



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

* ADAMS

* 61.5

v. 3

*De la Bibliothèque
de Mr. Adams.*

H I S T O I R E

D E S

PROVINCES-UNIES

D E S P A Y S B A S.

P A R M^R. L E C L E R C,

Depuis la Naissance de la REPUBLIQUE jusqu'à la
Paix d'Utrecht & le Traité de la
Barriere conclu en 1716.

A V E C

LES PRINCIPALES MEDAILLES
ET LEUR EXPLICATION.

T O M E T R O I S I E M E,

*Qui contient ce qui s'y est passé depuis l'An MDCLX. jusqu'au
Traité de la Barriere.*



A Paris del. 1718.

A A M S T E R D A M,

Chez Z. CHÂTELAIN Libraire.

M D C C XXVIII.

1875

PLANT MATERIALS

Department of Botany
University of California
Berkeley, California

ADAMS

61.5
v.3

PLANT MATERIALS
DEPARTMENT OF BOTANY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY, CALIFORNIA

PLANT MATERIALS



P R E F A C E

Du III. Tome de

L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.



OMME on a mis deux Préfaces devant les Tomes précédents, pour marquer, en peu de mots, ce qui étoit en chacun ; on a crû que l'on en devoit faire autant, pour ce Tome III. où l'on voit ce qui se passa dans les Provinces Unies, depuis l'an MDCLX. jusqu'à la Paix de Breda, qui se conclut l'an MDCLXVII. Il y est parlé de la guerre qu'elles eurent avec le Roi de la Grande-Bretagne Charles II. où elles furent soutenues par la France, contre ce Prince, qui auroit été trop puissant, s'il avoit pu se rendre maître des Provinces Voisines, & devenir, à meilleur droit, *Roi de la Mer*. On y voit aussi une partie des belles actions de *Ruiter*, qui n'a pas eu son pareil, pour ce qui regarde la marine. La France pensoit déjà dès lors à s'emparer des Etats de la Couronne d'Espagne. C'est ce que ces Provinces tâcherent de prévenir, & ce qu'elles ont encore fait depuis par la même Maxime de tenir les Puissances de l'Europe en équilibre, autant qu'il étoit possible. On pourra aussi s'instruire dans ce Tome, de la maniere dont les Freres *De Wit* conduisoient la République, qui ne fut jamais plus florissante qu'alors, mais qui ne put pas se conserver long-tems en cet état. On verra le soulèvement des Villes de Hollande, & même de celles des autres Provinces contre les deux Freres dont on n'avoit souffert le Gouvernement qu'avec peine ; l'élevation du jeune Prince d'Orange qui, comme un Soleil levant, obscurcit bien-tôt, quand il fut remis dans les charges, qui avoient été dans sa Maison, tout ce que les infortunez Freres de Witt avoient fait. On verra, dans ce même Livre, l'ouverture d'une nouvelle Scene, qui commença à la mort de *Philippe IV.* Roi d'Espagne, & dont nous avons vû les suites depuis.

Le Livre XV. contient ce qui se passa, depuis la Paix de Breda, avec *Charles II.* Roi d'Angleterre, en 1667. jusqu'à celle de Nimegue, dans laquelle presque toute l'Europe entra & qui fut si long-tems à se conclure. On pourra voir le détail de ces Negotiations en feuilletant les Recueils des Traitez, qui sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde. On n'en a pu mettre ici, que le gros, & le plus essentiel. Autrement il auroit fallu trop s'étendre.

Je ne parle pas ici des Guerres des Couronnes du Nord, tant par mer, que par terre. Les Etats Généraux & même la France s'en mêlerent, dans la crainte, que l'une de ces Puissances ne se rendit maîtresse de la Mer Baltique ; comme l'auroit fait la Couronne de Suede, si l'on ne s'y étoit pas opposé de bonne heure.

Enfin le XVI. & dernier Livre contient un Abregé des principaux événemens, qui sont arrivez, depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à la Paix d'Utrecht qu'on conclut en 1712.

En tout cela, on a observé de n'entrer dans aucun détail des choses dont on n'étoit pas bien informé, par des Actes Publics, ou par des Auteurs dignes de foi ; que l'on a pris soin de citer, comme on l'a fait, dans tout l'Ouvrage. On peut dire qu'on n'a rien dissimulé de ce que l'on a pû savoir ; mais il faut aussi reconnoître qu'à l'égard des choses trop récentes & auxquelles divers Souverains ont eu part, & dont on n'a publié aucune Relation Publique digne de foi ; on a mieux aimé se taire sur le détail, que de s'exposer à se tromper, ou de causer des plaintes, même mal fondées.

D'ailleurs on ne s'est pas proposé de mettre ici tout ce qui s'est passé, à l'occasion des Guerres, que les Provinces Unies ont eues, & qui se sont passées trop loin de ces mêmes Provinces, comme en Italie & en Espagne & même en Allemagne, lors qu'elles n'y étoient pas directement intéressées. On n'a pas même mis ici tout ce qui se pouvoit dire, de diverses Puissances & de leurs manieres de négocier, avec leurs Voisins, qui n'ont pas toujours été assez droites, ni même assez prudentes. On a encore laissé à d'autres le soin de raconter quelques Batailles ; où il se commit des fautes, par les Généraux des Puissances intéressées. On laissera ce soin à la Posterité, comme les Siècles passez nous ont renvoyé celui de parler de l'Histoire de leur tems. Nôtre Siècle se servira du même Privilege, à l'égard de ce qui est trop récent. Que s'il y a quelqu'un, qui se croye en état de parler avec plus de liberté de certaines choses, que nous n'avons fait ; il fera bien de rendre ce service au Public ; pourvû qu'il n'avance rien que de vrai. Nous ne sommes pas dans des lieux, ni en des tems auxquels on puisse, comme parle

P R E F A C E.

un Poëte Latin, *auriculas hominum mordaci radbre vero*, racler les oreilles délicates des Lecteurs, par des vérités trop mordantes.

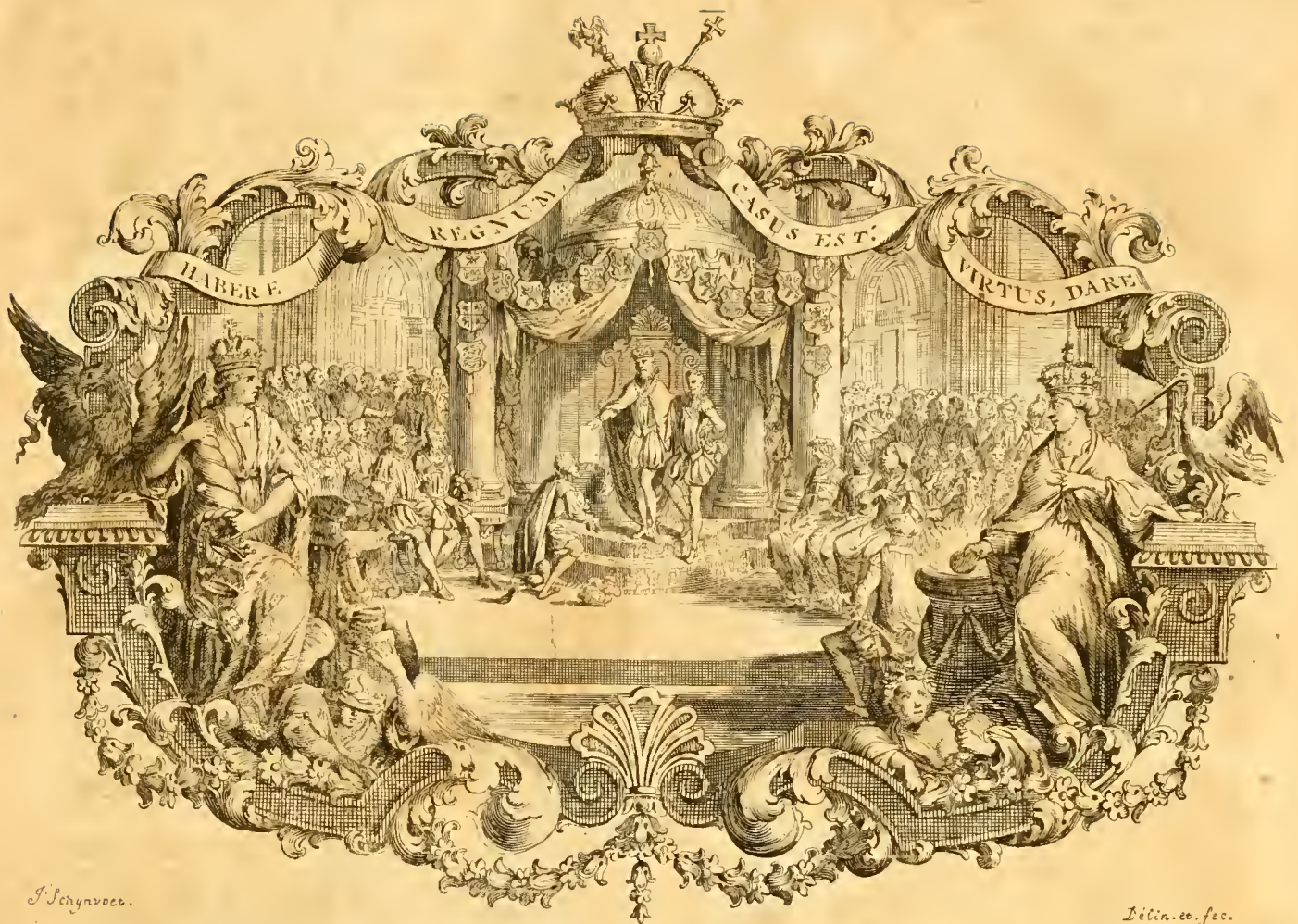
Pour les choses un peu plus anciennes, comme celles qui sont arrivées il y a cent, ou cent-cinquante ans, on a eu plus de liberté, & l'on a osé s'en servir, sans crainte; comme ceux, qui liront cette Histoire, sans prévention, en conviendront. Il seroit honteux si, parmi les Chrétiens d'aujourd'hui, on n'avoit pas la liberté, que *Tacite* a prise sous le regne de *Trajan*; sans que personne y trouvât à redire. Mais au tems de *Tacite*, on croyoit que les Peuples avoient droit de juger de la conduite des Empereurs, pour le moins après leur mort; au lieu qu'aujourd'hui, on parle & l'on agit comme si l'on n'avoit jamais le droit d'en parler, comme des autres hommes; quoi qu'on puisse s'appuyer à cet égard de l'autorité des Loix Divines.

L'Histoire seroit la chose du monde la plus trompeuse, & par conséquent la plus digne de mépris; s'il n'étoit pas permis d'y louer le bien, comme d'y blâmer le mal; sans avoir égard aux Puissances, dont il s'agit, & à la qualité des personnes.

Cependant on ne peut pas dissimuler qu'on n'a pas entrepris de parler de bien des intrigues, qui s'y sont passées, & qui ne font point d'honneur aux Puissances, ni à leurs Ministres, qui y ont eu part. On laisse à la Postérité le soin de le faire. On croit avoir assez fait, que d'avoir porté la sincérité & la liberté aussi loin, que l'on a fait, sans faire tort à personne, en ne lui imputant rien, contre la vérité. Les Lecteurs pourront s'en assurer, par eux-mêmes, en lisant avec soin & sans prévention cette Histoire.

J'ai été informé que quelques personnes qui avoient lû les premiers Livres de cette Histoire, trouvoient que le stile étoit un peu négligé. Mais je suis dans le sentiment de beaucoup de personnes éclairées, qui croient que le stile d'une Histoire, que l'on donne pour vraie, & utile pour s'instruire de la véritable Politique, doit être simple & clair, & nullement enflé, ni même trop recherché. Un stile trop travaillé est, comme je crois, plus propre à un Roman, ou à quelque Histoire semblable, qu'à une narration grave & sérieuse, qui ne cherche que la clarté & la netteté. Des Périodes trop travaillées & une espèce d'Harmonie, sont d'un Historien, qui veut étaler son Eloquence, plutôt qu'instruire ses Lecteurs. Le but de l'Histoire est d'instruire des faits, dont il s'agit, & nullement de faire parade d'une Eloquence, qui sent plutôt le Roman, qu'une Histoire sérieuse. C'est comme si dans le Conseil d'une Puissance Souveraine, où il s'agiroit de choses de grande importance, on se mettoit à haranguer, en stile de Déclamateur. Ce seroit le véritable moyen de se faire moquer de soi. Si l'on plaidoit une cause d'importance devant un Tribunal de Juges sages & rompus dans leur profession, avec le ton que l'on lit un Roman; on le feroit assurément siffler par les habiles gens. Une Histoire sérieuse ne demande que de la clarté & de la gravité, que l'on recherche dans un Discours de conséquence, où l'on a beaucoup plus d'égard aux choses, qu'aux mots. On ne doit pas chercher, dans cette sorte de livres, ce qu'on cherche dans un Roman, où l'on tâche de donner du relief par le stile à des bagatelles de nulle importance.

ON me pourroit objecter, que je témoigne par tout l'affection, que j'ai conçue pour les Provinces Unies, par le long séjour que j'ai fait à Amsterdam, où j'ai passé la plus grande partie de ma Vie, & à qui je ne suis pas moins affectionné qu'à ma Patrie. Mais cela n'a pas empêché, que je n'aie donné le tort à ceux, à qui il falloit le donner, selon les conjonctures, quoi que sans aigreur; comme j'ai donné des loüanges à ceux qui m'ont paru les mériter. Ceux, qui prendront la peine de lire cette Histoire, sans préjuger, en tomberont d'accord, comme je l'espère.



HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAÏS BAS.

LIVRE QUATORZIEME,

Contenant ce qui s'y est passé, depuis l'Année MDCLX. jusqu'à la Paix de Breda, faite en MDCLXVII.

1660.



OMME les Provinces Unies n'eurent pas long-tems à faire, avec la Suede, pendant cette Année; nous commencerons par-là, & nous passerons en suite à l'occupation que d'autres Puissances leur donnerent; après qu'elles eurent terminé les affaires qu'elles avoient eües avec la Suede, ou pendant ce tems-là. (1) Ce Royaume avoit sans doute besoin de la Paix, puis que destitué d'Alliez & d'argent, il n'avoit pas assez de forces, pour sou-

(1) Pufendorf Vie de Charles-Gustave Liv. VII. n. 1, 2; Tome III.

tenir la Guerre. Aussi Charles-Gustave, sentant bien qu'il n'étoit nullement en état de résister à tant d'ennemis, que des projets trop ambitieux lui avoient attiré sur les bras; il résolut de faire la Paix, avec la Pologne, en rétablissant le Duc de Courlande, & en n'exigeant autre chose, sinon que le Roi de Pologne renoncât au titre de Roi de Suede, en rentrant en possession des Villes de la Prusse, que la Suede possédoit, & renoncât aussi à tous les droits, qu'il prétendoit avoir sur la Livonie. Ces conditions étoient très-favorables, pour les Polonois; mais le Roi de Suede les auroit dû faire plutôt, pour s'arracher cette épine du pied. Aussi la Paix fut-elle faite à Oliva, en Livonie, le 3. de Mai de cette année.

1660.

1660. Cependant Charles-Gustave, de peur d'être obligé de renoncer à la Ville de Drontheim, sans en tirer aucun avantage, résolut d'entrer en Norwegue, pour se rendre maître de cette Place; afin d'en tirer quelque utilité, dans le Traité de Paix, en cas qu'il fût obligé de la rendre. Il espérait qu'après que la Paix seroit faite, avec les Polonois, il pourroit se servir des vieilles Troupes, qui étoient encore en Prusse; & qu'en leur joignant de nouvelles levées, faites en Suede, il seroit en état de laisser ses Ennemis, & de les contraindre de lui accorder une Paix plus avantageuse. Comme tout étoit encore gelé en ce tems-là, & que les marais & les rivières n'empêchoient point d'entrer en Norwegue; il y envoya, sans avoir aucun égard à la rigueur de la saison, le Maréchal de Camp *Laurent Kagge* & *Harald Stacke*, avec quelques Troupes; qui investirent d'abord la Ville de Halde, après avoir repoussé quelque Cavalerie Danoise, qui s'étoit opposée à eux. Ils prirent aussi un Fort, qui étoit devant la Place, le 31. de Janvier, avant que de l'attaquer; mais les maladies, qui se mirent parmi ces Troupes, à cause de la rigueur du froid, & la mort du Roi de Suede, qui arriva peu de tems après, les obligèrent d'abandonner ce dessein formé, malgré la violence du froid, en ces Pais-là.

Cependant ce Prince étoit passé de Seelande à Gottebourg, en Ostrogothie, où il avoit fait assembler les Etats de Suede; auxquels il fit connoître le 24. de Janvier l'état de ses affaires, & la nécessité, où il étoit de faire de nouvelles levées, afin d'être en posture de faire une Paix avantageuse. Il demanda encore que les Villes maritimes fournissent un double nombre de Matelots, & l'argent qui seroit nécessaire pour la Campagne prochaine. Pendant qu'on déliberoit là-dessus, le Roi se trouva incommodé, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer aux affaires, comme il avoit accoutumé. Cette incommodité n'étoit accompagnée d'abord d'aucune marque, qui pût faire soupçonner qu'elle se changeroit en une fièvre maligne, & elle sembla diminuer un mois après. Mais le 17. de Fevrier la fièvre revint, avec plus de violence, & il y parut des marques de malignité; cependant on n'osa pas le faire suer, de peur de mettre le feu à un Corps excessivement gras, & parce que s'ennuyant du lit, il passoit, la plupart du tems, sur une Chaise. Comme il sentit le danger, où il étoit; il fit appeler la Reine & les principaux Ministres d'Etat, qu'il consola tous en général, & même en s'adressant à quelques-uns en particulier. Il leur recommanda de faire incessamment la Paix, avec les Puissances, avec lesquelles il étoit en guerre. La nuit suivante, il se trouva plus mal, & le lendemain averti, par le Médecin, comme il lui en avoit donné ordre, qu'il ne lui restoit guère de tems à vivre; il se fit lever & approcher de la table, où il donna les ordres qu'il crut nécessaires & signa son Testament; en présence de quelques Sénateurs, après leur avoir demandé s'ils n'y trouvoient rien à rédire, & qu'ils l'eurent approuvé. Il signa encore d'autres ordres, & ordonna qu'on fit des récompenses à quelques Ministres, qui l'avoient bien servi; après quoi, il mourut le 22. de Fevrier, entre les bras des Comtes *Gabriel Oxenshiern* & *Nicolas Brabé*, à deux heures après Minuit. Il donna, comme dit son Historien, de grandes marques de piété, & se prépara à la mort, comme on a accoutumé de faire parmi les Lutheriens. Il étoit né à Nicoping le

(1) 18. de Novembre, S. N. de l'an MDCXXII. 1660. de sorte qu'il mourut, après être entré dans sa 39. année.

Si ce Prince dit quelque chose de la passion de conquérir les terres d'autrui, & de la facilité de répandre le sang humain, par la guerre, qualitez des Heros de sa sorte; & s'il témoigna de la repentance d'avoir trop donné dans ces penchans; *Pufendorf* auroit bien-fait de le dire. Cela lui auroit fait honneur, dans l'esprit de ceux, qui ont des idées plus saines, sur cette sorte de matieres, que n'en ont les Princes belliqueux. On a loué, avec raison, un grand Prince d'avoir eu quelques remords des guerres, qu'il avoit soutenues avec trop d'opiniâtreté, & d'avoir exhorté son Arriere-petit Fils, à vivre en paix avec ses voisins. On trouvera d'ailleurs, dans cet Historien, ses bonnes qualitez; cela ne doit pas entrer en cette Histoire, non plus que les Traitez de Paix, qui se firent après sa mort, avec d'autres Puissances, que les Etats Généraux.

Comme il faisoit extrêmement froid, dès le commencement de l'année, (2) Ruiter fut obligé plus d'une fois de faire rompre la glace, autour de ses Vaisseaux; de peur que les Suedois, qui auroient bien voulu détruire sa Flotte, n'y missent le feu. Il fit faire le 24. de Janvier, tout autour, comme un fossé, de la largeur de quarante-cinq pieds, & quand l'eau se glaçoit de nouveau, jusqu'à pouvoir porter un homme, il faisoit recommencer à la rompre.

Il sembloit, après le départ de Charles-Gustave pour Gottebourg, que le courage commençoit à manquer à ses Troupes. Comme il en avoit laissé bon nombre en Seelande; elles s'avisèrent de vouloir surprendre de nuit Coppenhague; mais dès que les Troupes Hollandoises & les Matelots y furent accourus, & qu'ils se furent rendus à leurs postes, les Suedois se retirèrent, sans rien tenter. Depuis les Danois firent de fréquentes sorties sur les Suedois, & ne manquèrent guère d'en amener quelques prisonniers.

Avant que l'on eût eu avis, en France, de la mort du Roi de Suede, De Thou, (3) Ambassadeur à la Haie, se plaignit, dans une Audience qu'il eut des EE. GG. qu'ils favorisoient trop le Danemark contre la Suede, & leur déclara que, si la Paix ne se faisoit pas, à des conditions raisonnables, le Roi son Maître n'abandonneroit point le Roi de Suede, son ancien Allié, mais le secourroit de ses Armées victorieuses; auxquelles il n'avoit pas retranché un homme, & qui étoient augmentées des Troupes du Prince de Condé, (qui s'étoit raccommodé avec la Cour) & qu'il lui fourniroit de l'argent; à cause de la confiance, avec laquelle la Suede avoit gardé l'Alliance, qu'elle avoit eue avec lui, pendant la guerre d'Allemagne, jusqu'à la Paix de Munster. On marqua assez, qu'on n'avoit nul dessein de ruiner la Suede, & la chose même le fit bien voir. Il y eut encore des plaintes, contre les Etats, comme s'ils avoient voulu engager les Anglois, & ceux de Lubek à faire payer de plus gros droits aux Vaisseaux, qui alloient chez eux, de France. Mais ni les Anglois, ni ceux de Lubek ne mirent aucuns nouveaux droits.

Les

(1) L'année de sa naissance & de sa mort sont mal marquées dans *Aitzema*, Liv. XL. p. 542. & dans *Brand*, qui l'a suivi.

(2) Voyez sa Vie par *Brand*, sur cette année.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 690. qui dit que l'Ambassadeur fit ces plaintes dans une Audience, qu'il eut des EE. GG. le 15. de Mars. Il y a peut être faute en cette date, on devoit savoir la mort de Charles-Gustave plutôt.

1660. Les Suedois avoient cependant fait entendre au Roi de France, que les Etats Généraux avoient résolu de les ruiner entierement, en faveur du Danemark. (1) Il en écrivit aux Etats, le 4. de Fevrier, d'Aix en Provence, pour leur marquer combien cela lui déplaisoit, & la nécessité, où il se trouveroit de prendre le parti de la Suede, si on continuoit à la pousser à bout. Les Etats lui répondirent, par une longue Lettre du 20. de Mars, où ils montrerent qu'ils n'avoient eu d'autre but, que d'empêcher que le Danemark, qui avoit infiniment souffert, par l'invasion de Charles-Gustave, ne fût entierement ruiné, & que la Suede ne devînt maîtresse de la Mer Baltique, & ne mît telles impositions, qu'elle voudroit, sur les Vaisseaux qui y navigueroient. Ils y protestent qu'ils sont prêts de s'en tenir au Traité d'Elbing, avec ses Explications. Ils firent encore (2) une réponse à quelques Propositions, que de Thou avoit faites à la Haie; & montrerent la droiture de leurs intentions, à l'égard de la Paix du Nord. Il parut qu'elles étoient telles, qu'ils disoient; puis qu'ils aquiescerent aux Articles, dont les Parties convinrent, & qu'ils n'entreprirent rien, qui pût nuire à la Suede. Ils dirent même, que si la Suede s'étoit trouvée dans le même danger, que le Danemark; ils n'auroient pas manqué de prendre le parti de la premiere, en vertu des Alliances qu'ils avoient avec elle: comme ils avoient fait en faveur du dernier, en conséquence des Traitez, & par un mouvement d'humanité, lors qu'il étoit à la veille de sa ruine.

Cependant il se mit des maladies, parmi les Matelots Hollandois, soit à cause du froid, soit pour les fatigues qu'ils avoient souffertes, depuis long-tems; & en l'espace de quatre semaines, il mourut plus de quatre-cens hommes sur la Flotte, & Ruiter lui-même fut incommodé. Cela dura jusqu'à la mi-Fevrier, que le dégel commença. Le 15. du Mois, Ruiter envoya reconnoître la Flotte Suedoise, qui se trouva forte de trente-six Vaisseaux, grands, ou petits, mais tous fort mal équippez; de sorte qu'on n'avoit pas beaucoup de sujet de la craindre, & que Ruiter donna ses ordres, pour faire partir une Escadre, pour la Hollande. Il ne laissa pas d'envoyer le Commandant de Wildt, avec dix Vaisseaux, pour empêcher les Suedois de fortir de Landscroon, & de faire quelque prise sur la Flotte, qui devoit partir pour la Hollande. Le 3. de Mars, Ruiter alla lui-même, pour examiner l'état des Vaisseaux Suedois, qu'il trouva fort mal équippez. Le Vice-Amiral Cortenaar partit le lendemain, avec dix Vaisseaux de guerre & une Flotte Marchande, qu'il devoit escorter jusqu'en Hollande, comme il le fit. Les Suedois ne tirerent pas même un coup de Canon, sur cette Flotte, des Forts qui étoient à l'entrée du Sund. Une autre Flotte semblable partit, peu après, pour la Hollande, & pour la Norwegue, sans que les Suedois tirassent sur les Vaisseaux. Ce fut au commencement de Mars, & il y a de l'apparence, que les Commandans Suedois avoient eu avis de la mort du Roi. On envoya, en toute sûreté, des Vaisseaux, qui portoient des vivres à la Garnison de Nybourg, qui en avoit extrêmement besoin.

Cependant les Danois apprirent la mort de Charles-Gustave, qui les délivra de la peur, que ce

(1) Voyez les Résolutions Secretes Tome II. p. 191. & suiv.

(2) Là-même p. 195. & suiv.

Prince leur faisoit, par son humeur inquiete, & par la hardiesse de ses entreprises, qui lui réussissoient souvent, contre toute apparence; & dont l'une, qui fut le passage des deux Belts, sur la glace, avoit mis tout le Royaume de Danemark en très-grand danger; dont il n'avoit pu se tirer, que par le grand & prompt secours, que les Etats Généraux lui envoyèrent; comme on l'a vû, par l'Histoire des années précédentes.

Ruiter, qui avoit vu, que les Suedois n'avoient perdu aucune occasion de nuire aux Vaisseaux Hollandois, crut devoir retourner devant Landscroon; pour empêcher que les Vaisseaux, qui y étoient, ne se retirassent en quelque autre Port, d'où ils pussent plus commodément faire des courses sur les Vaisseaux de la Mer Baltique. Il fit fonder l'entrée du Port, pour voir jusqu'où l'on pourroit en approcher, s'il en étoit besoin, & vit que les Suedois étoient occupez à préparer leur Flotte à partir, quoi que mal fournie. Il reçut ordre le 19. de Mars, des Ambassadeurs des E.E. G.G. qui avoient consenti à une cessation d'armes, de quitter Landscroon, & de venir se poster entre l'Île de Huene & Coppenhague. Il est croyable qu'ayant appris la mort du Roi de Suede, & peut-être les ordres, qu'il avoit laissez, de faire la paix avec les Puissances, avec lesquelles la Suede étoit en guerre; ils jugerent à propos de ne pousser pas les choses plus loin, pour ne pas trop affoiblir la Suede, & pour obtenir les Explications qu'ils vouloient, qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing.

Le Danemark souhaitoit, au contraire, qu'ils demeurassent brouillez, & le Roi se rendit, avec le Duc de Lunebourg, & l'Amiral Bielke, à la Flotte Hollandoise, dans un Yacht; d'où ils passerent à bord d'un Vaisseau de guerre Danois, qui s'y trouva; dans la pensée, où ils étoient que Ruiter vouloit entreprendre quelque chose, contre les Suedois. Comme ils virent que le Vice-Amiral levoit ses ancres, le Roi le pria de se rendre à bord du Vaisseau Danois; où il lui demanda d'où venoit que la Flotte Hollandoise se tenoit sous les voiles. Il répondit que c'étoit pour exécuter un ordre, qu'il avoit reçu des Ambassadeurs de l'Etat; sur quoi, le Roi parut surpris de ce qu'ils ne lui en avoient rien fait dire. Ruiter ne manqua pas de leur en donner avis, & de les avertir que les Suedois se mettoient en état de fortir du Port; & que s'ils en fortoient, ils pourroient attaquer les Vaisseaux Hollandois, qui étoient allez à Lubek; & qui étant trop peu ne seroient pas en état de leur résister. Il proposoit là-dessus aux Ambassadeurs s'il ne seroit pas mieux, qu'il empêchât que les Suedois ne fortissent du Port. Ils lui répondirent qu'il demeurât devant Landscroon, jusqu'à nouvel ordre; pour voir cependant quel tour les affaires prendroient. Dans le fonds, les Couronnes du Nord étoient disposées à la Paix; mais chacune cherchoit, comme à l'ordinaire, son avantage & les Médiateurs avoient assez de peine à tenir la balance égale. Mais les Plénipotentiaires Hollandois craignoient que les Suedois ne se plainnissent, comme d'une hostilité, de la détention de leur Flotte à Landscroon; quoi qu'ils n'eussent aucun dessein de nuire à la Suede. Cela parut, par l'ordre, qu'ils envoyèrent à Ruiter le 19. de Mars, de se retirer de devant Landscroon, & de s'abstenir de toute hostilité contre les Suedois. Il paroît que l'Amiral Suedois, qui étoit à Landscroon, en avoit eu quelque avis; puis qu'il envoya demander à Ruiter, s'il n'avoit point encore reçu des Lettres des Plénipotentiaires, concernant une suspension d'armes; sur quoi Ruiter

1660. fit voir à l'Officier, qui étoit venu pour cela, la Lettre qu'il avoit reçue des Plénipotentiaires Hollandois.

Le lendemain l'Amiral Suedois mit à la voile, pour aller à Croonembourg, avec sept Vaisseaux, ou dix, selon d'autres, & Ruitter alla mouiller entre l'Île de Huene & Coppenhague, où il se rendit pour s'aboucher avec les Ambassadeurs de l'État. Il trouva les Danois comme tout surpris, de voir que l'on ne vouloit plus faire d'hostilitez contre les Suedois; ce qui ne devoit nullement les surprendre, puis que Charles-Gustave étant mort, & n'ayant laissé qu'un fils fort jeune, sous la tutelle de la Reine sa Mere, toute disposée à laisser les choses, comme elles étoient, avant la guerre; les E. E. G. G. n'avoient aucune autre prétention, comme ils l'avoient assez fait connoître, par leurs Ministres. Il sembla néanmoins, peu de tems après, que la France & l'Angleterre, qui étoit alors prête à recevoir Charles II. encourageoient en quelque maniere la Suede, à continuer la guerre. Mais il y a de l'apparence que ces deux Puissances n'en avoient usé ainsi, que pour engager plus facilement le Danemark, à faire la Paix, comme la suite des négociations le fit voir.

Ruitter, étant peu de tems après retourné à bord, trouva sept Vaisseaux de Guerre Suedois commandez par *Gustave Sperling*, tout proche de la Flotte Hollandoise, qui n'étoit pas loin de Coppenhague. *Sperling* envoya faire des Complimens au Vice-Amiral Hollandois; mais dès le lendemain, 30. de Mars, il ne laissa pas de prendre, à sa vuë, deux Barques Danoises. Il les fit redemander, par ordre des Ambassadeurs des États; qui ne vouloient pas, que les Suedois fissent des hostilitez contre le Roi de Danemark, comme ils n'avoient pas voulu qu'il en fit contre la Suede; mais il fut renvoyé aux Ambassadeurs de Suede, & à l'Amiral *Bielkenstern*. Les Suedois ne firent pas même difficulté de prendre une troisième Barque Danoise.

Pendant ce tems-là, ou au commencement d'Avril, les Ambassadeurs des deux Couronnes du Nord, & ceux des Médiateurs tinrent des Conférences sous des Tentes, dressées entre Coppenhague & l'Armée Suedoise, qui étoit encore en son ancien poste, après la mort de Charles-Gustave; mais ces Conférences furent inutiles. Les Ambassadeurs des Provinces Unies eurent à essuyer des reproches, de la part des Danois; qui trouvoient mauvais que la Flotte Hollandoise n'agit point, contre la Suedoise; pendant que les Suedois se plaignoient, au contraire, qu'elle favorisoit les Danois. C'étoient des reproches, qu'il leur fallut souvent essuyer, pendant que les Négociations, pour la Paix, durèrent. Cependant comme il n'étoit ni juste, ni honorable de souffrir ces fortes d'insultes des Suedois; ils envoyerent, le 9. d'Avril, ordre à Ruitter, de ne point permettre qu'ils en fissent aucunes, ni aux Vaisseaux Hollandois, ni aux Danois, ni à aucun autre Allié de l'État; ni sous son Canon, ni en quelque autre lieu que ce fût. Ils le chargerent même, le 19. d'Avril, d'empêcher que onze Vaisseaux qui étoient sortis de Landscroon, & se tenoient à l'ancre, devant cette Place, ne continuassent leur route, & de leur faire dire, que s'ils vouloient lever leurs ancras, il entendoit que ce ne fût, que pour rentrer dans le Port. Ruitter ne manqua pas d'envoyer signifier cet ordre à *Sperling*, que les vents contraires avoient retenu là, & de lui faire dire, sans détour, que, s'il vouloit continuer sa route, il se mettroit en état de

l'empêcher. Le Suedois n'osa pas l'entreprendre, & rentra bien-tôt dans le Port.

Le 3. de Mai, les négociations n'étant pas beaucoup plus avancées qu'auparavant, dix Vaisseaux de Guerre Suedois sortirent de nouveau de Landscroon, & allerent mouiller entre cette Ville & l'Île de Huene. Ruitter alla incessamment consulter là-dessus les Ambassadeurs à Coppenhague. Il fut résolu, que l'on empêcheroit que ces Vaisseaux ne se rendissent à Gottembourg; & *Evertsz.* eut ordre de se poster, de maniere qu'il le pût empêcher. Pour Ruitter, il devoit empêcher qu'ils ne s'avancassent dans le Belt. Pendant qu'il étoit encore à terre, les Suedois favorisez, par un vent de Nord, mirent à la voile, avec neuf Vaisseaux de Guerre, une Galiote, & quelques Bâtimens Marchands; dans le dessein de passer, par le Droogen, dans le Belt. Mais Ruitter s'étant promptement rendu à bord, envoya un billet au Commandant Suedois, où il l'avertissoit de n'entreprendre pas de passer, par le Droogen, dans le Belt, pour y faire rien qui pût retarder la Paix; mais de mouiller, où il étoit; de peur qu'on ne s'opposât à son passage, par la force. Ce billet étoit daté du 5. de Mai. Le Commandant Suedois dit, qu'il avoit ordre de se rendre, avec sa Flotte, à Stockholm; mais Ruitter lui renvoya dire, qu'il eût à demeurer où il étoit; jusqu'à nouvel ordre. De peur qu'ils ne s'échappassent, *Evertsz.* jetta l'ancre au Nord des Suedois, & Ruitter demeura au Sud. Ils firent demander jusqu'à trois fois, pourquoi on les arrêtoit là, & on répondit enfin, que le bruit étoit grand que les Suedois avoient mal-traité le Commandant de Wildt entre Wismar & Rostoch, & qu'on les retiendroit là, jusqu'à ce qu'on en fût la verité. Le Commandant Suedois fit dire, que bien-loin d'avoir ordre de faire aucune hostilité contre les Hollandois, il lui étoit défendu de tirer sur eux, quand même les Hollandois le canonneroient. Cela étoit vrai, puis qu'ils n'étoient nullement en état de leur résister, & qu'ils avoient même sur la Flotte leurs femmes, leurs enfans, leurs domestiques; avec quantité de meubles, qu'ils vouloient transporter en Suede. Aussi Ruitter leur permit-il en suite de s'approcher de la Seelande, pour s'y pourvoir de diverses choses, dont ils avoient besoin.

Dès que les Ambassadeurs Hollandois eurent donné ordre de les arrêter, ils avoient fait part à ceux de France & d'Angleterre des raisons, qu'ils avoient eues d'en user ainsi. Ils leur représentèrent, que les négociations tirant en longueur, ils avoient jugé nécessaire d'empêcher que l'un des deux Partis ne remportât aucun avantage considerable sur l'autre, de peur qu'il n'augmentât ses prétentions, & ne retardât la Paix: Que les Médiateurs devoient prévenir de semblables accidens, & tenir les Parties en équilibre: Qu'ils devoient encore avoir soin de ne perdre point de vuë ce que l'on s'étoit proposé à la Haie, du consentement de la France & de l'Angleterre, qui étoit d'obliger les Couronnes du Nord à vivre en paix ensemble; & que par conséquent, si la Suede s'obstinoit à refuser la paix, il falloit employer les mêmes moyens de contrainte, que l'on avoit employez jusqu'alors, & en faire autant au Danemark, s'il venoit à le refuser. Ils prioient encore les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, de demeurer joints à eux, dans les mêmes Maximes. Faute d'avoir observé ces Maximes, la guerre avoit plus duré, qu'elle ne devoit.

Cepen-

1660. Cependant ces derniers Ambassadeurs, qui sembloient pancher du côté de la Suede, continuerent à se plaindre de ceux des Etats Généraux, & firent instance pour le relâchement de la Flotte Suedoise. Terlon, sur tout, insista fort là-dessus, comme il paroît (1) par ses Mémoires. Comme les Hollandois persistoient à retenir la Flotte arrêtée, & qu'au contraire on les pressoit de la relâcher; ils déclarerent qu'ils ne le feroient point, avant que la Paix ne fût faite; & comme Terlon leur reprocha qu'ils n'agissoient pas en Médiateurs, ils répondirent qu'ils agissoient en Exécuteurs. Ils entendoient qu'ils ne faisoient qu'exécuter ce, dont on étoit convenu avec la France & l'Angleterre; ce qui vouloit dire d'obliger incessamment les Parties de faire la Paix, à des conditions équitables. Cela étoit assez clair, mais les Ambassadeurs de France & d'Angleterre dirent, que par la détention des Vaisseaux Suedois, les Hollandois tenoient eux-mêmes la Paix en suspens; & que toute l'Europe verroit que les Etats Généraux n'en vouloient point, s'ils ne la faisoient tousseuls, & comme bon leur sembloit. Terlon ajouta même, que quoi qu'il n'y eût là, que la Flotte de Hollande, on ne la craignoit point. La vérité étoit que les Etats devoient avoir plus de part, que la France & l'Angleterre, en cette paix; parce qu'ils y avoient beaucoup plus contribué qu'elles, par la grande dépense qu'ils avoient faite, pour soutenir le Danemark contre la Suede; sans vouloir néanmoins l'entamer en aucune maniere, dans les Terres qu'elle possédoit avant la guerre. L'inaction où la Flotte de Ruiter demeura, pendant plusieurs mois, fait voir très-clairement qu'ils n'en vouloient nullement à la Suede; quoi qu'ils ne trouvasent pas bon d'abandonner le Danemark aux Suedois. Il semble que Terlon s'étoit, en quelque maniere, laissé gagner par les Suedois. Ce fut apparemment, à cause de cela, qu'il voulut persuader aux Ambassadeurs d'Angleterre, de se mettre avec lui sur l'Amiral de la Flotte Suedoise. Mais cela ne se fit point, parce qu'un des Ambassadeurs Anglois s'y opposa; de crainte que Ruiter ne canonât ce Vaisseau, ce qui autoit engagé la France, & l'Angleterre à faire la guerre aux Hollandois; ce que ces Puissances n'étoient pas d'humeur de faire. Mais ils firent ce qu'ils purent, pour détacher le Roi de Danemark des Hollandois, & pour faire la paix, sans leur communiquer les Articles. Ces derniers avoient fait un Projet de Paix, qu'ils croyoient propre à contenter les deux Parties, & qui n'étoit pas défavantageux au Danemark. Ils offrirent même d'attaquer la Flotte Suedoise, qu'ils tenoient comme bloquée à l'entrée du Belt, si les Suedois ne vouloient pas faire la Paix.

Cela servit à faire résoudre les Suedois à convenir des Articles de la Paix le 5. de Juin, comme on le fit le lendemain du même mois. Dès qu'on fut convenu, les Ambassadeurs des Etats offrirent de laisser passer la Flotte Suedoise, & cela fut fait. Dès que la Paix fut signée, les Compagnies Danoises & Suedoises, qui étoient postées près des Tentés, où les Conférences se tenoient, firent plusieurs décharges de leurs Mousquets, & l'on en fit de même dans le Camp des Suedois.

Pufendorf (2) raconte assez au long les diffi-

1660. cultez, que les Parties apportèrent aux négociations & les petits démêlez, que les Ambassadeurs des Puissances Médiatrices eurent ensemble. Il témoigne, par tout, beaucoup d'indignation, contre les Hollandois; qui n'est fondée que sur ce qu'ils ne laissèrent pas accabler le Danemark, par la Suede, comme s'il n'y avoit eu, que la Suede, qu'ils dussent favoriser, en cette occasion! Mais il auroit dû penser que les Etats Généraux avoient toujours témoigné, qu'ils vouloient tenir les deux Couronnes du Nord, en une espece d'équilibre; sans faire du tort, ni à l'une, ni à l'autre. S'ils avoient aidé la Suede à ruiner le Danemark, ils se feroient fait un tort infini; en la rendant la maîtresse du commerce de la Mer Baltique; ils auroient violé les Alliances, qu'ils avoient avec le Danemark; ils se feroient attiré les censures de toutes les Puissances de l'Europe, & *Pufendorf* auroit été le premier à se moquer d'eux.

Il dit néanmoins que les Médiateurs n'étant pas d'accord entre eux, & les Hollandois continuant (3) à faire paroître leur animosité, détestée des Danois, aussi bien que des Suedois, *Hannibal Seefsted*, qui s'entremît de cette affaire, trouva un chemin plus court de venir à un accommodement. La Paix, comme il dit, étoit nécessaire aux Suedois, & les Danois voyoient bien, que si la guerre duroit plus long-tems, ce seroit à leurs dépens. C'est pourquoi ils résolurent de finir cette affaire, en se relâchant réciproquement, des deux côtés. Les Danois, pour avoir Bornholm, accorderoient les Terres de la Noblesse aux Suedois, dans le Pais de Schonen; & le Roi se chargeoit de la dédommager. Les Suedois, de leur côté, se relâchoient des dédommagemens, pour les pertes que les Danois leur avoient causées. Ainli la Paix se fit, en peu de jours, & le Roi de Danemark, en témoigna sa reconnoissance, par une Lettre, qu'il écrivit aux Ministres Suedois. L'Historien dit, que les Médiateurs allongeoient cette affaire, par des chicaneries. Mais il ne semble parler, que par soupçon, puis qu'il ne dit autre chose, sinon que les Anglois étoient bien-aîsés que la négociation trainât; parce que la Flotte Hollandoise, demeurant sur les côtes du Danemark, ne leur pourroit faire aucun mal; mais ils pouvoient bien être assurés, que l'on ne cherchoit point en Hollande à se brouiller, avec l'Angleterre, & que les dépenses, que l'Etat avoit faites, pour sauver le Danemark, avoient épuisé leurs finances; & on va voir bien-tôt, qu'ils prirent soin de prévenir de nouvelles brouilleries, qui auroient pu brouiller les deux Couronnes du Nord. On voit que les Etats ne paroissoient entrer dans la guerre, que pour faire une paix équitale & assurée; ce qui doit être l'unique fin de toutes les Guerres défensives, qui sont les seules pardonnables. Les Guerres, par lesquelles on ne cherche, que son agrandissement, aux dépens des plus foibles, ressemblent plutôt à des Brigandages, qu'à des Guerres légitimes.

Cependant il y eut encore des brouilleries, à ce que dit *Pufendorf*, entre les Médiateurs & les Parties. Mais comme *Charles II.* vint en Hollande, pour retourner en Angleterre, les Suedois craignoient qu'il ne fût favorable aux Danois; parce que ce Prince étoit allié à la Famille Roy-

A 3

(1) Pag. 280. jusqu'à la 283.

(2) Liv. VII. n. 15. & suiv.

(3) Voici ses termes n. 27. *Cum neque inter sequestres discordia cessaret, ac Belgæ insensa spirare pergerent, quorum importunitatem Dani, juxta ac Sueci, detestabantur; Hannibale Seefstedio parario, brevior via inisur negotium componendi.*

1660. le de Danemark. Les Hollandois, à ce qu'il dit, craignoient aussi la même chose ; mais ils avoient peu de sujet de s'inquieter là-dessus, puis qu'ils avoient toujours favorisé le Roi de Danemark, & n'avoient rien oublié, pour lui faire avoir la paix ; comme on l'a pu voir, par l'Histoire précédente. Le Roi d'Angleterre pressé, à ce que dit *Pufendorf*, de favoriser ce Prince, répondit qu'il ne pouvoit rien faire, à cet égard, qu'après avoir été informé en Angleterre, de ce qui s'étoit passé, entre le Parlement & les Danois. Il y eut quelque difficulté, entre eux & les Suedois ; parce que les premiers souhaitoient que les autres évacuassent les Places, qu'ils tenoient au Danemark, immédiatement après la signature de la Paix, sans attendre la Ratification. Les Suedois en faisoient d'abord difficulté, mais comme le Duc de Gottorp étoit assiégé, dans Tonnigue, par les Danois, & en danger d'être forcé, ils consentirent à le faire, peu de jours après la signature du Traité. Ils convinrent donc de rompre leur Camp, qu'ils avoient toujours conservé près de Coppenhague, & de rendre Nicoping, dans l'Isle de Falster ; à condition que le Siege de Tonnigue fût levé, & que les Troupes Danoises, qui y étoient, se retirassent.

Là-dessus, les Ambassadeurs des Etats offrirent de relâcher les Vaisseaux Suedois, à condition que l'on ratifiât, en Suede, le Traité d'Elbing, qu'ils ratifieroient aussi de leur côté. On exigea d'eux qu'ils relâchassent premièrement les Vaisseaux, ce qu'ils firent ; après quoi le Traité fut signé le 7. de Juin, comme on l'a dit, par les Médiateurs & par les Parties. On fit ensuite un Ecrit, par lequel les trois Puissances Médiatrices s'obligeoient à garantir la Paix ; & les Suedois promirent de n'exiger aucuns droits des Sujets des trois Etats, au passage de l'Oresund, qu'ils n'avoient jamais approuvés ; mais ils se retinrent une partie de ce qui se payoit, pour l'entretien des Fanaux.

La Paix étant faite, entre les deux Couronnes, les Suedois firent part aux Danois de la mort de Charles-Gustave, de la maniere dont cela se pratique entre les Puissances ; & l'on ne manqua pas non plus, du côté des Danois, de leur répondre, comme la coutume le demande. En même tems ils firent saisir, selon un Article secret du Traité, ce qu'on trouva de médailles satiriques ; qui avoient été frappées parmi les Danois, contre la Suede. Trois jours après que la Paix eut été conclue, le Prince de Sultsbach fit sortir l'Armée Suedoise, qui consistoit en trois mille hommes, du Camp, qui n'étoit pas loin de Coppenhague ; d'où il sortit une infinité de monde, pour la voir. Elle fit quelques décharges de son Artillerie & de sa Mousqueterie, & marcha à Roschild ; après avoir tenu la Ville de Coppenhague, comme assiégée, plus de deux ans. On peut voir, par cela même, que les Etats Généraux ménagerent en effet la Couronne de Suede ; car enfin il n'auroit pas été difficile, en joignant toutes leurs forces, avec celles du Roi de Danemark, de les obliger de déloger par force ; mais quoi qu'en dise *Pufendorf*, ils eurent autant d'égard, qu'il leur fut possible, pour la Suede, & souffrirent même des insultes, plutôt que d'envoyer leurs forces contre eux. On verra le Traité, en toute son étendue, à la fin de la Vie de Charles-Gustave. Ce qu'il y a de principal, est que le Roi de Danemark demeura maître de Drontheim & de l'Isle de Bornholm, en donnant néanmoins quelque dédommagement pour la dernière. Il fut remis en pos-

session de tout ce que les Suedois avoient pris 1660. en Seelande, Funen, Laland, Falster & Moën. La Suede retint Schonen, Hallande, qu'on nomme aussi *Hollande*, à cause d'une Colonie Hollandoise, qui s'y étoit établie, depuis long-tems, Blecking, & Bahus. Le troisième Article, par lequel les Flottes étrangères de Vaisseaux de Guerre, ennemies de l'une, ou de l'autre Couronne, ne devoient pas être souffertes dans la Mer Baltique, fut entierement révoqué. Ainsi les Etats Généraux des PP. UU. par leurs Flottes, & par les soins de leurs Ambassadeurs, dont la patience fut souvent mise à l'épreuve, & dont l'habileté parut dans toute son étendue, vinrent enfin à bout de la Paix du Nord. La Flotte de Ruiter avoit été cependant fort diminuée, par les Escortes ; qu'il avoit données à diverses Flottes Marchandes. Il renvoya trois Brulots, avec une Galiote en Hollande, & de plus quatre Vaisseaux, sur lesquels s'embarquerent les Ambassadeurs de Hubert & van Haren, mais Vogelsang demeura en Danemark ; pour régler quelques Articles, entre le Roi de Danemark & les Etats, en particulier. Pour Slingeland, il s'embarqua sur un Vaisseau de Guerre Hollandois, pour Stockholm ; pour y convenir des éclaircissements du Traité d'Elbing, qui furent enfin (1) arrêtés.

Ruiter ne retint en Danemark, que vingt-cinq Vaisseaux de Guerre. Quoi que la Paix fût signée, (2) il eut ordre de demeurer sur les côtes du Danemark, jusqu'à l'entiere exécution du Traité, & particulièrement jusqu'à ce que les Suedois eussent évacué toutes les Places, qu'ils devoient rendre, sans y laisser une seule Compagnie ; de peur qu'il n'arrivât quelque brouillerie, qui donnât lieu à une nouvelle guerre. Il étoit porté par l'Article XXIV. que, pour hâter l'évacuation, le Danemark fourniroit des bâtimens aux Troupes Suedoises, pour les transporter, par mer, où le Roi de Suede ordonneroit qu'elles se rendissent. Il étoit de l'intérêt des Danois de les faire partir incessamment, de peur qu'il n'arrivât quelque accident, qui brouillât les Couronnes ; mais comme ils ne se hâtoient point de leur fournir les Bâtimens de Transport ; soit qu'il n'y en eût pas assez, dans les Etats du Roi, ou que ceux, qui en pouvoient fournir, ne s'en missent pas fort en peine, de crainte d'être mal payez par ce Prince ; comme cela étoit arrivé à une autre occasion, dont on a parlé ci-dessus ; Vogelsang & Ruiter lui offrirent d'aider à transporter, sur les Vaisseaux Hollandois, les Troupes Suedoises. Cette offre fut d'abord reçue froidement, & les Suedois se plainquirent beaucoup du retardement des Danois. Le 20. de Juin, l'Amiral Suedois *Bilkenstern* fit voiles de Landscroon, avec dix Vaisseaux, pour se rendre en Suede par le Droogen & par le Belt ; & comme il passa à la vue de la Flotte de Ruiter, ils se saluerent réciproquement, par quelques volées de Canon. Ensuite l'offre des Hollandois, touchant le transport des Troupes Suedoises, fut acceptée, & ils envoyèrent des bâtimens en divers endroits, pour les aller prendre. Le Prince de Sultsbach & Terlon, allèrent rendre une visite à Ruiter, sur son bord, où il les régala du mieux qu'il pût ; & le soir il fit mener le Prince en Schonen. Cependant un grand nombre de bâtimens de toutes sortes furent employez à faire le Transport, avec beaucoup

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 573. & suiv.

(2) Voyez *Brand* sur ce tems-ci.

1660. coup de diligence. Ruitter fut invité à dîner à Croonembourg, Ville de Danemark sur l'Oresund, que les Suedois tenoient encore, mais qu'ils rendirent peu de jours après au Danemark. Celui qui l'invita fut le Maréchal Steenbok, qui le régala splendidement, & lui fit toutes sortes de civilités, selon l'usage des Gens de Guerre; qui paroissent aussi bons Amis, quand la paix est faite, qu'ils ont été ennemis, pendant la Guerre. Il seroit à souhaiter qu'il en fût de même, entre les Gens des autres professions, qui sont souvent irréconciliables, pour des démêlés du nulle conséquence. Ruitter régala aussi, à son bord, tous les Suedois de distinction, qui se trouverent à Croonembourg. Quand tous furent transportez, Ruitter se rendit le 3. d'Août à Coppenhague, pour féliciter le Roi, de ce que tous ses ennemis étoient fortis de ses Etats. On comptoit qu'en vingt-huit jours, à commencer depuis le 7. de Juillet, on avoit transporté de Seelande en Schonen, plus de huit-mille-sept-cens Chevaux, soit de la Cavalerie, soit pour le service des Officiers de l'Infanterie, soit pour tirer l'Artillerie. On croyoit qu'il étoit bien sorti dix-mille hommes d'Infanterie Suedoise. On ne douta pas que l'activité des Hollandois, qui étoient en cela soutenus de l'Ambassadeur de France, ne fût cause que le transport se fit en beaucoup moins de tems, qu'il ne se seroit fait, si on s'en étoit remis aux Danois; ce qui prévint, sans doute, bien des desordres, que des Troupes mal payées auroient pu faire en Danemark.

Ruitter étant retourné à sa Flotte, il y reçut, le 7. d'Août, un ordre des Etats Généraux de retourner incessamment en Hollande, avec ce qu'il restoit de Vaisseaux, & avec les Troupes de Terre. Là-dessus, il donna dès le lendemain ordre à tous les Officiers de la Flotte de se tenir prêts à partir, & se rendit à Coppenhague, avec l'Ambassadeur des Etats; pour communiquer son ordre au Roi, qui le reçut très-bien, & lui fit expédier des Lettres de Noblesse, datées du 2. d'Août, S. A. où il fait son éloge; & lui fit remettre une Patente, où il lui donnoit une Pension d'environ deux mille francs, monnoie de Hollande. Ruitter eut soin de faire embarquer promptement tout ce qu'il y avoit, en Funen & en Seelande, de Troupes Hollandoises.

Il partit ensuite, le 13. d'Août vers le Sund, & eut beaucoup de mauvais tems à essuyer, jusqu'à ce qu'il arrivât en Hollande, où il entra le 3. de Septembre par le Vlie. Comme il alloit par le Zuyderzé à Amsterdam, son Vaisseau fut heurté par un autre, qui le fit couler bas, de sorte que le Vice-Amiral ne se sauva, qu'en s'attachant aux Cordages. Ce fut ainsi qu'il échappa, par un effet de la Providence, qui le reservoit à rendre de grands services à sa Patrie.

Pendant que ce qu'on vient de dire se passoit, du côté de Danemark, il se fit une révolution en Angleterre, par l'adresse du Général Monk; qui se rendit maître des affaires, en ce pais-là. Le Parlement rappella Charles II. en Angleterre, & le proclama comme son Roi légitime le 18. de Mai. Ce Prince se rendit, au même Mois à Breda, pour passer de-là en Hollande, & en suite en Angleterre, d'où une Flotte Angloise devoit le venir prendre. (1) Il fut peu de jours après, visité par une députation des E-

(1) Clarendon Hist. de la Rebellion d'Angleterre Liv. XVI. p. 766. de l'Ed. in 8.

tats Généraux, composée de gens de leur propre corps, „ pour le remercier de l'honneur „ qu'il leur avoit fait de vouloir bien faire quel- „ que séjour, sur leurs Terres. Ceux de Hollande „ le prièrent aussi de venir jusqu'à la Haie, où „ tout étoit prêt, pour l'y recevoir, & pour „ témoigner la joie, qu'ils avoient de la bène- „ diction que la Providence Divine avoit ré- „ pandu sur lui. Il y alla, & on l'y reçut d'u- „ ne maniere conforme au compliment, qu'on „ lui avoit fait.

„ Cependant Breda étoit plein d'Anglois, qui „ y accoururent de toutes parts, avec des pré- „ sents, & en protestant qu'ils avoient attendu „ le Roi, avec impatience, & qu'ils avoient prié „ Dieu, pour cet heureux changement; en „ grossissant fort les incommoditez, qu'ils avoient „ souffertes sous le dernier Gouvernement Ty- „ rannique; quoi que quelques-uns d'entre eux „ eussent travaillé avec zele, pour sa prospéri- „ té & pour son agrandissement.

„ Les Magistrats de la Ville prirent tous les „ soins imaginables, pour marquer au Roi com- „ bien ils lui étoient dévouez; en usant d'une „ très-grande civilité envers les Anglois, qui y „ accouroient, & leur faisant préparer des Lo- „ gis. On n'auroit jamais pu s'imaginer, par la „ maniere dont ils le recevoient, qu'il n'y a- „ voit pas long-tems, qu'on lui avoit défendu „ d'y venir; ce qui, à la verité, n'étoit pas „ venu de la disposition des Bourgeois de cette „ bonne ville, (*Breda*) qui souhaitoient passion- „ nément sa prospérité, & qui détestoient pu- „ bliquement la rudesse de leurs Superieurs, à „ qui ils étoient obligez d'obéir.

Ce sont les propres termes du Comte de *Clarendon*, dont je me servirai en cette occasion pour décrire la reception, que l'on fit à Charles II. dans les Provinces Unies. On en pourra voir le détail, dans *Aitzema*, sur cette année, en son Liv. XL. L'Historien Anglois auroit pu remarquer, que la Ville de Breda dépendoit de la Maison d'Orange, & que ce fut, pour cela, que cette Ville avoit fait une si bonne réception au Roi Charles; d'autant plus que la Princesse Royale, Douairiere d'Orange, y étoit venue recevoir son Frere; sans que d'ailleurs ils fussent si portez pour l'Angleterre. Il auroit aussi pu dire que le Roi y fut complimenté, non seulement, par une Députation des Etats Généraux, mais encore par une des Etats de Hollande; & que comme Breda étoit une Place frontiere, avec une Garnison de l'Etat, on défera au Roi l'honneur de donner le mot du guet. Ce mot (2) fut *Amsterdam*, comme s'il eût voulu faire une forte de civilité à cette Ville; qui, pendant son exil, lui avoit prêté secrettement à diverses fois la somme de cent-cinquante-mille florins, & encore davantage. Il auroit aussi pu dire, qu'il fut défrayé, pendant qu'il fut dans la territoire de Bréda, par les Etats Généraux, de qui il pé-

„ Quand tout fut prêt à la Haie, *continue le* „ Comte de Clarendon, & que les Etats eurent en- „ voyé leurs Yachts, & d'autres barques aussi „ près qu'il étoit possible, de Breda, pour y re- „ cevoir le Roi & tout son train, il s'embarqua „ sur un Yacht, avec ses deux Freres les Ducs „ d'York & de Gloucester, & sa Sœur, pour „ aller à Rotterdam. A Dordrecht, & plus bas „ le long de la Meuse, dont les bords é- „ toient

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 586.

1660. „ toient couverts de monde, on donna toutes
 „ sortes de marques de joie, autant que le ter-
 „ rain le souffroit. Etant arrivez à Rotterdam,
 „ ils monterent en des Carosses, qui les atten-
 „ doient, & marcherent à la Haie, au travers
 „ d'une infinité de peuple rangé en Haie, des
 „ deux côtez, & dont les acclamations & les cris
 „ de joie ne furent pas moindres, que si eux-mê-
 „ mes eussent été mis en sûreté.
 „ Son entrée à la Haie, sa réception, & la ma-
 „ niere dont il fut conduit au Logis, qu'on lui
 „ avoit préparé, furent très-magnifiques, & ré-
 „ pondoient à tous égards, à la richesse, & à la gran-
 „ deur de l'Etat. Sa Majesté fut défrayée, (1)
 „ avec toute sa suite, pendant le tems qu'elle fut
 „ à la Haie, qui fut de plusieurs jours, d'u-
 „ ne maniere tout-à-fait splendide. La joie é-
 „ toit si universelle, si visible & si réelle, qu'el-
 „ le ne pouvoit pas être plus grande. Les Etats
 „ Généraux en corps, & ceux de Hollande, de
 „ même, firent leurs complimens, avec une gran-
 „ de solennité. Plusieurs Particuliers de divers
 „ Ordres, & de diverses Facultez en firent au-
 „ tant; & l'on nomma des gens, pour se tenir
 „ toujours prêts à recevoir les ordres du Roi.
 „ Tous les Ambassadeurs, & les Ministres de di-
 „ verses Puissances, lesquels se trouvoient à la
 „ Haie, allerent complimenter le Roi, au nom
 „ de leurs Maîtres; de sorte qu'on eût dit, que
 „ toute l'Europe avoit concouru à cette révo-
 „ lution, qu'elle voyoit, avec tant de plaisir.

Il pourroit bien être vrai, qu'on se réjouit du retour de Charles II. parce qu'on avoit par tout peur d'un gouvernement, comme celui de Cromwel; qui s'étoit fait craindre, & respecter, pendant plusieurs années, de toute l'Europe; ce que Charles I. ni son Pere n'avoient jamais fait. Le Chancelier d'Angleterre ne dit rien des protestations d'amitié, que les (2) Auteurs Hollandois ont assuré, qu'il fit aux Députés des Etats Généraux, à qui il dit, comme ils l'assurent, *qu'il aimoit leur République, non seulement parce que la Princesse sa Sœur & le Prince son Neveu y demeuroient, deux personnes qui lui étoient fort cheres; mais aussi pour des raisons d'Etat, qui regardoient le bien de ses Royaumes, & par une forte inclination, qu'il se sentoit à la favoriser. Oui, Messieurs, ajouta-t-il, je cheris véritablement ces Provinces, & à un tel point, que j'aurois beaucoup de déplaisir, si elles faisoient plus de part de leur amitié à un autre Prince qu'à moi; car j'y dois avoir plus de part, que tous les autres, puis que je les cheris plus que ne font tous les autres Rois ensemble.* Comme les mêmes Députés lui dirent, que l'Etat étoit prêt à faire avec lui une Alliance perpétuelle, il leur répondit, *que nul de ses Prédecesseurs n'avoit eu, pour leur République, autant d'affection qu'il lui en témoigneroit toujours.* Il dit encore depuis, *que son intention étoit d'entretenir une paix inviolable, avec la Hollande & avec tout l'Etat.* (3) On fit en effet une nouvelle Alliance, qui ne fut conclue que l'an MDCLXII. & ratifiée, par le Roi, qu'au commencement de l'année suivante. Mais peu de tems après, le Roi fit la guerre à l'Etat, comme on le dira en son lieu.

Enfin après avoir été régalez & défrayés, avec une magnificence extraordinaire, il fit ses adieux le 1. de Juillet, & partit le lendemain, pour s'em-

barquer à Scheveling, sur la Flotte Angloise, qui 1660.
 „ l'étoit venue querir, accompagné des Etats de
 „ Hollande; qui le complimenterent, sur le bord
 „ de la Mer, par la bouche du Pensionnaire de Witt.
 „ Il lui fit un compliment un peu outré, & dans
 „ un François assez étrange, comme on le verra,
 „ en le lisant (4) dans la 2. Partie des *Résolutions Sé-*
 „ *crètes*; apparemment pour lui faire oublier l'Al-
 „ liance, que les mêmes Etats avoient faite avec
 „ Cromwel, & dont nous avons parlé sur l'année
 „ MDCLIV.

Ils envoyerent encore quelques Députés, qui l'accompagnerent jusqu'à bord du Royal Charles, & qui prirent là congé de lui. Tout se passa, comme il sembloit, à la satisfaction du Roi. Ce Prince recommanda fort aux Etats, sa Sœur & le Prince son Fils, & laissa même (5) un billet, où il leur disoit, „ que puis qu'il lais-
 „ soit, entre leurs mains, la Princesse sa Sœur,
 „ & le Prince d'Orange son Neveu, deux per-
 „ sonnes, qui lui étoient extrêmement cheres,
 „ il les prioit de vouloir prendre à cœur leurs
 „ intérêts, & de leur faire sentir les effets de
 „ leur faveur; lors que la Princesse les en prie-
 „ roit, ou pour elle-même, ou pour le Prin-
 „ ce son Fils; en les assurant qu'il reconnoi-
 „ troit tous les effets de leur bien-veillance,
 „ envers eux, comme s'il les avoit reçus en sa
 „ propre personne.

Il en avoit coûté aux Etats Généraux trois-cens-mille francs, à défrayer le Roi & sa suite, (6) pendant qu'il fut à Breda, & les Etats de Hollande en dépenserent le double, dès qu'il fut entré dans leur Province. Outre cela ils firent un présent de soixante-mille francs, en argent au Duc d'York.

Le Chancelier Clarendon ne dit rien de ce présent, qui étoit néanmoins plus considerable, à proportion, que celui que la Ville de Londres, fit au Roi, & dont il parle. Ce présent ne fut que de dix-mille Livres Sterling, & devoit être payé au Roi, à vue, par quelques-uns des plus riches Marchands d'Amsterdam. „ On croira, dit-il, avec
 „ peine, que cette somme d'argent tirée sur ces
 „ Marchands, ne put pas être trouvée en plu-
 „ sieurs jours; encore que quelques-uns des prin-
 „ cipaux Citoyens de Londres, qui étoient ve-
 „ nus, envoyez par cette Ville au Roi, allassent
 „ à Amsterdam, solliciter le payement, & qu'ils euf-
 „ sent d'eux-mêmes assez de credit, pour avoir de
 „ plus grosses sommes, quand même ils n'auroient
 „ pas apporté des Lettres de Change. En suite il dit, qu'à Amsterdam on est accoutumé de payer en papier & en assignations. Il n'avoit que peu ou point de connoissance des usages des Voisins, tel qu'est celui de la *Banque d'Amsterdam*. Il est vrai, qu'en paye de grosses sommes en *Banque*, comme on parle, ou en donnant une assignation sur la Banque; mais avec un billet, on peut avoir de l'argent chez les Caissiers. Il étoit très-facile, en ce tems-là, comme aujourd'hui, de trouver cent-dix-mille francs, en argent courant de Hollande; mais il n'étoit pas facile de trouver cette somme en especes d'or, comme sont les Guinées d'Angleterre; qui ne sont pas une monnoie courante en Hollande, & que l'on ne peut trouver, que chez les Juifs; qui en font une es- pece de commerce, aussi bien que des autres Monnoies étrangères. Alors, comme aujourd'hui, il n'é-

(1) Aitzema dit qu'elle étoit de deux-cens-cinquante personnes.

(2) Voyez Aitzema Liv. XL. p. 586. & 589.

(3) Voyez tous ces Complimens au 2. Tome des *Résolutions Secrètes* p. 25. & suiv.

(4) Sur cette année p. 258.

(5) Aitzema Liv. XL. p. 599.

(6) Voyez Aitzema là-même p. 587.

1660. n'étoit pas permis de faire fortir d'Angleterre de la monnoie, en une quantité confiderable; ce qui fait qu'il ne s'en trouve guère en Hollande. J'ai voulu dire cela, en peu de mots, parce que c'est là un exemple du peu de connoissance, que les Nations Voisines ont souvent l'une de l'autre; pour n'avoir point voyagé, ou avec peu d'attention aux usages des autres peuples.

Quelque tems après le départ de Charles II, les Etats Généraux nommerent quatre Ambassadeurs Extraordinaires, pour le féliciter sur son rétablissement, les Srs. de *Beverwaard*, *Van Hoorn*, *Van Goch*, & *Ripperda de Farmsum*. On dressa le (1) Traité entier, que l'on souhaitoit de faire avec l'Angleterre. Outre les Articles qui regardoient le Commerce, il y eut des Articles Secrets, touchant le secours, que les deux Etats se donneroient réciproquement, si l'un ou l'autre venoit à être attaqué. Les Etats demanderent au Roi un secours de douze-mille hommes bien armez, entretenus à ses dépens, & commandez par ceux que le Roi nommeroit. Ils offrirent de leur côté, de lui donner quatre-mille hommes, commandez par ceux qu'ils trouveroient à propos, & entretenus à leurs dépens, pendant que le Roi en auroit besoin.

Les Etats vouloient qu'il fût libre à celui, qui seroit attaqué, de recevoir le secours en soldats, ou en argent, ou la moitié en argent, & l'autre en Soldats, ou en Vaisseaux, & en Munitions de Guerre: Que ces Soldats reçussent dix-mille Francs par mois, en argent de Banque, & que l'on fît l'année de douze mois, au lieu qu'en Hollande on en diminueoit le nombre, en faisant les Mois de quarante jours: Que cette solde fût comptée, le premier jour du mois: Que ce paiement, & ces offres fussent faits à Londres, ou à Amsterdam; mais que s'il s'agissoit de fournir des Vaisseaux, ou des Munitions de guerre, celui qui les demanderoit, enverroit les recevoir, dans le Pais même, à la vuë de celui qui les fourniroit.

Ils vouloient aussi que, si le secours se donnoit en Soldats, ils obéissent à ceux, chez qui ils seroient envoyez, & se laissassent employer à tout ce dont on auroit besoin d'eux; à condition néanmoins que les Compagnies ne fussent pas séparées les unes des autres, & demeurassent sous leurs propres drapeaux; en maniere qu'il demeurât, au moins, deux, ou trois-cens hommes ensemble de chaque Régiment: Qu'il fût au pouvoir de ceux, qui auroient reçu un secours de cette sorte, de remplir les places, qui viendroient à vaquer, dans les Troupes; à condition que les nouveaux Officiers fussent tirez du secours même, auquel les places vaqueroient: Que si le secours devoit être plus grand, selon les occasions, les deux puissances l'augmenteroient à proportion.

On donna encore pouvoir aux Ambassadeurs d'offrir, s'il en étoit besoin, jusqu'à six-mille hommes, de la part de la République; qui les a fournis, dans les dernières guerres, aux Rois *Guillaume III.* & au Roi *George*, auxquels ce secours a rendu de fort bons services. Cette résolution fut prise, le 5. d'Octobre de cette même année. On donna aussi des ordres aux Ambassadeurs, touchant le rang, qu'il devoient tenir, parmi les autres Ambassadeurs, qui pourroient se trouver à Londres; & on les chargea, entre autres choses, de prendre place immédiatement après les Ambassadeurs de

Venise, qui ne cedent le pas, qu'à ceux des Têtes Couronnées. 1660.

Ces Ambassadeurs partirent, pour Londres, le 29. d'Octobre, & arriverent le 1. de Novembre à Gravesand sur la Tamise. Cependant *Beverwaard* avoit pris les devans, sans néanmoins prendre, avant leur arrivée, le caractère d'Ambassadeur. Il se rendit ensuite à Gravesand, & fut reçu, avec eux, selon la coutume. Ils eurent, après cela, leur première audience, le 19. du Mois.

Ils eurent aussi des Conférences avec les Ministres du Roi, & ils empêcherent que l'on ne passât un Acte dans le Parlement, concernant la Pêche; qui ôtoit aux Hollandois une partie du droit de pêcher, dont ils avoient joui jusqu'alors.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes d'Angleterre, leur dirent depuis (2) qu'ils avoient eu des Nouvelles de Hollande; par lesquelles ils avoient appris que la Compagnie Hollandoise disoit, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de leur rendre l'Île de Pouléron, qu'ils redemandoient depuis long-tems, parce que les Etats Généraux s'étoient chargez de cette affaire; & qu'ils s'adressoient à leurs Ambassadeurs, pour les avertir que les Vaisseaux, qui en devoient aller prendre possession, partiroient en peu de jours. Ils leur demandoient des ordres, pour la leur faire rendre, quand ces Vaisseaux seroient arrivez aux Indes; à faute de quoi, ils ne répondroient pas du mal, qui pourroit arriver du refus, qu'on feroit de la leur rendre, & qu'ils n'épargneroient rien, pour s'en rendre les maîtres. Les Ambassadeurs leur dirent, qu'ils ne leur pouvoient donner aucune réponse par écrit, d'autant plus qu'on ne leur faisoit cette demande que de bouche: Qu'ils avoient bien reçu de leurs Maîtres quelques ordres là-dessus, mais que comme le Traité, qui avoit été fait sur cela, avoit été conclu avec la connoissance des Puissances, en ce tems-là; l'exécution ne pouvoit s'en faire, sans qu'elles s'en mêlassent: Qu'on ne pouvoit remettre à des Particuliers aucunes terres, sans l'approbation du Souverain, qui étoit le Roi de la Grande Bretagne, & qu'ils ne doutoient pas que, s'il souhaitoit qu'on leur remît cette Île, leurs Hautes Puissances, & ceux de la Compagnie Hollandoise ne la leur rendissent, selon l'accord qui en avoit été fait. Les Directeurs Anglois repliquerent qu'ils avoient l'approbation du Roi, & qu'ils la pouvoient faire renouveler tous les jours.

Les Ambassadeurs dirent, qu'il étoit d'autant plus étrange qu'ils ne la montrassent pas, ou qu'ils ne l'envoyassent pas. Les Directeurs Anglois répondirent, que si les Ambassadeurs étoient chargez d'y mettre ordre, dès qu'ils l'auroient montrée; ils la leur feroient voir, & la leur remettroient entre les mains; sur quoi les Ambassadeurs repliquerent, qu'ils en parleroient à deux de leurs Collegues, qui étoient alors absents.

La Compagnie Hollandoise envoya cependant le 16. de Décembre, ordre au Gouverneur & au Conseil de Banda, de remettre Pouléron à ceux, qui apporteroient un pouvoir du Roi de la Grande Bretagne, pour la recevoir. On l'avoit donné dès le 6. de Novembre, de l'an MDCLV. mais on dit, que deux des Directeurs Anglois avoient reçu de l'argent des Hollandois, pour en différer l'exécution. Le Roi autorisa

B

12

(1) Résol. Secretes T. II. p. 260. & suiv. *Aitzema* Liv. XL. p. 605. & suiv.

(2) *Aitzema* Liv. XL. p. 617. & suiv.

1660. la Compagnie Angloïse, pour recevoir cette Ile, mais cette affaire ne fut néanmoins pas finie.

Comme le Roi Charles II. avoit recommandé, comme on l'a dit, le jeune Prince d'Orange aux Etats Généraux; il se fit, (1) après son départ, de grands mouvemens, en quelques Provinces, pour lui faire conférer les Charges de *Capitaine Général, tant par mer, que par terre*, & de *Stadthoude* ou Gouverneur des Provinces, où il n'y en avoit point. Les Etats de Zélande, toujours zèles pour la Maison d'Orange, en firent l'ouverture, par des Lettres datées du 7. d'Août, aux Etats Généraux, à ceux de Hollande, aux Princesses d'Orange Marie & Amélie, & au Prince d'Orange lui-même. Ils firent, en même tems, une résolution dans leur Assemblée, où après avoir fait l'éloge de ses Prédecesseurs, & dit qu'il avoit de grands biens, dans les Provinces, ils résolurent de *désigner & nommer le Prince d'Orange, Capitaine & Amiral Général des Provinces Unies*, avec une Instruction, que l'on formeroit auparavant, conjointement avec les autres Provinces, & une pension de cent-mille francs; que l'on prendroit sur l'Etat de Guerre, & qui commenceroit à courir du jour même de l'élection. Ils convinrent, ensuite, de faire une députation solennelle, pour comparoître dans l'Assemblée des Etats Généraux, & pour les engager à consentir à la proposition, qu'on leur feroit. Ils se proposèrent particulièrement d'agir conjointement, avec la Hollande, pour le faire désigner Stadthoude, & Capitaine & Amiral Général des deux Provinces, en lui faisant une Instruction telle qu'il falloit; & de le faire sans délai, & qu'on employeroit pour cela, des raisons tirées de l'étroite Union, qui avoit toujours été entre la Hollande & la Zélande. Quoi qu'ils voulussent que l'on conferât, sans délai, ces deux Charges au Prince, ils trouvoient à propos qu'il n'en fût mis en possession, pour les exercer, que quand il auroit atteint l'âge de dix-huit ans; & qu'en attendant, on ne lui donneroit aucun Lieutenant, qui en fit la fonction; mais qu'elle demeureroit entre les mains des Etats. Ils lui décernèrent encore la qualité de *premier Noble*, dans leur Province; avec les restrictions, sous lesquelles ses Prédecesseurs en avoient joui; à condition néanmoins, qu'il n'en jouiroit qu'à l'âge de dix-huit ans. Ils entendoient que celui, qu'il nommeroit pour tenir sa place, comme s'avoit été la coutume, seroit un Homme né en Zélande, & qui y eût du bien; qu'il fût enfin de la Religion Réformée, & hors de tout Emploi Militaire.

Les deux Princesses d'Orange, & le Duc d'York ayant appris cette résolution des Zélandois, ne manquèrent pas de les en remercier. La Princesse Royale, en particulier, ayant dessein d'aller faire un tour en Angleterre, leur en fit part, aussi bien qu'aux E. E. G. G., leur recommanda de nouveau son Fils, & leur offrit de leur rendre tous les bons offices, en ce pais-là, qu'elle pourroit. Elle partit, & ne put s'empêcher de témoigner auparavant à ceux, qui étoient allés à *Honslardyk*, pour lui souhaiter un bon voyage, qu'elle s'étoit attendue à quelque chose de plus, en faveur de son Fils; que de le voir *désigner* seulement, pour être mis en possession de ces Charges, quand il auroit dix-huit ans; sans penser que toutes les Provinces n'avoient pas même encore approuvé la Proposition de la Zélande, & qu'il n'y avoit aucun sujet de se hâter.

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 634.

1660 Les Etats de cette Province se rendirent, comme en corps, à la Haie en Septembre; pour engager plus facilement ceux de Hollande, à approuver la proposition, qu'ils avoient à faire. On les envoya querir, par plus de vingt Carosses, pour les conduire dans la Chambre, où les Etats de Hollande s'assembloient, & *Hadrien Veth*, Pensionnaire de Zélande, leur fit la proposition par un Discours, que l'on pourra lire dans (2) *Aitzema*. Il n'y a rien que de très-commun, & de très-foible. Il fit aussi cette Proposition, le 28. de Septembre, dans l'Assemblée des E. E. G. G. On ne répondit autre chose, dans l'une & l'autre Assemblée, sinon qu'on y penseroit, & que l'on prioit *Veth* de donner une Copie de son Discours.

Les Etats de Frise prirent une résolution, le 8. de Septembre, semblable à celle des Zélandois, à l'égard des Charges de Capitaine & d'Amiral Général; en donnant au Prince l'Instruction, que les Provinces trouveroient à propos, à quoi ils ajoutèrent que le Prince pourroit avoir session au Conseil d'Etat, à l'âge de seize ans, & que les Princesses prendroient soin de le faire instruire, touchant les Lois de l'Etat, & dans la Religion Réformée. Ils proposèrent encore de lui faire compter cent-mille francs, tous les ans; pour subvenir à la dépense de sa Maison.

La Princesse Royale écrivit le 22. de Septembre aux Etats de Hollande, pour les prier de vouloir prendre part à l'éducation du Prince; afin de le mettre en état d'exercer les charges, auxquelles il seroit appelé, pour le bien de l'Etat. Les Etats y consentirent, par une résolution du 25. de Septembre. Ils résolurent aussi de lui offrir une somme d'argent, pour les dépenses de sa Maison, sans dire quelle seroit la somme. La Princesse leur répondit le 28. du Mois, pour les remercier, & les prier de prendre une résolution plus complete, en faveur de son Fils, & les Etats lui repliquèrent le même jour, par une autre résolution, qui lui fut d'abord envoyée, dans laquelle ils cassèrent l'Acte d'Exclusion; qu'ils avoient été obligés d'accorder à *feu Olivier Cromwel*, le 4. de Mai MDCLIV. & par lequel le Prince avoit été exclus, pour lui & pour ses descendants, des Charges de Stadthoude, & de Capitaine Général, tant par mer, que par terre. Il semble, qu'il auroit fallu commencer par-là, & que le Roi Charles II. l'auroit dû demander; mais on regardoit apparemment tout ce, qui avoit été fait, avec *Cromwel*, comme nul; depuis qu'on avoit résolu de faire une nouvelle Alliance, avec Charles. Le Quartier de *Nimegué*, en Gueldre, résolut la même chose le 27. de Mai, & ajouta encore que le Comte de Nassau, Gouverneur de Frise & de l'Omlande seroit fait Velt-Maréchal. Les Quartiers de *Zutfen* & d'*Arnhem* en firent autant, & exprimerent que le Prince d'Orange auroit cent-mille francs de pension, par an.

La Princesse Royale (3) après avoir vû les sentimens des principales Provinces, touchant l'avancement de son Fils aux charges de ses Prédecesseurs, envoya un Mémoire à celle d'*Overysse*; par lequel elle souhaitoit d'avoir quelque certitude des Etats de cette Province, touchant l'avancement de son Fils aux Charges de ses Prédecesseurs; & cette Province fit, comme les autres, le 23. d'Octobre. Il en fut de même de celle d'*Utrecht*.

II

(2) Liv. XL. p. 637.

(3) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 674.

1660.

Il y eut encore quelque contestation, entre les Princesses d'Orange, touchant la tutelle & l'éducation du jeune Prince. (1) La Princesse Royale, partant pour l'Angleterre, avoit nommé, le 29. de Septembre, dans une Lettre aux Etats de Hollande, *Beverwaard* & *Noortwyk* du corps de la Noblesse, pour avoir l'œil sur l'éducation de son fils, & leur avoit joint du corps des Députés des Villes *Berendrecht* de Dordrecht, *Zuyd-Polsbroek* d'Amsterdam, & *Foreest* d'Alcm.r. La Princesse Douairiere, sa Belle-Mere (2) avoit nommé, le 22. du même Mois, l'Electeur de Brandebourg, Oncle du Prince, pour y avoir l'œil. Elle renouvela encore ses instances aux E.E. de Hollande, pour le faire nommer & d'autres Nobles, & Députés des Villes de Hollande. Mais les Etats de Hollande s'en tinrent à la nomination de la Princesse Royale, & il n'étoit nullement besoin de multiplier les Inspecteurs de l'éducation du Prince.

Cependant il étoit arrivé, dès le Mois de Mars, une chose fâcheuse, pour l'Electeur & pour les Princesses, qui avoient eu jusqu'alors la Tutelle du Prince. Ce fut que le Roi de France se saisit de la Ville & de la Principauté d'Orange, le 22. de Mars, sous prétexte des divisions qui étoient entre les Princesses d'Orange & l'Electeur de Brandebourg. (3) Le Comte *Christofle* de *Dbona* étoit alors Gouverneur d'Orange, mais avec peu de forces, pour défendre la Place, contre la France, & sans esperance de pouvoir être soutenu. Il avoit eu une Conférence, dès le 7. de Fevrier, avec *Milet*, Sous-Gouverneur du Duc d'Orléans, à qui le Cardinal Mazarin avoit donné des Lettres de Créance. Il représenta au Comte, „ que „ le Roi de France souhaitoit d'avoir, entre les „ mains, Orange; pendant que les Princesses étoient brouillées là-dessus; comme Médiateur „ de leurs différends, sur une Place, qui étoit „ enclavée dans ses Etats, & qu'en cette qualité il demandoit, que le Comte lui remit le „ Château.

Le Comte répondit d'abord, avec assez de fermeté, qu'il étoit Gouverneur de la part du Prince d'Orange, à qui il avoit prêté serment; qu'il avoit été confirmé en cet emploi, par ceux, qui étoient chargez de la Tutelle; & qu'il ne pouvoit rien répondre au Roi, avant qu'il en eût reçu ordre de la Douairiere d'Orange, à qui il alloit expédier un Courrier.

Milet repliqua „ que le Roi étoit venu en Provence, autant pour Orange, que pour Marseille; qu'il ne s'en retourneroit point, qu'il n'eût vu une fin de cette affaire, & qu'il y avoit vingt-mille hommes prêts à investir cette Ville, & le Château; qu'enfin il étoit trop pressé, pour attendre le retour du Courrier de la Haie, & que si la Princesse refusoit de faire rendre le Château, l'affaire tireroit encore plus „ en longueur.

Le 18. de Mars, le Maréchal du *Plessis Prâlin* vint à Courteson, petite Ville du voisinage, avec douze-cens hommes du Régiment des Gardes du Roi, & quatre-cens Gens d'Armes. Quand on l'eut appris à Orange, on ferma promptement les portes de la Place, & l'on tint Conseil, pendant deux heures, pour voir ce qu'on pourroit faire, dans cette conjoncture; mais comme on n'avoit nulles forces suffisantes, pour opposer aux François, on jugea qu'il valloit mieux les laisser

1660. entrer, comme ils firent. Aux premières nouvelles, qui vinrent en Hollande, les deux Princesses Tutrices du Prince d'Orange firent une forte (4) d'accommodement ensemble, pour empêcher que, sous prétexte de leur méfintelligence, le Roi de France ne se fâisît d'Orange.

Mais cela n'empêcha pas qu'il ne le fit, & qu'il ne prît ce prétexte, comme il le marqua au commencement du Plein-pouvoir, qu'il donna à *Milet*; pour traiter de la reddition du Château, & au commencement du Traité même. L'un & l'autre fut fait à Avignon, où le Roi étoit allé, & daté du 20. de Mars. Le Comte de *Dbona*, n'assistâ pas lui-même à la négociation; mais employa pour cela, le Comte de *Ferracieres* *Montbrun*, son Beau-Pere. Voici le commencement du Traité: *Le Roi ayant été informé, que les différends entre Mad. la Princesse Royale d'Orange, d'une part & Mad. la Princesse Douairiere d'Orange, & Mr. l'Electeur de Brandebourg, joints ensemble de l'autre part, pour raison de l'exercice de leur autorité, dans l'administration de la Place, & de la Principauté d'Orange; Sa Majesté s'est employée, depuis deux ans, pour les faire cesser; mais voyant que ç'a été inutilement, & que son autorité n'a pas été reçue, ni considérée, comme elle le devoit être; que les divisions avoient augmenté en sorte, que lesdits Sujets & autres, qui se sont joints à eux, ayant pris les armes, ont commis plusieurs actes d'hostilité, & fait diverses entreprises, les uns contre les autres; que même ces mouvemens commencerent à se communiquer, dans les Provinces du Royaume, voisines de la dite Principauté & en alterer le repos, dont elles doivent jouir, en conséquence de la paix; Sa Majesté, pour ces considérations, & autres importantes à son service, & pour appaiser toutes choses dans ladite Principauté, faire que la justice fût rendue à un chacun, & arrêter le cours de ces desordres, dont la suite pourroit nuire aux intérêts de Mr. le Prince d'Orange; ayant résolu d'établir une garnison, dans la Place d'Orange, Elle auroit fait sommer plusieurs fois le Comte de *Dbona*, son Gouverneur, de la lui remettre & lui auroit fait déclarer qu'à faute d'y satisfaire, elle employeroit sa puissance & son autorité, pour l'y obliger. Sur quoi ayant supplié Sa Majesté de lui donner un tems suffisant, pour faire savoir ses intentions en Hollande; elle lui auroit accordé, pour cette fin, trois semaines, pour tout délai; lesquelles étant expirées, & voulant que son intention fût exécutée, sans plus de remise; elle auroit envoyé derechef le Sr. *Milet* à Orange, auquel le Sr. Comte de *Dbona*, après plusieurs voyages & remises, avoit déclaré ne pouvoir, ni ne devoir exécuter ce qui lui étoit ordonné par S. M. à cause de l'accord, qu'il allegoit être entre les deux Princesses; duquel accord la nouvelle lui étoit arrivée, tandis que le Sr. *Milet* étoit à Orange; à quoi S. M. ne voulant avoir égard, elle auroit fait déclarer audit Sr. Comte de *Dbona*, que, nonobstant les raisons susdites, elle vouloit, pour des raisons, importantes pour son service, & au bien de Mr. le Prince d'Orange, que le Château d'Orange lui fût remis, sans délai; & pour y obliger ledit Sr. Comte de *Dbona*, elle auroit fait avancer ses Troupes, dans la Principauté d'Orange, pour investir la Place, & se seroit, pour cet effet, rendu en personne à Avignon, pour passer plus outre, en cas que ladite Place ne lui fût point remise aux conditions, qui s'ensuivent.*

On voit, par ce début, qu'on pourroit soupçonner être de la façon du Cardinal Mazarin, qui pouvoit dire très-peu de chose, en beaucoup

B 2

de

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 647.

(2) Là-même p. 646. & 684.

(3) Là-même p. 622. & suiv.

(4) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XL. p. 622. & suiv.

1660. de paroles, lors qu'il le trouvoit à propos; qu'il n'y avoit point de raison de se saisir d'Orange, que parce qu'il ne lui paroïssoit pas de la grandeur de la France, qu'un aussi petit Prince, que l'étoit alors le Prince d'Orange, eût une Ville fortifiée, avec un Château, dans une Province si éloignée de la Hollande. L'amitié, que le Roi feignoit d'avoir pour ce Prince, étoit un de ces tours, qui, quoi que spécieux, ne renferment rien de solide. Il étoit porté par le X. Article, & les quatre suivans: „ Que la Justice se reniroit, au nom de Mr. le Prince d'Orange, sans que l'on fit mention d'aucun autre: Que S. M. remettrait le Château & la Principauté d'Orange à Mr. le Prince d'Orange, aussi-tôt qu'il auroit atteint l'âge de Majorité; avec toutes les munitions de guerre, Canons & armes, qui se seroient trouvées dans la Place, & auroient été reçues par inventaire: Que S. M. conserveroit le Château & la Principauté d'Orange, pendant la Minorité de Mr. le Prince d'Orange, quelle que prétension, que qui que ce fût, de quelle qualité qu'il pût être, pourroit y avoir; & que S. M. les remettrait, entre les mains de ce Prince, au tems de sa Majorité: Que si le Prince d'Orange venoit à decéder pendant sa Minorité, S. M. remettrait le Château & la Principauté à Mad. l'Electrice de Brandebourg, (*Tante de ce Prince, & l'Aînée des Filles de Frideric Henri, à qui étoient substituées les terres de la Maison, en cas que les Héritiers mâles vinssent à manquer*) & à ses successeurs: Que S. M. feroit pourvoir aux frais, qui seroient à faire, pour le payement de la Garnison de la Place, sans aucune répétition sur Mr. le Prince d'Orange, ni la Principauté; qui demeureroit libre & au même état, qu'elle a été jusqu'ici, sans porter d'autres charges, ni plus grandes, que celles qu'elle n'a accoutumé de lui payer. Il n'y a rien de plus équitable, que cela; mais une plus grande Puissance, qui retient, comme en Séquestre, des Terres, qui appartiennent à une moindre, ne laisse pas d'en être la maîtresse; & on ne peut pas se porter pour Séquestre, que par le consentement des intéressés.

Comme le Roi traita fort favorablement le Comte de Dhona, ainsi qu'on le voit par divers Articles du Traité, & que ce Seigneur ne se retira nullement en Hollande, mais en Suisse, où il acheta la Baronie de Copet, sur les Terres du Canton de Berne; il y eut des gens, qui l'accuserent d'avoir vendu le Château d'Orange à la France; comme ceux, qui avoient vécu de ce tems-là, nous l'ont souvent raconté. Mais, quoi qu'on puisse dire, il est visible que le Château d'Orange n'étoit nullement en état de résister à la France; quand même il auroit été mieux fortifié & mieux fourni, qu'il ne l'étoit. Ainsi il n'est nullement besoin de soupçonner le Comte de trahison.

Le Roi écrivit le 29. de Mars à la Princesse Douairière d'Orange, (1) pour répondre à une Lettre qu'elle lui avoit écrite, pour lui reprocher de vouloir envahir les Terres de son Petit-Fils, & pour le prier de ménager ses intérêts. On fait que cette Dame étoit un peu hautaine, comme on l'a déjà remarqué ailleurs. Le Roi lui dit „ qu'il ne pouvoit pas mieux considérer, suivant „ la priere qu'elle lui en avoit faite, l'intérêt d'un „ Prince mineur, pour qui il avoit d'ailleurs tou-

„ te la tendresse & l'affection possible, qu'en ne 1660.
 „ changeant rien de la résolution, qu'il avoit dé-
 „ ja prise, sur l'affaire d'Orange; & qu'elle de-
 „ meureroit, sans doute, d'accord avec lui, que
 „ le véritable intérêt du Prince consistoit plutôt
 „ à se conserver sa bien-veillance (*du Roi,*) &
 „ à ôter à l'avenir tout sujet de dissention & de
 „ mesintelligence; qu'à continuer une grande
 „ dépense, qu'on lui avoit fait faire jusqu'alors
 „ fort inutilement; & à la garde & à l'accroisse-
 „ ment des fortifications d'une Place, qui se trou-
 „ vant au milieu de la France, ne pouvoit être
 „ que contre lui-même, (*le Roi*) & ne serviroit
 „ jamais de rien au Prince, ou à ses Comman-
 „ dants, à son insû, & contre sa volonté; qu'à
 „ donner à S. M. des occasions de mécontente-
 „ ment, comme il n'étoit que trop-souvent arri-
 „ vé, ou des ombrages, qui lui seroient plus
 „ préjudiciables, qu'avantageux. J'é serai cepen-
 „ dant, *continue-t-il*, fort-aisé, que les différends
 „ de la Tutelle soient accommodés par la média-
 „ tion, dont on est convenu, depuis peu de
 „ jours; à quoi le changement de la garnison de
 „ la place n'apportera aucun changement; ces
 „ deux affaires étant toutes différentes. Je ne
 „ veux pas finir, sans vous assurer que je conser-
 „ verai toujours plus d'affection & de reconnois-
 „ sance, envers la personne du jeune Prince, de
 „ ce que ses Ancêtres ont contribué au bien pu-
 „ blic; qu'aucun de ceux, qui, dans cette oc-
 „ currence seulement, témoignent prendre tant
 „ de part à ses intérêts.

Le Roi finit par des reproches de ce qu'en plusieurs occasions, elle en avoit usé peu obligamment envers lui. Le Cardinal lui écrivit aussi une Lettre, où après avoir répété en substance une bonne partie de celle du Roi, il ajoûta „ que „ Son Altesse n'auroit point sujet, de *protester*, „ comme elle lui mandoit, *devant Dieu & les „ Hommes, & particulièrement devant les peuples „ des Provinces Unies, de la Violence & l'Injustice, „ qu'on faisoit à un Prince Mineur, & aux Maisons „ de Brandebourg, d'Orange & de Nassau*; ou que „ si ces protestations lui plaisoient, il seroit, en „ tout cas, juste, de les accompagner d'un Acte „ authentique, par lequel S. A. fit voir à Dieu „ & aux Hommes, que quelcun des Rois préde- „ cesseurs de S. M. eût permis à Mrs. les Princes „ d'Orange d'élever des fortifications considéra- „ bles contre eux-mêmes, dans une place, qui „ se trouve enclavée dans leur Etat; & à leurs „ Gouverneurs de faire des Alliances, parmi leurs „ Sujets, sans leur permission, & toutes sortes „ de pratiques, & de cabales contre leur service. „ Après cela, il ajoûtoit que, si cet Acte se trou- „ voit, il s'employeroit bien volontiers, auprès „ de S. M. pour la disposer à consentir, que Mr. „ le Prince d'Orange d'alors, & ses successeurs „ continuassent à jouir de l'effet de cette gra- „ ce.

La Princesse Royale envoya ensuite un Homme pour voir, si on ne pourroit point engager le Roi de France à rendre Orange à son Fils; mais tout ce qu'il put dire fut inutile, (2) quoi que *Marie Henriette*, qui étoit à Paris, s'employât pour elle. *Weyman*, Ministre de Brandebourg, présenta un Mémoire aux E. E. G. G. où il chargeoit la Princesse Royale, d'avoir été cause de la reddition de la Principauté d'Orange; en divertissant les revenus à toute autre chose, qu'à mettre le

Gou-

(1) *Aitzema* Liv. XL. p. 628.

(2) Voyez *Pufendorf* dans la Vie de Frid. Guillaume E-
lecteur de Brandebourg, sur cette année.

1660. Gouverneur en état de se défendre ; car le Prince son Epoux lui en avoit donné la disposition, par un Ecrit signé de sa main, mais sans aucune formalité. La Princesse répondit à ce Mémoire, & chargea trois Ambassadeurs de l'Etat, qui devoient aller en France ; savoir, Mrs. de *Guent*, *van Buning*, & de *Hubert* ; de représenter ses intérêts au Roi. Mais tout étoit inutile, & la France les paya de paroles, comme on devoit bien s'y attendre ; sur tout parce que le Roi d'Angleterre, nouvellement rétabli, ne pouvoit pas s'en mêler. Ainsi le Prince d'Orange ne rentra pas dans la possession de sa Principauté, ni alors, ni depuis qu'il fut devenu Majeur, à cause de la Guerre, qu'il y eut entre le Roi de France & les Etats, douze ans après. On a cru que l'on devoit dire en peu de mots ce qu'on vient de voir, à cause du bruit que cette brouillerie fit alors ; & que ce fut le premier chagrin, que la France fit au Prince, qui ne fut jamais de ses amis.

Il y eut (1) cette année une nouvelle brouillerie entre l'Evêque de Munster, & cette Ville, qui voulut s'en remettre aux E. E. G. G. Nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à ce qui arriva en Oostfrise, après la mort du Comte. On le trouvera, (2) dans l'Historien cité en marge.

Il arriva, dans la Ville (3) d'Utrecht, quelque désordre, par le Zèle indiscret de certains Prédicateurs, qui s'avisèrent de censurer odieusement la conduite des Magistrats, en quelques affaires Ecclesiastiques, & de leur dire de grossières injures en Chaire ; quoi qu'ils n'eussent rien fait, que conformément à la Discipline Ecclesiastique, réglée par le Synode de Dordrecht. Cela alla si loin, que les Etats de la Province craignirent qu'il ne se fit quelque sédition, à cette occasion. Ils écrivirent à ceux de Hollande, le 25. de Juin, que, depuis un assez long-tems, dans leur Province, & particulièrement dans la Ville d'Utrecht, quelques Prédicateurs avoient dit beaucoup de choses, qui pouvoient diffamer le Gouvernement de la Province & des voisines, & le rendre méprisable au Peuple ; Que pour cela le Magistrat avoit, selon la discipline Ecclesiastique établie au Synode de Dordrecht, commis deux personnes de son Corps, pour assister au Consistoire, mais qu'on leur en avoit refusé l'entrée ; Qu'après cela quelques Ministres avoient non seulement prêché, comme auparavant, mais encore augmenté leurs invectives ; de sorte que sous prétexte du bien des Eglises, de la Conscience & de la Religion, ils pourroient non seulement soustraire le Peuple à l'obéissance qu'il devoit aux Magistrats, mais encore le soulever contre lui.

Cela engagea les E. E. de Hollande à résoudre le 7. de Juillet, de leur envoyer deux compagnies de Cavalerie & deux d'Infanterie, & de prier les Magistrats d'Amsterdam d'envoyer encore quelque partie de leur Garnison, si le désordre continuoit. Cette affaire n'eut d'autre suite, que le bannissement de deux Ministres, (4) qui s'étoient apparemment les plus distingués, dans leurs invectives contre le Gouvernement, & cela dans vingt-quatre heures. Mais ils ne laissèrent pas d'être appelés à d'autres Eglises.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XL. p. 658. & suiv.

(2) Là-même p. 676.

(3) Pag. 683. & suiv. Secretes Résolutions sur cette année p. 501.

(4) Ceux qui voudront s'instruire plus exactement de cette affaire n'ont qu'à consulter *Aitzema*, sur cette année.

Ces gens là, comme le dit l'Historien cité en 1660. marge, soutenoient, que le pouvoir de gouverner l'Eglise comme Eglise, appartenoit proprement & inférieurement à l'Eglise, mais qu'elle étoit soumise à Jésus-Christ, qui en est le Chef suprême, & le Roi : Que, selon le Droit divin, ni les Rois, comme Rois ; ni les Magistrats, comme Magistrats ; ni ceux qui ont droit de Patronage, comme tels, n'ont aucune part au gouvernement de l'Eglise. Ils prétendoient néanmoins qu'on leur faisoit tort, quand on leur reprochoit que, par-là, ils établissoient une Puissance *collaterale* à celle du Souverain.

Ils se plaignoient, que les Rois, qui s'arrogent plus d'autorité, faisoient comme le Roi Achab, qui prétendoit avoir la Vigne de Naboth ; ou comme s'ils vouloient s'attribuer l'autorité d'un Mari, sur la femme d'un autre homme. Ils nioient néanmoins que leurs sentimens fussent les mêmes, que ceux des Catholiques Romains, puis qu'ils attribuoient aux Magistrats Réformez, un jugement *subsequent*, d'*ap probation* & de *discretion*, & autres choses semblables. Mais on ne peut pas nier, qu'encore que les Magistrats ne puissent pas faire eux-mêmes les fonctions des Ministres, ni imposer à personne de croire ce qu'ils croient eux-mêmes, ou de professer ce qu'ils ne croient pas vrai ; ils sont maîtres de l'extérieur de la Religion, des Temples, & des Gages qu'ils donnent aux Prédicateurs, & qu'ils ne puissent bannir des séditeux d'une Eglise, qui leur appartient, & qu'ils entretiennent. Sans cela, le pouvoir des Ministres, & des Consistoires ne seroit pas seulement égal au leur, mais encore supérieur.

De Thou, Ambassadeur de France, communiqua aux Etats Généraux, (5) en leur souhaitant la bonne année, que la Paix avoit été conclue, le 7. de Novembre de l'année précédente, entre la France & l'Espagne, & ratifiée le 14. de Décembre.

Le 7. d'Avril, l'Ambassadeur d'Espagne *D. Estevan de Gamarre* fit la même chose, & déclara, en même tems, que la Paix seroit affermie, par le mariage du Roi T. C. avec *Marie Therese*, Infante d'Espagne, & que l'on avoit sujet d'espérer que la Paix des Couronnes rendroit le commerce plus florissant. Il déclara aussi, que le Roi son Maître étoit résolu d'entretenir l'Amitié, qui étoit entre lui & la République. Il finit, en parlant des brouilleries, qu'il y avoit encore, entre les Membres Espagnols & Hollandois de la Chambre mi-partie du Pais d'au delà de la Meuse, que les deux Etats possédoient en commun. Tout cela auroit dû être accommodé, il y avoit long-tems, si quelqu'un n'avoit pas été intéressé à faire négliger cette affaire. Il semble qu'*Aitzema* en avoit ouï dire quelque chose.

Dans la Paix des Pirenées, le Roi d'Espagne y fit comprendre les Provinces Unies, mais la France ne les proposa nullement ; & il pourroit sembler que, dès ce tems-là, elle se dispoit à faire valoir les prétensions de la Reine, sur le Brabant ; à quoi on s'attendoit bien, que les Provinces Unies ne seroient pas favorables, puis que dès le tems des négociations de Munster, la Reine de France, Anne d'Autriche, en avoit écrit à ses Ministres. Les Espagnols avoient déjà craint, depuis long-tems, qu'en accordant les

(5) *Aitzema* Liv. XL. p. 689.

(6) Voyez Tom. II. p. 254.

1660. Infantes d'Espagne à de grands Princes, & sur tout à des Rois de France, il n'arrivât que ces Princesses vinssent à hériter des Rois d'Espagne, toute leur Monarchie, en cas qu'il ne restât aucun héritier mâle; & qu'elle ne fût unie à un autre Royaume, pour n'obéir qu'à un seul Souverain. Les Espagnols donc sentans leur Monarchie assez puissante, pour subsister à part, & craignans qu'ils ne perdissent infiniment à une union, (qui les feroit dépendre d'un Prince Etranger, sur tout, s'il étoit puissant) avoient obligé Anne d'Autriche, en la mariant à Louis XIII. à faire un Acte solennel de renonciation aux prétensions, qu'elle pourroit avoir à la succession des Etats de son Pere. Elle la fit, du consentement de Louis, & il n'y eut aucune occasion d'en parler depuis; parce qu'il ne manqua pas en Espagne d'héritiers mâles, jusqu'à la mort de Charles II. Roi d'Espagne, qui vécut après elle. Pour les mêmes raisons, les Espagnols exigèrent une semblable renonciation de *Marie Therese*, en l'accordant à Louis XIV., & on ne fit aucune difficulté, de la part de la France, de l'accepter à cette condition.

Il est porté, dans le contrat de Mariage, daté du 7. de Septembre MDCLIX. (1) „ que leurs „ Majestez Très-Chrétienne, & Catholique étoient venues à faire ce Mariage, afin de perpetuer & d'assurer, par ce neud, la paix publique de la Chrétienté, & l'amour & la fraternité, que chacun esperoit de voir entre les deux Rois; & en contemplation de l'égalité, & de la convenance de ce Mariage, par le moyen duquel, on pouvoit esperer leur bénéfice commun, pour les deux Royaumes, & pour les Vassaux des deux Couronnes; Qu'étant si grandes & si puissantes, elles ne pourroient être réunies en une seule, & que dès lors on prévient droit les occasions d'une semblable jonction. *Cela paroît faire allusion à ce que la France, en vertu de la Loi Salique, prétendoit, que si l'Infante n'avoit du Roi de France, que des Filles; elles ne pourroient pas succéder à cette Couronne; sur quoi l'Espagne se fendoit en quelque maniere, à prétendre la même chose à l'égard de l'Infante, par rapport à la Couronne d'Espagne; que les Espagnols réservoient tacitement de remettre à un Prince de la branche de la Maison d'Autriche, en Allemagne, s'il arrivoit qu'il ne restât aucun héritier mâle, dans la branche d'Espagne.*

„ Qu'attendu la qualité des Couronnes, & „ nommément leur égalité, qui devoit se conferver, leurs Majestez, *continue le Contrat*, accordent & arrêtent, par Contrat & Pacte conventionnel, entre Elles, qui aura force de Loi ferme & stable à tout jamais; en faveur de leurs Royaumes, & de tous leurs Etats; la Sérénissime Infante d'Espagne Dame *Marie Therese*, & les Enfans procréés d'elle, soit mâles, ou femelles, & leurs descendans, premiers, seconds, troisièmes, quatrièmes, & en quelque degré, qu'ils se pussent trouver, & même à jamais ne pussent succéder, ni ne succédassent aux Royaumes, Etats, & Seigneuries, qui appartenent & appartiendroient à S. M. C. &c. Que l'Infante, dès-lors, déclareroit qu'elle en étoit & demeuroit bien & dûment excluse; ensemble tous les Enfans mâles, ou femelles, encore qu'ils voulussent, ou pussent dire & prétendre qu'en leurs personnes ne courussent, ni ne se pussent, ni dussent considérer les raisons tirées du bien

(1) Recueil de Traitez de Paix, imprimé à la Haie en 1707. in 12. p. 205. & suiv.

„ public, ni autres sur lesquels ladite exclusion „ pourroit être fondée; ou qu'ils voulussent aller (ce qu'à Dieu ne plaise !) que la succession „ du Roi Catholique, ou de ses Sérénissimes Princesses ou Infantes, & de plus des mâles, qu'il a „ & pourra avoir pour ses légitimes successeurs, „ eût manqué; parce que, comme il a été dit, „ en aucun cas, ni en aucun tems, ni en quelque „ maniere qui pût arriver, ni elle, ni eux ses hoirs, „ ou ses descendans n'auroient à succéder, ni à „ prétendre pouvoir succéder; nonobstant toutes „ Lois, Coûtumes, Ordonnances & Dispositions, „ en vertu desquelles on a succédé en tous ces „ Royaumes, Etats & Seigneuries; & nonobstant „ aussi toutes les Lois & Coûtumes de la Couronne de France, qui, au préjudice des successeurs, s'opposent à cette exclusion; aussi bien „ à présent, qu'aux tems à venir, & pour les „ cas, qui auroient long-tems différé ces successions. A toutes lesquelles considérations prises ensemble, & chacune en particulier, leurs „ Majestez dérogent, en ce qu'elles contrarient, „ ou empêchent le contenu du Contrat, ou son „ accomplissement.

Leurs Majestez convinrent encore „ que la Sérénissime Infante, & ses Descendans demeureroient, à l'avenir & pour jamais, exclus de „ pouvoir succéder, en aucun tems, ni en aucun „ cas, des Etats du Pais de Flandre (*les Espagnols nommoient ainsi communément toutes les Provinces, qu'ils possédoient aux Pais-Bas*) Comté de „ Bourgogne & de Charollois, leurs appartenances & dépendances.

Les deux Rois déclarerent encore très-expressement „ qu'en cas que la Sérénissime Infante demeurât Veuve, sans Enfans de ce mariage; „ elle demeureroit libre & franche de cette exclusion, & pourroit succéder à tout ce qui lui „ pourroit appartenir, en deux cas seulement; „ dont l'un étoit, si demeurant Veuve de ce Mariage & sans Enfans, elle se retiroit en Espagne; l'autre si, par raison d'Etat, pour le bien „ public, & pour de justes considérations, elle „ se remarioit, par la volonté du Roi Catholique, ou du Prince son Frere; auxquels deux cas, elle demeureroit habile à succéder.

Les Espagnols stipulerent ensuite „ que l'Infante, avant que de célébrer le Mariage par paroles de présent, donneroit son Ecrit; par lequel elle s'obligeroit, tant pour elle, que pour „ ses Successeurs & Héritiers, à l'accomplissement & à l'observation de tout ce qui a été dit „ ci-dessus, & de son exclusion, & de celle de ses „ Enfans; qu'elle approuveroit le tout, comme „ il étoit contenu, en cette Capitulation, avec „ les clauses & les juremens nécessaires & requis; „ qu'en inferant ladite obligation & ratification, „ que S. A. auroit donnée & faite à la présente „ Capitulation, elle en feroit une autre semblable, conjointement avec le Roi très-Chrétien, „ si-tôt qu'elle seroit épousée & mariée; laquelle „ seroit enrégistrée au Parlement de Paris, selon „ la forme accoutumée, avec les autres clauses „ nécessaires; comme S. M. C. la feroit enrégistrer en son Conseil d'Etat; qu'enfin ces renonciations, ratifications, & approbations soit „ faites, ou non faites; dès-lors en vertu de cette „ Capitulation & du Mariage, qui s'en ensuivroit, & en contemplation de tout ce qui avoit „ été dit, seroient tenues & censées pour bien & „ dûment faites & octroyées, & pour passées „ & enrégistrées dans le Parlement de Paris, par la „ publication de la Paix, dans le Royaume de France.

1660.

L'Acte de la Rénonciation fut passé le 20. de Juin MDCLX. à Fontarabic, où les clauses du Contrat de Mariage sont répétées & confirmées de nouveau, & signées par le Roi d'Espagne & par sa Fille; qui y déclara, qu'elle juroit (1) par les SS. Evangiles, contenus dans un Missel (sur lequel elle mit sa main droite) qu'en tous tems, & qu'autant qu'il pourroit dépendre d'Elle, Elle observeroit & accompliroit l'Acte précédent, (*repeté en gros, dans l'Acte de la Rénonciation*) sans dire, ni alleguer, que pour le faire & l'accorder, elle avoit été induite, ou persuadée, par le respect qu'elle avoit pour le Roi son Pere, qui l'avoit tenue & la tenoit encore sous sa puissance paternelle; d'autant qu'elle déclare que S. M. s'étoit toujours remise à son franc arbitre & volonté, & qu'elle l'avoit eue libre, en tout ce qui a touché ce contrat: Qu'elle promettoit de ne point demander dispense de ce Contrat, au Très-Saint Pere & au Siege Apostolique, ni à son Nonce, ou Légat à latere, ni à autre personne, qui eût pouvoir de la lui accorder; & que si elle venoit à être demandée à son instance, ou de quelque personne tierce, ou accordée du propre mouvement du Pape, elle n'en useroit point, ni ne s'en prévaudroit; quand même ce ne seroit seulement, que pour entrer en Justice, sans toucher à la force des Articles du Mariage, ni à celle de cet Acte, pour les confirmer nonobstant quoi que ce fût, avec quelconques clauses dérogoratoires de ce serment; Qu'en cas qu'on le lui accordât, elle, ou plusieurs fois, Elle feroit de nouveau d'autres sermens, & tant qu'il en demeureroit toujours (2) un, sur les dites dispenses; & que sur le même, Elle déclaroit & promettoit qu'Elle n'avoit fait, ni ne feroit aucune protestation, ni réclamation en public, ou en secret, contraire à cette promesse & obligation, pour l'affoiblir ou diminuer sa force; & que si elle venoit à le faire, encore que ce fût par un autre serment contraire à celui-ci, il ne lui pût point servir ni être d'aucun avantage; Que lors qu'elle feroit avec le Roi très-Chrétien, Elle feroit, conjointement avec Sa Majesté, un autre Acte, où celui-ci seroit inséré, avec toutes ses clauses &c.

On ne peut pas prendre plus de précautions, selon les Règles du Droit Civil & Canonique, pour rendre un Acte inviolable; mais, peu d'années après, on trouva des moyens plausibles pour l'éluder; malgré toute la prudence des Jurisconsultes Espagnols, qui sembloient s'être précautionnez contre tout ce qui pourroit arriver; tant il est vrai, que les Traitez, faits entre les plus grandes Puissances, ne tiennent qu'autant qu'elles le veulent! On voit assez clairement, par ces Actes, que les Espagnols se proposoient d'éviter une Guerre, où ils craignoient qu'une bonne partie de l'Europe ne s'engageât; s'il arrivoit qu'une seule Puissance voulût, ou parût vouloir se rendre Maîtresse de la France & de l'Espagne; comme il est en effet arrivé depuis, lors que Philippe V. Petit-Fils de Louis XIV. est monté sur le Throne d'Espagne, sans avoir

(1) On ne jure pas proprement par les Evangiles, mais par celui qui nous les a donnez; mais les Espagnols & d'autres Peuples parlent ainsi, pour dire qu'ils veulent garder aussi scrupuleusement leur parole, qu'il est vrai, qu'ils croyent à ces Evangiles.

(2) C'est-à-dire postérieur à la dernière Dispense, qui ne pouvoit regarder que les sermens antérieurs.

rénoncé à celui de France, s'il venoit à être vaquant, par la mort de son Grand-Pere, & de son Frere Aîné & de ses Enfans. Ils vouloient aussi empêcher que les Royaumes, dont cette Grande Monarchie est composée, ne devinssent des Provinces de la France, & ne fussent gouvernez par des François; auquel cas les Espagnols deviendroient des peuples tributaires de la France. Depuis on a encore tâché de prévenir cela, en obligeant les Princes François de renoncer à la succession de l'Espagne, comme on le verra dans la suite de cette Histoire. La Providence a depuis renversé les Projets de la Prudence Humaine, dont les vuës ne font que trop souvent très-différentes de celles de la Puissance Suprême, qui gouverne tout. Il pourra même facilement arriver que les deux Monarchies, qui ont été si long-tems rivales, le deviendront de nouveau. On en voit même à présent, en MDCCXXV. des commencemens, qui semblent le présager; mais c'est là une de ces choses, que la Prudence des Hommes ne peut pas prévoir, avec certitude & encore moins procurer, ni prévenir.

On nomma, (3) cette année, des Ambassadeurs Extraordinaires pour l'Espagne, qui furent Jean de Merode, Godefroi Hadrien de Rheede, & Philippe d'Humalda, & on leur dressa leurs Instructions.

Il se fit aussi divers Réglemens, concernant l'administration des Finances de l'Etat, sur ce qu'on pourroit faire, pour faire ensorte que les Provinces, qui étoient encore en arriere, pour ce qu'elles devoient contribuer, selon leur taxe, pour l'entretien des Troupes, payassent les arrerages dûs. Mais comme cela, non plus que d'autres résolutions de la même nature, ne produisit aucun événement remarquable, on renvra les Lecteurs, qui voudront s'en instruire à l'Historien cité en marge, & aux Résolutions Secretes sur cette année.

ON avoit travaillé, depuis les dernières brouilleries, que l'on avoit eues, avec la France, à l'occasion des pilleries des Armateurs François, sur la Méditerranée, on avoit, dis-je, travaillé à faire un nouveau Traité; pour assurer le commerce, & pour prévenir de semblables accidens. Il sembloit qu'on en étoit enfin venu à bout, parce que les Articles en avoient été dressés en François & en Hollandois, au nombre de cinquante-cinq. Il n'y manquoit que quelques éclaircissemens, dont on croyoit pouvoir convenir, sans beaucoup de peine.

Outre ce qui a accoutumé d'entrer, en tous les Traitez de Commerce, & sur tout en ceux qui regardent le Commerce de Mer, (4) il étoit dit dans le XLIII. Article, & les suivans:

42. „ Que le principal but de Sa M. T. C. & des SS. Etats Généraux des PP. UU. des Pais-Bas, dans la présente Alliance, étant de s'entraider & de se défendre, dans la possession & dans la jouissance de tous les droits & immunités, qui leur appartenent alors, ou qu'ils pourroient acquerir après, par de nouveaux Traitez, tant sur mer, que sur terre, & qu'entre S. M. & les dits Seigneurs EE. il avoit été jugé nécessaire; tant pour leur propre sûreté, pour le bien & le repos de la Chrétienté, ou des Rois, des Princes & Républiques, avec qui ils étoient en „ bon-

(3) Voyez Aitzema Liv. XL. p. 701.

(4) Voyez ce Traité dans les Résolutions Secretes Tom. II. p. 203. & suiv. & dans Aitzema Livre XL. p. 720. & suiv.

1661. „ bonne paix, amitié & correspondance; de rendre les Traitez, déjà conclus entre eux, fermes & durables; & que comme l'intention du Roi & des Etats étoit d'observer, de bonne foi, tout ce qui y est promis & accordé de leur part; ils avoient aussi un grand intérêt que le même fut fait, de la part des autres Puissances, & étoient tombez d'accord de convenir entre eux, des conditions & des précautions suivantes.

43. „ Que le Roi & les Etats s'engageoient à une Garantie réciproque, non seulement pour tous les Traitez, que S. M. & les EE. GG. avoient faits avec d'autres Puissances, & qui seroient produits, de part & d'autre; mais encore pour le dernier Traité & tous les autres, qu'ils pourroient faire ci-après; en sorte que si le Roi, ou les Etats venoient à être attaquez, ou troublez, en quelque manière, dans la possession des Etats, Terres, Villes, Places, Droits, Immunités, Liberté de Commerce, de la Pêche, ou dans quelque autre chose, que ce fût, dont ils jouissoient alors, ou qu'ils pourroient acquérir à l'avenir, par les Traitez, qui pourroient intervenir; ils feroient ensemble, dès qu'ils en seroient avertis, par la Partie lésée, tout ce qu'ils pourroient, pour faire cesser les desordres, ou les hostilités; qu'on auroit commencé à faire, au préjudice des François, ou des Hollandois.

44. „ Qu'en cas que ces desordres fussent suivis d'une rupture ouverte, celui des Alliez, avec lequel il n'y auroit point de rupture, seroit néanmoins obligé de rompre, avec l'ennemi de son Allié, quatre mois après en avoir été requis; durant lequel tems il feroit tout son possible, par ses Ministres, ou autrement, pour porter l'agresseur, à faire un accommodement équitable avec l'attaqué; & que néanmoins il fourniroit à ce dernier un puissant secours, comme il en seroit convenu par des Articles séparés, entre S. M. & les Etats GG. lesquels Articles seroient tenus comme insérés dans ce Traité, & en faisant partie; & qu'il demeureroit néanmoins au pouvoir de celui des Alliez, qui seroit attaqué, de recevoir le même secours, après l'expiration des quatre mois, s'il le trouvoit à propos: Qu'en cas de rupture contre l'un des Alliez, celui qui le garantiroit, s'il ne pouvoit engager l'agresseur à donner satisfaction à l'attaqué, agiroit, avec toutes ses forces, contre lui, pour le réduire plutôt à en venir à un accommodement.

45. „ Que la rupture étant faite, par l'un des Alliez, il ne pourroit y avoir ni trêve, ni suspension d'Armes, que du commun consentement des deux Alliez.

46. „ Que le cas échéant qu'on pût entrer en négociation, pour faire une Paix, ou une Trêve, pour quelques années; cette négociation ne pourroit se commencer, ni par l'un, ni par l'autre des Alliez, sans en donner une connoissance préalable à l'autre; sans lui procurer la faculté & la sûreté nécessaires, pour envoyer ses Ministres au lieu où se feroit la négociation, & sans lui donner connoissance de tout ce qui s'y passeroit; & que ni l'un, ni l'autre ne pourroit venir à la conclusion de la Paix, ou de la Trêve; sans y comprendre son Allié, & sans lui faire remettre, s'il le souhaitoit, la possession des Terres, ou Places, qui lui appartenoient, & la jouissance des Droits & des Immunités, qu'il avoit avant la Guerre, & sans stipuler de l'Ennemi commun pour lui les mêmes droits, immunités, exemptions

„ & autres avantages, que pour lui-même; à moins que les Alliez n'en convinssent autrement.

„ Que lors qu'il y auroit un Traité de Paix, ou de Trêve fait entre les Etats & le Roi de Portugal, Sa M. T. C. s'obligeroit d'en garantir les conditions, de tout son pouvoir; en sorte que si elles venoient à être enfreintes, par les Portugais, & que cette infraction causât une rupture entre les Etats & eux, Sa Majesté seroit aussi obligée de rompre avec eux.

„ Que celui des Alliez, qui seroit attaqué, pourroit faire des levées de toutes sortes de gens de guerre & de matelots, dans les Etats de l'autre Allié; pourvu que cela se fit dans les formes, & sans causer un préjudice notable dans les Etats, où se feroient ces levées.

„ Que les autres Rois, Républiques, Princes & Etats de la Chrétienté, & particulièrement ceux, qui ont intérêt à la liberté du Commerce maritime, seroient invitez, par S. M. & par les EE. GG. d'entrer en cette confédération, dans laquelle ils seroient admis, par le consentement de S. M. & des EE. & des autres Alliez, qui y seroient reçus par leur consentement, & non autrement; & qui y ayant été admis, l'observeroient, comme s'ils l'avoient été dès le commencement.

„ Que tous les Conféderez garantiroient aussi tous les Articles de cette Alliance, de sorte que si l'un d'eux attaquoit un des Alliez, ils seroient tous obligés de rompre avec l'Agresseur; parce que la Garantie devoit être contre un tiers, qui ne seroit point de cette Confédération.

„ Que s'il arrivoit que, par mégarde, ou autrement, il se commît quelque chose, contre cette Confédération, par quelcun des Alliez; elle ne laisseroit pas de subsister, sans qu'on en vînt à une rupture; mais qu'on répareroit promptement ces contraventions; & que si elles venoient de quelques particuliers Sujets des Conféderez, ces particuliers en seroient les seuls punis.

„ Que S. M. & les Etats s'assureroient réciproquement, qu'ils n'auroient point de Conventions, qui fussent contraires à cette Alliance, & qui pussent les empêcher de l'observer, en tous ces Articles.

Les Ambassadeurs, qui étoient allez en France, pour cette affaire, reçurent des EE. GG. une défense sévère de prendre aucun présent du Roi; conformément à l'ordre établi l'an MDCLIX. du 9. d'Août, où ces présents avoient été sévèrement défendus. Comme ce sont souvent les mauvaises mœurs, qui sont causes des bonnes Lois; il y a apparence qu'il se commît alors quelque chose, qui donna sujet à cela. On voit bien, dans les Actes de ce tems-là, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit donné au Sr. d'Odyk, Fils du Sr. de Beverwaart Ambassadeur de l'Etat en Angleterre, une pension viagère; mais les Etats Généraux déclarèrent cette sorte de gratification permise.

On expliqua encore le XLIV. Article, & l'on convint que le Roi T. C. seroit obligé, dans le cas, dont il est parlé dans cet Article, de fournir aux Etats douze-mille hommes d'Infanterie, qui seroient entretenus à ses dépens: comme les Etats, de leur côté, fourniroient au Roi un secours de quatre-mille hommes à leurs dépens, dont le nombre fut augmenté, par un Article secret, jusqu'à six-mille: Que celui, qui seroit attaqué, auroit la liberté de demander le secours en Soldats:

1661. dats, ou en argent ; ou en Vaisseaux, ou en munitions de guerre, & que l'on payeroit dix-mille francs par mois, pour chaque millier de Soldats, en argent de banque à Paris, ou à Amsterdam, au commencement de chaque mois ; & qu'à l'égard des Vaisseaux & des Munitions, que le Roi demanderoit, on prendroit ces Vaisseaux & ces Munitions dans les Provinces Unies : Que les Troupes de secours seroient sous les ordres de ceux, à qui elles seroient envoyées, & qui les employeroient à ce qu'ils trouveroient à propos ; mais qu'elles ne seroient pas entierement séparées, les unes des autres ; mais demeureroient sous leurs Drapeaux, en sorte qu'il y eût toujours ensemble deux ou trois-cens hommes de chaque Régiment : Que ceux, qui auroient reçu le secours, auroient droit de nommer aux places, qui viendroient à vaquer parmi les Officiers, jusqu'aux Enseignes inclusivement, pourvû que ceux qu'ils nommeroient fussent tirez de ces mêmes Troupes. Cela avoit été signé par les Etats Généraux le 5. d'Octobre MDCLX.

Ils demanderent ensuite au Roi d'être compris, de sa part, dans le Traité des Pirenées, signé le 7. de Novembre, de l'an MDCLIX. entre la France & l'Espagne. Le Roi l'accorda, selon le pouvoir qu'il en avoit, le 29. de Janvier MDCLXI.

A lire ces Traitez, on auroit dit que ces deux Puissances prévoyoiént, qu'il arriveroit bien-tôt quelque guerre, où elles pourroient avoir besoin l'une de l'autre. Cependant la Paix étoit rétablie, entre la France & l'Espagne, sans apparence que la dernière, sur tout, fût d'humeur de troubler la Paix. L'Allemagne n'étoit pas non plus d'humeur de remuer, après la Paix de Westfalie. Les Couronnes du Nord avoient la Paix entre elles, & n'étoient point en état de recommencer la guerre. La France étoit en état de ne craindre personne. Les Etats étoient en paix avec l'Espagne ; en dessein de l'entretenir, aussi bien que les Espagnols ; qui avoient besoin d'eux, pour la conservation des Pais-Bas, comme il parut peu d'années après. Il n'y avoit que l'Angleterre, qui pût être suspecte, si l'on étoit informé des desseins secrets de la Cour, qui n'éclaterent que quelque tems après ; quoi que, dès cette année, le Roi Charles II. eût fait confidence de sa mauvaise humeur, contre les Hollandois, au Comte d'*Estrades*, comme on le verra, dans la suite. L'Evêque de Munster n'étoit nullement ami des Etats, qui avoient favorisé la Ville, contre lui & se dispoit déjà à leur faire la guerre, comme nous le dirons ci-après. Ainsi il n'y a pas de sujet de s'étonner, que les Etats Généraux prissent des mesures, depuis ce tems-ci, pour prévenir les invasions, qu'on pourroit faire à l'avenir sur leurs terres ; ou les desseins, que l'on pouvoit avoir contre leur navigation & leur commerce.

En ce tems-là, le Cardinal Mazarin vint à mourir, le 5. de Mars, & laissa des richesses immenses. Il n'avoit pas été ouvertement contraire aux Provinces Unies, sinon dans l'affaire des Pirateries des Armateurs François sur les Vaisseaux Hollandois, auxquelles il avoit part, comme on l'a dit ci-dessus.

Cette mort & d'autres choses retarderent la signature du Traité de Garantie, dont l'Angleterre avoit déjà marqué du mécontentement, comme il paroît (1) par les Lettres du Comte d'*Estrades* ; qui dissimula là-dessus, & dit seulement que si l'Angleterre prétendoit étendre la

défense de la Pêche à toutes les Nations, au préjudice du Droit Commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, le Roi T. C. outre l'intérêt particulier, qu'il y avoit, pour ses propres Sujets, ne pourroit se défendre de donner la main, en cette rencontre, aux Hollandois ses Alliez ; ni leur refuser son entremise, pour accommoder un différend, qui les pouvoit contraindre de prendre un mauvais parti, contre l'Angleterre.

Charles, qui parloit beaucoup, & qui découvroit quelquefois ce qu'il auroit dû cacher, dit aussi au Comte le dessein, qu'il avoit de faire rétablir le Prince d'Orange, dans ses Charges, & que cela l'avoit obligé de s'accorder avec la Princesse Douairiere d'Orange, qu'il en étoit assuré, & qu'il l'étoit aussi de l'Electeur de Brandebourg. Il ajouta que „ pour l'opposition „ que de Witt, Pensionnaire de Hollande, ancien ennemi de la Maison d'Orange, y pourroit apporter, il avoit de quoi la faire cesser ; „ parce qu'il avoit découvert, par Thurlo, Secrétaire d'Etat & Confident de Cromwel, que „ (2) de Wit, étant Ambassadeur, pour les „ Etats, près de Cromwel, se servoit, sans „ charge, de leur nom, pour l'irriter contre la „ Maison d'Orange. Il dit qu'il en avoit les „ pieces justificatives, entre les mains ; qu'il „ menaçoit de produire aux Etats, s'il ne changeoit de conduite. On ne voit néanmoins „ pas, que ce Prince les ait jamais produites.

Avant que de passer plus loin, nous dirons ici que la Princesse Royale, qui étoit allée en Angleterre, l'automne de l'année précédente, y mourut le 4. de Janvier de celle-ci, d'une Maladie ; comme les Médecins le dirent, compliquée de Pourpre, de Rougeole & de petite Verole. (3) Elle fit un Testament, le même jour qu'elle mourut, où elle recommanda son Fils le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre son Frere, & à la Reine Marie Henriette sa Mere, comme étant les parens les plus proches, & les plus âgés de ce jeune Prince ; sans néanmoins les déclarer Tuteurs. Elle nomma, pour exécuteurs de son Testament, le Duc d'York son Frere, le Lord *Germain*, Comte de *St. Alban*, & *Nicolas Oudert* son Secrétaire.

Peu de tems après, (4) l'Electeur de Brandebourg envoya *Jean Maurice*, Comte de Nassau, & le Chancelier *Wyman*, pour féliciter en apparence le Roi d'Angleterre, sur son heureux rétablissement ; mais principalement pour convenir, sur la Tutelle du Prince d'Orange ; laquelle après la mort de sa Mere, devoit revenir toute entiere à l'Electeur, & à la Grande-Mere du Pupille ; quoi que la Princesse Royale sa Mere l'eût recommandé au Roi d'Angleterre son Frere, & à la Reine sa Mere. Cependant cette recommandation ne plaisoit nullement aux Etats, qui ne souhai-toient pas qu'il fût élevé à l'Angloise, & à traiter trop imperieusement ceux, avec qui il auroit à faire. Ils ne souhai-toient pas même, que son Oncle & sa Grande-Mere s'en mêlassent ; mais plutôt

C

(2) Le Comte vouloit apparemment dire *Beverning* ; qui étoit alors Ambassadeur des Etats en Hollande, & non de Wit, qui demeura toujours en Hollande. *Beverning* se justifia très-bien de cette accusation. Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 344.

(3) *Aitzema* Liv. XL. p. 619.

(4) *Pufendorf*, Vie de *Frideric Guillaume* Liv. XL. n. 22 ; & suiv.

(1) Tom. I. p. 123. & 127.

1661. plutôt qu'il fût remis entre les mains de ceux, que la Mere avoit nommez, en allant en Angleterre, pour être chargez de son éducation. Ils ne croyoient pas qu'elle eût droit de donner une partie de ce loin, au Roi, par un Testament; mais seulement de le nommer comme Tuteur honoraire, puis que les biens du Pupille ne venoient que de son Pere. Les Ambassadeurs de l'Electeur, eurent donc ordre de proposer de laisser la Tutelle entre les mains du Roi, & entre celles de leur Maître, & de la Princesse Ayeule du Pupille; mais de laisser administrer la Tutelle à la dernière, au nom de l'un & de l'autre, aussi bien qu'au sien propre; pour souscrire, au nom de son Petit-Fils, tous les ordres, qu'il faudroit donner; pourvu que, dans les choses, qui ne presseroient pas, elle eût soin de les consulter. Ils jugérent encore, qu'il falloit prier les Etats Généraux de donner un Conseil au Prince, de gens du pais, que l'on consultât au besoin. Le Roi avoit de la peine à consentir, que des Députés Hollandois réglassent, comme ils trouveroient à propos, les affaires du Prince, & sur tout le Pensionnaire de Witt, qui n'aimoit, dit *Pufendorf*, ni le Roi, ni l'Electeur, ni le Prince lui-même, qu'il avoit voulu faire exclure pour toujours des Charges de ses Ayeux. Le même Historien dit, (1) que la Province de Hollande demanda au Roi d'Angleterre qu'on lui rendît l'Acte d'Exclusion, qu'elle avoit fait remettre à Cromwel; mais que le Roi avoit refusé de le faire, & dit même qu'il le garderoit, *comme un monument de leur infamie*; jusqu'à ce qu'ils eussent rétabli le Prince son Neveu, dans les Charges de ses Ancêtres. L'Histoire de cette affaire fait néanmoins assez voir qu'ils n'avoient fait cet Acte, que forcez par Cromwel; qui leur faisoit la guerre, avec avantage, & qui étoit lui-même fortement engagé à le demander, sans qu'il fût besoin de l'en avertir. Aussi laissa-t-on l'affaire de l'éducation dans l'état, où elle étoit auparavant, sans y faire aucun changement. (2) On trouve une Résolution des Etats de Hollande là-dessus, du 23. de Septembre, & une autre des Etats Généraux du 30. du même Mois. Trois choses principales occuperent les Etats, pendant le reste de cette année, qui étoient la Paix avec le Portugal, un nouveau Traité avec l'Angleterre, & un autre avec la France. Comme cette sorte de Négotiations sont pleines de difficultez & d'incidens, & que les Parties tâchent d'en tirer le plus d'avantage, qu'il leur est possible; on ne sauroit les finir, aussi promptement qu'on le voudroit. S'il falloit que l'Histoire entrât dans le détail de toutes les propositions, & de toutes les répliques de tous les côtez; elle deviendroit d'une longueur excessive, & n'auroit que très-peu de Lecteurs; ce qui la rendroit presque inutile. Ainsi nous ne nous arrêterons que sur les principaux faits, & sur la conclusion des Traitez.

Comme la Guerre, que l'on avoit avec le Portugal, ne faisoit que causer de la perte à ceux des Sujets de l'Etat, qui avoient du commerce en ce pais-là, sans qu'on pût espérer de rentrer en possession de ce qu'on avoit eu dans le Brésil; (3) les Etats de Hollande résolurent le 1. de Mars, de faire une Députation à l'Assemblée des Etats Généraux, pour remontrer aux autres Provinces, qu'il étoit tems de faire la paix avec les Portugais; quelques plaintes, qu'on pût fai-

re contre eux. On avoit une occasion d'autant plus favorable, pour cela, que le Roi d'Angleterre, qui vouloit épouser une Princesse de Portugal, présentoit sa Médiation pour cela. Cette affaire ayant été discutée, on y pensa sérieusement, sur la représentation des Ambassadeurs des Etats Généraux en Angleterre; où ils expo-
1661. soient qu'on ne pourroit pas avoir une meilleure occasion d'entrer, en ce Traité, que par la Médiation du Roi de la Grande Bretagne; qui pressoit fort que, pendant cette négociation, on fit de part & d'autre une suspension d'Armes, & qui demandoit d'être instruit des differends de la République avec les Portugais, & ce qu'elle pouvoit demander d'eux, afin de le proposer au Roi. (4) La députation des Etats de Hollande aux E. E. G. G. se fit le 5. de Mars, mais elle fut d'abord inutile. La Gueldre, la Zélande, Utrecht, & Groëingue avec les Omlandes prétendirent que le Portugal devoit rendre le Brésil, s'il vouloit avoir la paix. A l'égard de la suspension d'Armes, on jugea qu'il n'étoit pas encore tems d'en venir là; à cause des injures & des pertes, que les Sujets de l'Etat avoient souffert des Portugais, & dont on étoit résolu de demander la réparation, les armes à la main, en attendant qu'ils eussent fait des offres raisonnables. On trouva aussi à propos d'envoyer aux Ambassadeurs en Angleterre, les pieces nécessaires, pour faire voir le peu de bonne foi du Portugal, & des torts, qu'on en avoit reçus; afin que le Roi de la Grande-Bretagne pût porter les Portugais à en faire réparation aux Etats. Mais on ne trouva pas à propos, de souffrir que les négociations, que l'on pourroit faire avec eux, fussent transportées de Hollande en Angleterre. En effet, elles furent conclues à la Haie, sans que le Roi de la Grande Bretagne s'en mêlât beaucoup.

Les Portugais, (5) de leur côté, firent représenter, par l'Ambassadeur, qu'ils y avoient, aux Etats Généraux, qu'il y avoit un an & demi, qu'il avoit déclaré que ce n'étoit pas une chose qui fût praticable, que de leur rendre les Terres, qu'ils avoient eues au Brésil: Qu'il avoit offert de donner un équivalent, en argent, & remontré au long les avantages, que l'on pourroit retirer de part & d'autre, de la paix, & le tort que la guerre avoit fait au Portugal, sur tout étant en guerre avec les (6) *Castillans*: Que les intérêts des Hollandois & des Portugais étoient les mêmes, dans les Indes Orientales, par rapport à la Castille, qui prétendoit que ce que les Hollandois y avoient lui appartient: Qu'il avoit même fait imprimer, sur la fin de l'année précédente, un Ecrit, où il avoit mis les offres avantageuses que S. M. Portugaise faisoit aux Etats, & qu'on ne lui avoit rien répondu là-dessus: Qu'enfin il les prioit instamment de lui vouloir bien faire une réponse, qu'il pût lui envoyer, pour l'instruire de leur dernière résolution.

On ne lui répondit rien d'abord, mais le 18. de Mai, les Etats Généraux trouverent à propos de reprendre les conférences, avec lui. Les Provinces ne furent néanmoins pas d'accord sur les matieres, sur lesquelles on conférerait avec le Ministre Portugais. La Gueldre, la Zélande & Utrecht croyoient qu'on ne devoit traiter, avec
lui,

(1) Là-même n. 24.

(2) Pag. 564. T. I. & p. 329. de T. II.

(3) Résolutions Secrètes T. II. p. 286.

(4) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.

(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 764.

(6) Les Portugais nomment ainsi les Espagnols; sous prétexte qu'ils ne sont pas maîtres de toute l'Espagne.

1661. lui, que sur les demandes qu'on avoit déla faites au Portugal. Mais la Hollande, qui voyoit apparemment qu'une semblable Conférence seroit inutile, rejetta leur Proposition.

Le 23. du Mois, il présenta 1. de donner, pour équivalent, la somme de quatre-millions de Crusades, qui revient à huit-millions de Florins ou de Francs de Hollande, en Sucre, en Tabac, en Sel & autres Marchandises; 2. de s'accorder avec les Hollandois, touchant le prix des Sels, qu'ils vont querir à S. Ubes; 3. d'accorder la liberté du commerce à toutes fortes de Marchandises, en toutes les Conquêtes des Portugais, excepté du Bois de Brésil; 4. de payer ce qui étoit dû à des Particuliers; 5. de publier la paix, aussi-tôt que la ratification en seroit arrivée.

Ces offres ayant été faites, il s'éleva une contestation, entre les Membres de l'Assemblée, pour savoir si l'argent seroit distribué à ceux qui avoient des *actions*, comme l'on parle, sur la Compagnie, ou bien aux Directeurs. Cependant (1) il paroît par une Lettre des Etats de Zélande, du 27. du Mois, qu'ils se plainquirent amèrement de ce que le 18. du même Mois, les Députés des Etats de Hollande, avec ceux de deux autres Provinces, avoient conclu qu'il falloit renouër les Conférences avec l'Ambassadeur de Portugal. Pour la Zélande, elle demuroit ferme, à ne recevoir aucune Proposition, que le Portugal n'eût au moins offert de rendre le Brésil. Là-dessus l'Ambassadeur d'Espagne demanda une audience aux Etats Généraux, dans laquelle il déclara d'avoir ordre de son Maître, par une Lettre du 27. d'Avril, d'assurer les Etats que, d'abord qu'il auroit recouvré le Royaume de Portugal; il rendroit aux Etats Généraux toutes les Places, que les Portugais leur avoient enlevées, ou prises à la Compagnie des Indes Occidentales, depuis l'an MDCXLI. conformément au cinquième Article de la Paix faite à Munster, l'an MDCXLVII.; quoi qu'il ne fût nullement obligé à se déclarer là-dessus, après avoir exécuté aussi religieusement, qu'il l'avoit fait, tout ce qui étoit porté par cette paix. On vit l'Espagne & la Zélande, qui avoient toujours été opposées, s'accorder en cette occasion. Mais comme l'Espagne ne recouvra jamais le Portugal, les Zélandois ne virent pas non plus le Brésil entre les mains de l'Etat. La Compagnie Hollandaise des Indes Orientales prit aussi l'alarme sur ce Traité, (2) comme si elle devoit par là être réduite à rendre les conquêtes, qu'elle avoit faites, avec de grands frais sur les Portugais, aux Indes Orientales, & à perdre l'espérance, qu'elle avoit de les chasser entièrement de ce Pais-là; ayant encore depuis peu équipé une grande Flotte, pour en venir à bout. Mais on ne voit rien dans ce Traité, qui pût les obliger à cela; ce qu'il y a ne regardant que l'avenir, (3) ou le tems, qui suivroit la publication de la Paix, dans les Indes. La Compagnie des Indes Orientales n'y est pas même nommée, & les Portugais, si on juge de leur conduite, par cet Acte, n'en parlerent point. Les Provinces de Gueldre & de Zélande ne laisserent pas de s'y opposer, les autres s'étant jointes avec la Hollande, & de protester contre les cinq Provinces, qui avoient décidé cette affaire à la pluralité des suffrages; comme on l'avoit déjà fait, (4) quand la paix de Munster avoit été

conclue. Sans cela, la République ne pourroit 1661. que très-difficilement faire la Paix, en quelque tems que ce fût; parce qu'un seul suffrage suffiroit, pour empêcher qu'on ne la fit; pour un intérêt particulier, ou par quelque corruption, mise en pratique, par une Puissance étrangère, qui seroit intéressée à la continuation de la Guerre. Cela n'empêcha pas qu'on ne parlât peu avantageusement de la précipitation, avec laquelle la Province de Hollande & les quatre, qui étoient entrées dans ses sentimens, avoient fait la Paix; comme on le verra dans l'Auteur, (5) cité ci-dessus.

La Paix fut signée le 6. d'Août, à la Haie, par le Comte de Miranda, Ambassadeur de Portugal, & par six Commissaires des Etats. On la publia ensuite, le 10. du même Mois. Cependant (6) comme il s'étoit fait un Traité, entre les Rois d'Angleterre & de Portugal, & qu'on ne savoit pas, s'il n'y auroit point quelque clause contraire à ce dont les Portugais étoient convenus à la Haie; ce qui pourroit mettre le Roi de Portugal, hors d'état de tenir tout ce qui étoit dans le Traité; on fit un Article séparé, le même jour que le Traité fut signé, dans lequel les Etats stipulerent qu'en cas que cela fût, le Roi de Portugal donneroit un Equivalent, pour la perte qu'on y pourroit faire, & que le reste du Traité seroit exécuté, en attendant. Il fut aussi convenu avec l'Ambassadeur Portugais, qui devoit partir, en peu de jours, pour Lisbonne, qu'il seroit savoir, avant l'expiration de quinze jours, dès qu'il seroit arrivé en cette Ville, à celui, que les Etats auroient nommé pour cela, s'il se trouvoit quelque contrariété, entre les deux Traitez, & en quoi elle consistoit: Qu'il se ferait montrer, pour cela, l'Original du Traité, & donner un Extrait authentique des contrariétés; sans qu'il fût permis, après l'expiration des quinze jours, de se servir d'aucune contrariété, pour retarder l'accomplissement du Traité, en ces Articles: Que si le Roi venoit à manquer à cela, & si toute une année venoit à se passer, après la signature de cet Article; sans que les Etats eussent un équivalent, ou une satisfaction de quelque autre maniere; les Etats auroient les mêmes droits, contre le Roi de Portugal & contre ses Sujets, qu'ils avoient eus avant la signature du Traité. On dressa ce Traité en Latin, & en vingt-six (7) Articles, dont on a pu voir la substance dans les offres que le Comte de Miranda fit, & dont voici quelques-uns des principaux: I. Que le Roi & le Royaume de Portugal, s'engageoient de payer aux Etats des Provinces Unies quatre millions de Crusades, dont l'une vaut deux florins Monoie de Hollande, & de faire cette somme en argent, en sucre, en tabac, & en sel; en taxant ces marchandises, selon le prix courant du tems, auquel elles seroient livrées, en Portugal; que si la somme ne se trouvoit pas complete, soit en argent, soit en ces marchandises, on pourroit suppléer ce qui y manqueroit, par quelque autre marchandise, au choix du Roi de Portugal; ou en relâchant les droits, que les Marchands Hollandois payoient sur d'autres marchandises, qu'ils vendoient en Portugal, ou qu'ils en emportoient; & que, pour cela, les Etats pourroient établir des Commis, qui leveroient ces

C 2

Droits,

(1) *Aitzema* Liv. XLI. p. 765.(2) Voyez sa rémontrance dans *Aitzema* Liv. XLI. p. 766. & suiv.

(3) Voyez ci-dessous l'Article VI. du Traité.

(4) Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 260.

(5) *Aitzema* Liv. XLI. p. 768. col. 2. & suiv.

(6) Là-même p. 772.

(7) Voyez-les au II. Tome des *Résolutions Secretes* p. 309. & suiv.

1661. Droits, selon qu'on avoit accoutumé : Qu'enfin les payemens seroient partagez, en seize parties égales ; dont la première se payeroit, dès que l'on auroit appris, en Portugal, que ce Traité auroit été signé & ratifié par les deux Parties ; que le Roi seroit rendre toute l'Artillerie, qui avoit été prise au Récif, & dans les autres lieux que les Hollandois avoient eus au Brésil, & qui seroit marquée des Armes des Etats, ou de celles de la Compagnie des Indes Occidentales : II. Que les Hollandois pourroient acheter, tous les ans, du sel à S. Ubes au prix, où il se vendoit en Portugal ; & que si l'on ne pouvoit pas convenir du prix, on ôteroit le partage du sel qui y avoit été introduit, depuis quelques années ; & qu'il seroit libre aux Hollandois d'acheter du sel de ceux qui le vendent, indifféremment, & la quantité qu'ils voudroient ; en maniere que ceux qui vendent le sel, en pussent vendre à qui ils voudroient, & que le Roi en useroit en ceci, à l'égard des autres Nations, comme il le trouveroit à propos : III. Que les Sujets des Etats pourroient négotier, en toute sûreté, du Portugal au Brésil, & du Brésil en Portugal, & porter de tout, sinon du bois de Brésil ; en payant les droits, que les Portugais payoient ; qu'ils pourroient aussi naviguer du Brésil aux autres lieux, qui étoient sous la domination du Portugal, y décharger & charger librement, & sans être forcez ; mais que s'ils vouloient, les exacteurs des Droits entreroient dans leurs Vaisseaux, pour y voir les Marchandises, & les peser, afin d'exiger les Droits ordinaires ; mais que si cela ne se pouvoit pas commodément, on conviendroit de quelque autre maniere, dont on le pourroit faire : IV. Qu'ils jouiroient en tout, des mêmes Privileges, dont les Anglois jouissoient alors, ou jouiroient à l'avenir : V. Qu'ils pourroient, après avoir une fois payé les droits, naviguer en quelque endroit, qu'ils voudroient, de la domination Portugaise, sans rien payer de nouveau ; & qu'ils pourroient même charger des marchandises, que les Portugais, ou les Nations, qui leur seroient alliées, voudroient leur confier, pour les porter en quelque Port appartenant au Portugal ; sans être obligez de payer plus, que les Portugais mêmes : VI. Qu'ils pourroient naviguer en toutes les Colonies, Iles & Ports de cette Nation, sur les côtes de l'Afrique, avec la même liberté que les Anglois, ou quelqu'autre Nation, que ce fût ; avec la liberté d'y séjourner, d'y commercer, d'y porter toutes sortes de Marchandises par mer, ou par les rivières, ou par terre, & qu'ils y pourroient avoir leurs Maisons, & leurs Magazins, pour y séjourner autant qu'ils voudroient : VII. Que rien de ce qui étoit porté, par cet Article & par le précédent, ne seroit violé, & que si cela arrivoit, les Etats Généraux auroient droit de traiter de même les Portugais, & pourroient intenter contre le Portugal la même action, qu'ils lui avoient intentée durant la guerre, & qu'il seroit obligé de leur donner satisfaction : comme le Roi de Portugal le pourroit faire, de son côté, contre les Etats, s'ils en usoient de même : VIII. Qu'en observant tout ce qui précède, soit pour le payement des quatre millions de Crusades, soit en gardant ce qui est arrêté dans les Articles précédens ; toutes les actions cesseroient réciproquement, de part & d'autre : IX. Que toute hostilité cesseroit entre eux, deux mois après la signature du Traité, pour ce qui regarde l'Europe, & ailleurs dès qu'il y auroit été publié : X. Que tout ce qu'on se prendroit réciproquement, pendant ce tems-là, seroit rendu ; mais que ce

qu'on se seroit pris par les uns, aux autres, avant 1661. ce même tems, dans les Indes Occidentales & Orientales, & ailleurs, demeureroit entre les mains de ceux qui l'auroient ; ce qui seroit que les Portugais & les Hollandois pourroient vivre, en bonne amitié, à l'avenir.

On voit par ce dernier Article, que la Compagnie des Indes Orientales, qui avoit aquis, par le Droit de la Guerre, ce qu'elle avoit pris sur les Portugais, dès le commencement de son établissement aux Indes Orientales, étoit confirmée dans sa possession, & qu'elle avoit peu de sujet de se plaindre. Il ne restoit que la Compagnie d'Occident, qui pût se plaindre ; mais falloit-il perpetuer la guerre avec le Portugal, & faire des pertes infinies, pour tâcher d'enrichir ceux qui y étoient interessez, & sur tout ceux qui la gouvernoient ; sans avoir aucune sûreté de finir la guerre, avec avantage ? Peu de gens le diront. D'ailleurs on n'auroit pu reprendre & conserver le Brésil, qu'avec une armée considérable, & par des soins infinis ; parce que ce país étoit plein de Portugais, qu'il n'étoit pas possible d'en chasser, & qu'on n'avoit même personne, pour leur faire succéder. Il y a long-tems, que l'on a remarqué que les habitans des Provinces n'étoient pas propres à faire des Colonies, & à les conserver ; quoi que les Espagnols, les Portugais, les Anglois & les François aient très-bien réüssi, sur tout en Amérique.

Le VII. Article, & la plûpart des suivans regardent la sûreté du Commerce des Hollandois en Portugal, & en particulier de la liberté d'y pouvoir faire profession de leur Religion, sans en pouvoir être recherchez, par l'Inquisition ; pourvu qu'ils renfermassent l'exercice de leur Religion, dans leurs Vaisseaux, ou dans leurs Maisons, s'ils étoient habituez en Portugal. Mais quoi que le Traité soit formel, l'Inquisition est si formidable dans ces País-là, que peu de gens se hazardent d'y demeurer, sinon dans quelques Ports de Mer & dans la Capitale ; où il y a quelques Consuls, ou un Ambassadeur, qui les peuvent protéger, sans danger. Mais pour le Brésil, & dans les Colonies d'Afrique, où il n'y en a point ; il n'est pas sûr de faire profession d'une autre Religion, que de celle des Portugais, s'il n'arrive qu'on y soit jetté par la tempête.

Le Commerce d'ailleurs, que les Hollandois pourroient faire, dépend si fort des Gouverneurs des Ports de Mer ; qu'on est contraint de souffrir d'eux des Avaries, qui en ont éloigné toutes les autres Nations. S'en plaindre à la Cour est une chose de si grand frais, & qui demande un si long tems, pour avoir justice ; que personne ne s'expose à cela. Ainsi cette liberté, qu'on accordoit aux Hollandois, comme aux Anglois, de naviguer dans tous les Ports d'Afrique & d'Amérique, qui appartiennent aux Portugais, n'a été qu'une faveur apparente, & qui n'a eu quelque réalité, que dans le Portugal même. Je ne m'arrêterai pas à la suite de ce Traité.

On négotia aussi, pendant toute cette année, pour faire une Alliance avec l'Angleterre, où l'on trouva de grandes difficultés de la part de Charles II. malgré tous les frais, qu'on avoit faits, pour le bien recevoir, & tous les complimens qu'il avoit fait l'année précédente aux Ministres des Etats à Breda & à la Haie, où on lui avoit fait toutes les civilités possibles. Mais la reconnoissance n'étoit pas une des Vertus de ce Prince. Ainsi quoi que les Ambassadeurs des Etats fissent tout ce qui étoit possible, pour venir à la conclusion, il ne fut pas possible de le faire ; à cause des de-

1661. mandes que les Ministres d'Angleterre faisoient. Il y eut beaucoup de difficulté sur la Liberté de la Pêche sur les côtes d'Angleterre, & dans la Mer du Nord. Charles parut ferme sur cet Article, & comme il avoit appris quelque chose du Traité de Garantie, qui se négocioit entre la France & les Etats, & où la Pêche étoit comprise, quoi que le mot de *Pêche* n'y fût pas, par des termes équivalents, il s'en plaignit au Comte d'Estrades, qui, par ordre du Roi, dissimula sur cette matiere, quoi qu'il défendit la Liberté de la Pêche en général; comme on le voit en plusieurs Lettres, qu'il écrivit au Roi pendant cette année, & la plus grande partie de l'autre, où enfin l'affaire fut conclue.

Cependant l'Angleterre (1) faisoit dire, par ses Ministres, que, pour marque que leur Roi se vouloit accommoder avec les Etats, c'étoit qu'il étoit prêt à renouveler le Traité, à la réserve des Articles, qui concernoient sa Personne & la Maison d'Orange. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, puis que les Etats avoient déjà reconnu Charles II. pour Roi légitime d'Angleterre, & que l'exclusion du Prince d'Orange avoit été assez anéantie, en le désignant Capitaine Général, par Mer & par Terre, pour prendre possession de ces charges, dès qu'il auroit dix-huit ans, & en lui donnant droit d'assister au Conseil d'Etat, dès l'âge de seize. Mais l'Angleterre vouloit, comme il semble, que cela se fit, sans délai, pour s'attacher encore plus ce Prince, par l'obligation, qu'il lui auroit, pour cela; ce que les Etats ne trouvoient pas, pour cela même, à propos de lui accorder, à l'instance de son Oncle.

La Confiance de ce dessein, que Charles II. fit au Comte d'Estrades (2) parut telle à Louis XIV., comme il le témoigna à cet Ambassadeur, dans une Lettre du 5. d'Août de cette année, qu'il regardoit la maniere dont Charles II. en usoit, comme „ une maniere de négociier fort adroite pour „ l'engager dans une affaire, où il ne lui sembloit „ pas qu'il dût entrer si avant; car outre, *continue-* „ *t-il*, que dans la disposition, où se trouvent pré- „ sentement les Etats, rien ne les peut choquer „ davantage qu'un pareil dessein; parce qu'ils „ voyent, aussi bien que le Roi d'Angleterre, la „ fin qu'il se propose en cela; qui est de les ren- „ dre plus dépendants de lui, à quoi sans doute „ il les trouvera contraires.

Ce Prince consideroit d'ailleurs „ que ne pou- „ vant s'assurer du Roi d'Angleterre, ni de la „ Princesse Douairiere d'Orange, ni de l'Electeur de Brandebourg; il feroit un méchant „ personnage dans cette affaire, quand même „ elle réussiroit; parce qu'il auroit desobligé les „ Etats de Hollande, pour augmenter l'autorité de l'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne „ convenoit pas à la France; & qu'il n'auroit „ pas gagné par-là le Prince d'Orange, qui „ croiroit en avoir la principale obligation à son „ Oncle. Ainsi Louis croyoit qu'il suffisoit de donner de bonnes paroles à ce dernier, & que s'il pressoit davantage, on lui diroit que la France ne pouvoit pas se fier à l'Electeur de Brandebourg, ni à la Douairiere d'Orange, qui avoient toujours de l'éloignement pour elle. Charles ne laissa pas de presser encore D'Estrades là-dessus, & de lui représenter la mauvaise maniere, dont les Etats & sur tout le Pensionnaire de Hollande en usoient envers le Prince d'Orange; qui

ne consistoit néanmoins qu'en ce qu'ils ne jugeoient pas à propos, qu'il entrât dans la fonction actuelle des Charges, auxquelles il avoit été nommé; à l'âge de onze ans, auquel il n'étoit pas possible qu'il les exerçât, par lui-même. Aussi le Roi ne put-il rien repliquer à l'Ambassadeur, quand il lui avoit répondu, que lors que le Prince auroit atteint l'âge de seize ans, il étoit persuadé que son Maître employeroit ses offices, avec joie, en sa faveur. Il dit cela, dans une Lettre au Roi, datée du 11. d'Août. Cependant, peu de jours après, Charles tomba encore sur le même sujet, & dit à D'Estrades, qui l'écrivit à (3) son Roi, „ que les Ambassadeurs „ de Hollande n'étoient pas raisonnables, qu'il „ leur offroit le renouvellement d'Alliance, com- „ me les Rois ses Prédecesseurs; qu'il vouloit „ seulement y ajouter quelque chose, qui avoit „ été usurpé à la Couronne (*l'Île d'Amboina*, „ (4) *dont on étoit déjà convenu avec Cromwel,*) & „ que pour marque de ses bonnes intentions, il „ vouloit bien prendre le Comte lui-même, pour „ Médiateur; mais qu'assurément les Ambassa- „ deurs Hollandois lui donneroient peu de sa- „ tisfaction; cette Nation étant ingrate & or- „ gueulleuse; mais que, si le Roi T. C. vou- „ loit, il y auroit bien moyen de les mettre à „ la raison, & de les faire dépendre des deux „ Rois; en pressant les Etats de rétablir le jeu- „ ne Prince d'Orange, dans ses Charges; ce „ qu'ils n'oseroient refuser si les deux Rois en- „ semble en faisoient la demande. On voit bien par-là que Charles ne cherchoit qu'à gouverner les Provinces Unies, comme Tuteur de ce Prince, qui n'étoit pas encore en âge de le faire, & que le Roi de France n'y auroit aucune part.

D'Estrades après avoir remercié Charles de l'honneur, qu'il lui faisoit, lui répondit „ qu'il „ étoit informé des Ambassadeurs de Hollande, „ qu'ils avoient leurs ordres si précis, par écrit; „ qu'ils ne les passeroient point, & qu'ils ne „ pourroient accepter de Médiation, sur les „ Propositions, qu'ils lui avoient faites; par- „ ce qu'il étoit assuré qu'ils avoient ordre de se „ retirer, dès qu'il les auroit refusées. L'Ambassadeur demeura au reste dans le même sentiment, dans lequel il avoit été auparavant, & sa conduite fut (5) approuvée, par le Roi T. C. qui ne trouvoit nullement à propos de donner à celui d'Angleterre, le moyen de gouverner les Provinces Unies, sous le nom de son Neveu.

Il y eut encore quelques brouilleries, entre les deux Rois, touchant le Pavillon, que le Roi d'Angleterre prétendoit que les Flottes de France baissassent devant les siennes; mais la fermeté du Roi, qui lui parla d'un haut ton, fit taire Charles, qui n'avoit ni les mêmes forces, ni même la constance, que le Roi de France. Cependant le dernier assista le Roi d'Angleterre de deux-cens-mille Ecus en or, pour secourir le Portugal, contre le Roi Philippe IV. son Beau-Pere; ce qu'on ne peut guère louer, & qui ne s'accorde pas trop avec *la gloire*, que Louis se proposoit, à ce qu'il dit, dans toutes ses actions; langage que lui-même, & ses Ministres tinrent depuis, en toutes leurs Lettres. Il n'étoit nullement *glorieux*, de secou-

C 3

rir

(1) Lettres *D'Estrades* de 28. Juillet 1661. Tome I. p. 158.

(2) Voyez le I. Tome de ses Lettres p. 155.

(3) Le 15. d'Août.

(4) Voyez les Résolutions Secretes T. II. p. 325.

(5) Voyez les Lettres suivantes, dans le Comte d'Estrades.

1661. rir secrètement les Ennemis de son Beau-Pere , après la Paix des Pirenées. On auroit pu peut-être dire, qu'il étoit *juste* de secourir ouvertement le Roi de Portugal ; parce que l'Espagne avoit enlevé injustement le Portugal à la Maison de Bragance, si cela s'étoit fait, par la voie de la négociation. C'étoit ainsi, que S. Louis avoit été souvent l'Arbitre des querelles de ses Voisins, & les avoit obligez de vivre en Paix ensemble.

Mais on peut dire, à l'honneur de la France, qu'elle se conduisit, dans l'affaire de la garantie de la Pêche, en faveur des Etats, d'une manière sage & généreuse; en s'y engageant, malgré toutes les plaintes des Anglois. C'étoit-là le second Article, qui retardoit le renouvellement de l'Alliance des Etats avec l'Angleterre; car ils étoient résolus de ne point se relâcher (1) là-dessus, & la France s'étoit engagée, en termes généraux, de garantir la Pêche aux Sujets des Etats. Dès le commencement des négociations, pour le Traité avec la France, les Etats, comme (2) le Roi lui-même l'écrivit au Comte d'Estrades, lui offrirent la garantie de tout ce qu'il possédoit, tant de ce qui appartenoit d'ancienneté à la Couronne de France, que de ses nouvelles acquisitions, par des Traitez, & généralement de tous ses Droits, sans limitation aucune; & lui demanderent réciproquement la même chose, pour eux; à quoi il n'y eut pas lieu d'apporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juste, honnête & conforme à ce qui s'étoit passé dans les anciens Traitez; & dès lors cette Garantie générale mutuelle fut établie, comme le fondement de toute la négociation.

Depuis les Anglois ayant marqué dès le commencement de l'année, de n'être nullement disposés à souffrir, que les Hollandois pêchassent sur les côtes d'Angleterre, peut-être pour extorquer aux Etats ce qu'ils leur demandoient touchant la fonction prématurée des Charges du Prince d'Orange; les Ambassadeurs des Etats en France demanderent au Roi, qu'on ajoutât à l'Article, par lequel les deux Puissances établissoient, entre elles, la Garantie générale de tous leurs Droits, les mots suivans: *même celui de la Pêche*. Les Ministres de France répondirent, que cette expression n'étoit pas nécessaire, puis que la Pêche se trouvoit suffisamment comprise dans la Garantie générale de tous leurs Droits. Ils en usèrent ainsi, par égard pour le Roi d'Angleterre, qui se plaignoit que la France garantissoit aux Hollandois un Droit, qu'ils n'avoient point; & pour pouvoir faire dire au Roi Charles II. qu'il n'étoit point parlé de la Pêche dans le Traité, comme le Comte d'Estrades le fit.

Ce n'étoit pas que Louis XIV. ne se crût obligé, comme il le dit lui-même, dans la Lettre à D'Estrades, citée ci-dessus, à garantir aux Hollandois leur Droit de Pêche, quoi qu'il ne fût pas exprimé dans le Traité; puis que qui dit tous Droits en général n'en exclut aucun. Il souhaitoit même, que son Ambassadeur à Londres dit au Roi d'Angleterre, qu'il lui laissoit à juger, si ce seroit une chose à conseiller à la France de rompre le Traité, avec les Hollandois, & de laisser partir leurs Ambassadeurs, plutôt que de passer un simple mot, dont elle avoit promis la substance & l'effet.

Cependant le Roi pouvoit dire, comme il croyoit, qu'il avoit préféré la satisfaction du Roi

d'Angleterre, à l'intérêt particulier & réel de la France; puis que dans le mot même, qu'il contestoit aux Hollandois, avec tant de fermeté, qu'il leur faisoit entrevoir la rupture entière du Traité, s'ils ne s'en relâchoient; il étoit certain qu'à le bien prendre, il y avoit le même intérêt qu'eux; parce qu'il s'agissoit de la liberté de la Pêche, que les Anglois ne pouvoient entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu Droit de Souveraineté de la Mer; dont la France pouvoit si peu tomber d'accord, qu'elle soutiendrait, avec plus de raison, qu'ils n'en avoient, qu'il lui appartenoit. On pouvoit voir par-là, que les Provinces Unies ne pressoient de rien le Roi, qu'il ne dût leur accorder, pour sa propre sûreté, & pour l'avantage de ses Sujets. Néanmoins il avoit passé jusqu'alors sur tant de considérations importantes, pour tâcher, autant qu'il lui étoit possible, d'éviter de ne rien faire en cela, dont le Roi d'Angleterre pût avoir du dégoût. Louis XIV. ajoutoit, que si Charles II. ne se payoit pas de ses raisons, & qu'il voulût se tenir desobligé; quand, à la dernière nécessité, la France seroit obligée de passer ce mot, plutôt que de rompre avec les Etats Généraux; ce seroit vouloir exercer une espèce de tyrannie sur l'amitié des deux Couronnes. Cette affaire demeura dans cet état, jusqu'à l'année suivante, que le Traité, entre le Roi & les Provinces, Unies fût signé, avec le mot, qui choquoit si fort Charles II.

D'ailleurs le Roi de France croyoit bien favoir, que s'il laissoit partir les Ambassadeurs de Hollande, sans avoir conclu le Traité, qui étoit sur le tapis; les Hollandois écouteront la Proposition de D. Estevan de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne, pour s'unir très-étroitement à cette Couronne; avant qu'il partît de Hollande, pour Bruffelles; & qu'on lui avoit même envoyé Huygens en cette Ville; pour négotier avec lui, en attendant que cet Ambassadeur fût retourné à la Haie, afin d'y continuer les Conférences commencées avec les Commissaires, qui lui avoient été donnez, & qui avoient déjà parlé de faire un Traité, pour la défense des XVII. Provinces, semblable à celui de la Pacification (3) de Gand. Le Roi jugeoit, que, quand il ne seroit question que de rompre ce coup; la prudence l'obligeoit de conclure avec les Etats, pour les empêcher de se précipiter en des engagements, qui étoient contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre. Enfin Louis XIV. disoit, que si Charles II. s'obstinoit à vouloir empêcher qu'il ne garantît la Pêche aux Hollandois; il auroit sujet de croire qu'il agissoit de la sorte, par une pure mauvaise volonté contre lui; ou, comme disoient les Hollandois, par un pur caprice, pour, à quelque prix que ce fût, empêcher la liaison de la France & de leur Etat.

Mais le Roi & les Ambassadeurs Hollandois semblent avoir feint de ne pas voir les raisons véritables, que le Roi d'Angleterre avoit d'en user ainsi. Il s'opposoit d'abord, comme on l'a déjà dit, à la Garantie de la Pêche; pour tâcher d'obliger les Etats Généraux, de lui accorder l'installation présente du Prince d'Orange en ses Charges. Ensuite, comme il vit que la France & les Etats s'entendoient, & que la Garantie de la Pêche se feroit malgré lui, il fit dire

(1) Résol. Secretes T. II. 289.

(2) Lettres de D'Estrades T. I. p. 247.

(3) Faite l'an MDLXXVI. Voyez le Tom. I. de cette Histoire p. 55.

1661. dire aux Etats par Downing, par un Mémoire, qu'il consentoit à ne point inquieter les Provinces Unies, dans l'usage de leur pêche. Par cela, il croyoit prévenir la Garantie réciproque de la France, & des Etats sur cet Article, qui étoit contraire au Droit que l'Angleterre s'arrogeoit à elle seule, en conséquence de l'Empire qu'elle prétendoit avoir sur ces Mers, de permettre qu'on y pêche. Cependant ni la France, ni les Etats n'eurent point d'égard pour cela.

Il y eut encore (1) cette année, des négociations entre les Etats & l'Ambassadeur d'Espagne, touchant le gouvernement des terres d'au de-là de la Meuse; auxquelles on ne s'arrêtera pas, non plus qu'aux autres choses de peu de conséquence. Il semble que l'on fit alors un accommodement, qu'on avoit trop long-tems retardé. Il fut ensuite ratifié par Philippe IV. Roi d'Espagne, le 18. d'Octobre MDCLXII. & par les Etats le 15. d'Avril, de la même année.

Les Etats GG. reglèrent aussi quelques différends, qui concernoient l'Oostfrise, comme on le pourra voir (2) dans l'Historien cité en marge. Ce ne sont pas des choses, auxquelles ceux qui liront cette Histoire se puissent intéresser. Nous devons dire la même chose des Traitez, faits avec les Puissances du Nord, avec la France & l'Angleterre, & même de quelques affaires domestiques, que le même Auteur pourra fournir à ceux, qui auront besoin de s'en instruire.

Le commerce, que les Hollandois faisoient dans la Méditerranée, se trouvant fort incommodé, par les Pirates Mahometans des côtes de l'Afrique; (3) on y envoya Ruiter, avec neuf Vaisseaux, pour croiser sur eux, & sa Flotte fut encore augmentée jusqu'au nombre de dix-sept Bâtimens. Ruiter eut ensuite un ordre secret, le 23. d'Août, d'escorter la Flotte d'argent, que l'on attendoit alors en Espagne; & il envoya une partie de sa Flotte pour lui aller au devant, & la conduire en sûreté au port, où elle voudroit aller. Mais elle arriva à la Corougne, sans avoir eu besoin du secours des Hollandois. On peut voir que l'Etat souhaitoit alors de rendre service à l'Espagne, qui recherchoit en effet de faire une nouvelle Alliance avec elle, pour la conservation, comme elle parloit, des XVII. Provinces. Les Espagnols craignoient alors non seulement les Portugais, avec qui ils étoient encore en guerre, mais aussi les Anglois, qui les soutenoient ouvertement, à cause du Mariage de leur Roi, avec *Catherine*, Infante de Portugal, qui se fit peu de tems après. Les François même les favorisoient secrètement, & avoient envoyé deux-cens-mille Ecus au Roi d'Angleterre, pour le mettre en état de les secourir, avec plus de vigueur; comme on le trouvera dans les Lettres du Comte d'Estrades, alors Ambassadeur en Angleterre, écrites cette année au Roi son Maître. Quelques ordres, qu'on eût pû donner à Ruiter, on fut heureux qu'il ne trouvât point d'occasion de se battre contre les Portugais, avec lesquels on venoit de faire la Paix; ou contre les Anglois, avec qui on étoit en négociation, pour renouveler les anciennes Alliances. Les Intérêts des Puissances se trouvent quelquefois si brouillez, qu'en voulant prévenir un mal, qui menace quelques-unes d'entre elles; on se met en danger de se brouiller avec d'autres, avec lesquelles on a le plus

d'intérêt de demeurer en Paix. Mais ce que les 1661. Hommes ont bien de la peine à concilier, la Providence le conduit de maniere, qu'elle les tire de l'embaras & des dangers, où ils se jettent fréquemment, à cause de la contrariété, qu'il y a entre leurs intérêts.

PENDANT que les Couronnes de France 1662. & d'Angleterre étoient comme brouillées, sur la Garantie, que la France vouloit donner aux Etats Généraux; ainsi que l'on a vu, par ce qu'on vient de lire; (4) le Roi d'Angleterre s'avisa de faire favoir en public, comme pour se vanger de la Garantie de la Pêche, en faveur des Hollandois; qu'il entendoit que les Flottes Françaises baissassent le Pavillon devant les siennes. Le Comte d'Estrades ne manqua pas d'en donner avis au Roi son Maître, par une Lettre datée du 20. de Janvier MDCLXII. Madame la Duchesse d'Orléans, Sœur de Charles II. lui en écrivit, dans la crainte que cette affaire ne brouillât les deux Couronnes. Ce Prince crut que cela se faisoit, avec la participation de Louis; & d'*Aubigni* & *Carteret*, qui en entretenirent le Comte d'Estrades, comme d'eux-mêmes, étoient dans la même pensée. Il fit tout ce qu'il put, pour les desabuser; sans néanmoins, à ce qu'il disoit, en avoir reçu aucun ordre de son Maître. Il tint un semblable discours au Roi, qui lui en parla, & qui lui dit qu'il croyoit, que le Roi de France, ce ne lui contesterait pas un droit établi, & à quoi *Henri IV.* avoit consenti, lors que la Reine *Elisabeth* lui prêta sa Flotte; qu'il en étoit en possession, & qu'il lui seroit bien rude de voir, que Louis XIV. sur l'amitié duquel il comptoit, lui voulût retrancher la plus belle marque qu'il eût de la Royauté; & qu'il n'y avoit rien au monde, qu'il ne fit pour conserver cette marque, qu'il étoit engagé d'honneur à maintenir dans toutes les Mers.

L'Ambassadeur lui répondit froidement, que ce que S. M. alleguoit de *Henri IV.* n'étoit pas un exemple, qui pût établir un Droit & une Possession; qu'ayant la révolte dans son Royaume, avec ses Places maritimes occupées par la Ligue, & que n'ayant en tout, que dix Vaisseaux, à son service; il emprunta la Flotte d'*Elisabeth*, qui exigea de lui des conditions, que la nécessité de ses affaires l'obligea d'accepter; mais qu'on ne pouvoit rien exiger de semblable de Louis XIV. qui étoit sur un tout autre pied.

Charles répondit, d'un ton assez fier, que si l'on pouvoit la chose, jusqu'à l'offenser; il trouveroit des Amis, qu'on n'avoit pas attendu jusqu'alors, à s'offrir à lui, & qu'il auroit de quoi se soutenir. D'Estrades lui répliqua, qu'il ne comprenoit pas où étoit l'offense, ni par qui, elle lui étoit faite; puis qu'il ne lui demandoit, ni ne lui proposoit rien, au nom du Roi son Maître; qu'il ne croyoit pas d'ailleurs que les Amis, dont il parloit, fussent du poids de Louis XIV., & qu'il doutoit encore qu'ils voulussent se joindre, avec le Roi d'Angleterre, contre celui de France; s'il arrivoit que la bonne intelligence, qui étoit entre les deux Rois, fût rompue; ce qu'il souhaitoit passionément de ne voir jamais. Charles l'entendant parler de la sorte, se radoucit & lui demanda s'il ne verroit point son Chancelier. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il y alloit de ce pas; mais il ne le put voir, que le lendemain.

Après

(1) Voyez *Aiszema* Liv. XLI. p. 788. & suiv.

(2) Le même p. 803. & suiv.

(3) *Brandt* au commencement du V. Livre de la Vie de Ruiter.

(4) Lettres du Comte *D'Estrades* T. I. p. 182.

1662.

Après que Clarendon eut dit à peu près la même chose, que le Roi; l'Ambassadeur l'exhorta à prévenir la brouillerie, qui pourroit naître de là, & le Chancelier dit qu'il étoit très-disposé à le faire. Mais il ne parut pas vouloir se relâcher en rien, & dit que le Parlement n'y consentiroit jamais; & que les Peuples donneroient tout leur bien, pour soutenir le Roi dans ce Droit. L'Ambassadeur répliqua, que le Roi ne laissoit pas de donner à son Amiral les ordres qu'il trouvoit à propos; mais que s'il vouloit déclarer la guerre, il faudroit qu'il en fit part au Parlement, pour en tirer de quoi la soutenir; qu'au reste, pour ce qui étoit des expédiens, il n'en demandoit aucun. Le Chancelier lui demanda là-dessus, s'il vouloit donc la guerre? & le Comte dit, que son Roi vouloit au contraire l'éviter; mais que quand on la voudroit faire, sur des prétensions injustes, il la soutiendrait long-tems & avec vigueur. Sur quoi Clarendon répondit, qu'il avoit sujet de croire que les François vouloient la guerre, & qu'ainsi il étoit inutile de chercher des expédiens, pour le Pavillon. Il se confirmoit, disoit-il, en cette opinion, par les nouvelles qu'il avoit reçues que le Roi de France garantissoit la Pêche aux Hollandois, ce qui étoit s'éloigner de l'étroite liaison, qu'il avoit témoigné vouloir entretenir avec l'Angleterre. Il ajouta que c'étoit à la seule considération de Louis, que l'Angleterre avoit accordé la liberté de la Pêche aux Hollandois, contre les vieux Traitez; & que c'étoit attirer aux Anglois de nouveaux Ennemis, qui, destituez de la protection de la France, ne songeroient jamais à les quereller. Il laissa entrevoir que cette difficulté étant levée, l'autre qui regardoit le Pavillon se termineroit aisément. Cela montrait clairement, que l'on n'avoit remué, en Angleterre, l'affaire du Pavillon, que pour obtenir de la France qu'elle renvoyât les Hollandois au Roi d'Angleterre, pour avoir la liberté de pêcher de ce Roi de la Mer.

Le Roi de France fut choqué de cette réponse, & ne manqua pas d'en écrire (1) à son Ambassadeur, d'une manière qui le faisoit bien connoître. Il lui dit que le Roi d'Angleterre & ceux, de qui il prenoit conseil, ne favoient pas encore à qui ils avoient à faire, lors qu'ils prenoient, avec lui, *des voies de hauteur & d'une certaine fermeté, qui sentoient la menace.* Mais si les Anglois ne connoissoient pas assez Louis XIV. en ce tems-là; ils ne lui étoient pas non plus assez connus alors, puis qu'après avoir commencé, avec hauteur, ils mollirent dès qu'ils virent sa fermeté. Il faisoit entendre, avec raison, que quelques inconveniens qu'il y eût à craindre de sa mesintelligence, avec l'Angleterre, tout cela, ne lui étoit
 „ rien en comparaison d'un point d'honneur,
 „ où il croiroit la réputation de sa Couronne
 „ tant soit peu blessée; & qu'en un tel cas, bien
 „ loin de se mettre en peine de tout ce qui pour-
 „ roit arriver des Etats d'autrui, comme celui
 „ du Portugal (*qui couroit risque de retomber en-
 „ tre les mains des Espagnols, sans le secours des An-
 „ glois, qui ne pouvoit être que foible, s'ils se brouil-
 „ loient avec la France*) „ il seroit toujours prêt de
 „ hazarder les siens propres, plutôt que de com-
 „ mettre aucune foiblesse, qui ternit la Gloire,
 „ où il vivoit, en toutes choses, comme au prin-
 „ cipal objet de toutes ses actions. Il auroit
 „ parlé plus sagement, si au lieu du mot de *Gloire*,
 „ il avoit mis celui de *Justice*, qui doit être le pre-

mier objet de toutes les Puissances, qui n'ont pas été établies, par la Providence, pour faire parler d'elles, mais pour le bien du Genre Humain. La *Gloire* n'est le plus souvent fondée, que sur des opinions vulgaires, pleines d'illusion & d'erreur; mais la *Justice* est fondée, sur le Droit de la Nature & des Gens, où l'on ne se trompe guère, pour peu qu'on ait de lumieres, & qu'on soit dans la disposition de les suivre.

La France s'aperçut bien-tôt après du peu de fermeté de la Cour d'Angleterre; puis que Charles s'adoucit beaucoup (2) dans une Audience, qu'il donna, le 30. du même Mois, au Comte d'Estades. Il parut alors tout prêt à remettre ses intérêts entre les mains de Louis XIV. & de se soumettre à son arbitrage; sans vouloir rompre, avec lui, quand même il lui feroit tort. Il déclara qu'il n'avoit point eu dessein de faire de la Pêche une compensation, avec l'affaire du Pavillon; ni rien exiger de Louis, pour tous les accommodemens, qu'il pourroit approuver sur ce sujet; qu'il ne croyoit pas non plus que Louis en demandât, dans les quatre mers; qui sont opposées aux côtes de la Grande Bretagne; parce qu'en ces Mers la superiorité ne lui avoit été disputée, par aucun Prince; que dans la Mer, qui commence depuis le Cap de Finisterre, jusqu'au Détroit, qui va à la Méditerranée, & en suivant, en cette mer, il consentoit que les deux Flottes, venant à se rencontrer dans tous ces Endroits ne se demandassent rien, l'une à l'autre; qu'elles portassent toutes deux également le Pavillon, quoi qu'il n'y eût point d'exemples, que cela se fût pratiqué, dans les tems passez, & que dans cette Mer, comme dans toutes les autres, ses Flottes aient toujours eu ordre de faire baisser le Pavillon à toutes celles, qu'elles rencontreroient.

Le Comte vit aussi le Chancelier, qui lui fit des excuses, & dit entre autres choses, *que la manière de s'exprimer en sa Langue, moins civile & moins honnête, que la Françoisse, avoit pu donner lieu au jugement, que le Comte en avoit fait; mais qu'il l'assuroit que ses pensées étoient pleines de respect, & fort éloignées de toute hauteur.* Il ajouta des choses très-obligeantes pour le Roi de France, & dit sur le Pavillon la même chose, que le Roi d'Angleterre avoit dites; après quoi, il dit encore que Charles devoit faire partir une Frégate, après la Flotte, qui porteroit les ordres au Lord *Sandwich*, qui commandoit celle du Levant, & au Lord *Jennings* Vice-Amiral; qui commandoit celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter, depuis le Cap de Finisterre, la rencontre de la Flotte Françoisse, & qu'en cas que cela ne se pût; elles eussent à la saluer du Canon, ou du Pavillon également. Qu'il ne se pouvoit rien faire au delà, pour contenter Sa Majesté T. C. & que le Roi son Maître ne sauroit aller plus loin, sans se perdre, ni lui entreprendre de lui en donner le conseil, sans s'exposer à être cité dans vingt-quatre heures à la Barre de la Chambre des Communes, & qu'il ne croyoit pas que le Roi T. C. voulût l'exposer à un décri public; par une prétension, qui ne pouvoit être approuvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilité, dans l'occasion présente.

Le Comte D'Estades promit de rendre raison de tout ce, qu'on lui disoit, à son Maître. A l'égard de ce que le Roi lui avoit dit, de la Garantie de la Pêche, pour les Hollandois, il répondit

(1) Le 25. de Janvier. Voyez les Lettres de D'Estades T. I. p. 190.

(2) Là-même p. 200.

1662. pondit qu'il n'en avoit aucune connoissance, & que Louis auroit égard aux interêts du Roi de la G. B. Il paroïssoit, par tout cela, que Charles n'avoit aucun dessein de se brouiller avec la France; puis qu'il se radoucissoit si fort, après avoir parlé d'abord, avec beaucoup de hauteur. Il n'étoit pas en effet en état de la soutenir, outre qu'il n'étoit pas homme à montrer de la fermeté, quand on lui résistoit. Aussi le Roi de France fut-il satisfait de son radoucissement, comme il paroît, par une Lettre au Comte d'Esttrade, (1) du 5. de Fevrier. Mais le Roi Charles & son Ministre continuerent à se plaindre des bruits, que l'on faisoit courir en Hollande, touchant la conclusion de la Garantie; & quoi que ces bruits fussent bien fondez, l'Ambassadeur de France continua à dissimuler, comme s'il n'en favoit rien.

Cependant après diverses (2) Conférences des Ambassadeurs des Etats Généraux à Paris, avec les Ministres du Roi, le Traité fut signé, le 27. de Mars à l'Hôtel du Chancelier. Nous n'en rapporterons pas les Articles, dont nous avons déjà mis quelques-uns ci-dessus; en parlant du secours mutuel, auquel les deux Puissances s'engageoient. Voici le IV. sur lequel les Anglois s'étoient si fort plaints, & dont on leur avoit si long-tems dissimulé le contenu: „ L'obligation „ réciproque de s'entr'aider & défendre, s'entend „ aussi pour être Sa Majesté & les Seigneurs E- „ tats Généraux leurs Pais & Sujets conservez & „ maintenus, en tous leurs Droits, Possessions „ Immunités, & Libertés, tant de navigation, „ que de Commerce & PESCHE & autres quel- „ conques, par Mer & par Terre; qui se trou- „ veront leur appartenir, par le Droit Commun, „ ou être aquis, par des Traitez faits, ou à fai- „ re, en la maniere susdite, envers & contre tous „ Rois, Princes & Républiques, ou autres Etats „ Souverains; enforte que si, au préjudice de la- „ dite Tranquillité, Paix, Amitié & Neutralité, „ présente ou future, S. M. ou les SS. EE. „ GG. viennent à être ci-après attaquez, ou, en „ quelque forte que ce fût, troublez dans la pos- „ session & dans la jouissance des Etats, Terres, „ Villes & Places, Droits, Immunités & Li- „ bertés de Commerce, de Navigation, PES- „ CHES & autres quelconques, dont S. M. „ ou les SS. EE. GG. jouissoient alors, ou au- „ roient droit de jouir, ou par le Droit Com- „ mun, ou par des Traitez, ou qui pourroient „ être faits, comme ci-dessus, S. M. & lesdits „ SS. EE. GG. en étant avertis & requis, l'un „ par l'autre, feroient conjointement tout leur „ possible, pour faire cesser le trouble, ou hosti- „ lité, & réparer les torts, ou les injures, qui „ auroient été faits à l'un des Alliez.

On voit là la Pêche deux fois garantie, en termes formels, ce qui fait voir, que la France n'eût plus de ménagement, pour l'Angleterre, dès qu'elle eût commencé à plier. Le Roi Charles ne manqua pas de (3) s'en plaindre, comme auparavant; mais l'Ambassadeur de France lui dit, „ que le tems que S. M. T. C. avoit demeuré à „ conclurre une affaire, qui lui étoit très-importante, pour chercher les moyens de la satisfaire, méritoit bien un consentement, sans „ chagrin, d'une chose où il n'avoit pas d'interêt, „ par la déclaration, qu'il en avoit fait faire lui-

„ même aux Etats Généraux, par son Résident, 1662. „ & qu'il eseroit que, quand le Roi d'Angleter- „ re feroit réflexion sur toutes les raisons, que „ S. M. T. C. lui avoit alléguées, il reprendroit „ la même chaleur, qu'on lui avoit vuë, pour „ maintenir un Royaume (*apparemment le Portu- „ gal, dont il avoit parlé au Roi*) qui ne pouvoit „ être soutenu, que par lui.

Charles ayant parlé du même Royaume, & paroissant de meilleure humeur, qu'il n'avoit été d'abord, l'Ambassadeur lui dit qu'il n'avoit pas sujet de se plaindre du Roi son Maître, sur les mots de *Garantie de la Pêche*, & que les mesures que le Roi avoit prises, pour les lui faire goûter, étoient si obligeantes, pour lui, qu'il en devoit attendre plutôt des remercimens, que des plaintes. Charles dit que ce, qui le choquoit le plus, étoit de voir de Witt, & sa Cabale préférer à lui. L'Ambassadeur témoigna qu'il ne pouvoit pas souffrir cette comparaison, ni qu'il lui pût entrer dans l'esprit que le Roi T. C. mit jamais la moindre égalité, entre de Witt & lui. La vérité étoit que la France aimoit mieux que la République, à la tête de laquelle étoit De Witt, conservât toute son autorité; que de la lui voir partager avec Charles; qui, comme Tuteur du Prince d'Orange, en auroit eu une bonne partie, si ce Prince, pendant sa Minorité, avoit été reçu dans la fonction des Charges, auxquelles il avoit été désigné; & une plus grande encore s'il avoit été aussi nommé, pour la Charge de Stadthou- dre.

Le même Ambassadeur (4) s'entretint encore de la Garantie de la Pêche, pour laquelle Charles & son Chancelier sembloient avoir une si forte aversion; parce qu'ils auroient voulu réduire les Etats Généraux à demander à l'Angleterre la liberté de pêcher sur ses côtes; au lieu que, par le Traité, avec la France, le droit de pêcher étoit supposé comme un droit; dont ils étoient en possession depuis long-tems, & dont ils n'étoient pas redevables à l'Angleterre. D'Esttrades, qui étoit un très-habile négociateur, pour appaiser Charles & son Chancelier, leur dit une raison, qui lui fut suggerée, par la Cour de France. C'étoit „ que, par cette Garantie „ de la Pêche, le Roi de France ne s'engageoit „ à rien, qui fût directement contre l'Angle- „ terre; parce que les Hollandois avoient des „ Pêches à prétendre ailleurs, que dans les Mers „ d'Angleterre. Il ajoûta qu'en ce qui étoit du „ Droit de Pêche, quand les Hollandois le vou- „ droient prétendre contre le Roi d'Angleter- „ re, & en former la contestation, il faudroit „ qu'ils le justifiasent devant lui, avant qu'il „ fût obligé de le leur garantir: Que par ce „ Traité, Charles devenoit juge des prétensions „ des Anglois, & s'aqueroit par-là un pouvoir, „ qui les obligeoit d'accepter telle décision, qu'il „ lui plairoit de faire de ce différend.

Le mal étoit que cet expédient, qu'on prenoit pour adoucir Charles II. étoit propre à persuader aux Etats GG. que le Traité, que le Roi de France avoit fait avec eux, n'étoit pas de bonne foi; puis que *sa garantie* de la Pêche dépendoit uniquement de la volonté du Roi de la G. B. au lieu que, selon le sens naturel du Traité, *la garantie* devoit signifier l'engagement, où la France étoit entrée de défendre les Droits, dont les Hollandois jouissoient, & cela par les armes, si on n'en pouvoit venir à bout,

D

par

(1) Lettres de D'Esttrades T. I. p. 205. & suiv.

(2) Voyez Aitzema Liv. XLII. p. 862. & suiv.

(3) D'Esttrades T. I. de ses Lettres p. 273.

(4) Lett. du 5. d'Avril 1662. p. 275. du I. Tome.

1662. par la négociation. Si le sens de la Garantie ne renfermoit pas cela, ce n'étoit qu'une pure illusion, & les Hollandois n'étoient obligés à rien, de leur côté; puis que l'une des Parties ne s'engageoit pas plus, que l'autre. C'est ainsi que, par trop de raffinement dans les matieres de Politique, on détruit d'une main ce que l'on bâtit d'une autre.

La France ne conclut même pas ce Traité, sans presser le Roi d'Angleterre d'y consentir, & sans lui offrir même de l'y faire entrer. Mais comme il tarda de se terminer, elle le conclut. Elle en donna, pour raison, qu'elle avoit été assurée, d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que les Espagnols profitant du mécontentement des Etats sur le refus, que le Roi fit de signer le Traité aussi promptement, qu'ils l'auroient souhaité, les avoient disposés, après une négociation secrète, qui duroit depuis long-tems, à entrer entre eux, dans une très-étroite Alliance, qui alloit directement contre ses intérêts, & même contre celui, que le Roi d'Angleterre prenoit à la conservation du Portugal. Enfin D'Estrades dit, que le Traité n'avoit été conclu, qu'après que les Etats Généraux avoient signé & envoyé la révocation de leurs Ambassadeurs; & que le Roi, son Maître, n'avoit en cela d'autre intention, que de conserver des Alliez, qui étoient également utiles aux deux Couronnes, & que l'intérêt de la Maison d'Orange obligeoit même le Roi de la Grande Brétagne de ménager, avec quelque soin.

Il y avoit une raison secrète, pour le Roi de France, qui l'obligeoit lui-même de ménager ce Prince, qui éclata cette année. C'étoit qu'on avoit, depuis quelque tems, parlé dans le Conseil de Charles, de vendre Dunkerque à la France, qui l'avoit prise en MDCLVIII. pour la remettre elle-même à Cromwel, qui y mit garnison; de sorte qu'elle étoit demeurée entre les mains des Anglois. C'étoit une place de la dernière importance, pour empêcher que, de ce côté-là, l'Espagne ne troublât le Commerce, par les Pirates, qui couroient de là toutes les mers voisines, & qui avoient causé des pertes infinies à la Hollande & à la Zélande, pendant que l'Espagne l'eut, & leur prirent encore quantité de Vaisseaux, sur la fin du siècle passé, étant entre les mains de la France. Le Roi d'Angleterre, sous prétexte qu'il avoit besoin d'argent, pour soutenir le Portugal, contre l'Espagne, fit proposer, sous main, au Roi de France de lui vendre cette Place, & après (1) un assez long marché, la lui ceda pour la somme de cinq-millions de livres, monnoie de France; de laquelle somme il lui fut payé comptant deux millions de livres, dans la Place même; au même tems, qu'elle fut mise, entre les mains du Roi de France; somme qui fut emportée en Angleterre, par les Vaisseaux Anglois, qui étoient dans le Havre. Trois millions qui restoient à payer, le furent en quatre payemens, les trois premiers de quatre-cens-mille, & le dernier de trois-cens-mille, de trois en trois Mois. Le Roi d'Angleterre les fit recevoir, dans la Ville même de Dunkerque, à ceux qui eurent ordre pour cela de ce même Prince. Ce marché fut arrêté, par les Commissaires nommez pour cela, à Londres le 27. d'Octobre, MDCLXII. Charles auroit pu payer une bonne partie ses dettes avec l'argent qu'il avoit reçu, & celui qu'il devoit recevoir; mais les Dames, qu'il entretenoit,

(1) Voyez-le à la fin du I. Tome des Lettres du Comte d'Estrades.

(2) lui en enleverent la plus grande partie. On blâma aussi infiniment le Chancelier *Clarendon*, d'avoir approuvé la vente d'une Ville de cette importance.

Mais pour revenir au Traité des Etats, avec la France, on y ajouta non seulement les Articles secrets, touchant le secours réciproque, que les Alliez devoient s'entretenir mutuellement, dont nous avons déjà parlé; mais il fut porté par l'Article LI. „ Que le présent Traité, tant d'Alliance, que de Commerce, Navigation & Marine, dureroit vingt-cinq ans, à commencer du jour de la signature; bien entendu néanmoins, que, si l'on étoit entré dans la prestation de la Garantie, par rupture ou alliance, en faveur de son Allié, en vertu de ce Traité, avant l'expiration des vingt-cinq ans; le Traité continuera & subsistera dans sa force en tous ses points, jusqu'à ce qu'on fût sorti de la Guerre, en la maniere mentionnée dans le Traité.

„ Enfin que les Ratifications de ce Traité seroient données en bonne forme, & échangées, de part & d'autre, dans l'espace de trois mois, depuis le jour de la signature. Mais ce terme passa, avant que cela se fit, comme on le verra dans l'Histoire de l'année suivante.

Il y eut encore un Article séparé, par lequel les Vaisseaux Hollandois, qui viendroient en France seroient chargés de cinquante sols par Tonneau, payables une fois pour chaque voyage, en sortant des Ports du Royaume, & non y entrant; mais que les Navires, chargés de Sel, n'en payeroient que la moitié; à condition que les Etats ne pourroient pas imposer de plus grands droits aux Vaisseaux François, qui iroient dans leurs Ports.

Le III. Article du Traité portoit que les deux Parties, se garantiroient, l'une à l'autre, non seulement tous les Traitez, que Sa Majesté, & les SS. EE. GG. avoient déjà faits avec d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats, lesquels Traitez seroient exhibés de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications; mais aussi tous ceux, qu'ils pourroient faire conjointement & de commun concert, & de se défendre assister & conserver réciproquement, dans la possession des Terres, Villes & Places, qui appartenoient alors & qui appartiendroient, ensuite, tant à S. M. & à ses Successeurs Rois de France, qu'aux EE. GG. ou dans lesquelles ils auroient leurs Garnisons, en quelques endroits de l'Europe, que ces Terres, Villes & Places fussent situées; en cas qu'en tout ce que dessus S. M. ou les SS. EE. vinssent à être troublez, ou attaquez, par quelque hostilité, ou Guerre ouverte.

Afin que le Traité fut mis (3) en exécution, on résolut, d'envoyer en France tous les Traitez que les Etats Généraux avoient faits avec diverses Puissances, par un Courrier exprès, pour être remis à l'Ambassadeur *Boreel*, avec un Inventaire exact des pieces, & l'Acte de la Ratification; sans qu'il fût nécessaire de les examiner auparavant, pour lequel examen on accorderoit trois Mois de tems; afin que l'on ne garantît que les Traitez, que l'on auroit vus & examinés. Les EE. envoyèrent en France vingt-deux Traitez, qu'ils avoient faits avec diverses Puissan-

(2) Voyez M. *Burnet*, sur cette année de l'Histoire de son tems.

(3) *Aizema* Liv. XLII. p. 885.

1662. Puissances, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & avec les Couronnes du Nord, depuis l'an MDCXXXVI. jusqu'à l'an MDCIX. Les Traitez, pour lesquels la France demanda la garantie des Etats, étoient celui de Munster, avec l'Empereur; celui des Pirenées, avec l'Espagne; divers Traitez, avec l'Angleterre, avec la Suede, & plusieurs Princes d'Allemagne. Il y eut beaucoup de difficulté, sur le tems auquel l'examen de ces Traitez devoit être fait, & même sur quelques Articles concernant le Commerce; de sorte que l'on ne tira pas beaucoup davantage de cette Alliance.

Cette même année, *De Thou* fut rappellé de son Ambassade, & prit (1) congé des Etats le 29. d'Avril. Le Roi écrivit, en même tems, aux Etats, à qui il apprit qu'il enverroit, en sa place, le Comte d'Étrades; qui avoit fait la même fonction, du tems de Frideric Henri, & qui avoit aussi commandé un Régiment François, qui étoit au service des EE. GG. On en a souvent parlé, dans cette Histoire; & l'on aura encore occasion d'en parler, dans la suite. Il ne fit son entrée, qu'au commencement de l'année suivante.

Le Roi de France ayant Dunkerque, entre ses mains, (2) eut envie d'aller voir cette nouvelle acquisition. Il y arriva le 2. de Décembre, & y fit chanter le lendemain le *Te Deum laudamus*, comme on a accoutumé de faire dans les Villes conquises. Les Etats y envoyerent incessamment l'Agent *De Clarges*, pour complimenter le Roi de leur part, & l'assurer de la bonne intelligence, qu'ils étoient résolus d'entretenir avec lui; & Louis, après avoir oui son compliment, lui répondit, *qu'il étoit bien obligé à Mrs. les Etats de leur bonne volonté, qu'il le chargeoit de les remercier de sa part. Je veux bien croire, ajouta-t-il, qu'ils sont bien-aisés de ma nouvelle acquisition; parce qu'ils doivent être assurés, que plus je leur serai proche voisin, d'autant plus j'aurai de moyens de leur témoigner mon affection, & la continuation de mon amitié; dont aussi vous les assurerez de ma part.* Comme l'Agent lui faisoit la révérence, pour se retirer, le Roi lui recommanda de mander aux Etats, ce qu'il venoit de lui dire.

Ensuite, il accorda divers Privileges à ceux de Dunkerque, & entre autres une exemption de tous droits d'entrée & de sortie, pour l'espace de deux ans. Peu de tems après, il fit entendre aux Etats, qu'il souhaitoit qu'ils lui garantissent cette Place, comme ils avoient garanti tout ce qu'il avoit possédé auparavant. Cette affaire donna encore de la peine, parce que les Espagnols traversoient cette négociation, & que les Etats craignoient que cela ne causât de nouvelles brouilleries, comme on le verra dans la suite.

Le renouvellement des Alliances, avec l'Angleterre, fut enfin achevé, après avoir été retardé, par les difficultés, que les Parties se faisoient réciproquement, sur des Vaisseaux pris, ou arrêtés, de part & d'autre, à diverses occasions; dont le détail seroit ennuyeux & difficile, pour ne pas dire de peu d'usage. Il y a quelques Articles tirez du Traité, qu'on (3) avoit fait avec Cromwel, en y changeant ce qui y devoit être changé. En voici l'abregé.

(1) Voyez son Audience de Congé dans *Aitzema* Livre XLII. p. 880.

(2) Là-même p. 891.

(3) Voyez le Tom. III. p. 311. sur l'année 1555;

Tom. III.

„ *Art. III.* Que le Roi de la Grande Brétagne, & les Etats Généraux ne feroient rien, ni ne tenteroient de rien faire, contre les Sujets de la Partie, avec laquelle ils contractoient cette Alliance, en aucun Port, ni en aucun lieu que ce pût être; & qu'ils ne donneroient aucun secours à qui que ce fût, pour les maltraiter; mais au contraire prendroient leur parti, & empêcheroient qu'on ne leur pût porter aucun préjudice.

„ *Art. IV.* Que ni les deux Puissances contractantes, ni leurs Sujets, ni autres qui négotieroit dans leurs Païs, ne fourniroient aucun secours aux Rebelles de l'un, ou de l'autre Etat; mais qu'ils s'y opposeroient de toutes leurs forces, & feroient saisir tout ce qu'on leur auroit pû remettre, Hommes, Vaisseaux, Armes, & Munitions de guerre, argent &c. à qui que ce fût, que cela appartint, & que cela seroit confisqué; & que ceux qui se feroient mêlez de le fournir seroient déclarez ennemis de l'Etat, & feroient punis dans les lieux, où ils seroient, comme coupables de Haute Trahison.

„ *Art. V.* Que l'une & l'autre Puissance s'entre-secourroient, avec sincérité & fidélité, contre ceux, qui se rebelleroient contre elles, par mer & par terre, de Troupes & de Vaisseaux; selon la proportion, dont on conviendroit en suite, mais aux dépens de celle des Puissances, qui demanderoit du secours à l'autre.

„ *Art. VI.* Que ni l'une, ni l'autre des Puissances ne recevoit dans les Terres de son obéissance, ni dans ses Ports, Rades, ou Rivieres, ceux qui s'y réfugioient, après avoir été déclarez rebelles, ou qui le feroient en suite, & ne leur fourniroient aucunes Munitions de Guerre, ni provisions de bouche, ni aucun secours d'argent, ni aucunes Troupes; en quelque autre endroit, hors de sa domination, que ce pût être.

„ *Art. VII.* Que lors qu'une des Parties auroit averti l'autre, par Lettres, que ces gens-là se cacheroient, ou chercheroient à se cacher dans quelques lieux de leur Domination; la Puissance, qui auroit reçu ces Lettres authentiques, seroit obligée dans l'espace de vingt-huit jours, après les avoir reçus, de donner ordre aux Rebelles de fortir de tous les lieux de sa domination, dans l'espace de quinze jours, depuis la signification qui leur en seroit faite; & que s'ils ne le faisoient pas, ils seroient punis de mort, & leurs Terres & leurs Biens confisquez.

„ *Art. VIII.* Qu'aucun rebelle Anglois ne seroit reçu en aucun Château, Ville, Maison de Campagne, Port, & Territoire privilégié ou non, de quelque qualité que fût le propriétaire.

„ *Art. IX.* Que les deux Puissances & leurs Sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, se rendroient réciproquement toutes sortes de services; que les Hollandois pourroient négotier librement dans tous les Ports & Villes des deux Puissances, sans aucun empêchement, & ne payeroit qu'autant de Droits, que les autres Estrangers, le moins chargez, n'en payoient.

„ *Art. XV.* Que l'Île de Pouléron seroit rendue au Roi de la Grande Brétagne, ou à celui qui apporteroit une Patente de sa part, & que par la reddition de cette Île, les prétensions que les Anglois avoient, contre les Hollandois, cesseroient entièrement.

1662.

„ *Art. XXVII.* Que celui, que les Etats pour-
roient choisir à l'avenir pour Capitaine Général,
ou pour Stadthouder, ou Gouverneur, seroit
obligé de promettre, par serment, d'observer ce
„ Traité.

On voit bien qu'il y a ici plusieurs choses, qui
ne sont que des imitations du Traité de Crom-
wel. Celui-ci fut signé le 14. de Septembre
MDCLXII.

Sans m'arrêter à quelques contestations, qu'il
y eut à l'occasion de ceux de Groningue & des
Omlandes; ni à d'autres choses semblables, parce
qu'elles ne produisirent aucun événement remar-
quable; je passerai à ce qui se passa par mer,
pendant cette année. Ruiter avoit été envoyé
depuis l'année précédente, pour croiser sur les
Corfaires de Barbarie; (1) mais il ne put s'en a-
quiter, que cette année. En MDCLXII. au
commencement, il se rendit à Minorque, où il
s'arrêta avec cinq Vaisseaux, & une prise, au
Port-Mahon. De là il envoya de Wildt à Cag-
gliari, pour s'y informer des Pirates & des lieux,
où ils se trouvoient le plus souvent; pour l'en
instruire, lors qu'il s'y rendroit, avec ordre de
l'y attendre à l'ancre. Il s'y rendit le 23. de
Janvier, & fut très-bien reçu du Marquis de
Castel-Rodrigue. Ruiter eut soin de faire acheter
quantité de provisions de bouche, & d'y prendre
de l'eau pour la Flotte; qui se trouva forte de
treize Vaisseaux, dès qu'ils se furent tous rendus
sous le Pavillon. Il la divisa en trois Escadres,
pour croiser en divers endroits. Il résolut avec
une Escadre, qui étoit de quatre Vaisseaux, de
croiser à l'Est de la Sardagne, jusques sur les cô-
tes de Sicile. Le rendez-vous des Escadres fut
marqué au Sudest de Malte, avec ordre à l'Esca-
dre, qui s'y trouveroit la première, d'envoyer
saluer le Grand-Maître de Malte, de la part des
Etats Généraux, & du Vice-Amiral Ruiter, & de
s'informer des Pirates de Tunis & de Tripoli;
quoi qu'en ce tems-là les Etats fussent, en quel-
que manière, brouillez avec l'Ordre de Malte,
qui leur faisoit redemander, depuis longues an-
nées, quelques Commanderies, qui étoient dans
les Provinces Unies. Evertz. commandoit la se-
conde Escadre, & de Wilt la troisième. S'étant
mises à la Voile, & à croiser dans l'étendue dont
on a parlé, le 31. de Janvier, on apprit des Mal-
tois, qu'il y avoit cinq Pirates de Tripoli, qui
avoient paru, depuis peu, devant Malte, & qui
se tenoient, comme on crovoit, près du Cap de
Passaro, qui est à la pointe la plus orientale de la
Sicile. Le 7. de Février, Ruiter aperçut qua-
tre Corfaires, sur lesquels il chassa, mais ils é-
toient trop légers & trop bons voiliers, pour les
atteindre. Le 11. du même Mois, le Vice-A-
miral fut averti que les Corfaires avoient décou-
vert qu'il croisoit sur eux, à l'Est du Cap de
Passaro; sur quoi il changea la disposition de la
Flotte, & fit voiles à l'Ouest, en marquant Cag-
gliari, pour rendez-vous. Le 16. on aperçût
en effet huit Pirates, mais on ne put appro-
cher, que d'un seul; qui ayant perdu ses Mâts,
fut obligé de se rendre. Les autres s'enfuirent au
Port Farine, & Ruiter les suivit; mais il ne put
en approcher qu'à la portée du Canon, parce
qu'il ne connoissoit pas assez la côte. Il fut là
toute la nuit, & posta quelques Chaloupes entre
la côte & ses Vaisseaux, pour empêcher que les
Pirates ne se retirassent. Mais dès l'Aube du jour,
ils se retirèrent, sous trois Châteaux fortifiés,
où ils le firent amarrer, par des cables. Ils é-

(1) Vie de Ruiter, sur cette année.

toient là en toute sûreté. On avoit fait passer
sur les Vaisseaux Hollandois, quatre vingt treize
Prisonniers Mahometans, & vingt-trois Esclaves
Chrétiens; mais dans une nuit orageuse, le Bati-
ment, où ils avoient été pris, fut abandonné &
emporté, par le vent, dans la Baye de Tunis,
qu'on nomme autrement la *Goulette*, d'où on le
mit en sûreté.

Quelques-uns des Prisonniers assurèrent Ruiter,
que, s'il se présentoit devant Tunis, Mahomet
Pacha, qui en étoit Roi, changeroit des Escla-
ves Chrétiens contre les Mahometans, qui étoient
prisonniers, homme pour homme, & qu'il y a-
voit, dans la Ville, environ cent Esclaves Chré-
tiens, Sujets de leurs Hautes Puissances. Le Vi-
ce-Amiral écrivit, sur cet Avis, au Gouvernement
de Tunis, pour lui proposer cet échange, & a-
joûta que s'ils avoient plus d'Esclaves, de la même
Nation, il les racheteroit en argent. Il témoigna
encore de vouloir traiter, avec ceux de Tunis,
de la liberté de la Navigation & du Commerce.
Ayant sù qu'il y avoit un Hollandois, Esclave en
cette Ville, il lui écrivit de s'informer de tous
les Esclaves Hollandois, Zélandois ou Frisons,
& de lui en envoyer les noms, afin qu'on les ra-
chetât préféablement aux autres. Un des Ma-
hometans, que l'on avoit pris, & que l'on ap-
pelle *l'Ecrivain du Vaisseau*, fut le porteur de ces
Lettres. On le mit, pour cela, à terre, sur la
côte de la Baye du Port Farine; en lui donnant
une Chaloupe, pour se rendre de là à Tunis. Le
lendemain, il parut des gens sur la côte, avec une
Baniere Blanche, qui est un signe de paix; sur
quoi Ruiter envoya à terre le Capitaine & le Pi-
lote du Vaisseau, qu'il commandoit, & le Capi-
taine de celui, qui avoit été pris. Il vint, par
contre, quatre Musulmans, que la Chaloupe
conduisit au Vaisseau de Ruiter. C'étoient qua-
tre Officiers de Marine, dont le principal étoit
un Rénégat Hollandois d'Enkhuis; qui s'appel-
loit en Hollande, *Gerard Jacobsz. Admiral*, &
Joseph Reys à Tunis. Il commandoit le Vaisseau
Amiral de cette Ville. Ils témoignèrent beaucoup
d'amitié à Ruiter, dont le nom n'étoit pas moins
connu dans cette Mer, que dans l'Océan, & prie-
rent Dieu qu'il leur donnât une bonne Paix, avec
les Hollandois. Ils l'assurèrent qu'il pouvoit sûre-
ment envoyer du monde à terre, pour y faire de
l'eau, & y acheter toutes sortes de rafraichisse-
mens. On convint, avec eux, de faire un échan-
ge des prisonniers, on leur parla de faire la paix
avec eux, & ils demanderent quatre jours, pour
rapporter la réponse de Roi & du Bacha. Le len-
demain, ils parurent encore sur la côte, & on y
envoya une Chaloupe, sur laquelle ils se mirent,
avec plusieurs rafraichissemens, dont ils régale-
rent Ruiter; mais ils demanderent un peu plus de
tems, pour entrer en négociation. Pendant que
les Hollandois étoient, dans cette rade; le Con-
tre-Amiral de Tunis, qui étoit du nombre, de
ceux qui étoient au Port Farine, écrivit à Ruiter
un billet, par lequel il désiroit le Contre-Amiral
Hollandois de se battre, avec lui, Vaisseau con-
tre Vaisseau, à armes égales. *Soliman* (c'est com-
me il s'appelloit) ajoûtoit que s'il étoit vaincu,
il vouloit bien être Esclave, & que s'il avoit le-
dessus, il se contenteroit de l'honneur de la Vic-
toire. Ruiter y consentit, & promit de n'assister,
en aucune manière, le Contre-Amiral Hollandois.
Il souhaita même, que l'Amiral de Tunis fût ju-
ge du combat. Le Hollandois défié, qui étoit
Vander Zaan, s'avança tout-prêt à se battre; mais
le Musulman ne fit aucun mouvement, dans la
crainte d'avoir du dessous.

1662.

Ceux de Tunis arborerent, le 20. de Fevrier, une Banniere blanche, & Ruiter ne manqua pas de leur envoyer la Chaloupe; qui ramena *Thomas Brown*, Consul Anglois, avec un Marchand de la même Nation, qui s'étoient offerts d'être comme les Médiateurs de la Paix. Ils dirent à l'Amiral Hollandois, qu'il étoit arrivé, en ce Port, deux Commissaires du Roi & du Bacha de Tunis, pour traiter, avec les Hollandois, de l'Echange des Esclaves, & le prièrent d'envoyer trois hommes à terre, pour être leurs ôtages. Ruiter envoya deux Capitaines à terre, avec quelques autres, qui se présenterent volontairement pour aller avec eux; & les deux Officiers Musulmans revinrent avec la Chaloupe. On convint avec eux, que tous les Hollandois, qui étoient à Tunis feroient échangez, pour tout autant de Turcs & de Maures, & que s'il y en avoit plus des derniers; on les délivreroit aussi, en payant cent Pièces de huit, par tête. On envoya en suite deux Chaloupes pour faire de l'eau, mais on n'en trouva point dans les réservoirs. Les Corsaires l'avoient laissée écouler, dans la Mer. Le Roi & le Bacha de Tunis envoyerent dire, qu'ils étoient bien prêts à livrer leurs propres Esclaves, pour tout autant de Chrétiens; mais que les habitans de la Ville ne vouloient pas rendre les leurs, au même prix; parce qu'ils les estimoient pour le moins quatre-cens Pièces de huit, par tête. Enfin après quelque contestation Ruiter convint qu'après avoir échangé homme pour homme, le nombre des Turcs, ou Maures qu'il avoit, pour tout autant de Chrétiens, il en donneroit encore six, par dessus.

Peu après, il s'éleva une tempête, qui empêcha qu'on ne vint à l'exécution de Traité. Quand elle commença à diminuer, *Brown* fit favori à Ruiter, que le Roi & le Bacha de Tunis souhaitoient qu'il allât, avec deux Vaisseaux de guerre, à la rade de Tunis, pour finir plus promptement la négociation. Il y alla, avec le Vaisseau du Capitaine *Verschuur*, & laissa les trois autres, devant le Port Farine. Le 26. du Mois, ils virent venir à eux un Corsaire d'Alger, nommé *les trois Croissans*. Les Vaisseaux commandez, par *Vander Zaan*, *Van Campen* & *Van Meurwen*, le suivirent & lui couperent le retour, de sorte qu'il fut obligé de revirer & de s'approcher de Ruiter, de maniere que ce dernier crut pouvoir l'accrocher; mais le Corsaire s'en éloigna. Le Vice-Amiral lui lâcha ses bordées d'enhaut & d'embas, auxquelles il répondit de toutes les siennes. Il tâcha de s'éloigner au Sud, mais Ruiter & *Verschuur* le suivirent; sur quoi il se retira vers la côte. Ils le suivirent, jusqu'à trois brasses de profondeur, & le criblerent à coups de Canon, de sorte qu'il commença à couler bas; mais il y avoit si peu de profondeur, qu'il ne pût pas beaucoup s'enfoncer dans l'eau. Cependant les trois autres Vaisseaux Hollandois, s'étant approchez, on mit toutes les Chaloupes & les Canots en mer, pour tâcher de le saisir. Mais les Musulmans avoient promptement mis sur le tillac huit Barrils de poudre, & faisoient si grand feu, de leur Canon & de leur Mousqueterie, qu'il n'étoit pas possible d'en approcher. *Verschuur*, qui avoit le Vaisseau le plus léger, eut ordre de le joindre, d'aussi près qu'il pourroit, & les Chaloupes le suivirent. Le Pirate se défendoit néanmoins toujours, & les Matelots Hollandois eurent toutes les peines du monde à se rendre maîtres du Tillac, & furent obligez d'envoyer querir des Grenades au Bord de Ruiter; qui jettées sur les Pirates en tuerent & en blessèrent plusieurs, si bien qu'ils se rendirent, après avoir tué onze Hollan-

dois, & blessé dangereusement trente. Une Chaloupe du Pirate, qui se retiroit à terre, au commencement du Combat, fut coulée à fonds, par le Canon Hollandois. Plusieurs, qui étoient encore dans le Vaisseau, se jetterent dans l'eau, pour se sauver à terre, à la nage; & il n'en demeura que cinquante, ou soixante dans ce Bâtiment, qui furent faits prisonniers; entre lesquels furent *Hazzan Reis*, & son Capitaine, en second. On y trouva plusieurs Esclaves Chrétiens, & entre autres huit Hollandois. On tira ce qu'on put du Bâtiment, mais on fut contraint d'y laisser le Canon, parce que le grand Mât étoit tombé à la mer. Pendant le combat, le Vaisseau de Ruiter n'avoit eu que trois brasses, & on le remorqua jusqu'à ce qu'il en eût quatre & demi. Celui de *Verschuur* toucha, & ne fut relevé qu'à peine, en y travaillant jusqu'à Minuit. En suite on s'éloigna de la côte, dont on n'étoit auparavant guère plus éloigné, que d'une portée de mousquet. Le Corsaire n'étoit monté que de vingt Canons, & de deux Pierriers de fonte, avec deux-cens-cinquante hommes, dont il avoit quarante d'Esclaves Chrétiens. Ruiter envoya le lendemain couper le mât de Misène, & le Beaupré du Vaisseau, malgré les décharges de mousqueterie, que les Musulmans faisoient de dessus la côte.

Après cela, Ruiter fit voiles vers Tunis, & alla mouiller à une grande portée de Canon du Château de la Goulette, qu'il salua de sept coups de Canon, & dont il fut salué d'autant de coups. Là-dessus il vint un Officier Musulman, qui lui dit, que les Esclaves Hollandois étoient aux Châteaux, prêts à lui être remis, & qu'on étoit disposé à racheter les Musulmans. Ruiter retint deux Turcs, pour ôtages, & envoya un Officier au Roi, pour lui dire qu'il le prioit de lui donner une réponse positive; parce qu'il ne pourroit demeurer, à la Rade, que jusqu'au lendemain au soir. On convint de l'échange, sur le pied, qui avoit été proposé, par *Brown*, & le Roi commença à envoyer les Esclaves, qui lui appartenoient, & comme il y avoit plus de Musulmans prisonniers, que d'Esclaves Chrétiens, on donna cent Pièces de huit, pour les premiers, qui se trouverent de plus; quoi que Ruiter en eût rendu six, par dessus le marché. Les Gens de Tunis témoignèrent, qu'ils n'avoient jamais vu que l'on eût délivré des Esclaves Chrétiens, par un semblable échange; & prétendoient qu'il paroïsoit par-là, qu'ils souhaitoient véritablement de vivre en paix, avec les Hollandois; puis qu'on avoit refusé, de faire un échange de cette sorte, aux François. Ils consentirent à faire un Traité de paix, sur le même pied, auquel ils en avoient fait un, avec les Anglois. Il y eut donc une suspension d'Armes, le 7. de Mars, laquelle devoit durer six mois, ou davantage, jusqu'à ce que les Etats Généraux eussent envoyé quelcun à Tunis; pour y régler le Traité, sur un projet, que l'on en fit. Ruiter donna cependant des Lettres au Roi, par lesquelles le Vice-Amiral défendoit aux Vaisseaux Hollandois, qui viendroient de ce côté, de faire aucune Hostilité contre ceux de Tunis, & leur ordonnoit au contraire de les traiter en Amis. Ces Lettres furent signées, non seulement par Ruiter, mais encore par *Brown*, comme témoin.

Ruiter n'avoit eu d'ordre des Etats de traiter qu'avec les Algeriens, mais l'occasion favorable l'engagea à en faire autant, avec ceux de Tunis, moyennant l'agrément de ses Maîtres. Il écrivit tout cela aux Etats, dans une Lettre qu'il envoya à Livourne, pour y être mise à la Poste & envoyée,

1662. par terre en Hollande, & les instruisit de l'utilité, que l'on pourroit tirer de cet accommodement. Après cela, il fit voiles, pour Cagliari le 8. de Mars, & y arriva le 11. C'étoit, comme on l'a dit, le rendez-vous des Escadres, où après avoir pris des vivres, il remit à la voile, pour aller du côté d'Alger, avec neuf Vaisseaux de Guerre, qui firent Pavillon blanc à l'arrière. Il ne put être devant la place, que le 5. d'Avril, à cause des vents contraires. Il salua d'abord, lui & toute la Flotte, la Ville de plusieurs coups de Canon, selon l'usage de la mer; par rapport aux peuples, avec lesquels on est en paix. Il y envoya, en même tems, deux personnes, dans une Chaloupe, pour offrir la paix aux Algeriens, & pour racheter les Esclaves qu'ils pourroient avoir. Le Dey & le Conseil, qui avoient pris peur de Ruiter, répondirent qu'il y avoit plus de six mois, qu'ils avoient souhaité de faire la Paix, avec les Hollandois. Quoique ces derniers n'eussent pris que peu de Vaisseaux, dans ces Mers; il les avoit si fort épouvantés, en y croisant; qu'ils convinrent des Articles le 6. d'Avril, à deux près; par lesquels Ruiter demandoit, que ni les effets appartenans à des Nations, qui se trouveroient sur les Vaisseaux Hollandois, ni même les personnes qui viendroient des Pais Ennemis, ni leurs Marchandises ne seroient jugées de bonne prise. Les Algeriens refusèrent d'accorder ces Articles, parce qu'en y consentant, ils n'auroient, disoient-ils, qu'à bruler leurs Vaisseaux, & qu'à voir leur peuple mandier; qu'ils aimoient mieux mourir, avec honneur, en faisant la guerre, que de demander l'aumône. On convint néanmoins d'une Trêve de sept Mois, entre les EE. GG. & eux, & l'on forma quelques Articles, qu'on résolut de leur envoyer, sur lesquels ils pourroient se résoudre à la paix, ou à la guerre. Enfin le 8. d'Août, ils échangerent quarante Esclaves Chrétiens pour autant d'Algeriens, & on en racheta quelques-uns, en payant ce qu'ils avoient coûté. Un Vice-Amiral Anglois, nommé *Lawson*, parut le lendemain avec six Vaisseaux, donnant la chasse à quelques Bâtimens Algeriens, qui amenoient des Soldats du Levant. Ruiter les auroit pu couper, mais le Traité, qu'il venoit de faire, l'en empêcha. Ils entrèrent, en sûreté, dans le Port d'Alger, & *Lawson* ne put pas même venir à bout de faire un Traité, comme celui de Ruiter. On disoit néanmoins qu'ils avoient pris, sur des Vaisseaux Hollandois, environ mille hommes, dont il y avoit bien deux-cens natifs des Provinces Unies. Cela engagea Ruiter à laisser à Alger un homme, pour y faire la fonction de Consul, par provision, pour prendre les noms de ces Esclaves. Pour lui, il fut obligé de demeurer jusqu'au 13. d'Avril, devant Alger, en attendant du Dey & de son Conseil les Articles, dont ils pourroient convenir, pour faire un nouveau Traité.

De là il partit pour Malaga, où il reçut le 21. d'Avril, un Acte des EE. GG. par lequel ils autorisoient le Vice-Amiral à faire, avec les Algeriens un Traité conforme à celui qu'ils avoient fait, il y avoit cinquante ans à Constantinople, avec le Grand Seigneur. L'Acte étoit daté du 26. de Novembre, de l'année précédente. Dans des Lettres, qui étoient plus récentes, les Etats marquoient à Ruiter, qu'ils n'entendoient nullement que les Algeriens visitassent les Vaisseaux de la Nation, ni qu'ils en pussent enlever les effets ou les personnes sujettes des Puissances, qui seroient en guerre avec Alger.

Ils lui ordonnoient, conformément à cela, de faire tout ce qu'il pourroit, pendant que la suspension d'armes dureroit, pour engager les Algeriens à se relâcher, sur cette prétension; & s'il ne pouvoit l'obtenir, de les traiter en Ennemis. Il eut aussi ordre, par les mêmes Lettres, de travailler à reprimer les courses de ceux de Tripoli, & de les insulter, par tout où il les rencontreroit; pour les contraindre d'accepter la Paix, aux mêmes conditions, que ceux d'Alger. On ajoûtoit que, s'il ne pouvoit pas obtenir de ces gens-là ce que l'on demandoit d'eux, il vaudroit mieux être en guerre avec eux; parce que leurs prétensions étoient de dangereuse conséquence; qu'il seroit honteux à l'Etat de les leur accorder, & qu'on ne pourroit pas s'en disculper, envers les Puissances Chrétiennes. En effet, on eût permis aux Corsaires de Barbarie une chose, qu'on n'avoit point accordée à l'Empereur même des Turcs, qui étoit leur Souverain, & qu'on ne pourroit pas souffrir des Princes & Etats de l'Europe. Cependant *Lawson* avoit fait la paix, avec ceux d'Alger, le 2. de Mai.

Peu de jours auparavant, Ruiter étoit entré, avec neuf Vaisseaux, dans la Baye de Cadix par un gros tems; & pendant qu'ils y furent, ils firent nettoyer & carener leur Flotte. Il partit le 1. de Mai, deux de ces Vaisseaux pour la Hollande; & cinq autres firent voiles quatre jours après, pour y retourner avec quelques Vaisseaux, qui venoient de Smyrne. L'Amirauté d'Amsterdam en avoit rappelé quatre, & en avoit envoyé, en leur place, quatre autres, qui se rendirent à Cadix, sous le Pavillon, le 25. du même Mois, tous pourvus de vivres, pour un an, & deux Bâtimens, avec des vivres & des Munitions, pour les Vaisseaux, que l'on croyoit devoir demeurer dans ces Mers. Le 2. de Juin, la Flotte mit à la voile, pour Malaga, d'où elle se rendit à Alicante. Ce fut là que le Vice-Amiral reçut, le 7. de Juin, la résolution des Etats, touchant les prétensions de ceux d'Alger, de laquelle on a parlé. On lui envoya encore de nouveau le Traité, qu'on avoit fait avec Sultan *Achmed*, l'an MDCXII. sur lequel il devoit se régler, en faisant la Paix, avec les Corsaires de Barbarie. Le 1. de Juillet il leva l'ancre, pour aller devant Alger, quoi qu'il en eût détaché quatre Vaisseaux; pour escorter des Vaisseaux Marchands qui alloient à Toulon, & vers le Cap de Melle, avec ordre de retourner à Yvica, pour y attendre ses ordres. Mais il les avertit depuis, par des Vaisseaux, qui alloient faire du bois en cette Ile, de le venir joindre devant Alger.

Quoi que les vents n'eussent pas été favorables, la Flotte, qui étoit d'onze Vaisseaux de Guerre, ne laissa pas de se rendre à la Rade d'Alger, le 6. de Juillet. Après avoir salué la place, selon l'usage, Ruiter envoya deux Officiers, pour dire au Dey & au Divan, qu'il étoit venu pour conclure la Paix, avec eux, sur le pied du Traité, qui avoit autrefois été fait avec le Grand Seigneur, qu'il leur envoya traduit en François & en Espagnol. Les Algeriens reçurent d'abord civilement la Lettre, où il disoit la même chose, & promirent d'y répondre le lendemain. Mais ils dirent ensuite, qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix aux mêmes conditions; néanmoins ils promirent de nouveau de répondre, le jour suivant. Ils le firent, & déclarèrent qu'ils ne pouvoient pas faire la Paix, sur ce pied-là; parce qu'entre autres choses ce Traité portoit que les Esclaves Sujets des Provinces Unies, seroient relâchés, sans rançon, & qu'on ne payeroit que trois, pour cent, de Droits,

1661.

Droits, sur les Marchandises. On leur répondit, que ces deux Articles ne faisoient pas la plus grande difficulté ; & la principale contestation roula, sur la visite des Vaisseaux & sur le pouvoir, qu'ils s'arrogeoient d'y prendre les personnes & les marchandises, qui n'appartiendroient pas aux Hollandois. Les Commissaires, que Ruitter avoit envoyez, pour négotier avec le Dey & le Divan, alloient & venoient tous les jours, sans pouvoir convenir de ces Articles. Les Algeriens même ne s'accordoient pas bien, entre eux. Les uns vouloient qu'on rompît sur le champ les Conférences, & les autres soutenoient qu'il valoit mieux relâcher quelque chose, pour avoir la paix. Cependant le Divan offrit de renouveler le Traité, qui avoit été fait l'an MDCXXII. ou d'en faire un, tel qu'étoit celui qu'ils avoient fait dernièrement avec les Anglois. Il alla même deux Commissaires, pour s'entretenir là-dessus, avec Ruitter, sur son bord ; où ils lui dirent tout ce qu'ils purent, pour l'obliger à passer les deux Articles contestez. Ils l'assurèrent que la visite des Vaisseaux se feroit, avec toute la douceur possible, & que sur la simple Lettre de Voiture, & sur la déclaration que les Maîtres feroient de n'avoir chargé que pour les Sujets des Etats, on les laisseroit passer, sans user d'aucune contrainte. Ils ajoutoient qu'ils étoient obligez d'en user ainsi, pour satisfaire le Peuple d'Alger. Mais Ruitter déclara qu'il ne traiteroit point, à moins qu'il ne fût dit que les Vaisseaux Hollandois seroient francs, avec leurs charges. Cependant ils lui montrèrent le lendemain le Traité, qu'ils avoient fait avec les Anglois, & dont le VII. Article portoit que les Algeriens, rencontrants en mer des Marchands Anglois, pourroient envoyer dans leurs Canots deux hommes, outre les Rameurs, & que ces Visiteurs passeroient seuls dans les Vaisseaux Anglois, & qu'il leur seroit permis de demander au Maître, s'il auroit, sur son bord, des Espagnols, des Portugais, ou des Génois, ou des effets, qui leur appartenissent ; & que s'il s'en trouvoit, le Maître seroit obligé de les leur livrer, en payant le fret ; mais qu'ils ne pourroient point obliger par menaces, à coups de bâton, ou autrement, le Maître, ou l'Equipage de faire une semblable déclaration. Comme cela sembloit supposer un droit de visite, Ruitter ne le voulut pas recevoir, sans l'examiner ; & ils lui donnerent du tems, pour y penser, jusqu'au lendemain. Il leur dit le 13. de Juillet, dans une Lettre qu'il écrivit au Divan, que les Etats Généraux ne pouvoient, ni ne vouloient consentir à cet Article ; parce que tous les Traitez de Commerce, entre les Puissances Chrétiennes, entre elles, établissoient une entière franchise, pour leurs Vaisseaux & pour leurs cargaisons. Il ajoutoit à cela que, sous prétexte d'enlever les effets défendus, on enlevoit aussi tout le reste ; ce qui causoit de grandes pertes aux Marchands, & aux Maîtres des Vaisseaux. Ruitter concluoit à rayer entièrement cet Article, & promettoit d'ailleurs aux Algeriens de leur accorder toutes les conditions raisonnables, qu'ils pourroient demander.

Le 15. du Mois, il se tint une grande Assemblée de tous ceux, qui avoient part au gouvernement de la Ville d'Alger. Il y fut résolu de répondre au Vice-Amiral Hollandois, que la plupart des Officiers de la Ville étant absens, avec l'Armée, on n'osoit pas accepter une Paix, telle que les Hollandois l'offroient ; parce que tous ceux, qui avoient part au gouvernement devoient être ouïs, dans une affaire de cette conséquence, avant que de rien conclurre. Ainsi cette affaire fut différée, sans que les Propositions, que fai-

soient les Algeriens fussent ni acceptées, ni entièrement rejetées ; & comme il y eut encore d'autres délais, de leur part, on arrêta, en de nouvelles Conférences, que la suspension d'Armes, dont on étoit tombé d'accord au Mois d'Avril, subsisteroit & seroit exactement observée pendant les quatre Mois suivans ; & qu'en ce tems-là les Algeriens ne visiteroient point les Vaisseaux Hollandois, & qu'ils n'y arrêteroient ni personnes, ni effets : Que les Hollandois en useroient de même, envers les Algeriens ; & qu'on se donneroit réciproquement des marques d'amitié : Que cependant Ruitter écrivoit aux Etats Généraux, & qu'il reviendroit ensuite devant Alger, pour reprendre la négociation, & la finir par une bonne Paix.

C'est ce qui fut fait, Ruitter s'en alla, avec sa Flotte à Majorque, & ayant rassemblé tous les Vaisseaux, il en détacha deux, pour aller à Livorne, & y faire mettre des Lettres à la Poste, pour la Hollande, où il instruisoit les EE. GG. & l'Amirauté d'Amsterdam, de ce qui s'étoit passé & demandoit leurs Ordres. Il se trouva depuis près de Malte, le 2. d'Août, d'où il fit voiles à Tripoli, dont il avoit appris qu'il étoit parti deux Vaisseaux, pour aller en Course. Ruitter avoit, avec lui, neuf Vaisseaux, outre le sien. Il se trouva devant cette Ville, le 17. d'Août, d'où il envoya une Lettre, par un Canot, qui portoit une Baniere blanche, pour offrir la paix au Roi de cette Ville. Ce dernier lui répondit le même jour, sur le soir, de la même manière, & lui fit entendre qu'il étoit très-disposé à entretenir la paix, avec les Etats Généraux, comme son Seigneur, le Grand Empereur des Turcs, l'avoit toujours fait ; mais que ses Sujets, & sur tout les Soldats & les Gens de Mer, ne la souhaitoient point ; sinon aux conditions, auxquelles les Anglois l'avoient faite ; c'est-à-dire, en retenant le droit de visiter les Vaisseaux, & d'enlever les biens & les personnes de leurs Ennemis. Ceux que Ruitter avoit envoyez à Tripoli témoignoient qu'ils avoient trouvé tout le Peuple très-contraire à la Paix, & que quelques-uns des principaux Habitans avoient dit mille injures à l'Amiral de Tripoli, qui avoit appuyé le sentiment du Roi, & soutenu que le meilleur parti, qu'il y avoit à prendre, c'étoit d'entretenir la Paix, avec les Hollandois. Ils avoient même dit que, si cet Amiral ne vouloit pas se mettre en mer, ils en trouveroient bien un autre, pour mettre en sa place. La Paix fut donc rejetée, mais le Roi ne laissa pas d'envoyer demander à Ruitter, à quelles conditions il la voudroit faire. Il répondit qu'il la vouloit faire, aux mêmes conditions, qu'il avoit déjà proposées aux Algeriens ; savoir, qu'on ne visiteroit point les Vaisseaux des Hollandois, & qu'on n'en ôteroit rien. Mais les Tripolitains dirent d'abord, qu'ils n'y consentiroient point ; & qu'elle se pourroit faire aux mêmes conditions, qu'on l'avoit faite avec Cromwel & avec les Anglois. Le Roi ne laissa pas d'user de libéralité envers Ruitter ; à qui il envoya dire, qu'il étoit prêt à lui fournir tout ce dont il avoit besoin, pour lui-même & pour son Escadre ; après quoi il lui fit présent de treize bœufs, de cinquante moutons, & de divers autres rafraichissemens. Il lui renvoya même, sans rançon, le frere d'un de ses Matelots, que Ruitter avoit offert de racheter. Il taxa encore la rançon des Esclaves à deux-cens-vingt-cinq Pièces de huit par tête ; excepté les Maîtres des Vaisseaux & les Pilotes, dont il fixa la rançon à trois.

1662.

1662. trois-cens Picces, de cette même Monoie. Il envoya même une liste de tous les Esclaves Hollandois, qui étoient sur ses terres, & qui se montoient à quatre-vingts. Il y fit joindre leurs noms, les lieux de leur naissance & de leur demeure, & le nom des Maîtres, dans les Bâtimens desquels ils avoient été pris; afin qu'on les pût reconnoître, & savoir ceux qui pourroient être morts, ou envoyez ailleurs. Les Tripolitains avoient encore sept Vaisseaux dans leur Port, pour aller en course. Il y en avoit même d'autres, de l'autre côté de la Ville; mais on n'étoit pas en état de les mettre en mer, faute de cordages; parce qu'un Vaisseau chargé de Chanvre s'étoit brûlé, dans le Port. On apprit depuis qu'ils avoient perdu un Vaisseau, qui étoit en course, près du Cap Spartivento, en Calabre. Il avoit attaqué un Vaisseau Hollandois, nommé *le Jules Cesar*, qui fut aussi brûlé, après avoir soutenu un rude combat contre lui. On avoit pris cent-cinquante-trois Tripolitains, qui s'étoient sauvés sur le rivage, & sauvé vingt-trois hommes du Vaisseau Hollandois, & quarante-trois autres Chrétiens, qui étoient sur le Vaisseau Tripolitain.

Ruiter n'oublia pas de remercier le Roi de sa libéralité, & l'assura en même tems, qu'il partiroit de son Port, sans y faire aucune hostilité.

Après cela, il envoya des Vaisseaux à Malte, & en divers ports de la Méditerranée, pour savoir s'il n'y étoit point venu de Lettres pour lui, avec de nouveaux ordres, & les lui apporter & pour envoyer les siennes en Hollande; dans lesquelles il écrivit ce qui s'étoit passé, dans sa Flotte, sur la Méditerranée.

Il fut résolu, en même tems, dans le Conseil de Guerre, que ce qui restoit des Vaisseaux iroit devant Tunis, pour tâcher de conclure le Traité, qu'on avoit commencé d'y faire, avec les Pirates de cette Ville-la. Ruiter arriva devant ce Port, avec onze Vaisseaux, le 29. d'Août, & leur fit dire qu'il étoit revenu là; parce qu'il avoit reçu plein pouvoir des Etats Généraux, pour traiter avec le Gouvernement de Tunis. Quand on les vit, on dit que les Hollandois étoient gens de parole, puis qu'ils étoient revenus; pour reprendre la négociation du Traité commencé, avant que le tems de la suspension d'armes fût expiré. Le Traité (1) fut conclu, comme ils le souhaitoient, puis qu'on convint que leurs Vaisseaux ne seroient point visitez, ni contrains de livrer ni personnes, ni effets à ceux de Tunis. Ruiter se rendit ensuite devant Alger, le 11. de Septembre, & envoya d'abord avertir de son arrivée le Dey & le Divan. Il y apprit d'abord que les Algeriens ayant attaqué huit Vaisseaux de Hambourg, & d'autres Villes sur la Mer Baltique, n'avoient pu se rendre maîtres de l'Equipage, sinon de deux, où il s'étoit trouvé cinq Hollandois, qu'ils avoient d'abord remis au Consul des Etats. On fit dire à Ruiter, que s'il avoit besoin de biscuit, d'autres rafraichissemens, ou d'eau; il en pouvoit prendre, en toute sûreté. Il y fit en effet de l'eau, & partit le 11. de Septembre de cette côte, sans convenir du Traité. Il se rendit le 30. du même Mois à Cadix, où il fit nettoyer & carener ses Vaisseaux. De là il alla à Malaga, où il arriva le 25. d'Octobre, après avoir essuyé une rude tempête.

(1) On le trouvera entier dans la Vie de Ruiter de Brandt, sur ce tems-ci.

1662. Il y reçut encore de nouveaux ordres des Etats Généraux, touchant la maniere, dont il devoit se conduire à l'égard des Algeriens, & des autres Corsaires de la Méditerranée, & sur ce qu'il leur devoit demander dans les Traitez, qu'il pourroit faire avec eux. Il lui étoit particulièrement défendu de conclure rien, avec ces gens-là; à moins qu'ils ne renoncassent à la visite des Vaisseaux Hollandois, & au droit qu'ils prétendoient avoir d'enlever leurs Ennemis, & tout ce qui leur appartenoit, sur ces mêmes Vaisseaux. Mais il y avoit encore des Articles particuliers, favorables aux Sujets de l'Etat, & principalement aux Consuls, qu'il avoit dessein d'établir à Alger, à Tunis & à Tripoli. Ruiter se rendit de nouveau à la Rade d'Alger, où il acheva enfin le Traité commencé, (2) & obtint plusieurs autres choses, qu'il devoit demander, par les ordres des Etats Généraux. Il fut signé de part & d'autre, après bien des contestations, le 23. de Novembre. Quoi qu'il ne fût pas tout à fait conforme aux ordres des Etats Généraux, qui demandoient bien des choses, que les Algeriens ne vouloient nullement accorder; les mêmes Etats ne laisserent pas d'approuver ce qui avoit été fait; se reservant néanmoins de rectifier le Traité, quand le Vice-Amiral seroit de retour en Hollande, & qu'on pourroit l'entretenir là-dessus. Quoi qu'il fût avantageux, pour toutes les Nations Chrétiennes, qui naviguent la Méditerranée, qu'il n'y eût plus de Pirate sur cette Mer; aucune Nation n'est d'humeur d'obtenir à ses propres frais un avantage, qui seroit commun à toutes; & elles ne sauroient non plus s'accorder toutes à se quotifier, à proportion de son négoce, pour le bien commun. S'il n'y avoit plus rien à craindre des Pirates de Barbarie, toutes les Villes Maritimes des côtes de cette Mer négotieroient avec liberté dans le Levant, & le Négoce deviendroit si peu fructueux, qu'on viendroit à le négliger. C'est pour cela, comme il semble, que les François, les Anglois, & les Hollandois ne se sont pas fort mis en peine d'exterminer les Pirates de cette Mer.

Peu de jours après la conclusion du Traité, tous les Esclaves Zélandois & du voisinage de la Zélande furent rachetez, excepté cinq, qui étoient en mer; pour le prix, dont on étoit convenu auparavant. Ce fut par les ordres des Etats de Zélande, qui avoient envoyé de l'argent, pour cela. Le reste des Esclaves, qui étoient de la Province de Hollande, ou des autres, ne le furent point; parce que le Vice-Amiral n'avoit eu aucun argent, pour cela. Il y en eut trois, qui furent envoyez, au nom de tous les autres, pour le prier d'interceder auprès des Etats, pour eux tous; ce qu'il leur promit. Rien n'est plus rude que l'Esclavage à des gens, qui sont nez libres. D'ailleurs les Algeriens n'avoient garde de faire excessivement travailler leurs Esclaves, ni de les engager à changer de Religion; parce qu'ils ne veulent pas perdre leur rançon; comme il arriveroit, s'ils venoient à mourir, dans leur travail, ou s'ils se faisoient Mahometans. De nouvelles (3) Relations d'Alger nous ont appris que, bien-loin que ces peuples estimant ceux, qui changent de Religion, ils font beaucoup de cas de ceux, qui demeurent constamment attachez à la Religion Chrétienne, ou même à la Juive. *Sia-*
ban-

(2) Voyez le Traité même dans Brandt, Vie de Ruiter, sur cette année.

(3) Voyez l'Histoire du Royaume d'Alger, par Mr. Lanjier de Tassy, qui a paru à Amsterdam en 1725. in 12.

1662. *banninga*, Président du Divan, à ce que dit la Vie de Ruiter, demanda après que la Paix fut conclue, que dans le rachat des Esclaves, on commençât par les siens, qui étoient des mieux faits, & offrit de les livrer au prix, auquel ils avoient été d'abord vendus; ce qui encourageroit les autres Algeriens à en faire autant. Ses Esclaves étoient néanmoins plus chers, parce qu'ils étoient des mieux choisis. Il en avoit dix, dont il demandoit trois-cens-quatre-vingt Pièces de huit, l'un portant l'autre. Cette proposition fut acceptée, par le Conseil de Guerre de la Flotte Hollandoise; parce que Siabanninga ayant été l'un de ceux, qui avoient parlé le plus fortement pour la Paix, avec les Hollandois. On en racheta environ six-vingts autres, dont on avoit reçu l'argent des Etats, ou des parens des Esclaves. Les Algeriens, selon leur usage, prétendirent que les Hollandois leur fissent des présens, comme l'avoient fait les Anglois; qui leur avoient donné trois milliers de poudre, & une somme d'argent. Le Vice-Amiral leur fit aussi un présent, mais moindre.

On s'informa de quelques Renegats, qui ne laissoient pas de marquer de l'affection pour les Hollandois, pour savoir si les Algeriens avoient en effet dessein d'observer ce Traité. Ces gens-là répondirent assez naïvement, „ que si leurs „ HH. PP. vouloient engager ce peuple à observer la Paix, ils ne devoient point envoyer de „ Vaisseaux Marchands dans ces Mers, qu'avec „ une Escorte de Vaisseaux de Guerre; dont il „ falloit toujours avoir dans la Méditerranée quel- „ que nombre, & les envoyer de tems en tems à „ la Rade d'Alger & de Tunis, sous prétexte de „ faire de l'eau; pour prendre garde à leur conduite, & les tenir dans la crainte; & que si „ on ne le faisoit pas, les Musulmans donneroient „ tous les jours des atteintes au Traité de Paix. C'est ainsi que la Cupidité fait facilement violer la parole donnée, dès que les Hommes se persuadent de le pouvoir faire impunément; & il ne faut pas s'imaginer, que cela arrive seulement parmi les Infideles. On n'a que trop d'exemples dans l'Histoire, qui prouvent assez clairement, que ceux, qui se nomment Chrétiens, sont sujets au même défaut; qu'ils savent plus habilement déguiser, que ne font les Mahometans, quoi qu'ils n'en soient pas moins infestés.

Le Vice-Amiral fit ce qu'il put, pour se faire indemniser d'un Vaisseau nommé *Salvator*, qui avoit été brulé par les Algeriens, & pour se faire rendre les Prisonniers, qui y avoient été faits. Ils le refuserent, parce que le Maître de ce Vaisseau avoit le premier canonné les Algeriens; & demanderent que, pour prévenir à l'avenir de semblables accidens, il fut défendu aux Vaisseaux Sujets des Etats de tirer sur les Algeriens, lors qu'ils les rencontreroient en mer. Ils proposerent encore que les mêmes Etats fissent faire un seau particulier, pour sêler les Passeports, & qu'il en fût remis de tous semblables, à leurs Consuls d'Alger & de Tunis, dont ils sêleroient les Commissions des Pirates, qui iroient en course; afin que les Musulmans & les Sujets des Etats, venant à se rencontrer, pussent se reconnoître, en comparant leurs seaux, de part & d'autre.

Le 25. de Novembre, Ruiter partit de la Rade de Cadis, & il sépara nombre de Vaisseaux de son Escadre, pour retourner en Hollande. Il fut ensuite pour entrer à Alicante, mais on ne voulut pas l'y recevoir, parce qu'il y avoit de la peste à Alger, d'où il venoit; quoi que lui & son monde fussent en très-bonne santé. On lui refusa encore de le laisser entrer, dans d'autres Ports d'Espagne,

III. Tome.

où il se présenta. Il fut enfin reçu à Major-1662. que, après que son monde eut été visité, par des Chirurgiens, qui le trouverent en une parfaite santé. Ce fut le 18. de Decembre. Avant que cette année finît, il se fournit de Vivres, d'eau, & de bois; & il fut conclu, par le Conseil de Guerre, que le Commandant Evertsz. & le Capitaine Bankert feroient voiles à l'Est, vers la Baye de Cagliari, pour s'y joindre avec le Contre-Amiral *Van Nes* & le Capitaine *Sweers* & croiser sur les Pirates de Tripoli; pour les obliger d'accepter la Paix, telle que ceux d'Alger & de Tunis l'avoient acceptée. Evertsz. & Bankert eurent aussi ordre d'aller à Livorne, & d'y acheter des vivres, pour venir ensuite se joindre au Pavillon à Alicante, où Ruiter & de Wildt se rendirent, dans l'esperance d'y trouver de nouveaux ordres des EE. GG.

DEPUIS l'Année précédente, (1) les Etats 1663. de Hollande avoient donné ordre à quelques personnes éclairées d'examiner ce qu'on avoit trouvé à redire, dès l'an MDCLVII. aux Prieres Publiques; par rapport à la mention, que l'on y faisoit des Puissances, auxquelles les Provinces Unies sont soumises. Il se trouva qu'on n'avoit pas approuvé ces termes, dont on se servoit dans les prières, que l'on récite communément après le Sermon: *Nous vous prions (ô Dieu) pour ceux qu'il vous a plu d'établir sur nous, comme sont les Hauts & Puissants Seigneurs les Etats Généraux &c.* On avoit jugé que ces mots pouvoient jetter dans l'erreur les personnes peu éclairées, comme si le Corps de la Chevalerie & les Villes de Hollande, qui forment les Etats de la Province, n'étoient pas ses véritables Souverains, & les seuls, après Dieu. On crut qu'il falloit remédier à cela, & changer ainsi le Formulaire: *Nous vous prions aussi pour ceux, qu'il vous a plu d'établir sur nous; savoir, les Etats de Hollande & de Westfrise, qui sont nos légitimes Souverains. Nous vous prions encore pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez, pour leurs Députez, qui sont ensemble dans l'Assemblée des Etats Généraux, & dans le Conseil d'Etat, pour les Conseillers Commis, pour les Cours de Justice, pour la Chambre des Comptes, (ces trois Articles n'étoient que pour la Haie) avec les très-honorez Magistrats & Régens de ce lieu &c.* Cet ordre fut publié le 21. de Mars. Ceux qui ont lu l'Histoire de ces Provinces, & qui ont quelque connoissance de la forme de leur Gouvernement, savent que les Etats de chaque Province sont Souverains chez eux; sans que les Etats Généraux, ou leurs Députez, puissent se mêler de ce qui regarde chaque Province, en particulier, comme s'ils en étoient Souverains. Maurice & Guillaume II. son Neveu n'avoient pas laissé, pour des intérêts particuliers, de se servir de l'Autorité de quelques-uns des Députez des Etats Généraux, pour faire des changemens en Hollande; sans le consentement, & même contre le sentiment des Etats de Hollande, & sans que les Etats des autres Provinces eussent été consultez. Ainsi loin d'être étonné que la Hollande souhaitât alors, que l'on fit dans les Prieres publiques le changement, dont on a parlé; il y avoit sujet d'être surpris, qu'on ne l'eût pas fait, dès l'an MDCL, car on y pensa déjà en ce tems-là. Il y apparence que les grandes affaires, que tout l'Etat & la Province de Hollande en particulier eurent alors, empê-

E che-

(1) Voyez *Aitzema*, au commencement de son Livre XLIII.

1663. cherent que cette Province ne fit cette année-là, ce qu'elle exécuta celle-ci. Il parut que l'on avoit fait prudemment par la réfiftence que la plûpart des Provinces firent à la correction du Formulaire; quoi qu'elles ne pûssent pas douter raisonnablement de la verité, du sentiment sur lequel elle étoit fondée.

Le 27. d'Avril, les Etats de Hollande donnerent encore une autre explication, plus étendue, de ce qu'ils souhai-toient. Ils entendoient qu'à la Haie, on lût *formellement*, ou à la lettre, ces six Articles :

1. *Nous vous prions pour ceux, qu'il vous a plu d'établir sur nous; savoir, les Etats de Hollande & de Westfrise, qui sont nos légitimes Souverains:*

2. *Nous prions aussi, pour les Etats des Provinces Unies, leurs Alliez:*

3. *Pour les Députez des mêmes, à l'Assemblée des Etats Généraux & au Conseil d'Etat:*

4. *Pour les Conseillers Commis:*

5. *Pour les Cours de Justice:*

6. *Pour la Chambre des Comptes.*

Les Etats de Hollande vouloient qu'on eût à se régler sur le reste du Formulaire, si ce n'étoit *formellement* & *précisément à la lettre*, au moins *materiellement*, ou selon son sens; bien entendu qu'on se garderoit soigneusement de se servir d'aucune expression; qui pût être entendue, comme si les Etats Généraux, ou les Colleges de la Généralité, avoient part au gouvernement de la Province de Hollande. Ils déclaroient pour cela, qu'ils entendoient qu'on évitât l'expression, dont on s'étoit si souvent servi: *afin que sous leur gouvernement nous puissions mener une vie paisible & tranquille*, & qu'au lieu de cela on dit: *afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille, sous le gouvernement de nos Souverains, que nous avons nommez, ou: des Etats de Hollande & de Westfrise, que nous avons nommez, & du très-honoré Magistrat de cette Ville.* Ils ajoutèrent encore un Formulaire, pour les Villages, qui revenoit à la même chose; excepté qu'il n'y étoit pas fait mention de *Magistrats*, parce qu'il n'y en a pas dans les Villages.

Ce Règlement ne fut pas fait, sans une longue & mure délibération, ni sans avoir pris l'avis des principaux & des plus habiles Ministres de Hollande. Il ne laissa pas néanmoins de donner beaucoup à parler, dans les autres Provinces, & particulièrement en celle de Frise. Elle donna même ordre à ses Députez, à l'Assemblée des Etats Généraux, de s'en plaindre. On allegua, contre la Hollande, la pratique de plus de quatre-vingts ans, depuis l'Union d'Utrecht, & les Liturgies imprimées & confirmées, par le Synode de Dordrecht. On produisit encore une réponse des Etats de Hollande, & ensuite de la Généralité faite à *Peckius*, Chancelier de Brabant, le 25 de Mars de l'an MDCXX. où il étoit déclaré, d'un commun accord, que la Souveraineté des Provinces Unies appartenoit incontestablement aux Etats Généraux, & à ceux de chaque Province, & qu'on l'avoit soutenu religieusement, contre tous ceux, qui l'avoient voulu rendre douteux; ou entreprendre quelque chose, qui y fût contraire. Ils donnerent ordre à leurs Députez à la Généralité de s'opposer à l'introduction du nouveau Formulaire, & d'entrer en conférence sur cette matiere.

Les Etats de Hollande, ayant vû cette résolution des Frisons, y firent une longue réponse le 16. de Juin, où ils s'en plaindirent en termes

très-forts; leur Règlement ayant été censuré, 1663. par les Etats de Frise, d'*incongruité*, & d'*indécence*. Ils y réduisirent la contestation à ces six chefs, 1. que le Formulaire de prier pour les Puissances suprêmes, & subalternes, dans les Eglises de Hollande, étoit contraire à l'usage de plus de quatre-vingts ans: 2. que cet usage avoit été reçu par l'Union d'Utrecht, formée l'an MDLXXIX.: 3. que le Formulaire des Etats de Hollande étoit contraire aux Formulaires imprimés des Eglises des Pais-Bas: 4. que les Liturgies imprimées les années MDCXVIII. & MDCXIX. avoient été confirmées, par le Synode de Dordrecht: 5. que les Liturgies imprimées, dans des Bibles, avec le Privilège des EE. GG. avoient été approuvées par toutes les Provinces: 6. que ces Liturgies se trouvoient appuyées de diverses Résolutions de l'Etat, & particulièrement par celle du 25. Mars, de l'an MDCXX. prise pour répondre au Chancelier du Brabant.

Les Conseillers Députez de Hollande montrèrent très-clairement qu'il n'y avoit aucune de ces Propositions, qui fût bien fondée; comme on le pourra voir dans leur Ecrit, qu'*Aitzema* a inseré tout entier en son XLIII. Livre. On ne peut s'engager en aucun détail, là-dessus. On dira seulement, sur l'Article VI. qui est le plus considerable, qu'ils remarquerent très-bien que dans la réponse, que l'on fit à *Peckius* Chancelier du Brabant, il ne s'agissoit nullement de la question, si les Etats Généraux sont Souverains des Provinces; mais seulement de rejeter toutes fortes de Droits, que l'Archiduc Albert auroit pû prétendre sur les Provinces Unies, & de soutenir que la Souveraineté de ces Provinces étoit entre les mains des Hauts & Puissants Seigneurs les Etats de chaque Province; c'est-à-dire, de chacun par rapport à son Territoire. Ils pouvoient en effet être nommez *Hauts & Puissants Seigneurs*, à deux égards. Le premier est des Villes, des Places & des Terres conquises; qu'on nomme communément *le ressort de la Généralité*; sur lequel les Etats des Provinces Unies, toutes ensemble, ont une pleine & juste Souveraineté. L'autre est, la maniere d'exercer leur Souveraineté, par rapport aux Puissances Etrangères; que les mêmes Etats n'exercent qu'ensemble, & avec la concurrence de toutes les Provinces, sous le nom d'*Etats Généraux des Provinces Unies*. D'ailleurs lors qu'il s'agit de Province à Province, par rapport à leur Territoire particulier, l'une n'a aucun droit de Souveraineté sur une autre; ni même six Provinces ensemble ne peuvent être nommées Souveraines d'une septième.

Les Etats de Frise répondirent à ceux de Hollande, le 18. de Juillet, comme on le pourra voir dans l'Auteur, qu'on a déjà cité. Les Etats de Gueldre, de Groningue, de Zélande & d'Overyffel, s'en mêlerent aussi. Les Etats de Hollande écrivirent de grandes Lettres à ceux de Frise & aux autres, pour une chose, qui ne souffroit aucune difficulté; car enfin les Etats de Hollande n'introduisoient aucune nouveauté, ni par rapport à la Religion, ni à l'égard du Gouvernement Politique des Provinces Unies. Mais l'Etat étoit divisé alors en deux Partis, dont l'un étoit pour la Province de Hollande, qui ne prétendoit rien de nouveau; comme ceux, qui ont lû l'*Apologie* de *Grotius*, le peuvent savoir. L'autre, au contraire, tâchoit d'augmenter l'autorité des Etats Généraux, pour s'en servir, dans l'occasion; lors qu'il s'agiroit de faire prévaloir un sentiment, auquel il s'intéressoit.

1663.

teressoit. On avoit fait la même chose, les années MDCXVIII. & MDCXIX. dans les brouilleries du Synode de Dordrecht, pour favoriser le Parti, qui eut le dessus, & les desseins de Maurice, & l'an MDCL. pour soutenir son Neveu Guillaume II. dans l'affaire du Siege d'Amsterdam. On pouvoit encore se servir des mêmes principes, en faveur de Guillaume III. Autrement l'occasion du Formulaire des Prieres Publiques ne pouvoit pas être un sujet légitime de s'opposer à la Province de Hollande. Ceux qui liront les Ecrits, que l'on fit sur cette question, & qu'*Aitzema* a rapportez tous entiers, pourront voir qui avoit tort, en cette contestation. Aussi le Formulaire, tel que les Etats de Hollande le proposoient, a-t-il été employé dans cette Province, & l'est-il encore à présent. On ne peut pas s'engager, dans le détail de ces contestations, qui ne causeroit que de l'ennui aux Lecteurs, & qui demanderoit un Volume à part, s'il falloit tout dire. Nous viendrons donc aux négociations qu'il y eut cette année, entre la France & les Provinces Unies, après quoi nous passerons aux autres Puissances.

Le Roi ayant rappelé De Thou de l'Ambassade de Hollande, y envoya le Comte d'Estrede, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Comme il avoit long-tems demeuré en Hollande sous Frideric Henri, & qu'en y commandant un Régiment François, il y avoit fait la fonction d'Ambassadeur, avec beaucoup d'adresse; il n'y avoit personne, qui fût plus propre que lui, pour cet emploi. Il y fut aussi très-bien reçu, & eut (1) sa premiere audience, le 3. de Janvier, dans laquelle il assura l'Etat de l'Amitié du Roi son Maître comme à l'ordinaire. Il commença à négotier avec les Ministres de l'Etat, & avertit (2) le Roi son Maître, que le Pensionnaire de Hollande l'avoit assuré, qu'il ne doutoit point que les Etats Généraux n'entraissent dans la Garantie du Traité de Dunkerque; pourvu que S. M. en fit autant à l'égard du Traité, conclu avec l'Espagne, concernant les Terres d'Outre-Meuse; & à l'égard de celui, qui avoit été fait avec l'Angleterre & qui n'étoit proprement, qu'un renouvellement des anciennes Alliances. L'Ambassadeur renvoya De Witt à Paris, d'où il pourroit être instruit des intentions du Roi.

Il lui parla aussi de *Richard*, Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne, & lui dit qu'il avoit été averti que cet homme avoit été en diverses Villes de Hollande; pour leur donner de l'ombrage, sur ce que le Roi de France ne s'étoit pas contenté de s'approcher d'eux, en achetant Dunkerque du Roi d'Angleterre, mais que Louis venoit d'accorder une franchise à cette Ville pour deux ans, dans le dessein de ruiner le négoce de la Hollande & de la Zélande. D'Estredes nomma même un Magistrat de Dordrecht, & un autre de Harlem, avec qui le Secretaire Espagnol s'étoit entretenu sur cette matiere. Le Pensionnaire promit à l'Ambassadeur de s'informer de cette affaire, & de lui faire savoir ce qui en étoit. De Witt envoya querir ces deux Magistrats, il leur fit, à ce que dit D'Estredes, une rude reprimande d'avoir écouté un Ministre étranger, sur des affaires, qui regardoient un Prince Allié, & un aussi puissant Roi, sans en avoir eu permission de l'Etat, & leur dit, que cela pourroit aller à leur faire leur procès, quoi qu'ils n'eussent fait qu'écouter *Richard*. C'est comme le Pensionnaire rapporta

l'affaire à l'Ambassadeur; quoi que sa reprimande ne fût pas apparemment si forte, qu'il disoit; puis que ces Magistrats n'avoient fait qu'écouter *Richard*, sans s'engager à rien. Le Roi d'Espagne étant alors ami & allié de l'Etat, il ne leur étoit pas défendu de recevoir une semblable visite & d'entendre ces discours; non pour traiter de leur chef, avec le Secretaire, mais pour en avertir l'Etat. Le Roi de France approuva (3) la conduite de son Ambassadeur, & lui ordonna de faire à De Witt un remerciement de sa part, & de lui dire, que les interêts des Etats lui seroient à cœur, comme les siens propres, & qu'ils l'éprouveroient, en toutes rencontres, non seulement un bon Allié, mais encore le plus véritable & le plus ferme appui de leur République.

Le jour avant que cette Lettre fût écrite à l'Ambassadeur, De Witt le fut voir; il lui parla du Roi, avec de grands Eloges, & ajouta que *si un grand cœur n'étoit pas, sans une grande ambition; on pouvoit néanmoins esperer que les Voisins, & les Alliez du Roi pourroient s'agrandir, par les moyens, que sa bonté Royale leur en donneroit; & que les Etats esperoient de l'avoir promptement, par le commerce, comme leur seul maintien; quoi que la franchise, que S. M. avoit donnée à Dunkerque, causât de grandes alarmes aux Provinces de Hollande & de Zélande.* Le Comte d'Estredes, en rendant compte au Roi son Maître de cette conversation, lui marqua que le Pensionnaire l'avoit commencée fort adroitement. En effet en marquant ce qu'on pouvoit craindre d'un Prince, dont l'ambition étoit grande, il insinuoit ce qu'on pouvoit esperer de sa générosité; de peur d'offenser ce Prince, s'il n'avoit parlé que du sujet, qu'on avoit de le craindre. Il est vrai que le mot d'*ambition*, qui est en effet le nom d'un Vice, dans la bouche des Philosophes, passe dans le langage des Courtisans, pour le nom de cette élévation d'ame, qui porte aux grandes actions. Aussi d'Estredes, après avoir ouï parler ainsi le Pensionnaire, lui répondit-il, *qu'il convenoit, avec lui, de la grande Puissance du Roi, de son grand cœur, & de sa grande ambition; mais qu'il étoit aussi à propos qu'il fût à quoi ce Prince appliquoit toutes ses grandes qualitez; que pour la puissance il n'avoit d'autre pensée, que de l'employer à entretenir l'union & la bonne amitié de ses Alliez, comme on le pouvoit voir par les ordres, que lui, son Ambassadeur, avoit reçu d'agir conformément à cela auprès des Etats; & que pour le cœur & l'ambition du Roi, l'un & l'autre agiroient fortement, pour la conservation de ce qui lui appartenoit, & pour n'exiger rien d'injuste de qui que ce fût; mais aussi à ne souffrir pas que ce, qui lui étoit dû, fût en aucune maniere alteré.* Voilà comme, en se faisant des complimens ambigus, ces deux grands Négociateurs se faisoient comprendre réciproquement, qu'ils comprenoient très-bien les complimens employez, de part & d'autre.

L'Ambassadeur ajouta que, dans la franchise accordée à Dunkerque, S. M. n'avoit eu aucune vuë préjudiciable à l'Etat, & que ce dernier pouvoit en user de même, dans l'étendue des Provinces: Que S. M. n'avoit nullement considéré son intérêt, mais qu'elle avoit diminué le revenu de sa Douanne, pour reconnoître l'affection, que les Habitans de Dunkerque lui avoient témoigné en plusieurs rencontres, & faire voir aux peuples de Flandre, que, si pendant sa Minorité & dans les années dernieres, ils avoient été opprimez par les Gouverneurs des Places, qui étoient à S. M.

E 2

20

(1) Voyez le Tome II. de ses Lettres, p. 26. & suiv.

(2) Le 11. de Janvier Lettres d'Estredes T. II. p. 31.

(3) Dans une Lettre du 19. de janvier T. II. p. 31.

1663. alors qu'Elle gouvernoit Elle-même son Royaume & ses affaires; Elle y établiroit un si bon ordre, que non seulement chacun pût vivre en repos, mais même trouvât à gagner, par la liberté de commerce. Sur quoi D'Estrades prioit De Witt de considérer, qu'il seroit le bonheur des Voisins de la France, sous un Prince aussi liberal, que Louis XIV.

Le Comte dit que De Witt jugea bien, par sa réponse, qu'il ne l'avoit pas persuadé. Il pouvoit bien ajouter à cela, qu'il ne croyoit pas lui-même avoir persuadé De Witt. Il étoit visible, que la franchise de Dunkerque tendoit à y attirer le commerce, quoi que cela ne réussit point. Il étoit absurde de dire à De Witt, que les Etats en pouvoient faire autant chez eux; c'est-à-dire, se priver d'une des parties les plus liquides de leur revenu, sans que cela servît à rien. Le soin de dédommager ceux de Dunkerque, pillés par les Gouverneurs, étoit une pure chimere; puis que cela ne pouvoit s'être fait, que sous les Espagnols, ou sous les Anglois, & qu'il n'y avoit point d'apparence que ni les uns, ni les autres, ne ménagassent point une Ville Frontiere de cette importance. D'ailleurs la maniere douce, dont le Roi traitoit ses nouveaux Sujets, n'avoit point de liaison avec le bonheur des Voisins, comme les Hollandois. Ainsi les raisons de l'Ambassadeur pouvoient encore moins satisfaire le Pensionnaire de Hollande. *Van Beuning* fut voir le même jour l'Ambassadeur, & la conversation roula sur la même chose, & ni l'un, ni l'autre n'en furent contents.

D'Estrades crut devoir en user ainsi, par les avis qu'il eut des *cabales*, disoit-il, qui se faisoient dans les Villes d'Amsterdam & de Rotterdam aussi bien qu'en Zélande, contre la franchise de Dunkerque. On dit à l'Ambassadeur que l'on avoit averti les EE. GG, que la plupart des Ouvriers des Manufactures, retirez en Hollande, depuis vingt ans, s'en vouloient retourner à Gand & à Bruges; pour travailler & négotier du côté de Dunkerque. On disoit même, que bien des Marchands se dispoisoient à y aller avec leurs familles, pour profiter de la Franchise. On ne manque guère, en de semblables conjonctures, de faire courir beaucoup de bruits, quelque faux qu'ils puissent être.

Le Roi de France (1) témoigna là-dessus à son Ambassadeur, qu'il n'échangeroit pas les Ratifications du Traité, conclu & signé; à moins que les EE. GG. ne lui garantissent actuellement Dunkerque; au lieu qu'ils y apportoient beaucoup de délais, qui sont inévitables dans la Constitution des Provinces Unies. Il lui ordonna de dire à De Witt & à Van Beuning, „ qu'il avoit été surpris de voir qu'ils eussent pris une „ alarme si chaude, pour une chose, qui le méritoit si peu: Qu'il n'avoit pas fait jusqu'alors „ la moindre réflexion sur l'augmentation du Commerce de Dunkerque, qu'ils avoient témoigné d'apprehender si fort: Qu'il connoissoit mieux „ qu'eux que, s'il avoit fait un semblable dessein, „ il ne réussiroit point; le naturel des François „ étant si peu propre à s'appliquer au Trafic: „ Que le poste de Dunkerque n'étoit nullement „ propre à leur faire venir l'envie de s'y aller établir, non plus qu'aux Etrangers; étant une „ Place de guerre, où une nombreuse Garnison „ n'est pas fort compatible avec la liberté, & la „ sûreté, que le commerce demande: Que d'ail-

leurs le Port en étoit très mauvais, & de difficile entrée, à cause des bancs: Que la place „ n'avoit été employée par les Espagnols, qu'à „ en faire un poste, pour les Pirateries, qu'ils avoient exercées contre les Voisins; ce qui ne „ pouvoit avoir lieu, pendant la Paix: Qu'enfin à l'égard de l'abolition des Bureaux des Douanes, il n'avoit rien fait, qu'il n'eût fait ailleurs, „ dans les Villes Frontieres, qu'il avoit conquises „ en divers lieux.

Dans cette même Lettre, il dit qu'il avoit marqué, dans les Instructions de D'Estrades, qu'il „ tiendroit, pour très-bien employé, tout ce qu'il „ faudroit dépenser, pour s'acquiescer entièrement „ le Pensionnaire de Hollande, & qu'il n'avoit „ point changé de sentiment; mais qu'il faudroit „ s'y conduire, avec dextérité; parce que, de la „ maniere, dont on le lui avoit dépeint, c'étoit un „ homme à vouloir exercer la Vertu, & à tirer „ de la gloire du refus, qu'il seroit de pareilles „ propositions: Que néanmoins cet inconvenient „ n'étoit pas si grand, qu'il ne crût qu'on lui „ pourroit laisser entrevoir, que S. M. seroit ravie de lui donner des marques effectives de sa „ Bienveillance, s'il étoit disposé à en recevoir; „ & que cette avance même pourroit servir à lui „ faire connoître la sincérité de l'affection de S. „ M. & de la considération, qu'elle faisoit de son „ mérite & de ses bonnes qualitez.

Il semble au contraire que De Witt, qui étoit un homme généreux & fidele à sa Patrie, dût s'offenser d'une semblable avance; & celui qui fait des offres de cette nature, fait voir par-là qu'il regarde celui, qu'il tente, comme un homme capable de trahir sa Patrie; opinion incompatible avec l'estime, qu'il témoigne avoir pour lui. Aussi cette proposition, si elle se fit, fut-elle rejetée. On ne voit rien dans ces Lettres, qui puisse faire croire que l'Ambassadeur fit aucune tentative réelle, pour séduire le Pensionnaire de Hollande.

D'Estrade donna avis au Roi de France, en ce même (2) tems, que ce Ministre lui avoit représenté que, vû que le Traité de Paris portoit que les ratifications seroient échangées en trois mois, & que néanmoins cela ne s'exécutoit pas; il seroit avantageux, pour le Roi & pour les Etats Généraux, que l'on fit un Traité à part, pour les garanties des Traitez de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre, & du Pais d'Outre-Meuse, & que l'échange des deux ratifications se fit tout à la fois; parce qu'il paroîtroit, par-là, que le premier Traité n'avoit été, ni retardé, ni alteré, par aucune nouvelle proposition.

Un bruit se (3) répandit alors, par les Ministres d'Espagne, qui ne voyoient pas volontiers la bonne intelligence, qui étoit entre la France & les Etats, qu'à l'occasion d'une brouillerie, qui étoit entre la Cour de Rome, & celle de France, il pourroit bien y avoir une guerre, en Italie, entre ces deux Puissances; & que le Roi d'Espagne assisteroit le Pape, avec une grosse armée, & qu'il s'y joindroit encore quelques autres Princes d'Italie avec lui; ce qui causeroit bien de l'embarras à la France. Mais tout cela se réduisit bientôt en fumée; & ce n'est pas du dessein de cette Histoire, de s'arrêter à des choses, qui ne regardent point les PP. UU.

D'ailleurs, (4) le Roi de France ne desapprouvoit

(1) Dans une Lettre du 26. de Janvier T. II. des Lettres d'Estrade p. 40.

(2) Le 25. de Janvier T. II. p. 46.

(3) Là-même p. 47. & suiv.

(4) Là-même p. 58.

1663. voit pas, que l'on fit l'échange des ratifications du Traité de Paris, pourvu qu'on lui garantît Dunkerque; mais il sembleroit qu'on différât d'en convenir, pour la crainte où l'on étoit encore que cette Ville ne devînt un *Port-franc*, comme Livorne, en Italie, & que l'on ne trouvât un moyen de débiter aux Sujets du Roi d'Espagne, les marchandises, qu'ils avoient accoutumé de tirer de Hollande & de Zélande. D'Estrades s'entretint de tout cela, avec le Pensionnaire de Hollande; qui lui dit que la difficulté venoit de ce que le Roi de France différeroit encore d'échanger les Ratifications du Traité de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen de ramener les esprits, qu'en faisant voir qu'un Traité, fait en présence de S. M. & signé de sa main, étoit d'une sûreté & d'une fermeté inébranlables. Cela n'ayant pas été fait, par la France; on soupçonnoit qu'il n'y eût quelque chose de caché là-dessous, & l'on ne vint point à délibérer sur la matière, ni à résoudre rien, dans les EE. GG. touchant la garantie de l'achat de Dunkerque, que l'on regardoit comme nuisible aux PP. UU. Il y avoit, comme il semble, trop de raffinement des Ministres des deux côtez, comme on le voit dans les Lettres de l'Ambassadeur de France. Le Roi (1) consentit, à la fin, à ce que De Witt avoit proposé, qu'on fit un Traité à part des Garanties de Dunkerque, de l'Alliance avec l'Angleterre & des Terres d'Outre-Meuse, & que l'échange des Ratifications du Traité de Paris, & de ce dernier se fit au même tems; afin qu'il ne semblât pas que le Traité de Paris eût été alteré, ou retardé, par quelque nouvelle proposition. Les Etats eurent avis de cela, (2) de Paris, par le même Ordinaire, que l'Ambassadeur. De Witt fut lui dire, que les EE. GG. lui enverroient des Députés, pour le prier d'écrire encore à S. M. pour la supplier de leur donner encore la satisfaction de faire l'échange des Ratifications, avant celles des Traitez de Garantie; qu'autrement les Etats auroient sujet de soupçonner qu'il surviendrait quelque difficulté, puis que leur Ambassadeur leur écrivoit, qu'on faisoit à Paris des plaintes contre le Traité.

En effet, il arriva des Députés des Etats chez d'Estrades, qui lui dirent ce dont De Witt l'avoit averti. Il leur répondit, que S. M. étoit prête d'échanger les Ratifications de l'ancien Traité, en même tems que celles de ceux des Garanties, & que si cela n'avoit pas encore été fait, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; puis qu'ils n'avoient pas encore consenti aux nouveaux Traitez de Garantie. Il auroit en effet été mieux de consentir à ces Traitez, avant que d'en demander la garantie.

L'Ambassadeur dit là-dessus que c'étoient des gens, que les raisons ne persuadoient pas, & qu'il lui sembloit qu'ils s'étoient retirés peu satisfaits. De Witt, qui demeura encore une heure avec l'Ambassadeur, lui dit qu'on ne fauroit ôter de l'esprit des Députés des Villes & des Provinces, que le retardement de l'échange des Ratifications du premier Traité venoit de quelque vue secrète. Il avouoit qu'il n'étoit pas capable de les desabuser.

Il y avoit eu aussi une Députation, pour demander à (3) l'Ambassadeur, de prier le Roi de rendre la Principauté d'Orange au Prince, qui en portoit le nom, pour y mettre un Gouverneur Protestant. D'Estrades répondit que S. M. s'étoit

expliquée, depuis long-tems, qu'Elle n'y souffriroit qu'un Gouverneur Catholique, & que le Roi ne rendroit pas cette Ville au Prince, qu'à cette condition; mais qu'il ne manqueroit pas d'informer S. M. de leur députation.

Peu de tems après, (4) la Princesse Douairière d'Orange, présenta un Mémoire aux EE. de Hollande, pour les prier de se charger de l'éducation de son Petit-Fils. Charles II. Roi d'Angleterre, à la prière de cette Dame, écrivit la même chose aux Etats de Hollande, le 28. de Février, pour les prier de le décharger du soin de l'éducation de ce Prince, & de s'en charger eux-mêmes; apparemment parce qu'il ne trouvoit point d'avantage à avoir l'œil là-dessus, pendant que le Prince n'étoit pas actuellement dans les Charges, qu'on lui avoit promises. Cette Lettre étoit datée, du 26. Février 1663. Les Etats y répondirent seulement le 17. d'Avril, „ en remer-
„ ciant le Roi de la confiance, qu'il témoignoit
„ avoir en eux, & en lui promettant qu'ils tâ-
„ cheroient de la mériter encore à l'avenir, dans
„ toutes les occasions, où ils pourroient, & où
„ il s'agiroit de sa gloire, & de ses intérêts. Mais
„ ils ajoutèrent, qu'ils étoient bien fâchés, de
„ ne pouvoir pas faire, là-dessus, tout ce que le Roi
„ pourroit desirer, (*ils entendoient apparemment le*
„ *rétablissement de son Neveu, dans toutes les char-*
„ *ges de ses Prédécesseurs*) à cause du passé, de la
„ constitution de la Province, & de plusieurs ré-
„ flexions importantes, qui en résultoient, & qui
„ les empêchoient d'aller plus loin, en ce que
„ S. M. demandoit d'eux. Ce *passé* sembloit re-
„ garder le Siege d'Amsterdam, & les *réflexions*,
„ qu'ils faisoient là-dessus, les empêchoient de pen-
„ ser à rendre au Prince la Charge de *Stadthouder*,
„ dans leur Province. Au reste, ils promettoient
„ à Charles „ qu'ils tiendroient la main à ce que les
„ Domaines, Biens, & Droits, que le Prince
„ d'Orange avoit, tant dans le Pais, qu'ailleurs,
„ fussent conservés & augmentés; & à ce qu'il
„ jouît par tout de l'effet de leur protection;
„ tant à l'égard de sa Personne, que de ses Biens.
„ Pour cet effet, ils promettoient encore de tenir
„ la main, à ce que les Ministres qui étoient, de
„ la part de l'Etat, hors du Pais, & particulie-
„ rement dans les Cours de France & d'Espagne,
„ y agissent de concert avec les Ministres du Roi,
„ qu'ils prioient de l'agréer & de l'appuyer par
„ ses Ministres, & par les bons conseils.

Le Sr. de *Zuylichem* fut envoyé au Mois d'Août en Angleterre, de la part du Prince d'Orange, pour donner au Roi un compte de ce qu'il lui devoit. Il y avoit 1. le Mariage de la Princesse sa Mere, qui se montoit à la somme de quarante-mille Livres Sterling dûs, avec les intérêts, depuis l'an MDCXL: 2. divers prêts, que la Maison d'Orange avoit faits au feu Roi Charles I. & à Charles II. son Fils, dont l'un étoit de trois-cens-mille francs, trois de quatre-vingt-mille chacun, & divers autres; qui étoient dûs avec les intérêts. Sur cela, Charles II. en fit une reconnoissance en ces termes. „ Sa Majesté ayant vû & confi-
„ déré les états particuliers de ce qu'elle doit à
„ son très-cher Neveu le Prince d'Orange, avec
„ d'autres papiers délivrés par Mr. de *Zuylichem*,
„ Député par le Prince, pour cet effet, déclara
„ roit qu'il n'y avoit aucune chose, en quoi Elle
„ s'intéressât plus, qu'à avancer, par tous moyens
„ qui seront en sa puissance, la grandeur & la prof-
„ perité de la Maison d'Orange, & particuliere-
„ ment,

(1) Lettres de D'Estrades T. II. p. 16.

(2) Le 8. de Février Lettre de D'Estrades T. II. p. 57.

(3) Lettres de D'Estrades T. II. p. 53.

(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1111.

1663. ment, à lui faire satisfaction, en toute diligence, ce, non seulement pour la Dot, promise au Mariage de feu sa chere Sœur la Princesse Marie; mais aussi pour les sommes d'argent, qui avoient été prêtées, à diverses occasions, par les Princes d'Orange au Roi défunt, & à S. M. comme justement dûs à son très-cher Neveu le Prince d'Orange; pour lequel le Roi faisoit profession du plus tendre soin, qu'il fût possible, comme il le lui témoigneroit en toutes occasions. Cette reconnoissance étoit datée du 20. d'Août, & signée par le commandement du Roi, de la main de *Henri Bennet*, Secrétaire d'Etat. Cependant ce Prince ne paya jamais aucune de ces dettes, ayant toujours été en arriere, à cause des dépenses excessives, qu'il faisoit pour ses plaisirs; ou pour les guerres, qu'il fit aux États Généraux, sans aucune nécessité. Le 20. de Novembre, la Princesse d'Orange se plaignit de ce que l'Espagne n'avoit point exécuté, ce qu'elle avoit promis à la Maison d'Orange, à la Paix de Munster. Au contraire, sous prétexte d'un Procès de la Comtesse d'*Isenguien*, qui prétendoit non seulement de retenir la Baronnie de *Herstal*, pour un fort bas prix, mais encore faire vendre les autres Biens, que le Prince avoit dans le Brabant, à certains tems, qu'elle avoit fait connoître par des affiches, qui devoient être exécutées, sur la fin de l'année; quoi que le Roi d'Espagne eût promis, par le Traité fait avec la Maison d'Orange, que ses Biens ne seroient nullement molestez; sous prétexte du Procès, qu'elle avoit avec la Comtesse d'*Isenguien*. Les Etats de Hollande consulterent là-dessus la Cour de Hollande, pour savoir s'ils ne seroient pas fondez à faire des repréfailles, sans blesser le Traité de Munster; si l'on exécutoit à la rigueur, en Brabant, contre le Prince, ce que la Comtesse prétendoit. La Cour répondit que cela se pouvoit faire, de sorte qu'il fût résolu d'en écrire, en termes pressans, au Marquis de *Caracene*, Gouverneur des Pais-Bas Espagnols, & d'envoyer des Députés à l'Ambassadeur d'Espagne, d'employer ses bons offices, pour empêcher qu'on ne vendît les Terres de la Maison d'Orange. On en écrivit aussi au Sr. de *Reinswoude*, qui étoit Ambassadeur de l'Etat à Madrid, pour représenter cette affaire au Roi. Comme le tems s'approchoit, auquel il devoit être de l'interêt du Roi d'Espagne & des États Généraux, de demeurer unis ensemble, pour s'opposer à l'agrandissement de la France; cette rigueur contre la Maison d'Orange n'eut pas lieu, & l'on n'eût pas d'occasion de se brouiller avec l'Espagne.

Les Espagnols, qui se piquoient de prévoir les choses de plus loin, commençoient à se défier de la France, & à craindre les prétensions que le Roi Louis XIV. pourroit avoir pour le Pais-Bas; malgré toutes les rénonciations, qu'il pouvoit avoir faites à la succession d'Espagne. L'avidité qu'il avoit témoignée d'avoir Dunkerque, en l'achetant du Roi d'Angleterre, après l'avoir conquis conjointement avec Cromwel, sur l'Espagne, ne pouvoit pas n'exciter point de la défiance dans l'esprit des Espagnols, & n'alarmer pas même les EE. GG. qui craignoient autant de l'avoir pour Voisin, qu'ils souhaitoient de l'avoir pour Ami. Cela fit naître une pensée aux Espagnols, conforme (1) à une sorte de Projet, qui avoit été fait contre eux, par Frideric Henri, & une Partie de la Noblesse des Pais-Bas. C'étoit de réunir les XVII. Provinces en une sorte de République, composée des Catholiques & des Protestantes,

(1) Voyez cette Histoire sur l'an 1631. & 1632.

1663. comme le Corps des Cantons Suisses. Du tems de Frideric Henri, toutes les Provinces, qui étoient sous l'Espagne, devoient secouer son joug; mais en ce tems-ci, elles devoient lui demeurer soumises, & faire seulement une Alliance avec les VII. Provinces Unies, pour leur commune conservation, contre les entreprises de la France. (2) D. Estevan de Gamarre fit faire secrettement cette proposition, en diverses Villes, & le Comte d'Estrades, qui avoit des espions par tout, en fut averti; aussi bien que la Cour de France, d'un autre côté.

L'Ambassadeur s'en entretint avec le Pensionnaire & (3) un Magistrat, auxquels il dit que cette maniere d'agir de l'Ambassadeur d'Espagne leur devoit être très-suspecte; puis qu'il vouloit faire passer cette Ligue, dans laquelle devoit même entrer la Cour d'Angleterre, pour une chose avantageuse aux États Généraux; sans considérer, qu'ils ne pouvoient pas y ajoûter soi, sans desobliger le Roi son Maître, & lui faire prendre des mesures toutes contraires à ses intentions présentes, dont leur Commerce recevroit bien plus de préjudice, qu'il n'en pourroit souffrir, par Dunkerque.

Quelques jours après, ce même Ambassadeur dit au Pensionnaire de Hollande, qu'il avoit reçu des Lettres du Roi, où il lui apprenoit ce qu'on disoit de la Ligue, que les Espagnols proposoient; & le Ministre Hollandois lui témoigna qu'il étoit bien instruit de tout cela, même par l'Ambassadeur d'Espagne, & qu'il pouvoit assurer D'Estrades, que tant que les États espéroient pouvoir être dans les bonnes grâces de S. M., & qu'elle seroit liée avec eux, par un Traité; ils n'entendroient à aucune Proposition, & qu'ils l'avertiroient de tout ce qui se passeroit.

Cependant quoi que pussent dire les Ministres Hollandois, il se trouvoit des raisons de différer les échanges des Ratifications, ce qui les tenoit dans l'inquietude. Pour tâcher de la calmer, le Roi de France (4) envoya de *Lionne* à Boreel, Ambassadeur des Etats à Paris, avec un Mémoire, dans lequel il étoit porté, que le retardement de l'échange des Ratifications ne venoit pas du Roi, mais de la constitution des Provinces Unies, qui ne leur permettoit pas d'aller plus vite: Qu'ils savoient aussi très-bien les raisons, qui faisoient que S. M. desiroit que les États s'obligeassent à la garantie de la place de Dunkerque, comme de toutes les autres, qui lui appartenoient; puis qu'autrement ce seroit montrer aux agresseurs l'endroit, par lequel ils pourroient attaquer la France, sans que les États se trouvaient engagez à l'assister: Qu'il ne seroit pas juste, que le Roi fût obligé de rompre pour eux contre tous agresseurs, sans que les EE. fussent obligez de rompre pour la France, contre ceux, qui voudroient attaquer S. M. sous prétexte de Dunkerque: Que cependant S. M. déclaroit qu'elle étoit prête de faire l'échange des Ratifications, sans délai, pourvu que l'Ambassadeur lui remit une déclaration des États, par laquelle ils consentent que cet échange soit tenu, comme non venu, en cas que dans

(2) Voyez sa Lettre du 1. de Fevrier, & plusieurs des suivantes, T. II.

(3) Il dit le premier Magistrat, mais on ne donne ce titre à personne, en Hollande.

(4) Le 16. de Fevrier Lettre D'Estrades T. II. p. 75.

1663. „ trois mois de tems , à compter de ce jour-
 „ là , les Provinces Unies n'aient pas ordonné ,
 „ que non seulement le Traité de l'acquisition
 „ de *Dunkerque* , (ce qui seroit sujet à diverses
 „ interprétations) mais *la Place même de Dunker-*
 „ *que* seroit garantie au Roi , par les Etats ,
 „ pendant toute la durée du Traité ; contre
 „ tous agresseurs indistinctement , & comme les
 „ autres places , dont la garantie étoit déjà com-
 „ prise , dans le Traité de Paris : Que les E-
 „ tats jugeroient par-là , s'il y avoit eu aucun
 „ sujet de soupçonner que S. M. ne différeroit
 „ l'échange des Ratifications , que pour atten-
 „ dre quelque nouveau Traité , qu'il eût enco-
 „ re dessein de faire comprendre dans la même
 „ garantie : Qu'enfin concernant quelques plain-
 „ tes , qu'on avoit faites sur le Traité , le Roi
 „ y avoit mis ordre , de son propre mouve-
 „ ment.

On voit par-là que les EE. GG. craignoient que la Puissance de Louis ne s'augmentât si fort , qu'il faudroit , tôt , ou tard , plier sous le poids de son autorité ; & qu'ils ne pouvoient mieux faire , dans ces conjonctures , que de s'empêcher de porter rien à l'extrémité , en le ménageant. L'Espagne n'étoit plus en état de tenir les choses en équilibre , & les autres Puissances n'étoient point disposées à prendre la place de l'Espagne , & à protéger ceux , que leur foiblesse expoisoient aux caprices d'une Puissance aussi formidable , que celle de la France. Mais les Provinces Unies se trouverent , neuf ans après , en un beaucoup plus grand danger ; dont la Providence les tira , bien plus que leur bonne conduite.

D'Estrades (1) fut voir De Witt , pour l'assurer qu'aucun nouveau Traité , comme on l'avoit craint , ne retarderoit les échanges ; & que S. M. ayant fait donner un Arrêt , pour mettre les Sujets des Etats en possession de la diminution des cinquante fous , par Tonneau , à quoi Elle n'étoit obligée , qu'après l'échange des Ratifications ; Elle auroit sujet de se plaindre , si les Etats ne passoient par dessus une formalité , de ce qu'ils montreroient peu de considération pour Elle. De Witt lui répondit , que si S. M. vouloit absolument que les deux échanges se fissent à la fois ; il faudroit gagner pour cela le plus de Députés des Villes de Hollande , qu'il seroit possible , & hazarder la délibération qu'ils pourroient faire là-dessus ; ce qu'il ne croyoit néanmoins pas sûr.

La raison qu'il y avoit de craindre , qu'elle ne fût pas favorable à la France ; c'étoit que les Hollandois craignoient qu'il ne leur fallût rentrer en guerre , contre les Espagnols , par la garantie de *Dunkerque*. Les Espagnols le leur avoient insinué avec soin , depuis que cette contestation dureroit , & ne manqueroient pas de le faire encore plus , si l'affaire ne s'accommodoit pas. Ils faisoient voir , en effet , aux Hollandois , que l'union des XVII. Provinces seroit fort avantageuse à leur commerce. Pour les assurer de la crainte , qu'ils pouvoient avoir d'une guerre avec la France ; ils leur donnerent un détail d'un fonds , suffisant pour entretenir cinquante-mille hommes de pied & dix-mille Chevaux , à ne lever que les Droits ordinaires ; qui se levoient , dans les XVII. Provinces. Ils prétendoient que toutes ces Troupes se joignissent ensemble , en cas que l'on attaquât les Confédérés , ou qu'on déclarât la Guerre à l'une , des XVII. Provinces.

De Witt trouvoit à propos , de ne pas s'exposer à l'incertitude de la délibération des Etats de

(1) Lettre du 22. de Février T. II. p. 78.

Hollande ; & dit que , si S. M. vouloit agréer 1663. les échanges des Ratifications de Paris , & se fier en lui , pour la garantie de *Dunkerque* ; il se feroit fort de le faire passer à la satisfaction de S. M. quand il auroit de quoi détruire les raisons , dont on se servoit pour donner aux Etats de l'ombrage de la grandeur de la France ; & qu'en même tems on romproit les mesures , que les Espagnols avoient prises , pour faire réussir la Ligue , qu'ils propoisoient.

Il semble qu'il auroit mieux valu , que la France entrât dans la pensée de De Witt , si elle ne cachoit aucun dessein particulier , en exigeant que toutes les Ratifications se fissent en même tems. Mais ceux , qui étoient de ce dernier sentiment , semblent avoir trop cherché de raffinement. Ils furent cause que l'on cherchât des explications de la Garantie de *Dunkerque* , auxquelles apparemment on n'auroit point pensé. On (2) disoit que les PP. UU. en garantissant *Dunkerque* , au Roi de France , ne croiroient point être engagez à garantir la Place contre le Roi d'Espagne , mais seulement contre le Roi d'Angleterre. On témoignoit que si l'on expliquoit la garantie , en sorte qu'elle fût contre l'Espagne , cela pourroit causer une guerre contre cette Couronne. Cependant on disoit à la Cour de France , que quand même le Traité seroit ratifié , l'Alliance ne seroit que défensive , & que si le Roi étoit l'agresseur , les Etats ne seroient point obligez de suivre son exemple. Mais supposé que le Roi d'Espagne attaquât les terres de la France , les Etats étoient obligez de l'aider à se défendre , & ainsi la guerre défensive deviendroit facilement offensive. Souvent on ne peut se bien défendre , qu'en attaquant l'Ennemi. Le Comte d'Estrades présenta là-dessus un Mémoire aux Etats , de la part du Roi , & il se tint beaucoup de discours , qui n'aboutirent à rien ; & auxquels (3) nous ne nous arrêtons pas. On accepta enfin les offres de la France , (4) le 7. de Mars , dans les Etats de Hollande , où l'on s'engagea à la Garantie de *Dunkerque* , sur l'offre que le Roi fit d'échanger les Ratifications.

La France , en ce même tems , pressoit fort les Etats Généraux de rendre justice à l'Ordre de Malte , en lui faisant rendre ses Commanderies. Elle faisoit la même chose à l'égard de l'Electeur de Cologne , dont les Etats avoient encore entre les mains la place de Rhimberck. Elle favorisoit aussi le Duc de Neubourg , à qui ils renoient Ravestein , & elle soustenoit assez ouvertement l'Evêque de Munster , qui redemandoit la Seigneurie de Borkelo , dont le Comte de *Stirum* , que les Etats favorisoient , étoit en possession. Tout cela faisoit assez voir , que Louis XIV. n'étoit pas si grand ami des Etats , qu'il le vouloit paroître. Mais nous ne pouvons pas entrer , en aucun détail , de ces sortes de choses.

Le 19. de Mars MDCLXIII. (5) le Comte d'Estrades présenta , aux EE. GG. des Provinces Unies un Mémoire , où il les pressa instamment de finir l'affaire , que la République avoit depuis si long-tems avec l'Ordre de Malte , dont les Commanderies , qu'il avoit eues , en diverses Provinces , n'avoient point été rendues. Il dit „ qu'aurre-
 „ ment toute l'Europe (*Catholique*) auroit sujet de
 „ pen-

(2) Lettre du Roi à D'Estrades du 23. de Février. Tom. II. p. 83.

(3) Voyez-les dans D'Estrades T. II.

(4) Là-même p. 39. & suiv.

(5) Tom. II. p. 720.

1663. „ penser que ceux, qui possédoient les biens de l'Or-
 „ dre, continuoient à se servir des mêmes moyens,
 „ qu'ils employoient, depuis plusieurs années,
 „ pour éluder les effets des instances, que le
 „ Roi avoit fait faire, pour cela, par ses Mi-
 „ nistres; de sorte qu'il ne pouvoit pas se dis-
 „ penser de s'adresser encore à leurs Seigneu-
 „ ries, & de leur représenter sérieusement qu'il ne
 „ pourroit plus justifier les diligences que S. M.
 „ vouloit qu'il fit, en exécution de ses ordres
 „ exprès; s'il ne leur faisoit entendre, que si
 „ leurs Seigneuries n'obligeoient les Provinces
 „ particulieres, comme Elles le pouvoient &
 „ devoient faire, en vertu de leur Union, à la
 „ restitution des biens de l'Ordre, ou à justi-
 „ fier leur prétendu Droit, sans délai; Sa Ma-
 „ jesté auroit sujet de croire, que ce n'étoit pas
 „ leur intention de faire rendre justice; qu'El-
 „ les ne vouloient pas considérer la puissante &
 „ juste recommandation qu'Elle en faisoit; &
 „ qu'Elles ne se soucioient point de ce que tou-
 „ te la Chrétienté pourroit dire d'un procedé
 „ si extraordinaire, ni des inconveniens, que le
 „ juste ressentiment de l'Ordre pourroit pro-
 „ duire.

Dans le changement de Religion, qui s'étoit fait, au XVI. siecle, on avoit faisi tous les Biens Ecclesiastiques, comme revenants à l'Etat; à cause de la disposition de ceux, qui les possédoient, & qui étoient demeurez ennemis de la Religion & de l'Etat; en donnant néanmoins ordre de faire subsister ceux qui avoient subsisté auparavant de ces biens, comme il paroît par l'Union d'Utrecht. Les Biens des Chevaliers de Malte avoient été saisis, avec les autres, pour la même raison, & la vie licentieuse des Chevaliers, qui les avoient possédez, n'étoit pas une recommandation avantageuse pour l'Ordre. Depuis, leurs Commanderies avoient été données, engagées, ou vendues à des familles, qui les possédoient de bonne foi, & qu'il n'étoit pas facile d'en déposséder. Les Chevaliers faisoient trop de bruit, pour si peu de chose.

Dans le même Mémoire, D'Estades fit des plaintes, par ordre du Roi, de la licence que les Libraires du Pais se donnoient d'imprimer toutes sortes de *Libelles*, au grand préjudice de la réputation de la Couronne de France & de ses intérêts, & en particulier d'un mauvais livre intitulé, *le Testament du Cardinal Mazarin*. L'Ambassadeur demandoit que les Libraires, qui se trouvoient avoir imprimé & débité ces livres, & en particulier, celui dont on vient de rapporter le titre, fussent punis selon la rigueur des Ordonnances; sans quoi S. M. seroit obligée de défendre la vente des livres imprimez, en ce Pais. Il est certain que ces sortes de livres sont défendus, & qu'on punit ceux qui les font imprimer, quand on le peut savoir. Mais cela n'est pas toujours facile, & le bruit, qu'on en fait, est souvent cause, que des livres très-méprisables sont achetez & lus.

La Province de Hollande ayant enfin consenti à garantir la Place de Dunkerque, comme la France le souhaitoit, cette même Province fit une députation aux autres Provinces, pour les engager à approuver cette garantie; qui n'étoit pas plus à charge à l'Etat que les autres, & dont on ne se pouvoit pas défendre, sans offenser le Roi de France; qu'on étoit obligé de ménager extraordinairement, vu la foiblesse de l'Espagne, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur le Roi d'Angleterre.

On peut voir cela, dans une Lettre de l'Am-

1663. bassadeur de France (1) du 22. de Mars, par la-
 quelle il en donne avis au Roi son Maître Il y
 fait (2) aussi mention d'une Lettre remarquable
 du Roi du 15. de Mars. Le Roi y avoit dit que
 „ le Sr. De Witt ne pouvoit pas mieux répondre,
 „ qu'il avoit fait au témoignage que S. M. lui a-
 „ voit voulu donner de son estime, & de son
 „ entiere confiance, en ses paroles. Cela pour-
 „ roit faire allusion à ce qu'on a vu ci-dessus du
 „ dessein du Roi de le gagner, quand même il le
 „ faudroit acheter cherement; mais on peut re-
 „ cueuillir de ces paroles, que le Pensionnaire n'ac-
 „ cepta pas ce que le Roi lui fit offrir. Le Roi
 „ dit encore „ que la sincerité, & l'affection que de
 „ Witt avoit fait paroître, pour l'intérêt de S.
 „ M. en ce rencontre, (qui ne pouvoit être
 „ plus important) lui seroient de nouveaux mo-
 „ tifs de considérer & de partager les siens; de
 „ vivre, avec lui, dans une entiere confiance,
 „ & faire grand cas de ses sentimens, en toutes
 „ occasions. L'Ambassadeur ne manqua pas de
 „ communiquer cette Lettre au Pensionnaire, &
 „ même de la lui laisser lire toute entiere; & assu-
 „ ra en suite le Roi que le Ministre Hollandois a-
 „ voit toute la reconnoissance, qu'il devoit, de
 „ l'honneur que S. M. lui faisoit, & qu'il s'attachoit
 „ entierement aux moyens de faire réussir toutes les
 „ affaires, que S. M. affectionnoit.

L'Ambassadeur dit, un peu plus bas, que le Pensionnaire ne lui cachoit aucune affaire, tant de celles de l'Etat, que des étrangères. Voici, ce me semble, la raison de cette confiance, qui n'étoit peut-être pas si grande, que l'Ambassadeur le croyoit. C'étoit que le Pensionnaire étoit haï, au dernier point, du Roi d'Angleterre, non pas tant à cause de son Neveu, le Prince d'Orange; que parce que De Witt avoit, comme il croyoit, favorisé Cromwel. Pour se soutenir contre ce Prince, il y a de l'apparence qu'il voulut se gagner la faveur & la protection de la France; non aux dépens de l'Etat, mais en faisant obtenir au Roi ce qu'il pouvoit souhaiter, sans préjudice de la République. C'est ce qui fut cause de la bonne intelligence & même de l'amitié, qu'il entretenoit avec son Ambassadeur.

„ Il m'a demandé, *disoit le dernier*, mon avis,
 „ sur la Lettre que (3) le Roi d'Angleterre a é-
 „ crite aux Etats, en leur remettant la Tutelle du
 „ Prince, son Neveu. De Witt m'a déclaré
 „ qu'il se trouvoit fort embarrassé, & que d'un
 „ côté il lui sembloit que l'Etat trouveroit sa sû-
 „ reté, & son avantage à prendre la Tutelle de ce
 „ Prince; mais que d'un autre côté, il voyoit tou-
 „ tes les Villes éloignées de se vouloir charger de
 „ cette Tutelle, & même de faire du bien à ce
 „ Prince; vû la grande autorité où ses Prédeces-
 „ seurs avoient été, & où il pouvoit facilement
 „ parvenir, s'il étoit aidé, à cause de l'amitié des
 „ Peuples, pour sa personne & pour son nom;
 „ & que cela l'avoit engagé à suivre l'avis de ses
 „ Confreres, & à résoudre d'écrire au Roi d'An-
 „ gleterre, qu'on ne pouvoit se charger de ce
 „ qu'il demandoit.

En cela, on peut dire que ce fut plutôt le Pensionnaire, qui conduisit les autres, que les autres ne le conduisirent; & s'il parla ainsi à l'Ambassadeur de France, ce fut une pure dissimulation, que personne ne reprendra, dans un homme d'Etat, comme lui. On ne lui fera pas aussi un crime de ce que, selon les occasions, il faisoit de fausses

con-

(1) Tom. II, p. 123.

(2) Là même p. 105.

(3) Voyez-la ci-dessus p. 112.

1663. confiances au Comte d'Estrades, comme il le semble.

Le 11. d'Avril, cet Ambassadeur présenta un Mémoire aux Etats Généraux; par lequel il leur dit, que S. M. non contente d'avoir offert de faire les échanges des Ratifications présentement, & de remettre entre les mains de l'Ambassadeur des Etats à Paris une liste de tous les Traitez, qui devoient être produits avant l'échange, & compris dans la Garantie générale, signée par De Brienne, Secrétaire d'Etat; & de souffrir que Boreel, Ambassadeur des Etats, paraphât chacun de ces Traitez; afin de s'assurer qu'on n'en augmenteroit point le nombre, & qu'on n'y feroit aucun changement; Que le Roi, dis-je, avoit ordonné à De Brienne de mettre effectivement entre les mains de l'Ambassadeur, avant le départ du dernier ordinaire, sa Ratification, avec la liste des Traitez, & de n'exiger point la Ratification des Etats. Le Mémoire ajoûtoit que l'Ambassadeur s'affuroit, que leurs Seigneuries se tiendroient satisfaites de la manière d'agir de S. M., & qu'elles feroient persuadées que c'étoient *des causes innocentes*, qui avoient retardé l'échange. Ces causes n'avoient été autre chose, comme il paroît, sinon que la France avoit crainct, que si elle avoit ratifié le Traité de Paris, avant que les Etats eussent donné leur Garantie pour Dunkerque, cette Garantie ne se fit attendre trop long-tems. Mais les Espagnols, & les Hollandois ne se feroient pourtant jamais liguez, contre la France, pour lui prendre Dunkerque, avec une garnison de trois-mille hommes; ce sont les Ministres des Puissances Souveraines, qui favent embarrasser les choses, qui ne le sont point, pour se rendre plus nécessaires.

Le lendemain 12. d'Avril, D'Estrades fut voir le Pensionnaire de Hollande, & l'entretint, de la part du Roi, d'un Projet fait, comme on disoit, par les principaux des Provinces Catholiques, qui avoient dessein de chasser les Espagnols de chez eux, & de se joindre aux Hollandois, avec l'approbation de S. M. T. C. Ce Projet avoit été proposé à De Witt, qui crut en devoir avertir le Roi; & le Roi ordonna à son Ambassadeur, de témoigner au Pensionnaire le gré, qu'il lui faisoit, de lui avoir communiqué une chose de si grande importance, & que S. M. approuvoit. L'Ambassadeur l'exhorta de ne pas perdre une occasion si favorable d'immortaliser sa gloire; par un avantage de si grande conséquence, pour sa Patrie & pour le bien public. Il lui dit que S. M. le prioit de considérer que le tems étoit cher, que les volontés des Peuples étoient variables, & que la Prudence vouloit que, par de longues délibérations, on ne leur donnât pas le tems de changer de pensée; & qu'il importoit même extrêmement de hâter l'effet de la proposition, avant que le Frere de l'Empereur arrivât en ce pais-là; parce qu'il pourroit y faire changer la face des affaires, & y rendre les peuples plus retenus. L'Ambassadeur ajoûta que De Witt pouvoit remarquer, en cela, la conduite desintéressée de S. M. qui faisoit voir par-là, que ses desseins alloient plus à la grandeur de ses Amis, qu'à la sienne propre. De Witt répondit à ces complimens outre, par d'autres de la même sorte, & par de grandes offres de services. On fait de quel poids est cette sorte de discours, & selon toutes les apparences, ceux du Pensionnaire étoient du même genre, que ceux qu'on lui faisoit.

A l'égard de la chose même, il dit que pour la Proposition des quatre Députés des Pais-Bas, elle seroit bonne, si tous les autres Corps des Etats

Tome. III.

s'y joignoient, & s'ils avoient un Chef, pour 1663. commencer l'expulsion des Espagnols; & qu'en ce cas-là, il ne manqueroit pas d'en faire la proposition aux Etats de Hollande, & de la pousser dans les autres Provinces. Mais il jugeoit que proposer la chose, dans l'incertitude de ce qui arriveroit en Flandre, & avant que d'avoir pris de justes mesures, pour faire réussir un si grand dessein, n'étoit pas une chose qu'on dût faire, ni même en parler à qui que ce fût.

Il ajoûta que, s'il en avoit été cru, lors que S. M. avoit eu une Armée, dans le milieu des Pais-Bas on se feroit joint, avec elle, pour former une République des dix-sept Provinces, & que l'on auroit établi par-là le repos, & la sûreté des uns & des autres. Cependant il paroît, par ce qu'ajoûte l'Ambassadeur, que la Cour de France ne se fioit pas en ce que De Witt disoit. Il n'avoit pas plus de sujet de se confier aux Conseils de la France; qu'on pouvoit soupçonner d'avoir fait faire secrètement cette Proposition, à De Witt, pour engager les Etats à attaquer la Flandre de leur côté, pendant qu'elle se feroit elle-même du reste. Mais ce n'étoit nullement l'intérêt des Etats de ruiner l'Espagne, de ce côté-là, pour se trouver en suite voisins immédiats de la France; de qui ils avoient beaucoup plus à craindre, que de l'Espagne.

Le Pensionnaire (1) conçut un autre soupçon de cette Députation, c'étoit que les Espagnols n'eussent envoyé ces Députés, pour l'embarquer en une négociation secrète; afin de le ruiner, après cela, auprès de ses Maîtres. C'est ainsi que la simulation & la dissimulation des Puissances & de leurs Ministres, rendent l'histoire douteuse à plusieurs égards.

D'Estrades dit (2) dans une Lettre du 12. d'Avril, que le Pensionnaire lui avoit dit, „ qu'il lui „ vouloit communiquer une pensée, qui lui étoit „ venue; c'étoit que, si l'affaire des Députés de „ Flandre ne réussissoit pas, comme il y avoit „ beaucoup de difficulté, tant que le Roi d'Es- „ pagne vivroit, à qui il restoit assez de forces, „ dans la Flandre, pour punir une semblable conf- „ piration; qui ne pourroit guere réussir, si elle „ n'étoit générale, ce qu'elle n'étoit pas encore; „ il ne seroit pas à propos de ménager dès-lors „ les esprits des Flamands, en leur représentant „ les maux, dont ils étoient menacez, par la „ mort du Roi d'Espagne; & les disposer à for- „ mer, en ce cas-là, une République. Le Pen- „ sionnaire ajoûta, que comme chacun doit pen- „ ser à ce qui lui convient, sans faire tort à un „ autre; il avoit voulu faire cette ouverture, qui „ étoit que les Pais-Bas se mettant en République, „ le Roi T. C. pourroit avoir Cambrai, St. O- „ mer, Aire, tout l'Artois, Bergue St. Vinox, „ Furnes & Nieuport, & les Etats des PP. UU. „ Ostende, Bruges & ce qui est sur ce Continent, „ jusqu'à l'Ecluse & autres Places, selon qu'elles „ pourroient convenir à chaque Etat, & com- „ me on en conviendroit: Qu'enfin le reste „ pourroit être mis sous la forme d'une Républi- „ que, qui seroit alliée de la France & des Pro- „ vinces Unies: Qu'il faisoit bien qu'on pourroit „ donner quelque ombrage à S. M. en lui faisant „ entendre qu'une République de cette étendue, „ & soutenue par celle des Provinces Unies, & par „ d'autres Voisins, seroit en état de faire la guer-

F

„ re

(1) Lettre du 26. d'Avril T. II. p. 163.

(2) Tome II. p. 146.

1663. „ re à la France, comme les Ducs de Bourgogne
 „ l'avoient fait autrefois ; mais qu'on pouvoit di-
 „ re réciproquement, que la République des Pro-
 „ vinces Catholiques, venant à se joindre avec la
 „ France, les Provinces Protestantes courroient
 „ risque ; de forte qu'il valloit mieux pour les
 „ PP. UU. qu'elles fussent sous une Puissance, tel-
 „ le qu'étoit la Monarchie d'Espagne.
 „ Mais sans s'arrêter à ces raisonnemens, De
 „ Witt, à ce que dit D'Esstrades, s'appuyoit sur
 „ la sage conduite, & sur la sincérité de Louis
 „ XIV., envers l'Etat, aussi bien que sur la ma-
 „ niere obligeante, dont il parloit de lui-même,
 „ comme son Ambassadeur le lui avoit fait voir ; de
 „ forte que bien loin d'en concevoir aucune dé-
 „ fiance, on avoit sujet de se réjouir d'avoir à
 „ traiter avec un Roi si bon & si judicieux, que
 „ l'étoit Louis XIV. On peut voir par-là, que
 „ le Pensionnaire de Hollande, à force de fréquenter
 „ les Ambassadeurs de France avoit appris à faire des
 „ complimens, comme eux, & à les payer de la mê-
 „ me monie, dont ils le payoient ; comme la suite
 „ de cette Histoire le fera voir.

Il disoit encore „ que pour ce qui regardoit
 „ les soupçons, qu'on pourroit donner à Sa Ma-
 „ jesté, des liaisons que l'Etat pourroit prendre
 „ avec ses voisins ; ils se détruisoient d'eux-mê-
 „ mes, par la constitution même de la Répu-
 „ blique, qui ne demandoit autre chose que sa
 „ propre sûreté, & la liberté du commerce ; &
 „ qui ne cherchoit pas à avoir plus de Ter-
 „ res, & de Places, que celles qui se trouve-
 „ roient en son partage. L'Ambassadeur ne man-
 „ qua pas là-dessus, de faire de nouveaux compli-
 „ mens à De Witt, & de donner avis de tout au
 „ Roi son Maître.

Les Députez (1) des Provinces Espagnoles
 furent encore voir le Pensionnaire, à qui ils di-
 rent les mêmes choses, qu'ils lui avoient propo-
 sées auparavant. Il les pressa fort de lui nom-
 mer le Chef de l'entreprise, dont ils parloient,
 & de lui dire quels préparatifs ils avoient en
 main, pour la faire réussir, & de quelles Allian-
 ces ils s'étoient appuyez. Il vouloit qu'ils lui
 donnassent tout cela, par écrit, pour le propo-
 ser à ses Maîtres, après quoi il leur feroit favoir
 leurs sentimens là-dessus. Ces gens répondirent
 qu'ils n'avoient ordre, que de s'adresser à lui ;
 pour savoir s'il leur pouvoit procurer l'alliance
 & la protection de la Hollande, & qu'ils ne lui
 pouvoient donner aucun Ecrit. Ils ajoûtoient
 que l'affaire devant demeurer secrète, ils ne pou-
 voient pas la rendre publique ; comme cela ar-
 riveroit, s'ils donnoient un Ecrit, pour être pré-
 senté aux Etats de Hollande. Le Pensionnaire leur
 réplica, qu'il n'avoient donc qu'à exécuter leur
 dessein, & les assura que, quand ils l'auroient fait,
 il disposeroit la Province de Hollande à s'allier
 avec eux. Après cela, ces Députez se retire-
 rent.

De Witt dit depuis à l'Ambassadeur de Fran-
 ce, qu'il se pourroit bien faire que les Espa-
 gnols se fussent servis de ces gens-là, pour l'en-
 gager en une négociation, & le ruiner dans l'es-
 prit de ses Maîtres ; mais que de la maniere, dont
 l'affaire s'étoit passée, il n'y avoit aucun dan-
 ger, parce qu'ils ne pouvoient rien prouver con-
 tre lui. Le Roi de France témoigna qu'il
 croyoit que ce dessein n'étoit qu'une chimere.

Mais quoi que ce pût être, (2) D'Esstrades
 croyoit qu'il en reviendroit un très grand avan-

1663. tage au Roi de France, qui étoit d'avoir si bien
 persuadé à De Witt, par toutes ses Dépêches, que
 ses pensées étoient fort éloignées de s'agrandir
 dans les Pais-Bas ; en approuvant la Proposition
 des Deputez, dont on vient de parler, & par les
 instances que S. M. l'avoit ordonné de faire de
 pousser cette affaire, comme étant avantageuse
 aux Provinces Unies, & glorieuse, pour le Pen-
 sionnaire de Hollande ; sur quoi ce dernier avoit
 dit plusieurs fois, qu'il ne pouvoit trop admirer la
 moderation de S. M.

Il paroît encore, par diverses Lettres du mê-
 me Ambassadeur, ou par les Dépêches que le Roi
 lui envoyoit fréquemment, que ce Prince affec-
 toit d'approuver ce prétendu dessein, des Provin-
 ces Espagnoles des Pais-Bas de faire une seule Ré-
 publique, avec les Provinces Unies. Le Roi de
 France étoit ravi, que son Ambassadeur en Hol-
 lande fût venu à bout de persuader à De Witt,
 (3) qu'il n'étoit pas ce dangereux Voisin, ni ce Prin-
 ce si immoderément ambitieux, & si avide des Etats
 d'autrui, que ses envieux le publioient, avec des exagéra-
 tions odieuses, pour faire concevoir par tout des ombrages
 de sa Puissance. Je me trouve, par-là, continue-
 t-il, graces à Dieu, assez bien partagé, pour n'avoir
 ni inquietude, ni devoir violent d'étendre davantage
 ma domination ; & pourvu que je puisse toujours te-
 nir ceux qui ne m'aiment pas (dont les vastes desseins,
 ou le trop grand pouvoir me doivent être suspects) en
 état de ne me faire point de mal ; je croirai avoir
 tout sujet de me contenter, & d'être fort satisfait de
 ma condition présente. Le Roi d'Espagne, son
 Beau-Pere, raisonnoit apparemment de la même
 maniere, par rapport à ses vastes Etats, & à son
 Gendre, qu'il souhaitoit tenir en une situation,
 où il ne pût pas nuire à la Monarchie d'Espagne,
 à laquelle il faisoit plus de peur, qu'il n'en avoit
 de toutes ses forces.

Ce dernier croyoit, que De Witt lui pouvoit
 être d'un si grand secours, pour humilier l'Espa-
 gne, qu'il s'imaginoit (ou au moins De Lionne, de
 la plume duquel il se servoit pour écrire ses Let-
 tres) „ que Dieu avoit fait naître, pour de gran-
 „ des choses ; puis qu'à son âge il avoit déjà mé-
 „ rité, depuis plusieurs années, d'être la plus
 „ considerable personne de son Etat. Je crois
 „ aussi, continue le Roi, qu'ayant acquis un aussi
 „ bon ami en lui, ce n'a pas été un simple effet
 „ du Hazard ; mais de la Providence Divine, qui
 „ dispose de bonne heure les instrumens, dont
 „ elle veut se servir, pour la gloire de cette Cou-
 „ ronne, & pour l'avantage & la sûreté des Pro-
 „ vinces Unies.

Cette explication des desseins de la Providence
 étoit un peu prématurée. Il est vrai néanmoins
 que la Providence employa De Witt à procurer
 l'avantage & la sûreté de sa Patrie, environ quatre
 ans, depuis ce tems-ci. Mais cela ne regardoit
 nullement la gloire de la Couronne de France. Le
 Roi ajoûtoit encore „ que la seule plainte, qu'il fît
 „ du Pensionnaire, c'étoit qu'ayant autant d'esti-
 „ me & d'affection qu'il avoit, pour sa personne,
 „ il ne lui laissoit point de moyen de lui en don-
 „ ner quelques marques effectives ; ce qu'il fe-
 „ roit, avec une très-grande joie. Le Roi té-
 „ moignoit à D'Esstrades, qu'il lui rendroit un ser-
 „ vice très-agréable, s'il pouvoit engager De Witt
 à accepter quelque présent.

L'Ambassadeur (4) ne manqua pas de lui faire
 voir la Lettre du Roi, où il disoit ce que nous
 ve-

(1) Lett. de D'Esstrades du 13. d'Avril p. 154.

(2) Lett. du 15. d'Avril T. II. p. 155.

(3) Lettr. du 20. d'Avril T. II. p. 158.

(4) Voyez la Lettre du 26. d'Avril T. II. p. 162.

1663. venons de rapporter. Mais le Pensionnaire lui répondit : „ Qu'il étoit recompensé au delà de ce „ qu'il méritoit, pour tous les services, qu'il „ pourroit rendre à S. M. par les marques qu'El- „ le lui donnoit de son amitié, & de sa confian- „ ce; & qu'il ne manqueroit jamais de fidélité, „ pour tout ce qui regarderoit le service & la „ gloire de S. M. De Witt se servit toujours des mêmes paroles, ou à peu près, pour refuser les présens de la France. Il y a apparence qu'il ne la cajolloit de la sorte, que pour avoir quelque protection, contre le Roi d'Angleterre, & contre le Prince d'Orange & son parti, en cas qu'il en eût besoin; outre qu'il étoit bon d'entretenir le Roi de France, bien disposé envers la République, à qui il pouvoit faire beaucoup de bien & de mal.

Pendant que cela se passoit, (1) le Roi & le Prince d'Espagne, qui avoient été malades, recouvrèrent leur santé; ce qui fit que la France crut que rien ne l'obligeoit à se hâter à faire cantonner, ou à partager les Provinces Espagnoles. Cependant on ne perdit point de vue cette affaire, & le Roi trouva bon que De Witt fit (2) un Projet, qu'on pourroit suivre, en cas de besoin, & qui fut ensuite envoyé à Paris, afin de voir si le Roi souhaitoit y changer quelque chose. En effet il fut réformé, comme il paroît dans les Lettres de D'Estrede, & il y fut dit :

I. *Que l'on tâcheroit dès-lors de disposer les esprits des peuples des Provinces, qui étoient sous la domination du Roi d'Espagne, à se cantonner & à s'établir en une République libre, & que pour les y induire, on leur feroit savoir, sous main, & néanmoins avec des assurances suffisantes, que la France & les Provinces Unies les protégeroient puissamment, dans l'exécution de ce Desein, & en ce qu'ils voudroient entreprendre pour leur Liberté; ces deux Puissances faisant chacune une étroite Alliance, avec elles, pour les défendre contre ceux, qui les voudroient ou attaquer, ou troubler; & cela pour toujours, nonobstant tous les cas qui pourroient arriver.*

II. *Qu'au cas que ce Projet ne pût pas être exécuté, pendant la vie du Roi d'Espagne, pour les obstacles, que l'on y pourroit rencontrer; on le poursuivroit avec une vigueur redoublée, après sa mort; quoi que le Prince d'Espagne fût encore en vie, & qu'on tenteroit tous les moyens convenables, pour en venir à bout; sans néanmoins porter les armes, en ces Provinces-là, ni en aucune d'entre elles; en cas que les Magistrats des Villes ne pussent être induits à se résoudre au Cantonnement, pendant la vie du Roi, ou du Prince d'Espagne; l'intention du Roi de France & des Etats des PP. UU. étant d'observer très-religieusement les Traitez de Paix, qu'ils avoient faits avec l'Espagne.*

III. *Au cas que le Roi & le Prince d'Espagne vinsent à déceder, que pour lors on feroit cantonner les Provinces, dont il s'agissoit, de haute lute; & que même on employeroit la force & les armes en cas de besoin, tant pour les y faire résoudre, que pour repousser tous ceux qui voudroient s'y opposer.*

IV. *Que comme il seroit fort difficile aux Provinces Unies de garder leurs frontieres, contre les Puissances étrangères; on feroit tous les efforts possibles, pour mettre, en ce dernier cas, entre les mains du Roi T. C. pour assurance des siennes, les Villes & Places de Cambrai, St. Omer, Aire, Nieupoort, Furnes, Bergues & Linck, avec les Châtelonies, lieux & places, qui en dépendoient; & entre les*

1663. mains des Etats des PP. UU. Ostende, Plaffenda!, Bruges, Dainme, Blanquenberg, avec ce que l'Espagne possédoit alors dans la Province de Gueldre, dans les quatre Quartiers d'Ouire-Meuse, les Châteaux de Navagne & Argenteau, avec leurs dépendances.

V. *Que si le Cantonnement réussissoit au premier, ou au second cas, on travailleroit, de bonne foi, d'un côté & d'autre, à ce que les mêmes places pussent être mises entre les mains du Roi T. C. & des Etats; tant pour la consideration alleguée ci-dessus, que pour plusieurs autres raisons, importantes au bien & au repos communs, de l'un & de l'autre Etat.*

Il arriva depuis une méprise de D'Estrades, qui au lieu de Cambrai, dans le IV. Article, avoit cru qu'il y avoit Gand; ce qui causoit beaucoup de difficulté, parce que cette place étoit sur la frontiere des Etats Généraux. Mais l'erreur de l'Ambassadeur de France ayant été découverte, (3) on n'en parla plus. Il y eut plusieurs négociations là-dessus, qu'on trouvera dans ses Lettres.

Il fut aussi parlé de faire un partage des Provinces Espagnoles, entre le Roi & les Etats, si on ne pouvoit pas obliger les Provinces à se cantonner; comme cela est marqué quoi qu'obscurément dans le II. Article du Projet. Comme il fallut communiquer cette affaire aux Etats de Hollande; (4) il arriva que la Ville d'Amsterdam s'opposa au partage; parce que, si le Partage se faisoit, Anvers étant renfermé dans la part des Etats, il arriveroit que cette Ville attireroit tout le négoce à elle, & ruineroit ainsi celui d'Amsterdam. C'est pourquoi cette dernière Ville déclara à De Witt, qu'elle ne pouvoit s'engager, en une chose, qui étoit si fort contre ses intérêts. Elle fit ressouvenir le Pensionnaire, que, pendant la guerre, avec l'Espagne, le Prince Frideric Henri avoit eu une forte passion de se rendre maître de cette Place, & qu'ayant plusieurs fois formé le dessein de l'attaquer, il en avoit toujours été empêché, par la Ville d'Amsterdam.

Le Pensionnaire, pour ne pas paroître avoir quelque engagement avec D'Estrades, n'osa rien répondre à ces raisons; qu'il lui avoit été d'autant plus pressantes, qu'elles étoient fondées sur l'intérêt d'une Ville, qui avoit une grande autorité. De Wit dit qu'il avoit bien pensé à changer le partage, & à faire tomber cette Ville, dans la part de la France; mais que la proposition seroit dangereuse, & que les Provinces n'y consentiroient jamais: Qu'il falloit donc chercher quelque nouvel expedient, & qu'il ne desespéroit pas d'en trouver un: Qu'à toute extrémité, il faudroit obliger les dix Provinces Espagnoles, à former une République à part; en réservant néanmoins quelques places, qui seroient à la bien-séance du Roi, & des Etats des PP. UU.: Que les moyens s'en trouveroient aisément, si le Roi & le Prince d'Espagne venoient à mourir; auquel cas, si les dix Provinces, prévenues par les artifices des Espagnols, refusoient de s'y soumettre; le Roi entrant, avec son armée, sur leurs terres d'un côté, & les EE. GG. de l'autre, avec la leur, ils tâcheroient de conquérir ce qui leur conviendroit le mieux, & qu'au moins en ce tems-là, les Dix Provinces penseroient sérieusement au parti, qu'elles auroient à prendre, si elles ne l'a-

F 2

voient

(1) Lettre du 6. de Juillet T. II. p. 203.

(2) Voyez la Lettre du 16. d'Août de D'Estrades au Roi T. II. p. 219.

(3) Voyez les Lettres de D'Estrades du 21. de Juin, & du 29. du même Mois; avec celle du Roi du 6. de Juillet, au Tom. II.

(4) Lettre du 9. d'Août T. II. p. 215.

1663. voient déjà pris : Que cependant il falloit infinuier ces pensées parmi les peuples & les exciter, par l'exemple des Provinces Unies, à aimer la liberté.

Le Pensionnaire ajoûta, en parlant de cette affaire à l'Ambassadeur de France, qu'il avoit vu Gamarre, & qu'il avoit évité de parler avec lui de la Ligue proposée, entre l'Espagne & les Etats Généraux : Que pour lui il iroit faire un tour en quelques Villes de Hollande, pour disposer les esprits à prendre le bon parti, & qu'à son retour on verroit à quoi il s'en faudroit tenir.

D'Estades dit qu'il reçut ces discours, comme si le Roi son Maître n'y eût pu trouver aucun avantage, & néanmoins sans s'éloigner de rien de ce que De Witt proposoit; parce qu'il étoit persuadé qu'il falloit accepter ses Projets, pour peu qu'ils engageassent les Etats dans les intérêts de son Roi, plus qu'ils ne l'étoient, & qu'ils les éloignassent des grandes offres, que les Espagnols leur faisoient alors.

Pendant que le Pensionnaire travailloit à gagner quelques Villes, (1) à ce que dit D'Estades, & qu'il engageoit dans son sentiment les Villes d'Amsterdam, de Dordrecht, de Harlem & de Rotterdam; cet Ambassadeur ménagea de son côté les Députés de Leide, de Goude, de Schiedam & de la Brille. Ce fut alors que De Witt fit le Projet, que l'on a rapporté, & dans lequel il proposoit le Cantonnement des Provinces; parce que les principales Villes de Hollande ne pouvoient pas consentir à incorporer Anvers, dans la République.

Il n'étoit rien dit, dans ce Projet, de la Religion, par rapport aux Villes, qui devoient demeurer aux Etats; quelques instances que l'Ambassadeur fit qu'il fût stipulé que ces Villes demeureroient, par rapport à la Religion, dans le même état, où elles étoient. Le Pensionnaire lui avoit répondu, que si l'on mettoit quelque Article, sur cette matiere, dans le Traité, les Ecclesiastiques de Hollande, & des autres Provinces prendroient occasion de là de décrier sa conduite, & d'interrompre la négociation quand elle seroit connue; mais il donna sa parole, que quand on viendrait à l'exécution du Projet, & que toutes les Provinces seroient obligées d'y souscrire, il ménageroit si bien les choses, qu'elles accorderoient à ces Villes la même chose, qu'on avoit accordée à Maastricht. Il ne voulut jamais rien mettre en écrit, sur cette matiere, pour la raison qu'on a rapportée.

Le Roi de France répondit (2) à son Ambassadeur, qu'il seroit à souhaiter que De Witt trouvât quelque expédient, pour ce qui regardoit Anvers & la jalousie des Villes de Hollande, comme il l'avoit fait esperer; ou qu'il fit tomber la Ville d'Anvers dans le partage de la France; & que, dans l'un & l'autre cas, Elle demeureroit d'accord de tout ce qu'on voudroit stipuler, pour assurer Amsterdam, que son commerce n'en recevrait aucun préjudice. Si cela ne pouvoit s'ajuster, il promettrait de consentir, encore qu'on s'en tint au premier parti de l'établissement d'une République, formée des Provinces Espagnoles; pourvu qu'on étendît un peu plus loin les partages, comme De Witt l'avoit lui-même proposé.

On pourroit juger par-là, que cet habile Ministre n'avoit mis toutes ces propositions sur le tapis, que pour amuser le Roi; qui ne tendoit qu'à

agrandir ses Etats, & qu'à devenir voisin immédiat des Provinces Unies; ce qui ne convenoit nullement à la République. Il paroît par-là que, si le Pensionnaire prétendoit amuser la France, elle ne fut pas moins habile, pour lui donner le change; en lui proposant des choses impraticables, & incompatibles avec le bien & la sûreté de l'Etat. Il faut, sans doute, de la prudence, dans les négociations, pour ne choquer pas ceux, à qui l'on a à faire; mais trop de simulation, ou de dissimulation n'est propre qu'à donner des embarras, dont il n'est pas facile de sortir, & qui ne peuvent guère finir, que par une guerre.

Après avoir envoyé le nouveau Projet en France, (3) le Pensionnaire de Hollande proposa à D'Estades, de fonder principalement le droit du Roi son Maître, sur le Pais-Bas Espagnol, sur le droit qu'il pouvoit prétendre dans la succession du Prince qui étoit d'une santé foible, & qui ne lui sembloit pas promettre ni une longue vie, ni même de la postérité; en quoi on ne se trompoit point. Cependant le Roi avoit fait une renonciation solennelle, à tout ce qu'il pourroit prétendre de la succession d'Espagne, comme on l'a dit (4) ci-dessus. Il étoit assez étrange, que De Witt proposât de violer une Renonciation, si solennelle; mais il savoit apparemment que les François commençoient à s'en moquer, en secret; comme ils le firent ouvertement, bien-tôt après. Il se proposoit (5) donc, lors que le Roi de France viendrait à envahir les Pais-Bas, de faire comprendre aux principaux Membres des Etats de Hollande, que Louis XIV. pouvoit bien s'en saisir alors, puis qu'il étoit fondé à succéder, en vertu des Droits de la Reine, aux Pais-Bas; & qu'il valoit mieux qu'il le fit alors par les armes, avec l'assistance de l'Etat, qui en pourroit profiter; au lieu qu'il n'en auroit rien, si la succession étoit ouverte. Il n'ignoroit pas non plus qu'il y avoit une clause, qui portoit que le Contract seroit nul, si le Roi n'étoit pas payé de la dot de la Reine, son Epouse, dans un certain terme, qui étoit déjà écoulé. Le Pensionnaire (si l'on entend bien cette Lettre de l'Ambassadeur de France) se proposoit de gagner ceux qui pourroient s'opposer au dessein, dont on a parlé, & empêcher qu'on ne se joignît à lui contre l'Espagne, & demandoit au Roi ou un Droit bien établi, ou une couleur apparente, dont il pût se servir, pour persuader ses Amis, & ensuite les Peuples, quand il en seroit tems, de la justice des desseins, que S. M. pourroit un jour former sur les Provinces Espagnoles; & même pour leur faire voir la nécessité où ils étoient de se précautionner, par une liaison pareille à celle, qui est proposée dans le Projet; & pour lever les scrupules que quelques-uns pouvoient former, sur ce qu'on s'engageroit, dans une guerre injuste, & contraire aux Traitez que les Etats avoient avec l'Espagne.

D'Estades, qui envoya ces demandes du Pensionnaire au Roi, l'assura qu'il n'y avoit aucune finesse cachée là-dessous, que De Witt agissoit sincèrement, & qu'il cherchoit seulement à se fortifier de toutes les raisons nécessaires, pour faire tomber les plus puissants de l'Etat en son sentiment, & se garantir par-là du mal, qui lui pourroit arriver, pour une affaire de cette conséquence.

(3) Lettre du 23. d'Août T. II. p. 222.

(4) Pag. 14.

(5) La Page des Lettres de D'Estades, qui est la 223. contient un parfait galimatias, d'où l'on a tiré ce qu'on dit, par conjecture.

(1) Dans une Lettre du 16. d'Août T. II. p. 218.

(2) Voyez la Lettre suivante.

1663. ce. Mais dans le fonds il engageoit la France , autant qu'il étoit en lui , en une guerre injuste contre l'Espagne , & les Etats Généraux avec elle ; puis qu'ils n'avoient rien à prétendre alors , sur les Provinces Espagnoles. Si l'on dit que la bonne Politique demandoit qu'il les brouillât ensemble , on ne l'excusera pas de l'injustice qu'il faisoit à l'Espagne , & de l'imprudence qu'il y avoit à soutenir la France contre elle , qui étant la plus foible pourroit succomber , & entraîner les Etats après elle. Tout ce qu'on pourroit dire , en sa faveur , c'est qu'il n'en usoit ainsi avec la France , que pour la tenir en une assiette favorable aux Etats ; sans néanmoins vouloir venir à l'exécution d'un dessein , qui , s'il réussissoit , rendroit Louis XIV. voisin des Provinces Unies.

Il semble que De Witt , pour s'assurer de ce Prince , & pour convaincre les Etats de Hollande de la bonne volonté du Roi , demanda au Comte D'Estrades un Mémoire contenant les raisons qu'il auroit de prétendre le droit de succéder aux Pais-Bas , nonobstant la rénonciation , après la mort du Prince d'Espagne. L'Ambassadeur disoit au Roi , qu'il faudroit nécessairement communiquer ce Mémoire au Pensionnaire de Hollande , pour s'en servir à persuader les EE. de Hollande ; en usant néanmoins d'une telle réserve , qu'il parût qu'on le lui donnoit , pour son instruction particulière ; sans lui abandonner la signature du Roi , ou celle de son Secrétaire d'Etat. Il avouoit néanmoins que ces manieres pourroient paroître dangereuses & extraordinaires ; mais il ajoûtoit que dans un Etat , comme celui des Provinces Unies , où il falloit ménager nombre de differens Esprits , on étoit obligé de prendre des voies toutes nouvelles , & de hazarder quelque chose ; quand il s'agissoit d'une grande affaire , comme étoit celle , dont on traitoit alors.

Le même Ambassadeur (1) eut une Conférence avec le Pensionnaire , & cinq de ses Amis , où il fut parlé des Droits que le Roi pourroit avoir sur les Pais-Bas. Les Amis de De Witt doutoient , si ces Droits pouvoient être fondez , à cause de la rénonciation qu'il avoit faite à la succession des Etats de la Monarchie d'Espagne. D'Estrades , quoi qu'il n'eût encore reçu aucun ordre de son Maître là-dessus , se crut obligé de combattre ce doute , en leur faisant remarquer , par la Lecture de l'Article , qui suit immédiatement celui de la constitution de la Dot , que la rénonciation que l'on y stipule de la Reine , & de tous ses Droits , n'étoit couchée , que *moyenant* qu'elle fût payée dans les termes promis. Qu'ainsi tous les Articles suivans , que les Espagnols avoient mis dans ce Contract , touchant la Rénonciation , se trouvant postérieurs à celui de la Dot , ne pouvoient être entendus , que sous la même condition , qui étoit conçue en ces termes : *Que moyenant le paiement effectif fait à S. M. T. C. des cinq-cens-mille Ecus d'Or sol , ou leur juste valeur aux termes qu'il avoit été dit (en dix-huit mois depuis la consommation du Mariage , qui étoient expirez il y avoit long-tems) la S. I. se tiendroit pour contente , sans qu'elle pût alleguer aucun autre droit , ni intenter aucune autre action &c.* Il est étrange que les Espagnols qui apportèrent tant de soin à bien coucher cette Rénonciation , la placèrent immédiatement après une clause , qu'ils ne prirent aucun soin de remplir. Ce fut une négligence , qui n'étoit pas pardonnable au Conseil d'Espagne , qui voyant le Roi Philippe IV. & le Prince Charles son

Fils fort maladifs , auroit dû avertir le Roi qu'il falloit payer dans le terme marqué le Mariage de la Reine de France ; d'autant plus qu'il n'y avoit pas de l'argent , pour prévenir une guerre que la France pouvoit faire là-dessus. Mais les Espagnols avoient perdu , comme il sembloit , toute leur prudence. Cette Conférence n'aboutit à rien , qu'à dire que les Droits du Roi Louis XIV. étoient litigieux.

Le même Prince alla cependant en Lorraine , où il fit un Traité avec le Duc , touchant la Ville de Marfal , que ce dernier lui remit , à certaines conditions , dont le Roi fit part aux EE. GG. à son retour. Il écrivit en même tems deux Lettres à son Ambassadeur , dans lesquelles il rendit inutile toute la peine , que le Pensionnaire de Hollande avoit prise à former le Projet , dont nous avons parlé.

Le Roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'on mît dans le nouveau Traité , deux Articles ; dont l'un , qui étoit le premier , portoit , *que l'on disposeroit dès-lors les esprits des peuples des X. Provinces à se cantonner ; qu'on leur promettrait sous main une puissante protection , pour l'exécution de ce dessein , & qu'on feroit avec elles une étroite Alliance , pour les défendre contre ceux , qui viendroient les attaquer.* Le second étoit le dernier , où il étoit dit , *qu'au même cas de cantonnement , on feroit les mêmes efforts , à ce que les villes nommées dans l'Article précédent , fussent mises , entre ses mains.*

Comme l'exécution de ces deux Articles auroit été une contravention visible à la Paix , il ne sembloit pas au Roi qu'il pût avec bien-séance les inserer en un Traité , ou même ailleurs ; & il déclaroit que son intention étoit d'observer religieusement les derniers Traitez de Paix faits avec l'Espagne. Il jugeoit aussi que les EE. GG. avoient autant d'intérêt que lui , qu'on ne leur pût point faire de reproches sur cela. Il ajoûtoit qu'on pourroit dire , que ces stipulations demeureroient secretes , mais ce qui pourroit être tenu secret , pendant quelque tems , ne le pouvoit être pour toujours ; & qu'en tout cas , *il y avoit de certaines choses , qui étoit bonnes à faire , & mauvaises à mettre par écrit.* Le Roi assure qu'il disoit ingenuement ce qu'il pensoit , & qu'il ne voudroit pas que De Witt & ses Amis soupçonnassent , qu'il y avoit quelque finesse là-dessous. „ Ils n'ont , *ajoûtoit le Roi* , qu'à „ considerer , pour me rendre justice , qu'un des „ incidens , que je doive le plus souhaiter , pour „ mon propre intérêt , seroit que les peuples de „ Flandre (des X. Provinces Espagnoles) se missent „ dès à présent en devoir eux-mêmes , de ren- „ voyer les Espagnols chez eux , & m'ôter ce „ mauvais voisinage , qui a déjà causé tant de „ maux à la France. Pour preuve indubitable „ de cette verité , je tomberai d'accord de tout , „ si , en discutant de delà les matieres , il se trou- „ ve quelque expédient pour sauver l'inconvé- „ nient , que j'ai marqué ci-dessus que , dans un „ même Traité , on déclare de vouloir observer „ religieusement les Traitez de Paix , & qu'on y „ mette au moins deux Articles , qui y contre- „ viennent directement & notoirement , sans pou- „ voir même colorer d'aucun prétexte cette con- „ travention.

On doit demeurer d'accord , que le Roi avoit raison en ceci ; mais il faut avouer , qu'il avoit aussi plus d'égard à l'apparence , qu'à la chose même ; comme il paroît encore plus clai-
rement,

(1) Lettre du 13. de Septembre T. II. p. 225.

1663. rement, par une autre Lettre (1) du même jour.

Le Roi y témoigna, à l'égard du Traité proposé, que son intention n'étant pas de rompre la Paix, avec l'Espagne, non plus que celle des Etats GG. il jugeoit qu'il étoit bon de concerter si bien ensemble toutes choses, qu'il n'y eût point d'Article dans le Traité, qui fût contraire à la Paix. Comme la promesse réciproque de disposer dès lors les esprits des peuples, qui étoient sous la domination d'Espagne, à se mettre en liberté, paroissoit contraire aux Traitez, faits par les deux Puissances avec l'Espagne; il croyoit qu'il suffisoit de convenir de ce qu'on feroit, le cas arrivant de la succession de la Couronne d'Espagne; sans parler de cette insinuation à ses Sujets des Pais-Bas, & que pour parvenir au but qu'on se proposoit, pour le bien & le repos public, on préparât de bonne foi les moyens, qui y pouvoient conduire le plus sûrement.

Par-là le Traité, proposé & retouché par De Witt, se trouvoit entierement anéanti. En effet le Roi de France croyant alors avoir droit à la succession d'Espagne, malgré la Renonciation de la Reine; il n'avoit pas besoin du Cantonnement des Provinces, qui devoient revenir à la Reine. Il croyoit encore qu'en découvrant qu'il se fondeoit, en partie, sur ce qu'on n'avoit pas payé la Dot de la Reine; il pourroit arriver que quelqu'un ne donnât avis aux Espagnols du préjudice, qu'ils se faisoient à eux-mêmes, de ne point payer la Dot à la Reine; au lieu que, s'ils le faisoient, ils détruiraient une des plus fortes raisons, qu'il pouvoit alleguer en sa faveur, pour son Droit à la succession à la Couronne d'Espagne.

Louis XIV. vouloit néanmoins que son Ambassadeur à la Haie, pour ne pas abandonner sa cause, pût réduire ces raisons à trois chefs, sans même les trop appuyer. La première étoit, que quand même les Espagnols auroient satisfait au paiement de la Dot de la Reine, la Renonciation étoit nulle; parce qu'aucun Acte Civil ne peut détruire le Droit de la Nature, & que la Reine se trouvant l'Aînée des Filles du Roi d'Espagne, Elle n'avoit pu faire aucun préjudice, ni à Elle-même, ni à ses Enfants; & qu'il étoit même remarquable, que le Daufin étoit né, avant le paiement de la Dot; puis que dès qu'il étoit né, il avoit eu un Droit acquis, qui ne lui pouvoit être contesté. La seconde raison étoit que la Dot de la Reine n'avoit pas été payée, au tems marqué; ce qui faisoit qu'Elle étoit rentrée en ses Droits, n'étant pas juste, que la première héritière n'eût aucune part à la succession. La troisième enfin étoit que ni le Roi, ni la Reine n'avoient donné aucune ratification, depuis que cette Princesse étoit passée en France, & que les Ministres d'Espagne n'avoient point demandé cet Acte; parce qu'ils savoient, que le paiement effectif devoit précéder la Ratification.

Le Roi envoya en même tems un Projet d'un nouveau Traité, où après avoir établi les Droits de la Reine sur la succession d'Espagne, il s'engageoit, en considération des Etats, qu'en cas que la succession à la Couronne d'Espagne fût ouverte, S. M. n'useroit pas de la plénitude de son droit, en ce qui regardoit les Provinces des Pais-Bas, mais que par un effet d'une moderation singulière, Elle se contenteroit que les peuples, qui naturellement devoient être soumis à son obéissance, par cette ouverture, devinssent libres, & formassent une Ré-

publique alliée aux Etats, sous la protection de S. M. à la réserve seulement de quelques places, qui se trouvent à la bien-séance de S. M. pour mieux couvrir les limites de son Royaume, & pour sa plus grande sûreté; & à la réserve aussi de quelques autres, qu'Elle condescendrait aussi, nonobstant ses Droits, à laisser aux EE. pour les mêmes raisons de bien-séance, & de plus grande sûreté: Qu'en considération de cela, & pour répondre dignement à une si grande marque de desintéressement de S. M. les Etats s'engageroient volontiers, par le présent Traité, à conclure avec Elle, & à seconder, de tout leur pouvoir, ses bons & ses généreux desseins, de la manière suivante: Qu'en premier lieu S. M. & les EE. déclareroient, que leur intention étoit d'observer religieusement les derniers Traitez faits avec l'Espagne, sans porter la guerre dans les Pais-Bas, qu'au cas de l'écheance des Droits de S. M. du Chef de la Reine son Epouse: Que si avant que les Peuples des Pais-Bas eussent pris la résolution, à laquelle ils paroissoient disposer, de s'établir en République Libre, pour prévenir les malheurs dont ils se voyent menacez; il arrivoit ouverture à la succession de la Couronne d'Espagne, en faveur de la Reine; pour lors, comme tout le Droit à cette Couronne appartiendroit à S. M. & qu'Elle en pourroit librement user, de la manière qu'il lui plairoit; on feroit cantonner & établir en République Libre ces mêmes Provinces; & que S. M. & les EE. y employeroient même la force & les armes, en cas de besoin; tant pour les y faire résoudre, que contre tous ceux, qui s'y voudroient opposer: Qu'enfin comme il importoit aux deux Puissances Contractantes, dans ce changement des affaires des Pais-Bas, de bien couvrir leurs frontières, contre les Puissances Etrangères, qui voudroient s'en mêler; les Etats feroient tous leurs efforts possibles, pour mettre aux mains de S. M. les Villes de Cambrai, d'Aire, de Nieupoort, de Furnes & de Linck, & les Châtellenies de Cassel, Balieu & Poppingue; & qu'on remettroit aussi, entre les mains des Etats, Ostende, Passendal, Bruges, Damme, Blankenberg, avec ce que l'Espagne possédoit alors de la Province de Gueldre, & de ses quatre Quartiers d'Outre-Meuse, & les Châteaux de Navagne & d'Argentau, avec leurs dépendances.

On comprenoit facilement que ce que la France promettoit dépendroit uniquement du Roi de France, si le Roi & le Prince d'Espagne étoient morts, & que la France n'en tiendrait que ce qu'elle voudroit. Se promettre que Louis XIV. se contenteroit de posséder les Etats des deux Couronnes de France & d'Espagne; parce que la grandeur de cette succession suffisoit pour satisfaire l'ambition la plus vaste; c'étoit se flatter d'éteindre un grand incendie, à force d'y jeter du bois dedans. Les anciens Empires d'Europe & d'Asie n'avoient jamais été contents de leurs conquêtes, quelque grandes qu'elles fussent. Ainsi les Etats Généraux auroient eu peu de sujet de se promettre que le Roi de France, des Espagnes, des Indes, & d'une bonne partie de l'Italie & des Pais-Bas &c. auroit assez de modération, pour se contenter de quelque peu de places, pour couvrir sa frontière, contre une nouvelle République, qui lui appartenoit de Droit, & contre celle des Provinces Unies. Si le Pensionnaire de Hollande avoit cru amuser la France, par le Projet, qu'il lui avoit proposé; elle lui rendoit bien la pareille dans

(1) Lettres d'Estades T. II. p. 235.

1663. dans celui-ci, qui ne devoit être exécuté, que lors que la France auroit été en état de n'en tenir rien du tout, sans qu'on l'y pût contraindre.

On a cru devoir mettre ici cette longue négociation de la France & des Etats, quoi qu'elle n'eût point d'effet; pour montrer comment les Ministres & les Ambassadeurs occupent le Tapis. Quand il n'y a point de guerre, qui se fasse, par les Armes; les négociations sont une sorte de guerre, où l'on joue au plus fin, où l'on se tend des pièges, des deux côtés, en feignant d'être les meilleurs Amis du monde. Peu d'années après, les Provinces Unies se trouverent réduites à faire une Alliance, avec deux autres Couronnes, pour défendre l'Espagne contre le même Roi de France; qui leur avoit promis de leur donner une partie de l'héritage, qui devoit revenir à la Reine. La pénétration des plus fins Politiques, ne voit pas fort loin dans l'avenir; ce qui oblige souvent les esprits les plus solides à vivre du jour à la journée, pour parler ainsi, sans se mettre trop en peine de régler ce qui n'est pas en leur pouvoir.

Le Projet de Louis XIV. ou de ses Ministres, fut communiqué au Pensionnaire de Hollande. Il comprit bien qu'on le jouoit, mais sans se plaindre, (1) il dit à l'Ambassadeur de France, qu'on objectoit aux prétensions du Roi, sur la succession à la Couronne d'Espagne, la Rénonciation de la Reine, qui n'avoit point de rapport au paiement de sa Dot, aux termes marquez. En effet, cette Rénonciation étoit répétée, en divers endroits du Contract, où elle n'a aucun rapport à la Dot de la Reine. D'Estades en écrivant au Roi dit, qu'il sembloit (2) à De Witt & à ses Amis, que la Rénonciation n'étoit pas relative à la constitution de la Dot, ou qu'au moins cela étoit douteux; & que dans ce doute, c'étoit une chose assez hardie, que d'engager la Province de Hollande, à décider en faveur du Roi une chose de si grande conséquence, & cela au préjudice d'un Prince Ami & Allié. Comme cette décision se trouvoit au Préambule du dernier Projet de Traité, les Amis même du Pensionnaire, en concevoient de l'ombrage, comme si on vouloit les engager trop avant dans les différends, qui formeroient un jour cette contestation, & qu'une démarche de cette sorte passeroit pour une témérité, & ne seroit jamais approuvée des autres Provinces. Il représenta sur cela à l'Ambassadeur que ceux, qui signeroient un Traité conçu en des termes si forts, seroient exposez à des reproches fâcheux; & que cela pourroit même interrompre la nouvelle union, qu'ils souhai-toient d'établir entre le Roi & la Province de Hollande. Il dit encore qu'il n'avoit point trouvé de meilleur moyen, de faire revenir ces gens-là, qu'en leur représentant, que les prétensions du Roi pouvoient être soutenues, par des raisons, qui renversoient la validité de la Rénonciation; & qu'en leur remontrant, qu'il ne falloit pas si fort éclaircir les choses, & que c'étoit assez, qu'il parût que S. M. eût une raison d'engager la Province de Hollande, de prendre ses précautions, qu'elle pût en recevoir de l'avantage, plutôt que de préjudice. De Witt jugeoit donc qu'il seroit bon de retrancher du Traité ce qui choqueroit les Esprits, comme étoit la déduc-

tion des Droits de la Reine à la succession d'Espagne, malgré la Rénonciation.

Pour cela, le Pensionnaire fit un autre Projet de ce Traité, dont le Préambule étoit autrement conçu. Outre cela, il étoit dit dans le I. Article, que le Roi ne pourroit pas porter la guerre dans les Pais-Bas, pour quelque cause, que ce fût, jusqu'à l'ouverture de la succession aux Etats de l'Espagne. On fit diverses remarques sur tout cela, & l'on en verra plusieurs, dans une Lettre (3) de D'Estade à De Lionne. Mais le Roi dit (4) qu'il avoit besoin de quelque tems, pour voir quels Droits la Reine, son Épouse, pourroit avoir sur le Brabant, selon les coutumes de ce Pais-là.

Cependant Gamarre (5) travailloit à gagner des suffrages, en sa faveur, & ayant pris son tems, que le Président de semaine, dans l'Assemblée des Etats Généraux, étoit de ceux, qui favorisoient la Ligue avec l'Espagne, il obtint des Commissaires, pour traiter avec lui, de la Ligue des XVII. Provinces, qu'il proposoit. Ceux, qui étoient pour l'Alliance avec la France, craignirent que tout le monde ne donnât les mains à cette proposition de l'Espagne. L'Ambassadeur de France s'y opposa fortement, jusqu'à venir à des reproches & à des menaces assez violentes; quoi que la Ligue des Provinces des Pais-Bas ne tendit point à attaquer la France, ni à lui ôter rien de ce qu'elle tenoit. Le Roi approuva ce que D'Estade avoit dit à De Witt, de la foiblesse de l'Espagne, de la défection de Munster, *c'est-à-dire, de ce que les EE. GG. avoient fait la Paix, avec l'Espagne; malgré la France, comme on le peut voir dans l'Histoire de ce tems-là*) du ressentiment, qu'il pourroit avoir d'un nouveau manquement, & de l'avantage que les EE. avoient tiré de la Garantie Générale, qu'il leur avoit accordée, qui avoit déjà sauvé à leur Etat une Guerre, avec l'Angleterre; & qui donnoit plus de sûreté, que ne le feroit la Ligue proposée, dont les avantages ne consistoit qu'en imagination.

Le Roi ajoûta quelque chose de plus fort, mais qu'il ne disoit que pour son Ambassadeur, pour le présent; c'est-à-dire, qu'il n'en devoit pas parler, au moins au nom de S. M. jusqu'à nouvel ordre. Voici comme Elle s'exprimoit: „ si les „ Etats Généraux après avoir sollicité, un an du- „ rant, mon amitié, mon alliance & ma protection, „ & les ayant obtenues, avec toute sorte d'avan- „ tages généraux & particuliers, étoient capa- „ bles de me faire un semblable tort; & dans une „ conjoncture même, où je veux bien pour leur „ considération, & avec un desintéressement, qui „ a peu d'exemple, convenir de bonne foi avec „ eux, que de grands Etats, qui peuvent un jour „ légitimement m'appartenir & à mon Fils, de- „ viennent libres; l'affaire ne se passeroit pas, „ comme celle de Munster; & la moindre chose, „ à laquelle je porterois mon ressentiment d'un „ procédé si peu honnête, ce seroit de défaire „ tout ce que j'ai fait dans ce Traité d'Alliance, „ défendre tout Commerce de mon Royaume; „ aux Vaisseaux de leur Etat, de me lier, de „ la dernière liaison, avec l'Angleterre, ce que „ je puis faire, du soir au lendemain; & mettre „ entre les mains des Anglois tout le Commerce, „ que mes Sujets ne pourroient pas faire, faute „ d'avoir un assez grand nombre de Vaisseaux. „ Mais

(1) Lettre d'Estades du 11. d'Octobre T. II. p. 246.

(2) Il y a p. 246. à la ligne 10. *ce me semble, pour ce lui semble.*

(3) Du 15. de Novembre p. 254. du II. Tome.

(4) Dans une Lettre du 23. de Novembre p. 264.

(5) Lettre du Roi du 20. de Decembre T. II. p. 272.

1663. „ Mais vous ne devez vous ouvrir à qui que ce
 „ soit de tout le contenu en cet Article, que je
 „ ne vous commande de le faire, sur les avis que
 „ j'aurai de ce qui se passera, touchant la Li-
 „ gue.

Après quelques autres plaintes contre de Witt, par lequel le Roi disoit, qu'il ne vouloit pas être entraîné à tout ce qu'il voudroit, par des frayeurs de cette Ligue, qu'il n'étoit pas en état de craindre; ce Prince souhaitoit, entre autres choses, que le Pensionnaire répondit particulièrement à cette question, quelle étoit la nécessité, qui pouvoit obliger les États à faire dès-lors cette Ligue, avec l'Espagne? Il ne pouvoit, selon le Roi, dire autre chose, sinon qu'on craignoit qu'il n'attaquât les Pais-Bas de la domination du Roi d'Espagne, & que les États avoient intérêt de les soutenir, pour n'avoir pas pour voisin une si grande Puissance. Le Roi prétendoit qu'ils n'avoient que faire alors d'un Traité, qui l'offenseroit, qu'ils pouvoient toujours faire, & sans lequel ils pouvoient secourir le Roi d'Espagne, quand il en seroit besoin. Mais tout cela n'étoit propre qu'à convaincre les Hollandois, que le Roi avoit en effet dessein de se saisir des X. Provinces, dès que l'occasion s'en présenteroit; puis que s'il ne le vouloit pas faire, il lui importoit peu qu'ils fissent ce Traité, ou non.

Il ne vouloit pas que De Witt, en cas que l'Ambassadeur lui communicât ce qu'on vient de dire, pût tirer conséquence de-là que la mort du Roi d'Espagne arrivant, la France porteroit infailliblement la guerre dans les Pais-Bas, à quoi le Roi ne pensoit point; mais cela dépendoit, comme il disoit, d'une condition, qui étoit que les Espagnols ne voulussent pas faire d'injustice, en frustrant la Reine de sa Dot, & de toute la Succession. Il témoignoit que, pourvu que cela ne se fit point, il accepteroit la médiation des États. Mais tout cela ne pouvoit servir qu'à confirmer les États dans le soupçon, que les Espagnols leur vouloient donner, que le Roi de France ne cherchoit qu'à devenir leur voisin.

Enfin le Roi concluoit qu'il falloit de deux choses l'une, où que De Witt & ses Amis lui donnassent un tems proportionné au besoin, qu'il avoit de bien éclaircir, quels peuvent être les Droits de la Reine, avant que de passer outre à la signature d'un nouveau Traité; ou que s'ils aimoient mieux, qu'on ne différât pas davantage cette signature, il faudroit concerter les termes du Traité, en sorte que le Roi n'y fit point de trop grand préjudice aux Droits de la Reine; s'il arrivoit qu'en les recherchant, il les pût rendre clairs. Il croyoit que pour cet effet, il falloit chercher des tempéramens dans les termes, où l'on ne mentionât ni les prétensions de la Reine, ni son désistement.

Ainsi, ce grand Prince vouloit bien prendre toutes les précautions possibles, pour ne se point porter de préjudice, quoi qu'il arrivât; mais il ne trouvoit pas à propos que De Witt prît des mesures, pour ne l'avoir pas pour voisin. La suite verifia que ce Ministre n'avoit eu que trop de raisons, pour se précautionner contre ce dangereux voisinage; ce qui persuade, que toutes les douceurs, qu'il disoit auparavant aux François, n'étoient que pour pénétrer leur pensées, & pour avoir le tems de se mettre à couvert de leurs desseins, sans les trop offenser. On se confirmera dans cette pensée, en lisant une autre Lettre de D'Estrades au Roi, où il (1) lui

lui rend compte d'une Conversation qu'il avoit eue, avec le Pensionnaire, où ce dernier, après avoir examiné les prétensions du Roi & les raisons, qu'il lui avoit opposées, & particulièrement le danger où se mettroit la République, en soutenant les Espagnols par les armes, lui avoit enfin dit, qu'il reconnoissoit que ce parti entraînoit une sanglante guerre: Que l'Empereur & les Espagnols étoient foibles, & la France puissante, par ses Thrésors & ses Armées, composées d'une belliqueuse & nombreuse Noblesse: Qu'il pourroit arriver de plus grands maux aux États, que ceux dont ils étoient menacés, par le voisinage, si redouté de la France; mais que ce ne seroit pas si-tôt: Que s'ils ne se précautionnoient pas, le Roi pourroit conquérir toutes les Provinces; mais que prenant des liaisons, pour s'y opposer, cela ne pourroit être fait, que dans quelques années: Que le tems amenoit quelquefois des révolutions, qui changeoient la face des affaires les plus heureuses; comme on l'avoit vu sous Charles-Quint, dans les entreprises qu'il fit l'une sur Marseille, & l'autre sur Mets, qui échouèrent toutes deux, malgré les factions, qui étoient alors en France: Qu'il en pourroit arriver de même des desseins de Louis XIV., & que par toutes les règles de la prudence, les États n'avoient que ce parti à prendre, & qu'ils employeroient tout pour cela: Que de l'humeur, dont étoient les peuples de leurs Provinces, la crainte, qu'ils auroient d'être subjugués, leur feroit tout entreprendre pour l'éviter: Qu'il étoit dangereux de leur faire des propositions, pour les détourner de ce parti, & que tout ce qu'il pourroit faire, c'étoit de différer encore de huit jours de déclarer à ses Amis, les sentimens qu'il avoit des desseins de S. M., mais qu'après les avoir découverts, il ne falloit plus espérer, qu'ils entraissent en de meilleures dispositions, par rapport à la France, telles qu'ils avoient eues auparavant.

D'Estrades disoit, après cela, au Roi, que S. M. favoit que De Witt étoit un homme clairvoyant, qui ne se laissoit pas facilement mener; que l'intérêt de l'Etat étoit celui de sa propre réputation, & qu'il pourroit, sans beaucoup de délai, renverser tout ce qu'il avoit proposé, comme l'ayant fait, sans ordre.

On voit par-là, quel devoit être le chagrin du Pensionnaire, qui avoit si fort travaillé à faire un Traité avec la France, qui pût mettre les Provinces Unies en état d'avoir une frontiere, & comme une barriere de Villes; qu'il ne fût pas facile à la France de forcer, quand même elle seroit maîtresse d'une partie des Pais-Bas Espagnols; lors qu'il vit que le Roi se moquoit de toutes les Propositions, qui avoient été faites, dans les Projets dont on a parlé.

Cependant l'Ambassadeur (2) d'Espagne avoit présenté un Mémoire aux Commissaires, qu'on lui avoit donnez, où il offroit tous les avantages que les Hollandois pouvoient souhaiter, pour leur négoce. Mais comme ces avantages ne regardant que la Province de Hollande, les autres Provinces, toujours jalouses du bien, qui lui arrivoit, s'en choquerent; ce qui donna lieu au Pensionnaire de Hollande de demander, contre sa coutume, que ce Mémoire fût communiqué aux autres Provinces, seulement pour empêcher que l'on n'écoutât en Hollande les offres des Espagnols, &

(1) Lettre du 2. de Decembre T. II. p. 286.

(2) Voyez la même Lettre T. II. p. 292.

1663. & que l'affaire fut différée. Cet habile homme, sans doute trompé par l'Ambassadeur de France, qui étoit son ami, avoit conçu l'espérance de reprendre son Projet du Traité, dont nous avons assez parlé.

Comme ce fut aux instances réitérées de la France, qu'on résolut en Hollande, de donner quelque satisfaction à l'Ordre de Malte, pour les Commanderies qui étoient en ces Provinces; on mettra, à la fin des négociations de cette année, avec cette Couronne, ce qui y fut résolu, touchant cette affaire. Il est dit, dans (1) l'accord, qui fut fait à la Haie, le 4. de Septembre, sur les représentations des Députés de l'Ordre, & celle des Amis communs, sur l'intérêt que les deux Partis avoient à s'accommoder ensemble, aussi bien qu'à diverses Résolutions des Etats Généraux, on avoit nommé le Conseiller Pensionnaire de Hollande; pour conférer là-dessus avec *Jean Jaques*, Baron de Pallandt, Baillif de Brandebourg, Commandeur & Receveur dans la Basse Allemagne, & avec *Reinier Kempinck*, Député & autorisé par son A. S. le Prince Cardinal Land-Grave de Hesse, Grand Prieur de l'Ordre en Allemagne, en vertu de sa Bulle, ou Commission du 26. de Mai, en MDCXLIX. Ces Commissaires étant assembles, convinrent de ce qui s'ensuit, après plusieurs Conférences. „ Le Conseiller Pensionnaire „ De Witt promit d'un côté, que les Etats de „ Hollande payeroient à ceux, qui seroient au- „ torisés, pour cela, la somme de cent-cin- „ quante-mille Francs, monnoie de Hollande. „ D'un autre côté, Pallandt & Kempinck s'en- „ gagerent que le Grand Maître de l'Ordre, „ tant pour lui, que pour ses successeurs, renon- „ ceroit, en bonne forme, avant que le paye- „ ment se fit, à toutes les prétensions, que l'Or- „ dre de Malte pourroit avoir sur les Biens, que „ l'Ordre de Malte avoit eus en Hollande; en- „ sorte que ni les Grands Maîtres, ni l'Ordre „ n'auroient plus rien à demander, à l'égard „ des Biens de la Commanderie de Harlem, „ entre les mains de qui que ce fût qu'ils se „ trouvaient; dès que la somme de cent cin- „ quante-mille Francs seroit payée, entre les „ mains de ceux, qui auroient un pouvoir suffi- „ sant, pour la recevoir.

„ Mais les Etats de Hollande ne s'obligeoient „ à la payer, qu'en cas que les autres Provin- „ ces payassent de semblables Biens, situés dans „ leurs Jurisdictions, à proportion de leurs ren- „ res, ou autant que l'Ordre se contenteroit „ d'en recevoir. Si au contraire les Etats des „ autres Provinces s'accommodoient avec l'Or- „ dre; il seroit remettre sa renonciation, en „ bonne forme, à ces biens, en recevant l'argent „ dont on seroit convenu. Les Etats de Hol- „ lande s'engageoient encore à s'employer à fai- „ re tous leurs devoirs, dans les autres Provin- „ ces, afin qu'elles y consentissent, avant l'expira- „ tion de six mois; sans préjudice néanmoins „ de proroger le terme, en cas que cela con- „ vînt, pour le bien de l'accommodement.

On pourra voir le reste de l'accommodement, dans le livre cité en marge. On peut facilement deviner que la raison, pour laquelle la Hollande fut la première Province qui convint; ce fut parce qu'elle craignoit les représailles, que les Chevaliers pourroient faire sur les Vaisseaux de ses Sujets, qui navigueroient dans la Méditerranée; & que si elle ne vouloit payer, qu'en

cas que les autres Provinces en fissent autant, ce fut pour être entièrement défaits de cette importunité, en une fois; sans être exposée aux représailles, qu'on pourroit faire sur ses Sujets, pour obliger les autres Provinces de s'accommoder.

On trouve encore (2) parmi les Lettres de D'Estrades, un Mémoire, du 11. de Décembre, qu'il présenta aux EE. GG. pour les remercier des bonnes dispositions; qu'ils faisoient paroître pour la restitution des Biens de l'Ordre de Malte, & leur dire que comme, en cela, elles lui donnoient une marque de l'égard, qu'elles avoient pour sa recommandation; Sa Majesté se promettoit de leur amitié, qu'Elles prendroient; sur cette affaire, une résolution, qui lui donneroit sujet d'être contente, & de leur en témoigner sa reconnoissance. Mais l'affaire traina encore longtemps après.

Pour passer aux autres Puissances, avec lesquelles les Etats eurent à faire; ils reçurent, (3) au commencement de cette année, la Ratification du Traité, conclu & signé l'année précédente, avec une Lettre du Roi d'Angleterre; par où il sembloit qu'il étoit plein de reconnoissance & d'amitié, pour eux, & très-disposé à vivre en bon Voisin, à leur égard. En voici les propres termes: *HH. & PP. SS. nos bons Amis, & Alliez. La promptitude, dont vous avez usé, en nous envoyant vos ordres, & ceux de Votre Compagnie des Indes Orientales, à leur Général, dans les Indes & à celui, qui commande de leur part, dans les Iles de Banda, touchant la restitution de l'Île de Pouvroun, nous a donné la satisfaction, que nous attendions de votre prudence & de votre amitié. Nous avouons même, que de telles procédures sont les vrais moyens d'affermir notre Alliance; en servant de véritables ratifications, bien mieux que toutes sortes de formalitez. Comme nous sommes satisfaits de vos bonnes intentions & résolutions, de tenir la main à tout ce qui sera de notre commun intérêt, dans le Commerce & dans la correspondance de nos Sujets; nous tâcherons de notre côté d'y contribuer, de sorte que vous n'aiez jamais sujet de vous en plaindre. Nous vous accordons volontiers l'honneur d'avoir commencé les premiers l'exécution du Traité; mais nous prendrons celui de le continuer & de faire paroître, par nos actions, que nous serons les derniers à l'entreprendre &c.* L'année suivante fit bien voir, que Charles, savoit mieux faire des compliments, que tenir les Traitez.

Quoi que (4) l'on eût conclu & signé la paix avec la Suede, dès l'année précédente; *Nicolas Heinsius*, Résident des Etats à Stockholm, se plaignit en divers tems, que le Traité n'étoit point observé en Suede. I. Les droits, qui étoient sur le sel, étoient exigés des Sujets de l'Etat, en argent comptant; au lieu que les habitans du País les payoient en sel, ce qui revenoit alors à un tiers moins: II. L'on regardoit comme Vaisseaux de Guerre, des Vaisseaux qui n'avoient pas quatorze piéces de Canon, quoi qu'ils n'eussent jamais été percez, pour cela: III. On y avoit établi depuis une Compagnie, pour le Tabac: IV. On avoit accordé à certaines gens, le privilège de faire seuls venir de la Vaisselle d'Argent en Suede: V. Le Résident demandoit, qu'on lui envoyât une liste des Marchandises spécifiées

G

au

(2) Tom. II. p. 274.

(3) Datée du 22. de Janvier Si A. *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1114. col. 2.(4) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1062.

(1) Résolutions Secrètes T. II. p. 410. & suiv.

1663. au Traité d'Elbing, & dans ses explications : VI. Il se plaignoit aussi qu'il n'avoit point de Formulaire, pour signer les Mémoires, qu'il présentoit au Roi : VII. Qu'on n'avoit point encore permis aux Vaisseaux Suedois, qui alloient dans la Méditerranée, d'arborer pavillon Hollandois; pour se mettre à couvert, contre les Corsaires Mulsulmans : VIII. Que le Gouvernement Suedois prétendoit, qu'il lui étoit dû plusieurs subsides à la Couronne, qui ne lui avoient point été payez, ce qu'ils faisoient monter jusqu'à neuf-cens-mille Ecus : IX. Que la Compagnie Suedoise d'Afrique s'étoit plainte, plusieurs fois, de la Compagnie des Indes Occidentales Hollandoise, sans en avoir eu justice. Tout cela ayant été examiné, il fut résolu le 18. de Mars, qu'on écrivoit à Heinsius de porter ses plaintes au Gouvernement Suedois, sur les deux premiers Articles; qui étoient des infractions manifestes au Traité d'Elbing, & à ses explications. On lui répondit, sur le reste, d'une manière, qui devoit satisfaire les Suedois; qui, épuisez, par la guerre passée, tâchoient de se dédommager de quelque côté. C'est une opinion répandue, presque par toute l'Europe, que les États de Hollande, en particulier, ont des trésors immenses, & peuvent satisfaire à toutes les prétensions qu'on pourroit faire contre eux. Mais ceux, qui ont un peu demeuré en Hollande, & qui ont eu quelque commerce avec ceux, qui connoissent la Province, savent assez le contraire; & qu'elle a assez de peine à fournir de quoi faire les dépenses nécessaires, qui sont très-grandes. Il y eut aussi (1) des prétensions, de la part des Danois, qui avoient en effet souffert, dans la guerre passée, & qui tiroient peu de revenus de la Norwegue; parce que les droits de ce pais-là étoient engagez aux Hollandois, qui avoient fait de très-grandes avances, pour soutenir cette Couronne, contre celle de Suede. Il y eut des plaintes de part & d'autre, & chacun chercha de s'en tirer, le mieux, qu'il pût. Si quelques Particuliers y gagnèrent, il n'y eut, pour les Puissances intéressées, d'autre avantage, que de s'être soutenues, à grands frais.

Il arriva aussi en Hollande, cette année, une Ambassade de Moscovie, dont les États Généraux eurent avis le 12. d'Avril. On leur annonça qu'il étoit arrivé à la Haie, par eau, des gens, qui se disoient Envoyez par le *Grand Duc*, ou *Prince de Russie*, & qui avoient des Lettres de sa part, pour les États Généraux. Ils demeurèrent dans leur Yacht, sans en sortir, jusqu'à ce que l'on eût donné ordre, pour leur réception. Les Princes de ce vaste Empire, qui s'étend, par le Nord de l'Europe & de l'Asie, depuis la Russie jusqu'à la muraille de la Chine, n'étoient encore que peu connus, par le commerce qu'on faisoit, en leurs États, par S. Michel l'Archange, Port de l'Océan Septentrional, du côté de la Laponie. Depuis on a vû en Hollande le Czar *Pierre le Grand*, qui a pris le titre d'*Empereur*, & qui s'est acquis une grande réputation; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de ce Grand Monarque.

Les États Généraux avertis de l'arrivée des Ambassadeurs Moscovites, leur envoyèrent leur Agent *Heide*, pour les féliciter de leur heureuse arrivée, qui les mena en un Carosse à deux Chevaux, dans une Auberge, où il fit prix, avec l'Hôte, pour les défrayer, aux dépens de l'Etat, avec toute leur suite. Il y avoit trois

Ambassadeurs, avec une suite de soixante personnes. On leur assigna cent Francs par jour, pour leur entretien; outre vingt-huit, pour un homme, qui étoit venu, un peu auparavant, annoncer leur arrivée. Les Ambassadeurs trouvèrent que cent Francs étoient trop peu, mais les États n'en voulurent pas donner davantage, & il y eut quelque petite contestation, touchant les cérémonial. Comme la Lettre, qu'ils donnerent aux États de la part du Czar, ne contenoit que des complimens, on leur répondit de même; & ils se retirèrent, sans avoir fait aucune proposition; comme on le verra dans l'Historien déjà cité en marge.

Pour passer aux Puissances du Midi, l'Espagne continua à s'opposer à l'alliance étroite, que l'Etat paroissoit être disposé à faire avec la France. Le Comte de Gamarre se donnoit tous les mouvemens possibles, pour l'empêcher, & pour engager les E. E. G. G. à se cantonner avec les X. Provinces Catholiques; pour empêcher que la France ne les envahît, comme on l'a déjà marqué. Les Provinces & les Villes étoient fort partagées là-dessus. De Witt favorisoit, comme on l'a vû, la France, craignant une invasion d'une puissance si formidable, & vouloit que cette Couronne attendît à la mort non seulement du Roi, mais aussi du Prince d'Espagne, à faire valoir ses Droits; dans l'espérance, comme il semble, qu'en retardant les efforts de la France, le tems pourroit faire naître quelque incident, qui empêcheroit qu'elle ne vînt à bout de devenir Voisine des Provinces Unies. Cependant, comme il connoissoit la foiblesse de l'Espagne, il prétendoit qu'il falloit bien se garder d'irriter sa Rivale, qui étoit capable de tout envahir.

Il est vrai, que les Espagnols ne menageoient pas assez la République; puis qu'ils souffroient que l'on prît ses Vaisseaux Marchands, sur la côte de Portugal. (2) Il y en eut un, nommé *la Judith*, richement chargé pour ce Pais-là, qui fut arrêté, emmené à la Corougne, & confisqué comme de bonne prise. D'un autre côté *Richard*, Secrétaire de l'Ambassade, se plaignit, par un Mémoire, (3) que les Marchands Hollandois portoient des Marchandises en Portugal; contre le Traité de Marine, fait avec S. M. C. l'an MDCL. & demanda que cela fût de nouveau défendu. Il demanda même, que les E. E. G. G. défendissent de porter aucuns vivres en Portugal; sous prétexte que l'intérêt de l'Espagne, encore brouillée avec le Portugal, ne permettoit pas qu'elle souffrît qu'un semblable négoce se fit, avec tant de liberté. Elle avoit même résolu de croiser, devant les Ports des Portugais, avec les Vaisseaux de Guerre, qui étoient allez pour convoyer les Galions pour la Nouvelle Espagne, jusqu'à une certaine hauteur. Les Espagnols prétendoient être fondez en cela, sur l'Article XVII. du Traité de Commerce, fait avec les États en MDCL.

Ce Mémoire ayant été communiqué par les États à l'Amirauté d'Amsterdam, elle déclara qu'elle n'avoit aucune connoissance d'aucun excès; qui eût été commis, par les Vaisseaux Hollandois, dans le commerce avec les Ports de Portugal, & qui dût être châtié, comme le Traité que l'on citoit le portoit. L'Amirauté jugeoit encore qu'il n'étoit nullement nécessaire, que les États fissent de nouvelles défenses, sur la plainte qui avoit été

por-

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1066.

(2) *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1071 & suiv.

(3) Voyez-le dans *Wicquefort*, à la Preuve du III. Livre de son Histoire.

1663. portée, par le Secretaire Espagnol; & que les Espagnols eux-mêmes violoient ce Traité de Commerce, dans l'empêchement qu'ils apportoient au Commerce des Hollandois, en Portugal. C'est l'ordinaire, dans ces sortes de contestations, que chacun n'a égard qu'à l'incommodité, ou à l'avantage, qui lui revient de quelque chose. Les Espagnols auroient voulu, qu'en leur faveur on eût rompu tout commerce, avec le Portugal, parce que cela les accommodoit; & cela même auroit apporté beaucoup de préjudice aux Hollandois, qui négocioient en Portugal. L'Amirauté d'Amsterdam proposa aux Etats, s'il ne feroit pas plus à propos d'envoyer quelques Vaisseaux de l'Etat, afin de croiser sur ces mêmes côtes de Portugal; pour se joindre aux Convois, protéger la liberté du Commerce, dans ces Mers, & ruiner, s'il étoit possible, les Armateurs de Biscaye, mis en mer par des particuliers, & qui prenoient tout ce qu'ils rencontroient.

On exécuta ces Avis, & l'on donna ordre à tous les Vaisseaux de l'Etat d'attaquer & de détruire, s'ils pouvoient, tous les Armateurs, qui auroient été mis en mer, par des Particuliers. On demanda aussi justice, contre ces Pirates, par des Lettres écrites exprès au Roi d'Espagne; & l'on s'en plaignit à Gamarre, afin qu'il écrivît aussi au Roi son Maître. Cela ne fut pas sans effet, sur tout à cause des conjonctures favorables aux Provinces Unies; dont les Espagnols tâchoient de gagner l'amitié, pour les engager à faire une Ligue, pour défendre les Provinces Espagnoles des Pais-Bas. (1) Le Roi d'Espagne, qui s'étoit laissé écrire deux fois, par les Etats, l'année précédente, pour lui demander justice des Pirates Biscaïens, sans rien répondre, répondit le 18. de Juin MDCLXIII. Les Etats avoient demandé qu'un Vaisseau nommé *la Paix*, qui s'en allant en Galice & en Biscaye, avoit été pris près du Cap de Finisterre, sous prétexte qu'il alloit en Portugal, fût rendu au propriétaire; aussi bien que le Vaisseau nommé *la Judith*, qui avoit été pris dans la Riviere de Lisbonne, par deux Armateurs d'Ostende. Mais le Roi leur répondit, qu'il avoit découvert que sous le nom de Commerce; les Marchands de Hollande, pour leurs profits particuliers, fournissoient aux Portugais (que les Espagnols regardoient alors comme des *rebelle*s) des armes & d'autres munitions de guerre, sous prétexte de leur porter des vivres; & qu'on chargeoit publiquement des Vaisseaux, de ces marchandises, contre les Traitez de Commerce & de Marine, comme *D. Estevan de Gamarre* le leur prouveroit. Cela étoit, comme le disoit Philippe IV. un bon moyen d'entretenir le Portugal dans la *rebellion*. Il donna ordre, comme il le dit, dans sa Lettre, que l'on n'arrêtât aucuns Vaisseaux Hollandois, excepté ceux qui feroient chargez d'armes, & de munitions de guerre; qu'il étoit défendu de porter aux Ennemis, par le Traité de Commerce.

Ceux qui savent quelle est l'avidité du gain, parmi les Négotians, ajoûteront facilement foi à ce que disoit le Roi Philippe; & les Etats, qui connoissoient, mieux que lui, le penchant de cette sorte de gens, avoient connivé là-dessus, & laissé porter aux Espagnols, dans le tems, où la guerre étoit la plus échauffée, des armes & de la poudre. Cependant le Roi donna ordre à Gamarre, de proposer aux Etats d'expliquer plus amplement l'Article XVII. du Trai-

té, en y ajoûtant des éclaircissements, avec des 1663. précautions; pour empêcher qu'on ne le violât à l'avenir.

On crut donner satisfaction au Roi; en faisant une nouvelle défense de porter aucune marchandise de Contrebande en Portugal. Mais l'Ambassadeur n'en fut pas content; il vouloit qu'on y ajoûtât une clause, par laquelle il fût défendu à tous les Vaisseaux de guerre, & aux Convois, qui étoient au service de l'Etat, de secourir les Vaisseaux Hollandois, qui se trouveroient chargez de Marchandises de Contrebande; & d'empêcher que les Vaisseaux, autorizez par le Roi d'Espagne, ne les visitassent; à condition néanmoins que l'on observeroit l'Article II. du Traité de Marine, où la maniere de visiter les Vaisseaux Hollandois étoit marquée. On forma un Ordre là dessus, qui fut lu, mais les Députez des Villes de Hollande en demanderent copie, pour en délibérer.

Cependant l'Ambassadeur d'Espagne pressoit instamment, pour être expédié, au plûtôt, & pour obtenir, sans frais, la restitution de quelques Fregates Espagnoles, munies de Passeports du Roi d'Espagne; qui avoient été prises par les Vaisseaux de l'Etat, & amenes en Hollande. Les E. E. G. G. écrivirent là-dessus aux Amirautez, qu'ils entendoient qu'on rendit prompte & bonne justice, sur les plaintes de l'Ambassadeur, & de leur faire favoir, combien chèque Amirauté avoit de ces Frégates; avec les circonstances de leur prise, & la maniere dont elles avoient procédé ci-devant, en semblables choses; pour se servir de ces lumieres, comme la chose le demanderoit. On dressa un Mémoire, où l'on avoit marqué tout ce qui s'étoit passé, par rapport à ces sortes de choses; depuis le commencement de cette année, jusqu'à la fin d'Octobre. On fit aussi un autre Mémoire, par lequel on tâchoit de montrer, que l'Etat avoit toujours eu soin, que le Traité de Marine fût ponctuellement observé, & que les Espagnols n'en avoient pas eu tant de soin. Ce sont là des plaintes, dit (2) un Historien, qui se font ordinairement entre voisins, & dans lesquelles le plus foible a toujours tort. Il pouvoit encore dire que celui, qui a le plus à perdre, y perd communément le plus, & que les Hollandois plus exposez, à cause de cela, aux avanies des Espagnols, y perdoient beaucoup, & que les Espagnols, qui n'avoient pas tant de Vaisseaux en mer, y perdoient le moins.

Le 5. de Decembre, D. Estevan de Gamarre présenta un Mémoire aux Etats de Hollande, pour s'opposer aux prétensions de la France, sur les Pais-Bas Espagnols, & pour représenter de nouveau la nécessité, où les Etats étoient réduits à s'unir avec eux; pour s'opposer à une Puissance, qui seroit de venue trop formidable, si elle avoit pu conquérir les dix Provinces, que l'Espagne y possédoit encore. L'Ambassadeur disoit aux Etats, „ qu'ayant appris qu'ils avoient nommé des Com- „ missaires, pour examiner les Actes de la *rénon-* „ *ciation de la Reine de France*, il les avoit remis „ au Pensionnaire de Hollande en Espagnol, avec „ une Version Françoisé; afin qu'on ne pût for- „ mer aucun doute, sur cette matiere: Que l'on „ pourroit là-dessus prendre une dernière résolution, sur la Proposition qu'il avoit faite aux „ E. E. G. G. de faire entre le Roi, son Maître, & „ les Etats, une Ligue défensive, pour la sûreté „ réciproque des Provinces du Pais-Bas, & pour „ leur

(1) *Aitzema* p. 1105. sur cette année, Tome III.

(2) *Aitzema* p. 1109. Liv. XLIII.

1663: „ leur commun intérêt ; comme il l'avoit déjà
 „ proposé, depuis le 15. de Decembre, de l'an
 „ MDLXI. : Qu'il se trouvoit obligé, par les
 „ ordres réitérez du Roi son Maître, de solliciter
 „ cette Résolution, dans l'Assemblée, qui de-
 „ voit se tenir là-dessus ; Qu'il avoit déjà reçu
 „ des ordres de S. M. le 6. de Novembre, d'as-
 „ surer les Etats, qu'Elle avoit donné des ordres
 „ très-exprès, pour faire payer, au plutôt l'en-
 „ tiere Dot de la Reine de France ; afin qu'on
 „ n'eût aucun prétexte de mettre en compromis
 „ la validité des Rénonciations ; quoi qu'il n'y
 „ soit nulle part stipulé qu'elles seroient nulles,
 „ en cas que la Dot ne fût pas payée aux termes,
 „ qui y sont marquez, & qu'en toute rigueur S.
 „ M. y pût satisfaire en payant l'intérêt des som-
 „ mes promises, jusqu'au tems de leur entier
 „ payement : Qu'il pourroit montrer aux Com-
 „ missaires des Etats, que S. M. avoit résolu d'en-
 „ voyer l'argent nécessaire, pour l'entretien des
 „ Gens de Guerre, qui sont dans les Provinces,
 „ qui dépendent d'Elle, & pour la réparation des
 „ Fortifications des Places qu'Elle y a : Qu'ayant
 „ appris, que quelques personnes mal-infor-
 „ mées croyoient que le Brabant, dans la con-
 „ servation duquel les Etats étoient autant in-
 „ teressés, que l'Espagne, étoit dévolu aux Hé-
 „ ritiers de S. M. du premier lit ; il croyoit qu'il
 „ étoit de son devoir de les avertir, que le cas é-
 „ toit déjà échu, du tems des Serenissimes Infan-
 „ tes Isabelle & Catherine, Filles du premier lit
 „ du Roi Philippe II. puis qu'Isabelle étoit mor-
 „ te sans enfans, sans que personne prétendît à
 „ cette dévolution : Que S. M. consentiroit au
 „ reste, que les Rois de France & d'Angleterre
 „ entraissent dans cette même Alliance, qui pour-
 „ roit se conclure à Madrid, si les Puissances
 „ interessées y vouloient envoyer leurs Ambassa-
 „ deurs : Que d'ailleurs les EE. de Hollande y
 „ pourroient obtenir du Roi bien des choses av-
 „antageuses au Commerce de leurs Sujets, &
 „ qu'il les prioit de se souvenir des raisons, pour
 „ lesquelles, ils avoient fait la Paix avec l'Espa-
 „ gne ; c'étoit à dire, qu'ils n'avoient pas voulu
 „ travailler à la grandeur de la France.

Nous ne nous arrêterons pas ici à ce qui se
 passa entre l'Espagne & la République, touchant
 les Terres de de-là la Meuse, & avec l'Electeur de
 Brandebourg & le Duc de Neubourg, par rap-
 port aux Terres du Duché de Cleves, parce
 qu'il ne se passa rien de remarquable. Nous di-
 rons seulement quelque chose, touchant les Por-
 tugais, soit par rapport aux Indes, soit à l'é-
 gard de l'Europe.

Au Mois (1) d'Octobre, les Directeurs de la
 Compagnie des Indes Orientales firent rapport
 à l'Etat de la maniere, dont ils avoient réduit
 sous sa Puissance la Forteresse de Cananor, au
 Nord de la Ville de Cochin, & dont ils avoient
 chassé les Portugais de toute la côte du Malabar,
 jusqu'à Goa ; sans qu'ils fissent beaucoup de résis-
 tence. Aussi leur accorda-t-on une bonne capi-
 tulation le 16. de Fevrier, de cette même an-
 née.

La Paix (2) ayant été faite, avec le Portu-
 gal, & les Ratifications même échangées ; il y
 eut quelques difficultez, pour l'exécution des Ar-
 ticles ; sur quoi le Comte de Mirande présenta
 un Mémoire Juridique aux Etats Généraux le
 23. de Janvier, pour prouver que la Paix con-
 clue entre le Roi son Maître & les Etats, le 6.

d'Août MDCLXI. devoit avoir été exécutée ; 1663:
 hors de l'Europe, dès le 22. d'Octobre de l'an-
 née suivante. Comme ceux qui avoient été in-
 teressés dans la Compagnie des Indes Occiden-
 tales, & qui y avoient beaucoup perdu, par la
 perte du Brésil, n'étoient nullement amis des
 Portugais ; il se trouva quelcun, qui examina
 non seulement le Mémoire de l'Ambassadeur,
 mais encore les Articles du Traité de Paix fait
 avec le Portugal, & y trouva beaucoup à re-
 dire. On peut voir l'un & l'autre Ecrit, dans
 l'Auteur cité en marge ; ce détail ne peut pas
 entrer en cette Histoire. Après qu'un Traité a
 été conclu, signé & ratifié, ce n'est pas aux
 Particuliers à y trouver à redire. Ils ne peuvent
 que se plaindre à leurs Souverains de l'inexécution
 du Traité, dont on est convenu.

Miranda, qui avoit été rappelé en Portugal,
 laissa encore aux Etats divers Mémoires, pour les
 engager à faire exécuter ce Traité ; ce qu'il n'é-
 toit pas facile de faire, au gré de ceux qui avoient
 été ruinez, par la perte du Brésil, & qui ne man-
 quoient pas d'exaggerer beaucoup leurs pertes.
 Miranda partit, pour le Portugal, sans recevoir
 de nouveau présent, parce qu'il avoit déjà reçu
 le présent ordinaire, en un tems, auquel on croyoit
 qu'il alloit partir. Il laissa, en sa place *D. Diego*
Lopès de Ulhoa, qui présenta le 14. de Juin un
 autre Mémoire, sur la même matiere, & pour
 tirer des Etats une Déclaration du tems, auquel la
 Paix avoit dû être exécutée. On fixa ce tems
 au 20. d'Août de cette année, auquel la Paix fut
 publiée, quoi que les Ratifications eussent déjà
 été échangées, le 14. de Decembre de cette an-
 née, conformément au sixième Article du Trai-
 té ; pour sauver la conquête de Cochin, qu'on
 avoit su avoir été assiégé, & qui s'étoit rendu a-
 vant que la nouvelle de la Publication de la Paix
 y pût arriver. *Ulhoa* (3) présenta un nouveau
 Mémoire, le 19. de Septembre, où il soutint le
 contraire. Il paroît, par ses Mémoires, & par
 d'autres négociations des Portugais, qu'ils étoient
 mieux servis de leurs Jurisconsultes, & qu'ils fa-
 voient mieux défendre le terrain, que les Hollan-
 dois. Mais le chagrin, qu'on avoit encore de la
 perte du Brésil, fit qu'on n'eut aucun égard à
 leurs représentations.

Sur la fin de Septembre, (4) il vint encore
 un Envoyé de Portugal, nommé *D. Francisco*
Fereira Rebello. Le Roi, outre les Lettres de
 civilité, qu'on a accoutumé d'écrire en sembla-
 bles occasions, en donna une de conséquence à
 son Envoyé ; dans laquelle il avertissoit les Etats
 Généraux, que le Roi de Castille faisoit des pré-
 paratifs extraordinaires, contre le Portugal ; au-
 quel il faisoit une guerre injuste, disoit le Portu-
 gais, depuis vingt-trois ans ; qu'il vouloit alors tâ-
 cher de se rendre maître de la Province d'Alen-
 teio ; & qu'encore que son Roi fût sur ses gardes,
 & toute la Nation Portugaise, dans la dispo-
 sition de se bien défendre ; néanmoins les Castil-
 lans l'attaquoient plus violemment, qu'ils n'avoient
 fait, lors qu'il étoit parvenu à la Couronne. Cela
 l'obligeoit, disoit-il, de s'adresser aux Etats Gé-
 neraux, qui avoient les mêmes intérêts, que lui,
 & il envoyoit leur demander du secours, par *D.*
Francisco Fereira Rebello.

Cet Envoyé ayant rencontré quelque difficulté,
 dans le Cérémonial, pour avoir une Conférence
 avec les Commissaires de l'Etat, ne se mit pas en
 pci-

(1) *Aitzema* Liv. XLIII, p. 1080.

(2) Là-même p. 1157.

(3) Là-même p. 1168.

(4) Là-même p. 1171. col. 2.

1663. peine d'obtenir une Conférence, avec des Commissaires de l'Etat, & présenta le 6. d'Octobre un Mémoire, où il demanda aux Etats du secours, & cela en argent; parce qu'un secours de cette sorte seroit beaucoup moins de bruit, qu'une flotte, ou des troupes. L'Ambassadeur d'Espagne demanda, de son côté, aux Etats, qu'ils ne donnassent aucun secours aux Portugais. Il appuya sa demande, sur ce que l'amitié du Roi d'Espagne seroit toujours plus utile aux Etats, que celle des rebelles; dont ils avoient éprouvé la mauvaise volonté, dans l'affaire du Brésil, & dans l'observation du Traité, qu'ils avoient fait avec eux, & qu'ils n'observeroient jamais. Il ajoûta à cela que S. M. C. ne pourroit regarder le secours, que les Etats donneroient aux Portugais, que comme une pure hostilité, & une contravention au Traité de Munster.

Ces instances de l'Ambassadeur d'Espagne n'étoient pas nécessaires, parce que le jour précédent, les Etats avoient résolu de répondre à Ferreira, que la conjoncture présente, les alliances que l'Etat avoit avec d'autres Rois & l'intérêt du Commerce ne leur permettoient pas de fournir au Roi de Portugal le secours, qu'il leur demandoit; mais qu'ils prioient Ferreira d'employer ses bons offices auprès du Roi son Maître, pour faire en sorte que le Traité, que l'on avoit fait avec lui, fût exactement observé. Après qu'on lui eut dit cela, on lui souhaita un bon voyage.

Il ne laissa pas de donner aux Etats, le 13. du même Mois, un autre Mémoire, par lequel il demandoit qu'on rendît au Portugal la Ville de Cochin & les Terres, qui en dépendoient; dont la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales s'étoit rendue maîtresse, disoit-il, contre le XXVI. Article du Traité de Paix, dont les ratifications auroient été échangées le 25. de Juillet de l'année précédente, si les Etats avoient voulu livrer la leur; accident qui avoit fait que cette Place avoit été prise, dans un tems auquel les deux Nations auroient déjà dû être en paix, l'une avec l'autre. Mais on lui répondit ce que l'on avoit déjà répondu à Ulhoa, le 20. d'Août, & il se retira sans bruit. La Compagnie des Indes Occidentales répondit aussi aux prétensions des Portugais, par un assez long Ecrit, que l'on trouvera (1) dans *Aitzema*.

On parla, sur la fin de l'année, de renouveler l'Alliance, que l'Etat avoit avec l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé, depuis long-tems, avec le Duc de Neubourg. Mais cela fut remis à une autre fois.

Nous avons laissé à la fin de l'année précédente, Ruiter faisant voiles à Alicante, après qu'il eut envoyé quelques Vaisseaux, pour croiser sur les Pirates de Tripoli. (2) Comme il étoit, le 1. de l'An, proche d'Alicante, il vit venir à lui douze Vaisseaux Hollandois, qui étoient ceux du Contre-Amiral *Tromp*, & du Capitaine *Schey*, qui convoioient dix Vaisseaux Marchands à Livorne. Peu de tems après, trois Vaisseaux de Guerre arriverent de cette Ville, assez mal-traités par la tempête, dans le Port de Cagliari, pour s'y radouber. Evertsz. & Bankert revinrent aussi de croiser sur les Tripolitains, & montrèrent au Vice-Amiral des Lettres de l'Amirauté de Zélande, datées du 2. d'Octobre de l'année précédente, par lesquelles

il leur étoit enjoint de retourner au País avec le Vice-Amiral Meppel, en cas qu'il y vînt. Ils demanderent à Ruiter, qu'il leur fût permis d'exécuter cet ordre, qui le leur permit le 10. de Janvier; parce qu'ils avoient été en mer plus long-tems, que ne portoient leurs ordres, & que leurs Vaisseaux étoient en assez mauvais état; quoi que les Etats Généraux ne l'eussent point averti de cet Ordre.

Pour Ruiter & de Wildt, ils firent voiles à Malaga, où ils trouverent des Vaisseaux Hambourgeois, dont les Maitres étoient pourvus de Passe-ports de Hollande, après avoir juré, quoi que faussement, que les Vaisseaux & les Marchandises appartenoient à des Marchands Hollandois. Ruiter choqué d'une si mauvaise pratique, prévoyoit encore que les Pirates Africains ne manqueroient pas de découvrir cette tromperie, & de violer le Traité qu'ils avoient fait avec les Etats; comme s'ils consentoient à cette adresse, qui diminueoit le nombre de leurs prises, en donnant des Passeports à d'autres, qui n'étoient pas leurs Sujets. Il fut même que les Anglois, établis à Malaga, avoient écrit à leur Consul d'Alger, que la plupart des Hambourgeois, qui naviguoient dans la Méditerranée, se servoient de ces faux Passeports, & que les Algeriens feroient bien d'y prendre garde. Le Vice-Amiral ne manqua pas d'en donner avis aux Etats Généraux, d'autant plus qu'il fut averti qu'il y avoit un Consul Hollandois à Malaga, qui avoit la hardiesse de donner de semblables Passeports. Il remontra à ce Consul, qu'il n'avoit aucun Droit de donner de semblables Passeports, il en avertit l'Amirauté d'Amsterdam, & lui remontra, que cela donneroit occasion aux Algeriens de traiter les Vaisseaux Hollandois, comme pourvus de faux Passeports. Ce fut apparemment ce qui fit (3) consentir les EE. GG. de comprendre les Hambourgeois, dans le Traité, qu'ils avoient fait, avec ceux d'Alger & de Tunis.

De Malaga Ruiter fit voiles à Cadis, d'où il pourroit plus facilement retourner en Hollande, si on l'y rappelloit, & même retourner sur les côtes d'Afrique, s'il en avoit ordre; pour aller querir le reste des Esclaves Chrétiens, qui n'avoient pas encore été rachetés, faute d'argent. Il demeura là plusieurs semaines, sans recevoir aucuns ordres de Hollande, où il envoya le Capitaine *Nagtgal*, pour convoyer quelques Vaisseaux de la Nation, qui retournoient au país, & demeura à Cadis seulement avec sept Vaisseaux. Après avoir attendu, avec assez d'impatience, de nouveaux ordres, parce qu'il n'avoit de vivres, qu'autant qu'il en falloit pour retourner en Hollande; il reçut enfin le 17. de Mars, des Lettres qui l'y rappelloient. Il partit, & y arriva le 19. d'Avril. Quelques-uns des Vaisseaux, qui étoient avec lui, eurent ordre d'aller joindre *Tromp*.

Les Algeriens n'ayant point reçu la Ratification du Traité, que Ruiter avoit fait avec eux, & n'ayant vû arriver aucun argent, pour le rachat des Esclaves, ni aucuns présens, auxquels ils s'étoient attendus, commencerent à s'impacienter; d'autant plus que la Peste avoit emporté une partie des Esclaves, dont ils perdirent la rançon. Ils se mirent à visiter de nouveau les Navires Hollandois, ils en enleverent des Marchandises, comme si elles eussent appartenu à leurs ennemis déclarés. Ils prirent même un Vaisseau, avec tout son monde & toute sa Charge; après

G 3

quoi

(1) Liv. XLIII. p. 1173.

(2) *Brandt*, dans la Vie de Ruiter, sur cette année;(3) Voyez *Aitzema* Liv. XLIII. p. 1185;

1663. quoi ils vendirent l'Equipage, qui se trouva ainsi réduit à l'esclavage. Les EE. GG. apprenant ces violations du Traité, écrivirent le 7. de Juillet, au Consul Hollandois *Van den Burg*, de réclamer le Vaisseau, les Marchandises & les Hommes; & firent dire aux Algeriens, qu'ils ne ratifieroient point le Traité, qu'on ne leur eût rendu ce qu'ils demandoient. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut qu'ils avoient promis au Fiscal *Viane*, & au Capitaine *Sweers*, que les Etats y avoient envoyez, qu'ils ne feroient aucune hostilité, pendant l'espace de quatre mois; mais qu'ils ne tinrent pas leur promesse. Les Etats, occupez d'ailleurs, par les instances, que les Espagnols faisoient pour le cantonnement des XVII. Provinces; & par l'opposition que la France y apportoit, comme on l'a vu, ne se hâterent pas assez, pour prévenir la mauvaise humeur, & la legereté des Algeriens.

Le Consul de Hollande eut cependant à essuyer de mauvais traitemens, de la part des Algeriens. Il y eut des Turcs & des Maures, qui ayant relâché leurs Esclaves, sur des promesses, qu'on leur fit par écrit, de leur en payer un certain prix, s'adressoient au Consul de Hollande, & extorquoient de lui la rançon promise, par force. On contraignit même les Maîtres des Vaisseaux Hollandois, qui y alloient, pour le commerce, de compter la moitié du fret, lors qu'ils en avoient été payez, au Consul, afin qu'il en pavât cette sorte de dettes; en lui donnant néanmoins des reçus, dont il pourroit exiger la valeur des EE. GG. Il fallut, qu'il en passât par-là, & il supplia les EE. GG. de se charger de cette espèce de dettes. Il arriva encore que le President du Divan, qui avoit toujours favorisé les Hollandois, vint à mourir.

1664. D'ES le commencement de cette année, il y eut de la contestation au sujet d'un Armateur, nommé (1) *David Laurens*, qui avoit obtenu une commission de Mr. le Duc de Vendôme, Grand Amiral de France, pour courir les Mers des Indes, sous le Pavillon de France, & qui avoit fait beaucoup de butin dans ces Mers. Il ne revint pas en France, où il auroit fallu payer au Grand Amiral, selon l'usage, le dixième du profit. Il se rendit en Hollande, dans le dessein d'y vendre, sans empêchement, le butin qu'il avoit fait. Mais la Compagnie des Indes Orientales de Hollande, qui y a seule le privilège de naviguer dans ces Mers, fit arrêter Laurens, avec son Vaisseau, & prétendit que la charge lui devoit aussi être adjugée.

Mais le Duc de Vendôme, qui avoit, il n'y avoit pas long-tems, fait pirater sur les Vaisseaux Hollandois & Zélandois, qui négocioient dans la Méditerranée, comme on l'a pu voir dans le Livre XIII. de cette Histoire; le Duc de Vendôme, dis-je, demanda aux EE. GG., conformément à un Arrêt du Conseil du Roi, par lequel la chose fut déclarée de bonne prise, le dixième qui lui appartenoit, comme Grand Amiral de France. Il demandoit principalement que cinquante-deux ballots provenans de cette prise, qui avoient été faits & arrêtez en Hollande, sous des prétextes, qui ne s'étoient pas trouvez véritables, dans la discussion qui en avoit été faite au Conseil du Roi, fussent rendus au porteur de sa Lettre. Il dit aussi que l'Ambassadeur de France ne manqueroit pas de faire la même demande, au nom de S. M. Il

(1) Voyez la Lettre du Duc de Vendôme du 7. de Janvier, & le Mémoire du 19. du même mois présenté par D'Estades p. 293. & 299. du Tom. II. de ses Lettres.

le fit en effet le 19. de Janvier, par un Mémoire 1664. accompagné des raisons, pour faire voir que le Capitaine *David Laurens*, Hollandois, devoit être remis entre les mains du Roi, ainsi que les Marchandises par lui prises sur les Maures, dans la Mer Rouge, ou recouvrées du naufrage d'un Vaisseau, arrivé dans la Rade de l'Île de Piron.

L'Auteur de cet Ecrit pose d'abord cinq propositions, dont on doit demeurer d'accord; 1. que ce Capitaine, quoi que Hollandois de Nation, avoit pu armer sous la commission, & naviguer sous le Pavillon de France: 2. que supposé, que ce Capitaine eût pu armer, sous la commission de France, quoi que Hollandois; il avoit pu, en vertu de cette Commission, aller négotier, ou faire la guerre dans les Mers des Indes Orientales, nonobstant les Placards, ou défenses de Hollande: 3. que *David Laurens* avoit armé & navigué, sous la Commission, & sous le Pavillon de France seulement: 4. que quiconque arme, navigue & fait la guerre, avec commission, ne peut être réputé Pirate: 5. que tout Armateur, qui fait des prises en mer, en doit rendre compte à celui seulement, sous la Commission duquel il a fait des prises. L'Auteur de cet Ecrit a appuyé ces propositions, par des exemples & des raisons, qui ne souffrent guère de réplique, supposé que cet Armateur n'eût fait aucune prise sur les Hollandois. On ne voit pas, au reste, par ces Lettres, quel effet eurent les représentations du Duc de Vendôme. Cette affaire traîna long-tems, malgré les instances que D'Estades fit, pour obtenir ce qu'il demandoit; à cause du grand intérêt, que les Provinces prenoient en ce qui concernoit la Compagnie des Indes Orientales.

Pour ce qui est du cantonnement des Provinces des Pais-Bas, & des égards, qu'on devoit avoir pour les prétensions du Roi de France; l'affaire fut (2) renvoyée d'abord au 15. de Février, & ensuite au 1. de Mars, comme pour donner à ce Prince le tems de penser, à ce qu'il devoit proposer. Cependant le Comte D'Estades eut le tems de visiter les principales Villes de Hollande, & de Nort-Hollande, pour entretenir ses Amis, dont il parle souvent, & le Roi l'en remercia. Il paroît par-là, que la France ne vouloit autre chose, sinon tirer l'affaire à la longue, pour rompre enfin entièrement le cantonnement, dont on a parlé, & s'emparer, après la mort du Roi d'Espagne, de ce qu'elle prétendoit devoir revenir à la Reine.

Cependant De Witt, qui ne favorisoit point l'Espagne, qu'il méprisoit, & qui souhaitoit que la France agit plus ouvertement contre le parti de ceux, qui la soutenoient, pria D'Estades de se servir ici du nom du Roi, son Maître, pour intimider le parti opposé, qui semble avoir été celui du Prince d'Orange. Cet Ambassadeur favoit bien, comme il paroît par plusieurs Lettres, qu'on lui écrivit de la part du Roi, avant ce tems-ci, que ce Prince ne cherchoit qu'à empêcher qu'on ne fit quelque chose, en faveur de l'Espagne, pour lui conserver les Provinces des Pais-Bas; & De Witt souhaitoit que D'Estades agit en cette occasion, de peur que l'Etat ne s'engageât, dans une guerre contre la France, sans aucune nécessité. Cependant il parut plus froid, & voulut attendre de nouveaux ordres de la Cour. Tout ce qu'il dit au Pensionnaire fut, qu'il favoit bien que le Roi souhaitoit, que l'on couchât les Articles

du

(2) Lettre du 11. de Janvier p. 295. du II. Tome & Lett; du 7. de Février p. 307.

1664. du Traité, en maniere qu'ils n'y eût rien de préjudiciable aux Droits de la Reine; & De Witt lui promit de proposer cela à ceux de ses Amis, qui devoient se rendre à la Haie, pour l'Assemblée; afin qu'on cherchât des termes qui n'eussent rien de contraire aux Droits de la Reine, mais qui néanmoins ne donnassent pas de l'ombrage aux Provinces. Cependant, si l'on en croit (1) l'Ambassadeur de France, De Witt lui dit que les engagements, auxquels les Etats entreroient, par ce Traité, romproit toutes sortes de mesures, avec l'Espagne, & avec toutes les autres Puissances, & que par là le Roi *devoit être assuré d'être maître* des Provinces; qui refuseroient, après cela, toutes sortes de liaisons, & qu'on n'en feroit point qu'avec la participation du Roi.

D'Estrades croyoit qu'on pouvoit juger par cette conversation, qu'il avoit eue avec le Pensionnaire de Hollande, que les affaires le pressoient, & qu'il relâchoit de la fermeté qu'il avoit eue auparavant. Là-dessus l'Ambassadeur demanda à De Lionne, comment-il devoit se conduire, avant que les divisions, qui étoient en Hollande, vinsent à éclater. Il l'assuroit qu'encore qu'elles fussent secrètes, elles ne laissoient pas de s'échauffer, & qu'il avoit été informé, que deux Villes considérables de la Province se vouloient déclarer *contre la forme du Gouvernement, qu'elles disoient être tyrannique, à cause du pouvoir, que De Witt y avoit; mais qu'il étoit assuré que sa Cabale étoit plus forte, & que si le Roi étoit pour lui, il seroit maître de tout.* L'Ambassadeur assure encore qu'il le lui avoit fait insinuer adroitement, par une personne, qui lui avoit fait voir de loin, que c'étoit la seule ressource, qu'il pouvoit avoir contre la légèreté des peuples. On sent bien que le parti, opposé à celui de De Witt, étoit celui du Prince d'Orange; qui s'affermissoit, à mesure que ce Prince s'avançoit en âge.

Le Pensionnaire (2) fut à Amsterdam, pour proposer à cette Ville quelques changemens qu'on pourroit faire au Projet du Traité; qu'il avoit fait d'une maniere, qui n'eût rien de contraire aux prétentions de la Reine de France. Mais ceux d'Amsterdam s'en tinrent au premier Projet, qu'ils avoient déjà approuvé. Les autres Villes suivirent le sentiment d'Amsterdam, & De Witt n'osa proposer le Traité, tel que la France l'avoit proposé. Ces Villes avoient raison de n'approuver pas les prétentions de la Reine de France sur le Brabant, & il n'y a guère d'apparence que le Pensionnaire les crût solides. Il paroissoit, ce me semble, se prêter à la France, à cet égard, pour avoir sa protection, dans le besoin.

Ceux d'Amsterdam alleguerent encore, pour ne point accepter le Traité, tel que la France vouloit le faire; qu'il n'y étoit point dit, que la Riviere de l'Escaut & les autres, d'où leur commerce dépendoit, demeureroient fermées, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucuns Traitez, sans ses conditions; d'autant plus que les Espagnols les avoient acceptées, dans celui, qui avoit été fait à Munster, & que les Etats en étoient en possession.

Cependant (3) l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit été à Brusselles, revint le 29. à la Haie, pour tâcher d'engager les Etats de Hollande à

favoriser la Ligue des XVII. Provinces. Sur cela, celui de France, craignant que les Etats n'acceptassent la Proposition de Gamarre, déclara au Pensionnaire de Hollande, que le Roi, son Maître, prendroit cela pour une infraction du Traité de l'an MDCLXII. & qu'il chercheroit à faire des liaisons, avec des Amis; qui auroient plus de considération pour lui, & plus de fermeté, que les Etats n'en avoient. Il crovoit savoir certainement, que cette apprehension retiendrait ceux, ceux qui favorisoient l'Espagne & les empêcheroit d'aller aussi vite, que l'Ambassadeur d'Espagne l'auroit souhaité.

De Witt dit là-dessus, qu'il n'avoit jamais approuvé la Ligue des XVII. Provinces, qu'il s'y étoit toujours opposé; mais qu'il n'avoit pas pu être maître des esprits de ceux qui gouvernoient quelques Villes, & qui trouvoient leur avantage & leur sûreté, en cette liaison. Le Roi, selon lui, avoit rendu ces gens-là plus difficiles, en changeant les termes du Projet, concernant l'ouverture de la succession d'Espagne; ce qui donnoit des ombrages à la Ville d'Amsterdam, & la faisoit craindre pour son Commerce, par l'apparence d'une rupture, entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Cela avoit fait, que cette Ville tenoit le Pensionnaire de Hollande, pour suspect; quand il leur donnoit des expédiens, pour prévenir le mal qu'il craignoit. Il étoit en effet assez apparent, qu'en acceptant le Traité, tel que la France le proposoit, les Etats s'attireroient l'indignation de l'Espagne.

De Witt ajoûtoit que cela l'avoit engagé à chercher quelque prétexte, pour faire renvoyer l'Assemblée au 10. de Mars; pour avoir le tems de rompre les mesures des Espagnols, & de ceux qui les favorisoient; qu'il avoit obtenu qu'au lieu d'un Député de cette Ville, qui la traversoit, & qui étoit tombé malade, on éliroit un de ses Amis; & que dans une Conférence particuliere, qui se devoit tenir le 6. de Mars, il parleroit fortement, & donneroit même un Mémoire, avec les raisons qu'il avoit de rejeter la Ligue, afin qu'on y fit plus de réflexion.

On pourra être surpris, que cet habile homme fit tant de confidences à D'Estrades, & eût de si fréquentes conférences avec lui. Mais il y a de l'apparence qu'il n'en usoit ainsi, que pour empêcher que la France n'entreprît, dès ce tems-là, d'envahir les X. Provinces Espagnoles, & qu'il ne fallût entrer en guerre avec elle; sans être soutenu suffisamment par le Roi d'Espagne, & en danger d'être traversé par l'Angleterre, qui cherchoit dès-lors, comme on le verra, à faire une querelle aux Provinces Unies. Quoi qu'il en soit, De Witt donnoit lieu à ses ennemis de l'accuser d'avoir trop de liaison, avec la France. L'Ambassadeur de cette Couronne avoit trop de connoissance de ce qui se passoit, dans l'Etat; mais il assure, que De Witt étoit obligé, par son propre intérêt, d'en user ainsi; parce qu'il n'étoit pas assez fort, pour se soutenir contre les cabales, qui s'étoient formées pour le détruire.

Nous venons de parler d'un Mémoire, que ce Grand Homme devoit communiquer aux Députés des Villes de Hollande, pour leur faire voir qu'il valoit mieux s'attacher à satisfaire le Roi de France, que d'écouter les Propositions des Espagnols. (4) Il fit une chose bien hardie, si l'on en

(1) Dans une Lettre du 6. de Fevrier 1664. Tome II. p. 307.

(2) Lettre du Comte D'Estrades du 21. de Fevrier Tom. II. p. 314.

(3) Lettre D'Estrades du 6. de Mars T. II. p. 320.

(4) Memoire du Roi de France, envoyé à D'Estrades le 23 d'Avril T. II. p. 338.

1664. en croit un Mémoire, de la part de Louis XIV. à son Ambassadeur à la Haie, où il est dit que le Pensionnaire en avoit usé ainsi; parce qu'au paravant le Roi avoit marqué une grande différence, pour ce qui se passoit en Hollande; au lieu que tout ce qui venoit de ce pais à Paris n'étoit que menaces, ou craintes que De Witt vouloit donner des Résolutions, que les Etats pourroient prendre, sur les poursuites de D. Estevan de Gamarre. Ce Mémoire avoit parlé tout autrement, & fait voir la faute, que commettoient les Etats, de quitter une amitié certaine, solide & puissante, pour une liaison peu assurée, & De Witt avoit communiqué fort obligeamment cette piece à D'Estrades; quoi qu'elle découvrit diverses choses, dont la Couronne de France pourroit tirer avantage sur les Provinces Unies; comme lors qu'il y fait voir le besoin absolu, qu'elles ont de la protection de S. M. sans laquelle elles auroient déjà eu sur les bras une nouvelle guerre à soutenir, contre l'Angleterre.

Un si grand changement, dit le Mémoire, ne peut vraisemblablement être attribué, qu'à la conduite que S. M. a tenue, en témoignant faire peu de cas de toutes menaces, & d'insinuations de craintes d'autres Ligues; & à la vigueur avec laquelle le Sr. D'Estrades fit entendre à De Witt, que l'on qualifieroit à Paris de rupture & de contravention à la dernière Alliance, le nouveau Traité, que les EE. pourroient conclure avec l'Espagne. Ainsi, selon toute apparence, on ruinera plutôt la négociation de D. Estevan de Gamarre, en faisant semblant de la mépriser, & témoignant de croire les EE. GG. incapables de faire un si grand pas, que s'ils s'apercevoient qu'on eût à Paris de grandes apprehensions de cette prétendue Ligue des XVII. Provinces. Quand toutes les considérations contenues dans le Mémoire de De Witt, ne les détourneroit pas suffisamment de cette jonction de forces & d'intérêt, avec la Couronne d'Espagne; il y a d'ailleurs une raison particulière, que l'on croit seule capable de les retenir d'y penser, en cette conjoncture d'affaires, & qui est la grande disposition, dans l'esprit des Anglois, à leur déclarer la guerre; s'ils n'étoient retenus par la considération de la Garantie, qu'ils savent que le Roi a promise aux Provinces Unies, par le Traité de l'an MDCLXII. Comme les EE. jugent bien que, dès qu'ils auroient conclu une Union avec l'Espagne, qui ne pourroit aller, que contre le Roi; non seulement ils ne pourroient faire aucun état de cette Garantie; mais qu'ils verroient à l'instant même former une étroite Alliance, entre S. M. & le Roi d'Angleterre; il est à croire qu'ils y songeront longtemps, avant que, sur de simples jalousies, & même assez mal fondées, ils puissent se résoudre à changer l'amitié ferme, sincère & puissante du Roi, pour une autre, qui n'auroit peut-être aucune de ses trois qualitez si désirables.

Ce n'est pas que, pour cela, il faille perdre de vuë toutes les démarches, que D. Estevan de Gamarre fera; mais il sera d'autant plus aisé d'y pourvoir, même sans affectation; qu'outre les considérations ci-dessus touchées, on fait d'assez bonne part, qu'il n'a pas reçu un sou, pour gagner des défenseurs de sa proposition, qu'il est d'ailleurs bien mal-aisé de faire changer unanimement à sept Provinces, & d'un changement comme du blanc au noir, des maximes

1664. „ contraires à leurs premiers établissemens, & à ce „ qu'elles viennent de traiter avec cette Couronne, „ du moins sans y employer un grand tems, beau- „ coup de soins, d'application & de dépense; & „ cela même fournira toujours les moyens d'y ap- „ porter des remedes convenables, quand on se „ trouvera pressé.

„ Ce fondement prétupposé, qu'il n'y a guère „ à craindre présentement de cette Ligue défen- „ sive; il est sans doute que le nouveau Traité, „ que De Witt a présenté au Roi; par lequel on „ prétend que pour complaire aux Etats, & même „ pour les guérir simplement de quelques ja- „ lousies injustes, S. M. se lie absolument les „ mains à ne pouvoir rien entreprendre, pour la „ poursuite de ses Droits, qu'en certains cas; & „ qu'en ceux-là même ce ne seroit qu'avec des „ restrictions, qui réduisent ces Droits presque à „ néant. Il est, dit-on, sans doute qu'on ne fau- „ roit rien proposer au Roi, qui soit moins du „ bien de son service, & à quoi il ait plus d'inté- „ rêt d'éviter de s'engager.

„ Toute la substance, ajoute-t-on, de ce Mé- „ moire ne consiste qu'en deux mots, qui font „ que D'Estrades fâche que S. M. est persuadée, „ qu'on ne la peut mieux servir, en ce rencon- „ tre, qu'en tirant l'affaire en longueur, autant „ qu'il se pourra; non seulement sans rien con- „ clure, mais encore, sans s'engager à rien, qui „ tende à cette conclusion; & cela sous les meil- „ leurs prétextes, qui lui tomberont dans l'es- „ prit, pour empêcher qu'on ne connoisse, que le „ véritable dessein de S. M. est de demeurer li- „ bre, pour agir selon les conjonctures, où elle „ verra la gloire, son avantage & le plus grand „ bien de son Etat. Si la négociation doit se „ poursuivre, comme, sans doute, il est à pro- „ pos de ne la point rompre tout-à-fait; mais „ d'amuser le tapis, pour ne le laisser point en- „ tièrement vuide à D. Estevan de Gamarre; il „ arrivera assez de difficulté & de contestations „ dans l'affaire, qui la feront durer, sans qu'on „ s'aperçoive que l'Ambassadeur y contribue. „ S'il est pressé de se déclarer, s'il est prêt de si- „ gner le Projet, que S. M. a elle-même envoyé, „ ce qu'elle jugeoit alors préjudiciable à ses inté- „ rêts; il pourra répondre par une question con- „ traire; savoir, si les Etats eux-mêmes sont prêts „ à le signer. Si on lui répond affirmativement, „ il pourra demander du tems, pour s'instruire „ de l'intention du Roi, sur quelques endroits „ du Traité, sur lesquels il a besoin d'amples é- „ claircissemens, pour ne point commettre de „ faute. Si on lui demande si le Roi a décou- „ vert quelque chose, qui appuie ses Droits sur „ les Pais-Bas; il doit seulement répondre, en ter- „ mes généraux, qu'il a trouvé assez de Droits, & „ au delà de ce qu'il avoit crû, quand on com- „ mença à faire cette recherche. S'ils deman- „ dent d'en avoir communication, D'Estrades „ répondra, qu'il n'oseroit en écrire à S. M. ni „ la presser là-dessus; parce qu'Elle s'étoit déjà „ plainte, qu'un des Amis de De Witt, à qui il „ s'étoit confié, avoit trahi cette confiance; & „ donné des avis importans à l'Ambassadeur d'Es- „ pagne, pour se défendre, contre ce qui se „ traitoit.

J'ai cru devoir rapporter la plus grande partie de ce Mémoire, pour donner un exemple de la Politique artificieuse des Puissances, & de l'adresse de leurs Ministres; pour se tirer d'un mauvais pas, & se dédire honêtement, lors qu'il en est besoin. D'Estrades suivit exactement les ordres de son Maître, comme on le verra, par ses Lettres suivantes. II

1664. Il lui arriva le 6. de Mai un accident , dans le *Voor-hout* à la Haie , qui est comme le Cours où les Carosses se promettent. (1) En s'en revenant chez lui , il rencontra le Prince d'Orange en Carosse , qui venoit de front contre le sien. Les Gens de l'Ambassadeur l'avertirent , que le Cocher du Prince ferroit la barriere , pour tenir ce que l'on regarde la place d'honneur. Comme le Cocher de l'Ambassadeur avoit ordre d'en user ainsi , en toute occasion , il le fit en celle-ci. L'Hôtel de l'Ambassadeur n'étoit pas loin de là , & son monde accourut , pour le soutenir , avec plusieurs de ses Amis. Il leur défendit d'en venir à aucune action de main ; pour éviter un desordre qui seroit infailliblement arrivé , & qui auroit été grand , à cause de la multitude du peuple qui y accourut , & se rangea autour du Carosse du Prince ; parce que c'étoit le tems de la Foire , qui se tient alors à la Haie , & cela en une place qui n'est pas éloignée de l'endroit , où les Carosses se rencontrent. Comme ils étoient en cet embarras, De Witt , qui n'étoit pas loin , s'y rendit , pour empêcher qu'il n'y arrivât quelque desordre. D'Estrades lui dit , qu'il ne savoit ce que vouloient dire les gens du Prince , en lui contestant le pas ; qu'il avoit ignoré que Mrs. les EE. eussent un Souverain , qui pût prétendre le pas sur les Ambassadeurs de France. De Witt parut desapprouver ce procédé , & l'Ambassadeur s'en plaignit à lui. Le Pensionnaire passa ensuite vers le Carosse du Prince , & lui conseilla de descendre du Carosse , & d'entrer dans l'allée ; sur quoi le Prince envoya consulter la Princesse sa Grand-Mere , qui approuva l'expédient ; & son Petit-Fils l'en crut. D'Estrades fit ensuite savoir à la Douairiere de Nassau ce qui s'étoit passé , & lui dire de plus qu'étant obligé de rendre compte au Roi de cet accident , & souhaitant de ne nuire point au Prince dans l'esprit du Roi , il la pria de lui dire si cette mauvaise conduite lui devoit être imputée , ou à son Gouverneur. Elle dit que cela regardoit le Roi d'Angleterre , & qu'elle lui en laissoit le soin , quoi qu'elle n'approuvât pas le procédé , qui avoit été tenu. Le Roi de France , après avoir lu la Lettre de son Ambassadeur , (2) lui écrivit , qu'il avoit appris qu'on en avoit murmuré à la Cour d'Angleterre , & que quelcun avoit même dit , que l'Ambassadeur de France avoit plus exigé de lui , que les autres Ambassadeurs n'avoient fait de ses Ancêtres , quoi qu'ils n'eussent pas eu l'honneur d'être petits-Fils de Roi , comme lui. Il ajoûtoit que la qualité de petit-Fils de Roi , par les Femmes , ne faisoit rien , au cas dont il étoit question , sur tout en un autre Etat ; & que hors les Fils & les Freres des Rois , personne n'étoit reconnu , pour Prince du Sang , & ne pouvoit en exiger les honneurs. (3) Le lendemain les Etats de Hollande publierent , par un Placard , qui ordonnoit aux Sujets de l'Etat de quelle qualité & de quelle condition qu'ils fussent , de commencer le Cours par le côté gauche de la barriere , & le Pensionnaire dit à l'Ambassadeur de France , qu'on n'en avoit usé ainsi que pour obliger le Prince , comme Sujet , de s'y conformer , & lui faire éviter toute contestation avec lui ; comme il le fit.

Cependant (4) aux Mois de Mai & de Juin , on avoit fait de grandes plaintes dans la Chambre des

(1) Lettre du 8. de Mai Tome II. p. 343.

(2) Dans une Lettre du 30. de Mai T. II. p. 350.

(3) Lett. du 5. de Juin p. 351.

(4) *Aitzema* Liv. XLIV. p. 69. & suiv.

Communes du Parlement d'Angleterre , contre le tort que les Hollandois faisoient au commerce des Anglois , aux I. O. & sur les Côtes de l'Afrique ; dont on trouvera le détail dans l'Auteur cité en marge. Le Roi de la Grande Brétagne en fit faire des plaintes à la Haie , par le Chevalier *Downing* , qui avoit été Envoyé de Cromwel & du Parlement , mais qui s'étoit raccommoé avec le Roi , lors qu'il étoit passé en Hollande , pour aller en Angleterre. Il en écrivit aussi lui-même (5) le 12. de Mai aux EE. GG. , à qui il dit : „ que leurs Ambassadeurs , qui avoient dernie-
„ rement conclu la Paix , ne pouvoient pas leur
„ avoir celé les instances qu'il leur avoit faites
„ en faveur des Intereszez aux Vaisseaux , nom-
„ mez l'un la *Bonne Esperance* , & l'autre le
„ *Henri Bonaventure* , & spécifiez même dans
„ le Traité , pour obtenir prompte & entiere jus-
„ tice ; Qu'il avoit demandé que cette affaire
„ fût décidée par des Commissaires particuliers ,
„ & par l'intervention de son Ambassadeur , &
„ non par la Justice ordinaire ; Que les Inte-
„ reszez en ces Vaisseaux lui avoient néanmoins
„ représenté de nouveau le peu de satisfaction ,
„ qu'ils avoient eu , malgré ses recommandations
„ précédentes ; Qu'il les renouvelloit , & qu'il les
„ renvoyoit au Chevalier *Downing* , son En-
„ voyé Extraordinaire , pour être instruits de
„ cette affaire. „ Il vint encore d'autres Lettres
d'Angleterre , qui marquoient le mécontentement des Anglois , & les Marchands Hollandois commencerent à s'en effrayer , & à demander qu'on envoyât avertir les Vaisseaux , qui venoient du côté de l'Ouëst , par deux Yachts , ou *Galiotes* , à l'entrée de la Manche , qui leur disoient qu'ils se gardassent bien d'entrer dans le Détroit , mais qu'ils allassent faire le tour au Nord de l'Ecosse. On trouva plus à propos d'écrire à l'Amirauté de Zélande d'envoyer ces deux Bâtimens , pour donner avis aux Vaisseaux , qui viendroient du Détroit , ou d'ailleurs , de n'entrer en aucun port , ni en aucune rade d'Angleterre , de peur qu'on ne les y arrêtât. Deux jours après , les Etats de Hollande proposerent d'équiper trente Vaisseaux de Guerre , pour suppléer au défaut des Amirautez de Zélande & de Frise , & de ceux qu'on avoit résolu d'envoyer dans la Méditerranée contre les Pirates , ou qui devoient escorter les Pêcheurs du Harang , ou enfin qui étoient sur les côtes de Portugal , pour y protéger le Commerce troublé par les Espagnols. La chose fut résolue le 16. de Mai , & l'on demanda aux Provinces un Million de Francs , de contribution extraordinaire ; pour subvenir à cette dépense.

Cependant *Downing* continuoit à se plaindre de ce qu'on ne rendoit , dans la Cour de Justice de Hollande , aucune justice aux Anglois , qui avoient à faire à des Hollandois , pour des pertes qu'ils leur avoient causées ; & demandoit qu'on donnât des deux côtez une liste des pertes , qu'on prétendoit avoir faites. Il protestoit néanmoins „ que Sa Majesté Britannique souhaitoit très-
„ sincèrement la continuation de la bonne cor-
„ respondence avec l'Etat , qu'Elle avoit tou-
„ jours été disposée à écouter les plaintes que
„ les Hollandois lui avoient portées , contre ses
„ Sujets ; & qu'Elle n'y avoit pas employé seu-
„ lement les remedes ordinaires , & encore moins
„ inventé des chicanes , pour ne leur pas ren-
„ dre justice ; mais qu'Elle pouvoit reprocher

(5) *Aitzema* là-même p. 71.

1664. „ aux Etats, qu'ils n'avoient répû quelques-uns
 „ de ses Sujets que de paroles & de délais, de-
 „ puis son Rétablissement. „ On fait assez que
 „ c'est un inconvenient, dont on se plaint par
 „ tout, à l'égard des Cours de Justice, & c'est ce
 „ qu'on reproche à celles d'Angleterre, autant
 „ qu'à aucunes autres. On n'en connoît point,
 „ ou guère, où l'on rende une aussi prompte jus-
 „ tice aux Etrangers, qu'il le faudroit faire; par-
 „ ce qu'il ne leur est nullement facile de plaider
 „ long-tems, hors de chez eux.

Downing disoit „ que presque toutes ses plain-
 „ tes étoient contre les Compagnies Hollandoi-
 „ ses d'Orient & d'Occident, & en particulier
 „ qu'il avoit à se plaindre aux Etats, de la Com-
 „ pagnie des Indes Orientales, avec laquelle on
 „ étoit convenu d'éteindre la plus grande partie
 „ des prétensions qu'on avoit contre elle, dans le
 „ XV. Article du dernier Traité, dans la pensée que
 „ le reste seroit promptement vuïdé. Secondement
 „ il disoit que, quand les deux Compagnies au-
 „ roient donné satisfaction, pour les injures
 „ qu'elles avoient faites aux Sujets de S. M. B.
 „ elles devoient encore rendre compte de ce
 „ qu'elles avoient gagné, avec ce qu'elles leur
 „ avoient ôté, & récompenser les Anglois, pour
 „ ce qu'on appelle (1) *lucrum cessans* aux An-
 „ glois en général, parce que les Hollan-
 „ dois, par leurs violences, avoient découragé
 „ & ruiné leur négoce; sans quoi on encourage-
 „ roit ces Compagnies, en leur demandant seu-
 „ lement ce qu'elles avoient enlevé aux Anglois,
 „ & en leur laissant le profit qu'elles avoient fait,
 „ par le moyen de ce qu'elles leur avoient pris.
 „ Il demandoit, en troisième lieu, quelques su-
 „ retez pour pouvoir se promettre, qu'on ne se-
 „ roit plus exposé à de semblables prises.

Il y avoit là de quoi faire une guerre éternelle,
 si l'on eût voulu soutenir à la rigueur tout ce
 qu'on demandoit; mais les Ministres des Princes
 imitent souvent les Boutiques, où l'on surfait ex-
 cessivement la Marchandise, qu'on donne enfin à
 beaucoup meilleur marché

La Compagnie Hollandoise des Indes Occiden-
 tales répondit à l'Envoyé d'Angleterre, „ qu'elle
 „ avoit toujours remarqué que, quand la Nation
 „ Angloise avoit dessein de faire tort à la Com-
 „ pagnie des Indes Occidentales, ou aux autres
 „ Sujets de l'Etat; elle faisoit d'étranges plain-
 „ tes, des Hollandois, pour justifier sa propre
 „ conduite, si elle vient à être connue: Qu'il
 „ paroïssoit que c'étoit là leur maxime, par l'in-
 „ vasion perfide de l'Île du Cap Verd, & par la
 „ prise de trois ou quatre Vaisseaux de la Com-
 „ pagnie Occidentale; ce qui avoit été exécuté,
 „ par le même Capitaine, qui se nommoit Ho-
 „ mes, & qui avoit demandé, en MDCLXI.
 „ le Cap Verd, au nom du Roi d'Angleterre,
 „ avec des menaces, à ceux qui l'habitoient, s'ils
 „ ne l'abandonnoient, pour le plus tard, dans
 „ l'espace de six Mois: Que comme les Etats
 „ Généraux s'en étoient plaints à ce Monarque,
 „ on esperoit qu'ils se souviendroient qu'il a-
 „ voit répondu, que cela s'étoit fait à son insû,
 „ & qu'il feroit un châtement exemplaire de Ho-
 „ mes, quand il seroit de retour au País: Que
 „ cela avoit trompé leurs HH. PP. & endormi la
 „ Compagnie, puis que les Anglois n'avoient pas

(1) C'est-à-dire, qu'on devoit rendre à la Nation Angloi-
 se, le profit qu'elle auroit pû faire de ce qu'on lui avoit ôté,
 & qu'elle n'avoit pas fait. On a traduit & abrégé le mau-
 vais François de Downing, sans néanmoins rien changer au
 sens.

1664. „ dessein d'abandonner ce qu'ils avoient pris, &
 „ qu'ils vouloient même s'emparer de toutes les
 „ côtes de la Guinée, d'en chasser la Compa-
 „ gnie, & de lui ôter le moyen qui étoit le seul
 „ qui la faisoit subsister: Qu'il s'ensuivoit de là
 „ qu'elle étoit menacée de s'en voir dépossédée,
 „ si les EE. GG. ne s'opposoient pas de bonne
 „ heure, à ces procédures perfides & pleines
 „ d'hostilitez, & ne maintenoient pas la Com-
 „ pagnie, dans ses Droits: Qu'on ne leur de-
 „ mandoit, pour cela, que deux Vaisseaux de
 „ Guerre bien montez & bien fournis de monde;
 „ soit pour convoyer les Vaisseaux de la Compa-
 „ gnie, quand ils seroient prêts à faire voiles en
 „ Guinée, soit pour défendre la côte de ce pais-
 „ là, pour un peu de tems. „ Cet Ecrit étoit da-
 „ té du 23. de Mars MDCLXIV., & signé de
 „ deux Directeurs de la Compagnie des Indes Oc-
 „ cidentales, dans la Chambre d'Amsterdam.

En ce tems-là, il vint des nouvelles d'Angle-
 terre, qu'on y équipoit quinze Fregates de quin-
 ze pieces de Canon, & dix Vaisseaux de soixante
 pieces, jusqu'à quatre-vingt. La Province de
 Hollande fit dresser une liste des dommages, que
 la Nation avoit souffert des Anglois, selon l'Ar-
 ticle XV. du dernier Traité, & il fut résolu d'y
 joindre ce que les autres Provinces trouveroient à
 propos; pour l'opposer à une semblable liste, que
 Downing livreroit, à condition qu'on n'ajoute-
 roit rien à ces Listes, après qu'on les auroit é-
 changées.

Il s'éleva en suite (2) une étrange contestation
 sur ces paroles du XV. Article du dernier Traité,
 entre le Roi d'Angleterre & les Etats; *hoc ex-
 cepto, quod, scilicet, qui se jacturam passos dicunt
 in duabus navibus; videlicet, Bonaventurâ & Bon-
 nâ Esperanzâ, poterunt litem inceptam prosegui.*
 Downing prétendoit que ces mots ne signifioient
 autre chose, sinon que l'on décideroit politique-
 ment de ce procès, & non que les Parties pour-
 roient poursuivre leur procès, devant la Cour de
 Justice, comme les Etats le soutenoient, confor-
 mément à l'usage de ces mots dans la Langue La-
 tine; sinon qu'il auroit été mieux de mettre *per-
 sequi*, au lieu de *prosequi*. Ceux qui dressent des
 Actes publics, & sur tout les Articles d'un Trai-
 té en Latin devoient consulter ceux qui enten-
 dent la Langue, pour ne pas tomber dans des in-
 congruïtez. Les Etats Généraux déclarerent qu'ils
 avoient entendu ces mots selon l'usage ordinaire
 du Palais, pour *poursuivre un procès commencé*, &
 ceux qui avoient signé le Traité de leur part le
 déclarerent aussi; d'autant plus que dans le Pro-
 jet de cet Article, qui avoit été fait en François,
 on avoit employé ces termes: *que les interessez
 dans ces Vaisseaux la Bonne Esperance, & le Hen-
 ri Bonaventure pourroient poursuivre le procès en-
 tamé devant les Echevins de la Ville d'Amsterdam
 l'an MDCLI.* Cela faisoit voir clairement, qu'il s'a-
 gissoit d'un Procès ordinaire, qui devoit être jugé
 devant une Cour de Justice, & non par des Com-
 missaires Politiques. Aussi les Etats offroient-ils
 (3) de soumettre l'explication de ces mots, au ju-
 gement de quelques Parlemens de France, ou à
 la Chambre Imperiale de Spire, qui étoient des
 Cours qui entendoient la signification des termes
 de Droit. Mais Downing n'y vouloit pas con-
 sentir. Les EE. GG. exposèrent encore cette
 affaire dans (4) un Ecrit, qu'ils lui firent mettre
 entre les mains.

(2) *Aitzema Liv. XLIV. p. 72. & suiv.*

(3) Lettre de Louis XIV. à D'Estades du 24. d'Octobre
 Part. II. p. 416.

(4) Voyez-le dans *Aitzema Liv. XLIV. p. 74.*

1664. Ils envoyèrent aussi *Michel Van Goch* Zélandois, pour résider à Londres, comme Ambassadeur Ordinaire. (1) On ne s'arrêtera pas au détail de ce qui fut dit des Vaisseaux, que les Anglois se plaignoient avoir été maltraités des Hollandois; puis que les E. E. G. G. ne refuserent point d'accommoder tout cela à l'amiable, & que ce ne pouvoit pas être un sujet suffisant de faire la guerre. Mais l'Angleterre leur cherchoit querelle, par une ancienne jalousie de commerce, qui a toujours été entre les deux Nations, & qui étoit fomentée plus qu'auparavant, sous les Règnes de Charles II. & Jaques II. qui étoient ennemis des Etats, par un autre principe; qui étoit la haine qu'ils avoient conçue, pour la Religion Protestante, qu'ils avoient abjurée en secret en France. Ces Princes n'ont vécu ni l'un, ni l'autre, d'une manière, qui puisse persuader à ceux, qui ont vécu de leur tems, qu'ils avoient fait cette abjuration, par scrupule de conscience. Ce qui a fait que bien des gens ont jugé qu'il n'avoient fait ce pas-là, que parce qu'ils croyoient qu'ils ne viendroient jamais à une autorité absolue, qui étoit, si l'on peut dire ici la vérité, leur unique but; qu'en renversant la Constitution, tant à l'égard de la Religion, qu'à l'égard du Gouvernement Civil; & il est vrai que si le Catholicisme eût pu prendre le dessus, ceux qui le suivoient auroient volontiers sacrifié la Liberté & les Loix à ces Princes; au lieu que les Protestans n'en vouloient pas entendre parler. Charles II. ayant assemblé son Parlement, il le harangua le 11. de Mars. En ce tems-là, comme le dit l'Auteur (2) Anglois de sa Vie, on étoit généralement mécontent des Hollandois, comme s'ils avoient entrepris de ruiner le négoce des Anglois. On se plaignoit que les peuples des Provinces Unies avoient fait en public mille insolences, & mille injures à ceux d'Angleterre, & qu'ils étoient encouragés & soutenus, par les François; qui leur avoient promis du secours, si les Anglois venoient à les attaquer. Il est vrai que, par le Traité de MDCLXII. on étoit convenu d'une Garantie réciproque, comme on l'a dit, en parlant de ce Traité; mais il n'y est rien dit des Anglois. Les injures, dont les Anglois se plaignoient, quelles qu'elles pussent être, n'étoient nullement faites, par autorité publique, & les Anglois leur en avoient fait de plus grandes au Cap Vert; comme on le pourra voir, (3) dans Aitzema.

Cependant la Chambre des Communes nomma des Commissaires, pour examiner les raisons, qu'on disoit avoir de se plaindre des Hollandois. Dès que ces Commissaires eurent fait leur rapport, la Chambre déclara que les torts, les affronts, les indignitez & les dommages, que les Provinces Unies avoient faits, comme elle le disoit, aux Marchands Anglois, étoient la plus grande cause, de la diminution du Commerce, avec les Etrangers. Il fut résolu, que le Roi seroit prié d'employer promptement les moyens propres, pour redresser leurs affaires. La Chambre des Seigneurs se joignit à celle des Communes; pour représenter cela au Roi, qui ne demandoit pas mieux; puis que cela pourroit servir à la destruction de l'*Hérésie du Nord*, comme les Catholiques parloient entre eux, ou de la Religion Protestante. Charles loua fort le

(1) Voyez le même p. 76. & suiv.

(2) Dans le III. Tome p. 250. & suiv. Elle parut en 1707. en trois Vol. in fol.

(3) Liv. XLIV. p. 77. & suiv.

Parlement du soin, qu'il prenoit du bien & de l'honneur de la Nation. Il promit qu'il auroit soin de soutenir la liberté du Commerce, & la Seigneurie de la Mer, que les Rois d'Angleterre s'attribuent, comme on l'a déjà dit ailleurs; quoi que les Hollandois n'eussent eu aucune contestation avec lui, là-dessus. Il dit qu'il examineroit leurs plaintes, & qu'en suite il enverroit se plaindre publiquement aux E. E. G. G. & leur demander satisfaction, afin qu'il n'arrivât plus à l'avenir, que les Hollandois fissent aucun tort à ses Sujets; s'assurant que son Parlement le soutiendrait en cela.

Il envoya en effet Downing aux Etats, comme on l'a dit, & il fit en Hollande les plaintes, dont on a déjà parlé, sur le milieu de Mai. Les Etats firent aussi leurs plaintes, & parurent disposés à accommoder à l'amiable ces différends; en compensant réciproquement les dommages, que les deux Nations pouvoient s'être causez, l'une à l'autre.

Le Roi d'Angleterre résolu à la guerre, pour ne point perdre de tems, donna ordre d'équiper une Flotte considérable, pour défendre la liberté du Commerce, & soutenir l'honneur & les intérêts de sa Nation; quoi que le Parlement ne lui eût encore point fourni d'argent. Comme il n'étoit pas capable d'en garder, pour un besoin; il envoya quelques Seigneurs aux Magistrats de la Ville de Londres, pour leur demander cent-mille Livres Sterling à emprunter. Le Conseil de la Ville les lui accorda sur le champ, pourvu qu'on lui rendit cette somme, à certaines conditions dont il convint avec le Grand Trésorier d'Angleterre.

Il y avoit (4) eu, depuis quelque tems, de la peste en Hollande, qui y faisoit assez de ravage, & l'on remarque comme quelque chose d'extraordinaire, qu'il y eut à Amsterdam, au Mois de Juin de cette année, quatre-cens-quarante-sept morts; parce que cette maladie est ordinairement plus violente en Automne. Cela troubla le commerce, à cause des quarantaines que les Vaisseaux Hollandois étoient obligés de faire, avant que d'être admis dans les Havres, où ils alloient; & que la Zélande même, qui étoit exempte de cette maladie, ne les vouloit pas recevoir. D'ailleurs on ne s'étonne pas tant de ce fleau du Ciel, dans les Pais Septentrionaux, qu'en ceux qui sont plus Méridionaux. Les Médecins ne laissent pas d'aller voir les pestiférés, non plus que leurs Parens & leurs Amis particuliers. On enterre même ceux qui meurent de cette maladie dans les Eglises, & on leur fait des enterremens, comme à l'ordinaire; sans qu'il y en arrive rien de fâcheux. C'est ce qu'on a appris de gens de bonne foi, qui avoient vécu du tems de cette peste, à Amsterdam. Il est aussi remarquable qu'en ce tems-ci, les Flottes, que l'on attendoit du côté de l'Ouest, de la Méditerranée, d'Espagne & de Portugal arriverent heureusement en Hollande. On les estimoit d'environ vingt-millions de Florins de Hollande, desquels cinq, qui venoient de Cadix, consistoient en argent en barres, ou monnoie. La Peste n'empêcha point, qu'on n'allât à la pêche du Harang.

L'Ambassadeur, qui avoit été destiné, pour l'Angleterre, outre ses autres instructions, fut chargé de dire au Roi, qu'encore que la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales n'en eût aucun avis; on avoit néanmoins assuré aux

(4) Aitzema Liv. XLIV. p. 84.

1664. Etats, que les Anglois s'étoient emparez de l'île du Cap Vert, qu'ils avoient pris trois Vaisseaux de cette même Compagnie, & qu'outre cela leur but étoit de lui enlever la côte de Guinée (ce qui étoit la seule chose, qu'elle avoit retenue des Conquêtes, qu'elle avoit faites sur les Portugais) en cas qu'ils en pussent venir à bout. L'Ambassadeur fut prier le Roi, de la part des Etats, en cas qu'il eût aussi reçu cette nouvelle, d'ordonner à ses Sujets de rendre, à la Compagnie Hollandoise, ce qu'ils lui auroient ôté; & de réparer incessamment les dommages, qu'ils lui auroient causé; avec défense de rien entreprendre de semblable, à l'avenir. On chargea encore Van Goch d'une Lettre, dans laquelle les Etats s'étoient plaints le 28. de Juillet de l'an MDCLXI. d'une semblable entreprise, que le Capitaine *Holmes* avoit faite, sur les côtes de Guinée, près de la Rivière de Gambia, & que le Roi avoit désavouée. On envoya encore une semblable Lettre des Etats, de l'année suivante. On jugeoit que cela pourroit servir, en cette occasion, en cas que les choses n'allassent pas plus loin; quoi que l'on eût avis qu'on employoit ce même Capitaine *Holmes*, pour la même chose, après l'avoir désavoué.

L'Ambassadeur partit le 17. de Juin, & arriva le 19. dans la Tamise, près de Gravesand, où un Vaisseau du Roi, qui y faisoit la garde, pour empêcher que les Hollandois ne portassent la peste en Angleterre, en venant à Londres, l'empêcha de passer outre; parce qu'il étoit défendu de laisser passer aucun Vaisseau Hollandois, pour Londres, sans un ordre exprès. Van Goch obtint néanmoins la permission d'aller en cette Ville *incognito*, & il y eut une audience particulière du Roi qui le reçut très-bien, & qui lui dit qu'il regardoit les Hollandois, non seulement comme ses Voisins, mais comme ses Amis & ses Alliez, avec qui il avoit des intérêts communs, aussi bien que la Religion. L'Ambassadeur avoit aussi mêlé, en ses complimens, que les Etats ne souhaitoient rien tant, que d'observer religieusement de leur côté, tous les Traitez, qu'ils avoient avec l'Angleterre, & particulièrement la dernière Paix; à la conclusion de laquelle il s'étoit lui-même employé, il y avoit trois ans, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Le Roi répliqua qu'à cet égard, il ne manqueroit rien non plus, de sa part; mais il ajouta, qu'il étoit obligé de dire, que les Compagnies Hollandoises, tant des Indes Occidentales, que des Orientales, faisoient, tous les jours, du chagrin & du tort à ses Sujets; sans qu'il pût obtenir que les Etats y missent quelque ordre, quoi qu'il les en eût sollicité, par *Downing*, son Envoyé Extraordinaire. Il ajouta que c'étoit une chose insupportable, que la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, voulût être maîtresse de la côte d'Afrique, & de ses Rivières, par quelques Forts, & deux ou trois Vaisseaux, qu'elle y avoit, & empêcher les autres d'y négocier. Il se plaignit aussi de la Compagnie des Indes Orientales, qui prétendoit que toutes les Indes lui appartenissent, qui tâchoit d'ôter aux autres le négoce, qu'ils y avoient, & qui donnoit mille sujets de plaintes aux Anglois. L'Ambassadeur répondit civilement, qu'il ne falloit pas ajouter foi à toutes ces plaintes, qui n'étoient fondées, que sur la mauvaise humeur de Marchands intéressés, & qu'on y avoit mis ordre, par le dernier Traité. Il se plaignit, en particulier, du Capitaine *Holmes*, & de la manière dont il infestoit les cô-

tes du Cap Vert, & prenoit les Vaisseaux Hollandois, qui y étoient; à quoi il pria le Roi de mettre ordre. Charles répondit qu'il n'étoit nullement informé, de ce qu'on disoit d'*Holmes*. Après avoir dit tout cela, & quelques autres choses, le Roi demanda, comme il étoit déjà tard, à l'Ambassadeur, qui étoit sur le point de se retirer, d'où venoit qu'on équipoit en Hollande une si grosse Flotte, & qu'on obligeoit aussi l'Angleterre d'équiper plus de Vaisseaux, qu'elle n'avoit accoutumé. Il dit encore qu'il n'avoit aucun penchant à faire la guerre, & qu'il aimeroit mieux de vivre en paix. L'Ambassadeur répondit, que les Etats régloient tous les ans leurs Equipages, sur le besoin, qu'ils avoient de donner des Convois aux Flottes Marchandes; & le Roi dit: *Demeurons donc bons Amis*. L'Ambassadeur le pria de donner ordre aux Vaisseaux Anglois de n'inquiéter point les Vaisseaux Hollandois, qu'ils rencontreroient en Mer, & le Roi le lui promit.

Van Goch vit aussi, le lendemain, le Duc d'York, qui le pressa plus sur la Flotte, qu'on équipoit en Hollande; ce qui avoit, disoit-il, engagé le Roi son Frere d'équiper aussi plus de Vaisseaux, qu'on n'avoit accoutumé, & dit qu'il n'y en avoit aucune cause, que les EE. eux-mêmes, ou au moins quelques-uns de leurs membres, qui y avoient poussé les autres. La vérité étoit qu'on vouloit établir à Londres une Compagnie d'Afrique, sous la protection du Duc d'York, dans l'espérance d'en tirer de grands avantages, pourvu qu'on en pût chasser les Hollandois; & cela n'étoit pas inconnu aux François, comme on le peut voir par les Lettres de *D'Estades*, écrites en ce tems-ci. L'Ambassadeur des EE. vit aussi le Chancelier, & eut une grande conversation avec lui, sur les mêmes choses.

Les EE. GG. (1) écrivirent, ensuite, au Roi le 27. de Juin, pour empêcher qu'il ne prît de l'ombrage de l'armement qu'ils faisoient. En effet les EE. n'avoient aucun intérêt de rompre, avec l'Angleterre; mais ils n'ignoroient pas ce qui s'étoit passé dans le Parlement, & ce qui donnoit lieu à l'armement des Anglois. En matières d'Etat, les Puissances jouent souvent, s'il est permis de le dire, une espece de Comédie, où elles paroissent comme masquées, en disant ce qu'il est à propos de dire; jusqu'à ce que les choses les obligent de jeter le masque, & de découvrir ce qu'elles pensent.

Le Roi de France étoit spectateur de ce qui se passoit, & parloit plus naïvement, parce que son intérêt le demandoit. Il ne vouloit nullement que l'Angleterre ruinât les Provinces Unies, de peur que le Roi d'Angleterre, étant seul maître de la Mer, ne maltraitât la France de ce côté-là; en un tems auquel la Marine étoit fort négligée, parmi les François. Il sembloit aux Etats Généraux, que, si la guerre alloit se déclarer entre les Anglois & eux, le Roi de France étoit obligé de secourir les PP. UU. conformément au Traité, qu'ils avoient fait, avec lui, en MDCLXII. avec la Garantie réciproque des deux Etats. Ils se hâterent de lui demander le secours, qu'il leur devoit donner par ce Traité. Louis XIV. leur fit espérer qu'il ne manqueroit pas de les secourir, dès que la guerre seroit déclarée, & comme cela étoit conforme à ses intérêts, on ne doutoit pas qu'il ne le fit. Mais il y avoit quelques difficultez, qui l'empêchoient de se déclarer.

(1) Voyez *Aitzema* p. 87. Liv. XLIV.

1664. rer. La Garantie n'étoit que pour l'Europe , & en Europe il n'y avoit encore aucune guerre déclarée ; les hostilités qui arrivent entre des Compagnies de Commerce , ne pouvant pas passer , pour des Guerres de Nation à Nation ; mais pour des querelles de quelques Particuliers , qui sont intéressés dans ces Compagnies. Il falloit aussi que les Anglois fussent les agresseurs , ce qui n'étoit pas encore arrivé , au moins en Europe. D'ailleurs , Louis craignoit qu'il n'irritât Charles , contre lui , & ne l'engageât à faire une Ligue avec l'Espagne , pour la défense des Pais-Bas ; ce qui ne laissa pas d'arriver peu d'années après , quoi qu'à une autre occasion. Après avoir bien pesé toutes ces raisons , il crut que ce seroit mieux qu'il offrît aux deux Puissances , prêtes à se brouiller , sa Médiation. Les Hollandois pressoient la Garantie , mais le Roi leur oppoisoit les raisons , dont je viens de parler ; & quoi qu'ils pussent dire , il ne vouloit rompre avec l'Angleterre , qu'à l'extrémité. Mais il faisoit agir *De Comminges* , son Ambassadeur Ordinaire à Londres , pour appaiser le Roi Charles. On trouvera des preuves de tout cela , dans les Lettres de D'Estrades écrites en MDCLXIV. & MDCLXV. Le Roi de France (1) avoit cru que , n'étant question , que de quelques sommes d'argent , pour payer des dédommagemens prétendus , des prises de Vaisseaux ; & les Parties ayant , comme il sembloit , grand intérêt toutes deux de n'en venir point à une rupture , l'affaire s'accommoderoit aisément , par la voie de la Négociation ; d'autant plus que les E. E. G. G. avoient nommé d'abord un Ambassadeur , & l'avoient fait partir , en toute diligence ; dans le dessein de donner toute satisfaction raisonnable au Roi de la G. B. Mais apprenant , par les avis qu'il avoit d'Angleterre & de Hollande , que les esprits s'échauffoient , & voyant que le moindre accident pourroit les aigrir encore davantage , & que les Armemens de Mer s'avançoient de part & d'autre ; il crut être obligé de donner ordre à D'Estrades , de demander une Audience expresse aux E. E. G. G. , où après avoir dit , ce qui l'avoit retenu de parler de ce différend , il exposât les raisons qu'ils avoient d'éviter une guerre. C'étoit „ que les évènements , quelque puissance qu'on ait , demeurent le plus souvent , sur tout dans les guerres , „ qui se font par mer , à la disposition de la Fortune ; Qu'une bonne paix , & de durée étoit „ préférable même aux avantages , qu'on peut „ vrai-semblablement espérer de remporter , par la „ voie des armes : Que leur commerce , par lequel , de leur propre aveu , leur Etat subsistoit principalement pourroit souffrir , en toutes les parties du Monde , par une guerre avec l'Angleterre : Que le Roi , son Maître , les exhortoit , autant qu'il lui étoit possible , par un pur & sincère effet de son amitié , de vouloir donner lieu à un bon accord , par les facilités , qu'ils pouvoient y apporter de leur part ; & que d'un autre côté , il avoit chargé le Sr. de Comminges , pour faire le même office , auprès du Roi de la Grande Bretagne , dont il s'assuroit qu'il y défereroit beaucoup.

Le Roi de France ordonna encore à son Ambassadeur d'ajouter à cela „ que si le Roi & les „ Etats jugeoient en suite , que son intervention „ leur fût utile , pour procurer plutôt un bon „ accommodement ; il offroit , de bon cœur , aux „ uns & aux autres , sa Médiation , sans autre

(1) Lettre du 11. de Juillet , dans le II. Tome des Lettres de D'Estrades.

„ vuë , ni intérêt , que l'avantage des Parties. 1664. Il disoit encore , qu'il y auroit un autre chemin , pour parvenir plus sûrement à entretenir la paix entre les deux Nations , qui seroit de le rendre l'Arbitre des Différends des deux Nations , & de les soumettre à son jugement , en s'obligeant de part & d'autre à l'accomplir ; en surféant cependant , d'un commun concert , leurs armemens ; en quoi ils fauveroient une grande dépense , qui seroit inutile , s'ils venoient à s'accommoder. Cependant le Roi défendit à D'Estrades , de faire cette Proposition aux Etats ; lui permettant seulement de l'accepter , en son nom , si les Etats la faisoient d'eux-mêmes. Mais c'est ce qu'ils ne firent point , & qu'ils ne pouvoient faire , sans choquer les peuples. Les Etats acceptèrent donc (2) la Médiation , & les Anglois quelque tems après ; mais il parut que les premiers crurent qu'il ne leur importoit pas de se hâter de la mettre en pratique. D'Estrades la proposa aux E. E. G. G. , le 17. de Juillet.

Le Roi crut néanmoins que l'affaire pourroit réussir , parce qu'on lui mandoit d'Angleterre , que la chaleur des esprits s'y étoit beaucoup amortie , à la rencontre des premiers obstacles ; mais il craignoit que Downing , homme trop entier dans ses sentimens & capricieux , ne la fit échouer. D'ailleurs les Hollandois furent irrités , (3) par la nouvelle , qu'ils reçurent que les Anglois avoient pris , sans qu'il y eût eu aucune Déclaration de Guerre , trois Vaisseaux venans de Guinée , & très-richement chargés ; & qu'ils avoient pensé surprendre le *Château de la Mine*. On vit par-là , que Charles II. dissimuloit lors qu'il disoit , qu'il n'avoit point de connoissance de ce qui se passoit en ce pais-là ; car en de semblables conjonctures , on ne fait pas des hostilités , sans ordre. Mais on ne fit pas beaucoup de bruit , sur cette prise , après ce qui arriva dans la Manche , au Mois de Novembre de cette même année , comme on le dira.

Downing (4) étant de retour à la Haie , ne laissa pas de présenter deux Mémoires de plaintes , contre les Hollandois , pour des pertes qu'ils avoient causées aux Anglois , & offrit d'échanger avec les Etats les plaintes qu'il faisoit , & de recevoir celles des Hollandois.

Peu de tems (5) après , il se répandit en Hollande un bruit , que le Roi de France n'avoit offert sa médiation au Roi d'Angleterre , & aux E. E. G. G. que par forme ; mais que son véritable intérêt se trouvoit à fomentier la guerre , entre les deux Etats , en un tems où l'on attendoit tous les jours des nouvelles de la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne ; afin de recueillir d'autant plus facilement la succession des Pais-Bas , comme appartenante à la Reine de France. On disoit là-dessus , qu'on ne devoit attendre aucun secours de la Couronne de France. D'autres disoient , qu'il se faisoit un Traité de Commerce , entre la France & l'Angleterre , qui ne pouvoit être que préjudiciable aux Provinces Unies ; apparemment sur le vent , qu'on avoit eu d'une semblable menace , dont nous avons parlé ci-dessus. C'est là un malheur , auquel les plus grandes Puissances sont sujettes , qu'il court toutes sortes de bruits , peu honorables pour elles ; parce qu'on

H 3

(2) Lettre du 17. de Juillet , p. 177. Voyez la Lettre suivante.

(3) Lettre du 31. de Juillet Tom. II. p. 385.

(4) Lettre du 7. d'Août Tom. II. p. 387.

(5) Lettre du 18. de Septembre Ibid. p. 392.

1664. qu'on s'imagine qu'elles n'ont aucun scrupule de faire des infidelitez à leurs Alliez ; lors qu'elles les peuvent faire, avec avantage. C'est ce qu'a produit une Politique, où l'on n'a soin, que de profiter des conjonctures favorables ; autant contre ses Amis, que contre ses Ennemis.

La suite fit voir qu'il n'y avoit alors aucune liaison particuliere, entre la France & l'Angleterre, au préjudice des Provinces Unies ; mais que le Roi ne vouloit donner le secours promis, par la Garantie mutuelle, que lors qu'il ne pourroit plus s'en dispenser ; à cause du danger éminent, où se trouveroient les Provinces Unies. C'est ce qui paroît, par toutes les Lettres de D'Estrades, écrites en ce tems-ci, & l'année suivante, au Roi & à De Lionne son Ministre. On auroit souhaité (1) en Hollande, que le Roi de France fit entendre à celui d'Angleterre, que puis qu'il témoignoit, qu'il ne savoit rien de ce qui s'étoit passé sur les côtes de Guinée ; & qu'il étoit porté à la Paix, il sembleroit à S. M. que le meilleur moyen d'y parvenir seroit de restituer un Fort, que les Anglois avoient pris en ce pais-là, & les Vaisseaux qu'ils avoient enlevés aux Hollandois ; si ces faits se trouvoient vrais. Ce furent les Propositions que De Witt fit à l'Ambassadeur de France, à la Haie. Ce dernier lui répondit que, par les bons Offices, que *De Comminges* avoit rendus aux Etats, & par la réponse que le Roi d'Angleterre y avoit faite ; son Roi avoit sujet de croire que Charles se trouvoit engagé à vouloir la guerre par l'interêt de ses Peuples, par la forte passion, avec laquelle ils avoient témoigné la souhaiter, & par les instances qu'ils en avoient faites au Parlement ; & que d'ailleurs la dépense se trouvoit presque faite ; si bien que ce seroit commettre Louis, que de l'engager à faire de nouvelles instances. D'Estrades ajouta néanmoins, que connoissant que son Maître étoit porté, pour le bien des Etats, il ne laisseroit pas d'écrire ce que De Witt souhaitoit ; mais que si le Roi d'Angleterre éludoit ses instances, comme cela n'étoit pas difficile, S. M. T. C. ne pourroit pas s'en plaindre avec raison.

Pour mieux entendre la suite de ces négociations, il faut que nous racontions ici ce que fit Ruiter, pendant cette année, jusqu'à ce tems-ci. (2) Après qu'il fut retourné en Hollande, les Algeriens recommencerent à insulter, & même à prendre les Vaisseaux Hollandois, qu'ils rencontroient dans la Méditerranée ; & Tromp, qu'on y avoit laissé, pour s'opposer à ces Pirates, fit ce qu'il put pour les faire rentrer dans leur devoir. Il reprit sur eux, le 10. de Janvier, deux prises, qu'ils avoient faites ; où il trouva vingt-cinq Esclaves Chrétiens, & où il fit prisonnier deux-cens-quatre-vingt-huit Algeriens. Cet avantage remporté sur eux les réduisit à envoyer dire au Consul Hollandois d'Alger, que s'il faisoit rendre les deux Vaisseaux pris par Tromp, avec les Equipages, le Gouvernement d'Alger repareroit, à l'amiable, les infractions, qu'il avoit faites au dernier Traité, qu'il offroit de ratifier. Il sembloit encore espérer alors la rançon des Esclaves, avec quelques présens, qu'il croyoit lui être dûs.

Les Etats, qui savoient, par experience, que l'on ne pouvoit se fier à leurs paroles, écrivirent le 8. de Janvier aux Rois de France,

d'Espagne & d'Angleterre, pour les engager à 1664. équiper chacun une Escadre, pour agir contre tous les Pirates, chacun à part, & les obliger de quitter la Mer ; après quoi on pourroit attaquer leurs Ports, & les réduire en un état, qui leur ôteroit le moyen d'exercer leurs Pirateries. Pour en venir à bout, les Etats jugeoient qu'aucune de ces Puissances ne devoit traiter à part, avec eux, ni de Trêve, ni de Paix ; parce que ces Pirates avoient accoutumé de traiter séparément avec les Puissances Chrétiennes, afin de pouvoir faire des courses sur quelques-unes d'entre elles. Le Roi de France approuva fort le sentiment des Hollandois, & fut d'avis (3) qu'ils eussent des Magazins, à Marseille & à Toulon, de munitions de guerre & de bouche, pour n'être pas obligés de ravitailler, & de fournir d'autres choses leur Escadre de si loin ; & afin qu'elle pût toujours trouver, ce dont elle auroit besoin sur les côtes de la Méditerranée. Le Roi d'Espagne offrit aussi tous ses Ports, pour retraite à la Flotte Hollandoise. Celui de la Grande Bretagne témoigna d'être prêt à envoyer une Escadre, dans la Méditerranée ; mais les Etats Généraux ne se fioient en lui, que de la bonne sorte ; parce que, depuis quelque tems, ils voyoient bien, qu'il n'étoit nullement de leurs Amis. Ils pensèrent donc à équiper, pour mettre leurs propres Sujets en sûreté, sans s'attendre à voir concourir les autres Puissances à ce bon dessein.

A considerer la chose en elle-même, il sembloit que c'étoit une chose impraticable, à moins que d'avoir une très-grande Flotte, pour chasser entièrement les Pirates de la Mer, & pour attaquer tous leurs Ports, les prendre & les détruire ; & de plus d'enlever tous ces Corsaires, & les transporter en quelque endroit, où ils n'eussent aucun commerce, avec la mer. C'est comme avoit fait autrefois (4) *Pompée*, qui dans quarante jours chassa les Pirates de la Méditerranée, qu'ils infestoient, par leurs Courses ; & qu'il empêcha de retourner à leur métier, en leur donnant des terres à cultiver en Cilicie. Il auroit fallu prendre Alger, Tunis & Tripoli, les brûler & détruire leurs Ports, & partager les habitans en diverses Colonies de l'Amerique & des Indes, ou les faire travailler aux Mines, si l'on ne pouvoit s'en défaire autrement ; afin que ceux qui vivoient en partie des rançons des Esclaves, qu'ils faisoient, le devinssent eux-mêmes à perpétuité. La République n'étoit pas en état de le faire, à moins qu'elle n'eût vendu à tout prix les Corsaires aux autres Nations, qui ont de grandes Colonies en Amerique.

Comme on n'étoit pas en état d'imiter la République Romaine, dont la grandeur, & les nobles sentimens, n'ont eu rien de semblable depuis ; on se contenta d'envoyer Ruiter, avec une Escadre de dix Vaisseaux & une Flute chargée de munitions. On fit embarquer, avec lui, *Jean Bertram de Mortagne*, en qualité de Commissaire sur les côtes de Barbarie ; pour traiter, conjointement au Fiscal *Viane*, avec le Gouvernement d'Alger. On leur donna une Instruction, qui fut dressée dans l'Assemblée des E.E. GG. le 11. d'Avril. Ruiter se rendit au Vlie, où étoit le Rendez-vous de son Escadre, & d'où il ne put mettre à la Mer, que le 8. de Mai, & fit

(1) Lettre de D'Estrades du 18. de Septembre p. 395.

(2) *Brand*, dans la Vie de Ruiter sur cette année, & *Aitzema*, en son XLIV. Livre.

(3) Voyez au Tome II. des Lettres de D'Estrades une Lettre de Louis XIV. là-dessus p. 122. & un Mémoire de son Ambassadeur p. 126.

(4) Voyez *Cicéron*, dans sa Harangue de *Lege Manilia* & *Plutarque*, en la Vie de *Pompée*.

1664. fit voiles pour Cadix. Il y arriva le 21. du même Mois, & y trouva le Vice-Amiral Meppel, avec les Vaisseaux de Nort-Hollande, qu'il commandoit. Il y arriva aussi quelques Vaisseaux de la Meuse, qui, selon leurs ordres, allèrent joindre le Pavillon. Le 4. de Juin l'Escadre, qui étoit devant Malaga, y fut partagée en deux divisions, dont la première fut commandée par Ruiter, & l'autre par Meppel. Cependant le premier fut fort malade d'un flux de sang, pendant trois semaines, sans cesser de donner les ordres ordinaires. Le 13. du même Mois, en allant à Alicante, les Escadres Hollandoises rencontrèrent le Vice-Amiral Anglois Lawfon, qui revenoit avec sept Vaisseaux de Guerre, & un autre Bâtiment. Ruiter le salua de douze volées de Canon, & amena le Pavillon. Lawfon lui répondit de même, mais il laissa son Pavillon, au haut de son Mât, & sans l'abattre. Ruiter envoya là-dessus deux personnes, pour faire compliment à Lawfon, qui les reçut très-civilement, & leur fit excuse de n'avoir pas baissé le Pavillon, parce que le Roi de la G. B. le lui avoit expressément défendu. On apprit de lui, que les Algeriens leur avoient rendu les Vaisseaux & les Equipages, qu'ils avoient pris, mais qu'ils n'avoient pas voulu rendre leur charge. Ruiter résolut cependant que, s'il rencontroit un autre Vaisseau Anglois, de n'être point le premier à baisser le Pavillon, puis qu'on ne lui avoit pas fait ce même honneur. Il disoit même d'en avoir reçu un ordre de bouche. Mortagne, qui étoit sur le bord de Ruiter, en écrivit en suite à De Witt. Ce dernier lui répondit, de la part des Etats, de continuer à baisser le premier le Pavillon; mais qu'il falloit éviter, s'il pouvoit, la rencontre des Vaisseaux Anglois. Ruiter s'étant pourvu d'eau fraîche partit ensuite de la Rade d'Alicante, pour Alger, & il arriva le 19. de Juin, devant cette Ville.

Avant que de dire ce qu'il y fit, il est bon de remarquer ici, que l'Auteur de la Vie de Ruiter, qu'il a composée sur les Journaux mêmes du Vice-Amiral, ne dit pas un mot d'une chose, qu'on a débitée en Angleterre au désavantage de cet Amiral. (1) C'est, que la principale chose, qui fut cause de la guerre, entre l'Angleterre & les Provinces Unies, fut une perfide bassesse de Ruiter, qui commandoit une Escadre Hollandoise, qui devoit demeurer jointe à une Flotte Angloise, commandée par le Chevalier Jean Lawfon, pour contraindre les Algeriens à faire la paix, & à ne point troubler la Liberté du Commerce. D'abord, dit l'Historien Anglois, que Ruiter fut entré dans le Détroit, & eut un peu croisé devant Gibraltar, il abandonna les Anglois & le service, qu'il devoit faire en commun avec eux, & fit voiles pour la Guinée, & y déposséda les Anglois de leurs Comptoirs du Cap Vert, & de l'Ile de Gogec. Il a voulu apparemment dire Goeree, qui est le nom que les Hollandois avoient donné à cette Ile, tiré de l'une des Iles; qui forment la Zélande.

Il est vrai, que l'on avoit parlé d'attaquer de concert les Algeriens, mais cela ne se fit point, & on ne voit pas que Ruiter refusât rien à Lawfon; puis qu'il n'y en avoit rien dans le Journal de Ruiter, que Brandt a par tout fidèlement suivi, & que rien n'engageoit cet His-

torien de mutiler. Comme il se faisoit alors en Angleterre un armement très-considérable, & que personne ne doutoit qu'il ne se fit contre les Provinces Unies; qui n'étoient nullement obligées de suivre les mouvemens de leurs Ennemis; comme les Anglois n'auroient pas crû être obligés de continuer à agir avec les Hollandois, contre un ennemi commun; ils ne pouvoient pas se plaindre que ces derniers les quittassent, pour aller défendre ce qui leur appartenoit, contre ceux qui l'envahissoient, quels qu'ils pussent être.

Mais l'Histoire même fera voir, si Ruiter eut raison ou non, dans sa conduite. Il eut de la peine à s'éloigner des côtes d'Espagne, parce qu'on ne lui vouloit pas laisser la liberté d'y faire aiguade, de peur que son monde, qui venoit en partie d'Amsterdam, ne portât la peste en Espagne. Enfin il l'obtint, & fit voiles du côté d'Alger, où il arriva le 19. de Juin. Il aprit d'abord que le Consul Hollandois avoit été prisonnier au Palais du Roi, pendant 15. jours, sous le prétexte qu'il n'avoit pas racheté quelques Esclaves Hollandois; mais qu'à l'arrivée de la Flotte, on lui avoit permis de se retirer en sa Maison, en lui donnant néanmoins des gardes, de peur qu'il ne se retirât sur la Flotte. Ruiter demanda d'abord qu'on lui envoyât le Consul, après quoi il parleroient de traiter de la Paix. Le Divan demanda un Capitaine, pour ôtage; & Ruiter le refusa, parce que le Consul n'étoit nullement prisonnier, mais un homme libre & au service des Etats, & que lui-même ne pourroit pas s'excuser à ses Maîtres, s'il leur donnoit un ôtage, en sa place, pendant qu'il lui parleroit. *Ali Aga* voulut le persuader au Divan, mais il n'en put venir à bout, & fit prier le Consul, qu'on ne différât pas davantage la négociation. Le Consul le fit savoir, par une Lettre à Ruiter; qui voulut que l'on demandât sur tous les Vaisseaux de l'Escadre, s'il n'y avoit personne, qui voulût être ôtage pour le Consul, & demeurer à Alger, en cas qu'il n'y voulût pas retourner. Mais personne ne voulut en courir les risques. Le Divan envoya une réponse par écrit à Ruiter, que c'étoit leur usage, de ne point permettre de se rendre à bord d'aucun Vaisseau, qu'un autre ne fût envoyé en sa place, pour faire en attendant la fonction de Consul: Qu'ils étoient prêts d'entretenir la Paix avec les Hollandois, & de vivre avec eux, comme des freres: Qu'il n'avoit qu'à envoyer quelqu'un à terre, & qu'on négotieroit incessamment de la Paix. Ruiter leur reprocha la manière, dont ils avoient traité le Consul, pendant la Paix; sur quoi il n'étoit pas difficile de voir comment ils le traiteroient en tems de guerre. Ils ne répondirent à cela, qu'en haussant les épaules. Enfin le Vice-Amiral leur proposa d'envoyer un des principaux d'Alger à bord du Vaisseau de Ruiter, pendant que Mortagne & Viane iroient négotier avec eux, eux qui avoient un caractère public. Ils prétendirent qu'on se fiât en eux, & dirent que c'étoit un commandement de leur Loi de recevoir bien tous ceux, qui venoient chez eux, avec une bannière blanche, & qu'ils étoient sinceres. Là-dessus on demanda qu'ils donnassent cette promesse, par écrit, & ils le firent. Mortagne descendit à terre avec le Chevalier de Coeverden, qui prit la place de Viane, qui étoit malade, & qui mourut bien-tôt après. Ils ne voulurent entendre parler de paix; qu'à condition qu'ils visiteroient les Vaisseaux Hollandois, & qu'ils en emporteroient les Marchandises, qui ne leur appartenoient pas. Mais on leur reprocha la manière, dont ils avoient violé la dernière paix, & on leur demanda réparation, & le dédommement

(1) Hist. d'Angleterre en 3. Volumes in folio, p. 253. du III. Volume,

1664. ment des pertes, qu'ils avoient causées. Mais ils ne voulurent écouter rien de tout cela, ce qui peut faire croire, que les Anglois leur avoient dit, qu'ils feroient bien-tôt la guerre aux Hollandois. On ne put delivrer le Consul, qu'en donnant aux Algeriens trente-sept Mahométans en sa place, & ils firent encore racheter très-cherement les Esclaves Chrétiens, & diverses autres avanies, qu'on trouvera dans *Brand*. Ruiter en se retirant, leur écrivit le 4. de Juillet une Lettre, où il leur reprocha toutes leurs injustices, & dit enfin, que toutes leurs violences étoient si injurieuses aux Provinces Unies, & si préjudiciables à leurs habitans, qu'il n'étoit pas possible à L.L. H.H. P.P. de les souffrir davantage; & qu'ainsi le Vice-Amiral & Mortagne, au nom de leurs Souverains, renoncioient à toute alliance, avec le Divan d'Alger, & lui déclaroient la guerre; en protestant devant Dieu & devant toute la Terre, qu'ils ne seroient pas coupables du sang, qui pourroit être répandu, en cette occasion.

Le lendemain; l'Escadre mit à la voile, & Ruiter, avec six Vaisseaux, prit son cours vers Alicante, pour y remettre ses Lettres pour la Hollande, dans lesquelles il rendoit compte de son expedition d'Alger; & pour voir s'il n'en seroit point venu pour lui. Le Vice-Amiral Meppel alla faire de l'eau, vers le Cap de S. Martin & vers Valence. On fit en suite un détachement de quatre Vaisseaux, pour aller acheter des vivres à Majorque. Ruiter se rendit le 7. devant Alicante, où il fit mettre ses Lettres pour la Hollande, à la Poste, & d'où il reçut, sur le soir, des Lettres de l'Amirauté d'Amsterdam, datées du 26. de Mai. On lui donnoit avis, qu'il sembloit que les Anglois vouloient se brouiller avec l'Etat, mais que les E.E. G.G. prenoient les mesures nécessaires, pour prévenir tout accident fâcheux. On lui ordonnoit cependant de vivre, en bonne intelligence, avec tous les Vaisseaux Anglois, qui pourroient être dans ces mers; mais de se tenir néanmoins sur ses gardes, pour n'être pas surpris, en cas que les Anglois vinssent à l'attaquer; sans néanmoins commencer aucune hostilité contre eux. Outre cela on l'avertissoit que s'il arrivoit quelque changement, on ne manqueroit pas de lui en donner avis; & que de son côté, il ne manquât pas de donner avis, si Lawson étoit encore dans les mêmes parages, ou s'il les quittoit; sans néanmoins rien faire, qui pût marquer aux Anglois, qu'il se défioit d'eux, & qui pût les offenser. Ruiter fut ensuite regalé, par le Gouverneur de Valence, & le traita aussi à bord de son Vaisseau. Cependant on lui refusa depuis de le recevoir dans les Ports d'Espagne, sur le bruit qui se répandit que la guerre alloit être déclarée, entre l'Angleterre & les Etats.

Le 31. de Juillet Meppel se rejoignit à Ruiter, & comme il y avoit cinq mois, que les Vaisseaux n'avoient été nettoyés, on jugea qu'il seroit à propos de le faire; mais on ne savoit comment s'y prendre, parce que le Roi d'Espagne refusoit l'entrée de ses Ports. Mais comme on eut appris, que Lawson étoit à Cadix, on crut que l'on pourroit aussi obtenir d'entrer dans le Port, ce qui donneroit moyen d'observer les Anglois, de plus près. Cela fit que Ruiter n'exécuta pas l'ordre, qu'il avoit d'aller devant Tunis, pour y exécuter sa commission, & de croiser ensuite devant Alger. Le 4. d'Août, l'Escadre alla devant Malaga, où il ne se trou-

va aucune Lettre de Hollande. On y apprit, 1664. que Lawson étoit encore à Cadix, ce qui fit qu'on résolut d'y aller. Ruiter reçut alors une Lettre du Consul Hollandois de Malaga, qui lui disoit qu'on travailloit à un grand Armement en Angleterre, qu'on devoit mettre quinze-mille Soldats sur la Flotte, & que le Duc d'York la devoit commander, en personne. Le 7. il arriva devant Cadix, mais on ne lui voulut pas donner permission d'y entrer, ni d'y carener ses Vaisseaux, quoi qu'on l'eût donné permis à Lawson, qui avoit levé l'ancre depuis deux jours, pour se rendre devant Tanger. Il semble, que les Espagnols informez qu'en cette conjoncture la France, qu'ils n'aimoient pas, étoit pour les Hollandois; ils voulurent paroître favoriser les Anglois. Il se trouva nombre de Vaisseaux Marchands Hollandois, à la Rade de Cadix, chargez pour divers Ports de la Méditerranée; & l'on résolut le 11. d'Août de passer le Détroit, avec eux, & de les accompagner dans la Méditerranée, jusqu'à ce qu'ils fussent hors de danger, & de les défendre contre quelques Vaisseaux que ce fussent, qui entreprendroient de les insulter. Le lendemain toute la Flotte Hollandoise, tant des Vaisseaux Marchands, que de ceux de guerre, passa devant Tanger, à la vuë de celle des Anglois composée de treize Vaisseaux de Guerre. Les premiers Vaisseaux Hollandois mirent tous en panne, jusqu'à ce que toute leur Flotte se fut approchée d'eux, & revirant ensuite ils prirent leur route, par l'Est-quart au Nord. Le Vice-Amiral Lawson salua Ruiter de onze volées de Canon, & Ruiter en fit de même. Meppel salua aussi de neuf coups, mais ni d'un côté, ni d'autre on n'amena le Pavillon. Ils rencontrèrent le 13. le Capitaine Hollandois *Liefde*, avec quatre Vaisseaux de la même Nation, & un Anglois, chargez de bled, qu'ils avoient embarqué en Sicile, & en Sardaigne. La Flotte de Ruiter ayant conduit celle de Smyrne, jusqu'à une distance à laquelle elle étoit en sûreté, la laissa continuer sa route, & escorta celle de *Liefde*, jusques au Détroit. Il apprit là, qu'il y avoit à la Rade de Malaga huit Vaisseaux Hollandois, qui venoient de Livourne & de Genes, & qui devoient faire voile au Texel, escortez de deux Vaisseaux. Il fut ensuite, que le Vice-Amiral Anglois étoit sous le Cap de Molina, où l'on fait aiguade. Il alla jeter l'ancre, entre ce lieu-là & Malaga, où les Vice-Amiraux se saluerent comme auparavant, & s'envoyèrent complimenter réciproquement, par leurs Chaloupes; mais chacun demeura à Bord, parce que les Hollandois n'avoient pas permission d'aller à terre, comme les Anglois, qui n'osoient pas se mêler avec eux, de peur que les Espagnols ne leur refusassent aussi la permission d'aller à terre. La contagion avoit en effet été en Hollande, avant que d'être en Angleterre, où elle passa l'année suivante, & fit aussi un très-grand ravage, dans la Ville de Londres. Lawson poussa la civilité, jusqu'à offrir à Ruiter de lui prêter ses Chaloupes pour faire aiguade, & pour lui aller chercher des rafraichissemens. On ne manqua pas de le remercier de ses offres, mais on ne les accepta point. Ruiter ne s'éloigna pas de ces lieux-là, pour prévenir les desseins des Anglois, qui étoient devenus suspects. Il accompagna les Vaisseaux Marchands, jusqu'à Cadix, où on les croyoit hors de danger. Il y mit ses Vaisseaux, avec précipitation, à la bande, & les nettoya autant qu'il put, pour le peu de tems qu'il avoit; après quoi il repassa le Détroit, & fit voiles vers Malaga & Alicante, pour y attendre

1664. la Flotte Hollandoise, qui venoit de Smyrne ; mais il ne put pas attendre qu'elle vînt.

Aux Mois de Mai & de Juin, on reçut, en Hollande, des nouvelles assurées & plus distinctes de ce qui s'étoit passé, sur les côtes de l'Afrique, près du Cap Vert. *Robert Holmes*, Capitaine Anglois, avoit pris, au Mois de Janvier de cette année, deux Vaisseaux de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, dont l'un s'appelloit *la Lunette*, & l'autre *le Neptune*, qui étoit un Yacht. On fut encore que le 31. du même Mois, *Holmes* avoit sommé le Fort du Cap Vert, situé dans l'Île de Goeree, & l'avoit contraint de se rendre le 1. de Fevrier, avec un Yacht, nommé le *Crocodile* : Que le soir précédent, il avoit pris deux Bâtimens nommez, l'un *la Nasse*, & l'autre *le Pêcheur* : Que les Commis de la Compagnie, & autres gens, qui la servoient, au nombre de cent-quarante personnes avoient capitulé, avec *Holmes*, à condition qu'il leur rendroit la *Lunette*, pour les reconduire en Hollande, mais qu'en voyant quantité de marchandises prêtes à y charger, il le leur avoit refusé, en disant qu'il en avoit besoin pour envoyer ces marchandises à Sierra Liona : Qu'enfin, après de pressantes prières, il leur avoit permis de s'embarquer sur un petit Vaisseau Portugais, qui étoit au Cap Vert : Qu'entre ceux, qui s'y étoient embarquez, il n'y en avoit que deux, qui fussent venus en Hollande, des Îles de Flandres, en s'embarquant sur un autre Vaisseau. Ces deux hommes s'appelloient l'un *Jean Jacobsze Buys*, qui étoit habitant d'Amsterdam, & avoit été le Pilote du *Neptune*, & l'autre *Livx Gustma*, qui avoit été Mâtelot sur le même Bâtiment, & ils attesterent cela devant un Notaire de la Haie, & deux témoins. Si les Anglois firent une injustice d'envahir, dans le milieu de la Paix, les Terres de leurs Voisins ; il faut avouer que les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales étoient bien négligens de laisser ces Postes sans une Garnison capable de les défendre ; mais ce fut une faute perpétuelle, que commit cette Compagnie, que de laisser perdre ce qu'elle avoit conquis, pour tirer le plus qu'elle pouvoit de ces Conquêtes, en les laissant hors d'état de se défendre, parce que cela diminueoit le profit présent, qu'ils en tiroient, sans se mettre beaucoup en peine de l'avenir.

On reçut encore, au Mois de Juillet, des nouvelles plus particulieres des violences, que les Anglois exerçoient dans la Guinée ; savoir, qu'ils avoient pris d'assaut le Fort de Tacorari, fait la Garnison prisonniere, & pillé tout ce qu'ils y avoient trouvé : Que le 23. du même Mois, ils avoient été attaquer le Fort de S. George de la Mine, avec onze Vaisseaux, dont deux portoient le Pavillon Royal, sous le commandement du Capitaine *Holmes* : Que la *Lunette*, le *Crocodile* & le *Walcheren*, Vaisseaux pris à la Compagnie, étoient du nombre des onze : Que la nuit suivante il y avoit eu onze Canots, trois grandes Chaloupes, & quatre Vaisseaux, qui avoient mouillé devant le Château, dans l'esperance de mettre leur monde à terre ; mais qu'ayant aperçu que les Hollandois étoient sur leur garde, ils s'étoient retirez : Qu'après cela, les Anglois avoient écrit au Général *Valkenbourg*, qu'il pouvoit envoyer prendre les prisonniers, dont la plupart avoient été pris sur le *Walcheren*, & d'autres au Fort de Tacorari : Qu'on avoit fû de plusieurs prisonniers, qu'ils prétendoient que toutes les côtes de l'Afrique leur appartenoient, en vertu d'un don du Roi de Portugal,

Tome III.

& qu'ils se flattoient de planter bien-tôt leurs 1664. Etendarts, sur le Fort de la Mine : Qu'on attendoit encore onze Vaisseaux Anglois, pour relever les premiers, & se rendre maîtres de toute la côte. Tout cela fut affirmé, par *André Vertbale*, Maître du Vaisseau *la Concorde*, en présence de *Guillaume Goes*, Contéiller à la Cour de Hollande, accompagné de *Guillaume Van Alfen* Greffier. Cet homme avoit vu, & ouï ce qu'il racontoit, & étoit venu par l'Ordre du Général, & du Conseil en Hollande, avec beaucoup de peine, à cause de deux Vaisseaux Anglois, qui l'avoient poursuivi.

La Compagnie des Indes Occidentales en porta ses plaintes aux E.E. G.G., & leur représenta, que toutes les côtes de l'Afrique qu'elle avoit possédées, jusqu'alors étoient en un danger éminent de tomber entre les mains des Anglois, si on ne les secouroit promptement. Leurs H.H. P.P. envoyèrent à leur Ambassadeur à Londres toutes ces attestations, pour les communiquer au Roi, & lui demander justice d'une invasion de cette sorte, dédommagement des pertes qu'elle avoit causées à la Compagnie, & quelque sûreté que cela n'arriveroit point à l'avenir. Le Roi, qui étoit sans doute bien instruit de ce qui se passoit en Afrique, écouta ces plaintes, & répondit assez civilement, mais sans promettre aucune réparation. *Downing*, qui servoit Charles aussi fidelement qu'il avoit fait Cromwel, déclara simplement aux États Généraux à la Haie, que le Roi avoit ordonné qu'on informât des plaintes, que les E.E. faisoient de ce qui s'étoit passé, sur les côtes d'Afrique, & qu'après avoir ouï les raisons, de part & d'autre, il y feroit pourvu selon la justice & l'équité. Ce n'étoit que pour avoir le tems d'équiper contre les E.E. & pour se moquer, quand la guerre seroit déclarée. Personne ne doutoit que *Holmes* n'eût reçu ordre du Roi de faire ce qu'il avoit fait. L'affaire ayant été examinée dans l'Assemblée des Etats, il y fut résolu d'envoyer douze Vaisseaux, au Cap Vert, pour reconquérir tout ce qu'on avoit ôté à la Compagnie, & tâcher de réparer ses pertes. Mais comme il faudroit du tems, avant que ces douze Vaisseaux fussent équipés, il y eut quelques-uns des principaux de l'Assemblée, qui jugerent qu'il seroit mieux d'y envoyer *Ruiter*, avec son Escadre ; mais ils n'osèrent pas proposer cela, en pleine Assemblée, de peur que l'on ne gardât pas le silence là-dessus, comme il falloit, en une chose, dont le succès dépendoit du secret. Il se trouva un moyen de faire examiner, & résoudre cette affaire entre peu de personnes. Leurs H.H. P.P. avoient ordonné le 5. d'Août, que sept Membres de leur Corps examineroient, en particulier la Lettre, que *Ruiter* & *Mortagne* avoient écrite, sur l'expédition d'Alger. Ces sept Membres des Etats approuverent la Proposition, qui fut faite par *De Witt*, d'envoyer un ordre à *Ruiter* d'aller au Cap Vert, avec son Escadre. Le 9. d'Août l'affaire fut proposée dans l'Assemblée, dont on trouva moyen d'écarter quelques-uns, en qui on ne se fioit pas, ou de les empêcher d'être attentifs à ce qui se passoit ; de sorte qu'elle passa, sans qu'ils y prissent garde. On trouva aussi moyen de la faire signer, parmi plusieurs autres Résolutions, par le Greffier, sans qu'il y prit garde.

On envoya, selon cette Résolution, ordre à *Ruiter*, ou à celui, qui devoit commander l'Escadre, en cas qu'il vînt à mourir de faire voiles en diligence, & secretement, avec son Escadre, vers le Cap Vert. L'Amirauté d'Amsterdam reçut

1664. eut la Résolution des E.E. G.G., & une Lettre adressée à Valkenbourg, Directeur Général de la côte Septentrionale de l'Afrique, & de toute la Guinée, avec ordre de donner toutes sortes de secours à Ruiter & à son Escadre. L'Amirauté fut chargée de les faire tenir promptement, & furement à Ruiter, & de lui enjoindre d'exécuter ce qui étoit contenu, dans ses ordres. Cette même Amirauté, lui envoya la Relation de ce qui s'étoit passé en Guinée, & dans les Iles voisines.

Ensuite elle lui défendit de rien dire du dessein, dont on le chargeoit, & de prendre toutes les mesures possibles, pour empêcher qu'aucun des Officiers ne pût le savoir par avance. Ruiter ne reçut ces ordres, que le 1. de Septembre, comme il croisoit encore dans le Détroit, jusqu'à Malaga. Ayant détaché une Chaloupe pour aller voir, s'il n'étoit point venu de Lettres pour lui, il se trouva des Marchands & des Matelots au Port; on dit à celui que Ruiter envoyoit pour prendre ses Lettres, s'il y en avoit, qu'il étoit arrivé un Courrier pour le Vice-Amiral, & que par conséquent la guerre étoit déclarée, entre l'Angleterre & la Hollande; ce qui paroissoit d'autant plus vraisemblable que les Marchands Anglois disoient, que leur Nation avoit pris trois Vaisseaux Hollandois, qui venoient des Indes Orientales; ce qui causoit bien des desordres parmi les Négocians des deux Nations. D'autres Chaloupes des autres Vaisseaux rapportèrent la même chose; sur quoi les Capitaines se rendirent à bord du Vaisseau du Vice-Amiral, pour lui demander si cela étoit vrai. Ruiter leur répondit que ses Lettres n'en disoient rien, & qu'au contraire on eseroit d'accommoder à l'amiable les démêlez, qu'on avoit avec l'Angleterre. Il ajouta qu'il falloit appareiller tout à l'heure, pour faire voiles vers Alicante, & en ramener la Flute d'*Enno Doedesz*. Ce Bâtiment portoit tous les instrumens nécessaires, pour nettoyer les Vaisseaux, & les Vivres pour les Vaisseaux de Ruiter, & du Commandant de *Wildt*. Le Vice-Amiral écrivit à leurs Hautes Puissances, & à l'Amirauté d'Amsterdam, qu'il avoit reçu leurs Dépêches, & qu'il exécuteroit leurs ordres incessamment. Il mit immédiatement après à la voile, mais les vents contraires, & les calmes ne lui permirent pas d'arriver à Alicante, que le 8. du Mois. Il y trouva des duplicata des Lettres, qu'il avoit reçûes.

Il voulut faire cuire du biscuit, pour sa Flotte, mais il se rencontra que tous les Boulangers étoient occupez à en cuire, pour une Escadre Françoise, qui étoit dans la Méditerranée. Là-dessus il écrivit à un Marchand de Cadis que, son Biscuit s'étant gâté, il le prioit de lui en faire cuire quelques milliers; parce qu'on ne le vouloit pas recevoir à Alicante, ni en aucun autre Port du Détroit, & de lui acheter quelques provisions, dont il avoit besoin. Il ordonnoit, en même tems, au Marchand de ne point dire pour qui c'étoit qu'il faisoit faire du Biscuit, & qu'il achetoit les autres provisions.

Ruiter fit assembler ses Capitaines, & leur ordonna de se tenir prêts, pour faire route à l'Ouëst. Mais comme chacun se plaignit de manquer de Bois à brûler, le Conseil ordonna qu'on se rendît à l'Ile de Formentera, qui est à l'Est d'Alicante, & au Midi d'Yviga, pour y faire du bois, & de retourner à Malaga, pour se rendre sous le Pavillon à Cadis, pour s'y four-

nir de ce dont on avoit besoin, & y attendre de nouveaux ordres de l'Etat. Cela fut exécuté, & la Flotte étant retournée à Malaga, le 18. du Mois de Septembre, demanda au Gouverneur qu'il la laissât entrer dans le Port, pour prendre des Vivres, qu'elle avoit en quelques Magazins de la Ville. On ne voulut pas la laisser entrer, ni même permettre aux Matelots d'aller querir leurs vivres, en des Chaloupes. Il fallut se contenter que des Espagnols, & des Maures apportassent les vivres au bout du Mole, où les Matelots les recevoient, à quoi on employa cinq jours. Pendant qu'ils étoient occupez à cela, le Chevalier Lawson passa devant la Rade de Malaga. Ruiter le salua de quelques coups de Canon, & même en amenant le Pavillon. L'Anglois le salua d'autant de coups, mais son Pavillon demeura au haut du Mât. Ruiter l'envoya complimenter, par le Contre-Amiral Vander Zaen, qui en fut reçu civilement, & à qui il dit qu'il venoit d'Alger; mais qu'il n'avoit ni pu faire la Paix avec ces Corsaires, ni obtenir aucune réparation des dommages, qu'ils avoient causez aux Hollandois, depuis la dernière paix. Cela fait assez voir, que Lawson, ne peut pas avoir dit, que Ruiter l'eût *perfidement abandonné*; comme on le débita en Angleterre, apparemment pour irriter le peuple contre les Hollandois. Lawson demanda à son tour ce qu'avoit apporté le Courrier, qui étoit venu à Ruiter en neuf jours à Alicante, comme on le lui avoit dit. Le Contre-Amiral Hollandois répondit, que l'Escadre avoit ordre d'aller à Cadis, pour y faire nettoyer ses Vaisseaux, & retourner en suite au Détroit. Après cela, Lawson partit en saluant les Hollandois, de sept coups de Canon, auxquels ils répondirent de même. Cela arriva le 23. de Septembre.

S'étant avancé vers Cadis, il mouilla le 26. dans la Baye, & demanda permission d'y nettoyer ses Vaisseaux, parce qu'auparavant il ne l'avoit pas pu faire aussi bien, qu'il l'auroit souhaité. Mais quoi qu'il dit, on ne le lui voulut point permettre, quoi qu'il n'y eût aucun malade sur sa Flotte, & qu'il offrît de n'avoir aucun commerce avec ceux de la Ville. Il y a apparence, que les Espagnols en usèrent ainsi, parce que les Provinces Unies paroissoient trop bien disposées à l'égard de la France, & éloignées de s'allier aux Espagnols, pour la conservation des Provinces Espagnoles des Pais-Bas.

La Flotte Hollandoise se nettoya, comme elle put, & voulut ensuite faire aigade, ce qu'elle ne put faire que difficilement, à cause des Chaloupes Françoises & Angloises, qui venoient au même lieu, pour y faire de l'eau. Pour les vivres, Ruiter ne trouva pas même toutes les provisions, qu'il avoit demandées, parce qu'elles manquoient à Cadis, où on les porte d'ailleurs; & ce qu'il y trouva, coûta fort cher. Il fallut néanmoins employer beaucoup de monde, pour faire charger ce qu'on y put trouver; & cela seul pouvoit faire soupçonner, que Ruiter ne fût chargé de quelque entreprise considérable, & dans un Pais éloigné. L'Escadre de Lawson composée de 13. Vaisseaux, étoit à l'ancre, entre la Baye & Rota, & l'on rapporta à Ruiter que les Anglois se vantoient d'avoir découvert son dessein, peut-être pour le faire parler. Il fit courir exprès divers bruits là-dessus, pour leur donner le change.

Cependant il ne savoit pas, s'il y avoit sur sa Flotte, un seul Pilote, qui conût les Mers auxquelles il devoit faire voiles, ou si quelcun d'entre

1664. les Commandans avoit des Cartes du Cap Vert & du voisinage, qui étoient tout à fait nécessaires, pour une semblable Expedition. Ruiter lui-même n'y avoit jamais été, & il n'osoit pas s'en informer de ceux, qui y pouvoient avoir été, de peur de découvrir le dessein. Il jugeoit bien qu'on y pourroit aborder, la sonde à la main, quoi qu'on n'y eût point été; mais ce ne pouvoit être, avec la même sûreté, ni avec le même avantage, que si l'on connoissoit bien la côte.

Comme Viane, qui étoit le Fiscal de la Flotte, étoit mort devant Alger, on élut en sa place *Jean de Witte*, Gendre de Ruiter, par provision, & sous le bon plaisir de leurs Hautes Puissances, & de l'Amirauté d'Amsterdam.

Le 5. d'Octobre, la Flotte s'étant pourvue le mieux qu'il lui fut possible à Cadix, forte de douze Vaisseaux de Guerre, & d'une Flute, chargée de vivres & d'autres munitions. Elle passa à la vuë de la Flotte de Lawfon, forte de treize Vaisseaux. Elles s'entrefaluerent, comme elles avoient fait auparavant, & les deux Amiraux s'envoyèrent complimenter réciproquement. Ruiter avertit ses Capitaines de faire voiles au Midi, & de se rassembler à trois lieues, à l'Ouest de Salé, en cas que le Vent les écartât. Comme on rencontra une Barque Espagnole, qui devoit suivre les Galions, jusqu'à la hauteur des Canaries; Ruiter prit sa route à l'Ouest-quart-au-Nord, pour lui cacher sa route; mais après cela il assémbra ses Capitaines sur son Bord, & leur découvrit les Ordres, qu'il avoit des Etats Généraux. Il fut résolu de faire voiles vers la Grande Canarie, pour passer entre cette Ile, & l'Ile Lancelote; & ce parage fut marqué, pour s'y rassembler, si l'on venoit à s'écarter; quoi qu'on donnât ordre à tous les Vaisseaux de ne point s'éloigner du Pavillon. Que si on rencontroit quelques autres Vaisseaux, il fut convenu de leur dire que l'Escadre venoit de l'Ouest, & qu'elle suivoit seize Corsaires de Barbarie, qui avoient fait force de Voiles, du côté des Canaries. La Flotte eut bon vent, & dès qu'elle eut passé les Canaries, Ruiter chercha dans toute sa Flotte, s'il n'y avoit personne qui eût été au Cap Vert, & l'on ne trouva qu'un seul Quartier-Mestre, qui eût quelque connoissance de ce pays-là, & tout ce qu'il savoit se bornoit aux Forts de l'Ile de Goeree. On fut donc réduit à s'approcher des Iles du Cap Vert, comme si l'on arrivoit en un pays, qu'on découvrit, pour la premiere fois, en faisant sonder les côtes. Avant que de faire descente, il fut résolu qu'on la feroit dans l'Ile de Goeree & au Cap Vert, & le Commissaire Mortagne, qui étoit Colonel, eut ordre de commander les troupes de débarquement, & l'on donna les ordres à tous les Capitaines, qu'ils devoient observer, en faisant la descente.

Enfin on commença à voir les terres le 17. d'Octobre, & Ruiter arriva devant l'Ile de Goeree, peu éloignée du Cap Vert, le 22. du même Mois. A la pointe du jour, il découvrit neuf Vaisseaux Anglois, à l'ancre, sous le Château d'embas; & il fut résolu en même tems de les attaquer, en les renfermant par la Flotte disposée en forme de Croissant. Les Anglois à sa vuë, ne se jugerent pas en état de lui faire tête. Ils envoyèrent donc à Ruiter deux Capitaines, pour lui demander pourquoi il s'approchoit des Fortereses, avec cet attirail, & ce que cela vouloit dire; comme si les Etats Gé-

neraux n'avoient pas droit de reprendre ce que les Anglois leur avoient enlevé, dans le milieu de la Paix. Les Hollandois dirent, sans détour, qu'ils étoient venus, pour prendre ces Vaisseaux & ces Fortereses. Sur quoi les Anglois demanderent s'il n'y avoit pas paix, entre les deux Nations? Les Hollandois dirent qu'oui, mais qu'ils n'avoient point de paix, avec eux, qui avoient pris à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, ses Vaisseaux & ses Forts; qu'ils étoient venus pour les reprendre, & pour s'opposer à leurs violences. Ils avoient bien été autorizés, par le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, & Protecteur de cette Nouvelle Compagnie; mais cela ne lui donnoit pas droit de faire la guerre à une Compagnie, autorisée, depuis plusieurs années, par les Etats Généraux. Mais c'étoit un Prince violent, & aveuglé par un zele affecté de Religion, contre tous les peuples, qui pouvoient s'opposer à ses desseins. Là-dessus Ruiter envoya demander à celui, qui commandoit ces Vaisseaux, s'il avoit ordre de défendre les Forts de l'Ile. Il répondit qu'il ne se mêloit point de cela, mais qu'il défendrait ses Vaisseaux, si on les attaquoit; & sur cette réponse on lui fit dire de se séparer donc des autres, & de ne point s'opposer à l'attaque des Hollandois. Mais les Marchands Anglois, qui étoient dans l'Ile de Goeree, envoyèrent promptement trois Maîtres de Vaisseaux, pour dire à Ruiter, qu'ils avoient en effet des Marchandises, qui appartenoient à la Compagnie Royale d'Afrique, mais que c'étoit cette même Compagnie, qui les avoit fait charger; & qu'ils les lui livreroient, à condition qu'il en payât le fret. Ruiter accepta l'offre, & fit garder ces Vaisseaux, par des Chaloupes armées, de peur qu'on n'en ôtât les marchandises, pendant la nuit. Il n'y avoit que neuf, ou dix jours, qu'ils étoient arrivez d'Angleterre, & ils auroient achevé de ruiner la Compagnie Hollandoise, si on leur en avoit donné le tems.

On hésita un peu sur la maniere, dont on pourroit traiter ces Vaisseaux; parce que Ruiter avoit reçu ordre des Etats Généraux, de ne point troubler le négoce des Vaisseaux Anglois, qui n'auroient ni insulté, ni mal-traité les Sujets de l'Etat, sur les côtes de la Guinée. Mais on ne crut pas que cela regardât les Vaisseaux, dont il s'agissoit; parce qu'ils étoient montez de cent-vingt-huit pieces de Canon, & de deux-cens-soixante-six hommes; outre qu'ils avoient été escortez d'un Vaisseau de Guerre; de sorte qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent venus là, pour en chasser entièrement la Compagnie Hollandoise, si Ruiter n'étoit venu à tems, pour les en empêcher. Outre cela, ils avoient été fretez par la Compagnie Angloise, qui avoit fait une infinité de maux à celle de Hollande, quoi que la Cour d'Angleterre feignît de l'ignorer. Enfin on pensoit qu'en tout cas, on en seroit quitte, par la restitution, si les Etats Généraux l'ordonnoient; au lieu que, si on les laissoit aller, ils pourroient infiniment nuire à la Compagnie Hollandoise.

Cependant celui qui commandoit pour la Compagnie Angloise dans l'Ile de Goeree, desesperant de pouvoir tirer aucun secours des Vaisseaux arrêtez, envoya une Lettre à Ruiter, sur les neuf heures du soir, par laquelle il s'obligeoit de lui abandonner, à certaines conditions, l'Ile avec ses Forts, & demandoit qu'il lui fût permis d'envoyer des gens, pour traiter avec Ruiter. Il vint en effet, le lendemain matin, deux hommes de la part du Gouverneur Anglois, qui demandoient, entre autres choses, qu'il lui fût permis d'emme-

1664. ner toutes les marchandises, les effets & les Esclaves de la Compagnie Angloise, & qu'on lui accordât l'espace de dix jours, pour voir s'il ne lui arriveroit point de secours d'Angleterre; & qu'en cas qu'il n'en vînt point, il se rendroit. Ces conditions étoient trop avantageuses, pour des gens, qui s'étoient emparez de cette Ile & de ce que la Compagnie Hollandoise avoit. Enfin il fallut que le Commandant se rendit le 24. d'Octobre, en abandonnant tout ce qui étoit à la Compagnie Royale d'Afrique. Pour les Habitans & les Soldats, ils furent traités assez favorablement; cette guerre n'ayant été proprement qu'une guerre, contre la Compagnie Angloise; parce que cette dernière n'avoit pas non plus dit qu'elle en voulût à l'Etat, mais seulement à la Compagnie Marchande d'Afrique. C'étoit sur cela, que le Roi se fondoit, pour dire qu'il ne faisoit point d'hostilité contre la République des Provinces Unies; comme si on ne les eût pas attaquées, en attaquant une Compagnie privilégiée de ses Sujets!

Le 25. la Flotte Hollandoise mit cent-huit Soldats à terre, dont on fit deux Compagnies dont l'une fut commandée, par le Comte de *Horne*, & l'autre par le Capitaine *du Bois*. Le Comte entra dans le Fort d'Orange, situé sur une petite montagne, & le Capitaine dans celui de Nassau. On y trouva quelque Artillerie, & quelques Munitions de guerre; mais qui n'étoient pas considérables, non plus que les Marchandises, qui appartenoient à la Compagnie Angloise. Comme les Anglois l'avoient envahie, avec facilité, par la négligence de la Compagnie Marchande de qui elle dépendoit; ils en furent délogés de même. Ruiter laissa partir le Vaisseau de Guerre Anglois, commandé par le Capitaine *Culpeper*, parce qu'il n'avoit encore fait aucune hostilité, contre les Hollandois. On eut soin ensuite de renvoyer les autres Prisonniers, à *Cormantin* & ailleurs, où il y avoit des Anglois.

Ruiter demeura en l'Ile de *Goeree*, autant de tems qu'il fallut, pour donner ordre à sa conservation; après quoi il en partit le 6. de Novembre, avec toute sa Flotte & un Yacht de plus, nommé *Goeree*, outre quatre Vaisseaux Marchands, qui avoient été à des Anglois. Il auroit (1) encore pu prendre le Fort de *S. André*, sur la Riviere de *Gambia*, que les Anglois avoient enlevé à la Compagnie Hollandoise; mais il ne le fit point.

Pendant qu'il fut en mer, de ce côté-là, on ne recevoit aucune Lettre de lui. Les uns le croyoient encore dans la Méditerranée, & les autres à *Salé*. Le Roi d'Angleterre fit ordonner à son Ambassadeur le Chevalier *Downing*, de tâcher de découvrir de quel côté il étoit. Le bruit se répandit, qu'il étoit allé sur les côtes d'Afrique, ce qui étoit vrai, mais comme on n'en rapportoit aucune preuve, on ne savoit qu'en croire. *Downing* avoit assuré le Roi que cela ne pouvoit être, parce que la résolution d'envoyer Ruiter en Afrique n'auroit pu être si secrète, qu'il n'en eût été averti; puis qu'il ne se faisoit rien, dans l'Assemblée des Etats Généraux, qu'il ne fût. Mais on avoit trouvé moyen de faire passer cette Résolution, sans que plusieurs de ceux qui étoient dans l'Assemblée y prissent garde. Pour en être éclairci, il s'adressa au Pensionnaire de Hollande, lui-même, & le

(1) Voyez la Lettre de De Witt, à Van Beuning du 15. de Janvier.

1664. pria, en termes assez hautains, de lui dire, s'il étoit vrai que Ruiter eût été envoyé sur les côtes de l'Afrique. Mais De Witt lui répondit en ces termes: *Je puis vous assurer, Monsieur, que les Etats de Hollande, n'ont donné aucun ordre au Vice-Amiral Ruiter, qui doit causer de l'inquietude au Roi Vostre Maître; & à l'égard des Etats Généraux, il n'est pas nécessaire que je vous dise ce qui se passe dans leur Assemblée; puis qu'il ne s'y fait rien de si secret, que vous ne sachiez.* Sur ces paroles *Downing* assura au Roi, son Maître, que Ruiter n'étoit pas allé en Guinée. Mais quand on fut le contraire, il se plaignit que De Witt (2) l'avoit trompé. Cependant c'étoit sa propre présomption qui l'avoit trompé, en supposant qu'il devoit savoir tout ce qui se résolvait, par les Etats Généraux.

Dans l'incertitude où l'on étoit en Angleterre, de ce qui se passoit sur les côtes d'Afrique, (3) le Roi donna ordre d'équiper promptement une Escadre, comme pour l'envoyer là, sous la conduite du Prince *Robert*; parce qu'on soupçonnoit que le Lieutenant Amiral d'Opdam y iroit aussi, & que si cela arrivoit, il étoit nécessaire d'avoir là une Flotte, pour défendre contre lui *Goeree*; qui fut prise, comme on l'a vû, par Ruiter. Il n'y avoit néanmoins guère d'apparence, qu'on donnât cette commission à Opdam, & qu'on envoyât si loin les meilleurs Vaisseaux de l'Etat, qui n'étoient alors qu'au nombre de trente. Aussi les Anglois furent-ils bien-rôt détrompez, & le Prince reçut ordre de s'aller poster avec son Escadre de seize Vaisseaux de Guerre, le 25. d'Octobre, à *Spit-head*. Au commencement de Novembre le Duc d'York, Grand Amiral d'Angleterre, se rendit, avec le gros de la Flotte à *Portsmouth*, où il fit venir le Prince *Robert* & le Comte de *Sandwich*. Comme Opdam n'étoit nullement en état de s'opposer à une Flotte, beaucoup plus forte que la sienne, il demeura devant l'Ile de *Goeree* en *Zélande*.

Cependant la Flotte de Bourdeaux, qui amenoit des Vins & des Eaux de Vie en Hollande, & plusieurs autres Vaisseaux chargez d'autres Marchandises, tomba pour la plûpart, entre les mains des Anglois, qui emmenerent en leurs Ports plus de cent-trente Bâtimens, qui furent jugés de bonne prise, par l'Amirauté, quoi que la guerre ne fût pas déclarée. „ Cette conduite, comme „ le reconnoit l'Auteur Anglois, étoit *bien plus* „ *arbitraire, que conforme au Droit des Gens.* Il „ ne croit néanmoins pas que cela arriva, par une „ Intrigue des Ministres d'Etat d'Angleterre, „ comme quelques-uns l'ont dit. Cela se fit con- „ formément aux plaintes de la plûpart des Mar- „ chands de Londres, qui se plaignoient que les „ Hollandois se rendoient maîtres de leur commer- „ ce. „ Mais ces discours n'étoient que des effets de la jalousie des Négotians de Londres, qui n'avoient d'ailleurs souffert aucune avanie des Hollandois. Tout ce qu'on pouvoit dire contre ces derniers, c'est qu'ils navigoient avec plus d'économie que les Anglois, & pouvoient donner leurs Marchandises, à meilleur marché qu'eux, soit qu'elles consistassent en leurs pro-

(2) Le Chevalier *Temple* dit dans une Lettre écrite le 2. de Janvier 1668: „ Je rendis justice à Mr. De Witt, & dis à Sa Majesté que c'étoit un Ministre fort habile & fort fidele à l'Etat, & que je le croyois fort sincere & fort droit dans toutes les Négotiations, & bien different du caractère, que le Chevalier *George Downing* en avoit donné à la Cour, qui vouloit le faire passer pour tel qu'il étoit lui-même.

(3) Hist. d'Angleterre T. III. p. 251.

1664. propres Manufactures, soit qu'ils les tiraient d'ailleurs. Mais depuis Cromwel, il ne leur étoit plus permis d'envoyer des Marchandises en Angleterre, que les Anglois alloient querir avec leurs propres Vaisseaux aux lieux, d'où les Hollandois les tiroient. Il y avoit d'ailleurs assez de négoce dans toute l'Europe, par mer & par terre, pour occuper les deux Nations, comme l'expérience l'a fait voir. Mais l'envie occupe si fort ceux qui ne font rien, que pour le lucre; qu'ils ne peuvent souffrir que d'autres gagnent, au même métier, sans chagrin. D'ailleurs la mauvaise humeur où l'on étoit à Londres, contre les Hollandois, étoit fomentée par les Emissaires de la Cour, qui ne les aimoit pas, pour d'autres raisons, que l'on a déjà dites.

Ces gens réussirent si bien, que la Ville de Londres prêta non seulement au Roi, pour le premier équipage, la somme de cent-mille Livres Sterling, mais encore une autre somme semblable, à la sollicitation du Comte de *Manchester* Grand Chambellan, le 11. de Decembre, de cette même année. Le Parlement fournit en suite abondamment, de quoi pousser cette guerre, qui avoit commencé long-tems avant ce tems-ci, par les pilleries d'*Holmes*, sur les côtes d'Afrique & dans l'Île de *Goeree*; que le Roi feignoit d'ignorer; & enfin recommencée, tout fraîchement, en prenant la Flotte de Vaisseaux venants de *Bourdeaux* & d'ailleurs, comme nous venons de le dire.

Pour revenir à ce que fit *Ruiter*, le reste de cette année, après avoir reconquis l'Île de *Goeree*, il fit voiles à la côte d'Afrique vers le Cap Vert. Il menoit avec lui trois Vaisseaux Marchands Anglois, qui n'étoient chargez, que de leur lest, & qui avançaient si peu, qu'ils avoient bien de la peine à suivre. Il les abandonna aussi, pour aller, où les Matelots les voudroient mener, sinon sur les terres de la Compagnie Hollandoise. Pour sa propre Flotte après avoir été empêchée par les Vents de Sud, qui souffloient alors violemment, d'aller au Cap des Palmes; il résolut d'aller à *Sierra Liona*, Promontoire formé par l'extrémité occidentale de la Montagne, qui lui donne son nom, & que les Anciens nommoient *le Char des Dieux*, à cause des foudres fréquens, qui y tombent. C'étoit pour y mettre à terre ses équipages, qui n'y avoient été de long-tems. Ils y arrivèrent & s'y rafraichirent quelques jours, pendant lesquels on nettoya les Vaisseaux, & l'on fit de l'eau & du bois. Pendant qu'ils furent là, ils tâcherent de faire amitié avec les Negres, qui habitoient le País, pour en tirer quelques rafraichissemens; mais ils n'y trouverent rien, qui les accommodât, que de l'eau & du bois, dons du Ciel, & non des fruits de l'industrie des Negres. *Ruiter*, qui avoit mené quelque Truchement, avec lui, envoya son Fils *Engel de Ruiter*, & quelques autres Officiers, qui furent bien reçus de ces Negres, & apprirent d'eux, que les Anglois retenoient prisonniers quatre Hollandois dans une Île de la Riviere. On lui dit encore, qu'un (1) *Marchand* de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui y étoit envoyé pour négotier, & qui s'y étoit établi, avoit été pillé & saccagé par les Anglois, qui avoient encore enlevé un Vaisseau de la même Compagnie, qui étoit venu faire de l'eau dans la même Riviere, & du bois sur ses bords. Là-dessus *Ruiter* fit voiles, avec quatre Vaisseaux à l'Île Angloise, comme on l'a

nommée, à cause que les Anglois s'en étoient saisis, & y avoient établi un Comptoir. Mais il n'en put approcher, avec ses Vaisseaux, qu'à une lieue, à la faveur de la Marée; si bien qu'il n'y envoya qu'une Chaloupe armée, qui portoit néanmoins une Banier blanche, qui est un signe de paix. Quand la Chaloupe aprocha, comme elle étoit pleine de Gens armez, on lui cria de s'arrêter, dans un endroit où elle étoit exposée au Canon de l'Île. Un Anglois vint ensuite leur demander, ce qu'ils venoient chercher dans l'Île. Ils dirent qu'ils vouloient seulement parler au Commandant de la Place. *Hodge* qui y commandoit, les mena chez lui. Ils lui demanderent, s'il n'y avoit point de Hollandois dans l'Île. Il avoia qu'il y avoit eu un Hollandois, avec deux filles, dont la Mere étoit morte, depuis peu; mais que dans la frayeur, que cet homme avoit eue en voyant aborder leur Flotte, il étoit monté trois lieues plus haut, sur la Riviere; & que d'ailleurs, il demuroit volontairement avec les Anglois. Mais on fut depuis, qu'il avoit été envoyé là par force, de peur qu'il ne vît où l'on vouloit cacher les Marchandises, qui étoient dans l'Île, & qu'il ne le découvrit aux Hollandois. Ces derniers dirent: que *l'Amiral Ruiter*, de la part de qui ils venoient, entendoit avoir, sur le champ, de gré, ou de force, ces prisonniers, & qu'il avoit remonté la Riviere, pour cela: Qu'il vouloit qu'on allât querir ces trois personnes, tout à l'heure: Que si l'on ne le faisoit pas, on n'avoit qu'à s'imputer tout le mal qui en arriveroit; puis que *l'Amiral* iroit ruiner toutes les habitations Angloises. Le Commandant les avoit remis entre les mains d'un Roi des Negres, qui ne les rendit, qu'à la seconde sommation; de sorte qu'on ne put les avoir que le lendemain, qui fut le 10. de Decembre. Le Pere de ces deux filles, dit qu'il étoit d'Utrecht, & son nom; à quoi il ajouta, que le Capitaine *Holmes* l'avoit pris, avec sa famille, sur le Vaisseau nommé *la Lunette*, & ensuite l'avoit mené dans l'Île Angloise; que les Anglois l'avoient fort maltraité, & livré aux Negres, parmi lesquels il y avoit des Anthropophages; de sorte qu'il s'étoit vû en danger de perir, à tous les momens; que les Anglois avoient dans leur Île deux pieces de Canon, que *Holmes* y avoit menées du Cap Vert, avec quantité de Marchandises, qui avoient appartenu à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales; qu'il y avoit six semaines, qu'un Vaisseau Anglois avoit surpris un Vaisseau Hollandois chargé à *Lisbonne*, pour le compte de quelques Portugais, & destiné pour l'Île de *S. Thomé*.

Sur ce rapport, *Ruiter* résolut d'aller attaquer l'habitation Angloise, & d'en enlever les Marchandises, au profit de la Compagnie Hollandoise, & y envoya plusieurs Chaloupes armées. Il y eut deux Canots pleins de Negres, qui voulurent s'y opposer, mais ces deux Canots furent pris, avec ceux qui étoient dedans, excepté deux, ou trois Negres, qui se noyerent. On fit descente, sans résistance; les Esclaves des Anglois s'en étant fuis, dans les Bois, avec leurs Armes. *Ruiter* dit à *Hodge*, que puis qu'on avoit transporté dans l'Île plusieurs effets appartenans aux Hollandois, & mêmes des Canons & des Marchandises du Cap Vert, il entendoit, qu'on les lui rendît, avec tout ce qui appartenoit à la Compagnie Angloise, pour dédommager celle des Hollandois, des pertes qu'on lui avoit causées. On enleva là-dessus tout ce qu'on trouva, & on le transporta sur les Chaloupes & sur les Canots. On découvrit ensuite les lieux, où les Anglois avoient enterré quantité de barres de fer, d'utenciles

(1) C'est le nom d'un Emploi particulier, dans les Compagnies des Anglois & des Hollandois.

1664.

& d'instrumens du même métal ; avec une grande quantité de dents d'Elephants, de grains, du fel & d'autres Marchandises, dont il fit faire un Inventaire ; afin que si l'on venoit à faire un accommodement qui demandât qu'on se rendit réciproquement ce qui avoit été pris, on ne fût pas obligé de rendre plus que ce qu'on avoit enlevé. On n'enleva néanmoins pas tout ce que l'on trouva, afin que les Anglois eussent de quoi négotier & vivre ; humanité que les Armateurs n'observent que bien rarement.

Après cela il fit décharger un Bâtiment Anglois, nommé *le Prompt-Avis*, où il ne laissa que le lest, & les vivres nécessaires, pour ceux qui le monteroient, jusqu'en Hollande. Il y mit le monde nécessaire, & promit au Maître, qui le commandoit, la somme de mille francs, s'il rendoit au Secrétaire de l'Amirauté d'Amsterdam un paquet de Lettres, avant la fin de Mars ; à condition que s'il passoit ce terme, il se contenteroit de ce que l'Amirauté lui voudroit donner.

Cette année, *Christofle Bernard Von Galen*, Evêque & Prince de Munster, qui avoit eu de fréquens démêlez avec ses Sujets ; dans lesquels les Etats Généraux étoient souvent intervenus, & avoient aussi pris le parti de la Ville contre l'Evêque, se brouilla plus que jamais avec eux, & songea à se venger d'une République, par laquelle il se trouvoit contraint de vivre en paix avec son peuple, & de le laisser jouir de ses Privileges. Comme ces fortes de démêlez ne touchoient la République, que de loin, nous n'avons pas dû nous y arrêter ; mais cette année il tâcha de lui faire sentir le chagrin, qu'il avoit conçu contre elle, & s'allia avec le Roi d'Angleterre brouillé avec la même République, après avoir employé vainement le Roi de France, pour interceder pour lui envers les Etats. Le Prélat avoit particulièrement un démêlé avec le Comte de *Stirum*, pour la Seigneurie de Borkelo, qui étoit soutenu, par la Province de Gueldre.

Pour se soutenir d'autant plus facilement, il s'étoit adressé au Roi de France, pour engager les Etats à lui rendre la justice, qu'il croyoit lui être due ; avec d'autant plus de confiance qu'il avoit bien sù soumettre le peuple de Munster. Louis XIV. entretenoit bien l'ancienne amitié, qui avoit été, entre lui, & les Provinces Unies ; mais le dessein, où il étoit de faire valoir les Droits, qu'il prétendoit, que la Reine son Epouse avoit sur le Brabant, après la mort du Roi d'Espagne, son Beau-Pere, faisoit, comme il semble, que ce Prince écoutoit trop favorablement les plaintes qu'on lui portoit contre les Etats, qui ne pouvoient pas ne prendre point d'ombrage du dessein, qu'il avoit de devenir leur voisin. L'Evêque de Munster s'étoit déjà plaint d'eux au Roi, dès la fin de l'année passée. Aussi ce Prince écrivit-il, le 19. de Janvier (1) de l'année MDCLXII. à son Ambassadeur, en Hollande, „ qu'il voyoit bien „ que les Etats vouloient réduire en chicane „ l'affaire de Borkelo, & la satisfaction de l'Evêque de Munster ; que néanmoins, autant „ qu'il avoit paru aux Commissaires de S. M. „ cet Evêque avoit tout le Droit de son côté, „ & que si ce differend ne s'accommodoit pas, „ il pourroit bien, à la fin, attirer quelque fâcheux embarras aux Etats ; l'Evêque ayant „ assez montré, en la réduction de sa Ville, à „ quel point il s'acheuroit aux choses qu'il entreprenoit, & où il croyoit être bien fondé. D'Estrades avoit aussi recommandé cette affaire

aux Etats Généraux le 6. de Mars. L'année suivante (2) MDCLXIV. l'Evêque envoya aussi de nouveau *J. Brabeck*, Doyen de Munster, à la Haie, pour demander aux Etats que, nonobstant l'opposition de la Province de Gueldre, & du Comte de Stirum ; cette Comté fût remise entre ses mains, & offroit d'avoir une Conférence avec les Commissaires des Etats, sans néanmoins se soumettre à aucun Tribunal. D'Estrades présenta aussi un Mémoire de la part du Roi, pour appuyer celui du Chanoine. Le Chevalier *Temple*, que, Charles II. Roi d'Angleterre lui envoya au Mois d'Août de l'année suivante, (3) fait ce Portrait de ce Prince : „ C'est un homme d'Esprit, & ce qui est encore plus, il a beaucoup de Jugement, & „ beaucoup d'Ambition, & c'est proprement un „ Esprit remuant &c. Il a été Soldat, en sa „ jeunesse, & il semble plutôt né, pour porter „ une épée, qu'une crosse. Il hait les Hollandois mortellement, parce qu'ils ont fomenté „ la rebellion de la Ville de Munster, contre „ lui (c'est-à-dire, qu'ils avoient soutenu le peuple, dans la conservation de ses Privileges) & il „ fait à présent bâtir une Citadelle, qui sera „ très-forte, pour tenir en bride les Citoyens „ de cette Ville. „ On verra, dans la suite, pourquoi le Chevalier *Temple* lui fut envoyé

On a vu ci-devant la bonne disposition de la Province de Hollande à dédommager l'Ordre de Malte, pour les Commanderies, qu'il avoit eues dans les Provinces Unies. Il n'en fut pas de même des autres, où les Particuliers, entre les mains de qui elles étoient, empêchoient qu'on ne résolût de les racheter, à quoi ils auroient dû contribuer, de leur bien ; ou souffrir qu'on vendît ces Terres, pour satisfaire l'Ordre de Malte.

Comme il pressoit incessamment le Roi de France de lui faire avoir justice des Provinces Unies, D'Estrades leur fit des Propositions le 1. d'Avril MDCLXIV. Il présenta encore un Mémoire sur la même chose le 6. de ce Mois, & dans l'un & dans l'autre Ecrit, il déclara que si on tardoit plus long-tems, à satisfaire l'Ordre de Malte, le Roi le prendroit, pour un déni de Justice.

Tout cela étoit extrêmement pressant, mais il paroît, par une Lettre de D'Estrades (4) du 5. de Juin, qu'il avoit eu une Conférence avec le Pensionnaire de Hollande, qu'il s'étoit fortement plaint du peu d'égard, qu'on avoit eu pour l'entremise du Roi son Maître, & qu'il lui avoit remontré, que se trouvant pressé par le Grand Maître de l'Ordre de lui rendre sa parole (par laquelle il avoit promis de n'en venir à aucune voie de fait, pour avoir satisfaction de la République, pendant que la chose seroit entre les mains du Roi) il s'y verroit obligé, pour lui laisser chercher, par d'autres voies, la justice, qu'il demandoit en vain, depuis si long-tems. L'Ambassadeur de France assure que De Witt lui répondit, que l'opiniâtreté de la seule Province d'Utrecht en étoit cause ; que les biens réclamés se trouvoient entre les mains des plus puissants de cette Province, qui ne pouvoient consentir à s'en dépouiller ; qu'il avoit examiné si les Etats Généraux, pour éviter une guerre, ne pourroient point les y contraindre, en vertu du Traité d'Union, & reprendre un

(1) Lettres de D'Estrades dans le Tome II. p. 34.

(2) Là-même p. 311.

(3) Dans une Lettre datée du 6. de Septembre 1665.

(4) Tome II. p. 354.

1664. un équivalent sur quelques Terres, qui sont enclavées dans la Province de Hollande ; qu'il avoit trouvé que cela ne se pouvoit ; mais que dans le tems, qu'il employeroit à faire venir les Agents de l'Ordre, pour protester contre les Etats, d'un déni de justice, il feroit un dernier effort, pour mettre la Province d'Utrecht à la raison. Cependant D'Estrades croyoit prévoir, que l'Ordre seroit obligé de donner des Représailles pour en avoir raison. Cela ne put faire résoudre à (1) satisfaire les Chevaliers de Malte. C'est là un inconvenient du Gouvernement Républicain, que les Particuliers, qui s'y trouvent puissants, exposent le Public, pour leurs intérêts particuliers ; au lieu de les sacrifier, pour le salut de l'Etat.

Ce sont là les principales choses, qui se passerent l'année MDCLXIV. On trouvera les autres menus événemens, & les négociations avec quelques Princes du Nord, aussi bien que diverses choses domestiques, dans *Aitzema*, qui s'est proposé de tout ramasser. On verra aussi dans les Historiens Anglois, ce qui arriva en Angleterre, sur la fin de la même année, & comment tout s'y dispoit, à faire la guerre aux Etats-Généraux. Quoi que le Parlement tenu en Decembre, n'en dit rien nommément, il donna un subside considerable au Roi, pour la commencer.

Cependant (2) on assembla en Hollande les Députés des Amirautes, pour délibérer de la manière, dont on en useroit, envers les Vaisseaux Anglois, & ils tombèrent d'accord, qu'il falloit leur faire le plus de mal qu'on pourroit, pour leur rendre la pareille ; soit par le moyen des Vaisseaux de Guerre de l'Etat, soit en donnant des Lettres de représailles aux Armateurs, que les Particuliers pourroient mettre en mer. Cependant on ne fit nulle résolution là-dessus aux Etats de Hollande, parce que quelques-uns des Membres demanderent des Copies des sentimens des Amirautes, pour les communiquer aux Conseils des Villes. Ensuite on jugea que la conduite des Anglois, contre les Hollandois, étoit une véritable rupture, & qu'il étoit tems de demander au Roi de France du secours en conséquence du IV. Article du dernier Traité, de faire en sorte que les Anglois ne fissent plus ces hostilités, & qu'ils donnassent des réparations du dommage, qu'elles avoient causé.

On eseroit (3) qu'on pourroit obtenir cela de Louis XIV. d'autant plus qu'il avoit écrit à D'Estrades, d'avertir en secret les EE. GG. que l'Officier, qui commandoit l'Escadre Angloise, dans la Méditerranée, avoit ordre de saisir tous les Vaisseaux Hollandois, qu'il rencontreroit en cette Mer. Van Beuning, qui avoit été renvoyé en France, comme Ambassadeur Extraordinaire, eut ordre d'en remercier S. M. dans sa première Audience, & de l'assurer que cela confirmoit la disposition, où l'Etat avoit toujours été d'agir confidemment avec S. M. On souhaitoit aussi, qu'il insinuât au Roi, qu'il seroit bon, qu'il conseillât lui-même aux Etats de mettre tout en usage, pour causer du dommage aux Anglois, afin de l'engager lui-même dans cette querelle.

Il se trouvoit là-dessus une difficulté, que l'on voit dans une (4) Lettre du Roi à D'Estrades,

(1) Voyez les Lettres de D'Estrades du 18. & du 25. de Decembre de cette année.

(2) Lett. de De Witte du 11. de Decembre 1664.

(3) Lettre du même du 19. de Decembre.

(4) Du 19. de Decembre 1664. T. II. p. 458.

c'est qu'il craignoit qu'après avoir aidé les EE. 1664. dans la conjoncture présente, ils ne lui rendissent pas la pareille, lors qu'il en auroit besoin ; mais qu'au contraire *il ne se trouvat, toutes leurs forces sur les bras, dès que la seule occasion, où il pourroit avoir besoin d'eux, arriveroit. Mon inquietude, continuc-t-il, est que quelque sûreté qu'ils me puissent présentement donner, contre cette crainte ; elle ne sera pas suffisante, pour me répondre à moi-même, qu'ils n'en useront pas autrement, quand cette occurrence surviendra ; tant ils sont frappez de la fâcheuse opinion, qu'ils ont grand intérêt à avoir toujours une BARRIERE, entre la France & leur Etat, &c.* Je vous avouë, dit-il encore un peu plus-bas, que je ne me trouve pas en un petit embarras, considerant que, si j'exécute à la lettre le Traité de MDCLXII., je ferai un très-grand préjudice à mes principaux intérêts, & cela pour des gens, dont, non seulement, je ne tirerai jamais aucune assistance ; mais que je trouverai directement contraires, dans le seul cas, où j'aurois besoin de les avoir favorables ; & alors les assistances, que je leur aurai données, tourneront contre moi-même. Cela n'étoit nullement faux, comme on le vit très-peu d'années après. Mais il étoit digne d'un successeur de S. Louis, de se contenter du plus beau Royaume de l'Europe, & d'entretenir la paix, avec ses voisins ; au lieu de les effrayer à un point, qui les devoit obliger, selon les regles de la bonne Politique, de prendre les armes contre lui. L'injustice a produit cet inconvenient, entre les hommes, qu'il faut souvent aider ceux, en qui l'on ne se fie pas, & se fier en des gens, que l'on n'aime point. D'Estrades fait les mêmes reflexions que son Roi, dans une réponse qu'il lui fit.

VAN Beuning, quoi que d'un genie fort 1665. agissant & très-fertile en expédiens, ne put pas engager la Cour de France à entrer dans l'intérêt des EE., quoi qu'ils ne demandassent rien d'elle, que ce qu'elle devoit faire conformément au Traité fait, il y avoit deux ans, avec elle. De Lionne ne voulut donner aucun conseil aux EE., touchant la manière dont ils devoient se conduire, à l'égard de l'Angleterre, à moins que le Roi ne le lui commandât ; & le Roi lui-même ne vouloit entrer dans cette guerre, que le moins qu'il lui seroit possible ; comme on le peut voir par les Lettres écrites au commencement de l'année, pendant plus de deux Mois, tant par D'Estrades & les autres Ministres de France, que par De Witt à Van Beuning. Ce Monarque aimoit mieux n'être que spectateur, entre deux Alliez, quoi qu'il fût plus étroitement lié, avec les EE. GG. mais ces derniers n'ayant pas eu l'avantage, il fut enfin obligé de prendre leur parti ; de peur que les Anglois ne les missent en un état, auquel il ne seroit plus en leur pouvoir de ne pas suivre les mouvemens de l'Angleterre, quand même ils seroient contre la France, leur ancienne & leur meilleure alliée.

Cependant le Roi d'Angleterre déclara la Guerre aux Etats, le 22. de Février, style ancien, de quoi il n'apportoit d'autre raison, sinon (5) „ les „ plaintes, qu'on lui avoit faites de diverses in- „ jures, avanies, & pilleries faites par leurs Com- „ pagnies des Indes Orientales & Occidentales, „ & par d'autres Sujets des Provinces Unies, „ dans les Vaisseaux, dans les Biens & aux per- „ sonnes de ses Sujets, à qui ils avoient causé des „ dommages, qui se montoient à de très-grosses „ sommes d'argent. *Il ajoutoit* que les Etats, au lieu de lui en avoir fait les satisfactions & les „ ré-

(5) Hist. d'Angleterre T. III. p. 252.

réparations, qu'il en avoit souvent demandées, avoient donné ordre à Ruiter d'abandonner la part qu'il devoit prendre, avec l'Amiral Lawfon, dans la poursuite des Pirates de la Méditerranée, (à laquelle les Etats l'avoient invité) pour aller piller & saccager ses Sujets en Afrique.

Il ne dit rien de l'envoi de Holmes, sur les côtes de Guinée, où il avoit attaqué l'Île de Goerée, appartenante à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, pillé leurs Magazins, & chassé leurs Sujets de leurs demeures; dont on lui avoit porté des plaintes, qu'il avoit éludées, en feignant de n'en savoir rien; quoi qu'il en fût très-bien instruit. Il ne dit rien aussi de la saisie de la Flotte de Bourdeaux, composée, comme on l'a dit sur la foi d'un Historien Anglois, de plus de cent Vaisseaux, avant qu'il pût savoir aucunes nouvelles de l'expédition de Ruiter.

Pour ce qui regarde les dommages, que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales pouvoit avoir causés aux Anglois, l'affaire avoit été accommodée, par la dernière paix. Il n'y avoit eu qu'un procès sur des Vaisseaux, que le Traité avoit renvoyé aux Juges, devant qui cette affaire avoit commencé à être plaidée.

Les EE. GG. n'oublierent rien, en ce tems-ci, pour engager le Roi de France à leur fournir le secours promis, en vertu de la Garantie. Il s'en excusa toujours, quelques instances qu'on lui fit au contraire, comme on le voit par les Lettres de cette année, dans le Recueil, qui a été fait des Lettres de D'Estrades, & dans celui de celles du Pensionnaire De Witte, & de Van Beuning, sur cette année, qui firent tout ce qu'ils purent pour y engager Louis XIV. qui se servit de toutes sortes de prétextes pour s'en excuser; sans pouvoir être fléchi, qu'après que les Flottes des Etats eurent eu deux fois du désavantage, dans les Combats qu'elles livrerent aux Anglois.

Il semble que la France fût portée à cette longueur affectée, & à tâcher d'accorder l'Angleterre, avec les Provinces Unies, par une raison politique, dont on a déjà parlé, & qui étoit qu'elle craignoit que, si les Etats Généraux venoient à se tirer d'affaire avec les Anglois, sans trop de peine, ils ne se joignissent aux Espagnols, contre la France, pour ne l'avoir pas pour voisine. Van Beuning, dans une Lettre écrite de Paris au Pensionnaire de Hollande, le 10. de Janvier de cette année; dit, que dans un entretien qu'il avoit eu, le matin de ce jour-là, avec Mr. de Lionne, il avoit fort insisté sur la promptitude avec laquelle il falloit expédier ce qui le concernoit, comme Ambassadeur des Etats Généraux, sans tirer l'affaire en longueur; savoir, ce qu'on pourroit faire pour mettre à couvert des entreprises des Anglois les Puissances de deçà la mer, & sur tout la France & les Provinces Unies. Après avoir apporté toutes les raisons propres à faire goûter sa proposition, le Ministre du Roi lui répondit que ce qu'il disoit étoit bon, & pouvoit être pratiqué, en supposant que l'on n'eût d'autre vue, que de garantir les Provinces Unies, des entreprises d'Angleterre; & qu'il ne fallut pas en même tems réfléchir sur l'état de toute la Chrétienté. Là-dessus Van Beuning fit ce qu'il put, pour faire que De Lionne s'expliquât davantage, mais inutilement, & qu'il ne put recueillir qu'une conjecture tirée de

plusieurs rapports & de diverses suppositions, qui étoit que l'on vouloit ménager l'Angleterre par rapport au Portugal, & aux desseins que l'on avoit formés sur les Pais Bas Espagnols.

Il ajoûte, que ce dessein influoit en toutes les délibérations, qui pouvoient y avoir quel rapport, & qu'on lui avoit écrit qu'un Ambassadeur de France avoit dit qu'il ne réussiroit point (lui Van Beuning) dans sa négociation, à moins que les Etats Généraux n'assurassent non seulement qu'ils ne traverseroient pas, mais encore qu'ils favoriseroient ses prétensions sur les Pais-Bas Espagnols. En effet, ce jour-là, Mr. de Lionne avoit dit, comme il l'assure; que si l'on vouloit agir de concert (contre l'Angleterre) il y auroit bien autre chose, sur quoi il faudroit concerter; après quoi, il s'étoit tû, mais qu'ensuite il avoit ajoûté ces mots: Les Etats Généraux ne prêtent point l'oreille à présent à une Ligue défensive; mais elle leur viendra toujours à propos, lors que le Roi poursuivra ses Droits sur les Pais-Bas Espagnols. Il semble, que De Lionne vouloit faire allusion à ce qui arriveroit, quand il faudroit empêcher que le Roi ne se rendît maître de ce pais-là; & en effet cela arriva, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Une autre fois, il dit en parlant à Van Beuning; nous serons présentement pour vous, comme vous le demandez; & peut-être demain vous serez contre nous. Van Beuning se tiroit, comme il pouvoit, de cette espece de reproche prématuré; puis qu'il ne pouvoit pas promettre, que les Etats aideroient au Roi, à faire la conquête des Pais-Bas Espagnols, à laquelle il favoit bien que les Etats ne consentiroient jamais; ni dire que, nonobstant cela, ce Prince étoit obligé de les aider de troupes, ou d'argent, contre l'Angleterre. Comme les choses changent, & que l'on n'est pas maître de l'avenir, il faut nécessairement changer de conduite, selon les conjonctures, sans qu'on puisse être accusé d'inconstance.

Le Conseil de France ne laissoit pas d'être embarrassé, de son côté. Elle ne pouvoit pas abandonner les Hollandois, non seulement parce que l'Alliance, & la Garantie réciproque, ne le permettoient pas; mais sur tout parce qu'il n'étoit nullement de son intérêt, de laisser augmenter la puissance des Anglois, par la décadence de la République, & de permettre qu'ils fussent seuls maîtres de la Mer, & du Commerce. Le Roi devoit aussi ménager les Anglois, de peur qu'ils ne se joignissent avec l'Espagne, pour la conservation des Pais-Bas, ou qu'ils n'ôtassent entièrement aux François le négoce de la Mer. Enfin la France trouva une espece de milieu, pour n'irriter contre elle ni l'une, ni l'autre de ces deux Puissances, & ne donner ni Troupes, ni argent aux Hollandois, qui demandoient l'un, ou l'autre. Ce fut d'envoyer en Angleterre une Ambassade solennelle du Duc de Verneuil, & de Courtin pour se joindre à Comminges, pour tâcher d'accorder cette affaire. Ils y arriverent le 26. d'Avril, & se joignirent à l'Ambassadeur des Etats, qu'on croyoit, comme il paroît, par les Lettres du tems, incapable de soutenir seul le poids d'une Ambassade, comme celle-là. Le mal étoit que les Ambassadeurs François n'étoient pas assez instruits de ce dont il s'agissoit; ce qui fit que les Etats demanderent au Roi de France, qu'il voulût bien y envoyer D'Estrades, qui étoit l'homme le plus propre, pour une semblable négociation. Cependant cela ne pût nullement prévenir les suites de la Guerre, comme on le verra dans

1665. dans les Lettres , qu'il écrivit en ce tems-ci. Il fallut attendre un Combat Naval, pour voir s'il ne seroit point plus facile, alors, d'accommoder les Parties irritées au dernier point, l'une contre l'autre. L'Auteur Anglois, que nous avons cité plusieurs fois, croyoit que la Médiation du Roi de France ne réussit pas, parce qu'il ne s'en foucioit point; apparemment pour affoiblir les Parties, que l'on croyoit assez puissantes, pour se causer l'une à l'autre de grandes pertes; sans que l'une, ou l'autre pût ruiner sa Rivale.

La Guerre (1) commença au Mois d'Avril, auquel des Vaisseaux Anglois, envoyez pour croiser sur les Hollandois, prirent trois Fregates Hollandoises, quoi qu'elles se défendissent courageusement. L'une étoit commandée par le jeune *Ewertzs.*, que le Duc d'York traita fort civilement, & à qui le Roi donna la liberté, & un bon présent; en reconnaissance d'un service qu'*Ewertzs.* le Pere, lui avoit autrefois rendu, en Hollande.

Le 1. de Mai, le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, sortit avec une Flotte forte de cent quatorze Vaisseaux, & divisée en trois Esquadre; dont la premiere étoit commandée, par lui-même, la seconde par le Prince *Robert*, & la troisième, par le Comte de *Sandwich*. Comme il ne trouva, dans la Manche, aucun Vaisseau Ennemi; il fit voiles vers les côtes de Hollande, & arriva, le 8. du Mois, à-la vue du Tessel. Il envoya une Esquadre si près des ouvertures, que les Hollandois mirent des gardes, depuis le Tessel jusqu'à la Meuse; pour donner des signaux, si les Anglois faisoient quelque descente, afin qu'on ne se laissât pas surprendre. Cette hardiesse des Anglois ne put pas néanmoins engager la Flotte Hollandoise à sortir de ses Ports, parce qu'elle n'étoit pas encore prête. Le Duc fut obligé de se retirer sur les côtes d'Angleterre, sans avoir fait autre chose que de prendre quelques Vaisseaux Marchands, (2) qui venoient de France. *Opdam* prit aussi un Vaisseau Anglois de Convoi, de vingt-quatre pieces de Canon, & qui venoit de l'Elbe. La Flotte Hollandoise sortit des Ports, après la retraite de la Flotte Angloise. (3) Elle étoit aussi forte qu'elle, au moins en nombre de Vaisseaux; mais ils n'étoient pas tous aussi gros, ni aussi bien fournis de monde & de Canons; selon l'usage de Hollande. Elle étoit divisée en sept Esquadres, dont la premiere étoit commandée par *Opdam*, la seconde par *Kortenaar*, la troisième par *Tromp*, la quatrième par *Schram*, & la cinquième par *Stellingwerf*, & les Esquadres de Zélande, & de la Meuse. Cette Flotte sortit des Ports le 9. de Juin, & prit d'abord une Flotte Angloise, qui venoit de Hambourg, & qui avoit envoyé demander un Convoi au Duc d'York, lors qu'il étoit devant le Tessel, & à laquelle il en avoit envoyé un. En se retirant, il lui envoya un Bâtiment léger, pour l'avertir qu'il étoit parti. Cette Flotte ne rencontra point ce Vaisseau, & croyant trouver encore le Duc devant le Tessel, elle tomba dans la Flotte Hollandoise, qui en prit la plus grande partie.

Le Duc averti de cela, résolut d'aller combattre la Flotte Hollandoise. Il la rencontra le

13. de Juin, & la batit. Il lui prit, comme disent les Anglois, 18. gros Vaisseaux, en coula à fonds, ou en brûla 14. & vit sauter en l'air *Opdam*, avec son Vaisseau; où il y avoit cinquante hommes, & 84. pieces de Canon. Les Anglois ne perdirent qu'un Vaisseau, qui s'appelloit *la Charité*, & qui étoit une prise. Ils ne laissèrent pas de perdre assez de monde, & même des gens de qualité. Le Comte de *Falmouth*, le Lord *Muskerri*, & Mr. *Boyle* furent tuez tous trois d'un seul boulet de Canon, assez près du Duc; sur les habits duquel il tomba de leur sang, & de leurs cerveaux. Les Lords *Portland* & *Marleborough*, le Contre-Amiral *Sampson*, & le Chevalier *Jean Lawson* furent tuez, ou blessés à mort, dans le combat. Il y eut deux-mille & soixante-trois Prisonniers Hollandois, qui furent conduits à Colchester le 29. de Juin. Le lendemain on fit des actions de graces publiques, par toute l'Angleterre. Le Roi fit aussi Chevaliers, plusieurs Officiers de la Flotte.

Du côté des Hollandois, (4) la perte fut considérable. L'Amiral d'*Opdam* avec son Vaisseau sauta en l'air, par sa propre poudre, sans qu'on ait su comment le feu s'y mit. Le Vice-Amiral *Kortenaar* qui étoit substitué à l'Amiral, s'il venoit à être tué, fut lui-même tué d'un boulet de Canon, dès le commencement du combat, à cinq heures du matin. L'éclat que le Vaisseau Amiral fit en sautant, épouvanta les Vaisseaux qui étoient proche. Trois Bâtiments, embarrassés les uns avec les autres, furent brûlez par un brulot, sans pouvoir se dégager. D'autres, comme ceux qui se trouverent autour de *Tromp*, se défendirent fort bien, & rentrèrent dans le Port le lendemain quoi que suivis des Anglois, au nombre d'environ soixante, sans que l'Ennemi osât les suivre de trop près. Il y en eut, disent les Hollandois, encore environ trente, qui se retirèrent en divers ports. Cela fit croire, que l'ordre du combat n'avoit pas été bien donné, & que la perte, que l'on fit, fut autant causée par la confusion, que par la bravoure de l'Ennemi. *Jean Ewertzs.* Vice-Amiral de Zélande, étant entré dans la Meuse voulut aller à la Brille, & fut jetté dans l'eau, par la populace; & se seroit noyé, si des Soldats n'y étoient pas accourus. Ensuite il fut pleinement justifié, par le Conseil de Guerre, & par les Etats Généraux. D'autres Capitaines furent néanmoins convaincus de lâcheté, dont il y eut trois qui furent exécutez à coups de mousquets. Trois autres virent rompre leurs Epées, à leurs pieds, & furent déclarez inhabiles à être admis à aucun emploi. Le premier Pilote de *Kortenaar*, qui avoit laissé dériver son Vaisseau, loin de l'ennemi, comme s'il n'avoit point eu de Gouvernail, assista à la punition des autres, la corde au cou.

Après cela, on s'appliqua à radouber la Flotte, & à mettre en mer d'autres Vaisseaux, pour suppléer ceux qui avoient été perdus. Cela fut d'autant plutôt fait, que plusieurs Bâtiments n'avoient été que peu ou point endommagés. On avoit envoyé au Tessel des Commissaires, desquels le Pensionnaire de Hollande étoit. Comme il étoit très-habile dans la Géométrie, il étoit en état de mieux juger de l'Ouvrage, qui se faisoit; & son activité naturelle le rendoit propre à prendre garde à tout.

Il ne s'agissoit pas seulement d'équiper la Flotte, il s'agissoit aussi de savoir qui la commanderoit.

(1) Hist. d'Angleterre p. 253. T. III.

(2) *Aitzema* Liv. XLV. p. 445.

(3) Là-même p. 443.

(4) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. sur cette année.

1665. roit. On jettoit bien les yeux sur le Vice-Amiral Tromp, mais c'étoit un homme, qui avoit plus de bravoure, que de conduite, & qui tenoit souvent des discours peu judicieux. (1) En arrivant au Tessel, après le combat, „ il avoit dit aux „ Députez des Etats qu'il remettrait sa Commission, & qu'il ne les serviroit jamais; que de „ tous les Capitaines, qui étoient rentrez, il n'y „ en avoit eu que douze, qui eussent fait leur devoir; & que les Députez pouvoient juger par-là, si ayant combattu deux jours, contre la „ Flotte Angloise, avec douze Vaisseaux, la „ victoire n'auroit pas été assurée; si les autres, au „ lieu de s'enfuir, l'eussent secondé. „ (2) Les Députez l'avoient exhorté là-dessus, mais en vain, à tenir encore la Mer, avec les Vaisseaux, qui n'avoient pas trop souffert, afin que les Anglois ne pussent pas se vanter de les avoir contrains de rentrer dans leurs Ports. Outre cela, quoi qu'il eût consenti à la recherche, de ceux qui n'avoient pas fait leur devoir; il ne voulut pas assister à leur jugement. Encore qu'on ne doutât point de son courage, & que l'on fût qu'il étoit fort aimé des Matelots; on ne voulut pas le laisser commander seul la Flotte. La raison, que l'on en rapporte, c'est qu'il paroissoit trop zélé, pour le Prince d'Orange, qui n'étoit pas encore alors en âge de jouir de la charge de Généralissime de la République, tant par Mer, que par Terre; qui lui étoit destinée. Il fut bien nommé Lieutenant-Amiral à la place de Kortenaar, sous le College de la Meuse; mais on lui joignit trois Députez Plénipotentiaires, en qui devoit demeurer la suprême autorité. En effet Tromp passoit pour un homme, qui avoit plus de bravoure, que de prudence; qualitez qui doivent se trouver ensemble, en ceux à qui l'on confie les Armées tant par Mer, que par Terre. On nomma donc, pour l'assister de leurs Conseils, & pour décider, en dernier ressort, de ce qui pourroit être douteux *Rutger Huygens*, Député de Gueldre dans l'Assemblée des Etats Généraux, quoi qu'âgé de soixante & dix-huit ans; *Jean de Witt*, Conseiller Pensionnaire de Hollande; & *Jean Boreel* Bourgmestre de Middelbourg. Ils acceptèrent le 23. de Juillet, cette Commission, toute perilleuse qu'elle étoit. Ils redressèrent, en effet, bien des fautes, qui se commettoient dans la Marine; où les Commandans étoient fort mal obéis.

Tromp s'appliqua, aussi bien que les Députez, à presser l'équipage de la Flotte, afin de la mettre en mer le plutôt qu'il seroit possible; pour faire voir aux Anglois, que la dernière bataille n'avoit nullement fait perdre le courage aux Etats Généraux, & qu'ils étoient encore en état de faire tête à la Flotte Angloise, si elle revenoit en mer. Il étoit très-important de soutenir la réputation de l'Etat, à cet égard; mais il étoit aussi nécessaire de ne pas trop hasarder, de peur de perdre la République, en perdant un nouveau combat naval. On apprit alors, que Ruiter étoit arrivé heureusement, avec sa Flotte & les prises, qu'il avoit faites en Afrique, dans l'Embs; ce qui donna beaucoup de joie aux Députez, qui curent par-là un Amiral, qui ne cedit point en bravoure à Tromp, & qui le surpassoit beaucoup en prudence. Nous raconterons, en suite, le reste de son expédition, en Afrique & en Amérique; après avoir dit l'effet, que la perte de la Ba-

taille Navale produisit, dans la Cour de France. 1665.

Van Beuning, qui y faisoit alors la fonction d'Ambassadeur Extraordinaire, ne manqua pas d'avertir les Etats de l'inquietude, qu'y causa la nouvelle de la défaite de la Flotte Hollandoise; mais cette Lettre n'a pas été publiée. Nous voyons seulement dans une Lettre, qu'il écrivit au Pensionnaire de Hollande le 26. de Juin de cette année, qu'il lui parut, par les discours que lui tinrent les Ministres du Roi, sur la situation des affaires des Etats, qu'ils les prenoient à cœur, & que l'intention de S. M. T. C. étoit réellement telle, qu'elle l'avoit déclarée. Ce que Van Beuning craignoit le plus, c'étoit que, pour éviter d'en venir à une rupture, avec l'Angleterre, on ne prît en France pour tolerables des conditions, que les Etats ne pourroient souffrir; ou que la France ne voulût faire des conditions qu'elle leur offriroit, avant que d'exécuter le Traité de Garantie. Il semble qu'il ne connoissoit pas assez l'humeur des François, qui étoit bien intéressée, comme celle de tout le Genre Humain; mais qui ne l'étoit pas tant, qu'il croyoit. Il est certain que les François n'aimoient nullement les Anglois, à cause de la jalousie, qu'il y a toujours eu entre les deux Nations; qui n'étoit pas entre la France & les Provinces Unies, qu'elle croyoit avoir besoin de son secours, & qu'il étoit de son intérêt de ne pas laisser tomber entre les mains des Anglois.

On y craignoit même, comme il le témoigne, que le Roi d'Angleterre n'excitât quelque tumulte, à la faveur du nom du Prince d'Orange; auquel cas, cet Ambassadeur croyoit que le Gouvernement pourroit être secouru du Roi de France. Tous les Ministres & même Mr. de Turenne, qui étoit très-favorable à la République, étoient d'avis qu'on devoit éviter une seconde bataille, avec les Anglois: Qu'on pourroit les faire consentir à la Paix, en leur faisant craindre que cette guerre ne durât long-tems: Que cependant les affaires des EE. pourroient prendre une autre face, puis que la France pourroit avoir une Flotte, & que l'on esperoit de faire entrer les deux Couronnes du Nord, dans leurs intérêts: Que le Roi de France leur pourroit fournir quelques pieces de grosse Artillerie, pour mettre sur leurs Vaisseaux, qui étoient en cela inférieurs à ceux des Anglois: Qu'enfin ce seroit trop hasarder, que d'en venir aux prises, avec des forces inférieures; puis que leur victoire les avoit rendu plus hardis; & après avoir perdu plusieurs de leurs Officiers de la République; & que les Anglois se vantoient que leurs Vaisseaux Légers & meilleurs Voiliers que les Hollandois, leur donneroient toujours l'avantage du vent, comme on l'avoit éprouvé.

On peut encore mieux comprendre la disposition de Louis XIV. en ce tems-là, par une Lettre, écrite en son nom, le 26. de Juin, à D'Estrades: „ J'ai été touché, dit ce Prince, d'un „ très-vif déplaisir, par toutes les considerations, „ que vous pouvez assez juger, du desavantage „ qu'à eu la Flotte des Etats, dans le premier „ combat qui s'est donné. Ils auront pû con- „ noître, par l'événement, que ce n'étoit pas, „ sans raison, que je leur ai si souvent conseillé „ de retenir leur Flotte dans leurs Ports; non „ seulement pour éviter le fâcheux coup, qu'ils „ ont reçu; mais comme un moyen presque „ certain d'obliger les Anglois de desirer la paix, „ à des conditions équitables, quand ils se se- „ roient vûs exposés à soutenir long-tems des „ dé-

(1) D'Estrades en une Lettre du 18. de Juin T. II. p. 186.

(2) Voyez *Aitzema* Liv. XLV. p. 447. & suiv.

1665. „ dépenses immenses ; sans esperance d'en pou-
 „ voir tirer autre fruit , que d'incommoder
 „ un peu leurs Ennemis , dans leur Commer-
 „ ce.

„ En cela , & en plusieurs autres choses, con-
 „ cernant cette affaire, les Etats ont eu peu de
 „ déference , pour mes conseils, dont ils ne se
 „ trouvent pas mieux. S'ils étoient seuls à en
 „ souffrir, *continue le Roi*, je n'aurois pas sujet
 „ d'y trouver rien à redire ; mais prétendre , en
 „ vertu de nôtre Alliance, m'entraîner, dans une
 „ guerre , qu'ils pouvoient faire , avec plus d'a-
 „ vantage , en suivant mon avis ; ou qu'ils pou-
 „ voient même éviter, en tenant une autre con-
 „ duite , & ne m'avoir jamais communiqué leurs
 „ résolutions, qu'après les choses faites ; c'est de
 „ quoi j'ai grand sujet de me plaindre. Je ne
 „ veux pourtant pas le faire, en cette conjoncture,
 „ où ils ont plus besoin que je leur compa-
 „ tisse , & que je les fortifie , que de recevoir
 „ des reproches , sur des choses passées, & par
 „ conséquent sans remede ; pourvu qu'à l'avenir
 „ ils reconnoissent qu'il faut agir, avec plus de
 „ concert, en des interêts, qu'ils veulent après
 „ rendre communs ; & qui le seroient, en effet,
 „ quand même il n'y auroit point de Traitez, en-
 „ tre nous. Mais ce n'étoit pas ce qui avoit fait
 „ perdre la bataille navale , avec les Anglois ; le
 „ malheur, qui arriva d'abord au Vaisseau du Lieu-
 „ tenant Amiral , & la mort du Vice-Amiral Cor-
 „ tenaar , dès le commencement du Combat ; outre
 „ que plusieurs des Officiers subalternes ne firent
 „ pas leur devoir , comme on l'a dit. Il paroît
 „ néanmoins par-là que la France prenoit part à
 „ l'accident fâcheux, qui étoit arrivé aux Etats Gé-
 „ neraux, & qu'elle ne vouloit pas que les Anglois
 „ en tiraissent de l'avantage.

Van Beuning écrivit une Lettre à De Witt ,
 de la même (1) date , que celle du Roi de Fran-
 „ ce ; où il assure „ qu'il lui paroïssoit , par les dis-
 „ cours, que lui tenoient les Ministres du Roi ,
 „ sur la situation des affaires des Etats , qu'ils les
 „ prenoient à cœur , & que l'intention de Louis
 „ XIV. étoit réellement telle, qu'il la représen-
 „ toit. Tout ce que l'Ambassadeur de Hollande
 „ craignoit étoit que la France , pour éviter d'en
 „ venir à une rupture , avec l'Angleterre , ne ju-
 „ geât supportables des conditions , qui ne le se-
 „ roient point ; ou que la France ne voulût en con-
 „ venir , avant que de déclarer la Garantie , & de
 „ l'exécuter. Cependant les François croyoient
 „ toujours que , lors qu'ils voudroient se mettre en
 „ possession d'une partie des Pais-Bas, les Etats Gé-
 „ neraux se joindroient infailliblement aux Espa-
 „ gnols. L'Ambassadeur Hollandois faisoit ce qu'il
 „ pouvoit , pour les faire revenir de cette peur ;
 „ mais il doutoit fort qu'il y pût réussir, & que l'on
 „ se contentât, à cet égard, des exceptions, qui
 „ avoient été stipulées dans l'Alliance défensive.
 „ Cela, en effet, étoit fort difficile, parce que les
 „ Etats Généraux avoient un interêt palpable à
 „ n'avoir pas la France, pour voisine immédiate, &
 „ que plus elle le souhaitoit, plus ils en avoient d'a-
 „ version. La France ne pouvoit pas trouver étran-
 „ ge, que les PP. UU. ne recherchassent pas son
 „ voisinage ; & ces Provinces ne devoient point être
 „ choquées, si le Roi de France craignoit qu'ils
 „ n'aidassent aux Espagnols, à se défendre contre
 „ lui. L'ambition de l'un , & la fureté des autres
 „ ne leur permettoient pas d'en user autrement.

(1) Du 26. de Juin 1665.

1665. Van Beuning demanda encore au Roi de Fran-
 „ ce qu'il favorisât (2) les Etats, auprès des deux
 „ Couronnes du Nord, pour empêcher ces Puissan-
 „ ces de se joindre aux Anglois, contre eux. Il
 „ l'accorda, & dépêcha un Courrier exprès au Che-
 „ valier *Terlon*, qui étoit encore à Coppenhague ;
 „ pour lui porter des ordres exprès de rendre tous
 „ les bons offices, qu'il pourroit, aux Ambassa-
 „ deurs des Etats Généraux ; pour tâcher de les
 „ accommoder, avec la Suede & le Danemark, &
 „ empêcher que ces Puissances ne se joignissent à
 „ l'Angleterre, comme Charles II. les en sollicitoit.
 „ Le Résident (3) de Danemark avoit dit, en grand
 „ secret, au Roi de France, de la part du Roi son
 „ Maître, qu'il étoit fort pressé, par les Ministres
 „ d'Angleterre & de Suede, de faire avec eux une
 „ triple Alliance, entre les trois Couronnes ; par
 „ laquelle on s'engageroit de ne point s'accom-
 „ moder avec les Hollandois ; quand même il n'y au-
 „ roit que ce seul Article à accorder, qu'ils donne-
 „ roient une entiere satisfaction au Danemark, tant
 „ sur les liquidations, qu'il prétendoit, de dettes con-
 „ tractées entre eux ; que sur les fraudes. Il prétendoit
 „ que les Hollandois avoient trompé ses droits d'en-
 „ trée, en faisant entrer dans les Ports de Norwegue
 „ des Vaisseaux, qui étoient d'un plus grand nombre
 „ de Tonneaux, qu'ils ne les avoient déclarez.
 „ Mais ces sortes de tromperies venoient des Parti-
 „ culiers & non de l'Etat. Le Roi de Danemark
 „ se plaignoit aussi, que lors qu'il avoit voulu entrer
 „ avec d'*Amerongue*, Ambassadeur des Etats, dans
 „ la matiere des liquidations ; l'Ambassadeur lui a-
 „ voit déclaré qu'il n'avoit aucun ordre de ses Mai-
 „ tres, que de lui demander du secours, & la ré-
 „ vocation du rappel des Matelots Danois, qui é-
 „ toient sur les Vaisseaux des Etats. Le Roi de
 „ France jugeoit, qu'il falloit incessamment s'ac-
 „ commodier avec le Danemark, & avec la Suede,
 „ qui demandoient que les Eclaircissémens du Traité
 „ d'Elbing fussent révoquez ; comme étant trop des-
 „ avantageux aux Suedois. Les EE. GG. & sur
 „ tout ceux de Hollande avoient fait des dépenses
 „ très-grandes, en faveur du Danemark, du tems
 „ de Charles-Gustave, pour le retirer de ses mains ;
 „ & il se trouvoit, selon le calcul des Hollandois,
 „ de grandes sommes, dont le Roi de Danemark
 „ étoit encore redevable aux Etats. Mais les Puis-
 „ sances, dont on a besoin, comptent leurs dettes,
 „ pour rien, & ne veulent pas néanmoins que les
 „ autres en usent de même, envers elles. Il faut
 „ rendre à la France la justice, en cette occasion,
 „ que de reconnoître que le Roi & ses Ministres té-
 „ moignerent sincerement la part, qu'ils prenoient
 „ au malheur, qui étoit arrivé aux Etats ; dans la
 „ perte de la Bataille, qu'ils avoient donnée à la
 „ Flotte Angloise. On en a déjà rapporté des preu-
 „ ves ci-dessus. Il parut encore, que la France
 „ craignoit pour les Etats, (4) en ce qu'elle prit
 „ leur parti, dans les Cours du Nord, en ce qu'elle
 „ fit en Angleterre ce qu'elle put, pour engager
 „ Charles II. à la moderation ; en insistant toujours
 „ à le faire déclarer, sur les premieres Propositions
 „ que Louis XIV. lui avoit faites, comme de lui-mé-
 „ me, sans lui déclarer d'abord la guerre, en consé-
 „ quence de la Garantie mutuelle, qu'il avoit faite avec
 „ les Etats, l'an MDCLXII. Le Roi ajoûta à cela
 „ que ,

K 2

(2) Lettres d'Estrades Tom. III. du 26. de Juin de cette an-
 née.

(3) Voyez la Lettre de Lionne à D'Estrade du 24. de Jui-
 let de cette année.

(4) Lettre du 26. de Juin parmi celles de D'Estrades,

1665. que, si l'on reconnoissoit que les intentions du Roi de la G. B. sur la Paix, n'étoient pas telles qu'on les souhaitoit, & qu'il avoit laissé espérer; il prendroit alors des résolutions, dont les EE. n'auroient pas sujet d'être mal-faisants. Si cela n'avoit point eu d'autre suite, on pourroit le prendre, pour des Complimens; mais la France elle-même déclara enfin la guerre à l'Angleterre, en conséquence de la Garantie.

Pendant que l'on s'occupoit à des négociations, que l'Angleterre tiroit en longueur, & que la France ne pressoit pas assez, au gré de De Witt; ce dernier s'étoit occupé à faire radouber la Flotte des Etats, au Tessel, pour se remettre en mer, aussi-tôt qu'il en seroit besoin. Le Pensionnaire (1) fut voir, à son retour à la Haie, l'Ambassadeur de France à qui il dit, que les affaires de l'Etat demandoient qu'il hasardât encore un combat; parce que si la Flotte demouroit dans les Ports, il auroit à craindre deux choses; dont une seule feroit inmanquablement soulever les Villes, qui demanderoient qu'on fit la Paix, avec l'Angleterre, à quelque prix, que ce fût; qu'on remit le Prince d'Orange en ses Charges, & qu'on chassât ceux qui étoient dans le Gouvernement.

La première de ces choses étoit la perte des Flottes des Vaisseaux de Guerre & des Marchandes, qui étoient en Mer; savoir, celle de Ruiter, celle de Smyrne, & celle des Indes Occidentales. Si on laissoit la Mer libre aux Anglois, il étoit impossible d'empêcher qu'ils ne se rendissent maîtres de l'une de ces Flottes, & peut-être même de toutes trois. Cela mettroit si fort en arriere la Hollande, qu'elle ne pourroit jamais s'en remettre. Le Pensionnaire de Hollande concluoit de là, qu'il étoit absolument nécessaire de faire sortir la Flotte, qui dans douze jours seroit de cent & six grands Vaisseaux. Il ajoûtoit qu'on avoit pourvu aux Emplois vaquants, sur la Flotte, en les donnant à des Chefs braves & expérimentez; que le châtiment, qui avoit été fait des Officiers, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, feroit que les autres s'aquiteroient mieux de leurs fonctions. Il jugeoit enfin qu'il y avoit sujet d'espérer un bon succès, à cause des précautions, que les Etats avoient prises; mais que la plus grande raison de cette résolution étoit, que les Etats n'avoient aucune ressource à espérer que cela. En effet, pour une Puissance Maritime, & qui ne se soutient que par la Navigation, c'est une nécessité de se la conserver libre; & de mettre le tout, pour le tout, en une semblable conjoncture.

D'Estrades répondit au Pensionnaire, qu'il étoit bien fâché d'entendre le mauvais état des affaires de la République; mais qu'il lui sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus sûr, qui seroit de dire au Roi, son Maître, confidemment, jusqu'où ils vouloient se relâcher, pour avoir la Paix: Qu'il avoit ordre de S. M. de lui dire, que ces ouvertures ne paroîtroient pas de leur part, mais seulement de la part du Roi, & que cela ne feroit aucun préjudice aux Etats.

De Witt goûta fort cette ouverture, & dit à l'Ambassadeur que le Roi pourroit proposer, comme de lui-même la cession du Fort de S. André & de l'Île de Bonavista, sur la Rivière de Gambia; qui étoient deux Places, dont la Compagnie des Indes Occidentales tiroit beau-

coup d'Or, & qui étoient considérables, pour 1665. le Commerce: Qu'on rendroit encore le Fort de Cormentin, que Ruiter avoit pris, en récompense de Cabo Corso, & que quand même le Général Valkenbourg auroit repris Cabo Corso, on ne laisseroit pas de rendre celui de Cormantin, que Ruiter avoit pris, en la place de Cabo Corso: Qu'on cederoit aux Anglois les Forts, les Villes & les Habitations de la nouvelle Belgique en Amerique; à condition que les Anglois cederoient l'Île de Pouleron, dans l'Océan des Indes, ce qui seroit facile d'obtenir de la Compagnie Angloise; qui ne s'en étoit pas encore mise en possession, & qui savoit bien, que les Arbres de Cannelle & de Muscade en avoient été déracinez; de maniere qu'elle ne pouvoit de long-tems rien valoir: Que l'on cederoit par-là, comme pour rien, la nouvelle Belgique, qui avoit coûté de grandes sommes d'argent, depuis soixante ans, & qui étoit un Pais cultivé, & d'où l'on recevoit des peaux de Castor, & toutes sortes de Peleteries; outre que ce Pais étoit à la bienséance des Anglois, comme étant contigu à celui, qu'on nommoit la Nouvelle Angleterre.

La seconde chose, qui engageroit les Etats à tout hazarder, c'étoit si le Roi d'Angleterre continuoit à demander la dixième de la Pêche; ou quelque autre contribution, en Europe; ou que les Vaisseaux Hollandois fussent obligez de prendre des Passeports Anglois, pour passer en sûreté le Canal; ou qu'on exigeât d'eux quelques marques, qui fissent voir qu'ils reconnoissoient le Roi d'Angleterre, comme Roi de la Mer; ou s'il demandoit que les Etats rétablissent le Prince d'Orange, en toutes les Charges que ses Prédecesseurs avoient eues.

D'Estrades tâcha de porter De Witt à se relâcher encore plus, mais il ne voulut pas s'avancer davantage. L'Ambassadeur le pria de rendre compte aux EE. GG. de cette conversation, & de lui redire ensuite, de leur part, ce qu'il venoit dire de lui-même; afin d'en pouvoir écrire au Roi son Maître, avec plus de force.

Il se passa cette même année d'autres choses d'importance, sur Mer & sur Terre; qu'il faut que nous racontions ici, après avoir décrit la disposition d'esprit des trois Puissances intéressées dans cette Guerre.

Le Vice-Amiral (2) Ruiter, ayant quitté à la fin de l'année précédente la Côte de Malaguette, arriva le 4. de Janvier de cette année, près du Cap des trois Pointes, comme l'appellent les Portugais, près de la Côte d'Or. Il suivit la côte, sans savoir rien de l'état, où les Hollandois étoient en ce Pais-là. Pour en apprendre des nouvelles, il fit arrêter deux Canots, où quelques Negres étoient venus, pour vendre & acheter quelque chose, dans un des Vaisseaux de Guerre. Il leur fit ensuite demander où étoit la plus prochaine habitation des Hollandois, en ce pais-là. Ils répondirent que c'étoit le Fort de Batestein, près du Village de Bottrou, qui étoit dans une Montagne voisine, & étoit gardé, par quatorze Hollandois. Cette Montagne commande le Rivage, quatre lieues à l'Ouest de Tacorari.

Là-dessus Ruiter envoya une Chaloupe à terre, pour lui amener quelques-uns de ces Hollandois, pour savoir d'eux ce qui se passoit entre les Amis & entre les Ennemis, & quelles places les Anglois avoient prises sur les Hollandois, sur cette côte. Avant que la Chaloupe eût abordé à terre,

Bar-

(1) Lettre de D'Estrades du 23. de Juillet & celles de De Witt à Van Beuning du 31. du même Mois.

(2) Voyez le Livre VII. de la Vie de Ruiter, par Brand.

1665. *Barthelemi Rietbeek*, Commis de Botrou, vint à bord du Vice-Amiral, pour le saluer, & l'avertir que les Anglois étoient encore maîtres du Fort de Witsen, autrement Tacorari, qui est le nom du Village voisin; & qu'une Escadre Angloise, forte de onze Vaisseaux, ayant pris l'arrivée de l'Escadre de Ruiters, étoit partie de Cabo Corso, quatre jours auparavant; après avoir exercé toutes fortes d'hostilité, contre les Hollandois. Ruiters auroit souhaité de les avoir rencontrez, pour les attaquer; mais ne sachant où les trouver, il résolut de réduire au plutôt le Fort de Tacorari. Pour cela il écrivit au Général de Valkenbourg, qui faisoit sa résidence à S. George de la Mine, & qui commandoit en Chef, dans toutes les Places de la Compagnie, sur cette côte. Il lui apprit ce qu'il avoit déjà fait contre les Anglois, & le pria de lui envoyer quelqu'un, qui connût ces côtes & ces mers, pour lui servir de conseil, afin de réduire au plutôt Tacorari. Il n'attendit néanmoins pas sa réponse, pour agir, & le soir de ce même jour-là, il jeta l'ancre devant ce Fort; qu'il somma de se rendre par une Lettre, qu'il y envoya par un Officier. Le Commandant Anglois ne voulut recevoir ni la Lettre, ni l'Officier, qu'il renvoya au lendemain. Le même Officier se fit porter dans une Chaloupe, vers le Fort le lendemain, avec une Banière blanche; mais quand il approcha de la terre, il fut salué d'une grêle de mousquetades, tirées par les Negres, qu'on avoit postez sur le bord. Cependant les Anglois faisoient signe aux Hollandois de descendre, comme s'ils n'avoient point donné d'ordre aux Negres de tirer sur eux. Là-dessus il fut résolu d'attaquer incessamment ce Fort. Cinq des Vaisseaux des plus légers eurent ordre de le canonner, en s'approchant le plus qu'il seroit possible; pendant que deux-cens-cinquante Soldats, & deux-cens Matelots s'approcherent du Fort, par Terre. Mais ces derniers trouverent une forte résistance, de la part des Negres; qui firent plusieurs décharges sur eux, & les repousserent vers le bord de la Mer. Cependant le Fort attaqué plus vivement par Mer, & par Terre, fut bien-tôt réduit à se rendre; mais une partie de la garnison s'enfuit dans les bois. Il n'y resta qu'onze hommes dedans, avec sept pieces de Canon de fer. Le Gouverneur même étoit un homme impotent, & hors d'état de se servir de ses membres. Le Fort étant pris, les Negres ne laisserent pas de se présenter, au nombre de plus de mille, comme pour en chasser les Hollandois; mais ils furent bien-tôt mis en fuite. On trouva le Fort si peu endommagé, & en si bon état, quoi qu'il eût été canonné par la Flotte; qu'on auroit eu grand sujet d'être surpris qu'il se fût rendu, si l'on y avoit trouvé une meilleure garnison dedans. On y mit cinquante Hollandois. Le même jour on se saisit du Vaisseau Anglois, nommé *la Victoire*, qui avoit été déchargé au Cap-Vert, & qui s'étoit mis à négotier sur ces côtes. Le Vice-Amiral écrivit de nouveau à Valkenbourg, & en reçut une réponse à sa Lettre précédente, où il lui disoit qu'il avoit été informé de ce qu'il avoit fait sur les côtes de l'Afrique; ce qui avoit si fort effrayé les Anglois, qui étoient devant le Fort de la Mine, qu'ils s'étoient promptement retirez, mais non sans avoir fait beaucoup d'insultes aux Hollandois. Il lui dit aussi, qu'il avoit reçu la Lettre des E. E. G. G. datée du 9. d'Août, de l'année précédente, & que pour s'y conformer

il lui enverroit un renfort de Negres, qui étoit prêt. En effet, le lendemain ce renfort arriva, sur trois-cens Canots, au nombre d'environ mille hommes assez bien armez. Ils n'arriverent qu'après la prise de Tacorari, quoi qu'ils eussent été destinez à couvrir les gens de la Flotte, pendant qu'elle assiègeroit ce Fort. Ils ne fervirent qu'à chasser de nouveau, du Village de Tacorari, les Negres qui étoient alliez des Anglois; car ces peuples étoient partagez, entre les deux Nations; les uns étant pour les Anglois, & l'autre pour les Hollandois. Valkenbourg ayant écrit qu'il trouvoit à propos de ruiner le Fort, qu'on venoit de prendre; Ruiters le fit sauter, avec de la poudre, & ensuite raser; ce qui fut exécuté le 6. de Janvier. Il embarqua le Canon, qu'il y avoit, & divers instrumens de fer; après quoi, il se remit à la voile, pour aller à la Mine, où il arriva le 7. du Mois. Il y fut bien reçu du Général de la Compagnie Occidentale. Valkenbourg lui dit l'état, où se trouvoit le Cabo Corso, & lui apprit, que les Negres du voisinage étoient aussi partagez entre les deux Nations; mais qu'il espéroit pouvoir gagner ceux, qui favorisoient les Anglois. La Flotte fut occupée à décharger ce qui avoit été pris sur eux, à en faire un Inventaire, & à l'emballer de nouveau; pour le garder, & en rendre compte à la Compagnie.

Le 10. il arriva de Hollande une petite Fregate, nommée *le Tigre d'Or*, qui n'avoit employé que onze semaines, pour venir de Hollande; quoi qu'elle eût essuyé une grosse tempête, dans l'Océan Germanique. Elle aprit aussi à Ruiters, que le Commandant *Van Campen*, s'étant embarqué, pour venir sur les côtes de la Guinée, avoit été contraint, par une grosse tempête, de relâcher à Goeree; mais qu'il viendroit, sans doute. Cette même Fregate assura, qu'elle avoit vû une Flotte Angloise, composée de Vaisseaux de Guerre, & d'autres chargez de Marchandises. Elle étoit commandée par le Prince Robert, & devoit venir en Guinée. Le Vice-Amiral donna tous les ordres possibles, pour la bien recevoir, si elle venoit, jusqu'à régler l'ordre de la bataille, s'il s'en donnoit une; mais on changea de dessein, en Angleterre.

Ruiters reçut par cette Fregate, une Lettre & un Mémoire de l'Amirauté d'Amsterdam. Ces Instructions étoient datées du 21. d'Octobre MDCLXIV. & contenoient ce qu'il avoit à faire, si la Flotte Angloise alloit en Guinée, & qu'il en vint à un combat. On l'avertissoit qu'elle étoit composée de huit Vaisseaux de Guerre, & de dix gros Vaisseaux Marchands, mais bien armez. Comme cette Flotte ne partit point, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Par ces ordres, on approuvoit ce que Ruiters avoit fait, par rapport aux Vaisseaux Anglois, qu'il avoit pris; ce qui le mettoit en état de continuer de la même maniere. On délibéra, avec Valkenbourg, sur ce qu'il y auroit à faire, & il donna même son sentiment, par écrit; par lequel il montra que les Anglois ayant fait mille hostilités contre les Hollandois, on étoit en droit de leur rendre la pareille. Comme il s'agissoit de savoir, si l'on attaqueroit Cabo Corso, ou Cormentin, on conclut à attaquer le dernier. En même tems, il donna à Ruiters diverses attestations des hostilités commises par les Anglois, par lesquelles il pourroit faire voir, s'il en étoit besoin, qu'il n'étoit nullement l'Agresseur; quoi que les Anglois pussent dire, au contraire.

Selwyn, Gouverneur pour les Anglois de Cormentin, lui envoya demander les prisonniers, qu'il avoit

1665.

avoit faits à Tacorari. Le Vice-Amiral Hollandois le refusa, parce qu'il les avoit pris, non par capitulation, mais par force. L'attente de la Flotte du Prince Robert empêcha Ruitter de rien entreprendre, pendant quelque tems. Enfin au commencement de Février, il tint conseil avec Valkenbourg, sur ce qu'on pourroit entreprendre; parce que l'Escadre ne pouvoit pas se résoudre à demeurer sans rien faire, & que ce n'étoit pas du service de l'Etat, qu'elle demeurât dans l'inaction. On parla d'attaquer Cabo Corfo, mais le Général de la Compagnie soutenoit, qu'on ne pourroit faire cette entreprise, sans trop hazarder; à cause de l'agitation de la mer en cet endroit-là, & d'un corps de trois ou quatre-mille Nègres bien armez, & postez derriere des Canots remplis de sable, pour tirer à couvert sur ceux qui voudroient faire descente, en cet endroit-là. Du côté de Cormentin, il y avoit aussi une difficulté, qui consistoit en ce que les Nègres du Fantin, dans le Royaume desquels étoit situé Cormentin, & du secours desquels on avoit besoin, demandoient, pour fournir aux Soldats Hollandois des vivres de leur país, & leur porter de l'eau, cent-quarante-six marcs & six onces d'Or. Ruitter n'avoit point d'ordre d'attaquer cette place, & Valkenbourg n'étoit guère disposé à déboursfer cette somme, qui montoit à 41250. florins de Hollande. Cependant le *Brasso*, ou le Roi de Fantin se relâcha jusqu'à ne demander que soixante-six Marcs, & six onces d'Or, qui revenoit à 18750. francs; avec quoi, l'on devoit encore faire quelque dépense, qui monteroit, avec cette somme, à 24000. francs. Valkenbourg envoya avertir Ruitter de cette nouvelle offre, & Ruitter & son Conseil jugerent, qu'il la falloit accepter.

Ruitter persuadé que la Garnison de Cormentin avoit plus causé de dommage aux Hollandois, que toutes leurs Flottes ensemble, en ce país-là, renvoya dire à Valkenbourg; que si l'on n'entreprendoit rien, il faudroit s'en retourner, sans avoir fait aucune entreprise; parce que les vivres, qu'on avoit apportez, commençoient à se gâter. Les Officiers de la Compagnie avoient communément ordre de faire le moins de dépense, qu'il seroit possible, en entreprises de cette nature; qu'elle étoit bien-aîsée de mettre sur le compte des Etats Généraux; pour être en état de donner de meilleures *repartitions*, comme on parle en Hollande, aux Intereffez à la Compagnie; ce qui lui avoit fait perdre le Brésil. En cette occasion, le Général céda aux instances de Ruitter. Les Nègres reçurent l'Or, qu'ils demandoient, & donnerent des ôtages aux Hollandois.

Il fut résolu que le Comte de Hoorn commanderoit les Soldats, & le Contre-Amiral Van Zaan les Matelots. On envoya aussi quelques Vaisseaux, pour voir s'il paroïssoit quelque Ennemi sur la côte; qui dirent, sur le soir, qu'ils n'avoient vû personne. Ruitter donna donc ordre aux Capitaines d'avertir les Soldats & les Matelots de se tenir prêts, pour le lendemain, au nombre de neuf-cens, ou de mille. Il s'informa si les Nègres seroient prêts à faire ce qu'ils avoient promis. Ils s'y engagerent.

Dès le lendemain matin, on s'avança vers le lieu, auquel on en vouloit, & l'on reçut quelques canonades du Fort d'Annemabo; auxquelles on répondit, sans s'arrêter, & sans se faire réciproquement aucun mal. A quatre, ou cinq heures après midi, la Flotte mouilla l'ancre entre Annemabo & Cormentin, & l'on y demeura

jusqu'au lendemain, en attendant les Nègres, qui ne vinrent point, mais seulement un jour, ou deux après, sur cinq Canots, au nombre d'environ douze-cens. La descente commença par celle des Soldats & des Matelots de la Flotte, qui furent suivis des Nègres. Cependant les Anglois d'Annemabo firent sauter ce Fort, & se retirerent à Cormentin. Quand la Flotte fut devant Adja, où l'on croyoit mettre pied à terre, en une petite baye; elle trouva beaucoup plus de résistance, qu'on n'avoit crû. Une partie des Nègres de Fantin, qui n'étoit pas entrée dans le Traité, dont on a parlé, avec les Hollandois, se trouva postée derriere des Rochers & des Haies, ou derriere des Canots remplis de sable; d'où elle faisoit un feu perpetuel de mousqueterie, & de deux pieces d'Artillerie qu'elle avoit, sur ceux qui se présentoient, pour faire descente. Le Château de Cormentin faisoit en même tems jouer son Artillerie, sur les Canots Hollandois, qui s'approchoient du bord. La Mer venant ensuite à s'agiter, on fut obligé de se retirer, avec quelque petite perte. Comme on se plaignoit des Nègres, ils dirent que les Hollandois avoient trop-tôt commencé l'attaque, & qu'ils devoient attendre qu'on leur eût donné un signal, dont on étoit convenu.

Les Chefs des Nègres demanderent encore huit Marcs d'Or, pour révenir à une autre attaque. On ne leur en donna que quatre, & ils y revinrent. On fit descente le 8. de Février, entre deux Rochers, en un endroit où la Mer se trouva fort agitée. Il fallut que les Matelots & les Soldats se jettassent dans l'eau jusqu'à la ceinture, & même plus haut; & quand ils furent sur le bord, ils trouverent que leur poudre & leurs mêches étoient mouillées; & il en fallut envoyer chercher de séches sur la Flotte. De petits Tonneaux, dans lesquels en avoit apporté de la boisson, pour les Soldats, avoient été brisez par la violence de la Mer. Il fallut encore en faire venir d'autres, de la Flotte. Il se passa plus de deux heures, pendant lesquelles les Hollandois n'étoient en état, ni d'attaquer les Ennemis, ni de se défendre eux-mêmes, si on les chargeoit. Mais les Anglois n'osèrent pas les attaquer, ou ne furent pas en quel état ils étoient; sans quoi ils les auroient pû tailler en pieces. Une partie des Nègres, qui avoit d'abord pris le parti des Anglois, se rangea parmi les Hollandois.

Quand ils furent en état d'attaquer le Fort, ils envoyerent sommer *Selwyn*, Agent de la Compagnie Angloise sur les côtes de Guinée, par une Lettre; où ils lui reprocherent les iniquitez, qu'il avoit faites à leur Nation, en ce país-là, au milieu de la paix, pour l'en chasser; quoi qu'elle en eût été mise en possession, depuis l'an MDCXXIV. Cette Lettre étoit datée du 8. de Février MDCLXV. Il refusa de se rendre, & l'on ne pensa plus qu'à l'attaquer. On marcha, avec quelque peine, à une hauteur, où les Anglois avoient placé quelques pieces de Canon. On s'en saisit néanmoins, parce que ceux, qui devoient défendre ce poste, s'enfuirent. On continua ensuite la marche, quoi qu'avec difficulté; parce que les Nègres étoient commandez par *Jean Cabeça*, qui étoit ennemi juré des Hollandois. Il fut enfin obligé de se retirer dans un Village, qu'il habitoit au dessous du Fort, & qu'il abandonna ensuite, pour entrer dans la Forteresse. On attaqua la Place, en y appliquant des Echelles, pendant que la Flotte la canonnoit, du côté de la Mer, avec plus de bruit, que d'effet. Mais du côté de terre, les Anglois perdirent courage, dès

1665. dès qu'ils virent qu'on jettoit des grenades dans la place. Ils ôterent l'Étendart rouge, ils en arborerent plusieurs blancs, & demanderent d'être reçus à capitulation; mais avant qu'on pût parlementer, un grand nombre de Hollandois étoient entrez dans la place, qu'ils commencèrent à piller. Il s'y commit, comme il arrive en semblables conjonctures, beaucoup de désordres. Cabeça, avec ses Nègres, résista le plus, & voulut, comme on l'alloit forcer, mettre le feu aux poudres, & faire sauter le Château. Mais Selwyn l'en empêcha, pour ne pas sauter avec lui; & le Nègre désespéré commença, par tuer son propre Fils, & deux Esclaves qu'il avoit avec lui; après quoi il se coupa la gorge à lui-même. Il se fit aussi divers autres désordres, par les Soldats, dès qu'ils eurent trouvé des liqueurs fortes, dont ils s'enivrèrent; & l'on eut assez de peine à empêcher que les Nègres, qui étoient venus d'autour de S. George de la Mine, ne mal-traitassent les Anglois, qui leur avoient souvent fait beaucoup de dommage. Le 10. & le 11. de Fevrier, on rembarqua les Matelots & les Soldats, & l'on y laissa seulement soixante & douze hommes de Garnison, dont dix étoient Nègres.

Ruiter fit ensuite voiles, avec son Escadre, à S. George de la Mine, où il reçut le 13. de Fevrier une Lettre de Hollande du 22. de Novembre, & une autre du 12. de Décembre, de MDCLXIV. Dans la 1. il étoit averti, qu'on ne lui enverroit pas, cette année, l'Escadre des 10. Vaisseaux, commandée par Van Campen; parce que les vents avoient été long-tems contraires, & qu'elle n'avoit pas pu partir. Comme l'Escadre, que les Anglois avoient cru envoyer sous le Prince Robert, demouroit en Angleterre, on retint aussi celle de Van Campen, en Hollande.

La 2. Dépêche étoit pour l'avertir, qu'il pouvoit attaquer Cormentin, & maltraiter les Anglois par tout hors de l'Europe. Par-là Ruiter eut l'esprit en repos, à l'égard de la prise de Cormentin, qu'il avoit attaqué, sans en avoir aucun ordre précis.

Après avoir mis ordre à quelques autres choses de moindre importance, il descendit à terre, avec Meppel & Van Nès, pour délibérer, avec Valkenbourg, s'il feroit à propos d'attaquer Cabo Corso. Le Général de la Compagnie avoit envoyé aux Nègres de Fétu, qui habitoient les Terres voisines à ce Cap; pour savoir s'ils trouveroient bon qu'on attaquât les Anglois, qui tenoient le Fort, qui y étoit, parce qu'il n'étoit pas sûr d'attaquer ce poste, malgré eux; à cause de l'agitation perpetuelle de la Mer sur cette côtéé, qui ne permettoit pas à la Flotte d'approcher de la terre. Les Nègres, après avoir fait attendre quelque tems, rémoignerent doucement qu'on ne leur feroit pas plaisir de faire cette attaque. Valkenbourg ne fut pas d'avis qu'on entreprit de le faire malgré eux, & il fallut abandonner tout le dessein de reconquerir ce pais-là. Seulement il demanda au moins cinquante hommes, pour la garde de Cormentin, & quelques milliers de poudre. On lui donna quarante-deux hommes de la Flotte, & cinq milliers de poudre, & ces hommes furent partages dans trois Forts; savoir, celui de la Mine, celui de la Maurée, & celui de Cormentin. Il faut qu'il y eût d'autres Soldats, qui gardassent ces Forts; à moins que la Compagnie, à qui ils appartenoient, ne voulût s'exposer à les perdre, dès qu'une petite armée viendrait les attaquer, comme Ruiter l'avoit fait. Pour engager les Soldats à demeurer en ces Forts, on aug-

1665. menta leur solde. Celle des Matelots, qui n'étoit que d'onze francs, monnoie de Hollande, par Mois, fut haussée jusqu'à seize; & celle des Soldats, qui n'étoit que de dix francs, fut augmentée jusqu'à quinze. On leur promit de plus, qu'ils auroient toujours la même paye, jusqu'à ce qu'ils fussent congédiés après leur retour; & qu'ils pourroient s'en retourner, par les premiers Vaisseaux, qui viendroient aborder en ce pais-là, lors qu'ils retourneroient en Hollande. On s'engagea encore à leur donner la même part, qu'à ceux qui demouroient sur les Vaisseaux, du butin qui avoit été fait, ou que la Flotte, feroit en s'en allant. On avoit laissé entre les mains de Valkenbourg, le butin qui avoit été fait par Ruiter, dès qu'il avoit été sur la côte de l'Afrique; à condition qu'il en payât la valeur, & qu'il la remit à la Flotte; afin que les Etats Généraux pussent le partager, entre les Officiers & les simples Soldats, ou Matelots. Il remit donc à la Flotte trente-huit Marcs d'Or, à quoi l'on avoit estimé le butin. Outre cela, on chargea sur le Vaisseau Amiral, deux-cens-cinquante Marcs d'Or, & quatre-cens-trente-deux sur le bord du Contre-Amiral Van Nès. Cette somme étoit pour le compte de la Compagnie des Indes Occidentales.

La Flotte mit à la voile, le 27. de Fevrier, avec tout son équipage, qui jouissoit d'une bonne santé; ce qui parut surprenant sur une côte aussi mal-saine, que celle-là. Ruiter avoit eu soin de ne laisser aller à terre, que le moins de monde, qu'il avoit été possible; de peur que les Matelots & les Soldats, ne prissent quelques maladies, qui viennent des fruits du pais, ou des débauches, que cette espece de gens font, dès que les Officiers les ont perdus de vuë. La Flotte consistoit en douze Vaisseaux de Guerre, outre la Flute, qui portoit des Provisions, & un Vaisseau Anglois, qui servoit de Brulot.

Le 2. de Mai, on donna ordre à tous les Vaisseaux de ne perdre point de vuë, pendant le cours, le Vaisseau Amiral; pas même en donnant la chasse aux Vaisseaux Ennemis, si l'on en rencontroit. Quoi que l'on n'eût pas trop de vivres, on résolut d'aller, selon l'ordre des Etats, vers la Barbade, ou les Iles Antilles; dans le dessein d'y faire tout le butin, qu'on pourroit sur les Anglois, qui y étoient. Le 29. on découvrit la Barbade, & le lendemain, on entra dans la Baye. Les Anglois s'étoient cependant préparés à bien recevoir la Flotte Hollandoise, qui ne pouvoit approcher des Vaisseaux Anglois, qu'en essuyant le feu du Canon de deux Forts, outre celui des Navires, qu'on avoit placé entre deux. Par cette disposition, la Flotte Hollandoise fut si violemment canonnée, & de si près, qu'il fallut qu'elle se retirât, sans avoir rien fait. Le Vaisseau même Amiral étoit desarmé, & les autres si mal-traités, dans leurs Voiles & dans leurs Cordages; qu'après une heure & demie de canonnades, il fallut qu'elle se retirât. Cela arriva, le 30. d'Avril.

Il y a un (1) Auteur Anglois, qui a censuré cette action de Ruiter, comme s'il avoit agi en Pirate, dans le milieu de la Paix; sans prendre garde que les Anglois avoient commencé les hostilités, sur les côtes de Guinée, & qu'il n'avoit fait que leur arracher ce qu'ils avoient enlevé,

(1) Histoire d'Angleterre in folio T. III. p. 253.

1665 levé, long-tems avant que la guerre eût été déclarée. Ruiter avoit même reçu ordre des Etats, d'en user ainsi par tout, comme on l'a dit.

Le même jour, que l'Escadre Hollandoise eut été si mal-traitée devant la Barbade, il fut résolu de faire voiles pour la Martinique, que les François tenoient depuis long-tems; pour y aller chercher des vivres & de l'eau, dont on commençoit à manquer. La Flotte jetta l'ancre devant la Martinique, le 1. de Mai, & Ruiter envoya quelques Officiers dans un Canot à *Clodore*, Gouverneur de l'Isle, pour le complimenter de sa part, & le prier de permettre qu'il achetât des Vivres pour la Flotte, & qu'il y fit aigade. Clodore le lui permit, & l'envoya ensuite complimenter à son tour. Il demanda aussi, que la Flotte Hollandoise voulût lui vendre six-cens livres de poudre; & l'on en convint. Il permit de son côté, que la Flotte achetât cinquante Tonneaux de lard & de chair salée. On employa là quelques jours à faire de l'eau, & à nettoyer les Vaisseaux, pendant qu'on préparoit les vivres. Mais on permit aux Anglois, qui avoient été pris à Tacorari, à Comentin, & sur deux Bâtimens Anglois d'aller à terre, où on les laissa; parce qu'on étoit obligé d'épargner les Vivres de la Flotte, ne sachant pas quand elle pourroit s'en fournir de nouveaux, si elle venoit à en manquer.

Le 5. de Mai le Vaisseau Amiral, & six autres se trouverent en état de lever l'ancre; ce qu'ils firent & allerent vers les Isles, qu'on nomme *sous le Vent*, qui appartennoient & appartiennent encore à l'Angleterre. Le Contre-Amiral de Nès, & les quatre autres Vaisseaux eurent ordre de se rendre à la radè de l'Isle de S. Christophle; au Port de Baxitarre, où l'Escadre, qui y arriveroit la premiere, devoit attendre l'autre, jusqu'au 12. ou au 13. du Mois. Sur le soir on découvrit une Flutte Hollandoise, qui appartenoit à quelques Marchands de la Rochelle. On apprit de ceux, qui étoient dessus, que la guerre étoit déjà déclarée, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais qu'il ne s'étoit encore donné aucun combat, entre leurs Flottes. Le lendemain Ruiter fut informé, par un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il y avoit neuf Vaisseaux, en charge, à l'Isle de Nieves, ou Mevis, & quatre à celle de Montferrat. Il rencontra ensuite une Barque Françoise, qu'il arrêta, de peur qu'elle n'allât apprendre son arrivée aux Anglois. Le 9. il arriva à Montferrat, & y prit un Bâtiment Anglois, de vingt pieces de Canon. C'étoit l'un de ceux, qui avoient été pris au Cap Vert, & ensuite relâché. Ensuite la Flotte entra dans la Baye du Gouverneur, où elle prit quatre Vaisseaux & trois Barques. Comme elle n'en trouva aucuns autres, elle prit la route de Nieves, où les Hollandois virent, sous un Fort, six Vaisseaux Anglois; deux autres dans la Baye du Gouverneur, & un grand Bâtiment, avec un Capre, dans celle de Morton. Les deux Vaisseaux qui étoient dans la Baye furent abandonnez, par les Equipages, & pris par le Capitaine Swart. Le Vice-Amiral & Sweers entrerent dans la Baye de Morton, où ils canonnerent les Vaisseaux qui étoient sous un Fort. Ils contraignirent l'Equipage du Vaisseau de l'abandonner, parce qu'il étoit percé à l'eau. On y envoya la Chaloupe de Ruiter bien armée, pour s'en saisir; mais ceux, qui la montoient se contenterent de piller ce qu'ils purent, & l'abandonnerent; sans se mettre en peine d'étancher les voyes d'eau, comme si cela avoit été impossible. Cependant les Anglois y

1665 rentrerent & boucherent ces voyes, en maniere qu'il étoit en état de naviguer. Le Capre fut pris, au contraire, par l'Equipage de Sweers. Le Vice-Amiral Meppel prit les six autres Bâtimens, malgré le Canon des Forts, sous lesquels ils étoient mouillez. On se contenta de couler à fonds de moindres Bâtimens, qui y étoient aussi.

L'Escadre fit ensuite voiles à S. Christophle, où cile ne trouva que quelques petits Bâtimens, qu'elle ne daigna pas attaquer. Ruiter apprit alors, que le Vaisseau, que son monde avoit assuré être coulé bas, avoit été remis à flot. En effet il fut pris le lendemain 13. de Mai, par deux Vaisseaux de l'Escadre. Comme on étoit embarrallé des prises, on les vendit aux François, qui les payerent en sucre.

Le 15. du Mois, Ruiter se rendit à l'Isle de St. *Eustache*, comme on la nomme ici, qui est une Ile entre celles, qu'on appelle *de Barlovento*. Il y avoit alors une Colonie de Zélandois & de Hollandois en cette Ile, que les Etats Généraux avoit vendue à des Marchands de Zelande. Les habitans en furent d'abord effrayez, quand ils virent de loin la Flotte, qu'ils soupçonnoient être une Flotte Angloise, pendant qu'elle fut éloignée; mais ils furent ensuite agréablement surpris, lors qu'ils virent que c'étoit celle de Ruiter; qui les accomoda de quelques quintaux de poudre, qui leur étoient fort nécessaires, pour se défendre contre les Anglois, qui leur rendoient souvent de fâcheuses visites. Ces Insulaires acheterent, de la Flotte, quelques Bâtimens qu'elle avoit pris, & qu'on lui paya en sucre.

Ensuite il fut résolu, à cause du peu de vivres, qui restoient à la Flotte, qu'elle n'iroit point dans la Nouvelle Belgique, comme on se l'étoit proposé; mais seulement dans l'Isle de Terre-Neuve, qui est plus au Nord, & d'où le trajet en Hollande est plus court. Ruiter y fit (1) quelques prises, qui furent de trop petite consideration, pour nous arrêter. Il trouva des vivres, sur les prises, ce qui l'accommoda plus, que s'il avoit enlevé des Marchandises plus précieuses, mais moins nécessaires à la Flotte.

On a débité, dans une Vie Angloise de Ruiter, citée par *Brand*, que ce Vice-Amiral avoit ôté les vivres aux prises, qu'il avoit faites, & en avoit laissé les Equipages entierement deslituez, pour les faire perir de faim. On voit un règlement tout contraire, dans sa Vie, signé de sa main; par lequel il est résolu de laisser aux Anglois, qu'on avoit pris, ou qu'on trouveroit en Terre-Neuve des Vivres, pour cinq semaines. On donna même aux prisonniers, que l'on avoit faits, au nombre de trois-cens, trois Bâtimens; pour se retirer en Europe, ou pour aller à la Nouvelle Angleterre, en Amerique.

La Flotte ne pouvant hazarder de passer, entre l'Angleterre & la France, on résolut de faire le tour des Isles Britanniques, par le Nord. Le 13. de Juillet, on se trouva à la hauteur du 61. degré de Latitude Septentrionale, & il fut résolu qu'on aborderoit les Isles de Féro, par le Nord, si le vent le permettoit; ou par le Sud, s'il étoit contraire, & que l'on se tiendroit à cette hauteur, jusqu'à nouvel ordre. Le 19. on arriva près de ces Isles, & l'on découvrit le Monniksklip, qui est à la pointe Méridionale de l'Isle de Sudro. Ruiter fit tirer là une volée de Canon, pour faire

ve-

(1) On le pourra voir, dans la Vie de Ruiter, sur cette année.

1665. venir quelques Barques, dont on pût s'informer de ce qui s'étoit passé, entre l'Angleterre & les Provinces Unies; mais il ne parut personne. Pour ne pas hasarder les Vaisseaux entre ces Iles, on résolut de faire voiles, par la pointe du Nord-est de Hitland à Stavanger. Le 22. on se trouva entre cette Ile & la Norwegue, & l'on résolut d'aller vers la Jutlande. Le même jour, on trouva une Galiote Hollandoise, nommée *l'Enfant Prodigue*; qui avoit été envoyée exprès, par les Commissaires de la Marine, pour montrer un Ordre daté du 21. du Mois, aux Vaisseaux Marchands qu'elle rencontreroit, & sur tout à ceux qui venoient des Indes Orientales. Cet ordre portoit qu'ils eussent à entrer en quelque Port de la Norwegue. Celui, qui commandoit la Galiote, aprit à Ruitter le mauvais succès du combat, donné le 13. de Juin à la Flotte Angloise. On tint conseil là-dessus, & il fut conclu que cet ordre ne regardoit que les Vaisseaux Marchands, & non les Vaisseaux de Guerre; qui pourroient encore rendre quelque service à l'Etat, en se rendant au plutôt en Hollande.

Le 23. du même Mois, la Flotte arriva sur les côtes de Norwegue, à quatre lieues de Bergue; où quatre personnes du pais l'assurèrent qu'elles avoient vu, quatre jours auparavant, seize Vaisseaux de Guerre des Anglois, sur leurs côtes, qu'ils s'étoient entretenus avec leurs Equipages, qui leur avoient dit qu'ils croisoient sur une Escadre Hollandoise, qui revenoit de Guinée. Ruitter fit là-dessus nettoyer ses Vaisseaux, pour mieux soutenir le combat, si les Anglois venoient l'attaquer. Comme il se fut, de nouveau, mis en mer, il apprit de quelques Vaisseaux Hambourgeois, que la Flotte des Etats étoit prête à remettre à la Voile, & que celle du Roi d'Angleterre, forte de soixante à soixante & dix Vaisseaux, avoit paru devant le Tessel & le Vlie.

Ruitter & les autres Officiers, qu'il avoit avec lui, résolurent d'entrer dans l'Embs Occidental ou Oriental; puis qu'ils n'avoient pas des forces, qui fussent capables de résister à celles des Anglois. On apprit d'une Flute, qui venoit du Vlie, que les Anglois avoient été devant cette Ile, le 23. de Juillet, & qu'on avoit dit qu'elle avoit depuis fait voiles au Nord. On eut ensuite un avis assuré, qu'elle étoit devant Bergue, & qu'elle y demeureroit quelques jours. Cependant Ruitter ne l'avoit point encore apperçue, ni n'en avoit lui-même été vû. C'est tout ce qu'il favoit le 1. d'Août. Le lendemain, à la pointe du jour, on vit un grand Vaisseau & une Galiote. Le premier tira trois coups de Canon, que l'on prit pour un signal. On vit, quand le Soleil fut levé, que c'étoient des Bâtimens Anglois, qui reviroient au Nord-nord-Ouest, comme pour mieux découvrir la Flotte Hollandoise; mais elle leur échapa, par la brume qu'il fit pendant le jour, par l'obscurité de la nuit, & par l'inconstance du Vent; ce que Ruitter attribuoit à la Providence, avec raison. Après avoir demeuré encore quelque tems, sans pouvoir arriver à aucun Port; non sans inquietude, soit à cause du voisinage de l'Ennemi, soit parce que les Vaisseaux n'avoient que pour dix jours de vivres, tout au plus, & que quelques-uns même manquoient d'eau, il entra dans l'embouchure Occidentale de l'Embs. Ce ne fut pas, sans danger de faire naufrage au port; parce que la Flotte n'avoit aucun Pilote costier, & ne voyoit aucunes balises, ou autres marques, qui marquassent les bancs, ou les écueils. On les avoit ôtées, par ordre des Etats Généraux, pour empêcher

1665. que les Anglois n'entraissent dans le Pais, de ce côté-là. L'habileté de Ruitter suppléa à cela, & il mouilla, avec route sa Flotte, à quatre heures, après Midi, devant le Fort de Delfzyl, à trois lieues de Groningue. La Flotte consistoit en dix-neuf Voiles, à tout compter. Il y avoit douze Vaisseaux de Guerre, une Flute, nommée *le Chameau-Vert*, cinq Bâtimens pris sur les Anglois, dont l'un devoit servir de Brulot, en cas de besoin & *le Cerf*, Vaisseau de Rotterdam.

Les Etats de Groningue & des Omlandes étoient alors assemblez. On leur envoya incessamment annoncer son arrivée, qui réjouit infiniment tout le Pais, & attira une infinité de gens à Delfzyl, pour le voir. Il donna lui-même l'avis de son arrivée aux Etats Généraux, & à l'Amirauté d'Amsterdam; sans oublier les Etats, dans le Territoire desquels il étoit arrivé, & ceux de Frise.

La nouvelle de son arrivée, si fort attendue & si nécessaire, en un tems, comme celui-là, arriva la nuit du 7. au 8. d'Août au Tessel, où étoit encore la Flotte de l'Etat. Il n'étoit demeuré-là, que le seul De Witt, Pensionnaire de Hollande; qui lui écrivit, cette même nuit, de lui mander l'état, où il se trouvoit, avec sa Flotte. Il lui aprenoit aussi qu'il étoit au Tessel, avec une Flotte de quatre-vingt bons Vaisseaux, & bien équipés, tous prêts à se mettre en mer. Ses deux Collegues étoient alors absens. Ruitter répondit sur le champ, & représenta au Pensionnaire l'état où se trouvoit son Escadre, & les prises, qu'elle avoit faites, avec l'argent & les Marchandises qu'elle apportoit. Les Conseillers de l'Amirauté d'Amsterdam lui avoient d'abord écrit, qu'il étoit nécessaire qu'il demeurât sur la Flotte, avec les autres Officiers; afin de retenir les Matelots à bord, jusqu'à ce qu'elle fût entrée au Tessel, ou au Vlie, & qu'au reste il se réglât sur les ordres, qu'il recevroit encore des Commis des Etats Généraux, & sur ceux qu'on pourroit lui envoyer de la part de l'Amirauté. Cependant il n'y avoit pas assez de provision, dans le Fort de Delfzyl, pour en fournir à toute la Flotte, & l'on envoya à Groningue, pour en acheter. Mais les Equipages fatiguez d'une si longue navigation, qui avoit duré quinze mois, & des autres fatigues, qu'ils avoient essuyées, demandoient instamment qu'on les mît à terre.

Il y alla trois Députez de diverses Amirautez, qui les firent passer en revue, après quoi, ils leur déclarèrent, qu'il falloit aller entrer dans le Tessel, ou au Vlie, avec l'Escadre; après quoi il seroit permis à chacun d'entre eux d'aller faire un tour en sa maison, mais qu'on les retenoit à la solde ordinaire des Etats; pour se rendre sur la Flotte, dès qu'ils entendoient battre le Tambour. Une partie prit occasion de là de désertir, & l'autre promit de se rendre au premier ordre.

Il se présenta alors une autre délibération bien plus importante; qui concernoit l'élection d'un Lieutenant-Amiral Général de la Province de Hollande, en la place de Wassenar, mort au service de l'Etat. Il fut résolu par le Magistrat d'Amsterdam, & avec beaucoup de raison, de proposer aux Etats de la Province la personne de Ruitter, pour remplir ce poste. Cela fut exécuté, & ce Grand Homme fut élu Amiral Général de Hollande & de Westfrise. Les Etats de Hollande le communiquèrent incessamment aux Etats Généraux; afin qu'ils pussent donner ordre aux Députez, qu'ils avoient au Tessel, de lui conférer le commandement de toute la Flotte, comme on avoit fait à son prédécesseur.

1665. Les EE. GG. résolurent, le 11. d'Août, sur la représentation de ceux de Hollande, que sous la direction des Deputez de leurs HH. PP. Huygens, De Wit & Boreel, l'Armée Navale seroit commandée, pendant la prochaine expédition, par *Michel Adriansz. de Ruiter*, Lieutenant Amiral de Hollande & de Westfrise, en qualité de Chef : Qu'il seroit, pour cet effet obligé de prêter le serment, conformément à la Résolution de Leurs HH. PP. du 2. de ce Mois : Que l'on exigeroit la même chose des autres Officiers Généraux, savoir de *Corneille Evertsz.* Lieutenant Amiral de Zélande ; de *Corneille Tromp*, aussi Lieutenant Amiral ; de *Meppel*, à qui on avoit donné le même titre ; de *Tierk Hiddes*, qui étoit de Frise ; des Vice-Amiraux *Vander Hulst*, *Bankert* & *Koenders* ; & des Contre-Amiraux *De Liefde*, *Corneille Evertsz.* le jeune, & *Brunsfeldt*.

On ordonna, en même tems, que s'il arrivoit que Ruiter vînt à mourir, à être malade, ou empêché autrement de commander la Flotte ; en ce cas Tromp en prendroit le commandement : Que Ruiter & les autres Officiers Généraux prendroient soin d'établir un si bon ordre, parmi les Officiers subalternes, qu'en cas qu'ils fussent tuez dans le combat, il n'arrivât aucun désordre, pour cela, pendant qu'on seroit aux prises, avec l'Ennemi ; jusqu'à ce que les Armées étant séparées, on en pût donner avis, sans rien risquer, aux autres Officiers Généraux destinez à succéder aux Défunts : Que Ruiter se rendroit au plutôt au Tessél, auprès des Députez des EE. GG. & meneroit avec lui, le Lieutenant Amiral *Meppel*, le Vice-Amiral *Van Nès*, & tels autres Officiers, & gens expérimentez, qu'il jugeroit capables de servir, pendant la prochaine Campagne ; autant que cela se pourroit faire, sans préjudicier à l'Escadre, qui étoit revenue de Guinée, sous son commandement : Que le Lieutenant Amiral, avec les deux Officiers, qu'on vient de nommer, seroient obligez de se soumettre aux ordres des Députez des EE. GG.

Cette Résolution fut prise, comme il est facile de le comprendre, pour prévenir un accident semblable à celui qui étoit arrivé par la mort d'Opdam, & après celle de Kortenaar, dans le dernier combat avec les Anglois ; ou le peu d'obéissance des Officiers subalternes, & le désordre avoient donné l'avantage aux Anglois.

Le lendemain 12. d'Août, Ruiter reçut à Delfzyl la Résolution des EE. GG. & une Lettre des Députez de l'Etat au Tessél. Dans la seconde, les Députez l'avertissoient de partir incessamment de Delfzyl, & de marcher nuit & jour, pour se rendre au Tessél, sans aucun délai. Ils lui disoient qu'ils avoient, entre autres choses, remarqué que la Résolution des EE. GG. portoit, qu'il emmeneroit, avec lui, le Lieutenant *Meppel*, & tels autres Officiers, & hommes expérimentez dans la Marine, qu'il voudroit, pour s'en servir dans la campagne prochaine ; mais qu'après avoir pris l'avis de Députez des Amirautes, ils avoient jugé nécessaire de lui ordonner, par cette Lettre, de laisser là *Meppel*, pour commander l'Escadre & les Prises, qui étoient à Delfzyl, pour avoir soin de les amener sûrement au Tessél. Mais ils laissèrent à sa disposition de faire demeurer le Vice-Amiral *Van Nès*, ou de l'amener avec lui

Pour l'engager à venir plus promptement, ils l'avertissoient que la Flotte du Tessél étoit prête à faire Voiles, qu'elle n'attendoit qu'un bon vent, pour lever l'ancre, & qu'on avoit résolu de for-

1665. tir même, par le *Trou des Espagnols* (c'est ainsi qu'on nomme une des entrées du Zuyderzé) & même par un vent de Sud-Est ; ce qu'on avoit jugé impraticable, mais que le Pensionnaire de Hollande reconnut être très-possible, en examinant la chose sur les lieux, sans se fier à ce qu'en disoient les Pilotes.

Quoi que Ruiter, après un si grand voyage & tant de fatigues, eût bien besoin de plus de repos ; il se disposa sur le champ, à prendre le chemin du Tessél. Le Conseil fut d'abord assemblé, à son bord, & il y lut les Lettres qu'il avoit reçues ; après quoi on donna ordre que l'Or, que l'on avoit apporté de Guinée, fût porté à Amsterdam ; avec quelque argent, qui lui avoit été remis, pour racheter les prisonniers, que ceux d'Alger retenoient. Après avoir remis le commandement de l'Escadre à *Meppel*, il partit avec *Van Nès* & trente-huit, tant Officiers, que Matelots volontaires ; avec lesquels il se mit sur les Barques Ordinaires, pour se rendre où il étoit appelé.

La Résolution des Etats Généraux, touchant l'emploi, qu'il donnoient à Ruiter, fut luë devant les Officiers, qui étoient au Tessél, qui l'approuverent tous, & en témoignèrent de la joie ; excepté le Lieutenant Amiral *Tromp*, qui déclara qu'il ne pouvoit pas servir sous Ruiter, & qu'il n'iroit plus en mer ; puis qu'après avoir pris le soin de mettre la Flotte en bon état, on la donnoit à commander à un autre. Le lendemain, comme on déliberoit de la faire fortir, il renouvela, avec respect, la déclaration qu'il avoit faite, & demanda d'être déchargé de servir en cette Campagne ; en ajoutant néanmoins qu'en toute autre occasion, il seroit toujours disposé à suivre les ordres de l'Etat. Les Députez donnerent d'abord avis de ce qui s'étoit passé, par rapport à *Tromp*. Il demeurera néanmoins sur la Flotte, jusqu'à ce que Ruiter fût venu. En ce tems-là, on cassa encore quatre Capitaines, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, au Combat précédent ; mais les autres, qui avoient été accusés de la même chose, furent absous.

On avoit proposé de joindre aux trois Députez quelques personnes, pour leur tenir lieu de Conseil, sur ce qui regardoit la Marine. L'un étoit *Corneille de Vrek*, Bourgmestre de Monnikendam, & l'autre *Willemsz.* Marchand à Rotterdam. On leur donna un Acte d'indemnité, par lequel on s'obligeoit de les dédommager de toutes les pertes, qu'ils pourroient faire. Il y eut des gens, qui censurèrent la conduite du Pensionnaire de Hollande ; comme s'il avoit été plus à propos de laisser le commandement de la Flotte aux Amiraux, qui devoient mieux entendre la Marine que lui, & que les autres Députez. C'étoit s'exposer sans nécessité, comme on disoit, aux dangers de la Mer, & d'une Bataille, s'il y en avoit une. D'autres disoient qu'il exposoit l'Etat, en le laissant destitué de ses conseils, qui jusqu'alors l'avoient tenu en repos. Les Ambassadeurs de l'Etat à diverses Puissances de l'Europe, & ceux de ces Puissances à la Haie se plaignoient aussi, que rien ne s'expédioit en son absence. C'est de quoi on pourra voir des preuves dans les Lettres de *Van Beuning* écrites au Pensionnaire, en ce tems-ci, aussi bien que dans celles du Comte d'Estades. Il répondoit à cela, qu'à l'égard de sa personne, ne, ses intérêts particuliers dépendoient de ceux de l'Etat, que le bon, ou le mauvais succès d'un second combat affermiroit, ou ruiné-

1665. „ ruinerait : Que dans la Flotte, il y avoit assez
 „ de braves gens, pour aller courageusement au
 „ combat; mais que la chaleur de l'action pou-
 „ voit troubler, & les empêcher qu'ils ne se ti-
 „ rassent heureusement d'affaire : Qu'ainsi il
 „ croyoit sa présence nécessaire, pour donner des
 „ bornes à la bravoure.

Le Pensionnaire fit voir en suite, que l'on ne devoit pas trop compter, sur l'opinion des Gens de Mer; en ce qu'il fit fortir la plus grande partie de la Flotte, par le *trou des Espagnols*, & l'auroit fait fortir toute entière, si les Pilotes, qu'il employa, avoient fait assez de diligence, le 14. d'Août; mais le reste se mit en pleine mer deux jours après, par une autre ouverture.

Les Commissaires des EE. demeurèrent à bord de l'Amiral Tromp, qui montoit le Vaissseau nommé *De Liefde*, où ils avoient pour gardes quatre-vingt & douze Matelots; qui avoient pour Chef un nommé *Etienne Cornelisz.* de Rotterdam. Sur ce Vaissseau, il travaillèrent à mettre plus d'ordre, sur la Flotte, qu'il n'y en avoit eu; de sorte que les Chefs avoient trouvé peu d'obéissance, parmi les Officiers subalternes. Le 15. d'Août, ils regurent pouvoir des EE. GG. de retenir Tromp sur la Flotte, pour y servir, ou de le laisser retirer. On trouva à propos de ne faire aucun changement, dans le reste de la Flotte.

Cependant Tromp se trouva à tous les Conseils, qui furent tenus sur la Flotte, & dit son sentiment, sur tout ce qui y fut proposé. On fit même un Règlement, sur lequel les Officiers devoient se conduire, pendant toute la Campagne, & sur tout en un combat, si l'on venoit à en donner un; & dans ce Règlement on employa le nom de Tromp, comme s'il avoit dû commander la Flotte en Chef, parce que Ruyter n'étoit pas encore arrivé. On rétablit l'ancien Règlement, touchant les guerres, qui se font par Mer, & l'on en fit encore un nouveau. Cela fait voit que la Discipline Militaire, par rapport aux Flottes de l'Etat, n'avoit pas été mise sur un si bon pied, que l'étoit celle des Armées de Terre. Il n'y avoit pas tant de subordination dans les Flottes, qu'il y en avoit dans les Armées; ou au moins elle n'étoit pas si bien observée. Comme chaque Escadre agit à part, & quelquefois même chaque Vaissseau, selon le vent, ou selon la capacité du Capitaine, il est bien difficile que l'on garde exactement le plan, qu'on s'est pû faire auparavant; quand même tous les Officiers seroient également bien intentionnez, & aussi braves les uns, que les autres. On ne peut pas douter que Tromp, dont nous avons parlé, ne fût un homme dont la fidélité & la bravoure étoient à toute épreuve; mais il ne suivoit de ses ordres, que ce qu'il trouvoit à propos d'en suivre; sur tout pouvant s'excuser sur les manœuvres imprévues des Ennemis, & sur les changemens de Vent, qui pouvoient être arrivez.

Ruyter arriva au Tessél le 16. d'Avril, où l'on avoit laissé trois Frégates légères, pour le transporter à la Flotte. Il y trouva aussi, sur un Yacht de l'Etat, quelques-uns des Commissaires de Leurs HH. PP. qui lui remirent la Patente, par laquelle il étoit créé Lieutenant Amiral Général. Il fit le serment, entre leurs mains, & promit d'obéir aux ordres des Commissaires des EE. GG. Van Nès fit aussi serment, en qualité de Vice-Amiral du College de la Meuse.

Ils firent encore, l'un & l'autre, le serment, 1665. qu'on nommoit *de Purgation*; par lequel ils assurèrent, qu'ils n'avoient donné aucun argent, pour obtenir les Charges, qu'on leur donnoit. C'étoit un ordre qui avoit été établi, depuis long-tems, & renouvelé plus d'une fois. Ils croyoient s'embarquer ce même jour-là, mais le vent étant contraire, & le Flot remontant alors, il fallut demeurer où ils étoient, jusqu'au lendemain; auquel ils joignirent la Flotte, dans une Frégate, sans pouvoir néanmoins se mettre dessus, que le lendemain. Ruyter s'étant mis à bord du Vaissseau nommé *de Liefde*, les Commissaires de l'Etat allèrent l'y saluer. Son arrivée causa beaucoup de joie parmi les Officiers, à qui sa prudence & sa bravoure étoient connues. Tromp lui-même fit paroître beaucoup de moderation, ce qui plut beaucoup aux Commissaires. Mais il y eut, dans cette reconciliation, procurée, comme on disoit, par le Pensionnaire de Hollande, plus de dissimulation, que de sincérité, du côté de Tromp.

Il fut résolu que Ruyter passeroit sur le Vaissseau, nommé *Delfland*, avec les Commissaires; qui y demeureroient quelque tems avec lui.

L'Armée avoit d'abord été divisée, en trois Escadres, mais on ordonna qu'on détacheroit de chacune sept des plus gros Vaissseaux, ou des plus grosses Frégates, avec des Brulôts à proportion; & qu'on en feroit une quatrième Escadre, qui seroit commandée, en particulier, par l'Amiral. Van Nès lequel en devoit être Vice-Amiral, & *Stachouwer* Contre-Amiral. Il fut ditque, selon l'ordinaire, le Lieutenant Amiral Général porteroit la flamme au Grand Mât; que l'Escadre du Lieutenant Amiral Corneille Ewertz., l'auroit au Mât d'avant; celle de Tromp, au Perroquet; & celle du Lieutenant Amiral Tirk Hiddes de Vries, au Mât de Beaupré.

Le même jour, toutes les Résolutions précédentes furent revuës, & les signaux ratifiez. Il fut encore dit, que pendant que la Flotte feroit route, l'Escadre de Ruyter auroit le premier rang, & que les autres auroient ceux, qui leur avoient déjà été assignez; mais que lors qu'il s'agiroit de donner bataille, l'Escadre du Lieutenant Amiral Général serviroit de Corps de réserve; pendant que les trois autres garderoient entre elles le même rang qu'auparavant. La quatrième Escadre devoit avoir l'œil, sur les trois autres, pour les soutenir, selon le besoin. En tout cas, sur la fin du combat, Ruyter s'avanceroit avec toute son Escadre; pour faire en sorte que la Victoire se déclarât, pour la Flotte.

On fit signal de Conseil sur le *Delfland*, auquel tous les Commandants se rendirent; après quoi les Commissaires leur présentèrent la personne de Ruyter, pour commander toute la Flotte, suivant la Résolution des EE. GG. le 11. d'Août. Ils leur répétèrent encore tous les Règlemens, qui avoient été faits, pour le bon ordre de la Flotte, & pour sa conservation.

Depuis le Combat du 13. de Juin, où les Anglois avoient remporté un avantage, sur la Flotte; elle avoit été si bien rétablie, dans l'espace de deux mois, qu'il ne paroissoit pas que la République eut fait aucune perte. Elle consistoit en quatre-vingts-treize Vaissseaux de Guerre, ou en Frégates bien armées, qui portoient quatre mille-cent-trente-sept piéces de Canon; quinze-mille-cinquante-un Matelots, & douze-cens-quatre-vingt-trois Soldats de Marine. Outre cette Flotte, les Etats avoient encore les douze Vaissseaux qui étoient venus de Guinée, dont neuf

1665. étoient prêts à se mettre en mer ; sans parler des Vaisseaux neufs, qui étoient sur les chantiers. On ne comptoit pas, en ce nombre, onze ou douze Brulots, diverses Flutes chargées de provisions, & plus de vingt Galioles, Yachts, & autres Bâtimens légers.

Un peu de tems avant que la Flotte fût en mer, les EE. GG. firent publier un jeûne, pour le 18. d'Août, afin de demander la bénédiction du Ciel sur leurs Armes. On ne peut pas blâmer une semblable pratique, mais il faut avouer, que, selon les Lois de l'Évangile, on ne peut demander que la propre conservation & la paix, & non de répandre le sang des Ennemis. La Vengeance & les Passions, qui l'accompagnent, ne sont pas plus permises à un Etat, qu'à un Particulier. Rien ne peut rendre une Guerre légitime, que la nécessité inévitable, où l'on se trouve de choisir, ou de périr, ou de faire périr un injuste ennemi ; de la violence duquel on ne peut pas se garantir, d'une autre manière. Alors quand il faut nécessairement opter de périr, ou de faire périr l'Ennemi ; la Nature nous donne le droit de préférer nôtre bien à celui des Ennemis. On n'a garde, à cette occasion, d'approuver le Zèle indiscret (1) de quelques Prédicateurs, qui condamnerent les Etats, dans cette guerre ; non par un principe d'une pitié Chrétienne ; mais parce qu'on ne faisoit pas un Enfant de quinze ans, Général des forces de l'Etat, par Mer & par Terre, par des vuës intéressées. Les Magistrats punirent ces Zèles indiscrets & intéressés, en leur ôtant leur pension, jusqu'à nouvel ordre.

Les Etats de Hollande défendirent, par une Ordonnance expresse, *aux Ministres de la Parole de Dieu* (ou soi disant tels) *d'entretenir aucune correspondance hors du País, par rapport à des affaires d'Etat, ni même à des affaires Ecclesiastiques ; si ce n'étoit avec la communication, & suivant les Ordres du Gouvernement ; & de parler dans leurs Sermons, ni dans leurs Prières publiques, de ce qui concernoit des matieres d'Etat.* Il fut encore ordonné que si, au mépris de ces Défenses, il y avoit des Pasteurs, qui osassent examiner les Résolutions de l'Etat, & les condamner publiquement, pour rendre ceux, qui gouvernoient l'Etat odieux au Peuple, ou qui se mêlassent des affaires publiques, soit dans leurs prédications, soit par les intelligences qu'ils eussent hors du País, ils seroient déposés de leurs Charges, sans esperance d'y pouvoir jamais être rétablis.

Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'étoit que ceux qui esportoient de trouver leur compte au rétablissement du Prince d'Orange, dans les Charges, qu'on lui avoit destinées, disoient par tout que jamais les affaires n'iroient bien, qu'il n'eût été rétabli ; comme si les Flottes seroient mieux commandées ! On ne doit pas toujours juger de ces sortes de choses, par l'événement ; parce que les desseins les mieux concertés viennent à manquer par les vents contraires, par des calmes fâcheux, par des brouillards, & autres choses, qui ne dépendent pas de la prévoyance des hommes. Le Prince même, qu'on vouloit élever alors, montra depuis qu'il ne manquoit ni de prudence, ni de bravoure ; & néanmoins il n'a pas été fort heureux dans ses batailles, ni dans ses sièges.

La Flotte même ne fut pas exempte de cet esprit de sédition ; puis qu'étant encore au Tessel, quand il s'agit de lever les Ancres du Vaisseau de Tromp (qui étoit du parti du jeune Prince) les Matelots, dans un cri qu'ils ont accoutumé de

1665. faire (2) pour s'exciter à tourner l'instrument, auquel les cables sont attachez, crioient pour le Prince d'Orange ; sans quoi, ils refusoient de tourner le Cabestan. Quelques-uns de ces gens-là firent aussi un tumulte, sur la nourriture ordinaire, que le Cuisinier du Vaisseau leur avoit distribuée ; ils allerent s'en plaindre à la Chambre du Capitaine, & firent quelques violences. Mais on se saisit des plus coupables, & deux d'entre eux furent obligés de tirer au sort, à qui seroit pendu, ou seulement fouetté. Celui sur qui le premier sort tomba, fut attaché au bout de la Vergue, & étranglé. L'autre fut fouetté, & marqué d'un fer chaud ; après quoi on le chassa de la Flotte. Il y en eut encore d'autres, qui eurent le fouët, & d'autres la Cale.

Dès que la Flotte fut en mer, les Commissaires s'appliquerent à faire exercer la Discipline Militaire, qui avoit été établie, sans faire grace à personne, qui fût tombé en faute ; au lieu qu'auparavant on ne punissoit presque personne ; de sorte que les ordres étoient fort mal exécutés, sans qu'on eût rien à craindre, pour cela. On avoit conçu une très-grande esperance de cette Flotte, soit pour la conservation des Vaisseaux, qu'on attendoit ; soit pour réparer l'honneur de la Nation, en battant la Flotte Angloise, ou en la chassant de la Mer. Elle étoit en effet assez forte, & assez bien conduite pour cela ; mais la Mer & les Vents ne permirent pas ce qu'on souhaitoit, & ce qu'on esperoit.

On envoya le 17. d'Août, plusieurs Galioles, pour aller au devant des Vaisseaux qu'on attendoit des Indes Orientales, & des autres Bâtimens Marchands, qui devoient venir du Nord. On leur marqua quel chemin elles devoient tenir, & on les chargea que, si sur la route de Bergue, elles rencontroient des Vaisseaux revenans des Indes Orientales, ou d'autres de la Nation ; on les avertît, que la Flotte prendroit la même route, & iroit joindre la côte d'Ecosse, pour tourner de là du côté de Bergue, & escorter les Vaisseaux, qui s'y trouveroient, jusqu'aux Ports, auxquels ils devoient aller ; & qu'on leur dit, qu'on avoit eu avis qu'au premier de Mai, la Flotte Angloise avoit été vue près de Bergue. C'est ce que dit l'Auteur de la Vie de Ruiter, sur les Journaux de ce grand Amiral.

Il faut présentement dire, ce que les Relations Angloises rapportèrent de la Flotte d'Angleterre. (3) Le Duc d'York, Grand Amiral, ne trouva pas à propos de s'embarquer de nouveau, pour hasarder un second combat. Il remit la Flotte au Comte de Sandwich, qui eut le soin de faire radouber les Vaisseaux, qui en avoient besoin ; tant de ceux qui avoient été pris aux Hollandois, que de ceux des Anglois. Il partit ensuite, le 15. de Juillet, de Soulbay, avec environ soixante Vaisseaux, & fit voiles, vers les côtes de Hollande. Il portoit le Pavillon Amiral. Le Chevalier George Ascue fut Vice-Amiral, & le Chevalier Thomas Tyddeman Contre-Amiral. Le Chevalier William Pen, fut Amiral de l'Escadre Blanche, & eut William Berkeley pour Vice-Amiral, & le Chevalier Joseph Jordan pour Contre-Amiral. Le Pavillon Bleu fut porté, par le Chevalier Thomas Allen, &

(1) Voyez Aitzema Liv. XLV. p. 487.

(2) Aitzema Liv. XLV. p. 483. 504.

(3) Histoire d'Angleterre Tome III. p. 256. sur cette même année.

1665. & les Chevaliers *Christophe Mimm* & le Capitaine *Harman*, commanderent sous lui. Les Hollandois attendoient alors *Ruiter*, qui revint en effet, avec plusieurs prises Angloises, comme on l'a dit.

Le Comte de Sandwich n'ayant pas trouvé la Flotte Hollandoise en Mer, prit, avec ses trois Escadres, la route des Mers du Nord. Il y apprit que la Flotte Hollandoise de Smyrne, & quelques Vaisseaux venus du Détroit de Gibraltar, avec quelques-uns des Indes Orientales, étoient dans le Port de Bergue. Là-dessus il détacha vingt-deux Vaisseaux, sous *Tyddeman*, pour les attaquer dans le Port même. Son entreprise auroit pû réussir, si le vent avoit été assez favorable aux Anglois, pour entrer dans le Port, & si les Danois n'avoient pas aidé les Hollandois à dresser une batterie sur le bord de la Mer. Néanmoins il mit le feu à quelques-uns de leurs Vaisseaux, & en desempara d'autres. *Ruiter* ne fût ce combat, que le 29. d'Août, après la retraite de l'Escadre Angloise.

Un célèbre (1) Historien Anglois donne une Relation de cette affaire, qu'il assure avoir été envoyée à Charles II. par le Chevalier *Gilbert Talbot*, son Envoyé en Danemark, qui n'est nullement honorable, pour les Danois; mais cette Relation de *Talbot* ne paroît pas assez authentique, pour s'y fier. Je ne laisserai pas de la mettre ici, telle qu'elle est, pour en laisser le jugement au Lecteur. Elle porte donc, que le Roi de Danemark s'étoit ouvert à *Talbot*, en MDCLXV. sur le mécontentement, où il étoit des Etats Généraux, qui, disoit-il, lui avoient attiré la guerre avec la Suede; afin de le faire dépendre d'eux, pour de l'argent & des Vaisseaux, & de le contraindre de leur engager les Droits d'Entrée dans la Norwegue, & du passage du Sund: Que *Talbot* lui avoit dit là-dessus, que la Flotte Hollandoise de Smyrne étoit à Bergue, outre divers Vaisseaux venus de l'Amerique, & que l'on y attendoit encore une double Flotte des Indes Orientales; avec celle de *Ruiter*, qui apportoit les dépouilles de la Guinée, & que le Roi pourroit se saisir de tout cela, avant que le Convoi Hollandois fût venu: Que le Roi avoit répliqué qu'il n'avoit pas assez de forces, pour exécuter une semblable chose, & que *Talbot* lui avoit dit, que le Roi son Maître lui en fourniroit assez, pour cela; mais qu'il étoit juste qu'il eût la moitié du butin: Que le Roi de Danemark y avoit d'abord consenti, & chargé *Talbot* de le proposer à son Maître: Qu'il l'avoit fait incessamment, & que Charles II. promit d'envoyer une Flotte, pour l'exécuter: Que les Ministres de Danemark eurent ordre de régler cette affaire, avec *Talbot*; mais sans mettre rien sur le Papier; parce que le Roi de Danemark avoit honte de traiter d'une semblable chose par écrit.

Qu'avant la fin de Juillet, il vint nouvelle, que *Ruiter* étoit sur les côtes de Norwegue, avec la Flotte des Indes Orientales, & que peu après il étoit entré dans le Port de Bergue; de sorte que l'on comptoit qu'il y avoit des Marchandises, pour plusieurs millions.

Mais cette nouvelle étoit tout à fait fautive, comme on l'a dit, en parlant de la maniere, dont *Ruiter* revint sur les Terres des Etats de Groningue & des Omlandes, sans toucher la Norwegue.

(1) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi, dans ses Mémoires, sur l'année 1665.

La Relation ajoute, que le Comte de Sandwich étoit alors dans ces Mers; de sorte que *Talbot* lui envoya un bâtiment exprès, pour lui apprendre cette nouvelle; mais que ce bâtiment tomba entre les mains des Hollandois, qui l'envoyèrent en Hollande: Que le Roi de Danemark écrivit au Vice-Roi de Norwegue, & au Gouverneur de Bergue, & leur ordonna d'employer toutes sortes de moyens honêtes, pour retenir les Hollandois dans le port, & promit de leur envoyer, en peu de jours, de quelle manière ils devoient se conduire. *Talbot* envoya, en même tems, des Lettres, pour être remises, en secret, aux Commandans des Frégates Angloises; par lesquelles il leur disoit, qu'ils pouvoient attaquer hardiment les Hollandois, dans le Port de Bergue; parce que les Danois ne feroient aucune résistance, sous prétexte de ne donner pas occasion aux Anglois de détruire la place; mais qu'il faudroit faire un inventaire de leurs prises, afin que le Roi de Danemark en eût la moitié: Qu'ils ne devoient pas être surpris, si les Danois sembloient d'abord parler, avec beaucoup de hauteur; puis que cela ne seroit, que par forme, & qu'ils s'adouciroient, quand ils verroient que l'affaire seroit engagée: Que le Comte de Sandwich avoit envoyé son Secrétaire à *Talbot*, pour être instruit du détail du Traité, qu'on avoit fait avec lui; mais que le Vaisseau, qui l'avoit mené, avoit eu ordre de revenir à la Flotte, dès qu'il auroit mis le Secrétaire à terre; de sorte qu'il ne fut pas possible de faire savoir, par ce Bâtiment, ce que le Comte demandoit: Qu'il ne se trouva aucun autre Vaisseau, pour le renvoyer, & qu'on commença l'attaque des Vaisseaux Hollandois, sans attendre la réponse de *Talbot*, ni savoir quels ordres le Gouverneur de Bergue pouvoit avoir reçus; car quoi que les ordres eussent été envoyés, il falloit dix ou douze jours, pour les recevoir; de sorte qu'ils ne vinrent, qu'après que l'attaque fut faite & repoussée: Que le Vice-Roi, qui faisoit sa résidence à Christianstadt, reçut plutôt ses ordres, & avoit envoyé par deux Galioles, ce dont on étoit convenu, au Comte de Sandwich; mais qu'elles ne le trouverent pas, parce qu'il étoit alors devant Bergue: Que cependant le Gouverneur de la Place n'ayant reçu aucuns ordres nouveaux; il envoya demander aux Anglois, qu'ils retardassent leur attaque de deux, ou trois jours, afin qu'il pût recevoir de nouveaux ordres: Qu'on envoya *Clifford* au Gouverneur, qui dit que jusqu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres, il étoit obligé de défendre le Port, mais qu'il les attendoit dans peu: Que *Clifford* étant de retour à la Flotte, il s'étoit tenu un Conseil, dans lequel les Officiers, animés par l'esperance d'un riche butin, résolurent d'attaquer ce Port, sans délai; soit qu'ils doutassent de la sincérité de la Cour de Danemark, soit qu'ils ne voulussent pas lui donner une si bonne part d'une proie, dont ils croyoient déjà être maîtres. Là-dessus *Tyddeman* commença l'attaque, qui réussit fort mal. Diverses Frégates furent desemparées, quantité d'Officiers & de Matelots furent tuez. *Tyddeman* fut prêt à couler bas, & fut contraint de couper ses cables, pour retourner à la Flotte, qui étoit demeurée au dehors des rochers: Que cette action arriva le 13. d'Août, & que le Gouverneur reçut ses Ordres le lendemain; de sorte qu'il envoya querir *Clifford*, à qui il les fit voir, & dit que la précipitation des Anglois l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait;

1665. „ fait ; de sorte qu'il ne pouvoit pas exécuter
 „ les derniers ordres, sans donner à la Cour a-
 „ vis de ce qui étoit arrivé le jour précédent,
 „ & qu'il reçût d'autres ordres du Roi : Qu'il
 „ ajouta, que si toute la Flotte Angloise ne
 „ pouvoit pas demeurer si long-tems en ces mers,
 „ elle laisât seulement six Frégates, dans le
 „ Port, & qu'il s'engageoit d'empêcher que les
 „ Hollandois ne se missent en mer : Que les
 „ Anglois, chagrins de ce qui étoit arrivé, se re-
 „ tirèrent.

Pour revenir à la Flotte Hollandoise, elle détacha diverses Galioles, & on donna ordre à ceux qui les commandoient, que, s'ils ne trouvoient pas à Bergue les Vaisseaux des Indes ; ils en partissent incessamment, & croisassent au Nord de Hitland, jusqu'à la Mi-Septembre ; & que s'ils en trouvoient quelques-uns, ils leur donnassent avis de ne pas se laisser surprendre, par les Vaisseaux Anglois.

L'on avoit résolu, dans l'Armée de l'Etat, de faire route vers les côtes d'Angleterre & d'Ecosse, dans la pensée que les Anglois ayant besoin de quelque chose de nécessaire, pourroient avoir pris quelques Vaisseaux des Indes, & se feroient retirer vers leurs propres côtes. Pendant que l'Armée Hollandoise étoit dans ces mers, par un grand calme ; comme elle ne pouvoit apprendre aucunes nouvelles de l'Ennemi, il arriva le 25. du Mois, qu'étant à la hauteur du 58. Degré de Latitude Septentrionale, à vingt lieues de la côte de Buchan, Province de l'Ecosse, les gardes avancées apperçurent deux Yachts Anglois, qu'elles poursuivirent si bien, qu'elles s'en rendirent maîtresses. Ils avoient été en ces mers, pour observer les mouvemens de la Flotte Hollandoise, & on les employa à la même chose, au désavantage de l'Ennemi.

Ceux qui étoient, sur ces deux bâtimens, rapporterent que la Flotte Angloise, forte de soixante & dix Vaisseaux, avoit croisé quelque tems sur les côtes de Norwegue ; pour y enlever, si elle avoit pû, les Vaisseaux, qu'on attendoit des Indes Orientales ; & qu'elle avoit pris la route de Hitland, le 18. du Mois. Ces mêmes Anglois dirent encore, que leur Flotte avoit laissé une Escadre de vingt Vaisseaux, commandée par le Capitaine Tyddeman, pour continuer à croiser sur les côtes de Norwegue. On apprit, à peu près, les mêmes nouvelles d'un Vaisseau Hambourgeois. Le 24. & le 25. les deux Flottes avoient été assez proches l'une de l'autre, sans qu'elles se fussent apperçues. Le 29. la Flotte Hollandoise étant sur les côtes de Norwegue, apprit ce qui s'étoit passé devant Bergue, dans l'attaque dont nous avons parlé. Ainsi la Flotte Angloise contente de l'avantage, qu'elle avoit remporté, au Mois de Juin, sur la Hollandoise, ne la chercha plus ; dès qu'elle fût qu'elle étoit en une posture plus formidable qu'au-paravant.

Les Députés de l'Etat, reçurent bien-tôt après des Lettres du premier Commandant de la Flotte Hollandoise, venu des Indes ; par lesquelles il se plaignoit de celui, qui commandoit les Troupes de Danemark en Norwegue, & du Gouverneur de Bergue. Ils avoient déclaré,
 „ que, si l'on vouloit qu'ils continuassent à
 „ protéger les Vaisseaux Hollandois, contre
 „ l'Ennemi, ils prétendoient qu'on leur com-
 „ ptât cent-mille Ecus ; tant pour eux, que
 „ pour les autres Officiers ; moyennant quoi
 „ ils promettoient toute sorte de secours. Ils
 „ ajoutèrent, qu'ils ne cacheroient pas, que

1665. „ les Anglois n'étoient qu'à deux ou trois lieues
 „ de Bergue, & qu'ils pouvoient traiter avec
 „ eux, à des conditions plus avantageuses ; qu'ils
 „ sauroient bien excuser au Roi leur conduite,
 „ quoi qu'il gardât la Neutralité, entre l'Angle-
 „ terre & les Provinces Unies ; qu'enfin il falloit
 „ leur payer promptement cette somme, sans
 „ quoi ils se feroient donner satisfaction, en deux
 „ jours. On leur répondit, qu'il n'appartenoit
 „ pas à des Particuliers de disposer d'une somme
 „ si considérable, mais seulement aux EE. GG.
 „ Cependant on leur avoit déjà compté trois-mille
 „ Ecus, & l'on étoit occupé à leur en faire donner
 „ huit, ou dix, par les Vaisseaux qui étoient venus
 „ d'Espagne ; sommes, que les Danois disoient de-
 „ voir être employées à la réparation du Château,
 „ à laquelle ils faisoient travailler beaucoup d'Ou-
 „ vriers.

Il s'agit en suite de faire sortir les Vaisseaux Hollandois, qui étoient dans le Port, ce qui ne fut pas facile, à cause des changemens du Vent, & des passages étroits, par lesquels il falloit sortir du Port ; quoi qu'on leur permit de se retirer. Les Danois retinrent seulement quarante-une pièces de Canon de différens calibres ; que les Vaisseaux leur avoient prêtées, pour défendre le Château. Neuf Vaisseaux venus des Indes Orientales, & plusieurs autres Bâtimens Marchands se joignirent à la Flotte. Il se rendit encore au Pavillon deux Vaisseaux des mêmes Indes, avec divers autres, comme on le verra dans la Vie de Ruiter. On ne peut pas entrer en un plus grand détail, dans une Histoire Générale.

Enfin le 8. de Septembre, il fut résolu qu'on ne s'arrêteroit pas plus long-tems sur les côtes de Norwegue ; pour ne pas exposer trop les Vaisseaux de Guerre & les Marchands, dans une saison avancée & sujette à de grandes Tempêtes ; sans parler du danger, où ils étoient, par rapport à la Flotte des Anglois. D'ailleurs on avoit principalement équipé la Flotte, & pris tant de peine pour prévenir les desordres, qui y pourroient arriver, dans le dessein de donner bataille à l'Armée Angloise ; qui sembloit avoir évité de rencontrer celle des Etats, & qui fit encore des prises considérables, avant que de quitter la Mer.

La Flotte Hollandoise n'attendit même, que trop long-tems, à se retirer dans ses Ports, puis qu'elle fut accueillie dès le 9. de Septembre d'une furieuse tempête, qui fit périr quelques Vaisseaux, & en dissipa plusieurs autres ; de sorte qu'il n'en demeura que quarante huit ensemble. Encore s'en écarta-t-il quelques-uns. Ruiter fut obligé de partager le 13. de Septembre sa Flotte en deux Escadres, au lieu de quatre, qu'elle avoit eues d'abord ; mais ensuite il en forma trois & enfin quatre, quand plus de Vaisseaux se furent rendus au Pavillon.

N'ayant même plus que trente-neuf Vaisseaux ensemble, Ruiter ne laissa pas d'opiner à ne point éviter le Combat, si les Anglois entreprennent quelque chose sur la Flotte. L'Equipage étoit très-disposé à bien s'aquiter de son devoir. Les Commissaires de l'Etat étoient du même sentiment, que le Lieutenant-Amiral Général. Mais les Anglois ne se présentèrent nullement, soit que le vent les en empêchât ; soit qu'ils crussent, qu'il ne faut pas se battre avec un Ennemi exercé, dès qu'on s'aperçoit qu'il le souhaite.

Enfin la Flotte étant venue sur les côtes de Hollande, vers la Mi-Septembre, on la posta entre le Vlie & le Tessel, & l'on envoya des Bâtimens légers, soit pour apprendre, s'il étoit possi-
 ble,

1665. ble, des nouvelles de l'Ennemi ; soit pour aller chercher les Vaisseaux, qui pouvoient s'être écartez du gros de la Flotte. On marqua le lieu, où elle pourroit se rassembler, s'il arrivoit encore, que la Tempête vint à la disperser. Cependant on fit faire aux Vaisseaux des exercices militaires, pour les accoutumer à faire les mouvemens, & les manœuvres, qu'on vouloit qu'ils fissent, sur les ordres qu'on leur donnoit.

Le 19. de Septembre, on eut avis qu'un bon nombre de Navires de Guerre Anglois se tenoit au Nord-Ouest du Vlie, à la pointe du *Bréveertien*; dans l'endroit, où l'on jugeoit que les Vaisseaux, tant de Guerre, que Marchands, devoient passer, pour rejoindre la Flotte. Il fut résolu de se battre, avec celle des Anglois, si elle acceptoit le combat. Pour cela, on s'avança vers le Bréveertien.

Il y eut un Capitaine Hollandois, qui reprit une Flute chargée à Lisbonne, & qui étoit tombée entre les mains des Anglois. On y trouva un Lieutenant Anglois, qui avoit été sur un Vaisseau, nommé *l'Avanture*. Il dit que non seulement ce Vaisseau avoit pris une Flute Hollandoise, nommée *S. Michel*, mais que d'autres Navires Anglois avoient pris le même jour le *Phenix*, qui étoit un Vaisseau Hollandois venu des Indes, trois Vaisseaux de Guerre & un autre, qui étoit aussi venu des Indes. Cela étoit vrai, & les Anglois avoient même pris un quatrième Navire de Guerre, quoi que cet Officier ne le fût pas.

Les Anglois étant de retour d'Hitland, étoient rentrez dans leurs Ports, s'y étoient pourvus de tout ce dont ils pouvoient avoir besoin, sur tout à Solebay, & avoit mis à la voile, le 8. & le 9. de Septembre, sous le commandement du même Comte de Sandwich. Ils le firent d'autant plus facilement, que la Tempête n'avoit pas été si violente sur les côtes d'Angleterre, qu'elle l'avoit été du côté du Nord. Il n'y eut qu'un seul de leurs Vaisseaux, qui perdit deux de ses Mâts. Ils arriverent le 13. du même Mois à la pointe Occidentale du Doggerbank, dans le tems que divers Bâtimens Hollandois navigoient le long de ce Banc. Ils y prirent le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral des Vaisseaux des Indes; car ces fortes de Flottes donnent ces titres à quelques-uns de leurs Vaisseaux, comme l'on fait en celles qui ne consistent qu'en des Vaisseaux de Guerre. Ils se firent aussi de quatre Vaisseaux de Guerre de l'Etat, qui tomberent avec les deux précédens, dans la Flotte Angloise, qu'ils ne croyoient pas trouver en ce Parage. Quelques-uns firent beaucoup de résistance, mais ils ne purent pas échapper à une Flotte de quatre-vingt-dix Vaisseaux de Guerre, à ce que disoient les Anglois, outre les petits Bâtimens.

On reçut aussi nouvelle, à la Flotte Hollandoise, que le jour précédent le Vice-Amiral Van Nès, accompagné de treize Vaisseaux de Guerre, & de quelques autres Marchands, étoit tombé dans la Flotte Angloise. Là-dessus, il fut résolu d'aller secourir le Vice-Amiral. Il avoit été séparé de la Flotte, le nuit du 9. au 10. de Septembre. Le lendemain il en avoit vu vingt autres, après que la Tempête fut un peu calmée. Ils se rangerent tous sous son Pavillon, avec plusieurs Galiotes & autres petits Bâtimens. Le Vice-Amiral envoya les Galiotes à la découverte de tous côtez, pour assembler le plus de Vaisseaux, qu'il lui seroit possible, le lendemain il se trouva avec douze Vaisseaux de Guerre, & il s'en joignit encore trois autres. Avec cette Flotte, il avoit trente Bâtimens Marchands, à escorter.

1665. Il partagea ses Vaisseaux de Guerre en trois Escadres, & les Chefs s'entre-promirent de ne point s'abandonner; sans quoi ils tomberoient tous entre les mains de la Flotte Angloise. Cela se fit le 18. de Septembre, & le lendemain les Galiotes vinrent annoncer qu'elles avoient vu grande quantité de Voiles; mais on ne savoit pas bien si c'étoit la Flotte Ennemie, ou la Hollandoise.

A l'aube du jour, on reconnut que c'étoit la Flotte Angloise, dans laquelle on compta depuis 80. voiles. Ceux de ses Vaisseaux, qui étoient le plus au vent, au nombre de 8. ou 9., & les Gardes avancées tirèrent d'assez loin sur les Hollandois; qui leur répondirent, mais sans aucun effet, de part, ou d'autre; parce qu'ils étoient encore trop éloignés. A 8. ou 9. heures les Gardes avancées, au nombre de douze Vaisseaux, firent feu sur les Hollandois; qui étant sous le vent ne purent pas s'avancer assez, pour tirer avec succès. Après Midi, quatre Vaisseaux Anglois passèrent à l'arrière de Van Nès, à dessein de s'emparer des deux Vaisseaux des Indes, qui s'étoient joints à lui; sur quoi le Vice-Amiral revira sur eux, & les obligea de se retirer, après quoi il revira encore, pour être plus près du vent. Les quatre Vaisseaux Anglois se joignirent à huit autres Vaisseaux de leur Nation, & ils attaquèrent tous ensemble le Vice-Amiral. Mais après avoir été fort endommagé de son Artillerie, ils se retirèrent au gros de leur Armée. Ensuite dix-huit Vaisseaux, détachés de la Flotte Angloise, s'avancèrent pour canonner les douze de Van Nès; qui leur répondit, avec vigueur. Ils voulurent ensuite s'approcher des Vaisseaux Marchands, & le Vice-Amiral s'y opposa, en maniere, qu'après s'être canonné deux heures, ils s'en retournerent sur le soir au Corps de leur Armée. Le Contre-Amiral de l'Escadre blanche, poursuivit aussi quelques Vaisseaux de la Flotte Hollandoise, mais n'ayant pu les atteindre, il retourna au Corps de l'Angloise.

Cette journée-là, Van Nès fut abandonné, par les Capitaines Wildschut, & Oostrum. Comme ses gens virent approcher la Flotte Angloise; ils se séparèrent du Pavillon, & s'enfuirent à toutes Voiles. Wildschut dit depuis, pour s'excuser, que son Equipage voyant venir quatre-vingt-dix Vaisseaux Anglois, sur le petit nombre de ceux de la Flotte Hollandoise, avoit dit qu'il étoit impossible de soutenir l'attaque d'une si grande Flotte, & qu'il valloit mieux forcer de voiles & se sauver; sur quoi il s'étoit résolu de se retirer avec son Vaisseau, qui étoit, comme il le reconnoissoit, parfaitement bon voilier. Le Vice-Amiral jugea que les Anglois n'avoient pas eu dessein, ce jour-là, de se battre; parce qu'ils ne l'avoient attaqué, que par un petit nombre de Vaisseaux, qu'ils s'étoient tenus sous le vent, & qu'ils lui avoient envoyé peu de bordées. On pourroit soupçonner qu'ils n'avoient d'autre dessein, que de prendre les Vaisseaux Marchands, si on les pouvoit prendre, sans combat; afin de conserver la Flotte, pour donner une bataille à Ruiter, s'il venoit les attaquer, comme il en avoit le dessein. Van Nès trouva le moyen de se mettre à couvert, & revint rejoindre Ruiter le 22. de Septembre, & fut remercié par les Commissaires de l'Etat, auquel ils jugerent qu'il avoit rendu un très-bon service, en montrant que les Hollandois n'étoient pas gens à craindre la multitude de leurs Ennemis.

1665. Cependant les E.E. G.G. avoient résolu de faire incessamment sortir tous les Vaisseaux, qui étoient à Helvoet-Sluys & au Tessel, pour les porter aux entrees des rades, qui sont au-dedans; afin de se joindre à la Flotte, dès qu'on l'appercevroit. Ils avoient aussi ordonné de lui envoyer les Vaisseaux, qui lui devoient porter des provisions de bouche, & des munitions de guerre. Mais ayant été poussée, par le vent, vers le Sud; on trouva à propos de la faire avancer jusqu'à Goerée, que l'on avoit choisie pour le Rendez-vous, & où l'on pourroit facilement la fournir de ce, dont elle pouvoit avoir besoin. Les Commissaires envoyerent en même-tems Van Nès à Rotterdam, pour amener un Vaisseau, que l'on avoit préparé pour lui, dans la Meuse, en cas qu'il fût prêt; avec ordre de revenir lui-même, si ce Vaisseau n'étoit pas en état de partir, comme il le fit. Simon Willemsz. & Jean Corneille Vrek, eurent permission de s'en aller chez eux, avec remerciement, & un présent chacun, pour marquer que l'on étoit satisfait de leur conduite.

Le 24. de Septembre, la Flotte arriva à l'embouchure de la Meuse, où elle jeta l'ancre à cause du Calme, & pour n'être pas poussée par le Flot dans la Riviere. Les Commissaires de l'Etat, & les Officiers Généraux de la Flotte tinrent là Conseil, sur ce qu'il y avoit à faire, pour la punition de ceux, qui n'avoient pas fait leur devoir sur la Flotte. C'étoit principalement *Wildschut*, qui avoit lâchement abandonné Van Nès, comme nous l'avons dit, & *Bogaart*, Lieutenant, qui avoit desobéi à son Capitaine. Le premier fut cassé, déclaré infame, & inhabile à avoir aucune charge, dans l'Etat. Le Bourreau lui ôta de plus son épée de son côté, & la rompit à ses pieds, & ce qui lui étoit dû de ses gages, pour cette expédition, fut confisqué. *Bogaart* fut aussi cassé, déclaré infame, & chassé par le Bourreau. Cela étant fait, l'un & l'autre furent menez à terre, sur un petit Bateau. *Oostrum* fut seulement suspendu de sa Charge, pour un an, & privé des gages, qui lui étoient dûs, pour le tems de l'Expédition. Cette sévérité étoit nécessaire, pour prévenir de semblables lâchetés, qui ne pouvoient être tolérées, sans mettre la République en danger. On apprit ensuite, que divers Vaisseaux s'étoient perdus dans les tempêtes, qu'on avoit essuyées, & il en revint quelques-uns, qu'on croyoit submergez. On fut aussi, que les Anglois s'étoient rendus maîtres de dix-sept, ou dix-huit Vaisseaux; qui, trompez par un Bâtiment de Brême, avoient pris une route, qui les avoit jettez dans la Flotte Angloise, qui s'en étoit faisie. D'autres se tirèrent habilement du même danger, comme on le pourra voir, dans la *Vie de Ruiter*; laquelle entre en un détail, qui ne convient pas à cette Histoire.

On fut surpris, que de si grandes Flottes se fussent cherchées si long-tems, sans se rencontrer. Depuis la tempête, qui avoit dispersé la Flotte Hollandoise, les Anglois qui n'avoient pas été si mal-traitez sur les côtes d'Angleterre, par l'orage, profiterent de la dispersion des Vaisseaux des Hollandois, presque sans péril; & Ruiter, qui les cherchoit, ne les trouva nulle part. On ne pouvoit pas dire, que les Anglois manquaient de courage, dont ils donnerent des marques signalées, pendant cette guerre. Ruiter n'en manquoit pas non plus, comme la chose même le montre. Il y avoit d'habiles gens, dans l'une & l'autre Flotte, qui sembloient devoir connoître

1665. par les Vents, qui avoient soufflé, & par la disposition des côtes tant du Continent, que des Iles Britanniques, où les Ennemis s'étoient retirez. Cependant ils ne se purent trouver, & les Anglois se retirerent dans leurs Ports, comme les Hollandois dans les leurs, sans avoir sujet de se glorifier beaucoup, ni les uns, ni les autres; quoi que les Anglois eussent profité, en quelque maniere, de la dispersion de la Flotte Hollandoise.

Le mauvais succès de cette Campagne fit dire aux peuples, que les Commissaires des Etats étoient causes de tout le malheur, parce qu'ils ne s'étoient pas bien entendus avec Ruiter; mais cet Amiral temoigna le contraire, & parla depuis, avec beaucoup d'éloge, du Pensionnaire, comme il parut par des Lettres imprimées en MDCLXVI.

De Witt écrivit le 23. de Septembre une Lettre, contenant ce qui s'étoit passé sur la Flotte, pendant la Campagne, à *Nicolas Vivien*, Pensionnaire de Dordrecht; qui, dans l'absence de *De Witt*, faisoit, selon la coutume, la fonction du Pensionnaire de Hollande, dans laquelle la Ville de Dordrecht tient le premier rang. Cette Lettre fut luë le 25. du Mois, dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Le même jour on y prit une résolution, par laquelle ils remercièrent le Pensionnaire de sa bonne conduite, & du soin qu'il avoit eu de la Flotte, & attribuerent les mauvais succès de la Campagne à la Justice Céleste, qui avoit par-là voulu punir les péchez des habitans des Provinces Unies, & les ramener à leur devoir. Il est certain que sur quelque Etat que ce soit, qu'elle lance, pour ainsi dire, sa foudre; elle ne tombe sur aucun Etat innocent. Mais cette Souveraine Justice peut frapper celui d'entre les coupables, qu'elle trouve à propos, pour des raisons qui nous sont inconnues. La Peste qui faisoit alors un très-grand ravage en Angleterre, & l'horrible Incendie, qui brula une partie considerable de la Ville de Londres, peu de tems après, ne permirent guère aux Anglois de s'enorgueillir des avantages, qu'ils avoient remportez en cette Campagne, sur leurs anciens Voisins & Alliez; à qui ils avoient commencé à faire la guerre, sans sujet légitime, comme on l'a vû, par la précédente Histoire.

On délibéra ensuite, s'il seroit à propos de faire rentrer la Flotte, & de la desarmer; sur quoi *De Witt* écrivit le 25. du Mois, au même *Vivien*, dont on a parlé, & qui l'avoit consulté, sur cette Proposition; „ que s'il avoit plû à Dieu „ de faire arriver à bon port l'Armée Navale & „ les Vaisseaux des Indes, avec les autres Vais- „ seaux Marchands, qui étoient sous son Escor- „ te; l'Etat auroit bien pû, sans faire tort à ses „ intérêts, & à sa réputation, faire desarmer sa „ Flotte; mais que vû ce qui s'étoit passé, il „ croyoit qu'il étoit plus avantageux, & plus ho- „ norable pour l'Etat d'aller attaquer les Anglois, „ avant qu'ils eussent rétabli leur Flotte; par le „ moyen des richesses, qu'ils avoient enlevées aux „ Sujets de l'Etat & des Vaisseaux de Guerre, „ qu'ils avoient pris: Que c'étoit, pour cela, „ qu'il étoit d'avis qu'on mît incessamment à la „ voile, pour aller encore une fois chercher les „ Anglois. Il ajoutoit, que puis qu'il avoit plû „ à Dieu de bénir plus souvent les forces de l'E- „ tat, lors qu'elles avoient été petites, ou médio- „ cres; que lors qu'elles avoient été extraordi- „ nairement grandes, & qu'alors qu'on avoit „ soixante & douze Vaisseaux de Guerre, Yachts „ & Frégates, il ne seroit pas difficulté de hazar- „ der

1665. „ der le combat, & que loin de desespérer du „ succès, il croiroit qu'avec une telle Flotte, on „ pouvoit tout esperer. Il semble que le Pensionnaire étoit un peu piqué au jeu; soit qu'il voulût faire voir que, s'il avoit cédé à Cromwel, il n'étoit pas d'humeur de céder à Charles II. qu'il ne pouvoit regarder, que comme son ennemi personnel; après les discours, qu'il avoit tenus de lui, en parlant au Comte d'Estrades, lors qu'il alla en Ambassade en Angleterre; comme on le voit par les premières Lettres de cet Ambassadeur. Le Prince d'Orange, que le Roi son Oncle vouloit rétablir, dans les Charges de sa Maison, pouvoit aussi entrer là-dedans, pour quelque chose. Les E. E. G. G. entrèrent néanmoins, dans le sentiment du Pensionnaire. Cependant il y avoit des Vaisseaux dans la Flotte, qui n'avoient pas des vivres, pour trois mois, comme on l'avoit ordonné. Pour remédier à cela, on engagea ceux qui avoient plus de vivres, que les autres, à en prêter à ceux, qui n'en avoient pas assez.

La Flotte s'étant ensuite assemblée, entre la Meuse & Goeree, y jeta l'ancre, & y fut arrêtée d'abord par des Vents contraires, & ensuite par la Bonace. Il y eut un Vaisseau, qui avoit déjà fait eau, lors de la Tempête, qui s'étoit levée quand la Flotte étoit devant les côtes de Norwegue; & qui ne pouvant être secouru, se laissa emporter en Zélande. Il y eut aussi plusieurs autres Vaisseaux, qui furent endommagés, par les vents forcez, qui soufflèrent alors. Ruyter quitta le Delfland, qu'il avoit monté auparavant, qui lui parut trop vieux pour lui, & monta celui, qui s'appelloit *Stadt-en-landen* (apparemment parce qu'il avoit été bâti aux dépens de la Province de Groningue & des Omlandes) avec le consentement des Commissaires de l'Etat. Cependant on avoit préparé à Amsterdam un Vaisseau, qui s'appelloit *la Hollande*; & un autre avoit été bâti, par les soins de l'Amirauté de la Meuse, & nommé *les sept Provinces*; tout deux pour être montez par l'Amiral, quand il en auroit besoin. Aussi quand la Flotte fut assemblée, Ruyter monta-t-il sur le Vaisseau nommé *la Hollande*, avec les Commissaires, le 6. d'Octobre. Le Vaisseau, qu'il quittoit, s'étoit aussi trouvé plein de Malades, & de puanteur; de sorte qu'il n'étoit guère possible que les Commissaires, & lui y demeurassent. Il en étoit de même de plusieurs autres Vaisseaux, si bien qu'on trouva à propos de mettre les Malades à terre, & de prendre d'autres Matelots & d'autres Soldats, en leur place. Van der Zaan, qui montoit un Vaisseau de 72. pieces de Canon, se trouva assez malade, & obtint la permission d'aller aussi à terre; & le Vice-Amiral Van der Hulst monta ce Vaisseau, en sa place.

La Flotte s'étant trouvée rassemblée, elle se mit en Mer le 11. d'Octobre, après avoir marqué les lieux, où elle pourroit se rassembler; si elle venoit à être séparée par les Vents, ou par quelque autre accident. La Flotte, forte alors de 90. Vaisseaux, s'approcha autant qu'elle put, en croisant & en louvoyant, des côtes d'Angleterre, depuis Solebay jusqu'aux Dunes; & mit l'alarme sur toutes ces côtes, où l'on voyoit par tout des feux allumez; pour faire comprendre aux Hollandois, qu'on étoit par tout sur ses gardes. Le 17. auquel on vint à l'embouchure de la Tamise, on vit treize Vaisseaux de Guerre, qui y entreurent par la *passé Royale*, mais qu'on ne put pas suivre, parce qu'ils étoient déjà éloignés de trois heures. On découvrit encore, le 10. par le

moyen d'un petit Bâtiment Hambourgeois, qu'il y avoit cinq Vaisseaux de Guerre Anglois aux Dunes, avec trois, ou quatre Armateurs. Une Tempête, qui s'éleva, empêcha la Flotte Hollandoise de s'approcher des Vaisseaux Anglois, à qui le changement du vent donna ensuite le moyen d'échapper. Les Hollandois retournerent le 25. à l'embouchure de la Tamise, mais ils ne purent rien exécuter, contre les Vaisseaux Anglois. A faute d'avoir rien de mieux à faire, on renvoya en Hollande dix Vaisseaux de la Flotte, qui avoient été trop maltraitez d'un gros tems; & l'on cassa deux Capitaines, qui étoient auparavant allez, sans congé, au Tessel, & on les déclara indignes de servir l'Etat. On voit, par cet exemple & par d'autres, qu'auparavant les Capitaines des Vaisseaux de Guerre abusoient de l'indulgence, qu'on avoit pour eux, & ne faisoient presque que ce qu'ils vouloient; ce qui pouvoit faire échouer les entreprises les mieux concertées. Il semble que les Amiraux, qui étoient ordinairement de basse naissance, & qui n'avoient été avancés que par degrez à cet emploi, n'osoient pas prendre la même autorité, qu'avoient les Chefs des armées de terre, qui étoient des gens de condition.

Pendant que la Flotte Hollandoise sembloit défier celle d'Angleterre au combat, il y eut quelques-uns des Membres des Etats, qui témoignèrent qu'ils étoient d'avis de rappeler la Flotte, & de la faire passer l'Hiver, dans les Ports des P. P. U. U. Ils prétendirent que les Commissaires, qui étoient sur la Flotte, prenoient trop d'autorité & qu'on leur pourroit envoyer, par forme d'explication des ordres, qu'on leur avoit donnés, que la Flotte Hollandoise attaqueroit celle des Anglois; lors qu'elle se trouveroit sur les routes, par lesquelles les Vaisseaux des Indes, ou les autres Bâtiments Marchands, avoient accoutumé de revenir. Presque toutes les Provinces étoient de ce sentiment, & quelques-unes même proposoient de desarmer la Flotte, & d'employer les Troupes, qui y étoient, à repousser l'Evêque de Munster; comme si les Commissaires de la Flotte avoient abusé de leur autorité. Cependant ils n'avoient rien fait, qu'ils ne pussent pas faire, selon le pouvoir, qu'on leur avoit donné; soit à l'égard des entreprises, soit par rapport aux punitions, qu'ils avoient faites de ceux, qui avoient violé les Lois Militaires, & sans lesquelles aucune armée ne peut subsister, ni exécuter ce qu'elle se propose. Aussi les Etats de Hollande, convaincus de ce qu'on vient de dire, résolurent-ils, que lors que les autres Provinces viendroient à proposer de rappeler la Flotte, & d'ôter aux Commissaires leur autorité, on s'y opposeroit, par toutes les meilleures raisons, dont on pourroit s'aviser; pour empêcher cela, & pour renvoyer la Flotte de l'Etat en mer; afin de combattre celle des Anglois, qu'on n'avoit pas pu encore joindre. Les E. E. avoient encore le 27. d'Octobre une Flotte de quatre-vingts-un Vaisseaux, tant grands, que petits; outre quelques-uns, qu'on avoit envoyés en Norwegue, ou qui étoient retournés dans les Ports. Les Commissaires jugeoient que la Flotte étoit encore assez forte, pour aller chercher l'Angloise & la combattre, sans témérité, si on la rencontroit. Mais on ne put apercevoir aucune Flotte; on vit seulement quelques petits Bâtiments, que les Anglois avoient apparemment envoyés à la découverte.

Cependant le nombre des Malades s'augmentoit sur les Vaisseaux Hollandois, ce que les

1665.

Commissaires cachoient, autant qu'il étoit possible; de peur que le courage ne diminuât aux Soldats & aux Matelots, & que si cela venoit à être connu, parmi les Anglois; ils ne vinssent attaquer la Flotte, avec plus de hardiesse. Il vint alors aux Commissaires une Lettre de l'Amirauté de Zélande, qui disoit que les Anglois faisoient travailler jour & nuit à rétablir leur Flotte, & qu'il y avoit déjà soixante des plus gros Vaisseaux, sur la Tamise, prêts à s'aller joindre à ceux, qui étoient en mer; dans le dessein de faire retirer les Hollandois des côtes d'Angleterre. Sur cette nouvelle, les Escadres se rapprocherent les unes des autres, pour être mieux en état de faire tête aux Anglois. On fit fort soigneusement observer l'embouchure de la Tamise, & Ruiter même & les Commissaires y entrèrent, sur une Frégate, & s'avancèrent, avec trois Galiotes, assez avant dans la Riviere, sans y voir aucuns Vaisseaux. C'étoit en effet bien en vain, qu'on les cherchoit, parce que la Peste, qui faisoit alors un grand ravage à Londres, avoit déjà attaqué leur Flotte. Il sembloit que ce fleau du Ciel devoit engager l'Angleterre, qui avoit commencé la Guerre, sans la moindre nécessité, à accepter les conditions, (1) que la France faisoit offrir, comme d'elle-même, pour accommoder les deux Nations; mais le Roi & le Duc d'York ne voulurent pas en entendre parler, dans la vaine espérance d'achever de ruiner le négoce des Provinces Unies, & d'augmenter leur autorité en Angleterre.

D'ailleurs l'Hiver s'approchoit, & l'on s'attendoit bien, que les Tempêtes de cette saison obligeroient les Hollandois d'aller chercher leurs Ports. Il avoit fait, pendant plusieurs jours, assez beau tems; ce qui avoit fait croire que les maladies diminueroient; mais elles continuèrent comme auparavant, & elles augmentèrent même. Les Commissaires ayant envoyé là-dessus une liste des morts, & des malades, avec un état de ce dont la Flotte avoit besoin; il fut résolu, au commencement de Novembre, de faire rentrer la Flotte dans les Ports. On laissa seulement dix Frégates à l'embouchure de la Tamise, pour observer, autant qu'il seroit possible, la conduite des Anglois. On avoit envoyé le 22. d'Octobre le Contre-Amiral Sweers vers le Doggerbank, pour croiser là, jusqu'au commencement de Decembre; en attendant des Vaisseaux des Indes Orientales, qui devoient venir de Norwegue. Il fut encore chargé de prendre garde, pendant trois semaines, aux Navires Anglois, qui venoient du Sund, ou d'Ham-bourg, pour tâcher de s'en saisir.

Le 1. de Novembre, la Flotte Hollandoise fit voiles vers ses côtes, avec un vent contraire qui étoit à l'Est. Le 2. du même Mois, Ruiter donna le signal de séparation, & chaque Escadre se retira, où elle devoit se rendre, selon les Amirautes, dont elles dépendoient. Le 4. les Commissaires, étant arrivez, firent rapport de ce qui s'étoit passé, & furent remerciez le 6. par les EE. GG. La même chose se fit, dans l'Assemblée des Etats de Hollande.

Quoi que tous les Ordres fussent donnez, sur la Flotte, au nom des Commissaires; ils ne résolvoient rien sans prendre l'avis du Lieutenant Amiral Général. Tout se résolvoit, & se publioit en leur nom, de sorte qu'on ne pouvoit

(1) Voyez la Lettre du Roi de France à D'Estades du 17. Juillet 1665. Voyez l'Hist. d'Angleterre T. III. p. 258.

se prendre de rien à Ruiter, & ils le couvroient du plein pouvoir de donner tous les ordres, qu'ils avoient, sur tout en matieres odieuses, comme celles qui concernoient la punition des lâches ou des séditieux, dont on fit pendre quelques-uns au Tessel.

Ruiter arriva à la Haie le 18. de Novembre, & fit rapport de ses deux Expéditions, dont nous avons rapporté l'Histoire. Il fut remercié par les EE. GG. & par ceux de Hollande. Il apporta quelques Banieres, & quelques Etendarts des Anglois, qu'il mit entre les mains de l'Amirauté d'Amsterdam, qui lui fit un présent, & un autre à Van der Zaan; qui n'étoient que des momens de la satisfaction, qu'ils avoient donnée à ce Conseil de Marine, & non de quoi enrichir leurs familles.

Les Etats de Hollande firent aussi l'honneur à Ruiter de déclarer, que lors qu'il se trouveroit à l'Assemblée de l'Amirauté d'Amsterdam, il seroit assis dans la Chaire du Président, comme Lieutenant Amiral de la Province, & y jouiroit des prérogatives de Président, sans que les EE. GG. y pussent faire aucun changement. Il s'agit aussi de sçavoir, si le Lieutenant Amiral s'embarqueroit désormais à Amsterdam, & sur un Vaisseau bâti par l'Amirauté de cette Ville; ou sur un Bâtiment de l'Amirauté de la Meuse, qui s'assemble à Rotterdam. Les Etats de la Province décidèrent, que le Lieutenant Amiral monteroit un Vaisseau de l'Amirauté de la Meuse. Avant la fin de l'année, les Etats Généraux ordonnerent au Lieutenant Amiral, & aux autres Amiraux subalternes de hâter l'armement de la Flotte, afin qu'elle fût prête le Printems prochain. Elle devoit consister en soixante & dix gros Vaisseaux, & en douze Frégates montées de vingt-quatre, jusqu'à trente-quatre pieces de Canon; outre douze pieces de Canon, & vingt-quatre grandes Galiotes chargées d'eau, de biere & d'autres munitions de bouche, qui auroient tenu trop de place dans les Vaisseaux de Guerre. On étoit aussi convenu, avec la Compagnie des Indes Orientales, qu'elle entretiendroit vingt Vaisseaux de Guerre, pour renforcer la Flotte de l'Etat. Les EE. GG. ordonnerent aux Amirautes, de faire un compte de ce que cette Flotte coûteroit, & il se trouva que cela monteroit à plus d'onze millions & demi de Florins de Hollande, sans y comprendre la dépense, que la Compagnie des Indes Orientales feroit pour vingt Bâtimens. On débita, en France, au Roi que la dépense de cette année étoit montée à quarante millions, apparemment de livres de France, comme on le voit dans le Tome III. des Lettres de D'Estades. Mais il s'en manquoit beaucoup, comme on vient de le voir.

Afin que la Flotte ne tardât point d'agir, contre les Ennemis, par manque de vivres, cela fut réglé par un Placard intitulé : *Articles propres à entretenir la Flotte, en bon état, & à y établir une bonne Economie.* Il y étoit ordonné, que chaque Capitaine se pourvoiroit de biere, d'eau & de bois à brûler, pour sept semaines, & de vivres pour trois mois; sans qu'il fût besoin d'en envoyer chercher à terre. On ordonna de plus que l'on feroit de semblables provisions, pour six semaines; & on régla encore les provisions de quelques autres rafraichissemens, & d'habits & de souliers, pour ceux qui monteroient la Flotte. On régla depuis comment, après l'espace de trois mois, on ravitailleroit la Flotte au Wilingen, ou au Port; & l'on publia les appa-
raux,

1665. reux, que chaque Vaisseau devoit avoir, afin de pouvoir se rétablir, s'il arrivoit qu'ils fussent des-emparez. On n'oublia même pas, comment il faudroit tenir chaque Vaisseau net; sur tout, par rapport aux Malades, qui y pourroient être. On résolut aussi de lever un Régiment de Marine, composé d'Officiers & de Soldats, qui se fussent trouvez, en quelque Expédition semblable. *Joseph Van Ghent*, Commandant d'Hellevoet-Sluis, fut nommé le 18. de Décembre, pour Colonel de ce Régiment. Il y a bien de l'apparence que cet appareil se faisoit, avec tant de bruit, non seulement pour le service de l'Etat; mais aussi pour faire comprendre aux Anglois, qu'ils ne donneroient pas la Loi aux Hollandois, comme ils se l'étoient imaginez; en attaquant, en pleine paix, les Forts qu'ils avoient sur les côtes de l'Afrique, & en arrêtant, & confiscant des Flottes entieres en Europe, avant que la guerre fût déclarée. Pour trouver le nombre de Matelots, dont on avoit besoin, on ne permit aux Armateurs, de demeurer en mer, que quatre mois; & qu'un seul voyage à ceux, qui négocioient en Norwegue, ou dans la Mer Baltique. Mais on défendit absolument la pêche sur les côtes du Groenlandt, pendant toute l'année suivante.

On avoit été obligé d'en user ainsi, d'autant plus que les Anglois avoient refusé de délivrer les Matelots Hollandois, qu'ils avoient fait prisonniers, sur plusieurs Vaisseaux, qu'ils avoient pris; de peur que les E. E. G. G. ne les employassent contre eux. Cela faisoit même, qu'ils refusoient toute rançon, pour ces gens-là. Cependant le Roi d'Angleterre ne leur faisoit donner, qu'un sou par jour, ou du pain & de l'eau. Il dit même, qu'il vouloit se décharger entierement de leur entretien; afin d'obliger les Etats de les entretenir, pendant qu'ils seroient entre ses mains. On eut beau représenter au Roi & au Duc d'York, que tout cela se faisoit contre l'usage de la guerre; qu'il n'y avoit point d'exemple, entre les Chrétiens, & encore moins entre les Protestans, ni même parmi les Payens, que l'on eût refusé les alimens aux prisonniers de guerre, & par conséquent, qu'on les eût laissé mourir de faim. Mais les Etats supposoient que ces deux Princes fussent Protestans, qui ne l'étoient ni l'un, ni l'autre, (1) comme on le fut assez dans la suite. Les Etats offrirent de changer, homme pour homme, & de payer la rançon du surplus. Mais il n'y avoit aucun Cartel, qu'on eût fait là-dessus. Le Roi répondit, qu'il n'avoit garde de faire un échange général, ni d'accepter la rançon du surplus; parce qu'il savoit trop bien de quelle rareté étoient alors les Matelots en Hollande. Il en mourut plusieurs de misere, ou de peste, qui passoit aisément de l'un à l'autre; parce que l'on tenoit les sains & les malades, dans le même lieu. On s'étoit déjà plaint, du tems de Cromwel, que les prisonniers Hollandois étoient mal-traitez en Angleterre. Cela n'empêcha pas la Hollande, & les autres Provinces Maritimes, comme *Brand* l'assure, de traiter humainement les Prisonniers Anglois. Il y eut même, à ce que dit *Brand*, qui pouvoit l'avoir vu, des lieux auxquels on leur donna six, ou sept sols par jour. On les logea en des lieux assez commodes, pour des gens de cette sorte. Les Etats de Hollande disoient de plus, qu'il n'y avoit point de raison de refuser un

échange général, sous prétexte de l'inégalité du nombre des prisonniers; que plusieurs Armateurs Hollandois & Zélandois avoient relâché les Anglois, qui s'étoient trouvez sur les Vaisseaux, qu'ils avoient pris; que divers Vaisseaux de Guerre en avoient usé de même, & sur tout Ruiter, sur les côtes d'Afrique & d'Amérique, où il avoit même fourni aux Anglois des Vaisseaux & des Vivres, pour s'en retourner. On prétendoit que ces derniers joints aux autres, qu'on avoit, surpassoient le nombre des Hollandois, qui étoient alors prisonniers en Angleterre. Il s'en sauva néanmoins plusieurs, & par adresse, ou par charité, il se fit des échanges sans bruit; malgré la Cour d'Angleterre, & les plus violens d'entre le peuple, qui méloient l'envie à la haine; ce qui n'arrive que trop souvent, entre les Nations Voisines, qui ayant souvent des démêlez entre elles, & des jalousies perpetuelles, se traitent avec beaucoup plus d'inhumanité, qu'elles ne feroient, si elles étoient plus éloignées; comme on l'a souvent remarqué dans les guerres, que les François & les Espagnols ont eues entre eux, & celles qui ont autrefois déchiré l'Italie & l'Allemagne, où l'on a vu Italiens contre Italiens, & Allemands contre Allemands, se faire des guerres plus cruelles; qu'ils n'auroient fait, s'ils avoient eu à faire avec des Nations des plus éloignées. De fréquens démêlez & de longues guerres changent enfin les hommes en bêtes féroces, & peut-être encore en quelque chose de pire; s'il est vrai que les bêtes féroces de la même espece, ne se mangent pas les unes les autres, comme plusieurs Auteurs l'ont assuré.

Je n'ai pas voulu interrompre l'Histoire de la Campagne, qu'on vient de lire, par le recit de la négociation qui se fit à Londres, par les Ambassadeurs de France, & par Van Gech, Ambassadeur de Hollande, d'autant plus qu'elle n'eut aucun succès; mais il en faut dire quelque chose ici, afin qu'on voye plus distinctement, pour combien peu de chose il s'alluma une si cruelle guerre, entre deux Nations; qui, dans le fonds, avoient très-grand sujet de demeurer en paix.

Les Ambassadeurs de France (2) proposèrent à Charles II. au Mois d'Août, comme au nom de leur Roi, ce que De Wit avoit dit, comme de son chef, à D'Estrades: I. *Que la Nouvelle Belgique (sur les côtes de l'Amérique Septentrionale) demeureroit à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cédant l'Île de Pouléron aux Etats Généraux*: II. *Que dans la Guinée, les Etats demeureroient en possession du Château de la Mine, & du Fort de Nassau*: III. *Que le Fort de Cormentin seroit rendu à Sa Majesté Britannique*: IV. *Que celui de Cabo Corso seroit rasé*: V. *Que les E. E. G. G. cederont aussi à Sa Majesté Britannique, les Forts de Bona Vista & de S. André, sur la Riviere de Gambia*: VI. *Qu'enfin il seroit nommé des Commissaires, de part & d'autre, pour convenir promptement d'un Règlement, touchant le Commerce, à l'avenir.*

Le Roi d'Angleterre répondit, „ Que pour „ la Nouvelle Belgique, que les Hollandois a- „ voient nommée ainsi, durant la Rebellion „ d'Angleterre, en y faisant bâtir des Forts, „ sans avoir aucun droit sur ce pais-là; puis „ que les Anglois l'avoient possédée longues an- „ nées, & que les Hollandois ne s'y étoient „ habituez, que par leur permission, & par „ connivence; comme particuliers, qui profi- „ toient

(1) Voyez les Mémoires de Mr. Burnet, sur le Regne de Charles II.

1665. „ toient des defordres, s'étoient ensuite émancipés, jusqu'à renoncer au Gouvernement des Anglois, & à faire dans le pais des injustices & des violences insupportables : Que les Anglois en ayant porté leurs plaintes au Roi de la Grande Brétagne, il les en avoit délivrés, en ôtant la domination de ce pais-là aux Hollandois ; sans néanmoins leur ôter la jouissance de cette Colonie, & la liberté du Commerce : Qu'ainsi il étoit fort surpris, qu'on lui offrit de lui donner un pais qui lui appartenoit, pour un autre, qui étoit aussi à lui.

Aussi (1) le Chancelier d'Angleterre s'offroit-il de justifier, que le Roi Jaques I. avoit donné ce Pais au Comte de Sterling, par des Lettres Patentes, scellées du Grand Seau d'Angleterre, & que les Ecoissois avoient commencé de le cultiver long-tems avant, que les Hollandois y eussent été reçus ; que le Duc d'York avoit acheté les Droits des Héritiers du Comte de Sterling, & qu'ainsi la Nouvelle Belgique appartenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été soufferts, que comme ils l'étoient, lors qu'ils s'alloient établir en Angleterre, & ailleurs, où ils n'aqueroient pas pour cela aucun Droit de Souveraineté à leur République.

On oppoisoit à ce raisonnement le peu d'apparence, qu'il y avoit d'appliquer cette comparaison à un cas, où les Hollandois avoient bâti, & peuplé une Ville toute entiere. Mais les Ambassadeurs de France reconnurent facilement, que l'intérêt du Duc d'York l'emportoit, & que le Chancelier étoit persuadé, que les Hollandois ne romproient pas pour cela ; d'autant plus que le Roi de France avoit déjà offert cette cession, moyennant l'Île de Pouléron.

Cependant on croyoit, (2) à la Cour de France, que le Droit des Hollandois étoit mieux fondé ; „ parce que c'étoit une espece de moquerie, „ que de vouloir persuader que des gens qui avoient „ bâti, & peuplé une Ville, sans qu'on leur eût „ dit un mot, pour les empêcher, eussent été „ soufferts comme des Etrangers en France, ou „ en Angleterre ; & l'habitation jointe à une „ longue possession étoit, selon la Cour de „ France, deux assez bon titres, pour détruire „ toutes les raisons des Anglois. En effet, la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales avoit eu d'abord ce Pais, & le vendit ensuite à la Ville d'Amsterdam, pour sept-cens-mille francs ; ce qui faisoit que cette Ville s'opposoit aux prétentions du Duc d'York.

Pour (3) l'alienation de Pouléron, le Roi de la Grande Brétagne déclara, qu'il n'y consentiroit jamais, „ puis qu'ils avoient promis, du „ tems de Cromwel, de la rendre à l'Angleterre, „ re, & qu'ils avoient encore promis la même „ chose au Roi Charles II. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les Anglois ne se fussent pas mis en possession de cette Île, dès l'an MDCLXIII. que les Etats avoient fait, & ratifié le Traité, par lequel ils cédoient cette Île à l'Angleterre ; dont le Roi les avoit remerciés, (4) par une Lettre très-civile. La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales avoit même remis, entre les mains des Anglois, des ordres de leur rendre cette Île. S'ils ne l'avoient pas occupée, c'étoit leur faute,

(1) Lettre du Roi de France du 29. d'Avril dans le Tome III. de D'Estrades.

(2) Là-même p. 293.

(3) Là-même p. 304.

(4) Voyez-la ci-dessus p. 49. de ce III. Volume.

1665. & la guerre étant venue, cela devoit être mis entre les pertes de la guerre.

II. A l'égard du 2. Article, & des trois suivans, qui concernent l'Afrique, le Roi de la G. B. déclara „ qu'il ne prétendoit pas déposséder les „ Hollandois du Château del Mina, ni du Fort „ de Nassau ; quoi que tous deux eussent été „ bâtis, depuis qu'il avoit été maître de Cormentin, qu'ils ne pouvoient pas refuser de „ lui rendre, comme lui appartenant ; & que „ pour ce qui regardoit Cabo Corfo, il avoit „ été acheté, par les Anglois, avant que les „ Hollandois prétendissent y avoir aucun droit ; „ de sorte que le Roi ne pouvoit ni l'abandonner, ni souffrir que les Hollandois le demandassent, comme leur appartenant.

Le Roi (5) de France jugeoit qu'à l'égard de Cabo Corfo, la cause des Anglois étoit meilleure ; que si les Hollandois disoient qu'ils avoient acheté la place, sur laquelle le Fort avoit été bâti, du Roi de Fetu, l'année MDCXXXVII. on en pouvoit douter ; puis qu'il étoit constant, que les Anglois s'y étoient établis, en l'année MDCXLIX. ou douze ans après : Qu'alors les Hollandois n'avoient commencé à y bâtir aucune fortification ; & qu'il n'étoit guère croyable que des gens tout-appliqués à leur négoce, eussent fait une acquisition, pour ne pas s'en prévaloir : Que s'ils répondoient qu'ils l'avoient acquise, de peur que d'autres Nations ne vinssent se mettre entre le Château del Mina, & le Fort de Nassau, il faudroit non seulement vérifier en quel tems ces deux Forts leur avoient appartenus ; mais aussi savoir le tems, auquel ils avoient été bâtis : Qu'outre cela, les Colonies, qui étoient hors de l'Europe, n'avoient guère été fondées sur des acquisitions faites, par des achats des Naturels du Pais : Que la force en avoit été le Titre, & que dans ces matieres douteuses, la meilleure règle qu'on pût prendre, étoit la possession : Que les Anglois y avoient été les premiers possesseurs, & ensuite les Suedois, qui en avoient été chassés, par les Danois, de qui les Hollandois tenoient ce Cap : Que les derniers avoient allégué ce Droit, en leur faveur, mais qu'il ne valloit rien, parce qu'il n'étoit fondé, que sur la violence : Qu'au contraire, à l'égard des Anglois, leur premier titre étoit une tranquille possession, & le second une cession qui leur avoit été faite par les Suedois, qui s'étoient établis en ce lieu l'an MDCLI. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirés.

De tout cela, il résultoit, selon la Cour de France, qu'il n'en coûteroit aux Etats, en donnant aux Anglois ce qu'ils demandoient, que la Nouvelle Belgique, qu'ils n'avoient plus ; puis que Pouléron & Cormentin leur appartenoit sans difficulté, & apparemment encore le Cabo Corfo. Elle jugeoit qu'on pourroit, avant que les Commissaires se rassemblaient, faire expliquer les Anglois, sur les Forts de S. André & de Bonavista.

III. (6) Le Roi d'Angleterre avoit trouvé à redire, que dans les Propositions que les Ambassadeurs de France faisoient, par ordre du Roi leur Maître, „ ils ne disaient rien des réparations, & „ des dédommagemens pour les Vaisseaux l'Espérance & la Bonne Avanture, comme aussi „ du Hopwel, du Léopard, du Jaques, du Charles, du Marie ; ni d'aucune satisfaction, en „ con-

(5) Lettre de D'Estrades là-même p. 294.

(6) Là-même p. 305.

1665. , conformité de la liste des dommages, délivrée
 ,, aux États Généraux, avant le commence-
 ,, ment de la présente Guerre, comme aussi de
 ,, celle du précédent Traité. Ce Prince s'assuroit
 ,, même que le Roi T. C. trouveroit raisonnable,
 ,, que les Hollandois lui fissent quelque satisfac-
 ,, tion, sur tous les points, qu'il avoit exprimez.
 ,, Pour conclusion, le Roi de la G. B. desi-
 ,, roit, que le Roi T. C. comme son Frere & son
 ,, Allié, fit réflexion sur toutes les injures, vio-
 ,, lences, déprédations faites à lui & à ses Sujets,
 ,, par ceux des Etats Généraux des Provinces
 ,, Unies; comme aussi, pour les frais de la guer-
 ,, re, qu'il avoit été obligé de faire, pour la dé-
 ,, fense. Il l'assuroit d'ailleurs qu'il accepteroit,
 ,, à sa recommandation, toutes les propositions
 ,, raisonnables, qui pourroient servir à faire la
 ,, paix si fort désirée; & qu'il ne pouvoit pas
 ,, croire, que le Roi T. C. se crût obligé de sou-
 ,, tenir l'injustice des Hollandois; puis qu'il é-
 ,, toit connu de tout le monde, qu'ils avoient
 ,, été les agresseurs, commençants la guerre
 ,, par des violences & des pilleries, & manquant
 ,, à la foi publique, engagée en un Traité fait
 ,, solennellement.

Il ne faut pas s'étonner que le Roi de la G. B. parlât de la sorte au Roi de France, qui n'ignoroit rien de ce qui s'étoit passé; c'est la coutume de ceux, qui ont tort, de se plaindre le plus amèrement; afin qu'en rabattant beaucoup de leurs prétentions, ils semblent agir avec plus d'équité. Les faits incontestables, que l'on a rapportez, ci-devant, & l'aveu même d'Auteurs Anglois, qui ont reconnu qu'il étoit l'agresseur, font bien voir ce que l'on doit penser de ses plaintes. Le Chevalier *Guillaume Temple* a donné un portrait peu avantageux du Chevalier *George Downing*, qui avoit été cause des plaintes tragiques, que Charles II. avoit faites du dommage des deux misérables Vaisseaux, que l'on vient de nommer. Voici comme (1) il en parle, en écrivant à son Frere, concernant une conversation qu'il avoit eue, depuis ce tems-là, avec le Pensionnaire De Witt: „ Il réjeta, dit-il, entièrement la faute de la guerre, que nous avons eue avec la Hollande, sur le Chevalier *George Downing*, qui ayant été Envoyé de Cromwel, dans un tems, où les Etats se trouvoient obligez de garder beaucoup de mesures avec lui, s'étoit servi de dispositions, où ils étoient alors; pour tirer beaucoup d'argent de la Compagnie (*Hollandoise*) des Indes; qui vouloit, par ce moyen, l'engager à lui rendre de bons offices, dans quelques différends, qui restoient entre les deux Compagnies: Que ce Chevalier ayant été continué en ce même emploi, par Sa Majesté, il croyoit pouvoir encore faire la même chose; mais qu'ayant trouvé la Compagnie, en un autre sentiment, il se mit dans la tête de renouveler la querelle des vieilles prétentions, qu'on avoit au sujet de la perte du *Bonne-Aventure*; & de cette affaire particulière, en faire une querelle d'Etat, entre les deux Nations; quoi qu'il fût convenu, dans les Traitez, qu'elle seroit vidée, par les Juges de ces sortes de matieres, comme un Procès entre des Particuliers: Que dans le Traité que les Hollandois firent avec Cromwel, ils avoient terminé tous leurs différends, en y laissant seulement cette Clause: *liceat autem*, qu'il soit permis à tous ceux qui seroient intéressés dans l'affaire du *Bonne-Aventure*, de poursuivre le

Procès commencé, *litem inceptam prosecui*: 1665.
 ,, Que ce Traité ayant servi de modèle à celui, que l'on fit avec Charles II., bien-tôt après son rétablissement, cette Clause fut encore insérée, dans le nouveau Traité, & que le Procès, qui avoit été commencé, long-tems avant le Traité fait avec Cromwel, & qu'on avoit porté devant les Magistrats d'Amsterdam, avoit toujours continué sur le même pied, depuis le Traité fait avec le Roi, conformément au véritable sens de cette même Clause: Que Mr. *Cary*, qui avoit été employé à la poursuite de cette affaire l'avoit presque accommodée, en demandant quarante-mille livres Sterling, pour toutes prétentions, & les Hollandois en offrant trente-mille: Que lui (*Mr. de Witt*) pour terminer cette affaire, se devoit trouver avec *Cary*; qui depuis avoit avoué à ses Amis, qu'il étoit résolu de la finir ce jour-là, & d'accepter ce que les Hollandois lui offroient, plutôt que de laisser trainer plus long-tems ce Procès; mais que le matin du jour, marqué pour cela, *Downing* l'avoit fait venir chez lui, & lui avoit dit que c'étoit une affaire d'Etat, entre les deux Nations, & non un intérêt de particuliers; & qu'il lui défendoit absolument d'écouter aucune proposition d'accommodement, sans son consentement. Il ajouta qu'il présenteroit un Mémoire aux Etats, sur ce sujet; qu'au lieu de quarante-mille Livres Sterling, qu'il demandoit, il se faisoit fort de lui en faire avoir quatre-vingt-mille, & qu'il étoit sûr que les Hollandois aimeroient mieux donner une somme, beaucoup plus considérable, que de risquer de se faire une querelle, avec le Roi.

Il poursuivit cette affaire, sur ce pied-là, fit des demandes insolentes & extravagantes, re-présenta la même chose à la Cour d'Angleterre, & fit croire à quelques-uns des Ministres d'Etat, qu'il tireroit de grosses sommes d'argent, tant pour Sa Majesté, que pour eux, si on vouloit le laisser maître de cette affaire; puis qu'il étoit sûr que les Hollandois seroient beaucoup, pour satisfaire Sa Majesté, s'ils voyoient qu'il n'y avoit aucun autre moyen d'éviter la guerre.

„ De Witt ajouta que, pour lui, il avoit crû que la République auroit cessé d'être un Etat libre, si elle avoit cédé un point aux Anglois; sur lequel il étoit persuadé qu'ils ne pouvoient pas insister raisonnablement, & à l'égard duquel ils favoient fort bien, que leurs prétentions étoient sans fondement; & que si l'Etat se relâchoit en cette occasion, la Cour d'Angleterre prétendroit qu'ils fissent la même chose, en une autre; puis qu'il lui seroit toujours facile de trouver des prétextes plus plausibles, que n'avoit été celui-là.

Cependant le Roi de France, (2) dans la Lettre que l'on a citée, disoit à son Ambassadeur, après avoir fait mention des Vaisseaux *Bonne Aventure* & *Bonne Esperance*, „ que les Etats seroient bien conseillez de faire une offre d'une somme raisonnable, pour leur dédommagement; qui seroit distribuée aux Intéressés, par les Commissaires, que le Roi d'Angleterre nommeroit. Par ce moyen-là, la Cour de France sembloit croire, que ce seroit beaucoup de tems de gagné, parce que la négociation seroit fort abrégée.

(1) Dans une Lettre du 10. d'Octobre 1667:

(2) Pag. 265. du III. Tome des Lettres de D'Estades.

1665. „ La seule grande difficulté, que l'on pouvoit
 „ craindre, selon elle, étoit que le Roi d'Angle-
 „ terre insinuoit, qu'il prétendoit aussi être dé-
 „ dommagé des frais de la Guerre (ce qui étoit
 „ justement, *que les battus payeroient l'amande*)
 „ sur quoi le sentiment de Louis XIV. étoit que
 „ les Hollandois gagneroient beaucoup, s'ils pou-
 „ voient se résoudre de mettre la main à la bour-
 „ se; car, pour ne rien dire des dépenses immen-
 „ tes, auxquelles la continuation de la Guerre les
 „ engageroit, on pouvoit soutenir que deux mois
 „ seulement de guerre leur coûteroient plus, que
 „ ce dont le Roi d'Angleterre probablement se
 „ contenteroit; & que la cessation du commerce,
 „ pendant trois mois, importeroit aux Marchands
 „ quatre fois plus, que ce remboursement; par
 „ lequel on pouvoit croire la Paix faite, & leur
 „ Etat sauvé de tous les dangers, qu'il pouvoit
 „ courir, tant au dedans, qu'au dehors.

„ Il ne pouvoit y avoir, *continuoit le Roi*, que
 „ deux choses, qui pussent empêcher ce dédom-
 „ magement; l'une l'honneur & l'autre l'exem-
 „ ple, afin de n'accoutûmer pas les Anglois à les
 „ inquieter à l'avenir; sous l'espoir, qu'ils leur
 „ feroient payer la dépense de leur armement. Il
 „ prétendoit encore, que ces deux raisons n'é-
 „ toient pas, à beaucoup près, si fortes que les
 „ autres, qu'il avoit apportées; qui leur devoient
 „ avoir conseillé de ne perdre pas l'occasion qui
 „ s'offroit de conclurre la Paix, sans autre des-
 „ avantage (après la perte d'un combat) que d'ab-
 „ abandonner un païs, qu'ils avoient déjà perdu;
 „ savoir, la Nouvelle Belgique.

„ Pour l'exemple, dont ils pourroient crain-
 „ dre les suites, elles ne paroïssent pas, au Roi
 „ de France, beaucoup à apprehender; dès que
 „ les Anglois auroient pû connoître, en cette oc-
 „ casion, quels efforts les Etats étoient capables
 „ de faire, quand on leur en donnoit sujet, quel-
 „ le fermeté ils favoient témoigner, selon le be-
 „ soin, & avec quelle ardeur leurs peuples con-
 „ couroient à se faigner, pour le soutien de la
 „ cause publique.

L'Ambassadeur de France devoit ajoûter, que,
 „ quant à l'honneur, on le conserve toujours,
 „ quand on sort d'une fâcheuse affaire, avec un
 „ Ennemi plus puissant, sans un avantage, que
 „ très-médiocre; & qu'après tout, le vrai hon-
 „ neur d'un Etat consiste plus en son repos &
 „ en sa propre sûreté, qu'en toute autre cho-
 „ se.

„ En cas que les rémontrances de l'Ambassa-
 „ deur, sur cette affaire pécuniaire, ne réussissent
 „ pas, il eut ordre de proposer aux Etats Géné-
 „ raux, de donner le pouvoir au Roi d'offrir
 „ quelque somme d'argent de leur part, sous le
 „ nom de dédommagement des frais de la Guer-
 „ re; ou d'employer quelque voie indirecte, qui
 „ sauvât en quelque maniere leur honneur. Tel
 „ auroit été, selon la Cour de France, d'offrir
 „ un plus grand dédommagement des Vaisseaux
 „ Bonne-Aventure & Bonne-Esperance, & d'au-
 „ tres qui avoient été traversés dans leur com-
 „ merce, qu'il n'en appartenoit, avec justice,
 „ aux Intereffez; afin que le Roi d'Angleterre
 „ pût profiter de ce que les Etats donneroient au
 „ delà de la raison. Le Roi ajoûtoit, que com-
 „ me ce prétexte ne suffiroit pas, pour former
 „ une somme, dont le Roi d'Angleterre voulût
 „ se contenter, il faudroit en chercher quelque
 „ autre, qui donnât lieu de faire une offre plus
 „ considérable, & qui tentât Charles de l'ac-
 „ cepter.

Le Roi continue, sur le même ton, dans le

reste de sa Lettre. Comme il étoit facile de 1665.
 comprendre, que les Etats Généraux ne s'accou-
 moderoient jamais de ces propositions; qui en
 les épuisant d'argent, & en enrichissant leurs
 Ennemis, les couvroient de honte, à moins
 que d'être réduits à la dernière extrémité; il y
 a apparence que cette Lettre fut écrite, afin
 que Charles II. crût par-là, que Louis XIV.
 lui étoit plus favorable qu'aux Etats, en cas que
 le contenu de cette Lettre vînt à être connu
 en Angleterre, afin qu'on y prît plus de con-
 fiance au Roi de France. Il ne s'étoit jamais
 vû qu'un agresseur, comme Charles II. étoit,
 & un agresseur, qui avoit profité de six-vingts
 Vaisseaux, dont il s'étoit saisi, avant que de dé-
 clarer la guerre, & qui avoit causé un dom-
 mage infini au commerce de Hollande, deman-
 dât, outre cela, d'être dédommagé. Aussi les
 Etats refuserent-ils d'entendre à de semblables
 offres.

Le Comte D'Estrades (1) avoit déjà été a-
 verti de ce projet, puis qu'il avoit écrit au Roi
 son Maître; „ que les Etats prétendroient assu-
 „ rément que l'on égalisât les dédommagemens
 „ de pertes, tant sur mer, que sur terre. Ce-
 „ pendant le Roi répondit „ que par les discours
 „ que Van Beuning avoit souvent tenus, que
 „ pourvu que les E.E. pussent avoir la Paix,
 „ ils ne s'arrêteroient pas à la discussion de pa-
 „ reils dédommagemens, & qu'ils abandonne-
 „ roient en pure perte tous les Vaisseaux qu'on
 „ leur avoit pris, depuis ces derniers démêlez:
 „ Qu'il avoit seulement dit qu'en faisant cela, il
 „ ne feroit pas juste que les Anglois, qui avoient
 „ profité de plus de six-vingts Vaisseaux, pré-
 „ tendissent aucun dédommagement, pour les
 „ Vaisseaux Bonne-Aventure & Bonne-Esperan-
 „ ce, ni pour ceux, dont le commerce avoit
 „ été traversé.

D'Estrades (2) répondit là-dessus „ que quant
 „ à ce qu'il s'étoit donné l'honneur d'écrire à
 „ S. M. que les Etats prétendroient qu'on é-
 „ galisât des dédommagemens des pertes, tant
 „ sur Mer, que sur Terre, de part & d'autre,
 „ avant & depuis la Guerre, c'étoit De Witt,
 „ qui en avoit toujours parlé de la sorte, &
 „ que si Van Beuning le croyoit autrement, il
 „ pouvoit y avoir disposé les Etats, sans qu'il
 „ (*lui D'Estrades*) en fût rien. Il y a plus
 d'apparence qu'on n'avoit pas bien compris quel-
 ques discours, que Van Beuning avoit tenus là-
 dessus; il étoit trop bien instruit du Droit de
 la Guerre, pour avoir dit que l'agresseur & l'ag-
 gresseur injuste, tel qu'étoit Charles II. pût de-
 mander, à celui qui ne faisoit que se défendre,
 comme le faisoient les Etats, d'être dédom-
 magé de frais, qu'il a faits de gayeté de cœur.

Dans le tems, que D'Estrades écrivoit cela
 au Roi, il lui disoit „ que la Flotte Hollan-
 „ doise de la Mer Baltique de 18. Navires é-
 „ toit arrivée au Tessel, aussi bien que douze
 „ Vaisseaux de Bourdeaux, qui avoient passé
 „ derrière l'Ecosse; sans avoir rien rencontré:
 „ Qu'on attendoit la semaine suivante De Witt,
 „ avec toutes les Flottes, & que quand tout
 „ seroit arrivé au Tessel, il y auroit pour cin-
 „ quante-millions de biens: Qu'enfin la joie é-
 „ toit si grande par toutes les Villes, & le
 „ peuple si animé, contre les Anglois; que
 „ tou-

(1) Voyez une autre Lettre du Roi à d'Estrades du 27. d'Août
 comme la précédente p. 306. du III. Tome.

(3) Par une Lettre du 3. Septembre 1665. T. III. p. 312.

1665. „ toutes les Compagnies & les Intereffez parloient
 „ déjà d'offrir tous leurs Effets aux Etats , pour
 „ continuer la guerre. L'Ambassadeur ajoûtoit,
 „ que depuis deux heures il avoit vu une grande fierté
 „ dans les esprits de ceux , qui lui avoient paru le
 „ jour précédent fort étonnez. „ Cette Lettre
 étoit datée du 3. de Septembre , comme la
 suivante.

Cependant la défiance , comme il le dit , s'étoit plus que jamais emparée des Esprits. On disoit dans les Villes de Hollande , que les Mémoires de l'Ambassadeur de France n'étoient que pour les amuser ; que si l'intention du Roi de France étoit bonne pour eux , il se feroit déclaré contre l'Angleterre ; mais qu'on voyoit bien qu'il vouloit engager les Etats , & prendre ses mesures , après cela , sur les événemens. Ce n'étoient que des discours de gens mal-instruits de ce qui se passoit , & des interêts de la France , qu'elle n'avoit garde de négliger , en faveur de l'Angleterre , comme la suite le fit bien voir. Mais on a souvent remarqué , que des Nations voisines ne se connoissent pas assez l'une l'autre , faute d'entendre les Langues de leurs Voisins , & de les fréquenter assez familièrement ; sur tout parmi ceux , qui n'ont pas assez de connoissance de l'Histoire , ni de la Politique des Puissances.

On avoit cependant arrêté à Londres de la part du Roi , le Secrétaire de Van Goch ; (1) ce qui fit qu'on fit aussi arrêter à la Haie celui de Downing , & qu'on le faisoit fort observer lui-même. Là-dessus , il présenta un Mémoire aux Etats , où il leur disoit , qu'étant accoutumé d'aller , tous les ans , rendre compte au Roi son Maître des choses , qu'il lui avoit confiées , il étoit obligé d'aller en Angleterre , & leur demanda un Passéport. Les Etats le lui accorderent d'abord , ravis qu'il se retirât , de son propre mouvement , sans qu'on les pût accuser de l'avoir mis hors de leurs Terres , comme ils avoient pensé de le faire ; parce qu'on avoit découvert , qu'il avoit des conférences nocturnes , avec divers Députés aux Etats Généraux , & avec quelques-uns de ceux des Villes ; sur tout parmi ceux , qui étoient les plus oppozés au Pensionnaire de Hollande. Downing tâchoit de les engager à rompre avec la France , & d'accepter la médiation du Roi d'Espagne , pour faire la Paix , & leur promettoit qu'elle seroit faite en peu de tems , & telle qu'ils la souhaitoient.

Après le départ de Downing , (2) De Ghent , & De Beverning furent voir l'Ambassadeur de France , qui leur communiqua les Propositions , que faisoit le Roi d'Angleterre , pour la Paix. Ils ne manquèrent pas de lui dire , sur le champ , que les EE. GG. ne voudroient pas d'une Paix de cette sorte , & qui ne fût pas à des conditions égales , de part & d'autre. Ils ajoûterent que la Flotte d'Angleterre étant rentrée dans ses Ports , ils tâcheroient de supporter seuls les frais de la Guerre , & courir les risques des événemens ; en cas que Sa Majesté Très-Chrétienne ne se voulût pas déclarer , comme elle leur avoit fait espérer , & qu'elle s'y étoit engagée , par le Traité de l'an MDCLXII. Ils ne se fioient pas fort à la Cour de France , depuis la Paix de Westphalie , qu'ils avoient faite , malgré le Roi , & les retardemens qu'il apportoit à se déclarer , contre l'Angleterre , en vertu de la Garantie mutuelle. En leur faisant des propositions , qui n'étoient pas supportables , il les avoit remplis de défiance.

(1) Tom. III. des Lettres de D'Estrades p. 312. & suiv.
 (2) Là-même p. 315.

1665. Ceux qui étoient les plus particuliers serviteurs du Roi , comme parle son Ambassadeur , disoient ouvertement , qu'il auroit mieux vullu ne leur faire rien espérer ; que de les remettre à une négociation , qui ne pouvoit pas réussir. En effet , les Propositions , que Louis XIV. faisoit , au nom de l'Angleterre , n'étoient pas tolérables , comme on l'a vû ; & le tour , qu'il leur faisoit donner , étoit propre à faire croire aux Etats qu'il les sacrifioit à l'Angleterre , quoi qu'il en fût très-éloigné , ayant plus de sujet de craindre la grandeur de l'Angleterre , qu'il ne pouvoit avoir peur de l'état florissant des Provinces Unies. Aussi y a-t-il eu des Anglois , qui ont cru (3) que Louis XIV. ne vouloit du bien , ni aux Anglois , ni aux Hollandois ; mais cherchoit seulement de les brouiller ensemble , plus qu'ils ne l'étoient ; en proposant , comme Médiateur , des conditions trop dures aux Etats ; afin qu'ils les rejettassent , & que la Guerre ne finît pas si-tôt entre eux ; & en portant les Anglois à demander des choses trop avantageuses , & feignant de les appuyer.

On comprit en Hollande que la France parlant en faveur , comme il sembloit , de l'Angleterre , & ne se disposant pas aussi promptement , qu'on le souhaitoit , sur la prestation , ou l'exécution de la Garantie ; elle n'étoit pas d'humeur d'en venir là , & qu'elle la vouloit faire dépendre de quelque condition ; comme de voir auparavant , si on ne pourroit point accommoder les Parties ; ce qu'elle pouvoit faire durer , autant qu'il lui plairoit. Outre cela , on jugeoit que ces conditions avoient été proposées d'une manière , qui pouvoit persuader au Roi d'Angleterre , qu'il n'avoit qu'à les accepter , pour éviter l'effet de la Garantie de la France. Pour guérir les EE. GG. de ce soupçon , le Roi (4) écrivit à son Ambassadeur , que quand on lui voudroit faire des plaintes , de ce que la déclaration de S. M. touchant la prestation de la Garantie avoit été conditionnée ; il pourroit répondre à cela , que S. M. entendoit qu'elle avoit été pure & simple ; mais qu'Elle avoit seulement désiré , comme il étoit juste & de l'avantage des Etats , de savoir , par l'envoi d'un Courier en Angleterre , avant que d'en venir aux effets , si on pouvoit espérer la Paix , sur les conditions qu'on avoit proposées au Roi d'Angleterre , comme venantes de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Cependant le Roi de France se plaignoit au Comte (5) D'Estrades , qu'il étoit bien difficile , de rien négotier de bon avec des personnes ; qui ont leur intérêt particulier plus à cœur , que ceux de l'Etat ; ce qui regardoit ce que son Ambassadeur lui avoit mandé , que l'Assemblée des Etats de Hollande étoit alors composée de gens , qui avoient intérêt à la Nouvelle Belgique , & à la côte de la Guinée. Le même Ambassadeur écrivit (6) ensuite , que ces gens-là avoient dit , qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats Généraux de leur faire céder aux Anglois la Nouvelle Belgique ; que la Ville d'Amsterdam l'avoit achetée pour sept-cens-mille francs , de la Compagnie des Indes Occidentales ; qu'on y avoit dépensé , outre cela , deux millions , & que leur Ville en retiroit , tous frais faits , soixante-mille florins de rente :
 Que

(3) Hist. d'Anglet. T. III. p. 258. col. 1.

(4) Lettre D'Estrades T. III. p. 320.

(5) Dans une Lettre du 10. de Décembre T. III. p. 320.

(6) Tom. III. p. 339.

1665.

Que la Compagnie des Indes Orientales ne vouloit pas avoir l'Île de Pouléron, & ne l'estimoit rien; de sorte qu'ils n'empêchoient point qu'on ne la rendît aux Anglois, suivant le Traité de MDCLXII. fait en Angleterre: Que pour le Cabo Corso, ils n'étoient pas en peine de la manière, dont on le reprendroit; que peut-être il étoit déjà repris, mais qu'il ne nuisoit point aux Vaisseaux del Mina & de Nassau, qui étoient beaucoup plus importants, pour le négoce de ce Pais-là, que le Cabo Corso: Qu'ils pouvoient causer aux Anglois trois fois plus de perte, qu'ils ne leur en faisoient, en leur retenant la Nouvelle Belgique; les ordres ayant été envoyez aux Indes Orientales, d'y attaquer les habitations des Anglois, d'où on n'auroit pas beaucoup de peine de les chasser; & qu'après cela, ou ils les garderoient, ou les changeroient avec la Nouvelle Belgique.

Les Ministres de France craignirent que l'Angleterre n'acceptât ces Propositions, en supposant qu'elles lui avoient été faites, du consentement des Etats, & ne demandât aux Commissaires François à Londres, que leur Roi en procurât l'exécution. Cela auroit brouillé le Roi de France, avec les Etats Généraux; & en effet, quoi que cela n'arrivât pas, les seules offres du Roi le rendirent suspect aux Etats, comme on le voit dans les Lettres de ce tems-là; & c'est ce qui donna lieu à la Déclaration, que nous avons rapportée.

Le Roi (1) d'Angleterre consentit de se départir entièrement de la prétension, qu'il avoit eüe, d'être remboursé des frais de la Guerre; & ce n'étoit pas en effet une chose, qu'il pût demander, comme on l'a dit. Mais il ne s'en désista, que pourvu que la France portât les Etats à lui accorder ses autres prétensions. Il consentit aussi de traiter du Commerce, pour prévenir les desordres, qui pourroient autrement arriver par-là, & causer une nouvelle guerre. Il donna sa parole à Louis XIV. qu'il ne permettroit pas, qu'il fût rien proposé de sa part, qui ne fût très-juste & très-raisonnable, & témoigna même qu'il ne prétendoit que ce qui étoit porté, ou à peu près, dans les anciens Traitez. Comme les Commissaires François lui témoignèrent, qu'il seroit bon de nommer des Commissaires de sa part, & que les Etats en fissent autant; il donna sa parole de faire expédier des Passeports, pour ceux des Etats, dès qu'on lui auroit fait savoir, qu'ils auroient pris la résolution d'en envoyer.

Le Roi de France ne voulut néanmoins pas le dire à Van Beuning, de peur qu'il ne demandât encore davantage, & se contenta de lui faire entendre que, si le Roi d'Angleterre ne s'en désistoit pas, il ne tarderoit pas un moment à se déclarer ouvertement contre lui, en faveur des Etats.

Là-dessus, il écrivit à D'Estrades de travailler à faire en sorte que les Etats lui députassent, & fissent promptement partir leurs Députés, qui allassent suppléer à l'inexpérience de Van Goch. Il lui donna encore ordre, que dès que les Etats auroient pris cette résolution, il en donnât avis à ses Ambassadeurs à Londres; afin qu'ils prissent soin de procurer des Passeports, pour les Commissaires Hollandois, & les envoyassent incessamment à D'Estrades lui-même, qui les leur remettrait. Si cela arrivoit, le Roi répondoit, que la Paix ne tarderoit pas à se conclure, à la satisfaction commune.

(1) Lettre du R. de F. du 18. de Septembre, dans les Lettres D'Estrades T. III. p. 337.

1665.

Quand on dit à Van Beuning, qu'il seroit bon, qu'il écrivît cela à ses Maîtres, il ne voulut pas s'en charger, & dit qu'il ne voyoit pas à quel effet on enverroit des Commissaires en Angleterre, tant que Charles II. prétendoit retenir la Nouvelle Belgique, qu'on lui restituât le Fort de Cormentin, & qu'on dédommageât les Vaisseaux Bonne-Aventure & Bonne-Esperance, & les autres qui avoient été traversés en leur commerce; à quoi il dit que l'Etat ne consentiroit jamais. Il dit encore que tant s'en falloit, que les Etats cedassent la Nouvelle Belgique & l'Île de Pouléron, qu'ils ne permettroient pas seulement qu'on en fit un échange. On lui dit là-dessus, que le Pensionnaire de Hollande avoit prié le Roi de proposer cet échange; à quoi il répondit que De Witt n'étoit qu'un Particulier, & qu'il auroit fallu pour cela être autorisé des Etats mêmes; & en effet le Pensionnaire n'en avoit parlé, que comme de lui-même. Enfin Van Beuning dit qu'en tout cas, les choses avoient changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toujours lié à une offre; que l'on avoit faite, en des appréhensions, lors qu'elles venoient à cesser. La conversation s'échauffa là-dessus, entre de Lionne & lui; mais elle n'aboutit à rien.

Le 17. de Septembre, (2) Van Beuning présenta un Mémoire au Roi, où ayant parlé de ce qui s'étoit passé de sa part en Angleterre, touchant les moyens de faire la Paix, entre Charles II. & les Etats Généraux, comme nous l'avons raconté, il dit „ que si les avances que le „ Roi Louis XIV. avoit faites à Londres, pour „ tâcher de porter les Anglois à faire quelques „ offres, par rapport à la Paix, avoient „ pu avoir lieu, en ce tems-là; il n'avoit nul- „ lement pû engager les Etats, à quoi que ce „ fût, & bien moins encore à se contenter de „ conditions, auxquelles ils n'avoient jamais con- „ senti, & qui les dépouilloient de places & „ de terres qui leur appartenoient; ce qui étoit „ contraire à l'Alliance, qui portoit que „ chacun des Alliez seroit conservé & mainte- „ nu, ou rétabli par les armes, dans les Pro- „ vinces, Terres, Places & Droits, qui lui ap- „ partenoient. Il étoit en effet assez extraor- „ dinaire de parler de cessions & d'échanges, entre deux Puissances; sans être autorisé de l'une, ou de l'autre, à écouter de semblables propositions. Il représenta aussi „ que quand même „ les EE. GG. auroient fait ci-devant les avan- „ ces, que S. M. avoit proposées aux Anglois, „ ce qui n'étoit pas; le Roi d'Angleterre les „ ayant rejetées, & proposé d'autres conditions; „ les mêmes Etats n'y seroient plus obligez, „ ni S. M. T. C. engagée à les y contraindre; „ d'autant plus que S. M. avoit déclaré que „ l'exécution de la Garantie ne dépendoit d'au- „ cune condition. Enfin il pria le Roi de la „ vouloir exécuter, selon l'Alliance, & déclara „ qu'il ne souhaitoit pas néanmoins qu'on in- „ ferât de ce qu'il disoit, que les Etats eussent „ rejeté ces Propositions, en cas que le Roi „ d'Angleterre les eût proposées; mais seule- „ ment que les Etats pourroient en délibérer, „ sans que les Résolutions contraires, qu'ils „ pourroient prendre, leur pussent préjudicier „ à l'égard de la Garantie, dont ils attendoient, „ avec impatience, l'exécution.

II

(2) Lett. D'Estrades p. 332. T. III. 332.

1665. Il donna, le même jour, un autre Mémoire, pour remercier le Roi de France de ce qu'il avoit déclaré, sans attendre qu'on le lui demandât, qu'en cas que l'Evêque de Munster se vult prévaloir de la guerre, que les Etats avoient avec l'Angleterre; S. M. ne tarderoit point de les secourir, selon toute l'étendue de l'Alliance. Le Roi ne manqua pas, en effet, d'exécuter ce qu'il avoit promis.

Il ne crut pas néanmoins (1) devoir trop préférer les Etats d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre, ou seulement d'écouter les Propositions, dont le Pensionnaire de Hollande étoit l'Auteur, & dont la plupart des Membres de l'Etat n'avoient pas encore ouï parler. Il ne vouloit pas non plus les presser d'envoyer des Commissaires à Londres, de peur qu'ils ne les refusassent, & que, venans à soutenir leurs refus, cela ne retardât la paix, au lieu de l'avancer. Il craignoit aussi de jeter De Witt en de grands embarras; si on venoit à lui faire des affaires, pour s'être arrogé, sans ordre des Etats, de donner au Roi de France le pouvoir de faire des Propositions de Paix à leurs Ennemis. Ces Propositions n'étoient néanmoins, que pour fonder le Roi d'Angleterre, sans s'engager à rien. Mais il semble que la France ne les avoit pas proposées, avec assez de précaution; comme s'il n'y auroit point eu de difficulté à craindre, de la part des Etats. Peut-être même que le Pensionnaire n'en avoit usé, comme il avoit fait; que pour voir si le Roi d'Angleterre seroit porté à la paix; ou pour retarder les préparations qu'il pourroit faire, pour continuer la guerre. Mais cela n'empêcha pas, qu'il ne fit presser Louis XIV. par Van Beuning, de se hâter à exécuter la Garantie, contre l'Angleterre; comme on le voit (2) par une Lettre du 12. de Novembre.

Dès le milieu de cette année, on fut informé à Paris & à la Haie, que l'Evêque de Munster, qui n'aimoit nullement les E.E. G.G., parce qu'ils avoient pris plus d'une fois le parti des Bourgeois de Munster, contre lui, avoit envoyé en Angleterre le Baron de *Wreden*, pour faire quelques Propositions au Roi, touchant la guerre qu'il offroit de faire aux Etats, par Terre; pendant que l'Angleterre les attaquoit, par Mer. Mais comme (3) il n'avoit pas assez de revenu, pour lever une Armée suffisante pour cela, & pour l'entretenir autant de tems, qu'il en étoit besoin; il faisoit demander à Charles II. une certaine somme d'argent, pour le mettre en état d'exécuter ses offres.

On a vû depuis (4) quand le Traité fut publié, que ce Monarque avoit promis au Prélat, plus qu'il ne lui pouvoit fournir, pour cette guerre. L'Evêque devoit avoir vingt-mille hommes d'Infanterie, & dix-mille Chevaux, qu'il mettroit en campagne en deux Mois de tems; & le Roi d'Angleterre promettoit de payer à Londres, la somme de cinq-cens-mille Riksdalers, & de la faire tenir à ses propres frais, en Lettres de Change à Hambourg, à Anvers, à Cologne, à Lubek, ou à Francfort, avec toute la diligence possible.

(1) Voyez une Lettre du 18. de Septembre T. III. des Lettres D'Eftrades p. 145.

(2) Voyez le Tome III. des Lettres & Négotiations de Jean de Witt &c.

(3) Voyez les Lettres du Chevalier Temple Tom. I. Lettre du 6. de Septembre 1665.

(4) A la tête des Lettres du Comte d'Arlington, au Chevalier Temple.

1665. Cette somme devoit être employée à défrayer la dépense de trois mois; savoir du Mois de Juin, de l'année MDCLXV. de Juillet & d'Août de la suivante. Le premier paiement devoit être de deux-cens-mille Riksdalers au Mois de Juin, le second de quinze-cens-mille à celui de Juillet prochain, & le troisième d'autant au Mois d'Août suivant. A l'avenir il devoit avoir, pendant la continuation de la guerre, cinquante-mille Riksdalers par Mois de la même maniere. Mais au cas, que S. A. Electorale de Brandebourg, ou S. A. le Duc de Neubourg séparément joignissent leurs forces à celles de S. A. contre la République Hollandoise, pendant deux mois, S. A. se contenteroit de la moitié, & feroit rendre l'autre à S. M. En cas que ces deux Princes s'engageassent conjointement en cette guerre, l'Evêque ne devoit avoir que le tiers de l'argent, & tenir compte du reste à S. M., lequel étant proportionné au nombre des Troupes qu'ils fourniroient, seroit payé à ces Princes selon le tems qu'ils continueroient de le faire. Au cas que quelque Roi, Prince, ou République déclarât la Guerre à S. M. ou lui causât quelque autre embarras, S. M. lui promettoit la protection perpetuelle, qu'on nomme *Garantie*. Le Roi d'Angleterre promettoit la même chose aux deux Princes que l'on a nommez, & s'engageoit de ne point faire la Paix, sans eux. Ce Traité fut conclu & signé à Londres, le 13. de Juin, MDCLXV. par *Henri*, Baron d'Arlington, de la part du Roi, & par *Henri Alexandre* Baron de *Wreden*, Lieutenant Colonel, de la part de l'Evêque de Munster.

Il paroît par-là, que Charles II. avoit quelque espérance d'engager les deux autres Princes contre la République; mais l'affaire ne réussit pas; quoi qu'il fit pour cela; comme on le pourra voir, dans le X. Livre de l'Histoire de *Frideric Guillaume*, par *Pufendorf*. On verra encore par les Lettres du Comte d'Arlington, & du Chevalier Temple, que l'Evêque de Munster ne fut pas payé fort exactement, de ce que le Roi d'Angleterre lui avoit promis.

L'Envoyé de l'Evêque étoit en Angleterre, mais pour être mieux informé de tout, on crut devoir lui envoyer quelqu'un, avec qui il s'entretint de son dessein. On choisit, pour cela, le Chevalier *Guillaume Temple*; qui étoit, en effet, un homme de mérite, mais qui n'avoit pas encore été employé. Le Comte d'*Arlington*, qui étoit Secrétaire d'Etat, envoya là-dessus querir Temple, à qui il offrit cet emploi, qu'il accepta. Le Comte lui dit, que le Roi souhaitoit, que cette négociation se fit fort secretement, & que, pour cela, le Chevalier allât à Munster, sans caractère & sans train, & qu'il y passât pour un Gentil-homme François, ou Espagnol. L'argent, à ce que disoit d'Arlington, étoit prêt, & le Roi étoit disposé à le faire compter à l'Evêque; mais il falloit quelqu'un, qui achevât le Traité, & qui fût présent aux payemens, qui se feroient à Anvers, comme il l'avoit souhaité. Le Chevalier partit incessamment, pour la Flandre, & fut avec le Baron de *Wreden* à *Coesvelt*, Maison de Plaisance, où l'Evêque étoit alors. Il n'y demeura, que trois jours, il ne parla au Prélat que de nuit, & ajusta tous les Articles du Traité avec lui; après quoi il partit pour Anvers, où l'Alderman *Blakwel* fit le premier paiement, auquel on s'étoit obligé à l'Evêque.

Tout ceci, si l'on s'en fie à Temple, se fit de part & d'autre, avec tant de secret, que le Prélat reçut son argent, & qu'il augmenta même le nombre de ses Troupes, jusqu'au nombre de

1665. dix-huit-mille hommes, sans que les Hollandois en prissent aucun ombrage. Mais il n'étoit pas bien informé, puis qu'il y a des (1) Lettres du 3. & du 17. de Juillet, MDCLXV. où un Ambassadeur des Etats à Paris, l'écrivit à ses Maîtres, & une autre du Pensionnaire de Hollande, du 23. de Juillet, où il lui répond, que les EE. y faisoient l'attention, que la chose demandoit. Il y a plus, c'est qu'il y a un Mémoire (2) du Comte D'Estrades, présenté aux EE. GG., où il dit que le Roi, son Maître, „ n'avoit pas seulement fait insinuer à l'Evêque de Munster, „ que, s'il songeoit à quelque mauvais dessein, „ ou voie de fait, contre cet Etat, il s'opposeroit fortement à l'exécution; mais qu'ayant „ depuis appris le Traité, que cet Evêque avoit fait avec le Roi de la G. B., & que la chose pressoit plus que S. M. ne croyoit, il avoit „ envoyé directement vers lui, une personne expresse; pour lui déclarer que, s'il attaquoit les Terres des Etats, il trouveroit les forces de la France; & avoit dépêché un Courrier à ses Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier, de sa part, le Roi de la G. B. à vouloir entendre à une Paix, & lui faire connoître à tems, qu'il pouvoit plus utilement employer son argent, qu'à armer cet Evêque & le faire agir; & que S. M. non contente de cela, avoit déjà fait parler au Marquis de Fuentes, sur le passage, dont elle auroit besoin, dans le Pais du Roi son Maître, pour envoyer une armée au secours des Etats.

L'Ambassadeur ajoutoit „ que LL. SS. n'auroient pas de peine, à se persuader, après cela, que le procédé de S. M. ne pouvoit être ni plus sincere, ni plus cordial; puisque, sans attendre qu'Elle en fût requise, elle s'étoit portée d'Elle-même, sur la seule connoissance qu'Elle avoit eue du Projet de l'Evêque, à prévenir les maux, qui les menaçoient; sans même avoir égard à ce que l'Evêque de Munster étoit un de ses Alliez de la Ligue du Rhin.

Enfin D'Estrades disoit „ que les Etats jugeroient bien qu'il étoit aussi juste, & d'ailleurs du bien de l'Etat, que S. M. pour avoir plus de moyen de retenir cet Evêque, pût lui promettre qu'Elle lui feroit donner satisfaction par les EE. GG. sur l'affaire de Borkelo, ne s'agissant en cela, que d'un différend particulier de l'Evêque, avec le Comte de Stirum; que la Province de Gueldre protegeoit, & auquel les autres Provinces n'avoient aucun intérêt: Que ce n'étoit, à proprement parler, qu'un Procès, qui ne devoit pas causer une guerre, à laquelle les Princes Voisins pourroient bien se mêler: Que le Monde étoit assez persuadé, que cet Evêque avoit le Droit de son côté, & que son Evêché souffroit notablement, en cette affaire.

Le Roi faisoit aussi représenter aux Etats de finir, avec l'Archevêque de Cologne, le démêlé qu'ils avoient avec lui, sur Rhimberk, en lui donnant l'équivalent. Le Roi T. C. se méloit beaucoup, comme il paroît, des démêlez des Etats Généraux, avec leurs voisins; comme l'Archevêque, dont on vient de parler, le Duc de Neubourg, qui étoit alors Catholique; & même

l'Electeur de Brandebourg, tout Protestant qu'il étoit; comme on le pourra voir, dans les Lettres de D'Estrades, & dans la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg, par *Pufendorf*. Les règles, que nous nous sommes faites, ne nous ont pas permis d'entrer en aucun détail là-dessus. Tout ce qu'on peut dire de cette conduite, c'est qu'elle faisoit de l'honneur au Roi, qui paroissoit, en quelque maniere, l'Arbitre de la Guerre & de la Paix, entre ses Voisins; & qu'il prenoit connoissance de bien des choses, dont il pourroit tirer de l'avantage, en tems & lieu.

Enfin le Roi Louis XIV. conseilla, par la bouche de son Ambassadeur, aux EE. GG., qu'ils travaillassent, de bonne heure, à fortifier leur Armée de Terre, par de nouvelles levées en Allemagne; afin qu'ils eussent un Corps prêt à se joindre à celui, qu'il enverroit, en cas d'attaque; ce qui ne seroit pas moins utile, pour disposer les Anglois à entendre plutôt à un accommodement; qui seroit le vrai moyen d'arrêter toutes sortes de maux, dans leur four-

cc. Cela n'étoit pas mal pensé, puis que si Charles II. se fût laissé persuader de faire la Paix avec eux, il n'auroit plus donné d'argent à l'Evêque de Munster, & cet Evêque n'auroit pas été en état d'attaquer la République.

Le Roi de France donna ordre à ses Ambassadeurs à Londres, (3) de parler au Roi d'Angleterre de cette même affaire, & Charles leur répondit en termes équivoques, qu'il ne connoissoit pas l'Evêque de Munster, qu'il n'avoit aucune Alliance, ni commerce avec lui. Cependant les Ambassadeurs de France remarquèrent aisément, qu'il parut interdit, durant cette Conférence, & même qu'il s'échauffa, plus qu'à l'ordinaire. Le Duc de Verneuil en ayant parlé depuis au Duc d'York, il ne répondit rien, & changea aussi-tôt de discours, *ce qui fait voir*, disoit Louis XIV. *que les avis, que j'ai eus, ne sont pas faux*. Dans une autre Lettre du même jour, le même Prince envoya des ordres à son Ambassadeur de dire; en secret, à De Witt; que s'il reconnoissoit que la Paix ne se pût pas faire alors, sur les Propositions qu'on avoit faites à l'Angleterre, il avoit pris sa résolution d'exécuter la Garantie promise aux Etats, & que de Witt en pouvoit être assuré. Il desiroit seulement, qu'ils ne précipitassent pas la sortie de leur Flotte; mais on ne suivit pas ses Avis, & on ne s'en trouva pas beaucoup plus mal, comme on l'a vu, par l'Histoire de ce qui se passa sur mer, cette année. Les Avis du Roi de France perdirent alors beaucoup de leur credit, à cause qu'on le soupçonnoit de favoriser l'Angleterre, & de ne vouloir pas exécuter la Garantie contre elle. On pressoit (4) fort, à la Cour de France, par l'Ambassadeur des Etats, qu'elle voulût aussi mettre en œuvre celle, qui avoit été promise contre l'Evêque de Munster; mais De Lionne lui répondit, que son Roi n'avoit promis d'exécuter cette Garantie, que quand les Etats seroient effectivement attaqués, par cet Evêque; mais que S. M. ne vouloit pas regarder, comme une attaque, la conspiration que les Etats disoient que l'Evêque avoit faites, avec quelques autres Princes, pour s'assurer de quelques-unes de leurs places; ce qui avoit jusqu'alors demeuré

sans

(1) Ces Lettres ont été publiées en Flamand & en François.

(2) Tom. III. de ses Lettres p. 211.

(3) Voyez la Lettre du Roi à D'Estrades du 17. de Juillet Tom. III. p. 225.

(4) Voyez la Lettre de De Lionne du 23. Septemb. au T. III. p. 352. de celles D'Estrades.

1665. fans effet, & étoit même défavoiié par ce Prince. Comme D'Estrades preffoit auffi pour la Garantie, contre l'Angleterre; le même Ministre lui répondit, mais comme dans le dernier secret, que quelque chose que le Roi fit, en cette rencontre, pour les Etats, & à quoi il étoit néanmoins résolu, pour son propre honneur, & pour son intérêt aussi, qui n'étoit pas qu'ils succombassent; ils n'en auroient aucune gratitude, en d'autres tems, & que dès que S. M. voudroit faire valoir ses Droits, sur la Flandre, ils prendroient le parti de ses Ennemis. *N'est-il pas bien fâcheux, ajoûtoit De Lionne, d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous serons peut-être abandonnez, & cela pour des Gens, qui nous payeront de la rétribution, que je viens de dire?* Mais si l'Angleterre attaquant les E.E. G.G. du côté de la Mer, & l'Evêque de Munster d'un autre, ils avoient succombé; ç'auroit été bien pis, pour la France, qui ne pouvoit pas douter que l'Angleterre déja irritée, par la Garantie promise par Louis XIV. aux Etats, contre elle, & étant devenue maîtresse des P.P. U.U. ne se joignit aux Espagnols; pour ne l'avoir pas pour voisin, comme la suite le fit voir. C'est ainsi que les Passions des Hommes, se contrariant l'une l'autre, les empêchent de faire tout ce qu'ils souhaïteroient, d'une maniere bien plus efficace, que la Justice.

Cependant sur la fin de Septembre, l'Evêque prit & pilla (1) une petite Ville, dépendante de la Gueldre. Son Armée étoit forte de dix-huit-mille hommes, & les Etats, épuisez par la dépense, qu'ils faisoient pour leurs Flottes, n'en avoient que six-mille à lui opposer. S'il avoit sù profiter promptement de leur foiblesse, il auroit bien fait du mal aux Etats. Trois jours (2) après, D'Estrade fut averti, que l'Evêque avoit encore pris deux autres petites Villes & deux Châteaux, qu'il avoit aussi fait piller; & qu'il continuoit sa marche, avec une armée de vingt-deux-mille hommes, comme on le disoit. Cependant les Etats avoient fait un Traité avec le Duc de Zell, & avec l'Evêque d'Osnabrug son Frere, qui s'étoient engagez à leur fournir douze-mille hommes. Leurs H.H. P.P. avoient encore donné commission de lever six Régimens d'Infanterie, & quatre de Cavalerie. Ils donnoient encore la demi-paye à six-mille Waertguelders, ou Bourgeois, pour garder les places, pendant que les Troupes réglées tiendroient la Campagne. Cela fit dire au (3) Chevalier Temple, qui avoit fait toucher environ un million de livres à l'Evêque, de la part du Roi d'Angleterre; *qu'on pouvoit dire, que les Hollandois n'avoient jamais été moins à leur aise, qu'alors. Chargez, continue-t-il, d'Impôts, déchirez par les différens partis, qui les divisent, pour comble de malheur, ils se défient de la protection de la France, qui est pourtant leur dernière ressource, & la seule chose sur laquelle ils doivent faire fonds; à moins qu'ils ne soient résolus d'accepter une Paix, telle que l'Angleterre voudra leur accorder.*

Dans cette conjoncture, (4) les Etats envoyèrent le 30. de Septembre des Députés au Comte D'Estrades, pour lui signifier la rupture de l'Evêque de Munster, qui étoit entré dans le Pais de Twente, & dans le Comté de Zutfen,

1665. après avoir pris & pillé trois petites Villes & attaqué Oldenzeel, qu'il avoit ensuite prise, parce qu'il n'y avoit que de la Bourgeoisie; mais qui pouvoit devenir un poste considérable, si on lui donnoit le tems de s'y fortifier. Sur cela, les Etats prioient le Roi d'exécuter, en leur faveur, la Garantie promise, par le Traité de l'an MDCLXII. D'Estrades leur promit d'en rendre compte à S. M. & les assura, qu'ils pouvoient faire état de sa protection. Mais il remarque fort bien, que s'ils avoient plutôt distribué leur argent, pour faire les levées nécessaires, leurs Frontieres auroient été mieux gardées. C'est une chose, qui a été souvent reprochée aux Conducteurs de ces Provinces, de n'avoir pas été assez prompts à prévenir le mal; quoi qu'ils fussent vigilans à y remédier, quand il étoit arrivé, & qu'il en coûtoit beaucoup plus. L'Evêque de Munster reçut de nouveau du renfort, de sorte qu'on faisoit monter son armée jusqu'à vingt-cinq-mille hommes. Le Prince Maurice de Nassau, & le Rhingrave commandoient le peu de Troupes de l'Etat, qui étoient de ce côté-là, en attendant celles de la Maison de Brunswik. L'Evêque laissa une partie des siennes, pour s'y opposer, & marcha, avec les autres, plus avant dans le Pais. L'Empereur avoit pris, en sa protection, le Pais d'Oostfrise, pour empêcher que les Munsteriens n'y prissent leurs Quartiers d'Hiver; mais on craignoit, quoi que sans raison, que l'Empereur, ou le Roi d'Espagne ne prît cette Armée à son service, & ne l'y plaçât; les Provinces de Frise & de Groningue n'étant couvertes de rien, de ce côté-là. Mais ces craintes se trouverent mal fondées. L'Evêque se rendit maître de Borckelo, & l'on dit même qu'il avoit fait main basse, tant sur les Habitans, que sur la Garnison. Ce fut alors, que Louis XIV. résolut d'envoyer incessamment un Corps de deux-mille Chevaux, & de quatre-mille hommes de pied, pour s'opposer aux progrès de l'Evêque. De Pradel, Officier de conduite, les devoit commander.

Le Roi de France (5) reçut, sur la fin de Septembre, la nouvelle que Philippe IV. Roi d'Espagne, étoit mort le 17. du même Mois, & que son Testament ayant été ouvert, on y avoit trouvé qu'il laissoit la Tutelle du jeune Roi, nommé Charles II. & la Régence de ses Etats à la Reine sa Mere, avec un Conseil de six personnes; qu'il avoit nommées, & qui ne devoient néanmoins avoir d'autres voix, que délibératives. Il y appelloit à la succession de tous ses Etats le Prince son Fils, tous ses Enfants mâles & femelles, s'il en avoit, & après eux, l'Imperatrice Marguerite sa seconde Fille; attendu, disoit-il, la renonciation de l'Infante, Marie Thérèse, Reine de France. Cette mort étourdit si fort le Conseil de Madrid, que l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, n'avoit pas encore reçu son Courrier le 2. d'Octobre, mais seulement une Lettre du Maître de la Poste à S. Sebastien, qui la lui apprenoit.

Le Roi de France, quoi qu'occupé de cette importante nouvelle, qui lui donnoit lieu de faire valoir ses prétentions sur les Pais-Bas, ne laissa pas d'écrire le 6. d'Octobre au Comte D'Estrades, que les avantages, que les Anglois avoient remportez, pendant cette Campagne, alloient relever le courage au Roi de la G. B. dans l'espérance

N 2

(1) D'Estrades dans une Lettre du 25. de Septembre.

(2) Lettre du 27. de Septembre.

(3) Dans une Lettre du 13. d'Octobre.

(4) Lettre du 1. d'Octobre, d'Estrades.

(5) Lettre du Roi à D'Estrades, du 2. d'Octobre Tome III. p. 366.

1665. rance de recevoir un bon Subside de son Parlement ; qu'il seroit plus difficile de lui faire relâcher quelque chose des Propositions, qu'il avoit faites aux E. E. G. G. Il dit assez fierement aux Ambassadeurs de France, que si les Etats souhaitoient d'avoir la Paix ; il falloit qu'ils s'expliquassent nettement, s'ils vouloient l'accepter aux conditions qu'il avoit offertes.

Le 7. d'Octobre, D'Estrades dit aux Etats, que son Maître leur envoyoit les Troupes qu'il leur devoit fournir, contre l'Evêque de Munster, conformément à la Garantie, & qu'il y avoit, parmi ces Troupes, des Soldats de ses Gardes, qu'il tenoit ordinairement près de sa personne. Le jour suivant, De Lionne écrivit à D'Estrades, pour lui fournir de quoi porter les E. E. G. G. à faire la Paix, avec les Anglois. Il croyoit qu'on les pourroit porter à écouter des conseils pacifiques, en leur remontrant que
 „ se trouvant desunis & attaquez, dans leur
 „ propre Pais, par un nouvel ennemi, dont les
 „ forces n'étoient pas méprisables; ils jugeroient
 „ vrai-semblablement que l'Isle abandonnée &
 „ infertile de Pouléron, & un poste plus, ou
 „ moins, dans la Guinée, ne méritoient pas qu'on
 „ mît toute la Chrétienté en feu; ni qu'ils fis-
 „ sent la dixième partie des dépenses, auxquelles
 „ les les engageroit la continuation de la guerre ;
 „ pour ne rien dire des mauvais succès, auxquels
 „ on étoit nécessairement exposé ; & qui, à leur
 „ égard, demandoient une bien plus grande réflexion ;
 „ parce qu'un nouveau malheur, sur la Mer, ou sur la
 „ Terre, pourroit ébranler toute la Fortune, & tous les
 „ fondemens de leur Etat : Que tout ce que l'on
 „ contesloit ne paroïssoit qu'un point d'honneur ;
 „ qui ne permettoit pas d'abandonner ce qu'on leur
 „ avoit pris ; savoir, la Nouvelle Belgique, & d'avoir en
 „ même tems à restituer ce qu'ils avoient acquis par
 „ les armes, qui étoit Cormentin : Que Van Beuning
 „ n'avoit sù trouver d'autre raison, pour s'empêcher
 „ de donner les mains à ce qu'on lui proposoit, que
 „ ce point d'honneur, par lequel il lui paroïssoit
 „ insupportable de céder : Que le Roi d'Espagne
 „ avoit bien fait la Paix à Munster, & près des
 „ Pirenées, avec des desavantages incomparablement
 „ plus grands ; parce qu'il avoit vû que la Paix lui
 „ seroit utile, pour ne pas s'exposer à de nouvelles
 „ pertes : Que si aujourd'hui les Anglois, par le gain
 „ d'une bataille, se rendoient maîtres ou des
 „ Vaisseaux des Indes, qui n'étoient pas encore
 „ rentrez dans les Ports ; ou d'une partie de la
 „ Flotte de Smyrne, qui étoit en chemin, on ne
 „ prenoit pas ce que pourroient dire ceux, qui
 „ auroient fait rejeter la Paix pour Pouléron,
 „ ou pour Cormentin, & pour avoir refusé ce
 „ qu'ils avoient cent fois offert eux-mêmes ;
 „ c'est-à-dire, le dédommagement de deux
 „ Vaisseaux, & des autres, dont le commerce
 „ avoit été traversé. De Lionne continuoit
 „ encore à exhorter les Etats à la Paix, par de
 „ très-bonnes raisons ; & s'il faisoit de
 „ semblables exhortations au Roi de la G. B. &
 „ à son Conseil, il ne se pouvoit rien de mieux.
 „ Mais s'il ne vouloit pas que ce Prince, qui étoit
 „ l'agresseur, & qui avoit déjà causé des
 „ dommages infinis aux Hollandois, se
 „ relâchât en rien ; il ne soutenoit pas
 „ bien le personnage de Ministre d'un
 „ Monarque, qui vouloit être Médiateur.
 „ Mais il y a bien de l'apparence, que l'on
 „ ne parloit ainsi, de la part de Louis XIV.
 „ que parce qu'il souhaitoit de faire
 „ valoir au plutôt les Droits de la

Reine contre le Brabant, & qu'il ne vouloit pas que l'Angleterre s'y opposât, comme elle le fit deux ans après. 1665.

Pendant que les Troupes de France se préparoient à partir, (1) l'Evêque de Munster, prit une Abbaïe (ou une Maison, qui avoit autrefois appartenu à une Abbaïe) près de Groningue, qu'il faisoit fortifier, & d'où il pouvoit fort incommoder cette Province. Il faisoit d'un autre côté, des courses sur ce qui appartenoit aux Etats Généraux dans le Brabant, & avoit déjà pillé & mis sous contribution, la Mairie de Bois-le-Duc. L'épouvante étoit grande, dans les Provinces Voisines des Terres de l'Evêque, & s'il eût eu des Généraux, qui eussent entendu le métier, ils auroient, comme D'Estrades le croyoit, pû prendre Groll, Doesbourg & Zutfen, avant que les Etats y eussent pû jeter un seul homme, puis qu'après avoir fait marcher, sur cette Frontiere, tout ce qu'ils avoient de troupes ; il n'y avoit pas de quoi fournir les Places, pour soutenir un siège. Ils avoient mis sur leur Flotte leur meilleure Infanterie ; qui se montoit à huit-mille hommes. L'Ambassadeur de France leur conseilloit de faire rentrer leur Flotte ; afin que cette Infanterie allât joindre l'autre, & qu'on en pût composer une Armée. Il y avoit bien des gens, dans les P. P. U. U. qui étoient de ce sentiment, comme nous l'avons déjà remarqué ; mais cela ne se fit point, parce qu'il s'agissoit de faire voir aux Anglois ; qu'on étoit prêt de se battre contre leur Flotte, s'ils en avoient envie ; ce qui pouvoit beaucoup servir à leur faire rabattre des propositions, qu'ils avoient fait faire par la France ; & faisoit voir, que les Etats ne perdoient nullement le courage. S'ils avoient cédé, en cette occasion, à l'Angleterre, à l'instance des Ministres du Roi de France ; ils se seroient exposés à être traitez, par les Anglois, avec trop de hauteur, à toute occurrence ; puis que leur Roi avoit tout obtenu après une guerre, où il avoit été l'agresseur, & qu'il avoit entreprise, par pure jalousie, contre eux. Il n'y avoit personne, qui ne se souvint, avec quelle hauteur la République avoit été traitée par Cromwel, & ils trouvoient insupportable que Charles II. dont la réputation n'égaloit pas celle de Cromwel, osât les traiter de la même façon. Il n'étoit pas étrange, que Jean de Witt ne le pût pas souffrir.

Aussi quelques instances, que le Comte d'Estrades pût faire, pour les obliger d'écouter les Propositions du Roi d'Angleterre, il ne fut pas possible de les fléchir. Il écrivit à son Maître, le 13. d'Octobre, que ni les Etats, ni les Peuples, n'apprehendoient pas les forces de l'Angleterre, & que les mauvais succès n'avoient diminué, en rien leur fierté ; qu'au contraire ils étoient plus unis, que jamais ; que les conditions de rendre ce, qu'ils avoient pris, leur étoient insupportables ; qu'il n'étoient pas gens à s'y laisser porter, ni par la crainte, ni par les grands subsides, que le Parlement d'Angleterre (à ce qu'on disoit) donneroit au Roi ; mais qu'ils se roidiroient davantage. D'ailleurs ils se fortifioient, dans les impressions qu'ils avoient que, si le Roi de France se fût déclaré, suivant le Traité, les Anglois auroient indubitablement fait la Paix, à des conditions égales ; n'étant pas possible que le Roi d'Angleterre eût pû soutenir la guerre, contre les deux Puissances ; sur tout en un tems où les Ecoïlois (Presbyte-riens)

(1) D'Estrades Lettre du 8. d'Octobre.

1665. „ *riens*) faisoient entendre aux Etats, que dès que
 „ le Roi de France se seroit déclaré, ils met-
 „ troient un fort Parti en campagne; & que
 „ les Presbyteriens d'Angleterre mandoient la
 „ même chose; mais que les uns & les autres
 „ témoignoient, qu'ils ne croyoient pas les Etats
 „ assez forts, pour les soutenir, à moins que
 „ la France ne fût de la partie. Ils prétendoient
 „ encore justifier leurs pensées, par les événe-
 „ mens; puis que le Roi d'Angleterre, après
 „ les avoir attaquez, pris des Places & des Pro-
 „ vinces (*la Nouvelle Belgique*) prétendoit non
 „ seulement les retenir, mais même r'avoir ce
 „ qu'ils avoient pris sur lui, & qu'il ne pourroit
 „ pas prétendre davantage, quand il auroit ruiné
 „ toutes les Provinces Unies.

„ D'Estrades ajoûtoit encore, que quand ces
 „ peuples avoient pris quelques impressions, ni
 „ la raison, ni même leur propre intérêt ne les
 „ faisoit pas revenir, qu'après un long-tems. Il
 „ concluoit de là, que c'étoit à S. M. d'exami-
 „ ner si, pour le bien de ses affaires, il lui con-
 „ venoit d'attirer tout à fait ces Provinces à El-
 „ le; ce qui se pourroit faire, en se déclarant
 „ contre l'Angleterre, & leur faisant connoître
 „ par-là, qu'Elle ne balançoit pas l'affection
 „ qu'Elle avoit, pour le Roi d'Angleterre, a-
 „ vec celle, qu'Elle conservoit pour les Etats.
 „ Cela seul, selon lui, étoit capable de faire re-
 „ venir les Provinces, qui disoient qu'elles ne
 „ devoient pas être traitées, par le Roi, com-
 „ me l'Angleterre; avec laquelle il n'avoit aucu-
 „ ne Alliance, aulieu qu'il en avoit une avec les
 „ EE. GG. Il concluoit enfin, que si le Roi for-
 „ çoit les Etats à s'accommoder avec l'Angle-
 „ terre, contre leur inclination, il auroit sujet
 „ de douter qu'il pût conserver l'affection de ces
 „ peuples, & qu'il prévoyoit, avec certitude,
 „ qu'ils s'uniroient avec l'Angleterre, pour rui-
 „ ner le Commerce de la France, & pour demeu-
 „ rer, avec les Anglois, maîtres de la Mer; ce qui
 „ causeroit un grand préjudice au Royaume. Il
 „ affuroit qu'il n'avançoit rien, en cette occa-
 „ sion, qu'il n'eût bien pénétré. Mais cette U-
 „ nion de deux Etats, faisans chacun un grand
 „ commerce, n'étoit guère possible; à cause de la
 „ jalousie, qu'il fait naître, dans les hommes, de
 „ la maniere dont ils sont faits, sans qu'on le puisse
 „ empêcher.

„ Dans le tems, que cette Lettre fut écrite, les
 „ Troupes de l'Evêque de Munster avoient été ba-
 „ tues deux fois, dans le Pais de Groningue, &
 „ l'on esperoit de les en chasser. D'Estrades pres-
 „ tant les Etats d'envoyer des Troupes de ce côté-
 „ là, qu'ils s'y résolurent. On avoit aussi, à son
 „ instance, envoyé douze-cens hommes, dont il y
 „ avoit quatre Compagnies de son Régiment, du
 „ côté de l'Oostfrise, se saisir des Passages & les for-
 „ tifier, pour empêcher que l'Evêque ne pénétrât
 „ en ce Pais-là. Ils y arriverent seulement deux
 „ jours, avant les Troupes de l'Evêque, qui é-
 „ toient alors au nombre de sept-mille hommes.
 „ Ils attaquerent tous les postes, que les Hollan-
 „ dois avoient occupez, & furent obligez de se
 „ retirer, après avoir perdu trois-cens hommes &
 „ cent prisonniers. Il perdit par-là les Quartiers
 „ d'Hiver, qu'il s'étoit proposé de prendre, en
 „ Oostfrise. On le prévint aussi à Griethuyse,
 „ Ville d'Oostfrise, avec un Port capable de tenir
 „ cinquante Vaisseaux de cinq à six-cens Ton-
 „ neaux. Les EE. GG. le firent occuper, & don-
 „ nerent ordre de le fortifier, pour ôter à l'Evê-
 „ que l'envie d'y penser. Il fallut que l'Evêque
 „ pensât à prendre d'autres mesures, pour ses Quar-

„ tiers d'Hiver. Aussi prévint-on, que son Armée
 „ ne subsisteroit pas long-tems, & en effet la plû-
 „ part de son Infanterie, mal payée, prit parti dans
 „ les nouvelles levées des Etats.

„ Le Roi d'Angleterre, qui savoit bien que cet
 „ Evêque étoit Ennemi des Etats, l'avoit engagé
 „ dans cette mauvaise affaire & lui avoit promis, par
 „ un Traité fait à Londres, de lui fournir de l'ar-
 „ gent; & avoit traité ensuite avec lui, par le Mi-
 „ nistère du Chevalier *Guillaume Temple*, qui fut en-
 „ suite à Brusselles, en qualité d'Envoyé du Roi de
 „ la G. B., comme on le peut voir par les Lettres
 „ de ce Chevalier, écrites en ce tems-là. Charles II.
 „ ne pouvant apparemment pas trouver des Lettres
 „ de Change à Londres, envoya de l'Etain dans
 „ les Pais-Bas Espagnols, pour l'y vendre, & en
 „ faire toucher l'argent à cet Evêque. On voit
 „ qu'on eut bien de la peine à faire de l'argent
 „ comptant, pour une somme considerable, à An-
 „ vers. Enfin on engagea une partie de l'Etain,
 „ & on lui fit payer une partie de l'argent, qui lui
 „ devoit être payée, à plusieurs termes. Il avoit
 „ bien résolu (1) de ne se point mettre en Campa-
 „ gne, qu'il n'eût touché le second paiement, &
 „ qu'il n'eût assurance pour le troisième. Cependant
 „ il s'y étoit mis, après avoir reçu le premier, &
 „ n'ayant plus d'argent, il envoya un homme à
 „ Temple; pour lui dire, avant la mi-October,
 „ qu'il ne pouvoit plus subsister, sans argent. On
 „ rapportoit d'abord des merveilles de ses premiers
 „ efforts; mais il eut tout le loisir de s'en repen-
 „ tir, dans la fuite. Ce fut alors, que Temple
 „ disoit, *que pour ce qui étoit des Hollandois, ils n'a-*
 „ *voient jamais été moins à leur aise, qu'ils l'étoient;*
 „ *qu'ils se voyoient insultez, & batus par Mer & par*
 „ *Terre, chargez d'Impôts, divisez entre eux, en dif-*
 „ *ferents partis; & pour comble de malheur se défilants*
 „ *de la protection de la France, qui étoit leur dernière*
 „ *ressource, & la seule chose, sur laquelle ils pussent*
 „ *faire fonds; à moins qu'ils ne se résolussent d'ac-*
 „ *cepter la Paix, telle que l'Angleterre la leur vou-*
 „ *droit accorder.* Il paroît, par l'Histoire, que
 „ nous avons faite des Flottes, que celle d'Angle-
 „ terre ne fit pas grande chose; & que sur la fin
 „ de l'année, celle des Hollandois courut impuné-
 „ ment les côtes d'Angleterre, sans que la Flotte
 „ Angloise parût pour l'attaquer. Pour les accidens
 „ de la Tempête, il étoit vrai, que celle des Etats
 „ avoit plus souffert; mais les Anglois un peu sages
 „ ne se vantoient pas d'un semblable accident, qui
 „ n'étoit pas dû à leur bravoure.

„ Le Comte D'Estrade se persuadoit, au contrai-
 „ re, que, si l'Evêque de Munster tenoit encore
 „ la campagne, quand les Troupes de France arri-
 „ veroient; il y auroit de quoi signaler les Armes
 „ de S. M. pourvu que ceux, qui les commande-
 „ roient, ne s'amussent pas aux temporisemens
 „ Hollandois; qui laissoient souvent perdre des oc-
 „ casions avantageuses, par leur lenteur. Il se
 „ flattoit néanmoins que celui, que le Roi avoit
 „ choisi, pour en être Général, ayant la capacité
 „ requise, prendroit connoissance, en arrivant, des
 „ postes & des passages des rivieres, lesquels étoient
 „ propres à faire agir les Troupes du Roi; & qu'il
 „ auroit bien-tôt des occasions d'aquerir de la Ré-
 „ putation, & de rendre de grands services à S. M.
 „ Mais D'Estrades ne pensoit pas, que le Com-
 „ mandant seroit assujetti aux ordres des Députez
 „ de l'Etat.

„ Peu de tems après, (2) les Troupes des Etats
 „ N 3 re

(1) Lettre de Temple du 13. d'October 1665.

(2) D'Estrades Lett, du 15. d'October T. III. 391.

1665. reprirent le poste, que celles de l'Evêque tenoient près de Groningue, & leur tuèrent cinq-cens hommes. Les Munsteriens, en se retirant attaquèrent, en marchant vers le Païs de Drente, un Bourg, nommé Roon, où il y avoit deux-cens Païsans dedans; d'où ils entrèrent en ce Païs, où ils pillèrent la campagne, sans opposition. Le Prince Maurice, trop foible pour tenir la campagne, avoit fait cependant entrer toute l'Infanterie des Etats dans les Villes, qui étoient assez bien pourvues; de sorte qu'on croyoit que l'Armée Munsterienne seroit obligée de se retirer, faute de Place, pour s'y arrêter avec sûreté.

Comme on fut que les six-mille hommes alloient partir de France, les Etats envoyerent Beverning, pour ajuster les Etapes, avec le Comte d'Estrades; ce qu'ils firent depuis Fauquemont, qui est à deux lieuës de Mastricht, jusqu'à Arnhem en Gueldre. Les Etats envoyerent ordre de leur fournir du foin, de l'avoine & des vivres, sans leur faire rien payer.

Pendant qu'on mettoit ordre à chasser l'Ennemi, hors du Païs, il y avoit de la division au dedans. Les Partisans trop zélés de la Maison d'Orange avoient gagné cinq Provinces, Gueldre, Overyffel, Zélande, Frise & Groningue; qui étoient prêtes, à accepter pour Général, le jeune Prince d'Orange; dans la pensée que la Paix avec l'Angleterre seroit plus facile à faire. Cette Proposition ayant été faite, dans l'Assemblée des EE. de Hollande; quoi (1) qu'un des principaux Membres parlât un peu mollement, la Province déclara qu'elle ne consentiroit jamais à aucun accommodement, si l'on y mettoit cette condition; mais qu'elle tâcheroit de porter les autres, à accepter les dernières Propositions de l'Angleterre, pourvu que Cabo Corso fût rasé, & non autrement. Comme les EE. de Hollande furent que le Roi d'Angleterre faisoit monter les prétensions qu'on avoit, pour le dédommagement pour les Vaisseaux Bonne Aventure & Bonne Esperance, à plus d'un Million; on dit à l'Ambassadeur de France, qu'on avoit pu accommoder cette affaire pour cinquante-mille Livres (*Sterling*) & que si le Roi d'Angleterre avoit de semblables prétensions; il montreroit par-là qu'il ne vouloit point faire la Paix, mais seulement gagner du tems, pour empêcher que S. M. T. C. ne se déclarât contre lui.

Comme il avoit fait de grandes tempêtes, on esperoit que la Flotte des Etats rentreroit incessamment (2) dans les Ports, dès le Mois d'Octobre. L'Ambassadeur de France à la Haie ne le souhaitoit pas moins, que celui de Hollande à Paris. Le premier se plaignoit, que tout ce qu'il pouvoit négotier, avec les Villes, n'étoit pas de durée; que les choses y étoient dans l'incertitude, & qu'on ne résoudroit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre, que De Witt ne fût arrivé. En son absence, il n'y avoit personne en qui il pût se confier, pour prendre des mesures secretes. Il est étonnant que ceux qui étoient employez, dans les négociations, en ce tems-là, ne se faisoient pas un scrupule de Conscience de ne pas découvrir, ce qui étant découvert pouvoit faire tort à l'Etat. Il semble

1665. qu'ils manquoient de Droiture, ou de Prudence. Au contraire on étoit persuadé, à la Cour de France, qu'on ne pouvoit rien faire, comme il faut, sans secret; & l'on y croyoit qu'il n'y en pouvoit avoir, en ce qu'on proposoit à Van Beuning; parce que cela devoit être communiqué à des Assemblées. Cela étoit cause, qu'on ne lui disoit rien des choses, dont D'Estrades ne parloit qu'à De Witt.

Avant que (3) le secours de France arrivât, les Troupes de Munster, après avoir saccagé le Païs de Drente, retournerent dans les Omlandes, & y firent de nouveaux dégats. Les Etats, ayant fourni les Villes, abandonnerent la Campagne, & firent ouvrir les Ecluses, & rompre même les digues; de sorte que la Province fut bien-tôt inondée, dans la saison de l'année, où l'on étoit.

Pour hâter cependant la marche des Troupes Françoises, les Etats donnerent ordre à Beverning, Grand Thésorier, & à un Conseiller du Conseil d'Etat d'aller à Mastricht, pour les y recevoir. *Staremborg* Colonel des Gardes, & un autre Colonel, allerent en même tems, pour marcher avec l'Infanterie, & avoir soin des Etapes. Le Comte *Herman de Berg & Buat*, Colonel de Cavalerie, devoient marcher avec celle de France, pour avoir les mêmes soins, à son égard. La Cavalerie étoit belle & bien équipée, comme le dit le Chevalier Temple, mais il n'en étoit pas de même de l'Infanterie, & les Etats furent obligez de faire acheter quatre-mille paires de souliers & de bas, pour en fournir à un bon nombre de Soldats de cette Infanterie, qui en avoient besoin. Ils donnerent ordre, que ces Troupes passassent au travers de leurs Villes, pour marquer la confiance qu'on avoit en celui, qui les avoit envoyées. Il ne laissa pas néanmoins d'arriver quelque desordre entre les Soldats, & ceux qui leur portoient ce, dont ils avoient besoin, de la part des Etats.

Mais les Provinces auroient couru un danger beaucoup plus grand, si D'Estrades, qui semble si souvent parler avec amitié de leur République, en avoit été cru. Il proposa à Mr. de Lionne de s'emparer de deux Provinces, sous prétexte de les défendre contre les Munsteriens, & de tenir toute la République en sa dépendance. (2)
 „ Je commence, *dit-il*, d'entrevoir de grandes
 „ divisions. Toutes les Provinces cherchent à
 „ faire des liaisons secretes, entre elles, contre
 „ la Hollande, dont ils apprehendent la puissance.
 „ ce. Il y a bien des mesures à prendre, pour
 „ le service du Roi, dans une telle conjoncture.
 Pour dire en détail tout ce qu'il en pensoit, l'Ambassadeur de S. M. pria de Lionne de demander au Roi la permission de venir jusqu'à Peronne; où il se rendroit lui-même, sous prétexte de mettre ordre à ses affaires particulieres; pour parler d'une entreprise, qui étoit pire que ce que les Anglois, ennemis déclarés des Etats, leur avoient voulu faire.

„ Peut-être n'a-t-on vû de long tems, *conti-*
 „ *nuit D'Estrade*, une conjoncture si favorable,
 „ pour les intérêts du Roi, si on ménage l'oc-
 „ casion, qui se présente, avec adresse & secret.
 „ Pour vous en dire quelque chose, il y va de
 „ s'assurer de la Province de Groningue, & de
 „ celle de Frise, & de la Place de Coevorde, la
 „ „ meil-

(1) Lettre de De Witt du 19. de Novembre T. III. des Lettr. & Négotiations p. 198.

(2) D'Estrades Lettres du 22. d'Octobre T. III. & une de Van Beuning du 13. Novembre T. III. des Lettres & Négotiations &c.

(3) D'Estrades là-même.

(4) Lettre du 22. d'Octobre.

1665. „ meilleure & la plus confiderable de toutes les
 „ Provinces, & cela par un moyen, qui ne don-
 „ nera pas de jalousie. Ceux qui gouvernent,
 „ dans ces deux Provinces, resteront dans leur
 „ crédit; fans qu'il paroisse qu'ils soient liez a-
 „ vec le Roi. Cela ira encore plus loin, que
 „ je ne vous dis, & c'est à quoi il faut s'atta-
 „ cher. Il faut avoir Maftricht & Juliers,
 „ pour tenir une armée proche, afin de sou-
 „ tenir ceux, qui se déclareront pour nous, quand
 „ le cas écherra, & aussi pour mettre la Hol-
 „ lande à la raison, lors qu'elle s'écartera de
 „ son devoir. Ce qui paroît est que, si ce que
 „ je pense réussit, la République restera, com-
 „ me elle est; mais le Gouvernement changera,
 „ en ce qu'il faudra qu'il suive les conseils du
 „ Roi. Ce sera le seul moyen de faire exécu-
 „ ter les Traitez, que S. M. aura avec les Es-
 „ tats, & de les tenir fermes à tenir ce qu'ils
 „ auront promis; fans craindre les événemens,
 „ qui pourroient arriver, par leurs change-
 „ mens.

C'étoit visiblement entreprendre de conquérir les Provinces Unies, en y laissant une apparence de Gouvernement Républicain; mais en y faisant faire tout ce que le Roi trouveroit bon. Mais outre que ç'auroit été une noire perfidie, incompatible avec tous les Traitez, & qu'on auroit mis en mouvement l'Empire & l'Espagne, pour s'y opposer; il y a bien de l'apparence, que l'Angleterre même se feroit jointe avec les Etats Généraux, pour les secourir contre un dangereux Ennemi, qui, sous le masque d'un Ami, auroit voulu se rendre maître de leur République. Ce n'est pas une simple conjecture, cette pensée est fondée sur ce qui arriva, lors que le Roi de France voulut, peu de tems après, se rendre maître des Provinces Espagnoles des Pais-Bas. Cela seul réunit en peu de tems, les Espagnols, les Anglois, & les Hollandois, & même les Couronnes du Nord; qui virent bien qu'il ne s'agissoit pas moins, que de la liberté de l'Europe; qui auroit été en un très-grand danger, si la France avoit été maîtresse des XVII. Provinces des Pais-Bas. Aussi la Proposition de D'Estades fut-elle rejetée; puis qu'on n'essaya, dans la suite, rien de semblable.

Le Roi de France (1) écrivit à son Ambassadeur à la Haie, lequel l'avoit assuré que les Etats seroient bien plus aisés, que la négociation avec l'Angleterre se rompît, qu'ils ne le feroient, s'ils la voyoient se conclurre; „ que ce-
 „ la ne s'accordoit guère avec le pas, mêlé de
 „ peu de reconnoissance & de fidélité, qu'avoit
 „ fait, depuis quinze jours, quelcun d'entre
 „ eux des plus autorisez; qui, par le moyen
 „ de D. Estevan de Gamarra, & du Comte de
 „ Molina, avoit fait porter des Propositions de
 „ Paix en grand secret au Roi d'Angleterre,
 „ avec cette circonstance, qu'il falloit bien pren-
 „ dre garde, que les Ambassadeurs de France
 „ n'en pussent rien pénétrer; ce qui vouloit
 „ dire, à ne se point flatter, que les Etats ou
 „ se défioient du Roi, ou voudroient bien con-
 „ clurre leur accommodement, d'une maniere,
 „ qui leur donnât lieu de se lier aussi-tôt avec
 „ le Roi d'Angleterre, à l'exclusion de la Fran-
 „ ce. Je sai la chose, ajoutoit le Roi, à n'en
 „ pouvoir douter, & suis même informé du dé-
 „ tail des conditions proposées; & ce qui est
 „ plus étonnant, & plus desobligeant, c'est
 „ qu'ils contestent encore aujourd'hui, avec vous,

(1) Le 23. d'Octobre Lett. D'Estades T. III. 396.

1665. „ des points, qu'ils ont donné pouvoir aux Mi-
 „ nistres Espagnols de relâcher, témoin l'aban-
 „ donnement de la Nouvelle Belgique, sans l'é-
 „ change de l'Île de Pouléron. Cependant Van
 „ Beuning, ne cesse de presser ici ma déclara-
 „ tion. Il y a apparence, que c'étoit un tour de
 „ quelques personnes qui favorisoient l'Espagne, &
 „ qui engagerent les Espagnols à faire ces offres
 „ aux Anglois, pour rendre suspects les EE. GG. à
 „ Louis XIV. & ruiner le parti de De Witt; car
 „ les sentimens & la conduite de ce dernier, & cel-
 „ le de ceux, qui le favorisoient, étoient tout à fait
 „ contraires à cette négociation secrète.

Ce Monarque & son Conseil croyoient aussi que le Fils de Van Goch, Ambassadeur des Etats à Londres, ne venoit à la Haie, que pour voir si le Roi d'Angleterre, tout étant réduit à raser *Cabo Corso*, aimeroit mieux courir le risque de voir entrer la Couronne de France en guerre, avec lui; que de se relâcher, sur un point d'une si médiocre importance. Cela l'engagea à dépêcher encore un Courier, disoit-il, à ses Ambassadeurs à Londres, pour leur faire savoir, que s'ils pouvoient surmonter le point de *Cabo Corso*, la Paix se pouvoit dire assurée. Mais il donnoit ordre à D'Estades, de savoir des Etats, ce que c'étoit que le Fils de Van Goch apportoit, & il paroissoit fort choqué qu'ils lui en faisoient un mystère. Il ne pouvoit non plus digérer qu'au même-tems, qu'ils le pressoient si vivement d'entrer en une grande guerre, pour leur seule considération, & en abandonnant, à ce qu'il disoit, ses propres interêts; ils voulussent sans aucune nécessité, & sans aucun concert avec lui hazarder de nouveau leur Flotte, & avec elle toute la fortune de leur Etat. Quand ils avoient mis toutes leurs forces maritimes en action, pour sauver Ruiter, & leur riche Flotte des Indes, ils avoient des raisons plausibles de le faire; mais qu'alors il ne voyoit pas à quoi seroit cette bravade. On a déjà dit, qu'il étoit de la Politique de faire voir aux Anglois, que la République des Provinces Unies n'étoit pas un Etat, qu'on dût la traiter de haut embas; comme avoit fait déjà Cromwel, & comme Charles II. que l'on craignoit bien moins que le Protecteur, le vouloit faire. Il n'y a point de Nation moins endurante, que la Françoisé; & qui ait plus besoin de leçons, qui l'empêchent de trop écouter, ce qu'on appelle le point d'honneur.

Le Roi de France dit, dans la même Lettre, touchant les divisions, qui étoient entre les Provinces Unies, par rapport au Prince d'Orange: „ Il est fort à craindre, à mon sens, que le Gé-
 „ neralat du Prince d'Orange ne forme bien-tôt
 „ une grande division dans les Provinces; puis
 „ que cinq d'entre elles se sont déjà déclarées,
 „ en faveur de ce Généralat, comme sur un point,
 „ qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hol-
 „ lande vrai-semblablement y résistera, jusqu'au
 „ bout. Il ordonnoit à son Ambassadeur, qu'il
 „ devoit, sans paroître, la confirmer dans ce senti-
 „ ment, autant qu'il seroit en son pouvoir; d'au-
 „ tant plus qu'il ne s'agissoit, en aucune maniere,
 „ de ce point-là, dans l'accommodement de la Ré-
 „ publique, avec l'Angleterre. Les Anglois même n'avoient osé le mettre sur le tapis, & le Chancelier *Hyde* avoit dit aux Ambassadeurs de France à Londres, que le Roi, son maître, n'avoit garde de donner à De Witt l'avantage de pouvoir dire, que Charles II. n'avoit entrepris cette guerre, que pour rétablir son Neveu; dans ses charges. Cependant, selon le sentiment du Conseil de France, si le Roi d'Angleterre empor-
 toit

1665.

toit ce rétablissement, il étoit clair qu'il mettroit la plus grande partie des Etats en sa dépendance ; ce qui ne convenoit à personne qu'à lui, & priveroit les Etats de la Liberté, pour laquelle ils avoient si long-tems combattu toutes les forces d'une Monarchie, bien plus puissante que ne l'étoit l'Angleterre.

Quand le Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur des Pais-Bas Espagnols (1) eut appris, que les six-mille hommes qui venoient de France en Gueldre, étoient en marche, il ordonna au Prince de Chimai, de se poster avec un corps de Troupes, à Marche en Famine, à une demie lieuë du chemin, par lequel celles de France devoient passer ; comme s'il se vouloit opposer à leur passage. Le Prince de Chimai, & le Gouverneur de Jamets avoient aussi lâché quelques paroles ; qui sembloient le marquer, & qui furent rapportées au Roi. Ce Prince dit à son Ambassadeur en Hollande, qu'il avoit bien de la peine à croire que le Marquis fût assez hardi, pour entreprendre une semblable chose ; mais que quoi qu'il en pût arriver, il avoit tant de desir de donner aux Etats une marque solide de la sincérité de son affection, dans la conjoncture présente, qu'aucune considération n'arrêteroit un moment la marche de ses Troupes (dès que son Courrier seroit arrivé, avec les ordres de l'Electeur de Cologne, qui ne lui seroient pas refusez) quand même toutes les Troupes, qui étoient en Flandre seroient jointes en un Corps, & à dessein d'empêcher leur passage. Les ordres furent même donnez au Vicomte de Turenne d'aller conduire cette petite Armée ; mais les Espagnols ne firent rien, pour empêcher son passage.

Van Beuning pressoit (2) toujours, à la Cour de France, instamment la Déclaration de la France, contre l'Angleterre ; mais il ne pouvoit l'obtenir, sous prétexte que les Etats faisoient une négociation secreta avec Charles II. On soupçonnoit en France, à cause du secret qu'on gardoit là-dessus, qu'il n'y eût quelque condition dans le Traité, qui uniroit les deux Parties, pour traverser le Négoce de toutes les Nations ; auquel cas, le Roi donnoit ordre à D'Estrade, s'il découvroit que cela fût vrai, sans qu'il en pût douter, de s'y opposer de toutes ses forces, & de promettre, pour cela, s'il ne le pouvoit faire autrement, que son Maître se déclareroit, contre l'Angleterre, sans aucun délai, à l'arrivée du Courier qu'il lui enverroit. Il paroît par là, qu'on ne connoissoit pas assez les deux Nations, qui n'étoient assurément pas d'humeur à faire une semblable Alliance ; vû la jalousie incurable, qu'il y a entre elles, sur le Commerce, & la difficulté qu'il y auroit à convenir d'un Traité de cette sorte, où l'une des Parties ne trompât pas l'autre.

Si néanmoins l'Ambassadeur de France pouvoit pénétrer, qu'elles étoient prêtes à faire la paix ; il avoit ordre de dire aux Etats que c'étoit ce que le Roi son Maître avoit toujours passionnément souhaité, & qu'il seroit très-aise de la voir conclurre, pourvû qu'ils y trouvasent leur sûreté ; quand même ce seroit à l'exclusion de son entremise ; parce que S. M. se promettoit que les E. E. reconnoitroient assez, que, malgré cette exclusion, c'étoit à sa seule

(1) Lettre du Roi de France, du 23. d'Octobre, à D'Estrades, & celle du 30. du même Mois p. 429. du T. III.

(2) Lettre de De Lionne, du 23. d'Octobre. Là-même p. 403.

1665. considération & à cause de la crainte, que les Anglois avoient eue des dernieres expressions de ses Ambassadeurs, qui leur auroient procuré une Paix avantageuse. Mais s'il n'étoit rien de tout cela, l'Ambassadeur avoit ordre de dire, que S. M. se déclareroit en leur faveur, contre l'Angleterre, & lui feroit la guerre avec eux. Il semble que les raffinemens, & les soupçons des Ministres des Princes embarrassent souvent si fort leurs affaires, qu'ils les jettent dans des doutes & dans des soupçons, qui ne finissent point. S'il y avoit plus de droiture dans les négociations, elles seroient bien-tôt finies ; mais les soupçons réciproques, fondez sur plusieurs exemples de mauvaise foi, entretiennent la mesintelligence, & la défiance, sans qu'on y puisse apporter de remede.

Le Roi de France (3) ayant pressé le Roi d'Angleterre par ses Ambassadeurs, de se déclarer sur les Articles qu'ils lui avoient proposez, il leur répondit le 25. d'Octobre, que ces Articles, qui avoient été présentez, étoient plutôt un acheminement à un Traité, que le fondement d'une Paix : Que pour ce qui étoit des deux Vaisseaux la Bonne Avanture & la Bonne Esperance, la justice des prétensions étoit manifeste ; puis qu'il y avoit une somme considerable en dépôt, à Amsterdam, destinée au dédommagement des interez ; & que le Traité avoit laissé cette affaire à décider, par ces mots (*litem incertam prosequi*) aux Commis Extraordinaires, qui avoient à décider quelques autres points de la même nature : Que malgré la haute estime, qu'il avoit pour le Roi de France, il ne pouvoit pas ne point remarquer, que le Roi T. C. devoit passer, pour trop interessé dans la décision de cette affaire ; ayant toujours déclaré qu'il étoit engagé, par un Traité secret, à assister les Hollandois.

Cette réponse faisoit voir clairement aux François, que le Roi d'Angleterre ne s'entendoit nullement avec les Hollandois ; & à ces derniers qu'il n'avoit pas grand égard pour la France, en lui faisant une réponse si peu raisonnable. Il découvroit encore mieux la disposition, où il étoit, en disant de plus que, si néanmoins S. M. T. C. pouvoit disposer les Hollandois à entrer dans les mêmes sentimens, qu'il témoignoit avoir pour une bonne Paix ; il nommeroit des Commissaires de sa part, & exhorteroit la Couronne de Suede, sans la participation de laquelle il ne pouvoit pas faire la paix, de faire de même ; & cela d'autant plus que les E. E. GG. ne témoignent pas y avoir la moindre disposition, & que les bonnes inclinations de S. M. à un accommodement n'avoient jusqu'alors servi, qu'à allumer de la jalousie parmi les Conféderez ; comme s'il n'avoit aucune considération, pour leurs interez ; là où, selon toutes les apparences, la méthode proposée alors, mettroit, avec l'aide de Dieu, une heureuse fin à cette grande affaire ; si les dispositions, de tous côtez, étoient également bonnes. Les Actes & les Ecritures des Anglois, de ce tems-là, sont en un style, qui ressent plutôt celui des Notaires, que celui d'un Souverain ; & qui même semblent se moquer de ceux, pour qui ils sont faits.

En ce tems-là, (4) Van Goch écrivit aux Etats, que le Roi d'Angleterre lui avoit dit, qu'il lui parlât franchement, s'il n'avoit pas ordre de lui parler de la Paix (car on ne l'avoit laissé

,, là,

(3) Lettres D'Estrades T. III. p. 406.

(4) Lettre D'Estrades du 25. d'Octobre.

1665. „ là, que pour l'échange des prisonniers) & qu'il „ avoit répondu que non, mais seulement de lui parler de l'échange des prisonniers; & moi, dit Charles, je veux vous en parler; vous avez fait des pertes, j'en ai fait aussi, la guerre nous est ruinée aux uns & aux autres. Je souhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats, qu'ils ne l'aient à des conditions honnêtes; nous n'avons pas besoin d'entremetteurs, pour cela. Goch répliqua qu'il en avertiroit ses Maîtres, & le Roi, qui parloit beaucoup & familièrement, ajoûta que l'armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses deniers, & les Officiers à ses gages; que l'Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une même affaire, quand il seroit question de s'accommoder. Van Goch ne manqua pas d'écrire aux EE. GG. ce que le Roi d'Angleterre lui avoit dit; sur quoi on tint plusieurs assemblées, mais sans prendre aucune résolution; & c'est ce qui arriva fréquemment, pendant l'absence de De Wit, qui étoit l'ame des Assemblées.

Les Provinces de Frise, de Groningue, d'Overyffel, de Gueldre & de Zélande étoient d'avis d'envoyer une Ambassade extraordinaire en Angleterre, à la tête de laquelle seroit le Prince d'Orange; pour remercier Charles de la bonne disposition, qu'il avoit fait paroître pour la Paix, & la conclurre, de la manière la plus avantageuse, qu'il seroit possible.

Cependant les Provinces de Frise & de Groningue, avec les Omlandes, prioient D'Estades de leur obtenir la protection du Roi de France, & d'autres même demandoient que, si S. M. levoit de la Cavalerie, il leur fit la grace de les employer. L'Ambassadeur du même Roi croyoit avoir sujet de croire que, dans le desordre, où étoient les Provinces, si le Roi avoit eu une Armée dans le voisinage, & quelque étendue de terre, pour la faire hiverner, avec les intelligences, que l'on avoit dans le Pais, & les ménagemens qu'on auroit pû garder; il eût pu tenir les Etats dans la dépendance, non par la sûreté, qu'il y eût dans leur amitié, mais par la peur, qu'ils auroient eue qu'il ne les châtiât. D'Estades tâchoit d'inspirer ce dessein au Roi, mais il n'y réussit pas, comme on l'a déjà dit. C'est ce que quelques (1) Anciens ont représenté, dans la Fable de l'Homme, du Cheval & du Sanglier, ou du Cerf; où l'Homme appelé pour secourir le Cheval, contre le Sanglier, ou le Cerf, se rendit maître du premier, & ne lui rendit plus sa liberté. Cette Fable (2) doit avertir ceux, qui se laissent emporter à la colere, qu'il vaut mieux être outragé impunément, que d'être livré à un autre.

Il arriva là-dessus que les Partisans du jeune Prince, ceux du Roi d'Espagne, & ceux du Roi d'Angleterre, tous également oppozés au Pensionnaire, fémerent des billets, & firent même courir des imprimez, contre lui; où ils le faisoient Auteur de cette guerre; par l'ambition, qu'il avoit de commander la Flotte, & de se rendre maître de toutes les affaires. Ces gens-là firent publier ces calomnies, par tout, dans les Villes, dans les Bâteaux, & dans tous les lieux publics; où l'on parloit de lui, comme d'un Traître, & l'on disoit hautement qu'il falloit avoir la Paix, avec l'Angleterre, & ren-

dre au Prince d'Orange les Charges, que ses 1665. Prédécesseurs avoient eues. Beverning lui-même, Ami particulier du Pensionnaire, & qui l'avoit soutenu avec tant de courage contre ceux, qui calomnioient sa conduite, du tems de Cromwel; Beverning, dis-je, se démit de sa Charge de Thrésorier Général; de peur que, le Prince d'Orange venant à entrer dans ses emplois, il ne fût des premiers sacrifié au Parti de ce Prince. D'Estades tâcha de l'empêcher d'abandonner, en quelque manière, le Pensionnaire de Hollande, son Ami particulier; mais il lui répondit, qu'il y avoit long-tems qu'il s'étoit voulu retirer, & qu'il voyoit les affaires si brouillées, qu'il falloit une autre tête que la sienne, pour les débrouiller; Que, pour parler franchement, on avoit laissé trop long-tems les Etats, sans les secourir, & qu'il (3) les voyoit quasi sans ressource, & pris par deux côtez, dont le Roi de la G. B., se déclaroit le maître; c'est-à-dire, comme il semble, du dehors par ses Flottes; & du dedans, par le Parti du Prince d'Orange. Mais dans la fuite du tems, la Providence débrouilla les choses tout autrement, qu'on ne s'imaginait; comme on le verra, dans cette Histoire.

Beverning disoit, que les Magistrats des Villes n'avoient pas connu les forces du Roi d'Angleterre, & qu'ils avoient vu, que ce Prince avoit une Flotte de cent Vaisseaux, & une Armée de Terre de trente-mille hommes; qui étoit apparemment celle de l'Evêque de Munster, qui l'avoit levée, par le moyen de l'argent qu'il avoit reçu du Roi Charles; qu'il faisoit de nouvelles Alliances, en Allemagne; qu'il trouvoit plus d'argent, qu'on ne croyoit; & qu'il ruineroit les Etats, s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne se brouiller jamais avec lui. Cependant Beverning se trompa, & par la bonne conduite & la fermeté de De Witt, ils se tirent heureusement de cette guerre, comme on le verra par la suite.

Cependant les Etats (4) Généraux protesterent, qu'ils n'avoient aucune connoissance du Traité secret avec l'Angleterre, dont on avoit parlé; & Van Beuning assura le Roi, qu'ils n'entendroient à aucun Traité, sans la participation & la Médiation de S. M..

On lui faisoit (5) de grandes instances, de la Haie, pour que le Roi se déclarât contre l'Angleterre; & Van Beuning en faisoit autant à Paris. Quand ils se défendirent sur la négociation secrète, qu'on assuroit qu'ils faisoient avec les Anglois, ils déclarerent qu'ils n'en avoient aucune connoissance, & que le Roi d'Angleterre augmentoit beaucoup ses prétensions, en demandant des dédommagemens, pour les pertes & pour les frais de la guerre.

D'Estades prétendoit néanmoins qu'il y avoit de la duplicité, dans leurs réponses, & croyoit qu'ils envoyoient un homme en Angleterre, comme pour faire l'échange des prisonniers, qui avoit le secret; que la Province de Hollande vouloit qu'on cachât à Van Goch, parce qu'il étoit dans les interêts de la Maison d'Orange. L'Ambassadeur croyoit, qu'il étoit bon de faire venir au plutôt le secours; par le moyen duquel il assuroit qu'on seroit bien changer de langage aux mal-intentionnez. Il jugeoit aussi, qu'il seroit bon, qu'il fût

(1) Phedre Liv. IV. F. 3. Horat. Epist. 10. Lib. 1.

(2) Hac iracundos admonebis fabula, impune potius ledi, quam dedi alteri.

(3) C'est ainsi qu'il semble qu'il faille corriger les mots, qui se trouvent dans D'Estades.

(4) Lettre de D'Estade du 29. d'Octobre p. 412.

(5) Autre Lettre de la même date.

1665. fût assuré des dernières intentions du Roi, dans le tems que De Witt devoit arriver à la Haie ; pour résoudre, avec lui, de la manière, dont on pourroit réduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande ; ou la Hollande elle-même, à s'accommoder aux autres, si elle n'agissoit pas, selon l'intention du Roi. Il se flattoit que ces Provinces se lieroient avec ce Prince, par la jalousie, qu'elles avoient entre elles ; à cause de sa grande puissance, & que la protection du Roi auroit plus de poids, étant appuyée de bonnes Troupes. „ Si vous pouviez, disoit encore „ D'Estrades à De Lionne, avoir Maastricht, „ ou Juliers, soyez assuré qu'on n'oseroit rien „ faire en Hollande, qui déplût au Roi ; & „ cela étant, je pourrois répondre que toutes „ choses iroient à souhait. On fera autrement „ toujours dans l'incertitude, & sujet à dépendre de la bonne, ou mauvaise humeur des Députés des Villes ; qui changent facilement de sentiment, dans les affaires.

Ces discours auxquels D'Estrades revenoit souvent, dans ses Lettres au Ministre du Roi, firent que ce Prince souhaita de savoir bien au long, & fort exactement tout ce qui pouvoit regarder cette affaire, & que son Ambassadeur y ajoutât même ses sentimens, sur ce qu'il croyoit qu'il y auroit à faire ; s'il estimoit à propos de l'entreprendre & de la pousser. D'Estrades ne manqua pas de s'aquiter, de ce que le Roi lui avoit ordonné ; mais on ne jugea pas qu'on pût entreprendre rien de semblable. Comme le succès de cette entreprise, dépendoit de la possession de Juliers, ou de Maastricht, (1) on lui répondit qu'on ne pouvoit pas songer à avoir Juliers en propre ; parce que le Duc de Nieubourg s'étoit engagé à n'y introduire jamais de Garnison, que la sienne propre ; quoi que, comme ce Duc n'étoit pas satisfait des Etats, elle pourroit servir au Roi, comme s'il en étoit en possession. Pour Maastricht, on dit qu'il n'y avoit que D'Estrades lui-même, qui étoit sur les lieux, qui pût l'acquiescer au Roi ; que ce qu'on en pourroit dire à Van Beuning, ne produiroit qu'un mauvais effet, sans aucun fruit ; puis qu'il n'avoit aucun pouvoir, de traiter d'une semblable chose, ni n'en pouvoit avoir. En effet, prétendre engager les Etats à remettre cette place à la France, c'étoit leur demander, qu'ils lui livraient les Clefs de leur País, pour y entrer, quand elle voudroit.

Comme la division des Provinces duroit toujours, cinq d'entre elles opinèrent à envoyer une Ambassade à Londres ; de laquelle le Prince d'Orange fût le Chef. Le Roi de France (2) ne trouvoit nullement à propos de se déclarer contre l'Angleterre, en cette disposition des esprits ; de peur que les Provinces l'ayant engagé à faire cette démarche, elles ne voulussent le laisser seul faire la guerre aux Anglois ; auxquels il n'étoit pas en état de résister, par mer.

On ne trouvoit rien de mieux, que de faire revenir De Witt, & le Roi donna ordre à son Ambassadeur de lui envoyer un Exprès à la Flotte ; pour lui représenter qu'il étoit tems, qu'il revint, pour reprendre les fonctions de sa Charge. D'Estrades l'avoit déjà fait, & le Pensionnaire lui répondit, qu'il partiroit incessamment.

Il étoit en effet tems qu'il revint, puis que (3)

(1) En une Lettre du 6. de Novembre p. 443. du T. III.

(2) Voyez la Lettre du 30. d'Octobre, là-même p. 424.

(3) Lettre du 5. de Novembre T. III. p. 433.

1665. l'on parloit de nouveau d'envoyer une Ambassade en Angleterre. Ceux qui favorisoient les Espagnols, ou les Anglois, & le Prince d'Orange étoient réunis dans ce sentiment, & même plusieurs Villes de Hollande y inclinoient. Si tous ces Partis, s'étant bien réunis, avoient pris des mesures de concert, ils auroient enfin eu le dessus ; sans qu'il fût possible de les empêcher d'exécuter leurs desseins, ou de rétablir l'autorité du Pensionnaire de Hollande. Les meilleurs Amis de De Witt ne disoient rien, de peur de s'attirer des affaires. Cependant D'Estrades n'oublia rien, pour leur faire reprendre courage. Il engagea même une Fille de la Douairière d'Orange, à porter les Provinces de Frise & de Groningue, à opiner contre l'Ambassade. Cette Dame, à qui l'Ambassadeur de France donne de grands éloges, étoit brouillée avec sa Mere, qui se mettant peu en peine du Gouverneur de deux Provinces, qu'on a nommées, ne pensoit qu'à l'avancement de son autre Petit-fils, le Prince d'Orange. D'Estrades rassura les Villes de Hollande, qui chancelloient, gagna le Quartier de Zwol dans l'Overysse, & celui de Zutphen en Gueldre ; en sorte qu'ils désavouèrent ce qu'on avoit dit en leur nom, dans les Etats Généraux, en faveur de la Paix avec l'Angleterre. Il croyoit que le Roi, son Maître, pourroit facilement gagner les Provinces de Gueldre & d'Overysse, auxquelles les courses des Munsteriens avoient causé de grandes pertes. Il n'avoit qu'à faire lever, en ces Provinces, quelques Compagnies de Cavalerie, & à en donner la conduite à des Gentilshommes, dont quelques-uns même se contenteroient d'être simples Cavaliers. Le Roi (4) le promit, s'il levoit de la Cavalerie, en ce País-là. Cependant les six-mille hommes tarديوient encore à venir, & quatre Provinces souffroient beaucoup des courses des Munsteriens. Seize-mille hommes de ces Troupes tenoient Groningue, comme bloquée ; sans néanmoins que la Ville fût en danger, parce qu'il y avoit quatre-mille hommes dedans, & qu'on en pouvoit entrer & sortir ; ce qui rendit le blocus inutile.

Le 5. de Novembre, De Witt étant arrivé au Tessel, écrivit un billet à D'Estrades ; pour lui apprendre son arrivée, & lui dit, qu'il seroit le lendemain à la Haie. On avoit donné ordre de débarquer incessamment six-mille hommes de l'Infanterie, qu'on avoit embarquée sur la Flotte, & de les envoyer à Groningue, & quinze-cens hommes, furent envoyés à Delfziel ; que l'Evêque de Munster menaçoit d'envahir, pour avoir une place maritime, afin de pouvoir correspondre par Mer, avec l'Angleterre. Si les six-mille François, qui venoient, eussent été près de là ; on auroit facilement pu couper les Vivres à l'Armée Munsterienne, & l'obliger de se rendre ; mais tout se fit, avec une lenteur, qui sembloit affectée. „ Il me semble, disoit D'Estrades, qu'il seroit de la dernière importance „ de défaire cette Armée de l'Evêque de Munster, „ ter, pour ruiner entièrement le parti & le créer, „ dit du Roi de la Grande Bretagne, du côté „ de la Terre ; & que ce fût, avec l'assistance des „ Troupes Françoises ; pour faire voir à ces quatre Provinces qu'elles étoient perdues, sans elles, & que c'étoit le Roi seul, qui avoit soutenu l'Etat ; au penchant, où il étoit de sa ruine. Mais pour cela, il falloit que les six-mille hommes vinssent plutôt, & qu'ils fussent vigou-

(4) Lettre du 13. de Novembre.

1665. vigoureusement soutenus, par les Troupes Hollandoises.

D'Estrades donna encore de très-bons avis, pour la maniere, dont le Commandant de ce Corps devoit se conduire à l'égard des Députez des Etats; qu'on a accoutumé d'envoyer, pour servir de Conseil à ceux qui commandent leurs Armées. „ Mr. de Pradel, *dit-il*, aura à se ménager avec les Députez des Etats. Ils n'ont „ pas route la chaleur, qui seroit à souhaiter, „ pour venir aux mains avec les Ennemis, & finir „ cette affaire. Mais, comme il a beaucoup d'expérience, & qu'il verra, peu de jours après „ être arrivé, ce qui se pourra faire de plus avantageux; je ne doute pas, qu'il ne prenne le „ chemin le plus court, pour décider cette affaire. Il faudra du tems, pour gagner leur „ confiance; car comme ils veulent agir en Soudains, il faut suivre leurs Conseils sur la „ guerre; encore qu'ils ne soient pas toujours „ ceux, qui sont les meilleurs à suivre. Ce que „ je trouve de plus fâcheux, c'est que le Prince „ Maurice agit envers eux, avec trop de soumission; ce qui lui a fait commettre de grandes fautes; & principalement à l'égard du passage, par où l'armée de Munster a passé, pour „ entrer dans le Pais de Groningue; lequel passage pouvoit être bien fortifié, la situation étant „ bonne; s'il ne se fût trop fié à ce que les „ Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvu par „ des Troupes venues de Frise. Cependant, s'il „ y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que „ trois-cens Paisans mal-armez, & une Compagnie de cent hommes.

C'est-là un inconvenient inseparable de la Constitution de la République, qui ne peut pas abandonner ses Armées à la discretion de ceux, qui les commandent; qui par trop de courage, ou par envie de se signaler, pourroient trop hasarder & réussir mal; ou commettre d'autres choses contraires au bien de l'Etat, ou par négligence, ou par quelque autre intérêt. Mais d'un autre côté, il peut arriver que les Députez font perdre aux Généraux de bonnes occasions de nuire aux Ennemis. On a regardé ce dernier inconvenient, comme moindre que le précédent; & les Etats ont toujours suivi la même maxime, de hasarder le moins qu'il est possible; dont on a vû des exemples remarquables, dans la Guerre, qui finit en MDCCXII.

Van Beuning (1) pressa encore le Marquis de Lionne, avec beaucoup de vivacité sur la Déclaration du Roi, contre l'Angleterre; mais le Ministre de S. M. se défendit, en disant que, si le Roi en usoit ainsi, il n'agiroit pas conformément à sa prudence. Sa raison étoit que les Etats, non seulement sans en donner communication au Comte D'Estrades, mais même en se cachant de lui, avoient envoyé une Personne expresse & de capacité en Angleterre, sous prétexte d'un échange des prisonniers; mais avec des ordres secrets de traiter de la paix, sans la médiation du Roi T. C. & même sans la participation d'aucun de ses Ministres. Il n'étoit, selon lui, ni de la bonne foi, ni honnête de presser le Roi de rompre, pour l'amour d'eux; contre un Potentat; vers lequel, dans le même tems, ils envoyoient en cachette un homme exprès, pour traiter de la Paix. Si cela étoit vrai, l'évènement montre que cet homme n'étoit pas un négociateur, qui fût à craindre.

(1) Lettre du 6. de Novembre T. III. p. 443.

L'Ambassadeur des Etats répondit à De Lionne, selon les derniers ordres, qu'il avoit reçus, que, si le Roi de France vouloit se déclarer, il signeroit que ses Maîtres ne feroient point la Paix, sans sa médiation. Il y eût encore beaucoup d'autres contestations des Ministres de France & des Etats, qu'on ne peut lire, qu'avec ennui, dans les Lettres du Comte D'Estrades, & auxquelles nous ne nous attacherons pas davantage. Si l'on avoit voulu tenter de faire la Paix; avec Charles II. sans la participation de la France; on changea entièrement de mesures, dès que De Witt eut paru dans l'Assemblée, & encouragé ses Amis.

De Witt (2) eut de grandes Conférences avec D'Estrades, & lui dit, que si le Roi son Maître se déclaroit contre l'Angleterre, ce seroit le moyen d'éteindre toutes les Cabales, qui se faisoient dans les Provinces; & que s'il fournissoit aux Etats l'argent, porté par le Traité, jusqu'au tems, auquel il donneroit le secours; c'étoit un moyen infailible de lui attirer l'affection & la confiance des Provinces, & particulièrement de la Hollande, qui étoit seule chargée de toute la dépense. La Gueldre, l'Overysse, la Frise & Groningue ne fournissoient rien, à cause du dégât que l'Evêque de Munster y avoit fait. La Zélande étant privée de son négoce, par Mer, ne fournissoit rien non plus. La Province d'Utrecht, ne pouvoit pas non plus beaucoup contribuer, ayant aussi souffert quelque perte. Ainsi la Hollande étoit chargée de tout, & il sembloit nécessaire que le Roi la soulageât, d'autant plus que le Roi seroit maître par-là de la volonté des Hollandois; au lieu que s'il laissoit les Etats, dans l'embarras où ils étoient, sans les aider & sans se déclarer; il étoit dangereux qu'ils ne se raccommodassent, contre leur gré, & contre leur intérêt, avec l'Angleterre, & que le parti contraire à celui de De Witt ne prévalût.

L'Ambassadeur de France lui dit, qu'il falloit voir ce que produiroit l'Assemblée des Etats de Hollande, & si elle rejetteroit toutes les Propositions d'une Paix secrète, & à part; & cela étant assuré, D'Estrades promettoit de s'employer à leur procurer ce qu'ils souhaitoient. Cependant De Witt & l'Ambassadeur employèrent leur adresse & leur crédit, pour se rendre les Députez favorables. Il parut que les Etats vouloient entretenir l'amitié, avec la France; par la maniere sévère, dont ils traitèrent un Ministre de la Haie, nommé *Landtman*; qui avoit dit, en chaire, que Dieu châtoit la République; *parce qu'elle acceptoit le secours d'un Roi idolatre, & qui étoit capable de faire massacrer les peuples, comme leurs Confreres l'avoient été à la S. Barthelemi, par un de ses prédecesseurs; qui outre cette barbarie, avoit aussi fait égorger plusieurs innocens à Anvers. Qu'on avoit quitté l'Alliance d'un Roi de leur Religion (Charles II.) pour lui faire la guerre, par des maximes d'un mauvais Gouvernement.* On a vu, par ce qu'on a dit ci-dessus du commencement de la guerre, qu'on ne pouvoit le rapporter qu'au Roi d'Angleterre, qui, en ce tems, étoit fort suspect de favoriser l'Eglise Romaine. Mais cette espece de Zèle, sont ordinairement fort mal instruits de ce qui se passe dans le monde; sans néanmoins en être plus habiles dans leur Profession; par laquelle ils sont engagez à respecter; plus que les autres, des Puissances que Dieu a établies, selon la Doctrine des Apôtres. Ce dis-

(2) Lettre de D'Estrades du 11. de Novembre;

1665. cours ayant été rapporté aux Etats, il tâcha de donner un autre tour à ce qu'il avoit dit; ce qui fit que plusieurs suffrages alloient à se contenter de son explication. Mais les autres jugerent, qu'il méritoit un châtement, parce qu'il avoit désigné assez clairement la personne du Roi de France. La Chaire lui fut interdite pour toujours, & il sortit de la Haie, quoi que le Peuple en fût fort entêté, sans qu'il s'ensuivit aucune émotion populaire; mais on a dit, quelques années après, qu'il avoit poussé la populace de la Haie, au meurtre des Freres De Witt.

Comme on étoit fort irrité dans la République, contre l'Evêque de Munster, on dit qu'il avoit fait une irruption dans les Terres des Etats, à l'instigation des Espagnols; & que le Marquis de Castell Rodrigo avoit donné occasion à cela, parce qu'il n'avoit pas voulu donner passage, au secours François, contre l'Evêque de Munster. A cette occasion, Louis XIV. écrivit (1) à son Ambassadeur, „ qu'il seroit bon „ d'échauffer les Provinces, dans ces bons senti- „ mens, & qu'il faisoit état de lui ordonner „ dans le tems auquel il seroit sa Déclaration „ (*sur les Droits qu'il prétendoit avoir sur les Pro- „ vinces Espagnoles*) de parler clairement des „ Droits de la Reine, sur certaines Provinces „ du Pais-Bas, sans les mettre néanmoins en „ condition, pour la Déclaration; mais comme d'un Prince, qui se promettoit cette rétribution de l'équité, & de la reconnoissance des Etats; qu'après qu'il auroit préféré leurs intérêts à tous les siens, par une rupture contre une autre Couronne, qui ne cherchoit, que son amitié, & qui lui avoit fait même des avances, qui lui auroit été fort avantageuses, pour la pouvoir conserver; les Etats en useroient à son égard, avec la meme affection & sincérité, pour l'appui & le soutien de ses Droits, comme le Traité les y obligeoit. La Cour de France se trompoit, dans cette attente. Pas une Puissance ne se croit obligée de se mettre à la discretion d'une autre plus grande, quelque obligation qu'elle lui ait; parce qu'il n'y a point de bienfait, que l'on doive acheter, par la perte de la liberté.

En ce même tems-là, (2) Van Beuning, en s'entretenant avec De Lionne, lui dit que le Roi pourroit bien penser à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munster, qui n'étoient pas bien payées; & qu'il en reviendroit un double avantage, puis que S. M. pourroit augmenter ses Troupes & diminuer, en même tems, celles de l'Ennemi des Etats. La difficulté étoit de faire venir en France ces Troupes, mais Van Beuning la leva, en disant qu'on les joindroit au Corps que De Pradel commandoit, & qu'il les conduiroit en France, avec les siennes, en y retournant. Le Roi trouva cet expédient bon, & donna ordre à D'Estrades d'exécuter ce dessein; en débauchant les Soldats de l'Evêque, soit par Compagnies & par Régiment, soit en ramassant les Soldats qui déserteroient un, par un, & en jettant des billets parmi l'Armée Munsterienne. Le Roi écrivit aussi la même chose à De Pradel.

Vers le (3) milieu de Novembre, toutes les Villes de Hollande déclarerent, dans leur Assém-

blées, qu'elles n'entendroient à aucune Propositi- 1665. on de Paix avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Le Pensionnaire fut ensuite chez l'Ambassadeur de France, pour lui porter cette parole & lui représenter, de la part des EE., que dans la conjoncture présente, il seroit bon que S. M. T. C. se déclarât contre l'Angleterre, suivant le Traité; afin d'exclurre toutes les Cabales contraires, qui seroient sans crédit, par cette Déclaration. De Witt pria encore D'Estrades de supplier S. M. de vouloir aider la Hollande de l'argent, qui lui étoit dû du subside des quatre premiers mois. Il disoit, que cette Province étant chargée de toutes les dépenses de Terre & de Mer, & les autres Provinces ruinées, ne sauroit supporter seule les frais de la guerre, si S. M. ne l'assistoit.

L'Ambassadeur ne manqua pas d'avertir la Cour de tout cela, & marqua à De Lionne, que le Roi pourroit prendre ses résolutions, avec sûreté, après le pas que De Witt & la Province de Hollande venoient de faire; & l'assura qu'ils attireroient à eux toutes les autres Provinces; dont une partie leur étoit déjà assurée, & dont on pourroit gagner les autres. (4) De Witt avoit aussi écrit des Lettres très-fortes à Van Beuning, pour presser la rupture & quelque secours en argent; ce qu'il ne manqua de faire.

De Lionne (5) répondit à l'Ambassadeur, que l'on seroit mal de négotier avec l'Evêque de Munster, qui ne cherchoit qu'à rendre inutiles les six-mille hommes, que le Roi avoit envoyez pour le réduire. Ses Soldats, qui étoient Wallons, Brabançons, & Franc-Comtois, avoient cependant commencé à déserter. Ils dirent que leurs Capitaines, qui étoient au service de l'Espagne, ne leur avoient donné congé que pour un an; en leur faisant espérer qu'ils s'enrichiroient du butin, qu'ils seroient dans les Provinces Unies. On leur fit donner des Passeports, pour se retirer; mais ils firent de grands brigandages, dans le Bailliage de Berg-op-zoom. Les Ministres de France ne manquerent pas d'irriter les Provinces Unies contre les Espagnols, qui traitoient de la sorte une Nation, qui étoit en paix avec eux.

D'Estrades (6) assura encore le Roi, qui souhaitoit avoir, par écrit, ce que De Witt lui étoit venu dire de la disposition des Etats à ne rien conclurre avec l'Angleterre; sans lui en faire part, & sans son consentement; qu'il ne croyoit pas qu'un Ecrit, signé de quelques Députés de la Hollande, fût d'une plus grande force, que ce qui avoit été fait; sur tout après que les EE. GG. le lui avoient confirmé, par le Président de semaine, & que leur résolution avoit été enregistrée. (7) Le Roi cependant rappella ses Ambassadeurs d'Angleterre, & promit que, dès qu'eux & Van Goch en seroient partis, il déclareroit sa rupture, avec le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité; sans desirer d'autres conditions, pour sa sûreté, que celles, qui seroient entierement conformes à ce Traité; c'est-à-dire, que les Etats ne négotieroient rien en Angleterre, sans son consentement.

Van Beuning apprit, avec beaucoup de joie, à Paris cette résolution du Roi; & ne demanda autre chose, sinon que la rupture se fit dès-lors,

(1) Lettre du 13. de Novembre, parmi celles de D'Estrades T. III. p. 454.

(2) Lettre du Roi du 13. du Novembre T. III. p. 458,

(3) Lettre de D'Estrades du 14. de Novembre T. III. p. 457.

(4) Le 12. & le 13. de Novembre.

(5) Par une Lettre du 18. de Novembre T. III. p. 462; Voyez encore la suivante.

(6) Lettre du 19. de Novembre T. III. p. 466,

(7) Lettre du 20. de Novembre p. 469.

1665. lors, & sans délai. Mais De Lionne lui répondit, *premierement qu'ayant à faire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'est, pas le maître, on devoit avoir grand égard à la sûreté des Ambassadeurs, avant que de passer à aucun acte d'hostilité.*

En second lieu, il lui dit, qu'il n'étoit ni assez imprudent, ni assez hardi, pour conseiller au Roi de faire ce pas, avant que de voir Van Goch, en Hollande; parce que comme il ne pouvoit recevoir l'ordre de son rappel, que plusieurs jours après, que les Ambassadeurs du Roi seroient partis, & peut-être déjà passés en France; il pourroit facilement arriver, que le Roi d'Angleterre, en cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible, avec la France, donneroit les mains aux conditions, que les Hollandois auroient témoigné désirer, & conclurroit la Paix, avec Van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours seulement, & nullement nécessaire, on auroit gagné que les Etats seroient en Paix, & la France seule en guerre pour leur intérêt. C'est ainsi que les Politiques, trop défiants & trop soupçonneux, rendent difficiles les choses les plus faciles. La France ne pouvoit pas croire raisonnablement que les Provinces Unies, dans l'état où elles étoient, offroient, ou voudroient seulement la trahir, pour faire plaisir à l'Angleterre. D'ailleurs le Peuple d'Angleterre n'étoit pas capable de mal traiter des Ambassadeurs, malgré le Roi, qui ne haïssoit pas d'ailleurs les François. Mais les Grands Ministres se font plus valoir, en prenant des précautions outrées, contre des maux, qu'ils n'ont pas sujet de craindre.

Le Roi de (1) France approuva la subtilité Politique de De Lionne, & ne laissa pas de promettre à D'Estrades, de donner sa Déclaration, quand il auroit avis que ses Ambassadeurs, & celui des Etats auroient repassé la mer, & non autrement. Pour ce qui est l'assistance en argent, de laquelle De Witt avoit aussi parlé, le Roi dit qu'il étoit surpris, qu'il ne fût pas tombé dans l'esprit de son Ambassadeur de lui représenter, qu'étant sur le point de rompre, pour le seul intérêt des Hollandois, avec une Couronne qui lui étoit amie, & n'en ayant point d'autre sujet particulier; il auroit droit de rappeler, en même tems le corps de six-mille hommes, qu'il avoit sur les Terres des Etats, ou de prétendre au moins qu'ils l'entretinssent à leurs dépens, s'ils désiroient qu'il continuât à les assister; n'étant pas dit, dans le Traité, qu'il dût soutenir deux guerres de cette sorte, en même tems; & étant porté au contraire, qu'aussi-tôt que l'Allié, qui ne seroit point attaqué, romproit contre l'agresseur, pour l'intérêt de l'autre Allié, le secours qu'il auroit auparavant donné, en Troupes, ou en argent, cesseroit.

Le Roi ne croyoit pas non plus, qu'il fallût se contenter de l'offre, que De Witt avoit faite de communiquer à D'Estrades l'instruction, de la personne, que les Etats pourroient envoyer en Angleterre; parce qu'il demeureroit toujours exposé à craindre, ou qu'on ne lui en eût donné d'autres plus secrètes; ou qu'on ne lui en envoyât, sur les ouvertures, que le Roi d'Angleterre lui pourroit faire, tous les jours. Il jugeoit donc qu'il falloit prendre au mot De Wit, sur la seconde offre qu'il avoit faite, que les Etats n'enverroient personne en Angleterre, si le Roi ne le trouvoit bon, & lui déclarer franchement, qu'il ne l'estimoit pas à propos.

(1) Lettre du 28. de Novembre T. III. p. 471.

1665. Le Roi écrivit encore, ce qu'il croyoit qu'on pourroit faire la Campagne suivante, afin que D'Estrades en conferât avec le Pensionnaire de Hollande; mais comme il ne s'en fit rien, nous ne nous y attacherons pas; non plus qu'aux offres, que quelques Non-Conformistes d'Ecosse & d'Angleterre faisoient de prendre les armes contre le Roi Charles II. pourvu que la France & les Provinces Unies les voulussent soutenir. Cela n'eut aucune suite, & l'on fit bien de ne se pas fier à ces mécontents, qui ne pouvoient qu'engager ceux, qui les auroient soutenus, en une mauvaise affaire. On peut voir ce que Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, dit dans ses Mémoires sur cette année.

On résolut enfin de rappeler Van Goch d'Angleterre, comme la France le demandoit; mais les EE. GG. écrivirent auparavant une (2) Lettre à S. M. B. datée du 11. de Décembre; dans laquelle ils lui rappellerent dans l'esprit, en peu de mots, les commencemens de la guerre, leur conduite en cette conjoncture, & sur tout par rapport à la paix, à laquelle ils étoient toujours disposés; quand on leur offriroit des conditions plus raisonnables, que celles qu'il leur avoit proposées. Le Roi y répondit le 16. du même Mois. Il y défend sa conduite, & censura celle des EE. GG. en témoignant d'ailleurs, qu'il seroit toujours prêt à accepter une Paix, qu'il prétendoit que les Etats lui devoient proposer les premiers. Il seroit à souhaiter que ceux, qui écrivirent cette Lettre, n'y eussent pas mêlé le nom de Dieu; pour confirmer des choses, dont il n'étoit guère possible de l'en croire, comme *d'attester devant Dieu le scrutateur des cœurs, qu'il ne désiroit autre chose, que d'en voir la conclusion, par une bonne & juste paix; qu'il pouvoit avoir très-avantageuse, s'il eût voulu, comme on l'a pû voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus.*

Pendant que tout cela se passoit, on ne profitoit pas assez des six-mille hommes, que le Roi de France avoit envoyés, pour repousser & même pour chasser l'Evêque de Munster des Provinces Unies. (3) Ils firent très-bien, dans l'attaque de la Ville de Lochem, qui fut emportée, comme on le voit dans une Lettre du Roi à D'Estrades, du 25. de Décembre. Il croyoit pouvoir bien dire, sans reproche, que s'il ne les avoit pas envoyés, & même que s'il ne retenoit pas le ressentiment de plusieurs Princes (ce qu'il faisoit, *disoit-il*, avec des soins, qu'il ne s'étudioit pas de faire valoir) l'Evêque de Munster n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore d'être secouru, & si fortement appuyé de leurs armes; qu'elles auroient jeté, & jetteroient encore les Etats en de plus grands embarras, & en plus de risque, que toute la Puissance d'Espagne ne leur en avoit pu faire courir.

Cela étoit, sans doute, une exagération; puis que les Princes Voisins n'étoient pas d'humeur, quand ils l'auroient pu, à aggrandir si fort l'Evêque de Munster; ni ne pensoient pas à se partager ce qui appartenoit aux Etats Généraux; outre que cette sorte de Confédérations de Princes, dont les intérêts sont contraires, ne réussissent guère.

O 3

Les

(2) Voyez-là au III. Tome des Lettres de D'Estrades p. 496.

(3) Voyez sa Lettre pag. 515. du III. Tome des Lettres de D'Estrades.

1665. „ Les ordres, *continuoit-il*, que j'ai donnez,
 „ & que je renouvelle, tous les Ordinaires, sur
 „ la Discipline de mes Troupes, me font juger
 „ que, si les Soldats prennent quelque liberté;
 „ elle ne peut proceder que du peu d'ordre, que
 „ les Députez (*des Etats*) donnent à pourvoir à
 „ diverses choses, qui sont néanmoins absolu-
 „ ment nécessaires, pour leur subsistance. Je ne
 „ mande pas aux Officiers, comme vous pouvez
 „ bien croire, la pensée, que j'ai là-dessus; au
 „ contraire je ne leur recommande rien plus, que
 „ le sévère châtement des moindres excès. Mais
 „ comme la publication, qui s'en est faite dans
 „ les Villes, n'est qu'un effet de la mauvaise vo-
 „ lonté des Cabales contraires; il sera bien à pro-
 „ pos que vous pratiquiez souvent le même ex-
 „ pédient, dont vous vous êtes déjà fervi, pour
 „ désabuser les peuples; en faisant imprimer les
 „ Lettres, que le Sr. de Pradel, ou l'Intendant
 „ vous écrira, pour justifier la bonne conduite
 „ des Troupes, ou pour informer le Public des
 „ punitions, qui auront été fait des defordres,
 „ qui ont été commis.

Il y avoit, sans doute, quelque chose de vrai, dans ce qu'on écrivoit de France, au nom du Roi; mais toutes les plaintes, qu'on avoit faites, n'étoient pas fausses, comme on le verra par la suite. Il y a des incommoditez inévitables à recevoir des Troupes, qui ne sont pas assez ménagées, par ceux qui les appellent. Le meilleur étoit de les employer promptement à exécuter ce pour-quoi elles avoient été appelées, afin de n'en avoir plus besoin.

C'étoit le sentiment du Roi (1) „ que rien ne
 „ pouvoit plutôt porter l'Evêque à conclurre un
 „ accommodement, aux conditions, que l'on
 „ pouvoit souhaiter, que de continuer la guer-
 „ re, pendant l'Hiver, & qu'au lieu de mettre
 „ les Troupes en Quartier d'Hiver, elles entra-
 „ sent dans le Pais de l'Evêque, le plus avant
 „ qu'elles pourroient, & y assiégeassent quelque pla-
 „ ce; à quoi il y auroit plus de facilité alors, que
 „ la terre étoit ferme, par la gelée, qu'on n'en
 „ avoit au tems de la pluye, auquel on n'avoit
 „ pas laissé de prendre Lochem. Si cela ne se
 „ pouvoit, il croyoit qu'il falloit ravager ses E-
 „ tats, aussi loin qu'on pourroit, pour lui rendre
 „ ce qu'il avoit fait sur leurs terres.

Cependant (2) un Agent de l'Empereur, nom-
 „ mé *Friquet*, qui étoit depuis long-tems en Hol-
 „ lande, & qui s'étoit mêlé de cette affaire, tâ-
 „ choit de détourner l'orage, qui pouvoit tomber
 „ sur les Etats de l'Evêque; que l'Empereur pro-
 „ tegeoit, commé étant Membre du Cercle de
 „ Westfalie. Les Etats, conformément aux senti-
 „ mens du Roi de France, demandoient que l'Em-
 „ pereur ordonnât à l'Evêque de sortir des Terres
 „ & des Places, qu'il leur avoit occupées; de re-
 „ noncer à toutes sortes d'Alliances, contre eux,
 „ & de prétensions; de desarmer, & de ne prendre
 „ les armes, sous quelque prétexte, que ce fût, ni
 „ contre eux, ni contre leurs Alliez. Cela étant
 „ exécuté, ils promettoient de consentir à un bon &
 „ sincère accommodement avec lui. *Friquet* répondit,
 „ que c'étoit se moquer que de faire de semblables
 „ propositions; mais *De Witt* lui repliqua qu'il le
 „ laisât donc, & qu'il arriveroit peut-être pis à
 „ l'Evêque. Il ne manquoit, que d'agir vigoureu-
 „ sement contre lui.

L'Ambassadeur de France manda au Roi „ qu'il
 „ ne pouvoit rien écrire du détail des defordres; qui

1665. „ se faisoient, par les Troupes Françoises; mais
 „ qu'il savoit que *De Pradel* apportoit tous les
 „ soins possibles à les reprimer; qu'il avoit fait
 „ pendre, & passer par les armes plusieurs Sol-
 „ dats; que l'Intendant de l'Armée lui avoit é-
 „ crit, qu'il avoit payé le dommage qu'ils avoient
 „ fait, & avoit particulièrement indemnisé les
 „ propriétaires de deux Maisons, qui avoient
 „ été brûlées. Mais *D'Estrades* avoüoit que les
 „ Troupes Françoises, qui n'étoient pas accou-
 „ tumées à une vie réglée, comme les Troupes
 „ des Etats, auroient de la peine à se réduire à
 „ la Discipline Militaire du Pais; ce qui seroit
 „ nécessaire, si l'on vouloit gagner l'amitié des
 „ peuples, qui étoient accoutumés à aller & ve-
 „ nir librement dans leur Pais; & qui croyoient
 „ qu'on les veut foumettre, lors que le contraire
 „ arrive, & que l'on en usoit ainsi en France, ce
 „ qui leur donnoit de l'éloignement pour les Fran-
 „ çois.

On fut pourtant bien-aîsé, dans les Provinces, lors qu'on apprit (3) que le Roi trouvoit bon que l'on fit un siege; parce que ceux, qui vou-
 „ loient brouiller les Etats avec la France, ré-
 „ pandoient que le Roi ne cherchoit qu'à faire
 „ durer la guerre. A la verité, les Troupes étant
 „ en Quartier d'Hiver, avec tout l'attirail qu'il
 „ faut pour faire un siege; on ne crut pas que
 „ cela se pût faire alors.

Il y eut des contestations, entre les EE. GG. & leurs Députez à l'Armée, sur une Proposi-
 „ tion, qu'on avoit faite d'assiéger la Ville de
 „ *Boholt*. *De Pradel* avoit dit qu'il n'en étoit
 „ pas d'avis, & ayant exposé les raisons, qui l'em-
 „ pêchoient d'en être, avoit ajoûté, que si néan-
 „ moins le Prince *Maurice* lui commandoit d'at-
 „ taquer cette place, il le feroit d'abord, avec
 „ les Troupes du Roi. Mais *Maurice* n'avoit pas
 „ voulu le faire, & si on avoit voulu que ce sié-
 „ ge se fit, ç'auroit été aux Députez à ordonner
 „ à *Maurice* lui-même qu'il le commandât. Il y
 „ a apparence que ni *De Pradel*, ni *Maurice*, ni
 „ le *Rhingrave* ne vouloient prendre sur eux la
 „ réüffite de ce siége, & que les Députez voyant
 „ que les Généraux n'osoient pas se charger du
 „ succès de cette affaire; ils craignirent de leur
 „ ordonner d'entreprendre une chose, qui pourroit
 „ bien manquer, & dont ils ne pourroient pas
 „ donner la faute aux Généraux. Ainsi il ne se fit
 „ rien de conséquence, après la prise de *Lochem*
 „ pendant cette année.

Il y eut deux autres négociations, entre les
 „ deux Couronnes du Nord, & les Etats Géné-
 „ raux, qui firent ce qu'ils purent, pour les ga-
 „ gner, & pour les détacher entièrement des in-
 „ terêts de l'Angleterre. Il étoit de conséquence
 „ pour les Etats de les avoir de leur côté, ou
 „ pour le moins qu'elles ne se joignissent pas à
 „ l'Angleterre. Mais ni l'une, ni l'autre ne vou-
 „ loit se déclarer pour les Etats, par pure géné-
 „ rosité. Elles demandoient l'une & l'autre de
 „ certains avantages des Etats, que ces derniers ne
 „ pouvoient accorder qu'avec peine. La verité é-
 „ toit que ces deux Puissances croyoient, que les
 „ Etats les devoient dédommager des pertes, qu'elles
 „ pouvoient avoir faites, & que c'étoit ce qu'on ne
 „ pouvoit leur accorder, qu'avec bien de la peine.

Le Roi d'Angleterre, (4) comme l'assuroit le

Rési-

(1) Lettre du même jour p. 526. du même Tome.

(2) Lettre de *D'Estrades* du 27. de Decembre p. 528.

(3) Lettre du 31. de Decembre p. 533. du III. Tome & p. 8. du IV. Tome.

(4) Lettre de *De Lionne* à *D'Estrades* du 24. de Juillet T. III. p. 220.

1665. Résident de Danemark à Paris, avoit donné part au Roi T. C. en grand secret, par ordre du Roi son Maître, que les Ministres du Roi de la Grande Brétagne, & ceux de Suede l'avoient fort pressé de faire une Triple Alliance, entre les trois Couronnes; par laquelle on lui promettoit de ne point faire d'accommodement, avec les Hollandois, quand même il n'y auroit que ce seul point à ajuster; sans les obliger de donner satisfaction à ce Roi, tant sur les liquidations des dettes, qui avoient été contractées, entre eux, ce qui étoit le principal; que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois ne continuaissent les mêmes fraudes, qui avoient ruiné tout le revenu de ses Peages.

Sur cela & sur d'autres considérations, (1) Louis XIV. jugeoit, qu'il étoit important de rompre cette triple Alliance, & de commencer par renoncer aux Eclaircissemens du Traité d'Elbing; lesquels les Suedois prétendoient être très-désavantageux à leur Nation. Les Etats sentirent bien la nécessité de rompre ce Projet d'Alliance; mais comme la Ville d'Amsterdam perdoit, par cette rénonciation, cela tarda encore quelque tems. Elle n'y consentit, que le 15. d'Octobre, pour ne pas multiplier trop les Ennemis de l'Etat; & le lendemain on dépêcha un Courier pour la Suede, pour donner ordre à *Isbrand*, Ambassadeur de Hollande à Stockholm, de le dire à cette Cour. (2) Cependant la Cour de France; qui jugeoit que c'étoit en effet quelque chose, parce que ce relâchement pourroit bien obliger les Suedois à ne point s'engager avec l'Angleterre, dans une ligue offensive, & à demeurer neutres; doutoit néanmoins, que, selon la maniere, dont les Suedois avoient accoutumé de traiter, qui étoit de vouloir trouver de grands avantages, en toutes choses; cette satisfaction, qu'on leur offroit, suffît pour les engager à soutenir les Etats contre les Anglois. Mais, comme disoit le Roi, en toutes les affaires, il faut se contenter de ce qui se peut, & n'avoir pas à se reprocher d'avoir rien omis, dans une chose de conséquence.

Le même Monarque jugeoit, en ce même tems-là, que si les Etats vouloient se résoudre à satisfaire le Roi de Danemark sur ses plaintes, dont la plupart paroissoient justes aux Ministres de la France; on le porteroit aisément à se déclarer, contre l'Angleterre. Il ne s'agissoit que de quelques millions, comme on le verra, avec quoi il s'armeroit, & seroit en état de secourir très-utilement ses Alliez; comme le Sund & les postes de Norwegue l'avoient fait voir, par de bons effets. Si l'on manquoit à faire ce coup, le dégoût qu'il auroit de la maniere, dont on le traiteroit, & les vives instances, que lui faisoient les Anglois, le porteroient bien-tôt, disoit le Roi de France, à embrasser leur parti. L'Envoyé d'Angleterre, qui étoit alors à Copenhague, disoit hautement qu'il falloit que le Roi de Danemark se déclarât ami, ou ennemi, & lui offroit de grands avantages, s'il vouloit embrasser le premier parti, & le menaçoit de toutes sortes d'hostilités, s'il prétendoit seulement demeurer neutre. C'étoit ce que le Roi T. C. vouloit que son Ambassadeur représentât fortement aux Etats; & c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, comme on le peut voir par les

1665. Lettres de De Witt & de Van Beuning. Le premier écrivoit à l'autre, le 17. de Décembre de cette année, „ qu'il s'étoit fait fort à *Clingenberg*, „ Envoyé Extraordinaire de Danemark, de faire „ agée, à leurs HH. PP. de remettre à son „ Maître, 1. deux Obligations montant ensemble à trois-cens-cinquante-mille Ecus, avec „ les interêts de deux années : 2. une autre Obligation de cent-quarante-mille Ecus, avec „ les interêts, d'environ deux ans : 3. que l'on „ quitteroit à S. M. la dette du provenu du „ Vaisseau *le Hennip*, qui n'avoit pas encore été „ payé, depuis la conclusion de la Paix, avec „ Cromwel, & qui montoit à cent-vingt-mille „ Ecus : 4. que l'on condescendroit à tout ce „ qu'il demandoit, pour empêcher les fraudes, „ qui se commettoient, dans le Nord, dans le „ paiement des Droits : 5. qu'on quitteroit le „ Roi du subside, qu'il devoit fournir à l'Etat, „ en cas de guerre, avec l'Angleterre, & qu'il „ devoit depuis qu'elle étoit commencée : 6. „ qu'on lui payeroit en argent le même subsi- „ de, qu'on avoit payé, pendant la dernière „ guerre avec l'Angleterre; lequel se montoit à „ cent-quatre-vingt-douze-mille Ecus; sans com- „ pter le subside, par an, que S. M. se résér- „ voit dès à présent; ce qui étoit un tiers plus, „ que pendant la dernière guerre, avec les An- „ glois; mais à condition qu'Elle exécuteroit dès „ lors, contre les Anglois, les conditions du Trai- „ té, de l'an MDCLIII.

Clingenberg paroissoit content de ces Propositions, mais il portoit le subside si haut, par rapport aux derniers Articles; que s'il n'en rabattoit, il n'étoit guère possible de rien conclure; car il demandoit d'abord deux millions & demi, par an, & il en étoit enfin resté à deux millions. On lui offrit là-dessus, que s'il arrivoit que la Suede rompît avec le Danemark, comme il paroissoit le craindre, leurs HH. PP. doubleroit le subside de l'an MDCLIII. pour mettre S. M. en état de se mettre, en meilleure posture, par mer. Mais les Ministres de Danemark, qui regardoient les vieilles dettes du Roi, comme éteintes, parce qu'il n'étoit pas en état de les payer, ne furent pas satisfaits de ces offres.

Le Pensionnaire de Hollande offrit ensuite, jusqu'à douze-cens-mille Francs en argent, par an; mais les Danois vouloient avoir, au moins, deux millions. Il concluait de là, (3) que le Roi de France ne devoit plus presser les Etats, mais le Roi de Danemark, ou ses Ministres, de finir cette négociation, & même d'y contribuer du sien; d'autant plus que leurs HH. PP. consentiroient à rabatre au Roi T. C. en cette considération une partie des Arrérages du subside, qui étoit dû (4) par lui aux Etats, depuis qu'ils avoient déclaré la guerre à l'Angleterre. Cette affaire ne put être vidée cette année, à cause des difficultés, qui s'y trouverent, dont on dira quelque chose dans la suite.

On avoit souhaité avec impatience, dans les Provinces, de voir arriver les six-mille François, que Louis XIV. devoit envoyer, selon le Traité de Garantie; & à peine étoient-ils en chemin, qu'on souhaitoit de les voir retourner en France. (5) Il couroit à Paris un bruit sourd, parmi les Gens

(1) Lettre de De Lionne du 24. de Juillet T. III. p. 220.

(2) Lettre du Roi au Comte D'Eltrades, du 23. d'Octobre T. III. p. 400.

(3) Dans une Lettre du 24. de Decembre de cette année.

(4) Touchant ce subside, voyez ce Tome III. de cette Histoire p. 16. & suiv.

(5) Lettre de Van Beuning du 11. de Decembre.

1665. Gens de Guerre, que les Troupes Françoises avoient eu beaucoup à souffrir, en leur passage, sur les Frontières de Leurs HH. PP. Van Beuning avoit vû à Paris une Lettre de D'Esstrades au Roi, où il disoit „ que la Hollande faisoit tout „ ce qu'elle pouvoit, pour mettre ordre à tout; „ mais qu'on n'exécutoit pas tout ce qu'elle „ commandoit, & qu'il y avoit une faction, „ dans les Provinces Unies, qui attribuoit tous „ les desordres au secours François. Le Duc „ d'Anjou, Frere du Roi, avoit dit que les „ Troupes mouraient de faim; mais aucun des „ Ministres n'en avoit parlé aux Ambassadeurs „ des EE. GG. Il n'y avoit que le Prince de „ Turenne, qui avoit dit à Van Beuning, en „ termes très-piquants, qu'il étoit ridicule que „ l'on eût assuré en France, que LL. HH. PP. „ avoient donné ordre, qu'on donnât des Bas & „ des Souliers à l'Infanterie Françoisé, & que „ l'on n'eût pas encore exécuté une semblable „ bagatelle. Ces sortes de choses n'arrivoient „ pas, par la négligence des EE. GG. mais par „ celle de ceux à qui on avoit donné une sembla- „ ble commission, qui apparemment y vouloient „ trop gagner; ce qui n'arrive que trop-souvent, „ parmi une certaine sorte de gens, qui ne font „ aucun scrupule de faire payer aux Puissances, ce „ qu'ils doivent fournir, le double de ce qu'ils liv- „ rent. Il y avoit néanmoins aussi de la faute des „ Troupes Françoises, en cette occasion, comme „ le Pensionnaire de Hollande (1) l'assure: les plain- „ tes, dit-il, que l'on fait à la Cour, ou plutôt „ le bruit qu'on y fait courir, que le secours des „ François n'a pas été bien traité, dans ce Pais- „ ci, n'est certainement point bien fondé. S'ils „ ont souffert, ils doivent s'en prendre à leurs „ propres desordres; puis qu'ils ont traité si „ mal les Chartiers, Vivandiers & autres, qui „ devoient travailler à leur procurer l'abondan- „ ce, qu'ils s'en sont fuis, & que d'autres n'ont „ pas voulu prendre leurs places. Les vents con- „ traires ont été cause, que les Bas & les Sou- „ liers n'ont pas pû remonter la Rivière (de la „ Meuse) aussi-tôt qu'on avoit espéré. Néan- „ moins on les leur a distribués. Il est vrai que „ ceux, qui les ont livrés, n'ont pas donné ce „ qu'ils avoient de meilleur; soit par avarice, „ soit parce qu'on les pressoit trop.

Les Princes de Lunebourg, paroissoient aussi alarmer, de ce que l'Expédition des Troupes de l'Etat dût être si courte; puis qu'il y avoit de l'apparence qu'elles marcheroient, au premier jour, vers leurs Garnisons. Ces Princes craignoient eux-mêmes une invasion des Munsteriens, & que les Troupes, levées & entretenues, à frais communs, n'en souffrisent. Sur cela, on écrivit aux Députés de LL. HH. PP. & au Prince Maurice, d'avoir égard aux représentations de ces Princes; autant que la saison & l'état des Troupes le pourroient permettre. Il auroit été à souhaiter, que tout eût été prêt plutôt, & que l'on eût pressé vivement l'Evêque de Munster, pour le contraindre de se raccommoder au plutôt avec l'Etat; mais cela ne se put pas faire.

Il est surprenant que, dans une Lettre du Pensionnaire de Hollande à Van Beuning du 31. de Decembre, on voye que l'on étoit mécontent de ce que les Officiers, qui commandoient les Troupes Françoises, eussent persuadé au Prince Maurice de Nassau, qui commandoit en Chef les Troupes de l'Etat, & à qui les autres devoient

obéir, qu'il étoit tems de se retirer dans les Quartiers d'Hiver, contre le sentiment des Députés de leurs HH. PP. On prétendoit que les Troupes ne manquoient de rien, ni pour les hommes, ni pour les Chevaux. Tout ce qu'on pouvoit faire, ne pouvoit être, que quelques courses sur les Terres de l'Evêque. On les pouvoit faire, en joignant quelques Troupes de diverses Garnisons, pour retourner incessamment, après avoir fait quelque dégat.

D E' S le commencement de l'année suivante, 1666. on fit plusieurs Projets, pour la continuation de la guerre, tant par Mer que par Terre. On croyoit alors que la Flotte Françoisé, commandée par le Duc de Beaufort, pourroit se joindre à celle des Etats, & l'on convint de diverses choses là-dessus. Mais comme cela ne se fit point, je ne m'y arrêterai pas.

Le Marquis de Lionne (2) écrivit au Comte D'Esstrades, une Lettre au nom du Roi, où il exhorte fort les EE. GG. à engager le Danemark à entrer dans le parti du Roi & des Etats, à quelque prix que ce pût être. „ Il ne s'agissoit pas „ seulement, selon lui, de gagner ce Prince, & „ d'avoir ses forces dans leur parti; ce qui feroit „ toujours un avantage inestimable; mais il étoit „ aussi question d'empêcher, qu'il ne les joignît „ à celles de l'Angleterre; ce qui feroit d'un „ préjudice infini, & pour la chose même, & „ pour les suites, si la Mer Baltique leur étoit „ fermée.

Le Résident de Danemark avoit été, disoit-il, déclarer deux choses au Roi, l'une que les EE. GG. n'alloient point au but; que ce n'étoient qu'amusemens, & qu'ils ne prenoient pas le vrai chemin de contenter son Maître; qu'il n'y avoit rien d'effectif, que l'argent comptant, qu'on lui offroit, qui étoit quatre-cens, & quatre-vingt-mille écus; qui ne suffisoient pas à beaucoup près, pour armer & pour entretenir les trente Vaisseaux, qu'on desiroit que le Danemark équipât. Il ajoutoit, que si on lui offroit la quittance d'une somme de quinze-cens-mille francs, que son Roi devoit, en y comprenant les interêts; le Roi son Maître avoit des prétensions, contre les Etats, de sommes ou égales, ou qui surpassoient celles-là, & étoit prêt à se rapporter de ces prétensions au Roi de France, sans se prévaloir de la quittance, que les Etats lui offroient. Ce Résident demandoit aussi qu'on mît ordre aux tromperies, qui se commettoient aux Péages. Tout cela étant fait, il demandoit encore, qu'on fournît à son Maître ce qu'on savoit bien être nécessaire, pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux; puis qu'autrement on savoit bien, que quand il promettrait de le faire à ses propres dépens, il ne feroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

Enfin le Résident avoit déclaré, que le Roi de Danemark feroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti, où il voyoit la France; mais que, si elle n'avoit pas le pouvoir de porter les Etats à faire ce qu'il demandoit, elle ne trouveroit pas mauvais, que, si ne pouvant demeurer neutre, en cette guerre, sans se perdre; il acceptoit les Propositions, que les Anglois lui faisoient, en le menaçant même, s'il ne les acceptoit pas. Ils ajoutoient encore, comme di-

soit

(1) Dans une Lettre du 17. de Decembre, à Van Beuning.

(2) Lettre du 1. de Janvier, au Tome IV. de celles de D'Esstrades.

1666. soit le Résident Danois pour l'engager, que quoi que le Roi de Danemark signât, il ne seroit néanmoins tenu à rien; si la Suede ne faisoit la même chose, que lui, dont les Anglois se faisoient fort; outre que le Roi d'Angleterre s'obligerait de ne conclurre jamais la paix; sans lui faire obtenir des États Généraux la satisfaction, qu'ils lui avoient refusée, jusqu'alors.

Ces raisons faisoient que le Conseil de France jugeoit que, si jamais un million, à quoi la chose se réduisoit, pouvoit être utilement employé c'étoit en cette occasion; où cette somme, donnée à propos, pouvoit en épargner cent fois autant. La raison qu'on en donnoit, c'étoit que si la guerre alloit durer deux ans, & qu'il fallût que les EE. dépensassent quarante-millions de Francs par an, en deux ans ils en dépenseroient quatre-vingt-mille. Mais si la France & la République des PP. UU. avoient les Danois de leur côté, & pouvoient fermer le Sund aux Anglois; ils ne pourroient continuer la guerre, qu'une seule année.

Quand Louis XIV. faisoit presser le Pensionnaire de Hollande, de porter l'État à retenir le Danemark dans son parti, en s'engageant à lui donner la somme qu'il demandoit; il s'écrioit qu'il n'étoit pas possible, que la Province de Hollande, qui seule, en ce tems-là, pouvoit faire quelque dépense; pût suffire à de si grands frais, & il avoit sans doute raison. Mais de Lionne, que l'on suppose être l'Auteur de cette Lettre, avertit le Comte D'Éstrades de ne se laisser point surprendre, par l'éloquence de De Witt, & lui fournit des armes pour le vaincre, en lui répliquant, qu'on savoit très-bien à la Cour de France: „ qu'il n'y avoit alors aucun Prince, ni E-
„ tat, dans le Monde, sans en excepter ni l'An-
„ gleterre, ni même la France, qui ait autant
„ de moyens & de facilité; qu'en avoient Mrs.
„ les États de Hollande, de faire de grands ef-
„ forts en matière d'argent, sans presque s'in-
„ commodér. Pour faire ces sortes d'efforts, dit
„ le Ministre de Louis XIV., deux choses sont
„ absolument requises; l'une que l'argent soit
„ effectivement dans le País; & l'autre que l'E-
„ tat, ou le Prince ait la facilité de le tirer, &
„ de s'en servir. Il est constant, qu'il n'y a País
„ au Monde, où il y ait effectivement tant de
„ richesses, que dans les Provinces Unies; &
„ dans le tems même, auquel tous les autres États,
„ ou sont dans la pauvreté; faute d'un commer-
„ ce ordinaire; ou perdent le principal fruit
„ du leur, depuis cette guerre, qui l'a entière-
„ ment interrompu, comme la France; on voit
„ arriver au Tessel des Flottes riches de vingt-
„ millions. On ne peut pas dire, que ce ne soient
„ des marchandises d'or. Elles sont aussi-tôt con-
„ verties en argent, au désavantage des autres
„ États, qui ne peuvent s'en passer, & qui sont
„ forcez de s'épuiser d'argent, pour ne manquer
„ pas de ces marchandises. Il ne faut que voir
„ la quantité innombrable de Chariots chargez,
„ qui entrent tous les jours, & à tous momens
„ dans la France, par la Picardie, ayant passé
„ par la Flandre, & dont il faut payer le prix
„ en argent comptant; sans qu'on ait le débit
„ des Vins de France & des autres denrées, pour
„ compenser ce préjudice; ce qui apporte de si
„ notables diminutions aux fermes du Roi d'en-
„ trées & de sorties, qu'il n'en recoit presque
„ rien.

Il semble, à lire cela, que les Hollandois ne

1666. faisoient que s'enrichir, & la France que s'appauvrir. Mais si on examine bien la chose, on trouvera que les Hollandois s'appauvrissoient, aussi-bien que les François.

I. Il est vrai, que le bien des Hollandois (avec lesquels il ne faut pas confondre ici les Habitans des autres Provinces, si l'on en excepte les Zélandois, qui négocioient, comme faisoient les Habitans de la Hollande) consiste en argent, pendant qu'ils demeurent Marchands. Mais les deux Provinces négociantes sont trop petites, pour faire des capitaux aussi grands, qu'on s'imagine. D'ailleurs elles sont exposées à de grandes pertes par les naufrages, qui arrivent en toutes les Mers, où elle naviguent, & par la capture, que les Nations avec lesquelles elles sont en guerre, en font; comme il étoit arrivé pendant cette guerre, avec une Nation puissante en Vaisseaux, comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus; en parlant du commencement de cette guerre, avec l'Angleterre.

II. Les EE. de Hollande ne peuvent trouver de l'argent, que par deux voies; dont l'une est l'emprunt, qui le fait passer des mains des Particuliers en celles de l'État, ou les Impôts nouveaux, sur ce qui se consomme. Il faut payer les intérêts des sommes, que l'on emprunte; qui encore que petits, considerez en eux-mêmes, ne peuvent pas être payez régulièrement, sans déboursier de grosses sommes, tous les ans; si l'on veut avoir quelque crédit, lors qu'il en est besoin. Pour les pouvoir payer, on a souvent été obligé de les diminuer; comme après la Paix de Munster, qu'ils furent réduits de cinq à quatre pour cent, & pendant les fâcheuses guerres, qu'on a eues avec l'Angleterre & la France, tems auquel on n'a payé que deux pour cent d'intérêts, quoi que l'État en eût promis quatre. Étant chargé de l'entretien de grandes Armées, par Mer & par Terre, il étoit dans l'impossibilité de continuer à payer le même intérêt. Depuis la dernière guerre finie l'an MDCCXII. les Intérêts, qui avoient été jusqu'alors à quatre pour cent ont été réduits à trois & demi. Cela fait voir, que l'argent a diminué, dans les Coffres de l'État, & qu'il n'y est pas rentré, par la circulation qu'on s'imagine, qui se fait dans les finances. On a, pendant ces guerres, payé beaucoup d'argent hors du País; comme dans les País-Bas Espagnols, à présent Autrichiens; en Espagne, & dans le Portugal, & même en Italie. Il a fallu payer des subventions à divers Princes, pour les empêcher d'être accablez par la France. On a encore acheté des Troupes Allemandes, Suedoises, Danoises & Suisses. Si l'on disoit, que cela ne s'est fait que dans cette dernière guerre, on se tromperoit; puis qu'il est certain que dans la guerre de MDCLXXII. on acheta beaucoup de Troupes des Couronnes du Nord, & de divers Princes d'Allemagne.

III. L'autre manière de trouver de l'argent est de charger les peuples de taxes & d'impôts. Il a été impossible, que la République ayant été engagée en de grandes guerres; soit pour leur longueur, comme celle qu'elle eut avec l'Espagne, pendant près de quatre-vingt ans; soit pour les excessives dépenses, qu'il lui a fallu faire, comme celles qu'elle a eues avec l'Angleterre & avec la France; il a été, dis-je, impossible, qu'outre de grands emprunts, elle n'ait mis plusieurs impositions sur ses Sujets. Elles n'ont pas été mises, seulement pour un peu de tems, mais pour toujours; & même elles ont été augmentées de tems en tems, selon les besoins de l'État, soit ordi-

1666.

naires, soit extraordinaires. Les Peuples se sont soumis sans aucune résistance, à tous ces Droits; persuadez qu'ils n'étoient imposez, que par la nécessité, ou pour la conservation de l'Etat, comme il étoit vrai.

IV. Ces Droits n'ont pas été seulement sur l'entrée & sur la sortie des Marchandises, mais sur tous les Biens Fonds, Terres, Maisons &c. Il y en a même de personnels, qui regardent ce qu'on peut avoir au de-là des fonds. Il faut rendre néanmoins cette justice à la République, que les pauvres, comme sont une infinité de gens, qui vivent, comme on dit, du jour à la journée, tant dans les Villes, qu'à la Campagne, ne payent presque rien; parce qu'ils ne sont pas soumis à la Quotization, & que ce dont ils se nourrissent n'est point chargé. Il n'y a aucunes tailles personnelles, qui tourmentent & qui ruinent les pauvres Païsans, & les Habitans des petites Villes; dont les prisons sont souvent remplies, en de grands Royaumes; parce qu'ils ne peuvent pas payer les Tailles, qui sont dûes aux Rois.

V. Nous avons cru pouvoir faire cette petite digression, à propos d'un raisonnement spécieux d'un Ministre de France, qui croyoit que le Pensionnaire de Hollande exagéroit la pauvreté de la République; lors qu'il la représentoit comme hors d'état de continuer une dépense, à laquelle on la vouloit engager. Je n'ai rien dit des Flottes de vingt-millions de valeur, qu'on lui reprochoit; parce qu'encore qu'il y en ait pu avoir d'aussi riches, il faut en rabattre les frais, qu'il avoit fallu faire pour les équiper, & pour les entretenir de tout, tant pour revenir, que pour aller.

Outre cela, il y a de grands risques à courir, à l'égard des Vents & des Pirates, & tous les voyages ne réussissent pas également. Si on ne gaignoit pas quelquefois considérablement, on ne seroit pas en état de souffrir les pertes, qui arrivent inévitablement, de tems en tems, & sur lesquelles il faut, en quelque manière, compter. Tout cela fait que les Compagnies des Indes, qui rendoient d'abord de grands retours aux Interessez, au commencement de leurs établissemens, ne leur rendent aujourd'hui qu'un très-petit intérêt. Si les *Actions*, comme on parle ici, qui sont passées, depuis l'établissement des Compagnies, jusqu'au milieu du siècle passé, par une infinité de mains, eussent toujours rendu ce qu'elles rendoient auparavant; ç'au-roient été en effet des sources de richesses très-considérables. Mais elles sont fort haussées de prix, & leurs *répartitions* sont très-diminuées; non par l'augmentation des richesses, mais parce qu'on ne fait à qui confier son argent, ni comment le faire valoir, par le Commerce, qui est considérablement diminué; & que le crédit des Particuliers est trop peu sûr, pour s'y fier. On pourroit dire que le Commerce alloit mieux au tems, dont nous faisons ici l'Histoire. Cela peut être, à quelque égard; mais il avoit déjà assez souffert alors, par les guerres avec Cromwel Protecteur, & avec Charles II. Roi d'Angleterre; pour qu'il ne fût pas indifférent à la République de donner un million; ou deux à un Prince, plutôt pour être Neutre, que pour agir avec les Flottes de l'Etat.

„ Pour l'autre Chef, dit Mr. de Lionne, de „ la facilité de tirer l'argent des lieux, où il „ est; quel autre Etat en a une plus grande, „ que les Provinces Unies, où chacun, sans „ exemption de personne, contribue non seule-

„ ment sans répugnance & sans peine, mais a- 1666. „ vec chaleur aux dépenses de l'Etat?

Si les gens de ce tems-là étoient disposez de la sorte, dans les Provinces, on ne peut que les en louer; mais il n'y avoit guère que la Hollande, qui contribuoit de la sorte, & qui faisoit même les avances, pour les autres; sans qu'elles en eussent la reconnaissance, qu'elles devoient en avoir. On pourra trouver plusieurs exemples de ceci, dans les Lettres de De Witt, & ailleurs. Pour les Habitans de la Hollande, il est vrai, qu'ils contribuoient de leur bien, lors que l'Etat faisoit quelque emprunt; pour tirer quelque revenu de leur argent; car pour le mettre en terres, ceux qui avoient de l'argent ne le faisoient guère; parce qu'en tems de guerre, elles rendoient encore moins, que les obligations sur l'Etat.

„ Vous savez, dit encore Mr. de Lionne, par „ quels motifs les Princes d'Orange, dans des „ tems même, où la chose leur a été très-aisée; „ n'ont jamais voulu songer à se faire Souve- „ rains, dans les Provinces. Ils ont bien vû, „ que n'étant que les Chefs des Armées, ils tire- „ roient des peuples, sous l'image de la liberté „ publique, jusqu'au dernier sou de l'Etat; & „ qu'au contraire se faisant Souverains, de lé- „ geres contributions, passeroient aussi-tôt, dans „ l'esprit de la populace, pour des exactions in- „ tolerables; & comme extorquées par le seul „ intérêt & le seul avantage du Prince.

Les raisons, pour lesquelles le Ministre de Louis XIV. dit, que les Princes d'Orange ne songerent pas à se faire Souverains, sont les raisons que Barneveld avoit employées autrefois, pour détourner Maurice de prétendre à la Souveraineté, comme on le peut voir dans les *Mémoires de Hollande*, par *Du Maurier*. Ce Prince se seroit apparemment moqué de ces raisons, s'il avoit crû que les Etats favoriseroient ses desseins. Frideric Henri ne paroît pas avoir été tenté de cette ambition; mais son Fils, qui vouloit bien devenir *Marquis du St. Empire*, & qui assiégea Amsterdam, n'étoit pas assez retenu, pour renoncer à un semblable dessein; si ce siège avoit réussi, comme il le souhaitoit. Ce n'étoit nullement une chose si facile, que le Marquis de Lionne le croyoit; puis qu'outre qu'il auroit fallu employer la force, pour la faire réussir, les Magistrats des meilleures Villes étoient très-contraires à cela, & la Politique de la France ne le pouvoit souffrir; puis que c'est une maxime de Politique très-connue; qu'il ne faut pas souffrir qu'aucune Puissance nouvelle s'éleve; dans le voisinage. Dans le tems, dont il s'agit, si le Prince d'Orange étoit devenu Souverain des Provinces; il auroit, joint à l'Angleterre, pu donner bien des affaires à la France. Ceux qui avoient part au Gouvernement des Provinces, si l'on en excepte quelques Gentils-Hommes ruinez, n'avoient garde de se donner un Maître; aux Favoris duquel ils auroient été soumis, & dont il auroit fallu acheter la faveur, pour conserver leurs places. J'ai cru devoir m'étendre un peu là-dessus, pour défabuser ceux, qui pourroient en avoir besoin.

Le Comte d'Estrades ne manqua pas, comme il le dit lui-même (1) de faire valoir, dans les conférences, qu'il eût avec De Witt, les raisons; que la Cour de France lui avoit fournies, pour l'obliger de mettre fin à l'affaire du Danemark. Mais le Pensionnaire n'en fut point touché, &

ne

(1) Lettre du 7. Janvier 1666. p. 9. du IV. Tome.

ne changea pas de sentiment, touchant les richesses de l'Etat, qui lui étoient mieux connues, qu'à personne. L'Ambassadeur écrivit de nouveau au Roi, qu'il étoit impossible que la Hollande, sur laquelle seule toute la dépense tomboit alors, continuât, encore un an, à faire quarante-millions de Francs de dépense; sans qu'il arrivât une révolution, qui changeroit le Gouvernement; ce qui semble vouloir dire, que l'on pourroit mettre le jeune Prince d'Orange, à la tête des affaires; pour obtenir la Paix du Roi d'Angleterre, comme on en avoit déjà parlé; auquel cas, De Witt & ses Amis auroient été mis hors de tout emploi, dans la République.

Un jour après, (1) il reçut ordre du Roi, si l'affaire du Danemark étoit encore dans le même état, qu'il l'avoit représentée, de se servir, sans délai, du pouvoir secret, qu'il avoit reçu; qui étoit d'offrir, de la part du Roi, aux Danois cent-mille écus, pour les engager à accepter l'offre des Hollandois. Mais il devoit si bien prendre ses mesures, qu'il fût comme assuré, que cette offre finiroit le Traité.

Il y avoit (2) une négociation sur pied, entre la France & l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à se joindre aux Etats contre l'Evêque de Munster; mais qui ne réussit point. Cela m'empêche de m'y arrêter, comme j'ai fait à l'égard de plusieurs autres; car ce grand Prince étoit presque toujours en négociation, avec les Etats; sans qu'elles réussissent, ou qu'elles produisissent aucun événement remarquable. Mais nous ne devons pas omettre ici, que le Roi de France, conseillant aux Etats de faire la Paix avec ce Prélat, il avoit envoyé *Colbert de Croissy* à l'Electeur de Brandebourg, pour l'engager à entrer en cette négociation.

L'Electeur, (3) après plusieurs Traitez faits avec les EE. GG. fit enfin une Alliance défensive avec eux; qui fut signée, de part & d'autre, le 16. de Février. Ce fut *Beverning*, qui la signa, au nom des Etats. Il étoit porté principalement, par ce Traité, que les EE. GG. s'engageoient de défendre les Terres, que l'Electeur possédoit alors, & qu'il pourroit à l'avenir légitimement aquérir, & particulièrement le Pais de Cleves, la Prusse, & la Pomeranie Ulterieure, si quelqu'un les attaquoit, à force ouverte: Que l'Electeur feroit la même chose, de son côté, à l'égard des Provinces Unies & des Terres Voisines, qu'elles possédoient, & prendroit leur parti, si l'on faisoit quelque violence contre leur négoce, dans la Mer Baltique: Qu'ils soutiendroient la Religion Réformée, dans le Pais de Juliers, si on la troubloit; avant que l'Electeur se fût accommodé là-dessus, avec le Duc de Neubourg: Que celui, qui seroit attaqué, en ayant averti son Allié, le dernier pourroit s'entremettre d'abord, pour tâcher d'accommoder l'affaire à l'amiable: Que cette Alliance ne dérogeroit point aux autres Droits & Alliances, que les Parties pourroient avoir, & particulièrement aux engagements, que l'Electeur avoit avec l'Empereur & l'Empire, aussi bien qu'avec le Royaume de Pologne: Que ce Traité subsistant, l'Electeur fourniroit aux EE. GG. des Provinces Unies deux-mille Fantassins,

& les Etats trois-mille à l'Electeur; que ces Troupes seroient entretenues, par la Puissance qui les auroit envoyées, & que l'autre donneroit des quartiers à ces Troupes: Que néanmoins celle, qui les auroit fournies, ne seroit pas obligée de déclarer la guerre à celle, contre laquelle elle les enverroit: Qu'il seroit permis de demander, au lieu d'Infanterie, de la Cavalerie, de l'argent, & des munitions de guerre, ou des Vaisseaux: Que l'on estimeroit mille Fantassins à quatre-mille Ecus, par mois: Que si ces secours ne suffisoient pas, pour repousser le péril, où l'on seroit; les Conféderez seroient obligés de s'entre-fournir le nombre de Troupes, dont on seroit convenu: Que si celles d'un des Alliez devoient passer sur les terres de l'autre, il en avertiroit auparavant, afin que ce passage se fit sans dommage, pour celui qui les recevoit: Qu'on tâcheroit de faire que d'autres Puissances entrassent en cette Confédération, & sur tout le Cercle de Westfalie, & ceux de la haute & basse Saxe: Qu'on ratifieroit ce Traité, au bout de quinze jours. Je ne m'arrête pas aux autres Articles moins essentiels. C'est l'usage de plusieurs Princes d'Allemagne & de bien d'autres, de faire entrer le plus d'Articles qu'ils peuvent, dans leurs Traitez; dans le dessein néanmoins d'en observer le moins, qu'il soit possible. Celui-ci fut signé à Cleves, le 16. de Février, par *Otton Baron de Swerin*, *Werner Guillaume Blaspiel*, & *Matthias Romswinde*, de la part de l'Electeur; & par *Jérôme de Beverning*, de la part de la République.

Ces Articles étoient les Articles capitaux de l'Alliance Générale, que les deux Puissances faisoient, pour leur conservation mutuelle. Mais il y eut un Traité particulier, contre l'Evêque de Munster. Au commencement, l'Electeur se réservoit la liberté de traiter à l'amiable, lui seul avec l'Evêque de Munster, ou en faisant entrer l'Empereur, ou d'autres Princes d'Allemagne, en cette négociation; & proposant des conditions raisonnables qu'on avoit déjà proposées, ou qu'on proposeroit, dans la suite, du consentement des Conféderez. Si cela ne seroit de rien, l'Electeur s'emploieroit, en son particulier, pour tenir en repos l'Evêque de Munster, & ceux qui l'aideroient, sans qu'il fût néanmoins nécessaire qu'il prît les armes; à condition pourtant, qu'excepté en cette affaire, il ne fût point obligé de prendre les armes, contre l'Evêque. Pour cela, l'Electeur s'obligeoit de lever, le plus promptement qu'il se pourroit, une Armée de quatre-mille Chevaux, & de huit-mille Fantassins; & de faire venir en Westfalie, les Troupes qu'il avoit déjà. Dès que ces Troupes auroient passé en revue, la moitié devoit être payée par les Etats, & l'autre moitié par l'Electeur. Les Etats s'obligeoient de lui payer un mois, après la Ratification du Traité, cent-soixante-mille Ecus, pour lever douze-mille hommes, qu'il seroit venir, en deux mois, dans la Westfalie; pour être payez, après avoir passé en revue, moitié par les Etats, & moitié par l'Electeur; en sorte qu'on payeroit, tous les mois, mille-quatre-cens-quarante-huit Ecus, pour les Officiers, & trente-cinq-mille-quatre-cens-quatre-vingts, pour les simples Soldats; lesquelles sommes on diminueroit à mesure, que l'on y trouveroit moins de Soldats. Si la Paix étoit faite en quatre mois, ou plutôt, les Etats devoient payer ce qu'ils auroient coûté à lever & à les entretenir, pendant quatre mois; mais si la paix ne se pouvoit faire en ce tems, les Etats s'obligeoient de payer de enco-

(1) Le 8. de Janvier. Voyez là-même p. 14.

(2) Lettre du 13. du Janvier p. 23.

(3) *Pufendorf*. *Historiarum Brandenburgicarum* Lib. X. n. 13. & suiv.

1666. re la solde de quatre autres mois. On devoit fournir cette armée d'un certain nombre de Canons, pour lesquels les Etats payeroient huit-mille-neuf-cens & cinq Ecus, par mois. Ces Troupes devoient prêter serment de fidélité aux Etats; dès qu'elles seroient dans leurs Terres, pour agir contre l'Ennemi commun, jusqu'à ce qu'elles fussent sorties de leurs Terres; comme les Troupes Hollandoises, pendant qu'elles seroient dans le Territoire de l'Electeur, lui prêteroient aussi serment, s'il s'agissoit d'y faire la guerre. Le Général de toutes ces Troupes devoit être *Otton Christophle, Baron de Spar*, qui prêteroit serment à l'Electeur, & qui s'engageroit, par son feing, d'observer ce Traité. On convenoit de faire la guerre, d'un commun consentement; en manière néanmoins que le sentiment des Etats prévaudroit, quand il s'agiroit de la défense de ce qui leur appartenoit; & ceux de l'Electeur, quand il faudroit défendre ses Etats. Les Troupes des deux Alliez étant jointes, si l'Electeur les commandoit en personne, ce seroit à lui à donner le mot du guet; autrement ce seroit le Commandant Hollandois, qui le donneroit. On régla encore que chaque Chef auroit la juridiction sur ses Troupes, & le droit de faire des Magazins dans les Places; & que les Etats s'obligeront de lui remettre tout l'appareil de l'Artillerie, & les Munitions de Guerre, pour le même prix, qu'ils en auroient eux-mêmes payé. Il étoit encore porté que, si la Paix ne se faisoit pas, dans le tems de la Ratification; l'Electeur commenceroit à faire la guerre à l'Evêque de Munster, avec un corps de douze-mille hommes, & lui feroit le plus de dommage, qu'il pourroit, en s'entendant avec les Etats. Si ces Troupes ne paroissent pas suffisantes pour cela, on convint d'y joindre encore deux, ou trois-mille hommes. On ne se proposoit dans cette union, que d'empêcher que l'Evêque ne nuisît à l'une ou à l'autre de deux Puissances, sans vouloir offenser personne. Ni l'une, ni l'autre ne devoit faire la Paix, ou une Trêve, avant qu'elles eussent été rétablies, dans tout ce qui leur appartenoit. Elles s'obligeoient de se secourir réciproquement, pendant cette guerre, jusqu'à ce que l'Evêque de Munster fût réduit à demeurer en repos; mais qu'on ne s'obligeoit point à attaquer, qui que ce fût d'autre.

On ajouta à tout cela un Article secret, qui portoit que si Rhimberk, Ravenstein, les Forts de Lierot & de Dile étoient saisis par force, par l'Archevêque de Cologne, le Duc de Neubourg, ou le Comte de l'Oostfrise; il seroit libre à l'Electeur de Brandebourg d'accommoder cela à l'amiable, pendant six semaines, & qu'il ne seroit pas obligé de secourir les Etats, s'ils avoient pris ces Places, qu'ils prétendent leur appartenir, avec leurs propres forces; mais que s'ils les avoient prises, avec les secours d'autres Puissances, il donneroit le secours, qu'il avoit promis. Il étoit encore dit, que les Etats ne contesteroient point les Droits, que ces Princes prétendoient avoir sur ces Places; non plus que ceux de l'Electeur sur les Villes du Duché de Cleves, où ils avoient des Garnisons. Il devoit avoir droit de traiter avec eux, touchant l'évacuation de ces Places, quand la Paix seroit faite.

On voit par la quantité de conditions, dont ces Traitez étoient pleins, que l'Electeur trouveroit facilement des raisons, pour n'en observer, que ce qu'il trouveroit à propos. Mais il

suffisoit aux Etats, de l'empêcher, autant qu'il seroit possible, de se joindre à leurs Ennemis.

Pendant que cette négociation se faisoit, l'Electeur avoit fait ce qu'il avoit pu, pour détourner l'Evêque de Munster, de continuer de faire la guerre aux Hollandois. Il soupçonnoit que les François n'eussent quelques desseins cachez; car il ne croyoit pas que la France fût si irritée contre l'Evêque, qu'elle paroît l'être. L'Electeur avoit conçu ces soupçons, à ce que dit Pufendorf, parce que le Comte D'Estades avoit demandé à *Jean Copus*, qui étoit Agent de ce Prince à la Haie, si son Maître ne voudroit point se défaire du Duché de Cleves, pour de l'argent, en faveur des François. La France avoit demandé la même chose, touchant le Duché de Juliers, au Duc de Neubourg. Comme le Duc ne répondoit rien à cette demande, *Chrétien Louis*, Duc de Mecklembourg, poussé par les François, avoit demandé à l'Electeur, s'il voudroit changer le Pais de Cleves, contre ce qu'il avoit dans celui de Mecklembourg. Mais l'Electeur se moqua de cette Proposition. Comme on ne voudroit rien assurer, sur la foi de ces rapports; il faut avouer, que cela étoit assez conforme à ce qui avoit été proposé par D'Estades lui-même au Roi son Maître, de chercher les moyens de s'approprier Mastricht & Juliers, pour y tenir un Corps de Troupes, qui tinssent les Etats en sa dépendance; comme nous l'avons dit ci-dessus, dans l'Histoire de l'année précédente.

Dans ce tems-ci, le même Ambassadeur, se plaignoit (1) en écrivant au Roi son Maître, du mauvais ordre, qu'il y avoit dans l'Armée des Etats, & dans les lieux où les Troupes de France étoient en Quartier d'Hiver. On ne pouvoit prendre, à ce qu'il dit, aucunes mesures sur leurs Troupes; n'y ayant point de Chef autorisé, qui les commandât. Les Etats, comme il dit, étoient si jaloux de leur autorité, & du Titre de Souverain (apparemment parce qu'ils disoient, qu'ils représentoient le Souverain, ce qui étoit vrai) qu'ils aimoient mieux recevoir des dommages très-préjudiciables, & faire eux-mêmes le métier des Généraux, que de laisser agir ceux qui en étoient capables. Mais comme, quelques civilitez, & quelques protestations d'amitié que se fassent les Puissances; elles sont réciproquement persuadées, qu'elles ne cherchent que leurs propres avantages (qu'elles ne connoissent pas toujours fort bien) elles se soupçonnent toujours les unes les autres de desseins cachez; il n'est pas possible, qu'elles se fient entièrement les unes aux autres, & que par la défiance, où elles sont, elles ne perdent de bonnes occasions de pousser leurs avantages, autant qu'elles pourroient. Autrement on auroit pu se tirer des pieds l'épine de l'Evêque de Munster, beaucoup plus promptement.

L'Ambassadeur de France croyoit aussi, qu'il y avoit du desordre, dans la distribution des Quartiers d'Hiver, tant aux Troupes du Roi, qu'à celles des Etats. On les avoit placées en des lieux où les Fourages manquoient, où les Vivres étoient fort chers, & où toutes également couroient risque de périr, avant le commencement de la Campagne. Il leur avoit représenté fortement toutes ces incommoditez, & ils avoient reconnu qu'il y falloit remédier, mais l'effet ne s'en étoit pas

(1) Dans une Lettre du 7. de Janvier, de cette année T. IV. p. 11.

1666. pas enlivi. D'Estrades leur avoit encoſe préſenté un Mémoire le matin du jour, auquel il écrivait au Roi, & leur avoit envoyé le Commiſſaire Deſlandes, que de Pradel & de Carlier lui avoient dépêché exprès, qui leur avoit dit de bouche, ce qu'il avoit mis dans ſon Mémoire. Ce qu'il trouvoit de plus fâcheux étoit que quelques taux, que les Etats miſſent aux Vivres & aux Fourrages, les Magiſtrats des Villes ne l'approuvoient pas, & diroient, comme ils avoient déjà fait, qu'ils ſont maîtres dans leurs Villes; que les Bourgeois achetoient la viande & le pain à un certain prix, & que les Etats n'avoient rien à leur commander là-deſſus.

D'Eſtrades faiſoit auſſi tout ce qu'il pouvoit, pour porter les Etats à accorder quinze-cens-mille Francs au Roi de Danemark. Quand il reſentait aux Députés des dix-huit Villes de Hollande, leſquels il dit avoir été alors au nombre de trois-cens, le bien qui leur reviendroit de cette dépense; ils lui repondoient, que par-là l'argent comptant ſortoît de leur bourſe, & que l'eſperance d'un bien à venir, ne les touchoit pas, comme le bien préſent.

Les Députés, qui avoient été à l'Armée oppoſée à l'Evêque de Munſter, (1) étant arrivés à la Haie, n'y firent aucunes plaintes contre le Prince Maurice, ni contre De Pradel; de ſorte qu'ils étoient revenus de la penſée, où ils avoient été, qu'on auroit pû plus faire contre l'Evêque de Munſter, qu'on n'avoit fait. On trouvoit de la difficulté à faire ſubſiſter l'Armée, dans les Villes, où les Vivres & les Fourrages manquoient; & l'on croyoit y remédier, en réglant le prix des uns & des autres. Après avoir mis des taux ſur le foin & l'avoine, en ſorte que la dépense d'un Cheval ne revint qu'à huit ſols par jour; la Ville d'Arnhem ne s'y voulut pas ſoumettre, & le Magiſtrat, de ſon autorité, l'avoit augmenté de cinq ſols. Les Cavaliers, qui y étoient en Quartier, payoient par jour treize ſols pour leurs Chevaux. Leur ſolde n'étant que de quinze, il n'étoit pas poſſible qu'ils ſubſiſtaſſent; ce qui faiſoit craindre, que la déſertion ne ſe mît parmi les Troupes Françoises. Il ſembloit, qu'il auroit fallu faire, par avance, des Magaſins, de lieu en lieu, pour les Hommes & les Chevaux; dans les Provinces, où l'on pouvoit bien prévoir, qu'on ſeroit obligé de leur donner des Quartiers d'Hiver, pour tenir les choſes, dont ils avoient beſoin, à un prix raifonnable. Mais le Roi fut obligé d'augmenter la ſolde de ſes Troupes. Il n'étoit nullement politique de demander du ſecours de Troupes d'un Alliés, comme le Roi de France, & de le recevoir ſi mal.

Le Comte D'Eſtrades ayant reçu l'ordre, dont on a parlé, d'offrir aux Etats, de la part de ce Prince trois-cens-mille Livres, pour joindre aux douze-cens-mille Florins, que l'Etat offroit au Roi de Danemark; à condition que ce Prince joindroit ſa Flotte à celle du Roi & des Etats, & fermeroit le Sund aux Anglois; il ne manqua pas de le propoſer au Penſionaire de Hollande; en lui diſant, que ce ſeroit à compte de ce que les EE. GG. pouvoient prétendre conformément à l'Alliance de MDCLXII. (2) Mais comme la ſomme n'égaloit pas ce que le Roi avoit promis, le Penſionaire refuſa d'accepter cette offre, en donnant une quittance pour tout ce qui étoit dû, mais offrit ſeulement de recevoir cette Flotte à

compte de ce qui étoit dû aux Etats. (3) Deſ- 1666. puis, le Roi qui n'avoit offert que trois-cens-mille Livres monoie de France; promit encore vingt-mille Ecus; qui, ajoûtez à la ſomme précédente, faiſoient trois-cens-mille Florins monoie de Hollande. Comme il avoit écrit, qu'en fourniffant la ſomme de trois-cens-mille Livres, il falloit tirer des Etats une quittance générale, de tout ce qu'ils pouvoient prétendre de lui, pour les ſommes ſtipulées dans le Traité; il trouvoit bon, ſi l'on ne pouvoit mieux faire, qu'on mît ſeulement, qu'il débouſeroit cette ſomme, à compte de ſubſides.

L'Electeur de Brandebourg fit auſſi préſenter, par ſon Agent à Paris, un Mémoire; où il ſe plaignoit que les Etats avoient placé dans ſes Places des Troupes Françoises. Le Roi crut, avec beaucoup d'apparence, que quelque ennemi, qu'il avoit dans la Cour de Brandebourg, perſuadoit à l'Electeur qu'il falloit s'en plaindre; pour obtenir de deux choſes l'une, ou qu'on fît retirer ces Troupes, en des lieux, où elles ne lui puſſent faire aucun mal; ou que, ſi on ne le faiſoit pas, de faire croire à l'Electeur, que le Roi n'avoit aucune conſideration pour lui. Ce dernier donna ordre à ſon Ambaſſadeur à la Haie, de conférer de cela, avec De Witt; pour voir comment on pourroit empêcher, que les Cabales contraires n'agiffent l'eſprit de l'Electeur. Le Roi étoit d'avis que le principal but, qu'on devoit ſe former, en cette conjoncture, c'étoit la mortification de l'Evêque, & de ſoulever ſes Sujets contre lui, à force d'incommoditez, qu'on leur cauferoit. C'eſt-là un des plus grands inconveniens, qui ſe trouvent au métier glorieux des Gens de guerre; qu'ils mal-traitent des innocens, pour les injuſtices de leurs Souverains. C'eſt pourquoi rien ne paroifſoit plus important au Roi, que la jonction des Troupes de Brunſvik, avec les ſiennes & celles des Etats. Le moyen de faire finir tout cela c'étoit d'entrer, avec toutes les Troupes confédérées, dans l'Evêché de Munſter, afin de contraindre le Prélat à penſer à la paix. Mais peut-être ne le pouvoit-on pas faire, au milieu de l'Hiver. Cependant le Roi de France augmenta la ſolde de ſes Soldats d'un fixième, afin qu'elles ne fuſſent pas à charge à ſes Allies.

En même tems, il ſe préparoit à faire bien-tôt ſa Déclaration, contre l'Angleterre. Le Lord *Hollis*, qui étoit Ambaſſadeur d'Angleterre, en France, préſenta au Roi un Mémoire, (4) où il exagéra les bienfaits des Rois d'Angleterre, envers les Hollandois, & ſe plaignit que les offres, qu'ils avoient fait faire à ſon Maître, n'étoient nullement ſuffiſans pour les accepter; ſur tout parce que les Etats étoient les agreſſeurs. C'eſt de quoi l'on peut juger, par l'hiſtoire, que l'on en a faite, tant ſur le rapport des Anglois, que ſur ceux des François & des Hollandois. L'Ambaſſadeur dit encore, „ que les deux Chambres „ du Parlement avoient tant de zèle, pour la „ gloire de leur Prince, & pour l'intérêt public „ de leur Nation, qu'elles ne ſouffriroient pas „ qu'il manquât rien au Roi, pour pouſſer la „ guerre: Que ſi ce qu'elles avoient donné ne „ ſuffiſoit pas, elle lui donneroit juſqu'à la moi- „ tié des revenus du Royaume, & que ſi cela „ ne ſuffiſoit pas encore, elles lui en donneroient

P 3

les

(1) D'Eſtrades, dans une Lettre du 14. de Janvier Tom. IV. p. 28.

(2) Voyez ci-deſſus p. 16. col. 2;

(3) Voyez la Lettre du 15. de Janvier T. IV. p. 33.

(4) Voyez les Lettres de D'Eſtrades T. IV. p. 49.

1666. „ les trois quarts, & ne réserveroient rien, que „ ce qui étoit absolument nécessaire à la vie. Mais la vérité étoit que cette guerre ne s'étoit nullement faite, ni soutenue, pour la gloire du Roi; mais uniquement par la jalousie, que la Nation Angloise avoit conçue du grand Commerce des Hollandois, comme les Anglois eux-mêmes le reconnoissent. L'embrasement d'une partie considerable de la Ville de Londres, ne permettoit pas qu'on fit de si grands efforts, & les soupçons, trop bien fondez, que la Cour favorisoit la Religion Romaine, refroidissoient bien des gens, à l'égard du Roi, & de son Frere.

L'Ambassadeur insistoit encore sur l'Alliance perpetuelle des deux Couronnes, depuis l'an MDCX. qui avoit été renouvelée l'an MDCLXI. par le Roi son Maître; mais il ne laissoit pas de reconnoître que le Roi de France, en renouvelant l'Alliance, avoit fait ajoûter au 3. Article, par lequel il étoit dit que ni l'un, ni l'autre des deux Rois, n'assisteroit les ennemis de l'autre. Il dit que Charles II. y consentit, & laissa mettre une clause, qui portoit que cela devoit être entendu, sans préjudice des Traitez, qui avoient été faits depuis; afin que le Roi de France pût assister les Hollandois, s'il en étoit besoin, & „ que „ le Roi son Maître consentit que l'Article entier fût omis, pour donner au Roi de France „ une pleine liberté d'agir, comme il le trouveroit à propos; bien qu'il fût un peu surpris de „ voir que le Roi de France voulût préférer un „ Traité, qu'il avoit fait en MDCLXII. à d'anciens Traitez, faits entre les deux Couronnes, qui avoient continué durant une si longue „ suite d'années, qui avoient été renouvellez de „ puis peu, & qui étoient si nécessaires au bien „ commun des deux Royaumes. „ Cependant le Roi de France étoit demeuré neutre, pendant tout le tems qu'il avoit fait le personnage de Médiateur, & il y avoit des Alliances, entre le Roi de France & la République, depuis le règne de Henri IV.

Pendant que le Ministre de Charles II. parloit, avec tant de confiance, des secours que les peuples d'Angleterre donneroient à ce Prince; les divisions, qui étoient en Hollande, retardoient les préparatifs de la Campagne; ce qui faisoit que (1) l'Ambassadeur de France craignoit, que, si les fonds venoient à manquer, le Gouvernement présent ne vînt aussi à tomber; & cela d'autant plus, que l'on avoit toutes les peines du monde à ramener les esprits. Il se plaignoit, de ce que les Députez des Etats à l'Armée, pour y représenter le Souverain, aimoient mieux faire mille fautes, que de réussir, par les conseils d'un bon Général. Cela lui faisoit souhaiter, qu'il se trouvât quelque conjoncture favorable, où l'on pût faire une paix honorable, avec l'Evêque de Munster. Il est bien certain, que si les Généraux Romains avoient eu autrefois des Députez du Peuple; ou du Sénat, ils n'auroient jamais fait ce qu'ils firent, à cause de la variété des sentimens; mais dans l'état, & la constitution de la République des Provinces Unies, il n'étoit pas possible de faire autrement; sur tout, quand il s'agissoit d'employer des Généraux Etrangers, & des Officiers qui ne faisoient point de serment à l'Etat. Tout ce qu'on auroit pu faire, e'auroit été de nommer, pour Députez, des Gentils-Hommes, qui eussent servi dans les Armées de l'Etat, ou en celles des Puissances Alliées, avec la République.

(1) Voyez la Lettre du 27. de Janvier T. IV. p. 43.

La Cour de France paroissoit être surprise 1666. de ce que les Etats, se sentans des divisions au dedans, avoient refusé de donner satisfaction au Roi d'Angleterre sur deux Vaisseaux, & de lui relâcher quelques Forts en Guinée. D'Estrades reprocha cela au Pensionnaire, & lui dit même qu'il avoit engagé trop légèrement le Roi & la République en une Guerre. Mais il lui répondit, que ce n'étoient ni les Vaisseaux, ni les Forts, qu'il avoit considerez; mais la conséquence, qui naïssoit d'un relâchement; qui étoit que les Etats deviendroient tributaires au Roi d'Angleterre, qui n'avoit qu'à les attaquer, pour fonder de nouvelles prétensions; & que si la Paix se fût faite, aux conditions proposées, ses ennemis en auroient eu le mérite, & auroient eu les premières charges de l'Etat, par la protection de l'Angleterre, qu'ils auroient favorisée; & qui se seroit si bien établie deans l'esprit des peuples des Provinces, qu'aucune Puissance de l'Europe n'auroit pu l'en ôter. Il prétendoit, à cause de cela, que la République étoit encore mieux, en faisant la guerre à l'Angleterre, avec le secours du Roi de France; qu'en faisant la paix aux conditions proposées, par le Roi Charles II.

L'Ambassadeur de France finit sa Lettre au Marquis de Lionne, en disant que dans cette République, & dans la maniere d'agir de ces Peuples, on ne pouvoit pas compter juste, comme dans un Royaume; puis qu'on est sujet à tant d'évenemens, qui dépendent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle, pour les ménager, & les faire entrer dans les sentimens, où l'on souhaite qu'ils soient, sans qu'ils s'en aperçoivent. On conçoit assez par là la peine, que le Pensionnaire de Hollande avoit à conduire cette Province.

La négociation, avec le Danemark; n'étoit guère moins difficile. (2) On avoit commencé de négotier avec cette Couronne, au nom du Roi T. C. & des Etats, dans la pensée de l'engager non seulement à fermer le Sund aux Anglois, mais aussi à joindre ses Vaisseaux aux Flottes du Roi & des Etats. Cependant le Roi de Danemark ne vouloit s'engager, que de tenir dans ses Ports les Vaisseaux, qu'on lui donneroit le moyen d'équiper. La France le fit avertir, que par-là il arriveroit, que, sans l'avoir beaucoup obligée, ni les EE. GG. des PP. UU. il n'auroit pas laissé de defobliger l'Angleterre, autant que s'il lui eût déclaré la Guerre, & qu'il eût joint ses Vaisseaux à la Flotte confédérée de France & de Hollande; que ce qu'il auroit fait de moins ne seroit imputé qu'à une pure crainte; par une Nation aussi fiere, que l'étoit l'Angloise, qui ne lui en fauroit aucun gré. On prévoyoit, par les discours du Résident de Danemark, que pour faire le second pas, son Maître voudroit liquider, & finir toutes les affaires qu'il avoit avec les Hollandois; & outre cela, faire avec eux un règlement sur ses Péages, où il disoit que les Hollandois lui faisoient perdre plus de la moitié de ses revenus.

Clingenberg, Envoyé de Danemark en Hollande, demandoit encore deux choses du Roi de France; l'une étoit la Garantie de ce Traité, & l'autre sa déclaration contre l'Angleterre. La France lui avoit déjà donné la Garantie, contre toutes sortes d'attaques, qu'on pourroit faire à ce pais-là, & elle promettoit qu'elle la

renou-

(2) Lettre du 22. de Janvier T. IV. p. 45.

1666. renouvellerait, en cas que les Anglois montraissent du ressentiment contre lui, pour ce qu'il auroit fait en faveur des EE. GG. Elle ajoûta qu'en peu de jours, on verroit sa déclaration de guerre, contre l'Angleterre.

Elle la fit en effet afficher, dès le 26. de Janvier, en forme de Placard. Après y avoir dit ce que le Roi avoit fait en vain, pour raccommoder l'Angleterre brouillée avec les Etats Généraux; il déclaroit la guerre à Charles II. conformément au Traité de Garantie, qui avoit été fait avec les Etats l'an MDCLXII. Nous ne nous arrêterons pas à de menues particularitez, qui concernent la même chose.

Le Roi de France voyant (1) que la Guerre, qui se faisoit contre l'Evêque de Munster, ne se pouvoit point, ordonna à son Ambassadeur en Hollande de proposer au Pensionnaire De Witt, de faire la paix avec ce Prélat, à des conditions qu'il lui envoya. Le Pensionnaire convint, qu'il vaudroit mieux faire ce que le Roi conseilloit; mais il dit qu'il ne voyoit pas comment cela pourroit réussir, à cause de la constitution de l'Etat; qui demandoit l'unanimité des suffrages, pour faire passer une affaire de cette nature. Les Provinces de Frise, de Groningue, d'Overyffel, de Gueldre & d'Utrecht, qui avoient le plus souffert de l'irruption de l'Evêque n'y consentiroient jamais, comme il le disoit; de sorte qu'il falloit de nécessité, pour ne pas rompre l'Union, que la Hollande se conformât à leurs sentimens, quand elle ne pourroit pas leur en inspirer de meilleurs; à quoi elle étoit résolue de travailler incessamment, suivant les bons avis du Roi.

Cependant D'Estrede ne manquoit pas, en toutes occasions, de représenter à De Witt, & à ses Amis les inconveniens, qui se trouvoient dans le mauvais ordre de leur Armée; faute d'un Chef capable & autorisé. Le Pensionnaire le pria là-dessus de donner un Mémoire aux Etats, où il fit voir les fautes, qu'ils commettoient, & la nécessité d'y pourvoir, pour réussir la Campagne suivante; & combien il étoit important d'avoir un Chef capable, qui eût de l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant reconnut les Députés, comme des gens, qui représentoient le Souverain, & qui agit de concert avec eux. Ce Mémoire fut lû & approuvé, par la Hollande; mais les autres Provinces dirent, que ce seroit le moyen de livrer le País à un Général & de s'y soumettre; à quoi elles ne consentiroient jamais. Elles aimèrent mieux s'exposer à périr, par le desordre; que de se fauver, par l'ordre.

De Witt avoit cru pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir (2) qu'on demandât Mr. de Turenne au Roi de France, pour une, ou deux Campagnes, afin de commander leur Armée. Il étoit même disposé à faire donner la charge de Général de la Cavalerie, au Prince d'Orange; pour apprendre le métier de la Guerre, sous lui; & avoir le prétexte de lui donner la Charge de Généralissime; après quelques Campagnes; à condition qu'il renoncât à toute sorte de liaison & de commerce; avec le Roi d'Angleterre. Mais De Witt ne put pas faire passer ce projet; dans les autres Provinces, qui vouloient avoir le Prince comme Gé-

ral, sans considérer qu'il n'en étoit pas encore capable; & qui ne souhaitoient nullement qu'une Puissance étrangère fût l'instrument de son agrandissement. L'Evêque de Munster faisoit cependant de continuelles entreprises, sur les Places des Etats. Il assembla un Corps de sept-cens hommes, sous un Colonel, pour tâcher de se rendre maître de Dalem, à deux lieues de Maastricht. Mais le Commandant de cette Place donna ordre à *De Bligny*, de partir avec les deux Compagnies de Cavalerie Françoises, & deux autres des Etats, & trois-cens hommes de pied. Il rencontra les Troupes de l'Evêque, dans leur marche, & les défit entièrement. Les Munsteriens prirent d'abord la fuite, & jetterent les armes, à la réserve de deux-cens-cinquante hommes, qui gagnèrent un Cimetière retranché, & une Eglise. *De Bligny* les fit attaquer & les força, dans ce poste. Il en fit environ une centaine de Prisonniers, & tua le reste.

On apprit aussi que, sous prétexte de lever des Troupes, dans le Brabant, il y avoit près de deux-mille hommes aux environs de Breda, qui se disoient ouvertement appartenir à l'Evêque de Munster. Là-dessus, les Etats Généraux y renforcèrent leurs Garnisons, & envoyèrent la Compagnie Colonelle de D'Estredes, qui étoit de cent-cinquante hommes à Willemstadt, ce qui empêcha l'Ennemi de rien entreprendre.

On envoya des Députés à D. Estevan de Gamarre, pour se plaindre de cette conduite des Espagnols, & en effet il paroît par les Lettres du Chevalier *Temple*, que le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur alors des Pais-Bas Espagnols, y consentoit. Mais cela n'eut aucune suite, parce que la faction Espagnole, qui étoit dans le País, adoucit les choses, & empêcha qu'on n'en montrât quelque ressentiment.

Le Pensionnaire (3) cependant étoit assez empêché, sur les mesures, qu'il pourroit prendre à l'égard du Prince d'Orange; parce qu'il prévoyoit qu'il faudroit s'opposer perpétuellement à des Cabales, qui se faisoient en faveur de ce Prince. Cela se pouvoit faire, en quelque maniere, en tems de paix & à la Haie. Mais si la guerre continuoit, & qu'il fallût s'opposer à l'Armée & au Peuple; il voyoit bien qu'une affaire de cette sorte pourroit lui donner bien de la peine, & lui attirer quelque accident fâcheux. Il témoigna à l'Ambassadeur de France, qu'il seroit assez porté à favoriser ce Prince, pourvu qu'il renoncât à toute liaison avec l'Angleterre. Il ajoûta même, qu'il ne seroit pas mal que le Roi T. C. s'employât, en faveur du Prince, auprès des Etats de Hollande; parce que cela engageroit ce Prince à avoir de la reconnoissance, pour les bons offices, que S. M. lui rendroit; & qu'il y prendroit d'autant plus de garde, (4) qu'il craindroit d'être dépossédé de cet emploi, par le Roi & par la Hollande; en cas qu'il vînt à manquer aux conditions, auxquelles on l'auroit reçu.

Quand De Witt eut fait ces propositions à l'Ambassadeur de France, en grande confiance; ce dernier lui dit, qu'il falloit qu'il écrivît au Roi, avant que de faire aucune démarche pour cela.

Il prit encore occasion de conférer avec lui, des desseins, que les Espagnols pourroient avoir sur les Villes, que les Etats avoient en Brabant; puis qu'ils faisoient des levées sous le nom de l'Evêque

(1) Voyez la Lettre D'Estredes du 11. de Fevrier Tome IV. p. 84.

(2) Voyez encore une Lettre du même jour, p. 87, du même T. IV.

(3) Là-même.

(4) Là-même p. 88.

1666. vêque de Munster; que s'il arrivoit que les Etats peussent une place, comme Mastricht, Breda, ou Berg-op-zoom, ils ne manqueraient pas de se déclarer; qu'ayant l'entrée ouverte dans leur Pais, ils auroient bien-tôt ruiné leur commerce, & la communication des Provinces, les unes avec les autres, d'où il s'ensuivroit peut-être une division, qui romproit l'union. L'Ambassadeur dit encore d'autres choses au Pensionnaire, pour lui rendre la Maison d'Autriche suspecte.

Ce dernier répondit „ que son sentiment seroit toujours de s'unir avec la France, plus „ étroitement, qu'on ne l'étoit; mais que, selon la Constitution de l'Etat, cela ne pouvoit pas se faire, tout d'un coup, & qu'il falloit y conduire les Provinces, par degrés: „ Que quand il songeoit que le Traité projeté (en MDCLXIII.) avoit été rompu, il en avoit un sensible regret; parce que ce pas en eût fait faire d'autres; que c'eût été un engagement, qui eût eu une suite, & qui eût entraîné les Etats dans les desseins que S. M. pourroit avoir, après la mort du Roi d'Espagne d'alors, que l'on disoit tomber fréquemment du haut mal; dont ses freres étoient morts: Que le feu Roi d'Espagne ayant déclaré, par son Testament, Héritière du Pais-Bas l'Imperatrice, il seroit assez difficile au Roi de France, de conquérir la Flandre étant soutenue de l'Empire: Que si le Traité se fût exécuté, S. M. attaquant d'un côté, & les Etats de l'autre, on auroit subjugué ces Provinces, avant que l'Empereur eût été en état de les soutenir, & que cela se fût fait, sans délai, & sans délibération, en vertu de ce Traité; au lieu que, quand le cas écheroit, il faudroit quasi une Armée, pour faire résoudre les Provinces à la guerre.

D'Estrades croyoit avoir remarqué, que De Witt seroit porter à renouer cette négociation. Il feignit néanmoins de ne pas l'entendre, parce qu'il ne savoit pas la volonté du Roi, son Maître, là-dessus. Mais il n'y avoit guère d'apparence, que le Pensionnaire eût ce dessein, où il auroit inmanquablement succombé; à cause que ce Traité auroit été directement contraire, en ces conjonctures, au bien de l'Etat; quand même le Roi de France auroit voulu s'y prêter. Il auroit eu pour ennemis non seulement l'Empereur, mais encore l'Angleterre, & le Parti du Prince d'Orange, qui s'augmentoient tous les jours.

Le Traité (1) entre *Frideric III.* Roi de Danemark, & les *EE. GG.* des Provinces Unies fut signé à la Haie, le 11. de Février. Les Danois s'y plaignent: I. que, pendant l'an MDCLXV. les Anglois avoient pris, en haute mer, beaucoup de Vaisseaux Marchands du Danemark & du Nord, & même ceux, qui étoient destinés pour des lieux neutres; ou qui en revenoient, sans qu'ils les eussent voulu relâcher, après qu'ils avoient été réclamez: II. que les mêmes avoient commis plusieurs actes d'hostilité, dans les Ports de sa M. D. ayant attaqué, & canonné leurs Ports & Châteaux, & même dans le Sund, à la vuë du Roi: III. d'avoir poursuivi & contraint des Vaisseaux de se retirer, jusque sous le Château de Cronembourg, & les avoir pillés.

Le Roi de Danemark se trouvoit obligé par là de défendre & d'empêcher, tant que durerait la présente guerre, entre le Roi de la Gran-

de Brétagne & les Etats Généraux des Provinces Unies, qu'aucuns Vaisseaux Anglois ne pussent venir dans ses Rades, Havres & Rivieres, ni même en Norwegue, ni sur les côtes, qu'on nomme *Cattegat*, ou *Sund*, ou *Belt*, jusqu'à ce que la guerre fût finie.

Comme, malgré ces défenses, les Vaisseaux Anglois tâchoient, comme on l'a dit, de troubler le Commerce, en ces quartiers là; on convint que les Vaisseaux de S. M. D. qui s'y trouveroient, les en empêcheroient autant qu'il seroit possible, les attaqueroient & s'en feroient; bien entendu néanmoins, que le Commerce des Vaisseaux Marchands des Anglois, en ces mêmes lieux, ne seroit point défendu, à condition qu'ils se conduiroient d'une maniere paisible.

Tous les Fleuves, Havres & Rades de S. M. D. devoient être ouverts, tant dans le Danemark, que dans la Norwegue, & de même dans les Duches de Sleswik, & de Holstein, en vertu de cette Alliance, aux Vaisseaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces Unies, chargez de quelques Commissions de leur Hautes Puissances.

Le Roi de Danemark, pour la sûreté de ses propres Vaisseaux, aussi bien que de ceux des Pais-Bas, soit Marchands, soit de Guerre, dans leur passage, & leur séjour aux environs de l'Oresund & du Belt, devoit mettre en mer, & tenir perpetuellement, pendant l'année courante, depuis le 1. d'Avril, jusqu'au 1. de Decembre, Nouveau stile, tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette guerre, dans l'Oresund, quarante bons Vaisseaux de Guerre, bien équipés & fournis de tout, dont les noms, montures & équipages sont contenus en une liste, qui avoit été remise, par les Ministres du Roi, à ceux des Etats Généraux, & qui seroit signée, pour être en meilleure forme.

S'il arrivoit que quelques-uns perissent en quelque tempête, ou en quelque rencontre; Sa Majesté devoit en faire fournir d'autres équipés, & monter de même, le plus promptement qu'il seroit possible; pour être envoyés au même lieu, & rendre complet le nombre des Vaisseaux, jusqu'à la fin de la guerre.

Comme Sa M. D. & leurs *HH. PP.* étoient depuis long-tems engagés à se secourir réciproquement, selon que l'un ou l'autre seroit attaqué, de six-mille Soldats, ou d'en donner l'équivalent, réduit en Argent, montant à la somme de deux-cens-quatre-vingt-huit-mille *Ryksdalers*; les Plénipotentiaires de part & d'autre, convinrent que S. M. D. employeroit cette somme, tant à l'égard de ce qui étoit déjà échu, que de ce qui écheroit, de tems en tems, à l'équipement des quarante Vaisseaux de Guerre; mais que comme cet équipement, & l'entretien de l'équipage monteroient à beaucoup plus, & qu'il falloit que S. M. & ses Royaumes fissent de grands préparatifs, à ce sujet; on convint que leurs *HH. PP.* fourniroient, outre cela, à S. M. pour subside, tant que la Guerre, avec l'Angleterre, dureroit, la somme de six-cens-mille francs par an; laquelle somme seroit comptée, de tems en tems, en *Ryksdalers* en espee, dans la Ville de Hambourg, en divers termes.

On convint encore expressément, que si la Paix se faisoit, au commencement de cette année MDCLXVI. entre le Roi de la Grande Brétagne, & leurs *HH. PP.* en considération que les equipemens, & la meilleure partie des frais, pour ces Vaisseaux, seroient indubitablement faits, ils seroient payés, en leur entier, & qu'on auroit égard au tems, qui se seroit écoulé.

(1) On le peut voir au Tome IV. des Lettres de D'Estrades p. 90.

1666. Le Roi de Danemark consentit, que les E.E. G.G. feroient monter ces Vaisseaux, par des Commandants, tels qu'il leur plairoit, & de les tenir en état d'agir, depuis le 1. d'Avril jusqu'au 1. de Decembre, en cas que l'Hiver le permit.

S'il arrivoit que le Roi de la G. B. prit en mauvaise part ce Traité, & que lui, ou ses Alliez ensemble, ou à part, vinssent attaquer le Roi de Danemark; leurs H.H. P.P. s'engageroient de l'assister de toutes leurs forces, par Mer & par Terre, non seulement contre le Roi de la G. B. mais contre tous ceux qui, à cause de ce Traité, entreprendroient directement ou indirectement la guerre contre S. M. D. ou contre les Etats, qu'elle possédoit alors, ou qu'elle pourroit avoir après, par une légitime succession: comme si quelqu'un attaquoit leurs H.H. P.P. au sujet de ce Traité, le Roi feroit réciproquement obligé de les assister, de toutes ses forces, par Mer & par Terre.

On convint de plus que, si les Parties contractantes venoient à être engagées en une guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. ou contre ses Alliez, il ne feroit pas permis de faire aucune suspension d'armes, avec l'ennemi commun; sans le consentement de celui, avec qui il avoit contracté, qui lui procureroit les moyens d'envoyer ses Ministres au lieu, où la Paix se traiteroit; & qu'il ne se feroit rien, sans en donner avis à l'Allié, à mesure que le Traité pourroit s'avancer: Que ni l'un, ni l'autre ne pourroit faire à part une Paix, ou une Trêve, sans y comprendre son Allié, & sans le faire rentrer, s'il le souhaitoit, dans la possession de ses Terres, avec tous les Droits & les Immunités, & autres avantages, qu'il stipuleroit pour lui-même; à moins que son Allié n'eût autrement convenu.

On demeura aussi d'accord, de part & d'autre, qu'on inviteroit le Roi de Suede, & tous autres Princes interessés à entrer dans cette confédération, de s'y joindre, pour parvenir ensemble à une bonne paix.

D'Estrades ne manqua pas d'envoyer au Roi son Maître une Copie de ce Traité, qu'il fit traduire en François. Il ne reçut là-dessus aucune réponse de la Cour, que celle qui lui fut écrite le 9. de Fevrier, où le Roi dit „ qu'il „ n'avoit jamais été plus surpris, que quand il „ en avoit vû le contenu. Aussi avoit-il franchement, à son Ambassadeur, que s'il l'avoit „ informé, pendant cette négociation, que ce „ Traité eût été de la nature, dont il le trouve „ voit; s'il n'y avoit point d'autres articles secrets, dont on lui eût encore fait un mystere, aussi bien qu'à son Ambassadeur; il auroit „ eu grande peine à se disposer à promettre les „ trois-cens-mille Francs monoye de Hollande, „ qu'il lui avoit donné pouvoir d'accorder, „ pour finir cette affaire. Et à dire le vrai, „ *continue-t-il*, quel besoin ont les Anglois d'envoyer des Vaisseaux de Guerre vers l'Armée „ du Nord, qui sont néanmoins les seuls bâtimens, que le Roi de Danemark s'est obligé, „ par le Traité, de combattre; si les Navires „ Marchands Anglois y peuvent continuer leur „ trafic, avec la même liberté & sûreté; c'est-à-dire, en tirer & en transporter généralement toutes les marchandises, dont le Roi „ d'Angleterre a un absolu besoin, pour équiper ses Flottes; ensorte que l'on peut dire, „ que nous avons armé à nos dépens le Roi

de Danemark, pour assurer aux Anglois le Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le principal fruit, que nous devons nous procurer, en cette négociation, c'étoit sans doute d'ôter aux Anglois, tout moyen de continuer la guerre; en leur ôtant ce qu'ils ont nécessairement besoin de tirer du Nord, pour l'équipage & l'armement de leurs Vaisseaux; d'où je conclus, ou qu'on a acheté cherement une chose fort indifferente, ou qu'il y avoit des Articles secrets, que l'on vous a cachez, & peut-être de concert, avec les Ministres de Danemark; afin de leur laisser lieu de pouvoir tirer de moi quelques autres sommes d'argent, pour des conditions, qui sont déjà arrêtées & signées entre eux; ce qui seroit un très-mauvais procédé, entre des Alliez, qui se doivent tout dire, & procurer sincèrement les avantages l'un de l'autre. Ce soupçon, que j'ai, n'est pas si mal fondé, que je ne l'appuye sur des conjectures, comme certaines & infaillibles; car le Sr. De Witt, mande au Sr. Van Beuning, sans s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & signé le Traité de Danemark, en très-bonne forme. Il me semble impossible, à moins qu'il n'y ait des Articles secrets, qu'on ne communique point, qu'un aussi habile homme, que l'est le Sr. De Witt, puisse croire avoir fait un Traité fort avantageux, avec le Danemark, en laissant aux Anglois la liberté de continuer à tirer du Nord, ce dont ils avoient besoin; & que les Etats achettent, six-cens-mille Ecus comptant annuellement, le seul armement inutile de 40. (il y a 14. dans le Traité mais *fautivement*.) Navires du Roi de Danemark, qu'il pourra toujours tenir en ses Ports, pour ne combattre que des Vaisseaux de Guerre, que le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer, & qu'il n'y enverra point. Je tiens le Sr. De Witt, pour un meilleur négociateur, qu'il ne feroit, s'il obligeoit les Etats à payer chaque année la valeur de trois-millions, pour une chose non nécessaire, & dont ils ne dûssent tirer aucun avantage.

Le Roi & son Conseil avoient très-bien conjecturé; il y avoit en effet (1) des Articles secrets, que D'Estrades envoya l'Ordinaire suivant. On y avoit ajouté, que, quoi qu'on eût dit dans le 1. Article du Traité, que les Vaisseaux Marchands des Anglois pourroient négotier dans la Mer Baltique, *l'on avoit trouvé à propos de déclarer, de part & d'autre (dans des Articles secrets) que S. M. D. aussi-tôt après l'échange des Rati-fications, entreroit avec leurs H.H. P.P. en guerre ouverte, contre le Roi de la G. B. & d'y continuer, en conformité de ce Traité, aussi long-tems que leurs H.H. P.P. & en conséquence, entre autres hostilités, d'attaquer, de conquêter, d'emmener, ou ruiner, ou détruire, selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de Guerre, que Marchands, & cela, tant en pleine mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de S. M. & par tout, où l'occasion s'en présentera, & où les Flottes, & les Vaisseaux de Guerre de S. M. iront & se trouveront, par son ordre, pour insulter l'ennemi commun, & principalement l'empêcher, de tout son pouvoir, de passer & de repasser, par le Sund & par le Belt.*

Ce fut là l'Article capital, le reste ne regardoit presque que l'ordre, que l'on garderoit de part & d'autre, lors que les deux Flottes, ou des

Q

Esca-

(1) Voyez-les dans le IV. Tome des Lettres D'Estrades p. 114.

1666.

Escadres des deux Puissances Alliées se trouveroient ensemble. Il étoit, outre cela, dit à l'Article XI. que si le Roi de Suede venoit à se joindre aux Alliez, pour le rétablissement de la Navigation & du Négoce, le Roi de Danemark ne seroit plus obligé d'entretenir, & de mettre en mer quarante Vaisseaux, mais seulement vingt. Alors les Etats ne seroient non plus obligez, que de payer la moitié du subsidé; savoir, trois-cens-mille Ecus; à moins qu'ils ne jugassent à propos d'équiper, & de mettre encore en mer quelques Vaisseaux de Guerre; auquel cas ils augmenteroient le subsidé à proportion. Mais la diminution des quarante Vaisseaux jusqu'à vingt, ne se devoit point faire l'année courante MDCLXVI.

Enfin on convint, que le Roi de Danemark & leurs HH. PP. prioient le Roi de France, de vouloir garantir ce Traité, de la maniere la plus forte & la plus efficace; non seulement par la sincere exécution, de ce dont on étoit convenu; mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques; qui, à l'occasion de la présente Alliance, viendroient à attaquer S. M. D. ou les Etats Généraux à présent, ou à l'avenir; en conformité de quoi Sa Majesté, & les Etats s'affisteroient, & en passeroient un Acte, dans la meilleure forme.

Louis XIV. (1) témoigna, qu'il avoit été fort surpris des discours, que De Witt avoit tenus à son Ambassadeur; sur le sujet du rétablissement du Prince d'Orange, dans les Charges de ses Prédecesseurs. Ces discours s'étoient tenus dix jours, après la Déclaration du Roi de France, contre l'Angleterre; quoi que Van Beuning, parmi les raisons, qu'il avoit apportées pour hâter cette Déclaration, eût toujours pressé, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & sûrement l'autorité du Pensionnaire, & de reculer l'établissement du Prince d'Orange. Le Monarque croyoit avoir remarqué, qu'on lui cachoit de certaines choses, qui auroient dû lui être communiquées, par rapport aux négociations, qui se faisoient à Cleves, chez l'Electeur de Brandebourg; mais la fuite du tems fit bien voir, que les ombrages du Roi n'étoient pas bien fondez.

Il croyoit qu'il étoit juste, avant qu'il répondit à l'étrange Proposition du Pensionnaire, que ce dernier s'expliquât davantage, & qu'il l'informât à fonds, & au vrai de ce qui se passoit. Sans cela, il jugeoit qu'il ne pouvoit point prendre de résolution; dans une affaire de cette conséquence, qui n'alloit pas à moins qu'à donner, à l'avenir, tout pouvoir au Roi d'Angleterre, dans les Provinces Unies, & qu'à détruire entierement la confiance, qu'il y avoit entre la France & elle. Le Roi jugeoit, que ce que De Witt disoit d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaison, avec l'Angleterre, étoit une chimere, qui ne serviroit qu'à tromper la France & la République, ou peutêtre la France seule, s'il y acquiesçoit si facilement. Pour ce qui étoit de l'ouverture, que le Pensionnaire avoit faite, que le Roi pourroit demander aux Etats le rétablissement du Prince, afin qu'il lui en eût l'obligation; Louis XIV. répondit, qu'il ne joueroit jamais un si mauvais personnage, dont le Prince seroit le premier à se moquer, avec les Anglois; sur tout si sa priere n'intervenoit (comme il y avoit grande apparence) qu'après l'affaire concertée & résolue, entre les personnes même intéressées. Il déclaroit enfin, en deux mots, qu'avant qu'il pût répondre à la proposition, qu'on

(1) Lettre du 19. de Fevrier T. IV. p. 108.

lui avoit faite, de la part du Pensionnaire de Hollande; il falloit que De Witt s'expliquât mieux, qu'il n'avoit fait. 1666.

Il paroît, par d'autres endroits de ces Lettres, que ce grand homme n'étoit venu à cette proposition, fort étrange, pour un homme, qui faisoit le personnage, dont il s'étoit chargé; que dans la frayeur de voir le parti contraire triompher de la résistance, qu'il avoit faite à la proposition, tant de fois réitérée, de donner au Prince d'Orange les charges de ses Prédecesseurs. Le Pensionnaire ne pouvoit être délivré de l'embaras, où il étoit, que par la mort du Prince d'Orange, qui étoit beaucoup plus jeune que lui; & il y avoit encore à craindre, que, si cette mort venoit à arriver, le Gouverneur de Frise, Fils d'une Fille de Frideric Henri, qui étoit alors fort brouillée avec la Princesse d'Orange sa Mere, ne prétendît aux Charges, auxquelles le Prince d'Orange aspirait. La République ne pouvoit bien se passer d'un Prince, qui commandât ses Flottes, & personne de la Maison de Nassau ne se présenta, pour les commander réellement. Mais s'il arrivoit qu'on eût une guerre par Terre, contre une Puissance formidable, il falloit un homme non seulement brave & habile, dans le métier de la Guerre; mais d'une naissance distinguée, pour que les autres Officiers lui obéissent sans répugnance. Il n'y avoit personne de ce rang, qui pût être compétiteur du Prince d'Orange, pour les emplois, auxquels il s'attendoit. Il étoit déjà assuré des suffrages de la plupart des Provinces, qui s'étoient déclarées en sa faveur, plusieurs fois. Il n'y avoit que la Hollande; qui n'étoit pas alors toute pour lui; mais qui pouvoit passer toute entiere dans son Parti, malgré tous les soins de De Witt & du Comte D'Estades. Ainsi il n'y avoit pas sujet d'être surpris, si le Pensionnaire avoit eu la pensée, de donner au Prince les Charges, que tant de gens vouloient lui conférer; en faisant en sorte qu'il en fût, en quelque maniere, redevable à la France, & non à l'Angleterre. Ces pensées lui vinrent, en un tems, où il (2) ne se sentoît pas assez fort, pour résister au Parti contraire. Comme on pouvoit être surpris en France du manquement de fermeté, que De Witt avoit eu à cette occasion; D'Estades eut soin de l'excuser, en écrivant au Roi & à De Lionne. *Tout ce que je puis vous dire*, disoit-il à ce dernier, *c'est qu'un Avocat de Dort* (car il avoit pris les degrés de Docteur en Droit) *n'a pas la même fermeté, qu'un homme de qualité, & que Mr. De Witt étoit tout à fait abattu & étonné.* Ce qui le décourageoit étoit la disparité, qu'il y avoit entre lui & un Prince, descendu d'une Maison, qui avoit, pour ainsi dire, formé & conduit la République, pendant long-tems, avec beaucoup d'honneur, & de succès, sous les deux Princes *Maurice & Frideric Henri*. Il faut avouer que la qualité, & les services de ces deux Grands Princes faisoient pencher la balance, du côté du seul Prince, qui restoit de leur famille. Quels que fussent les services de De Witt, les peuples ne les égaloient nullement à ceux de la Maison des Princes d'Orange. Les Magistrats de la Province, sur tout dans les grandes Villes, se croyoient être autant que le Fils de *Jacques de Witt*; ce que personne n'auroit osé prétendre, à l'égard de la Maison de Nassau-Orange. Outre cela, il étoit chargé du soin

(2) Lettres D'Estades du 25. & du 26. de Fevrier;

1666. de deux guerres, dont l'une étoit par Terre, & l'autre par Mer. Tout cela pouvoit avoir ébranlé la confiance du Pensionnaire, quoi qu'il ne manquât nullement de fermeté, & que ce ne fût rien moins, qu'un homme du commun. Ajoutez encore les jaloufies, qui font dans toutes les Républiques, où il y a trop de gens égaux, & la crainte que l'Angleterre ne trouvât tôt, ou tard, le moyen de se venger d'un homme, qui lui avoit fait tête. Nous avons cru ces réflexions nécessaires, pour faire comprendre qu'il n'étoit pas furprenant, si cet habile homme s'étoit trouvé embarrassé, en des conjonctures fâcheuses. Si l'on en croit le Comte D'Estrades, ce ne fut qu'après deux conversations très-fortes, qu'ils avoient eues ensemble; qu'il étoit revenu de l'abattement, où il étoit, causé par le changement de plusieurs de ses Amis, qui lui avoient manqué. L'Ambassadeur de France fut assez heureux, comme il le dit, pour le remettre, & pour lui faire comprendre, combien il lui étoit avantageux d'être lié avec le Roi T. C., & soutenu par lui, dans les véritables intérêts des EE. GG. & de la Province de Hollande, en particulier. Il pouvoit facilement comprendre, que permettre que le Prince fût mis en possession des charges, qu'on lui avoit fait espérer, par les Anglois, ennemis déclarés du Pensionnaire, c'étoit le soumettre à eux, en toutes choses & même manquer de reconnoissance, envers le Roi de France; après le pas, qu'il avoit fait, en se déclarant contre les Anglois.

Après ces réflexions, ils convinrent de travailler à éviter le coup, dont ils étoient menacez, & à persuader une partie des Députés aux Etats de Hollande, qu'ils n'étoient pas assez autorisez par leur Commettans, pour faire ce que l'on proposoit, touchant le rétablissement du Prince d'Orange. L'Affaire ayant été ainsi différée, on trouva moyen de la faire échouer, pour ce tems-là.

Le Pensionnaire & l'Ambassadeur travaillèrent cependant, près des Villes de Hollande, où le second avoit des Amis, à ce qu'il dit souvent dans ses Lettres. Il y avoit eu d'abord treize Villes de Hollande, qui étoient portées au rétablissement du Prince; & à force de travailler chacun de son côté, ils les ramenerent. On pourra voir qu'il est souvent parlé, dans les Lettres du Comte D'Estrades, non seulement des Amis du Pensionnaire, mais encore des siens; qu'ils avoient soin de régaler à la Haie, dans le tems des Assemblées, & même d'aller voir de ville, en ville; afin de les avoir pour favorables. Il n'est point dit, si l'Ambassadeur n'employoit que des paroles, pour cela; ou s'il n'y joignoit pas quelques présens. Il ne paroît pas probable que ceux, qui avertissoient les Espagnols, de ce qui se passoit dans les Assemblées des Etats de Hollande & de la Généralité, ne prissent rien d'eux, pour découvrir ce qui devoit être secret; dont non seulement D'Estrades, mais encore Van Beuning se plaint souvent dans ses Lettres. D'ailleurs le Roi de France étoit beaucoup plus liberal.

Il y avoit alors un François, nommé *Du Buat*, Domestique du Prince d'Orange, & Capitaine de Cavalerie, dans les Troupes des Etats. La Cour d'Angleterre se servoit de cet homme à la Haie, & l'on découvrit qu'il avoit un commerce secret de Lettres avec le Lord d'*Arlington*, Secrétaire d'Etat de Charles II. On surprit une Lettre du Ministre Anglois à cet homme, où il étoit parlé de Beverning, quoi qu'ami intime

du Pensionnaire, comme si ç'avoit été un homme propre à servir la Cour d'Angleterre. Comme Beverning étoit alors employé à Cleves, où il négocioit un accommodement avec l'Evêque de Munster, avec la concurrence de l'Electeur de Brandebourg; Colbert, qui y étoit de la part de la France, le trouva un jour en une conférence particuliere, dans la Chambre de l'Electeur avec *Walter Vane*, Envoyé d'Angleterre; ce qui fit que les François soupçonnerent, qu'il n'eût commerce avec les Anglois; & une Lettre du Lord d'*Arlington*, qui avoit été surprise, parloit de lui, comme d'un homme propre à porter les Etats, à faire la Paix avec l'Angleterre, malgré la France & le Pensionnaire de Hollande. Beverning protesta qu'il n'avoit aucun Commerce, en Angleterre, & dit que *Du Buat* avoit sans doute écrit cela, de son chef, au Ministre d'Etat Anglois. De Witt, qui connoissoit la probité de Beverning, ne douta point qu'il ne dit vrai, & le disculpa entierement. On verra dans la suite, quelle fut la fin de *Du Buat*, qui entretenoit ce Commerce avec d'*Arlington*.

Le Parti de ceux, qui vouloient faire la paix avec les Anglois, pour rétablir ensuite le Prince, dans les Charges de sa Famille, tâchoient de rendre la France suspecte; comme si elle n'étoit pas bien intentionnée pour la République. A cause de cela, le Comte D'Estrades fit (1) remarquer au Pensionnaire la bonne volonté du Roi; puis qu'il n'y avoit rien, qui le pût mieux prouver, que sa Déclaration contre l'Angleterre; celle contre l'Evêque de Munster, accompagnée d'un secours de six-mille hommes; les Traitez avec le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg, desquels les Etats seuls ressentoient de l'utilité; à quoi l'on pouvoit joindre l'Ambassade Extraordinaire de Mr. de *Pompe*, en Suede, pour disposer cette Couronne à ne leur être pas contraire.

Le Pensionnaire tomba d'accord de tout cela, & il faut avouer que, depuis quelques années, le Roi T. C. avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un bon Allié. On dira peut-être que son propre intérêt demandoit qu'il en usât ainsi; mais où trouve-t-on des Puissances, qui donnent des secours, sans y être portées, par l'utilité prochaine, ou éloignée, qui peut leur en revenir? Ce seroit même beaucoup si chaque Puissance étoit bien persuadée, que le plus grand intérêt de chacune seroit de ne faire aux autres, que ce qu'elle voudroit qu'elles lui fissent. L'Europe seroit beaucoup plus tranquille & plus heureuse, qu'elle n'a jamais été.

L'Ambassadeur de France dit, en finissant la Lettre, qu'on vient de citer, que De Witt avoit découvert de nouvelles cabales, pour le rétablissement du Prince, dans l'Assemblée prochaine des Etats de Hollande, & l'avoit prié de s'aller promener dans les Villes, & voir ses Amis là-dessus; comme il le fit dès le lendemain. Il écrivit, (2) quelques jours après, au Roi que S. M. ne devoit pas être en peine d'entendre, que les Cabales contraires faisoient de nouveaux efforts, pour installer le Prince d'Orange, & détruire De Witt; que l'on se précautionnoit, pour les prévenir, & que le voyage qu'il avoit fait dans les Villes, n'avoit pas été inutile. „ Celui, dit-il, du Prince d'Oran-

Q 2

„ 66

(1) Lettre du 4. de Mars 1666. p. 133. & suiv. du Tome IV.

(2) Lettre du 18 de Mars 1666. p. 143. du Tome III.

1666. „ ge à Amsterdam, sous prétexte de voir des
 „ Vaisseaux, que l'on y bâtissoit, & de diner avec
 „ les Magistrats (ou plus de quatre-mille person-
 „ nes du peuple s'assemblerent, disant haute-
 „ ment, qu'il le falloit remettre dans ses charges,
 „ & l'accompagnerent hors de la Ville, avec
 „ des acclamations de joie) n'a produit que de
 „ faire voir clairement, que la faction d'Angle-
 „ terre cherche, par ce moyen, d'émouvoir le
 „ peuple, & de faire ses affaires.

Le Marquis de Castel-Rodrigo avoit alors écrit aux Etats de lui envoyer quelcun, avec qui il pût conférer. De Witt lui répondit assez brusquement en apparence, mais d'une manière, qui pouvoit donner à penser à l'Ambassadeur de France, à qui il lut sa Lettre; c'étoit que les Etats n'avoient pas trouvé à propos de lui envoyer quelcun, pour conférer avec lui; mais qu'il étoit chargé de leur part, de lui demander une résolution categorique, & par écrit, dans laquelle il déclareroit, qu'il ne donneroit pas de passage aux Troupes Ennemies de l'Etat, par le territoire de son Maître, & qu'il n'y permettoit aucunes nouvelles levées. Ces derniers mots pouvoient signifier, qu'il ne permettoit pas à l'Evêque de Munster, d'y lever du monde. Mais on pouvoit aussi les entendre des Troupes Françaises, qui y pourroient entrer, & même y faire de nouvelles levées, pour venir attaquer les frontieres de leur Etat; ce qui étoit ce qu'ils craignoient le plus.

On apprit (1) que l'Electeur de Brandebourg avoit écrit deux fois aux Etats, en faveur du rétablissement du Prince; croyant que sa recommandation, jointe aux suffrages de quelques Villes, pourroit faire nommer le Prince, pour Généralissime des Troupes de leur République; mais leurs Cabales manquèrent leur coup, cette fois, comme les autres. Cependant elles ne se rebuterent pas de faire agir leurs Emissaires, par les Villes, pour émouvoir les peuples.

On pourvut néanmoins, dans les Etats de Hollande, aux hautes charges de l'Armée de Terre, pour la Campagne. Le Prince de Tarente, eut le commandement de la Cavalerie; le Seigneur de Nordwyk, fut fait Général de l'Artillerie; le Comte de Hoorn, Sergeant de Bataille; De Metczen, Président du Conseil de Guerre; Oliman, Ittersum & Maison Neuve, Majors de Brigade; Kilpatrick, Colonel commandant des Troupes de Hollande; & Pain & Vin Commissaire Général. Il n'y avoit aucun de ces Hauts Officiers, qui ne fût ami particulier du Pensionnaire de Hollande, ou qui ne dépendît de lui. Les Partisans du Prince d'Orange l'avoient bien nommé, pour commander la Cavalerie; mais cela fut rejeté à la pluralité des voix.

Cependant le Comte Guillaume de Furstemberg, qui se méloit de l'accommodement de l'Evêque de Munster, écrivit à D'Étrades de fonder De Witt, sur trois Articles; dont le premier étoit, si les Etats voudroient bien consentir à une Trêve de quatre semaines; le second d'envoyer leurs Députés à Dortmund, qui n'est qu'à six heures de Munster, pour y traiter de la Paix, & de la Garantie; & le troisième enfin de trouver quelque temperament, pour l'affaire de Borkelo. L'Ambassadeur de France conféra, avec le Pensionnaire, là-dessus; mais ce dernier lui répondit, 1. en rejetant la Trêve, qu'il ne conseilleroit point aux Etats, disoit-il, mais plutôt de se mettre en état d'agir, en cas que cette négociation ne finit

pas bien-tôt, & qu'une Trêve n'étoit qu'un expédient, pour tirer l'affaire en longueur; 2. qu'il ne convenoit pas aux Etats, d'aller à Dortmund, & que les Ministres des Alliez étoient déjà à Cleves, où l'on avoit commencé à négotier; 3. que pour ce qui regardoit l'affaire de Borkelo, Beverning avoit les pouvoirs nécessaires, pour accommoder l'affaire; sans préjudicier aux droits des Etats, qui étoient en possession. Le Pensionnaire ajoûta, qu'il vouloit bien dire confidemment à D'Étrades, que Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'usér des termès les plus doux, qu'il se pourroit; quand il s'agiroit de la possession de Borkelo, qui demeureroit à l'Etat, *sauf les Droits de l'Empire*; ce qui pouvoit lui donner un prétexte d'y prétendre, & qui diminueoit la force de la rénonciation, que les Etats demandoient. On cacha ceci aux Provinces de Gueldre, d'Overyssel & de Groningue; aussi bien que l'ordre, qu'on lui avoit donné de se départir des demandes du dédommagement des pertes, que ces mêmes Provinces demandoient, & sur quoi elles n'écoutoient aucune raison.

Cependant (2) au Mois de Mars, les Zélandois, qui avoient toujours été pour la Maison d'Orange, envoyerent vingt-huit Députés à la Province de Hollande, pour lui demander le rétablissement du Prince d'Orange, dans les charges de ses Prédecesseurs; mais la Hollande refusa.

En ce tems-là (3) les Suedois; jaloux des avantages, que la République avoit faits au Roi de Danemark, pour s'allier à eux, contre l'Angleterre, ne purent s'empêcher de témoigner leur mécontentement, à Isbrand, Ambassadeur des Etats à Stockholm; en une Conférence qu'il eut, avec quelques Commissaires du Roi. Ils lui demanderent une assurance des Etats, par écrit & en bonne forme; par laquelle ils déclareroient qu'ils n'assisteroient ni directement, ni indirectement, la Ville de Brême, avec laquelle ils étoient brouillez; & lui dirent, qu'ils avoient aussi ordre de lui déclarer, qu'ils ne pouvoient souffrir l'étroite Alliance, que les Etats avoient faite avec le Danemark; & qu'ils se joindroient, à leurs Ennemis, pour rendre son secours inutile aux Etats; que néanmoins, s'ils vouloient donner quelque satisfaction à la Suede, sur les subsides qu'elle leur demandoit, & sur ce qu'elle prétendoit sur les Côtes de Guinée, elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux. Isbrand leur déclara là-dessus, qu'il n'avoit aucun pouvoir de ses Maîtres d'entrer en conférence, sur ces matieres. On en témoigna de la surprise, puis que depuis un an, qu'il étoit à Stockholm, on avoit toujours fait esperer un accommodement; pourvu qu'on satisfit la Suede, sur les prétentions qu'elle avoit sur le Cabo Corfo, & sur le dédommagement, qu'elle demandoit à l'occasion du Vaisseau nommé *Christine*; mais qu'à présent on menaçoit les Etats de leur faire la guerre, sur de nouvelles propositions.

Il leur demanda à son tour d'être éclairci, si en cas que les Etats n'assistassent point Brême, & qu'ils satisfissent la Suede, sur les subsides; elle se joindroit à eux, & romproit avec l'Angleterre. Sur cela, ils repliquerent que cela ne se pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec les Anglois; mais que la Couronne

(1) Lettre du 21. de Mars T. IV. p. 154.

(2) Lettre du 1. d'Avril 1666. T. IV. p. 162.

(3) Lettre du même jour p. 163.

1666. ne de Suede pourroit bien envoyer des Ambassadeurs au Roi d'Angleterre, pour le porter à la Paix à des conditions raisonnables; & qu'en cas qu'il le refusât, elle pourroit demeurer neutre.

Isbrand, choqué de cette maniere hautaine de procéder, repartit que ses Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur Médiation si chèrement, & qu'il doutoit même s'ils la voudroient accepter, pour rien; que le Roi de France étoit pour les Etats, & qu'il ne croyoit pas que la Suede voulût rompre avec lui. Ils repondirent qu'ils en feroient bien fâchez, mais qu'en ce cas-là, ils feroient contraints de le faire; ne pouvant souffrir, en aucune maniere, cette liaison si étroite avec le Danemark.

C'est ce dont De Witt fit part au Comte d'Esttrades, sur une Lettre d'Isbrand du 15. de Mars, pour lui demander son sentiment, sur cet incident. L'Ambassadeur de France répondit, qu'il n'étoit pas surpris des demandes hautaines des Suedois; que c'étoit leur maniere de négotier; qu'il y étoit d'autant plus confirmé, qu'il avoit vu que, dans un instant, des menaces d'une rupture, ils viennent à proposer un accommodement, pour de l'argent; que si les Etats pouvoient leur faire garder la neutralité, pour une somme d'argent, il croyoit qu'elle seroit bien employée; qu'il conseilleroit aussi aux Etats de faire incessamment la paix, avec l'Evêque de Munster, & de lui passer quelque chose, comme par égard pour S. M. T. C. Il croyoit, que quand les Suedois verroient, que les Etats n'avoient plus de guerre par terre, & leurs forces maritimes prêtes à agir, ils changeroient de langage.

Il ajoûta, qu'il restoit encore un point à décider, qui étoit celui du rétablissement du Prince d'Orange; dont les Cabales opposées se servoient, en toutes occasions: Qu'il avouoit au Pensionnaire, sincèrement, & lui disoit; comme de lui-même, que ce procédé, si souvent réitéré, fatigait fort S. M. T. C. & que sans l'affection particuliere, qu'Elle avoit pour la Province de Hollande, & pour la personne du Pensionnaire, en particulier, Elle auroit laissé prendre son cours à cette affaire, & dé mêler ces contestations entre les Parties; mais qu'ayant fort bien remarqué l'interêt, que cette Province avoit de ne pas se laisser opprimer, par la faction Angloise; ni par celles des Espagnols & du Prince d'Orange, qui étoient toutes réunies sur ce seul point; le Roi lui avoit commandé de lui dire, de tems en tems, les raisons qu'il lui écrivoit de ne pas permettre le rétablissement du Prince, dans ces conjonctures.

Il ajoûta, que pour rompre toutes les mesures des Provinces (ce qui porteroit coup en Angleterre & en Suede, qui esperoient semer des divisions dans l'Etat, par ce prétendu rétablissement) il lui sembloit que, dans la Conférence que les Députés de Zelande devoient avoir, dans l'Assemblée de Hollande, où ils devoient encore traiter du rétablissement du Prince; la Hollande leur devoit répondre, qu'on ne trouvoit pas à propos de le rétablir, pendant la guerre, & qu'il n'eût été auparavant instruit, par cette même Province, dans les affaires, & qu'elle prendroit soin de lui, lors qu'elle auroit reconnu s'il a l'affection & la capacité requise, pour bien servir les Etats. Pour commencer à l'instruire des bons sentimens, qu'il devoit avoir, il jugeoit que la Province devoit le tirer des mains des An-

1666. glois, & éloigner tous ceux de cette Nation, d'auprès de lui, sans en excepter son Gouverneur, qui avoit épousé une Angloise, & qui s'étant déclaré de ce Parti, ne manqueroit pas d'inspirer au Prince des sentimens contraires, à ceux qu'il devoit avoir pour l'Etat. On devoit en suite mettre, auprès de lui, des gens capables & bien intentionnez.

Il sembloit aussi au Comte d'Esttrades, que quand cela auroit été exécuté, par la Hollande, il seroit bon de travailler à faire revenir peu à peu les autres Provinces; qui se verroient déçues de leurs esperances & des recompenses, qu'on leur avoit promises si le rétablissement réussissoit. L'Angleterre & la Suede seroient aussi détrompées de l'esperance, qu'elles avoient de ruiner le Parti du Pensionnaire.

Il n'oublia pas de faire valoir les obligations, que l'Etat avoit au Roi T. C. à quoi il ajoûta, comme de lui-même, que si, dans la suite du tems, le Roi avoit besoin de l'assistance de la Hollande, pour avoir raison des Droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en cette rencontre, conformément à la reconnoissance qu'elle devoit avoir pour Sa Majesté, ce seroit une grande ingratitude, & que tous les Siècles lui reprocheroient.

De Witt approuva ses avis, & promit de faire bien comprendre à la Hollande les obligations, qu'elle avoit au Roi. Mais pour ce qui regardoit les droits de la Reine, il souhaitoit d'avoir matière d'y servir S. M. qu'il falloit pour cela des éclaircissements, qui n'avoient point paru jusqu'alors, quelque recherche qu'il en eût faite; & que, pour y porter les Villes de Hollande, il falloit qu'un droit d'une succession légitime parût, pour en exclure un Fils; sans quoi, il seroit mal-aisé de porter les Etats à rompre avec l'Espagne.

L'Ambassadeur pouvoit bien comprendre par là, que le Pensionnaire n'étoit pas mieux disposé à avoir la France, pour voisine, qu'il ne l'avoit été auparavant; mais il n'étoit pas encore tems d'aprofondir cette affaire; de peur qu'on ne fit échouer tout le reste.

Comme l'on parloit de donner d'autres personnes au Prince d'Orange, pour avoir soin de son éducation, selon le conseil de l'Ambassadeur de France; (1) sa Grand-Mere s'adressa le 31. de Mars aux Etats de Hollande, à qui elle remontra, que son Petit-Fils étant parvenu à l'âge de seize ans, qui est un âge de jugement & de discretion; Elle étoit néanmoins fort en peine, pour savoir comment Elle le pourroit faire instruire à fonds des salutaires Droits, Privilèges & Maximes de cet Etat, & par-là le rendre plus propre à être employé, en tems & lieu, au service de la République, aux Charges & aux Emplois, que leurs Nobles & Grandes Puissances pourroient lui déléguer. Elle ajoûtoit, qu'après avoir attentivement considéré cette affaire, Elle n'avoit point trouvé de meilleur moyen, pour Elle & son Petit-Fils, afin qu'ils pussent avoir cet honneur & cet avantage; sinon que LL. NN. & GG. PP. prissent sur Elles-mêmes, en continuation de l'amitié, qu'Elles avoient toujours eue pour la Maison d'Orange, de le faire instruire, sous leur direction, de la maniere, dont il s'agissoit. Elle finissoit, en disant qu'Elle

Q 3

,, avoit

(1) Aitzema Liv. XLVI. p. 1008.

1666. „ avoit trouvé bon de le leur présenter, avec
 „ cette Requête à Leurs G. & N. P. espérant
 „ qu'Elles prendroient la résolution, la plus con-
 „ forme au bien de l'Etat, & à l'avancement de
 „ son bonheur.

Les Etats de Hollande prirent cela, pour une *notification*, comme on a accoutumé de parler, quand on ne veut pas répondre sur le champ; mais qu'on se réserve de le faire, quand on le trouvera à propos. Sur cela, l'Ambassadeur de France, en envoyant (1) une Copie de cette Requête au Roi son Maître, remarqua fort bien que la Princesse ayant vû que toutes les Cabales des Villes, & les Députations des Provinces n'avoient servi, qu'à aigrir davantage le Province de Hollande, Elle avoit pris le meilleur parti. Cependant elle se brouilla, avec les Députés de la Province de Zélande, qui se plaignoient qu'Elle les avoit trompez, en s'accommodant avec la Hollande, sans leur en rien dire. Mais la Princesse ayant vu que la Hollande avoit résolu, par une unanimité de voix, de répondre à la Députation de Zélande; qu'elle ne trouvoit pas à propos de donner aucune charge au Prince, qu'il ne s'en fût rendu capable, par ses services, & par l'affection qu'il devoit avoir pour l'Etat; elle connut, comme on le lui avoit dit, depuis longtems, qu'elle prenoit un mauvais chemin, pour l'établissement de son Petit-Fils. En effet, en renonçant à toutes les Cabales, qu'Elle avoit employées auparavant, & en se remettant entre les mains de la Hollande; cette Province accepta le soin de l'éducation du Prince. Elle résolut d'éloigner de lui tous les Domestiques Anglois, qu'il avoit, & de leur commander de fortir du País. On n'excepta pas Zuylestein son Oncle naturel, & son Gouverneur. Le Pensionnaire eut ordre de lui donner d'autres Domestiques, & l'on témoigna que, selon que le Prince se conduiroit, on auroit, avec le tems, de l'égard pour lui.

Cependant (2) on négocioit à Cleves l'accommodement, avec l'Evêque de Munster, sous la direction de Colbert de Croissy, au nom de la France, & du Prince de Furstemberg, Chanoine de Cologne, Envoyé par l'Archevêque de Cologne, qui étoient comme les Médiateurs. Le Prince de Furstemberg étoit contraire à l'accommodement, parce qu'il ne vouloit pas consentir, que l'Evêque renonçât aux Droits Seigneuriaux, qu'il soutenoit avoir sur Borkelo; quoi que les Princes Alliez jugeassent, qu'il ne faudroit pas rompre la paix, pour cela. Furstemberg leur avoit dit, qu'il ne trouvoit pas bon, que l'Evêque renonçât à ses droits, & que le Roi T. C. étoit du même sentiment. Croissy assuroit aussi alors, que le Roi son Maître faisoit conscience de presser cette renonciation, comme s'agissant d'un bien d'Eglise, qui étoit inalienable; quoi que Beverning lui reprochât qu'il avoit été d'un autre sentiment, deux jours auparavant; où il avoit trouvé bon que l'on eût objecté au Chanoine de Cologne les alienations des Evêchez entiers, qui s'étoient faites par la Paix de Westfalie. Beverning dit alors, que le Roi T. C. paroissant contraire à cela, il n'y avoit plus rien, dont on pût négotier-là, & pria De Witt de demander son congé aux EE. GG., apparemment pour intimider l'Evêque de Munster.

Le Pensionnaire pria là-dessus D'Estrades de lui dire confidemment, si le Roi n'avoit plus la mê-

me bonne volonté, qu'il avoit témoignée jus-1666.
 qu'alors, pour la République; afin que, sans l'importuner davantage, elle pût régler sa conduite sur l'état présent des affaires.

Le Comte lui répondit, qu'il n'avoit aucune connoissance, que S. M. eût diminué, en rien, la bonne volonté, qu'Elle avoit toujours eue pour les Etats; qu'il n'avoit point reçu de Lettres, de Mr. Colbert, & qu'il ne favoit pas ce qu'il pouvoit avoir dit à Beverning. Mais il lui dit, que ce dernier avoit formé & concerté les Articles, qu'il avoit, en dernier lieu, offerts à l'Evêque de Munster; sans les communiquer, ni au Prince de Furstemberg, ni à Colbert, & qu'en accordant, comme il avoit fait, qu'on ne pourroit pas armer, sans le consentement de l'Empereur, c'étoit se déclarer pour l'Empereur, contre l'intérêt du Roi & des Princes de l'Empire. Il ajouta, comme de lui-même, & sans ordre, qu'on pourroit adoucir divers autres Articles du Traité.

Les principales difficultez rouloient, pour le dire en un mot, sur les prétentions que l'Evêque avoit sur la Seigneurie de Borkelo; dont il prétendoit être le Souverain; en sorte que ce Territoire relevât de l'Evêché, en Chef; en maniere que le Vassal, en ayant mal usé envers lui, la Terre avoit été confisquée. Pour le premier, les Etats de Gueldre soutenoient qu'ils ne pouvoient aucunement se relâcher sur la renonciation, qu'ils demandoient de l'Evêque, à la Souveraineté; parce qu'ils étoient seuls Ducs de Gueldre. En ajoutant à la renonciation ces mots: *sauf les Droits de l'Empire*, on jugeoit que l'Evêque ne se préjudicioit pas. Pour le second & le troisième, les Etats pouvoient se contenter, que l'affaire fût traitée à l'amiable. On pouvoit aussi, selon le Comte D'Estrades, accorder à l'Evêque trois-mille hommes, au lieu de quinze-cens, que l'instruction de Beverning portoit. On mettra ensuite les principaux Articles de ce Traité.

Le Pensionnaire & l'Ambassadeur convinrent de renvoyer le Courier, que Beverning avoit envoyé, avec ces adoucissements que De Witt lui enverroit; & que le même Courier seroit chargé d'une Lettre de l'Ambassadeur à De Croissy. Il pria le Pensionnaire de ne rien communiquer aux Etats de la Lettre de Beverning, pour n'aigrir pas les Esprits, & pour ne pas donner lieu aux Cabales de brouiller le Roi & les Etats. Les peuples étoient si susceptibles de mauvaises impressions contre la France, à ce que dit D'Estrades; que le Roi agissant pour les intérêts des Etats, ils ne laissoient pas de dire, que la guerre de Munster avoit été fomentée, par la France. Mais comme le Roi avoit mandé à son Ambassadeur que, quoi que la conduite des Etats ne fût pas bonne, selon lui, il ne laisseroit pas d'aller toujours son chemin, pour leur bien; D'Estrades se croyoit obligé, selon les conseils du son Maître, de ne prendre pas garde à beaucoup de choses, qui se faisoient mal à propos, & dissimuler jusqu'à un autre tems.

Le 9. d'Avril, le Roi lui écrivit qu'il jugeoit, qu'il seroit bon de conclure incessamment l'affaire de l'Evêque de Munster; parce que quand même les Chanoines de cette Ville donneroient la renonciation telle, que l'on vouloit, il étoit certain que les Gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ses Biens, & ne pouvant ni les aliéner, ni les céder; il étoit visible qu'un autre Evêque & d'autres Chanoines, & celui-ci même, avec les siens, ne se tien-

(1) Lettre du 8. d'Avril T. IV. p. 169.

(2) Autre Lettre du même jour T. IV. p. 171.

1666. tiendroient pas obligez à ce qu'on auroit extorqué d'eux, en cette rencontre, par la Loi de la nécessité, s'ils voyoient une occasion favorable, pour s'en dédire. Au contraire, ils croiroient beaucoup mériter de Dieu, & de l'Eglise.

D'Estades reçut, en même tems, un Mémoire très-bien tourné, sur les prétentions des Suedois; pour être communiqué, en partie, à De Witt, & à quelque peu d'autres. Nous en mettrons ici la substance, qui ne peut être que très-bien reçue, par ceux qui aiment à lire des Discours Politiques, dans les Histoires. Il ne s'en est guère fait de plus artificieux, que celui-ci, qui n'est point une fiction, comme une infinité d'autres, qui se trouvent dans les Historiens Anciens & Modernes.

„ L'Incident, disent les Ministres de la France, que forment les Suedois, pour empêcher le Roi de Danemark d'exécuter le Traité de la Haie, est une chose si surprenante, si injuste & si intolérable; que, si l'on ne vouloit considérer, que l'action en soi, la hauteur avec laquelle on la fait, & le but qu'on s'y propose; il est certain qu'on n'en sauroit trop témoigner de ressentiment, ni prendre des résolutions, pour vigoureuses qu'elles fussent, qui ne dussent paroître trop moderées. En premier lieu, le Traité de la Haie a été négocié pendant quatre, ou six mois, au vû & au sù de tout le monde; sans que la Suede ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait à présent, ce qui auroit peut-être suffi, pour en arrêter la conclusion, ou du moins y avoir les égards, qu'elle eût témoigné désirer.

„ En second lieu, il ne tient qu'à la Suede d'entrer dans le même Traité, avec de semblables avantages, qu'il semble qu'elle envie aujourd'hui au Roi de Danemark, & même en diminuant les avantages de ce dernier.

„ En troisième lieu, la Suede avoit jusqu'à présent déclaré qu'elle n'étoit engagée en rien, avec l'Angleterre, pour cette guerre-ci, & qu'elle avoit voulu, en considération de la France, demeurer toujours *les mains libres*, qui est le propre terme, dont les Régens se sont servis, depuis la conclusion du Traité, avec l'Angleterre.

„ En quatrième lieu, cette Couronne-là, sans faire aucun armement, trouve une sûreté entière, contre le Danemark, dans sa propre puissance; & ce qu'elle dit à présent vouloir faire pour cette sûreté, ne pourra jamais passer, que pour un prétexte pour favoriser les Anglois; & cela d'autant plus, que la France seroit prête de joindre sa puissance à la sienne; par une garantie, qu'elle accorderoit à la Suede, telle qu'elle la pourroit désirer, contre les Danois, en cas qu'ils voulussent l'attaquer.

„ En cinquième lieu, on n'a guère ouï dire qu'un Roi ait prescrit à un autre Roi, la dure Loi de n'exécuter pas un Traité, qu'il avoit fait, avec une autre Puissance, & qui ne préjudiciât point à sa sûreté.

„ Enfin il est fort étrange qu'un Ami de la France veuille détacher d'elle un Allié, pour fortifier son Ennemi, & cela, sans y avoir aucun intérêt; puis que la Suede a souvent déclaré, qu'elle ne pourroit pas souffrir que les Anglois devinssent les maîtres de la Mer, & de tout le Commerce.

„ On fait toutes ces remarques, afin que les Etats ne croyent pas les sentimens du Roi T.C. trop modérez, tels qu'ils sont exprimez ci-des-

„ sous; puis que cette modération ne vient que de sa prudence, & qu'il a vu, aussi bien que les Etats, combien le procédé des Suedois, est injuste & insoutenable en toutes ses parties.

„ Dans toutes les affaires politiques, pourvu que l'Honneur, qui doit marcher avant toutes choses, se puisse sauver; c'est l'intérêt des Puissances Souveraines, qui doit régler toutes leurs résolutions. Il n'y doit entrer ni chagrin, ni dépit, ni emportement; & dans cette rencontre, sur tout, le Roi & les Etats doivent observer cette maxime.

„ Les Suedois disent encore, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Danemark, s'il arme par terre, & que vrai-semblablement ils le feront, ne sachant où employer mieux les Troupes, qu'ils ont dans l'Empire; qu'en leur faisant prendre des quartiers, dans le Holstein & la Jutlande. Ils ont néanmoins dit qu'ils ne prendroient ce parti, que par désespoir, & sont déjà entrez les premiers en des expédiens, pour accommoder cette affaire.

„ Ils demandent que le Roi de Danemark demeure à l'égard de la Hollande, dans un Traité défensif, tel qu'est celui de la Suede avec l'Angleterre; par lequel les Ports de Suede devoient être ouverts aux seuls Vaisseaux de Guerre des Anglois, mais libres & assurés aux Vaisseaux Marchands, tant Hollandois, qu'Anglois.

„ Il s'agit à présent de savoir lequel est le plus avantageux au Roi & aux Hollandois; ou que le Roi de Danemark exécute pleinement son Traité, & qu'on se charge de le soutenir, ou le défendre contre la Suede, qui l'attaquera, en ce cas-là, indubitablement; ou que l'on accepte le parti que la Suede propose, en demeurant purement sur sa défense.

„ Sa Majesté, sans vouloir rien résoudre définitivement, avant que savoir le sentiment des Etats, mais jugeant qu'ils seroient conformes aux siens, a donné ordre à son Ambassadeur à la Haie d'envoyer à ceux des Couronnes du Nord, les paquets, qu'il lui envoyoit, & qui étoient conformes à ce Mémoire, se promettant que les Etats enverroient de semblables ordres à leurs Ambassadeurs, chez ces même Couronnes.

„ Le sentiment donc de Sa Majesté est, que pour son intérêt & pour celui des Etats, il n'y a pas un moment à hésiter à dire, que le second parti est beaucoup préférable au premier, pour deux raisons très-fortes, qui sont communes au Roi & aux Etats, & une troisième qui est particulière à Sa Majesté, dont il ne seroit pas à propos de dire rien à Mr. De Witt.

„ Les deux raisons convaincantes sont premièrement que l'action du Roi de Danemark, contre les Anglois, sera incomparablement plus à charge à S. M. & aux Etats; qu'ils n'en peuvent jamais tirer d'utilité, s'il faut entreprendre de le défendre, dans la foiblesse, où ils sont, contre les attaques des Suedois, en Danemark & en Norwegue; puis qu'il est facile de voir qu'ayant à soutenir une si grande étendue de côtes & de pais, & tant de places mal munies de toutes choses; il faudroit que Sa Majesté & les Etats se chargeassent de former & d'entretenir à leurs dépens divers corps d'Armée, pour les faire agir en des lieux éloignés; ce qui causeroit une diversion incomparablement

„ plus

1666. „ plus avantageuse & plus favorable aux Anglois, que n'avoit été celle de l'Evêque de Munster, qui n'est pas encore cessée, & occuperoient si fort les forces du Roi & des Etats; qu'il faudroit nécessairement relâcher beaucoup de la vigueur; avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la guerre aux Anglois. Secondement, comme jusqu'à présent, le Roi de Danemark ne s'est pas obligé de joindre sa Flotte, avec celle du Roi & des Etats; mais seulement d'attaquer les Vaisseaux Anglois au Catten-gat, & de leur fermer l'entrée du Sund; il n'y a pas une si grande différence entre cela, & ce que la Suede propose de défendre l'entrée de ses Ports aux Vaisseaux de Guerre des Anglois; qu'il faille, pour cette différence d'un assez léger avantage, non seulement s'engager à faire la Guerre en Danemark & en Norwege, avec nos propres forces; car, sans cela, l'un & l'autre seroient bien-tôt engloutis; mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois, avec la vigueur, qui paroît si nécessaire.

Ces deux raisons supposent, que le Roi de France & de Danemark, avec les Etats, n'étoient pas en état de mettre à la raison l'Angleterre & la Suede, sans faire des dépenses excessives. Les Ministres de France étoient bien persuadés du contraire, & l'événement le fit bien voir. Mais dans cette sorte de négociations, on grossit & l'on extenue les choses, comme les conjonctures le demandent.

„ La troisième raison, disent les Ministres de France, qui est particulière au Roi, est que dans le second parti, on conserve l'amitié de la Suede, & qu'on tienne en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de S. M. soit dans l'Empire, soit dans la Flandre; au lieu que le premier la jette nécessairement dans la dernière union avec l'Angleterre, & probablement encore avec la Maison d'Autriche.

C'étoit là l'unique raison, qui faisoit que le Roi de France trouvoit bon de ménager la Suede, toute ruinée qu'elle étoit, depuis le tems de Charles-Gustave; parce qu'il esperoit de se servir des Suedois, contre les Espagnols, pour envahir ce qu'il trouveroit à propos, dans les Pais-Bas. Il se trompoit encore en cela, comme on le verra dans la suite.

„ Par ces raisons & plusieurs autres, qu'on y pourroit ajoûter, continuent les Ministres de France, S. M. croit qu'Elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à Stockholm, qu'après avoir fortement représenté, combien est dur le procédé de la Suede, par toutes les raisons, qu'on a touchées au commencement de ce Mémoire; ils disent que, nonobstant cela, le desir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considérations, & que S. M. & les Etats ont agréé, que le Roi de Danemark accepte le parti, qui lui a été proposé; mais qu'en cas qu'il se trouve des difficultés, comme la Suede pourroit bien en faire naître, pour se former un prétexte d'attaquer le Danemark; le Roi, quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne & même la hazarder, ne manquera pas à sa parole, & accompliroit ponctuellement l'Acte de Garantie, qu'il a donné au Roi de Danemark, enverra de ses Troupes & de celles de ses Amis, pour le défendre, & qu'au même tems le Ministre des Etats parle de la même maniere, de la part de ses Maîtres.

Je ne m'arrêterai pas au reste du Mémoire, 1666. qui ne produisit rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre. D'Estrades eut ordre de le communiquer à De Witt, & à quelque peu d'autres; & il ne manqua pas de le faire, comme on l'apprend de (1) l'une de ses Lettres. Le Pensionnaire, & Huygens furent nommez, pour conférer avec l'Ambassadeur de France, comme Commissaires des EE. GG. Ils en avoient bien nommé huit, mais l'Ambassadeur fit qu'on les réduisit aux deux, que l'on a nommez.

Il leur dit ce qui étoit contenu, au commencement du Mémoire, jusqu'aux raisons que le Roi de France disoit pour engager les Etats à écouter les Suedois; excepté la raison secrète, que S. M. avoit de ménager la Suede. De Witt lui répondit, selon le rapport de D'Estrades: „ que tout ce qu'il avoit dit au commencement du discours, des procédés injustes des Suedois, étoit si fort & si vrai; qu'il ne croiroit jamais que S. M. T. C. pût souffrir qu'il fût dit que cette Nation orgueilleuse eût pû, par sa fierté, faire rompre un Traité si solennellement fait, avec un Roi aussi puissant, que celui de Danemark, & qui avoit la Garantie du Roi de France: Qu'il croyoit qu'on devoit tout faire, pour lui donner une satisfaction raisonnable, pour ses prétensions; mais que de l'accorder à ses menaces, ainsi que les dernières Lettres d'Isbrand le portoient, il ne le conseilleroit pas à ses Maîtres; mais plutôt d'en venir à une rupture, si le Roi de Suede refusoit les conditions équitables, qu'on lui offriroit: Que pour cela, il étoit d'avis qu'on ne relachât rien du Traité fait à la Haie; mais que, si les Suedois vouloient se joindre, aux mêmes conditions, que le Roi de Danemark, les Etats pourroient les recevoir: Que s'ils aimoient mieux être Médiateurs entre les Anglois & les Hollandois, & promettre que si le Roi d'Angleterre ne se dispose pas à la conclurre, à des conditions raisonnables, dans quatre mois, ils prendront le parti des Etats, & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre; moyennant quoi ils viendront équitablement de leurs prétensions: Que pour les soupçons, que les Suedois avoient que le Roi de Danemark les attaqueroit, que les Etats donneroient, conjointement avec le Roi de France, un Acte de Garantie; par lequel ils promettraient d'assister la Suede, en cas qu'elle fût attaquée, par les Danois: Qu'il croyoit qu'après ces assurances la Suede (si son intention étoit bonne) devoit être satisfaite, & du Roi de France & des Etats.

Le Pensionnaire proposa (2) encore d'autres expédiens, pour empêcher que les Suedois n'entreprissent rien contre le Danemark; mais comme les Suedois n'en vinrent pas jusques-là, nous ne nous y arrêterons pas.

Cependant la Paix fut conclue le 18. d'Avril, entre les EE. GG. des Provinces Unies & l'Evêque de Munster; par laquelle il étoit porté que l'Evêque rendroit tout ce qu'il avoit pris, pendant la Guerre, & particulièrement les Bourgs & les Châteaux de Borkelo, & que depuis le tems du Traité, il ne permettroit pas qu'il y eût rien de détérioré, & que si cela arrivoit

(1) Du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 198. Autre de même jour p. 203.

(2) Là-même p. 200.

1666. il le répareroit : Que dans ce tems-là, il fortiroit des lieux des Etats, où il y avoit eu des Troupes ; que les Etats, de leur côté, feroient cesser toute hostilité, depuis le 24. d'Avril, & ensuite sortir leurs Troupes des lieux de la juridiction de l'Evêque : Que l'Evêque, après la Ratification du Traité, ne garderoit que trois-mille hommes armez, pour la garde de ses Etats : Qu'il renonceroit à toutes Alliances contraires à ce Traité, & ne s'engageroit jamais contre les E.E. G.G. ni n'attaqueroit leur République à main armée : Que les Etats s'engageroient à la même chose. Il y eut un long Article des Princes du Voisinage, & autres qui feroient compris dans ce Traité, des deux côtez ; & des Garands de part & d'autre ; dont les principaux étoient l'Empereur, & le Roi de France.

Quant à la Seigneurie de Borckelo, les Etats Généraux ne fouhaiterent pas qu'il fût rien innové, en ce qui concernoit le *Droit direct*, ou *utile*, comme on parle en matières féodales ; mais qu'il demeurât dans le même état, où il étoit avant la guerre. L'Evêque néanmoins renonça au Droit de supériorité, sur la Seigneurie de Borkelo, avec ses dépendances, & cela du consentement du Chapitre de Munster ; en forte pourtant que cette rénonciation ne préjudicieroit point au Droit de l'Empire, mais qu'il demeureroit en son entier, en toutes choses ; ce qui néanmoins ne seroit décidé, entre l'Empereur & les Etats Généraux, que par une voye amiable, ou telle qu'il seroit jugé convenable, de part & d'autre.

C'est ainsi que finit la guerre de Munster, qui causa beaucoup de dépense à tous ceux, qui y entrèrent, & qui ne fit aucun profit, ni aux Parties principales, ni à ceux qui s'en mêlèrent ; de sorte que l'Evêque n'eut aucun sujet de s'applaudir d'une guerre, qui n'étoit nullement léante à un Prélat. Mais il étoit plus propre à porter l'Epée, que la Croffe ; comme on le pourra voir, dans les Lettres du Chevalier *Temple*.

Pour passer à une autre chose, (1) la Province de Hollande voulut bien se charger de l'éducation du Prince d'Orange, & lui nomma des Tuteurs, qui étoient tous Amis du Pensionnaire ; quoi qu'il se fût fait bien des Cabales dans la Province, pour y avoir part. On travailla ensuite à former sa maison, & à congédier ses anciens Domestiques, ce qui chagrina fort le Prince ; qui fut voir l'Ambassadeur de France, & le pria, les larmes aux yeux, de parler à De Witt, afin qu'il lui laissât Zuylestein. Il lui représenta que ce Seigneur étoit des Nobles, & des Etats de la Province d'Utrecht ; qu'il renverroit son Epouse, qui étoit Angloise, dans une de ses Terres ; qu'il ne la verroit qu'après que la Paix auroit été faite, avec l'Angleterre ; & qu'il seroit pour lui Caution, qu'il n'agiroit en rien, que conformément aux sentimens de la Province de Hollande ; que pour lui, il vouloit se mettre entre les mains de son Pensionnaire, & le regarder comme son Pere ; qu'il s'adressoit à D'Estrades, pour lui marquer mieux la résolution, où il étoit de suivre les exemples de ses Prédécesseurs, en s'attachant tout-à-fait aux intérêts de la France ; que si l'on avoit cru qu'il eût quelque attachement au Roi d'Angleterre, à cause du parentage, on lui avoit fait

tort, & qu'étant *Enfant de l'Etat*, il n'en auroit jamais, que celui qu'il avoit avec les Etats, leurs Amis & leurs Alliez.

L'Ambassadeur lui répondit, qu'il étoit très-aise de le voir, en de si bonnes pensées ; qu'il ne fauroit mieux faire, que de les suivre ; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens ; & qu'il ne devoit pas douter de la protection du Roi de France, comme il l'avoit donnée à ses Prédécesseurs ; mais que pour laisser Zuylestein auprès de lui, il y voyoit de l'impossibilité, après la résolution, que la Province de Hollande avoit prise, de changer tous ses Domestiques.

L'Ambassadeur ne laissa pas de promettre au Prince d'en parler à De Witt, quoi qu'il le crût inutile ; mais il conseilla à Zuylestein de se retirer, en cette conjoncture, & promit au Prince que le Pensionnaire feroit en sorte, qu'on donneroit à ce Seigneur la même pension, qu'il avoit, avec une promesse du premier Gouvernement, qui viendroit à vaquer ; en considération de l'amitié, que le Prince lui portoit ; ce qui marquoit assez, selon D'Estrades, celle que De Witt avoit pour sa personne ; puis que cela seul le portoit à procurer cet avantage à Zuylestein, qu'il ne croyoit pas être de ses Amis. Toute la crainte, qu'on avoit de Zuylestein, venoit de ce qu'on croyoit, qu'il étoit dans le parti des Anglois, & qu'il tâcheroit de rétablir le Prince, par leur moyen ; à la première occasion, qui s'en présenteroit. On verra, par la suite de cette Histoire, que ce rétablissement si désiré se fit, non pour faire plaisir à l'Angleterre, mais plutôt pour avoir un Chef à lui opposer ; tant il est vrai, que les voyes de la Providence sont souvent toutes contraires, à celles de la prudence humaine.

On choisit (2) dans l'Assemblée de Hollande *De Ghent*, Gentilhomme de Gueldre, dont on a parlé plus d'une fois, pour Gouverneur du Prince, & on lui en donna l'Acte, en même tems. Il étoit l'un des Commissaires nommez, pour traiter avec l'Ambassadeur de France, & Ami particulier du Pensionnaire. Comme c'étoit d'ailleurs un homme d'expérience, & zélé pour le bien public, on s'assura qu'il ne donneroit que de bons avis au Prince. On ôta à ce dernier tous ses Domestiques Anglois, qui furent, en même tems, congédiés.

Le Prince, accoutumé à ces gens-là, en fut incommodé de regret. Il tint cependant un discours à ses nouveaux Tuteurs, qui les surprit fort, aussi bien que son Ayeule, qui étoit brouillée avec lui, & qui n'avoit pas eu beaucoup de soin de faire bien administrer les Biens de son Petit-Fils. *Frideric Henri*, Epoux de cette Dame, n'avoit pas été assez bon ménager, & avoit beaucoup dépensé en bâtimens. Il avoit marié plusieurs Filles, & avoit aussi fait beaucoup de dépense, pour aider *Charles I. Roi d'Angleterre*. *Guillaume II. Pere du Prince*, & Gendre de ce Roi, en avoit encore plus fait ; & le Roi *Charles II.* n'en rendit jamais rien à son Neveu. Pendant sa Minorité, sa Mere, ni sa Grand'-Mere n'eurent pas non plus le soin, que ce qui lui restoit de Biens fût bien administré. Leurs Douaires emportoient ce qu'il y avoit de plus liquide, en ses revenus. Cela donna lieu à ce jeune Prince, de renir un discours à ses nouveaux Tuteurs, qui les surprit extrêmement. Il leur dit „ que, puis qu'ils lui ôtoient

R

„ ses

(1) Lettre du 15. d'Avril T. IV. p. 184. & suiv.

(2) Lettre D'Estrades du 22. d'Avril Tome IV. pag. 107. Voyez aussi la Lettre de De Witt du 29. d'Avril Tome III. p. 420.

1666. „ ses Domestiques & son Gouverneur, & qu'ils
 „ vouloient prendre soin de son éducation, il les
 „ prioit aussi d'en prendre de ses affaires, & de
 „ faire rendre compte à son Conseil & à son Re-
 „ ceveur, de l'administration de son Bien; qu'on
 „ vendoit, tous les jours, quelques-unes de ses Ter-
 „ res, à bas prix; qu'on ne payoit aucune de ses
 „ dettes, & qu'encore qu'il fit fort peu de dé-
 „ pense, vû sa Qualité, il favoit que l'on devoit
 „ au Boucher, au Boulanger, & à plusieurs Mar-
 „ chands des années entières de ce, qu'ils avoient
 „ fourni, pour sa Table & pour sa Maison. Il
 „ pria ses nouveaux Tuteurs de faire réflexion,
 „ sur tout cela, & d'y apporter les remedes né-
 „ cessaires. Mais il étoit difficile que cela se fit,
 „ comme il auroit dû être fait, & comme plusieurs
 „ Villes de Hollande le souhaitoient; parce que
 „ ceux, qui avoient eu le maniment des Biens du
 „ Prince, étoient des Créatures de sa Grand-Me-
 „ re; qui ne pouvoient guère être tombez en fau-
 „ te, sans sa participation.

Le Prince dit au Pensionnaire de Hollande, qu'il
 „ le regardoit comme son Pere, & qu'il vouloit
 „ suivre ses avis, en toutes choses. Il eut dès-
 „ lors, presque tous les jours, des Conférences
 „ secretes avec lui, dont la Douairiere, son Ayeu-
 „ le, prit un si grand ombrage, qu'elle l'en que-
 „ rella. Le Prince, tout jeune qu'il étoit, lui
 „ répondit, avec assez de fermeté, que puis-
 „ qu'elle-même avoit jugé à propos de le remet-
 „ tre entre les mains de la Province de Hollande,
 „ tant pour son éducation, que pour d'autres a-
 „ vantages; il consideroit les Etats de Hollande,
 „ comme ceux de qui il avoit à esperer sa fortune;
 „ qu'il vivoit avec eux & avec De Witt, avec
 „ toute sorte de respect, de déférence & d'ami-
 „ tié, & que si elle avoit pour lui des sen-
 „ timens de Mere, il croyoit qu'elle seroit bien-
 „ aise de le voir en ces sentimens. Cette con-
 „ duite fit que l'Ambassadeur de France (1) en
 „ porta, dès ce tems-là, un jugement, qui s'est
 „ trouvé véritable, dans la suite: *Ce Prince, disoit-il,
 „ a de l'esprit, & aura du mérite. Il est fort dissimu-
 „ lé, & n'oublie rien, pour parvenir à ses fins.*

Au Mois de Mai, ce même Ambassadeur é-
 „crivit au Roi, son Maître, qu'il se trouvoit
 „ fort en repos, depuis que les Cabales nées à
 „ l'occasion du Prince, étoient dissipées; qu'il
 „ se conduisoit fort bien. Il témoigne, *dit-il*,
 „ avoir une grande confiance, en moi; & De
 „ Witt, & lui ont bien voulu que je fusse l'en-
 „ tremetteur entre eux, pour les lier ensemble;
 „ dont la Princesse Douairiere me veut grand
 „ mal. Cette Dame est si Espagnole & si inéga-
 „ le, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec
 „ Elle. Ce que je trouve de meilleur, est qu'elle
 „ est ruinée & décreditée, auprès de son Petit-
 „ Fils & de la Princesse de Nassau, Gouvernan-
 „ te de Frise & de Groningue, avec les Omlan-
 „ des; qu'elle est très-mal avec la Zélande, &
 „ que les Villes de Hollande, qui tenoient son
 „ parti, l'ont quitté. Elle reste sans crédit, a-
 „ près le pas que De Witt a fait, en remettant
 „ l'éducation du Prince entre les mains de la Hol-
 „ lande; sans en avoir donné aucune part aux
 „ Provinces & Villes, qui étoient les plus atta-
 „ chées à Elle. Cette affaire a été conduite fort
 „ habilement, & quoi qu'Elle soit adroite &
 „ méfiante, elle a été prise pour dupc. Lorsque
 „ le Prince me pria de lui conserver Zuylesstein,
 „ & que je lui dis que cela ne se pouvoit pas; je

„ découvris que la Douairiere & D. Estevan de 1666.
 „ Gamarre avoient insinué aux Députés des Vil-
 „ les, que c'étoit moi, qui pressois, par ordre
 „ du Roi, qu'on chassât tous les Domestiques du
 „ Prince, & même que je demandois, qu'on don-
 „ nât au Prince l'exclusion des charges de ses Peres.
 „ Mais De Witt me conseilla d'écrire une Lettre,
 „ qui, étant lue dans l'Assemblée de Hollande,
 „ les desabusa. Je ne doute pas, que le Prince
 „ ne reconnoisse, qu'il n'a plus d'intérêt à se mé-
 „ nager avec le Roi d'Angleterre, qui lui doit
 „ trois-millions, & qui ne lui paye pas un sou.
 „ Un Prince, qui a fait une si grande figure dans la
 „ République, méritoit qu'on n'oubliât pas des par-
 „ ticularitez, qui le regardent.

Du Buat, dont nous avons parlé, (3) fut
 „ voir, en ce tems-ci, le Pensionnaire, pour lui
 „ parler de quelques Lettres, qu'il avoit reçues de
 „ Londres, qui tendoient à engager les E.E. GG.
 „ à envoyer quelcun à Londres; pour écouter les
 „ Propositions, qu'on auroit à leur faire touchant
 „ la Paix. Mais le Pensionnaire lui dit, entre au-
 „ tres choses, que si le Roi d'Angleterre étoit
 „ porté pour la paix, il n'avoit qu'à envoyer ses or-
 „ dres là-dessus au Lord Hollis, qui étoit encore
 „ à Paris. Il communiqua cette affaire au Comte
 „ D'Estrades, & lui remit deux Lettres du Com-
 „ te d'Arlington, où il parloit de faire la paix,
 „ entre le Roi son Maître & les Etats Généraux,
 „ sans rien dire des conditions. Comme on étoit
 „ convenu de s'entrecommuniquer toutes les Pro-
 „ positions, que pourroient faire les Ennemis, &
 „ d'agir de concert; De Witt dit à l'Ambassa-
 „ deur de France, qu'il ne seroit peut-être pas
 „ mal, d'envoyer quelcun en Angleterre, comme
 „ pour parler des prisonniers, afin de faire expliquer
 „ le Roi d'Angleterre; parce que ce qui étoit
 „ porté, dans les deux Lettres, étoit conçu en ter-
 „ mes généraux, & qui ne signifioient rien. Par
 „ cette même raison, répondit le Roi, à son
 „ Ambassadeur, il me semble qu'il faut bien se
 „ garder de faire un pareil pas; car, outre qu'il
 „ ne se peut faire, avec dignité, de ma part;
 „ principalement, après que j'ai sollicité la Paix,
 „ huit mois durant, par une solennelle Amba-
 „ sade envoyée exprès. Il est aisé de voir que
 „ le but du Roi d'Angleterre, en cela, n'est
 „ autre que de jeter de la défiance entre nous;
 „ offrant aux uns & aux autres des avantages
 „ séparément, & même de conclurre, avec l'un
 „ des deux; s'il pouvoit le porter à abandon-
 „ ner l'autre. Je crois même que, pour lui
 „ ôter ces sortes d'esperances, il importe beau-
 „ coup que le Sr. De Witt, en faisant répon-
 „ dre à Arlington, lui fasse témoigner de l'in-
 „ dignation de ce qu'on peut croire en Angle-
 „ terre, les Etats capables de me faire une aussi
 „ grande infidélité, que d'envoyer traiter la
 „ Paix, sans mon sù & mon agrément, par
 „ des voyes souterraines; en ajoutant que la seu-
 „ le pensée, qu'on en a eue, est injurieuse aux
 „ Etats; mais que si le Roi, son Maître, a vé-
 „ ritablement l'intention, qu'il dit; il la peut
 „ faire voir, par des voyes, où l'honneur de
 „ personne ne sera blessé.

Van Beuning représenta aussi à la France,
 „ en ce tems-là, que, quand même les Etats vou-
 „ droient entrer dans le temperament, que la Sue-
 „ de proposoit, de mettre le Danemark en neu-
 „ tra-

(1) Lettre D'Estrade du 22. d'Avril 1666. T. IV. p. 205.

(2) Lettre du 16. de Mai.

(3) Lettre du Pensionnaire à Van Beuning du 29. d'Avril T. III. p. 421.

1666. tralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable; parce que, par la signature, & l'échange des Ratifications, à la Haie, le Roi de Danemark avoit déjà déclaré la guerre, à celui de la Grande Bretagne. Il s'ensuivoit de là, selon l'Ambassadeur Hollandois, qu'il ne suffisoit pas que le Danemark déclarât qu'il embrassoit la Neutralité; si les Anglois ne faisoient une semblable déclaration, à son égard, & ne lui donnoient pas des sûretés suffisantes, qu'ils ne l'attaqueroient point; chose dont les Suedois n'avoient pas dit un mot.

Cet inconvenient parut aux François même digne d'attention, mais ils ne jugeoient pas devoir, pour cela, changer de sentiment; parce qu'ils ne croyoient pas que les Suedois pressants, comme ils faisoient, cette Neutralité, eussent pû entendre de lier les mains au Roi de Danemark, contre les Anglois, & de laisser libres ces derniers, contre les Danois. C'étoit une proposition si absurde & si insoutenable, que la France ne pouvoit douter que, si les Suedois en étoient avertis, ils ne se chargeassent aussi, en même tems, d'engager l'Angleterre à accepter la Neutralité à l'égard du Danemark, & d'en donner toutes les sûretés nécessaires. Telle étoit une promesse, par écrit, du Roi de Suede, de se joindre au parti de la France & des Etats, ou au moins de laisser le Roi de Danemark agir librement contre les Anglois; sans vouloir laisser les bras libres à ceux-ci, contre le Danemark. Le Roi de France lui-même en tomboit d'accord, mais il ne changeoit pas de sentiment, sur la maniere, dont il vouloit qu'on en usât envers les Suedois; parce qu'il croyoit que les Suedois vouloient traiter les Danois comme les Anglois. En user autrement auroit été, selon lui, une chose si absurde, qu'il jugeoit que si les Suedois en étoient seulement avertis, ils se rendroient à la raison. (1) Il approuvoit, que l'on témoignât aux Suedois beaucoup de vigueur, & qu'on répondît à leurs menaces d'attaquer le Roi de Danemark, que s'ils venoient à cette extrémité, le Roi de France lui-même (quoi que malgré lui) seroit obligé de nécessité à soutenir cette Couronne-là; en conformité de l'Acte de Garantie, fait au dernier Traité, qu'il avoit fait à la Haie; & qu'aucune considération d'intérêt, ou d'amitié, ne seroit capable de l'empêcher de le garder, de bonne foi, & par de-là, puis qu'il s'agissoit de son honneur; & que les EE. GG. en useroient de même. Cependant le Conseil de France demuroit dans la pensée, qu'il valloit mieux donner les mains à quelques temperamens, si l'on en pouvoit trouver; que de se charger d'une nouvelle guerre, pour soutenir un Roi, dont les Etats étoient si fort éloignés, & exposés aux irruptions de la Suede; ce qui rendroit même moins vigoureuse l'action des armes communes, contre les Anglois. Néanmoins le Roi de France, pour faire voir qu'il étoit résolu de tenir sa parole au Danemark, en cas qu'il voulût s'en tenir au dernier Traité, approuvoit fort qu'on ne perdît point de tems à lui faire compter ce qu'on lui avoit promis, pour équiper sa Flotte; sans quoi l'on perdroit, pour toute la Campagne, le fruit de son armement. Ainsi le Comte D'Estrades pouvoit, selon l'ordre du Roi, leur faire payer les cent-mille Ecus des subsides, qu'ils prétendoient leur être dûs.

Quoi que le Roi de France ne consentît pas que les Etats Généraux envoyassent quelqu'un à

(1) Lettre du 30. d'Avril 1666. T. IV. p. 210.

Londres, pour voir quelles offres (2) Charles II. 1666. pourroit faire pour la Paix; il ne laissa pas d'offrir l'Hôtel, que la Reine Mere d'Angleterre avoit à Paris, où le Roi son Fils pourroit faire proposer ce qu'il trouveroit à propos aux Ministres de France, & à Van Beuning, qui s'y trouveroit. Mais il ne s'y conclut rien, & les Parties faisoient leur compte, que les Flottes pourroient être prêtes, vers le commencement de Mai. Il n'y eut que l'Ambassadeur des Etats, qui fit des Propositions de Paix, à l'Angleterre, sans que le Lord *Hollis* répondit rien. Ces offres étoient néanmoins très-raisonnables, comme on verra dans la suite. Le Duc de Beaufort devoit venir de la Mer du Levant en celle du Ponant, & se joindre à la Flotte Hollandoise, avec quarante Vaisseaux de Guerre. On étoit convenu auparavant de la maniere, dont se feroit la jonction des Flottes, de la maniere de saluer le Pavillon, & du commandement; mais comme cette jonction ne se fit point, nous ne nous arrêterons pas à cela. Il y avoit eu un Capitaine Anglois, nommé *Jeremie Smith*, qui commandoit dans la Méditerranée, mais il étoit entré dans l'Océan, & avoit fait voiles à Plymouth; d'où il étoit resorti, pour avoir l'œil sur la Flotte Françoisse; & comme elle ne paroissoit point, il étoit rentré dans ce Port, jusqu'à ce qu'il en eût appris quelques nouvelles. On en (3) eut avis en France, & l'on y apprit aussi, qu'il en fortiroit de nouveau, avec le reste de la Flotte; & comme les Vaisseaux du Roi n'étoient pas encore entrez en un Port du Ponant; il écrivit à son Ambassadeur en Hollande, afin qu'il représentât aux Etats Généraux, qu'il étoit d'une nécessité indispensable, s'ils ne vouloient mettre la Flotte Françoisse dans un péril manifeste, qu'ils donnassent, à l'instant même de l'arrivée de sa Dépêche, les ordres nécessaires, pour mettre leur Flotte à la mer, ou au moins tous les Vaisseaux, qui seroient en état de sortir, aussi-tôt qu'ils auroient avis que la Flotte Angloise auroit pris sa route, vers les côtes de Bretagne & du Poictou, ou vers le Cap de Finisterre, pour aller à la rencontre de celle de Beaufort; afin de la rappeler vers l'Est, dans la crainte de voir inquiéter les côtes même de l'Angleterre, par les Vaisseaux des Etats.

L'Ambassadeur (4) ne manqua pas de donner cet avis aux Etats, qui donnerent ordre à toutes les Amirautez de hâter l'équipement de la Flotte, & à Ruitter de se tenir prêt à partir, avec ce qu'il auroit de Vaisseaux, au premier avis. D'Estrades fut averti, que la Flotte Hollandoise seroit prête à sortir à la fin de Mai. Il vint aussi nouvelle, que *Smith* étoit entré dans la Tamise, avec seize Vaisseaux; qui ne pourroient mettre à la voile, que dans un Mois. Le rendez-vous de la Flotte Angloise étoit aux Dunes, & l'on ne croyoit pas qu'elle se pût mettre en Mer, de tout le Mois de Mai. Ainsi la Flotte Françoisse eut le tems de se rendre, sans danger, à la Rochelle.

Les (5) Suedois s'étant cependant radoucis, aux instances du Roi de France & des EE. GG. des

R 2

(2) D'Estrades Lettre du 30. d'Avril de cette année Tome IV. p. 215. Lettre du même jour de Van Beuning Tome III. p. 424.

(3) Lettre du Roi, du 14. de Mai à D'Estrades Tome IV. p. 231.

(4) Lettre du 20. de Mai 1666. p. 234. T. IV.

(5) Voyez le II. Tome des Lettres du Lord Arlington pag. 218. où il paroît qu'on attendoit à Londres un Ambassadeur de Suede pour cela.

1666. des PP. UU. offrirent la médiation de leur Roi, qui fut acceptée, par les Rois de France & de Danemark; aussi bien que par les États, qui l'accepterent par écrit. Mais le tems n'étoit pas encore venu.

Il faudroit passer aux combats, que les Anglois & les Hollandois se donnerent, pendant l'Été de cette année, & même pendant l'Automne; mais avant que de nous engager en ce récit, nous dirons tout de suite les principales négociations; qui se firent, entre les Puissances intéressées dans la guerre que l'Angleterre, & les États Généraux avoient ensemble.

Van Beuning (1) s'entretenant avec De Lionne, au commencement de Mai, ils tomberent, comme il arrivoit plus souvent, que le premier ne le souhaitoit, sur les desseins que Louis XIV. pourroit avoir sur les Pais-Bas Espagnols. Sur cela le Ministre François assura aux Hollandois que le Roi, son Maître, *ne feroit rien de ce côté-là, sans prendre auparavant des mesures avec les États.* Le Pensionnaire de Hollande en ayant été averti, par D'Éstrades, en témoigna une grande joie & en écrivit à Van Beuning, qui auroit dû l'en avertir le premier, comme il semble, & qui ne le fit peut-être pas, parce qu'il s'attendoit à toute autre chose, quand le tems seroit venu. De Lionne écrivit le 30. d'Avril, „ qu'il avoit re-
 „ connu à quelques discours de Van Beuning,
 „ que l'État des PP. UU. avoient de grandes ap-
 „ préhensions, que quand le Roi prendroit la ré-
 „ solution de poursuivre les Droits de la Reine,
 „ contre la Couronne d'Espagne; S. M. ne crût
 „ qu'il étoit de son avantage d'attaquer la Flan-
 „ dre, comme par surprise, afin de trouver les
 „ Espagnols moins préparés à lui résister. *Il a-*
 „ *joûtoit*, que comme il avoit rendu compte à S.
 „ M. de la remarque, qu'il avoit faite, sur quoi
 „ le Roi lui avoit ordonné de mander là-dessus à
 „ son Ambassadeur en Hollande, de dire confi-
 „ demment de sa part à De Witt, qu'il pouvoit
 „ être assuré que son intention n'étoit pas d'en
 „ user de la maniere, qu'on l'apprehendoit de
 „ de-là, & qu'il ne prendroit point de résolution,
 „ sur cette affaire, qu'après l'avoir communi-
 „ quée, & concertée avec lui-même, & pris en-
 „ semble toutes les mesures possibles, & auxquelles
 „ l'État des PP. UU. se trouveroit disposé. Il se
 „ pourroit faire qu'on avoit crû alors en Fran-
 „ ce, qu'on feroit consentir à cela les EE. GG.
 „ mais que les choses changerent depuis.

Le Pensionnaire en écrivant le 6. de Mai à Van Beuning, le chargea d'assurer le Ministre François „ que cette déclaration lui avoit été très-agréable, & qu'il y faisoit fonds absolument; & „ lors que l'occasion s'en présenteroit, qu'il n'oubliât pas de pénétrer quelles étoient les véritables intentions & les vûes de la France; parce „ que plusieurs Membres de l'État, qui étoient bien intentionnez, ne craignoient, pas moins „ que lui, que les entreprises du Roi, sur les Pais Bas, ne troublassent quelque jour la confiance, qui étoit alors entre les deux États, & „ qui augmentoit de jour en jour. La suite du tems fit voir, que la crainte du Pensionnaire n'étoit pas mal fondée.

Sur la fin d'Avril, (2) il se tint une Conférence, à Paris, chez la Reine Mere d'Angleterre & en la présence, entre le Marquis De Lionne, le Lord

Hollis, & Van Beuning. Ce dernier parla conformément aux dernières Propositions, que les États avoient faites pour la Paix, comme on le verra encore dans la suite. De Lionne dit à la Reine, conformément aux ordres du Roi, que sa disposition étoit telle, que ses intérêts n'arrêteroiënt pas un moment la conclusion du Traité. Le Lord Hollis témoigna aussi, que le Roi son Maître avoit sincèrement la même disposition, & le même désir. Toutes choses se passèrent assez bien, pour une première entrevue. Mais il parut, que (3) le Lord Hollis n'étoit pas instruit de la volonté de son Maître; puis qu'il ne dit rien, sur la proposition de l'Ambassadeur des EE. GG. & qu'ayant écrit à Londres il reçut pour réponse à la Lettre; par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, de partir de Paris, sans délai, pour retourner en Angleterre. *Voilà*, dit alors le Comte D'Éstrades, *une grande fierté; il faudra voir, dans la suite, comme elle sera soutenue, & j'ai tout sujet d'espérer, que Dieu protégera la cause de ceux, qui ont désiré la Paix, & n'ont rien désiré, de leur part, pour parvenir à un si grand bien.* Ces derniers mots regardoient la France, qui auroit pu demander des dédommagemens à l'Angleterre, pour les frais qu'elle avoit faits à l'occasion de la Guerre.

Le Pensionnaire de Hollande (4) ne manqua pas d'employer le refus du Roi d'Angleterre de traiter de la Paix, pour persuader les Villes de Hollande, que les Lettres du Lord d'Arlington, n'avoient été qu'un artifice, pour les séparer de la France; & le rappel du Lord Hollis, sans faire aucune réponse aux propositions, qui lui avoient été faites, les irrita si fort, qu'elles prirent la résolution de contribuer de nouveau, pour le maintien de la Guerre. Au contraire, elles louèrent beaucoup la maniere obligeante & desintéressée du Roi de France, en toutes ces rencontres. Elles avoient en effet raison, & Charles II. au contraire, par une guerre non nécessaire, & par conséquent injuste, ne fit que causer des pertes infinies, non seulement aux Provinces Unies, qu'il haïssoit sans raison, mais encore à ses Sujets; pour faire ensuite une Paix, qui ne lui fit point d'honneur. Les victoires coûtent trop en cette sorte de guerre, soit à l'égard des frais, soit à l'égard des hommes, qui y sont estropiez, ou qui y périssent, par le feu, ou par la Mer.

Les Troupes Françaises, qui avoient servi contre l'Évêque de Munster, furent renvoyées en France (5) au mois de Mai. Du Pradel, qui les commandoit, eut ordre du Roi de les reconduire en France. Il demanda aux EE. GG. par l'Ambassadeur du Roi, qu'on lui indiquât le lieu auquel il pourroit rassembler toutes ces Troupes, & les faire marcher toutes en corps. Comme elles ne pouvoient se retirer qu'en passant près de Mattricht, comme le Roi le jugeoit; l'Ambassadeur en demanda permission aux États, & les pria de donner ordre, que dans les lieux de leur obéissance, soit où elles marcheroient à part, ou toutes ensemble, elles y trou-
 vaf-

(3) Lettre du Roi de France du 14. de Mai 1666. Là-même p. 231.

(4) Lettre du 20. de Mai 1666. du Comte d'Éstrades au Roi T. IV. p. 235.

(5) Voyez le Mémoire de D'Éstrades présenté aux EE. GG. le 12. de Mai T. IV. p. 126.

(1) De Witt en une Lettre du 6. de Mai T. III. p. 428. D'Éstrades en une du 14. de ce Mois T. IV. p. 231. Voyez encore la Lettre de Lionne du 30. Avril.

(2) Lettre de D'Éstrades du 30. d'Avril T. IV. p. 212.

1666. vassent des vivres, qu'elles payeroient de leur solde, & des étapes bien réglées. Il semble que l'on eut soin de tout cela; au moins il n'y eut pas, autant qu'on l'a pu voir, dans les Monumens de ce tems-là, des plaintes de leur marche; en se retirant, comme il y en avoit eu, en arrivant.

On voit encore plusieurs Mémoires de l'Ambassadeur de France, présentez aux EE. GG. pour la délivrance de Vaisseaux Marchands, pris par des Armateurs Hollandois, ou pour la permission de faire bâtir de nouveaux Vaisseaux à Amsterdam, ou ailleurs, ou pour acheter des matériaux, pour en bâtir, ou de la poudre, du salpêtre, du goudron, ou autres choses semblables. On avoit souvent fait trainer ces sortes d'expéditions fort long-tems, par les embarras, que les Amirautez y mettoient; mais depuis que le Roi eut exécuté généreusement la Garantie réciproque, par rapport à l'Evêque de Munster; il paroît que ces sortes de choses furent expédiées, beaucoup plus promptement.

Il paroît aussi qu'en (1) ce tems-ci, la Cour d'Espagne n'avoit pas encore payé à Louis XIV. le reste de la Dot due à la Reine; sur quoi il semble que la France se contentoit de Cambrai, comme De Lionne le dit à Van Beuning. C'étoit une négligence, qui n'étoit pas pardonnable à la Cour de Madrid, qui auroit dû trouver une somme si modique; plutôt que de donner le moindre sujet à la France, de se faire justice à elle-même.

La Suede commença à parler avec plus de discrétion, touchant le personnage qu'elle pourroit faire, pendant cette guerre; par rapport à l'Angleterre & à ses Ennemis. Le Roi de (2) France fut averti, que le Comte de *Konigsmark*, Suedois, lui devoit présenter une Lettre de la part du Roi son Maître, pour lui offrir sa médiation pour la Paix. Louis XIV. fit communiquer cela, par ses Ministres, à Van Beuning, & suivant son avis, prit la résolution de répondre au Roi de Suede, qu'il acceptoit son offre avec plaisir; parce qu'il souhaitoit sérieusement la Paix, & qu'il étoit ravi que la Suede eût l'honneur de procurer un si grand bien aux Puissances, qui étoient en guerre; que les EE. GG. l'avoient déjà fait avertir, par leurs Ministres, qu'ils étoient du même sentiment; mais qu'il se rencontroit que le Roi de Danemark étoit, dès-lors, autant en guerre, avec l'Angleterre, qu'eux; & qu'ils se trouvoient liez ensemble, de manière, qu'ils ne pouvoient traiter d'aucun accommodement, sans qu'il y intervînt, par ses Ministres, & qu'il ne fût compris, dans la conclusion. Il s'enfuiroit de-là qu'il étoit d'une nécessité indispensable, que la Suede offrit aussi sa médiation au Roi de Danemark, qui ne feroit aucune difficulté de l'accepter; de sorte que ce n'étoit pas la un obstacle, qu'on fit au Roi de Suede, pour éluder son offre; mais un fait qu'on racontoit à ce Prince, dont il connoissoit la vérité, & qui ne feroit naître aucun incident au fonds de l'affaire; pourvu qu'on ne négligeât pas cette formalité, qui se trouvoit absolument nécessaire.

On parla encore (3) de ce qu'il faudroit observer dans la jonction de la Flotte Française, avec la Hollande; mais comme cette jonction ne se fit point, on ne s'y arrêtera pas. Quoi que les

Suedois s'adouciſſent, en quelque sorte; comme ils ne s'ouvrieroient pas assez, les Etats Généraux persisterent à maintenir vigoureusement le Traité, fait à la Haie, avec le Roi de Danemark; & ils firent partir deux-mille Chevaux & mille Hommes de pied, pour rester dans le Païs de Holstein, jusqu'à ce que l'affaire fût accommodée; mais ces Troupes ne continuerent pas leur marche.

Cependant (4) le Roi de France écrivit au Roi de Danemark, que celui de Suede lui avoit fait donner parole, par le Comte de *Konigsmark*, son Ambassadeur à Paris, qu'il n'attaqueroit point le Danemark, dans cette guerre, & qu'il pouvoit faire agir ses Forces, en toute liberté & sûreté, contre les Anglois. D'Estrades eut ordre de communiquer la Lettre du Roi, là-dessus, à De Witt, mais non aux Etats; en lui permettant néanmoins de leur dire, qu'il prenoit sur lui-même cette sûreté du Danemark. Comme De Witt avoit fait réloudre ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suede donnât cette parole, sans exiger d'elle autre chose; l'Ambassadeur de France reçut ordre de s'employer efficacement, pour faire que les Etats demeurassent dans la même résolution; sans quoi on pourroit facilement tomber dans les mêmes embarras. Cela étoit d'autant plus nécessaire, selon la France, que Van Beuning avoit lâché un mot, qui faisoit de la peine. Il avoit dit, que, si la Suede ne donnoit aux Etats la même parole, pour la sûreté du Danemark; ils ne donneroient jamais leur argent aux Suedois. Le Roi fit, en même tems, donner aux Etats un Avis, qui lui venoit de bon lieu. C'étoit que la Suede avoit résolu, si les Etats lui témoignoit toujours la même dureté, d'envoyer un corps considérable de Troupes dans l'Oostfrise, de celles que le Connétable *Wrangel* commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit assez embarrassé à les faire subsister, au lieu, où elles étoient.

Le Roi Louis XIV. dit à son Ambassadeur, qu'il avoit eu beaucoup de joie de tant de bonnes nouvelles, qu'il avoit apprises tout à la fois; comme étoient celles de la sortie de la Flotte Hollandoise, du bon état où elle étoit; de l'arrivée à bon Port des Vaisseaux, qui étoient dans le Mer Baltique, & qui avoient apporté de quoi servir à l'équipement des Flottes, pendant deux ans; de l'arrivée des Navires de Guinée, & de Smyrne si richement chargez; de la prise de dix Vaisseaux Anglois venus des Barbades, & de la résolution de faire construire, en diligence, douze grands Navires de la même force, que les quatre du premier rang d'Angleterre, lesquels seroient en état d'aller en Mer l'Été suivant.

Sur ce dernier Article, la Cour de France ne pouvoit pas bien comprendre comment les Etats résolvoient, avec tant de facilité, une chose qui seroit d'une immense dépense, pour avoir seulement douze Vaisseaux, & qu'ils voullussent épargner une somme de deux-cens-mille Francs, qui suffiroit peut-être à leur faire avoir pour cette même Campagne, où il sembloit que tout dût se décider, vint Navires du Roi de Danemark, qui se trouvoient tout équipés, & dont il y en avoit plusieurs, qui n'étoient pas de moindre force, que ceux, qu'ils vouloient faire bâtir. D'Estrades récrivit (5) là-dessus à son

R 3

Mai-

(1) Lettre du 20. de Mai 1666. T. IV. p. 238.

(2) Lettre du Roi du 21. de Mai. Là-même p. 240.

(3) Voyez les Mémoires de D'Estrades Tome IV. p. 241. & 248.

(4) Lettre du 16. de Juillet. Là-même p. 299.

(5) Lettre du 17. de Juillet 1666. p. 307. T. IV.

1666. Maître, qu'il étoit beaucoup plus facile de porter ces peuples, à faire une dépense de deux-millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux, & l'équipage d'autres; que de les faire consentir à donner deux-cens-mille Livres au Roi de Danemark, pour avoir vingt de ses Vaisseaux; parce qu'ils croyoient que, par le Traité, l'argent qu'on lui avoit donné devoit suffire, pour l'emploi de sa Flotte, tant conjointement, que séparément.

Il ajoûte qu'encore que cela fût expliqué bien clairement dans le Traité, néanmoins les Députés des Villes de Hollande disoient, qu'ils ne l'avoient pas entendu de la sorte; & que ce qui faisoit, qu'ils consentoient si librement à ces nouvelles dépenses, quoi que grandes; cela venoit de ce que chaque Ville, & les Amirautes y trouvoient un grand profit. „ Les Vaisseaux se bâtissant dans „ le Pais, ils vendoient, *ait D'Estrades*, leurs „ bois, fers, & autres utensiles. Les Ouvriers „ des Villes y sont employez, & comme c'est la „ Hollande, qui fait les avances pour les autres „ Provinces, les principales Villes interessées, „ donnant leurs voix, pour cette dépense, attient les petites Villes. Il pouvoit encore ajoûter que l'argent étant une fois compté, ceux qui l'avoient reçu l'employoient à peu près, quand & comment ils vouloient; & que, quoi qu'il se fit, l'argent sortoit du pais. Cependant on pouvoit avoir des contestations fâcheuses, sur les comptes, qu'on donnoit de la dépense.

On peut voir un exemple de cela, dans un Mémoire du Roi dans un (1) compte, qu'il envoya à D'Estrades, des frais qu'il avoit faits pour le secours de Troupes, qu'il avoit envoyées contre l'Evêque de Munster; par lequel il prétendoit sept-cens-trente-deux-mille-huit-cens-quatre-vingts-huit Livres de France, au de-là de ce qu'il devoit fournir. Il y eut encore un démêlé, entre les Conféderez contre l'Angleterre, (2) pour la maniere de visiter les Vaisseaux, qui viendroient de la Mer Baltique, en passant dans le Sund. Par les Traitez, qui avoient été faits, entre les Rois de Suede & de Danemark, on étoit convenu que les Vaisseaux Suedois passeroient ce Détroit; sans être visitez, ni être obligez de donner autre chose, qu'un certificat du Maître du Vaisseau, comme toute sa charge appartenoit à des Suedois. Cependant les François & les Hollandois croyoient, que la Raison vouloit que, pendant cette guerre, il en fût ordonné différemment; parce qu'autrement on perdrait tout le fruit de l'engagement du Roi de Danemark. Mais le sentiment de la France étoit que, pour ne pas tomber dans les premiers embarras, & correspondre à ce que la Suede avoit fait, pour obliger la France, en mettant le Roi de Danemark en sûreté; la chose devoit être traitée, non avec la même hauteur desobligeante, qu'on l'avoit fait à la Haie; mais plutôt concertée amiablement, avec les Régens de Suede. Ils ne pouvoient, comme le Roi de France le croyoit, refuser, avec justice de pratiquer les moyens, dont on seroit convenu; pour empêcher que les Marchands Suedois, par l'esperance d'un gros gain, ne pussent fournir l'Angleterre, de ce dont elle avoit absolument besoin, pour l'équipement de ses Flottes. Il écrivit de cela à Pomponne, qui étoit son Ambassadeur en Suede, & en fit aussi parler au Comte de Königsmark, qui l'étoit, pour la Suede, à Paris. Ce dernier représenta que la Suede seroit

ainsi privée du débit de ses marchandises; si les 1666. Alliez ne vouloient pas acheter eux-mêmes, à un prix raisonnable, celles, dont ils se pourroient défaire plus avantageusement avec les Anglois. D'un autre côté, un Envoyé de Danemark, nommé *Annibal* (3) *Seefted*, pressa le Roi T. C. de se déclarer sur une nouvelle Garantie, que les Etats Généraux offroient au Roi de Danemark; par rapport à ce qui lui pourroit arriver, à l'occasion de cette nouvelle visite des Vaisseaux, qui venoient de la Mer Baltique, pour passer le Sund. Le Roi, sans s'engager à rien, dit qu'il écrirait à la Haie à son Ambassadeur de conférer là-dessus avec les Etats & Klingenberg, qui l'étoit du Roi de Danemark.

Le 28. de Juillet, (4) il se fit une explication de quelques endroits du Traité, qui avoit été fait avec l'Evêque de Munster. Le jour suivant, le Comte D'Estrades instruisit le Roi de ce qui se passoit à la Haie, touchant la maniere, dont il falloit se prendre, pour engager les EE. à ce qu'on souhaitoit d'eux. De Witt & Klingenberg étoient du même sentiment, que le Roi de France, qu'il falloit traiter cette affaire avec douceur; pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portassent pas en Angleterre des Marchandises de Contrebande, & propres à équiper les Flottes. Ils croyoient tous deux que le moyen le plus sûr, pour obliger la Suede d'y consentir, étoit que le Roi de France continuât d'envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs à Stockholm, pour y proposer les expédiens qu'il jugeroit les plus raisonnables, auxquels les Suedois se conformassent.

On avoit en effet sujet de se plaindre d'eux, & le Pensionnaire de Hollande le dit au Résident de Suede; auquel il s'étoit plaint de ce que les Vaisseaux Suedois, chargez de Mâts, de Goudron, de Brez, & de Fer, ayant été arrêtez par Ruiter, lui avoient montré des Passeports du Roi de Suede, & les Connoissemens, comme s'ils avoient été chargez pour le Havre de Grace, & pour la Rochelle; sur lesquels ils furent d'abord relâchez. Mais n'étant éloignez, que d'une demi lieue de la Flotte, à la vuë de l'Amiral, ils avoient reviré vers Mary-gate, & étoient entrez dans la Riviere de Londres; d'où les Anglois avoient écrit des railleries à Ostende & à Anvers, où ils disoient que les Hollandois étoient de bonnes gens, puis qu'ils avoient laissé passer librement de quoi équiper leur Flotte. Cela faisoit voir, qu'il ne falloit pas se fier aux Suedois. Aussi depuis ce tems-là, les Hollandois arrêterent-ils treize Vaisseaux Suedois, chargez aussi de semblables Marchandises. L'Amiral Hollandois les envoya à l'Amirauté de Rotterdam, afin que l'on y examinât leurs Passeports.

L'Ambassadeur de France laissoit juger au Roi, que, si on ne faisoit quelque règlement là-dessus, les Suedois, sous prétexte d'aller en France, ne fourniroient pas tout ce dont les Anglois avoient besoin, pour leur Marine.

Cependant les Etats avoient accepté la médiation de la Suede, à certaines conditions, & leurs Ambassadeurs écrivoient, qu'ils étoient déjà d'accord des principaux points. De Witt n'avoit pas néanmoins négligé l'avis, que la France lui avoit donné, de faire joindre à leur Flotte

(1) Là-même p. 308. & suiv.

(2) Lettre du 23. de Juillet 1666.

(3) Il est mal nommé dans l'Ed. des Lettres de D'Estrades *Sextier*.

(4) Lettre D'Estrades T. IV. p. 317. & suiv.

1666. te vingt Vaisseaux du Roi de Danemark, dont l'Ambassadeur avoit écrit à Coppenhague. Mais De Witt ne prétendoit pas que, pour cela, les Etats donnassent plus d'argent, qu'ils n'étoient convenus, par ce Traité.

On avoit proposé en Hollande de faire une descente sur les côtes d'Angleterre, ou du côté du Nord, ou sur l'Île de Whigt; mais comme on n'avoit personne, qui connût bien les lieux, ce projet ne s'exécuta point. Sur cela, D'Estades remarque que ni le Pensionnaire, ni l'Ambassadeur Danois, qui n'étoient, ni l'un, ni l'autre, gens de guerre, trouvoient toutes les propositions faciles, comme il arrive à ceux, qui ne sont pas du métier.

Dans les Combats des deux Flottes, qui s'étoient faits, pendant quatre jours, & dont nous parlerons, après avoir touché les négociations qui se firent par terre; le Chevalier Guillaume Berkley, Amiral de l'Escadre bleüe, dans la Flotte Angloise, fut tué. Son corps étant tombé entre les mains des Hollandois, l'Etat envoya avertir le Roi d'Angleterre, par un Trompette, le 10. de Juillet; pour lui rendre le corps, s'il le souhaitoit. Cependant on l'avoit fait embaumer & déposer en une Eglise, à la Haie. Charles II. (1) écrivit aux Etats Généraux, une Lettre pleine de complimens. Après avoir commencé par les titres ordinaires, & en nommant les Etats ses très-chers Amis, il leur disoit: *qu'il avoit vu, par leur Lettre, qu'un Trompette lui avoit apportée, un exemple de leur honête & louable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier Guillaume Berkley, qui en combattant vaillamment pour lui & pour sa Patrie, étoit mort & étoit tombé en leurs mains, par le sort des armes; lequel office, qui étoit un effet de leur générosité, lui avoit été très-agréable. En pareil cas, continuoit-il, nous tâcherons de faire le semblable & même encore plus; ne voulans jamais demeurer en défaut, quand il s'agira de rendre à la Vertu l'honneur, qui lui est dû, & de témoigner nôtre bënëguité à nos Ennemis mêmes, autant que la raison de la Guerre le permettra. Comme donc les Parens & les Proches du Défunt souhaitent de l'inhumier auprès de ses Ancêtres; nous avons volontiers consenti à leurs desirs, & avons reçu à gré l'offre, que vous avez favorablement faite à cet égard; & afin que le Vaisseau, que vous procurerez, pour transporter le Corps, vienne & retourne, sans que nos Sujets lui nuisent; nous avons fait expédier un sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la présente.*

Ces complimens auroient pu être plus courts, & mieux tournez pour la Langue; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le Roi s'attribuoit, en quelque maniere, la Victoire, puis qu'il continue ainsi: *Au reste, nous vous déclarons sincèrement que l'heureux succès, qu, par l'aide de Dieu, nous avons remporté, ne nous a nullement enflés; & que nous ne laissons pas d'avoir toujours présens à nôtre esprit les insignes dommages, que souffre la Religion Protestante, par cette guerre, & combien les ennemis de la même Religion, se promettent de profiter de nos discordes; c'est pourquoi nous sommes prêts à nous appliquer à guérir de telles plaies, (autant) que des conditions justes & honorables, nous pourront inviter à une œuvre si pieuse. Donné à nôtre Palais de Whitbal, le 4. d'Avout. S. A.*

Ce qu'il dit de la Religion Protestante, dans laquelle il sembloit s'intéresser, étoit contredit par sa propre conduite, qui a convaincu le Public,

qu'il favorisoit la Romaine, (2) dans laquelle il mourut enfin. De là vint que la Nation ne put pas dissimuler la crainte, où elle étoit, sur ce sujet. „ Les craintes & les jalousies que l'on avoit de l'Eglise Romaine, dit l'Histoire, étoient très-justes & très-grandes, & étoient duës principalement à la protection de la Reine Mere, qui étoit en France; aux sollicitations du Duc d'York, & au changement de la Duchesse, son Epouse; aux inclinations du nouveau Ministère, & sur tout de Bennet (ou du Comte d'Arlington) & de Clifford; & à l'inclination particulière du Roi, qui n'étoit porté à rien, qu'à ce qu'on lui disoit être conforme à ses intérêts & à ses plaisirs. Aussi le Parlement lui fit-il une forte Adresse, comme parlent les Anglois, pour l'obliger à réprimer l'insolence des Papistes; contre lesquels il fut obligé de faire une Proclamation, afin que les Lois contré leur Religion fussent mieux exécutées. Mais cela ne produisit rien, parce que la Cour ne le souhaitoit pas.

Les Etats Généraux (3) répondirent à cette Lettre du Roi de la Grande Brétagne, le 17. de Septembre, & après lui avoir dit un mot sur l'inclination, qu'il témoignoit avoir pour la paix, ils lui temoignerent, qu'il leur sembloit que c'étoit sans sujet, qu'il avoit ajouté, *qu'il étoit prêt à s'appliquer à guérir les plaies* (que la guerre avoit causées) *dès que des conditions justes & honorables pourroient l'inviter à une œuvre si pieuse:*

„ Que les Etats ne devoient pas douter de la sincérité des déclarations, que S. M. avoit si souvent réitérées, de sa forte inclination à la Paix; mais qu'ils ne pouvoient pas aussi ignorer, qu'Elle savoit fort bien qu'on n'avanceroit nullement la Paix; pendant qu'Elle ne feroit aucune ouverture des conditions, auxquelles Elle jugeroit que la Paix se pourroit & se devoit conclurre: Que les Etats avoient fait plusieurs fois, tant par leur Ambassadeur qui étoit demeuré à Londres, après même que celui d'Angleterre y étoit retourné, & par d'autres voies; comme par Van Beuning, qui s'étoit déclaré là-dessus, dans une Conférence tenue à Paris, chez la Reine Mere de S. M. B. où étoit aussi le Lord Hollis: Que l'Ambassadeur des Etats auroit pu demander que celui de S. M. eût fait en même tems, ou au moins immédiatement après, quelque ouverture des conditions, auxquelles S. M. avoit dessein de faire la paix; ou au moins qu'il donnât, quelque tems après, une réponse positive, sur ce qu'il proposeroit au nom des Etats: Que néanmoins les Etats avoient passé par dessus les formalitez ordinaires, & avoient marqué ouvertement jusqu'où ils pouvoient s'avancer: Qu'ils avoient proposé au Mois de Décembre de l'an MDCLXV. de faire la Paix, en restituant réciproquement tout ce qui avoit été pris, ou retenu, de part & d'autre, tant avant, qu'après la guerre; en rentrant dans les prétensions, que l'on avoit eues auparavant; ou bien en gardant réciproquement ce qui avoit été pris & retenu de part & d'autre, autant que cela étoit connu, en ce tems-là: Que moyennant cela, toutes les prétensions, que l'on avoit

(2) Voyez Mr. Burnet Evêque de Salisbury dans ses Mémoires, & l'Histoire d'Angleterre de Mr. l'Evêque Kennet T. III. p. 664.

(3) Voyez cette Réponse au Tome IV. des Lettres de D'Estades p. 392.

(1) Voyez sa Lettre dans le IV. Tome de celles de D'Estades Tom. IV. p. 327.

1666. „ voit pour des pertes faites avant, & après la
 „ Guerre, demeureroient éteintes & compensées.
 „ Les EE. GG. jugeoient, comme ils le disoient
 „ dans leur Lettre, avoir suffisamment satisfait, à
 „ la dernière clause de la Lettre du Roi de la
 „ G. B. Ils ajoûtoient „ qu'ils n'avoient pas mê-
 „ me jamais crû qu'on exigeât d'eux, autant
 „ qu'ils offroient, bien loin qu'on pût exiger
 „ davantage : Que tout ce qu'ils avoient pris
 „ sur les Sujets du Roi, & qu'ils possédoient
 „ encore, avoit été conquis légitimement; com-
 „ me ayant été pris, en une Guerre ouverte,
 „ où ils n'étoient entrez, que pour se défen-
 „ dre; au lieu qu'au contraire l'on avoit pris
 „ sur eux & sur leurs Sujets, plus de cent Vais-
 „ seaux, avec les Marchandises, dont ils étoient
 „ chargez; comme aussi le Fort de S. André
 „ & l'île de Bonaviste, la Nouvelle Belgique
 „ & Cabo Corfo; sans aucune déclaration pré-
 „ allable, & par conséquent sans aucune ap-
 „ parence de Droit : Que depuis S. M. n'a-
 „ voit fait aucune réponse sur ces offres, quoi-
 „ que plusieurs fois sommée par les Etats, mais
 „ au contraire avoit rompu la Conférence, qui
 „ avoit été tenue au Palais de la Reine sa Me-
 „ re, & rappelé son Ambassadeur de Paris;
 „ sans qu'il eût donné aucune déclaration, sur
 „ des offres si avantageuses : Que S. M. pou-
 „ voit penser Elle-même, ce que les Etats de-
 „ voient nécessairement juger des protestations
 „ réitérées, qu'Elle avoit faites d'être inclinée
 „ à la Paix; mais qui, sans s'ouvrir sur les con-
 „ ditions particulières, auxquelles Elle souhai-
 „ toit de la faire, ne pouvoient rien contribuer à
 „ convenir de quelque chose : Que comme l'in-
 „ tervention d'autres Puissances n'étoit pas in-
 „ utile, pour s'accommoder, les Etats avoient
 „ agréé les offres que le Roi de Suede avoit
 „ faites, depuis quelque tems, d'être Médiateur;
 „ quoi qu'il fût allié de l'Angleterre : Que les
 „ Rois de France & de Danemark, leurs Alliez,
 „ avoient aussi accepté la Médiation de la Suede;
 „ ce qui avoit fait que les Etats n'avoient pas fait
 „ de difficulté de se déclarer par écrit là-dessus,
 „ d'abord que la Suede eut fait cette offre, afin
 „ que l'on montrât cet écrit à S. M. : Que néan-
 „ moins jusqu'alors le Ministre Suedois, qui rési-
 „ doit à la Haie, n'avoit montré aucune déclara-
 „ tion semblable du Roi d'Angleterre, quoi
 „ qu'on la lui eût demandé plusieurs fois : Qu'il
 „ n'avoit pas même pu les assurer, que S. M. ac-
 „ ceptoit de son côté cette Médiation, tant à
 „ l'égard des Rois de France & de Danemark,
 „ que des Etats Généraux : Que non obstant tout
 „ cela, ils protestoient de nouveau, non seule-
 „ ment en général, qu'ils étoient très-disposés à
 „ accepter une paix sûre & honorable; mais qu'ils
 „ répétoient encore en particulier tout ce qui a-
 „ voit été dit, de leur part, dans la Conférence
 „ de Paris, dont ils avoient parlé dans cette Let-
 „ tre : Qu'ils prioient S. M. de leur donner, de
 „ son côté, pour la confirmation de ses protesta-
 „ tions générales, une réponse claire & nette;
 „ par laquelle Elle acceptât l'une des deux offres,
 „ qu'ils lui avoient faites; ou qu'Elle fit une ou-
 „ verture, où fussent exprimées toutes les condi-
 „ tions, qu'Elle prétendoit; afin qu'on pût ju-
 „ ger du vrai sens des protestations générales :
 „ Que S. M. fit continuer la Conférence, au lieu
 „ & de la manière, dont elle avoit été commen-
 „ cée (à Paris conjointement avec la France) ou que
 „ si Elle y trouvoit quelque difficulté, Elle a-
 „ gréât, pour cela, une place qui pourroit être
 „ nommée par les Ministres de Suede, comme

„ Médiateurs, pour que les Etats & leurs Alliez 1666.
 „ s'y pussent rendre au plutôt : Qu'ils regarde-
 „ roient cela, comme une preuve de la sincérité
 „ des protestations générales, que le Roi avoit fai-
 „ tes de souhaiter la Paix, & non des moyens de
 „ semer entre les Alliez de la jalousie, ou de la
 „ défiance, afin de les séparer : Qu'ils s'atten-
 „ droient donc au plutôt de recevoir des Mains
 „ du Ministre de Suede, qui étoit alors à la Haie,
 „ une déclaration de S. M. par laquelle Elle ac-
 „ cepteroit la Médiation, que le Roi son Maître
 „ avoit fait offrir aux Parties intéressées, tant à
 „ l'égard des Rois de France & de Danemark;
 „ que des Etats.

Le Roi d'Espagne qui avoit intérêt que les
 Puissances, qui étoient alors en guerre, fussent en
 paix; pour s'opposer, en sa faveur, à l'invasion,
 que la France pourroit faire des Pays-Bas; offrit
 aussi en ce même tems-là sa Médiation au Roi
 d'Angleterre. (1) Ce dernier ordonna à son Am-
 bassadeur en Espagne, de répondre civilement à
 cette offre „ qu'il estimoit, comme il le devoit,
 „ les bons offices d'un si grand Roi, & qu'il les ac-
 „ cepteroit avec plaisir, quel qu'en pût être le
 „ succès, lorsque S. M. T. C. jugeroit à propos
 „ de le proposer. Le Roi d'Angleterre écrivit,
 en même tems, le 4. de Septembre, en Hollan-
 de qu'il recevroit très-agréablement, non seule-
 ment la Médiation de la Suede, mais celles de
 toutes les Puissances, qui n'étoient pas parties,
 contre lui. Tels furent les premiers pas, que l'An-
 gleterre fit en faveur de l'Espagne; pour la dé-
 fense de laquelle elle se déclara, peu de tems a-
 près.

Cependant le Roi de Danemark chargea Zee-
 stedt, son Envoyé à Paris, de demander à (2)
 Van Beuning, si les Etats ne pourroient point
 faire compter à son Roi, par avance, la somme
 de six-cens-mille Ecus. Mais l'Ambassadeur Hol-
 landois renvoya cela au tems, auquel les Flot-
 tes Françoises, Danoises & Hollandoises seroient
 jointes. Les dépenses, que les Etats avoient fait,
 pendant cette Campagne, les dispensoient très-
 naturellement, de faire aucune avance.

Avant que de continuer à raconter ce qui se fit
 sur Terre, il faut que nous fassions l'Histoire de
 ce qui regarde la Marine, & de ce qui se passa sur
 la Mer. On (3) s'appliqua de bonne heure à é-
 quiper la Flotte des Etats. Le 9. de Janvier & le
 13. de Février, ils résolurent de charger le Lieu-
 tenant Amiral de Ruiter, de presser les Amirautez
 de Hollande & de Westfrise d'équiper les
 Vaisseaux, qu'elles devoient fournir. Outre la
 Flotte, qu'on devoit opposer aux Anglois, dans
 l'Océan; on avoit encore résolu d'envoyer douze
 Bâtimens dans la Méditerranée. Les Lieutenans
 Amiraux, Evertsz. & de Vries reçurent aussi les
 mêmes ordres, par rapport aux Amirautez de Zé-
 lande & de Frise. Le Lieutenant Amiral Tromp
 présenta une Requête aux Etats de Hollande,
 pour les prier de vouloir le faire dépendre de l'A-
 mirauté d'Amsterdam, au lieu de celle de la Meu-
 se. Les Etats, après avoir consulté ces deux Amirautez,
 lui accordèrent ce qu'il souhaitoit, & le Vice A-
 miral *Aert Van Nes*, fut élu en sa place Lieutenant
 Amiral de la Meuse, & eut pour Vice-Amiral *Jean de*
Liefde; & *Jean Van Nes*, pour Contre-Amiral.
 On ôta aussi à deux Officiers, qui n'avoient pas
 assez

(1) Lettre du Lord *Arlington* T. II. p. 346.

(2) Voyez sa réponse dans la Lettre du 3. de Septembre 1666.

(3) *Brand* Vie de Ruiter Liv. IX.

1666. assez fait paroître de courage & de conduite, les Vaisseaux, qu'ils commandoient, & on les fit commander par d'autres. Il s'en manqua néanmoins beaucoup qu'on ôtât le commandement à tous ceux, qui n'en étoient pas dignes; comme on le reconnut, par les cinq batailles navales, que l'on donna cette année à la Flotte Angloise. C'est en effet un si rude métier & si dangereux, qu'il ne faut pas s'étonner, que des gens, qui n'étoient pas nez, pour cet emploi, ne s'en aquitassent pas bien.

Comme on n'abondoit pas en Matelots, & qu'on avoit nouvelle du grand armement, que faisoit l'Angleterre; on défendit, pour toute cette année, la pêche de la Baleine, & même celle du Harang; pour employer sur la Flotte de l'Etat, ceux qui avoient accoutumé d'aller à ces Pêches. Les ordres furent aussi donnez aux Amirautez d'équiper douze Vaisseaux du premier rang; pour suppléer ceux qu'on pourroit perdre, par le naufrage, ou autrement. Les François furent surpris de cette dépense des Etats, comme on l'a dit ci-dessus; mais il parut bien, par les Combats qui se donnerent cette année, qu'ils étoient obligez d'avoir des Vaisseaux, qui égalassent les gros Vaisseaux des Anglois, ou qui en approchassent; sur tout pour les Amiraux, qui s'étoient plaints, depuis long-tems, qu'il étoit fort difficile de les combattre, avec succès; pendant qu'ils auroient un si grand avantage sur les Vaisseaux Hollandois. On donna aussi ordre aux Amirautez de chercher des gens, qui connussent bien les côtes d'Angleterre, sur tout du côté de Harwich, & d'en mettre au moins un, sur chaque Vaisseau. Il semble qu'on avoit quelque dessein de faire une descente en Angleterre, ce qui ne pouvoit être venu, que de ce qu'on n'étoit pas assez bien informé de la force de la Flotte Angloise. (1) On parla alors beaucoup de la maniere, dont on feroit la jonction des deux Flottes, la Françoisé commandée par le Duc de Beaufort, & la Hollandoise commandée par Ruyter; mais cette jonction ne put pas se faire.

Ruyter se rendit cependant au Texel, avec l'Escadre de la Meuse, le 12. d'Avril. Il mouilla depuis devant le Nieuwe-diep, où il trouva vingt-trois Vaisseaux d'Amsterdam, & deux de Nort-Hollande; & le nombre fut augmenté jusqu'à quarante-trois, parce qu'il y arrivoit tous les jours d'autres Navires. Il fut ensuite résolu, dans l'Assemblée des Etats Généraux, le 6. de Mai, que Ruyter commanderoit en Chef la Flotte; & qu'il se présenteroit aux Députez de leurs HH. PP. lesquels étoient autorisez, pour cela; & prêteroit, entre leurs mains, serment de s'aquiter fidelement de sa charge, & d'obéir aux Ordres, qu'il avoit déjà reçus, ou qu'il recevrait depuis: Que les autres Officiers Généraux feroient le même serment: Que si Ruyter venoit à manquer, ou étoit, par quelque accident, mis hors d'état de commander la Flotte; le Lieutenant Amiral Van Nès prendroit sa place, & la commanderoit, pour lui: Qu'en cas de mort, ou de maladie, ou d'absence de Van Nès, le Lieutenant Amiral Tromp lui succéderoit: Que s'il arrivoit, dans le Combat, que l'un d'eux vint à être tué, ou plusieurs d'entre eux, pendant que les deux Flottes seroient en action; les Officiers donneroient ordre à ce que l'Armée ne s'en apperçût point, & ne vît pas qu'il y eût quelque changement, dans la conduite de la Flotte; & que tout demeureroit au même état qu'auparavant, jusqu'à ce que les

deux Armées fussent séparées, & qu'elles eussent changé de route, ou qu'on eût quelque moyen de le faire savoir aux Officiers Généraux, qui leur devoient succéder. 1666.

Sur le milieu de Mai, l'Electeur de Brandebourg étant venu en Hollande, avec les Princes d'Anhalt, & de Holstein, le Prince Jean Maurice de Nassau & d'autres; ils allerent voir la Flotte au Texel, avec le Prince d'Orange. Ruyter les traita à diner, sur le Vaisseau Amiral, & leur fit voir une espece de Combat Naval entre deux Fregates des Etats; où l'on n'épargna pas la poudre. Ces Princes & leur suite s'en retournerent fort satisfaits, après avoir fait quelques liberalitez aux Matelots. Au commencement de Juin, toute la Flotte sortit du Texel, pour aller chercher un Combat bien plus sérieux, avec la Flotte Angloise. La Hollandoise se trouva le 5. de Juin, forte de quatre-vingt-cinq Vaisseaux. Les Vaisseaux de la Meuse, étoient au nombre de dix Vaisseaux de Guerre, de cinq Fregates, de deux Yachts, & de deux Brulots; montez de huit-cens-six pieces de Canons, de trois-mille-trois-cens-soixante-huit Matelots, & de quatre-cens-quatre-vingt Soldats. Les Vaisseaux d'Amsterdam & de la Compagnie des Indes Orientales, étoient au nombre de trente-deux Vaisseaux de Guerre, quatre Fregates, quatre Brulots & deux Yachts; montez de dix-huit-cens-quatre-vingt-quatorze Canons; de huit-mille-deux-cens-quarante Matelots, & de douze-cens-trente-cinq Soldats. Ceux du Quartier du Nord étoient au nombre de douze, montez de six-cens-soixante & quinze Canons, de trois-mille-dix Matelots, & de quarante Soldats. Ceux de l'Amirauté de Zélande étoient au nombre de neuf Vaisseaux, de quatre Frégates, de deux Brulots, avec quelques autres petits Bâtimens. Ils étoient montez de six-cens-cinquante-six Canons, & de deux-mille-neuf-cens & six Matelots. L'Amirauté de Frise fournit dix Vaisseaux & un Brulot, montez de cinq-cens-quatre-vingt-quatre Canons, & de deux-mille-trois-cens-cinquante-huit Matelots. Il y eut encore quelques Vaisseaux de la Nort-Hollande, de Frise, & de Rotterdam, qui ne purent pas se mettre en mer, faute d'équipage. Je ne sai s'il n'y a point de fautes dans les nombres d'hommes & de Canons qu'il y a ici, qui paroissent excessifs, à proportion du nombre des Vaisseaux. Toute l'Armée, selon Brand, qui se mit alors en Mer, étoit de plus de cent Vaisseaux de toutes les grandeurs, & portoit quatre-mille-six-cens-quinze pieces de Canon, & vingt-un-mille-neuf-cens-neuf hommes d'équipage. On n'avoit point encore vû de Flotte si nombreuse, & si bien équipée, dans les Provinces Unies.

On y reçut, peu après, des nouvelles de Londres; qui marquoient que la Flotte Angloise seroit de soixante & dix-sept Vaisseaux de tous les rangs. Comme le Duc d'York ne trouva pas à propos de hazarder de nouveau sa Personne, sur la Flotte, (2) & que le Comte de Sandwich étoit allé en Ambassade en Espagne; le Roi nomma le Prince Robert, & le Duc d'Albermarle, pour commander la Flotte comme Lieutenans Amiraux; car le Duc d'York étoit Grand Amiral d'Angleterre. Comme on craignoit que le Duc de Beaufort ne se joignît avec quarante Vaisseaux à la Flotte Hollandoise; on assigna au Prince l'Escadre Blanche pour attaquer les François, avant qu'ils se joignissent aux Hollandois. Le reste de la Flotte étoit commandé par *Christoffe Monk*,

S fais

(1) Voyez les Lettres de d'Estades, de cette année. Tome III.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. fait par le Roi, après son retour, Duc d'Albermarle, qui devoit être à la tête de l'Escadre rouge, avec un Vice-Amiral & un Contre-Amiral; le Chevalier *Thomas Allen* commandoit la Bleuë. La premiere Escadre consistoit d'abord en vingt-six Vaisseaux, la seconde en vingt-sept, & la troisième en vingt-cinq. Mais cette Flotte fut considerablement renforcée dans la suite; de sorte qu'elle avoit quatre-vingts-un Vaisseaux, & qu'elle étoit montée de quatre-mille-quatre-cens-soixante pieces de Canon, & de vingt-un-mille-huit-cens & cinq hommes.

Cette Flotte fut quelque tems au Buoi de Nore, où le Roi & le Duc d'York l'allèrent voir, le 12. de Mai. Elle se rendit ensuite à Gun-fleet & aux Dunes, où le Prince reçut ordre de faire voiles à l'Ouëst, pour aller au devant du Duc de Beaufort; que l'on avoit assuré s'être mis à la voile, pour venir se joindre à la Flotte Hollandoise. Les Anglois se persuaderent depuis que la France n'avoit eu aucun autre dessein, que de duper les Hollandois, & d'engager les Anglois à partager leur Flotte.

Le 2. de Juin, les Députez des EE. GG. étant sur la Flotte, remirent à Ruiter l'Instruction de leurs HH. PP. pour se régler là-dessus, pendant la Campagne. Elle portoit que dès que l'Armée seroit en Mer, Ruiter iroit avec elle chercher celle des ennemis, autant que les vents le permettoient: Que s'il n'en apprenoit aucune nouvelle, il iroit vers l'embouchure de la Tamise, aux Dunes, ou vers quelque autre place: Que dès qu'il trouveroit une occasion favorable, il livreroit bataille à la Flotte Ennemie, soit pour s'en rendre le maître, soit pour la ruiner, ou la chasser dans ses Ports: Que si l'occasion s'en présentoit (car il sembloit que l'on doutât, que l'occasion s'en offrît) il se joindroit à la Flotte du Roi de France: Qu'en conséquence de cela, dès qu'il auroit mis à la voile, il enverroit avertir le Gouverneur de Calais de son départ & de la route qu'il devoit tenir; & le prioit de le faire savoir au Roi, & à ceux à qui il le trouveroit à propos: Que s'il arrivoit devant l'embouchure de la Tamise, ou au voisinage; il en avertiroit le même Gouverneur, ceux de Dunkerque, de Gravelines, ou de Boulogne, & les prioit de le faire savoir à la Cour.

Ruiter autorisé, de cette maniere, donna aussi à la Flotte une instruction, concernant l'ordre qu'elle devoit tenir, comme on le peut voir dans sa Vie. Le mal étoit, que l'on pouvoit éluder ces ordres impunément, & lui faire perdre l'occasion de pousser les Ennemis; comme fit Tromp, qui ne lui obéissoit, que malgré lui.

Il fut encore ordonné, que si le feu & la fumée empêchoient, que les Lieutenans Amiraux n'aperçussent les signaux de l'Amiral, & qu'ils jugeassent qu'il seroit avantageux de porter sur l'Ennemi, ils pourroient d'eux-mêmes donner le signal ordinaire; à condition néanmoins, qu'ils auroient toujours l'œil sur ceux de l'Amiral; qu'ils s'y conformeroient, quand ils les verroient; & qu'ils ne le perdroyent jamais de vuë, s'il étoit possible.

Le 5. de Juin, Ruiter divisa la Flotte en trois Escadres, dont la premiere, qu'il commandoit lui-même, étoit composée de vingt-huit Vaisseaux, ou Frégates, de deux Yachts, & trois Brulots. Il avoit sous lui le Lieutenant-Amiral Aert Van Nès, le Vice-Amiral De Liefde, & le Contre-Amiral Jean Van Nès. La seconde

1666. Escadre, commandée par les Lieutenans-Amiraux Evertsz. & De Vries, avoit le même nombre & les mêmes sortes de Vaisseaux, que la premiere. La troisième étoit sous les ordres des Lieutenans-Amiraux Tromp & Meppel, & composée de vingt-neuf Vaisseaux de Guerre, quatre Yachts & trois Brulots. Chaque Escadre fut encore sous-divisée en trois moindres.

On régla aussi, en ce tems-là, qui seroient ceux qui soutiendroient, en cas de Combat, les Officiers Généraux; usage fort observé, dans les Flottes Angloises, mais qui n'avoit pas été assez gardé dans celles des Provinces; comme nous l'avons remarqué, en d'autres occasions. Outre que les Gens de Mer sont rarement de quelque famille distinguée, & que tous se croyent égaux; il est certain qu'en général il n'y a pas assez de subordination dans la République, & que la populace n'en reconnoit aucune, que celle qui est fondée sur les richesses; comme si l'ancienneté des Familles, & les Emplois qu'elles ont eus ne devoient rien contribuer à les rendre respectables.

Il y a apparence, que quelques personnes de qualité en France s'attendirent bien que le Grand Amiral de France ne se trouveroit point dans un Combat, & par conséquent ne se joindroit point à la Flotte Hollandoise, quelque mine que l'on en fit à la Cour; puis que, sans attendre le Duc de Beaufort, ils vinrent sur la Flotte Hollandoise, pour voir comment les Officiers de Marine se conduisoient, dans un Combat. Il y eut entre autres, *Armand de Grammont*, Comte de Guiche, Fils du Maréchal de Grammont; *Louis Grimaldi* Prince de Monaco son Beau-Frere, qui furent reçus à bord du Duivenworde, qui étoit commandé par le Chevalier *Otton de Terlong*. Il y eut encore les Marquis de la Ferté, qui furent sur le Vaisseau, nommé la Gueldre, commandé par le Comte *Jean Belgique de Hoorn*.

La Flotte n'attendoit qu'un vent favorable, pour mettre à la Voile. Il étoit alors à l'Est, mais, à ce que rapportent les Relations Hollandoises, on ne trouva pas à propos de s'engager dans le Canal, comme on parle en Hollande; parce qu'il n'y a aucun Port sur les côtes de France, où l'on pût faire entrer un gros Vaisseau, en cas qu'il fût maltraité par le vent, en ses Mâts, ou dans son Gouvernail. A cause de cela, on cherchoit à donner le combat en haute Mer, entre l'Angleterre & la Hollande. La nuit du 10. de Juin, il y eut un calme, & le lendemain le vent étant tourné au Sud-ouëst, on fut obligé de laisser tomber dès le matin l'Ancre; parce que le Vent & la marée étoient contraires. On étoit entre Dunkerque & Nordforland Promontoire d'Angleterre. Peu de tems après, on fut averti, par les signaux des gardes avancées, à neuf heures du matin, qu'elles avoient vû paroître l'Ennemi. Dès-lors on se prépara au Combat & les Anglois, qui s'approchoient, en firent autant. Il arriva cependant un accident (1) au Vaisseau Amiral des Anglois, dont un des Mâts fut renversé sur son Vaisseau; de sorte qu'il perdit quatre ou cinq heures à en faire mettre un autre. Il arriva aussi quelque chose de semblable sur le Vaisseau des Etats, nommé la Gueldre, qui perdit son Mât de Misenc, son Beaupré & la Vergue du Hunier, qui se rompit par des coups de Mer. C'étoit un des plus gros Vaisseaux des Etats, & il fallut le faire remorquer au premier Port, que l'on pût. Sur les onze heures, on vit la Flotte Angloise, qui

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 259.

1666. qui arrivoit sur celle des Etats, qui se prépara à la bien recevoir. Sur le Midi, Ruiter donna le signal de mettre à la Voile; mais la mer étoit si haute, qu'une partie de la Flotte ne put lever l'Ancre, & fut obligée de couper ses cables, ou de les filer par le bout. Le Vent étoit Ouëst-Sud-Ouëst, & l'une & l'autre Armée étant sous les Voiles, elles s'avancerent vers l'Est-Nord-Est. Ce mouvement fit que Tromp, qui étoit auparavant à l'Arrière-garde, se trouva à l'Avant-garde. Il se trouva le premier engagé, avec une partie de son Escadre, à une heure après midi, & fut reçu avec vigueur, par les Anglois, de l'Escadre Blanche; commandée par les Chevaliers Askew, Berklei & Harman. On se canonna vivement, des deux côtes; & les Anglois ayant changé de bord, trois de leurs Vaisseaux, qui étoient au dessous du vent, & extrêmement desamparez, par le feu des Hollandois, furent coupez du reste de leur Flotte. L'un se nommoit le *Swiftsure*, sur lequel étoit le Chevalier Berklei. Il étoit monté de soixante & dix pieces de Canon, & de trois-cens-quatre-vingts Hommes d'Equipage. Un autre s'appelloit le *Fidèle George*, monté de quarante-quatre pieces de Canon. Le troisième enfin, nommé le *Zevenwolden*, qui portoit soixante pieces de Canon, avoit été pris sur les Hollandois, l'Année précédente. Les Hollandois les ayant coupez vinrent d'abord à l'abordage, & trois Capitaines de l'Amirauté d'Amsterdam s'en rendirent maîtres. Le Chevalier Berklei qui commandoit le *Swiftsure*, comme on l'a dit, fut si mal-traité, que le Capitaine Hollandois, qui le seroit de près, le fit sommer de se rendre. Berklei le refusa, en disant qu'il n'étoit pas encore en si mauvais état, qu'il dût le faire, & peu après reçut malheureusement un coup de Pistolet, à la gorge, qui le tua. Le Capitaine *Swart* Hollandois, avec qui il avoit eu à faire, avoit aussi été si desamparé, qu'il ne put emmener sa prise, & se retirer lui-même, qu'avec peine, à Goeree.

Le *Zevenwolde* donna encore plus de peine à *Van der Zaan*, qui commandoit sous Tromp, en qualité de Contre-Amiral. Cet Officier avoit aussi beaucoup souffert du feu des Anglois, & avoit eu bien de la peine à éviter deux Brulots Anglois. Il trouva à la fin moyen de se saisir du *Zevenwolde*, qu'il aborda, & qu'il prit, malgré toute la résistance des Anglois, & envoya sa prise au Texel. Cependant n'ayant pu atteindre l'Armée, il se retira, avec *Swart*, à Goeree très-délabré. On trouve néanmoins, que ces trois Capitaines furent blâmés de s'être retirés, sans permission, & pour n'être pas allés à *Wielingen*, qui étoit le lieu du Rendez-vous.

Les Vaisseaux de Tromp, & celui de Van Nès furent aussi si mal-traités de l'Artillerie Ennemie; qu'ils furent obligés de passer sur d'autres Vaisseaux, qui n'avoient pas tant souffert que les leurs, qu'ils firent remorquer en Hollande. Il y eut deux Vaisseaux, montés par le Chevalier *Terlong* & le Capitaine *Blok*, où le feu se prit si violemment, qu'ils furent consumés, & que les Capitaines même perirent. Le premier avoit monté le *Duivenorde*, comme on l'a dit, & l'autre la *Cour de Zélande*. Le premier de ces Vaisseaux approcha de si près un autre Vaisseau nommé la *petite Hollande*; que le Prince de Monaco, & le Comte de Guiche eurent seulement le tems de sauter du Vaisseau enflammé en ce dernier, avec trois de leurs gens; mais ils y en laisserent sept, qui perirent avec le Bâtiment embrasé. C'est une grande extrémité que

Tome III.

de se voir réduit à mourir par l'eau, & par le feu, sans qu'on en puisse échapper. Mais l'avidité de s'avancer, dans le Monde, & de s'enrichir, fait qu'on ne manque guère de gens, qui s'exposent à ces dangers. Les Relations Angloises de ce Combat disent également, que la Flotte Angloise avoit le vent sur celle des Hollandois, mais que les Anglois n'en purent remporter aucun avantage; parce que leurs Vaisseaux *faisant faux côté*, comme on parle en termes de Marine, c'est-à-dire, ne montrant que le haut du côté tourné contre l'Ennemi; à cause de la force du vent, qui faisoit pencher le Vaisseau de ce côté-là, de sorte que le Canon d'embas ne pouvoit point jouer, parce que les Vaisseaux penchoient de ce côté-là, & que l'eau de la mer les mouilloit; au lieu que les Hollandois se servoient de tout leur Canon, par une raison contraire. Cependant le Combat duroit toujours, & les uns & les autres se saluoient réciproquement, de leur Artillerie; non sans se faire beaucoup de mal dans les Mâts, dans les voiles & dans les cordages, & même sans s'entre-tuer bien du monde. A quatre heures après midi, on remarqua qu'une Frégate Angloise, montée de cinquante Canons, qui avoit esfuyé une bordée de Ruiter, coula à fonds, un peu après.

Au commencement du Combat, les Lieutenans Amiraux *Evertsz.* & de *Vries*, ne purent point approcher de l'Ennemi, qui étoit trop loin au vent; mais sur les cinq heures, les Anglois revirerent au Nord-Ouëst, apparemment de peur de tomber sur les bancs de Flandre, & donnerent lieu à ces Escadres de les canonner.

Le Duc d'Albermarle ayant alors jetté l'Ancre, avec quelques Vaisseaux, les Hollandois jugerent que c'étoit pour rallier sa Flotte, ou pour donner lieu à deux de ses Vaisseaux d'étancher les voyes d'eaux, dont ils étoient incommodés. D'ailleurs ses voiles étoient si endommagées, qu'il fut obligé d'en mettre de nouvelles. Mais lors qu'il vit que Ruiter portoit sur lui, il fit couper ses cables, & alla au devant des Hollandois. Le Combat recommença avec violence, & dura longtemps, sans que les derniers perdissent aucun Vaisseau. Ils gagnèrent alors le vent aux Anglois, & percerent plusieurs fois leur Flotte. Le Duc passa sous le vent de Van Nès, & ils se canonnèrent aussi long-tems, que leurs Canons purent tirer. Sur les huit heures du soir, un Vaisseau de l'Escadre Bleuë, de soixante, ou soixante & dix pieces de Canon, coula bas, à la portée du mousquet de Ruiter.

Au commencement de la nuit, le Chevalier *Harman*, Contre-Amiral de l'Escadre Bleuë, & qui montoit le *Henri*, & non l'*Injure*, comme il y a dans *Brand*, courut grand risque d'être brûlé par trois Brulots, qui l'attaquèrent les uns après les autres; mais on les écarta, avec beaucoup d'adresse. (1) Cependant quand il étoit attaqué par le second de ces Brulots, le feu se prit au Vaisseau, ce qui étonna si fort le Chapelain du Chevalier, & cinquante Matelots, qu'ils se mirent en mer. Le feu fut néanmoins éteint, mais comme les cordages avoient été brûlés, l'Antenne d'un des Mâts tomba sur la jambe du Contre-Amiral, & la lui cassa. Cela l'obligea à faire Voiles à Harwich, pour se faire penser; après quoi il voulut se remettre en mer le lendemain, quoi qu'il eût la jambe cassée; mais le Combat é-

S 2

toit

(1) Tiré d'une Relation attribuée au Chevalier *Harman T.* III. de l'Histoire d'Angleterre p. 260.

1666. toit fini , quand il arriva à la Flotte Angloise.

Il reconnoît que les Anglois eurent du defavantage, parce qu'ils ne pouvoient pas se servir de leurs plus basses bateries. Il ajoûte encore que le Chevalier *Tiddyman*, Contre-Amiral de l'Escadre Bleuë ne voulut pas se battre, à cause de cela. Il prétendoit qu'on avoit trahi les intérêts de l'Angleterre, en conseillant au Roi d'envoyer le Prince Robert, au devant du Duc de Beaufort, qu'il ne vit point; parce qu'il demeura dans le Port, & qu'on avoit très-mal fait d'attaquer les Hollandois, dans un tems auquel on ne pouvoit point se servir du Canon le plus bas.

Les Relations Hollandoises lui rendent témoignage de s'être bien défendu, & ajoûtent que du dernier coup, qu'il tira avant que de se retirer, il abattit le Lieutenant Amiral Evertsz. qui avoit, en toutes occasions, donné des marques de son courage & de sa conduite, & particulièrement en cette dernière action. Les Anglois rapportent cela à un des combats suivans, mais ils se trompent; car les Relations Hollandoises sont plus dignes de foi, dans un fait, qui regarde un des Amiraux Hollandois, que les Anglois. Un Capitaine de Brulot Hollandois mit le feu à l'entrée de la nuit à une Frégate Angloise, mais il fut lui-même coulé à fonds. On vit encore un autre Vaisseau Anglois, en flammes.

Enfin le Combat finit à dix heures du soir, & les Vaisseaux Hollandois, qui s'étoient écartez, se rejoignirent avec les autres. La Flotte revira au Sud, & une bonne partie des Vaisseaux fut occupée, à boucher les voyes d'eau, & à faire d'autres réparations, dont ils avoient besoin. Les Anglois s'occupèrent à la même chose, & se disposerent à recommencer le Combat, dès le lendemain. En effet, si les Hollandois avoient eu quelque avantage, en ce Combat; les Anglois n'avoient pas de sujet d'en être fort découragez, comme on le peut comprendre, par ce que l'on vient de dire.

Le lendemain, 12. de Juin, Ruiter fit un signal, pour faire venir tous les Commandans, & les Capitaines de la Flotte à son bord, afin de savoir l'état de l'Armée; & pour les exhorter à un nouveau Combat, si les Anglois vouloient recommencer. On ne compta qu'environ cinquante Vaisseaux; car Tromp n'étoit pas encore venu, parce qu'il s'étoit écarté, pendant la nuit; mais il revint bien-tôt après, avec douze ou treize Vaisseaux de son Escadre. On découvrit aussi la Flotte Angloise, qui se trouva forte de cinquante Vaisseaux; à une heure & demie au vent de celle des Hollandois. Le vent étoit le même qu'au jour précédent, mais il n'étoit pas si fort; si bien qu'on pouvoit se servir des Canons les plus bas.

Dès que les Flottes se furent rapprochées, Ruiter fit revirer au Sud, afin de gagner le vent aux Anglois, qui ne se mirent pas en peine de cela, & on commença à se canonner, avec beaucoup de violence; sans néanmoins qu'aucun Vaisseau de l'une, ni de l'autre perit, par le feu, que l'on fit de part ou d'autre. Elles s'endommagerent pourtant beaucoup l'une l'autre, & furent également obligées de travailler à réparer le dommage qu'elles s'étoient faites. Il y eut ensuite un petit calme, qui arriva souvent après que deux Flottes considerables se font canonnées, pendant quelque tems. Mais à onze heures, le vent se leva de nouveau; elles gou-

1666. vernèrent l'une sur l'autre, pour le gagner. Les Hollandois en vinrent à bout, & en pouvoient profiter, si l'on en excepte cinq, ou six Vaisseaux de l'Escadre de Tromp, qui tomberent sous le vent. Ruiter & Van Nès Lieutenant-Amiral se trouverent si près des Anglois, qu'après avoir passé devant eux, & fait un grand feu sur leurs Vaisseaux, Ruiter donna le signal de l'abordage. Mais il fut obligé de changer de dessein, lors qu'après avoir percé une partie de cette Flotte, il entendit jouer le Canon d'une maniere épouvantable; ce qui lui fit comprendre que quelques Vaisseaux des Etats, étoient tombez sous le feu des Anglois, & en étoient environnez. Il résolut de percer jusques-là, avec une partie de son Escadre, & envoya le reste de ses Vaisseaux de l'autre côté. A son arrivée, les Anglois s'étant un peu écartez, il aperçut Tromp, qui étoit passé sur le Vaisseau de Swart, & qui y avoit fait arborer le Pavillon d'Amiral, & quatre Vaisseaux, avec une hardiesse excessive; puis que les Ennemis les pouvoient abîmer, en peu de tems, avec le Vice-Amiral Van der Hulst, les Capitaines Salomonsz., de Haan, & Van Amitel; que les Anglois avoient investi de tous côtez, & les auroient pris, ou coulez à fond, sans la venue de Ruiter. Le *Miroir*, que montoit Van der Hulst, ayant été assez long-tems, sous le feu de trois Vaisseaux Anglois, étoit entierement desesparé. Il y avoit soixante-six hommes de blesez, sur son bord & trente-cinq de morts, entre lesquels étoit le Vice-Amiral lui-même. La *Province d'Utrecht*, commandé par Swart, où Tromp étoit passé, avoit trente hommes de morts, & trente de blesez, & étoit aussi fort desesparé, aussi bien que les deux autres Vaisseaux. A l'arrivée de Ruiter, le Capitaine Salomonsz. qui montoit le *Liefde*, vit son Vaisseau en feu, & ne put sauver que sa personne. Un Brulot Anglois réussit trop bien, pour lui, dans le dessein de le bruler. Mais il fut tué sur un autre Vaisseau, sur lequel il s'étoit sauvé.

Ruiter donna ordre, que l'on remorquât les Vaisseaux desesparez au Texel. Cependant les Bâtimens Anglois, qui l'avoient laissé passer, pour dégager Tromp, tâcherent de couper le retour au reste de la Flotte. L'Amiral de l'Escadre Blanche arriva sur lui, avec toute son Escadre; & deux Brulots, qu'il vouloit envoyer au Vaisseau de Ruiter; mais ce dernier fit voiles, vers ses Vaisseaux, qui lui vinrent au devant, pour le tirer de l'éminent danger, où il s'étoit jetté, pour sauver Tromp. On blâma l'Amiral Anglois, de ne l'avoir pas ferré de plus près. Ruiter, qui étant réuni avec sa Flotte, revira sur les Ennemis; avec qui le Combat recommença violemment; où les Anglois perdirent plus de Bâtimens, qui furent coulez à fonds par les Hollandois. On en avoit compté jusqu'à sept, à ce que disoient les Relations Hollandoises. On se batit des deux côtez avec un acharnement trop violent, qui ne pouvoit faire plaisir qu'à leurs Ennemis secrets, ou déclarez; qui étoient ravis, que les deux Puissances Maritimes, les plus formidables sur l'Océan, & les plus capables de tenir les autres en équilibre, par toute l'Europe, s'affoiblissent réciproquement.

Entre les trois & quatre heures, le grand Mât de Hune du Vaisseau de Ruiter fut abatu, & tomba dans le Bâtiment avec le Pavillon & la Flamme. Une partie des Agreils fut aussi ruinée. Là-dessus Van Nès s'avança à l'arrière de son Vaisseau, pour savoir si l'Amiral ne voudroit point passer sur un autre Bâtiment; mais Ruiter fit répa-

1666. parer tout cela, autant qu'il lui fut possible, sans vouloir changer de Vaisseau; parce que c'étoit un des principaux de l'Etat, & des meilleurs Voiliers de toute la Flotte. En même tems, il envoya à Van Nès la Flamme, dans une Chaloupe, avec ordre de l'arborer dans son Vaisseau; jusqu'à ce qu'il eût fait remettre un autre Mât de Hune, & radoubé le reste, le mieux qu'il étoit possible. Pour cela, il se laissa dériver un peu sous le vent de sa Flotte; en ordonnant à Van Nès de continuer à porter sur l'Ennemi, avec le gros des forces qui restoit; ce qui fut exécuté, avec beaucoup de bravoure & de conduite. Les deux Armées passèrent l'une devant l'autre, deux fois de suite, en se canonnant; comme si on les eût chargées de combattre jusqu'à ce que l'une, ou l'autre fût abîmée.

Sur le soir, les Hollandois porterent encore une fois sur les Anglois, pour les canonner, avant la nuit; mais ces derniers trouverent plus à propos de se retirer incessamment sur leurs côtes. En effet leur Armée, qui avoit été d'abord de cinquante Voiles, étoit réduite à trente-neuf. La Flotte Hollandoise tâcha de les rejoindre, mais la nuit & un calme, qui survint, l'empêcherent. Cependant Ruitter se tenoit le plus près qu'il pouvoit de sa Flotte, en faisant travailler à radouber son Vaisseau aussi promptement, qu'il étoit possible; ce qui dura jusqu'au lendemain. Il vint ensuite des nouvelles d'Angleterre, qui disoient que quantité de Vaisseaux Anglois, extrêmement délabrez, avoient fait voiles vers leurs côtes, sans en donner avis au Duc d'Albermarle; qui trouva à propos de les suivre, sachant qu'il ne restoit plus que vingt-huit Vaisseaux en état de défense. Il y avoit un Bâtiment Zélandois, nommé *le St. Paul*, qui avoit été pris l'année précédente sur les Hollandois; mais qui avoit déjà plusieurs pieds d'eau à fonds de Gale. Cela fit craindre, qu'il ne pût pas suivre le reste de la Flotte, & les Anglois en retirèrent l'équipage, & y mirent le feu la nuit suivante.

Le 13. de Juin, jour de la Pentecôte, & le troisième du Combat, la Flotte Hollandoise fit tout ce qu'elle pût, pour s'approcher de l'Angloise. Vers les sept ou huit heures, Van Nès donna le signal de Conseil, pour faire venir les Officiers à son Bord, pour délibérer de ce qu'il y avoit à faire. Ils s'y rendirent, & il fut conclu qu'on les suivroit, & qu'on tâcheroit de rompre leur ligne. On trouva bon que l'Escadre de Van Nès tiendrait le milieu, avec celles de Tromp & de Bankert, à ses côtes. On vit que les Anglois couroient à l'Ouest-Sud-Ouest, comme des gens, qui s'enfuyoient, mais avec bon ordre. Le Duc avoit mis en une ligne les Vaisseaux les plus desemparez, sur l'Avant, & les autres, qui étoient en meilleur état, en une autre ligne, pour les couvrir. Il avoit résolu de se retirer, jusqu'à ce que le Prince Robert, qu'il attendoit, fût revenu. Ce Prince avoit en vain attendu le Duc de Beaufort, qui ne parut point. Il fit encore brûler deux Vaisseaux, outre le *St. Paul*, trop desemparez pour s'en servir. Il ne fut pas possible aux Hollandois de les atteindre ce jour-là. Il n'y eut que Van Nès & De Liefde, qui en approcherent à la portée du Canon; mais les autres Vaisseaux ne purent les suivre de près, pour les combattre.

Les Sentinelles des Anglois virent, à deux heures après Midi, du haut des Mâts, des Vaisseaux, qu'ils jugerent être l'Escadre du Prince Robert, qui venoit à leur secours. Cependant

ils s'approcherent si fort des fables, qui sont à 1666. l'embouchure de la Tamise, que le Chevalier George Askew, Amiral de l'Escadre Blanche, alla toucher à un Banc, qu'on nomme *le Galper*. Il avoit fort bien fait son devoir, & avoit sur son Bord plus de cent-trente morts. Son Vaisseau étoit de près de cent piéces de Canon, & de six-cens-vingt hommes d'Equipage. Il tira plusieurs volées de Canon, & fit des signaux, pour demander du secours à ceux, qui se retiroient; mais personne ne vint. Il fut d'abord environné de Vaisseaux Hollandois, & l'on pensoit déjà à lui envoyer deux Brulots; mais il se rendit, plutôt que de faire brûler lui & son monde. Cependant les gens avoient beaucoup de peine, à se laisser emmener sur la Flotte Hollandoise, comme prisonniers de guerre. Pour lui, il fut emmené au Vaisseau de Swart Contre-Amiral, sur lequel étoit passé Tromp. Ruitter ayant cependant radoubé son Vaisseau, arriva, & reprit la Flamme à son Mât, qu'il avoit remise à Van Nès, qui la lui rendit.

Le Vaisseau Anglois, qui se nommoit *le Prince Royal*, ayant été remis à flot, comme les Equipages étoient diminuez, & que l'on s'attendoit à un nouveau Combat, fut condamné, par Ruitter, à être brûlé, & cet ordre fut exécuté, sur le champ. Le lendemain, Askew fut envoyé sur une Galiole à la Haie.

Le Prince Robert avoit vingt-deux Vaisseaux de Guerre, qui furent renforcez de trois autres. Aussi tôt que les Hollandois le virent approcher, l'Escadre de Zélande lui alla au devant; mais le Prince l'évita, pour se joindre à ce qui restoit de la Flotte Angloise; dont les Officiers se rendirent à son Bord, & conclurent, avec lui, de recommencer le lendemain un nouveau Combat, contre les Hollandois, & que le Prince auroit l'Avant-garde, avec son Escadre. La Flotte étoit composée de soixante un Vaisseaux, dont la plupart étoient frais & en bon état. Celle des Hollandois avoit soixante-quatre Vaisseaux, mais qui avoient beaucoup souffert des combats, qu'ils venoient de donner.

Le 14 de Juin, Ruitter, à ce que dit *Brand*, fit un Discours aux Officiers, pour les exhorter à ne pas perdre l'avantage, qu'ils avoient remporté les jours précédens. Le Combat se donna entre le Nordforland des côtes d'Angleterre, & les côtes de Flandres, à huit lieuës de la Terre. Le Combat commença à huit heures du matin, le vent étant au Sud-Sud-Est, & les trois Escadres Hollandoises, qui étoient alors au vent, pénétrèrent trois fois les lignes des Anglois, & dispersèrent quelques-uns de leurs Vaisseaux. On se canonna violemment, & cette Manœuvre recommença trois fois; sans qu'il y eut grand avantage ni d'un côté, ni de l'autre. Le *Landtman*, Vaisseau Hollandois, y fut brûlé. Les Escadres de Van Nès & de De Liefde, qui étoient à l'Avant garde, sous Ruitter, s'aquiterent bien de leur devoir, & De Liefde eut en tête le Vice-Amiral du Prince Robert, dont le Vaisseau portoit quatre-vingts Canons de fonte. Ils s'approcherent de si près, que les extrémités des Vergues se touchoient presque l'une l'autre. Ils se fracassèrent réciproquement leurs agreils, & se tuèrent bien du monde. Peu s'en fallut, que le Vaisseau de De Liefde ne fût embrasé, par un Brulot; mais on le détourna heureusement. Ruitter, Van Nès & d'autres Vaisseaux de l'Escadre vinrent ensuite à son secours, & le dégagerent, de sorte qu'il eut le tems de se faire un peu radouber. Le Vaisseau du Prince souffrit aussi beaucoup, & se trouva en

1666. danger. Un Brulot Hollandois eut bien la hardiesse de lui vouloir jeter ses Grapins, & d'y mettre le feu. Mais un Brulot Anglois, qui se tenoit auprès du Prince, se mit entre deux, & un autre Vaisseau Anglois, qui s'embarassa malheureusement avec ces deux Brulots, brula avec eux. Les Vaisseaux où étoient Tromp & Swart, après avoir soutenu long-tems les décharges des Anglois, se trouverent tout à fait desemparez, & ne manquerent pas, de leur côté, d'endommager ceux à qui ils eurent à faire,

Un Capitaine nommé *Broeder*, qui commandoit un Vaisseau, nommé *la Cathedrale d'Utrecht*, menacé de recevoir la bordée du Duc d'Albermarle, & en même tems d'un Brulot, qui étoit assez près de lui, baissa le Pavillon, qui est une marque qu'on se veut rendre; & les Anglois étoient prêts à y envoyer du monde, pour en prendre possession. Mais il arriva divers Vaisseaux Hollandois, qui les empêcherent. Cet homme ne laissa pas de se retirer au Texel, ayant la bataille finie.

Ruiter s'apercevant alors que, si on ne pouvoit pas l'affaire, avec plus de vigueur, les Ennemis pourroient bien s'en tirer, à la faveur de la nuit, comme ils l'avoient fait le jour précédent, se résolut, quoi que ses Vaisseaux eussent beaucoup souffert, à arborer le Pavillon rouge, qui est un signal d'un engagement général, où tout le monde, sans exception, doit faire ses derniers efforts, pour vaincre. Ceux qui étoient au vent, sur les Anglois, s'avancerent d'abord, pour ferrer les Ennemis de près. Ceux qui étoient sous le vent en firent de même, & tout étoit en feu, ou occupé à s'approcher de l'Ennemi, pour l'aborder. Quand cela eut duré une heure & demie, les Anglois commencerent à prendre la chasse. Les Bâtimens du Prince, & du Duc, se trouverent si endommagés, que toute la Flotte commença à faire force de voiles, pour fuir Ruiter. Alors on prit plusieurs des fuyards, dont quelques-uns coulerent à fonds, & dont les autres, en petit nombre, furent emmenés en Hollande. Ce qui en sauva une partie, fut un gros brouillard, qui se leva vers la nuit, & qui arrêta les Hollandois, de peur d'aller échouer sur des bancs; en croyant être moins éloignés de la côte d'Angleterre, qu'on ne l'avoit cru. Ainsi Ruiter donna le signal de ralliement, & la Flotte continua à naviguer, à petites voiles.

Le lendemain, qui étoit le 15. de Juin, on ne put appercevoir aucun Bâtiment Anglois. Ils étoient rentrez dans leurs Ports, & particulièrement, dans celui de Harwich. Cela fit que Ruiter & sa Flotte se rendirent, selon l'ordre, qui avoit été donné, au Wielingen. La conduite de Ruiter fut infiniment louée, par tous ceux, qui ouïrent parler de ce combat de quatre jours, avec des Chefs, qui entendoient très-bien la Marine, & qui commandoient une Nation; qui se pique de bravoure, autant qu'aucune autre, qui soit en Europe; & qui avoit en effet remporté, sur tout sous le Gouvernement de Cromwel, des avantages considérables sur les Hollandois. On rendit aussi justice à la bravoure de Tromp, qui s'étoit exposé aux plus grands dangers, en se jetant au milieu des Ennemis, & qui avoit été obligé de changer de Vaisseau jusqu'à cinq fois. Les autres Officiers s'étoient aussi fort bien acquittés de leur devoir, sans quoi il auroit été impossible de remporter tant d'avantage, sur les Anglois, qui n'étoient pas gens à plier facilement.

Aussi ces victoires coûtèrent-elles cher aux E-

tats, qui perdirent le Lieutenant Amiral Corneille 1666. le Everts., & le Vice-Amiral Van der Hulst, outre sept des meilleurs Capitaines, & huit-cens tant Soldats que Matelots; mais on disoit en Hollande, que les Anglois avoient perdu entre cinq & six-mille hommes, entre lesquels étoit le Vice-Amiral Berklei, & plusieurs Capitaines. Outre ceux, qui avoient été tuez, ou noyez, dans les Vaisseaux, qui avoient été brulez, ou coulez à fonds; il s'étoit trouvé sur les Vaisseaux, qui s'étoient sauvez, cinq-cens-vingt-un morts, & douze-cens-quarante blesez. Outre cela, on avoit emmené, sur les Vaisseaux des Etats, près de trois-mille Prisonniers, pris sur les prises, ou sauvez des Vaisseaux qui avoient été coulez bas, ou de ceux, qui avoient été sauvez, en se rendant à la nage aux Vaisseaux Hollandois. Les Officiers de l'Etat avoient dit, que les Anglois avoient perdu vingt-trois Vaisseaux de Guerre, dont il y avoit dix-sept de brulez, ou coulez bas; entre lesquels étoient celui qu'Askew avoit monté, le Bull, & le St. Paul de Zélande. On emmena à Goeree le Witsure, le Fidele George, le Zevenwolde, & la Convertine. On envoya aussi l'Essex & le Giroflier au Texel. Néanmoins soit par politique, soit autrement, on publia en Angleterre que les Anglois avoient eu le dessus, & que la Flotte Hollandoise s'étoit retirée la premiere. On fit des actions de grâces, dans les Eglises de Londres, & des feux de joie, dans les ruës; comme si l'on avoit remporté la victoire. Cependant les Anglois n'avoient pas pris un seul Vaisseau Hollandois, & n'avoient fait que peu de prisonniers sur eux; parce que ceux qui s'étoient tirez, assez à tems, des Vaisseaux brulez, avoient été sauvez par ceux de leur Nation. On ne fut pas si les Anglois avoient publié, qu'ils avoient eu le dessus, pour empêcher que le Peuple ne perdît le courage, & pour trouver plus facilement des Matelots; pour remplacer ceux qui étoient peris, ou faits prisonniers, par les Hollandois. D'autres jugeoient, que l'on n'avoit fait des feux de joie, que sur une fausse nouvelle d'un Vaisseau de Harwich, qui avoit rapporté que les Anglois avoient eu le dessus. Cependant le Prince de Monaco & le Comte de Guiche publierent (1) une Relation Française, par laquelle il paroïssoit que les Hollandois avoient eu la Victoire. Les Etats Généraux écrivirent une Lettre à Ruiter, pour le remercier de sa bravoure, & de sa bonne conduite. Ils témoignèrent néanmoins qu'ils auroient souhaité, qu'il eût tenu la Mer encore vingt-quatre heures, pour marque de la Victoire. Mais Ruiter leur fit remarquer le mauvais état auquel leur Flotte avoit été mise, par les quatre combats, qu'il avoit donnés aux Anglois; & que le manquement de toutes sortes de provision, sur tout de poudre à Canon, ne lui permettoit pas de demeurer plus long-tems en mer.

Ruiter ne reçut néanmoins cette Lettre des Etats, que quand il se fut rendu au Wielingen. Le Pensionnaire de Hollande s'y rendit aussi, pour s'informer exactement de toutes les circonstances de la Bataille, afin d'en faire une Relation, qu'il lut dans l'Assemblée, & qui fut publiée depuis.

La France ayant (2) appris, avant que cette bataille se donnât, que les EE. GG. étoient résolus de la hazarder, quand même la Flotte du Duc de

(1) Voyez aussi la Lettre de D'Estrades du 17. de Juin 1666. & celle de De Wit du même jour, & une autre du 24. de Juin, à Van Beuning.

(2) Lettre du Roi à D'Estrades du 3. de Juin 1666.

1666. de Beaufort ne feroit pas jointe à la leur; le Roi avoit écrit à son Ambassadeur à la Haie, „ qu'il „ lui sembloit, que les Etats devoient retarder „ d'exécuter leur résolution, jusqu'à ce qu'ils „ lui en eussent communiqué les raisons; sans „ quoi ils paroïtroient difficilement avoir de la „ prudence, à moins qu'ils n'en eussent des raisons si particulieres, que personne ne les con- „ nût qu'eux: Que les Etats l'avoient joint „ avec eux, aussi bien que le Roi de Dane- „ mark, en cette guerre, & que rien ne les obli- „ geoit de hazarder quoi que ce fût étant délivrez, „ comme ils l'étoient, de la guerre de Munster, „ le dedans de leur République étant calme, la „ Flotte Françoisé n'étant pas encore arrivée au „ Ponant, ni celle de Danemark n'étant point „ encore prête: Que l'argent ne pouvoit man- „ quer du côté de la France, ni du leur, pour „ l'entretien des Flottes, & que le Roi de Da- „ nemark avoit fait des efforts extraordinaires, „ pour mettre la sienne à la mer: Que tous „ les avis d'Angleterre portoient, qu'il n'y avoit „ sur la Flotte Angloise des vivres, que pour „ six semaines seulement, & qu'elle auroit bien „ de la peine à se remettre en mer, quand une „ fois elle les auroit consommés, le Parlement „ ayant été remis au Mois de Septembre: Que „ toutes ces raisons étant fortes, & y en ayant „ peu de contraires, il seroit mieux de surseoir „ la sortie des Flottes, & d'attendre au moins „ la jonction de celle de France, pour atta- „ quer conjointement les Anglois.

Le Roi ajoûtoit „ que si, au contraire, on con- „ sideroit les suites fâcheuses de la perte d'un „ Combat, qui rendroit les Anglois plus super- „ bes, & leur donneroit le moyen de choisir „ telles des trois Puissances, qu'ils voudroient „ attaquer; il seroit bien difficile de s'empêcher „ de conclurre, que le parti de se tenir en é- „ tat de sortir, & surseoir jusqu'à ce que les „ Flottes fussent jointes, étoit infiniment à pré- „ férer à l'autre.

Le Roi ordonnoit à son Ambassadeur, de faire connoître toutes ces raisons au Pensionnaire De Witt, & de l'assurer qu'il donnoit tous les ordres nécessaires, pour faire venir sa Flotte à la rade de Belle Ile, & y assembler tous ses Vaisseaux tant de Levant, que de Ponant.

On pouvoit néanmoins opposer à cela, des raisons; que l'on devoit plutôt penser que dire, c'étoit que la France étoit bien-aisé de faire tirer cette guerre en longueur, dans le dessein de ruiner insensiblement, en frais inutiles, les Puissances Maritimes, & les réduire à faire ce qu'elle voudroit; outre que la guerre, tirée en longueur, ruineroit tout-à-fait leur commerce. A l'égard de la Flotte du Roi, on ne pouvoit guère faire de fonds là-dessus, parce que celui, qui la commandoit, ne s'étoit trouvé à aucun combat, tels qu'étoient ceux qui se donnoient entre les Anglois & les Hollandois, & qu'il auroit sans doute ordre d'épargner les Vaisseaux François, autant qu'il seroit possible. On devoit bien, selon l'accord qu'on avoit fait, envoyer un Commandant Hollandois, sur le bord de l'Amiral de France, pour l'assister de ses conseils; mais le Duc de Beaufort n'avoit garde de s'exposer, comme faisoient Ruitter & Tromp, & il pouvoit arriver de la dissention, entre les Officiers François & les Hollandois, qui auroit été funeste à la Flotte.

D'ailleurs les Etats se croyoient assez forts, pour battre les Anglois, sans le secours d'une Escadre Françoisé, à qui peut-être aussi ils ne

vouloient pas apprendre l'art de faire la guerre par mer. Ils étoient, au moins, (1) persuadés que le combat, qu'ils avoient résolu de livrer aux Anglois, mettroit, selon toutes les apparences humaines, les Anglois hors d'état de faire aucun tort à la Flotte du Duc de Beaufort; puis qu'autant qu'ils en pouvoient juger, la Flotte de l'Etat étoit un tiers plus forte, qu'elle ne l'avoit été la Campagne précédente; ce qu'on croiroit aisément, disoit le Pensionnaire de Hollande, quand il auroit assuré; qu'il y avoit plus de trente Vaisseaux de guerre, beaucoup plus grands, que n'étoient les plus gros de l'année dernière. Il y en avoit encore plusieurs autres de la même sorte, commandez par des Capitaines particuliers. Les seize Officiers Généraux, qui les commandoient, avoient de plus, sous eux, un plus grand nombre de gros Vaisseaux, & dont les Equipages étoient aussi plus nombreux, & en bonne santé.

Ce Combat (2) non seulement releva la réputation des Hollandois par Mer, mais même lui donna un lustre qu'elle n'avoit jamais eu. Il n'y eut personne en France; à l'exception de ceux que la naissance, ou les bienfaits attachoient à leurs Ennemis; qui n'en témoignât une joie inexprimable. Tout le monde s'accordoit, comme Van Beuning l'écrivit au Pensionnaire, à publier, tout d'une voix, que depuis plusieurs siècles, on n'avoit entendu parler d'aucun Combat sur l'Océan, qui fût comparable à celui-là, & qu'on ne pouvoit assez louer la fermeté, la bonne conduite, & le courage heroïque, qui avoit dirigé toute l'action; & qui l'avoit si heureusement terminée. On alleguoit même l'opposition, que le Roi de France avoit faite à la sortie de la Flotte Hollandoise; pour relever davantage la fermeté, dont l'Etat s'étoit conduit en cette conjoncture, & que cela faisoit bien voir, que les Anglois n'étoient pas si invincibles sur mer, qu'ils le vouloient faire croire. On remarquoit particulièrement, que les grands Vaisseaux Anglois n'étoient pas si à couvert de l'abordage, qu'ils vouloient le persuader. Ils l'avoient néanmoins été auparavant, que; par une mauvaise économie, les Flottes Hollandoises étoient composées de Bâtimens beaucoup plus petits que les leurs, & plus mal fournis d'Artillerie & d'Equipage; ce que les Amiraux Hollandois avoient auparavant en vain, représenté aux Etats.

Le Comte d'Estrades avoit apparemment écrit (3) au Roi, son Maître, qu'on avoit été surpris en Hollande, qu'il eût conseillé aux Etats de mettre en mer leur Flotte, & qu'il eût néanmoins trouvé mauvais qu'ils l'eussent hazardée, sans attendre le Duc de Beaufort. Autrement le Roi n'auroit pas eu besoin, de lui écrire qu'il avoit souvent donné ordre à cet Ambassadeur de les presser de mettre leur Flotte en état; mais non pas de la faire sortir, que l'on n'eût vu auparavant quelle démarche feroit l'Angleterre, par rapport au Duc de Beaufort, ou au Roi de Danemark: Que cependant on avoit vû la fortune, & les avantages de cette guerre dépendre d'un combat, qui pouvoit & qui devoit d'autant plus s'éviter, que l'on savoit que les Anglois n'apprehendoient rien si fort, qu'une résolution contraire; qui leur auroit fait perdre toutes les dépenses, qu'ils avoient faites, pour cette Campagne, & qu'ils auroient

(1) Voyez De Witt dans la Lettre qu'il écrivit le 21 de Juin de cette année.

(2) Voyez une Lettre de Van Beuning du 24. de Juin au Pensionnaire de Hollande.

(3) Voyez la Lettre du Roi du 18. de Juin 1666. parmi celles du Comte.

1666. eu peine à continuer long-tems. Mais pour cela, il falloit laisser l'Angleterre maîtresse de la Mer, & exposer les Vaisseaux, que l'on attendoit de plusieurs lieux, à la discretion des Anglois; il falloit compter pour rien la dépense de l'entretien de la Flotte, jusqu'à ce que le Duc de Beaufort vint, qui se pouvoit faire attendre très-long-tems, comme il le fit.

Le Roi de France (1) pressoit cependant, avec beaucoup d'empressement, les Etats de satisfaire la Suede. Il disoit qu'il croyoit très-important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles, pour contenter cette Couronne. Il ajoûtoit, que si on ne s'y appliquoit pas, d'une autre maniere, il craignoit qu'il n'arrivât quelque grand préjudice au Parti; qu'il ne falloit point tant se confier au radoucissement des Régens de ce Royaume; qu'on ne considérât qu'il y avoit deux Ambassadeurs à Londres, qui pouvoient d'un jour à l'autre, y conclurre un nouveau Traité, selon les avantages, qu'on lui offroit; qu'on se conduisoit à Stokholm d'une maniere à pouvoir prendre tel parti, que l'on voudroit, selon le fort des armes.

Les Suedois prétendoient sur tout, que le Traité d'Elbing fût tout à fait anéanti; en sorte que les Hollandois n'eussent plus le Privilege, de ne payer pas plus de Droits aux Ports de Suede, que les habitans du Pais, comme on le leur avoit accordé. Pour l'obtenir, le Grand Chancelier de Suede, avoit proposé de se défaire des prétentions qu'elle avoit des subsides réciproques, dont les deux Etats étoient convenus, si l'un venoit à être attaqué; que les Suedois n'avoient point reçu des Hollandois, & qu'ils faisoient monter à (2) six-cens-mille Ecus; dont ils offroient de donner les comptes. Les Hollandois soutenoient, au contraire, qu'ils ne leur devoient rien, & ne refusoient pas de produire des comptes oppozés à ceux des Suedois. Il est aisé de comprendre, que la dépense, qu'ils avoient faite, pour pacifier les Couronnes du Nord, pour l'intérêt commun de l'une & de l'autre, alloient bien plus loin, que les subsides, que la Suede prétendoit.

Cependant Van Beuning avoit témoigné, disoit-on à Paris, qu'il croyoit qu'on pouvoit bien accorder aux Suedois ce qu'ils demandoient; d'autant plus qu'ils en usoient déjà chez eux, comme ils trouvoient à propos. Mais l'Ambassadeur Hollandois prétendoit, avec raison, que les Etats fissent aussi payer, dans leurs Ports, les mêmes Impôts, que les Vaisseaux Hollandois payeroient en ceux de Suede. Il n'y avoit rien de plus juste, mais les Ministres de France croyoient, que ce n'étoit pas ce que la Suede avoit entendu dans l'ouverture, qu'elle avoit faite. Autrement, si la chose étoit réciproque, elle n'auroit pas offert de se défaire de la prétention des subsides passés.

„ Son intention, *disoient-ils*, a été, sans doute,
 „ qu'en abandonnant cette prétention, elle au-
 „ roit la liberté de mettre les Impôts qu'elle vou-
 „ droit, dans ses Ports, en consideration de ce-
 „ la; & qu'ils ne laisseroient pas de continuer à
 „ être traités, dans les Provinces Unies, comme
 „ les sujets naturels des Etats. On avoit par-
 „ lé de cela à ce qu'ils disent, à Van Beuning,
 „ qui avoit témoigné, que la chose n'étoit pas
 „ de si grande importance; que ses Maîtres
 „ ne la pussent accorder, pour un avantage
 „ aussi grand, que celui de pouvoir s'assurer

„ que la Suede demeureroit neutre, qu'elle ne
 „ s'engageroit pas plus étroitement avec les An-
 „ glois, qu'elle n'attaqueroit point le Dane-
 „ mark, & qu'elle le laisseroit agir, en toute li-
 „ berté, dans le Sud & dans la Mer Baltique,
 „ ou dans l'Océan. Le Roi donna ordre à D'Es-
 „ trades de presser vivement les Etats, & De Witt
 en particulier d'accorder aux Suedois, ce qu'il
 demandoit pour eux; non en faveur des Hollan-
 dois, mais pour s'acquiescer à lui-même la Nation
 Suedoise, afin de s'en servir contre l'Espagne, &
 ses Amis & Alliez; qui souhaïtoient d'empê-
 cher, que la France ne se fît des Pais-Bas Es-
 pagnols. Mais comme la prudence humaine ne
 peut pas toujours prévoir l'Avenir, il se trouva,
 comme on le verra, que la Suede fut entre les
 Puissances qui s'opposèrent, en cette occasion, à
 la France, dans le dessein, qu'elle avoit fait d'en-
 vahir ces pais-là.

Pour dégager la (3) Suede du secours, qu'elle pouvoit devoir à l'Angleterre, l'Ambassadeur de France lui fournit le prétexte des préparatifs, que les Moscovites faisoient, pour lui faire la guerre; puis que selon le Traité, qui étoit entre les Suedois & les Anglois, ils ne devoient pas se secourir, en cas qu'il arrivât une Guerre par Terre. Le Chancelier de Suede ne refusa point d'entrer en négociation, mais il ne se conclut rien; parce que les Etats ne se fioient pas aux promesses des Suedois, & qu'ils craignoient qu'ils ne gardassent pas mieux ce Traité, que le précédent; outre qu'ils ne vouloient pas acheter leur amitié, par la ruine de leur Commerce, dans la Mer Baltique. Ainsi nous ne nous arrêterons pas à cela, ni aux instances perpetuelles, que la France faisoit pour engager les Etats à leur accorder, ce qu'ils demandoient.

Quand on (4) eut enseveli le Lieutenant Amiral Jean Evertsz. à Middelbourg, avec l'honneur qui étoit dû à un Officier de son rang, & qui venoit d'être tué en servant sa Patrie; Corneille Evertsz., son Frere, offrit aux Etats de Zélande ses services, pour succéder en sa charge; après avoir perdu son Pere, quatre de ses Freres, & un Fils au service de la République. On lui accorda sa demande, d'autant plus volontiers, qu'il avoit lui-même servi les Etats, avec honneur. Les Etats Généraux approuverent aussi ce que les Etats de Zélande avoient fait, en sa faveur.

On ordonna qu'on employeroit trois-cens-mille Francs, monnoie de Hollande, pour récompenser ceux qui avoient pris, brûlé, ou coulé à fonds quelques Bâtimens Anglois; mais on ne punit point ceux, que (5) D'Estrades dit avoir mal-fait leur devoir. Trente Capitaines, si on l'en croit, n'avoient rien fait, qui vaille, ou s'étoient comportés fort lâchement; on avoit même résolu de les punir, mais l'Ambassadeur, qui connoissoit bien la République, en doutoit, la plupart étant appuyés de leurs parens, qui étoient Magistrats, dans les Villes de Hollande. Le Pensionnaire avoit bien tâché d'établir une bonne discipline, dans la Flotte; mais la même raison, qu'on vient de dire, empêcha qu'on ne l'exécutât.

On vit, peu de tems après, (6) avec beaucoup de plaisir, arriver la Flotte de la Mer Bal-
 ti-

(1) Dans la même Lettre, & en plusieurs autres.

(2) Voyez la Lettre du Roi à d'Estrade du 11. de Juin 1666.

(3) Lettre de D'Estrades du 17. de Juin 1666.

(4) Brand Vie de Ruiter sur cette année.

(5) Lettre au Roi du 17. de Juin.

(6) Le même, dans une Lettre du 8. de Juillet 1666.

1666. tique au Texel , escortée par quatre Vaisseaux de Guerre du Roi de Danemark. Il y avoit cinquante-cinq Bâtimens, pour Amsterdam, & sept pour Rotterdam. Ils étoient chargez de Mâts, de Planches, de Bois à bâtir des Vaisseaux, de Goudron, de Bray, & de Chanvre. Il y avoit de quoi pourvoir les Flottes de toutes choses, pour un an, ou deux. Il arriva encore deux Navires de Guinée, qu'on estimoit deux millions, & autant de Smyrne, que l'on jugeoit aussi riches, que les précédens. Les Marchands se flattoient déjà, que la Mer seroit dès-lors libre, & que l'on pourroit recommencer le Commerce, que les Flottes Angloises avoient fait interrompre. Les Etats reçurent (1) encore alors la nouvelle de la prise de dix Vaisseaux Anglois, venans des Barbades, & chargez de Sucre, d'Indigo & de Cochénille. Deux Navires Hollandois les avoient attaquez, à deux-cens lieues des côtes de Hollande, & s'en étoient rendu maîtres, après un Combat de six heures.

Cependant les Suedois (2) menaçoient toujours d'envoyer un Corps de Troupes dans le País de Holstein. Là-dessus l'Envoyé de Danemark, à la Haie, fit beaucoup d'instances, pour que les E. E. G. G. y envoyassent deux-mille Chevaux, & mille Fantassins, qu'on avoit déjà proposé d'y envoyer. Klingenberg présenta, pour cela, un Mémoire aux Etats, où il exposoit que, si ce secours n'y étoit envoyé promptement; on ne pourroit pas en chasser les Suedois. Il disoit, qu'ils avoient fortifié toutes leurs Frontières, mis des Troupes dans le País de Schoonen, pris, à leur service, les Troupes licentiées, par l'Evêque de Munster, & envoyé des Officiers, pour enrôler les Troupes de Lunebourg, lors qu'on les congédieroit. Il représentoit encore, que ces préparatifs faisoient croire, que les Suedois ne faisoient des Propositions aux Etats, que pour les amuser; puis qu'ils feignoient de prendre des ombres de ce que le Roi, son Maître, vouloit pourvoir à ses Frontières, & que sous ce prétexte ils levoient des Troupes de tous côtez, & leur donnoient même une plus forte solde, que les Princes voisins. Ils les envoyoient ensuite en tous les lieux, qui étoient sur les limites du Danemark; ce qui donnoit lieu de croire, qu'ils les vouloient envahir. Les Etats répondirent, que si le País de Holstein se trouvoit en danger d'invasion, ils ne manqueraient pas d'y envoyer les Troupes destinées à cela, & qui étoient toutes prêtes.

Cependant (3) le Roi de Suede fit donner parole au Roi de France, par le Comte de Königsmark, que son Maître n'attaqueroit point le Danemark, pendant cette guerre; & que cette Couronne pourroit employer, en toute sûreté, ses Troupes contre les Anglois. Il faut que l'Angleterre épuisée, par les dépenses de la guerre, ou par la mauvaise économie du Roi, fût hors d'état de faire peur à la Suede, ni de la gagner par de l'argent. Le Roi de France fit avertir les Etats de cette démarche de la Suede; parce qu'ils avoient fait savoir à D'Estades, qu'ils se contenteroient de la déclaration, qu'elle auroit faite au Roi de France. Cependant Van Beuning avoit dit à Paris, que si la Suede ne donnoit la même parole aux Etats, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Le Roi de France fit aussi dire à De Witt, qu'il avoit reçu un avis de très-bon lieu, que la Suede avoit résolu, si les Etats

lui témoignoit toujours la même dureté (c'est 1666. ainsi qu'il parloit) d'envoyer un corps considerable de Troupes en Oostfrise, de celles que le Connétable Wrangel commandoit; ce qui étoit d'autant plus à craindre, qu'il étoit assez empêché à les faire subsister au lieu, où elles étoient. Cette espece de *concussion*, pour parler ainsi, étoit assez difficile à digerer en un tems, auquel les Etats avoient assez besoin de leurs revenus, pour se soutenir contre l'Angleterre. Il seroit surprenant, que la France se fût prêtée à ce manège des Suedois; si on ne savoit pas, par un Mémoire du Roi, dont on a parlé (4) ci-dessus, qu'il avoit des raisons de complaire de cette maniere à la Suede, pour inquiéter les Etats Généraux.

Il paroît, par une (5) Lettre de D'Estades au Roi, qu'on trouva cet expédient, par lequel on calma le Roi de Danemark & les Etats, de la peur qu'ils ne fussent dupez par les Suedois; ce fut que le Roi de France écrivoit à ces deux Puissances une Lettre, où il leur assureroit qu'il avoit été prié, de la part du Roi de Suede, de les assurer, qu'il ne les attaqueroit point, & où il répondroit, en quelque maniere, de la bonne disposition de ce Prince. De Witt consentit à cela, & s'appliqua, avec l'Ambassadeur de France, à le faire approuver aux Etats.

On avoit fait en Hollande un Projet, de faire une descente sur les côtes d'Angleterre, & de se saisir d'un poste, dont on se serviroit, pour tenir ce Royaume dans l'inquiétude. D'Estades, qui étoit homme de guerre, remontra en vain à De Witt, que cette entreprise étoit impraticable, sans pouvoir l'en faire revenir. Cela lui donna occasion de faire, au Roi son Maître, un Portrait du Pensionnaire, qui paroît être tiré d'après nature; ce qui nous oblige de le mettre ici, parce qu'on pourra mieux comprendre, par là, les raisons qui le portèrent à se conduire comme il fit. „ Le Sr. De Witt, *dit-il*, a de très-„ bonnes qualitez, il a un grand esprit, une „ grande fermeté dans les mauvais événemens; „ il est rempli d'expédiens, pour ramener les „ esprits, & tellement maître de lui-même, que „ personne ne l'a jamais vû en colère. Mais, „ avec tout cela il abonde si fort, en son sens, „ qu'il est impossible de le faire revenir, quel- „ ques raisons, qu'on lui allègue, & comme il „ n'entend pas la guerre, & qu'il veut faire „ lui seul toutes choses; il donne, avec trop „ de facilité, dans toutes les propositions, qu'on „ lui fait; & cela le décredite. C'est pourtant „ le seul capable de maintenir les interêts des „ Etats, avec vigueur, & le seul qui soit in- „ formé des choses étrangères. Aussi voit-on „ demeurer (*en arriere*) toutes les Résolutions, „ quand il est absent. C'est là un défaut de tous les Gouvernemens Républicains, tel qu'est celui des Provinces Unies. Si l'on partage les affaires d'Etat entre plusieurs personnes, elles traînent en longueur, & ceux qui s'en mêlent, & qui ne sont pas également habiles, neissent pas d'être aussi entiers en leurs sentimens. Si on en charge un seul, comme on faisoit alors, à l'égard du Pensionnaire de Hollande; s'il arrive qu'il s'absente, pour quelque chose de pressant & de conséquence, tout est retardé. D'ailleurs, comme il n'est pas également habile, en tout ce qui se propose; & qu'on doit

T

te-

(1) Autre Lettre du même jour.

(2) Lettre du même du 15. de Juillet.

(3) Lettre du Roi à D'Estades, du 16. de Juillet 1666.

(4) Voyez pag. 128.

(5) Du 17. de Juillet 1666.

1666. tenir secret ; il peut facilement arriver qu'on le trompe, comme cela arriva à De Witt, à qui quelques Anglois, ou Ecoſſois mécontents, depuis le tems de Cromwel, firent accroire qu'on pourroit faire une deſcente en Angleterre, y occuper quelque poſte, & s'y maintenir ; comme D'Eſtrades le remarque ailleurs, & à la fin de la Lettre qu'on vient de citer. On diſoit à De Witt qu'on pourroit ſe ſaiſir de l'Ile de Wight, dont il n'avoit aucune connoiſſance, qui lui pût faire comprendre quelles fortifications il y avoit, ni même quel étoit l'endroit, par où l'on y pourroit faire deſcente, avec le plus de ſûreté. On pouvoit bien être aſſuré, qu'à quelque peu de Mécontents près, en qui on ne pouvoit pas ſe fier ; on trouveroit tout le peuple d'Angleterre, très-contraire à une ſemblable invaſion, ce qui la rendroit entièrement inutile.

Les ſoins les plus preſſans, que l'on pût prendre en Hollande, étoient ceux qui concernoient le rétabliſſement de la Flotte. Ce fut à quoi le Penſionaire s'appliqua particulièrement, en ſe tenant au Wiclingen avec d'autres Commiſſaires des Etats, pour preſſer les Ouvriers, qui y travailloient jour & nuit. On travailla de même ſur la Meuſe & au Texel, où l'on ne radouboit pas ſeulement les Vaiſſeaux endommagés, mais où l'on en achevoit quelques-uns de nouveaux, qui n'avoient pas été prêts, au tems du dernier combat. On travailloit encore à de nouveaux Brulots, par le moyen deſquels on avoit vû des Vaiſſeaux conſiderables embrâſez. Mais comme on ne voyoit point venir la Flotte Françoisé, on crut que le Roi de France ne refuſeroit pas aux Etats une douzaine de Brulots, ſi on les lui demandoit. (1) On lui avoit ci-devant demandé deux-mille Soldats, pour mettre ſur la Flotte de l'Etat, & le Roi les avoit fait marcher inceſſamment ; mais on avoit trouvé enſuite que ces Troupes n'étoient pas néceſſaires. Le Penſionaire de Hollande envoya ordre à Van Beuning, d'en remercier S. M. & de la prier plutôt de donner ſes ordres aux Ports de Dunkerque & de St. Malo, d'envoyer au plutôt douze Brulots, à la Flotte de l'Etat. Les Etats de Hollande demandoient ce ſecours avec d'autant plus d'instances, qu'ils avoient des avis, de bonne main, que l'Ennemi en faiſoit préparer, juſqu'à trente, dont une partie étoit déjà en état de ſervir ; d'autant plus que Ruiter & les Officiers les plus expérimentez, trouvoient que les François ſavoient mieux les équiper, & s'en ſervir, qu'aucune autre Nation.

Il y avoit encore des difficultez, ſur le ſalut réciproqué des Flottes, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'elles ne ſe joignirent point.

Le Roi répondit, (2) qu'il ne pouvoit pas faire équiper aſſez à tems douze Brulots. Van Beuning en demanda au moins deux, qui étoient à Dunkerque, fort près de la Flotte des Etats. On lui dit qu'il n'y en avoit qu'un, & qu'il ne ſeroit pas de l'honneur de S. M. d'envoyer, pour tout ſecours, un ſeul Brulot. Les Etats ſe plaignoient auſſi fort du ſoin, que le Roi prenoit des intérêts des Suedois, contre ceux de leur République, & le Roi ſe plaignoit à ſon tour, de la dureté de l'Etat à l'égard des Suedois. Comme toutes ces conteſtations n'eurent point de ſuite, nous renverrons les Lecteurs aux Lettres de D'Eſtrades, & à celles de De Witt & de Van Beuning.

(1) Lettre De Witt à Van Beuning du 22. de Juillet 1666.

(2) Lettre de D'Eſtrades du 5. d'Août 1666.

Pour revenir à préſent à la Flotte des Etats, 1666. qui étoit prête à ſortir, on remit le 3. de Juillet à Ruiter des inſtructions, qui portoient qu'aſſi-tôt que la Flotte ſeroit aſſemblée à la grande Rade, & diviſée en Eſcades, elle ſeroit voiles, d'abord que le vent le permettroit, pour aller chercher les Ennemis : Que l'on ſouhaitoit fort qu'il attaquât les Anglois, avant qu'ils fuſſent tout à fait prêts à le recevoir, dans les lieux où l'on avoit appris qu'ils étoient ; ſur quoi on laiſſoit néanmoins à la prudence de Ruiter de faire ce qu'il jugeroit le meilleur, ſelon les circonſtances, où il ſe trouveroit : Que quand il ſeroit arrivé ſur les côtes d'Angleterre, il en donneroit avis au Gouverneur de Calais, pour en avertir le Roi ſon Maître : Qu'il en ſeroit autant à l'égard des Gouverneurs de Dunkerque, de Gravelines, & de Boulogne : Qu'en cas que la Flotte du Duc de Beaufort vînt, il faciliteroit, autant qu'il pourroit, la jonction des Flottes.

Le 4. de Juillet, qui étoit le dix-neuvième, depuis que la Flotte étoit rentrée dans les Ports, Ruiter remit à la mer, avec cinquante-neuf Vaiſſeaux, & un ſeul Brulot. Deux jours après, il ſe trouva à la hauteur de Schoonevelt, avec une Flotte forte de ſoixante-cinq Vaiſſeaux, ou Frégates, & ſept Brulots. Sa Flotte fut encore renforcée quelques jours après ; car on avoit fait toute la diligence poſſible, pour prévenir, ſi cela ſe pouvoit, les Anglois, & entrer dans la Tamife, pour les attaquer. Mais le 6. du Mois, Ruiter ayant aſſemblé les Officiers, à ſon Bord ; il interrogea devant eux les meilleurs Pilotes coſtiers, que l'on eût, & qui devoient conduire la Flotte, dans la Riviere. Mais ſur leurs réponſes, on comprit que la choſe n'étoit pas ſi facile, qu'on ſe l'étoit perſuadé à la Haie, puis qu'aucun de ces Pilotes ne voulut entreprendre de conduire un gros Vaiſſeau dans la Tamife ; ſur laquelle ils n'avoient navigué, qu'avec de petits Bâtimens. Pendant ce tems-là, le Lieutenant Amiral Général établi, par proviſion, le Contre-Amiral Sweers, pour Vice-Amiral, & le Capitaine Van Zaan, pour Contre-Amiral des Vaiſſeaux de l'Amirauté d'Amſterdam. Il fit auſſi *Govert t'Hoer*, Contre-Amiral du Quartier du Nord, à cauſe de la mort du Vice-Amiral Van der Hulſt, & du Contre-Amiral Stachouwer.

Le Vent ſe trouva ſi contraire, qu'en quatre jours on ne put ſ'avancer, qu'entre Oſtende & Nieuport. Enfin après diverſes variations du Vent, des Calmes & des Orages, la Flotte ſe trouva près du *Kings-deep*, ou de la Paſſe Royale, le 13. de Juillet. Ruiter reçut avis là-deſſus, qu'il n'y avoit aucun Vaiſſeau aux Dunes, & qu'ils s'étoient tous mis à couvert.

On avoit auſſi projeté à la Haie de faire une deſcente à la côte, & l'on avoit envoyé ſix ou ſept-mille hommes de débarquement, qu'on avoit chargés ſur quelques Flutes, qui ſuivoient l'Armée. Un Anglois, qui demeuroit à Rotterdam, nommé *Samuel Raven*, apparemment du nombre de ces Fanatiques, qui, trompez par une imagination échaufée, regardent, comme très-facile, ce qu'ils ſouhaitent, avoit aſſuré que, ſi on le mettoit à terre au Nordforland, il y trouveroit des Amis, par le moyen deſquels il exciteroit un ſoulevement, qui donneroit à Ruiter le moyen de remporter quelque grand avantage ſur les Anglois. Si on eût été mieux informé de la diſpoſition de la Nation en ce tems-là, on auroit ſû, qu'elle avoit tant ſouffert d'avan-

1666. nies des Fanatiques, dans la dernière guerre civile, qu'ils avoient entièrement perdu leur crédit. Quand on fut à l'entrée de la Tamise, on s'aperçut bien que l'on s'étoit trop flatté.

Le 13. de Juillet, les Vice-Amiraux De Liefde & Blankert, & les Contre-Amiraux Van Nès & Evertsz, furent détachés, pour aller reconnoître la Passe-Royale. Ils s'avancerent jusqu'au Middel-grond, à l'embouchure de la Tamise, & ils virent un Bâtiment léger, qui mit à la voile, en les voyant approcher. Ils trouverent qu'on avoit ôté du voisinage les balises, & les tonnes, qui marquoient les endroits les moins profonds. Outre cela, il y avoit quinze Frégates, placées à diverses distances, & qui se donnoient des signaux à coups de Canon, ou en laissant tomber les cargues des Perroquets. Elles se retirèrent, à leur Flotte, qui étoit à Queensborough, & composée de cinquante Vaisseaux de Guerre, de quinze Frégates, & de seize Brulots. Là-dessus Ruyter & le Conseil de Guerre jugerent que ce seroit une grande témérité, que de s'engager dans la Tamise, & d'entreprendre d'y faire une descente. Il étoit dangereux, que la Flotte ne fût brûlée par les Anglois, parce qu'étant obligée d'être ferrée, elle ne pourroit pas éviter les Brulots, qu'ils lui enverroient. Ils avoient d'autant plus d'avantage, qu'ils connoissoient les lieux, où l'eau étoit profonde, & où il y avoit des bancs. Les bords de la Rivière étoient couverts de gens armés, pour soutenir leur Flotte. D'ailleurs les Anglois avoient encore vingt Vaisseaux, dans le Port de Harwich, outre le Contre-Amiral de l'Escadre Blanche. On proposa de les aller attaquer, mais on trouva l'entrée du Port trop bien garnie d'Artillerie, pour l'entreprendre.

Quelques-uns des Membres des EE. GG. trompez par des gens, qui n'entendoient ni la Marine, ni la Guerre par Terre, le vouloient; mais Ruyter vit bien-tôt que le dessein, qu'on avoit fait, ne pouvoit pas réussir. L'Anglois Raven fut mis à terre de nuit, au Nordforland; mais il trouva que le País étoit plein d'Infanterie & de Cavalerie, prêtes à recevoir, avec vigueur, ceux qui voudroient y faire descente; de sorte qu'il fut obligé de se rembarquer sur la Flotte Hollandoise. Comme celle des Anglois étoit prête à sortir de la Rivière, & que les Troupes de débarquement étoient inutiles, & commençoient déjà à ressentir les maladies, qui se glissent facilement, parmi des Troupes trop ferrées; il fut résolu de les renvoyer en Hollande, à quelque peu près, que l'on mit sur les Vaisseaux, dont les Equipages n'étoient pas assez complets. Le Roi de France avoit ordonné à deux-mille hommes de ses Troupes de se tenir prêtes à s'embarquer, si les Hollandois le souhaitoient. Il les offrit à Ruyter, mais comme il n'y avoit aucune apparence de faire une descente en Angleterre, il le remercia.

Cependant on apprit des nouvelles de la Flotte Angloise, par deux Maîtres de Navires Suédois, & par un troisième de Dantzick, qui avoient passé au travers de cette Flotte, qu'ils avoient vue prête à sortir de la Rivière, avec soixante Vaisseaux, & quinze Brulots; & qui avoient ouï dire qu'ils prendroient encore d'autres Vaisseaux, qui étoient à Harwich; ce qui faisoit que les Anglois se persuadoient, que la Flotte Hollandoise s'éloigneroit bien-tôt de leurs côtes.

Ruyter comprenant qu'il seroit obligé de se battre contre les Anglois, tint Conseil de guerre, le 17. de Juillet. Il y fut résolu de punir les Officiers, qui, pendant la dernière bataille, s'étoient séparés trop tôt du Pavillon, & s'étoient même

retirez ailleurs qu'à Wielingen, qui étoit le rendez-vous de la Flotte. Ils furent condamnés à payer des Amendes pécuniaires, sans que pourtant ils se disposassent à faire mieux leur devoir. On avoit néanmoins eu la précaution de tenir secrète cette résolution, qu'on ne devoit exécuter, que quand la Flotte seroit de retour en Hollande. On résolut, le 30. de Juillet, d'aller attendre les Anglois en pleine mer, & de leur donner bataille.

En ce tems-là, (1) le Chevalier de Lorraine; Fils du Comte de Harcourt, Grand Ecuyer de France, le Chevalier de Coassin, Fils de Cesar de Cambout, le Chevalier de Carvois, & le Baron de Busca, & quelques autres François se rendirent, le 31. de Juillet, sur la Flotte Hollandoise, & furent à Bord de l'Amiral; pour prendre part à la gloire de ce Grand Homme. Mais Ruyter avoit trop de monde en son Vaisseau, pour les y recevoir, avec leur suite, & les loger, selon leur qualité. Il les pria donc, après qu'ils y eurent passé une nuit, de se rendre au Vaisseau, nommé *Utrecht*; où ils pourroient être mieux logés, que dans le sien, & qui étoit d'ailleurs un des Matelots de l'Amiral; qui ne devoit point s'éloigner de lui, selon l'usage des Armées Navales; mais courir toutes les mêmes risques, que lui. Outre cela, il consentit qu'ils passassent sur son Bord, dès que le Combat commenceroit, comme ils le firent.

La Flotte Hollandoise, pour ne pas tomber sur les Bancs des côtes d'Angleterre, prit le large. Le 3. d'Août, elle se trouva entre le Sudforland, & les Bancs de Flandre. Il y eut ce jour-là une effroyable tempête, accompagnée de tonnerres & de foudres; qui tuèrent sur le Vaisseau d'un Capitaine Hollandois, nommé *Nybof*, trois hommes & en blessèrent sept, dont cinq moururent ensuite. On auroit pris autrefois un accident, comme celui-là, pour un mauvais présage; mais les Gens de Mer accoutumés aux tempêtes, & à de semblables accidens, ne s'en effrayèrent point.

Sur le soir de ce même jour, on se prépara au Combat, pour le lendemain. Ruyter ordonna à quelques Galiotes, & autres petits Bâtiments, chargés de vivres & de munitions, pour la Flotte, de se retirer au Port de Dunkerque; pour ne pas en être embarrassé, pendant le Combat. On renvoya aussi le Vaisseau du Capitaine *Klant*, sur lequel il y avoit trop de malades, pour pouvoir rendre quelque service.

L'Armée Hollandoise se trouva alors de quatre-vingt-huit Bâtiments, tant de Vaisseaux de Guerre, que de Frégates, avec dix-neuf Brulots, & dix Yachts; sans parler des petits Vaisseaux chargés de munitions. Elle avoit été divisée en trois Escadres. Celle du Lieutenant Amiral Général étoit de vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & sept Brulots. Celle d'Evertsz. avoit vingt-trois Navires de Guerre, cinq Frégates, trois Yachts, & six Brulots. Tromp commandoit vingt-cinq Vaisseaux de Guerre, six Frégates, deux Yachts, & deux Brulots. Il arriva encore, avant le Combat, un nouveau Brulot. Cette Flotte étoit au moins suffisante de traverser tous les desseins des Anglois, si les Escadres d'Evertsz. & de Tromp avoient aussi bien fait leur devoir, que celle de Ruyter. Mais il y eut quelque intrigue secrète,

T 2

qui

(1) Brand, & D'Estlade dans une Lettre du 2. d'Août 1666.

1666. qui rendit les bons ordres de l'Etat & la bravoure, aussi bien que l'habileté de Ruiters, presque inutiles.

Il fut arrêté, dans le Conseil de Guerre, qu'Evertzs. auroit l'Avant-garde, Ruiters le Corps de bataille, & Tromp l'Arrière-garde. Chaque Escadre fut encore partagée selon l'ordinaire, en trois divisions; & enfin il fut résolu, qu'il ne seroit permis à personne de quitter le Pavillon, que par une pressante nécessité, sur peine de la vie. Comme on ne savoit pas, laquelle des Escadres seroit la première engagée; il fut dit que celle, que les Anglois attaqueroient d'abord, auroit la pointe, l'Amiral le milieu, & la troisième Escadre la Queue. Les Brulots furent partagés de même, & durent se tenir à l'arrière de chaque Escadre, pour aller où ils seroient commandés; & les Yachts, qui seroient à porter les ordres des Amiraux, durent veiller à leurs signaux, & à sauver ceux, dont les Vaisseaux pourroient être brûlés, ou coulés à fonds.

La Flotte d'Angleterre, qui étoit commandée, par le Duc d'Albermarle, Lieutenant Général, étoit de quatre-vingts-douze Vaisseaux, & environ vingt Brulots. Il avoit sous lui le Chevalier Thomas Allen, qui commandoit l'Escadre Blanche, & le Chevalier Jeremie Smith, qui étoit à la tête de l'Escadre Bleue.

Les deux Armées demeurèrent à l'Ancre, la nuit du 3. au 4. d'Août. Le Soleil étant levé, la Flotte Hollandoise vit celle des Anglois qui étoit au vent, qui étoit Nord-Est-quart au Nord. Elle se tenoit sous ses Voiles, pour commencer au plutôt le Combat. C'étoit en pleine mer, où elle avoit le Nordforland, à huit lieues Sud-Ouest quart à l'Ouest. Les quatre braves François, qui étoient venus, pour avoir part au combat, desquels nous avons parlé, se rendirent alors à Bord de Ruiters, pour combattre sous ses yeux.

Le vent étoit si petit, que l'Avant-garde Hollandoise, ne s'engagea avec l'Angloise, que vers le Midi. Ruiters suivoit son Avant-garde avec si peu de vent, qu'il ne commença à se battre qu'à une heure avec l'Escadre Rouge, commandée par le Prince Robert, & par le Duc d'Albermarle. Il ne les put même approcher, qu'avec une partie de son Escadre, faute de vent, & soutint leurs efforts, avec le peu de Vaisseaux qu'il avoit, sans que les autres pussent venir seconder sa bravoure. Ainsi il reçut plusieurs bordées de l'Amiral Anglois; & lui en rendit autant à son tour. Cependant Tromp, qui auroit dû venir secourir son Amiral, demoura deux lieues à l'Ouest, les voiles carguées; sans faire aucun mouvement, comme s'il ne se fût nullement intéressé en ce qui se passoit. Ainsi les trois Escadres de la Flotte Hollandoise, étoient séparées, sans se rendre aucun secours réciproque; de sorte que les Anglois eurent le choix d'attaquer ceux qu'il leur plut, sans que les autres s'en mêlassent. Les quatre Illustres François, qui étoient sur le bord de Ruiters, surpris de cette manœuvre, demanderent à l'Amiral, d'où venoit que Tromp demouroit immobile. L'Amiral répondit, qu'il n'en savoit rien.

On avoit seulement remarqué, qu'avant que le Combat commençât, un homme de qualité, venant sur un bâtiment léger de Hollande, l'avoit cherché pour lui parler, & s'étoit d'abord adressé à Ruiters, sans lui rien dire; après quoi il étoit allé parler à Tromp, sans dire pour quoi à Ruiters, comme il l'auroit dû. Dans l'Armée Angloise, on n'auroit pas souffert, que qui que ce fût en usât ainsi. Mais dans les Flottes de Hollande, il n'y avoit pas assez de discipline, comme on l'a déjà remarqué.

Cependant le brave Ruiters étoit attaqué tout à la fois, par les principaux Vaisseaux de la Flotte Angloise, qui venoient le canonner, les uns après les autres, & qui s'en retournoient aussi fort mal traités de son Artillerie. Quelques Vaisseaux de son Escadre firent aussi très-bien leur devoir, pour le soutenir. Ainsi après l'avoir foudroyé de leur Artillerie, qui étoit très-bien servie, pendant trois heures, les Anglois lui donnerent quelque repos. Le Prince Robert & le Duc d'Albermarle trouverent leur Vaisseau si desarmé, qu'ils furent obligés de le quitter, & d'arborer le Pavillon Amiral sur un autre. Il employa ce tems-là, pour se radouber, autant qu'il lui fut possible. Le vent ayant alors dissipé la fumée de l'Artillerie, qui l'environnoit; il s'aperçut que son Avant-garde avoit mis toutes ses Voiles au vent, jusqu'aux moindres, pour se retirer. Il fit tirer de ce côté plusieurs coups des plus gros Canons, pour la rappeler, elle continua à s'enfuir d'une manière honteuse, & dont il y avoit eu peu d'exemples, dans les Flottes Hollandoises.

Là-dessus le Duc d'Albermarle, s'en étant aperçu, retourna canonner Ruiters, & le peu de Vaisseaux, qui étoient restés à le soutenir, comme leur devoir le demandoit. Mais l'Amiral Hollandois & ses gens reçurent, avec intrépidité, ce nouvel orage; quoi que l'ennemi fût supérieur, en nombre de Vaisseaux. Le Vaisseau, nommé la Gueldre, monté par *Joseph van Ghent*, Colonel des Soldats de Marine, qui étoient sur la Flotte, eut son grand Mât de Hune abattu, & se trouva en danger de périr; mais ayant jetté l'ancre, il se vit un peu plus loin de l'ennemi, & eut quelque tems pour se radouber. *Jean Van Brakel*, qui commandoit un Brulot Hollandois, & qui se tenoit entre les deux Amiraux, pour empêcher, comme il semble, que l'Amiral Anglois n'approchât de trop près du Hollandois, fut coulé à fonds par le Canon des Anglois, à côté de Ruiters. Mais Brakel se retira, avant cela, dans sa Chaloupe, avec son Equipage; & alla au devant d'un Brulot Anglois, qui s'avançoit vers le Vaisseau de Van Ghent, & l'auroit apparemment enflammé, & obligé le Capitaine Anglois de mettre lui-même le feu à son Brulot, & de se retirer avec son Equipage dans sa Chaloupe. Un Brulot Hollandois fut aussi enflammé d'un coup de Canon; mais l'Equipage se sauva sur le Vaisseau de Ruiters.

Cet Amiral voyant le Vaisseau de Van Ghent trop desarmé, pour rendre plus de service, le fit remorquer au premier Port par un Yacht. Le Capitaine Rut Maximilien, l'un des Matelots de l'Amiral, fut tué dans le Combat. Les Capitaines Nyhof & Hogenhoek, qui étoient ses seconds, furent aussi blessés à mort.

Pendant que l'Amiral étoit engagé avec le Duc d'Albermarle, Van Nès & quelques autres Vaisseaux de sa division, dont le reste s'étoit écarté sous le vent, se battoient contre une partie de l'Escadre Rouge des Anglois, qui fut vigoureusement repoussée, mais qui revint à la charge. Peu après Van Nès s'aperçut que quelques-uns de ses Vaisseaux prenoient la chasse, & le laissoient, avec quelques autres, exposé à essuyer toute la violence de la Flotte Angloise, résolu de suivre à petites voiles ceux qui se retiroient, pour les couvrir en quelque manière, contre l'ennemi qui les suivoit; quoi que son Vaisseau eût beaucoup souffert, & fût plein de blessés & de morts.

Ruiters n'étant plus soutenu, que de Van Nès, & de quelque peu d'autres Capitaines, es-

1666. peroit encore que les Vaisseaux d'Amsterdam & de Nord-Hollande, qui étoient de son Escadre, reviendroient à lui, pour le dégager. Mais il se trompa, ces gens-là se retirèrent lâchement, sans se mettre en peine de ce brave homme. Son Vaisseau étoit si desarmé, dans ses manœuvres, qu'il n'étoit plus possible de le bien gouverner, & le nombre des morts & des blesez étoit si grand, qu'il étoit difficile de faire servir le Canon. Il fallut qu'il commençât à se retirer à petites voiles, & qu'il courût ainsi peu à peu vers le Sud, de peur d'être coupé. Le vent étoit trop foible, pour avancer beaucoup, & ce n'étoit pas aussi son dessein; parce qu'il se promettoit encore, que Tromp le viendroit joindre, avec l'Escadre d'Amsterdam & de Nord-Hollande, à la faveur de la brune, le vent étant favorable pour cela, & qu'ils retourneroient ensemble au combat. Mais le soir, les vapeurs s'étant dissipées, il vit Tromp, le Capitaine Vander Zaan, six Vaisseaux de l'Arriere-garde, & un Brulot, & une heure après Meppel, à environ trois lieues de lui au Nord-Ouest, qui se canonoient avec Smith, Commandant l'Arriere-Garde Angloise. Le même soir, Ruiters joignit l'Escadre de Zélande & de Frise. Il apprit le lendemain, que les deux Lieutenans Amiraux Evertsz. & Tierk Hiddesz. de Vries, avoient été tuez, de deux coups de Canon. Le Vice-Amiral Koenders, avoit aussi été tué d'un coup de Canon. Le Vice-Amiral Bankert, enfermé entre les Ennemis, fut obligé d'abandonner son Vaisseau, qui coula bas. Le Vaisseau le *Sneck*, monté par *Ruirt Hillebrants*, tomba entre les mains des Anglois, qui y mirent le feu. *Henri Vroom*, qui commandoit un Vaisseau d'Amsterdam, & qui ne laissoit pas d'être sous l'Escadre de Zélande, fut emporté d'un coup de Canon. Il y eut une sédition sur le Vaisseau de Koenders, & l'Equipage refusa d'obéir aux Officiers. Les experts des combats maritimes jugerent que le Calme, qui avoit retenu les Escadres Hollandoises trop éloignées les unes des autres, & les avoit empêchées de s'approcher ensemble de l'Ennemi, & la lenteur de Tromp, avoient été cause qu'on avoit perdu la bataille.

Cependant Tromp eut à faire à l'Escadre Bleuë, qu'il maltraita beaucoup, & qui lui fit aussi assez de dommage. Mais elle prit la fuite la nuit. Tromp, au lieu de se joindre à Ruiters, la suivit & se sépara du reste de la Flotte Hollandoise; & l'on crut que cette fuite fut une adresse, pour séparer Tromp de Ruiters. Quoiqu'il en soit, il paroît qu'il n'y eut point d'ordre, dans la conduite de la Flotte Hollandoise; soit que cela vint de l'humeur capricieuse de Tromp; soit qu'il s'y mêlât quelque envie de faire un affront au Lieutenant-Amiral Général, en lui faisant perdre la Bataille; qu'il auroit gagnée, si Tromp ne se fût pas éloigné du Pavillon. On eut encore d'autres soupçons là-dessus, dont nous parlerons dans la suite.

Toute la nuit, les deux Flottes furent occupées à se radouber autant qu'elles purent, & à se préparer à recommencer le Combat, le jour suivant. Les Anglois étoient si près de Ruiters, qu'on s'entendoit les uns les autres parler.

A la pointe du jour, il fit monter au haut du Mât de Hune, pour voir si l'Arriere-garde ne paroissoit point; mais on ne vit que le gros de l'Armée Angloise, qui tenoit la Hollandoise de près. Là-dessus Ruiters donna ordre à *Jean de Witte*, son Gendre, qui commandoit les Sol-

1666. dats qui étoient sur le Bord, d'ordonner à ses gens de laisser leurs Mousquets, sur le Pont, & d'aller au Canon, pour prendre les places des Matelots, qui avoient été tuez en le servant. Ces Soldats étoient si fatiguez de la journée précédente, qu'ils s'étoient endormis, parmi les corps morts, qui étoient sur le Pont; où apparemment on les laissoit, jusqu'à ce qu'on les put enterrer.

L'Armée Angloise étoit autour de Ruiters, en forme de croissant, dans l'esperance de le couler à fonds, & sept Vaisseaux qu'il avoit avec lui; ou de le contraindre de se rendre, & l'emmener en triomphe à Londres. Dès qu'il fut jour, elle l'attaqua d'une grêle effroyable de Boulets de Canons, & de Balles de Mousquets. On voyoit d'un côté tomber morts & blez, les Soldats & les Matelots, & de l'autre les nouvelles voiles, qu'on avoit mises, au lieu des autres, qui étoient trop troiiées & delabrées, comme on le peut croire, & qui étoient de nouveau brisées & déchirées. Durant ce Combat, Ruiters fit venir à son Bord, Van Nès, qui ne l'avoit point quitté, pour voir, avec lui ce que l'on pourroit faire, dans un si grand péril, & dans l'état où ils se trouvoient. Ruiters lui demanda ce qu'ils feroient, n'étant que sept ou huit Vaisseaux? car les plus proches des autres Vaisseaux étoient, pour le moins, à une heure & demie de leur avant, & s'enfuyoient à toutes voiles. Il est étonnant que les Anglois, qui ne manquoient nullement de hardiesse, ne vinsent pas à l'abordage, pour réduire Ruiters & Van Nès à se rendre. Peut-être qu'ils eurent peur, que ces deux hommes, qui n'étoient pas des gens à faire aucune lâcheté, ne fissent plutôt sauter leurs Vaisseaux, en mettant le feu aux poudres, pour faire perir leurs Ennemis avec eux. Van Nès répondit à la question de Ruiters, qu'il falloit se battre en retraite. C'étoit en effet le seul parti, qu'ils pouvoient prendre. Mais Ruiters, qui avoit eu sujet d'esperer la victoire, si les Officiers de la Flotte avoient suivi ses ordres, ne put s'empêcher de dire, en gémissant: *que nous sommes malheureux! je voudrois être mort!* Van Nès répliqua qu'il voudroit bien aussi l'être, mais que la mort ne venoit pas toujours, quand on la souhaitoit. Ils sortirent ensuite de la Dunette (qui est le plus haut étage de l'arriere d'un Vaisseau) & un moment après, il passa un boulet de Canon, qui remporta le banc, sur lequel ils avoient été tous deux assis. Ce fut ainsi, que la Providence sauva la vie aux deux hommes, qui étoient seuls capables, par leur habileté & leur courage, de commander la Flotte des Etats Généraux. En se quittant, ils s'entre-donnerent parole de ne s'abandonner point, quoi qu'il pût arriver; mais de se dégager, ou de périr ensemble. En effet Van Nès, étant repassé sur son Bâtiment, fit ce qu'il put, pour demeurer à l'arriere de son Amiral, & d'en éloigner les Ennemis. Les Anglois les suivirent vivement, & se flattoient encore de les pouvoient prendre; mais l'Escadre Hollandoise ayant apperçu West-Capelle, Ville de Zélande, sur les neuf heures du matin, elle commença à esperer qu'elle seroit bien-tôt en sureté. Cependant les Anglois les suivoient de près, & avoient, sur tout, les yeux sur le Vaisseau de Ruiters. *Brand* assure que le Duc d'Albermarle avoit marqué, dans une Lettre, qu'il s'étoit flatté d'emmener Ruiters prisonnier à Londres. Il crut en effet venir plus facilement à bout de son dessein, en lui envoyant un Brulot, pour l'obliger de se rendre; quand il auroit vu le feu, qui auroit été mis à son Vaisseau, sans esperance de le pouvoir éteindre.

1666. L'Amiral Hollandois s'aperçut de ce dessein, & fit mettre incessamment quatre Chaloupes à la mer, & y distribua quarante-huit hommes; avec ordre de se tenir prêts, au premier ordre, d'aller au devant du Brulot, pour le détourner.

Les quatre François, qui étoient sur son Bord, avoient dit, plusieurs fois, qu'ils étoient fâchez de ne pouvoir pas donner des marques de leur courage, en rendant quelque service à la Flotte. L'occasion s'en offroit, en allant sur une de ces Chaloupes, pour détourner le Brulot, que les Anglois tâchoient d'attacher à l'Amiral Hollandois. Ces Messieurs en étant avertis, s'offrirent à l'instant, pour s'opposer au Brulot, & sautèrent dans la Chaloupe de Ruitter; quoi que ce fût plutôt une bravoure de Matelot, que de gens de leur qualité. Cependant le Brulot, qui paroissoit de loin un assez beau Vaisseau, & qui étoit accompagné de quelques Vaisseaux de Guerre, pour empêcher qu'on ne le détournât, s'approchoit extrêmement, & se dispoisoit à jeter ses grapins sur le Vaisseau Amiral; sur quoi Ruitter fit une manœuvre, avec son Gouvernail & ses Voiles, qui fit qu'il se trouvât que le Brulot lui présentoit le derrière, & ne pouvoit venir à lui. En même tems, il lui envoya sa bordée, après quoi il ordonna aux Chaloupes de s'approcher du Brulot. Les Anglois, qui le conduisoient, étonnez de voir les quatre Chaloupes, qui venoient à eux, & dont la Mousqueterie les incommodoit, mirent eux-mêmes le feu à leur Brulot; & se retirèrent, dans leur Chaloupe. (1) Les Chevaliers de Lorraine & de Coaslin, & Mrs. de Cavois & de Busca vouloient suivre cette Chaloupe, & s'en rendre maîtres; mais Ruitter ne le trouva pas à propos, & il n'étoit pas en effet raisonnable d'exposer la vie de personnes de ce rang, pour prendre une Chaloupe Angloise; qui auroit été secourue de la Flotte de la Nation, à qui Ruitter lui-même avoit bien de la peine à résister. Mais l'Equipage de ces quatre Chaloupes fut régalé par l'Etat de six-mille francs, qui étoit la récompense de ceux qui prenoient, ou qui bruloient un Brulot.

Après cela, les plus gros Vaisseaux de la Flotte Angloise, & particulièrement celui de l'Amiral, vinrent lui envoyer leurs bordées, qui sembloient devoir mettre en pieces celui de Ruitter, pour l'obliger de se rendre; ce qui arracha à ce brave homme ces plaintes: *ô Dieu, faut-il que je sois si malheureux? Entre tant de milliers de boulets, n'y en aura-t-il point, qui n'emporte?* Son Gendre, qui étoit auprès, lui dit là-dessus, que, s'il ne s'agissoit que de cela, il falloit revirer vers les ennemis, & se battre jusqu'à ce qu'on eût perdu la vie. Mais Ruitter, revenant à lui, répondit, en homme qui savoit les devoirs de sa Charge, que, s'il prenoit cette résolution, tout seroit perdu; au lieu que s'il pouvoit échapper, avec ce qu'il restoit de Vaisseaux, il pourroit revenir une autre fois au combat quand on auroit rétabli la Flotte; comme son Emploi le demandoit. Il continua donc à se battre en retraite, soutenu de très-peu de Vaisseaux, & particulièrement du Capitaine *David Plug*, qui se tint toujours à son arriere, & s'exposa courageusement au feu des Anglois. Cependant comme Ruitter commençoit à approcher des bancs, qui sont sur les côtes de la Zélande, le Duc d'Albermarle craignant d'aller échouer sur ces sables, donna le signal de revirer à sa Flotte. On s'aperçut ensuite, que trois Vaisseaux Hollandois étoient demeurés en arriere, pendant la nuit; & que les

(1) Voyez la Lettre de D'Estades du 8. d'Août 1666.

Anglois avoient détaché quatorze Vaisseaux, pour les couper; ce qui engagea Ruitter à faire venir à son bord les Officiers, qui se trouverent près de lui, pour voir ce qu'il y auroit à faire. Il fut conclu que le Vice-Amiral Blankert, iroit avec les Vaisseaux, & les Frégates moins endommagées, au nombre de dix-huit, outre deux Brulots, pour donner lieu à ces Vaisseaux de rentrer au Wielingen; avec ordre néanmoins de ne demeurer à croiser là, que deux fois vingt-quatre heures.

En ce tems là seulement, Ruitter commença à apprendre la mort des Officiers, dont on a parlé, & la mauvaise manœuvre de Tromp, qui s'étoit mal à propos trop éloigné du Pavillon Amiral, malgré les ordres de Ruitter. Il devoit se souvenir, que, dans un autre combat, le Lieutenant-Amiral Général l'avoit dégagé de la Flotte Angloise, qui l'auroit pris, ou fait périr, sans cela. Mais il n'étoit pas maître de la jalousie, qu'il avoit toujours eue contre son Amiral, qui avoit plus de conduite que lui, & qui méritoit, par conséquent, la confiance de l'Etat. On dit à Ruitter, que l'Escadre de Zélande & de Frise étoient en un grand desordre, que les Lieutenans Evertsz. & de Vries avoient été tuez, aussi bien que le Vice-Amiral Koenders, & on ne lui cacha pas les autres pertes, qui avoient été faites. Dans ce tems-là, Bankert délivra les trois Vaisseaux Hollandois, écartez des autres, de la poursuite des Anglois. Ruitter passa en même tems dans le *Spleete*, qui est une étendue de mer, où il y a plus de profondeur, entre les bancs de la Zélande, & alla mouiller le 6. d'Août, au *Doorlo*, qui est une semblable étendue plus au Nord-Est, d'où il fit voiles au Wielingen.

Tromp, après avoir suivi en vain l'Escadre Bleuë des Anglois, fit voiles de ce côté-là, & les Anglois, qui le suivoient, à leur tour, l'abandonnerent. On assura en Hollande, que l'Etat n'avoit perdu, que deux Vaisseaux, mais comme les Anglois tinrent la mer, ils vanterent fort leur victoire; quoi qu'ils eussent eu quatre grands Vaisseaux de brulez, ou de coulez à fonds. Ruitter, si l'on en croit la Lettre de D'Estades au Roi, sur cette bataille, *avoit eu deux-cens hommes tuez sur son Bord*; mais Brand assure que Ruitter n'y trouva, que trente hommes de morts, & trente-huit de dangereusement blesez; nombre bien moindre qu'il n'avoit cru, & que ses Officiers ne lui avoient dit, pendant le combat; parce que quantité de Matelots s'étoient cachez en divers coins du Vaisseau, qu'on en vit sortir, après que l'on fut au Port. Ruitter les auroit voulu punir, comme ils le méritoient; mais ils étoient en si grand nombre, que les Matelots, qui avoient bien fait leur devoir, ne les oserent pas déceler.

Les EE. GG. prirent la résolution, le 11. d'Août, de faire assurer Ruitter, qu'ils étoient très-satisfais de ses marques de bravoure & de conduite, qu'il avoit données, dans le dernier combat naval, contre les Anglois, & qu'ils l'en remercioient. Le Roi instruit, par le Comte d'Estades, de ce qui s'étoit passé, dans le combat, & sur tout par les Gentils-hommes François, qui avoient été sur le Vaisseau de Ruitter, & qui l'avoient quitté sur les côtes de Zélande, pour retourner en France, dans une Galiotte, qu'il leur donna, écrivit à son Ambassadeur, qu'ils témoignoit que *l'Amiral Hollandois avoit fait des choses de cœur & de tête, qui surpassoient les forces humaines; qu'ils estimoient plus sa retraite*

1666. traite, que s'il avoit gagné la bataille; puis qu'il avoit résisté, avec huit Vaisseaux, à vingt-deux des plus grands d'Angleterre.

On donna ordre cependant à faire radouber la Flotte, que l'on croyoit pouvoir remettre en Mer, dans un Mois. Comme il y avoit bien des gens, qui avoient fait très-mal leur devoir, le Conseil de Guerre s'assembla le 18. d'Août, & cassa Jaques Marion, Capitaine du Vaisseau du Vice-Amiral Koendert; & l'on fit pendre un Matelot, qui avoit voulu exciter une sédition sur la Flotte, pendant le Combat, & un Quartier-Maître, qui avoit trempé dans cette affaire. (1) D'Estades avoit raison, selon toutes les apparences, de dire au Roi, son Maître, qu'il étoit resté peu de braves Capitaines; les meilleurs ayant été tuez, en soutenant Ruiter; & que ce qu'il y avoit de fâcheux étoit de voir les lâches soutenus, par leurs parens, Députés des Villes & des Amirautes, & qu'ils resteroient dans l'emploi, comme s'ils avoient fait leur devoir. Mais il est comme impossible, que la Discipline Militaire soit toujours exécutée, à la rigueur, dans une République, telle qu'est celle des Etats Généraux; où les particuliers sont obligés d'avoir beaucoup d'égard les uns, pour les autres.

Elle marqua néanmoins bien de la fermeté, dans la maniere dont elle traita Tromp, pour avoir mis la Flotte en danger, & pour s'être tenu éloigné du Pavillon; contre les ordres, qui avoient été donnez aux Officiers, de ne l'abandonner point. Ruiter étant au Wiclingen, avoit assez fait connoître aux Députés des Etats, qui y étoient allez, le tort que Tromp avoit fait à l'Etat, en mettant trop tard à la Voile, pour attaquer les Ennemis, & en demeurant si longtemps éloigné du Pavillon. Là-dessus, Tromp écrivit le 13. d'Août une Lettre aux Etats Généraux, & un autre à ceux de Hollande, pour rejeter la faute sur Ruiter; où il paroissoit bien qu'il ne s'étoit pas sincèrement réconcilié, avec lui; puis qu'elle étoit pleine d'aigreur, & de protestations, qu'il ne pouvoit pas servir avec lui. Le Pensionnaire de Hollande, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour calmer cet esprit fier & inquiet, & qui croyoit en être venu à bout, en fut extrêmement choqué. D'Estades assure, qu'il avoit averti De Witt, que Tromp étoit poussé à tenir la conduite, qu'il tenoit, par des voies secrètes, & que c'étoit une Cabale, où lui & plusieurs Membres des Etats étoient. Son Pere & lui avoient, en effet, été dans le parti du Prince d'Orange, dont ils préféreroient les intérêts à ceux de la République.

Les Etats de Hollande, qui craignoient que cette dissention n'eût de fâcheuses suites, chargerent quelques-uns de leurs principaux Membres d'examiner cette affaire, & de leur en faire rapport. Le Pensionnaire, qui étoit du nombre, le fit le 19. d'Août, & dit que les Commissaires jugeoient, qu'il falloit rapeller Tromp, puis qu'il ne pouvoit pas s'accorder avec Ruiter; qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat, que l'un d'eux quittât le service; que Tromp n'étoit pas à comparer à Ruiter, & contrariant toujours ce dernier, il falloit lui ôter sa charge, & mettre un autre, en sa place.

Le Corps de la Noblesse y consentit, avec la plupart des Villes; & il fut conclu, qu'on retireroit la Commission, que la Province lui avoit donnée de Lieutenant Amiral, & qu'on tâ-

cheroit d'en faire convenir les EE. GG. comme on le fit.

Cependant la Flotte Angloise, qui tenoit la Mer, fit une entreprise, qui réussit, & causa une très-grande perte à la Province de Hollande. Pendant qu'on travailloit en Zélande, à réparer les dommages que la Flotte avoit souffert, il y eut plus de cent-cinquante Vaisseaux Marchands, qui s'assemblerent à la Rade du Vlie, à dessein d'entrer plus avant, ou pour partir pour les lieux de leur destination, dès que la Flotte des Etats se remettroit en mer. Cependant comme ils n'étoient pas en sûreté en cet endroit, on fit signifier aux Maîtres de ces Vaisseaux, (2) jusqu'à trois fois, & même par écrit, de la part des Etats Généraux, & de ceux de Hollande de se retirer de cette rade, où ils n'étoient pas en sûreté, pendant que la Flotte Angloise croisoit sur les côtes de Hollande; mais ces gens-là s'obstinèrent à y demeurer, dans la pensée que les Anglois n'oseroient pas s'avancer jusques-là, à cause des bancs qu'il y a là, qu'on ne peut éviter, que par le moyen des Pilotes costiers.

Cependant (3) le 9. d'Août, le Prince Robert, & le Duc d'Albermarle, leverent l'ancre de devant la Zélande, pour faire voiles vers le Vlieland. Mais ils ne purent arriver à cette hauteur, à cause des vents contraires, que le 17. d'Août, & un peu auparavant il y étoit entré divers riches Vaisseaux, qui seroient autrement tombez entre ses mains. Ils jetterent l'ancre vis à vis des Iles du Vlieland & du Schellingland, & furent avertis qu'elles étoient fort mal gardées; quoi qu'il y eût des Magasins des Etats, & de la Compagnie des Indes Orientales, où il y avoit diverses choses, pour l'usage des Vaisseaux, & une grande quantité de Vaisseaux Marchands, qui étoient en cette Rade. Les Commandans de la Flotte Angloise, firent là-dessus le dessein d'attaquer ces Iles. Ils prirent trois-cens hommes de chaque Escadre, dont les deux tiers étoient de Troupes de débarquement, & l'autre tiers de Matelots. Ils devoient être commandez, par neuf Capitaines, dont le principal étoit le Chevalier Robert Holmes, Admiral de l'Escadre Rouge. Il y avoit à la Rade du Vlieland, cent-soixante & dix Bâtimens, dont le moindre étoit du port de deux-cens Tonneaux, avec deux Vaisseaux de Guerre, qui avoit servi de Convoi à cent de ces Vaisseaux, qui venoient du Nord; dont quelques-uns étoient venu du Détroit de Gibraltar, d'autres de Guinée, d'autres de Moscovie, d'autres enfin de la Mer Baltique. Il y en avoit aussi quelques-uns, qui étoient chargez, pour les Païs étrangers. On voit par une Lettre (4) de De Witt, que les Anglois brulerent deux Frégates d'Amsterdam, qui servoient de Convoi, & tous les Vaisseaux Marchands, à la réserve de douze. La Relation Angloise dit, qu'Holmes avoit d'abord cru devoir se rendre maître de la terre; mais que considerant, que tant de Vaisseaux pourroient mettre un bon nombre d'hommes à terre, qui rendroient l'attaque fort hazardeuse; il crut devoir commencer par les Vaisseaux. Ayant donc ordonné aux Vaisseaux l'Avis & l'Hampshire, de demeurer hors du lieu, où l'on pouvoit jeter l'Ancre; il la leva avec le reste de la Flotte, & comme le vent étoit contraire, il se rendit avec peine à

(1) Lettre de De Witt du 26. d'Août 1666.

(2) Voyez la Relation Angloise, dans l'Histoire d'Angleterre T. III. p. 260.

(3) Du 26. d'Août 1666. & adressée à Van Beuning.

(1) Lettre du 12. d'Août au Roi 1666.

1666. la Rade de Schelling, où le Tigre jetta l'Ancre. D'abord après Holmes se rendit à bord du Fanfan, où il arbora son Pavillon, & fit le signal de Conseil. Les Officiers s'y rendirent d'abord, & le Conseil résolut d'envoyer le Pembroke, qui prenoit le moins d'eau, avec quatre Brulots, pour se jeter, le plutôt qu'il seroit possible, sur les Vaisseaux Hollandois. Le Capitaine *Brown*, attacha son Brulot à l'un des Vaisseaux de Guerre, qui étoit le plus gros, & le brula entierement. Un autre Brulot s'approcha de l'autre Vaisseau de Guerre, qui se retira vers la terre, & évita le Brulot; mais bien-tôt après quelques Chaloupes Angloises y mirent le feu. Les trois autres Brulots brulerent aussi trois des plus gros Vaisseaux Marchands. Cela mit le reste de la Flotte, en une grande confusion, ce qui fit qu'Holmes fit le signal de Conseil, auquel les Officiers se rendirent à son bord; où il donna ordre au Chevalier *Guillaume Jennings* de prendre tous les Bâteaux, dont on se pouvoit passer, pour aller mettre le feu aux autres Vaisseaux, qu'il pourroit atteindre, avec défense de s'amuser au pillage. Cet ordre fut exécuté fidelement, & avec tant de vigueur, qu'il n'échappa que huit, ou neuf Vaisseaux de la Flotte Hollandoise. L'un d'eux, qui étoit équipé pour la Guinée, & qui portoit vingt-quatre pieces de Canon, & trois petits Bâtimens armez en course, en sauverent quatre ou cinq Marchands, en un coin, où ils se retirerent.

Cette expédition se fit le 19. d'Août, qu'on y employa presque entier; de sorte qu'on eut assez de peine d'aborder l'île de Vlieland, qui n'étoit pas un poste aussi considerable, qu'on l'avoit dit à Holmes, comme il l'apprit de quelques prisonniers. La nuit étant venue là-dessus, & deux Frégates Angloises étant engagées dans le sable, on jugea qu'avant toutes choses, il falloit les remettre à flot, ce que l'on fit. Il fut résolu d'attaquer Vlieland, le matin suivant, aussi-tôt que la haute marée permettroit, que l'on employât les Vaisseaux. Mais ce dessein ne put pas s'exécuter, à cause d'une pluie excessive, qui tomba toute la nuit, & qui mouilla la poudre, que l'on avoit mise sur les Chaloupes. Holmes résolut donc de se tourner du côté de l'île de Schelling; ce qu'il exécuta le 20. d'Août, au matin, auquel le tems se trouva assez propre pour cela. On aborda avec de longues Barques, & l'on mit onze Compagnies à terre, qui ne virent aucunes troupes; mais seulement quelques hommes dispersez en divers lieux, qui ne firent que peu, ou point de résistance. On laissa une Compagnie, pour garder les Barques, & Holmes se mit à la tête des dix autres. Il marcha une lieue, avant que d'arriver à un Village, qu'il y a, & où est le Fanal, qu'on nomme en Hollandois *Brandavis*, d'où vient que l'on dit apparemment à Holmes, qu'on nommoit ainsi le Village, qui est dans l'île, & qu'on dit, dans la Relation Angloise, avoir été de mille Maisons. Il posta, d'un côté du Village, cinq Compagnies, pour être en état de prévenir toute surprise, & envoya les autres pour piller & pour bruler ce Village. Comme ceux, qui étoient allez pour y mettre le feu, s'amusoient plutôt à piller, qu'à bruler; il mit lui-même le feu dans quelques maisons, qui étoient du côté d'où venoit le vent, afin de répandre l'embrasement dans tout le Village, qui, dit la Relation, fut pour la plupart en flammes. On dit aux Anglois, que ce Village avoit été fort riche, & ils le crurent sur ce que quelques-uns de leurs Soldats avoient leurs poches pleines d'argent. Les habitans, qui auroient pu faire quelque résistance

1666. eurent le tems de se retirer, & ils laisserent seulement de vieux hommes & de vieilles femmes; que les Soldats Anglois traitèrent fort civilement; à ce que rapporte la Relation.

Nous avons mis ce que disent les Anglois de cette affaire, un peu au long; parce que les Auteurs Hollandois ne la touchent, qu'en passant & fort légèrement; à peu près, comme font les Historiens Anglois, lors qu'il s'agit du Combat de quatre jours, dans lequel Ruiter battit leur Flotte.

Pour revenir présentement à Tromp, il fut mandé, par les Etats, pour comparoître à la Haie, afin de lui donner occasion de rendre de bouche, raison de sa conduite. Il fut averti, par quelcun, de la résolution des Etats de Hollande; ce qui sembla l'avoir adouci, ou l'avoir au moins obligé de le paroître. Il se rendit donc à la Haie, le 23. d'Août; & fut chez le Pensionnaire de Hollande, non seulement pour lui demander la raison, qu'on avoit eu de lui ordonner d'y venir; mais encore pour lui dire, avec une humilité, qui ne lui étoit pas naturelle, „ qu'il étoit prêt „ de faire satisfaction à Ruiter, & de reconnoître „ publiquement sa faute, tant à l'égard du „ Lieutenant-Amiral Général, qu'à l'égard de „ ses Souverains: Que si on ne le croyoit plus „ digne de lui confier le commandement d'une „ Escadre, il se contenteroit d'une seconde „ place: Que dans cette conjoncture, il ne pouvoit „ se résoudre à demeurer inutile à sa Patrie, „ & qu'il iroit plutôt en mer, en qualité de „ simple Capitaine, afin de s'aquiter des devoirs „ d'un homme de cœur & d'honneur.

Comme Tromp étoit un homme de courage sur mer, il faut avouer qu'il en avoit peu, en toute autre occasion. Il avoit écrit une Lettre fort choquante contre Ruiter aux Etats, & comme il vit que cette Lettre avoit fait un effet tout contraire à ce qu'il souhaitoit, il s'abaisa trop, pour un homme comme lui.

Aussi ne fléchit-il pas les Etats, qui connoissoient son humeur bizarre & changeante. Le Corps des Nobles fut d'avis, que la révocation de sa Commission subsistât, & qu'on le lui déclarât en forme. La plupart des Villes furent du même sentiment. En effet, la faute qu'il avoit faite n'étoit pas pardonnable; parce que, par sa mauvaise manœuvre, il avoit mis Ruiter & le reste de la Flotte en danger de périr; ce qui n'étoit pas une faute, qui fût pardonnable à un Chef d'Escadre. On avoit même sujet de soupçonner, qu'il s'entendoit avec les Anglois. Aussi le Pensionnaire lui répondit-il, que les Etats demeureroient dans la résolution qu'ils avoient prise, & lui redemanda sa Commission.

Il répondit, qu'il étoit prêt de la rendre, & qu'il obéiroit aux Etats, & les remercia de l'honneur, qu'ils lui avoient fait. On lui défendit aussi de sortir de la Haie, jusqu'à nouvel ordre, & d'écrire aucune Lettre aux Officiers de la Flotte; ce qu'il promit. Il demanda seulement la permission d'aller à Graveland, qui est assez près d'Amsterdam, où il avoit une Métairie, pour y demeurer quelques jours. Il demanda encore, qu'on lui donnât son congé, par écrit, & qu'on déclarât, qu'on ne lui avoit pas donné ce congé, pour quelque faute, ou malversation, dans sa Charge; mais pour d'autres considérations, qui avoient porté les Etats à en user ainsi.

Ces deux demandes furent proposées aux Etats, qui nommerent des Commissaires d'entre les Conseillers Commis, pour lui permettre d'aller passer quelques jours à Graveland, en prenant

1666. nant les précautions nécessaires. Pour l'autre demande, on remit à en rétour, après une nouvelle délibération. Le même jour, les Etats reçurent une Lettre de l'Amirauté d'Amsterdam, & de celle du Quartier du Nord; touchant ceux qu'on pourroit nommer, pour succéder à la charge de Lieutenant Amiral, que Tromp avoit eue & aux charges de Vice-Amiral, & de Contre-Amiral, vacantes par la mort de *Vander Hulst* & de *W. A. Moen*. On nomma pour le premier emploi *Joseph Van Gbendt*, Colonel d'un Régiment de Marine; pour le second, *Isaac Sweers*; & pour le troisième, *Isaac Verburg*. Le Capitaine *Isaac Plug*, fut nommé Contre-Amiral, de la part du Quartier du Nord. *Gbendt*, Colonel du Régiment de Marine, voulut s'excuser sur le peu d'expérience, qu'il avoit de la Marine; mais on ne voulut pas écouter son excuse, & à son instance on lui donna une instruction, touchant la manière, dont il auroit à se conduire, dans ce nouvel emploi.

On fit part ensuite aux Etats Généraux, de la résolution qu'on avoit prise, concernant Tromp, & trois Provinces témoignèrent, qu'elles trouvoient qu'on n'auroit pas dû déposer Tromp, sans l'avoir auparavant communiqué aux E. E. G. G. Mais la Province de Hollande répondit qu'un emploi, qui avoit été conféré à Tromp, par elle seule, pouvoit lui être ôté, par cette même Province; qui d'ailleurs n'avoit pas touché à la Commission de Capitaine, qui lui avoit été conférée par leurs H. H. P. P. Il arriva encore, en ce tems-là, que *Kievet*, Beau-Frere de Tromp, & qui avoit été Conseiller Député, de la part de Rotterdam, fut arrêté, (1) pour avoir favorisé l'impression & la publication d'un Libelle, qu'on avoit publié contre *Ruiter*. Ensuite il fut contraint de se retirer des Provinces, aussi bien qu'*Ewout Van der Horst*, qui étoit aussi Conseiller Commis, pour avoir été d'intelligence avec *du Buat*; ce qui confirme, en quelque manière, ce que le Comte *D'Estrades* avoit dit à *De Witt*, que la conduite de Tromp venoit de quelque intrigue cachée.

Ce *du Buat*, dont nous avons parlé ci-devant, étoit un Officier François, & qui avoit été (2) des Domestiques du Prince d'Orange, avant qu'ils eussent été changez. Il fut arrêté le 18. d'Août. On avoit eu sujet, depuis long-tems, de le soupçonner de s'entendre avec les Anglois; pour faire rendre au Prince d'Orange, les Charges de ses Ancêtres. Mais on ne l'arrêta qu'en ce tems-ci, pour cette affaire. Les Etats de Hollande (3) en donnerent avis aux Etats Généraux, par la bouche du Pensionnaire *De Witt*, qui leur dit, que ses Maîtres avoient connivé, pendant quelque tems à une correspondance; que *du Buat*, Capitaine de Cavalerie, avoit eue avec un nommé *Silvius*, ci-devant Gentilhomme de la Princesse Royale; mais que *du Buat* avoit abusé de la confiance, qu'on avoit en lui, & n'avoit travaillé qu'à faire conclure une Paix, avec l'Angleterre. Il y avoit deux jours, qu'il avoit été chez le Pensionnaire, pour lui communiquer des Lettres, qu'il avoit reçues d'Angleterre. Il y en avoit deux, où il n'y avoit rien de conséquence; mais il en avoit une troisième, sans date, qu'il lui donna en même tems, sans y penser; l'ayant tirée de

sa poche, sans y prendre garde, avec les autres. 1666. On trouva dans cette Lettre, de quoi le faire arrêter. Cependant après être de retour chez lui, il s'aperçut qu'il n'avoit point cette Lettre; sur quoi il retourna chez le Pensionnaire, & lui demanda, s'il ne lui avoit pas laissé cette troisième Lettre. Le Pensionnaire répondit qu'oui, & qu'il en rendroit compte aux Conseillers Commis. *Buat* pâlit & parut décontenancé, sans néanmoins s'enfuir, comme il l'auroit dû faire. Le Conseil l'envoya querir, peu de tems après, l'examina sur cette Lettre, lui demanda la clef de son Cabinet, & le fit conduire en prison.

Cette Lettre étoit d'un nommé *Silvius*, qui étoit allé en Angleterre, où il étoit arrivé par le Nord; après quoi il n'avoit pas pu écrire à *du Buat*, parce que les Ports avoient été fermés; comme on a accoutumé de faire, en Angleterre, à la veille d'un Combat Naval. Il y avoit au dessus: *Pour vous même*. Il lui disoit, que l'on n'avoit pas jugé à propos (à la Cour) de suivre le modele d'une Lettre, que *du Buat* lui avoit donné (apparemment pour écrire aux Etats, ou aux Villes, que l'on croyoit être dans le parti des Anglois) mais qu'on approuvoit fort, que l'on envoyât en Angleterre quelqu'un pour négotier la paix, & que *du Buat* pouvoit le faire sur ce pied-là; les Anglois étant disposés à embrasser les ouvertures, qu'on leur pourroit faire là-dessus; le Roi, nonobstant la dernière Victoire, persistant toujours en de bons sentimens, pour la Paix: Que pour y réussir, il falloit que les Villes de Hollande que *Buat* favoit, & qui étoient bien intentionnées pour une bonne Paix, s'unissent étroitement ensemble sur ce sujet, & qu'elles prissent entre elles quelque vigoureuse résolution, sur quoi on pût faire fonds: Que cela se faisant, on s'expliqueroit plus clairement, de la part de l'Angleterre; qu'on entreroit, avec elles, en une correspondance plus particulière, & qu'on fourniroit, sous main, tous les moyens qu'elles pourroient souhaiter, pour en venir à un bon accommodement, & rompre l'intrigue, que *Buat* savoit. Il entendoit par-là le parti de ceux, qui suivoient les sentimens du Pensionnaire de Hollande; qui ne vouloient pas être obligés de rétablir le Prince d'Orange, dans les Emplois de ses Predecesseurs, par l'autorité du Roi d'Angleterre.

On trouva, dans le Cabinet de *du Buat*, une Copie d'une Lettre qu'il avoit écrite au Comte d'Arlington, le 9. de Mars 1666. dont voici les propres termes: *Cher Mylord. Je ne saurois représenter, avec quel déplaisir, j'ai reçu les Lettres de mon Ami. (Silvius, comme il semble) Assurément qu'il n'a pas fait rapport à Sa Majesté, comme il a laissé toutes choses, en ce País. Car il est impossible, qu'il puisse se ressouvenir de tout ce qu'on lui a dit. Enfin, Cher Mylord, il faut que vous sachiez, que nous avons fait un grand parti, pour la Paix, & par conséquent, pour Mon Petit Maître, qui l'emporte de haute lutte sur l'autre parti, qui a toujours régné ci-devant; tellement que le Roi ne doit point douter, que mon Maître ne tombe debout, & que dans peu de jours, on ne le connoisse en effet; par l'assurance que *Silvius* & moi leur avons donnée, que S. M. a les meilleures intentions du monde pour la Paix, & de vivre effectivement en amitié, avec lui, & qu'Elle déclare devant Dieu, qu'Elle n'a point d'autre dessein; ce qui a gagné le cœur de tous les honnêtes gens d'ici. Je vous laisse à penser, quand la Paix sera faite, en quel bon état S. M. & mon Petit Maître seront ici. Oui, je dis*

(1) Voyez la Lettre de *De Witt* à *Van Beuning* du 26. d'Août 1666.

(2) *D'Estrades*, dans une Lettre à *De Lionne* du 19. d'Août 1666.

(3) *Auzema* Liv. XLVI. p. 839. Tome III.

1666. *dis encore qu'Elle fera le plus grand Roi du Monde. Mais si ces honnêtes gens voyent un refroidissement pour la Paix ; assurez vous, Cher Mylord, que tout le monde ici unanimement défendront leur patrie, au dernier point ; & si le malheur (après avoir sacrifié tout) les met à l'extrémité ; ils chasseront sûrement Mon Petit Maître, & se donneront à la France. Ne doutez pas, Cher Mylord, que ce ne soit la vérité, que je vous mande. Car, sur mon Ame, je le sai, & je suis bien assuré, que le bonheur de Mon Maître dépend de la bonne intelligence du Roi, avec les honnêtes gens, qui sont ici pour la Paix ; ce qui m'a obligé de jeter mes dernières Lettres dans le feu ; car si je les avois communiquées aux bien intentionnez, ils auroient tous changé, comme je vous ai mandé ci-dessus, & je vous conjure encore, Cher Mylord, de bien assurer le Roi, que, s'il ne fait la Paix, mon Maître est entièrement abimé.*

On peut voir, en lisant ces deux Lettres, & particulièrement la seconde, que Du Buat ne cherchoit autre chose, que le rétablissement du jeune Prince d'Orange, par le moyen du Roi d'Angleterre, son Oncle ; qu'il vouloit porter à consentir à faire la Paix, à condition que l'on rendît à son Neveu, les Charges de *Stadhouder* & de *Capitaine Général*, tant par Mer que par Terre ; quoi qu'il ne le dise pas. Mais on voit bien, qu'il vouloit engager Charles II. à témoigner, qu'il étoit prêt à faire la paix, à cette condition. Ce Prince avoit bien auparavant fait connoître aux Etats, qu'il feroit bien-aïse de voir son Neveu rétabli ; mais le Prince d'Orange n'entra pour rien, dans les motifs de la Guerre, commencée en MDCLXIV. comme on le peut voir dans l'Histoire de cette année ; & il ne fut point parlé à Breda, en MDCLXVII. de ses intérêts. Ce fut Du Buat, & quelques autres Partisans de la Maison d'Orange, qui s'imaginèrent que le Roi d'Angleterre pourroit entrer dans l'entreprise, qu'ils avoient faite, de rétablir son Neveu. Ce n'étoit pas à des particuliers de se mêler de semblables choses, & cela fut d'autant plus pris en mauvaise part ; que le parti du Prince, dans les Provinces, s'étoit donné bien du mouvement, pour mettre cette affaire sur le tapis, & obtenir ce qu'il fouhaitoit. On disoit même, que quatorze Villes de Hollande étoient pour le rétablissement du Prince. Ainsi il ne convenoit pas au repos de l'Etat, que des particuliers, & sur tout des étrangers, se mêlassent d'avoir une intelligence de cette sorte avec l'Ennemi ; & cela au milieu d'une violente guerre, dont on ne voyoit pas encore la fin.

Cependant la Province de Zélande s'intéressa dans cette affaire, & voulut qu'on la communiquât aux autres Provinces, qui y étoient également intéressées. Mais celle de Hollande le refusa, & voulut que la Cour de Hollande jugeât de cette affaire. Les avis de cette Cour se trouverent d'abord partagez, & il y avoit des Conseillers, qui opinoient pour une peine modérée. Mais les Etats jugerent, que Du Buat étoit coupable d'un crime de *Lèse-Majesté*, & qu'il devoit être jugé conformément aux Lois ; d'autant plus qu'il avoit voulu faire la Paix, à l'exclusion de la France, & qu'il avoit commis ce crime contre Louis XIV. duquel il étoit Vassal. Les Etats de Hollande joignirent à ces raisons des exemples d'une trop grande douceur, qui avoient été nuisibles ; comme celui du Pilote du Lieutenant-Amiral Cortenaar, & qui n'avoit été condamné, qu'à paroître la corde au cou, sur l'Échaffaut. Cet homme, qui se nommoit *Heems-*

kerk, avoit ensuite déserter, & s'étoit jetté parmi les Anglois, qu'il avoit conduits à la Radé du Vlie ; où ils avoient brûlé, comme on l'a dit, une Flotte très-considérable. La Cour, vû les rémontrances des Etats, condamna Du Buat à la mort, le 5. d'Octobre. L'Électeur de Brandebourg interceda encore pour lui, mais en vain. Il fut executé, le 11. du Mois, & eut la tête tranchée. Les Etats de Zélande firent aussi ce qu'ils purent, en sa faveur, pendant qu'il fut en vie, & prétendirent que c'étoit à eux d'en juger, comme étant sur leur répartition. Ils firent encore publier un Ecrit en sa faveur, après sa mort, où il étoit nommé *Buat, de bonne mémoire* ; ce qui étoit très-choquant contre les Etats de Hollande, & la Cour. On pourra voir tout cela, dans le Livre XLVI. d'*Autzema* tout au long.

Kiëvet & Vander Horst (1) prirent la fuite, & se retirèrent en Brabant, & de là en Angleterre ; & la Cour donna, contre eux un *Mandement Criminel*. On voit par-là, qu'il s'étoit fait une Cabale, pour le rétablissement du Prince d'Orange, non tant en faveur du Prince, que pour se faire un mérite auprès de lui, quand il seroit rétabli ; afin d'avoir part à sa faveur, & nullement pour le bien de l'Etat, qu'on auroit sacrifié à l'Angleterre, dont le Prince lui-même auroit dépendu. Pour revenir présentement à d'autres choses, plus importantes, lors (2) que l'on parloit de la démission de Tromp, la Province de Groningue & des Omlandes, à qui le choix d'un Vice-Amiral appartenoit alors, donnerent à Ruiter le pouvoir de nommer celui, qu'il jugeroit digne de succéder à Koenders, dans la charge de Vice-Amiral. On lui envoya une Patente, où l'on avoit laissé le nom en blanc ; afin qu'il la remplît, comme il le trouveroit à propos. Il le fit, & nomma *Enno Star*, qui étoit originaire de Groningue, & qu'il jugeoit capable de se bien acquiter de cet emploi.

Le 29. du mois, Ruiter fut à terre, où il trouva le Comte D'Estades, & le Marquis de *Bellefont*, que le Roi de France avoit envoyé, (3) pour régler avec les EE. GG. la maniere, dont on pourroit faire la jonction des Flottes.

Le Marquis apporta, en même tems, le Cordon de l'Ordre de St. Michel, dont le Roi honoroit l'Amiral Hollandois, avec un Portrait du même Monarque, enrichi de Diamans, & une Chaîne d'Or, à laquelle étoit jointe une Médaille, sur laquelle on voyoit d'un côté le Buste du Roi, & de l'autre un Soleil éclairant un Monde, avec cette devise, *NEC PLURIBUS IMPAR* ; comme qui diroit que ce Soleil, qui n'éclaireroit qu'un Monde, ne laissoit pas d'être capable d'en éclairer plusieurs. Ce Soleil étoit l'emblème du Roi, & la devise vouloit dire, que ce Prince méritoit de regner sur l'un & sur l'autre Hémisphère. Cela quadroit mieux à un Roi d'Espagne, sur les Etats duquel le Soleil ne se couche jamais, comme parlent les Espagnols. Les Empereurs Romains parloient plus modestement, sur leurs Médailles, (4) & il vaudroit peut-être mieux les imiter. Louis fit encore l'honneur à Ruiter de lui demander son Portrait, pour le placer en l'un de ses Appartemens, parmi les Portraits de divers autres Grands Hommes ; par un billet de Mr. de Lion-

(1) De Witt Lettre à Van Beuning, du 9. de Septembre 1666. D'Estade Lettre du 26. d'Août.

(2) *Brand*, sur ce tems-ci.

(3) Voyez son Instruction, après la Lettre de D'Estades du 29. d'Août 1666.

(4) On pourra voir dans *Brand* les ordres du Roi, envoyez à son Ambassadeur, pour remettre ces présens à Ruiter.

1666. Lionne. Cependant le Duc de Beaufort, après avoir été si long-tems à Lisbonne, vint enfin à la Rochelle, avec sa Flotte de quarante Vaisseaux; dans le dessein de se joindre au plutôt avec celle des EE. GG.

Comme on avoit travaillé, avec beaucoup de diligence, en Zélande, à radouber la Flotte; on se flattoit alors, qu'elle seroit en état de mettre à la voile, sur la fin de la semaine. On convint donc, avec l'Ambassadeur de France, qu'elle sortiroit en ce tems-là; qu'elle attaqueroit les Ennemis, s'ils étoient encore sur les côtes de Hollande; qu'autrement elle se contenteroit de les suivre & de les observer, sans les attaquer, afin de donner le tems à la Flotte Françoisse de la joindre; que cette dernière Flotte s'avanceroit, le plutôt qu'il seroit possible, pour se joindre à la Hollandoise; qu'en attendant, on se donneroit avis réciproquement de tout ce qui arriveroit, & de ce qu'on pourroit faire, pour le bien commun.

Les EE. GG. prirent aussi une résolution du 5. de Septembre, par laquelle ils donnoient ordre à Ruiter, que s'il arrivoit qu'il fût obligé de ramener la Flotte, dans leurs Ports; à cause des maladies des Equipages, ou de quelque autre accident; de le faire incessamment savoir aux Gouverneurs de Calais & de Dunkerque, en les priant d'en avertir la Cour; qu'en cas qu'il arrivât quelque chose de semblable, de congédier les Vaisseaux & même une Escadre, pour retourner dans les Ports de l'Etat, aux Quartiers desquels ces Bâtimens dépendoient; que si c'étoit, après une bataille donnée à l'Ennemi, qu'il fût obligé de se retirer, pour avoir eu du dessous, il se rendit où il pourroit.

Comme on doutoit si la Flotte Françoisse rendroit le salut à celle des Etats, de la maniere, dont on le souhaitoit; il eut ordre, en cas que cela arrivât, d'en témoigner du mécontentement, & de dire, qu'il en écrivoit à ses Maîtres.

La Flotte s'étant mise en Mer, le 5. de Septembre, se trouva forte de quatre-vingt-dix-neuf Vaisseaux & Frégates; avec vingt-six, ou vingt-sept Brulots. Cette Flotte fut, selon l'usage, divisée en trois Escadres, & chaque Escadre en trois autres moindres. La première des grandes fut commandée, par le Lieutenant Amiral Général; la seconde, par le nouveau Lieutenant Amiral Van Ghent; & la troisième, par le Lieutenant-Amiral Bankert. Après avoir donné ses derniers ordres, Ruiter dépêcha une Galiole au Gouverneur de Calais, pour lui dire que la Flotte étoit en mer, & pour tâcher, en même tems, d'apprendre des nouvelles de la Flotte Angloise.

Le 8. de Septembre il jetta l'Ancre, entre Dunkerque & Nieuport, en attendant des nouvelles des Ennemis; quoi que dès-lors il y eût un grand nombre de malades sur sa Flotte, dont on renvoya à terre ceux, qui l'étoient plus que les autres; que l'on esperoit pouvoir recouvrer la santé, sans aller à terre. Le lendemain Ruiter aprit du Comte de Charost, Gouverneur de Calais, que la Flotte des Anglois étoit à l'ancre, devant Harwich; où il résolut de l'aller chercher, dès le lendemain, comme il le fit. Le 10. il apprit sur le Midi, que les Anglois venoient à lui, & ils vinrent assez près, pour que l'on pût compter du haut des Mâts quatre-vingt Voiles; mais le lendemain, dès le grand matin, il fit voiles, par un Est-Nord-Est, vers le pas de Calais, pour se mettre à l'Ouest de cette Place, vers Boulogne; apparemment pour

Tome III.

1666. y attendre le Duc de Beaufort, afin d'attaquer ensuite les Anglois, conjointement avec lui; quoi qu'il fût dangereux de demeurer long-tems dans la Manche, parce qu'il n'y a point de Port capable de recevoir de grands Vaisseaux, sur les côtes de France; & qu'il étoit hazardeux d'approcher de celles d'Angleterre, parce qu'elles étoient bien gardées, par les Milices du Pais, & que la Flotte Angloise n'étoit pas loin. Aussi la Cour de France étoit-elle en une très-grande inquiétude, comme on le verra, dans la suite; dans la crainte que les Anglois n'attaquassent le Duc de Beaufort, avant qu'il se fût joint à Ruiter.

Dans ce poste, on s'aperçut qu'un Vaisseau des Etats, nommé *l'Oostergo*, avoit perdu son grand Mât, par un coup de vent, qui l'avoit cassé. On donna ordre de le faire remorquer, jusqu'au Havre de Grace. Un gros Vaisseau Anglois de Guerre, nommé le Royal Charles, perdit son Mât de Misenc & son Beaupré. Il étoit monté de cinquante-six pieces de Canon, & de deux-cens-cinquante hommes, & se rendit aux Vice-Amiraux Sweers & Evertsz. qui y mirent le feu, par ordre de Ruiter. Le Vaisseau *l'Ommeland* perdit aussi son Beaupré, mais il ne laissa pas de demeurer, dans la Flotte.

Sur le midi du 11. de Septembre, on vit que la Flotte Angloise suivoit la Hollandoise. Ruiter ne balança point de revirer sur elle, & arbora le Pavillon Rouge, dans le Mât du Perroquet d'Arctimon; qui étoit le signal ordinaire d'attaquer tous ensemble l'ennemi, & de tâcher de venir à l'abordage. Mais l'Amiral Anglois fit un autre signal, auquel sa Flotte retourna vers le Nord, & la Hollandoise la suivit. C'est ce qui fut vu, par un nombre infini de gens, qui étoient sur la Côte, pour voir le Combat, qu'on crut s'aller donner entre les deux Flottes. Mais quand les Anglois furent plus près de leurs côtes, le vent s'augmenta si fort, que Ruiter ne crût pas qu'il les dût suivre; parce que le vent étoit trop fort, pour entreprendre de se battre. Sur cela, il donna le signal de revirer, sur la côte, pour se mettre à couvert, & en tournant, il vit son petit Humier, défoncé par le Vent.

Le Contre-Amiral du Pavillon Rouge, & le Vice-Amiral du Blanc, & quelque peu d'autres Vaisseaux, qui étoient le plus à l'Arrière, s'aperçurent de ce qui étoit arrivé à Ruiter; & comme il étoit tombé sous le vent, avec quatre ou cinq Vaisseaux seulement, qui étoient auparavant les plus avancez vers les Anglois; ils revirent, & lâcherent quelques volées de Canon sur lui, qui ne portèrent point. Mais ils se retirèrent au Nord, vers l'Île de Whigt, avec leur Flotte. Ruiter, de son côté, alla jeter l'Ancre avec ses cinq, ou six Vaisseaux, sous la haute côte d'Estaples, à deux lieues au Midi de Boulogne, où il pouvoit être plus à l'abri du vent. Il envoya, en même tems, au gros de la Flotte, quelques Galioles, pour lui donner ordre de s'approcher autant qu'elle pourroit de lui, & d'envoyer quelques Vaisseaux au Nord, pour y faire la garde, pendant la nuit. Le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Boulogne, écrivit à un de ses Amis, que les Hollandois avoient fait tout ce qu'ils pouvoient faire, pour entrer en action, avec leurs Ennemis, & que c'étoient les Anglois, qui avoient reculé, & qui s'étoient retirez à Douvres.

Van Beuning écrivit aussi de Paris, que toute la Cour parloit de même. Mais il arriva un accident fâcheux à Ruiter, dans le tems auquel il alloit tirer sur les Anglois, comme il faisoit pointer quelques Canons, qu'il avoit dessein de dé-

1666. charger sur un Brulot Anglois. Ce fut qu'un bout de mèche allumée fut jetté violemment par le vent, dans sa gorge, & le fit beaucoup vomir. La fièvre se joignit à cet accident, & devint une Tierce, qui le mit long-tems hors d'état d'agir. Les Maladies s'augmenterent encore sur la Flotte, & il y eut même de la peste, sur deux Vaisseaux. Le 12. de Septembre on vit plusieurs Bâtimens Anglois, qui se tinrent au Nord de la Flotte Hollandoise, assez écartez les uns des autres; comme s'ils l'avoient seulement voulu observer, & voir si la Françoisé l'avoit jointe.

Comme il avoit été résolu, le 29. d'Août, à Fleffingue, entre les Comtes d'Estrades & de Bellefont, pour la France, & les Députez Plénipotentiaires des Etats, que la Flotte Hollandoise ne feroit qu'observer, & que suivre celle d'Angleterre, sans néanmoins lui livrer bataille, avant que la Flotte Françoisé l'eût jointe; Ruitier étoit fort embarrassé de cette résolution, qui lui feroit perdre une bonne occasion, d'attaquer les Anglois, si elle se présentoit, avant que les François fussent venus. Il consulta là-dessus, le 13. de Septembre, Van Beuning, qui étoit encore alors à Paris, & crut devoir lui dire, *qu'il suivroit en cela la volonté du Roi de France, & celle des Etats Généraux, autant qu'il le pourroit, sans préjudicier à l'honneur & à la réputation des armes de l'Etat; mais que si l'Ennemi se présentoit, pour l'attaquer, comme il en avoit fait mine le 11. du Mois; il se croyoit obligé de se défendre, & qu'en ce cas ce qui avoit été projeté ne pourroit pas être exécuté.* Fuir le combat, en une conjoncture favorable, étoit en effet contre le bien de l'Etat, & propre à encourager l'ennemi. Aussi, quoi qu'on ne trouve pas ce que Van Beuning répondit, il est croyable qu'il ne desaprouva pas la résolution, dont on vient de parler.

Dans le premier Conseil, qui se put tenir à bord de Ruitier, le 14. Septembre; après le gros tems qu'il fit alors, & où il assista en personne, parce qu'il se portoit un peu mieux; il fut résolu qu'on mettroit à la Voile & qu'on se rendroit en pleine mer, par le travers de Dunkerque; lieu, qui avoit été marqué, pour y attendre les François, pour se joindre à eux, ou attendre les Anglois pour les combattre. Cette résolution ayant été prise, Ruitier envoya quelques Bâtimens légers, sur les côtes d'Angleterre, pour apprendre des nouvelles de la Flotte Angloise.

Sur le soir on reçut des Lettres de Paris, qui portoient que le Duc de Beaufort étant arrivé à la Rochelle, avoit reçu ordre du Roi, son Maître, de faire voiles à Brest. Les François auroient souhaité, que la Flotte Hollandoise allât au devant de la leur. On ne changea néanmoins pas de sentiment, 1. parce qu'on n'avoit pas ordre d'aller si loin, au devant de la Flotte Françoisé : 2. parce qu'on n'étoit pas assuré de rencontrer cette Flotte, puis que les Lettres portoient seulement, qu'elle avoit ordre de s'y rendre : 3. parce qu'on pourroit être arrêté par les vents contraires, maltraité par le gros tems de cette saison, & jetté même dans le Golfe de Gascogne; dont on ne pourroit pas revenir si-tôt, que les vivres ne fussent consumez auparavant; vû la quantité qu'il falloit en avoir, pour une Flotte si considérable, & avec laquelle les François ne voudroient peut-être pas avoir de commerce, à cause des maladies qui y regnoient : 4. parce qu'on avoit à craindre les tempêtes, qui pourroient se lever, en cette saison-là, & les maladies, qui s'augmentoient; de quoi les Anglois pourroient tirer de l'avantage.

La Cour de France faisoit néanmoins presser la 1666. Flotte Hollandoise, de s'avancer davantage vers l'Ouëst, pour aller au-devant du Duc de Beaufort; mais Ruitier refusa de s'avancer jusqu'à Brest, sans un ordre exprès des Etats. Sa maladie même, qui s'augmentant le retenoit au lit, l'empêchoit d'écouter les instances des François. Sur cela, le Duc d'Aumont l'alla voir à son bord, & le pressa, en termes peu obligeans. Ayant ensuite été conduit dans la Chambre, où le Conseil se tenoit, ceux qui le composoient lui dirent les raisons, qui les empêchoient de s'avancer du côté de l'Ouëst. Cela se passa sur la Flotte, le 15. de Septembre, & les jours suivans. Le 18. le vent s'étant rangé au Nord-quart à l'Est, on résolut, de peur qu'il ne vînt à changer, & n'obligeât la Flotte de demeurer trop long-tems aux environs de Boulogne; on résolut, dis-je, de mettre sans délai à la Voile, pour dépasser le pas de Calais, & pour se remettre au large, par les travers de Dunkerque. Comme la Flotte voguoit de ce côté, le Comte de la Feuillade y arriva de la part du Roi, sur un bâtiment léger, comme elle étoit vis-à-vis de Calais. On tint conseil sur le Vaisseau de Van Nès, pour écouter ce qu'il avoit à dire; parce qu'en ce tems-là, Ruitier étoit dans son accès.

Le Comte présenta une Lettre de créance du Roi, son Maître, datée du 16. de Septembre, & une autre de Van Beuning, qui tendoit à la même fin. Il remontra que la Flotte Françoisé, qui avoit mis à la Voile, le 13. de Septembre, pour venir de la Rochelle dans la Manche, couroit grand risque d'être attaquée par les Anglois. Sur cela il fit instance, que la Flotte lui allât au-devant. On dit au Comte les raisons qu'on avoit de ne le pas faire, telles qu'on les a vuës, ci-dessus, & on les lui donna même par écrit. On consentit néanmoins de demeurer quatre jours à l'Ancre devant Calais, pour engager les Anglois à sortir du Canal, & donner lieu à la Flotte Françoisé, à venir se joindre à la Hollandoise. Le même jour il vint une Galiote, qui rapporta, que le 15. du Mois on avoit vu celle des Anglois, forte de soixante Vaisseaux, à l'Ancre devant Portsmouth, avec quelques autres, dans le Port. Sur cela, on détacha incessamment deux Galiotes, pour aller à l'Ouëst, & en avertir les François, si elles pouvoient les rencontrer.

En ce tems-là, il y eut un bruit répandu en Angleterre & en Hollande, que ce n'étoit nullement l'intention du Roi de France de joindre ses Vaisseaux à ceux des Etats; mais de les amuser les uns & les autres, & d'entretenir une guerre, qui ne seroit qu'à ruiner ceux qui y étoient engagez. (1) On supposoit que le Marquis de Lionne avoit donné ce conseil au Roi. Il étoit au moins de son intérêt, que les deux Puissances Maritimes se ruinaient l'une l'autre, de maniere qu'elles ne pussent pas traverser les desseins, qu'il avoit sur les Pais-Bas Espagnols. Mais il n'y réussit point, comme on le verra, par la suite de cette Histoire.

Le Comte D'Estrades (2) lui écrivit, le 9. de Septembre, que le Pensionnaire de Hollande l'avoit assuré, „ que les Etats observeroient tout „ ce qui avoit été concerté en Hollande, & „ que leur Flotte étoit déjà entre Calais & la „ Riviere de Tamise, & qu'ils supplioient „ Sa Majesté de faire avancer la sienne, au „ plû-

(1) Voyez Brand sur ce tems-ci.

(2) Voyez cette Lettre au Tom. IV. p. 374. & suiv.

1666. „ plutôt ; parce que la plupart des mal-inten-
 „ tionnez de l'Etat affuroient toujours qu'elle
 „ ne viendrait pas , & que s'il arrivoit qu'il y
 „ eût encore un combat , & que la Flotte des
 „ Etats eût du malheur , tous les peuples lui
 „ en attribueront la faute , & qu'il auroit de
 „ la peine à s'excuser.

Plusieurs Provinces , & entre autres celles d'U-
 trecht , de Gueldre , de Frise , de Groningue &
 Overysfel , comme le même l'affuroit , deman-
 doient la Paix , & Reinswoude Député de la Pro-
 vince d'Utrecht , Partisan d'Espagne (*c'est-à-dire*,
qui vouloit que les Espagnols demeurassent maîtres de
ce qu'ils avoient aux Pais-Bas) avoit déclaré , en
 pleine Assemblée , que sa Province ne pouvoit
 plus supporter les frais de la Guerre , & qu'il fal-
 loit travailler à la Paix. Toutes les Provinces avoient
 aussi été de cet avis. Il y eut encore beaucoup de
 division là-dessus , dans les Villes de la Province
 même de Hollande. Le Pensionnaire étoit d'avis ,
 en cas que S. M. l'approuvât , que , pour contenter
 les Peuples , on leur dît qu'on vouloit bien tra-
 vailler à la Paix ; pourvu que le Roi d'Angleterre
 s'expliquât sur les Propositions , qui avoient été
 faites par les Etats à Paris ; & que si ce Prince
 leur donnoit satisfaction là-dessus , on pourroit
 après cela envoyer des Députés , conjointement
 avec la France. Le Pensionnaire étoit en effet
 fort pressé , les grandes dépenses , les pertes &
 la cessation du Commerce le rendoient odieux ;
 comme celui qui , comme ses ennemis le disoient ,
 avoit causé cette guerre. Pour cela , il étoit
 nécessaire qu'il aquiescât aux Propositions de
 Paix , afin de faire revenir les esprits ; parce
 qu'on n'auroit rien à dire , quand on verroit
 que le Roi d'Angleterre refusoit ce qui avoit
 été proposé à Paris , & que les Etats avoient
 jugé raisonnable.

Il vint (1) en ce tems-ci des avis de Hambourg ,
 en Hollande , qui affuroient que deux Navires des
 Etats , avec quelques Galiotes & Chaloupes , outre
 deux Brulots , avoient brûlé , à la vue de cette
 Ville vingt-cinq Vaisseaux Anglois , & un Con-
 voi de cinquante piéces de Canon. Ces Vais-
 seaux étoient chargés de Mâts , de Goudron , de
 Cables , de Chanvre & d'autres choses pour l'é-
 quipement des Vaisseaux ; mais on apprit , peu de
 jours (2) après , qu'il y en avoit seulement cinq
 brûlés , & trois de pris.

On parloit alors en Hollande de faire une Ligue
 avec l'Electeur de Brandebourg , & la Maison de
 Brunswik , pour former un corps de Troupes ,
 qui empêchassent les Suedois de se saisir de Bré-
 me. La France n'approuvoit point cette Ligue ,
 parce qu'elle vouloit que les Suedois fussent en
 état de l'aider à envahir les Pais-Bas Espagnols.
 (3) Le Roi donna là-dessus ordre à son Ambassa-
 deur de s'opposer à cette Ligue. Il lui écrivit ,
 en même tems , ce qu'il jugeoit de l'état des
 choses en ce tems-là.

„ Les Provinces qui crioient à la Paix , & qui
 „ déclaroient si hautement , qu'elles ne pouvoient
 „ plus supporter les frais de la guerre , faisoient ,
 „ selon lui , contre leur propre intention. Ce
 „ n'est pas , *disoit-il* , le moyen de l'avoir , c'est
 „ plutôt d'apprendre aux Ennemis , qu'ils ne la doi-
 „ vent pas faire. C'est même leur dire assez clai-
 „ rement , qu'ils doivent tenir bon , & prétendre
 „ qu'on la leur aille demander , à genoux , jus-

„ ques chez eux. Voilà les satisfactions , que 1666.
 „ l'on a de faire des Unions & des Alliances , a-
 „ vec les Etats Populaires , qui ne connoissant
 „ pas , le plus souvent , leur intérêt , font peu
 „ de compte de leur honneur , de leurs paroles ,
 „ & de leurs Traitez , & agissent encore moins ,
 „ par principe de gratitude. Leur Etat étoit
 „ perdu , si je ne l'eusse soutenu , contre la seu-
 „ le attaque de l'Evêque de Munster ; auquel ,
 „ sans ma déclaration , plusieurs autres Princes
 „ de l'Empire se seroient encore joints. Le Roi
 „ de Danemark a embrassé leur parti , à ma
 „ seule considération. J'ai détourné la Suede de
 „ l'ardent désir , qu'elle avoit de s'unir avec les
 „ Anglois , pour leur faire la guerre. J'ai ré-
 „ duit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun A-
 „ mi , ni Allié , dans cette guerre , & à la faire
 „ des seules forces d'un Royaume divisé en soi-
 „ même , par différentes sectes , toutes fort mé-
 „ contentes de son Gouvernement. Je suis ,
 „ moi-même entré en guerre , contre un Roi
 „ mon proche Parent & mon Ami , pour leur
 „ seul intérêt & contre tous les miens ; quoi
 „ qu'il ne fût pas bien évident qu'il fût l'agres-
 „ seur. Je pouvois même en demeurer à la sim-
 „ ple rupture , & j'aurois satisfait en cela à
 „ nôtre Alliance.

Ceux qui liroient cette Lettre , sans être in-
 struits de la situation des affaires de ce tems-là ,
 & des principes de la Politique de chaque E-
 tat , pourroient condamner les Etats , sur ces
 plaintes des Ministres de la France. Mais l'His-
 toire de ce qui se passa , dans cette guerre , &
 la connoissance des Maximes de la Politique de
 toutes les Puissances feront facilement compren-
 dre que Louis XIV. n'étoit pas si bien fondé ,
 qu'il pourroit sembler , à faire ces plaintes. Il
 n'étoit pas possible , que les Provinces ne sentis-
 sent les incommoditez de la guerre , & qu'elles
 ne s'en plaignissent point. Il ne s'ensuivoit pas de-
 là , qu'elles fussent prêtes d'aller demander la
 paix à leur Ennemi ; puis qu'elles demeuroient
 toujours armées , & qu'elles alloient même cher-
 cher , pour lui donner bataille , s'il l'acceptoit.
 Pour ce qui regardoit la gratitude , qu'on deman-
 doit d'elles , elles avoient toujours témoigné à
 leur à la France ; mais elles n'étoient pas , pour
 cela , obligées de lui sacrifier tous leurs intérêts.
 La France n'avoit garde de négliger les siens ,
 qui étoient alors d'enlever à l'Espagne une par-
 tie des Pais-Bas ; quoi que cela ne s'accom-
 modât nullement à la sûreté des bornes des
 Provinces Unies , de ce côté-là. Il étoit
 d'ailleurs de l'intérêt de la France d'empêcher ,
 que le Roi d'Angleterre ne se rendît seul Maî-
 tre de la Mer ; aussi-bien qu'il l'étoit de celui
 des Hollandois. Ainsi la France ne pouvoit pas
 reprocher à la République , qu'elle étoit unique-
 ment occupée , à ce qui regardoit ses intérêts
 en particulier.

„ Cependant , continuoit le Roi , j'ai fait des
 „ dépenses immenses à armer une Flotte , pour
 „ les soutenir plus fortement ; & sept mois a-
 „ près que je me suis embarqué , de si bonne
 „ foi , j'entends cinq Provinces crier à la Paix ,
 „ & déclarer qu'elles ne contribueront plus rien ,
 „ pour les frais de la Guerre. Bien plus , je
 „ vois délibérer si on commettra l'indignité d'en-
 „ voyer des Députés en Angleterre , pour de-
 „ mander la paix ; quoi que les Etats aient ga-
 „ gné une Bataille , cette Campagne , & que ,
 „ dans le second Combat ils n'aient perdu , que
 „ deux Vaisseaux. Je fais requérir vivement les
 „ Etats , par le Marquis de Bellefont , qu'ils ne
 „ don-

(1) Lettre D'Esdras du 9. de Septembre 1666.

(2) Lettre du même du 16. de Septembre de la même
 année.

(3) Lettre du Roi au même du 17. de Septembre.

1666. „ donnent plus de Combat, que ma Flotte ne
 „ soit jointe à la leur, & que pour cet effet ils
 „ ne se hâtent pas, de faire sortir la leur de leurs
 „ Ports; afin de donner plus de tems à la mienne,
 „ qui n'est pas maîtresse des Vents, de s'avancer
 „ dans la Manche. Ils n'ont eu aucun égard à mes
 „ instances, & leur Flotte se remit à la Mer, quatre
 „ jours après qu'elles ont été faites. Ruitier vient au
 „ pas de Calais, quand le Duc de Beaufort peut à peine
 „ être parti de la Rochelle. Il se met en bataille, sur les
 „ côtes de Boulogne, il veut seul donner le combat aux
 „ Ennemis. Ceux-ci se retirent sur leurs côtes, & lui
 „ laissent toute liberté d'aller joindre, s'il veut, le
 „ Duc de Beaufort, & avec ce temporizement de sept,
 „ ou huit jours seulement, d'assurer la Victoire, &
 „ peut-être, par ce moyen, mettre fin à la Guerre;
 „ & au lieu de ce parti, que la Prudence conseilloit,
 „ il prend celui d'aller encore chercher l'Ennemi, vers
 „ Douvres, pour le combattre seul, & s'il lui arrive un
 „ malheur; non seulement mes affaires souffriront,
 „ dont je me consolerois aisément; mais ma Puissance
 „ ne dépendant pas d'un pareil accident; mais on dira,
 „ dans les Provinces Unies, que c'est moi qui aurai
 „ été la principale cause de cette disgrâce.

Le Roi ajoûte, qu'il ne disoit cela, que pour
 décharger son cœur, & qu'il voyoit assez que ce
 n'étoit pas le tems de faire des plaintes, si l'on n'y
 forçoit pas son Ambassadeur.

Mais il paroît par le discours précédent, que le
 Secrétaire d'Etat, qui écrivit cette Lettre, vouloit
 prévenir les plaintes des Hollandois; qui pouvoient
 dire, qu'il ne falloit pas attendre, jusqu'au milieu
 de Septembre, à envoyer sa Flotte dans le Canal;
 où elle étoit en danger d'être poussée par un vent
 du Nord, sur les côtes de France, où les gros
 Vaisseaux étoient en danger, & où il les avoit
 obligés de hasarder la leur: Que les Etats n'avoient
 eu aucun dessein de se battre seuls, contre les
 Anglois, qui les étoient venus chercher, & qu'il
 n'étoit pas possible d'aller les battre sur leurs
 propres côtes: Que Ruitier avoit envoyé des
 Bâtimens légers, pour avertir le Duc de Beaufort
 du lieu, où étoit la Flotte Angloise, & de celui où
 ils alloient attendre la Françoisé; parce qu'ils ne
 pouvoient pas lui aller au devant, vers les côtes
 de Brétagne, sans se hasarder d'y passer l'Hiver,
 & de laisser les côtes de Hollande & de Zélande
 exposées aux incursions des Anglois: Que la
 maladie de Ruitier & celle, qui étoit parmi les
 Equipages, obligeoient l'Etat à penser à les
 rappeler: Que l'Amiral Hollandois n'avoit point
 été chercher l'Ennemi vers Douvres, pour l'attaquer
 là, tout seul; mais qu'il s'étoit tenu sur les côtes
 de France, sans retourner chercher les Ennemis,
 sur tout depuis son incommodité. Tout cela ne se
 disoit en effet que, pour répondre aux plaintes
 que les Hollandois faisoient du retardement de
 la Flotte Françoisé. Peut-être aussi étoit-on
 choqué, en France, de ce qu'on ne faisoit pas
 grand cas d'une Flotte; dont ni les Chefs, ni les
 Equipages ne s'étoient jamais trouvés à des combats
 semblables à ceux, qui se donnoient alors, entre
 les Anglois & les Hollandois; où l'on employa,
 des deux côtes, toute l'adresse, & toute la
 bravoure possibles. Outre cela, le Roi avoit
 donné d'assez bons Ordres à son Amiral, qui fut
 en pleine mer, dès le 13. du Mois. Ces ordres
 étoient du 12. du Mois, en ces termes, qui sup-
 posent que la France croyoit, que la Bataille se
 donneroit, avant que le Duc de Beaufort eût
 joint la Flotte Hollandoise: *Vous avancerez dans*

la Manche, avec toute la diligence possible, en ayant néanmoins égard aux succès & aux suites de la bataille. Si les Hollandois la gagnent, vous ferez, au plutôt, la jonction avec eux. Cela étoit facile à faire, & sans danger. Les Ordres ajoûtoient: S'ils la perdent, & qu'un nombre considerable de leurs Vaisseaux entre dans la Manche, pour se retirer vers les côtes de Brétagne, en ce cas il faut encore vous joindre à eux & les réunir, pour aller conjointement combattre les Anglois. Si, au contraire, les Anglois étoient demeurez absolument maîtres de la Mer, & que leur Flotte fût presque en son entier; en ce cas, vous devez penser à mettre la mienne en sûreté.

Le Roi ajoûtoit à ce que l'on a rapporté de sa Lettre, qu'il le disoit pour décharger son cœur; parce qu'il voyoit assez que ce n'étoit pas le tems de faire des plaintes; si ce n'étoit qu'on y forçât son Ambassadeur, par celles, qu'on lui pourroit faire. Il jugeoit qu'il valoit mieux s'appliquer à prendre une nouvelle vigueur, & encourager le Pensionnaire de Hollande, contre les cabales des mal-intentionnez. Il approuvoit fort, que D'Esttrades fit ce que De Witt lui avoit proposé, qui étoit de déclarer que l'on vouloit bien travailler à la Paix; pourvu que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les Propositions, qui lui avoient été faites, de la part des Etats à Paris, & qu'il donnât satisfaction là-dessus. Alors on pourroit, selon les sentimens de la Cour de France, envoyer des Députez, pour traiter & conclurre au lieu, qui seroit concerté; à quoi elle vouloit qu'on fit attention, parce que Van Beuning lui avoit proposé d'envoyer lui, & les Etats, chacun un Député en Angleterre, pour y traiter de la Paix. Le Roi de France disoit, que c'étoit une indignité, qu'il ne commettrait jamais; quand même il devroit demeurer seul en guerre, avec l'Angleterre; n'étant pas la première fois, que la Couronne de France l'avoit eue avec elle, sans en souffrir aucun mal. Il déclaroit, qu'il ne donneroit jamais son consentement, à ce que les Etats envoiasent, sans lui, traiter la Paix à Londres, soit publiquement, soit en secret; & que s'ils le faisoient, sans son consentement, il prétendroit, qu'ils auroient contrevenu formellement au Traité, & que l'Alliance étoit rompue; après quoi, il espereroit que Dieu, qui voyoit la sincérité de ses intentions & de sa conduite, béniroit sa cause, & qu'il ne manqueroit ni de pouvoir, ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus grands embarras à ceux, qui l'auroient si lâchement abandonné.

Tout cela ne se disoit, comme la suite le fit voir, que pour perpetuer la guerre des Anglois & des Hollandois; dans la pensée de les épuiser si fort, & de leur donner tant d'affaires entre eux; qu'ils ne pussent pas s'opposer à l'invasion des Pais-Bas Espagnols, qui ne pouvoit pas être long-tems différée.

Entre les embarras, qu'il pouvoit susciter aux Etats Généraux, le principal étoit celui qu'il croyoit leur causer, par quelque entreprise, que les Suedois feroient dans le voisinage, comme étoit le siege de Brême. *Le Sr. Wrangel, disoit-il, est avec des forces très-considerables dans un poste, dont il me sera très-facile de le tirer, quand je voudrai, & avec une grande joie, de sa part. C'est aussi ce que fit le Roi de France, cette même année.*

Le 17. de Septembre, les Etats Généraux écrivirent au Roi d'Angleterre une Lettre très-pressante, pour l'obliger de leur apprendre à quelles conditions, il pourroit faire la paix. Nous en

1666. en avons rapporté (1) ci-dessus l'essentiel, à cause de la liaison, qu'elle avoit avec une autre, que ce Prince avoit écrite aux Etats, où il sembloit n'être pas éloigné de vouloir entrer en une négociation, pour faire la Paix. Il n'y repliqua, (2) que le 4. d'Octobre, & y exposa les raisons qui l'avoient empêché d'écouter les Propositions, que Van Beuning avoit faites à Paris. Il insista 1. sur les réparations qu'il avoit demandées, pour quelques Vaisseaux Anglois, qui avoient été saisis aux Indes Orientales : 2. sur le sujet qu'ils avoient donné au Capitaine Holmes, d'attaquer le Fort Hollandois de *Cabo Verde*, en envoyant des ordres à leurs Officiers, de se saisir du Fort de *Comentien* : 3. sur l'Île de *Pouleron*, que les Hollandois n'avoient point rendu à ses Sujets, conformément au Traité, qu'il avoit fait avec eux : 4. sur les dommages que Ruiter leur avoit faits, sur les côtes de la Guinée : 5. sur les ouvertures, qu'il avoit faites aux Etats, à Londres, par le ministère de ceux qu'ils y avoient envoyez sur le lieu, où l'on pourroit négocier de la Paix : 6. sur les Dédommagemens qu'il demandoit aussi, pour les frais, qu'il avoit été obligé de faire, pour soutenir cette guerre : 7. sur la nécessité qu'il y auroit, que les Etats envoyassent quelqu'un à Londres, pour préparer les matieres, avant qu'on vint à traiter ensemble.

Enfin *Charles II.* ou plutôt le Comte d'*Arlington*, Secrétaire d'Etat (qui faisoit le Protestant, comme le Roi, quoi qu'il fût Catholique Romain) finissoit la Lettre ainsi : „ Pour conclure, afin que vous n'avez plus de quoi amuser vos peuples, dans l'opinion, que nous refusons ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix. Quoi que cette maniere d'agir soit fort nouvelle, d'outrager & d'attaquer, par une guerre ouverte, vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste réparation; nous ne laisserons pas, malgré tous les inconveniens, qui en pourroient arriver, de vous faire savoir, en même tems, ce que nous ne voulons pas; aussi-bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne demandons pas que vôtre Etat souffre le moindre changement, ni que vôtre autorité soit diminuée dans vôtre Territoire, ni que vôtre liberté soit blessée, par la dépendance d'aucun Prince de nôtre côté (*il semble avoir voulu désigner par là le Prince d'Orange.*) Nous ne demandons aussi aucun empire, ni supériorité sur les Mers; que celle, dont nos Prédécesseurs ont joui de tous tems, sans contradiction.

„ Nous demandons que vous observiez, inviolablement & de point en point, le dernier Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes, publiées par vos Gouverneurs, dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme dérogoires à l'honneur de tous les Rois, & au Droit commun des Gens, soient par vous annullées, ou desavouées; & qu'un Règlement de Commerce soit établi; pour garantir nos Sujets, à l'avenir, des oppressions & des insultes, que nous y avons autrefois souffertes.

„ Quoi que nous ne nous proposons, qu'un remboursement en argent des fraix immenses de la guerre; nous demandons pourtant, & attendons de vous une somme modérée de de-

„ nières, en considération des pertes & des dommages, que nous & nos Sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & raisonnable, dans le Traité; comme aussi, que caution soit donnée, pour son observation; le tout comme les Médiateurs le trouveront juste & équitable.

„ En dernier lieu, nous proposons & nous attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre si nécessaire & si sainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut aussi servir de fondement à conserver celle de toute la Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque personne, pour ajuster les préliminaires, qui puissent acheminer à cette bonne fin; ce que faisant, nous ne doutons pas, que Dieu ne bénisse nos efforts, & ne les couronne d'une bonne conclusion; qui se verra dans les offices réciproques d'amitié, & de nôtre côté, de la continuation de la Bienveillance, que nous avons toujours eue, pour vôtre Etat.

„ Mais si, pour des raisons particulieres, vous rejettez cet Expédient, & avec le péril de vôtre vrai intérêt, vous vous opiniâtres contre la Paix, que l'on vous met en main; nous laisserons au monde à juger, à qui il faudra se prendre de la continuation de la Guerre, & des maux qui s'en ensuivront; & si de nôtre côté, nous n'avons pas fait tout ce que l'honneur nous a permis de faire, pour les prévenir.

Si cette Lettre avoit été écrite à quelque autre Puissance, que les Etats Généraux, & qui n'eût aucune connoissance de ce qui s'étoit passé, le Conseil d'Angleterre auroit pu croire qu'elle la pourroit surprendre; mais il est étonnant qu'on écrivît, de la sorte, à une République; qui savoit, qu'il n'y avoit rien de vrai, en cette Lettre. C'étoit se moquer d'elle, d'une maniere très-choquante, & lui faire comprendre qu'il n'y avoit rien à esperer de raisonnable d'Angleterre. Aussi le sentit-elle bien, & se vengea-t-elle vivement de ces étranges manieres.

La fin de la Lettre étoit digne de tout le reste de cette étrange scene; puis que le Roi Catholique Romain, & son Secrétaire de la même Religion, se représentoient „ prians Dieu de disposer les cœurs des Etats à faire réflexion sur le vrai intérêt Protestant, & de considérer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis, si la guerre continuoit entre eux.

Il fallut se contenter de conditions bien différentes, dans la Paix de Breda, qui se fit l'année suivante.

Cependant les Suedois commencerent à assiéger la Ville de Brême, ce qui engagea quelques-unes des Puissances voisines à faire une Ligue, (3) pour s'opposer aux progrès de cette Nation; qui ayant encore l'imagination pleine des Victoires de ses derniers Rois, s'imaginait de faire revenir les tems, auxquels elle avoit fait trembler tout l'Empire. Comme cela n'eut point de suite remarquable, & ne regarde pas directement les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons pas.

Pendant (4) que la Flotte Hollandoise étoit encore dans la Manche, & qu'elle y attendoit avec beaucoup d'impatience celle de France; il y eut de furieuses tempêtes, qui causerent du dommage dans la Flotte des Etats, & qui firent craindre pour le Duc de Beaufort, qu'il n'en eût aussi beaucoup

(1) Pag. 135.

(2) Voyez les Lettres D'Esdras T. IV. p. 430.

(3) Voyez la Lettre D'Esdras du 28. d'Octobre 1666.

(4) *Brand* sur ce tems.

1666. coup souffert. Outre cela, le nombre des Maladies augmentoit sur la Flotte Hollandoise, & la fièvre de Ruiter lui-même empirait; ce qui l'obligea de demander aux Etats de retourner à terre, pour tâcher de se remettre. Ils résolurent en effet, de faire revenir la Flotte & de la désarmer; mais comme on étoit dans cette résolution, on reçut la nouvelle de l'incendie qui étoit arrivé à Londres, duquel nous avons déjà parlé. On crut qu'un Incendie, qui avoit consumé, comme on disoit, douze-mille Maisons, & quatre-vingt-quatre Eglises, pourroit bien rendre la Cour d'Angleterre plus souple, & qu'elle ne pourroit plus remettre si promptement sa Flotte en mer; ou donner un combat, dans l'absence du Duc d'Albermarle, qui étoit allé à Londres.

Cela fit qu'au lieu de donner permission à Ruiter de venir à terre, on lui écrivit, le 27. de Septembre, de tenir encore un peu la Mer. Les François l'avertirent, en même tems, que les Flottes François & Angloise étoient aux mains, près de Boulogne, & le prièrent très-instamment d'y venir. Il essaya d'y aller, mais le vent étoit si contraire & si violent, qu'il ne put s'y rendre, quelque adresse qu'il employât pour cela; comme il l'écrivit à Van Beuning, & en termes très-énergiques, puis qu'il lui dit, que *quand il auroit été assuré de la ruine de France & de la Hollande, dans ce combat, il ne lui auroit pas été possible de l'empêcher*; & qu'il feroit tout ce qui se pourroit humainement, pour se rendre à l'Ouëst du Canal. Mais le vent ne lui permit pas de le faire, puis que la nuit du vingt-sept au vingt-huit d'Octobre, le vent, en six heures de tems, parcourut presque toutes les pointes du Compas, & qu'il s'éleva après cela une Tempête si rude de l'Ouëst-Sud-Ouëst, & accompagnée d'une si grosse pluye, & d'un si grand brouillard, qu'à peine pouvoit-on marcher, ou demeurer sur le Pont, ou voir ce qu'on pouvoit faire, pour se soutenir contre la tourmente. Le matin on s'aperçut qu'il manquoit dix Vaisseaux, sans pouvoir deviner de quel côté ils avoient été poussés. Il y en avoit encore quatre autres de dématés, & plusieurs qui avoient perdu leurs ancres, ou leurs cordages. On voit par-là, qu'il étoit impossible d'entrer dans la Manche, pour aller chercher la Flotte François.

Comme Ruiter s'affoiblissoit toujours, & qu'il ne se trouvoit pas en état de conduire plus longtemps la Flotte, il demanda le 28. de Septembre aux Etats, la permission de se faire conduire à terre, le plutôt qu'il seroit possible.

Les Députés Plénipotentiaires des Etats, pour les affaires de la Marine, s'étoient cependant assemblés au Texel & au Wielingen, & prirent diverses résolutions conformes à l'état des affaires. Quelques jours avant que les EE GG. reçussent la Lettre de Ruiter, ils leur représentèrent, qu'ils jugeoient qu'il seroit avantageux, pour le service de la République, de nommer deux, ou trois Membres du Gouvernement, gens de cœur & d'expérience; pour aller sur la Flotte, en qualité de Députés Plénipotentiaires, avec pouvoir de régler ses opérations, comme on avoit déjà fait, l'année passée. On croyoit que les Députés, autorisés de la sorte, pourroient décider de tout, avec plus de promptitude, après avoir pris le Conseil des Officiers Généraux; faire observer la Discipline Militaire, avec plus d'exactitude; & prendre sur eux divers soins, dont le Lieutenant-Amiral étoit

chargé; par le moyen de quoi, il feroit plus en état de veiller aux fonctions de sa charge. Il fut enfin résolu, sur la fin de Septembre, de nommer trois Députés, dont le Pensionnaire de Hollande seroit un, & dont les deux autres seroient nommez par les Provinces de Zélande & de Frise. Ces deux Provinces ne nommerent personne, peut-être parce qu'il n'y avoit personne, en qui elles pussent prendre tant de confiance; ou parce que ceux, qui auroient pu s'en acquiter, ne voulurent pas s'en charger. Le Pensionnaire s'embarqua seul, & se rendit au Vaisseau de Ruiter, le 29. de ce Mois.

Les Etats reçurent, en ce tems-là, une (1) Lettre du Roi de France, par laquelle l'on vit, qu'on n'avoit, à la Cour, pas peu d'inquiétude pour la Flotte du Duc de Beaufort, & que l'on y reconnoissoit que les EE. GG. & leurs Amiraux avoient fait en vain tout ce qu'ils avoient pû pour se joindre à lui. Le Roi dit en cette Lettre aux Etats Généraux, „ qu'il avoit été in-
„ formé, par une Lettre qu'il avoit reçu d'eux, des
„ raisons, qu'ils avoient estimé les devoir obliger
„ de rappeler leur Flotte; nonobstant le con-
„ cert, qui avoit été pris en Zélande: Qu'il a-
„ voit aussi vû la peine, qu'ils témoignoit avoir
„ du péril, que la Flotte pourroit courir, en s'a-
„ vantageant dans la Manche; où ils savoient que
„ les Anglois l'attendoient dans l'Île de Wight,
„ avec toute leur Armée: Qu'il étoit satisfait
„ de la louable disposition, dans laquelle ils é-
„ toient de faire de grands efforts; pour se met-
„ tre en état, au Printems prochain, d'aller at-
„ taquer l'Ennemi commun, & de faire quelque
„ chose d'extraordinaire, conjointement avec les
„ forces de la France; si, pendant l'Hiver, Dieu
„ n'avoit touché le cœur du Roi d'Angleterre, pour
„ lui faire prendre des pensées plus pacifiques; ou
„ qu'on ne pût conclure une bonne paix, à la satis-
„ faction des parties intéressées: Que néanmoins
„ il n'étoit pas encore assuré, que la Flotte Fran-
„ coise ne reçût quelque grand échec, en se re-
„ tirant dans ses ports; mais qu'il ne laissoit pas
„ de prendre, en bonne part, la retraite de la
„ Flotte des Etats; ayant bien pesé les raisons,
„ qui les avoient obligés à la rappeler dans leurs
„ ports, dont l'une l'avoit même touché sensi-
„ blement, qui étoit la maladie de leur Amiral;
„ quoi que Sa Majesté espérait de la Bonté Divine,
„ qu'elle ne voudroit pas ôter, à la bonne Cause,
„ un Chef si brave & si expérimenté.

Le Roi disoit ensuite „ que les ordres qu'il a-
„ voit envoyés au Duc de Beaufort d'aller jus-
„ qu'au pas de Calais, avec l'Escadre qui l'avoit
„ jointe à Belle-Île, étoient si exprès, qu'il ne
„ devoit avoir aucun égard à la supériorité des
„ forces Angloises, qui l'attendoient à l'Île de
„ Wight; que le Duc ayant eu d'abord un vent
„ contraire, pour entrer dans la Manche, il a-
„ voit profité du changement, qui y étoit arri-
„ vé, & étoit arrivé jusqu'à la Rade de Diepe,
„ le 23. de Septembre, à la vuë de l'Armée An-
„ gloise: Qu'il avoit reçu, le 24. au soir avis du
„ Marquis de Crequi, qui venoit de Dunkerque,
„ que la Flotte des Etats n'étoit plus à la Rade
„ de S. Jean, mais qu'elle alloit prendre poste
„ entre Dunkerque & le Nordtorland, d'où il
„ jugea qu'elle s'étoit retirée dans ses Ports: Que
„ d'ailleurs le Duc avoit reçu une Copie du sen-
„ timent du Conseil de la Flotte des Etats, qui
„ por-

(1) Datée du 26. de Septembre 1666. Voyez-la au T. IV. de D'Éstrades p. 414. & suiv.

1666. „ portoit que le plus sûr, pour le service de la
 „ France & pour le bien commun, étoit qu'elle fit
 „ retirer promptement sa Flotte, dans le Ha-
 „ vre de Brest, en attendant un tems plus pro-
 „ pre à la jonction; & qu'enfin le vent, qui
 „ l'avoit amenée jusqu'à Brest, ayant entiere-
 „ ment changé, Beaufort avoit pris la résolu-
 „ tion de regagner Brest, & de passer une se-
 „ conde fois, devant l'Île de Wight; où il pré-
 „ sumoit que la Flotte Angloise étoit encore
 „ toute entiere; puis qu'elle n'avoit paru, en
 „ aucun endroit: Que quoi que l'on n'eût en-
 „ core point d'assurance, qu'il ne fût arrivé au-
 „ cune disgrâce à la Flotte du Roi, à son re-
 „ tour, sur les côtes de Bretagne; il auroit au
 „ moins la consolation d'avoir fait connoître que,
 „ si quelques contre-tems avoient empêché que
 „ sa Flotte ne partageât, avec celle des Etats,
 „ la gloire & les périls des combats; ce n'avoit
 „ jamais été l'intention du Roi, de s'en exem-
 „ pter, ou d'épargner les Ennemis; comme des
 „ personnes mal-intentionnées l'avoient publié,
 „ dans le monde; ce qui paroîtroit encore plus,
 „ dans la fuite: Que le Roi vouloit bien afflu-
 „ rer aux Etats trois choses, & y engager mê-
 „ me son honneur & sa foi, par cette Lettre.
 „ La première étoit, qu'il souhaitoit sincere-
 „ ment & ardemment la paix, au contentement
 „ des Parties intéressées, & nommément à l'a-
 „ vantage & à la sûreté de l'Etat des Provin-
 „ ces Unies, qu'il avoit dû soutenir, en con-
 „ formité des Traitez; & qu'il contribueroit
 „ bien volontiers à l'accommodement de ces
 „ mêmes Etats (quand on en pourroit traiter)
 „ toutes les facilités qui dépendroient de lui;
 „ n'ayant rien de plus à cœur, qu'une prompte
 „ fin de cette guerre.
 „ La seconde étoit que, comme on voyoit
 „ clairement que le dessein, & peut-être la principa-
 „ le esperance de l'Ennemi, étoit de les sépa-
 „ rer de lui, ou de les diviser en eux-mêmes;
 „ il les assuroit, que, pour ce qui le regardoit,
 „ il demeureroit constamment dans l'observation
 „ de tout ce qui avoit été stipulé entre eux,
 „ par le Traité de leur Alliance, & qu'il ne
 „ feroit jamais capable, non seulement de l'en-
 „ freindre, ou de traiter rien à part, & bien
 „ moins de rien conclure; mais qu'après en a-
 „ voir rejeté toutes les ouvertures, il ne man-
 „ queroit pas de les communiquer aux Etats; se
 „ confiant d'ailleurs pleinement en leur probité
 „ & en leur bonne foi, qu'ils en useroient de
 „ même, si on vouloit les tenter & les sur-
 „ prendre.
 „ La troisième étoit que, si le Roi de la
 „ Grande Bretagne persistoit à avoir des senti-
 „ mens si contraires à la Paix, qu'il ne vou-
 „ droit pas même en traiter; à moins qu'ils ne
 „ la lui allassent demander chez lui, & l'y né-
 „ gotier; ce que ni lui, ni les Etats ne pou-
 „ voient faire; on rejetteroit ces offres, tant
 „ en France, qu'en Hollande. En ce cas-là,
 „ comme on devoit, pour long-tems, desespé-
 „ rer de l'accommodement, & même dès-lors,
 „ il faudroit concerter principalement deux cho-
 „ ses, dont le Roi de France donnoit toute as-
 „ surance de sa part, & dont l'une seroit d'in-
 „ commodér, le plus qu'il se pouvoit, l'Enne-
 „ mi pendant l'Hiver; le Roi Très-Chrétien à
 „ l'embouchure de la Manche, & les Etats du
 „ côté du Nord, pour ruiner son Commerce,
 „ & établir la sûreté du leur; & l'autre regar-
 „ doit ce qu'entreprendroient les forces des
 „ deux Etats, & toute la conduite de la guer-
 „ Tome III.

„ re, tant à l'égard de leurs Alliez, que de 1666.
 „ leurs Ennemis, & de toutes les Nations neu-
 „ tres.

„ En cela, l'intention du Roi étoit, à ce qu'il
 „ disoit, de régler tellement les Conseils communs,
 „ & l'emploi des Armées; que les résolutions
 „ fussent plutôt comme les résolutions d'un seul
 „ Etat, que de plusieurs Alliez. Cependant il
 „ vouloit que les Etats Généraux fissent état, que
 „ la France feroit tous ses efforts de mettre en
 „ mer, dès le commencement du Printems sui-
 „ vant, une Flotte plus considérable, en nom-
 „ bre & en qualité de Vaisseaux, que celle, qu'il
 „ avoit amassée cette année; & de la joindre, de la
 „ meilleure façon qu'il se pourroit, avec celle
 „ des Etats; pour aller attaquer conjointement
 „ l'Ennemi, afin de l'obliger, si cela est possi-
 „ ble, de désirer la Paix, pour laquelle il faisoit
 „ paroître tant d'aversion; que depuis près de
 „ deux ans, que la Guerre avoit commencé, il
 „ n'avoit jamais voulu expliquer, ni aux Parties
 „ intéressées, ni à aucuns Médiateurs, à quelles
 „ conditions il vouloit donner les mains à un ac-
 „ commodement.

A lire cette Lettre, chargée des expressions
 les plus fortes, dont nous n'avons mis ici qu'une
 partie, pour n'être pas trop longs; il sembloit
 que l'on alloit voir en France un armement for-
 midable, pour mettre l'Angleterre à la raison;
 mais il ne s'en fit rien, & ce ne fut, que par
 leurs propres efforts, que les Etats Généraux mi-
 rent fin à cette guerre, comme on le verra dans
 la suite. Ce qu'il y eut encore de plus surpre-
 nant, c'est que l'Angleterre & la République s'ac-
 commodèrent entre elles, pour s'opposer à l'in-
 vasion des Pays-Bas, par la France; avec le con-
 sentement des Couronnes du Nord, que la Fran-
 ce avoit extraordinairement ménagées. C'est ce
 qu'on trouvera, dans la suite de cette même His-
 toire, par où on comprendra qu'on ne peut guè-
 re se fier aux Projets, ni aux Discours des plus
 grandes Puissances, quand leurs intérêts s'y trou-
 vent opposés.

Pour revenir à la Flotte de France, dont le
 Roi ne favoit pas encore le sort, lors qu'il écri-
 vit la Lettre, dont nous venons de donner un a-
 bregé; le Duc de Beaufort continua à faire voi-
 les à l'Ouest, du côté de Brest, sans que les Vais-
 seaux Anglois l'attaquassent; peut-être à cause de
 la nouvelle, qu'ils avoient reçue de l'incendie de
 Londres, & parce que le Duc d'Albermarie y é-
 toit allé.

Dès que le gros de la Flotte Françoisse se fut
 avancé vers l'embouchure de la Manche, où le
 Roi lui donna ordre de croiser quelque tems; (1)
 il y eut trois Vaisseaux de cette Flotte, qui de-
 meurèrent en arriere. Ils se nommoient *le Rubis*;
le Bourbon & *le Mazarin*. Comme ils prenoient
 la route, qu'avoit prise l'Amiral, ils tomberent
 dans la Flotte Angloise, & crurent qu'ils pourroient
 se faire un passage, au travers de cette Flotte,
 qui les fit attaquer par sept Vaisseaux. Le Bour-
 bon & le Mazarin en vinrent en effet à bout, &
 après avoir démâté deux Vaisseaux Anglois, &
 soutenu un long combat, ils continuerent leur rou-
 te, malgré les autres, & allerent au Havre de
 Grace.

Le Rubis, après avoir combattu, avec un cou-
 rage extraordinaire, pendant tout un jour, & sur
 le point de couler bas, se rendit aux Anglois; de
 X forté

(1) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Wit du 1. Octo-
 bre 1666. auquel tems il étoit sur la Flotte des Etats.

1666. sorte que les François aquirent plus de réputation, par le combat que leurs trois Vaisseaux soutinrent, qu'ils ne perdirent, par la prise d'un d'entre eux. Les Officiers François des deux autres parlerent des Anglois, avec beaucoup de mépris, & dirent que la seule Flotte François leur auroit bien donné de la peine. Si ce qu'ils disoient n'étoit pas tout à fait vrai, vû la bravoure que les Anglois avoient toujours fait paroître sur mer, lors qu'ils avoient eu à faire aux Hollandois; cela ne laissoit pas d'être propre à donner du courage à la Nation François.

Le lendemain, après l'arrivée du Pensionnaire, sur l'Amiral, Ruiter demanda de nouveau d'être mené à terre; comme n'étant pas en état de faire ses fonctions d'Amiral, à cause de sa fièvre, qui s'étoit augmentée. Le Médecin & le Chirurgien attesterent qu'il seroit en danger, si on le tenoit plus long-tems sur mer. Le Conseil de Guerre lui permit là-dessus, de se faire porter à terre. Il passa pour cela sur un Yacht, commandé par le Capitaine Swart, avec le Chevalier *Ange Ruiter* son Fils, pour être transporté dans la Meuse. La Flotte le salua d'une décharge d'Artillerie, lors qu'il partit. Le 3. il arriva devant la Brille, & de là il fut transporté à Amsterdam; où étoit sa famille, & où il eut encore plusieurs accès de fièvre, & ne se remit, que fort lentement. Tout le monde, qui le considéroit comme très-utile à l'Etat, fit des vœux, pour sa guérison. Le Roi de France même, le Duc de Beaufort, & quantité d'autres personnes du premier rang, marquerent combien ils s'intéressoient dans sa guérison. Il recouvra ensuite sa santé, & sortit enfin le 1. de Decembre, pour aller rendre grâces à Dieu, de ce qu'il lui avoit rendu la santé.

Cependant le Lieutenant Amiral Van Nès, son Ami, prit le commandement de la Flotte, mais De Witt ne laissa pas de tout conduire.

La (1) Flotte fit ce qu'elle put, pour entrer dans la Manche, mais les vents contraires l'empêcherent d'y pouvoir aller, & lui sauverent un voyage qui auroit été inutile; parce que celle de France s'étoit déjà retirée, quoi qu'on n'en eût pas encore la nouvelle, sur la Flotte Hollandoise.

Le 5. d'Octobre, ayant remis à la Voile à neuf lieues du Nordforland, elle découvrit la Flotte Angloise, après midi, forte d'environ soixante Voiles. On crut qu'il y auroit un Combat ce jour même, ou au moins le lendemain. Mais les Anglois revirent, & pendant la nuit, il se leva une forte tempête; qui éloigna d'eux les Hollandois, & écarta plusieurs Vaisseaux du reste de la Flotte. Le lendemain le gros des Vaisseaux jeta l'Ancre à huit lieues, ou environ, de l'embouchure de la Meuse; pour y attendre les Bâtimens, qui s'étoient écartez. (2) Les Anglois se montrèrent encore, mais voyant les Hollandois, qui les attendoient en bon ordre, prêts à les recevoir, ils n'osèrent pas les attaquer. Le 11. du Mois, on résolut d'attendre jusqu'au 13. pour voir si la Flotte Angloise reviendroit, mais elle ne parut point. On approcha des côtes d'Angleterre, où l'on attendit encore le retour de cette Flotte, qui ne parut plus; & l'on apprit qu'elle étoit rentrée dans la Tamise.

Là-dessus il fut résolu le 12. d'Octobre, au soir, de faire rentrer la Flotte dans ses Ports;

(1) *Brand* sur ce tems.

(2) Lettre de D'Estrades du 20. d'Octobre 1666.

d'autant plus qu'il y avoit beaucoup de gens malades, & que les vivres commençoient à manquer. De Witt fit ensuite rapport, le 14. du Mois, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, de ce qui s'étoit passé sur la Flotte, & fut remercié de sa bonne conduite. Cependant les Vaisseaux de la Flotte, que la tempête avoit écartez revinrent aux Ports.

Depuis (3) les Etats ordonnerent vingt un Navires, trois Brulots & six Galiottes, pour croiser & tenir la Mer, jusqu'au tems des glaces. Quatorze eurent ordre de croiser depuis le Doggerfant jusqu'au Sund, pour la sûreté des Vaisseaux, qui pouvoient venir de la Mer Baltique & de l'Elbe. Les autres devoient croiser sur les côtes d'Angleterre, depuis Harwich, jusqu'en Ecosse; pour tâcher de se saisir de la Flotte du Charbon de pierre, dont Londres avoit un très-grand besoin. On donna encore ordre, que l'on armât huit Vaisseaux, pour servir de Convoi aux Flottes Marchandes, jusqu'au Nord de l'Ecosse.

D'Estrades demanda qu'on envoyât aussi une Escadre, dans la Manche; mais le Pensionnaire de Hollande lui dit, que cela ne se pouvoit pas; parce que tous les Officiers de Marine avoient représenté qu'il n'y avoit point d'Escadre, qui pût croiser là; puis que les côtes de France ne valoient rien, & que celles d'Angleterre étoient ennemies; d'où il pouvoit venir assez de Vaisseaux, pour détruire cette Escadre, sans qu'elle pût échapper.

De Witt demanda à son tour, combien de Vaisseaux le Roi de France auroit en mer, pendant l'Hiver, & l'Ambassadeur répondit que le Roi y auroit le tiers du nombre des Vaisseaux, que les Etats y entretiendroient.

En parlant de la Ligue, pour la conservation de Brême, De Witt parut tomber dans le sentiment de l'Ambassadeur de France; qui étoit de n'employer point la force, dans cette affaire-là; mais il témoigna que cette Ligue pourroit appuyer les Princes de l'Empire, que l'Empereur avoit chargez de travailler à accommoder cette affaire. Il leur avoit donné ordre de tâcher d'ajuster ce démêlé, & au cas que le Roi de Suede voulût employer des voies de fait, sans se vouloir soumettre à la Justice ordinaire de l'Empire, d'employer toutes leurs forces pour cela. Ce fut ce qui engagea l'Electeur de Brandebourg de signer la Ligue.

Les EE GG. & ceux de Hollande, écrivirent au Roi de Suede & à la Ville de Brême, pour les porter à s'accorder, comme les Médiateurs le proposoient, & d'éviter toute rupture. Aussi n'en vinrent-ils pas jusques-là, dès que la Province de Hollande eût donné ordre de tenir deux-mille hommes en Oostfrise.

On reçut une Lettre de l'Ambassadeur des EE GG. à Stokholm, dans laquelle il disoit, que le Grand Chancelier lui avoit dit, que peut-être que la Suede enverroit un Ambassadeur Extraordinaire à la Haie; pour accommoder les differends, qu'ils avoient entre eux. De Witt répondit, qu'il avoit communiqué cette offre à ses Maîtres, qui avoient témoigné d'en être bien-aîsés; pourvu que ce fût avec des intentions plus sinceres, que celles de la Suede ne l'avoient été jusqu'alors. D'Estrades écrivit en même tems à *De Pomponne*, qui étoit Ambassadeur de France en Suede, que si les Suedois persistoient à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, dans la forme que les Etats lui avoient en-

(3) D'Estrades là-même.

1666. envoyée, & à vouloir que ceux de leur Nation payassent un quart moins de Droits & de Péage en Hollande, que ne font les autres étrangers, l'Ambassade seroit inutile; puis qu'Amsterdam & la Nord-Hollande ne consentiroient jamais, à faire aucun changement dans le Traité d'Elbing, à cet égard.

L'Ambassadeur de France présenta aux Etats Généraux la Lettre du Roi son Maître, dont nous avons donné l'abregé. (1) Elle vint, dit-il, fort à propos, & elle fut lue, dans l'Assemblée des E. E. G. G., & ensuite dans celle des Etats de Hollande; avec l'approbation unanime de ceux, qui s'y trouverent. Chaque Député des Villes s'en fit donner une Copie, pour l'envoyer à ses Maîtres. Tout ce qui y étoit contenu étoit si fort, au goût de l'Ambassadeur, & si obligeant pour les Etats; qu'il ne falloit pas douter, que cela ne fit un très-bon effet, dans toutes les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, un peu plus bas, dans cette même Lettre, que „ si ces Peuples étoient capables d'être gagnés, par l'honêteté, par la bonne foi; „ & par les assistances, qui avoient sauvé leur „ Etat; il y auroit de quoi assurer, qu'ils ne „ manqueroient jamais de reconnaissance; mais „ que c'étoient des Marchands, que l'Intérêt „ gouvernoit, & qui n'avoient nul égard aux „ engagements, où ils étoient, & sur qui on ne „ pouvoit faire aucun fondement certain, quand „ le cas écheroit, qu'on auroit besoin d'eux. Cela vouloit dire, qu'ils ne favoriseroient nullement l'invasion des Pais-Bas Espagnols, lors que le Roi l'entreprendroit, & qu'ils ne consentiroient jamais d'être Voisins immédiats de la France; ce qui fut leur maxime constante, depuis la Paix de Munster, & même auparavant; comme on l'a pu voir, dans cette Histoire. Quelques obligations, qu'ils eussent à la Couronne de France, qui étoient sans doute grandes; ils étoient encore plus obligez, à travailler à la sûreté de leur République; dont la liberté étoit d'un trop grand prix, selon eux, pour la sacrifier à leur plus ancien Allié. C'est, pour ainsi dire, une *merchandise* trop précieuse; pour la vendre, pour quelques services, que ce puisse être.

Les Etats étoient si persuadés, que l'on doit soutenir ses Voisins, contre ceux qui cherchent à s'agrandir à leurs dépens, qu'ils (2) entrèrent le 7. d'Octobre, dans le Traité de Ligue du Roi de Danemark & de la Maison de Brunswik, pour la conservation de la Ville de Brême, que Wrangel assiégeoit. On dépêcha à l'Electeur de Brandebourg, pour savoir s'il y vouloit entrer; à quoi il consentit, comme il paroît par diverses (3) Lettres écrites, en ce tems-ci. Sur l'Avis que cette Ville étoit fort pressée par les Suedois, les Ducs de Brunswik se préparèrent à y envoyer une armée de treize mille hommes; quoi que les Etats ne voulussent pas contribuer à ce secours. Le Roi de France voulut les détourner de s'engager en cette Ligue, de peur que cela ne leur attirât une rupture, de la part de la Suede. Il leur fit même entendre, que, si les Suedois les attaquoient eux-mêmes, à cette occasion, même dans leur propre Pais, il ne prétendoit entrer dans aucune

Garantie, en leur faveur; parce qu'ils ne pourroient pas nier qu'ils ne fussent les Agresseurs, quand même ils seroient attaquez dans leur propre Pais, comme on le peut voir dans les Lettres du Marquis de Lionne & du Comte D'Esttrades, en ce tems-là. Mais cette affaire fut accommodée, peu de tems après, & le (4) Roi de France lui-même ne souhaitoit nullement, que la Suede se rendît maîtresse de cette Ville; en sorte qu'elle dépendît immédiatement de la Couronne de Suede, qui eût droit d'y tenir une Garnison; comme il paroît, par des Lettres écrites, sur la fin de cette année.

La Lettre du Roi d'Angleterre, dont nous avons parlé, ayant été communiquée, par De Witt, au Comte D'Esttrades, (5) l'Ambassadeur la trouva conçue en termes si ambigus, qu'il en jugea que ce Monarque ne vouloit point la Paix. Il fut choqué sur tout, de ce qu'il vouloit que les Etats envoyassent des Députés à Londres; de ce qu'il parloit du Domaine de la Mer, tel que ses Prédecesseurs l'avoient eu, comme si l'on en tomboit d'accord; enfin de ce qu'il disoit du Roi de Danemark, touchant l'affaire de Bergue, en Norwegue, qui ne paroît pas fort assuré, & de son exclusion du Traité.

Dans l'Assemblée (6) des Etats Généraux, il se trouva des Provinces, qui dirent d'abord, que puis que l'Angleterre offroit de la faire, en même tems, avec la France, il falloit l'écouter. Mais De Witt leur fit remarquer qu'il y avoit plusieurs termes, qui étoient captieux, ce qui les engagea à changer de sentiment. Les Etats de Hollande déclarerent, tout d'une voix, qu'il falloit continuer la guerre, & résolurent d'entretenir tous les Matelots, qu'ils avoient à leur solde, pendant tout l'Hiver; afin d'être plus prêts à se mettre en mer, dès qu'il le faudroit.

On parla beaucoup des desseins, qu'on pourroit faire la Campagne de l'année suivante, dont il ne se fit pas grand' chose, du côté de la France. On remit sur le tapis le salut du Pavillon, que les François prétendoient que la Flotte des Etats, commandée par leur Amiral, fit à celui de France; sans que ce dernier fût obligé de le leur rendre, de la même façon. Ainsi l'Amiral Hollandois auroit été obligé de baisser le Pavillon, devant celui de France, & de le saluer d'un certain nombre de coups de Canons; sans que le François baissât, en aucune maniere, le Pavillon, & sans être obligé de lui rendre le même nombre de Canonades. Tous les Officiers Hollandois, qui s'étoient trouvez, en de semblables rencontres, donnerent une déclaration, par écrit, & confirmée par serment, que les Amiraux François & Anglois, leur avoient toujours rendu le salut; de la même maniere, dont ils l'avoient reçu d'eux. Les François soutenoient au contraire, que les François n'avoient jamais baissé le Pavillon. Dans le fonds, cette cérémonie n'étoit qu'une civilité, par laquelle celui, qui baïssoit le premier le Pavillon, ne prétendoit que reconnoître une dignité plus élevée, dans la Puissance à qui il faisoit cet honneur, sans reconnoître néanmoins en elle aucun pouvoir particulier sur la Mer; & lors que les Vaisseaux d'une Tête Couronnée rendoient un semblable salut, il ne s'ensuivoit pas qu'ils regardassent, ceux qu'ils saluoient ainsi, comme égaux aux Rois. Mais les

(1) Voyez la Lettre de D'Esttrades du 7. d'Octobre, de cette année, adressée au Roi.

(2) Lettre de D'Esttrades au Roi T. C. du 7. d'Octobre, 1666.

(3) Lettre de D'Esttrades du 28. d'Octobre 1666. Lettre de De Witt du 21. d'Octobre & de Van Beuning du 22. du même mois 1666.

(4) Voyez la même Lettre.

(5) Lettre écrite le 28. d'Octobre 1666. au Roi.

(6) Là-même.

1666. Rois d'Angleterre, plus puissans que les autres Souverains sur la Mer Britannique, ont prétendu qu'en saluant les premiers leur Pavillon, on reconnoissoit en eux, ce qu'ils ont appelé *le Domaine de la Mer*. C'est de quoi les autres Puissances Maritimes n'ont pas voulu convenir.

L'Ambassadeur de France ayant proposé aux Villes de Hollande, de saluer l'Amiral de la Flotte François, sans qu'il fût obligé de rendre un semblable salut, en baissant le Pavillon à son tour; elles résolurent toutes de ne point joindre leur Flotte à celle du Roi, mais de faire la Guerre à part, par Mer, selon que chacun le trouveroit à propos; ou en cas que les Flottes se joignissent, de ne point baisser le Pavillon, à moins que les François ne le fissent aussi de leur côté. Quand ces sortes de Résolutions se prennent unanimement, par les Villes, il n'y a point de retour; ce qui faisoit que le Comte D'Estrades jugeoit qu'il valoit mieux, selon l'état des choses présentes, que l'on prît le parti, que le Roi voudroit prendre; sans qu'on s'aperçût que la séparation des Flottes venoit de la difficulté, qui se trouvoit, dans le refus que la Françoisé faisoit de saluer, à son tour, celle des Etats. Ce qui aigrissoit le plus l'Assemblée de Hollande, étoit la prétention de la supériorité de la Mer, qu'elle ne vouloit céder à qui que ce fût; ce qu'elle croyoit reconnoître, à la différence du salut, que la France vouloit faire à l'Amiral Hollandois; car pour le nombre des coups de Canon, plus grand, ou moindre, elle n'en paroissoit pas en faire aucun cas.

L'Empereur (1) & le Roi d'Espagne firent fonder le Pensionnaire de Hollande, pour savoir s'ils pourroient entrer dans la Ligue, concernant Brême; & il répondit que cela ne pouvoit être, parce que ce n'étoit qu'une Alliance des Princes voisins, qui ne donnoit aucun ombrage à personne; comme elle en donneroit, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Appelboom, Résident de Suede à la Haie, alla voir le Pensionnaire, pour l'avertir que le Roi d'Angleterre avoit dit, aux Ambassadeurs de Suede, qu'il ne traiteroit point avec les Etats; s'ils n'envoyoient quelqu'un à Londres, pour y faire les Propositions de la République; à quoi il avoit ajouté qu'il pourroit se porter à la Paix, si les Etats vouloient faire quelque chose, à sa priere, en faveur du Prince d'Orange, son Neveu; & s'ils faisoient un Règlement sur le Commerce des Indes, avec un dédommagement des pertes, que l'Angleterre avoit faites durant la guerre, pour lesquelles il ne demanderoit point une somme excessive. Il prétendoit encore, à ce qu'il dit aux Ambassadeurs Suedois, qu'il demandoit des Etats une reconnoissance pour la pêche du Harang; puis que les Hollandois la faisoient sur ses côtes, & qu'ils séchoient leurs filets, sur son rivage; pour quoi ils leur donneroient la garantie de l'Empereur, & de quelques autres Princes. Mais De Witt répondit que le Roi demandoit des choses déraisonnables, & que les Etats ne lui accorderoient jamais. Il ajouta à cela, qu'ils ne traiteroient point, que conjointement avec tous leurs Alliez, & que dans un lieu neutre.

Il étoit en effet absurde de demander un dédommagement des pertes, qu'on avoit faites pendant la guerre; après avoir été l'Agresseur, & avoir causé de très-grandes pertes à un Enne-

(1) Autre Lettre de D'Estrades du 28. d'Octobre, adressée à De Lionne.

mi, avant même que de lui avoir déclaré la guerre, comme avoit fait le Roi d'Angleterre; ainsi qu'on le peut voir, par l'Histoire des commencemens de cette guerre. Il n'avoit non plus aucun droit de vouloir qu'on lui allât, en quelque maniere, demander la Paix chez lui. Mais il vouloit imiter Cromwel, qui en avoit usé de même, envers les Etats Généraux; comme on le peut voir, par ce qu'on a dit de cette Guerre au Livre XIII. Il s'en falloit beaucoup, qu'il ne fût redouté de ses Voisins, comme Cromwel l'avoit été.

De Pomponne, qui étoit, comme on l'a déjà dit, Ambassadeur de France à Stockholm, (2) écrivit, en ce tems-ci, au Roi son Maître, que l'affaire de Brême étoit accommodée, & qu'on avoit envoyé à Wrangel la Ratification, de ce dont il étoit convenu avec la Ville; pendant qu'on faisoit une Ligue, pour la soutenir. C'étoit que ceux de Brême suspendroient chez eux, pendant tout ce siecle-là, l'exercice de leur *Immédiateté* (ou de leur *Dépendance immédiate de l'Empire*) & n'iroient point aux Diètes; Que le Magistrat prêteroit serment de fidélité au Roi de Suede; que la Ville ne laisseroit pas de jouir de ses Privilèges, & n'auroit point de Garnison Suedoise. C'est ainsi que finit, comme on croyoit, cette affaire, qui commençoit à intéresser tous les Voisins; qui craignoient que d'une étincelle, il ne naquît quelque grand incendie, dans le Nord. Mais cette brouillerie ne fut accommodée, qu'au (3) 1. de Decembre de cette année, après de nouvelles apparences de brouilleries, (4) auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

On fit néanmoins une Ligue, pour le repos du Nord, dont (5) on avertit même le Roi de Suede; qui en fit remercier les Etats, & demanda une Copie du Traité, dans lequel il témoignoit vouloir entrer. Le Roi de France (6) en prit de l'ombrage, & jugea que ce Traité lui pourroit devenir très-préjudiciable, si les Projets de la Maison d'Autriche venoient à s'exécuter. „ Voilà, *disoit-il*, un Traité de Ligue défensive, tout formé, pour le soutien des Princes, „ qui y entreroient. Je vois d'ailleurs que l'on „ convie chacun d'y entrer, jusqu'au Roi de „ Suede même, contre qui principalement il s'est „ fait. L'Espagne ne manquera pas de donner „ ordre à ses Ministres, de demander incessamment qu'elle puisse y entrer. Van Beuning a „ avoué que Friquet avoit déjà parlé, pour y „ faire entrer l'Empereur, mais qu'on avoit adroitement éludé sa Proposition. Voilà donc „ une pierre d'attente, prête à être mise en œuvre à l'avantage des Espagnols, quand les Etats „ le voudront. Je crois bien, qu'en ce tems-ci „ la chose n'est pas à craindre; mais quand les „ Etats verront une rupture prochaine, entre la „ France & l'Espagne, qui peut être du soir au „ lendemain (lors que le Roi voudroit faire valoir „ ses Droits sur le Brabant) il n'y a qu'à recevoir „ le Roi d'Espagne, dans le Traité; en quoi „ même j'aurois ce desavantage, qu'au lieu que „ je n'aurois qu'à me parer contre la mauvaise po- „ li-

(2) Voyez la Lettre de Louis XIV. à son Ambassadeur à la Haie, datée du 29. d'Octobre 1666.

(3) D'Estrades Lettre du 2. Decembre 1666. Van Beuning du même jour.

(4) Voyez les Lettres de Van Beuning du 12. de Novembre & du 18. du même Mois.

(5) D'Estrades Lettre du 4. de Novembre, & une autre du 5. de cette même année.

(6) Lettre du Roi à D'Estrades du 5. de Novembre.

1666. „ litique des Etats, qui n'oseroient peut-être rien
 „ entreprendre, s'ils étoient seuls, ils auront le
 „ courage de le faire, se voyant appuyez de di-
 „ vers Princes de l'Empire; & je suis bien trom-
 „ pé, si le Sr. De Witt, qui porte bien loin ses
 „ vuës, n'a autant vilé à cela, en concluant ce
 „ Traité, qu'à l'affaire de Brême, qui ne requie-
 „ roit pas de si grandes forces. Tout ce que je
 „ vous dis (ajoutoit le Roi, en parlant à son Am-
 „ bassadeur en Hollande) ne doit pas vous obliger
 „ à dire un seul mot au Sr. De Witt, qui fait
 „ connoître, que je m'en suis aperçu, & bien
 „ moins de lui en faire aucune plainte; car la
 „ chose n'en seroit pas moins faite, & sans reme-
 „ de. Vous devez seulement être continuelle-
 „ ment alerte, pour empêcher que ni l'Empe-
 „ reur, ni le Roi d'Espagne ne soient pas reçus
 „ dans cette Ligue; vous abstenant même, en
 „ cela, de faire aucune menace, & témoignant
 „ au Sr. De Witt, que je me confie entièrement,
 „ là-dessus, en son affection, & qu'il empêche-
 „ ra le coup, s'ils vouloient la tenter; comme
 „ ce que le Sr. Van Beuning a dit ici, du Dis-
 „ cours de Friquet, m'en a donné la pensée.

Il étoit vrai, (1) que D. Estevan de Gamarre, & le Résident de l'Empereur faisoient, à la Haie, toutes les diligences possibles, pour faire recevoir leurs Maîtres dans la Ligue. D'Estrades ne manqua pas de s'y opposer, de son côté, avec beaucoup d'empressement; quoi qu'il ne fût pas fort difficile de voir qu'il s'opposoit, avec tant de vigueur, à cela; de peur que les Puissances liguées ne secourussent l'Espagne, lorsque le Roi de France l'attaqueroit, dans les Pais-Bas. Sans avoir ce dessein, il n'avoit que faire de s'opposer à une Alliance purement défensive. Pour se ménager (2) le secours des Suedois, il leur avoit fait toucher, à Hambourg, la somme de cent-cinquante-mille Ecus; pour l'entretien des Troupes Suedoises, qui étoient près de Brême. C'est ce que Van Beuning avoit découvert, & que De Lionne nioit; en disant néanmoins que si le Roi de France donnoit des subsides à la Suede, cela ne regardoit point les Etats Généraux. Il étoit sûr, selon Van Beuning, que la France ne travailloit à s'assurer du secours de la Suede, que par rapport aux Projets, qu'elle formoit contre l'Espagne. „ L'Opinion commune, comme il l'écri-
 „ voit, de Paris, au Pensionnaire de Hollande, est
 „ qu'on exécutera ces Projets ici, aussi-tôt que
 „ cette Guerre (avec l'Angleterre) sera finie, &
 „ que l'on passera d'une Guerre en une autre; ou
 „ du moins que l'on en menacera l'Espagne, pour
 „ avoir quelque satisfaction sur les prétentions,
 „ que l'on avoit sur le Brabant.

Depuis que Louis XIV. eut résolu d'attaquer les Pais-Bas Espagnols, il ne put pas demeurer ami des Provinces Unies; qui de leur côté le regardoient comme un Prince, qui ne manqueroit pas de vouloir envahir leur Etat; dès que ses Frontieres toucheroient celles de leur République. Aussi depuis cette année, il y eut plusieurs démêlez, entre le Roi & les Etats; qui ne pouvoient pas manquer, avec le tems, de les brouiller, ensemble.

La France pressa instamment les Etats d'entretenir des Vaisseaux, non seulement pour croiser au Nord, mais pour demeurer dans la Manche; afin d'y favoriser le Commerce des Côtes de France, & troubler celui des Anglois. De Lionne

envoya à D'Estrades, un Mémoire de la part du 1666.
 Roi, du 29. d'Octobre, où il disoit „ qu'il avoit
 „ bien connu, que les Etats, & particulièrement
 „ ceux de Hollande, ne pensoient, comme ils
 „ avoient accoutumé de faire, qu'à leurs intérêts
 „ particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez; puis
 „ qu'ils vouloient seulement assurer le Commerce
 „ du Nord, qui étoit tout entier entre les mains
 „ de la Ville d'Amsterdam; & se soucioient fort
 „ peu de celui de la Manche; qui auroit produit
 „ beaucoup davantage à la Hollande, & aux Su-
 „ jets de Sa Majesté, par l'enlèvement des Den-
 „ rées du Royaume; mais que comme la pru-
 „ dence ne vouloit pas qu'on relevât tous les
 „ manquemens des Etats, Sa Majesté desiroit,
 „ que D'Estrades se contentât, pour lors, de voir
 „ si la Zélande seroit en état, d'entretenir une
 „ bonne Escadre de Vaisseaux, pour assurer le
 „ passage de la Manche; auquel cas, Sa Ma-
 „ jesté contribueroit, de sa part, à la sûreté de
 „ ce passage douze bons Vaisseaux, qu'Elle a-
 „ voit résolu d'entretenir, pendant l'Hiver; sui-
 „ vant le concert, qui pourroit être fait avec les
 „ Députés de cette Province; à quoi il ne fau-
 „ droit pas perdre un seul moment.

Le Mémoire du Roi à son Ambassadeur por-
 „ toit encore „ que Sa Majesté avoit sujet de s'é-
 „ tonner pour quelle raison les Etats, faisant un si
 „ grand effort, que de donner au Roi de Dane-
 „ mark, pour entretenir le nombre de quarante
 „ Vaisseaux pour garder la mer, depuis la poin-
 „ te de l'Ecosse, jusques dans le Sund, pouvoient
 „ se résoudre de lui refuser deux-cens-mille Flo-
 „ rins, pour pouvoir joindre à leur Flotte vingt
 „ bons Vaisseaux; ce qui pourroit donner lieu
 „ de finir la Guerre, en beaucoup moins de
 „ tems, & par conséquent produire aux Etats
 „ des avantages, qui ne pouvoient être comparez,
 „ avec une somme si modique: Que comme une
 „ infinité de raisons convaincantes, les devoient
 „ porter à donner cette augmentation à ce Roi,
 „ Sa Majesté se remettoit à D'Estrades de les
 „ presser, en toutes rencontres: Qu'enfin la ré-
 „ ponse que le Sr. De Witt avoit faite, sur la
 „ Résolution, qu'il disoit avoir été prise, par
 „ ses Maîtres, sur le sujet des saluts (c'étoit qu'a-
 „ près que l'Amiral Hollandois auroit salué l'Amiral
 „ François, en baissant le Pavillon, ce dernier leur
 „ rendroit le salut, de la même maniere) en cas
 „ que la jonction eût été faite, provenoit du
 „ même principe, qui faisoit la plainte de tous
 „ les Alliez des Etats (c'étoit apparemment qu'ils
 „ s'égalent par-là aux Têtes Couronnées, auquel-
 „ les néanmoins ils cedoient le pas, quand ils s'of-
 „ froient de saluer les premiers) mais, comme il é-
 „ toit nécessaire de dissimuler, S. M. feroit enco-
 „ re examiner cette matiere, & prendroit sa ré-
 „ solution, au cœur de l'hiver, laquelle Elle fe-
 „ roit savoir à son Ambassadeur.

Il présenta le même jour, le 29. d'Octobre, un Mémoire aux Etats, où il disoit qu'encore qu'il leur en eût donné plusieurs autres, tendans à ce que tous les Vaisseaux François pussent sortir des Ports de Hollande & de Zélande, avec des marchandises non prohibées, sans aucun empêchement, conformément au Traité de MDCLXII. néanmoins il avoit reçu encore de nouveaux ordres si précis du Roi, son Maître, sur ce sujet; qu'il étoit obligé de réitérer ses instances aux Etats; les assurant que, comme S. M. avoit ce point-là fort à cœur, & qu'Elle prétendoit qu'elle ne demandoit rien que de très-juste; ils ne fauroient faire une chose, qui lui fût plus agréa-
 „ ble.

(1) Lettre de D'Estrades du 11. de Novembre 1666.

(2) Van Beuning dans une Lettre du 24. de Decembre, 1666.

1666. Il est vrai, qu'il y a dans ce Tome IV. des Lettres de D'Estades, aussi-bien que dans les autres, quantité de Mémoires; pour obtenir, des Amirautez des Provinces, la liberté de partir à des Vaisseaux François, chargez de Marchandises permises. Mais il faut qu'il se fit des fourberies, par les Maîtres de ces Vaisseaux, qui donnoient lieu aux Amirautez de les arrêter; sans quoi elles n'autoient jamais osé les retenir dans leurs Ports. Il n'y a rien de plus commun, que ces sortes de tromperies, dans la Navigation. Peut-être aussi achetoient-ils des Armes, ou d'autres semblables Marchandises, comme du Salpêtre, ou des choses qui appartenoient à la navigation, qu'ils rendoient ainsi trop rares & trop cheres en Hollande. On peut voir là-dessus la Lettre suivante de D'Estades, qui est du 4. de Novembre; & un Mémoire du 9. du même Mois, où l'Ambassadeur se plaint que l'on avoit renvoyé deux Vaisseaux, appartenans à la Compagnie Françoisé des Indes Orientales, & d'autres vuides; sans leur vouloir permettre de se fournir en Hollande, de ce dont ils avoient besoin. Il y avoit peut-être même des Marchands du País, qui prenoient part au Négoce de ces Vaisseaux, sous le nom des François; ce qui étoit défendu en Hollande. On voit, par une Lettre du Pensionnaire de Hollande à Van Beuning, du 11. de Novembre, que, si l'on accordoit aux Nations neutres la permission de sortir, c'étoit toujours à condition que leurs Vaisseaux fussent montez par des Matelots de leur propres Nations; ce qu'on observoit constamment, malgré toutes les instances de D'Estades. Cependant les Marchands trouvoient le moyen d'é luder les défenses de faire sortir les Matelots du País, en les envoyant par terre hors du País, & fournissant les Vaisseaux de Matelots Etrangers en Hollande, qu'ils congédioient pour prendre les Hollandois, qu'ils avoient envoyez par terre en quelque Port de France. Ils en trouvoient d'autant plus facilement, qu'ils les payoient mieux, que ne faisoient les Etats, & cela pour un service bien moins dangereux.

On peut voir un Mémoire du 9. de Novembre, où les plaintes sont très-fortes, & où le Roi menace de son ressentiment les Etats, s'ils continuoient à en user de même. Tout cela sembloit marquer l'exécution du dessein formé, contre les Provinces Espagnoles.

Il y avoit du tems, que le Roi de France faisoit travailler à six Vaisseaux de Guerre, à Amsterdam; mais quand il s'agit de les garnir d'Artillerie, il fit prier les Etats de lui faire part de celle, qu'ils avoient dans leurs Arsenaux. Ils répondirent qu'ils se feroient donner une Liste de toute l'Artillerie, que les Amirautez avoient, & du nombre dont ils en avoient besoin, pour leur Flotte; pour voir s'ils en avoient plus qu'il ne leur falloit. Il se trouva qu'il y en avoit très-peu, au de-là du nécessaire; quoi que les Etats en eussent fait faire, ou dans leurs fonderies, ou même ailleurs. Les fréquens Combats par mer, en avoient sans doute fait crever un bon nombre; vû la promptitude, avec laquelle Ruiters, & les autres Commandans des Flottes Hollandoises, chargeoient & déchargeoient leur Canon. D'ailleurs les Canons des Vaisseaux brûlez, ou coulez à fonds, étoient perdus sans ressource. Enfin les Etats en cederent à la France, cinquante (1) du moindre calibre.

Cependant (2) les Etats avoient donné ordre,

(1) Lettre de De Witt du 19. de Novembre 1666.

(2) Autre Lettre du même du 11. du même Mois.

pour avoir leur Flotte prête à mettre en Mer, 1666. au commencement du Printems, & le nombre de Matelots, qui étoit nécessaire pour cela. Mais on avoit de la peine à le trouver, à cause des instances des Nations alliées, ou neutres, pour laisser partir de leurs Ports des Vaisseaux, qu'elles disoient leur appartenir; de sorte qu'il étoit difficile d'empêcher, que les Matelots ne fortissent avec eux, quoi que l'on eût interdit la sortie à tous les Vaisseaux. Le Roi de France demandoit même, qu'on laissât sortir des Vaisseaux, qui avoient été transportez par des Hollandois à ses Sujets, depuis la défense. D'Estades avoit présenté, comme on l'a dit, des Mémoires très-forts pour cela, & qui avoient extrêmement choqué les Etats. On donna là-dessus ordre à Van Beuning de représenter au Roi, que, s'il en usoit ainsi, il ne seroit pas possible aux Etats d'avoir leur Flotte prête au tems, auquel on avoit résolu de la mettre en mer; ni même qu'elle le fût pendant l'Été. On auroit pû juger, sur l'apparence, que la France avoit dessein de ruiner la navigation, qui est l'ame de la République; en lui conseillant de donner une somme considerable au Roi de Danemark, afin qu'il entretînt encore quarante Vaisseaux, pour joindre aux leurs, & en leur ôtant le plus de Matelots, qu'il pouvoit, sous le prétexte du Commerce.

On avoit cependant parlé de faire la Paix, avec l'Angleterre. Le Roi de France avoit fait écrire un Billet au Comte de *S. Albans*, par *Ruvigny*; où ce dernier marquoit assez clairement que la Paix étoit facile à faire, si le Roi d'Angleterre vouloit sérieusement en entendre parler. On ne trouva pas même mauvais, que les Etats y joignissent quelques complimens de leur part, mais tout cela fut inutile. Ils écrivirent même, le 25. de Novembre, au Roi Charles II. pour répondre à la dernière Lettre, du 14. d'Octobre, qu'il leur avoit écrite; & s'ouvrirent distinctement sur les cinq Articles, qu'il leur avoit proposez.

I. Ils dirent sur le 1. qu'ils ne croyoient nullement avoir violé le Traité précédent, & qu'ils ne feroient point de difficulté de l'observer, quand la Paix seroit faite.

II. Que, pour ce qui regardoit le second, puis que les Ministres du Roi, & nommément l'Agent *Selwin* avoient publié des choses, sur la côte d'Afrique, beaucoup plus extravagantes; que les Etats n'auroient pu inventer, ni produire, comme on l'avoit fait voir; ils n'avoient jamais fait difficulté, ni ne la feroient encore de dire, qu'ils seroient bien-aises, que ces Déclarations fussent desavouées, de part & d'autre, comme si elles n'avoient jamais été.

III. Que par rapport au troisiéme, qu'ils ne desiroient pas moins que S. M. le Règlement du Commerce, qu'Elle, pourvu qu'il fût général & réciproque; ne pouvans pas s'imaginer qu'Elle leur refusât en Europe, ce qu'Elle croyoit équitable aux Indes Orientales.

IV. Qu'à l'égard du quatriéme, bien loin de se croire obligez de rembourser les frais de la Guerre, & les dommages, que pouvoient avoir souffert les Sujets de S. M. ils pourroient redemander tout ce qui leur avoit été saisi & confisqué, avant même la déclaration de la Guerre; quoi que le Roi eût protesté, qu'il ne suivroit pas le mauvais exemple de Cromwel, en surprenant les Sujets des Etats.

V. Que pour ce qui étoit du cinquiéme, si S. M. faisoit difficulté de s'assurer en leur parole, leur

1666. leur seing, & leurs séaux ; comme ils n'en feroient pas aux mêmes difficulté ; ils écouteroient volontiers les Propositions, que l'on voudroit faire, touchant la Garantie des Puissances Amies & Alliées. Ils ajoûtoient qu'ils ne pouvoient rien conclurre, sans le consentement de leurs Alliez ; & qu'ils n'entreroient point en négociation, qu'en une place neutre, où l'honneur & la commodité pussent inviter les Rois de France & de Danemark, aussi-bien qu'eux, à y'envoyer leurs Plénipotentiaires ; sans quoi, tout ce qu'on pourroit proposer seroit inutile.

Quelques Ministres Suedois, ou autres avoient auparavant proposé (1) Anvers, ou Gand, ou Hambourg ; mais ni le Roi de France, ni les Etats, ni même le Roi d'Angleterre n'avoient accepté aucune de ces Places.

Le Roi Charles II. auroit d'ailleurs bien dû accepter les Offres des Etats, & ne pas différer une Paix, qui n'avoit rien d'injurieux pour lui, ni pour la Nation Angloise.

Pendant qu'en France & en Hollande on travailloit aux Flottes, qui ne devoient se mettre en Mer, que le Printems suivant, & qu'on parloit de leur jonction ; on travailloit, en même tems, en France, à faire en sorte que cette jonction ne se pût faire. Comme les Anglois, qui s'attribuent le *Domaine de la Mer*, qui environnent la Grande Brétagne, (2) avec beaucoup plus d'apparence, que la France ne le pourroit faire, ne faisoient pas, avant la guerre, difficulté de rendre le Salut à un Commandant Hollandois, comme ils l'avoient reçu ; il sembloit que les François ne devoient faire aucune difficulté d'en user de même envers eux ; sur tout étant inférieurs, par rapport aux forces maritimes, quoi que supérieurs par terre.

Encore qu'on eût très-souvent parlé de la jonction des deux Flottes, cette sorte de Cérémoniel n'avoit point été réglé, comme il auroit dû l'être. Van Beuning s'étoit entretenu (3) en Octobre, avec Mrs. de Turenne & de Lionne, de ce qui concernoit le Salut, & le Contre-Salut du Pavillon, & les avoit trouvez très-raisonnables, sur cette matiere. Mais ils disoient que les Officiers de Marine François soutenoient, que jamais on n'avoit baissé le Pavillon Amiral de France, pas même pour rendre le Salut. Mais l'Amiral de France, en personne, se met très-rarement en mer, & apparemment ces Officiers ne s'étoient pas trouvez, dans une semblable conjoncture ; où un Amiral François & un Hollandois se fussent rencontrés, sans que le premier, salué par le second, eût refusé de le saluer à son tour. Les Jurisconsultes François reconnoissoient, qu'il n'y avoit rien de décidé là-dessus, comme l'Auteur Anglois, cité en marge, l'a remarqué, Il est surprenant, que ni le *Pensionnaire de Hollande* ni l'*Ambassadeur Extraordinaire* des Etats à Paris ne fussent pas instruits de cela. Mais des gens tout occupez d'affaires d'Etat, dès leur jeunesse, n'ont pas le loisir de lire cette sorte de Livres. Il ne seroit pas mal de consulter alors des gens, qui s'appliquent à la lecture, pour profiter de leurs lumieres. Il se commet bien des fautes, qui ne se feroient point, si l'on consultoit ceux à qui leur Lecture a fait connoître une infinité

de choses ; que la seule routine ne fait point 1666. apprendre.

Van Beuning dit à Mrs. de Turenne & de Lionne, qu'il ne suffisoit pas d'avancer, ce que les Officiers François disoient ; mais qu'il falloit prouver qu'un Amiral de France avoit reçu le Salut du Pavillon Amiral d'un Etat Souverain, sans lui avoir rendu le Contre-Salut : Qu'il falloit examiner, ce que la Raïson & l'Usage exigeoient de Vaisseau à Vaisseau, & de Commandant à Commandant ; pour décider de ce qui se doit faire d'Amiral à Amiral, par une raïson pareille : Que du côté des François, on ne produisoit point toutes les informations, qui avoient été prises, & dont la plupart étoient favorables aux Hollandois ; & que Mr. Colbert de Terron avoit avoué, qu'elles ne s'accordoient pas : Que la piece la plus forte, qu'ils produisoient, étoit un Extrait fautif d'un Traité, fait l'an MDCXXXV. & qui n'avoit point subsisté : Que la plupart de leurs preuves ne parloient que de ce qui s'étoit passé sur leurs Rades : Que les Etats prouveroient qu'on leur a souvent rendu le Salut du Pavillon, & que si l'on y avoit manqué quelquefois, cela n'établissoit point un Droit.

Pendant les Commissaires des affaires secretes, entre lesquels étoit De Witt, allerent voir le Comte D'Estrades, pour lui dire qu'ils avoient pouvoir de concerter avec lui la maniere de la jonction des deux Flottes ; mais que les Etats avoient jugé devoir attendre, ce que Van Beuning pourroit leur mander de la Résolution du Roi, sur le Salut du Pavillon ; parce que si S. M. ne vouloit pas qu'on le leur rendît, il faudroit faire la guerre séparément ; & que, si cela étoit, on n'auroit que faire de parler du Cérémoniel de la jonction des Flottes. D'Estrades écrivit cela au Roi, le 11. de Novembre.

Le Pensionnaire avoit cependant écrit à Van Beuning, le 4. du même Mois, qu'il étoit nécessaire que le Roi se déclarât clairement la-dessus ; parce que les Députés Plénipotentiaires jugeoient, avec raïson, qu'il falloit que les Vaisseaux des Etats ne baïssassent point le Pavillon, s'ils n'étoient assurés qu'on leur rendroit le même Salut. Van Beuning écrivit le 5. de Novembre, qu'il s'étoit entretenu avec Mr. Colbert, sur la même chose, & que ce Ministre lui avoit répondu, qu'il comprenoit toutes ses raïsons ; mais que les Officiers François persistoient à dire, que l'on n'avoit jamais baïssé le Pavillon Amiral de France. L'Ambassadeur Hollandois repliqua que, si l'on regardoit, comme une bassesse, l'action de baïsser le Pavillon, on ne devoit pas l'exiger de Leurs HH. PP. & que si c'étoit une civilité établie, entre Souverains ; on ne pouvoit pas se dispenser d'y répondre.

On lui dit là-dessus, que leurs HH. PP. étoient plutôt en droit de prétendre de n'être pas obligées de baïsser le Pavillon ; que de soutenir que le Roi de France étoit obligé de rendre le Salut. Lors qu'il répliqua, que Leurs HH. PP. seroient contentes, pourvû qu'on n'exigeât pas d'Elles le premier Salut, comme une chose due ; on lui dit : Hé bien ! nous sommes d'accord, pourvû qu'on ne déferé pas moins au Roi de France, qu'à celui d'Angleterre. Là-dessus, il se servit des attestations des Officiers de Marine, qui attestoient constamment qu'après avoir salué les premiers le Pavillon d'Angleterre, pendant la Paix, on n'avoit pas manqué de leur rendre le Salut.

Cela étoit en effet de conséquence, parce que l'on ne pouvoit nullement refuser de rendre au

(1) Voyez la Lettre de De Witt à Van Beuning, du 25. de Novembre.

(2) Voyez *Selden* sur la fin de son *Marc Clausum* Liv. II. c. 26. & suiv.

(3) Voyez sa Lettre du 29. d'Octobre au Pensionnaire de Hollande.

1666. Pavillon Anglois, ce que l'on rendroit au François; puis que les Rois d'Angleterre prétendoient, depuis quelques siècles, à l'Empire de la Mer, comme *Selden* l'a fait voir.

Les Ministres du Roi de France ne se payoient point des raisons, qu'on leur donnoit, pour leur faire comprendre que son Pavillon étant salué, par celui d'un autre Souverain, devoit, selon la Civilité, en faire autant. (1) Ils disoient toujours, qu'on n'avoit en effet jamais baissé le Pavillon Amiral, entendant le Vaisseau que l'Amiral de France monte, tel qu'étoit celui du Duc de Beaufort. L'Ambassadeur de Hollande dit que ce Pavillon étoit le Pavillon du Roi, & non le Pavillon de l'Amiral, & qu'il n'importoit pas qui que ce fût qui le portât, un Amiral, en Chef, ou un Vice-Amiral: comme il n'importe pas qui est revêtu du caractère d'Ambassadeur, si c'est un Prince, ou un homme de moindre qualité; & que s'il est vrai, que l'Amiral de France n'ait jamais baissé son Pavillon, il est aussi vrai, qu'il n'a jamais rencontré l'Amiral de Leurs HH. PP. qui ait baissé le sien, sinon en supposant, ou après être convenu, qu'il lui rendroit le Salut du Pavillon. Cette contestation dura encore toute cette année, comme on le peut voir, par plusieurs Lettres de Van Beuning, écrites sur la fin de cette même année. La suivante il ne se fit aucune jonction des Flottes, & il ne s'en parla plus.

Quoi qu'il en soit, on ne peut rien dire là-dessus, de plus judicieux que ce qu'en disoit le Pensionnaire de Hollande: (2) „ Il me paroît, „ *disoit cet habile homme*, fort étrange qu'un Roi, „ qui est engagé à défendre la liberté de la Mer, „ & à s'opposer à toutes les avanies, qui peuvent „ provenir du prétendu Domaine de la Mer, „ cherche lui-même à donner lieu à des choses, „ qui ne sont pas mieux fondées, que ce Domaine même. Nous avons consenti à saluer le „ Pavillon Anglois, bien entendu qu'on nous „ rende le Salut de la même manière: comme „ cela s'est effectivement pratiqué, en toutes les „ occasions. Si les Anglois y manquent, nous „ prétendons qu'ils manquent, envers nous, à la „ Civilité; ce qui nous met en droit non seulement de ne les pas saluer, une autre fois; mais „ encore, si nous nous trouvons les plus forts, „ de leur faire baisser le Pavillon les premiers. De „ peur qu'on ne crût que nous eussions accordé, „ aux Anglois, quoi que ce fût, en conséquence „ du prétendu *Domaine de la Mer*, nous avons „ toujours observé deux choses; savoir, que „ nos Flottes les saluassent de la même manière, „ en quelque endroit, que ce fût de la Mer „ du Nord, dans celles d'Espagne, dans l'Océan „ Britannique, & dans la Méditerranée; „ & fait observer la même chose, à l'égard des Pavilions de France, & de tous les autres Rois, „ pour lesquels nous avons du respect, de la même manière, qu'à l'égard de l'Angleterre. „ C'est une clause, que l'on n'omet en aucune Instruction de ceux, que l'on envoie en mer; „ afin qu'on voye que nous n'en faisons pas plus „ envers l'Angleterre, qu'envers les autres Puissances. Aussi S. M. doit-elle être assurée „ que, si jamais Leurs HH. PP. étoient contraintes de saluer le Pavillon Anglois, sans „ que les Anglois leur rendissent le salut; non „ seulement Elles accorderoient la même chose

„ aux Vaisseaux de Sa Majesté, mais qu'on la „ prieroit même de donner ordre à ses Amiraux; afin qu'on vît qu'elles ne mettoient „ point de différence, entre les Anglois & les „ autres; pour quelque droit, que ces derniers „ puissent avoir sur la Mer.

Ces réflexions, toutes raisonnables qu'elles sont, ne furent pas écoutées cette année; où l'on vit un mélange surprenant d'amitié & de chagrin de la France, à l'égard des Etats; disposition qui sembloit naître de ce qu'elle ne vouloit pas les obliger de s'opposer d'abord à l'invasion des Pais-Bas, & du chagrin que l'on avoit de les sentir tout à fait contraires, à ce dessein.

Pendant que les choses étoient en cet état, Ruyter, qui sembloit avoir recommencé de recouvrer sa santé, au commencement de Décembre, avoit des rechutes si fâcheuses, qu'il demouroit des heures évanoui. Cela fit craindre, qu'il ne fût hors d'état de commander la Flotte, au Printems, (3) & qu'il ne fallût, que le Pensionnaire de Hollande l'allât commander. Comme pendant son absence, toutes les résolutions étoient suspendues; n'y ayant personne, qui pût prendre sa place, & avec qui l'Ambassadeur de France pût traiter; on craignit à la Cour, que son absence ne retardât toutes les négociations; outre qu'il pourroit arriver qu'il fût tué en un combat, & que sa mort ne fit changer la face des affaires. D'Estrades n'oublioit rien, pour l'en détourner, & pour porter les Villes à le retenir.

Dès le Mois de Novembre, on avoit eu peur, en France, que cela n'arrivât, & le Marquis de Lionne en avoit écrit à l'Ambassadeur, le 19. de ce Mois, avec ordre de s'y opposer de toutes ses forces. „ Le Roi étant persuadé, *disoit* „ *De Lionne*, & avec raison, que quand même „ on gagneroit une bataille, sur les Anglois, „ par les soins du Pensionnaire; s'il en coûtoit „ une vie si nécessaire, la Cause commune „ roit plus perdu, que gagné. C'est pourquoi, „ *disoit-il*, Sa Majesté desire que, par avance „ vous détourniez De Witt de cette pensée, „ & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne „ l'exécutera point. Mais, à toute extrémité, „ si vos rémontrances ne suffisoient pas; vous „ lui déclarerez que vous avez ordre de vous y „ opposer, au nom de Sa Majesté, auprès des „ Etats; comme, en effet, Elle vcut que vous „ le fassiez, si vous n'avez rien pû gagner, sur „ son esprit. Comme ces sentimens de Sa Majesté lui sont, d'un côté, bien honorables & avantageux; c'est à lui à voir de l'autre, s'ils ne lui exciteroient pas trop d'envie, dans l'Etat. Il y a apparence que, pour éviter cet inconvénient, il aimera mieux vous donner sa parole, de ne plus songer à commander la Flotte; & s'il ne le fait pas, vous vous adresserez aux Etats mêmes, quand il en sera tems, pour l'empêcher. Il y aura assez d'autres personnes dans l'Etat, si non aussi capables, que De Witt, qui pourront soutenir le même emploi. Quoi que S. M. ne puisse consentir, que De Witt le fasse; Elle ne laisse pas de juger qu'il peut-être très-utile, qu'il y ait des Députés de l'Etat sur la Flotte. On ne peut pas douter, que ce Conseil de France ne fut très-sensé & avantageux à la République; où il n'y avoit alors per-

(1) Lettre de Van Beuning du 12. Novembre 1666.

(2) Dans une Lettre à Van Beuning du 5. de Novembre 1666.

(3) Lettres de D'Estrades du 19. de Decembre 1666. & du 23. du même Mois.

1666. personne, qui pût remplir dignement la place de De Witt. Ceux qui croiroient là-dessus, que ce Grand Homme étoit Pensionnaire de la France, qui paroïssoit avoir tant de confiance en lui, se desabuseroient facilement, en lisant l'Histoire de l'année suivante.

Au même tems la République étoit inquiétée, par les demandes des Couronnes du Nord, & par les bruits que les Espagnols faisoient courir du Roi de France; comme s'il traitoit en secret, avec l'Angleterre, sans en donner aucune communication aux Etats Généraux. Le Roi instruit de ces bruits, que les Espagnols faisoient courir de lui, par une Lettre du Comte D'Estrede, du 16. de Decembre, crut devoir s'en justifier de la maniere la plus forte, qu'il seroit possible; dans une Lettre, qu'il lui écrivit le 24. du même Mois, & où il parloit en ces termes: „ Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé, „ avec le Roi d'Angleterre, à l'exclusion de mes „ Alliez; je me serois bien gardé d'écrire aux E. E. „ Généraux, sans aucune nécessité, aux termes que „ je l'ai fait, dans ma dernière Lettre; pour leur „ donner ma Parole Royale, & toute assurance, „ qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi, „ de ce côté-là. Bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre, pour l'intérêt des Etats. Je n'aurois eu, pour m'en dispenser qu'à soutenir, pour bonnes, les Raisons, que le Roi d'Angleterre employoit, & qui paroïssent assez plausibles; pour prouver qu'il n'étoit pas l'agresseur, en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, & de moins de dépense pour moi; que de détruire aujourd'hui, par une Infidélité, que je détesterois fort en un autre, tout le fruit de l'obligation, que j'ai aquis sur les Etats, en cette rencontre. Ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation, que je conçois, de me voir obligé de vous mander quelque chose, sur cette matiere, & que le moindre billet que quelque mauvais donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des frayeurs, & des alarmes dans les Provinces Unies. Je ne crois pas que le Sr. De Witt, ni les Principaux de l'Etat me fassent ce tort d'avoir la moindre crainte, ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner de semblable. Il n'y a qu'à considérer la Boutique, où se fabriquent ces sortes de Machines, pour nous diviser, & que c'est à Brusselles, ou à Londres. Nous serions bien imprudens, si nous tombions en ces pièges-là. Pour moi, je n'y donnerai jamais lieu, & il me semble que les circonspections, que j'apporte à toute ma conduite, vont jusqu'au scrupule. Rien n'étoit meilleur, à mon sens, que le billet, que j'ai fait écrire par *Ruvigny*, au Comte de S. Albans, pour le faire voir. Il n'avoit pour fondement qu'une Proposition faite, par les Etats Généraux eux-mêmes. Cependant je n'ai pas voulu faire la chose, sans l'avoir auparavant communiquée au Sr. De Witt, & en avoir pris son sentiment. Le Sr. Van Beuning a vu, ou a pû voir, s'il a voulu, les Bilets de *Ruvigny* à S. Albans & les réponses, & il en fera toujours usé de même. Les Avis de Londres portent que le Roi d'Angleterre, le Chancelier & *Arlington* ont été souvent enfermez avec S. Albans. Peut-être a-ce été, par la nécessité, qu'ils ont eüe, de l'instruire pour le voyage, qu'il doit faire ici; mais je ne doute pas, qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation & quelque désir, que les Espagnols prisonniers & donnassent de la jalousie aux Etats Gé-

„ neraux de cette conduite, avec un homme „ (*le Comte de S. Albans*) qui paroît n'avoir de „ relation, qu'avec cette Cour, par le moyen „ de la Reine sa Maîtresse (*la Reine Mere d'Angleterre, qui demouroit en France.*) Mais ni les „ Anglois, ni les Espagnols ne s'en avoient pas, que „ le Sr. De Witt & les principaux de l'Etat, avoient été avertis de tout, par avance. Cependant comme St. Albans doit être bien-tôt ici, & que les Artisans de pareilles machines auroient encore lieu d'en faire jouer les ressorts; il est bien nécessaire que les Etats se mettent, une fois, pour toutes, au-dessus de ces bruits; & pour cela je ne fais que leur dire, après leur avoir une fois donné, & si souvent confirmé ma Parole Royale.

„ Mais si en y engageant, *disoit enfin le Roi à son Ambassadeur*, votre honneur & votre propre vie, & offrant, pour cela, de vous dépouiller de tout caractère d'Ambassadeur & de mon Ministre; en cas qu'ils voyent jamais, que je rentre en paix & en aucune amitié avec le Roi d'Angleterre, que conjointement avec l'Etat des Provinces Unies & le Roi de Danemark; ces expressions & cette offre pouvoient ajouter, auprès des peuples, quelque chose à ma parole; vous le pourrez faire, avec toute assurance de ne rien accorder.

Cette Lettre fut communiquée au Pensionnaire de Hollande, qui en fut très satisfait, & qui en demanda Copie, pour la communiquer aux autres Commissaires des affaires secretes; tant pour sa propre décharge, que pour les détromper des fausses nouvelles de Londres & de Brusselles. En effet les Etats reconnurent, qu'on mandoit de ces Villes bien des choses inventées, pour brouiller la République avec la France.

LE 13. de Janvier, les Etats Généraux (1) écrivirent au Roi d'Angleterre, & lui dirent, qu'ils avoient demandé un lieu neutre, pour y traiter de la Paix, avec ses Ministres, non pas pour eux-mêmes, qui passeroient volontiers sur toutes les formalitez, pour conclurre promptement la Paix, à des conditions sures & honorables, quand même il faudroit la traiter en Angleterre: Qu'ils n'avoient insisté, pour avoir une autre place, que parce que les Rois de France & de Danemark le souhaitoient ainsi.

Le Roi de France (2) approuva fort cette Lettre, & comme il avoit appris quelque-tems après, que la Province de Hollande avoit proposé pour cela la Ville de Liege, il témoigna que c'étoit été son intention; parce qu'il la jugeoit la plus commode, soit pour sa grandeur, soit pour sa situation. On parla ensuite de trois Places, qui seroient nommées par l'une des Parties, & présentées à l'autre; pour lui donner le choix. Mais on trouva de la difficulté, en cela. (3) Le Roi d'Angleterre vouloit qu'on traitât à la Haie, mais les Etats rejeterent cette Proposition, (4) de peur que les Ministres d'Angleterre ne fissent quelque cabale, parmi les Députés des Provinces; qui s'assembloient à la Haie, sous le nom d'Etats Généraux. La France témoignoit d'ailleurs, que cela lui étoit si indifférent, qu'elle consentiroit, si l'on vouloit, que l'on choisît Douvres, vis à vis de Calais, sur la côte d'Angleterre. Mais les Ambassadeurs de Suede, qui, quoi qu'Alliez de l'Angle-

(1) D'Estredes au T. V. de ses Lettres p. 8.

(2) Lettre de Lionne du 21. de Janvier. Là-même;

(3) Lettres d'Arlington T. II. p. 274

(4) Lettre de D'Estredes du 17. de Fevrier 1667;

1667. gleterre, ne laissoient pas d'agir comme Médiateurs, dirent au Roi d'Angleterre, (1) que les Etats Généraux souhaitoient, qu'on traitât de la Paix à *Breda*, ou à *Bois-le-Duc*, ou à *Mastricht*. On se fixa enfin à *Breda*, où l'on convint d'envoyer incessamment les Ambassadeurs. Mais il y eut là-dessus de très-grandes contestations, entre les Provinces mêmes, qui faillirent à renverser ce Projet. D'un autre côté, il est étrange que les Anglois, se confiant sur ces Propositions, ne demandassent pas une suspension d'armes, pendant qu'on traiteroit de la Paix à *Breda*; vû les grands préparatifs, qu'on faisoit en France & en Hollande. Avant que d'en venir à l'Histoire de ce qui se passa, dans cette Ville, il faut parler de diverses choses; qui firent grand bruit, en ce tems-là, & qui donnerent bien de l'occupation aux Puissances, qui eurent part à ces brouilleries, & à ces négociations.

On parla, dès le commencement de l'année, de faire une Quadruple Alliance, comme on parloit, dans laquelle entreroient le Roi de France, les Etats Généraux & les deux Couronnes du Nord. C'étoit un Projet, fait à la Cour de France, qui avoit toujours fort ménagé ces deux Couronnes, & qui avoit même souvent sollicité pour elles, auprès des Etats Généraux; ou intervenu entre ces trois Puissances, pour empêcher qu'elles ne se brouillassent, les unes avec les autres.

Un des principaux (2) Ministres de France ne favoit pas encore, sur la fin de Janvier, si la Suede y voudroit entrer, quoi que le Roi son Maître fit tout son possible, pour l'y porter; dans le dessein d'y entrer lui-même, pour en exclure la Maison d'Autriche, dès que les Suedois y feroient entrez. Il y avoit une difficulté, à cela; c'étoit que le Roi de Suede, qui agissoit comme Médiateur, entre la Hollande & l'Angleterre, étoit engagé, par le Traité, qu'il avoit avec l'Angleterre, de la secourir de quatre-mille hommes; & que les Etats Généraux demandoient un Acte au Roi de Suede, par lequel il déclarât qu'il demeureroit neutre entre eux & l'Angleterre; cela étant directement contraire à la qualité de Médiateur, entre les Puissances, qui étoient en guerre. On croyoit néanmoins, en France, que ces deux choses n'étoient pas tout-à-fait incompatibles, parce que l'on concevoit que ces quatre-mille hommes, que la Suede s'obligeoit de fournir à l'Angleterre, pourroient seulement aider l'Angleterre, pour sa défense; en cas qu'elle fût attaquée chez elle, sans agir hors de la Grande Bretagne contre la France, ni contre les Etats Généraux; quoi qu'on ne voye pas que cela fût exprimé, dans le Traité, que les deux Couronnes avoient fait ensemble. Les Etats Généraux, avant que d'accepter entièrement la Médiation de la Suede, exigeoient d'elle une Déclaration formelle; par laquelle elle s'engageât à demeurer neutre, comme elle avoit fait, par rapport au Danemark; ou au moins une Garantie du Roi de France, que la Suede ne feroit rien contre eux. On pourra voir là-dessus, ce que le Comte D'Estrades, & le Pensionnaire de Hollande disent de cette difficulté, (3) en diverses Lettres, qu'ils ont écrites au commencement de cette année. On parla beaucoup de cette affaire, mais comme les Suedois n'envoyèrent point de Troupes en Angleterre, nous ne nous y arrêterons plus.

1667. Le Comte eut une longue Conférence (4) avec De Witt & Ruiter, sur le sujet du retour de la Flotte de France, après la Campagne. L'Amiral Hollandois dit d'abord, qu'il étoit impossible de rien se promettre d'assuré là-dessus; mais que ce qu'il falloit poser, comme sûr, c'étoit que tout ce qui se pourroit faire, par la Flotte des Etats, pour reconduire celle du Roi de France, dans ses Ports, il le feroit; sur l'ordre que les Etats, ses Maîtres, lui en donneroient; mais qu'il falloit aussi que l'Amiral de France eût le même ordre, à l'égard des Vaisseaux des Etats, en cas qu'ils eussent perdu la bataille, & qu'ils ne se trouvaient pas en état de se retirer, en sûreté, dans leurs Ports. Comme l'événement des Combats étoit incertain, Ruiter étoit d'avis que le Roi donnât pouvoir à son Amiral de résoudre, sur le champ, de toutes sortes de cas; & que les Etats lui donnassent à lui-même un semblable pouvoir; afin qu'eux deux, avec le Conseil de leurs Officiers, pussent, sur le champ, prendre les résolutions les plus sûres, & les plus avantageuses à la cause commune.

D'Estrades dit là-dessus, que cela étoit un peu trop général, & que la Flotte du Roi demeureroit exposée, s'il arrivoit la même chose, que l'année précédente; qui étoit que le Vent fût Nord-Est, auquel cas la Flotte des Etats seroit obligée de gagner la côte de Boulogne, & celle des Anglois la leur, vers l'île de Wight; ce qui contraindrait la Flotte du Roi de prêter le flanc, à son grand désavantage, aux Anglois. Il s'agissoit de savoir ce qu'on devoit faire, en une semblable conjoncture; à quoi Ruiter répondit, que, si cela arrivoit, après un combat, où l'on eût eu de l'avantage sur les Anglois; on pourroit les aller attaquer ensemble, même sous les Châteaux de l'île; mais que si, au contraire, les Anglois avoient eu le dessus, & qu'ils fussent en ce poste, ou dans celui des Dunes, les Hollandois pourroient joindre dix, ou douze de leurs plus grands Vaisseaux à ceux du Roi, pour les conduire dans les Ports de France, & même y passer l'Hiver. Ruiter ajoûta qu'il en faudroit user de même, en un autre lieu, selon le vent; & conclut qu'il falloit que les Amiraux prissent, sur le champ, les résolutions, qu'ils croiroient les meilleures. On ne parla point du salut réciproque, que les deux Flottes se rendroient l'une à l'autre; mais il faut que l'on eût résolu, que celle de France rendroit le salut à la Hollandoise, quoi qu'on n'en fit aucun Article.

En ce tems-ci (5) on disoit en France, & même parmi des personnes distinguées de la Cour, qu'aussi-tôt que la guerre avec l'Angleterre seroit finie, le Roi de France en commenceroit une autre, contre l'Espagne. D'autres jugeoient que Sa Majesté T. C. ne feroit point la guerre à l'Espagne, pendant la vie de son Beau Pere, sur tout si elle faisoit la Paix avec le Portugal. Pour Van Beuning, il croyoit que, du côté de la France, on mettroit d'abord sur le tapis les prétensions, qu'elle avoit sur le Hainaut, & sur le Brabant; mais qu'on n'en viendroit pas à la guerre, si l'Espagne, pour sauver le reste, cedoit à la France un coin des Pais-Bas, qui fût à sa bien-séance, & que leurs Hautes Puissances pourroient consentir à une Ligue défensive, avec une Garantie; parce qu'on

(1) Ils le firent dans une Lettre du 24. de Fevrier 1667.

(2) De Lionne, dans une Lettre du 28. de Janvier 1667.

(3) Voyez entre autres la Lettre de l'Ambassadeur de France du 21. de Janvier 1667.

(4) Lettre du 20. de Janvier 1667. Voyez aussi une Lettre de De Witt de la même date.

(5) Voyez la Lettre de Van Beuning à De Witt du 11. de Fevrier 1667.

1667. qu'on assûroit à cet Ambassadeur, que l'on étoit toujours, en France, dans les mêmes sentimens qu'auparavant. Il jugeoit que les Etats Généraux y gagneroient deux choses fort importantes, qui étoient la conservation de l'amitié avec la France, & en même tems l'éloignement de son voisinage; à quoi l'on avoit toujours visé, depuis plusieurs années. Il jugeoit aussi que par là ils pourroient devenir Médiateurs, & par le moyen de quelques Résolutions vigoureuses, beaucoup contribuer à faire réussir les choses, sans y engager aucuns de leurs véritables intérêts. Ces dernières paroles sont un peu obscures, mais elles semblent regarder la Frontiere Espagnole.

Peu de jours après, (1) le Pensionnaire de Hollande fut voir l'Ambassadeur de France, & lui témoigna beaucoup d'inquietude, à cause des jalousies, qu'il voyoit dans les peuples des Provinces Unies, & des bruits, qui couroient, que le Roi avoit dessein d'attaquer les Pais-Bas Espagnols. Il ne voyoit aucun moyen de rassurer leurs esprits, ni de leur faire comprendre qu'il y eût de la sûreté, pour eux; ayant un Roi si puissant, pour leur voisin, & qui même, fondé sur les Droits de la Reine, en cas de mort du Roi d'Espagne, pouvoit avoir des prétentions sur les Provinces Unies. Cela avoit fait penser à De Witt, que, pour ôter toutes sortes d'ombrages, il eût été plus avantageux, pour le Roi & pour les Etats, que le Projet, qui avoit été proposé, eût été exécuté; que, par ce moyen, le Roi ayant Cambrai, S. Omer, Aire, Bruges & Dam, on pouvoit, en cas de la mort du Roi d'Espagne, déclarer, par un Manifeste aux Etats des Provinces, qui seroient demeurées à l'Espagne; que, si elles vouloient se mettre en République, le Roi & les Etats les assisteroient de toutes leurs forces, pour y obliger les Villes, qui le refuseroient. En cas que les Etats des Provinces Espagnoles n'eussent pas accepté ce parti, le Roi & les Etats des Provinces Unies, avec leurs Alliez, auroient uni leurs forces, pour attaquer ces Etats de tous côtez, & les conquérir par la force des armes.

De Witt ajoûtoit que, dans un Traité de cette nature, tout l'avantage étoit du côté du Roi, en ce que c'étoit beaucoup gagner, que de mettre un Etat Populaire, dont les résolutions sont fort incertaines, en une assiete, où son intérêt l'oblige, sans rien craindre, d'exécuter ce qu'il a promis. Tel pouvoit être, selon le Pensionnaire, l'engagement, dont il avoit parlé, & qui pourroit être insinué dans les Villes, par les Amis du Roi & des Etats. Il lui sembloit que ce seroit une affaire assurée, quand le cas de la mort du Roi d'Espagne écheroit; au lieu que si elle arrivoit, & que S. M. voulût faire valoir les Droits de la Reine, l'Empereur s'y opposeroit; prétendant être le véritable héritier, par le Testament du feu Roi d'Espagne; & feroit, outre cela, valoir la renonciation du Contrat de Mariage de la Reine. Cela étant, selon De Witt, l'Empereur joindroit à son Droit une puissante Armée, & cette guerre pourroit durer si long-tems que ceux, qui vivoient alors, n'en verroient pas la fin. En ce cas-là, il ne falloit pas prétendre, selon lui, que qui que ce fût eût le crédit de porter les PP. UU. à prendre parti. Tout ce qu'elles pourroient faire, seroit de demeurer neutres. Encore

1667. falloit-il être bien assuré, que l'ombrage, que donneroient les Armes du Roi, n'engageroit pas entièrement les Provinces à prendre le parti de l'Empereur; comme paroissant le plus juste, par le Testament du Roi d'Espagne, & par la renonciation de la France, par le Contrat de Mariage de la Reine.

De Witt ajoûta, si l'on en croit l'Ambassadeur de France, qu'ayant bien considéré tout ce qu'on vient de rapporter, & étant *passionné pour le service du Roi, autant que pour celui de ses Maîtres*; il avoit voulu ouvrir son cœur à son Ambassadeur, & lui dit de plus que, s'il avoit l'honneur d'être Ministre du Roi, il lui conseilleroit d'éviter une Guerre, dont les événements seroient assez incertains; & de s'assurer des Pais-Bas Espagnols, qui ne lui pouvoient jamais nuire, & dont il feroit toujours le maître, quand ils seroient une République; par où il ôteroit, en même tems, les ombrages aux Provinces Unies, qu'elles ne perdroyent jamais, tant qu'elles verroient que le Roi T. C. voudroit être Maître des Pais-Bas.

Si Louis XIV. eût été un Prince modéré & pacifique, qui n'eût cherché qu'à vivre en repos, & à tenir le Voisinage en paix, comme faisoit S. Louis; les raisons du Pensionnaire de Hollande lui auroient peut-être paru bonnes; mais un Prince jeune & puissant, comme lui, qui voyoit la Maison d'Autriche, l'ancienne ennemie de la sienne, tombée en décadence, & qui étoit environné d'une troupe de Courtisans, qui ne lui parloient que de Conquêtes & de Guerres, n'étoit pas en état, sans miracle, à écouter des leçons de cette nature. Aussi eût-il beau dire, qu'il étoit *aussi passionné, pour le service du Roi, que pour celui des Etats*; le Comte D'Estrades n'en fut aucunement touché, & lui répliqua tranquillement qu'il étoit fort surpris des ombrages, qu'il lui marquoit, que les Provinces Unies avoient du Roi, après tant de marques qu'elles avoient de son amitié, & de sa protection, & qu'il en étoit très-bien informé: Que si S. M. n'aimoit pas plus leurs avantages, que les siens, il y auroit de quoi apprehender, que les apparences d'ingratitude; comme celles, qu'il prévoyoit, par ces discours du Pensionnaire; n'obligeassent Sa Majesté de se retirer tout-à-fait de leur Alliance, & de prendre des mesures ailleurs: Qu'enfin, pour ce qui regardoit le détail du Projet, il ne lui pouvoit rien répondre, mais lui dire seulement qu'il en rendroit compte à S. M. n'ayant aucun ordre d'entrer en matiere, sur ces sortes d'affaires.

C'étoit ainsi que ces Ministres, qui étoient sans doute tous deux fort adroits, tâchoient de s'entre-persuader ce qu'ils ne croyoient ni l'un, ni l'autre pouvoir obtenir; comme il parut assez peu de mois après.

De Witt comprit bien, sans doute, ou il put comprendre que ses raisonnemens ne seroient pas bien reçus à la Cour de France, & il en fut convaincu l'année LXXII. quoi qu'on ait dit, que cet habile homme ne voulut pas croire, même en ce tems-là, que la France en voulût aux Provinces Unies, que lors qu'il le vit.

Le Marquis de Castell Rodrigo, & D. Estevan de Gamarre firent courir un bruit, qui vint aux oreilles (2) de la Cour de France, & qui disoit que De Witt étoit d'accord avec eux, de faire

Y z une

(1) Le 14. de Fevrier 1667. Voyez la Lettre de D'Estrade de ce jour-là.

(2) Lettre de D'Estrade du 17. de Fevrier 1667. s'il n'y a point de faute dans la Date.

1667. une Ligue défensive, pour empêcher que les Pais-Bas Espagnols ne tombassent entre les mains de la France. Le Pensionnaire, qui voyoit bien que les choses n'étoient pas encore dans l'état, où elles devoient être, pour en venir là; puis que l'Etat étoit encore en guerre, avec l'Angleterre; avoit au contraire rejetté cette Proposition, lors que les Espagnols la lui avoient faite, ou fait faire par d'autres. Il étoit en effet nécessaire que la Paix fût faite, avec les Anglois, avant qu'on pût entreprendre de s'opposer à la France.

Sur la Proposition du Roi d'Angleterre de s'assembler à la Haie, pour y traiter de la Paix, De Witt déclara à l'Ambassadeur de France qu'il empêcheroit, autant qu'il pourroit, qu'on ne la mît sur le tapis; parce qu'elle causeroit, sans doute beaucoup de desordre dans les Villes, dont la plûpart n'étoient que trop portées à favoriser les Anglois. Il déclara néanmoins, qu'il ne le feroit pas ouvertement; mais qu'il se faisoit fort de l'empêcher, sous main. Pour y parvenir, avec plus de sûreté, il croyoit que si les Ministres Suedois faisoient cette ouverture au Roi de France, il seroit bon que Sa Majesté leur témoigna, qu'elle ne croyoit pas, que la Proposition du Roi d'Angleterre fût fort sincère; de sorte qu'il seroit bon que le Ministre Suedois, qui étoit à Londres, détournât de lui-même cette ouverture.

Le Comte de St. Albans retourna en France, mais hors d'état d'y négotier la paix, & peu propre à traiter rien de semblable, (1) comme De Lionne le reconnut, par les conversations qu'il eut avec lui. La Cour d'Angleterre voulut néanmoins rendre la France suspecte aux Hollandois, comme si elle la vouloit faire à part; quoi qu'elle n'en eût aucune envie.

Le Roi d'Angleterre ayant cependant proposé aux Etats Généraux, dans une Lettre du 31. de Janvier, d'envoyer ses Ambassadeurs pour traiter, à la Haie, de la Paix; ils lui répondirent le 24. de Fevrier, comme pour le remercier de ce qu'il leur faisoit l'honneur de vouloir bien nommer, pour faire la paix, une de leurs Villes. Mais en même tems, ils le prièrent de vouloir plutôt que la Paix se négotiât à Maftricht, ou à Bois-le-Duc, ou à Breda. Ils jugeoient que ces Places étoient plus propres à cette négociation que la Haie, parce que c'étoient des Villes fermées, & que les Garnisons tenoient en bon ordre; au-lieu que la Haie étoit un lieu ouvert de tous côtez, & par conséquent sujet à plusieurs inconveniens & accidens fâcheux, qui pouvoient arriver entre les Ministres des Rois & Etats, qui étoient en guerre, les uns contre les autres; comme on l'avoit éprouvé autrefois, sans que l'autorité du Gouvernement le pût empêcher.

Cette raison est un peu tirée de loin, & on ne s'en est nullement avisé, lors que la Paix de Ryswyk y a été conclue. Mais la véritable raison étoit celle, que l'on trouve dans une Lettre du Marquis de Lionne au Comte D'Estades, du 21. de Fevrier de cette année, au tems qu'on parloit de la Paix, dont il s'agit. „ Il se peut faire, disoit ce Ministre de Louis XIV. que le Roi d'Angleterre ait eu en cette nomination une intention fort dangereuse, contre le présent gouvernement des Etats, & nommément contre la personne de De Witt, & qu'ayant considéré ce que Downing avoit été capable de faire lui-même & pres- que sans caractère, pour jetter des divisions,

(1) Voyez la Lettre à D'Estades du 18. de Fevrier 1667.

1667. „ entre les Provinces Unies; il en ait tiré cette conséquence, que trois, ou quatre personnes, avec le caractère d'Ambassadeurs, pourroient agir fort utilement pour lui, dans cette même vuë, pour abatre le crédit de De Witt, & relever la Maison d'Orange; en se prévalant de la grande envie, que les Peuples ont d'avoir la Paix, & leur faisant adroitement insinuer, sur les moindres difficultez, que lui-même seroit naitre, que c'est le Pensionnaire qui les prive de ce bien; & enfin en faisant efficacement agir, pour toutes ces fins, tous les adhérens & serviteurs de la Maison d'Orange, qui ne sont pas en un nombre, que l'on puisse mépriser.

Cela étoit d'autant plus probable qu'il y avoit des Provinces, comme on le verra, qui étoient en cette disposition, & qui étant excitées, & se trouvant ensemble, pouvoient d'autant plus facilement causer une Révolution dans le Gouvernement. On avoit vu, du tems de Cromwel, que le peuple de la Haie, entêté de la grandeur de la Maison d'Orange, avoit commis mille insolences contre les Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre, qui s'y vouloient opposer; ce qui causa une cruelle guerre entre les deux Républiques, comme on l'a raconté, en faisant l'Histoire de ce tems-là. Le Roi, ajoutoit De Lionne, desire que, comme de vous mêmes, & sans dire qu'on vous en ait écrit un mot d'ici, vous représentiez au Pensionnaire tous ces inconveniens; qui regardent principalement sa personne, & la destruction de son crédit, ce que vous pourrez faire, avec adresse, pour les lui faire appréhender si vivement, qu'il vienne, s'il est possible, à désirer lui-même de pouvoir rompre un coup, qui peut lui être si fatal; & qu'en cas, que vous le trouviez susceptible de cette crainte, comme la Prudence semble le lui conseiller, & que vous le voyez en résolution de tâcher d'éviter le piège qu'on lui tend; vous pourrez, en ce cas-là, lui promettre toute la protection du Roi, dont il pourra avoir besoin, pour éluder l'artifice des Anglois; par le moyen de la réponse que pourra faire Sa Majesté à leur proposition de nommer la Haie; laquelle réponse vous devrez, en même tems, concerter avec lui; pour faire au plutôt savoir à Sa Majesté, ce que vous aurez arrêté ensemble. Vous l'assurerez que vous ne doutez pas, que Sa Majesté ne l'exécute avec plaisir; tant pour l'avantage de De Witt, que pour se parer aussi, contre tous les effets de la mauvaise intention, que les Anglois semblent avoir, pour ce qui le regarde, & cette Couronne.

Le Roi de France ayant, sans doute, reçu le résultat de la conversation, que son Ambassadeur avoit eue avec le Pensionnaire, écrivit aux Etats Généraux, une Lettre datée du 25. de Fevrier, où il disoit avoir reçu de Pufendorf, Secrétaire de l'Ambassadeur de Suede, une Copie de la Lettre, qu'ils avoient reçue du Roi d'Angleterre, & où il le louoit fort de l'amour, qu'il sembloit avoir pour la Paix; après quoi il ajoutoit, que néanmoins comme en toutes les grandes affaires la Prudence vouloit, que l'on cherchât à se précautionner, contre tous les inconveniens, qu'on prévoit pouvoir arriver; il avoit considéré, en cette nomination d'une de leurs Villes, qu'il peut être fort dangereux, pour un Etat Populaire, qui se trouve en guerre, d'y recevoir, avant la paix faite, pour quelque cause que ce soit, les Ministres du Prince, avec lequel il est encore en rupture, & parti-
cu-

1667. „ culièrement, lors que cet Etat a d'autres Al-
 „ liez, dont les interêts doivent être ménagés,
 „ par la même Négociation. Pendant que la Paix
 „ demeure encore incertaine, *continuoit le Roi*,
 „ la présence & l'action de ces Ministres peut
 „ donner lieu à toutes sortes de Cabales, pour
 „ jeter des méfiances & former des divisions; &
 „ comme les Peuples sont quelquefois aussi sus-
 „ ceptibles des impressions fausses, que des avis vé-
 „ ritables; ce qui n'arrive pas dans les Etats Mo-
 „ narchiques, où tout se règle par la volonté du
 „ Prince; par ces raisons & plusieurs autres, que
 „ nous avons chargé nôtre Ambassadeur de vous
 „ expliquer; nous avons estimé de ne devoir pas
 „ consentir, que la Paix se traite en une de vos
 „ Places; en quoi nous n'avons d'autre vuë, que
 „ vôtre propre & plus grand bien, aussi bien que
 „ celui de nos affaires; qui y est si mêlé, que
 „ vous ne sauriez recevoir de préjudice, que nous
 „ n'en recevions bientôt le contre-coup.

Après d'autres complimens des plus tendres,
 pour les Etats Généraux, & des civilités pour
 le Roi Charles II. il disoit „ qu'il avoit sujet
 „ d'appréhender, dans le cours d'une si impor-
 „ tante négociation, ou que les ordres de Char-
 „ les ne fussent pas toujours bien exécutés, ou
 „ même que ses Ambassadeurs, pensans mieux
 „ faire pour son service, n'adhérasent, avec trop
 „ de complaisance, aux suggestions de ceux, qui
 „ croyent avoir quelque intérêt à la durée de
 „ cette guerre; il se relâchoit jusqu'à consentir
 „ que l'on s'assemblât à Douvres.

Ce n'étoit pas qu'il crût que son sentiment
 fût suivi, ni qu'il le souhaitât; c'étoit seule-
 ment pour empêcher, que le Congrès des Am-
 bassadeurs ne se tint à la Haie, pour les raisons
 que l'on a dites.

Les Etats Généraux ne laisserent pas de re-
 mercier le Roi, (1) de la manière, dont il s'in-
 tressoit au bien de la République, & bien loin
 de le contredire sur ce qu'il avoit nommé Dou-
 vres; ils témoignèrent qu'ils étoient même prêts
 d'envoyer leurs Ambassadeurs à Londres, s'il le
 trouvoit bon.

Les (2) Provinces néanmoins de Gueldre,
 d'Overyffel, de Frise & de Groningue, qui vou-
 loient que la Haie fût le lieu, où la Paix se
 traitât, demandèrent que la résolution de la Hol-
 lande, d'accepter une place en Angleterre pour
 cela, fût communiquée à leurs Provinces, avant
 qu'elle fût exécutée, selon les formes ordina-
 res; mais la Province de Hollande, qui voyoit
 que cela tireroit l'affaire en longueur, avoit pas-
 sé outre; en déclarant aux Députés des Provin-
 ces, que l'on a nommées, qu'elle prenoit sur elle
 les reproches, que les Députés pourroient re-
 cevoir de leurs Supérieurs, & qu'elle leur dé-
 clareroit qu'étant Souveraine chez elle; on ne
 pouvoit pas l'obliger d'accepter un lieu, dans
 son Territoire, contre son gré. Ainsi sans at-
 tendre la résolution des Provinces, elle alloit en-
 voyer au Roi d'Angleterre la Lettre, qu'elle lui
 avoit écrite; où elle refusoit la Haie, pour la
 Place du Congrès, & nommoit trois autres pla-
 ces, dans le Territoire des Etats Généraux,
 dont la France & l'Angleterre pourroient accep-
 ter l'une.

En ce tems-là, D. Estevan de Gamarre &
 Friquet pressèrent fort le Pensionnaire de Hollan-

de, de porter cette Province à faire une sus- 1667.
 pension d'armes avec l'Angleterre; mais il ne
 leur répondit ni oui, ni non, & ne leur donna,
 que des paroles ambiguës. Cependant il char-
 gea D'Estrades d'écrire à De Lionne, que son
 sentiment étoit de n'en point faire; parce que,
 si les Etats convenoient d'une suspension d'ar-
 mes, toutes les Amirautes arrêteroient l'équipe-
 ment de la Flotte, & que les Etats se trouve-
 roient ainsi sans Armée Navale; au lieu que s'ils
 en avoient une, cela diminueroit la fierté des An-
 glois. Il croyoit aussi, que si le Roi de France
 ne consentoit point, à cette suspension d'armes,
 sans néanmoins la refuser entièrement; les Anglois,
 dans l'espérance de l'obtenir, négligeroient leur
 armement, pour épargner leur argent; ou plutôt
 le dépenseroient en autres choses, & ne met-
 troient pas d'obstacle à la Paix, par des deman-
 des exorbitantes; parce qu'ils verroient le Roi
 de France & les Etats armez, & en état de ne
 leur rien accorder, par crainte.

C'est ce qu'en dit le Comte D'Estrades, (3)
 mais De Witt lui-même écrivit un peu plus au
 long ses raisons à Van Beuning, en ces termes:

„ Je suis d'avis qu'une suspension d'armes, ne peut
 „ être que très-préjudiciable à Leurs Hautes
 „ Puissances & à leurs Alliez; vû les apparences
 „ qu'il y a de remporter quelque avantage consi-
 „ dérable, par la Bénédiction de Dieu, avec nos
 „ Flottes combinées, si les Anglois refusent la
 „ paix; ce qui pourroit, plus que toute autre
 „ chose, déterminer le Roi d'Angleterre à pen-
 „ ser à traiter au principal; ce qui pourroit tra-
 „ ner encore long-tems, à la faveur d'une suspen-
 „ sion d'Armes, sujete à mille incidens.

„ D'un autre côté, l'humeur de nôtre Nation,
 „ & la constitution de nôtre Gouvernement sont
 „ telles, que, pour peu que nous nous endor-
 „ mions, on a plus de peine à nous réveiller, &
 „ à nous remettre en mouvement. Outre cela,
 „ combien de richesses ne hazarderoit-on point
 „ en Mer, à la faveur d'une suspension d'armes;
 „ combien ne feroit-on pas venir de Marchandi-
 „ ses des Pais Etrangers? Tout cela se trouve-
 „ roit exposé à être enlevé, dès qu'on repren-
 „ droit les armes. On ne voudroit pas faire une
 „ perte si considérable, & la crainte du danger
 „ pourroit être cause, qu'on accorderoit alors
 „ plus; que le bien, & l'honneur de l'Etat ne
 „ pourroient le permettre.

„ Joignez à cela, que Leurs Hautes Puissances
 „ & leurs Alliez sont disposés à traiter de la Paix,
 „ sur le même pied, dont on pourroit traiter de
 „ la suspension d'Armes; c'est-à-dire, à condi-
 „ tion que chacun demeurera dans la possession
 „ de ce qu'il a. Pour peu que le Roi d'Angle-
 „ terre veuille s'y prêter, on pourra faire une
 „ Paix aussi promptement, qu'une suspension d'ar-
 „ mes. S'il a quelque autre but, qui soit plus
 „ avantageux, Leurs Hautes Puissances & leurs
 „ Alliez ne doivent pas l'aider à y parvenir, par
 „ une suspension. Les plus éclairés du Gouver-
 „ nement, & les mieux intentionnés sont non
 „ seulement de ce sentiment; mais ils jugent,
 „ qu'il ne faut pas le divulguer; afin de laisser le
 „ Roi d'Angleterre dans l'opinion, où il est, &
 „ dans laquelle il est entretenu, par la présom-
 „ ption naturelle à sa Nation, qu'il pourra,
 „ quand il le voudra, obtenir cet Armistice; car
 „ cette présomption sera cause, que les Anglois se
 „ presseront moins à travailler à leur armement.

Y 3

11

(1) Dans une Lettre qui est au Tome V. D'Estrade p. 65.
 sans date.

(2) Lettres du même du 27. de Février & du 3. de
 Mars.

(3) Lettre du 3. de Mars 1667.

1667. Il y avoit encore une autre raison, pour laquelle Charles II. ne pouvoit pas faire travailler à l'armement de sa Flotte; qui étoit que l'argent, qu'il avoit eu du Parlement, pour l'équiper avoit été distrait en partie à l'entretien des Dames, dont il étoit entêté.

Ce Prince fit d'abord quelque difficulté de consentir, qu'on choisît une autre place, pour la négociation de la Paix, que la Haie; quoi que le Roi de France lui eût nommé Douvres, & que les Etats de Hollande eussent offert d'envoyer même à Londres, pour cela. Il y eut quatre Provinces; savoir, la Gueldre, la Frise, l'Overyffel, & celle de Groningue & des Omlandes, qui furent d'avis d'accepter la Haie. La Frise déclara même qu'elle ne fourniroit aucun Vaisseau, pour continuer la guerre, si l'on n'acceptoit la Haie; à laquelle la Zélande se joignit. Il parut une si grande dissention, entre les Provinces, qu'elle effraya l'Ambassadeur de France, & qu'il (1) écrivit tout épouvanté au Marquis De Lionne, „ que la Déclaration du Roi d'Angle-

„ terre, de ne vouloir traiter, qu'à la Haie, a-
 „ voit donné lieu à la Zélande de prendre le parti de la Frise, & de dire qu'elle ne fourniroit plus rien, pour l'armement de la Flotte; puis
 „ qu'on refusoit la Haie, pour y traiter la Paix;
 „ & qu'ainsi la Flotte des Etats seroit plus foible de trente Vaisseaux, que ces deux Provinces
 „ fournissent, & qu'il étoit à craindre, que l'Union ne se rompît.

„ Jamais Mr. De Witt, disoit D'Estrades, n'a eu tant de fâcheuses affaires, ni si difficiles à soutenir qu'à présent; pour retenir les Provinces de n'aller pas si vite, sur le choix de la Haie. J'ai présenté (2) un Mémoire aux Etats, ce matin, afin que chaque député l'envoyât à sa Province, & voye par-là, que le Roi ne consentira jamais au lieu de la Haie.

„ Il reste présentement à voir, quel parti on prendra, en cas qu'on ne puisse pas ramener les Provinces, qui se séparent; car si la Hollande & l'opposition, que je fais, au nom du Roi, ne peuvent pas empêcher le choix de la Haie; il faut tenir pour assuré, que les cabales contraires auront prévalu, & que ces mêmes cabales feront faire la paix. avec l'Angleterre, contre le sentiment de De Witt.

Dans cette extrémité, qui n'étoit néanmoins pas telle à beaucoup près, que cet Ambassadeur la croyoit; il lui vint à la pensée, comme il le dit en cette Lettre, que si la Hollande pouvoit être obligée à soutenir cette guerre seule, avec la jonction de la Flotte Française, & de celle du Roi de Danemark; on pourroit avoir le tems de les faire rentrer dans leur devoir, par la force, & que du moins on retarderoit la paix; en empêchant qu'elle ne se traitât à la Haie, & qu'il arriveroit des conjonctures, qui serviroient à ramener les esprits. Mais D'Estrades y trouvoit une difficulté, qui étoit que la Hollande, ayant trente gros Navires de moins, on auroit de la peine à la faire résoudre à prendre ce parti; si elle ne tiroit quelques subsides de ses Alliez, pour remplacer ceux, que la Zélande & la Frise refusoient.

De Lionne (3) écrivit à D'Estrades, qu'il auroit pu se servir d'un Billet de (4) Pufendorf,

(1) Lettre du 24. de Mars 1667.

(2) Voyez-le à la p. 100. du T. V. de ses Lettres.

(3) Le 25. de Mars 1667.

(4) Il se nommoit *Esaïe*, & étoit Frere du Jurisconsulte & de l'Historien.

Sécretaire de l'Ambassadeur de Suede, où il disoit, que la Proposition de Douvres avoit été reçue en Angleterre avec joie, & que le Roi Charles II. n'avoit changé en suite de sentiment, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; que sur l'avis qu'il avoit eu, que la Proposition de la France exciteroit du bruit, & peut-être de la division entre les Provinces. Le Roi de France avoit sù, que l'avis de nommer la Haie, avoit été donné, par une personne, des Etats mêmes, mais Partisan du Prince d'Orange; & il croyoit voir par-là, que tout ce que faisoient les Anglois alloit directement contre De Witt, qu'il promettoit néanmoins d'appuyer jusqu'au bout. Un homme, qui connoissoit les Anglois, & qui savoit ce qu'ils étoient capables de faire, dit à De Lionne que, si les Ambassadeurs d'Angleterre étoient reçus à la Haie, la personne du Pensionnaire de Hollande n'y seroit pas en sûreté, contre quelque mauvais coup. Le Ministre de France ne manqua pas de l'en avertir, & témoigna même que, si Breda, ou Bois-le-Duc étoient acceptés, il croyoit qu'il seroit mal d'y aller.

Cependant le Comte D'Estrades présenta un Mémoire aux Etats, le même jour, que Lionne lui écrivit. Il y représenta ce qui s'étoit passé, par rapport au choix d'une Place, pour y traiter de la Paix, & leur fit remarquer que le Roi de la Grande Bretagne avoit rejeté les trois places, qu'ils avoient offertes, & même Douvres, nommée par le Roi de France, pour s'opiniâtrer à vouloir la Haie; pour quelque autre dessein, que celui d'y traiter de la Paix: Que le Roi son Maître demeureroit ferme à refuser cette place, & qu'il l'avoit chargé de presser l'équipement de leur Flotte, comme il le feroit, de son côté, à l'égard de la sienne.

Peu de jours après, l'Ambassadeur reçut un Mémoire (5) du Roi, où il lui marquoit principalement de s'appliquer à reconcilier les Provinces, entre elles; en leur représentant de sa part, combien elles se feroient de tort de se diviser, & de plaisir aux Anglois. Comme ces raisons ont déjà été dites, ou peuvent être recueillies de ce qu'on vient de dire; nous ne les rapporterons pas plus au long.

Le 31. de Mars, D'Estrades écrivit au Roi quelle avoit été sa conduite, dans cette division des Provinces. Il étoit d'autant plus empêché en cette affaire, pour ramener les Esprits; que les Espagnols faisoient tout ce qu'ils pouvoient, pour persuader aux Provinces Unies, que la France n'avoit d'autre dessein que celui de les conquérir, après s'être rendue maîtresse des Pais-Bas Espagnols. Ce n'étoient pas, à ce que dit D'Estrades, ni De Witt, ni les habiles gens de l'Etat qui les croyoient; mais seulement les Peuples & les Magistrats particuliers des Villes, & c'étoient là leurs entretiens ordinaires. L'Ambassadeur de France fit ce qu'il put, pour détruire ces bruits; en étalant les secours, que le Roi son Maître avoit donnés aux Provinces, & le soin qu'il prenoit de préparer la Flotte, qu'il devoit joindre à celle de l'Etat. On pouvoit bien croire, que ce dessein de la France n'éclateroit pas si-tôt; mais il n'y avoit guère de gens clairvoyans, qui n'eussent peur que ce dessein n'éclatât, quand il seroit tems.

Cependant les Provinces, qui paroissent d'abord divisées, (6) se réunirent pour pousser vi-

gou-

(5) Pag. 102. du même Volume V.

(6) Lettre de De Witt à Van Beuning du 7. Avril

1667. goureusement la Guerre, contre l'Angleterre. Ce n'étoit pas la première fois, qu'elles s'étoient réunies, après s'être querellées assez violemment. Les Députés de Zélande, en particulier, firent connoître aux autres Provinces, que, si la leur avoit été d'un sentiment contraire, touchant la place du Congrès pour la Paix; ce n'étoit pas, par aucune disposition, où ils fussent de favoriser les Anglois. C'est ce qu'ils appuyèrent, par une Résolution contraire de leur Province. Ils exhorterent là-dessus les autres Provinces, à faire paroître la fermeté nécessaire, en cette occasion, & à ôter toute espérance contraire aux Ennemis. On prit en effet, dans l'Assemblée des Etats Généraux, une résolution unanime & positive de ne se relâcher en rien, à l'égard des Anglois; au-delà des offres, qu'on leur avoit faites, depuis long-tems. Il peut sans doute arriver que les Provinces soient quelquefois divisées, en des affaires domestiques; mais il n'arrive point qu'elles se divisent, entre elles, par le dessein de quelques-unes de favoriser l'Ennemi commun. Aussi la Province de Hollande se joignit-elle à celle de Zélande, & les autres Provinces prirent-elles le même parti. Comme la Province de Hollande jugeoit que les Anglois pourroient s'imaginer, que s'ils avoient du dessous, dans la guerre; ils ne laisseroient pas d'avoir la paix aux conditions, qu'on leur avoit offertes, dès qu'ils voudroient les accepter; au lieu que s'ils avoient le dessus, ils seroient maîtres des conditions; on marqua ce qu'on refuseroit, & ce que l'on accepteroit. Il fut encore résolu de demander à la France, & au Danemark la Garantie du Traité, qu'on pourroit faire.

Le Pensionnaire jugeoit que la peur, que D'Éstrades avoit eue, que les suites de la diversité de sentimens, qui parut d'abord, ne fussent fatales à la République, fit qu'il alarma la Cour de France, comme on l'a dit. Mais Van Beuning, qui avoit reçu une autre Lettre de De Witt, calma les esprits: „ Je conçois aisément, „ dit-il à l'Ambassadeur des Etats, que la crainte, „ que Mr. D'Éstrades a eue que ces dissensions n'eussent des suites plus mauvaises, aura „ été cause qu'il a grossi la description, qu'il a „ faite de la foiblesse, & des mauvaises dispositions de quelques Provinces; ce qui a augmenté l'alarme dans la Cour, où vous êtes. Mais „ à présent, que les choses ont entièrement „ changé de face; j'espère que les funestes impressions, que l'on avoit prises, n'auront point „ de suite, & que les sentimens dans lesquels „ le Roi avoit témoigné d'être, en apprenant „ les contestations mal fondées des Provinces, „ serviront à les tenir plus unies, lors qu'il s'agira de traiter à fonds, de la grande affaire „ de la Paix. Ce fut aussi ce qui arriva.

Mais auparavant, le Pensionnaire avoit été effectivement épouvanté de la division des Provinces, puis qu'il avoit témoigné autant d'inquiétude au Comte D'Éstrades, qui écrivit là-dessus à De Lionne, comme si tout eût été en une confusion très-dangereuse, dans les Provinces Unies. Cependant De Witt écrivit à Van Beuning une Lettre semblable à celle, dont on vient de donner l'extrait, comme on le peut voir, par une (1) Lettre du Roi à son Ambassadeur.

Appelboom, Envoyé de Suede, donna, le 6. d'Avril, aux Etats une Lettre, du Roi d'Angleterre, du 28. de Mars, par laquelle il accep-

toit la Ville de Breda, pour les Conférences; 1667. apparemment pour ne pas laisser l'honneur à la France, de nommer le lieu des négociations, s'il avoit accepté Douvres.

Leurs (2) Hautes Puissances nommerent le même jour des Commissaires, pour conférer avec les Ambassadeurs de France & de Danemark; qui convinrent que leurs Maîtres accepteroient cette Place; sur quoi il fut résolu de répondre ce jour-là au Roi d'Angleterre, pour lui marquer qu'on l'acceptoit aussi, & lui envoyer des Passeports; en bonne forme, (3) pour *Denzil Lord Hollis*, & *Henri Coventry*, pour lesquels il en avoit demandé. Le Pensionnaire de Hollande écrivit à Van Beuning, qu'il seroit à souhaiter que S. M. T. C. envoyât au plutôt ses instructions, & les pouvoirs nécessaires à son Ambassadeur; parce que *Clingenberg* & *Charisius*, Ambassadeurs de Danemark avoient déjà les leurs.

Quoique les Etats Généraux eussent loué Charles II. dans la Lettre, qu'ils lui écrivirent sur sa prompte acceptation de Breda, de l'aversion, avec laquelle Sa Majesté appréhendoit la continuation de l'effusion du Sang Chrétien; ils ne s'y fioient pas si fort, que de retarder, à cause de cela, l'équipement de leur Flotte & de Witt étoit persuadé, que si l'on se pressoit, de tous côtez, de mettre les Flottes des Alliez en mer; cela ne contribueroit pas peu à hâter la conclusion de la Négotiation, où l'on alloit entrer. Aussi pour n'avoir point de retardement, sur la jonction des Flottes Française & Hollandoise, on recommença (4) de parler du salut du Pavillon. Les François continuèrent à dire qu'un Amiral, en Chef, de France n'avoit jamais baissé le Pavillon. Van Beuning opposoit à cela les raisons, qu'on a déjà rapportées ci-devant; mais on ne lui répondoit, pour toutes raisons, sinon „ que Leurs Hautes Puissances „ souffriroient, que leurs Vaisseaux ayant salué les „ Anglois du Pavillon, ces derniers ne leur rendissent pas le même salut, dans les Mers Britanniques; où le Roi de France n'avoit pas „ moins de droit qu'eux; les Etats ne pouvoient „ pas exiger de lui, par une Convention, plus „ que du Roi d'Angleterre.

Van Beuning dressa là-dessus un Mémoire de la part des Etats, où il prouva que le salut, „ que les „ Vaisseaux de Guerre de deux Etats Souverains „ se rendent l'un à l'autre, en pleine Mer, n'est „ nullement un Acte de soumission d'un Inférieur „ à son Supérieur; puis qu'ils sont indépendans „ l'un de l'autre, & que leurs Flottes, ou Navires se rencontrent en un lieu neutre; mais une „ civilité & une déference d'honneur, & de „ respect; qui, de Prince à Prince, & d'Officier „ de Prince, à Officier de Prince, n'est jamais „ reçu, sans qu'on le rende.

Il est certain qu'on ne pouvoit rien opposer de solide à cela, puis qu'il n'y avoit aucun Traité là-dessus, ni aucune Coutume établie. C'est ainsi qu'un Ambassadeur, qui va à l'audience d'un Prince Souverain, se découvre le premier, & le Prince après lui; sans que néanmoins on en tire aucune conséquence, contre l'Ambassadeur, comme s'il venoit d'une Puissance dépendante, de celle qui lui donne Audience.

Le Roi de France (5) joignit au Comte Godofroy

(2) Voyez la même Lettre de De Witt; du 7. d'Avril.

(3) On les peut voir parmi les Lettres de D'Éstrades T. V. p. 129.

(4) Voyez la Lettre du Van Beuning du 8. d'Avril de l'année 1667.

(5) De Witt Lettre du 14. d'Avril 1667.

(1) Datée du 1. d'Avril, s'il n'y a point de faute dans la date. Voyez aussi la Lettre de Van Beuning, du 8. d'Avril.

1667. *fron D'Estrades*, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté &c. *Honoré Courtin*, Conseiller d'Etat de Sa Majesté, & Maître des Requêtes &c. Les Etats Généraux envoyèrent des Députés du Conseil d'Etat, pour avoir soin de faire préparer le lieu, où les Conférences se tiendroient.

Comme les Suedois étoient Médiateurs, avant que de rien faire, on parla d'un Projet nommé de *Réintégration*; par lequel on devoit renouveler les anciennes Alliances des Rois de Suede, avec les Etats Généraux, & dont on avoit déjà parlé du tems de Charles Gustave. Les Députés des Etats eurent là-dessus deux longues Conférences, avec Christophle Delphique, Burggrave & Comte de Dhona, l'un des Ambassadeurs de Suede. Mais comme on n'avoit rien avancé, les Etats Généraux firent prier le Comte D'Estrades d'assister aux Conférences; tant pour être témoin de la complaisance, & de l'équité avec lesquelles ils en vouloient user, envers la Couronne de Suede; que pour les aider, par ses bons conseils, à surmonter les difficultés, qui se pourroient trouver, en cette négociation. D'Estrades y ayant consenti, on en fit avertir le Comte de Dhona, & le prier de le trouver bon; dans la pensée qu'il feroit de son côté, la même prière à l'Ambassadeur de France; ce dont on se flattoit, à cause de la bonne intelligence, dans laquelle le Roi de Suede avoit témoigné au Roi de France, de vouloir vivre avec lui, au Mois de Décembre dernier. Le Comte de Dhona y avoit d'abord consenti; mais ensuite, il le refusa.

On s'étoit apperçu, dans les deux Conférences, que l'on avoit eues avec lui, qu'il prétendoit insister sur divers Articles, qu'on jugeoit déraisonnables, quoi qu'on en montrât l'iniquité; & qu'il n'en donnât aucune raison, sinon que ses ordres portoient qu'il y insistât. On crut que c'étoit à cause de cela même, qu'il ne vouloit pas avoir D'Estrades pour témoin. De Witt étoit persuadé, qu'on n'avoit envoyé le Comte de Dhona, en Hollande, dans le tems auquel les Plénipotentiaires Anglois s'y rendoient; que pour se joindre à eux, & faire toutes sortes de Cabales, en faveur du Prince d'Orange, avec qui il étoit; d'autant plus qu'ayant été très-long-tems hors de Suede, il n'étoit pas fort bien instruit des affaires de cette Couronne, avec les Etats. Cependant cela n'arriva point. Le même Pensionnaire jugeoit, que le Roi de France pourroit beaucoup contribuer, à tenir les Suedois dans les bornes de l'équité; en leur représentant avec vigueur l'injustice de leur conduite, en repoussant leurs menaces, & en assurant les Etats Généraux, que la France effectueroit contre la Suede la Garantie; qu'elle leur avoit promise, par le Traité de l'an MDCLXII. En effet le Roi avoit engagé les Etats, à abolir les éclaircissements du Traité d'Elbing, comme on l'a dit ci-devant. Ce même Traité avoit été regardé, comme la base de l'amitié mutuelle des Suedois & des Hollandois; où tout avoit été réglé, comme les Suedois le souhaitoient, à condition qu'ils l'observeroient religieusement. Cependant ils cherchoient alors de l'anuller. C'est ce que De Witt mandoit à Van Beuning pour le dire au Roi de France; mais comme cela n'eût aucune suite, je ne m'y arrêterai pas.

Le 22. d'Avril, le Roi de la Grande Bretagne répondit civilement aux Etats Généraux, & leur dit qu'il avoit reçu les Passeports pour ses Ambassadeurs, qu'il étoit disposé à faire une

bonne Paix avec eux, & que pour arres (c'est ainsi qu'il parle) il acceptoit l'alternative qu'ils lui avoient proposée ci-devant; savoir, que les deux parties demeureroient dans la possession, de ce qu'elles avoient pris. C'étoit, selon lui, un Article Préliminaire, dont on devoit convenir d'abord; après quoi on pourroit faire la Paix, sur le pied de celle de MDCLXII. Enfin il les avertit, sur ce qu'ils avoient souhaité de savoir le tems, auquel ses Ambassadeurs pourroient venir, qu'ils partiroient le 2. de Mai, pour se rendre à Fleffingue aussi promptement que le vent permettroit; & pria les Etats de leur faire tenir prêts des Yachts, où d'autres Vaisseaux, pour les conduire à Breda, avec tous leurs équipages, comme ils le lui avoient offert. On eût sujet d'être surpris, comment il ne demandoit pas, que, pendant les négociations de la Paix, il y eût une suspension d'Armes; puis qu'il ne pouvoit pas ignorer que la Flotte Hollandoise seroit bien-tôt à la Voile, & que l'on parloit toujours de l'Escadre Française, qui s'y devoit joindre.

Un Historien (1) Anglois remarque que Charles II. fit une faute, dans la négociation de la Paix, en ce qu'il ne demanda pas un Armistice, pendant qu'on traiteroit à Breda, à mettre fin à une Guerre, qui avoit coûté des sommes immenses à l'Angleterre & aux Provinces Unies. Il croyoit que les Hollandois avoient trop d'honneur, comme parle l'Historien, pour faire des hostilités, pendant qu'on travailloit à la Paix; mais il ajoute, que ce Monarque crut qu'il valloit mieux épargner ses revenus, pour les employer à quelque autre chose. Il se laissoit épuiser aux Dames, auxquelles il faisoit présent de sommes, qu'on ne lui avoit pas données pour cela.

On parloit (2) alors, plus que jamais, comme d'une chose assurée, de ce que Van Beuning avoit déjà mandé auparavant au Pensionnaire de Hollande, touchant le dessein du Roi de France, de soutenir, par les Armes, ses prétensions sur les Pais-Bas Espagnols. On disoit en France, que le Roi étoit en état de faire marcher cinquante-mille hommes, du côté de la Flandre. Pour être mieux en état de faire réussir cette entreprise, la France cherchoit à faire la paix, avec l'Angleterre.

Cependant Van Beuning pressoit les François, de s'expliquer à tems aux Etats Généraux, sur ce qu'ils avoient promis de ne rien entreprendre, contre les Espagnols; sans les en avertir, tant par le Ministère du Comte D'Estrades, que par le sien. On lui répondoit, que l'on étoit toujours dans les mêmes sentimens; mais qu'il n'étoit pas encore tems de s'expliquer davantage, pendant qu'on étoit en guerre, avec les Anglois. D'ailleurs la France vouloit faire croire, qu'elle ne pensoit pas à la guerre. L'Ambassadeur des Etats n'en croyoit rien, mais il jugeoit que l'Espagne devoit & pourroit la prévenir, pendant qu'il en étoit tems; en cedant à la France ce qui étoit le plus à sa bien-séance, & en faisant un Traité avec elle, sous la Garantie de Leurs Hautes Puissances. Van Beuning pensoit, que la France ne refuseroit point un accommodement. Il jugeoit qu'on pourroit faire donner ce conseil à l'Espagne, par l'Empereur. Mais cela ne se fit point.

L'Ambassadeur d'Espagne, en partant de Paris, dit à plusieurs personnes, qu'il prévoyoit bien

(1) Dans la Vie de Charles II. T. III. de l'Histoire d'Angleterre p. 265.

(2) Lettre de Van Beuning à De Witt du 15. d'Avril 1667.

1667. bien que la France cherchoit à rompre avec l'Espagne; mais que cette dernière s'exposeroit plutôt à tout ce qui pourroit arriver, que de détourner le coup, par quelque accommodement. Les Espagnols se flattoient d'engager d'autres Puissances, comme l'Angleterre, & les Provinces Unies, à les soutenir. C'est-ce que la suite fit bien voir, quoi qu'on le dissimulât alors.

Van Beuning renouvela, en ce tems-ci, ses instances sur l'affaire du Pavillon; mais le Roi le renvoya à quelques jours. Au reste, on étoit ravi de voir que les Etats fissent toute la diligence possible, pour mettre leur Flotte en mer, afin de la joindre avec celle du Roi. On approuvoit aussi fort en France une résolution, que les Etats de Hollande avoient prise, touchant une Garantie mutuelle; qui se pourroit faire, entre la France, le Danemark & les Provinces Unies; pour l'entretien de la Paix, avec l'Angleterre; mais comme il y en avoit déjà une, entre ces Puissances, la France ne trouva pas en suite nécessaire d'en faire encore une autre.

Le Résident de Danemark proposa aussi à Paris de faire un Traité, entre le Roi Très-Chrétien, & le Roi son Maître, pour se mettre à couvert des insultes de la part des Anglois; auxquelles ils étoient exposés, par rapport au Pavillon. L'Ambassadeur de Hollande crut que cela pourroit bien donner occasion aux Etats Généraux, d'obtenir du Roi ce qu'ils souhaitoient; pourvu que les Etats s'engageassent de leur côté à soutenir les François, contre les Anglois; si les Anglois exigeoient des François, qu'ils les saluassent les premiers. Il étoit vrai, que tant que les Provinces Unies demeureroient attachées aux intérêts de la France; elles n'avoient pas beaucoup à craindre, de la part de l'Angleterre. Mais les intérêts des Souverains varient si fort, qu'il ne se faut fier que sur ceux, qui sont intéressés à tenir leur parole, & cela encore supposé qu'ils entendent bien leurs propres intérêts; que les passions cachent très-souvent aux hommes.

Van Beuning (1) s'aperçut que, depuis quelque tems, la passion d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, s'augmentoît en France; & que la cause de cette passion étoit le dessein formel, que le Roi avoit de faire la guerre à l'Espagne. Cependant on étoit si mal instruit, en Angleterre, de ce qui se passoit, à cet égard; que le Comte d'*Arlington* écrivoit, le 13. de Janvier, au Chevalier *Soutwel*, „ que comme la France „ avoit une influence absolue, sur la Hollande, „ & qu'il étoit de l'intérêt de la France de continuer la guerre; on n'avoit guère lieu de „ croire, en Angleterre, que la Hollande vou- „ lût prêter la main à la Paix; quoi que la „ France fit semblant de la souhaiter ardem- „ ment, & que la Hollande fût aussi lassé de la „ guerre, que les Anglois.

Le Roi de France souhaitoit nécessairement d'avoir la Paix avec l'Angleterre, pour la raison, que Van Beuning en donnoit, & qui éclata, avant que la Paix fût signée à Breda. Il découvrit, par quelques discours, que le Comte de S. Albans avoit tenus à Paris, que l'Angleterre faciliteroit, autant qu'elle pourroit, la conclusion de la Paix. Cela étoit d'autant plus probable, qu'elle paroissoit négliger entièrement l'armement de sa Flotte, & l'on jugeoit à Paris qu'on seroit suffisamment en état d'appuyer les

1667. négociations de Breda, pourvu que les Flottes de France & de Hollande fussent en état d'agir, quoi qu'elles ne fortifient point des Ports.

Cela étoit, selon Van Beuning, l'effet du différend, touchant la salutation du Pavillon; qu'on ne se hâtoit nullement d'accorder. On ne pouvoit pas néanmoins le refuser, sans détour, aux Etats Généraux; & on ne vouloit pas l'accorder, sur tout par une convention. Cependant cela paroissoit diminuer le poids, que la jonction des Flottes pouvoit donner aux Propositions, qu'on avoit à faire à Breda. D'ailleurs on s'imaginoit en France, que si les Etats avoient en mer leur Flotte, avec celle de la France; ils demanderoient plus qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, ce qui tireroit les négociations en longueur, & retarderoit le dessein, que la France avoit de faire la Guerre à l'Espagne.

L'Ambassadeur des Etats à Paris représentoit I. Qu'on auroit tort de regarder la jonction des Flottes, comme une démarche propre à retarder la Paix; puis qu'on laisseroit l'Angleterre maîtresse de la Mer, ce qui la rendroit plus difficile à écouter la Raison: II. Que la Paix étoit encore un ouvrage informe, & seulement ébauché, & que les Anglois trouveroient par-là le moyen de mettre de la défiance entre les Alliez, & de faire naître des soupçons que les Parties n'agissoient pas avec sincérité; outre qu'il pourroit arriver qu'il ne fût pas possible de se joindre, sans hazarder un combat séparé: III. Que les Etats demandoient le Contre-salut du Pavillon, avec tant de raison, qu'on ne la leur pouvoit pas refuser; pour prévenir les accidens fâcheux, qui pourroient arriver dans la suite, lors que des Vaisseaux de Guerre des deux Nations se rencontreroient.

Le Pensionnaire de Hollande (2) communiqua au Comte D'Estades cette Lettre, mais cela ne produisit rien. Il ajoûta encore, qu'il voyoit de grandes apparences de Guerre, pour soutenir les Droits de la France, sur le Brabant; & que pour éviter les ombrages, que les Provinces Unies pourroient prendre de l'irruption, que le Roi de France pourroit faire sur les Terres de l'Espagne; il croyoit que les Etats devoient tâcher d'insinuer à l'Empereur, & aux Ministres d'Espagne, qu'il feroit bon, que l'Espagne donnât satisfaction à Sa Majesté Très-Chrétienne, par quelques Villes des Pais-Bas Espagnols, éloignées de leur voisinage.

Comme D'Estades n'avoit aucun ordre du Roi son Maître de traiter de cette matière, il ne lui répondit rien là-dessus. Le Pensionnaire ajoûta, qu'il croyoit qu'il étoit au service de ses Maîtres d'insinuer à Friquet, & à D Estevan de Gamarre, qu'ils feroient bien de disposer leurs Maîtres, à donner contentement au Roi de France; parce que, dans la suite du tems, ils pourroient beaucoup plus perdre, qu'ils ne perdroyent alors.

L'Ambassadeur lui répondit, pour pressentir ce qu'il pourroit faire, par rapport à la Lettre du Roi d'Angleterre, touchant la Paix, qu'il ne voyoit pas qu'il pût y avoir du retardement à la conclusion de la Paix; puis qu'il lui avoit dit lui-même que le Roi d'Angleterre cederait l'Île de Pouléron, & que l'Îsola s'en étoit expliqué lui-même; mais que les François n'étoient pas traités si favorablement; le Roi d'Angleterre persistant toujours à demander ces parties de l'Île de

Z

S.

(1) Lettre du 22. d'Avril au Pensionnaire de Hollande.
Tome III.

(2) D'Estades Lettre du 28. d'Avril 1667.

1667. S. Christophle, qui lui appartenoient avant la guerre; & dont le Roi son Maître ne relâcheroit point, parce qu'il étoit bien juste, que l'alternative fût aussi favorable aux François, qu'aux Hollandois. Le Pensionnaire lui répliqua, qu'il seroit bien facile à Sa Majesté d'avoir ce qu'Elle souhaitoit, en joignant la Flotte à celle des Etats, & en leur accordant le Contre-Salut du Pavillon. Il assura que, moyennant cela, il répondroit de la part de ses Maîtres, que l'on ne feroit point la Paix avec l'Angleterre, si elle ne cedoit au Roi l'Île de S. Christophle; mais que les choses demeurant, comme elles l'étoient, indécisives; il seroit bien mal-aisé de disposer les Peuples, à rompre la Négotiation de la Paix, pour cela.

L'Ambassadeur lui dit encore, qu'il voyoit bien que les Hollandois seroient bien-tôt d'accord avec les Anglois, & que les François seroient les derniers à contester, sur leurs prétensions; & le Pensionnaire lui répondit d'une manière, dit-il, qui lui fit appréhender, qu'après être convenus des articles raisonnables, comme de ceux de l'Alternative; les Etats représenteroient, à Courtin & à lui, la nécessité de signer la Paix. Il paroît, dès ce tems-ci, que D'Estrades, en bon Ministre de Louis XIV. prenoit un air chagrin; quand il s'agissoit de la juste frayeur des Hollandois, pour le voisinage de la France. Mais comme on ne peut pas trouver mauvais, selon l'usage du monde, qu'un Ambassadeur cherche l'avantage de son Maître; on ne doit pas trouver étrange qu'un Ministre d'une République soit dans une disposition propre à conserver la liberté de sa patrie. L'Ambassadeur de France jugeoit mal à propos, ce me semble, que la Province de Hollande tâcheroit d'allonger la négociation de la Paix, comme l'événement le fit voir.

On étoit (1) surpris que le Roi de France, après avoir si souvent exhorté les Etats Généraux, & par écrit, & par ses Ambassadeurs, de faire leurs derniers efforts, cette année; pour avoir de bonne heure une nombreuse Flotte en Mer, étoit le premier à se ralentir, & mettoit les Etats Généraux dans la nécessité de lui faire les mêmes exhortations, & de donner ordre à leur Ambassadeur à Paris, de demander instamment, qu'on envoyât au plutôt au Comte D'Estrades les ordres nécessaires; pour terminer la Négotiation touchant la jonction des Flottes, & touchant le Contre-Salut du Pavillon. Si on ne vouloit pas, en France, accorder ce dernier Article, par une Convention, ils demandoient au moins, qu'on le fit par une promesse secrète, & de la manière la plus convenable. Le Pensionnaire prévoyoit que, si cette affaire trainoit, il y auroit bien des gens en Hollande, qui jugeroient cette jonction inutile, & peut-être même préjudiciable; au lieu que si, selon son sentiment, on convenoit de ce que les Etats demandoient, on hâteroit la Paix. C'est ce qui parut, par l'expédition de la Flotte Hollandoise seule, qui fit hâter la Paix à Breda. Le Parlement d'Angleterre, qui avoit accordé au Roi, pour soutenir la guerre, la somme (2) de plus de cinq millions de Livres Sterling, ce qui en faisoit soixante en Monoie de Hollande, n'étoit nullement content de la manière, dont elle avoit été dépensée, & peu disposé à accorder d'autres subsides au Roi, de peur qu'il ne les dépensât encore en ses Amours; ce qui lui fit négliger l'armement de la Flotte, qu'il retint sur la Tamise.

(1) De Witt dans une Lettre écrite le même jour.

(2) L'Evêque Burnet, sur cette année.

La France refusoit aussi de faire une nouvelle Garantie pour l'avenir, avec le Danemark & avec les Etats; sous prétexte, qu'il y en avoit déjà une. Mais la République la pressoit, parce qu'il y avoit quelque apparence qu'on étendrait cette Garantie, jusqu'à maintenir le Pavillon de France, contre les prétensions du *Domaine de la Mer*; que les Anglois s'attribuoient, & qu'on accorderoit le Contre-Salut des Amiraux François, à ceux des Etats Généraux. Mais la France n'avoit nullement envie d'en venir jusqu'à cela, qui auroit pu chagriner les Anglois, & les rendre plus difficiles à faire la Paix, dont la France avoit besoin; pour n'être pas traversée dans le dessein, qu'elle avoit formé sur les Pais-Bas Espagnols, & qu'elle étoit prête à exécuter.

Aussi Van Beuning pressa-t-il en vain la sortie des deux Flottes, (3) le Roi lui fit dire, qu'il vaudroit peut-être mieux différer cette sortie; pour ne pas ruiner les bonnes espérances, que l'on pouvoit raisonnablement concevoir de la Paix, en pensant l'avancer; soit que les Anglois se piquassent, & prissent des résolutions désespérées, sur ce qu'on les voudroit contraindre, la force à la main, d'y consentir; soit que le mauvais succès d'un combat, qu'on leur auroit donné, changeât la face des affaires. Van Beuning ne se rendoit pas à cela, parce qu'il voyoit bien pourquoi on lui parloit ainsi, qui étoit que l'on ne vouloit pas être traversé par les Anglois dans la guerre, qu'on vouloit faire à l'Espagne, dans les Pais-Bas. Mais on prit le prétexte que la Flotte des Etats, comme on l'écrivait de Hollande, ne seroit guère prête que vers la fin de Mai; & pour paroître souhaiter la jonction des Flottes, quand elles seroient en état; le Roi fit dire qu'il donneroit au Duc de Beaufort, selon le conseil de Ruyter, le pouvoir de prendre avec lui, sur le champ, les résolutions qu'ils trouveroient nécessaires.

Pour ce que Van Beuning avoit mandé à De Witt, touchant l'invasion du Pais-Bas Espagnol, que le Roi ne l'entreprendroit point, „ sans en „ donner avis aux Etats Généraux; on donna „ ordre à D'Estrades d'assurer, de nouveau, „ Leurs Hautes Puissances que ç'avoit toujours „ été l'intention du Roi, & qu'il l'exécuteroit; „ & de leur dire, qu'il ne rechercheroit jamais „ le trouble, de gayeté de cœur, ne desirant „ que la raison & la justice; qu'enfin quand „ on lui feroit des propositions, qui pussent seulement être tolérées, il feroit en tous tems „ connoître qu'il avoit beaucoup plus de modération, que ses envieux ne le publioient dans „ le monde.

Cependant Van Beuning (4) écrivoit de Paris, „ que dans ce même tems-là, bien des gens, à „ la vuë des préparatifs, que l'on faisoit en France „ tout publiquement, pour déclarer la Guerre „ à l'Espagne, jugoient que le Roi de France „ étoit plus assuré de l'Angleterre, qu'il ne „ faisoit paroître, & que pour cela, on lui cachoit tout ce qui se passoit dans les Audiences, „ que le Comte de S. Albans avoit du Roi, au „ lieu qu'auparavant, on ne manquoit pas de l'en „ avertir. Une preuve encore plus forte, c'étoit qu'on retenoit les deux Flottes dans les Ports, & qu'on ne vouloit point accorder à celle des Etats le Contre-Salut du Pavillon.

On

(3) Lettre du Roi du 29. d'Avril 1667.

(4) Le 29. d'Avril 1667.

1667.

On disoit néanmoins, que Leurs Hautes Puiffances se devoient tenir pour assurées, que le Roi ne feroit point la Paix, sans Elles, & qu'il agiroit conformément à l'Alliance. On ajoutoit même que l'on insistoit, en leur faveur, à ne point rendre l'Isle de Pouléron aux Anglois.

Mais, comme le disoit Van Beuning, la Guerre contre l'Espagne, étoit alors la grande rouë, qui donnoit le mouvement à tous les Conseils & à toutes les Résolutions; & quoi que ci-devant on fût résolu de dissimuler sur cet Article, jusqu'après la conclusion de la Paix avec l'Angleterre; on ne pensoit alors qu'à profiter de la saison, pour ouvrir la Campagne, dans les Pais-Bas &c. J'ai fort insisté, disoit-il, sur l'exécution de la promesse, que l'on a faite à Leurs Hautes Puiffances de ne rien entreprendre, dans les Pais-Bas, sans auparavant consulter avec Elles, & j'ai fait voir qu'il étoit plus que tems, de s'expliquer. On me répond qu'on le fera, mais que cela ne se peut encore, & que les Etats peuvent être sûrs, qu'on se tiendra dans les bornes d'une juste modération, & qu'on n'entreprendra rien, qui puisse préjudicier à l'amitié, qui est entre Eux & Elle; mais on fait entendre, en même tems, qu'on ne veut pas perdre en négociations le tems propre à se servir des Armes.

Quand Van Beuning parloit à Paris du Pavillon, on lui répondoit, que cela n'empêcheroit point la jonction des Flottes, & que les Etats pouvoient donner à leur Amiral tels ordres, qu'ils jugeroient à propos. Il répondit à cela que ces ordres seroient, sans doute de ne point baisser le Pavillon, qu'il n'eût une assurance, qu'on le salueroit de même. Mais De Lio ne répondit, qu'il n'avoit rien à répondre à cela; de sorte qu'il se pouvoit faire, que, sans Convention, on seroit résolu de rendre le Salut du Pavillon, ou qu'on se contenteroit que le salut se fit seulement à coups de Canon, de part & d'autre. Peut-être encore esperoit on que la Paix seroit faite, avant que les Flottes se missent en mer; comme cela arriva en effet, au moins par rapport à la Flotte de France.

Ce qu'il y avoit d'étrange, ce fut qu'en ce tems-là on eût défendu en France les Draps, & plusieurs sortes de Manufactures de Hollande; sur quoi l'Ambassadeur Hollandois remarque que celui, par les mains duquel ces sortes de choses devoient passer; c'est-à-dire Colbert; agissoit avec plus de fermeté, que de circonspection. Ce Ministre, dans le département duquel étoit le Négoce, & qui avoit établi la Compagnie des Indes Françoise, vouloit établir des Manufactures de Draps & d'Etoffes de Laine & de Soie en France, & n'oublioit rien pour cela. C'étoit-là, la raison des défenses des Manufactures de Hollande, & l'Ambassadeur étoit d'avis, qu'on fit en Hollande défense d'y apporter des Manufactures de France; pour empêcher que les François ne tiraient par-là tout l'argent de Hollande. Mais ces sortes de choses doivent être abandonnées aux Marchands, qui les entendent, & non gênées par des Règlements de gens, qui ne les entendent point, & qui font plus de mal, que de bien au Commerce, comme on l'assure des Règlements de Mr. Colbert, en ce tems-là.

Les Etats Généraux écrivirent le 5. de Mai, au Lord Hollis & à Coventry, que le Roi d'An-

Tome III.

gleterre avoit nommez, pour être ses Plénipotentiaires à Breda, que leurs personnes leur étoient très-agréables, & qu'ils avoient nommé, de leur côté, Jérôme de Beverning, Pierre de Hubert, Pensionnaire de Zelande, & P. Mard de Jonghal, Président de la Cour de Frise. Les autres Provinces, qui n'étoient pas directement intéressées dans le Commerce, ne trouverent pas qu'il fût nécessaire d'envoyer personne, de leur part, à Breda.

Le même jour, (1) le Comte D'Estrades fit à la Haie une Convention, touchant la jonction des Flottes, mais où il n'est rien dit du Pavillon; & en effet il n'étoit pas nécessaire d'en parler, puis que la France n'étoit nullement résolue d'envoyer sa Flotte en mer; quoi qu'elle en usât ainsi, pour faire plaisir au Roi d'Angleterre, qui n'étoit pas en état d'équiper sa Flotte.

En ce même tems-ci, (2) on imprimoit à l'Imprimerie du Louvre, le *Traité des Droits de la Reine Très-Chrétienne* (Marie Theresé d'Autriche) sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne. Le Roi promettoit à son Ambassadeur de le lui envoyer, en peu de jours, dès qu'il seroit achevé d'imprimer; parce qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire, comme Sa Majesté le disoit, que De Witt vit les fondemens des Droits de la Reine, la justice desquels il trouveroit claire & incontestable. Mais il ne s'agissoit pas tant d'un point de Droit, que du danger; où se trouveroit la République des Provinces Unies, si le Roi de France se rendoit Maître des Pais-Bas, & que les limites de ses Etats, touchant ceux des Provinces. Cependant le Roi protestoit, qu'on le trouveroit toujours dans une sincere disposition de s'accommoder, & de le faire même à des conditions très-moderées; d'où l'on devoit conclure, que tous les officiers & toutes les instances de ses Amis, pour porter les Espagnols à lui faire raison, lui seroient très-agréables, & qu'il s'en tiendroit obligé; parce qu'il ne desiroit que sa juste satisfaction, & la Paix, qu'il ne vouloit pas rompre, si l'Espagne ne l'y forçoit.

Trois jours (3) après, il écrivit à la Reine d'Espagne, qui gouvernoit le Royaume, pendant la Minorité de Charles II. son Fils; une Lettre, comme pour lui représenter, qu'il étoit disposé à entretenir la Paix avec l'Espagne, comme il l'avoit déjà témoigné l'an MDCLXV. quoi qu'Elle ne l'eût pas voulu écouter. Il disoit, que, dans cette même intention la feuë Reine sa Mere (*Anne d'Autriche*) avoit, à sa priere, chargé le Marquis de las Fuentes, Ambassadeur d'Espagne à Paris, d'écrire de sa part à Sa Majesté, que s'étant faite informer des Droits de la Reine son Epouse (*Marie Theresé d'Autriche*) sur divers Etats des Pais-Bas, & en ayant trouvé les fondemens solides, justes & incontestables; elle conjuroit Sa Majesté très-instamment, par la tendre amitié, qu'Elle avoit pour Elle, de vouloir bien aussi se laisser instruire de ces mêmes Droits; afin qu'en voyant leur justice, aussi clairement, qu'Elle l'avoit fait, son équité la portât à Lui en faire raison; par un bon accommodement, qui pût déraciner tout sujet de mesintelligence, entre les deux Monarchies: Qu'Elle savoit assez les sentimens le Roi son Fils, pour pouvoir répondre, qu'on le trouveroit fort-moderé

Z 2

,, sur

(1) Lettres de D'Estrades T. V. p. 178.

(2) Lettre du Roi à D'Estrades du 6. de Mai.

(3) Le 9. de Mai 1667. La-même p. 189.

1667.

1667. „ sur les conditions de cet accommodement ;
 „ & que se sentant proche de sa fin , Elle ne
 „ souhaitoit plus rien au monde , après son fa-
 „ lut , que la satisfaction d'avoir affermi , entre
 „ les deux Maisons Royales , l'union & l'ami-
 „ tié , que ce differend pourroit bien-tôt trou-
 „ bler : Que ces partizularitez ne seroient pas
 „ échappées à la Mémoire de Sa Majesté , &
 „ que les Conseils d'Espagne n'auroient pas non
 „ plus oublié la réponse , qu'ils avoient obligé la
 „ Reine de faire , si peu conforme à sa pieté
 „ & à son amitié pour la Reine Mere , & si
 „ contraire à l'inclination , que Sa Majesté Catho-
 „ lique avoit pour la conservation du repos
 „ public : Qu'Elle avoit répondu , qu'Elle ne
 „ pouvoit , en aucune maniere , ni pour quelque
 „ consideration que ce pût être , entrer dans la
 „ discussion de cette affaire , ni rien stipuler ,
 „ ou traiter sur des Droits , qu'Elle favoit être ,
 „ sans fondement.

„ Aussi-tôt après , *continuoit Louis XIV. V.*
 „ M. a envoyé ordre au Gouverneur de Flan-
 „ dre , de faire prêter le serment de fidelité aux
 „ Etats du País , & à tous les Peuples ; ce qu'on
 „ avoit négligé de faire , depuis le décès du dé-
 „ fant Roi nôtre Beau-Perc. Ce refus absolu
 „ de nous rendre justice , & cette derniere ré-
 „ solution de lier à Vôtre Majesté , par leur ser-
 „ ment ; des peuples , qui sont véritablement nos
 „ Sujets , du Chef de la Reine nôtre Epouse ;
 „ nous ayant réduits à la fâcheuse & indispen-
 „ sible nécessité , ou de manquer à ce que de-
 „ mande nôtre honneur , à nous-mêmes , à la
 „ Reine & au Dauphin nôtre Fils ; ou de tâ-
 „ cher à nous procurer , par quelque effort de
 „ nos armes , la raison , qui nous a été refusée ;
 „ nous avons embrassé ce dernier parti , que la
 „ justice & l'honneur nous ont conseillé ; &
 „ par ce Courrier exprès , que nous dépêchons
 „ à l'Archevêque d'Ambrun , nôtre Ambassa-
 „ deur , nous lui ordonnons de faire favoir à
 „ Vôtre Majesté la résolution , que nous avons
 „ prise de marcher en personne , à la fin de ce
 „ Mois , à la tête de nôtre armée ; pour essayer
 „ de nous mettre en possession de ce qui nous
 „ appartient , dans le País-Bas , du Chef de la
 „ Reine , ou d'un équivalent , & en même tems
 „ de présenter à Vôtre Majesté un Ecrit , que
 „ nous avons fait dresser , contenant les raisons
 „ de nôtre Droit , & détruisant pleinement les
 „ frivoles objections des Ecrits contraires , que
 „ le Gouverneur de Flandre a divulgué dans le
 „ monde.

„ Nous nous promettons cependant de son
 „ Equité , qu'aussi-tôt qu'elle aura vû & fait
 „ examiner cet Ecrit ; Elle blâmera fort le con-
 „ seil , qui lui a été donné , de nous refuser
 „ une justice , qu'Elle trouvera si claire & si
 „ bien établie , & voudra bien embrasser les mê-
 „ mes moyens , que nous lui avons fait insi-
 „ nuér , & que nous Vous offrons encore au-
 „ jourd'hui de terminer ce differend entre nous ,
 „ par un accommodement amiable ; assurant , en
 „ ce cas , Vôtre Majesté de deux choses ; l'une ,
 „ que nous nous retrairons , sur les condi-
 „ tions de cet accord , à des prétensions fort
 „ moderées , eu égard à la qualité & à l'im-
 „ portance de nos Droits ; & l'autre , que , quand
 „ les progrès de nos Armes seroient aussi heu-
 „ reux , que leur cause est juste , nôtre inten-
 „ tion n'est pas de les pousser au de-là de ce
 „ qui nous appartient , ou de son équivalent ,
 „ en quelque endroit , où nous le puissions a-
 „ voir ; & que , pour tout le reste des Etats de

1667. „ nôtre très-cher & très-amé Frere , le Roi d'Es-
 „ pagne , ce premier fondement supposé , qu'on
 „ nous rende la justice , qui nous est due ; nous
 „ serons toujours prêts de les défendre contre
 „ toute agression , pour les lui conserver , & à
 „ sa posterité , que nous lui souhaitons nombreu-
 „ se & sans fin ; comme au surplus d'entretenir
 „ très-religieusement la Paix , ainsi que nous en
 „ assuames le Marquis de las Fuentes , lors qu'il
 „ prit congé de nous ; n'entendant pas que cette
 „ Paix soit rompue , de nôtre part , par nôtre
 „ entrée dans les País-Bas , quoi qu'à main ar-
 „ mée ; puis que nous n'y marcherons , que pour
 „ tâcher de nous mettre en possession de ce qui
 „ nous est usurpé , & nous remettant du surplus à
 „ nôtre Ambassadeur &c.

Le même jour , le Roi Très-Chrétien écrit
 „ aussi une Lettre aux Etats Généraux des Provin-
 „ ces Unies , où il disoit „ qu'il dépêchoit un Cour-
 „ rier exprès à son Ambassadeur auprès d'eux ;
 „ pour lui ordonner de leur faire entendre de sa
 „ part , *comme à ses bons & véritables Amis &*
 „ *Alliez* , la résolution , qu'après un long & ma-
 „ nifeste déni de toute justice , son honneur &
 „ son intérêt l'avoient enfin forcé de prendre les
 „ armes , pour le soutien des Droits de la Reine ;
 „ & de ceux du Dauphin. Il chargeoit , *disoit-*
 „ *il* , encore son Ambassadeur de leur communi-
 „ quer un Ecrit , qu'il avoit fait composer &
 „ mettre au jour , pour faire connoître à toute
 „ la Chrétienté l'évidence de ses raisons , & une
 „ Copie de la Lettre , qu'il écrivoit à la Reine
 „ d'Espagne.

Le Comte D'Estrades , qui étoit déjà allé à
 „ Breda , se rendit (1) à la Haie le 15. de Mai ,
 „ pour remettre aux Etats la Lettre , que le Roi ,
 „ son Maître , leur écrivoit , & pour conférer a-
 „ vec eux , sur quelques Articles d'un Mémoire mé-
 „ me du Roi. De Witt lui témoigna d'être fort
 „ surpris , de ce que Louis étoit sur le point de mar-
 „ cher , avec son armée , sur la Frontiere , & qu'il
 „ donnoit , au même tems , connoissance aux Etats
 „ des Droits de la Reine ; après avoir assuré plu-
 „ sieurs fois à Van Beuning , qu'il n'entreprendroit
 „ rien , que de concert avec eux ; sans leur donner
 „ seulement le tems d'examiner , si ces Droits é-
 „ toient bien fondez. Il ajoûtoit , que Sa Majesté
 „ exécutoit & signifioit ses intentions , en même
 „ tems ; ce qui étoit bien éloigné de la créance ,
 „ que les Etats avoient , qu'Elle laisseroit un tems
 „ raisonnable , entre l'avis & l'exécution ; & même
 „ ayant esperé qu'Elle se seroit expliquée sur les Pla-
 „ ces , ou País , dont Elle se contenteroit , pour
 „ éteindre le feu , qui alloit s'allumer , dans toute
 „ la Chrétienté. De Witt disoit encore , qu'il a-
 „ voit offert de s'employer envers les Espagnols ,
 „ pour les porter à un accommodement : Qu'il eût
 „ esperé d'y pouvoir réussir , si on lui en eût don-
 „ né le tems , en ménageant les Villes de Hollande ,
 „ pour leur ôter les ombrages , qu'elles prenoient
 „ de l'entrée de Sa Majesté dans les País-Bas ; &
 „ cela dans la conjoncture d'un Traité de Paix ,
 „ qui faisoit juger à tout le monde , qu'Elle étoit
 „ d'accord avec les Anglois : Que depuis long-
 „ tems on s'appercevoit en Hollande , que l'affection
 „ de Sa Majesté , pour l'Etat des Provinces Unies ,
 „ s'étoit fort rallentie ; en ce qu'on avoit fait , en
 „ France , tout ce qui pouvoit se faire , pour ruiner
 „ leur Commerce ; en mettant des Impositions ex-
 „ traordinaires sur toutes les Manufactures , qui al-
 „ loient de Hollande en France , & en employant
 „ tou-

(1) Lettres D'Estrades & de De Witt du 19. de Mai.

1667. toutes fortes de moyens, pour attirer les Ouvriers Hollandois en ce Royaume : Qu'il remarquoit que les Peuples cherchoient des moyens de transporter leur Négoce hors de la France ; où les Impositions avoient été portées à un si grand excès, que ce qui ne payoit, que vint, du tems de Louis XIII. payoit alors quatre vingt ; quoi que l'Ambassadeur Van Beuning eût représenté plusieurs fois les inconveniens, qui en pouvoient arriver : Qu'il avoit crû faire beaucoup, pour le service de Sa Majesté, de disposer l'Assemblée de Hollande à consentir à un Traité de Garantie, entre Sa Majesté le Roi de Danemark, & les Etats contre les Anglois ; en cas qu'ils voulussent faire baisser le Pavillon aux Vaisseaux François, dans la Manche ; ou qu'ils entreprisent de faire quelque acte d'hostilité, contre quelcun des Alliez : Que Sa Majesté y eût pu trouver de l'avantage, en cas de rupture avec l'Espagne ; en ce que les Anglois, venans à se lier avec les Espagnols, & à leur prêter une Flotte ; ils auroient été obligez de s'opposer avec la leur, & qu'ainsi elle avoit perdu le fruit de la Garantie : Que le Roi ayant rejetté cette proposition, il ne voyoit pas de voie, pour entrer en cette étroite liaison, qu'il avoit crû nécessaire pour le bien des affaires communes, & pour l'intérêt particulier de Sa Majesté : Que pour lui, se voyant inutile & sans aucun crédit, pour ôter aux Etats les ombrages, qu'ils avoient pris de la prompte entrée de la France dans les Pais-Bas, il se résolvoit d'aller en mer, comme Député des Etats ; pour n'être pas présent aux délibérations, qui se tiendroient sur des sujets si fâcheux & si surprénans.

L'Ambassadeur de France lui répliqua, que Sa Majesté avoit toujours dit & écrit qu'Elle n'entreprendroit rien, sans le communiquer aux Etats ; & qu'Elle le faisoit, dès que les Droits de la Reine avoient été éclaircis, en leur envoyant les premiers Exemplaires de l'Ecrit, qu'on en avoit fait imprimer, & en les faisant avertir de son entrée dans les Pais-Bas, aussi-tôt qu'Elle en avoit pris la résolution : Que ce qu'il lui avoit dit, touchant ce que les Etats tenoient dans le Brabant (qui étoit, comme il semble, que le Roi n'y toucheroit point) & de la moderation de son Maître, en ne rompant point la Paix des Pirenées ; & même en témoignant qu'il étoit disposé à se contenter d'un Equivalent, en Terres & Places éloignées des Frontieres des Provinces Unies, marquoit assez l'étroite Amitié que Sa Majesté vouloit conserver avec Elles, & prévenir leurs ombrages, quoi que mal fondez : Que si l'on avoit grossi, en France, les impositions sur les Marchandises de Hollande, les Etats y faisoient aussi payer, cent pour cent, aux Manufactures de France ; ce que le Roi avoit souffert, sans murmurer, parce qu'il n'a rien à dire aux Droits des Souverains, qui ont celui d'augmenter & de diminuer les Impositions sur leurs Sujets, selon le tems & les conjonctures. Mais cette sorte d'imposition tombe sur celui, qui envoie des Marchandises, pour les vendre chez les Etrangers, & dont il ne trouve point de débit, ou beaucoup moins ; quand il ne les peut vendre qu'au double de ce qu'elles valent. D'ailleurs, pourquoi fait-on des Traitez de Commerce, qui reglent les Impositions, si les Parties Contractantes les peuvent augmenter, comme il leur plaît ?

D'Estrades ajoûta, qu'il ne falloit pas conclurre des Impositions, qu'on avoit mis, en France, sur les Manufactures Hollandoises, qu'on voulût

ruiner le Négoce des Hollandois en France ; 1667. mais la chose même parloit contre lui, & il étoit certain, que Colbert se donnoit de grands mouvemens pour établir des Manufactures d'Ettoffes, tant de Laine, que de Soie ; afin de ruiner les Voisins. Mais ces fortes de choses se peuvent beaucoup mieux faire, par des Marchands particuliers, que par des Ministres d'Etat.

Pour la Garantie proposée, par De Witt, D'Estrades dit, que Sa Majesté avoit répondu, qu'un nouveau Traité fait là-dessus, seroit fort inutile ; puis que les Traitez précédens donnoient aux uns, & aux autres les Garanties nécessaires ; mais que de plus ce seroit donner aux Anglois un prétexte de se plaindre, qu'on fit des Traitez contre eux, dans le tems qu'on traitoit de la Paix : Qu'il ne doutoit pas, que les Espagnols ne se servissent de leurs artifices ordinaires, pour détourner les Peuples des sentimens de reconnoissance, qu'ils avoient pour le Roi, & que De Witt avoit toujours eu les moyens de rendre ces artifices inutiles : Qu'enfin s'il alloit sur la Flotte, comme Député des Etats, Sa Majesté jugeroit par-là, qu'il quitteroit le soin de ses intérêts, pour prendre ceux des Ennemis ; & qu'Elle pénétreroit bien-tôt que les plaintes, qu'on faisoit en Hollande contre Elle, venoient de la jalousie, qu'on y avoit de la grande puissance de Sa Majesté, suivie des ombrages chimeriques qu'elle avoit détruits, tant de fois ; par des assistances effectives, par des ruptures avec le Roi d'Angleterre & l'Evêque de Munster : Qu'enfin il prioit De Witt, de faire réflexion sur tout ce qu'il lui avoit dit, & de penser s'il ne seroit pas plus avantageux à lui, & aux Etats de prendre ce qu'il disoit, comme une marque d'amitié & de sincérité ; & de s'employer à faire connoître aux Espagnols, qu'ils devoient satisfaire le Roi, son Maître, sur des Droits qu'ils trouvoient justes, & qu'autrement ils seroient obligez de se joindre à lui, pour les faire valoir ; ce qui finiroit la guerre, & leur feroit avoir la gloire de procurer la satisfaction, que S. M. demandoit.

De Witt étoit trop habile, pour se laisser duper, par de semblables complimens ; d'autant plus que le Roi ne disoit point quel étoit l'Equivalent, éloigné de la Frontiere des Etats Généraux, dont il pourroit se contenter. Depuis le tems de Frederic Henri, Prince d'Orange, on avoit craint le voisinage d'une Puissance, comme celle de la France ; en un tems, où l'Espagne étoit plus puissante qu'alors, & la France moins redoutable. Dans l'état, où étoient les choses, c'étoit en quelque maniere se moquer du Pensionnaire de Hollande, que de lui proposer d'acquiescer de la gloire, en procurant au Roi de France la satisfaction qu'il demandoit. Il s'étoit contenté de faire dire, qu'il étoit disposé (1) à donner les mains à un accommodement, dans lequel on jugeroit de sa moderation ; puis qu'il vouloit bien se contenter de quelques Terres, & Places éloignées des Frontieres de la République, & qui ne pussent causer aucun ombrage à Leurs Hautes Puissances. Il avoit enfin chargé son Ambassadeur, d'assurer les Etats qu'il ne formoit aucune prétention, sur quoi que ce fût, qui fût de leur ressort ; & que, s'il le falloit, il leur en donneroit une déclaration, dans les formes, & dans les termes les plus forts.

Le lendemain du jour, auquel D'Estrades eut cette Conférence avec De Witt, il eut audience

(1) Lettre de De Witt du 19. de Mai.

1667. des Etats Généraux, où il parla de ce qu'on vient de dire. Aussi trouva-t-il dans toute l'Assemblée beaucoup d'étonnement; & le Président ne lui répondit autre chose, si non qu'ils étoient surpris de la résolution que Sa Majesté prenoit d'entrer dans les Pais-Bas, & qu'ils délibéreroient sur ce qu'il venoit de leur dire de sa part.

Il rémit, au même tems, les deux Lettres dont on a donné le contenu. De Witt lui représenta qu'une déclaration aussi générale, que celle qu'il avoit faite, ne mettoit pas les Etats Généraux en état de faire, à la Cour d'Espagne, aucune Proposition, conformément aux intentions du Roi de France, & que, pour mettre les choses en train, il falloit que Sa Majesté leur fit confiance de ses intentions. Enfin D'Estades consentit de faire tout ce qu'il pourroit, en répondant à Sa Majesté, pour l'engager, en conséquence de la promesse, qu'elle avoit faite aux Etats, de leur faire part, en confiance, de ses prétentions; afin qu'on pût négotier là-dessus, pour lui faire donner satisfaction, sous une bonne Garantie, telle qu'il l'avoit proposée. D'Estades croyoit, ou feignoit de croire, que le Roi se contenteroit de Cambrai, de S. Omer, & d'Aire; mais la suite fit voir qu'il avoit des prétentions bien plus considérables. Le Pensionnaire se chargea d'en informer Van Beuning, la poste suivante; afin qu'il représentât à De Lionne, non en qualité de Ministre Public, mais de bon Ami, affectionné pour l'avantage de la France, autant que pour le bien de la République; à quoi il ajouta, que la conduite présente du Roi de France, la lenteur, avec laquelle il s'aquitoit de la promesse qu'il avoit faite & si souvent réitérée, & l'appréhension du voyage, & de la trop grande puissance de la France, avoient extrêmement irrité les esprits, dans les Provinces; de sorte qu'il seroit à propos de se conduire, de maniere à empêcher qu'on n'y prît ces irrégularitez, en aussi mauvaise part, qu'on les pourroit prendre: Que, pour y réussir, il n'y auroit qu'à faire une confiance sincère des prétentions du Roi, & à concerter avec les Etats, sur ce qu'ils pourroient faire de leur côté, & cela sans perdre du tems: Qu'enfin pour y réussir, Van Beuning devoit assurer que soit qu'on lui fit ces ouvertures à Paris, pour en informer le Pensionnaire, ou que l'on en chargeât D'Estades; elles seroient tenues secrètes, & qu'on ne s'en serviroit, que pour le bien des deux Etats.

Van Beuning (1) agit conformément à ses ordres, même avant que de les avoir reçus; mais on ne lui répondoit, à la Cour de France, qu'en termes généraux, que Leurs Hautes Puissances pouvoient se tenir assurées, que le Roi ne seroit jamais rien de contraire à l'Alliance, qu'il avoit avec Elles, ni en Paix, ni en Guerre; qu'Elles ne devoient pas s'inquieter, & que l'on étoit bien persuadé, à la Cour, que le Roi n'avoit point d'Alliance, qu'il lui fût aussi important de bien entretenir, que celle qu'il avoit avec les Provinces Unies; mais que d'un autre côté, il devoit ménager les Anglois, de peur qu'ils ne se joignissent avec les Espagnols, & que cela se pouvoit faire sans blesser les engagements mutuels, qu'il y avoit entre le Roi & les Etats; outre qu'il n'étoit pas étrange que, dans l'attente d'une Paix, qui se négotioit, on ne commît d'hostilités, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour parvenir à son but. C'est ce qu'on disoit à Van

Beuning à Paris, & cela sembloit devoir faire 1667. comprendre aux Provinces Unies, que le Roi ne joindroit jamais sa Flotte, avec la leur, pour agir contre les Anglois; quoi qu'il y eût une Escadre, que le Roi faisoit équiper à Amsterdam, outre la Flotte qui étoit prête à Brest.

Peu de tems après, on commençoit à dire à Paris que l'on ne se contenteroit point, de ce dont on se seroit contenté auparavant; savoir, de la Franche-Comté, de Cambrai, d'Aire & de S. Omer, & l'on commençoit à demander le Duché de Luxembourg. Mais pour éclaircir un peu plus cette matiere, on exposera, au moins en général, ce que les Jurisconsultes François disoient en faveur des Droits de la Reine, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne; dans le Traité, qui fut publié alors, par ordre du Roi.

Elisabeth (2) de France, Fille du Roi Henri IV. épousa Philippe, Prince d'Espagne, & depuis Roi Catholique IV. du nom, le 18. d'Octobre de l'année 1615.

Elle lui porta en Dot, la somme de cinq-cens-mille Ecus d'or, avec plusieurs pierreries de grand prix, qui lui furent stipulées propres. Le Prince, son Epoux, lui donna pour cinquante-mille Ecus de joyaux, outre cent-soixante-six-mille, six-cens, soixante-six Ecus d'Or, qu'il lui constitua en Augment. Cette Princesse mourut, le 6. d'Octobre 1644. & laissa deux Enfans de son Mariage, le Prince D. Balthazar, & l'Infante Marie Theresé, D. Balthazar, qui étoit l'Ainé, mourut le 9. d'Octobre, laissant, par sa mort, l'Infante, sa Sœur Unique, Héritière présomptive de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne.

Elle conserva ce rang, jusqu'aux secondes Noces du Roi, son Père; qui l'en éloignerent, par la naissance de trois Enfans Mâles. Mais les deux premiers étant décedez, l'un avant le Mariage de cette Princesse, l'autre depuis; & le troisième se trouvant l'unique Mâle de la Famille Royale; par la mort du Roi, leur Pere, elle rentra dans son premier rang d'Héritière présomptive de la Couronne, qu'elle ne conserva, que pour la ceder aux Enfans du Roi son Frere, s'il en avoit.

L'année 1656. les deux Couronnes, qui étoient en guerre, eurent quelque penchant à se reconcilier; mais la chose se trouvant trop difficile; elle fut renvoyée à une autre fois, après quelques entrevuës, qui n'aboutirent à rien. Trois ans après elles se renouvelèrent, & D. *Antonio Pimentel* alla exprès en France, de la part du Roi d'Espagne. Après plusieurs Conférences avec le Cardinal *Mazarin*, ils arrêterent les Articles à la réserve de cinq, ou six, qui étoient de peu de conséquence; & signerent, en attendant, un Traité solennel, une suspension générale de tous actes d'hostilité, le 8. de Mai 1659.

Dès les premières entrevuës, Pimentel proposa le Mariage de l'Infante, avec le Roi Très-Chrétien, qui y fit répondre à la satisfaction de l'Espagne. Mais comme Pimentel ne s'expliqua point sur les conditions, dont il n'avoit aucun pouvoir de convenir; les choses demeurèrent, de la part de la France, aux termes d'un agrément général. Le reste fut remis à l'entrevuë des deux Premiers Ministres des Couronnes, qui devoient se rendre incessamment sur les Confins des Royaumes, pour mettre la dernière main à la Paix, & au Mariage.

Le

(2) Pag. 12. de l'Édition in 12. des Droits de la Reine Très-Chrétienne, sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne, suivant la Copie de l'Imprimerie Royale à Paris 1667.

(1) Lettre du 20. de Mai 1667.

1667. Le 10. de Mai, le Roi de France fit expédier, au Cardinal Mazarin, les pouvoirs nécessaires pour la conclusion de la Paix Générale. Il lui donna, outre cela, un pouvoir particulier, pour traiter du Mariage, & daté du 20. de Juin, pour régler la Dot, le Doüaire & les autres conventions, sans qu'il y fût parlé de rénonciation; quoi qu'Anne d'Autriche, Tante de l'Infante, en eût fait une, quand elle se maria à Louis XIII.

Le lieu des Conférences, où devoient s'assembler les Plénipotentiaires des deux Rois, ayant été choisi, dans une petite Ile de la Riviere de Bidassoa, qui divise la France de l'Espagne, ils s'y assemblèrent le 1. d'Août 1659. Pendant qu'ils travailloient aux Articles de la Paix, le Marquis de Lionne, & D. Pedro Coloma furent chargés de dresser un Projet des Articles du Mariage, où il étoit porté que le Roi d'Espagne donneroit cinq-cens-mille Écus d'Or de Dot à l'Infante. D. Pedro Coloma, en suivant le Contrat de Mariage d'Anne d'Autriche, proposa la rénonciation de la part de l'Infante, à toutes successions échues & à échoir, en ligne directe & collaterale, & à tous les États de la Monarchie d'Espagne, moyennant cette Dot; en cas qu'elle eût des Enfants de ce Mariage, avec le Roi Très-Christien. Lionne résista d'abord à cela, avec toute la fermeté, que requeroit l'importance de la chose. Les Plénipotentiaires, qui étoient le Cardinal & D. Louis de Haro, eurent entre eux la même dispute. Le Cardinal lui objecta l'injustice d'une semblable rénonciation, & le Ministre Espagnol répondit, qu'il n'étoit pas si peu éclairé, que de ne pas savoir qu'une simple rénonciation ne peut pas détruire les Maximes fondamentales d'une Monarchie, ni rompre le nœud indissoluble, qui lie, depuis tant de siècles, les Rois d'Espagne avec leurs Sujets, par leurs propres Lois, en ce qui regarde la succession des Filles; & qu'il étoit très-assuré, que si le Ciel affligoit assez l'Espagne, pour appeler le Prince, qui restoit du second lit, & ceux, qui en pourroient naître, il n'y auroit aucun Sujet de la Monarchie (& les Espagnols plus que les autres) qui nonobstant toutes les rénonciations, qu'on pourroit exiger de l'Infante ne la regardât, après cela, comme sa véritable Reine. Il ajoûtoit que quoi qu'il fût plus persuadé, que personne, de ces veritez, il n'étoit pas assez hardi, pour proposer, dans les Conseils d'Espagne, le désistement de cette rénonciation; étant assuré que, s'il l'avoit entrepris, il n'en remporteroit autre succès, que d'être blâmé d'avoir osé prendre cette liberté, contre l'exemple formel du dernier Mariage d'une Infante, avec un Roi de France.

Pour ne pas redire ce que nous avons dit ci-dessus, du Mariage de Louis XIV. avec Marie Theresé d'Autriche, je remarquerai seulement que l'Auteur, ou les Auteurs des *Droits de la Reine*, (1) divisent cet Ouvrage en deux parties; dans la premiere partie, ils tâchent de faire voir la nullité de la Rénonciation de la Reine; par toutes les nullitez de fait & de droit, qu'ils croient se trouver dans cette rénonciation; & dans la seconde, ils établissent les Droits de la Reine, par le Contrat de Mariage de sa Mere, par la disposition des Coutumes, & par l'usage inviolable, qui s'est toujours observé, à l'égard des Souverains; dans l'espece même des biens, qui lui étoient échus, & qu'elle demandoit au Roi Catholique son Pere.

1667. On ne peut guère douter, après avoir lû ce qu'ils disent de la Rénonciation aux Biens Paternels ou Maternels, que, selon le Droit Romain, & même celui d'Espagne, elle ne soit illicite & nulle.

C'est en effet un principe indubitable, dans la matière des Rénonciations, que la Fille, qui renonce, doit être dotée, par celui qui stipule la Rénonciation. La raison en est, que la legitime étant due aux Enfants par le Droit de la Nature, dans la succession de leurs Parens; un Pere qui feroit renoncer sa Fille, sans la doter de quelque somme, qui lui tint lieu de legitime, pecheroit contre l'amour, que chacun doit à son propre sang; qui est la plus sainte de toutes les obligations, & le plus indispensable de tous les devoirs. C'est pourquoi la premiere chose à examiner, dans une question de rénonciation, c'est de voir s'il y a une Dot, ou non; de quels biens elle a été constituée, & quelle en est la proportion avec la fortune & la dignité des personnes. Si la Rénonciation étoit gratuite, ou que le prix en fut extrêmement disproportionné, la Loi s'éleveroit d'abord contre cette injustice; par laquelle un Pere feroit fraude à son sang, en dégradant son propre Enfant de la qualité d'Héritier.

Ainsi pour raisonner solidement sur la Rénonciation de cette Princesse, il falloit, avant toutes choses, être certain de la qualité de sa Dot.

La Dot de la Reine devoit être composée de deux sortes de biens; savoir de quelque liberalité considerable du Roi son Pere, & des successions qui lui étoient échues; par le décès de la Reine sa Mere, & du Prince Balthazar son Frere.

Comme Fille d'un si puissant Roi, elle ne pouvoit pas moins esperer, que cinq-cens-mille Écus d'Or; puis qu'en 1615. Anne d'Autriche, alors Infante d'Espagne, fut dotée d'une semblable somme. Comme Héritiere unique de sa Mere & de son Frere, on ne pouvoit s'exempter de lui restituer les cinq-cens-mille Écus d'Or, que la Défunte Reine avoit eus, cinquante-mille Écus de Pierreries stipulées propres, plusieurs Joyaux en espece, réservés par le Contrat de Mariage aux Enfants, qui en naîtroient, & nombre de Souverainetez dans les Pais Bas, à cause du Droit de *Dévolution*, qui y est en usage.

Mais tant s'en falloit, que le Roi d'Espagne eût rien ajouté de ses Biens à ceux de l'Infante, pour la doter; qu'il lui avoit retenu, au contraire, tous ses Droits maternels, sans les compenser, par quoi que ce fût. Il lui avoit promis cinq-cens-mille Écus d'Or, qu'il n'avoit point payez; & moyennant cette somme, qui n'étoit pas la vingtième partie de ses Droits; il lui avoit fait quitter la succession de sa Mere, & renoncer à sa succession future, & de toute leur Posterité; il stipuloit qu'Elle & ses Descendants, à l'infini, feroient exclus de la Couronne de Castille, & de tous les États, qui sont & pourront jamais être sous la domination de l'Espagne; il lui faisoit abandonner tous ses biens échus & à échoir, pour quelque cause ou prévuë, ou non prévuë, que ce pût être, pour une somme si modique; enfin il la faisoit renoncer à tout ce que la Loi du sang, celle de l'Etat & les Coutumes lui pouvoient déférer, à titre universel, ou particulier.

C'est ainsi qu'il dotoit sa Fille; non seulement il ne lui donnoit rien du sien, mais encore il lui retenoit son bien; non seulement il lui ôtoit l'esperance du bien, qui lui pouvoit échoir; mais il lui ôtoit celui, qui lui étoit échü; non seulement il la privoit contre les vœux de la Nature, de toute succession future, dans sa race, mais contre

(1) Pag. 22.

1667.

tre les Loix fondamentales de son Etat, il l'exclut & sa royale posterité du Thrône, & de toutes les Souverainetez d'Espagne. C'est ce que les Auteurs de cet Ouvrage prouvent, par les Jurisconsultes anciens & modernes, sans en excepter les Espagnols.

Après avoir rapporté les raisons, qui, selon le Droit Civil, rendent une renonciation nulle, si le Pere n'a formé la Dot de son bien; ils remarquent qu'elles sont appuyées sur deux fondemens très-solides. L'un est, *disent-ils*, que la Fille qui ne reçoit rien, pour sa Légitime; souffre une lésion énorme, qui dégenere en un Dol réel; lequel annulle de plein Droit toutes sortes d'Actes, où il se rencontre. L'autre est que le Contract de Mariage étant un traité d'affection, de sincérité & de bonne foi; le Pere, qui s'en prévaut, pour retenir à son Enfant les Droits de sa naissance, commet une injustice, contre son propre sang; de laquelle il n'est pas raisonnable qu'il profite, à la confusion de la Nature & des Loix. Ainsi le Roi Catholique n'ayant rien donné, ni même promis de ses biens à l'Infante; mais au contraire lui ayant retenu tous ses Droits maternels; il n'y avoit ni couleur, ni artifice, qui pût jamais garantir une nullité si irréparable, & si odieuse tout ensemble.

Puis donc que le Roi Catholique n'avoit rien donné du sien, les cinq-cens-mille Ecus, n'étant qu'une partie des Droits de l'Infante, par le Droit de la Reine Elisabeth sa Mere, & du Prince D. Baltazar, son Frere, la Renonciation contenoit une nullité irréparable. La seconde nullité consistoit, selon eux, en ce que les cinq-cens-mille Ecus d'Or n'étoient pas encore acquitez; quoi que les délais, accordez par le Contract, fussent expirez, il y avoit long-tems. Ils appuyerent cela de plusieurs raisons, qu'on pourra lire, dans l'Original; où l'on verra que le manquement de payer à l'échéance, rend nul le Contract. Si l'on ajoute, que le Roi Philippe IV. étoit mort, sans avoir acquité la Dot; cela en annulloit la Renonciation, par cette maxime constante du Droit, que la chose étant venue, avant sa consommation, dans un cas, pour lequel elle n'auroit pu commencer, elle ne peut pas être séparée.

Il étoit, sans doute, fort étrange que la Fille Unique d'un puissant Roi n'eût été dotée de quoi que ce fût, par son Pere: Qu'un Pere marié lui eût ôté tous ses Droits Maternels, pour en combler les Enfants du second lit: Qu'il l'eût excluse pour jamais, & sa Posterité du Thrône de ses Ancêtres: Qu'il eût préféré des Etrangers à son propre sang, dans la succession à la Couronne: Qu'il l'eût exhéredée, sans cause, qu'il l'eût fait renoncer, sans connoissance, sans liberté & sans Dot.

Il est certain, que s'il se fût agi de la Fille d'un Particulier, on seroit aisément convenu, que ce Contract devoit être nul, comme étant contraire au Droit Civil, tant ancien, que moderne, & n'ayant pas été exécuté en son tems. Mais comme il s'agissoit d'une Princesse, qui auroit pu apporter la Monarchie d'Espagne à son Epoux, qui se seroit vû Roi de France & d'Espagne, & auroit été en état de fonder un nouvel Empire capable de se soumettre toute l'Europe; on crut en Espagne, qu'il falloit prévenir, avec soin, une si dangereuse révolution. Aussi les Espagnols (1) dirent-ils qu'ils avoient fait ce Mariage, pour des fins, auxquelles tou-

(1) Pag. 89.

te l'Europe étoit engagée. La premiere étoit la Paix Générale, que l'on rétabliroit par-là, après longues années de guerre, entre les deux Couronnes; la seconde l'égalité qui devoit se trouver dans ce Mariage; la troisième l'avantage commun des deux Royaumes; la quatrième enfin, d'empêcher la jonction des deux Etats, qui étoient trop grands, pour être gouvernez par un seul Monarque. Les Jurisconsultes François ont fait diverses remarques là-dessus, qui sont plutôt des raisons, pour faire voir qu'un seul Monarque auroit pû gouverner ces deux grands Royaumes. Ce fut, pour cela même, que l'Angleterre, les Provinces Unies, & les Couronnes du Nord se réunirent, afin d'empêcher que le Roi de France ne mît tant de Couronnes sur sa tête, en soutenant l'Espagne, dans les Pais-Bas; comme on le verra dans le Livre suivant de cette Histoire. Supposé que le Roi Louis XIV. se fût rendu maître de tout, & fût enfin devenu le Chef tranquille des deux Monarchies; qui auroit pû tenir devant une Puissance si formidable? On a vu encore, au commencement de ce siecle, lors que la Couronne d'Espagne fut transportée, non au Roi de France, mais à un de ses Petits-Fils, l'Empire, l'Angleterre & les Provinces Unies courir aux armes, pour s'opposer à l'accroissement de la Maison de Bourbon; nullement par haine pour la Nation Française, mais par la nécessité, où l'on croyoit être d'empêcher qu'elle n'envahît toute l'Europe. On doit regarder, ce me semble, les Etats de la Chrétienté, comme les Membres d'un même Corps Politique, qui doivent s'entr'aider réciproquement, à leur conservation. Quand ces Membres ne s'approprient rien à eux-mêmes, que ce qui leur appartient; ils croient ne faire aucune injustice, à ceux d'entre les Membres de ce grand Corps, lors qu'ils les empêchent de se rendre plus puissans, que tous les autres ensemble. C'est ce que fit la Maison de Bourbon, depuis Henri IV. jusqu'à Louis XIV. contre la Maison d'Autriche. Si l'on pese un peu ces raisons, on ne trouvera pas si fort étrange la conduite des Espagnols, & de leurs Alliez, dans le tems, dont nous parlons. La Maison d'Espagne auroit dû, sans doute, satisfaire la Reine de France à l'égard de l'argent & des pierreries, qui lui revenoient de l'Héritage de la Reine sa Mere. Elle auroit dû payer la Dot promise à cette Princesse, dans les termes marquez en son Contract de Mariage; sans différer le paiement d'une dette aussi legitime, que celle-là.

Peut-être l'auroit-elle fait, si Louis XIV. l'eût pressée, comme il falloit, pendant que Philippe IV. fut en vie. Mais il semble, qu'il laissa son Beau-Pere en repos là-dessus, à dessein de profiter de sa négligence, & de faire, quand le tems en seroit venu, valoir les Droits de la Reine son Epouse; comme il le fit, après la mort de ce Monarque.

Les Jurisconsultes François, après avoir montré ce qui étoit dû à la Reine en argent & en joyaux, (2) passent aux Droits qu'Elle avoit, selon eux, de succéder à des Seigneuries très-considérables de la Couronne d'Espagne. Louis demandoit, pour son Epouse, le Duché de Brabant, avec toutes ses annexes, la Seigneurie de Malines, Anvers, la Haute Gueldre, Namur, Limbourg, Dalem & les autres Places d'au-delà de la Meuse, le Hainaut, l'Artois, Cambrai, le Comté de Bourgogne, & le Luxembourg.

Quoi

(2) Pag. 205.

1667. Quoiqu'il en soit, pour l'ordinaire, les Droits de succession s'exercent plutôt, qu'ils ne se prouvent; parce qu'étant fondés sur la Nature & sur la Loi, ils faisoient l'Héritier de plein Droit; le Roi de France voulut bien, dirent ses Avocats, qu'on descendît dans le détail, en appliquant les Articles de la Coutume, sur chaque Chef de ses prétentions.

Ils commencent par le Brabant, qui étoit le plus noble des Etats, qui étoient en question; puis que la Capitale avoit toujours été le lieu de la résidence du Prince. Ils prétendent, que c'étoit une Loi & un Usage inviolable dans ce Duché; que par la mort d'un des conjoints, les Enfants issus du Mariage, étoient faits propriétaires de tous les Fiefs, en vertu d'un Droit, qu'on y nomme *Droit de Dévolution*; de sorte que, si c'est la Femme, qui meure la première, non seulement les Enfants sont Héritiers de ses Fiefs; mais encore ils deviennent Propriétaires de ceux de leur Pere, qui, par ce moyen, demeure seulement Usufruitier de son propre bien. Les Jurisconsultes François appuyent cela de plusieurs exemples & de quantité d'autoritez, que nous ne mettrons pas ici.

Ils en font de même, par rapport à la Seigneurie de Malines, d'Anvers, qu'on nomme le *Marquisat du S. Empire*; du Comté d'Alost, ou de la *Flandre Impériale*; de la Haute Gueldre, dont la Capitale est la Ville de Ruremonde, du Comté de Namur; du Duché de Limbourg, de la Seigneurie de Dalem, Valkembourg, ou Fauquemont, Rhodéz-le-Duc, & d'autres Places, au-delà de la Meuse; du Comté de Hainaut; de celui d'Artois; du Duché de Cambrai; du Comté de Cambresis, & du Marquisat du Château de la même Ville; de la Comté de Bourgogne, & du Duché de Luxembourg.

Après avoir déduit leurs raisons, les Avocats du Roi de France (1) disent, avec raison, qu'il seroit inutile d'avoir élevé la Puissance de toutes les Loix Municipales, qu'ils ont citées, & d'avoir fondé les Droits de la Princesse, dont il s'agissoit; si la dérogation, que le Roi Catholique avoit faite, par le Contrat de Mariage, à toutes les Loix de son Etat, & aux Coutumes contraires à ce qu'il avoit stipulé, étoit légitime & valable: Qu'il restoit donc de détruire cette dérogation, & de montrer que les Rois, par un attribut même de leur Souveraineté, & par l'excellence de leur sacré Caractère, sont dans une bien-heureuse impuissance de ne pouvoir pas détruire les Loix de leurs Etats, ni renverser, au préjudice du Droit Public, les Coutumes particulières de leurs Provinces.

Ce n'est, continuent-ils, ni imperfection, ni faiblesse, dans une Autorité suprême, que de se soumettre à la Foi de ses promesses, ou à la justice de ses Loix. La nécessité de bien faire, & l'impuissance d'y manquer, sont les plus hauts degrés de toute la Perfection. Dieu lui-même, selon la pensée de *Philon Juif*, ne peut aller plus loin; & c'est en cette divine impuissance, que les Souverains, qui sont ses images sur la terre, le doivent particulièrement imiter, dans la conduite de leurs Etats.

Ces remarques sont très-bonnes, & on n'étoit pas, sans doute, moins obligé de les suivre en France, qu'en Espagne. Ils exhortoient en suite les Peuples des Pais-Bas Espagnols à observer leurs Loix à l'égard de la Reine; qui ne de-

1667. mandoit rien, qui n'y fût conforme. Cependant la Régente d'Espagne (2) répondit à Louis, le 21. de Mai, sur la Lettre, que ce Prince lui avoit écrite, le 3. de ce même mois, que l'on satisferoit plus particulièrement au Livre, que Sa Majesté lui avoit envoyé; mais qu'Elle lui diroit que ce qu'on lui avoit fait écrire, par le Marquis de Fuentes, n'étoit qu'une conversation particulière de la Reine défunte; puis que le Roi ne lui en avoit rien fait dire de sa part, par son Ambassadeur; d'autant plus qu'on n'avoit rien dit là-dessus à ce Marquis. Elle disoit encore que l'insinuation, que Louis lui avoit faite, n'étoit pas conforme aux formalitez réglées, par la Paix des Pyrénées, afin de prévenir une rupture; puis que l'on avoit stipulé, par l'Article XC. du Traité, que les prétentions de cette nature, quand même on n'y auroit pas renoncé, ne seroient pas proposées les armes à la main; mais par des voies amiables, & conformes à la justice. Elle témoignoit qu'Elle étoit prête de nommer une Place, & des Députés, qui pourroient conférer ensemble, pour tâcher d'accommoder cette affaire; mais elle disoit, en même tems, qu'il faudroit suspendre toute voie de fait, des deux côtés, pendant qu'on traiteroit d'accommodement.

Il semble, que Louis l'auroit pu écouter; car enfin la Reine d'Espagne ne pouvoit guère en user autrement. Les Etats Généraux étoient d'ailleurs si fort intéressés, dans cette affaire; qu'ils ne pouvoient être simples spectateurs de cette querelle. Quoi qu'ils eussent jusqu'alors fui toute sorte de Traité, avec les Espagnols, ils sentoient assez qu'ils faudroit, tôt ou tard, se mêler de cette affaire; sans quoi la France étendrait ses frontières jusques aux leurs. Van Beuning (3) croyoit qu'elle commenceroit à parler fort haut, & il entrevoyoit, disoit-il, tant de ronces, d'épines & de précipices dans les Résolutions, qu'on prendroit en Hollande, tant soit peu éloignées des vûes de la France; tant d'embarras dans la proposition de laisser aller les choses, leur train ordinaire, & de rester les bras croisés; qu'il ne voyoit qu'un moyen d'en sortir, qui étoit de prendre de bonnes mesures, avec les François, sans quoi ils en prendroient avec les Anglois. Il jugeoit aussi qu'il vaudroit mieux, pour l'Espagne, de perdre quelques Villes, & le Luxembourg, avec la Garantie de l'Empire; que de s'exposer à une guerre, où elle perdrait encore plus. Il prétendoit aussi, qu'il n'y avoit que deux moyens d'engager l'Espagne à s'accommoder avec la France; dont l'un étoit de déclarer aux Espagnols, que suivant les Alliances, que l'Etat avoit avec les François, il seroit obligé de les assister, contre ceux, qui prendroient le parti de l'Espagne. Le second moyen étoit que l'on assisteroit la France, dans la poursuite de ses Droits. Le premier étoit, selon lui, le plus raisonnable & pourroit suffire; mais le second ne pourroit pas, comme il le croyoit, se refuser, sans offenser le Roi de France; ce qui étoit un grand motif de ne pas demeurer dans l'inaction. Je ne mets ceci, que pour faire voir l'embarras où l'on étoit, en ce tems-là; puis qu'un habile homme, comme Van Beuning, croyoit, qu'il faudroit se déclarer pour la France, & l'aider, s'il le falloit.

Cependant les Etats ne pouvoient l'aider à poursuivre ses Droits, sans se la rendre voisine, & par conséquent s'exposer à toutes les mauvaises suites,

A 2

que

(1) Pag. 299.
Tome III.

(2) Lettres D'Estades T. V. p. 245.
(3) Lettre à De Witt du 20. de Mai.

1667. que pourroit avoir un voisinage de cette sorte. Dans le fonds, il importoit infiniment de la tenir éloignée, & on le pouvoit faire, en se fondant sur les promesses de Louis; qui avoit plusieurs fois déclaré qu'il se contenteroit de terres & de places, qui seroient éloignées de la Frontiere des Etats, comme on l'a déjà dit. Il n'y avoit qu'une difficulté en cela, qui consistoit en ce qu'il pouvoit paroître étrange, que l'on empêchât le Roi de France de se saisir du Brabant & de la Haute Gueldre, qui touchent la Frontiere des Etats Généraux, sur lesquelles il ne prétendoit pas avoir moins de Droit, que sur le reste des Pais-Bas Espagnols. Mais dans ces sortes de choses, on a plus d'égard au bien de l'Etat, sur tout lors qu'il est palpable, & qu'on ne peut pas le négliger, sans se mettre en danger de se perdre, comme en ces conjonctures.

L'Espagne devoit garder les Pais-Bas, parce que c'étoit une nécessité d'avoir des Places fortes, & munies de bonnes garnisons, pour se faire craindre à la France; qui, sans cela, pourroit bien tourner toutes ses forces du côté des Monts Pirenées, & envahir une partie de la Couronne d'Espagne, sans que les Espagnols fussent en état de l'empêcher, avec leurs seules forces, destituées du secours de Puissances, qui en étoient trop éloignées. Si c'étoit là une raison solide, comme on l'a toujours crû, pour empêcher l'Espagne d'abandonner les Pais-Bas; cette même raison obligeoit les Etats de ne point permettre qu'elle les perdît; parce que c'étoit la Barriere des Etats, contre l'inquietude, & l'ambition des François. Chaque Etat est en droit, pour sa conservation, de prévenir un mal visible, & qui le peut perdre, s'il ne l'éloigne pas de bonne heure, & autant qu'il lui est possible. C'est aussi ce que les Etats les mieux gouvernez, & les moins remuans, ont toujours fait. La raison de sa propre conservation est suffisante, pour les autoriser à en user ainsi; quand le danger est visible, & qu'il n'y a point d'autre moyen de n'y pas être exposé. C'est ce qui avoit fait que la France avoit eu un grand soin de soutenir les Etats Généraux, contre la puissance Espagnole; depuis Henri IV. & pendant le regne de Louis XIII., & celui de Louis XIV. jusqu'à ce tems. La France ne s'étoit jamais mise en peine, pendant le regne de Louis XIII. de ce que pourroit dire l'Espagne, sur ce qu'elle aidoit ses ennemis. La Couronne de France étoit assurée, que toute l'Europe applaudiroit à sa conduite, & se moqueroit au contraire d'elle, si elle en usoit autrement. Ainsi les Etats Généraux ne faisoient être blâmés d'avoir gardé une conduite, que la pratique de toutes les Puissances de l'Europe, & celle de la France en particulier, autorisoient. C'étoit ce qu'elle avoit fait, il n'y avoit que peu d'années, en faveur du Portugal, contre l'Espagne, & même depuis que Louis XIV. avoit épousé la Fille du Roi d'Espagne. Le Gendre soutint celui de Portugal, contre son Beau-Pere, uniquement pour empêcher l'Espagne d'insulter la France, en lui laissant une épine au côté, qui la retint de rien entreprendre, contre les François.

Pour revenir à notre Histoire, trois choses occupoient alors principalement la République; dont la première regardoit la Flotte, que l'on préparoit, pour la mettre en mer, le plutôt qu'il se pourroit; l'autre concernoit la négociation de la Paix, avec l'Angleterre; & la troisième l'accommodement, qu'on souhaitoit de faire, entre la France & l'Espagne, pour prévenir la guerre, qui étoit prête à éclater entre ces deux Couron-

1667. nes. Les deux premières paroissent incompatibles, puis que les appareils, que l'on faisoit pour aller donner l'alarme aux côtes d'Angleterre, & ruiner leur Flotte, si l'on pouvoit, sembloient l'engager à suspendre les négociations; & qu'au contraire l'esperance d'une paix prochaine devoit faire épargner les frais de la Flotte. Cependant la Flotte Hollandoise étoit en état de se mettre au plutôt en mer, quoi que la France, en feignant d'y vouloir joindre la sienne, retardât en effet l'exécution du dessein que les Etats avoient formé, contre les côtes d'Angleterre.

Le Roi faisoit (1) écrire à la Roche, qui devoit commander une Escadre Françoisise, qui s'équipoit à Amsterdam, & qui devoit être à peu près prête; que c'étoit son intention que la Roche travaillât incessamment à mettre cette Escadre en état de sortir, avec la Flotte des Etats Généraux, lors qu'elle mettroit à la Voile. Mais le Roi ajouta à cet ordre, que cet Officier devoit se régler, à l'égard du poste que son Escadre tiendroit dans la Flotte, de l'entrée, & du rang qu'il tiendroit dans les Conseils, sur ce que D'Estades lui en écrivoit. Ce dernier reçut ordre, en même tems, d'ajuster ces trois points avec les Etats, ou leurs Commissaires des affaires secretes, & de faire en sorte qu'il fût résolu, que l'Escadre Françoisise occupât le premier rang dans la Flotte, après le Vaisseau Amiral, & que la Roche entrât dans tous les Conseils, qui s'y tiendroient & y eût séance, avant tous les Amiraux & Contre-Amiraux des Etats. Néanmoins si les Etats n'y vouloient pas consentir, le Roi donnoit à D'Estades le pouvoir de se relâcher, & de s'accommoder seulement, en maniere que l'Escadre pût rendre quelque service utile; sans qu'il lui arrivât aucun accident fâcheux, dans la marche, ni dans l'action, s'il s'en faisoit une. Pour ce qui regardoit les ordres, le Roi entendoit que la Roche les reçût seulement de l'Amiral des Etats, ou de celui qui en feroit la fonction; sans que l'Escadre Françoisise pût être divisée, pour quelque raison que ce fût.

Tout cela ne se mandoit, que pour faire croire aux Etats, que le Roi étoit résolu de pousser les Anglois avec eux, quoi que son dessein fût tout contraire. Il craignoit d'offenser le Parlement d'Angleterre, & d'en être traversé, dans l'expédition qu'il se préparoit à aller faire aux Pais-Bas. Si les Anglois n'étoient pas amis des Hollandois, ils l'étoient encore moins de la France, qui avoit pris leur parti, & n'avoient garde de consentir qu'elle envahît les Pais-Bas, comme on le vit bien-tôt après. D'Estades même ne put s'empêcher (2) de témoigner à quelques amis, qu'il avoit à Rotterdam, qu'ils ne feroient pas mal de retarder le départ de leur Flotte, s'ils souhaitoient la Paix; dont ils lui avoient dit, qu'ils avoient extrêmement besoin, puis que sans cela ils feroient de très-grandes pertes. Il leur répondit qu'il leur diroit en confidence, que le moyen d'avancer la négociation de la paix, seroit de retarder le départ de la Flotte des Etats en mer; qu'ils avoient le Vaisseau de l'Amiral Ruiter, dans leurs ports, avec sept autres des plus grands; qu'ils pourroient apporter du retardement aux vivres, & aux autres choses, dont les Equipages avoient besoin; qu'en les retenant, sous divers prétextes,

(1) Lettre du Roi du 13. de Mai, 1667. entre celles de D'Estades.

(2) Dans une Lettre écrite de Bréda, du 19. de Mai 1667.

1667. qui dépendoient d'eux, tout le Mois de Mai, ils pourroient bien faire en sorte, qu'il fût le 10. de Juin, avant que toutes les Escadres fussent rassemblées au Texel, & que l'on auroit cependant le tems d'avancer la négociation, & de gagner l'esprit des Anglois; qui autrement pourroient rompre, par leur fierté, s'ils voyoient la Flotte des Etats insulter leurs côtes. Ils lui promirent, à ce qu'il dit, qu'ils agiroient de maniere, que quelque impatience que les Etats eussent de mettre leur Flotte en mer; ils feroient en sorte que les Vaisseaux Amiraux ne fortissent qu'à la fin du Mois, & qu'il se passeroit bien du tems, avant que la Flotte Hollandoise fût au pas de Calais, & avant que le Roi de France en fût averti.

Cependant De Witt n'oublioit rien, pour faire mettre la Flotte, en Mer, aussi-tôt qu'on le pourroit faire, & D'Estades jugeoit que sa principale vuë étoit de retarder le dessein, que la France avoit formé, sur les Pais-Bas. Mais (1) outre les obstacles secrets, que l'on oppoisoit à ses desseins, les Vents d'Ouëst, qui regnerent alors, empêcherent Ruyter de sortir, & même de porter la grosse Artillerie aux Vaisseaux, qui l'attendoient au Texel. Les Etats Généraux résolurent cependant d'envoyer, comme ils l'avoient fait depuis quelques années, des Députés sur la Flotte. La Province de Hollande nomma pour cela, *Corneille De Witt* frere du Pensionnaire & *Ruart*, ou Baillif de *Putten*.

Les Ambassadeurs de France, de Danemark & des Etats Généraux (2) étoient déjà à Bréda, depuis quelque tems, pour préparer les matieres, dont on devoit parler. Mais nous ne nous y arrêterons pas; & nous nous contenterons de mettre ci-après ce qui fut conclu.

Le 13. de Mai, (3) les Ambassadeurs d'Angleterre arriverent à Flessingue. Les Vaisseaux, qui les amenerent, ne tirerent point de coups de Canon; parce qu'ils soutenoient que l'Amiral & le Vice-Amiral de Zélande, qui étoient au Port, les devoient saluer les premiers. On ne tira pas non plus de la Ville, parce que c'est l'usage que les Vaisseaux saluent les premiers les Fortereses, où ils arrivent. Les Ambassadeurs entrèrent le même jour dans les Yachts, que les Etats leur avoient envoyez au-devant, & furent peu après sauez du Canon de la Ville & de tous les Vaisseaux, qui étoient dans le Port. Le lendemain ils s'arrêterent à une heure de Bréda, parce qu'il n'y avoit point de lits, pour leurs Domestiques, dans les Maisons, qu'on avoit assignées aux Ambassadeurs. Ils furent obligez d'en envoyer chercher à Anvers, & d'attendre dans leurs Yachts, jusqu'à ce que ces lits fussent arrivez.

Courtin ayant appris, que Coventry étoit venu incognito dans Bréda, envoya un Gentilhomme au Lord Hollis, pour lui dire qu'encores que, comme Ambassadeur, il dût attendre d'être averti de son arrivée, il ne laisseroit pas, comme particulier & son Ami, de lui témoigner l'impatience, où il étoit de le recevoir. L'Ambassadeur Anglois reçut très-civilement son compliment, & dit qu'il vouloit vivre avec le

Comte, comme avec un Frere. Il lui envoya 1667. le même jour un de ses Gens, & *Howard*, Chapellain de la Reine-Mere d'Angleterre, & Frere du Duc de Norfolk, étant allé, le lendemain, diner avec l'Ambassadeur de France; celui-ci prit le prétexte de le reconduire dans son Carosse aux Yachts, où les Ambassadeurs Anglois étoient demeurez, & alla voir Hollis, sans cérémonie. Après s'être assuré réciproquement des bonnes intentions des Rois leurs Maîtres, ils s'entretinrent des deux Articles, qui pourroient retarder la conclusion du Traité. L'un étoit la restitution de l'Île de Pouléron, & l'autre le dédommagement des deux Vaisseaux, la Bonne Avanture & la Bonne Esperance. L'Ambassadeur Anglois fit assez connoître, que le Roi son Maître ne s'obligneroit pas là-dessus. On trouvera le reste, dans la suite des Lettres de D'Estades. Les négociations n'ayant été ni longues, ni difficiles, nous n'en parlerons point.

Pendant ces négociations de Bréda, & la préparation de la Flotte Hollandoise, le Roi de France se disposoit à se mettre, dès le commencement de la Campagne, à attaquer les Pais-Bas Espagnols, avant qu'ils fussent en état de se défendre. Le Marquis de Castel Rodrigo, qui en étoit Gouverneur, ne manqua pas d'implorer le (4) secours des Etats Généraux, qu'ils ne pouvoient pas lui donner; parce qu'ils auroient rompu par-là les Négociations de la Paix à Bréda, où ils étoient fort appuyez, par les Ambassadeurs de France; ni s'exposer à l'indignation de cette Couronne, sans avoir des Troupes suffisantes à lui opposer, sur tout avant que la guerre contre les Anglois fût finie. L'Instruction, qu'il envoya à D. Estevan de Gamarre, pour représenter aux Etats Généraux le danger, où étoient les Terres d'Espagne, dans les Pais-Bas, & celui où les Etats se trouveroient, si le Roi de France pouvoit les envahir; cette Instruction, dis-je, étoit solide & bien faite. Personne n'en doutoit, dans les Provinces Unies; mais les conjonctures ne permettoient pas, que l'on agit contre la France.

Les Etats (5) étoient très-mortifiez de ce que le Roi de France ne leur avoit fait aucune ouverture de ce qu'il prétendoit avoir, dans les Pais-Bas. Il sembloit néanmoins qu'ils devoient bien s'attendre à cela, après avoir lu l'Ecrit, qui avoit été fait touchant les Droits de la Reine de France, sur le Brabant, & la Lettre que le Roi avoit écrite à la Régente d'Espagne. Ce Prince, pour dire, en peu de mots, le succès heureux qu'il eut en cette Campagne, se rendit, à la fin de Mai, à la tête de son armée, qui étoit de trente-cinq-mille hommes, & commandée, sous ses ordres, par le *Vicomte de Turenne*; outre laquelle il y avoit deux Corps séparés; dont l'un obéissoit au *Maréchal d'Aumont*, & l'autre au *Marquis de Crequi*. Il sembloit que les Espagnols avoient bien dû s'attendre à cette invasion, & avoir muni leur Frontiere de bonnes Troupes; pour traverser au moins les desseins de la France, & donner aux Voisins le tems d'accourir à leur secours. Mais la Cour de Madrid s'endormit, dans la pensée que les Anglois & les Hollandois ne manqueroient pas de s'opposer aux François, dont le voisinage étoit redouté de l'une & de l'autre Nation. Mais par malheur, elles étoient en guer-

A a 2 re,

(1) Lettre du 26. de Mai de De Witt à Van Beuning.

(2) Voyez la Lettre d'Estades au Roi du 26. de Mai 1667. & celle du Pensionnaire de Hollande à Van Beuning du même jour.

(3) Lettre de D'Estades du 19. de Mai, de la même année.

(4) Voyez la Lettre du 20. de Mai 1667. p. 254. des Lettres de D'Estades T. V.

(5) Lettre de De Witt du 2. de Juin.

1667. re, l'une avec l'autre, & quoi que sur le point de s'accorder, peu disposées à se réunir ensemble. Les Anglois avoient attaqué les Hollandois, jaloux de leur commerce, & leur avoient causé une très-grande perte. Les Hollandois, d'un autre côté, étoient irrités au dernier point contre l'Angleterre; qui lui faisoit une guerre de gayeté de cœur, n'ayant aucun sujet légitime de les attaquer. La France se déclara, pour les Etats, en vertu du Traité de Garantie, qu'elle avoit avec eux; mais assez tard, & on eut sujet de croire qu'elle ne vouloit faire autre chose, que les brouiller, & consumer les uns, par les autres. Enfin après les avoir engagés dans une guerre, qui, quoi que courte, les avoit épuisés; comme elle vit qu'elle alloit finir, elle les cajolla tous deux, & attaqua l'Espagne, dans les Pais-Bas; pendant qu'elle faisoit travailler, comme il sembloit, à accorder les Anglois & les Hollandois, mais plutôt pour les empêcher de prendre le parti des Espagnols, contre lui. Ils ne le firent pas d'abord, mais enfin comme ils virent que la France alloit envahir tout ce que l'Espagne avoit dans les Pais-Bas, ils conclurent, comme on le verra, un Traité pour s'y opposer.

Le 23. de Mai, l'Ambassadeur d'Espagne aux Etats Généraux, (1) leur présenta un Mémoire où il représentoit, „ que Leurs Hautes Puissances auroient vu, par la Lettre, que le Roi de France leur avoit écrite, la résolution qu'il avoit prise d'attaquer les Pais-Bas Espagnols, sans néanmoins rompre la Paix; parce que l'Espagne ne lui avoit pas voulu donner de satisfaction, sur les prétensions qu'il avoit sur le Brabant, & ses dépendances; comme il avoit déclaré, dans un Manifeste; Que cette maniere d'agir faisoit voir aux Etats Généraux ce à quoi ils devoient s'attendre; vû que si le feu Roi d'Espagne n'avoit pas eu le pouvoir de transporter au Roi son Fils, les Droits qu'il avoit sur le Brabant, il n'auroit pas non plus eu le Droit de céder, par la Paix de Munster, aux Etats ce qu'ils possédoient en ce Duché: Que si le Roi de France violoit l'Amitié, le Parentage, le Traité de Munster, & celui des Pyrénées, & la rénonciation si expresse, que lui & la Reine avoient faites, à la succession des Terres de la Monarchie d'Espagne; les Etats pouvoient bien voir ce, à quoi ils pouvoient s'attendre; puis qu'il n'avoit pas renoncé à ce qu'ils possédoient dans le Brabant: Que les Etats devoient considérer, que le dessein du Roi de France c'étoit d'établir une Monarchie Universelle, & qu'il s'étoit mêlé de la Guerre, qu'ils avoient avec l'Angleterre, pour affoiblir les Provinces Unies, & s'en saisir ensuite, aussi-bien que des Espagnoles; lors qu'il les verroit destituées de forces, & les Etats en particulier ennuyés de la Guerre: Que le Manifeste de la France disoit que c'étoit, après la mort de Philippe IV. que la Reine Mere de Louis XIV. avoit parlé de cette affaire au Marquis de Fuentes: Qu'on montreroit, par une Lettre du Marquis, que ç'avoit été le 13. d'Août, que la Reine lui avoit parlé des prétensions de la France, sans proposer la chose positivement, & que la Reine d'Espagne ne pouvoit rien lui répondre de semblable; puis qu'Elle ne gouvernoit

1667. „ pas alors, parce que le Roi d'Espagne étoit en vie, n'ayant fini sa vie, que le 17. de Décembre: Que l'on n'avoit jamais vû rompre un Traité de Paix aussi solennel, auquel il étoit intervenu une rénonciation, où rien n'avoit été oublié, pour prévenir cet accident, & à laquelle le Roi & la Reine de France consentirent entièrement, avant & après leur Mariage, & dans le Traité, qui fut approuvé par le Parlement de Paris: Qu'il avoit commencé à faire des hostilités, sans vouloir que cela passât, pour une rupture: Qu'il souhaitoit seulement, à ce qu'il disoit, d'obliger les Espagnols d'en venir à un Traité raisonnable, auquel on le trouveroit toujours disposé, & que sans avoir déclaré ce qu'il prétendoit, il commençoit par des hostilités, comme ses grands préparatifs le faisoient voir: Que les Etats devoient considérer, qu'en marchant, pour prendre possession du Brabant, & de ses dépendances; il venoit aussi les déposséder de ce qu'ils y possédoient, parce que le Roi d'Espagne n'avoit pas eu le droit de rien aliéner, aux dépendances de l'Héritière.

Le Marquis de Castel Rodrigo ajoûtoit, qu'il avoit cru, à cause du voisinage, pouvoir demander aux Etats qu'ils voulussent faire de vives instances au Roi de France; pour l'obliger à différer ses hostilités, & à mettre ses plaintes entre leurs mains (l'Espagne les voulant bien choisir, pour Arbitres, quoi qu'étroitement alliés avec la France) & d'autres Puissances Neutres; puis qu'il n'étoit pas raisonnable qu'il donnât la Loi aux Espagnols, en se faisant juge & exécuteur de ses prétensions; & que la Reine d'Espagne leur donneroit la satisfaction, qu'ils jugeroient raisonnable.

Sur cet exposé, le Gouverneur des Pais-Bas proposoit aux Etats de joindre leurs forces communes, pour s'opposer à la France. Il les avertissoit encore qu'on proposoit, sous main, de la part des François, que si la Reine d'Espagne vouloit céder Cambrai à leur Roi, & s'obliger à le laisser agir contre tous ceux, sur qui il avoit quelque Droit, sans s'en mêler; on ne feroit rien contre l'Espagne, & qu'on la laisseroit en repos. Le Marquis représentoit là-dessus aux Etats Généraux, que le dessein de Louis étoit de les engloutir les uns après les autres, & que pour le prévenir les Etats de l'Empire avoient déjà dépêché à ce Monarque, pour lui demander qu'il voulût mettre ses prétensions en arbitrage; & lui dire qu'autrement, ils seroient obligés de se joindre avec Sa Majesté Imperiale, en faveur de l'Espagne; l'Empire, ne pouvant pas souffrir que le Roi Très-Chrétien se rende maître des Pais-Bas, puis qu'avec une conquête, comme celle-là, il deviendroit non seulement Arbitre, mais encore maître de toute l'Europe, à quoi il aspirait; & qu'il ne pensoit pas moins à la ruine des Provinces Unies, qu'à celle de l'Espagne. Le Marquis de Castel-Rodrigo croyoit qu'il n'y avoit rien, qui pût toucher davantage les Etats, que de leur faire comprendre que, puis que le Roi de France soutenoit que le défunt Roi d'Espagne n'ayant rien pû aliéner au préjudice de la Reine de France, il pouvoit prétendre, sur le même fondement, qu'il n'a pas été non plus en son pouvoir de déclarer libres les Provinces Unies, au préjudice de la même Princesse.

On étoit assez instruit de tout cela, dans les Provinces, mais la difficulté étoit de trouver quelque moyen d'engager au plutôt la France à accepter la médiation, que les Espagnols proposoient,

(1) Parmi les Lettres du Tome V. de D'Estrades pag. 255.

1667. soient, & à ne rien entreprendre contre les Pais-Bas Espagnols. (1) De Witt en entretint inutilement le Comte D'Estades. Van Beuning pressa beaucoup la Cour de France, de s'expliquer sur les conditions, dont elle pourroit se contenter, pour s'accorder avec les Espagnols. Le Roi lui fit dire, qu'il ne pourroit pas se déclarer sur le détail de ces conditions, qu'il n'en souffrit beaucoup de préjudice, soit qu'elles fussent grandes, ou médiocres; Qu'après avoir vu la Lettre, qu'il avoit reçue, depuis quelques jours, en réponse à la sienne, & fût de l'Archevêque d'Ambrun, tout ce qui s'étoit passé à Madrid, à l'arrivée de son Courrier; il avoit compris qu'il avoit plus de raisons qu'auparavant de ne pas s'expliquer, sur ces conditions; puis que l'Archevêque avoit compris, par tous les discours, que les Ministres Espagnols lui avoient tenus, très-intelligiblement, qu'ils ne vouloient songer, qu'à se bien défendre, & à mettre à la France, sur les bras, le plus d'ennemis, qu'ils pourroient; Qu'ils lui avoient fait entendre, qu'ils ne pouvoient rien céder, sans faire une brèche irréparable à la rénonciation de la Reine de France, qu'ils veulent maintenir en toute sa rigueur; même pour les conséquences de l'avenir, en cas de la mort de leur Roi; Qu'ils avoient ajouté que, quand ils le voudroient faire, ils avoient les mains liées, par le Testament du feu Roi, & par le pouvoir d'une Tutrice, toujours bornée à ne pouvoir aliéner aucuns Biens du Mineur; Qu'on y avoit seulement résolu, pour amuser la France, que la Reine répondroit, comme elle l'avoit fait, qu'Elle vouloit bien entrer en Conférence, & consentir qu'on nommât un lieu, pour examiner les Droits, qu'il s'attribuoit; à condition seulement qu'il suspendroit toutes voies de fait, ce qui vouloit autant à dire, que, par une vaine négociation, il leur donneroit le tems de se mieux préparer, qu'ils ne l'étoient alors, à se bien défendre, & à attirer aux Pais-Bas des secours étrangers.

Le Roi ajoutoit encore à cela, qu'il remarquoit que le Sr. De Witt ne lui faisoit, que des offres fort sèches, & dont la France ne pouvoit tirer aucun avantage, ni pour un accommodement, ni pour d'autres affaires; puis qu'il disoit seulement que si le Roi s'expliquoit confidentiellement de ses prétensions, il s'emploieroit auprès des Espagnols, pour les porter à un accommodement; Que ce seroit une toute autre chose, si, comme la Justice & la Bien-séance le voudroient, il lui faisoit voir qu'il eût déjà porté les Etats à reconnoître pour aussi bons, qu'ils l'étoient en effet, les Droits de la Reine son Epouse, comme on les avoit exposez, & à déclarer, en même-tems, aux Espagnols, que s'ils ne lui faisoient pas présentement raison, les Etats, qui étoient d'ailleurs engagez, par un Traité, à lui garantir tous ses Droits, se joindroient à lui, pour obliger les Espagnols à lui faire raison; Qu'ensuite il auroit pu faire des offres réelles à la France, de concert avec les Espagnols, si l'on avoit pu en tirer quelque chose; où que s'il n'en pouvoit rien obtenir, il se fût adressé à Sa Majesté, & lui eût parlé en ces termes, ou d'autres semblables; *Si Votre Majesté se veut contenter de telles, ou telles choses, pour ses prétensions, & que les Espagnols ne veulent pas les lui accorder; nous nous joindrons à Elle, pour leur faire la guerre, & les y forcer;* En ce cas-là ce seroit, continue le Roi, une autre chose, que les conditions, que me proposeroient les Etats,

1667. qui me pourroit obliger à m'expliquer, sans note d'imprudence de ma part, ou d'inutilité pour le bon succès de l'affaire; mais, au lieu de cela, il fait des reproches qu'on l'a décrédité, & menace d'abandonner la direction des affaires, & de s'en aller sur la Flotte; dont je serai fâché, quand il en prendra la direction; mais je me consolerais, par la considération de n'y avoir rien contribué.

On commençoit (2) en ce tems-là, à croire, en Hollande, que les Etats pourroient bien faire la Campagne seuls, par mer, comme auparavant, & démêler la fusée avec les Anglois, sans que les François s'en mêlassent; ce qui donneroit à la République juste sujet de se plaindre d'eux. Mais elle n'étoit pas moins résolue d'agir avec vigueur, & De Witt partit le 2. de Juin, pour le Texel, pour presser le départ de la Flotte, & lui donner ses derniers ordres. (3) Elle partit, le 6. de Juin, de soixante-cinq, ou soixante-six Vaisseaux, Frégates ou Yachts de Guerre; & elle devoit être jointe par huit gros Vaisseaux de Zélande, qui venoient du Wielingen, par dix de l'Amirauté de Westfrise & du Quartier du Nord; mais les derniers ne furent pas prêts à partir, parce qu'ils manquoient de Matelots, & que ceux qu'ils avoient furent mis sur d'autres Bâtimens, qui n'en avoient pas assez. On avertit du départ de la Flotte les Gouverneurs de Calais & de Boulogne, comme on étoit convenu. Mais ni l'Amiral de France, qui avoit quarante-cinq Vaisseaux à Brest, ni l'Escadre de la Roche ne se joignirent à la Flotte des Etats. Comme on ne s'étoit pas trop attendu à ce secours, on ne fut pas fort surpris de ne les voir point arriver. Le Roi ne laissa pas (4) d'écrire à ses Ambassadeurs à Breda, d'assurer de sa part De Witt, & de lui donner sa foi & sa parole de Roi, qu'il n'agissoit nullement de concert avec le Roi d'Angleterre, comme il sembloit, que le Pensionnaire de Hollande le soupçonnoit; & que c'étoit ce qui l'obligeoit de retenir alors en ses Ports sa Flotte; mais que ses Ambassadeurs pourroient lui dire, qu'il avoit envoyé ordre au Duc de Beaufort, de tenir alors sa Flotte dans ses Ports, toujours prête à fortir, quand il le lui manderoit, & qu'en effet son intention étoit qu'elle allât incessamment suivre celle des Etats; dès qu'il s'apercevrait que les Anglois ne marcheroient pas de bon pied, dans la négociation de la Paix; mais qu'ayant appris, par les dernières dépêches de ses Ambassadeurs, que les Anglois étoient disposez à se départir de la prétension de l'Île de Pouléron, qui étoit la plus grande difficulté, qui se trouvoit pour faire la Paix, & qu'il ne restoit que deux petites difficultés, pour les dédommagemens, qui ne devoient pas empêcher, de part, ni d'autre, une si grande affaire, & si utile à toutes les Parties. Enfin le Roi se promettoit, que les Plénipotentiaires d'Angleterre recevraient sur les Lettres, qu'ils avoient écrites à leur Maître, ou de se relâcher de ces deux prétensions; ou d'en venir à un temperament, qui pourroit satisfaire les Etats. Je ne veux pas aussi, disoit-il, l'affaire étant si avancée, qu'on la peut tenir, pour immanquable, me laisser mal à propos entraîner aujourd'hui, sur le caprice d'autrui, à aller faire, avec mes Vaisseaux, une bravade à la

Aa 3

mer;

(2) Lettre de De Witt du 2. de Juin.

(3) Lettre du même du 6. du même Mois.

(4) Le 8. de Juin.

(1) Lettre du Roi à D'Estades du 8. d'Août.

1667. „ mer, où nous ne trouverons point d'Ennemi ,
 „ & pour n'y faire autre chose qu'alterer la bon-
 „ ne disposition des Anglois à la Paix , & ce
 „ qui feroit pire pour moi , & que les Etats sou-
 „ haient , dans les instances si pressantes , qu'ils
 „ me font, obliger le Roi d'Angleterre à se join-
 „ dre bien-tôt aux Espagnols , contre moi ; soit
 „ avant , ou après la Paix faite ; puis qu'enfin
 „ un Etat ami ne peut pas , avec raison , desirer
 „ une chose qui lui sera inutile , & qui peut de-
 „ venir fort préjudiciable à son Allié. Je con-
 „ clus néanmoins de tout cela , que dès que je
 „ m'appercevrai , comme j'ai dit , que les An-
 „ glois apportent , de leur part , des difficultez
 „ déraisonnables à la Paix ; aucune consideration
 „ de mon intérêt ne sera assez forte , sur moi ,
 „ pour m'empêcher d'envoyer ma Flotte joindre
 „ celle des Etats , pour y forcer l'Angleterre.

Au reste , le Roi approuvoit le Projet , que De Witt avoit envoyé à D'Estrades , touchant le service & le rang dans les Conseils de la Roche , qui commandoit l'Escadre Françoisé , qui étoit en Hollande ; selon lequel , il devoit être assis dans les Conseils , avant les Contre-Amiraux des Etats. Mais il ne parut pas depuis , qu'on eût aucun dessein de joindre cette Escadre avec la Flotte Hollandoise.

On voyoit par-là , que le Roi de France étoit assez embarrassé à ménager également les Anglois & les Hollandois ; qu'il ne vouloit pas chagriner , de peur que les uns , ou les autres , ou peut-être tous les deux , ne s'opposassent aux progrès de ses Armes , dans les Pais-Bas , comme il étoit de leur intérêt. Mais il n'y réussit pas , parce que ces deux Nations étoient également & visiblement intéressées , à tenir les choses dans l'état , où elles étoient. Ce qui fit qu'elles se liguerent , avec une promptitude surprenante , l'année suivante , pour soutenir l'Espagne chancelante , comme on le verra dans la suite.

Louis s'étant mis en Campagne , ainsi qu'on l'a dit , sur la fin de Mai ; le premier mouvement , que fit l'Armée commandée , par Turenne , fut d'attaquer & de prendre la Ville de Charleroi ; que les Espagnols avoient seulement commencé à fortifier , & qui fut emportée le 2. de Juin. (1) Le Roi trouva ce poste de si grande importance , pour le bon succès de ses armes , qu'il résolut de s'y arrêter quelques jours , pour réparer ce qu'il y avoit de ruiné dans les Fortifications. Le Gouverneur des Pais-Bas n'avoit pas eu assez de tems , ou d'argent , pour le fortifier , comme il auroit fallu , pour le défendre ; ni pour démolir les dehors , qui étoient très-beaux. Les François n'eurent besoin , que de quatre jours , pour mettre la Place hors d'insulte , & d'autant de tems , pour la laisser en bon état ; après quoi on y mit une Garnison , sous *Montaut. De Vauban* , le plus grand Ingenieur , qu'il y eût alors , en fit en suite une Place très-forte.

Le Maréchal , d'une autre côté , prit *Bergue St. Vinox* , le 6. en deux jours de Tranchée ouverte , & le 12. Furnes en trois jours. Le Roi prit Ath le 16. , & en fit depuis une des plus fortes Places du Pais. Il fit encore le siege de Tournai , & s'en rendit maître. Le 18. Douai , avec le Fort de l'Escarpe , se rendirent le 6. de Juillet , après cinq , ou six jours de siege. Le Maréchal d'Aumont prit Oudenarde , le 31. du même Mois , & la Garnison se rendit prisonniere de Guerre. Alost se rendit au Duc de Duras ,

1667. sans attendre d'être attaqué ; mais les François l'abandonnerent , après quoi les Espagnols y rentrerent & le fortifierent. Cependant il fut repris , par De Turenne , qui s'en rendit maître le 12. de Septembre , & le démantela. Le Roi fit ensuite le siege de l'He , & la prit , le 27. d'Août , après neuf jours de Tranchée ouverte. Le Comte de Marfin , & le Prince de Ligne , s'approcherent , avec un corps considerable de Cavalerie. Le Roi en ayant été averti , leur envoya au devant les Marquis de Crequi & de Bellefont , & marcha lui-même , pour les soutenir , s'il en étoit besoin. Le Marquis de Crequi défit un corps de Cavalerie Espagnole , composé de quatorze Escadrons , qui faisoit l'Avant-garde , & le Marquis de Belle-font , soutenu par le Roi , défit quarante-huit Escadrons , & fit quinze-cens Prisonniers. On peut voir par-là que les Espagnols avoient peu mis d'ordre à leurs affaires , & ne s'étoient nullement préparés , comme il falloit à la guerre.

Ces pertes des Espagnols furent cause , au moins en partie , que la négociation de la paix , qui se traitoit à Breda , entre les Anglois & les Hollandois , fût finie plutôt , qu'on ne pouvoit l'espérer. Les Espagnols presserent cependant si fort le Roi d'Angleterre de les secourir , que quoi qu'il fût pressé , par la Flotte Hollandoise , comme nous le dirons , il leur promit de faire passer un corps de Troupes Angloises , dans les Pais-Bas. (2) Le bruit qui courut que le *Comte de Molina* , Ministre d'Etat , du Roi d'Espagne , avoit écrit à un Banquier Espagnol de tenir prêt de l'argent , pour payer le passage de cinq-mille Anglois , n'étoit pas vrai ; mais il étoit vrai , qu'il en étoit arrivé six-cens à Ostende ; par où l'on peut voir que le Roi d'Angleterre , tout négligent qu'il étoit , commençoit à comprendre , qu'il étoit de son intérêt de s'opposer au plutôt aux progrès de la France , aux Pais-Bas. Le bruit courroit même , qu'il y avoit encore quinze-cens hommes à Graveland , sur la Tamise , qui devoient passer la mer. Mais la Flotte Hollandoise ne permettoit pas à Charles II. d'envoyer ce secours aux Espagnols. On savoit déjà à Bréda que la Paix , entre l'Angleterre & les Etats , se feroit , en liquidant toutes les prétensions , ou en les abolissant toutes , sans exception. Les Etats ne vouloient entendre parler d'aucun temperament , & D'Estrades écrivit à De Lionne , que le Roi leur Maître pouvoit compter là-dessus , & demanda ce que Courtin & lui feroient , si les Plénipotentiaires des Etats venoient à se retirer de l'Assemblée , comme ils témoignoit qu'ils le feroient ; si les Anglois n'acceptoient pas purement & simplement l'alternative , qu'on a rapportée. Cependant les Ministres d'Angleterre faisoient beaucoup de difficulté de se relâcher , sur les deux Vaisseaux , dont on avoit tant parlé , depuis le Traité de MDCLXII. (3) Le Roi d'Angleterre envoya , au Camp de Tournai , le Comte de S. Alban ; à qui le Roi donna audience , sur le champ. Il parla principalement de la surprise , où étoit le Roi , son Maître , de ce que D'Estrades & Courtin avoient refusé à ses Ambassadeurs , à Bréda , leurs bons offices ; pour faire valoir sa prétension touchant les deux Vaisseaux , dont on a parlé plusieurs fois. Le Roi l'ayant renvoyé à De Lionne , & ce dernier ayant été envoyé ailleurs , il eut une lon-

(2) Lettre du 21. de Juin à D'Estrade.

(3) Voyez le Mémoire du Roi de France pour ses Ambassadeurs à Bréda du 30. de Juin.

(1) Lettre de De Lionne du 8. de Juin.

1667. longue Conférence, avec *Le Tellier*. Il se plaignit, comme il avoit déjà fait, de ce que les Ambassadeurs de France, ne l'avoient pas appuyé, dans le dédommagement, qu'il avoit demandé pour les deux Vaisseaux; & qu'au contraire ils avoient assuré les Hollandois, que le Comte de S. Alban avoit reconnu que cette demande étoit détruite, par l'acceptation de l'alternative. Il exagéra fort cela, comme si c'eût été une conduite contraire à la bonne foi, & aux assurances que le Roi de France avoit données, que le Traité de MDCLXII. seroit excepté. Il se plaignit de ce que lors qu'il avoit dit à De Lionne, qu'il avoit le pouvoir de traiter la Paix; il avoit fait entendre très-distinctement, que c'étoit à condition que l'on restitueroit la partie de l'Île de S. Christophle, que le Roi avoit conquise, & que le Traité de l'an MDCLXII. seroit exécuté; dans lequel Traité étoit comprise la restitution de l'Île de Pouléron, & le dédommagement des deux Vaisseaux; & que De Lionne lui avoit promis positivement l'exécution de ce Traité, & que, sur ce fondement, le Roi de la Grande Bretagne avoit envoyé des Ambassadeurs à Bréda, pour y traiter la Paix; pour la conclusion de laquelle, il avoit toujours été promis, que ses Sujets seroient dédommages de la perte des deux Vaisseaux.

Il reconnut néanmoins que le Roi son Maître s'étoit relâché, sur la restitution de l'Île de Pouléron, par complaisance pour le Roi Très-Chrétien, mais non pas des deux Vaisseaux. Mais il ajouta, que quand les Ambassadeurs de France à Bréda n'appuyoient pas la demande de ceux de la Grande Bretagne, ils manquoient à la parole, qu'on lui avoit fait donner, par De Lionne, pour l'exécution du Traité de MDCLXII. Il ajouta qu'en cela, son Maître considéroit bien moins l'intérêt de ses Sujets, auquel il avoit moyen de pourvoir d'ailleurs; que son honneur, qui se trouvoit blessé, par un manquement de parole, de la part de la France. Au reste, il disoit qu'il ne pouvoit pas celer, que le Conseil d'Angleterre regardoit cet Article, comme de si grande conséquence, pour l'honneur de la Nation; qu'on n'avanceroit rien à Bréda, qu'il n'eût été pourvu à l'indemnité de ces deux Vaisseaux.

Le Tellier lui répondit civilement, que le Roi son Maître n'avoit jamais manqué de parole, & qu'il avoit donné une marque essentielle de cela, dans la guerre, qu'il avoit alors avec l'Angleterre, & où s'étant joint aux Hollandois, contre son intérêt & son inclination, pour satisfaire à l'engagement dans lequel il étoit entré avec eux; en un tems, auquel on ne pouvoit pas prévoir que la bonne correspondance, qui paroissoit entre l'Angleterre & la Hollande, pourroit recevoir de l'alteration. Il prioit encore le Comte de considérer, avec quelle générosité le Roi avoit donné les mains à la restitution de l'Île de S. Christophle, pour témoigner au Roi d'Angleterre l'estime, qu'il faisoit de son amitié.

Il avoua que De Lionne étoit convenu de l'observation du Traité de l'an MDCLXII. mais que personne n'avoit pu prévoir, qu'on demanderoit l'Île de Pouléron, & ce qui regardoit les deux Vaisseaux; parce que l'Angleterre en ayant fait les causes, ou le prétexte de la Guerre, & le Roi d'Angleterre ayant consenti à laisser les choses dans l'état, auquel Dieu les avoit mises, on ne comprit pas que le Roi d'Angleterre insisteroit sur ces deux Articles; & que

le Comte de S. Alban auroit dû s'en expliquer distinctement, comme il avoit fait à l'égard de l'Île de S. Christophle. 1667.

Le Tellier ajouta, que quand le Roi d'Angleterre auroit droit de demander le dédommagement des deux Vaisseaux; il ne pourroit prétendre autre chose, sinon que ce Procès fût poursuivi, devant l'Amirauté d'Amsterdam, suivant les termes du Traité. Il ajouta, que le Roi son Maître étoit trop prudent, pour interrompre, la négociation de la Paix, pour un si léger intérêt. Le Tellier ajouta encore diverses choses, sur ce qu'on vient de lire. Mais comme les demandes, que faisoit le Comte de S. Alban, n'étoient pas bien fondées, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Le (1) 30. de Juin, les Ambassadeurs de France à Bréda écrivirent au Roi, que De Witt ayant voulu faire choisir, pour Lieutenant Général des Armées de l'Etat, *Vurft*, qui avoit servi dans les Armées de Charles-Gustave Roi de Suede, n'avoit pu y réussir, & qu'il avoit rompu l'Assemblée des Etats; sans rien résoudre, pour prendre mieux ses mesures. Mais on étoit persuadé que le Pensionnaire rencontreroit, en cela, de grandes oppositions. La plupart des Villes de Hollande demandoient d'avoir le Prince d'Orange, pour Général; ce qui avoit été ci-devant refusé, à cause de sa Jeunesse, de peur que ceux qui étoient bien dans son esprit, n'abusassent de son autorité. On l'avoit aussi soupçonné d'être dans le parti du Roi d'Angleterre, son Oncle; mais cela ne pouvoit plus avoir de lieu, parce que le Prince se conduisoit fort bien, & faisoit connoître, en toutes occasions, aux Villes & aux Peuples qu'il n'avoit autre intérêt, que celui de l'Etat; & qu'il se laissoit conduire, selon les Instructions, que ses Tuteurs, nommez par les Etats de Hollande, lui donnoient. Cela faisoit juger aux plus éclairés des Villes, à ce que dit D'Estrades, que le Pensionnaire de Hollande agissoit, par passion, contre le Prince, & se servoit, pour cela, de la résistance, que les Anglois faisoient, à convenir de l'alternative, pour éloigner l'établissement du Prince. Comme cette affaire devoit être débattue à la prochaine Assemblée; les Ambassadeurs de France écrivirent à leur Maître, pour recevoir ses ordres là-dessus. Il leur sembloit, qu'il étoit de l'intérêt du Roi de s'opposer à l'élection du Prince, & de se joindre à De Witt. Ils jugeoient que les tems venant à changer, il seroit difficile de le mettre, dans les intérêts de la France; au lieu que, si on laissoit agir les deux Partis, sans s'en mêler, toutes les apparences étoient que celui du Pensionnaire ne pourroit pas donner l'exclusion, pour le Généralat. Ils croyoient néanmoins que le Prince pourroit prendre des liaisons, avec Sa Majesté, pour lui donner des assurances, que ses inclinations seroient toujours les plus fortes pour leurs intérêts, tant que l'Alliance subsisteroit avec les Etats. D'Estrades assuroit, en son particulier, que le Prince d'Orange ayant autant d'esprit & d'ambition, qu'il en avoit, & sa plus forte passion étant la guerre; il ne pouvoit, par ses propres intérêts, avoir d'autres sentimens, que ceux, de s'attacher à Sa Majesté, & qu'on les cultiveroit, avec plus de précaution & de sûreté, lors qu'elle en auroit donné les ordres. Cet habile homme, & qui avoit tant de connoissance du Prince d'Orange, & de la République, se trompoit néanmoins, en cette dernière conjecture; comme il parut l'an MDCLXXII.

(1) Voyez leur Lettre de ce jour-là.

1667. MDCLXXII. Jamais Louis XIV. n'eut de plus dangereux ennemi, que le Prince d'Orange, comme on le verra dans l'Histoire, & D'Estrades vécut assez long-tems, pour le voir. Que l'on se fie après cela aux conjectures des Politiques pour l'avenir, où ils ne voyent souvent pas plus clair, que le reste des hommes!

Ils remarquoient fort bien lui & son Collegue, comme ils le disoient, que De Witt, pour gouverner seul, s'opposeroit toujours aux avantages du Prince, & se fer iroit du nom de Sa M. pour porter les Villes à lui donner l'exclusion; ainsi qu'il étoit arrivé plusieurs fois, depuis que la Guerre étoit déclarée. Les Ambassadeurs ajoûtoient qu'ils ne voyoient pas, quel fruit le Roi leur Maître pourroit tirer à le favoriser en cette rencontre; puis qu'il étoit sûr que le Sr. De Witt, demeurant dans le crédit, il ne s'emploieroit qu'à continuer la Guerre contre l'Angleterre, pour ses avantages particuliers; étant le seul qui avoit la direction de la Flotte & des dépenses; à quoi les autres ne voyoient rien. Ainsi, selon les Ambassadeurs, leur Roi ne tireroit aucun avantage, en le soutenant, ni même aucune espérance de l'obliger, par cette direction, de s'employer auprès des Etats, pour se joindre aux armes de Sa Majesté contre l'Espagne.

C'est apparemment la raison, pour laquelle D'Estrades, tout ami qu'il avoit été auparavant du Pensionnaire, tâchoit d'indisposer le Roi contre lui. Mais ce qui lui attiroit le chagrin de ces Messieurs est une preuve qu'il n'étoit pour la France, qu'autant que l'intérêt de l'Etat le demandoit.

Ils estimoient, comme ils disent encore, dans cette longue Lettre, que si le Prince d'Orange étoit rétabli, outre les cinq Provinces, qui le favorisoient déjà, il auroit bien-tôt aquis des Amis, dans celles de Hollande & d'Utrecht, qui l'aideroient à faire prendre une bonne résolution aux Etats de se joindre à la France, contre l'Espagne. Son intérêt l'y portoit, comme ces Ambassadeurs le croyoient, en ce qu'il ne pouvoit jamais venir en considération, comme ses Ancêtres; si les Etats n'avoient une guerre, par terre. Mais les Ambassadeurs de France se trompoient encore, en cela; parce qu'il n'étoit nullement de l'intérêt du Prince d'abandonner la maxime fondamentale de la République, de conserver une Barrière de Places Espagnoles, entre la France & eux. S'il avoit pris le parti des François, qui étoient déjà les plus forts, en ruinant les Espagnols, il auroit mis la France en état de se soumettre toute l'Europe.

On crut en ce tems-là, comme on l'a toujours cru depuis, qu'il falloit, avant toutes choses, empêcher que la France ne fût trop voisine des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande (1) avoient déjà pris une résolution, le 26. Mai, que l'on feroit en sorte, que les Etats Généraux continuassent à employer leurs bons offices à la Cour de France, afin de l'engager à leur faire confiance, de ce à quoi pourroient aller ses prétensions; pour voir si on ne pourroit point trouver le moyen de faire quelque accommodement, d'autant plus que la France avoit déclaré plusieurs fois, que ses prétensions seroient très-moderées. Si l'on trouvoit qu'elles allassent trop loin, on pourroit tâcher d'en obtenir quelque modération. Si le Roi disoit, qu'il se contenteroit des Villes de

1667. Cambrai, de St. Omer & d'Aire, avec la Franche Comté de Bourgogne; & consentoit que l'Empereur, les Princes Voisins de l'Empire, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux fussent garants, pour le reste des Pais-Bas; afin de le mettre à couvert contre toutes sortes d'attaques; les Etats s'engageroient à disposer le Roi d'Espagne à y consentir, pour mettre leurs Frontieres à couvert. Van Beuning ne manqua pas de faire cette Proposition à la Cour de France; mais la Cour ne (2) répondit rien là-dessus. On s'avisa seulement, au commencement de Juillet, de dire que le Roi n'avoit pû prendre aucunes mesures, avec Leurs Hautes Puissances, avant que d'ouvrir la Campagne, contre les Espagnols; parce qu'on avoit sujet de tenir les desseins du Roi secrets, & qu'on avoit craint d'en rien faire savoir au Pensionnaire de Hollande, puis qu'il avoit dit à l'Ambassadeur d'Espagne à la Haie, & à l'Agent de l'Empereur au même lieu, qu'on verroit volontiers que l'Espagne s'alliât avec l'Angleterre. On avoit aussi caché ce dessein à Van Beuning, comme on disoit, parce qu'il avoit dit quelques mois, avant l'ouverture de la Campagne, que la guerre étoit inévitable, si on ne la prévenoit par un accommodement. Ce dernier fait étoit vrai, mais Guillaume de Furstemberg, attaché, comme on le savoit, à la France, l'avoit aussi dit à l'Empereur, & en effet, il n'y avoit aucun autre moyen d'éviter une rupture avec la France, dans la disposition, où elle étoit.

Pendant Van Beuning avoit fait voir à la Cour de France qu'il n'étoit pas équitable, qu'avant que l'on fit aucune ouverture aux Etats Généraux, on exigeât d'eux qu'ils rompiissent avec l'Espagne, & qu'ils envoyassent à leur Ambassadeur, un pouvoir pour traiter de cette affaire. Il ne croyoit pas que la France se contentât de l'offre, que le Pensionnaire jugeoit qu'on pouvoit lui faire, & il regardoit les affaires des Espagnols, comme desesperées. Il prévoyoit qu'ils ne feroient qu'une pitoyable résistance aux armes de la France, dans les Pais-Bas, & il disoit avoir oui dire, à des Officiers très-experimentez de cette Couronne, que leur conquête ne seroit pas fort difficile.

Pendant le Roi envoya un Mémoire à ses Plénipotentiaires de Bréda, daté du Camp devant Douai, le 4. de Juillet, sur cette matière. Il y disoit „ que le Sr. Van Beuning avoit conti-
 „ nuellement insisté, pour obliger Sa Majesté, à
 „ s'expliquer confidemment aux Etats, ou au
 „ moins au Sr. De Witt, des conditions qu'Elle
 „ demanderoit, pour s'accommoder avec les Es-
 „ pagnols, sur les prétensions de la Reine: Qu'il
 „ avoit assuré qu'il ne tiendrait, qu'à Sa Majesté,
 „ en convenant de ces conditions avec ses Maî-
 „ tres, d'attacher, pour jamais leur Etat à sa
 „ Couronne; & que pourvu qu'ils pussent être
 „ affurez, que S. M. n'avoit pas intention de
 „ faire la conquête entiere des Pais-Bas, & qu'El-
 „ le vouloit bien se contenter de quelques por-
 „ tions de ce Pais-là, qui ne pussent pas donner,
 „ par leur trop grand voisinage, un sujet de ja-
 „ lousie aux Etats, ils s'emploieroit première-
 „ ment auprès des Espagnols, par tous les
 „ moyens les plus efficaces, qu'on pût s'imagi-
 „ ner, pour les porter à accorder à S. M. les
 „ mêmes conditions, dont on seroit demeuré
 „ d'accord ensemble; & qu'en cas de refus, de
 „ la

(1) Lettre de De Witt à Van Beuning du 19. de Juin.

(2) Lettre du même du 30. de Juin.

(3) Voyez la Lettre suivante de Van Beuning.

1667. „ la part des Espagnols les Etats se joindroient
 „ avec Sa Majesté, pour les y contraindre par
 „ la force; faisant valoir alors, en toute son é-
 „ tendue, l'obligation contractée par les Etats
 „ au Traité de MDCLXII. de garantir tous
 „ les Droits de Sa Majesté : Que toutes les
 „ Lettres, que Van Beuning recevoit du Pen-
 „ sionaire de Hollande, depuis quelque tems,
 „ confirmoient la même chose; c'étoit à dire,
 „ qu'il ne tenoit qu'au Roi, en pratiquant l'ex-
 „ pédient proposé, d'engager absolument, & pour
 „ toujours, les Etats en ses interêts : Que quoi
 „ qu'il y eût beaucoup de puissantes raisons,
 „ qui pouvoient dissuader Sa Majesté de ce dont
 „ on la pressoit; tant parce que jusqu'alors Elle ne
 „ voyoit point les Espagnols, disposés à lui rien
 „ accorder volontairement; que parce que Van
 „ Beuning n'avoit aucun pouvoir de ses Maî-
 „ tres d'offrir ce qu'il avoit offert, & que la
 „ Déclaration de Sa Majesté ne laisseroit pas de
 „ l'obliger; néanmoins après avoir examiné la
 „ matiere, & souhaitant de soulager l'esprit des
 „ Princes & Potentats, auxquels l'accroissement
 „ de sa Puissance pouvoit donner des ombrages,
 „ bien ou mal fondez; Elle avoit pris la
 „ résolution de faire déclarer confidemment au
 „ Sr. De Witt, de quelle condition Elle pou-
 „ voit se contenter.

Le Roi ordonna, sur cela, à D'Estrades d'aller à la Haie, & de faire entendre de sa part au Pensionaire de Hollande, dans le dernier secret; que Sa Majesté se contenteroit, pour tous les Droits, échus à la Reine, par la mort du Roi son Pere, des Provinces, Païs & Places ci-après exprimées; savoir de la Franche-Comté, du Duché de Luxembourg, de Cambrai, du Cambresis, d'Aire, de St. Omer, de Bergue, de Charleroi, de Tournai & de Douai, avec les Places, Païs & Lieux, qui en dépendoient; à condition que le Sr. De Witt fourniroit à S. M. dans trois Mois prochains, une délibération des Etats, en bonne forme; par laquelle ils s'obligeroient de s'employer, auprès de la Reine d'Espagne; pour lui faire céder ces Païs, Provinces & Places, en toute propriété, pour les Droits échus à la Reine; & qu'en cas que la Reine d'Espagne lui refusât cette satisfaction, jusqu'à trois mois après la date de la Délibération des Etats, ils joindroient leurs Armes aux siennes contre les Espagnols, pour faire valoir les Droits de la Reine, en conséquence du Traité de MDCLXII. S'il arrivoit que De Witt ne fournît point à Sa Majesté cette Déclaration des Etats, dans les trois mois suivans, de lui donner satisfaction, à l'instance des Etats; Sa Majesté, en ce cas, demeureroit quitte de son engagement, & entreroit dans les mêmes prétensions, qu'elle avoit auparavant.

Sa Majesté trouvoit bon, que le Sr. Comte d'Estrades s'expliquât au Sr. De Witt, & lui déclarât que si la Reine d'Espagne donnoit les mains à ce Traité; le Roi lui remettroit de bonne foi, les autres Places, qu'il auroit conquises, pendant cette négociation. Pour les termes du Traité, le Roi s'en mettoit peu en peine; pourvu qu'ils ne préjudiciassent point, pour l'avenir, à ce qui reviendrait à la Reine, si le Roi d'Espagne venoit à mourir sans enfans, procréés en un Mariage légitime.

Ce Mémoire portoit enfin, que D'Estrades auroit un beau champ de faire remarquer à De Witt la modération du Roi, vû la grandeur & la justice de ses prétensions; comme aussi de lui faire avouer que S. M. avoit eu égard, en ses

demandes, de n'en faire aucune, qui pût donner le moindre ombrage aux Etats. Mais si De Witt demandoit au Comte d'Estrades, qu'il lui donnât par écrit ce qu'il lui auroit dit de bouche; il s'en excuseroit sur ce que le tems de le faire seroit, lors que De Witt pourroit fournir à Sa Majesté la Délibération des Etats, dont il avoit été parlé.

De Lionne disoit dans une Lettre (1) écrite deux jours après; qu'on verroit bien-tôt, si Van Beuning avoit dit vrai, lors qu'il avoit assuré que, pourvu que les Etats de Hollande pussent s'assurer, que le Roi n'avoit pas dessein de tout engloûtir; il ne tiendrait qu'à lui de les engager dans ses interêts, auxquels ils demeureroient inséparablement attachez. Il ajoûtoit qu'il pouvoit dire à D'Estrades, mais dans le dernier secret, parce qu'il avoit donné sa parole, qu'il n'en témoigneroit jamais rien à De Witt, qu'ayant pressé dernièrement Van Beuning de lui dire franchement, ce qu'il estimeroit juste que les Espagnols cédaissent au Roi, pour ses prétensions; après s'être bien-fait prier, il lui dit enfin, qu'il croyoit qu'ils devoient donner à Sa Majesté le Duché de Luxembourg, Cambrai & le Cambresis, Aire & St. Omer; à quoi le Roi n'avoit ajoûté que la Franche-Comté, qui étoit un Païs, qui ne seroit de rien à l'Espagne, & qui ne lui étoit qu'à charge; Charleroi, Tournai & Douai, que le Roi tenoit déjà, ou autant valoit, & Bergue, à cause de Dunkerque.

Il faut à présent, que nous mettions ici ce qui se passa par mer, pendant qu'on traitoit de la Paix à Bréda. (2) Les Etats Généraux jugerent, que les Anglois n'auroient pas des forces suffisantes, pour faire tête à leur Flotte, qui demeureroit ainsi maîtresse de la Mer; parce que le Roi d'Angleterre n'avoit point eu de soin de la sienne, qui étoit dans la Tamise; ayant employé ailleurs l'argent, que le Parlement lui avoit donné pour cela. Dans cette supposition, qui étoit véritable, Leurs Hautes Puissances résolurent de faire quelque coup d'éclat; comme d'entrer dans les Rivieres, dans les Bayes & dans les Ports de l'Ennemi, & même d'attaquer leurs Iles & leurs Places, situées en terre ferme, selon l'occasion. Ils ordonnerent aux Députés de la Flotte d'exécuter ce dessein, avec vigueur & de hazarder plutôt quelque chose, que de ne rien entreprendre, afin de pouvoir conclurre plus promptement, avec l'Angleterre, une Paix honorable & assurée. Outre cela ils vouloient tirer, comme il semble, quelque vengeance de ce que Charles II. avoit fait contre eux, sur les Côtes d'Afrique, & dans la Manche, même avant que la Guerre fût déclarée; comme on l'a pu voir, par ce qu'on en a dit ci-dessus. Il pouvoit aussi être entré en cette résolution, quelque indignation de la part du Pensionaire de Hollande, que ce Prince haïsoit, comme on l'a dit ailleurs, & qui lui rendoit la pareille.

Les Provinces de Zélande & de Frise étoient bien convenues de joindre leurs Députés à Cornelle De Witt sur la Flotte; mais comme elles ne nommerent personne, le Ruart de Putten y fut seul, pour aider Ruiter, dans l'exécution de ce dessein, comme le Pensionaire de Hollande l'avoit fait plus d'une fois. Il forma, avec les Députés de diverses Amirautes, l'Instruction de Ruiter, & ils lui confererent le commandement

B b

en

(1) Datée du 6. de Juillet.

(2) Brand sur cette année.

1667. en Chef de toute la Flotte, & lui firent prêter serment qu'il s'en aquiteroit fidelement, comme il le fit. La Flotte n'étoit pas encore toute assemblée, faute du nombre nécessaire de Matelots, qu'on avoit de la peine à trouver; pour les raisons, qu'on en a rapportées, en parlant des appareils, qu'on avoit faits, pendant l'Hiver. Le 13. de Juin, la Flotte se trouva forte de soixante & onze Vaisseaux, & fut partagée en trois Escadres, comme à l'ordinaire. Peu après il s'éleva une grosse tempête, qui endommagea plusieurs Vaisseaux, qu'on remit incessamment en meilleur état, dès que la tourmente fut passée. Le 14. on écrivit au Duc de Beaufort, à Van Beuning & au Gouverneur de Dunkerque, pour leur faire savoir, comme on en étoit convenu, qu'on étoit entre le Pas de Calais, & l'embouchure de la Tamise; pour inviter la Flotte Française, dont le Rendez-vous étoit à Belle-Ile. Mais le Roi avoit déjà résolu de ne point l'envoyer, de peur d'irriter trop les Anglois. La Roche étoit aussi allé querir deux Vaisseaux François en Danemark, pour les en ramener; quoi qu'on fût convenu de la place qu'il auroit, dans la Flotte des Etats; mais il ne revenoit point, comme on le voit en quelques Lettres de De Witt, quoi qu'il eût un vent favorable. On s'aperçut bien que le Roi de France ne vouloit nullement irriter les Anglois; de peur qu'ils ne secourussent les Espagnols, dans les Pais-Bas, comme il étoit en effet de leur intérêt; ce qu'ils firent aussi, comme on le verra dans la suite.

Le 18 de Juin, à quatre heures du matin, la Flotte n'étant pas loin de l'embouchure de la Tamise, il y fut arrêté, nonobstant les difficultés, qui se présentoient & le peu de connoissance qu'on avoit du fond de la Riviere, que sans attendre quelques Vaisseaux de Zélande & de Frise, qui étoient demeurez en arrière; on choisiroit dix-sept Vaisseaux des plus légers, & des Frégates, cinq Yachts, quelques Galioles & Chaloupes, pour entrer le plus promptement, qu'il se pourroit, par le Kings-deep, pour remonter la Tamise. On avoit appris d'un Maître d'un Vaisseau de Norwegue, qu'il y avoit près de Gravesend dix, ou douze Frégates Angloises, avec vingt Vaisseaux, chargez pour les Barbades; qu'on se proposa d'attaquer, de prendre, s'il étoit possible, ou au moins de les détruire. On vouloit, en même tems, reconnoître la Riviere de Rochester, & le Fort, qu'on avoit bâti, depuis quelque tems, à l'entrée. On donna donc le commandement des dix-sept Vaisseaux au Lieutenant-Amiral Van Ghent, auxquels on joignit Jean de Liefde pour Vice-Amiral, & David Plug pour Contre-Amiral. On détacha auparavant de petits Bâtimens, pour passer les premiers, & sonder le fond du Kings-deep, afin d'avertir les Vaisseaux de Guerre de la profondeur de la Riviere. Pour Ruiter, il fut résolu de le laisser, avec les gros Vaisseaux devant le *Middel-ground*, lieu à l'entrée de la Riviere, & d'en faire passer dix ou douze; pour soutenir ceux qui devoient s'avancer plus avant dans la Tamise. On choisit, pour attaquer les Vaisseaux, qui étoient à Chattam, cinq Bâtimens de la Meuse, un Yacht & deux Brulots, & huit Vaisseaux d'Amsterdam, quatre Yachts, deux Brulots, & treize Galioles. On avoit pris quelques Troupes de débarquement, en cas que l'on jugeât qu'il fallût faire quelque descente, qui étoient commandées par les Colonels *Dolman* & *Van Ghent*, & il fut résolu de partager leurs Troupes sur divers Vaisseaux, pour s'en

servir, comme on trouveroit à propos; mais on n'y employa pas plus de mille hommes. On auroit pu en employer davantage, si quatre Flutes, chargées de Soldats, n'avoient pas été écartées de la Flotte, par la tempête du 15. de Juin, de manière qu'elles n'avoient pas pu la réjoindre. Le Colonel *Dolman* fut établi, pour commander toutes ces Troupes.

Le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui commandoit toute la Flotte de Bâtimens légers, monta le Vaisseau nommé *l'Agate*, & y fit arborer le Pavillon d'Amiral. Le Ruart de Putten, qui avoit été jusqu'alors sur le Vaisseau Amiral de Ruiter, crut qu'il devoit se mettre sur celui de Van Ghent; pour encourager la Flotte, & donner plus promptement les ordres nécessaires, & pour veiller sur tout le monde. Il entra dans ce Vaisseau, le 19. de Juin, & l'on mit à la voile à 4. heures du matin avec la marée, qui remontoit, & un vent de Sud-Ouëst. Les Flutes chargées de Soldats arriverent alors. A 7. heures, le Lieutenant-Amiral fit le signal à la Flotte d'entrer dans le Kings-deep; mais dès que l'on fut arrivé à la seconde tonne, le vent cessa, & il fallut jeter l'ancre, au-dessous du *Middel-ground*. Mais à onze heures le Vent se rangea au Sud-Est, & fut assez frais, de sorte qu'il leva l'ancre, & passa le *Middel-ground*. Il fut suivi de Ruiter, & du reste de la Flotte qui passa aussi, & alla mouiller l'ancre à l'Est de ce banc. On croyoit qu'il pourroit atteindre, ce jour-là, les Frégates Angloises & les Vaisseaux des Barbades; mais le vent ayant cessé, il ne put alier qu'à moitié chemin de la Riviere de Rochester à Gravesend. La marée descendant alors, il fut obligé de jeter l'ancre, & les Vaisseaux Anglois eurent le tems de se retirer du côté de Londres. Alors Ruiter jugeant que Van Ghent n'étoit pas assez fort, lui envoya le 20. du Mois encore dix Vaisseaux & deux Brulots. Il détacha aussi trois Yachts, pour aller croiser à l'Est de la Flotte, aussi loin qu'ils pourroient, sans la perdre de vue; pour avertir s'il venoit quelque secours aux Anglois. Il ordonna encore à quelques Vaisseaux de les aller joindre, & les soutenir; mais ils ne rencontrèrent rien.

Cependant Van Ghent descendit vers la Riviere de Medwai & l'île de Shepei, & résolut d'attaquer le Fort de Sheernes, dont les Fortifications n'étoient pas en fort bon état. Il mit du monde à terre pour cela, & le fit cependant canonner par trois Vaisseaux, pour faciliter les approches des Troupes. Le Chevalier *Edouard Spragg* (1) commandoit dans le Fort, mais après s'être défendu quelque tems, il se rendit, sans attendre l'assaut. On y trouva quinze pieces de Canons de Fer, de dix-huit livres de bale, beaucoup de grands mâts, de mâts de Hune, de Vergues, avec quantité d'autres Munitions de Guerre; ce que l'on estimoit quatre, ou cinq-cens-mille Francs. Cependant on ne crut pas le pouvoir garder, si bien qu'on l'abandonna le 21. de Juin. On ordonna seulement à la Flotte d'y prendre autant de Mâts & de Vergues, qu'on en pourroit mettre sur le tillac, sans y causer de l'embarras, & de bruler, ou de couper en pieces le reste. Le Canon fut aussi emmené, sur les Vaisseaux.

Ensuite, on commanda divers Bâtimens légers, pour aller sonder la Riviere de Medwai. Ils s'avancerent jusqu'à deux lieues, & après y avoir trou-

(1) Kennet Hist. d'Angleterre T. III. p. 265.

1667. trouvé jusqu'à huit, neuf, & dix brasses de profondeur, en divers endroits, qu'ils marquerent; ils allerent jeter l'ancre presqu'à la portée du Canon. Il y en avoit encore d'autres plus loin, sans Mâts de Hune & sans Voiles. Sur les trois heures après Midi, les Anglois coulerent à fonds trois Vaisseaux, pour rendre cette Riviere innavigable. Les Hollandois donnerent là-dessus ordre à quelques Vaisseaux, de s'avancer sur cette Riviere, & d'y détruire autant de Vaisseaux qu'ils y rencontreroient, avec défense aux Matelots de descendre à terre, pour piller; de peur que les Milices Angloises, qui étoient sous les armes; ne les fissent périr, & non pour épargner le País, comme le croyoit *Brand*; qui reproche aux Anglois l'incendie de l'Île de Schelling.

Il se joignit divers Vaisseaux à Ruiter, qui étoit encore au Kings-deep; qu'on lui envoya apparemment, dans la pensée que la Flotte Angloise seroit en état de se défendre mieux, qu'elle ne fit & qu'elle ne pouvoit faire; parce que la Cour l'avoit entierement négligée, faute d'argent; & dans la pensée que les Hollandois ne seroient pas assez hardis, pour rien entreprendre, pendant que la Paix se traitoit à Bréda, & qu'ils en avoient autant besoin que les Anglois. D'ailleurs il faut avouer, que la Flotte Hollandoise eut beaucoup de bonheur sur la Tamise, & qu'une tempête l'auroit pu fracasser, en la faisant échouer sur les bancs, ou sur les bords de cette Riviere.

Le même jour, Ruiter reçut du Ruart de Putten une Lettre, où il lui apprenoit la prise du Fort de Sheernes; avec des ordres de faire avancer la Flotte, jusqu'à Qucensborough; pour fermer la Tamise, & empêcher qu'il n'entrât rien par-là dans Londres. Ruiter s'y rendit le soir même, après avoir fait avertir les Vaisseaux nouvellement arrivez de le suivre. Il n'y eut pas un Vaisseau qui touchât, quoi qu'il n'y eût que 28. pieds d'eau, au plus profond. Le lendemain étant passé sur le Vaisseau du Vice-Amiral Star, il vit une Lettre du Ruart de Putten, entre les mains de Star; où le premier disoit, que la présence de Ruiter lui étoit nécessaire. Cela l'obligea de se rendre incessamment à Chattam, où il arriva sur le midi, & joignit le Ruart & Van Ghent, qui avoient vû plusieurs grands Vaisseaux Anglois, près de Chattam. Là-dessus Ruiter passa sur un Canot aux Vaisseaux les plus près de l'Ennemi, pour donner les ordres nécessaires. Il y avoit au travers de la Riviere quatre Brulots, que les Anglois avoient coulez à fond, pour empêcher le passage. Six Vaisseaux Anglois s'étoient postez fort avantageusement, un peu au-dessous du Château d'Upnore, & à quelque distance les uns des autres. En cet endroit, on avoit aussi coulé à fond quelques Vaisseaux, pour fermer la Riviere, qu'on avoit traversée d'une grosse chaine, qui passoit dans des poulies soutenues par des radeaux. Il y avoit derriere la chaine, quatre Vaisseaux au-dessous du Château, & deux Frégates au-dessus. Aux deux bouts, on avoit élevé sur le Rivage deux bateries, chacune de huit pieces de Canon, qui tiroient incessamment, aussi-bien que des Mousquetaires, près les uns des autres. Quelques-uns des Vaisseaux Hollandois les plus avancez, & les Frégates de la Flotte avoient long-tems canonné les Anglois, sans oser passer plus avant; parce qu'il n'y avoit qu'un seul Vaisseau qui pût passer à la fois, & que les plus gros avoient déjà touché. Mais le Capitaine *Jean Van Braakel*, qui étoit sous l'Amirauté de Rotterdam, trouva le moyen de vain-

1667. cre cet obstacle. Il avoit été arrêté, par ordre de De Witt, parce que malgré la défense, qui en avoit été faite, il avoit permis que sa Chaloupe allât à terre, avec quelques Matelots. Cet homme offrit, que, si on vouloit le relâcher, il iroit avec une Frégate des plus légères qu'il commandoit, aborder les premiers Vaisseaux de Guerre Anglois, & de leur adresser des Brulots. On le prit au mot, & il s'avança au delà de la chaine, sans tirer un seul coup, quoi que les Anglois fissent des décharges continues sur lui, & il s'en approcha jusqu'à une portée de Mousquet. Il tira alors, sur un Vaisseau Anglois, alla en suite l'accrocher, & s'en rendit maître, en un moment, avec la perte de deux ou trois hommes. Ce Vaisseau s'appelloit le *Jonathan*, & avoit été pris sur les Hollandois, & monté de vingt-quatre pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes. Un Brulot nommé *pro Patria*, qui le suivoit, s'avança contre la chaine & la rompit. Il s'approcha du Vaisseau, nommé le *Matthias*, pris auparavant sur les Hollandois, & monté de cinquante-deux pieces de Canon. Il l'accrocha, & y mit le feu. D'autres ont dit, que des Matelots Hollandois, ayant mis pied à terre, avoient lâché la chaine, en rompant la Cheville à laquelle elle étoit attachée; mais il est dit dans la Relation Angloise de l'Auteur cité ci-dessus, qu'un Vaisseau, poussé par un Sud-Est assez fort, rompit la chaine. Il y eut un autre Brulot Hollandois, nommé *la Catherine*, qui se promettant d'avoir le même bonheur, en attaquant le *Charles-Quint*, que les Anglois avoient aussi pris auparavant sur les Hollandois, & qui portoit soixante pieces de Canon. Mais le Brulot fut coulé à fond. Il en vint néanmoins un autre, nommé le *Schiedam*, de l'autre côté, qui y fut aussi coulé à fond; mais qui auparavant y mit le feu, sans qu'on s'en aperçût, & fut cause que ce Vaisseau fut en l'air, pendant la nuit. D'autres racontent la chose autrement, mais quoi qu'il en fût, le Vaisseau fut brulé.

Il y avoit encore beaucoup de Soldats Anglois, près de la chaine, mais qui en furent chassés à coups de Canon, quand ils virent le *Matthias* en feu. L'Equipage même du *Royal Charles* se sauva, en se jettant dans l'eau, tant il en fut épouventé. Cela fit qu'une Chaloupe & un Canon s'emparerent, sans résistance, de ce Vaisseau, qui fut ensuite emmené en Hollande. C'étoit l'un des plus beaux Vaisseaux d'Angleterre, bâti du tems de Cromwel, & nommé auparavant *Nasbeey*, en mémoire d'une victoire remportée, en ce lieu-là. On changea son nom, parce qu'il transporta le Roi Charles II. en MDCLX. de Hollande en Angleterre. Il avoit été percé, pour cent pieces, & les avoit portées; mais il n'avoit que trente pieces de fonte, les plus grosses en ayant été ôtées. Le Vaisseau, nommé le *Fort de Hooningen*, avoit aussi appartenu auparavant aux Hollandois. Il y avoit alors soixante & dix pieces de Canon, la plupart de bronze. Il fut abandonné par les Anglois, & ensuite brulé par quelcun; pour n'avoir pas bien entendu les ordres de ceux, qui commandoient la Flotte Hollandoise.

On apprit qu'il y avoit encore quatre autres gros Vaisseaux un peu plus haut sur la Riviere, & l'on se disposa à les aller attaquer le 22. de Juin, mais ni le Vent, ni la Marée ne furent favorables. Le Ruart donna cependant avis aux Etats Généraux des avantages, que l'on avoit remportez jusqu'alors sur les Anglois, par une Galiote, qu'il envoya exprès en Hollande. Le

1667. lendemain, on ordonna à sept Capitaines de la Flotte, d'aller plus haut dans la Riviere; pour escorter six Brulots, dont on vouloit se servir, pour mettre le feu aux Vaisseaux du Roi d'Angleterre. On leur dit de s'avancer, jusqu'au de-là du Château d'Upnore, où étoient les quatre Vaisseaux, sans remonter plus haut la Riviere; qui en cet endroit-là serpente dans les terres, & n'est pas assez profonde pour y conduire, sans danger, de gros Vaisseaux; & l'on n'employa que quatre Capitaines, pour aller canonner le Château d'Upnore, afin que les Brulots s'avancassent sans danger. C'est ce qu'ils exécuterent deux heures après midi, & les Anglois du Château ne manquèrent pas de leur répondre, avec beaucoup de vigueur. Il y avoit encore une batterie de l'autre côté de la Riviere, qui tiroit sur eux. Ruiter voulut être de cette action, pour diriger mieux les Brulots, & se mit sur une Galiote, dans laquelle le Quart se jetta aussi. Il semble, qu'il auroit mieux valu laisser trois ou quatre Vaisseaux aux Anglois, que de hazarder la vie du Député, & celle du Lieutenant-Amiral Général, dont la perte auroit pu être fatale à toute la Flotte. Ils brulerent le *Londres fidele*, le *Royal Jaques* & le *Chêne Royal*; mais le quatrième se sauva. Le Duc d'York, & le Duc d'Albermarle furent témoins de cette action; après avoir été, le jour précédent, dans les Vaisseaux brulez. Le soir du jour, auquel les Vaisseaux furent brulez, les Hollandois envoyerent querir à terre dix pieces de Canon, & se retirerent, après avoir mis en pieces tout ce que l'on ne put emporter. Ils ne perdirent pas cinquante hommes, en cette dangereuse entreprise, au travers d'une grêle de boulets de Canons, & de bales de Mousquets.

Comme l'on vit que tout le mal, qu'on pouvoit faire, sur la Tamise, aux Vaisseaux Anglois, étoit fait; on ne pensa qu'à faire sortir la Flotte de la Riviere, quoi qu'elle eût été grosse de cinq Vaisseaux Zélandois. Van Ghent eut ordre d'aller croiser au Nord de l'Ecosse, avec dix-sept Vaisseaux, un Brulot, trois Galiotes & une Flute, pour porter des vivres. Il pouvoit aborder à l'île de Hitland, mais il lui étoit défendu de s'y arrêter deux, ou trois jours. Il eut ordre de s'avancer en suite à l'île de Fero, pour s'informer si l'on n'y avoit point apperçu les Vaisseaux, qu'on attendoit de retour des Indes Orientales. Il pouvoit croiser-là jusqu'au 6. d'Août; après quoi il lui étoit commandé de retourner en Hollande, avec son Escadre; pour y recevoir de nouveaux ordres de Leurs HH. PP.

Le Vice-Amiral *Cornille Evertsz.* fut détaché, avec onze Vaisseaux & trois Galiotes, pour croiser, pendant huit jours, depuis Harwich jusqu'au pas de Calais, sans s'éloigner, & d'attaquer tous les Vaisseaux Anglois, qu'il pourroit atteindre. Cependant *Vander Zaan* eut ordre de croiser avec sept Vaisseaux, depuis *Kings-deep* jusqu'à Harwich, tant pour insulter les Anglois; que pour voir ce qui pourroit se passer, en cet endroit. S'il voyoit venir un trop grand nombre d'Ennemis, il devoit se retirer, vers le gros de la Flotte, en faisant des signaux, & en tirant. Ces trois Escadres mirent à la voile, pour se rendre aux postes, qu'on leur avoit marquez. Les deux prises le *Jonathan*, & le *Royal Charles* furent envoyées en Hollande, avec cinquante, ou soixante Prisonniers Anglois.

Ruiter demeura, avec trente-huit Vaisseaux, 1667. ou Frégates, quatre Brulots & quelques Yachts ou Galiotes, près de l'île de Shepei, en faisant faire une garde exacte, de peur d'être surpris. Le 29. de Juin on fit une descente, en cette Ile, pour y enlever quelques rafraichissemens; que les habitans laissèrent prendre, sans opposition. Aussi avoit-on défendu de leur faire aucune violence, & quelques Matelots Hollandois, qui en firent, furent très-sévèrement punis.

La Flotte, étant encore dans la Tamise, fut avertie qu'on préparoit à Londres un bon nombre de Brulots; sur quoi Ruiter & les autres Officiers Généraux représentèrent le danger, où se trouveroit la Flotte, si le vent tournoit à l'Ouest, qui l'empêcheroit de sortir de la Riviere, & qu'elle courroit grand risque d'être brulée; si ces Brulots venoient tomber sur elle, dans une eau basse & tranquille; où il étoit beaucoup plus facile de les attacher aux Vaisseaux, qu'en pleine Mer, & où elle se trouvoit. Ces raisons firent, que la Flotte descendit au bas de la Riviere, & depuis ces tems-là, la Flotte ayant fait voile sur les côtes d'Angleterre, de l'Est à l'Ouest n'y fit rien de mémorable. Elle rentra aussi dans la Riviere, par ordre des Etats Généraux, quoi que les Amiraux doutassent, si cela se pouvoit faire avec succès, & qu'on l'eût écrit aux Etats. Mais cette tentative ne réussit pas, & on y renonça; d'autant plus facilement, que l'on aprit de *D. Bernard de Salinas*, que le Marquis de Castel-Rodrigo avoit envoyé en Angleterre, & qui descendoit la Riviere, pour retourner en Flandre, que les bords de la Riviere étoient couverts d'Artillerie. Ainsi la Flotte sortit de nouveau de la Tamise. Il emmenoit avec lui six-cens Anglois, pour servir en Flandre.

Elle attaqua, le 12. de Juillet, un Fort que les Anglois avoient fait à Harwich, & fut repoussée.

Cependant la Paix étoit si avancée à Bréda, qu'il n'y manquoit, que la signature des Plénipotentiaires. Il fallut, que Coventry l'un des Ambassadeurs d'Angleterre, allât à Londres, afin de recevoir les derniers ordres du Roi, pour cette signature. Cependant les Etats Généraux ne laisserent pas de donner ordre à la Flotte de faire toutes les hostilités, qu'elle pourroit, sur les côtes d'Angleterre; jusqu'à qu'elle eût reçu des Lettres expressés des Etats, que la Paix étoit faite, sans ajouter foi à ce qu'ils en pourroient apprendre des Particuliers. C'est ce qui fit que la Flotte fit voile à l'Ouest, & alarma toutes les Côtes d'Angleterre de ce côté-là, sans faire néanmoins grand mal.

Les Etats avoient envoyé des ordres au Lieutenant-Amiral Van Nès, dès le 28. de Juillet, de rentrer dans la Tamise; pour attaquer les Vaisseaux Anglois, qui s'étoient assembles à Tilbury-Hope, avec quelques Brulots; à dessein de nuire, autant qu'ils pourroient, à la Flotte Hollandoise. Van Nès eut aussi des ordres exprès de canonner les Pionniers Anglois, qui travailloient à rétablir les Fortifications du Fort de Sheernes.

Conformément à cela, Van Nès rentra dans la Tamise, le 2. d'Août, & s'avanga jusqu'au coude qu'elle fait près de Hope, où étoit la Flotte Angloise, commandée par le Chevalier Spragh; qui portoit Pavillon Bleu, & qui avoit cinq Frégates, dix-sept Brulots, & d'autres petits Bâtimens. Un Capitaine Hollandois, nommé *Nicolas Naalbout*, eut ordre de prendre les devans, avec huit Brulots. Comme il s'avançoit, ils ap-

1667. pareillerent & se tinrent sous les Voiles, jusqu'à ce qu'il s'approchât de leurs Brulots; qui se tenoient ferrez, pour les empêcher d'attaquer les Frégates; mais quand ils virent qu'il se préparoit à les attaquer, ils couperent leurs cables, & se retirerent vers les Frégates. Il les suivit, & commença à attaquer les Brulots, lors qu'il se fit un si grand calme, que les Anglois, envoyant de petits bâtimens, entreprirent de mettre le feu à quelques-uns de ceux des Hollandois, qu'ils furent obligez de quitter & de laisser bruler. Ils brulerent aussi quelques-uns de ceux des Anglois, de sorte que les Brulots se détruisirent les uns les autres. Les Anglois en perdirent huit, & les Hollandois onze, si bien qu'il ne leur en demeura qu'un. Il se leva en suite un Vent frais, qui donna le moyen aux Anglois de se retirer à Gravefend, où on les suivit; mais en vain, à cause du Canon de cette place, qui en éloigna les Hollandois. Le 3. & le 4. d'Août, ils se canonnerent les uns les autres. Le 5. il se leva, à la pointe du jour, un Vent frais d'Est-Nord-Est, & Van Nès vit venir à lui de Harwich cinq Frégates, quatorze Brulots, & deux Galiotes, qui venoient, & que le Vent & la Marée amenoient sur lui. Il savoit que ceux, avec qui il s'étoit déjà battu, avoient encore six Brulots sur le Medwai, & ne laissa pas de jetter les ancrs, & d'attendre les Anglois. Ceux, qui venoient de Harwich, envoyerent sur Naalhout deux de leurs Brulots, pour tâcher de mettre le feu à son Vaisseau. Mais il leva promptement l'ancre, & se défendit avec vigueur, quoique soixante & dix de son Equipage, se fussent mis en mer, dans la pensée que ces deux Brulots alloient mettre le feu à son Vaisseau. Cependant il se défendit si bien, que les deux Brulots, qui cherchoient à l'aborder, se brulerent eux-mêmes inutilement. Les Hollandois éviterent encore plusieurs autres Brulots, avec beaucoup d'adresse, & les contraignirent de se retirer. Ils trouverent aussi quelques-uns de leurs Vaisseaux si mal-traitez, par le Canon de l'Ennemi, qu'ils les envoyerent en Hollande & en Zélande. L'Escadre de Harwich se retira aussi, & il se trouva qu'on avoit perdu à peu-près autant de Brulots, d'un côté, que d'un autre.

Le 13. du Mois, Ruiter, qui croisoit entre Plimouth & Falmouth, reçut des nouvelles que la Paix avoit été signée à Bréda, avec des ordres de ne pas laisser de faire toutes les hostilités, qu'il pourroit, jusqu'à ce qu'il eût la nouvelle que l'échange des Ratifications fût fait. Elle arriva enfin à Ruiter, le dernier d'Août. On prit avant cela quelques Bâtimens Anglois, du côté de Brest, & celui, qui les amena, qui étoit le Capitaine *Evert Van Gelder*, Beau-Frere de Ruiter, apporta des Lettres du Duc de Beaufort, datées du 12. de Juillet, dont l'une étoit adressée au Ruart de Putten, & l'autre au Lieutenant-Amiral-Général, auquel le Duc envoyoit, en présent, deux Pipes de Vin; quatre Vaches, & d'autres rafraichissemens. Ses Lettres portoient „ que ce n'étoit pas, sans „ beaucoup d'impatience, qu'il avoit attendu „ des ordres du Roi d'aller, avec la Flotte „ Françoisé, se joindre à celle des Etats. Audessous il y avoit une Apostille, où il étoit dit, qu'après sa Lettre écrite, „ il avoit reçu „ ordre de la Cour de mettre incessamment à „ la Voile, & d'aller joindre l'Armée Navale „ des Etats; mais qu'il avoit appris, au même „ tems, que le Sr. Coventry devoit alors être

1667. „ arrivé à Bréda, avec la Ratification du Roi „ son Maître, pour tous les Articles de la Paix; „ & que cette nouvelle; rompant ses premie- „ res mesures, il se voyoit hors d'état de pou- „ voir exécuter les ordres du Roi, de quoi il „ avoit beaucoup de chagrin. Mais le Roi, „ comme on l'a vu ci-dessus, étoit résolu, depuis „ long-tems, à n'employer point la Flotte contre „ les Anglois; & il étoit obligé, selon les règles „ de la bonne Politique, de les ménager, plus „ que jamais; étant entré, sur les Terres des „ Espagnols, dans les Pais-Bas; pour se mettre „ en possession d'une partie de ce qu'il soutenoit „ lui appartenir, en vertu des prétensions de la „ Reine son Epouse. Les Espagnols, de leur côté, „ pressoient fort le Roi d'Angleterre, à faire „ une Ligue avec eux contre la France, & fai- „ soient représenter à ce Prince la même chose, „ qu'ils faisoient dire aux Etats Généaux; (1) „ c'est-à-dire, l'intérêt, que l'Angleterre avoit, „ aussi bien que les Provinces Unies, de tenir la „ France, dans ses anciennes bornes. La vérité „ étoit, comme le disoit le *Comte d'Arlington*, que „ bien que la Paix fût faite, avec l'ennemi, que „ le Roi d'Angleterre avoit au-dehors; il regnoit „ tant de mauvaises humeurs en son Royaume, „ qu'il n'y avoit point d'homme prudent, qui pût „ conseiller au Roi de s'engager en de nouvelles en- „ treprises, dangereuses & de grande dépense, „ jusqu'à ce que ses affaires domestiques fussent en „ un meilleur état. C'est-ce que le Secrétaire d'E- „ tat de Charles II écrivoit à son Ambassadeur en „ Espagne; pour qu'il y excusât son Maître, en „ cette Cour-là, de s'engager à défendre les Pais- „ Bas Espagnols.

Enfin la Paix fut signée à Bréda, le 31. de Juillet, & (2) le Traité de Commerce fut en même tems conclu. On mettra ici seulement quelques Articles, qui ont du rapport à cette dernière guerre, sans parler du Traité de MDCLXII. ou de ceux qu'on met communément dans tous ceux, qui se font entre Souverains.

Il y a dans le III. Article „ que seroient ou- „ bliées, de part & d'autre, toutes les offenses, „ dommages & pertes, que les Sujets des deux „ Puissances avoient souffertes des deux côtez, „ pendant cette guerre, ou auparavant, en quel- „ que tems, que c'eût été, ou sous quelque pré- „ texte que ce pût être, & qu'elles seroient effacées „ de leur souvenir, tout de même que si elles ne „ fussent pas arrivées; & qu'afin que la Paix, „ l'Amitié & la Confédération fussent appuyées, „ sur un fondement ferme & inébranlable, & „ que tout sujet de nouveaux differends & de „ defunion pût être retranché, il avoit de plus „ été arrêté, que les Parties tiendroient & possé- „ deroient à l'avenir, en tout Droit de Souverai- „ neté & de propriété les Pais, Iles, Villes, „ Forts, Places & Colonies, & autant que „ chacune, soit pendant cette guerre, ou aupa- „ ravant, en quelque tems, que ce fût, en a- „ voit pris ou retenu de l'autre, par force & „ par les Armes, ou de quelle manière, que „ ce pût être, & cela de la manière, dont elles „ les auroient occupées & possédées le 10. de „ Mai dernier, sans exception.

Le IV. portoit „ que tous les Vaisseaux, a- „ „ vec

Bb 3

(1) Voyez la Lettre du C. Arlington du 8. d'Août 1667.

(2) Voyez-le à la p. 407. du V. Tom. de D'Estades.

1667. „ avec leurs Equipages, & leurs Marchandises, & „ tous les Biens Meubles, qui, pendant cette „ guerre, ou auparavant seroient tombez en „ la Puissance de l'une, ou de l'autre des Par- „ ties, ou de leurs Sujets, demeureroient, sans „ aucune compensation, ou restitution, aux „ occupans; en sorte que chacun demeureroit „ le propriétaire, & possesseur, pour toujours, „ de ce qui auroit ainsi été occupé, & cela „ sans aucune distinction de tems & de cho- „ ses.

Il y avoit, dans le V. „ que de même toutes „ les actions & prétensions, quelles qu'elles „ pussent être, ou qui, & en quelque maniere que „ ce fût, & en vertu de quelque Traité, ou „ Alliance, que l'on eût fait auparavant, & par- „ ticulièrement par le 15. Article (où les Hollan- „ dois s'engageoient à rendre aux Anglois l'Île de „ Pouléron, de celui de MDCLXII. auroient été „ exceptées, & sur lesquelles le Roi, ou les E- „ tats, ou leurs Sujets, pourroient, ou vou- „ droient intenter procès les uns, contre les au- „ tres, ou qui seroient survenues, pendant cet- „ te guerre, ou avant, ou après le Traité de „ MDCLXII. jusqu'au jour, que commence- „ roit la Confédération, que l'on faisoit, se- „ roient oubliées & anéanties. (*Cela regarde les „ prétensions que les Anglois avoient eu du dédomma- „ gement des deux Vaisseaux la Bonne Avanture & „ la Bonne Esperance.*) Ils y renonçoient, par le „ Traité, pour eux & pour leurs successeurs, de „ maniere qu'on ne pourroit avoir aucun diffé- „ rend là-dessus.

On convint dans l'Article XI. „ que dans les „ lieux éloignez, comme en Afrique & en A- „ merique, & principalement en Guinée, tous „ les Ecrits qui y avoient été publicz, au nom „ des Souverains, seroient annulés, & que les „ deux Parties jouïroient de la même liberté de „ Commerce & de Navigation, dont elles „ jouïssent ou pouvoient jouir, selon le „ Droit, au tems de la signature du Traité de „ MDCLXII.

Dans le V. & le VI. on marqua le tems, au- „ quel ce Traité devoit être observé, dans la Mer „ du Nord, & dans tout l'Océan, au deçà, ou au „ de là de la Ligne Equinoctiale. Par le X. tous „ les Prisonniers, de part & d'autre, devoient être „ délivrez sans rançon; en payant les dettes qu'ils „ auroient contractées, pendant le tems de leur dé- „ tention.

Le XI. portoit „ que le Roi & les Etats Gé- „ neraux demeureroient amis, conféderez, unis „ & liez, par une Amitié particuliere, pour dé- „ fendre réciproquement les Droits & les Im- „ munités des Sujets des Parties; contre qui que „ ce fût, qui voudroit troubler la Paix de l'un, „ ou de l'autre Etat, par Mer ou par Terre; „ ou qui s'étant retiré, sous l'autorité de qui „ que ce fût, qui voudroit entreprendre de trou- „ bler la Paix de l'un, ou de l'autre Etat, par „ Mer, ou par Terre; ou qui s'étant retiré „ sous l'autorité de qui que ce fût, seroit „ déclaré Ennemi de l'un, ou de l'autre E- „ tat.

Il étoit dit dans le XII. „ que ni le Roi, ni „ les Etats ne seroient, ni traiteroient, ni n'en- „ treprendroient rien contre l'autre, ni les Su- „ jets des uns contre les autres, en quelques „ lieux, que ce fût, pour quelque occasion que „ ce pût être; qu'ils ne donneroient aucune aide, „ conseil, ou faveur; ni ne souffriroient que qui „ que ce pût être fût, négociât, ou entreprît

„ quoi que ce fût, qui pût causer du dommage 1667. „ aux uns, ou aux autres.

Le XXII. portoit „ que si le Roi de la Gran- „ de Brétagne, ou les Etats Généraux des Pro- „ vinces Unies contractoient quelque Alliance ou „ Confédération, avec quelque Puissance, l'une „ ou l'autre des Parties, avec leurs Domaines, ou „ chacune d'elles y seroient comprises; en cas „ qu'elles le souhaitassent, & qu'elles s'avertiroient „ de ces Traitez.

Dans le XXIII. on étoit convenu „ que, s'il „ arrivoit durant cette Alliance, que quelqu'un des „ Sujets; ou des Habitans de l'une, ou de l'aut- „ tre partie vint à entreprendre quelque chose par „ Terre, par Mer, ou par des Eaux douces, „ contre cette Alliance; la bonne intelligence „ ne seroit néanmoins pas rompue, entre les deux „ Nations, & que personne ne seroit puni pour „ cela, que ceux qui auroient contrevenu au „ Traité; & que ceux qui auroient fait du „ dommage seroient contrainz de le réparer dans „ un an, après qu'on en auroit demandé justice, „ dans les domaines des Parties; depuis le Cap „ de Bonne Esperance, en Afrique, en Ameri- „ que, jusqu'en Europe; & au-delà du Cap de „ Bonne Esperance, en dix-huit mois; mais que „ si les Contrevenans ne paroïssent point, & „ refusoient de se soumettre à la Justice, dans „ le tems marqué, selon la distance des lieux; „ ils seroient déclarez Ennemis de part & d'au- „ tres, & leurs Biens, & leurs Revenus se- „ roient vendus, pour réparer le dommage, „ qu'ils auroient causez; outre la punition qu'on „ leur feroit souffrir, selon la nature de leurs cri- „ mes, s'ils tomboient entre les mains de l'une, „ ou de l'autre Partie. C'étoit apparemment, „ pour prévenir les Procès, tel qu'avoit été celui, qui „ concernoit les Vaisseaux, la Bonne Avanture & „ la Bonne Esperance, & qui avoit duré longues „ années; comme on l'a vu, quoi que ce démêlé „ fût de très-petite importance.

Les autres Articles regardoient la sûreté du „ Commerce des deux Nations, & les moyens de „ prévenir les démêlez, qui pouvoient arriver en- „ tre elles. Il y en avoit deux, où les Hollandois „ s'obligeoient de faire en sorte, que le Roi d'An- „ gleterre pût racheter les effets du Roi Charles I. „ son Pere, qui se pourroient trouver dans les Pro- „ vinces Unies, & à lui livrer ceux d'entre les „ Anglois, qui avoient été d'entre les Juges, de ce „ Prince.

On voit une longue Lettre du Chevalier *Tem- „ ple*, du 10. d'Octobre, où il rapporte les sujets „ de la guerre qui venoit de finir, tant à l'égard „ des Anglois, que des Hollandois. Il fut voir le „ Pensionnaire de Witt, qui le reçut très-civile- „ ment, & qui en parlant de la Guerre, „ en „ rejctta la cause sur le Chevalier Downing, „ dont on a parlé ci-devant. Il dit, que cet „ homme ayant été Envoyé de Cromwel, dans „ un tems, auquel les Etats se trouvoient obli- „ gez de garder beaucoup de mesures, avec lui, „ s'étoit servi des dispositions, où ils étoient al- „ lors, pour tirer bien de l'argent de la Compagnie „ Hollandoise des Indes; qui vouloit l'engager à „ lui rendre de bons offices, dans quelques diffé- „ rens, qui restoient encore entre les deux „ Compagnies; Qu'il avoit été continué, dans „ le même Emploi, par le Roi, & qu'il vou- „ loit encore faire la même chose; mais que „ trouvant la Compagnie Hollandoise, en d'au- „ tres sentimens, il s'étoit mis dans la tête de „ renouveler la vieille querelle, sur les Vais- „ seaux

1667. „ feaux la Bonne Esperance, & la Bonne A-
 „ vantage, quoi qu'on fût convenu, dans le Trai-
 „ té avec l'Angleterre, que cette affaire seroit
 „ vidée, par les Juges de ces sortes de matie-
 „ res, comme un Procès, entre Particuliers :
 „ Que dans le Traité, que les Etats avoient
 „ fait avec Cromwel, on avoit vidé le Dif-
 „ ferend, en permettant aux Interressez de pour-
 „ suivre le Procès, *liceat autem litem inceptam*
 „ *prosequi* : Que ce Traité avoit servi de mo-
 „ dèle à celui, que l'on avoit fait avec le Roi,
 „ & que le Procès avoit été porté, devant
 „ les Magistrats d'Amsterdam ; mais que Dow-
 „ ning renouvella cette affaire, & persuada au
 „ Roi & aux Courtisans, qu'ils tireroient de
 „ grandes sommes d'argent des Etats, tant pour
 „ Sa Majesté, que pour eux, si on vouloit le
 „ laisser maître de cette affaire ; étant sûr que
 „ les Hollandois feroient beaucoup, pour satis-
 „ faire Sa Majesté, s'ils voyoient qu'il n'y auroit
 „ pas d'autre moyen d'éviter la Guerre, avec la
 „ Grande Bretagne.

„ Mais De Witt témoigna au Chevalier Tem-
 „ ple, qu'il auroit cru que la République au-
 „ roit cessé d'être un Etat libre, si elle avoit ce-
 „ dé aux Anglois une chose qu'elle jugeoit être
 „ déraisonnable ; & à l'égard de laquelle les An-
 „ glois même étoient convaincus, que leurs
 „ prétentions étoient sans fondement. Que si la
 „ République se fût relâchée, en cette occa-
 „ sion, la Cour d'Angleterre auroit fait la mê-
 „ me chose à l'égard de quelque autre ; puis qu'il
 „ lui auroit été facile de trouver des prétextes
 „ plus plausibles ; la chose, dont il s'agissoit a-
 „ lors, n'en ayant aucun.

„ Ce fut là, tout ce que De Witt jugea à
 „ propos de dire à Temple, touchant la cau-
 „ se de cette Guerre ; mais il y avoit, *dit le*
 „ *Chevalier*, parmi les Hollandois, d'autres per-
 „ sonnes, qui rapportoient autrement les occa-
 „ sions, qui l'avoient fait naître. Il y en a-
 „ voit, qui disoient que l'humeur guerrière du
 „ Duc faisoit, qu'il souhaitoit de commander
 „ une grosse Flotte ; pour attaquer un Etat,
 „ qu'il n'avoit jamais aimé : Que le Duc
 „ d'Albermarle étoit piqué, depuis long-tems,
 „ contre les Hollandois, se ressouvenant de quel-
 „ que prétendu mauvais traitement ; qu'il di-
 „ soit avoir reçu, lors qu'il étoit Officier en
 „ Hollande : Qu'il avoit fort mauvaise opinion
 „ des Flottes Hollandoises, depuis les avanta-
 „ ges que Cromwel avoit remportez sur eux :
 „ Que quelques-uns des Ministres du Roi d'An-
 „ gleterre s'étoient mis dans l'esprit, que pour
 „ avoir de l'argent des Hollandois, il n'y avoit
 „ qu'à les menacer de leur faire la guerre :
 „ Que quoi qu'ils n'eussent pas envie d'en ve-
 „ nir à une rupture, ils s'étoient si fort enga-
 „ gez, qu'il n'y avoit pas eu moyen de s'en
 „ dédire.

„ Il y en avoit d'autres, qui attribuoient à
 „ un motif plus important l'emportement du
 „ Chevalier *Thomas Clifford*, dans la Chambre
 „ des Communes, & ses intrigues avec la Com-
 „ pagnie des Indes Hollandoise. Ces mêmes
 „ Politiques disoient, que l'interêt de la Reli-
 „ gion étoit mêlé dans la querelle ; parce
 „ qu'ils ne pouvoient se persuader que dans un
 „ tems, où toute la Chrétienté étoit en paix,
 „ on eût voulu en troubler le repos ; par une
 „ pure chicanerie, & pour une bagatelle,
 „ telle qu'étoit la perte d'un, ou de deux Vais-
 „ seaux, arrivée depuis plusieurs années.

„ D'autres disoient, que cette guerre avoit été 1667.
 „ allumée, par les intrigues de la France, qui
 „ y avoit engagé les Anglois : Que Louis
 „ XIV. avoit résolu de suivre le Plan du Car-
 „ dinal de Richelieu, qui étoit d'étendre les bornes
 „ de ses conquêtes, jusqu'au Rhin, & que, pour
 „ y parvenir, il avoit crû devoir conquérir la
 „ Lorraine & les Pais-Bas : Que c'étoit dans la
 „ même vuë, qu'il avoit marqué tant d'empres-
 „ sement pour acheter Dunkerque ; parce que,
 „ sans cette Place, il ne lui étoit pas possible
 „ de commencer cette Guerre en Flandre : Qu'a-
 „ près cela, il avoit tâché d'engager les Mi-
 „ nistres à reprendre les mesures, qui avoient
 „ été prises du tems du Cardinal de Richelieu,
 „ au sujet du partage des Pais-Bas Espagnols,
 „ entre la France & les Etats ; mais que n'ayant
 „ pu réussir, en ce partage, elle avoit fait jouer
 „ toutes sortes de ressorts, pour engager l'An-
 „ gleterre & les Etats en une guerre, qui lui
 „ donneroit le tems de s'emparer des Pais-Bas
 „ Espagnols ; pendant que les Puissances, les
 „ plus engagées à leur conservation, seroient
 „ brouillées ensemble : Qu'elle avoit fait croire
 „ aux deux Partis, qu'elle les assisteroit au be-
 „ soin, comme elle l'avoit fait : Que comme
 „ elle avoit pris le parti de la Hollande, lors
 „ que les Anglois avoient remporté quelques a-
 „ vantages sur Mer, & avoient fait un Traité
 „ avec l'Evêque de Munster : elle n'auroit
 „ pas manqué de prendre le parti des Anglois,
 „ si elle avoit vû que les Etats eussent rempor-
 „ té quelque avantage sur les Anglois.

Ces Discours avoient quelque chose de vrai,
 comme on le peut voir, par l'Histoire de cette
 Guerre. Mais il semble, que le Chevalier Tem-
 ple n'avoit pas assez réfléchi, sur la principale
 cause de la Guerre, que les Etats Généraux eu-
 rent à soutenir, contre la France ; qui étoit la
 jalousie du Commerce des Hollandois, comme
 on l'a dit ci-dessus, conformément au sentiment
 des Auteurs Anglois. Au reste, le Chevalier
 Temple avoit raison de se réjouir de ce qu'elle
 étoit finie, & d'être fâché qu'elle eût donné
 lieu à une autre, qui, si elle duroit long-tems,
 pourroit bien engager l'Angleterre & ses Voisins,
 en de nouveaux dangers. En effet, si les François se
 fussent rendu maîtres en une autre Campagne, de
 tout le Pais, comme cela pouvoit bien arriver,
 à cause de la foiblesse du Gouvernement Espa-
 gnoles ; les Hollandois auroient eu sujet de s'atten-
 dre à devenir une Province Maritime de la Fran-
 ce. L'Empire auroit aussi eu raison de s'attendre
 à voir la France maîtresse du Rhin, & des Pais
 qu'il arrose. Les Anglois auroient encore sujet
 de craindre, si la France venoit à s'emparer des
 forces maritimes des Hollandois, & de toutes les
 Provinces. On verra aussi, dans l'Histoire de
 l'année suivante, que les deux Puissances Mariti-
 mes se réunirent, pour s'opposer aux grands pro-
 grès de la France.

A l'égard du Traité que cette dernière fit avec
 l'Angleterre, il est dit particulièrement à l'Arti-
 cle VII. que le Roi Très-Chrétien rendroit au
 Roi de la Grande Bretagne, ou à ceux qui au-
 roient pouvoir de lui, la partie de l'Île de *S. Chris-
 tophe*, que les Anglois possédoient le 1. jour de
 Janvier MDCLXII. avant la dernière guerre,
 & que la restitution s'en feroit le plutôt, qu'il
 seroit possible ; ou, au plus tard, dans six mois, à
 compter de la signature du Traité ; & que pour
 cet effet, le Roi Très-Chrétien, incontinent a-
 près l'avoir ratifié, seroit donner au Roi de la

1667. Grande Bretagne les Mandemens nécessaires. Ce dernier Monarque dut rendre au Roi de France le País nommé *Acadie*, dans l'Amerique Septentrionale; dont le Roi Très-Chtétien avoit autrefois joui, & que, pour exécuter cette restitution, le Roi de la Grande Bretagne incontinent après sa Ratification de la présente Alliance, fourniroit tous les Actes & Mandemens nécessaires, pour cela. Le Roi de France devoit aussi restituer les Iles, nommées *Antigoa* & *Monferrat*, si elles se trouvoient encore entre les mains des François. On ne s'arrête pas aux autres circonstances de ce Traité, qui ne regardent pas les Provinces Unies. Il fut ratifié, le 8. d'Août, le Roi étant à Oudenarde.

F I N D U Q U A T O R Z I E M E L I V R E .



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAÏS-BAS.

LIVRE QUINZIE' ME,

Contenant ce qui se passa , depuis la Paix de Bréda , en MDCLXVII. jusqu'à celle de Nimegue , en MDCLXXIX.



1667. A Paix ayant été conclue & signée , on accomoda encore quelques affaires , que les Etats Généraux avoient avec les deux Couronnes du Nord , & l'on consentit à comprendre les Electeurs de Brandebourg & du Palatinat , dans la Paix ; par des déclarations particulieres. L'Ordre de Malte (1) employa aussi le Roi de France , à interceder pour lui , comme ce Prince l'avoit fait plusieurs fois auprès des Etats Généraux , pour lui faire rendre les Commanderies , qu'il avoit eues dans les Provinces Unies. D'Estrades présenta , pour cela , aux Etats un Mémoire , où il leur disoit , „ que „ Sa Majesté avoit cru devoir discontinuer ses „ instances , sur ce sujet , pendant un tems ; au „ quel ils avoient eu des affaires plus importantes & plus pressées , qui ne leur permettoient „ pas de donner leur attention à celle-ci ; mais „ qu'à présent qu'eux & leurs peuples alloient „ entrer dans la jouissance d'une Paix glorieuse „ & avantageuse , Sa Majesté se sentoit obligée à convier les Etats à reprendre cette affaire ; d'autant plus qu'on l'avoit déjà vue , „ comme sur le point d'être achevée , de leur „ consentement. *Il ajoutoit* qu'on regarderoit sa fin , comme un effet de la Justice & de la Prudence de LL. SS. qui , en la terminant , „ pourroient ajouter cette nouvelle félicité à „ celle de la Paix ; puis que le dédommagement , dont on étoit convenu , en faveur de „ cet Ordre n'étoit presque pas considerable , à „ l'égard de l'avantage , qui en reviendroit aux

„ Sujets de LL. SS. dans leur Commerce , & 1667. „ de l'applaudissement universel , que leur attiroit la fin de cette affaire. Si cela avoit été si avantageux au Commerce des Hollandois , il y a apparence , qu'on n'auroit pas tant tardé à accommoder cette affaire. Les Etats ne pouvoient pas même s'intéresser beaucoup aux services , que les Chevaliers de Malte rendoient au Négoce de la Méditerranée , en empêchant que les Pirates d'Alger , de Tunis & de Tripoli n'exercassent leurs pilleries aussi librement , qu'ils l'auroient fait ; si ces Chevaliers ne les eussent pas perpetuellement croisez ; parce que cela regardoit encore de plus près toutes les Puissances qui ont des Terres , sur les bords de cette Mer. S'il n'y avoit point de Pirates en Afrique , les côtes d'Espagne , de France & d'Italie , & les Iles , comme celles de Majorque , de Minorque , de Sardagne , de Sicile , & d'autres moindres Iles auroient pû naviguer dans tout le voisinage , mais encore sur les côtes du Levant ; dont les Anglois & les Hollandois n'auroient ressenti , que de la perte.

On reçut à Bréda (2) la Ratification de la Paix , par la France , le 23. d'Août. Les Anglois & les Hollandois , qui étoient plus près , avoient déjà les leurs toutes prêtes. Comme tout étoit prêt , il fut résolu , que l'on feroit l'échange des Ratifications le lendemain. Les Ambassadeurs de France & les autres parties intéressées , en convinrent d'autant plus facilement , que la Mer en seroit plutôt libre , & que les termes , pendant lesquels il n'échéoit point de restitution des Vaisseaux pris , expirassent en même tems. Il auroit été difficile , à moins que de perdre

C c

(1) Mémoire de D'Estrades du 11. d'Août 1667. dans le Tome VI. de ses Lettres.

(2) Lettre de D'Estrade du 25. d'Août.

1667. beaucoup de tems de faire faire la publication de la Paix en France, en Angleterre, en Danemark, & dans les Pais de l'Obeïssance des Etats Généraux. Cela fit que tous les Ambassadeurs jugerent qu'il étoit important, pour le bien commun, de rétablir promptement le Commerce.

L'échange des Ratifications se fit à Bréda, le 24. d'Août, après quoi les Anglois allerent visiter les François, qui étoient logez au Château, où ils dînerent avec eux. La publication de la Paix se fit, sur les quatre heures après Midi, devant les Maisons, où étoient logez les Ambassadeurs, avec des Trompettes, comme on a accoutumé de le faire. Cette maniere fut préférée à celle de la faire publier dans les Carrefours; pour éviter les contestations; qui pouvoient naître; parce que les Ambassadeurs de France auroient voulu, que leurs Trompettes appellassent les premiers; ce que les Anglois n'auroient pas voulu. Pour les Ambassadeurs des Etats, ils firent faire leur proclamation, devant l'Hôtel de Ville, & mettre des Affiches dans tous les coins des rues. Les autres Ministres supposèrent, que leurs Hôtels représentoient leurs Pais, la France, l'Angleterre & le Danemark, & chacun se contenta d'afficher l'Ordonnance, sur sa Porte. Le soir on fit couler des Fontaines de Vin, & les Ambassadeurs des Etats firent allumer un feu de joie, composé de grands Flambeaux, devant l'Hôtel de Ville. Ils donnerent aussi une Collation dans la Sale, où l'on avoit aussi invité des Dames. Les Parties interessées, & sur tout les Anglois & les Hollandois avoient raison de se réjouir d'une Paix, qui mettoit fin à une Guerre; qui étoit ruineuse pour eux, & qui les empêchoit de s'opposer aux progrès de la France dans les Pais-Bas, mal défendus par les Espagnols, contre les François.

Cependant (1) D. Estevan de Gamarre employoit toutes sortes d'artifices, pour allarmer les Etats, & les obliger de secourir l'Espagne. Il alla lui-même dans l'Assemblée des Etats Généraux, & chez les Députez de chaque Province; pour leur dire que Gand & Bruges étoient prises, & que tout le Pais étoit perdu. Il envoya encore des gens, pour donner cette nouvelle aux Villes de Hollande; sans penser qu'une fausse nouvelle, de cette sorte, lui feroit perdre la confiance des Etats; qui ne croiroient plus ce qu'il leur diroit, à moins que d'en être informez d'ailleurs. Le Marquis de Castel Rodrigo envoya aussi des Députez aux Etats Généraux, pour exaggerer les pertes, que les Espagnols avoient faites, dans les Pais-Bas. Il étoit néanmoins vrai, que la Cavalerie Françoisé avoit entierement défait la Cavalerie Espagnole, & l'avoit poursuivie jusqu'au Canal de Bruge; qu'elle avoit passé, pour se retirer en desordre à l'Ecluse, à Ardembourg, à Isendyk, à Philippine & au Sas de Gand; qui sont des Places de la Flandre Hollandoise.

Cependant les Etats de Hollande furent convoquez à la Haie, selon la coutume, & il y vint plus de Députez, qu'à l'ordinaire. D'Estrades fit faire, à cette occasion, un feu de joie, & donna un grand repas, où le Prince d'Orange, & les Députez de la Province furent régalez. Il fit aussi couler une Fontaine de Vin, pendant quatre heures; ce qui réjouit fort le Peuple, qui se persuada que cela se faisoit, par un ordre du Roi, pour divertir les Habitans de la Haie. Pour le Pensionnaire de Hollande, il demeura chez lui, &

se divertit, à ce que dit l'Ambassadeur de France, à danser, & à se réjouir, devant la porte de sa maison, avec le Peuple, jusqu'à deux heures après Minuit, après un grand festin qu'il avoit donné.

Peu après on revint en Hollande de la frayeur, que les Espagnols y avoient causée; quand on apprit que les Villes, dont on parloit, n'étoient point prises; quoi qu'il y eût eu quelques Troupes Françoises, qui avoient fait une course, jusqu'au Canal de Bruges, & que le Roi de France étoit parti pour Paris; avec ordre à ses Généraux, de mettre ses Troupes, dans les Places de la Frontiere. D'Estrades, ayant reçu cet avis, ne manqua pas de l'aller dire au Pensionnaire de Witt; avec lequel il convint d'aller visiter les Députez des Villes de Hollande, & leur dire comment la chose étoit arrivée, & que le Roi son Maître n'avoit eu aucun dessein d'attaquer ni Bruges, ni Gand. Il reprocha aux Députez de ce qu'ils s'étoient laissé surprendre à l'Ambassadeur d'Espagne, comme si le Roi de France avoit eu dessein de prendre ces deux places; quoi qu'il n'y eût pas pensé. Mais il leur avouoit, à ce qu'il écrivit lui-même à De Lionne, que si le Roi avoit voulu marcher à Gand & à Bruges, après la défaite des la Cavalerie Espagnole, ces deux Places se feroient infailliblement rendues; mais il ajoûtoit, pour rassurer les Hollandois, que leur seule consideration en avoit détourné le Roi, qui n'avoit pas voulu leur donner de l'ombrage, & qu'il donneroit le tems aux Etats de disposer les Espagnols à faire raison à Sa Majesté, sur les Droits de la Reine, & que ce procedé honête & desinteressé les devoit porter à prendre une forte résolution d'obliger les Espagnols à satisfaire le Roi, & en cas de refus, à joindre leurs forces aux siennes, pour les y forcer. D'Estrades joignit à cela d'autres raisons, pour faire voir que Sa Majesté Très-Chrétienne en usoit mieux avec les Etats, que les Espagnols.

Il lui parut, que ces raisons avoient produit un bon effet, sur l'esprit des Députez. De Witt le seconda, avec adresse, sur cette matiere; puis qu'en feignant d'être de l'avis de ceux, qui étoient les plus échauffez contre la France, il les avoit ramenez peu à peu à de meilleurs sentimens, pour elle. Mais quoi qu'il en dit, il leur étoit facile de voir que le Roi son Maître s'étoit mis en état de devenir leur Voisin immédiat, du côté de la Flandre, & qu'on avoit beaucoup de sujet de craindre qu'il ne le devînt, si on ne soutenoit pas les Espagnols. Ce coup étant fait, il auroit été trop tard de s'en plaindre, & la France se feroit moquée de toutes leurs plaintes.

Ces derniers offrirent alors aux Etats, s'ils leur vouloient prêter quelques millions, & entrer en un Traité de Ligue offensive & défensive, pour le maintien des Pais-Bas; & qu'on avoit proposé Ostende & Namur. D'Estrades demanda à De Witt si cela étoit véritable, mais le Pensionnaire nia qu'on lui en eût parlé. Cependant l'Ambassadeur ne doutoit pas, que cela ne fût vrai; mais il jugeoit que De Witt ne résoudroit rien là-dessus, s'il ne voyoit bien clairement, qu'il n'y avoit rien à esperer sur les Propositions d'accommodement, qu'il avoit faites à la France.

Le Roi se flattoit, (2) que les Etats Généraux

(1) Lettre D'Estrades du 8. de Septembre 1667.

(2) Lettre du 16. de Septembre, dans le Tome VI. de celles de D'Estrades en 1667.

1667. raux reconnoïtroient facilement que tous les partis, que les Espagnols pourroient leur offrir, même avec la remise d'Oitende & de Namur, pour entreprendre une guerre contre la France, ne fauroient leur être si avantageux, ni si sûrs, pour leur Etat, que de procurer un accommodement avec l'Espagne aux conditions, qu'il lui offrirait; & dont il pouvoit dire, par avance, que les Etats eux-mêmes les trouveroient raisonnables. Il prétendoit néanmoins n'être engagé à rien, s'il voyoit que les Etats, qui seroient, disoit-il, en bonne justice, obligés par les Traitez, qu'il avoit faits avec eux, à soutenir ses Droits, non seulement ne satisfaisoient pas à cette obligation; mais faisoient quelques démarches partiales, comme seroit celle, dont on parloit de prêter des sommes d'argent aux Espagnols, sur les Péages de l'Escaut & de la Meuse.

D'Estrades s'aperçut (1) néanmoins, que les Envoyez de Castell Rodrigo avoient fait de grands progrès, dans l'esprit des Députés des Villes de Hollande; puis qu'il les avoit persuadés qu'un Livre du Baron de l'Isola, intitulé le Bouclier d'Etat & de Justice, faisoit voir clairement, que les Droits de la Reine n'étoient pas fondés, & renversoit entièrement toutes les raisons alléguées, dans le Livre, dont on a parlé ci-dessus, & qui étoit intitulé: Droits de la Reine sur le Brabant. Les Espagnols continuoient à publier, que le Roi avoit dessein de se rendre Monarque de toute l'Europe; à quoi il n'auroit pas grande peine, lors qu'il auroit conquis la Flandre, qu'on devoit déjà regarder, comme perdue; si les Etats ne se déclaroient promptement pour les Espagnols, en leur envoyant un secours considérable.

D'Estrades fut se plaindre de tout cela au Pensionnaire, & en particulier de ce que, dans les trois premiers jours de l'Assemblée de Hollande, on avoit délibéré de prêter aux Espagnols trois millions, & de licentier six-mille hommes, pour entrer en leur service; à condition qu'ils donneroient aux Etats, pour leur sûreté, la Ville d'Ostende & quelques autres. Il se plaignoit, que cinq Villes avoient voulu conclure ce marché, avec les Espagnols; mais que les autres avoient opiné, qu'il faudroit plutôt savoir, si le Roi de France vouloit entendre à quelque accommodement; & qu'en cas qu'il le refusât, on pourroit accepter les offres des Espagnols.

De Witt avoua qu'une partie de ses reproches étoit véritable; & dit qu'encore que Sa Majesté n'eût point observé les formes, à l'égard des Espagnols, en prenant les armes contre eux; les Etats ne laisseroient pas d'observer à la lettre le Traité de LXII; mais qu'il n'y avoit rien, qui obligéât les Etats à rompre avec les Espagnols, que le Roi avoit attaqué, & à qui il avoit pris des Places, sans avoir donné le tems aux Etats de chercher les moyens d'accommoder cette affaire; & qu'ils satisfaisoient aux devoirs de bons Amis, en cherchant une voye d'accommodement; comme on le pouvoit voir, par les Propositions, que De Witt avoit faites à d'Estrades, il y avoit deux Mois, sans que Sa Majesté y eût fait aucune réponse. Cela, selon le Pensionnaire, fortifioit les raisons des Espagnols, & leur donnoit lieu de dire, que le Roi ne vouloit que gagner du tems, les amuser cependant & se saisir de tout.

Enfin le Pensionnaire représenta à l'Ambassadeur de France, que les Etats Généraux ne pouvoient pas demeurer plus long-tems, en suspens;

1667. & que, s'il plaisoit à Sa Majesté qu'ils se mêlassent de faire un accommodement, il croyoit qu'on y pourroit contraindre les Espagnols, conformément au plan, qu'il en avoit fait. Il dit aussi à D. Estevan de Gamarra, que le Roi de France avoit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient pas commencé une négociation avec Sa Majesté, ce qui l'avoit engagé à se modérer. Mais De Witt dit ensuite, avec franchise, à d'Estrades, qu'il avoit parlé ainsi, pour l'honneur du Roi, quoi qu'il n'ignorât pas que l'Armée de France s'étoit retirée seulement, parce qu'elle n'avoit pas assez d'Infanterie, pour faire des sièges considérables, & garder de grandes Places, après les avoir prises; mais qu'il (lui De Witt) ne vouloit perdre aucune occasion, de disposer les Espagnols à satisfaire à Sa Majesté. Il ajouta de plus, que si elle accordoit une suspension d'armes, jusqu'au Mois de Mars; il ne doutoit pas du bon succès de cette négociation; & que si Sa Majesté rejettoit la bonne volonté, que les Etats avoient de procurer une paix, ils se persuaderoient, avec raison, qu'Elle vouloit la Guerre & conquérir ainsi tout le Pais; qu'il ne seroit pas tems de faire des Alliances, & de vouloir prendre des précautions, lors que Sa Majesté seroit maîtresse de leurs Frontières, & qu'ils seroient dans le même état, auquel étoient alors les Espagnols.

Enfin il dit que, pour éviter un semblable malheur, ils enverroient chez toutes les Puissances, pour les prier de se joindre à eux, afin de procurer la Paix à la Chrétienté, & en cas qu'on ne les pût pas réunir dans ce dessein, afin que chacun pourvût à sa sûreté: Qu'il ne pourroit pas conseiller à ses Maîtres de refuser les Propositions, que les Espagnols leur faisoient, en cas que Sa Majesté voulût continuer la guerre: Que les Etats n'auroient jamais pensé à se servir de cette voie, si Sa Majesté avoit eu assez de confiance en eux, pour les accepter pour Médiateurs; mais qu'on connoissoit que Sa Majesté avoit d'autres pensées, puis qu'elle ne répondoit rien, sur cette matière, depuis deux mois.

D'Estrades jugea fort bien, par cette réponse de De Witt, & par la disposition des Peuples; que quand ils auroient perdu l'espérance de tout accommodement, ils prendroient parti.

Ces pressantes instances du Pensionnaire extorquerent enfin, du Roi de France, un Mémoire qu'il envoya à son Ambassadeur, le 27. de Septembre. Il y tomba d'accord de s'accommoder avec les Espagnols, s'ils lui cedoient la Franche-Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroi, Cambrai, & le Cambresis, Tournai, Douai, Aire & St. Omer, Bergue & Furne. En cela même, il prétendoit en user, avec beaucoup de modération, en considération de ce que l'Espagne devoit faire, en même tems, pour la satisfaction du Roi de Portugal; Sa Majesté ne pouvant, ni ne voulant conclure aucun accommodement, sans ce Roi. A dire vrai, Sa Majesté ayant des Droits sur toutes les Provinces des Pais-Bas, de la domination d'Espagne, à la réserve de quelques parties du Comté de Flandre, & se trouvant assez en état de s'en faire raison, par les armes; aucune personne desintéressée ne pouvoit nier, que ce que Sa Majesté s'expliquoit de prétendre, pour sa propre satisfaction, ne fût très-moderé.

Le Comte D'Estrades avoit écrit au Roi le 21. de Juillet, que De Witt lui avoit dit qu'après avoir discouru, comme de lui-même, avec les plus habiles Députés de l'Assemblée de Hollande, sur les conditions de l'accommodement ci-dessus exprimées; ils avoient tous jugé, ensuite des en-

(1) Lettre du 17. de Septembre.

1667. tretiens, qu'ils avoient eus, sur cette matiere, avec l'Ambassadeur d'Espagne, Friquet & autres personnes, affectionnées à la Maison d'Autriche, que les Espagnols abandonneroient presque aussitôt tous les Pais-Bas, que de céder à Sa Majesté les Places & Pais, qu'on venoit de dire; mais que si Sa Majesté vouloit se restreindre à une prétention plus modérée, De Witt & les Députez estimoient, qu'ils pourroient porter les Espagnols à satisfaire Sa Majesté aux conditions suivantes : de céder la Franche-Comté, Cambrai & le Cambresis, Douai, St. Omer, Aire, Bergue & Furne & leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances; que Charleroi seroit rasé, & que Tournai & toutes les autres Places, que S. M. avoit prises, seroient rendues; que S. M. consentiroit à une suspension d'Armes, que les Etats feroient négotier à Madrid & à Vienne, pour faire consentir les Espagnols à ce que dessus, & au cas que les Espagnols ne voulussent pas, & qu'ils ne se portassent pas à satisfaire S. M. aux conditions, qu'on vient de spécifier, les Etats prendroient les armes, pour les y contraindre, par la force; dans le même moment, qu'ils s'engageroient par un Traité à S. M.

Le Pensionnaire avoit ajouté qu'il faudroit aussi, en même tems, prendre des mesures ensemble, sur le cas de la mort du Roi d'Espagne, sans enfans, & que ces mesures-là seroient de faire un Traité séparé du premier, & qui porteroit que, dans le cas de la mort du Roi d'Espagne; on reprendroit le même Projet, qui avoit été fait, il y avoit quelque tems, avec le même partage, & que S. M. & les Etats prendroient les armes, pour chasser les Espagnols du Pais-Bas, pour cantonner les grosses Villes, & les obliger de se mettre en Républiques; ce qui se feroit, avant que l'Empereur fût en état de les soutenir : Que par ce moyen Sa Majesté seroit libre de recueillir la succession, dans toute l'étendue des Royaumes, que les Espagnols possédoient : Que De Witt estimoit que ce ne seroit pas peu de chose, de n'avoir rien à craindre, du côté de l'Allemagne; puis que les Etats & les Alliez pourroient mettre une puissante Armée sur pied, pour s'opposer à tout ce qui viendroit, du côté de l'Empire.

Sur cela, le Roi avoit mûrement délibéré après son retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde la verité de ce qu'il avoit dit & écrit, de sa modération, vû la qualité & l'importance de ses Droits, & combien il étoit éloigné des pensées d'une Monarchie Universelle, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la conquête entiere du Pais-Bas; comme aussi voulant témoigner aux Etats Généraux des Provinces Unies, ses Alliez, la complaisance, qu'il avoit pour leur satisfaction, il vouloit bien que son Ambassadeur dit en confidence au Pensionnaire, 1. qu'en cas de la mort du Roi d'Espagne, sans enfans, il agréoit la Proposition, que De Witt avoit faite, & étoit prêt de signer, dès-lors, les Traitez, dont il avoit parlé : 2. qu'il se contenteroit, pour sa satisfaction, du Duché de Luxembourg, de Cambrai & du Cambresis, de Douai, d'Aire & de St. Omer, de Bergue & de Furne, avec leurs Bailliages, Châtellenies & Dépendances, de raser Charleroi, & de rendre au Roi d'Espagne toutes les autres Places & Terres, conquises, depuis l'entrée de l'Armée Françoisse en Flandre, à condition qu'il traiteroit de Roi le Roi de Portugal; & que Sa Majesté se départiroit, pour ce simple titre d'honneur, de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournai, qu'elle avoit demandez, par sa premiere proposition; ce qui étoit d'autant plus facile, que les Ministres

d'Espagne, avoient dit en plusieurs Cours, qu'ils le feroient. 1667.

D'Estrades étoit encore chargé de faire entendre à De Witt que, dans la Proposition de prendre le Luxembourg, pour la Comté de Bourgogne, Van Beuning avoit témoigné, en divers Entretiens, qu'il avoit eus avec les Ministres du Roi, que les Espagnols consentiroient plus aisément à céder le Luxembourg, où ils ne possédoient plus qu'une Place, & où Sa Majesté en avoit trois de fortifiées; que la Franche-Comté, qui avoit une plus grande étendue du Pais; ce qui étoit faciliter le Traité.

Pour la suspension d'Armes, le Roi croyoit que l'Hiver seul seroit qu'on n'entreprendroit rien contre les Villes; mais il ne consentoit de l'étendre, que jusqu'à la fin de Mars, mais pas plus loin.

Enfin, pour montrer sa modération, il donna ordre à son Ambassadeur de déclarer, de sa part, à De Witt, que si les Espagnols avoient encore trop de repugnance à embrasser les conditions spécifiées, Sa Majesté consentiroit à poser les armes dès-lors; pourvu, qu'en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, ils lui cédaient, en bonne forme, par un Traité de Paix, qui se pourroit faire l'Hiver suivant, toutes les Places fortes, & tous les Postes, qui étoient entre les mains, avec toutes leurs Dépendances; qu'il auroit occupées, pendant la Campagne de cette année. Sa Majesté consentoit que les Etats fissent ces offres à l'Espagne, moyennant toujours les conditions offertes de leur part, en cas que les Espagnols ne voulussent pas consentir à ce qu'il leur présentoit. Ce Mémoire finissoit, par ces mots : „ Il est aisé de voir, que Sa Majesté met entre les mains du Roi d'Espagne, „ la Paix de la Chrétienté, par une concession „ de certaines Places, qu'il a déjà perdues, & „ que vrai-semblablement les autres Princes croi- „ roient, qu'il est peut-être moins en état de „ reconquerir, que d'en perdre d'autres enco- „ re; par les avantages, que celles-là donnent „ aux Armées de Sa Majesté de pousser ses pro- „ grès; après quoi on laisse à juger à toutes „ personnes desintéressées, si Sa Majesté peut „ faire de plus grandes avances, & apporter de „ plus grandes facilités, qu'elle en donne au „ rétablissement du repos public; & si après „ cela aucun Prince, ou Potentat peut, avec „ la moindre apparence de raison, ou de justice, „ songer à former des ligues contre ses desseins; „ comme s'ils rendoient à la Monarchie Uni- „ verselle, ou seulement à la conquête des Pais- „ Bas.

Van Beuning, qui partit de Paris le 29. de Septembre, (1) ne vit pas le Mémoire du Roi, pour D'Estrades, mais De Lionne lui en dit la substance, par ordre de son Maître. „ Il témoigna, dit le Ministre du Roi de France, être „ satisfait de toutes les résolutions, que S. M. „ a prises, au-delà même de ses esperances; car „ il ne s'attendoit nullement à l'alternative, que „ Sa Majesté a offerte, de son propre mouvement, non seulement qui prouve, avec tant „ d'évidence, la sincere disposition qu'Elle a à la „ Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes, „ qui s'entremettront, d'obliger les Espagnols à „ y consentir. Si ceux-ci ne veulent pas seulement céder ce qu'ils ont déjà perdu, & „ qu'ils

(1) Lettre de De Lionne du 28. de Septembre, dans les Lettres de D'Estrades.

1667. „ qu'ils n'oseroient soutenir eux-mêmes, qu'ils
 „ soient en état de le reconquerir; il faut néces-
 „ sairement, qu'ils avouent qu'ils ont dessein
 „ d'embarasser, avec eux, d'autres Princes, dans
 „ cette guerre; & ce sera à ceux-ci à juger,
 „ s'ils le doivent faire, pour des gens, à qui l'on
 „ offre, plus que de raison; pour leur donner
 „ moyen de se tirer d'une assez mauvaise affaire;
 „ qu'ils veulent encore rendre pire, par une in-
 „ vincible opiniâtreté. Van Beuning a assuré
 „ qu'il seroit merveilles de delà, pour la satis-
 „ faction du Roi, à présent qu'il a vû à fonds ses
 „ bonnes intentions. Mais je suis obligé de vous
 „ avertir, & par votre moyen, De Witt, afin
 „ qu'il y prenne garde, & y remédie, que je le
 „ trouve un peu trop persuadé que le Roi, moye-
 „ nant l'accommodement présent, devoit con-
 „ firmer la rénonciation de la Reine, & aban-
 „ donner toutes sortes de prétensions, pour l'a-
 „ venir. Cela m'a obligé à lui déclarer forte-
 „ ment, que Sa Majesté, quoi qu'il en puisse ar-
 „ river, ne commettra jamais l'indignité de dé-
 „ clarer bonne la rénonciation de la Reine; après
 „ avoir soutenu, par tant de raisons convaincantes,
 „ qu'elle étoit nulle. *De Witt*, dit-il, *qui*
 „ *a une grandeur d'ame, & une capacité beaucoup*
 „ *au-dessus de l'ordinaire*, a bien vû d'abord qu'il
 „ ne falloit pas toucher cette corde, ni de part,
 „ ni d'autre; parce que c'est un écueil, où tou-
 „ tes les Négociations échoueroient.

Mais il n'étoit guère possible, que les Etats Généraux approuvassent les conquêtes du Roi de France, si elles ne fussent pas, pour le satisfaire, & ne l'engageoient pas à renoncer à de plus grandes prétensions; puis qu'il demeureroit toujours dans le droit de demander davantage, dès qu'il le voudroit.

„ Il faut sortir, *disoit encore de Lionne*, si l'on
 „ peut du différend présent, & remettre l'avenir
 „ à la disposition du Ciel, & peut-être à la plus
 „ reculée Posterité d'y pourvoir; car il est mê-
 „ me bien plus probable, que le cas n'arrivera
 „ point; le Roi d'Espagne ayant toute la santé,
 „ & même la vigueur, que ses plus passionnez
 „ Sujets peuvent desirer qu'il ait.

La suite du tems a bien fait voir, que la vigueur du Roi d'Espagne n'étoit pas telle, que le disoit le Ministre du Roi de France; ce qui obligea enfin à penser à un Traité de partage de la Monarchie d'Espagne, entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon; pour prévenir la guerre, qui s'allumeroit autrement, entre ces deux Puissances. Cela a fait voir, depuis, quelle étoit la prévoyance du Pensionnaire de Hollande.

„ En tout cas, *disoit encore le Ministre de Louis XIV.* on y peut remédier, pour l'intérêt que les Etats y croient avoir, par l'expédient du Traité, que le Sr. De Witt propose. J'ai dit à Van Beuning que, si on formoit une Assemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eût point de Paix; quoi que le Roi eût augmenté le terme de trois mois, jusqu'à six.

On avoit parlé de faire une Assemblée sur cela, mais il ne s'en fit point. Le Roi de France n'avoit garde de borner ses prétensions, à ce qu'on lui offroit, ou qu'il demandoit lui-même; puis qu'il prétendoit à tous les Pais-Bas, & même à toute la Monarchie d'Espagne, si le Roi Charles II. Prince d'un très-foible temperament venoit à mourir, sans enfans, comme il arriva en effet. Mais il semble, que le cantonnement des principales Villes des Pais-Bas Espagnols, & le Projet de De Witt d'en faire une République, Alliée aux Provinces Unies, n'étoit qu'une Chi-

1667. mere Politique; telle qu'avoit été celle de Guillaume I. Prince d'Orange, qui ne vouloit faire qu'une seule République des XVII. Provinces, par la Pacification de Gand. Le Roi de France n'avoit garde de contribuer, à rendre la liberté à des Villes; sur lesquelles il prétendoit avoir le même Droit, que le Roi même d'Espagne, qui en étoit Souverain.

Aussi ce Projet n'eut-il point de suite, & la France (1) se prépara à la guerre. Le Roi nomma un nouveau Général, qui fut le Prince de Condé, qui n'avoit point eu d'emploi, quoi que reçu en grace, depuis la Paix des Pirenées. Il se dispoisoit à avoir une Armée sur le Rhin, de vingt-cinq-mille hommes, au Printems suivant; pour aller à la rencontre d'un Corps, que les Espagnols vouloient faire venir des Pais Héritaires de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour la défense des Pais-Bas.

Cependant (2) D'Estades ayant reçu le Mémoire, qu'on lui avoit envoyé, fit part de ce qu'il trouva à propos au Pensionnaire de Hollande; aussi-bien que des autres Lettres, qu'il avoit reçues. De Witt, à ce que dit l'Ambassadeur de France, témoigna d'avoir de la joie de la réponse du Roi, qu'il trouvoit prudente & raisonnable, & dit que son avis seroit de contenter Sa Majesté, sur ses demandes; mais qu'il étoit obligé de ménager la Province de Hollande, pour lui faire goûter cette Réponse; que lors qu'il avoit fait la Proposition, sur laquelle le Roi répondoit, il voyoit toutes les Villes disposées à pousser les affaires contre les Espagnols, en cas qu'ils rejettassent la Proposition qu'on leur faisoit; mais que depuis il y avoit onze Villes, qui étoient disposées à accepter leurs offres; auxquelles ils avoient ajouté depuis deux jours, les Villes de Bruges, de Venlo & de Ruremonde, & leur part du Pais d'Outre-Meuse; si les Etats les vouloient assister d'une somme de quatre millions, & congédier des Troupes qu'ils prendroient à leur service. Ils offroient aussi de laisser ces gages, entre les mains des Etats, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement remboursez. De Witt disoit, que ces offres avoient ébranlé les Villes, qu'on ne gouvernoit pas, comme on le vouloit. Mais il ne laissa pas de promettre de travailler à les gagner, dès que Van Beuning seroit venu.

Il ajoûtoit néanmoins, qu'il ne seroit pas facile d'engager les Espagnols de traiter de Roi, le Roi de Portugal; & que la suspension d'armes offerte par la France, puis que l'on prétendoit qu'à la Campagne, il seroit permis de faire toutes sortes d'hostilité; quoi qu'on promît de n'attaquer point de Ville, & qu'une véritable suspension d'armes devoit s'étendre à la Campagne, de laquelle même on ne devoit exiger aucunes Contributions.

Pour ce qui étoit la rupture, avec l'Espagne, en cas qu'elle refusât les conditions portées dans le Mémoire; le Pensionnaire dit, que ç'avoit été son sentiment particulier, & qu'il n'avoit pas été autorisé des Etats, pour le proposer en leur nom. Il ajoûta qu'il y avoit trois mois, qu'il auroit pû obtenir cela de toute la Province de Hollande; mais qu'alors il ne pouvoit pas s'assurer de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de refus de la part des Espagnols. Pour le pouvoir faire, il falloit obtenir

C c 3 le

(1) Lettre de De Lionne du 30. de Septembre.

(2) Lettre de D'Estades du 6. d'Octobre.

1667. le consentement des Etats, qu'il demanderoit, à ce qu'il disoit.

La conclusion de cette Conférence, fut que Van Beuning étoit très-persuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, si le Roi ne confirmoit la rénonciation de la Reine; que De Witt croyoit que plusieurs des Membres des Etats seroient du même sentiment, & qu'il n'en étoit pas lui-même fort éloigné; qu'enfin il falloit attendre le retour de Van Beuning, avant que d'entamer cette affaire. Ce dernier, & le Pensionnaire étoient trop habiles gens, pour ne pas voir que le Roi de France vouloit garder à bon compte les Villes, qu'il avoit prises, & ne laisser pas de demeurer dans l'intention de demander, en suite, tout le reste de ce qu'il croyoit lui être dû, en vertu des Droits de la Reine, & d'être même en droit de demander tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, en cas que le Roi Charles II. vint à mourir, sans enfans. Pour faire un Traité sûr, & qui pût calmer les esprits, dans les Provinces Unies; il falloit que le Roi Très-Christien en recevant une partie des Pais-Bas, renoncât à toutes les prétentions, qu'il croyoit avoir, sur toutes les parties de la Monarchie Espagnole; sans quoi on n'étoit assuré de rien, & avec quoi on ne tenoit néanmoins pas grand' chose; parce que les Grandes Puissances mesurent leurs Droits, sur leurs forces & non sur des Traitez; avec quelques précautions, & quelques solennitez, qu'ils aient été faits.

L'Ambassadeur de France trouvant le Pensionnaire plus froid, qu'à l'ordinaire, lui dit, mais comme de lui-même, que s'il ne trouvoit pas l'avantage des Etats, dans la réponse du Roi; par laquelle il avoit témoigné qu'il étoit plus porté, pour leur intérêt, que pour le sien propre; il n'avoit qu'à le dire, lors qu'il auroit conféré avec ceux, qui devoient prendre connoissance de cette affaire; parce que le Roi ayant satisfait à sa conscience, & au desir de ses Alliez, en se réduisant à peu de chose, vû ses grandes prétentions, n'avoit rien avancé auprès des Etats, qu'à les rendre plus ombrageux; Sa Majesté en tiroit au moins cet avantage, qu'elle verroit plus clair dans ses affaires, & pourroit prendre de justes mesures, sans perte de tems.

Cependant le Roi n'avoit rien fait, en faveur des Etats, puis qu'il ne laissoit pas d'aspirer à la conquête entiere des Pais-Bas Espagnols, qu'il prétendoit lui appartenir. Mais ni De Witt n'osoit dire tout ce qu'il en pensoit à l'Ambassadeur; ni ce dernier convenir de la verité.

D'Estrades soutint, que les Contributions devoient subsister, & que c'étoit une des dépendances des Places, que le Roi avoit prises. Il ajouta que, pendant le Traité des Pirenées, les Contributions avoient subsisté, & qu'on avoit payé ce qui étoit dû de reste, après la Paix. Cela s'étoit fait autrefois, entre les Hollandois & les Espagnols.

D'Estrades dit aussi à De Witt, que s'il persistoit dans les impressions, que Van Beuning lui avoit données, par ses Lettres, que l'accordement ne pouvoit être sûr; si le Roi ne confirmoit, par un Acte, la rénonciation de la Reine; & qu'il pouvoit l'assurer dès-lors, que le Roi ne le feroit jamais, & que si lui, ou d'autres se persuadoient, que Sa Majesté en pût seulement souffrir la Proposition, ils seroient fort trompez. Il falloit au moins, que le Roi se fût engagé à ne point demander aux Espagnols, qu'ils lui remissent ce qu'ils possédoient sur la Frontiere des Etats Généraux, pour ne pas les alarmer. Le Roi avoit bien promis,

de ne pas s'approcher de la Frontiere des Provinces Unies. Mais on ne spécifia pas assez distinctement, jusqu'à quelle distance il pourroit s'avancer, sans donner de l'ombrage à la République.

L'Ambassadeur de France eut encore d'autres Conférences, avec le Pensionnaire & Van Beuning; mais comme elles n'aboutirent à rien, je ne m'y arrêterai pas. (1) Pendant qu'on étoit occupé à cela, le Roi écrivit le 14. d'Octobre à son Ambassadeur, „ qu'on lui mandoit de la „ Haie que Meerman, qu'on avoit fait partir, „ avec précipitation, pour l'Angleterre, étoit „ chargé de faire des Propositions de Ligue, „ contre la Couronne de France; sur la parole „ que les Ministres d'Espagne prétendoient avoir tirée du Roi, qu'il en garderoit fidèlement le secret aux Etats, & ne s'en prévaudroit point, pour les mettre mal, avec le Roi de France. Il ajoutoit que, si la chose se passoit ainsi, les Etats ne pourroient pas trouver étrange, qu'il songeât aussi à lui-même; & qu'il pratiquât tous les moyens, qui lui pourroient tomber dans l'esprit.

Cependant De Witt dit, (2) que Meerman n'avoit aucun ordre, que de renouveler le Traité de Commerce, & de lier une amitié solide, avec les Anglois, pour l'avenir. Il ajouta néanmoins, qu'il avoit aussi ordre de prier le Roi d'Angleterre, de joindre ses bons offices aux leurs, pour l'accordement de la France & de l'Espagne, afin de donner la Paix à la Flandre; & que cela étoit couché, en son Instruction, d'une maniere à ne pas pouvoir choquer Sa Majesté. Il dit encore, que les Etats ne feroient aucune Ligue, ni n'accepteroient pas les Propositions des Espagnols; tant qu'ils croiroient que S. M. auroit intention de s'accorder; mais que si le contraire paroissoit, ils chercheroient à se garantir du voisinage de la France, qui les auroit bien-tôt opprimés, par sa grande Puissance. La France ne pouvoit pas ignorer, que c'étoit-là une maxime d'état des Provinces Unies; qu'elles ne pouvoient pas abandonner, sans s'exposer à devenir sujettes du Roi. Cependant l'invasion des Pais-Bas tendoit manifestement à cette fin.

L'Ambassadeur trouva néanmoins ce discours équivoque, & dit que les Etats pourroient bien dès-lors prendre des mesures de Ligue, sous prétexte d'un accordement. Mais pendant qu'ils ne faisoient point d'Alliance offensive contre la France, mais seulement un Traité de défense mutuelle, avec l'Angleterre, pour se soutenir réciproquement, dans l'état, où l'on étoit; on n'y pouvoit rien trouver à redire, ces deux Puissances n'ayant jamais pensé à envahir la France. Il n'étoit pas juste que, pendant que ce Royaume faisoit les Traitez, qui lui convenoient, l'Angleterre & les Etats ne pussent pas prendre des mesures ensemble, pour leur conservation.

Le Pensionnaire de Hollande, & les autres Ministres de la République firent là-dessus un Projet d'accordement, qui fut envoyé en France le 20. d'Octobre, & qui donna beaucoup à parler, mais qui n'eut aucun effet. C'étoit une simple précaution, contre la trop grande Puissance de ce Royaume, qui n'engageoit néanmoins à aucune hostilité contre lui, pendant qu'il

(1) Parmi les Lettres D'Estrades.

(2) Lettre de D'Estrades du 20. d'Octobre.

1667. qu'il demeureroit en repos. Il étoit proposé 1. d'employer tous les offices qu'on pourroit, auprès des Rois de France & d'Espagne; pour entrer en une négociation, dans un lieu neutre, comme la Haie, ou quelque autre Ville du Voisinage: 2. de disposer les deux Parties, à consentir que les choses demeureroient dans l'état, où elles étoient, pendant six mois; dans l'esperance que, pendant ce même terme, on pourroit réussir à faire une Paix perpetuelle: 3. qu'en cas que l'une ou l'autre refusât cette sorte d'*Interim*, on ne rendroit aucun service à celle, qui le rejetteroit, & l'on rendroit toute sorte d'assistance à celle, qui l'accepteroit; même en joignant, en cas de besoin, ses armes avec elle, pour obliger efficacement l'autre, à y donner les mains: 4. qu'en cas que la Paix ne fût pas conclue, avant l'espace de six mois; les Etats & les Princes d'Allemagne, qui étoient alors assemblez à Cologne, & généralement tous les Princes, qui pourroient être capables de troubler la Paix; les Etats & les Princes s'obligeroient de faire durer l'*Interim*, par les moyens mentionnez, jusqu'à la conclusion du Traité principal, & de s'appliquer sérieusement, à le faire réussir, par des échanges proportionnez, ou par d'autres conditions raisonnables; & en cas d'une opiniâtreté mal-fondée, se servir, contre le refusant, des moyens spécifiés au troisième Article; pour éteindre ainsi tout-à-fait un feu, qui donnoit tant d'appréhension aux Voisins, & même à toute la Chrétienté: 5. qu'afin que l'on n'eût aucun sujet d'appréhender qu'un reste mal éteint de ce même feu ne revînt à rallumer une nouvelle guerre, les Etats & les Princes s'obligeroient ensemble à une Garantie la plus solennelle & la plus forte qu'il se pût faire, pour l'observation ponctuelle de toutes les conditions de ce Traité de Paix.

Quoi que tout cela fût couché, en termes qui sembloient regarder indifferemment l'Espagne & la France; il étoit dit, que cela ne pourroit pas diminuer la satisfaction, que le Roi de France devoit avoir; sur quoi on lui proposoit un moyen assuré de parvenir à ses fins; d'autant plus qu'on seroit obligé d'user de cette maniere d'agir, de la part des dits Etats; pour attirer dans la même considération divers Princes d'Allemagne; qui, sans cela, pourroient être portez à des résolutions plus dangereuses, pour eux & pour la France.

On trouvoit bon que, pendant l'*Interim*, Sa Majesté Très-Chrétienne demeurât en possession, non seulement des Places conquises, par les armes, mais aussi de toutes leurs Dépendances; si néanmoins les Contributions cessoient dans les Pais, qui n'en dépendoient pas, comme aussi celles, que les Espagnols tiroient des Terres soumises au Roi de France.

Ce furent les Propositions, qui se firent alors pour finir la Guerre; non dans l'esperance d'en venir à bout, toutes raisonnables qu'elles pussent être; mais pour faire comprendre aux Puissances intéressées les moyens de faire une Paix, qui ne pût pas facilement être rompue. Pour s'assurer du succès de semblables Propositions, il auroit fallu que tous les Contractans, ou au moins les principaux, se voulussent bien conduire, selon les Loix de la Justice & de l'Equité; sans les vouloir violer, quand même ils y trouveroient leur compte. Mais l'Ambition & les Interêts particuliers ne permettent pas aux Puissances d'observer les Loix, les plus sacrées de l'Humanité, pour ne pas dire de la Religion Chrétienne.

Le Roi de France à la puissance excessive du-

quel on vouloit opposer par-là une digue, qu'il ne pût pas rompre, rejeta hautement ce Projet. Le Marquis de Lionne, écrivit le 28. d'Octobre au Comte D'Estrades, „ qu'il ne fut ja-
„ mais plus surpris, que quand il avoit vû ce
„ Projet, & qu'il n'y avoit qu'à faire réflexion
„ sur le passé, pour en comprendre la raison.
„ De Witt, disoit-il, avoit pressé le Roi de
„ s'expliquer confidemment des conditions, aux-
„ quelles il consentoit à un accommodement, &
„ promis que, si les Etats les trouvoient jus-
„ tes, ils en pourroient convenir avec Sa Ma-
„ jesté, & joindroient leurs forces aux siennes,
„ pour nécessiter les Espagnols à les accepter.
„ Le Roi s'expliqua, mais De Witt ayant trou-
„ vé les conditions un peu trop hautes, les ré-
„ duisit, comme il lui plut; en promettant
„ toujours que les Etats demeureroient joints à
„ Sa Majesté. Elle s'accommoda enfin à tout
„ ce que le Pensionnaire desira, & pour facili-
„ ter davantage la Paix, Elle y ajouta une al-
„ ternative, qu'elle poseroit les armes, & se
„ contenteroit de ce qu'elle avoit pris, & que,
„ quand Elle avoit lieu de s'attendre à des remer-
„ cimens d'un procédé si obligeant, Elle trou-
„ voit qu'Elle n'avoit fait autre chose, que de
„ dire son secret inutilement. On vouloit mê-
„ me s'en servir contre Elle, en tournant les
„ choses en maniere, que l'on pût dire que,
„ si le Roi s'accommodoit avec l'Espagne,
„ il le faisoit de son propre consentement,
„ & que les Etats pourroient tramer des Li-
„ gues contre lui. Ces plaintes étoient unique-
„ ment fondées, sur ce que les Etats avoient voulu
„ contrebalancer, par cette Alliance nouvelle, la
„ Puissance de la France; au lieu qu'elle s'étoit
„ attendue, qu'on permettroit qu'elle envahît ce
„ que le Roi prétendoit lui être dû de la Monar-
„ chie d'Espagne; sans avoir aucun égard à la ré-
„ nonciation de la Reine, en vertu des Droits de
„ cette Princesse; c'est-à-dire les Pais-Bas, jusqu'à
„ la Frontiere des Etats, pendant que Charles II.
„ Roi d'Espagne, étoit en vie; & tout le reste des
„ Etats de l'Espagne; si ce Prince venoit à mou-
„ rir sans Enfants, comme il y en avoit beaucoup
„ d'apparence. Par-là les Provinces Unies seroient
„ infailliblement tombées en ses mains, faute de
„ voisins, qui les secourussent.

Le Pensionnaire de (1) Hollande payoit les Ministres de France, à peu près, de la même monnaie. Il protestoit n'avoir eu d'autre dessein, que celui de favoriser les affaires du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demandoit, ou garder tout ce qu'il tenoit; mais qu'il falloit, pour cela, qu'il prît des mesures, pour y faire consentir les Etats, & que si le Roi n'avoit pas de la confiance en lui, qu'il croyoit mériter, par le désir qu'il avoit de le servir, qu'il ne s'en mêleroit plus; qu'il ne ménageoit les Princes d'Allemagne, qu'afin qu'ils ne s'écarterassent pas des vues, qu'il avoit, & que les Etats pussent les tenir unis, & faire entendre fortement aux Espagnols, qu'ils devoient accepter l'une, ou l'autre alternative, qu'il leur proposoit; que les Etats donneroient assurance au Roi, qu'acceptant l'une des Propositions, dont il étoit parlé dans le Mémoire, ils ne le regarderoient point comme refusant d'accepter l'Alliance; de sorte qu'en cela l'Espagne auroit du dessous, & qu'il seroit facile d'engager les Etats à rompre avec elle, & à joindre leurs forces à celles du Roi,
puis

(1) Lettre du Comte d'Estrades du 3. de Novembre 1667.

1667. puis que ce seroit une condition accordée, entre eux & les Princes d'Allemagne.

D'Estrades disoit aussi que les choses étoient changées, & qu'il n'étoit plus au pouvoir du Pensionnaire de Hollande de porter les Etats à rompre, avec l'Espagne. Cela venoit de ce que les Etats voyoient, qu'ils avoient tout à craindre de la France, & rien du tout, du côté de l'Espagne; qui étoit intéressée à leur conservation, pour la soutenir contre la France, qui sans eux auroit envahi les Pais-Bas. La peur de la même puissance réunit l'Espagne & les Etats : comme la peur qu'ils avoient eue de l'Espagne, dont la France étoit aussi ennemie, avoit autrefois attaché les Etats à Louis XIII., & ensuite à son Fils; mais ce dernier aspirant à une partie de la Monarchie d'Espagne, qui leur étoit voisine, commença à les effrayer, & à les éloigner de l'amitié de la France.

Les Etats ne pouvoient pas se résoudre à rompre avec les Espagnols, parce qu'ils ne vouloient pas reconnoître le Roi de Portugal, pour Roi; lui qui ne leur payoit pas une grosse somme qu'il leur devoit, & que D'Estrades fait monter à huit millions. D'ailleurs, comme le dit le même Ambassadeur, les Etats craignoient qu'il n'y eût aucune sûreté, quand la Paix seroit faite entre la France & l'Espagne, & que le Roi ne rompît avec eux, sous quelque autre prétexte, comme on le vit en effet, dans la guerre, qu'il fit aux Provinces Unies en MDCLXXII. A cause de cela, son Ambassadeur jugeoit très-bien, que les Etats n'agiroient pas bien nettement, jusqu'à ce qu'ils fussent assurés, que le Roi agréeroit la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçus pour Médiateurs, dans le *Projet d'Accommodement*, dont on a parlé. Mais on ne l'avoit point approuvé en France; comme il paroît encore, par une Lettre du 14. de Novembre, écrite par Mr. de Lionne en Hollande.

Le 10. du même Mois, D'Estrades lui écrivit qu'il avoit fait entendre au Pensionnaire, que le Roi desapprouvoit le *Projet*, & s'en tenoit à son Mémoire; & n'avoit rien à y retrancher. Sur cela, De Witt lui répondit, que c'en étoit assez, pour chercher d'autres voyes; qui pussent faire réussir les affaires, à la satisfaction de Sa Majesté; à quoi il ajouta que son sentiment seroit que les Etats fussent Médiateurs, conjointement avec la Suede, dont le Roi avoit accepté la Médiation, & que les Princes du Rhin avoient fait savoir aux Etats la même chose, à leur égard. Il croyoit que demeurant Médiateurs, ils feroient tous les bons offices, qu'ils pourroient, pour engager le Roi d'Espagne, à donner satisfaction à la France. Il dit même, que ses Maîtres avoient écrit à leur Ambassadeur en Espagne, d'y parler vigoureusement, sur cette affaire.

D'Estrades répliqua, que ce n'étoit pas assez d'avoir écrit cela, mais qu'il falloit y envoyer Van Beuning, ou Beverning pour le soutenir, avec vigueur; & que, si les Espagnols refusoient ce qu'on demandoit d'eux, les Etats étoient obligés de rompre avec eux, conformément au *Traité de MDCLXII.*, comme De Witt en étoit convenu. Le Pensionnaire répondit, qu'il ne lui avoit fait cette Proposition, que de lui-même, dans un tems, auquel, si le Roi l'eût acceptée, il se trouvoit en état de la faire approuver aux Villes de la Hollande; mais que la réponse du Roi n'étoit venue, que trois mois après. Cependant, comme il le disoit, on avoit fait aliéner les esprits de cette Province, des François; en ne joignant point la Flotte de France à celle des

1667. Etats, quoi qu'on en fût convenu; & en prenant des Places dans les Pais-Bas, ce qui leur faisoit craindre, que le Roi n'eût dessein de se rendre maître de toutes les Provinces. De Witt ajoutoit, qu'on avoit sujet de douter que le Roi voulût avoir la Paix; puis qu'il ne disoit rien de la Garantie des Puissances proposée, qui étoit un point essentiel, & sans lequel il ne pouvoit y avoir de sûreté, en ce que l'on traiteroit; que la condition de rompre, avec l'Espagne, en cas qu'elle ne voulût pas traiter avec le Roi de Portugal, en le reconnoissant tel, étoit une chose qui ne pouvoit pas être proposée en Hollande, & que cet article rendoit inutile toutes les autres propositions.

Nous passerons plus légèrement sur les autres négociations, qui ne consistent qu'en des redites, ou en des chicanes recherchées, ou en des propositions captieuses. On les verra, dans les Lettres suivantes de De Lionne & de D'Estrades. Ce dernier ayant dit que les Etats étant engagés, par le *Traité de MDCLXIII.* de soutenir les Droits du Roi; De Witt en convint, & dit que les Etats le feroient fort ponctuellement. Mais celui, que le Roi prétendoit avoir sur les Pais-Bas, n'étoit pas encore, dit-il, vérifié, parce qu'il étoit tout nouveau. Il dit encore, qu'il n'auroit pas de peine à justifier la conduite des Etats, en cette occasion; & que, par discrétion, ils mettoient sous silence beaucoup de sujets, qu'on leur avoit donné de se plaindre; que l'une des principales plaintes, qu'ils pourroient faire, contre le Roi, étoit d'avoir commencé une guerre, contre les Pais-Bas; après leur avoir donné parole de bouche, & par écrit, qu'on ne le feroit point, sans leur participation; que Sa Majesté avoit fait entrer son Armée en Flandre, dans le même tems qu'il leur avoit déclaré ses prétentions; qu'enfin le *Traité des Pirenées* portoit, que l'on ne viendroit aux voies de fait, entre les deux Couronnes, en cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il seroit arrivé; pendant lequel tems on tâcheroit de terminer les différends, à l'amiable; que néanmoins on n'avoit rien su des plaintes, que le Roi faisoit contre l'Espagne, qu'à son entrée en Flandre, à la tête de quarante-mille hommes, & par la prise de cinq, ou six des plus considérables Places des Pais-Bas. Après cela, selon le Pensionnaire, les Etats avoient raison de ne se croire point obligés de garantir une semblable guerre; qui en effet avoit été commencée, aussi-tôt que le Roi s'étoit plaint de l'Espagne, & sans la communiquer à ceux qui devoient en être Garants.

Au milieu (1) de Novembre, D. Estevan de Gamarra eut plusieurs Conférences avec le Pensionnaire, & divers Députés des Villes de Hollande, dont quelques-uns du Quartier du Nord firent rapport à l'Ambassadeur de France; qui parle assez souvent dans ses Lettres, de *ses Amis de Nort-Hollande*, comme il le fait dans celle qu'il écrivit au Roi, le 17. de Novembre 1667. De Witt ne fit pas non plus de difficulté de lui dire, ce que les Espagnols avoient proposé. Ils dirent aux Hollandois, que le Conseil d'Espagne ne pouvoit entendre parler de leur vendre aucune Place des Pais-Bas; à moins que les Etats ne voulussent se déclarer contre la France, & faire une Ligue défensive, avec la Maison d'Autriche, pour la conservation des Provinces

Es-

(1) Lettre de D'Estrades du 17. de Novembre.

1667. Espagnoles. Mais les Députés des Etats rejeterent cette Proposition, comme De Witt lui-même le dit à D'Estades, qui l'alla voir, pour le remercier de la réponse qu'il avoit faite aux Espagnols, & le flatta en même tems de la gloire, qu'il pourroit aquerir, en finissant la guerre, qui étoit entre deux Puissans Rois, & cela d'une maniere, qui étoit avantageuse à la République. Le Pensionnaire lui répondit, qu'il n'avoit rien tant souhaité, que de mettre une bonne fin à un si grand Ouvrage; mais qu'il y voyoit alors des difficultez insurmontables, qui ne paroissent pas, quand le Roi en avoit fait la Proposition aux Etats. Telle étoit celle de se déclarer pour le Portugal, contre l'Espagne; ce qui ne passeroit jamais dans l'Assemblée des Etats. Telle étoit encore celle, dont les mêmes Etats étoient persuadés, que la Paix ne pourroit jamais être ferme; si les Rois & les Princes n'entroient, avec eux, dans la Garantie, de ce dont on seroit convenu. L'Ambassadeur lui répondit, qu'il ne croyoit pas que le Roi son Maître se relâchât de ce qu'il avoit demandé, par rapport au Portugal; & que toutes les Garanties des Rois & des Princes d'Allemagne n'égaleroient pas la sûreté d'un Traité, signé par Sa Majesté. Il ajoûta, que ces sortes de Garanties lui faisoient de la peine, parce qu'elles présupposoient des ombrages & des méfiances, qui deshonoreroient un grand Roi leur Allié; qui avoit témoigné son amitié aux Etats, en tant d'occasions signalées. D'ailleurs D'Estades demandoit que, posé le cas que Sa Majesté s'accommodât à ce qu'ils souhaitoient, ce que les Etats feroient; si le Conseil d'Espagne ne consentoit pas au Partage, ou vouloit tirer l'affaire en longueur, pour empêcher que le Roi ne se mît en Campagne.

De Witt lui répondit, qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompiissent, avec l'Espagne, en cas qu'il rejettât tout accommodement; que c'étoit là son sentiment, mais que sa peine étoit de convenir de ce qui se feroit, après cette rupture; parce qu'il pourroit se faire que Sa Majesté prît des Places, dans leur voisinage; ce qui leur pourroit donner de si grands ombrages, que la bonne intelligence, entre le Roi & les Etats, ne dureroit pas long-tems; qu'il pourroit arriver la même chose du côté de la France, par la prise de quelques Places, par les armes des Etats. Ces sortes de concerts, qui sont d'une si grande conséquence, ne se pouvoient pas bien faire par Lettres, parce qu'il y avoit trop de choses à repliquer, avant que de convenir.

L'Ambassadeur lui répondit, que les Etats pourroient remédier à cet inconvenient, en envoyant leurs intentions par Van Beuning, qui seroient écoutées par S. M. Mais le Pensionnaire répliqua, qu'il avoit déjà ordre d'y aller, & comme ils étoient dans une République, chacun trouvoit assez d'amis dans les Villes, pour obtenir ce qu'il souhaitoit; mais qu'il y trouvoit un autre inconvenient plus grand. C'étoit qu'une personne, députée par l'Etat à des Royaumes, devoit avoir son Instruction, de la part de toutes les Provinces; il n'y avoit personne, qui osât s'en charger, de peur d'en être recherché quelque jour. Le Pensionnaire vouloit envoyer le Comte D'Estades à Paris, pour traiter de cette affaire, & l'instruire de ce que Sa Majesté résoudroit. Mais la Cour de France ne voulut pas entendre, à lui permettre de quitter la Hollande, comme il paroît par diverses Lettres, qui se trouvent dans la suite.

On reçut avis à Paris que Meerman, (1) que 1667. les Etats avoient envoyé à Londres, n'osant pas proposer au Roi d'Angleterre, une Ligue de ses Maîtres avec lui, pour la défense des Pais-Bas, contre la France, avoit prié le Comte de Molina, Ambassadeur d'Espagne à Londres, de le faire, & lui avoit donné pouvoir de dire, pour les Etats, qu'ils étoient disposés à faire cette Ligue, si le Roi d'Angleterre y consentoit. Sur cela, le Roi de France ordonna à son Ambassadeur à la Haie, de dire au Pensionnaire de Hollande, que si l'on continuoît à le jouer; S. M. étoit résoluë de le rendre au double, quoi qu'il en pût arriver. C'est ce que De Lionne écrivit à D'Estades.

Le premier trouvoit mauvais, que De Witt se fût plaint de ce que le Roi avoit attaqué les Pais-Bas, sans en avertir les Etats; quoi que les Etats Généraux ne pussent pas voir la France s'approcher de leurs Frontières, sans en prendre beaucoup d'ombrage; vû la coutume des grandes Puissances, qui sont d'autant plus à craindre, qu'elles sont plus proche. Les Etats avoient témoigné, depuis plusieurs années, qu'ils se pouvoient beaucoup mieux fier à des Amis de cette sorte, quand ils demeurent un peu plus éloignés, que lors qu'on les sent trop proches. De Lionne disoit encore, qu'ils ne croyoit pas qu'on ressentît, à Madrid, le moindre progrès des armes du Roi, autant qu'on le ressentoit à la Haie.

Le 18. de Novembre, le Roi envoya un Mémoire à son Ambassadeur, où il examine encore le Projet, qu'il ne pouvoit pas digérer & propose les points, que pourroit contenir leur Traité, qui pourroit se faire entre lui & les Etats. Il disoit „ que jusqu'à la fin de Mars „ si les Espagnols en acceptoient la Proposition, dans ce terme-là, il se contenteroit „ pour la satisfaction qu'il prétendoit des Droits „ échus à la Reine, par la mort du Roi „ d'Espagne, d'une cession des Places „ Forts, Postes, & de leurs Dépendances „ qu'il avoit occupées la Campagne passée: „ Que si les Espagnols aimoient mieux traiter „ avec Sa Majesté, d'un échange de ces Con- „ quêtes; Elle se contenteroit de la possession „ de ce qu'ils avoient alors dans le Duché de „ Luxembourg, de Cambrai & du Cambresis, „ de Douai, Aire, St. Omer, Bergue & Furne, avec toutes leurs dépendances: Que Char- „ leroi seroit rasé; & que Sa Majesté leur restitueroit toutes les autres conquêtes, non comprises en cet Article, qu'Elle avoit faites en „ cette Campagne: Que pour faciliter davantage la Paix, si les Espagnols aimoient mieux „ céder à Sa Majesté la Franche-Comté, que „ le Duché de Luxembourg, Elle l'accepteroit.

„ Que Sa Majesté, moyenant les cessions „ qu'on vient de marquer, à l'égard du premier „ parti, ou du second, fourniroit au Roi d'Espagne ses rénonciations, & celles de la Reine, de tous les Droits échus à cette Princeesse, par la mort du Roi d'Espagne, & souffriroit volontiers que les Princes & les Potentats, qui le voudroient faire, donnassent „ aux Parties la Garantie, de ce qu'elles auroient „ signé.

„ Que les Etats, qui avoient trouvé raisonnables les Offres de Sa Majesté, qu'elle avoit mê-

D d

„ me

(1) Voyez la Lettre de De Lionne du 18. de Novembre 1667.

1667. „ me fort moderées à leur considération, pro-
 „ mettroient réciproquement à Sa Majesté qu'ils
 „ employeroient leurs offices, envers les Espa-
 „ gnols, pour les porter entre ce tems-là, & la
 „ fin de Mars, à l'acceptation d'une de ces al-
 „ ternatives; & que dès-lors, ou après le tems
 „ expiré, Sa Majesté ne pourroit point être cen-
 „ sée, par les Etats, avoir refusé la Paix; mais
 „ seulement les Espagnols; & que toute assistan-
 „ ce, de quelque nature qu'elle pût être, leur
 „ seroit refusée, dans la continuation de la guer-
 „ re, par les Etats qui joindroient le nombre de
 „ Troupes, dont on conviendrait, à celles du
 „ Roi; jusqu'à ce qu'on eût contraint les Es-
 „ pagnols de donner les mains à la Paix.

„ Que les Etats promettoient, outre cela, à
 „ Sa Majesté de ne fournir aucun subside d'ar-
 „ gent à aucun Prince, ou Potentat de l'Empire,
 „ ou hors de l'Empire; qui viendroient em-
 „ ployer leurs armes contre le Roi, en faveur
 „ des Espagnols, dans la continuation de cette
 „ guerre; quand les Espagnols auroient refusé la
 „ Paix, aux conditions spécifiées, de l'une des
 „ deux alternatives.

„ Qu'à l'égard du Portugal, comme Sa Ma-
 „ jesté savoit que la résolution avoit été prise
 „ à Madrid, de traiter avec le Roi de Portu-
 „ gal, de Roi à Roi; ce qui formoit la seu-
 „ le difficulté, qui avoit arrêté la conclusion de cet
 „ accommodement, avant le Traité fait entre la
 „ France & le Portugal; que cette offre doit a-
 „ voir déjà été faite au Roi de Portugal, & qu'il
 „ n'étoit pas à croire que les Espagnols voulussent
 „ la rétracter; quand à ce point-là près, tous les
 „ autres Articles étant ajustés, il seroit effective-
 „ ment question de faire cesser tous les maux de
 „ la Chrétienté, par la prompte conclusion d'un
 „ bon accommodement; Sa Majesté se contente-
 „ roit que les Etats lui promissent d'employer
 „ les offices les plus efficaces, auprès des Espa-
 „ gnols; pour les entretenir dans la bonne réso-
 „ lution, qu'ils avoient prise de traiter la Paix,
 „ avec le Roi de Portugal de Roi à Roi; mais
 „ que Sa Majesté se réserveroit toujours, en cas
 „ d'une opiniâtreté invincible des Espagnols, de
 „ faire ce, à quoi Elle étoit obligée, pour ne
 „ jamais manquer au Traité, qu'Elle avoit avec
 „ le Roi de Portugal.

On (1) trouva à la Haie, qu'il y avoit quelque chose d'obscur, touchant le Portugal; mais que cela ne devoit pas faire retarder la Paix. Le Pensionnaire assura à l'Ambassadeur de France, que ce qu'on avoit écrit de Meerman, comme s'il pressoit le Roi d'Angleterre de faire une Ligue, pour la conservation des Pais-Bas Espagnols, n'étoit pas vrai; & que si l'on avoit cru, en Hollande, ce qu'on disoit de ce que faisoit Ruvigny Ambassadeur du Roi en Angleterre, on auroit eu lieu de se précautionner; mais qu'on avoit méprisé ces Avis, comme venans d'un lieu suspect. De Witt donna là-dessus sa parole, en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez, que les Etats avoient avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ses intérêts. Les paroles des Ministres Publics doivent toujours s'entendre, avec cette clause; *en cas que le bien de l'Etat le souffre*. Il ne se passa pas deux mois, que la Ligue, dont on avoit eu peur, en France, se conclût, à la Haie, comme on le verra.

Comme les Espagnols (2) n'avoient rien répon-

(1) Lettre de D'Estrade du 24. de Novembre.

(2) Voyez une Lettre de De Lionne à D'Estrades, du 25. de Novembre.

du, depuis le tems auquel le Roi de France a- 1667.
 voit dit à Van Beuning, de vouloir bien s'enga-
 ger jusqu'à la fin de Mars 1668. à n'entreprendre
 rien sur aucune de leurs Places fortes, pourvu
 qu'ils s'obligeassent réciproquement; De Lionne
 crut qu'il seroit bon & même nécessaire, que
 D'Estrades déclarât aux Etats, que Sa Majesté
 par le long silence des Espagnols, n'étant liée
 à rien, ils ne devoient pas être surpris, s'ils
 entendoient dire, que les Armes de Sa Majesté
 eussent fait quelques nouvelles conquêtes, pen-
 dant l'Hiver; afin que ni eux, ni aucun autre
 ne pût dire, après que la chose seroit arrivée,
 que Sa Majesté eût manqué à sa parole.

Comme on disoit encore, que Meerman avoit
 pressé le Roi d'Angleterre de se liguier, avec
 les Etats, pour s'opposer aux entreprises de la
 France; son Ambassadeur fit entendre au Pen-
 sionnaire & à Van Beuning, ce que le Roi lui
 avoit écrit là-dessus, & qu'ils avoient tous deux
 juré, sur leur salut, qu'il n'y avoit rien dans
 leurs instructions, sinon, que l'Etat étoit résolu
 de travailler efficacement, à un accommodement
 entre la France & l'Espagne; & qu'il convioit
 l'Angleterre à entrer dans ces vues; & qu'ou-
 tre cela Meerman n'avoit rien dit, ni discoursé
 avec Molina, d'une autre manière.

Les deux Commissaires Hollandois proteste-
 rent, avec les mêmes sermens, que jamais il
 n'étoit entré dans l'esprit des Membres de la
 Province de Hollande, de faire aucune Ligue
 avec l'Espagne, ni aucun Prince d'Allemagne,
 contre la France; ni d'agir conjointement, ni
 séparément à la chasser des Conquêtes, qu'elle
 venoit de faire, dans les Pais-Bas.

Ils ajoûterent, qu'en effet il y avoit eu quel-
 que Conférence entre les Ministres d'Espagne,
 & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement de
 quelques Villes dans les Pais-Bas, pour une som-
 me d'argent: Que cela s'étoit fait dans un tems,
 auquel les Esprits étoient pleins d'inquiétude &
 de méfiance, sur ce que Sa Majesté avoit laiss-
 ser passer trois mois; sans répondre aux avan-
 ces, qui avoient été faites, par De Witt:
 Que pour lors, on étoit revenu entierement de
 ces engagements, & qu'on étoit disposé, dans
 l'Etat, à travailler vigoureusement à procurer à
 Sa Majesté la satisfaction, qu'Elle desiroit de
 l'Espagne, & à convier ses Amis en Allema-
 gne, à entrer dans les mêmes vues, & les mê-
 mes engagements avec les Etats, sans aucune Li-
 gue, qui pût être defagréable à S. M. & que
 puis que les Etats lui donnent toutes les marques
 effectives de leur sincérité en cela, Elle voulût
 bien mettre les esprits en repos, en les assurant
 que la Guerre venant à se continuer, elle ne
 poufferoit pas plus loin ses conquêtes, du côté
 du Pais-Bas.

Ils dirent de plus, que l'on n'avoit projeté,
 avec quelques Princes d'Allemagne, autre chose
 sinon qu'on travailleroit à accommoder la Fran-
 ce avec l'Espagne; & que, de peur qu'il n'arri-
 vât cependant quelque chose, qui fût cause d'u-
 ne rupture, on porteroit les Parties à une ces-
 sation d'armes. Les Etats jugeoient, que le Roi
 n'auroit pas sujet de les blâmer en cela; puis
 qu'il avoit été assuré, par D'Estrades, qu'ils ne
 déclareroient jamais Sa Majesté refusante, tant
 qu'Elle se contenteroit des conditions de la Paix,
 qu'ils auroient proposées. Ils croyoient aussi qu'ils
 pourroient convenir de moyens si efficaces, pour
 procurer la Paix; qu'on ne pouvoit pas atten-
 dre plus d'effet d'une déclaration contre l'Espagne,
 que le Roi demandoit, avec tant d'instance.

1667.

Tant s'en falloit, que le Roi pût prendre quelque ombre de ces négociations, comme si les États cherchoient à retarder la conclusion de la Paix; qu'ils étoient persuadés qu'il paroîtroit, dans tout leur procédé, qu'ils l'accepteroient, autant qu'il leur seroit possible. Si dans les Propositions, qu'on pourroit faire, en ménageant cette affaire, Sa Majesté remarquoit qu'il y en eût, qui éloignassent l'espérance de la Paix; les États assuroient qu'ils seroient disposés à la satisfaire là-dessus; pourvu que Sa Majesté convînt avec eux des expédiens propres à guérir les Esprits, de l'appréhension de la conquête de tous les Pays-Bas, par ses armes. Ils témoignèrent encore, que si le Roi vouloit bien leur donner des sûretés, contre ces appréhensions, ils ne seroient aucune difficulté d'accorder à Sa Majesté tout ce qu'Elle pourroit désirer d'eux; enfin de ne lui causer aucun préjudice, au dessein de parvenir sûrement à la Paix.

On voit bien, que le principal but de tout ce discours étoit d'arrêter l'exécution des desseins, que la France paroîtroit avoir d'envahir tout, dans les Pays-Bas, jusqu'à la Frontière des États. C'étoit-là la peur, dont il les falloit guerir, pour prendre le parti de la France; ce qui ne pouvoit se faire, sans changer le Projet qu'Elle avoit fait de chasser les Espagnols des Pays-Bas; quoi qu'Elle ne l'eût pas encore déclaré.

D'Estrades répondit à ces Propositions, qu'il ne manqueroit pas de rendre compte au Roi son Maître, de la bonne intention, que les États avoient de demeurer attachés à ses intérêts, & de rejeter tout ce qui y seroit contraire; mais il ajouta, que pour effectuer cette bonne intention, il y avoit un moyen plus court, que celui que les Commissaires de l'Etat proposoient; & que ce seroit de faire signifier aux États & Princes de l'Empire, que le Roi Très-Chrétien se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient pas avant le dernier de Mars; les États Généraux seroient obligés de joindre leurs armes avec celles de la France, & d'attaquer les Pays-Bas Espagnols conjointement.

Il fit aussi diverses difficultés, & feignit, entre autres choses, qu'il n'entendoit pas ce que les Commissaires vouloient dire; quand ils prioient Sa Majesté de leur ôter les *ombrages* & les *méfiances*, dont ils parloient. Ils dirent donc, sur cette question, que si le Roi, en cas que les Espagnols refusassent les conditions proposées, vouloit leur donner des assurances de n'entreprendre rien dans les Pays-Bas, & d'avoir seulement les Places conquises, & son Armée sur la défensive; c'étoit la seule chose, qu'il pût faire pour calmer les esprits. Au reste, ils témoignèrent que si Sa Majesté pouvoit ses conquêtes contre les Espagnols, dans la Franche-Comté, en Espagne, en Catalogne, ou en Italie; les États n'y trouveroient rien à redire, & qu'ils ne doutoient pas même, qu'en ce cas-là, si les Espagnols, & l'Empereur, ou quelques autres Princes d'Allemagne se joignoient pour attaquer quelque Place de Sa Majesté, ou entraissent en France, pour y faire des conquêtes; les États ne leur déclarassent la guerre, ou n'attaquassent les Pays-Bas, avec toutes leurs forces. C'est en effet tout ce qu'ils pouvoient faire, en cette conjoncture, & leur en demander davantage, c'étoit les vouloir obliger à agir, contre leur propre sûreté; à quoi on savoit qu'ils ne consentiroient jamais.

L'Ambassadeur ne laissoit pas de les presser d'engager les États, à rompre le Commerce, qu'ils avoient en Espagne; sur quoi Van Beu-

Tome III.

ning se récria que ce seroit la ruine de la Ville d'Amsterdam, qui avoit en Espagne des Marchandises pour plus de trente millions, & en divers Ports de la Méditerranée, d'où elle esperoit de retirer soixante millions; de sorte que cette Ville ne consentiroit jamais à cette rupture. S'il grossissoit les profits de ce Commerce, il étoit néanmoins certain qu'il étoit très-considérable. D'Estrades répliqua qu'ils parleroient de même, si le Roi son Maître étoit attaqué, quand il auroit tourné ses armes ailleurs, & qu'ainsi les États auroient une excuse prête, pour ne le point secourir. Mais Van Beuning répondit, qu'il y avoit bien de la différence, en ce que les Espagnols, ou les Allemands seroient alors les agresseurs, & que les États seroient obligés, par le Traité de Garantie de MDCLXII. de rompre avec eux, en faveur de la France, comme étant attaquée.

Ce même Ambassadeur, dans une Lettre, du 1. de Décembre; parle d'un démêlé, qui avoit été entre De Witt & ses anciens Amis Van Beuning & Beverning, à l'occasion de la promotion d'un Officier de l'Armée, malgré le premier; en quoi De Witt eut le dessous. Il dit aussi, que le parti du Prince d'Orange avoit été contre lui; ce qui engagea le Pensionnaire de porter les États de Hollande, le jour précédent, ou le dernier de Novembre, à prendre la résolution d'éteindre, pour jamais, la Charge de Stadthouder; avec serment des Membres de l'Assemblée, de ne consentir jamais à son rétablissement.

Dans le fonds, cette Charge n'étoit autre chose sous la Maison de Bourgogne, que celle de *Lieutenant* du Comté de Hollande, quand le Comte n'y étoit pas, mais l'autorité cessoit, depuis que le Comte étoit chez lui. Le Prince d'Orange Guillaume I. avoit été laissé par Philippe II. Roi d'Espagne, & Seigneur des XVII. Provinces des Pays-Bas, comme *Stadthouder* de Hollande & de Zélande. Mais depuis que ces Provinces, comme les autres des Pays-Bas, eurent secoué le joug de l'Espagne, comme on l'a raconté aux premiers Livres de cette Histoire; on ne laissa pas de donner au Prince d'Orange le titre de *Stadthouder*, qu'il porta jusqu'à sa mort, quoi qu'on ne pût plus dire qu'il le tint du Roi, qui avoit révoqué, en le proscrivant, tout le pouvoir, qu'il lui avoit donné. Mais comme c'étoit un très-habile homme, & qui s'étoit attiré l'amitié des Magistrats & des Peuples de ces Provinces, ils ne laissèrent pas de le nommer *Stadthouder*, quoi qu'à parler à la rigueur, il ne le fût plus, de la part du Roi; sans néanmoins lui conférer cette charge, au nom des deux Provinces, qu'il gouvernoit. Depuis elles donnerent ce Titre à son Fils *Maurice de Nassau*, pour l'opposer au *Comte de Leicester*, & lui confier ensuite leurs Armées. Son Frere *Frideric Henri* lui succéda, en ces Emplois, & son Fils après lui; mais il ne les pût pas transmettre à son Fils, qui ne naquit qu'après la mort de son Pere, parce que ces Charges n'étoient pas héréditaires. On a vu, dans cette Histoire, les efforts que sa famille fit, pour faire rendre à ce jeune Prince les Dignitez, que ses Prédecesseurs avoient eues. Mais la Province de Hollande, que le Prince Guillaume II. avoit offensée, par le siege d'Amsterdam; & les familles de ceux qui se trouverent mêlés dans cette affaire, & que ce Prince avoit choquées, s'opposèrent, comme on l'a vu, à l'élection de son Fils Guillaume III. Il avoit aspiré aux hon-

D d 2

neurs;

1667.

neurs, que son Pere avoit eus, qui étoit le Gouvernement des Provinces, dont son Pere l'avoit été; & outre cela, aux Emplois d'Amiral-Général de leurs Flottes, & Capitaine Général des Armées par Terre des Provinces Unies. On ne l'exclut pas de la charge de Capitaine Général, mais seulement de celle de Stadthoudre, qui ne passoit nullement pour une Charge, qui fût nécessaire; puis que les Souverains étant toujours présens, & en état de mettre ordre à tout ce qui se passoit, en chèque Province, ils sembloient n'avoir point besoin de Lieutenant. Mais l'Edit, qui éteignoit cette Charge, & que l'on nomma l'Edit *perpetuel*, ne dura pas long-tems. C'est ainsi que la République d'Athènes appelloit ses *Lois éternelles*; ce qui s'entendoit avec cette exception, à moins que l'on ne vint à changer de sentiment. Les hommes ne sont guère plus maîtres de l'avenir, que du passé, qu'ils ne peuvent ni changer, ni faire revenir. L'état des choses varie trop, pour se promettre qu'on puisse remédier à leur instabilité. Voici la substance de l'Edit des Etats de Hollande.

„ Les Etats de Hollande & de Westfrise, Assemblés, après avoir conféré avec les Nobles & les Magistrats des Villes, ont, du consentement unanime de tous les Membres, arrêté & conclu les Articles suivans; comme un Edit *perpetuel* & une Loi éternelle, pour la défense de la liberté, & pour la conservation de l'Union, & du repos public.

„ I. Que la nomination & l'élection de ceux, qui entreront ci-après, dans le College des Nobles, celles des Bourgmestres, des Conseillers, des Echevins, & d'autres Charges, qui regardent la Magistrature des Villes, demeureront dans la puissance des Nobles, & seront déferées aux Nobles & aux Villes; qui se trouveroient avoir ce Droit, par l'ancien Usage, ou par Privilege déjà accordé, ou qui pourroit, dans la suite, leur être accordé. Qu'elles jouiront, en ce cas, de toute l'étendue de leurs Privileges; conformément aux Lois; sans qu'il soit jamais permis de déferer à qui que ce soit, au préjudice des Villes, cette Nomination, & Election, en tout, ou en partie.

„ II. Que les Charges, Offices, Emplois, & Bénéfices qui sont à présent à la nomination des Etats, leur demeureront, sans qu'il leur soit permis d'en disposer autrement; bien entendu, qu'on ne comprendra point ici les Emplois & les Charges Militaires, qui peuvent venir à manquer, pendant la Campagne, tant par Mer, que par Terre; dont la disposition provisionnelle, pour ce qui regarde leurs GG. PP. sera réglée, conformément aux plus grands Emplois, comme Elles-mêmes le jugeront à propos, pour le bien de la Patrie.

„ III. Que Leurs GG. PP. non seulement ne se départiront jamais de cette Résolution, mais qu'Elles employeront de plus tous leurs soins, pour persuader la Généralité de l'importance de cette affaire; afin que les Provinces Alliées, en étant convaincues, agissent de concert avec Leurs GG. PP. & prennent des Résolutions unanimes, stables & uniformes; en vertu desquelles il soit arrêté, que celui, ou ceux, qui seront successivement revêtus des Charges de Capitaine & d'Amiral Général, ou qui jouiront, en même tems, de ces deux Emplois; ou celui auquel, sous quelque titre, que ce soit, on pourroit déferer le commandement, en Chef, sur les Troupes, tant par Mer, que

„ par Terre; ne pourra, ou ne pourront pas être Stadthoudres d'une Province, ou de plusieurs Provinces; & pour ce qui concerne, en particulier, la Province de Hollande & de Westfrise, que non seulement ceux, à qui on aura confié le Commandement en Chef des Troupes de Terre & de Mer; mais encore quelque autre, que ce puisse être, ne pourra être revêtu de la Charge de Stadthoudre de cette Province, cet Emploi étant & demeurant éteint, & les Conseillers Députés, en l'absence de Leurs GG. PP. seront autorisés, conformément à leur Instruction, de donner les Ordres nécessaires, dans chèque Quartier, suivant l'exigence des cas, & la nécessité des affaires.

„ IV. Que pour rendre ferme & stable la Résolution prise ci-dessus, & pour mettre d'ailleurs en repos, de ce côté-là, la Noblesse & les Villes; il est à propos, que tous ceux, qui sont à présent admis, ou qui seront admis dans le College des Nobles, & qui sont élus, ou qui le seront, pour être dans le Conseil des Villes, déclarent par un serment solennel, qu'ils maintiendront, avec sincérité, les Articles spécifiés ci-dessus, & qu'ils ne souffriront jamais qu'on y donne quelque atteinte, & encore plus qu'ils ne feront jamais, & ne souffriront pas qu'on fasse, de leur part, aucune Proposition, qui y soit contraire. De plus que le serment, qui sera prêté, par les Membres de Leurs GG. PP. dans leur Assemblée, sera le plus solennel, le plus ample & dans la meilleure forme, qu'il se pourra. Que d'ailleurs le Grand Pensionnaire sera obligé en même tems, de prêter ce même serment, qu'il observera & défendra, de tout son pouvoir, tous ces Points; sans jamais y contrevenir directement, ni indirectement.

„ V. Qu'enfin, pour plus grande sûreté, ces Articles seront insérés, tant dans l'Instruction du Capitaine Général, que dans celle de l'Amiral Général; & que l'on exigera d'eux, par serment, que non seulement ils ne feront point de Proposition; qui y fasse quelque atteinte directement, ou indirectement; mais encore qu'ils ne feront rien qui leur soit préjudiciable; & qu'au contraire si cela arrivoit, de la part de quelqu'autre, ils s'y opposeront, & qu'en cas que quelque Province, dans la suite du tems voulût leur offrir la Charge de Stadthoudre, ils seront obligés de refuser, & refuseront absolument.

Cette résolution avoit été prise le 15. d'Août, mais elle ne fut exécutée qu'au commencement de Decembre, de cette même année MDCLXVII.

Tout cela ne se proposoit, que pour mettre le jeune Prince d'Orange hors d'état de faire à la République ce que son Grand Oncle, & son Pere lui avoient fait; en étendant bien au-delà du pouvoir de leurs Charges, leur autorité. Il est surprenant qu'un homme, qui avoit autant de pénétration & d'expérience, que le Pensionnaire de Hollande, pût espérer d'empêcher que le Prince d'Orange ne fût rétabli dans les Charges de son Pere, par un Edit & par des Sermens; comme, si l'Assemblée, qui y avoit contribué, ne pouvoit point changer de sentiment, avec le tems, & s'abfoudre Elle-même du serment, par le Droit de la Souveraineté; qui peut, comme on le croit communément, décharger d'un serment pris témérairement, ou par

1667.

1667. crainte, les autres & Elle-même. Il auroit dû, comme il a paru depuis, consulter l'inclination des Peuples des Provinces Unies, sans en excepter les Hollandois, à voir le Prince d'Orange rétabli. Aucune famille ne pouvoit s'égalier à la sienne, soit à l'égard de la Noblesse, soit à l'égard des services, qu'elles avoient rendus à l'Etat. Personne n'avoit tant de bien, dans les Provinces Unies, que le Prince d'Orange, & tant d'intérêt de ne les livrer pas à l'Angleterre, ni à la France, quoi qu'arrière-petit-Fils de Henri IV. & Neveu de Charles II. Aussi fit-il voir, dans très-peu d'années, que ceux, qui avoient bien auguré de son élévation, avoient mieux jugé de l'avenir; que n'avoit fait un très-habile homme, tel qu'étoit le Pensionnaire, mais qui ne s'aperçut pas qu'il entreprenoit l'impossible, en voulant fonder la grandeur de quelques familles Bourgeoises, sur les ruines de la Maison d'Orange. Il y a bien de l'apparence que l'ambition, & l'esprit de vengeance, passions qui ont trompé les meilleurs esprits, empêcherent cet habile homme, de s'apercevoir qu'il n'avoit pas pris le bon parti; par rapport non seulement à sa famille, mais même à l'égard de l'Etat. J'ai cru devoir dire cela, en passant, pour préparer les Lecteurs à la Scène, qui s'ouvrit peu d'années, après celle-ci.

Pendant le reste de cette année, on parla beaucoup, sans en venir à bout, de trouver quelque moyen, pour engager le Roi de France, à en venir en Négotiation, avec les Espagnols; qui de leur côté tâchoient d'engager le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux.

Les Etats Généraux ayant proposé au Roi de France, de porter ses armes en quelque Pais éloigné des Pais-Bas, pour n'être pas contraints de s'opposer à lui, s'il s'avançoit trop de leurs Frontières; il sembla craindre qu'on ne lui dressât un piège. De Lionne (1) demandoit là-dessus à D'Estades, si le Roi faisoit ce qu'ils souhaitoient, quelle confiance il pourroit prendre en ce que les Etats Généraux lui faisoient dire là-dessus. Il ne pouvoit croire qu'ils voulussent bien défendre, avec leurs Troupes, les Conquêtes, qu'il avoit faites aux Pais-Bas; eux, qui avoient témoigné tant de déplaisir de les voir faire, qui en avoient conçu tant d'ombrages, & qui n'oublioient rien, pour les lui faire abandonner, si cela se pouvoit. „ Si les „ soixante Millions, *disoit-il*, que le Commerce „ d'Espagne apporte aux Provinces Unies, en cette „ conjoncture, à ce qu'elles disent elles-mêmes, „ empêchent qu'elles ne déclarent la Guerre à „ l'Espagne; la considération de cette même „ somme n'empêcheroit-elle pas, que les Etats „ ne défendissent de bonne foi les Conquêtes du „ Roi, qui leur causent tant de peine & d'ombrages? Quand ceux, qui ont l'honneur d'être „ écoutés de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens, au point de lui conseiller „ de prendre cette confiance aux Etats; je vous „ assure qu'Elle ne le feroit jamais, étant trop prudente & trop clair-voyante, pour ne pas voir ce „ qui en arriveroit. Que les Directeurs des Etats „ tournent l'affaire, en autant de manières, qu'ils „ voudront; j'ose dire, que pour procurer à la „ Chrétienté une prompte Paix; ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni que soit sujette „ à moins d'inconviniens; que celle de déclarer „ aux Espagnols, qu'il faut qu'ils s'accoutument, aux conditions concertées, entre le Roi „ & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes,

„ pour les y contraindre. Mais il n'étoit pas de 1667. l'intérêt des Etats d'affaiblir si fort les Espagnols, qu'ils fussent en danger de perdre tout ce qu'ils avoient encore en Flandre, dans une seule Campagne; de sorte qu'il se trouveroit enfin que la France étendrait ses conquêtes jusqu'à leurs Frontières, sans qu'il y eût rien, entre elles & la Province de Flandre.

Le bruit continuoit à courir en France, que les Ministres des Etats à Londres, & ceux des Espagnols à la même Cour, avoient des Conférences ensemble, & étoient tombez d'accord d'accompagner la Proposition, qu'ils devoient faire au Roi d'Angleterre, touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il étoit nécessaire de penser, en même tems, d'empêcher le progrès de la France, & que Meerman & Boreel avoient promis de donner cela, par écrit, si on le jugeoit nécessaire. On avoit même écrit d'Angleterre aux Ministres du Roi de France, que les Ambassadeurs de Hollande n'avoient pas fait difficulté de dire à plusieurs Membres du Parlement, qu'ils croyoient être les plus confidens des Espagnols, qu'il n'y avoit aucune Ligue entre les Espagnols & les Etats; qui pût empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres avoient tant d'intérêt. Cela sembloit vouloir dire, qu'il falloit faire une Alliance expresse, pour cela; comme il arriva bien-tôt après.

D'Estades témoigne, (2) dans une Lettre, dans laquelle il répond à celle de De Lionne, du 9. que De Witt & Van Beuning persisteroient toujours, à souhaiter que le Roi de France portât ses armes hors des Pais-Bas; en cas que les Espagnols refusassent les conditions, auxquelles il offroit la Paix. Les autres Députés des Villes de Hollande étoient dans la même pensée, & disoient sans détour qu'ils ne vouloient pas aider le Roi à prendre la Flandre, comme cela arriveroit infailliblement, s'ils joignoient leurs armes aux siennes. Quelques Députés de la Nort-Hollande, avec qui D'Estades avoit beaucoup de liaison, lui dirent qu'étant assurez que le Roi se contenteroit des conquêtes, qu'il avoit faites aux Pais-Bas, & porteroient ses armes ailleurs; ils feroient tous leurs efforts, pour porter les autres Villes de la Province, à promettre au Roi de rompre avec l'Espagne & l'Empire, en cas que ces Puissances voulussent entreprendre quelque chose, contre les Places, que le Roi occupoit. Ils ajoûtoient que ce seroit une sûreté pour le Roi, à l'égard de ses conquêtes, & une sûreté, pour les Etats, qui ne souhaitoient pas de l'avoir, pour voisin.

Quoi que l'on parlât, dans les Provinces, d'un si grand Monarque, avec respect, & même avec reconnoissance, pour les secours qu'il avoit donnez aux Etats, pendant la guerre qu'ils avoient eüe avec l'Angleterre, & auparavant avec l'Espagne, aussi bien qu'Henri IV. & Louis XIII. ses prédécesseurs; il n'étoit pas possible de dissimuler qu'on regardoit son voisinage, comme un état trop dangereux, pour la République. Un Particulier auroit pu se choquer, si on lui avoit tenu de semblables discours, qui supposeroient qu'on le regarderoit, comme un homme injuste & inquiet. Mais les Grandes Puissances, quelque profession qu'elles fassent de justice & d'équité, sont trop convaincues en elles-mêmes, que leur Voisinage est dangereux aux Puissances inférieures.

(1) Dans une Lettre du 9. de Decembre.

(2) Du 15. de Decembre.

1667. rieures, pour trouver étrange, qu'on le leur témoigne. Si cela ne fait pas honneur à leur Justice, c'est une reconnoissance de supériorité de leurs Forces; dont elles se font souvent plus d'honneur, que de leurs Vertus Morales.

L'Ambassadeur tâcha, dit-il, de leur ôter cette impression, en leur disant qu'il se faisoit fort de faire consentir le Roi, au partage (1) de MDCXXXIV. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions. Sur cela, deux Députés de Nort-Hollande, qui étoient fort de ses Amis, le tirèrent à part, & lui dirent, que tous avoient été portés au Partage, il y avoit quinze jours; mais qu'ayant voulu pressentir les sentimens des Peuples d'Anvers, de Bruges & de Gand, ils avoient fait dire, par de tierces personnes, qu'ils seroient plus heureux, de se donner aux Etats Généraux; & que les Magistrats & le Peuple avoient répondu que, quand ils ne pourroient plus se conserver aux Espagnols; il se donneroient plutôt à la France, qu'aux Hollandois; qui étoient *Hérétiques*, & que l'aversion, qu'ils avoient pour eux, avoit fait voir ce qu'ils feroient; s'ils s'attendoient à un partage, par lequel ils dussent tomber entre les mains des Etats. De-là les Députés concluoient, qu'il valoit mieux pour eux, de chercher leur sûreté, par la seule voie, par laquelle ils la pouvoient trouver, & qui étoit que le Roi de France s'en tint à ce qu'il possédoit; & qu'eux ne contribuassent pas à leur perte, par une déclaration de joindre leurs Troupes aux siennes, qui feroit perdre tout le País.

Van Beuning, qui étoit un homme d'une grande vivacité, & qui disoit assez librement ce qu'il pensoit, dit aux Députés des Villes, qu'il faudroit avoir perdu l'esprit, & être aussi aveugle, que les Espagnols l'avoient été, pour laisser conquérir la Flandre au Roi de France, d'où il viendroit à se vouloir rendre maître de la République aussi; & qu'il n'y avoit point de plus grande preuve que Sa Majesté avoit dessein de tout conquérir; que le refus de l'offre, que les Etats lui faisoient, de lui garder ses Conquêtes en Flandre, contre tous ceux, qui les voudroient attaquer, pourvû qu'il portât la Guerre en des País éloignés du leur. Plus la France s'obstinoit à vouloir faire la guerre en Flandre, plus les Etats Généraux prenoient d'ombrages de la conduite de cette Couronne. Il en étoit de même de l'Angleterre, qui après les Provinces Unies étoit la plus intéressée à empêcher, que la France n'envahît le reste des País-Bas Espagnols.

De Witt au reste nioit ce qu'on avoit mandé à De Lionne, touchant les discours que Meerman y tenoit, & disoit qu'on lui attribuoit les discours de l'Isola, comme il le faisoit voir par une Lettre de Meerman lui-même. Mais on ne peut guère douter, que sur la fin de cette année le Roi d'Angleterre comprit, qu'il étoit de son intérêt d'empêcher que la France n'envahît ce que les Espagnols avoient encore dans les País-Bas; comme on le verra, au commencement de l'Histoire de l'année suivante.

Après le milieu de Decembre, (2) les Commissaires des affaires secrètes furent visiter l'Ambassadeur de France, à la Haie; pour savoir de lui, s'il ne feroit pas possible, que le Roi son Maître voulût porter la guerre contre les Espagnols,

(1) Voyez le Tome II. de cette Histoire p. 151. Il y a une faute dans les Lettres imprimées de D'Estades Tom. VI. p. 153. où ce partage est rapporté à l'an 1653. où il ne se fit rien de semblable.

(2) D'Estades Lettre du 22. de Decembre.

ailleurs que dans les País-Bas. L'Ambassadeur répondit, qu'il n'y avoit rien à changer au Projet du Roi, dans lequel il s'étoit déjà assez relâché, & même contre ses intérêts, & qu'il vouloit leur dire de lui-même qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une résolution, & de se déclarer s'ils vouloient être François, ou Espagnols. De Witt, qui étoit à la tête des Députés, répondit que les Etats ne prendroient pas parti. L'Ambassadeur lui répliqua que, du côté du Roi, on ne pouvoit pas agir plus sincèrement, envers eux; ce Monarque s'étant fixé, pour les conditions, à tout ce que les Etats avoient désiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais qu'il étoit obligé de leur dire, non comme Ambassadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems, pour eux, de prendre une résolution. Il leur parla de la sorte, après s'être assuré les Villes d'Amsterdam, de Harlem, de Leide & de Rotterdam, qu'elles opineroient à contenter le Roi. Ces Villes jointes à celles de Nort-Hollande, qui n'avoient pas varié, mais qui étoient demeurées fermes à vouloir contenter la France; il étoit comme assuré que la délibération de la Province seroit favorable au Roi, & cela, dit-il, de concert avec De Witt, qui étant sorti de chez lui, avec les autres Députés, se rendit à l'Assemblée, pour en faire rapport; mais elle renvoya au lendemain à opiner là-dessus.

Cependant le Prince Guillaume de Furstemberg arriva, le même jour, à la Haie. Il s'étoit entièrement donné à la France, & D'Estades lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé, & le pria de voir le Pensionnaire, & de lui dire, sur la Proposition que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs qu'aux País-Bas, qu'il venoit d'auprès de Sa Majesté; qui lui avoit dit, que cette Proposition la choquoit si fort, qu'Elle n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient, il falloit que toute sorte de négociation cessât, & qu'Elle prit d'autres mesures.

Le sentiment de la Hollande fut qu'il falloit que les Etats demeurassent unis, avec la France; qu'on déclareroit à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne devoit s'attendre à aucune assistance, de la part des Etats; qu'on estimoit raisonnables les Propositions de la France, & que si les Espagnols les rejetoient, ils se serviroient de la force & de tous les moyens les plus efficaces, pour les y contraindre, & qu'ils porteroient les Ambassadeurs de toutes les Puissances, qui résidoient à la Haie, à engager leurs Maîtres à agir ensemble; pour forcer les Espagnols à consentir à la Paix.

La Province de Hollande nomma là-dessus Van Beuning, pour aller au plutôt en France, afin d'y régler avec Sa Majesté les Articles, dont il falloit convenir, après une semblable déclaration. Van Beuning s'en alla à Amsterdam, pour prier les Magistrats de ne point consentir à cette nomination; mais comme on avoit pris les devans, la Régence d'Amsterdam lui répondit, que le service de l'Etat demandoit qu'il fit ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en dispenser. Ainsi il fallut qu'il s'y disposât, quoi qu'il n'eût pas changé de sentiment, sur ce qu'il avoit soutenu, qu'il falloit obliger le Roi de France de faire la guerre, ailleurs que dans les País-Bas.

A ne lire que la précédente Lettre de D'Estades, on diroit que tout se passoit, de la meilleure foi du monde, & que le Pensionnaire de Hol-

1667. Hollande étoit entré en effet, dans le sentiment d'avoir plus de complaisance, pour la France, que la sûreté des Provinces Unies ne le permettoit; mais on verra, dans ce qui se passa, au commencement de l'année suivante, qu'il étoit disposé à agir tout autrement envers cette Couronne. Par-là D'Estrades, tout adroit qu'il étoit, se trouva trompé dans son esperance, que l'on alloit abandonner entièrement les interêts de l'Espagne. Ce sont là des stratagèmes, dont on se sert dans les négociations épineuses, pour éviter un plus grand mal, par un moindre. Les Hommes ne peuvent pas toujours être conduits, par des raisons fondées sur la Verité & sur l'Équité, à cause des passions qui les aveuglent; & ils s'exposent par-là à être dupez, par des dissimulations & des mensonges. Ils ne laissent pas de s'écrier contre l'artifice & la mauvaise foi, de ceux à qui ils ont à faire; sans faire néanmoins scrupule de se servir des mêmes armes, dès qu'ils croient le pouvoir faire, avec succès.

Avant que de passer à l'année suivante, il faut que nous touchions quelques endroits qui sont nécessaires, pour entendre la suite de l'Histoire. Pendant que l'on travailloit à Bréda à la Paix, dont on a parlé, on négotia à la Haie un Traité de l'Etat avec la Suede, dont les Ambassadeurs étoient Médiateurs de la Paix à Bréda. On a vû, que depuis quelques années les Etats étoient comme brouillez, avec la Suede, sans néanmoins en être venus à aucune voie de fait. (1) Outre les formalitez, que l'on voit dans tous les Traitez de Paix, les anciens Traitez furent renouvellez; les démêlez, qu'il y avoit entre les Suedois & les Hollandois, touchant ce que les premiers avoient eu sur les côtes de la Guinée, furent accommodez; le Roi de Suede relâcha ses prétensions des subsides, qu'il avoit prétendus de la République, qui fit la même chose de son côté. Il semble, que la Suede commençoit à craindre la France, dont la puissance donnoit de l'ombrage à tous les Voisins, & réunit ensuite ces Voisins, qui se joignirent enfin contre elle. Le Traité, avec la Suede, fut signé à la Haie, le 28. de Juillet, par le Comte de Dhona & par Appelboom.

Le 3. de Septembre, l'Ambassadeur d'Espagne présenta (2) un petit Mémoire, où il disoit, que se dispensant de représenter aux Etats Généraux, le pitoyable état des Provinces des Pais-Bas, qui étoient sous l'obéissance du Roi son Maître; dans la supposition que les Etats en étoient assez informez, & qu'ils n'ignoroient pas les raisons, qu'ils avoient de conserver ces Provinces, & d'en détourner la ruine totale; & qu'il avoit reçu une dépêche du Marquis de Castel-Rodrigo, qui l'autorisoit d'offrir de remettre entre leurs mains les Villes d'Ostende, de Bruges & de Damme, avec les Forts de Ste. Isabelle & St. Donas, & de les leur engager; moyenant qu'ils prêtassent à Sa Majesté Très-Chrétien un Million de Florins, & qu'ils joignissent douze-mille hommes de leurs Troupes à celles d'Espagne, aux conditions, dont on conviendroit. Il ajoutoit, que c'étoit l'unique moyen de sauver le reste des Pais Bas, & qu'il requeroit très-instamment les Etats de prendre une prompte résolution là-dessus, & de lui donner des Commissaires, pour négotier avec lui; parce que cette affaire ne souffroit aucun délai. On délibéra de cela, dans les Etats de Hollande, le 10. du Mois, & l'on marqua les con-

ditions, auxquelles on pourroit faire ce prêt, & prendre ces Villes & Forts en gage. Mais la chose ne fut pas exécutée, pour ne pas choquer la France; qui auroit pu prendre cela, en mauvaise part, & comme une déclaration des Etats, en faveur des Espagnols.

On parla encore beaucoup, en France, du sentiment de Van Beuning, qui vouloit que le Roi portât ses armes loin des Pais-Bas, pour dissiper entièrement les ombrages, que les Etats avoient sur son voisinage. De Lionne en écrivit à D'Estrades, le 23. de Décembre, & lui dit que ceux, qui approuvoient ce sentiment, ne se mettoient guère en peine si le Roi pouvoit faire passer les Pirenées à son Armée, pour aller faire la guerre en Catalogne; non seulement sans qu'il y eût une seule révolte dans le Pais; mais où le Roi d'Espagne pourroit lui opposer les Troupes, qu'il employoit contre les Portugais; ni comment il pourroit faire passer son Armée, au travers des Etats du Duc de Savoie, pour aller attaquer le Milanès, défendu, dit-il, par l'inclemence de l'air, & par un tres-grand nombre de Places fortes, au hazard même d'y voir descendre des inondations d'Allemands, sans qu'on pût s'opposer à leur passage; Que néanmoins Sa Majesté feroit sonder S. A. R. le Duc de Savoie, pour savoir s'il feroit disposé à entrer, avec lui, en action & prendre part aux Conquêtes communes; mais qu'Elle ne pouvoit pas s'engager positivement à un semblable Projet, si auparavant Elle n'étoit assurée d'y pouvoir porter le Duc de Savoie; Qu'au reste, pourvû qu'Elle pût obliger les Espagnols, à lui faire raison sur les Droits de la Reine, il lui seroit fort indifférent, par quelle sorte de conquête Elle fit le coup; qu'Elle aimeroit autant, & même mieux, recevoir sa satisfaction en Italie, qu'en Flandre: Que la question seroit seulement de savoir quelle sûreté, non douteuse, Elle pourroit prendre de la confiance en la bonne foi des Etats; pour la défense de ses Conquêtes de Flandre, contre tout agresseur quel qu'il fût; c'est-à-dire, avec un Etat qui donnoit à entendre que la rupture, avec l'Espagne, coûteroit soixante Millions à son Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir sacrifiés, pour voir ces Conquêtes hors des mains de S. M.

De tout cela, De Lionne vouloit que D'Estrades comprît qu'il étoit très-difficile, quoi que non pas impossible, que Sa Majesté pût prendre un si grand change, que l'étoit ce lui, qu'on lui proposoit; & que dans cette incertitude, Elle ne voudroit pas avoir pensé un sou, pour gagner des gens, qu'il disoit être contraires à ce Projet, & ne pas pouvoir se résoudre à voir leur Etat obligé de défendre les Conquêtes du Roi, contre tout agresseur. D'Estrades approuva fort ces raisonnemens politiques, en une Lettre qu'il écrivit à leur Auteur, le 25. de Décembre. De Lionne lui répliqua, le 30. de ce même Mois, & lui dit, que Sa Majesté avoit beaucoup de joie d'apprendre, que les affaires commençoient à prendre un meilleur train, que par le passé; & qu'Elle attendroit, avec impatience, ses Lettres, qui devoient lui donner plus de lumières & de certitude, sur la conduite des Etats. Mais Elle apprit l'année suivante ce à quoi Elle ne s'attendoit pas, comme on le dira, après avoir raconté, en peu de mots, ce que fit la Flot-

(1) Résolutions Secretes T. III. p. 576.

(2) Là-même pag. 582.

1667. Flotte Hollandoise, avant que revenir en ses Ports. Elle croisa, en divers endroits, autour de l'Angleterre, sans rien rencontrer; & Ruyter ayant reçu, le dernier d'Août, des nouvelles de l'échange des Ratifications de la Paix à Bréda, où elle avoit été publiée, fut averti, en même tems, que les hostilités devoient cesser, après le 5. de Septembre, dans la Manche & dans l'Océan Germanique; mais qu'elles pouvoient encore être exercées, depuis l'entrée de la Manche, jusqu'au 6. d'Octobre. Depuis ce Cap, jusqu'à la Ligne, elles pouvoient être encore exercées, jusqu'au 2. de Novembre, & au-delà de la Ligne, jusqu'au 24. d'Avril de l'année suivante. Ruyter eut ordre de se régler là-dessus, & de ne laisser pas néanmoins de croiser dans le Canal, & dans le Voisinage, jusqu'à nouvel ordre, pour protéger les Vaisseaux Hollandois, qui iroient dans les Pais étrangers, ou qui en reviendroient, & qui pourroient peut-être être attaqués par les Anglois, pendant six semaines.

Cependant la Flotte commençoit à manquer de vivres; mais il vint neuf Flutes, le 8. de Septembre, qui en étoient chargées. Le même jour, le Baillif de Putten partit pour la Hollande. Le Lieutenant-Amiral-Général reçut néanmoins ordre, de faire croiser les plus gros Vaisseaux jusqu'à la fin d'Octobre, & les plus petits jusqu'à celle de Novembre. Il le fit, mais il n'arriva rien, qui causât quelque perte à l'une, ou à l'autre Nation. Les Equipages Hollandois furent seulement attaqués du Scorbut, & essuyèrent une grosse tempête; le 9. & le 10. d'Octobre. Ruyter reçut enfin le 14. du même Mois ordre de faire entrer la Flotte dans les Ports, & de la désarmer. Elle entra le lendemain, à Goeree & à Helvoetsluis. L'Amiral partit d'abord pour la Haie, où il fut remercié par les Etats Généraux qui lui firent dire, par leur Président, qu'ils étoient très-satisfaits de sa bonne conduite, & de sa vigilance, aussi bien que de ses belles actions. Les Etats de Hollande lui firent présent d'une Coupe d'Or, sur laquelle étoit représentée l'action faite près de Chattam, dans la Tamise, comme nous l'avons dit. On fit de grandes réjouissances, & l'on fit frapper des Médailles, pour conserver la mémoire des événemens de cette Campagne Maritime; que l'on reprocha en MDCLXXII. à la République.

1668. AU commencement de l'année MDCLXVIII. le Chevalier *Guillaume Temple*, que le Roi d'Angleterre avoit fait résider pendant quelque tems à Brusselles, près du Marquis de Castel-Rodrigo, & qui étoit revenu à Londres, (1) eut ordre de Sa Majesté de retourner en Hollande, où il avoit fait connoissance avec De Witt, & de rendre une autre visite au Pensionnaire, & de lui dire qu'il la lui rendoit, par ordre du Roi son Maître; pour savoir ses sentimens touchant la conjoncture, où l'on se trouvoit. Il obéit & demanda au Ministre Hollandois, quels étoient ses sentimens de la dernière invasion, que les François avoient faite en Flandre, des grands avantages, qu'ils y avoient remportés, & de ceux, qu'ils pouvoient encore remporter la Campagne suivante. Le Roi d'Angleterre souhaitoit aussi de savoir ce que le Pensionnaire de Hollande croyoit du véritable intérêt de l'Angleterre, des Provinces Unies & du reste de l'Europe, en cette conjoncture. Ce Prince, en apprenant les sentimens de De Witt là-dessus, jugeoit qu'il fau-

roit, à peu près, ce qu'en pensoient la plupart des Etats; & que cela l'aideroit à prendre de justes mesures, sur la constitution de l'Europe, telle qu'elle étoit alors. Temple obéit aux ordres du Roi, & lui rapporta ce que De Witt lui avoit dit. Il ne dissimula point qu'il l'avoit jugé fort habile, & très-fidèle aux Maîtres qu'il servoit. Il dit même qu'il le croyoit sincère & droit, en toutes ses négociations; ce qu'il faut entendre, ce me semble, autant qu'il étoit possible en matieres d'Etat; où il faut souvent non seulement dissimuler ce que l'on pense, mais encore feindre d'être disposé à faire des choses, qu'on est bien résolu de ne point faire. Le 11. de Janvier au soir, le Roi d'Angleterre, après avoir bien pesé ce que De Witt avoit dit à Temple, résolut d'agir tout autrement, qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & de prendre le parti des Espagnols, contre la France, dans les Pais-Bas, conjointement aux Etats Généraux. Le Chevalier *Bridgeman* Garde du Seau & le Lord *d'Arlington*, Secrétaire d'Etat, contribuerent beaucoup à faire prendre cette résolution au Roi. (2) Temple partit de Londres en qualité d'Envoyé Extraordinaire, pour la Hollande, & fut voir, d'abord qu'il fût arrivé, le Pensionnaire de Hollande. Dans les deux premières Conférences, qu'ils eurent, ce dernier parut très-satisfait de la résolution, que le Roi d'Angleterre avoit prise de soutenir les Espagnols, contre la France. C'étoit en effet une nécessité, pour les Anglois, aussi bien que pour les Hollandois; qui concevoient bien qu'ils ne pouvoient pas être voisins de la France, en sorte qu'il n'y eût point de Barrière entre eux, que quelques Rivières, à l'égard des Etats Généraux & la Mer, par rapport aux Anglois. Elle ne pourroit pas n'être point tentée, de se rendre Maîtresse des Provinces Unies, & si cela lui réussissoit, de passer de-là en Angleterre, & la soumettre comme les Provinces du Pais-Bas, à sa domination. Aussi quand Temple eut proposé, au Pensionnaire, le dessein du Roi de la Grande-Bretagne; De Witt, en témoigna-t-il beaucoup de satisfaction. C'étoit de faire une Alliance défensive & offensive, entre les deux Etats, pour traverser les desseins des François.

De Witt parut fort satisfait, dans les deux premières Conférences de la résolution, que le Roi de la Grande Bretagne avoit prise, au sujet des Voisins; mais il dit à Temple que, pour parvenir au but, qu'on se proposoit, qui étoit d'empêcher que la France ne se rendit maîtresse des Pais-Bas Espagnols; il étoit absolument nécessaire de prendre des mesures, pour contraindre l'Espagne à faire ce qu'on souhaitoit, en cas qu'elle ne voulût pas le faire volontairement; & que pour cela, il falloit si bien concerter ensemble toutes choses, qu'aucun accident imprevû ne pût empêcher l'effet des moyens, dont on se serviroit. Cela regardoit l'Alliance offensive; pour la défensive, il dit qu'elle se devoit faire, & qu'elle se feroit, conformément au Projet de Scheveling, qu'on avoit présenté à Sa Majesté, & par lequel on pourroit si bien ajuster ce qui regardoit le Commerce, qu'il ne resteroit aucune semence de division, entre les deux Nations.

Temple prétendoit, qu'il étoit nécessaire de convenir des deux choses, qui faisoient le sujet de sa négociation; c'est-à-dire de l'Alliance offensive

(1) Lettre du Chevalier Temple du 2. de Janvier Style Ancien.

(2) Lettre de Temple du 24. de Janvier.

1668.

ve & défensive. Mais il ne put l'obtenir, quoi que tout se passât, avec une confiance & une satisfaction réciproque. De Witt dit à Temple, qu'il estimeroit ce jour-là un jour fort heureux, tant à cause de la négociation, dont Sa Majesté l'avoit chargé; qu'à cause de la résolution, que les Etats avoient prise de donner le commandement de leurs Armées au Prince Jean Maurice de Nassau, & à Wurts & de faire Général de la Cavalerie le Prince de Tarente, pour commander en l'absence des uns, ou des autres.

Temple se servit de cette occasion, de lui recommander le Prince d'Orange, conformément à l'ordre qu'il en avoit. Le Pensionnaire prit cela très-bien, & dit qu'en son particulier, il ne manquoit point de lui rendre visite une, ou deux fois la semaine; que l'attachement, qu'il avoit pour lui, augmentoit tous les jours, & qu'il vouloit bien dire à Temple, sans déguisement, que les Etats lui destinoient le commandement général de toutes leurs Troupes; aussi-tôt qu'il seroit en état de remplir ce poste, avec honneur.

Le lendemain, Temple eut son audience des Etats Généraux, & le troisième jour il entra en Conférence, avec les huit Commissaires des affaires secrètes. Il leur montra un Projet de l'Alliance défensive, qu'il proposoit & qui devoit servir de base à toutes ses négociations, & sans lequel il étoit à craindre que l'on n'osât pas s'ouvrir, ni de part, ni d'autre; sur ce qui regardoit les Voisins, de peur d'offenser d'autres Puissances, comme il y avoit bien de l'apparence, que cela arriveroit. Temple leur dit au reste, que Sa Majesté Britannique étant résolue de condescendre, autant qu'Elle le pourroit faire, avec honneur, à ce que les Etats souhaitoient, touchant la Médiation du Roi & des Etats, entre les François & les Espagnols; il attendoit qu'on lui fit savoir la résolution des Etats, en cas qu'on eût déjà travaillé à un accommodement.

Il étoit nécessaire qu'il s'y prît ainsi, parce qu'il avoit découvert que les Provinces n'étoient pas encore convenues des propositions, qu'elles feroient. Il n'y en avoit que cinq, qui eussent agréé la Proposition, que le Pensionnaire de Hollande avoit faite. La Zélande étoit d'avis d'accepter un partage des Pais-Bas Espagnols, entre les François & les Etats. Mais la Province d'Utrecht opinoit à laisser entre les mains de la France, comme par un Compromis, les conquêtes qu'elle y avoit faites; jusqu'à ce que ses prétentions eussent été examinées, par des Arbitres competans, choisis par les deux Couronnes, ou par des Médiateurs. Temple esperoit assez raisonnablement, que si les Provinces savoient, avant que d'être d'accord entre elles, que Sa Majesté Britannique étoit résolue de se joindre à elles, cela les pourroit engager, à prendre des mesures plus avantageuses aux Provinces Espagnoles, & plus honorables pour S. M.

Les Commissaires des Etats chargerent De Witt de parler pour eux. Il déclara que les Etats étoient dans la même résolution que le Roi, & demeura d'accord que l'on devoit, avant toutes choses, traiter une Alliance défensive, avec l'Angleterre; afin qu'on pût prendre de la confiance, les uns pour les autres. Il ajouta, que les Etats souhaitoient fort de faire insérer les clauses, qui regardoient la sûreté commune, dans les Articles de la Médiation. Il insista beaucoup là-dessus, comme étant une chose très-pressante; parce qu'ayant déjà reçu ordre de leurs Provinces d'y travailler, ils devoient l'expédier, avant que d'entrer dans une autre négociation; d'au-

Tome III.

tant plus qu'ils ne pourroient avoir les Instructions & les Pouvoirs nécessaires, avant six semaines, ou deux mois, pour traiter de l'Alliance défensive; parce que c'étoit-là une nouvelle affaire, dont les Provinces devoient délibérer. Ils promettoient que d'abord, qu'ils les auroient reçues, ils enverroient à leurs Ambassadeurs, en Angleterre, des Instructions pour travailler à ce Traité; dans lequel il falloit, de toute nécessité, insérer un Article, pour régler les affaires du Commerce, si l'on vouloit que ce Traité servît de fondement à leurs autres négociations.

Pour couper court sur cette affaire, qui alloit être tirée en longueur, Temple dit qu'il n'avoit aucun ordre d'entendre à d'autres choses, qu'à l'affaire touchant l'Alliance défensive; à moins que ce ne fût conjointement, avec cette dernière. Il ajouta, que le Roi son Maître avoit grande raison d'en user ainsi; tant parce qu'il ne vouloit pas risquer à voir une guerre s'allumer en Angleterre, avant qu'elle fût finie dans les Pais-Bas Espagnols; que parce qu'il savoit, que les Etats Généraux qui étoient encore plus exposez au danger, ne prendroient jamais aucune ferme résolution, par rapport aux affaires des Voisins; s'ils ne voyoient auparavant leur Pais en sûreté, par l'assistance, qu'ils pourroient attendre du Roi d'Angleterre.

Temple dit enfin, que son Maître croyoit qu'en leur proposant cette Alliance, il ne pouvoit pas donner de marque plus éclatante de sa générosité, & de l'amitié, qu'il avoit pour eux; puis qu'il étoit bien moins exposé qu'eux au danger commun, & que la France lui faisoit toutes les avances imaginables; pour l'obliger à prendre son parti, contre les Hollandois & les Provinces, qui obéissoient au Roi d'Espagne: Qu'ils n'avoient pas fait difficulté de faire des Alliances semblables avec des Princes, qui peu de tems auparavant, avoient eu des démêlez avec eux, aussi bien que Sa Majesté. Qu'enfin les affaires du Roi n'étoient pas en si mauvais état, qu'il dût craindre qu'aucun Prince, ou aucun Etat de la Chrétienté, voulût refuser une proposition de cette nature.

Il étoit clair, que les offres du Roi d'Angleterre n'étoient nullement à mépriser; puis que c'étoit le moyen le plus sûr & le plus prompt, pour arrêter les progrès de la France, dans les Pais-Bas. Mais comme on venoit seulement de sortir d'une guerre violente avec ce Prince, duquel la République n'avoit pas sujet d'être satisfaite; on ne doit pas s'étonner, que l'on n'acceptât pas d'abord les offres de Temple. Les Commissaires des Etats se retirèrent trois fois à part, pour consulter ensemble, mais sans rien résoudre. On convint néanmoins, que le Pensionnaire & Isbrands, passeroient l'après-dinée avec l'Envoyé d'Angleterre, pour tâcher de régler le détail du Traité; parce qu'on s'étoit bien aperçu, que le Roi d'Angleterre avoit le même intérêt que les Etats, & que l'on convenoit du gros de cette affaire. Aussi convinrent-ils le soir, qu'au lieu du Projet de Scheveling, ou d'aucun autre nouveau règlement des affaires de Marine, les Etats se contenteroient de suivre le Projet de l'Alliance défensive, que le Roi d'Angleterre leur offroit; pourvu que dans ce Traité on insérât, & l'on perpétuât les Articles provisionnels de celui de Bréda. Temple consentit d'envoyer, ce soir-là même, au Roi son Maître, ce dont on étoit convenu, & d'attendre, à la Haie, sa réponse.

Le lendemain matin il fit demander une au-

E c

tre

1668. tre Conférence, avec les deux mêmes Commissaires; mais il ne put l'avoir, que l'Après-dinée, parce qu'ils avoient été occupez le matin, à faire rapport aux Etats de ce qui s'étoit passé, entre lui & eux, le jour précédent. Lors qu'ils s'assemblerent, les Commissaires des Etats dirent à l'Envoyé d'Angleterre, que Leurs Hautes Puissances trouvoient aussi à propos, qu'on inferât les Articles Provisionnels dans le Traité. Temple craignit que cela n'arrêtât sa négociation, jusqu'à ce que le Roi eût répondu; ce qui pouvoit rendre cette négociation incertaine. Il favoit que le Comte d'Estrades étoit informé de son arrivée, qu'il l'avoit vuë de fort mauvais œuil, & qu'il s'étoit plaint à plusieurs Membres des Etats, que, depuis son arrivée, il n'avoit pû voir le Pensionnaire de Hollande; quoi qu'il en eût fait plusieurs instances, & qu'on lui eût donné une heure, pour cela.

Cependant (1) D'Estrades, qui croyoit auparavant être sûr, que les Provinces favoriseroient ses desseins, remarqua que quelques Villes de Hollande avoient été ébranlées, depuis la venue du Chevalier Temple. Il dit à De Witt, si l'on croit l'Ambassadeur de France, de la part du Marquis de Castel-Rodrigo, que si les Anglois & les Hollandois ne secouroient pas les Espagnols, toutes les Villes des Pais-Bas se rendroient infailliblement au Roi de France, & qu'il valoit autant les perdre tout d'un coup, que de se voir consumer à petit feu. Le Marquis avoit ensuite proposé de faire une Ligue avec l'Angleterre, & la Suede, de qui il disoit être assuré. Il ajoûtoit, que l'on pourroit contraindre la France à faire la Paix; en tenant ses Ports bloquez, & en lui ôtant toute sorte de Commerce. De Witt avoit répondu à cette Proposition, que ses Maîtres n'approuveroient pas cet expédient; qu'il étoit mieux que les Espagnols fissent la Paix, aux conditions, que la France proposoit, à quoi les Etats Généraux tiendroient la main, de tout leur pouvoir.

L'Ambassadeur de France ajoûte, que Temple étoit parti (2) pour l'Angleterre, & avoit dépêché un Exprès à Castel-Rodrigo, pour lui faire savoir cette réponse, qui ne pouvoit pas lui avoir plû. Cependant, à ce qu'il dit, De Witt & lui avoient eu soin de voir tous les Députés des Villes, & qu'ils avoient remis ceux, qui étoient ébranlez; qui s'étoient confirmés dans leur premier avis de contraindre les Espagnols d'accepter les conditions de paix, que le Roi de France proposoit, en cas qu'ils refusassent la Paix. On devoit aussi charger Van Beuning, de supplier le Roi d'avoir cette complaisance, pour les Etats, de n'attaquer pas les Pais-Bas, sans qu'ils eussent concerté les moyens, où les uns & les autres pussent trouver leurs sûretés. L'Overysse & la Gueldre se rangerent au sentiment de la Hollande.

Il dit néanmoins, que les ombrages se renouvelloient, & qu'on avoit envoyé en diverses Provinces, des Ecrits; où l'on soutenoit que le Roi ne vouloit que les amuser, par l'esperance de la Paix, & les accabler tout d'un coup, par deux Armées, qui y entreroient, en même tems, & qui les attaqueroient, après cela.

(3) Le 13. de Janvier, D'Estrades reçut un Passeport, pour Van Beuning, qui devoit aller

à Paris, mais qui n'y alla néanmoins pas si-tôt, 1668. parce que toutes les Provinces ne vouloient pas signer son Instruction, selon la coutume. (4) Cette Instruction portoit, 1. qu'après avoir fait son premier compliment à Sa Majesté, il feroit savoir au Roi & à ses Ministres, que les Etats Généraux des Provinces Unies, après avoir appris à quelles conditions Sa Majesté veut bien terminer la guerre avec l'Espagne; avoient fait de leur côté tout ce qui leur avoit été possible, pour contribuer à la Paix, au gré de Sa Majesté; tant par les bons offices qu'ils ont employez auprès des Espagnols, pour les obliger à accepter ces conditions; que par les Instances, qu'ils ont faites auprès d'autres Princes, pour les obliger de se joindre à eux, à cet effet.

2. Qu'il feroit bien comprendre à Sa Majesté que par le bon effet, que leurs sollicitations avoient produit, auprès du Roi de la Grande Bretagne, & par le Traité que Leurs Hautes Puissances avoient conclu, avec ce Prince, tout étoit aux termes, que la Paix ne sauroit manquer de se faire, à ces conditions; en cas que Sa Majesté Très-Chrétienne voulût consentir à ce qui avoit été conclu dans ce Traité, & agir de concert avec Sa Majesté Britannique, & Leurs Hautes Puissances; pour diriger la Négociation de la Paix, sur un pied, qui lui soit agréable, & qui puisse contribuer au repos commun de la Chrétienté.

3. Qu'il se serviroit de toutes les raisons, dont il pourroit s'aviser, pour disposer Sa Majesté Très-Chrétienne à donner les mains à cette Convention; étant muni d'un Pouvoir nécessaire, & ayant, pour lui servir d'Instruction, le Traité conclu, entre le Roi de la G. B. & Leurs HH. PP.

4. Comme il n'étoit fait aucune mention dans le Traité, des moyens efficaces, qu'on employeroit, au cas que les Espagnols, contre toute attente, n'acceptassent pas la Paix, aux conditions mentionnées au Traité; l'Ambassadeur seroit autorisé pour promettre, en ce cas, que Leurs Hautes Puissances mettront en Campagne une puissante Armée, & agiront contre les Espagnols, aux Pais-Bas, jusqu'à ce que l'on ait obtenu la Paix, de la manière qui avoit été marquée.

5. Que l'Ambassadeur pourroit promettre de plus, qu'au cas que Leurs Hautes Puissances ne missent pas en exécution ce qui avoit été dit, Sa Majesté T. C. seroit en liberté de faire rentrer ses Armées dans les Pais-Bas, & y faire ce qu'Elle trouveroit à propos.

6. Qu'il pourroit encore promettre, que Leurs Hautes Puissances, immédiatement après s'être accordées avec S. M. T. C. sur cette matière, ne donneront aucun passage sur leurs Terres, aux Troupes qu'on enverroit au secours des Espagnols, aux Pais-Bas.

7. Que l'Ambassadeur agiroit confidentement, en toute cette négociation, avec le Ministre de Sa Majesté Britannique à la Cour de France, & que tout se feroit de concert, entre le même Roi, & Leurs Hautes Puissances.

8. Qu'il inviteroit aussi les Ministres, qui résidoient en cette Cour, de la part des au-

tres

(1) Voyez la Lettre du 21. de Janvier 1668.

(2) Il ne pouvoit pas écrire cela le 21. de Janvier, auquel Temple étoit à la Haie. Il semble qu'elle doit être datée du 11. du Mois.

(3) Lettre D'Estrades du 19. de Janvier.

(4) Lettres d'Etat du Comte d'Arlington p. 264.

1668. „ tres Princes, qui font intereffez, dans cette
 „ grande affaire, à feconder les bonnes inten-
 „ tions de l'Etat.

„ 9. Que comme toute cette affaire roule fur
 „ les Traitez mentionnez, & conclus avec Sa
 „ Majesté de la Grande Brétagne, l'Ambassadeur
 „ ne commenceroit à agir de concert, avec ce Mi-
 „ nistre, auprès de S. M. T. C. qu'après les a-
 „ voir ratifiez.

Cependant, (1) si l'on en croit l'Ambassadeur de France, il n'y eut sortes de cabales, que les Provinces de Frife, de Groningue, & d'Utrecht, qui favorisoient l'Espagne, n'employassent, pour attirer les Villes de Hollande à leur parti; mais De Witt & Van Beuning les engagerent à tenir ferme. Tout l'orage tomba sur le Prince de Tarente, qui ayant été proposé, pour être Général de la Cavalerie, les Provinces n'y voulurent pas consentir, à moins que la Hollande ne se conformât à leur avis. Comme elles furent refusées, elles ne voulurent pas recevoir ce Prince, en cette Charge, & il fallut que la Hollande convînt avec les autres qu'elles feroient deux Lieutenants Généraux de la Cavalerie, dont le Rhingrave seroit le premier, & le Prince de Tarente le second, & qu'ils ne rempliroient pas encore la place de Général de la Cavalerie; que les Provinces demandoient pour le Prince d'Orange. Le Prince de Tarente avoit toujours agi dans la Province de Hollande, où il avoit beaucoup d'Amis, pour les interêts de la France; comme il faisoit encore à la Haie, où il étoit allé pendant l'Assemblée, qui s'y tenoit. Les Provinces convinrent aussi de donner la Charge de Maréchal de Camp à *Wurts*, qui avoit servi dans les Armées de la Suede, sous Charles-Gustave, & créèrent un Lieutenant-Général au-dessous de lui, un Général de l'Artillerie, & deux Sergeants de Bataille.

Cependant la France étoit fort scandalisée que Meerman, Ambassadeur des Etats à Londres, eût eu des Conférences avec les Ministres du Roi, en présence de ceux de la Maison d'Autriche.

Le Roi de France (2) écrivit, le 22. de Janvier, une longue Lettre aux Etats Généraux; où il leur disoit, qu'il avoit résolu d'aller le 1. de Février, avec un Corps d'Armée, dans la Franche-Comté (où les Etats avoient auparavant trouvé bon qu'il allât, plutôt que dans le Pais-Bas Espagnol) pour s'y emparer de quelques postes. Il avoit, disoit-il, deux principaux motifs d'en user ainsi. Le premier &, comme il disoit, le plus important, étoit de donner aux EE. GG. un moyen, si les Armes y étoient heureuses, de disposer les Espagnols à la Paix; pour laquelle ils avoient une aversion si invincible, qu'ils n'avoient pas même voulu consentir à la traiter. Ils avoient, en effet, ou par négligence, ou à dessein, sous divers prétextes, laissé couler cinq mois de sept, que le Roi avoit accordez; sans vouloir même convenir d'un lieu, où l'on pût s'assembler. Ils firent dire au Pape, qui vouloit raccommo-der la France & l'Espagne, qu'ils ne traiteroient jamais de la Paix qu'à Rome, ou à Venise, ou aux Pirenées; comme si c'étoit à eux de faire aller les Ministres de la France, en tel lieu, qu'il leur plairoit. Enfin le Marquis de Castel-Rodrigue muni, comme il disoit, d'un Plein-pouvoir, pour cela, avoit écrit au Nonce du Pape, à Cologne, qu'il choisiroit la Ville Imperiale Aix la Chapelle. La France, quoi qu'elle doutât

s'il étoit suffisamment autorisé pour cela, ne laissa pas de l'accepter. 1668.

Le second motif, qui faisoit que le Roi s'étoit résolu d'attaquer la Franche-Comté, en plein hiver, regardoit sa propre sûreté, & ne pouvoit, par conséquent, être désapprouvé, de qui que ce fût, qui jugeroit équitablement des choses. Il avoit appris que l'Ambassadeur d'Espagne, qui résidoit à Vienne, non content d'avoir porté l'Empereur à commencer, au premier jour de l'au, un grand armement; sous prétexte que les Princes de l'Empire armoient aussi; avoit vivement pressé l'Empereur d'envoyer, au Printems, une Armée contre la France, dans le Duché de Bourgogne; pour y faire une diversion des forces Françoises, qui les empêchât d'agir aux Pais-Bas. Ainsi la prudence ne permettant pas à la France de mépriser tout à fait ces menées artificieuses de l'Ambassadeur d'Espagne; le Roi avoit été, en quelque manière, forcé d'aller au devant du mal, pour s'en garantir; en tâchant, avant l'arrivée de la belle Saison, d'occuper des Postes dans la Franche-Comté, qui ne laissent ni l'entrée aussi ouverte, qu'elle pourroit être autrement, dans son Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de l'y venir attaquer.

„ Le troisième motif, disoit le Roi, accessoi-
 „ re, que nous avons eu, quoi que bien éloi-
 „ gné de la force, & de la considération des
 „ deux autres, a été pour faire connoître à
 „ toute l'Europe la sincérité, avec laquelle nous
 „ avons offert, il y a déjà cinq mois, une
 „ suspension d'armes réciproque de toutes en-
 „ treprises sur les Places fortes, de part &
 „ d'autre, jusqu'à la fin de Mars, & pour ré-
 „ primer, sur cette matiere, la pétulance du
 „ Gouverneur de Flandre; lequel empoisonnant
 „ tout ce que nous présentons de remedes aux
 „ maux de la Chrétienté, pour les guérir sans
 „ délai, s'est fort satisfait lui-même d'écrire à
 „ divers Princes, & de faire débiter en tous
 „ lieux, par ses Emissaires, que la France, en
 „ cette offre, se moquoit de tout le monde;
 „ que cette suspension, c'étoit Dieu, qui l'avoit
 „ faite; & qu'enfin il ne voyoit pas, par quelle
 „ raison, il devoit recevoir, par grace, ou inter-
 „ position, ce que le tems, ou la saison lui don-
 „ noit, & que la Guerre même ne lui fauroit
 „ ôter. Pour dire vrai, s'il avoit médité quel-
 „ que entreprise, ou surprise de nos Places,
 „ pendant l'Hiver; il a eu raison de ne pas se
 „ lier les mains, à ne pouvoir l'exécuter. Mais
 „ comme il n'y a rien paru jusqu'ici, de sa
 „ part, qu'un assez médiocre dessein de surpren-
 „ dre le Câtelet; pour lequel il avoit fait des
 „ préparatifs d'échelles & de petards à Cambrai,
 „ & qui lui a manqué; ce sera maintenant à
 „ lui, en cas que nos Armées soient plus heu-
 „ reuses, dans la Franche-Comté, à voir com-
 „ ment il pourra se justifier, auprès de la Rei-
 „ ne sa Maîtresse, de ce que sa témérité, ou
 „ son imprudence auront coûté au Roi son Fils;
 „ lors qu'il a rejeté un moyen infailible de
 „ mettre, durant sept mois, toutes les Places de
 „ l'Espagne dans une entière sûreté; se conten-
 „ tant, au lieu de quelque chose de plus soli-
 „ de, pour le bien de la Paix, de faire des
 „ déclamations, qu'il croit bien pathétiques;
 „ pour prouver aux esprits imbecilles la justi-
 „ ce, qu'il y auroit de cesser une guerre entre-
 „ prise, contre un Pupille de six ans, remettre,
 „ dit-il, tout au premier état, & renvoyer la dé-
 „ cision des differends à un Juge competent.

(1) D'Estrades dans la même Lettre.

(2) Pag. 203. & suiv. du VI. Tome des Lettres D'Estra-
 des.

1668. „ Cependant, pour faire non seulement con-
 „ noître à toute la Chrétienté, mais en con-
 „ vaincre le Marquis de Castell-Rodrigo lui-même,
 „ que dans l'expédition, pour laquelle nous
 „ allons marcher, nous n'avons pas dessein d'ap-
 „ porter un nouvel obstacle à la Paix, mais plû-
 „ tôt d'y faire naître de plus grandes facilités,
 „ dans l'esprit de nos Parties; nous vous déclara-
 „ rons, que quelque succès qu'ait nôtre course,
 „ & quelque avantage, que nous y puissions rem-
 „ porter, si nous en rapportons aucuns; ce qui
 „ demeure toujours incertain en des affaires &
 „ des desseins de cette nature; nous n'en préten-
 „ dons pas, pour cette raison, de plus hautes,
 „ ou de plus avantageuses occasions de paix, que
 „ celles, dont nous avons offert de nous contenter
 „ jusqu'à la fin de Mars; c'est-à-dire, que
 „ les Espagnols nous cedent, en bonne forme,
 „ les seules conquêtes, que nous fîmes, en trois
 „ Mois de tems, la Campagne dernière; ou qu'ils
 „ nous en donnent l'équivalent, de la manie-
 „ re, dont nous nous sommes déjà expliqués à
 „ Vous.

Les Etats Généraux répondirent à Louis XIV. le 26. de Janvier, & lui dirent dans une petite Lettre, qu'il n'avoit nullement tenu à eux, que les Espagnols ne s'accommodassent avec Sa Majesté; mais qu'ils n'avoient pu réussir, parce que ceux, qui les auroient pu seconder, avoient eu d'autres vuës. „ Qu'enfin ils avoient été assez
 „ heureux, pour voir réussir leurs soins; le Roi
 „ de la Grande Bretagne s'étant expliqué de la
 „ maniere que Sa Majesté le pouvoit désirer, &
 „ disposé à agir efficacement avec eux, pour
 „ porter les Espagnols à lui donner ce qu'Elle avoit
 „ demandé, dont ils avoient fait part au
 „ Comte d'Estrades, & dont ils esperoient qu'Elle
 „ se contenteroit. Ils se remettoient, pour
 „ le reste, à l'Ambassadeur Extraordinaire qu'ils
 „ devoient envoyer à Paris, qui étoit, comme on
 „ l'a dit, Van Beuning; qui devoit concerter avec
 „ Sa Majesté des moyens, dont on pourroit se servir,
 „ afin d'achever ce grand Ouvrage, pour la
 „ gloire de S. M. & pour le bien & le repos de tout
 „ le monde.

Les Etats se trouverent en état d'écrire de cette maniere au Roi de France, par la vivacité & par l'adresse de Temple, (1) qui pressa extraordinairement les Commissaires Hollandois, qui n'étoient nullement accoutumés à agir si promptement. On dit quelquefois que les Nations, qui sont à la même hauteur de Pole, sont de la même pesanteur, ou de la même vivacité; mais il est certain que les habitans des Iles Britanniques ont communément plus de feu, que n'en ont les habitans des Provinces Unies, & sont plus capables de prendre leur parti, sur le champ, quand il en est besoin.

Comme on hésitoit sur les Articles provisionnels du Traité de Bréda, concernant le Commerce; Temple dit à De Witt d'avoir assuré le Roi, son Maître, de sa sincérité dans les négociations, & que le Comte d'Arlington avoit appuyé ce qu'il lui en avoit dit; quoi qu'il y eût plusieurs personnes de mérite d'un autre sentiment; que ces gens-là ne manqueroient pas de tirer avantage de la circonstance présente, si la négociation étoit arrêtée par une bagatelle, qui avoit tout l'air d'une chicanerie; puis que les Articles provisionnels avoient effectivement la même force, que s'ils étoient perpetuels, jusqu'à ce qu'on fit un nouveau Traité, qui les changeât; qu'on ne man-

(1) Voyez la Lettre du 24. de Janvier 1668. citée ci-dessus.

queroit pas de dire, que c'étoit-là un des tours 1668.
 du Pensionnaire; puis qu'il avoit dit ouvertement que c'étoit son sentiment, & que si les Etats de Hollande le lui demandoient, il diroit qu'il n'étoit pas d'avis, qu'on dût conclure le Traité, sans y insérer les Articles; quoi qu'il ne pût pas disconvenir qu'ils ne fussent assez bons, pour le présent. Les Commissaires feignoient seulement de croire que, puis qu'on avoit renvoyé ces Articles du Traité de Bréda, à un autre Traité, cela ne les rendit nuls; si l'on faisoit un autre Traité, dans lequel ils ne fussent pas confirmés.

Isbrantz, qui étoit l'un des Commissaires, fut content des raisons de Temple, & dit que sa Province s'en contenteroit; mais le Pensionnaire dit, que les Provinces de Hollande & de Zélande ne les goûteroient pas. L'Envoyé d'Angleterre lui répondit, qu'il étoit persuadé que les Etats, pour une chose de si peu de conséquence, ne feroient pas d'humeur de perdre le fruit, qu'on se pouvoit promettre de l'Alliance qu'on leur offroit, & qu'ils vouloient voir la réponse de Sa Majesté Britannique, sur ce qu'il lui avoit écrit, avant que de rien conclure; quoi qu'ils fussent dans le dessein de le faire, quand même la résolution de Sa Majesté ne seroit pas telle, qu'ils la souhaiteroient. Il ajouta, qu'il prévoyoit qu'il pourroit arriver, dans dix jours, bien des choses, qui pourroient alterer les bonnes intentions de l'Angleterre; & que s'il étoit bien connu d'eux, & qu'ils fussent combien on se pouvoit assurer, lors qu'il avoit engagé sa parole, il leur proposeroit un expédient; mais qu'étant si peu connu d'eux, il croyoit que cela seroit inutile.

Après avoir dit cela, il se tut, & ils lui demandèrent quel étoit cet expédient; sur quoi il leur répondit, qu'on pourroit toujours dresser un Projet du Traité, pour le signer le plûtôt qu'il se pourroit; & qu'en cas que Sa Majesté lui permît, par sa réponse à sa Lettre, d'y insérer les Articles provisionnels, il leur promettoit de le leur dire sincèrement, & de les insérer dans un Article séparé, qui seroit une partie de l'Alliance défensive.

Ils se regarderent, quelque tems, les uns les autres, sans parler; après quoi De Witt lui tendit la main, & lui dit, que depuis le premier moment, qu'ils avoient eu commerce ensemble, sa maniere & sa physionomie lui avoient fait prendre beaucoup de confiance en lui, & que, s'il leur vouloit promettre, *en homme de bien*, de faire ce qu'il venoit de dire; il ne lui en demanderoient point d'autre assurance, & que pourvu que l'on confirmât, dans le préambule de ce Traité, les Articles de celui de Bréda; afin d'ôter toutes les craintes, qu'on pourroit avoir que ces Articles ne perdissent de leur force, si on faisoit un nouveau Traité, sans en parler; quoi qu'il ne pût pas répondre de la résolution, que les Etats prendroient; il vouloit bien promettre qu'Isbrantz, & lui feroient tous leurs efforts, pour leur persuader d'accepter la Proposition, que Temple leur faisoit. Cela ayant été dit, on travailla au Projet du Traité; parce que l'Envoyé d'Angleterre ne fit point de difficulté de confirmer ce qu'il avoit offert; puis que lors qu'on fait un nouveau Traité, on commence ordinairement par confirmer les précédens.

Cette difficulté étant surmontée, il ne s'en trouva point d'autre, que celle qui naquit d'une expression un peu trop forte, qui portoit qu'en cas que les persuasions des Alliez ne fissent aucun effet sur l'esprit des Espagnols, & que

1668. que l'on se vit obligé à en venir à la force & à la crainte. Temple crut qu'on devoit plutôt mettre à des moyens plus efficaces ; ce qui suffisoit, sur tout par rapport à une Nation aussi glorieuse que l'Espagnole, qui ne pouvoit guère manquer de trouver fort dur, que ceux qui étoient intéressés, pour leur propre sûreté, à empêcher que les Pais-Bas ne tombassent entre les mains des François, voulussent leur en abandonner une partie.

La Conférence dura jusques bien avant, dans la nuit, du 23. de Janvier. Le Traité fut d'abord conçu en François, & traduit en Latin, comme cela se pratique dans les Traitez, qui se font avec l'Angleterre. Celui-ci fut accepté, entre minuit & une heure. C'étoit un Samedi, & comme on ne s'assemble pas le Dimanche, on ne le mit au net, que le Lundi ; après quoi il fut signé & scellé conjointement, dans l'Assemblée des Commissaires. On se le donna réciproquement des deux côtés, entre deux & trois heures après midi. On employa le reste du tems à examiner les Instrumens, & à régler ce que chacun des Contractans devoit contribuer, pour sa part.

Après avoir signé, l'Envoyé d'Angleterre & les Commissaires s'embrassèrent, avec beaucoup de cordialité. Ces derniers applaudirent fort à un mot de Temple, qui dit qu'à Bréda ils avoient agi, comme Amis, mais qu'à la Haie, ils l'avoient fait comme Freres. Le Pensionnaire dit à l'Envoyé, qu'il avoit l'honneur d'avoir fait ce qu'aucun Ministre n'avoit pû faire avant lui ; qu'on auroit peine à croire, si on ne l'avoit pas vû, que les États eussent pû se résoudre à négocier, & à terminer en cinq jours de tems, une chose qui étoit la plus importante qu'ils eussent jamais eüe, & à consentir à un secours, qui les engageoit à une très-grande dépense ; que cela s'étoit fait contre la constitution de leur Gouvernement, qui les obligeoit, en pareilles occasions, de consulter auparavant les Provinces ; ce qui trainoit les affaires en longueur, & demandoit au moins deux mois ; avant qu'on pût avoir réponse de tant de différens lieux ; & que ce Traité ayant été si promptement conclu, on ne pouvoit regarder cet événement, que comme un miracle.

Aussi Temple se crut-il obligé, en écrivant au Comte d'Arlington, de lui dire, que le Pensionnaire de Hollande, dans tout le cours de cette affaire, avoit agi, avec toute la sincérité imaginable ; & qu'il seroit impossible de trouver un homme si droit & plus équitable ; quoi que fort attaché à ce qu'il croyoit avantageux à sa Patrie, & qu'on avoit tout lieu d'être content de son procédé. Pour ce qui est, ajoute Temple, de son adresse & de sa capacité, jamais homme n'en a plus eu que lui.

Cela étant fait, l'Envoyé Anglois fut visité des Envoyés & des Résidens des Puissances, qui en tenoient à la Haie. Il n'y en eut pas un, qui ne le félicitât de la conclusion du Traité, & qui ne lui témoignât combien il admiroit la résolution, que Sa Majesté Britannique avoit prise ; qui, dans cette conjoncture, donnoit, pour ainsi dire, une nouvelle vie à toutes les Cours de l'Europe, qui ne savoient plus quelles mesures prendre. Ils disoient que le Roi d'Angleterre auroit l'honneur d'avoir donné la Paix à la Chrétienté ; ou d'avoir mis les choses en équilibre, de sorte qu'une Puissance ne pouvoit pas tirer tout de son côté, comme la France l'avoit pû faire. En effet, l'Angleterre & les Provinces Unies soutenuës des Couronnes

du Nord, & de diverses Puissances d'Allemagne, pouvoient empêcher que l'Espagne ne fût accablée, par la France. Outre cela, elles mettoient à couvert les Provinces Espagnoles des Pais-Bas, contre les entreprises, que la France auroit pû faire contre les Places Espagnoles.

Le Traité consistoit en deux Conventions, dont la première comprenoit une Ligue défensive des deux États, & l'autre étoit une Ligue offensive ; pour s'opposer à la France, si elle entreprenoit de faire de nouvelles Conquêtes, au Pais-Bas, & pour obliger les Espagnols d'accepter l'Alternative, que la France leur offroit.

La Ligue défensive commençoit par une Convention, qui portoit que le Roi de la Grande Bretagne & les États Généraux, comme Amis & Alliez, seroient obligés de défendre mutuellement les Droits, Libertez & Privileges des Sujets de l'un & de l'autre, contre tous ceux qui voudroient troubler la Paix des uns, ou des autres, par mer, ou par terre ; ou contre ceux qui, demeurans dans les États, de l'un & de l'autre, auroient été déclarés ennemis publics de l'un, ou de l'autre.

Que comme on n'avoit pas encore spécifié quels secours ils seroient obligés de se donner réciproquement ; le Roi de la Grande Bretagne, & les États Généraux étant toujours dans la résolution d'exécuter le Traité, avoient trouvé bon, en premier lieu & avant toutes choses, de confirmer le Traité fait à Bréda, & les Règlemens, touchant la Navigation & le Commerce ; comme ils le confirment, s'engageans, par une obligation mutuelle & indissoluble de l'observer de bonne foi, & de l'accomplir, en tout & en chacune de ses parties, & d'ordonner à leurs Sujets, de part & d'autre, à s'y conformer.

Que pour mieux assurer, & établir les secours, que les deux Parties se devoient donner réciproquement, ce qu'on n'avoit pas spécifié dans le Traité précédent, les Ministres sous-signés, en vertu des Ordres qu'on leur avoit donnés, consentirent & accordèrent que le Roi de la Grande Bretagne, & les États Généraux des Provinces Unies, fussent mutuellement obligés aux conditions suivantes : I. Que si aucun Prince, État, ou personne entreprenoit d'envahir, sous quelque prétexte que ce fût, les Territoires, Pais ou Places de la domination du Roi de la Grande Bretagne, ou exerce aucun acte d'hostilité, par Mer, ou par Terre, contre ce Roi, ou ses Sujets ; les États Généraux seroient obligés d'envoyer quarante Vaisseaux de Guerre, bien fournis de toutes choses nécessaires, au secours du Roi, pour l'aider à repousser toutes insultes, & tous Actes d'hostilité, & lui faire obtenir une réparation suffisante des outrages, qu'il auroit soufferts ; bien entendu que de ces quarante Vaisseaux, il y en auroit quatorze de soixante à quatre-vingts pieces de gros Canon, & quatre-cens hommes sur chacun, à proportion de la grandeur de chaque Vaisseau ; quatorze de quarante à soixante pieces de Canon, & tout au moins de trois-cens hommes, l'un portant l'autre ; & que de tous les autres, il n'y en ait pas de moindre, que de trente-six pieces de Canon, & de cent-cinquante hommes : Qu'outre cela, ils lui donneroient un secours de six-mille hommes de pied, & quatre-cens Chevaux, ou lui fourniroient une somme d'argent, à proportion de la juste valeur du secours ; & que tous ces secours seroient fournis six semaines, après qu'on les auroit demandés : Que le Roi rembourseroit les États de la somme totale, dans l'espace de trois ans, après la fin de la

guerre. II. Que si aucun Prince, Etat, ou autre Personne, quelle qu'elle fût, envahissoit ou entreprenoit d'envahir, sous quelque prétexte que ce pût être, les Provinces Unies; le Roi de la Grande Bretagne seroit obligé de leur fournir le même secours, aux mêmes conditions. III. Que ces Vaisseaux de Guerre, & ces Troupes Auxiliaires, se soumettroient aux volontez de celui, qui seroit attaqué, & à obeir aux ordres de celui, ou de ceux, qui auroient le Commandement en Chef des Armées par Mer, ou par Terre. IV. Qu'afin qu'on pût faire un calcul exact des frais, qui devroient être rembourséz, trois ans après la fin de la Guerre, & qu'on pût régler la valeur de ce secours, en argent comptant, au choix de celui, qui seroit attaqué, soit pour le tout, ou pour une partie de la Cavalerie, ou de l'Infanterie; on avoit jugé de faire monter la valeur des quatorze Vaisseaux montez de soixante, jusqu'à quatre-vingt pieces de Canon, à la somme de dix-huit-mille, six-cens, soixante-six Livres Sterling, ou d'argent d'Angleterre; les autres quatorze, de quarante à soixante pieces de Canon, seroient estimez quatorze-mille Livres Sterling; & les autres douze-mille Livres de la même Monoie. Au lieu des six-mille hommes de pied, on en devoit donner sept-mille, cinq-cens; & pour les quatre-cens Chevaux, ils furent taxez à mille, quatre-cens Livres Sterling par mois; laquelle somme seroit payée à Londres, par le Roi de la Grande Bretagne, & à Amsterdam par les Etats Généraux, selon le cours du Change, qui se trouveroit en ce tems-là; qu'enfin pour les six mille hommes de pied, on payeroit les sept-mille Livres Sterling, le premier Mois, pour lever & équiper les Soldats.

Cela regardoit l'Alliance défensive, l'offensive portoit, que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats des Provinces Unies ayant, avec beaucoup de peine, & après de très-pressantes exhortations, induit le Roi Très-Chrétien à déclarer solennellement aux Etats Généraux qu'il étoit prêt à desarmer; pourvu que les Espagnols voulussent consentir à lui céder, en due forme, par un Traité de Paix, toutes les Places, qu'il avoit conquises la dernière Campagne; y compris les Forts, les Châteleries, & toutes les Dépendances; ou bien lui transférer tous les Droits, qu'ils avoient encore sur le Duché de Luxembourg, ou dans la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambresis; Douai, Aire, S. Omer, Berg St. Vincox, Furne & Linck, avec leurs Bailliages, Châteleries, & autres Dépendances; & qu'en cas qu'ils acceptassent la dernière alternative, le Roi de France rendroit au Roi d'Espagne toutes les Places, & tous les Territoires; dont les François se sont emparez, par les armes, depuis qu'ils étoient entrez dans les Pais-Bas; pourvu que les Etats Généraux promissent, de leur côté, qu'ils porteroient par leurs raisons, & autres moyens efficaces, les Espagnols, à accepter ces conditions. Là-dessus, Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux avoient crû que, dans cette conjoncture, ils ne pouvoient pas rendre un meilleur office aux deux Rois, & aux autres Princes & aux Etats Voisins, que de conseiller & exhorter d'un commun accord, & obliger, autant qu'il étoit en leur pouvoir, les deux Couronnes à faire la Paix, aux conditions, que l'on a marquées.

Dans cette vue, l'Envoyé Extraordinaire d'Angleterre, & les Commissaires de Leurs Hautes Puissances conclurent entre eux, & arrêterent les Articles suivans. I. Que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces U-

nies feroient tous leurs efforts conjointement, ou séparément; pourvu qu'auparavant ils se communiquassent réciproquement leurs desseins, & qu'ils ne soient pas contraires à cet Accord; pour persuader au Roi Très-Chrétien de promettre & de s'engager, dans la meilleure forme, que faire se pourra, & par un Traité solennel au Roi de la Grande Bretagne, & aux Etats Généraux des Provinces Unies, qu'il seroit la Paix avec le Roi d'Espagne, sans aucune exception & réserve, quelque exception, ou réserve, que ce pourroit être; pourvu que le Roi d'Espagne se laissât persuader par le Roi de la Grande Bretagne, ou par les Etats Généraux, à céder au Roi Très-Chrétien les Places, dont il s'étoit rendu maître, la dernière Campagne, dans les Pais-Bas, où à lui donner l'équivalent, en lui remettant entre les mains les Places mentionnées, ou d'autres, dont il auroit été convenu, entre les Parties intéressées. II. Qu'on induiroit le Roi Très-Chrétien, à consentir, que la Trêve des Pais-Bas soit prolongée jusqu'à la fin du Mois de Mai; afin que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux pussent, pendant ce tems-là, s'employer, avec tout le soin, dont ils sont capables, pour tâcher de porter le Roi, ou la Reine d'Espagne & leur Consul, à accepter les conditions, dont on avoit parlé. III. Qu'afin que le Roi Très-Chrétien n'ait pas lieu de refuser la prolongation de la Trêve; le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats Généraux des Provinces Unies s'engageroient, par le même Traité, d'obliger l'Espagne de céder à la France toutes les Conquêtes, que cette Couronne avoit faites l'année précédente; ou de lui donner un équivalent, dont on conviendrait entre les deux Parties. IV. Qu'on tâcheroit de persuader le Roi de France de se réposer entièrement, sur la promesse, qu'on lui seroit, & à ne plus troubler les Pais-Bas, par de nouveaux Actes d'hostilité; en sorte que s'il arrivoit, contre toute attente & apparence, que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces Unies ne pussent pas, par leurs exhortations & sollicitations pressantes, persuader aux Espagnols d'accepter les conditions, dont on avoit parlé; & qu'il fût nécessaire d'employer, pour cet effet, des moyens plus efficaces, les François néanmoins ne pourroient pas porter leurs armes dans les Terres, ou sur la Frontiere des Pais-Bas; mais que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux s'engageroient à faire tout ce qui seroit nécessaire, pour obliger les Espagnols à accepter les conditions de la Paix, telles qu'on les a proposées; & qu'il ne seroit pas en la liberté du Roi Très-Chrétien d'exercer aucun Acte d'hostilité dans les Provinces du Pais-Bas, ou de s'emparer d'aucune Ville, quand même elle se rendroit volontairement; à moins que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux ne s'acquittassent pas des engagements, où ils sont entrez. V. Que lors que la Paix seroit faite, entre les deux Couronnes; non seulement le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, mais aussi l'Empereur & tous les Rois & les Princes Voisins, qui se croiroient intéressés à voir le repos de la Chrétienté rétabli, & les Pais-Bas rétablis, dans leur première tranquillité; seroient Garants de la Paix; & que, pour cela, on conviendrait du nombre de Troupes, & des autres moyens, qu'il faudroit employer, contre celui qui enfreindroit cette Paix; afin d'arrêter ses vexations, & pour l'obliger à une juste satisfaction, envers la Partie offensée.

Il y eut encore trois Articles séparéz, qui dû-

1668. rent avoir la même force, que s'ils eussent été inferez dans le Traité, & par lesquels on convint I. que comme la Paix étant faite entre les deux Couronnes, qui étoient brouillées, il pourroit survenir quelque difficulté, au sujet de la Renonciation; on régleroit la chose, comme s'il n'en étoit point parlé dans le Traité, ou qu'elle seroit conçue, en maniere que le Droit des deux Couronnes n'en reçût ni augmentation, ni diminution; & qu'au cas que le Roi d'Espagne, ou celui de France n'y voulût point consentir, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats procederoient contre le refusant, comme il est convenu dans le III. le IV. & le dernier Article; à condition néanmoins que, si le Roi d'Espagne ne le refusoit pas, la France s'obligerait réciproquement de ne point se servir de ses Armées aux Pais-Bas. II. Que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces Unies s'engageroient de travailler de tout leur pouvoir, à faire conclure, en même tems, la Paix entre l'Espagne & le Portugal; à condition néanmoins que la France s'engageât de nouveau, en cas que cette négociation ne pût pas si-tôt être conduite à sa fin, que tout cela ne l'empêcheroit point de faire la Paix avec l'Espagne, & que néanmoins il seroit libre au Roi de France, de donner du secours au Roi de Portugal, son Allié, pour faire diversion des forces de l'Ennemi, ou de quelque autre maniere, comme il le trouveroit à propos; Qu'au cas que l'on pût porter l'Espagne à consentir à la Paix, aux conditions proposées, & qu'elle soit conclue; le Roi Très-Chrétien seroit obligé de ne plus se mêler des affaires des Pais-Bas, comme étant finies; Qu'il ne lui seroit pas permis d'y rien attenter, ni à force ouverte, ni par adresse, & qu'il ne demanderoit aucune satisfaction sous prétexte d'aucune lésion, ou de la dépense, qu'il lui auroit fallu faire dans la guerre du Portugal; Que, s'il arrivoit durant cette guerre, que les Troupes Auxiliaires de France vinsent à se saisir de quelque place, en Espagne, ou en Italie; le Roi Très-Chrétien la rendroit à l'Espagne, aussi-tôt que la Paix seroit faite, avec le Portugal; mais que si, contre l'attente des Anglois, & des Hollandois, l'Espagne négligeoit de faire la Paix, avec le Roi de France, avec cette exception qu'il lui seroit permis de secourir son Allié; en ce cas non attendu, le Roi d'Angleterre, & les Etats Généraux seroient tenus de faire en sorte que l'Espagne y donnât les mains; de maniere néanmoins que le Roi de France s'obligerait réciproquement, comme au premier cas, qu'il ne porteroit point la guerre dans les Pais Bas. III. Qu'en cas que, contre toute attente, le Roi Très-Chrétien ne voulût pas promettre de signer le Traité de Paix, aussi-tôt que l'Espagne céderoit les Places que la France avoit prises, dans la dernière Campagne; qu'elle accorderoit un équivalent, dont on conviendrait particulièrement; ou s'il ne satisfaisoit pas à ses promesses; ou s'il rejettoit les cautions & les préliminaires, exprimez en ce Traité, qui sont nécessaires, pour prévenir ce qu'on peut justement craindre; favoir, s'il vouloit continuer de porter ses Armes victorieuses, dans les Pais-Bas; en toutes ces rencontres, comme au cas que par d'autres subterfuges, ou artifices, il s'efforçât d'empêcher, ou d'éluider la Conclusion de la Paix; l'Angleterre & les Provinces Unies seroient obligées de prendre le parti de l'Espagne, & de faire la guerre à la France, avec leurs

1668. forces Unies, tant par Mer, que par Terre; pour la forcer de faire la Paix, non seulement aux conditions qu'on a rapportées, mais que même, si Dieu favorisoit les armes, qu'on auroit prises pour cette fin, & si on le trouvoit à propos & convenable, on continueroit la guerre jusqu'à ce que les choses fussent remises en l'état, où elles étoient au tems du Traité des Pirenées.

Tous ces Articles ayant été signez, le Pensionnaire de Hollande s'entretenant avec l'Envoyé d'Angleterre, lui parla d'engager aussi la Suede, en cette confédération; mais il dit, en même tems, que ne sachant pas jusqu'à quel point la Suede étoit engagée avec la France, il y auroit du danger pour les Etats de laisser cette Couronne à leur dos, dans le Duché de Brême. Temple s'offrit de s'entretenir là-dessus avec le Comte de Dhona, Ambassadeur de Suede; pour favoir s'il n'auroit point ordre d'engager cette Couronne dans les mesures, qu'on pourroit prendre, pour assurer le repos de l'Europe; puis que, par ce moyen, on auroit une barrière assez forte, pour arrêter les François.

Temple fut voir le Comte de Dhona, & passant par dessus les Cérémonies, qui s'observent entre Ministres, il monta en sa Chambre, sans le faire avertir, il prit un siege & s'assit, avant que le Comte eût eu le tems de se lever. Ces manieres franches, & dégagées de formalitez, faisoient que l'on négotioit plus facilement avec lui; parce qu'il n'étoit pas homme à faire naître des difficultés, par une observation superstitieuse du Cérémoniel, qui n'est propre qu'à retarder les négociations. Ces manieres de Temple lui avoient déjà gagné la bonne opinion, que De Witt avoit conçue de lui. Le Comte l'embrassa, lui fit compliment sur l'honneur, qu'il lui faisoit, & témoigna qu'il agiroit de son côté, avec la même franchise.

L'Envoyé Anglois lui dit en général ce qu'il avoit fait, tant en Angleterre, qu'en Hollande, & ne lui cacha point qu'il l'étoit venu voir, de concert avec le Pensionnaire de Hollande; qui lui avoit témoigné qu'il approuveroit fort de faire une Triple Alliance, pour le salut de l'Europe. Il lui représenta la grande liaison, que l'Angleterre avoit eue avec la Suede, dans la dernière guerre, & lui dit que le parti, qu'il lui proposoit, ne pouvoit être que très-honorable & très-avantageux à la Suede; puis qu'elle pourroit tirer des subsides de l'Espagne, qui avoit besoin de son secours, & que lors qu'il s'en présenteroit une occasion favorable, le Roi de Suede pourroit s'assurer que celui de la Grande Bretagne, & les Etats Généraux ne manqueroient pas d'employer leurs bons Offices, pour engager l'Espagne, à lui faire tous les avantages possibles; n'en prétendant aucun, pour eux-mêmes, & n'ayant d'autre intérêt, dans cette affaire, que le salut des Pais-Bas Espagnols, leur propre sûreté & le bien public.

Le Comte de Dhona, après avoir loué la résolution de Sa Majesté Britannique, assura Temple, que la Suede agiroit de concert avec ce Monarque, dans toutes les affaires, qui auroient pour but le Salut de l'Europe; qu'il en étoit convaincu, par les Instructions générales, qu'il avoit; mais que, comme on n'avoit pas prévu ce qui arriveroit, on n'avoit pas pu lui donner d'Instruction là-dessus; Que si Temple réussissoit dans sa négociation, il feroit tous ses efforts, pour y engager le Roi son Maître, parce que cette Alliance tendoit au repos de toute la Chrétienté; mais que pour répondre à l'Envoyé, il lui

1668. lui droit naïvement, qu'il ne croyoit pas qu'il pût réussir; par ce qu'il doutoit que De Witt fût d'avis de rompre avec la France, & de faire quelque autre liaison, avec l'Angleterre; non seulement à cause de ce qui s'étoit passé, depuis peu, entre les deux Nations; mais aussi à cause du Prince d'Orange, dont ce Ministre ne doutoit pas que les Anglois ne prissent le parti, lors qu'ils en trouveroient l'occasion; au lieu que le Pensionnaire étoit sûr d'être appuyé par la France, dans le dessein qu'il avoit de s'opposer à l'élevation de ce Prince: Que cela lui faisoit croire que, quand même De Witt n'oseroit pas s'opposer ouvertement à cette Alliance, à cause du penchant des Etats & du Peuple, il ne manqueroit pas de faire jouer des ressorts secrets, pour éluder la conclusion de ce Traité; à quoi il ajoûtoit que, puis que les Etats ne pouvoient pas terminer cette affaire, sans avoir auparavant l'approbation des Provinces & des Villes; il ne voyoit pas comment il seroit possible d'empêcher l'Ambassadeur de France d'en gagner quelques-unes; ce qui arrêteroit la conclusion de cette Alliance. Il paroît par-là, que le Comte de Dhona n'étoit pas encore instruit de la maniere, dont elle avoit été signée, ni de la peur que De Witt avoit du Voisinage de la France, auquel il s'étoit toujours opposé.

Temple ne manqua pas de redire au Pensionnaire ce que le Comte de Dhona lui avoit dit, dont De Witt parut fort satisfait, & ajoûta qu'encore qu'on ne pût pas croire, que le Comte eut des pouvoirs assez étendus, pour travailler, conjointement avec eux, à la conclusion de cette affaire; on pourroit toujours faire un Instrument, qui laisseroit à la Suede la liberté d'entrer dans l'Alliance, comme principale Partie contractante. Le Pensionnaire dit aussi, que le Comte avoit assez de crédit, à la Cour de Suede; pour pouvoir esperer, qu'on réussiroit, par son moyen; principalement lors qu'on lui seroit esperer d'obtenir des subsides de l'Espagne, qui seroient assez considerables, pour recompenser les Suedois, de ce qu'ils perdroient avec la France.

On trouvera encore d'autres particularitez de la négociation, dans cette même Lettre, qui est datée du 27. de Janvier 1668. On s'est contenté d'en indiquer ici les principales.

La Suede, comme De Witt l'avoit prévu, consentit à entrer dans la Confédération. Pour lui montrer de quoi il s'agissoit, on lui remit un Acte, congu, en ces termes: „ Que le Roi „ de Suede, dès le commencement de la que- „ relle, entre les deux Couronnes (*de France* „ & *d'Espagne*) ayant lui-même fait connoître „ au Roi de la Grande Bretagne, & aux Etats „ Généraux ses intentions, aussi-bien que le des- „ sir, qu'il avoit de s'unir & d'agir avec eux, „ dans l'affaire, dont il s'agissoit; tant à cause „ de l'étroite amitié & de l'Alliance, qui l'en- „ gageoient dans les mêmes interêts, que pour „ leur aider à trouver tous les expédiens ima- „ ginables, pour rétablir la Paix & la bonne „ intelligence, entre les deux Rois; protestant „ qu'il n'avoit attendu à se déclarer, sur cette „ affaire; que parce qu'il souhaitoit de voir au- „ paravant, quelles mesures le Roi de la Gran- „ de Bretagne & les Etats Généraux prendroient, „ & quelle assistance il faudroit donner, & au- „ tres choses de cette nature; dont il souhai- „ toit d'être informé, afin qu'il pût agir de „ concert, avec ces Puissances: Que pour ces

„ raisons, on avoit jugé avantageux, pour le 1668. „ bien public, que les Ministres de ces mêmes „ Puissances dressassent un Instrument; par le- „ quel le Roi de Suede d'une part s'engageroit „ d'entrer dans l'Alliance, après qu'il auroit été „ informé de ce qu'il souhaitoit de favoir, à en- „ trer dans cette Alliance, & d'agir de concert, „ avec les deux Puissances, & de faire avec Elles „ tout ce qu'Elles jugeroient nécessaire, pour ce „ grand Ouvrage: Que d'une autre part, on as- „ sureroit le Roi de Suede, qu'on lui avoit laissé „ une place vuide, pour entrer en cette Allian- „ ce, en qualité de principal Contractant, com- „ me il y étoit invité par ces deux Puissances; „ qui d'un autre côté employeroient leurs bons „ Offices, pour engager l'Empereur & le Roi „ d'Espagne à terminer tous les différends, que „ le Roi de Suede pouvoit avoir, avec eux, sui- „ vant la Justice & l'Equité; afin que l'on pût „ prendre les mesures nécessaires &c. Cet Acte „ étoit daté du 23. de Janvier, 1668. & signé „ par *Christophe Comte de Dhona*, & *Harald Ap- „ pelboom*.

Comme Temple n'étoit plus nécessaire à la Haie, il prit congé des Etats Généraux, & partit pour Anvers, & de-là pour Brusselles. On lui expédia sa Lettre de Récréance, le 18. de Février 1668. On y envoya aussi des Députés de la part des Etats Généraux, comme on le verra dans les Lettres de Temple. Ils eurent assez de peine, de s'accommoder aux longueurs affectées du Marquis de Castell-Rodrigo, comme on le verra dans le même Recueil.

Le Comte de Dhona alla en suite à Londres, où la Triple Alliance fut aussi conclue, avec la Suede, le 8. de Mai 1668. (1) Par des Articles séparés, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces Unies s'obligerent de lui payer, ou faire payer, chacun par moitié, la somme de quatre-cens, quatre-vingt-quatorze-mille Ecus, pour mettre son Armée en état, & de lui fournir encore, chacun par moitié, une somme tous les trois Mois, pour l'aider à entretenir son Armée.

Ces nouvelles étant arrivées à Paris, (2) par les Lettres de D'Estrades, & même par une Lettre des Etats Généraux au Roi, au commencement de Février; elles surprirent assez tout le Monde. Il fut néanmoins résolu que le Roi n'y répondroit point, que Van Beuning ne fût arrivé à Paris; parce que les Etats s'étoient remis à lui des explications, qu'on pourroit demander sur la Triple Alliance. Cela n'empêcha pas le Roi d'exécuter ce qu'il avoit écrit aux Etats, touchant la marche de son Armée en Franche-Comté, en plein Hiver. Le Prince de Condé se présenta devant Bezançon, & soumit le 7. de Février au Roi la Ville & le Château, quoi que très-fort. Le Duc de Luxembourg réduisit, le même jour, Salins. Le Roi assiégea Dole, & la prit en quatre jours. Le 19. Gray se rendit aussi à lui, après trois jours de tranchée ouverte. Les Châteaux de Jou & de Ste. Anne, furent pris au même tems, & en moins d'un Mois la conquête de la Franche-Comté fut faite; par le peu de soin que les Espagnols eurent de mettre ce Pais-là, en état de défense, ou par la lâcheté de ceux, qui commandoient dans les Places; ce qui fit dire, que le Roi de France n'avoit pas besoin d'aller en ce Pais-Bas, pour le soumettre, avec une Armée,

(1) Histoire des Traitez T. I. p. 25.

(2) Lettre de Lionne du 3. de Février.

1668. mée, que ç'auroit été assez d'y envoyer un Valet de pied, pour la demander à ceux, qui y commandoient.

Le Marquis de Castel-Rodrigo ayant marqué Aix la Chapelle, pour y négotier, (1) le Roi de France nomma pour son Ambassadeur Extraordinaire, & son second Plénipotentiaire *Charles Colbert*, Maître des Requêtes; qui devoit se rendre incessamment, en cette Ville, dès qu'il auroit reçu un Passeport, du Gouverneur des Pais-Bas. Il donna ordre à D'Estades d'en donner avis aux Etats Généraux, & d'y ajoûter que dès que le Marquis auroit fait savoir le tems, auquel il vouloit se rendre à Aix; Sa Majesté y feroit aussi trouver un Officier de sa Couronne, avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & son premier Plénipotentiaire. Cependant si le Marquis avoit le pouvoir de se subdéléguer, comme on le disoit; Colbert avoit ordre de négotier, avec le Subdélégué du Marquis.

Il semble qu'en ce tems-ci on n'étoit pas trop satisfait du Comte D'Estades, qui s'étoit laissé surprendre, par la prévention, où il étoit, que ce qui se négotioit par le Chevalier Temple tireroit en longueur; parce qu'il croyoit qu'on ne conclurroit rien dans les Conférences, qui se tenoient entre l'Envoyé d'Angleterre, & les Commissaires que les Etats avoient nommez, pour conférer avec lui; avant que les Provinces eussent été instruites, de ce dont il s'agissoit, & en eussent dit leur sentiment, selon la maniere ordinaire de proceder de la République. Il n'avoit pas cru, qu'on pût donner aux Commissaires le pouvoir de signer le Traité avec l'Angleterre, avant qu'on en eût délibéré, dans chaque Province. De Lionne, qui avoit des Espions à la Haie, qui n'étoient pas connus à l'Ambassadeur Ordinaire du Roi, comme il paroît par divers endroits de ses Lettres, lui dit, (2) d'un air assez chagrin: „ Tout ce qu'on „ vous a dit, touchant la précipitation & le „ secret du Traité, qui s'est fait, & cette belle „ raison, qu'on vous a alléguée, qu'il n'avoit „ pas même été communiqué aux Provinces, „ selon l'usage, sont des choses, qui étoient „ venues à ma connoissance. Et ce qui vous „ donneroit plus de lieu de vous plaindre, je „ pourrois même dire, jusqu'à un iota, comment „ toutes choses se sont passées, & d'où „ en est venu le premier mouvement, & ensuite „ tout le progrès qu'il a eu; mais cela ne „ sert plus de rien, & il faut attendre Mr. Van „ Beuning, qui peut facilement rectifier toutes „ choses, & fort à la satisfaction du Roi, selon „ son qu'il parlera & agira.

Il partit en (3) effet le 12. de Fevrier, & même sans équipage, pour aller plus vite. Il avoit paru fort désirer la Paix, & il est certain qu'on la souhaitoit en Hollande; où l'on étoit épuisé par la dernière guerre, avec l'Angleterre, & où l'on auroit été obligé de faire encore de très-grandes dépenses, pour mettre la Frontiere, du côté des Espagnols hors de danger, sans être fort assuré du bon succès.

Il y eut quantité de rémontrances, de part & d'autre, & de négociations pour hâter la paix, que l'on souhaitoit; comme on le peut voir par les Lettres des Ministres de la France, & de ceux de l'Angleterre, écrites en ce tems-là. Comme la fin de la suspension d'armes approchoit, & que la Paix ne pouvoit guère se faire en peu

de jours; les Alliez proposerent une nouvelle Trêve jusqu'à la fin de Mai, s'il en étoit besoin. Le Marquis de Castel-Rodrigo accepta cette Proposition, par un Ecrit public, daté du 4. de Mars 1668.

Les Ministres d'Angleterre & des Provinces Unies presserent fort le Roi de France à y consentir, par un Mémoire, qu'ils lui présenterent le 3. de Mars. Le Roi y répondit, par un Ecrit, dont voici la substance: „ Que le motif que le „ Roi avoit eu, il y avoit six mois, d'offrir une „ suspension, pendant ce tems-là, n'étoit que „ de donner plus de lieu à la négociation d'un „ accommodement, pendant l'Hiver, sans qu'aucune „ hostilité pût alterer l'état, où les choses „ se trouvoient à la fin du Mois d'Août; toute „ nouveauté dans la Guerre en apportant aussi, „ pour l'ordinaire, dans les négociations de la „ Paix: Que le Marquis de Castel-Rodrigo l'avoit „ rejettée, durant six mois, & avoit même „ écrit à un Electeur du St. Empire, qui la lui „ avoit proposée, que cette offre de la France se „ pourroit faire en Turquie, mais non pas, parmi „ des Chrétiens, à Madrid: Que par des lenteurs „ & des difficultez affectées, ces six Mois, si „ précieux pour traiter, s'étoient écoulés inutilement; „ sur le seul point préliminaire, qui regardoit le lieu où l'on pourroit s'assembler; „ les Espagnols prétendans, contre toute sorte „ d'usage, & au préjudice de l'avancement de la „ Paix, d'en traduire la négociation en des lieux „ fort éloignez, & hors de la vuë des Potentats, „ qui y avoient le plus d'intérêt: Qu'enfin les „ Ministres de l'Espagne s'étoient conduits, avec „ tant de contre-tems & de contradictions „ des uns avec les autres, sur le lieu de l'Assemblée; „ qu'encore alors ni le Roi de France, ni les „ Rois & les Princes, qui offroient leur médiation, „ ni qui que ce fût, ne savoient quelle étoit leur „ intention; puis qu'au même tems que le „ Marquis disoit à Brusselles, qu'il avoit le „ pouvoir de traiter, & que la faculté de se „ subdéléguer quelcun, y étoit comprise; „ avoit choisi le lieu d'Aix la Chapelle, pour y „ faire l'Assemblée, comme prêt à s'y rendre, ou „ d'y envoyer un Subdélégué, selon la qualité des „ Personnes: Que le Roi avoit nommé Colbert, „ pour lequel le Nonce du Pape avoit demandé, „ dès le 14. du Mois précédent, un Passeport, „ qui n'arrivoit point: Que cependant les „ Ministres de Madrid, à la source des résolutions „ de la Cour d'Espagne, disoient publiquement, „ & l'écrivoient en tous lieux, que le „ Plein-pouvoir qui avoit été adressé au Mois d'Août „ (de l'année passée) ne subsistoit plus, il y avoit „ long-tems: Que le Marquis, selon les mêmes, „ étoit inexcusable d'avoir nommé la Ville d'Aix „ la Chapelle, contre ses ordres, & contre la „ déclaration de la Reine, qui avoit dit qu'elle „ ne vouloit traiter la Paix, qu'à Rome, ou à „ Venise, ou aux Pirenées: Que l'inconstance „ du Marquis avoit coûté la Franche-Comté au „ Roi son Maître: Que ses inégalitez ne „ devoient néanmoins pas empêcher, qu'on ne „ traitât de la paix, les mois suivans: Qu'en „ demandant une Trêve, on ne pensoit qu'à „ mettre à couvert les Places des Espagnols: Que „ cependant le Roi vouloit bien défendre à „ ceux, qui commandoient ses Troupes, d'attaquer, „ pendant le Mois de Mars, aucune Place, ou „ Poste

(1) Lettre de De Lionne du 3. de Fevrier.

(2) Lettre du 10. de Fevrier 1668.

(3) Lettre de D'Estades du 16. de Fevrier.

(4) Voyez-le dans le VI. Tome des Lettres de D'Estades p. 260.

1668. „ Poste fortifié des Espagnols : Qu'il ne vou-
 „ droit pas, que Colbert entrât en négociation a-
 „ vec le Subdélégué du Marquis; si ce dernier n'a-
 „ voit pas le pouvoir d'en envoyer un.

„ Cependant (1) au Mois de Mars, les Fran-
 „ çois firent une entreprise sur la Ville de Genap,
 „ en Brabant, qu'ils attaquèrent selon les formes,
 „ & qu'ils réduisirent à se rendre le 15. de ce Mois,
 „ par une grande brèche, qu'ils y avoient faite.
 „ Le Gouverneur des Pais-Bas s'en plaignit, avec
 „ beaucoup de chaleur, comme si les François a-
 „ voient rompu la Trêve; mais ces derniers pré-
 „ tendoient, que la suspension d'armes étoit expi-
 „ rée au 1. de Mars. Cependant le Chevalier
 „ Temple avouë qu'il ne voyoit pas comment le
 „ Roi son Maître, & les Etats Généraux pour-
 „ roient se dispenser de demander, que cette Pla-
 „ ce fût rendue aux Espagnols; puis que, sans
 „ cette restitution, on ne croiroit pas qu'ils eussent
 „ parlé sincèrement, lors qu'ils disoient qu'il y a-
 „ voit eu du mal-entendu, dans les ordres; puis
 „ qu'ils avoient continué le siège, jusqu'au huitié-
 „ me jour, après la Trêve accordée à Paris. Mais
 „ les lenteurs des Espagnols, & le peu de foin du
 „ Gouverneur avoient été cause, que les François
 „ les traitoient de haut en bas.

„ Van Beuning & Trevor reçurent encore une
 „ autre réponse à leur Mémoire, laquelle étoit
 „ datée du 9. de Mars. Sa Majesté Très-Chré-
 „ tienne y répondoit „ qu'Elle n'auroit jamais rien
 „ de plus à cœur, que de tenir sa parole, en
 „ toute occasion; & qu'elle avoit fort présent
 „ à sa Mémoire, que dès le Mois de Septem-
 „ bre passé, sur les ouvertures & les prieres
 „ qui lui furent faites, par les Etats Généraux,
 „ & muë d'ailleurs du sincere desir, qu'Elle a
 „ toujours eu du rétablissement du repos pu-
 „ blic, Elle consentit que toute la satisfaction,
 „ qu'Elle prétendoit avoir, à raison des Droits
 „ échus à la Reine, par le décès du Roi &
 „ de la Reine d'Espagne, ses Pere & Mere,
 „ fût retranchée & réduite, en considération
 „ même de ce que Sa Majesté demandoit, en
 „ faveur du Portugal, à des conditions d'un ac-
 „ commodement, réglées par les principaux
 „ Ministres des Etats, & jugées équitables &
 „ fort moderées; lesquelles conditions étoient
 „ que l'Espagne, par un Traité de Paix, cé-
 „ dât en bonne forme à Sa Majesté ou toutes
 „ les Conquêtes, que ses Armes avoient faites
 „ au Pais-Bas, pendant la Campagne, & dont
 „ Elle se trouvoit en possession, ou bien le
 „ Duché de Luxembourg; ou, en sa place, la
 „ Franche-Comté, Cambrai & le Cambresis,
 „ Douai, le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer,
 „ Bergue, Furne, Link, & toutes leurs ap-
 „ partenances & dépendances; Sa Majesté resti-
 „ tuant, en ce second cas, à l'Espagne les au-
 „ tres conquêtes, qu'Elle avoit faites en cette
 „ Campagne; bien entendu que les Fortifica-
 „ tions de Charleroi seroient démolies, avant la
 „ restitution, & que l'Espagne auroit le choix
 „ d'accepter l'une ou l'autre de ces Alternati-
 „ ves, & que Sa Majesté donnât sa Parole Roya-
 „ le de se contenter, de l'une des deux jusqu'à
 „ la fin de Mars.

„ Sa Majesté n'avoit pas moins présent à la
 „ Mémoire qu'avant sa marche, vers la Fran-
 „ che-Comté, Elle avoit écrit au Pape & à
 „ plusieurs Rois, Princes & Potentats, dont
 „ Elle avoit accepté la médiation, que quelques
 „ progrès, que ses Armes pussent faire; Elle

„ n'en prendra pas occasion de grossir les condi- 1668.
 „ tions des deux alternatives, auxquelles elle
 „ avoit consenti, pour le tems marqué.

„ En conséquence de cela, Sa Majesté vou-
 „ lant inviolablement accomplir ses Paroles Roya-
 „ les, Elle déclaroit de nouveau à Van Beuning
 „ & à Trevor, que nonobstant la conquête, que
 „ ses armes avoient faite depuis de toute la Fran-
 „ che-Comté, elle se tenoit dans les mêmes senti-
 „ mens; & dans ce dont Elle étoit convenue, dès le
 „ Mois de Septembre dernier, jusqu'à la fin de
 „ Mars, de se contenter pour sa satisfaction, de
 „ celle des Alternatives, que l'Espagne voudroit
 „ céder.

„ Cependant comme Van Beuning & Trevor a-
 „ voient remis, depuis le 8. de ce Mois, la Copie
 „ d'un Ecrit signé à Bruffelles, le 4. par le Marquis
 „ de Castel-Rodrigo, disant avoir un pouvoir de
 „ la Reine d'Espagne, sa Maîtresse; par lequel E-
 „ crit, il acceptoit l'alternative purement & sim-
 „ plement, comme on la lui a proposée; dont Sa
 „ Majesté auroit beaucoup de joie, si cette accep-
 „ tation se trouvoit sincere, dans la suite; qu'il a-
 „ voit déjà nommé des Commissaires, pour traiter
 „ de sa part, avec Van Beuning & le Chevalier
 „ Trevor, afin qu'on pût conduire promptement
 „ à sa conclusion ce grand Ouvrage de la Paix, de-
 „ sirée toujours de Sa Majesté, avec passion & sin-
 „ cerité.

„ Depuis ce tems, il n'y eut que de la défiance
 „ de toutes parts. La France soupçonnoit les Es-
 „ pagnols de mauvaise foi, comme s'ils n'avoient
 „ d'autre dessein, que de laisser faire leur Gouver-
 „ neur des Pais-Bas, & de gagner du tems; pour
 „ le defavouer ensuite, s'il faisoit un Traité, qu'on
 „ n'approuvât pas à Madrid. Le Marquis de Cas-
 „ tel-Rodrigo ayant accepté l'Alternative, en gé-
 „ neral, sans dire quelle partie de l'Alternative il
 „ acceptoit, sembloit délibérer sur le Parti qu'il
 „ prendroit, ou attendre des Ordres de Madrid.
 „ Les Espagnols ne se fioient nullement aux Fran-
 „ çois, dans la pensée, où ils étoient, que le Roi
 „ de France pensoit encore à de nouvelles Conquê-
 „ tes. Le même Prince soupçonnoit, de son côté,
 „ les Etats d'avoir dessein d'employer la force, dans
 „ les Pais-Bas; s'il ne faisoit pas ce qu'ils souhai-
 „ toient, parce qu'ils avoient pris des Troupes de
 „ la Maison de Lunebourg à leur service. Les Etats,
 „ de leur part, craignoient, que les Espagnols ne
 „ succombassent sous la Puissance de la France, &
 „ parloient de faire avancer des Troupes dans le
 „ Brabant. Chacun faisoit des Projets, qu'il se
 „ proposoit d'exécuter, si les affaires ne tournoient
 „ pas avantageusement pour lui. On verra l'embar-
 „ ras, auquel on étoit, par les Lettres de De Lion-
 „ ne & de D'Estrades, & par celles du Chevalier
 „ Temple; depuis le Traité de la Haie, jusqu'à la
 „ conclusion de celui d'Aix la Chapelle. On ne
 „ fauroit entrer en aucun détail, sans être trop long.
 „ On ne fera que mettre, en abrégé, les Articles,
 „ qui furent acceptez & signez dans la Ville d'Aix.
 „ Mais il faut auparavant dire quelque chose de
 „ deux Traitez, qui se firent avant celui-là, & qui
 „ sont remarquables. Le premier fut conclu à la
 „ Haie, & contient un engagement de quelques
 „ Villes Espagnoles aux Etats Généraux, pour la
 „ somme de deux millions de Florins, monnoie de
 „ Hollande, dont le Roi d'Espagne s'obligeoit de
 „ payer cinq pour cent d'intérêt aux Etats, jusqu'à
 „ ce qu'il rendit le Capital. Il étoit porté, entre
 „ autres choses, auxquelles on ne s'arrête pas; Qu'il
 „ en seroit passé une Obligation, en bonne forme,
 „ par D. Estevan de Gamarre, & qu'elle seroit ra-
 „ tifiée par le Marquis de Castel-Rodrigo, & ensui-
 „ te

(1) Lettre de Temple sur cette année.

1668.

te par le Roi d'Espagne; ou par la Reine-Mere, au nom de son fils : Que la Cour de Madrid en feroit payer annuellement les intérêts échus, par Gamarre; ou par tel autre Ministre, que Sa Majesté voudroit autoriser : Que si la présente indisposition du Roi, ou quelque autre difficulté, qui surviendroit, empêchoit que l'on ne pût payer les Interêts, avec la ponctualité requise, pour la conservation du crédit des Provinces (*qui devoient elles-mêmes payer l'interêt aux Particuliers, de qui les Etats empruntoient cette somme*) Leurs Hautes Puissances pour faciliter cette levée, & pour la sûreté de ceux qui confieroit leurs deniers, en un cas non attendu, s'engageroient, dès-lors, d'interposer leur crédit, pour la levée du Capital; dont celui, qui seroit autorisé par le Roi, auroit besoin, pour le paiement des intérêts échus, & cela de telle maniere, qu'il y auroit aussi sûreté pour ceux qui prêteroient leur argent, tant pour le Capital & les Interêts, que pour les deux millions de Francs, & leurs Interêts.

On convint, que comme on étoit en négociation avec les Plénipotentiaires du Roi de Suede, pour faire en sorte que ce Monarque, celui de la Grande Bretagne, & Leurs Hautes Puissances agissent de concert; & que peut-être il faudroit payer quelques subsides au Roi de Suede, & à d'autres Princes ou Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique; si Leurs Hautes Puissances venoient à le promettre, elles le feroient encore sur le compte de Sa Majesté Catholique; par maniere d'interposition de leur crédit, & au même intérêt, que ci-dessus; comme en effet ils feroient toucher à Gamarre, ou à tel autre, que le Roi d'Espagne autoriseroit pour cela, ce qu'il auroit à payer, pour des munitions de guerre, ou d'autres Denrées; pourvu que Leurs Hautes Puissances ne fussent pas plus obligées à l'égard des Subsides, qu'à l'égard des Munitions; sans un consentement plus exprès, d'excéder la somme de deux autres millions en Capital, avec ce qui seroit requis, pour le paiement des intérêts.

Que pour recevoir cet argent, comme pour en passer des obligations, ou des quittances, & outre cela pour en payer les intérêts, en leur tems; Sa Majesté établiroit le Ministre, qu'elle tiendroit à la Haie, auprès des EE. GG.

Que pour la sûreté des payemens, dont on a parlé, & des déboursémens, que les Etats auroient faits, on mettroit, entre leurs mains les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, de Navagne, de Stévenswart, Venlo, avec le Fort situé de l'autre côté de la Meuse, Gueldre, le Fort Isabelle & St. Donas, dix jours après la signature de ce Contrat, ou plutôt, s'il étoit possible: Que ces places seroient conséquemment occupées, par les Gouverneurs, Commandans & Garnisons de Leurs Hautes Puissances, avec tous les Droits, qui appartiennent aux Seigneurs Engagistes; Bien-entendu que Leurs Hautes Puissances, ni leurs Gouverneurs ou Commandans de ces Places ne se mêleroient, en aucune maniere, d'y créer les Magistrats, ou Officiers de Police, ni de ce qui regarde le Gouvernement Civil, ni la Justice, tant des Villes, que du Plat-Païs; mais en laisseroient le soin au Stadthoudre, & Capitaine Général de Sa Majesté, & aux Officiers & Magistrats des lieux: Que cet engagement dureroit, jusqu'à ce que le Capital & les Interêts échus, & courans eussent été remboursés, & que Leurs Hautes Puissances fussent déchargées de l'interposi-

Tome III.

tion de leur Crédit, & qu'ils eussent de plus reçu les deniers, qu'Elles auroient dépensés, pour le renfort & la défense des Places & des Forts; soit pour les vieux Ouvrages réparés, soit pour les nouveaux, qu'on y auroit ajoutés; à quoi il faudroit joindre la dépense de l'Artillerie, des Munitions, & des autres besoins Militaires, pour la défense des Places, qui auroient été employez, ou perdus: Que pour ce qui regardoit les Garnisons, qui seroient entretenues, dans ces Places, les Provinces Unies les payeroient. & qu'on ne mettroit à compte à Sa Majesté, que seize Compagnies d'infanterie, en tout, chacune de quarante-huit hommes, suivant la solde ordinaire des Provinces Unies; savoir, à raison de treize-cent-soixante, & onze francs, pour quarante-deux jours, durant la Guerre; & que s'il arrivoit que ce gage continuât encore, pour quelque tems, après la fin de la Guerre, alors on ne compteroit que huit Compagnies de cette sorte, à la charge de Sa Majesté, le reste de la Garnison demeurant à la charge de LL. HH. PP.

Que les Villes, les Forts & les Places, qui seroient en gage, entre les mains des Etats, seroient pourvues & munies des Canons, Poudre & autres Munitions de Guerre, qui s'y trouvoient alors; dont il seroit fait un Inventaire, afin qu'on en répondit, lors que ces Places seroient rendues à S. M. C.

Que toutes les Troupes, qui s'y trouvoient alors, en vuideroient, afin que les Gouverneurs, les Commandans & autres Officiers des Etats y pussent commander; en y formant & ouvrant les Portes, en y posant des Sentinelles, en y faisant la Ronde, en y donnant les Ordres, en y exerçant la Justice & la Discipline Militaire, & en veillant à la garde & à la sûreté de ces Places. Qu'ils entretiendroient bonne correspondance, avec le Stadthoudre (ou Lieutenant) de Sa Majesté, dans le Quartier de la Gueldre, qui est au-delà de la Meuse; & lequel seroit sa résidence ordinaire à Ruremonde: Que les Gouverneurs & les Commandans des Places engagées, donneroient toute l'assistance nécessaire aux Receveurs de Sa Majesté, pour lever les Droits Domaniaux ordinaires, sur ces lieux.

Que les Etats Généraux s'engageroient de la meilleure forme, qu'il se pourroit, à bien défendre ces Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureusement contre tous ceux, qui y voudroient tenter quelque chose; comme ils le feroient à l'égard des Places Frontières, ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puissances. Qu'ils les tiendroient toujours pourvues, d'une bonne & suffisante Garnison; auxquelles fins Sa Majesté faciliteroit, autant que faire se pourroit, le passage de leurs Troupes, pour se rendre dans ces Places, au travers de ses Terres, en allant, ou en venant, & même; si on le requeroit, leur donneroit des Commissaires, pour régler leurs logemens.

Que si avec la communication & délibération du Député, du Stadthoudre, ou du Plénipotentiaire du Roi, on trouvoit à propos de faire de nouveaux Ouvrages à quelque Place, de réparer les anciens, d'y construire des Magasins ou de pourvoir ceux, qui étoient déjà bâtis, de nouvelles munitions; Leurs Hautes Puissances donneroient, avec la communication, & en présence du Stadthoudre, ou de son Commissaire, ces mêmes choses, au rabais, à celui qui en demanderoit le moins; & qu'on en useroit de même, à l'égard de tous les achats nécessaires, & cela en présence du Lieutenant du Roi, ou de son Commissaire.

F f 2

153

1668. re; en sorte que tout se fit avec sa connoissance & en sa présence.

Que le Magistrat des Places, comme aussi leurs Gouverneurs & les Commandans, tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garnison, outre le serment qu'ils devoient au Roi, & aux Etats Généraux; promettoient, par un serment solennel, prêté entre les mains des Commissaires choisis, de part & d'autre, de maintenir, de tout leur pouvoir, les Droits de Sa Majesté, comme vraie Propriétaire, & ceux des Etats, comme Engagistes, & de garder les Places, chacun pour soi, au profit de Sa Majesté, qui en devoit devenir de nouveau la Maîtresse, par la restitution des sommes empruntées, & le paiement des intérêts, & pour Leurs Hautes Puissances, à qui ces Places auroient été laissées pour gage, jusqu'au remboursement.

Que les Gouverneurs, ou Commandans, avec leurs Garnisons pourroient y faire l'exercice de la Religion Réformée, comme en Hollande, sans tumulte, ni insulte; & que de leur côté ils ne feroient aucune raillerie, ni scandale, ni ne donneroient aucun empêchement aux Ecclesiastiques Romains, dans l'exercice de leur Religion; sous peine d'être punis, selon l'exigence du cas, par le Magistrat de Police, ou par le Commandant de la Garnison.

Que les Gouverneurs & les Commandans seroient fournis de Maisons, pour loger, & les Soldats de Barragues. Que l'on fourniroit à la Garnison, de la part du Roi, des vivres à un prix raisonnable, & qu'on leur assigneroit des Magasins, pour les grains, dont ils auroient besoin, & pour y mettre des tourbes.

Que dès que les sommes empruntées, avec les intérêts, seroient payées; les Places seroient rendues au Roi, & évacuées; & que S. M. Impériale, le Roi de la Grande Bretagne & le Roi de Suede seroient Garants de cet Article &c.

En voila assez, pour donner une juste idée de cette sorte de Traitez. Celui-ci fut signé à la Haie, le 9. d'Avril, par D. Estevan de Gamarra, & par sept Commissaires des Etats. Il y eut un Article séparé, par lequel il étoit dit, que les Etats ne seroient pas obligés de faire compter l'argent, dont il s'agissoit, avant que le Traité, qui se faisoit à Paris, par Van Beuning & par le Chevalier Trevor, fût signé par le Marquis de Castel-Rodrigo.

Cependant Van Beuning (1) écrivit peu après de Paris au Marquis, que le Roi de France ne voulant pas, que la suspension durât au-delà du 10. d'Avril, après quoi il se dispoit à marcher à Brusselles, avec trois Corps d'Armée; de sorte qu'il jugeoit, qu'il faudroit y envoyer incessamment quatorze-mille Fantassins, & quelque Cavalerie, pour mettre Brusselles à couvert. On ne suivit pas le Conseil de Van Beuning, mais on résolut de faire marcher les Troupes de l'Etat sur les Frontieres du Brabant, & de mettre en mer le nombre de Vaisseaux, dont on étoit convenu avec l'Angleterre.

D'Estrades ne manqua pas de se plaindre des préparatifs & des procédures des Etats, qu'il soutenoit être directement contre la bonne foi, & l'Alliance qu'ils avoient avec la France. De Witt & les Députés des Etats lui répondirent, que le Roi Très-Chrétien connoitroit, par la suite, qu'ils ne faisoient rien, que pour assurer la Paix, & que quelque Traité qu'ils fissent, il n'auroit pas lieu; le Roi leur donnant le tems

de forcer les Espagnols d'accepter l'Alternative, 1668. ainsi que Sa Majesté en seroit assurée par Van Beuning.

En ce même tems-là, Van Beverning fut envoyé à Aix la Chapelle, avec ordre de s'entendre avec Colbert, Plénipotentiaire de France, qui devoit s'y rendre, dès qu'il auroit reçu un Passeport de Brusselles.

L'Ambassadeur de France se plaignit fort au Pensionnaire de Hollande, de ce que les Etats Généraux avoient signé le Contract, dont on a parlé; touchant l'engagement de quelques Villes de Gueldre aux Etats Généraux, qui avoient auparavant refusé cela aux Espagnols. D'Estrades prétendoit, que c'étoit une infraction au Traité de l'an MDCLXII. que de donner aux ennemis de la France quelque secours, tel qu'étoit la faveur que les Etats faisoient aux Espagnols, à qui ils prêtoient de l'argent, & gardoient les Places. De Witt lui répondit, qu'il n'avoit pas sujet de se plaindre, puis qu'on n'avoit pas voulu signer ce Traité, sans des Articles séparés, qui porteroient que ce Traité seroit nul, jusqu'à ce que Castel-Rodrigo eût signé l'Alternative, & exécuté ce qu'il avoit promis; outre que les Etats avoient déclaré, qu'ils ne donneroient aucune assistance d'argent, de Troupes, ou de munitions de Guerre, qu'ils n'eussent signé le Traité, qui devoit se faire à Aix la Chapelle. Il sembloit, en effet, que les Espagnols devoient bien voir, que les Propositions, qu'ils faisoient aux Provinces Unies, pour avoir d'eux de l'argent, des Munitions & des Troupes, n'étoient nullement propres à les engager à se déclarer pour eux, contre la France. Mais il valoit mieux, pour les Etats, qu'il y eût la barriere des Villes Espagnoles, telle qu'elle étoit, que s'il n'y en avoit point du tout. Il ne falloit qu'un Roi à l'Espagne, qui eût plus de vigilance, de conduite & de courage; pour faire voir à la France, que la Monarchie ne laissoit pas d'être formidable. Quoi qu'il en pût être, il étoit nécessaire de profiter des Espagnols, autant qu'il étoit possible, pour arrêter, au moins quelque tems, l'impetuosité de la France.

D'Estrades répliqua au Pensionnaire de Hollande, que la conduite des Etats avoit été si extraordinaire, en ce qui s'étoit passé, depuis huit mois, sur cette matière; qu'il ne pouvoit pas se fier à ce qu'il lui avoit dit, mais seulement en juger, par les effets; qu'il pourroit y avoir d'autres Articles séparés, entre les Espagnols & les Etats, qui détruisissent ceux, qui paroissent; qu'il ne voyoit point de nécessité de signer ce Traité, après que les Etats avoient résolu de ne le pas faire; qu'il suffiroit de dire à D. Estevan de Gamarra, & d'écrire au Marquis de Castel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune assistance, soit d'argent, d'hommes, ou de Munitions de Guerre, que le Traité projeté du Roi de France, touchant l'Alternative, ne fût signé, & que les Etats ne feroient aucun pas, qui pût donner de l'ombrage au Roi: Qu'il lui sembloit que, par ce moyen, ils pouvoient beaucoup mieux ôter à la France les ombrages, qu'elle avoit sujet de prendre de tant de Traitez, Lignes & Liaisons recherchées, avec des Princes & des Rois, sans la participation de Sa Majesté: Qu'il auroit bien de la joie, si Van Beuning disoit quelque chose de plus à Sa Majesté, qui la satisfît: Qu'il voyoit, avec grand regret, après les avances, que le Roi faisoit, pour donner la paix à la Chrétienté, que les Etats reculassent, en faisant des démarches contraires aux intérêts de la France: Qu'il souhai-

(1) Lettre du Comte D'Estrades du 12. d'Avril.

1668. haitoit qu'ils eussent une prompte réponse de Brusselles & d'Angleterre, sur le Projet, & qu'elle fût conforme aux Propositions de Sa Majesté, afin de terminer toutes choses; puis qu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération du Roi, de s'être relâché, jusqu'à la fin de Mai, ce que Sa Majesté avoit bien voulu qu'on communicât en secret au Pensionnaire, quoi qu'il n'eût pas voulu le dire à Van Beuning: Que c'étoit à lui à ménager les bonnes dispositions, où Sa Majesté étoit, pour cette Paix tant désirée: Que s'il persistoit à demander un terme plus long, que celui de la fin de Mai, il lui disoit, par avance, que c'étoit gêner les affaires: Que ce tems étoit assez long, pour avoir la Ratification d'Espagne, en cas que les Espagnols voulussent la Paix, & que le Roi ne se laisseroit point aller à des complaisances, contre son propre intérêt, & profiteroit de l'occasion, qu'il avoit d'avoir ses armées en campagne: Qu'enfin De Witt seroit le premier à se repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; qu'il ne trouveroit pas tant de facilité, qu'il croyoit, à faire signer le Comte de Bergeik, & que l'intention des Espagnols n'étoit pas sincère, pour la paix.

Le Pensionnaire répondit, en général qu'il ne doutoit pas, que le Roi ne fût satisfait de ce que Van Beuning lui diroit, & assura l'Ambassadeur, que l'intention des États étoit bonne & sincère, & que la Province de Hollande seroit toujours ferme & inséparable de l'intérêt du Roi.

Ce fut-là ce que D'Estrades & De Witt dirent entre eux, en deux Conférences. Il est étonnant, que le Roi de France fût surpris de la lenteur des Espagnols, qui leur est naturelle, & par laquelle ils obtiennent souvent, ce que les Nations plus impatientes ne sauroient obtenir; mais qui ne sert aussi souvent de rien, à parvenir à leurs fins. D'ailleurs, en cette occasion, il fallut du tems, pour que la Triple Alliance fût non seulement conclue, mais encore en état d'agir, contre la France, s'il en étoit besoin.

Il se fit, en ce dernier Royaume, (1) dès la fin du Mois de Février, un Projet de Traité, entre la France & les États Généraux des Provinces Unies; que l'on remit à Van Beuning, pour l'envoyer aux États de Hollande, comme il le fit. Les Provinces trouverent, qu'il y avoit deux choses contraires au Traité fait avec l'Angleterre, sur la fin de Janvier, & dont on a parlé ci-dessus. Néanmoins De Witt & la Province de Hollande, furent d'avis de passer cela & d'envoyer le Projet; tel qu'il étoit, par un Courrier exprès, à leurs Députés à Brusselles, pour le présenter à Castel-Rodrigo, & le presser de le signer, comme étant relatif à l'Alternative; ce qui fut exécuté, après bien des contestations. Le Pensionnaire dit que, vû la disposition des esprits, s'il eût été à la place de Van Beuning; il eût prié De Lionne d'agréer que lui & le Chevalier Trevor pussent dire, qu'ils avoient présenté ce Projet, comme ayant été dressé par eux, & que De Lionne leur eût répondu, qu'il avoit fait ce qu'il avoit pu, pour le faire agréer au Roi; & que ce Projet ayant été envoyé aux États, comme leur Ouvrage, auroit passé, sans opposition. Mais comme il venoit de la part du Roi, les Députés des Provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise, de Gronin-

gue & d'Overyssel, avoient tout aussi-tôt formé 1668. des difficultez, & demandé que l'on s'informât de l'intention du Roi d'Angleterre, & celle des Espagnols. Tout ce que De Witt put obtenir fut de faire résoudre, par la Hollande, que ce Projet seroit envoyé à Brusselles, aux Députés de l'État; comme bon & se rapportant à l'Alternative, & qu'on dépêcherait un Courrier au Roi d'Angleterre, pour le prier de l'agréer.

De Witt jugeoit, qu'on seroit mieux passer ces sortes de choses, si le Roi de France tomboit d'accord de suspendre toutes les hostilités, jusqu'à la fin de Mai; & que si l'on n'avoit pas signé le Traité & sa Ratification, à cause de quelques contestations, qui pouvoient arriver, le Roi donnât aux Espagnols quinze jours de tems; pour entrer en leur País, avec les Anglois, les attaquer, & leur faire savoir, que ce seroit parce que leur Ratification ne seroit pas venue, en bonne forme, & qu'ils s'obligeroient au Roi de lui faire avoir l'autre Alternative, qui lui étoit plus avantageuse; sans qu'il fût plus long-tems au choix des Espagnols, de demander l'autre.

Le Pensionnaire croyoit que, si les Espagnols n'envoyoient pas la Ratification, qu'on leur demandoit, le Roi de France & les États pourroient entrer de concert, sur les Terres de l'Espagne, pour les conquérir; après être convenus de la manière, dont ils les attaqueroient, & dont ils les partageroient, ou les feroient cantonner, pour en former une République, avec laquelle les deux Puissances seroient alliées. De Witt avoit déjà eu cette pensée, long-tems avant que la France eût attaqué les Espagnols. Il n'est pas facile de dire s'il parloit sérieusement, ou si ce n'étoit que pour amuser la France.

Le Traité entre la France, l'Angleterre, & les Provinces Unies se conclut enfin, & fut signé le 15. d'Avril. Comme il n'est pas long, & qu'il a quelque chose de singulier, on le mettra ici presque entier.

„ Le Roi de la Grande Bretagne, & les États
 „ Généraux des Provinces Unies ayant envoyé à
 „ la fin du Mois de Février, les Srs. Van Beuning
 „ (*comme Ambassadeur Extraordinaire, ce qui fait qu'il est nommé le premier*) & Trevor
 „ (*Envoyé Extraordinaire, ce qui faisoit qu'il étoit nommé le second*) auprès du Roi Très-Chrétien, pour lui offrir de s'employer pour le rétablissement du repos public; le Roi Très-Chrétien recevoit agréablement les offres du Roi de la Grande Bretagne & des États, & déclaroit aux Srs. Van Beuning & Trevor, qu'en considération de leurs Maîtres, il persisteroit à se contenter de faire la Paix; sur le fondement de l'une des deux Alternatives, sur lesquelles il s'étoit déjà expliqué, à la fin de la Campagne de l'année passée; savoir, ou de la cession que les Espagnols lui feroient des Places, des Forts & des Postes, qu'il avoit pris, pendant cette Campagne, avec toutes les Dépendances: ou bien d'un équivalent, qui consisteroit en la cession de la Franche-Comté (ou, si l'on aimoit mieux du Duché de Luxembourg) de Cambrai & du Cambresis, de Douai, y compris le Fort de Scarpe, d'Aire, de St. Omer, Bergue, Furne & Linck, avec leurs Dépendances.

„ Qu'il étoit arrivé depuis que, par les soins & par les offices du Roi de la Grande Bretagne & des États, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de son Plein-Pouvoir de traiter la Paix, avoit accepté, au nom du Roi Catholique, le premier

(1) Lettre de D'Estrades du 5. d'Avril.

1668. „ Membre des deux Alternatives, & déclaré d'être prêt de signer, ou faire signer par ses Subdéléguez un Traité de Paix, conforme au Projet, qui lui avoit été présenté par les Ministres du Roi de la Grande Bretagne & des Etats, qui étoient à Brusselles; en suite de quoi, les Sr. Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires, voyant la chose si bien acheminée, avoient fait de vives instances à Sa Majesté Très-Chrétienne, de vouloir consentir à une suspension d'Armes, jusqu'à la fin de Mai prochain; afin de donner un tems convenable pour achever ce Traité, selon les formes accoutumées; & Sa Majesté avoit déclaré que dans l'état présent des affaires, Elle ne pouvoit l'accorder, sans se faire des préjudices extrêmes; à moins que le Roi de la Grande Bretagne, & les Etats ne lui donnassent toutes les sûretés, qu'il jugeroit lui être nécessaires, pour l'infaillible succès de l'affaire, selon les conditions exprimées, & dans le tems marqué; & les Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires, ayant là-dessus offert à Sa Majesté Très-Chrétien, que les Etats lui seroient garants des paroles, qu'ils lui avoient portées de la part du Marquis de Castel-Rodrigo, sur l'acceptation du premier Membre de l'Alternative, & dit que, par cette Garantie, ils avoient pouvoir de promettre ce que Sa Majesté demandoit; le Roi Très-Chrétien avoit là-dessus député les Srs. *le Tellier*, & *Colbert*, pour traiter avec les Srs. *Van Beuning* & *Trevor*, munis aussi d'un semblable pouvoir; pour convenir des sûretés & des moyens, les plus sûrs & les plus prompts, afin de parvenir à la Paix.

Après plusieurs Conférences, que les Plénipotentiaires eurent ensemble, ils convinrent enfin des Articles suivants: „ I. Que le Traité de Paix, entre la France & l'Espagne, seroit fait conformément à ce Projet, qui avoit été remis entre les mains de Van Beuning & de Trevor, & que la Ratification d'Espagne seroit envoyée à S. Germain en Laye, à Sa Majesté Très-Chrétien, dans le dernier jour de Mai prochain; comme le même Roi seroit remettre sa Ratification, dans le même jour, le dernier de Mai, entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plutôt, si faire se pouvoit. II. Que le Roi Très-Chrétien accorderoit de sa part une cessation, de toutes sortes d'entreprises & d'attaques, sur les Places fortes de l'Espagne, à condition du réciproque des Espagnols, & cela jusqu'au dernier de Mai, inclusivement. III. Qu'en cas que, contre toute attente, l'Espagne manquât de faire la Paix selon ce Projet, ou que la Ratification n'eût pas été remise, à S. M. Très-Chrétienne n'étant plus alors tenue de faire la Paix, aux conditions alternatives; Sa Majesté déclaroit néanmoins qu'Elle se contenteroit encore de faire la Paix, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions des deux nouvelles Alternatives, dont le choix seroit laissé au Roi d'Espagne, savoir, ou de la cession des Conquêtes de la Campagne de l'Été précédent, en y ajoutant la cession de la Franche-Comté, avec Cambrai & le Cambresis; ou de la cession de l'Équivalent déjà marqué, en y ajoutant la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de l'Île, ou de Tournai. IV. Que si la Paix n'étoit pas faite, ni les Ratifications fournies, dans le tems marqué, par la faute de l'Espagne, & que le Roi Très-Chrétien attaquât alors, après le terme de la suspension expiré, les Espagnols, pour tâ-

cher de les contraindre à la Paix, aux conditions de l'une des deux nouvelles Alternatives; le Roi de la Grande Bretagne & les Etats seroient obligés de mettre en effet la promesse contenue, par leur Garantie, dont il a été parlé ci-dessus, & employer par conséquent toutes leurs forces, par Mer & par Terre; pour obliger l'Espagne à faire la Paix aux conditions, que l'on a dites. V. Qu'en cas que la Paix n'eût pas pu se faire, pendant les Mois de Juin & de Juillet, aux conditions proposées, par la faute de l'Espagne; leurs Majestés les Rois de France & de la Grande Bretagne, & les Etats conviendroient alors ensemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront plus propre, pour terminer la Guerre. VI. Qu'afin que, dans l'emploi des armes de leurs Majestés & celles des Etats, on pût éviter les inconveniens, par la concurrence des entreprises, dont chaque partie pourroit vouloir avoir la direction; on conviendrait que les Armes du Roi Très-Chrétien se contien-droient à agir au Midi des Rivieres & Canaux, qui passent par les Villes & les Places suivantes; savoir Argentau, Navage, Maastricht, Hall, Diest, Sichem, Arschot, Malines, Rupeimonde, Dendremonde; Gand, Plassendal & Ostende, & n'attaqueroient aucune de ces Places, ou Villes: Que les armes de l'Angleterre & des Etats s'abstiendroient d'agir, au-delà des mêmes Rivieres & Canaux, & n'attaqueroient aucunes Places & Villes situées au Nord. Ces Articles furent signés par *Le Tellier*, *De Lionne*, *Colbert*, *Van Beuning* & *Trevor*, le 15. d'Avril. Ils s'engagerent de fournir la Ratification de ce Traité, dans le dernier du Mois, ou plutôt, s'il se pouvoit.

De Lionne (1) en envoya quelques Copies à D'Estrades, & lui dit en même tems, qu'il y auroit beaucoup de choses à dire sur la précipitation; avec laquelle, on avoit conclu en Hollande, le Traité de l'engagement des Places (de la *Gueldre*) d'autant plus que Van Beuning, auquel De Witt, en parlant de cette affaire à D'Estrades, s'étoit remis de satisfaire le Roi, n'avoit rien dit, qui approchât, tant soit peu, de cette satisfaction. Néanmoins, ajoutoit *De Lionne*, pourvu que nôtre Traité soit ratifié, par l'Angleterre & par les Etats, & que ceux-ci ne fournissent aucunes Troupes, ni aucun argent aux Espagnols, comme De Witt vous en a assuré & donné parole; il y aura lieu de se consoler de cette démarche des Etats.

Avant (2) qu'on eût conclu le Traité, qu'on vient de rapporter, les Etats rappellerent six-mille hommes, qu'ils avoient fait avancer jusqu'à Lillo, à deux lieues d'Anvers, dans le Camp de Berg-op-zoom. Le Corps placé si près des Places des Espagnols, & le Traité, qu'ils avoient fait, avec eux, de quelques Places de la Haute *Gueldre* marquoient assez la défiance, qu'ils avoient toujours eue de la bonne intention de la France, pour la Paix. Mais, si l'on en croit D'Estrades, ils avoient alors, & avec quelque confusion, qu'on n'en pouvoit user plus sincèrement, & plus généreusement que le Roi de France, en ce rencontre. Mais ils ne pouvoient guère douter, que la France n'en eût usé de la

(1) Dans une Lettre du 10. d'Avril.

(2) Lettre de D'Estrades du 26. d'Avril.

1668. forte, pour prévenir les suites de la Triple Alliance. Aussi les François n'avoient-ils fait cette démarche, que pour empêcher, que les Espagnols ne fussent plus fermes, pour la continuation de la guerre. L'Ambassadeur de France dit là-dessus, que les François ne pouvoient pas parler de même des Etats, & qu'il étoit certain qu'ils avoient pratiqué tous les Rois & tous les Princes, pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de l'excessive Puissance de la France; de sorte que si la grande prudence du Roi n'eût terminé les affaires, les Etats lui eussent attiré une terrible guerre sur les bras, & qu'ils auroient employé des sommes immenses, qu'ils avoient dans leur pais, pour la soutenir. Cela même fait voir que la générosité qu'il dit, que l'on reconnoissoit dans la conduite du Roi, étoit un effet de la crainte, où il fut de s'attirer trop d'ennemis sur les bras. „ Les choses, dit-il enco-

„ re, ont pris un meilleur chemin, & Sa Ma-
 „ jesté voit clairement, quelle sûreté il y a dans
 „ l'Amitié & dans l'Alliance des Etats; c'est-à-
 „ dire, qu'il ne la faut compter qu'autant que
 „ leurs intérêts s'y rencontrent. Mais les Etats
 „ ne recherchoient que leur conservation, & non
 „ de faire des conquêtes, & de s'aggrandir, comme
 „ faisoit la France.
 „ Un Ministre de la Grande Brétagne, (1) &
 „ qui étoit un très-habile homme, & sur les lieux,
 „ où il avoit observé de près la conduite des uns &
 „ des autres, en écrivit au Comte d'Arlington, Se-
 „ cretaire d'Etat du Roi de la Grande Brétagne. Je
 „ rapporterai son raisonnement, quoi qu'un peu
 „ long; parce que l'Histoire ne doit pas s'attacher
 „ aux seuls faits, mais qu'elle doit aussi représenter
 „ quand cela se peut, quelle étoit la disposition
 „ des Esprits; puis que c'est elle, qui est la source
 „ des actions. „ Vous aurez, dit-il, été surpris,
 „ aussi bien qu'on l'est ici & en Hollande, que
 „ le Marquis de Castell-Rodrigo ait depuis peu
 „ choisi l'Alternative, que la France lui offroit,
 „ après avoir employé assez de tems à en délibé-
 „ rer, pour avoir pû faire un meilleur choix.
 „ Car si l'Espagne avoit cédé la Franche-Comté,
 „ Cambrai, Aire & St. Omer; elle auroit don-
 „ né une bonne Frontiere à la France; mais elle
 „ en eût aussi gardé une très-bonne, pour la sû-
 „ reté du reste de ces Provinces, qui auroient
 „ été à couvert des deux côtez, au lieu qu'en
 „ cédant les dernières conquêtes, avec leurs dé-
 „ pendances, qui sont d'une très-grande étendue,
 „ & qui diminuent leur Territoire, dont
 „ ils auroient besoin, pour la subsistence de leurs
 „ Armées; ils ont laissé leur Frontiere ouverte,
 „ du côté de la Flandre, par la perte de Douai,
 „ de l'Isle & de Tournai; & de l'autre côté, par
 „ celle d'Ath & de Charleroi. Ainsi il ne reste
 „ aux Espagnols, pour places frontières de ce
 „ côté-ci, que les Villes de Louvain & de Brus-
 „ selles, qui sont toutes ouvertes; & de l'autre,
 „ celles de Gand & Bruges; & les François se
 „ font si bien frayez le chemin, dans le cœur du
 „ Pais, par leurs Conquêtes, qu'il ne faudra
 „ qu'une Campagne, pour s'emparer de tout le
 „ reste; si jamais l'Angleterre & la Hollande a-
 „ bandonnent la protection de l'Espagne.

„ Les Politiques disent à Bruffelles, que l'Es-
 „ pagne n'a pas voulu céder la Franche-Comté;
 „ parce que ses Rois auroient été obligez de re-
 „ noncer, en même-tems, au titre de Ducs de
 „ Bourgogne, qu'ils pourront retenir; sans com-

„ pter que, par cette cession, ils se feroient fer- 1668.
 „ mé la communication, qu'ils ont avec la Lor-
 „ raine, & en quelque maniere celle qu'ils ont
 „ avec l'Empire. A la vérité, cette dernière
 „ raison est de quelque poids; au lieu qu'il n'y
 „ a rien de solide, dans la première. Mais on
 „ n'a pas sujet de croire, que l'une ou l'autre
 „ de ces deux déterminèrent Castell-Rodrigo, à
 „ ce choix.

„ On pouvoit se souvenir, qu'après l'invasion
 „ que les François firent aux Pais-Bas; quand
 „ ils s'appergurent que le Roi d'Angleterre, &
 „ les Etats des Provinces Unies ne voyoient pas,
 „ sans chagrin, les progrès qu'ils faisoient, en
 „ ce Pais-là; ils déclarèrent aux Etats Géné-
 „ raux, qu'ils étoient tout-prêts à faire la Paix,
 „ avec l'Espagne, à condition que cette Cou-
 „ ronne renonceroit au Droit, qu'elle a sur leurs
 „ nouvelles conquêtes; ou bien celui qu'elle a
 „ sur la Comté de Bourgogne, Cambrai, Aire
 „ & St. Omer; & qu'ils lui laisseroient le choix
 „ d'une de ces Alternatives. Cette déclaration
 „ embarrassâ fort les Hollandois, qui étoient é-
 „ pouvantez du danger qui menaçoit la Flan-
 „ dre, & qui étant nouvellement reconciliez a-
 „ vec les Anglois, ne savoient pas comment ils
 „ prendroient cette invasion. Ils étoient enco-
 „ re dans cet embarras, quand le Roi d'An-
 „ gleterre envoya le Chevalier Temple, pour
 „ sonder l'intention des Etats, & bien-tôt après
 „ faire une Alliance, pour leur défense mutuel-
 „ le, & pour celle des Pais-Bas Espagnols. Le
 „ Roi vouloit agir de concert, avec les Etats,
 „ pour obliger la France à rendre à l'Espagne,
 „ tout ce qu'elle lui avoit ôté, soit par une
 „ Paix, soit en lui faisant la guerre. La Pro-
 „ vince d'Utrecht approuvoit cette résolution;
 „ mais les six autres Provinces & le Pensionai-
 „ re de Hollande étoient d'avis, que l'on obli-
 „ géât l'Espagne à accepter l'Alternative de la
 „ France, & la France à lui tenir sa parole.
 „ Ce fut là-dessus que se forma la Triple Allian-
 „ ce, dans laquelle le Roi d'Espagne, & les Et-
 „ tats Généraux avoient des vuës bien différen-
 „ tes. Les Etats n'avoient pas envie de rom-
 „ pre avec leur ancienne Alliée, pour lui faire
 „ la guerre avec l'Espagne leur ancienne Enne-
 „ mie & l'Angleterre, avec laquelle ils venoient
 „ seulement de se reconcilier. Ils comptoient
 „ que la Paix étoit infailible, en acceptant une
 „ des Alternatives. Ils étoient seulement en pei-
 „ ne de conserver les Pais-Bas Espagnols, pour
 „ leur servir de barriere, contre la France; &
 „ ils ne consideroient l'intérêt de l'Espagne, que
 „ par rapport à eux-mêmes. Ils ne doutoient
 „ pas que cette Couronne ne cédât la Bourgo-
 „ gne, Cambrai, & autres places éloignées de
 „ la Frontiere de la République; pour recou-
 „ vrer les Villes, qu'elle avoit perdues dans les
 „ Pais-Bas, par le moyen desquelles ils pou-
 „ voient espérer de défendre leur Pais; du moins
 „ avec le secours de l'Angleterre & des Provin-
 „ ces Unies.

„ D'un autre côté, quoi que l'Espagne témoi-
 „ gnât toute la reconnoissance imaginable des
 „ avances généreuses, que le Roi de la Grande
 „ Brétagne venoit de faire, en sa faveur; elle
 „ étoit irritée de voir que la République secon-
 „ doit si mal les résolutions, que ce Prince avoit
 „ prises; en se contentant de la Proposition,
 „ qu'on leur faisoit d'une Alternative, qui faisoit
 „ perdre aux Espagnols une si grande étendue de
 „ Pais, & les obligeoit de renoncer au Droit,
 „ qu'ils y pouvoient légitimement prétendre; au
 „ lieu

(1) Le Chevalier Temple, en une Lettre du 23. de Mars.

1668.

lieu de les aider à s'en remettre en possession. Les Espagnols regardoient, comme le plus grand affront, qu'on leur pût faire, que de les obliger d'accepter les Propositions, que la France leur faisoit, après avoir envahi leur País. Ils penserent d'abord à céder à la France tout ce qu'ils avoient aux País-Bas, & de prendre un équivalent à la place, pour se délivrer des dépenses, qu'ils étoient obligez de faire à les conserver; & de se venger en même tems, en les laissant exposés au voisinage de la France. Le Marquis de Castel-Rodrigo dit, une fois, à Temple, que la plus grande partie du Conseil d'Espagne étoit de cet avis, & que, pour lui, il n'en étoit pas fort éloigné; non qu'il crût que ce fût le véritable intérêt de l'Espagne; mais seulement parce qu'il croyoit, que cela chagrinerait les Etats Généraux. Quelque tems après, les Espagnols ne témoignèrent plus tant de chaleur. Ils virent bien, qu'en cédant les País-Bas à la France, il faudroit qu'ils renoncassent à toute liaison, avec les Princes & Etats, qui étoient de ce côté-là; & que, s'il s'allumoit une nouvelle guerre, entre la France & l'Espagne, au sujet de la succession aux Etats de cette Couronne, que le Roi de France prétendrait appartenir à la Reine son Epouse, si le Roi d'Espagne venoit à mourir, sans enfans légitimes; les Espagnols n'auroient plus aucun moyen de faire diversion aux forces Françaises, pour les empêcher de tomber sur l'Espagne même. Ainsi le Conseil d'Espagne se résolut, avec bien de la peine, à accepter l'Alternative; mais il en laissa le choix à Castel-Rodrigo, comme mieux instruit de l'intérêt du País-Bas, & de la disposition des Voisins. Ce Gouverneur n'étoit nullement porté à la Paix, & auroit bien mieux aimé continuer la guerre, avec le secours des Anglois & des Hollandois, que d'accepter aucune des Alternatives. Il voyoit que le Roi de la Grande Bretagne y avoit du penchant, aussi bien que lui, & croyoit que les Etats Généraux y donneroient aussi les mains; plutôt que de laisser tomber les País-Bas Espagnols au pouvoir des François, par l'échange que l'Espagne vouloit faire avec eux. Il pensoit, que si les Espagnols cédoient la Bourgogne & les Frontières éloignées, les Etats Généraux se verroient en sûreté, & que peut-être la France se trouveroit d'humeur à faire la Paix à ces conditions, & à laisser ces Provinces en repos, pendant la vie peu assurée du Roi d'Espagne; mais que s'il cédoit à la France ses dernières conquêtes, les Provinces Unies seroient en de perpétuelles Alarmes, pour le reste de ces País-là: Que l'Angleterre s'intéresseroit aussi, de plus en plus, dans cette affaire, & que ces deux Etats, se voyant contraints d'être perpétuellement en armes, pour prévenir la perte de ce País-là, comprendroient bien-tôt, qu'il seroit plus de leur intérêt de continuer dans une guerre, qui ne pourroit se terminer, qu'en acceptant une Paix plâtrée, être toujours exposés au danger d'une nouvelle guerre; qui ne manqueroit pas de se rallumer, dès le moment que la France pourroit s'emparer du reste des País-Bas; par une invasion imprévue, ou par le peu d'union, qu'il y auroit entre le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces Unies.

De plus, le Marquis de Castel-Rodrigo s'imaginait, que les François seroient tous leurs efforts, pour éviter d'accepter la Paix, qu'on

leur offroit; ou s'ils l'acceptoient alors, il croyoit que se voyant maîtres des Frontières des País-Bas, ils succomberoient bien-tôt à la tentation de s'emparer du reste; qui étoit, en quelque façon, un País tout ouvert; & obligeroient ceux, qui composoient la Triple Alliance, à secourir l'Espagne, de toutes leurs forces. Le Marquis espéroit par-là, de se voir quelque jour en état de faire la guerre à la France, avec succès, ou d'obtenir d'eux une Paix ferme & assurée.

On pouvoit bien dire, selon le Chevalier Temple, que ce Gouverneur ne se laissa pas induire à accepter l'Alternative, par aucun desir de faire la Paix, en ce tems-là; mais seulement en vue de continuer cette guerre, ou d'en commencer bien-tôt une autre, avec le secours des Voisins. Il se trompa, il n'y eut point de guerre, en ce País-là, avant celle de l'an MDCLXXII. auquel Louis XIV. attaqua les Provinces Unies, sans déclarer d'abord la guerre aux Espagnols.

Le Chevalier, (1) dont nous avons rapporté les réflexions sur l'état des choses, qui regardoient les País-Bas Espagnols, nous représente leur Gouverneur fort chagrin de la manière, dont on avoit traité avec la France à S. Germain, & plein d'aversión, pour le Projet de faire la Paix, entre tous les intéressés, à Aix la Chapelle. Il n'étoit point satisfait de la conduite des Etats Généraux, qui souhaitoient de jouir de quelque repos, après la guerre, qu'ils avoient eue avec les Anglois, & qui n'entroient nullement dans son chagrin. Il auroit bien voulu continuer la guerre, à condition que les Anglois & les Hollandois fournissent à la dépense.

Il disoit, (2) que, s'il étoit au Conseil de Madrid, son avis seroit qu'on fit, sans marchander, l'accord avec la France, en lui donnant tous les País-Bas; plutôt que souffrir un traitement pareil, à celui que les Etats voisins faisoient à l'Espagne; quoi qu'ils dussent être plus intéressés, dans la perte de ces Provinces, que les Espagnols eux-mêmes. Il ne lui entroit pas dans l'esprit, que l'on donnât à la France plus d'assurance, qu'elle ne desiroit, supposé le refus de l'Espagne, & qu'on refusât à l'Espagne de l'assurer simplement des clauses du Traité, qu'on faisoit pour elle avec la France; en cas que la France le refusât, après avoir poussé l'Espagne, à faire tout ce qu'on avoit voulu. Il ne pouvoit pas non plus comprendre, pourquoi on le pressoit tant à signer, mot pour mot, le Projet de De Lionne; sans tâcher de réduire l'affaire des Villes situées dans le cœur des Provinces, à quelque échange raisonnable, comme on le lui avoit promis. Il s'étonnoit encore qu'on ne fit pas tous les efforts possibles, pour empêcher la démolition des Fortifications des Villes de la Franche-Comté, que la France proposoit. Il lui sembloit que, par ce moyen il seroit dans Brusselles, comme en prison, ou en otage, à l'égard de la France; ses garnisons n'en étant d'un côté, qu'à huit lieues, & de l'autre qu'à sept. Il concevoit aussi, que les forces de la France entreroient dans la Franche-Comté, comme en un plat-País, sans qu'on la pût garder un seul jour. Il ajoûtoit que, si la Paix se faisoit à ces conditions, on voyoit bien, que la France n'attendrait que le moment de la

pre-

(1) Dans ses Lettres du 25. de Mars & les suiv;

(2) Lettre de Temple du 17. Avril.

1668. „ première defunion , entre quelcun des Voifins,
 „ ou de la moindre mefintelligence , entre les
 „ deux Nations ; pour achever la conquête des
 „ Pais-Bas , qui ne lui coûteroit pas plus de
 „ quinze jours. C'eft pourquoi le Marquis di-
 „ foit, qu'au cas qu'on lui donnât des affurances,
 „ qu'on continueroit à observer (1) le III. Arti-
 „ cle féparé de la Triple Alliance , il étoit prêt
 „ à figner , ou à donner le pouvoir de figner le
 „ Projet même , felon les termes de De Lionne,
 „ comme fervant de fondement au Traité : Qu'il
 „ s'en remettroit aux foins des Anglois , pour la
 „ négociation de quelque échange commode ,
 „ pour la Franche-Comté ; ou bien d'une refti-
 „ tution en l'état où elle avoit été prife.

Le Chevalier Temple , quoi qu'incommodé ,
 fe rendit de Bruffelles à Aix la Chapelle, le 27.
 d'Avril. Il comprit d'abord , (2) qu'il ne reftoit
 plus de démarche à faire , pour fauver les Pais-
 Bas , que de figner inceffamment le Projet, figné
 par les Miniftres de la France , de l'Angleterre ,
 & des Etats , à S. Germain en Laye , comme on
 l'a vû ci-deffus. En effet tous les Miniftres, qui
 étoient à Aix, s'y attendoient. Colbert , qui y
 étoit pour la France , difoit par tout, qu'il étoit
 prêt à le figner , & fi le *Baron de Bergeik* , qui
 étoit le Subdélégué du Marquis de *Castel-Ro-
 drigo*, fufoit des difficultez là-deffus, il étoit prêt
 à lui répondre, felon fes inftructions & l'exigen-
 ce des chofes ; & qu'après tout , l'Efpagne ne
 pourroit attribuer qu'à Elle-même les malheurs ,
 qui pourroient naître du délai. Colbert fe pro-
 mettoit, comme Temple le croyoit , ou de voir
 l'affaire rompue , ou d'avoir la gloire de faire cé-
 der l'Efpagne , fur toutes les difficultez , qu'elle
 auroit propofées. Il écrivit une Lettre fort pref-
 fante au Gouverneur Efpagnol des Pais-Bas, pour
 lui demander qu'il envoyât au Baron de Bergeik
 des ordres de figner le Projet ; parce qu'il réfu-
 foit de le faire , quoi qu'il en eût déjà reçu des
 ordres , dont on avoit vu une Copie en Hollan-
 de ; ce qui faifoit qu'on trouvoit fort étrange ,
 qu'il dit qu'il ne figneroit point , fans recevoir
 un fécond ordre. Il difoit auffi à fon Excellence,
 qu'il feroit bon qu'Elle donnât au Baron ordre, fur
 ce qu'Elle trouveroit à propos qu'il négotiât en
 fuite. „ Cela étant fait , *ajoûtoit-il* , je pourrai
 „ compter fur l'aide de Beverning , duquel je
 „ n'attends rien , tandis que la chofe fera , com-
 „ me elle eft. En cas que V. E. fuive d'autres
 „ voies , je me décharge , par avance , de tou-
 „ tes les suites funeftes , qui en peuvent arri-
 „ ver.

Le Chevalier Temple (3) preffa encore plu-
 fieurs fois le Gouverneur des Pais-Bas, & le Baron
 de Bergeik , qui le repréfentoit à Aix, d'accepter
 le Traité fait à S. Germain, & les Articles, dont
 on conviendrait dans les négociations, que l'on fai-
 foit à Aix. Les plus vives instances, qu'il pût
 faire, & les plaintes les plus ameres ne touchoient
 nullement le Gouverneur Efpagnol, dont on ne
 voit pas néanmoins quelles pouvoient être les
 vuës ; à moins qu'il ne voulût affecter un air de
 fuperiorité, qui n'étoit plus féant à fa Nation, en
 un tems, où elle avoit du deffous, en tout ce dont
 elle fe méloit. Il fembloit que l'Efpagne n'avoit
 rien à craindre , & qu'elle n'avoit que faire de
 ménager les autres Puiffances ; mais c'étoit tout
 le contraire, & néanmoins, elle fe faifoit preffer.

(1) Voyez-le ci-deffus p. 301.

(2) Lettre au Marquis de *Castel-Rodrigo* du 28. d'Avril.

(3) Lettre du 30. d'Avril & fuiv.

On avoit jugé que les Miniftres figneraient in-
 ceffamment , afin d'avoir le tems de recevoir la
 Ratification d'Efpagne ; avant la fin du Mois de
 Mai ; à quoi on croyoit qu'ils fe porteroient d'au-
 tant plus volontiers , qu'ils n'ignoroient pas que
 les Efpagnols n'avoient point fait de préparatifs ,
 pour fe défendre. Cela avoit fait que l'Ambaffa-
 deur d'Angleterre avoit preffé le Baron de Ber-
 geik , conjointement avec Beverning , de termi-
 ner cette affaire. Le Baron fe défendoit de le
 faire , fous deux prétextes ; dont le premier é-
 toit, qu'il demandoit qu'on n'inferât pas fes pou-
 voirs , dans les pieces du Traité ; parce qu'auffi
 bien que ceux de Colbert , ils parloient , en des
 termes fort piquants de l'origine de cette Guerre.
 Il étoit vrai néanmoins, que l'Ambaffadeur de
 France en avoit eu d'abord , qui n'étoient pas
 du même ftile ; mais après avoir fû la maniere,
 dont étoient couchez ceux du Baron , on lui en
 avoit envoyé d'autres de France ; pour répondre
 de la même maniere à ceux, que le Marquis de
Castel-Rodrigo avoit donnez à fon Plénipoten-
 tiaire. Beverning lui avoit confeillé là-deffus de
 faire changer fes Pouvoirs ; & Bergeik eût trois
 femaines pour cela. Il ne fit aucune difficulté fur
 ce qu'on lui confeilloit , mais quand ce vint à fi-
 gner, & qu'on lui demanda fes Pouvoirs , pour
 les inférer parmi les autres ; il ne voulut pas le
 fouffrir , & promit qu'il en auroit de plus mode-
 rez , dans deux, ou trois jours. Cependant il au-
 roit voulu qu'on eût dépêché les Inftruments ;
 fans la copie des Pouvoirs ; quoi qu'on en eût
 fait mention , dans le Traité, comme y étant in-
 ferez. Il fallut tout un jour , pour furmonter cet-
 te difficulté.

Mais, après cela , il jetta ceux, avec qui il né-
 gocioit, en un autre embarras , qui n'étoit pas
 moindre , & qui fut un fécond prétexte , pour
 ne pas figner. Au lieu que fes premiers Pouvoirs
 & tous ceux , dont il avoit donné des Copies ,
 ou dont il avoit parlé aux autres Miniftres , ne
 lui donnoient que le titre de *Député du Marquis
 de Castel-Rodrigo*, avec pouvoir de traiter & de
 conclurre , comme fi le Roi d'Efpagne avoit été
 préfent ; il en présenta où on lui donnoit le Ca-
 ractere d'*Ambaffadeur Extraordinaire* , avec le
 Titre de *Député*. Cela mit Colbert en une fi
 grande colere , qu'il fut prêt à mettre tout en
 pieces. Pendant cinq heures, Temple & Bever-
 ning, qui vouloient lever cette difficulté, ne pu-
 rent tirer autre réponfe du Baron , finon qu'il lui
 étoit impossible de faire autrement. Il proteftoit
 qu'il n'avoit aucun autre pouvoir que celui-là, &
 qu'il avoit renvoyé le précédent au Gouverneur
 des Pais-Bas, par le confeil de Beverning. Col-
 bert ne pouvoit pas reconnoître la nouvelle quali-
 té, qu'on donnoit à Bergeik, & les autres Mi-
 niftres n'avoient aucune raifon de l'en preffer ; par-
 ce que cela s'étoit fait par fuprife, & que le Mar-
 quis de *Castel-Rodrigo* ne pouvoit prétendre, en
 aucune maniere, d'avoir droit d'envoyer un Am-
 baffadeur. Le Baron fit perdre patience aux au-
 tres Miniftres , & fur tout au Chevalier Temple ;
 qui étoit perfuadé que ce *Député* avoit , en fa
 poche, un de fes premiers Pouvoirs. Beverning
 & Bergeik en vinrent à de fi groffes paroles, qu'ils
 furent fur le point de tirer l'épée, dans la Cham-
 bre du Miniftre Anglois ; qui croyoit qu'ils l'au-
 roient fait , en tout autre lieu. Enfin le Baron
 avoua qu'il avoit un de fes premiers Pouvoirs, &
 ordre de le faire inférer dans le Traité ; en cas
 qu'il ne put pas faire passer les autres ; mais que
 fes Inftructions portoient qu'il feroit tous les ef-
 forts imaginables , pour faire en forte qu'on ac-
 ceptât

1668. ceptât le dernier. Quoi que cette tentative du Marquis ne pût pas être excusée, il fut en une extrême colere, contre les Ministres, qui avoient obligé le Baron à se désister de sa prétension, & écrivit trois Lettres fort emportées au Chevalier Temple, qui y avoit eu la meilleure part, & qui fut bien se défendre; quoi qu'il avoué qu'il n'auroit jamais été capable de jouer le Rolle du Baron de Bergeik. Il n'y a en effet, que très-peu de gens, qui aient un flegme de cette sorte, & les Anglois en particulier ont trop de vivacité, pour résister de sang froid aux instances de tant de gens, & qui étoient bien fondez en ce qu'ils demandoient.

Nous mettrons ici la substance du Traité, en omettant les formalitez, qu'on voit en tous les Traitez de cette sorte. Il est dit au II. Article que, dès que les Ratifications auroient été échangées, tous les Actes d'hostilitez cesseroient, de part & d'autre, & que s'il arrivoit quelque chose de contraire à cela, on ne manqueroit pas d'en faire réparation de bonne foi, sans longueur, ni difficulté; & en restituant, sans aucune diminution, ce qui auroit été occupé; & délivrant les Prisonniers, sans rançon, ni paiement de dépense.

„ III. & IV. Que le Roi Très-Chrétien demeureroit saisi, & jouiroit effectivement de toutes les Places qu'il avoit occupées, ou fortifiées, pendant la Campagne de l'année précédente; savoir, de la Forteresse de Charleroi, des Villes de Binch & d'Ath, du Fort de Scarpe, de Tournai, d'Oudenarde, de Lille, d'Armentières, de Courtrai, de Bergue, de Furne, & de toutes leurs Dépendances & Annexes, ou de quelque autre nom qu'elles pussent être appellées; & qu'elles demeureroient, par le Traité de Paix, au Roi Très-Chrétien & à ses Successeurs irrévocablement & à toujours, avec les mêmes Droits de Souveraineté de Propriété, Droits de Régale, de Patronage &c. encore qu'ils ne fussent pas particulièrement énoncéz, sans que Sa Majesté Très-Chrétienne pût être à l'avenir troublée, ni inquiétée, par quelque voie, que ce fût, de Droit, ou de Fait, par le Roi Catholique, ses successeurs, ou aucun Prince de sa Maison &c.

Toutes les sortes de Droits sont exprimées en suite, si fort en détail, qu'il n'est guère possible, qu'il y eût quelque chose d'oublié. Mais il manquoit à cela, si l'on eût voulu parler, avec une entiere franchise, de dire pour quelle raison l'Espagne cédoit tant de Places, & de si beaux Droits à la Maison de Bourbon. Les François ne prétendoient point n'avoir autre Droit, sur ce Pais-là, que le bonheur de l'avoir conquis sur les Espagnols, en un tems, où ils n'étoient en état de repousser la force par la force. Les conquêtes, qui ne sont fondées que sur la supériorité des Armes, ne sont que de purs brigandages. Ils soutenoient, comme nous l'avons dit sur l'année (1) MDCLXVII. que *Marie Theresse*, Reine de France, avoit Droit de Dévolution sur les Pais-Bas Espagnols. Mais les Espagnols ne voulurent pas reconnoître ce Droit. Ce fut apparemment cela, qui fit qu'il n'y en a rien, dans la cession d'une partie de ces Terres, que le Roi de France avoit attaquées, comme dévolues à la Reine, & que les Espagnols n'en parlerent, que comme d'une Conquête. On les nomma depuis, en France, *le Pais Reconquis*, quoi qu'ils n'eussent pas été conquis par les Espagnols, ou

par la Maison de Bourgogne sur la France, au 1668. moins par la plûpart.

V. Il est dit „ que le Roi Très-Chrétien, „ aussi-tôt après la publication de la Paix, re- „ tireroit ses Troupes de toutes les Places, „ Villes, Châteaux & Forts du Comté de Bour- „ gogne, vulgairement appellée *la Franche-Com- „ té*, & restitueroit réellement, effectivement & „ de bonne foi à Sa Majesté Catholique la „ Comté de Bourgogne, sans y rien réserver, „ ni retenir.

On ne parle point ici d'en démolir les Fortifications, comme la France avoit fait auparavant; apparemment parce qu'elle se ravisa, en considerant, qu'en tout cas il valoit mieux la reprendre, par adresse, ou en l'achetant couverte, par quelques fortifications, qu'entièrement ouverte; ce qui engageroit le Roi à de grands fraix.

VI. Il fut convenu „ que le Roi Très-Chrétien feroit aussi restituer au Roi Catholique „ toutes les Places, Forts, Châteaux & Postes, „ que ses Armées auroient, ou pourroient avoir „ occupez, jusqu'au jour de la publication de „ la Paix, en quelque lieu que ce fût; à la „ réserve des Places, qui devoient demeurer, „ par le Traité, à Sa Majesté Très-Chrétienne, „ ainsi qu'il a été ci-dessus; & que le Roi C. „ en useroit de même, de son côté.

VII. Leurs Majestez consentirent „ que tous „ les Rois, Potentats & Princes, qui voudroient „ entrer en un pareil engagement, pussent don- „ ner à LL. MM. leurs Promesses & Obliga- „ tions de Garantie de l'exécution de ce Trai- „ té.

Mais il ne se trouva personne, qui acceptât cette Garantie, & les Hollandois même étoient alors fort éloignez de vouloir étendre la Garantie de l'an MDCLXIV.

„ VIII. Il fut convenu, accordé & déclaré „ qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité „ des Pirenées (à l'exception de ce qui regar- „ doit le Portugal, avec lequel le Roi Catho- „ lique avoit depuis fait la Paix) qu'autant qu'il „ en aura été autrement disposé, en celui-ci, „ par la cession des Places, que l'on a nom- „ mées; sans que les Parties y aient aquis au- „ cun nouveau Droit, ou pussent recevoir au- „ cun préjudice sur leurs prétensions récipro- „ ques; en aucune des choses, dont il n'est „ pas fait mention expresse, dans le présent Trai- „ té.

Ces derniers mots semblent avoir été mis exprès, pour appuyer d'autres prétensions, qu'on pourroit fonder sur le Traité des Pirenées, sans blesser celui-ci. Les amitez des Princes sont toujours moderées, par la crainte où ils sont qu'elles ne durent pas long-tems.

„ IX. Pour plus grande sûreté de ce Traité „ & de tous ses Articles, on stipula du côté „ de l'Espagne, qu'il seroit publié, vérifié & „ enregistré, dans la Cour du Parlement de Pa- „ ris, & dans les autres Parlements du Royau- „ me de France; comme aussi, en faveur des „ François, dans le Grand Conseil & autres „ Conseils, & Chambres des Comptes du Roi „ Catholique aux Pais-Bas, & aux autres Con- „ seils des Couronnes de Castille & d'Arragon; „ le tout suivant la forme contenue dans le „ Traité des Pirenées de l'an 1659. & que l'on „ en fourniroit les expéditions, de part & d'au- „ tre, dans trois mois après la publication du „ présent Traité.

Le reste ne contient que les formulaires ordi-

(1) Pag. 183. & suiv.

1668.

dinaires, touchant les Ratifications réciproques, qui se devoient faire au plutôt, & touchant les sermens des deux Rois d'observer ce Traité. Il fut signé, de la part de la France, par *Charles Colbert* & de la part de l'Espagne par *J. B. de Broukboven, Baron de Bergeik*, le 2. de Mai 1668. On voit encore les signatures d'*Agostino Franchi-ri*, Archevêque de Trebizonde, Plénipotentiaire du Pape; du *Baron de Schonborn*, au nom de S. A. E. de Mayence; de *François Egon de Furstemberg*, Evêque de Strasbourg, au nom de S. A. E. de Cologne; & du *Chevalier Corf*, nommé *Schmysing*, au nom de S. A. de Munster. Ces derniers d'ailleurs ne prennent aucun titre, qui ait du rapport au Traité; où il semble qu'ils ne contribuerent pas beaucoup, quoi que le Chevalier Temple & Beverning s'employassent beaucoup, pour en hâter la signature, sans néanmoins le signer eux-mêmes. Cependant on regardoit les premiers, comme Médiateurs.

Le Roi de France, comme il paroît par une Lettre de De Lionne à D'Éstrades du 4. de Mai, n'avoit pas encore reçu d'avis ce jour-là de la signature du Traité. Le jour précédent, Sa Majesté Très-Chrétienne avoit dépêché un Courrier exprès à Colbert, pour lui ordonner de signer le Traité, dans la forme, qui lui avoit été dressée, & de le remettre sans délai ainsi signé, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape; afin que les Médiateurs n'eussent plus qu'à agir auprès des Espagnols, pour avoir la Paix signée, ou justifier aux yeux de tout le monde, qu'ils ne l'auroient pas voulu.

Le Roi se plaignoit fort de la conduite du Baron de Bergeik, & du Marquis de Castell-Rodrigo, & croyoit même que le Chevalier Temple n'avoit pas de si bonnes intentions, que le Chevalier Trevor; mais il paroît, par les Lettres du premier, qu'il travailloit sincèrement, à faire signer le Traité, par les Espagnols. On ne l'aimoit pas, en France; parce qu'il avoit conclu, avec une promptitude surprenante, la Triple Alliance; qui seule pouvoit empêcher, que l'Espagne ne perdît les Pays-Bas.

On croyoit à la Cour de France, que les Médiateurs auroient dû demander l'Instrument du Traité, signé par le Roi; puis que, quand même il auroit été refusé, ils ne pouvoient pas raisonnablement s'en plaindre, vû les longueurs affectées des Espagnols. Cependant, pour les faire cesser, De Lionne avertit Van Beuning, de la part du Roi, que Sa Majesté ne voulant pas être surprise, Elle alloit se préparer à marcher en Flandre, le 18. de ce Mois, si, dans ce jour-là, Elle n'avoit pas la nouvelle à Paris, que le Traité eût été signé, par les Espagnols; & comme, en ce cas-là, les intérêts du Roi seroient devenus communs, avec ceux de l'Angleterre & de la Hollande, comme le dit son Ministre, en conséquence du Traité, fait avec elles, le 15. d'Avril; le Roi désiroit que D'Éstrades avertît les Etats Généraux, à préparer aussi toutes les choses nécessaires, pour faire agir leurs Armées, conjointement avec les siennes, quand le tems de la suspension seroit expiré, pour forcer les Espagnols à faire la Paix. Mais les Etats étoient, selon toutes les apparences, très-assûrés que les Espagnols, quelque mine que fit Castell-Rodrigo, n'attendoient pas qu'on leur arrachât la Paix, par les armes.

Le Pensionnaire de Hollande, comme nous l'apprend (1) D'Éstrades, avoit dit que le procédé

des Espagnols n'étoit pas net, & que le Marquis n'agissoit pas sincèrement. Dans l'Assemblée des Etats Généraux il loüa, au contraire l'ordre, que le Roi de France avoit donné de signer le Traité à Aix la Chapelle; sans attendre que les Espagnols le signassent. Il s'étendit fort, pour étaler la bonne conduite du Roi de France & de son Conseil, dans tout le cours de cette affaire, & avoüa que lui-même y avoit été le premier trompé, & qu'il n'avoit pas si bien connu les Espagnols, qu'on les avoit connus en France; en ce qu'il avoit toujours crû qu'il falloit faire une suspension d'Armes générale; au lieu que le Roi de France avoit toujours insisté, disoit-il, pour le bien, & l'avancement de la Paix, de n'accorder qu'une suspension d'entreprises, contre les Villes fortes, & que l'on voyoit alors très-clairement, que si la suspension d'armes eût été générale, les Espagnols auroient bien plus différé la signature du Traité; à laquelle ils n'étoient venus, que par force, à cause des menaces qu'on leur avoit faites. De Witt conclut de-là qu'il falloit tenir les Troupes, en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutassent pas, dans la fin du Mois, tout ce qui étoit porté dans le Traité de S. Germain. Toutes les voix furent pour cela. On étoit en effet obligé d'affermir, ce dont on étoit convenu, avec la France, pour faire la paix & pour l'entretenir.

En suite, plusieurs Députés furent voir le Comte D'Éstrades, & lui témoignèrent que les Etats Généraux ne souhaitoient rien plus, que de rentrer dans la Confiance de son Roi, & de se lier avec lui plus étroitement que jamais. Il leur répondit qu'ils pouvoient bien juger, par tout ce qui s'étoit passé, de la considération, que Sa Majesté avoit eüe pour eux. Mais il ajouta, que leur procédé (*dans l'affaire de la Triple Alliance, pour la conservation des Pays-Bas, aux Espagnols*) l'auroit assez obligé à se retirer de leurs intérêts; si l'amitié, qu'il avoit toujours eüe pour leur Etat, n'avoit pas prévalu à tous les sujets, que leur conduite avoit donné à Sa Majesté de s'éloigner d'eux, & qu'il les pouvoit assurer que ce, qui s'étoit passé, ne diminueroit, en rien, l'affection qu'Elle avoit pour eux; pourvu qu'ils en usassent bien à l'avenir. Cela vouloit dire, à condition qu'ils entraissent dans toutes ses vûes; quand même elles auroient été incompatibles, avec la liberté de leur République.

D'Éstrades fut voir en suite le Pensionnaire de Hollande, sur l'avis que cet Ambassadeur avoit eu d'une proposition; qui avoit été faite aux Ambassadeurs des Etats, en Angleterre, par Molina & l'Isola, & approuvée par le Lord Arlington, de faire une Alliance défensive, entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suede & les Etats. Il dit à De Witt, qu'il ne croyoit pas qu'une Ligue, comme celle-là, pût tomber en sa pensée, ou dans celle des Etats Généraux; puis que ce seroit un moyen de rompre toutes les Alliances, qu'ils avoient avec la France, & de faire en sorte qu'elle ne pût jamais plus prendre quelque confiance aux Etats. Mais une semblable Alliance n'étoit, dans le fonds, qu'une simple précaution, non pour agir contre la France, mais pour l'empêcher d'attaquer les Etats, qui étoient alors en paix, avec elle; de peur que cette Couronne n'envahît ces Royaumes; qui étant soumis ou ruinez n'auroient plus été en état d'aider les Etats à se soutenir contre la France, comme on le vit quatre ans après,

1668.

(1) Dans une Lettre à De Lionne, du 10. de Mai.

1668. dans la guerre de LXXII. L'état, où est le Genre Humain, fait que les Souverains suivent la maxime d'un Ancien (1) Philosophe, qui disoit qu'il falloit aimer, comme pouvant haïr à l'avenir; & haïr, comme pouvant venir à aimer. Quoi que cette Maxime ait été condamnée, comme mauvaise, entre des Particuliers; elle ne laisse pas d'être en usage, dans les Amitiez des Puissances Souveraines, qui ne se fient jamais entre elles, que de la bonne façon; c'est-à-dire, quand elles ont un intérêt présent & palpable de s'entraider; mais qui se défient, lors qu'elles s'aperçoivent que l'intérêt présent peut engager leurs anciens Amis, à se déclarer contre elles.

Aussi De Witt répondit-il à D'Estrades, comme le tems, & la situation des affaires le demandoient, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait cette proposition aux Ambassadeurs des Etats, & que même l'Isola, en leur donnant des remarques, qu'il avoit faites, sur le Traité de S. Germain en Laye, leur avoit fort assuré que c'étoit un piège, que le Roi de France leur tendoit, pour les attaquer plus sûrement; mais que lui (De Witt) avoit fait connoître à ses Maîtres, que ces remarques de l'Isola étoient pleines d'artifice & d'ignorance; puis qu'il n'avoit pas compris les avantages, que les Espagnols avoient tirez de ce Traité; puis que leur perte étoit infaillible, par rapport aux Pais-Bas, si on ne l'avoit pas fait; & que l'on défendrait aux Ambassadeurs de l'Etat à Londres de n'écouter plus cet homme, & qu'on leur ordonneroit de lui dire, que les Etats Généraux n'entreroient en aucun Lige défensive contre la France. C'étoit néanmoins une semblable Lige, qui avoit sauvé le Pais-Bas Espagnols, & par conséquent les Provinces Unies. Mais De Witt parloit selon le tems, qui demandoit qu'on n'irritât pas la France. Il avoit néanmoins, qu'il voyoit, avec chagrin, que plusieurs Villes de Hollande, & même des Provinces entières inclinoient fort à se lier avec les Anglois; mais que son avis étoit de rompre ces mesures, & qu'il falloit néanmoins que le Roi Très-Chrétien l'appuyât, afin qu'il pût agir, avec plus de vigueur: Que le tems étoit favorable, en ce que tous les soupçons, qu'on avoit eus que le Roi n'aspirât à la Monarchie Universelle étoient levez, par la Signature de la Paix, & par la maniere sincere & obligeante, dont-il en avoit usé en cette occasion. On voit assez, que c'étoient-là des complimens de De Witt; qui faisoit mieux que personne, que la Triple Alliance avoit été l'unique cause de la moderation de la France. Il vouloit répondre par-là aux marques d'amitié, que l'Ambassadeur lui avoit données, en l'avertissant des cabales; qui se faisoient, contre sa personne, en Angleterre de concert avec les partisans de la Maison d'Orange. Il jugeoit, que l'on alloit entrer en des conjonctures propres à détruire tous les Projets des Anglois; mais que la chose devoit se conduire, avec beaucoup de délicatesse & de secret. Il croyoit qu'il faudroit, que la France & les Etats s'opposassent de concert à la prétension du Roi d'Angleterre, d'être Roi de la Mer, & qui sur ce fondement vouloit obliger les Vaisseaux François, aussi bien que les Hollandois, à baisser le Pavillon, sans que les Anglois le fissent; ce qui étoit une superiorité, que les deux Nations ne leur devoient pas laisser prendre. Le Pensionnaire croyoit, que si la France convenoit avec eux, comme on en avoit déjà

parlé, qu'après que les Hollandois auroient baissé les premiers le Pavillon & salué de leur Canon, les François leur rendroient un semblable salut; il eseroit de pouvoir porter les Etats, à joindre un bon nombre de Vaisseaux à ceux du Roi Très-Chrétien, pour forcer les Anglois à renoncer à cette prétension, ou les combattre, par tout où on les trouveroit. Cela feroit connoître à tout le monde l'Union du Roi & des Etats, & feroit perdre l'esperance de les brouiller à ceux, qui s'étoient imaginez, qu'il y avoit encore de la méfiance entre le Roi & les Etats; à cause de ce qui s'étoit passé, depuis le 25. de Janvier.

D'Estrades répondit, qu'il ne pouvoit pas entrer en une semblable négociation, sans ordre du Roi, & que De Witt savoit bien que les François avoient la même prétension, de faire baisser le Pavillon, sans rendre le salut; mais qu'il rendroit compte de cela au Roi.

Le Pensionnaire témoigna là-dessus, qu'il feroit très-faché, que Sa Majesté Très-Chrétienne eût une semblable prétention, qui romproit toutes les mesures des Etats, qui avoient donné ordre à leurs Amiraux, de ne baisser le Pavillon aux Vaisseaux de quelque Roi que ce fût, sans être assurez qu'ils leur rendroient un semblable salut. Ce Ministre des Etats témoigna encore à l'Ambassadeur de France, qu'il ne parloit ainsi, que pour lui témoigner l'envie qu'il avoit, que les Etats se liassent avec la France, plutôt qu'avec l'Angleterre; & que dans la disposition où Sa Majesté Très-Chrétienne étoit de se joindre à la Hollande, ce Prince ne rejetteroit pas un accommodement, touchant le salut du Pavillon, en se liant avec les Etats, contre les autres Rois, qui ne voudroient pas le faire.

D'Estrades pria De Lionne, de lui faire savoir au plutôt les sentimens du Roi leur Maître là-dessus; parce que si Sa Majesté jugeoit qu'il fût à propos pour Elle, de se joindre aux Etats; il ne falloit pas perdre cette conjoncture, qui étoit favorable, pour gagner à la France les Villes & les Provinces, qui étoient portées pour l'Angleterre.

Il venoit d'arriver un accident, dont il est étonnant que (2) D'Estrades ne fût rien en ce tems-là. Ce fut que le Vice-Amiral *Sweers* revenant d'Espagne, avec une Flotte Hollandoise richement chargée, qu'il escortoit avec cinq Vaisseaux de Guerre, avoit rencontré vers l'extrémité du Canal, près du Lefart, le Capitaine Anglois *Thomas Allen*, avec quelques Vaisseaux de Guerre, & avoit salué cet Officier, du Pavillon & de quelques volées de Canon; sans qu'*Allen* lui eût autrement répondu, que de quelques coups de Canon, & contre l'usage qui étoit de rendre aussi le Salut du Pavillon. Il ne fut pas même content de cela, puis que le Vice-Amiral Hollandois ayant fait hisser, & déployé de nouveau son Pavillon, l'Anglois prétendit que le Pavillon Hollandois demeurât bas, pendant que le Commandant Hollandois seroit aussi proche de lui. L'Amirauté d'Amsterdam ayant appris en suite cette nouvelle, elle envoya l'Amiral *Ruiter*, pour en avertir les Etats Généraux, & recevoir les ordres sur ce qu'on devoit faire, en une semblable occasion. Leurs Hautes Puissances prirent le 3. de Mai, la résolution d'écrire aux Ambassadeurs de l'Etat à Londres, pour leur ordonner de se plaindre de leur part

au

(1) De Bias, sur lequel on peut consulter *Diogenes Laërce* Liv. I. §. 87.

(2) Voyez *Brand* sur ce tems-ci, dans la Vie de *Ruiter*.

1668. au Roi, de ce qui étoit arrivé, & le prier de ne point permettre, que l'on fit de semblables nouveautés à l'avenir. Les Ambassadeurs des Etats répondirent le 13. de Mai, qu'on devoit se conduire, en cette affaire, avec beaucoup de précaution, & qu'il falloit représenter au Lord Arlington les plus fortes raisons, qu'on avoit pour le Contre-Salut, & se plaindre fortement de l'indignité qu'Allen avoit faite à Sweers; en l'empêchant de déployer le Pavillon de l'Etat, pendant qu'il avoit été près de la Flotte Angloise.

Ils se plainquirent aussi au Comte d'Arlington, à la première occasion, & il leur répondit, qu'il n'avoit rien su de ce qui étoit arrivé, & que s'il se trouvoit que ce fût-là une nouveauté, on ne manqueroit pas d'en faire réparation aux Etats; mais que si l'on reconnoissoit que cela étoit conforme à l'ancien usage, le Roi n'en relâcheroit rien, & que s'il vouloit relâcher quelque chose, contre l'usage, il trouveroit en Angleterre même des oppositions insurmontables. Ensuite il demanda aux Ambassadeurs, s'ils avoient quelque exemple semblable, où l'on en eût usé autrement. Mais les Ambassadeurs répliquèrent, qu'on ne sauroit non plus produire un exemple d'une semblable conduite; & que, si cela étoit arrivé, ce n'étoit que par une pure violence, qui méritoit d'être punie.

Quelque tems après, (1) De Witt parla encore à D'Estrades, & lui dit diverses choses, qui sembloient marquer des mécontentemens, dont on ne pouvoit attendre que de nouvelles brouilleries.

En ce tems-là les Suedois avoient signé, à Londres, la Ligue, qui s'étoit faite, comme on l'a dit, à la Haie, & dans laquelle ils avoient promis qu'ils entreroient. La raison, qu'ils eurent de différer si long-tems de le faire en Angleterre, après l'avoir fait à la Haie, fut qu'ils vouloient avant cela toucher les trois-cens-mille Ecus, qu'on leur avoit promis, de la part de l'Espagne, & dont les Etats Généraux avoient été cautions. Mais comme ils ne se trouverent pas résolus à avancer cette somme, le Comte de Dhona se relâcha là-dessus, & se contenta de demander que les Ministres de la République, dans la Cour d'Espagne, les appuyassent, ce qu'on leur promit, même avec parole de les contraindre à débourser cette somme, si cette Cour le refusoit. Cela, qui auroit dû demeurer secret, étant venu aux oreilles de l'Ambassadeur de France, il le reprocha au Pensionnaire, qui ne se défendit pas fort là-dessus; d'où D'Estrades crut pouvoir recueillir, que les Hollandois vouloient ouvrir leur bourse, pour s'assurer des Suedois, & pour avoir les Troupes des Ducs de Brunswik, afin de couvrir leur Frontière, du côté de l'Allemagne. On les posta, en effet, dans les Places, qu'on tenoit sur le Rhin.

Les Anglois & les Espagnols, selon les avis (2) que D'Estrades en avoit, alarmoient les Villes & les Provinces Unies, en leur faisant dire, que le Roi d'Espagne étoit si malade, qu'on ne croyoit pas qu'il pût se remettre, & qu'il falloit se précautionner, contre les desseins de la France, qui ne manqueroit pas, si ce Prince venoit à mourir, de prétendre à toutes les Provinces des Pais-Bas. Cela dispoisoit les Etats, à entretenir la Triple Alliance; parce que par-là on seroit en état d'empêcher, que la France ne se fît des Provinces

Espagnoles. On étoit persuadé que si cela étoit, 1668. la République des Provinces Unies ne tiendrait pas contre les François, deux ans. L'Ambassadeur de France étoit persuadé, à ce qu'il dit, que De Witt, pour son intérêt propre, feroit tout ce qui dépendroit de lui, pour attacher les Provinces aux intérêts de la France; mais qu'il n'étoit pas, en son pouvoir, de dissiper les Cabales des Anglois & des Amis du Prince d'Orange; pendant que certains prétextes subsisteroient. Il entendoit apparemment la nécessité, où bien des gens croyoient que l'Etat étoit de faire ce Prince Capitaine & Amiral Général, sans quoi le peuple ne seroit jamais content.

D'Estrades croyoit que c'étoit au Marquis De Lionne, qui étoit plus éclairé que qui que ce fût, & qui favoit ce que le Roi souhaitoit, à mander de bonne heure en Hollande, ce que Sa Majesté jugeoit être le meilleur, pour son service, dans cette conjoncture; parce que, s'il arrivoit que la Triple Alliance s'affermît, & attirât à elle plus d'Alliez; le parti seroit si fort qu'il ne seroit plus possible de la dissiper. Pour lui, il jugeoit que, si le Roi, son Maître, prenoit, à la prière des Etats Généraux, l'autre Alternative, qui l'éloignoit plus de leurs Frontières, après être convenu de l'affaire du Pavillon, ce qui seroit contraire aux prétensions du Roi d'Angleterre; & faisoit un nouveau Traité de Garantie avec les Etats Généraux, il renverseroit cette Triple Alliance. Mais les tems étoient changez, & il n'y avoit plus que la France, contre laquelle les Etats pussent souhaiter d'avoir une Garantie.

Peu de tems après, (3) D'Estrades apprit du Pensionnaire que la Triple Alliance, signée à Londres, n'étoit nullement contre les intérêts de la France; mais seulement pour deux sujets, dont l'un cessoit, qui étoit la conclusion de la Paix; & l'autre subsistoit qui étoit la Garantie, dans laquelle tous les Rois & les Princes pouvoient entrer. Il ajoûtoit encore, que les Etats avoient rejeté toutes les propositions, qui avoient été faites, de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, pour être reçus dans cette Alliance, à condition qu'on se défendrait les uns les autres; que l'Angleterre y étoit fort inclinée, mais que les Etats l'avoient entièrement refusé: Que pour ce qui étoit du subside, que les Espagnols avoient promis aux Suedois, les Etats ne les payeroient point de leurs deniers; mais qu'ils refuseroient aux Espagnols, tout ce qu'ils souhaiteroient d'eux, comme les Etats l'avoient déjà fait, en leur refusant la Garantie de la Paix, qu'ils avoient faite avec la France, & en leur disant qu'encore que leurs Députés l'eussent signée à Brusselles, elle ne seroit pas ratifiée, jusqu'à ce que l'Espagne eût payé aux Suedois la somme, dont ils étoient convenus. On ajoûta qu'on avoit bien accordé la Garantie au Roi de France, sur la demande qu'en avoit fait son Ambassadeur; parce que S. M. T. C. avoit agi, avec toute sorte de sincérité, & de bonne foi, dans la négociation de la Paix. D. Estevan de Gamarre, qui avoit demandé aux Etats cette même Garantie, s'emporta beaucoup, contre ce refus, & dit devant les Députés que
 „ peut-être que les deux Rois seroient bien-tôt
 „ d'accord, & que, s'il en étoit crû, le Roi,
 „ son Maître, céderoit tout le Pais-Bas à la
 „ France, & l'échangeroit avec le Roussillon.

Gg 3

Com-

(1) Lettre de D'Estrades du 17. de Mai 1668.

(2) Lettre du 24. Mai 1668.

(3) Lettre du 31. de Mai 1668.

1668. Comme ce discours s'accordoit à ce qu'il avoit déjà semé dans les Villes de Hollande, il augmenta beaucoup les ombrages, que l'on avoit conçus, contre les deux Rois; mais on ne pensa pas, pour cela, à donner aucun subside aux Suedois.

De Witt, avec qui D'Estades s'étoit entretenu de ce qu'on vient de lire, lui avoua qu'il étoit vrai que les Etats étoient fort divisés, & que, si on en devoit juger, par les discours de quelques-uns, on prendroit cette Triple Alliance, pour une nouvelle Ligue, où la Maison d'Autriche est entrée. Cela paroissoit d'autant plus croyable, hors des Provinces, qu'on voyoit des Ecrits imprimés en Hollande, où ces sortes de nouvelles étoient débitées comme véritables; sans que les Etats pussent l'empêcher. C'est comme le Pensionnaire de Hollande tâchoit d'empêcher, que la France ne prît trop d'ombrages de la Triple Alliance; quoi que cette Alliance eût en effet sauvé ce que les Espagnols avoient encore dans les Pais-Bas. On peut voir, par-là, que ces deux Ministres jouïoient, comme on dit, au plus fin; puis que le Hollandois parloit de la Triple Alliance, comme d'un Traité qui ne seroit de rien; & que le François ne répondoit rien au précédent, qui lui proposoit de faire une Alliance, avec les Etats, pour contraindre les Vaisseaux Anglois de rendre à ceux des Etats le Salut de la même maniere. Comme De Witt demanda à D'Estades, ce que le Roi lui avoit répondu, sur cette Proposition; l'Ambassadeur François lui répondit, que le Roi, avant que de se déclarer, vouloit savoir si cette nouvelle union, contre les Anglois, romproit la Triple Alliance, entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, & qui paroissoit aux yeux de tout le monde, n'avoir été faite, que contre la France. De Witt lui répliqua, qu'il ne pouvoit mieux lui faire connoître, en quoi consistoit cette Triple Alliance, que comme il l'avoit fait; n'y ayant rien de nouveau, en cela, contre les Interêts du Roi. Quant à l'Union qu'il avoit proposée, si le Roi l'agréoit, il promit d'agir auprès des Villes de Hollande, pour les porter à se délivrer de cette sujétion, que le Roi d'Angleterre vouloit leur imposer, de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut, de même. Il ajouta qu'il croyoit qu'il seroit bon, que le Roi envoyât à son Ambassadeur un pouvoir de signer le Traité & un Projet, touchant la maniere la plus sûre de contraindre les Anglois, à ce que le Roi & les Etats demandoient d'eux. Il témoigna encore qu'il croyoit qu'il seroit bon, qu'il y eût une convention, entre les deux Puissances; par laquelle elles s'engageassent réciproquement de rompre avec eux; en cas que les Anglois prétendissent de saluer les Vaisseaux François, autrement que les François ne les saluoient, ou qu'ils ne voulussent pas rendre le salut aux Hollandois; & que les deux Puissances s'unissent si étroitement ensemble, qu'elles s'engageassent à ne faire aucun accommodement, avec l'Angleterre; qu'ils ne l'eussent forcée, par les armes, à renoncer à cette supériorité, qu'elle prétendoit avoir sur mer. C'est ainsi que le Pensionnaire n'ayant plus rien à craindre, comme il croyoit du côté de la France, prétendoit rompre avec l'Angleterre, à cause du refus, qu'elle faisoit de saluer les Vaisseaux Hollandois, comme ces derniers saluoient les leurs. La suite du tems lui fit voir, en moins de quatre ans, ces deux Puissances réunies, pour ruiner entièrement la République. C'est ainsi encore que la prévoyance humaine est bornée, & se trouve hors d'état de prévenir des maux, qui ne sont pas fort éloignés, bien loin de pouvoir prendre des mesures assurées

pour toujours. De Witt, à ce que dit D'Estades, ne croyoit pas qu'on pût mieux persuader toute la Chrétienté, de l'étroite liaison de la France, avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la différence de l'engagement, que les Etats avoient pris, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui seroit entièrement détruit, par-là.

Le Pensionnaire entretint aussi D'Estades des nouveaux bruits, que les Espagnols répandoient dans les Villes de Hollande, qu'on traitoit en Espagne, par *Pimentel*, de faire un échange du Pais-Bas, contre le Roussillon, par lequel échange, les Provinces Unies se croiroient être perdues. De Witt étoit d'avis que, pour faire cesser tous ces ombrages, on mit dans le Traité, qu'il proposoit de faire sur le Pavillon, un Article, qui portât, qu'en cas de la mort du Roi d'Espagne, le Roi & les Etats prendroient les armes, pour chasser les Espagnols des Pais-Bas, & obliger ce Pais-là à se mettre en République; pendant qu'il seroit libre au Roi de porter ses Armes dans les autres Terres des Espagnols, pour les conquérir. Il jugeoit que, par ce moyen, on renverseroit tous les desseins des Espagnols, qui ne cherchoient qu'à engager les Etats à faire quelque faux pas, en leur persuadant que le Roi de France n'avoit point d'autre vuë, que d'envahir tous les Pais-Bas. On ne pouvoit pas, selon lui, s'assurer que, dans ce cas, les Etats ne prendroient pas toutes les liaisons qu'ils pourroient, avec les Anglois & les autres Princes Voisins, pour s'opposer aux conquêtes de la France. Mais il ne convenoit pas à la France, de faire la guerre du côté des Pirenées, ni en Italie, comme elle l'avoit déjà fait connoître. Il lui étoit en effet beaucoup plus avantageux d'envahir les Pais-Bas Espagnols & les Provinces Unies. La nouvelle République, que De Witt vouloit former, avec le secours du Roi de France, dans les Terres Espagnoles, étoit une chimere, (1) qu'il s'étoit formée, depuis long-tems; pour avoir une Barrière contre les desseins d'une Nation puissante & inquiète, comme l'étoit alors la France. Peu d'années après, on vit par l'expérience, combien il étoit avantageux, que ce Pais fut demeuré entre les mains de l'Espagne.

Le Roi rappella le 23. de Septembre, le Comte D'Estades, comme ayant rempli le tems ordinaire de son Ambassade. Depuis le mois de Mai, on ne voit point de ses Lettres; comme s'il n'avoit eu rien à négotier en ce tems-là; à moins qu'elles ne se soient perdues.

Après la conclusion (2) de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, le Chevalier Temple croyoit, comme il le dit, qu'il ne lui restoit plus rien à souhaiter, ayant vu les Pais-Bas sauvés, comme si c'eût été un de ces miracles, qu'on dit arriver à la Maison d'Autriche, en des conjonctures extraordinaires. Il s'étoit en effet conduit, en habile homme, tant à la Haie, qu'à Brusselles. S'étant retiré d'Aix la Chapelle, il retourna en Brabant, pour y attendre, jusqu'à ce qu'on le rappellât. Mais il trouva à Brusselles des Lettres du Comte d'Arlington, qui lui ordonnoient de la part du Roi, de garder l'équipage d'Ambassadeur, qu'il avoit eu à Aix, pour aller à la Haie avec le même caractère. L'Angleterre n'avoit donné ce titre à aucun de ceux qu'elle avoit envoyés à la Haie, depuis le

Roi

(1) Voyez Liv. XIV. p. 41. sur l'année 1663.

(2) Lettre de Temple du 30. de Juillet S. N.

1668. Roi Jaques I. qui avoit envoyé *Carleton* en Hollande, au tems du Synode de Dordrecht. Temple étant allé en Angleterre, pour y recevoir ses Instructions, revint incessamment en Hollande, avec des Lettres de Créance, datées du 15. de Juillet, où le Roi d'Angleterre disoit entre autres choses, (1) que le *Chevalier Temple* ayant jetté les premiers fondemens de la Négotiation de la Triple Alliance en Hollande, & s'étant conduit de maniere, que les Etats en avoient été satisfaits; il avoit cru ne pouvoir faire un meilleur choix, que de lui, pour résider chez les Etats, en qualité de son Ambassadeur Ordinaire; caractère, disoit le Roi, qui a été long-tems discontinué par cette Couronne, & que nous avons voulu présentement reprendre, pour marque particuliere de l'estime, que nous avons pour votre amitié, dont nous chercherons par tout les preuves. S'il n'y a point de fautes ici, il faut avouer que le *Secrétaire d'Etat*, ou peut-être le *Commis* qui a écrit cette Lettre, n'entendoit guère le François. Et comme, dit Charles II. en parlant du sujet de l'Ambassade qu'il envoyoit en Hollande, nous avons eu le bonheur, par l'application de nos communs offices, de rendre la Paix à la Chrétienté, dans un tems, où l'on s'y pouvoit le moins attendre; & qu'au reste il n'y a rien, qui importe plus au bien commun de nos Sujets; que de le pouvoir conserver ferme & inébranlable, nous avons donné expressément en charge à notre dit Ambassadeur, d'en conférer avec vous, par des voyes les plus propres & efficaces pour l'effectuer, & plus particulièrement de songer dès à cette heure, des moyens, pour nous conserver la Couronne de Suede, étroitement unie & associée dans cette affaire, comme une chose, qui importe au bon succès que nous attendons tous deux. &c. Cependant Temple ne se hâta pas de demander aux Etats son Audience publique, puis qu'il ne l'eut que le 17. de Septembre. Mais il eut en attendant (2) des Conférences, sur les choses, dont il s'agissoit alors. Il représenta, entre autres choses, qu'il étoit de l'intérêt commun, & même

, qu'ils se trouvoient les uns & les autres, dans la
 , nécessité de rendre leur Alliance perpetuelle, &
 , que les Hollandois y étoient encore plus inter-
 , essez, que les Anglois; vû la conjoncture du
 , tems, qui ne permettoit pas aux Hollandois de
 , rien esperer de bon: Qu'ils avoient tout à
 , craindre de l'ambition, de la puissance & du
 , voisinage de la France: Qu'ils ne pouvoient
 , pas douter, que cette Couronne ne fit toutes
 , sortes d'avances aux Anglois, pour les engager
 , à rompre avec les Etats; qu'elle le faisoit déjà,
 , en ce tems-là, & qu'elle le feroit, toutes les
 , fois qu'elle croiroit qu'elle les pourroit attirer
 , à son parti: Qu'il ne disoit pas cela, pour lui
 , faire appréhender, que les Anglois eussent au-
 , cun dessein d'accepter les offres de la France;
 , qu'au contraire il pouvoit l'assurer qu'il devoit
 , se mettre l'esprit en repos, de ce côté-là, &
 , que le Roi d'Angleterre étoit dans la résolution
 , de rejeter ces offres, pour donner à toute la
 , Terre une marque éclatante de sa sincérité &
 , de sa constance: Qu'il se promettoit aussi
 , que les Hollandois en feroient autant, lors que
 , leur tour viendrait; ce qui ne manqueroit pas
 , d'arriver, aussi-tôt que les François auroient
 , perdu toute esperance de gagner les Anglois:
 , Qu'il ne pouvoit pas pourtant s'empêcher de
 , lui dire, que la France étoit toujours en état
 , de faire aux Anglois des offres si avantageuses,
 , & de leur faire si bien trouver leur compte,

, pour le tems présent, quoi que ce ne fût pas
 , sans danger, pour l'avenir, supposé qu'il arri-
 , vât quelque révolution: Qu'il étoit à craindre
 , qu'on ne prît d'autres mesures, lors qu'il y au-
 , roit sur le Trône de l'Angleterre un Prince
 , moins sincere, ou moins prévoyant, que Sa
 , Majesté; ou que ce Prince auroit des Minis-
 , tres foibles, & d'un caractère à se laisser cor-
 , rompre: Que pour cette raison, il croyoit
 , qu'ils ne pouvoient faire plus sagement, que
 , de laisser enraciner cette Alliance dans l'esprit
 , & dans le cœur de la Nation; sans se reposer
 , entierement sur l'inclination présente de S. M.
 , ou sur la disposition, où se trouvent ses Mi-
 , nistres; parce que, si l'on laissoit dans ces
 , Traitez quelque chose, qui fût capable de fai-
 , re concevoir du dégoût au peuple, il n'auroit
 , que trop d'occasions d'en témoigner son cha-
 , grin; sur tout quand il y auroit quelque cho-
 , se, contre ses intérêts, & que son chagrin con-
 , courroit avec celui du Prince, cela ne manque-
 , roit pas de faire bien du bruit dans le monde.

On voit assez que Temple sentoit bien, que le peuple des Provinces Unies n'étoit nullement satisfait de la disposition, où il croyoit Charles II. Roi d'Angleterre, quoi qu'il ne dise pas pourquoi. On peut conjecturer, sans rien hasarder, que les Peuples des Provinces Unies n'étoient nullement satisfaits de ce que les Vaisseaux Anglois refusoient de rendre le salut aux Hollandois, de la même maniere. Le Pensionnaire lui-même en étoit choqué, de maniere qu'il se seroit déclaré contre l'Angleterre, comme on l'a vû, si les François avoient voulu se joindre à eux. Mais la France ne vouloit nullement choquer l'Angleterre, en leur faveur. Charles n'avoit jamais été de ses Amis, & devint son ennemi déclaré, par la dernière guerre, qui avoit fini par le Traité de Bréda, qui n'étoit, comme on l'a vû, nullement favorable aux Anglois.

L'Ambassadeur dit encore au Pensionnaire de Hollande, que plusieurs personnes avoient fait beaucoup de bruit, en Angleterre, au sujet du Traité de Marine; soit qu'ils eussent envie de porter les Anglois à faire une Alliance avec les François, en affoiblissant, ou en rompant celle qu'ils avoient avec les Hollandois; ou peut-être qu'ils eussent dessein de rendre méprisable la résolution la plus digne de loüange, que les Ministres eussent encore prise: Que ces gens-là avoient tâché d'infinuer au Peuple que ce Traité lui étoit ruineux, & qu'on ne devoit pas s'attendre à trouver jamais aucune sincerité, droiture, ou égalité dans les Traitez, que l'on feroit avec la Hollande; mais au contraire des subtilitez, des conditions captieuses & toutes sortes d'injustices: Qu'on ne devoit s'attendre à autre chose, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit; sur tout si dans le commerce, que l'on avoit avec les Hollandois, on leur donnoit lieu de croire qu'on ne peut pas se passer de leur amitié, & qu'on la doit regarder comme une chose fort utile & fort nécessaire. C'est en effet comme parlent les Négotians, chacun de son côté. Il peut y avoir de l'exaggeration, en cela; mais il est assez probable que grand nombre de Marchands ne sont pas exempts d'envie & de tromperie; tant deçà, que de-là la Mer.

Temple assura d'ailleurs le Pensionnaire que depuis qu'il le connoissoit, il avoit toujours dit le contraire, au Roi, qu'il l'avoit assuré que les Hol-

(1) Voyez *Aitzema* sur cette année p. 441.

(2) Voyez sa Lettre du 1. Septembre.

1668. Hollandois étoient fort sinceres dans leurs négociations ; & qu'ils lui avoient toujours protesté que Sa Majesté les trouveroit raisonnables , & disposez à recevoir , avec plaisir , toutes les Propositions , qu'Elle leur feroit , & qui tendroient à rétablir l'égalité dans le Commerce , entre les deux Nations. L'Ambassadeur Anglois dit aux Ministres des Etats que c'étoit à eux , dès-lors , à prouver , par les résolutions , qu'ils prendroient , qu'il n'avoit rien dit à Sa Majesté qui ne fût véritable ; & que s'ils en usoient autrement , il ne lui en coûteroit pas moins , que la perte de son crédit & peut-être même sa fortune. Si cela étoit peu de chose , & s'ils ne s'en mettoient pas beaucoup en peine ; ils devoient au moins considérer que s'ils prenoient des résolutions contraires à ce qu'il avoit proposé , il leur en coûteroit l'Alliance , qu'ils avoient avec les Anglois & que , par conséquent , ils ne pouvoient pas prendre de meilleur parti , que celui de consentir à leur règlement de Commerce , qui fût égal pour les deux Nations , & dans lequel elles trouvaient leur intérêt réciproquement : Que pour être persuadé de cette vérité , ils n'avoient qu'à considérer leur économie , leur industrie , & la nécessité , où ils étoient d'employer tout leur Capital , dans leur Commerce , & la multitude de leurs Sujets ; au lieu que les Anglois étoient naturellement portés à faire de grandes dépenses , & qu'ils manquoient d'application , dans tout ce qu'ils faisoient ; joint à cela qu'ils possédoient une grande étendue de Pais , & que les Terres étoient à bas prix , & les impositions si médiocres , que la plupart aimoient mieux employer leur argent à l'acquisition de telles terres , que de prendre le parti du négoce : Que cela étant , les Hollandois voyoient bien que l'égalité même leur seroit toujours avantageuse ; puis qu'en la leur accordant , ils n'avoient rien à craindre des Anglois ; parce que cette Nation étoit le seul Etat capable de donner de la terreur à la France , & de l'empêcher de faire des conquêtes sur terre ; par la crainte que les François avoient , que les Anglois ne joignissent leur Flotte , avec celle des Hollandois ; & qu'étant ainsi unis , ils ne fussent en état d'incommoder beaucoup la France sur mer.

Pendant tout ce Discours , que le Chevalier étendit , autant qu'il le jugea à propos ; il s'aperçut que De Witt étoit fort attentif , & qu'il n'étoit pas fâché qu'il continuât. Il crut même voir sur son visage , que cela lui faisoit plaisir , & qu'il approuvoit ce que l'Ambassadeur lui disoit. Cela engagea Temple à chercher les causes , qui pourroient produire des soupçons & des jalousies , entre les deux Nations. Il dit qu'il étoit vrai qu'il se trouvoit des gens , en Angleterre , qui disoient qu'il étoit impossible aux Anglois de prendre aucune mesure ferme , avec les Etats , vu leur constitution présente ; & qu'il étoit encore plus difficile de prendre quelque confiance dans le Pensionnaire de Hollande , particulièrement par rapport au Prince d'Orange. L'Ambassadeur ajouta que ce n'étoit pas son sentiment , & qu'encore que le Roi de la G. B. son Oncle , ne pût pas se dépouiller de la tendresse , qu'il avoit pour son Neveu , il croyoit néanmoins ne lui pouvoir en donner de marque plus convainquante , qu'en lui faisant entendre que le meilleur , ou plutôt l'unique moyen de se rendre heureux , étoit d'attendre son avancement des Etats , & de leur en laisser entièrement la conduite ; sans vouloir en être redevable à la faction de quelques Particuliers , ou aux intrigues , qu'il pourroit faire faire à des Etrangers ; Que le sentiment de S. M. étoit que les Princes

ne se font jamais plus de mal , & ne diminuent jamais plus leur autorité , que lors qu'ils veulent s'attribuer un pouvoir excessif , ou qui est directement opposé au génie du Peuple , & à la constitution du Pais , qu'ils gouvernent. Le Roi de la Grande Brétagne étoit si juste , à ce que Temple disoit , que quoi qu'il se sentît obligé aux Etats , des égards qu'ils avoient pour son Neveu , il ne feroit jamais de Proposition à aucun Prince , ou à aucun Etat , qu'il ne voulût bien , qu'on lui fit à lui-même. Les Anglois , selon lui , aiment naturellement les Princes , qui cherchent à affermir leur autorité , en gagnant l'affection de leurs Peuples , & qui se plaisent à gouverner , conformément aux Lois ; & que puis que les Anglois regardoient le Prince , comme pouvant un jour devenir leur Roi ; ils aimeroient peut-être mieux lui voir tenir sa Fortune du bon plaisir des Etats , & exercer une autorité modérée , telle qu'ils jugeroient la plus convenable & la plus conforme à la Constitution ; que de le voir d'humeur à aspirer à de certaines choses , qui pourroient tendre en renversement de leurs Lois. Temple concluait de-là , qu'il ne voyoit pas que les Etats eussent rien à craindre de ce côté-là ; soit de la disposition , où étoit S. M. soit de l'humeur de la Nation.

De Witt parut être satisfait de ce discours , & dit au Chevalier que tout ce qu'il avoit dit étoit si raisonnable , qu'il étoit impossible d'y trouver rien à rédire , & qu'il étoit en tout du même sentiment. Il remercia aussi Temple de la bonne idée , qu'il avoit donnée de lui au Roi Charles.

Nous mettrons ici en peu de mots , quelques négociations , qu'il y eût cette même année entre le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux. Les (1) Ambassadeurs des Etats *Meerman* & *Boreel* eurent encore le 21. de Mai une Audience du Roi , touchant le Salut & Contre-salut des Flottes , sur quoi le Roi les renvoya aux Traitez & à l'ancien usage , auxquels il vouloit que l'on s'en tint ; sans entreprendre de régler la chose , par des raisonnemens subtils , comme on avoit voulu faire. On lut là-dessus l'Article du Traité , où il étoit parlé du Salut & du Contre-salut , sans autre chose ; d'où le Roi conclut qu'il falloit suivre l'ancien usage ; quoi que ni les uns , ni les autres n'en fussent pas fort bien instruits. Il dit qu'il en useroit de même , avec la France , avec laquelle il étoit convenu que , lors qu'une Flotte Angloise en rencontreroit une Françoisé , dans la Méditerranée ; chaque Flotte salueroit l'autre en même tems , & hausseroit de nouveau son Pavillon , sans qu'il fût parlé de Contre-salut. Les Ambassadeurs dirent aussi , qu'il n'étoit pas parlé du Contre-salut , dans leur Traité , mais qu'il y étoit dit seulement que le Pavillon des Etats seroit traité , aussi bien qu'aucun autre. L'affaire en demeura là , & l'on ne convint d'autre chose , sinon que les Anglois ne traiteroient plus les Vaisseaux Hollandois , comme ils avoient traité le Vice-Amiral Sweers. Le Roi parut le désapprouver , & dit que désormais , on s'en tiendrait à l'ancien usage ; sans que cet usage fût marqué , afin de pouvoir faire ce qu'il trouveroit à propos. Mais il n'étoit pas si fort étrange , qu'il en usât ainsi , après l'affaire de Chattam , qui avoit été un sanglant affront , pour la Cour d'Angleterre , & qui lui avoit attiré la haine du Peuple.

D'un

(1) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 417.

1668. D'un autre (1) côté, le Roi, qui étoit tombé d'accord de rendre Surinam aux Etats, y envoya ordre le 9. de Juillet, à celui qui tenoit cette place, pour l'Angleterre, de la leur remettre. Ce poste est sur les côtes de l'Amérique, sur la Mer Atlantique, au cinquième degré au déça de la Ligne. Les François l'avoient occupé l'an MDCXL. & en suite abandonné, comme étant trop mal-sain. Les Anglois en suite s'en saisirent, mais ils en firent peu de cas; de sorte qu'ils s'en défirent facilement. Le terrain y étoit alors extrêmement mal-sain, parce qu'il étoit tout couvert de bois, qui empêchoient que le Soleil, quoi que deux fois vertical l'année, ne le desséchât, & que le vent ne pût favoriser ce bon effet. Mais enfin après avoir vû, que l'on en pourroit tirer tant de Sucre, que l'on voudroit; on y a fait un si grand abatis de bois, que les Vents & le Soleil, en le desséchant, l'ont rendu beaucoup plus sain, qu'il n'étoit, ce qui a fait grossir considérablement la Colonie. Un homme, qui y avoit demeuré long-tems, & qui en étoit revenu riche, disoit que si les Provinces Unies n'en tiroient autant, ou davantage, qu'Elles ne tiroient des Indes Orientales, ce seroit leur faute. La Colonie est en effet devenuë beaucoup plus florissante, & s'est étendue le long de la Riviere du Nord au Sud. Elle envoie une très-grande quantité de Sucre Brut en Hollande; & depuis peu de tems on a essayé d'y planter du Caffé, qui y a très-bien réüssi, & qui deviendra encore meilleur, avec le tems; quand on aura appris, par l'expérience, la meilleure maniere de le cultiver. Auparavant on ne l'alloit querir qu'à Moka, Ville d'Arabie, sur le détroit de *Bab-el-mandeb*; ou à Alexandrie, qui le tiroit de Moka, par la Mer Rouge. Mais depuis peu on a aussi planté des Arbres de Caffé, dans l'Île de Java, dans celle de Ceylon, dans les Mers des Indes, & à Surinam. Il ne resteroit que de trouver le moyen d'y planter les arbrisseaux, qui fournissent les feuilles du Thé. Nous avons presque vû naître l'usage du Thé & du Caffé, se répandre dans toute l'Europe; & devenir comme nécessaire, par tout. On vit aussi autrefois les Portugais porter le Tabac du Brésil en Europe, en Asie & en Afrique, & en établir l'usage en tous lieux. C'est ainsi que les hommes, les plus éloignés les uns des autres, s'imitent même en des superfluités.

Le 10. de Juillet, (2) les Ambassadeurs des Etats furent, se plaindre aux Ministres du Roi de la Grande Bretagne, que l'on n'avoit pas obéi aux ordres, qu'il avoit envoyez au Lord *Willoughby*, Gouverneur des Îles Caribes pour Sa Majesté, & sur cela le Roi écrivit le 18. de Juillet, à ce Seigneur, pour lui ordonner d'exécuter ce qui avoit été promis aux Hollandois, à l'égard des Îles Caribes & la Colonie du Surinam. Il y eut aussi des plaintes, (3) que le Chevalier Temple fit aux Etats, le 1. de Decembre, en faveur d'un Anglois, nommé *Jacques Bannister*, qui avoit été Gouverneur de Surinam, & arrêté en cette Colonie, & de-là envoyé prisonnier à Flessingue. Il demanda qu'on remit cet homme, entre ses mains, avec une déduction des raisons; pour lesquelles il avoit été envoyé prisonnier en Zélande, & retenu là si long-tems. C'est ainsi, que les Officiers des Souverains font souvent des choses capables de les brouiller, pour des interêts particuliers, sans faire mettre en peine des suites.

(1) Là-même p. 426.

(2) Là-même.

(3) Là-même p. 440.

L'Etat jouissant de la paix au-dehors, on recommença à y parler du Stadthoude, comme on avoit fait auparavant, sans avoir beaucoup d'égard à l'*Edit Perpetuel*.

Au commencement (4) de Mars, on parla, dans l'Assemblée des Etats de Zélande, des Charges de Stadthoude, & de Capitaine Général; comme si la Province de Zélande pouvoit donner au Prince d'Orange ces Emplois chez elle, sans prétendre vouloir obliger les autres Provinces d'en faire autant. On voit encore une longue déduction là-dessus, pour montrer que cela pourroit se faire, & pour insinuer, en même tems, que ce seroit mieux, que l'on remit les choses dans l'état, où elles étoient demeurées jusqu'au dernier Prince d'Orange, Pere de S. A. On fit aussi de semblables raisonnemens en Frise, & dans la Province de Groningue & des Omlandes. C'étoient des présages de ce qui arriva depuis. Il y avoit deux raisons générales, pour le rétablissement & la réünion des Charges, dont il s'agissoit; qui étoient que la République s'en étoit bien trouvée, sous *Guillaume I.* Prince d'Orange, qui en avoit été le fondateur, & sous *Maurice & Frideric Henri* ses Fils; qui par leurs victoires, avoient obligé les Espagnols de rechercher la Trêve de douze ans, & depuis la Paix Perpetuelle, conclüe à Munster. On soutenoit aussi, que le jeune Prince seroit en état d'en faire autant, en lui rendant les Charges, qu'on avoit confiées à ses Prédecesseurs. Les fréquentes dissensions, qui s'étoient élevées, entre les Provinces, depuis que personne ne les remplissoit, sembloient confirmer ce sentiment. Ceux qui étoient du sentiment opposé, proposoient bien d'avoir un Maréchal de Camp, qui commanderoit les Armées de Terre, & la Province de Hollande avoit jetté les yeux sur *Wurtz*, comme on l'a dit ci-dessus. Pour la Mer, *Ruiter* étoit, sans doute, le seul qui fût capable de commander avec honneur les Flottes de l'Etat. Ils soutenoient que les Etats de chaque Province étoient suffisans, pour entretenir la paix chez eux; parce que point de Membre particulier de la Province ne pouvoit résister aux autres, à l'égard des choses, qui dépendoient de la pluralité des suffrages. Cela n'étoit pas en effet impossible, mais il étoit aussi très-possible que le contraire arrivât, & que la diversité des sentimens empêchât de prendre les résolutions nécessaires, assez promptement, pour être en état de prévenir de fâcheux accidents; comme on le vit en MDCLXXII. La vérité est qu'il n'y a point de forme de Gouvernement, sur la Terre, qui ne soit sujet à des inconveniens; ce qui a fait que les gens sages ont toujours été d'avis de ne pas toucher à la forme ordinaire du Gouvernement; qui ne peut guère être changée, sans danger, & qui l'ayant été, ne guérit nullement les hommes de leurs passions; qui sont les véritables sources de tous les maux, qui arrivent sous toutes les formes de Gouvernement.

Le 18. de (5) Septembre, on fut en Hollande que le Prince étoit allé en Zélande. D'abord il avoit dit qu'il alloit à Bréda, pour y éprouver quelques Chiens de Chasse, que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyez; sans avertir personne, en Hollande de son véritable dessein. *Van Ghendt*, son Gouverneur, étoit cependant allé en Gueldre. Le Prince écrivit seulement de *Berg-op-zoom* à sa Grand'-Mere, la Princesse

H h

Douai-

(4) *Aitzema* sur l'an 1668. p. 499.

(5) *Aitzema* Liv. XLVIII. p. 607.

1668. Douairiere d'Orange qu'il alloit en Zélande, pour y voir son Bien; parce que c'étoit une coûtume, en Zélande, que tous les Vassaux, à l'âge de seize ans, se présentassent au Souverain, pour recevoir l'investiture de leurs Fiefs. Pour cela, les Conseillers Commis de la Province lui avoient envoyé un Yacht, outre celui de S. A. Comme il fut près d'Arnmuyde, Ville de l'Isle de Walcheren, il dépêcha un Gentilhomme à Middelbourg; pour apprendre son arrivée aux Etats, & aux Conseillers Commis. Sur cet avis, ils l'envoyèrent féliciter de sa bonne arrivée, & lui dire qu'elle leur étoit très-agréable. On lui envoya, en même tems, plusieurs Chaloupes pour l'y amener; & on fit mettre sous les armes six, ou sept Compagnies de Bourgeois, pour le recevoir à son arrivée. Il fut logé dans l'Abbaie, où les Princes d'Orange avoient accoutumé de loger, lors qu'ils y alloient. Cela avoit été concerté auparavant, pour le recevoir, comme le *Premier Noble* de Zélande. La Province l'avoit déjà déclaré tel, depuis l'an MDCLX. & c'étoit, en effet, une chose, qui pouvoit se faire; sans que les autres Provinces s'en mêlassent, parce que cela regardoit la Zélande en particulier. Depuis on n'en avoit pas parlé, à cause de la Jeunesse du Prince; mais en ce tems-ci, qu'il étoit dans sa dix-huitième année, la Zélande l'installa, avec beaucoup de cérémonies, & le Peuple en témoigna une joie extraordinaire.

Le lendemain il fut conduit, par les Pensionnaires de Middelbourg & de Zirikzée, comme Député des Etats, à la Chambre de leur Assemblée. (1) S'étant mis dans la place, qui lui étoit destinée, il leur dit, qu'il n'avoit pû différer plus long-tems de venir offrir sa personne & ses services à Leurs Grandes Puissances; & particulièrement de les remercier, pour tous les honneurs qu'Elles lui avoient faits, & pour toute l'affection, qu'Elles lui avoient témoignée depuis sa naissance, & pendant ses plus tendres années jusqu'alors; & sur tout de ce qu'Elles lui avoient conféré la dignité de Premier Noble, dont ses Prédecesseurs avoient jouï, dans cette Province, conformément à la Résolution de l'an MDCLX. qu'Elles n'avoient pas seulement renfermé leur amitié & leur affection, dans les bornes de leur Province; mais qu'Elles lui avoient fourni une raison, pour engager les autres à en user de même envers lui, & qu'Elles l'avoient encore fait l'an MDCLXVI. en marquant qu'Elles souhaitoient, qu'il fût dès-lors mis en état de faire les fonctions de Premier Noble; qu'Elles avoient résolu de l'en mettre en possession, dès qu'il auroit atteint l'âge de dix-huit ans, auquel il étoit alors; puis qu'il étoit prêt d'entrer en sa dix-neuvième année; qu'il n'avoit pas voulu tarder plus long-tems, de prendre possession de cette dignité; que les Etats avoient bien voulu nommer obligamment le gage de leur affection.

Il ajouta, qu'il exerceroit cette charge, ou par lui-même, ou par un Député, pour l'honneur & pour le bien de la Province, & particulièrement pour entretenir l'union qui y étoit; qu'il tâcheroit aussi, autant qu'il dépendroit de lui, de faire la même chose, entre eux & les autres Membres de l'Union, & particulièrement à l'égard de la Province de Hollande & de Westfrise, avec laquelle la Zélande avoit toujours été particulièrement unie.

(1) Là-même p. 618.

1668. Il conclut, en assurant leurs Grandes Puissances, qu'il tâcheroit de se perfectionner dans la connoissance des maximes du Gouvernement, pour être plus capable de soutenir leurs intérêts, & en faisant des vœux pour leur prospérité. Après avoir prononcé ce Discours, il le donna par écrit & signé de sa main aux Etats de Zélande.

Mr. d'Odyck, que le Prince fit en suite son Député en Zélande, prit aussi sa séance dans l'Assemblée des Etats Généraux, comme le premier Député de Zélande. La Ville de Zirikzée le trouva mauvais, parce qu'il n'étoit pas né en Zélande, & que le Sr. de *Kreuningue* étoit Oncle de sa Femme. Mais les autres Villes dirent, que l'on avoit souvent donné des dispenses, en un pareil cas.

On ne dit non plus rien en Hollande de cela, au moins publiquement; sinon que l'on témoignoit être surpris, de ce que le Prince n'avoit communiqué son dessein à aucun des Membres des Etats, ni même à ceux qui étoient chargez de son éducation. On trouva sur tout à redire à (2) un Discours d'un Ministre de Middelbourg, nommé *de Mey*, & adressé au Prince, sous le Titre d'*Oratio Votiva*, où il y avoit plusieurs maximes contraires à celles de la République.

On ne peut pas douter, que le Pensionnaire de Hollande ne fût, en quelque sorte, choqué de cette maniere de proceder du Prince d'Orange, & de la Province de Zélande; quoi qu'il dût bien s'attendre à quelque chose de semblable. Il auroit été tems de se relâcher un peu de ses maximes, qu'il n'étoit pas en état de soutenir, & de se faire honneur de ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. Mais au lieu d'en user ainsi, il mit en délibération, dans l'Assemblée des Conseillers Députés, qui est comme le Conseil d'Etat particulier de la Province, ce qu'il faudroit faire (3) si une des Provinces venoit à s'élire un Stadthouder, contre toute attente, & demandoit que, sur ce pied-là, il fût admis au Conseil d'Etat; & l'on jugea que cela étoit incompatible, avec l'intérêt de la Province de Hollande, qui, pour des raisons très-importantes, avoit mortifié la Charge de Stadthouder, chez elle. Cela étoit d'autant mieux fondé, que la Province de Hollande avoit droit, parce qu'elle contribuoit beaucoup plus aux dépenses publiques, d'avoir trois personnes dans le Conseil, contre un, ou deux, que les autres Provinces y envoyoit. Outre cela, les Conseillers Députés de Hollande, après avoir cherché dans les Regîtres, s'il n'y avoit rien, qui pût servir à décider cette affaire; n'avoient rien trouvé, qui pût autoriser une Province à introduire un Stadthouder, dans le Conseil d'Etat. Les Etats de Hollande résolurent là-dessus, de représenter à la Généralité quel étoit leur sentiment, sur cette question.

Cette résolution ayant été prise, le 28. de Septembre, dans les Etats de Hollande, on y reçut le lendemain une (4) Lettre de ceux de Zélande; dans laquelle il étoit dit qu'ils avoient trouvé à propos, que *Guillaume de Nassau* Sr. d'Odyck, Député pour représenter le premier Noble, dans leur Assemblée, pût, quand l'occasion s'en présenteroit, ou qu'on jugeroit que le service de l'Etat le demanderoit, comparoître dans l'Assemblée des Etats Généraux, avec leurs Députés. Ils lui don-

(2) Voyez-le dans *Aitzema* sur cette année p. 615;

(3) Là-même p. 619.

(4) Datée du 22.

1668. nerent, en même tems, des Lettres de Créance, adressées aux Etats, pour les prier de le recevoir dans leur Assemblée, en qualité de Député de Zélande; ce qui fut accordé, par les Etats Généraux. On jugeoit que les Etats de Hollande, qui étoient encore les Tuteurs du Prince, auroient dû, selon les formes, être consultez sur tout cela; mais les amis du Prince crurent que les Etats de Hollande pourroient retarder ce qu'ils souhaiteroient; au lieu que l'affaire étant faite en Zélande, il ne seroit plus tems de s'y opposer.

Le Prince d'Orange arriva lui-même à la Haie, le 9. d'Octobre au soir, sans cortège extraordinaire. Les Députez des Etats Généraux le furent seulement voir, deux jours après; pour lui marquer la joie, qu'ils avoient de le revoir en bonne santé, & du bon succès de son voyage de Zélande, dont ils le féliciterent; parce qu'ils regardoient ce qui s'y étoit passé, comme un commencement de son rétablissement, en toutes les Charges de ses Prédecesseurs; & ils assurèrent S. A. de leurs bonnes volontez & de leurs services; à quoi ils ajoutèrent qu'ils vivoient en bonne harmonie avec celui, qui le représenteroit, comme premier Noble de Zélande.

Mr. De Witt auroit bien pû comprendre, par-là, que ce que les Députez des Etats Généraux préfageoient, en faveur du Prince, arriveroit infailliblement, & que l'Edit Perpetuel seroit anéanti. Mais cet habile homme n'eut pas assez de souplesse, pour se foudroyer, de bonne grace, à ce qu'il ne pouvoit pas empêcher. (1) L'Histoire remarque, sur cette année, que, quoi que plusieurs des Députez, pour diverses Villes de Hollande, aux Etats de la Province, se fussent plusieurs fois opposez au sentimens du Pensionnaire; personne ne s'opposa néanmoins à la Proposition, qui fut faite dans les Etats, de lui faire un présent, pour marquer par-là la reconnaissance, que l'on avoit pour les grands services, qu'il avoit rendus à la République. On parla de lui faire présent de cent-mille francs, & même de davantage. Mais il empêcha qu'on ne prit cette résolution, & par lui-même, & par le moyen de la Ville de Dordrecht. Cette somme n'étoit qu'une très-légère récompense pour lui, à cause de la dépense, qu'il avoit faite sur la Flotte, où il avoit été plusieurs fois. Mais il craignit que ses Envieux ne prissent occasion de mal parler de lui, & sur tout ceux qui favorisoient le Prince d'Orange; qui profitoient de toutes les occasions de le diffamer, parmi le peuple. Cependant le Pensionnaire n'avoit alors pour gage, que trois-mille francs, monnoie de Hollande, de sorte que pour ses services de quinze ans, il n'avoit touché de l'Etat que quarante-cinq-mille francs; auxquels il en faut joindre encore quinze mille; parce que le Pensionnaire de Hollande l'est aussi du Corps de la Noblesse, qui lui faisoit un gage de mille francs par an. Sans plus parler de présent, on se contenta de lui accorder sept-mille francs de gages annuels, à l'avenir. Il est vrai, qu'en ce tems-là, on ne faisoit pas à peu-près la dépense que l'on fait à présent, en Hollande; soit à cause des impôts, qui ont été depuis nécessairement haussés; soit parce que l'argent étant beaucoup augmenté, dans cette Province, il y est diminué en même-tems de prix. Auparavant on avoit plus de marchandises, pour moins d'argent, qui valoit plus qu'aujourd'hui qu'il y en a davantage. La même chose est arrivée en Angleterre, & arrivera toujours, jusqu'à ce que l'argent y devienne plus rare.

(1) *Aiszema* sur cette année p. 581, Tome III.

On avoit eu, à la solde de l'Etat, depuis la guerre avec l'Evêque de Munster, des Troupes de la Maison de Lunebourg, & on les avoit même augmentées; lors que l'on avoit eu peur, que la France n'eût dessein d'envahir tous les Pais-Bas Espagnols. On fit aussi divers réglemens pour les Troupes, que l'on garda; auxquels nous ne nous arrêterons pas. Wurts, comme nous l'avons dit, avoit été choisi *Maréchal de Camp*, quoi (2) qu'on n'eût pas manqué de le diffamer. On a oui dire à un Officier distingué, & à d'autres, que l'on avoit dit que *Wurts* étoit *Socinien*; parce qu'il n'alloit pas à l'Eglise *Réformée*, ni à la *Luthérienne*. Il faisoit, sans doute, mal en cela; mais on n'en peut pas conclurre qu'il ne fût ni l'un, ni l'autre. Cela vient quelquefois, non du mépris que l'on ait pour une Religion, mais de ce que ceux, qui la prêchent, ne la savent pas prêcher comme il faudroit. D'ailleurs ce bon Suedois n'avoit pas été pris au service des Etats, pour aller régulièrement à l'Eglise; mais pour tenir les Troupes en bon ordre, & les commander, quand elles seroient en campagne. Il n'y a pas long-tems que l'Etat avoit un (3) *Maréchal de Camp*, qui étoit Catholique Romain, & qui avoit accoutumé de dire, aussi bien, que d'autres Officiers de la même Communion, que son ame étoit *Papiste* (car il parloit ainsi, selon l'usage même de ceux de l'Eglise Romaine, en ces Provinces) mais que son épée étoit *Gueuse*; parce que, dans les Pais-Bas Espagnols, on nomme *Gueux* les Réformez, depuis le tems de la Duchesse de Parme, comme on l'a dit, dans l'Histoire de ce tems-là.

Pour obliger la Couronne de Suede à entrer dans la Triple Alliance, on avoit engagé l'Espagne à lui payer des subsides, comme on l'a déjà dit. Mais l'Espagne ne fut pas fort exacte à les payer. Cela fit que (4) le Roi de Suede & la Reine Régente, après avoir félicité les Etats de la Paix d'Aix la Chapelle, par une Lettre du 7. d'Octobre (S. A.) firent presser le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux de leur faire payer, ou de leur payer eux-mêmes les subsides, dont on étoit convenu. On eut plusieurs Conférences à la Haie, pour cela, & enfin on convint le 15. d'Octobre (S. N.) ,, I. que, pour engager la Couronne d'Espagne à payer les subsides promis, & le Roi d'Angleterre, celui de Suede & les Etats Généraux ,, à garantir à l'Espagne les Etats, qu'elle posséde ,, doit, & même la Paix des Pyrénées, autant ,, qu'elle avoit été confirmée par la Paix d'Aix la ,, la Chapelle, que pour cet effet, dis-je, ces trois ,, Etats arrêteroient dès-lors les forces & les ,, moyens, qu'ils employeroient, s'il arrivoit que la ,, France vint à rompre cette Paix, & la maniere de la contraindre de l'observer; quoi ,, que la France ne fût pas nommée, dans cet engagement: II. qu'afin que les subsides fussent ,, plus facilement payez, par la Couronne d'Espagne; celle de Suede trouveroit bon que le payement s'en fit, en partie, en argent comptant, & ,, que le reste se payât en des termes raisonnables; ,, & qu'afin que la Suede pût exécuter plus vigoureusement sa garantie, en cas que l'Espagne fût attaquée, on feroit toucher à la Suede soixante-mille Ecus, par mois; dont la moitié ,, seroit payée, par la Puissance à l'avantage de laquelle la Garantie se faisoit & s'exécutoit, & ,, que l'autre moitié seroit payée & acquitée par le

H h 2

,, Roi

(2) Voyez le même p. 708. sur cette année.

(3) *Le Comte de Tilly*.

(4) *Aiszema* sur cette année p. 931.

1668. „ Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies, également; en recevant assurance, que la Paix étant rétablie, ils en feroient remboursés, par ceux, pour qui la Garantie auroit été exécutée : III. que comme on prévoyoit, qu'on ne pourroit régler cette affaire, avec la diligence requise, par les Lettres qu'il faudroit écrire en Espagne & en Suede; il seroit à propos que le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux autorisassent leurs Ambassadeurs & leurs Députés, à finir cette affaire; & principalement que les Ambassadeurs d'Espagne & de Suede, ou d'autres, nommez par leurs Maîtres; pour conclure les points, dont il s'agit, sans avoir besoin de nouveaux ordres.

Il y eut encore un autre Traité, entre la Suede & la République, touchant le Commerce & les Droits, que les Marchandises devoient payer; qu'*Appelboom* conclut, au Mois de Decembre à la Haie.

Il y eut aussi (1) une négociation entre la Couronne de Danemark, & les Etats Généraux, pour régler les subsides, que cette Couronne prétendoit lui être dus, par la République. On ne s'y arrêtera pas, parce que ces différends ne produisirent aucun événement remarquable. On voit par-là que les Peuples du Nord, qui avoient autrefois envahi une bonne partie de l'Empire Romain, une partie de la Grande Bretagne, & même de la Normandie, & qui avoient même été la terreur de la Mer; étoient devenus plus humains & plus modérés; puis qu'ils contribuèrent alors à faire conclure la Paix, que leurs Voisins firent entre eux, & à tenir de plus la balance égale; de peur que la supériorité excessive de l'un ne soumit enfin tous les autres. La Suede, en particulier, eut l'honneur de rétablir la même balance, dans les Etats de l'Empire; qui couroient grand risque de tomber entre les mains de la Maison d'Autriche; & qui, par la Paix de Munster, qui fut une suite des victoires des Suedois, se mirent en état de jouir tranquillement de ce qui leur appartenoit.

1669. AU Mois (2) d'Avril, l'Espagne, après une longue délibération, entra dans la Triple Alliance; & les trois Puissances Alliées lui accorderent la garantie de tous ses Etats, & particulièrement de ceux, qu'elle avoit dans les Pais-Bas. Le voisinage de ces Provinces, y engagerent principalement les Etats Généraux des Provinces Unies, & après eux les Anglois & les Suedois; qui, en bonne politique, ne pouvoient pas souffrir que la France se mit enfin en possession des XVII. Provinces; ce qui l'auroit mis en état de disputer l'Empire de l'Océan à l'Angleterre, & de tenir en dépendance les deux Couronnes du Nord; pour faire ce qui lui plairoit, dans la Mer Baltique.

Le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux inviterent aussi l'Electeur de Brandebourg; (3) qui y étoit, dans le fonds, aussi engagé qu'eux; à cause des Terres, qu'il avoit dans le voisinage des Etats, & que le Roi de Prusse, son Petit-Fils, possède encore. Son Historien, après avoir avoué que l'intérêt de l'Electeur l'engageoit à entrer aussi dans cette Alliance, dit qu'il ne le fit néanmoins pas; parce que ceux, qui gouvernoient alors les Provinces, ne croyoient pas, qu'il fût de l'intérêt de la République, que l'Electeur étendit ses frontières, avec l'argent, qu'on lui fourniroit. Les Suedois d'ailleurs, ne vouloient pas qu'on di-

minuât les subsides, qu'on leur faisoit toucher, 1669. pour en faire part à l'Electeur.

Comme on pressoit ses Ambassadeurs, à la Haie, pour les porter à conseiller à leur Maître d'entrer en cette Garantie; ils répondirent, qu'il étoit de l'intérêt de l'Electeur de secourir les Protestans, contre ceux, qui voudroient empêcher l'exercice de leur Religion, & troubler la Paix: Qu'il n'avoit aucun engagement, avec la France, qui pût l'empêcher de se joindre à la Triple Alliance; mais qu'il ne voyoit pas que cette Confédération pût produire quelque bien, en faveur des Protestans, ou de la Paix générale de l'Europe: Qu'il n'étoit point instruit des Articles secrets de cette Alliance; & qu'il ne pouvoit pas entrer plus avant dans cette affaire, sans savoir ces Articles: Que la principale cause de cette Alliance ne subsistoit plus, puis qu'on l'avoit faite, pour obliger la France & l'Espagne à faire la Paix ensemble: Qu'aucune Puissance Catholique n'y étant encore entrée, ces Puissances en prendroient, à cause de cela, l'occasion de faire, entre elles, des Alliances contraires: Que si les Hollandois croyoient pouvoir tenir pour suspecte la trop grande liaison qu'il y avoit, entre la France & l'Angleterre, & craignoient qu'elle ne fût opposée aux intérêts des Protestans (*car on soupçonnoit, dès-lors, le Roi Charles II. d'être Catholique, aussi-bien que son Frere, & il parut depuis qu'on ne se trompoit point:*) que si cela étoit, dis-je, la Triple Alliance ne serviroit de rien à la Religion Protestante: Qu'il seroit nécessaire, que les Etats lui payassent un subside d'argent, pour le dégager des incommoditez, qu'on lui avoit causées. Il semble qu'il entendoit les inquietudes, que lui causoient les Electeurs Ecclesiastiques, & quelques Princes Catholiques ses voisins. Cependant quoi qu'il défendît à ses Ministres d'accepter l'Alliance, proposée par les Hollandois, il ne voulut pas néanmoins qu'ils la rejettassent entièrement.

Il arriva, pendant l'Été de cette année, une chose très-remarquable à la Haie. Il y avoit longtemps, que les Etats Généraux vivoient en Paix, avec le Roi de Portugal, sans néanmoins être en une bonne intelligence; à cause des payemens, que les Portugais devoient faire aux Hollandois en sel de S. Hubes. L'Ambassadeur de Portugal s'en étant entretenu avec le Pensionnaire de Hollande, ils convinrent enfin d'en parler à l'Ambassadeur d'Angleterre, & de s'en tenir à sa décision, sans autre formalité; tant il est vrai qu'un mauvais point d'honneur, ou un intérêt peu considérable peut perpétuer une mésintelligence; qui pourroit être éteinte, par un peu de complaisance des deux côtés! On le peut voir, par la sentence du Chevalier Temple, agissant, non comme Ministre du Roi de la Grande Bretagne, mais comme un Ami particulier des Parties. Il y a au titre de cet Acte, qu'elles lui avoient remis la *decision finale* de leurs différends, *non comme à l'Ambassadeur d'Angleterre, mais comme au Chevalier Temple*. La franchise & la droiture de cet Anglois avoit déjà paru, avec éclat, dans la conclusion de la Triple Alliance; & les Parties se contenterent de sa décision.

Pour commencer par l'état de la question, le Chevalier dit, avoir trouvé, par la première conférence, avec les Parties, que la principale difficulté, qui restoit à démêler, étoit la manière de faire toucher à la Hollande la somme, de

(1) Là-même p. 935. & suiv.

(2) Continuation d'*Aitzema* par *Sylvius* sur cette année.

(3) *Pufendorf* en sa *Vie*, sur cette année Liv. XI.

(4) Voyez les *Lettres du Chevalier Temple* T. II. p. 117.

1669. „ de deux millions , cinq-cens-mille Cruzados ,
 „ en dix payemens égaux ; ce qui faisoit deux-
 „ cens-mille Cruzados , par an : Que les deux
 „ Parties étoient d'accord , que les payemens se
 „ feroient , par le relâchement des Droits sur les
 „ sels de Setuval , ou St. Hubes , comme l'appel-
 „ lent les Hollandois : Que lui , Ambassadeur
 „ d'Angleterre , s'étoit apperçu que celui de Por-
 „ tugal proposoit que ces payemens se fissent , par
 „ l'assignation des Droits de ces Sels , pour le
 „ terme de dix-sept , ou dix-huit ans : Que le
 „ Pensionnaire de Hollande étendoit ce terme , jus-
 „ qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans : Que l'ac-
 „ commodement étoit comme desespéré , pour le
 „ payement des intérêts , dont les Parties ne pou-
 „ voient convenir.

„ Que l'Ambassadeur de la Grande Bretagne
 „ proposoit , comme un expédient , entre les
 „ Parties , que le Portugal assigneroit à la Hollan-
 „ de , les Droit des Sels du Setuval , pour l'espa-
 „ ce de vingt ans , pour la satisfaction entiere de
 „ la dette ; si le Portugal ne trouvoit pas que la
 „ Hollande eût été satisfaite entierement , en
 „ moins de tems ; auquel cas , il cesseroit de lui
 „ rien payer.

L'Ambassadeur de Portugal demanda du tems ,
 pour examiner la chose , & le Pensionnaire de Hol-
 lande accepta la Proposition du Chevalier , „ à
 „ condition que s'il arrivoit , en quelque année
 „ de ce terme , que les Droits ne montassent pas à
 „ cent-cinquante-mille Cruzados , on s'en recom-
 „ pensât sur les Droits de l'année suivante ; &
 „ qu'afin que les payemens se pussent achever , en
 „ moins de tems , le Portugal s'obligerait de ne
 „ pas hausser le Sel , pour les Hollandois ; ni de
 „ l'abaissier , pour les autres.

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant communi-
 qué à celui de Portugal l'acceptation du Pensio-
 naire , aux conditions marquées ; le Portugais con-
 sentit à l'expédient du Chevalier & à celui du Pen-
 sionnaire , pour ne point changer le prix du Sel.
 Mais il refusoit entierement l'autre condition , par-
 ce que la Hollande étant assurée par-là de recevoir ,
 en Sel , ce qui manqueroit toutes les années , sur
 les Droits du Sel , jusqu'à cent-cinquante-mille Cru-
 zados , pourroit empêcher de tirer de Setuval
 une aussi grande quantité , qu'elle avoit accoutumé
 d'en tirer châque année auparavant ; & que par-
 là le Portugal se trouveroit appauvri , à faute du
 débit ordinaire du Sel ; & le Prince se trouveroit
 chargé d'autant qu'il plairoit aux Hollandois ,
 sur les manquemens des Droits annuels.

Les Parties n'ayant pas pû convenir sur les Pro-
 positions mutuelles , qu'elles se faisoient , trouve-
 rent , à la fin , bon de s'en remettre à la décision
 de l'Arbitre ; pourvû que l'Ambassadeur de Por-
 tugal promît , que la valeur du Sel se règleroit en-
 tierement pour les Cruzados , sans avoir aucun é-
 gard à la valeur des Reys , sur laquelle il y avoit
 eu de grandes difficultez , entre eux.

En vertu de cette Convention , l'Ambassadeur
 de la Grande Bretagne prononça que le premier
 expédient , proposé par lui-même , touchant les
 vingt années de terme , ayant été accepté par les
 Parties ; il subsisteroit à ces conditions , que la Hol-
 lande seroit obligée de tirer de Setuval , toutes les
 années , durant le terme marqué , autant de Sel ,
 qu'elle en avoit tiré en aucune des dix années pas-
 sées ; mais qu'en cas que , par le débit du Sel , les
 Droits à Setuval ne montassent pas , jusqu'à cent-
 cinquante-mille Cruzados , en aucune année du
 terme de vingt ans ; le Portugal suppleroit à ce
 qui auroit manqué à cette somme , pourvu que
 cette diminution n'excedât pas la somme de

1669. trente-mille Cruzados : Que la Hollande ne pré-
 tendroit aucune autre satisfaction de la Dette , que
 le Sel de Setuval , pour le terme de vingt années :
 Que la valeur du Sel seroit comptée par Cruzados ,
 sans avoir égard à nulle autre monnoie , puis qu'il
 n'étoit parlé d'aucune autre espece , dans le Traité
 de Paix : Que néanmoins si le Portugal trouvoit à
 propos de se décharger de quelque partie de la
 dette , par quelque autre moyen , la Hollande a-
 bregeroit aussi le terme marqué , à proportion.

L'Angleterre avoit aussi envoyé un nommé *Ga-
 briel Sylvius* , pour féliciter l'Electeur de Brande-
 bourg , de son second Mariage , & l'exhorter d'entrer
 dans la Triple Alliance , avec elle , & les Etats Gé-
 néraux. Mais , dans le fonds , il y a bien de l'appar-
 ence que ce n'étoit que pour sonder l'Electeur , &
 se conduire conformément à sa réponse. L'Envoyé
 Anglois , après avoir eu son audience publique ,
 dit en particulier au Comte de *Schwerin* „ que le
 „ Roi , son Maître , avoit plus d'estime pour
 „ S. A. E. que pour aucun autre Prince , & que
 „ c'étoit pour cela qu'il la faisoit inviter à entrer
 „ dans la Triple Alliance , qui ne tendoit à faire
 „ aucun tort à personne ; mais qui regardoit le re-
 „ pos de l'Europe , & qui ne seroit qu'à tenir
 „ les Puissances en équilibre ; en quoi il n'avoit
 „ cherché aucun avantage , pour lui , mais s'étoit
 „ uniquement proposé le bien de l'Electeur.

Le contraire parut , en suite , si clairement ,
 qu'il est surprenant qu'on n'eût pas eu honte de
 tenir de semblables discours. Mais Charles II. vou-
 loit par-là détacher l'Electeur des Hollandois ;
 qu'il pouvoit soutenir , contre les Desseins des deux
 Rois.

Le Comte de Schwerin répondit „ qu'il étoit
 „ de l'intérêt de l'Electeur son Maître , que le
 „ voisinage demeurât en paix ; & qu'il n'y avoit
 „ aussi aucune Puissance , dont il fit autant de cas ,
 „ que du Roi de la Grande Bretagne , comme é-
 „ tant de la même Religion , que lui ; mais qu'il
 „ falloit que Sa Majesté fût instruite de ce qu'on
 „ disoit de ce Traité : Que l'on assuroit qu'Elle
 „ y vouloit faire de grands changemens , & qu'El-
 „ le avoit fait , depuis peu , un autre Traité par-
 „ ticulier , avec la France : Qu'il faudroit savoir
 „ si l'Envoyé avoit pouvoir de finir cette affaire
 „ à Berlin , ou si elle seroit renvoyée à la Haie ,
 „ & s'il pouvoit communiquer une Copie veri-
 „ table du Traité , fait depuis peu , avec la
 „ France.

Sylvius répondit „ qu'il avoit aussi oui dire que
 „ le Roi son Maître avoit changé de volonté ,
 „ & que les affaires étrangères n'étoient plus du
 „ département du Comte d'Arlington , mais de
 „ celui du Duc de *Buckingham* ; mais que c'étoient
 „ les François qui faisoient courir ces bruits , &
 „ disoient que le Roi étoit dans la même disposi-
 „ tion : Qu'il n'avoit pas , pour lui , été chargé
 „ de finir cette affaire , mais seulement si l'Elec-
 „ teur vouloit entrer dans cette Alliance ; auquel
 „ cas , il devoit traiter de la même chose , à la
 „ Haie : Qu'il auroit été inutile d'apporter une
 „ Copie du Traité , puis que Jean de Witt di-
 „ soit qu'on l'avoit communiqué aux Ministres
 „ de l'Electeur. Le Comte de Schwerin répli-
 „ qua que De Witt en avoit communiqué quel-
 „ que chose , mais qu'on savoit qu'il y avoit des
 „ Articles secrets , qu'il n'avoit point communi-
 „ qués à l'Electeur. „ Cela étoit vrai , mais ces
 Articles , comme on l'a vû ci-dessus , ne se ca-
 choient par la République , que parce qu'ils é-
 toient contre la France : Que l'Angleterre , &
 les Provinces Unies , auroient un intérêt visi-
 ble d'empêcher d'étendre plus loin ses victoires ,

1669. dans les Pais-Bas. Mais en ce tems-ci, le Roi Charles II. s'étoit laissé gagner à la France, contre l'interêt de la Grande Bretagne.

Le Ministre de l'Electeur ajoûtoit, que l'on donnoit de gros subsides à la Suede, ce que De Witt avoit dissimulé ; & qu'il avoit parlé de forte, de ce Traité, qu'il paroïssoit qu'il ne se soucioit pas beaucoup que l'Electeur y entrât aussi : Que comme cette Alliance ne pouvoit être recherchée par l'Electeur, & qu'il n'y pourroit entrer, sans s'engager à de grands frais, & sans choquer extrêmement la France ; il falloit qu'il fût, avant que d'y entrer, quel avantage il en tireroit : Que si cette affaire regardoit directement le Roi de la Grande Bretagne, l'Electeur ne tarderoit pas long-tems de s'y joindre ; mais que cela regardoit principalement les Espagnols & les Hollandois, par qui ayant été traité jusqu'alors assez indignement, il devoit agir avec beaucoup de circonspection. Sylvius répondit, que le Roi de la Grande Bretagne n'ignoroit pas que les Espagnols n'avoient pas tenu leur parole, & que les Etats Généraux avoient agi, avec beaucoup d'iniquité, & qu'on eseroit que S. S. E. ne négligeroit pas pour cela le bien public, & le sien en particulier, & que si Elle vouloit s'en remettre au Roi de la Grande Bretagne, il feroit en sorte qu'on lui donnât satisfaction pour le passé, & qu'il trouvât des avantages raisonnables dans l'Alliance qu'il auroit embrassée.

C'est ainsi que Charles II. pour se vanger de l'affront que De Witt lui venoit de faire, sur la Tamise, & pour d'autres vuës, tâchoit d'animer l'Electeur de Brandebourg, contre la République, en faveur de la France. Mais ce Prince ne donna pas dans ce piège, & fit dire qu'il falloit qu'il vît les Articles secrets, qu'il y pouvoit avoir, avant que de s'engager à rien. Sylvius répondit que le Roi, son Maître, ne pouvoit pas seul rien résoudre touchant les conditions ; mais qu'il feroit en sorte que l'Electeur fût content. Il ajoûta, qu'il ne savoit rien des Articles secrets, mais que le but de l'Alliance étoit *le repos du monde Chrétien, & la défense de la dernière Paix*, & que les Hollandois vouloient attirer en cette Confédération non seulement l'Electeur, mais encore les Maisons de Lunebourg & de Hesse. L'Electeur dit encore, par rapport au Prince d'Orange, que De Witt avoit toujours soupçonné, que S. A. E. étoit trop portée pour lui ; *mais qu'Elle n'avoit jamais eu la pensée de l'agrandir par la ruine de la République*. Sylvius dit que c'étoit la même disposition, où étoit S. M. B. qui vouloit que l'agrandissement de son Neveu vînt de la République même, quoique les Provinces tinssent S. M. pour suspecte. Il tint encore d'autres discours, qui firent comprendre, qu'on ne l'avoit envoyé que pour voir quelle étoit la disposition de S. A. E. à l'égard de la France & de l'Angleterre. Les François, à ce que dit (1) Pufendorf, avoient commencé à mépriser la Triple Alliance, dont ils avoient eu peur d'abord ; parce qu'ils se persuadoient qu'ils gagneroient la Suede, par de l'argent. Colbert, qui étoit Ambassadeur de France en Angleterre, avoit distribué beaucoup d'argent au Roi & à ses Ministres ; pour les engager, contre l'interêt de toute l'Europe & de l'Angleterre en particulier, à faire la guerre aux Provinces Unies, & à rendre la France plus formidable. Charles II. ne manquoit nullement de pénétration ; mais un Catholicisme caché, & la cupidité de

(1) *Rerum Brandenburg. Lib. XI. 3. & 4.*

trouver de l'argent, sans avoir recours au Parlement, le firent changer de maximes. On voit par-là, que le dessein de la guerre, qui n'éclatta qu'en MDCLXXII. avoit été formé long-tems auparavant ; & cependant De Witt ne vouloit pas le croire, en raisonnant sur une Politique, qui étoit trop abstraite, & qui n'avoit aucune liaison avec la disposition particuliere des Rois de France & d'Angleterre. Il croyoit que la bonne Politique prévaudroit, dans les Conseils de ces deux Princes, & dans leurs esprits, à l'Ambition & à l'Amour des Plaisirs ; mais il se trompa.

Un Historien grand Politique, que l'on vient de citer, dit qu'encore que la foiblesse de l'Espagne, destituée autant de bons conseils ; que d'argent, pût promettre à la France qu'elle pourroit enlever brusquement à l'Espagne, ce qu'elle avoit encore aux Pais-Bas, & l'obliger un an après à faire la Paix ; néanmoins la France jugea, qu'il falloit auparavant affoiblir les Provinces Unies, qui autrement ne permettroient jamais aux Armes Françoises d'envahir les Pais-Bas Espagnols. Tout le monde savoit, depuis long-tems, que les Provinces Unies étoient persuadées que, si elles avoient la France, pour voisine, elles devoient se compter pour perdues. Quoi que personne ne pût exiger de la République, qu'elle trahît ses propres interêts, pour faire plaisir à la France ; les François, dit cet Historien, étoient venus à une si grande hauteur, qu'ils regardoient comme une conduite très-offensante, de la part des Etats, à l'égard du Roi, que de se défendre contre ses desseins. Bien des gens représentoient à Louis XIV. que c'étoit le tems de se vanger des Etats Généraux des Provinces Unies, parce que leurs Troupes étoient fort diminuées, que *Paul Wurts*, leur Maréchal de Camp, n'étoit point aimé, & que le Prince d'Orange n'étoit pas encore rétabli dans les Charges de ses Prédecesseurs, ni assez expérimenté pour conduire une Armée, ou se mêler des affaires d'Etat. D'un autre côté, la France se plaignoit beaucoup des Provinces, qu'elle traitoit d'ingrates envers elle, qui les avoit fortement secourues contre les Anglois, & qu'elle accusoit de détourner ses anciens Amis de l'amitié, qu'ils avoient entretenue avec elle, & de leur susciter de nouveaux ennemis. Les Espagnols, après la conclusion de la dernière Paix, s'en plainquirent à leurs Alliez, avec qui ils avoient formé la Triple Alliance. Comme ils faisoient ces plaintes, *Arnaud de Pomponne*, qui étoit alors à la Haie, après son Ambassade de Suede, leur déclara, de la part de son Maître, *qu'il ne le trouvoit point bon, & que si les Anglois, ou les Suedois avoient à demander quelque chose à la France, ils s'adressassent directement au Roi*. Il ne souffroit qu'avec peine, que les Etats Généraux vissent les sujets de plaintes, qu'il donnoit aux Puissances voisines ; de peur qu'ils ne s'en servissent, à son désavantage.

Comme pour attaquer les Etats par terre, il falloit passer nécessairement au travers des terres des Voisins, & épargner les terres des Espagnols, de peur d'offenser les Anglois ; sous la Garantie desquels elles étoient, aussi bien que tous celle des Etats Généraux des Provinces Unies ; on trouva à propos en France de s'adresser à l'Archevêque de Cologne, & à l'Evêque de Munster ; avec qui on traita, pour passer par dessus leurs terres. L'Archevêque de Cologne y consentit, à certaines conditions. On employa auprès de lui *François Egon*, Evêque de Strasbourg, & *Guillaume de Furstemberg*, son Frere ; dont la France se servit alors, dans les intrigues qu'elle avoit en Allemagne. L'Evêque de Munster, ancien ennemi des Etats,

1669. consentit aisément à ce qu'on lui proposa, contre eux. *Jean Frideric*, Duc d'Hanover, en fit autant, parce qu'il étoit allié au Duc d'Enguien. Les François se repentoient alors, de ne s'être pas attaché le *Comte de Waldec*, par une pension annuelle. Il leur avoit rendu service, pour réunir le Duc de Zell, & l'Evêque d'Osna-brug, en faveur des Etats. Ils auroient pû autrement s'attacher toute la Maison de Lunebourg.

La France tâcha, sur tout, de détacher entièrement l'Electeur de Brandebourg des interêts des Etats, & on avoit demandé au Sr. de *Bloementbal*, son Résident à Paris, si Sa S. Electorale ne voudroit point leur ôter quelques Villes du Duché de Clèves, que les Etats Généraux lui retenoient encore; pour une vieille dette, dont on a parlé ailleurs. Louis XIV. lui envoya *Vaubrun*, qui présenta des Lettres du Roi à l'Electeur pleines de complimens, mais qui ne lui fit aucune Proposition; de sorte qu'on s'apperçut facilement, qu'il n'étoit venu, que pour voir quelle étoit la disposition de la Cour de Berlin.

Il y alla encore, à la fin de l'année, *Guillaume de Furstemberg*, comme Envoyé de l'Archevêque de Cologne. Il représenta à l'Electeur de Brandebourg, avec quelle longueur on traitoit les affaires à Ratisbone, & remontra qu'il seroit nécessaire que l'Electeur de Brandebourg traitât avec celui de Cologne & d'autres Princes; pour trouver les moyens d'empêcher que la France n'attaquât les Provinces Unies; ou si cela ne se pouvoit pas, d'empêcher au moins que les Terres des Puissances Neutres n'en souffrissent point. *Furstemberg*, de peur qu'on ne dit qu'il avoit été suborné par les François, proposa de convoquer une Assemblée des Electeurs seuls; qui finiroit cette affaire mieux que la Diète de Ratisbone, dont les longueurs étoient assez connues. L'Electeur de Mayence étoit du même avis, & avoit aussi proposé la même chose à Berlin. Mais l'Electeur de Brandebourg jugea, que cela pourroit attirer de la haine au College Electoral, & qu'il falloit s'en remettre à la Diète de Ratisbone. *Furstemberg* dit „ que bientôt on verroit la guerre s'al-

„ lumer, puis que les Etats Généraux levoient „ une Armée de quatre-vingt-mille hommes; & „ que les François faisoient aussi de nouvelles le- „ vées, de leur côté, & équipaient même une „ Flotte: Qu'il avoit appris du Roi lui-même & „ de ses Ministres, que ces appareils ne se faisoient „ nullement contre les Espagnols, mais contre „ les Provinces Unies, & que la chose éclateroit „ bien-tôt: Qu'en ce cas-là, il seroit nécessaire „ que l'Electeur de Cologne vît, avec quelques- „ uns des Princes les plus interessés en cette affai- „ re, comment on pourroit, ou empêcher cette „ guerre, ou demeurer neutre; ou communi- „ quer cette affaire à d'autres, & attirer les voi- „ sins en leur parti; & quels avantages on pour- „ roit retirer de cette union: Que l'Archevêque „ de Cologne, comme sa Profession le demandoit, „ devoit travailler à détourner la Guerre, quelque „ avantage qu'il lui en pût revenir; mais qu'il „ étoit dangereux que la guerre ne fût com- „ mencée, avant qu'on eût examiné les raisons „ de part ou d'autre; & qu'il seroit bon de sa- „ voir auparavant ce qu'il faudroit faire, lors „ que la guerre commenceroit: Que l'Electeur „ de Cologne souhaiteroit bien demeurer neu- „ tre, si la guerre le permettoit, & si la situation „ de ses Etats & les Garnisons Hollandoises, qui „ y étoient, le souffroient: Que pour demeurer „ neutre, entre deux Puissances considerables, il „ faudroit entretenir un gros corps de Troupes,

„ qui seroit autant à charge au País, que s'il s'en- „ gageoit dans la guerre: Qu'il falloit recueillir „ l'ir de-là qu'il valoit mieux, pour lui, d'entrer „ en guerre; pourvu qu'il pût avoir une bonne „ armée, par le secours de ceux qui étoient en- „ gagez à la conservation du País, & de l'argent „ pour la payer, pendant quelques années: „ Qu'il falloit se joindre à celui, dont le parti „ seroit le plus sûr, le plus lucratif & le plus avanta- „ geux pour l'Empire: Qu'il valoit mieux dès- „ lors choisir le parti qu'on prendroit, que de „ différer ce choix, au tems que la guerre seroit „ commencée, qu'on seroit contraint de faire „ ce qu'on seroit autrement de son bon gré: „ Qu'il étoit indifférent à l'Archevêque de Co- „ logne de prendre le Parti des François, ou ce- „ lui des Hollandois; mais qu'il étoit difficile de „ savoir s'il falloit se joindre au plus foible, ou „ au plus fort: Que si l'on vouloit se joindre à „ ce dernier, il falloit se déterminer prompte- „ ment; de peur qu'ensuite il ne fallût le faire „ à des conditions moins avantageuses, & qu'on „ ne fût obligé d'accepter tout ce qu'il offriroit: „ Que si l'on vouloit prendre le parti le plus foi- „ ble, il ne falloit pas moins se hâter, dans la „ crainte de le voir ruiné, avant qu'on le pût „ aider: Qu'au reste, l'Archevêque étoit d'avis „ de se joindre au parti, que les Anglois pren- „ droient, quand même ils se joindroient aux „ Hollandois, parce qu'il s'ensuivroit peut-être „ de-là que les François entendoient à faire la „ Paix, & que les deux Electeurs pourroient re- „ tirer d'entre les mains des Etats Généraux les „ places, qu'ils leur retenoient: Mais que si les „ Anglois se joignoient aux François, ce qui é- „ toit plus vrai-semblable, il faudroit se joindre „ à eux; parce que l'Etat des Provinces Unies, „ ne seroit pas assez fort, pour se soutenir, quand „ même il seroit appuyé, de toutes les forces de „ l'Allemagne; sur tout parce que les Suedois se „ joindroient aux Anglois.

Les Princes de *Furstemberg*, qui préterent toutes ces subtilitez à l'Electeur de Cologne, & qui étoient dans le parti de la France, comme ils y avoient toujours été, représenterent encore, pour se mieux cacher, „ que le voisinage de la Fran- „ ce étant dangereux, il faudroit convenir aupar- „ avant, qu'elle remettroit aux Princes Confé- „ derez les Places Hollandoises, dont elle se ren- „ droit maîtresse, & qu'elle entretiendroit l'Ar- „ mée des Conféderez, qui devoit être de qua- „ rante-mille Fantassins, & de vingt-mille Che- „ vaux, & leur fourniroit tout ce qui leur seroit „ nécessaire; qu'elle partageroit entre eux tout „ ce qu'elle prendroit; excepté les terres au-deça „ de la Meuse, à leur égard, & ce que les Hol- „ landois auroient pris en Flandre & en Brabant, „ qu'on laisseroit au Roi de France, s'il le sou- „ haitoit: Qu'outre tout cela, il falloit conve- „ nir, avec les François, qu'ils ne détruiroient „ pas la République, mais qu'ils la rendroient au „ contraire plus forte.

On voyoit bien que ce Projet étoit non-seulement pernicieux aux Provinces Unies, mais même à tout le voisinage; qui seroit obligé de passer par où la France voudroit. *Furstemberg* jugeoit encore, qu'il falloit corriger tous les défauts présents de la République, qui alloient à sa ruine. Il vouloit qu'on partageât ses terres, en maniere que l'Archevêque de Cologne eût la Province d'Utrecht, l'Evêque de Munster l'Overyffel, l'Electeur de Brandebourg la Gueldre & le Comté de Zutphen, la Maison de Lunebourg la Frise, le Duc de Neubourg Groningue, & le Prince

1669. d'Orange (comme l'Angleterre paroïssoit le souhaiter) la Hollande & la Zélande. Il proposa encore d'autres absurditez, qu'on verra dans *Pufendorf*; mais on pouvoit bien comprendre que la France ne formeroit jamais une République nouvelle, pour la partager entre quelques Princes d'Allemagne.

Ottou Swerin & *François Meinders*, qui eurent ordre de l'Electeur, leur Maître, de conférer, avec *Furstemberg*, lui répondirent, „ qu'il étoit „ de l'interêt de l'Electeur, leur Maître, de rendre les Hollandois. plus modestes; afin qu'ils „ eussent plus de complaisance, pour leurs Voisins; „ puis qu'ils lui retenoient plusieurs Villes en ses „ propres Etats, & lui faisoient d'autres chagrins: „ Que la foiblesse de la République étoit assez „ connue, & que l'on pourroit exécuter le „ projet proposé, à moins qu'elle ne fût secourue par „ d'autres Princes.

On auroit bien pû rejeter toutes les Chimeres de *Furstemberg*; mais en écoutant des propositions absurdes, on pénétre mieux les desseins de ceux qui les font. Il parut par-là, & encore plus par l'événement, que l'Archevêque de Cologne étoit ennemi juré de la République des Provinces Unies.

Les Ministres de Brandebourg répondirent encore que l'Electeur, leur Maître, étoit lié avec la République, par deux Alliances, & qu'il étoit obligé de la secourir, si on l'attaquoit: Que les interêts de divers autres Princes les engageoient aussi à la soutenir, quand ils la verroient en danger; d'où il naîtroit une guerre sanglante, longue, & qui engageroit toute l'Europe: Quoi que, pour lors les Anglois, les Suedois & les Danois pussent voir, avec quelque plaisir, cette République mal traitée; néanmoins quand ils verroient les grands progrès de la France, ils employeroient toutes leurs forces, pour les arrêter: „ Que les „ Etats de leur Maître n'étoient pas contigus, sur „ tout du côté de la Prusse, & de la Pomeranie, „ & de la Marche. Ils dirent encore, que les „ Etats de l'Electeur de Cologne, & de celui de „ Brandebourg seroient exposez à être saccagez; à „ cause de quoi le dernier se croyoit obligé d'en „ voyer avertir les Hollandois; pour les porter à „ donner à la France toute la satisfaction, qu'elle „ demanderoit légitimement, & à lui ôter tout „ sujet de se plaindre, sans quoi il ne leur enver „ roit point de secours: Que cependant il seroit „ marcher des garnisons aux lieux, où il n'y en „ avoit point, & qu'il esperoit que les François „ ne prendroient pas cela en mauvaise part: Que „ parce qu'ils avoient toujours protesté, qu'ils „ ne cherchoient que la Paix du Monde Chrétien, „ d'autant plus qu'on travailloit à leur „ faire donner toute la satisfaction, qu'ils pou „ voient demander; mais que l'on devoit assen „ bler des Armées, pour fortifier la Frontiere, „ conjointement avec le Duc de Neubourg: „ Qu'enfin l'Archevêque de Cologne étant en „ core en doute du Parti, qu'il embrasseroit; l'E „ lecteur avoit résolu, de ne pas se brouiller avec „ l'Archevêque de Cologne, & de ne point agir „ contre la France.

Il y eut encore bien de la peine à trouver quelque tour, pour accommoder les Etats Généraux avec le Roi de France; qu'ils n'avoient néanmoins offensé, qu'en donnant à connoître qu'ils étoient disposés à secourir les Pais-Bas Espagnols, s'il les attaquoit. Ils ne s'étoient jamais cachez de cette maxime de leur Politique, de ne point se brouiller avec la France, s'il étoit possible; mais de la tenir éloignée de leurs Frontieres, pour avoir moins d'occasions de se brouiller avec elle.

Si le Pensionnaire de Hollande fut, par quelcun, 1669. ce qui s'étoit dit dans ces Conférences; il dut penser sérieusement, à prévenir cette tempête. Mais on peut voir, par divers endroits de cette Histoire, qu'il avoit de très-mauvais correspondants, ou qu'il n'en avoit même point du tout. Le Roi de France vint, en MDCLXXII. le long du Rhin, & avoit fait divers Traitez avec les Princes du Cercle du Bas Rhin, & particulièrement, avec l'Electeur de Cologne; d'où il étoit arrivé, qu'il avoit tant de fois fait de grandes instances, pour engager les Etats Généraux à rendre à cet Archevêque Rhimberk, à qui il appartenoit originellement; mais qui l'ayant remise aux Espagnols, qui de-là faisoient des courses sur les Terres des Etats, fut causé que ceux-ci s'en rendirent maîtres, afin que l'Archevêque n'en abusât plus, pour les incommoder.

L'Electeur de Brandebourg & ses Ministres s'apercevoient bien que *Furstemberg* n'avoit d'autre dessein, que de détacher son A. E. des liaisons qu'Elle avoit avec les Etats Généraux. Là-dessus il protesta, qu'il n'avoit garde de vouloir engager l'Electeur à faire quoi que ce fût, qui pût être incompatible avec son honneur, ses traitez, sa conscience, ou ses interêts. Il convint qu'une guerre pourroit faire de grands desordres, & qu'il les falloit prévenir, en les mettant tous en sûreté. Il disoit qu'il ne seroit pas mal, que le Prélat envoyât une Ambassade en Hollande, & une autre en France; pour détourner la guerre, qui pourroit s'allumer entre ces Puissances. Il disoit qu'à la vérité, l'Archevêque ne savoit pas en quoi consistoit le différend, qui étoit entre le Roi de France & les Etats, mais qu'il en seroit bien-tôt instruit, en faisant négotier en même tems à Paris, & à la Haie: Que le même Prélat souhaitoit qu'on y traitât des Villes, qui lui devoient être rendues sur le Rhin: Qu'il seroit à souhaiter, que l'Electeur de Brandebourg envoyât à Paris quelcun, à qui la Cour de France fût connue; & que lui-même (*Furstemberg*) pourroit aussi y aller, & qu'il ne manqueroit pas de découvrir ce qu'il pourroit savoir, par rapport à leurs interêts. Il revenoit toujours à cette question, ce qu'on seroit, si on ne pouvoit pas éviter la guerre, & qu'on ne pût pas obtenir des Puissances armées, l'une contre l'autre, de demeurer dans la neutralité? On lui répondoit, que des délibérations prématurées, comme celle qu'il proposoit, étoient dangereuses & nuisibles; mais il soutenoit que la guerre étant une fois commencée, il ne seroit plus tems de délibérer; qu'il faudroit accepter sans aucun avantage, ce dont on pourroit tirer du profit, en traitant là-dessus de bonne heure: Que si les Ministres de S. A. E. lui dissimuloient leurs sentimens, c'étoit sans doute parce qu'ils ne se fioient pas en lui.

On avoit en effet grand sujet de s'en défier, puis que l'Evêque de Strasbourg étoit François déclaré, & un homme à grands projets. Pour paroître agir sincèrement, avec les Ministres Brandebourgeois, il leur dit ouvertement, que l'Electeur de Cologne avoit résolu de se déclarer pour la France, qui ne lui avoit jamais porté aucun préjudice, & de laquelle il n'avoit que du bien à espérer; au lieu que lui & ses Etats avoient beaucoup souffert de mal des Hollandois, & n'en avoient jamais pû tirer aucun plaisir. Les Ministres de l'Electeur ne lui faisant, sur tout cela, aucune ouverture, l'Evêque voulut les obliger à se découvrir davantage; en leur découvrant lui-même ce que les Ministres de son Maître avoient ordre de proposer de sa part à la France, & aux Etats Généraux. Il disoit qu'il leur demanderoit, de

1669. de la part de son Maître, *Mastricht*, *Rhimberck*, & le *Comté de Meurs*. Pour les causes de la Guerre, il disoit que c'étoit en partie pour le Commerce, & en partie, parce que les EE. GG. s'étoient déjà ouverts de la conduite, qu'ils garderoient, envers le Roi de France, s'il arrivoit que le Roi d'Espagne, dont la santé étoit fort foible, vint à mourir; qu'à la vérité le Pensionnaire De Witt avoit crû, qu'on ne devoit point parler de Charles II. Roi d'Espagne, comme d'un homme, qui ne pouvoit pas vivre long-tems, & que le Roi de France pourroit bien entendre parler d'un partage; apparemment, avec la Maison d'Autriche en Allemagne; qui ne s'exécutoit, que quand ce Prince seroit mort.

Cependant (1) *Pufendorf* explique cela d'un partage, entre le Roi de France & les EE. GG. Il ajoute, que *Van Beuning* croyoit que cela n'étoit pas praticable, à cause de la diversité des Religions, & il ne se trompoit point.

Enfin *Furtemberg* produisit le Projet d'une Alliance, qui se pouvoit faire, entre l'Electeur de Cologne & celui de Brandebourg. Il prétendoit qu'à cause de cette Union, & des préparatifs qu'ils feroient, pour soutenir la guerre, s'il le falloit, ils gagneroient une très-grande autorité; tant parmi les Membres de l'Empire, que parmi les Parties, qui entreroient en guerre. Ils feroient voir, disoit-il, par-là qu'ils n'avoient rien fait que par l'amour de la Patrie, en conservant la Paix dans leurs Terres. Par-là, ils se trouveroient, selon lui, en état d'étouffer la guerre, ou de tirer des recompenses de l'un, ou de l'autre des Partis. En envoyant des Ambassades, ils sauroient plus sûrement, s'il y auroit paix, ou guerre, & quelles Alliances s'étoient faites, de part & d'autre; sur quoi on pourroit se résoudre plus sûrement ou à demeurer neutres, ou à prendre l'un des partis. Il prétendoit qu'en se conduisant de la sorte, soit que la guerre vint à se faire, entre les Parties, dont il s'agissoit; soit qu'elles s'accommodassent, les deux Electeurs obtiendroient la restitution de leurs Places; parce que les Etats des Provinces Unies destituez d'Alliez, prendroient peur, & les rendroient; ou que s'ils refusoient de le faire, il paroîtroit par-là ce qu'on pourroit attendre de leur part. Il montra aussi aux Ministres de l'Electeur de Brandebourg le Projet de l'Alliance, que l'on pourroit faire avec la France, en cas qu'on fit la guerre.

Cependant cette Négotiation de l'Evêque de Strasbourg, devint d'autant plus suspecte à l'Electeur de Brandebourg; qu'il témoignoit ouvertement, que le dessein de l'Archevêque de Cologne n'étoit nullement d'augmenter la Puissance de la France, & assuroit qu'il s'en garderoit bien; mais d'humilier les Hollandois, en les mettant en guerre avec la France; après quoi ils rendroient ce qu'ils retenoient à divers Membres de l'Empire. Il ajoutoit même, que si la France vouloit tirer une trop grande vengeance de la République, ou l'opprimer entièrement, l'Electeur de Cologne se joindroit à tous les interressez, pour l'en empêcher. Mais l'Electeur de Brandebourg ne voulut s'engager à rien.

Cependant il craignoit qu'il n'y eût quelque chose de réel, en ce que l'Evêque de Strasbourg disoit; & il résolut d'envoyer quelqu'un à Paris, pour tâcher de pénétrer les desseins de la France. L'Archevêque de Cologne ne couroit pas tant de risque, si elle avoit le dessus, parce que la France n'en retiendroit rien à un Electeur Ecclesiastique;

les Terres de l'Eglise étant inalienables, dans l'E- 1669.
glise Romaine. Mais il n'en étoit pas de même des Etats de l'Electeur de Brandebourg, dont la France ne feroit nullement scrupule de retenir les Terres. (2) Comme il eut appris que cette Puissance avoit un Traité, avec l'Electeur de Cologne, il crut devoir tâcher de découvrir, s'il y avoit quelque chose de solide, en cette négociation.

POUR cela, il ordonna à *Laurent George Cro-* 1670.
cou, de se préparer pour aller à Paris; tant pour cela, que pour tâcher d'empêcher, que la guerre ne s'allumât entre le Roi de France, & les Etats Généraux des Provinces Unies. Cet Envoyé eut ordre de dire au Roi, „ que l'Electeur son Maître „ avoit été averti, que S. M. se préparoit à faire „ la guerre aux Etats: Que le Roi T. C. avoit „ déclaré au Roi d'Espagne, qu'il observeroit la „ Paix d'Aix la Chapelle, & qu'il ne feroit au- „ cune hostilité sur les Terres d'Espagne: Qu'il „ avoit fait une amitié plus étroite, avec le Roi „ de la Grande Bretagne, en sorte qu'il n'avoit „ rien à craindre de la part de S. M. T. C.: Qu'au „ contraire il ne dissimuloit point, qu'il n'étoit „ pas content de la conduite des EE. GG. qui „ craignant ses menaces, armoient par mer & par „ terre: Que Son A. E. n'osoit pas juger des „ desseins du Roi, ni ne vouloit pas pénétrer ses „ secrets, ou s'ingerer de se mêler de son gouver- „ nement; mais qu'étant son Alliée & son A- „ mie & obligée, comme Chrétienne, à entrete- „ nir la Paix entre ses Conféderez, autant qu'il „ étoit en Elle; Elle esperoit que S. M. ne pren- „ droit pas en mauvaise part, si Elle tâchoit d'é- „ teindre un incendie qui commençoit à s'allumer, „ dans son voisinage: Qu'outre qu'on éviteroit „ par-là les maux, que la Guerre entraîne néces- „ sairement, après elle, quelque juste qu'elle „ soit; il pouvoit assurer que les Hollandois don- „ neroient au Roi toute la satisfaction, qu'il „ pourroit demander avec justice: Que si au „ contraire le Roi les attaquoit, sans vouloir en- „ tendre parler d'aucun accommodement, il ver- „ roit toute l'Europe pleine de soupçons contre „ lui, de crainte, & d'envie, & prête à faire „ des Lignes, & des Confédérations, pour arrê- „ ter le cours de ses victoires: Qu'encore que la „ République des Provinces Unies, ne pût pas „ égaler la Puissance de la France, qui les surpassoit dans la Science Militaire, en Chefs habiles „ & experimentez, en Troupes disciplinées, & „ en tout l'appareil nécessaire pour faire la guer- „ re; l'expérience avoit assez appris, que des „ peuples inégaux avoient remporté des avanta- „ ges dans la guerre, contre des Nations plus „ puissantes qu'eux: Que les Hollandois s'étoient, „ depuis quelque tems, fort exercez, dans le ma- „ niement des armes, que leurs frontieres étoient „ extrêmement fortifiées, & pleines de Troupes, „ & qu'on ne sauroit les entamer, sans beaucoup „ de peine, & de dépense, & même sans répandre „ bien du sang: Qu'ils étoient forts par mer, „ comme tout le monde le favoit: Qu'ils avoient „ des Alliez & des Amis, qui étoient interressez „ à leur conservation, & qui ne manqueroient „ pas de les secourir, quand il en seroit besoin: „ Que l'Allemagne ne pourroit pas ne se point mê- „ ller de cette guerre, parce que les EE. GG. a- „ voient des Troupes, en des Places appartenan- „ tes à des Princes d'Allemagne, que ces Princes „ ne laisseroient pas prendre. „ Il n'y avoit guère,

(1) Lib. X. num. 6.
Tom 3 III.

(2) *Pufendorf* rerum Brandenburg. Lib. X. 7.

1670. re, que l'Archevêque de Cologne & celui de Brandebourg, qui avoient des Places entre les mains des Etats, dans les lieux par lesquels il falloit que l'Armée Françoisse passât, en attaquant les Etats, du côté de l'Allemagne.

„ L'Envoyé ajoûta, qu'en ce cas-là, il se pourroit faire des mouvemens dangereux du côté de l'Allemagne; d'où il conclut qu'il seroit plus avantageux, pour le Roi de France, de préférer une satisfaction équitable & honête, à des émolumens incertains; & qu'il seroit plus conforme au Titre de *Très-Chrétien*, d'entretenir le calme dans l'Europe, que d'y causer une nouvelle guerre.

Ces discours, que l'Envoyé *Crocou* avoit ordre de tenir au Roi de France, étoient sans doute, très-sages, & l'on auroit crû, que cela seroit concerté avec les Hollandois. On croyoit en Allemagne, que l'Armée de France étoit sur le point de se mettre en marche; mais l'affaire tarda plus, qu'on ne croyoit. Cela fit, que l'Envoyé de Brandebourg eut ordre de se rendre à Bonne, Ville de l'Electeur de Cologne, jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, comme on l'a appris de Gens, qui vivoient en Hollande, en ce tems-là, les Membres des Etats de Hollande, ni même les Provinces entre elles, n'étoient pas d'accord de la levée de ces Troupes. De Witt & ses Amis étoient d'avis, qu'on levât incessamment des Troupes, pour garnir les Places de la Frontiere, & pour s'opposer à l'Armée de France, de quelque côté qu'elle se présentât, & que les Etats en nommassent les Officiers, qui leur en auroient l'obligation. Le Pensionnaire De Witt vouloit par-là former une armée indépendante du Prince d'Orange, qui n'auroit point contribué à l'élection des Officiers. Au contraire ceux, qui favorisoient ce Prince, vouloient qu'on le nommât Général de l'Armée, & qu'il aidât à la former. Cette diversité de sentimens retarda les préparatifs nécessaires, pour empêcher l'invasion de l'Armée de France. Le Pensionnaire doutoit encore, si Louis XIV avoit réellement dessein d'attaquer les Provinces Unies; parce qu'il croyoit que ce Prince & son Conseil ne voudroient pas faire une entreprise, dont la réussite ne lui rendroit pas ce qu'il y auroit dépensé. Il se persuadoit que le Roi, y ayant remis le Catholicisme, & rétabli par conséquent tout le Clergé, avec les revenus & l'autorité, dont il y avoit joui auparavant; les habitans Protestans seroient obligés de se retirer, & que ceux, qui y resteroient, ne seroient pas en état de payer autant au Roi, que les Etats en avoient tiré auparavant, de sorte que cette conquête seroit à charge au Roi. Mais cet habile homme ne savoit pas, qu'en ce tems-là, les Sujets du Roi Louis XIV. lui payoient beaucoup moins, que ne faisoient les Habitans de la Hollande aux Etats. Les François Réfugiez, au siècle passé, en Hollande, l'ont bien reconnu, après y avoir demeuré quelque peu de tems. Outre le Commerce & les Arts, qui en dépendent, & qui font principalement subsister quelque peu de Villes en Hollande; on a des ressources pour vivre en France, qu'on n'a point en ces Provinces. On n'a qu'à calculer le nombre d'hommes, qui subsistent des Charges Militaires & Civiles en France, & celui de ceux qui y vivent des Biens Ecclesiastiques; & l'on comprendra, que si le Roi de France s'étoit rendu Maître des Provinces Unies, il y auroit eu autant, ou plus de moyen d'y subsister, qu'il n'y en a à présent; en laissant les choses où elles étoient, & le Roi n'employant pas plus que les Etats ne font ordinairement, il auroit pu le défendre plus facilement, que les Etats ne

1670. purent le faire, contre lui. D'ailleurs il ne faut pas oublier que peut-être la moitié, pour ne pas dire la plus grande partie des habitans du plat-Païs y sont Catholiques; & qu'en diverses Provinces, il y a de la Noblesse de la même Religion. Ces derniers sont employez indifferemment; dans les Armées, aussi bien que le menu Peuple. Tous ces gens-là, qui avoient été autrefois contre les Espagnols, se seroient sans doute déclarés pour la France; qui les auroit volontiers avancez, & employez dans les Troupes, qu'elle auroit entretenues dans le Païs. Ainsi on conçoit aisément, que le Roi de France auroit pu conserver ses conquêtes; comme les Etats ont défendu ce même païs, contre ceux, qui l'ont attaqué, depuis qu'ils ont secoué le joug de l'Espagne. Mais il semble, que le Pensionnaire De Witt, qui n'avoit point voyagé, ne connoissoit pas assez les Puissances Voisines. D'ailleurs il n'avoit pas pu s'instruire, par la Lecture; parce qu'il fut trop-tôt appelé à la Charge de Pensionnaire, dont les fonctions lui emportoient tout son tems. Il s'étoit bien occupé; étant fort jeune, aux Mathématiques; mais ce ne sont pas des Sciences, qui instruisent à gouverner un Etat, & à se bien conduire avec les Voisins. Elles ne rendent pas plus souple, pour fléchir, lors qu'il le faut, & pour ne pas s'obstiner au hazard de sa vie, sans aucune nécessité, ni apparence de réussir. La Lecture des Histoires & le Commerce avec quelcun, qui en auroit eu de la connoissance, & de la discretion, l'auroit pu empêcher de s'obstiner contre l'avancement du Prince d'Orange, sans apparence d'y réussir, & sans aucun avantage, pour l'Etat.

Il ne faut pas s'imaginer qu'un homme distingué, comme lui, fût obligé, par honneur, à continuer à suivre ses maximes. Il les faut changer, lors qu'elles nuisent, & à l'Etat & à ceux qui les suivent, sans aucune esperance de réussir. Des gens moins versez, dans les affaires des Provinces, & qui savoient néanmoins les sentimens, qu'on y avoit pour la Maison d'Orange, voyoient très-bien que tôt, ou tard, le dernier Prince de cette Illustre Maison commanderoit les Troupes de l'Etat, & qu'on ne souffriroit jamais qu'un Soldat de fortune, & étranger lui fût préféré.

Crocou, (1) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg, s'étant informé des sentimens des Electeurs de Cologne & de Baviere, avoit sù qu'on avoit proposé à Ratisbone, que les Etats de l'Empire ne contractassent aucune Alliance; sans la connoissance de S. M. Imperiale, ou au moins sans celle des Princes du même Cercle; à quoi l'Archevêque de Cologne, ni l'Electeur de Baviere ne voulurent pas consentir; quoi qu'on dît que cette communication se feroit seulement par honneur & par civilité, sans qu'elle engageât à rien. D'ailleurs l'Electeur de Cologne l'assura, qu'il ne feroit rien, en cette conjoncture, qui pût être opposé aux interêts de l'Electeur de Brandebourg. L'Evêque de Strasbourg disoit, que le Traité de la Triple Alliance donnoit de l'orgueil aux Hollandois, & les empêchoit de faire satisfaction aux deux Electeurs, qu'on vient de nommer: Qu'ils se flattoient de l'amitié du Roi de la Grande Bretagne; parce qu'il avoit refusé d'accepter les offres du Roi de France, de peur de se brouiller avec le Parlement; mais qu'ils n'avoient que faire d'en être glorieux, puis que la France trouveroit bien le moyen d'exécuter ses projets, dans la suite du tems, &

(1) *Pufendorf Rerum Brand. Lib. XI.*

1670. & qu'elle ne manqueroit pas d'en trouver l'oc-
 cation. Il ajoûtoit, que le Roi de France pour-
 roit faire un échange du Rouffillon, & de quel-
 ques Terres voisines, contre les Provinces des
 Pais-Bas, en y joignant une somme d'argent; que
 cela étoit d'autant plus vrai-semblable, que l'Em-
 pereur étoit brouillé avec l'Espagne. Alors, se-
 lon l'Archevêque, les Etats Generaux seroient
 bien obligez de recourir aux deux Electeurs, les
 Voisins.

Cracou étant arrivé à Paris, & s'étant en-
 tretenu là avec l'Ambassadeur de Suede, aprit
 de lui que le Roi de France ne feroit pas si-tôt la
 guerre; parce qu'il avoit donné sa parole, qu'il
 ne feroit aucune hostilité, contre l'Espagne, sous
 prétexte d'être mis en possession des Villes & des
 Terres, qu'il avoit conquises sur cette Couronne;
 mais qu'il s'en remettrait à l'arbitrage des Rois
 d'Angleterre & de Suede. Cela fit que l'Envoyé
 Brandebourgeois dit à De Lionne, qu'il n'étoit ve-
 nu, que pour entretenir la bonne correspondance,
 qui étoit entre S. M. Très-Chrétienne, &
 l'Electeur son Maître. En effet ce que le Minis-
 tre Suedois lui avoit dit regardoit seulement les
 Espagnols, que Louis n'avoit nullement dessein
 d'attaquer en ce tems-là. Mais Furstemberg avoit
 assuré, que la France feroit cette année-là, dès
 que l'Été seroit venu, la guerre aux PP. UU. &
 que si elle tardoit à se déclarer, ce n'étoit que
 pour attendre ce que le Parlement d'Angleterre
 pourroit faire pour Charles II. Tout cela étoit
 en partie faux, & en partie vrai. Il étoit vrai,
 que les Cours de France & d'Angleterre machi-
 noient la guerre, qu'elles vouloient faire aux Provin-
 ces Unies; mais elles n'étoient pas résolues de
 commencer si-tôt, Quoi qu'on ait cru, que le Roi
 Charles II. se laissa gagner là-dessus, par ses Mi-
 nistres gagnez eux-mêmes par la France, & par
 des promesses qu'on lui fit; il y a grande apparen-
 ce que le Catholicisme s'en mêla, & qu'on porta
 ce Prince par ce motif, que l'on joignoit à d'au-
 tres choses de peu de conséquence.

Il y avoit trois choses, qui pouvoient être des
 sujets de guerre, entre l'Angleterre & les Provin-
 ces Unies; l'une étoit la jalousie du Commerce,
 que les Hollandois faisoient aux Indes Orientales,
 qui étoit plus considerable que celui des Anglois; la
 seconde étoit la prétension des mêmes sur le salut
 qu'ils vouloient, que les Hollandois fissent aux
 Vaisseaux Anglois, sans qu'ils fussent obligez de
 le rendre: comme nous l'avons dit, plus d'une fois,
 dans cette Histoire; la dernière enfin étoit ce qui
 s'étoit passé à Surinam, cédé aux Hollandois,
 qu'on accusoit de mal-traiter les Anglois, qui y
 étoient demeurez. Tout cela pouvoit être accom-
 modé, comme le jugeoit fort bien le Chevalier
 (1) Temple, aussi bien que le Pensionnaire de Witt.
 Mais la Cour d'Angleterre pensoit à toute autre
 chose, & il paroît par-là, que l'Ambassadeur de
 cette Couronne n'étoit guère instruit de la dispo-
 sition du Roi son Maître.

Il étoit tout gagné en faveur de la France, mais
 pour s'assurer encore mieux de lui, on se servit
 de l'adresse d'Henriette Stuart, Sœur de ce Prin-
 ce, & mariée à Philippe de Bourbon, Duc d'Orleans,
 & Frere de Louis XIV. Un Abbé Italien nommé
 Primi, (2) qui se faisoit appeller le Comte de Maiolo,
 étant à Paris en MDCLXXXII. publia avec
 Privilege une Histoire de la Guerre, faite en
 MDCLXXII. mais le Privilege fut révoqué, &

1670. l'Auteur mis en prison, à cause de ce qu'il avoit
 dit de la Duchesse d'Orleans, & de son voyage
 en Angleterre, pour y voir son Frere, & l'enga-
 ger à signer un Traité particulier avec la France:
*Pour lui donner encore plus d'assurance, dit cet Au-
 teur, sur ce qu'on lui promettoit, Henriette d'An-
 gleterre, Duchesse d'Orleans, sa Sœur, qui avoit
 autant d'esprit, que de beauté, passa en Angleterre,
 en MDCLXX. & proposa, au nom du Roi Très-
 Chrétien, à son Frere, de l'aider à lui assurer une
 autorité absolue sur son Parlement, & à rétablir la
 Religion Catholique, dans les trois Royaumes d'An-
 gleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Elle lui fit enten-
 dre, en même tems, que, pour en venir à bout, il
 étoit sur tout nécessaire d'humilier l'orgueil & la
 Puissance des Provinces Unies, qui s'appliquoient u-
 niquement à faire naître & à entretenir la division
 parmi leurs Voisins, & de reduire leur Etat aux é-
 troites bornes de la Province de Hollande; dont le
 Prince seroit Souverain, ou au moins Stadthoudre
 perpetuel. Elle faisoit entendre à Charles, que ce
 Projet seroit facile à exécuter à deux Princes Puis-
 sans, & Alliez étroitement ensemble; & que, selon
 ce Plan, on donneroit la Zélande au Roi Charles,
 pour s'y retirer, en cas de nécessité, & que tout le
 reste du Pais-Bas demeureroit entre les mains du Roi
 de France, en cas qu'il pût s'en rendre maître.*

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres circon-
 stances de cette entrevue, que l'on peut voir dans
 (3) quelques Histories Angloises. Elles ne font
 honneur, ni au Frere, ni à la Sœur. „ Le Roi,
 „ dit un de ces Historiens, fut si fort charmé de
 „ sa Sœur, qu'il ne lui refusa aucune de ses de-
 „ mandes. Elle lui proposa de faire une Allian-
 „ ce avec la France, pour conquérir les Provin-
 „ ces Unies. Charles II. avoit eu dessein de com-
 „ mencer, par son propre Royaume; mais elle l'en
 „ détourna, en lui disant, qu'il ne pouvoit pas
 „ prévoir comment cela lui réussiroit, & les dif-
 „ ficultez, qu'il rencontreroit dès qu'on s'apper-
 „ cevroit de son dessein. Comme le peuple en
 „ seroit infailliblement effrayé, il se pourroit bien
 „ faire qu'il seroit passer, en ce pais-là, son né-
 „ goce & son bien & même qu'il s'y retireroit;
 „ ce qui rendroit les Hollandois plus forts, &
 „ l'affoiblirait lui-même. Elle lui proposa donc
 „ d'attaquer vigoureusement la Hollande, par mer
 „ & par terre; & l'assura que cela venant à réüs-
 „ sir, tout le reste seroit facile; c'est-à-dire, le
 „ renversement des Lois & de la Religion Protes-
 „ tante, dans la Grande Bretagne.

Pendant que cela se passoit, en Angleterre,
 il arriva en Hollande un bonheur au Prince d'O-
 range; auquel Van Beuning contribua beaucoup;
 malgré le Pensionnaire de Hollande; du parti du-
 quel il se sépara, aussi bien que Van Beverning;
 qui avoient été les meilleurs de ses Amis. Il pa-
 rut à ces deux anciens Amis de De Witt, qu'il
 faisoit mal de s'opposer à l'avancement du Prin-
 ce, dont le parti s'affermissoit toujours plus; sur
 tout dans un tems, où il s'agissoit de se défen-
 dre contre la France. Les Freres De Witt n'é-
 toient pas en état de commander, en quelque
 sorte, l'Armée de Terre, comme ils avoient fait
 la Flotte, pendant que Ruiter employoit toute
 sa capacité, pour la faire réussir. Il falloit un
 Général, qui eût de la capacité, & qui suivit néan-
 moins les Avis du Pensionnaire & de son Parti.
 Quoi que le Prince vécût très-civilement, avec

I i 2 ce

(1) Voyez sa Lettre du 2. de Janvier 1669. Tom. II. p.
 58. & suiv.

(2) Voyez la Bibliothèque Choise Tom. X. p. 6. & suiv.

(3) Histoire d'Angleterre en 3. voll. in folio par l'Evêque
 Kennet, & l'Histoire de l'Evêque Burnet, pour des choses ac-
 tivées de son tems, p. 301.

1670. ce Grand Ministre de la République, qui de son côté dissimuloit, autant qu'il pouvoit, la peur qu'il avoit qu'il ne vint à avoir les Charges de ses Prédecesseurs, la chose ne put plus demeurer cachée.

Le Prince d'Orange étoit parvenu à sa dix-neuvième année, & par conséquent à l'âge auquel on avoit dit, qu'on l'introduiroit dans les Conseils. (1) Il y avoit une difficulté, qui retardoit l'exécution de ce Projet, c'étoit qu'il n'y avoit que trois Provinces; savoir la Zélande, la Frise & Groningue avec les Omlandes; qui eussent consenti qu'on réünit les Charges de Stadthouder & de Capitaine Général. Les autres Provinces étoient encore du sentiment contraire. Il s'agit de voir, comme on feroit, en l'introduisant dans le Conseil d'Etat; sans blesser l'autorité de l'Etat, qui ne l'avoit pas encore déclaré Stadthouder, ou Capitaine Général; & sans choquer les égards, que l'on devoit avoir pour lui. On s'avisa de cet expédient, qui étoit d'ôter de la Chambre, où il seroit reçu, la même Chaise à bras, sur laquelle le Capitaine Général avoit accoutumé de s'asseoir, & qui étoit au haut de la Table; de le placer sur une Chaise garnie de Velours, à côté de la même Table, & au-dessus de celles des Députés des Provinces. On parla aussi du gage, que le Prince auroit, qui fut réglé en suite. Cela fut exécuté le (2) 31. de Mai, & l'on donna au Prince cinquante-mille florins, par an; car ses Biens Patrimoniaux étoient chargez de Dettes; soit par son Pere, soit par sa Mere, & sa Grande-Mere.

Le Pensionnaire fut en suite féliciter le Prince, qui le reçut fort civilement. Cependant (car ce n'est pas (3) une chose, que l'on puisse omettre) les deux partis ne furent pas si-tôt d'accord, touchant l'admission du Prince, dans le Conseil d'Etat. L'Ambassadeur d'Angleterre nous apprend, que quand on délibéra dans les Etats de Hollande, sur l'admission du Prince au Conseil d'Etat, ils demeurèrent assemblez, jusqu'à une heure après minuit, en des contestations plus vives, qu'ils n'en avoient eu, depuis plusieurs années. A la fin, les Villes qui favorisoient le Prince, ayant Amsterdam à leur tête, l'emporterent à la pluralité des voix. Ce fut, sans doute, Van Beuning qui avoit porté cette Ville, à favoriser le Prince. Il fut donc conclu, que le Prince auroit séance au Conseil d'Etat, & voix décisive, & qu'il y occuperoit la même place, que ses Prédecesseurs y avoit eue.

En suite, ceux qui avoient été opposez au Prince, mirent deux choses sur le tapis, dont la première étoit, s'il ne seroit pas bien d'élire tous les ans un Capitaine Général, & en maniere que cette Charge ne seroit conférée, que d'un consentement unanime; comme s'il se fût agi d'un Consul Romain, dont le commandement ne duroit qu'un an. Mais dans la République Romaine, il y avoit des gens d'une égale noblesse, & d'une capacité semblable, pour commander une Armée; au lieu qu'il n'y en avoit alors que peu, ou point, dans les Provinces Unies.

En second lieu, il fut proposé, en cas, qu'on eût élu le Prince, pour Capitaine Général, à vie; s'il ne falloit pas décider, à la pluralité des suffrages, s'il seroit expédient qu'il continuât d'avoir séance, dans le Conseil d'Etat. Toutes les Villes consentirent, qu'on procedât à recueillir les suffrages sur ces deux questions, excepté quatre ou

1670. cinq, entre lesquelles étoient Amsterdam & Harlem, qui dirent qu'il n'étoit nullement nécessaire de prendre aucune résolution là-dessus, avant que le cas fût arrivé.

Temple jugea fort bien que ce seroit aux Etats Généraux à exécuter la résolution, qu'on avoit prise, & il n'y eut point d'opposition. Quoi qu'il n'y eût rien là de fort considérable, pour le Prince d'Orange; (4) Temple trouvoit que le pas, qu'il fit, lui seroit avantageux, & jugeoit même que la fortune de son Altesse dépendoit absolument de sa conduite, dans les affaires, & il ne se trompa point en cela.

Comme on avoit eu quelque connoissance, en Hollande, des pratiques de la France en Angleterre; on y envoya, sur la fin de Mai, Van Beuning, en qualité d'Ambassadeur, pour voir les choses de plus près; sur lequel Temple (5) écrivit au Comte d'Arlington, „ que lors qu'il verroit „ l'Ambassadeur Hollandois, il ne verroit rien en „ sa personne, qui pût diminuer l'estime, qu'il „ avoit conçue pour lui; si ce n'étoit qu'il étoit „ beaucoup plus porté à se faire écouter, qu'à écouter les autres, & qu'à force d'imagination „ il entroit quelquefois dans des raisonnemens si „ longs, qu'il y en avoit assez pour faire mourir un „ homme d'ennui &c. Au reste, *continue-t-il*, „ vous le trouverez fort honnête homme, & vous „ verrez qu'il fait dépendre tout le bonheur de „ sa Patrie de la continuation des Alliances, qu'elle a traitées avec Sa Majesté (*Charles II.*) & je „ crois aussi, qu'à la considération du Prince „ (*d'Orange*) dont il a pris les intérêts, avec tant „ de chaleur, il mérite d'être bien reçu à la „ Cour.

„ A l'égard de la maniere, dont il agit dans les „ négociations, vous verrez que c'est un homme, „ qui fait bien vivre, & qu'il ne voudra pas vous „ obliger de prendre les mêmes mesures, que lui-même aura crû devoir prendre; car après „ vous avoir fait ses Propositions, il vous dira „ que vous êtes maîtres de tout, & que les Etats se feroient toujours un plaisir de suivre „ le plan, que Sa Majesté aura dressé, & d'agir de concert, avec les Anglois, en toutes „ les affaires, qui regardent les Voisins.

Le Prince d'Orange (6) se préparoit à aller en Angleterre, & voulut consulter le Chevalier Temple, pour savoir s'il pourroit réussir en son voyage. Le Prince lui dit, que ses meilleurs Amis croyoient, que s'il ne pouvoit pas réussir en son voyage d'Angleterre, cela lui seroit préjudiciable en Hollande; parce qu'on verroit par-là le peu de considération, que S. M. avoit pour lui; car c'étoit, disoit Temple, du support & de l'appui de Charles II. qu'il devoit attendre une bonne partie de sa fortune,

Après la mort de la Duchesse d'Orléans, dont il n'est pas nécessaire que nous parlions dans cette Histoire; (7) le Maréchal de *Bellefonds* fut envoyé de France en Angleterre, pour complimenter le Roi sur la mort de sa Sœur; & le Duc de *Buckingham* fut envoyé en France, en apparence, pour y faire un semblable compliment au Duc d'Orléans & au Roi; mais en effet pour y achever le Traité, commencé par Colbert de Croissy, à Londres, contre les Provinces Unies. Le Roi de France, qui connoissoit son humeur, lui fit des

(1) Vie des Freres de Witt p. 286.

(2) Voyez-là même p. 289. & suiv.

(3) Temple Lettre du 27. de Mai.

(4) Lettre de Temple du 27. de Mai, au Comte d'Arlington.

(5) Dans une Lettre du 3. de Juin.

(6) Lettre du 17. de Juin 1670.

(7) Burnet Hist. de son tems sur l'année 1671.

1670. des careffes, qui le gagnerent entierement ; quoi qu'il affurât de n'avoir jamais consenti, que la Flotte de France vînt dans les Mers Britanniques; encore qu'on lui eût offert quarante-mille Livres Sterling, s'il pouvoit y faire consentir le Roi d'Angleterre ; qui le permit bien, fans cela. La France s'obligea au Roi d'Angleterre, pendant que la guerre dureroit avec les Hollandois, de lui faire compter, pour l'entretien de la Flotte Angloise, trois-cens-cinquante-mille Livres Sterling, par an, outre que la Flotte Françoisse s'uniroit à la sienne. Les Flottes étant jointes devoient attaquer les Etats, par mer, pendant que le Roi de France les attaqueroit par terre, avec une puissante armée. Comme on se flattoit de venir à bout de la République, on la divisoit déjà, pour prévenir toute mesintelligence, entre les Alliez, après qu'ils l'auroient subjuguée. L'Angleterre devoit avoir la Zélande, par laquelle elle se trouveroit en état de fermer l'Océan Germanique. La France, qui ne pouvoit pas esperer d'égaliser les forces Angloises sur mer, devoit augmenter sa puissance, par la possession des autres Provinces ; excepté la Hollande, que l'Angleterre vouloit qu'on laissât au Prince d'Orange. Par-là la France étoit en état de conquérir plus facilement ce que les Espagnols avoient encore, dans les Pais-Bas, & de se saisir même en suite de la Hollande & de la Zélande ; qui, quoi qu'environnées de bras de mer & de rivieres, ne pourroient pas long-tems arrêter les armes victorieuses de la France, qui les attaqueroit, par les endroits foibles.

La guerre ayant été résolue, de la sorte, on chercha en Angleterre, comme le dit fort bien l'Evêque de Salisburi (1), des prétextes, pour couvrir une rupture.

Cependant (2) la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pû, pour engager aussi l'Electeur de Brandebourg dans son parti. Le 2. de Mai, Furstemberg le proposa à *Cracou*, & à l'Envoyé de l'Evêque de Munster, en leur disant „ que Louis „ XIV. avoit dessein de porter la guerre dans les „ Provinces Unies ; qu'il ne retiendroit rien de „ ce qu'il auroit pris sur le Rhin, qu'une Ville „ ou deux, tant que la guerre dureroit, & la „ moitié de la Garnison dans Maftricht, & les „ Villes qui avoient appartenu autrefois au Brabant & à la Flandre : Qu'il abandonneroit tout „ le reste à ses Alliez, & qu'il régleroit toutes „ choses de maniere, qu'elles tournassent à l'avantage des Alliez : Que néanmoins si les Anglois „ ne se déclaroient pas, tout seroit rompu : Que „ supposé qu'ils se déclarassent, le Roi T. C. demanderoit de ses Alliez d'Allemagne, qu'ils ne „ prissent point les armes, qu'au même tems, „ que lui : Qu'il s'avanceroit avec quarante-mille Fantassins, & dix-mille Chevaux vers Maftricht, ce qui étoit nécessaire pour mettre à „ couvert les terres de ses Alliez : Que si les „ Espagnols faisoient le moindre mouvement, il leur oppoeroit vingt-mille hommes : Que le „ Roi ne demandoit à ses Alliez, que vingt-deux mille Fantassins, dix-huit-cens Dragons, avec „ six-mille-deux-cens Chevaux de Cavalerie ordinaire, auxquels il joindroit six-mille Fantassins, & deux-mille Chevaux de ses Troupes : „ Qu'il avanceroit la moitié de l'argent, pour „ faire les levées, mais que les Alliez payeroient „ les Officiers.

1670. „ L'Electeur, averti de ces offres, donna ordre „ à son Envoyé, de remercier le Roi de France „ de la confiance, qu'il témoignoit d'avoir en lui ; „ mais que S. A. E. devoit agir avec beaucoup „ de circonspection ; puis qu'Elle ne pouvoit pas „ faire la Guerre aux Etats Généraux, sans ex- „ poser une partie de ses Sujets ; qu'ils pouvoient „ envahir, dès qu'il commenceroit à attaquer les „ Etats ; qu'il avoit des engagements avec eux, „ qui ne lui permettoient pas de les attaquer, „ & d'autres raisons semblables, qui ne souffroient pas qu'il se mêlât de cette guerre.

De Lionne répondit à tout cela, avec assez d'aigreur ; comme si l'Electeur devoit attaquer ses anciens Alliez & Voisins, qui étoient de la même Religion que lui ; pour se remettre à la discretion de la Cour de France ; parce qu'il importoit à cette Cour d'ôter aux Hollandois tous leurs Amis & Alliez, afin d'en avoir en suite meilleur marché. Il est surprenant qu'un aussi grand Politique, que *De Lionne* osât proposer de semblables choses à l'Electeur de Brandebourg ; qui ne pouvoit pas ignorer ses propres interêts, ni le danger d'avoir la France pour voisine.

Cependant (3) ce Prince ne manqua pas d'avertir les Etats, par *Blaspiel* & *Romswinkel*, ses Ministres en Hollande, de la tempête, qui alloit éclater sur leur tête, du côté de la France. Il leur disoit, entre autres choses „ que voyant les pré- „ paratifs à la guerre, qui se faisoient tant en „ France, que dans les Provinces Unies, & ap- „ prenant que ces deux Puissances étoient brouil- „ lées entre elles, de maniere qu'il sembloit, que „ ces brouilleries ne finiroient que par une guerre ; il avoit crû devoir s'employer, de toutes „ ses forces, à la prévenir ; & qu'il avoit, pour „ cela, fait partir un Envoyé, pour la France, „ & reçu ceux que les Etats lui avoient envoyez, „ pour marquer à S. S. Electorale la disposition „ qu'ils avoient à la Paix : Que pour cela, il fal- „ loit que les Etats lui fissent confiance des vé- „ ritables causes des mécontemens, qui étoient „ entre la France & eux : Qu'il leur conseilloit „ de faire tout ce qu'ils pourroient, pour appai- „ ser le Roi de France, parce qu'ils ne pouvoient „ pas attendre de leurs voisins des secours suffisans, „ pour les soutenir : Que la Suede, dont le Roi „ étoit encore en minorité, n'étoit pas en état „ de les secourir ; sur tout si les subsides, qu'elle „ devoit recevoir de l'Espagne, n'étoient pas „ payez : Que quelques Princes voisins d'Alle- „ magne étoient plutôt leurs ennemis, que leurs „ Amis (*il entendoit, comme il semble, l'Electeur „ de Cologne & l'Evêque de Munster* :) Qu'il ne „ laisseroit pas de faire, pour les Etats, tout ce „ à quoi il étoit obligé, par les Alliances, mais „ que cela ne les pouvoit pas garantir du péril, „ qui les menaçoit : Qu'il valoit mieux offrir de faire „ satisfaction à Louis XIV. sur les plaintes qu'il „ faisoit, si elles étoient justes, que de porter les „ choses à l'extrémité : Que, s'ils n'en ussoient „ pas ainsi, aucun de leurs Alliez ne se croiroit „ obligé de les soutenir : Que si la chose étoit „ portée à l'extrémité, il demandoit aux Etats „ qu'il ne souffrît rien de leurs Troupes, & que „ ses Etats ne devinssent point le Théâtre de la „ Guerre : Qu'il avoit dessein, pour cela, de „ traiter avec l'Electeur de Cologne, & quelques „ autres Voisins.

Il demandoit encore, qu'ils retirassent leurs Garnisons du Pais de Clèves. Les Etats ne man-

(1) *Gilbert Burnet.*

(2) *Pufendorf Rer. Brand. Lib. XI. 5. 11. & seqq.*

1670.

querent pas de remercier l'Electeur de sa bonne volonté, envers eux, & des avertissemens, qu'il leur donnoit : „ Au reste, ils ne se souvenoient „ point d'avoir rien fait, qui leur pût julle- „ ment attirer cette guerre, de la part de la „ France : Qu'ils croyoient que les préparatifs „ de guerre, qu'elle faisoit, regardoient plutôt „ la Lorraine, la Franche-Comté, & le reste du „ Pais-Bas Espagnol : Qu'ils avoient entretenu „ l'amitié, qu'ils avoient eüe avec tous les Prin- „ ces Voisins, de maniere qu'ils avoient plutôt „ sujet d'attendre d'eux du secours, que des hos- „ tilitéez : Qu'enfin s'ils avoient des démêlez, a- „ vec quelques-uns d'entre eux; il falloit y met- „ tre fin, par le droit, plutôt que par la for- „ ce. „

On voit, en cette réponse, des marques claires de l'entêtement du Pensionnaire de Hollande, qui ne pouvoit pas se persuader, que la France voulût attaquer la République des Provinces Unies, quoi qu'on le lui dît de toutes parts. Ce grand homme, comme on l'a déjà marqué, n'avoit aucune bonne correspondance, ni en Angleterre, ni en France; & ne connoissoit, ni le Roi Louis XIV., ni le Roi Charles II. Le premier étoit en état de tout entreprendre, contre la République, à qui il ne vouloit point de bien; sur tout, depuis qu'elle avoit empêché, qu'il ne conquît le reste des Pais-Bas Espagnols; ni au Pensionnaire, en particulier, qui avoit toujours voulu avoir, en ces Terres, comme une Barrière entre la France & les Etats; ainsi qu'on l'a pû voir dans l'Histoire des Négotiations, qui avoient été entamées, sur cette matiere. D'un autre côté, Charles II. ne pouvoit pas passer pour un Prince, que la France ne pût pas gagner. Il étoit choqué de l'affront, que le Pensionnaire lui avoit fait, à Chatam; dans le tems qu'on étoit convenu de presque tout à Bréda. Il souhaitoit d'être Souverain absolu chez lui, comme Louis XIV. l'étoit en France. Il étoit Catholique, quoi qu'il le dissimulât, & son Frere l'étoit assez ouvertement. De Witt auroit pû savoir tout cela, à ne pouvoir en douter; s'il avoit eu des gens, en France & en Angleterre; qui eussent quelques habitudes, dans ces pais-là. Mais il ne faisoit aucune dépense, pour cela, & ainsi ne savoit rien de ce qui se passoit, dans les deux Cours; dont il devoit être le mieux instruit. D'ailleurs c'est une foiblesse assez commune des grands hommes d'abonder trop en leur sens, & de n'écouter que ceux, qui leur applaudissent. Pour être bien instruit, il faut être capable de souffrir d'être contredit. Après la réponse froide, que les Etats firent à l'Electeur, il ne se mêla plus de leurs affaires; d'autant plus que le Pensionnaire interpretoit mal, tout ce que ce Prince faisoit, parce qu'il avoit épousé, comme on l'a dit ailleurs, en premieres noces, une Tante du Prince d'Orange; & qu'à la Haie, on ne gardoit aucun silence sur ce qui se passoit. On assure qu'alors les Etats étoient plus en peine des Provinces Espagnoles, que pour les leurs propres; quoi qu'ils crussent les avoir mis à couvert, par la Triple Alliance, & qu'ils fussent persuadez que les Voisins, & même tout l'Empire dussent accourir pour leur défense. Il étoit en effet de la bonne Politique d'empêcher que la France ne s'agrandît, du côté de l'Allemagne, & l'Empire, aussi bien que l'Empereur, devoit s'y intéresser; quoi que *Pufendorf* en dise. Ce même Historien, qui est ordinairement chagrin, contre les Provinces Unies, dit que les Etats s'imaginoient aussi que, non seulement les Anglois, mais encore les François, leur proposeroient de ne point attaquer les

Pais-Bas Espagnols, pendant la Vie du Roi d'Es- 1670.
pagne, que l'on jugeoit ne pouvoir pas être fort longue; à condition que les Anglois, ni les Hollandois ne s'y opposeroient point après sa mort. D'ailleurs l'Electeur croyoit, que les Etats ne feroient pas tant de cas de son secours, s'il l'offroit, de son propre mouvement; & s'imaginoient peut-être, qu'il n'étoit pas en état de défendre ses propres Terres, sans leur secours. Mais quoi qu'en dise *Pufendorf*, ils avoient en effet besoin réciproquement les uns des autres, pour se soutenir contre leurs Ennemis; tant dans l'Empire, que hors de l'Empire.

Mais comme les François donnoient assez à connoître, qu'ils en vouloient aux Provinces Unies, les Etats envoyerent à Paris *Pierre Grotius*, en qualité d'Ambassadeur; pour dire au Roi, (1) que les Etats Généraux des Provinces Unies s'étant aperçus, que leur conduite ne plaisoit point à S. M. ils l'avoient chargé de s'informer de ce qu'ils avoient fait, qui eût mérité la colere du Roi contre eux : Qu'ils se persuadoient que S. M. n'étoit pas offensée de ce qu'ils avoient pourvu à leur propre sûreté, par la Triple Alliance : Qu'au reste ils esperoient, qu'il donneroit au Roi une entiere satisfaction, & qu'il ôteroit à la France toutes les pensées, qu'on pouvoit avoir contre les Etats. C'est ce qu'il dit à De Lionne, qui lui répondit, „ que la République se faisoit „ de certaines Lois, qui n'étoient conformes ni à „ l'équité, ni aux interêts, ni à la réputation du „ Roi; puis qu'elle méditoit comment elle pour- „ roit l'exclurre de la possession des Pais-Bas, & „ empêcher qu'il n'y pût aquerir à l'avenir aucun „ droit; seulement par une peur mal fondée, & „ parce que les Etats s'imaginoient, que cela n'é- „ toit pas conforme à leurs interêts, & qu'ils vou- „ loient alors soulever contre lui, tout le Monde „ Chrétien. „ Dans l'Audience solennelle, que *Grotius* eut du Roi, il déclara qu'il n'étoit venu, que pour entretenir l'amitié, qui avoit été toujours entre le Roi & les Etats, & qu'il donneroit tous ses soins à cela. Le Roi répondit, „ que les Etats „ avoient bien fait de l'avoir choisi, pour une „ chose comme celle-là, & qu'il voudroit être „ autant assuré de leur bonne intention, que de „ celle de leur Ambassadeur; que cependant il a- „ voit bien fait de venir, & que cela serviroit à „ tenir les choses en un meilleur état.

Cependant (2) l'Espagne avoit nommé, pour Gouverneur des Pais-Bas de leur obéissance, le Comte de Montereï, par interim, comme portoit la Patente. *Temple*, qui connoissoit très-bien les Espagnols, & la difficulté qu'il y avoit de se bien conduire en ce poste, prévint fort bien qu'il pourroit bien arriver, qu'il demeureroit en possession de ce Gouvernement, plus long-tems qu'on ne croyoit; vû la lenteur & l'incertitude des résolutions de la Cour d'Espagne, principalement parce que *D. Juan d'Autriche* avoit refusé ce Gouvernement. Cela réussit très-bien, par rapport à la République des Provinces Unies, dont il prit & soutint constamment le parti, selon les interêts de la Cour d'Espagne.

Depuis le tems de la Triple Alliance, la Cour d'Angleterre s'étoit bien conduite, par rapport aux Provinces Unies & aux Espagnols; mais les choses avoient changé, comme on l'a dit, & le Roi avoit pris d'autres Ministres, que l'on désignoit par le mot de C A B A L; qui renferme les premieres Lettres de leurs noms, savoir *Clifford*,
Ar-

(1) Le 10. de Septembre.

(2) *Temple* Lettre du 15. de Juillet 1670.

1670. *Arlington, Buckingham, Ashley, & Lauderdale.* Cela empêcha que *Temple*, qui étoit pour la conduite de ceux qui avoient été pour la Triple Alliance, & qui avoient parfaitement bien réussi, fût averti assez tôt des nouvelles vues de la Cour. Van Beuning-lui-même, qui étoit à Londres, ne s'aperçut point que les desseins de la Cour étoient entièrement changez. Il s'occupa à achever le Traité, qu'on avoit fait pour Surinam, où il y avoit encore quelques difficultez; mais il ne fut rien du plan, que les Cours de France & d'Angleterre avoient fait pour ruiner la République, pour jamais.

Le 2. (1) de Septembre, il arriva une nouvelle à la Haic, que le Pensionnaire voulut aller incessamment communiquer à *Temple*, à qui il dit avec les Commissaires de l'Etat, que les Etats Généraux avoient reçu une Lettre de France du 29. du Passé, ,, par laquelle on leur donnoit avis, que ,, le Chevalier de *Fourville*, qu'on avoit fait partir secrettement de la Cour, avant que de rompre le Camp de S. Germain, s'étoit mis à la tête des Troupes, qui étoient en Garnison sur les Frontieres de la Lorraine; qu'il étoit entré en ce Pais, & s'étoit emparé de la Ville de Nanci; que les Peuples s'attendoient si peu à cette entreprise, & qu'elle avoit été conduite, avec tant de diligence & de secret; qu'il avoit pris la Duchesse de Lorraine, & qu'il s'en étoit fort peu fallu, qu'il ne se fût aussi saisi de la personne du Duc: Que ce Prince s'étant sauvé s'étoit retiré dans Bische, une petite place, mais très-forte, & où il assembloit des forces, pour se défendre: Que le Marquis de Crequi, ayant eu ordre de partir de Paris en diligence, & de se rendre en Lorraine, avoit reçu cette nouvelle en chemin, qu'il étoit retourné la porter à la Cour, & qu'il avoit reçu ordre de reprendre incessamment son chemin: Que l'Armée Françoisé, qui avoit campé proche de S. Germain, avoit ensuite marché du côté de Peronne, sous le commandement de Vaubrun; qui avoit ordre d'en envoyer une partie en Lorraine, joindre le Marquis de Crequi, & de mener l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêteroit; pour s'opposer aux entreprises, qu'on pourroit faire du côté de la Flandre, ou du côté de la Hollande; pour divertir les forces que les François avoient en Lorraine, & pour arrêter leurs progrès, en ce pais-là.

De Witt dit encore au Chevalier *Temple*, que les Etats, ayant fait attention à cette nouvelle, avoient ordonné de la lui communiquer incontinent; & que quoi que les Etats crussent, que cette affaire étoit de si grande conséquence, qu'elle méritoit bien que tous les Membres de la Triple Alliance, s'y interessassent; puis qu'elle pourroit entrainer après elle la ruine des Provinces Espagnoles, dont on s'étoit proposé d'assurer la conservation, en traitant cette Alliance; cependant les Etats ne pouvoient prendre aucune résolution là-dessus, sans savoir auparavant l'intention du Roi d'Angleterre, & sans être sûrs d'être vigoureusement secondez. Ils prièrent le Chevalier d'en informer incessamment Sa Majesté, afin qu'Elle envoyât ses ordres, sur lesquels on verroit ce qu'on avoit à faire.

Il y a assez d'apparence, que quelques-uns des Députés des Etats s'imaginèrent, que c'étoit-là la principale vuë de la France; mais qu'elle ne pousseroit pas plus loin ces Projets, si l'on s'opposoit à elle. En effet De Witt & les autres Commissaires

1670. res s'étendirent sur cette faisie de la Lorraine. Ils disoient, que par-là la Franche-Comté de Bourgogne, seroit entierement séparée des autres Etats de l'Espagne. On pouvoit dire, selon quelques-uns d'entre eux, que la Lorraine étoit comme une Citadelle, qui commandoit à tout le reste, & que la Province de Luxembourg étoit, en quelque maniere, bloquée, & qu'elle ne pourroit envoyer aucun secours aux autres Provinces des Pais-Bas. Tout cela semble avoir été dit, pour faire plaisir à ceux, qui avoient soupçonné, que peut-être la France n'en vouloit qu'à la Lorraine, ou à des lieux éloignez de la Frontiere des Etats.

Les Commissaires dirent encore qu'on leur avoit écrit, par la même Poste, que la France faisoit de grands appareils, pour agir aussi par Mer; & témoignoient qu'ils se mettroient en état de résister à la France, si l'Angleterre les vouloit seconder; mais que si on les abandonnoit, ils laisseroient venir les François jusqu'à leurs ports, sans s'émouvoir. Ils prétendoient, selon *Temple*, qu'il n'y avoit que le Roi de la Grande Bretagne, qui pût faire pancher la balance, du côté auquel il se mettroit, & se rendre arbitre de toutes les affaires de la Chrétienté; & que l'Empire & l'Espagne, aussi bien que la Suede & les Etats Généraux, devoient suivre les mesures que ce Prince prendroit. On parloit sans doute ainsi, pour gagner l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, & l'engager à écrire à sa Cour, en faveur de la République. Mais ni eux, ni Van Beuning, ni *Temple*, n'étoient instruits de la Ligue, que la France & l'Angleterre avoit faite contre les Provinces Unies.

L'Ambassadeur de la Grande Bretagne (2) reçut bien-tôt une Lettre du Comte d'*Arlington*, avec un ordre du Roi de se rendre incessamment en Angleterre; d'en donner néanmoins avis aux Etats, & de les assurer que le Roi vouloit qu'il fit ce voyage, seulement pour l'instruire de plusieurs points, qui regardoient son Ambassade en Hollande. Il le fit, & l'on fut très-fâché de le voir partir, après avoir agi avec tant de franchise avec les Etats, & procuré le bien commun des deux Nations. On disoit en Angleterre, qu'il y avoit eu neuf Mois du plus grand Ministère du monde, en Angleterre; qui avoit duré depuis la conclusion de la Triple Alliance, & de la Paix d'Aix la Chapelle; car depuis ce tems-là, Charles II. n'agit que pour l'avantage de sa Religion secrete, & de son autorité despotique. Mais il ne réussit ni pour l'une, ni pour l'autre. Comme l'Empereur offroit d'entrer dans la Garantie de la Triple Alliance, l'Angleterre le refusa; ce qui fit connoître clairement qu'elle étoit pour la France. L'Ambassadeur Anglois, qui avoit bien servi sa Patrie, & qui lui avoit fait honneur, fut mal reçu du Chevalier *Clifford*, & même du Roi, au retour de son Ambassade; comme on le voit dans une de ses Lettres du 22. de Novembre.

A la fin de l'année, dont on vient de faire l'Histoire, le Prince d'Orange fut voir le Roi de la Grande Bretagne, son Oncle; en partie pour voir, s'il voudroit lui faire payer les sommes qu'il devoit à son Pere, & qui se montoient à près de deux millions de Florins de Hollande, & en partie pour savoir s'il vouloit l'aider à parvenir à la Charge de Stadthoudre. Le Roi promit de le payer, mais il ne le fit point. Il l'entretint de Religion, parla mal de celle des Protestans, & l'exhorta à l'examiner, & de ne se point laisser mener par

(1) Lettre de *Temple* de ce jour-là.

(2) Lettre de même du 19. de Septembre 1670.

1670. par les opiniâtres de Hollande. Le Prince rapporta cela à son Oncle *Zuylestein*, qui fut surpris que le Roi lui eût découvert sa Religion. Le Prince n'en parla néanmoins à personne, pendant la Vie de Charles, comme il le dit à Mr. *Burnet*, Evêque de Salisburi.

1671. DES la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, l'Archevêque de Cologne travailla à susciter des Ennemis aux Provinces Unies. *Guillaume de Furstemberg*, dont on a déjà parlé, fut employé par la France, à cela même. (1) Pour cela il l'adressa à l'Archevêque de Cologne, à l'Electeur de Brandebourg, au Duc de Neubourg, à celui d'Hanover, & à l'Evêque de Munster. Pour gagner l'Electeur, il lui promit de lui faire donner Orsoi, & Wesel, qu'on lui rendroit aussi-tôt que la guerre seroit commencée, & quand elle seroit finie, tout ce qui lui avoit appartenu. On ne disoit cependant, de la part de la France, aucune raison de faire la guerre, que la gloire du Roi, & l'insolence des Hollandois; comme si c'étoient là des raisons suffisantes, pour faire la guerre; qui n'est jamais permise, que pour se défendre. *Pufendorf* assure que, par rapport à la Religion, il ne fut dit autre chose, sinon qu'il seroit permis aux Catholiques de faire l'exercice de leur Religion, dans leurs Maisons particulières. Mais c'est ce qui n'a jamais été défendu, dans les Provinces Unies. Il ajoûte néanmoins, qu'on entendoit que les Princes Conféderez, partageroient les Provinces, comme ils le trouveroient à propos; sinon que l'on donneroit la Hollande & la Zélande au Prince d'Orange, à l'instance du Roi d'Angleterre. Mais il est certain qu'on n'entendoit donner au Prince, que la Hollande, & que l'Angleterre se réservoir la Zélande; ce qui n'affermissoit pas peu son Empire de la mer.

De peur que l'Electeur de Brandebourg, & d'autres Princes qu'on supposoit devoir entrer dans cette Ligue, ne fussent attaquez par leurs ennemis; les deux Couronnes avoient résolu, de ne faire aucun Traité avec la Suede, ni avec le Danemark; de peur que si l'on traitoit avec l'un, l'autre ne s'offensât. Mais si les Suedois se remuoient pour aider les Hollandois, on résolut d'animer les Danois contre eux; & tout au contraire d'armer les Suedois contre les Danois, si le contraire arrivoit. Si les Espagnols prenoient les armes, en faveur des Hollandois, la France se chargeroit d'empêcher qu'ils ne nuisissent aux Conféderez. On devoit empêcher, que l'Empereur ne se mêlât de cette guerre, sur tout si les Espagnols prenoient le parti des Hollandois.

Pour cela, on devoit tenir une Assemblée du Cercle de Westfalie à Bilefeldt, le 18. d'Avril, où l'Electeur de Brandebourg envoya en effet deux Députez. *Furstemberg* y proposa d'abord à ceux, qui s'y trouverent, de faire une Ligue Défensive.

On se plaignit, dans cette Assemblée, de la Ville de Cologne, qui avoit des Troupes étrangères, & qui faisoit munir des postes sur le Territoire de l'Empire, sous prétexte d'empêcher l'Electeur de la livrer à une Puissance étrangère, & l'on dit qu'il falloit mettre ordre à cela.

On conclut de s'assembler incessamment, parce que les François ne manqueroient pas de faire au plutôt une irruption dans le Pais des Provinces Unies, non pour les conquerir, à ce que croyoient ces bons Allemands; mais pour punir les marques d'ingratitude, qu'ils avoient données au Roi, & les affronts qu'ils lui avoient faits. Si ceux, qui rai-

fonnoient ainsi, parloient sérieusement, ils étoient bien mal informez des desseins de la France, & bien crédules, s'ils avoient ajoûté foi à de semblables discours. 1671.

L'Electeur de Cologne, envoya aussi un nommé *Nicolarz* à l'Electeur de Brandebourg, pour le porter à se joindre à ceux, qui vouloient attaquer les Provinces Unies. *Pufendorf* rapporte ses raisons pour cela; qui étoient assurément trop mauvaises, pour les approuver & divers autres raisonnemens, que l'on pourra voir dans l'Auteur; car ils sont trop mauvais, pour les rapporter ici. On invita aussi le Duc de Neubourg. On parla de plus de faire une Ligue défensive, entre les Directeurs du Cercle de Westfalie, & d'inviter ceux qui voudroient s'y joindre.

Le Duc de Neubourg fut pressé par *Furstemberg*, pour entrer dans l'Alliance contre les Provinces Unies; mais il s'en défendit, à cause des incommoditez & des dangers, que la guerre entraîneroit après elle. Il répondoit aux avantages, qu'on lui promettoit de la part de la France; & il répliquoit que tout cela étoit incertain, à cause de l'incertitude des événemens; & que les dommages, auxquels on s'exposoit, étoient assurez: Que supposé même que l'on eût de l'avantage, on ne laissoit pas de s'épuiser; & que si l'on avoit du dessous, le Pais étoit saccagé & peut-être même perdu: Que par-là l'Allemagne, & une grande partie de l'Europe Chrétienne se trouveroient engagées, dans une longue guerre. D'où on pouvoit recueillir, qu'il valloit mieux chercher des moyens de prévenir ces malheurs. Il se présentoit une infinité de difficultez, de quelque côté, qu'on pût se tourner; que (2) *Pufendorf* étale fort bien, en cherchant ce qu'on pourroit faire, dans une semblable conjoncture. Tout cela, avec plusieurs autres difficultez, fut représenté, si l'on en croit l'Historien, à l'Electeur de Brandebourg.

Ce dernier répondit, qu'il étoit encore douteux, si le Roi d'Angleterre seroit la guerre contre les Hollandois; & si le Roi ayant du penchant pour cela, il pourroit persuader la même chose à son Parlement; puis que les Anglois haïssoient extrêmement les François, & approuvoient de plus la Triple Alliance. Si les Anglois entroient en guerre, il seroit encore douteux si les deux Rois intéressés voudroient commencer la guerre, à moins qu'ils n'eussent traité avec quelques Princes d'Allemagne; qui ne souffriroient pas volontiers, qu'on allumât la guerre dans leur Pais. On ajoûtoit qu'il sembloit, que *Furstemberg* avoit dit cela, plutôt pour attirer d'autres Puissances à faire ce qu'il souhaitoit, que parce que quelcun fût prêt à le faire: Qu'il seroit à souhaiter, que de semblables propositions n'eussent jamais été faites, qu'il falloit manier ces sortes de choses, avec beaucoup de précaution. Il est certain, que chaque Prince devoit éloigner de ses Etats, tout ce qui y peut attirer la guerre, dont un autre peut tirer tout le fruit. Mais si on ose le dire, il y a assez d'apparence que *Pufendorf* ne débite ici sa plus fine Politique, en faveur du Cercle de Westfalie, & de l'Electeur de Brandebourg, que pour grossir cette Histoire. On traita, dit-il, le 17. d'Avril, entre les Directeurs du Cercle de Westfalie, de faire seulement entre eux une Alliance défensive, comme on l'avoit d'abord proposé. On en convint bien-tôt, & l'on régla le nombre de Troupes, que chacun donneroit; pour empêcher que la guerre ne fût, comme par contagion, portée dans les Terres de l'Empire.

Ce-

(1) *Pufendorf* Liv. XI. num. 16.(2) Voyez *Rerum Brandenburg.* Lib. XI. p. 19. & suiv.

1671.

Cependant les Furstbergs continuoient à sonner le Tocfin, dans le Diocèse de Cologne ; où il entroit tous les jours des Troupes Françoises. Leurs Commandans leur donnoient Bonne, pour rendez-vous, où ils alloient ensuite eux-mêmes ; & l'on étoit persuadé, qu'on travailloit à former là une Armée, qui devoit être commandée, le Printems suivant, par le Prince de Condé ; d'où l'on craignoit qu'il n'arrivât bien du mal, aux Duches de Clèves & de Juliers.

L'Evêque de Munster, qui avoit fait un Traité particulier, avec la France, faisoit semblant de n'en avoir rien sù, & même d'avoir ramené les Freres Furstbergs. Il disoit aussi, qu'il garderoit le Traité de Cassel, sans faire néanmoins quoi que ce fût, contre un si puissant Monarque. *Blaspiel*, qui étoit présent, voulut l'engager à faire différer la guerre ; mais *Verjus*, dont la France se servoit, dit ouvertement que c'étoit trop tard, & que le Roi de France qui, depuis l'Alliance qu'il avoit faite, avec celui de la Grande Bretagne, avoit différé pendant un an à faire la guerre, ne pouvoit pas différer plus long-tems à exécuter son dessein ; parce qu'il avoit fait de très-grandes dépenses, & que tout étoit prêt, pour exécuter ce qu'il s'étoit proposé. Ces discours se tenoient au Mois de Novembre de MDCLXXI. Cependant il est surprenant, qu'en Hollande on ne se trouvât pas en état de retarder les progrès de la France, quelques mois après.

Cependant on ne pouvoit plus douter en Hollande, que Louis XIV. n'en voulût à la République ; puis qu'il avoit ou défendu les Marchandises qui venoient de Hollande, ou de Zélande en France, ou si chargé de Droits, que les Marchands de ces Provinces ne pouvoient plus trouver leur compte à les envoyer aux François. On voulut en user de même, dans les Provinces, envers les Marchands François & Hollandois même, qui voulurent amener des Marchandises Françoises en ces Provinces. Tout cela contribua à rompre entierement le Commerce mutuel, que les deux Nations avoient l'une avec l'autre. Comme l'on supposoit, que les Hollandois gagnoient plus, dans ce commerce, que les François ; on crut se vanger d'eux, en défendant de négotier, avec eux ; mais les François ne laisserent pas d'y perdre, par l'interdiction du Commerce réciproque.

Si jamais la concorde & la bonne intelligence, entre les Provinces & entre les deux Partis qui y étoient, a été nécessaire, ce fut en ce tems-là. Cependant quelques Provinces, & entre autres la Zélande, furent d'avis de rétablir le Prince d'Orange, dans les Charges que ses prédécesseurs avoient eues. La Hollande, gouvernée par le Pensionnaire De Witt, s'y opposoit. Le Parti du Prince ne laissoit pas de s'augmenter, & le contraire de se diminuer, en Hollande ; parce que si l'on avoit Ruitter, pour commander la Flotte & défendre la République du côté de la mer, il n'y avoit personne, dans le País, à qui l'on pût confier la conduite de l'armée, qui devoit agir par terre. Il y avoit bien Wurts, qui étoit Maréchal de Camp ; mais on n'obéissoit pas à ses ordres, comme on avoit fait à ceux de Maurice & de Frideric Henri. Les yeux de la plupart des habitans des Provinces étoient tournez sur le Prince d'Orange ; par lequel ils esperoient d'être délivrez de la crainte d'être accablez par la France : comme leurs Prédécesseurs avoient été délivrez, par Maurice, son Grand Oncle, & encore fort jeune, de la frayeur qu'*Alexandre Farnese*, Duc de Parme, avoit répandu dans les mêmes Provinces. Le parti du Prince faisoit retentir par tout ses loüanges ; &

Tome III.

le parti contraire n'avoit en effet personne à lui opposer, qui pût être favorisé des Provinces. On ne pouvoit opposer au Prince d'Orange personne, qui fût en état de faire pencher la balance de son côté, ou même la tenir égale. Il est surprenant, que les Freres De Witt, qui n'étoient pas assurément des gens du commun, en matieres qui regardoient le Gouvernement de l'Etat, ne prévisent pas cet inconvenient, & ne pliasent pas de bonne grace, quand ils virent qu'on alloit les abandonner. La trop grande fermeté, en de semblables cas, est une pure opiniâtreté ; qu'on ne fauroit excuser, quand il s'agit du salut de l'Etat. Un (1) Historien Hollandois qui vivoit, en ce tems-là, qui avoit bien observé ce qui se passoit alors, & qui n'étoit pas d'ailleurs passionné, a fait diverses remarques là-dessus, que nous mettrons ici en abrégé : „ On étoit, dit-il, averti de plusieurs endroits, que la France en vouloit aux „ PP. UU. & l'on se confirmoit dans la pensée, „ que le Roi d'Angleterre s'entendoit avec elle, „ & étoit prêt à rompre avec les Etats ; que le „ Roi de France témoignoit ouvertement d'avoir „ dessein d'humilier les Etats Généraux, ou au „ moins de les rendre plus traitables ; termes radou- „ cis, pour ne pas dire les subjuguier : Qu'il fai- „ soit préparer quarante Vaisseaux de Guerre, & „ lever une Armée de cent-mille hommes. La „ Cour d'Angleterre dissimuloit si bien, que *Boreel*, „ *Ambassadeur des Etats*, qui y étoit de- „ puis assez long-tems, leur écrivit que l'interieur „ de cette Cour n'étoit pas encore gâté, & que „ le Roi lui avoit dit : qu'il ne manqueroit pas de „ donner aux Etats les secours, auxquels il étoit ob- „ bligé, par les Traitez ; qu'il s'emploieroit à pré- „ venir la guerre, & que s'il n'en pouvoit venir à „ bout, il enverroit aux Etats quarante Vaisseaux „ de secours : qu'il ne s'étoit point obligé à agir con- „ tre eux, & qu'au contraire, il entretiendroit in- „ violablement l'Alliance, qu'il avoit avec eux ; qu'en- „ fin il ne se départiroit pas de la Triple Alliance. *Boreel* croyoit ce qui devoit être vrai, si Charles II. Roi d'Angleterre avoit été tel qu'il devoit être. C'est bien assez & même trop, que les Ministres des Princes mentent pour leurs Maîtres ; mais c'est une bassesse impardonnable à un Roi, que de tromper de la sorte ceux qui se fient en lui.

Grotius qui étoit à Paris, pénétra plus facilement le secret ; que l'on y cachoit peut-être moins, qu'à Londres. Il manda que l'Angleterre étoit la cause de tout le mal, & qu'elle équiperait soixante Vaisseaux, & la France quarante. Il écrivit aussi qu'il y avoit eu des Seigneurs François, qui avoient avoué qu'on y craignoit la Flotte des Etats ; mais qui avoient témoigné, qu'on n'avoit aucune peur de leur Armée par terre. Toutes les Propositions, que faisoient les Partisans du Pensionnaire de Hollande, étoient contredites, par le parti qui vouloit que l'on élût le Prince d'Orange, Capitaine Général par Terre & par Mer. C'étoit là le sentiment des autres Provinces. On disputa aussi beaucoup, comment on mettroit des bornes à son autorité ; & on ne s'accorda point, sur la levée de l'argent, dont on auroit besoin pour lever une armée de terre, afin de s'opposer à celle de France. Ce que l'Etat avoit de Troupes s'étoit fort abâtardi, par vingt-un ans de paix, par terre, & du peu de soin qu'on prit d'y entretenir la Discipline Militaire, qui y avoit été très-bonne autrefois. On avoit, comme on l'assure, donné les

K k em-

(1) *Brandt* sur l'année 1671, dans la Vie de Ruitter.

1671. emplois à des gens qui étoient parens des Magistrats de diverses Villes de Hollande, dont on gaignoit par-là les suffrages; sans se mettre en peine, si ces gens-là étoient capables de bien servir. Les Villes de la frontiere, qui devoient les premières essuyer la violence de l'ennemi, étoient mal pourvues de provisions de guerre; comme dans le milieu de la paix. Les partis ne faisoient que se contredire l'un l'autre, sans que l'on fit rien, qui pût arrêter l'Armée de France; qui étoit commandée par des Généraux, auxquels il n'y en avoit point de semblables en Europe. Les Provinces & les Partis, qui étoient dans celle de Hollande, se contredisoient, & empêchoient réciproquement que rien de ce que le Parti contraire proposoit ne s'exécutât.

Il est surprenant, qu'il se trouvât encore alors des gens en Hollande, qui se persuadassent qu'il n'étoit pas possible, que la Flotte, qu'on équipoit en Angleterre, fût destinée à attaquer les Etats Généraux; parce que la Triple Alliance avoit été fort approuvée, par le Parlement, qui avoit promis au Roi de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire, pour la soutenir. C'étoit en effet de l'intérêt de l'Angleterre, qu'il y eût une Barrière, entre la France & les Etats; de peur qu'elle n'envahît un jour, à l'improviste, ces Provinces; d'où il ne seroit pas facile de la faire sortir, étant soutenue de près, par ses nouvelles conquêtes. Si cela arrivoit un jour, il étoit très-dangereux, que la France, joignant ses forces maritimes, avec celles des Provinces Unies, ne ruinât le Commerce des Anglois. Peu d'années après, Louis XIV. mit sa Marine sur un si bon pied, qu'elle fit beaucoup de peine aux deux Nations, qui sembloient devoir être maîtresses de l'Océan, étant jointes ensemble.

Les Etats résolurent, au commencement de Decembre, de mettre en mer l'année suivante une Flotte, où il y auroit trente-six Vaisseaux de 60. à 80. pieces de Canon, avec 320. Matelots & 80. Soldats; trente-six montez chacun de 40. à 60. Canons, de 200. Matelots & de 50. Soldats: vingt-quatre Fregates de 20. à 30. Canons, de 80. Matelots & de 20 Soldats: vingt-quatre Brulots fournis de 22. hommes d'équipage.

Cela regarde la Flotte, qui devoit être en mer l'année MDCLXXII. Mais avant que de passer outre, il faut dire, en peu de mots, ce qui se passa sur mer l'année précédente. (1) On voyoit que la France avoit chargé de nouveaux droits les Marchandises, que l'on y portoit de Hollande, ou de Zélande, & que quelques plaintes qu'on en eût faites, elles n'avoient point été écoutées. Cela fit que, dès le commencement de l'année MDCLXXI. on chargea les eaux de vie, & toutes les Manufactures de France; mais en vain, car le Roi ne changea pas de sentiment. Comme il avoit résolu d'aller voir les Fortifications de Dunkerque, & le reste de ses conquêtes des Pays-Bas; les Etats résolurent de tenir une Flotte en mer, pendant l'Été; comme pour agir conformément à la Triple Alliance, & pour obliger l'Angleterre à en faire autant, selon ses engagements, mais elle n'eut aucun égard à ces remontrances.

Ruiter eut ordre de se rendre à Helvoetsluys, pour se mettre en mer, avec les Vaisseaux de la Meuse; en attendant ceux, qui devoient venir du Tessel & de la Zélande. Cependant les Etats Généraux prirent une résolution le 2. de Juin, qui fut envoyée à Ruiter, trois jours après. Elle

(1) Voyez Brands dans sa Vie de Ruiter, sur cette année.

1671. portoit 1. que les Vaisseaux de toutes les Amirautez sortiroient de leurs Ports, le plutôt qu'il seroit possible, pour se rendre entre Ostende & la Meuse, où ils s'attendoient réciproquement: 2. Que Ruiter commanderoit cette Flotte, en Chef, & auroit sous lui, Bankert Lieutenant-Amiral de Zélande, le Lieutenant-Amiral Van Nès, le Lieutenant-Amiral Van Ghent, & Ailua Lieutenant-Amiral de Frise; les Vice-Amiraux de Liefde, Sweers, Evertz. & Doedez, les Contre-Amiraux Van Nès, de Haan, Vlug & Brunsveldt. Il étoit aussi porté que, si Ruiter étoit empêché de commander, par mort, ou par maladie, ou autrement, Van Nès prendroit sa place; & au défaut du second, Van Ghent. On devoit diviser la Flotte en Escadres, comme on le trouveroit à propos, & la tenir prête à agir: 3. Vaisseaux assembles à l'endroit marqué s'y tiendroient le jour sous les Voiles & la nuit à l'ancre, & que si le vent les obligeoit de s'éloigner, ils ne manqueroient pas de se rassembler au plutôt. Que cependant on feroit faire à la Flotte les exercices Militaires accoutumés, & on la tiendroit prête à agir: 4. Que s'ils rencontroient des Vaisseaux de Guerre, ils se tiendroient prêts à se défendre, mais sans commencer aucuns Actes d'hostilité, sauf l'honneur de l'Etat, qu'ils ne laisseroient pas de soutenir, selon les regles ordinaires de la Marine; Que si néanmoins l'on entreprenoit quelque chose sur eux, ou contre d'autres Vaisseaux de l'Etat; non seulement il leur seroit permis de se défendre eux-mêmes, & leurs Compatriotes, qui seroient attaqués; mais de combattre les agresseurs, & de les détruire, selon les regles de la Milice: 5. Que si, contre toute apparence, quelques Vaisseaux de Guerre, ou autres Bâtimens, ou des gens armés se présentoient pour attaquer les ports & les côtes de l'Etat, ils attaqueroient ces gens-là, & tâcheroient de les faire périr: 6. Que si quelcun des Officiers de la Flotte, ou des Troupes, venoit à commettre quelque insolence, ou à manquer à son devoir, le Lieutenant-Amiral & son Conseil seroient autorisés à en faire justice, & à décréter contre eux la suspension, la cassation, & autres peines, jusqu'à la peine de mort inclusivement; auxquelles on procederoit, selon l'ordre: 7. Que l'on épargneroit la poudre, & qu'on ne la consumeroit pas, en salves inutiles, &c. 8. Que s'il arrivoit quelque incident, dont il ne seroit pas parlé en cette Instruction, auquel il fallût pourvoir, avant que le Commandant en Chef pût consulter leurs HH. PP. il prendroit les avis de son Conseil, ou feroit ce qu'il jugeroit le meilleur: 9. Que le Commandant en Chef ne manqueroit pas de donner, de tems en tems, avis aux Etats Généraux de ce qui se passeroit sur la Flotte. On voit par-là, que l'on craignoit que Ruiter ne rencontrât une Flotte Angloise, ou Francoise, & ne fût obligé d'en essuyer quelque hostilité, quoi qu'il n'y eût point encore de déclaration de guerre. Ruiter ne put mettre à la Mer, avec quelques Vaisseaux de la Meuse, que le 8. de Juillet, & la Flotte ne fut assemblée & divisée en trois Escadres, que le 28. du même mois, auquel elle se trouva composée de quarante-six Vaisseaux, ou Fregates, dix Yachts & six Brulots. Ruiter commandoit la première Escadre, & avoit sous lui Van Nès, de Liefde & Vlug, avec huit autres Capitaines de Vaisseaux. Les douze Vaisseaux étoient montez de deux mille-sept-cens-dix-sept Matelots, de six-cens-cinquante-un Soldats, sept-cens & huit pieces de Canon; avec trois Fregates, montées de quatre-cens-quatre-vingts Matelots, de soixante Soldats & de soixante & dix-huit

1671. Canons ; avec quatre Yachts & trois Brulôts. Les deux autres Escadres n'étoient pas beaucoup moindres, que celle-là. Cette Flotte ne rencontra aucun Vaisseau de Guerre de France, ni d'Angleterre, qui lui fit aucune peine. Mais elle essuya quelques tempêtes, & il arriva un accident auquel on ne se feroit pas attendu. (1) C'est que le 24. d'Août, après une grosse tempête, où la Flotte Hollandoise souffrit assez, plusieurs Vaisseaux étant à l'ancre, à six, ou sept lieues de West-Capel en Zélande, & celui de Ruiter à la bande, pour se radouber, on vit un Yacht Anglois, nommé *le Merlin* ; qui portoit le Pavillon de la Grande Bretagne, au grand Mât, qui passa au travers de l'Armée Hollandoise, & salva Ruiter de quelques volées. Son Vaisseau étoit trop sur le côté, pour lui répondre, mais à sa place le Lieutenant-Amiral Van Ghent, qui étoit près de Ruiter, y répondit, de sept volées. Ruiter ayant fait redresser son Vaisseau, le plutôt qu'il put, le salva encore de neuf, à quoi l'Anglois ne répondit point. Ruiter fit alors assembler à son bord, les Officiers de sa Flotte, pour savoir quelle perte la tempête avoit pû causer, sur la Flotte. Cela donna occasion à Van Ghent, de l'avertir que le Capitaine Anglois, qu'il avoit salué, lui avoit renvoyé deux décharges de boulets, parce qu'il n'avoit pas baissé le Pavillon, ni amené les Voiles devant lui ; sur quoi il avoit envoyé son Capitaine à bord de l'Anglois, pour savoir le sujet de ces décharges ; & qu'ayant appris que l'Epouse du Chevalier Temple, qui avoit été rappelé de son Ambassade de Hollande, y étoit, il étoit allé en personne sur l'Yacht, pour saluer cette Dame ; qu'il avoit vuë plusieurs fois, chez elle, à la Haie, & qu'il avoit dit au Commandant de l'Yacht : *qu'il n'avoit pas osé saluer de son Chef un Capitaine d'Yacht, & cela sur les côtes de leurs Hautes Puissances, sans en avoir reçu d'Elles un ordre particulier ; & que si Sa M. B. croyoit avoir droit de l'exiger, c'étoit à Elle à vider ce différent, avec les EE. GG.* Arlington, dans la Lettre qu'on a citée, dit ,, *qu'un des Yachts de S. M. B. quoi que petit, ne laisse pas d'être un de ses Vaisseaux de Guerre, & qu'on devroit, à proprement parler, nommer ainsi tous les Yachts ;* & conclut de-là que l'Yacht, qui avoit amené Madame Temple, en Angleterre, avoit avec raison prétendu qu'on le saluât, selon l'Article 29. du Traité de Bréda, & qu'il n'avoit pas bien fait de se retirer, comme il l'avoit fait. A cause de cela, ce Capitaine étant arrivé à Londres, fut mis à la Tour, comme n'ayant pas bien soutenu les Droits de S. M. C'étoit plutôt, pour chicaner les Etats, & pour commencer à chercher querelle à Leurs HH. PP. en leur demandant satisfaction de cet affront prétendu, comme Charles II. le fit, par Downing ; qu'il envoya, au lieu de *Temple*, & d'un caractère tout différent, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs.

La Cour d'Angleterre ne cessa pas de se plaindre d'une chose, qui n'étoit pas décidée. Boreel ne manqua pas aussi d'écrire à ses Maîtres le bruit, que l'on faisoit en Angleterre, sur cet accident. Là-dessus les Etats Généraux (2) demanderent des éclaircissemens à Ruiter & à Van Ghent, qui leur raconterent la chose, comme elle s'étoit passée. Depuis l'Amiral Hollandois trouva, qu'il valoit mieux que la Flotte s'avancât plus au Nord-ouest du lieu, où il avoit été, entre l'Angleterre & la

Hollande, pour n'être pas si près de la côte. Ruiter donna cet ordre à toute la Flotte, & déclara que, ,, si quelqu'un des Officiers de sa Flotte rencontroit des Vaisseaux de Guerre, ou des Yachts des Rois voisins (*pour ne pas rendre cet honneur au seul Roi d'Angleterre, en conséquence de son Empire prétendu sur la Mer*), si c'étoit l'Amiral lui-même, il les salueroit de treize volées de Canon ; les Vice-Amiraux, de neuf ; les Contre-Amiraux de sept, & les Capitaines Ordinaires de cinq : Que lors que ces Vaisseaux de Guerre auroient été saluez, de cette maniere, par un des Vaisseaux de la Flotte, le reste s'abstient droit de les saluer ; à moins que le Commandant en Chef ne jugeât à propos de le faire lui-même : Qu'il ne feroit rendu à ces Vaisseaux autre honneur, dans ces Parages ; ni en mettant le Pavillon bas, ni en baissant les Huniers, & qu'on se régleroit sur les autres ordres des EE. GG. Ces ordres de Ruiter sont datez, du 15. de Septembre de cette année.

Cependant le Roi de France fit son voyage à Dunkerque & dans le voisinage, sans qu'il s'y fit aucun mouvement. Les Etats Généraux donnerent aussi ordre à leur Flotte de se rendre dans leurs ports, & Ruiter le reçut le 21. de Septembre, quoi qu'il fût daté le 19. à cause du vent, qu'il fit en ce tems-là. Il y eut cependant un Orange affreux, sur les côtes de France, d'Angleterre, de Flandre, de Zélande & de Hollande, qui fit monter l'eau des rivieres plus haut, qu'elle n'avoit jamais été ; ce qui inonda une grande étendue du plat-païs. Il se fit une grande perte, dans les Vaisseaux qui étoient sur la côte. Plusieurs fortifications, quantité de maisons & de murailles furent renversées, ou endommagées. Mais ces tourbillons ne furent pas égaux, par tout, & la Flotte, qui sembloit en devoir être la plus endommagée, n'en reçut presque aucun dommage. Ceux qui croyoient, que ces fortes de choses sont des présages de l'avenir, purent dire, après l'événement, que cela signifioit qu'il s'éleveroit une guerre ; qui feroit beaucoup de mal aux Provinces Unies, par rapport aux terres de leur dépendance, mais qui ne feroit pas beaucoup de mal à leurs Flottes ; comme la suite le fera voir.

Les Etats Généraux recevoient, de par tout ; des avis que la France ne faisoit tant de préparatifs, que contre eux. Ils résolurent là-dessus d'écrire en France, pour l'engager à se déclarer, afin de prendre ses mesures là-dessus. Ils le firent, par une Lettre du 10. de Decembre, où ils remontreent à Louis XIV. que, ,, vû la bienveillance, que ses Prédecesseurs avoient toujours témoignée à leur Etat ; ils avoient de la peine d'ajouter foi au bruit, qui couroit, qu'il n'armoit que pour leur faire la guerre ; Qu'ils avoient examiné leur conduite passée, pour voir s'il y avoit eu quelque chose, qui eût pu changer en aversion l'amitié, dont Sa Majesté leur eût jamais fait aucune plainte ; Qu'ils ne pouvoient pas s'imaginer que la Justice, qu'on voyoit éclater en toutes ses actions, lui permît de tourner ses armes, contre des gens, qui avoient religieusement gardé l'Alliance, qu'ils avoient avec lui, depuis si long-tems, sans leur faire savoir auparavant les griefs qu'elle pouvoit avoir contre eux ; afin de tâcher d'y remedier, & de lui donner la satisfaction possible, & que bien loin d'avoir ce dessein de donner quelque sujet de mécontentement à Sa M. ou de faire la moindre brèche, au Traité qu'ils avoient conclu, avec Elle à Paris,

(1) Voyez *Brandt* sur ce tems & la Lettre d'*Arlington* du 7. Septembre 1671.

(2) Voyez *Brandt*.

1671. „ en MDCLXII. ils croyoient au contraire l'a-
 „ voir ponctuellement observé, & offroient de
 „ réparer tout ce que l'on auroit pû faire, par
 „ mégarde, ou par inadvertence : Qu'il étoit
 „ vrai que, depuis quelques années, l'on n'avoit
 „ pas été tout-à-fait d'accord, pour ce qui re-
 „ gardoit la Navigation & le Commerce ; mais
 „ que c'étoit à leur grand regret ; Qu'ils avoient
 „ fait tout ce qu'on pouvoit demander raison-
 „ nablement d'eux ; pour prévenir le trouble, qu'on
 „ y avoit apporté ; & qu'ils étoient encore prêts
 „ à le faire, non seulement en cela, mais encore
 „ en toutes les autres choses ; où ils pourroient
 „ témoigner la forte passion, qu'ils avoient de lui
 „ rendre l'honneur & le respect, qui étoit dû à
 „ son mérite & à sa Royale Personne, & donner à
 „ Sa Majesté toute la satisfaction, qu'Elle pour-
 „ roit souhaiter de ses Alliez, les plus affection-
 „ nez ; pour le rétablissement de la Navigation &
 „ du Commerce, dans l'état auquel l'une & l'autre
 „ avoient été du tems du dernier Traité ; & à
 „ l'inclination, qu'ils avoient de lui complaire,
 „ dans toute l'étendue, qu'ils pourroient lui don-
 „ ner, sans préjudice de ce qu'ils devoient à leurs
 „ autres Alliez ; Qu'au reste ce qu'ils faisoient,
 „ par mer, ne lui devoit faire aucun ombrage, &
 „ qu'ils protestoient à Sa Majesté, que ce n'étoit
 „ pas pour faire tort à qui que ce fût ; mais qu'ils
 „ étoient indispensablement obligez, pour la dé-
 „ fense de leur Etat, & de ceux qui y habitent ;
 „ & qu'ils desfermeroient, avec joie, lorsque Sa
 „ Majesté auroit la bonté de les délivrer de l'a-
 „ préhension & de l'inquietude, que leur don-
 „ noient les armes, qui sembloient s'approcher
 „ d'eux de toutes parts, en les assurant qu'ils n'a-
 „ voient rien à craindre des siennes. Enfin ils
 „ disoient, qu'ils avoient donné ordre à De Groot
 „ leur Ambassadeur, d'y ajoûter tout ce qu'il
 „ pourroit contribuer à persuader S. M. de leur
 „ sincérité & de leurs bonnes intentions

Cette Lettre marquoit assez l'inquiétude de la République, qui étoit divisée en elle-même, à cause des prétensions du Prince d'Orange, & de la trop grande fermeté du Parti contraire, à lui refuser les Charges, que ses Prédécesseurs avoient eues dans l'Etat. Ce Parti n'ignoroit pas les raisons, qui avoient engagé le Roi de France, à faire la guerre à la République. La dernière suivoit l'ancienne maxime qu'elle avoit eue, de tâcher d'entretenir l'amitié qu'elle avoit eue avec la France, depuis sa naissance ; mais de ne la vouloir point avoir, pour voisine. Cela avoit paru, depuis long-tems ; comme on l'a pû voir, par cette Histoire. L'autre étoit le Traité avec l'Angleterre & la Suede, fait uniquement pour empêcher le voisinage immédiat de la France, avec les Provinces Unies, en laissant, entre elles, ce que l'Espagne possédoit encore aux Pais-Bas.

La Cour de France ne l'ignoroit pas, après les négociations & les propositions diverses, qui s'étoient faites sur cette affaire. Cependant elle ne le vouloit pas reprocher publiquement à la République ; parce qu'elle auroit trouvé toute l'Europe dans le même sentiment, que les Hollandois. Aucune Puissance ne pouvoit desapprouver leur conduite, & la France même montrait, par sa conduite, que la République avoit raison ; quoi que Louis XIV. dissimulât. Il n'étoit en effet pas honête de dire aux Hollandois, qu'on souhaitoit d'être maître de leur voisinage, sur tout après la Paix d'Aix la Chapelle ; pour envahir à la première occasion leur République. De semblables discours auroient soulevé toute l'Europe voisine, contre elle. Cette Lettre fut en-

voyée à Grotius, pour la présenter à Louis XIV., mais on en distribua aussi des Copies à tous les Ministres étrangers, qui étoient à la Haie, en ce tems-là. 1671.

GROTIUS reçut cette Lettre, pour la 1672.
 présenter au Roi ; mais il ne put obtenir aucune Audience de Sa Majesté, que le 4. de Janvier de l'année suivante. Il remit cette Lettre au Roi, & lui dit, que les Etats Généraux étoient inquiets des préparatifs, qu'il faisoit depuis quelque tems. Le Roi lui répondit, selon quelques-uns, que les Etats le sauroient, au Printems prochain, & ajoûta qu'il n'avoit pas besoin de la Lettre, que Grotius lui offrit ; parce qu'il en avoit déjà une copie dans sa poche, comme Brandt le témoigne. Il remontra néanmoins au Roi, que les Etats ses anciens Alliez ne méritoient pas d'être plus mal-traitez, que les Criminels, que l'on ne punit jamais, sans leur en dire la raison, sans leur représenter leur crime, & sans les entendre en leurs défenses : Qu'il étoit facile au Roi d'avoir satisfaction des Etats, sans tirer l'épée, sans consumer ses finances, sans hazarder ses Troupes, & sans répandre du sang : Enfin l'Ambassadeur des Etats insistoit à ce que le Roi lui dit, pourquoi on faisoit en France de si grands préparatifs de guerre, & contre qui ils se faisoient. Le Roi dit enfin qu'il avoit armé, parce que les Etats avoient armé. Grotius répliqua, que les Etats étoient prêts à congédier leurs Troupes, à révoquer la défense de l'entrée des Eaux de vie, des Vins & des Manufactures de France, à exécuter sincèrement les Alliances, & si on leur faisoit voir qu'ils les eussent enfreintes en aucune maniere, ou qu'il eût été fait quelque chose au préjudice des François, ils ne manqueroient pas d'y pourvoir & d'en faire réparation. Mais le Roi ne voulant rien écouter, qui pût l'empêcher d'en venir aux mains, finit cette Conférence, par ces paroles : qu'il faisoit assembler ses Troupes & équiper sa Flotte, & qu'il prendroit les résolutions, qu'il jugeroit les plus convenables pour sa gloire, & pour ses intérêts. Cependant il répondit aux Etats, le 6. de Janvier, qu'il avoit été bien-aîsé de l'avoir
 „ qu'ils faisoient (dans leur Lettre) d'avoir reçu
 „ des témoignages de la bonté, que les Rois ses
 „ Prédécesseurs avoient eue pour eux ; mais qu'il
 „ auroit souhaité qu'ils n'eussent pas oublié ce qui
 „ s'étoit passé, depuis qu'il étoit parvenu à la
 „ Couronne ; Que s'ils en avoient conservé la
 „ mémoire, ils n'auroient pas jugé si favorable-
 „ ment, qu'ils faisoient de la conduite, qu'ils a-
 „ voient tenue, en son endroit ; qu'ils auroient
 „ pû se ressouvenir, qu'ils n'avoient pas toujours
 „ gardé la fidélité, qu'ils devoient à son Alliance ;
 „ Qu'il n'avoit pas laissé de les secourir, dans la né-
 „ cessité, & que peut-être ils ne trouveroient pas
 „ si innocentes, qu'ils disoient, les innovations,
 „ qu'ils avoient fait faire en leur Commerce de-
 „ puis l'année MDCLXXI. ; Que s'ils recon-
 „ noissoient, que la Justice étoit la règle de tou-
 „ tes ses actions, & s'ils ne l'avoient pas irritée,
 „ ils n'auroient point de sujet de prendre ombrage
 „ de ses armes ; Qu'il étoit vrai, que, depuis
 „ le dernier voyage, qu'il avoit fait en Flandre,
 „ pour y faire travailler aux fortifications des pla-
 „ ces qu'il y avoit conquises, il avoit augmenté
 „ le nombre de ses Troupes ; mais que ce n'é-
 „ toit, que pour protéger ses Sujets, à les ga-
 „ rantir de l'invasion, dont ils étoient menacez,
 „ par tant de levées de gens de guerre, que cet
 „ Etat faisoit ; par la Flotte, que les Etats a-
 „ voient alors, sur ses côtes ; & par les instan-
 „ ces, que leurs Ministres faisoient, près de la
 „ plûpart des autres Princes, pour les obliger de
 „ se

1671. „ se liguier contre lui; Qu'au reste, il continuoit
 „ d'armer, par mer & par terre, & que lors que
 „ ses Armées seroient dans l'état, où il les vou-
 „ loit avoir, il les employeroit, comme il juge-
 „ roit convenable (1) à sa gloire, & qu'il n'étoit
 „ pas tenu d'en rendre compte à personne; espe-
 „ rant que Dieu béniroit ses résolutions, & qu'el-
 „ les seroient approuvées de tous les Potentats, qui
 „ ne se laisseroient pas prévenir des mauvaises im-
 „ pressions, que les Etats des PP. UU. avoient
 „ tâché de leur donner de ses desseins.

C'est ainsi que les plus grandes Puissances jouent quelquefois une espece de Comedie, qui ne trompe guere de gens, que ceux qui n'ont point fait de réflexions sérieuses sur les différens rôles, que les Puissances jouent sur le Théâtre de l'Europe. On ne pouvoit pas soupçonner, que les Etats pensassent à s'aggrandir aux dépens de la France, & sur tout en un tems, où il y avoit deux partis chez eux; qui se croisoient perpetuellement, & s'empêchoient même réciproquement de se mettre en état de défense, contre un aussi redoutable Ennemi.

Grotius écrivit en ce tems-là aux Etats Généraux, qu'on ne devoit plus se flatter, „ dans les
 „ Provinces Unies, & que l'animosité des Fran-
 „ çois seroit infailliblement suivie de la Guerre;
 „ à moins que leurs HH. PP. ne se missent en état
 „ de recevoir si bien leurs ennemis; que la crainte
 „ d'un succès douteux les portât à renoncer
 „ à leur entreprise; Que leur confiance étoit
 „ principalement fondée, sur ce que les Etats ne
 „ mettoient point d'ordre pour se bien défendre,
 „ & sur ce qu'ils n'avoient ni Généraux, ni Of-
 „ ficiers subalternes, qui eussent de l'expérience;
 „ Qu'on ne craignoit que leur Flotte, & pour
 „ les côtes de France.

Tous moyens d'avoir la Paix ayant manqué, les Etats Généraux publierent le 22. de Février un Ecrit, où ils dirent, entre autres choses, „ qu'il
 „ (2) paroïssoit que la Guerre, dont ils étoient
 „ menacés, n'étoit nullement entreprise, par un
 „ point d'honneur, ou pour quelque autre cause,
 „ qu'il eût été possible d'éviter; puis qu'ils
 „ avoient déclaré à ceux, qui étoient irrités contre
 „ eux (au Roi de France & à son Conseil) qu'ils
 „ étoient prêts de leur rendre tous les honneurs,
 „ & à leur accorder toutes les choses, qu'on pour-
 „ roit attendre & exiger d'eux, en quelque ma-
 „ niere que ce fût; Que néanmoins par toutes
 „ ces soumissions, ils n'avoient pas pû obtenir
 „ qu'on leur dît, en quoi on croyoit avoir été of-
 „ fensé d'eux, & quelle étoit la satisfaction,
 „ qu'on leur demandoit; Qu'ainsi ils ne pou-
 „ voient s'empêcher de croire, qu'on en vouloit
 „ à leur Religion & à leur Liberté, & que l'on
 „ cherchoit à les priver de deux biens, qui a-
 „ voient été si chers & si précieux à leurs Ancê-
 „ tres, & à s'emparer de toutes leurs richesses
 „ temporelles. Les Etats auroient bien pu dire,
 „ que ce n'étoit que la Triple Alliance, qui étoit
 „ la cause de toute l'indignation de la France; qui
 „ s'étoit imaginée qu'on lui laisseroit au moins con-
 „ quérir tout le reste des Pais-Bas Espagnols, d'où
 „ il ne seroit pas difficile d'envahir les Provinces U-
 „ nies. Mais il semble qu'on voulût épargner Char-
 „ les II. qui ne s'étoit pas encore déclaré ouverte-
 „ ment, quoi qu'on vît bien qu'il ne tarderoit pas;
 „ ou peut-être empêcher qu'on ne pût les censurer
 „ d'avoir irrité les deux plus grandes Puissances de
 „ l'Europe, en même tems.

(1) Cette maniere de parler étoit très-commune en France, & fut encore employée dans la déclaration de Guerre.

(2) Brandt Vie de Ruier sur cette année.

Cependant le Roi de la Grande Bretagne ren- 1672.
 voya (3) en Hollande le Chevalier Downing, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cette Histoire, comme d'un homme, propre à toutes fortes de fourberies; talent qu'il avoit exercé sous Cromwel, & qu'il perfectionna encore sous Charles II. Après avoir fait savoir son arrivée, il dit, en son ancien langage fanatique, qu'il venoit dans l'intention de diriger toutes choses, pour le bien de l'Etat, autant qu'il seroit possible; qu'il tâcheroit de mettre de l'eau dans le vin, & non du vin dans l'eau; ce qui vouloit dire, comme il sembloit, qu'il n'aigrirait pas les choses, mais qu'il les adoucirait. Il ajoûtoit, que ci-devant il avoit toujours été obligé de parler le langage, qui lui étoit dicté, par son Maître; mais que son propre temperament ne panchoit pas à l'aigreur. On vit tout le contraire, dans cette négociation; mais cette sorte de gens ne se piquent de rien moins que de sincérité, quoi qu'ils en fassent profession.

Il se plaignit, que le 21. d'Août de l'année précédente un Yacht Anglois, nommé le Merlin, avoit rencontré un Vaisseau de Guerre, qui n'avoit pas voulu amener le Pavillon: Que le Merlin n'avoit pas pu aborder ce Vaisseau, à cause du gros tems: Que huit jours après, il avoit encore trouvé un autre Vaisseau de Guerre, qui avoit aussi refusé de lui rendre le même salut: Que le Lieutenant-Amiral Van Ghent avoit passé à son Bord, & dit qu'il n'avoit point d'ordre de saluer un Yacht, mais que cette affaire devoit être vidée à la Haie: Que le Roi étoit si offensé de ce procédé, qu'il en vouloit avoir réparation: Que le refus de baisser le Pavillon, étoit directement contraire à l'Article XIX. du Traité de Bréda, & à l'ancienne pratique: Que le Roi en demandoit une satisfaction publique & entiere, après l'avoir attendue, cinq mois entiers; ce qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de prendre, pour une fierté des Etats: Que le Roi en demandoit une pleine & prompte satisfaction, parce que ce refus donnoit atteinte au Droit de la Souveraineté de la Mer, qui appartenoit à l'Angleterre: Qu'aucun Navire de Guerre ne devoit, à l'avenir, manquer de mettre Pavillon bas, & que Van Ghent devoit être châtié, pour apprendre aux autres à faire leur devoir. L'Etat députa quelques Commissaires, pour conférer avec lui, sur ce différend. Pour finir entierement ces querelles, il auroit fallu que l'Angleterre eût produit non seulement un usage constant, en sa faveur; mais, s'il étoit possible, des Actes anciens, par où il parût clairement que les Vaisseaux des Amiraux Hollandois avoient eu ordre de l'Etat, de baisser le Pavillon devant le plus petit Vaisseau de Guerre Anglois, conformément à une Convention par écrit. Mais on ne produisoit rien de semblable. Il n'y avoit aussi aucun Acte, par lequel ils eussent obligé les Hollandois à reconnoître la Souveraineté de la Mer du Roi d'Angleterre, qu'ils lui avoient toujours contestée. Il n'y avoit dans le 19. Article de Bréda, sinon que les Saluts se feroient, de la maniere dont ils avoient été faits, les tems passez. Les Commissaires Hollandois disoient, que les Etats avoient offert de chercher l'ancien usage, même à l'égard des Flottes entieres, & que s'il se trouvoit qu'elles eussent salué un seul Vaisseau Anglois, ils reconnoitroient que c'étoit un Droit acquis: Qu'ils donneroient toutes sortes de marques de respect, selon l'usage, & qu'ils

(3) Brandt sur le commencement de cette année. Arlington dans une Lettre du 14. Janvier 1672. & suiv.

1672. souhaiteroient qu'il y eût un règlement là-dessus; mais qu'ils ne souffriroient pas, qu'on introduisît des nouveautez.

Le Pensionnaire de Hollande dit, dans l'Assemblée des États de cette Province, „ qu'ayant „ pensé à cette contestation, pendant la nuit, „ qui précéda cette délibération; il lui étoit ve- „ nu dans l'esprit, qu'on pourroit insinuer aux „ Anglois, que ce n'étoit pas, pour favoriser la „ France, qu'ils avoient résolu de faire la guerre „ aux Anglois; mais pour maintenir leurs anciens „ Droits, sur la salutation de leurs Vaisseaux. Il dressa ensuite un Projet, qui fut lû dans l'Assemblée, où il étoit porté que, „ sur le fondement „ d'une amitié réciproque & raisonnable, & dans „ l'esperance que l'Angleterre, exécutant l'Article V. de la Triple Alliance, secourroit les États, si le Roi de France venoit à les attaquer; „ les États Généraux consentiroient volontiers „ que leurs Flottes entières, aussi bien qu'un seul „ Vaisseau, mettroient Pavillon bas, devant un „ simple Vaisseau Anglois portant le Pavillon „ Royal; mais qu'on ne prétendoit rendre ce fait „ lut, que pour faire honneur à un si grand Roi, „ & à un si bon Allié, par un pur motif de respect, sans que de-là on pût tirer aucune conséquence, au préjudice de la liberté de la navigation.

Les États approuverent ce Projet, qui, dans le fonds, faisoit beaucoup d'honneur à la Couronne d'Angleterre; & si Charles ne se fût proposé que l'honneur de sa Nation, dans cette guerre, il auroit accepté cette offre. Il semble que Downing, qui savoit les desseins de la Cour, craignit qu'on ne le pressât de l'accepter; & que pour ne pas s'engager à le faire, il se retira brusquement, sous prétexte qu'il avoit ordre de s'en aller, & qu'on avoit fait cette proposition trop tard, après qu'il eut reçu ses Ordres pour s'en retourner, & demanda aux États un saufconduit. Ils l'accorderent, mais ils ne lui donnerent aucune réponse; ils l'envoyèrent à leur Ambassadeur, pour la remettre au Roi. Le Comte d'Arlington dit (1) dans une Lettre à Mylord *Sunderland*, que la réponse que les États firent à la proposition de Downing paroissoit assez raisonnable à ceux, qui ne la lisoient pas avec attention; mais qu'il étoit certain qu'elle étoit conçue en termes captieux & ambigus; & qu'elle laissoit toujours lieu aux Disputes, qui pourroient encore naître, par rapport au salut, que l'on devoit faire au Pavillon du Roi, quand même on le pourroit recevoir. On n'y cherchoit cette ambiguïté, qui n'y étoit point, que pour avoir sujet de rejeter des offres, qui pourroient réunir les esprits de ces deux Nations.

En Janvier on résolut en Hollande de faire de nouvelles levées de Cavalerie & d'Infanterie, qui auroient dû être faites long-tems auparavant, si les deux Partis, qui étoient dans l'État avoient su se réunir, de bonne grace, pour le bien commun de toute la République. Ce ne fut que le 24. de Janvier, que le Prince d'Orange fut déclaré Capitaine Général, par Terre & par Mer, de la République.

Il y avoit, comme l'on dit, trois Partis dans la République; dont l'un étoit de ceux, qui vouloient que l'on rétablît le gouvernement, tel qu'il avoit été sous les Princes de la Maison d'Orange, & que l'on rendît à Guillaume Henri de Nassau toutes les Charges, que son Pere avoit eues. Le second étoit celui des Freres De Witt & de leurs amis, qui vouloient conserver la République, dans

l'état où elle étoit après la mort de ce Prince, sans Capitaine Général, ni Stadthouder. Le troisième étoit de ceux, qui étoient prêts à se jeter au Parti le plus fort. Ce dernier parti étoit celui, qui faisoit le moins de bruit, & qui pouvoit seulement servir à empêcher, que les autres ne portassent les choses à de trop grandes extrémités. Dans toutes sortes de Gouvernemens, il se trouve des inconveniens, qu'il n'est guère possible d'éviter. En cette conjoncture, la République avoit assez pourvû à ce qui regardoit la Mer, où Ruiter étoit en état de résister aux Anglois & aux François, & la République avoit tout sujet de se fier en lui. Il étoit d'ailleurs ami des Freres de Witt. Par terre, il n'y avoit personne, à qui l'on pût confier toute l'armée, qu'il falloit opposer à la France, avec le consentement de toutes les Provinces; que le Prince d'Orange, qui promettoit déjà beaucoup, mais qui n'avoit aucune expérience de la Guerre. On étoit au moins assuré, qu'il ne livreroit le País ni aux François, ni aux Anglois; s'il étoit une fois mis en possession des Charges, que ses Ancêtres avoient eues. Toutes les Provinces étoient d'avis de l'employer, excepté la Hollande, qui enfin fut obligée de consentir, vû les Troupes de la France qui s'assembloient autour de Cologne; comme pour venir sur les Terres des États, le long du Rhin, comme elles le firent en effet. Il falloit se hâter de former une armée, à moins que de vouloir recevoir l'ennemi. Tout le peuple nommoit pour Général le Prince d'Orange, & il n'étoit plus possible de le lui refuser.

Le parti Républicain plia, & auroit même dû plier, il y avoit plusieurs mois; mais il crut devoir prendre ses mesures, contre la trop grande autorité que le jeune Prince pourroit avoir, sur tout par le moyen des ennemis du Gouvernement présent. (2) Dès-lors la Province de Hollande avoit bien consenti à l'élevation du Prince d'Orange; mais comme cette Province ne se hâtoit pas assez à l'installer en ces Charges, les États Généraux le firent d'un commun accord de toutes les voix *Capitaine-Amiral-Général*, & l'installèrent le 25. de Février, après que le Prince eût juré l'Observation de l'*Edict Perpetuel*, duquel nous avons parlé ci-devant. On disoit dans l'Instruction qu'on lui lut, „ que l'Amiral-Général ne „ pourroit, pendant qu'il exerceroit cette Charge, être élu *Stadthouder*, ou Gouverneur d'une, ou de plusieurs des Provinces Unies: Qu'il ne se mêleroit point de la nomination des Magistrats, ni dans les Provinces, ni dans les Villes; mais qu'il la laisseroit à ceux, qui en seroient en possession; quand même quelque Ville la lui présenteroit: Qu'il ne pourroit disposer, sous aucun prétexte, que ce fût, d'aucun des Emplois Militaires & Politiques, dont Leurs HH. PP. ou les États particuliers des Provinces, s'étoient réservé la disposition: Qu'il s'obligerait, par serment, à ne point donner, sous aucun prétexte que ce fût, les Patentes aux Troupes, leurs HH. PP. se réservant le pouvoir d'expédier ces Patentes; dans la forme, dont on étoit convenu, dans l'Assemblée Générale de l'an MDCLI.: Qu'il ne pourroit recevoir aucunes Pensions, ni Charges Militaires, ou Politiques, qui lui pourroient être offertes, par quelque Puissance Etrangère; à la réserve des titres d'honneur, comme „ Or-

(1) Du 1. Février S. A. en 1672.

(2) Voyez les Actes dans *Van der Hooven*, dans la Vie des Freres De Witt, sur cette année.

1672. „ Ordres de Chevaliers & autres semblables: Qu'il
 „ ne lui seroit point permis de se mêler, en au-
 „ cune maniere que ce fût, des choses qui con-
 „ cernent la Religion, la Police, la Justice, ou
 „ les Finances, ni de ce qui avoit du rapport
 „ aux affaires de l'Union: Qu'en cas qu'il sur-
 „ vint quelque differend, entre les divers Mem-
 „ bres de l'Union, ou entre les Membres de
 „ quelqu'une des Provinces, en particulier, il ne
 „ pourroit, sous quelque prétexte que ce fût,
 „ s'ingerer de les accommoder; à moins que les
 „ deux parties n'eussent recours d'elles-mêmes à
 „ sa médiation; ou que tous les interessez ne se
 „ foudissent volontairement à son jugement:
 „ Qu'il ne pourroit s'attribuer aucune autorité,
 „ dans toute l'étendue des Terres, qui appartiennent
 „ aux Provinces Unies, en commun, ou
 „ qui soient dans l'une des Provinces en particu-
 „ lier; à moins qu'elle ne lui soit déferée expres-
 „ sément & de bon gré, par les Etats de cette
 „ Province: Qu'il seroit obligé d'exécuter, aussi
 „ promptement qu'il seroit possible, ce qui au-
 „ roit été résolu par les Députés & Plénipoten-
 „ tiaires de leurs Hautes Puissances à l'Armée,
 „ d'un commun consentement, ou à la pluralité
 „ des voix: Que le Capitaine Général pourroit
 „ se trouver, dans toutes les Assemblées des Dé-
 „ putés, que leurs HH. PP. tiendroient à l'Ar-
 „ mée, & y dire son avis.

Les Etats Généraux déclaroient enfin, qu'on
 „ ne pourroit rien changer à aucun de ces Arti-
 „ cles, que d'un commun consentement de tou-
 „ tes les Provinces. Il sembloit que la Républi-
 „ que, par ces précautions, s'étoit mise à couvert de
 „ toutes les entreprises, que le Prince d'Orange au-
 „ roit pu faire, contre les Loix & les Privilèges de
 „ la République. Mais on assure qu'un Député d'une
 „ Ville de Hollande, pendant qu'on lisoit dans
 „ l'Assemblée l'Instruction, dont on vient de parler,
 „ qu'on avoit fait écrire sur un Parchemin, ou au
 „ moins dans l'installation d'un des Prédécesseurs de
 „ Guillaume Henri, coupoit du papier avec un Ca-
 „ nif, jusqu'à ce qu'on lui dit à quoi il pensoit; à
 „ quoi le Député répliqua *qu'il pensoit que, si un Ca-
 „ nif coupoit si facilement le Papier, le Parchemin ne
 „ pourroit pas tenir, contre une épée.* L'Acte avoit
 „ été dressé par le Pensionnaire De Witt, par Bever-
 „ ning & par Fagel, qui le signerent.

L'Instruction ayant été lue & approuvée, dans
 „ les Etats de chaque Province; elle fut portée dans
 „ l'Assemblée des Etats Généraux, qui députa le
 „ 25. de Février, Fagel au Prince d'Orange; pour
 „ lui dire ce qui s'étoit passé en sa faveur, & le prier
 „ de se trouver dans leur Assemblée; afin d'y rece-
 „ voir sa Patente, & d'y prêter le serment. Le
 „ Prince s'y rendit, & y fut reçu, avec beaucoup
 „ de respect. Il se plaça dans un Fauteuil, vis-à-vis
 „ du Président de semaine; qui lui expliqua les rai-
 „ sons, pour lesquelles leurs HH. PP. l'avoient fait
 „ prier de se trouver dans leur Assemblée. Il s'é-
 „ tendit sur les belles actions des Prédécesseurs du
 „ Prince, & finit en disant que les EE. GG. n'en
 „ attendoient pas moins de Son Altesse, & que c'é-
 „ toit pour cela qu'ils l'avoient choisi. Le Prince
 „ répondit sagement à ce discours, & dit enfin aux
 „ Députés des Etats Généraux, qu'on appelle com-
 „ munément les Etats Généraux, parce qu'ils les
 „ représentent, *qu'il acceptoit, avec bien de la recon-
 „ noissance, la Charge qu'il leur plaisoit de lui offrir;
 „ & que l'honneur que leur HH. PP. lui faisoient l'en-
 „ gageroit puissamment à faire tous ses efforts, pour
 „ contribuer, dans l'exercice de cet Emploi, au main-
 „ tien & à l'affermissement de la Liberté, pour laquel-
 „ le il seroit toujours prêt à sacrifier tous ses Biens, &*

même sa vie; après quoi il fit le serment, en qua-
 „ lité de *Capitaine Général des Armées des EE. GG.*
 „ *par Mer & par Terre,* pour cette Campagne.
 „ Quelques jours après, le Prince donna un magni-
 „ fique repas aux Etats Généraux, dans la Grande
 „ Salle de la Cour; sur quoi un Poète Hollandois fit
 „ une Epigramme en la Langue du País, où il in-
 „ vitoit les autres Poètes à dire *si les Etats avoient
 „ mangé chez le Prince, ou le Prince chez les E-
 „ tats?*

Beaucoup de gens, peu instruits des fondemens
 „ de la République, censurèrent beaucoup les res-
 „ trictions, qu'on avoit mises au pouvoir du Prince,
 „ comme si la République avoit été ce qu'elle étoit,
 „ pour les Princes d'Orange; & non ces Princes,
 „ pour la République, dont ils étoient Ministres,
 „ & nullement Souverains. On étoit si porté pour
 „ cette Maison, qu'il se présenta quantité de gens,
 „ pour servir sous le Prince. Le mal étoit qu'il y
 „ avoit un grand nombre de jeunes gens, très-peu
 „ exercez dans les exercices militaires & sans expé-
 „ rience; & très-peu d'anciens Officiers ou de vieux
 „ Soldats. On avoit eu beaucoup plus de soin
 „ des Armées Navales, que de l'Armée de Terre,
 „ qui n'étoit alors pas moins nécessaire, que la Flot-
 „ te. Mais on n'avoit aucun sujet de craindre Rui-
 „ ter & les autres Officiers de la Flotte; comme
 „ on avoit sujet d'aprehender un homme de grande
 „ qualité, & sur tout un Prince d'une Maison che-
 „ rie & respectée, comme celle des Princes d'Oran-
 „ ge; principalement depuis Guillaume II. qui avoit
 „ employé les forces de l'Etat, contre l'Etat même.
 „ Son Fils eut beaucoup plus de retenue, que son
 „ Pere n'en avoit eu; mais il ne laissa pas, dans peu
 „ d'années, d'aquerir une autorité beaucoup plus
 „ grande, que celle qu'il avoit d'abord reçue des
 „ Etats.

Cependant la France (1) avoit travaillé à ga-
 „ gner les Princes d'Allemagne, du voisinage, pour
 „ les faire agir contre les Etats, ou au moins à être
 „ spectateurs, & à leur refuser tout secours. Elle
 „ s'adressa à l'Electeur de Brandebourg, qui sem-
 „ bloit alors vouloir demeurer neutre; mais il avoit
 „ trop d'interêt à la conservation de la République,
 „ pour l'abandonner entièrement. La vérité étoit
 „ que le parti de De Witt l'avoit fort négligé, de
 „ peur qu'il ne fût trop favorable au Prince d'O-
 „ range son Neveu.

Comme il n'y avoit personne, que les conquê-
 „ tes de la France, dans les Pais-Bas Espagnols, eus-
 „ sent autant inquieté, que les Etats Généraux, com-
 „ me on l'a pû voir, par la précédente Histoire; ce
 „ fut aussi l'Espagne, qui fut la premiere prête à
 „ accourir, pour soutenir les Etats. Ils négocie-
 „ rent avec D. Manuel de Lire, Ministre du Roi
 „ d'Espagne, dès la fin de l'année précédente. Les
 „ Anglois eurent (2) quelque avertissement, tou-
 „ chant ce Traité; mais ils n'en furent bien infor-
 „ mez, qu'assez tard. Cependant le Comte de Mon-
 „ terei, Gouverneur des Provinces Espagnoles, se
 „ déclara en secret pour eux, même avant que d'en
 „ avoir reçu les ordres de Madrid; parce qu'il étoit
 „ palpable, que, si l'Espagne ne se mêloit point
 „ de cette affaire; la France, après avoir conquis
 „ les Provinces Unies, ne manqueroit pas d'envahir
 „ celles, qui étoient encore entre les mains de l'Espa-
 „ gne. Les Etats les avoient sauvées, par la Tri-
 „ ple Alliance & par la Paix d'Aix la Chapelle, &
 „ étoient

(1) Voyez Pufendorf, dans son Liv. XI. de la Vie de Fri-
 „ deric Guillaume Electeur de Brandebourg.

(2) Voyez la Lettre du Lord Arlington du 25. de Janvier
 „ S. A. & les suivantes.

1672. étoient bien disposés à les soutenir. L'Angleterre avertie de cela, sans pouvoir néanmoins s'en assurer, de maniere à n'en pouvoir pas douter, envoya d'abord le Lord *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin* à Madrid, pour s'opposer à cette Négotiation, mais en vain. Les Espagnols amuserent les Ministres Anglois, de peur de s'attirer les Flottes Angloises sur les bras. Il n'étoit pas néanmoins de l'interêt de l'Angleterre de se brouiller avec l'Espagne, sur tout à cause du Négoce des Anglois en Amerique. Les Anglois ne laisserent pas de faire tous leurs efforts, pour porter les Espagnols à demeurer au moins neutres, dans cette grande affaire; mais les Espagnols n'étoient pas assez aveugles, pour ne pas voir qu'après la conquête des Provinces Unies, par la France; elle ne manqueroit pas d'attaquer celles qui étoient entre les mains de l'Espagne, que les François soutenoient appartenir à la Reine de France. Les Anglois, qui s'imaginoient que l'Espagne devoit entrer dans leur passion, contre les États Généraux, furent trompez & trouverent les Espagnols trop fermes, dans leurs véritables interêts; pour écouter les mauvais raisonnemens des Ministres de l'Angleterre, corrompus par l'argent de la France. Les Espagnols purent apprendre cela des Hollandois, (1) qui favoient que les Couronnes de France & d'Angleterre étoient liguées contre les Pais-Bas. „ Ils „ le confirmoient, dit le Comte d'*Arlington*, en „ disant que la France avoit fait passer de l'argent „ en Angleterre, & que le Duc de Monmouth y „ levoit un Régiment de deux mille, quatre-cens „ hommes. La vérité est, dit-il encore, qu'ils ne „ se trompent guère, puis que nous devons signer „ demain (le 26. de Janvier A. S.) le Traité avec „ la France & le concert, pour la jonction de „ nos forces navales. En cela, les Espagnols agirent plus sagement que les Anglois, pour leurs propres interêts, qui étoient palpables.

Cependant la France signa (2) sa Déclaration de Guerre, contre les États Généraux des Provinces Unies le 6. d'Avril, qui étoit conçue, en ces termes : *Le peu de satisfaction que S. M. a de la mauvaise conduite, que les États Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas tiennent, depuis quelques années, à son égard, étant parvenue jusqu'à tel point, que S. M. ne peut plus, qu'aux dépens de sa gloire, dissimuler l'indignation, que lui cause une maniere d'agir, si peu conforme aux grandes obligations, dont S. M. & les Rois, ses prédecesseurs, les avoient si liberalement comblez; S. M. a déclaré & déclare, par la présente, signée de sa main, d'avoir arrêté & résolu de faire la guerre aux dits États Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, tant par Mer, que par Terre. Enjoint, pour cet effet, S. M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Hollandois, & leur a défendu & défend d'avoir, ci-après, avec eux, aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie; & pour cette fin, S. M. a, dès à présent, révoqué & révoque toutes permissions, Passports, Sauve-gardes &c.* Cette déclaration est datée du Château de Versailles, le 6. d'Août, & publiée, dans Paris, le lendemain. Comme le Roi de France ne disoit rien de particulier, qui l'eût obligé de faire la guerre, les États n'eurent pas besoin d'y faire aucune réponse. Toute l'Europe favoit assez, que tout le mal, qu'ils lui avoient fait, consistoit à avoir empêché, par la Triple Alliance, d'envahir le Pais-Bas Espagnol, dont la perte auroit entraîné infailliblement celle des Provinces Unies.

(1) Voyez la même Lettre d'*Arlington*.

(2) Voyez le 1. Tome du Recueil, par *Leonard*, & les autres recueils de Traitez, imprimez depuis.

1672. Le Roi d'Angleterre ayant appelé son Parlement, pour lui proposer la guerre contre les Provinces Unies, (3) y fit un petit Discours là-dessus, que l'on avoit auparavant composé en son Conseil. Le Lord *Shaftsbury*, que le Roi avoit fait Chancelier, fut aussi obligé de reciter un Discours qu'il avoit appris par cœur, & où en parlant de la Hollande, il employa le mot de *Caton*, le Censeur : *delenda est Carthago*, il faut raser Carthage; ce qui sembloit regarder particulièrement Amsterdam, la Ville la plus considerable de la Province, comme Carthage l'étoit de la côte de l'Afrique, sur la Méditerranée. Ce Seigneur a témoigné depuis qu'il le fit, malgré lui; (4) comme deux de ses Amis l'ont témoigné. Je l'ai oui dire moi-même, à feu Mr. *Locke*. Le Comte n'étoit nullement pour la Religion Romaine, ni pour le Gouvernement Despotique; qui étoient alors, pour parler ainsi, les deux Idoles de la Cour; mais qu'elle n'adoroit qu'en secret. La Cour ayant voulu le perdre, en le faisant condamner, par un nombre de Juges *Jurez*, comme on parle en Angleterre, il en fut absous malgré elle, & se retira à Amsterdam, où il mourut en MDCLXXXV.

La guerre, contre les Hollandois, déplut aux bons Protestans, & aux Ennemis du Gouvernement Despotique. Le Roi Charles n'avoit jamais assez d'argent, pour ses Maitresses. On a débité que s'étant plaint à Colbert de Croissi, qui étoit alors à Londres, que le Roi de France ne lui donnoit pas assez d'argent, pour équiper sa Flotte; l'Ambassadeur de France lui dit que, s'il avoit besoin d'argent, il n'avoit qu'à faire attaquer la Flotte Hollandoise, qui venoit de Smyrne, & des côtes d'Espagne & de Portugal, & qui étoit forte de quarante-quatre Voiles, sous l'Escorte de cinq, ou six Vaisseaux de Guerre. On favoit qu'elle devoit passer dans peu dans la Manche, ne sachant pas que la guerre fût sur le point de recommencer, entre l'Angleterre & les Provinces Unies. (5) Charles, qui avoit déjà commencé la précédente guerre contre les Hollandois, par une semblable perfidie, donna ordre au Chevalier *Robert Holmes*, qui avoit déjà attaqué les Colonies, & les Forts des Hollandois sur les côtes de la Guinée, fut chargé de cette exécution, qui étoit aussi mal fondée, que celle-là.

Holmes attaqua cette Flotte le 23. de Mai, avec huit gros Vaisseaux, & trois petits; près de l'Île de Wight, avec beaucoup de vigueur; mais il fut si bien reçu, qu'il fut obligé de se séparer d'elle, vers la nuit. Le lendemain matin, les Anglois furent fortifiez de quatre gros bâtimens, & de quelques petits; avec lesquels ils retournerent au combat, sans néanmoins pouvoir se rendre maîtres, aussi facilement, qu'ils l'avoient cru, de la Flotte Hollandoise. Mais l'après-dinée ils l'attaquerent une troisième fois, dans laquelle *Jean van Nès* l'aîné fut tué, & son Vaisseau coulé bas. Le Capitaine de *Haaze*, qui commandoit l'Escorte, fut tué, après s'être bien acquité de son devoir. Cependant les Vaisseaux Marchands, armez la plupart en guerre, se défendirent, avec beaucoup de bravoure; mais il y en eut quatre de coupez, dont un venoit de Smyrne, & un autre de Messine. Le reste se retira dans les Ports des États. Mais il y eut quelques Vaisseaux Hollandois arrêtez en Angleterre, avant la déclaration de guerre.

En-

(3) Voyez le Tome VI. de la *Bibliothèque Choisie* p. 363.

(4) Voyez l'endroit de la *Bibl. Choisie*.

(5) *Brandt* sur cette année.

1672. Ensuite le Roi d'Angleterre. publia, le même jour que le Roi de France, sa déclaration de guerre aux Etats Généraux.

Cela étoit directement contraire à l'Article XXXII. du Traité de Bréda, qui portoit qu'en cas de rupture, on ne pourroit pas confisquer; ni d'un côté, ni d'autre; les marchandises, ni les effets des deux côtes, qui étoient convenus de la paix; mais qu'on leur accorderoit six mois, pour se retirer, avec ce qui leur appartenoit. Les Etats Généraux ayant appris que les Anglois en avoient usé ainsi, firent aussi arrêter, dans leurs Havres, quelques Vaisseaux Anglois & Ecoïssois. Mais les Etats de Hollande, qui ne cherchoient nullement à irriter les Sujets du Roi Charles II. jugerent que quoi que le Roi d'Angleterre eût violé cet article, ils n'étoient pas autorisés par-là à en user de même; parce que ceux, à qui appartenotent les Vaisseaux, étoient venus sous la foi publique, sans entrer dans la perfidie de la Cour d'Angleterre. Les Etats Généraux furent d'avis de relâcher ces Vaisseaux, & les Anglois en relâcherent aussi quelques-uns, de leur côté; mais le Roi ne relâcha point ceux, qu'il avoit pris de la Flotte de Smyrne; parce que dès ce tems-là il avoit eu dessein de faire la guerre aux Hollandois.

Enfin la guerre fut déclarée à Londres, le même jour qu'à Paris. Dans cette déclaration, Charles disoit qu'il avoit fait paroître, par toutes ses actions un si grand zèle, pour le repos de la Chrétienté, & qu'il s'étoit abstenu si religieusement de rien entreprendre sur les Etats d'autrui; qu'il avoit sujet de prétendre que tout le monde lui feroit la justice de croire, que c'étoit par une justice indispensable, qu'il se trouvoit alors obligé de prendre les armes.

Comme les Etats n'étoient nullement en peine de prouver le contraire, & que toute l'Europe en étoit assez instruite; ils ne firent aucun Manifeste. Mais ils trouverent à propos de le faire en MDCLXXIV. & le firent publier en Flamand & en Anglois; afin que les deux Nations fussent bien instruites de leur conduite, & de celle du Roi. Nous mettrons ici la substance, de ce qu'ils dirent sur chaque Article de la Déclaration du Roi, quoi que cela arrivât plus tard; pour n'y pas revenir, & pour ne pas séparer deux piéces qui ne peuvent pas bien être séparées. Cette guerre de la plume n'est guère moins remarquable, que celle qui se fit par le fer & par le feu, sur la mer. Elle montre même beaucoup mieux, de quel côté, étoit la justice.

Ils disent d'abord, qu'ils avoient crû auparavant, que le soin, qu'ils s'étoient donné de chercher la Paix, produiroit quelque effet, & que les instances réitérées du Prince d'Orange, surmonteroient enfin les artifices; qu'on avoit fait différer de faire aucune réponse à la Déclaration de Guerre du Roi de la Grande Bretagne; pour ne pas augmenter la haine, qu'il y avoit entre les deux Nations, & pour ne pas faire voir à tout le monde, combien un si grand Roi avoit été trompé; en souffrant qu'on publiât, en son nom un Manifeste, où la Verité est la chose, pour laquelle on a eu le moindre égard, & qui est plein de choses qui méritent si peu de porter sur leur front un nom si Illustre.

Les Etats ajoûtoient, qu'après avoir vû que toutes leurs offres, aussi bien que celles du Prince d'Orange, avoient été inutiles, & que leurs plus fortes instances, avoient non-seulement été rejetées, avec mépris; mais comme des injures; comme il paroïssoit, par les objections, qu'on avoit faites, contre une Lettre respec-

Tome III.

1672. tueuse, qu'ils avoient écrite à Sa Majesté: Que le soin qu'ils étoient obligés de prendre de leur honneur, & ce qu'ils devoient à leurs Sujets ne leur permettoient de différer davantage à montrer leur innocence, ni à prouver à toute l'Europe la justice de leurs armes, qu'ils étoient prêts à mettre bas, aussi-tôt que la violence de leurs ennemis le leur permettoient; comme ils ne les avoient prises, que par une nécessité inévitable: Qu'ils croyoient être obligés, avant toutes choses, d'assurer Sa Majesté, qu'ils n'avoient aucune intention d'offenser Sa Personne Royale, pour laquelle ils avoient toujours eu, & avoient encore tout le respect imaginable, quoi qu'ils eussent sujet de se plaindre de ses Ministres: Qu'ils souhaiteroient que les Anglois, entre les mains de qui cet Ecrit tomberoit, le fussent sans partialité, & sans penser qu'il venoit d'un Ennemi, nom que les Etats ne pouvoient accepter, qu'avec bien du regret; comme étant unis avec eux, par le lien d'une même Religion. Du reste les Etats attribuoient à de mauvais conseils, ce que le Roi faisoit contre eux.

C'étoient de purs complimens, que les Puissances sont obligées, de se faire l'une à l'autre; auxquels les Lecteurs un peu éclairés savent bien donner le poids, qu'ils peuvent avoir. Le Roi d'Angleterre continue ainsi: *Immédiatement après nôtre rétablissement, le premier soin, que nous eumes, fut d'affermir la Paix, & d'établir une bonne correspondance, entre nous & nos Voisins, & particulièrement avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Nous fîmes un Traité avec eux, sous des conditions si équitables, qu'il n'eût jamais été violé, s'ils eussent été capables de conserver la juste reconnaissance & les sentimens d'amitié, qu'avoient mérité nos bienfaits. Mais nous reposans sur la foi de ce Traité, que nous observions religieusement de notre part, nous fumes réveillés, par les plaintes de nos Sujets & par leurs rémontrances, & nous reconnûmes que c'étoit en vain, que nous prétendions procurer les avantages de nos Royaumes, par des voies de paix, avec les Etats Généraux; pendant que nos Sujets, dans les Pais éloignés, étoient exposés à leurs oppressions & à leurs injures. Tout l'Eté se passa, en négociations, dans lesquelles nous fîmes tout ce qui dépendoit de nous, pour les porter à des conditions raisonnables. Mais, quoi que nousussions faire, nous n'y avançâmes rien, & plus nous nous relâchions à leur faire des propositions avantageuses, plus ils se tenoient fermes & s'éloignoient de tout accommodement. En suite la guerre commença en MDCLXV., & dura jusqu'à MDCLXVII. Nos pertes & nos victoires, arrivées en ce tems-là, devoient être encore assez avant dans leur mémoire, pour leur représenter que d'orenavant, ils devoient observer plus fidelement leurs Traitez. Mais au lieu de cela, la Paix ne fut pas plutôt conclue, que, selon leur coûtume ordinaire, ils se portèrent à enfreindre les Articles, & à traverser tout de nouveau nôtre négoce.*

On pouvoit bien dire alors sur le commencement de cette Déclaration, & sur la suite; que le Papier ne rougit pas, quoi qu'on y écrive. Le Roi étoit plus convaincu, que personne, qu'il faisoit tort aux Etats.

Voici ce que les Etats Généraux répondirent à cela: „ Nous n'avons jamais voulu douter des intentions paisibles & généreuses du Roi de la grande Bretagne. Nous sommes assez persuadés, que toute la mesintelligence, qu'il y a eu entre nous, depuis son rétablissement, a été un effet des Conseils de personnes, mal-intentionnées pour nous. Mais comme pour ce qui regarde la personne de Sa Majesté, que nous ne

1672 „ voulons pas contredire, ils ajoûtent diverses
 „ accusations, sans fondement; un petit & fide-
 „ le narré de ce qui s'est passé de plus considéra-
 „ ble, avant le Traité de Bréda, suffira pour dé-
 „ montrer laquelle des deux Parties a pris le plus
 „ de soin pour entretenir une bonne correspon-
 „ dence, entre les deux Nations, & qui a cher-
 „ ché la paix le plus réellement, & avec le
 „ plus de zèle.
 „ Quand S. M. de la G. B. fut miraculeuse-
 „ ment rappelée au Gouvernement de ses Royau-
 „ mes, il lui plut de choisir une de nos Villes,
 „ pour y attendre les Députés & les Vaisseaux,
 „ qui le devoient venir prendre, pour le mener
 „ en Angleterre. Pendant ce tems-là, nous lui
 „ donnâmes toutes les marques possibles du res-
 „ pect, que nous avions pour sa personne, & de
 „ l'ardent désir que nous avions d'entretenir, a-
 „ vec Elle, une amitié inviolable. Ce que nous
 „ fîmes, à cet égard, fut si agréable à S. M. &
 „ la persuada si fort de nôtre sincérité, qu'Elle
 „ reconnut que nous en avions plus fait, qu'Elle
 „ n'en avoit attendu, & nous assura qu'Elle vou-
 „ loit entretenir, avec nous, une plus étroite
 „ amitié, que n'avoit fait aucun de ses Prédeces-
 „ seurs; & nous dit que son rétablissement ne se-
 „ roit pas moins avantageux à nos Sujets, qu'aux
 „ siens, & qu'ils en recueilliroyent les fruits éga-
 „ lement. Il avoit même ajoûté, *comme on l'a*
 „ *dit en son lieu*, qu'il seroit jaloux, si nous pre-
 „ ferions l'amitié d'une autre Puissance à la sien-
 „ ne. Il se fit alors plusieurs propositions, pour
 „ faire de nouveaux Traitez, après quoi, nous
 „ envoyâmes en Angleterre, une solennelle Am-
 „ bassade; pour finir ce qui avoit été commencé,
 „ & offrir de nôtre part tout ce qui étoit faisable.
 „ Mais nos Ambassadeurs ne furent pas plû-
 „ tôt arrivés, qu'ils s'apperçurent qu'il s'étoit
 „ fait un grand changement dans l'esprit du Roi,
 „ à nôtre égard, & que des gens mal-intention-
 „ nez s'étoient emparez de l'esprit de S. M. depuis
 „ qu'Elle avoit quitté la Haie; de sorte qu'au
 „ lieu de conclure l'Alliance, qu'Elle avoit propo-
 „ sée Elle-même, Elle commença à se joindre
 „ à d'autres Puissances contre nous. Quoi que
 „ la guerre, que nous avions avec le Portugal,
 „ fût une chose que l'on pouvoit justement gar-
 „ rantir; il nous menaça de rompre avec nous,
 „ si nous ne faisons pas la Paix, avec ce Royau-
 „ me. Cependant les Ambassadeurs des Etats,
 „ après avoir long-tems travaillé à obtenir un
 „ Traité, que l'on avoit projeté auparavant, dès
 „ que le Roi étoit à la Haie, ne purent obtenir
 „ de lui autre chose; que les conditions, que Crom-
 „ wel avoit accordées en MDCLIV. & le Traité
 „ ne put être conclu, qu'avec beaucoup de pei-
 „ ne, & en acceptant divers articles, plus defa-
 „ vantageux, que ceux de l'an MDCLIV.
 „ Après avoir surmonté ces difficultez, & don-
 „ né au Roi de la Grande Bretagne, des marques
 „ si particulieres de l'estime que l'on avoit pour
 „ lui; comme on croyoit avoir jetté les fonde-
 „ mens d'une Paix solide, il fallut y ajoûter ce
 „ que le Roi demanda. Il ne se contenta pas de
 „ cela, mais, sur les plaintes de quelques Mar-
 „ chands particuliers, il attaqua l'Etat sur les cô-
 „ tes de la Guinée, & sur celles de la Nouvelle
 „ Hollande en Amerique, & cela au milieu de la
 „ Paix, & sans aucune déclaration de guerre. Il
 „ arrêta, en même tems, les Vaisseaux Hollan-
 „ dois, qui passoient le long des côtes d'Angle-
 „ terre, sans aucune déclaration de guerre. Cette
 „ étrange conduite fut enfin suivie d'une déclara-
 „ tion de guerre, pendant laquelle les Etats ne

1672 „ refusoient pas d'écouter les propositions, que
 „ faisoient des Puissances neutres & desintereffées,
 „ pendant qu'il y avoit eu quelque esperance,
 „ qu'on pourroit s'accorder. L'Ambassadeur
 „ des Etats Généraux demeura même à Londres,
 „ pendant la plus grande partie de la guerre, a-
 „ près avoir en vain présenté l'alternative, par
 „ laquelle la Paix avoit été faite, par l'interven-
 „ tion de la France.

Si l'on écoute Charles II. les Etats étoient obli-
 gez, par un Article du Traité de Bréda, d'envoyer
 des Commissaires à Londres, pour le règlement du
 Commerce des Indes. Mais ils étoient si éloignés de
 faire leur devoir là-dessus, que lors, dit-il, que nous
 leur envoyâmes nôtre Ambassadeur, pour les en som-
 mer, il fut trois ans à attendre inutilement satisfac-
 tion, sur ce point, & ne put obtenir aucune sur-
 séance des injustices, que ses Sujets recevoient d'eux,
 en ce pais-là.

„ La premiere infraction, disent les Etats, dont
 „ les Anglois se plaignent, & qui doit vrai-sem-
 „ blablement être très-considérable, puis qu'elle
 „ est la premiere, a quatre differents chefs. On dit
 „ 1. Que nous étions obligez, par le Traité de Bré-
 „ da, d'envoyer des Commissaires à Londres,
 „ pour régler le Négoce des Indes; ce que nous
 „ n'avons pas fait: 2. Que cela força le Roi de
 „ la Grande Bretagne de nous envoyer un Am-
 „ bassadeur, pour nous rappeler dans l'esprit ce
 „ que nous avions promis: 3. Que cet Ambas-
 „ sadeur ne put tirer aucune satisfaction de nous,
 „ pendant trois ans, par rapport aux Articles es-
 „ sentiels: 4. Que l'on s'abstint de faire au-
 „ cun tort aux Sujets de Sa Majesté, en ces
 „ Pais.

„ Sur quoi, on doit remarquer, selon les Etats,
 „ que c'étoit-là le premier Manifeste, où le pre-
 „ mier Article fût une pure supposition, & où
 „ toutes les matieres de fait fussent fausses, n'y
 „ ayant rien qui fût conforme à la Verité: 1. Il
 „ n'a point, dans le Traité de Bréda, été ar-
 „ rêté qu'on enverroit de Hollande des Commis-
 „ saires à Londres; pour quoi que ce fût, &
 „ moins encore qu'on y enverroit quelcun, pour
 „ régler ce qui regardoit le Commerce des Indes
 „ Orientales; & cela étant, on a sujet d'être sur-
 „ pris de la hardiesse de ceux; qui osent assurer,
 „ devant toute l'Europe, une chose qui se réfute
 „ d'elle-même. 2. Comment seroit-il possible,
 „ que le Roi de la Grande Bretagne envoyât un
 „ Ambassadeur, pour nous rappeler ce qui n'a-
 „ voit jamais été, & que nous ne pouvons pas a-
 „ voir promis, parce qu'on n'en dit pas un mot.
 „ 3. Comment pouvoit-on fonder des Articles es-
 „ sentiels & des engagements, puis qu'on ne con-
 „ vint de rien de semblable, dans le Traité de
 „ Bréda, & quelle satisfaction pourroit-on nous
 „ demander pour cela? 4. Nous pouvons dire,
 „ avec verité, que nous n'avons pas oui dire,
 „ depuis la dernière Paix, que nôtre Compagnie
 „ des Indes Occidentales, ait fait aucun tort aux
 „ Sujets du Roi de la Grande Bretagne, ou qu'on
 „ ait exercé quelque violence contre eux. L'Am-
 „ bassadeur du Roi n'en a porté aucune plainte,
 „ comme il l'auroit fait, s'il y eût eu quelque su-
 „ jet de le faire. L'Injustice de cette plainte est
 „ d'autant plus grande, que la Compagnie An-
 „ gloise des Indes Orientales ayant été chargée,
 „ par la Cour, de lui apporter les Grièfs, avec
 „ une liste des injures qu'on lui avoit faites aux
 „ Indes, depuis la Paix de Bréda, avoit déclara-
 „ ré, par écrit, qu'on ne lui en avoit point
 „ fait.

„ Mais ce qui n'est guère moins surprenant,
 „ que

1672. „ que le reste est qu'on se plaint, que nous avons
 „ fait une infraction à la Paix de Bréda, par rap-
 „ port au négoce des Indes Orientales, dont il
 „ n'est pas fait mention, dans ce Traité; au lieu
 „ de nous favoir gré, de ce que nous avons fait,
 „ à cet égard, sans y être obligés par aucune
 „ Convention; seulement pour faire voir au Roi
 „ & à la Nation Angloise, à quel prix nous vou-
 „ lions conserver leur amitié.

„ Pour dire, en peu de mots, comment la
 „ chose se passa, la Paix, qui se traitoit à Bréda,
 „ étant fort souhaitée, par la plus grande partie
 „ de l'Europe; & le tems étant trop court, pour
 „ entrer en Négociation avec l'Angleterre, afin
 „ de faire un Traité de Marine, entre la Grande
 „ Bretagne & les Provinces Unies; on convint
 „ que, par provision, on se serviroit de celui,
 „ que les EE GG. avoient fait en MDCLXII.
 „ avec la France, à commencer depuis le 26. Ar-
 „ ticle, jusqu'au 42. inclusivement. On convint
 „ aussi qu'après la Paix conclue, on choisiroit des
 „ Commissaires des deux côtes; pour convenir
 „ entre eux d'un Règlement sur la Marine, pour
 „ le bien des Négocians des deux Nations. Ce
 „ Traité ne devoit regarder que les Marchandises
 „ de Contrebande, pour prévenir l'interruption
 „ du Commerce, avec les Nations neutres. Cela
 „ étoit toute autre chose, qu'un règlement sur
 „ le Commerce des Indes. Outre cela; l'Hiver
 „ suivant, l'Angleterre ayant résolu la conserva-
 „ tion du Pais-Bas Espagnol; & nous ayant en-
 „ voyé le Chevalier Temple, on conclut, avec
 „ lui, trois Traitez en peu de tems; dont l'un
 „ étoit une Ligue défensive réciproque, l'autre
 „ de la défense des Pais-Bas; & le troisième un
 „ Traité de Marine, qui fut conclu le 17. de Fe-
 „ vrier MDCLXVIII., & qui ne laissa aucun lieu
 „ à nommer des Commissaires; comme on en par-
 „ loit à Bréda.

„ Après la conclusion de ce Traité, quelques
 „ Marchands Anglois représentèrent à la Cour,
 „ que certains Articles étoient équivoques & im-
 „ praticables; sur quoi le Chevalier Guillaume
 „ Temple présenta un Mémoire, daté du 26. de
 „ Novembre, sans parler du Commerce des In-
 „ des. Mais le 1. de Decembre suivant, il donna
 „ aux Commissaires de l'Etat deux Articles du
 „ Traité de Marine, dont on se plaignoit, &
 „ leur joignit quatre Articles de plus; comme
 „ pour servir de règle, entre les deux Compa-
 „ gnies, dans leur Négoce de l'Orient. Mais,
 „ dans le fonds ce n'étoient que des demandes,
 „ que la Compagnie faisoit, pour son propre a-
 „ vantage; sur quoi nous ne devons pas oublier
 „ de dire que ni dans le Mémoire, que cet Am-
 „ bassadeur nous remit, ni dans les Conférences,
 „ qu'il eut avec nos Députés, il ne fit point de
 „ mention du Traité de Bréda, & ne fonda ja-
 „ mais ses demandes là-dessus; ni sur autre enga-
 „ gement, qu'on lui eût accordé, de nôtre
 „ part.

„ Le tout fut remis à nôtre Assemblée, le mê-
 „ me jour, où après que la chose eut été sérieu-
 „ sement débattue, quoi que nous eussions pû re-
 „ fuser de faire aucun changement, sur cette af-
 „ faire, dans un Traité déjà conclu & ratifié,
 „ dans les formes accoutumées; on essaya d'ac-
 „ commodier cette affaire à Londres, en la re-
 „ mettant à Van Beuning; mais il ne put en ven-
 „ nir à bout.

„ Ils ont passé plus avant, disoit le Roi de la G.
 „ B. dans les Indes Occidentales, car, par un Article
 „ du même Traité, nous étions obligés de leur restituer
 „ Surinam; & par d'autres Articles de la même Paix,
 „ Tome III.

ils étoient aussi obligés de permettre à nos Sujets, qu'ils 1672.
 „ font en cette Colonie, de se transporter, avec leurs effets,
 „ dans nos autres habitations. En vertu de ce Traité
 „ nous leur livrâmes cette Place, & non-obstant cela ils
 „ y retinrent tous nos Sujets, excepté le Major Bannis-
 „ ter, qui fut envoyé en un autre endroit, à cause qu'il
 „ souhaitoit de se retirer, conformément aux Articles
 „ du Traité. Notre Ambassadeur, se plaignant de cette
 „ injustice, obtint enfin, après deux ans de sollicitations,
 „ un ordre pour l'exécution de ces Articles. Mais quand
 „ nous envoyâmes deux Commissaires & des Vaisseaux,
 „ pour retirer nos Sujets; les Hollandois, selon ce qu'ils
 „ l'avoient auparavant pratiqué, pendant plus de qua-
 „ rante ans, dans l'affaire de Poleron, envoyèrent des
 „ ordres secrets contraires à ceux, dont nous étions cou-
 „ venus avec eux, en public; de sorte que le voyage de
 „ nos Commissaires en ce lieu ne servit qu'à transporter
 „ les plus misérables de nos Sujets, & à rapporter seu-
 „ lement les prières ardentes, que faisoient les plus ri-
 „ ches & les plus accommodés, pour sortir de cette cap-
 „ tivité. Ensuite de quoi, nous fîmes nos plaintes, au
 „ Mois d'Août dernier, par des Lettres que nous écri-
 „ vîmes aux Etats Généraux, pour demander qu'on don-
 „ nât ordre aux Gouverneurs, pour l'entière exécution
 „ de ces Articles. Jusqu'ici nous n'avons reçu aucune
 „ réponse, ni aucune satisfaction là-dessus.

„ Surinam, répondirent les Etats, est une Co-
 „ lonie sur les côtes de la Guiane, en-Amerique,
 „ qui appartenoit aux Anglois, & dont quelques
 „ Vaisseaux, que nous avions envoyés là, pendant
 „ la dernière Guerre, le 6. de Mars MDCLXVII.
 „ N. S. se faisoient. Nos Officiers accorde-
 „ rent une capitulation aux habitans, où il y a-
 „ voit, entre autres choses, que lors qu'ils vou-
 „ droient sortir de la Colonie, il leur seroit per-
 „ mis d'y vendre leurs biens, & qu'en ce cas-là le
 „ Gouverneur auroit soin de leur transport, avec
 „ leurs effets, à un prix raisonnable.

„ Quelques mois après, que nous nous en fûmes
 „ mis en possession, les forces Angloises en firent
 „ de nouveau la conquête. Mais comme on con-
 „ vint, par le Traité de Bréda, qu'on se rendroit
 „ réciproquement ce que l'on s'étoit pris, de part
 „ & d'autre, & qu'on se transporteroit des deux
 „ côtes le droit de Souveraineté des places, dont
 „ on se trouveroit en possession, le 20. de Mai
 „ S. N. de l'an MDCLXVII. & que nous nous
 „ trouvâmes en possession de Surinam, cette Co-
 „ lonie nous appartient & devoit nous être ren-
 „ due, conformément au Traité; comme cela
 „ se fit enfin, après de longs délais, & nos ins-
 „ tances réitérées, par l'ordre du Roi de la Gran-
 „ de-Bretagne, daté du 8. de Juillet MDCLXVIII.
 „ Comme nous fûmes en possession, pour une se-
 „ conde fois, de cette place, un nommé Bannis-
 „ ter, qui commandoit là, quand nos Officiers y
 „ portèrent les derniers ordres du Roi d'Angle-
 „ terre de nous la rendre, déclara à nôtre Gou-
 „ verneur que c'étoit son dessein de quitter cette
 „ Colonie, & de profiter du bénéfice de la Capi-
 „ tulation, comme il avoit droit de le faire. Mais
 „ non content de demander pour lui, ce qu'on
 „ ne lui auroit pas refusé, il se conduisit, com-
 „ me s'il eût encore été le Gouverneur de la Co-
 „ lonie, & demanda, d'une manière hautaine;
 „ la même permission au nom de plusieurs parti-
 „ culiers de la même Colonie; comme leur Dé-
 „ puté, & ainsi autorisé par ces gens-là. Là-
 „ dessus le Gouverneur Hollandois ayant été a-
 „ verti, que Bannister cabaloit jour & nuit, dans
 „ la Colonie, & faisoit d'une manière fédicuse
 „ des promesses, ou des menaces à ceux qui
 „ voudroient, ou qui ne voudroient pas se join-
 „ dre à lui, & tâchoit d'engager le plus de moi-
 „ „ de

1672. „ de à se retirer avec lui ; ce qui étoit contraire
 „ à la Souveraineté de Surinam cédée aux Etats,
 „ par la Paix de Bréda ; en vertu de laquelle,
 „ tous les habitans de la Colonie étoient devenus
 „ Sujets des Etats ; d'où il s'ensuivoit qu'ils n'a-
 „ voient pas droit de s'assembler, ni agir comme
 „ un Corps, sans la permission des Etats Géné-
 „ raux, & bien moins encore de cabaler contre
 „ leurs intérêts, comme faisoit Bannister. Là-
 „ dessus le Gouverneur de la Colonie, établi par les
 „ Etats, ne croyant pas être Juge competent, pour
 „ punir cet homme, l'envoya en Hollande ; afin
 „ que l'Etat le punit, comme il trouveroit à pro-
 „ pos. Quand il fut arrivé, le Chevalier Tem-
 „ ple interceda pour lui ; & les Etats lui rendi-
 „ rent sa liberté.

Les Etats défendent plus au long leurs droits,
 comme on le pourra voir dans l'Original ; car nous
 ne nous sommes pas proposés de dire tout ce qu'on
 peut savoir de l'Histoire des Provinces ; mais seu-
 lement de ce qui mérite le plus, qu'on y fasse quel-
 que réflexion.

*Il n'est pas surprenant, dit Charles II. si les Hol-
 landois ont outragé nos Sujets, en des Païs éloignez,
 puis qu'ils osent en user, avec si peu de respect à l'é-
 gard de notre personne, & à l'égard de l'honneur de
 cette Nation (l'Angloise) puis qu'il y a à peine une
 Ville en leur Territoire, qui ne soit pleine de Peintu-
 res insolentes, ou de fausses Médailles Historiques &
 de faux revers. Quelques-unes de ces choses ont été
 exposées en public, par les Etats eux-mêmes, & au
 tems auquel nous étions unis ensemble, de conseils,
 pour le soutien de la Triple Alliance, & de la Paix
 de la Chrétienté. Cela seul étoit suffisant, pour nous
 donner du déplaisir, & digne du ressentiment de tout
 le Royaume.*

„ Après les prétendus Outrages, répondirent les
 „ Etats Généraux, faits aux Sujets du Roi de la
 „ Grande Bretagne en des lieux éloignez, on
 „ vient présentement aux affronts, que nous a-
 „ vons faits ici (ce que l'on assure sans fondement)
 „ à sa Royale Personne, & à la Nation Angloise ;
 „ ce qui seul a été suffisant pour causer du
 „ déplaisir à Sa Majesté, & pour nous attirer le
 „ ressentiment de tous ses Sujets. Cela ne signi-
 „ fie, en autres mots, autre chose, sinon que
 „ pour punir l'ambition d'un Bourgmestre d'une
 „ seule Ville, qui s'étoit fait tirer avec trop de va-
 „ nité ; il faut mettre toute l'Europe en feu, &
 „ regarder cela comme un crime si horrible, qu'il
 „ ne puisse être lavé, que par un Déluge de sang
 „ humain.

„ Mais pour répondre, avec plus d'exac-
 „ titude, nous ne pouvons pas être assez surpris de la con-
 „ duite de la Cour d'Angleterre ; qui croit justi-
 „ fier pleinement une guerre, où l'on répand tant
 „ de sang innocent, & où l'on désolé tout ; en
 „ faisant des contes, qui n'ont aucun fondement
 „ dans la Verité, & qui sont entièrement indignes
 „ de la gravité d'un Manifeste ; & cela en parlant
 „ de Peintures faites mal à propos, de fausses
 „ Médailles, & de Colonnes ; dont on dit que
 „ nos Villes sont pleines. Premièrement, si par
 „ faux pilliers (qui est une expression un peu par-
 „ ticulière) ils entendent des pilliers, que nous
 „ ayons dressés, au deshonneur du Roi de la G.
 „ B. ou de la Nation Angloise ; on ne trouvera
 „ point que nous ayons pensé à rien faire de sem-
 „ blable.

Mais il faut remarquer que ceux, qui dresserent
 ce Manifeste, se sont trompez dans le sens de ces
 mots Anglois : *false historical Medals and Pillars*,
 qui signifient de fausses Médailles historiques & de
 faux revers. Ce mot est un peu vieux, car pile

se prenoit autrefois pour un revers, comme *Skin-* 1672.
ner l'a remarqué dans son *Etymologicum Anglicum*,
 imprimé à Londres l'an MDCLII. Si l'on avoit
 consulté quelque homme habile, en cette sorte de
 choses, on en auroit pu apprendre ce que c'étoit que
false historical Medals and Pillars. Mais les Politiques
 éloignent souvent, mal à propos, les Gens de Let-
 tres de leurs Maisons ; pour y recevoir des Gens
 sans Lettres, mais qui s'abaissent jusqu'aux cho-
 ses les plus viles. Si on en usoit autrement, on
 éviteroit souvent de lourdes fautes ; pourvû qu'on
 ne consultât, que des Gens de Lettres qui eussent
 donné des preuves de leur discretion & de leur
 capacité.

On lit ensuite, dans la Réponse des Etats, que
 „ pour ce qui regardoit les Médailles, que les
 „ Anglois nommoient *fausses*, ils n'en reconnois-
 „ soient qu'une qui fût vraie, où la Paix & la
 „ Guerre étoient empreintes. C'étoit une Mé-
 „ daille où l'on voyoit d'un côté la Guerre, &
 „ de l'autre l'Abondance & la Paix, ayant sous
 „ leurs pieds la Discorde, vêtue comme une Fu-
 „ rie. Cette Médaille même n'avoit pas été fai-
 „ te, par l'ordre de l'Etat ; mais comme elle ne
 „ renfermoit rien, dont on pût se choquer, une
 „ Province avoit accordé à celui, qui l'avoit fai-
 „ te, le privilege de la vendre seul.

Ils ajoûtoient encore „ que quoi qu'elle ne pût
 „ blesser personne, il y avoit des gens, qui a-
 „ voient tâché d'irriter le Roi de la Grande Bré-
 „ tagne, contre cette Médaille ; sur quoi les Etats
 „ retirèrent le Privilege & supprimèrent la Mé-
 „ daille, autant qu'il étoit possible.

„ Pour les Peintures, que les Anglois nom-
 „ moient *abusives*, & dont ils prétendoient que
 „ les Villes de Hollande étoient pleines ; le bruit,
 „ qu'on en avoit fait là-dessus, étoit fondé sur
 „ un Portrait, que les Echevins de Dordrecht a-
 „ voient fait faire du Sr. *Corneille De Witt*, qui
 „ étoit alors Bourgmestre de cette Ville. Les
 „ Echevins, par une civilité, en quelque manie-
 „ re excessive, avoient ordonné qu'on mît ce
 „ Tableau dans la Chambre, où le Conseil de la
 „ Ville s'assembloit. Dans ce Tableau, il avoit
 „ un bâton de commandement à la main ; parce
 „ que, dans la guerre précédente, il avoit été
 „ sur la Flotte, comme Député de l'Etat. Le
 „ Peintre avoit joint à côté une riviere, où l'on
 „ voyoit plusieurs Vaisseaux, dont quelques-uns
 „ paroissoient être en feu. De l'autre côté, on
 „ voyoit une corne d'abondance, de laquelle sor-
 „ toient toutes sortes de biens. Ce qui signifioit
 „ que la Guerre avoit fait place à la Paix. Sur
 „ quoi on remarquoit 1. que l'Etat n'avoit eu
 „ aucune part à faire ce Portrait, ni à le placer,
 „ là où il étoit : 2. Que ce n'étoit pas même la
 „ Ville de Dordrecht, qui l'avoit fait faire, mais
 „ seulement quelques Echevins, qui étoient des
 „ amis particuliers de *Corneille de Witt* : 3. Que
 „ ce Portrait, quel qu'il pût être, étoit dans une
 „ Chambre particulière ; où personne n'entroit,
 „ que le Conseil de la Ville, qui seul avoit droit
 „ d'y entrer : 4. Qu'il n'y avoit rien d'*abusif* en
 „ toute cette Peinture, & que tout ce qu'on y
 „ pouvoit reprendre étoit la vanité de celui, qui
 „ avoit ou recherché, ou accepté cet honneur,
 „ qu'un homme plus prudent auroit refusé.

Les Anglois regardoient ce Tableau, comme une
 espece de Trophée, qu'on avoit dressé, en Hol-
 lande, en l'honneur de l'Expédition de *Corneille
 De Witt*, contre les Vaisseaux Anglois, qui a-
 voient été brulez à *Chattam*.

Il ya encore ici un mot Anglois, qu'on n'enten-
 dit pas bien. C'est le mot *abusive*, qui signifie
 in-

1672. *insultant*, ou *moqueur*, comme on le verra dans les meilleurs Dictionnaires Anglois. Un homme de Lettres, versé dans la Langue Angloise, auroit pu facilement empêcher, pour le dire encore une fois, qu'on ne commît cette autre bévue. „ Excepté cette seule Peinture, *continuoient les Etats*, „ nous n'avons pas appris qu'on eût rien commis, „ dont on se soit plaint; & s'il y avoit eu quelque chose d'insultant, les Ministres de Sa Majesté Britannique, qui avoient demeuré en Hollande, s'en seroient bien aperçus, & auroient demandé que les Auteurs, ou ceux, qui l'avoient publiée, fussent punis. Ce qui est une preuve claire, que rien de semblable n'étoit venu à la connoissance du Public. En cas qu'il se soit vendu, ou distribué quelque chose (ce que les Etats ne croient pas) comment pouvons-nous être responsables, ou avoir eu la main, en une chose, qui n'est jamais venue à notre connoissance?

„ Sa Majesté Britannique voudroit-elle demander de nous, sous peine de nous faire la guerre, que nous fissions dans les terres de notre obéissance, plus qu'Elle ne peut Elle-même empêcher dans ses Royaumes; où l'on fait assez qu'il se fait des libelles virulens, contre sa personne & son gouvernement, & qui se répandent, malgré les plus rigoureuses recherches? Il se pourroit bien faire, que sa propre Cour n'en fût pas plus exempte, que le reste du Royaume. La liberté, que prennent ses Sujets est si générale; que ses plus secrets apparemment n'en ont pas été exempts. Ses Ministres ont bien encore été plus mal traités, puis que son Chancelier a avoué, dans le discours, qu'il a fait à l'ouverture de la première session du Parlement, qu'ils avoient été accusés de Trahison & de Follie, & avoient été traités, même dans les Cafés, de *Fous* & de *mal-honêtes Gens*. Ce sont ses propres paroles.

„ Après tout cela, avec quelle justice peut-on se plaindre de nous, qui, dans la plus grande chaleur de toutes nos guerres, n'avons commis aucuns excès, qui approchent de ceux-là, & qui, en cette dernière guerre, avons supprimé, sous de grandes peines, de notre propre mouvement, deux Ecrits; qui parloient avec trop peu de respect de la personne du Roi de la G. B. „ quoi que l'Auteur fût très-affectionné au bien de notre Etat.

Mais, dit Charles II. nous sommes pressés, par des considérations encore plus pressantes, que celles qui nous regardent nous mêmes; c'est la conservation de notre Commerce, d'où les richesses & la prospérité de nos Sujets dépendent, & leur défense au dehors, contre la violence & l'oppression, & contre les Hollandois, qui nous affrontent presque dans nos propres ports. Ce sont là des choses, qui leur ont attiré notre indignation.

Comme cet Article étoit difficile à entendre, & n'étoit soutenu d'aucune preuve, les Etats le regardèrent, comme une introduction à ce qui suit, & crurent qu'on le pouvoit mieux réfuter, en répondant aux matières de fait, dont il est parlé dans la suite.

Le droit du Pavillon, dit Charles II. est si ancien, que c'est une des Prerogatives des Rois nos prédécesseurs & la dernière, dont le Royaume doit se départir. Il n'a jamais été contesté, & il a été reconnu expressément dans le Traité de Bréda. Néanmoins l'Eté passé, il a été non seulement violé, par ceux qui commandoient leurs forces, par Mer, & approuvé ensuite à la Haie. On représenta même, dans la

plupart des Cours de la Chrétienté, qu'il étoit ridicule de l'exiger d'eux. Ingrate insolence de nous contester le Domaine de ces Mers! eux qui sous le regne du Roi notre Pere, se tenoient bien obligés, qu'on leur permit d'y pêcher, en prenant la permission & payant un tribut! eux qui ne sont présentement en état de nous contester cela, que par la protection de nos Ancêtres, par la valeur & par le sang de nos Sujets!

„ C'est ici, *répliquent les Etats*, la grande batarie des Ministres Anglois, & sur quoi ils s'appuyent le plus. Avant cette prétension, ils ne favoient comment surmonter les difficultés; qu'on leur faisoit. Ils avoient résolu de nous faire la guerre, comme ils l'avoient promis à la France; & ils se flattoient que cela serviroit à avancer les desseins particuliers, qu'ils avoient faits chez eux. Mais ils n'avoient pas de raison assez populaire, pour échauffer leur Nation contre nous. Ils avoient besoin de quelque chose de plus fort, que des Peintures & des Médailles. Dans cette vue, ils détachèrent un Yacht, pour chercher notre Flotte; qui étoit à l'ancre, sur nos côtes; pour demander à nos Amiraux, qu'ils eussent à baisser leurs Pavillons, & leurs Voiles; dans l'espérance que cette nouveauté feroit naître quelque accident; propre à pousser leur dessein. Cela leurs ayant, comme nous l'avons trouvé depuis, trop bien réussi; nous avons cru qu'il étoit nécessaire, avant que d'y répondre plus amplement; de déclarer au Roi & à toute la Nation, que, pour nous, nous serions fâchés de leur refuser aucune Prerogative, qui leur appartienne, ou de leur ôter rien de ce qu'ils soutiennent leur être dû, quand ils ne s'en servent pas contre nous; & de leur dire que nous esperons aussi qu'ils auront assez d'équité, pour nous écouter, en nos justes défenses; & que le grand bruit, que font les auteurs de cette guerre, ne diminuera point, dans leurs esprits, la force de nos réponses.

„ Pour bien éclaircir cette matière, il faut remarquer que jusqu'à l'an MDCLIII., comme il n'y avoit eu aucune contestation sur le Pavillon, entre la Nation Angloise & nous, cette question n'avoit point été mise sur le tapis, en aucun Traité. Chacun étoit assez accoutumé à faire ce qu'il falloit faire, dans ces cas; & l'on ne nous demandoit point de faire autrement, qu'on n'avoit accoutumé. Ce qui est une preuve que les Anglois n'avoient demandé de nous, que ce que nous étions disposés à leur rendre.

„ C'est encore une chose très-digne d'attention, que l'Angleterre n'a jamais crû devoir assurer, par un Traité formel, son Droit touchant le Pavillon; jusqu'à ce qu'elle ait commencé à soupçonner qu'on pourroit faire difficulté de lui rendre, comme à une République, l'honneur, qu'on avoit rendu à leurs Rois. Cela les engagea à en mettre un Article, dans le Traité de l'an MDCLIV.

„ Il y a une troisième remarque à faire, c'est que la Cour d'Angleterre, au lieu d'entrer avec nous, en une Alliance étroite, telle que S. M. elle-même la proposa, quand Elle étoit avec nous; a seulement renouvelé le Traité, que nous avons fait avec Cromwel, avec quelques additions.

Il y a d'autres remarques, sur cette matière; qu'on pourra chercher dans l'Original; que nous ne toucherons point, parce que ce ne sont pas des choses; qui soient essentielles à cette Histoire; ne contenant que des contestations, & des reproches, qui furent suivies d'une déclaration de guer-

1672. re, de part & d'autre. Ceux qui liront la déclaration de guerre des Anglois, & la réponse qu'y firent les Hollandois, s'apercevront aisément, que les Anglois avoient été gagnés par les François, & qu'ils avoient conspiré la ruine totale de la République; que la France devoit attaquer par Terre, & les Anglois par Mer, soutenus d'une Flotte François. Du côté de la Mer, ils étoient en état de se défendre; parce qu'ils avoient des Vaisseaux bien montés, & bien commandés par Ruitter, & les autres Officiers de Marine; mais il n'en fut pas de même de l'Armée de Terre; où il n'y avoit point de Corps assez fort, à opposer à l'Armée François, ni aucunes Places, suffisamment fournies, ni de Gouverneurs assez courageux, ou assez habiles, pour les défendre, comme il falloit.

On accusa le Pensionnaire de Hollande, & son Parti de tout le mal, qui arriva, & quoi que le Parti contraire, en les traversant en tout, contribua à faire tomber la République, dans le danger, où elle se trouva; on chargea de tout le mal, qui arriva, le seul Parti, qui eût le dessous. En effet, quand on vit qu'on seroit obligé d'employer le Prince d'Orange; il étoit de la prudence de céder au torrent, & de s'appliquer, dès l'année précédente, à lever incessamment une Armée de Terre, pour s'opposer à la marche de celle de France. Mais l'opiniâtreté est un vice assez commun aux grands Génies, qui ne veulent pas avoir le démenti de ce qu'ils ont entrepris, comme ils le croient, pour de bonnes raisons, quand même ils se trompent.

Si le Pensionnaire avoit été bien informé de la disposition de la Cour d'Angleterre & de ses Ministres, il auroit sù qu'elle étoit composée d'ennemis jurez des Provinces Unies, & de la Religion que l'on y professe. On a une Histoire abrégée du Règne du Roi Charles II. depuis l'an MDCLX. jusqu'à l'an MDCLXXVIII. (1) composée par un Prélat qui avoit vécu en ce tems-là, & qui avoit auparavant été Indépendant, & grand flatteur de Cromwel; mais qui gagna, ensuite, par des principes tout contraires, la faveur de Jaques II. Il dit, (2) que l'état où se trouvoit le Roi Charles II. en ce tems-ci, lui fit penser à rompre la Triple Alliance; à faire la Guerre aux Hollandois, sans leur envoyer aucun Ambassadeur, pour leur demander réparation; & à faire une Alliance, contre eux, avec le Roi de France: *Qu'il n'y avoit point de Droit d'Alliance, entre le peuple d'Angleterre & les Hollandois; qu'ils ne formoient pas une juste & une légitime République; que c'étoit un Asyle de Brigands & de Pirates: Que ces Nations étoient naturellement ennemies; que les Hollandois auroient des guerres perpétuelles contre l'Angleterre, tant par leur inclination naturelle, que pour le gain, que ces gens sordides cherchent principalement: que cette Nation vaine, qui veut imiter l'ancienne Rome, songeoit à l'Empire du Monde: qu'elle avoit, depuis long-tems, aspiré à avoir le Négoce de toute la Terre: que le Roi d'Angleterre s'étoit opposé à leur Ambition immense: Que si elle avoit vaincu les Anglois, elle auroit l'Empire de la Mer sans rival; qu'étant maîtresse de la Mer, elle le seroit bien-tôt de la Terre; que la Guerre étant de nature, qu'il falloit que l'une, ou l'autre Nation perît, il falloit d'abord détruire Carthage. Mais si l'on dit que c'est violer les Droits des Alliances (il veut dire le Droit des Gens) que de commencer la Guerre, sans l'avoir dé-*

1672. clarée; on n'a qu'à répondre, que l'on n'a pas à faire à un ennemi légitime; Que c'est une Nation, qui a rompu toutes les Alliances, & qu'il ne faut pas garder la foi à des perfides: Que les Bataves avoient toujours trompé les Hommes & les Dieux: que ces parjures étoient déchus du Droit des Gens; Qu'enfin ils ne faisoient point de scrupule de rompre les Alliances, qu'on ne leur devoit point garder de foi; & que les Anglois le devoient faire moins que personne, eux qui avoient été si souvent trompés par leurs parjures, après tant d'Alliances. Ils n'avoient qu'à se souvenir d'Amboine, de Surinam, & du dernier Traité fait à la Haie; dont la cire n'étoit pas encore sèche, qu'ils l'oublièrent, en sorte qu'ils refusèrent le Salut aux Vaisseaux du Roi: Qu'ils se souviennent de l'attentat fait sur les côtes de la Guinée, où ils avoient attaqué, à l'improviste, Holmes, (3) qui navigoit sur les bords de l'Afrique, & qui les vainquit, en se défendant, aussi bien que les Canons qu'on avoit déchargés, sur lui; Qu'ils n'avoient pas laissé, en son absence, de se plaindre au Roi des Pirateries d'Holmes; & qu'ils se souviennent encore de l'action scelerate de Ruitter, qui ayant attaqué les Pirates Algériens, avec la Flotte Alliée des Anglois, s'en alla, en secret, par ordre des Etats, sur les côtes de Guinée, où il prit, par un perfide Brigandage, tout ce qu'avoient les Anglois, qui ne s'attendoient à aucune hostilité. Enfin, dit encore Parker, on doit se souvenir que si l'on violoit, en quelque maniere, le Droit des Alliances, il le faut faire, pour en tirer une si grande récompense; car le Roi pourra, disoit-il, prendre bien-tôt la Flotte de Smyrne, & par cette seule prise, il pourra se dégager de toutes ses dettes, & payer la solde aux Soldats, dans la suite de la guerre &c. Je ne copierai pas davantage un Auteur, dont on peut voir l'impie & la barbarie, en lisant seulement ce que je viens de rapporter; & encore mieux en parcourant les IV. Livres de Mémoires, touchant ce qui étoit arrivé, de son tems, sous le Règne de Charles II. On n'a jamais rien lu de plus emporté & de plus impudent, que cet Ouvrage. Ceux qui le liront, reconnoîtront que Mr. Burnet n'a rien dit, dans ses Mémoires, pour l'Histoire de son tems, de cet étrange Esprit, qu'on ne puisse facilement croire; excepté peut-être ce qu'il dit de son savoir, qui ne paroît guère en ce Livre. Ce Livre est trop plein de fautes de jugement, & écrit en trop mauvais style; pour ne pas avoir du mépris, pour un homme, qui est capable d'écrire de semblables choses, & de les exprimer si mal. Les Payens même, ou les Payens, auroient eu honte d'écrire une semblable rapsodie, pleine de mensonges & d'absurditez scandaleuses. Nous ne disons pas ceci, parce qu'ayant entrepris d'écrire l'Histoire des Provinces Unies, nous nous sommes entêtés de cette République; que nous n'avons louée, qu'en ce en quoi elle nous a paru louable; & excusée, que lors qu'elle pouvoit s'excuser, par des excuses valables.

Pour revenir au fil de cette Histoire, le Prince ne fut pas plutôt Capitaine Général de la République, qu'elle commença à rechercher, (4) avec chaleur, l'amitié de S. S. Electorale de Brandebourg, à laquelle le précédent Gouvernement faisoit difficulté de recourir, parce que ce Prince étoit Oncle du Prince d'Orange. Cependant l'Electeur, autant intéressé, que les Etats, à n'avoir point la France pour voisine, avoit voulu demeurer neutre, pour ne pas l'attirer en ses Ter-

(1) Samuel Parker fait Evêque d'Oxford par le Roi Jaques II. Voyez son caractère dans l'Histoire de Mr. Burnet, ann. 1668. & 1686.

(2) Pag. 124. & suiv. Ed. de Londres in 8.

(3) Voyez sur l'an 1665. comment cette affaire se passa.

(4) Pufendorf Rer. Brandenburg. Lib. XI. n. 47.

1672.

tats, d'où personne ne pouvoit l'empêcher d'entrer dans les Provinces Unies. On envoya donc à l'Electeur le Sr. d'Amerong, pour le disposer à prendre le parti de la République. Il lui représenta le 19. de Janvier, „ que les Provinces ne „ s'étoient pas intéressées dans la conservation de „ la Ville de Cologne, en y envoyant un Regiment d'Infanterie de leurs Troupes, que par le „ consentement de l'Empereur; qui comprenoit „ bien de quelle importance il étoit, pour l'Empire, que la France n'y entrât pas par-là: Que „ l'Electeur de Cologne avoit non seulement des „ Soldats à sa propre solde, mais encore des „ Troupes Etrangères, & faisoit de grands amas „ de provisions de bouche & de guerre; qu'il ne „ dissimuloit point appartenir aux François, & „ par conséquent pour servir à leurs ennemis; „ quoi que la République ne comprit point, en „ quoi elle pouvoit avoir offensé la France: Que „ si les François se rendoient maîtres de Cologne, tout le voisinage seroit en un grand danger: Que les Etats Généraux avoient une „ double Alliance, avec Sa S. Electorale, dont l'une „ étoit avec Elle seule; & l'autre y joignoit le „ Roi de Danemark & la Maison de Lunebourg; „ ce qui l'avoit fait nommer une *Quadruple Alliance*. Les Puissances intéressées s'engageoient, „ par-là, à intervenir pour remédier aux mesintelligences, qui pourroient naître entre les autres, & à s'entre-secourir, s'il en étoit besoin: „ Qu'encore qu'il fallût que les Puissances neutres, en ce démêlé, s'employassent à accommoder à l'amiable les brouilleries, qui alloient „ éclatter; l'Electeur & les autres Princes devoient lever des Troupes, pour appuyer leur „ intercession, & même les employer contre „ l'ennemi, si on ne pouvoit pas l'arrêter autrement.

L'Envoyé ajoûtoit qu'il étoit venu, pour faire une Alliance plus étroite avec l'Electeur, & que les EE. GG. souhaitoient qu'elle fût promptement conclue; parce que le danger s'augmentoît tous les jours. Il avertit l'Electeur, qu'il se faisoit un grand appareil de provisions de guerre, dans l'Evêché de Munster, & que l'Evêque avoit vendu à la France quantité d'Artillerie. Il offrit même à ce Prince de l'argent, pour faire de nouvelles levées, s'il en avoit besoin, & fit les mêmes offres à la Maison de Lunebourg. L'Electeur répondit à d'Amerong, le 23. de Janvier, „ qu'il falloit, en effet, voir sans délai ce qu'on „ pourroit faire, pour prévenir le danger, qui „ n'étoit pas éloigné; pour faire en sorte, qu'on „ n'eût point de guerre; ou pour la soutenir aux „ dépens des Etats, qui étoient ceux, à qui l'on „ en vouloit. L'Electeur approuvoit fort, que „ l'on donnât quelque satisfaction à la France; „ dont l'honneur, à ce qu'il disoit, lui étoit fort „ à cœur: Qu'il avoit déjà travaillé à cela, & „ qu'il s'y appliqueroit encore: Que comme le „ Roi demanderoit, sans doute, qu'on s'expliquât plus clairement, il seroit bon que lui (l'Electeur) fût si la République vouloit punir de justes punitions, ceux qui avoient mal parlé de Sa „ Majesté, & qui en seroient convaincus; si elle „ vouloit révoquer la défense, qu'elle avoit faite „ d'apporter aucunes Marchandises de France; „ si elle vouloit promettre qu'elle n'empêcheroit „ pas, que Sa Majesté n'eût ce qui lui appartenoit „ effectivement; enfin si la République étoit „ posée à satisfaire les Alliez des François, le Roi „ d'Angleterre, & l'Archevêque de Cologne? „ sans quoi il ne vouloit pas se mêler de cette „ négociation. C'étoient-là d'étranges demandes,

qui supposoient que la République avoit tort, & „ avoit tort en tout; de sorte qu'elle devoit s'engager à accorder tout ce qu'on lui demanderoit. 1672.

L'Electeur dit encore „ qu'il falloit qu'il prît „ garde, s'il ne rendroit pas ses bons offices inutiles, s'il se mêloit de la guerre. Il devoit se „ bien garder d'engager l'Empire, en cette Guerre. Enfin il étoit nécessaire, qu'il fût quel secours demandoit la République des Provinces „ Unies, ce qu'elle offroit de son côté, & si „ elle ne lui rendroit jamais les Villes qu'elles „ lui retenoit.

D'Amerong répondit „ qu'il étoit venu seulement, pour faire une Alliance de défense mutuelle, & que les Etats avoient déjà une Armée considérable; Qu'ils avoient résolu d'augmenter jusqu'à cent-mille hommes; qu'on se „ mettoit en état de défense, dans toutes les Provinces; que la Hollande fournissoit l'argent; „ qu'il seroit très-agréable à la République, si „ l'Electeur pouvoit trouver quelque moyen de „ détourner la guerre à l'amiable; mais qu'il étoit dangereux, pour elle, de demeurer dans l'inaction, & que cette inaction augmenteroit la „ hardiesse des Troupes Françaises; qu'autrement c'étoit une des Maximes de l'Etat d'avoir „ la Paix, avec toutes les Puissances de l'Europe. „ Il ajoûta que, si quelcun étoit convaincu d'avoir „ mal parlé du Roi T. C. il en seroit puni; qu'on „ lui donneroit satisfaction, en ce qui regardoit „ le Commerce, & qu'on révoqueroit les dernières défenses; Que l'on n'avoit aucun sujet „ de demeurer brouillé avec les Anglois: Que si „ l'Electeur de Cologne avoit quelque prétension „ sur Rhimberk, les Etats en avoient d'autres: „ Qu'il ne falloit pas, pour cela, retarder cette „ affaire: Qu'il n'étoit pas sûr, pour l'Electeur, „ de demeurer sans Troupes; pendant que l'Archevêque de Cologne, le Duc de Brunswik, „ l'Evêque de Munster, & les Suedois étoient „ armés: Que les François avoient engagé l'Empire dans cette affaire, par l'Alliance qu'ils avoient faite, avec l'Electeur de Cologne, & „ que ce dernier seroit blâmé d'avoir attiré la „ guerre en Allemagne: Que les Hollandois souhaitoient, que l'Electeur de Brandebourg levât „ seize-mille hommes, auxquelles il faudroit „ joûter les Troupes dûes conformément aux autres Alliances: Qu'il devoit payer la moitié de „ cette Armée, & que les Etats payeroient „ l'autre moitié, sans que l'on en pût rien redemander.

„ Les gens de l'Electeur répondoient à cela, „ qu'on ne pouvoit pas demander des Troupes „ auxiliaires; puis que la guerre n'étoit pas encore commencée, & que le Roi de France soutenoit que les Hollandois étoient les agresseurs: „ Qu'ils n'en avoient pas usé envers l'Electeur, „ comme ils devoient envers un de leurs plus anciens, & de leurs plus fideles Alliez, & voisins, „ & de la même Religion qu'eux; quoi que dans „ la dernière guerre, qu'ils avoient eue avec l'Evêque de Munster, ils eussent éprouvé de quel „ usage étoit son amitié: Que dans la Triple Alliance, il avoit été tout-à-fait négligé, & qu'on „ n'avoit travaillé, en cette conjoncture, que „ pour les intérêts du Roi de Suede: Qu'enfin, „ après que tout eut été fait, on l'avoit prié d'entrer en cette Alliance; sans lui parler d'aucune „ récompense, & sans même lui avoir montré les „ Articles secrets: Que si alors la République „ l'eût favorisé, de manière qu'il eût eu une armée entretenue de l'argent d'une autre Puissance, ils auroient eu un secours tout prêt: Qu'il „ est

1672. „ est encore fâcheux que cela eût été fait, par
 „ quelques personnes, de peur que l'autorité, &
 „ la Puissance de l'Electeur ne s'agrandissent.

Les Etats s'excusoient facilement, en disant
 „ que la Triple Alliance avoit été proposée par
 „ les Anglois, & non par les Etats, & que c'é-
 „ toient les premiers, qui avoient fait en sorte,
 „ qu'on avoit accordé des subsides : Que les
 „ François accusoient les Etats d'avoir été les ag-
 „ gresseurs, comme le Loup de la Fable accusoit
 „ l'Agneau, de lui avoir troublé son eau. Il faut
 „ néanmoins avouer, que les Etats s'étoient princi-
 „ palement opposés à l'envie, que le Roi de Fran-
 „ ce avoit de se rendre maître des Pais-Bas Espa-
 „ gnols, dès le commencement; quoi qu'il fût vrai
 „ que les Anglois avoient fait la proposition de la
 „ Triple Alliance, & engagé l'Espagne à payer des
 „ subsides aux Suedois.

L'Electeur, & ses Ministres ne semblent avoir
 fait ces reproches, que contre le Gouvernement
 des Freres De Witt. D'ailleurs ils sentoient bien,
 qu'il falloit aider les Etats, & ils commencerent
 à en parler, en exigeant qu'on garderoit un pro-
 fond silence; parce que l'Electeur n'étant pas
 prêt, il seroit obligé de tout nier, si les François
 en étoient avertis, pour mettre ses Etats en sûre-
 té. Il jugeoit que, pour mieux cacher ce dessein
 à la France, il falloit dissimuler avec son Ambassa-
 deur, & lui faire entendre, que l'Electeur ne se-
 roit pas éloigné de vouloir demeurer neutre; qu'on
 le feroit savoir à d'Amerong, qui ne laisseroit
 pas de continuer à demander les secours, que l'E-
 lecteur devoit donner aux Etats, selon l'Alliance.
 Ce Prince demandoit au reste, qu'après que la Paix
 seroit faite, on lui rendit Orfoi & Emmeric, sans
 Garnison, aussi bien que le péage près de Gen-
 nep, que les Etats pouvoient encore tenir six ans.
 Mais les Hollandois, à ce que dit (1) *Pufendorf*,
 en contestant, d'une maniere bizarre, les choses
 les plus équitables, laisserent écouler beaucoup de
 tems. Ils offroient Orfoi, à condition que l'E-
 lecteur permettroit qu'ils fortifiassent Duisbourg
 & Rurort; pour les garder aussi long-tems, que
 les autres Places du Duché de Cleves seroient en-
 tre leurs mains; à quoi on ajoûtoit que les Etats lui
 seroient compter la somme de cent-mille Ecus,
 quand la Paix seroit faite.

Après une trop longue négociation, pour le
 danger, où étoit l'Etat, on convint que si les E-
 tats étoient attaqués, dans leurs propres pais, l'E-
 lecteur auroit une Armée de vingt-mille hommes;
 desquels il pourroit néanmoins faire un détache-
 ment de trois-mille hommes d'Infanterie, & de
 six-cens Chevaux, pour les places de Westfalie :
 Que les Etats payeroient la solde de la moitié de
 ce Corps, ou de quatre-mille Chevaux, & de
 six-mille Fantassins : Qu'ils seroient payer, d'a-
 bord après que ce Traité seroit conclu, l'argent
 nécessaire pour les lever, à Hambourg, ou à Bré-
 me : Que deux mois après avoir reçu cet argent,
 l'Electeur auroit cette Armée prête à se mettre
 en campagne, & à marcher, où on la meneroit :
 Que les Etats Généraux payeroient la moitié de
 leur solde, à certains termes, avec diverses con-
 ditions, que l'on verra dans *Pufendorf*; par où
 l'on comprendra que si les Etats ne comptoient pas
 légèrement leur argent, l'Electeur ne négligeoit
 point non plus ses interêts : Qu'après deux mois
 l'Electeur auroit cette Armée prête, & qu'elle
 marcheroit en Westfalie, prête à entrer en ac-
 tion. On verra le reste des Articles de ce Trai-
 té, dans l'Auteur qu'on a déjà cité, qui les a rap-

(1) Lib. XI. Rerum Brandeb. n. 41.

portez au long. L'Electeur, signa & ratifia le 1672.
 Traité, le 11. de Juin, & les Etats le 1. de
 Juillet.

L'Electeur ayant fait cette Alliance, avec les E-
 tats Généraux, songea à faire aussi entrer l'Em-
 pereur Leopold, dans cette sorte de ligue. Il en-
 voya, pour cela, *Jean George Prince d'Anhalt*,
 qui se rendit à Vienne, comme pour des affaires
 particulieres, qu'il y avoit; mais ses instances,
 pour engager l'Empereur de prendre le parti des
 Etats, ne réussirent pas d'abord; quoi qu'on lui dit
 que les Frontieres des Terres de l'Empire alloient
 être pillées, par les François.

Un habile homme qui a (3) écrit l'Histoire de
 France nous dit „ que la prospérité des Hollan-
 „ dois, qui avoient fait de grandes conquêtes dans
 „ les Indes, & s'étoient infiniment enrichis, leur
 „ avoient inspiré une fierté, qui choquoit les plus
 „ grands Princes de l'Europe; jusques-là, *dit-il*,
 „ que l'Empereur en MDCLXXI. écrivit à l'E-
 „ vêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Li-
 „ gue, que l'Evêque de Liège & l'Evêque de Muns-
 „ ter avoient faite, avec le Roi de France, &
 „ que quand le Commandeur de *Gremontville* lui
 „ eut dit, que Louis se préparoit à faire la guer-
 „ re à la République de Hollande, il lui promit
 „ de ne point donner de secours aux Hollandois;
 „ pourvû que le Roi de France n'entreprît rien
 „ sur les Terres de l'Empire. Mais Leopold en-
 „ tendoit trop bien les interêts de sa Maison, pour
 „ regarder tranquillement la France envahir les Pro-
 „ vinces Unies.

Aussi ne demeura-t-il pas long-tems, en ce sen-
 timent, puis qu'après avoir vû les premiers progrès
 de la France, dans les commencemens de la Cam-
 pagne; il se déclara pour eux. Nous en parlerons
 dans la suite, après avoir raconté, en peu de
 mots, ces premiers progrès.

„ Le Roi d'Angleterre, dit le même Historien,
 „ étoit pareillement irrité contre eux, sur ce
 „ qu'en diverses occasions, ils avoient refusé de bais-
 „ ser le Pavillon devant les Vaisseaux Anglois,
 „ & pour d'autres offenses, qu'ils avoient reçues
 „ d'eux.

Les Hollandois n'avoient offensé le Roi de Fran-
 ce, que parce qu'ils ne voulurent pas l'avoir pour
 voisin, & l'empêcherent, pour cela, de pousser
 plus loin ses conquêtes de ce côté-là; par la Tri-
 ple Alliance, & par la Paix d'Aix la Chapelle.
 Ceux qui auront lû l'Histoire précédente ne pour-
 ront pas, comme je crois, en douter un moment.
 Le Roi d'Angleterre s'étoit engagé, à empêcher
 qu'il n'allât plus loin; mais ce Prince, voluptueux &
 dépensier, ne pouvant pas tirer de son Peuple, au-
 tant d'argent qu'il en avoit besoin, pour ses plai-
 sirs, se laissa gagner par l'argent, que la France
 lui donna, comme toute l'Angleterre le fit assez
 connoître. D'ailleurs il croyoit avoir part aux
 conquêtes, qu'on feroit sur la République; outre
 qu'il esperoit d'être délivré de Voisins fâcheux,
 qui ne verroient pas introduire ouvertement le
 Catholicisme en Angleterre, sans s'émouvoir pour
 le Parti Protestant; comme cela arriva en effet,
 sous le Regne de son Frere. En cela on n'accuse
 ni l'un, ni l'autre de ces deux Rois de rien, dont
 ils ne se fussent glorifiés; si leurs desseins avoient
 réussi, comme ils le souhaitoient.

„ Le Roi Très-Chrétien, *dit le même Historien*,
 „ avoit, en son particulier, avoit bien des raisons
 „ de

(2) *Pufendorf* Rer. Brandeb. Lib. XI. n. 49.

(3) Le P. *Daniel*, dans l'Abregé de l'Histoire de Louis
 XIV. sur cette année.

1672. „ de déclarer la guerre aux Hollandois. La Tri-
 „ ple Alliance , dont ils étoient les Auteurs (*c'é-*
 „ *toient assurément les Anglois*) la fameuse & info-
 „ lente Médaille que Van Beuning, leur Amba-
 „ sadeur en France, avoit fait frapper, à cette
 „ occasion, & la conduite fiere, qu'ils avoient
 „ tenue avec le Roi; dans le tems même, qu'ils
 „ se voyoient menacez de la guerre de sa part ;
 „ tout cela obligea, dit-on, ce Prince, infini-
 „ ment jaloux de sa gloire, à tirer raison d'une
 „ République, qui le ménageoit si peu.

On ne doit pas nier, que le Roi ne crût que sa gloire étoit blessée, par les Médailles, peu sages ; que quelques Villes, ou personnes firent faire mal à propos ; mais la principale cause de la guerre fut qu'ayant gagné l'Angleterre, il crut venir aisément à bout de la République ; & le succès, que ses armes eurent d'abord, fit bien voir que ses mesures n'avoient été que trop bien prises, contre cet Etat. Si cela lui eût réussi, il n'y a guère d'apparence, que l'Allemagne l'eût empêché de se rendre maître des Provinces Espagnoles des Pais-Bas.

„ Les Etats Conféderez se trouvoient couverts,
 „ par les Pais Espagnols, qui leur servoient de
 „ Barriere contre la France, & ne pensoient nul-
 „ lement, que le Roi les pût entamer, par un
 „ autre endroit ; mais ils ne connoissoient pas en-
 „ core, dit le même Historien, le caractère du
 „ Prince, auquel ils alloient avoir affaire ; qui
 „ n'avoit garde de s'engager, en une telle entre-
 „ prise, sans avoir pris de bonnes & de sûres me-
 „ sures. On ne doit pas disconvenir de ce que
 „ dit nôtre Historien, en cette occasion, & pour ce
 „ qui regardoit la premiere Campagne, & pour une
 „ partie de la seconde. Il semble qu'on crut, en Hol-
 „ lande, que le Roi de France commenceroit par
 „ attaquer quelque autre endroit ; puis qu'on ne fut
 „ pas en état de lui résister, au chemin qu'il prit.
 „ Cependant les intrigues, qu'il avoit eues, avec
 „ l'Archevêque de Cologne, ne leur étoient pas tout
 „ à fait inconnues ; car il n'y a guère d'apparence,
 „ que l'Electeur de Brandebourg ne leur en eût fait
 „ un mystere. Le même Auteur, que nous avons
 „ cité, assure que Louis avoit sur pied, tant de
 „ Troupes Françoises, que d'étrangères, à sa solde
 „ cent-soixante & dix-sept-mille hommes ; & pour
 „ Généraux & Officiers, tout ce qu'il y avoit de
 „ plus excellent en ce genre, & en particulier le fa-
 „ meux Louis de Bourbon, Prince de Condé, &
 „ le Vicomte de Turenne. Le premier, qui fut
 „ mis en action, fut le Comte de Chamilli. On lui
 „ donna ordre, le 15. de Mai, de se saisir de Ma-
 „ seik, sur la Meuse, dans l'Évêché de Liege. Il
 „ le fit & fortifia, en quelque maniere, ce poste,
 „ commode pour passer la Riviere, & pour entre-
 „ tenir Commerce avec les Terres de l'Évêque.

Le Roi passa le 24. du même mois la Meuse à Vifet, à la tête de quarante-mille hommes, dont le Duc d'Orléans, son Frere Unique, étoit Généralissime & Turenne Général. Le Prince de Condé commandoit un autre Corps d'Armée, & le Maréchal de Crequi un autre. Cependant les Etats n'avoient ni Garnisons suffisantes, pour garder leurs Places avancées, ni Commandans dans ces Places, propres à les bien défendre. Le Roi assiégea le 3. de Juin Orfoi, Ville de l'Electeur de Brandebourg, sur le Rhin, entre les mains des Etats, & l'emporta en trois jours, après une legere défense. Comme ce n'est pas la dernière Ville, qui se rendit trop promptement, & qu'il y en eut un grand nombre, qui se défendirent aussi mal, ou peut-être même avec moins de bravoure & d'habileté ; on doit dire en général, que les
 Tome III.

1672. Troupes de Terre étoient abâtardies, peu com-
 „ pletes, & commandées par des gens, qui avoient
 „ des parens dans le Gouvernement, & que ceux du
 „ Parti des Freres De Witt avoient placez dans ces
 „ Gouvernemens de Places, pour gagner ceux à qui ils
 „ appartenoient. Les Places, outre cela, avoient
 „ été négligées, & leurs Fortifications étoient en
 „ mauvais état. On ne voit, dans l'Histoire de
 „ tems-ci, le nom d'aucun habile Ingenieur, & il
 „ ne paroît pas que le Prince d'Orange se fût mis
 „ en peine d'en avoir ; en quoi on ne peut que blâ-
 „ mer la négligence de ceux, qui l'avoient élevé, &
 „ qui ne l'avoient pas fait instruire dans la Fortifi-
 „ cation des Places, & dans la maniere de les défen-
 „ dre & de les attaquer ; connoissances, qui avoient
 „ fait un honneur infini à deux de ses Prédecesseurs,
 „ Maurice & Frideric Henri de Nassau, qui étoient
 „ de grands Maîtres dans cet Art, & pour cela ad-
 „ mirez dans toute l'Europe. On n'instruisit, com-
 „ me le dit l'Evêque de Salisbury, ce Prince, que
 „ de la *Prédestination*, qui ne lui fit ni prendre guè-
 „ re de Villes, ni gagner plusieurs batailles. Tout ce
 „ qu'un Prince doit apprendre, après quelques
 „ dogmes spéculatifs, est la bonne Morale, & la
 „ bonne Politique ; qui tendent à le rendre homme
 „ de bien, & capable de gouverner les peuples. C'est
 „ là la véritable Religion d'un Prince, & non la
 „ connoissance, ou la créance aveugle de quelques
 „ dogmes spéculatifs, & contestez parmi les Chré-
 „ tiens. On dit que le Pensionnaire De Witt étoit
 „ aussi fort attaché, au dogme de la Prédestination
 „ absolue. Je ne sai si cela est vrai, mais si l'on
 „ rejettoit, sur cette opinion, les négligences du
 „ Gouvernement en ce tems-là, pour excuser ceux
 „ qui s'en mêlerent ; on feroit tort à la Providence,
 „ qui sauva la République tout autrement, que ne
 „ pourroit faire la Fatalité, s'il y en avoit une.

Burik, place sur le Rhin, vis-à-vis de Wesel, fut prise, dans le même tems, par Turenne, & Wesel le 4. de Juin, par le Prince de Condé. Rhimberk se rendit au Roi, le 6. après six jours de siege. Emmerik ouvrit ses portes, le 7. au Prince de Condé, & Rées les siennes à Turenne. L'Auteur de qui nous tirons ces dates, dit que ces six dernières places, qui furent une conquête de quatre ou cinq jours, étoient des Villes de Guerre, bien fortifiées, à la moderne, & qui ne manquoient point de gens, pour les défendre, étoient, de ce côté-là, les Clefs de la République. Plus elles étoient importantes, plus elles devoient être confiées à des gens capables de les défendre ; soit à l'égard de la capacité, soit à l'égard de la bravoure. Mais ceux, qui pouvoient, & qui devoient pourvoir à cela, dès que l'on vit, que les Rois de France & d'Angleterre étoient liguez, pour la perte de la République, penserent plutôt à affermir leur faction ; qu'à se mettre en état de résister à une puissance, telle qu'étoit celle de la France ; dont les desseins ne pouvoient être inconnus, qu'à des gens, qui ne savoient rien de ce qui se passoit chez les Voisins.

Le 8. du même Mois, Doetecum fut pris, par les François & Groll, par les Troupes de l'Evêque de Munster, Allié de la France, commandées par le Duc de Luxembourg.

Le 12. l'Armée Françoisse s'avança, du côté du Rhin, vis-à-vis, non d'un Fort de conséquence, comme bien des gens, en France & ailleurs l'ont crû, mais d'un Bureau de la Doüane, qu'on appelle en Flaman *Tol-huys*. Il paroît que l'on avoit bien jugé qu'elle marcheroit de ce côté-là, puis que (1)

M m

plu-

(1) Mémoires de Mr. de Montbas p. 19.

1672. plusieurs jours auparavant, le Prince d'Orange tint un Conseil, à Zutphen, avec les Députés des Etats, & les principaux Officiers de l'Armée qui s'y trouverent, & entre autres le Comte de Montbas, Gendre du fameux Grotius, & ami des Freres De Witt; sur ce qu'il avoit à faire, en cette dangereuse conjoncture. Ce Conseil fut tenu, avant que les François eussent pris Wesel. On y proposa si l'on entreprendroit de défendre le passage de l'Yssel, sans parler de la conservation de la Betuwe. On ne jugea pas qu'avec si peu de Troupes, que le Prince avoit, on pût défendre, contre une très-grande armée, vingt lieues des Rives du Rhin. Aussi après avoir été cinq semaines, avec l'Armée des Etats, telle qu'elle étoit; on résolut de remettre à Montbas la Garde de la Betuwe, autant qu'il seroit possible. Le Prince auroit pu faire des dispositions, pour défendre le passage du Rhin, comme avoit fait autrefois son grand Oncle le Prince Maurice; qui fut bien arrêter le fameux Ambroise Spinola. Guillaume III. son petit-Neveu, donna le 7. de Juin à Montbas le Gouvernement de Nimegue, avec ordre de défendre l'île de la Betuwe. Pour ne point perdre de tems, ils l'obligèrent de partir, sans avoir ses ordres par écrit. On lui ordonna, pour ne point perdre de tems, de passer par Dieren, pour conférer avec Wurts, & on lui promit qu'on lui enverroit ses ordres, pendant la nuit, comme on le fit. Ces ordres portoient, qu'il eût toujours les yeux sur la Ville de Nimegue, & qu'aussi-tôt qu'il verroit les François s'en approcher, ou par eau, ou par terre; il se jettât dans cette Place, pour la défendre. Pour cela, on écrivit aux Magistrats de Nimegue, de donner les Clefs de leur Ville à Montbas, au moins à ce qu'il dit; ce qu'ils n'avoient jamais accordé à aucun Gouverneur. Ils écrivirent encore à trois Compagnies d'Infanterie du Régiment de Ghent, au Régiment d'Ailwa d'Infanterie, où il y en avoit huit, & à trois Compagnies de Cavalerie de Zoutland, qui étoit de Cavalerie, de se jeter dans Nimegue. C'est tout ce qu'il y avoit de Troupes, dans la Betuwe; hormis cinq Compagnies de Cavalerie d'un autre Régiment.

L'ordre du Prince étoit, dit Montbas, que lors que Nimegue seroit investi actuellement, il se jettât dans la Place, avec les Troupes qu'on vient de nommer. Pour suivre cet ordre, il auroit fallu que Montbas fit retraite, six lieues, devant ceux, qui l'auroient poussé; qu'il rassemblât des quartiers éloignez de six, ou sept lieues; qu'il attendît que Nimegue fut investi, & en suite traversât le Wahal, à la nage.

Il écrivit au Prince d'Orange la difficulté, qu'il y avoit à exécuter ses ordres, mais il n'en reçut, dit-il, aucune réponse. Il se transporta à Nimegue, où il prit connoissance de ce qu'il y avoit dans la Place, & de ce qui y manquoit; ce qu'il fit connoître à S. A. & aux Députés de l'Etat, par deux Lettres différentes. Elles étoient datées, du 8. de Juin au matin, & il demandoit instamment des ordres positifs, bien expliqués & en diligence. Le Prince avoit, aussi bien que Montbas, cinq, ou six postes à défendre, & ce dernier ne pouvoit pas y employer les Troupes, qu'il avoit pour défendre Nimegue.

L'embarras, où l'on étoit alors, à défendre une trop grande étendue, avec trop peu de Troupes, fit sans doute, que l'on donnoit des ordres contraires les uns aux autres, ou empêchoient de répondre à ceux qui en demandoient, comme il arriva, en cette occasion. Wurts se rendit le même jour au Fort de Schenk, & lui dit que le Prince d'O-

range lui avoit envoyé bien des Troupes, qui ne vinrent point. Il reçut divers ordres, opposez les uns aux autres & rien ne se fit; ce qui venoit, si l'on en juge sur l'exposé de Montbas, de l'embarras, où l'on étoit, & du peu de Troupes, dont on pouvoit se servir; car celles qui avoient rendu tant de places, s'étoient rendues prisonnières de guerre. Le Prince d'Orange, quoi qu'éclairé, au-dessus de son âge, & son Conseil n'étoient pas en un petit embarras. Montbas arriva le 11. au matin à Dieren, où étoit le Prince d'Orange, afin de lui rendre raison de sa conduite. Il ne parut pas la désapprouver; mais deux heures après, il le fit arrêter avec tous ses papiers. On fit courir le bruit, dit-il, qu'il s'étoit retiré un jour auparavant, & on l'envoya prisonnier à Utrecht, d'où il se sauva, sans qu'on se mit fort en peine de le reprendre. Il semble qu'on fut bien aise de sa fuite, parce qu'on n'eut pas le soin de le garder assez soigneusement.

Le Prince envoya Wurts, deux heures après qu'il eut fait arrêter Montbas, pour occuper les postes que ce dernier avoit abandonnez, & quelques Troupes pour défendre le passage du Rhin, apparemment s'il n'y avoit que peu de gens, qui l'attaquassent. Wurts fut-là le 11. du Mois, d'assez bonne heure, il y passa la nuit, & posta, comme il put, le peu de Troupes qu'il avoit.

Le lendemain 12. on vit d'un côté de la Riviere, l'Armée de France, où étoit le Roi, & le Prince de Condé, avec la fleur de la Noblesse, & des Troupes de France; & de l'autre côté Wurts, avec quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, qui s'étoit retranchée à quelque distance de rivage, vers le Bureau de la Douane; qu'on a pris, en France, mal-à-propos, pour un Fort. Il est vrai, que ce Bureau est en une vieille Tour assez épaisse, mais sans Artillerie, ni monde suffisant pour la défendre. Il y avoit peu d'eau dans la Riviere, à cause d'une sécheresse, qu'il avoit fait, en ce tems-là; & l'on dit même que quelques Gentils-hommes de Gueldre montrèrent des guez à l'Armée de France. Quoi qu'il en soit, la Cavalerie Françoisé entreprit de passer le Rhin, à la nage, en cas que les guez n'allassent pas d'un bord à l'autre. „ Le Comte de Guiche, dit notre His-
 „ torien, passa d'abord, avec les Cuirassiers, con-
 „ duit par le Comte de Revel. Ils étoient suivis
 „ de la Maison du Roi, & de quantité de Sei-
 „ gneurs & de Gentils-hommes volontaires. Le
 „ Comte de Nogent, aussi bien que Du Bourg,
 „ furent noyez, en ce passage. Les plus conside-
 „ rables de ceux, qui perdirent la vie, soit dans
 „ le passage, soit dans le combat (si on le peut
 „ nommer ainsi) qui suivit après la descente, fu-
 „ rent le Duc de Longueville, le Marquis de Vi-
 „ try, le Chevalier de Salart, les Comtes de
 „ Theobon, & d'Aubusson & le Marquis de Tessé,
 „ Neveu du Maréchal de la Force. Les blessés
 „ furent le Prince de Condé, qui eut un coup
 „ de bale au travers du bras, De Vivonne, le
 „ Duc de Coassin, le Marquis de Beringhen, le
 „ Comte de Treville, le Prince de Martillac, le
 „ Comte de Revel, les Marquis de Mont-revel,
 „ de Thermes, de la Salle, du Menil-Montau-
 „ ban, le Comte de Saulx, & le Marquis de Beau-
 „ veau.

On a regardé en France ce passage, au bout duquel on trouvoit une Armée à combattre, comme une des plus hardies entreprises, qui se lisent dans l'Hittoire. Mais cette Armée étoit quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, commandées par Wurts, qui n'étoit point en état de contester le passage à l'Armée Royale, & auroit même bien

1672. bien fait de se retirer, s'il eût été possible, de meilleure heure; s'il est vrai qu'il laissa, en se retirant trop tard, quatre mille Prisonniers, comme le dit le *P. Daniel*. Ce Général avoit été fait Maréchal de Camp, par le Parti des Freres de Witt; mais quand il vit que les choses tournoient mal, il s'attacha prudemment au Prince d'Orange, comme il paroît, par les Mémoires de Montbas, & ce dernier fit mal de se brouiller avec lui. Mais ayant été avancé, par le Pensionnaire De Witt, il tint son parti, jusqu'à la fin. On l'envoya Prisonnier à Utrecht, d'où on le laissa néanmoins échapper; après quoi il publia ces Mémoires, qui sont trop pleins de passion, & de fanfaronades, pour s'y fier entièrement. Il y eut néanmoins aussi un peu de passion de l'autre côté, dans sa condamnation. Si l'Auteur, (1) où se trouve cette condamnation, la rapporte bien, elle portoit „ que Montbas, au lieu d'avoir suivi ses ordres, en faisant tous ses efforts pour empêcher „ que l'ennemi n'entrât, dans la Betuwe, avoit „ négligé son devoir, & quitté son poste; seroit „ déclaré indigne d'exercer aucune charge, dans „ les Provinces Unies, & demeureroit quinze ans „ prisonnier à ses propres frais.

Il y eut encore un fâcheux accident, qui fut la défaite entière du Régiment d'Aylva, que De Wolderen, à qui le Prince avoit donné le Gouvernement de Nimegue, envoyoit à Wurtz, pour le soutenir. Un détachement de la Cavalerie Française le défit, sans peine; parce qu'il étoit fatigué du chemin, qu'il avoit fait; en se hâtant d'aller secourir Wurtz, qui fuyoit avant que ce Régiment arriva. Voila quel fut l'effet des ordres donnez aux Officiers de l'Etat, sans faveur assez la situation des choses. On dit que l'on auroit pu arrêter, quelque tems, l'Armée Française, si l'on eût mis une Garnison dans la Tour du Tol-huis, où il n'y avoit que 17. hommes, & qui même l'abandonnerent. Mais un poste, comme celui-là, étoit de ceux qu'une Armée Royale ne reçoit qu'à une prompte reddition, sur peine de perdre la garnison, si elle attend l'Artillerie. Aussi les dix-sept hommes, qui étoient dans la Tour, prirent-ils la fuite tout aussi-tôt, avec les gens de Wurtz. Pour les quatre-mille Prisonniers, que l'on dit que la France fit sur les Hollandois, le nombre en paroît un peu plus grand, qu'il ne fut. On s'imaginait que le Fort de Schenk voisin aux lieux dont on vient de parler, tiendroit au moins quelque tems, contre les François; mais Turenne l'emporta le 19. du Mois, soit que ce Fort ne fût pas assez pourvu d'hommes, ou de munitions de guerre, ou que le Gouverneur & la Garnison manquaient de courage, ou de capacité; comme il pouvoit se faire en un tems, ou l'on donnoit ces emplois, pour se gagner l'amitié de ceux à qui ces malheureux Gouverneurs appartenoient; ce qui fut, comme on croit, un des plus grands défauts du Gouvernement du Parti des Freres De Witt. Outre cela, les Villes, qui avoient été prises auparavant, en si peu de tems, & en si grand nombre, faisoient peur aux Gouverneurs, qui furent attaquez depuis, & leur servoit d'excuse. Il n'étoit pas au pouvoir du nouveau Capitaine Général, dans l'âge où il étoit, de rendre aux Troupes le courage, que les Troupes des Etats Généraux avoient autrefois fait paroître; sous Maurice & sous Frideric Henri. Mais il ne se passa pas beaucoup de tems, que ce jeune Prince ne fit voir, qu'il prétendoit ranimer les Soldats de l'Etat; pour résister à la France, comme ses pré-

decesseurs avoient bien osé faire tête aux vieilles 1672. Troupes des Espagnols, qui en ce tems-là étoient la terreur de toute l'Europe. Ces premiers succès des François, & la supériorité de leurs Officiers & de leurs Troupes obligerent le Général des Etats d'abandonner la garde de l'Yssel, & de se retirer du côté d'Utrecht.

Le Prince de Condé se retira cependant à Emmerik, pour s'y faire traiter de sa blessure, comme il le fut. Mais avant qu'il partît, on tint un Conseil de Guerre, pour savoir ce que le Roi pourroit faire de tant de places, qu'il avoit prises; où il ne pourroit pas mettre de grosses Garnisons, comme il sembloit qu'il le falloit faire, pour tenir dans l'obéissance les peuples nouvellement subjugués. Le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne, furent d'avis de raser les fortifications de la plupart des Places, & de conserver celles des Places qui étoient les plus exposées. Sans cela, l'Armée dispersée en tant de lieux, donneroit lieu aux entreprises des ennemis, & en particulier aux Puissances voisines de l'Empire; qui ne pouvoient voir ces progrès de la France, sans beaucoup de crainte & de jalousie. *De Louvois*, Ministre de la Guerre, soutint au contraire qu'il ne seroit pas honorable au Roi de ruiner les Fortifications de tant de Villes. Le Roi approuva le sentiment de Louvois, dans l'espérance qu'il eût qu'il auroit bientôt les sept Provinces Unies, & qu'alors on pourroit voir, ce qu'on auroit à faire sur la question proposée.

En attendant, le Prince d'Orange voyant la facilité, avec laquelle les François emportoient toutes les Places, qu'ils attaquoient, crut devoir abandonner la Garde des Places qui sont sur l'Yssel, & se retirer vers la Hollande; qu'il n'étoit pas si facile d'envahir, à cause de l'eau, dont elle peut couvrir une grande partie de ses Terres. C'étoient les dernières fortifications, qu'on pouvoit opposer à l'ennemi, sans qu'il pût les détruire; comme l'expérience même le fit voir. Pour suivre le Prince, sans rien laisser derrière soi, qui pût couper les vivres à l'Armée, Turenne prit Arnheim, la principale Ville de Gueldre, le 14. de Juin. Cette Ville n'étoit pas fortifiée, & le Maréchal prit encore quatre jours après le Fort de Knotsemburg, que Maurice de Nassau, Prince d'Orange, avoit autrefois bâti vis-à-vis de Nimegue. La Garnison fut faite prisonnière de guerre, & laissa à l'ennemi quarante piéces de Canon. C'est ce que dit le *P. Daniel*, mais les Mémoires de ce tems-là publiez en Hollande, disent que la Garnison sortit *armes & bagages, vies & bagues sauvées, tambour battant, enseignes déployées, bale en bouche la mèche allumée par les deux bouts; avec un sauf-conduit, & une Escorte pour se retirer à Coevorden*. Nimegue fut ensuite prise, le 9. de Juillet par Turenne.

Le Roi assiégea Doesburg dans la Comté de Zutphen, & la prit en quatre jours de tranchée ouverte. La Garnison, qui étoit, disent les François, de quatre mille hommes, fut faite prisonnière de guerre, le 21. de Juin. On peut voir, par cet exemple, & par divers autres, que l'on avoit eu moins de soin des Troupes de Terre, que des Equipages des Vaisseaux de la Flotte. Cette négligence ne fait pas de l'honneur, au Pensionnaire de Hollande & à ses Amis, qui auroient dû être aussi à la perte, pour la Terre, que pour la Mer; sans quoi ils étoient dépouillez de leur Patrie, quelque victorieux qu'ils pussent être, par Mer.

Le 22. le Duc de Luxembourg prit Deventer, la principale Ville du Pais d'Overysse, pour l'Evêque de Munster, dont il commandoit les

(1) Mercure Hollandois, sur le 22. Juillet 1672.

1672. Troupes, Harderwyk, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elburg, Wyk sur le Rhin, Zwol, Cuilemburg, Wageninguen, Lochem, Woerde &c. furent encore prises, dans le Mois. On peut bien comprendre qu'aucune de ces Villes n'étoit fortifiée, ni n'avoit de garnison qui pût faire la moindre résistance; faute de courage & de capacité. On en accusa le Parti, qui ne favorisoit pas le Prince d'Orange; car pour lui, il s'étoit trouvé trop jeune à la tête de l'Armée des Etats, & les Officiers Généraux n'osoient rien prendre sur eux; de peur que les choses ne réussissent point, on ne leur cherchât querelle. D'ailleurs il y avoit trop peu de Troupes, & de gens capables de commander, & d'obéir courageusement, pour s'opposer aux Armées Françoises. Cependant les contradictions réciproques, tant de l'un, que de l'autre côté, & l'opiniâtreté des deux partis en étoient la véritable cause. Mais, s'il faut dire la vérité, c'étoit aux plus sages, ou à ceux qui le croyoient être, à céder à ceux, qui n'avoient pas tant de prudence, & à agir de concert, avec un jeune Prince, puis qu'ils n'étoient pas eux-mêmes en état de mieux faire; sans attendre que l'on fût réduit à une si grande extrémité, que d'être la proie du Vainqueur. C'est une réflexion, que l'état, où se trouvoient alors les Provinces, fit faire, par toute l'Europe, & que ceux, qui ont lu l'Histoire de ce tems-là, n'ont pas manqué de faire. *Van Beuning* & *Van Beverning*, qui n'étoient pas assurément des Gens du commun, & qui avoient été les Amis particuliers du Pensionnaire de Hollande, avoient, comme on l'a dit, quitté son parti, & auroient dû porter cet habile homme, à se défaire d'une constance hors de saison; que l'on doit nommer, en de semblables occasions, opiniâtreté, & entêtement; à quoi il est certain que la Nation, qui les confond avec la fermeté & la constance, est assez sujette. La constance est assurément louable, sur tout lors qu'elle est suivie de quelque bien, pour le Public; mais lors qu'elle nuit à l'Etat, c'est un *abeurtement*, pour employer ce mot, qui exprime assez bien une passion imprudente, & qui se roidit contre la Raison.

Le Prince d'Orange, ayant abandonné les Rives de l'Yssel, prit sa route vers Utrecht, avec son Armée, qui n'étoit que de treize-mille hommes; où il fut joint de quelques Troupes que le Comte de Monterey, Gouverneur des Pais-Bas, lui envoya. Le Prince trouva la Ville toute en desordre, & les Magistrats brouillez avec le Peuple, qui étoit, dit-on, irrité contre eux; parce qu'ils n'avoient pas voulu consentir à couper leur *Mail*, & leur *Cingle*, comme on l'appelle; c'est-à-dire de belles allées d'Arbres, qui environnent le Mail & la Ville, le long de ses remparts; non plus que leurs Jardins. On répondit alors, & l'on débite encore aujourd'hui, que les Magistrats s'opposèrent, en cela, au consentement des Bourgeois. Mais il y a bien de l'apparence, que le Magistrat dit ce qu'il devoit dire, conformément au sens commun, & non ce qu'on lui met dans la bouche. C'est que quand on abbatroit tous les arbres & toutes les Maisons qui étoient hors de la Ville, on n'auroit que le tems de faire ce dégat; qui ne donneroit pas celui de fortifier la Ville, de manière à résister à l'Armée de France, qui étoit à moins d'une journée de-là. Pour mettre une Ville comme Utrecht (qui est encore fortifiée, comme elle l'étoit alors) en état de faire quelque petite résistance à une Armée Royale, il faudroit au moins avoir quelques semaines, ou plutôt quelques mois. Le Prince d'O-

range y entra le 16. de Juin, & en partit le 17. 1672. n'étant nullement en état de résister aux François, ni dedans, ni dehors la Ville. Il résolut de se saisir des lieux, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province de Hollande, qui étoit le dernier refuge de la Liberté de l'Etat. Outre ces raisons de quitter Utrecht, il y avoit encore une raison, qui n'étoit pas à mépriser; c'est que la moitié de la Ville étoit de la Religion des François, aussi bien que la plus grande partie de ceux, qui habitoient le Plat-pais, comme on le voit encore aujourd'hui. Ce n'est pas que ceux de cette Religion se fussent joints, ni se joignissent depuis aux François; mais en une semblable conjoncture, tout est à craindre. La Ville d'Utrecht envoya sa soumission au Roi de France, pour sauver, autant qu'il seroit possible, la Ville & son Territoire; qui pouvoit être ruiné, sans retour, s'ils avoient entrepris de se défendre, puis que la Ville pouvoit être prise d'emblée, par l'Armée victorieuse. Je ne m'engagerai pas à rapporter tout ce qu'on trouve de ce tems-là, dont la plus grande partie est de peu de conséquence, & peut-être mal raconté.

Le Prince d'Orange étant entré dans Utrecht, où l'on avoit d'abord douté si on le recevroit, y trouva une très-grande confusion; qui étoit d'autant plus fâcheuse, qu'on ne voyoit aucun remède, qu'on y pût appliquer; à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à la France, ni de ce côté, ni ailleurs. Aussi les Etats Généraux & le Conseil d'Etat, écrivirent-ils au Prince d'Orange de revenir en Hollande. Quoi qu'il eût du penchant à faire ce que l'on souhaitoit à Utrecht; il n'osa pas négliger l'ordre des Etats Généraux, parce qu'il ne voyoit pas comment défendre Utrecht, contre la France, & qu'il étoit important d'empêcher qu'elle ne fit des progrès dans la Province de Hollande. Pour cela, on résolut d'inonder ce qu'on ne pourroit sauver autrement, comme on le fit enfin, & de mettre des Garnisons, dans les postes exposés.

Là-dessus les Etats de la Province d'Utrecht envoyèrent au Roi de France, pendant qu'il assiégeoit Doesbourg, pour l'inviter à venir dans leur Ville, où il se rendit le 5. de Juillet. Mais le Duc d'Orléans avoit déjà pris possession de la Ville, dès le 3. du Mois, avec le Marquis de Rochefort; qui y mena un Détachement de l'Armée Royale. Je ne m'arrête pas à décrire, en détail, l'entrée du Roi, ni les particularitez qui font voir le peu de courage des Magistrats des Villes, ou des Garnisons, ou des Habitans. Il n'y a pas sujet d'être surpris, si une République, qui n'avoit point eu de guerre à soutenir par terre, que celle de l'Evêque de Munster, qui n'avoit guère duré, depuis la Paix de Munster, se trouvât sans Troupes capables de faire tête aux nombreuses Armées du Roi de France, commandées par les plus Illustres Généraux du tems, & sous les yeux de leur Monarque. D'ailleurs elle n'avoit aucun Général expérimenté, qui eût jamais commandé une Armée considérable, & en qui on pût se fier. Le bon sens & courage du Prince d'Orange ne pouvoient pas non plus suppléer au défaut de son expérience, & les Officiers, qui servoient sous lui, n'étoient pas d'un rang à se faire respecter, & à inspirer du courage à leur Troupes; qui étoient peu exercées & petites, en comparaison de celles de la France. Ceux qui gouvernoient en Hollande étoient divisés, jusqu'à ce que le Parti du Prince eût entièrement le dessus. Si l'on pençe à tout cela, avec soin, on ne fera pas surpris du desordre, où se trouverent les Provinces Unies; ni si le Roi de

1672. de France y fit de si grands progrès, par terre. On peut même dire qu'il n'étoit guère possible, que les choses allassent autrement, qu'elles n'allerent. Comme, du côté de la Mer, les choses étoient en beaucoup meilleur état, à tous égards; on eut la consolation de voir que Ruiter, & les autres Amiraux empêcherent, par leur bonne conduite, que les Anglois ne remportassent aucuns avantages considérables sur la Flotte de la République, & qu'ils firent aux ennemis, de ce côté-là, pour le moins autant de dommage, qu'ils en regurent, comme nous le dirons bien-tôt. Nous avons mis ici ces réflexions, plutôt que de raconter en détail les prises de quantité de Places, dont les François se rendirent aisément maîtres; étant de beaucoup supérieurs, du côté de la terre, à leurs Ennemis.

Je ne dois pas néanmoins omettre ici, que le Marquis de Rochefort prit Naerden, petite Ville à trois lieues d'Amsterdam; qui auroit été une fâcheuse épine à ceux d'Amsterdam, si elle fût demeurée long-tems entre les mains des François. Ces derniers avoient aussi pris une autre Ville de la Province de Hollande, qui est sur le Rhin, entre Utrecht & Leide, & qui pouvoit troubler le Commerce de plusieurs Villes de la Province entre elles. Ce fut la première place, que le Prince d'Orange tâcha de regagner sur les François. Le Comte de la Mark, Colonel du Régiment de Picardie, commandoit dans la Place. Le Prince l'attaqua, au Mois d'Octobre, avec une Armée de quatorze-mille hommes, dans l'espérance de l'emporter, avant que le Gouverneur pût être secouru. Mais ce Gouverneur soutint l'effort du Prince, jusqu'à ce que le Duc de Luxembourg vint le dégager, seulement avec trois-mille hommes. *Bernard Coster*, Jurisconsulte & Secrétaire de cette Ville, (1) a publié tout ce qui arriva en cette Place, dans l'année MDCLXXII. & la suivante. On pourra avoir recours à cet Auteur, si l'on veut être informé de ce qui y arriva, & même ailleurs dans ces Provinces, pendant deux ans. On a censuré depuis le Prince d'Orange, de n'avoir pas laissé à Naerden, une Garnison, qui pût empêcher que les François ne s'en saisissent; parce qu'il devoit savoir, ou au moins les Chefs, qui commandoient sous lui, que les François pourroient par-là recevoir des vivres de l'Overyffel, dont ils tenoient plusieurs places, & qu'ils pourroient aussi pénétrer plus avant dans la Hollande, & venir jusqu'aux portes d'Amsterdam. Mais on n'a pas été moins sévère, à l'égard du *Marquis de Rochefort* qui, après avoir pris Naerden, auroit pû le jour même se rendre à Muyden, qu'il auroit pu prendre; en effrayant les habitans déjà assez épouvantés, par les conquêtes de la France. On ajouta à cela, que quatorze Marodeurs de Naerden allant à la petite guerre, & ayant poussé jusqu'aux Portes de Muyden, furent pris pour les Avant-Coureurs de l'Armée de France, de sorte que les Magistrats leur rendirent les Clefs de la Ville. Cependant une Servante, qui se trouva seule au Château, leva le Pont-levis, & leur ferma la porte. Les Magistrats ne voyant que quatre Soldats, revinrent de leur étourdissement, & firent si bien boire les Soldats, qu'ils les enyvrent, & leur ôtèrent les Clefs. Cette aventure, dit-on, réveilla le Marquis de Rochefort. Il y envoya un détachement, pour s'en saisir; mais ce fut trop tard, il trouva cette petite Ville, occu-

pée par quelques Troupes, que le Prince y avoit 1672. envoyées, sous la conduite du Prince Maurice de Nassau, qui mit cette Place en sûreté. On juge, que ce poste étoit des plus importans de Hollande, non seulement par son voisinage d'Amsterdam, qui le met en état de canonner les Vaisseaux, qui vont en cette grande Ville, & de leur empêcher le passage; mais parce que là sont les Ecluses, qu'il n'y a qu'à lâcher pour inonder le Plat-Pais. Mais on ne prend pas garde, en parlant ainsi, que si l'on pouvoit tirer de dessus la digue sur les Vaisseaux qui passaient; on pouvoit aussi répondre de ces Vaisseaux, en manière qu'on auroit plus de canonnades, qu'on n'en auroit pû recevoir, & démonter toute l'Artillerie, qu'on y auroit pû mettre; sur tout, en plaçant vis-à-vis quelques gros Vaisseaux bien fournis d'Artillerie. D'ailleurs, quoi qu'il y ait une Ecluse à Muyde, il ne faut pas croire que ce soit la seule ouverture, par où l'on puisse faire entrer l'eau, pour inonder le Plat-Pais. Cette Ecluse n'est employée là, qu'à vider la quantité excessive d'eau qui peut inonder le Pais. On attend seulement que la Marée soit basse, pour ouvrir l'Ecluse, par où l'eau s'écoule dans la mer, sur tout quand le vent souffle de la Terre. On peut inonder tout le Pais, quand on veut, sans que personne puisse l'empêcher, en rompant la digue, en quelque part, entre Amsterdam & Muyde; & même en recevant une haute Marée, dans les Canaux d'Amsterdam, sur tout quand il souffle un Nordouët, & ouvrir les Ecluses, qu'on ouvre, pour laisser passer les Bâteaux qui vont à Muyde. Il n'y a rien, au monde, qui puisse empêcher, qu'on ne laisse passer cette eau, au travers d'Amsterdam, & qu'elle n'inonde les bas terrains; & qu'on ne renferme l'Ecluse, quand la Marée baisse. J'ai été surpris de trouver dans une Lettre du Comte d'Éstrades, à Louis XIV. du 17. de Juin, où il dit à Sa Majesté que non seulement, *par la prise d'Amsterdam, Elle réduiroit la Hollande à tout ce qu'Elle voudroit, en ne perdant point de tems & envoyant un Corps de Troupes, pour se saisir de Muyde, où sont les Ecluses, d'où il pourroit pousser jusqu'aux Portes d'Amsterdam, sans rien craindre, & l'obligeroit même à traiter.* Tous ceux qui ont demeuré quelque tems à Amsterdam, & qui se sont promenez autour de cette Ville, du côté dont il s'agit, savent qu'à la portée du mousquet, au-dessous de ses Fortifications, il y a la Digue qui va d'Amsterdam jusqu'à Muide; & qu'on pourroit ouvrir, sous le Canon de la Place, un passage à l'eau de la mer; qui, en peu d'heures, auroit couvert tous les environs; de sorte qu'il ne seroit pas possible de faire aucunes approches, autour de cette Ville; ce qu'on auroit fait, & que l'on fit en partie.

Aussi on assure, que Louis, étant arrivé à Utrecht, tint un Conseil de Guerre, où l'on délibéra, si l'on seroit bien d'aller incessamment attaquer Amsterdam. Le Prince de Condé fut, dit-on, d'avis d'y envoyer six-mille Chevaux, à toute bride; afin de profiter de la consternation, où étoit le peuple, & de ne lui donner pas le tems de se remettre. Turenne, plus circonspect, que le Prince, parce qu'il avoit été autrefois en ce Pais, où il avoit servi, sous Maurice, & qu'il connoissoit le terrain; jugea que l'on exposeroit cette Cavalerie, à qui il n'y auroit qu'à fermer les portes, en attendant que la Marée remontât, ou que la Digue fût rompue. Le Marquis de Louvois fut aussi de ce dernier avis, & le Roi jugea très-bien, que c'étoit le parti qu'il falloit prendre. Les gens qui se sont allu-

(1) Il y a aussi diverses choses concernant la République depuis l'an MDLXXII. jusqu'à l'an MDCLXXII. Ce Livre parut à Utrecht en 1707. in 4.

1672. rez, par leurs propres yeux, de la vérité de ce que j'ai dit, le comprendront très-clairement. On ne peut pas douter qu'un grand nombre de gens à Amsterdam, qui ne faisant pas assez d'attention sur la difficulté, ou plutôt sur l'impossibilité de forcer cette Ville, craignoient qu'elle ne tombât entre les mains de la France. Mais il n'y eut personne, dans la Magistrature, qui proposât de se rendre aux François; quoi que quelques-uns craignissent plus les uns, que les autres. Les Magistrats firent faire de toutes parts la garde aux Bourgeois, & à la Populace qui avoit accoutumé de vivre du jour à la journée; à laquelle on paya par jour à peu près ce qu'elle avoit accoutumé de gagner, de peur qu'elle ne fit quelque désordre dans la Ville, où les Particuliers ne pouvoient pas l'employer, comme ils l'avoient accoutumé. On mit même sous l'eau des endroits bas, autour de la Ville, d'où on avoit autrefois épuisé l'eau qui les couvroit, & entre autres, le lieu que l'on appelle la *Mer de Diemen*, qui est sous le Canon de la Ville, le long de la digue de Muide, & quelques autres, où il y avoit des Maisons & des Jardins, & d'où l'on a depuis fait pomper l'eau, à grands frais; pour y rétablir les Jardins & les Maisons de Campagne, qui y étoient. Les Vaisseaux de Guerre, qui n'étoient pas avec Ruiter, furent promptement fournis de ce qui leur manquoit, pour s'opposer aux mouvemens des François, s'ils entreprenoient quelque chose du côté de l'Y, qui est un Golphe devant Amsterdam. L'on mit encore des gardes de ce côté-là, pour faire garder les côtes voisines du Zuider-zé.

Il y eut des gens, ou ignorans, ou mal-intentionnez, qui semerent, dans Amsterdam, le bruit que les Magistrats de cette grande Ville avoient dessein de la rendre aux François, & qu'il n'y avoit pas assez de bled dans les Magasins, pour la nourriture du peuple de la Ville. Pour désabuser ceux, qui se feroient laissez tromper, on publia une Déclaration du Conseil du 29. de Juin, en présence de *Hans Bontemantel* Echevin Président, en la place du Schout, ou Baillif, qui n'y étoit pas, & de *Corneille Vlaming d'Outshoorn* Bourgmestre, *Jacob Boreel* & *Corneille Baker* Echevins. Voici les termes de cette Déclaration :

„ Nos Seigneurs de la Régence ayant
 „ été informez, par les Seigneurs Bourgmestres,
 „ que leurs Nobles Seigneuries avoient résolu unanimement dans leur Conseil de protéger &
 „ de défendre, par tous les moyens imaginables,
 „ sous la Souveraine autorité des Seigneurs Etats
 „ de Hollande & de Westfrisé, la Religion & la
 „ Liberté de cette Ville & de ses Habitans; de
 „ n'épargner même à cet effet, ni leurs biens, ni
 „ leurs vies, ni rien de ce que Dieu le Tout-
 „ Puissant a mis, ou mettra encore entre les mains
 „ de leurs Nobles Seigneuries; & qu'Elles sont
 „ persuadées que les Vivres & les Grains, qu'on
 „ y a amassez en abondance, peuvent extrêmement
 „ contribuer à ce dessein; aulieu que l'En-
 „ nemi de l'Etat en est dénué, & qu'il en est même
 „ dans le besoin.

„ A ces causes, Nos Seigneurs de la Régence
 „ défendent, à tous & à chacun en particulier,
 „ par la présente Déclaration, de ne transporter
 „ aucuns grains, hors de la Ville & de sa Juris-
 „ diction; sans avoir donné auparavant bonne &
 „ suffisante caution, que ces grains ne seront trans-
 „ portez en aucun lieu que ce puisse être, qui
 „ soit au pouvoir de l'Ennemi; sous peine de
 „ confiscation des grains, qui seront envoyez, au
 „ préjudice de la présente Déclaration, & de plus
 „ d'un châtement corporel & arbitraire, contre

„ celui qui les aura envoyez. *Fait le 29. de Juin, 1672.*
 „ MDCLXXII. en présence des Seigneurs Bour-
 „ mestres, & de tous les Echevins, excepté Nicolas
 „ Opmeer. Signé D. Schaap.

On voit par-là que, si l'on avoit d'abord été épouvanté des rapides progrès des François, comme il étoit juste & naturel; on ne prétendoit pas moins se défendre, si l'on étoit attaqué. L'inondation, que l'on fit autour de la Ville d'Amsterdam, s'étendit si loin, que quelques Cavaliers envoyez par le Duc de Luxembourg, pour voir quel étoit le terrain, furent obligez de tourner bride, en un lieu de la Province d'Utrecht, où ils avoient vu les ondes de l'inondation, & d'aller au galop au devant du Duc, pour l'avertir de se retirer du lieu, où il s'étoit avancé.

Après avoir entièrement perdu la Gueldre, la Province d'Utrecht & l'Overyssel, & étant prêt à perdre celle de Groningue & des Omlandes, à laquelle l'Evêque de Munster en vouloit en particulier; il n'y avoit que la Hollande, la Zélande, & la Frise, qui pussent représenter la Confédération des Provinces Unies. Encore n'y avoit-il pas les Troupes nécessaires pour les défendre, par terre; car pour la mer, les choses étoient en meilleur état, parce qu'il y avoit des Amiraux aussi capables de commander, & aussi courageux que les Gouverneurs des Villes, & des Forts des Provinces perdues l'étoient peu; comme on le verra, après que nous aurons fini ce qui regarde la Terre. Dès que le Pensionnaire de Hollande eut appris, que les François étoient dans le Betuwe, il perdit courage; ce qui fit connoître qu'il étoit bien plus propre à conduire une intrigue particulière, dans les Provinces, qu'à bien juger des forces des Puissances Voisines, & de ce qu'on pourroit faire, pour arrêter leurs progrès. Si l'on s'étoit pris plutôt à engager les Princes Voisins d'Allemagne, comme l'Electeur de Brandebourg, & la Maison de Brunswik, & à prendre de leurs Troupes, à quelque prix que ce fût, comme il le fallut faire dans la suite; on auroit pu prévenir une bonne partie du mal, qui étoit arrivé. Mais c'est une remarque, que l'on a faite plus d'une fois, que les habitans des Provinces ne s'empresstent pas assez à prévenir le mal, qui peut arriver.

Le Pensionnaire épouvanté, comme on l'assure, fut voir un jour *Gaspar Fagel*, qui étoit alors Greffier, pour lui communiquer la mauvaise nouvelle, qu'il avoit reçu de la perte du Betuwe. Le Greffier, quoi que du Parti du Prince d'Orange, tâcha de le consoler & de l'encourager. Il lui dit, qu'on n'étoit pas encore perdu, & qu'il falloit recourir à l'Electeur de Brandebourg, & presser son secours; qu'il donneroit d'autant plus volontiers, que les François, en attaquant les Places, du bas Rhin, avoient ravagé le Pais de Clèves, qui lui appartenoit. On devoit encore avoir recours à l'Empereur, qui ne pouvoit pas voir, de bon œil, la puissance exorbitante de la France aggrandir ses Etats, de la conquête des Provinces Unies; comme il parut assez, par la suite.

Les Espagnols sentirent des premiers la nécessité, qu'il y avoit de les soutenir, autant qu'il étoit possible. Les Anglois s'en plainquirent beaucoup au Gouverneur des Pais-Bas, comme on le voit par (1) une Lettre du Lord Clifford, Trésorier de Charles II. & Catholique déclaré, (2) & une autre du Lord Arlington, qui l'étoit en secret. Le premier dit qu'il y avoit alors „ tout au moins „ en-

(1) Du 21. de Juillet.

(2) Du 30. du même Mois.

1672. „ entre dix ou douze-mille hommes, de Troupes
 „ d'Espagne, tant Cavalerie, qu'Infanterie. Les
 „ Ministres de l'Angleterre, en Espagne, le Lord
 „ *Sunderland* & le Chevalier *Godolfin*, représen-
 „ terent à Madrid, que cela étoit contraire aux
 „ Traitez qu'ils avoient avec l'Angleterre. *Cela*,
 „ disoit Clifford, aux Envoyez d'Angleterre, est
 „ contraire au Traité qu'ils ont fait avec nous; com-
 „ me vous l'avez très-bien observé, avec Mylord
 „ *Sunderland*, dans votre Mémoire; car bien qu'ils
 „ pussent envoyer des Troupes Auxiliaires, non-ob-
 „ stant tous les Traitez, qu'ils ont faits, avec la
 „ France; ils n'en devoient pas envoyer, en si grand
 „ nombre; de peur de provoquer le Roi Très-Chré-
 „ tien, à marcher directement à *Brusselles*. Dans
 cette supposition, le Ministre de Charles II. or-
 donnoit de la part de ce Prince, au Chevalier *Go-*
dolfin, de présenter un Mémoire à la Cour d'Es-
 pague, & de se plaindre de ce procédé, comme
 d'une infraction du Traité, & d'en donner toute
 la faute au Comte de *Montereï*; auquel lui &
Sunderland attribuoient uniquement une guer-
 re, qui paroïsoit presque inévitable, entre les
 trois Couronnes; en cas qu'il continuât à se con-
 duire, de cette maniere. Si l'on pouvoit juger de
 cela, on diroit que ç'auroit été au Roi de Fran-
 ce de s'en plaindre; mais il se put faire qu'il em-
 ploya l'Angleterre pour cela, de peur qu'on ne
 répondît de la part du Roi d'Espagne, qu'il n'é-
 toit pas séant à la France, de se plaindre de ce que
 l'Espagne aidoit les Provinces Unies, contre elle;
 puis qu'elle les avoit bien aidées, quatre-vingts ans,
 contre l'Espagne, ce qui étoit d'une notoriété
 publique. Mais, s'il le faut dire, les Ministres
 d'Angleterre de ce tems-là, n'avoient aucune hon-
 te de soutenir le pour & le contre, comme la
 conjoncture le demandoit; comme si les mots
 de *Vrai* & de *Faux*, de *Juste* & d'*Injuste*, n'eussent
 rien signifié, & pussent être employez également,
 pour dire le pour & le contre. Le même Roi
 Charles II. étant en Paix avec la France, n'avoit
 point fait de scrupule de défendre les Provinces
 Espagnoles, par la Triple Alliance, contre les
 François; comme on l'a vû, dans cette Histoire.
 Il falloit bien prendre les Espagnols, pour dupes,
 pour faire représenter à la Cour de Madrid, qu'el-
 le ne pouvoit pas faire envers les Hollandois, ce
 que les Anglois venoient de faire, en faveur de la
 France. Ces maximes détruiroient entierement
 tous les Droits de la Guerre & de la Paix, & tous
 les Etats seroient perpetuellement (1) en état de
 guerre.

De Witt étoit si troublé des progrès de la
 France, qui n'étoient néanmoins pas si étranges,
 puis qu'elle avoit eu des forces beaucoup supérieu-
 res à celles des Etats; auxquelles on ne pouvoit
 pas opposer, avec succès, d'aussi mauvaises Troupes,
 qu'étoient celles des Provinces Unies; outre qu'el-
 les auroient été beaucoup moins nombreuses. Il
 falloit, comme il semble, prodiguer alors l'ar-
 gent, pour avoir des Troupes de plusieurs Princes
 d'Allemagne, & non entreprendre d'apaiser le
 Roi de France, par des sommes immenses; c'est-
 à-dire, l'armer, pour commencer de nouveau à
 faire la guerre à la République, qui ne pouvoit
 pas les donner, sans se perdre.

Cet habile homme étoit si troublé, qu'il persuada
 aux Etats de Hollande, qu'il seroit bon d'envoyer une
 Ambassade au Roi; peut-être pour l'engager à en
 user généreusement envers la République; & non
 qu'il crût que les Princes agissent toujours, par

(1) Selon le sentiment de *Hobbes*, Politique Anglois de ce
 tems-là.

les Lois de l'Equité & de la Raïson. Pour a-
 voir une semblable opinion des plus grands
 Princes, & sur tout de celui dont il s'agissoit;
 il auroit fallu qu'il eût oublié tout ce qui s'é-
 toit passé, depuis qu'il se mêloit de choses d'E-
 tat. Mais pour ce qu'on appelle *générosité*, dans
 le monde, elle peut souvent, jointe à la vanité,
 porter les Grands à faire des actions, qui sont
 revêtues de l'apparence de quelque vertu. On pré-
 tend que toutes les Villes de Hollande avoient perdu
 tout à fait courage, & l'on a accusé le Conseil de
 la Ville d'*Amsterdam*, composé de trenté-six per-
 sonnes, d'avoir eu trente Conseillers, qui vou-
 loient que l'on implorât l'Equité de Louis XIV.
 Je ne saurois avoir si mauvaise opinion d'eux, à
 moins que je n'en visse des preuves évidentes. Les
 Etats de Hollande consentirent néanmoins à faire
 une députation à Louis, pour voir ce qu'il exige-
 roit de la République, pour lui rendre la Paix.
 Ces mêmes Etats furent ensuite, en corps,
 dans l'Assemblée des Etats Généraux. Toutes les
 Provinces consentirent. La Zélande ajoûta seu-
 lement, qu'il faudroit faire aussi une semblable dé-
 putation au Roi d'Angleterre; afin de finir, en
 même tems, avec les deux Couronnes; dont l'une
 pourroit peut-être faciliter les choses. On a aussi
 soupçonné les Zélandois, d'avoir voulu ménager
 l'Angleterre, qui leur étoit plus formidable, par
 mer, que la France. Il n'est pas hors de vrai-
 semblance, que le Pensionnaire vouloit par-là tâ-
 cher de découvrir, quelles étoient les prétensions
 de la France, & tirer les affaires en longueur;
 jusqu'à ce qu'on pût se fortifier, par de nouveaux
 secours, & se racheter, à des conditions plus tole-
 rables, qu'on ne pouvoit faire d'abord. On assû-
 re néanmoins, que De Witt fut prié de coucher sur
 le papier la résolution des EE. GG. & de la si-
 gner, parce que c'étoit lui, qui l'avoit proposée;
 mais il ne le voulut pas, peut-être pour la désa-
 vouër, s'il arrivoit quelque changement. D'au-
 tres aussi ne trouverent pas à propos de la signer.
 Mais la chose ne laissa pas de passer, parce qu'on
 ne voyoit pas, dans un danger si pressant, ce que
 l'on pourroit faire de mieux.

Les Députez furent au nombre de six, dont
 les principaux étoient de Groot pour la Hollande,
 d'Odyk pour la Zélande, & Van Eck, qui n'ac-
 cepta cet emploi, que sous le bon plaisir de Gro-
 ningue & des Omlandes. Mais il ne fit pas le
 voyage, parce que la Province n'approuvoit pas
 cette députation. Ils partirent de la Haie le 16.
 de Juin, & se rendirent au Château de Keppel, près
 de Doesbourg, où étoit le Roi de France, & où ils
 arriverent le 22. du Mois. Les Députez n'avoient
 point d'ordre, que celui de complimenter le Roi,
 & de lui demander ce que S. M. souhaitoit des
 Etats, pour leur accorder la Paix, sans rien of-
 frir; ce qui auroit pu choquer un Conquerant
 comme lui.

De Louvois répondit, que le Roi son Maître
 ne vouloit pas traiter avec des gens, dont le pou-
 voir n'étoit pas assez clairement exprimé. Le Roi
 semble avoir voulu voir ce que les Etats lui offri-
 roient, de peur de leur demander peut-être moins,
 qu'ils n'étoient disposés à lui donner; ou pour de-
 mander qu'on lui offrît davantage, comme il le
 fit.

Gratius revint à la Haie, pour y rapporter la
 réponse, que De Louvois lui avoit faite. Il y eut
 trois sentimens là-dessus, dans l'Assemblée. Le
 premier fut celui des Nobles, qu'on sacrifîât tout,
 pourvû que l'on conservât la Religion, la Liberté,
 & la Souveraineté. Onze Villes de Hollande é-
 toient du même sentiment. Le second étoit ce-
 lui

1672. lui d'Amsterdam, qui opinait à se défendre, sans rien offrir au Roi de France. Le troisième parti étoit de Tergou, de Rotterdam, de la Brille, de Hoorn, & d'Enchuyse; qui vouloient retourner dans leurs Villes, pour y délibérer; sans quoi, ils ne pouvoient pas opiner dans l'Assemblée des Etats de Hollande.

Là-dessus, on pria De Groot de communiquer à l'Assemblée ce qu'il jugeroit le mieux, dans une conjoncture aussi délicate. Après avoir déploré le mauvais état des Provinces, & la lâcheté des Troupes; il dit qu'il lui sembloit qu'on pourroit offrir au Roi une somme, pour le dédommager des frais, qu'il avoit faits pour cette Guerre; à quoi il ajoutoit Maastricht, & quelques autres Villes, qui appartenoient à la Généralité, sans entamer les Provinces Unies. Par le moyen de ces offres, De Groot, qui ne connoissoit pas, comme il paroît, l'ambition de Louis XIV. & de ses Ministres, esperoit qu'on pourroit satisfaire le Roi de France, & se conserver la Religion & la Souveraineté. On lui fait encore dire qu'il falloit se hâter, parce que le Roi s'étoit résolu de passer l'Hiver en Hollande, pour attaquer Amsterdam, à la faveur des glaces (comme si on ne les savoit pas rompre!) & que si cela arrivoit, il faudroit se résoudre à vivre, sous un rude esclavage. C'étoit-là sans doute une dure extrémité, car enfin il étoit au pouvoir du Roi d'entrer, quand il voudroit, dans les Terres des Etats, & l'on seroit obligé de faire tout ce qu'il voudroit. Il valloit bien mieux donner de l'argent, pour avoir des Troupes Allemandes, à quelque prix que ce pût être, que d'obéir à un Prince irrité contre la République, & en état de se vanger du moindre mécontentement, qu'on lui pourroit donner.

Cependant le Corps de la Noblesse, aussi épouvantée, que les Villes, opina à suivre cet avis, & une bonne partie des Villes les suivit. Les Députés de quelques autres, qui n'avoient pas des ordres, sur ce qui se pourroit proposer, furent chargés de retourner incessamment dans leurs Villes, & de revenir le lendemain.

Les Etats se rassemblèrent, pour cela, le 6. de Juin; mais il n'y vint point de Députés d'Amsterdam, ni de cinq Villes de la Nort-Hollande. Les Villes, dont les Députés étoient présents, consentirent à la proposition, excepté Enchuyse; qui dit que l'on ne pouvoit rien conclure, dans l'absence de ces Villes. Cependant les autres ne laisserent pas de conclure, & de porter la résolution aux Etats Généraux; à cause de la frayeur, où l'on étoit, que le Roi ne voulût pas écouter des propositions, qui se faisoient trop attendre.

On nous dit qu'il y eut une délibération là-dessus, dans le Conseil d'Amsterdam, dont la plupart étoit pour la capitulation, que les Etats de Hollande avoit voulu faire avec la France; mais que Mr. *Tulp*, ancien Bourgmestre, & Mr. *Valkenier* haranguerent si fortement le Conseil, qu'il changea de sentiment; conformément à ce que l'on a dit ci-dessus. On détruisit ensuite tous les Bâtimens & les Jardins, qui étoient hors de la Ville d'Amsterdam; on répara ce qui étoit trop gâté dans les remparts, qui en ce tems-là n'étoient revêtus que de palissades; car la muraille, que l'on y voit aujourd'hui, ne fut bâtie qu'en MDCLXXVI. Mais les fosses regorgeants d'eau, le terrain voisin fut bien-tôt inondé. On mit quantité de Canons sur les remparts, pour écarter tous ceux, qui voudroient entreprendre d'approcher même en bateau.

Comme il s'agissoit d'envoyer des Députés au

Roi de France, & même avec un autre Plein-pouvoir, que le précédent; il y eut beaucoup de difficulté à le former, comme il falloit. Les Provinces convinrent enfin de leur en donner un, qui portoit, qu'ayant jugé à propos, pour le bien de l'Etat, de députer au Roi Tres-Chrétien, & ayant une parfaite connoissance de la suffisance, capacité, fidélité, zèle, & affection des Srs. *Van Ghent, de Groot, d'Odyck & Eck*; ils leur avoient donné & donnoient encore, par ces présentes, signées par le Président de cette Assemblée, & contresignées par le Greffier, à tous ensemble, ou à quelqu'un d'eux dans l'absence, par maladie, ou autre empêchement, des autres, un Plein-pouvoir; pour de leur part & en leur nom, négotier, traiter, & conclure avec sa dite Majesté, ou avec ceux de son Conseil, qu'il lui plaira commettre, pour cet effet, ce qu'ils jugeroient nécessaire, pour le bien & le service de l'Etat; lui donnant, pour cet effet, & à chacun d'eux pleine autorité & puissance, promettant de tenir pour bon, ferme & stable ce qui seroit par eux tous, ou, par quelcun d'entre eux, ainsi négocié, traité & conclu, & d'en faire expedier leurs Lettres d'agrément & de ratification, en bonne & due forme. Ce Plein-pouvoir étoit daté du 26. de Juin MDCLXXII. & signé *Wassenaar*, & sur le revers; par Ordonnance des dits Seigneurs Etats Généraux; pour le Greffier (*Fagel*, qui ne le voulut pas signer) *J. Spronssen*. Grotius eut ordre de partir le lendemain. Il y a bien de l'apparence qu'on lui dit, en secret, ce qu'il pourroit offrir à la France.

Ceux qui liront cette Histoire, seront peut-être surpris de voir, que nous ne disons rien ici, du Pensionnaire De Witt; qui étoit l'ame, pour ainsi dire des Conseils de sa Province; mais on verra qu'il fut blessé par des Assassins, le 20. de Juin, & garda la chambre, comme on le racontera ci-après; quand on aura dit ce qui arriva, par rapport aux offres qu'on fit au Roi de France.

Le 28. de Juin, Vivien, Pensionnaire de Dordrecht, qui tenoit la place du Pensionnaire de Hollande absent, selon l'usage ordinaire, fut député, avec quelques autres, pour faire part aux Etats Généraux de la résolution de ceux de Hollande. Il n'étoit pas besoin d'exaggerer le danger pressant, où étoit la République; la chose étoit assez claire, d'elle-même. La Ville d'Amsterdam n'avoit point consenti, à ce qui avoit été résolu, dans les Etats de la Province; dans l'esperance de se défendre contre la France, & de faire entrer du secours par eau, pour se soutenir contre toutes les entreprises, qu'on pourroit faire contre elle, pour peu qu'elle eût de tems. Harlem & Leide reprirent aussi un peu de courage, quoi que leurs situations ne fussent pas si avantageuse, que celle d'Amsterdam. Grotius n'alla pas tout droit au Roi de France, mais crut qu'il seroit bon de communiquer, en passant, ses ordres au Prince d'Orange qui étoit, avec le peu de Troupes, que l'Etat avoit, à Bodegrave; & il lui communiqua ses ordres. On peut facilement croire, que ce Prince fut très-affligé d'apprendre le peu de courage, qu'il voyoit dans ceux, qui étoient au timon des affaires. Mais ne voyant encore aucun moyen de rétablir les choses, il fit demander aux Etats Généraux la permission d'envoyer aussi quelcun, au Roi de France; pour lui demander des Sauves-gardes, pour les Terres, qu'il avoit en son propre dans les Provinces, & particulièrement pour Grave, qui lui appartenoit, & où il n'y avoit point de garnison, par-
ce

1672. ce que les EE. GG. lui avoient donné ordre d'aller à Bois-le-Duc, qu'il étoit bien plus important de conserver à l'Etat.

Grotius arriva, avec les autres Députés; au Camp des François; où ils montrèrent leur Plein-pouvoir à De Louvois & à De Pomponne, & leur dirent les conditions; que l'on a rapportées ci-dessus; à quoi ils ajoutèrent aussi que la République feroit compter à S. M. six millions, pour les frais de la Guerre. Mais les Ministres de Louis se moquerent, avec dédain, de leurs offres; & dirent que Mastricht n'étoit pas un échange, qui valût la restitution de trois Provinces. Les Députés sentirent bien qu'il falloit offrir davantage, pour fléchir les François, & dirent que, si le Roi vouloit se retirer, ils lui remettroient toutes les places, qui appartenoient aux Etats Généraux, & y joindroient dix millions, en argent. On assure que De Pomponne trouva que c'étoit assez, mais que De Louvois dit que c'étoit trop peu, & qu'il proposeroit la chose au Roi. (1) Les Payens, qui avoient quelquefois des idées assez nobles, pour faire rougir les Chrétiens trop superbes, disoient qu'il y avoit une Déesse, qui s'appelloit *Nemesis*, ou *Adrastée*; qui partageoit aux hommes ce qui leur revenoit, & punissoit sur tout ceux qui vouloient passer les bornes de l'Equité. Les Chrétiens doivent apprendre, que la Providence souffle sur les projets sans bornes, que les hommes font; sans penser ni à la foiblesse humaine, ni à la Puissance, qui les fait rentrer dans leurs bornes, lors qu'ils en sortent. Aussi a-t-on vu, de bonne part, que Louis XIV. qui refusa ces offres excessifs de la République des Provinces Unies dit, quand les choses furent changées, en présence de quelques Seigneurs de la Cour, que les bonheurs qu'il avoit eus, en cette Campagne, lui avoient fait tourner la tête. C'est pour faire honneur à ce Grand Prince, qu'on met cela ici. Une reconnoissance de la foiblesse humaine lui doit être aussi glorieuse, si on considère la chose, comme il faut; que les plus grands avantages, qu'il ait jamais remportés sur ses Voisins.

De Louvois, après avoir proposé au Roi les offres des Etats, (2) forma alors des prétensions si outrées, qu'enfin cette négociation avec la France se rompit. Voici les Articles: „ I. Que „ les Ordonnances faites ci-devant par les Etats „ Généraux, tant pour défendre les Vins & Eaux „ de Vie de France, dans les Provinces Unies, „ seroient révoquées; que celles qui avoient été „ faites, pour mettre de nouvelles Charges sur „ les Marchandises & Manufactures de France, „ le seroient aussi; & que, dans trois mois, on „ feroit un nouveau Traité de Commerce, entre „ S. M. & les Etats, dans lequel seroit aussi com- „ pris un Règlement pour les Compagnies O- „ rientales & Occidentales, tant de France, que „ de Hollande: II. Qu'à l'avenir, il y auroit „ dans toutes les PP. UU. non seulement une liber- „ té entière, mais aussi un exercice public de la Re- „ ligion C. A. & R. en sorte qu'en tous les lieux, „ où il y auroit plus d'un Temple, ou en donneroit „ un aux Catholiques: Qu'il leur seroit aussi per- „ mis d'en bâtir, dans les lieux, où il n'y en auroit „ point, & que jusqu'à ce qu'ils fussent bâtis, ils „ pourroient célébrer le service divin publiquement, „ dans les Maisons, qu'ils auroient achetées, ou „ louées, pour cet effet: Qu'il seroit accordé, par „ les Etats ou par chaque Province, en particulier, „ un appointement raisonnable à un Curé, ou Prêtre,

1672: en chacune des Eglises, sur les biens, qui avoient autrefois appartenu à l'Eglise, ou autrement: III. Que parce que les Députés des EE. GG. qui avoient été envoyés à S. M. l'avoient prié particulièrement, qu'il lui plût, par une Paix, laisser le Corps des PP. UU. au même état, auquel il avoit été auparavant, & que pour donner quelque échange à S. M. pour les Conquêtes, dont il avoit plu à Dieu de bénir la justice de ses armes; au lieu des Provinces, Villes & Places, que S. M. avoit déjà occupées, ils lui offroient d'autres Païs, Villes & Places, qui avoient été cédées aux EE. tant en Flandre; qu'en Brabant; S. M. quoi que déjà maîtresse de trois Provinces, du nombre des sept Provinces Unies, comme aussi de quelques places & postes, en Hollande, avoit bien voulu, pour conserver les VII. Provinces en leur première Union, faire rendre ce qui avoit été occupé, par ses Armes dans ces PP. excepté ce qui seroit après déclaré & aux conditions suivantes: IV. Que les EE. cederoient généralement à S. M. toutes les Provinces, Villes & Places qu'ils avoient, tant en Flandre, qu'en Brabant, & qui leur avoient été cédées, par l'Espagne; excepté seulement l'Ecluse & l'Isle de Cadant: V. Qu'ils cederoient aussi à S. M. la Ville de Nimegue, avec ses appartenances & dépendances, le Fort de Knotsembourg, celui de Schenk, & toute la partie de la Province de Gueldre, située par deçà du Rhin, à l'égard de la France, comme aussi l'Isle de Bommel, l'Isle & le Fort de Voorn, le Fort de S. André & le Château de Louvestein, avec le Fort de Crevecoeur: VI. Que les EE. cederoient pareillement à S. M. la Ville de Grave, avec ses appartenances & dépendances, & lui seroient donner en perpétuité la Ville & Comté de Meurs, pour en disposer à son bon plaisir; à condition que les EE. indemniferoient le Prince d'Orange; pour ce Comté & autres Places, Villes & Païs, appartenans à ce Prince, qui auroient été cédés à S. M.: VII. Que les EE. cederoient à S. M. le même Droit qu'ils auroient eu, ou qu'ils pourroient avoir, ou prétendre sur les places que S. M. a occupées sur les EE. dans les Terres de l'Empire; qu'ils seroient aussi une pareille cession, en faveur du Prince & Comte de la Frise Orientale, de tous les Droits qu'ils pourroient avoir, ou prétendre sur les places, qu'ils occupent en son païs; savoir, sur la Ville d'Emden, le Fort de Leert-oort & Dylor, d'où ils retireroient leurs Garnisons: VIII. Qu'il seroit permis aux Sujets de S. M. d'aller & de venir, de tous les Païs, Villes, & Places; qui lui auroient été cédées, tant par Mer, que par Terre; & sur toutes Eaux & Rivières, sans qu'ils fussent sujets à aucun droit, ou imposition, ni visites de leurs marchandises, ni de leur bagage, munitions de guerre, ou vivres: IX. Que les EE. GG. s'obligeroient de faire rendre à la Religion de Malte les Commanderies, qui se trouveroient appartenir à cet Ordre: Qu'ils promettoient de faire rendre au Comte de Bentheim ses Enfants, qui avoient été retenus par la Comtesse de Bentheim, son Epouse, sous l'autorité & par la permission des Etats; nonobstant les instances par lui faites, qu'il avoit faites appuyer des recommandations de l'Empereur & de S. M. T. C.: Qu'ils indemniferoient S. M. des dépenses excessives, qu'Elle avoit faites pour cette guerre, & lui seroient payer, dans le tems, qui seroit stipulé, la somme de vingt millions; moyennant quoi S. M. leur quitteroit les trois Millions qu'ils lui devoient payer, pour le prêt à eux; fait en 1631. comme aussi les intérêts; qu'ils lui

(1) Voyez Lil. Greg. *Giraldi*, dans son *Hist. des Dieux*.

(2) Voyez le *Recueil* sur l'année 1672.

1672. lui devoient, depuis cette année-là : XI. Qu'en reconnoissance de la Paix, qu'Elle vouloit bien accorder aux Etats, lors qu'Elle pouvoit plus étendre ses Conquêtes, dans leur País; ils lui feroient présenter, tous les ans, par une Ambassade Extraordinaire, une Médaille d'Or, pefant un Marc, laquelle contiendroit qu'ils tiennent de S. M. la conservation de la même Liberté, que les Rois ses Prédécesseurs avoient aidé à leur aquerir : XIII. Qu'encore que S. M. déclarât de se contenter des conditions précédentes, à la charge qu'elles seroient acceptées en dix jours; après lesquels S. M. ne prétendoit point y être obligée; elle donnoit néanmoins à entendre par la présente, que quoi qu'elles fussent accordées par les Etats, elles n'auroient néanmoins aucune force; & que S. M. ne feroit aucun Traité ni de Paix, ni de Trêves, que le Roi d'Angleterre, à son égard, ne fût satisfait par les Etats; & si les Princes de l'Empire, qui étoient alliez, en cette guerre, avec S. M. ne fussent pareillement contents des conditions, qui leur seroient accordées, par les Etats.

Louis XIV. comme en se radoucissant, proposâ une alternative. C'étoit si ce qu'il demandoit, n'étoit pas accepté par les Etats, il se voudroit bien contenter, en retenant toutes les conquêtes, qu'il avoit alors, comme aussi celles qu'il pourroit faire à l'avenir, jusqu'à ce que les Etats eussent accepté les conditions présentes; favoir, la possession de toute la Gueldre, appartenante aux Etats, le País d'Utrecht, & le Comté de Zutphen, toutes les places fortes qui étoient en ces Provinces & leurs dépendances, sans exception, la Souveraineté des Provinces, País, Villes & Places, conquises par S. M. jusqu'à ce tems-là, qui demeureroient à perpetuité. Il vouloit encore que, pour qu'il fût en état de tirer plus facilement des secours de son Royaume, pour conserver ses conquêtes; les Etats lui remissent, en toute Souveraineté, les Places de Maftricht & de Wyck, comme aussi tout ce qu'ils possédoient dans le País d'Outre-Meuse, Dalem, Fauquemont, & Bois-le-Duc, tout ce qui en dépendoit, & le Fort de Crevecœur.

Ces excessives prétensions auroient, en un autre tems & en d'autres conjonctures, été rejetées avec indignation; mais la République étoit dans un état si déplorable, qu'il falloit essuyer toutes ces indignitez, jusqu'à ce que l'Allemagne, effrayée des progrès de la France, se déclarât pour la partie la plus foible. Mais ces secours se résolurent, & ne furent envoyez, qu'avec une lenteur, qui fit souffrir la République, plus qu'on ne sauroit s'imaginer. On ne peut pas douter que ces malheurs, qui auroient pu être prévus, si l'on eût dépensé le quart de ce qu'on avoit offert à la France, pour faire des levées en Allemagne, n'aigrissent extrêmement les esprits du Peuple, contre le Pensionnaire de Hollande; qui, dans le fonds, hazarda l'Etat, plutôt que de se reconcilier, de bonne grace, avec le Prince d'Orange, & pour ainsi dire, avec le peuple, qui étoit pour lui. Il n'est pas permis, si l'on examine la chose murement, dans une République, de s'opposer opiniâtrément contre le torrent, & de hazarder tout plutôt que de céder, & cela sans avoir aucun moyen suffisant de résister à un redoutable ennemi. C'est une faute, qu'on ne pardonne à personne, & encore moins à un Ministre d'Etat, tel qu'étoit *Jean De Witt*. Il étoit plus juste de confier l'armée de bonne heure au Prince d'Orange, en le faisant Généralissime, & lui cherchant de vieux Officiers, qui conduisissent sa jeunesse;

1672. que de n'avoir pas les Troupes nécessaires, pour se défendre, au moins quelque tems, contre l'Ennemi, & de se trouver contraint de lui faire des offres honteuses, & telles que, s'il les avoit acceptées, il auroit en effet été maître de l'Etat; qu'il auroit tenu bloqué, pour parler ainsi, de toutes parts, excepté du côté de la Mer, & en état de s'en rendre maître absolu, quand il voudroit. Parler de faire un Traité de cette sorte, & crier contre le Prince d'Orange, qui y étoit opposé, fit dire & croire à bien des gens, que le Pensionnaire s'entendoit avec l'ennemi, quoi qu'il n'y eût rien de plus faux. Un grand homme d'Etat doit toujours être disposé de maniere, qu'il fasse voir qu'il aime mieux la République, que lui-même.

On assure que De Pomponne, plus modéré que De Louvois, jugeoit qu'il ne falloit pas trop presser ce qui regardoit la Religion, le Commerce, & la Médaille, dont il a été parlé. Il craignoit que les Etats ne fussent trop choquez de ces étranges demandes, pour les accepter aussi promptement que l'on souhaitoit; & que cependant plusieurs Princes Voisins de l'Empire, & l'Empereur même ne s'ébranlassent, en leur faveur. Mais De Louvois croyoit que les Provinces, qui n'étoient pas encore envahies, & sur tout la Hollande, qui étoit la principale, étoient si effrayées, qu'elles consentiroient à tout.

Grotius étant arrivé à la Haie, fit son rapport aux Etats de Hollande, & leur dit que le Roi de France avoit demandé qu'on répondit à ses propositions, en quatre jours; mais qu'il s'étoit engagé, lui Grotius, au moins d'être de retour, le cinquième jour. Il croyoit qu'il ne falloit pas rejeter les propositions de la France, sans avoir examiné si l'on pouvoit résister à un Ennemi, qui avoit pénétré jusqu'au milieu du país; s'il falloit comprendre, dans le Traité, les trois Provinces, qui étoient entre ses mains; si l'on entreroit en négociation, pour les quatre Provinces, qui ne l'étoient pas encore; ou s'il falloit uniquement traiter pour la Hollande seule, à laquelle la France pourroit accorder de meilleures conditions. Il dit encore qu'il avoit parlé à des Membres des Etats de la Province d'Utrecht, qui offroient des sommes considerables d'argent, si on la comprenoit dans la négociation. Il témoigna craindre que, si les François entroient plus avant dans la Hollande, Leide, Harlem, Goude & Delft ne se rendissent d'abord. Il dit qu'il n'y avoit point d'argent, entre les mains du Trésorier, & qu'on pourroit faire de la Monoie de papier.

Si Grotius fit de semblables réflexions, il étoit assez clair, qu'il vouloit épouvanter la Province de Hollande, & par conséquent les autres, parce qu'il croyoit que tout étoit perdu. Il faut encore remarquer ici, que les Evêques de Cologne & de Munster sacageoient cependant l'Overyssel, la Frise, & les Omlandes. Celui de Munster entreprit, en particulier, le siege de Groningue. Il faut avouer que l'état des Provinces étoit bien déplorable, & pour tous les Habitans & pour ceux, sur tout, qui les avoient réduits à ces extrémités; en retardant la levée des Troupes, qui étoient nécessaires pour les défendre, & que l'on trouva bien dans la suite. Dans ces conjonctures, c'étoit assurément aux plus sages de s'accommoder à la multitude, contre laquelle il n'étoit pas possible de se défendre. Falloit-il que l'Etat fût en un si grand danger, que l'on devoit avoir prévu, par l'opiniâreté de quelque peu de personnes, dont la passion étoit assurément déraisonnable? Les François, pour engager la Hollande, à entrer en négociation, disoient qu'elle ne de-
voit

1672. voit point se mettre en peine, de ce que les Anglois pourroient demander, & promettoient de faire enforte qu'ils se contenteroient du salut du Pavillon, & d'une reconnoissance, pour avoir la liberté de pêcher le Harang, sur les côtes d'Angleterre.

Dans les délibérations, qui se faisoient à la Haie, comme à l'ordinaire, & non à Amsterdam, comme on l'avoit (1) écrit en Angleterre, il y eut plusieurs Villes qui furent pour entrer en Négotiation, avec les Ministres de France; savoir, Dordrecht, Leide & Delft, & autres. On dit encore que, comme on traitoit de cette matiere, dans le Conseil de la Ville d'Amsterdam, le Peuple étoit autour, pour voir quel parti les Sénateurs pourroient prendre, sur une chose de cette importance; que la plus grande partie des suffrages étoit pour traiter avec la France, mais que deux Bourgmestres, d'autre disent le *Schout*, ou le *Lieutenant Criminel*, comme on parle en France, menacerent d'ouvrir les fenêtres de la Chambre du Conseil, & de crier au Peuple *qu'on le trahissoit*. On a même dit, que cela fut exécuté, mais des gens de mérite, qui vivoient de ce tems-là à Amsterdam, nous ont assurez, qu'il n'en étoit rien.

L'opposition de cette Ville, & de quelques autres, qui reprirent, comme il paroît, courage, fit que les Membres des Etats de Hollande, excepté très-peu, furent obligez de jurer d'employer leurs Biens & leurs Vies, pour la conservation de l'Etat. On écrivit cela à Mr. Van Ghent, qui étoit demeuré auprès du Roi de France. Ce Prince partit, bien tôt après, pour Paris, où il s'impatientoit d'être. Ghent l'y suivit, & l'on se flattoit qu'il pourroit, étant à la Cour, voir à quoi l'on pourroit s'attendre de ce côté-là. Mais il fut lui-même si fort observé, qu'il ne disoit rien à personne, qui ne fût rapporté à la Cour; dont il n'apprenoit, que ce qu'on vouloit bien qu'il fût.

Le Roi d'Angleterre envoya aussi, au mois de Juin, deux Ambassadeurs, qui étoient le Duc de *Buckingham*, & le Comte d'*Arlington*; Secrétaire d'Etat. Voici comme le dernier raconte, le succès de cette Ambassade dans une Lettre de Londres, du 25. de Juillet. : „ Les progrès surpré-
„ nans & inopinez, qu'ont fait les armes de Fran-
„ ce, & la disposition que les Etats ont fait pa-
„ roître, pour la Paix, en envoyant ici (à Lon-
„ dres) & au Roi de France des Députés, pour
„ en traiter, ont obligé S. M. d'envoyer le Duc
„ de Buckingham, & moi au Roi Très-Chré-
„ tien, en qualité de Plénipotentiaires, de sa part.
„ Nous avons passé quelques jours dans l'Armée
„ de France, en attendant le retour des Dépu-
„ tez de Hollande; qui avoient demandé la per-
„ mission d'aller trouver leurs Principaux, pour
„ avoir des Pouvoirs plus étendus. Mais comme
„ ils ne sont pas revenus, & que S. M. T. C.
„ avoit autant d'envie de retourner à Paris, que
„ nous de nous rendre ici; toute nôtre Négotia-
„ tion s'est terminée à faire un Acte, par lequel
„ nous nous sommes obligez mutuellement à ne
„ faire aucun Traité, ni de conclurre jamais, a-
„ vec nôtre Ennemi commun, sans le consente-
„ ment des deux Parties. En suite de cela, nous
„ nous sommes rendus à Anvers; où nous avons
„ eu une Conférence, avec le Comte de Montereï
„ dans un lieu tiers. Nous y avons fait de gran-
„ des plaintes à S. E. sur le grand nombre de

„ Troupes, qu'Elle a envoyées dans les Places. 1672.
„ Frontières des Hollandois; ce qui avoit arrêté
„ les progrès des Armes de S. M. T. C. & avoit
„ empêché les Hollandois de songer à la Paix. Le
„ Comte de Montereï répondit, qu'il n'avoit rien
„ fait à cet égard, sans ordre exprès de la Rei-
„ ne, bien que le monde s'imaginât le contrai-
„ re.

Ces deux Ambassadeurs Anglois joiioient là une étrange comédie, en blâmant ce que le Fils de (2) *D. Louis de Haro* faisoit pour les Hollandois, par l'ordre très-judicieux de la Cour d'Espagne. Les Anglois agissoient en faveur de Louis XIV. parce que leur Roi vouloit, s'il eût pu, ruiner la Religion Protestante en Angleterre, avec le secours de la France; qui ne lui en donna jamais, & qui étoit bien aise que les Anglois fussent divisez. Mais le Gouverneur Espagnol agissoit en bon Politique, aussi bien que la Cour de Madrid; qui rendoit aux Hollandois le service, qu'ils en avoient reçu, par la Triple Alliance; qu'ils avoient faite avec eux & avec l'Angleterre, qui la viola d'une maniere honteuse. Rien ne pouvoit être de plus scandaleux, mais la bonne foi n'étoit pas une vertu connue à la Cour de Charles II. On y faisoit des Alliances, que l'on rompoit, sans raison; on changeoit de maximes, sans se mettre en peine, si cela étoit raisonnable, ou non; on y favorisoit souvent, comme on devoit, la Religion Protestante, & l'on avoit des égards pour la Romaine, contre les Lois & contre les sentimens de la plus grande & la plus saine partie de la Nation. On étoit pour, ou contre les Nations voisines, selon l'avantage présent, qu'on s'imaginait d'y trouver, ou selon qu'on croyoit d'y perdre quelque chose. Il est certain que les Espagnols se conduisoient, d'une maniere plus uniforme & plus sage.

Les deux Ambassadeurs Anglois étant allez à Anvers, ils y eurent une Conférence avec le Gouverneur Espagnol, à qui ils firent de grandes plaintes sur le grand nombre de Troupes, qu'il avoit envoyées dans les places Frontières des Hollandois; ce qui avoit arrêté les progrès des armes de la France, & avoit empêché les Hollandois de penser à la paix. Il répondit qu'il n'avoit rien fait à cet égard, sans des ordres précis de la Reine sa Maîtresse; quoi qu'on s'imaginât le contraire.

On ne faisoit en cela rien, qui ne fût dû aux EE. GG. pour les services, qu'il avoient rendus à la Couronne d'Espagne, en empêchant que la France ne se fâit des Pais-Bas Espagnols; & les Anglois eux-mêmes s'étoient vivement intéressés à soutenir les Espagnols, par la Triple Alliance, & dans le Traité d'Aix la Chapelle. Le Ministère ayant changé en Angleterre, le Roi changea de maxime, par l'argent que lui & ses Ministres touchèrent, pour devenir ennemis des Hollandois.

Les deux Plénipotentiaires Anglois, qui avoient profité de la Liberalité de la France, s'intéressoient si fort pour cette Couronne, qu'ayant auparavant trouvé bon que la France aidât les Portugais contre les Espagnols, ils étoient choquez que l'Espagne aidât les Hollandois contre la France; quoi que la Cour de Madrid fût autant, ou plus intéressée à soutenir les Hollandois; que Louis XIV. ne l'étoit à prendre le parti des Portugais, contre son Beau-Pere & son Beau-Frere.

N n 2

Les

(1) Voyez les Lettres du Comte d'*Arlington* du 17. de Juin 1672. & l'Histoire d'Angleterre en 3. Vol. in folio sur cette année.

(2) Ce fut lui qui fit la Paix des Pirenées,

1672. Les Ambassadeurs Anglois dînerent encore chez le Comte de Marfin, avec le Gouverneur des Pais-Bas; qui leur dit qu'il avoit appris, avec chagrin, qu'on l'accusoit d'avoir employé des termes offensants, en parlant de la guerre, que l'on faisoit aux Hollandois; mais qu'il ne croyoit pas que les Ambassadeurs pussent se persuader qu'un homme élevé à la Cour d'Espagne, & Fils de *D. Louis de Haro*, l'eût fait.

„ Pour ce qui est des apparences de la Paix, elles parurent au Lord Arlington fort éloignées, le 25. de Juillet; parce que les Hollandois avoient pris courage, par les Traitez, qu'ils avoient faits avec l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, & quelques autres Princes. Il croyoit que cela ne dureroit pas long-tems, & qu'on leur verroit bien-tôt souhaiter la paix, avec la même ardeur qu'auparavant. Il se trompa, tout de même qu'on se trompoit en Hollande, quand il s'agissoit de la disposition de la Cour d'Angleterre.

Cependant on se confirmoit en Hollande à tenir bon, contre la puissance de la France, dont les Troupes lassées avoient besoin de quelque repos, avant que de recommencer; outre qu'il y en avoit une bonne partie occupée, à garder les nouvelles conquêtes. „ Depuis le départ de S. M. T. C. dit (1) Arlington, l'Armée n'a rien fait, que s'appliquer à mettre en sûreté les conquêtes, qu'elle avoit faites, & à se délasser pour être en état de faire tête aux Troupes, qui pourroient entreprendre de les en déposséder.

Il étoit vrai, que l'Electeur de Brandebourg avoit envoyé, dès le 14. de Mai, le Prince (2) *Jean George d'Anhalt* à Vienne, pour inviter Sa Majesté Imperiale, à laquelle il dit „ qu'il n'étoit nullement nécessaire, de lui représenter le danger où étoit l'Allemagne, auquel elle prenoit part d'elle-même: Que l'Electeur de Brandebourg avoit déjà été très-fâché, de voir conduire des Soldats étrangers dans les Terres de l'Empire; qu'on avoit mis des Garnisons étrangères dans les Places, qui étoient sur les bornes de l'Empire, & même au dedans; qu'on avoit même fortifié ces Places, & donné à des Puissances étrangères les meilleures Troupes d'Allemagne; que cela s'étoit fait par des Princes de l'Empire, & qu'on n'y mettoit aucun remède; que cela même avoit obligé l'Electeur d'en porter ses plaintes à S. M. I. après s'en être plaint à Ratisbonne, sans y avoir rien avancé, à cause de la lenteur avec laquelle on y procede; qu'il n'y avoit rien à faire, sinon que S. M. I. envoyât vers le Rhin des Troupes Imperiales, pour veiller à la sûreté de l'Empire: Que d'autres Princes se joindroient à Elle, & que l'Electeur la soutiendrait, par ses Troupes.

Ce dernier demandoit seulement que l'Empereur joignît à ses Troupes quatre-mille Chevaux & deux-mille Fantassins, ou au moins le secours stipulé par le Traité de MDCLX.; que l'Electeur de Saxe entrât en cette confédération, & que l'on prît soin de la Ville de Cologne, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des étrangers.

Le Prince d'Anhalt dit aussi les mêmes choses au Prince *Lobkowitz*, qui étoit Chef du Conseil de l'Empereur. La France traversa, autant qu'elle put, cette négociation, & employa même des Ecclesiastiques, dans la Cour Imperiale, pour la détourner de secourir des *Héretiques*, comme ils les nommoient. Mais les grandes instances de

l'Electeur, & les progrès surprenants, que la France avoit faits, dans une seule Campagne, déterminèrent l'Empereur à conclure une Alliance, avec ce Prince, le 23. de Juin, que l'on verra dans *Pufendorf*.

Outre le fonds de cette Alliance, qui regardoit l'Empire, il y avoit des Articles secrets touchant les Etats Généraux, & quelques-uns de leurs Voisins, & qui ont du rapport à l'Histoire des Provinces Unies; que l'on mettra ici, sans rapporter les autres. Il étoit porté, dans ces Articles: I. *Que l'on pourverroit, par des conseils & des secours communs, à la sûreté de la Ville de Cologne*: II. *Que Sa Majesté Imperiale auroit, dans deux mois, sur pied douze-mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie*: III. *Que l'Electeur en auroit autant, & équipés de même*: IV. *Que par rapport à la Religion, & aux Terres des Princes Ecclesiastiques, on observeroit les Articles de la Paix de Munster*: V. *Que la Ville de Brême & son Territoire demeureroient, dans la jouissance de leurs Privileges*: VI. *Que comme il étoit réglé, par les Lois de l'Empire, de quelle maniere se conduiroient des Troupes étrangères, qui passeroient sur les Terres de l'Empire, on feroit en sorte que ces Lois seroient observées*: VII. *Que l'Electeur feroit aussi en sorte que le Roi de Danemark, la Maison de Brunswik, & celle de Hesse-Cassel entreroient dans ce Traité*.

Ce Traité auroit été avantageux aux Provinces Unies, en empêchant que les Troupes de France ne pussent mettre les pieds, sur les Terres de l'Empire. Mais il demeura sans effet, parce que l'année précédente, il s'étoit fait une Alliance secrète, entre l'Empereur & la France, qui empêcha, que le Traité, avec l'Electeur, ne produisît aucun effet.

Comme on ne peut guère garder le secret, lors qu'il se trouve quelqu'un qui peut, & qui veut payer suffisamment, ceux qui veulent l'instruire de ce qu'il lui est important de savoir; le Roi de France fut bien-tôt instruit de l'Alliance de l'Empereur, & de l'Electeur de Brandebourg. Il envoya le Comte de *Vauguion* à ce Prince, pour lui dire qu'il avoit appris, que l'Electeur avoit fait une Alliance avec les Hollandois, & qu'ils lui avoient fait compter de l'argent, pour être de leur parti; qu'il négocioit à la Cour de l'Empereur, & en d'autres Cours d'Allemagne, en leur faveur; que néanmoins le Roi n'y avoit pas ajouté foi, mais qu'il voudroit bien savoir si l'Electeur avoit dessein de demeurer neutre, ou s'il vouloit prendre le parti de l'ennemi.

Il faut avouer, que les grandes Puissances ont quelquefois des manieres si hautaines, qu'elles semblent supposer que les moindres, quoi qu'indépendantes d'elles, leur doivent tout; & qu'elles ne doivent rien à personne, pas même de la bien-séance. L'Electeur étoit un Prince tout-à-fait indépendant, à l'égard de la France, & des plus considérables de l'Empire. Il avoit eu quelque Alliance avec la France, mais qui n'alloit pas jusqu'à n'oser secourir une Puissance Protestante, comme lui; avec laquelle il avoit eu plusieurs Traitez, & dont la chute pouvoit entraîner la ruine de toutes les Puissances Voisines, & même des éloignées. Il y avoit dans ces manieres quelque chose de si injuste & de si méprisant, qu'il n'étoit pas possible à un Souverain de s'en accommoder. Après cela, a-t-on sujet d'être surpris de l'orgueil des Empereurs Romains, dont l'Empire & les forces étoient d'une beaucoup plus grande étendue?

Louis avoit résolu d'observer, disoit-on, les conditions de la Pacification de Westfalie, dans la-

(1) Dans une Lettre du 5. d'Août.

(2) *Pufendorf* Rer. Brand. Lib. XI. n. 49.

1672. laquelle il étoit compris, & où il étoit dit que nul Membre de l'Empire, ne donneroit du secours aux Ennemis de la France. Si quelqu'un le faisoit, il déclaroit qu'il regarderoit cela, comme une violation de la Paix, & qu'il sommeroit tous ceux, qui étoient compris en cette paix, de la garantir.

Ceux, que l'Electeur avoit envoyez au Roi, dirent, avant toutes choses, que l'Electeur seroit surpris que le Roi lui demandât son sentiment; sans qu'il eût donné aucun sujet de le soupçonner; & qu'au contraire il avoit été très-fâcheux pour lui, que le Roi fût entré, en ses Etats, avec une très-grosse armée, & y eût causé un très-grand dégât, pris des places fortes, comme Emmeric, abandonné par les Hollandois, & fourni de Troupes Brandebourgeoises, en les en chassant; qu'il esperoit qu'on lui en feroit réparation. Le Roi repliqua, qu'il avoit pris ces places, parce qu'il y avoit trouvé des Garnisons ennemies, qui les retenoient injustement; qu'il avoit accordé des Soldats, pour les défendre, à ceux qui en avoient demandé; & que s'il s'étoit fait quelque dommage, on ne devoit pas le trouver étrange, vû la grandeur de l'Armée; qu'autrement le Roi avoit accoutumé de punir sévèrement les desordres, que faisoient les Soldats, & qu'il ne favoit pas ce qui étoit arrivé, à Emmeric.

L'Electeur répondit à tout cela, & dit encore qu'il y avoit près de cent ans, que la Maison de Brandebourg avoit été alliée des Etats Généraux, & que pour le dernier Traité, qu'elle avoit fait avec eux, & en vertu duquel ils avoient demandé du secours, il avoit été fait à la recommandation du Roi. Il y eut encore d'autres contestations, que l'on verra dans *Pufendorf*; parce qu'elles regardent plutôt l'Electeur, que les Etats.

Quand on avoit envoyé des Ambassadeurs au Roi de France, on en avoit aussi envoyé en Angleterre; savoir *Corneille Terestein de Halwin*, *Jean Boreel*, *Everard de Weede de Dykveldt*, & *Van Gemmenich*. On les reçut froidement, (1) & on les envoya loger à Hampton-Court, où le Roi leur députa le 30. de Juin, le Duc de Buckingham, les Comtes d'Arlington, de Shaftesbury, & le Lord Clifford, pour savoir ce qu'ils avoient à proposer. Ils répondirent qu'ils n'avoient ni pouvoir, ni instruction de faire aucunes offres; mais d'écouter ce que S. M. voudroit leur demander. Sur cela, le Roi envoya au Camp du Roi de France les trois Ambassadeurs, dont nous avons déjà parlé, pour traiter conjointement avec les Etats. Quand ils furent débarquez, & qu'ils s'acheminèrent à la Haie, ils furent accueillis d'une foule de populace qui crioit, à ce que dit une Histoire Angloise: *Dieu benisse le Roi d'Angleterre! Dieu benisse le Prince d'Orange! & le Diable emporte les Etats*; tant le peuple étoit mal instruit! Souhaiter du bien à Charles II. tel qu'il étoit alors, c'étoit souhaiter du bien au plus grand ennemi qu'eût la République, & même le Prince d'Orange, son Neveu; parce qu'il n'avoit pas voulu entendre parler du Catholicisme, auquel Charles vouloit l'attirer. C'étoit encore maudire le Souverain de son propre País, auquel on ne doit souhaiter, que toutes sortes de biens, & lui rendre le plus grand respect.

On a dit en Angleterre, que les Ambassadeurs Anglois avoient envoyé avertir le Roi de France, qu'ils venoient comme Médiateurs, & que Louis répondit que le Roi d'Angleterre pouvoit faire ce qu'il lui plairoit, mais que, pour lui, il ne rendroit

point ce qu'il avoit gagné par les armes, & qui étoit 1672. à lui, à moins qu'on ne lui donnât un équivalent. On disoit en Angleterre, que les Ambassadeurs avoient senti beaucoup d'indignation, pour une réponse si hautaine, & avoient promis aux Etats & au Prince d'Orange, qu'ils feroient de leur mieux; pour obliger le Roi de France de se contenter de Mastricht, & des Garnisons qu'il tenoit sur le Rhin, dans les places, qui appartenoient aux Electeurs de Cologne & de Brandebourg. Le Duc fut ensuite trouver le Roi de France, dit-on, à Utrecht, avec le Comte d'Arlington, où ils changerent si fort de sentiment, qu'ils envoyèrent dire au Prince d'Orange, quatre jours après, que les Etats devoient donner satisfaction aux deux Rois conjointement, parce qu'ils ne traiteroient pas séparément. On se moqua, en Angleterre, de cette Ambassade, par des Questions que l'on publia, comme ayant été faites, (2) par *Trevor*, alors Secrétaire d'Etat. Ce qui est sûr, c'est qu'elles venoient d'un homme, qui voyoit bien la mauvaise conduite de la Cour d'Angleterre. Les voici:

I. Sont-ils allez, pour étendre plus loin les conquêtes de la France? Si ce n'est pas pour cela, d'où vient qu'ils ont rendu la Paix impossible, autant qu'il a été en eux, pour obliger les Hollandois de se soumettre à la domination de la France? II. Ne savoient-ils pas que les seules demandes des François avoient été rejetées par les Etats, & que s'ils les avoient acceptées, ils ne pouvoient donner aucune satisfaction à Sa Majesté (Britannique?) III. Si ayant reçu du Prince & des Etats toutes les assurances imaginables de renouer l'amitié avec le Roi (de la G. B.) & de la rechercher à quelque prix que ce fût; on pouvoit les négliger, & entrer en des engagements si préjudiciables à l'Angleterre? IV. Jusqu'où ceux qui étoient commis, pour la même chose, s'accordoient entre eux, & si ces considerations, avec plusieurs autres, ne leur avoient pas été représentées & pressées par d'autres, qui servoient fidelement le Roi? V. Si ce n'étoit pas, pour cette même raison, qu'ils s'opposeroient si fierement au Vicomte d'Hallifax, qui les fut chercher, deux ou trois jours, après qu'ils furent partis, & qui avoit une Commission aussi ample que la leur? VI. Qui étoient ceux, qui, lors que le Lord Hallifax ne pouvoit pas demeurer plus long-tems dehors, allèrent, sous quelque prétexte, au Camp des François, comme s'ils avoient encore quelque négociation sur pied? VII. S'ils avoient ordre d'appeller (3) le Roi François Roi de France, & de le nommer devant leur Maître, dans les Demandes Françaises, faites comme de la part de S. M. & dans tous les consentemens, qu'ils envoyèrent au Prince d'Orange? VIII. S'ils avoient quelques instructions de se joindre aux François, touchant l'exercice public de la Religion Romaine, dans les Provinces Unies, & de proposer que les Eglises seroient partagées entre les Ministres & les Prêtres, qui seroient également entretenus des Revenus Publics? & de conclurre ce marché, en sorte que le Roi François en fût assuré, que les Plénipotentiaires, ou au moins deux d'entre eux, conviendroient avec les François, que le Roi (de la Grande Bretagne) ne traiteroit point de Paix; ni ne la conclurroit, avec les Hollandois, sans eux? Mais le Roi François n'y devoit pas trouver plus de sûreté, que les Hollandois & les Espagnols n'en avoient trouvé dans la liaison de la Triple Alliance.

N n 3 Tout

(2) Si cela est, la mort de *Trevor* est mal rapportée dans l'Hist. Angloise au 28. Mai V. S.

(3) C'est ainsi que les Anglois appellent le Roi de France; prétendants que c'est le leur, qui est de Droit Roi de France.

1672. Tout le monde étoit persuadé, que le Chevalier *Trevor* ne disoit que la vérité toute pure, dans cet Ecrit. On peut voir par-là, que la République ne pouvoit rien attendre de bon de Charles II. quoi qu'Oncle du Prince d'Orange, & la suite le confirma. *Trevor* mourut quelque tems après.

On retenoit cependant les Ambassadeurs Hollandois à Hamptoncourt, quoi qu'ils eussent ordre d'en user, avec ce Prince de la même manière, dont on en avoit usé envers le Roi de France; car les Ambassadeurs avoient ordre de dire qu'ils n'étoient pas venus, pour rien prescrire au Roi de la Grande Bretagne, mais pour recevoir de lui des conditions raisonnables. Il n'y avoit là rien, qui pût choquer l'Angleterre, si la Cour de Charles II. n'étoit pas entrée dans une Ligue, qui choquoit même le Peuple d'Angleterre, qui ne pouvoit voir que la Cour travaillât à la grandeur de la France.

Ils écrivirent en Hollande, qu'on ne leur avoit point donné la liberté de s'aquiter des Ordres, que les Etats leur avoient donnez; qu'on leur avoit défendu de voir personne, qui les pût instruire de la disposition de la Cour, envers eux, & que le Roi avoit témoigné de l'indignation contre ceux, qui les avoient vus, & même fait mettre à la Tour un homme de qualité, qui étoit soupçonné de l'avoir fait, quoi que cela ne fût pas vrai; qu'on avoit mis près d'eux un Officier, pour renvoyer ceux qui y pourroient venir, sans permission de la Cour, & qu'il y avoit plusieurs personnes pour les observer; que cela leur faisoit comprendre, que le Roi d'Angleterre vouloit ménager la France, & avoir tous les égards possibles pour elle; qu'on ne les tenoit éloignez de Londres, que pour empêcher que l'on ne s'apperçût, que les EE. GG. étoient très-sincèrement disposez à vivre en Paix, avec l'Angleterre; qu'on retenoit néanmoins leurs Ambassadeurs à Hamptoncourt, pour faire illusion au peuple, qui n'approuvoit point le penchant, que la Cour avoit à favoriser la France.

Cependant on assure que le Roi d'Angleterre renouvella l'Alliance, qu'il avoit faite avec la France, le Mois de Fevrier, mais qu'on avoit tenu cachée. En ce tems-ci, après les grands progrès du Roi de France, l'Angleterre crut devoir renouer le Traité, qu'elles avoient entre elles, & d'exprimer plus au long ce qu'elle prétendoit des Etats Généraux, pour faire la Paix avec eux, sur le modele de celui que la France avoit proposé aux Etats.

Le Roi d'Angleterre prétendoit, I. que les Etats lui cedassent le Salut du Pavillon, & même que leurs Flottes entières baïssassent le Pavillon & la Voile du Mât de Hune, même pour un seul Vaisseau Anglois portant Pavillon d'Angleterre, dans toutes les Mers Britanniques, jusques sur les côtes de Hollande: II. qu'on accorderoit, pendant un an entier, à tous les Anglois, qui étoient demeurez dans la Colonie de Surinam, d'en pouvoir sortir, quand il leur plairoit; avec tous leurs biens, de quelle nature, qu'ils pussent être, suivant le Traité de Bréda: III. qu'on bannît à perpetuité des PP. UU. tous les Sujets du Roi, qui auroient été déclarez coupables du crime de Lèze-Majesté, ou qui auroient écrits des Libelles séditieux, ou conspiré autrement contre la tranquillité de ses Royaumes: IV. Que les EE. lui remboursassent les frais de la Guerre, jusqu'à un million de Livres Sterling, dont qua-

1672. tre-cens-mille seroient payez dans le Mois d'Octobre, & le reste partagé en cent-mille Livres Sterling, par an: V. Qu'ils payeroient dix-mille Livres Sterling à perpetuité, pour la permission de pêcher du Harang, sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: VI. Que le Prince d'Orange d'à présent, & ses descendants possèderoient en Souveraineté les Provinces Unies, excepté ce qui en écheroit aux deux Rois & à (1) leurs Alliez; ou au moins les dignitez de Gouverneur & d'Amiral Général à perpetuité; de la plus avantageuse manière, que les Princes d'Orange précédens les avoient possédées: VII. Que dans trois mois après la Paix faite, il se feroit un autre Traité, pour le règlement du Commerce des Indes, suivant les demandes faites ci-devant, par les Anglois, comme aussi pour l'avantage des Sujets de S. M. dans leur négoce, allants, venants, ou habituez, en quelques lieux dépendants des Etats, & avec les mêmes conditions avantageuses, qui sont accordées aux Nations les plus favorisées: VIII. Que l'Isle de Walcheren (la principale de celles de la Zélande) la Ville & le Château de l'Ecluse, avec leurs dépendances, l'Isle de Cadfant, celle de Goeree, & l'Isle de Worne seroient remises, entre les mains de Sa M. B. par manière de caution, pour l'exécution des conditions mentionnées ci-dessus: IX. Que quoi que S. M. déclarât de se contenter des Conditions précédentes, à la charge qu'elles fussent acceptées dans dix jours; après lesquels S. M. n'entendoit plus d'être obligée; elle déclaroit néanmoins précisément que, quoi qu'elles fussent acceptées par les Etats, elles n'auroient aucune force, & que S. M. ne feroit aucun Traité, ni de Paix, ni de Trêve, que le Roi T. C. ne fût satisfait pour son particulier, par les Etats; & que les Princes de l'Empire, qui sont alliez, en cette Guerre avec S. M. ne fussent aussi contents des Conditions, qui leur seroient accordées, par les Etats.

Les Ministres Anglois ne manquerent pas de faire part de ce Traité au Prince d'Orange, & de le prier, en même tems, de leur faire savoir si les EE. l'accepteroient en dix jours. Quoi qu'on eût donné à S. A. un Plein-pouvoir pour traiter, s'il étoit possible, à des conditions tolerables; il se garda bien d'accepter des articles qui, dans le fonds, anéantissoient la République, dont on le vouloit faire Stadthoudre & Capitaine Général; Charges qu'il ne pourroit exercer, que selon le bon plaisir de la France & de l'Angleterre.

Il ne manqua pas de se rendre dans l'Assemblée des Etats Généraux, pour leur communiquer cette étrange nouvelle, qui y fut lue, & sur laquelle le Président de Semaine demanda d'abord au Prince, son sentiment. Le Prince ayant vû que De Groot y étoit, en qualité de Membre de l'Assemblée pour la Province de Hollande, se tut. Le Président le pressa de faire part de son sentiment à l'Assemblée; mais le Prince répondit qu'il ne pouvoit pas le faire, parce qu'il y avoit quelqu'un là, qui ne devoit pas ouïr ce qu'il avoit à dire. De Groot s'apperçut bien, que cela le regardoit; & se retira, avec les autres Députés, de Hollande, pour favoriser ce que les autres Membres de la Province en jugeroient.

Le Prince, dès qu'ils furent fortis, dit à l'Assemblée

(1) A l'Archevêque de Cologne & à l'Evêque de Munster.

1672. semblée, qu'il n'opinerait jamais à accepter la Paix, à des conditions si honteuses, & qu'il sacrifierait plutôt ses biens & sa vie, que d'y consentir. L'Assemblée étoit effrayée du danger, où la République se trouvoit. Plusieurs qui faisoient le petit nombre des Troupes, qui restoient à l'Etat, & qui faisoient réflexion sur la lâcheté des Troupes, qui s'étoient rendues à la France, n'osoient se confier en celles qui restoient. Le mal étoit qu'on n'avoit pas même pû ramasser de nouvelles levées, en un nombre suffisant, pour s'opposer à la France & à l'Angleterre, qui ne donnoient que peu de jours, pour se résoudre.

Cependant l'Etat convint, avec la Maison de Brunswik, de prendre incessamment les Troupes, qu'elle lui pourroit fournir, & pour cela on envoya à cette Illustre Maison, soit pour lever les Troupes, soit par reconnaissance, des sommes très-considérables, en monnaie de Hollande, par les Chariots ordinaires de Poste. C'est un usage qui n'est pas extraordinaire en Allemagne, où il arrive très-rarement que l'on perde rien de ce qu'on leur confie. Nous avons connu particulièrement un honnête homme, né sujet du Duc de Zell, mais qui s'étoit établi à Amsterdam, où il négocioit; qui fut employé par la Maison de Brunswik, pour recevoir cet argent de l'Etat & l'envoyer.

Ce fut cette même année, que les Marchands de cette Ville, qui avoient de l'argent en banque, où il y en a eu de très-grandes sommes, dès le commencement de son institution, ayant pris peur de l'Armée François, qui étoit en partie aussi près de cette Ville, qu'il lui étoit possible; ce fut alors, dis-je, que les Marchands demanderent qu'on leur rendit leur argent. On commença d'abord, par ordre du Magistrat, à le compter à ceux, qui le voulurent avoir; ce qui fit connaître que l'argent même y étoit réellement; contre le sentiment de ceux, qui s'imaginoient que le Négoce de Change, qui se faisoit alors, comme aujourd'hui, en supposant que l'or & l'argent, qui ont été confiés à cette Banque, y sont réellement; & que ce Négoce ne se fait sur le crédit de la Ville d'Amsterdam, que parce que ce qui y a été mis y est encore. On compta quelques Millions en comptant, à ceux qui avoient des comptes en Banque; & l'on remarqua même que l'on voyoit, dans cette monnaie, quantité de Ricsdallers, ou Ecus, qui étoient noircis, depuis un incendie qui brula (1) la Maison de Ville. Cela nous a paru assez singulier, pour pouvoir entrer dans l'Histoire des Provinces Unies. Ceux, qui avoient retiré leur argent de la Banque, en furent bien-tôt embarrassés. En effet, il n'étoit pas aussi sûr chez eux, qu'il l'étoit dans les Caves de la Banque; de sorte qu'ils le firent bien-tôt porter de nouveau dans la Banque, où il est encore aujourd'hui. Le Chevalier Temple, qui étoit un homme de beaucoup d'esprit, étoit dans cette erreur, que quiconque négocioit sur cet argent, le faisoit proprement sur le crédit de la Ville d'Amsterdam; mais on a montré (2) ailleurs, que cet habile homme s'étoit trompé.

Pour revenir aux ordres, qu'on donna, pour ne pas tomber dans la lâcheté de ceux, qui vouloient qu'on s'accommodât avec les Ennemis, comme on pourroit; on envoya Van Beuning & *Vrybergen* à Anvers, pour s'aboucher avec le Gouverneur des Provinces Espagnoles, & prendre des

1672. mesures communes; pour arrêter les progrès des deux Rois, contre les Provinces Unies. Van Beuning étant arrivé le matin du 23. de Juillet, lui & son Colleague (3) eurent une conférence avec lui; où ils lui dirent la manière; dont le Duc de Buckingham, & le Comte d'Arlington en avoient usé. Le Comte de Monterey leur dit, qu'ils l'avoient fort sollicité de se saisir des Villes appartenantes aux Etats; où il y avoit des Troupes Espagnoles; de peur que la France ne lui déclarât la guerre; parce qu'il fournissoit des Troupes aux Hollandois, pour se défendre contre elle.

Le Gouverneur Espagnol leur demanda, s'ils avoient ordre de lui faire cette proposition, pour les lieux, où il y avoit des Troupes Espagnoles? Ils n'osèrent prendre cela sur eux, & avouèrent qu'ils n'avoient aucun ordre de le lui proposer. Sur cela, le Comte de Monterey leur répondit gravement, qu'il ne pouvoit leur dire autre chose, sinon que la Couronne d'Espagne n'avoit pas accoutumé de se servir d'aucunes autres voies, que de celles où l'honneur & la fidélité avoient lieu; & que par conséquent les Troupes Espagnoles ne demeureroient dans les Places des EE. GG. qu'autant que leurs Hautes Puissances le jugeroient à propos, & que, pendant que ces Troupes y seroient; elles défendroient fidelement les postes, qui leur auroient été confiés.

Pour ce qui regardoit la guerre, avec la France; le Comte Espagnol dit, qu'il verroit auparavant ce que cette Couronne, entreprendroit; mais que la crainte, qu'on s'imaginoit que cette menace pourroit lui causer, n'empêcheroit point qu'il ne fournît aux Etats de nouveaux secours.

Les Plénipotentiaires Anglois avoient encore fait entendre au Gouverneur Espagnol, qu'on n'attaqueroit point les places, où il y avoit des Troupes Espagnoles. Cela pouvoit faire comprendre, s'il étoit vrai, que les François attaqueroient les places des Etats, qui sont au-dedans des Rivières qui couvrent ce que l'Etat tenoit encore; & que par conséquent on devoit pourvoir à leur défense. Les Commissaires Hollandois ne manquèrent pas de remercier le Comte de Monterey, & ils lui communiquèrent l'ordre, appuyé par Van Beuning, de dire aux Ambassadeurs Anglois, que les Etats Généraux ne pouvoient pas accepter les conditions, que la France & l'Angleterre offroient. Le Comte approuva ce dessein, mais il fut d'avis de ne point rechercher des gens, qui demandoient des choses exorbitantes; outre qu'il lui avoit paru que les Anglois ne se fioient pas si fort aux François, qu'auparavant.

Van Beuning témoigna, qu'il n'avoit autre chose à dire, aux François & aux Anglois; sinon que les Etats ne pouvoient pas accepter la Paix, aux conditions qu'ils avoient proposées, & de leur représenter le tort, qu'ils avoient d'agir de concert; avec la France.

Le jour même, après dîné, Van Beuning alla voir les Lords Buckingham, Arlington & Hallifax, qui étoient logés ensemble, & leur dit, que les conditions qu'on avoit envoyées au Prince d'Orange, avoient paru tout-à-fait insupportables; qu'il avoit été chargé de dire à leurs Excellences, que l'on ne pouvoit proposer de donner la Paix aux Etats, à des conditions si dures & si insupportables; qu'en s'imaginant qu'elles sont plus tolérables, que ne l'étoit la ruine entière de la République; qui paroissoit infail-

(1) L'ancienne Maison de Ville, après quoi on fit bâtir celle qui y est encore.

(2) Bibliothèque Choisie T. VI. p. 301. & suiv.

(3) Voyez Brand, Vie de Ruiter, sur cette année;

1672 lible, si on n'acceptoit pas l'autre parti : Qu'au contraire on pourroit dire, avec beaucoup plus de raison, qu'il seroit un fort plus doux, pour le peuple, que l'on laisseroit sous la conduite des Etats Généraux, de vivre sous la protection d'un grand Roi; que de souffrir la dernière oppression, sous le nom de Traité de Navigation & de Commerce; pendant que les deux Rois voisins gouverneroient, comme ils voudroient, les Indes, & feroient ce qu'ils pourroient, pour ruiner tout-à-fait les Hollandois : Que leur País seroit, en peu de tems, desert; étant abandonné par les Négotians, qui le retireroient ailleurs, où ils pourroient mieux faire leurs affaires, sous un autre Souverain : Que l'on devoit encore faire réflexion, sur la maniere injurieuse, dont on les traitoit, qui engageroit les peuples à se retirer ailleurs, où ils pourroient vivre, avec plus de douceur : Que la demande d'une somme de trente millions, étoit une exaction, par laquelle on exigeoit d'eux plus d'argent, qu'il n'y en avoit dans tout le país : Qu'à cela, il falloit ajoûter l'ignominie, dont ces mauvais traitemens étoient accompagnés :

Van Beuning, dont l'éloquence étoit un peu diffuse, tournoit cette affaire de tous côtez; pour toucher les Anglois, s'il étoit possible, & leur laisser entrevoir qu'il pourroit arriver, que les Provinces aimeroient mieux se soumettre au Roi de France seul, qu'aux Anglois. Il faisoit encore voir l'iniquité de tout ce qu'on exigeoit d'eux, pour les Princes Allemands, Alliez de la France. Enfin il se plaignit que l'on n'avoit égard, en tout ceci, qu'au droit du plus fort; & que la chose n'étoit pas encore si désespérée, que l'on croyoit; que plusieurs Princes d'Allemagne commençoient à se remuer, en faveur des Etats, & qu'on pourroit même croire que l'Angleterre penseroit mieux à ses propres intérêts, qu'elle sacrifioit, en ceci, au Roi de France; & il étoit vrai que la meilleure & la plus saine partie de la Nation Angloise, étoit fort choquée qu'on agrandît, de la sorte, le Roi de France & ses Sujets; que l'Angleterre n'avoit jamais favorisé.

Enfin Van Beuning dit aux deux Plénipotentiaires, que S. A. le Prince d'Orange souhaitoit fort, qu'ils se souvinssent des discours qu'ils avoient tenus, peu après être arrivé d'Angleterre, & que s'ils vouloient bâtir sur les fondemens, qu'ils avoient établis alors, les affaires prendroient un tour plus favorable, & auroient enfin une bonne issue.

Arlington dit là-dessus, qu'il ne comprenoit pas, comment Van Beuning vouloit que l'on négotiat, avec lui; puis qu'il n'avoit ni pouvoir, ni instruction, ni Lettres de Créance. Van Beuning répliqua, qu'en effet il n'étoit nullement venu, pour faire un Traité, & qu'il n'avoit fait que rédire ce qu'on avoit dit à *Silvius*, Agent du Roi de la Grande Brétagne, qui leur avoit remis le Mémoire, dont on l'avoit chargé.

Les Ambassadeurs Anglois demanderent là-dessus, qu'on leur donnât le tems de conférer, entre eux trois, à part. C'est ce que l'on ne pouvoit leur refuser. Après qu'ils eurent parlé ensemble, pendant une demi-heure, ils revinrent dire que, puis que Van Beuning n'avoit point de pouvoir pour traiter, ils n'avoient rien aussi à lui dire. Après quoi ils s'en allerent dîner. Mais Arlington dit à Van Beuning, qu'il seroit à souhaiter que les EE. GG. lui eussent donné un pouvoir, & qu'on auroit pu voir par-là, ce que les Etats souhaitoient qu'on retranchât des conditions, qu'on leur avoit offertes. Van Beuning

répondit, que le Pouvoir seroit bien-tôt venu, si 1672: l'on vouloit traiter à des conditions raisonnables, & qu'Arlington n'avoit qu'à s'expliquer là-dessus. Mais le Plénipotentiaire Anglois dit, qu'ils ne pouvoient rien négotier à part, & sans la France. Sur quoi Van Beuning répliqua, que c'étoit un piège qu'on tendoit à l'Angleterre, aussi bien qu'aux Etats; mais il ne put rien obtenir des Plénipotentiaires Anglois, qui demeurèrent fermes dans la résolution de ne se point séparer de la France; avec laquelle ils gagnoient; en leur particulier, & à la Religion de laquelle la Cour étoit attachée, quoi qu'elle n'osât pas en faire profession. On peut connoître, par les Caractères de ces Seigneurs, que Mr. *Burnet* a donné, qu'ils étoient gens à tout faire pour la France, qui les avoit gagnés par ses présens, au moins Buckingham & Arlington.

Le Pensionnaire de Hollande devoit être bien embarrassé, en ces tems-là, où l'esperance de finir la guerre, avec la France, paroissoit encore éloignée; à cause des prétensions excessives qu'elle avoit. Cependant il vaquoit aux devoirs de sa Charge, avec la même assiduité, pour tenir tout en ordre, & empêcher qu'il n'arrivât aucun accident dans le voisinage, où étoit alors l'Ennemi. Le 21. de Juin, les Etats de Hollande furent assemblés, jusqu'après onze heures du soir; ce qui donna lieu à quelques jeunes gens, qui avoient mangé ensemble, & qui, selon les apparences, étoient du Parti du Prince d'Orange, d'entreprendre d'assassiner le Pensionnaire, lors qu'il se retireroit chez lui. Ils étoient quatre, savoir, *Jaques & Pierre vander Graef*, Fils d'un Conseiller de la Cour de Hollande, *Adolfe Borrebach & Corneille de Bruyn*. Soit qu'ils eussent déjà parlé ensemble de ce dessein, soit que le vin, qu'ils avoient bû, leur eût troublé la tête, & que l'ivresse leur inspirât ce détestable attentat; comme ils se retiroient, ils virent qu'il y avoit encore de la lumière, dans la Chambre des Etats de Hollande; ce qui leur fit croire que le Pensionnaire y étoit encore. Cela les fit résoudre de l'attendre, & de l'attaquer quand il se retireroit. Ils le virent, peu de tems après, venir, pour aller chez lui avec un Valet, qui portoit devant lui un flambeau. Ils l'arracherent de ses mains, pour n'être pas reconnus, & attaquèrent brusquement son Maître. Il se défendit du mieux qu'il put, mais ils lui portèrent plusieurs coups, & le jetterent par terre; après quoi ils le laisserent pour mort. Mais comme il n'avoit reçu aucune blessure mortelle, il se releva & écrivit le lendemain aux Etats de Hollande; à qui il raconta ce qui lui étoit arrivé. Il étoit blessé au côté droit, entre la cinquième & la sixième côte, à la jointure de l'épaule, après quoi le prenant au collet ils l'avoient jetté bas, après l'avoir encore blessé au cou, & lui avoir fait une contusion à la tête. Ayant été visité, par deux Médecins & deux Chirurgiens, ils jugerent qu'il n'avoit reçu aucune blessure mortelle. Il s'excusa, en même tems, de faire les fonctions de sa Charge, dans l'état où il étoit.

Les Etats ayant lu cette Lettre, donnerent ordre par écrit à la Cour de Hollande, & aux Conseillers Députés, de faire une proclamation, pour inviter ceux qui pourroient faire en sorte, que la Justice pût saisir un des Assassins, par la récompense de cinq-mille Francs, que la Cour lui seroit comptée. On n'en put saisir qu'un, qui étoit *Jaques Vander Graef*. Les autres se cachèrent, ou se sauverent. Les Bourgeois de la Haie firent eux-mêmes lever les Ponts, & saisir toutes les avenues, mais ils ne purent prendre aucun des autres.

1672.

De Graef avoïa son Crime, & interrogé pour quelle raison il avoit fait cette détestable entreprise, il avoïa qu'il n'en favoit aucune, sinon que Dieu l'avoït abandonné. Cela n'étoit pas faux, mais il auroit dû reconnoître, qu'il avoit le premier abandonné Dieu; qui n'abandonne personne, que ceux, qui n'ont pas recours à lui, comme ils doivent. Il est vrai, que cette expression est assez commune, dans la bouche de bien des gens; qui ne font pas assez de réflexion sur les termes, dont ils se servent.

Il y eut des gens, qui s'intéressèrent pour ce malheureux, & qui furent chez le Pensionnaire, pour l'engager à demander sa grace; mais il le refusa, quoi que d'ailleurs il lui pardonnât, pour ce qui le regardoit, en particulier; parce que l'impunité en de pareils cas ne peut être que dangereuse & que sans justice, le monde ne pourroit pas subsister. Si l'on peut dire son sentiment là-dessus, il auroit été de la magnanimité du Pensionnaire de demander grace pour ce jeune homme; & de la fermeté & de la justice des Etats de la lui refuser, pour prévenir de semblables attentats. *Vander Graef* fut condamné à avoir la tête tranchée, & mourut, avec des marques de repentance, le 29. du Mois. Il arriva néanmoins après un exemple de douceur envers *Borrebagh*, qui fit voir que cet Assassin étoit favorisé par des gens, qui avoient bien du pouvoir dans l'Etat; puis qu'on le laissa jouir de la charge de Commis des Postes, à la Haie, & qu'on en accorda la survivance à son Fils.

Il parut, que l'on auroit fort mal fait de faire grace d'un assassinat, & que si le Pensionnaire étoit mort de ses blessures, on auroit dit qu'il l'avoit bien mérité, pour avoir été la cause de tout le mal, qui étoit arrivé à la République; comme si ceux qui gouvernoient les trois Provinces, qui étoient entre les mains de la France, n'y avoient point contribué; en donnant le commandement des places, à des gens sans cœur & sans conduite.

Aussi y eut-il des gens, qui composèrent & publièrent les dernières heures de ce jeune homme, d'une manière si touchante; que le peuple eût beaucoup de pitié de lui, & qu'il s'en vendit des milliers. Ces mêmes gens auroient dû avoir les mêmes égards, pour la réputation des Freres De Witt; lors qu'ils furent cruellement massacrés, quelque tems après. Quatre personnes entreprirent de massacrer *Corneille De Witt* à Dordrecht, peu de jours après l'accident arrivé à son Frere. Ces gens-là allèrent à onze heures du soir heurter à la porte, pour lui parler, disoient-ils, d'affaires d'importance. Mais comme ils étoient inconnus, on leur répondit qu'il étoit trop tard, pour parler à leur Maître.

Le Prince d'Orange ayant été fait Capitaine Général, par Mer & par Terre, & faisant paroître beaucoup de fermeté, dans un tems, où peu de gens en avoient, ne sembla pas assez autorisé, dans la République, pour rétablir l'honneur de la Nation; s'il n'étoit encore Stadthouder, comme l'avoient été ses Prédecesseurs. Ses Amis commencèrent à remuer cette matière, & à parler de faire révoquer l'*Edit Perpetuel*, par lequel il étoit porté, qu'un seul homme ne posséderoit pas les deux Charges, dont on vient de parler. Le Parti des Freres De Witt avoit cru assurer mieux par-là la liberté, contre les entreprises, que pourroit faire un Généralissime, tant par Mer, que par Terre, contre les Privilèges des Villes de Hollande; s'il étoit encore revêtu d'une Charge, par laquelle il auroit quelque influence sur les élections des Magistrats. Cette Charge est celle de

Tome III.

1672.

Stadthouder. Mais les Loix ne font d'usage, que lors que la Puissance Souveraine conserve son autorité, & continue à les faire exécuter. Les malheurs, qui arriverent aux Provinces Unies, après que l'Armée de France fut entrée sur leurs Terres, furent regardées comme des suites du mauvais gouvernement; disoit-on, des deux Freres que l'on a nommez; comme s'il avoit été en leur pouvoir de l'empêcher. Ils ne manquoient pas entièrement de Troupes, comme on le vit, par les Garnisons des Places, qui se rendirent aux François, & aux Evêques de Cologne & de Munster. Mais elles furent mal commandées, par les Gouverneurs des Places, qui étoient des gens sans courage & sans expérience; & qui appartenoient à des Familles, que l'on vouloit gagner. Cela fut cause que l'on fit courir des bruits défavantageux, contre les Magistrats, qui favorisoient le Gouvernement présent. On parla d'un Stadthouder, qui pourroit, comme avoit fait le Prince Maurice, du tems de Barneveldt, congédier ceux qui lui seroient suspects, & en mettre d'autres, en leur place.

Corneille De Witt, après avoir bien servi l'Etat sur la Flotte, comme nous le dirons ensuite, en parlant de ce qui se passa par Mer, cette année, fut bien surpris de trouver le Peuple en fureur contre sa maison. Son Pere, comme nous l'avons dit (1) en son lieu, avoit été autrefois envoyé prisonnier à Louvestein, par Guillaume II. Prince d'Orange; ce que ce bon homme avoit trop pris à cœur, de sorte qu'on disoit communément, qu'il étoit le Chef de la faction de *Louvestein*; & qu'il passoit pour exciter ses Fils, à s'en venger & à s'opposer, en tout ce qu'ils pourroient, à Guillaume III. Le Peuple de Dordrecht poussé, par quelcun du Parti contraire, enfonça la porte de sa Maison, à coups de haches & la pilla. Ce même Peuple fut ensuite à la Maison de Ville de Dort, & entra dans la Chambre, où étoit le Portrait de l'Ainé des De Witt, Bailif de Putten. Nous en avons parlé sur cette même (2) année, en rapportant une défense des Etats Généraux, contre la Déclaration de Guerre des Anglois. Les Séditieux couperent le Portrait en morceaux, & porterent seulement la tête de *Corneille De Witt* sur le Gibet. On pilla encore les Maisons de quelques-uns de leurs Parens, ou Alliez. Cette exécution de la Populace se fit d'autant plus impunément, que les ennemis des De Witt croient, qu'ils s'entendoient avec la France, & qu'ils lui vouloient livrer leur Patrie. Personne n'osoit dire un mot pour eux, de peur d'être mis en pièces, par cette Populace, troublée du mauvais état, où se trouvoit la République; comme si ces Illustres Freres en étoient l'unique cause; au lieu que les deux Partis s'étoient traversés l'un l'autre, & étoient causes également de l'état où elle étoit. On ne peut blâmer les De Witt, que dans la supposition, honorable pour eux, qu'on fait de leur capacité, & de leur zèle pour le bien public. Cela étant supposé, ils devoient prendre le parti de s'accommoder au tems; puis qu'ils étoient hors d'état de mieux faire: comme les plus sages des Romains, lors que Jules Cesar se rendit maître de tout, jugerent qu'il valloit mieux avoir (3) une République, telle qu'elle étoit, que de n'en avoir point, comme on en courut risque.

O o

La

(1) Sur l'an 1650. p. 281.

(2) Pag. 268. col. 2.

(3) *Aliquam esse Rempublicam, quam nullam*

1672. La Populace de Dordrecht auroit pû paroître devoir être favorable à ses Concitoyens. Mais cette pensée ne pouvoit venir qu'à ceux, qui n'auroient pas connu les Républiques particulieres, dont la République commune de toute la Province étoit composée. Ceux qui sont élevez à quelque dignité dans une Ville, ou dans la Province, sont toujours exposez à l'envie de leurs Concitoyens; qui ne manquent pas de voir avec chagrin leur élévation, à laquelle ils auroient bien la hardiesse d'aspirer, s'il y avoit quelque ouverture pour cela. Les moindres Bourgeois, les plus mal élevez, & les moins propres aux emplois, osent bien dire qu'il n'y a point de difference, entre eux & les Familles les plus distinguées, que les richesses. Cette espece de gens commencent par envier aux Magistrats, & finissent, par une haine implacable; qui paroît dès que l'occasion se présente de la faire éclater impunément. C'est ce qui parut dans cette occasion, où les malheurs, qui étoient arrivez à la République, leur donnoient une occasion spécieuse de mal parler de leurs Concitoyens; sans se souvenir des bons services, qu'ils avoient rendus à l'Etat, depuis qu'ils avoient été employez, dans les Conseils, & même sur les Flottes de l'Etat.

Les brouillons de Dordrecht arborerent, sur une Tour de la Ville deux Etendarts, dont l'un étoit *orangé*, & marquoit le Parti du Prince d'Orange, & l'autre *blanc*, qui designoit celui des Freres De Witt, nom qui signifie en Flamand *le blanc*. Ils y attachèrent un Ecarteau & deux vers Hollandois, qui vouloient dire, *Orange ait le dessus, & De Witt le dessous. Que la foudre écrase, ceux qui sont d'un autre sentiment.* Cependant le bruit avoit couru, que la poudre manquant à la Flotte, le Magistrat de Dordrecht y avoit envoyé ce qu'il y en avoit dans le Magasin de la Ville. Là-dessus quelques Capitaines de la Bourgeoisie, instruits apparemment par les ennemis des De Witt, s'en allerent demander à la Magistrature ce qu'elle prétendoit faire, si la Ville étoit assiégée; & on leur répondit, que l'on étoit disposé à sacrifier ses biens & sa vie, pour sauver la Ville. Les séditieux demandoient de voir le Magasin, pour savoir quelles munitions de guerre, il y avoit. On leur fit là-dessus une réponse équivoque, qui les échauffa davantage. Ils insisterent encore plus à voir les munitions, & il se trouva que celui, qui avoit les Clefs du Magasin, étoit hors de la Ville. Les plaintes de la Populace augmentèrent là-dessus, & elle se mit à crier: *Vive Orange, les De Witt & leurs Partisans sont la cause de tous les malheurs; nous voulons avoir le Prince, pour Stadthouder.*

Elle obligea enfin le Magistrat de s'assembler, pour consulter sur ce qu'on pourroit faire, dans cette fâcheuse conjoncture. Comme tous ceux, qui étoient dans le Conseil de la Ville, avoient fait serment d'observer l'Edit Perpetuel, ils ne pouvoient pas eux-mêmes se décharger de leur engagement. Il n'y avoit que les Etats de Hollande, Auteurs de l'Edit, qui le pussent faire, dans une Assemblée bien solennelle, comme cela se fit depuis. On crut à Dordrecht que, pour arrêter les mécontents, il suffiroit de faire publier à son de Trompe, qu'on alloit faire une Députation au Prince d'Orange, qui étoit au camp, pour le prier de venir dans la Ville, & que l'on consulteroit avec lui, sur ce qu'il y avoit à faire. On nomma pour Députés deux Bourgmestres, le Secretaire de la Ville, deux Conseillers, deux Capitaines de la Bourgeoisie & deux Bourgeois. La Populace les conduisit, avec des acclamations de *Vive son Altesse, & périssent les mauvais Magistrats.*

Ces Députés instruisirent le Prince, de ce qui s'étoit passé en leur Ville, & le prierent instamment d'y venir faire un tour; pour appaiser ce tumulte, sans quoi ils seroient en danger de la vie. Il y alla, après s'être un peu fait presser, & ils se joignirent à lui, en le faisant passer le premier, pour prévenir par-là tout desordre.

Le Prince fut reçu hors de la Ville, avec de grandes acclamations du peuple, & conduit dans la Sale du Conseil. On lui demanda là-dessus, quelle Proposition S. A. avoit à faire, ce qui le surprit un peu. Personne n'osoit proposer quoi que ce fût, de sa tête. Le Prince répondit, qu'il étoit venu à la priere de l'Assemblée, pour ouïr ce qu'elle avoit à lui représenter. Tout se réduisit à des complimens, & à prier S. A. de vouloir bien visiter les fortifications de la Ville. Il le fit, accompagné des Magistrats; qui s'imaginoient, en vain, que cela calmeroit le peuple. Là-dessus, le peuple environna le Carosse du Prince, & lui demanda s'il n'étoit pas Stadthouder; soit que ce ne fût là qu'une adresse concertée, pour faire mettre cette affaire sur le tapis; ou que le peuple fit cette demande, sans savoir trop ce qu'il vouloit; ou qu'il fût poussé par des gens, qui croyoient profiter de cette nouvelle dignité, si elle étoit conférée au Prince. Pour lui, il répondit modestement qu'il étoit satisfait de l'honneur, que le Magistrat lui avoit fait; & qu'il ne pouvoit pas accepter la Charge de Stadthouder, parce qu'il avoit juré, aussi bien que tous les autres, qu'il ne l'exerceroit point, avec la Charge de Capitaine Général. Mais le Peuple ne s'apaisa pas pour cela, & protesta de ne point poser les armes, qu'après que le Prince auroit été installé dans cette charge, & que si cela ne se faisoit, il seroit perir ceux, qui s'y opposeroient. Le Magistrat ne put pas plus long-tems tenir, contre le peuple; il fit un Acte solennel de rénonciation à celui de l'Edit Perpetuel. Il déclara le Prince d'Orange, son Gouverneur & son Capitaine Général, tant par Mer, que par Terre; en lui conférant la même Dignité, & la même Autorité, dont ses Ancêtres avoient été revêtus. En même tems, ils le dispenserent, autant qu'il étoit en eux, de garder le serment, qu'il avoit fait de n'exercer jamais la Charge de Stadthouder. Cela étant fait, le Prince demanda, que deux Ministres de la Parole de Dieu lui donnassent l'absolution de la violation de son serment; ce qui fut fait par deux des plus séditieux, qui avoient souvent déclamé contre les Magistrats. Je ne sai, si rien de semblable étoit jamais arrivé, parmi les Protestans; & il est à souhaiter qu'on n'en voye jamais d'autre exemple. Pour le Pape, on sait qu'il prétend avoir le droit de décharger les peuples du serment de fidélité, qu'ils ont fait aux Souverains; mais ce n'est pas une dépravation tolerable, que de faire ce que l'on condamne, dans les autres. Si cela fut un Rolle préparé, que le Prince joua, pour fouler aux pieds le Magistrat de Dordrecht, & pour se faire donner l'absolution d'un serment, qui n'avoit rien, qui ne fût légitime; ce ne fut pas là un endroit de sa vie, qui puisse être approuvé. Les Grands sont sujets à d'étranges travers, & à faire des choses, à qui l'on donneroit de vilains noms, si d'autres les faisoient. Mais le tems viendra, auquel une Puissance, infiniment plus grande que la leur, nommera les choses par leurs noms.

Pendant que tout cela se passoit, Corneille De Witt étoit au lit incommodé des fatigues, qu'il avoit souffertes sur la Flotte. Il étoit alors Bourgmestre de la Ville, de sorte qu'on lui en voya

1672. voya aussi l'Acte que l'on avoit fait , pour dégager le Prince de son ferment, afin qu'il le signât, comme les autres. Il le refusa d'abord, quelques menaces qu'on lui pût faire, de la part de la populace ; mais son Epouse, qui la craignoit bien davantage, obtint cela de lui ; en disant qu'elle alloit se jeter entre les mains du peuple, avec ses deux Enfans, & qu'elle lui ouvrirait la porte, pour sauver ses Enfans, en le sacrifiant à ce peuple irrité. Il n'eut pas la constance de résister aux instances d'une Epouse éplorée, ni aux larmes de ses Enfans. Il signa, mais il mit après son nom V. C. qui vouloient dire, *contraint par la force* ; en Latin : *vi coactus*. Mais un Ministre de S. E. dit au peuple, ce que vouloient dire ces Lettres, & le peuple le contraignit de les effacer ; quoi que personne ne pût douter qu'il étoit vrai, qu'on l'eût forcé. Les Ministres étoient généralement opposés au parti des deux Freres ; parce qu'ils s'étoient toujours opposés aux cabales, qu'ils faisoient en faveur de la Maison d'Orange.

Il y eut aussi (1) une semblable sédition, le même jour, à Rotterdam, où les Officiers de la Bourgeoisie jouèrent le principal rôle. Il en fut de même, en plusieurs Villes de Hollande, comme à Harlem, à Leide, à Tergou & à Delft ; où elle fit tout ce que le Prince & ses Partisans souhaitoient. On ne s'y arrêtera pas.

Il arriva en Zélande la même chose, qui étoit arrivée en Hollande, ou à peu près. Cependant les mouvemens de la populace étant à craindre, les Magistrats des Villes de Hollande jugèrent qu'il valloit mieux faire, comme d'eux-mêmes, ce que le Prince souhaitoit ; que de porter les choses à l'extrémité, sans avoir aucun appui solide, sur lequel ils pussent s'assurer. Ils crurent qu'ils feroient mieux de lui déferer, de bonne grace, ce qu'il souhaitoit, que de se le faire extorquer, par le peuple.

Cependant le Roi de France, craignant que Sa Majesté Britannique, à qui il avoit promis de remettre la Zélande, ne se plaignît que la France ne pensoit qu'à elle-même ; sans travailler, avec l'Angleterre, à conquérir cette Province ; voulut faire voir, comme il sembloit, qu'elle pensoit à tenir sa promesse. Louis XIV. ordonna au Gouverneur d'Ath, en Flandre, d'anasser quelques Troupes sur la Frontiere, & d'aller incessamment à Ardembourg, petite Ville de Flandre, près de l'Ecluse ; & si peu fortifiée, (2) que les Etats avoient donné ordre à la Garnison, de démolir le peu de fortifications, qu'il y avoit, & de se retirer à l'Ecluse. Le Gouverneur d'Ath marcha de ce côté-là, pour exécuter ses ordres, avec quatre-mille hommes, afin de s'en rendre maître. Il n'y avoit que cent hommes, ou environ de Garnison, avec deux-cens Bourgeois exercez à manier les armes, comme le font ordinairement les habitans des Villes Frontieres. Les François attaquèrent d'abord une Demi-lune, dont ils jugeoient que la prise leur faciliteroit celle de la place. Ils furent reçus, avec tant de vigueur, qu'ils furent obligés de se retirer, en laissant plusieurs de leurs gens morts, ou blesez ; qui dirent à ceux d'Ardembourg, que les François reviendroient le lendemain, en plus grand nombre, pour donner un second assaut à la place. Ils revinrent en effet, & emporterent assez facilement la Demi-lune. Ils escaladerent les murailles, ils enfoncè-

rent les portes de la Ville, & elle commença à demander quartier. Les François cependant, choquez de la résistance, qu'une aussi mauvaise place avoit faite, le lui refuserent, & prétendirent qu'elle se rendit à discretion. Sur quoi les Bourgeois & la Garnison se jetterent, avec tant d'impetuosité, sur eux, qu'ils les mirent en désordre. Là-dessus le Colonel *Spindler* arriva à leurs secours, avec deux-cens-vingt-hommes. Ce renfort, qu'on n'attendoit pas, repoussa les François dans la Demi-lune, en tua un grand nombre, & contraignit les autres de se rendre prisonniers. Il n'y eut pas un des Assiégés, qui fût tué, & le nombre des prisonniers surpassa celui des vainqueurs.

En Zélande, comme en Hollande, il y eut assez de contestations, sur la Charge de Stadthouder, que les Peuples demandoient avec de grandes instances ; comme si l'Etat ne pouvoit être florissant, qu'en la présentant au Prince. Cet emploi ne regardoit nullement le commandement des Armées, qu'il avoit déjà ; mais il augmentoit son autorité, par rapport à l'élection des Magistrats des Villes, & il avoit été conféré à Maurice, à Frideric, & à Guillaume II., comme on l'a dit, dans cette Histoire. Enfin les Magistrats des Villes de ces deux Provinces résolurent de faire le Prince Stadthouder, & garder en cela les formes ordinaires, en s'adressant aux Etats, qui sont Souverains en chaque Province. C'est ce qui se fit dans les deux Provinces, dont nous avons parlé. La Frise & Groningue avoient le leur, qui étoit le Comte de Nassau, & les trois autres Provinces étoient entre les mains de la France.

Les Etats de Hollande, assemblez pour traiter de cette matiere, le 3. de Juillet, crurent qu'il falloit commencer par révoquer l'Edit Perpetuel, & déclarerent, que sur ce qui avoit été représenté par les Députés des Villes de Harlem, de Rotterdam, & autres Membres de l'Assemblée de leurs GG. PP. Mrs. de la Noblesse, comme aussi les Députés des Villes, au nom & de la part de leurs Commettans, avoient trouvé bon & résolu, comme leurs Grandes Puissances faisoient, par la présente, dans cette dangereuse constitution des tems, & des affaires ; que pour réhabiliter les Membres de cette Assemblée, afin d'établir un Stadthouder, ces Membres se dispensassent les uns les autres, comme aussi tous ceux, qui avoient juré dans la suite l'Edit Perpetuel ; ainsi qu'ils le faisoient alors du serment, par eux fait, sur cet Edit, selon la résolution de leurs GG. PP. en date du 15. d'Août, MDCLXVII. se remettans, par conséquent, les uns les autres, dans la liberté, qu'ils avoient eue auparavant, pour élire & établir un Stadthouder, selon qu'ils jugeroient à propos, pour le plus grand bien de l'Etat.

Cet Acte étant fait, on en dressa un autre, le même jour, pour conférer au Prince d'Orange la dignité de Stadthouder de Hollande & de Westfrise, avec celle de Capitaine & d'Amiral Général de la même Province ; Charges que le Prince n'avoit eues, que par provision, & dont il fut revêtu pour toujours. L'Acte portoit, que les Membres, qui composoient l'Assemblée, ayant témoigné une inclination générale, pour élire le Prince d'Orange pour Stadthouder, vû que par la résolution du 1. de Juillet (que l'Assemblée avoit confirmée, le 3. du même mois) il avoit été trouvé bon, en cette dangereuse constitution de tems & d'affaires, que les Membres se dispensassent réciproquement, comme aussi tous ceux, qui avoient juré l'observation de l'Edit Perpetuel : Que la Noblesse & les Députés des Villes, avoient résolu de l'élire pour Capitaine Général & Amiral de la Pro-

(1) Voyez-la dans la Vie des Freres De Witt, par Vander Hoeve.

(2) Voyez le Recueil de *Silvius* sur cette année.

1672. „ vince de Hollande, avec les mêmes honneurs ,
 „ que les Princes ses Prédecesseurs auroient eus.
 On élut là-dessus, quelques Membres de la Noblesse & des Députez des Villes, pour lui aller offrir la confirmation des Emplois, dont il faisoit déjà les fonctions; & la dispense du serment, qu'il avoit fait de ne point accepter la Charge de Stadthoude.

Le Prince ne se fit pas presser, pour accepter ces dignitez. S'il n'étoit pas capable à vingt-deux ans de conduire une Armée, comme avoient fait Maurice, & Frideric Henri, les plus grands Capitaines de leur tems; il avoit des dispositions de la nature à cela, qui se développerent, dans la suite du tems. Les Etats de Hollande ne pouvoient pas deviner, que non seulement ils avoient choisi un Chef à leur Etat, pour défendre la République, contre les deux plus grands Rois de l'Europe; mais encore pour délivrer quelque jour la Grande Bretagne, du pouvoir arbitraire dans l'Etat & dans la Religion; sans quoi les Provinces Unies auroient aussi perdu avec le tems, elles-mêmes, la liberté de l'esprit & du corps. Ainsi la Providence tourna en bien à la République ce qui, dans ses commencemens, n'étoit pas fort régulier. On a dit autrefois des Athéniens, que Minerve tournoit en bien les mauvais projets de cette Ville; & l'on peut dire avec bien plus de raison, que la Providence a assez souvent fait la même chose, en faveur de la République des Provinces Unies.

Les Etats de Hollande envoyèrent cette résolution au Prince d'Orange, qui étoit dans le Camp de Bodegrave. Ce Prince accepta volontiers, ce que les Députez lui offrirent. Il témoigna d'être disposé à sacrifier ses biens & sa vie, pour le bien de l'Etat, & dans la suite, il employa en effet sa personne pour cela, & s'exposa à de grands dangers. On a appris d'Officiers, qui avoient servi sous lui, qu'il ne manquoit, ni de hardiesse, ni de fermeté, dans les combats; quoi qu'il ne fût pas fort heureux dans les batailles, qu'il donnoit; faute de prendre aussi promptement les résolutions, que le demandoit l'Art Militaire; ce qui lui faisoit perdre le tems à consulter sur ce qu'il faudroit faire, & dont l'exécution ne réussissoit point; parce que les choses changeoient de face, pendant qu'il déliberoit.

Le 8. du même Mois, il fut installé dans l'Emploi de Stadthoude, dans l'Assemblée des Etats Généraux, & le jour suivant il fit le serment ordinaire, dans les Etats de Hollande. Il avoit assurément sujet d'être content de la République, qui lui avoit conféré les Emplois de ses Prédecesseurs, seulement dans l'esperance qu'il en feroit meilleur usage, que son Pere. L'Etat étoit d'ailleurs, dans un danger, dont un Général de grande expérience auroit eu sujet d'être effrayé.

Il semble que les François, après avoir vû qu'il n'étoit guère possible d'extorquer, aux Etats Généraux, ce qu'on leur avoit d'abord demandé; parce que l'on ne pouvoit pas esperer de forcer Amsterdam; vinrent à se relâcher jusqu'à se contenter des Articles suivans, pour ce qui regardoit le pais qu'ils vouloient retenir, jusqu'à ce qu'ils pussent prendre de meilleures mesures, pour porter plus loin leurs conquêtes. Ils demanderent donc I. *que Leurs HH. PP. cedassent au Roi Delfs-Ziel* (port de la Province de Groningue & des Omlandes) & les vingt Villages, qui en dépendoient: II. *la Ville & le Comté de Meurs, qui appartenoient au Prince d'Orange*: III. *Groll, Brewort, Borkelo & Lichterwoort, avec toutes les Places situées entre le Rhin, le Leck & les Pais-Bas Espagnols, pour la*

France: IV. *que les Etats révoquassent les défenses, 1672. qui empêchoient l'entrée des Marchandises de France, dans les PP. UU. sans que, pour cela, le Roi fût obligé de révoquer les Edits, par lesquels il défendoit l'entrée des marchandises de Hollande, dans tous les Pais de son obéissance*: V. *en dernier lieu, qu'il fût permis à ses Sujets de trafiquer librement dans tous les lieux, qui appartenoient aux Compagnies Hollandoises, aux Indes Orientales & Occidentales.*

Les Nobles & les Villes furent d'avis, pour la plus part, de rompre la négociation. Quelques-uns dirent qu'il ne falloit pas tant insister, sur l'Article, déjà auparavant proposé, de réunir les Provinces, qui étoient entre les mains de la France; & que les trois Provinces, qui s'étoient si lâchement rendues aux Ennemis, ne méritoient pas que les quatre autres risquassent leur liberté, pour les délivrer du joug, auquel elles avoient bien voulu se soumettre. La Ville de Leide fut de cet avis, & ses Députez dirent „ qu'ils ne „ voyoient aucun moyen d'arracher aux François „ ce qu'ils avoient pris, ni même de garder ce qui „ restoit à l'Etat; qu'on avoit cinq postes à gar- „ der, & fort peu de Troupes, pour y mettre; „ qu'un seul de ces postes étant forcé toutes les „ places méridionales étoient perdues; qu'atta- „ quez au-dehors, par une puissance formidable, „ & que ses grands progrès avoient rendue enco- „ re plus hardie; & troublez, par des séditions, „ les Etats ne pouvoient éviter de périr, sans „ faire un accommodement; que les conditions, „ que la France leur vouloit imposer, étoient à „ la vérité très-fâcheuses; mais qu'on ne les „ trouveroit pas si dures, si l'on considéroit qu'el- „ le étoit maîtresse de trois Provinces, & qu'el- „ le pourroit avoir la Frise, dès qu'elle le vou- „ droit.

„ Ils concluoiert de tout cela qu'ils feroient „ d'avis, qu'on essayât de traiter, au nom de la „ Province de Hollande seule, pour voir si on ne „ pourroit point obtenir des conditions plus to- „ lérables; que l'intérêt de la Religion, outre „ celui de la Liberté, devoit engager la Province „ à traiter, de quelque maniere, que ce pût être; „ puis qu'elle ne pouvoit se tirer d'affaire, que „ par un Traité; que si l'on attendoit que le Roi „ de France se rendit maître des places, l'une a- „ près l'autre; il n'y auroit plus de Religion Ré- „ formée dans le pais, & qu'on seroit contraint „ d'en passer, par où il voudroit; puis qu'il se- „ roit en état de traiter la Hollande, en pais „ conquis.

C'étoit-là une extrémité encore pire, que ce qu'on avoit déjà offert à la France; puis qu'ayant rendu la Hollande, le reste étoit infailliblement perdu, & que quelque capitulation, qu'on eût pu faire, on ne pouvoit pas s'assurer qu'elle seroit mieux observée, que les derniers Traitez de paix; auxquels on avoit eu très-peu d'égard. Aussi, quoi que quelques Villes se fussent jointes à la Ville de Leide, la plûpart rejetterent en suite cette proposition.

La Province de Zélande fit paroître, en cette occasion, plus de fermeté. Ses Députez déclarerent aux Etats de Hollande, que leur Province étoit résolue à tout sacrifier; plutôt que de consentir de céder à la France les Villes & les Terres, qui appartenoient en commun aux Etats Généraux. Cette courageuse protestation fut appuyée par les Députez d'Amsterdam, de Gornichem, de Schiedam, de Hoorn & d'Enchuise. Ces Villes étoient d'avis qu'on rompit incessamment la négociation, dans laquelle on étoit entré avec la France; parce qu'elle n'avoit servi qu'à fai-

1672. faire juger au peuple, que les Magistrats des Villes s'entendoient avec la France, & à persuader les Princes d'Allemagne, qu'il seroit inutile d'envoyer du secours, à un Etat prêt à capituler avec l'Ennemi.

Cependant après bien des délibérations, il fut résolu de laisser la négociation, entre les mains du Prince d'Orange & des Ambassadeurs d'Angleterre, qui devoient alors aller en son Camp. On fit encore un nouveau serment, par lequel on s'engagea à hazarder sa vie & ses biens, plutôt que recevoir les conditions, que la France offroit. On écrivit cette résolution au Baron de Ghent, qui suivoit encore le Roi de France, pour tâcher de voir quel étoit son dessein; aussi bien que celui des Ambassadeurs du Roi d'Angleterre, qui ne s'étoient pas encore ouverts, sur les desseins de leur Maître. Comme on étoit fort peu instruit de la disposition du Roi d'Angleterre, on s'imaginait que ce Prince n'avoit nullement dessein de permettre que les Provinces Unies tombassent entre les mains de la France; parce qu'il se ruineroit par-là. Un si puissant voisin auroit en effet été en état de ruiner la Grande Bretagne, & d'y faire enfin prévaloir la Religion Romaine. Mais Charles II. avoit le même dessein, touchant la Religion, & on lui avoit fait entendre que, pour en venir à bout, il falloit ruiner les Provinces Unies; qui seules pouvoient soutenir ses Sujets Protestans, contre lui. D'ailleurs ce Prince ne s'appliquoit guère, qu'à ses plaisirs, & faisoit une prodigieuse dépense, pour les Dames, qu'il entretenoit. Il pensoit beaucoup plus au présent, qu'à l'avenir. Ainsi il laissoit Louis XIV. s'agrandir, sans en concevoir beaucoup de jalousie. On croyoit aussi qu'il avoit de l'amitié pour le Prince d'Orange, qu'il avoit commencé à haïr, dès que le Prince lui eut témoigné, qu'il n'étoit nullement disposé à abandonner la Religion, dans laquelle il avoit été élevé, pour faire plaisir à ce Prince.

On s'imaginait aussi, avec aussi peu de fondement, que l'amitié, qu'il avoit témoignée à son Neveu, l'an MDCLX. lors que ce Monarque passa, pour aller en son Royaume, se renouvelloit, & l'engageroit à favoriser la République. Il n'arriva rien de semblable, & on avoit peu de sujet de l'espérer; après avoir vu la guerre, qu'il avoit faite de gayeté de cœur, aux Etats, & qui avoit été finie, par la Paix de Bréda, & par celle qu'il avoit entreprise depuis, sans aucune raison valable, comme on l'a vu.

Aussi vit-on bien-tôt le contraire, quand on fut éclairci du Traité, que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient renouvelé à Bostel; quoi que le Duc de Buckingham, & le Comte d'Arlington eussent donné parole au Prince d'Orange, d'avoir soin des intérêts de la République. Pour eux, ils retournerent en Angleterre, mais ils envoyèrent, par Silvius, une Copie du Traité. Il fut droit au Prince, qu'il trouva à Schoonhove prêt à se mettre à table, à qui il le remit, en le priant de dîner avant que de le lire. Le Prince ne le crut pas, & ayant lu ce Traité, tout contraire aux paroles, qu'on lui avoit données, il le voulut jeter au feu, mais on l'en empêcha.

Il partit pour la Haie, & y emmena Silvius, qu'il renvoya en Angleterre, avec de nouvelles propositions pour Sa M. B. On lui offrit de saluer le Pavillon Anglois de la manière, dont on le demandoit, l'Ecluse, l'Île de Cadfan, & Surinam, pourvu qu'il fit la Paix avec les Provinces Unies; sans avoir aucun égard au Traité, qu'il venoit de faire avec la France. Charles rejetta

ces Propositions, avec mépris, & les communiqua même à Colbert de Croissy. Le Prince d'Orange envoya encore *De Reede*, Seigneur de Reede, en Angleterre, pour demander quelque diminution aux demandes excessives des deux Rois. Charles répondit d'abord assez favorablement, & celui, qui étoit venu de la part du Prince, s'imaginait que son Oncle étoit en quelque manière changé. Ravi de pouvoir envoyer au Prince de meilleures nouvelles, il se dispoisoit à le faire incessamment. Mais le Roi fit fermer tous les Ports, pour empêcher que les Etats pussent avoir des nouvelles, que la Flotte Angloise alloit mettre à la Voile, pour se rendre sur les côtes de Hollande; comme en effet c'étoit l'usage d'en user ainsi, en de semblables occasions. Les Ports donc demeurèrent fermés, pendant six jours, après quoi, le Roi lui fit dire, par le Comte d'Arlington, que le Voyage, que son Neveu lui demandoit de faire en Angleterre, n'étoit propre qu'à exciter quelque trouble à Londres, dans la conjoncture de tems, où l'on étoit.

Le Roi (1) s'étoit en effet aperçu que la Chambre des Communes, qui autrement lui avoit accordé les subsides, qu'il demandoit, ouvroit les yeux sur sa conduite, & craignoit que l'arrivée de son Neveu ne lui fût nuisible. On craignoit, de nouveau, qu'il ne se fit quelque Projet à la Cour, pour établir le *Papisme* & le *Pouvoir Arbitraire*; parce qu'il avoit fait un Campement de quelques Troupes à Blackheath, qu'il avoit levées; sans l'avis du Parlement, & qui avoient plusieurs Officiers Catholiques, pour les commander; afin d'achever de ruiner les Protestans du Voisinage, que les François pressoient déjà de trop près. Ces appareils choquoient la Chambre des Communes. En effet le Projet avoit été fait, en manière que les Provinces Unies seroient partagées entre les deux Rois Alliez. De plus le Roi dispensoit les Catholiques Romains, de la rigueur des Loix. Le Parlement étoit par-là en droit de se plaindre; puisque le Roi ne pouvoit pas leur donner des dispenses, sans son consentement. La Chambre Basse lui fit présenter une *Adresse*, comme on parle en ce Pais-là, où elle disoit *qu'ayant vu la Déclaration des Indulgences, que S. M. accordoit aux Papistes, elle avoit cru qu'il étoit du devoir de la Chambre, de l'avertir qu'en matière d'Ordonnances pénales, pour des choses Ecclesiastiques, il ne pouvoit pas les suspendre, sans un Acte du Parlement.* Le Roi répondit à cela avec douceur, dans la pensée de payer le Parlement de bonnes paroles, & de continuer de dispenser des Loix les Papistes, qu'il prendroit à son service. Mais la Chambre des Communes revint à la charge, par une nouvelle Adresse; en déclarant que le pouvoir de dispenser les Papistes, d'entrer au service du Roi, sans prendre les sermens ordinaires, étoit violer les Loix, que le Roi fut obligé de céder. On avoit vu les deux Rois ses Prédecesseurs, Jaques I. & Charles I. faire le même manège, & les Parlemens les avertir d'exécuter les Loix, sans pouvoir obtenir d'eux qu'ils tinsent les Promesses, qu'ils en faisoient aussi souvent, qu'on les avertissoit qu'ils violoient les Loix. Si ces Princes étoient attachez à la Religion Protestante, & vouloient sérieusement qu'on le crût, comme ils paroissoient le souhaiter; ils étoient bien imprudens, de se conduire en sorte, qu'il n'étoit guère possible, qu'on doutât qu'ils vouloient introdui-

Oo 3 re

(1) Histoire d'Angleterre de l'Evêque Kennet Tome III, pag. 291.

1672.

re la Religion Romaine en Angleterre. Pourquoi Jaques I. & son Fils écrivirent-ils plus d'une fois au Pape ? Pourquoi fouhaiterent-ils si passionément de s'allier, par un mariage, avec l'Espagne, qui leur fit des affronts, que personne qu'eux n'auroit pu souffrir ? Pourquoi Charles I. chercha-t-il en fuite une Fille de France, à qui il accorda des choses qu'aucun Prince Protestant, qui eût eu quelque honneur, n'auroit accordé ? Pourquoi enfin se trouva-t-il que Charles II. voulut aussi une Epouse Catholique ; quoi qu'il ne pût pas douter, que cela ne fût très-désagréable à ses Sujets ? Son Frere le Duc d'York ne faisoit pas encore profession ouverte, de cette Religion ; mais il ne pouvoit guère la cacher, puis que son Epouse, Fille du Chancelier *Clarendon*, mourut dans cette Religion, & laissa un papier, qui fut publié après sa mort ; où elle se déclaroit Catholique Romaine, plus pour complaire à son Epoux, que pour de bonnes raisons ; à en juger par cet Ecrit. Enfin, quoi qu'on ait tâché de le cacher, le Roi Charles II. mourut Catholique. Ce n'est pas que ces deux Freres eussent étudié la Religion, & eussent été gagnés par des Théologiens Catholiques plus habiles, que les Protestans Anglois. La raison qui touchoit ces Princes, étoit que, s'ils demeuroient Protestans, la Puissance Absolue n'entreroit jamais dans leur Maison. Les Docteurs que Charles put ouïr parler de Religion, en France, ou ailleurs, & le Jesuite *Peters*, Confesseur de Jaques, n'étoient nullement des gens, qui égalassent les *Stillingfleets*, ou les *Tillocks* de ce tems-là.

Ce n'étoient pas les Docteurs de de-là la mer, ou le savoir prétendu des Jesuites, qui faisoient peur aux Anglois. Ils craignoient que le Roi ne se servît de l'armée, qu'il avoit levée, comme pour agir contre les Hollandois, à anéantir le Parlement ; qui ne vouloit nullement établir le Catholicisme, par une Loi, & recevoir en Angleterre le gouvernement de France ; ni soutenir cette Religion, par une Armée, qui seroit toujours sur pied. On prit là-dessus des résolutions, qui prévinrent les maux, dont on étoit menacé. Mais comme tout cela ne regarde proprement, que l'Angleterre seule, nous passerons à ce qui regarde les Provinces Unies. Cependant on pourra voir par-là qu'en leur faisant la guerre, le Roi d'Angleterre prétendoit ruiner la Religion Protestante ; selon le Projet, dont il avoit parlé à la Duchesse d'Orleans, dans l'entrevue qu'il eût avec elle à Douvre, comme nous l'avons dit.

Cependant le Roi de France, après avoir vu qu'il n'étoit pas possible d'attaquer la Ville d'Amsterdam, & appris que la Province étoit coupée d'une infinité de canaux, que l'on pouvoit encore joindre par de nouvelles coupures, ce qui pourroit arrêter long-tems une Armée, résolut de retourner à Paris, & de laisser commander son Armée à Turenne & à Luxembourg. Il n'étoit pas étrange, qu'il préférât de demeurer dans les Belles Maisons, autour de Paris, & le Commerce des Dames, au séjour qu'il pouvoit faire dans la Province d'Utrecht, qui quoi qu'agréable n'approche pas des environs de Paris. D'ailleurs on ne voyoit pas encore les suites de la Campagne, où il n'étoit pas nécessaire que le Roi assistât, à moins qu'il ne fit quelque coup d'éclat, qui lui fit honneur.

Enfin les Anglois, qui n'avoient encore rien fait, contre les Hollandois, qui pût leur aquerir l'amitié & l'estime du Roi de France, mirent à la Voile, dans le dessein de faire une descente sur les côtes de Hollande, commandez

par le Duc d'York. Ils envoyerent avant eux deux Yachts, dans l'un desquels étoit Dykvelt, Ambassadeur des Etats, & dans l'autre ceux du Roi d'Angleterre, dont on a déjà parlé. Ils passèrent, au travers de la Flotte Hollandoise, qui avoit été maltraitée d'une tempête, & s'étoit revenue poster à l'ancre devant Schonevelt, pour se radouber. Le Capitaine *Dyk*, qui avoit été pris par les Anglois, à la Bataille de Soulsbay, étoit sur l'un des Yachts (1) & devoit être conduit à Ruiter, auquel le Duc demandoit en échange le Capitaine *Chicheley*, qui avoit été pris sur la Royale Catherine. L'Amiral Hollandois accepta d'abord l'échange ; mais ayant appris que le Trompette, qui étoit venu pour demander l'échange, avoit apporté des Billets, pour répandre dans la Flotte des Etats, dans la vue de débaucher les Commandants & les Equipages, & de les faire déserter, pour s'aller joindre aux Anglois ; il lui répondit „ que quand toute la Hollande seroit „ perdue, il s'en iroit plutôt en tout autre „ droit du monde, que de se joindre à un Roi ; „ qui ne gardoit point la foi des Traitez, & qui „ ne tenoit point de parole. Mais nous acheverons de dire ce qui se fit par terre, dans les autres Provinces, avant que de passer à ce qui se passa, cette année, sur la mer.

Comme l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster s'étoient joints à la France, pour agir de leur côté, pendant que le Roi pousseroit la République d'un autre, il faut que nous racontions ce qu'ils firent, pendant que l'Armée Françoise pressoit, d'un autre côté, les Provinces d'Utrecht & de Hollande. On avoit envoyé à l'Evêque de Munster *Houvelaar*, Gentilhomme d'Overysseel, pour tâcher de pénétrer ses desseins ; mais l'Evêque, quoi qu'il l'invitât souvent à manger avec lui, ne s'ouvrit à lui de rien, & lui donna des Gardes, qui l'accompagnoient par tout. Il se plaignit que quelques Magistrats & autres personnes des PP. UU. avec *Wurts*, avoient conspiré pour le faire assassiner. Il ne disoit cela, que pour donner le change, & empêcher qu'on ne lui reprochât qu'il avoit reçu de l'argent de la France ; pour attaquer les Etats conjointement avec cette Puissance, & pour se saisir de quelques Places qui leur appartenotent. (2) Il fit aussi de grandes plaintes, de ce qu'on lui débauchoit ses Sujets ; sur quoi il leur défendit d'avoir aucun Commerce avec les Provinces Unies. Ainsi ce Prélat, que la France avoit fait rentrer dans son devoir, en faveur des Provinces, étoit un instrument, dont elle se servoit pour leur faire le plus de dommage, qu'il pourroit. Pour cacher sa mauvaise foi, il publia un Manifeste, le 18. de Mai, où il disoit qu'il avoit appris, par des Lettres interceptées, & par des prisonniers, que les Etats se dispoisoient à lui nuire, en toutes manieres, & que pour cela il avoit pris les armes contre eux ; comme si les Etats Généraux attaquaient, ou près d'être attaqués, par deux grandes Puissances, avoient sujet d'augmenter le nombre de leurs Ennemis !

L'Electeur de Cologne avoit fait aussi une autre Comedie, de sa part, en feignant de vouloir demeurer neutre, dans le tems, où il alloit se déclarer contre la République. Il joignit ses Troupes à celles de l'Evêque de Munster, & ils entrèrent dans l'Overysseel, où ils prirent d'abord, &

(1) Voyez *Brand Vie* de Ruiter, sur ce tems-ci.

(2) Voyez sa Vie & les Recueils Hollandois touchant les affaires de ce tems-là. comme celui de *Silvius*, & celui qui fut imprimé chez *Doornik*, à Amsterdam en 1674. &c.

1672. & faccagerent plusieurs petites Villes, qui ne se trouverent point en état de résister. Ensuite ils attaquèrent Groll, en la bombardant vigoureusement; si bien qu'ils la réduisirent à se rendre; surtout en lui accordant une Capitulation, que la Ville accepta le 9. de Juin. Les Etats de la Province s'étoient aussi peu préparés à la défendre, que le reste, comme s'ils n'avoient pas prévu l'invasion de la France.

Les deux Armées des Evêques s'en allerent ensuite ensemble, pour attaquer Deventer. Les Habitans & les Paisans, du voisinage, étoient assez bien disposés à se défendre, & il y avoit des provisions de bouche & de guerre, pour amuser au moins l'Ennemi, pendant quelques semaines; mais la mauvaise conduite du Magistrat, & le peu de courage du Gouverneur furent cause, qu'elle se rendit le 21. de Juin. Il sembloit que tout le monde se fût endormi, sur la fausse opinion, que l'on avoit que la France, & ses Alliez ne poufferoient pas fort loin leurs conquêtes. Pour les empêcher de le faire, il falloit mieux pourvoir les Villes de défense, & y mettre des Gouverneurs expérimentez & courageux; avec ordre de ne point se laisser amollir par les plaintes, ou par la lâcheté des Magistrats; au moins dans les Places, qui étoient passablement fortifiées. Mais l'entêtement du parti, qui se persuadoit que la France n'en vouloit pas à l'Etat, empêcha qu'on ne se mit en posture de lui résister. L'imprudencé des uns, & la lâcheté des autres firent autant de mal, qu'auroient pu faire la plus noire trahison.

Les Magistrats de Deventer ne se contenterent pas de s'être rendus honteusement, ils envoyerent encore une députation à Zwol, pour exhorter les Magistrats de cette Ville, à en faire autant; comme s'ils seroient plus excusables, pourvu que d'autres commissent la même lâcheté qu'eux. Ailwa commandoit alors les Milices & les Troupes réglées, qu'il y avoit en Overysse. Il exhorta les Magistrats de Zwol, à prendre courage & à fortifier leur Ville. On leur indiqua même la maniere de la mettre à couvert, en inondant les environs. Ceux de Groningue leur offrirent de plus de l'argent, pour aider aux fraix, qu'il falloit faire, pour cela. Les Colonels Bamfield & Ripperda, avoient demandé qu'on rasât les Fauxbourgs de la Ville, ce qui rendroit la place beaucoup plus facile à défendre. On leur dit qu'il falloit, pour cela, assembler les Bourgeois, pour leur communiquer cette affaire; que l'on ne pouvoit pas entreprendre, malgré eux. Les Colonels demanderent qu'on le fit donc sur le champ, parce qu'il n'y avoit point de tems à perdre; mais le Magistrat ne le trouva pas à propos. Cette étrange conduite fit un très-mauvais effet, parmi les Peuples de la Province de Hollande; où l'on attribuoit tout le mal, qui arrivoit, au Pensionnaire De Witt; quoique ce fût la pure lâcheté des Magistrats de Deventer & de Zwol, qui fut cause du progrès des Prélats. Mais comme rien n'étoit assez prêt pour la défense, ni en cette Province, ni ailleurs; on en jettoit la faute, sur les Etats de Hollande, qui donnoient le mouvement à toute la République, & à ceux qui jusqu'alors avoient été au timon des affaires de cette Province. Quoi qu'ils n'eussent aucun dessein de favoriser la France, il faut avouer que le peu de Troupes, que l'Etat avoit, & les offres scandaleuses, qu'on fit en suite à la France, par pure lâcheté, répandoient, sur leur conduite, un si grand air de trahison, qu'il souleva le peuple contre eux. Il est étonnant que des gens, qui devoient connoître l'ambition de

leurs Voisins, & l'humeur des peuples, ne prévisissent pas ce qui arriva, & ne renoncassent plutôt à leur passion, qu'au soin de conserver leur patrie. Les Magistrats de Zwol traiterent, avec les Evêques, à l'insû du Colonel, qui commandoit leur Garnison; sans avoir aucun égard à ses exhortations, ni à la conservation de la République. Ils écrivirent encore aux autres Villes de la Province, pour les engager à traiter aussi, avec les Evêques, comme elles le firent. Bamfield & Ripperda ne purent mieux faire, que de sortir incessamment d'une Ville, qui les auroit eux-mêmes livrez à l'Ennemi, s'ils avoient attendu plus long-tems. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut que les Magistrats de Zwol publierent un Manifeste, où ils dirent qu'ils avoient été obligez de se rendre; parce qu'ils avoient été abandonnez, par la Garnison; qui n'en étoit sortie, que de peur d'être livrée à l'Ennemi.

La Garnison du Fort d'Ommer, dans la même Province, ayant appris son consentement à se rendre à l'Evêque de Munster, déclara qu'elle n'étoit pas d'humeur de se défendre; quoi que celui, qui la commandoit, fut d'avis de résister, autant que cela seroit possible. Une partie de la Garnison feignit d'être malade, l'autre déserta & prit parti dans les Troupes de l'Evêque de Munster, & la troisième, pilla les Maisons du Commandant & du Major. Ainsi ce Fort, que l'on pouvoit au moins défendre quelque tems, fut rendu honteusement. Le Commandant fut pris, par l'Ennemi, en se sauvant, & trouva moyen de s'échaper, & de se retirer en Hollande; où il protesta qu'il étoit résolu de défendre le Fort, jusqu'à l'extrémité, mais que sa Garnison s'étoit soulevée contre lui.

On s'attendoit, (1) en ce tems-là, que l'Electeur de Brandebourg viendroit secourir la République; sur tout depuis que le Prince d'Orange, son Neveu, étoit rentré dans les Charges de ses Prédécesseurs. Mais l'état fâcheux, où se trouvoient les Provinces, l'en empêcherent & engagerent l'Electeur à se conduire autrement, qu'il n'avoit résolu d'abord; „ de peur, disoit-on, que les Etats, venant à se raccommoier subitement, avec la France, il ne se trouvât seul exposé à son ressentiment, & qu'il ne fût puni d'avoir donné à ses Alliez un secours prématuré. Il étoit néanmoins résolu, dit son Historien, de soutenir la République, & de se mettre au plutôt, en Campagne. Aussi envoya-t-il en Hollande, au Mois de Juin, *Gerard Bernard de Pelmitz*; pour dire aux Etats Généraux, que dès le Traité, qu'il avoit fait avec eux, avant même qu'il fût ratifié, il s'étoit appliqué à lever des Troupes, & qu'en deux mois, il espéroit de les avoir completes.

Il ajoûtoit „ que son Maître avoit dépêché des gens en divers lieux, pour engager aussi d'autres Puissances à soutenir leur République; qu'il y avoit deux ans, qu'il avoit travaillé à détourner la France du dessein, qu'elle venoit d'exécuter, & qu'il avoit fait tous ses efforts, pour cela; „ comme si ç'avoit été sa propre affaire. Mais que comme il apprenoit que le peuple des Provinces, épouvanté de la grandeur de danger, où elles étoient, se plaignoit de lui, comme s'il abandonnoit la République, & s'il ne gardoit pas l'Alliance, ou au moins qu'il la secouroit trop tard, & qu'il y avoit même quelques-uns des principaux de l'Etat, „ qui

(1) Pufendorf Rer. Brand. Lib. XI. n. 38.

1672. „ qui tenoient de semblables discours, faite d'être assez bien instruits, ou pour se justifier des fautes, qu'ils avoient faites; il chargea Pelnitz, de dire que son Maître approuvoit encore le Traité qu'il avoit fait, & qu'il en avoit donné des preuves: Que les Instructions d'Amérog étoient conçues, en sorte que le Traité ne pouvoit être conclu, que vers la fin d'Avril; quoi que l'Electeur le pressât, & qu'il se relâchât beaucoup, pour hâter cette affaire; parce qu'il avoit plus d'égard au bien public, qu'à son avantage particulier.

„ L'Envoyé avoit ordre de dire, si les Hollandois souhaitoient, que l'Armée se mît d'abord en campagne; ou au moins que, dans le tems marqué, elle se mît en chemin; que le tems de leur joindre les Troupes, n'étoit pas encore écoulé, & que s'il n'étoit pas joint par l'Armée de l'Etat, qui ne paroïssoit nulle part, cela seroit aussi defavantageux à la République, qu'à lui, & même qu'il étoit dangereux qu'elle ne se ruinât. Au contraire, si les Troupes Brandebourgeoises étoient jointes à celles de l'Empereur, que l'on auroit des forces suffisantes, & qu'on pourroit exécuter quelque chose, qui valût la peine.

Pelnitz eut encore ordre „ d'exhorter la République à la constance, d'assister aux Conseils de Guerre, & d'empêcher qu'on ne pressât pas son Maître de se mettre en campagne, plutôt qu'il falloit; parce que cela lui pourroit causer bien du mal, aussi bien qu'à la République; au lieu que, si l'on attendoit à agir, jusqu'à ce qu'on se fût joint aux Troupes de l'Empereur, on seroit en état d'exécuter quelque chose. L'Envoyé de l'Electeur fut encore chargé d'exhorter les Etats, à conclurre une Ligue avec l'Empereur & la Maison de Lunebourg; qui se plaignoient qu'il n'avoit tenu qu'à la République, que le Traité, qu'on avoit mis sur le tapis, ne fût conclu.

Il faut avouër, que ces discours ne pouvoient pas être fort agréables à des gens, qui avoient un besoin très-pressant d'être secourus sans délai; vû que leurs Ennemis étoient dans leurs païs, & leur enlevoit quantité de Places & des Provinces entieres. Dans des conjonctures de cette sorte, ceux qui ne reçoivent point de secours, sont dans le même cas qu'un homme, dont la maison bruleroit, & qui imploreroit le secours de ses voisins; dont il ne recevrait d'autre réponse, sinon qu'ils attendoient qu'on leur apportât de l'eau d'une Riviere éloignée. Si l'Electeur avoit seulement envoyé quelques milliers d'hommes à son Neveu, ou plutôt à la République, il auroit pu sauver l'Overyffel, qui ne fut perdu, que faute de Troupes & de Commandants de quelque capacité; pour retenir les lâches Magistrats, qui se rendirent, comme on l'a vû, de peur d'être forcez, par deux Evêques, & par d'assez mauvaises Troupes. Le bruit a été qu'un Ministre de l'Electeur étoit gagné par la France; mais il faut aussi avouër que ses Etats n'étoient pas à couvert de l'Armée Françoisé.

L'Envoyé de l'Electeur devoit encore dire au Prince d'Orange, qu'il se gardât bien d'écouter les François, qui lui offroient, comme on disoit, la Souveraineté des Provinces, dont ils n'étoient pas encore maîtres. Mais on n'en étoit pas venu jusque-là. L'Envoyé avoit aussi ordre de demander qu'on punit les Commandants Hollandois, qui avoient si lâchement laissé prendre les Places sur le Rhin, que l'Electeur leur avoit remises. Mais les choses étoient en trop mauvais état, pour

exécuter rigoureusement la Discipline Militaire. 1672. Pelnitz devoit de plus se plaindre, de ce que les Etats n'avoient pas encore ratifié le Traité, fait avec son Maître, ni ne lui avoient non plus fait compter aucun argent, quoi que le tems en fût échu. Mais ils n'étoient nullement en état de le faire. Cependant les Troupes de ce Prince, s'étant jointes avec celles de l'Empereur, qui devoient secourir les Etats; on délibéra si l'on iroit en Westfalie, & du lieu où l'on pourroit passer le Rhin, pour couper les vivres, & on alla chercher ce passage à Mayence, à Treves, & dans le Palatinat. Mais les Electeurs, auxquels on s'adressa pour cela, refusèrent d'accorder ce passage, sur leurs Terres; & les Troupes Impériales, & Brandebourgeoises, demeurèrent au de-là du Rhin, & ne servirent qu'à donner quelque inquiétude à la France, pendant cette année, sans qu'il y eût aucune action.

L'Envoyé étant arrivé à la Haie, le Prince d'Orange fut bien affligé, que les Troupes de l'Electeur ne fussent pas venues joindre les siennes; qui étoient trop foibles, pour esperer de pouvoir faire retirer les François. Pelnitz parut trouver fort étrange qu'une si puissante République, que l'avoit été celle des Provinces Unies, eût été si tôt réduite à une si grande extrémité, & fit entendre au Prince qu'elle pourroit se rétablir, pourvu qu'elle ne se hâtât pas trop; mais qu'elle engageât dans son parti l'Empereur, le Roi de Danemark & la Maison de Lunebourg. Il conseilla particulièrement au Prince de ne presser pas l'Electeur, son Maître, d'agir avant le tems, contre la France; comme si cela se pouvoit faire, sans danger.

Pour revenir présentement, à ce qui se passa sur les Terres des Etats; comme le Roi de France avoit joint quelque peu de ses Troupes, commandées par le Duc de Luxembourg, à celles des deux Evêques, il envoya ses Troupes à Campen & à Elburg; en promettant néanmoins qu'il les rendroit, à la fin de la Campagne, lors qu'on feroit un plus juste partage. L'Electeur de Cologne envoya des Troupes à Deventer, où il s'arrêta lui-même, étant tombé malade. Pour l'Evêque de Munster, il eut Groll & Breevort. Ce dernier demandoit encore d'autres Places, mais cela fut renvoyé au tems, auquel se feroit le partage.

Les Munsteriens, aussi barbares, que leur Evêque, & peut-être encore mal payez firent de grands desordres & d'horribles insolences, dans le Plat-Païs; ce qui obligea quantité de familles de se retirer en Hollande, où l'on n'avoit pas sù d'abord ce qui s'étoit passé en Overyffel.

L'Evêque de Munster, qui autrefois, dans la premiere guerre qu'il fit aux Etats Généraux, voulut en vain prendre Groningue, reprit ce dessein, & tourna du côté de Couvorde, qui passoit auparavant, du tems de Frideric Henri, pour la meilleure place des Provinces Unies; mais que l'on avoit tout-à-fait négligé, depuis ce tems-là, jusqu'à laisser combler les fosses, pour y faire des jardins. C'étoit la Clef des Omlandes, en venant de l'Evêché de Munster. Il y avoit un jeune homme, nommé *Du Burum*, qui commandoit dans la place, & qui ne manquoit pas de bravoure; mais sans expérience, sur tout dans l'art de défendre une Ville assiégée. Les Munsteriens la canonnerent violemment, & y jetterent sur tout une grande quantité de Bombes. Quoi que les Bombardiers fussent peu habiles, ils brulerent plusieurs maisons, & firent sauter quelques Magasins. Le 10. de Juillet, les gens de

1672.

de l'Evêque se rendirent maîtres de la Contrescarpe. On les en chassa, mais le 11. l'Evêque fit sommer la Place de se rendre, par un Tambour. Ceux qui la défendoient, & qui avoient contumé une partie de leurs munitions, envoyèrent à l'Evêque, pour voir quelles conditions il voudroit accorder à la Garnison, & demander une cessation d'armes, pour trois jours; afin de raccommoder les affûts de l'Artillerie, & réparer quelques brèches. L'Evêque les reçut, avec une grande hauteur, & dit qu'il ne leur accorderoit pas trois heures; qu'il leur alloit donner un assaut général, qu'il feroit main basse, sur tout ce qu'il rencontreroit, & qu'il n'épargneroit pas même les enfans, qui étoient au berceau. Il n'est permis à personne de faire de semblables menaces, quoi qu'on soit bien résolu de ne les pas exécuter, & bien moins encore à un Evêque, qu'à un homme de Guerre. Mais les ravages & les brutalitez exercées, par ses Soldats, dans l'Overysfel, firent croire qu'il le feroit, comme il le disoit. Il viola même les Droits de la Guerre, en retenant deux de ces Officiers, & en renvoya seulement le troisième, pour porter sa réponse à la Garnison. Le Gouverneur ayant assemblé là-dessus le Conseil de Guerre, dit qu'il étoit d'avis, que la Garnison se fit tuer sur la brèche, plutôt que se fier à un brutal; qui aussi bien ne tiendrait rien de ce qu'il auroit promis, de l'humeur dont il étoit.

Les Officiers n'eurent pas tant de courage, que le Gouverneur, & il fallut qu'il consentit à se rendre. L'Evêque leur accorda une capitulation honorable, mais il ne la tint pas; ce qui donna plus de résolution à ceux de Groningue, qu'il attaqua ensuite, & qui se défendirent avec tant de fermeté, qu'il eut l'affront de lever le siège, qu'il fit de cette Place. Le 12. de Juillet, la porte fut ouverte aux Munsteriens, pour se saisir de Couverde; & ils ne laissèrent fortir la Garnison des Etats, que trois jours après. Elle fut déarmée, contre la Capitulation, & au lieu de la mener à Harlingue, par le plus court chemin, comme elle avoit stipulé; on lui fit faire de grands détours, sans lui fournir aucuns vivres. Il y eut des Soldats, qui moururent de cette marche forcée, & d'autres prirent parti, parmi les Munsteriens. Ceux qui retournerent du côté, d'où ils étoient venus, furent si mal traités, qu'on en fit mourir quelques-uns, comme des traîtres.

Comme l'Evêque de Munster consultoit sur ce qu'il pourroit faire, avant la fin de la Campagne, celui de Cologne arriva à Couverde, & dit qu'il avoit quelques amis à Groningue, & qu'elle ne tiendrait pas long-tems, si on l'assiégeoit; de sorte qu'il fut résolu d'attaquer cette Ville. *Charles Rabenhaupt* qui en étoit Gouverneur, n'étoit pas homme à s'effrayer d'une armée, conduite par de semblables Chefs; & il y avoit, dans la place, un Prince de la Maison d'*Holstein Pleun*, qui commandoit la Cavalerie, qui consistoit en quatre Compagnies de Cavalerie, & un Colonel de Dragons, qui en commandoit trois Cornettes. Il s'appelloit *Stolzembourg*. Il y avoit encore, dans la Place, deux-mille hommes d'Infanterie aguerrie, & vingt-deux Compagnies Bourgeoises. Les Etudians de l'Academie, formerent aussi entre eux une compagnie de cent-cinquante hommes. On découvrit que celui, qui commandoit la garde du Port, l'avoit laissée ouverte toute une nuit, pour introduire par-là l'Ennemi dans la place. Un Païsan aussi des Omlandes fut reconnu pour un traître, qui s'entendoit avec les Troupes de Munster. Ils furent exécutés, & cela empêcha que d'autres n'entreprissent d'avoir de semblables cor-

Tome III.

respondences. Si l'on en eût usé de même dans les Villes, qui avoient été prises si facilement sur le Rhin; il y a bien de l'apparence, qu'on ne les auroit pas prises avec tant de facilité; soit que la corruption, ou que la peur les eût engagées à faire tant de lâcheté. Un homme de cette sorte; nommé *Schulembourg*, qui s'étoit attaché aux deux Evêques, écrivit aux Etats de la Province, & au Conseil de Groningue, de lui envoyer des Députés; pour traiter avec eux; au nom des Prélats, touchant les contributions, qu'ils seroient obligés de leur payer. On ne lui fit aucune réponse, & l'on se prépara à se défendre, avec vigueur, comme on le fit, depuis le 19. de Juillet, jusqu'au 17. d'Août, que le siège fut levé.

On commença à mettre sous l'eau, tout ce qui pouvoit être inondé; de sorte qu'il ne restoit, que quatre Bastions, & deux Portes à défendre. Les Evêques tirèrent; dit-on, en ce siège, plus de quatre-mille coups de Canon, & quantité de pots à feu, pleins de je ne sai quoi, d'une puanteur extraordinaire; & de bombes d'une grosseur peu commune. Cependant les Troupes réglées, firent parfaitement bien leur devoir. Les Bourgeois en firent de même, & leurs Femmes & leurs Enfans leur portoient ce dont ils avoient besoin; pendant qu'ils étoient en faction. Les Etudians firent aussi plus, qu'on n'auroit pû attendre d'eux. Les *Mennonites*, comme on les appelle, qui croient qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de porter les armes, & de faire la guerre, firent fort utilement employez à étouffer les Bombes, où à éteindre le feu qu'elles avoient enflammé. On donne, pour assuré, que des Bombes & des Pots à feu, il sortit des lames de cuivre, sur lesquelles on voyoit des figures magiques, & des mots barbares; soit que l'Evêque de Munster voulût effrayer par-là les Assiégés, soit qu'il s'imaginât que ces extravagances eussent en effet la vertu de faire réussir ses attaques; car il y a souvent des gens qui, par une extravagance fort étrange, croient à peine en Dieu, & qui ont bonne opinion de la Magie.

Les Evêques avoient chacun son attaque particulière, l'un eut un terrain plus dur & plus pierreux; & l'autre un terrain plus facile à travailler. Ils firent, chacun de son côté, tout leur possible, pour pousser leurs travaux. L'Evêque de Munster avoit promis au Roi de France, qu'il seroit dans la Ville, le jour de la *St. Louis*, & qu'il y diroit la Messe. Mais il trouva infiniment plus de résistance, qu'il n'avoit cru, & fut obligé de s'en retourner, sans l'avoir fait. Sur la fin du siège, on envoya de Hollande les provisions, dont les Assiégés avoient besoin, & quelques Troupes de Frise. Il y eut de violentes escarmouches, entre les Assiégés & les Assiégeants; où il périt du monde, de part & d'autre.

Enfin l'Evêque de Cologne se lassa d'un siège si meurtrier & si difficile, & parla de le lever; mais celui de Munster lui reprocha que c'étoit lui, qui avoit été cause qu'on l'avoit entrepris. Après avoir très-violemment canonné la place, & jetté ce qui restoit de bombes, de pots à feu; & de boulets rouges, & même des pierres; ils leverent le siège le 27. d'Août, comme les munitions de guerre & de bouche commençoient à leur manquer. Les Assiégés ne perdirent, dit-on, que cent hommes, & ils trouvèrent plusieurs cadavres, que les Assiégeants n'avoient pas pu enterrer. On prit & l'on rasa divers Forts, après quoi on reprit Couverde, au Mois de Novembre. Il parut par-là que, si les Commandants des Places, que les François avoient pris si facile-

P p

ment

1672. ment, avoient ressemblé à Rabenhaupt, leurs progrès n'auroient pas été si rapides. Mais nous avons dit ci devant la raison de la mauvaise conduite de ces gens-là, & du peu de précautions que la République avoit prises, pour être en état de faire tête à la plus formidable puissance de l'Europe.

Pour revenir à présent, à ce qui se passa en Hollande, pendant que Groningue fut si heureusement défendue; ce qui s'étoit passé à Dordrecht, & en d'autres Villes, contre les Freres De Witt, & leurs Amis prédisoit assez, qu'ils seroient bien-tôt privés de leurs emplois & de leurs dignitez. Mais on n'auroit pas pû croire qu'on en viendroit, contre des gens de leur rang, aux extrémités étranges où l'on en vint. On a néanmoins dit, que le Pensionnaire ayant été nommé pour un emploi aussi considerable, que celui-là; il consulta un de ses Amis, pour savoir s'il l'accepteroit, ou non. Cet Ami lui dit, que s'il vouloit l'accepter, il falloit *qu'il se disposât à en sortir, coupé par morceaux*. Si cela est vrai, cet Ami lui prédisoit, à peu près, le même sort, que le bon Barnevelt éprouva; parce qu'apparemment il favoit, que De Witt n'étoit pas des Partisans de la Maison d'Orange, depuis que *Jacob De Witt*, son Pere, avoit été envoyé par Guillaume II. au Château de Louvestein.

Les malheurs arrivez à la Hollande, depuis le Printems, avoient mis les peuples, qui ne jugent que par l'événement, de mauvaise humeur contre les Freres De Witt, & tous leurs amis, comme on l'a déjà dit. Mais le mécontentement devint plus général & plus violent, depuis les lâchetés, que commirent les Magistrats des Villes de l'Overysel, comme si le Pensionnaire de Hollande en avoit été cause; parce qu'on n'avoit point eu d'armée, qui pût retarder les progrès de la France. Les deux Partis avoient contribué à cela, & c'est une chose assez commune en ces Provinces, de différer de remédier à un mal, jusqu'à ce qu'il soit si grand, que les remèdes en soient devenus plus difficiles à trouver. Les Provinces perdues, la petitesse de l'Armée, la terreur que les François & les Anglois avoient répandue par tout, par leurs Armées de Terre & de Mer, & les demandes exorbitantes qu'ils faisoient, avoient causé tant d'indignation, & de trouble; que l'on se plaignoit généralement du Gouvernement, & sur tout du Pensionnaire De Witt, comme s'il avoit été la cause de tout le mal.

On l'accusoit d'avoir dissipé les Finances, & il y eut un Libelle, publié là-dessus. Le Pensionnaire crut devoir s'en plaindre, dans un Mémoire, qu'il présenta le 20. de Juillet, avec ce Libelle, aux Etats de Hollande. Comme on l'accusoit de s'être approprié l'argent, que l'on employoit aux correspondances secretes, il déclara, que les

„ que les Conseillers Commis; Qu'on étoit con- 1672.
 „ venu avec ceux, que l'on avoit employez, de
 „ ce qu'on leur donneroit par jour, par semaine,
 „ par mois, ou par an; quand on croyoit en
 „ avoir besoin, pour un plus long-tems; pour
 „ leurs voyages, & pour leur dépense; Qu'on
 „ n'avoit néanmoins rien résolu; ni rien payé,
 „ que sur l'ordre des Conseillers Députez, & si-
 „ gné par trois des Membres du Conseil, & que,
 „ depuis quelques années, le Secretaire en avoit
 „ tenu compte dans un Registre particulier; Qu'on
 „ n'avoit employé en cela, pas plus de six-mille
 „ Florins par an, l'un portant l'autre.

On peut facilement comprendre par-là, pourquoi le Pensionnaire avoit été si mal informé, de ce qui se passoit dans les Cours Voisines, & sur tout en celles de France & d'Angleterre. Pour en savoir quelque chose de sûr, il auroit fallu employer d'honnêtes gens, & leur donner non seulement de quoi vivre honnêtement, mais aussi de quoi régaler les Commis, ou les Soucommis des Bureaux des Secretaires d'Etat; desquels seuls on peut apprendre quelque chose de sûr, parce qu'ils copient les Lettres; que les Puissances s'envoyent les unes aux autres. S'il y avoit eu quelcun à Paris & à Londres, qui eût eu quelque capacité & quelque petite intrigue, avec ceux que l'on a nommez, il n'auroit pas pu douter que le Roi de France, & celui d'Angleterre ne se préparassent à attaquer la République. Il auroit su que Charles II. Roi d'Angleterre étoit fort soupçonné de Papisme, aussi bien que son Frere le Duc d'York; & il n'auroit pas ignoré que ces Princes croyoient, qu'il étoit de leur intérêt de ruiner les Provinces Unies, pour faire le changement de Religion, en Angleterre, qu'ils avoient projeté.

Le Pensionnaire avoit, qu'il avoit eu depuis la direction de ces Correspondances, & qu'il avoit instruit de bouche ceux dont on se servoit, & qu'il avoit ordinairement reçu leurs Lettres; mais il protestoit qu'il n'avoit reçu aucun argent pour cela.

Une preuve qu'il parloit sincèrement, c'est qu'on avoit bien vû, qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qu'on machinoit en France & en Angleterre, contre la République.

Les Etats de Hollande demanderent là-dessus un Acte des Conseillers Députez, pour savoir si le Pensionnaire avoit reçu quelque argent, pour les Correspondances secretes; & ces Messieurs déclarerent deux jours après, qu'ils n'avoient aucune connoissance, qu'il en eût reçu pour cela.

Il avoit aussi écrit au Prince d'Orange, le 12. du Mois, pour lui faire les mêmes plaintes, qu'il avoit faites aux Etats. Il en reçut une réponse assez équivoque, & il ne pouvoit guère s'attendre à autre chose, vû la maniere, dont il avoit essayé de le faire exclure des Emplois de ses Prédecesseurs, & sur tout de celle de Stadthoudre. Quand on a offensé les Grands, sur tout par quelque endroit sensible, il ne faut pas s'imaginer qu'ils l'ont oublié, parce qu'ils n'en ont rien témoigné.

Le Prince le joia en effet, en lui disant, que pour lui, il avoit toujours méprisé le mal qu'on avoit publié, de lui & des siens, avec une licence effrénée; Que pour ce qui regardoit l'argent, dépensé pour les Correspondances, le témoignage des Conseillers Députez lui suffisoit; Qu'enfin le Pensionnaire en pouvoit être assuré. Qu'il n'osoit pas, ni ne pouvoit douter, qu'il n'eût eu du soin des Armées de l'Etat, tant par Mer, que par Terre, tel que les tems & les affaires l'avoient pu permettre, & en telle forte qu'elles aient été en état de résister à l'En-

1672. „ nemi ; mais que le Pensionnaire pouvoit bien fa-
 „ voir, lui-même, qu'il lui étoit impossible (*au*
 „ *Prince*) de particulariser ce qui pourroit y avoir
 „ manqué, sur tout à celle qui est par terre ; ou
 „ celui, que l'on auroit dû, & pû y apporter, en
 „ son tems ; ou à qui en a été la faute ; parce qu'il
 „ étoit distrait, par tant d'affaires, en ces tems
 „ fâcheux ; que cela avoit été la cause, qu'il s'é-
 „ toit engagé, le moins qu'il avoit été possible,
 „ à la recherche de ce qui s'étoit passé ; & qu'il
 „ (*De Witt*) trouveroit bien la justification, qu'il
 „ souhaitoit de lui (*du Prince*) dans les actions
 „ de prudence qu'il avoit faites.

Si le Pensionnaire de Hollande s'attendoit sérieu-
 sement à voir sa conduite approuvée, par le Prin-
 ce, il falloit qu'il eût une haute idée de sa géné-
 rosité ; puis qu'il le croyoit capable d'oublier
 tout ce que les Partisans de S. A. regardoient,
 comme des injures atroces, qu'il avoit faites à ce
 Prince ; ou qu'il n'eût pas bonne opinion de son
 esprit, qui ne s'appercevoit pas, qu'en approuvant
 la conduite du Pensionnaire, dans l'armement qu'il
 avoit fait, pour s'opposer au Roi de France, étoit
 la plus grande faute de cet habile homme ; qui sem-
 ble aussi en cela avoir eu une fort mauvaise opi-
 nion des forces d'un très-grand Roi, & hazardé
 là-dessus le salut de sa Patrie, & son propre bon-
 heur ; si les Provinces Unies étoient toutes tom-
 bées, entre les mains de la France.

Il arriva à son Frere, le Ruart de Putten, un
 autre malheur, qui les fit tous deux périr. Il y
 avoit quelques jours, que quatre hommes avoient
 trouvé moyen d'entrer dans la Chambre de Cor-
 nelle De Witt ; mais il fut secouru par ses Do-
 mestiques, & par la Garde Bourgeoise, qui fut ap-
 pellée. Ce fut le même jour, que le Pensionnaire
 fut blessé, par quatre Assassins ; dont il n'y en eût
 qu'un, qui fût puni, comme on l'a dit.

Ruiter qui avoit toujours entretenu une ami-
 tié particuliere, avec les Freres De Witt, qui
 avoient été plusieurs fois sur la Mer, avec lui,
 ne manqua pas d'écrire au Pensionnaire, le 25. de
 Juin, pour lui marquer la douleur, qu'il avoit
 eue d'apprendre la maniere, dont on l'avoit vou-
 lu assassiner. Comme il fut guéri de ses blessu-
 res, il ne manqua pas (1) d'écrire le 2. d'Août à
 Ruiter, pour l'instruire de la maniere, dont son
 Frere avoit été traité. „ L'envie, disoit-il, que
 „ quelques personnes mal-honnêtes portent à nô-
 „ tre Famille, est montée à un si haut point,
 „ dans cette malheureuse conjoncture du tems ;
 „ qu'outre les marques, que quelques-uns en
 „ ont données, en tâchant de m'ôter du monde,
 „ par un assassinat, ils ont tâché aujourd'hui de se
 „ défaire de mon Frere le Ruart de Putten, par les
 „ voies de la Justice. Le Procureur Fiscal l'a
 „ fait arrêter, par ordre de la Cour de Hollan-
 „ de, & l'a fait conduire dans la Châtellenie, où
 „ on le garde encore présentement. Nous n'a-
 „ vons pû d'abord découvrir, quelle en pouvoit
 „ être la cause, ou quel en étoit le prétexte. Nous
 „ savions seulement, qu'on parloit de trois mil-
 „ liers de poudre à Canon, qu'il avoit tirez de
 „ Dordrecht, pour la Flotte, & nous croyions
 „ que c'étoit là-dessus, que la Procédure étoit
 „ fondée ; mais depuis nous avons connu qu'on
 „ s'y étoit pris tout autrement. C'est qu'un cer-
 „ tain Barbier, nommé *Guillaume Tichelaar*, qui
 „ demeure, ou qui demuroit dans le ressort de
 „ Piershill, & dans celui de Geervliet, a accusé
 „ impudemment le Ruart, de l'avoir voulu en-
 „ gager à assassiner le Prince d'Orange. Comme

„ je suis assuré, que le Ruart n'a jamais conçu 1672.
 „ un si noir attentat, & qu'il n'est nullement ca-
 „ pable de l'exécuter ; j'espère encore que Dieu,
 „ à qui il a plu de me délivrer de quatre assassins,
 „ ne permettra pas non plus, que le Ruart soit
 „ accablé, par la calomnie. Nous avons appris
 „ que le Barbier, qui a fait cette dénonciation,
 „ a été accusé, par mon Frere, d'avoir voulu
 „ forcer une Femme, devant la Justice de ce
 „ Pais-là ; pour lequel crime, il fut condamné à
 „ demander pardon à Dieu, & à la Justice ; si
 „ bien que c'est un homme noté d'infamie, qui
 „ avoit été porté par l'envie de se vanger de mon
 „ Frere.

Il y a bien de l'apparence, que le Pensionnaire
 conjecturoit juste, mais cet homme fut peut-être
 poussé par quelqu'un, qui avoit du crédit, & qui
 lui promit quelque recompense, pour aller dé-
 noncer le Baillif de Putten ; à quoi il consentit
 d'autant plus facilement, qu'il voyoit que trois
 des Assassins du Pensionnaire De Witt, n'avoient
 point été recherchés pour le crime, qu'ils avoient
 commis. Ces exemples sont très-dangereux, &
 tout-à-fait contraires à la bonne Politique ; qui
 demande que les crimes odieux & les guet-apends ;
 soient punis sans miséricorde ; sans quoi il n'y a
 point de sûreté, dans un Etat. De plus, conti-
 „ nuoit le Pensionnaire, nous avons une connoissan-
 „ ce assurée, qu'il y a quinze jours, ou trois se-
 „ maines, que le même Barbier, étant venu
 „ chez mon Frere, à Dordrecht, demanda à lui
 „ parler seul, & que quand on l'eût fait entrer,
 „ ma Belle-Sœur ordonna à l'un de ses Domesti-
 „ ques, de se tenir à la porte de la Chambre ;
 „ & de prendre garde à ce qui se passeroit ;
 „ de peur que cet homme-là n'eût quelque
 „ mauvais dessein, contre le Ruart. Ce Valet
 „ a déposé, sous serment, qu'étant à la por-
 „ te de la Chambre, il avoit ouï dire à ce
 „ Barbier, qu'il avoit des choses secretes à lui
 „ communiquer ; sur quoi son Maître lui avoit
 „ répondu : *Si c'est quelque chose de bon, je suis*
 „ *prêt à vous entendre, & je vous seconderai, de*
 „ *tout mon cœur ; mais si c'est une mauvaise affai-*
 „ *re, vous ferez mieux de n'en point parler ; car je*
 „ *ne manquerai pas aussi-tôt de vous dénoncer aux*
 „ *Magistrats, ou à la Justice : Que là-dessus, le*
 „ *Barbier dit enfin, que puis que le Ruart ne vou-*
 „ *loit pas écouter son secret, il le retiendroit devers*
 „ *lui, & prit brusquement son congé.*

„ Mon Frere, dit le Pensionnaire, envoya que-
 „ rir, sur le champ, le Secretaire de la Justice
 „ de la Ville, à qui il dit d'en avertir les autres
 „ Bourgmestres, ce qui fut fait. Outre cela, il
 „ l'envoya dire au Substitut du Baillif de la Vil-
 „ le ; parce que ce dernier étoit malade, afin
 „ qu'on fit arrêter Tichelaar ; mais il ne se trouva
 „ plus. Ainsi je ne vois pas, qu'il y ait rien à
 „ craindre pour cette affaire, que le malheur du
 „ tems & la malice des hommes. Elle va si loin
 „ cette malice, que l'on ose dire publiquement,
 „ que l'incommodité du bras gauche de mon Fre-
 „ re, vient d'une blessure, que vous lui avez fai-
 „ te à ce bras, dans la chaleur d'une contesta-
 „ tion, que vous aviez eue, avec lui, sur la
 „ Flotte. On dit encore, & ce bruit se répand,
 „ avec soin, & trouve des gens prêts à le croire ;
 „ que mon Frere n'avoit point voulu, que la Flot-
 „ te s'engageât contre les Ennemis, & sur tout,
 „ avec les François. (*Dans une bataille, dont on*
 „ *parlera dans la suite.*)

Le Pensionnaire envoya, en même tems, à Rui-
 ter l'ébauche d'une Lettre, qu'il pourroit envoyer
 aux Etats Généraux, comme il le fit, sur cette

(1) Voyez *Brand Vie* de Ruiter sur ce tems-ci.
Tome III.

1672. affaire; ce que l'Amiral fit (1) le 2. d'Août. On le pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. Ce même jour-là, le Pensionnaire obtint des Etats de Hollande, son congé, qu'on lui accorda, le 4. d'Août; avec de grands remerciemens, pour les bons services, qu'il avoit rendus à l'Etat. On lui accorda aussi une place à la Haute Cour, comme on le lui avoit promis. Sur cela, il écrivit le 12. d'Août, à Ruiter, „ que la maniere, dont les Vil-
 „ les, qu'on avoit sur le Rhin, avoient été si
 „ subitement rendues, l'irruption de l'Ennemi le
 „ long de l'Yssel, & la perte entiere des Provin-
 „ ces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overysfel; qui
 „ s'étoit faite, sans aucune résistance de leur part,
 „ & par une lâcheté inouïe, ou même peut-être
 „ par trahison, à l'égard de quelques-unes de
 „ leurs meilleures places; l'avoit confirmé, plus
 „ que jamais, dans la créance de cette vérité,
 „ qui avoit été dite autrefois de la République Ro-
 „ maine, que chacun s'attribuoit les bons événemens
 „ & les mauvais à un seul; *Prospera omnes sibi vin-
 „ dicant, adversa uni imputantur*. Il vouloit dire, que
 chacun de ceux qui avoient eu quelque part au
 Gouvernement, en ce tems-là, prétendoit avoir
 eu part en ce qui avoit réussi; mais qu'ils attri-
 buoient tous les accidens fâcheux à lui-même. On
 avoit sans doute tort de le charger de toute la haine,
 qui résultoit du mauvais état des affaires de
 la République. Mais comme il étoit certain, qu'il
 avoit eu le plus de part au Gouvernement, avant
 le rétablissement du Prince d'Orange, dans les
 Charges de ses Prédecesseurs; & qu'il étoit en
 effet le plus éclairé, dans la maniere de conduire
 la République; on pouvoit se plaindre de ce qu'il
 avoit hazardé tout l'Etat, plutôt que de plier,
 en faveur de ce Prince. Le plus éclairé est, en
 un cas tel que celui-là, le plus blâmable; parce
 que les autres suivent ses avis, sans les examiner.

„ En effet, ajoute-t-il, les Peuples des PP.
 „ UU. ont non-seulement voulu me charger de
 „ tous leurs desastres, & ne se sont pas conten-
 „ tez de m'avoir vû, sans armes & sans défense,
 „ entre les mains de quatre personnes armées,
 „ qui n'ont rien oublié pour m'assassiner, tout-à-
 „ fait; mais après être échappé de leurs mains,
 „ par un miracle de la Providence, & être guéri
 „ de toutes mes blessures, avec le tems; ces mê-
 „ mes peuples ont encore fait paroître autant, ou
 „ plus d'aversion, & de haine contre leurs Ma-
 „ gistrats, leurs Souverains, & tous ceux qu'ils
 „ croient avoir quelque part au Gouvernement,
 „ & particulièrement moi, bien que je sois un
 „ simple Ministre. C'est ce qui m'a obligé de
 „ demander, qu'on me voulût décharger de la
 „ Charge de Conseiller Pensionnaire, après avoir
 „ exposé mes raisons de bouche, & en peu de
 „ mots, & les avoir ensuite données par écrit.
 „ C'est aussi ce qui m'a été accordé, par les E-
 „ tats de Hollande &c. Il envoyoit cette Lettre
 „ à Ruiter, pour l'avertir de ne plus lui écrire de
 „ Lettres d'affaires d'Etat; mais de s'adresser en at-
 „ tendant, qu'il eût appris quel seroit son succes-
 „ seur, au Conseiller Pensionnaire de la Province de
 „ Hollande & de Westfrise, ou à celui qui est présen-
 „ tement en cette charge. Cette Lettre datée du 12.
 „ d'Août, ne fut remise entre les mains du Lieute-
 „ nant-Amiral que, huit jours après; qui fut le jour
 „ auquel les Freres De Witt furent assassinés. On é-
 „ lut en sa place *Gaspar Fagel*, qui, quoi que du
 „ parti du Prince d'Orange, ne laissa pas de servir
 „ avec beaucoup de fidélité & d'honneur, la Ré-

publique. Il avoit auparavant été Greffier de 1672.
 leurs HH. PP. emploi qui a été depuis rempli,
 par son Neveu, qui porte son nom, & dont les
 bonnes qualitez sont connues de tout le monde.
 Au reste ce n'étoit pas seulement la populace,
 qui n'aimoit point le Pensionnaire, parce qu'elle
 étoit dans le Parti du Prince, mais encore ceux
 qui avoient alors le plus de pouvoir auprès de lui;
 qu'il en avoit autrefois ôtez, pour lui donner
 d'autres Domestiques, qui étoient plus attachez
 à la République, qu'au Prince. Ces gens-là ren-
 trerent, en son service, dès qu'il fut Capitaine
 Général de la République, par Mer & par Ter-
 re; & Stadthoudre des Etats de Hollande. Ils eurent
 soin d'enflammer, à la Haie, toute la populace contre
 De Witt; & elle étoit d'elle-même toute dispo-
 sée à cela, à cause de l'attachement qu'elle avoit
 toujours eu pour la Maison d'Orange; qui y fai-
 soit sa résidence, & comme on peut croire, de
 la dépense, qui avoit fait vivre bien du monde. On
 avoit déjà vû des marques indiscrettes de la passion
 du peuple, pour cette Maison, du tems de Crom-
 wel; comme nous l'avons remarqué sur ce tems-
 là.

On a assez pu comprendre, par ce qu'on a dit
 de l'invasion des François, que le Pensionnaire
 n'avoit pas fait les diligences nécessaires; pour é-
 tre en état d'empêcher, que les François n'enta-
 massent les Provinces; puis qu'il n'avoit pas assez
 de monde, ni des gens courageux & habiles, pour
 arrêter sur le bas Rhin l'Armée de France; qui
 étoit très-nombreuse, fournie de tout & très-bien
 commandée. Il falloit, avant qu'elle fût en mar-
 che, avoir eu plus de Troupes, & des gens pour
 les commander, dont la capacité & la fidélité
 fussent connues. Si le Parti du Prince retardoit,
 comme on le dit, l'exécution des Projets du Pen-
 sionnaire, sans vouloir écouter ses raisons; il de-
 voit plier & se reconcilier avec lui, pour faire
 voir qu'il n'y avoit point eu, de sa part, de haine
 personnelle, en ce qui s'étoit passé; avant que les
 mouvemens du peuple vinssent à extorquer des
 Etats & du Pensionnaire, ce qu'on ne vouloit pas
 rendre de bonne grace au Prince. L'exemple de
Van Beuning & de *Van Beverning*, les meilleurs
 amis du Pensionnaire, & en même tems les meil-
 leurs têtes de l'Etat, devoient le toucher. Mais
 il semble qu'il desespéroit, que le Prince pût ou-
 blier la maniere, dont il avoit été traité dès son
 Enfance, & enfin dans l'Edit Perpetuel. On dit
 néanmoins, que le Prince le voulut faire rentrer
 dans son parti, mais que ses Courtisans l'en dé-
 tournerent; parce qu'ils avoient aussi souffert un
 affront du Pensionnaire, qui les avoit fait éloigner,
 quand la Province de Hollande se chargea de l'é-
 ducation du Prince.

La Cour de Hollande, poussée sans doute, par
 ceux qui se vouloient venger du Pensionnaire de
 Hollande & de sa Maison, décréta secrètement
 une prise de corps contre le Bourgmestre de Dor-
 drecht. Le Procureur Fiscal de la Cour exécuta
 cet ordre, le 24. de Juillet, qui étoit un Diman-
 che pendant qu'on étoit encore dans l'Eglise,
 & le prit chez lui, avant qu'on en fût sorti, de
 peur que les Magistrats étant sortis ne s'y oppo-
 sassent; parce que les Bourgeois de Dordrecht a-
 voient le (2) Privilège commun aux Villes de
 Hollande, qu'ils ne reconnoissoient point de ju-
 ges criminels, que ceux de leur Ville. Aussi les
 Magistrats de cette Ville se plainquirent-ils de cela
 aux Etats de Hollande. Ils se plainquirent, outre
 ce-

(1) Voyez cette Lettre dans *Brand*.

(2) Voyez *Grocius* dans son Apologetique C. XV.

1672. cela, & très-amerement & de ce que dans la Cour de Hollande, après avoir oui la déposition de Tichelaar, homme noté d'infamie, on eût donné un Décret de prise de corps, contre un ancien Bourgmestre de Dordrecht, un Curateur de l'Académie de Leide, un Homme qui avoit été Député à tous les Colleges Souverains de la Province & de la République, & deux fois Plénipotentiaire sur la Flotte, de la part des Etats Généraux. Pour lui, qui ne se sentoît coupable de rien, contre l'Etat, il avoit suivi sans résistance le Fiscal; & ce dernier l'ayant conduit à la Haie, le conduisit depuis la Barque jusqu'à la Châtellenie, d'où il fut transféré à la prison ordinaire de la Cour.

Cependant son Délateur avoit confié son accusation au Maître d'Hôtel du Prince, pour la lui communiquer. Zuylenstein en ayant eu avis, la lui envoya d'abord. Mais on n'attendit pas le retour du Courier, qu'on avoit envoyé au Camp; & la Cour, poussée apparemment par les Partisans du Prince, commença brusquement à faire ses procédures.

La déposition de Tichelaar portoit „ qu'étant „ arrivé à Dordrecht, le 7. de Juillet 1672. afin „ de parler au Grand Baillif de Putten, pour se „ plaindre à lui, de l'injustice, *disoit-il*, qu'on „ lui faisoit, au lieu de sa résidence, dans un „ procès qu'il avoit fait à sa servante; il avoit „ trouvé le Baillif couché, sur un lit; Qu'il lui „ avoit fait ses plaintes, contre le Prévôt de „ Piershill, & lui avoit demandé son secours: „ Que le Baillif le lui promit, ajoutant à cela „ des paroles obligées, & lui disant qu'il s'é- „ toit proposé de faire toute autre chose pour „ lui, pourvu qu'il lui voulût prêter la main, „ dans une entreprise qu'il avoit fait d'ôter la vie „ au Prince d'Orange; & lui dit, entre autres „ choses: *Vous avez bien oui dire qu'on a fait le „ Stadthouder, que le Peuple n'a contraint d'y con- „ sentir, & d'en signer les Actes. Ils n'auront „ point de repos, qu'ils ne l'aient fait Souverain; ce qui „ causeroit indubitablement la ruine de l'Etat, par- „ ce qu'il pourroit arriver, que le Prince se marie- „ roit à la Fille de quelque Potentat Etranger; si „ bien que, par une révolution, l'Etat pourroit tom- „ ber entre les mains de ce Prince.* Sur quoi le „ Barbier avoit demandé au Baillif ce qu'il dési- „ roit de lui? Ce dernier répondit, *que s'il sa- „ voit qu'il le diroit à quelque homme au monde, que „ ce fût, il lui feroit ôter la vie, sans remission;* „ Sur quoi Tichelaar, épouvanté de ces paroles, „ avoit proposé divers moyens, pour exécuter „ cette entreprise; savoir, de s'en aller à l'Armée „ de S. A. & se rendre familier avec ses Valets „ pour mettre du poison dans quelque verre de „ vin, ou de biere; & qu'en cas que cela ne „ réussît pas, il feroit en sorte de le tuer, avec „ quelque arme à feu, lors qu'il sortiroit, avec „ peu de suite, à la campagne: Que si cela ne se „ pouvoit pas, il se rendroit à la Tente, ou au „ Logis de S. A. & le tueroit quand il sortiroit, „ & se sauveroit, à la faveur de la nuit; ou qu'il „ l'observeroit pour le tuer, dans son Carrosse, ou „ ailleurs: Qu'il avoit même demandé au Ruart „ quelques Personnes, pour l'aider, & qu'il l'avoit „ refusé, de peur d'être découvert: Qu'il lui a- „ voit demandé un Ecrit (*sans exprimer pourquoi*) „ mais que le Baillif lui donna six ducats, & „ lui dit qu'il n'avoit pas davantage sur lui, „ & qu'il n'en vouloit pas demander à sa femme, „ de peur de faire naître quelque soupçon: Que „ (*si cela réussissoit*) il lui donneroit trente-mille „ francs, pour sa récompense, avec la Charge de „ Baillif de Beyerland, & promesse d'avancer

„ tous ses Amis, mais à condition qu'il garderoit 1672. „ le silence; que là-dessus s'apercevant que le „ Barbier trembloit, épouvanté de la mort, à „ laquelle il s'exposeroit; le Ruart avoit dit *qu'il „ en falloit venir à bout, ou crever, que l'Etat ne se- „ roit jamais bien gouverné, tant que le Prince vi- „ vroit, & qu'il falloit l'ôter du monde, à quelque „ prix que ce fût: Que le voyant encore plus é- „ tonné, il avoit ajouté, qu'il y avoit plus de „ trente des principaux du pais, qui employeroient „ volontiers quelcun, pour ôter la vie au Prince; „ mais qu'il l'avoit préféré à tout autre, parce qu'il „ étoit un homme d'exécution: Qu'il étoit enfin „ sorti, après avoir juré de tenir tout cela secret; „ mais qu'étant bourrelé, en sa conscience, il s'é- „ toit adressé d'abord au Maître d'Hôtel de S. „ A. & depuis à Zuylenstein.*

Sur cela ayant été examiné sévèrement, par la Cour, elle avoit fait prendre le Ruart, qui, di- soit-on, nia d'abord de connoître son accusateur; mais qui l'avoit en suite avoué; ce qui fit qu'on les fit tous deux mettre en prison, afin de les confronter.

De six Conseillers, qui forment ordinairement cette Cour; il y en avoit deux d'absents, & un troisième, qui apparemment, voyant bien où des procédures si irrégulières tendoient, ne voulut pas se mêler de ce jugement.

Les Parens de l'Accusé, & sur tout son Frere, ne manquèrent pas de s'émouvoir beaucoup pour lui, & de donner à la Cour un Ecrit; où il paroissoit, que l'on ne pouvoit pas ajouter foi à un scélerat, comme l'Accusateur, contre un homme comme lui.

Cependant il fut résolu de lui donner la Question ordinaire, ou préparatoire; qui ne peut se donner que, sur des preuves très-fortes. Il la soutint, avec beaucoup de courage, & dit *que quand on le tailleroit par morceaux; on ne l'obligeroit jamais à avouer une chose, à laquelle il n'avoit jamais pensé.* Il eut même assez de fermeté, dans les plus grands tourmens de la question, pour reciter ces vers (1) d'Horace:

*Iustum & tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis Tyranni
Mente quatit solidâ.*

Cette constance choqua ceux, qui étoient les Auteurs de cette étrange vexation, & qui auroient souhaité qu'il eût manqué de courage, & confessé un crime, qu'il n'avoit pas fait. On engagea même le Bourreau de Harlem, qu'on avoit employé à cette violence, à dire que la question qu'il lui avoit donnée, n'étoit rien, mais seulement pour la forme. Il est facile de concevoir, que ce n'étoient pas des gens du commun, qui avoient engagé les Conseillers de la Cour, à en user d'une manière si étrange & si cruelle contre un homme, tel qu'étoit Corneille De Witt; sans craindre ce que les Etats de Hollande pourroient faire, si on se plaignoit de ces irrégularitez. Ils avoient encore moins à craindre du Prince d'Orange, qui ne se mit nullement en peine de prévenir, ou de punir de semblables violations des Lois. Le Bourreau, qui avoit donné la question au Ruart, écrivit depuis une Lettre à sa Veuve, laquelle néanmoins il la prioit de ne montrer à personne, qu'après sa mort. Il protestoit „ qu'il „ n'avoit (2) nullement épargné le défunt, dans la

P p 3

„ ques-

(1) Carm. Lib. III. Od. 3.

(2) Dans le Recueil intitulé: *Gedenkwardige stukken* p. 47.

1672. „ question qu'il lui avoit donnée ; qu'au milieu
 „ des tourmens il protestoit de son innocence ,
 „ en prenant Dieu, pour témoin, & citoit ses
 „ Juges devant son tribunal ; Qu'il ne voudroit,
 „ pour rien du monde, souffrir ce qu'il avoit fait
 „ souffrir au Ruart. *Plût à Dieu, disoit-il, que*
 „ *j'eusse été assez heureux, pour préférer la Vérité*
 „ *à toutes les promesses, dont on s'est servi, pour me*
 „ *porter à dire un mensonge injurieux à la mémoire de*
 „ *Vôtre Mari. La crainte seule est cause de ce que j'ai*
 „ *fait, & pour tous les biens du monde, je ne voudrois*
 „ *pas être obligé de tourmenter personne aussi cruelle-*
 „ *ment, que je l'ai tourmenté. Quand il m'en de-*
 „ *vroit couter la Vie, je ne puis m'empêcher de re-*
 „ *connoître qu'il est mort innocent. Dieu leur par-*
 „ *donne, mais je tremble, lors que je pense à ce qu'on*
 „ *lui a fait souffrir, & à la manière, dont les cho-*
 „ *ses se sont passées.* Le Ruart, dans ces tourmens,
 ne cessoit de protester de son innocence, pendant
 que les Juges lui criaient de reconnoître sa faute.

Quelque personne d'autorité & nécessaire au
 Prince d'Orange, fit commettre ces cruautés,
 pour extorquer quelque mot, qui pût faire croire
 qu'en faisant périr les De Witt ; on ne faisoit
 que les traiter, comme ils l'avoient mérité ; & cela
 pour se vanger d'un des Freres, qu'on avoit déjà
 fait assassiner, & qui n'étoit échappé, que par mi-
 racle. On ne peut pas soupçonner, que rien de
 tout cela eût été fait, pour mieux assurer la forme
 du Gouvernement du Prince ; qui étoit établie, en
 manière que personne, dans la République, ne
 pouvoit s'y opposer. Les Freres De Witt & leurs
 Amis étoient hors d'état de le traverser ; & les
 progrès que les François avoient faits, en si peu
 de tems, par la lâcheté des Troupes, qu'ils leur
 avoient opposées, dans les Villes du Bas Rhin, en
 celles d'Overysse & de Gueldre, avoit si fort dif-
 famé leur Gouvernement ; qu'il n'étoit nullement
 en état de faire tort au Prince. Cet étrange
 début de Gouvernement étoit bien suffisant,
 pour inspirer de la frayeur à ceux, qui s'y oppose-
 roient ; mais il n'étoit nullement propre à lui con-
 server l'amitié de ceux, qui demeuroient dans le
 Gouvernement. Il y eut néanmoins quelqu'un, qui,
 sans se mettre ni de l'honneur, ni de l'intérêt du
 Prince, abusa du pouvoir qu'il avoit sur son es-
 prit, & fit même bien des choses, pour se ven-
 ger en particulier, sans les lui communiquer, en
 se servant de son nom. Toute cette intrigue pa-
 roît avoir été de son invention.

Un (1) Historien Moderne représente ici le
 peuple, ayant peur qu'un Magistrat (*le Bourgmestre*
de Dordrecht) dont il faisoit l'objet de sa haine,
 & qu'il croyoit coupable, parce qu'il le vouloit
 croire, n'échappât à sa fureur. Mais que pou-
 voit faire un Bourgmestre de Dordrecht, contre
 le Prince, après ce qui s'étoit passé dans son éle-
 vation ? Rien du tout, ou très-peu de chose.
 Mais un homme de qualité pouvoit facilement é-
 mouvoir le peuple, en se servant du nom du
 Prince, en promettant & en menaçant, comme
 il le trouvoit à propos. Le peuple assiégea la pri-
 son jour & nuit, & menaça, depuis le 16. d'Août,
 les Voisins de renverser leurs Maisons, jusqu'aux
 fondemens, si le Prisonnier échappoit par leur
 connivence. C'étoit au Prince & à ses Partisans
 à appaiser le Peuple, comme la Justice le deman-
 doit ; de peur qu'on ne leur donnât la faute de ce
 qui pourroit arriver, contre les Loix. Le Prince
 ne pouvoit pas quitter le Camp, opposé aux Fran-
 çois ; mais il pouvoit faire une Proclamation, &

envoyer des gens qui appaisassent la populace. On 1672.
 voyoit assez, que les Freres De Witt avoient en-
 tierement perdu la faveur du Peuple, sans lequel
 ils ne pouvoient rien faire. Si néanmoins ils s'é-
 toient conduits en sorte, qu'on ne leur pût pas
 nuire, sans renverser ces Loix ; il n'étoit pas
 permis de les attaquer, par une émotion popula-
 ire. Au lieu de cela, on favorisa la canaille, pour
 exécuter un Projet, que le Prince lui-même des-
 approuva. Il parut, comme on l'assure, un hom-
 me de qualité, qui donna lieu à la populace de
 décharger sa colere, non seulement sur le Ruart,
 mais encore sur le Pensionnaire.

On dit néanmoins, que la Cour de Hollande
 alla à la Prison, pour appaiser le tumulte. Elle
 fit même paroître le Prisonnier à la fenêtre, pour
 faire voir qu'il ne s'étoit nullement échappé. Ce-
 pendant la Populace envoya demander au Prince
 une Garde, qui prévint la fuite de Corneille De
 Witt ; mais le Prince répondit, qu'il étoit entre
 les mains de la Justice, qui sauroit bien empêcher
 qu'il ne s'échappât. Pour remplir, en une occa-
 sion si délicate, les devoirs que la Justice deman-
 doit ; il falloit envoyer une Garde, qui empê-
 chât que la populace ne violât les Loix, & qui
 soutînt l'autorité de la Cour de Hollande, qui é-
 toit saisie de cette affaire, sans que le Peuple s'en
 mêlât. Le Prince, quoi que jeune, étoit hom-
 me à faire un semblable acte de justice, en cette
 occasion ; mais quelcun de ses Courtisans s'étoit
 intrigué dans cette affaire, de manière à mettre
 le Prince, dans une sorte de nécessité de pardon-
 ner à des Assassins, qui n'avoient rien mérité de
 semblable.

La Cour donna une sentence contre *Corneille*
De Witt, où elle disoit „ qu'ayant examiné les
 „ pieces, qui lui avoient été remises par le Pro-
 „ cureur Général de la Cour, à la charge de
 „ Maître Corneille De Witt, ancien Bourgmest-
 „ tre de Dordrecht, & Ruart de Putten, Prison-
 „ nier dans la Prison de la Cour ; comme aussi
 „ son examen, ses confrontations, & ce qui a-
 „ voit été présenté de sa part ; & ayant examiné
 „ tout ce qui pouvoit servir à l'éclaircissement de
 „ cette affaire ; elle avoit déclaré le Prisonnier
 „ déchu de toutes ses Charges & Dignitez, l'a-
 „ voit banni de la Province de Hollande & de
 „ Westfrise, sans pouvoir jamais y rentrer, sous
 „ une peine plus sévère. Avec tout cela, il fut
 condamné aux fraix du Procès. Cette sentence
 fut prononcée le 20. d'Août. Comme elle étoit
 trop douce, pour un coupable ; elle étoit trop
 sévère, pour un innocent.

Tichelaar fut relâché, sans note d'infamie, quoi
 que, si De Witt étoit innocent du crime, dont il
 l'avoit accusé, l'accusateur dût être déclaré ca-
 lomniateur ; & que, si De Witt étoit coupable,
 il dût être condamné à une peine plus sévère, qu'à
 un simple bannissement d'une Province.

Un Historien, (2) qui paroît desintéressé, as-
 sure que le Prince d'Orange, après que Jean De
 Witt eut été admis à remettre sa Charge aux EE.
 de HH. lui fit dire que, s'il vouloit entrer dans ses
 intérêts, il le conserveroit, dans ses dignitez, &
 dans son autorité, & se conduiroit, selon ses con-
 seils. De Witt répondit, *dit-on*, „ que le Prin-
 „ ce lui faisoit beaucoup d'honneur, de croi-
 „ re que ses services pourroient être utiles à leur
 „ Patrie ; mais qu'il étoit très-persuadé que S. A.
 „ n'en tireroit pas tout l'avantage, qu'Elle en pour-
 „ roit

(1) Feu Mr. *Basnage* Tom. II. p. 303. de ses Annales des
 PP. UU.

(2) Mr. *Sanfon*. Cette Histoire parut en 1703. en 3. voll. in
 12. Tom. III. p. 386.

1672. „ roit attendre. Les peuples, *disoit-il*, me haï-
 „ sent, sans que je leur en aye donné aucun
 „ sujet. Ces fortes de haines sont ordinairement
 „ les plus violentes. Tout ce qui passeroit par
 „ mes mains, ne pourroit que leur être très-
 „ désagréable, & quelque précaution, que je
 „ prisse, ils me rendroient toujours responsable
 „ des mauvais succès. Je souhaite, de tout mon
 „ cœur, que tous les desseins du Prince réussis-
 „ sent à l'avantage de l'Etat; mais il a besoin
 „ d'une autre personne, pour le seconder. A
 „ l'égard de ce que vous me dites que j'aurai,
 „ sous le Stadthoudre, le même crédit, que j'ai
 „ eu auparavant, c'est-là la chose du monde, qui
 „ est la moins capable de m'éblouir. Je n'en ai
 „ jamais souhaité, que pour être mieux en état
 „ de rendre service à ma Patrie. C'est-là l'uni-
 „ que but, que je me suis proposé, & je ne sou-
 „ haite rien, pour mon avantage particulier. Je
 „ serois indigne de la confiance, que mes Maî-
 „ tres ont eue en moi, si je continuois à les ser-
 „ vir, par un principe si lâche & si indigne d'un
 „ honnête homme. L'Historien, qui rapporte
 „ cette réponse, a sans doute eu communication
 „ de quelques papiers particuliers, d'où il a tiré
 „ cette réponse. Au moins elle est assez du carac-
 „ tere du Pensionnaire, qui étoit fort entier dans ses
 „ sentimens. Il ne faut pas, sans doute, qu'un Mi-
 „ nistre d'Etat soit un homme léger, qui change
 „ de conduite, sans raison; mais il est certain aussi
 „ que lors que la conscience n'y est point blessée;
 „ il faut imiter les Pilotes habiles, & changer de
 „ manœuvre, selon le vent. Il avoit été directe-
 „ ment opposé au Prince, dont il s'agissoit, & fait
 „ tout ce qu'il étoit possible de faire, pour l'empê-
 „ cher de succéder aux Emplois de son Pere. Il est
 „ vrai qu'ils n'étoient pas héréditaires, & que la
 „ conduite de son Pere, dans une République, à
 „ laquelle il avoit prêté serment de fidélité, méri-
 „ toit qu'il la perdit. Mais il ne faut pas être si ri-
 „ gide, que de hazarder plutôt tout; que de céder
 „ à un parti, dont la superiorité est palpable. Par-
 „ là le Pensionnaire avoit réduit la République dans
 „ un état, où elle devoit périr, si la Providence ne
 „ l'eût pas secourue extraordinairement. Si Ruit-
 „ er n'eût pas mieux fait, par mer, que les Troupes
 „ de la République ne firent par terre; elle étoit
 „ perdue sans ressource. Ainsi s'il a tenu le discours,
 „ que nous avons rapporté, ce fut encore là un ef-
 „ fet de son opiniâtreté; qui lui fut fatale, cette
 „ fois. D'autres, qui n'avoient pas eu des emplois
 „ du relief de celui de Jean De Witt, mais qui a-
 „ voient été néanmoins considérés, & employez en
 „ des affaires très-difficiles, & qui même avoient été
 „ de son parti, jugerent qu'il étoit tems de se laisser
 „ emporter à un torrent; dont ils ne pouvoient pas
 „ détourner, & encore moins arrêter le cours. Tel
 „ fut *Dykevelt*, (1) qui, comme le dit Mr. *Burnet*,
 „ Evêque de Salisbury, étant revenu de son Am-
 „ bassade d'Angleterre, & trouvant la Province
 „ d'Utrecht occupée par les François, y alla & vé-
 „ cut, comme il put, parmi eux. „ Il ne laissa
 „ pas de rendre de bons services à sa Province.
 „ Sur chaque violation des Articles, que la Fran-
 „ ce avoit accordés à cette Province, il alloit se
 „ plaindre, avec une hardiesse, qui surprenoit les
 „ François, qui n'y étoient pas accoutumés.
 „ Quand ils sortirent d'Utrecht, & que la Pro-
 „ vince se rétablit, il fut laissé sans emploi, dans
 „ le Gouvernement. Cependant son habileté &
 „ la douceur de son temperament, lui firent tant

1672. „ d'amis que le Prince le reçut dans sa confiance,
 „ & qu'il se conserva sa faveur, jusqu'à la fin. Il
 „ avoit une grande connoissance de toutes les af-
 „ faires de l'Europe, & étoit très-propre à sou-
 „ tenir une Ambassade. Il parloit beaucoup, &
 „ avec trop de véhémence. Dans le gouverne-
 „ ment de sa Province, qui lui étoit principale-
 „ ment confié, on l'accusoit de partialité, & de
 „ ne rendre pas une justice assez exacte. Je ne
 „ voudrois pas garantir toutes les parties de ce por-
 „ trait; mais on peut voir par-là, qu'il faut faire ce
 „ que les tems & les conjonctures permettent, & non
 „ se roidir contre le torrent; vû qu'il n'y a person-
 „ ne, qui n'ait ses foiblesses. On verra, dans le
 „ même Auteur, les caracteres de Mrs. *Fagel*, *Ha-
 „ lewyn*, *Van Beuning*, *Paets*, & d'autres, qui ne
 „ sont pas également ressemblants. On peut néan-
 „ moins conclurre de-là, que le Pensionnaire *De Witt*
 „ & son Frere, après le mauvais succès de leurs foi-
 „ bles efforts, pour se défendre contre la France;
 „ qui les firent passer, quoi qu'injustement, pour
 „ des Traîtres; auroient dû chercher à se réconci-
 „ lier, avec le Prince d'Orange. Mais ils ne vou-
 „ lurent pas seulement, qu'on pût dire qu'on trou-
 „ vât leur conduite imprudente; quoi qu'il n'y
 „ eût rien de plus vrai.

La Cour de Hollande ayant prononcé la sen-
 „ tence à *Cornille De Witt*, le 20. d'Août, le
 „ peuple qui s'imaginoit qu'il se retireroit au plû-
 „ tôt, demeura attroupé autour de la Prison, pour
 „ l'empêcher de s'évader. (2) Ce matin-là, quel-
 „ cun, qu'on ne nomme point, mais qu'on appelle
 „ une personne considerable, se rendit (3) à la Prison,
 „ & ordonna au Géolier de faire en sorte que le Pere
 „ & le Frere du Condamné vinsent le voir. Le Gé-
 „ lier détacha aussi-tôt un de ses Domestiques, qui ne
 „ pouvant parler d'abord au Pensionnaire, parce qu'on
 „ le rasoit, demanda à Madame de *Swyndrecht* sa Sœur,
 „ la recompense due à ceux, qui portent les premiers de
 „ bonnes nouvelles; puis qu'il venoit lui apprendre, que
 „ le Ruart seroit bien-tôt en liberté. Il fit le même
 „ compliment à *Jean De Witt*, d'abord qu'il fut rasé,
 „ & lui dit que son Frere, qui étoit incommodé, le
 „ prioit de se rendre à la Prison, & qu'il avoit une
 „ grande passion de l'entretenir. Le Pere évita le pie-
 „ ge, qu'on lui tendoit, parce qu'il étoit alors à la Cour,
 „ & il survécut deux ans au massacre de ses deux Fils.
 „ L'ancien Pensionnaire demanda au Messager, qui con-
 „ tinuoit ses empressements & ses félicitations, si son
 „ Frere n'étoit pas donc banni. Je n'en sais rien, dit-
 „ il; mais j'ai appris qu'il seroit mis en liberté. Dans
 „ le moment, arriva la Servante du Géolier, chargée
 „ du même message, dont elle s'acquitta, avec tant d'a-
 „ dresse, qu'elle le persuada. Pour ne pas se faire at-
 „ tendre, il voulut sortir à pied, suivi d'un Valet, &
 „ ordonna seulement de mettre les Chevaux au Carosse,
 „ afin de le venir prendre, lors qu'il auroit conféré
 „ quelque tems, avec son Frere.

Sa Fille, qu'il aimoit tendrement, se jeta à
 „ ses pieds, pour l'empêcher de sortir; mais son
 „ Pere ne l'écouta pas. (4) Un de ses Amis, qui
 „ étoit alors Membre de la Chambre des Comptes
 „ de la Généralité, le pria sérieusement de ne pas
 „ hazarder facilement sa personne; puis qu'on avoit
 „ déjà enflammé le Peuple contre lui, & qu'il pour-
 „ roit bien entreprendre de s'en défaire. Je ne sau-
 „ rois comprendre, disoit-il, que le Ruart, vous envoie
 „ querir, par une servante. S'il vouloit vous parler,
 „ il auroit bien pu vous le faire savoir, par quelque
 „ au-

(1) Dans l'Histoire de son tems p. 328. de l'Édition An-
 „ gloise in fol. p. 328.

(2) *Gedenkwaardige stukken* p. 31.

(3) Mr. *Basnage* T. II. de ses Annales p. 311.

(4) Vie des Freres De Witt T. II. p. 432.

1672. *autre. Cela ne me plait point. Voulez-vous bien faire? informez-vous auparavant de la vérité; il y a encore assez de tems, pour y aller.* Il avoit néanmoins si grande envie de voir son Frere, qu'après avoir embrassé ses enfans, comme s'il leur disoit Adieu, il se mit en chemin à pied (car sa maison n'étoit pas loin de la Prison) avec un de ses Clercs, nommé *Bacherus*, qu'il avoit dessein d'envoyer au Greffier de la Cour, pour demander une Copie de la sentence, qu'elle avoit prononcée contre son Frere.

Il sembloit qu'après avoir été attaqué, avec tant de hardiesse, & de férocité, par quatre Assassins, dont on avoit à peine voulu en punir un, & dont trois n'avoient point été poursuivis, & l'un de ces trois, peut-être le plus coupable, jouissoit d'un emploi qu'il avoit à la Haie; l'Ancien Pensionnaire de Hollande devoit craindre la Canaille. Il ne pouvoit pas douter, qu'il n'eût des ennemis & des ennemis implacables, à la Cour du Prince d'Orange; parmi ceux qu'il en avoit chassés, il y avoit quelques années. Ces gens étoient assez puissants, dans l'esprit de leur Maître, & assez considérés parmi le peuple, qui adoroit le Prince; pour soulever le peuple contre le Pensionnaire, comme contre un Traître; & pour engager le Prince à ne pas vouloir qu'on punît la Populace de la Haie, si elle faisoit périr les Freres De Witt. La maniere, dont son Frere venoit d'être traité, par une Cour de Justice, & la sentence bizarre, qu'elle avoit prononcée contre lui; tout enfin obligeoit Jean De Witt à demeurer enfermé chez lui, & même à demander une sauvegarde des Etats, ou du Prince, pour y être en sûreté, jusqu'à ce que les esprits fussent apaisés.

De Witt ne fit aucune de ces réflexions, ou les méprisa, étant convaincu de son innocence. Mais il devoit plutôt penser à ce que pouvoit croire la Populace, qu'à ce qui étoit vrai. On l'avoit prévenue contre lui, en exagérant le mauvais état de défense, où l'Etat s'étoit trouvé, lors que la France l'avoit attaqué; les progrès des François, qui en si peu de tems s'étoient rendus maîtres de trois Provinces; & la longue résistance qu'il avoit faite à ceux, qui vouloient qu'on rétablît le Prince d'Orange, dans les Emplois de ses Prédecesseurs, & où néanmoins il avoit fallu revenir. Il devoit, selon la prudence la plus commune, penser à tout cela. Mais le chagrin de ce, qui s'étoit passé, l'empêchoit de penser assez tranquillement, à tant de choses; & il s'en alla, comme s'il eût été las de vivre, à la Prison, où étoit son Frere. Il trouva à la porte de sa Chambre deux Cavaliers & deux Bourgeois, qui y faisoient la garde; quoi qu'il n'y eût aucune apparence, qu'il se voulût évader; puis qu'il lui étoit ordonné de sortir de Hollande.

Quand le Ruart (1) vit son Frere, il s'écria : *ah, mon Frere, que venez-vous faire ici? Quoi, dit l'Ancien Pensionnaire, ne m'avez-vous pas envoyé querir? Non, dit le Ruart, sur quoi son Frere s'écria : nous sommes donc perdus.* Le premier lui apprit le contenu de la sentence de la Cour, & dit qu'il avoit résolu d'en appeler; mais son Frere l'avertit, qu'ayant été condamné pour crime, il ne pouvoit pas interjetter d'appel, & qu'ainsi il valoit mieux songer à sortir de la Prison, & à se retirer en lieu sûr. Là-dessus *Ruisch*, Fiscal de la Cour, auquel le Clerc de son Frere étoit allé demander une Copie de l'Arrêt de la

Cour, pour l'examiner, entra en ce tems-là dans 1672. la Chambre, & dit aux deux Freres, qu'il en avoit appelé lui-même au Haut Conseil; parce que le Ruart n'avoit pas voulu se soumettre au Jugement de la Cour. Le Carosse de son Frere l'attendoit à la porte, non pour le mener en Triomphe par la Ville, (2) comme le dit un fameux Historien; ce qui ne convenoit point à un homme, qui se trouvoit en de semblables conjonctures. Le Ruart, qui avoit été très-rudement torturé, n'étoit guère en état d'aller à pied, en une métairie, hors de la Ville. Cependant la multitude assemblée, en cet endroit, s'en choqua, & renvoya le Carosse à la Remise. Le Fiscal de la Cour, conseilla au Ruart d'attendre encore un peu, jusqu'à ce qu'on eût enregistré son appel; dans le Livre du Haut Conseil. Cependant *Tichelaar*, qui avoit été élargi, rencontra quelcun (on ne dit pas qui, mais qui pourroit bien avoir été cet homme de considération, qui avoit fait en sorte que Jean De Witt étoit venu voir son Frere en sa Prison) qui lui dit ,, que puis qu'il sortoit, ,, il devoit crier par toute la Haie, que les deux ,, Freres étoient ensemble, & que l'on pouvoit ,, juger si le Ruart étoit coupable; puis qu'il a ,, voit été banni, & privé de tous ses emplois, ,, & autres choses semblables.

Sur cela les Etats, qui étoient encore assembles, prirent la résolution d'écrire au Prince d'Orange, pour l'avertir de ce qui se passoit, & le prier de venir incessamment à la Haie, avec quelques Troupes d'Infanterie & de Cavalerie; pour calmer le peuple, par sa présence, & employer la force, si cela étoit nécessaire. Ils donnerent aussi pouvoir, aux Conseillers Commis, d'employer cependant les Compagnies à Cheval, qui faisoient la garde à la Haie, pour empêcher le tumulte.

Tichelaar s'étant joint avec un certain *Van de Moezel*, homme de sa sorte, courut dans le Voisinage, en disant mille injures aux deux Freres, & en soutenant que le Ruart n'avoit pas été torturé tout de bon; qu'il avoit seulement été banni de la Province de Hollande, & privé de ses emplois; au lieu qu'on lui auroit dû mettre la tête à ses pieds; que les Juges eux-mêmes étoient aussi coupables, & semblables choses, qu'apparemment on lui avoit dictées. Il se mit aux Fenêtres de la Châtellenie, & se mit à crier, comme un enragé, au peuple : *Camarades, ce Chien va sortir de la Prison, avec son Frere, il est, à peu près tems, empêchez-le, il en est tems, vengez-vous de ces Coquins; Et il y en a plus de cent, comme eux.* Ces discours, qui méritoient la corde, & qui n'auroient pas été soufferts, dans un tems, où l'on auroit eu quelque égard pour les Loix, furent reçus, avec applaudissement de la canaille; qui s'écria *aux armes & au meurtre*, & se rangea en haie, aux deux côtes de la porte de la Prison. L'Ancien Pensionnaire crut pouvoir sortir, & fit ouvrir la porte, pour cela; mais la Populace ayant crié *tirez*, on la fit incessamment refermer. Il demanda au Géolier, s'il n'y avoit point d'autre porte, à la Prison, par où il le pût faire sortir; mais il n'y en avoit point, & il fallut qu'il remontât à la Chambre de son Frere, & renvoya *Bacherus* son Clerc, qui pensa être assassiné par la multitude; mais comme il n'étoit pas assez connu de cette canaille, & qu'il ne parut point pressé à sortir de la foule, il se sauva heureusement.

Les

(1) Voyez le Recueil intitulé *Gedenkwaardige Saken*, & la Vie des deux Freres de Mr. *Vander Horst*.

(2) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Hist. de son Tems, sur cette année 1672. p. 356. de l'Anglois.

1672.

Les Etats de Hollande, qui étoient assemblez, furent embarrassés de cette sédition imprévue, & résolurent enfin, selon l'avis de la Noblesse, d'envoyer, à la porte de la Prison, les trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient en Garnison dans la Ville; avec ordre de chasser cette canaille, & même de tirer dessus, s'il en étoit besoin, pour la séparer. Le Conseil des Députez eut ordre de faire exécuter cette résolution, & de faire tout ce qu'il trouveroit à propos, pour appaiser la sédition. Il crut malheureusement qu'outre les trois Compagnies de Cavalerie, il falloit faire prendre les armes à la Bourgeoisie, assemblée sous six Drapeaux, distinguez par leurs couleurs, & leur confier la garde de la Prison; ce qui étoit la même chose, que de livrer les deux Freres infortunez, entre les mains des Bourreaux; car c'étoit justement le peuple de la Haie, qu'on avoit prévenu, contre eux. Mais on s'imagina que ces gens obéissans aux Etats, sans difficulté, en toute autre chose, ils ne feroient rien, qui ne fût dans l'ordre; au lieu que c'étoit le peuple, qui oseroit tout faire, pourvu qu'il crût faire plaisir au Prince d'Orange. Il faut qu'il y eût eu quelqu'un, qui eût eu soin de fermer par tout que les deux Freres, le Cadet, comme l'Ainé, étoient ennemis jurez du Prince, & qu'on lui feroit plaisir de le défaire de ces gens-là. On ne pouvoit pas disconvenir, qu'ils n'eussent fait tout ce qu'ils avoient pu, pour empêcher que le Prince ne parvint aux Emplois, que son Pere avoit eus; & dont aussi il avoit abusé, en assiégeant Amsterdam; dans la crainte que le Fils ne l'imitât. Mais comme l'Ainé de ces Freres, avoit remis sa Charge aux Etats de la Province; il n'y avoit plus rien à craindre, de sa part. Quelcun de ceux, qui étoient le plus en faveur, dans l'esprit du Prince, & qui n'étoit nullement ami de l'Ainé, entreprit de faire soulever le peuple, & de les faire tous deux périr, par un soulèvement du peuple, & il réussit. Il semble qu'on ne fût point cette intrigue, & que l'on crût que les Milices ordinaires assemblées sous les armes, empêcheroient assez que la plus vile populace, que l'accusateur du Ruart de Putten avoit tâché de soulever contre lui, ne pût rien exécuter contre eux. Mais on s'y trompa, & peut-être que l'Auteur caché du soulèvement irrita contre les deux Freres les Bourgeois; en assurant ceux, qu'il employa pour cela, qu'ils n'avoient rien à craindre, & même que le Prince leur en feroit bon-gré. Ces Milices s'avancerent donc Tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, & les mousquets chargez à la porte de la Prison; comme pour la garder, contre la Canaille, qui étoit de l'autre côté. Une de ces Compagnies, dont les Officiers passaient pour les plus retenus, se posta en cet endroit, comme pour tenir tout en ordre.

Sur les onze heures, il se répandit un bruit, comme si les Freres De Witt s'étoient évadés; ce qui obligea deux Officiers de cette Compagnie, accompagnés de quatre Bourgeois, de monter à la Chambre où étoient les deux Freres, pour voir s'ils y étoient encore. Le Pensionnaire se mit là-dessus à leur remontrer que son Frere étoit innocent, & l'injustice qu'on leur faisoit, en se fâchant contre eux. La chose étoit visible, puis que, s'il étoit coupable, la Cour de Hollande n'auroit pas manqué de le condamner. Ces Officiers promirent là-dessus d'obtenir de leur Capitaine, qu'on les laissât aller. Il vint en suite d'autres Bourgeois, de la même Compagnie, & plusieurs Mutins, qui ne laissèrent pas d'en user civilement, envers les deux Freres.

Tome III.

1672.

A une heure après midi, le Fiscal de la Cour vint avec quelques Officiers & quelques Bourgeois. Après avoir fait sortir le Valet de Jean De Witt, il dit aux deux Freres, qu'il étoit à propos que ces Bourgeois demeurassent auprès d'eux. Là-dessus celui des Freres, qu'on vient de nommer, se leva comme pour sortir, dans la pensée que ce que le Fiscal avoit dit, ne regardoit que son Frere; mais les Bourgeois l'arrêterent, apparemment comme pour prévenir les mauvais desseins des Mutins. Le Fiscal dit aux Freres, qu'il étoit à propos qu'ils prissent patience, jusqu'à ce que le tumulte fût apaisé, & les laissa entre les mains des Bourgeois, qu'ils inviterent à dîner avec eux.

On avoit écrit au Prince d'Orange, dès le matin, comme on l'a dit, pour lui donner avis de la sédition, qui avoit commencé à s'ébranler, mais il n'envoya personne. Il semble que les Conseillers Députez crurent, que les Freres étoient en sûreté, sous la garde des Bourgeois. Peut-être aussi qu'ils s'émurent si peu, pour prévenir le mal, qui pourroit arriver; dans la crainte de s'attirer eux-mêmes, sur les bras, les Auteurs secrets de cette émotion. Il y avoit alors, comme on l'a dit, trois Compagnies de Cavalerie en Garnison à la Haie; dont deux étoient commandées par les *Steenbuysen*, Pere & Fils, & la troisième par le Comte de *Tilli*. Les Conseillers Députez envoyèrent un ordre, par écrit, signé par le Président & par le Secrétaire, au Comte de monter à Cheval, & de poster l'une dans le *Buytenhof*, au devant de la Garde ordinaire, & les deux autres sur la Place, dont une partie s'étendroit jusqu'au *Kneuterdyk*. On leur commanda de garder ces trois postes, jusqu'à nouvel ordre. La Compagnie du Comte étoit proche de la Compagnie Bourgeoise, qui gardoit la Prison. Comme elle jettoit des cris, de tems en tems; *Tilli* ordonna à sa Compagnie, de tenir toujours leurs armes hautes, sans néanmoins tirer; à moins que les Bourgeois ne tirassent les premiers sur eux. Cette Compagnie, qui se trouvoit entre deux Compagnies de Cavalerie, craignant d'être attaquée de deux côtés, se contenta de tenir le mousquet sur la fourchette & la mèche compassée. On demeura, dans la même posture, pendant quatre heures; & de tems en tems les Bourgeois jettoient de grands cris, & s'excitoient les uns les autres à tuer le Comte; tant ils avoient été empoisonnez, par les ennemis des deux Freres! *Tilli*, qui n'étoit pas homme à s'épouvanter de peu de chose, & qui avoit ses ordres du Conseil Député, s'avança à la tête de la Compagnie Bourgeoise, & dit aux Officiers, s'ils vouloient donc remplir la Ville de carnage? Qu'ils n'avoient qu'à tirer le premier coup. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas ce dessein, mais qu'ils le prioient de les laisser faire. Cependant la Populace redoubla ses cris, & menaçoit de nouveau le Comte. Alors les Bourgeois s'aviserent de faire une députation au Conseil Député, pour le prier de faire retirer *Tilli*. Ils ne trouverent, dans la Chambre du Conseil, que *Van Asperen*, *Bosvelt* & *Van Beaumont*, leur Secrétaire. Les autres Conseillers s'étoient retirés, par imprudence, ou par timidité; foibles peu séantes à des gens, qui étoient chargez, par les Etats de la Province, d'empêcher qu'il ne se fît aucun desordre, & de tenir tout en paix. Le Comte les accompagna jusqu'au milieu de la Cour, à travers les cris de la populace. Il y avoit une seconde Compagnie Bourgeoise, qui vouloit s'avancer vers la Prison; mais une autre Compagnie de Cavalerie, qui étoit au *Buytenhof*, l'empêchoit.

Qq

Ce-

1672. Cependant il se répandit un bruit, que les Paisans des environs, & les Pêcheurs de Scheveling étoient en marche, pour venir à la Haie, afin de la piller. Sur cela la Bourgeoisie demanda au Conseil, que l'on employât la Cavalerie, pour empêcher qu'on ne pillât ses maisons, & dit qu'autrement elle seroit obligée de les aller défendre. Il est fort étrange, qu'après avoir assez reconnu, que les Freres De Witt seroient immolez à leurs ennemis cachez, si on laissoit agir le peuple; on donnât néanmoins ordre à la Cavalerie d'aller occuper les postes, par où on supposoit, que les Paisans & les Pêcheurs des environs pouvoient entrer dans la Ville; qui, comme on sait, n'est fermée d'aucunes murailles. Cependant les Bourgeois obtinrent ce qu'ils demandoient. Par tout ailleurs on auroit cru que ceux, qui accorderent au peuple de garder ceux, contre qui il s'étoit déclaré, les avoient bien voulu exposer à être traités, comme ils le furent; de peur que leurs Ennemis secrets ne s'en vengeassent, dans l'occasion, sur ceux qui se seroient opposés au tumulte.

Après avoir obtenu, qu'on donnât un ordre verbal d'aller dire à Tilli de s'opposer à ceux, qu'on supposoit venir pour piller la Haie; ils allerent incessamment l'en avertir. Mais le Comte, voyant à quoi tendoit cette faction, pour donner lieu au Conseil d'y penser, & se mettre lui-même à couvert de tout reproche, demanda cet ordre par écrit. Van Asperen & Van Bosvelt, qui étoient demeurez seuls, donnerent l'ordre, qu'il demandoit, & que Mr. *Basnage* avoit eu en ses mains. Il s'alla poster aux avenues de la Haie; mais il ne put s'empêcher de dire: *qu'il obéiroit, mais que les deux Freres étoient morts.*

La Cavalerie étant partie, la Compagnie du (1) Drapeau bleu, à qui on avoit apporté de la biere, du vin & de l'eau de vie s'avança, avec de grands cris, vers la porte de la Prison, & voulut que la Compagnie qui la gardoit, lui cedât la place. Elle étoit excitée par *Van Banchem*, qui avoit été auparavant Bourgmestre, & qui étoit alors Echevin de la Haie; ce qui fait comprendre, que cette sédition étoit excitée & fomentée, par des gens, qui n'étoient nullement de la Populace. La Compagnie, qui avoit gardé jusqu'alors la porte, & qui semble avoir été commandée par des Officiers, plus moderez, fut obligée de céder à la Compagnie du Drapeau Bleu, qui couchoit déjà en joue, pour tirer sur elle; en témoignant néanmoins qu'elle n'avoit autre dessein, que de tirer les Freres De Witt de cette prison, de les conduire à la Maison de Ville, & de les y laisser, sous une bonne garde; jusqu'à ce que le Prince d'Orange eût décidé de leur sort; ce qu'on leur sembloit faire, pour empêcher, que les Etats, ou les Conseillers Députez ne s'en mêlassent davantage, de peur que le Prince ne le prît en mauvaise part; quoi que ce fût une chose, dont la connoissance devoit appartenir à la Justice ordinaire de la Cour de Hollande, ou au moins aux Etats; où le suffrage du Prince ne pouvoit être compté que pour un, selon les Loix. Mais alors il s'étoit tant commis d'irrégularitez, dans le Gouvernement, qu'on ne prenoit pas garde à cela. Cette Compagnie se mit d'abord à décharger ses mousquets, contre la porte de la Prison, sans la pouvoir rompre, ou ouvrir; sur quoi un Orfevre, nommé *Verhoef*, ayant pris un gros marteau, dans la Boutique d'un Maréchal fer-

1672. rant du Voisinage, rompit une partie de la Porte, sans qu'on y pût néanmoins entrer. Sur cela, cette populace effrenée se mit à menacer, avec des sermens exécrables, que, si on ne lui ouvroit promptement la porte, elle trouveroit bien le moyen de l'enfoncer, & qu'elle seroit main basse, sur tout ce qu'elle rencontreroit, dans la prison. Le Géolier, de peur, ou autrement, leur ouvrit enfin la porte; après quoi ils monterent à la chambre, où étoient les deux Freres. Le Ruart étoit en robe de chambre sur son lit, & son Frere, enveloppé de son manteau de Velours, tels qu'on les portoit alors, lisoit dans l'Écriture Sainte. Quand il vit ces seditieux, il commença à les vouloir ramener, par la douceur; mais ils les forcerent tous deux de sortir de la Chambre; en leur disant, qu'ils les vouloient emmener à la place, où l'on exécutoit les Criminels. Les Bourgeois, que le Fiscal de la Cour avoit laissez, pour empêcher qu'on ne leur fit quelque insulte, s'empresèrent en vain, pour appaiser ces furieux. Les Freres, s'apercevant de cela, se dirent Adieu, pour la dernière fois. L'Ainé s'appuyoit, en descendant, sur son Frere, qui disoit à ces seditieux, qu'ils n'étoient point traîtres, mais innocens; & qu'on n'avoit qu'à les conduire à la Justice, qui les examinât; mais ceux, qui conduisoient cette abominable entreprise, ne craignoient rien tant, qu'un examen juridique.

Un Maréchal avoit déjà voulu assommer le Ruart, avant qu'il se levât de dessus son lit, mais le coup étoit tombé sur le bois. Pour lors, un autre seditieux le heurta par derrière d'une planche, qui fit tomber cet infortuné, par les degrez, jusqu'au bas; d'où on le traina vers l'arcade, qui est près de la Prison, & qui conduit à l'Échaffaut. Pour Jean De Witt, il n'eut pas d'abord d'autre accident, sinon que son chapeau étant tombé, il sortit dans la rue, à tête nue; mais d'abord après il fut blessé, d'une demi-pique au visage, par un Notaire, nommé *Van Soenen*. Malgré cela, il voulut se glisser derrière les rangs des Bourgeois, qui ferrent leurs files, pour l'arrêter. Un nommé *Pierre Verbaguen*, voulut lui lâcher son mousquet, qui n'ayant pas pris feu, il l'en frappa si rudement de la crosse, qu'il le jeta à terre. Ce Martyr de cette implacable Canaille, se releva néanmoins à genoux, & commença à prier Dieu; lors qu'un nommé *Van Valen* le jeta de nouveau par terre, & lui déchargea son mousquet par la tête, en criant: *voilà le scelerat, qui a trahi sa Patrie.* A ces mots, il y en eut encore d'autres, qui tirèrent sur lui, & hâterent sa mort. *Corneille De Witt*, fut assommé à coups de crosses de mousquets. On dit que deux Bourgeois, nommez *Van Ryp* & *Louw*, furent les premiers, qui le frappèrent.

Il auroit semblé que de simples Bourgeois d'une Ville, où l'Ennemi n'étoit nullement parvenu, & dans laquelle les deux Freres avoient été respectez & honorez; sans avoir abusé de leur autorité, ni là, ni ailleurs; on pourroit, dis-je, croire qu'ils se seroient retirez brusquement, couverts de honte, & rongez de remors d'une action si horrible. Mais pour couronner le crime, qu'ils venoient de commettre, ils couperent non seulement les habits des freres, mais on tailla en pieces leurs Cadavres, & on les traina, au travers de la bouë, au lieu où l'on punit les Malfaiteurs, pour les attacher au Gibet par les pieds. Pendant qu'on les traitoit d'une maniere si brutale, & si inhumaine, celui qui les attachoit ayant vû un Ministre de la Haie, qui se nommoit, comme on dit, *Lantman*, & que le Pensionnaire en avoit fait bannir, pour quel-

(1) Voyez le *Verhaal van 't ombringen de Heeren Joh. en Corn. De Witt*, dans les *Gewardigen stukken* &c.

1672. quelque prédication féditieuſe, il lui demanda ſi les Corps des deux Freres étoient ſuspendus aſſez haut ; & cet indigne Miniſtre dit, qu'il falloit attacher l'un à un échellon plus haut. Un (1) Hiſtorien moderne a eu raiſon, de dire là-deſſus, *que la Religion, qui déteſte ces infamies, ne lui avoit pas permis de la diſſimuler.* Il n'y a perſonne, qui ne doive approuver une franchise néceſſaire, pour ne pas donner lieu de ſouſçonner de diſſimulation ceux, qui ſe taiſent ſur une choſe digne d'être déteſtée, par tous les gens de bien. Un bon Juge, bien loin d'approuver ce que font la brutalité & l'inhumanité, dans les ſupplices, déteſte tout ce qui ſemble reſſentir la paſſion. Mais cette canaille, en fureur, n'avoit point d'égard aux Droits des Gens, (2) que l'on doit obſerver, même envers les cadavres des Ennemis déclarez. On coupa au Cadavre de Jean De Witt les deux doigts, par leſquels il avoit, diſoit-on, ſigné & juré l'Édit Perpetuel. On ſépara auſſi de leurs corps diverſes parties, que l'on vendit à pluſieurs extravagans, qui les acheterent. *Verboef*, dont on a parlé, ouvrit leurs corps, & en détacha leurs cœurs, qu'il garda long-tems, & les faiſoit voir, pour de l'argent ; ce qui faiſoit, en même tems, connoître ſa barbarie & ſon avarice. Un autre voulut arracher les parties honteuſes du Ruart, avec les dents, & les coupa, ne pouvant les ſéparer de leurs corps autrement. Un autre lui enleva un œil, & l'avalâ. Un troiſième lui ayant coupé un morceau de chair, ſur une des hanches, déclara qu'il avoit deſſein de rôtir ce morceau, *pour le manger, avec ſon Ami Tichelaar, (3) quand il en devoit crever.* On voit par-là, quelle étoit la barbarie & la fureur de ce peuple, pendant que la Juſtice & les Loix étoient, comme ſuspendues. (4) Un Philoſophe avoit dit, que la différence qu'il y avoit, entre la Populace, & les véritables Philoſophes, étoit que ces derniers ne laiſſeroient pas de vivre ſelon les Loix, quand même il n'y auroit point de Loix ; au lieu que la Populace feroit toutes ſortes de crimes. Dieu garde tout Etat &, en particulier, celui des Provinces Unies, de ce ſilence des Loix ! pour m'exprimer ainſi.

Après cela, la Canaille ſe retira au ſon du Tambour, & ſe rendit en divers Cabarêts, pour y célébrer cette exécrationnable fête. Si l'on demande que faiſoient alors les Cours de Juſtice, & les Etats de la Province, qui avoient été aſſemblés le matin du même jour ; on ne peut répondre autre choſe, ſinon que s'ils euſſent voulu agir, avec autorité, ſans être ſoutenus par quelques Troupes fideles & courageuſes ; ils ſe feroient attirés ces mauvais ſujets ſur les bras, ſans pouvoir punir leur insolence ; ce qui auroit été encore pire, que ce qui arriva. Ce jour même, les Etats écrivirent ce qui s'étoit paſſé au Prince d'Orange, à quoi ils ajoutèrent : „ que ce (5) crime avoit été com-

1672. „ ciergerie ; qu'ils les avoient maſſacrez, & qu'a-
 „ près avoir ignominieuſement expoſé leurs Corps
 „ nuds ſur un Echaffaut, ils les avoient pendus
 „ par les pieds, à un Gibet, qui étoit li ; atten-
 „ tat horrible, & qui méritoit d'être déteſté de
 „ tout le monde, comme ils le déteſtoient. Rui-
 „ ter témoigna auſſi ouvertement, „ qu'il n'avoit
 „ pu apprendre, ſans frémir, que ces deux Minis-
 „ tres (*de l'Etat*) avoient été ſi inhumainement
 „ aſſaſinez ; Que, s'ils étoient coupables de tra-
 „ hiſon, comme on le prétendoit, & d'avoir a-
 „ poſté un Barbier, pour aſſaſiner Son Alteſſe,
 „ on auroit dû les mettre en juſtice, & les faire
 „ condamner dans les formes ; Que cette maniere
 „ de proceder auroit été honorable, pour l'Etat
 „ & pour la Juſtice ; mais que rien n'étoit plus
 „ odieux, ni d'un exemple plus pernicieux, qu'un
 „ meurtre commis par la fureur & par la cruauté
 „ de la populace ; Qu'il prioit Dieu, qu'il voulût,
 „ par ſa Providence, garantir l'Etat de ſembla-
 „ bles féditiions.

Les Domeſtiques du Penſionaire allerent la nuit ſuivante, avec un Carroſſe, dépendre ces deux Cadavres, & les emmenerent à ſa Maiſon, ſans empêchement. Ils furent la nuit ſuivante, ſans bruit & ſans cceremonie, enterrez dans l'Egliſe Neuve ; dans le Tombeau, où avoit été enſevelie l'Épouſe du Penſionaire. Les membres des deux Freres avoient été ſi mal traitez, qu'il étoit aſſez difficile de les diſtinguer. On voulut même en fuite pendre à la muraille de l'Egliſe, au-deſſus de leur ſépulcre, ſelon la coûtume des Provinces, le Portrait de leurs Armes ; mais la même populace l'ayant ſu, fut les mettre en pieces, chez le Concierge de l'Egliſe, où elles étoient.

Les Etats de Hollande avoient mandé au Prince, en lui écrivant, que cet horrible deſordre pourroit avoir de mauvaiſes ſuites ; ſi on ne les prévenoit de bonne heure, & ſi S. A. ne ſe hâtoit de venir, pour en arrêter les ſuites. Les Courtiſans n'avoient pas manqué d'annoncer, de bonne heure, cette horrible nouvelle au Prince. Mais en l'apprenant il pâlit, & parla avantageuſement du détunt Penſionaire. Il en uſa (6) ainſi depuis, & parla touſjours de ce meurtre, avec toute l'horreur poſſible. Comme il fut à la Haie, où il arriva le lendemain, pour y rétablir la tranquillité ; on le preſſa fort de faire punir les Aſſaſſins, comme ils le méritoient ; mais ceux, qui les avoient employez, furent bien les tirer d'affaire, en envoyant au Prince une Députation, au nom de tout le peuple ; avec une Requête, par laquelle on prioit le Stadthoudre de ne faire aucunes recherches de cette affaire, à cauſe de la quantité, & même de la qualité, de ceux qui y avoient eu part. Il ne faut pas douter que ceux de ſes Courtiſans, qui étoient ennemis mortels de Jean De Witt, n'appuyaffent cette Requête ; comme ils avoient déjà bien ſu tirer d'affaires trois des Aſſaſſins, qui l'avoient voulu aſſaſſiner, peu de tems auparavant, ainſi que nous l'avons dit. Cette affaire ayant été diſcutée, dans le Conſeil du Prince ; il envoya *De Maasdam*, qui étoit Membre du Corps de la Nobleſſe de Hollande, aux Etats de cette Province, pour leur dire que Son Alteſſe trouvoit la recherche de ceux, qui avoient trempé dans cette affaire, trop dangereuſe. Ainſi elle tomba d'elle-même, & l'on ne demanda pas ſeulement les ſentimens aux Membres des Etats. C'eſt ainſi qu'on abuſa de la jeuneſſe de ce Prin-

Qq 2 cc,

(1) Mr. Baſnage.

(2) Voyez Grotius, du Droit de la Guerre & de la Paix Liv. III. c. 19. III. 1.

(3) Voyez la Vie des deux Freres écrite par *Vander Hoeve*.

(4) *Plutarque*, dans les Apophtegmes des Philoſophes.

(5) Voyez *Brand* dans la Vie de *Ruiter*, ſur cette année.

(6) Mr. *Burnet* Evêque de *Salisbury*, ſur l'an 1672. p. 326, de l'Édition Angloiſe.

1672.

ce, en commettant un crime énorme, peut-être même en abusant, en particulier, de son nom, comme si l'on agissoit par son ordre; ce qu'on croyoit d'autant plus facilement, que, selon l'usage du monde, il avoit sujet de ne pas aimer le Pensionnaire de Hollande; qui s'étoit opposé à son avancement, depuis son berceau, jusqu'à ce tems-là.

Il est néanmoins certain, que les deux Freres assassinez avoient rendu de très-bons services à l'Etat. Quoi que l'Aîné, qui étoit Bourgmestre de Dordrecht, n'eût pas la capacité du Cadet, il avoit très-bien fait sur la Flotte, où il avoit été comme Commissaire plénipotentiaire, & même commandé la Flotte avec Ruiter. On en trouvera des preuves, dans la Vie de Ruiter, par *Brand*. Mais il n'étoit pas aussi habile, dans les affaires d'Etat, que son Frere. Une faute qui lui fut fatale, fut de s'être laissé enlever, contre les Lois, dans la Ville de Dordrecht, pour répondre devant un Tribunal, qu'il avoit droit, en ce cas, de recuser. Mais cela même montre son innocence.

On peut trouver les éloges du puiné, dans les Lettres du Comte *d'Estrade*, & dans celles du Chevalier *Temple*; que nous avons citées, en divers endroits de cette Histoire, & qu'il n'est pas besoin, que nous répétions ici. Ce qu'on peut dire contre lui est, qu'il ne connoissoit pas assez les Puissances Voisines, qu'il n'avoit que peu, ou point de bonnes correspondances, dans les Païs étrangers, comme en France & en Angleterre; qu'il lui auroit néanmoins été très-important de bien connoître. Des gens, qui se destinent à des Charges, comme étoit la sienne, doivent avoir voyagé, ou, au défaut de cela, avoir bien lû les Histories des Voisins. C'est une erreur, que de s'imaginer, qu'on peut s'instruire suffisamment des forces, & des maximes des Puissances Voisines, par routine. Il faut de plus avoir lû leurs Histories, & avoir été dans leurs Etats, pour les bien connoître. C'est ce que *Jean De Witt* ne semble pas avoir fait, comme il paroît assez, par les affaires, que la République a eues avec la France & l'Angleterre, de son tems. On peut voir cela, par la guerre de MDCLXXII. avec la France & l'Angleterre, où il n'y eut que la Flotte, qui fût capable de faire tête à l'Ennemi, & où les Troupes de terre ne furent pas en état d'empêcher, que la France ne fît descendre ses armées le long du Rhin; sur lequel elle prit, en peu de jours, un nombre considérable de Villes; & n'entrât sur les Terres des Etats, auxquels elle enleva trois Provinces, & les réduisit à lui faire des offres; qui auroient pû ruiner entièrement la République, si la France les eût acceptées. Comme on est assuré, que le Pensionnaire ne trahit nullement sa Patrie; on peut croire qu'il ne fut point informé de la force de l'Armée Française, ni de la capacité des Chefs, qui la commandoient. C'est ce qui donna lieu aux Ennemis du Pensionnaire de Hollande de l'accuser d'avoir trahi l'Etat, quoi qu'il n'eût jamais pensé à faire tort à sa Patrie. Les grandes divisions, qu'il y eût dans les Provinces, en ce tems-là, en furent la véritable cause. Mais il faut avouer, que le Pensionnaire auroit beaucoup mieux fait de céder à un Parti, qui étoit plus fort que le sien, & qui devint encore plus redoutable, après les progrès de la France. Les plus sages devoient le faire, avant que les choses fussent portées, à une si grande extrémité. L'obstination du Pensionnaire à s'opposer au Prince d'Orange, qui avoit tout le peuple pour lui; sans que l'on eût aucune digue

suffisante, pour l'opposer à ce torrent; fut en effet d'un homme trop entier dans ses sentimens, & à qui sa propre Nation n'étoit pas assez connue. Autrement il n'auroit jamais hasardé de traverser le Prince d'Orange, comme il le fit; sans être en état de lui résister. Il avoit déjà des Ennemis, auprès de Son Altesse, qui ne pouvoient pas lui être inconnus, & qui étoient en état d'abuser du nom de ce Prince. Tout cela l'auroit dû obliger à se raccommoder, du mieux qu'il auroit pu, avec lui; au lieu de hasarder tout, plutôt que d'en venir là; & de donner lieu à ses Ennemis de le faire passer pour un traître. On assure que *Jacob De Witt*, Pere des deux Freres infortunez, dont il s'agit, & qui avoit été autrefois envoyé à Louvelstein, par Guillaume II. Prince d'Orange, les avoit élevez dans cette animosité contre son Fils, & les excitoit à le traverser, en tout. Quand on aime sa Patrie, on ne doit avoir aucune amitié, ni aucune inimitié, qui lui puisse être nuisible. D'ailleurs on ne peut pas contester au Pensionnaire d'avoir eu un très-grand talent, pour tenir tout en ordre, & d'avoir été très-propre, pour faire résoudre ce qu'il trouvoit à propos, dans l'Assemblée de Hollande.

Pendant que l'on enterra les deux Freres, on emmena secrettement leurs Enfans chez une Marchande de Toile, Mennonite, qui les reçut & les cacha jusqu'au lendemain de grand matin; qu'un homme, en qui on se fioit, les conduisit à Amsterdam. Nous avons connu le second Fils de Jean De Witt, qui a été depuis Secretaire de la Ville de Dordrecht. Il avoit voyagé en France & en Italie, où il avoit fait un beau Recueil de Livres, que l'on vendit après sa mort. Il ne s'étoit trouvé, dans l'Hoirie de son Pere, qu'un bien médiocre, pour un Homme de son rang, & qui auroit beaucoup plus pû gagner, s'il avoit été d'humeur de profiter des moyens, qu'il pouvoit en avoir.

Avant que de raconter ce qui se passa sur mer, nous mettrons ici ce qui arriva à Amsterdam, pendant que Ruiter étoit sur mer, & lors qu'il en fut revenu en cette Ville; parce que ce furent comme des suites de la sédition de la Populace de la Haie. (1) Quelques envieux de Ruiter crurent pouvoir profiter de l'agitation des esprits, & l'envelopper lui & sa Famille, dans les mêmes malheurs, qui avoient accablé les Freres De Witt. Dès le commencement de Septembre de cette année MDCLXXII. une troupe de la plus vile Canaille de la Ville, & de Matelots étrangers commença à s'assembler & à tenir des discours séditieux; comme s'il falloit se vanger de la perfidie du Lieutenant Amiral, qui avoit, disoient-ils, trahi & vendu la Flotte des Etats. La Ville d'Amsterdam se trouva encore pleine de ces bruits, le 6. de Septembre, & une troupe de gens de cette sorte s'assembla à une heure après midi, dans l'Île de Waal, du côté de l'Y, où étoit la Maison de Ruiter; qui étoit très-médiocre, pour un homme comme lui, & que l'on voit encore aujourd'hui. Il n'y avoit alors que sa Femme, une de ses Filles, une Niece & deux Servantes, sans aucun Valet. Cette multitude, dont on ne voyoit personne, avant ce tems-là, s'assembla subitement, au tems auquel les Marchands ont accoutumé de revenir de la Bourse, & le Quai de cette Île se trouva plein d'un bout à l'autre, d'hommes & de femmes de Matelots. Elle parloit tout haut de piller la Maison de Ruiter. Son Epouse

1672.

(1) *Brand* au Liv. XIII. de la Vie de Ruiter.

1672. effrayée, envoya querir un gros Marchand, nommé *Vessel Smith*, Capitaine d'une Compagnie de la Bourgeoise; & dont la Fille étoit mariée avec *Jean Van Guelder*, que Madame De Ruitter avoit eu d'un premier Mari. Il ne demouroit pas loin de-là, & il sortit de sa Porte, sur le haut du degré, par où l'on entre dans la Maison, selon la maniere de bâtir à Amsterdam. Il demanda à cette multitude ce qu'elle vouloit, & on lui répondit qu'il descendit de son *Stoup* (comme on appelle cette espece de perrons) pour être traité, comme *Jean De Witt*. Il descendit hardiment, & leur dit, que s'il l'avoit mérité, ils le traitassent de même. Sur quoi, quelcun, qui apparemment le connoissoit, lui dit que ce n'étoit pas à lui, à qui l'on en vouloit; sans dire néanmoins que c'étoit à Ruitter, qui étoit en mer, pour le service de l'Etat. De-là il alla au travers de la foule, à la Maison du Lieutenant-Amiral; où il trouva sa Femme fort effrayée, qui parloit de barricader la Porte & les Fenêtres. Smith crut, au contraire, qu'il étoit mieux de faire bonne mine, comme si l'on ne craignoit rien, & parler doucement à cette Populace; pour gagner du tems, & avoir du secours, s'il en étoit besoin. Cependant Smith alla chez *Nicolas Duisend*, qui étoit Enseigne de la même Compagnie Bourgeoise, qui devoit cette nuit là faire la garde à la Porte de Muide. Ne pouvant avoir de tambour, pour assembler la Compagnie, parce que son tambour se gardoit ailleurs; il envoya avertir les Bourgeois de se rendre armez, devant sa Maison. Il fit ensuite déployer le drapeau devant sa porte, ce qui fit que la populace jeta de grands cris; mais il l'appaisa, en lui apprenant, qu'il devoit faire la garde, la nuit suivante, à la Porte de Muide. En même tems, il envoya demander du secours au Magistrat, en le faisant avertir de ce qui s'étoit passé. La Canaille avoit cependant recommencé à vouloir attaquer la Maison de Ruitter. Smith s'y rendit, & demanda à ces séditieux, ce que c'étoit, qui les faisoit assembler là, en si grand nombre? On lui répondit qu'il le savoit bien, & comme il assura qu'il n'en savoit rien, ils s'écrierent que ce scélerat d'Amiral avoit voulu livrer la Flotte aux François. Des femmes dirent encore, qu'on lui avoit promis de lui donner un Ducaton, par tête, des Matelots, qu'il livreroit. D'autres assuroient, qu'on l'avoit vu le jour précédent emmener en Prison, à la Haie, pieds & poings liez. Madame De Ruitter fit voir que c'étoit un mensonge, puis qu'elle avoit reçu une Lettre de lui, du jour précédent, où il lui disoit qu'il esperoit d'aller chercher, en peu, la Flotte ennemie, pour l'attaquer avec celle de l'Etat. On lut cette Lettre, & on la fit voir à quelques-uns, qui connoissoient son caractère, & qui dirent que cette Lettre étoit bien de lui, & que ceux, qui l'accusoient, étoient de mal-honnêtes gens. On gagna par-là un quart-d'heure de tems, & les Bourgeois armez commencerent à se rendre devant la Porte de l'Enseigne, & se mirent en marche de ce côté-là. Les séditieux demanderent ce que vouloient dire ces gens armez, mais le Capitaine répondit, que c'étoit sa Compagnie, qui devoit monter la garde à la Porte de Muide, qui pourroit bien être attaquée par les François; & qu'à cause de cela, il vouloit être de bonne heure à son poste. Cependant en sortant de la Maison, il fit occuper un poste près de ce lieu-là, par quelques mousquetaires; avec ordre de tirer sur ceux, qui voudroient s'avancer, malgré eux. Pour lui il marcha, avec plus de deux-cents hommes, droit à la Maison de l'Amiral, & chassoit devant lui la Canaille à coups

de Canne. Il s'arrêta là, & ordonna aux Mousquetaires de sa Compagnie de coucher en jouë ces gens-là, & aux Piquiers de leur présenter la pique. Il poussa ainsi ces séditieux, jusqu'au delà de la Maison de Ruitter. Il passa alors, près du Quai, un petit Bâtiment, monté de six pieces de Canon, & qui ne pouvoit pas passer outre, à cause de la multitude des petits bateaux pleins de monde, qui vouloit voir à quoi aboutiroit cette affaire. On demanda à celui, qui commandoit le Bâtiment, s'il voudroit bien défendre la Maison de l'Amiral, contre cette canaille. Il y consentit; & tourna ses six pieces contre le Quai, & les chargea de mitrailles. Là-dessus il arriva dix-huit Cavaliers, envoyez par les Bourgmestres, qui en caracolant, auroient pû jeter une partie de cette Canaille dans l'eau; mais Smith les pria sagement de ne le point faire. On commença à faire retirer les séditieux, & une autre Compagnie Bourgeoise arrivant, ils furent entierement dissipés. Cependant on fit bonne garde la nuit, en ce quartier-là, pour prévenir tous les accidens qui pourroient arriver, pendant la nuit. On soupçonna quelques Envieux de Ruitter, d'avoir suscité cette émeute de la populace. Il paroît que *Brand* croyoit savoir qui c'étoit, mais il ne serviroit de rien de hazarder des conjectures, sur une semblable chose. Il paroît par-là, qu'un homme prudent peut étouffer de grands maux, sans aucune effusion de sang; & on l'auroit bien pû faire à la Haie, en faveur des Freres De Witt; sans une intrigue de quelques personnes de qualité, & sans l'imprudence, ou le peu d'habileté de ceux qui étoient appelez à cela.

Ruitter ayant appris le danger, où avoit été son Epouse & sa Maison, crut qu'il devoit demander une Sauve-garde au Prince d'Orange, comme il le fit le 11. de Septembre; mais le Prince l'avoit prévenu, puis qu'il en avoit fait expédier une du 9. de Septembre, & où il est dit, qu'il prenoit en sa Protection, & Sauve-garde la personne, ne du Lieutenant-Amiral *Michel Adriaensze De Ruitter*, ensemble la Dame son Epouse, ses Enfants, ses Domestiques & sa Maison, qui est à Amsterdam; avec tous les meubles qu'elle contenoit, & de plus tous ses effets & biens, meubles & immeubles, quels qu'ils pussent être; pour être protegez, défendus, & garantis de toute violence, injure, pillage, & insulte, dont ils pouvoient être menacez; en conséquence de quoi le Prince enjoignoit & ordonnoit à tous, & à chacun, de quelque qualité & de quelque condition qu'il pût être, de laisser le Lieutenant-Amiral *De Ruitter*, sa Famille, & tous ceux qui lui appartenoient habiter paisiblement & en franchise, aller & faire ses affaires par tout; sans offenser, en aucune maniere, sa Personne, ou leurs Personnes, ni faire tort à leurs biens; sur peine d'encourir l'indignation de S. A. & d'être punis exemplairement & sans rémission. Donné & fait au Camp de Bodegrave, le 9. de Septembre. Les Généraux d'Armée donnent bien des Sauve-gardes, & ses Prédecesseurs en avoient souvent donné, à ceux qui payoient contribution à l'Etat; mais on n'en avoit jamais donné à un homme du rang de Ruitter; qui en matieres civiles ne dépendoit que des Etats des Provinces, où il étoit. Cette Sauve-garde devoit, comme il semble, être d'abord envoyée à Madame De Ruitter, à Amsterdam; car son Epoux n'en avoit nullement besoin, sur la Flotte. Cependant elle ne la reçut, que quelques semaines, après la date.

Il semble, que cette Sauve-garde devoit prévenir

1672. nir tous les mauvais desseins des Ennemis du Lieutenant-Amiral; cependant il pensa être assassiné au Mois d'Octobre, à Amsterdam, où il étoit revenu, après avoir fait rentrer la Flotte de l'Etat, dans ses Ports. (1) Comme il étoit en sa Maison, un inconnu alla heurter à sa Porte, & comme on lui eut ouvert, il se jetta brusquement dans le Vestibule, avec un morceau de pain à une main, & un grand couteau de Matelot, à l'autre, demandant grossièrement, où étoit Michel De Ruiter. On lui répondit là-dessus ce qu'il demandoit, sur quoi il répliqua, qu'il vouloit parler à Michel De Ruiter. Le Lieutenant-Amiral, qui étoit en une chambre, qui n'étoit pas éloignée, l'entendit crier, & descendit pour savoir ce que cet homme vouloit. Cet Assassin s'avança, sans rien dire, avec le couteau à la main, & le lui auroit apparemment enfoncé dans le cœur; si un Domestique, qui se trouva là, ne lui eût jetté dessus une petite échelle, qu'il tenoit en ses mains, & ne l'eût obligé de sortir de la Maison, d'où il s'enfuit promptement. On auroit dû l'arrêter, pour savoir qui l'avoit engagé, dans un semblable attentat. Le Magistrat le fit ensuite chercher, dans tous les Cabarets de la Ville, mais on ne put pas le trouver. On peut bien assurer, qu'il avoit été envoyé, par quelcun, qui pouvoit esperer de succéder aux emplois du Lieutenant-Amiral. Le meurtre horrible des Freres De Witt, qui étoit demeuré sans recherche, fut cause de cela; & il auroit été de la bonne Politique, que le Prince se déclarât, contre toutes les entreprises de cette sorte. Ceux qui entrent dans ces intrigues, & qui deshonoreroient par des cruautés, les commencemens de la Régence de ce Prince, qui n'étoit nullement sanguinaire, abuserent de sa jeunesse & deshonoreroient la République; qui n'est fondée, que sur l'équité & la douceur.

Pierre Grotius, qui avoit été employé du tems du Pensionnaire de De Witt, & qui avoit même été en sa confiance, prévint en partie ce qui arriva, & eut soin de se retirer de bonne heure. Après avoir vû le tour, que prenoient les choses, lors que le Prince fut élevé aux charges de ses Prédécesseurs, il pensa à sortir, & il se rendit avec toute sa famille à Anvers; mais le Comte de Monterei, de peur d'offenser le Prince d'Orange, qui le haïssoit, & poussé, comme l'on dit, par Van Beuning, lui fit dire qu'il ne le pouvoit pas protéger plus long-tems, & qu'il feroit bien de se retirer ailleurs; ce qui fit qu'il se retira à Liege, & de-là à Cologne. On a publié des Lettres, qu'il écrivit aux Etats & à la Magistrature de Rotterdam, pour justifier sa conduite. En effet, toute sa faute consistoit à avoir été l'ami particulier de Jean De Witt; ce qui n'étoit pas un crime. On lui a bien aussi reproché d'avoir fait les offres scandaleuses au Roi de France, desquelles on a parlé ci-dessus; mais il ne les fit, que par l'ordre exprès des Etats de Hollande, dans un tems, auquel on ne savoit où se tourner, & où l'on craignoit que la Hollande ne fût envahie; ce qui auroit été un mal, sans remede. Depuis il obtint de pouvoir revenir en sa Patrie, & comme il y eut des oppositions, l'affaire fut portée à la Cour de Hollande; où un Avocat, qui a été en suite Fiscal Civil de cette même Cour, & qui se nommoit De Hertog; plaida sa cause, avec beaucoup d'applaudissement. Comme il n'y a que peu d'années, que cet Avocat est mort; il y a encore beaucoup de gens, qui peuvent se souvenir de lui, & rendre justice à cet habile homme; que nous avons aussi

1672. connu. On assure que l'Avocat, qui plaidoit contre De Groot, & qui n'entendoit pas bien le François, ayant produit une Lettre François de De Groot, où il disoit que les Finances de l'Etat étoient aux abois; s'échauffa sur ces paroles, qu'il croyoit être méprisantes, pour la République, puis que cela signifioit que les Chiens aboyoient les Finances des Etats. De Hertog, qui parloit assez bien François, releva cet endroit, comme on le peut croire & De Groot gagna son procès; de sorte qu'il lui fut permis de revenir dans sa Patrie, où il mourut, sans emploi.

Mais pour revenir à nôtre Histoire, il arriva alors, en Hollande, ce qui étoit arrivé sous le Prince Maurice; c'est-à-dire, qu'on sema parmi les peuples, qu'il y avoit, parmi les Magistrats, des gens mal-intentionez; pour mettre hors du Gouvernement les Amis des Freres De Witt, & remplir leurs places de gens agréables au Prince. Il ne le pouvoit pas faire, sans être autorisé, par les Etats de la Province. Autrefois Maurice s'étoit fait donner cet ordre, par les Etats Généraux, & même d'une manière assez irrégulière. Son Neveu Guillaume II. avoit fait la même chose, quand il entreprit de réduire Amsterdam, par la force, à vouloir ce qu'il souhaitoit. En cette occasion, il n'y eut pas tant d'irrégularité, parce que la chose fut accordée, par les Etats de Hollande; mais comme ce fut le 27. d'Août, qui étoit le 7. après l'assassinat des Freres De Witt, il n'y eut personne, qui osât s'opposer à cette demande. (2) La Résolution des Etats autorisoit le Prince, à demander aux Magistrats des Villes de Hollande, qu'ils se démissent eux-mêmes de leurs Charges, & à les y obliger s'ils ne le vouloient pas faire volontairement; ce qu'on ne lui accordoit néanmoins, que pour cette fois seulement. Il étoit encore dit, que les Etats ne voulant pas préjudicier aux Privileges des Villes, ils leur laissoient la liberté de se soumettre, à cette Résolution, ou de la rejeter; ce qui se disoit par manière de compliment, puis que le Prince fut autorisé à les obliger d'y consentir. Enfin la Résolution disoit, que les Etats déclaroient, comme avoit fait Maurice, qu'ils ne prétendoient donner aucune atteinte à l'honneur des Magistrats, qui se soumettoient volontairement, ou qui seroient déposés, par l'Ordre du Prince d'Orange; parce que leur déposition ne devoit point être regardée, comme une peine, qui leur seroit imposée, à cause de leur mauvaise conduite; étant persuadés, qu'on ne pouvoit, sans injustice, soupçonner aucun de ces Magistrats de mauvaise conduite, ou de s'être mal acquitté de sa charge. Qu'enfin leurs Nobles & Grandes Puissances ne consentoient à ce changement, que parce qu'Elles le trouvoient absolument nécessaire, afin de rétablir l'union entre les Sujets de l'Etat.

On voit bien que l'on ne prit ce tour, que pour complaire au Prince, & appaiser les séditieux, qui pourroient imiter ceux de la Haie; car cet esprit de sédition étoit répandu dans la plûpart des Villes, où il se fit de semblables changemens; comme on le pourra voir dans le Recueil, que l'on a déjà cité en marge. Nous ne saurions seulement abréger tout cela, sans une longueur ennuyeuse. On ne peut disconvenir, que les Etats ne se conduisissent en cela, avec beau-

(1) Voyez Brand sur ce tems-ci.

(2) Voyez cette Résolution, dans le Recueil de Doornik; sur cette année p. 165. & suiv.

1672. beaucoup de prudence ; pour rendre en même tems témoignage à l'innocence, & pour satisfaire la Populace, excitée par de mauvais serviteurs du Prince d'Orange ; qui soulevoient le peuple contre les Magistrats, qui avoient été dans les sentimens du Pensionnaire De Witt. S'ils s'étoient tout-à-fait opposés à un changement, qui n'étoit nullement nécessaire & même injuste, à parler à la rigueur ; ils auroient couru risque de perdre une bonne partie de leur liberté. (1) *La liberté, dit un Ancien Poète, d'un Peuple qui est soumis à la Puissance Royale, se perd, quand il en use ; Et il en peut conserver une ombre, s'il veut faire tout ce qu'on lui commande.* Cette prudente conduite fit qu'il n'y eût rien de changé, dans la forme de la République ; qui s'est soutenue, avec honneur, non seulement pendant que le Prince a exercé ses Charges, dans ces Provinces ; mais encore pendant qu'il a vécu & régné en Angleterre, & même après sa mort, comme nous l'avons vu.

Il étoit dur, sans doute, pour ceux qui étoient congédiés, sans avoir rien fait, qui ne fût dans l'ordre, comme les Etats le déclaroient ; seulement, parce qu'ils avoient été dans le parti du Pensionnaire cruellement assassiné ; pendant qu'on voyoit quelques-uns de ses meurtriers récompensés. Ceux qui conseilloyent le Prince d'en user ainsi, faisoient tort à sa réputation, en donnant lieu de penser que c'étoit lui, ou ses Courtisans, qui avoient fait périr les deux Freres, d'une manière si cruelle. On donna une amnistie, le 27. de Septembre, pour tout ce qui s'étoit passé, où les Etats disoient que voyant, avec douleur, la défiance, les haines, les murmures & la discorde, qui étoient en plusieurs de leurs Villes ; tant entre les Particuliers, qu'entre les Magistrats & les Peuples ; & craignant que la Constitution de la République ne fût renversée, par les desordres, & qu'on ne fût hors d'état de repousser l'Ennemi, leurs NN. & GG. Puissances, après une mûre délibération, de l'avis & à la pressante recommandation du Prince d'Orange, ordonnoient que tout ce qui s'étoit passé, par rapport à ces tumultes, de quelque nature qu'il pût être, & quels qu'en fussent les Auteurs, fût entièrement oublié, aboli & pardonné ; avec défense très-expresse à tous Juges & Magistrats, d'en faire jamais aucune information. Il étoit sans doute fort étrange qu'on mît à couvert, de cette sorte, les séditieux de la Haie ; qui avoient assassiné, ou fait assassiner les infortunés Freres De Witt. Parmi une autre Nation, on auroit bien trouvé bon, que l'on donnât une Amnistie aux uns & aux autres ; mais on n'auroit pu voir ces Assassins récompensés, sans croire qu'ils avoient été subornez, par des Personnes très-distinguées. *Borrebagh*, par exemple, fut remis, par-là, dans la charge de Commis des Postes à la Haie, il mourut dans son lit, & laissa cet emploi à son Fils. *Van Banchem*, Echevin de la Haie, obtint une Charge honorable ; mais il la perdit, pour d'autres mal-versations, pour lesquelles on le laissa mourir en prison. Un nommé *Adam de Maes*, l'un des plus violens, dans le meurtre des Freres De Witt, eut une Barque de la Haie, à Amsterdam, & ne mourut, que d'une langueur.

Tichelaar, qui avoit été cause, par ses calomnies & par ses emportemens, de la mort de ces Freres, comme on l'a dit, obtint l'emploi de Substitut du Baillif de Putten, & une pension des Etats, qui lui fut payée, pendant la Vie du Prin-

ce, mais qu'on lui ôta après sa mort. La Diaconie de la Haie lui donna vingt sols, par semaine, pour ne pas le laisser périr & peut-être courir les rues, & dire ouvertement qui l'avoit employé ; dans la calomnie, qu'il avoit soutenue contre *Cornelle De Witt*. Personne n'auroit douté ailleurs, qu'il n'eût été suborné, par quelque Favori du Prince. Il y en eut d'autres, qui eurent une fin, sinon digne de leurs crimes, au moins malheureuse ; comme on le verra dans les Annales de Mr. *Basnage*.

Le 28. de Juillet, le Roi Charles II. voyant son Neveu autant élevé, qu'il pouvoit l'être en Hollande, lui écrivit une Lettre ; dans laquelle il l'assuroit de son amitié, & disoit qu'il avoit toujours eu ses intérêts à cœur ; & qu'il les avoit appuyés, autant qu'il lui avoit été possible ; mais que les insolences & les machinations de ceux qui, depuis quelque tems, avoient le plus de part au Gouvernement des Provinces Unies, l'avoit obligé de s'allier avec le Roi T. C. qui avoit le même sujet de se plaindre d'eux ; pour abattre l'orgueil excessif de la faction de Louvestein, & pour s'assurer à l'avenir contre des insultes de cette sorte. D'ailleurs il lui faisoit des complimens, il lui promettoit la faveur du Roi de France, & témoignoit d'être bien aise, de ce qu'on lui avoit rendu les dignitez, qu'avoient eues ses Prédécesseurs, & lui faisoit des protestations d'amitié. Ce qu'il y avoit encore de plus absurde, c'étoit qu'il disoit que le Roi de France, aussi bien que lui, avoit été indigné de la conduite de la faction de Louvestein. Il valoit mieux ne rien écrire, que d'écrire de semblables choses. Mais Charles II. & ses Ministres n'avoient point de honte de dire ce qu'ils favoient bien, que personne ne pourroit croire.

Les Ambassadeurs de la République, qui étoient en Angleterre, quoi qu'obsédez, par les Espions de la Cour, ne laisserent pas de découvrir qu'elle n'étoit pas si bien avec le Parlement, qu'on vouloit le leur faire accroire. Etant en conférence, avec les Commissaires, qu'on leur avoit données avant la révolution, qui se fit en faveur du Prince ; les Anglois leur dirent que l'on ne feroit point de paix avec eux, si le Prince n'étoit fait Stadthoude ; parce qu'ils s'imaginoient que les Etats de Hollande ne le permettraient pas. Mais les Ambassadeurs leur demandèrent s'il ne tenoit qu'à cela, pour avoir la paix, & marquerent qu'il n'y auroit pas peut-être tant de difficulté, à faire le Prince Stadthoude, qu'on le croyoit en Angleterre. Les Commissaires, surpris de cette demande, tirèrent l'affaire en longueur, & marquerent enfin que la Paix n'étoit pas possible, dans l'état où étoient les choses. Ils revinrent donc en Hollande, dans le tems, où le pouvoir des De Witt étoit presque réduit à rien.

On a encore des Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là, par lesquelles on peut comprendre, qu'il n'étoit guère mieux instruit de ce qui se passoit en Hollande, & de la disposition des Esprits ; puis qu'il écrivoit dans une Lettre du 5. d'Août, S. A. qu'il étoit certain que, sans l'élevation du Prince d'Orange, & de son parti, qui tenoit en bride celui de Mrs. De Witt, ils se seroient déjà mis sous la protection de la France. Jamais ce parti-là n'a parlé de se mettre sous la Protection de la France ; mais il voulut bien offrir une grosse somme d'argent à Louis XIV. pour l'obliger de fortir des terres, de la domination des Etats. Mais la France fit des demandes si exorbitantes, que le Traité fut entièrement rompu. Cependant les EE. GG. étoient fort en peine, sur ce que l'on pourroit faire.

L'Ar-

(1) *Libertas, inquit, populi, quem regna coercet, Libertate perit, cuius servaveris umbram, si quidquid jubere velis.* Lucanus Lib. III. 45.

1672. L'Armée de Terre étoit encore trop foible, pour rien entreprendre; sur tout, parce qu'on prévoyoit que l'on seroit obligé d'en faire quelque détachement, pour garder les côtes; en cas que les Anglois voulussent faire une descente, comme on le craignoit. On avoit négligé de racheter, ou d'échanger les Soldats prisonniers. Ceux, que l'on avoit, défertoient, faute de paiement. On avoit cru pouvoir en faire lever quelques-uns en Suisse, mais ces levées alloient lentement, faute d'argent.

Le Prince d'Orange ne laissa pas de former un dessein sur Nardé, & de penser à l'exécuter le 28. de Septembre, mais qui ne réussit pas; parce que le vent & la marée vinrent à manquer, quand on en avoit besoin. Cela donna lieu au Duc de Luxembourg, d'y jeter le Régiment de Picardie. Mais le Prince se tourna du côté de Wourde, que les François tenoient, & entreprit de le surprendre, parce que la Garnison n'en étoit pas considérable. Mais elle étoit commandée, par le Comte de la Mark, Colonel du Regiment de Picardie. Le reste des Troupes Françaises étoit dans la Province d'Utrecht, sous le commandement du Duc de Luxembourg; car le Prince de Condé étoit retourné en France, & Turenne étoit allé, avec quelques Troupes, du côté du haut Rhin, où les Imperiales & Brandebourgeoises faisoient mine de vouloir passer le Rhin; comme pour couper les vivres, & les secours que les Françaises, qui étoient dans les PP. UU. pourroient autrement recevoir de France.

On avoit conclu à Brunswik, le 22. de Septembre, un Traité d'Assistance & de Défense mutuelle, entre l'Empereur, le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunswyk & Lunebourg, & la Landgrave & Régente de Hesse-Cassel. L'Empereur, le Roi de Danemark & l'Electeur de Brandebourg s'engagerent à avoir chacun sur pied, trois-mille Chevaux & six-mille Fantassins. Les Princes George Guillaume & Rodolf Auguste Ducs de Brunswyk, promirent d'avoir entre eux deux mille Chevaux, & deux-mille-deux-cents Fantassins. C'étoit proprement pour la défense de l'Empire, que l'on avoit fait cette Alliance, & contre ceux qui pourroient entrer dans les Terres de l'Empire. Mais comme il n'y avoit que le Roi de France & ses Alliez, que l'on eût à craindre; on interpreta cette Alliance, comme si c'eût été une confédération défensive, contre la France. S'il n'y eut point de grande action, entre ces Troupes; il suffit que cette Alliance eût été signée, pour que Louis XIV. leur opposât quelque Corps de l'autre côté du Rhin, ce qui soulagea les Provinces Unies.

Le (1) Prince d'Orange ayant formé un dessein sur Wourde, envoya de ce côté-là, du Quartier qu'occupoit Zuylestein, & le Comte de Hornes d'Ouderwater, le 10. d'Octobre. Le premier, avec le Regiment de Solms, & quelques Compagnies détachées, s'arrêta à Grevembrug, entre Utrecht & Wourde, pour empêcher qu'il ne vint du secours d'Utrecht. Le Comte de Hornes, avec quelques Compagnies de Troupes de la Marine, se logea entre Polane, & un Moulin à scier du Bois, pour canonner de-là la Ville de Wourde. Le lendemain matin, à l'aube du jour, la sentinelle, qu'on avoit postée sur la Tour, s'aperçut, qu'il y avoit des gens, qui s'approchoient de la Ville, & sonna le tocsin. Cela mit toute la Ville en mouvement. On alluma aussi du feu au Sud-

est de la Tour, pour faire connoître aux Troupes Françaises d'Utrecht, que la Garnison de Wourde avoit besoin de secours; mais le feu se mit à la Tour, & la consuma.

Cependant le Prince s'approcha, avec quatre Regimens, du côté de Bodegrave, & après s'être retranché, aussi bien que ceux, qui commandoient sous lui, se préparoit à donner un assaut à la Place, de son côté. (2) Cependant le Duc de Luxembourg, qui étoit allé à Utrecht, & qui avoit laissé le Marquis de Genlis, Maréchal de Camp, qui commandoit sous lui, à Sgraveland, avec ordre de le joindre au plûtôt, s'étant aperçu du dessein du Prince, résolut de l'aller attaquer, pour sauver Wourde, sans attendre Genlis. Il n'avoit avec lui, que cinq Bataillons de la Garnison d'Utrecht, avec un Regiment de Cavalerie. Il arriva à l'entrée de la nuit, près des lignes des Assiégeans, qui lui parurent si fortes, & si difficiles à attaquer, à l'endroit où il étoit venu, qu'il tourna d'un autre côté; qui fut celui de Ramersk, qui étoit comme un Fauxbourg, séparé de la Ville par un fossé, sur lequel il y avoit un Pont-levis. Il l'attaqua, avec son Infanterie, & effuya d'abord un grand feu, du côté des Hollandois, qui tiroient sur elle, avec d'autant plus d'avantage, qu'un Moulin enflammé leur donnoit moyen de la voir, sans en être vus. Il ne laissa pas de se rendre maître du Fauxbourg, après avoir perdu bien du monde. Après quoi les Hollandois haussèrent le Pont-levis. Il voulut l'attaquer, pour s'en rendre maître, mais le Soldat fatigué, se retira dans les maisons, pour y prendre quelque repos.

Ils avoient occupé & fortifié trois postes, autant que le tems l'avoit permis; l'un étoit du côté de Bodegrave, & étoit commandé par le Prince d'Orange; l'autre vers Grevembrug, par Zuylestein; & le troisième par le Comte de Hornes, à Polane.

Dès que le jour fut venu, on résolut d'attaquer le Quartier de Zuylestein, soit qu'il fût le plus foible, soit que ce fût à l'instance de Montbas, qui étoit alors au service de la France, & grand ennemi, comme l'on dit, de Zuylestein. Ce dernier avoit déjà fortifié son Quartier, d'un Fort de terre, pallissadé, & entouré d'eau, où il avoit mis du Canon; & à la tête étoient une Maison & un Moulin, qu'il avoit faits percer, & remplir de Soldats. Le Duc résolut d'attaquer, en même tems, la Maison & le Fort, pourvu que l'inondation le permit. On la fonda & l'on entra immédiatement après dans l'eau, où le Duc fit un faux pas, qui fit crier les François contre Montbas, qui lui servoit de guide, comme contre un Traître. La Maison & le Moulin ne firent pas grande résistance, mais le Fort se défendit mieux. Cependant Zuylestein, en se défendant, reçut, à ce qu'on dit, dix-huit blessures, sans vouloir demander quartier, & tomba mort sur la place. Il n'arrive guère qu'un homme, & sur tout, un homme qui commande une partie de l'Armée, reçoive tant de blessures, avant que de mourir. On diroit, si cela étoit vrai, que c'étoit une vengeance du Ciel, qui permettoit qu'un des Princes, qui furent causés du Massacre des Freres De Witt, eût aussi le Corps déchiré, comme ils l'avoient eu. (3) Montbas se vanta faussement, à ce qu'on dit, de l'avoir tué de sa main. Il fut d'abord blessé en plusieurs endroits, &

en-

(1) Recueil de Doornik p. 384.

(2) Vie Ms. du Duc de Luxembourg, dans Mr. *Basnage*.

(3) Voyez Mr. *Basnage*.

1672. enfin un Sergent lui donna un coup de Halebarde, dans la poitrine, & le renversa mort à terre. Il fut ensuite foulé aux pieds des Soldats, & traîné dans la boue; de sorte qu'on eut de la peine à le reconnoître. Enfin son Valet de Chambre l'ayant distingué des autres Cadavres, & obtenu du Duc de Luxembourg la permission de l'enterrer; ce Domestique le fit laver, & mettre en terre à Swammerdam, Village qui n'est pas éloigné de Wourde. Ses Charges furent partagées à divers Officiers. Le Gouvernement de Bréda fut donné au jeune Rhingrave Charles, qui étoit déjà Colonel des Gardes du Prince; le Comte de *Koningsmarck* fut fait Général de l'Infanterie, & *George Frideric de Waldek*, fut fait Velt-Maréchal des Troupes de l'Etat, sous le Prince d'Orange, Généralissime.

Pendant que cela s'étoit passé, dans le Quartier de Zuylestein; on attaqua, dès celui du Prince, avec beaucoup de vigueur, les remparts de la place; où l'on jeta une si grande quantité de Grenades, que la Garnison fut obligée de les abandonner, pour un peu de tems, & que les Hollandois en étoient comme maîtres. Mais une vigoureuse sortie de la Garnison Française les en chassa. Les gens du Prince les contraignirent de rentrer de nouveau; & les François, se hâtants de se mettre en sûreté, oublièrent de fermer la Porte, par laquelle ils étoient rentrez. Les Hollandois auroient pu entrer, péle-mêle avec la Garnison; mais ils n'y prirent pas garde, à tems, & la Porte fut refermée.

Quand le Quartier de Zuylestein eut été emporté; comme on l'a dit; les François marchèrent à celui du Comte de Hornes, où ils croyoient trouver les Troupes Hollandoises épouvantées. Mais (1) quoiqu'ils vissent les Troupes du Quartier perdu venir à eux, toutes effrayées, à toutes jambes; le Comte tâcha de les arrêter & de les engager, à tourner visage à l'Ennemi. Il fit même tirer sur elles, mais il ne put les arrêter. Demi-heure après, l'Ennemi parut devant son Poste, & crut trouver les Hollandois prêts à se rendre. Quinze, ou vingt Officiers François se présentèrent tôt après, le Chapeau à la main, & en criant: *Quartier, bon Quartier, Messieurs*; dans la pensée, qu'épouvantés de la prise du Poste de Zuylestein, ils seroient plus prêts à accepter ce qu'ils leur offriroient, qu'à se battre. Ils demandèrent en même tems à parler à celui, qui commandoit, en ce Poste. Le Comte de Hornes dit, que c'étoit lui-même, qui commandoit là, & leur offrit à son tour de leur accorder *Bon Quartier*. Ils comprirent par-là, de part & d'autre, qu'ils s'étoient trompez; & les gens du Comte les ayant chargez, une décharge faite brusquement sur les François, en tua une bonne partie. Cependant une autre s'approcha, près de la Porte de la Place, pour l'attaquer conjointement avec la Garnison. Mais le Comte s'étoit si bien retranché la nuit précédente que la Garnison, qui fit une sortie, ne put pas forcer le retranchement; ni le secours qui venoit, de l'autre côté du Canal, s'embarquer, pour entrer dans la Ville. Alors le Lieutenant-Colonel *Palm*, voyant les Ennemis ébranlez marcha, l'épée à la main, à ce secours, & le mit en déroute. Les Ennemis, repoussez de la sorte, furent obligez de se retirer dans le Quartier de Zuylestein, qu'ils avoient déjà occupé. Le Comte fit de petits détachemens, pour savoir de quel côté l'Ennemi s'étoit retiré, sans pouvoir en être informé.

(1) Lettre du Comte de Hornes, dans le Recueil de *Doornick* p. 315.
Tome III.

1672. Cependant il délivra les Officiers, qui avoient d'abord été pris dans le Quartier de Zuylestein, & quelques Officiers François; qui, à cause de leurs blessures, n'avoient pas pû suivre l'Armée.

Il lui vint un ordre du Prince, à 10. heures; de se retirer, comme il le fit; parce que bien qu'une partie des Ennemis eût été battue, on ne pouvoit pas empêcher qu'il n'entrât du secours dans la place; puisqu'après s'être rendus maîtres du Quartier de Zuylestein, les deux autres n'avoient aucune communication ensemble. Là-dessus, le Comte n'avoit pas laissé de faire vigoureusement tirer sur la Ville, & même de sommer cette Place de se rendre, au nom du Prince; sur quoi le Major de la Grange sortit de la Ville, avec deux Officiers, & dit que, puis que les plus anciennes Troupes de France étoient dans la Place, & qu'il y avoit deux-mille hommes; il ne pouvoit pas entendre à capituler, qu'il n'y eût une Brèche dans la muraille. Le Comte fit encore une feinte, comme s'il vouloit forcer la Place; mais enfin il se retira; avec quelques Drapeaux des Ennemis, & quelques autres petits avantages. Il emmena encore dix pieces de Canon, mais il en laissa deux, qui tomberent dans l'eau.

Le Prince d'Orange se retira aussi, de son Quartier, & le Duc de Luxembourg eut l'honneur d'avoir fait lever le siege de Wourde, avec beaucoup moins de monde; puisque le Prince, comme l'on dit, avoit treize à quatorze-mille hommes, & que le Duc n'en avoit eu que trois-mille; outre ceux qui formoient la Garnison de la Place, qui n'étoient que quinze-cents. (2) Un Historien François a dit, dans l'Histoire Abregée, de ce tems-ci, „ que le Prince d'Orange assiégea „ Wourde, avec quatorze-mille hommes; mais „ que le Duc de Luxembourg lui fit lever le „ siege, avec trois-mille hommes, par une des „ actions la plus périlleuse, qu'on eut guère vû. „ Le Général Zuylestein, dit-il, dont il attaqua „ le Quartier, y fut tué. Les François y perdirent „ le Marquis de Bois-Daфин, & le Comte „ de Meilly, Colonel du Regiment de Normandie. Les blesez, les plus considerables, furent „ le Marquis de la Meilleraie, Colonel du Regiment de Piemont, le Chevalier de Boufflers, „ Colonel du Regiment Royal de Dragons, & „ plusieurs volontaires. Le Comte de la Mark, „ Colonel du Regiment de Picardie, Gouverneur de la Place, non seulement attendit le „ secours; mais seconda le Duc de Luxembourg, „ par une vigoureuse sortie, à la levée du „ siege.

Du côté des Hollandois, on parla injustement des gens de Wourde, comme de Traîtres; autant qu'on en peut juger, par un Livre Flamand, intitulé: (3) *Narration Historique, ou Déduction des choses qui regardent la maniere, dont la République de Hollande & de Westfrise, a été formée, du changement qui se fit dans le Gouvernement, avec ses suites, depuis l'an MDLXXII. & particulièrement ce qui arriva les années MDCLXXII. & suivante, dans les Villes de Wourde & d'Oudewater, & dans les environs; où l'on réfute les Ecrivains de ce tems-là; le tout compris en deux Lettres, par Bernard Coster, Secrétaire de la Ville de Wourde.* On voit en effet, par cet Ouvrage, que ceux de cette Ville demanderent assez à tems, du secours aux Etats Généraux, & montrerent même com-

R r me

(2) Le P. Daniel, dans l'Histoire abregée de Louis XIV.
(3) Imprimé à Utrecht en 1607. in 4.

1672. me on pouvoit défendre leur Ville, avant que les François s'en fussent saisis. Mais l'Etat avoit si peu de Troupes, & étoit si brouillé; qu'il ne fut guère possible de lui fournir ce qui étoit nécessaire, pour sa conservation. Ainsi les mécontentemens des uns & des autres venoient plutôt des malheurs du tems; que d'aucune négligence affectée, & de mauvaises intentions de ceux, qui gouvernoient l'Etat, ou des Magistrats de cette Ville. Cependant cela fut causé du dégât, que les François firent de ce côté, sur les bords du Rhin, tant au Midi qu'au Septentrion.

On se plaignit aussi beaucoup, dans la Province d'Utrecht, des desordres, des exactions & des pilleries des François; tant par la faute de ceux, que Louis XIV. avoit laissez, pour gouverner cette Province, en son nom, que par l'avidité des Officiers & des Soldats. Le Roi de France disoit avoir besoin d'argent, & il y a bien de l'apparence qu'il disoit vrai; à cause des fraix immenses, qu'il lui avoit fallu faire, pour lever une formidable armée, & la fournir de toutes les munitions de guerre, dont elle avoit besoin; sans parler de la Solde ordinaire. Ainsi outre l'épuisement des Finances du Roi, les besoins perpetuels & quotidiens des Officiers & des Soldats faisoient qu'ils exigeoient, sous ce prétexte, plus que ceux, qui les commandoient, ne pouvoient le permettre; selon les promesses du Roi, à la Ville d'Utrecht. Aussi fit-on de très-grandes plaintes de tous côtés, touchant les suites fâcheuses de l'invasion des François, & des desordres qu'ils (1) causoient dans les Provinces. On ne doit pas être surpris que des Soldats bien, ou mal payez, fissent des desordres. Tous les gens de Guerre, logez chez des Peuples, qu'ils regardent, avec raison, comme leurs ennemis, ne les peuvent guère bien traiter. Toute autre Armée en auroit fait autant, étant en pais ennemi. On a bien de la peine d'empêcher, que des Troupes étrangères ne fassent bien des desordres dans un Pais ami; & comment l'empêcheroit-on, dans un Pais ennemi?

Le 6. de Septembre, le Roi de France ayant appris que plusieurs des habitans des Provinces conquises, en sortoient, pour ne pas souffrir les insolences, que les Troupes victorieuses y commettoient; fit une Déclaration, dans laquelle (2) il disoit „ que S. M. ayant été bien informée, qu'un „ grand nombre des Habitans des Pais, nouvelle- „ ment conquis, s'étoient retirez en Hollande „ en abandonnant leurs Terres, leurs Héritages & „ leurs Maisons; Elle trouvoit à propos d'obliger „ ces personnes à revenir chez elles; & que pour „ les contraindre à le faire, Elle ordonnoit & „ commandoit bien expressément, que les Propriétaires de ces Biens & Maisons, y revinssent „ demeurer de nouveau; & cela avant la fin du „ mois courant, sans plus long délai, sous peine, ce tems étant expiré, de la confiscation de „ leurs revenus, & de payer cinquante Francs „ par jour, pour l'entretien des Troupes de S. M. „ & qu'à défaut de paiement, on raseroit leurs „ Maisons, & l'on couperoit leurs Bois.

La Province d'Utrecht en souffrit beaucoup, d'autant plus que la Ville avoit fait une capitulation assez favorable; par rapport aux circonstances, où elle s'étoit trouvée. Elle avoit demandé:

„ I. Que l'exercice de la Religion Réformée „ „ l'Academie, & les Ecoles restassent, comme „ „ elles étoient, sans y rien changer: II. Que le

„ Gouvernement de la Province demeurât dans 1672. „ le même état, auquel il étoit, & entre les „ mains des mêmes personnes, qui l'avoient: III. „ Que les Droits & les Privileges des trois Mem- „ bres de l'Etat, de la Ville d'Utrecht, & des „ autres de la Province demeurassent en leur en- „ tier: IV. Que la Cour de Justice, & toutes „ les autres Charges & Offices demeureroient dans „ le même état, & entre les mains de ceux, qui „ en faisoient alors les fonctions: V. Que toutes „ les dettes, charges, capitaux, & leurs inte- „ rêts, qui étoient à la charge de la Province en „ général & de cette Ville, en particulier, ou „ des autres de la Province, continueroient à être „ payez: VI. Que ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, ni les autres Villes de la même Pro- „ vince, ne seroient ni pillées, ni obligées à „ payer aucune rançon, pour se racheter du pil- „ lage: VII. Qu'on ne mettroit sous aucun Sei- „ gneur particulier, ni la Province, ni la Ville „ d'Utrecht, & qu'elles seroient comprises, dans „ le Traité, que S. M. pourroit faire avec les „ EE. GG.

Le Roi accorda ces Articles & les signa; mais, à l'égard des autres, il promit verbalement de laisser aux Chanoines (*Laiques*) la jouissance de leurs Bénéfices, pendant leur vie seulement; après quoi il prétendoit en disposer.

Le Roi ne laissa pas d'envoyer, quelques mois après, un Intendant dans la Province, nommé *Robert*; qui prit connoissance de toutes les dépenses de la Province, & de ses revenus, pour voir ce qu'on en pourroit encore tirer; afin d'aider à soutenir les fraix, que la France y faisoit.

Cependant l'année ne fut pas passée, qu'on ne violât ces Articles. En plusieurs lieux, on chassa les Réformez des Eglises, qu'ils avoient à la Campagne, & au lieu de renfermer le Culte Romain, à Utrecht, dans le Dom, ou l'Eglise Cathédrale, comme on en étoit tombé d'accord; on porta le Sacrement par les rues, & l'on contraignit les Réformez, qu'on rencontroit, à coups de bâtons de se mettre à Génoux. Quoi que De Louvois eût signé, qu'on n'exigeroit rien de la Province, jusqu'au mois d'Octobre, auquel on mettroit les Troupes en Quartier d'Hiver; on ne laissa pas de la charger, de l'entretien de trente-mille-cinq-cens hommes.

On représenta à De Louvois, que la Cavalerie ayant fourragé la Campagne y avoit subsisté, & que les Ouvriers des Villes ne pouvoient rien fournir; parce que l'Ouvrage avoit cessé, dès que les François y étoient entrez. Personne, dans l'attente de ce qui pourroit arriver, ne les faisoit travailler, que pour des choses tout-à-fait nécessaires. Les Généraux François ne laissèrent pas de faire entrer cinq-mille Fantassins, dans la Ville. On en mit encore d'autres dans les Fauxbourgs, & dans les Environs de la Ville, & l'on parla encore d'y mettre de la Cavalerie. On demanda de plus la somme de trente-deux-mille-cinq-cens Ecus, par mois; somme qui montoit au triple, de ce que le loyer des maisons pouvoit rendre. Les Etats écrivirent à De Louvois là-dessus, pour lui faire comprendre, qu'on exigeoit beaucoup plus de la Province qu'elle ne pouvoit payer; ce qu'elle faisoit voir, par un Mémoire de tous les revenus publics. Le Ministre leur répondit, „ que le Roi ne pouvoit pas les soulager, com- „ me il l'auroit souhaité, & comme il pour- „ roit faire après la Paix, si elle se faisoit. Ce- „ pendant il les chargeoit de donner au Roi l'as- „ sistance, qu'il leur demandoit. On fit de sem- „ bla-

(1) Voyez les Recueils de *Doornick*, de *Silvius* & d'autres, *Coster*, *Mr. Basnage* &c.

(2) *Doornick* sur cette année p. 395.

1672. blables rémontrances aux Officiers François, qui étoient demeurez à Utrecht, & à l'Intendant Robert, sans pouvoir rien obtenir. Il falloit, en effet, que les Troupes du Roi pussent subsister, au moins en bonne partie, sur la Province conquise. Autrement, à quoi auroit-il servi de la conquérir? Dans le fonds, de trop grandes conquêtes, faites en trop peu de tems, & le voisinage de la Hollande & de la Zélande, qui ne parloient de rien moins que de se rendre, non plus que la Frise & les Omlandes, ne permettoit pas à la France, d'avoir assez d'égard aux plaintes des habitans du Diocèse d'Utrecht. On rémontra néanmoins la misère du peuple, à ceux qui commandoient les Troupes Françoises; mais ils n'écouterent point ces rémontrances. Les Etats eurent beau dire, que demander des choses impossibles, & chercher à faire des exécutions militaires revenoit à la même chose. On ne les écouta point, & l'on mit même le feu aux Villages d'O-vermeer, d'Abcoude & de Bambrug, qui étoient ceux qui rendoient le plus à la Province. On auroit pû comprendre par-là, que les Troupes Françoises devoient bien-tôt sortir de la Province; parce qu'on ne brûle pas les lieux, dont on se propose de jouir.

On peut voir par-là que, malgré la rapidité des Conquêtes des François, la France n'étoit pas en état de les garder. Car enfin enlever tout ce qu'il étoit possible aux anciens habitans des lieux, que l'on tenoit, étoit les mettre hors d'état d'aider le Roi à les garder, & leur inspiroit une si grande haine, contre la France, qu'il étoit impossible de se fier en eux. Cependant il n'y avoit pas assez de Troupes Françoises, pour tenir ces gens-là, dans l'obéissance, & ne les craindre plus; sur tout, si les secours, que l'on attendoit d'Allemagne, venoient enfin dans les Provinces Unies. Ainsi on peut dire, que l'invasion de ces Pais-là étoit en effet à charge à la France, qui les laissa enfin l'année suivante. Cependant l'Intendant Robert (1) envoya le 28. de Decembre, un Commis nommé de Monceaux, pour demander au Bureau du Secrétaire des Etats de la Province, incessamment qu'on eût à remettre entre ses mains, les deniers procedez des Droits imposez sur les Foyers, pendant les années MDCLXXI. & suivante: 2. qu'on remît aussi un compte des Droits; qui avoient été levez les mêmes années sur le Vin, sur la Biere, sur l'Eau de Vie, & sur la mouture, pendant les Mois de Novembre & de Decembre, qu'ils avoient reçu des Collecteurs: 3. que chaque Quartier de la Ville donnât, le Lundi suivant, ce qui venoit à chaque Capitaine & Lieutenant, qui y logeoient.

Non contents de cela, les François ôterent aux Etats le pouvoir de disposer des Charges, sans la participation de Robert; qui mit même une taxe sur le peuple, qu'il exigeoit très-rigoureusement. Sur cela les Etats lui écrivirent, que cette taxe causoit tant de plaintes, qu'ils étoient obligez de lui dire, que le quart des Bourgeois n'avoit pas de quoi payer sa quote; que plusieurs ne vivoient que de ce qu'ils empruntoient de leurs Amis; qu'il y en avoit des centaines, qui n'avoient pas de quoi acheter du pain, pour eux & pour leurs Enfants, que par les aumônes, qu'on leur faisoit; & qui néanmoins étoient taxez à trente, ou quarante francs, & même à davantage. Les Députés des Etats représenterent encore à Robert, que les Etats étoient dans l'impossibilité d'emprunter de

l'argent, que les Pauvres avoient besoin d'aumônes, & que ceux, qui avoient du bien, ne pouvoient rien prêter aux François; parce qu'on avoit violé les assurances les plus sacrées, qu'on leur avoit données de les rembourser, & qu'on pouvoit inventer, en peu de jours, d'autres prétextes pour ne point payer.

On extorquoit de l'argent, de ceux d'une famille qui se trouvoient à Utrecht, pour les absens, sans avoir égard à aucunes raisons. (2) On en usa ainsi envers *Heuft*, dont le Pere s'étoit retiré en France, avant la guerre, & avoit même acheté une terre près de Paris, où il demouroit. On le mal-traita en toutes manieres, jusqu'à ce qu'il payât les sommes, qu'on lui demandoit. On sacagea les terres de Mr. d'Amerong, qui étoit, comme nous l'avons dit, en Ambassade, de la part des Etats, chez l'Electeur de Brandebourg, où il étoit allé, avant la Guerre. On ouvrit les Tombeaux de ses Ancêtres & d'autres, dans la pensée; qu'on y auroit peut-être caché de l'argent. Les Etats firent plus qu'ils ne pouvoient, sans s'incommoder, pour soulager leurs Sujets, & écrivirent plusieurs fois à la Cour de France, sans rien obtenir. Le Marquis de Louvois leur répondit seulement, le 5. d'Octobre, qu'il avoit reçu la Lettre, qu'ils lui avoient écrite, le 23. de Septembre, par laquelle, il avoit vû toutes les raisons, qu'ils employoient pour faire connoître, que la Ville & la Province d'Utrecht n'étoient pas en état de satisfaire aux Demandes, que Robert leur faisoit; qu'il jugeoit facilement, qu'elles ne le pouvoient, sans une très-grande peine; mais que, comme la nécessité n'avoit point de Loi, & qu'il falloit que les Armées du Roi subsistassent, ils devoient s'accommoder avec Robert, sur ce qu'ils auroient à fournir; qu'autrement il étoit impossible, qu'ils ne tombassent dans une grande désolation. On assure, que le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, après avoir vû qu'il n'étoit pas possible de forcer la Hollande, à cause des inondations, avoient conseillé à Louis XIV. d'abandonner, ce qu'il tenoit dans les Terres des Etats Généraux; d'autant plus que l'Empereur & divers Princes d'Allemagne, commençoient à prendre les armes, en leur faveur. Peut-être qu'on y pensoit alors, & qu'on ruinoit un Pais, qu'on prévoyoit bien qu'il faudroit rendre; d'autant plus, qu'il ne pouvoit pas entretenir une Armée.

On pourroit croire assez raisonnablement, que ce fut pour hâter le départ des Troupes Françoises des Provinces Unies, que le Prince d'Orange sortit des Provinces, comme pour aller assiéger Charles-Roi, Ville du Luxembourg, à l'entrée de l'Hiver. Il feignit d'abord d'avoir dessein d'aller du côté de Mastricht, pour le délivrer du Blocus; que les François avoient mis devant cette place, en occupant divers postes, qui étoient aux environs. Il répandit le bruit, qu'il avoit dessein d'aller attaquer Tongres & Mafcik. Il fit tout ce qu'on pouvoit faire, pour persuader qu'il avoit ce dessein; en prenant le Château de Valkembourg, qui étoit comme une épine au pied du Gouverneur de Mastricht. Il faisoit acheter des instrumens pour remuer la Terre, & les Espagnols faisoient aussi la même chose à Namur. La France mit alors en Campagne quelque Cavalerie, commandée par le Duc de Duras, pour observer les mouvemens du Prince d'Orange, & non pour l'attaquer. Ce Prince avoit eu, dès que les Troupes Espagnoles se furent jointes aux siennes, vint-quatre-mille hommes.

R r 2

Celles

(1) Résolution des Etats de la Province, du 29. de Decembre.

(2) Voyez Mr. Bafnage sur ce tems-ci.

1672. les des François étoient déjà entrées en Quartier d'Hiver, & dispersées en diverses Garnisons; parce qu'on ne s'attendoit nullement à une semblable entreprise, dont il étoit difficile d'espérer un bon succès. En effet, le Prince ne trouva pas les instrumens nécessaires à remuer la Terre, que les Espagnols avoient promis, & il n'en pouvoit pas tirer suffisamment de Mastricht. En cette entreprise, & en plusieurs autres, ce Prince n'observa point une sage Maxime de son Grand Pere *Friederic Henri*, qui ne vouloit pas commencer à agir, pour un dessein considerable; qu'il ne fût si tout ce qui étoit nécessaire, pour le faire réussir, étoit prêt. Il commença à assiéger la Place, le 4. de Decembre, comme si l'on pouvoit se retrancher, tant contre les Ennemis du dedans, que contre ceux du dehors, quand la terre est gelée, faire venir des vivres aussi facilement en hiver, qu'en été; & empêcher, que les Soldats ne désertent, ou ne périssent de froid. On a accusé ce Prince, d'avoir été trop entêté de la Prédestination; sous prétexte que rien n'arrivoit, que ce que Dieu vouloit; comme si quand on n'a pas ce qui est nécessaire, pour réussir, en une entreprise, on pouvoit s'y engager, sous prétexte que, si Dieu veut, elle réussira!

Le Comte de Montal, qui étoit Gouverneur de la Place, & qui étoit alors dehors, résolut d'essayer d'y entrer, sans délai; avant que les lignes de circonvallation, & de contrevallation fussent achevées. Il partit de Tongres, Ville de l'Evêché de Liège, le 17. de Decembre, à 10. du matin, avec cent-cinquante Chevaux, qui prirent l'Echarpe Rouge, qui étoit la couleur de la Maison de Bourgogne, & par conséquent, celle de l'Espagne dans les Pais-Bas. Le lendemain il arriva à une heure du Camp, dans un Bois qui empêchoit qu'on ne le vît, & d'où il sortit, quand le Bivouac revint. Il se mêla à cette garde, en parlant en Espagnol, & disant, que c'étoient des Troupes du Duc d'Holstein, au service de l'Espagne. Un Colonel, nommé Floris, commandoit alors la Garde, & soupçonna que c'étoient des François, & les attaqua avant qu'ils fussent entrez dans la Ville, mais il fut malheureusement tué. Montal continua cependant de marcher, & entra dans la Ville, avec la perte de quatorze hommes seulement. Dès qu'il fut dans la Place, il parut sur les rempars, & fit faire une décharge de toute l'Artillerie de la Place. Le lendemain, il fit une sortie de trois heures, & comme le froid augmenta si fort, qu'il n'étoit guère possible de continuer les Travaux, il fut résolu de lever le siege, le 22. de Decembre. On vit par-là, que le siege n'avoit pas été bien entrepris, en une saison si avancée. Ceux qui avoient conseillé ce siege au Prince si tard, s'exposoient encore aux incommoditez de la saison, qui seule n'auroit pas permis de continuer le siege. D'ailleurs la Hollande se trouva dans un extrême danger, auquel le Prince d'Orange fut obligé de courir. Il laissa néanmoins quelques Troupes aux Espagnols, qui y joignirent les leurs, pour la prendre, & saccager Binch & Marimont. Il sembloit que l'Espagne se mettoit peu en peine du ressentiment, que la France pourroit avoir de ces hostilités. La Cour d'Angleterre, comme il paroît par plusieurs Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-ci, avoit néanmoins peur de la rupture, qui pourroit se faire entre les deux Couronnes. Elle tâchoit d'intervenir entre elles, pour empêcher qu'elles n'en vinssent-là; tant elle souhaitoit que les Etats Généraux fussent destituez d'Amis! de peur que tirant avantage de l'embarras, que l'Espagne cau-

feroit à la France, ils ne se soutinssent contre tout ce que pourroient faire contre eux, les Rois de France & d'Angleterre! On parla néanmoins de nommer une place, où l'on pût parler de faire la Paix. On nomma d'abord, de la part de l'Angleterre, la Ville de Dunkerque, & quelques autres; mais les Hollandois ne s'en accommoderent point, de sorte qu'on proposa Cologne, où il y eut depuis un Congrès, comme on le verra dans la suite, & comme on le pourra recueillir de diverses Lettres du Comte d'Arlington, écrites en ce tems-là. Cela se fit à l'instance de la Suede, qui offroit sa médiation, pour voir s'il ne seroit pas possible de faire la paix; comme cela se fit plusieurs années après, mais dans une autre Ville, comme on le trouvera dans la suite.

Pour achever de dire ce qui se fit, par terre, cette année; le Duc de Luxembourg voyant le Prince d'Orange éloigné des Provinces, (1) voulut essayer s'il ne pourroit point envahir la Hollande, à la faveur des glaces; qui lui ouvrirent le chemin, que les Canaux, dont le pais est plein, outre les inondations, lui avoit fermé. Il prit donc les Garnisons voisines, dont il fit un Corps de cinq-mille hommes, qui fut grossi de trois-mille, tirez de la Gueldre, & d'ailleurs, qui le joignirent, en chemin.

Ce Général se proposa d'aller, sur la glace; du côté de Tergau, & de s'emparer, disoit-on, de cette Ville de Hollande, pour pénétrer en suite plus loin, & mettre toute la Province dans la nécessité de se soumettre à la France; comme les trois Provinces, qu'elle possédoit déjà, l'avoient fait. Il proposa son dessein à la Cour de France, & le Roi y consentit. Il lui permit de tirer des Garnisons des autres Provinces les Troupes, dont il avoit besoin. Le Duc fit examiner l'épaisseur de la glace, dès le 20. de Decembre, & on ne la jugea pas assez forte, pour porter les Troupes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie. On en fut averti en Hollande; où, pendant l'Eté, on avoit été en sûreté, par la prodigieuse quantité de Canaux, qui la coupent, & par les inondations qu'on avoit faites, en ouvrant les Ecluses; mais elle étoit devenue accessible, par la gelée. On donna là-dessus ordre, par tout, de rompre la glace. Cependant la gelée duroit, & après avoir rompu la glace, peu d'heures suffisoient pour geler de nouveau les ouvertures, qu'on avoit faites dans la glace. C'étoit un travail, qu'il fallut recommencer plusieurs fois. Si l'Armée Françoisé avoit voulu marcher seulement sur les digues, qui forment en cette Province, une grande partie les chemins publics; la marche auroit été trop longue; & si l'on eût fait marcher sa Cavalerie de front, on l'auroit exposée à se noyer, sous les glaces.

Le 26. de Decembre le froid augmenta, & l'Armée se mit en chemin. Comme elle marchoit, non seulement sur les Dignes, mais aussi à droite & à gauche; il arriva un jour qu'elle s'égara. Mais deux Païsans de l'Eglise Romaine, dont le Plat-Pais est plein, la remirent dans le chemin.

Le Général François s'étoit d'abord proposé, dit-on, de prendre son Quartier d'Hiver à Bodegrave, & à Nieuwer-Bruggen, de marcher de-là jusqu'à la Haie, & d'y obliger, comme l'on dit, les *Etats Généraux*, de soumettre toutes les Provinces au Roi de France. Mais, à parler exacte-

(1) Voyez le Recueil de *Doornik*, sur cette année p. 468. & suiv.

1672. exactement, ceux qui y font leur Résidence ; & à qui l'on donne ordinairement ce nom , ne font que les *Députés des Etats Généraux* , à qui on ne pouvoit pas faire une semblable demande , à laquelle ils n'étoient pas en état de répondre ; sans avoir chacun un ordre bien exprès de ses Maîtres, ou des Etats de chaque Province ; qui auroient aussi dû s'assembler solennellement , & être bien complets , pour mettre la Souveraineté de toutes les Provinces en général, & de chacune d'entre elles en particulier , entre les mains de Louis XIV.

Comme la Haie a toujours été , sans aucunes murailles & sans fortifications , on s'y trouva extrêmement étonné du danger, où l'on étoit. On parla de mettre quelque Artillerie, en certains endroits ; mais pour être en état de défense contre une Armée victorieuse , & commandée par un Général aussi entreprenant & aussi hardi, que l'étoit le Duc de Luxembourg ; il auroit fallu avoir eu beaucoup plus de tems, qu'on n'en avoit alors, & d'autres gens, que les Milices de la Haie. Le Conseil Député crut néanmoins pouvoir arrêter l'Armée Française, destituée d'Artillerie ; en lui opposant quelque Artillerie aux avenues , par où elle pourroit se présenter. Mais heureusement elle ne s'avança pas si près de la Haie , pour être exposée à cette Artillerie.

Le Duc de Luxembourg avoit rangé son Armée , comme si l'Armée Hollandoise lui devoit aller au devant. Il prit son chemin par Montfort, & marcha au Nord du Rhin. Comme l'Armée se fut avancée, pendant la nuit, on s'aperçut que le froid étoit diminué, & l'on trouva en effet, qu'un Canal, qu'on devoit passer, n'étoit point gelé. L'on s'arrêta plus de deux heures, à faire un Pont avec des claies, & des planches pour le passer. Le dégel devint plus grand, à mesure que l'Armée s'avançoit. On rencontra à midi un autre fossé, que l'on nomme Slimwetering, dont l'eau couloit, comme celle d'une Rivière. On jeta à la hâte un Pont dessus, qui étant venu à se rompre, lors que le quart de l'Armée fut passé, la sépara en deux Corps. Si le Prince d'Orange se fût trouvé, dans le voisinage, il auroit eu une belle occasion de battre l'ennemi ; mais, pour parler le langage de ses Courtisans, il n'étoit pas prédestiné à battre le Duc de Luxembourg ; mais à en être battu, comme il arriva, plusieurs années après, à la bataille de Landen.

Le Baillif de Nieuwcop, envoya cependant demander du secours au Comte de Koningsmark, qui étoit à Bodegrave, dont le Prince d'Orange lui avoit confié la garde. Le Baillif, homme de courage, assembla là-dessus quelques Païsans, dont il forma quatre compagnies ; auxquelles il s'en joignit encore une autre du voisinage. Ils résolurent tous ensemble de défendre Nicuwcop, contre les François. Ces derniers les attaquèrent, par cinq endroits, sans les pouvoir forcer. Les François, apparemment pour prévenir les secours, résolurent d'aller attaquer Swammerdam, pendant qu'on travailloit à refaire le Pont, qui s'étoit rompu ; pour y faire passer le reste de l'Armée, demeuré en arrière. Ils commencerent par des retranchemens, qui avoient été faits pour couvrir cette place ; que le Comte de Koningsmark abandonna, aussi bien que Bodegrave. Il n'y laissa que très-peu de Soldats, à qui il ordonna de se rendre à Tergau, s'il arrivoit qu'ils fussent forcez. Il se retira lui-même honteusement, de côté de Leide, & ses Soldats même se mirent à piller les villages ; par lesquels ils passaient, pour

ôter ce pillage à l'Ennemi. On peut voir par-là, 1672. le danger qu'il y a à se fier à des gens, qui n'ont point donné de preuves de leur fidélité, & de leur capacité. Il y eut même deux Colonels du Corps, que commandoit l'Officier Suedois, qui s'avancèrent jusqu'aux portes de Leide, dans l'espérance d'y faire vivre leurs Régimens à discretion. Mais le Magistrat leur ferma les Portes, & obligea par-là Konigsmark de prendre son Quartier, en quelques Villages voisins. Il voulut en suite excuser une si mauvaise conduite, en disant qu'il croyoit que le Duc de Luxembourg avoit une armée plus forte, qu'elle n'étoit ; qu'il avoit mis Tergau en sûreté, en y envoyant le Marquis de Thouars, avec trois Régimens, & pourvu aussi à celle de Swammerdam & de Bodegrave ; en laissant en chacun de ces Bourgs, deux-cents hommes de pied, & trente Cavaliers.

Le Duc de Luxembourg, qui marchoit à ces mêmes Bourgs, trouva heureusement les retranchemens, que l'on y avoit faits, pour les couvrir, abandonnez. Il donna ordre au Comte de Sault, de suivre les bords Septentrionaux du Rhin, & au Marquis de Moussi les Méridionaux ; pour s'approcher également de Swammerdam, des deux côtés. Le Comte trouva devant lui un Canal, où il n'y avoit point de Pont, excepté un, que les Païsans avoient rompu. Mais le Duc le fit incessamment refaire, & le Comte y passa avec son Régiment. Le Marquis trouva aussi près de Swammerdam un Pont-levis, qui étoit défendu par quelques Soldats, qui firent leur décharge sur ses gens. Un Major François ayant passé alors le Canal, à la nage, malgré le froid, prit par derrière ces Moulquetaires, les mit en fuite, & ayant baissé le Pont, ouvrit ce passage au Marquis. Trois Bataillons des Régimens de Picardie, de Normandie & de Sourcher, le suivirent, dans le dessein de brûler ce Bourg, comme ils le firent ; mais l'incendie s'étant étendu jusqu'au Pont, sépara ces Troupes de celles du Duc, qui alloit de l'autre côté du Rhin à Bodegrave. Cela causa du désordre dans l'Armée, qui ne pouvoit pas recevoir facilement les ordres du Duc. Néanmoins il trouva le moyen de faire passer des Troupes sur le Pont enflammé, avec lesquelles il alla à Bodegrave. Cette action ne coûta aux François, que cinquante Soldats & quelque peu d'Officiers. On peut bien comprendre, que si Konigsmark y avoit été, au lieu de s'enfuir lâchement ; il auroit pu défaire, ou au moins retenir le Duc, avec son Armée ; qui n'étoit que d'environ onze mille hommes, selon le calcul de *Coster*, qu'on verra sur la fin, de ce qu'il dit sur cette année.

Pendant le dégel étoit si grand, qu'il ne pouvoit plus retourner à Utrecht, d'où il étoit venu en Hollande, sur la glace. Ce même dégel sauva la Haie, & une bonne partie de la Hollande. Le Corps d'Armée, qui étoit au delà du Rhin, à son égard, le vint joindre à Bodegrave, avec le Marquis de Genlis, & les autres Officiers Généraux. On donna un jour aux Troupes, pour s'y reposer ; & cependant on tint conseil, sur ce qu'on pourroit faire. Comme la plupart des prairies étoient couvertes d'eau, il falloit nécessairement marcher sur les digues, qui étoient aussi à demi-inondées, & l'on ne pouvoit pas même être maître de cette digue, qui va jusqu'à Wourde ; sans prendre Nicuwerbruggen, Poste si bien fortifié, disent les François, qu'il pouvoit arrêter même une Armée, quoi qu'il n'y eût que deux Bataillons en garnison. Le Duc de Luxembourg étoit dans un

1672. grand embarras, lors qu'on lui vint dire, que *Moïse Pain & Vin*, Colonel d'Infanterie, & Maréchal des Logis, avoit retiré de Nieuwerbruggen les deux Bataillons, qui y étoient, & que le chemin, qui conduit à Utrecht, étoit dégagé. Il envoya incessamment occuper ce poste, par deux Bataillons. Mais avant que de les suivre, il fit faire une terrible exécution à Swammerdam, & à Bodegrave; si l'on en croit les Historiens, non-seulement (1) Hollandois, mais aussi les François. Ces deux Bourgs furent non-seulement pillés & brûlés; mais quantité d'Hommes, de Femmes & d'Enfants y furent massacrés, des Femmes violées, & toutes sortes de brutalitez, & d'inhumanitez commises. Cependant nous avons ouï des Hollandois, gens sages & dignes de foi, qui avoient vécu en ce tems-là, & il y en a encore aujourd'hui; qui ne sont nullement amis de la Nation Française, sur tout aux dépends de la leur; qui ont assuré & qui assurent, que la plus grande partie des cruautés & des brutalitez, qu'on attribue aux François, sont de pures fictions, inventées, pour rendre les François plus odieux; mais qu'il est vrai, qu'ils pillèrent ces deux Bourgs, & qu'ils y mirent le feu. Le P. *Daniel*, dans sa Vie abrégée de Louis XIV. se contente de dire, que *Mr. de Luxembourg*, à la faveur des glaces, s'empara de Bodegrave & de Swammerdam, & que ses Soldats en rapportèrent un riche butin; ce qui est vrai, quoi qu'on ne veuille pas nier qu'il ne se commît des brutalitez, dans ce pillage. Mais ne n'étoit pas de l'intérêt du Roi Louis XIV., ni de la prudence du Duc de Luxembourg, de se rendre plus odieux, qu'ils ne l'étoient dans les Provinces Unies, par des cruautés & des brutalitez inouïes. Quelque soin, qu'on puisse apporter à tenir les Soldats en bride; on ne sauroit empêcher que ceux, qui ont de l'avantage, sur les autres, n'en abusent, en quelque manière. Les Habitans de *Binch* & de *Marimont*, ne se plaignoient guère moins des Soldats du Prince d'Orange, & du Comte de *Montereil*. On peut consulter sur ce qui arriva à Bodegrave & à Swammerdam, ce que (2) *Cosser* en dit, sur cette année, d'où l'on recueillira qu'on a outré les choses, en ce qui a été écrit, en ce tems-là. Il paroît aussi, par le même Auteur, que ce que les François ont dit de la difficulté, qu'il y avoit eu à forcer le passage de *Nieuwerbruggen*, n'étoit pas à beaucoup près si fort, qu'on le représente. Il croit encore, que le dessein du Général François n'étoit pas de faire des conquêtes, & de demeurer maître de quelque poste; mais seulement de voir par quel chemin on pourroit aller de la Province d'Utrecht, en celle de Hollande. En effet, avec si peu de Troupes, il n'étoit pas possible de rien garder, dans un pays aussi coupé & aussi plein de monde, que la Hollande. Ajoutez encore que ce grand peuple étoit irrité au dernier point, contre les François, & prêt à tout entreprendre contre lui; pourvu seulement qu'il eût quelques Officiers, qui le conduisissent; & en effet il n'en manquoit pas. Pour donner du poids à ce que l'on dit des cruautés commises, sur les Habitans de Swammerdam & de Bodegrave; on cite non seulement des Historiens Hollandois, qui pourroient être suspects; mais encore *Mr. Baillet*, qui n'a pas eu sujet de

(1) Voyez la Description Hollandoise, qu'on en trouve dans le Recueil de *Doornik* p. 461. & suiv. & *Silvius* sur cette année 1673. p. 510. Il y a encore une Description à part en Flamand & en François. Voyez de plus *Mrs. Basnage & Sanson* T. II. de la Vie de Guillaume III. &c.

(2) Pag. 198. & suiv.

1672. charger les François, d'une conduite, que personne ne sauroit approuver; soit par rapport à la Politique, soit que l'on en juge par les Principes de la Religion. *Mr. Baillet* ne peut l'avoir tiré que de ce qu'on en a publié en Hollande. On doit louer ce savant homme, de sa sincérité, en une chose qui n'est pas avantageuse à sa Nation; mais on ne doit pas moins louer les Protestans, qui reconnoissent, qu'on a fait tort en cela aux François, & qui ne veulent pas profiter d'une chose peu avantageuse à cette Nation, quoi qu'un Auteur François l'ait crue; parce qu'en matières historiques, on ne doit avoir égard qu'à la Vérité, qui est l'ame de l'Histoire.

La multiplicité des matières, qui se passèrent dans l'Etat, nous a empêché de dire que le Prince d'Orange étant en possession de toutes ses Charges, & particulièrement de celle de Stadthoudre; il commença à l'exercer, par rapport aux Magistrats de la Hollande, en remerciant ceux, qui avoient favorisé le Parti qui lui étoit contraire, & en nomma d'autres; sous prétexte que le Peuple en étoit mécontent, & que cela troubloit la tranquillité publique. Les Etats de Hollande lui donnerent le pouvoir d'ôter des Magistratures ceux, qui lui sembleroient pouvoir troubler le repos public; quoi qu'il fût assez clair qu'après la mort des Freres De Witt, & l'Amnistie accordée à ceux qui y avoient contribué; personne n'oseroit s'opposer aux résolutions, que le Prince souhaiteroit, ou favoriseroit. Les Etats de Hollande lui donnerent (3) le 27. d'Août, le pouvoir de faire ce changement; qu'il fit, comme il le trouva à propos. Le Prince ne manqua pas de se mettre en possession de cette autorité, en l'exerçant, & congédiant du service des Villes, ceux qu'il pouvoit soupçonner de n'être pas assez soumis à ses volontés; bien entendu néanmoins que ceux qu'il excusoit, ou plûtôt qu'il excluait de la Magistrature, ne seroient pas pour cela, lésés dans leur réputation en quoi que ce fût, & qu'il les prenoit en sa Protection & en sa Sauvegarde. On en trouvera des exemples, dans le Recueil cité en marge. Le Prince en usa de même à la Haie, quoi que cette Ville n'eût aucuns Députés, dans les Etats de la Province, & n'en ait point eu depuis. On fut surpris qu'un homme, qui avoit été l'un des Chefs de la Canaille, dans le meurtre des De Witt, fût établi Baillif, en la place de *Rodolphe de Passenrode*. Mais enfin cet indigne Magistrat abusa si fort de sa faveur, que la Cour de Hollande, ayant pris connoissance de ses malversations, malgré l'Amnistie, le fit mettre en prison, & le condamna à avoir la tête coupée. Il s'en échapa, & s'alla remettre à Amsterdam, entre les mains de *Conrad Van Beuning*, Bourgmestre de la Ville & Président, en ce tems-là. Il lui parla très-mal du Prince d'Orange, & du Pensionnaire de Hollande *Fagel*. Les Bourgmestres d'Amsterdam le firent incessamment arrêter, & le renvoyerent à la Haie, où la Cour le fit mettre de nouveau en prison. Il y mourut, quoi qu'il eût bien mérité de la finir sur un Echaffaut. Peut-être qu'on craignit qu'il ne dit ce qu'il savoit des premiers Auteurs de la mort des Freres infortunés. Pour le moins, il est difficile de ne pas le soupçonner aujourd'hui; où l'on ne voit pas pourquoi on auroit ménagé un aussi méchant homme, que celui-là. Ceux qui ont part à quelque mauvaise action, en devenant complices à d'autres, quoi que d'une con-

(3) Voyez le Recueil de *Doornik*, sur cette année p. 165. & celles qui précédent & qui suivent.

1672. condition beaucoup plus relevée : *facinus quos inquinat equat.*

Pendant que tout cela se passoit, dans les Pais-Bas, l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg commencerent à se remuer; pour faire une diversion, en faveur des Provinces Unies. (1) L'Espagne même avoit travaillé, dès le Mois de Juillet, à persuader à l'Electeur de Brandebourg, de se hâter à se mettre en campagne, pour empêcher que la France n'employât toutes ses forces contre elles. L'Electeur de Cologne, pour empêcher que l'Espagne ne prît le parti des Etats Généraux, avoit envoyé un Agent à Madrid; pour dire à cette Cour, que pour lui il n'avoit aucun démêlé avec eux; dans la pensée qu'on étoit peu instruit en Espagne de ce qui se passoit, sur le Rhin; quoi que le Comte de Montereï, agissant avec vigilance, en faveur des Etats, fit bien voir le contraire. Le Comte de Bergeik, qui étoit allé à Berlin, de la part du Gouverneur des Pais-Bas, eut aussi ordre de dire à l'Electeur, que Sa M. C. agissoit en cela, de concert avec l'Empereur, & qu'il iroit en d'autres Cours d'Allemagne, pour les exciter à se hâter de se déclarer, & d'agir en faveur de la République, qui étoit en un très-grand danger. Le Comte souhaitoit de favoir, combien de Troupes l'Electeur étoit résolu d'envoyer aux Hollandois; afin que Montereï sût comment il pourroit se joindre à elles. Il disoit, qu'il étoit nécessaire qu'elles vinssent au plutôt, parce qu'il étoit clair, que Louis XIV. vouloit exécuter les vastes desseins de son ayeul, & qu'il falloit considerer, *non ce qu'il disoit, mais ce qu'il faisoit*; & qu'il soustenoit, par une armée de cent-mille hommes. L'Electeur en tomboit d'accord, & disoit qu'il avoit envoyé, pour cela même, à Brusselles, & que la chose faisoit voir combien il prenoit à cœur le bien commun; Qu'il avoit aussi envoyé à Cologne, pour prier l'Electeur de ne rien faire, qui pût troubler le repos de l'Empire, ou préjudicier à ses propres Etats, & qu'il se prendroit à l'Evêque du dommage, qu'il lui auroit causé: Que ce Prélat avoit pris cela, en fort mauvaise part; mais qu'il ne falloit pas, pour cela, s'abstenir de faire ce qu'on pourroit, pour empêcher les François d'y causer du dommage, & traiter de cela à l'amiable avec lui & avec l'Evêque de Munster, & employer les armes, si les négociations ne seroient de rien; d'autant plus, que les Suedois avoient déclaré qu'on pourroit les attaquer, sans contrevénir, avec l'Alliance qu'on avoit avec la France; mais qu'il n'étoit pas à propos, qu'il écrivit à l'Evêque de Cologne, avant que les Troupes, que l'on devoit employer contre lui, eussent passé en revue, & fussent assemblées au même lieu; Qu'il tiendroit au reste sa parole, touchant le secours qu'il avoit promis aux Etats Généraux. Le mal fut, que les deux Evêques eurent le tems d'envahir l'Overysse, & de se jeter sur les Omlandes, où ils eurent le loisir de faire des ravages affreux. La guerre commencée ne peut être soustenuë, que par des Troupes, qui agissent effectivement, & qui soient en état de repousser l'Ennemi; si la négociation ne sert de rien, comme il arriva de ce tems-là. Il étoit vrai, que l'Empereur avoit témoigné aux Espagnols, qu'il étoit bien disposé, à leur égard, & qu'il seroit neutre, comme l'Electeur de Brandebourg l'avoit, disoit-il, souhaité. Cependant ce dernier disoit au Comte de Bergeik, qu'il n'en avoit rien dit, & étoit d'avis que les Espagnols devoient presser l'Empereur à se déclarer, & aller

aussi à d'autres Cours d'Allemagne, pour les porter à la même chose. 1672.

Cependant l'Electeur eut, le 18. d'Août, non seulement le nombre de Troupes, qu'il avoit promis aux Etats Généraux; mais encore quelques milliers de Soldats de plus, à ce qu'assure *Pufendorf*. Il sortit le 18. d'Août de Berlin, & s'en alla à Halberstadt, pour attendre les Troupes que *Montecuculi*, Général de l'Empereur, y devoit amener. On attendoit le mouvement de ces Troupes réunies, avec beaucoup d'impatience; mais l'Electeur écrivit aux Etats, que les Troupes Imperiales avoient pris leur marche, par des lieux, où il n'étoit pas possible de faire beaucoup de diligence; mais qu'il les iroit joindre à Erford, & marcheroit, avec elles, droit en Westfalie. L'Electeur écrivoit cela, au Mois de Juillet.

Cependant Turenne étoit entré dans le Pais de Cleves, ce qui le fit résoudre d'aller en Westfalie, pour défendre ses Etats, contre les François. Il en écrivit, le 2. de Juillet à Turenne, qui excusa la conduite du Roi son Maître, sur ce qu'il n'avoit pas pû faire autrement; parce que ces places étoient entre les mains des Hollandois, qui étoient ses ennemis; mais il ajoûtoit d'ailleurs, que le Roi n'avoit aucun dessein d'attaquer les Places de l'Electeur, où il n'y avoit aucuns Soldats des Etats Généraux.

L'Armée Electorale s'étant enfin mise en marche, sur la fin d'Août; Turenne ayant réuni, en un corps, quelques Troupes Françoises, alla prendre poste entre Dorsten, Wesel & Rhimberk, environné des Rivieres du Rhin, de la Lippe, de l'Embs, & de la Roure. Il fut joint là, par quelques Troupes des Evêques de Cologne & de Munster. Quoi qu'elles ne se montassent pas à trente-mille hommes, elles prétendoient pouvoir faire tête à toute l'Allemagne. Le Gouverneur François de Wesel, c'est-à-dire, le Comte d'Estrades, avoit dit aux Députés du Pais de Cleves, qui s'étoient rendus dans cette place, pour demander au Gouverneur François, d'être traité avec plus de douceur; que Turenne alloit au devant de l'Electeur, pour le combattre; & que si ce dernier étoit battu, il perdrait la Duché de Cleves. En effet, les Evêques de Cologne & de Munster s'assemblerent à Wesel, avec Turenne & D'Estrades. Le premier écrivit ensuite aux Electeurs & aux autres Princes, dont les Etats s'étendoient jusqu'au Bas-Rhin, qu'ayant „ été laissé, par le „ Roi, pour garder les Places, que ce Monarque „ avoit prises, & pour faire d'autres choses, qui „ regardoient ses interêts; il avoit eu ordre de „ lui de les assurer, comme tous les autres, qui „ aimoient le repos, qu'il ne vouloit toucher à „ rien, de ce qui appartenoit à l'Empire; & que si les „ Troupes Françoises y étoient entrées, ce n'avoit été que comme une suite de la guerre, que „ le Roi avoit entreprise, & qu'il n'avoit pas „ pu éviter: Qu'ayant été informé qu'on amassoit des Troupes, pour l'inquieter dans la possession de ces places, & qu'on le vouloit rendre suspect à ses Alliez; le Roi avoit été contraint de l'envoyer (*lui Turenne*) sur les bords du Rhin, & qu'il y étoit venu dans la résolution de retourner sur les Terres des Etats; dès qu'il auroit vû que ces Troupes n'avoient aucun dessein préjudiciable aux Alliez de la France; & que l'Electeur de Brandebourg tiendroit ses Troupes & celles de ses Alliez, dans ses propres Etats, ou de ceux qui les lui avoient envoyées; sans causer aucune perte, ni donner aucun soupçon aux Alliez du Roi. „ Que

(1) *Pufendorf* Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 59. & seqq.

1672. „ Que l'Electeur avoit souvent été averti, par le
 „ Roi, qu'il ne se mêlât point d'une guerre, qui
 „ ne le regardoit pas; à moins qu'il ne la voulût
 „ faire de son propre mouvement : Que lui (*Tu-*
 „ *renne*) l'en avoit averti, par l'ordre du Roi,
 „ afin que toute l'Allemagne reconnût, qu'il n'a-
 „ voit tenu qu'aux Princes de conserver le repos
 „ de l'Empire; en ne se mêlant pas de ce qui ne
 „ le regardoit point. A prendre ses expressions
 à la lettre, on diroit que Louis XIV. avoit droit
 d'attaquer les voisins, & les Alliez des Princes de
 l'Empire; sans que ces Princes eussent aucun
 droit de défendre leurs Alliez. On ne croyoit pas
 même en France, que Sa Majesté eût un sem-
 blable droit exclusif. Mais on prenoit ces Prin-
 ces, pour dupes, quoi qu'il n'y ait guère de
 Puissances en Europe; qui soient aussi bien instrui-
 tes de leurs interêts, que les Princes de l'Empire,
 & même du Droit qu'ils ont de traiter avec d'autres
 Puissances. Les exemples des Alliances, que le
 Louis venoit de faire, avec l'Electeur de Cologne
 & l'Evêque de Munster, en étoient une preuve évi-
 dente. On avoit aussi remarqué dans ces Lettres
 de Turenne, qu'en parlant de son Roi, il disoit, *Sa*
Majesté, & qu'en parlant à des Princes, il les
 traitoit de *Vous*, comme on feroit de simples
 Gentils-Hommes. On n'étoit pas moins choqué
 de ce qu'il étoit passé sur les Terres de l'Empire,
 sans en avoir demandé permission, comme cela
 se devoit. Quoi qu'il fût dit, dans cette Lettre,
 que si les Troupes de l'Empire n'entreprenoient
 rien contre les François, ni contre ses Alliez,
 leurs Troupes s'en retourneroient aux lieux, dont
 elles s'étoient emparées; il n'y étoit pas dit qu'el-
 les devroient sortir des Terres de l'Empire, ou
 de la Duché de Cleves. Il étoit encore absurde de
 dire, que cette guerre ne regardoit pas l'Electeur
 de Brandebourg, qui étoit voisin des Etats, & dont
 les Terres avoient été saisies par les François; qui
 y avoient fait un dommage irréparable, sans qu'ils
 dissent un mot de la restitution. On eût dit qu'il
 étoit permis à la France d'attaquer les autres, sans
 qu'il fût permis de se défendre. Turenne sacageoit
 tout ce qui étoit autour de lui, & dans le Duché de
 Cleves, afin que les Troupes Allemandes n'y
 trouvassent rien, qui les pût aider à subsister. Ce
 sont là des réflexions de Pufendorf, auxquelles on
 n'auroit pû en ce tems-là opposer rien de raison-
 nable. Toute la raison de faire la guerre aux
 Hollandois, étoit parce qu'ils s'opposoient à l'a-
 grandissement de la Puissance de la France, &
 l'Empire avoit le même intérêt; mais il n'étoit
 pas si fort pressé, que les Provinces Unies. C'étoit
 ce qui le faisoit agir plus mollement, quoi qu'el-
 les fussent si fort pressées, qu'elles ne pouvoient
 s'accorder des lenteurs des Allemands.

Cependant l'Electeur de Brandebourg s'avan-
 ça, au Mois d'Août, jusqu'à Halberstadt, pour
 y attendre Montecuculi, qui s'y devoit rendre,
 pour consulter avec lui. Il écrivit aux Etats son
 dessein, pour les assurer qu'il se feroit déjà plus
 avancé, si les Troupes Imperiales n'avoient pas
 pris leur chemin, par un país, qui ne permettoit
 pas qu'il s'avançât plus promptement. Il ajoûtoit
 que ces mêmes Troupes Imperiales étoient venues
 près d'Erford, où il esperoit de les joindre bien-
 tôt. Il écrivit aussi en Suede, que les François
 continuoient à faire des hostilités dans le Duché
 de Cleves, & qu'il étoit résolu d'aller en West-
 falie, pour s'opposer à Turenne, qui faisoit de
 grandes menaces; à cause de quoi il demandoit
 du secours à la Suede, conformément au Trai-
 té, qu'il avoit avec elle. Le Roi de Suede ré-
 pondit, qu'il étoit fort fâché, de ce que la guer-

re s'allumoit, entre la France & l'Electeur; 1672.
 mais qu'il esperoit qu'il y auroit quelque moyen
 d'éviter d'en venir en ce tems-là à cette ex-
 trémité; parce que les Alliez avoient accepté
 sa médiation, & que la France paroissoit dispo-
 sée à donner satisfaction à l'Electeur. Ce Prin-
 ce demanda aussi du secours au Duc de Neu-
 bourg, qui lui répondit qu'il avoit été à Box-
 tel, où il avoit parlé au Roi de France, en fa-
 veur de l'Electeur; & que ce Prince lui avoit dit,
 que la nécessité de la guerre l'avoit obligé de faire
 ce qu'il avoit fait; qu'il ne laisseroit pas de le sa-
 tisfaire, & qu'il lui rendroit ce qu'il avoit occu-
 pé, quand la guerre seroit finie; pourvu que l'E-
 lecteur cessât de faire des hostilités contre lui. Le
 Roi de Suede ajoûtoit, qu'il avoit écrit à Louis
 d'accorder à l'Electeur la neutralité, qu'il deman-
 doit; quoi que ce dernier protestât, qu'il ne
 se souvenoit point qu'il l'eût demandée. La Sue-
 de assuroit néanmoins, qu'elle avoit travaillé à ce-
 la, de bonne foi. C'est ainsi que les Princes, qui
 étoient, en effet, engagés à conserver la Répu-
 que, la secouroient foiblement; pour ne pas s'en-
 tendre assez bien les uns avec les autres, & qu'el-
 le se trouvoit en danger d'être entièrement sub-
 juguée; après quoi toutes leurs négociations, avec
 la France, seroient devenues inutiles.

L'Electeur avoit écrit, au Mois de Juillet, à
 Turenne, qu'il avoit résolu de renvoyer Cracou
 à Paris; mais qu'il ne l'avoit pas fait, après les
 hostilités, que les François avoient faites dans le
 Duché de Cleves; Que cela pouvoit être attri-
 bué à la guerre, qui ne se pouvoit guère faire, sans
 de semblables accidents; mais qu'il ne compre-
 noit pas pourquoi les François s'étoient emparez de
 Gennep, où il avoit une petite Garnison, & qui
 étoit dans les Terres de l'Empire; ce qui étoit
 contraire aux promesses réitérées de ce Monar-
 que. Turenne, à qui l'Electeur s'en étoit plaint,
 avoit répondu, qu'il étoit difficile que cela n'arrî-
 vât, lorsqu'on avoit à faire à un Prince, qui se sai-
 sissoit de ce qui ne lui appartenoit pas; qu'il a-
 voit eu ordre du Roi, son Maître, de chasser les
 Garnisons Hollandoises de Gennep & de Grave,
 qu'il avoit chargé Chamilli de l'exécuter, & que
 ce dernier l'avoit fait; ayant appris que les Trou-
 pes de ces deux Places s'étoient retirées à Nime-
 gue, & ne sachant pas, que les Soldats, qui y é-
 toient alors, appartenoient à l'Electeur.

Ce Prince étant (1) allé à Halberstadt, & s'é-
 tant abouché avec Montecuculi, ce Général, qui
 étoit plus fin que ceux, à qui il avoit à faire, &
 qui avoit ordre de son Maître de détourner l'E-
 lecteur d'aller secourir les Etats Généraux, aussi
 promptement qu'il auroit été besoin, dit, qu'il
 „ ne croyoit pas qu'il fallût aller tout droit en
 „ Westfalie, mais plus haut à gauche, afin qu'a-
 „ près avoir passé le Rhin & la Moselle, on cou-
 „ pât les vivres aux François, qui seroient obli-
 „ gez de se retirer: Qu'après cela, il seroit faci-
 „ le de se joindre au Prince d'Orange & aux Es-
 „ pagnols, dans le País de Liege: Qu'on obli-
 „ geroit par-là les François de laisser l'Empire, &
 „ peut-être même les Provinces Unies en repos.
 Quoi que ces raisons pussent paroître spécieuses,
 Montecuculi ne parloit ainsi, qu'à cause que la
 France avoit fait à Vienne, l'année précédente,
 avec l'Empereur, & dont l'Electeur n'avoit au-
 cune connoissance, en ce tems-là. L'Empereur,
 comme le dit un Historien (2) François, avoit
 écrit

(1) Pufendorf Lib. XI. n. 61. & seqq.

(2) Le P. Daniel, dans l'Hist. abrégée de Louis XIV. sur
 cette année.

1672. écrit en MDCLXXI. à l'Evêque de Strasbourg, qu'il approuvoit la Ligue, que l'Evêque de Liege & l'Evêque de Munster avoient faite avec le Roi de France, & que quand le Commandeur de Grémondville lui eut dit, que ce Prince se préparoit à faire la guerre à la République de Hollande; il lui promit de ne donner point de secours aux Hollandois; pourvû que le Roi n'entreprît rien, contre les Terres de l'Empire. *Pufendorf* nomme cet engagement un *Traité secret*, par lequel l'Empereur s'étoit engagé à n'apporter aucun empêchement à la guerre, contre les Hollandois, & à ne s'en mêler point, pendant la première année. L'Empereur étoit néanmoins bien-aise, que l'Electeur se déclarât contre la France, quoi qu'on eût soupçonné qu'il s'entendoit avec elle; parce qu'on avoit su qu'il avoit eu, par un Ambassadeur, des Conférences secrètes, l'année précédente avec elle.

L'Electeur s'étant laissé gagner, par les raisons de Montecuculi, crut néanmoins devoir communiquer les raisons de sa marche aux Etats Généraux; de peur qu'ils ne crussent qu'il n'étoit plus d'humeur de les secourir. Il leur envoya, le 17. de Septembre, *Rudolf Laurent Krosig*, pour les instruire de ce qu'il se proposoit de faire, & des bons effets que sa marche pourroit produire. Le mal étoit qu'ils n'avoient pas assez de forces, pour se dégager des François; qui leur tenoient encore trois Provinces, & qui leur donnoient beaucoup d'exercice; comme on l'a vû, par ce que nous en avons déjà dit. Le grand avantage, qu'ils remportèrent, sur les Evêques de Cologne & de Munster, n'empêcha pas que le Duc de Luxembourg ne les incommodât infiniment du côté d'Utrecht; mais les deux Evêques, obligés de s'en retourner chez eux, leur donnerent au moins le tems de respirer de ce côté-là.

Cependant l'Armée de l'Empereur & de l'Electeur ne trouva pas le moyen de passer le Rhin. L'Evêque de Trèves fut le premier, qui refusa de leur laisser traverser la Riviere à Coblentz. On parla bien d'acheter à Mayence, au Mois d'Octobre, les matériaux propres à faire un Pont de Bateaux, sur le Territoire de cet Evêché; & après y avoir trouvé des difficultez insurmontables, on parla de passer la même Riviere, sur les Terres de l'Electeur Palatin, qui fit encore plus de difficulté de le permettre. Ces trois Electeurs prétexterent pour sujet, qu'ils avoient chez eux des Armées de France commandées l'une par le Prince de Condé, & l'autre, par Turenne. D'ailleurs l'Empereur pressoit foiblement ces Electeurs, parce qu'il étoit obligé, par le Traité dont on a parlé, avec la France, de ne se point mêler de cette guerre, pendant cette année.

Cependant toutes ces démarches ne plaisoient nullement aux Etats Généraux, qu'on auroit pu délivrer cette Campagne, d'hôtes aussi fâcheux, que les François: comme ils avoient eux-mêmes sauvé les Pais-Bas Espagnols, & obligé la France de faire la Paix avec l'Espagne, en agissant de concert avec les Anglois. Le Prince d'Orange s'en plaignit beaucoup à l'Electeur, qui sembloit l'avoir trompé, conjointement avec Montecuculi. Il étoit en effet fort étrange, que les Troupes Imperiales, & celles de l'Electeur fussent allées chercher si loin le passage du Rhin; avant que d'être assurées que l'une des trois Puissances, dont on a parlé, permettroit le passage du Rhin, sur ses Terres; ou résolues de prendre ce passage, par force. Nous ne nous arrêterons pas aux difficultez, qui se trouvoient à émouvoir les Princes d'Allemagne, ou la Diète de Ratisbonne à donner un prompt secours aux Etats. On les verra dans le

Tome III.

XI. Livre de *Pufendorf*, de la Vie de *Frideric Guillaume*, Electeur de Brandebourg. 1672.

Ce Prince, comme (1) son Historien nous l'apprend, envoya aussi à la Haie, pour persuader à D. *Emanuel de Lira*, Ambassadeur d'Espagne, d'engager son Roi à soutenir les Etats, en déclarant la guerre à la France; mais l'Espagnol fit entendre que cela se feroit, si les Alliez s'engageoient de ne faire point la paix, que l'on n'y confirmât les Articles de celle des Pirenées. D'ailleurs il disoit que ni l'Empereur, ni l'Electeur n'avoient pas fait la guerre tout de bon aux François; & que Turenne s'en moquoit. D'autres Espagnols disoient, qu'ils déclareroient la guerre à la France; pourvu que les Etats Généraux leur cédassent *Mastricht*, & le Pais d'Outre-Meuse. Les Hollandois ne pouvoient consentir à cela. Les Espagnols disoient enfin qu'ils *accederoient* à l'Alliance, que l'Empereur & les Etats feroient ensemble. *Blaspiel*, Envoyé de l'Electeur, se rendit à *Brusselles*, & s'entretint avec *Montereï*, qui tenoit le même Discours, que D. *Emanuel de Lira*. L'Electeur ne vouloit pas se charger d'un fardeau si pésant, à moins qu'on ne lui donnât quelque récompense proportionnée. Le Gouverneur Espagnol ne manquoit pas de dire, que ce seroit odieux pour l'Electeur, de demander une trop grande récompense. D'ailleurs il donnoit de grands éloges à ce Prince, pour la conduite qu'il avoit tenue, de se réveiller le premier, pour s'opposer à la France; pendant que toutes les Puissances dormoient. Il fit un Projet d'Alliance, par lequel il vouloit que l'Electeur s'engageât à garantir la Paix d'Aix la Chapelle, & à mettre douze-mille hommes sur pied; offrant que l'Espagne y en joindroit neuf-mille. Mais la négociation ayant été tirée en longueur, comme *Montereï* pressoit *Blaspiel* là-dessus, il se trouva que l'Electeur se trouva en une conjoncture; qui l'engageoit à faire la Paix, plutôt qu'à continuer la guerre.

Le même Prince envoya aussi *Cracou* en Angleterre, pour tâcher de la détacher, disoit-on, du Roi des François; avec ordre, si cela ne pouvoit réussir, qu'il tâchât de faire en sorte que, de quelque maniere l'affaire tournât, on lui rendit le Duché de Clèves, sans aucune condition, & que S. A. E. fût comprise dans la paix. Il eut encore ordre de dire, que son Maître n'avoit eu d'autre but, que de défendre les Frontieres de l'Empire, & d'entretenir la Paix de Munster.

Cracou, en passant par la Hollande, eut quelques Conférences avec le Prince & avec le Pensionnaire, qui lui ôterent toute espérance de réüssir en Angleterre. En effet il en revint bientôt, sans avoir rien fait; mais *Charles II.* écrivit une longue Lettre assez chagrine, & qui ne renferme rien, que des reproches; par lesquels, il faisoit connoître que l'Electeur ne cherchoit que son avantage particulier, & qu'au commencement il avoit rejeté l'offre de la neutralité, qu'on lui avoit offerte, & la garantie de l'Angleterre; mais qu'en suite il lui avoit fait la guerre, & qu'il ne laissoit pas de lui demander son secours. On ne sauroit évaluer les bonnes qualitez du Roi, à celles de l'Electeur; mais il n'étoit pas tout-à-fait faux qu'en matières d'Alliances, ils n'étoient pas assez constants, & que les E. E. G. G. s'en ressentirent, en cette occasion; quoi que l'Electeur, en différant de les secourir, hazardât beaucoup; puis qu'il est certain que plus une Puissance est grande, plus elle souhai-

S s

te

(1) Lib. XI. p. 72. & seqq.

1672. te de s'aggrandir davantage. L'Electeur répondit très-bien au Roi d'Angleterre, au commencement de l'année suivante, mais en supposant que Charles II. étoit Protestant. Ainsi tout cela n'aboutit à rien.

Pour venir présentement à ce qui se passa, par mer, cette année; les Etats ayant été bien informez, que les Anglois faisoient de grands préparatifs, pour les attaquer, par mer; pendant que la France les attaqueroit par Terre, résolurent le 4. de Fevrier, de tenir une Flotte capable de leur faire tête; & en effet, ils se trouverent bien plus en état de défendre leurs côtes maritimes, que de repousser la France, sur leurs Frontieres. Ils résolurent d'équiper trente-six Vaisseaux du premier rang, montez, les uns portant les autres, de soixante à quatre-vingts pieces de Canon, de deux-cents-vingt Matelots, & de quatre-vingts Soldats de Marine. Il y devoit avoir encore douze Vaisseaux, montez chacun de deux-cents Matelots, & de cinquante Soldats. On résolut d'y joindre vingt-quatre Brulots, avec vingt-deux hommes sur chaque Brulot; & vingt-quatre Vaisseaux légers, avec vingt-cinq hommes sur chacun. On ordonna qu'en y joindroit encore vingt-quatre Frégates, destinées à porter des avis, de l'eau, & d'autres choses pour l'usage de la Flotte. On leva, pour tout cela, dix-mille Matelots, afin d'en avoir de tous prêts, pour succeder à ceux, qui seroient tuez, ou blessés; & pour en pouvoir trouver un nombre si considerable, on résolut de défendre, pour cette année, comme on avoit accoutumé de faire, en semblables occasions, la Navigation de Groenlande, de la Mer Baltique, & de Norwegue. Il fut encore ordonné aux Amirautez, de radouber plusieurs autres Vaisseaux desémparez, pour suppléer ceux, à qui il seroit arrivé quelque malheur. Il fut aussi résolu d'ordonner de travailler incessamment à cette Flotte, ce qui fut exécuté à l'égard des gros Vaisseaux. Mais Ruiter jugea, qu'il étoit plus nécessaire d'avoir les moindres Vaisseaux prêts; parce qu'ils seroient à garder les côtes, en attendant que les plus gros pussent se mettre en mer. On ordonna, le 23. de Fevrier, aux Officiers Généraux de chaque Amiraute, de s'y rendre, pour presser le travail. Ils obéirent, à leur ordinaire, mais la gelée, qui dura jusqu'au Mois de Mars, le retarda.

On régla, le 6. d'Avril, dans l'Assemblée des Etats Généraux, le rang des Officiers, qui devoient commander la Flotte, en cas que quelques-uns vinsent à mourir. Si Ruiter, qui commandoit la Flotte en Chef, venoit à mourir, *Adrien Bankert*, lui devoit succeder; après lequel le commandement devoit être successivement à *Aart Van Nès*, *Joseph Van Ghent*, *Hans Guillaume Van Ailwa*, & ainsi des autres. On donna aussi d'autres ordres, ainsi qu'on avoit accoutumé, en de semblables conjonctures, comme on le verra dans *Brand*. On fit, à cette fois, une grace à Ruiter, qu'on n'avoit pas accoutumé de faire auparavant; c'étoit de lui accorder une Compagnie de Soldats, qu'il pourroit commander. *Corneille De Witt* fut prié, par les Etats, d'aller sur la Flotte, comme leur Plénipotentiaire. Ce fut la dernière fois, qu'il y alla, comme on le peut comprendre, par ce qu'on a dit de sa mort tragique. Il s'acquitta très-bien de son devoir, comme on le verra dans *Brand*. Les Etats de Hollande étoient si satisfaits de sa conduite passée, qu'ils résolurent tout d'une voix, que s'il venoit à mourir, pendant cette expédition, sa Charge de Ruart, Baillif, & premier Commissaire des Di-

1672. gues du Pais de Putten, passeroit à son Fils. On auroit, comme il semble, dû l'exécuter, quand la populace de la Haie l'eût massacré. Mais cette générosité ne se trouve guère, dans des Républiques; & le Prince d'Orange n'étoit pas homme à faire une semblable réparation.

Le Rendez-vous de la Flotte ayant été marqué au Vlie, les EE. GG. ordonnerent, que Ruiter sortiroit incessamment de la Meuse, par la passe de Goeree, avec les plus gros Vaisseaux qui se trouveroient prêts, quand même il leur manqueroit quelque chose; parce qu'on leur pourroit envoyer ce qui leur seroit nécessaire. Sur cet ordre, le Lieutenant-Amiral-Général tâcha de mettre à la mer, le 27. d'Avril, mais de gros vents contraires l'en empêcherent. Pour profiter du tems, il fit venir tous les Capitaines à son Bord, & leur dit la maniere, dont la Flotte devoit se ranger, pendant que le Vent seroit contraire; pour n'être pas surprise en desordre, si les ennemis s'avançoient de ce côté-là. Il envoya, en suite, deux Barques, pour s'avancer jusqu'à trois lieues en mer, afin de voir si l'Ennemi ne s'approchoit point. Il avoit aussi détaché deux Frégates, pour aller croiser, l'une à la vuë de l'autre, pour le même sujet, & même pour l'insulter, si elles en trouvoient le moyen. Le 29. d'Avril, il prit lui-même le large, avec sept Vaisseaux, deux Frégates & trois Brulots, un Yacht & une Flute de Dordrecht; mais on ne vit aucun bâtiment des Ennemis.

Le 1. de Mai, il reçut un ordre du Ruart de Putten, de faire assembler l'Armée au Texel, & non au Vlie; d'où la Flotte ne pourroit pas se mettre en mer, si facilement. On avoit été cependant au Texel toutes les Balises & les Tonnes, de peur que les Ennemis n'en profitassent; mais on y suppléa, en mettant de petits Bâtimens, qui marqueroient par où l'on pourroit passer, sans échouer. Il arriva au Texel, le 3. du même Mois. Le lendemain il reçut une Lettre des Commissaires de l'Etat, qui étoient au Vlie, pour hâter le départ de la Flotte; parce qu'on croyoit qu'en s'avançant promptement, sur les côtes d'Angleterre, on auroit peut-être moyen de combattre la Flotte Angloise; avant qu'elle fût jointe avec celle des François, qu'elle attendoit. Les Commissaires jugeoient, qu'en cas que les deux Flottes fussent déjà unies, il ne faudroit pas en venir à une bataille générale; à moins que les Députez n'eussent des raisons particulieres de le faire.

La Flotte, qui se trouvoit alors devant le Texel, consistoit en douze grands Vaisseaux de la Meuse, dix-huit d'Amsterdam, quatre de North-Hollande, un de Frise, onze Frégates, douze Brulots & neuf Yachts; mais elle fut considerablement augmentée, peu de tems après.

Enfin ayant appris quelques nouvelles de la Flotte d'Angleterre, le 13. de Mai; le lendemain celle des Etats résolut de faire voiles vers les Dunes, & de combattre la Flotte Angloise, si elle la trouvoit; mais elle fut arrêtée, par la Brume & le Calme, qu'il fit alors. Le 14. il fit un peu plus de vent, & le lendemain on trouva moyen de prendre une Frégate Angloise, montée de trente-huit pieces de Canon, & de cent-quarante hommes. Elle se nommoit *la Victoire de France*, d'où les superstitieux auroient pû tirer un augure de la défaite de la Flotte Francoise. Le Capitaine, interrogé de quel côté la Flotte Angloise avoit pris son cours, répondit qu'il n'en savoit rien d'assuré; mais qu'il croyoit qu'elle étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nord-

1672.

Nordforland, & qu'il avoit eu dessein de l'aller chercher là. La Flotte Hollandoise s'y rendit, résolue de ne point marchander l'ennemi, mais de l'attaquer d'abord. On n'y trouva, que six petits Bâtimens. Ruitier retourna là-dessus en haute mer, où il tint conseil avec le Ruart de Witt, & les Officiers Généraux de la Flotte. On apprit alors d'un Vaisseau Danois, que celle d'Angleterre s'étoit jointe à celle de France le 14. du Mois. Cela fut confirmé, & on fut que ces deux Flottes ensemble étoient de quatre-vingts-trois Vaisseaux, sans compter les Frégates & les autres petits Bâtimens.

Là-dessus Ruitier fit signe de ralliement, & se dispoisoit à tenir Conseil, avec les Officiers de la Flotte. Il jetta l'ancre, en les attendant, vis-à-vis de Douvres. Cependant il s'éleva une bourrasque, qui empêcha qu'aucun Vaisseau ne pût envoyer la Chaloupe au Vaisseau Amiral, pour y mener l'Officier, qui le commandoit. Ces Vaisseaux furent plus, ou moins endommagés; mais enfin les Officiers se rendirent à Bord de l'Amiral, le 17. du Mois. On y ouït le Capitaine Danois, qui déclara que peu de jours auparavant, il avoit passé au travers de la Flotte Française, qu'elle avoit jetté l'ancre à l'Est de l'Île de Wight, & y avoit pris poste; & que le lendemain il avoit rencontré la Flotte de France; qui, après avoir passé le Pas de Calais, faisoit route à l'Est; de sorte qu'on ne pouvoit guère douter, que les deux Flottes ne fussent jointes. Les Officiers de la Flotte Hollandoise comprirent alors la faute, qu'on avoit faite, de les avoir trop long-tems retenus, sur les côtes de Zélande; sans quoi ils auroient pu attaquer les Anglois à part. Ils jugerent que ce seroit trop hazarder, que de donner un combat dans la Manche, dont toutes les côtes, au Sud & au Nord, étoient ennemies; & d'où, si le vent étoit à l'Est, il faudroit aller jusqu'à la Corogne, pour se radouber. Il fut donc arrêté, que la Flotte iroit se poster, entre le Weilinguen & la Meuse. On avertit de cela les Etats de Hollande, à qui on dépêcha une Barque; pour les prier de hâter l'équipement des Vaisseaux, que l'on attendoit encore à la Flotte, & sur tout les Brûlots. Il en vint, peu après, quelques-uns, & on fit encore travailler jour & nuit, pour en équiper d'autres; qui arriverent à la Flotte, avant le combat, qui se donna; de peur qu'on ne courût trop de risque, si elle étoit de beaucoup inférieure à celles des deux Couronnes. Plusieurs renforts vinrent de Zélande, & d'ailleurs, avec lesquels on se persuada, qu'on pourroit combattre les Ennemis, sans trop hazarder. En effet, si on en croit les Relations Angloises, les Hollandois n'avoient pas sujet de craindre les secours, qui vinrent de France. Le Lieutenant-Amiral eut aussi soin d'engager les Officiers à faire leur devoir, soit en leur parlant en général, soit en s'adressant à chacun en particulier. Ces exhortations étoient d'autant plus efficaces, que Ruitier ne demandoit rien des Officiers, dont il ne fût pas résolu de leur donner l'exemple. Le Baillif de Putten leur fit les mêmes exhortations, auxquelles il ajouta des récompenses, que les EE. GG. donneroient, à ceux qui s'acquiteroient bien de leur devoir; & les peines, que les lâches souffriroient. Tous ces Officiers parurent touchés de ces exhortations, & l'on conçut bonne espérance de l'heureux succès du combat; quoi qu'on ne pût pas se flatter que les Anglois, sur tout, ne donnassent des marques de leur courage, & de leur habileté dans la Marine.

Le lendemain 13. de Mai, *Willemfz.* & *Mun-*
Tome III.

nik, Capitaines de Frégates, vinrent dire ce qu'ils avoient pû découvrir de la Flotte Ennemie. Le premier dit, qu'il n'avoit vû aux Dunes aucun Vaisseau, à voile quarrée, mais qu'il avoit vu la chasse de deux Frégates Angloises; qui étoient sorties de la Tamise, mais qui avoient reviré, en voyant les trois Frégates de *Munnik*. Ce dernier rapporta, que, le même jour, il avoit parlé à un Capitaine Suedois; qui venoit de S. Martin, près de la Rochelle, & qui l'avoit assuré, qu'il en étoit sorti seize Vaisseaux de Guerre François, & huit Brûlots, pour Belle-Île; afin d'y attendre plusieurs Vaisseaux de la même Nation. Ce même homme ajoûtoit, qu'il y avoit vû, six jours auparavant, six Frégates sorties de la Tamise, & depuis une autre; qui lui avoient dit, que les Vaisseaux Anglois, qui étoient à Portsmouth, étoient prêts à mettre à la Voile. Il disoit encore, que le 12. du même Mois, faisant voiles pour la Tamise, & qu'ayant chassé sur la Frégate Angloise, il avoit vû une Flotte d'environ cinquante voiles, qui venoient du *Kings-deep*, ou de la Passe, qui est à l'embouchure de la Riviere.

Sur cet avis, les Amiraux Hollandois, conformément au sentiment du Commissaire des Etats, résolurent d'aller droit aux Dunes, pour y combattre la Flotte Angloise. Ils partirent le 14. de Mai, dans cette résolution, mais les calmes & les brumes, qui s'éleverent, retarderent leur navigation. Le lendemain, ils prirent, sans beaucoup de résistance, une Frégate Angloise; qui étoit celle, que nous avons ci-devant nommée *la Victoire de France*, montée de 38. pieces de Canon, & de cent-quarante hommes, mais enrollez par force. Elle toucha, & l'on en retira promptement l'équipage, de peur qu'il n'y pérît, & pour la dégager; au montant de la marée, ou y mettre le feu. Mais elle fut remise à flot, & envoyée à Goeree. Le Capitaine dit, qu'il croyoit que la Flotte des Anglois étoit à la Rade des Dunes, au Nord du Nordforland. On y fit voiles, mais on n'y trouva, que six petits Bâtimens.

Ensuite Ruitier fit le signal de Conseil, & les Officiers Généraux s'étant rendus à son bord, il fut résolu de faire voiles vers l'Île de Wight, & d'attaquer là les deux Flottes. Leur jonction, comme on l'apprit d'un Vaisseau Danois, s'étoit faite le 14. de Mai, à l'Est de l'Île de Wight.

Cependant Ruitier s'alla poster, entre le Weilinguen & la Meuse, à cinq ou six lieues du Rivage, pour y attendre encore quelques Vaisseaux, qui devoient joindre la Flotte. Il y en eut plusieurs, qui s'y rendirent, & sur tout des Yachts & des Brûlots; dont il semble que l'on eût dessein de se servir, particulièrement sur la Tamise, s'il arrivoit que la Flotte Ennemie n'en sortît pas assez promptement. Le 23. de Mai, la Flotte croisant, à l'embouchure de la Tamise, on s'aperçut de neuf Vaisseaux de Guerre, & de plusieurs petits. Sur cela, on détacha quinze Vaisseaux, ou Frégates, avec huit Brûlots, & sept Galiotes, sous le Lieutenant-Général Van Ghent, le Vice-Amiral Ewertsz., & le Contre-Amiral Van Nès. Dès le lever du Soleil, on porta droit sur les Anglois, dont on voyoit onze Vaisseaux à l'embouchure de la Riviere. Ils n'attendirent pas, mais ils la remonterent, jusqu'au Fort de Charnesse, où il y avoit d'autres Vaisseaux Anglois. Ce Fort avoit été réparé, depuis la guerre précédente, & il commença à canonner les Vaisseaux Hollandois, de sorte qu'ils avoient à esluier le feu du Fort, & des Vaisseaux de la Flotte Angloise; qui étoit bien plus sur ses gardes, qu'auparavant

1672. Cela obligea Van Ghent, de descendre vers l'embouchure de la Riviere, pour ne pas s'exposer trop long-tems au feu des Anglois; dont les Vaisseaux Hollandois pouvoient plus souffrir de dommage, que les Ouvrages, que les Anglois avoient fait faire là, depuis l'autre guerre; pour ne pas dire qu'un vent d'Est, un peu violent, pouvoit faire échouer tous les Vaisseaux, un peu considerables de la Flotte Hollandoise; comme on l'a déjà remarqué, en parlant d'une semblable entreprise, faite à la fin de la dernière guerre.

Van Ghent s'étant rejoint à la Flotte de la République, il fut résolu de tenir la Tamise fermée, en croisant à l'embouchure de cette Riviere, & demeurant dans ce parage, sans s'en éloigner beaucoup. La nuit du 27. au 28. de Mai, le Capitaine Almonde, qui étoit de la garde avancée, vint avertir Ruiter, que le soir du 26. il avoit été près de la Flotte Angloise & de la Françoisé, entre le Godwin-sand & les Bancs de Dunkerque, forte d'environ quatre-vingt Voiles. Là-dessus Ruiter mit à la Voile à l'Est, dans l'esperance de voir cette Flotte le lendemain. Il la vit, en effet, sur les 9. heures avant midi; mais les deux Flottes travaillerent seulement à se gagner le Vent, l'une à l'autre. Les Hollandois étoient résolus de ne point donner la bataille avec le desavantage d'un vent contraire; & les Anglois tâchoient, de leur côté, de gagner cet avantage.

La Flotte Hollandoise apprit, le 3. de Juin, que les Ennemis étoient à (1) Souldbay, & résolu de les aller attaquer en ce poste, qui est un Port, entre Harwich & Yarmouth. Après avoir reçu tous les renforts qu'elle attendoit, elle se trouva forte de quatre-vingts-onze Vaisseaux de Guerre, ou Frégates, de cinquante-quatre Brulots, ou, comme disent d'autres, de quarante-quatre Brulots, & de vingt-trois Yachts; de sorte que la Flotte se trouva forte, de 158. ou de 148. Bâtimens de diverses grandeurs. Tous les Capitaines, les Soldats & les Matelots étoient très-bien disposés à se battre. La Flotte Ennemie n'étoit pas inférieure, ni en nombre, ni en habileté, ni en courage.

Elle étoit divisée en trois Escadres, selon la coutume. Le Duc d'York, comme Grand Amiral d'Angleterre, la commandoit toute en Chef, & en particulier l'Escadre Rouge. La Blanche, qui étoit, pour la plus grande partie, composée de Vaisseaux François, obéissoit à *Jean Comte d'Etrées*, Lieutenant-Amiral de France. La bleuë étoit commandée, par *Edouard Montaigu*, Comte de Sandwich. La première étoit au centre, la seconde à la droite, & la troisième à la gauche. On assure (2) que le jour, qui précéda celui de la Bataille, il y avoit eu des divertissemens sur la Flotte Angloise, & que le Comte de Sandwich dit que, si le Vent étoit le même le lendemain, les Hollandois pourroient bien surprendre les Flottes réunies, & qu'il seroit d'avis qu'elles levassent l'ancre, & prissent le large. Le Duc d'York méprisa cet avis, & dit que la peur faisoit parler ainsi le Comte; qui néanmoins s'aquita bien de son devoir dans le Combat, quoi qu'il y perit.

Le Lieutenant-Amiral Ruiter montoit *les sept Provinces*, & il arbora d'abord le Pavillon Rouge au Perroquet de Fougue, parce qu'on avoit résolu de combattre l'Ennemi, dès qu'on pourroit l'engager. On opposa à l'Escadre Françoisé, le Lieutenant-Amiral Bankert, & de Ghent à l'Escadre bleuë des Anglois. On voyoit com-

me une avant-garde, devant chaque division, composée de dix-huit Vaisseaux, & de dix-huit Brulots. Ces gens-là étoient détachés, en chaque Escadre & en chaque Division. Quand Ruiter eut exhorté les Officiers à s'aquiter bien de leur devoir; comme s'agissant du Salut & de la Liberté de la République, & du bien par conséquent de chaque particulier; il fit commencer le combat, entre les sept, & huit heures du matin.

On ne peut pas décrire en détail un semblable Combat, où il y a toujours quelque confusion, à cause du feu, de la fumée & du vent; sans que personne sâche assez certainement ce qui se fait loin de lui. On en dira seulement quelques faits remarquables. Le Duc d'York, & Ruiter se battirent, pendant plus de deux heures, & leurs Vaisseaux furent, tour à tour, l'un sous le feu de l'autre. Ils ne se retirèrent de part & d'autre, que presque desemparez. On remarqua que le Canon de Ruiter fut servi, avec tant de promptitude & de régularité, qu'il sembloit que c'étoit la décharge d'un Bataillon de Mousquetaires. Il avoit accoutumé de défendre à ses Canonniers de tirer, avant qu'il le leur commandât, & il attendoit toujours, que le Vaisseau qu'il attaquoit fut à la distance, à laquelle les boulets lui pussent faire le plus de dommage. Il ne faut pas douter que le Capitaine, qui commandoit sur le Vaisseau Amiral, où étoit le Duc d'York, ne fût aussi un homme des plus expérimentés dans la Marine; car c'étoit un métier trop dangereux pour un Prince, sur tout lors qu'il avoit Ruiter en tête. Aussi dit-on, que le Duc d'York étoit environné d'un gros cable, double ou triple, qui est à la hauteur d'un homme, & qui forme une espece de tour à l'épreuve du Canon.

L'Auteur Anglois, que nous avons souvent cité, dit que la première Escadre, avec laquelle les Hollandois eurent à faire, fut la Bleuë, & que le premier Vaisseau, qui fit sa décharge, fut celui du Comte de Sandwich. Il se trouva malheureusement engagé avec *Jean Van Braakel*, qui commandoit *la Grande Hollande*, & qui fut cause de sa mort. Braakel devoit, selon ses ordres, demeurer dans l'Escadre de Ruiter; & dans la division de Van Nès, pour combattre contre l'Escadre Rouge. Mais dès le commencement du Combat, il s'écarta sur la droite, avec le Brulot de *Dirk Munnik*, & fit voiles au Nord, pour attaquer l'Amiral de l'Escadre Bleuë, sans tirer un coup de Canon, quoi que divers Vaisseaux Anglois tirassent sur lui. Quand il fut à la portée du Comte de Sandwich, il en fut d'abord reçu d'une grêle de boulets, qui lui tuèrent bien du monde, & en blessèrent encore plus; mais il y répondit de plusieurs bordées, quoi qu'il fût fort inférieur à l'Amiral Anglois. Le Vaisseau Hollandois n'étoit monté, que de trois-cens hommes, & de soixante pieces de Canon; au lieu que l'Anglois avoit mille hommes à son bord, avec plus de cent pieces de Canon. Cependant Braakel, en tirant de plus près, & lui lâchant de fréquentes bordées, le cribla si fort; que l'Amiral Anglois se seroit rendu à lui, s'il avoit porté Pavillon, à ce que dit depuis son Lieutenant. Cependant il avoit encore coulé à fonds deux ou trois Brulots, qui l'avoient voulu accrocher. Il reçut alors du secours de quelque monde, de sorte qu'il s'efforça d'accabler les Hollandois, par la multitude, & de se dégager de Braakel, comme il le fit à la fin, car ce dernier fut obligé de dériver tout desemparé. Quoi que ce qu'il fit, fût contre les regles de la Guerre, qui ne per-

(1) Les Anglois écrivent *Souldbay*, ou *Soleday*.

(2) Histoire d'Angleterre.

1672. mettent pas, que l'on quitte l'Escadre à laquelle on appartient; la hardiesse & la fermeté de cet homme, ne laisserent pas d'être admirées.

L'Escadre de Van Ghent étoit aussi entrée en action, & il y eut d'autres Vaisseaux Hollandois, qui avoient attaqué ce même Amiral Anglois, qui fit tout ce que pouvoit faire un brave homme; mais enfin il se trouva hors d'état de se défendre, contre un autre Brulot. *Van den Ryn*, Capitaine d'un autre Bâtiment de cette sorte, qu'on nommoit *la Paix*, s'avança, vers le Midi, pour l'accrocher, & lui ayant attaché ses grapins l'enflamma, sans qu'on le pût empêcher. Il se brula, sans sauter en l'air, parce qu'il avoit été percé de tant de coup de Canons, que sa poudre s'étoit mouillée; de sorte qu'il seroit coulé bas, quand même le Brulot Hollandois ne seroit pas venu, pour le mettre en feu. La plus part des Matelots se jetterent dans l'eau, pour éviter le feu. Le Comte de Sandwich crut se pouvoir sauver, dans la Chaloupe; mais il s'y jeta tant de Matelots avec lui, que ce petit Bâtiment s'enfonça. Un Historien (1) Hollandois dit, que non seulement le Comte, mais encore un, ou deux de ses Fils furent noyez. On ne voit pas cette circonstance, dans la Relation Angloise, à moins qu'elle n'ait entendu un Fils de ce Lord, par un Volontaire, qui perit, & qu'on nomme *Montaigne*, nom de la Famille du Comte. Un petit Bâtiment Anglois, qu'on nomme une *Kaïche*, aperçut après cela le corps du Comte, qui flotloit sur l'eau, & l'en retira. On le porta en suite à Harwich, où le Gouverneur, qui étoit le Chevalier *Charles Littleton*, le fit embaumer. Le Roi l'ayant sù déclara qu'en considération des services du Comte, & de la maniere, dont il s'étoit conduit, en cette dernière action; il vouloit qu'on apportât son corps à Londres, & qu'on l'ensevelît, aux frais de Sa Majesté, comme le devoit être un homme de sa qualité & de son mérite. L'Historien Hollandois lui donne aussi de grands éloges. Il paroît, en effet, qu'il avoit bien jugé.

Son Capitaine, nommé *Heddok*, quoi que blessé, se soutint sur l'eau, d'où il fut retiré par les Hollandois. Son Lieutenant fut aussi sauvé, par la Chaloupe du Brulot, qui mit le feu au Vaisseau du Comte, & fut conduit à Ruiter avant midi; qui lui fit donner des habits secs, & le voulut envoyer à fond de cale, de peur qu'il ne lui arriva quelque accident, s'il demeureroit sur le Pont; mais il pria l'Amiral de l'y laisser, pour voir ce qui se passeroit encore. Cet homme s'écria: *Monsieur, c'est-là se battre; il n'est pas encore Midi, & voila plus d'expedié, qu'il ne s'en fit, l'an MDCLXVI. en quatre jours.* Cet Anglois demeura sur le Pont, jusqu'à la fin du Combat, & put être témoin de l'habileté & du courage de l'Amiral Hollandois; à qui les François aussi donnerent de grandes loüanges. Pour le Capitaine van den Ryn, dont le Brulot avoit brûlé le Vaisseau du Comte de Sandwich, il reçut six-mille francs de recompense des Etats; quoi qu'il n'eût pas suivi les ordres donnez, que chacun agiroit de concert avec l'Escadre, dont il seroit. La hardiesse & le bon succès de ce qu'il avoit fait, firent qu'on passa par dessus l'irrégularité de sa conduite.

Le Lieutenant-Amiral *Van Ghent*, qui de Capitaine des Troupes de Marine, avoit été élevé, jusqu'à ce degré, fut blessé d'un Boulet de Canon, après une demi-heure de Combat. On rapporta après le Combat son corps, qui fut en-

seveli à Utrecht, dans la Grande Eglise, où l'on voit encore son Mausolée.

Pendant que les Escadres des deux autres Lieutenants Amiraux Hollandois, se battoient contre les deux Escadres Angloises; le Lieutenant Amiral Bankert se batit, avec la troisième Escadre, composée principalement de Vaisseaux François, commandez par le Comte *d'Etrée*, qui est aujourd'hui Maréchal de France, & Vice-Amiral immédiatement au-dessous de S. A. le Comte de Toulouse. Les Relations Hollandoises disent, qu'il se défendit fort bien, mais que peu à peu il s'éloignoit vers le Sud, comme pour se retirer en quelque Port de France, en cas que les Hollandois eussent le dessus; & que les Anglois se retirassent. Le Combat avec les deux Escadres Angloises, la Rouge & la Bleüe, dura jusqu'à la nuit; & les Anglois s'étant retirez du côté du Nord, les Hollandois s'en éloignerent, en se retirant du côté du Sud. (2) L'Histoire Angloise marque qu'il perit, en ce Combat, beaucoup de gens, du côté des Anglois. Ruiter lui-même déclara, qu'encore qu'il se fût trouvé, en plusieurs Batailles, il n'en avoit jamais vû de plus terrible, ni qui eût duré plus long-tems. Outre le Comte de Sandwich, les Hollandois disent que les Anglois avoient perdu (3) environ dix-huit Officiers, ou Chevaliers, & autres gens de qualité; & qu'il y en eut davantage de bien blesez. On disoit même, qu'il y avoit eu deux-mille-cinq-cents Matelots de blesez & de tuez. Il y eut plusieurs Vaisseaux, qui se trouverent bien maltraités des deux côtez.

Aussi quoi que les Hollandois se préparassent à se battre encore le lendemain du Combat, les Anglois se retirants au Nord, & les François du côté du Sud; ils se retirerent aussi peu à peu au Sud, & allerent jeter l'ancre sur les côtes de Zélande. On apprit en Hollande, par des Lettres de Corneille De Witt, & de Ruiter, le bon succès de cette Bataille; dans le tems auquel le Roi de France faisoit, par terre, les progrès surprénans, dont nous avons parlé.

En ce tems-là, les Etats de Hollande, aussi bien que les Généraux, écrivirent à Ruiter, pour le remercier de sa bravoure & de sa bonne conduite, dans la Bataille. Ce fut le 9. de Juin. Les Etats Généraux résolurent en même-tems, d'envoyer des Copies de ces Lettres, aux Seigneurs Députés & Plénipotentiaires de leurs HH. PP. dans leur Armée de Terre, & au Seigneur Prince d'Orange, comme Capitaine des Armées de l'Etat, pendant cette Campagne, & encore aux Bourgmestres & Régens de la Ville de Nimegue; afin qu'ils fussent tous informez de ce qui y étoit contenu, à quoi il seroit ajouté, que leurs HH. PP. avoient appris du Maître de la Galiote, qui avoit apporté ces Lettres, que l'Escadre Françoise, avec laquelle celle du Lieutenant Bankert s'étoit engagé, avoit couru si loin, sous le vent, que le lendemain on ne l'avoit plus vuë, de tout le jour; quoi que cet Amiral, selon ses ordres, fût venu le soir, pour se rejoindre avec la Flotte; Qu'outre cela on seroit savoir, par des Lettres aux Srs. de Witt & Ruiter, que leurs HH. PP. étoient très-satisfaites de leur conduite dans la Bataille; leur assurant qu'en tems & lieu on leur témoigneroit, combien leurs services leur étoient agréables; Qu'on écrivoit aussi aux Amirautes, & qu'on leur ordonneroit d'envoyer incessamment à la Flotte toute la poudre de réserve, & les boulets, qu'elles avoient, & ce qu'elles en pourroient trouver; de peur que, faute de ces

Ss 3

mu-

(1) Brand, dans la Description de ce Combat.

(2) Vol. III. p. 288. sur cette année.

(3) Là-même.

1672. munitions de guerre, elle ne fût obligée d'abandonner le Combat, & les avantages qu'elle avoit remportez sur les ennemis; comme cela arriveroit, si elle manquoit de ces munitions; parce que la Bataille avoit été rude & de grande durée; & que quelques Capitaines avoient avoué, qu'ils en manquoient; Qu'on remettroit aux Ministres étrangers résidents à la Haie, des Copies de ces Lettres. Il fut aussi résolu, que le Sr. Van Ghent seroit chargé de faire embaumer le Corps du Lieutenant-Amiral de ce nom, & de le déposer, en quelque Chapelle de la Haie, le tout aux dépens de l'Etat.

Depuis, conformément aux ordres des Etats de Hollande, on envoya à la Flotte quatre-mille boulets de 14. livres, & autant de 18. livres; mille de douze, six-cents de huit, & cinq-cents de trente-six. L'Amirauté de la Meuse fournit quarante milliers de poudre, outre soixante milliers qui furent envoyez par les Conseillers Députés de la même Province. Mais cela n'étoit pas assez, si l'on venoit à donner une seconde Bataille; vû le grand nombre de Vaisseaux de Guerre, qu'il falloit fournir de poudre; on demanda aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, des Chambres d'Amsterdam, de Rotterdam & de Delft, toute la poudre de réserve, qu'elles avoient; sous promesse que les Etats leur rendroient le même poids de celle, que l'on faisoit pour eux, dans tous les Moulins à poudre, qui travailloient pour l'Etat. On écrivit encore à Van Beuning, qui étoit en Brabant, d'acheter, ou d'emprunter tout ce qu'il y en pourroit trouver, & de l'envoyer en Zélande, d'où on l'enverroit sur la Flotte. Le Conseil d'Etat ordonna aussi, qu'on en tirât dix-milliers du Magasin de Delft. Mais comme on recevoit, tous les jours, des nouvelles plus fâcheuses, des progrès que les François faisoient par terre; il fut résolu de rien plus envoyer à la Flotte, & même de faire revenir de la Brille les dix milliers de Delft, qu'on y avoit envoyez. On écrivit aussi le 13. de Juin, au Ruart de Putten, la peine, où l'on étoit, pour trouver la poudre, que la Flotte demandoit; parce qu'il en falloit aussi envoyer aux Villes de la Frontière. On le chargea donc d'écrire, combien il en faudroit encore, ou si elle pouvoit s'en passer. Il envoya là-dessus une Liste de ce qu'il manquoit à quelques Vaisseaux, ce qui consistoit principalement en boulets; qu'on fit envoyer du Magasin de Delft. Pour ce qui regardoit les Vivres & la Biere, on leur en envoyoit tous les jours, & ils furent fournis pour assez long-tems.

Ruiter ne manquoit pas d'envoyer des Bâtimens légers, pour aller à la découverte. Cependant il se rendoit sous le Pavillon plusieurs Vaisseaux, Yachts & Brulots. La Flotte s'avança davantage en mer, & s'alla enfin poster près de Schooneveldt.

Alors le Ruart malade obtint, qu'il lui fût permis d'aller à terre. Il remporta à Dordrecht trois milliers de poudre, qu'il y avoit pris au commencement de la Campagne. On lui en voulut faire un crime; mais, dans le fonds, il n'avoit rien fait qu'il ne fût permis de faire, en une semblable conjoncture. Mais tout étoit crime, en ce tems-là, dans les Freres De Witt. Il trouva Dordrecht soulevé, & son Portrait déchiré, comme on l'a dit, & quatre jours après, il apprit que son Frere avoit été attaqué à la Haie, & blessé par des Assassins; comme on l'a raconté, en parlant de ce qui se passa par terre, au commencement de la Campagne.

Le 23. la Flotte fut divisée de nouveau en trois

Escadres, dont la première, commandée par Rui- 1672. ter, consistoit en vingt-un Vaisseaux, six Frégates, six Yachts, & douze Brulots; la seconde, sous le Lieutenant-Amiral Banket, avoit dix-sept Navires, six Frégates, huit Yachts & treize Brulots; & la troisième sous Sweers, qui la commandoit, comme Lieutenant-Général, étoit de vingt Vaisseaux, de cinq Frégates, huit Yachts; & onze Brulots.

Le lendemain, Ruiter reçut ordre des Etats Généraux de détacher douze Yachts, ou autres Bâtimens légers, pour naviguer dans le Golfe du Zuider-zé, & de les envoyer par le Texel, jusqu'au Pampus, près d'Amsterdam. Il y a apparence, qu'on craignit que les François, maîtres d'Overyffel, n'entreprissent de faire des Courses sur le Golfe; mais cela n'arriva point, parce que les François manquèrent de ces sortes de Bâtimens, & de gens pour les commander, en qui ils pussent se fier. Ruiter ne laissa pas d'exécuter l'ordre, qu'il avoit là-dessus, & recommanda à celui, qui les devoit commander, de bien se garder, de se battre contre aucuns Vaisseaux que ce fût, plus fort que sa Flotte de deux Frégates, & de dix Yachts.

On délibéra alors, dans les Etats de Hollande, s'il ne seroit pas mieux de diminuer la Flotte, & d'en tirer une partie des Soldats; parce que les François étoient alors déjà maîtres d'Utrecht, & qu'ils s'avançoient, sans qu'on eût assez de Troupes, pour leur opposer. Il fut conclu, dans cette Assemblée, de représenter aux Etats Généraux, qu'il seroit à propos de rappeler environ le tiers de la Flotte, & de ne laisser en mer, que quarante-huit Vaisseaux de Guerre, & dix-huit Frégates, pour employer les Soldats, qui étoient sur les autres, par terre. Ce sentiment fut approuvé, & l'on tira deux-mille Soldats de la Flotte. Le mal étoit qu'elle n'avoit pas assez de Matelots, pour suppléer à ces Soldats, & même trop peu de poudre & de boulets. On tâcha néanmoins d'en envoyer quelque quantité, mais ce fut un grand bonheur, que la Flotte ennemie ne vint pas sur les côtes de Hollande, en ce tems-là, où il auroit été difficile de leur faire tête. Mais comme les Ennemis avoient autant souffert, que la Flotte Hollandoise, à proportion de leur nombre, & consumé aussi une grande quantité de leurs Munitions de bouche & de guerre, il ne leur étoit pas facile, non plus, de tenir plus long-tems la mer. Outre cela, ils avoient été si vivement repoussés, que c'étoit trop hasarder, que d'attaquer des gens, qui se battroient en desesperez, pour sauver leur Patrie; outre que c'étoit dangereux de se battre sur les côtes de la Zélande, qui n'étoient pas assez connues aux étrangers, & qui sont pleines de bancs de sable, où l'on pourroit faire périr une Flotte entière, faute de pilotes Costiers; qu'on ne trouve nulle part, que dans le pays. Ce fut alors qu'on ouvrit en Hollande les Ecluses, qui couvrirent une grande partie de la Hollande, où l'on ne conserva que cinq postes à sec; parce qu'on les pouvoit défendre facilement, avec peu de Troupes, & d'Artillerie braquée sur des levées; par lesquelles seules, la Cavalerie & l'Infanterie pouvoient s'avancer, & même en défilant. Ce fut ce qui arrêta l'Armée victorieuse, & qui sauva la Hollande, & par-là toute la République.

Cependant Ruiter apprit des nouvelles de la Flotte Angloise & Françoisé, par un Capitaine nommé *Dik*, qui avoit été pris par les Anglois, & qu'ils vouloient échanger contre un de leurs Capitaines nommé *Chicheley*, qu'ils souhaitoient de

1672.

recevoir. Dik dit à Ruiter, qu'en venant d'Angleterre, il avoit encore vu, dans la Tamise, les deux Flottes Ennemies jointes ensemble, au nombre de cent & dix Vaisseaux; sans compter les Brulots, & les autres petits Bâtimens, prêts à se mettre en mer; & que peut-être ils y étoient déjà. Cet homme en disoit plus, qu'il ne savoit. Cependant les Officiers de la Flotte Hollandoise ayant tenu conseil là-dessus, le 5. de Juin, ils jugerent qu'il n'étoit pas possible de combattre une Flotte si supérieure à la leur; mais qu'on ne devoit pas se retirer, sans un ordre des États Généraux. On crut cependant qu'il seroit le plus sûr, en l'attendant, de s'approcher un peu plus des bancs, jusqu'à l'entrée du Deurloo; qui est une passe, qui s'étend vers le Wielingen, & Flestringue, & qu'on s'y posteroit; en sorte que la Flotte, divisée en Escadres, y pût entendre les Ennemis; comme on avoit fait, sur les côtes d'Angleterre. On ordonna aussi de marquer aux Commandans des Brulots les lieux, d'où ils pourroient le plus facilement tomber sur les Ennemis; en cas qu'ils vinssent attaquer la Flotte de l'Etat. Les États de Hollande lui envoyèrent avis, qu'ils avoient reçu, du 28. de Juin, & par lequel on les avertissoit, que dès que les deux Flottes seroient en état de mettre à la mer, elles viendroient faire une descente, au Texel, ou en Zélande. En ce tems-là, il y eut en Hollande les desordres, dont on a déjà parlé. Ruiter ayant appris du Prince d'Orange son avancement, ne manqua pas de l'en féliciter, & de lui dire qu'il attendroit désormais, avec toutes sortes de respects, l'honneur de ses ordres. Il communiqua en même tems cette nouvelle aux Officiers de la Flotte, qui en témoignèrent beaucoup de joie. Ce fut au même tems que les Ambassadeurs Anglois se rendirent au Camp du Roi de France, y confirmèrent l'Alliance, qu'ils avoient faite avec lui, & partagerent entre eux un butin, qu'ils ne tenoient pas encore, & qui ne tomba jamais entre leurs mains. Les États, l'ayant sù, écrivirent à Ruiter de se tenir posté le plus avantageusement qu'il se pourroit, & d'éviter le combat & les rencontres, avec la Flotte Ennemie; à moins qu'elle ne vint sur les côtes de Hollande, pour y exécuter quelque entreprise; auquel cas, il ne manqueroit pas de l'observer & de l'insulter, autant qu'il en trouveroit l'occasion. Il fit divers mouvemens, en cet endroit, pour tenir la Flotte en bon ordre.

Le 13. de Juillet, il apprit par un Pilote costier de la Brille, que la Flotte des deux Couronnes avoient remis à la mer, & que le 10. les Anglois avoient paru devant la Meuse, avec treize Frégates, où ils avoient pris quelques pêcheurs. Comme on craignoit que la Flotte Ennemie n'eût dessein de faire descente sur les côtes de Hollande; le long desquelles elle navigoit tantôt du Nord au Sud, & tantôt du Sud au Nord; on eut soin d'envoyer quelques Troupes sur ces mêmes côtes, pour s'y opposer; mais elles étoient si peu nombreuses, quoi qu'on leur eût joint quelques Milices, qu'on ne savoit comment faire, pour mettre l'Etat en sûreté. Le 14. de Juillet, les États de Hollande eurent avis du Helder, qui est la côte la plus Septentrionale de la Nord-Hollande, du jour précédent, que toute la Flotte Ennemie paroissoit à la vue du Rivage, & qu'il étoit à craindre qu'avec le premier Flot, elle n'y fit une descente. On envoya quelque peu de Cavalerie & d'Infanterie, pour s'y opposer. On a cru, comme une chose assurée, que les Ennemis, dont la Flotte étoit

commandée par le Duc d'York, avoient dessein de faire une descente près du Texel; qui est une Ile plus au Nord, que le Helder; & qu'il avoit seulement attendu le Réflux, pour exécuter ce dessein, & que les petits Bâtimens avoient été prêts, pour y aller débarquer du monde; mais que le Réflux, qui revient en six heures, avoit tardé jusqu'à douze. Les Mariniers du Texel, qui n'avoient jamais vû un semblable retardement, en parlerent comme d'un effet surnaturel. Ce Réflux tardif arriva si à propos, pour sauver la Hollande, & par conséquent les autres Provinces, supposé comme véritable; ce qui est en effet fondé, sur ce que les Ennemis ne firent pas la descente projetée; ne peut passer que pour un effet extraordinaire de la Providence, ce qui est en effet un miracle; à cela près qu'il n'y eût aucun Prophete, qui l'eût prédit. En tout cas, les Provinces firent très-bien d'en remercier Dieu, puis qu'un événement extraordinaire, sur tout dans un tems, où l'on ne peut pas l'attendre naturellement, est indubitablement un Miracle. Ce coup ayant manqué, les vents changerent, & les Anglois n'eurent plus l'occasion de faire un coup, qui pouvoit être fatal à la République.

Cependant il y eut de grandes contestations sur le lieu, où l'on pourroit laisser la Flotte; mais les Députés de Hollande l'emportèrent enfin, sur les Zélandois; qui vouloient qu'elle se tint près de Goeree, au lieu que les Hollandois prétendoient qu'elle seroit mieux près de Schoneveldt. Ruiter étoit alors devant Goeree, & se dispoisoit à exécuter l'ordre, qu'on lui avoit envoyé; lors qu'une tempête terrible se leva, le 21. de Juillet, & dura encore les trois jours suivans. Cela incommoda fort la Flotte Hollandoise, dont plusieurs Vaisseaux perdirent leurs Ancres. Mais ce ne furent pas les Hollandois seuls, qui souffrirent de cette tempête; les Anglois & les François en furent aussi très-incommodés, & obligés à renoncer au dessein de faire une descente en Hollande. On ordonna en suite à Ruiter de retourner à Schoneveldt, mais on laissa néanmoins à sa prudence de faire ce qu'il jugeroit le mieux; à cause de l'incertitude des Vents. En effet, on ne pouvoit donner aucuns ordres, qui ne fussent conditionnels; parce que tout dépendoit des Vents. Ainsi nous ne dirons rien de ces résolutions. On les pourra voir dans la Vie de Ruiter, par *Brand*, sur ce tems-ci. On reçut des nouvelles d'Angleterre, le 29. de Juillet, par lesquels on apprit que l'Armée Angloise avoit été aussi incommodée de la Tempête, qu'elle l'auroit été par une grande bataille. Après cela, Ruiter reçut des États un ordre, de s'en aller devant Goeree.

On reçut une Lettre du Commandant de la Flotte des Indes Orientales, du 3. d'Août, par laquelle il disoit aux Directeurs de la Compagnie, qu'il avoit combattu avec deux Vaisseaux Anglois; après quoi, il avoit fait voiles à la Riviere d'Embs, dans laquelle le Porteur jugeoit qu'elle seroit entrée; parce que le vent avoit été bon, & qu'elle avoit déjà des Pilotes Costiers à bord. On résolut sur ce rapport d'envoyer cet homme à Ruiter, pour l'instruire de bouche; & l'on trouva en même tems à propos de lui ordonner de faire voiles du côté de l'Embs, & d'envoyer, sur la route, pour apprendre l'état & la disposition des Ennemis; pour agir contre eux, selon les Regles de la Guerre. On lui recommanda, sur tout, de défendre la Flotte des Indes, & de l'amener dans les Ports de l'Etat; mais que s'il étoit arrivé, que les Ennemis s'en fussent rendus maîtres, il fit les derniers efforts, pour la dé-

1672.

1672.

délivrer. On écrivit, en même tems, aux Directeurs de la Compagnie des Indes, de faire tout ce qu'ils pourroient, pour fortifier la Flotte de Ruiter; en lui envoyant quelques Vaisseaux, des Matelots, & des munitions de guerre.

On envoya aussi Beverning au Prince d'Orange, pour l'instruire de la résolution que l'on avoit prise, & lui demander ses sentimens. On envoya encore un Exprès aux Etats de Groningue & des Omlandes, pour les instruire de ce qui se passoit.

Le Prince, après avoir ouï discourir là-dessus Beverning & Mauregnaut, sur les conjonctures, où l'on se trouvoit; car il n'étoit pas encore alors en état de prendre de lui-même une résolution sur une matiere de cette sorte, quoi qu'on lui communiquât tout, par honneur; répondit, ou fit répondre aux EE. GG. qu'il falloit faire réflexion sur quatre choses. La première étoit, qu'il ne falloit pas hasarder témérairement l'Armée Navale, pour sauver la Flotte des Indes; la seconde, que si Ruiter, étant arrivé devant l'Embs, trouvoit la Flotte Angloise si forte, qu'il ne crût pas la pouvoir battre, sans s'exposer à un trop grand danger; il falloit qu'il évitât la bataille, & qu'il revint dans les postes, où il avoit été; la troisième, que s'il ne trouvoit pas la Flotte Angloise plus forte que la sienne, il falloit qu'il amenât celle des Indes, dans ses Ports; & la quatrième, que si cette Flotte se trouvoit prise par les Anglois, & qu'il ne se sentît pas assez fort, pour la reprendre, il devoit revenir.

Le Prince avertit, en même tems, qu'il avoit appris, qu'en Angleterre on pressoit fort l'embarquement des équipages, & qu'on y avoit dessein de faire une descente sur les Terres de l'Etat; d'où il concluoit encore à rappeler la Flotte, que Ruiter commandoit. Tout cela n'étoit guère propre qu'à embarrasser le Lieutenant-Amiral Général. On délibéra donc, sur cette matiere, & après de grands débats, il fut résolu dans l'Assemblée des EE. GG. & de ceux de Hollande, qui se trouverent en corps, dans la même délibération, „ que l'on écrivoit au L. A. de Ruiter, que „ le principal but de la résolution, du 5. du mois, „ avoit été de conserver également la Flotte de „ Guerre, & celle qui revenoit des Indes; que „ c'étoit ce à quoi Ruiter devoit avoir également „ regard; que c'étoit sur cette règle qu'il „ devoit se conduire en allant vers l'Embs; & si „ lors qu'il se seroit approché de cette Riviere, „ il trouvoit que l'Armée Angloise ne se tenoit „ pas à son embouchure, & que les Vaisseaux des „ Indes y étoient entrez; il tâcheroit de les amener incessamment au Vlie, ou au Texel, ou dans quelque autre Port, des plus assurez de l'Etat. Mais si la Flotte Angloise se trouvoit postée devant l'embouchure de la Riviere, en sorte qu'il jugeât qu'il n'étoit guère possible de la faire retirer, sans s'exposer à un danger trop évident, il se retireroit au Vlie, ou ailleurs dans le voisinage; & qu'il en useroit de même, s'il voyoit la Flotte des Indes, entre les mains des Anglois, sans apparence de la pouvoir délivrer, jusqu'à nouvel ordre.

Ces ordres étoient, sans doute, très-embarrassans pour Ruiter; puis que, quoi qu'il fit, il demeureroit, en quelque maniere, répondant de l'événement; comme le Pensionnaire De Witt fut chargé de ce qui arriva aux Troupes, auxquelles on avoit confié la garde de la frontiere.

Les Amirautez d'Amsterdam & de la Nord-Hollande, renforcerent depuis sa Flotte de deux Vaisseaux de Guerre, & de trois Frégates; qui

lui portèrent six-cents Matelots, pour suppléer, 1672. autant qu'il étoit possible, à ce qui manquoit à ses Equipages.

Il mit donc à la voile le 7. d'Août, pour se rendre à l'embouchure de l'Embs, & le 9. il fut de certitude, que la Flotte des Indes étoit entrée dans cette Riviere, & heureusement arrivée, le 4. du Mois, devant Delfzyl. Les Directeurs néanmoins de la Compagnie, craignants, que les Anglois ne l'allassent attaquer là, prièrent Ruiter de faire en sorte, que cette Flotte fût en sûreté, en cet endroit.

Comme Ruiter étoit en mer, de ce côté-là, le 10. du Mois, il reçut une autre Dépêche des Etats Généraux, qui lui mandoient que D. *Emanuel Francisco de Lira*, Ambassadeur d'Espagne, avoit remis au Fiscal des Etats Généraux, à la Haie, un Mémoire envoyé par le Comte de Montereï; pour avertir les mêmes Etats, qu'il seroit à propos d'envoyer sur les côtes de Hollande & de Zélande principalement, quelque Cavalerie pour empêcher que les Ennemis n'y fissent descente; Qu'ils avoient aussi appris du même Comte, qu'il s'assembloit des Troupes à Dunkerque, & qu'il y avoit toutes les apparences du monde, que les Ennemis vouloient faire une descente en Zélande, ou à l'Ecluse, ou près de la Brille; ce qui faisoit juger au Comte, qu'on feroit bien d'envoyer Ruiter, pour donner Bataille aux Ennemis, afin de rompre leur dessein. Les Etats Généraux ayant lû le Mémoire du Gouverneur des Pais-Bas, l'envoyèrent au Prince d'Orange, pour savoir son sentiment là-dessus. Ruiter reçut cette Lettre le 10. du Mois, & se trouva assez embarrassé, pour savoir auquel de ces deux Ordres il devoit avoir plus d'égard. Mais comme, après avoir fait réflexion sur les conjonctures, il jugea que les Vaisseaux des Indes ne couroient point de risque à Delfzyl; il se résolut d'aller jeter l'ancre devant le Texel, pour attendre de nouveaux ordres. On délibéra dans les Etats Généraux, sur ce qu'il seroit à propos de faire; & l'on conclut qu'il falloit écrire à Ruiter d'aller querir les Vaisseaux des Indes à Delfzyl, ce qu'il exécuta. Il y eut néanmoins de grandes contestations là-dessus, en Hollande, qu'on trouva dans *Brand*. Cela arrivoit souvent, parce que personne n'osoit se charger de l'événement; de peur de s'attirer des censures, & peut-être quelque chose de pire.

Ruiter reçut encore quelque renfort, avec lequel il se rendit à l'Embs Occidental, d'où il entendoit le Canon des Evêques de Cologne, & de Munster devant Groningue. Il apprit là des Directeurs, que la Compagnie avoit envoyez à Delfzyl, pour avoir soin des Vaisseaux & des Marchandises des Indes, qu'ils avoient fait décharger une partie des Marchandises, & les avoient envoyées en Hollande, par les Canaux, avec une Escorte de quelques autres Barques. Comme les Matelots, qui étoient venus des Indes, furent à Delfzyl; il fut impossible, comme Ruiter lui-même l'avoit expérimenté, il y avoit plusieurs années, de les retenir plus long-tems sur les Vaisseaux. On lui demanda deux-cents-trente-deux des siens, qu'il accorda; à condition, qu'on fit auparavant descendre les Vaisseaux de la Compagnie à l'embouchure de la Riviere, où ils passeroient d'un Vaisseau en un autre, sans toucher terre.

La Flotte de Ruiter, & celle des Indes partirent en suite, pour le Texel. Le 20. d'Août, le Lieutenant Général reçut à 8. ou 9. lieues au Nord du Vlie, des Lettres des Etats Généraux, avec ordre de se rendre en son poste de Schoneveldt,

1672. veldt, pour observer de-là les mouvemens des Ennemis. Ou lui envoyoit aussi une Lettre des Ambassadeurs de Hollande en Angleterre, du 9. d'Août; où ils donnoient avis que le bruit étoit grand qu'un Regiment Anglois, commandé par le Duc de Monmouth, Fils naturel du Roi Charles, passoit la mer; pour faire quelque descente. Mais l'avis se trouva faux, car le Roi de France employa ses Troupes, pour servir uniquement à grossir son Armée de Terre, qui étoit diminuée, à cause des détachemens, qu'on avoit dû en faire. La Flotte de Ruiter eut le vent contraire, aussi bien que les Vaisseaux des Indes; mais ceux-ci entrèrent depuis aux Ports.

Pour l'Armée Navale, elle alla au Poste de Schoneveldt, où elle jeta l'ancre; mais le 23. d'Août il s'éleva une terrible tempête, où la plupart des Vaisseaux chassèrent sur leurs ancres, ou les perdirent; & quoi qu'on eût le soin d'abaïsser les mâts de Hune, & d'amener les Vergues; à peine pouvoit-on tenir, sur deux ancres; tant la mer étoit émuë. L'orage continua, toute la nuit suivante; mais le vent ayant un peu diminué, on retira plusieurs ancres de la mer. On ne raconte cela, que pour faire comprendre qu'un Amiral, tel que Ruiter, ne vivoit pas comme ceux, qui n'en avoient que le titre.

Le défaut de vivres incommodoit cependant la Flotte, & sur tout les Vaisseaux Zélandois; à cause que la Province manquoit d'argent, & qu'il s'y étoit excité de grandes séditions, parmi la populace; qui avoit déposé, de son autorité, les Magistrats, qu'elle croyoit opposés au Prince; de sorte que ses Magistrats ne pouvoient pas donner les ordres nécessaires, pour l'entretien des Vaisseaux Zélandois. En ce tems-là, le Lieutenant-Amiral Bankert alla à Middelbourg, où les Etats de la Province étoient assés; pour leur représenter, de bouche, les besoins des Vaisseaux de leur Province. Ruiter écrivit aussi aux Etats Généraux, pour les prier d'envoyer des vivres, à tous ceux qui en manquoient; sans quoi plusieurs Vaisseaux seroient obligés de quitter le Pavillon, pour en aller chercher à terre. Il y en avoit plusieurs, où les Matelots étoient tombez malades, & qu'on avoit été obligé de renvoyer dans le païs. Comme l'air devenoit froid & humide, & que les nuits commençaient à être longues & fâcheuses pour des Matelots mal-vêtus, & qui n'avoient que de mauvaises couvertures, il fallut penser à les congédier avant l'Hiver.

Le 2. de Septembre, Ruiter reçut une Lettre des Etats Généraux, par laquelle ils l'avertissoient que la Flotte Ennemie avoit paru, par le travers de Putten. On lui envoya, en même tems, une Résolution de leurs HH. PP. sur un avis qu'on leur avoit donné, que l'on avoit vu à la hauteur de Putten cent trente Vaisseaux Anglois; & on lui donna ordre d'observer bien le nombre des Ennemis, pour traverser leurs entreprises; & d'en donner incessamment avis, afin qu'on y mît ordre. On disoit encore, qu'on ordonneroit aussi au Commissaire *Knyf*, d'envoyer des Galioles & d'autres Bâtimens légers, pour observer les mêmes Ennemis, & donner incessamment avis à leurs Hautes Puissances, de ce qu'il auroit appris.

Là-dessus Ruiter jugea qu'il faudroit, qu'il s'avancât lui-même au Nord, & qu'il détachât des Bâtimens légers, pour lui faire d'abord favoir ce qu'ils auroient découvert. Il trouva aussi à propos de quitter le poste de Schoneveldt, pour s'avancer près de la Meuse, & alla le 5. de Septembre près de Goeree. Il posta d'abord des gardes

avancées, & envoya deux Frégates au Texel, 1672. pour escorter les Vaisseaux chargés de vivres, pour la Flotte; qui pourroient venir d'Amsterdam, ou du Nord. Le 6. du Mois, il reçut une Lettre des Etats de Zélande, par laquelle ils l'avertissoient qu'encore qu'il dût avoir l'œil ouvert, sur ce qui pourroit arriver, du côté de la Zélande, ou du Cadfant; parce que le bruit courroit que les Anglois vouloient tâcher de s'en rendre maîtres; conformément au partage, que les Rois de France & d'Angleterre avoient fait; s'ils pouvoient se rendre maîtres des Provinces Unies.

Cependant Ruiter effuya une grande tempête; le 7. de Septembre. Elle dura trois jours, quoi qu'elle ne fût pas toujours de la même violence; mais elle ne laissa pas d'endommager fort plusieurs Vaisseaux. Cependant on étoit fort embarrassé, touchant la Flotte Angloise, qu'on disoit être prête dans la Tamise, & sur le ravitaillement de celle de l'Etat; comme on le voit par les Résolutions de ce tems-là, qu'on pourra lire dans *Brand*, qui les rapporte.

Les tempêtes de la saison firent enfin, que les Etats Généraux jugerent, qu'il étoit tems de faire rentrer la Flotte dans les Ports, & ce fut aussi le sentiment de Ruiter, qui le leur conseilla, le 17. de Septembre. Cela fut exécuté, le 20. du même Mois. Cependant on eut une chaude alarme, causée par deux Capres de Zélande, qui avoient paru en mer, avec sept prises, qu'ils avoient faites, & que l'on prit de loin, pour des Vaisseaux de Guerre Anglois. On eut encore de fausses alarmes, par ce qu'on rapportoit des Flottes Angloise & Françoisise, auxquelles nous ne nous arrêtons point.

Ruiter étant revenu à Amsterdam, y fut très-bien reçu & chargé, par le Magistrat, du soin de défendre l'Y & l'Isle de Wal, dans la Ville. Il faut que l'on eût peur, que quelque Flotte Angloise n'entrât brusquement dans le Zuider-zé, & ne se vint présenter devant Amsterdam, avec un vent d'Ouest, quand on s'y attendroit le moins. Cela n'étoit guère croyable; mais enfin il vaut mieux, dans un tems, tel qu'étoit celui-là, prendre trop de précautions, que trop peu.

On dit (1) que le Comte de *Schaftesbury* Grand Chancelier d'Angleterre, en parlant de cette Campagne, dit dans le Parlement; *qu'il falloit attribuer aux Orages & aux Tempêtes, comme à des Miracles, la conservation de la Flotte Hollandoise, venant des Indes Orientales, qui étoit entrée cette année dans les Ports de la République; & que ces mêmes miracles l'avoient garantie d'une descente.* Si cela est, ce Comte auroit fait allusion à ce qu'on a dit du retardement du reflux; mais comme je ne trouve pas, dans l'Histoire d'Angleterre, ce discours du Comte, je ne saurois dire, si le bruit, qui en courut en Hollande, fût vrai. Le Comte étoit autrement trop habile homme, pour mépriser Ruiter & sa conduite; qui avoit été admirée de tout le monde, tant Anglois, que François.

APRÈS avoir raconté ce qui arriva aux Provinces Unies, l'année MDCLXXII. qui fut presque fatale à la République; il faut passer à la suivante, où, si elle ne fut pas tirée de peine, elle eut au moins sujet d'espérer, qu'elle pourroit se remettre, dans peu de tems; parce que les François furent obligés tôt après d'abandonner ces Provinces.

T t

II

(1) *Brand* en ce tems ci.

1673. Il arriva, à la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, un exemple de la Discipline Militaire, qui mérite que nous le racontions, en peu de mots. *Pain & Vin* Colonel, & Quartiermaître Général de l'Armée, duquel nous avons déjà dit quelque chose, ayant abandonné le Poste de Nieuwerbruggen, eut ordre du Prince de Waldeck de commander à Bodegrave, dans l'absence du Comte de Konigsmark. Mais les François en étoient déjà maîtres, de sorte qu'il fut obligé de se retirer, sans rien tenter. Il se rendit à Tergou, où les Etats de Hollande avoient envoyé huit-cens hommes, pour mettre la Ville en état d'arrêter l'Armée Ennemie; en cas que les François l'attaquassent. Le Colonel croyoit, qu'on pourroit tirer de Nieuwerbruggen les deux Régimens, qui y étoient, s'il y alloit avec trois guides, pour passer au travers des glaces & de l'inondation, avec trente Soldats d'escorte. Il s'adressa pour cela aux Magistrats de Tergou, à qui il demanda, s'il ne seroit pas mieux d'abandonner ce Poste, & d'employer ces Troupes à défendre cette Ville, en les plaçant aux dehors. On lui accorda ces guides, comme consentant à faire venir les deux Régimens; quoi que, dans la fuite, les Magistrats n'assent d'avoir consenti à abandonner ce Poste; encore que les Bourgmestres de Goude, de Lange & Vander Tocht, eussent été jusqu'à la Porte, pour attendre avec lui les guides, qu'on avoit été chercher, & eussent bu avec le Colonel dans un Cabaret, en les attendant. Mais depuis ils nierent qu'il y eût eu aucune délibération, en forme, dans le Conseil de la Ville, sur la demande du Colonel. Il partit avec ses guides, & s'avança jusqu'à DrieBruggen & au Wiriken, d'où il envoya un de ses gens, avec son cachet, à ceux qui commandoient les deux Régimens; pour savoir s'ils se croyoient assez forts, pour défendre leur Poste, & pour leur dire, que s'ils jugeoient ne pouvoir pas de faire leur retraite. Là-dessus, ils sortirent de ce Poste & lui vinrent au devant, pour lui dire qu'ils étoient demeurez deux jours sans pain, & que cent hommes avoient déserter, pour ne pas en manquer. Là-dessus, il leur donna ordre de détruire tout ce qui pourroit servir aux Ennemis, & de se rendre à Tergou, avec leurs Troupes. Ces deux Régimens obéirent, & furent reçus dans Tergou, comme un secours. On censura d'abord la conduite de *Pain & Vin*, qui se défendit, en disant qu'il s'étoit conduit ainsi, dans la vue de rendre un bon service à la Ville de Tergou; en y faisant entrer ces Troupes, plutôt que de les laisser en un lieu, coupé par les François.

Là-dessus le Fiscal de l'Armée le cita, par ordre du Prince d'Orange, au Conseil de Guerre, composé du Velt-Maréchal Wurts, Président, de trois Colonels & d'un Major. *Pain & Vin* demanda d'abord une Attestation, aux Magistrats de Tergou, qu'il n'avoit rien fait que de leur consentement. Ces Magistrats, qui avoient sans doute sù que le Prince étoit choqué, qu'ils se fussent hazardés de donner des ordres aux Troupes de l'Etat; sans s'adresser à lui, qui étoit leur Capitaine Général; pensèrent plutôt à apaiser le Prince, qui pourroit les mettre hors du Conseil, comme il l'avoit fait en plusieurs autres Villes; qu'à interceder pour ce Colonel. Ils soutinrent qu'ils n'avoient point délibéré, sur la demande qu'il leur avoit faite, & le Marquis de Thouars, qui commandoit la Garnison de Tergou, donna une attestation conforme à cela.

Il y avoit là deux fautes, dont l'une & l'autre choquoient le Prince d'Orange; l'une étoit de

s'être hazardé à faire quitter un Poste, de son chef, sans le consulter; & l'autre d'avoir voulu se couvrir de l'autorité d'un Magistrat particulier, qui n'avoit aucun droit de donner de semblables ordres, sans communiquer la chose au Généralissime. En effet si chaque Ville d'entre celles, qui avoient voix aux Etats, eût entrepris de donner des ordres à l'Armée, sans le consentement du Prince, il en pouvoit arriver beaucoup de mal. C'auroit encore été pire, si des Officiers subalternes eussent pris la liberté d'abandonner, ou de faire abandonner des Postes de conséquence, à l'insû du Général.

Le Conseil de Guerre, tenu à Alphen, déclara d'abord le coupable déchu de toutes ses Charges, le condamna à une prison perpétuelle, confisqua tous ses biens au profit de l'Etat, & débouta l'Avocat Fiscal de ses autres Demandes & Conclusions. Au reste il ne jugea de la sorte, que supposé, que S. A. le Prince d'Orange l'approuvât.

Ce Prince trouva cette sentence trop douce, & ordonna une révision du Procès. On fit cette révision, mais on n'ajouta à la première sentence, sinon que le coupable seroit mené au lieu, où l'on exécute la Justice, & que là l'Exécuteur lui passeroit l'épée par dessus la tête. Mais le Prince trouva encore cette sentence trop douce, quoi que Wurts refusât de prononcer une sentence de mort, & dit qu'il ne vouloit pas ressusciter *Pilate*, en répandant le sang innocent. S. A. fit nommer des Juges choisis du Haut Conseil, de la Cour de Hollande & de celle de Brabant, qui condamnerent *Pain & Vin* à perdre la tête, & leur Arrêt fut exécuté. Le Prince lui auroit pû faire grace, s'il n'eût craint qu'à cause de sa jeunesse, on ne prit la liberté de faire & de souffrir des choses, qu'il jugeoit être contraires au bien de l'Etat.

Pendant cet Hiver, la Suede recommença à proposer sa Médiation, pour raccommoier les Puissances qui étoient en guerre, les unes avec les autres. Il leur étoit facile de dire mille bonnes choses, au désavantage de la Guerre, & à l'avantage de la Paix. On avoit déjà assez marqué, parmi les Ennemis de la France, qu'on pourroit accepter Cologne, pour commencer à traiter de la Paix. Mais la France & l'Angleterre, qui suivoit les mouvemens que cette Alliée lui donnoit, aimoient mieux que le Congrès se tint à Aix la Chapelle, sous prétexte qu'il y avoit dans Cologne le Régiment Imperial de *Grana*; qui étoit maître d'une des Portes de la Ville, & qui avoit, disoit-on, écrit qu'il pourroit introduire par-là deux mille Chevaux, si on le trouvoit à propos. Cela, vrai ou faux, fit que les Etats Généraux consentirent à transporter le Congrès à Aix la Chapelle. Mais les Freres Furstemberg, entièrement dévoués à la France, firent en sorte qu'elle acceptât Cologne, & le Roi d'Angleterre y acquiesça. Les Etats nommerent *Beverning*, d'*Odyk*, de *Haaren* & *Ysbrandt*, pour écouter les propositions, qu'on leur pourroit faire.

Les Médiateurs venus de Suede, proposèrent d'abord une suspension d'armes, sans laquelle il n'étoit guere possible d'entrer sérieusement dans la Négotiation de la Paix; à cause des incidens, qui pouvoient arriver entre les Armées, ou entre les Détachemens qu'elles pouvoient faire, & qui étoient capables de faire rejeter des propositions, dont on seroit convenu. Cependant le Roi de Suede écrivit encore depuis une Lettre fort pathétique là-dessus au Roi de France, qui n'y eut aucun égard. *Sparr* & *Ekrenteen*, Ambassa-

1673. fadeurs de Suede, présenterent le (1) 6. de Janvier de cette année, aux Etats Généraux, un Mémoire; où ils exposèrent la nécessité de faire la Paix, entre les Puissances, qui étoient en guerre, & les soins que leur Roi s'étoit donnez, pour y porter le Roi d'Angleterre; en lui offrant la médiation, entre lui & les EE. GG. qu'il avoit acceptée. Là-dessus on leur donna des Commissaires, pour conférer avec eux. (2) Le 12. du même Mois, ces Ambassadeurs présenterent un autre Ecrit, où ils se plainquirent, de ce qu'on leur avoit trop fait perdre de tems, en Angleterre; quoi que le Roi les eût très-bien reçus, qu'il fût très-disposé à la Paix, & qu'il eût accepté la Médiation du Roi leur Maître. Ils assurèrent aussi, que le Roi de France étoit dans la même disposition, & prêt à accepter l'intervention de leur Roi. Ils ajoutèrent plusieurs raisons, pour porter les Etats à profiter de cette occasion; en leur montrant les suites dangereuses, que pouvoit avoir la continuation de la Guerre. Comme ils ne disoient rien, qui ne vienne d'abord dans l'esprit à ceux, qui ont quelque connoissance de ces sortes de choses; on ne rapportera pas, en détail, ce qu'ils représenterent.

Ils avoient proposé la Ville de Dunkerque, pour le lieu, où les Conférences se pourroient faire, & une suspension d'Armes; mais les Etats Généraux opinèrent le lendemain 13. de Janvier, de n'accepter ni l'un, ni l'autre. Les Ministres de leurs Alliez, de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & de l'Electeur de Brandebourg; avec qui l'on s'étoit déjà entretenu là-dessus; étoient du même sentiment. On trouva donc à propos d'envoyer, par *de Heyde*, Agent de la République, un Ecrit aux Ambassadeurs Suedois, dont le sens étoit, que leurs HH. PP. avoient résolu de n'accepter point Dunkerque, pour y traiter de la Paix, & de rejeter une suspension d'armes. Les Ambassadeurs de Suede, après bien des Mémoires présentés aux Etats, parlerent de choisir Cologne, pour y tenir le Congrès. On ne convint pas encore de ces Propositions, auxquelles on ne s'arrêtera point. Il n'étoit pas fort étrange, dans la défiance, où l'on étoit à l'égard de la France, qui tenoit encore trois Provinces aux Etats, que l'on ne convint de rien; puis qu'elle étoit encore trop puissante, pour faire des offres raisonnables. L'Angleterre ne commença à s'apercevoir, ou au moins à témoigner qu'elle ne goûtoit nullement le dessein du Roi de France, de ruiner entièrement la République des Provinces Unies; qu'à la fin de cette année, où nous en parlerons. Les Alliez des Etats en Allemagne n'avoient encore rien fait, qui pût faire craindre à la France, qu'il se pourroit bien faire, qu'elle ne sortiroit pas désormais si glorieusement de cette guerre, qu'elle l'avoit commencée. Ils se plaignoient, (3) entre autres choses, que l'Electeur de Brandebourg ne les avoit pas secourus, avec assez de vigueur; comme il l'auroit pû faire, s'il avoit voulu employer ses forces, pour contraindre les François de sortir des Provinces, dont ils s'étoient emparez; ce qui faisoit qu'ils ne se hâtoient point de lui faire compter l'argent, qu'ils lui avoient promis. L'Electeur au contraire disoit, pour s'excuser, que, lors qu'il avoit fait avec eux le Traité, dont on a parlé ci-dessus; les Etats étoient encore, maîtres de toutes les Places sur le Bas-Rhin,

1673. & sur l'Yssel, & lui avoient promis que, dès qu'il seroit en Westfalie, avec vingt-quatre mille hommes, ils lui payeroient le subsidé promis, & feroient en sorte que les Ducs de Zell & de Wolfembüttel entraissent dans le même Traité: Que cependant ils avoient perdu leurs Places Frontières & trois de leurs Provinces, & n'avoient pas non plus traité avec le Roi de Danemark, ni avec le Duc de Brunswick. Les Hollandois croyoient, que la rapidité des conquêtes de la France étoit une occasion de mettre le tout, pour le tout; parce que si Louis XIV. demeurait maître de trois Provinces, il envahiroit enfin indubitablement ce qu'il n'avoit pas encore. Plus le danger étoit grand, plus les secours des voisins devoient être prompts. L'Electeur répliquoit à cela, que si l'on étoit allé en Westfalie, avec une Armée trop petite, cela n'auroit de rien servi à la République; ni n'auroit pas non plus été suffisant, pour repousser l'Ennemi; & que s'il n'y étoit pas allé, avec une Armée plus considérable, ce n'avoit pas été pour n'avoir pas assez de Soldats, ou parce qu'il les épargnoit. *Pufendorf* ne prête pas de meilleures raisons à l'Electeur; faute, comme je crois, d'en avoir. Le danger, où se seroit trouvée la Westfalie, si le Roi de France fût demeuré maître tranquille des PP. UU. regardoit tout le voisinage, & peut-être même les Provinces les plus éloignées de l'Empire; qui auroient enfin été contraintes de subir ce joug, aussi bien que les Provinces Unies. Il valoit bien autant introduire l'Electeur avouant qu'il avoit eu peur, que les François ne soumissent ses Etats, ou, pour le moins, ne les missent sous contribution.

L'Historien ajoute encore, que la marche des Troupes Imperiales, & des siennes, vers le haut Rhin, n'avoit pas laissé d'y avoir attiré une partie de l'Armée de France; Que tous les desseins, dans la guerre, ne réussissent pas également; Qu'il se pourroit faire aussi, que le Roi de France tournât ses armes, contre l'Allemagne, & qu'alors on en donneroit toute la faute à l'Empereur & à lui. Ces raisons étoient apparentes, mais on ne sortiroit d'aucun danger, si l'on ne vouloit rien hasarder. Il faut courir au plus pressé, après quoi on a le loisir de faire ce qui peut être différé.

Néanmoins on doit tomber d'accord que l'Electeur, comme dit son Historien, avoit obligé la France d'avoir les yeux attachés sur la conduite de ce Prince. Il se put faire encore, que l'Evêque de Munster, craignant que les Troupes Brandebourgeoises n'entraissent sur ses Terres, avoit affoibli la Garnison de Couverde, ce qui avoit été cause que les Hollandois l'avoient pû prendre, avec beaucoup plus de facilité.

Le même Historien dit, que l'Electeur avoit sujet de se dégoûter de les secourir, en entrant en Westfalie; parce qu'il n'avoit trouvé aucun moyen de faire subsister son Armée, en ce Pais-là: comme il l'avoit éprouvé, au commencement de cette année. Peu de tems auparavant, l'Evêque de Munster étoit venu dans le Comté de la Mark; & après y avoir occupé quelques petites places, il avoit mis le Pais sous contribution. Mais au retour de l'Electeur, il les pilla, & les abandonna. Ce Prince vouloit donner quelque repos à ses Soldats, & faire de nouvelles levées, pour rendre ses Regimens complets; ce qui l'obligea de leur donner des quartiers en ses propres Terres; au lieu que celles de l'Empereur hivernèrent sur les Terres de l'Evêque de Paderborn. Cependant deux Compagnies de Cavalerie à la fol-

(1) Voyez le Recueil de Doornik T. II. p. 2. & suiv.

(2) La même n. 4. & suiv.

(3) *Pufendorf* Liv. XI. n. 81. & suiv.

1673. de de l'Evêque de Cologne, furent taillées en pièces, par un Officier des Troupes de Brandebourg, nommé *Eller*, qui leur ôta leurs Eten-darts. Celles de Munster furent aussi plus d'une fois batues par Spaan, & cent-cinquante François passés au fil de l'Épée, dans *Haringbuys*. Alors Turenne, qui observoit l'Electeur, descendit, de l'autre côté de la Riviere du Rhin, jusqu'à Wesel, pour s'opposer à ce qu'il pourroit entreprendre. Là il fit venir toutes les Troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Duché de Clèves, & reçut encore quelques détachemens du Prince de Condé & du Duc de Duras; avec lesquels il se rendit à Unna, où il y avoit le Colonel *Bomstrof*, avec quelque peu de Dragons & de Païsans, mais sans Artillerie. Cet Officier s'étant défendu, autant qu'il le put faire, se rendit, après que la Ville eut été presque réduite en cendres, par les boulets rouges, que l'Ennemi y avoit jettez. Montecuculi ayant laissé ses Troupes en Westfalie, s'en alla à Vienne; où il représenta qu'il auroit pu beaucoup plus nuire à l'ennemi, s'il avoit eu des ordres pour cela; mais que *Lobcowits*, qui étoit alors premier Ministre de l'Empereur, lui avoit toujours défendu de hazarder quoi que ce fût; ce qui l'avoit empêché de rien entreprendre sur l'Ennemi. Cela étoit vrai, mais on ne favoit pas que l'Empereur avoit un Traité secret, avec la France; par lequel il ne pouvoit rien entreprendre cette année, contre elle; comme on l'a déjà dit.

Cependant l'Electeur avoit averti les Etats Généraux, qu'après avoir contraint les François de se retirer dans la Province d'Utrecht, il faudroit faire une diversion, qui empêchât que toutes leurs forces ne tombassent sur ses bras. En effet les François étoient extrêmement lassez de la Campagne de l'année précédente, & l'hiver les avoit extraordinairement fatiguez. Le Prince *Jean George d'Anhalt* avoit là-dessus persuadé à l'Electeur d'attaquer les François, & attiré dans son sentiment *Bournonville*; qui commandoit dans l'absence de Montecuculi, les Troupes Imperiales, qui hivernoient autour de Paderborn. L'Empereur lui avoit envoyé des ordres d'agir, contre les François; parce que le Traité, qu'il avoit fait avec leur Roi, n'avoit été que pour un an. L'Armée ayant été assemblée, Bournonville représenta qu'on n'avoit pas accoutumé de hazarder un Combat, que lors que l'on y est contraint; ou que l'on a une esperance bien fondée de remporter la victoire; ou qu'on veut faire voir sa bravoure; & qu'il ne voyoit rien de semblable, mais qu'il avoit ordre de suivre les ordres de l'Electeur.

On tint là-dessus un Conseil de Guerre, auquel assista le vieux *Duc de Lorraine*, *Caprara* & *Keiserstein* Généraux de l'Empereur; qui furent d'avis de donner la bataille aux François. On marqua un lieu, dans lequel l'Armée devoit se rendre pendant la nuit, pour marcher de-là à l'Ennemi. Mais l'Electeur fut détourné de ce dessein, par *Pelnitz*, & les Comtes de *Dhona* & d'*Espence*; qui l'en dissuaderent, en lui faisant l'éloge du Vicomte de Turenne, qui ne hazarderoit jamais une bataille, s'il ne se sentoît pas plus fort qu'eux. Ils représentoient que ce seroit tout hazarder, que de donner une bataille, & d'exposer les Etats de l'Electeur aux François, s'ils avoient le dessus; qu'au contraire les François, s'ils avoient le dessous, ne hazarderoient rien. Ces discours empêcherent l'Electeur d'attaquer les François, le lendemain; & Turenne, sans doute averti de cela, par quelque Pensionnaire de France en cette Cour, se retira en un lieu, où l'on ne pouvoit pas le

contraindre de se battre malgré lui. Ce fut en 1673. vain que l'Electeur s'approcha, avec son Armée, en ordre de bataille, du poste de Turenne, pour le défier & l'attirer à un combat. Il ne braula point, jusqu'à ce que le froid l'eût contraint d'envoyer ses Troupes en Quartier d'Hiver. (1) *Pufendorf* dit, que les Imperiaux n'étoient pas mieux disposez à se battre, que les François. On renvoya là-dessus les Troupes Imperiales & Brandebourgeoises, en Quartier d'Hiver; on laissa néanmoins, dans le voisinage, cinq mille Chevaux, pour inquieter, autant qu'il seroit possible, celles de la France, & on leur fit même passer le Weser. Les Brandebourgeoises eurent des quartiers sur les Terres de l'Electeur, & les Imperiaux en prirent dans l'Evêché d'Hildesheim. Cependant l'Evêque de Munster, plus propre à faire la guerre, qu'à s'acquiescer des devoirs d'un bon Evêque; comme c'est assez l'usage du haut Clergé, en Allemagne; se faisoit de plusieurs petites places, sans défense; mais il essaya en vain de s'emparer de Bielefeld.

L'Electeur, après plusieurs délibérations, fit la Paix avec la France, & conseilla même aux Etats Généraux, de faire une Trêve avec elle; quoi que l'Empereur l'exhortât à continuer à faire la guerre.

Ce Prince pressa même, au Mois de Fevrier, les Etats Généraux de se rendre aux sollicitations des Suedois, Pensionnaires de la France, qui leur avoient conseillé la Trêve; sans doute, parce que lui-même étoit disposé de faire non seulement la Trêve, mais encore la Paix, avec la France; comme il la fit bien-tôt après. Il fit représenter aux Etats, „ qu'encore qu'il pût être avantageux „ de négotier la Paix, les armes à la main, quand „ on peut esperer de remporter quelque avantage „ sur l'ennemi; il falloit tâcher d'obtenir la paix, „ quand on n'avoit pas sujet de se flatter de con- „ traindre son Ennemi d'accepter une paix, quoi „ que defavantageuse; Que, pour lui, ses efforts „ ne lui avoient point réussi; puis que l'Ennemi „ étoit entré, plus avant en ses terres, qu'il n'au- „ roit crû; & s'étoit rendu maître de presque „ tout le Comté de la Mark: Que les efforts „ des Etats n'avoient eu, pour la plupart, aucun „ bon succès, ou même leur avoient nui: Que „ le Roi de France étoit supérieur en argent, & „ en vivres, en places fortes; en rivieres, pour „ voiturier ce dont il avoit besoin, & pour la „ communication des rivieres, & en tout ce qui „ étoit nécessaire pour faire la guerre; Qu'il étoit „ même beaucoup plus favorisé, par les Prin- „ ces d'Allemagne, que l'Electeur: Que ce der- „ nier voyoit son armée fort fatiguée, par le che- „ min qu'elle avoit fait, & fort diminuée, faute d'être payée; ce qui empêcheroit que ses Troupes „ ne fussent en état de servir au Printems suivant, „ & qu'elles ne fussent pas même en état de gar- „ der les places fortes; tant s'en falloit qu'elles „ pussent repousser les courtes des ennemis, & „ reprendre ce qu'on avoit perdu: Que les E- „ tats, qui étoient engagez à le soutenir, étoient „ assez empêchez à se défendre eux-mêmes; qu'ils „ demandoient même qu'on leur envoyât du se- „ cours, pour défendre l'Embs, & la Frise: Que „ l'Empereur lui-même avoit eu trop d'égard aux „ Terres des Ecclesiastiques, & n'avoit pas vou- „ lu rompre ouvertement avec la France: Que „ d'ailleurs il étoit inquiet lui-même, à cause de „ l'état chancelant, dans lequel étoit leur Républi- „ que;

(1) Rerum Brandeb. Lib. XI. n. 82.

1673. „ que; auquel on ne pouvoit pas beaucoup se fier,
 „ quand même elle n'auroit pas de si puissans enne-
 „ mis: Qu'il louïoit le zèle du Prince d'Orange, &
 „ d'autres bons Citoyens, mais qu'ils avoient en-
 „ core des ennemis cachez; qui avoient du pou-
 „ voir, par eux-mêmes, ou par leurs amis: Que
 „ par l'adresse de ces gens, la République s'étoit
 „ trouvée hors d'état, de payer des subsides, ni au
 „ Roi de Danemark, ni à la Maison de Lune-
 „ bourg, pour la secourir; & qu'au commence-
 „ ment ils l'avoient lui-même si mal payé de se-
 „ cours, qu'il leur donnoit: Que si les Fran-
 „ çois pénétroient jusqu'à la Haie, les Hollan-
 „ dois feroient la Paix, tout d'un coup, avec eux:
 „ Qu'il étoit donc nécessaire que l'Electeur fit
 „ incessamment la Paix, ou au moins une Trê-
 „ ve; avant que les Suedois & les Polonois lui
 „ causassent du desordre, dans les Terres qu'il a-
 „ voit dans la haute Saxe & dans la Prusse: Qu'il
 „ ne pouvoit pas s'attendre aux résolutions de la
 „ Diète de Ratisbone, qui étoient trop tardives,
 „ & lui causoit plus de mal, que de bien.

Mais les Etats Généraux ne s'accommodoient nullement d'une Trêve, qui arrêteroît tous leurs préparatifs, tant par mer, que par terre, & qui les exposeroit à être envahis par leurs Ennemis. Ils promirent qu'ils garderoient fidelement ce qu'ils avoient promis, par les Traitez, & dirent que si leurs Alliez ne le faisoient pas, ils auroient sujet de se plaindre de leur malheur, mais qu'ils ne payeroient plus de subsides. Ils furent d'autant plus confirmés, dans leur sentiment, comme le dit *Pufendorf*, que l'Empereur avoit refusé la Trêve, & que les François avoient pris Ham, & Soust en Westfalie; pendant que l'Electeur avoit envoyé ses Troupes en Quartier d'Hiver, & s'étoit retiré à Minden, ce qui étoit abandonner la Westfalie à la France. Aussi disoit-on alors, que quelques-uns des Ministres de ce Prince prenoient de l'argent de la France. Il fit encore représenter toute sa conduite aux Etats, qui n'avoient pas sujets d'être contents de propositions, qui ne serviroient qu'à affermir Louis XIV. dans la possession des Provinces, qu'il leur avoit envahies, & à lui donner le tems de prendre le reste.

L'Electeur ne se paya pas de ces raisons, & fut néanmoins encore plus pressé, par les Troupes Françoises, qui ne se contenterent pas de prendre des quartiers, dans le País de la Mark, mais passèrent encore le Weser, & lui prirent quelques Places, où elles vécurent à discrétion, & se refirent, dit un célèbre Historien (1) François, *parfaitement de leurs fatigues passées*; ce qui fit que l'Electeur demanda quartier. Il obtint une Trêve, & la Neutralité, au Mois de Mai, qu'il ne tarda guère à rompre. Ceux qui voudront savoir les raisons que l'on apporta, pour & contre cet accommodement avec l'Electeur, les pourront trouver dans (2) *Pufendorf*.

Nous ne nous arrêterons pas aux préparatifs, que l'on fit dans les Provinces, pour la Guerre, tant par Terre, que par Mer; & aux moyens, que l'on employa pour trouver l'argent nécessaire, pour cela. On le trouvera dans le Recueil, cité en marge. S'il falloit s'arrêter à cela, cette Histoire seroit devenue trop longue & trop ennuyeuse; sur tout s'il falloit y ajoûter ce qui arriva en chaque Province.

Pour venir à ce qui se passa par terre, apres que les EE. GG. eurent refusé la Trêve, que les Suedois avoient proposée, comme étant plus avan-

tageuse à la France, qu'aux Provinces Unies; 1673. le Prince de Condé fut renvoyé à Utrecht, (3) & il y fit son entrée le 1. de Mai, avec son Fils le Duc d'Anguien. Il avoit fait quelque partie de son chemin, dans un Yacht de la Province, & mit pied à terre à une des Portes de la Ville; où il entra en Carosse, avec son Fils, le Duc de Luxembourg, & le Comte de Seaux. A la Porte *Stouppa*, Gouverneur de la Ville, lui en offrit les Clefs, en un sac de Velours, sur un Bassin d'Argent, pour marquer que le Prince y avoit toute l'autorité; apres quoi il les rendit à *Stouppa*, comme Gouverneur particulier de la Ville.

On y fit la révision des Troupes, qui étoient dans la Province, & de celles qu'on y fit venir des autres Provinces. Il y avoit huit-mille hommes dans Utrecht, & les autres Troupes étoient postées dans le voisinage. Il y avoit quatre Régimens d'Infanterie à Amerong, deux à Amersfoort, deux à Nykerk, un à Wyk-te-Deurstedede, mille Cavaliers à Hoeflaken près d'Amersfoort, & d'autres encore ailleurs. On fit incessamment jetter des Ponts sur quelques Rivieres & Canaux, pour conduire plus promptement l'Armée, où on la vouloit conduire. Le Prince de Condé, dès son arrivée, fit venir le Gouverneur de Wourde, avec une forte escorte, & comme il lui demanda diverses choses, touchant la maniere de conduire l'Armée en Hollande; cet Officier lui dit qu'il n'étoit pas possible d'attaquer, avec avantage, cette Province, de ce côté-là. On tint en suite Conseil de Guerre, où il fut conclu, que puis qu'on ne pouvoit pas entrer dans la Hollande, par les lieux, qui étoient coupez, par trop de Canaux, & munis de Forts bien gardez, on enverroit quelcun, du côté de Narde; pour prendre connoissance du terrain. Le 25. de Mai, le Prince lui-même y marcha, avec un détachement de Cavalerie, & plusieurs Officiers. Il fut salué de douze volées de Canon, par le Commandant de Narde, & s'étant un peu avancé, du côté de Muide, il put voir la Ville d'Amsterdam, de loin. Il n'étoit pas possible d'entreprendre de rien faire contre cette Ville, avant que d'être maître de Muide. Mais il ne la pouvoit pas attaquer, sans se rendre maître de Nieuwerfluy, qui est sur le Vecht, bras du bas Rhin, qui se décharge dans le Zuider-zé, tout près de Muide.

Le Prince d'Orange, craignant que les François ne se rendissent maîtres de ce poste, y envoya le Colonel *Stockheim*, avec seize-cens Fantassins & mille Pionniers, pour fortifier incessamment cet endroit. Cependant les François, au nombre de cent-cinquante hommes, s'étoient avancés, pour s'en saisir; mais ayant vû que la partie n'étoit pas égale, ils se retirèrent. *Stockheim* y fit un Fort, en deux jours, qu'on ne pourroit pas forcer facilement; & pour rendre la chose encore plus difficile, on mit là, sur la Riviere, onze Barques, chargées d'Artillerie; pour en écarter ceux, qui oseroient se présenter là. On dit que le Prince de Condé dit là-dessus, que le Prince d'Orange avoit fait un coup de maître, & qu'on pouvoit tout attendre d'un jeune homme, capable à son âge de prévoir ce qui pourroit arriver.

Cependant le Général François ne se rebuta pas, pour cela. Il envoya son Fils & le Duc de Luxembourg à Narde, avec quelques Troupes, qui venoient de Gueldre; dans le dessein d'attaquer Muide, sans se mettre en peine du Fort,

(1) Le P. Daniel en son Histoire abrégée de Louis XIV.
 (2) Lib. XI. n. 88. & suiv.

(3) Recueil de Doornick P. II. p. 262.

1673. Fort, dont on vient de parler. Le plus grand obstacle, qui se présentoit à lui, étoit l'inondation du terrain. Il y voulut remédier, en faisant une digue au travers du Vecht, pour faire décharger l'eau dans le Zuider-zé, au bord duquel il se proposoit de faire une Ecluse, qui fermée empêcheroit qu'une haute marée ne vînt inonder le voisinage, & qui déchargeroit le pais d'eau, dans les basses marées. Mais l'ouverture qu'ils avoient fait à la Riviere de Leck, inonda une partie de la Province d'Utrecht, & les Hollandois, par une autre Ecluse, jetoient plus d'eau sur le Pais, que les François n'en pouvoient faire écouler dans la Mer. On vit bien alors, qu'il n'étoit pas facile de se garantir contre l'eau, dans un Pais-plat, & plein d'Ecluses, dont les Habitans favoient parfaitement bien se servir. Aussi les François, qui appelloient la Hollande, *le Pais des Canards*, se trouverent-ils bien-tôt si embarrassés, qu'il fallut abandonner leurs conquêtes inondées. Ils s'avancerent néanmoins alors à une petite hauteur, qu'on appelle *la Montagne de Muide*. Mais comme ils étoient occupez à s'avancer, vers cette Ville; on envoya d'Amsterdam quelques Bâtimens chargez de gros Canon, qui foudroyerent les ouvrages des François, en maniere qu'il fallut qu'ils les abandonnassent.

On dit, qu'en ce tems-ci, les Catholiques Romains de Gueldre demanderent, avec beaucoup d'instances, au Prince de Condé les Eglises publiques des Réformez; & qu'il leur répondit sagement, „ que, si le Roi devenoit maître de toutes les Provinces, ils auroient assez d'Eglises; „ mais que s'il étoit obligé de les abandonner, la „ grace, qu'ils demandoient, leur seroit inutile „ & même nuisible. A quoi il ajoûta, qu'il n'avoit point d'ordre là-dessus, & qu'il ne vouloit pas décider, de lui-même, une chose de cette nature. En effet cela n'auroit fait qu'irriter les Protestans, qui l'étoient déjà assez; & il peut bien être que le Prince sentoît déjà la difficulté, & peut-être encore l'impossibilité de se rendre maître de la Hollande; sans laquelle, la France ne pouvoit nullement garder le reste.

Il résolut au moins de la quitter, & bien-tôt après il eut ordre de se rendre dans les Pais-Bas Espagnols. Il assembla un petit corps d'Armée, près de Grave, & s'avança vers la Mairie de Bois-le-Duc. Mais les environs de la Place étant inondés, il se trouva hors d'état d'entreprendre rien contre elle.

Le Roi de France avoit un autre dessein, qui lui réussit: Il partit de Versailles, le 1. de Mai, avec la Reine & la Cour, comme s'il n'eût eu d'autre vuë, que de faire voir à la Reine les conquêtes, qu'il avoit faites sur les Espagnols, en ce Pais-là; & alla droit à Elle, d'où il se rendit à Courtrai, qui étoit le rendez-vous de l'Armée, & vint camper environ à une demi-heure de Gand, entre la Lis & le Canal de Bruges. On eut peur pour ces deux Places, & encore plus pour le Sas de Gand, & pour Hulst Places Hollandoises; & l'on assure, que De Louvois avoit un dessein sur le Fort St. Antoine, près du Sas, où commandoit *Robert du Cerceau*, Capitaine François au service des Etats; en lui envoyant un nommé de Launai, qui lui promit la Lieutenance de Roi dans le Sas, de l'emploi dans l'Armée de France, & trois-mille Pistoles, dont on lui mit mille sur la Table; à condition qu'il remettrait le Fort, qu'il commandoit, au Roi, & qu'il aideroit à surprendre le Sas. Loin d'accepter ces offres, il en avertit le Prince d'Orange & Wurts, qui étoit alors en Zélande, & qui envoya du renfort dans

la Place. On dit que Du Cerceau n'eut aucune recompense des Etats, pour sa fidelité, ce qu'on peut attribuer à la dépense excessive, que l'Etat étoit alors obligé de faire. Mais on auroit pu lui donner un meilleur poste.

Si le Roi eût pu se rendre maître du Sas, il auroit pu par-là faire tomber Hulst entre ses mains, & aider les Anglois à faire une descente en Zélande de ce côté-là. Mais il tourna du côté de Brusselles, comme s'il vouloit attaquer cette Place. Il fit même saisir les avenues, comme pour empêcher qu'il n'y entrât aucunes Troupes. La guerre n'étant pas encore déclarée entre la France & l'Espagne; ce mouvement & les autres, qui le suivirent, n'aboutirent qu'à cacher le véritable dessein, que la France avoit formé sur Maastricht, & à obliger, en attendant, le Comte de Montereï, de retirer les Troupes Espagnoles, qu'il avoit jointes à celles des Etats Généraux.

Le Roi de France marcha de-là, du côté de la Kempigne, d'où il envoya trois-mille Chevaux, sous la conduite du Comte de Lorges, pour soutenir le Comte de Montal; qui avoit ordre d'investir Maastricht, avec les Garnisons de Maseik & de Tongres. L'Armée Royale, qui étoit de quarante-deux-mille hommes, s'y rendit le 10. de Juin. La Place avoit été autrefois fort bien fortifiée, par les soins de Frideric Henri, Prince d'Orange; mais elle avoit été assez négligée, pendant la Régence des Freres De Witt, & en suite sous celle du Prince d'Orange; qui avoit eu trop d'affaires d'ailleurs, pour penser à mettre cette Place hors de danger. Les Finances de l'Etat étoient encore trop épuisées, par la guerre, pour y pourvoir, comme il auroit fallu. La Garnison n'étoit que de quatre-mille hommes de pied, & de huit, ou neuf-cens Chevaux. On ne trouve pas de nom d'Ingenieur, envoyé pour avoir soin des fortifications & pour la défendre. Il sembleroit que le Prince d'Orange, contre l'usage de ses Prédecesseurs, n'avoit pas eu grand soin de se pourvoir de gens de cette sorte; puis que la République n'en eut aucun, qui ait fait parler de lui, jusqu'au fameux *Koeboorn*; dont la capacité fut d'un très-grand usage à l'Etat, dans la dernière guerre. Il y eut néanmoins quelques Officiers de marque, qui se jetterent dans la Place, comme le Prince de Salms, le Marquis de Morbek, & le Comte de Tilly; qui en étoit Gouverneur, lors qu'il mourut. Le dernier, avant que la France attaquât la Place, avoit été le Rhingrave, qui mourut, avant que Louis XIV. assiégât la Place. Il n'y en avoit point, en ce tems-là, mais le Comte de Montereï avoit indiqué au Prince d'Orange le Colonel *Farjaux*, Baron de Maude, dont on dit du bien & du mal. Il se jeta dans la Place, avec divers Volontaires.

Dès que le Roi de France fut arrivé devant la place, avec une Armée de cinquante-mille hommes, selon le P. *Daniel*, on fit trois attaques, dont la plus considerable fut à la Porte de Tongres, qui étoit l'endroit le plus foible de la Place. La seconde fut commandée par le Comte de Montal, qui canonnoit ceux qui auroient voulu entrer, ou fortir, par cette Porte; & la troisième du côté de Wyck. Il y avoit encore deux batteries, d'où l'on tiroit sur la Ville, pour incommoder d'autant plus les Assiégés.

On ouvrit la tranchée le 17. de Juin, & dès que les Assiégés en furent avertis, comme le dit l'Historien, qu'on a cité, ils firent une sortie sur les travailleurs; mais ils furent bien-tôt repoussés. La plus violente attaque fut celle du 20. du Mois.

Elle

1673.

Elle se fit en trois lieux à la fois, & si les François attaquèrent, avec beaucoup de vigueur, ils furent reçus par les Assiégés, avec bien de la fermeté. Mais nous ne nous arrêterons pas à la description de ce siège. Les attaques furent si vives, que la place se rendit, le quatorzième jour de tranchée ouverte. Elle coûta au Roi de France trois-mille hommes, & la Garnison Hollandoise fut réduite au quart. Les Ecclesiastiques & le Peuple voulurent, que l'on se rendit, aussi bien que la Garnison; & quoi que dit le Gouverneur, il étoit tems de se rendre, vût sa diminution. On publia alors une Lettre du Roi, adressée au Gouverneur du Quenoi, où il lui disoit, que les Hollandois ayant refusé, pendant l'hiver passé, toutes les propositions, qui leur avoient été faites, d'entrer en négociation, pour la Paix, & y ayant donné les mains seulement, quand ils voyoient le Printems beaucoup avancé; il avoit été obligé de former trois Corps d'Armée, d'en employer deux à la conservation de ses Conquêtes, du côté de la Hollande, & à la défense de ses Alliez; & de se mettre en personne, à la tête de la troisième, pour la faire agir, & pour essayer de porter ses Ennemis à consentir à des conditions raisonnables de paix: Qu'ayant fait assembler son Armée sur les Frontières de la Flandre, il l'avoit conduite, & l'avoit fait marcher vers Mastricht, & en avoit formé le siège; quoi que cette Place fût une des plus considérables des Pais-Bas, par sa situation & par sa Fortification; qu'il s'y fût trouvé six-mille hommes de Guerre, de Troupes réglées, composées en partie des meilleures, que le Roi Catholique eût à sa solde, en Flandre: Que les Assiégés l'ayant défendue, avec une vigoureuse résistance, par la conduite du Sr. Farjoux, l'un des plus expérimentés, qui fussent au service de l'Espagne; & que d'ailleurs il n'avoit pas eu lieu d'espérer de soumettre, à son obéissance, en si peu de jours, une place, qui avoit fait autrefois une si longue résistance; & que néanmoins la valeur des Chefs, des Officiers & des Soldats de son Armée, avoient obligé de se rendre, en treize jours de tranchée ouverte: Que comme il reconnoissoit que cet événement, très-important en soi, & qui pouvoit avoir des suites très-considérables, étoit une suite des bénédictions, qu'il plaisoit à Dieu de verser incessamment sur sa personne, & l'effet des prières, que ses bons Sujets avoient faites avec tant de ferveur, pour la prospérité de ses armes; il avoit trouvé à propos d'en faire donner des marques publiques de reconnoissance, envers sa Bonté Divine: Que pour cela, il ordonnoit aux Archevêques & Evêques de faire chanter le *Te Deum*, dans leurs Eglises Cathedrales &c.

On a trouvé que cette Lettre ne s'accordoit pas, en tout, avec la Relation du siège, qui fut publiée dans le Pais-Bas; & qui portoit que la Garnison n'étoit composée que de quatre-mille hommes de pied, & de huit-cents Chevaux, & qu'elle ne se rendit, qu'après dix-sept jours de tranchée ouverte, & non après treize ou quatorze, comme on le disoit parmi les François. Mais on ne pouvoit pas charger le Roi de mauvaise foi, pour cela; qui ne pouvoit venir, que de la négligence du Secrétaire. On pourroit plutôt blâmer l'étrange idée, que l'on se fait de la Divinité, comme si elle favorisoit ceux qui remportent quelque avantage sur leurs Ennemis; quoi que la Guerre ne soit qu'un fruit de leur ambition, & ne serve souvent qu'à faire bien verser du sang,

1673.

par le peu d'humanité du Vainqueur, non parmi les plus coupables, mais parmi les plus foibles. A parler humainement, il n'y a guère que de la Paix, dont on puisse remercier Dieu; que l'on doit regarder, comme d'autant plus glorieuse, qu'elle a coûté moins de sang. Pour ce qui est d'une guerre, faite par un principe de gloire, où pour faire parler de soi; il en faut demander pardon, & non compter un bon succès, comme une approbation du Ciel.

Au reste, ceux qui s'étoient signalez à ce siège, soit en attaquant, soit en défendant la place, furent-recompentez de part & d'autre; quoi qu'il n'y eût que la France, qui pût tirer de l'avantage de la prise de la Place.

On rapporte (1) qu'un des Plénipotentiaires de Suede, qui étoient à Cologne, où, l'on avoit commencé à avoir des Conférences, pour chercher quelque moyen de finir cette guerre; alla de cette Ville au Camp de Louis XIV. & quoi qu'ami d'ailleurs de la France, il dit au Roi que les conquêtes aluemoient non seulement l'Empire Germanique, mais encore les Puissances du Nord, & qu'on seroit obligé de prendre d'autres mesures, s'il ne vouloit pas mettre des bornes à ses conquêtes. Sur quoi le Roi lui demanda, si le Roi de Suede vouloit donc lui faire la guerre? L'Ambassadeur répliqua, qu'il ne vouloit pas dire cela, mais seulement que la Suede romproit, avec l'Angleterre; si elle ne cessoit pas d'entretenir la guerre.

On crut que cela fit assez d'effet, sur l'esprit de Louis; pour l'empêcher d'entreprendre le siège de Bréda, auquel il avoit pensé, & à arrêter ses Troupes, qui alloient de ce côté-là. Mais comme le Roi de France alla en Lorraine, pour voir cette conquête, il y a de l'apparence qu'il ne pensa à autre chose en cela; outre que le siège de Bréda n'étoit pas une entreprise si facile à exécuter.

Cependant il semble, que l'éloignement du Roi excita le Prince d'Orange, à entreprendre le siège de Narde, dont la Garnison chagrinoit toute la Hollande; quoi que l'inondation du Plat-Pais eût jusqu'alors empêché, que les François ne prissent aucun poste plus avancé, dans la Province; parce qu'il étoit à craindre que si la gelée venoit à être, un autre hiver, plus forte & plus longue, ils ne fissent une semblable entreprise à celle qu'ils avoient faite l'hiver passé. Cependant les François avoient réparé les anciennes Fortifications, qui n'étoient pas fort bien entendues, & avoient mis dedans une Garnison de quelque Infanterie, & quelque peu de Cavalerie. Une partie de cette Garnison étoit malade. Quoi que la Place fût petite, cette Garnison n'étoit pas suffisante, pour résister à l'Armée Hollandoise, que les François font monter à vingt-cinq-mille hommes; mais on n'avoit pas soupçonné que les Etats rappelleroient une partie si considérable de leurs Troupes des Pais-Bas Espagnols, après la perte de Mastricht. D'ailleurs il y avoit dans la Ville de Narde un Gouverneur, nommé de Pas, qui passoit pour un homme de conduite & de courage; & pour qui Turenne avoit répondu au Roi.

Le Prince d'Orange, pour tenir cette entreprise secrète, fit marcher quelques Troupes vers la Frontière du Brabant, comme s'il avoit quelque dessein, de ce côté-là; pendant qu'il en faisoit assembler d'autres, près d'Amsterdam; comme

(1) Pierre Grotius dans une Lettre écrite de Cologne; Cette même nouvelle se trouve dans le II. Tome de Door-nik.

1673.

me pour les envoyer en Frise, Province qui étoit menacée par l'Evêque de Cologne, & par celui de Munster.

Le Gouverneur (1) de Narde reçut néanmoins, sur la fin du Mois d'Août, avis, que l'on avoit fait un dessein sur sa place. Il en écrivit au Duc de Luxembourg, & lui marqua tous ses besoins, sans en rien obtenir; de sorte que la Place fut assiégée le 12. de Septembre, & prise sept jours après. Le Commandant fut dégradé de ses emplois, malgré toutes les excuses, qu'il apporta au Conseil de Guerre. (2) Depuis il obtint de servir dans Grave, quand elle fut assiégée. Il y donna des marques de son courage, & fut tué; *tant il est vrai*, dit l'Auteur d'où nous tirons ceci, *qu'il en coûte moins à un homme de guerre à soutenir la réputation de valeur, qu'à la rétablir, quand il l'a une fois perdue!*

Pendant que ce que nous venons de raconter, se passoit, entre le Roi de France & les Etats Généraux, dans les Pais-Bas; ces derniers firent de nouveaux Traitez, avec la Maison d'Autriche, tant en Allemagne, qu'en Espagne; qui avoit par tout le même intérêt de s'opposer aux conquêtes de la France, qui avoient alarmé toute l'Europe. Ils conclurent le 1. Juillet une Alliance avec l'Empereur, & le Duc de Lorraine, dont la France avoit envahi les Etats; & qui étoit, depuis long-tems, ennemi juré de cette Couronne. On convint qu'on l'aideroit à mettre sur pied un corps de huit-mille Chevaux, & de dix-mille Fantassins. Il n'avoit alors que trois-mille Chevaux, mais il se chargeoit de lever, à ses dépens, encore deux-mille Chevaux, & trois-mille Fantassins; & les trois Puissances, avec lesquelles il traitoit, s'engagerent à lever le reste à leurs dépens; outre qu'elles fourniroient à leur entretien, une certaine somme, par mois, pour les entretenir. Les Etats ne purent pas fournir leur quote, en argent; à cause de la dépense excessive, qu'ils faisoient, tant par mer, que par terre. Mais on convint qu'on remettroit au Duc des Obligations sur l'Etat, qui en payeroit un certain revenu; & par la vente desquelles, le Duc pourroit faire de l'argent comtant. Ces Puissances s'engageoient encore, à ne point faire de négociation avec la France, sans sa participation. Le Duc de Lorraine s'obligeoit, de son côté, de faire la guerre à ceux qui la feroient aux Provinces, comme les Parties contractantes en conviendroient.

Il y eut un autre Traité, entre l'Empereur & les Etats, conclu le 30. d'Août, & qui ne fut mis en exécution, que vers la fin de Septembre. Les Etats s'obligerent, par ce Traité, de faire payer à S. M. I. pour l'aider à entretenir trente-mille hommes, chaque mois, à Francfort, ou à Hambourg, la somme de quarante-cinq-mille Riksdalers, dès le 1. d'Août; & outre cela, d'augmenter de quatorze, ou de vingt-mille hommes, leurs Troupes, s'il étoit possible. L'Empereur demanda néanmoins de pouvoir retirer à lui ses Troupes, s'il arrivoit que les Turcs l'attaquassent.

Les Etats envoyèrent aussi un Ambassadeur en Espagne, qui étoit un Conseiller de la Ville de Roterdam, nommé *Adrien Paats*, qui étoit un très-habile homme; & qui avoit été dans le Parti des Freres De Witt, mais qui avoit bien compris qu'il n'étoit plus à propos, de se roidir contre le Prince d'Orange. Il avoit été aussi employé à

(1) Extrait du Mémoire de *Philippe de Procé*, Sr. du Pas, dans le II. Tome du Recueil de Doornik p. 612. On y peut aussi voir une Relation de cette prise, par un Hollandois.

(2) Voyez le P. *Daniel* dans l'Abregé de Louis. XIV.

1673. persuader le Comte de Montereï, qu'il étoit de l'intérêt de S. M. C. de se déclarer ouvertement, contre la France, & il y engagea ensuite la Cour d'Espagne. Elle convint, avec lui, que pour la sûreté de la République des PP. UU. & la conservation des Provinces Espagnoles des Pais-Bas, elle feroit une nouvelle Alliance avec la République, & que l'on s'y garantiroit réciproquement les Traitez qu'on avoit, ou qu'on auroit avec d'autres Souverains: Que lors que l'un des Alliez seroit attaqué, & contraint d'en venir à une rupture avec une autre Puissance; l'autre joindroit ses armes aux siennes, pour contraindre l'agresseur de faire la Paix: Qu'on ne feroit ni Paix, ni Trêve, ni suspension d'armes, que d'un commun consentement: Qu'on ne feroit point non plus de Paix, que S. M. C. ne fût remise en possession de ce que la France lui avoit ôté, depuis la Paix des Pirenées: Que les Etats Généraux cederoient à l'Espagne Mastricht, le Comté de Vroonhoven, tout ce qui en dépendoit dans le Pais d'Outre-Meuse, avec toutes les prétensions, qu'ils pouvoient avoir sur les Villages d'alentour, sans aucune réserve; pourvu que les Etats ne fussent pas obligés de sacrifier au bien de la Paix, d'un consentement unanime, Mastricht, ou quelqu'autre des Places, qu'ils avoient perdues, ou qu'ils pourroient perdre, pendant cette guerre: Que Sa Majesté Catholique s'obligerait, de son côté, d'entrer en une guerre ouverte, contre le Roi de France, s'il refusoit la Paix, à des conditions raisonnables; & ordonnerait au Gouverneur des Pais-Bas, d'agir contre la France, à la premiere réquisition des Etats, même, avant que la Ratification fût venue de Madrid: Qu'enfin S. M. C. promettroit, par un Article séparé, de rompre avec l'Angleterre, si on ne pouvoit conclure, au plutôt, un bon accord, avec cette dernière Couronne.

Cependant on envoya le Prince Jean Maurice de Nassau en Frise, avec huit Régimens, pour s'opposer à l'Evêque de Munster, qui ne pouvoit digérer l'affront, qu'il avoit eu devant Groningue. Ce Prince fit inonder une grande partie des Pais, sur lesquels l'Evêque auroit pu se jeter; & prit poste à Heerenveen, par où l'Ennemi pouvoit entrer dans la Province. Il le chassa encore du Poste de Staphorit, qui étoit avantageux. Mais un dessein, que Maurice forma, contre Swartefluys, échoua; parce qu'il vint du secours de quelques Troupes Françoises à l'Evêque de Munster. Il en demanda encore davantage au Prince de Condé, qui lui envoya de plus deux-mille Chevaux, & soixante & dix Compagnies d'Infanterie. Il y eut plusieurs rencontres, entre les deux Partis, où la Victoire ne fut pas toujours du même côté. Enfin l'Evêque fut obligé, sans avoir beaucoup avancé, d'aller prendre son Quartier d'Hiver, à Steenwyk, & à Zwoll, Villes d'Overyffel, & envoya les François à Arnheim, à Zutfen & à Doesbourg. Nous ne nous arrêterons pas ici aux expéditions des François en Allemagne; telle que fut celle du Comte de Rochefort, sur les Terres de l'Archevêque de Trèves; parce qu'il ne s'y trouva aucunes Troupes de la République; quoi qu'elle ne laissât pas de s'intéresser, en quelque maniere, à tout ce qui arriva à ses Alliez.

Les Evêques de Cologne, & de Munster, & celui-ci en particulier, continuèrent à attaquer les Provinces Unies, quoi que l'Empereur les eût rappelés, pour défendre l'Empire, que les François attaquoient en divers endroits. Mais comme ils avoient commencé à attaquer leurs Voisins, sans y avoir été provoqués, par aucune injure,

1673. jure, ils furent des premiers à se ressentir du mal, qu'ils avoient voulu faire aux autres. Le Prince d'Orange, ou son Conseil (car il étoit encore trop jeune en ce tems-là, pour lui attribuer tous les projets, qui se faisoient, quoi qu'il ne laissât pas de se trouver à leur exécution) résolurent d'aller attaquer Bonn, Ville sur le Rhin, & le séjour ordinaire de l'Archevêque de Cologne; parce qu'en se faissant de cette place, on coupoit les secours, de vivres & d'autres choses, qui lui venoient, aussi bien qu'à l'Evêque de Munster, jusqu'au bas Rhin. Outre cela, c'étoit le meilleur moyen, qu'on pût employer, pour faire sortir les François des trois Provinces Unies, qu'ils occupoient encore; parce qu'il ne pouvoient guère avoir de provisions, que de ce côté-là.

Le Prince d'Orange, après avoir pris cette résolution, avec l'Empereur, passa par le Brabant, où il la communiqua au Comte de Montereil, & le porta à déclarer la guerre à la France. On dit que le Prince de Condé en envoya faire des plaintes à ce même Gouverneur des Provinces Espagnoles, & lui dire, qu'ayant appris que le Prince d'Orange assembloit une Armée, avec laquelle il devoit passer, par les Terres d'Espagne, il avoit ordre du Roi de regarder cela, comme une rupture de S. M. C. si cela s'exécutoit. Le Comte répondit, que cet avis n'étoit pas de saison, puis que le Prince lui-même avoit rompu la Paix, au nom de la France; par l'irruption, qu'il avoit faite dans le Pais d'Alost; mais que s'il avoit un tel Ordre du Roi, il le prioit de le lui faire voir; après quoi, il répondroit comme Gouverneur de Flandre. On lui répliqua, en se plaignant de ce que le Roi C. avoit prêté des Troupes au Prince d'Orange, pour l'aider à prendre Narde. Le Comte répondit, que l'Espagne avoit fait, pour les Hollandois, ce que la France avoit fait auparavant pour les Portugais; à qui elle avoit toujours donné du secours, quand ils faisoient la guerre aux Espagnols; sans que pour cela on pût l'accuser, comme il le disoit, d'avoir rompu avec l'Espagne, comme on l'a remarqué ci-dessus. Aussi le Comte de Montereil, informé de la conjonction de l'Empereur, avec les Etats Généraux des Provinces Unies, fit publier à son de (1) Trompe, la déclaration de la Guerre à la France, le 15. d'Octobre. Elle y répondit de même quatre jours après, & les deux Couronnes rappellerent, dans le même tems, les Ambassadeurs, qu'elles s'étoient envoyez réciproquement l'une & l'autre.

D'un autre côté, les Armées de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & celle des EE. GG. des Provinces Unies, se joignirent le 3. de Novembre, & la Ville de Bonn fut investie, le 5. par le Marquis d'Assenar. Le Comte de Montecuculi prit son Quartier à Godesberg, les Espagnols le leur à Kessenig, & le Prince d'Orange le sien à Rhindorf. On plaça la Cavalerie Imperiale, de l'autre côté de la Riviere, près de Westerweldt. On avoit cependant posté le Duc de Lorraine, sur la Moselle, pour observer les mouvemens de Turenne.

On assure que Bonn avoit de bons Rempars, garnis de quatre-vingts pieces de Canon, & une Garnison de deux-mille hommes. Il n'y manquoit ni provisions de bouche, ni munitions de guerre. Landberguen en étoit Gouverneur, pour l'Electeur, & un nommé Réveillon François, com-

mandoit la Garnison. Pour l'Electeur, il en étoit parti, avant que la Place fût investie.

Les François (2) assurent, que d'ailleurs cette Place étoit mal fortifiée, ce qui est assez probable; parce qu'il n'y avoit point eu de guerre, dans le Pais depuis long-tems. Dès que le Prince de Condé fut averti de sa retraite, il envoya de ce côté-là le Comte d'Humieres, (depuis Maréchal de France) avec sept-mille Chevaux, pour tâcher de secourir la place. Mais quelque diligence, qu'il eût pu faire, il trouva toutes les avenues saisies; & il ne put introduire aucun autre secours, que cent Dragons François; que les Allemands avoient pris, pour des Lorrains. La Place fut canonnée & bombardée très-vigoureusement, & obligée de se rendre, en huit jours de tranchée ouverte. Elle battit la chamade le 12. du Mois, & le Marquis de Grana entra le même jour dans la Place. La Garnison sortit le lendemain, avec assez de marques d'honneur; à cause de sa prompté reddition, que les Assiégeans souhaitoient passionnément, en cette saison. Elle fut conduite jusqu'à Nuis, autre Place de l'Electeur, par une Escorte de cinq-cens Cuirassiers Imperiaux. Le froid étant devenu violent, le Prince d'Orange ramena ses Troupes, sur les Terrés des Etats, & les autres Chefs prirent leurs quartiers, en divers lieux de l'Archevêché de Cologne.

On avoit bien tenu un Congrès en cette Ville, sur la maniere, dont on pourroit faire la Paix; mais nous ne nous donnerons pas la peine de rapporter les chicaneries, qu'il y eut entre ceux qui furent au Congrès de Cologne, où les Suedois étoient Arbitres; honneur qu'ils perdirent trois ans, ou environ après, parce qu'ils étoient trop partiaux, en faveur de la France, qui s'en étoit rapportée à eux; parce qu'elle s'étoit aquis leur faveur, par la grosse pension, qu'elle donnoit au Roi de Suede, que l'on faisoit monter, jusqu'à huit-cens-mille écus par an. Deux choses firent rompre ce Congrès, dont l'une fut l'enlèvement du Prince Guillaume de Furstemberg, par l'ordre de l'Empereur; & l'autre la saisie de quarante-mille écus, sur les Chariots des Ambassadeurs de France, & cela en une Ville, que l'on regardoit comme neutre. Mais comme cela ne concerne point les Provinces Unies, nous ne nous y arrêterons point.

Pour venir (3) présentement à ce qui se passa sur la Mer, pendant cette année, on fut dans les Provinces Unies, fort en peine, dès le commencement de l'année, pour les grands préparatifs, qu'on faisoit en Angleterre, pour les attaquer. Les Magistrats de la Brille écrivirent aux Etats de Hollande, qu'ils avoient reçu des avis qu'on se préparoit en Angleterre, à faire une descente chez eux, ou à Hellevoutsluys, qui n'étoit gardé, que par une Compagnie d'Infanterie; quoi qu'il y eût plusieurs gros Vaisseaux. On avoit tiré quatre Compagnies de leur Ville, lors que les François s'étoient rendus maîtres de Swammerdam. Ils demandoient fort instamment, qu'on pourvût à leur sûreté, & à celle de Hellevoutsluys; quand ce ne seroit que pour mettre à couvert les gros Vaisseaux qui y étoient, & qu'on devoit regarder comme les principales Armes de la République, pour se défendre par mer, contre ses ennemis. On avoit aussi employé plusieurs Marelots, sur terre, pour défendre le Pais, en cas qu'il fût attaqué par terre, & ces gens-là avoient assez souffert pendant l'Hiver, jusqu'au commencement de Mars.

V v

Rui-

(1) Le P. Daniel dans sa Vie abrégée de Louis XIV.

(2) Voyez le même.

(3) Voyez la Vie de Ruiter par Brand, sur cette année;

1673. Ruiter écrivit, en ce tems-là, au Prince d'Orange, pour le prier de considérer s'il ne seroit pas à propos de faire venir les Matelots à Amsterdam & à Rotterdam, pour s'y rafraichir; avant que les maladies, qui commençoient à se mettre parmi eux, ne les missent hors d'état de servir, quand on auroit besoin d'eux. Le Prince suivit le conseil de Ruiter.

On découvrit alors un dessein, qui auroit pû causer un très-grand dommage à l'État, si l'on n'avoit pas été averti, de bonne heure. Il y eut un Ecoffois, nommé *Jean Fraser*, qui entreprit de mettre le feu aux Vaisseaux, qui étoient au Port, à Amsterdam. Mais ayant été découvert & ayant confessé, qu'il avoit eu ce dessein, sans se laisser mettre à la torture; il fut condamné à être étranglé & roitié, & à avoir le visage brûlé, avec une poignée de paille allumée, après quoi son cadavre seroit exposé sur une rouë. Il avoit lui-même composé les feux d'artifice, dont il vouloit se servir, & le Magistrat en fut averti, par ceux, qui l'avoient vû travailler à cela.

Le Roi d'Angleterre, dès le 14. de Février, fit assembler son Parlement, pour lui demander des subsides, afin de continuer la guerre, contre les États. Je vois que divers Historiens rapportent à ce tems-ci, le mot du Lord *Schafesbury*, que j'ai rapporté à l'an MDCLXXII. selon qu'on m'en a assuré. Si c'est une erreur, on pourra la corriger. Mais en ce tems-ci, ce Seigneur n'étoit pas trop bien en Cour; puis qu'on lui ôta la Charge de Chancelier, & qu'il opina contre les intérêts de la Cour. Tous n'étoient pas encore informez alors, que la destruction de la République étoit seulement un degré; pour l'anéantissement de la Religion Protestante, en Angleterre. L'avidité, où étoient les Anglois, d'être maîtres de tout le Négoce Maritime, les empêcha de s'apercevoir du dessein de la Cour, en cette guerre. Ainsi le Parlement accorda au Roi, soixante & dix-mille Livres Sterling, par mois, pendant un an & demi. Charles fit là-dessus de grands préparatifs, pour avoir une Flotte formidable en mer, dès qu'il en seroit tems. Le Prince Robert en fut fait Amiral, & eut le commandement ordinaire de l'Escadre Rouge. *Jean Herman* fut nommé Vice-Amiral, & *Jean Chicheley* Contre-Amiral. *Edoïard Spragge* fut Amiral de l'Escadre Bleue, *Jean Kempthon* Vice-Amiral, & *Norbury* Contre-Amiral. Le Comte d'Entrées commanda l'Escadre Blanche, avec des Officiers François, sous lui.

Les États Généraux résolurent de mettre une Flotte aussi forte, qu'ils pourroient; mais elle n'égala nullement la Flotte des deux Couronnes. Ruiter fut d'avis de renouveler les anciennes Ordonnances, touchant la recompense des belles actions, & de ceux qui auroient pris un Vaisseau Ennemi, qui auroient été estropiez, ou qui perdroyent les yeux, en combattant pour la Patrie, comme on avoit fait plusieurs fois. Il témoigna aussi, qu'il seroit bon de renouveler les Ordonnances, qui regardoient la Discipline Militaire, l'économie & le soin de fournir la Flotte de bons Vivres. Il ne souhaitoit pas moins de revoir en vigueur l'Ordonnance, par laquelle on promettoit une recompense à ceux, qui seroient allez dans des Chaloupes, pour détourner, ou ruiner les Brulots des Ennemis; & une double récompense à ceux qui seroient périr les Vaisseaux, que les Ennemis auroient déjà pris. Enfin il conseilloit aux États de renouveler l'Ordre, par lequel on étoit obligé de punir ceux qui auroient abandonné leur poste, pendant le

1673. combat, ou qui se feroient retirez trop tôt, avec les prises, qu'ils auroient faites; & de punir les Officiers, qui prenoient querelle, les uns avec les autres.

Sur cet Avis, les Ordonnances furent renouvelées & signées par le Prince d'Orange, comme Amiral Général. Il envoya aussi à Ruiter une liste de tous les Officiers, que les Amirautez avoient nommez, pour faire la prochaine Campagne; avec ordre de lui indiquer ceux qu'il croiroit incapables, ou indignes de commander. Mais Ruiter, qui craignoit prudemment de se faire des ennemis implacables de ceux, qu'il auroit déclaré au Prince, comme indignes de commander, répondit qu'encore que tous ceux, qu'on nommoit, n'étoient pas égaux en habileté, ou en bravoure; il n'y en avoit point, qu'il pût déclarer indigne de faire la Campagne. C'est le sens d'une Lettre, qu'il écrivit le 21. de Mars, au Prince d'Orange.

Ce Prince, qui voulut peut-être prendre possession des Droits attachez à sa Charge, en raya cinq sur la liste des Vaisseaux, équipéz par l'Amirauté d'Amsterdam, & en marqua cinq autres. Peut-être aussi avoit-il de bonnes raisons de rejeter ces gens-là, que Ruiter craignoit d'offenser; mais que l'Amiral Général n'avoit pas sujet de craindre. Il fit encore une chose, en faveur de Tromp, qui avoit toujours été très-attaché à la Maison d'Orange, aussi bien que son Pere. Il lui donna l'emploi de Lieutenant-Amiral, que *Van Ghent* avoit eu; après avoir tiré parole de Tromp, qu'il vivroit bien avec Ruiter, & qu'il suivroit ses ordres.

Les États défendirent la Pêche, pour cette année, comme ils avoient accoutumé de faire en semblables occasions, & même la Navigation à l'Ouëst, & celle qui se faisoit dans la Mer Baltique. Ruiter eut aussi ordre le 11. d'Avril, d'aller faire un tour en chaque Amirauté, pour presser l'équipement, & voir ce qu'il y avoit de prêt. Il le fit & marqua au Prince, le 18. du même mois, l'état, où il avoit trouvé les choses. Il fut à la Haie, pour cela, & les États lui assignerent mille francs par mois; pour la dépense extraordinaire qu'il avoit à faire, étant en mer.

Le Prince d'Orange écrivit le 26. aux Amirautez, pour leur ordonner d'envoyer incessamment, au Texel, tous les Vaisseaux, qui se trouveroient prêts; pour exécuter un dessein qu'on avoit fait de couler à fonds divers Vaisseaux, qui n'étoient plus en état de servir, à l'entrée de la Tamise; afin d'empêcher, comme (1) disent les Anglois, que les Flottes des Canaries, de Bourdeaux, & de Newcastle, d'où vient le Charbon de pierre, dont l'on se sert communément à Londres, n'y arrivassent. Les deux autres Flottes y amenoient du Vin & d'autres fruits. L'Historien de Ruiter n'en dit rien, quoi qu'il parle du dessein, de fermer l'embouchure de la Tamise, en y coulant bas des Vaisseaux chargez de pierres; qu'il faudroit bien du tems, pour tirer de-là. Mais ce Projet pouvoit avoir deux autres fins, qui n'étoient pas de moindre importance; dont l'une étoit d'empêcher que les Flottes des deux Couronnes ne pussent se joindre aussi-tôt, & l'autre celui d'attaquer les Flottes Marchandes, que les Anglois attendoient, & même l'Escadre Françoisé, si elle osoit faire voiles, pour aller joindre la Flotte du Roi d'Angleterre.

Ruiter étant à l'ancre devant Goerée, dans le vais-

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 295.

1673. Vaisseau qu'il devoit monter, reçut un avis, par un Maître de Vaisseau, qui venoit d'Angleterre, & qui lui dit, qu'on y travailloit jour & nuit à équiper la Flotte; que le rendez-vous étoit à Portsmouth, que le Prince Robert étoit parti, pour s'y rendre, & qu'il devoit monter un Vaisseau de cent-quatorze pieces de Canons, nouvellement construit; que la Flotte devoit consister en soixante, ou soixante & dix Vaisseaux, & en vingt-cinq Brulots; & qu'elle devoit être en état de faire voiles, le 10. du Mois. Là-dessus Ruitter, Lodestein Secrétaire de l'Amirauté de Rotterdam, & les Députez résolurent qu'au lieu d'aller au Texel, selon les ordres, qu'on avoit donnez; tous les Navires, qui étoient prêts, prendroient leurs cours vers le Wielingen, si le Vent le permettoit, & qu'ils y attendroient là les autres; pour aller fermer l'embouchure de la Tamise, avec route la diligence possible. Il fut encore dit qu'on en donneroit avis aux Députez, qui étoient au Texel; afin qu'ils y pressassent la sortie des Vaisseaux, qui y étoient.

Cela étoit conforme aux ordres du Prince, qui ajoûtoient que d'abord que les Vaisseaux seroient arrivez, Ruitter iroit se poster à l'embouchure de la Tamise; ou en tel endroit, qu'il jugeroit le plus propre, pour incommoder, le plus qu'il se pourroit, les Ennemis. Il avoit ordre de leur donner bataille s'il les trouvoit, de les attaquer même dans les Ports, ou de boucher l'embouchure des Rivieres, comme cela seroit possible. Il divisa sa Flotte, selon l'ordinaire, en trois Escadres, & fit voiles vers la Tamise; où il dépêcha les Contre-Amiraux Jean Van Nès & David Vlug. Mais une brume ayant arrêté les Vaisseaux, qu'on vouloit couler bas, les Anglois eurent le tems de faire descendre leur Flotte à l'embouchure de la Riviere; ce qui fit échouer l'entreprise, & rappeler ceux, qui la devoient exécuter, le 13. de Mai.

Ruitter jugea qu'il feroit mieux de faire Voiles au Schoneveit, & y attendre les autres Vaisseaux de l'Etat. Quand on fut près du Wielingen, on y fit entrer les huit Vaisseaux chargez de Lest, avec ordre qu'ils y attendroient de nouveaux commandemens. La Flotte fut alors renforcée de plusieurs Bâtimens, qui vinrent du Texel.

Le Prince donna ordre là-dessus à Van Beuning & à Mauregnault, de se rendre à la Flotte & de s'ajoinde Lodestein, & les Conseillers, qu'ils jugeroient à propos, de l'Amirauté de Zélande; pour délibérer avec Ruitter, sur ce qu'il y avoit à faire, en cette conjoncture. Ils se rendirent donc le 17. de Mai, au Vaisseau Amiral. Le lendemain on y tint Conseil. On conclut qu'il falloit envoyer les Vaisseaux, destinez à être coulé bas, au Vlakke, près de Rammekens, & d'en tirer l'Equipage, pour le partager sur les Vaisseaux d'Amsterdam; en laissant d'autres sur les Bâtimens, qu'on se proposoit de couler à fonds. On résolut qu'on laisseroit la Flotte là où elle étoit, & plutôt au Nord, qu'au Sud. Il fut encore conclu qu'on enverroit à la découverte, pour prendre ses mesures là-dessus; en attendant le reste des Vaisseaux, qui devoient joindre la Flotte. Le Prince trouva à propos, que la Flotte demeurât là où elle étoit, à moins qu'il y eût une bonne occasion d'attaquer l'ennemi. Cet ordre étoit du 21. de Mai. Ensuite Ruitter donna son Instruction aux Officiers Généraux, sur l'ordre qu'ils devoient tenir dans cette Campagne; sur tout si l'on venoit à donner une bataille. On met tout cela ici, pour marquer la nécessité, qu'il y a dans

Tome III.

1673. les Armées Navales, que l'on établisse de bons ordres; de peur qu'il ne s'y glisse de la confusion, qui leur pourroit être fatale. Mais quoi qu'on fasse, le changement des vents, & les circonstances imprévues, où l'on se trouve, ne laisse pas d'y causer du desordre, malgré qu'on en ait. C'est ce qui étoit déjà arrivé plusieurs fois, quelques précautions qu'on eût prises. Comme l'on prévoyoit bien, que la Flotte ennemie seroit plus forte que celle de l'Etat, & que par conséquent on auroit besoin de tout le courage des Officiers & des Equipages, le Prince d'Orange écrivit une Lettre à Ruitter; pour l'avertir qu'il seroit nécessaire, qu'il prit soin de les exhorter à faire paroître leur courage. Cette Lettre arriva le 24. de Mai, & fut luë aux Officiers, qui promirent de s'aquiter de leur devoir, en gens d'honneur. On prit, le 25. de Mai, un petit Bâtiment Anglois, qu'on coula à fonds, après en avoir ôté le monde & le Commandant, avec le Canon. Cet Officier dit, qu'il avoit laissé le jour précédent la Flotte d'Angleterre, forte de quarante Vaisseaux, & que la Flotte Française étoit arrivée près de l'Île de Wight. Il ajoûta qu'il croyoit, que quand la Flotte Angloise seroit toute rassemblée, il croyoit qu'elle seroit forte de soixante & dix Bâtimens, mais qu'il ne savoit pas bien le nombre de ceux des François. Il ajoûtoit, qu'il s'y étoit joint un détachement Anglois de quinze Vaisseaux.

Ruitter en donna avis au Prince, & insista fort, sur la nécessité qu'il y avoit de lui envoyer promptement les Vaisseaux de Guerre, qui n'avoient pas encore joint la Flotte.

Cependant il s'avança un peu vers le Sud, pour pouvoir mieux ranger l'Armée, & pour y attendre l'Escadre de Tromp, qui n'étoit pas encore venuë.

On apprit là d'un Vaisseau Suedois, & de deux de Lubec, que le 24. du Mois, les Flottes des Couronnes n'étoient pas encore unies, & que ceux qui l'avoient dit avoient confondu quelques peu de Bâtimens & de Brulots, qui étoient fortis. On apprit encore d'un autre Maître Suedois, que la Flotte des Anglois étoit de soixante Vaisseaux de Guerre, mais qu'ils avoient encore vingt, tant Yachts, que Brulots. On disoit qu'entre les Vaisseaux, il y en avoit un construit à Portsmouth, qui avoit cent-vingt pieces de Canon, que le Prince Robert devoit monter. Les Anglois le nomment (1) *le Royal Charles*.

Le Lieutenant-Général Tromp, avec six Vaisseaux d'Amsterdam, arriva le 28. & passa sur le Bord de Ruitter, où ils s'embrassèrent, comme bons Amis, après avoir été sept ans, sans se voir. La nuit du même jour, Ruitter reçut une Lettre du Prince; par laquelle il lui disoit qu'il avoit enjoint à Tromp, de recevoir ses commandemens avec respect, & avec l'obéissance qu'il lui devoit, & que Tromp le lui avoit promis d'une manière, qu'il avoit persuadé, qu'il avoit dessein de le faire.

Le 30. du Mois, on résolut, avec deux Commissaires du Prince, & le Conseil de Guerre, que la Flotte se tiendroit postée aussi avantageusement qu'il seroit possible, dans le Schoneveldt, au bout en tirant vers Ostende; & qu'elle s'opposeroit vigoureusement aux Anglois, s'ils entreprennent de faire une descente, sur les Terres des Etats. Ruitter régala à diner les Commissaires, & tous ceux du Conseil de la Flotte; sans en excepter

V v 2

Tromp,

(1) L'Histoire d'Angleterre citée ci-dessus Tome III. p. 255.

1673. Tromp, & ils se firent réciproquement toutes fortes d'amitié.

Comme on étoit encore à table, les gardes avancées donnerent sur les 4. heures, le signal de l'approche des Ennemis. On apprit aussi la jonction des deux Flottes Ennemies; & on les vit bien-tôt de dessus les Hunes. Ruitter fut d'avis de conserver ce jour-là l'avantage des postes, & de les aller attaquer le lendemain. Il exhorta tout son monde à faire son devoir, & les Equipages se donnerent parole de ne s'abandonner point, & prièrent Dieu ensemble, de leur donner la Victoire.

L'après dînée les Ennemis s'approcherent à deux heures, & l'on s'aperçut qu'ils avoient cent-quarante Voiles. On eut ensuite du calme, & après cela de la tempête, qui endommagea l'une & l'autre Flotte. On fit la S. Cene, sur la Hollandoise, *pour ranimer la ferveur, dit le bon homme Brand, des Equipages, envers Dieu, & pour fortifier la Foi de ceux qui alloient combattre, par la nourriture de ce pain & de ce vin céleste, capable de les soutenir & de leur procurer une tranquille paix, au milieu des plus grandes alarmes.* Il semble qu'il auroit été mieux de faire des prières à Dieu, pour le prier de pardonner à des gens, qui alloient faire leur possible pour faire périr ceux, dont ils ne pouvoient pas se délivrer autrement, sans exposer leur Patrie à perdre la Liberté; & peut-être même sans exposer la Religion, dont ils faisoient profession, à être accablée par la Romaine, dont étoient, selon toutes les apparences, ceux qui gouvernoient l'Angleterre, en ce tems-là. Il n'est jamais permis de faire la guerre, que quand on y est contraint, pour ne pas tomber, sous une domination étrangère; & l'on est obligé encore alors, de demander à Dieu pardon de l'effusion du sang humain, qui se va faire, & être disposé à la paix, dès qu'il est possible de la faire, sans se perdre. On a cru devoir faire ici cette réflexion, pour faire comprendre, qu'il vaudroit mieux, en un tel cas, témoigner dans les prières que l'on fait à Dieu, que l'on est bien fâché d'être engagé, malgré soi, à répandre le Sang Humain, pour éviter un joug tyrannique, en prenant les armes; & demander à celui, qui est maître de tous les événemens, qu'il veuille désormais prévenir, par la paix, une si dure nécessité. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matière. On peut trouver quelque chose, sur ce sujet, dans ceux qui ont écrit du Droit de la Guerre & de la Paix.

Le 7. de Juin, auquel jour s'étoit donné l'année précédente la bataille, près de Soulsbay, Ruitter ayant assemblé les Officiers, pour tenir conseil avec eux; il fut résolu qu'on se tiendroit prêt à recevoir les Ennemis, quoi que plus forts. A peine, les Officiers de la Flotte furent retournés chacun à son Bord; qu'on vit l'Armée Ennemie venir, rangée en forme de croissant, pour attaquer celle des Etats, avec le vent en poupe, & des forces supérieures. Quelcun ayant parlé alors de la supériorité de l'Ennemie, sur la Flotte de Ruitter, ce grand Amiral répondit courageusement & pieusement, en ces termes: *plus notre Flotte est foible, plus j'espère d'avoir un bon succès, non à cause de notre bravoure, mais de la confiance que j'ai en Dieu, qui est Tout-puissant.* Il supposoit que les Etats n'avoient pas été les agresseurs, comme il étoit vrai.

Le Prince Robert avoit le commandement de toute l'Armée Ennemie, en général, & commandoit en particulier l'Escadre Rouge, qui étoit comme le corps de bataille; le Comte d'Es-

trée l'avant-garde, qui portoit le Pavillon Blanc; & Spragge l'Escadre Bleuë, qui devoit faire l'Arrière-garde. Les Ennemis, comme on le vit, par une Relation faite en François, le lendemain de la Bataille, s'étoient persuadés que les Hollandois ne les oseroient pas attendre. Dans cette pensée, ils détachèrent de leur gros trente-quatre des Frégates les plus légères, pour suivre la Flotte Hollandoise dans les bancs, qui sont sur les côtes de Zélande, où il n'étoit pas sûr d'aller avec leurs gros Vaisseaux. Mais on les attendit, en bon ordre. Avant que les Frégates fussent à une distance, d'où leur Canon pût faire quelque dommage à la Flotte Hollandoise, elles lui tirèrent plusieurs bordées; ce qui fit juger aux Hollandois que l'ennemi avoit peur, puis qu'il tiroit de trop loin sur eux.

Cependant la Flotte Angloise & Française les suivit en bonne posture. L'Escadre Française attaqua l'Escadre de Tromp, à une heure après midi. Le Vice-Amiral Schram qui étoit des premiers, & qui étoit le plus avancé vers l'Ennemi, fut emporté d'un boulet de Canon. Mais cette Escadre fit un grand feu, sur les François, & sur quelques Anglois, qu'on avoit mêlez parmi eux, pour empêcher qu'ils ne prissent la fuite, ou ne se tinssent loin du Canon des Hollandois, à ce qui disent ceux, qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là. Après que la Bataille fut commencée, la Flotte Hollandoise reçut un petit renfort de deux Vaisseaux.

Ruitter voyant que les Escadres Rouge & Bleuë alloient arriver sur la sienne, & sur celle de Bankert, leur alla au devant, avec lui; pour n'en être pas séparé, jusqu'à deux heures après midi. Ensuite il trouva à propos de revirer au Sud, & en envoya avertir Tromp, afin qu'il changeât aussi sa manœuvre. Après cela, il commença à se battre, avec le Prince Robert, & Bankert avec Spragge. Ils percerent tous deux les Escadres Angloises, & par où Ruitter passoit les Ennemis s'écartoient de lui, pour ne pas essuyer ses bordées; sur quoi il dit en riant aux Officiers de son Vaisseau, *qu'il voyoit que les Ennemis redoutoient encore les sept Provinces;* ce qui faisoit allusion non seulement à son Vaisseau, qui se nommoit ainsi, mais aussi à toute la République. Mais Bankert ayant perdu son mât de Hune d'avant & son grand Hunier; cela causa quelque désordre dans son Escadre. Ruitter le dégagea, & remit tout en ordre. Joint ensemble ils attaquèrent de nouveau les Ennemis, & les mirent même en quelque désordre; qu'ils auroient pu augmenter, parce que Ruitter avoit gagné le vent, & que plusieurs Vaisseaux des Ennemis étoient séparés du gros de la Flotte. Mais comme il ne voyoit point l'Escadre de Tromp, Ruitter craignit que Tromp n'eût point de connoissance de la manœuvre, du reste de la Flotte, qu'il ne se fût trop engagé avec les Ennemis, & n'eût besoin de son secours. On a vu déjà ailleurs que Tromp, par trop d'ardeur, avoit accoutumé de n'agir pas assez de concert, avec le reste de la Flotte. Ruitter jugea donc prudemment, que ce brave homme devoit être secouru, en cas que cela fût. Il fit là-dessus revirer au Nord, pour l'aller chercher, & il ne le trouva, qu'à six heures du soir. Tromp étoit engagé entre l'Escadre du Prince Robert, & une autre, sans qu'il se pût facilement dégager. Cependant il avoit entretenu son monde de l'espérance d'en être bien-tôt secouru. Dès qu'il vit venir à lui Ruitter, il s'écria: *voici le bon Pere* (c'est ainsi que les Matelots avoient accoutumé de l'appeller) *qui s'approche pour nous secourir.* Je

1673. *ne l'abandonnerai jamais, tant que je vivrai.* Tromp avoit été déjà mal traité du Canon de l'Ennemi, puis qu'il avoit d'abord perdu sa grande vergue, & son Mât de Hune d'avant, & avoit été obligé de quitter son Vaisseau; après quoi il avoit été contraint de se passer sur un autre Vaisseau, nommé *le Prince à Cheval*; dont le grand Mât ayant aussi été emporté, il passa sur l'*Amsterdam*, où il demeura jusqu'à la fin de la Bataille. Sur l'arrivée de Ruiter & de Bankert, les Vaisseaux Anglois, qui s'étoient attachés à Tromp, l'abandonnerent très-promptement, & toute la Flotte Hollandoise les suivit. Il y eut environ quatorze Vaisseaux des Ennemis brulés, ou de coulez bas, & d'autres fort mal traités. Il y eut peu d'hommes de tuez, sur les Vaisseaux Hollandois; quoi que le combat durât jusqu'à dix heures du soir. Après cela, Ruiter fit le signal de mouiller, par des flammes, & cela fut exécuté; après quoi, ses Vaisseaux mirent des fanaux, pour ne pas se heurter les uns les autres, à cause de l'obscurité de la nuit. La Flotte jeta donc l'ancre, dans le lieu même où le combat s'étoit donné, à seize, ou dix-sept brasses. Les Vaisseaux Anglois & François se retirèrent sur les côtes d'Angleterre, sans fanaux; comme s'ils avoient craint que les Hollandois ne les suivissent. De leur côté, le Vice-Amiral Schram & le Contre-Amiral Vlugg furent tuez. De deux Capitaines, qui moururent, l'un nommé *Jaques Van Bergen*, fut emporté d'un boulet de Canon, & l'autre, qui s'appelloit *De Boer*, mourut de ses blessures. Il y en eut un peu plus de tuez, parmi les Anglois & les François.

Les Anglois (1) disent, que leur Capitaine *Legg* ayant pris un Vaisseau de Guerre Hollandois, le Capitaine *Baker*, qui l'avoit perdu, le regagna, avec beaucoup de bravoure. Les Hollandois ne perdirent que le *Deventer*, qui périt dans le Port où il échoua en s'en retournant. Ils comptent trois Capitaines Anglois, & autant de François, qui périrent, outre divers Capitaines de Brulots, que les François ne furent pas bien conduire. Ils disent encore de la même Nation, qu'on avoit mêlé les Anglois, avec les François, pour empêcher que les derniers ne s'enfuissent, comme ils avoient fait l'année précédente. Mais ils furent loués, par les Anglois & les Hollandois, d'avoir beaucoup mieux fait en cette bataille, qu'ils n'avoient fait à la précédente. Les François louerent aussi beaucoup les Amiraux Hollandois, & particulièrement Ruiter. Le Comte d'Estrées écrivit à Colbert, en lui envoyant la Relation du combat, *qu'il voudroit, de tout son cœur, payer de sa vie la gloire d'avoir fait une si belle action, & d'avoir marqué autant de conduite, qu'en avoit témoigné Ruiter, dans ce Combat naval.* Mais cet Amiral, qui avoit autant de Religion, que de modestie, dit que Dieu avoit été visiblement du côté des Hollandois; que c'étoit lui, qui avoit conservé les Chefs & les Equipages, au milieu de la grêle épaisse de boulets, dont ils étoient environnez; qu'enfin Dieu avoit opéré des merveilles, par le peu de forces, qu'ils avoient. On loua aussi beaucoup la bravoure de Tromp, qui étoit plus grande, que sa conduite.

Les Anglois ne laissoient pas de s'attribuer la Victoire. On vit le lendemain, quand le jour fut venu, la Flotte Angloise fort bien rangée, quoi qu'elle eût mouillé l'ancre, dans la plus grande obscurité de la nuit; non au dedans des Bancs, comme quelques-uns le publierent, mais au dehors, au lieu dans lequel le combat s'étoit donné.

On vit aussi les débris de trois ou quatre Vaisseaux Anglois, ou François, qui avoient été coulez à fond, le jour précédent. Les Hollandois n'avoient perdu aucun Vaisseau, mais seulement cinq ou six Brulots; au lieu que, du côté de l'Ennemi, il s'étoit perdu neuf, ou dix Brulots, & trois ou quatre Vaisseaux de guerre. Les Alliez n'aspiroient à rien moins, qu'à faire une descente en Hollande, ou en Zélande, ou à détruire entièrement la Flotte Hollandoise, ce qu'ils ne purent pas effectuer; au lieu que les Hollandois firent ce qu'ils souhaitoient; ce qui n'étoit que de faire échouer le dessein des Ennemis. On envoya les bleffés en Zélande, & trois Vaisseaux desemparez, avec le *Deventer*, qui échoua malheureusement sur les sables, & où il périt cent-vingt-six hommes, & entre autres le Capitaine *Culembourg*, qui étoit un brave homme.

La nouvelle de cette victoire remplit de joie les Provinces, qui avoient été fort en peine de leurs Flottes, qui en avoit une plus grande à combattre. On donna ordre de radouber les Vaisseaux, & de leur envoyer les munitions, dont ils avoient besoin. On donna ordre à une Frégate légère, & à un Yacht d'aller chercher la Flotte Ennemie, & de revenir dire quelle étoit la force. Elle parut à ces deux Bâtimens, qui revinrent le soir, encore de cent & quatre voiles, d'où l'on conclut qu'elle étoit plus foible de quarante Voiles. La Flotte des Etats fut renforcée de quelque peu de Vaisseaux, & résolut de remettre au plutôt à la voile. On se disposa des-lors à un second Combat, après avoir quelque peu de Vaisseaux de renfort.

Ruiter proposa la chose au Conseil, & témoigna qu'encore qu'on eût auparavant pris une résolution, de ne pas se battre contre les Anglois, sans avoir sujet de croire de le faire avec avantage, il étoit d'avis de les attaquer. La chose ayant été examinée, le Conseil fut du sentiment du Lieutenant-Amiral. On conclut aussi, que le Capitaine *Dik* prendroit par provision la place de Vlugg, qui avoit été tué, dans la dernière bataille, & qu'il tiendrait sa place dans l'Escadre de Bankert. La Flotte fut divisée de nouveau en trois Escadres, dont la première commandée par Ruiter, étoit de dix-sept Vaisseaux, quatre Frégates, huit Brulots & trois Yachts. Celle de Bankert fut aussi de dix-sept Vaisseaux, de quatre Frégates, de huit Brulots & de cinq Yachts. Enfin la troisième, commandée par Tromp eut dix-sept Vaisseaux, cinq Frégates, huit Brulots & cinq Yachts. On ne comprit pas dans ce nombre les Vaisseaux, qui n'étoient pas encore venus. Ruiter envoya aux Députés des Etats Généraux, qui étoient venus à Fleffingue, & qui se rendirent à Bord de l'Amiral, & le remercièrent de sa conduite passée, & s'en remirent à lui, pour l'avenir. Les Députés s'en retournerent dans leur Yacht. Ainsi le 14. de Juin, vers le Midi, on fit voiles, pour aller à l'Ennemi, qui tâcha d'abord d'éviter la Flotte Hollandoise; de sorte qu'elle ne les put atteindre, que vers les cinq heures.

Alors Spragge & Tromp engagerent le combat, en suite le Prince Robert & Ruiter, & le Comte d'Estrée, avec Bankert. Mais les Anglois faisant voiles vers leurs côtes, & le vent étant forcé, on ne put pas entrer en un Combat réglé. On se battit de côté & d'autre, avec beaucoup de vigueur, jusqu'à la nuit, sans remporter d'avantage remarquable, les uns sur les autres. Le lendemain on ne vit plus ni Anglois, ni François. Cela servit à faire voir, que les Hol-

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 295.

landois avoient eu l'avantage du Combat, puis que les Ennemis s'étoient retirez. Le 15. du mois, la Flotte Hollandoise retourna à Schoneveldt : comme l'Angloise se retira, sur les côtes d'Angleterre. Mais si les Anglois & les François n'avoient pas fait paroître beaucoup de courage ; il y eut aussi des Capitaines Hollandois, qui ne firent pas si bien leur devoir, qu'ils l'avoient fait auparavant. Tromp accusa Sweers de n'avoir pas fait son devoir, & l'affaire alla si loin, que le Prince d'Orange se reserva d'en connoître lui-même. Le Conseil des Officiers de la Flotte, & les Parties promirent de se soumettre, avec respect, au jugement de S. A. Cependant les Etats & le Prince remercièrent l'Amiral Ruiter, de sa bonne conduite.

On apprit le même jour, qui fut le 19. de Juin, que la Flotte Angloise étoit rentrée dans la Tamise, jusqu'aux Midlegreens. Ce fut le Capitaine *Henri Haan*, qui commandoit la Frégate nommée *Midelbourg*, qu'on avoit envoyé exprès, pour savoir où étoit la Flotte Ennemie, qui le vint dire. On détacha là le Contre-Amiral Jean de Haan, avec douze tant Vaisseaux, que Frégates, quatre Yachts & deux Brulots. On en usa ainsi, tant pour savoir au vrai l'état la Flotte Ennemie ; que pour faire voir qu'on étoit en état de paroître sur leurs côtes, quoi qu'en petit nombre. Haan revint dire à Ruiter, qu'il avoit appris d'un Maître de Lubec, parti de Londres, le 16. que les Anglois, mouillez près de Charneffe, étoient encore forts de soixante & dix Vaisseaux, ou à peu près ; que cette Flotte devoit faire voiles à Tilburyheap, pour y prendre trente-mille hommes, afin d'aller faire descente en Zélande. On apprend néanmoins de l'Histoire Angloise de ce tems-ci, qu'il n'y devoit avoir, que vingt-mille hommes, qui dussent faire descente, & que le Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, les devoit commander. Il vint encore quelques autres Vaisseaux, pour se joindre à la Flotte, ce qui fit que Ruiter changea quelque chose dans les Escadres, le 28. de Juin. Ce même jour, il vint aussi sur la Flotte des Députés des Etats Généraux.

Ils proposerent qu'après les avantages, que la Flotte Hollandoise avoit remportez sur celle des Anglois, & qui l'avoient rendue maîtresse de la Mer, les raisons qu'on avoit eues le 30. de Mars, de demeurer au Port de Schoneveldt, tout près de la côte, cessoient. Comme la Flotte devoit être rétablie, en deux jours, & fournie de tout ce dont elle avoit besoin ; ils jugeoient qu'il seroit bon qu'elle fit voiles sur les côtes d'Angleterre. Ruiter & les autres Officiers se trouverent très-disposés à exécuter l'ordre des Etats ; en y joignant néanmoins une exception que, s'ils trouvoient, que les forces Angloises fussent beaucoup supérieures aux leurs, sans en pouvoir douter ; ils reviendroient entre Schoneveldt & la Tamise, ou en tel endroit, que le Conseil des Officiers jugeroit le plus sûr.

Cependant les François ayant commencé à attaquer Mastricht, avec beaucoup de vigueur, secondez des forces des Anglois ; le Prince fit proposer à la Flotte, si elle ne pourroit point attaquer quelque Ville maritime, en France, ou en Angleterre, & s'en rendre maîtresse ; pour faire lever le siege de Mastricht. Les Officiers, qui composoient le Conseil de la Flotte, ne rejeterent pas cette proposition ; mais ils crurent qu'ils feroient mieux de différer un semblable dessein. En effet les Officiers de Marine n'étoient pas propres à exécuter un semblable projet, & le suc-

cès d'un semblable dessein dépendoit encore de ce que pourroient faire les Flottes unies d'Angleterre & de France. D'ailleurs il y avoit des maladies contagieuses, qui avoient commencé à attaquer les Matelots, & à cause desquelles on fut obligé d'envoyer à terre cent-trente Matelots, de peur que la Flotte ne s'en trouvât trop infectée, pour rien entreprendre.

Ruiter se mit donc à la Voile, avec sa Flotte, & découvrit le 5. de Juillet la Flotte Angloise, sur les côtes d'Angleterre. Elle s'approcha ensuite de Harwich, d'où & des côtes voisines on la voyoit distinctement. Etant là, il y eut un Maître Hambourgeois, qui en sortoit, & qui dit à Ruiter, que les Anglois étoient extrêmement surpris, de voir la Flotte Hollandoise si forte, sur leurs côtes ; parce qu'on leur avoit voulu faire accroire, que les Hollandois n'étoient pas plus en état de mettre en mer, qu'eux. Le 9. la Flotte, après avoir tâché de pêcher les Ancres, qu'un gros tems leur avoit fait, en une autre occasion, laisser au fond de la mer, se retira. On y laissa le Chevalier *Jean Van Guelder*, Fils de la Femme de Ruiter, avec quatre Vaisseaux de guerre, trois Frégates & quelques autres Bâtimens, pour croiser à l'embouchure de la Tamise ; afin de faire le plus de mal, qu'il pourroit, à l'Ennemi, & pour découvrir l'état de la Flotte Angloise, & s'il étoit possible, quel dessein elle pouvoit avoir ; avec ordre de se rendre, les quatre jours expirez, à la Flotte, qu'il trouveroit entre le Wielingen & l'embouchure de la Tamise. Mais il ne put rien découvrir, par là. Fagel, Pensionnaire de Hollande, lui apprit seulement, le 19. du mois, qu'il étoit venu des Lettres de Londres du 11., où l'on assuroit que l'on pressoit fort l'armement, afin de mettre au plûtôt à la mer ; mais que l'on ne pouvoit guère trouver de Matelots expérimentez ; que les Equipages disoient ouvertement, qu'ils ne vouloient pas se battre, contre les Hollandois ; & que l'on jugeoit que la Flotte Angloise ne pourroit se mettre en mer, qu'en dix, ou douze jours. On assuroit aussi que les Anglois avoient néanmoins dessein de faire encore un effort, contre les Hollandois ; mais que ceux qui étoient pour la guerre (qui étoit la Cour, qui ne pouvoit souffrir une République Réformée si proche de la Grande Bretagne, quoi que cette Cour dissimulât) diminueroient fort, si leur Flotte ne faisoit aucun progrès, parce qu'il y avoit déjà assez de division parmi eux. Il est surprenant qu'on ne fût pas, en Hollande, que le Roi de la Grande Bretagne Charles II. aussi bien que le Duc d'York, son Frere, étoit Catholique Romain, & qu'on ne devoit attendre d'eux, que du mal, pendant que la République étoit Protestante ; parce qu'ils la regardoient, comme une Ennemie dangereuse, pour un Gouvernement Catholique. Le Prince d'Orange le savoit très-bien, puis que son Oncle Charles II. ne lui avoit pas dissimuler sa Religion dans le premier voyage, qu'il fit en ce pais-là.

Le 28. au matin, Ruiter apprit d'un de ses Bâtimens légers, qu'il avoit envoyé à la découverte, que la Flotte ennemie descendoit la Tamise, forte d'environ cent Voiles. Là-dessus, Ruiter les attendit en ordre de bataille, parce que le vent leur étoit favorable, & qu'ils pouvoient bien venir à lui, ce jour-là même. Il appella promptement le Conseil des Lieutenans Généraux, des Vice-Amiraux, & des Contre-Amiraux, à qui il dit ce qu'il avoit appris ce jour-là, de la Flotte Ennemie, en les exhortant à faire bien leur devoir, s'il falloit la combattre ; dont chacun promit de s'aquiter, comme il devoit.

1673. voit. Il fut réfolu, qu'on tâcheroit de percer la Flotte des Anglois & des François, en cas qu'on pût leur gagner le vent; & que s'ils étoient au vent, on le retiendroit, autant qu'il feroit poffible, pour les attendre, & qu'on tâcheroit de les joindre & de les pénétrer. Il s'agiffoit, felon Ruiter, de les attaquer le plus violemment, qu'il feroit poffible, & de remporter une prompte victoire. Le même jour, Ruiter reçut des Lettres du Prince & des Amiraux, où ils lui ordonnoient d'envoyer des Bâtimens, fur les côtes de l'Etat, pour enlever tous les Pilotes, qui fe difpofoient à aller à la Pêche du Harang & de la Baleine, fans permiffion, par écrit, du Prince, & de les emmener dans la Meufe. Le Lieutenant écrivit qu'il ne manqueroit pas d'exécuter cet ordre, dès qu'il auroit battu les Ennemis, qui étoient trop près de lui, pour pouvoir éviter le combat.

Le 29. on ne vit point l'Ennemi, mais on le vit le lendemain, auquel il donna ordre aux Chefs de fa Flotte de fe tenir ferrez enfemble, autant qu'il feroit poffible, fans s'éloigner, & en état de s'entre-secourir mutuellement. Le 21. comme la Flotte Ennemie eut jetté l'ancre affez près des Hollandois, Ruiter écrivit à Bankert & à Tromp, que puis qu'il fe pourroit faire qu'il ne pût pas tenir le lendemain Conseil avec eux, il donneroit certain fignal de fes voiles, & tireroit un coup de Canon, auquel ils répondroient de même, s'ils approuvoient fon fentiment; mais que s'ils étoient d'un autre avis, ils le lui écrieroient.

Le 1. d'Août les deux Flottes firent voiles, l'une vers l'autre. Les Anglois & les François firent d'abord diverfes manœuvres, qui fembloient tantôt marquer qu'ils vouloient fe battre, tantôt vouloir l'éviter; ce qui faisoit juger qu'il y avoit quelque defordre, parmi eux. Cependant Ruiter crut qu'il y avoit là quelque deffein caché; parce que cette Flotte étoit plus forte, que celle des Etats, & qu'elle avoit été fournie, de nouveau, de tout ce dont elle pouvoit avoir befoin. Les Amiraux Hollandois convinrent, entre eux, qu'il fe pourroit bien faire que les Anglois euflent deffein de les attirer loin de leurs côtes, pour donner moyen aux Troupes, qui devoient faire defcente en Zélande, de mettre pied à terre, fans qu'on les en empêchât. La Flotte Hollandoife, dans cette fupposition, fe retira vers Schoneveldt, & il fe trouva que Ruiter avoit bien deviné; comme il parut par l'aveu qu'en fit un Miniftre Anglois, qui avoit été pris fur un petit Bâtiment, qui le conduifoit à un Vaiffeau de Guerre. Cependant le Lieutenant Hollandois envoya quelques Galiores, pour épier les mouvemens des Anglois, le long des côtes de Hollande, pour venir promptement l'avertir de ce qu'ils entreprendroient.

Il convoca là-deffus le Conseil des Officiers, qui jugerent, comme lui, que pour l'interêt de l'Etat, en général, & pour la défenfe de la Zélande, en particulier, il étoit à propos que l'on prit inceffamment la route de Schoneveldt, & qu'on s'y poftât, pour y attendre les Ennemis. Cela fut exécuté, & vers les 8. heures du foir la Flotte jetta l'ancre à cinq lieuës, au Nord-Oueft de Weftcappel. Les Anglois, au contraire, continuerent à aller au Nord-Oueft, & difparurent à la Flotte Hollandoife, avant le coucher du Soleil. Un des Pilotes des Quaiches Angloifes, qui avoit été prifes, dit que la Flotte Britannique étoit de quatre-vingt Vaiffeaux de Guerre, outre les petits Bâtimens & les Brulots.

Cependant le Vent étant tourné à l'Oueft, & fe trouvant affez fort, le 2. d'Août, de forte qu'on n'avoit pas à craindre que les Anglois vin-

1673. sent attaquer la Flotte; Ruiter reçut des Lettres de la Haie des EE. GG. & du Pensionnaire de Hollande, avec des ordres d'exciter la Flotte à faire bien fon devoir, fi les Ennemis venoient à l'attaquer. On fit lire, par un Miniftre, ces Lettres, à toute la Flotte; & tous les Chefs, auffi bien que les Equipages, promirent de s'aquiter de leur devoir en braves gens; ce que Ruiter ne manqua pas d'écrire à la Haie.

Comme il y arriva des nouvelles le 2. d'Août, que les Ennemis paroiffoient fur les côtes, avec une grande quantité de Bâtimens légers; on envoya par tout, fur les côtes, pour avertir les plus proches de la mer de fe tenir fur leurs gardes. Les Etats de Hollande furent affemblez jufqu'à onze heures du foir, & réfolurent de faire marcher à Scheveling la Bourgeoifie de la Haie; avec quelques Compagnies, qu'on fit venir de Delft & de Rotterdam, & deux Compagnies de Cavalerie. On envoya à la Brille un Commandant, avec cinquante Matelots & des Canonniers. On pria le Prince d'Orange de fe rendre à la Haie, & de faire partir autant de Troupes, qu'il faudroit, pour aller à la côte. Les mêmes furent donnez en Zélande, & l'on régla la maniere, dont on pourroit donner des fignaux, pendant la nuit, & le jour. Le Comte de Montereï donna auffi de femblables ordres, fur les côtes de la Flandre, & offrit d'envoyer, fur celles de Zélande, tout ce dont on y auroit befoin. Plusieus Espagnols de qualité alerent voir la Flotte des Etats, & furent régalez par Ruiter, fur fon Bord.

L'Ennemi parut en effet, fur les côtes, & envoya des Quaiches à terre, fans néanmoins rien exécuter de conféquence. En effet, tout ce qu'ils pouvoient faire fur la côte ne feroit de rien; à moins qu'ils n'euffent pris un pofté, que l'on pût défendre, par une Garnifon confiderable, & qui pût recevoir du monde & des vivres, autant qu'il en feroit befoin; fans que les Hollandois le puffent empêcher. Piller quelques maifons de Pêcheurs ou de quelques Paifans, fur la côte, fans faire autre chofe, ne valoit pas la dépenfe, qu'il falloit faire pour cela; & enfin il falloit s'attendre à être contraint de fe retirer.

Le 12. d'Août, le Prince d'Orange fe rendit fur la Flotte de l'Etat, où il fut reçu avec une joie extraordinaire des Officiers & des Equipages. Outre que porter le titre de Prince d'Orange, & être venu de la Maifon de Naffau, étoit une très-grande recommandation chez le peuple des Provinces; le jeune Prince avoit commencé à fe faire craindre de la France, contre les efforts de laquelle, il avoit heureufement commencé à chaffer les François des Provinces Unies, & les défendoit, contre le Roi d'Angleterre, quoi qu'il fût fon Oncle. Aucun danger ne l'étonnoit, & une entreprife, dans laquelle il avoit échoué, n'empêchoit nullement qu'il n'en entreprît une autre, avec autant de courage.

Le 13. on mit à la Voile, de grand matin, & l'on porta le Cap au Nord, comme pour aller attendre les Anglois & les combattre; après quoi Ruiter, de peur que les Vaiffeaux ne fe féparaffent les uns des autres, jugea qu'il falloit mouiller l'ancre vis-à-vis de Petten; mais il s'éleva une furieufe tempête, qu'il fallut effuyer, en perdant plusieus ancres & cordages, par la violence du vent. On apprit alors, que la Flotte Angloife étoit à l'ancre, à quatre ou cinq lieuës, & l'on crut devoir l'aller chercher; mais cela ne s'exécuta pas. Ruiter reçut le 17. d'Août, des Lettres de quelques Chambres de la Compagnie des Indes, & de l'Assemblée des XVII. Directeurs, pour lui remon-

1673. montrer le danger, où seroit la Flotte des Indes Orientales, que l'on attendoit tous les jours; si elle alloit tomber dans la Flotte Angloise. On l'avertit aussi que les Ennemis avoient paru, le même jour, entre le Bréveertien & la côte; & qu'après Dieu, on n'avoit aucune esperance qu'en lui; pour assurer l'entrée du Vlie & celle de Texel, & sauver les Vaisseaux des Indes, que l'on attendoit. On le prioit d'avoir les yeux ouverts, sur cette Flotte, & de lui assurer l'entrée aux Ports de l'Etat. Ce même jour, il reçut une Lettre du Prince d'Orange, où il lui disoit, qu'il craignoit, que les Anglois ne fussent allez l'attendre à l'embouchure de l'Embs; sur quoi il lui donnoit ordre de les suivre, s'il étoit possible, en cas qu'il jugeât qu'ils avoient pris cette route; sans néanmoins trop hazarder.

En ce tems-là, Ruitter avoit fait une revue de son Armée, pour instruire les EE. GG. de ses forces. Il se trouva, le 17. d'Août, qu'elle consistoit en soixante-quinze Vaisseaux & Frégates, en vingt-cinq Brulots, & dix-huit Yachts; qui faisoient ensemble cent-dix-huit Voiles. Il y avoit quatre-mille, trois-cens, & douze pieces de Canon; avec dix-sept-mille, quatre-cent-cinquante Matelots; & deux-mille, cinq-cents, quatre-vingt Soldats. Le 18. du Mois, elle avoit été renforcée de cent-soixante-cinq Soldats, & de cent-soixante & dix-sept Matelots, qui furent distribués sur les Vaisseaux, qui en avoient le plus besoin.

Ruitter voyant que, si la Flotte demouroit sous les Voiles, il y auroit plusieurs Vaisseaux, qui seroient endommagés, & qui se disperferoient, voulut qu'on se mit plus au large, & qu'on remouillât, jusqu'à ce qu'il fit un vent plus favorable. La Flotte alla donc mouiller sur quinze brasses, Kemperduin étant au Sud-Est, quart à l'Est. Alors les Vedetes ayant fait un signal qu'elles voyoient l'Ennemi, Ruitter détacha deux Galiotes, pour aller avertir les Vaisseaux, qui étoient tombez sous le vent, de faire tout leur possible, pour rejoindre les autres. On fut alors obligé d'envoyer à terre trois Brulots, dont l'un avoit perdu sa Chaloupe; un autre manquoit d'ancre & de cables, & le troisième faisoit eau.

Le 19. on demeura encore à l'ancre, en attendant un vent plus favorable; & l'on apprit que les Ennemis se tenoient encore au même lieu. Ruitter écrivit là-dessus à quelques Membres de l'Etat, les efforts qu'il avoit faits, pour approcher des Anglois, & qu'il s'étonnoit que voyant la Flotte Hollandoise, ils n'étoient pas assez civils pour lui venir au devant, puis qu'ils avoient l'avantage du vent. Il s'exprimoit ainsi, en riant, pour marquer que les Anglois n'étoient pas si fort disposés à se battre, qu'ils souhaitoient qu'on le crût.

Pendant que les Flottes étoient en cette situation, il y eut un Vaisseau de la Flotte des Indes, qui s'étant séparé des autres, tomba malheureusement dans l'Armée Ennemie; où il fut pris par un Vaisseau François, commandé par le Capitaine de la *Vigierie*.

Le 20. du Mois, on vit la même Flotte s'avancer contre celle des Etats, vent arriere, & l'on y comptoit cent-cinquante Vaisseaux, où il y en avoit plus de cent, qui étoient de gros Bâtimens, ou des Frégates. Sur cela, Ruitter avertit Bankert & Tromp de ne rien précipiter, mais de se tenir ferrez; pour attaquer ensemble l'Ennemi, & être en état de se défendre les uns les autres. Après que les deux Flottes eurent fait diverses manœuvres, l'une pour gagner le

vent, & l'autre pour se conserver cet avantage; 1673. Ruitter, qui n'avoit pas son pareil, pour les ruses de la Marine, le gagna enfin sur les Anglois, le 21. d'Août. Il se trouvoit alors sur la côte de Hollande, entre Petten & Camperduin, à un peu moins de deux heures de la terre.

Dès le matin, il donna le signal de se mettre en ligne, ce qui fut promptement exécuté. Les Anglois & les François firent de même, & attendoient à petites voiles les Hollandois. (1) Le Comte d'Estrée commandoit, comme il avoit fait auparavant, l'Escadre Française, ou la Blanche; le Prince Robert la Rouge, & le Chevalier *E-doiïard Stragge* la Bleuë.

Lors que les Hollandois arriverent sur eux, Tromp avoit d'abord l'Avant-garde, Ruitter le Corps de Bataille, & Bankert l'Arriere-garde. Sur les sept heures & demie du matin, comme les Anglois portoient sur la Flotte Hollandoise, Ruitter fit un signal, à la vue duquel la Flotte fit un mouvement, par lequel Bankert eut la pointe, & Tromp la queue; pendant qu'il demouroit lui-même au milieu.

A neuf heures & demie, Bankert tomba sur l'Escadre de d'Estrée, qui demeura, comme les Relations Angloises & Hollandoises le dirent, sur l'arriere. Ruitter attaqua le Prince Robert, & Tromp le Chevalier Spragge. Comme on savoit que le Comte d'Estrée ne manquoit ni de bravoure, ni de science de la Marine, on attribua sa conduite à un ordre secret de son Roi; qui souhaitoit plutôt de détruire, ou affoiblir les deux autres Nations, l'une par l'autre; que de rendre l'une, plus puissante que sa Rivale. Le Contre-Amiral du Comte d'Estrades étoit un nommé *Martel*, qui apparemment ne savoit rien de cette maxime; puis qu'il ne s'épargna pas, pour faire triompher les deux Puissances unies, contre les Hollandois. Il tomba sous le feu de quelques Vaisseaux de l'Escadre de Bankert, contre lesquels il combattit courageusement, & fut en un extrême danger; parce qu'un Vaisseau Hollandois mit le feu à son Vaisseau, qu'il ne put éteindre, qu'avec beaucoup de peine. Cela l'obligea de s'éloigner des Hollandois, & de joindre les autres Vaisseaux François, dont il se plaignoit néanmoins de n'avoir point été soutenu.

A peu près au même tems, les François tâchèrent de mettre le feu au Vaisseau de Bankert, qui s'étoit un peu éloigné des autres Bâtimens de son Escadre, en lui adressant un Brulot; mais le Brulot se brula, lui-même, & sans effet. Après cela, il donna la chasse à l'Est, à cette même Escadre, où elle demeura toujours, sans revenir au Combat. Les Vice-Amiraux Evertsz., & Sparpoïterent sur eux; mais ils continuerent à se battre en retraite, sans jamais revenir à la charge.

Cependant les Escadres du Prince Robert & de Ruitter se battirent, avec beaucoup d'ardeur & de bravoure. Elles passèrent plus d'une fois, l'une au travers de l'autre, selon qu'elles eurent le vent. L'Artillerie Hollandoise fut si bien & si promptement servie, qu'elle déchargea ses bordées aussi vite, que si elle n'avoit déchargé que des mousquets. L'Amiral Anglois fut aussi très-bien soutenu, par les Vaisseaux, qui avoient ordre de le faire. Cependant Ruitter mit en desordre son Escadre, & l'obligea de se séparer, & plusieurs Brulots Anglois, qui étoient autour du Prince Robert, pour tâcher de mettre le feu aux Vaisseaux, qui

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. qui s'approcheroient de lui, furent contrains de s'éloigner. Les Anglois avoient cru faire quelque grand coup, avec les Brulots, puis qu'ils en avoient jusqu'à vingt-huit. Mais les Chaloupes Hollandoises en prirent une partie, ou les obligèrent de se bruler eux-mêmes. A dix heures, il fit une brume, & une grosse pluye, qui n'empêcherent néanmoins pas, qu'on ne s'entre-canonât. L'Amiral Van Nès se trouva engagé avec le Prince Robert, & cinq ou six Vaisseaux, qui le soutenoient, & en fut fort mal-traité. S'étant aperçu de trois Vaisseaux de sa division, qui ne se battoient pas, il leur envoya ordonner, par un petit Bâtiment, de faire mieux leur devoir; mais ils ne le firent pas mieux.

La brume, ou la fumée étant un peu dissipée, Van Nès vit trois Vaisseaux Anglois, qui bruloient, soit que ce fussent des Brulots, ou des Vaisseaux de Guerre. Cependant Bankert, qui avoit suivi quelque tems l'Escadre Françoisse, qui se retiroit toujours devant lui, sans vouloir s'engager, fut rejoindre Ruitter, pour attaquer plus vivement l'Escadre Rouge. S'étant donc approché de cette Escadre, ils la canonnerent, avec tant de violence; qu'on vit bien-tôt le Prince Robert prendre la chasse à l'Ouëst. Les François, au contraire, porterent le Cap à l'Est. Ruitter, Van Nès & Bankert chassèrent sur lui, jusqu'à deux heures après Midi. Il sembloit avoir attendu l'Escadre Françoisse, mais elle ne parut point.

On étoit cependant en peine de Tromp, qui s'étoit éloigné, selon sa coutume, du gros de la Flotte. On ne voyoit point non plus l'Escadre Bleuë des Anglois. Ruitter & Bankert furent chercher Tromp du côté, où l'on entendoit tirer. L'Amiral Anglois s'aperçut aussi qu'on ne voyoit point Spragge, & comme il étoit autant en peine de lui, que Ruitter l'étoit de Tromp, il résolut de l'aller chercher. L'Escadre Françoisse le suivit, mais de loin.

Ces deux derniers avoient combattu très-violamment l'un contre l'autre, sans s'éloigner, pendant trois heures & demie. On remarque que pendant ce tems-là, Tromp ne perdit pas un seul Matelot, & qu'il n'y en eut pas même un de blessé. C'est ce que Brand dit avoir appris de gens, qui l'avoient ouï dire à Tromp lui-même. Il faut que les Canonniers de Spragge ne fussent pas fort habiles gens; puis que non seulement il n'y eut aucun des Matelots de Tromp de blessé, mais que ses Agreils furent très-peu endommagés. Il ne faut pas légèrement, pour cela, attribuer le bonheur de Tromp à un miracle.

Sur le Midi, Spragge trouva son Vaisseau si incommodé, & vit qu'il avoit tant de morts & de blessés à son Bord, qu'il prit la chasse sur le Midi. Tromp avoit eu pour premier Capitaine un Irlandois, Catholique Romain, nommé *Thomas Tobiasz*, qui n'étoit nullement ami des Anglois, mais fort porté pour la Liberté; ce qui avoit fait qu'il avoit depuis long-tems servi la République, en qualité de Capitaine, avec beaucoup de bravoure & de fidélité. C'est ce qu'on a souvent vu, dans les Troupes des Etats Généraux; comme nous l'avons déjà remarqué ci-dessus.

Enfin le Vaisseau de Tromp se trouva si fort incommodé, qu'il fallut qu'il montât un autre Vaisseau, qu'on appelloit *la Comete à queue*, sur lequel il arbora le Pavillon de Lieutenant-Amiral; après quoi il ne laissa pas de serrer de près *Spragge*, qui montoit le *Prince Royal*, & qui fut si mal traité, qu'il fut obligé de quitter ce Vaisseau, pour monter sur le *S. George*,

Tome III.

1673. qui fut aussi attaqué si vivement, qu'il fut encore obligé de l'abandonner. Il se mit sur un Canot, pour se rendre sur le *Royal Charles*; mais après qu'il se fut un peu éloigné du *S. George*, il y eut un boulet, qui ayant passé au travers de ce dernier Vaisseau, tomba sur le Canot & le fracassa si fort, qu'il le coula bas; de sorte que l'Amiral Anglois fut noyé. On le retira mort, aussi bien que d'autres personnes de marque.

Pendant que le Combat duroit encore, entre Tromp & l'Escadre Bleuë, Ruitter & Bankert vinrent le secourir. Ils trouverent plusieurs Vaisseaux Anglois si mal traités, qu'ils y auroient péri, selon toutes les apparences, si le Prince Robert ne les fût venu secourir. Tromp s'étant rangé sous le Pavillon, le Comte *d'Offory* se tint à l'arrière du *Royal Charles*, avec deux Frégates, & le Prince Robert y envoya deux autres Frégates, qui le remorquerent. Les Amiraux Hollandois s'étant rassemblés, retournerent au Combat, qui se redoubla avec tant de violence; qu'on n'avoit guère vu un engagement si terrible, & dont on trouvera le détail dans *Brand*. Il ne s'étoit guère donné de Combat plus opiniâtre, & quoi que les Hollandois n'y perdissent aucun Vaisseau; ils y perdirent beaucoup de braves gens, & entre autres les Vice-Amiraux de *Liefde* & *Sweers*, le Capitaine de *Gueldre*, Fils de l'Epouse de Ruitter; & plusieurs autres. On envoya au Port quatre Vaisseaux, pour les radouber; sans quoi ils ne pouvoient pas tenir la mer.

La Flotte Hollandoise s'attribua la victoire, parce que l'Angloise quitta la première la mer, & elle passa la nuit au champ de bataille; mais il faut avouer qu'elle leur couta bien cher. Le plus grand bien, qui en arriva, ce fut la Paix; que les deux Nations firent, après l'avoir achetée bien cher.

Au commencement (1) de l'année, les Anglois avoient pris l'île de *Tabago* aux Hollandois, sous le commandement du Chevalier *Tobie Bridges*, qui y fit quatre-cents Prisonniers, & qui en amena quantité de Negres. Les Hollandois prirent en revanche aux Anglois l'île de *S. Helene*, ce qui leur auroit été une grande perte, par rapport à leur Commerce aux Indes; si le Capitaine *Mundy* ne l'eût regagnée sur eux, & ne leur eût enlevé trois Vaisseaux des Indes. Dans le fonds, la France seule, qui fut plutôt spectatrice qu'actrice dans cette Guerre Maritime, en tira l'avantage d'avoir affoibli les deux seules Nations, qu'elle avoit à craindre tant par Terre, que par Mer. Mais il lui couta de très-grandes sommes d'argent, pour gagner la Cour d'Angleterre, sans qu'il lui en soit revenu aucun avantage considerable. C'est ainsi que l'avidité d'augmenter sa puissance, aux dépens des voisins, ne produit souvent que de grandes pertes d'hommes & d'argent; sans parler des chagrins, & des inquiétudes qu'elle cause.

Pour ne pas fatiguer les Lecteurs, en nous arrêtant trop long-tems à ce qui regarde la Marine, nous nous arrêterons un peu ici à ce qui arriva aux Provinces, qui avoient le moins de part, en ce qui regardoit la mer.

Ce fut cette année, que la France fut embarrassée de la conquête, qu'elle avoit faite de trois des Provinces Unies, qu'elle ne pouvoit plus garder sans des dépenses infinies; parce qu'elles ne lui rendoient pas l'argent, dont elle avoit besoin pour

X x

en-

(1) Hist. d'Angleterre T. III. p. 296.

1673. entretenir les Troupes, qu'elle y tenoit, pour retenir les peuples dans l'obéissance. Elle étoit d'ailleurs engagée dans une guerre, avec l'Empereur & l'Espagne; où elle prévoyoit bien qu'elle auroit besoin de toutes ses forces, pour s'en tirer avec honneur.

La Ville & la Province d'Utrecht s'étoient rendues au Roi de France, sans attendre qu'on les forçât; à condition qu'on ne les pilleroit point, & que l'on ne les obligerait pas non plus à se racheter du pillage. Mais comme il falloit que le Roi de France y tint une Armée, pour empêcher que les Provinces, qui n'avoient pas été conquises, n'entreprissent d'arracher les autres à la domination; & que les trois Provinces, qu'il avoit envahies, & qu'il tenoit encore, n'étoient que trop disposées à recevoir leurs Freres, pour recouvrer la Liberté qu'elles avoient perdue; il falloit ou les abandonner, ou y entretenir une Armée, aux dépens du Roi. Cela fait voir qu'on ne doit pas entreprendre de faire des conquêtes, en des pais trop éloignés, en laissant des ennemis entre deux; qui peuvent empêcher qu'il n'y vienne des Troupes, ou des Colonies. C'est ce qui paroît par la conduite des Romains, les plus grands Conquerans, qu'il y ait eu en Europe; & qui ne passèrent les mers, qu'après s'être rendus maîtres de toute l'Italie. Ils en avoient même usé de la maniere en Italie, en soumettant à leur Empire leurs plus prochains voisins, & ensuite les plus éloignés, comme ceux, qui ont lû l'Histoire Romaine, le savent assez. Ce fut là ce qui fit perdre, à la France, ce qu'elle avoit conquis dans les Provinces Unies, où elle ne pouvoit pas entrer, sans passer sur les Terres des Espagnols; qui avoient un intérêt palpable de s'opposer à la grandeur de la France, qui ne les auroit pas plutôt environnés, qu'elle se feroit rendue maîtresse de tout ce qu'ils avoient encore dans les Pais-Bas.

Les François, qui voyoient bien qu'il leur faudroit abandonner les Provinces, qu'ils tenoient, en tirèrent tout ce qu'ils purent, desarmèrent les habitans de celle d'Utrecht, & ne permirent qu'aux Nobles & aux Membres des Etats, de porter l'épée. Ils exigèrent même des peuples, plus qu'ils ne pouvoient payer. On assure qu'il y a encore des Comptes, par lesquels il paroît, qu'ils exigèrent d'une Province, qui n'étoit nullement opulente, plus de seize-cents-mille Florins, pendant dix-sept mois, ou à peu près, qu'ils y furent; dont une bonne partie fut pour se garantir du pillage & de l'incendie, lors qu'ils en sortirent.

Ils exigèrent (1) de ceux de Wourde, après leur avoir fait bien des avanies, la somme de seize-mille Florins; qu'ils ne purent trouver, qu'après bien de la peine. Ils furent délivrés des François le 17. de Novembre, & dans le même mois, les François sortirent aussi de la Ville d'Utrecht, & du reste de la Province, des Villes de Bom-mel, d'Harderwyk, & d'Elburg. Au Mois de Decembre, ils abandonnerent Steenwyk, Campen, & Hattem. Tout cela ne se fit pas, sans exiger des habitans des sommes d'argent, qu'ils eurent bien de la peine à trouver; & sans d'autres mauvais traitemens, qu'on a peut-être encore un peu exagéré, comme il arrive en ces fortes de choses.

On dit par exemple, que ceux de Wourde s'accorderent à donner la somme, que l'on a marquée, à condition que la Ville seroit garantie du pillage & du feu, & que les Fortifications, les

(1) Voyez *Coster*, sur cette année, dans sa Relation Historique de ce qui se passa en cette Ville.

Palissades, les Portes, les Rempars, & le Château demeureroient dans le même état: Que néanmoins la Garnison ne laissa pas d'emmenner, en sortant, le Canon, les Munitions de Guerre, le bled, toutes les provisions, jusqu'à du bois à bruler, les Meubles & les Lits qu'elle avoit emprunté des Bourgeois: Qu'elle fit encore pis, puis que, contre ce dont on étoit convenu, avec le Duc de Luxembourg, elle mina le Château & un Bastion, & chargea la mine de barils de poudre, qui venant à s'allumer feroit sauter l'une & l'autre en l'air, & affommé ou enlevé les Bourgeois, qui s'y seroient trouvez, ou dans le voisinage. Cela seroit demeuré caché, comme on dit, si quelques Soldats Suisses & François, qui s'étoient cachez, pour ne pas suivre leurs Drapeaux, & qui en donnerent avis aux Magistrats. Il y envoya, dit-on, sur le champ, & l'on trouva qu'il ne s'en falloit plus que trois doigts, que les mèches ne missent le feu aux poudres. Comme néanmoins *Coster* n'en dit rien, je ne fais si l'on y peut ajoûter foi à cela; d'autant plus que cela étoit très-propre à desabuser ceux, qui accusoient ceux de Wourde de s'être trop bien entendus, avec les François.

Wourde ayant été abandonné, on se hâta d'abandonner aussi Utrecht. On avoit déjà commencé à plier bagage, dès le commencement de Novembre. Le 11. de ce même Mois, Stouppa, qui étoit Gouverneur d'Utrecht, de la part du Roi, fit appeller trois Députez, dont l'un étoit de la part du Clergé, ou de ceux qui portent le nom de Chanoines, & qui en ont les revenus, sans l'être, un autre de la Noblesse, & un troisième de la Ville même. Il leur dit, qu'il auroit bien voulu laisser la Ville dans l'état, où elle étoit, quand il y étoit entré; mais que la conduite de quelques-uns de ceux du Gouvernement, leurs correspondances avec les Hollandois, & les discours injurieux, que le Peuple avoit tenu du Roi, avoient si fort irrité ce Prince, qu'il avoit ordonné de saccager & de bruler toute la Province, avant que d'en sortir.

Les Députez répondirent, que cela étoit contraire aux promesses, que le Roi leur avoit faites, en entrant dans la Ville; qu'ils n'avoient rien ouï dire de ces correspondances & de ces discours; mais que, si le Peuple avoit parlé peu discrettement, cela étoit venu du désespoir; où on l'avoit mis, par la maniere, dont on l'avoit traité.

Stouppa répliqua, que l'ordre du Roi étoit rigoureux, mais qu'il leur conseilloit de s'accorder au plutôt avec l'Intendant; afin de prévenir le mal, dont ils étoient menacés. L'Intendant averti de cela, sortit de la Ville, pour n'être pas obligé d'écouter la rémontrance des Députez; mais il laissa un billet à Stouppa, où il lui disoit, que l'unique moyen d'éviter le malheur, dont la Province étoit menacée, c'étoit de payer, sur le champ, cinq cens-mille Florins, outre ce qu'on avoit déjà promis, par l'accord fait avec lui, & ce qu'il pourroit exiger des petites Villes. Les Etats ayant été informez de cette réponse, firent une Députation, pour se plaindre à Stouppa, & il ne leur fut pas difficile de lui faire voir la dureté des demandes, qu'on leur faisoit. Ils n'avoient pas voulu se mêler, disoient-ils, de ce que l'on pouvoit exiger de la Ville; mais qu'ils ne pouvoient pas ne point s'intéresser, en ce qui regardoit toute la Province. Là-dessus, Stouppa dit à l'oreille d'un des Députez, qu'il avoit ordre non seulement de bruler

1673. „ ler la Ville, mais encore d'inonder la Provin-
 „ ce. Il convenoit néanmoins qu'il seroit impos-
 „ sible de trouver, dans la Province, la somme
 „ que le Roi demandoit. *Ne la pouvez-vous pas trou-*
ver, ajoûtoit-il, à Amsterdam? Il est absolument
nécessaire de vous accommoder avec l'Intendant. Le
Duc de Luxembourg, qui n'est pas encore parti, in-
tercedera volontiers pour vous, & je ne doute point
qu'il ne vous fasse obtenir quelque relâchement. Ils
 y allerent, & firent leurs plaintes, en termes as-
 sez forts. Le Duc au contraire répondit douce-
 ment, que ce n'étoit pas à l'Intendant de bruler
 la Province; mais à lui, ou au Maréchal d'Hu-
 mières, à qui il devoit remettre son Armée; &
 que ni l'un, ni l'autre n'en viendroit à une si cruel-
 le exécution. *Au reste, dit-il encore, on ne viole*
point la parole, qu'on vous a donnée; car on ne vous
demande pas que vous vous rachetiez du pillage;
mais une reconnaissance, pour la liberté qu'on vous
rend, & qu'on ne sauroit racheter trop cher. C'est
un Pont d'or, que vous devez faire à vos Enne-
mis.

Les Députez se rendirent chez l'Intendant, &
 demanderent que les Articles de la Capitulation,
 faite avec le Roi, fussent observés; à quoi il ré-
 pondit, en se moquant, qu'il n'étoit pas obligé
 de tenir une Capitulation, qu'il n'avoit pas faite:
 Qu'il avoit eu ordre de demander quinze-cens-
 mille Francs, & qu'il leur avoit fait la grace de
 n'en demander, que le tiers: Que si le Roi fai-
 soit hiverner ses Troupes dans la Province, ou
 près d'Arnhem, ou de Grave, il leur en coûte-
 roit bien davantage, par les contributions, que
 l'on exigeroit d'eux. Il dit encore d'autres cho-
 ses de la même nature, & ne voulut rien relâcher.
 Il ajoûta même, que si le Comte de Waldek en-
 levoit, ou gâtoit les vivres & les munitions, qu'on
 envoyoit à Nimegue, où il y avoit encore une
 Garnison Française, comme on assûroit qu'il en
 avoit menacé; on s'en prendroit à la Province
 d'Utrecht, quelque Capitulation qu'on eût pu
 faire avec elle; mais qu'il croyoit que les habi-
 tans avoient des amis en Hollande, qui ne per-
 mettroient pas qu'un semblable malheur arrivât à
 ceux du Diocèse d'Utrecht.

Le Maréchal d'Humieres arriva cependant, &
 prit le commandement des Troupes, mais la Pro-
 vince n'en fut pas, pour cela, plus à son aise.
 Elle vint jusqu'à offrir quatre-vingt-mille Francs,
 pour la Ville d'Utrecht, & pour la Province.
 Mais l'Intendant fit arrêter plusieurs Membres
 des Etats & du Conseil de la Ville, & d'autres,
 comme des otages de la somme qu'il demandoit.
 Enfin après bien des discours, l'Intendant se relâ-
 cha à cinquante-mille Francs de moins, & on
 convint que cette somme seroit payée en quatre
 termes, le 19. de Novembre. Il y eut encore
 d'autres conditions auxquelles nous ne nous arrête-
 rons pas.

Le Maréchal d'Humieres sortit le 23. de No-
 vembre, avec les Troupes, que le Duc de Lu-
 xembourg lui avoit laissées. Dès qu'elles furent
 sorties de la Ville, on ferma les portes; & l'on
 remit le culte des Protestans, dans les Eglises, où
 les Catholiques Romains avoient établi le leur,
 dont on ôta toutes les marques; sans néanmoins
 que les Catholiques, Natifs de la Province, fus-
 sent plus mal-traités qu'auparavant. Les Soldats
 François leur avoient fait les mêmes avanies, qu'aux
 Réformez, & brûlerent plusieurs de leurs Mai-
 sons autour d'Utrecht & ailleurs; comme on l'a
 appris de gens fort attachez à l'Eglise Romaine;
 qui n'en avoient pas été plus ménagés, à cause
 de cela.

Tome III.

Les François abandonnerent, en même tems, 1673.
 ou à peu près, Amersfort, Rhene, Waghenin-
 gue, & Wyck-te-Duritede, avant même que le
 Prince d'Orange fût revenu en Hollande. Far-
 jaux étoit cependant à Wourde, pour être prêt
 à entrer dans Utrecht, dès que les François en
 seroient fortis. Il y entra donc, avec trois Regi-
 mens d'Infanterie, qui furent suivis de deux au-
 tres que le Comte de Hornes y mena. Ces deux
 Officiers furent d'abord visités, par une députa-
 tion des Etats de la Province, tels qu'ils étoient;
 & les Députez leur dirent qu'il étoit juste, que
 ces mêmes Officiers prèrassent le serment de fide-
 lité aux Etats de la même Province, selon l'an-
 cien usage, & qu'ils laissassent les Clefs de la Vil-
 le, entre les mains de ses Magistrats, comme on
 avoit toujourns fait.

Cependant les Députez des Etats Généraux,
 tels qu'ils étoient alors; c'est-à-dire, les Députez
 des quatre Provinces, qui n'avoient pas été sou-
 mises à la France; avoient fait, sans l'ordre de
 leurs Commettans, & sans vouloir préjudicier aux
 Privileges des Provinces, donner ordre que les
 Provinces, qui l'avoient été, s'abstinsent de tou-
 tes Assemblées, concernant des affaires d'Etat &
 de tous exercices de Judicature & de Police, jus-
 qu'à ce que les Etats Généraux y eussent mis or-
 dre, conjointement avec le Prince d'Orange. Ils
 donnerent ordre au Comte de Hornes, ou à ce-
 lui, qui commanderoit à Utrecht, en sa place,
 de prêter main forte aux Députez, s'il étoit be-
 soïn, pour faire exécuter leurs ordres.

Le Comte de Hornes avoit mené, avec lui, à
 Utrecht, de la Haie, un Ministre, nommé *Thi-*
dée Lantman, qui s'étoit mêlé de la sédition, par
 laquelle les Freres De Witt avoient été assassinés.
 Avant qu'il y fût, tout étoit tranquille, & le
 peuple même fort zélé, comme il l'avoit été,
 pour le Prince d'Orange. Le nom de ce Prince
 étoit autant respecté dans Utrecht, qu'auparavant
 & n'avoit que faire qu'on excitât, en sa faveur,
 une sédition. Cependant ce Ministre, avec deux
 de ses Collegues, dressèrent une Requête, au nom
 des Habitans de la Ville, & demanderent, en
 cette Requête, „ que les Finances fussent mieux
 „ administrées; qu'on fit, dans la Province, un
 „ Gouverneur & un Capitaine Général; qu'on
 „ délivrât l'Eglise de Dieu, qui gémissoit sous
 „ une dure oppression. Ils coururent la nuit,
 de Maison, en Maison; pour faire signer au
 plus grand nombre de gens, qu'ils pourroient, cet-
 te Requête.

On la présenta le lendemain matin au Comte
 de Hornes, signée de cinquante Bourgeois; qui
 n'étoient nullement des plus qualifiés de la Ville.
 Quoi qu'il ne fût point autorisé pour cela, il se ré-
 solut, sur cette Requête, de dépouiller les Etats
 de leur Autorité Souveraine; & d'interdire à la
 Cour Provinciale ses fonctions, & cassa les Ma-
 gistrats, avec défense d'exercer leurs Charges.
Lantman fit ensuite dans l'Eglise du Dome, un
 Sermon féditieux, & les censura d'avoir envoyé,
 avec précipitation, les Clefs de la Ville au Roi
 de France; & d'avoir préféré le gouvernement
 de la France à celui, sous lequel il avoit été.
 Mais le Prince d'Orange, qui n'avoit plus be-
 soin de sédition, pour soutenir son autorité, cen-
 sura vivement ce mauvais Prédicateur; qui s'ima-
 ginoit pouvoir tout dire, sous prétexte de rendre
 service à son Altesse. Cependant cinq Députez des
 EE. GG. arriverent peu de tems après, & con-
 firmerent ce que le Comte de Hornes avoit fait;
 car on leur avoit donné ordre de suspendre l'exer-
 cice de la Souveraineté des Etats de la Province,

1673.

& celui des Tribunaux de la Justice, & de diverses Charges, en attendant qu'on délibérât là-dessus. Mais comme la Province & la Ville ne pouvoient pas demeurer, sans gouvernement; on rétablit *Ruys* pour exercer la Charge de Grand Bailiff de la Province, & *Kint*, *Lichtemberg* & *Beufichem*, dans celles de Secretaires de la Police, de la Justice & des Etats. *Leurwen* fut aussi rétabli en celle de Receveur Général de la Province; avec défense de payer quoi que ce fût, sans ordre des Etats Généraux. Cette sorte de Gouvernement dura jusqu'au Mois d'Avril de l'année suivante. Leurs HH. PP. excusèrent leur conduite en cela, sur ce qu'on ne pouvoit pas traiter plus doucement des gens, qui n'avoient voulu rien hasarder, ni verser une goutte de sang, pour défendre la Liberté & la Religion; comme si cette Province pouvoit se défendre, sans le secours des autres, sans place forte, & sans les provisions nécessaires! Le Prince d'Orange eut l'équité de désapprouver cette rigueur, parce que la Province avoit été envahie, par une Puissance, à laquelle elle ne pouvoit pas résister; sur tout abandonnée des autres, que la France n'avoit pas soumise. Elle n'avoit ni place forte, pour l'arrêter; ni d'armée qu'elle lui pût opposer, non plus que la Gueldre & l'Overysse. La Hollande même n'avoit eu, que ses inondations, pour arrêter les François; ce qui ne se pouvoit pas faire dans le Diocèse d'Utrecht. Cette Province n'avoit jamais été en état de s'opposer à la France, par la force des Armes; mais il ne s'ensuivoit pas de-là, que les autres la pouvoient laisser, entre les mains de la France. Si cela eût encore duré quelque tems, les Provinces, qui n'avoient pas été envahies par la France, seroient, selon les apparences, tombées entre ses mains.

Cependant les François firent aussi sortir leurs Troupes de l'Overysse, & de la Gueldre. Ils abandonnerent, dès le 2. de Decembre, la Ville d'Elburg, en exigeant des Bourgeois la somme de douze-mille Francs. La Ville de Campen en promit jusqu'à quatre-vingt-mille, pour s'exempter d'être pillée. Les Munsteriens firent de grandes instances, pour y demeurer en garnison; mais on le leur refusa, de peur que cette Ville ne fût hors d'état de payer la somme, qu'elle s'étoit engagée de compter aux François, & pour laquelle elle leur avoit donné des otages. *Magalotti*, qui y commandoit la Garnison François, en sortit, avec les Otages & toutes les Munitions qu'il y avoit. Il en sortit avant Noël, & se rendit à Arnhem. Hattem fut délivrée, en payant une petite contribution, n'étant pas en état d'en payer une plus forte. L'Evêque de Munster ordonna à ses gens de sortir de Steenwyk & de Meppel, dont on exigea aussi tout ce qu'on en put tirer. Ce fut ainsi que les François acheverent d'abandonner tout ce qu'ils tenoient dans les Provinces Unies, après y avoir demeuré environ dix-huit mois. On put comprendre par-là, que les François n'avoient pas bien pris leurs mesures, pour faire des conquêtes durables; parce qu'elles étoient trop éloignées de leurs Frontières, & qu'on ne pouvoit exiger des peuples, nouvellement soumis, de quoi y entretenir les garnisons nécessaires, pour les tenir dans l'obéissance. Les Romains n'avoient pas fait des conquêtes beaucoup plus rapides, que celles de Louis XIV. mais ils avoient eu plus d'adresse, pour les garder; sans quoi ils n'auroient jamais pu se faire un aussi vaste Empire, que le fut le leur. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire une digression, sur cette matière.

Le Duc de Luxembourg ayant rassemblé tou-

tes les Troupes, qu'il avoit retirées des Villes abandonnées, marcha droit à Grave, Ville sur la Meuse, & dont on a parlé plus d'une fois dans cette Histoire, & y laissa la Garnison, qu'il jugea à propos. Après cela, il se rendit avec le reste à Maftricht, sans qu'on pût l'empêcher. Il échapa aussi à la vigilance du Prince d'Orange, & du Comte de Montereil, & rentra en France, sans qu'on put l'atteindre en une saison, où des Armées ne pouvoient pas tenir la Campagne.

Il y avoit déjà quelque tems, que le Roi d'Angleterre avoit pensé à faire la Paix avec les EE. GG. & à employer à cette négociation le Chevalier Temple, qui avoit si bien réussi à conclure la Triple Alliance, comme il le dit (1) en ses Mémoires. Mais comme après avoir si bien servi l'Angleterre, les Ministres de Charles II. en avoient fort mal usé avec lui; avant que de partir pour la Hollande, il jugea qu'il seroit bon, avant que d'accepter cet Emploi, de tâcher de pénétrer les véritables sentimens de S. M. Il prit occasion de le faire, comme il le dit, dans une longue audience, que le Roi lui donna en son Cabinet; où il représenta à Charles, combien avoit été pernicieux le Conseil, que ses Ministres lui avoient donné de rompre, avec la République, les Traitez solennels, qu'il avoit faits avec elle, & les murmures que cela avoit causez, parmi les Anglois. Le Roi lui répondit, qu'il étoit vrai, que cela avoit mal réussi, mais que s'il avoit été bien servi, il en auroit tiré de grands avantages, & ajoûta plusieurs choses, pour excuser ce qui s'étoit passé.

Comme tout avoit tendu à changer la Religion & le Gouvernement de la Grande Bretagne, Temple montra, à ce qu'il dit, à S. M., la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'y établir la Religion & le Gouvernement des François: Que le penchant de la Nation Angloise étoit opposé à l'un & à l'autre: Que plusieurs de ceux, qui peut-être n'avoient que de l'indifférence pour la Religion, cesseroient de la négliger, concevant que ce changement ne pouvoit se faire, que par une armée; parce qu'ils comprendroient bien que ce, qui rendroit le Roi maître de la Religion, le rendroit aussi maître de leurs Libertez & de leurs Biens: Qu'en France personne n'étoit considéré, que le Clergé & la Noblesse, & que quand un Roi pouvoit les faire entrer en ses vues, il n'avoit besoin de personne d'autre; parce que les Païsans ne possédants aucunes terres, n'avoient rien à voir dans le Gouvernement, non plus que les Femmes & les Enfans en Angleterre: Qu'au contraire la plus grande partie des Terres y étoit entre les mains des bons Païsans, ou de la petite Noblesse, & qu'ils étoient hautains à cause de la Paix & de l'abondance, où ils étoient; pendant que les Païsans François étoient abattus par le travail & par l'indigence: Que le Roi de France étoit puissant en terres & appuyé d'une infinité de Gens, qui tenoient de lui des Emplois dans les Armées, ou des Charges Civiles, ou des Benefices, dans l'Eglise: Qu'au lieu de cela, les Rois d'Angleterre avoient peu d'Emplois à donner, & que s'étant défaits de leurs terres, ils n'avoient pas gardé leurs domestiques, & n'étoient plus en état de lever des Armées, ni de les entretenir sur pied, qu'avec le secours de leurs Parlemens: Que quand même ils auroient des Soldats sur pied; s'ils étoient

(1) Ch. I. p. 31. de l'Ed. Angloise.

1673. „ étoient Anglois , ils ne voudroient pas contri-
 „ buer à faire réüssir ce que les Peuples haïssioient :
 „ Que les Catholiques Romains ne faisoient pas
 „ la centième partie en Angleterre , & en Ecosse
 „ la deux-centième partie , & qu'il étoit contre
 „ le sens commun , que de s'imaginer qu'un seul
 „ homme en pourroit gouverner quatre-cents-
 „ dix-neuf , dont les sentimens & l'humeur diffé-
 „ roient : Que si l'on employoit des Troupes
 „ étrangères , en petit nombre , elles ne feroient
 „ qu'augmenter la haine , & les mécontentemens
 „ des Peuples : Qu'il seroit très-difficile de les
 „ faire passer , en une seule fois , en Angleterre ,
 „ aussi bien que d'en entretenir bon nombre :
 „ Qu'il faudroit considérer qu'une Armée néces-
 „ saire , pour soumettre la Liberté des Anglois ,
 „ ne devoit pas moins avoir de soixante-mil-
 „ le hommes : Que les Romains étoient obli-
 „ gez , pour tenir la Grande Brétagne dans l'o-
 „ béissance , d'y entretenir douze Legions ; les
 „ Normans soixante-deux-mille hommes & Crom-
 „ wel , en dernier lieu , près de quatre-vingt-
 „ mille.

Temple ajoûtoit „ qu'il n'avoit jamais connu
 „ qu'un étranger , qui fût bien ce que c'étoit que
 „ l'Angleterre , qui étoit un nommé Gourville (que
 „ le Chevalier savoit bien que le Roi regardoit com-
 „ me la meilleure tête , qu'il eût vue parmi les Fran-
 „ çois) qu'il avoit connu à Brusselles , pendant la
 „ dernière guerre avec les Hollandois ; & qui
 „ ayant appris que le Parlement étoit las de la
 „ guerre , lui avoit dit que le Roi de la Grande
 „ Brétagne n'avoit qu'à faire la Paix , & qu'il a-
 „ voit été assez long-tems en Angleterre , & assez
 „ connu la Cour , le Peuple & le Parlement , pour
 „ en recueillir : Qu'un Roi d'Angleterre qui veut
 „ être l'Homme de son Peuple , étoit le plus grand Roi
 „ du Monde ; mais que s'il vouloit être davantage , il
 „ n'étoit plus rien.

Le Roi écouta très-attentivement ce que Tem-
 ple lui disoit , quoi qu'au commencement , il té-
 moignât quelque impatience. Il dit , à la fin ,
 que le Chevalier avoit raison en tout , & Gour-
 ville aussi ; à quoi il ajoûta : *je veux être l'homme*
de mon Peuple. Nous avons mis tout ce discours
 du Chevalier , parce que l'on peut comprendre
 par-là que cet habile homme étoit persuadé , que
 le Roi Charles II. avoit fait la guerre aux Hol-
 landois ; dans le dessein de ruiner cette Républi-
 que , pour venir plus facilement à tout du dessein
 qu'il avoit de rétablir le Catholicisme en An-
 gleterre ; comme assurément il l'auroit pu faire
 , s'il avoit pû ruiner la République. Il y a
 encore à présent bien des gens en Angleterre , qui
 gardent la même conduite , & qui excusent , avec
 toute l'opiniâtreté possible , Charles II. comme
 s'il n'avoit eu que de bons desseins & conformes
 à la Religion , dont il faisoit profession. On
 fait aussi qu'il tâchoit d'infecter la Nation de li-
 bertinage , dans l'espérance qu'il avoit , que s'il
 pouvoit gagner les gens , en maniere qu'ils ne
 crussent aucune Religion vraie , il obtiendrait fa-
 cilement d'eux qu'ils se joignissent à l'Eglise Ro-
 maine , sans scrupule. Aussi paroïssoit-il écouter
 volontiers des discours libertins & profanes , & en
 tenoit lui-même ; sur quoi il faut consulter Mr
Burnet , Evêque de Salisbury , dans l'Histoire de
 son tems. On a ouï dire à Londres , que rencon-
 trant un jour Mr. *Van Beuning* , dont nous avons
 parlé plus d'une fois , dans cette Histoire , qui
 l'attendoit dans son Antichambre , il s'adressa à
 cet Ambassadeur ; en lui disant , qu'il étoit bien-
 aise de le rencontrer-là , parce qu'il lui vouloit
 communiquer un dessein qu'il avoit : *Vous savez ,*

1673. dit-il , *Mr. l'Ambassadeur , qu'il y a diverses Reli-
 gions dans mon Royaume. Il y a long-tems que je
 souhaiterois de les accorder ensemble , & on m'a con-
 seillé de prendre des Arbitres , tout-à-fait exempts de
 préjugés , pour décider de celles , qui y sont. J'ai
 déjà trouvé deux Arbitres de cette sorte , Mylord
 Halifax & Vous.* Sur quoi l'Ambassadeur Hol-
 landois lui répondit : *Sire , Votre Majesté peut
 bien être Surarbitre , en cette affaire.* Sur quoi ce
 Prince alla se mettre à table , & disoit en riant à
 ceux qui avoient ouï ce que je viens de dire , que
Van Beuning l'avoit bien payé.

1674. COMME nôtre dessein n'est pas de faire
 l'Histoire Générale de ce qui se passa dans les au-
 tres Etats de l'Europe , mais seulement dans les
 Provinces Unies , & même des seuls événemens ,
 qui ont eu quelques suites considérables , ou quel-
 que chose de singulier ; nous ne parlerons point de
 ce qui ne regarde pas ces Provinces. Outre ce-
 la , plus nous approcherons de nôtre tems , moins
 nous nous étendrons ; parce qu'on ne peut pas
 parler aussi librement des choses trop récentes , que
 l'on a parlé ci-devant des plus éloignées. Nous
 imiterons donc un célèbre Historien (1) Fran-
 çois , qui après avoir écrit , avec assez d'étendue ,
 l'Histoire de France , depuis les commencemens
 de la Monarchie , n'a fait que toucher les princi-
 paux événemens des Regnes de Louis XIII. & de
 Louis XIV. Autrement il faudroit un nouveau
 Volume , & parler de Personnages , dont quelques-
 uns sont encore pleins de vie , & peuvent avoir
 fait non seulement des actions dignes de louange ;
 mais peut-être encore d'autres , qui ne méritent rien
 moins , que des éloges , & dont il faut laisser à
 en faire justice à la Postérité.

Ce qui étoit arrivé à Cologne , à l'égard de la
 prise du Prince de Furstemberg , & de quelque
 argent qui appartenoit aux Ambassadeurs de Fran-
 ce , avoit fait rompre le Congrès , mais il n'avoit
 point éteint le desir de la Paix , dans les Puissan-
 ces intéressées ; quoi qu'elles fissent de part &
 d'autres de grandes plaintes. Le Roi de France
 paroïssoit fondé à se plaindre de ce qui s'étoit pas-
 sé , & il le fit en termes assez forts , dans un Mé-
 moire du 11. de Mars , qu'il fit remettre aux Am-
 bassadeurs Suedois ; qui , quoi que Médiateurs ,
 prenoient ouvertement le Parti de la France. Le
 Roi représentoit , avec quelque raison , „ que la
 „ Ville de Cologne , qui avoit été consacrée à la
 „ liberté publique , étoit devenuë un Théâtre fan-
 „ glant , où les Soldats de l'Empereur destinez à
 „ conserver la Neutralité , violant le serment ,
 „ qu'ils avoient fait au Magistrat de la Ville ,
 „ exerçoient impunément toutes les Violences ,
 „ que la vengeance & l'avarice leur inspiroient.
 „ La même sûreté , *continuoit le Roi* , qui a été
 „ violée , dans la Personne d'un Ministre d'un
 „ Prince allié de Sa Majesté , l'a été , à l'égard de
 „ ses Ambassadeurs. Les livrées de leurs Equipages
 „ ont été arrêtées , par les Troupes Imperiales.
 „ L'argent de S. M. chargé sur un de leurs Cha-
 „ riots , avoit été pris , par ordre du Commandant
 „ du Regiment de Grana , dans une Ville , où il est
 „ libre à tout le monde d'en faire sortir. Enfin
 „ un Courier , qui leur avoit été envoyé , par le
 „ Comte de Chamilly a été arrêté & fouillé. Le
 „ Roi rejettoit sur l'Empereur la rupture d'une
 „ Assemblée , capable de rétablir le calme dans
 „ la Chrétienté. Il animoit contre lui tous les
 „ Princes , qui étoient pour la Paix , & particu-
 „ lièrement le Roi de Suede , déjà irrité de l'en-
 „ le-

1674 „ levement du Prince de Furstemberg, qu'il regardoit comme une violation de la sûreté du „ Congrès, dont il étoit Garant, & qui conce- „ voit bien que cela alloit à rendre sa Médiation „ inutile.

Van Beuning & Ysbrants, Plénipotentiaires des États, eurent ordre, de leur part, de protester contre le Mémoire de la France, & la résolution, qu'elle prit de rappeler ses Ambassadeurs. Ils représentèrent aux Médiateurs que ce Congrès ayant été formé, du consentement de toutes les Puissances, qui étoient intéressées dans la Paix & dans la Guerre; la France seule n'avoit pas droit de juger d'un Fait particulier, qui ne la regardoit qu'indirectement; & bien moins de rompre l'Assemblée, de sa seule Autorité, à cause de l'enlèvement d'un Prince; dont la présence n'étoit nullement nécessaire à la conclusion des Traitez.

„ Il est certain, ajoutoient-ils, que LL. HH. „ Puissances, nos Maîtres, n'y ont eu aucune „ part, ni directement, ni indirectement. On „ voit assez que ce n'est qu'un Prétexte, dont „ la France se sert, pour exécuter ce qu'elle „ avoit médité, depuis long-tems. Elle n'a ja- „ mais souhaité sincèrement la Paix, & n'a „ cherché qu'à détacher nos Alliez de nos in- „ terêts. Les demandes qu'elle a faites à LL. „ HH. PP. ont toujours été exorbitantes, & „ telles qu'Elles ne pouvoient pas les accepter, „ sans ruiner entierement la République.

Ils concluoient de-là que la France n'avoit d'autre dessein, que celui de rompre l'Assemblée de Cologne. Enfin ils protestoient qu'il n'avoit jamais tenu aux EE. GG. ni à leurs Amis qu'on ne continuât la négociation commencée, & déclaroient qu'ils se croyoient déchargés, devant Dieu & devant les hommes, de toutes les suites funestes, que pourroit avoir la rupture du Congrès. Mais il faut avouer, que le Prince d'Orange ne souhaitoit pas moins cette rupture, que les François.

Cependant le Chevalier Temple fut déclaré à Londres Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Angleterre, au Mois de Mai; mais il ne partit pour la Hollande qu'en Juillet. Ses Instructions portoient, en général, qu'il assureroit les États de l'amitié du Roi & de sa ferme résolution à observer les Traitez, qu'il avoit faits avec eux. Il devoit ensuite leur offrir sa Médiation, pour terminer cette guerre, & après qu'ils l'auroient acceptée, tâcher de le faire accepter à leurs autres Alliez. Il avoit ordre de se rendre après cela auprès du Prince d'Orange, pour lui faire part de la bonne intention du Roi, & tâcher de l'engager à seconder ses desseins; qui tendoient uniquement à procurer une Paix Générale, dans laquelle il sembloit que les PP. UU. devoient avoir le plus d'intérêts.

Temple arriva à la Haie, où après avoir remis ses Lettres de Créance au Président de Semaine, il rendit une visite au Pensionnaire de Hollande. Le Chevalier découvrit, par la conversation, qu'il eut avec ce Ministre, que les EE. GG. avoient autant d'inclination à la Paix, que leurs engagements, & leur honneur le pouvoient permettre. Il en recueillit qu'ils accepteroient la Médiation de son Roi, selon ses ordres, & partit pour le Brabant pour entretenir, le Prince d'Orange de la part de son Oncle. Il croyoit trouver le Prince, entre Brusselles & Louvain, mais il le trouva au de-là de cette dernière Ville. Le Chevalier demanda à Brusselles, une escorte pour se rendre sûrement au Camp du Prince; mais le Comte de Montereil la lui refusa, apparemment parce qu'il

1674 avoit sù que le Roi d'Angleterre étoit disposé à faire la Paix avec la France; sans se mettre beaucoup en peine, si les États s'en trouveroient bien ou mal. Temple écrivit aussi au Prince d'Orange, pour savoir en quel lieu, il pourroit s'entretenir avec S. A. Mais ce Prince répondit, qu'il ne pouvoit pas lui donner un rendez-vous assuré; parce que ses mouvemens dépendoient des avis, qu'il recevoit. L'Ambassadeur s'en retourna à Anvers, & de-là à la Haie.

Il y eut cependant de grands changemens à la Cour d'Angleterre, à l'égard des Ministres, que le Parlement soupçonnoit, avec raison, d'être Catholiques Romains, & d'entretenir le Roi dans les mauvais sentimens, qu'il avoit pour la République des Provinces Unies, & au contraire dans l'amitié, qu'il avoit avec la France. Mais comme cela ne regarde directement, que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi d'Espagne assuré de l'averfion invincible, que le Prince d'Orange avoit pour la France, lui donna une marque de son estime & de sa confiance; en le déclarant Généralissime des Troupes Espagnoles aux Pais-Bas. Cela lui donna moyen de s'en servir comme il trouva à propos. Il s'étoit allé camper, dès le 20. de Mai à Duffel en Brabant, avec les Troupes des États & celles du Roi d'Espagne, outre un Corps de Troupes Imperiales, commandé par le Comte de Souches, Soldat de fortune, qui s'étoit avancé, par sa bonne conduite & par sa bravoure, à un poste fort au dessus de sa naissance. Quand le Prince eut appris, qu'il s'approchoit, il décampa le 16. de Juillet, & le joignit à la fin du même Mois. Toutes les Troupes de l'Empereur, des Espagnols & des États étant jointes; le Prince proposa au Conseil de Guerre, s'il ne feroit pas à propos d'attaquer les François. Le Comte de Montereil fut d'avis de le faire, mais De Souches, qui avoit des ordres de ne pas trop hazarder, s'y opposa, & proposa deux autres choses. La première étoit d'aller attaquer Maseik, sur la Meuse; pour tirer le Prince de Condé de Piéton, où il étoit trop avantageusement posté, pour l'y attaquer. Le Général de l'Empereur appuyoit cet avis, en disant que si les François laissoient prendre cette place, on incommoderoit fort Mastricht, & on pourroit tirer des vivres, en abondance, du Pais de Liege. Il paroît qu'on ne craignoit pas fort d'être attaqué par les François, ou que l'on étoit persuadé, qu'on les repousseroit avec avantage. L'autre avis, qu'il proposoit, c'étoit de remonter la Meuse, jusqu'à Mefiere, pour entrer en Champagne, où l'on se flattoit de pouvoir entrer; quoi qu'il fût difficile de le faire, avec avantage, sans avoir battu l'Armée François.

Comme il n'y a guere de secret, qu'on ne pénétre, quand on veut employer de l'argent, le Prince de Condé fut averti de cette proposition, & envoya le Duc de Luxembourg, pour occuper quelques postes, d'où on pourroit empêcher que les Ennemis n'entraissent en Champagne.

Le Prince d'Orange fut d'avis d'aller d'abord chercher l'Ennemi, & de lui donner bataille, plutôt que d'en être suivi & affamé. Cet avis fut préféré par les autres Généraux. Ils marcherent droit à un Village, nommé Senef. Les Allemands eurent l'Avant-Garde, avec De Souches à leur tête. Le Prince commanda le corps de Bataille. Les Espagnols commandez, par le Marquis d'Assentar, eurent l'Arriere-Garde; qui fut soutenue, par trois-mille Chevaux des trois Nations, dont le Prince de Vaudemont eut le commandement.

1674. Le Prince de Condé laissa d'abord passer l'Avant-Garde & le Corps de Bataille, dans le dessein de se jeter sur l'Arriere-Garde. Comme il y avoit là plusieurs défilez, cette armée fut obligée de se partager en marchant à Marimont & à Binch. Le Prince de Condé laissa passer les deux premiers Corps, & se jeta sur l'Arriere-Garde qu'il mit en desordre.

Le Général Hollandois envoya demander à Souches de retourner sur ses pas, pour aller secourir le Comte de Vaudemont prêt à succomber. Le Général de l'Empereur, pour épargner ses Troupes, sans doute selon les ordres de l'Empereur, vint lentement & ne parut dans le Champ de Bataille, qu'après midi. Le Prince sans attendre les Imperiaux, y envoya trois Bataillons Hollandois, & quatre autres en fuite, dont deux n'obéirent pas & deux autres prirent la fuite, & ne furent arrêtés que par la Cavalerie Espagnole.

Cependant le Prince d'Orange rallia son Armée & la posta si avantageusement, qu'elle fut en état de faire tête à l'Ennemi. Il garnit d'Artillerie les bords de divers fossés, ou ruisseaux, qu'il falloit passer pour venir à lui.

Le Prince de Condé, qui avoit eu d'abord tout l'avantage de son côté, ne voulut pas se contenter de cet avantage; qu'il avoit remporté, avec fort peu de perte. Il commanda au Chevalier de Fourrilles, Lieutenant-Général, d'aller attaquer le Prince d'Orange; qui étoit plus avantageusement posté après le Combat, que devant. Cet Officier dit au Prince de Condé, qu'il lui obéiroit, mais que les Ennemis étoient si avantageusement postez, que l'on perdrait beaucoup de monde, pour les attaquer. Le Prince lui répliqua, qu'il ne lui demandoit point conseil, mais de l'obéissance, & que ce n'étoit pas de ce jour-là qu'il avoit remarqué que Fourrilles aimoit mieux raisonner, que de se battre. Le Lieutenant-Général marcha droit à l'Ennemi, qui attendoient les François, & y fut tué, avec la plupart des autres Officiers François.

De l'autre côté, le Comte d'Assentar tomba mort, d'une septieme blessure, qu'il reçut en ce combat. Le Comte de Waldek y reçut trois blessures. Il fallut emporter le Comte de Tilly, & d'autres Officiers sur les piques, & laisser le Champ de Bataille aux François.

Les Troupes Hollandoises se retirerent, comme elles purent, au Village du Fai, dans le Voisinage, où il y avoit un Château & de bonnes Haies, & où Souches leur vint au secours. Le Prince de Condé qui n'avoit perdu, que cent hommes au premier choc, auroit pu laisser retirer l'Armée Confédérée, & sauver ainsi la vie à bien du monde; mais il crut apparemment qu'il ne seroit pas impossible de tailler en pieces le reste de l'Armée Ennemie; sur tout commandée par un Jeune Homme, qui devoit être étourdi du mauvais succès de sa premiere attaque. Le Prince d'Orange au contraire voulut faire voir, qu'un petit delavantage n'étoit pas capable de lui faire perdre courage.

Un (1) Historien François, dans ses *Fastes* du Regne de Louis XIV, dit, en peu de mots, ce qu'il avoit ouï dire de cette grande action, dont il parle en ces termes: „ Les Ennemis „ avoient une puissante Armée aux Pais-Bas „ commandée par le Prince d'Orange, & com- „ posée des Troupes de l'Empereur, sous les „ ordres du Comte de Souches, & de celles „ d'Espagne, sous le Comte de Montereil. Cet- „ te Armée étoit de soixante-mille hommes d'In-

„ fanterie, & de vingt-quatre-mille Chevaux. 1674. „ Celle du Prince de Condé n'étoit que, de „ cinquante-mille hommes. Ce Prince attaqua „ les Ennemis, quand il les vit décamper de „ Senef. Il défit leur Arriere-Garde, leur tua „ beaucoup de monde, fit un grand nombre de „ Prisonniers, & prit les bagages des Espagnols „ & des Hollandois.

Le nombre des Soldats de l'Armée des Alliez est fort grossi, & si celui des François est diminué à proportion; il y a de l'apparence, qu'il faut rabatre de la bravoure de l'Armée Alliée, d'autant que ces Soldats sont diminuez.

„ Cette Victoire fut remportée, continue l'His- „ torien, avec très-peu de perte, du côté des „ François, qui n'y perdirent que cent hommes; „ mais le Prince (de Condé) ne voulut pas demeurer en si beau chemin, & poussa toujours les „ Ennemis, jusqu'au Village du Fai; poste très- „ avantageux, où ils firent ferme. Le combat „ recommença, en cet endroit, & ne finit qu'à „ onze heures de nuit, au clair de la Lune. Les „ Ennemis se retirerent, & Mr. le Prince retour- „ na dans son Camp. Cette Victoire couta bien „ des Soldats & un très-grand nombre d'Offi- „ ciers, du nombre desquels fut Mr. de Fourril- „ le, Mestre de Camp Général de la Cavalerie, „ & Lieutenant-Général; le Marquis de Champ- „ vallon, & Mr. de Luzanci, Capitaine aux „ Gardes. Mr. le Prince, qui fut toujours aux „ endroits les plus chauds, avec le Duc d'An- „ guien, y eut trois Chevaux tuez sous lui, & „ Mr. de Montal y fut blessé. Les Ennemis per- „ dirent, dans ces deux combats, sept-mille hom- „ mes, le Comte de la Tour & le Marquis d'As- „ sentar, qui commandoit leur Arriere-Garde où „ il fut tué. Parmi leurs blesez furent le Prince „ Charles de Lorraine, le Prince Pio, & le Com- „ te de Chavagnac. On chanta, des deux côtez, „ le *Te Deum*; mais, comme le dit le Comte „ de Chavagnac dans ses Mémoires, il n'y avoit „ pas de quoi chanter de part & d'autre.

Le Chevalier Temple, qui a paru très-sincere, dans ses Mémoires, dit, que le Prince d'Orange, „ pendant toute cette action, donna tous les or- „ dres nécessaires, avec une prudence admirable. „ Il ne négligea, dit-il encore, aucun avantage, „ & chargea, plusieurs fois, les Ennemis à la tête de ses Escadrons, avec beaucoup de bravou- „ re. Il fit ferme, aussi bien contre ses gens „ rompus, qui se renversoient sur lui; que sur les „ Ennemis, qui poursuivoient leur victoire avec „ beaucoup de vigueur, & demeura engagé, pen- „ dant plus de six heures, dans la plus grande „ chaleur du combat, jusqu'à ce qu'il fut emporté „ par les fuyards. Il les rallia, plusieurs fois, & „ les mena au combat de nouveau. Le Comte de „ Souches, dans la Lettre, qu'il écrivit aux E- „ tats là-dessus, dit que pendant tout le Combat, „ ce Prince avoit témoigné la conduite d'un Général „ expérimenté & la valeur d'un Cesar. Ce ne fu- „ rent pas ses Alliez & ses Amis seulement, qui lui „ donnerent les loüanges, qu'il méritoit; ses en- „ nemis mêmes en convinrent avec eux. Le plus „ glorieux témoignage, qu'il eut, fut celui du „ Prince de Condé qui dit de lui, qu'il avoit agi „ en tout en vieux Capitaine, excepté en s'exposant „ à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune „ homme. Cependant ce vieux Général s'étoit „ exposé lui-même, dans cette journée, autant „ qu'un jeune Cavalier; lors qu'il vit que la Ba- „ taille étoit si sanglante, & qu'il s'agissoit de „ tout perdre, ou de tout gagner.

„ Comme les deux Armées étoient assez éga- „ les,

(1) Le P. Daniel Jésuite.

1674. „ les, on trouva aussi le nombre des morts à peu
 „ près égal de part & d'autre, & qu'elles y per-
 „ dirent entre six & sept-mille hommes chacune.
 „ Les François perdirent plus d'Officiers & de
 „ Gentilshommes, à proportion que de simples
 „ Soldats. La nuit ayant séparé les deux Armées,
 „ les François se retirèrent dans leur Camp, mais
 „ les Alliez demeurèrent dans le Champ de batail-
 „ le, & n'allèrent que le lendemain au Camp,
 „ qu'ils avoient marqué le jour du combat. A
 „ cause de cela ils s'attribuerent la Victoire. Les
 „ François prétendirent que c'étoient eux qui l'a-
 „ voient remportée, parce qu'ils avoient un plus
 „ grand nombre de Prisonniers & d'Etendars,
 „ qu'ils emmenerent. Sans décider qui eut cet
 „ honneur, on peut dire qu'ils perdirent beaucoup
 „ de monde les uns & les autres.

C'est un jugement fort équitable, d'autant plus
 qu'il venoit d'un Anglois fort habile homme, &
 très modéré. Le Prince d'Orange (1) écrivit aux
 E. E. G. G. le 18. d'Août, plutôt pour rendre té-
 moignage aux Officiers de son Armée, qui avoient
 bien fait.

Les deux Armées s'étant rafraichies, & ayant
 été recrutées, autant qu'il étoit possible, se remirent
 en Campagne, & firent craindre qu'on n'en vint
 encore à un combat, avant la fin de la Campa-
 gne. Les deux Généraux étoient en effet assez
 portés à en venir là; le Prince d'Orange, pour
 remporter, s'il pouvoit, une Victoire, qui ne
 fût pas équivoque, sur un Général de la capacité
 du Prince de Condé; & ce dernier pour se ven-
 ger d'un jeune Prince, qui avoit eu la hardiesse
 de lui contester l'honneur de la Victoire, s'il pou-
 voit l'attaquer à son avantage.

Mais ni l'un, ni l'autre ne voulant trop hazar-
 der, il n'y eut point d'action. Le Prince de Con-
 dé se tint toujours en des postes avantageux, & se
 retrancha par tout, avec tant de soin, qu'il au-
 roit été très-difficile de l'y forcer; & le Général
 Hollandois faisoit une si bonne contenance, qu'il
 n'étoit pas non plus sûr de hazarder un nouveau
 combat.

Ce dernier, pour faire en sorte que les François
 quittassent les postes, qu'ils avoient occupez, alla
 peu de jours après mettre le siege devant Oude-
 narde; & en effet le Prince de Condé quitta
 promptement ses retranchemens, pour secourir la
 place: Dès que l'Armée Françoisse parut, le
 Prince d'Orange fit appeler le Conseil de Guerre,
 auquel il proposa de marcher droit aux François, &
 de les attaquer avant qu'ils se fussent reposez de la
 marche qu'ils venoient de faire. Les Espagnols y
 consentirent, mais le Comte de Souches, qui ap-
 paremment avoit reçu ordre de Vienne, de ne
 plus hazarder les Troupes Imperiales, s'y opposa.
 Il paroît, que comme cette Cour ne vouloit pas que
 la France se rendit maîtresse des Pais-Bas Espa-
 gnols, ni même des PP. Unies: elle ne souhaitoit
 pas non plus que la France fût trop mal-traitée,
 en cette Guerre. On attribua cette bévue à *Lob-
 kowitz*, premier Ministre de l'Empereur, qui étoit
 Pensionnaire de la France, & (2) qui fut en-
 fin congedié par son Maître, quoi qu'un peu
 tard.

Le lendemain les Allemands abandonnerent la
 tranchée, qu'ils avoient ouverte, & allerent se
 poster à une heure de-là; sur quoi les François y
 firent entrer du secours, ce qui obligea le Prince

1674. d'Orange de lever le siege. Il fut cependant ré-
 solu de laisser une partie des Troupes Hollandoi-
 ses dans la Flandre, & de marcher avec les autres,
 & les Troupes confédérées du côté de la Guel-
 dre; pour aller soutenir un Détachement qui as-
 siégeoit Grave, place, qui appartenoit au Prince
 d'Orange, & qui étoit alors la seule Ville, que le
 Roi retenoit aux Provinces Unies. Les François
 en avoient fait le Magasin de ce qu'ils avoient pu
 emmener des autres Provinces, & entre autres de
 trois-cens pieces de Canon. Ils y avoient mis une
 bonne Garnison, commandée par le Comte de
Chamilly. Outre les anciennes fortifications de cette
 Place, qui la faisoient passer pour l'une des plus
 fortes des PP. UU. les François y en avoient fait
 faire de nouvelles. Les Troupes Hollandoises l'a-
 voient déjà investie, il y avoit un Mois, avant
 que le Prince s'y rendit, & avoient ouvert la tran-
 chée devant la Place, mais ils n'avoient pas fort
 poussé leurs travaux. Elles en seroient apparem-
 ment demeurées là, si le Prince ne les avoit lui-
 même commandées, dans leurs attaques. Le Che-
 valier *Temple* remarque là-dessus, que le grand
 „ courage du Prince ne pouvoit jamais être assez
 „ loué, ni assez blâmé; parce que s'exposant aux
 „ dangers, comme il faisoit, sa Patrie & ses Al-
 „ liez seroient demeurez sans Général, s'il avoit
 „ perdu la vie; ni assez loué, parce que s'il ne
 „ s'étoit pas exposé, ils n'auroient point eu d'ar-
 „ mée. On dit que ce Prince disoit, en ces occa-
 „ sions, que, quoi qu'il fit, il n'arriveroit (3)
 „ que ce que Dieu voudroit. Cela étoit vrai en
 général & dans la spéculation; mais dans la prati-
 que cette maxime pouvoit produire de mauvais
 effets. Il y a bien de l'apparence, qu'en ce tems-
 là il n'avoit aucun bon Ingenieur, contre l'usage
 de ses Prédecesseurs, qui en étoient fournis & qui
 prirent bien des places par leur secours; & les As-
 siégeans ne laissoient pas d'avoir fait assez bien leur
 devoir, puis que la place fut emportée seule-
 ment à la fin d'Octobre, ou environ, quinze
 jours après son arrivée devant la Place. Après
 cela, il mit les Troupes en Quartier d'Hiver, &
 se rendit à la Haie sur le milieu de Novembre.

Temple ne manqua pas de l'aller voir, le plû-
 tôt qu'il pût, & lors qu'il lui eut fait les com-
 plimens ordinaires en de semblables occasions, il
 lui dit que le Roi son Oncle souhaitoit extrê-
 mement de voir la Paix rétablie, dans la Chrétien-
 tété, & qu'il y vouloit travailler de concert
 avec S. A.; Que S. M. souhaitoit fort de savoir
 au plû-tôt les sentimens du Prince là-dessus,
 aussi bien que sur quoi S. A. souhaitoit que Sa
 Majesté insistât en sa faveur. Le Prince après
 avoir rendu au Roi son Oncle les complimens, qu'il
 lui faisoit, par son Ambassadeur, témoigna qu'il
 souhaitoit fort que les Anglois & les Hollandois
 fussent étroitement unis ensemble; & dit qu'il
 n'y avoit que cela, qui put soutenir S. M. au dedans
 & au dehors: Qu'à l'égard de la Paix, quoi qu'il
 eût sujet de se plaindre des Espagnols & des Im-
 periaux, depuis qu'ils avoient fait des Traitez a-
 vec les Etats; il n'étoit pas de la bonne Foi, ni
 de l'honneur de la République de faire une Paix
 à part, quelques offres que la France leur pût fai-
 re: Qu'on ne pouvoit point faire de paix géne-
 rale, sans laisser les Pais-Bas Espagnols, en état
 de défense contre toute invasion subite; contre la-
 quelle il n'y a point de Garantie, qui puisse suffi-
 re: Que l'Espagne ne pouvoit changer la Bour-
 gogne & le Cambresis, ni quoi que ce fût dans
 les

(1) Voyez les événemens des années 1674. & 1675. en Fla-
 mand imprimez à Amsterdam en 1688.

(2) Voyez *Pufendorf* dans son Histoire de l'Electeur de Bran-
 debourg Liv. XII. n. 51.

(3) Voyez Mr. *Burnet* dans l'Histoire de son tems.

1674. les Pais-Bas, au de-là de ce qui avoit été proposé au Traité des Pirenées ; à moins que ce ne fût Aire & S. Omer : Que c'étoit là son sentiment , mais que si le Roi vouloit lui faire connoître les siens , & qu'il ne les trouvât pas contraires à la sûreté de sa Patrie , & à son honneur , il tâcheroit de les faire réussir ; comme il avoit déjà fait , à l'égard de la Médiation de S. M. qui venoit d'être acceptée à Madrid & à Vienne.

Temple répondit que puisque le Roi, son Maître, avoit été l'Auteur & le Garant de la Paix d'Aix la Chapelle, & que les François n'ayant été chassés d'aucune des Villes , qui lui avoient été cedées, par ce Traité ; S. M. auroit mauvaise grace de leur proposer quelque chose au de-là de ces conditions, à moins que ce ne fût un Equivalent. Le Prince lui répondit, qu'il valoit donc mieux continuer la Guerre, quelque longue, qu'elle pût être & à quelque prix, que ce fût : Que le Roi pouvoit fort bien, s'il vouloit, proposer à la France tout ce qu'il jugeoit juste & équitable ; & que la plus grande marque d'affection, que S. M. lui pourroit donner, feroit de le tirer de cette guerre, avec honneur : Que s'il ne le vouloit pas, il la falloit continuer, jusqu'à ce qu'il arrivât quelque changement, qui rendit la Paix plus nécessaire à l'un & à l'autre parti : Qu'il ne pouvoit pas dire, comment cela arriveroit, qu'il laissoit cela à Dieu ; mais que les Alliez avoient aussi beau jeu, que la France : Qu'il étoit sûr que les François auroient pu être entièrement défaits à Senef, si le Comte de Souches l'avoit voulu ; & qu'ils l'auroient encore été à Oudenarde, si l'on eût bien profité de l'occasion : Qu'il étoit persuadé que l'Allemagne pourroit fournir de meilleures Troupes, que la France, & en plus grand nombre : Que les Princes de l'Empire étoient presque tous unis, pour sa défense, & qu'il esperoit que les conseils de l'Empereur ne seroient point trahis à l'avenir : comme ils l'avoient été, par le passé : Qu'enfin, quoi qu'il arrivât ; il feroit toujours, en son particulier, tout ce que son honneur, & celui des EE. GG. l'obligeoit de faire, envers leurs Alliez. Le Prince & l'Ambassadeur s'entretinrent encore des brouilleries qu'avoient causé en Angleterre les derniers Ministres du Roi, qu'on avoit nommé *la Cabale*, dont le Comte de Shaftsbury, avoit été l'un des principaux ; & Temple dit au Prince que le Roi soupçonnoit plusieurs de ses Sujets, (sans en nommer aucun) & que si S. A. en connoissoit quelques-uns, Elle rendroit un grand service au Roi de les lui nommer. Le Prince parut étonné là-dessus, & répondit qu'il étoit assuré que le Roi ne voudroit pas le presser, sur une chose aussi mal honnête, que d'accuser des gens, qui se déclaroient ses Amis. Il ne parut pas, qu'il y eût quelque intrigue, entre le Prince & quelques mécontents du Gouvernement de Charles II. Mais on voit par là quelles étoient la prudence & la fermeté du Prince. Ainsi nous ne nous arrêterons pas plus long-tems à la Cabale Angloise.

Peu de tems après, le Prince fut malade de la Petite Verole, maladie, dont son Pere étoit mort ; ce qui épouvanta fort toutes les Provinces. Mais il en guérit heureusement, & la Providence le conserva, pour des choses de plus grande conséquence ; sur tout par rapport à la Grande Bretagne, comme on le verra dans la suite.

A la fin de l'année, les Espagnols & les Hollandois prirent Hui, & la prise de Grave, & celle de cette autre place furent tout l'avantage, qu'on pût remporter sur Louis XIV. en cette campagne ; mais il se saisit de la Franche Comté de Bourgo-

Tome III.

gne, qu'il attaqua au Mois de Mars, & qu'il acheva de conquérir en Juillet. Nous ne nous y arrêterons point, parce que ce Pais est trop éloigné des Provinces Unies ; non plus qu'à quelques autres petites Villes prises en Allemagne.

Mais il faut dire quelque chose de ce qui se passa dans les Provinces mêmes, par rapport au Gouvernement. La bonne conduite du Prince d'Orange, qui avoit réduit les François à abandonner les Provinces Unies ; dans lesquelles les divisions leur avoient donné lieu d'entrer, comme on l'a dit ci-devant ; donna lieu aux Partisans du Prince de l'élever à un degré d'autorité, que ses Prédecesseurs n'avoient pas encore eu.

Comme le Parti Republicain étoit éteint ; dans la Province de Hollande, & que le Prince avoit plus d'autorité que jamais ; ceux qui s'étoient déclarés pour lui pensèrent à la perpetuer non seulement pendant sa vie, mais de la transmettre à sa Posterité, s'il venoit à en avoir ; car on ne doutoit pas qu'il ne se mariât bien-tôt, comme il le fit. Les Députés de la Ville de Harlem mirent cette affaire sur le tapis, le 23. de Janvier de cette année. Ils étalèrent les grands services, que les Prédecesseurs du Prince avoient rendus à la République. On ne pouvoit pas, en effet, en disconvenir ; comme personne ne pouvoit douter non plus de la reconnoissance de la République, pour cette Illustre Maison ; qui en acquit beaucoup plus de lustre, qu'elle n'en avoit auparavant. (1) On pouvoit encore dire, si l'on avoit osé, ce que les Etats de Hollande avoient exposé dans leur *Dédiction*, en MDCLIV.

On supposa que l'Etat devoit être gouverné, comme une République Souveraine & indépendante, mais sous la direction du Prince d'Orange, & que la Charge de *Stadthoude* étoit essentielle à ce Gouvernement ; comme les *Doges* le sont aux Républiques de Venise & de Gènes, & comme avoit été en Angleterre, pendant la Vie d'*Olivier Cromwel*, & quelques mois sous son Fils, celle de *Protecteur*.

Les comparaisons de ces Charges n'étoient néanmoins pas tout-à-fait justes. Les *Doges* d'Italie sont proprement les Présidens des Suprêmes Conseils, & n'ont pas ces Dignitez comme Héritaires dans une certaine Famille, mais seulement à Vie ; & elles sont remplies, par ceux qui sont élus, après leur mort. Le nom de *Protecteur* fut un titre que les seuls *Olivier Cromwel* & *Richard Cromwel* son Fils portèrent ; eux qui furent proprement des Chefs d'une faction, qui gouvernoit par force. Mais le *Stadthoude* étoit originairement le Lieutenant du Comte, qui n'agissoit qu'au nom de ce Comte, & dont l'autorité cessoit quand il étoit présent. Mais depuis que la Maison d'Orange étoit entrée dans cette Charge ; les *Stadthoudres* se firent bien plus respecter des Assemblées Souveraines, qu'ils ne les respectoient eux-mêmes.

Il fut dit, que tout l'Etat avoit été affligé de, puis vingt-cinq ans, de divers maux, à cause de la dureté, dont on s'étoit opposé à l'élevation de S. A. aux charges de ses prédecesseurs. Si l'on eût dit après la campagne de cette année, que ce Prince méritoit d'être mis à la tête des Armées de l'Etat ; personne ne s'y feroit opposé, au moins avec succès ; mais représenter le Ciel, comme irrité contre la République, de ce qu'elle

Y y n'a-

(1) Voyez le Tom. II. de cette Histoire p. 345. col. 2. & suiv. & p. 348. col. 1. & suiv.

1674. n'avoit pas pris pour Gouverneur un Enfant au Berceau, ou dans sa premiere enfance, étoit assurément outrer le compliment.

Outre cela ceux, qui parloient de la sorte, ne parloient pas tant pour le bien de l'Etat, que pour flatter un jeune guerrier, afin d'avoir part à ses faveurs, quand l'occasion s'en présenteroit. Quelques-uns parlerent même de le marier, & de pourvoir à la tutele de ses Enfans, en cas qu'il en eût. Enfin il fut résolu de déclarer ses descendants, s'il en avoit, héritiers de ses Charges à perpetuité; comme s'il ne pouvoit pas arriver telle chose, qui ne permettroit pas qu'on les reçût à ces emplois; qui demandoient de la prudence & de la conduite, de l'amour pour la République, & du respect pour les Lois. Cependant on passa outre, le même jour, 23. de Janvier MDCLXXIV. dans les Etats de Hollande & de Zélande.

Outre cela, les premiers allerent plus outre, & résolurent de décharger le Prince d'une dette de deux millions de Francs, que son Pere avoit autrefois contractée, à condition que les Etats de Hollande s'en chargeassent.

Dans le même tems, la Compagnie des Indes Orientales fit présent au Prince de la trente-troisième, de ce que les autres Intereffez ont à cette Compagnie, pour lui & sa Posterité, s'il en avoit. Comme cela avoit été fait par les Directeurs, qui au nombre de dix-sept font le Conseil de la Compagnie, sans le communiquer aux Intereffez; ils demanderent aux Etats d'être autorisez pour cela, de peur qu'ils ne fussent recherchez quelque jour, pour cette liberalité; & ils obtinrent ce qu'ils demandoient.

En ses conjonctures, la Princesse Douairiere d'Orange crut pouvoir demander une augmentation de sa pension, qui n'étoit que de quarante-mille Florins, & d'en avoir encore autant; mais on n'écouta pas sa demande. Le Chevalier *Temple* dit „ que jamais personne n'avoit fait „ voir l'avantage du bon ordre & de l'Economie, que cette Princesse. Il ajoûte que depuis „ la mort de son Epoux, Frederic Henri, elle „ ne jouissoit que d'un petit revenu, qui ne „ passoit pas douze-mille Livres Sterling, (*en „ quoi il se trompoit*) & que cependant elle vécut toujours, avec autant de magnificence, „ & de propreté, qu'on en voyoit en de plus grandes Cours. Il assure encore qu'entre les meubles qu'elle avoit, elle se faisoit toujours servir en Vaisselle d'Or, & qu'il avoit remarqué „ de grandes éguières, des flacons, & une grande citerne de ce métal. En un mot la clef de son Cabinet, & tout ce qu'elle touchoit étoit de ce métal. Si cela est (*car on peut prendre de l'argent doré, pour de l'or*) elle auroit bien profité des biens de son Petit Fils; comme on l'en accusa, lors qu'on lui en ôta l'administration; comme on le peut voir dans l'Histoire de ce tems-là. Aussi les Etats lui refusèrent-ils l'augmentation de pension, qu'elle demandoit.

Après que l'on eut déclaré les charges du Prince héréditaires, on parla de recevoir de nouveau dans l'Alliance les trois Provinces, que les François avoient abandonnées. Dès que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overysfel furent abandonnées, par les François & les Munsteriens; elles demanderent de rentrer dans l'ancienne Union, de laquelle elles avoient été arachées par force. Il n'y avoit rien de plus juste, puisque leur séparation n'avoit pas été volontaire. Néanmoins comme il avoit été nécessaire de bâtir quelques Forts, sur les Terres Voisines, pour empêcher que les François ne fissent des

1674. courses sur les Terres des Provinces Voisines, cela donna quelque peine. Les Provinces qui avoient perdu leur Terrain le redemanderent; & les autres prétendoient qu'on leur rendit les frais, qu'elles avoient faits, pour bâtir les Forts, & cependant elles voulurent les conserver. D'ailleurs chaque Province, qui y avoit été engagée, avoit mis des Droits sur les Marchandises, qui sortoient & qui entroient, comme on faisoit sur celles, qui venoient des pais étrangers. Outre cela, la Province d'Utrecht prétendoit avoir la préséance, sur la Province de Frise.

Les Etats Généraux, qui avoient en effet résolu de recevoir les trois Provinces, dans l'ancienne Union, ne laisserent pas de leur donner quelque mortification; en donnant au Prince d'Orange le pouvoir de changer ce qu'il trouveroit à propos, dans le Gouvernement de ces Provinces, tant par rapport à l'Etat, qu'à la Justice & aux Finances; avec une entiere autorité d'ôter des charges à ceux, qui seroient desagréables au Peuple, & d'en revêtir ceux qu'il trouveroit à propos. On auroit pû contester aux Etats Généraux le droit de donner au Prince une autorité, dont il ne manqueroit pas de se servir contre ceux; qui n'avoient pas eu soin de se gagner sa faveur, quoi que capables de remplir les emplois qu'ils avoient. Mais comme on lui avoit donné un semblable pouvoir, à l'égard des Magistrats des Villes de la Province de Hollande, & qu'il en avoit fait l'usage; qu'il avoit trouvé à propos; il n'y avoit pas d'apparence de ménager ceux des autres Provinces. Le Prince autorisé, par le peu de Députez, qui composoient alors les Etats Généraux, & qui dépendoient de lui, se transporta dans la Province d'Utrecht, qui avoit été la premiere évacuée, par les François. Il y convoqua ceux, dont il vouloit composer les Etats & la Magistrature de la Ville, dans la Sale où les Etats avoient accoutumé de s'assembler. Là, sans garder aucune formalité, & sans lire le pouvoir qu'il avoit reçu, par écrit, des Etats Généraux, il nomma ceux qui seroient Députez aux Etats, de la part du Clergé; c'est-à-dire, des Laiques, qui jouissoient, sous le nom de Chanoines, des revenus qui avoient appartenu autrefois à des Ecclesiastiques. Ensuite on lut les noms de ceux, qui pourroient être Députez aux Etats, au nom de la Noblesse, & enfin ceux des Magistrats, qu'il vouloit établir dans la Ville d'Utrecht. Outre cela, il nomma un Député furnumeraire du Clergé, pour être Président des Etats. Le Baron de *Renswoude*, homme de capacité, qui étoit entierement dévoué au Prince, fut revêtu de cette dignité, quoi qu'agé de quatre-vingts ans, & qu'il eût pris congé des Etats Généraux, à cause de son grand âge.

Ceux, qui furent exclus des Emplois, ne manquerent pas de se défendre sur ce que, parmi les huit Députez du Clergé, il y en avoit quatre, qui n'étoient pas de la Province, & qui étoient exclus, par les Lois, de cet Emploi. On trouva aussi étrange, qu'on eût mis, entre les Députez de la Noblesse, quelques Gentilshommes, qui ne pouvoient pas être de ce Corps, parce qu'ils avoient de l'emploi dans l'Armée; & quelques autres qui n'y pouvoient pas y être reçus, selon l'ancien usage.

Ces nouveaux Etats défererent au Prince, les Charges de Gouverneur, & de Capitaine Général de la Province. On les (1) a accusés de s'être,

en

(1) Feu Mr. *Basnage*, ou son Continueur Tome II. pag. 504.

1674. en quelque maniere, dépouillez de la Souveraineté, en sa faveur; en permettant qu'il fit un Règlement, qui lui donnoit plus d'autorité, que Charles-Quint n'en avoit eu, en qualité de Souverain d'Utrecht. Ce Règlement portoit „ que, „ scion l'ancien usage, les Etats seroient compo- „ sez du Clergé, de la Noblesse & des Villes : „ Que les Députés du Clergé seroient en cette „ fonction trois ans, au bout desquels le Prince „ pourroit les continuer, ou remplir leurs places, „ par d'autres gens des cinq Chapitres, auxquels „ on ne laissoit ni la présentation, ni l'élection : „ Que S. A. en qualité de Gouverneur, auroit la „ disposition absolue de tous les Bénéfices, & de „ toutes les Prébendes, qui viendroient à vaquer, „ dans les six mois, où les Etats en avoient la dis- „ position : Que les Prébendes ne pourroient être „ vendues, aliénées, ou résignées, sans son „ consentement : Qu'il auroit aussi la disposition „ de toutes les Vicairies, dépendantes des cinq „ Chapitres, & de leurs Prévôts & Doyens; dont „ les revenus seroient perçus, par le Receveur, „ qu'il établiroit pour cela: Qu'il pourroit aug- „ menter le Corps de la Noblesse, s'il le ju- „ geoit nécessaire : Que le Magistrat seroit con- „ tinué, jusqu'au 1. d'Octobre 1675. : Qu'après „ cela le Prince auroit le droit d'Élection, sur „ deux personnes éligibles, qu'on lui présenteroit : „ Que selon l'ancien usage, le Conseil de la Vil- „ le, étant continué, ou renouvelé, tous les „ ans; S. A. pourroit le continuer, en tout, ou „ en partie, & remplir les places vacantes, de tel- „ les personnes qu'il lui plairoit : Que le Prince „ seroit le maître de remplir, selon son bon plai- „ sir, les places vacantes des Officiers Criminels, „ & des Maréchaux des quatre Quartiers, sans „ aucune nomination, ou présentation précéden- „ te : Qu'il auroit le même pouvoir, à l'égard „ de la Charge de Secrétaire des Etats de la Pro- „ vince, & de tous les Emplois Militaires, qui „ viendroient à vaquer, tant dans les Places, que „ dans l'Armée : Que ceux, que la Province dé- „ puteroit aux Etats Généraux, au Conseil d'E- „ tat, & aux Amirautez, seroient nommez, com- „ me de coutume; mais qu'il dépendroit du Gou- „ verneur de les accepter, ou de les rejeter: Que „ les Etats présenteroient trois personnes aux „ Charges de Président, de Procureur Général „ & de Greffier de la Cour de Justice; mais que „ le Gouverneur en auroit l'élection : Qu'il au- „ roit aussi la disposition du revenu des Couvents „ d'Oostbroek, de S. Paul, de Ste. Catherine, & „ de tous ceux, dont les Etats avoient accoutu- „ mé de gratifier des personnes particulieres; à „ l'exception seulement de ce qui étoit employé „ au soulagement des pauvres Ministres, de leurs „ Veuves, & en d'autres Oeuvres pies : Enfin „ que tous les differends, qu'on ne pourroit rè- „ gler, par les voies ordinaires, & qui naîtroient „ entre les trois Ordres des Etats, de quelque na- „ ture qu'ils pussent être, seroient remis à la dé- „ cision du Gouverneur. On donna une autori- „ té si exorbitante non seulement au Gouverneur, „ mais encore à sa Posterité, s'il en avoit.

Le Prince n'abusa pas beaucoup d'une autorité si excessive; parce qu'encore qu'il pût tout faire, il ménagea la Province. Outre qu'il étoit naturellement assez modéré, il aimoit en effet les Provinces, dans lesquelles il étoit né; mais comme ni lui, ni les Etats ne pouvoient pas favoir quelle seroit sa posterité, s'il en avoit; ils hazardoient de leur servir aussi servilement, qu'aucun peuple de l'Europe peut le faire à son Souverain.

Il auroit été de la modestie du Prince, & de

Tome III.

1674. sa prévoyance de refuser toutes ces offres, ou au moins de les limiter. On verra néanmoins, en suite, des marques de la générosité du Prince, ou au moins de sa Prudence, en une chose très-déli- cate.

Enfin après quelques délibérations, les trois Provinces, que la guerre avoit arrachées à l'Union, y furent reçues de nouveau à ces condi- tions.

I. Que le démêlé des Provinces d'Utrecht & de Frise, touchant la préseance dans les Etats Généraux, seroit renvoyé à la décision du Prince d'Orange, & de *Henri Casimir de Nassau*, Stadthoude de Frise : Que les deux Provinces produiroient, en quatre mois, toutes les pieces, qu'elles jugeoient propres à soutenir leurs prétensions; que deux mois après cela elles devoient présenter une deduction de leurs Droits; & que deux mois après, les deux Princes prononceroient la sentence, à laquelle elles seroient obligées de se soumettre dès qu'elle auroit été prononcée, par les deux Princes : Qu'en attendant les deux Provinces auroient, tour à tour, la préseance de mois en mois, & que cependant elles tireroient au sort à qui commenceroit; Qu'enfin si l'une des Provinces refusoit de produire ses pieces justificatives, elle seroit privée du Droit alternatif de préseance, jusqu'à la décision entiere.

II. Que les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel, seroient obligées de prêter un nouveau serment à l'Union, avant qu'elles fussent reçues dans les Etats Généraux; & que toutes les Provinces supprimeroient mutuellement les nouveaux Droits qu'elles avoient mis sur les Vins, Denrées & Marchandises, qui se transportent d'une Province en une autre, & de n'en plus exiger à l'avenir.

III. Qu'on rendroit aux trois Provinces toutes les Places, qui leur avoient appartenu; avec cette exception, néanmoins, que la Hollande retiendroit les Forts, qu'elle avoit construits, pour sa défense particuliere; qu'on ne pourroit bâtir, qu'à cent toises de ces Forts, sous peine de démolition; qu'elle retiendroit le Droit d'inonder les Terres de Gueldre & d'Utrecht; lors que cela seroit nécessaire, pour sa conservation; que l'Ecluse, qu'on avoit mise à MUYDE, au lieu de la Digue du Vecht, y demeureroit, & que la Province d'Utrecht ne pourroit pas y rétablir une autre Digue.

IV. Que les Provinces de Frise & de Groningue auroient le Droit de bâtir à leurs dépens à Roeven, & que la Souveraineté du Territoire, sur lequel le Fort seroit bâti, appartiendroit à ces deux Provinces, qui seroient chargées des frais de la réparation; & que la même Règle auroit lieu pour les Forts que la Hollande pouvoit avoir bâtis, dans les Provinces de Gueldre & d'Utrecht.

V. Que les differends, qui pourroient naître, à l'occasion des lieux environnez de Dignes, des Jurisdicions des Dignes & des Eaux, entre les Provinces de Hollande & d'Utrecht, seroient jugez, par la Cour de Hollande.

VI. Que la Gueldre & l'Overyssel ne trouble- roient plus la Hollande, dans la pêche, qu'elle avoit toujours eu droit de faire dans le Zuiderzé, & le Swart-Water, & qu'elle leveroit tous les obstacles, qu'elles y avoient apportez depuis peu.

VII. Que la sûreté de la République dépendant de la profondeur des Rivieres, & des Marais, qui rendoient impraticable le chemin aux Ennemis, les Provinces de Gueldre, d'U- trecht

1674.

trecht & l'Overysfel n'empêcheroient point qu'on ne rendit le Bas Rhin & l'Yssel plus profonds, en mettant sous l'eau les Marais d'Overysfel. Que, pour cet effet, les autres Provinces députeroient tous les ans quelques-uns de leurs Membres au Conseil d'Etat, qui auroient l'inspection sur ces Rivieres & sur ces Marais; qui dresseroient un Procès verbal de l'état, où ils les auroient trouvez, & qui répondroient en leurs personnes & en leurs Biens, des négligences commises pendant le tems de leur inspection.

VIII. Que deux ans, après la guerre, les sept Provinces se donneroient réciproquement, l'une à l'autre, un état exact & fidele de leurs Finances, de leurs Revenus & de leurs Taxes &c. afin que six mois après les Etats Généraux pussent faire une repartition équitable, de ce que chèque Province doit contribuer à l'Union; & qu'en cas qu'une Province crût être trop chargée, on en remettroit la décision au Prince d'Orange, à laquelle on seroit obligé de se soumettre. Qu'on laisseroit aussi à S. A. la détermination des tems, ou des moyens, qu'on pourroit employer pour le payement des arrerages; que les trois Provinces conquises doivent aux Amirautez, pour leur part des Frais de la Guerre, qui s'étoit faite par mer.

IX. Qu'en consideration des services que la Province de Groningue avoit rendus à la République, par une vigoureuse défense, on lui accordoit une seconde place au Conseil d'Etat, & que la Gueldre, qui y avoit eu auparavant deux Députés, n'y en auroit plus qu'un seul.

X. Que Son Altesse auroit le pouvoir d'élire, de changer & de déposer les Magistrats dans les trois Provinces; sous cette condition, que d'un côté la déposition ne feroit aucun tort à ceux, qui auroient exercé leur Charge avec honneur; & que de l'autre, elle ne garantirait point des peines portées par les Placards, ceux qui n'auroient pas rempli leurs devoirs, dans l'administration de la Justice. Enfin les Etats déclaroient qu'ils ne revêtoient d'une si grande autorité le Prince, que pour cette fois seulement; sans tirer cela en conséquence, & sans vouloir donner aucune atteinte aux Droits, ni aux Privileges tant des Provinces que des Villes, & des personnes, qui les composoient.

Le rang, que les Provinces d'Utrecht & de Frise se contestoient, fut décidé en faveur d'Utrecht; que l'on prétendit apparemment consoler un peu des grands Droits, que le Prince avoit acquis sur cette Province. Pour l'Article des Forts, il ne fut point exécuté.

Comme il ne restoit plus qu'une place à prendre, pour mettre les François hors des Terres de la République; savoir, Grave, sur la Meuse, qui appartenoit en propre au Prince d'Orange, comme on l'a déjà dit ailleurs, il pensa sérieusement à la reprendre. Les François, au contraire, firent tout ce qu'ils purent pour la garder. Ils y avoient mis, pour Gouverneur, le Marquis de Chamilly, avec quatre Regimens. Le Prince d'Orange avoit envoyé Rabenhaupt, pour l'attaquer & la prendre, s'il étoit possible, avec dix-mille hommes. Mais il parut que cet Officier savoit mieux défendre une Place, que la prendre. La Garnison fit une résistance si vive & si bien conduite, que le Prince d'Orange s'y rendit lui-même, avec dix-mille hommes de plus. Chamilly ne s'en étonna point, & la Garnison fit toujours paroître beaucoup de fermeté. Elle tint la place quatre-vingt-treize jours, quoi qu'attaquée, avec beaucoup de

vigueur. Enfin le Roi de France (1) satisfait d'une si belle défense, envoya la permission au Gouverneur de se rendre, quand il le trouveroit à propos. Mais nonobstant cette permission, il continua de se défendre; & le Roi, voulant sauver ce qui restoit de cette brave Garnison, lui envoya un commandement exprès de capituler, à quoi Chamilly obéit, le 26. d'Octobre. On assure, que la prise de cette place coûta huit-mille hommes aux Hollandois. On dit aussi que de l'argent étoit venu à Chamilly, le Comte d'Estrades, qui étoit Gouverneur de Mastricht, fit partir le Sr. de Mellin, à la tête de six-cents Chevaux, & qu'il entra dans Grave, avec tous ceux qu'il commandoit, & l'argent qu'il devoit rendre au Commandant, qu'il prit des otages, qu'on avoit pris aux Hollandois, qu'il repassa, avec eux, au travers du Camp Ennemi, & les conduisit à Mastricht.

Les Espagnols & les Hollandois se joignirent, pour attaquer Hui, qui se rendit, après vingt-huit jours de tranchée ouverte, le 2. de Decembre. *C'est où se terminerent*, dit l'Auteur que l'on a cité, *les conquêtes d'une Armée de quatre-vingt-quatre-mille hommes; qui ne dédommagerent pas les Allies de la perte de la Franche Comté, & de celles, qu'ils firent en Allemagne.* Ces pertes n'égalèrent néanmoins pas la perte, que la France fit par la mort du Maréchal de Turenne, qui fut tué d'un coup de Canon, l'année suivante. A l'entrée de l'Hiver, l'Evêque de Munster entra de nouveau en guerre, avec les Etats; en passant sur les glaces, avec sa Cavalerie, dans la Province de Groningue, où il pilla tout ce qu'il put, & se retira. Rabenhaupt le suivit, avec trois-mille hommes, mais il ne put l'atteindre. Les Etats donnerent ordre à ce brave homme d'aller ravager les Terres de cet Evêque, jusqu'à ce qu'on l'eût réduit à faire la Paix. Il ne manqua de s'aquiter très-bien de ses ordres, & lui prit quelques places, après avoir bien battu ses Troupes; ce qui lui fit préférer alors la paix à la guerre, où il étoit rentré avec trop de témérité.

L'Empereur irrité que l'Archevêque de Cologne, & l'Evêque de Munster se fussent joints aux Ennemis de l'Empire, & leur demeurassent attachez opiniâtrément, fit en sorte à la Diète de Ratisbone, qu'il obtint de les pouvoir mettre au ban de ce grand Corps. Il en menaça les deux Evêques, s'ils ne posoient pas les armes; & donna même ordre au Général Spork de se joindre avec Rabenhaupt, avec six-mille hommes. L'Evêque de Munster, pour prévenir les maux où son opiniâtreté l'auroit jetté, s'en remit enfin à l'Arbitrage de l'Empereur. Le Baron de l'Isola & Fischer Plénipotentiaires de S. M. I. au Congrès de Cologne, accommoderent l'affaire, le 22. d'Avril; avec cette condition, qu'en rendant Linghen, Lichtenfort & Borkelo, les Constitutions de l'Empire y seroient observées. Les Etats Généraux & l'Evêque s'entrepromirent une Paix ferme & perpetuelle, comme bons voisins, & une Amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé, entre eux, depuis le Traité de Cleves. Ce Traité fut rétabli, en toute sa force; en ce qui ne se trouveroit pas contraire à ce dernier Traité. L'Evêque s'obligeoit de rendre, après la Ratification, toutes les Places qu'il avoit prises aux Etats, pendant la Guerre, dans l'état, où elles étoient, à la conclusion de la Paix; comme de restituer aux Vassaux, & aux Sujets des Etats les

Ter-

(1) Le P. Daniel, dans les principaux événemens du Regne de Louis XIV.

1674.

1674. Terres, Seigneuries, Jurisdictions & Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont il s'étoit emparé, pendant la Guerre, & particulièrement de faire fortifier la Garnison du Château, Ville & Seigneurie de Waert, & de la rendre au Comte de Waldek.

Il se départit aussi de l'Alliance, qu'il avoit faite, avec le Roi de France; en vertu de la liberté, qu'il s'étoit réservée, dans cette même Alliance, d'y renoncer, lors que l'état de ses affaires le demanderoit, & pour se conformer aux Résolutions de la Diète de Ratisbone; touchant la défense des Etats de l'Empire, qui seroient opprimés.

Du côté des Etats Généraux, on promit aussi de rendre aux Vassaux & aux Sujets de l'Evêque tous les Biens immeubles, qui leur appartenoient, & dont leurs HH. PP. s'étoient emparés, & de comprendre dans ce Traité la Maison du Comte de Bentheim, & de la laisser jouir de ses Droits & Appanages, sous la protection de l'Empereur & de l'Empire.

On eut plus de peine à faire un accommodement avec l'Archevêque de Cologne, qui se laissoit conduire à l'Evêque de Strasbourg; qui lui faisoit de grandes promesses, de la part de la France. Il lui promettoit que la France seroit en sorte qu'on lui donneroit le Comté de Meurs, qu'on lui rendroit Bonn & Rhimberk, avec quatre-cens-mille Ecus de dédommagement, & plusieurs autres choses, qu'il demandoit. Pour faire le zèle, pour la Religion Catholique, il demandoit que les Habitans, qui en faisoient profession dans l'Overysse, eu eussent des exercices publics.

Mais l'Isola lui persuada afin de s'accommoder, & le Traité fut signé, le 11. de Mai. Les Etats Généraux consentirent à lui rendre toutes les Places, qui lui avoient été prises, pendant la Guerre, & particulièrement Rhimberk; sans exiger aucun dédommagement pour les Fortifications, qu'on y avoit faites, ni pour la solde des Garnisons, qu'ils y avoient entretenues un grand nombre d'années. Les autres Articles étoient, à peu près, tels que ceux que l'Evêque de Munster avoit acceptés. Nous n'ajoutons rien ici de ce qui arriva de remarquable, parmi les autres Puissances de l'Europe, mais qui ne regardoit pas proprement la République des PP. UU.

Comme la Suede s'toit déclarée assez ouvertement, pour la France, ce qui avoit fait rejeter la Médiation, qu'elle avoit en quelque sorte exercée dans le Congrès de Cologne; la République pensa à faire un nouveau Traité, avec le Danemark, qui fut signé à la Haie, le 10. de Juillet; & dans lequel Sa Majesté Imperiale entra aussi. Le Roi de Danemark s'engagea à lever seize-mille hommes, pour les secourir; & les Espagnols & les Hollandois promirent de le rembourser des frais, qu'il auroit faits pour les lever, & de lui faire compter quatorze-mille Ecus, par mois, pour les entretenir. Cette Armée devoit être prête à entrer en action, contre les Ennemis des Confédérés; selon la pluralité des suffrages. Si le Roi de Danemark venoit à être attaqué dans ses Etats, par les Ennemis communs, pour avoir agi pour les Alliez, ou pour quelque autre raison, il lui seroit libre d'employer cette même armée, qu'il auroit levée à leur instance; & l'on ajouta même que les Alliez seroient obligés de le secourir. Cette ligue étoit purement défensive, & pour soutenir les contractans, & tenir leurs Voisins & leurs Amis en repos. Les EE. GG. avoient déjà fait une semblable Al-

1674. liance (1) avec les Ducs de Brunswick & de Lunebourg; & ces sortes de Confédérations sont nécessaires, entre de moindres Puissances, qui se trouvent incommodées du voisinage des Souverains plus puissans, que chacune d'elles en particulier. Il se fit aussi quelques entreprises dans les Pais-Bas Espagnols & dans le voisinage, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'elles ne regardoient pas directement les Provinces Unies. En ce tems-ci, (2) le Roi de la Grande Bretagne pensa à offrir sa Médiation aux Puissances intéressées en cette Guerre, & ses offres furent enfin acceptées; quoi qu'on le crût porté pour la France, dans la pensée où l'on étoit, que le Parlement d'Angleterre n'étant point favorable à cette Couronne, Charles II. n'oseroit pas la favoriser trop ouvertement. On ne se trompoit nullement, en cela, & la chose réussit, à peu près, comme on le souhaitoit. La Médiation de l'Angleterre fut acceptée, par tous les Intéressés, & le Chevalier Temple, que l'on fait avoir été le principal Auteur de la Triple Alliance, ayant été nommé Plénipotentiaire, avec *Leonel Jenkins*; on s'en réjouit par tout. Les Etats Généraux ayant offert la Ville de Nimegue, en Gueldre, pour les Négotiations; la France fut des premières à l'accepter, comme on le verra dans l'Histoire de l'an MDCLXXV.

Avant que d'y venir, il faut parler ici de la Paix, qui se fit entre les Anglois & les Hollandois; par l'intervention & l'adresse de *D. Pedro Fernand de Jouar de Velasco, Marquis del Fresno*, Ambassadeur d'Espagne, à la Cour de Charles II. Il s'employa très-adroitement à faire la Paix, entre le Roi & la République, qui lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour cela; ce qui fait comprendre qu'on avoit une haute estime de sa capacité & de sa bonne foi. Les Etats Généraux avoient écrit, dès l'an MDCLXXIII. le 25. d'Octobre, une longue Lettre au Roi de la Grande Bretagne; qu'ils lui envoyèrent par un Trompette, comme on avoit accoutumé de faire en tems de Guerre. Ils lui représentoient les diligences qu'ils avoient faites, de leur côté, pour venir à conclure une bonne Paix avec lui, non seulement par leurs propres Ambassadeurs, qu'on avoit tenus, comme prisonniers à Hamptoncourt; mais encore par un Ministre de l'Electeur de Brandebourg, & ceux que l'Espagne tenoit à Londres; auxquels ils joignoient le Prince d'Orange, qui avoit écrit à S. M. pour la prier de vouloir écouter les Propositions de Paix, que les EE. GG. vouloient lui faire.

Plus cette Lettre étoit civile & modeste, plus le Roi la reçut-il avec hauteur, comme il paroît par la réponse, qu'il y fit le 11. de Novembre. L'on ne s'arrêtera pas à en donner le détail, non plus que de la Lettre que les Etats lui écrivirent, en réponse, le 19. de Decembre 1673. parce qu'après tout ce que le Marquis del Fresno obtint du Roi de la Grande Bretagne, le firent changer de langage, & consentir à entrer en une nouvelle négociation; en lui proposant vivement, par l'ordre de son Maître, la nécessité où l'on étoit de s'opposer aux desseins ambitieux de la France; & de la part des Etats Généraux, que, s'il vouloit faire la Paix avec eux, l'affaire du Pavillon seroit réglée, comme il le souhaitoit; qu'on se rendroit réciproquement, de part & d'autre, les Places &

Y y 3 les

(1) Voyez les Actes des Négotiations de la Paix de Nimegue T. I. P. 2. p. 640.

(2) Voyez les Memoires du Chevalier Temple.

1674.

les Vaisseaux qu'on avoit pris, ou qu'on pourroit prendre dans la suite, pendant la durée de la guerre; qu'enfin on payeroit à Sa Majesté huit-cens-mille Écus, en quatre payemens, pour le dédommager des frais, qu'Elle pouvoit avoir faits en cette guerre. C'étoit beaucoup pour une guerre, qu'Elle avoit commencée. Cependant le Roi souhaitoit qu'on ajoutât à ces offres, un Règlement égal & réciproque des deux Nations, dans les Indes Orientales, comme on l'avoit souvent promis, disoit-il, & particulièrement à la Paix de Bréda; la permission aux Sujets de Sa Majesté, que l'on y retenoit encore, de s'en retirer, avec leurs effets selon les promesses qu'on leur avoit faites; qu'enfin les Sujets des Etats Généraux s'abstinrent de pêcher, sur les côtes des Etats de Sa Majesté, sans en avoir la permission, & les Passeports nécessaires.

C'est ce que les Anglois prétendoient qu'on leur accordât, mais qui fut alors renvoyé au Congrès de Cologne, qui ne servit de rien. La Paix fut (1) conclue, & signée le 9. de Février à Westmunster, par les Commissaires du Roi de la Grande Bretagne d'un côté, & de l'autre par le Marquis del Fresno, autorisé par les EE. GG.

Les principaux Articles étoient, que les EE. GG. des PP. UU. reconnoissant, comme il appartenoit, le Droit que le Roi de la Grande Bretagne avoit d'exiger qu'on rende à son Pavillon l'honneur, qui lui est dû dans les Mers Océane & Méditerranée, déclareroient, comme ils déclaroient dès-lors, que toutes sortes de Vaisseaux appartenans aux Provinces Unies, soit qu'ils fussent des Navires de Guerre, ou non; soit séparés, ou du corps d'une Armée Navale; dans les Mers, depuis le Promontoire qu'on nomme *la Fin de la Terre*, jusqu'au milieu du País de Norvegue, nommé *des Etats*, donneroient le dessus à tous les Navires du Roi de la Grande Bretagne; soit qu'ils fussent en Compagnie d'autres Vaisseaux, & qu'ils portassent la Banderole de S. M. nommée *le Jac*, & baisseroient leur plus haute voile; ce qui étoit l'honneur, que les Vaisseaux des Provinces Unies avoient fait de tous tems, en tous lieux, aux Navires de ses Ancêtres.

Qu'à l'égard de la Colonie de Surinam, les Etats Généraux demeueroient d'accord avec Sa Majesté Britannique, que les Articles de 1667. seroient observés, & qu'il seroit libre à Sa Majesté Britannique de députer en ce lieu-là quelqu'un, pour voir en quel état les Sujets du Roi étoient là, & pour arrêter avec eux le tems de leur départ; Qu'il seroit libre à Sa Majesté d'y envoyer deux ou trois Navires, pour transporter ses Sujets, qui étoient là, avec leurs effets & leurs Esclaves: Que celui, qui y commanderoit alors, de la part des EE. GG. ne pourroit donner ordre que l'achat, ou la vente des Terres, se fissent autrement, à l'égard des Anglois, que l'on n'avoit accoutumé de faire en cette Colonie: Que pendant qu'ils y demeu-
reroient ils jouissent des mêmes Droits, que les autres Habitans, & eussent le même droit d'intenter des Procès, pour se faire payer de ce qui leur seroit dû, & faire tous autres Contrats: Que S. M. B. ayant demandé aux Etats Généraux des Lettres authentiques, adressées au Chef de la Colonie; tant pour en faire sortir les Anglois, que pour y admettre les Vaisseaux, qui seroient envoyés pour cela; les Etats Gé-

(1) *Attes & Mémoires des Négociations de la Paix de Nimegue* 3. Edit. T. I. p. 606. & suiv.

1674.

neraux délivreroient au Chef de la Colonie, dans le tems prescrit, ces Lettres & autres Instructions suffisantes; tant afin qu'il laissât aborder librement ces Vaisseaux, que pour y laisser entrer librement ceux de ses Sujets, qui voudroient se retirer, avec leurs biens & leurs serviteurs, pour les transporter, suivant l'Ordonnance de S. M.

On demeura aussi d'accord que toutes les Terres, Iles, Villes, Ports, Châteaux, ou Forts que l'une des Parties prendroit, ou auroit pris sur l'autre, depuis le commencement de la dernière & malheureuse Guerre, soit dans l'Europe, soit ailleurs, & avant l'expiration des termes marqués, touchant la cessation de tous Actes d'Hostilité, seroient rendus au Propriétaire & à leur premier maître, au même état, qu'ils se trouveront avoir été, au tems de la publication de la Paix; depuis lequel tems, les Habitans ne seroient point pillés, les Forts ne seroient point démolis, & l'on n'en ôteroit point les Canons, ni la poudre qui y étoient, aux tems auxquels ils avoient été pris.

Que le Traité de Bréda fait en 1667. & les autres, qui y avoient été confirmés, seroient renouvelés, en toute leur étendue, autant qu'ils ne contrediroient pas celui-ci: Que celui, qui avoit été fait à la Haie, en 1668. sur la Marine, seroit continué neuf mois après la publication de celui-ci; Que néanmoins on feroit ensuite un autre règlement, par le moyen d'une nouvelle nomination, qui régleroit cette affaire.

Que les choses ayant été accommodées de la sorte, par les soins de la Reine Régente d'Espagne, les Etats Généraux payeroient à S. M. Britannique, la somme de huit-cens-mille Patacons, de la manière suivante; savoir, le quart de cette somme immédiatement, après l'échange de la Ratification de ce Traité, & le reste par portions égales, les trois années suivantes. Le Traité devoit être publié vingt-quatre heures, après l'échange des Ratifications. C'est ce qui fut arrêté à Westmunster, le 9. de Février 1684. Voilà comment *les battus*, comme on parle, *payèrent l'amande*. Mais ils le devoient faire beaucoup plutôt, que de continuer la guerre, qui n'étoit agréable qu'aux Ennemis des deux Parties.

Le Roi d'Angleterre crut aussi qu'il seroit bon d'envoyer les Lords d'Arlington & d'Osford au Prince d'Orange, comme pour voir quelle étoit sa disposition, par rapport à la guerre, ainsi qu'on le verra dans les Mémoires du Chevalier Temple; mais cela n'aboutit à rien. Le Pensionnaire de Hollande & le Comte de Waldek dirent à Temple, que le but du Lord d'Arlington étoit de persuader au Prince, de faire la Paix avec la France; & de savoir quelles étoient les Personnes, qui avoient voulu persuader au Prince & aux Etats, de causer des troubles en Angleterre, pendant la Guerre, qui venoit de finir. Charles II. avoit encore dessein de gagner le Prince, & de l'engager à assister S. M. contre les Rebelles de son Royaume (il appelloit ainsi ceux qui traversoient ses desseins, contre la Religion Protestante en Angleterre) & enfin de lui faire concevoir le dessein & l'espérance d'obtenir, pour son Epouse, *Marie*, Fille Aînée du Duc d'York. Le Prince lui répondit, qu'il ne vouloit point s'engager à favoriser la Paix avec la France; qu'il avoit ouvertement rejeté les demandes, que les Mécontents d'Angleterre lui avoient faites, comme injurieuses au Roi; & enfin à l'égard du Mariage, qu'on lui pro-

1674. proposoit, il donna pour toute réponse *que sa fortune ne lui permettoit pas de songer à se marier*. Ce qui sembloit regarder le dessein, que quelques-uns de ses Amis avoient conçu de le rendre Souverain de cinq des Provinces Unies; comme on le verra, dans l'Histoire de l'année suivante.

Le Lord Arlington, dont le Roi d'Angleterre n'étoit pas fort content depuis quelque tems, en fut reçu très-froidement. Il le fut encore plus mal, par le Duc d'York; parce que le Comte d'Osford avoit parlé au Prince d'Orange de la Princesse Marie, sa Fille Aînée. Ainsi le Lord Arlington, quoi que Catholique, fut entierement décredité, auprès des deux Freres.

Il se fit cette année deux Expéditions Navales, qui furent malheureuses pour la République; quoi que Ruiter & Tromp commandassent les deux Flottes, qu'on envoya contre la France.

Le 6. de Mars, on fit à la Haie l'échange des Ratifications de la Paix, avec l'Angleterre; ce qui donna beaucoup de joie à tous ceux qui souhai-toient, deçà & de-là la mer, que ces deux Puissances fussent amies, plutôt que de s'affoiblir réciproquement, en faveur de la France; qui étoit la seule Puissance, qui tirât quelque avantage des pertes, que faisoient les deux Puissances Maritimes; si l'on en excepte la Province de Zélande, dont les Armateurs firent de très-grandes prises sur les François, mais sur tout sur les Anglois. On assure, qu'on montra (1) à la Haie une Liste de deux-mille-huit-cens-soixante-trois Vaisseaux, pris par les Zélandois; dont il n'y avoit que cent-soixante de François, & dont tout le reste appartenoit aux Anglois; de sorte qu'il n'y avoit eu que cette Province, qui eût profité de la guerre; si l'on retranche la part que l'Amiral Général avoit aux profits de ces Ecumeurs de Mer; dont il restoit, sans doute, une partie aux Courtisans du Prince. Après cela, il semble, qu'il n'étoit pas si étrange s'il y avoit des gens, dans les Provinces, qui ne se soucioient guère que l'on fit la Paix, avec les Anglois, aussi-tôt que d'autres l'auroient souhaité. Mais outre les Armateurs Zélandois, qui attaquoient les François & les Anglois, il y en avoit apparemment quelques Anglois & Ecoissois, qui troublez dans le commerce réglé, qu'ils faisoient auparavant, en tems de Paix; devinrent Armateurs.

Les Etats Généraux penserent alors, après avoir délibéré sur le nombre des Vaisseaux, que l'on mettroit en mer, qu'on le pourroit diminuer; comme les Anglois le feroient, sans doute, de leur côté. Le Prince là-dessus demanda à Ruiter quelle diminution il croyoit qu'on pourroit faire à la Flotte. Le Lieutenant-Amiral lui répondit, que l'on pourroit diminuer la Flotte de l'Etat jusqu'à quarante-deux Vaisseaux de Guerre, montez, les uns portant les autres de 50. à 80. pieces de Canon, & d'autant de Matelots, qu'il avoit réglé auparavant. Il ajoutoit à cela six Frégates, montées de Canons & d'Equipages, qui avoient été réglées, à dix-huit Brulots, douze Sénaux petits Bâtimens, propres à s'approcher du Rivage, & à favoriser une descente; douze petites Galiotes, pour porter les Soldats à terre, & vingt-quatre grandes, pour le transport des Vivres. Ruiter jugeoit qu'on pourroit, avec cela, insulter les côtes de France sur l'Océan. Mais comme on voulut faire une entreprise, sur les Colonies Françaises en Amerique, on ne se contenta pas du petit nombre de Vaisseaux, qu'il avoit demandé. Cet Avis de Ruiter ne fut néanmoins pas suivi, com-

me on le verra dans la suite. On pourroit peut-être soupçonner, que cet ancien Ami des Freres De Witt souffroit bien des choses, non pas tant par la mauvaise humeur du Prince, que des Courtisans; qui auroient voulu qu'on n'eût point d'obligation à qui que ce fût, qu'à lui; sans penser qu'un Homme ne peut pas être un Grand Général des Armées de Terre, & Grand Amiral, ou Homme de Mer.

Il y avoit plus d'un an (2) qu'on avoit expédié à Ruiter une Patente, par laquelle on l'établissoit *Lieutenant Amiral Général de Hollande & de West-frise*. La Patente étoit datée du 23. de Fevrier 1673. mais il n'y fut installé, que plus d'un an après, & ne fit qu'alors serment, entre les mains du Prince d'Orange. Il présenta en suite la Patente, qui lui conféroit cet Emploi, aux Amirautés de Rotterdam, au Secetaire des Etats de Hollande, & à l'Amirauté d'Amsterdam. Le 27. de Fevrier, il présenta un Mémoire au Prince d'Orange, où il représentoit qu'on pourroit attaquer quelques-unes des Iles Antilles, & s'en mettre en possession. Cela supposé, on pourroit faire un Négoce très-avantageux des Marchandises, que l'on y enverroit, & de celles, qu'on en recevroit. Il marquoit aussi, quelles forces maritimes étoient nécessaires pour cela. Tout devoit être prêt, sans qu'on pût deviner pourquoy cette Flotte s'équiperait; mais, par malheur, il y eut quelqu'un, qui en avertit la France; qui n'épargnoit pas de l'argent, pour savoir ce qui se passoit chez les Ennemis. L'esprit d'Economie, dans de semblables conjonctures, n'est nullement à propos, comme l'exemple du Pensionnaire De Witt le fit assez voir, l'an MDCLXXII. ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Le mal est, que ceux qui ont la petite somme, que l'on destine, pour les correspondances, n'osent pas bien souvent s'en servir; de peur qu'on ne les accuse de l'avoir détournée à leur propre profit; comme cela étoit arrivé à Jean De Witt, tout fidele, & tout bon ménager qu'il étoit. Il vaudroit souvent mieux perdre neuf-mille francs, sur dix-mille employez en Espions, & savoir une fois, sur dix, ce qui se prépare chez les Voisins. Aussi les François, qui n'épargnent par l'argent; pour cela, sont-ils beaucoup mieux informez de ce qui se passe chez leurs Voisins; que ces derniers de ce qui se résout, dans les Conseils du Roi de France.

Il fut arrêté, à la Haie, que l'on équiperait dix-huit Vaisseaux de Guerre, montez, les uns portant les autres, de 66. à 80. pieces de Canon, & de quatre-cents Matelots, de vingt-quatre Vaisseaux, montez de cinquante ou soixante Canons & de trois-cens Matelots; de douze Vaisseaux de Guerre, montez de quarante à cinquante Canons & de deux-cens Matelots; de douze Frégates, montées de trente à trente-six Canons & de cent-trente Matelots; de dix-huit Brulots; de dix-huit Sénaux; de vingt-quatre Flutes; de douze grandes Galiotes & de douze petites. Outre cela, on y devoit mettre neuf-mille hommes de Troupes réglées. Cela étant prêt, il y eut, pendant la plus grande partie du Mois de Mai, une rude gelée, qui retarda le départ de la Flotte. On lui donna son rendez-vous vers le pas de Calais, & au de-là des Singels. Elle y arriva le 26. de Mai.

Le Prince avoit donné une instruction à Ruiter de saluer le Pavillon d'Angleterre, précisément comme cela avoit été réglé, par la Paix, faite avec le Roi de la Grande Bretagne. Les ordres fu-

(1) Brand, Vie de Ruiter sur cette année.

(2) Voyez Brand Vie de Ruiter sur l'an 1674.

1674.

furent donnez à la Flotte, de la part du Conseil des Officiers, comment on se devoit conduire, à cet égard; par où l'on voit que l'on n'étoit pas entré, dans la négociation de la Paix, en un détail assez circonstancié, touchant la maniere de saluer les Vaisseaux Anglois; & qu'on s'étoit rapporté, pour le reste, à l'usage, qui n'étoit pourtant pas assez connu. Il étoit si important aux Etats d'avoir la Paix, avec l'Angleterre, en ce tems là; qu'on peut présumer que les EE. GG. voulurent éviter toute occasion de se brouiller, avec elle.

Il fut résolu, sur la Flotte Hollandoise, que lors qu'on viendroit à rencontrer un Navire de Guerre Anglois, soit qu'il portât Pavillon, ou non, il seroit salué du Commandant en Chef de la Flotte de Hollande, & ensuite de tous les Officiers Généraux, selon leur rang, en amenant le Pavillon; en tirant 11. 9. 7. & 5. coups, & en tenant toujours le Pavillon bas; jusqu'à ce qu'on fût éloigné au de-là de la portée du Canon de ceux, que l'on salueroit; sans qu'il y eût aucuns Capitaines particuliers, qui tirassent, mais qu'ils ameneroient seulement les perroquets, à moins qu'ils ne fussent fort éloignés de leur gros, comme s'ils étoient en Vedète, & qu'ils fissent une semblable rencontre, dans leur Poste; auquel cas ils ameneroient leurs Perroquets, & le Commandant salueroit de cinq pieces de Canon, & chaque Capitaine de trois: Que si quelque Officier Anglois exigeoit que les Officiers Généraux des PP. UU. eussent à laisser leur Pavillon toujours bas, tant que la vuë pourroit s'étendre, ou pendant qu'ils feroient route ensemble, & que ces derniers fussent sommez, une seconde fois d'amener; ainsi qu'on pourroit trouver des exemples, où cela eût été pratiqué; il le faudroit faire pour ce tems seulement, & avant que l'Anglois eût tiré; mais qu'à l'instant on enverroit à son Bord quelque personne capable, pour lui demander son nom & celui de son Vaisseau; si le Roi de la Grande Bretagne desiroit qu'on en usât de même au sujet des Saluts, & s'il avoit un ordre exprès d'agir, comme il faisoit: Que celui qui auroit été envoyé, viendroit en rendre compte au Commandant de la Flotte, qui en rendroit compte au Prince d'Orange, en lui demandant ses ordres précis là-dessus. Cet Ecrit fut signé de tous les Commandans de la Flotte.

Le lendemain un peu après midi, la Flotte fut obligée, par le vent contraire, d'aller mouiller devant Douvres. Ruiter salua le Pavillon du Roi, qu'on avoit arboré sur le Château, de treize volées de Canon. Chacun des Lieutenans Amiraux le fit de onze, les Vice-Amiraux, de neuf; & les Contre-Amiraux de sept, amenant leurs Pavillons & leurs Huniers. Le Château répondit de onze coups. Ruiter remercia d'autant, & le Château de neuf. Les autres Généraux Hollandois en firent autant, à proportion; après quoi chaque Vaisseau issa son Pavillon. Ensuite les Officiers Anglois vinrent rendre une visite à Ruiter & au Comte de Hornes, qui commandoit les Soldats, qui étoient sur la Flotte, & ils les régalerent sur leurs Bords. Les vents contraires les arrêterent là, de sorte qu'ils résolurent d'aller faire aiguade à Douvres, où ils remplirent tous les Tonneaux, qui étoient vuides.

Cependant les Flutes Hollandoises, qui étoient chargées de l'Artillerie, & des armes, dont on avoit besoin pour l'expédition, & qui devoient joindre la Flotte, ne paroissoient point. Ruiter écrivit à l'un des principaux Ministres des Etats, le 31. de Mai, pour lui remontrer qu'il n'y avoit encore sur la Flotte aucune des munitions nécessaires, pour attaquer des Villes, ou des Forts, après une descente, & que, sans cela, il n'étoit pas possi-

ble d'exécuter les entreprises, dont S. A. l'avoit chargé: Que tous les Vaisseaux étoient si mal fournis de mèche, qu'il n'y en avoit pas pour trois jours, après qu'on auroit fait descente: Qu'on ne pouvoit pas fournir aux Soldats autant de sortes de bâles, qu'ils en demandoient pour leurs mousquets, & qu'il falloit envoyer à la Flotte des moules de 14. de 16. & de 18. livres, à la livre; Qu'on avoit besoin de plus de petites armes, pour les Matelots, parce que les Vaisseaux ne leur en pouvoient fournir qu'à peine la moitié de ce qui étoit nécessaire: Qu'on avoit trop tardé à envoyer les Soldats, dont il n'y avoit que quelques Compagnies. Il demandoit donc à ce Ministre de donner ordre qu'on lui envoyât incessamment ce dont on étoit convenu. Il détacha encore une Frégate pour le Texel, & une autre au Wielinguen, pour solliciter le depart des Vaisseaux de Transport, chargez de Vivres & de Munitions de Guerre; parce que, sans cela, il étoit impossible au Comte de Hornes de rien entreprendre, ni d'exécuter ses ordres secrets.

Au 1. de Juin, Ruiter le Fils fut détaché avec cinq Navires, une Frégate & trois Senaux, pour aller croiser à l'entrée de la Manche, à dessein de faire quelque découverte, ou pour insulter les François, s'il en trouvoit l'occasion. On apprit en suite, que toutes les Côtes de France étoient fort allarmées, & qu'on y faisoit bonne garde. Cependant la Flotte Hollandoise, qui n'avoit point ordre d'entreprendre quoi que ce fût contre ces côtes, partit le plutôt qu'elle put, pour la Martinique; que Ruiter avoit ordre d'aller attaquer. Il y fut dès le 8. de Juillet, & après avoir pris trois Européens, & autant de Negres, il apprit qu'il y avoit plus d'un Mois, qu'on avoit été averti à la Martinique, que les Hollandois viendroient pour l'attaquer; de sorte qu'ils se préparoient à se bien défendre. Les Hollandois attaquèrent le Port de *Cul de Sac*, qui étoit un poste, par lequel, si on pouvoit le prendre, on seroit maître de tout le país. On l'attaqua, avec assez de vigueur; mais les François étoient si bien préparés à recevoir les Hollandois qu'ils les repoussèrent avec perte, & en blessèrent un très-grand nombre. Ce n'étoit pas le fort de Ruiter, ni du Comte de Hornes d'attaquer des places fortifiées & fournies de tout, pour se bien défendre. Aussi furent-ils contraints de s'en retourner au plutôt en Hollande, où ils arriverent à la fin de Septembre. Nous ne nous arrêtons pas aux circonstances de cette malheureuse entreprise. On les pourra trouver, dans la Vie de Ruiter. La même raison fait que nous ne disons rien, sur une semblable entreprise de *Tromp* sur Belle-Ile en Bretagne, qui échoua de la même maniere.

AU commencement de l'année suivante, il arriva, dans les Provinces Unies, une chose, qu'on n'y avoit pas encore vuë. Ce fut qu'il y eut, dans quelques-unes, des gens qui crurent qu'il seroit mieux, qu'elles rétablissent, à quelque égard, l'ancienne maniere dont elles avoient été gouvernées autrefois. Ce fut d'y mettre sur pied une maniere de gouvernement, dans laquelle la suprême autorité ne fut pas entre les mains des Etats, comme elle l'avoit été, depuis que les Provinces avoient secoué le joug de l'Espagne. Ce fut en Gueldre, que l'on commença d'en parler, & où après avoir été délivré des François, on pensa que la reconnoissance, que l'on devoit avoir, pour les grands services que les Princes d'Orange, & sur tout le dernier, avoient rendus à l'Etat, demandoit qu'on lui conférât la Souveraineté, sous le nom de *Duc de Gueldre*; titre que les Seigneurs de cette Province avoient porté autrefois.

On

1675. On assure que celui, qui mit le premier cette proposition sur le tapis, fut le Secrétaire du Quartier de Nimegue, nommé *Conrad Le Clerc*, Créature du Prince, Homme de beaucoup d'esprit & capable de gagner la Noblesse de Gueldre. (1) Il représenta à quelques Nobles de cette Province le mauvais état de ses finances; qui ne permettoit pas qu'elle pût payer les arrerages, qu'elle devoit à l'Union, après les pertes, que les François lui avoient causées; parce qu'ils l'avoient la première envahie, & tenue sous leur puissance, jusqu'à ce qu'ils se retirassent des Terres de la République. Il exagéroit les avantages, qu'ils pourroient tirer de la Protection du Prince, s'il venoit à regarder la Gueldre, comme son propre bien. On assure même qu'il dit en secret à plusieurs de la Noblesse, que si la Gueldre ne se hâtoit de conférer la Souveraineté au Prince; elle seroit prévenue, par la Hollande. D'autres gens apposez tenoient de semblables discours, dans les Quartiers de Zutfen & d'Arnhem. Il falloit, selon l'usage, que le Prince accordât la permission aux trois Quartiers de la Province de s'assembler. On la lui demanda, & il l'accorda, sans doute après avoir été bien informé, de ce que les Etats de Gueldre se préparoient à faire, en sa faveur. Les Députez s'étant rendus à Arnhem demanderent, selon l'usage, à la Cour de Justice, qui est établie en cette Ville, la liberté de s'assembler, pour faire l'élection du Prince. Le Président de la Cour leur représenta en vain, que cette affaire étoit de trop grande conséquence, pour agir avec tant de précipitation, & qu'ils étoient trop peu, pour s'en charger seuls. On leur fait répondre, que c'étoit pour cela même qu'il falloit se hâter; parce que le Prince pourroit autrement les prévenir, & établir un Gouvernement moins avantageux pour la Province, après en avoir reçu le pouvoir des Etats Généraux. Le Président de la Cour ne se laissant pas fléchir, on trouva moyen de gagner les autres Conseillers. Les trois Quartiers étant réunis, choisirent des Députez, pour aller faire l'offre au Prince d'Orange, de le faire Duc de Gueldre. Comme l'on apprit qu'il venoit dans la Province, on envoya au devant de lui des Députez, pour lui présenter l'Acte; qui avoit été fait, pour l'élever à la qualité Ducale, dans la Gueldre. Cet Acte, étoit du 2. de Janvier. Ils y étaloient les malheurs, qui étoient arrivés à la Province, par l'invasion imprévue des François; après quoi ils disoient que les Etats de leur Province, „ ayant réfléchi sur ce qu'il „ avoit plû à Dieu de susciter miraculeusement „ le Prince d'Orange, comme un instrument „ benit & un Général des plus accomplis; & „ d'enrichir sa personne d'une Sageffe & d'une „ Valeur incomparables; en sorte que les En- „ nemis avoient été obligez d'abandonner sub- „ bitement cette Province &c. Qu'en suivant „ les traces de ses courageux Ancêtres, il n'a- „ voit pas moins hazardé qu'eux son Illustre Per- „ sonne, avec tous ses Biens, pour le salut & „ la prospérité de sa Patrie, & exposé même sa „ Personne aux plus grands dangers; ce qui de- „ mandoit la plus grande reconnoissance, qu'a- „ près Dieu, on puisse témoigner à un hom- „ me.

Ces Mrs. ne se souvenoient pas (2) de la fable du Cheval, du Sanglier & de l'Homme; où le dernier après avoir delivré le Cheval d'u-

1675. ne incommodité, que lui donnoit le Sanglier, fut lui-même assujetti à l'Homme; comme la Gueldre, & avec elle quatre autres Provinces seroient devenues sujettes du Prince; en le mettant en état de repousser les Ennemis de l'Etat & les siens propres.

Enfin les Etats de Gueldre conclurent d'offrir à S. A. „ sous le titre de Duc de Gueldre, & „ Comte de Zutfen, la Souveraineté de la Gueldre & du Comté, qu'on vient de nommer; „ avec toutes les Dignitez & Prerogatives, qui en „ dépendoient, sans en rien excepter, & de prier „ Son Altesse de vouloir accepter cette Souveraineté, sous ces conditions: Que les Etats de „ la Province de Gueldre se dépouilleroient de leur „ Souveraineté, en faveur du Prince d'Orange, „ & de ses Héritiers Mâles & légitimes: Que „ la Religion Réformée y seroit maintenue, telle „ qu'elle avoit été expliquée par le Synode de „ Dordrecht: Que ni le Prince, ni ses descen- „ dans ne permettroient aucun changement, dans „ la Discipline Ecclesiastique du Pais, & sur tout „ qu'ils n'accorderoient point l'exercice (*public*) „ du service de l'Eglise Romaine: Qu'en cas de „ Minorité, la Tutelle du Prince Mineur & „ l'Administration des Domaines du Duché & du „ Comté de la Province, appartiendroient aux „ Etats: Que la Noblesse, & les autres Habitan- „ tans jouiroient de leurs anciens Privileges: „ Que le Prince les gouverneroit lui-même, „ mais que si S. A. étoit obligée de résider, „ hors de la Province; ils consentiroient de re- „ cevoir un Gouverneur, pourvu qu'il fût de „ la Religion Réformée; qu'il fût parfaitement „ la langue & les affaires du Pais, & que sa per- „ sonne fût agréable aux Etats: Qu'il ne don- „ nerait les Charges, ni les Offices, qu'à ceux „ de la Province: Qu'il ne feroit ni Guerre, „ ni Paix, ni Alliance, ni n'aboliroit aucune „ Loi ancienne, ni n'en introduiroit point de „ nouvelles, ni ne changeroit rien à la Monoie, „ & ne mettroit aucune imposition, sans le con- „ sentement des Etats: Qu'il ne changeroit rien „ à l'ordre établi, pour les Benefices Ecclesiasti- „ ques, & que les possesseurs seroient maintenus „ dans leurs Droits & dans leur possession: Qu'il „ n'aliéneroit, ni ne vendroit les Domaines; „ qu'au contraire, il tâcheroit de les dégager: „ Qu'il maintiendrait les Villes, qui étoient dans „ la Hanse Teutonique: Qu'il n'accorderoit „ point de représailles, contre les Habitans de „ la Province, sinon en cas d'un Dénî mani- „ feste de Justice: Qu'il maintiendrait les E- „ tats, dans l'Union d'Utrecht, & y obligeroit „ les autres Provinces: Que faute de Descen- „ dans mâles, la Souveraineté retourneroit aux „ Etats, qui seroient toujours composez de la „ Noblesse & des Villes, & s'assembleroient une „ fois par an.

Il y avoit, outre ces conditions, plusieurs Articles particuliers, touchant les Assemblées particulières de chaque Quartier, la disposition des Offices, les Députations & les Commissions aux Etats Généraux, au Conseil d'Etat, à la Chambre des Comptes de la Généralité, & aux Compagnies des Indes Orientales & Occidentales.

On voit là bien des restrictions dans l'autorité du Duc de Gueldre, & qui empêchoient qu'il n'eût un pouvoir absolu; mais sans dire quels revenus étoient attachez à sa Dignité. Soit que le Prince se contentât de ce qu'on lui offroit, soit qu'il crût qu'on pourroit faire à l'avenir quelque chose de plus avantageux pour lui, & que les autres Provinces pourroient suppléer, ce qui pou-

(1) Voyez tout ceci plus au long, dans les Annales de Mr. Bafnage, sur l'année 1675.

(2) *Phedre* Liv. IV. Fab. 4.

1675. voit manquer, à ce que la Gueldre n'avoit pas pu faire, à cause de sa pauvreté; il ne rejetta point les offres de cette Province; mais dit seulement qu'il avoit besoin de tems, pour se résoudre, & qu'il s'agissoit d'une chose, sur laquelle il devoit consulter les autres Provinces; par où il ne faut entendre que la Hollande, la Zélande, & la Province d'Utrecht. En ayant cette déference pour ces Provinces, il leur sembloit demander non seulement l'approbation de ce que la Gueldre avoit fait, en sa faveur; mais leur insinuer, qu'elles devoient l'imiter; puis qu'elles lui avoient les mêmes obligations, que cette Province. L'Overyssel demouroit dans le même état qu'auparavant, & étoit gouverné, par des gens, qui ne paroissent pas avoir été favorables au dessein du Prince.

Il consulta d'abord la Province d'Utrecht, qui avoit été traitée par les autres, de maniere qu'elle dépendoit tout à fait de lui; comme on a pu voir, par ce qu'on a dit de la maniere, dont elle avoit été rejointe aux autres. Les Etats de cette Province firent des vœux pour lui, & l'assurèrent, après lui avoir souhaité la Bénédiction de Dieu, & toutes sortes de prospéritez, *d'y contribuer, de tout leur pouvoir, dans toutes les occasions, qui s'en présenteroient.* Ils ajoûterent qu'ils souhaitoient, que la Province de Gueldre conservât son rang dans les Etats Généraux; où elle avoit eu le pas, avant toutes les autres, avant que d'avoir été envahie, par les François. Les Députés d'Utrecht, qui apportèrent cette réponse au Prince, furent très-bien reçus, & il répondit en suite fort civilement aux Etats de leur Province. Mais il faut que l'on eût rapporté à S. A. qu'il y auroit des gens, qui trouveroient à redire à sa conduite; comme s'il n'avoit cherché, que sa propre grandeur. Il censura, dans la Lettre aux Etats d'Utrecht, ces gens-là, qu'il nomme *d'impudens calomniateurs*; qu'il ne rendroit pas meilleurs, en refusant ceux de Gueldre, ni pires en acceptant. Cette Lettre est datée d'Arnhem, du 20. de Février.

Les Provinces de Hollande & de Zélande, quoi que leurs Etats fussent pleins de gens affectionnez au Prince, ne furent nullement disposées à lui conseiller d'accepter l'offre de ceux de Gueldre, & encore moins à lui en faire une semblable. On voit une Lettre, qu'il écrivit de Zuylestein aux Etats de Hollande, le 31. de Janvier, à laquelle il joignit une Copie de la résolution de Gueldre, qu'il nomme *une excellente preuve de l'affection, de l'amitié & de la bonne confiance, que les Seigneurs du Corps de la Noblesse, & les Magistrats des Villes avoient pour sa personne.* Néanmoins il ajoûta, qu'il n'avoit pas pu se résoudre à se déclarer positivement, sur ce sujet; mais qu'il avoit trouvé bon de le communiquer à leurs Nobles & Grandes Puissances, comme à ses bonnes & parfaites Amies; avec des prières très-instantes, qu'il leur plût de l'assister de leur bon conseil, dans une affaire si importante; afin qu'ayant reçu leur avis là-dessus, il pût, avec d'autant plus de repos, prendre une bonne résolution. Cette Lettre étoit datée, du 31. de Janvier 1675.

Ayant été luë dans l'Assemblée, le 7. de Février, & la plupart des Députés n'ayant pas des instructions suffisantes, pour pouvoir opiner sur une chose de cette importance; ils furent obligés d'aller demander de nouveaux ordres à leurs Commettans. Deux jours après, ces Députés revinrent avec les ordres des Magistrats des Villes. L'Assemblée des Etats fut de nouveau consultée, par le Pensionnaire de Hollande, sur la Lettre de S. A. Il proposa, en même tems, le sentiment

1675. du Corps de la Noblesse, qui étoit que le Prince d'Orange feroit bien d'accepter la Souveraineté de la Gueldre. Huit Villes; savoir, Dordrecht, Gornichem, Schiedam, Schoonhove, la Brille, Hoorn, Edam & Medemblic, opinèrent de même. Six Villes, savoir, Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enckhuysen, & Monnikendam furent opposées à ce sentiment. Goude & Rotterdam vouloient, qu'après avoir oui les raisons des uns & des autres, on en fit le rapport, & étoient eux-mêmes, par provision, pour l'acceptation. Alemar & Leide s'en rapportèrent au Prince.

Toutes les Villes étoient néanmoins d'accord de remercier le Prince d'avoir communiqué à la Hollande l'offre, que la Gueldre lui avoit faite; qu'il auroit pu accepter, sans demander les sentimens des autres Provinces. Les Nobles croyoient „ qu'une Province ruinée, comme la Gueldre, „ avoit droit de chercher les moyens de se réta- „ blir; mais que ce qu'elle avoit fait n'avoit au- „ cune influence nécessaire, sur les autres Provin- „ ces; quoi qu'il fût vrai que plus d'autorité on „ donneroit à S. A. plus on la mettroit en état „ d'agir, avec vigueur, pour le bien de l'Etat. Mais comme tout dépendoit des contributions des Provinces, qui avoient été aussi grandes, qu'il leur étoit possible; on ne voit pas bien comment il auroit plus fait, qu'il ne faisoit; car enfin s'engager dans une Guerre, sans fin, étoit se charger d'une dépense, qui ruineroit actuellement l'Etat, qui ne pourroit d'ailleurs s'assurer du succès des entreprises, qu'on pourroit faire.

Ceux de Harlem disoient, entre autres choses, qu'il étoit plus avantageux au Prince d'être Gouverneur de la Gueldre, que d'en être Souverain; & que s'il s'appliquoit à y augmenter les Finances, en mettant de nouvelles Taxes & de nouveaux Impôts, il s'attireroit la haine du Peuple; & que, s'il ne le faisoit pas, l'Union n'en retireroit aucun avantage. On concluoit de-là, que S. A. feroit mieux de refuser l'offre de la Gueldre, que de l'accepter; puis qu'il auroit moins d'autorité, comme Souverain, que comme Gouverneur. Ceux de Delft disoient, que la Gueldre faisoit bien de témoigner par-là sa reconnoissance au Prince; mais cela ne faisoit rien, qui pût mettre l'Etat en une meilleure posture; parce que ses Finances n'en seroient ni plus grandes, ni mieux ménagées. La Gueldre ne pouvant fournir, que de nouvelles recrues, sans argent, on ne sauroit comment les entretenir. Ceux de Delft disoient encore, que la Gueldre n'avoit fait, en cela, qu'imiter les autres Provinces; puis que la Hollande avoit déclaré le Prince Stadthoude Héritaire, & lui avoit remis une dette de deux millions. Mais par-là la République n'en devenoit pas plus riche, ni ne s'en trouvoit pas en meilleur état. Enfin ceux de Delft se rangeoient à l'avis de ceux de Harlem. Ceux de Leide furent du même sentiment, & ajoûterent de plus qu'il s'agissoit d'une chose de la dernière importance, & très-embarrassante; Qu'il s'agissoit de donner conseil au Gouverneur Héritaire de la Hollande, ce qui paroistoit devoir contenter le Stadthoude; Que la Province avoit toujours été heureuse, sous ce Gouvernement, & que tous les changemens étoient dangereux en une République; sur tout quand il s'agit de la changer, en une Monarchie.

Il n'étoit guère possible de conclurre une chose de cette conséquence, seulement à la pluralité des voix; puis qu'il y en avoit d'autres de moindre conséquence, qui ne pouvoient pas être résolues, sans l'unanimité des sentimens. Enfin le Pension-
nai-

1675. naire, qui voyoit bien qu'il n'étoit guère apparent, qu'on pût ramener les Esprits à la conformité des avis, proposa d'envoyer au Prince les divers sentimens, par écrit. Il se chargea de les mettre sur le papier, & il le fit avec tant de prudence & de bonne foi; que les deux Partis furent contents de la Lettre, qu'il écrivit au Prince d'Orange, pour lui exposer la diversité des opinions, & des raisons sur lesquelles on les appuyoit.

Après avoir remercié le Prince, de ce qu'il avoit communiqué aux Etats une affaire, dont la décision dépendoit de lui, & loué la reconnoissance des Etats de Gueldre; les Etats de Hollande disoient, que tous les Députez n'étoient pas du même sentiment; Que les Nobles & quelques Villes, considérant que ses Ancêtres avoit possédé le Duché de Gueldre, plus de deux-cens ans, lui conseilloient d'accepter la Souveraineté de cette Province; afin d'y rétablir les Finances, la Justice & la Police, & croyoient le faire, sans donner aucune atteinte à l'Union; Qu'au reste il étoit impossible, qu'il contentât tout le monde, quelque résolution, qu'il pût prendre: Que Harlem, Delft, Leide, Amsterdam, Enkhuylen & Monnikendam étoient d'un autre sentiment, & croyoient qu'étant Gouverneur, il auroit le même pouvoir, qu'étant Souverain; Qu'en cette dernière qualité, il seroit chargé de la haine des nouveaux Impôts; & que le Peuple l'accuseroit de ne les mettre, que pour contenter son Ambition, & pour augmenter sa Grandeur; Que les PP. UU. avoient été florissantes sous les Stadthoudres, qu'elles s'étoient enrichies au dedans & avoient aquis de la réputation au dehors; (1) Que ses Prédecesseurs avoient refusé cette dignité; Qu'il y avoit des Villes, qui l'auroient déferée à S. A. & que les Anglois la lui avoit offerte; mais qu'Elle avoit eu la générosité de la refuser; Que le nouveau titre de *Duc* ne donneroit pas un plus grand lustre à la grandeur des Princes d'Orange; Que pour un peu de gloire, il ne falloit pas hazarder l'affection du Peuple; Qu'il y avoit plus de grandeur à refuser les choses de cette nature, qu'à les accepter; Qu'enfin on avoit unanimement résolu de lui communiquer tous les avis, de lui laisser la liberté du choix & l'assurer que le parti, qu'il prendroit, seroit toujours agréable aux Etats.

Les Députez d'Amsterdam trouverent qu'on s'étendoit trop, en cette Lettre, sur les raisonnemens, particulièrement sur les leurs, & se réservèrent la liberté d'attacher au Projet de la Lettre deux résolutions, qu'avoient pris leurs Commettans, afin qu'on ne tirât point de conséquence, qui allassent plus loin, que leur intention. Harlem, Delft, Leide & Monnikendam se réservèrent la même liberté.

Le Prince se divertissoit cependant à la chasse, & changeoit si fort de place, que les Nobles de Hollande, qui l'étoient allez chercher, ne lui purent pas parler, pour apprendre de lui quelle étoit son intention. On ne peut néanmoins pas douter, qu'il n'eût volontiers accepté le titre de *Duc de Gueldre*; si l'on considère un peu sa conduite, en cette occasion.

Il avoit demandé, sur la même matière, le Conseil de la Zélande, qui avoit toujours été zélé pour ses intérêts, & avoit travaillé plus d'une fois, comme on l'a remarqué, dans cette Histoire, à

lui faire rendre les Emplois & les Titres, qu'avoient eus ses Prédecesseurs, dès le tems de la grande Assemblée de l'an MDCL. Le Prince s'adressa à *Huybert*, Pensionnaire de Zélande, qui avoit paru auparavant très-disposé à rendre service à S. A. Cependant il ne lui étoit pas dévoué à ce point, que d'engager la Zélande à lui conseiller d'accepter la Duché de Gueldre. Comme le Prince n'ignoroit pas, quel étoit le sentiment d'*Huybert*; il prit ce tour, pour l'empêcher de dire son sentiment sur l'affaire, dont il s'agissoit. *D'Odyck*, qui pouvoit se trouver aux Etats, pour y représenter le Prince, n'étant pas alors en Zélande, où il représentoit le premier Noble de cette Province, ou le Prince; ce dernier chargea le Pensionnaire de le représenter, & de ne point dire son sentiment, sur cette affaire.

Pour cela, le Prince lui écrivit un Billet, pour le prier, dans l'absence de *d'Odyck*, de faire incessamment assembler les Etats, en cas qu'ils fussent séparés; & de ne point dire ce qu'il pensoit de la question, dont il s'agissoit, mais de laisser les autres Députez opiner, avec liberté.

Huybert appella donc incessamment les Etats, dans l'Assemblée desquels les Députez de Middelbourg dirent que, dans une affaire de cette nature, il leur sembloit qu'on ne devoit rien faire, que de concert avec la Hollande; & que, pour cela, il falloit savoir quels étoient ses sentimens. Les Députez de *Ziriczée*, dirent là-dessus, que le Prince ne demandoit pas qu'on agit de concert avec la Hollande; mais que chaque Province dit en particulier, quel étoit son sentiment. Les autres Villes appuyèrent le même sentiment, & quelques-unes parlerent de rompre l'Assemblée. Ceux de Middelbourg pressés de s'expliquer, dirent qu'il falloit mettre sur le papier les raisons, que le Prince pouvoit avoir d'accepter, ou de n'accepter pas la Souveraineté de Gueldre; afin que le Prince lui-même fit ce qu'il jugeroit à propos. Les autres Membres de l'Assemblée trouverent cela trop vague, & témoignèrent leur surprise de ce que les Magistrats de Middelbourg, après avoir eu assez de tems à penser à cette matière, n'en disoient rien de positif. Il semble que les Magistrats de la première Ville de la Zélande, savoient assez ce que le bien de l'Etat demandoit; mais qu'ils vouloient s'assurer des sentimens des autres Villes, avant que de parler, de peur qu'on ne les pût accuser d'avoir cabalé dans les autres Villes, pour les porter à conseiller au Prince de refuser les offres de la Gueldre.

Ceux de *Ziriczée* déclarerent là-dessus, que les Magistrats de leur Ville, après avoir mûrement délibéré, sur une chose de si grande importance, & bien examiné les raisons que l'on pouvoit apporter pour & contre, leur avoient ordonné de dire à l'Assemblée des Etats de la Province, qu'ils étoient d'avis qu'on remerciât S. A. de l'honneur, qu'elle avoit fait à l'Assemblée de lui demander conseil sur une chose de cette nature, & de ce qu'Elle tenoit les Zélandois, pour ses bons & fideles Amis. Le Sénat de *Ziriczée*, pour répondre d'une manière sçante à des civilités si obligeantes, s'étoit, disoient les Députez, cru indispensablement obligé de dire librement ce qu'il pensoit, & de donner au Prince un fidèle conseil, qui étoit de refuser l'offre, qu'on lui avoit faite, de la part de ceux de Gueldre. Ceux qui composoient le Conseil de *Ziriczée*, crurent qu'il ne pouvoit l'accepter, sans préjudicier à tout l'Etat en général, & dirent qu'ils ne savoient pas si cela étoit compatible, avec les Articles de l'Union

(1) Néanmoins Guillaume I. avoit bien voulu être Comte de Hollande & de Zélande, sur quoi on peut voir la *Dédiction des Hollandes*. S'il avoit un peu plus long-tems vécu, il l'auroit été infailliblement. Voyez le Liv. XIII. p. 297. col. 1. & ailleurs.

1675. „ en général, qu'une Province fût gouvernée
 „ par un seul Souverain, & les autres par des E-
 „ tats. Ils croyoient que cette espèce de Gouver-
 „ nement produiroit de grandes contestations,
 „ & des jalousies, & alieneroit les esprits; d'au-
 „ tant plus, que ce seroit s'écarter directement
 „ des anciens réglemens, & de la forme de Gou-
 „ vernement, qui étoit alors en usage.

„ Outre l'intérêt du Public, ils jugeoient, que
 „ l'intérêt même du Prince les obligeoit de lui
 „ conseiller de laisser les choses, comme elles étoient.
 „ Ils craignoient, comme ils le jugeoient, avec raison,
 „ que les Habitans de ces Provinces, qui avoient si hautement murmuré, de ce qu'on
 „ n'avoit pas plutôt conféré à S. A. les Charges
 „ possédées par ses Ancêtres de glorieuse memoire,
 „ quoi la Province de Zélande avoit toujours travaillé,
 „ ne fissent éclater le mécontentement qu'ils auroient
 „ d'un changement si peu attendu. Ils disoient qu'ils
 „ craignoient, que ces Habitans n'en fussent d'autant
 „ plus mécontents, que ce changement pourroit tirer
 „ en conséquence, pour les autres Provinces (*apparemment
 „ à les engager à donner au Prince la Souveraineté
 „ des Provinces*) quoi qu'alors il ne parût interesser
 „ que la Gueldre seule: Que le refus que le Prince
 „ feroit de ce qu'on lui offroit, ne lui seroit pas
 „ seulement glorieux; mais augmenteroit, de plus en plus,
 „ l'affection des Peuples, qui voyoient avec plaisir
 „ que S. A. en vertu des Charges éminentes, dont Elle
 „ a été revêtue, exerce presque toutes les fonctions
 „ de la Souveraineté, pendant que la propriété en
 „ demouroit aux Etats des Provinces. Le titre de
 „ *Souverain de Gueldre & de Zussen*, ou de quelque
 „ autre Province, que ce pût être, bien loin d'accroître
 „ le pouvoir & le crédit du Prince, ou de donner
 „ quelque nouvel éclat au rang, qu'il tenoit dans
 „ le Monde, le rendroit moins considérable, qu'il
 „ ne l'étoit alors; puis qu'il étoit certain, qu'en
 „ perdant la confiance & l'affection des Peuples,
 „ il ne se trouveroit plus en état de faire ce qu'il
 „ faisoit alors.

Les Députez de Ziricée assurèrent, que c'étoit-là
 „ le sentiment unanime de leurs Principaux, & ce qu'ils
 „ les avoient chargés de dire, dans l'Assemblée des
 „ Etats. „ Ils protestèrent que l'amour, qu'ils avoient
 „ pour leur Patrie, & pour S. A. ne leur permettoit
 „ pas de donner un autre Conseil; Qu'ils ne le
 „ pouvoient pas mieux faire, qu'en disant librement
 „ ce qu'ils pensoient; & qu'en faisant autrement,
 „ ils agiroient contre leurs consciences, & contre
 „ le serment, qu'ils avoient prêté; lors qu'on leur
 „ avoit confié les charges, dont ils étoient revêtus;
 „ Qu'aussi ils ne doutoient point que S. A. n'approuvât
 „ la liberté & la franchise, avec lesquelles ils don-
 „ noient un avis, qu'ils croyoient être également
 „ avantageux au Public & au Prince.

Les Députez de Ter-Goes, après avoir fait les
 „ complimens, qui étoient dûs au Prince, dirent
 „ néanmoins, qu'on ne pouvoit pas lui témoigner
 „ sa reconnoissance, en lui faisant les mêmes
 „ offres, que la Gueldre lui avoit faites, comme
 „ les Députez de Ziricée l'avoient bien remarqué.
 „ Ils ajoutèrent qu'il n'y avoit guère d'apparence
 „ que la Gueldre, où les noms de Duc, & de Comte
 „ n'étoient nullement agréables aux Habitans,
 „ eût pris une semblable résolution, d'un
 „ consentement unanime. Ils ajoutoient qu'en-
 „ core que cela fût, l'Union dans laquelle les
 „ Etats de Gueldre venoient d'être reçus de
 „ nouveau, & en vertu de laquelle leurs
 „ Députez devoient tenir le

„ premier rang, dans l'Assemblée de LL. HH. 1675.
 „ PP. ne pourroient pas souffrir ce Gouvernement
 „ entre des Provinces Alliées, qui composeroient
 „ un seul Corps d'Etat; Que cela seroit naître
 „ des disputes & des jalousies perpétuelles,
 „ contre ceux de Gueldre; parce qu'on s'imagineroit
 „ que leur Souverain seroit plus porté à les
 „ favoriser, que les autres Membres de l'Union,
 „ & que le changement, fait par cette Province,
 „ sembleroit avoir pour but de persuader aux
 „ autres de faire la même chose, ce qui réduiroit
 „ tout le Corps de l'Etat à un Gouvernement
 „ Monarchique, qui seroit odieux au Peuple.

„ Ils dirent enfin, qu'ils avoient ordre d'en-
 „ voyer cette résolution, par écrit, à S. A. & de
 „ la remercier particulièrement de l'honneur qu'Elle
 „ avoit fait à la Province de Zélande, & de la
 „ confiance que ce même Prince avoit témoigné
 „ avoir en elle, en cette occasion. Enfin ils
 „ déclarèrent, au nom de leurs Principaux, que
 „ cet Avis procedoit d'une véritable sincérité de
 „ cœur; & qu'ils ne le donnoient, que parce
 „ qu'ils s'y trouvoient obligés en conscience;
 „ tant pour le bien de leur Patrie, que pour
 „ l'intérêt même de S. A. qui lui étoit très-cher.

Les Députez de Tertole s'opposèrent à ce
 „ sentiment, & dirent, que leurs Commettans
 „ ayant mûrement considéré les raisons, qui avoient
 „ engagé les Etats de Gueldre à offrir au Prince
 „ d'Orange la Souveraineté, les avoient trouvées
 „ bien fondées, puis qu'elles avoient, pour
 „ principe la reconnoissance. Ils disoient encore,
 „ que la Noblesse & les Magistrats des Villes de
 „ cette Province ayant remarqué, que la foible
 „ défense qu'on y avoit faite, contre les François,
 „ venoit de ceux qui avoient été à la tête des
 „ affaires, avoient très-prudemment choisi un
 „ Duc & un Chef Souverain, capable d'assurer
 „ le repos de leur Province; & que toute la
 „ République même pourroit être en sûreté,
 „ de ce côté-là; parce que la Gueldre seroit
 „ de rempart aux autres Provinces: Que ces
 „ offres ne blessaient nullement l'Union,
 „ puis qu'on pouvoit considérer la Gueldre,
 „ comme un Pais conquis, & que les Provinces
 „ ne pouvant s'en offenser, ils étoient d'avis
 „ de conseiller au Prince d'accepter sa
 „ Souveraineté, & de lui faire un
 „ compliment là-dessus.

On remarqua sur cette Proposition, que si
 „ l'on considéroit la Gueldre, comme une
 „ conquête, elle n'avoit pas droit de se
 „ donner un Souverain; mais que cela
 „ appartenoit aux Provinces, qui l'avoient
 „ reconquise, avec leurs propres forces.
 „ Cependant ceux de Flessingue se
 „ conformèrent à l'avis de ceux de
 „ Tertole. Les Députez de Ter-
 „ Veere furent du sentiment des Villes
 „ de Hollande; c'est-à-dire, que les
 „ raisons de part & d'autre fussent
 „ mises en écrit, & qu'on les
 „ envoyât au Prince, afin qu'il y fit
 „ lui-même les réflexions, qu'il
 „ jugeroit à propos.

Les Etats de Zélande étant
 „ assembles le 16. de Fevrier, les
 „ Députez de Middelbourg y furent
 „ priés de se déclarer plus
 „ ouvertement sur ce, dont ils
 „ s'agissoit, & ils répondirent
 „ qu'ils croyoient qu'il falloit
 „ faire connoître au Prince
 „ d'Orange, que l'on trouvoit
 „ tant de difficultez, & tant de
 „ choses dignes d'être bien
 „ considérées, dans l'affaire,
 „ dont il s'agissoit; tant par
 „ rapport à Sa Personne, que
 „ par rapport à l'Union; que
 „ l'on étoit obligé de s'en
 „ rapporter à la prudence de
 „ S. A. & de le prier d'en
 „ user, comme il jugeroit
 „ qu'il seroit bon, pour le
 „ Bien Public, & pour le
 „ repos de l'Etat.

1675.

Les Députés de Ter-Weere, qui ne s'étoient pas encore assez déclarés sur cette matière, dirent, en cette Séance des Etats, qu'il y avoit quatre choses, sur lesquelles on devoit faire réflexion, par rapport à cette affaire. La première étoit, que la Province de Gueldre n'avoit pas bien fait, de disposer de l'Autorité Souveraine chez elle, sans en avoir consulté, avec les autres Provinces, & contre le but, pour lequel l'Union étoit faite; la seconde, que les Magistrats n'étoient pas les Souverains de la Province, mais représentoient seulement la Souveraineté, & qu'ils étoient obligés de la transmettre à la Postérité, telle qu'ils l'avoient reçue de leurs Prédecesseurs; la troisième, qu'à l'égard du Prince, il devoit préférer l'amour du Peuple à un vain titre; la quatrième enfin, que pour ce qui regardoit le Public, le repos & le salut de l'Etat étoient attachés à la forme établie du gouvernement; qui étoit sans doute la meilleure, pour faire fleurir le Commerce & la Navigation. D'où ils concluoient, que le Prince feroit bien de refuser ce que ceux de Gueldre avoient mal fait de lui offrir.

On voit par-là, que les Zélandois répondirent bien plus franchement au Prince, que les Hollandois, quoi qu'apparemment il eût plus compté sur le consentement des Zélandois, que sur celui des Hollandois; qui n'avoient jamais tant eu de passion, pour la grandeur de ce Prince, que les peuples de la Zélande; à compter sur le zèle, que ces derniers avoient toujours fait paroître pour lui, dès sa naissance. On a attribué cela au Pensionnaire de la Zélande, qui avoit été ami particulier de Jean De Witt, & qui étoit dans les mêmes principes que lui, touchant le Gouvernement des Provinces. Mais en tombant d'accord des sentimens de Huybert, tels qu'on les a représentés; on peut aussi soupçonner que les Zélandois ne furent pas si portés à approuver les sentimens de ceux de Gueldre, parce qu'ils craignirent que ces peuples n'eussent tout l'honneur, & tout l'avantage de la révolution, qu'ils auroient causée dans la République, en faveur de S. A. & que la Zélande n'eût eu, que peu de part à la faveur du nouveau Souverain des V. Provinces, auquel elles se feroient fournies. Mais on ne peut rien assurer de positif, des motifs cachez, qui faisoient agir les Zélandois, comme ils le firent.

Cependant ils trouverent, à propos, à la pluralité des suffrages, de dresser divers Projets d'une Réponse qu'on pourroit faire au Prince, qui furent dressés par Huybert. On en choisit un, dans lequel les Zélandois, après avoir dit, qu'ils avoient reçu une Lettre de S. A. où Elle leur apprenoit ce qui s'étoit passé en Gueldre, à son égard, & l'avoir remerciée de les leur avoir communiquée, en leur demandant ce qu'ils en pensoient, ils continuoient ainsi. „ L'affection, que „ nous avons pour V. A. & que nous aurons pour „ les Illustres Descendants, que nous lui souhaitons, de tout nôtre cœur, étant appuyée sur „ ces fondemens fermes & inébranlables, ne cessera jamais, mais durera perpétuellement. Mais „ pour donner à V. A. nos bons & fideles conseils, dans une affaire si importante, nous „ sommes obligés d'avouer, avec franchise, que „ nous y trouvons tant de difficulté; soit par „ rapport au Gouvernement en général, soit au „ Gouvernement de cette Province; & même à „ la conduite de V. A. qu'en cette occasion, „ comme en plusieurs autres, nous devons avoir „ recours à l'extrême sagesse, & à la grande discrétion de V. A. comme à la parfaite connois-

„ sance, qu'Elle a de la Constitution de l'Etat en „ général, & de chaque Province en particulier, „ & à quoi l'inclination des Habitans est portée „ naturellement. Si l'on balance bien tout cela, „ la, & qu'on veuille prendre une sage résolution, „ pour le plus grand bien, & pour la satisfaction „ de tout l'Etat, en général, & pour la plus „ grande gloire, & la réputation de V. A. c'est „ à nôtre avis de refuser les offres, qui lui ont été „ faites par ceux de Gueldre; conformément au „ louable exemple de Gédéon, Juge des Israélites, „ lors que les mêmes offres lui furent faites, „ par le Peuple de Dieu; en reconnoissance de „ ce qu'il les avoit délivrés de l'oppression des „ Madianites, & de l'esclavage auquel les Israélites „ avoient été soumis: comme l'Etat a reçu „ tant de biens, par le moyen de V. A. sur quoi „ nous prions Dieu de toute nôtre cœur &c. „ Fait à Middelbourg, à la Cour de Zélande, „ le 16. de Février 1675.

Cet Avis engagea le Prince, à refuser l'offre que la Gueldre lui avoit faite. Il avoit facilement pu comprendre que, s'il ne le faisoit, la Hollande n'en seroit pas plus contente, que la Zélande. On voyoit bien que s'il acceptoit la Souveraineté d'une Province, il la favoriseroit plus que les autres, qui s'y feroient opposées; ce qui auroit encore plus irrité les autres Provinces. Un Prince Souverain favorise toujours plus la Noblesse, que les Roturiers, & lui donne les meilleurs emplois. S'il avoit donné les Charges les plus considérables aux Gentils-hommes de Gueldre, comme il le devoit faire, par reconnoissance; les quatre autres, & sur tout la Hollande & la Zélande, en auroient eu une jalousie, qui lui auroit pu beaucoup nuire. D'ailleurs la France & divers Princes d'Allemagne, qui n'aimoient pas la Maison d'Orange, en auroient conçu du mécontentement; pour ne pas dire que l'Esprit trop guerrier du Prince auroit jetté les Provinces dans des guerres, dont elles n'avoient nullement besoin.

Ainsi le Prince jugea qu'il valoit mieux, pour lui, de remercier la Province de Gueldre, de l'honneur qu'elle lui avoit voulu faire; ce qu'il fit, dans l'Assemblée des Etats de cette Province. Cela étant fait, il écrivit une Lettre aux Etats de Zélande, qui leur fit bien connoître qu'il avoit fort souhaité, que les autres Puissances eussent imité la Gueldre, sans tant raisonner; puis qu'il n'y en avoit point qui ne fût, que cela lui seroit un très-grand plaisir. On auroit peut-être pu dire, du côté de la Province de Gueldre, que les deux Provinces Marchandes avoient besoin de la Noblesse de Gueldre, pour les défendre contre les ennemis, qui les pouvoient attaquer du côté que cette Province couvroit; mais elle avoit laissé venir les Ennemis en MDCLXXII. dans le cœur des Provinces Confédérées, de sorte qu'on ne pouvoit plus se fier en eux.

Le Prince d'Orange ne laissa pas d'écrire une Lettre aux Etats de Zélande, par laquelle on pouvoit voir facilement que cette Province l'avoit fort desobligé; en lui conseillant de ne point faire de changement, dans la Constitution de la République. Après avoir dit assez froidement, qu'il étoit bien-aise de voir qu'on comprît les services qu'il avoit rendu à l'Etat, en cette dernière guerre, il ajoûtoit entre autres choses, „ qu'il étoit „ obligé d'avouer, à son grand regret; par les „ avis de quelques-uns des Membres de l'Assemblée de Zélande, que plusieurs personnes & „ même de ceux, qui composoient la Magistrature, eussent travaillé à jeter dans les esprits „ un soupçon, qu'il auroit voulu empiéter sur la

1675.

1675.

„ Souveraineté du Pais, & se servir des offres de
 „ ceux de Gueldre, comme d'un moyen à atti-
 „ rer à lui la Souveraineté de toutes les Provin-
 „ ces, & la priver de la liberté, en bannir tout
 „ Commerce, dissoudre les Compagnies, qui a-
 „ voient été établies, par l'ordre de l'Etat, vio-
 „ ler la sûreté des Banques, annuller les obliga-
 „ tions, qui sont à la charge du Pais, introduire
 „ un changement universel, réduire les habitans
 „ de ces Provinces, à ne favoir s'ils avoient quel-
 „ quelque chose, ou rien, & même à les priver
 „ de leurs biens; & que ceux, qui sembloient
 „ semer ces calomnies, passoient pour les défen-
 „ seurs de la Patrie.

Il censuroit aussi, avec beaucoup de véhemen-
 ce, ceux qui, l'an MDCLXXII. avoient propo-
 sé de faire la Paix avec la France, à des condi-
 tions tout-à-fait honteuses, & ruineuses à leur Pa-
 trie; en quoi il n'avoit pas tout-à-fait tort, com-
 me on le peut voir, dans l'Histoire de cette an-
 née-là. Il avoit aussi raison de dire, que ses biens
 tant au dedans du Pais, que dehors, avoient beau-
 coup souffert jusqu'alors.

Le Prince se fâchoit aussi beaucoup contre
 ceux, qui disoient qu'il se servoit des offres de ceux
 de Gueldre, pour engager insensiblement les au-
 tres Provinces, qui en lui conseillant d'accepter
 leurs offres, sembleroient insinuer à toutes les Pro-
 vinces d'en faire autant.

Il disoit qu'après avoir vû, qu'on expliquoit mal
 la démarche qu'il avoit faite, en demandant aux
 autres Provinces, s'il devoit accepter les offres de
 la Gueldre; il les avoit refusées. Il repouffoit
 assez bien l'exemple de Gédéon, & monroit que
 ceux, qui s'étoient joints avec lui, avoient bien
 réussi; & que ceux qui en avoient mal usé envers
 sa posterité, s'en étoient mal trouvez. Les Ita-
 liens ne manqueroient pas de dire, ou de penser,
 dans une semblable conjoncture, (1) *qu'il falloit
 garder de semblables choses pour la Chaire.* Enfin
 le Prince finissoit, en disant „ qu'il s'étoit trou-
 „ vé obligé de s'étendre sur cette matiere, par-
 „ ce qu'il voyoit qu'on avoit fait imprimer non
 „ seulement la Lettre, qu'il avoit plû aux Etats
 „ de Zélande de lui envoyer; mais aussi la réso-
 „ lution, non pas tant afin qu'il fût informé de
 „ leurs intentions, à quoi néanmoins elle devoit
 „ servir uniquement; que pour donner occasion
 „ aux mal-intentionnez, de faire de mauvaises
 „ impressions contre lui, parmi les Habitans,
 „ qui composoient l'Etat; & augmenter leur
 „ force; en disant que même quelques-uns de
 „ ceux, qui avoient part au gouvernement, a-
 „ voient de mauvais soupçons de son procédé;
 „ par où il se trouvoit d'autant plus obligé de
 „ croire que plusieurs de ceux, qui lui vou-
 „ loient du mal, s'étoient seulement servis de
 „ cette occasion, pour rendre ses procédures sus-
 „ pectes & odieuses; quoi qu'il n'y en eût pas la
 „ moindre apparence de raison. La Lettre étoit
 datée du 18. de Mars MDCLXXV. Il pour-
 roit sembler, qu'il valoit mieux dissimuler tout
 cela, que de le publier, dans une Lettre du
 Prince.

S'il n'avoit pas eu l'intention d'engager toutes
 les Provinces, à suivre l'exemple de celle de Guel-
 dre, la premiere de toutes les Provinces; il n'au-
 roit eu que faire de les en avertir, & encore moins
 de leur demander leurs avis. Il n'y avoit person-
 ne, qui doutât que le Prince ne voulût les enga-
 ger à se conformer au sentiment de la Gueldre;
 sans quoi, ils l'auroient renvoyé à une Assemblée

(1) *Guardate questo per la predica;*

solennelle des Etats Généraux, qui auroient pu
 délibérer là-dessus, & se feroit encore moins fâ-
 ché de la conduite des Zélandois. Vouloir chan-
 ger une République, composée de Provinces in-
 dépendantes les uns des autres, en une seule Prin-
 cipauté, étoit un crime d'Etat, sur lequel il n'y
 avoit point d'avis à demander, aux Provinces;
 mais plutôt à ceux qui l'avoient commis, une ré-
 paration solennelle au Corps de la République.

Cependant sans censurer la Gueldre, le Prince
 y fit quelques changemens, & y augmenta son
 autorité, en rendant toutes les Charges dépendan-
 tes de lui. On lui donna le pouvoir de nommer
 tous les Députés aux divers Corps de la Provin-
 ce, tant dans les Charges civiles, que dans les
 Militaires, & celui de juger en dernier ressort de
 tous les démêlez, qui pourroient naître entre les
 différents Corps de la Province. Ainsi la Provin-
 ce, qui avoit voulu changer la République en
 Monarchie, souffrit toute seule des changemens,
 qu'on ne fit point dans les autres; qui demeurent
 dans l'état, où elles étoient. Mais si le titre
 de Duc ne fut pas donné au Prince; il eut celui
 de *Stadthoude* Héritaire de la Province, dont
 il prêta le serment aux Etats. Il donna ensuite
 le Gouvernement de Nimegue au Comte de
 Solms, & celui de Zutphen au Marquis de Mont-
 pouillan, qui étoient de ses Parens.

Cela se passa à Arnhem, d'où il partit pour
 l'Overysfel, dont les Etats avoient été cependant
 convoquez à Zwol. Le Prince y fit quelques
 changemens, dans la Magistrature; mais qui ne
 furent pas considerables. Ensuite le Prince fut
 créé *Stadthoude* Héritaire. C'est ainsi que ce
 Prince tâchoit de pourvoir à un Avenir, qui n'é-
 toit nullement pour sa Posterité, puis qu'il n'en
 devoit point avoir. On auroit dit, en ce tems-
 là, que, si la race de la Maison d'Orange venoit
 à manquer, la République ne pourroit pas se con-
 server, contre les entreprises des Puissances voisi-
 nes; comme si elle avoit dû naître sous un Prince
 d'Orange, & être éteinte, quand sa posterité
 viendrait à manquer; par les contestations, qui
 s'allumeroient entre les Provinces, sur tout si elles
 étoient attaquées, par une Puissance formidable.
 Mais nous avons vû, de nos jours, que la guerre
 dans laquelle la République étoit engagée, avec
 la France & l'Espagne, les deux plus grandes
 Puissances de l'Europe, réussit, après la mort du
 Prince d'Orange, devenu Roi d'Angleterre, par
 le secours de cette même Couronne, d'une ma-
 niere, que personne n'auroit pu attendre.

Dès l'année MDCLXXIV. on avoit parlé de
 faire la Paix, & le Roi de la Grande Bretagne a-
 yant offert sa médiation, elle fut acceptée, par
 tous ceux qui étoient interressez dans la Guerre.
 Les Suedois, qui avoient fait cette fonction, au
 Congrès de Cologne, s'étant ouvertement déclai-
 rez pour la France, ne pouvoient plus faire la fonc-
 tion de Médiateurs. On parla d'une Place propre
 à s'y rendre, pour y négotier sûrement la paix,
 sans qu'on y eût à craindre ce qui étoit arrivé à
 Cologne. On nomma plusieurs Villes pour cela,
 mais enfin les Puissances interessées acceptèrent la
 Ville de Nimegue, en Gueldre. Le Roi de
 France lassé d'une guerre, qui avoit épuisé ses fi-
 nances, sans qu'il eût rien pris, qui égalât les frais
 qu'il avoit fallu faire pour cela, fut des premiers
 qui nommèrent des Ambassadeurs, pour y aller.
 Dès le 17. de Février, il nomma le Duc de *Vi-
 try*, Colbert de *Croissy*, & le Comte d'*Avaux*;
 mais comme les autres Puissances n'étoient pas en-
 core prêtes à entrer en négociation, ils ne parti-
 rent qu'à la fin de l'année. Le Roi d'Angle-
 terre

1675. terre avoit offert la Médiation aux Etats, (1) dès le 3. de Juin MDCLXXIV. & depuis on avoit proposé diverses places, pour y négotier, avant que l'on nommât Nimegue. (2) Le 19. de Janvier de l'an MDCLXXV. il fit proposer aux Etats Généraux, par le Chevalier Temple, une suspension d'armes générale, pour commencer à traiter de la Paix plus tranquillement, qu'on ne le pourroit faire les armes à la main, dont le sort peut changer entierement la face des choses, & rendre la Paix beaucoup plus difficile. Mais cette proposition n'eut point de suite.

Les Etats, étant (3) pressés par le même Ambassadeur, de déclarer à peu près les conditions, sous lesquelles Eux & leurs Conféderez pourroient faire la paix; leurs Députés lui demanderent à leur tour, si la France avoit donné à Sa Majesté Britannique un plan, sur lequel elle voudroit la paix. Temple répliqua, qu'il ne savoit autre chose là-dessus, sinon que le Marquis de *Ruvigny*, Ministre de France, en Angleterre, ayant été sondé là-dessus, avoit dit qu'il n'avoit aucun ordre, de son Maître, de rien proposer là-dessus; mais qu'il croyoit que la Paix pourroit se faire, sur le pied du Traité d'Aix la Chapelle, à condition que Sa Majesté T. C. demeurât en possession de tout ce qu'Elle avoit conquis, en cette guerre.

Les EE. GG. ayant délibéré là-dessus, ils résolurent de répondre au Chevalier Temple, que leurs HH. PP. & leurs Alliez avoient considéré que *Ruvigny*, quoi qu'il n'eût pas pouvoir de traiter particulièrement de cela, ne laissoit pas d'être bien informé de l'intention du Roi son Maître: Que cela s'accordoit fort bien, avec ce qu'ils avoient appris des prétensions du Roi de France: Qu'ils ne pouvoient pas croire que personne, & bien moins encore le Roi de la Grande Bretagne, comme Médiateur, pût se persuader que la Paix dût se faire, sur ce pied: Que les EE. GG. & leurs Alliez ne pouvoient croire que, sur de semblables propositions, on pût venir à conclurre une paix: Que nonobstant cela, pour satisfaire les desirs de S. M. B. ils avoient jugé qu'il seroit fort à souhaiter, que le Roi de France non seulement pût être disposé à rétablir la Paix de Westfalie, contre laquelle, on avoit commis de si grands excès; mais aussi à contenter Sa Majesté Imperiale, l'Empire, les Electeurs, & les autres Membres, pour les dédommager de ce qu'ils avoient souffert; & qu'ils pussent s'assurer que rien de semblable ne se feroit à l'avenir: Que par rapport au Roi d'Espagne, le même Roi de France pût consentir, que tout fût réglé sur le pied du Traité des Pyrénées: Que leurs Hautes Puissances ayant souffert des dommages irréparables, ne prétendoient rien; sinon que S. M. T. C. leur restituât la Ville de *Mastricht*, & les Pais d'Outre-Meuse, qu'elle avoit occupez, pour les rendre au Roi d'Espagne; & que la République se désisteroit de ses prétensions bien fondées, pourvû qu'on satisfît à leurs Alliez: Que S. M. T. C. pût se disposer à rendre à S. A. le Duc de Lorraine, les Duchez de Lorraine & de Bar, avec leurs dépendances: Que tout cela étoit si raisonnable, que Sa Majesté Britannique l'avoit approuvé, & que le Roi de France même avoit plusieurs fois protesté de le vouloir effectuer: Qu'enfin les incidents, que la Guerre avoit causez, ne devoient apporter aucun obstacle à tout cela, qui seroit glorieux au Roi de France, & que leurs Hautes Puissances & leurs Alliez

1675. croyoient que Sa Majesté Britannique feroit de leur sentiment; sur quoi Elles souhaitoient d'apprendre ce qu'il en pensoit.

Sur la fin de l'année (4) les Etats Généraux écrivirent à la Cour de Gueldre, pour la prier de donner ordre que les Magistrats de Nimegue fissent en sorte que les Ambassadeurs, qui y alloient venir, eussent des Logemens commodes, & un lieu pour s'assembler. Ils n'avoient garde de le refuser, parce que l'incommodité, que cela pouvoit causer à la Ville, pour un peu de tems, seroit bien recompensée par la Dépense, que les Ambassadeurs y feroient.

Le Roi de France (5) donna ordre de partir à ceux qu'il avoit nommez, pour ses Plénipotentiaires, comme nous l'avons dit, & *Colbert de Croisfi* partit pour Nimegue, avec le Comte d'*Avaux*; mais le Duc de *Vitri* étant tombé malade, n'y put aller. Le Roi craignant que cette maladie ne fût longue, nomma ensuite, en sa place, *le Maréchal d'Esgrades*; que son long séjour à la Haie, en qualité d'Ambassadeur, avoit rendu très-propre à une semblable négociation. Mais il ne parut, que l'année suivante.

Nous dirons ici, en peu de mots, selon nôtre méthode ordinaire, ce qui se passa, cette année, sur Mer; sans nous arrêter aux Evenemens qui arriverent ailleurs, qu'autant qu'ils sont liez avec la République des Provinces Unies. Les Couronnes du Nord étoient brouillées ensemble, & comme la France étoit pour la Suede, qu'elle soutenoit, par des subsides pécuniaires: les Etats Généraux secoururent les Danois, de quelques Vaisseaux de Guerre, qu'ils leur envoyerent. Il n'y arriva rien de fort remarquable, comme on le pourra voir, dans la Vie de *Ruiter*, sur cette année. Ceux de *Messine*, en Sicile, étoient fort irrités contre les Espagnols, qui apparemment les traitoient avec trop de hauteur. La France, qui ne cherchoit qu'à chagriner l'Espagne, avoit porté une partie des Siciliens à se révolter ouvertement, comme ils le firent, & leur envoya quelque secours; ce qui donna beaucoup d'inquietude aux Espagnols. Comme ils étoient foibles en mer, ils prièrent les Etats Généraux de leur envoyer du secours. On le leur accorda, & *Ruiter* reçut ordre d'aller commander une Flotte de dix-huit Vaisseaux, six Senaux, quatre Brulots, & deux Bâtimens de Transport. Il eut le Vice-Amiral de *Haan*, pour commander, sous lui.

Quand on eut montré à *Ruiter* la Liste des Vaisseaux, qu'il devoit commander; il ne trouva pas cette Flotte assez forte, pour chasser les François des Mers de Sicile. Quoi qu'il eût vû des Flottes Françaises sur l'Océan, qui n'avoient pas trop bien fait leur devoir, étant jointes à celle des Anglois; il jugea que les François feroient mieux seuls, & il avoit meilleure opinion des Matelots Provençaux, que de ceux qu'il avoit vûs sur les côtes de l'Océan. Outre cela, on avoit reçu des nouvelles de la Flotte Française, & l'on avoit su qu'elle étoit composée de Vaisseaux plus gros, que ceux qu'on lui destinoit. Mais il ne comptoit point sur les Vaisseaux Espagnols, & il auroit mieux aimé qu'on lui donnât un plus grand nombre de gros Vaisseaux Hollandois, que de le renvoyer à la Flotte Espagnole, qui le devoit joindre, & dont il n'avoit pas bonne opinion. Un Conseiller d'une des Amirautés de Hollande; le voyant triste, lui dit qu'il ne croyoit néanmoins pas que

(1) Voyez les Actes & Mémoires touchant la Paix de Nimegue T. I. p. 1. de la 3. Edition.

(2) Là-même p. 8.

(3) Là-même p. 17.

(4) Là-même p. 23.

(5) S. *Didier* Hist. des Négotiations de Nimegue,

1675. que l'âge plus avancé le rendit plus timide, & lui fit perdre courage. Mais Ruiter lui répondit, qu'il ne commençait point à perdre courage, qu'il hazardoit volontiers sa vie, pour l'Etat; mais qu'il étoit fâché que ceux, qui le gouvernoient, exposassent ainsi son Pavillon. En effet, sa Flotte n'étoit pas en assez bon état, pour un si grand voyage, comme on le verra dans la suite. Quelques Magistrats le prièrent de faire la Campagne, malgré la répugnance, qu'il y avoit, sur quoi il répondit, que les Ministres de l'Etat ne devoient pas le prier, mais lui commander; & que, quand on lui ordonneroit d'aller en mer, avec un seul Vaisseau, & d'y porter le Pavillon, il ne le refuseroit pas, & qu'il seroit toujours prêt à hazarder sa vie, où l'Etat voudroit hazarder sa Baniere. Enfin il prit congé de sa famille, de maniere qu'on eût dit, qu'il avoit un pressentiment de sa mort. Il prit aussi congé des Etats, le 24. de Juillet. Deux jours après, il écrivit au Prince de Montefarchio, Amiral d'Espagne, pour lui dire qu'il étoit prêt à mettre à la Voile, avec la Flotte Hollandoise, pour faire voiles à Cadis, où il esperoit de trouver de nouveaux ordres; pour aller à Naples, ou ailleurs, selon que Sa Majesté Catholique le trouveroit à propos; & qu'il ne doutoit pas qu'il ne trouvât son Excellence prête à partir. On lui donna ensuite son instruction, signée du Prince d'Orange, & ensuite d'autres.

Le 11. d'Août, le Prince lui écrivit de ne pas encore mettre à la voile, parce qu'il avoit besoin de la Flotte, pour transporter, je ne sai où, une personne, qu'il ne nommoit point, & pour d'autres usages; mais cette personne ne vint point, & la Flotte ne fut employée à rien. Le 20. d'Août Ruiter reçut avis, qu'on avoit déclaré la guerre à la Suede, en faveur du Danemark, avec lequel on avoit fait un Traité.

Le 26. il aborda devant Cadis, avec une partie de la Flotte, dont le reste arriva ensuite. Il s'aperçut là que son mât de Misene, & celui de Hune avoient été tous deux rompus, & raccommodez; mais en sorte qu'il étoit dangereux, qu'ils ne tombassent dans la Mer; ce qui marquoit qu'on n'avoit plus alors le même soin des Flottes, que l'on en avoit eu, sous le Pensionnaire De Witt; sous lequel on n'avoit eu, que peu de Troupes de Terre.

Il reçut, dans la Baye de Cadis, cinq Lettres de la Reine Régente d'Espagne, qui l'avertissoient de se joindre incessamment avec six Vaisseaux de Guerre Espagnols; sur lesquels D. Juan d'Autriche devoit s'embarquer, ou de le recevoir sur ses Vaisseaux, si les Espagnols n'étoient pas encore prêts à mettre à la Voile. Ruiter répondit, le 29. de Septembre, qu'il obéiroit aux ordres de la Reine; mais que ses Mâts de Misene & de Hune étant rompus, il avoit besoin de neuf ou dix jours, pour en mettre de nouveaux, & pour pouvoir sortir de Cadis; que si néanmoins ce tems paroïssoit trop long, il attendroit d'autres ordres, & que si l'affaire pressoit, il laisseroit son Vaisseau à Cadis, & passeroit sur un autre, afin de continuer sa route. Comme la Cour pressoit Ruiter d'aller prendre Don Juan, qui n'avoit aucune envie d'aller, avec lui, & que néanmoins l'Amiral Hollandois avoit ordre des Etats de mener Thomas Van Hees à Alger, pour y renouveler un Traité de Paix, avec les Pirates de cette Ville. Il lui donna donc quatre Vaisseaux, qui eurent ordre de partir incessamment, sans en rien dire; de peur d'être traversé, en cela, par la Cour de Madrid. Il chargea les Commandans de ces Vaisseaux de ne demeurer, au plus, que trois fois vingt-quatre

1675. heures devant Alger, & de revenir à la Baye de Vincros, près de Tortose; pour y rejoindre le Pavillon, s'il y étoit, ou pour l'attendre. Ruiter, qui connoissoit les lenteurs des Espagnols, en usa ainsi, pour ne leur pas donner sujet de se plaindre, de ce qu'il séparoit ainsi sa Flotte; & en effet ce tems n'étoit pas trop long, pour l'attendre, & Ruiter eut le tems d'aller cependant voir le Duc de Medina-Celi, au Port de Ste. Marie, où il étoit. Le Duc le reçut très-bien, & lui donna de grandes louanges, qu'il avoit en effet méritées.

Cependant les Mâts, qui manquoient, ayant été suppléés par d'autres, en six jours, en maniere qu'on y pût mettre les voiles; au grand étonnement des Espagnols, qui avoient qu'ils auroient eu besoin, pour cela, de six semaines; il remit le 7. à la voile, pour aller à Alicante, où il n'arriva que le 1. de Novembre, avec six de ses Vaisseaux, qui avoient amené l'Amiral de Biscaye à Cadis, pour s'y radouber. Un Capitaine Hollandois dit ce qu'il faudroit, pour cela. Ruiter reçut là une Lettre de la Reine d'Espagne, par laquelle elle le prioit de renvoyer à Cadis les cinq Vaisseaux, qui l'avoient rejoint, afin d'escorter l'Amiral Espagnol en Italie. Mais il s'en excusa civilement, sur ce qu'il avoit besoin, de ces Vaisseaux, pour se défendre contre les François. Aussi n'étoit-il nullement nécessaire d'attendre Don Juan, qui écrivit le 31. d'Octobre à Ruiter, que la Reine avoit trouvé plus à propos de le retenir à Madrid, & de prier l'Amiral Hollandois d'aller chercher les François en Sicile, pour les en chasser. Ruiter donc mit à la voile, le 8. de Novembre, & fut battu d'une violente tempête, qui sépara la Flotte, & dans laquelle un Vaisseau Marchand, ayant heurté l'Amiral, l'endommagea beaucoup. Elle arriva le 14. du même Mois, devant Barcelonne. Ruiter eut le chagrin de voir, en cette expedition, que l'on avoit eu peu de soin de bien équiper le Vaisseau, qu'il montoit. Il écrivit le 13. du Mois à l'Amirauté de la Meuse, que depuis cinquante-sept années, qu'il avoit été sur mer, il n'avoit jamais été si mal fourni de Voiles & de Cordages; que de neuf Cables, qu'il avoit eus, il avoit été obligé d'en faire couper deux, qui ne pouvoient plus servir; que ses Voiles neuves n'étoient cousues, qu'avec du fil pourri, & que la couture en étoit si lâche, qu'il falloit qu'elles eussent été cousues, par des Apprentifs; que ses Huniers ne valoient rien, & que le vent les avoit brisez, pendant qu'il n'étoit rien arrivé de semblable, aux Vaisseaux de l'Amirauté d'Amsterdam; que si ce n'étoit pas une chose fort étrange, que les Voiliers s'enrichissent aux dépens du Public, il étoit néanmoins étrange, que pour enrichir ces gens-là, on exposât les Vaisseaux de l'Etat, & les Officiers, qui les montoient à se perdre. Il est facile de penser, que tous les soins de l'Etat & du Prince d'Orange étoient tournez du côté des Armées de Terre, & que les principales dépenses les regardoient. Ce fut ainsi que Mrs. de Witt n'avoient eu soin, que de la Marine, de peur que les Anglois ne profitassent de la négligence des Amirautes; & qu'au contraire ils avoient négligé les Armées de Terre, de peur que, si elles étoient nombreuses & bien entretenues; comme elles auroient dû l'être, l'année MDCLXXII. elles ne prissent le parti du Prince d'Orange. Outre cela, on ne craignoit plus alors d'avoir de grandes guerres à soutenir par mer; parce que l'Angleterre s'en étoit lassée, dans celle qu'elle avoit eue avec les Provinces Unies, la même année & les suivantes. Enfin le bon Ruiter avoit été

1675. été ami des Frères de Witt. Tout cela étoit plus que suffisant, pour engager les Amirautez à mal fournir une Flotte, que ce grand homme devoit commander; sans se mettre en peine, si l'Etat s'en trouveroit bien.

Les Espagnols en usèrent mieux avec lui, parce qu'ils en avoient besoin, dans les conjonctures où ils se trouvoient. Le Roi d'Espagne Charles II. étant entré dans sa Majorité, la Reine se démit de sa Régence, pendant laquelle elle avoit eu beaucoup de complaisance pour Don Juan. Ce Fils naturel de Philippe IV. s'étoit excusé d'aller sur la Flotte Espagnole, qui devoit se joindre à celle de Ruitter. Le jeune Roi n'eut pas la même indulgence pour lui, & voulut qu'il allât joindre Ruitter, avec les Vaisseaux Espagnols. Il en écrivit, le 9. de Novembre, à Ruitter; qui étoit à Barcelonne, en attendant ses ordres, & lui dit, que le Prince l'iroit joindre, avec les forces navales de l'Espagne. Cependant le Prince Espagnol lui écrivit, le 27. de Novembre, qu'étant tombé malade, il ne pouvoit pas aller joindre sa Flotte, & qu'il n'avoit qu'à partir.

Ruitter partit en effet, le 28. de Novembre, & arriva le 3. de Decembre à Cagliari, dans l'île de Sardaigne; où il fut très-bien reçu, par l'ordre du Roi. Etant là, il en reçut une Lettre du 28. de Novembre, dans lequel le Roi lui donnoit ordre de ne point aborder en Sardaigne, mais trop tard. Il l'avertissoit qu'en quelque endroit, qu'il pourroit s'entretenir avec le Marquis de Villa Franca, il ne manquât pas de le faire; parce que ce Marquis avoit le commandement des Troupes de Terre, qui devoient agir de concert avec celles de la Mer; Que le commandement des forces maritimes de l'Espagne appartenoit au Général de ses Galeres, & en son absence au Prince de Montefarchio, qui en son absence commandoit ces mêmes forces; Qu'il se promettoit que Ruitter n'auroit point de répugnance à attaquer Messine, puis qu'il n'avoit été envoyé, que pour cela; Qu'enfin il entretiendroit une bonne correspondance, avec les Officiers Espagnols, qui avoient ordre d'en faire autant avec lui; Que dès qu'il seroit arrivé à Melazzo, il tâchât de savoir où étoit la Flotte Espagnole de l'Océan, afin de se joindre avec elle; pour exécuter, avec elle, ce qui avoit été projeté; Que s'il avoit besoin de quelques vivres, dans sa route, il en seroit fourni parce qu'on avoit donné ordre au Gouverneur du Milanois, de dépêcher des Exprès à tous les Viceroyes; afin qu'ils tinssent, dans les Ports de leurs Gouvernemens, tout ce dont il pourroit avoir besoin; Que D. Manuel de Lira avoit obtenu des Etats Généraux, que le tems de l'expédition de leur Flotte seroit prolongé de six mois.

Cette Flotte fit voiles vers la Sicile, le 13. de Decembre, & arriva à Melazzo le 20. Ruitter y fut reçu, avec une très-grande joie, & tout ce qu'il y avoit de Gens de qualité le visiterent sur son bord; après quoi, il alla aussi visiter les Officiers Espagnols, sur leurs Galeres. Le 21. il mit pied à terre, & alla voir le Vice-Roi de Sicile, qui le reçut très-bien, & ordonna qu'il fût salué du Canon de toute la Ville & du Château. Il proposa au Vice-Roi d'agir, sans délai, contre les François, par Mer & par Terre; & d'appeler pour cela le Prince de Montefarchio; qui étoit, comme Ruitter l'avoit ouï dire, dans la Baye de Palerme, avec neuf Vaisseaux. Il jugeoit même qu'en cas qu'ils ne fussent pas tous en état d'agir, il falloit employer ceux, qui le seroient, afin que les Hollandois fussent soutenus par les Espagnols. Il envoya même deux de ses Vaisseaux & un Se-

Tome III.

1675. nau, pour croiser sur les Ennemis, pendant deux jours; jusqu'à six lieux en Mer; pour tâcher de prendre les Vaisseaux Ennemis, qu'ils rencontroient, & même tous les autres, sur tout ceux, où il y auroit des Vivres; parce qu'il avoit été informé que ceux de Messine, qui s'étoient soulevés contre l'Espagne, & qui avoient appellé les François, commençoient à manquer de provisions de bouche.

Dans le tems, que la Flotte Hollandoise entra dans la Baye de Melazzo, *Theodore Westbovius*, Ministre de Ruitter, reçut des Lettres de quelques Ministres du S. E. de Hongrie, tant Réformez, que Lutheriens. On lui apprenoit qu'il y en avoit vingt-trois, qui servoient sur les Galeres de Naples, comme forçats, & trois autres sur celles de Sicile. Ruitter, qui avoit l'ame aussi tendre que genereuse, envers les malheureux, sur tout lors qu'ils ne l'étoient pas pour aucune mauvaise action, donna ordre de chercher ceux qui étoient sur les Galeres de Sicile, pour demander leur délivrance au Vice-Roi. On les trouva en effet peu de tems après. Ces gens-là avoient été envoyez par l'Empereur *Leopold* en Italie, & remis aux Espagnols, pour les envoyer sur les Galeres; où ils seroient infailliblement peris de misere, & de mauvais traitemens, si les EE. GG. qui en furent avertis, par *Hamel Bruinings* leur Résident à Vienne, n'eussent pas obtenu leur délivrance; comme on le pourra voir, dans la Vie de Ruitter, par *Brand*; que nous avons tant de fois citée en cette Histoire. Nous avons vu quelques-uns de ces pauvres Ministres, lors qu'ils eurent été délivrez. Quelques-uns, en s'en retournant, passerent par la Ville de Geneve, où on les reçut, avec beaucoup de charité; sans faire aucune distinction entre les Réformez, & un Lutherien, qui étoit parmi eux. On fait que l'Empereur Léopold étoit excessivement zélé en matieres de Religion, quoi que d'ailleurs assez équitable. Les Princes de la Maison d'Autriche, élevez par des Religieux, ennemis jurez de tous ceux qui se sont séparés de l'Eglise Romaine, & dévouez aux opinions de cette Eglise, se sont trop livrez à ces gens-là; qui leur devoient être suspects, s'ils y faisoient un peu de réflexion. Il n'est pas permis aux Chrétiens d'être à cet égard plus intraitables que les Mahometans, qui contentent d'un tribut assez leger, laissent vivre les Chrétiens en paix en leurs Etats. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler d'une chose de cette nature, quoi qu'on puisse dire que l'esprit de persecution, qui regne, depuis si long tems, en Espagne, a été l'une des principales causes de la naissance de la République des Provinces Unies. Quoi qu'elles se plaignissent, avec raison, de la violation de leurs Privileges; la cruauté du Duc d'Albe, & la crainte de l'Inquisition d'Espagne reveillerent les plus indolens, & leur firent prendre les armes contre un Gouvernement; sans justice & sans misericorde envers ceux, qui avoient plus de foi à l'Ecriture Sainte, qu'aux décisions de ceux, qui y sont oppotez.

Pour revenir à l'Histoire, le dernier jour de l'année le Vice-Amiral de *Haan*, arriva à Melazzo avec onze voiles, qui avoient été séparés de la Flotte. Si les François avoient été avertis à tems de cette séparation, & prêts à agir, ils auroient pu attaquer, avec beaucoup d'avantage, la Flotte des EE. GG.

1676. NOUS parlerons de ce qui lui arriva, ensuite, à la fin de l'année suivante. Il est tems de revenir à la négociation, qui; peu de tems après, commença de se faire à Nimegue, pour la pacification de toute l'Europe. Nous nous ar-

1676.

rêterons principalement à ce qui regarde les Provinces Unies, desquelles seules nous avons entrepris de faire l'Histoire, sans y rien mêler d'étranger; si ce n'est ce qui se trouve si lié avec les intérêts des Provinces Unies, qu'on ne peut entendre leur Histoire, sans y raconter ce qui est arrivé à leurs Voisins.

Dès les années précédentes, la France avoit fait tout ce qu'elle avoit pu, pour obtenir la liberté du Prince de *Furstemberg*, que l'Empereur avoit fait arrêter à Cologne; où il ne faisoit que traverser les intérêts de l'Empereur & de l'Empire, en faveur de la France. Mais Sa Majesté Impériale, qui étoit très-bien instruite du caractère du Prisonnier, ne voulut point écouter ce qu'on proposoit en sa faveur. La France néanmoins n'oublioit rien de ce qui pouvoit engager l'Empereur à le relâcher, & ce fut, sans doute, elle qui obtint du Roi de la Grande Bretagne des Lettres très-pressantes (1) en faveur du Prisonnier, afin qu'on le relâchât. Autrement l'Angleterre n'avoit aucun intérêt, qui l'engageât à intervenir en cette affaire. Sa Lettre étoit datée du 6. de Novembre, c'est-à-dire, du 16. du style nouveau. Il écrivit aussi au même Prince de *Furstemberg* lui-même, une Lettre fort civile, datée du même jour, & par où il semble prendre beaucoup d'intérêt à le faire sortir de la Prison. L'Empereur lui répondit, le 10. de Janvier MDCLXXVII. & lui fit voir assez clairement, qu'il avoit fait ce qu'il devoit, en arrêtant ce brouillon. Cependant Charles II. ne laissa pas d'interceder vivement pour lui, auprès des Etats Généraux, par une Lettre du 28. de Decembre (S. A.) pour les engager à demander la liberté de ce Prince. *Skelton*, qu'il envoyoit à l'Empereur, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, fut chargé d'une Lettre, qu'il écrivit là-dessus; comme si les Etats n'avoient rien sçu de ce que le Prince de *Furstemberg* avoit tramé, contre leur République, & dont nous avons parlé (2) ci-dessus. Mais il se trouva qu'ils en étoient très-bien instruits, puis qu'ils donnerent (3) au Chevalier Temple un Mémoire, où il y avoit, „ que les Etats avoient un très-sensible „ déplaisir, de ne pouvoir pas satisfaire S. M. B. „ touchant la Liberté, ou Sequestre du Prince „ Guillaume de *Furstemberg*; Qu'il avoit été si „ contraire aux PP. UU. qu'il avoit tâché, par „ toutes sortes de moyens, de jeter dans la der- „ niere désolation; en sorte que, lors qu'il avoit „ plû à Dieu de faire tomber diverses Places, qui „ étoient entre leurs mains, dans la puissance de „ l'Electeur de Cologne; il traita en général & „ en particulier ceux des Magistrats, qui se trou- „ verent en ces Places, avec la dernière indignité, & particulièrement ceux, qui faisoient profession de la Religion Réformée; Que pendant le Congrès de Cologne, il s'étoit vanté à „ un des Ambassadeurs de leur Etat, d'avoir travaillé, pendant quinze ans, à réduire la République dans l'état où elle étoit; Qu'il étoit depuis tombé entre les mains de l'Empereur, „ comme si Dieu avoit suscité ce Prince, pour la „ vanger d'un de ses plus grands Ennemis: Que „ néanmoins comme leurs HH. PP. n'avoient „ pris aucune connoissance de cette affaire; Elles „ ne s'en étoient mêlées, en aucun maniere; Qu'elles „ avoient déclaré plusieurs fois, que cela ne

„ les touchoit nullement, & qu'Elles ne s'intéresseroient point à la maniere, dont l'Empereur „ le voudroit traiter; Qu'elles esperoient que Sa „ M. B. qui avoit témoigné tant d'affection, pour „ leur Etat, ne s'offenseroit point, qu'ils n'intercedassent pas pour lui, & qu'ils ne contribuassent „ point à la Liberté d'un Homme, qui s'étoit „ attiré l'indignation de S. M. I. sa bienfaitrice, „ & qui, sans avoir jamais reçu aucune injure des „ Etats, avoit fait, pendant quinze ans, tout ce „ qu'il avoit pu, pour les ruiner de fonds en „ comble, & s'en étoit vanté; Qu'ainsi leurs „ HH. PP. prioient Sa Majesté de trouver bon, „ qu'ils ne s'en mêlassent point. C'est là le contenu d'une Lettre des Etats Généraux, du 3. Fevrier 1676. Ils confirmèrent encore cette résolution, dans une Assemblée, (4) tenue le 22. de Juin. Ce fut apparemment ce qui fit, que le Roi d'Angleterre fit écrire à *Skelton*, de ne pas continuer son voyage à Vienne.

Pour revenir à l'Assemblée de Nimegue, les deux Ambassadeurs de France, Colbert de Croissy & le Comte d'Avaux, arriverent le 3. de Janvier, à Charleville, dans l'esperance d'y trouver les Passeports, qui leur étoient nécessaires, sur tout des Espagnols & des Hollandois; mais ils n'en trouverent point. Ils y demurerent même deux mois, sans les recevoir, parce qu'il y avoit des difficultés, sur ce qu'on prétendoit qu'on pût envoyer réciproquement des Courriers de Nimegue, & en recevoir des deux côtez. Le Duc de Lorraine demandoit, que le Roi de France le traitât de *Frere* (5) & de *Duc de Lorraine*, selon l'ancien usage; ce que Louis XIV. n'avoit pas voulu lui accorder. Il semble que les Passeports de ce Duc étoient nécessaires, à cause que le peu de Troupes, qu'il avoit, étant perpétuellement en course, parce qu'elles n'étoient point payées, rançonnoient, ou pilloient même les Courriers. Les Ambassadeurs de France, attendant leurs Passeports à Charleville, ne les reçurent, que le 4. de Juin, mais datez du 31. de Decembre de l'année passée; avec ordre du Roi de partir incessamment, pour Nimegue. Ils s'embarquerent le 7. de Juin, pour descendre la Meuse, avec tous leurs équipages.

Comme la maladie du Duc de *Vitry* continuoit, & que l'on croyoit qu'elle étoit incurable, le Roi nomma, en sa place, le Maréchal d'Estrade. Les deux autres Ambassadeurs le virent, en passant à Mastricht, dont il étoit Gouverneur; car il ne partit pas avec eux, apparemment parce que ses équipages n'étoient pas encore prêts. Ils arriverent à Mook, qui est à deux lieues de Nimegue, où ayant fait débarquer leurs Carrosses, & la plus grande partie de leurs équipages, qu'ils firent charger sur soixante Charrettes, ils arriverent à Nimegue, sur les cinq heures du soir. Quoi qu'ils fussent encore *incognito*, & sans train; parce que la plupart de leur monde étoit demeuré dans les Bâteaux, qui l'avoit amené, apparemment pour garder les hardes; leur entrée fut remarquable par la quantité des chariots, & de Hardes qui remplissoient les rues de Nimegue, depuis la Porte de la Ville, jusqu'à leur Hôtel.

Il n'y avoit alors que le seul Chevalier *Jenkins*, le troisième des Plénipotentiaires, car *Hyde* & *Temple* n'y étoient pas encore venus; outre *Van Beverning* & *Van Haren*, Plénipotentiaires des Etats. Les Ambassadeurs de France firent d'abord

part

(1) Voyez les Actes & Mémoires des Négociations de la Paix de Nimegue T. I. p. 29.

(2) Voyez p. 256.

(3) Actes & Mémoires de la Paix de Nimegue Tom. I. p. 71.

(4) Là-même p. 74.

(5) Voyez St. *Didier* dans son Histoire des Négociations de Nimegue p. 21.

1676. part de leur arrivée au Chevalier Jenkins, qui ne manqua pas de les féliciter de leur bonne arrivée, & de les venir voir le lendemain, avec un Carrosse à six Chevaux. On en usa de même avec les Plénipotentiaires Hollandois, qui allèrent féliciter les Ambassadeurs de France, de leur bonne arrivée. Ces derniers ne manquèrent pas de s'acquiescer de ces mêmes civilités, quand leur monde & leurs équipages furent arrivés. Le Maréchal d'Estrade reçut des ordres si pressants de la Cour, qu'il partit & arriva à Nimegue, le 28. de Juin, avant que son train fût fait. Le Chevalier Temple y arriva peu après.

Cependant la guerre n'avoit pas laissé de se continuer. Le Roi de France prit, dans les Pays-Bas Espagnols, Condé; qu'il obligea en quatre jours de se rendre à discrétion, le 25. d'Avril. Le Duc d'Orléans prit, le 12. de Mai, Bouchain après six jours d'attaque, „ en présence, dit St. „ *Didier*, de la plus puissante armée, que les „ Alliez eussent eue, dans les Pays-Bas, sous le „ commandement du Prince d'Orange, que le „ Roi tenoit arrêté, à la portée du Canon, avec „ une armée beaucoup inférieure; sans que le „ Prince d'Orange voulût hazarder une bataille. Si l'armée, avec laquelle le Prince d'Orange attaqua le Prince de Condé près de Senef, étoit de quatre-vingts-mille hommes; il n'est pas vrai, que celle-ci fût la plus forte, que les Alliez eussent jamais eue dans les Pays-Bas; puis qu'elle n'étoit que de cinquante-mille hommes. Voici comme en parle (1) un célèbre Historien François: „ Le „ Prince d'Orange & le Duc de Villa-hermosa, „ Gouverneur des Pays-Bas Espagnols, se „ mettent en marche, avec cinquante-mille „ hommes, comme pour secourir cette place. Le „ Roi s'avance, pour couvrir le siege & range „ son armée, dans la Plaine de Hurtebise, & „ présente la Bataille au Prince d'Orange. Ce „ Prince, au lieu de l'accepter, se retrancha, & „ la Ville fut prise, en huit jours de tranchée „ ouverte. On peut douter de cela, sans faire tort à la gloire de Louis XIV. puis qu'on fait que ce Prince n'a jamais été présent en aucune bataille; & qu'il n'est pas en effet de la sagesse d'un Grand Roi de se battre sans nécessité; au lieu que le Prince d'Orange a donné des combats, où il a presque toujours eu du dessous; sans songer que, s'il étoit tué, il attireroit après lui la ruine de sa Patrie, qui ne se soutiendrait pas, sans Chef. S'il avoit eu une occasion de se battre, à partie égale, il n'y a guère d'apparence qu'il n'en eût pas profité. Mais lors il avoit un autre dessein, dont la réussite lui auroit bien été plus avantageuse, que les suites d'une bataille, dont la victoire est bien douteuse, & l'avantage même si petit; qu'on reconnoit qu'il vaudroit mieux ne s'être point battu, que d'avoir l'honneur d'une Victoire, que l'on a achetée trop cher. Aussi le Prince marcha-t-il à Mastricht, dont la prise auroit été très-avantageuse aux EE. GG. pour couvrir la Gueldre.

Le Roi de France favoit que Mastricht étoit bien fourni de tout, & qu'il auroit bien le tems de le secourir, par la bonne conduite de *De Calvo*; qui commandoit dans la place, dans l'absence du Maréchal d'Estrade, qui étoit, comme on l'a vu, à Nimegue. Ainsi Louis XIV. ordonna au Maréchal d'Humieres d'assiéger Aire, qui fut prise le 31. de Juillet, après cinq jours de tranchée ouverte. Il prit encore le Fort de Link.

Le Prince d'Orange trouva en effet Mastricht

(1) Le P. Daniel dans son Hist. abrégée de Louis XIV. Tome III.

1676. plus fort, & mieux garni de tout ce qui étoit nécessaire, qu'il n'avoit cru. Les François le laissèrent échauffer devant cette Place, & n'envoyèrent le Comte de *Schimberg*, depuis Maréchal de France, pour la secourir, qu'après cinquante jours d'attaque. La vérité étoit qu'il n'étoit pas pourvu d'un bon Ingenieur, puis que celui, qu'il avoit, ne favoit son métier, que par une simple Théorie. C'est une faute que ce Prince, trop entêté de la destinée, commit toute sa vie, contre la pratique de ses Prédecesseurs, qui en avoient usé tout autrement; & particulièrement son Ayeul, qui avoit autrefois pris Mastricht, & repoussé les Imperiaux & les Espagnols, qui ne purent pas le forcer dans ses lignes, l'an MDCXXXII. Les François même, en ce tems-ci, tirèrent beaucoup d'avantage de l'habileté de *Vauban*; qui fut depuis recompensé d'un Bâton de Maréchal de France.

Pour revenir aux négociations de Nimegue, la première chose, dont on parla, fut la neutralité des environs de Nimegue, que les Ambassadeurs demandoient, pour s'aller promener. (2) Ce fut le Chevalier Jenkins, qui en fit le premier la proposition. Il témoigna qu'il seroit nécessaire, pour les Ministres, qui devoient composer l'Assemblée, que S. M. T. C. voulût l'étendre, à quatre lieues aux environs de Nimegue. Le Roi d'Angleterre faisoit, à peu près, les mêmes instances à *Courtin*, Ambassadeur de France à Londres. Il s'étoit même retraint à une étendue de deux lieues, & encore à cette condition, que cette Neutralité n'empêcheroit pas la levée des Contributions, que le Roi de France y avoit imposées. Ce dernier témoigna au Roi de la G. B. par son Ambassadeur, qu'il vouloit bien le satisfaire, en cela. Il manda même à ses Ambassadeurs à Nimegue, qu'ils pouvoient s'en expliquer de même, & en convenir, par le moyen des Médiateurs, avec toutes les Parties intéressées; mais qu'il seroit nécessaire, qu'ils se fissent bien entendre, sur le point des Contributions; afin qu'on ne prétendît pas, que ce fût une infraction à la Neutralité; si, faute de paiement, on employoit la force, pour les faire lever. Le Roi répéta encore les mêmes ordres, dans une Lettre, du 3. de Juillet.

Mais (3) les Ambassadeurs des EE. GG. souhaitoient, que la Neutralité allât depuis le Fort de *Scherk*, jusqu'à celui de *S. André*, le long du *Wahal*, & qu'elle s'étendît, en largeur, jusqu'à la *Meuse*; mais le Roi étoit bien éloigné de l'accorder, puis qu'au mois de Septembre, il refraignit cet espace à une demi lieue, autour de la Ville de Nimegue.

Comme *De Calvo*, Gouverneur de Mastricht, avoit fait une course, dans ces quartiers-la, qui avoit effrayé tout le Pais, & que néanmoins les Ambassadeurs s'alloient souvent promener hors de la Ville; ceux des Etats firent entendre à ceux de France, qu'il n'y avoit point de sûreté dans le Pais, contre les courses de la Garnison de *Grave*, qui n'est qu'à deux lieues de Nimegue, & qui dépendoit des Etats. Là-dessus les Ambassadeurs de France défendirent à leurs gens, de s'écarter loin de la Ville. Ils ne laissèrent pas d'y aller eux-mêmes, mais ils y alloient tous ensemble, & accompagnés d'un grand Membre de leurs Gens à Cheval. Il n'étoit guère vrai-semblable.

A a a 2

bla-

(2) Lettre du Roi de France à ses Ambassadeurs du 24. Juin dans le Recueil des Lettres & Négociations des Ambassadeurs de France, imprimées en 1710.

(3) Histoire des Négociations par St. Didier.

3676. blable que la Garnison de Grave insultât, en aucune manière, les Ministres de la France, après que l'on eut commencé de parler de Paix. Depuis on reçut, à Nimegue, des Lettres de la Cour de France, au Mois de Septembre; par lesquelles le Roi accordoit l'espace d'une demi-lieuë autour de Nimegue, entre la Meuse & le Wahal; où la neutralité seroit gardée. Là-dessus les Ambassadeurs de France sortirent de la Ville avec ceux des Etats, pour marquer les bornes de la Neutralité. Ils trouverent que l'Échevinat de Nimegue, n'avoit sous lui que trois Villages, dont le plus éloigné n'étoit qu'à une très-petite lieuë. On fit lever un plan de cette étendue, & de tout ce qu'elle contient, que l'on envoya à la Cour de France, où les bornes que les Ambassadeurs avoient marquées furent approuvées. Un Conseiller de Nimegue & un Gentil-homme François planterent, de lieu en lieu, les bornes de la Neutralité; qui formoient un Demi-ovale, autour de la Ville le long du Wahal, où il se trouva neuf Paroisses, & leurs dépendances, & il resta assez d'espace dans le País d'entre la Meuse & du Wahal, par où les Partis auroient pu passer. Je ne m'arrêterai pas aux Cérémonies qui s'observèrent dans les premières visites, que les Médiateurs reçurent des Ambassadeurs des Puissances, qui concoururent à cette Paix, non plus qu'à ce qui regarde les autres Ambassadeurs entre eux. (1) Cela me méneroit trop loin.

Dans ce tems-là, il arriva deux Ambassadeurs de Suede, le Comte d'*Oxenstiern*, & Mr. *Olivenkrantz*, qui donnerent d'abord avis de leur venue aux Ambassadeurs de France; qui les visiterent le même jour, en des Carrosses à six Chevaux, comme on étoit convenu de faire. Mais les Suedois n'avoient pas encore reçu leur Equipage, pour rendre une semblable visite aux Ambassadeurs de France.

Cependant ni les Imperiaux, ni les Espagnols ne se hâterent point d'envoyer leurs Ministres à Nimegue; quoi que le Roi d'Angleterre les pressât instamment de le faire. On attribuoit cela à ce que les Troupes de l'Empereur & de l'Empire avoient pris Philipsbourg, après soixante & dix jours de tranchée ouverte, & cela faute de poudre. Mais c'est assez l'usage des Empereurs & des Rois d'Espagne, de ne marcher qu'à pas comptez; quoi que les Historiens François attribuent cela aux esperances, qu'ils avoient conçues de remporter quelque grand avantage sur les Armées de France.

Cependant les Ambassadeurs de cette Couronne reçurent des ordres de leur Roi, sur la fin de Septembre, de déclarer aux Médiateurs, qu'après tout ce qu'il avoit fait, pour procurer la Paix, il les rappelleroit; si dans un Mois les Ambassadeurs des principaux Princes Alliez ne se rendoient à Nimegue. La France en usoit ainsi, comme il semble, pour obliger l'Empereur & le Roi d'Espagne de se hâter à traiter de la Paix; qu'ils avoient, à prendre bien la chose, autant de sujet de souhaiter que la France; car enfin il y avoit autant d'avantage, pour eux, de ne plus sentir les François remuer le Ciel & la Terre, pour les ruïner, & leur causer en effet de grandes pertes, & des dépenses infinies; que de continuer à se mal défendre, par le secours de leurs Alliez. Il en étoit de même de la République des

PP. UU. qui après être sortie heureusement du danger, où elle avoit été en MDCLXXII. & en MDCLXXIII. mais en faisant de prodigieuses dépenses, pour cela, devoit souhaiter la Paix, pour se dégager d'une partie de ses dettes, & pour soulager ses Sujets; à qui elle ne pouvoit payer, qu'avec peine, un revenu très-modique de l'argent, qu'ils lui avoient prêté. Mais leur Généralissime, par Terre & par Mer, avec ses Courtisans, ne faisoient pas, dans la Paix, la même figure qu'ils faisoient dans la Guerre.

Cette déclaration du Roi fut communiquée aux Plénipotentiaires des Etats. Ils ne manquerent pas de l'envoyer à la Haie, aux EE. GG. qui répondirent que si, dans le 1. de Novembre prochain, les Ministres des Alliez ne se trouvoient pas à Nimegue; ils commenceroient à traiter avec les Ministres de France, pour eux en particulier. Néanmoins ce tems étant expiré, ils y ajoutèrent dix jours, en faveur de ceux qui suivoient l'Ancien Calendrier; après lesquels on ne laisseroit pas de pouvoir gagner quelque tems, en examinant les Pleinpouvoirs, comme cela arriva.

Heugh le second des Plénipotentiaires de Danemarck arriva alors à Nimegue, où il avoit déjà fait louer une Maison, & reçut, ou rendit les visites ordinaires. Le Comte *Antoine d'Oldembourg* arriva après, & négligea toutes ces formalitez, quoi qu'il se trouvât dans les Assemblées.

Vers le milieu de Novembre, le Lord *Bersley*, qui fut le premier des Plénipotentiaires, d'Angleterre y arriva de Paris, & quelque tems après le Lord *Hyde*.

Le Comte de *Kinski*, qui étoit le second Plénipotentiaire de l'Empereur, étoit demeuré à Cologne, où l'on dit, que la Goute le retenoit de *D. Pedro Ronquillo*, second Ambassadeur d'Espagne, demoura à la Haie, sous prétexte qu'il attendoit son Equipage, qui étoit demeuré en Angleterre.

Somnitz & *Blaspiel*, Ambassadeurs de l'Électeur de Brandebourg, s'étoient bien rendus à Nimegue; mais ils ne donnerent part de leur arrivée, que le 24. de Decembre. Il se trouva de la difficulté, pour savoir si on les traiteroit l'un & l'autre d'*Excellence*; parce que, quand il y avoit plusieurs Ambassadeurs d'un Électeur, on ne vouloit donner qu'au premier le titre d'*Excellence*.

Dans ce tems-là, les EE. GG. qui donnoient de gros subsides aux Princes, qui étoient entrez dans leur Alliance, déliberèrent s'ils continueroient de faire cette dépense; parce qu'il ne s'agissoit plus de la guerre, qu'ils avoient avec la France, en leur particulier; mais d'une guerre qu'elle faisoit à leurs Alliez, qui étoient autant interressez à la soutenir qu'eux, qui pourroient faire la Paix, quand ils voudroient, avec la France. Ils déclarerent, qu'ils n'étoient pas en état de continuer ces subsides. Ils en excepterent néanmoins ceux, qu'ils payoient au Duc de *Neubourg*, en considération de l'Alliance, qu'il avoit faite avec eux; & à l'Évêque de Munster, dont ils craignoient l'humeur inquiète, qui leur avoit fait beaucoup de peine. Ce retranchement de subsides ne se fit pas néanmoins, sur le champ; mais on déclara qu'on n'en donneroit aucuns, pour la Campagne suivante. Les Etats étoient persuadés, qu'ils mettroient alors la France dans son tort, ou feroient voir qu'il ne tenoit qu'à elle d'avoir la Paix, avec ses voisins, à des conditions très-raisonnables.

Pour venir à présent à ce qui se passa, sur mer, du côté de la Sicile, dès le commencement

(1) On pourra trouver cela dans la 2. Partie du I. Tome des Mémoires des Négociations de Nimegue & dans l'Histoire de ces Négociations par Mr. de St. Didier.

1676.

ment (1) de l'année, Ruyter reçut ordre du Vice-Roi de Sicile, d'arrêter tous les Vaisseaux, qu'il rencontreroit faisant voiles a Messine, & de les envoyer a Melazzo. Le 2. de Janvier, on entendit tirer du côté d'Ibiso, petite Ile à huit milles de Messine, & l'on apprit que les Espagnols l'avoient reprise sur les François. Ruyter reçut alors une Lettre du Roi d'Espagne, dans laquelle il lui apprenoit de nouveau que les Etats Généraux avoient trouvé à propos de le laisser en Sicile, six mois au de-là du terme, qu'on lui avoit marqué d'abord; parce que le séjour qu'il avoit fait, malgré lui, sur les côtes d'Espagne, n'avoit pas permis qu'il agit contre les François. Il vint une Felouque, qui l'informa que l'on avoit vu trente-un Vaisseaux; que l'on jugeoit être une Flotte Française, qui avoit été équipée à Toulon, pour soutenir les Siciliens rebelles.

Le 5. du même Mois, les Galeres du Roi d'Espagne se joignirent avec la Flotte Hollandoise, mais le vent les sépara. Les Galeres ne pouvoient pas tenir la mer, comme les Vaisseaux François, dont on ne fut bien la force, que le 8. que Ruyter s'aperçut, que les François avoient près de trente Voiles, dont plus de la moitié étoit des Vaisseaux de cinquante, à quatre-vingt pieces de Canon. Les Espagnols avoient dit d'abord à Ruyter, que cette Flotte ne seroit que de douze Vaisseaux de Guerre, & que le reste ne seroit composé, que de Bâtimens, pour porter des vivres. Comme Ruyter favoit bien, qu'il ne pouvoit pas compter sur les Galeres Espagnoles, & qu'il voyoit la Flotte Française beaucoup plus forte, que la sienne; il balança un peu sur ce qu'il devoit faire; mais l'honneur de ses Maîtres qui y étoit engagé, & sa propre réputation l'obligerent à aller chercher l'Ennemi. Celui qui commandoit la Flotte Ennemie, étoit le fameux *Du Quêne*, qui s'étoit avancé, par sa capacité & par sa bravoure, en France, comme avoit fait Ruyter en Hollande. Il étoit Lieutenant Général des Armées Navales de la France. Il divisa son Armée en trois Esquadres, dont la premiere, qui faisoit l'Avant-garde, étoit commandée par le Marquis de *Preuilli d'Humieres*, la seconde, ou le Corps de Bataille, par *Du Quêne* lui-même, & l'Arriere Bataille par *Gabaret*.

La Flotte Hollandoise, comme on l'a dit, n'étoit que de dix-huit Vaisseaux, dont il n'y en avoit que deux, qui fussent montés de soixante & seize pieces de Canon. Il y avoit de plus six Frégates légères, montées de huit pieces de Canon, quatre Brulots, & six Bâtimens de charge; par où l'on voit qu'elle étoit beaucoup plus foible que la Française, par le nombre & la force des Vaisseaux. Outre cela, les équipages étoient beaucoup plus forts sur les Vaisseaux François. Ruyter partagea sa Flotte en trois Escadres, dont chacune étoit de six Vaisseaux, & les plus gros Bâtimens furent partages à proportion. Le Contre-Amiral *Verschoor* eut l'Avant-Garde, Ruyter le Corps de Bataille, & le Vice-Amiral de *Haan* l'Arriere-Garde. Il avoit encore un Vaisseau Espagnol, avec lui. Il se trouva que les François ne pouvoient pas continuer leur chemin, vers Messine, où ils alloient, sans passer au travers de la Flotte Hollandoise; de sorte que le Combat ne pouvoit pas s'éviter, sans que les Flottes le fissent à dessein. Les François, qui étoient supérieurs, n'avoient garde d'éviter le Combat; & Ruyter leur rendit cette justice, après le combat, que de dire qu'il ne s'étoit jamais trouvé en aucun Combat, où les Ennemis fussent arrivés, en meilleur ordre.

(1) Voyez *Brand* Vie de Ruyter sur cette année.

1676.

Il étoit dix heures, lors que les deux Avant-gardes s'engagerent, après quoi, les autres Escadres en firent autant. D'abord les deux Amiraux demeurèrent vis-à-vis l'un de l'autre sans tirer, comme pour voir la posture de l'Ennemi, avant que de l'attaquer; mais Ruyter commença le premier à tirer toutes ses bordées, & *Du Quêne* y répondit de la même maniere. Après cela, l'engagement fut général, & Ruyter écrivit aux Etats, que de sa vie il ne s'étoit trouvé engagé, dans un plus rude combat. Après que le Combat eût duré trois heures, l'Amiral François ordonna au Chevalier de *Tourville*, de conduire, à la faveur de son Canon & de sa fumée, le Brulot du Capitaine *Champagne* au Vaisseau Amiral Hollandois. Ce Brulot s'avança, avec beaucoup de hardiesse au travers du feu, que les Matelots de l'Amiral faisoient sur lui. Mais avant qu'il fût venu à l'abord, Ruyter lui abattit son Mât de Hune, & le mit hors d'état de naviguer, si bien que *Champagne* fut contraint d'y mettre le feu, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Ennemis. Un autre Brulot, qui s'avançoit dans le même dessein, ne fut pas plus heureux, & après avoir été démâté, celui qui le commandoit, fut tué d'un coup de Canon; ce qui obligea l'Espagnol de mettre le feu au Bâtiment, & de se sauver dans la Chaloupe. Un troisième fut coulé à fonds, entre les lignes des deux Armées. L'Avant-Garde Hollandoise, & le Corps de Bataille combattirent jusqu'à quatre heures & demie du soir. L'Arriere-Garde, qui s'étoit engagée un peu plus tard, sortit un peu après du combat. Au coucher du Soleil, on vit du Vaisseau de Ruyter un grand Bâtiment François couler bas.

C'est ainsi que finit le premier combat, qui se donna sur les côtes de Sicile; auquel tous les Capitaines Hollandois, selon le témoignage que Ruyter en rendit aux Etats, s'aquiterent très-bien de leur devoir. Ils y perdirent le Contre-Amiral *Verschoor*, qui avoit commandé l'Avant-Garde. On ne trouve pas qu'aucun autre des Officiers Généraux, ni même des simples Capitaines, y fût blessé. Les François, de leur côté, s'aquiterent très-bien de leur devoir, comme Ruyter l'écrivit aux Etats. Le P. *Daniel* rapporte ce Combat, au 3. de Janvier, apparemment par une faute de chiffre. Il le fait aussi commencer à deux heures après midi, au lieu que *Brand* le fait commencer à dix heures avant Midi, selon le Journal de Ruyter.

Le même Historien François dit encore, que le Corps de Bataille des Ennemis (commandé par Ruyter) *pha*, & que l'Avant-Garde de l'Armée de France, commandée par le Marquis de *Preuilli*, chargea si vivement celle des Hollandois, qu'elle mit plusieurs Vaisseaux en desordre, & que *Du Quêne* entra, avec son Convoi, dans le Port de Messine. Il paroît par la relation de Ruyter, qui rend justice à la bravoure des François, qu'il y en eut aussi un des siens, qui fût blessé si bas, dans ses Oeuvres vives, qu'on ne put pas trouver la voie d'eau. On voulut le faire remorquer, par les Galeres Espagnoles à Palerme; mais le lendemain il coula bas, avant que de pouvoir arriver au port. Les François eurent aussi divers Vaisseaux desarmés. Les Hollandois se hâterent, la nuit même après le combat, & travaillèrent avec tant de promptitude, que le jour suivant, leur Flotte étoit en état de faire tête à la Flotte Française. Ce même jour, il écrivit aux Etats la relation du Combat, sur laquelle *Brand* a fait la description qu'il en a donnée. Le calme ayant fait dériver la Flotte, on s'aperçut qu'on étoit près d'*Ericuse*, qui est une

1676. Ile, qu'on appelle aujourd'hui *Alicur*, au Nord-Est de la Sicile. On aperçut même la Flotte Ennemie, au Nord-nord-Ouest, sous le vent des Hollandois; mais le calme, ce jour-là, étoit si grand, que les Armées ne pouvoient pas s'approcher. Le même jour, on vit paroître le Prince de Montefarchio, avec neuf Vaisseaux de Guerre d'Espagne, qui venoient de Palerme, & qui se joignirent au Pavillon Hollandois.

Le lendemain il fit savoir à Ruiters, qu'il croioit qu'il falloit aller chercher les Ennemis, avant qu'ils entrassent dans Palerme, pour les obliger à demeurer en mer, en les coupant; mais que si l'on n'en pouvoit venir à bout, on le feroit savoir à S. E. afin que sachant, quelles étoient leurs forces soit en mer, soit dans les Ports de l'Ile, dont ils étoient les maîtres, on délibérât de ce qu'il y avoit à faire. Ruiters approuva le sentiment de Montefarchio. On s'occupa à distribuer sur la Flotte les gens, qui étoient sur le Vaisseau de Schey, & qu'on avoit sauvé lors que ce Vaisseau s'enfonça, comme on l'a dit. Ruiters en suivant les François, tâchoit de les éloigner de Messine, qui a un très-bon port, dans lequel ils pouvoient retirer les Vaisseaux desemparez; au lieu que les Espagnols & les Hollandois n'avoient aucun port de ce côté-là, pour s'y retirer. On s'aperçut, en ce tems-là, que les François avoient été renforcez de douze Vaisseaux de cinquante, jusqu'à quatre-vingts pieces de Canon; outre quatre Frégates, & quatre Brulots de Messine.

Ruiters, qui avoit vû que la Flotte François étoit commandée, par de braves gens, & qui n'oublioient rien de ce qui lui pouvoit être avantageux, trouvoit plus de difficulté à les attaquer, qu'il n'avoit fait auparavant. Il assambla là-dessus le Conseil des Officiers de sa Flotte, & l'on y considéra que les François avoient près de quarante Vaisseaux, & que les Hollandois n'avoient que douze Vaisseaux, & cinq Frégates. On ne pouvoit pas s'attendre à recevoir grand secours de six Senaux, & de deux Vaisseaux de charge. Les Espagnols n'avoient que quatre Vaisseaux de Guerre & cinq Frégates. Par ce calcul il paroissoit que les François étoient, près de la moitié, plus forts, que les Espagnols & les Hollandois ensemble; tant par la grandeur que par le nombre des Bâtimens. Ces considérations jointes à l'état, où se trouvoient les Vaisseaux Hollandois, qui avoient beaucoup souffert au Combat précédent, devoient faire conclurre qu'il n'étoit pas sûr d'en hasarder un second. Il semble, que l'on fit en Hollande une faute d'avoir envoyé si peu de gros Vaisseaux en Sicile, car on ne pouvoit guère se fier à ceux que les Espagnols y pourroit joindre. Il semble encore, que l'on ne devoit pas faire fonds sur les forces navales, que ces derniers pourroient joindre à celles des États. Peut-être crut-on, que les François ne feroient pas mieux leur devoir, en cette occasion, qu'ils l'avoient fait dans l'Océan joints aux Anglois. Mais on avoit sujet de soupçonner, que les François n'avoient pas tant envie de rendre les Anglois maîtres de la Mer, en les aidant à battre les Hollandois; que de ruiner ces deux Puissances, l'une par l'autre. Les Anglois au moins le soupçonnerent, sur la mauvaise manœuvre des François, comme on l'a dit dans l'Histoire de cette guerre-là. Mais il semble qu'on se mit peu en peine de la Flotte, qu'on avoit envoyée dans la Méditerranée; pourvu qu'il ne manquât rien à l'Armée du Prince d'Orange, dans les Pais-Bas Espagnols.

Comme on peut dire, que les Batailles que le

Prince hazarda contre les François, & où il eut 1676. du dessous, excepté à celle de Senef, firent durer plus long-tems la guerre; la défaite de la Flotte des Espagnols, & des Hollandois mit la fin à guerre, dans la Méditerranée; parce que la France & l'Espagne se lassèrent de faire tant de dépense, qui n'aboutissoit à rien.

Malgré les raisons, que les Espagnols & les Hollandois avoit d'éviter le Combat, contre la Flotte François; on conclut dans le Conseil de tâcher de l'attirer en pleine mer, pour l'attaquer. L'après-dîné Ruiters, de Haan & Callemberg Capitaine de l'Amiral, & le Secrétaire Vander Port se rendirent à bord du Vaisseau du Prince de Montefarchio; où se trouverent aussi les principaux Officiers Espagnols, pour y tenir conseil. Le Prince de Montefarchio souhaita que chacun dit son sentiment à part, touchant ce qu'ils croyoient qu'on dû faire pour le service de S. M. C. Après qu'on eut exposé l'inégalité des Forces d'Espagne & de Hollande, à celles de la France; on ne laissa pas de conclurre, le 12. de de Janvier, que les Flottes d'Espagne & de Hollande prendroient leur cours vers le Cap de Melazzo, en croisant entre Lipari & Raficalmo, & qu'on on donneroit avis au Marquis de *Villa Franca*, Viceroy de Sicile, pour savoir son sentiment là-dessus. Le 14. du Mois, après avoir vû la Flotte François, on tint de nouveau conseil, sur le bord de Ruiters, & il fut conclu, de toutes les voix, de ne se battre point, à cause de la trop grande superiorité des François. Quelques Officiers Hollandois étant passés sur le bord du Prince de Montefarchio, lui représentèrent les raisons qu'on avoit d'éviter le Combat, & ils conclurent la même chose, & de faire voiles du côté de Palerme, pour radouber les Vaisseaux Hollandois, qui ne l'avoient été qu'à la hâte. Mais le vent les empêcha d'y aller. Ils allerent à Melazzo, pour le faire mieux, non à dessein de se battre, mais pour retourner en Hollande, car Ruiters n'avoit pas encore reçu de Lettres, qui lui ordonnassent de faire plus de séjour dans la Méditerranée. On travailla tant qu'on put au Radoub, sans cesser même le Dimanche. On y reçut, du 19. du Mois, une Lettre du Vice-Roi, qui leur apprenoit qu'il avoit reçu de Trapano, Ville située près de la pointe Occidentale de l'Ile, une Lettre datée du 17. par laquelle on l'avertissoit qu'on avoit vu le jour précédent, sur le soir, une Escadre de vingt-quatre Vaisseaux, qui venoit du Nord, & portoit au Sud, & ensuite une autre Escadre de 10. qui étoit suivie de quantité de petits Bâtimens. On apprit, en suite, que c'étoit la Flotte de France, qui, quoi qu'elle eût reçu un si considerable renfort de Messine, n'avoit pas voulu se hasarder à un second Combat. Pour cela elle avoit fait le tour de la Sicile, & s'étoit enfin rendue à Messine. Le 20. la Flotte de Hollande étoit encore occupée à son radoub, à se pourvoir des provisions nécessaires, & sur tout d'eau & de bois. Le lendemain matin, Ruiters fit venir tous les Capitaines de la Flotte à son bord, & leur ordonna de se tenir prêts à mettre à la Voile sur le soir. Il fit aussi avertir le Vice-Roi & le Prince de Montefarchio qu'il étoit obligé, selon ses ordres, de s'en retourner en Hollande, avec sa Flotte, parce que le tems de son séjour dans la Méditerranée étoit écoulé.

Là-dessus le Vice-Roi se rendit incessamment au Vaisseau de Ruiters, & lui remontra, avec beaucoup de chaleur, le tort que son départ feroit aux affaires du Roi d'Espagne; à quoi il ajouta que S. M. C. avoit obtenu des États Généraux, que leur Flotte demeureroit encore quelque tems

1676. tems en Sicile. Ruitter, à qui cet ordre n'étoit pas encore parvenu, dit qu'il n'en avoit reçu aucun ordre. Le Vice-Roi lui dit là-dessus, que s'il lui manquoit quelque chose, il n'avoit qu'à le dire, & qu'il le lui fourniroit. Il n'oublia rien, pour le gagner, & il lui offrit, pour lui en particulier, une Chaîne d'or, avec une Médaille de grand prix, que Ruitter refusa généreusement; comme étant obligé de se retirer, dès que le tems, qui lui avoit été marqué, étoit expiré. Peu après, Ruitter reçut une Lettre, du Prince d'Orange, du 19. de Decembre, de l'an MDCLXXV. où il lui disoit, sans doute à l'instance du Roi d'Espagne, „ que le tems de six mois, qu'il devoit „ demeurer en Italie pour secourir l'Espagne n'é- „ toit pas si précis, qu'il fût obligé de retourner, „ dès le moment qu'il seroit expiré, d'autant plus „ qu'on négotioit encore à la Haie, pour l'obte- „ nir des Etats six autres mois, & qu'on ne man- „ queroit pas de l'avertir du succès de la négotiation. Il reçut encore une autre Lettre du „ Secrétaire de l'Amirauté d'Amsterdam, qui „ l'assuroit que les Ministres d'Espagne, en Hol- „ lande, avoient promis de prier le Vice-Roi de „ Naples, de fournir des vivres à la Flotte Hol- „ landoise.

Là-dessus, Ruitter résolut de faire voiles à Naples, pour y ravitailler sa Flotte, & ensuite retourner en Sicile. Il arriva en effet, le 10. de Février MDCLXXVI. à Naples, où le Vice-Roi le reçut fort bien, & ordonna qu'on fournît des vivres à la Flotte, pour dix semaines.

Il y apprit le 18. de Février, comme il étoit sur le point de retourner en Sicile, que l'on avoit reçu nouvelle, que les François devoient sortir du Port de Messine, avec près de quarante Voiles, pour exécuter quelque dessein; sur quoi on lui conseilloit de faire voiles droit à Palerme, afin de se joindre à la Flotte Espagnole. Le Général des Galeres, qui lui donnoit cet avis, lui promettoit de le suivre incessamment, avec deux Bâtimens de cette sorte. Ruitter arriva à Palerme, où il arriva le 23. de Février.

La premiere chose qu'il fallut faire fut de carener son Vaisseau, qui faisoit eau. Pour cela il le fallut décharger de son Canon, & de tout ce qui étoit de pèsant sur son Bord.

Outre cela, il fallut mettre ce Vaisseau sur son côté, en maniere que la Quille fût entièrement hors de l'eau. On eut beaucoup de peine de le faire au Vaisseau de Ruitter, dont la Quille étoit si pèsante, qu'elle retomboit toujours dans l'eau. Il étoit néanmoins si endommagé vers la Quille, que ceux, qui l'avoient monté, trembloient en voyant le danger, où ils avoient été. Il fallut quinze, ou seize jours, pour raccommoder ce Vaisseau, & pour le calfater.

Le 13. de Mars, la plupart des Vaisseaux qui avoient été au-dedans du Mole, se mirent dans la Baye. Ce même jour, Ruitter donna un repas à tous les Officiers Généraux Espagnols, à son bord, & l'on convint ensuite que Ruitter commanderoit l'Avant-Garde, que les Espagnols auroient le Corps de Bataille, & que l'Arriere-Garde seroit composée du reste des Vaisseaux Hollandois. Il auroit fallu plutôt que les Espagnols eussent l'Arriere-Garde, & que Schei qui la commandoit, eut eu l'Avant-Garde, & Ruitter le Corps de Bataille; car les Espagnols n'étoient guère en état de soutenir le choc des François; ni le poste de la queue n'étoit pas assez honorable, pour une Escadre Royale. Ainsi on ne leur put donner d'autre poste, que celui qu'ils eurent. L'Avant-Garde étoit composée de neuf Vaisseaux de Guerre, de

trois Frégates légères, & d'un Bâtiment de charge. L'Escadre Espagnole étoit de dix Vaisseaux de Guerre, commandez par D. Francisco Pereira Freire de la Cerda, Vice-Amiral des Armées Navales d'Espagne. L'Arriere-Garde qui étoit sous Schei, étoit de sept Vaisseaux de Guerre, avec quelques petits Bâtimens.

On a vu, par ce que nous avons dit auparavant, que Ruitter ne croyoit point que cette Flotte fût en état de résister à quarante Vaisseaux de Guerre François, plus gros que les siens, & mieux fournis de monde; dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite, dans le premier combat, & de laquelle il n'avoit pas dissimulé qu'on avoit tout à craindre; de sorte qu'il avoit opiné à ne se battre point, qu'on ne fût à peu près égal à la Flotte Française. Son Historien ne nous apprend point, ce qui le détermina à se conduire autrement, qu'il n'avoit voulu faire après le premier Combat. Peut-être se piqua-t-il d'honneur, sur des reproches qu'on lui pouvoit avoir faits, comme si l'âge avancé, où il étoit, lui avoit fait perdre le courage. Autrement il est difficile de comprendre, qu'un homme de son expérience changeât de sentiment; sans avoir plus de sujet de se promettre la victoire, qu'auparavant.

Le 25. de Mars, le Marquis de Vayona, qui commandoit les Galeres Espagnoles, assembla le Conseil de Guerre, composé de tous les Officiers Généraux, & représenta, de la part du Vice-Roi, qu'il falloit nécessairement aller devant Messine, que les François tenoient; pendant que les troupes de terre s'en approchoient, pour l'attaquer, de leur côté. Ruitter ne put mettre à la Voile, que le 27. de Mars, où il entra dans le *Fare de Messine*, comme on nomme la partie du Détroit, qui est entre cette Ville & la Calabre. Il fallut essuyer le Canon de cette Ville, que l'on tâcha d'éviter par le moyen du vent, ou en se faisant remorquer par des Galeres, & par l'adresse des Pilotes costiers, qui connoissoient les profondeurs différentes de cette côte. La Flotte alla mouiller l'ancre à vingt-cinq brasses vis-à-vis de Messine, sur les côtes de Calabre. On apprit que les Espagnols avoient attaqué le Couvent des Capucins, qui étoit hors de la Ville, mais qu'ils avoient été repoussés, avec perte de six hommes, outre les blezés; & l'on entendit encore quelque bruit de mousqueterie, au Sud & au Nord de la Montagne. Ruitter ayant eu le tems d'examiner le terrain, jugea qu'il n'étoit pas possible d'attaquer Messine du côté de la Mer, à cause des marées qui se trouvent dans le Détroit du Fare, & qui font souvent dériver les Vaisseaux à une, ou deux lieues, sans qu'on s'en puisse garantir. On trouva, outre cela, qu'il n'y a point d'ancrage, qu'à une demi portée du mousquet; ce qui empêchoit que les Vaisseaux ne pussent s'y exposer.

Cependant le Vice-Roi ayant eu avis, que la Flotte étoit proche de cette Ville, écrivit au Marquis de Vayona & à Ruitter, de faire tous leurs efforts, pour se tenir dans le Détroit; parce que cela étoit de grande importance, pour favoriser ses entreprises par terre, & pour y tenir, comme en échec, les Vaisseaux François, qui étoient dans le Port, afin qu'ils ne pussent pas employer les Equipages contre les Espagnols. On eut ensuite nouvelle, que les Espagnols avoient été battus, par les François & les Messinois, proche du Couvent de S. Sauveur, & que le Comte de *Buquoi* avoit été tué dans le Combat. (1) Un Historien

(1) Le P. Daniel Abregé du Regne de Louis XIV.

1676. torien assure, que le Maréchal de *Vivonne* avoit attaqué sept-mille Espagnols, près de *Messine*, & qu'il les avoit battus à plate cœture.

Ruiter & les Espagnols résolurent alors de mettre à la voile, avec le flot, pour attirer les Ennemis au large, & leur livrer bataille, s'ils les suivoient. Mais les François ne voulurent pas perdre leur avantage. Pendant la nuit, les Alliez allèrent sur les côtes de la Calabre, jusqu'au Midi de *Reggio*; sans que les François fissent aucun mouvement. Le Vice-Roi fit encore d'autres Propositions à la Flotte, mais on les trouva impraticables. On l'en avertit, & on lui demanda s'il ne feroit pas mieux qu'on allât croiser, pour tâcher de combattre une Escadre, qui devoit venir de *Toulon*, pour secourir *Messine*. En effet on prit, le 3. d'Avril, un Vaisseau François, chargé de bled, qu'il portoit en cette Ville. La Flotte eut encore à souffrir, à cause des vents & des Courants du Détroit. On voulut ensuite attaquer *Agosta*, mais on y renonça. On aprit alors, que la Flotte des François étoit en mer, & qu'on l'avoit vuë près de *Catanée*.

Depuis le dernier combat, les Vaisseaux François s'étoient radoubez à *Messine*, & garnis de toutes sortes de provisions. Quelques gros Vaisseaux, qui n'avoient pas été avec leur Flotte au Combat précédent, se joignirent à elle. On y comptoit enfin trente Vaisseaux de Guerre, trois Frégates & quelques Brulots. Elle avoit, comme on disoit, dix-mille-six-cents-soixante-cinq hommes d'équipage, & deux-mille-cent-soixante & douze piéces de Canon. La Flotte Hollandoise n'étoit montée, que de huit-cents-cinquante-deux piéces de Canon, & de quatre-mille-cinq-cens hommes. Les Espagnols y avoient bien joint dix Vaisseaux, mais ils avoient eux-mêmes qu'il n'y en avoit que quatre ou cinq, qui pussent rendre quelque service. Les sept ou huit Galeres pouvoient à peine remorquer les Vaisseaux, qui pouvoient être desemparez.

L'Amiral François mit à la mer, le 20 du Mois, à la pointe du jour. Le Lieutenant Général d'*Almeras* eut l'Avant-Garde. Du Quêne commandoit le Corps de Bataille, avec deux Matelots, dont l'un étoit le Marquis de *Preuilly d'Humieres*, & le Chevalier de *Tourville*, qui étoient Contre-Amiraux. *Gabaret*, qui étoit aussi Contre-Amiral, commandoit l'Arriere-Garde. Ruiter donna ses ordres aux Officiers Généraux, qu'ils devoient observer, sur peine de la mort.

Les deux Flottes se trouverent assez près l'une de l'autre, sur le Midi, mais il y eut alors un si grand calme, qu'elles ne pouvoient pas s'approcher l'une de l'autre. Après Midi, le vent ayant un peu fraichi au Sud-Est, Ruiter voulut profiter de ce vent, qui lui étoit favorable, & arriva, vent arriere, sur les François, avec le reste de l'Avant-Garde; dont tous les Vaisseaux prirent les postes, qui leur avoient été assignez, & formerent leur ligne. Ruiter arriva sur les ennemis, qui étoient aussi en bon ordre, & qui le reçurent, avec beaucoup de fermeté. Cela dura jusqu'à quatre heures après midi, & dès-lors le Combat commença entre les deux Avant-Gardes, avec un bruit & un fracas effroyable.

Pendant que ces divisions des deux Flottes se battoient, avec la dernière vigueur, le Commandant de la Flotte Espagnole, qui avoit mis aussi près du vent qu'il avoit pu, canonnoit les François; mais sans leur faire du dommage, à cause de l'éloignement. Cela empêcha de *Haan*, qui commandoit l'Arriere-Garde Hollandoise, de s'approcher assez tôt des François. Ruiter, en

1676. danger d'être environné, ou coupé par les François, s'il se fût avancé davantage, prit son parti de les attendre les voiles brassées sur le mât, & d'essuyer les bordées d'une grande partie des Vaisseaux François, qui passerent en bon ordre, à son côté. Il les reçut de son côté, d'une manière, qui les obligea de se retirer.

L'Escadre Espagnole, bien loin de le secourir, empêcha, par sa lenteur, que l'Arriere-Garde Hollandoise ne le pût secourir, assez tôt. L'Amiral Espagnol pressé de l'aller soutenir, ne le fit que tard & de loin. Plusieurs Vaisseaux de cette même Nation étoient encore si mal fournis de poudre, qu'on assure qu'ils n'avoient pas plus de trois quintaux de poudre sur leur bord, & il se peut très-bien faire que d'autres cachèrent leur lâcheté, sous ce prétexte.

Pendant que Ruiter étoit sur un endroit élevé de son Vaisseau, que l'on appelle *la Teugue*, pour donner ses ordres & encourager son monde; un boulet de Canon lui emporta la plus grande partie du pied gauche, du côté des doigts, & lui cassa les deux os de la jambe droite, quelques doigts au-dessus de la cheville. Il tomba de la hauteur de sept piéds, dans le Vaisseau, sans se blesser qu'un peu au derriere de la tête. D'autres ont conjecturé qu'il n'eut la jambe droite rompue, que par sa chute; mais il est sûr qu'il eut le pied gauche emporté. On a aussi conjecturé, que c'étoit par de la mitraille & non par un coup de Canon, que cela étoit arrivé. Quoi qu'il en soit, il fut blessé en s'acquittant, avec courage, de son emploi. On ne fauroit rien reprendre dans sa conduite, en cette occasion; sinon que connoissant les Espagnols, comme il les connoissoit, & n'ignorant pas non plus l'habileté & le courage, que les François avoient fait paroître sur la Méditerranée, & Du Quêne en particulier; il auroit mieux fait d'éviter le Combat, sans s'attendre à la bravoure Espagnole, qui dès-lors consistoit bien plus en paroles, qu'en réalitez. Mais si l'on trouve à redire à la conduite de Ruiter; il y a bien plus sujet de désapprouver la conduite de ceux, qui envoyèrent, avec une Escadre si foible, un homme de sa sorte; après avoir rendu de si grands services à l'Etat, pendant tant d'années; sans même se mettre fort en peine du Pavillon des Provinces, qu'ils exposoient, en envoyant si peu de Vaisseaux, pour en soutenir l'honneur dans la Méditerranée.

On a plus rendu de justice à *Gerard Callenburg*, son premier Capitaine, qui commanda son Vaisseau, dès que l'Amiral eut été blessé, comme il l'auroit pu faire, sans que la Flotte Française s'en aperçût. Les Vaisseaux des Capitaines *Schey* & *Uytterburg*, furent remorquez par des Frégates Espagnoles au Port de *Syracuse*, aussi bien que celui de Ruiter. Ce fut là le seul service, qu'elles rendirent à la Flotte Hollandoise. Parmi les François *D'Almeras*, qui soutint l'attaque de Ruiter fut tué, & outre cela deux Capitaines, le Chevalier de *Tambonneau*, & de *Coux*, & divers Volontaires. Du côté des Hollandois, il y eut encore le Capitaine *Noirot*, qui mourut le 25. d'Avril.

Le 16. Ruiter fit écrire aux EE. GG. & au Prince d'Orange une Lettre, qu'il signa, & qui fut la dernière de celles qu'il ait signées. Pendant toute sa maladie, qui ne fut pas longue, il tint des discours de piété, comme il avoit fait pendant toute sa vie; & le fit aussi long-tems qu'il put parler, jusqu'au 29. d'Avril, qu'il mourut, entre neuf & dix heures du soir, âgé de soixante-neuf ans un mois, & cinq jours.

1676.

Son corps fut embaumé à Syracuse, & envoyé par une occasion à Amsterdam. Pour ses entrailles, à qui les Ecclesiastiques refusèrent une sépulture, en Terre Sainte; les Magistrats de Syracuse les enterrent en un endroit de l'Hôtel de Ville, avec une Inscription honorable. On apprit sa mort en Hollande, au Mois de Juin, sur quoi les EE. GG. & les Colleges des Amirautez envoyèrent faire leurs Condolances à sa Veuve & à ses Enfans; dont l'aîné *Ange Raiter* arriva, en ce tems-là, après avoir appris cette mort d'un Vaisseau Anglois, dans la Manche.

On connut la haute estime, où étoit le Défunt, par les Lettres de Condolance, que sa Veuve reçut, & que l'on pourra voir dans l'Histoire de la Vie, par *Brand*, & dont il y en eut quelques-unes de Têtes Couronnées. Son Corps, quand il fut arrivé à Amsterdam, fut enterré dans la Nouvelle Eglise, & où on lui dressa, quelques années après, un superbe Mausolée, de Marbre Blanc, qui ne fut achevé, que l'an MDCLXXXI. On trouvera son caractère dans sa Vie, composée & publiée par feu Mr. *Brand*, que l'on a souvent cité dans cette Histoire. Le recit, que nous avons fait de ses belles actions, est le plus bel Eloge, que nous pourrions faire de ce grand Homme.

1677.

ON vit enfin *Udalric, Comte de Kinski*, Ambassadeur de l'Empereur, qui vint à Nimegue, le 3. de Janvier, de l'an MDCLXXVII. avec *Henri Straatman*. On eut dès-lors de longues Conférences à Nimegue, où les uns & les autres tâchoient seulement de pénétrer les vrais sentimens de ceux, avec qui ils avoient à faire, & jusqu'ou ils pourroient s'avancer. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, sans une longueur excessive, & sans fortir des bornes qu'on s'est proposée, de ne parler que de ce qui regarde les Provinces Unies.

Les choses étoient en cet état, au commencement de cette année, lors que le Chevalier Temple, prié par le Prince d'Orange, se rendit à la Haie, pour parler avec lui. La présence de l'Ambassadeur Anglois n'étoit pas alors nécessaire à Nimegue. Le 1. de Janvier, ils s'entretinrent du peu de progrès des Négotiations, de la froideur des Parties, des délais volontaires des Imperiaux & des Espagnols. Le Prince lui demanda, & lui dit diverses choses, qui feront mieux connoître quelle étoit sa disposition, à l'égard de la Paix & de la Guerre; que ne feroient des Ecrits Publics, où l'on se déguise bien plus, que dans une conversation particuliere. C'est ce qui fera qu'on la rapportera ici, telle qu'on la trouve dans les Mémoires du Chevalier *Temple*. Après divers discours, sur les progrès de la Négotiation de Nimegue, la froideur des Parties, les délais volontaires des Imperiaux & des Espagnols, l'aversion que le Roi de Danemarck & de l'Électeur de Brandebourg avoient pour la Paix (*entre la Suede & eux, à cause des avantages qu'ils avoient sur elle*) furent les sujets de leur conversation, & ils conclurent qu'on ne pouvoit guère attendre de bon succès, des Conférences de Nimegue. Le Prince manda ensuite au Chevalier, si depuis qu'il ne l'avoit vû, le Roi son Maître ne lui avoit rien communiqué de particulier, concernant la Paix; sur quoi Temple lui dit, que le Roi lui marquoit, dans sa dernière Lettre, qu'il jugeoit bien, par les discours que le Prince lui avoit tenus, qu'il n'avoit aucun penchant à la Paix, & qu'il en étoit fâché; parce qu'il jugeoit que le Prince agissoit contre ses propres in-

Tome III.

terêts, aussi bien que contre ceux de la Grande Bretagne; Qu'il avoit tâché de pénétrer le dessein de la France; mais que si elle ne vouloit pas se déclarer davantage, & que S. A. en fit de même; Sa Majesté agiroit seulement, en qualité de Médiateur, selon les formes ordinaires. Le Prince répondit, que Sa Majesté paroissoit bien indifférente sur cette affaire; mais qu'Elle seule pouvoit faire la Paix, & qu'Elle le n'ignoroit pas à quoi aboutiroient les Conférences de Nimegue: Qu'en son particulier, il souhaitoit la Paix, pour plusieurs raisons; soit parce que Sa Majesté la souhaitoit aussi, comme leur devant être avantageuse à l'un & à l'autre; soit parce que les États croyoient qu'elle feroit non seulement avantageuse; mais encore qu'ils en avoient nécessairement besoin: Qu'il ne diroit cela à personne, qu'à S. M. & à son Ambassadeur; parce que, si les François le savoient, ils seroient plus difficiles sur les conditions: Que l'Empereur & l'Espagne y avoient moins de penchant, que sur la fin de la dernière Campagne: Que les nouveaux Ministres y paroissent encore moins disposés, que les précédents, & qu'il n'y avoit que les États Généraux, qui souhaitassent sérieusement la Paix: Que pour lui, il seroit toujours de leur sentiment, & qu'il la souhaitoit avec passion; mais qu'il ne comprenoit pas, comment on la pourroit conclure, avant le commencement de la prochaine Campagne: Que si l'on s'étoit mis une fois en action, on seroit comme sur une Mer, où il faudroit se laisser aller, où le vent pousseroit: Que si Sa Majesté avoit dessein de faire la Paix, & qu'Elle voulût lui communiquer les conditions, auxquelles elle pourroit se faire; il tâcheroit sincèrement de faire réussir ce dessein; pourvû qu'elles ne fussent pas incompatibles avec son honneur, & avec les intérêts de sa Patrie.

Le Prince pria l'Ambassadeur d'en écrire à Sa Majesté, qui lui avoit permis de lui écrire, toutes les fois, qu'il le trouvoit à propos. En suite, l'Ambassadeur s'entretint sur la même chose, avec *Fagel*, Pensionnaire de Hollande, qui lui demanda, s'il apportoit la Paix de Nimegue. L'Ambassadeur lui répondit, que puis qu'il étoit si peu informé, de ce qui se passoit dans les Conférences, il lui diroit, que les Hollandois se conduisoient en habiles gens; Que pour obliger les Alliez à se rendre à Nimegue, ils avoient déclaré qu'ils entreroient en négociation, après le 1. de Novembre, quand même les Ministres des Alliez n'y seroient pas; Qu'après que ce terme fut passé, ils avoient trouvé à redire aux Plein-pouvoirs, qu'on leur avoit produits: Qu'ils en avoient demandé de nouveaux: Qu'ils avoient fait courir les Médiateurs, pour cette affaire, & qu'enfin ils avoient si bien fait, que les Ministres de l'Empereur & de l'Espagne étoient à la vuë de Nimegue, ce qui étoit le but de toutes leurs difficultés.

Le Pensionnaire lui répondit, d'un air triste; qu'il ne connoissoit pas les Hollandois, ou l'état de leurs affaires, depuis qu'il avoit quitté la Haie, ou qu'il feignoit de ne le pas savoir: Qu'ils ne souhaitoient pas seulement la Paix, mais qu'elle leur étoit absolument nécessaire: Qu'ils seroient déjà entrez en négociation, avec les François, s'ils eussent apporté des Plein-pouvoirs, en bonne forme, ou s'ils s'étoient engagez d'en produire de nouveaux: Qu'ils n'insisteroient pas sur les prétensions de leurs Alliez, & qu'ils ne voudroient pas

Bbb

ré

1677. „ répondre, que les Etats ne feroient pas une
 „ Paix particuliere.
 „ L'Ambassadeur lui répliqua „ que cette affaire
 „ étoit de si grande importance, qu'il étoit assuré
 „ qu'ils y penseroient un an, avant que d'en ve-
 „ nir là.
 „ Fagel, qui étoit incommodé, ne laissa pas de
 „ s'échauffer là-dessus, plus que sa santé ne paroisse-
 „ roit le permettre, & dit „ que les Hollandois y
 „ avoient pensé assez long-tems, & qu'ils s'étoient
 „ aperçus que c'étoit un mal sans remede; Qu'ils
 „ étoient obligez aux Espagnols, de ce qu'ils s'é-
 „ toient engagez dans cette guerre, pour sauver
 „ les Provinces Unies; quoi que les Provinces
 „ Espagnoles y fussent aussi interessées; mais que
 „ les Etats n'avoient pas été ingrats avec eux, puis
 „ qu'ils avoient continué la guerre, pendant trois
 „ ans, seulement pour les interêts de l'Espagne;
 „ Qu'ils s'étoient, outre cela, engagez à la con-
 „ tinuer encore une année, & qu'ils le feroient,
 „ si leurs Alliez faisoient, de leur côté, ce qu'ils
 „ avoient promis: Que les Espagnols témoi-
 „ gnoient, par leur conduite, qu'ils étoient ré-
 „ solus de périr; Qu'ils avoient renvoyé la Flot-
 „ te Hollandoise, qui étoit en Sicile, sans lui
 „ payer les sommes, dont ils étoient convenus,
 „ & que néanmoins ils avoient souffert tranquil-
 „ lement, que les Etats la payassent, à son re-
 „ tour: Que les mêmes Etats n'avoient pas pu
 „ retirer un sou d'une grosse somme d'argent,
 „ qu'ils avoient avancée, pour les provisions, &
 „ pour les autres dépenses de la dernière Campa-
 „ gne; quoi que cet argent eût été dépensé, pour
 „ remplir les Magasins de leurs Provinces, la
 „ Campagne suivante; sans quoi leurs Troupes
 „ n'auroient pas pû se mettre en campagne, en
 „ un pais, où l'on savoit très-bien que les Espa-
 „ gnols n'avoient rien préparé, pour les entrete-
 „ nir: Qu'ils avoient plusieurs fois représenté à
 „ l'Espagne la nécessité, qu'il y avoit d'entretenir,
 „ & de bien payer un certain nombre de Trou-
 „ pes réglées, pour défendre leurs propres Vil-
 „ les; pendant que le Prince d'Orange se met-
 „ toit en campagne, avec l'Armée des Etats,
 „ pour empêcher les Ennemis d'y prendre des
 „ Places: Que les Etats avoient prié l'Espagne
 „ de recevoir dans ses Places un nombre suffisant
 „ de Troupes Allemandes, Alliées à cette Cou-
 „ ronne, pour les défendre, & qu'au contraire
 „ ils les avoient obligées de sortir de leurs Pais:
 „ Que les Etats avoient toujours représenté à
 „ l'Empereur, qu'à moins que son Armée n'en-
 „ trât en France, ou qu'elle ne forçât les Fran-
 „ çois de détacher une bonne partie de leurs
 „ Troupes des Pais-Bas, pour lui livrer bataille,
 „ on n'avanceroit rien; que sans cela, on n'auroit
 „ pas pû sauver les Pais-Bas dans la dernière Cam-
 „ pagne; & qu'on ne les sauveroit pas la suivante,
 „ à moins que l'Armée Imperiale ne prît des Quar-
 „ tiers d'Hiver en Alsace, ou sur les Rivages du
 „ Rhin, de ce côté-là; mais qu'à Vienne on re-
 „ gardoit les Pais-Bas Espagnols, comme les
 „ Hollandois consideroient la Hongrie: Que les
 „ Officiers Imperiaux trouvant mieux leur com-
 „ pte à prendre leurs Quartiers d'Hiver, en Al-
 „ lemagne, qu'à les prendre en un Pais ruiné, com-
 „ me l'Alsace; cette raison, selon toutes les ap-
 „ parences, avoit obligé l'Armée Imperiale de
 „ repasser le Rhin, & de perdre les avantages de
 „ la Campagne passée & de la suivante; Que,
 „ faute de magasins, deux, ou trois places for-
 „ tes des Pais-Bas Espagnols seroient prises, a-
 „ vant que les Imperiaux pussent être en Campa-
 „ gne; que si Cambrai, Valenciennes & Mons

1677. „ étoient prises, tout le reste du Pais se révolte-
 „ roit; à cause des miseres, qu'on y avoit déjà
 „ souffertes, & qu'on y souffriroit encore, par
 „ une plus longue guerre: Que le Prince d'O-
 „ range ne seroit pas en état de marcher au se-
 „ cours de ces Places, faute de provisions, au
 „ travers d'un Pais désolé: Que quand il y pour-
 „ roit aller, il ne pouvoit pas hasarder une Ba-
 „ taille, ou tenter le secours d'une Place; pen-
 „ dant que les Troupes Espagnoles seroient si foi-
 „ bles, & l'Armée Françoisé si forte, & sans
 „ crainte du côté du Rhin: Que les Amis de ce
 „ même Prince ne pouvoient pas souffrir qu'il se
 „ mît en campagne, seulement pour voir pren-
 „ dre des Places, en sa présence, ou peut-être
 „ tous les Pais-Bas Espagnols, sans pouvoir l'em-
 „ pêcher, & cela par la faute de la Cour d'Espa-
 „ gne; qui ne laisseroit pas de s'en prendre à lui:
 „ Que les Ennemis, que le Prince avoit dans le
 „ Pais, en seroient ravis: Que d'un autre côté,
 „ la France offroit aux Etats tous les avantages,
 „ qu'ils pourroient souhaiter, comme la restitu-
 „ tion de Mastricht, avec un Traité avantageux
 „ de Commerce, & au Prince ce qu'il demande-
 „ roit pour lui-même: Que le Maréchal d'Es-
 „ trades écrivoit à la Haie, toutes les semaines,
 „ des Lettres très-pressantes, pour engager les
 „ Etats à faire une Paix particuliere: Que le plus
 „ grand chagrin que lui, Pensionnaire de Hollande,
 „ pût avoir, seroit de faire un Traité particulier:
 „ Que cependant il ne voyoit aucun moyen de l'é-
 „ viter, & qu'il ne connoissoit personne, dans toute
 „ la Hollande, qui ne fût du même sentiment que
 „ lui, sur ce sujet: Qu'en lui parlant de la for-
 „ te, il ne le regardoit pas, comme un Ambassa-
 „ deur, mais comme un Ami, dont il deman-
 „ doit le sentiment, sur l'état présent des choses:
 „ Qu'il avoit dit le fort & le foible des Etats Gé-
 „ neraux, & qu'il seroit fort aisé de savoir ce qu'il
 „ croiroit qu'ils pussent faire, en ces fâcheuses con-
 „ jonctures, & dans l'accablement où leur Etat
 „ étoit tombé, par une si longue guerre.
 „ Le Chevalier Temple lui rendit de semblables
 „ complimens, & s'excusa de donner des avis à une
 „ Personne, qui étoit si capable de prendre les me-
 „ sures, les plus avantageuses aux Etats Généraux.
 „ Il ne laissa pas de lui demander ce qu'il croyoit,
 „ que deviendroient les Provinces Espagnoles des
 „ Pais-Bas, après que les Provinces Unies auroient
 „ fait une Paix particuliere, avec la France.
 „ Le Pensionnaire lui répondit „ que les Provin-
 „ ces Espagnoles seroient perdues, en une Cam-
 „ pagne, ou tout au plus en deux; Qu'il croyoit
 „ que Cambrai, Valenciennes, Namur & Mons
 „ seroient prises en une Campagne: Qu'après la
 „ perte de ces Places, les autres n'entreprend-
 „ roient pas de se défendre, & ne seroient en effet
 „ pas en état de le faire, excepté Anvers & Osten-
 „ de; pour lesquelles on pourroit peut-être pren-
 „ dre quelques mesures avec la France, sur le pied
 „ des offres, (1) qu'elle avoit faites au Pension-
 „ naire De Witt, en MDCLXVII.
 „ L'Ambassadeur Anglois lui demanda, comment
 „ il croyoit que la République pourroit se soutenir,
 „ après la perte des Pais Bas Espagnols, & si elle
 „ ne seroit pas alors à la discretion des Fran-
 „ çois.
 „ Le Pensionnaire pria l'Ambassadeur de croire,
 „ que si les Etats pouvoient esperer de sauver les
 „ Pais-Bas Espagnols, en continuant la guerre,
 „ ils ne songeroient jamais à une Paix particuliere.

(1) Voyez Liv. XIV. p. 193. col. 1.

1677. „ mais que, s'ils devoient être nécessairement per-
 „ dus ; les Etats aimeroient beaucoup mieux que
 „ ce fût par la Paix, parce qu'ils épargneraient
 „ par-là l'argent du Peuple & l'honneur du Prin-
 „ ce ; Qu'après que ces Païs seroient perdus, il
 „ faudroit que les Etats Généraux se conduisissent
 „ envers les François, d'une maniere, qui leur
 „ persuadât, qu'il leur étoit plus avantageux de
 „ conserver la République, que de la détruire ;
 „ Qu'il n'y avoit point de choix à faire, mais
 „ qu'il ne falloit prendre ce parti, que comme
 „ un dernier remede : Qu'il s'étoit flatté que les
 „ Espagnols changeroient de conduite, ou que
 „ les forces de l'Empire venant sur le Rhin, pour-
 „ roient obliger les François de faire la Paix, à
 „ des conditions raisonnables : Que même il a-
 „ voit toujours crû, que l'Angleterre alloit crier :
 „ *alte-là*, aux François, à chaque pas, qu'ils fe-
 „ roient ; Que bien que peut-être les Anglois ne
 „ seroient pas fâchez, que la moitié des Etats de
 „ l'Espagne se perdit, il ne pouvoit pas s'imagi-
 „ ner qu'ils souffrissent, qu'ils se perdissent en-
 „ tierement ; non plus que la Sicile ; à cause du
 „ commerce, qu'ils avoient dans la Méditerranée :
 „ Que le Roi de la Grande Brétagne avoit
 „ eu en main les moyens de faire la Paix, il y a-
 „ voit deux ans, & qu'il l'auroit faite, s'il avoit
 „ voulu, aux conditions, qu'il auroit trouvées
 „ raisonnables, pour ses Voisins & pour lui :
 „ Que la France, au sentiment de tout le monde,
 „ n'étoit pas en état de refuser les conditions,
 „ que l'Angleterre lui proposeroit, & que sur sa
 „ moindre sommation, les François se détermi-
 „ neroient à la Paix : Que les E.E. G.G. avoient
 „ fait remonter cela à Sa Majesté Britannique,
 „ & lui offrir d'accepter les conditions, qu'Elle
 „ leur voudroit prescrire ; mais qu'Elle avoit re-
 „ çu leur proposition, avec la plus grande froi-
 „ deur, qu'il fût possible de la recevoir ; quoi
 „ que bien des gens jugeassent, qu'il devoit s'y
 „ intéresser : Que cela avoit obligé de penser à
 „ une Paix particuliere : Qu'il y avoit apparen-
 „ ce, que les François tourneroient plutôt leurs
 „ armes, du côté de l'Italie & de l'Allemagne,
 „ ou peut-être même contre l'Angleterre, que
 „ contre les Provinces Unies : Que ce n'étoit
 „ point l'intérêt de la France de conquérir cette
 „ République, mais seulement de la tenir en
 „ quelque dépendance de la Couronne : Que les
 „ François tiroient beaucoup plus d'avantage des
 „ Flottes Hollandoises, qu'elle n'en recevoit de
 „ quelques chetives Villes ; où il n'y auroit que
 „ des Pêcheurs ; auxquelles les Provinces seroient
 „ réduites, si l'on entreprenoit quelque chose
 „ sur leurs Libertez & sur leur Religion : Que
 „ le Roi de France avoit vû leur Païs, & avoit
 „ dit qu'il aimoit mieux avoir ce peuple pour
 „ ami, que pour sujet : Qu'enfin si l'Ambassa-
 „ deur d'Angleterre vouloit supposer, que la Ré-
 „ publique devoit tomber en vingt-quatre heu-
 „ res, il étoit pourtant raisonnable de differer sa
 „ chute jusqu'au dernier moment, & qu'il valoit
 „ mieux que cela fût au soir, qu'à midi.

Le Pensionnaire fit ce discours, avec tant de
 chaleur, qu'il ne put pas le continuer plus long-
 tems. L'Ambassadeur alla le lendemain chez le
 Prince d'Orange, & lui rapporta cette conversation ;
 après quoi il lui dit, que ce Ministre de la Répu-
 blique avoit conclu, qu'il n'y avoit point de moyen
 d'éviter une Paix particuliere, & qu'il ne con-
 noissoit personne en Hollande, qui ne fût de son
 sentiment. Sur cela le Prince l'interrompit, en
 lui disant : *Et moi, j'en connois un, & c'est moi-
 même, & je l'empêcherai aussi long-tems, que je*
 Tome III.

pourrai ; mais si quelque malheur m'arrivoit, je sai 1677.
que la Paix seroit faite en deux jours.

Le Chevalier Temple voulut savoir ; si le Prin-
 ce étoit du même sentiment, à l'égard de la cam-
 pagne suiivante ; sur quoi le Prince lui répondit,
*que les apparences étoient mauvaises ; mais que les
 Campagnes ne finissoient pas toujours, comme elles com-
 mençoient ; qu'il pouvoit arriver des accidens, que
 personne ne pouvoit prévoir, & que si l'on en venoit
 une fois à une bataille, il n'y avoit personne, qui pût
 répondre de l'évenement ; Que le Roi, son Oncle,
 pouvoit faire la Paix, s'il vouloit, avant que la
 Campagne commençât ; mais que si les Anglois s'in-
 teressoient si peu en cette affaire, qu'ils laissassent pas-
 ser cette occasion ; il étoit résolu, en son particulier,
 de tenter fortune ; Qu'il avoit vû ce matin-là un
 Vieillard seul, dans un petit Batteau, qui ramoit de
 toute sa force contre le courant d'une Ecluse ; qu'a-
 près avoir gagné, avec bien de la peine, le lieu, où
 il vouloit aller, le courant l'avoit entraîné ; qu'il a-
 voit tourné son batteau mieux qu'il avoit pû, & que
 pendant qu'il l'avoit regardé, il avoit eu trois, ou
 quatre fois le même sort, que la premiere. Le Prin-
 ce ajouta, qu'il y avoit beaucoup de rapport, entre
 les affaires de ce bon homme & les siennes, & qu'il
 devoit agir, comme ce Vieillard avoit fait, sans sa-
 voir pourtant ce que ses efforts produiroient. Soit
 que le Prince débitât une sorte de Parabole, ou
 qu'il eût vu ce qu'il racontoit ; il est sûr qu'il se
 conduisit de la même maniere, & qu'après avoir
 encore perdu quelques batailles, & assiégé en vain
 quelques places, il ne laissa pas de parvenir à ses
 fins ; comme on le verra, par la suite de cette
 Histoire.*

L'Ambassadeur, qui avoit toujours favorisé la
 République des Provinces Unies, rendit compte
 à son Roi de ces conversations, & y joignit quel-
 ques avis judicieux, qui se réduisoient à ceci, „ Que
 „ si S. M. continuoit à n'interposer, que les Offi-
 „ ces ordinaires d'une Médiation, sans s'y interes-
 „ ser autrement ; & que si la Maison d'Autriche,
 „ & les Couronnes du Nord demeuroient aussi
 „ contraires à la Paix, qu'elles l'avoient été jus-
 „ qu'alors ; il en arriveroit infailliblement que les
 „ François & les Hollandois entreroient en des
 „ négociations particulieres, & qu'une Paix se-
 „ roit conclue en deux jours, entre ces deux Na-
 „ tions ; quand les Hollandois seroient tout-à-fait
 „ las des longueurs de leurs Alliez, & de leur
 „ mauvaise foi, à l'égard de leurs Traitez ; ou
 „ quand l'inclination violente, que le Peuple avoit
 „ pour la Paix, contraindrait le Prince de se con-
 „ former au sentiment des Etats.

Le Roi répondit à son Ambassadeur, par une
 Lettre écrite de sa main, où il se plaignoit fort
 de quelques Ministres des Alliez (apparemment
 des Etats, ou de la Maison d'Autriche) qui cabai-
 loient avec divers Membres du Parlement, pour
 animer le peuple contre la Paix ; en quoi ils a-
 voient si bien réussi, qu'il étoit fort difficile à
 S. M. de faire aucune démarche, envers la Fran-
 ce ; pour la porter à consentir à une Paix Géné-
 rale ; à moins que l'Ambassadeur des Etats ne lui
 présentât un Mémoire, pour le presser, de la
 part de ses Maîtres, de le faire ; & pour lui dé-
 clarer, que si S. M. ne s'en méloit les Païs-Bas
 Espagnols seroient entierement perdus. *William-
 son*, qui étoit alors Secrétaire d'Etat, récrivit
 que le Roi & les Seigneurs Commissaires, pour
 les affaires étrangères, étoient surpris d'apprendre
 que la France fût disposée à faire une Paix parti-
 culiere, dès que les E.E. G.G. le voudroient, vû
 que les Ambassadeurs, qui étoient à Nimegue,
 n'en avoient rien écrit. Mais Temple lui écrivit
 qu'il

1677. qu'il avoit eu de fréquentes conversations avec Colbert, Ambassadeur de France, & que le Pensionnaire de Hollande lui avoit fait voir plusieurs Lettres du Maréchal d'Estades, & d'un homme de Maastricht, dont il se servoit; ce qui le persuadoit qu'il n'avoit rien écrit là-dessus, qui ne fût bien fondé.

Le Prince & le Pensionnaire furent d'avis qu'on donnât ordre à *Van Beuning*, de faire la démarche, que le Roi souhaitoit; mais ils souhaiterent que l'Ambassadeur écrivit encore une fois là-dessus, avant qu'on en vint là. Comme le tems de se mettre en Campagne s'approchoit, Temple dit que l'on perdrait trop de tems, pour attendre la réponse du Roi, & qu'il verroit volontiers ce que le Prince pensoit là-dessus. Le Prince y consentit, & dit de plus que, si le Roi de la G. B. vouloit finir cette guerre, il falloit que cela se fit sur le pied de la Paix d'Aix la Chapelle; & qu'il auroit un prétexte, pour cela, puis qu'il avoit été l'Auteur & le Garant de cette Paix. Il vouloit qu'on ne proposât aucun autre échange, pour celui d'Ath & de Charleroi, pour Aire & St. Omer. Il lui sembloit, que cela devoit suffire à l'Espagne; & qu'à l'égard de l'Empereur & des Etats, il falloit que l'Empereur rasât Philipsbourg, & que les François rasassent Maastricht. On parla encore, dans cette Conférence, de la Lorraine, & de la Comté de Bourgogne; & le Prince parla de tout cela, comme en étant très-bien instruit.

Le Prince partit le lendemain, pour Dieren, & l'Ambassadeur eut encore d'autres Conférences, avec le Pensionnaire de Hollande, que l'on pourra voir dans les *Mémoires* de ce dernier. Le 25. de Février, il reçut la réponse du Roi de la G. B. qui se réduisoient à ces deux Chefs. L'un étoit que S. M. offroit d'entrer, avec les Etats, dans une Alliance Défensive la plus étroite, qu'ils pourroient souhaiter; afin de les assurer contre la crainte, qu'ils pourroient avoir des armes de la France, même après que la Paix seroit faite. L'autre Chef disoit, que S. M. croyoit, que la France pourroit rendre Ath, Charleroi, Oudenarde, Aire & St. Omer. C'étoit tout ce que le Roi de la Grande Bretagne croyoit, que l'on pourroit obtenir de la France. Temple alla à Dieren, pour lire cette Lettre au Prince, & toutes les raisons, que Williamson y ajoûtoit pour l'appuyer.

On vint dire, comme ils étoient occupez à cette lecture, que le Diner étoit prêt; ce qui fit que le Prince se leva, pour passer dans la Chambre, où l'on avoit servi. En y allant, le Prince se tournant dit qu'encore qu'il voulût s'entretenir, sur les Lettres qu'il venoit de lui lire, par avance, qu'il mourroit plutôt, que de faire une semblable paix.

Etant allé, après diner, dans une autre Chambre, le Prince fit remarquer à l'Ambassadeur, que l'offre que le Roi, son Oncle, faisoit de l'Alliance défensive, avec les Etats, étoit écrite de la main du Roi; mais que les Articles de la Paix venoient du Secrétaire d'Etat; qu'il sembloit par le style, dont elles étoient écrites, que ce Ministre le prenoit pour un enfant, qu'il falloit nourrir de Crème fouettée; que puis que ces propositions avoient été communiquées aux Commissaires des affaires étrangères, il étoit assuré qu'elles l'avoient été à l'Ambassadeur de France, & qu'elles venoient de lui; que ces propositions de sa façon étoient pires, que celles, qu'on auroit pu directement recevoir de France. Le Prince les relut encore une fois, & dit que cela vouloit dire, en bon François,

1677. „ qu'il falloit que l'Espagne cédât la Comté de Bourgogne, le Cambresis, Aire & S. Omer, ce qui valoit en tems de guerre, autant que deux Provinces, & cela pour cinq Villes. Enfin il conclut qu'il falloit risquer le tout, pour le tout, puis qu'on ne pouvoit pas sortir d'affaire, d'une autre manière.

Temple lui dit, qu'il esperoit que S. A. écrivoit au Roi son Oncle, ce qu'il pensoit des conditions, que Sa Majesté lui avoit envoyées, & qu'il penseroit un peu à ce qu'il devoit répondre. Le Prince dit aussi qu'il lui écrivoit le soir même, mais sans entrer en aucun détail, parce que la chose ne valoit pas la peine, & qu'il s'en remettoit à ce que Temple voudroit en écrire. Le Prince chargea encore ce dernier de faire savoir à S. M. que les propositions, qu'il lui avoit faites de sa part, étoient fort sinceres; qu'il ne s'étoit relâché qu'autant que la sûreté de sa Patrie, & de ses Alliez & son propre honneur le pouvoient permettre: Qu'il n'étoit pas assuré, que l'Espagne voulût accepter les conditions, qu'il avoit lui-même proposées; mais qu'il étoit sûr qu'elle aimeroit mieux perdre tous les Pais-Bas, qu'elle avoit encore, que d'accepter celles que le Roi d'Angleterre avoit imaginées, & que pour lui, il ne les accepteroit jamais: Que si on laissoit les Pais-Bas, dans l'état que S. M. proposoit, la République, ni même l'Angleterre ne pourroient jamais les défendre, contre une autre invasion: Que cela faisoit qu'il étoit tombé dans le sentiment des Espagnols, que s'il falloit que ces Pais fussent perdus, il valloit mieux que ce fût par la guerre, que par la paix: Que si cela arrivoit, la République ne pourroit pas s'empêcher de tomber, dans une entière dépendance de la France, & qu'ainsi ce que Sa Majesté offroit aux Etats ne serviroit de rien; parce qu'ils ne voudroient pas, que leur Pais fût le Théâtre de la Guerre, dans laquelle ni l'Alliance avec l'Angleterre, ni leurs propres forces ne les pourroient pas défendre.

Le Prince conclut, que si S. M. vouloit le tirer cette Guerre, avec honneur, soit par affection pour lui, soit à cause de l'intérêt que la Couronne de la G. B. devoit prendre dans cette affaire; il en auroit une parfaite reconnaissance; mais que, si le Roi ne le vouloit pas, il faudroit continuer la guerre; & que pour lui il aimeroit mieux charger mille hommes, avec cent, quand il seroit assuré d'y périr, que d'entrer en négociation, sur de pareilles propositions.

Nous avons crû devoir mettre ici toute cette négociation, afin qu'on vît le peu d'affection, que le Roi Charles II. avoit pour la République des VII. Provinces, & pour son propre Neveu; par où l'on peut comprendre le peu de cas qu'il faisoit d'eux, puis qu'il étoit prêt de les ruiner, pour faire plaisir à la France. Il auroit dû au moins avoir quelque égard, pour son propre Royaume, qui étoit infiniment intéressé à leur conservation. Mais l'argent, que lui-même & la Duchesse de Portsmouth recevoient de Louis XIV. faisoit pencher la balance de son côté. On pourroit encore soupçonner, que l'esprit du Catholicisme le faisoit pencher du côté de la France. On peut voir encore, par-là, la fermeté inébranlable du Prince, & la lâcheté de son Oncle.

Cependant les Alliez de la République, dont les Plénipotentiaires étoient à Nimegue, où ils ne parloient presque que de cérémonies, & de divertissemens, s'imaginoient qu'il y avoit quelque intrigue secrète, entre l'Angleterre & la Répu-

1677. blique ; qui ne seroit pas avantageuse aux traitez , qu'ils avoient faits , avec cette dernière. Elle n'en tira autre avantage , que celui de faire comprendre à l'Empereur & à l'Espagne , que si l'on ne pensoit pas encore à faire le Traité , que l'Angleterre avoit proposé ; on seroit peut-être obligé d'y consentir , si l'Empereur & l'Espagne ne faisoient pas les efforts nécessaires , pour la conservation des Pais-Bas Espagnols. Cela fit en effet , quelque impression sur le Conseil de Vienne ; mais on ne s'en émut guère à Madrid , ni dans les Pais-Bas ; quoi que Beverning témoignât un grand empressement , pour la Paix , sans avoir beaucoup d'égard pour les Alliez , & dit ouvertement qu'il avoit ordre de ses Maîtres de pousser cette affaire , autant qu'il lui seroit possible. Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde plutôt les Ambassadeurs des Puissances diverses assemblez à Nimegue , ni à leurs intrigues particulieres. On peut en apprendre une bonne partie de *St. Didier* , dans son Histoire des Négociations de Nimegue.

Mais on ne peut pas garder le silence , sur le Nonce d'Innocent XI. qui vint à Nimegue , pour être Médiateur entre les Princes Catholiques Romains , & sans doute pour veiller aux intérêts de l'Eglise Romaine , autant qu'il en seroit besoin. C'est ainsi qu'il y avoit eu un Nonce du Pape dans les Négociations de Munster , où les Catholiques Romains furent obligés d'abandonner quantité de Biens de l'Eglise aux Protestans , mais il n'y eut rien de semblable dans la Paix de Nimegue. (1) *Bevilacqua* (c'est le nom de la Famille du Nonce) qui venoit d'être Nonce Extraordinaire du Pape à Vienne , arriva le 1. de Juin à Nimegue. On lui avoit préparé une Maison , proche de celle des Ambassadeurs de France. Il y avoit dans cette Ville si peu de Maisons , que celui que le Nonce y avoit envoyé , pour lui en préparer une , fut obligé d'en prendre une qui étoit près de celle des Ambassadeurs de France ; quoi qu'il eût ordre d'en louer une , qui fût également éloignée de leur Maison & de celle des Ambassadeurs d'Espagne.

Le Nonce donna part de son arrivée , le 5. de Juin , aux Ambassadeurs de l'Empereur , qui eurent leur audience de Cérémonie à 5. du soir , & aux François à 7. heures.

La curiosité des Bourgeois , qui fut grande pour des Cérémonies , auxquelles ils n'en avoient jamais vû de semblables , fut encore plus grande à cette occasion. Ils se tinrent aux fenêtres voisines , pour le voir à sa porte , lors qu'il recevoit & reconduisoit les Ambassadeurs.

Les Bourgemestres de la Ville , qui étoit devenue neutre , le visiterent , & lui offrirent tout ce qui dépendoit d'eux , pour le libre exercice de la Religion Catholique. Il se contenta de faire faire chez lui une grande Chapelle , où les Catholiques , tant du pais , qu'étrangers pouvoient aller avec liberté : comme ils pouvoient aller à la Chapelle des trois Ambassadeurs de France ; où le service se faisoit les jours de Fêtes , avec toutes les solennitez , qu'on voit d'ordinaire dans les Paroisses. On avoit même haussé une Cloche , au-dessus d'une Tour , qui s'entendoit d'une grande partie de la Ville. Quelques jours même , avant l'arrivée du Nonce , un Jésuite , que Don Pedro Ronquillo avoit en sa Maison , marcha par les ruës , avec l'habit de son Ordre ; & cela parut si nouveau , qu'il excita la curiosité du Peuple , qui accouroit pour le voir.

1677. Les Magistrats , qui craignoient que cela ne causât quelque desordre , firent défendre le lendemain , sous peine corporelle , à toutes personnes de rien faire , ni de rien dire à qui que ce fût , quelque sorte d'habit Ecclesiastique , qu'on lui vît porter. Cette modération fut approuvée de tout le monde ; mais l'Ambassadeur d'Espagne ne trouva pas à propos , que ce Jésuite continuât à paroître vêtu de la sorte. Le Nonce même laissa à Clèves deux Capucins de sa Maison , & ne les fit venir , qu'après qu'il fut assuré qu'ils auroient une entière liberté. Cette sagesse du Magistrat de Nimegue fut approuvée de tout le monde , en un tems où il s'agissoit de faire la Paix , avec plusieurs Souverains Catholiques Romains , & non de disputer de Religion. On savoit d'ailleurs qu'il y avoit liberté de Religion , pour les Catholiques Romains dans la Province de Gueldre , aussi bien que dans les autres. Il seroit à souhaiter qu'ils eussent la même équité , à l'égard des Protestans. Cette Paix Civile pourroit contribuer à adoucir les Esprits , même à l'égard de plusieurs dogmes , sur lesquels on pourroit convenir. Mais le Clergé , dont les revenus sont fondés , en bonne partie , sur des opinions peu raisonnables , s'y opposera toujours.

Nous ne nous arrêterons pas aussi à aucun détail , sur les négociations. Nous marquerons seulement quelles furent les Propositions des Etats Généraux , & des autres Puissances , à qui ils avoient à faire pour rétablir la Paix , entre eux , aussi bien qu'avec leurs Alliez , autant que la République y étoit intéressée.

Van Beverning & Van Haren , les Plénipotentiaires des Etats Généraux , présenterent leurs prétensions le 3. de Mars , de cette année , à *Berkley* , *Temple & Jenkins* , Plénipotentiaires Anglois. (2) Ils déclarerent que pour leurs intérêts particuliers , ils ne demandoient que la restitution de la Ville de *Mastricht* , avec le Comté de *Froonbof* , & ce qui est de leur dépendance , & leurs droits sur le Comté & Pais de *Fauquemont* , *Dalhem & Rolleduc* , dans le Pais d'*Outre-Meuse* , avec les Villages de rédemtion , *Bancs de S. Servat* , & tout ce qui dépendoit de cette Ville. A cela ils ajoûtoient , une satisfaction entière des prétensions particulieres , de *S. A. le Prince d'Orange* , que l'on spécifieroit dans la suite. Ils déclaroient aussi qu'ils étoient résolus , quoi qu'ils eussent souffert des frais & des dommages , durant cette funeste guerre (dont avec très-juste raison , ils pourroient demander le dédommagement) de sacrifier le tout au repos public ; pourvu que les Alliez de LL. HH. PP. trouvassent aussi , en même tems , une satisfaction entière de ce qui leur étoit dû. (3) Les Ambassadeurs de France déclarerent le même jour , par un écrit qu'ils remirent aux Médiateurs , que „ comme l'amitié constante , qui avoit toujours „ été entre la France , & les EE. GG. des PP. „ UU. avoit été troublée par des sujets de mécontentement , qu'il étoit facile alors de faire cesser , & „ même d'empêcher qu'ils ne pussent renaître à „ l'avenir ; Sa Majesté vouloit bien rendre aux „ Etats Généraux sa première amitié , & écouter „ favorablement toutes les Propositions , qui lui „ seroient faites de leur part , même touchant un „ Traité de Commerce. Comme les deux Couronnes du Nord étoient aussi brouillées ensemble , & que les Etats s'étoient déclarés , pour le Danemark , comme ils l'avoient fait auparavant , selon

Bbb 3

leurs

(1) *St. Didier* Hist. des Négociations de la Paix de Nimegue , sur le 1. de Juin & suiv.

(2) Voyez les Actes & Mémoires des Négociations de Nimegue T. II. p. 24.

(3) Là-même p. 51.

1677. leurs anciennes Alliances ; & le Roi de Suede fit offrir la Paix aux Etats, par un Ecrit présenté aux Médiateurs, le 21. de Fevrier.

Pendant que l'on parloit de Paix à Nimegue , que l'on se faisoit des Complimens, & que l'on ne pensoit qu'à profiter des conjonctures ; le Roi de France ouvrit la Campagne aux Pais-Bas, ce qui donna beaucoup à parler aux Plénipotentiaires, & même à toute l'Europe , qui s'attendoit à une suspension d'armes, pendant les négociations. En effet, dans de semblables négociations ou devoit, avant toutes choses, convenir d'une suspension d'armes ; de peur que, selon que les armes seroient favorables, ou desavantageuses aux Puissances, leurs Ministres ne fussent obligez de changer de langage.

Un habile Historien (1) François a remarqué , dans l'Histoire de cette année , qu'aux Pais-Bas, la Campagne commença , par un événement des plus étonnans, que l'on eût vû, depuis longtemps. „ Le Roi, *continue-t-il*, partit le 18. de „ Fevrier, de S. Germain en Laye, & le même „ jour, Valenciennes fut investie, malgré la rigueur de la saison. Personne n'ignore la force „ de cette Ville, tant par sa situation, que par „ les fortifications, que l'Art y avoit ajoûté. La „ Garnison étoit nombreuse & composée de très- „ bonnes Troupes. On ouvrit la tranchée, la „ nuit du 9. au 10. de Mars, & ayant été poussée, sans beaucoup de perte, on résolut d'insulser l'Ouvrage couronné, qui étoit celui des „ dehors de plus difficile attaque. Les Ennemis „ poursuivis, sans qu'on leur laissât le tems de se „ reconnoître, abandonnerent tous leurs Dehors, „ de ce côté-là. Les Mousquetaires & les Grenadiers les suivirent, & trouverent un chemin, „ qui les conduisit jusque sur le rempart, par un „ endroit de la muraille, qu'on appelloit le Pâ- „ té, où il avoit un Escalier & une Porte, qu'ils „ enfoncerent, descendirent dans la Place, abattirent le Pont-Levis de la Porte, ce qui donna entrée aux autres. On ne peut voir plus d'intrepidité, que dans ces Troupes, ni plus de présence d'esprit dans les Officiers, pour se conserver leur avantage. Enfin la Ville se rendit, „ & obtint sa grace du Roi, pour n'être point être mise au pillage. Toute l'Europe fut surprise, „ que Valenciennes eût été prise au bout de sept, „ ou huit jours de tranchée ouverte, sur la fin „ de l'Hiver. On ne perdit, en tout ce siege, que „ cent-cinquante Soldats. Il y en eut encore „ moins de blesez. Il n'y eut de tuez, que le „ Marquis de Bourlemont, Brigadier d'Infanterie „ & Colonel du Regiment de Picardie, trois Capitaines d'Infanterie & un de Cavalerie, sept „ subalternes, & onze Mousquetaires du Roi. Il est surprenant qu'une Ville si forte, gardée par une Garnison composée, dit-on, de bonnes troupes, se laissât surprendre si facilement. Il n'y a personne, qui ne soupçonnât que le Gouverneur s'étoit laissé surprendre, parce qu'il avoit été corrompu.

Après cela, le Roi de France attaqua Cambrai, qu'il prit en neuf jours, & réduisit le Gouverneur à se retirer dans la Citadelle, le 5. d'Avril. Le jour précédent, le Duc d'Orléans avoit fait ouvrir la tranchée devant S. Omer. „ Le Prince „ d'Orange, dit le P. Daniel, à la tête de l'Armée des Alliez, pensa à secourir la place, & „ quelques jours après, il livra bataille au Duc à „ Cassel, où il fut battu ; & laissa trois-mille „ hommes morts sur la place, & environ autant

„ de blesez & de prisonniers. On lui prit treize „ pieces de Canon, plusieurs Mortiers, sès Bages, quinze Etendarts, & quarante-deux „ Drapeaux. Les François y eurent deux-mille „ hommes, tant blesez, que tuez. Les Ennemis se battirent bien, & eurent quantité d'Officiers, & de gens de consideration soit tuez, „ soit blesez, soit prisonniers.

Le Chevalier Temple raconte ainsi cette action : „ Les Armées se rencontrèrent à Mont- „ Cassel, & combattirent, avec beaucoup de bravoure ; mais après un vigoureux choc, les premiers Régiments de l'Infanterie Hollandoise „ commencerent à plier, & à se mettre en des- „ ordre. Le Prince y accourut, les rallia plusieurs fois, & les ramena à la charge ; mais enfin il fut emporté lui-même, par les fuyards. „ Il en fut si outré, qu'il coupa le visage à un de „ ces lâches, en lui disant à haute voix : *Je te marquerai, au moins, afin de te faire pendre.* „ Mais ni paroles, ni coups ne furent capables „ de rendre le courage à des gens, qui l'avoient perdu. Le Prince fut obligé de céder au torrent, & de se laisser emporter vers le reste de „ ses Troupes, qui étoit demeuré ferme. Il les joignit, & ayant rallié une partie de celles, „ qui avoient été rompues, il fit une retraite, „ qui ne fut guère moins honorable, qu'une victoire ; & qui contribua beaucoup, de l'aveu „ même de ses Ennemis, à augmenter cette grande réputation, qu'il s'est acquise, avec tant „ de justice.

La Citadelle de Cambrai (*bien plus forte que la Place*) se rendit seulement après quinze jours d'attaque. Pour St. Omer, dont le Prince de Morbec étoit Gouverneur, il ne se rendit que neuf jours après. Le Roi de France fit la revue de son Armée, & arriva à Versailles, le 31. de Mai. Il la laissa au Duc de Luxembourg, qui crut devoir la mettre en quartier de raffraichissement ; d'où l'on pourroit conclure que les sièges, qu'elle avoit faits, & la Bataille de St. Omer, lui avoient fait perdre plus de monde, que l'Historien ne dit. Mais il faut reconnoître que l'on ne fait guère, au juste, les pertes, qui se font ; soit à cause des Deserteurs, soit parce que chacun extenu sa perte, & augmente celle de l'Ennemi. St. Didier, dans son (2) Histoire des Négociations de Nimegue, dit que le Prince d'Orange perdit huit-mille hommes tant tuez, que blesez. Le Prince d'Orange crut apparemment, que la perte des François étoit considerable ; puis que, sur la Mi-Août, il alla assiéger Charleroi. Mais le Duc de Luxembourg ayant promptement amassé quarante-mille hommes, l'obligea d'abandonner, une seconde fois, le siège de cette Place. Il ne se fit aucune autre entreprise de conséquence, dans les Pais-Bas, jusqu'au Mois de Decembre, que le Maréchal d'Humières assiégea, & prit en onze jours St. Guillain.

„ La nouvelle, dit l'Auteur cité ci-dessus, „ de la prise de Cambrai & celle de St. Omer, „ étourdissent les esprits des Ennemis de la „ France, tant de conquêtes en un Mois & demi, & avant le tems, qu'on a accoutumé de „ se mettre en Campagne, ôtoient aux Espagnols l'esperance de pouvoir rien conserver aux „ Pais-Bas, si la Paix n'en arrêtoit pas le cours. „ Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, pour „ eux, étoit de voir cesser, par ces conquêtes, „ toutes les contributions, qu'ils tiroient de la „ Fron-

(1) Le P. Daniel,

(2) 4. Edition p. 56.

1677., Frontiere ; qui étoient le plus assuré moyen
 „ de payer le peu de Troupes, qu'ils entretie-
 „ noient dans les Pais-Bas.

Cela fait comprendre, que les Espagnols n'a-
 voient pas assez de Troupes, pour opposer aux
 entreprises du Roi de France; sans parler du peu de
 capacité & de courage des Commandans Espa-
 gnols. On fait d'ailleurs, que la Reine Régente
 d'Espagne étoit brouillée avec D. Juan d'Autri-
 che, & que les finances de cette Cour étoient en
 mauvais état; puis qu'elle ne put pas payer les
 frais de l'expédition de Ruiter en Italie, quoi
 qu'elle s'y fût engagée, avant qu'il l'entre-
 prit.

Le 23. d'Avril, le Roi de France envoya de
 Dunkerque, où il étoit, le Duc de Crequi, en
 Angleterre, comme pour faire compliment à Char-
 les II. Mais il chargea aussi le Duc d'une Let-
 tre, où il représentoit au Roi de la Grande Bré-
 tagne, que quoi que toutes les facilitez, qu'il ap-
 portoit à la Paix, n'en hâtassent point la conclu-
 sion; il vouloit bien néanmoins consentir à une
 Trêve Générale, pendant quelques années, com-
 me au moyen le plus assuré de rétablir la tranqui-
 lité de l'Europe; pourvû que le Roi de Suede se
 trouvât, dans ce même sentiment. Le Roi de
 Suede avoit déjà proposé la même chose à la Haie,
 mais on l'avoit refusé, parce qu'on craignoit cet-
 te Trêve, comme un piège; & on jugea qu'une
 pareille offre de la part de la France, ne tendoit
 qu'à endormir les Puissances Confédérées, & qu'à
 les séparer dans la suite, pour faire de nouvelles
 conquêtes, avec plus de facilité; d'autant plus
 qu'il ne falloit autre chose, pour rompre la Trêve,
 que le consentement de la Suede, qu'on auroit
 quand on voudroit.

Le même jour, que l'on apporta cette Lettre
 de Louis, dans Nimegue, les Plénipotentiaires
 des Etats Généraux proposèrent de faire, entre la
 France & eux, un Traité de Commerce, à peu
 près tel que celui dont on étoit convenu, dans les
 derniers Traitez. Les Peuples, à ce que dit St.
Didier, disoient assez haut, qu'il valoit mieux
 faire un Traité de Paix; qu'un Traité de Com-
 merce. Il est aussi bien sûr que les Etats, qui ne
 cherchoient nullement à prolonger la guerre, au-
 roient consenti à une Paix, pour tout, & non
 seulement pour le Commerce. Mais comme le
 Roi de France ne présentoit qu'une Trêve, il ne
 faut pas s'étonner, si les Etats Généraux négocie-
 rent sur ce pied-là, avant qu'on pût en venir à
 une Paix perpetuelle. Quelque nom, qu'on don-
 ne à un Traité de cette sorte, ce nom ne change
 rien à la nature de la chose, si l'on y va de bonne
 foi. Celui-ci ne fut conclu, comme il semble,
 que, pour appaiser les Marchands, qui se plai-
 gnoient le plus de l'interruption du Commerce,
 & des pertes, que les Pirates leur causoient, jus-
 qu'à ce qu'on pût faire une Paix complete; qui
 ne pouvoit pas être conclue si promptement. On
 pourroit soupçonner que l'on parla d'un Traité,
 qui ne regardoit que le Commerce, que parce
 qu'il falloit satisfaire les Marchands; qui ne pou-
 voient pas payer leurs taxes, pendant que le
 Commerce étoit interdit. On peut même dire,
 qu'un Traité de cette sorte convenoit aux deux
 Nations, qui avoient également besoin de la li-
 berté du Commerce. On voit de semblables Trai-
 tez dans les Indes; où les Peuples négotent, a-
 vec une entiere liberté, les uns avec les autres;
 pendant que les Princes sont en guerre entre
 eux.

Le même Auteur nous dit, que les Etats Gé-
 „ neraux avoient cependant envoyé trois-cens-

„ mille Ecus au Prince d'Orange, pour faire les 1677!
 „ recrues nécessaires, pour le rétablissement de
 „ leurs Troupes. On publia que la perte, que
 „ l'on avoit faite à Castell, n'empêcheroit point
 „ l'équipement des Flottes, qu'on destinoit pour
 „ la Sicile, & pour le Danemarck; dont les E-
 „ tats avoient entrepris la défense, contre la Sue-
 „ de, comme ils avoient fait autrefois.

La lenteur des Alliez, à entrer en négociation,
 étoit si grande, que Beverning les pressoit en vain,
 depuis quelque mois à entamer la négociation. Rien
 ne les pouvoit faire hâter, pendant que les Etats
 leur faisoient payer les subides, qu'ils leur a-
 voient promis. (1) Le Duc de Zell, dit-on, se
 voyant sollicité de donner cinq-mille hommes,
 pour joindre aux Troupes des Alliez, comme il l'a-
 voit fait l'année précédente, demandoit des subides
 au Roi d'Espagne, & autant aux EE. GG. Com-
 me il avoit aussi fait de grands services à l'Empe-
 reur, & à l'Empire, ce Prince demanda encore
 que l'Empereur fit donner le titre, & le rang
 d'Ambassadeurs aux Ministres, qu'il enverroit à
 Nimegue, mais cela n'eut aucune suite.

Il y avoit déjà quelque tems, que le Prince
 d'Orange avoit pensé sérieusement à se marier; &
 qu'il avoit jetté les yeux sur la Princesse *Marie*,
 Fille du Duc d'York, son Oncle; mais il avoit
 différé jusqu'à la fin de la Campagne de cette an-
 née; parce (2) qu'il comprit, qu'il ne seroit guè-
 re possible de se soutenir contre la France, sans
 être soutenu par l'Angleterre. Il en fit confiden-
 ce au Chevalier Temple, qui approuva fort son
 dessein, & lui dit beaucoup de bien de la Prin-
 cesse. Il fut conclu, entre eux, qu'il demande-
 roit permission au Roi d'Angleterre & au Duc
 d'York, d'aller faire un tour en ce Pais-là, après
 la fin de la Campagne. Pour cela, il leur écri-
 vit, & envoya la Lettre par un Gentil-homme,
 qui étoit son principal Favori, & qui l'a été jus-
 qu'à sa mort. Le nom de sa famille étoit *Bentink*,
 & depuis la Révolution d'Angleterre, il a été
 nommé *le Comte de Portland*. Il fut fort bien
 reçu en Angleterre, & il comprit assez que son
 Maître y seroit bien venu. Sur ces assurances,
 le Prince s'embarqua, pour l'Angleterre, où il
 arriva le 19. d'Octobre. Il prit Terre à Harwich,
 accompagné de plusieurs Gens de qualité des Pro-
 vinces Unies. Il trouva là les Carrosses du Roi,
 qui le menerent à Newmarket, où, en cette sai-
 son, le Roi & la Cour avoient accoutumé de se
 divertir à la Chasse, & à voir des courses de Che-
 vaux. Il y arriva à 7. heures du soir, & fut par-
 faitement bien reçu du Roi & du Duc. Ils l'entre-
 tintrent souvent de choses d'importance; mais ils
 remarquerent qu'il ne s'engageoit pas volontiers,
 dans cette sorte de discours. Temple, qui étoit
 venu avec lui, & en qui il se confioit, eut ordre
 du Roi & du Duc de s'informer de la raison de
 cette retenue. Temple obéit, & comme il l'eut
 demandée au Prince, il reçut pour réponse: *qu'il*
étoit résolu de voir la jeune Princesse, avant que
d'entrer en aucune affaire de Paix, ou de Guerre.
 Le Roi & le Duc continuerent à vouloir savoir
 la raison de cette conduite, mais le Prince demeura
 dans sa résolution, & dit enfin que *ses Al-*
liez, qui sembloient ne pouvoir pas faire la Paix qu'à
des conditions desavantageuses, dans l'état, où étoient
les choses, seroient disposés à croire qu'il avoit fait
son Mariage, à leurs dépens, & que pour lui, il ne
vou-

(1) Voyez là-dessus une Lettre des Ambassadeurs de France
 du 6. d'Octobre 1676.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 318.

1677. *vouloit pas vendre son honneur, pour une Femme.* Le Grand Thésorier d'Angleterre, & le Conseil du Roi crurent que l'affaire échoueroit, par cette *pointille*. On ne pouvoit pas douter, que le Prince n'eût pu s'expliquer d'une manière plus civile; quand ce ne n'auroit été, que pour ne pas choquer la Princesse.

Le Chevalier Temple a un peu adouci l'incident, dont on vient de parler dans le Chap. III. de ses Mémoires, où il dit seulement, que „ le Prince l'ayant vû, immédiatement après „ son arrivée, il fut si charmé de sa personne, „ & des marques de sa bonne humeur, dont „ on lui avoit parlé, qu'il la demanda d'abord „ au Roi & au Duc. Sa Proposition, *continue* „ le même Auteur, fut fort bien reçue, mais avec cette condition, qu'il falloit convenir de la Paix. Le Prince s'en excusa sur ce qu'il devoit finir ses propres affaires, avant que de commencer celles des autres. Le Roi & le Duc persisterent dans leur opinion, & le Prince parut aussi ferme dans la sienne. Enfin il dit que dans l'état où les affaires étoient, il prévoyoit que les Alliez auroient une Paix peu avantageuse, & qu'ils pourroient croire, qu'il avoit fait son mariage à leurs dépens; mais qu'il ne vendroit jamais son honneur, pour une Femme. Cela ne fit aucun effet sur l'esprit du Roi. Au contraire, il demeura si ferme, pendant trois ou quatre jours, sur sa première proposition, que Mylord Thésorier & moi craignimes, que cette affaire n'échouât sur cette *pointille*. J'allai par hazard un soir chez le Prince, & je le trouvai de la plus mauvaise humeur, où je l'aye jamais vû. Il me dit, qu'il se repentoit d'être venu en Angleterre, & qu'il avoit résolu, de n'y demeurer plus, que deux jours; si le Roi continuoit, dans la résolution de traiter de la Paix, avant que de parler de son mariage; mais qu'il falloit que le Roi choisît de quelle manière il vouloit vivre avec lui, à l'avenir; qu'il falloit qu'ils se séparassent bons amis, ou bien irréconciliables; qu'il me prioit de dire au Roi sa résolution, & lui rapporter ce que le Roi diroit là-dessus. Le lendemain matin, dit Temple, j'allai trouver le Roi, & je lui dis, tout ce que le Prince m'avoit chargé de lui dire. Je lui représentai d'ailleurs les dangereuses conséquences de cette rupture, & lui dis qu'il falloit avoir égard aux mécontentemens, qu'un grand nombre de ses Sujets avoient fait paroître, contre les mesures que la Cour avoit prises, avec la France, & aux offres qu'ils avoient faites au Prince d'Orange, pendant la dernière guerre. Le Roi m'écouta, avec beaucoup d'attention, & lors que j'eus achevé de parler, il me dit: *J'ai jugé plusieurs fois de la probité des gens, par leur air, & je ne me suis jamais trompé dans le jugement, que j'en ai fait; de quoi il ajouta quelques exemples, & dit enfin; si je ne me trompe, cette fois, je suis assuré que le Prince est le plus honnête homme du monde. Je me veux fier en lui, & il aura sa femme; & vous, allez dire à mon Frere ma résolution.* Je le fis, dit Temple, & le Duc parut d'abord un peu surpris; mais quand j'eus cessé de parler, il dit que le Roi seroit obéi, à quoi il ajouta: *je serois ravi que tous ses Sujets apprissent de moi l'obéissance, qu'ils lui doivent. Je lui dis mes sentimens avec beaucoup de liberté; mais quand je sais ce qu'il veut, je lui obéis, sans peine.* Je quittai le Duc, dit Temple, pour aller dire au Prince, ce dont j'étois chargé. Il eut d'abord de la peine à croire ce que je lui disois, mais enfin il me dit, en m'embrassant,

que je l'avois rendu le plus heureux de tous les hommes, contre son attente. 1677.

Le Chevalier sortit, pour aller rapporter au Roi ce qui s'étoit passé, entre le Prince & lui, & ayant rencontré dans l'antichambre du Prince le Grand Thésorier, il se chargea d'ajuster tout ce qui pouvoit rester à régler, entre le Roi & le Prince. Il y réussit si bien, que le Mariage fut publié, dans une Assemblée de quelques Conseillers Privez, avant que personne en fût rien. Le lendemain, le Roi le déclara au Grand Conseil; d'où la chose se répandit dans tout l'Empire Britannique. Tout le monde en témoigna beaucoup de joie, excepté ceux du Parti de l'Eglise Romaine; qui auroient voulu voir au Duc d'York, un Gendre Catholique Romain; parce que la Couronne pourroit tomber entre ses mains. Mais la Providence en avoit ordonné autrement, & le Prince d'Orange fut l'instrument, dont elle se servit, pour y conserver la Religion Protestante; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire. Il n'y eut personne, à la Cour, qui n'apprit cette nouvelle, avec une grande joie; excepté le Lord d'Arlington, & l'Ambassadeur de France. Le premier ne savoit quelle excuse il pourroit employer, pour faire comprendre que, sans une disgrâce, il n'avoit pas sù des premiers ce qui se tramait, sur ce Mariage. On fait que ceux à qui l'on donne le Caractere d'Ambassadeurs, sont principalement chargez du soin de s'informer des choses les plus secrètes, qui se trament; pour les faire échouer, si l'on peut, en cas qu'on ait peur qu'elles ne soient nuisibles, si elles arrivoient. Cela étoit regardé, comme honteux; parce qu'il y avoit plusieurs années, que l'on avoit été averti, de bonne heure, à la Cour de France, de tout ce qu'on se proposoit de faire en Angleterre. Pour le Lord d'Arlington il en étoit d'autant plus fâché, qu'il s'étoit vanté de la confiance du Prince, qui ne l'aimoit point; quoique ce Lord voulût faire croire tout le contraire. Le Mariage fut célébré un Dimanche, 4. de Novembre (S. A.) qui étoit le jour de la naissance du Prince, au Palais de S. James, à 11. heures de la nuit. L'Evêque de Londres, fut celui, qui fit la Cérémonie, comme il avoit été chargé de l'éducation des Princesses Marie & Anne Filles du Duc d'York, qui sont toutes deux mortes Protestantes; & après lesquelles les Couronnes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, sont venues à la posterité de la Reine de Bohême, & par là à l'Illustre Maison, dont le Chef est aujourd'hui sur le Trône; aimé de ses Peuples, & redouté de ses Ennemis.

Depuis la consommation du Mariage du Prince d'Orange, & de la Princesse Marie Stuart, on parla fort secrètement de ce qu'on pourroit faire, pour rendre la Paix aux Provinces Espagnoles des Pais-Bas. Le Prince, qui regardoit en ce tems-là ce Pais, comme on a fait depuis, ainsi qu'une Barrière des Provinces Unies, du côté de la France; le Prince, dis-je, insistoit fort sur cette matière, & soutenoit, selon la Maxime constante des Etats Généraux, qu'à moins de laisser une bonne Barrière, entre les François & les Provinces Unies; la France ne finiroit cette guerre, qu'en vû d'en recommencer une autre, pour emporter les Pais-Bas Espagnols, en une seule Campagne. Le Roi d'Angleterre étoit plus facile à l'égard des François; parce qu'il croyoit qu'ils étoient si las de la guerre, que s'ils pouvoient sortir, avec honneur de la dernière, ils n'en recommenceroient pas une autre, au moins sous ce Regne. Charles ajoutoit, que

1677. Louis étoit sur la fin de sa jeunesse, & qu'il aimeroit mieux le repos à l'avenir; qu'il tourneroit ses inclinations, du côté des plaisirs de la Cour; qu'il s'amuseroit à ses Bâtimens, & laisseroit ses Voisins en paix. Le Roi d'Angleterre jugeoit de celui de France, comme de lui-même; mais le contraire a bien paru, par la guerre qui s'est faite à l'occasion des États de la Maison d'Espagne, après la mort du dernier Roi d'Espagne, de la Maison d'Autriche. Cette guerre a été encore plus violente, que les précédentes.

Le Prince d'Orange croyoit, au contraire, que la France ne vouloit faire la guerre alors, que pour rompre les Alliances, que l'on avoit faites contre elle, & pour commencer une autre guerre, avec plus d'avantage: Que l'ambition des François ne seroit jamais satisfaitte, jusqu'à ce qu'ils eussent conquis tous les Pais-Bas Espagnols, & étendu leur Royaume jusqu'aux bords du Rhin; & mis par-là l'Angleterre & les Provinces Unies, hors d'état de leur pouvoir faire beaucoup de mal, ou même de ne pas dépendre d'eux: Qu'ainsi cette paix ne pourroit pas assurer le repos de la Chrétienté, à moins que les Pais-Bas Espagnols n'eussent les Frontières qu'il proposoit, & que les François ne rendissent la Lorraine, & tout ce qu'ils avoient pris sur l'Empereur, en Alsace.

Temple dit là-dessus au Roi d'Angleterre, qu'il avoit toujours remarqué que ni les Biens, ni l'âge n'apportoient aucun changement à l'inclination naturelle des hommes. Le Roi approuva ce que le Chevalier venoit de dire, & convint aussi avec le Prince, pour ce qui regardoit la Lorraine & l'Alsace. Le Duc d'York, qui étoit présent, en convint aussi. Mais ni l'un, ni l'autre ne voulurent ouïr parler de proposer au Roi de France la reddition de la Franche-Comté; dans la pensée, que la France n'y voudroit jamais consentir. Le Prince d'Orange insistoit si fortement sur cet Article, que le Roi crut que c'étoit à cause des terres, que ce Prince avoit en Franche Comté, & lui dit qu'il se chargeoit de l'en faire jouir, avec autant de sûreté, sous la domination de la France, que sous celle de l'Espagne. Il ajoûta encore, que s'il ne vouloit pas dépendre en cela, de cette Couronne, il s'engageoit de lui en faire donner la somme, qu'il voudroit l'estimer.

Le Prince répondit, sans balancer, qu'il n'apporterait jamais aucun obstacle à la Paix sur cet Article, & qu'il seroit bien-aisé de perdre tout ce qu'il avoit dans la Franche-Comté; pourvu qu'on voulût donner en récompense une bonne place, dans les Pais-Bas, pour servir de Frontière.

Le Roi comprit bien, par cette réponse, que toute la difficulté rouleroit sur cet Article, & il y eut en effet une grande contestation, entre lui & le Prince, sur cela. Le Roi prétendoit, que la France n'accepteroit jamais le plan du Prince; & le Prince étoit assuré que l'Espagne ne consentiroit jamais à celui du Roi. Enfin ils convinrent ensemble, que la Paix devoit se faire aux conditions suivantes: Que la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'Elle leur avoit pris, en cette guerre: Qu'elle rendroit aussi la Lorraine au Duc, & à l'Espagne les Villes d'Ath, Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, St. Guillaïn, & Binch: Que la France & les EE. GG. se rendroient réciproquement toutes les places, que ces deux Puissances avoient prises l'une sur l'autre. Ils convinrent aussi que le Prince d'Orange se chargeroit de procurer le consentement

de l'Espagne, & que le Roi obtiendrait celui de la France. 1677.

Pour cela, ils convinrent encore que S. M. dépêcherait incessamment quelqu'un en France, pour y porter les Articles; avec ordre de n'entrer en aucun raisonnement, sur cette affaire; mais de demander une réponse positive en deux jours, & de s'en revenir immédiatement après que ce terme seroit expiré.

Il y eut de la difficulté à savoir, qui l'on pourroit envoyer pour cela. Le Roi conclut, comme il sembloit, d'y envoyer le Chevalier Temple, comme ce dernier le dit lui-même; mais ensuite on y envoya le Lord Duras, qui étoit un Gentilhomme François, qui avoit demeuré en Angleterre, où on lui avoit donné ce titre. Mais les François se choquerent du peu de tems qu'on leur donnoit, & ce n'étoit pas sans raison; sur tout en un tems, où ils avoient des Plénipotentiaires à Nimègue. Les Espagnols avoient la même raison, pour ne rien répondre sur ces propositions; outre qu'ils ne sont pas naturellement disposés à faire des démarches si brusques.

Cependant on ne se hâtoit nullement à Nimègue, à venir à une conclusion, entre les Puissances les plus intéressées, comme on le verra dans l' Histoire des Négociations de Nimègue, par St. Didier. Pour la pensée du Prince d'Orange, c'étoit un effet de son zèle & de sa bonne foi; qui paroissent plus dans la jeunesse où il étoit, que dans un âge plus avancé. Mais les grandes Puissances ne vont pas si vite, & ne permettent pas qu'on leur prescrive un tems, & sur tout un tems aussi court, pour venir à une conclusion. Ce n'étoit plus le tems des Romains, (1) dont un Ambassadeur obligea Antiochus Roi de Syrie, qui tarδοit de lui répondre, de se déterminer avant que de sortir d'un cercle, qu'il fit autour de ce Prince, avec une baguette.

La Cour de France fut extrêmement surprise de l'arrivée du Lord Duras, & du sujet de sa venue. Elle ne laissa pas de faire bonne mine, & de recevoir ses propositions, avec beaucoup d'honnêteté. Elle dit que Sa Majesté Britannique savoit bien, que la Paix seroit toujours, en sa puissance; mais que les conditions de rendre les Villes, qu'on lui demandoit lui paroissent bien dures, particulièrement par rapport à la Ville de Tournai, dont les fortifications lui avoient coûté des sommes immenses, & qu'il demandoit un peu de tems, pour y répondre. Le Lord Duras leur répliqua, qu'il ne pouvoit leur accorder, pour faire réponse, que deux jours. Mais quand le terme fut expiré, on l'engagea à demeurer encore quelques jours; après quoi il fallut qu'il s'en retournât, sans aucune réponse positive. Il rapporta à Londres, pour toute réponse, ce qu'on lui avoit d'abord dit, que le Roi Très-Christien eseroit que son Frere ne voudroit pas rompre, avec lui, pour une, ou deux Villes; mais que cependant il donneroit ordre à son Ambassadeur à Londres, d'entrer en Traité, avec Sa Majesté elle-même. J'ai voulu mettre ce qu'on vient de lire, parce qu'il ne se passa à Nimègue, cette année, rien de fort remarquable; comme on le peut voir dans la Relation de St. Didier. Le Roi d'Angleterre vouloit envoyer le Chevalier Temple, à la Haie, pour y faire une Ligue avec les États, contre la France, mais il le pria d'envoyer quelque autre; parce que son Pere étoit mort, & qu'il avoit des affaires, qui ne permettoient pas qu'il fit un voyage. On envoya Thyn, Commis

Ccc du

(1) Tite-Live Liv. XLV. c. 12.

1677. du Bureau des Secretaires d'Etat, pour porter le Projet du Traité à Hyde, qui étoit à la Haie, pour y rendre une visite à la Princesse. Cela fut exécuté, & le Traité fut signé le 16. de Janvier, mais non sans difficulté, parce que le Prince d'Orange n'étoit pas de ce sentiment; quoi que le Ministre d'Espagne y eût consenti secrètement, au nom de son Maître, & que la guerre ne menaçât que la France; en cas qu'elle refusât les conditions, que l'Angleterre proposoit. Mais toute cette négociation fut inutile, à cause des difficultés, que les François y firent naître.

1678. LE 25. de Janvier (1) le Parlement fut assemblé à Londres, quoi qu'avant le tems, auquel il avoit été prorogé. Le Roi lui communiqua le nouveau Traité, qu'il avoit fait avec les Etats Généraux, & la dépense qu'il faudroit faire, par terre & par mer; en cas qu'on ne pût avoir la Paix, que par la force. Le Parlement s'étant rassemblé, le 11. de Février, lui fit une députation, pour le remercier de ce qu'il avoit marié sa Niece au Prince d'Orange, & pour le prier de ne faire aucun Traité, avec le Roi de France, qu'il ne se réduisit à ce qu'il avoit de l'Espagne, par la Paix des Pirenées. Le Roi s'offensa de cette demande, comme si elle étoit contre sa *Prérogative Royale*, comme on parle en Angleterre; c'est-à-dire, en cette occasion, le pouvoir qu'il prétendoit avoir de faire les Traitez, qu'il jugeoit être utiles à l'Etat. Mais les Communes ne voulurent lui promettre aucun argent, que pour faire la guerre à la France. Elles furent si alarmées de ce que le Roi Louis XIV. avoit pris Gand, & attaquoit Ypres, qu'elles présentèrent une Requête au Roi Charles II. pour le prier d'entrer en guerre avec la France. Il témoigna, que la conduite de la Chambre des Communes ne lui plaisoit point. Mais il ne laissa pas de signer l'Acte, par lequel on lui permettoit de lever de l'argent, pour agir contre les François, & sur diverses marchandises, qui venoient de France.

Le Roi ne laissa pas, pour appaiser le Parlement, de rappeler tous ses Sujets qui s'étoient enrollez, pour servir sur les Vaisseaux d'une Puissance Etrangere; parce qu'on avoit rempli la Flotte de France de Matelots Anglois. Cela n'empêcha pas que le Parlement ne témoignât, qu'il étoit d'avis d'entrer en guerre contre la France, pour conserver les Pais-Bas Espagnols, & pour rétablir l'égalité de la Balance de l'Europe, qui sans cela auroit assurément penché du côté de la France. Cela fit que le Roi de la Grande Bretagne prorogea le Parlement pour quelques jours, plus d'une fois, & enfin jusqu'au 1. d'Octobre de la même année (S. A.) Il avoit sur tout été choqué, de ce que le Parlement assemblé le 27. de Mai, avoit déclaré que l'Armée, qui avoit été levée depuis peu, & qui étoit alors sur pied étoit à charge la Nation; mais que si le Roi vouloit faire la guerre à la France, la Chambre des Communes étoit toujours prête à le soutenir; & qu'autrement elle alloit travailler à licentier cette Armée. Si le Roi avoit été véritablement Protestant, il n'auroit pas tant donné de sujet de croire le contraire; car enfin on ne choque pas le Public, en faisant des choses qu'il désapprouve; quand on est du même sentiment que lui. Mais ce Prince fit ce manège, pendant tout son regne; après quoi on ne doit pas être étonné, qu'on l'ait accusé d'être dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

(1) Voyez l'Hist. d'Angleterre T. III. p. 359.

Un (2) Chevalier, employé par la Cour, & qui 1678. la connoissoit aussi bien, qu'aucun de ses Ministres, l'a témoigné assez clairement, dans ses Mémoires; pour ceux, qui ne s'aveuglent pas volontairement. Il décrit la disposition du Parlement, en ces termes: „ Ce Parlement avoit „ duré dix-sept ans, & s'étoit partagé assez ou- „ vertement, en deux Factions, dont l'une étoit „ le Parti de la Cour, & l'autre celui du Peuple. „ Celui de la Cour s'étoit beaucoup accru, par „ les intrigues du Lord Clifford; qui avoit intro- „ duit la coutume d'acheter les Membres (*du „ Parlement*) les uns après les autres. Cepen- „ dant celui du Peuple étoit encore plus fort en „ nombre, & avoit beaucoup de crédit; soit à „ cause de la dépravation de l'autre, soit à cause „ de la fermeté, dont il faisoit profession, d'être „ constamment attaché aux vrais interêts de la „ Nation, principalement par rapport à la Fran- „ ce & au Papisme. Lors qu'il avoit été question „ de l'un, ou de l'autre de ces deux points, plu- „ sieurs même du Parti de la Cour s'étoient „ joints à celui du Peuple. Au contraire, quand „ la Cour parut entrer dans les sentimens de la „ Nation, plusieurs Membres du Parti du Peu- „ ple se joignirent à la faction de la Cour; sur „ tout, lors que le Roi témoignoit de vouloir dé- „ clarer la guerre à la France, si elle refusoit de „ faire la Paix.

La diversité des interêts & des passions des Puissances, leur inconstance, & leur envie de se trouver plus formidables qu'auparavant; le dessein de se duper les uns les autres, sans avoir aucun égard à la justice & à la bonne foi, leur faisoient faire des démarches souvent contraires, les unes aux autres. C'est ce qu'on trouvera dans les Lettres de ce tems-là, & dans les Relations, qu'on en a publiées alors, ou depuis. Il y avoit sur tout quatre Puissances qui étoient intéressées, ou dans la Paix ou dans la Guerre. On n'auroit jamais fait s'il falloit exposer tout ce qui se passa, & ce qu'on vouloit que l'on crût. Ainsi nous nous renfermerons principalement aux mouvemens, & aux démarches de ses Puissances.

La première étoit la France, dont le dessein avoit été de s'emparer des Frontieres de ses Voisins, ou même de tous leurs Etats, si cela se pouvoit faire. Elle avoit eu dessein d'envahir les Etats des Espagnols, dans les Pais-Bas; qu'il lui étoit bien plus facile d'envahir, qu'il ne l'étoit à l'Espagne de les conserver. Elle trouvoit aussi, que ce n'étoit pas assez de prendre ce qui appartenait alors à cette Couronne, mais qu'il falloit se saisir des Provinces Unies, qui étoient les plus intéressées à la conservation de ce que les Espagnols appelloient *la Flandre*. Il est certain, qu'elle pouvoit se flatter d'en venir à bout, & qu'il s'en fallut peu qu'elle ne le fit.

La seconde étoit l'Espagne; qui avoit un intérêt très-grand à se conserver ces mêmes Provinces, pour s'en servir, comme d'une bride; pour détourner la France de l'attaquer du côté des Pirenées, où l'Espagne n'étoit pas si forte, que du côté de la Flandre.

La troisième étoit la Grande Bretagne, qui avoit un double intérêt, en cette guerre; dont l'un étoit d'empêcher que la France ne se rendît maîtresse des Provinces Unies; de peur qu'elle n'employât les forces maritimes de ces Provinces, pour se rendre maîtresse des Mers voisines qui l'environnent, à faire tout le commerce, qui s'y fai-

(2) Le Chevalier Temple dans ses Mémoires Ch. III.

1678. faisoit; & l'autre de se garantir contre le dessein, que la France pourroit avoir de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, où le Frere du Roi étoit ouvertement de cette Religion, & le Roi lui-même extrêmement suspect. La Grande Bretagne, outre la sûreté de sa Religion, qui étoit en danger, avoit encore sa liberté; qu'elle auroit assurément perdue, si la France n'avoit eu à faire qu'à elle seule, si elle avoit été une fois subjuguée, par les deux Princes de la Maison de Stuart, qui la gouvernoient.

La quatrième Puissance, qui fût intéressée, dans cette guerre, étoit la République des Provinces Unies, dont les deux Freres Stuart étoient dans le fond Ennemis, à cause de la Religion; comme ils l'avoient témoigné, par la guerre, qu'ils lui firent, peu après qu'ils furent rétablis, & que l'usurpation de Cromwel eut pris fin, par sa mort, & par la déposition volontaire de son Fils.

Il est encore certain, que l'Empire Germanique, & sui tout les Princes du Cercle du Bas Rhin furent obligez de s'y intéresser, comme on l'a montré, dans cette Histoire. On doit dire la même chose, des deux Couronnes du Nord, quoi qu'un peu plus éloignées. Ainsi on vit la plus grande partie de l'Europe en armes, ou pour attaquer la France, ou pour la secourir. Cela coûta de part & d'autre des sommes immenses, & fit couler des torrens de sang humain; choses dont, à parler philosophiquement, on peut dire, qu'on avoit bien plus de sujet de se repentir, que de se glorifier, sur tout pour l'agresseur.

Mr. de St. *Didier* dit, en parlant des évènements de cette année, „ qu'il falloit que la France, „ ce, pour soutenir tant d'heureux succès, eût „ de nouvelles prosperitez; & que rompant ainsi „ les mesures de ses Ennemis, elle fit changer de „ langage aux Ambassadeurs des Alliez; & que „ la prise de Tabago, la perte de tous les Vais- „ seaux, qui étoient dans le Port, & des Munitions, „ qui étoient dans le Fort, la mort de „ Binks, Amiral de Zélande, & la ruine entiere „ de cette Colonie furent très-sensibles aux Etats „ Généraux. Il ajoute que la prise de St. Guil- „ lain, pendant la rigueur d'un tems de neige & „ de glace, avoit jetté l'épouvante dans les Pais- „ Bas; & que ce furent là les moyens, dont la „ France se servoit, pour renverser les Projets de „ ses Ennemis.

Le P. *Daniel* dit, que le Comte d'Etrées brula 14. Vaisseaux Hollandois dans le Port de Tabago; entreprise, qui fut si hardie, que quelques-uns la traitèrent de téméraire. Il rapporte cette action au 23. de Fevrier 1677. & Mr. de St. *Didier*, la place en Janvier de l'an 1678. Il dit encore, que le Chevalier de *Lery* prit le Fort d'*Orange*, dans l'Amerique Méridionale, & qu'il ruina la Colonie Hollandoise d'Ougapouya, le 14. d'Août: Que le même Comte prit, le 2. de Novembre, Gorès (apparemment pour *Goeree*) sur les Hollandois, (plûtôt les Zélandois) & y détruisit pateillement la Colonie Hollandoise: Qu'étant retourné le 12. de Decembre à Tabago, il le prit à la 3. Bombe, qu'il y jetta.

On peut aisément se tromper, dans les dates de choses de cette nature; mais il est certain que Louis XIV. partit dès le 7. de Fevrier de St. Germain en Laye, & tint ceux, à qui il faisoit la guerre, dans une grande inquietude, par les marches & les contre-marches de son Armée. Pour mieux cacher son dessein, il mena lui-même la Reine & toutes les Dames de la Cour jusqu'à Mets; pendant que divers Corps d'Armées tenoient, comme bloquées, les Villes

de Luxembourg, de Namur, de Charlemont, de Mons & d'Ypres, qui étoient les Places le mieux pourvues du Pais-Bas Espagnol, & où l'on jetta quelques Troupes, sans avoir à laquelle les François en vouloient.

Mais on fut extrêmement surpris, quand on vit le Roi quitter la Reine, & venir avec son armée le 4. de Mars, devant Gand, qu'il avoit fait investir dès le 1. jour du même mois; quoi que les Espagnols, en rompant quelques digues, eussent inondé une partie du Camp. Comme les Espagnols ne tenoient pas leurs Frontieres assez garnies, & que cette Ville étoit d'une grande enceinte, il la prit le 9. de Mars & le Château, le 12. du même Mois. La Ville d'Ypres fut attaquée immédiatement après, le 15. de Mars, & fut prise après sept jours de tranchée ouverte. Ces conquêtes alarmerent les Provinces Unies, & donnerent lieu à ceux, qui étoient portez à la Paix, de la presser plus qu'auparavant. La France publia le 1. d'Avril les conditions, auxquelles elle étoit prête à faire la Paix. Elles étoient, comme le remarque *Temple*, „ fort differentes de celles, „ dont le Roi de la Grande Bretagne & les Etats „ étoient convenus, & plus encore des prétentions des autres Alliez; mais comme ce qui regardoit l'Espagne, & la Hollande, avoit été concerté, avec les Chefs des principales Villes, & non seulement pour la Hollande; il se trouva que les Propositions de la France furent le Plan de la Paix, non seulement pour la Hollande, mais encore pour tous les autres Conféderez.

„ Ce fut alors que les François commencerent „ à traiter de la Paix, d'une maniere imperieuse, „ qui dura pendant toute la négociation. Ils déclaroient qu'ils n'avoient point d'autres conditions à proposer, & que leurs Ennemis pouvoient choisir la Paix, ou la Guerre. La France publia, en même tems, qu'elle ne donnoit aux Alliez, que jusqu'au 10. de Mai, pour se résoudre; & qu'au de-là de ce terme, elle prétendoit être en liberté de changer, ou de limiter ces Propositions, comme elle trouveroit à propos.

Ce qui paroît étrange c'est que *Montagu*, qui étoit Ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrivit au Lord Thresorier, à ce qu'assure le même *Temple*, „ que Mr. de Louvois avoit eu, par ordre „ de son Maître, une grande conversation avec „ lui (*Montagu*) dans laquelle il lui avoit représenté les mesures, qu'on avoit déjà prise en Hollande; pour faire la Paix, conformément aux conditions proposées par la France. : Qu'il avoit ajouté que, puis qu'ils étoient d'accord, le Roi son Maître esperoit, que S. M. B. ne s'y opposeroit pas: Que néanmoins il lui avoit ordonné d'offrir à S. M. une grosse somme d'argent, pour son consentement; quoi qu'Elle n'y fût plus intéressée, la Hollande ayant accepté les conditions proposées: Qu'il l'avoit ensuite prié d'écrire immédiatement au Lord Thresorier, & de lui offrir une somme considerable, pour lui-même; qu'on lui feroit toucher, à son choix, ou en Lettres de change, ou en argent, ou en pierreries. *Montagu* mandoit de plus, qu'on l'avoit prié que cette affaire fut traitée entre eux deux seulement, & qu'elle ne fût point communiquée aux Secrétaires d'Etat.

Le Thresorier Anglois refusa cette offre, & l'Angleterre continua à traiter avec les Conféderez. On chargea de ce soin, le même Thresorier & le Chevalier. Le Traité étoit prêt à être fini,

1678. si des Lettres de Hyde ne l'eussent empêché. Ces Lettres portoient que le Pensionnaire lui avoit témoigné, que le peuple, dans la Province, étoit entièrement pour la Paix, & que lui-même croyoit qu'elle étoit absolument nécessaire, après la prise de Gand, & le danger, où se trouvoit la Ville d'Anvers; dont la perte seroit fatale à toute la Hollande, & particulièrement à la Ville d'Amsterdam. La Cour d'Angleterre, pour s'assurer s'il étoit vrai, que les Hollandois souhaitoient qu'on acceptât les offres de la France, dépêcha *Godolphin* en Hollande. Il fit grande diligence, pour aller & pour venir, & rapporta que la chose étoit très-vraie.

On ne laissa pas de négocier avec Van Beuning, Député de l'Etat pour cela; mais comme le Traité étoit prêt, le Député Hollandois avoia qu'il n'avoit pas le pouvoir de signer, ce dont on étoit convenu, avec lui; sans le communiquer aux Etats Généraux, qui l'examineroient; ce qui demandoit du tems, & qui rendit cette négociation inutile. Aussi la Cour d'Angleterre n'avoit elle nulle envie, de rendre service aux Espagnols, ni aux Provinces Unies, comme l'événement le fit bien voir. Ce n'étoit, que pour complaire au Parlement, qu'on feignoit de vouloir plus tirer de la France, en faveur des Espagnols & des Hollandois, & non à dessein d'y réussir. On en trouvera des preuves dans les Auteurs Anglois, & (1) dans les Recueils François, imprimez en Hollande là-dessus. Cependant l'envie d'avoir la Paix s'augmentoît tous les jours; & elle se seroit plutôt conclue, sans les intérêts de divers Potentats, qui ne s'accommodoient pas les uns avec les autres. Nous n'entrerons dans aucun détail de tout cela, & nous ne toucherons que ce qui regardoit plus directement les Provinces Unies, ou au moins qui se trouvoit lié avec leurs intérêts.

L'Ambassadeur (2) de France, en Angleterre, qui avoit déclaré que S. M. B. seroit toujours l'arbitre de la Paix, commença à changer de langage, & dit que puis que son Maître étoit d'accord, avec la Hollande, & qu'il avoit sujet de se plaindre de ce que S. M. B. vouloit que l'on accordât aux Espagnols, plus que les E. E. G. ne demandoient.

Van Leuwen, Bourgmestre de Rotterdam, s'étoit joint aux Députés d'Amsterdam, de Harlem, de Delft, & autres qui étoient pour la Paix, aux conditions que la France offroit. Il ne s'y étoit opposé auparavant, que dans la supposition que l'Angleterre agissoit de concert avec la France. Le Prince avoit trouvé le moyen de le faire envoyer en Angleterre, afin qu'il vît quel étoit le penchant des Anglois, & la disposition du Roi; qui alors paroissoit vouloir faire la guerre à la France, parce que c'étoit le sentiment du Parlement.

Le Chevalier Temple le fut voir, dès qu'il fut arrivé & le mit sur le sujet, pour lequel il étoit venu en Angleterre. Leuwen ne lui cacha point, que les Etats Généraux étoient extrêmement fâchez, de se voir obligés de faire la Paix, à des conditions si désavantageuses, & qui laissoient les Provinces Espagnoles des Pais-Bas, en un état si dangereux: Que si S. M. B. avoit déclaré la guerre à la France, comme on en étoit convenu; en cas que cette Couronne ne refusât d'accepter le plan d'accommodement, qu'on avoit fait en Angleterre; les Etats l'au-

roient imitée: Mais que les démarches de Sa Majesté avoient été si pleines d'incertitudes, & d'irrésolutions, qu'elles avoient fait craindre aux Etats, que l'Angleterre ne fût encore dans les intérêts de la France: Que cela avoit fait croire aux Villés de Hollande, qu'il ne falloit que songer à faire la Paix, avec la France; le plutôt, qu'il seroit possible, & qu'alors l'Armée de France étoit si près d'Anvers, qu'il n'y avoit plus à balancer.

Il protesta cependant en particulier, que si le Roi d'Angleterre déclaroit incessamment la guerre à la France; il ne doutoit point que les Etats ne la continuoient, suivant les conditions de leur Alliance, avec l'Angleterre.

Sur le rapport, que Temple fit au Roi de la G. B. ce Prince parut résolu de déclarer la guerre à la France, si le Parlement le lui conseilloit, & promettoit de le secourir. Cependant il arriva qu'un Chevalier, Membre de la Chambre des Communes, y fit prendre une résolution qu'on ne donneroit aucun argent au Roi, jusqu'à ce qu'on eut reçu satisfaction sur les matieres de Religion; sans doute à cause qu'il y avoit des Catholiques à la Cour, que le Roi voyoit d'assez bon œuil, comme il avoit toujours fait. Le Roi fut extrêmement irrité de cette résolution, mais il donna à toute cette affaire ce tour, qui n'étoit ni honorable pour lui, ni agréable au peuple. Ce fut de dire, que puis que les E. E. G. vouloient faire la Paix aux conditions, que la France proposoit, & puis que cette Couronne lui offroit de l'argent, pour consentir à une chose, qu'il ne pouvoit pas empêcher; il ne voyoit pas pourquoi il refuseroit cet argent, & ordonna à Temple d'entrer en traité, sur cette affaire, avec l'Ambassadeur de France; mais le Chevalier trouva le moyen d'éviter de traiter cette affaire, qui ne pouvoit qu'être nuisible au Roi; qui ne laissoit pas de paroître dans le dessein de faire la guerre à la France, mais qui, dans le fonds, n'en avoit pas une véritable envie; quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Nation Angloise auroit vû, avec joie, qu'il soutint les Ennemis de la France.

Dans cet intervalle de tems, il ne fit rien à Nimegue, & plusieurs des Ambassadeurs fortirent même de cette Ville; pour aller ou en Angleterre, ou dans le Brabant. Cependant les négociations, entre la France & les Etats, ne laissent pas de durer à Nimegue; jusqu'à ce que Beverning y fût.

Comme les Provinces ne pouvoient faire aucun fonds, sur les promesses ambiguës de l'Angleterre; les Etats Généraux donnerent ordre à Beverning, de faire entendre secrettement aux Ambassadeurs de France, qu'ils étoient prêts à accepter les conditions, qu'on leur avoit fait offrir. Ce Ministre des Etats ne voulant pas néanmoins alarmer leurs Alliez, trouva à propos d'avoir une conversation avec le Comte d'Avaux, qu'ils eurent au commencement du Mois de Mai, sur les remparts de la Ville, où ils se promenerent seuls à pied, sur les sept heures du matin; tems où il n'y avoit jamais personne en ce lieux-là. Beverning apprit à Mr. d'Avaux la disposition favorable, dans laquelle étoient les Etats Généraux, par rapport à la Paix. Il demanda outre cela encore dix jours, au de-là du 10. de Mai, auquel le Roi avoit déclaré qu'il attendroit leur réponse. Ce Prince, qui ne laissoit pas d'être las de la guerre, aussi bien que les autres, à cause des dépenses qu'il falloit faire, pour se conserver la superiorité, qu'il avoit eue jusqu'alors.

Le 20. de Mai, un Courrier apporta à Nime-

(1) Voyez Mémoires & Négot. de la Paix de Nimegue T. II. Part. 2.

(2) Les Mémoires de Temple.

1678. megue un Duplicata de la Lettre du Roi de France, écrite aux Etats Généraux, du Camp de Deinse, le 18. du Mois. Il témoignoit qu'il avoit appris, avec plaisir, qu'ils eussent des sentimens conformes au sincere désir qu'il avoit de faire tous les pas, qui pouvoient conduire à la Paix; lors qu'il étoit au milieu des avantages, que ses Armes lui avoient aquis, & qu'il pouvoit encore esperer dans la fuite de la Guerre. Par cette même Lettre, il accordoit aux Etats le 7. Article du Traité de Commerce, dont les Ambassadeurs n'étoient pas convenus à Nimegue; & pour faire cesser entierement la crainte, ou ils étoient, de la perte des Pais-Bas Espagnols; il leur promettoit que dès qu'ils seroient rentrez, par un Traité, dans son Ancienne Alliance, & qu'ils se seroient obligez de demeurer neutres, dans le cours de cette Guerre; il accorderoit toujours, à leur consideration, les mêmes conditions à l'Espagne; qu'il n'attaqueroit cependant aucune place, dans les Pais-Bas, mais qu'il seroit toujours prêt de leur accorder la Barriere, qu'ils croyoient si nécessaire à leur repos. Enfin il disoit, qu'ils le trouveroient dans le voisinage de Gand, jusqu'au 27. du mois, s'ils jugeoient à propos de lui envoyer des Députés.

Le Comte d'Avaux, ayant reçu cette Lettre, en alla donner avis aux Ambassadeurs Hollandois, avec deux Carosses, & tout son monde avec lui. Cette nouvelle rejouit les Sujets des Etats Généraux, mais elle jetta l'alarme parmi les Alliez, qui se crurent abandonnez par la République, & qui ne manquerent pas d'envoyer des Courriers à leurs Maîtres, pour les en avertir. Cette même Lettre fut aussi envoyée à la Haie, par un Trompette. Elle y fut reçue avec joie, & les Etats Généraux y répondirent, quatre jours après, par un de leurs Trompettes, que celui du Roi de France conduisit à son Camp. Ils y témoignoit beaucoup de joie, & de reconnoissance à Sa Majesté, & la prierent de recevoir favorablement Van Beverning leur Ambassadeur Extraordinaire; qu'ils alloient lui envoyer, pour lui témoigner l'impatience, où ils étoient de lui donner de nouvelles assurances de la sincere intention, qu'ils avoient de faire la Paix.

Les Ambassadeurs des Etats reçurent aussi à Nimegue des Copies de cette Lettre, qu'ils donnerent aux Ambassadeurs de France, qui l'envoyèrent aussi au Roi. Au même tems, Beverning eut ordre de partir, peu de jours après, pour se rendre au Camp du Roi; pour s'instruire plus particulièrement de ses intentions. Il fit quelque difficulté d'accepter cette commission, peut-être de peur de choquer le Prince d'Orange; mais il ne laissa pas d'obéir. Il se rendit donc à Anvers, le 30. de Mai, où il trouva un Trompette, qui le conduisit à Camp du Roi. Il en partit le 1. de Juin, plein de la générosité de ce Prince, qu'il voyoit à la tête d'une Armée, avec laquelle il auroit pu se rendre maître de tous les Pais-Bas Espagnols. Beverning, comme le dit le Chevalier *Temple*, étant convenu de tous les Articles de la Paix, avec les Ministres du Roi de France, vers la fin de Juin, obtint encore de lui une cessation d'armes, pour six semaines, pour disposer les Espagnols à accepter la Paix, que la France leur offroit à des conditions, dont les Etats étoient convenus. Pendant tout le cours de cette négociation, dit le même Auteur, la France ne témoigna avoir aucun égard pour qui que ce fût, que pour les EE. GG. qui eurent sujet d'être satisfaits de la Cour de France, sur cet Article. Il leur déclara même, que quand l'Espagne n'ac-

cepteroit pas la Paix; il laisseroit néanmoins une Barriere, qu'ils jugeroient nécessaire pour leur sûreté. Il les assura encore, que dès que la Paix seroit faite, & que l'ancienne amitié seroit rétablie, entre les deux Etats; il seroit toujours prêt à entrer avec eux dans les engagements, qu'il croyoit propres, pour conserver à perpétuité leur repos & leur liberté.

Cela plut beaucoup aux Hollandois Pacifiques, qui avoient visiblement raison de fuir une guerre, comme celle-là; que personne ne les aidait à supporter, & dont toute la dépense retomboit sur eux seuls. Il n'y avoit point de fonds à faire, sur les secours de la Maison d'Autriche, qui étoit toujours sans argent, ou qui l'employoit à toute autre chose; & qui d'ailleurs n'aimoit nullement la République des Provinces Unies.

„ Tout le monde, dit encore *Temple*, prit ces
„ offres de la France en mauvaise part, & l'on
„ ne douta point, qu'on ne les fit pour cajoler
„ les Ennemis du Prince d'Orange. On savoit
„ qu'ils s'étoient fait un grand parti, parmi le Peuple,
„ en représentant qu'ils craignoient, que le
„ Prince n'aspirât à une trop grande autorité, &
„ l'on n'ignoroit pas, qu'ils étoient les principaux,
„ qui avoient le plus contribué à cette
„ Paix. A la vérité, le Prince d'Orange ne s'étoit
„ point ménagé, pour l'empêcher & s'y étoit
„ opposé, autant que les Loix le lui permettoient.
„ Cependant ce fut inutilement; l'inclination,
„ que le Peuple avoit pour la Paix, s'étoit
„ tant généralement répandue, par toute la Province
„ de Hollande, & ensuite dans toutes les
„ autres; il fut impossible au Prince de s'y opposer
„ plus long-tems. Dans le fonds, il étoit tems
„ de faire la Paix, lors qu'on pouvoit la faire avec
„ honneur, & avec sûreté, comme il sembloit qu'on
„ le pouvoit faire en ce tems-là. Le Roi de France
„ après une dépense prodigieuse, pendant cette
„ guerre, n'avoit rien gagné, qui pût égaler les
„ braves gens; qui étoient morts, depuis six ans qu'elle
„ avoit commencé. Il avoit alarmé le Parlement
„ d'Angleterre, qui commençoit à s'apercevoir
„ que Charles II. & son Frere, favorisoient en effet
„ la France; à cause du Catholicisme, qu'ils s'étoient
„ promis de rétablir en Angleterre, par le secours
„ de la France. Mais en cette conjoncture, le
„ Parlement fit bien connoître qu'il s'apercevoit
„ du complot des deux Freres.

Le seul secours de quelque conséquence, que les Etats Généraux pouvoient avoir contre la France, étoit en effet le Parlement d'Angleterre; qui n'étoit nullement pour le Catholicisme, & qui pourroit en quelque occasion engager le Roi d'Angleterre à secourir les Provinces Unies; du salut desquelles dépendoit, dans le fonds, celui de l'Angleterre. Mais les deux Freres n'y étoient nullement portez d'eux-mêmes, & ne suivoient en cela les sentimens du Parlement, que malgré eux.

Enfin si la guerre avoit duré, on auroit dû nécessairement avoir une très-grande armée, pour faire tête à celle de la France; ce qui n'auroit pu se faire sans une très-grande dépense, qui auroit épuisé les peuples, de qui on avoit été obligé de faire de très-grandes exactions, depuis l'année MDCLXXII. pour soutenir la guerre, contre un très-puissant Monarque; sans faire aucune conquête, sur les François; & quand on en auroit fait, il auroit fallu faire, comme l'on fait, de très-grands frais, dont on n'auroit jamais pû se dédommager.

Pour tout dire en un mot, la République des Provinces Unies ne pouvoit pas entreprendre de faire des conquêtes, comme la Romaine, qui étoit

1678. toit toute guerriere, & à qui il fallut bien des siècles, pour mettre son Empire en état de ne craindre personne. La République, dont on a vu l'Histoire, ne fit la guerre aux Espagnols, que forcée par leur tyrannie, qui avoit voulu se rendre maîtresse par force des Privilèges & des Loix. C'est une République, dont la principale Province est purement Marchande, & ne peut s'entretenir, que par le Commerce, par Mer & par Terre.

Pour tout dire en un mot, les Chrétiens ne sauroient chercher à faire des guerres injustes, comme le sont celles, où l'on fonde le Droit, que l'on s'est aquis seulement par les armes; sans renverser l'Évangile, qui condamne également l'Ambition, l'Avidité & l'Avarice; qui traînent nécessairement après elles l'injustice, & tous les vices & les desordres, qui l'accompagnent. Ainsi dès qu'on pût avoir une Paix tolerable, on étoit obligé, par toutes sortes de raisons, de l'accepter. La gloire que l'on a attachée aux actions, qui se font dans la guerre, est une gloire, qui est bonne parmi les Soldats, & qui est pernicieuse aux autres hommes.

Aussi l'Angleterre même, comme le remarque le Chevalier Temple, étoit devenue assez indifférente au sujet de la Paix; & l'Espagne témoignoit de l'inclination à y consentir, pour ce qui la regardoit. Mais (1) l'Empereur, le Roi de Danemark, & l'Électeur de Brandebourg y parurent si opposés; qu'ils en vinrent à de sanglants reproches contre les Etats Généraux; mais ces derniers auroient dû continuer bien des années la guerre, pour les satisfaire, & n'en seroient pas venus à bout. „ Ils publièrent, dit Temple, dans leurs „ déclarations tout ce qu'ils avoient perdu, ou „ hazardé, dans une guerre, qu'ils n'avoient entreprise que pour la conservation des Provinces „ Unies, & se plainquirent de l'injustice, que les „ Etats, *disoient-ils*, leur faisoient; en consentant, pour eux, sans leur en avoir demandé la „ permission, à des conditions arbitraires & impérieuses. Ils déclarèrent néanmoins, qu'ils „ ne laisseroient pas d'entrer en Traité, avec la „ France, & de faire la Paix, à des conditions „ sûres & raisonnables; mais qu'ils ne souffriroient „ jamais qu'on leur imposât des Loix, comme à „ des gens vaincus; & qu'ils aimeroient mieux „ risquer tout, que d'accepter les Propositions „ qu'on leur faisoit; & particulièrement celles „ qui regardoient le Duc de Lorraine, auquel on „ faisoit le plus d'injustice; encore que les Alliez „ dussent avoir ses intérêts plus chers, que ceux „ des autres Princes, & les moins contestez par „ la France. Les Etats Généraux crurent qu'il étoit assez qu'ils prissent soin des intérêts des Espagnols, par rapport à la sûreté des Provinces des Pais-Bas. On prétend „ que la nécessité où les „ Espagnols se trouvoient, les obligea à paroître „ contents, quoi que dans le fonds ils le fussent „ aussi peu que les autres.

Mais les Espagnols savoient bien, combien il en avoit coûté aux Etats, pour se défendre contre la puissance redoutable de la France, & qu'il étoit tems de s'accommoder avec elle, de la meilleure maniere qu'il étoit possible.

Cependant, comme le remarque Temple, „ il „ arriva un Incident imprévu, qui pensa renverser „ tout ce qu'on avoit fait, renouveler la guerre, „ & engager l'Angleterre à se déclarer pour les „ Conféderez, après l'avoir tenté tant de fois inu-

„ tilement, & dont on avoit alors perdu l'espe- 1678.
„ rance.

„ Les François s'étoient engagez, par le Traité de Paix, à rendre aux Espagnols six Villes, „ dans les Pais-Bas. Mais on avoit oublié de „ marquer précisément le tems de cette restitution. Les Etats Généraux, aussi bien que les „ Espagnols, avoient entendu que ce devoit être „ dans le tems de la Ratification de la Paix, faite „ entre la France & eux, quand même leurs Alliez n'y seroient pas compris.

„ Mais lors que le Traité fut prêt d'être signé, „ le Marquis de los Balbasès voulut savoir plus précisément l'intention des François sur cet Article; leurs Ambassadeurs répondirent que le „ Roi leur Maître étoit obligé de faire rendre „ à la Suede, tout ce qu'elle avoit perdu, dans la „ guerre que le Danemark, l'Électeur de Brandebourg, & quelques autres lui avoit faite. Le „ Roi de France disoit, qu'il ne pouvoit pas évacuer les Villes des Pais-Bas; jusqu'à ce qu'on „ eût rendu aux Suedois celles, qu'on avoit prises sur eux. Beverning fit savoir à ses Maîtres „ cette nouvelle prétention de la France, & ils „ lui ordonnerent de déclarer aux Ambassadeurs „ de cette Couronne, qu'il ne pouvoit pas signer „ la Paix, à moins que la France ne s'engageât „ à rendre les Places des Pais-Bas, dans le tems „ de la Ratification du Traité. La France le refusa, & là-dessus les Etats envoyerent Van „ Leuwen en Angleterre, pour informer le Roi „ de cette prétention de la France, & lui demander ses sentimens là-dessus. Le Roi eut d'abord de la peine à croire ce qu'on lui disoit, „ & envoya demander à l'Ambassadeur, si cela „ étoit vrai. L'Ambassadeur l'avoua, & Charles parut surpris & fâché de ce procédé de la „ France. Il proposa cette affaire dans une Assemblée du Conseil pour les affaires étrangères, & dit qu'il avoit résolu d'envoyer incessamment Temple (qui étoit présent) en Hollande, pour y signer un Traité avec les Etats; „ par lequel ils s'obligeroient de continuer la „ guerre, & Sa Majesté s'engageroit d'y entrer; „ en cas que la France ne consentît pas, dans un „ tems limité, à rendre ces Villes. Le Duc „ d'York lui-même appuya fortement cette proposition, & dit qu'il paroïssoit clairement, par „ cette démarche, que la France n'agissoit pas „ sincèrement en cette affaire; que cette Couronne visoit à la *Monarchie Universelle*, & qu'il „ n'y avoit que son Frere (*Charles II.*) qui pût „ l'empêcher d'y parvenir.

Il fut résolu dans le Conseil, que le Chevalier Temple iroit incessamment en Hollande, avec l'Envoyé des Etats Van Leuwen, pour les empêcher de consentir à ce que la France proposoit. Il réussit, en son dessein, & ceux, qui auparavant avoient été pour la Paix, comme la Ville d'Amsterdam, résolurent de recommencer la guerre, & de se joindre au Roi de la Grande Bretagne; qui, selon les apparences, faisoit le fâché contre la France, pour plaire à son Parlement, & à tout le peuple d'Angleterre; qui ne parloient que de se joindre aux Etats, pour recommencer la guerre. La Cour (2) avoit d'autant plus d'intérêt, à seindre d'être irritée contre la France, que l'on avoit alors commencé à découvrir une conspiration, qui fit un très-grand bruit, en Angleterre; où le Parti Catholique Romain avoit résolu de tenter de se rendre maître du Gouvernement.

(1) Voyez *Pufendorf* Rer. Brandenburg. Lib. XVI.

(2) Hist. d'Angleterre T. III. p. 363.

1678. ment. De peur que les Anglois ne chargeassent la Cour de cette conspiration, le Roi & le Duc d'York firent fort les fâchez, contre la France; quoi que le Chevalier *Temple* dissimule cela, dans ces Memoires. Cette Politique de la Cour d'Angleterre parut encore plus, en ce qu'elle ne se contenta pas d'avoir envoyé ce Chevalier en Hollande, au Mois de Juillet; elle y envoya encore *Hyde*, Fils du Chancelier de ce nom. Il arriva à la Haie, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, sur la fin d'Août. *Temple*, comme il le dit, n'avoit point été averti de ce voyage, ni de la raison, pour laquelle on l'avoit fait faire à Hyde. On en parlera dans la suite.

Le 2. d'Août, selon le rapport de *St. Didier*, les Ambassadeurs de France reçurent à Nimegue un Courrier exprès, qui leur apporta des ordres de faire de nouvelles instances; pour engager les Etats Généraux à envoyer leurs Députés à Gand, avec assurance qu'ils y trouveroient, de la part du Roi, toutes les dispositions, qu'on pouvoit desirer, pour surmonter les obstacles qui arrêtoient la conclusion de la Paix. Mais tous les Alliez s'efforcèrent également d'empêcher les Etats, d'écouter ces propositions de la France. Ils disoient, entre autres choses, qu'il étoit honteux, pour eux, que la Paix ne se fit point, par leurs Ambassadeurs, dans l'Assemblée générale de Nimegue.

Les Ministres des Etats répondirent, le 4. du Mois, qu'on ne pouvoit pas voir qu'il y eût lieu d'espérer qu'on trouveroit des moyens propres à faire cesser l'obstacle, qui retardoit la Paix: Qu'ils étoient ravis, à la vérité, que le Roi de France témoignât d'avoir une sincère disposition pour la Paix, mais qu'ils étoient fâchez de ce qu'on le faisoit dépendre de la satisfaction de la Suede; & cela en des choses, qui n'étoient pas au pouvoir de l'Espagne, ni des Etats: Qu'ils ne voyoient pas de quelle utilité il seroit d'envoyer des Députés à S. Quentin, ni à Gand, puis qu'ils n'avoient point d'autre expédient à proposer, que l'évacuation des Places, que le Roi tenoit aux Espagnols: Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'en proposer quelcun, ils étoient prêts à signer la Paix: Qu'ils n'étoient entrez dans des engagements contraires, qu'avec cette restriction, qu'ils n'auroient aucun effet; qu'en cas qu'Elle ne pût se résoudre à évacuer les Places, qu'Elle tenoit, immédiatement après l'échange des Ratifications.

Comme les Alliez ne se persuadoient pas facilement, que cet obstacle fût levé, & que par un Traité fait à la Haie, par *Hyde*, les Etats n'avoient plus, que cinq jours, pour entrer avec l'Angleterre, en de nouveaux engagements; ils ne desespéroient pas de voir échouer la Paix particulière des Provinces Unies, avec la France. Mais ils ne favoient pas que la Cour Britannique n'avoit d'autre dessein, que celui d'amuser le Parlement; en lui faisant croire qu'elle vouloit soutenir les Etats Généraux, contre la France.

Cependant ses Ambassadeurs reçurent un Courrier, qui leur apporta des instructions; selon lesquelles, ils dressèrent un Mémoire, le 6. du Mois, où ils déclarèrent que, comme leur Roi n'étoit entré dans le dessein de retenir quelques Places Espagnoles, que parce que les Ambassadeurs de Suede l'avoient crû nécessaire, pour le rétablissement de leurs affaires; Sa Majesté vouloit bien s'en désister alors, que ces mêmes Ambassadeurs y consentoient. Dans ce Mémoire, les Ambassadeurs de France demanderent, que les EE. GG. envoyassent des Députés au Roi; tant pour convenir des moyens de lui garantir la Neutralité,

1678. dans laquelle ils avoient promis que l'Espagne entreroit; que pour concerter les Expédiens, pour procurer la satisfaction de la Suede. Cela au lieu de calmer les esprits, ne fit qu'augmenter l'inquietude des Etats, qui soupçonnerent que la France n'eût quelque autre vuë secrète, qu'elle n'exprimoit pas encore.

Ce Courrier avoit bien apporté la déclaration, que les Ambassadeurs de Suede avoient donnée à ceux de France, le 17. de Juillet, touchant le désistement de la détention des Places; mais les Ministres François n'en voulurent donner aucune communication, sans savoir si le Roi l'approuveroit de la maniere, dont elle étoit dressée. Cette Déclaration portoit que, quelque généreux que fût le dessein du Roi T. C. pour procurer la satisfaction de celui de Suede; ils laissoient à la prudence de S. M. T. C. de voir si, après toutes les oppositions qu'Elle y trouvoit, il valoit mieux différer la restitution des Places, dans la vuë d'une Paix générale; que de l'accorder, pour obtenir une Paix particulière. Du reste, ils s'en rapportoient à la Prudence du Roi de France.

„ Le Chevalier *Temple*, dit *St. Didier*, qui „ voyoit approcher la fin du terme, que les Etats „ Généraux avoient pris, avant que d'entrer plus „ avant dans les engagements du Traité, qu'il a- „ voit signé, avec eux, se rendit le 8. du mois „ à Nimegue. On étoit persuadé qu'il n'y ve- „ noit pas, pour faciliter la signature de la Paix. „ Toutes les démarches, qu'on lui avoit vû fai- „ re, étoient trop opposées au caractère, qu'il „ avoit de Médiateur, pour avoir lieu de croire „ le contraire. Cependant les Ambassadeurs des EE. „ GG. eurent une conférence le 9. au soir, avec ceux de France. Ils leur représentèrent le peu de tems, qu'ils avoient pour terminer ce grand Ouvrage, dont la consommation n'étoit plus empêchée; que par une difficulté, qui leur devoit paroître de trop petite importance, en comparaison des avantages, que l'on trouveroit dans la Paix.

Les Ambassadeurs de France ne leur répondirent autre chose, sinon qu'ils avoient les mains liées, & que, sans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient passer outre. Par ces difficultez, on se trouva arrêté, sans avoir pu venir enfin à signer la Paix jusqu'au 10. d'Août, qui étoit le dernier jour de la Trêve, à laquelle la France avoit consenti. On ne voyoit cependant, dit *St. Didier*, aucune apparence que la Paix pût être signée ce jour-là.

Boreel, Envoyé Extraordinaire des Etats, fut à neuf heures, chez le Maréchal d'Estades, & lui remit un Mémoire du jour précédent, par lequel ils remercioient S. M. du soin, qu'Elle prenoit de lever tous les obstacles, qui se trouvoient dans la conclusion de la Paix, tant avec eux, qu'avec l'Espagne, & prioient S. M. de considérer, que les Ennemis de leur Etat leur ayant représenté l'évacuation des Places & la Paix, en même tems, comme desespérées; ils avoient été obligez d'entrer en quelques engagements, avec le Roi de la Grande Bretagne; non pour éloigner la Paix, mais pour ôter aux mal-intentionez le prétexte, dont ils se servoient, & pour faire en sorte qu'on ne pût pas en attribuer la cause à Sa Majesté: Que pour cela, ils s'étoient réservé un tems, dont le terme, prêt à expirer, ne permettoit pas de faire à S. M. la Députation, qu'Elle avoit souhaitée; mais qu'ils ne doutoient pas que, puis qu'on étoit d'accord de tous les Articles, la Paix ne fût signée avant le 11. du Mois; après quoi ils ne manqueroient pas de faire une Députation, non à St. Quentin, mais à Paris; pour

1678. témoigner à Sa Majesté leurs respects, & la satisfaction qu'ils avoient de la conclusion de la Paix.

Cependant on étoit si fort persuadé, que les Ambassadeurs de France n'avoient pas le pouvoir de signer la Paix, que Temple même conseilloit à ceux des Etats de les en presser; parce qu'il croyoit que ces Ambassadeurs ne pourroient pas le faire. Mais ils avoient dit, en cette Conférence, qu'ils avoient, en effet, le pouvoir de signer leurs Traitez de Paix & de Commerce; ce qu'ils jugeoient devoir faire, s'il étoit possible, ce matin même, à cause du peu de tems qui restoit. Les Ambassadeurs Hollandois, qui s'étoient persuadés, aussi bien que leurs Alliez, que, sans des ordres nouveaux, ceux du Roi de France ne pourroient rien conclurre, n'en furent pas moins surpris que réjouis.

On rélut donc tous les Articles, sur lesquels il y avoit eu quelque contestation, & l'on tomba d'accord de signer la Paix ce jour-là. Mais comme la Conférence avoit déjà duré, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures & demie après midi, & qu'il falloit encore quelques heures, pour mettre les Traitez au net, on renvoya la signature au soir. Les Ambassadeurs de France avoient déjà vû, combien le Secret étoit important, pour conduire une semblable négociation à une bonne fin, dans une si grande Assemblée; où ils avoient presque autant de personnes à craindre qu'il y avoit d'Ambassadeurs; & où on n'avoit pas moins de disposition à concevoir des ombrages de la conduite de la France; qu'il se trouvoit de facilité, de la part des Alliez, à faire naître des sujets de défiance. C'étoit pour cette considération, que les Ambassadeurs de France feignirent jusqu'au bout de ne pouvoir pas signer la Paix, sous prétexte d'un obstacle très-léger; afin que la Conclusion ne tenant comme à rien, ils pussent, en un instant, surprendre ceux, qui ne s'attendoient à rien moins, qu'à cela.

La longueur de la Conférence des François & des Hollandois avoit déjà donné tant d'inquiétude aux Alliez, qu'ils étoient tous en mouvement, avant même qu'elle fût finie. Mais leur chagrin fut très-sensible, lors qu'ils furent que la Paix étoit conclue, & qu'elle devoit être signée ce jour-là, sans qu'il leur fût possible de l'empêcher. Ils en furent d'autant plus touchés, qu'ils voyoient que l'Angleterre agissoit déjà, en leur faveur, comme ils l'avoient souhaité depuis long-tems. Mais ils ne savoient pas, que la Cour d'Angleterre ne feignoit d'être prête à attaquer la France, que pour se disculper du Catholicisme, dont elle étoit suspecte; & cela n'étoit que trop bien fondé, comme la suite le fit encore voir plus clairement.

Les Ambassadeurs de France allèrent voir l'après-dinée Jenkins & Temple, chez lui, & il les reçut, sous prétexte de quelque indisposition, en Bonnet de nuit & en Robe de Chambre, sur les quatre heures après midi. Ils y déclarèrent aux deux Ambassadeurs Anglois, qu'ils étoient convenus avec les Ambassadeurs de Hollande de tous les Articles, qui avoient fait de la difficulté entre eux, & que les choses étoient si bien disposées, que leur Traité devoit être signé ce soir-là. Ils ajoutèrent qu'ils étoient venus chez eux, afin que lui & son Collegue y pussent prendre la part, qui étoit due à Sa Majesté Britannique, comme Médiatrice.

Les Ambassadeurs (1) Anglois leur répondi-

(1) Ceci est tiré des Mémoires de Temple, & ce qui concerne les Ambassadeurs de France de St. Didier.

rent, qu'ayant été envoyez par S. M. avec des instructions, pour procurer une Paix Générale, leurs Ordres ne leur permettoient pas d'assister à la conclusion d'un Traité particulier; qu'ainsi ils prioient de les dispenser d'entrer dans ce Traité, fait entre eux, & les Hollandois, & qu'ils ne pouvoient pas permettre qu'ils fût signé chez eux, ni qu'on y inserât leurs noms, en qualité de Médiateurs.

Les Ambassadeurs des Etats vinrent en suite, pour leur faire le même compliment, & les Anglois leur donnerent la même réponse. Temple dit, qu'il remarqua dans leur conversation, qu'ils n'étoient pas peu embarrassés, dans leurs discours; qu'ils paroissoient un peu irrésolus, & n'étoient pas même d'accord entre eux. *Mr. Beverning*, continue-t-il, se plaignoit de l'incertitude de la conduite de l'Angleterre, & des ombrages invincibles, que le voyage de (2) Du Cros avoit fait naître en Hollande; Que puis que le Roi (d'Angleterre) souhaitoit la Paix, leurs Maîtres n'avoient rien à faire davantage, qu'à la conclurre; Que leurs instructions le portoient ainsi; & qu'il falloit nécessairement qu'ils signassent la Paix, sur l'offre que les François leur faisoient d'évacuer les Places des Pays-Bas. *Haren* ne s'expliqua pas si clairement, au sujet de leurs Ordres; & Temple n'avoit pu savoir si; à l'arrivée de Du Cros à la Haie; les Députés des Etats avoient envoyé ordre, à leurs Ambassadeurs à Nimegue de signer, même sans le consentement des Espagnols; en cas que les François voulussent évacuer les Villes Espagnoles, dans le tems qu'on leur avoit donné; ou si c'étoit seulement la Ville d'Amsterdam, qui avoit envoyé *Boreel*, à Beverning, pour l'obliger de le faire; avec assurance de le tirer d'affaire, quand même ses ordres souffriroient une autre interprétation. Quoi qu'il en soit, *Beverning* avoit une forte inclination de voir finir la Guerre, & il apporta tant de diligence, pour finir le Traité, que tous les Articles furent mis au net, pour être signez, entre onze heures & minuit.

Voilà comme on éluda les effets, qu'on avoit attendu du Traité de la Haie, & comme s'évanouirent les esperances, que les Conféderez avoient conçues, de voir continuer la guerre. Cela fit que plusieurs Ministres des Alliez protestèrent hautement, contre ceux des EE. GG. esperants par là de les empêcher de signer la Paix, sans avoir reçu de nouveaux ordres de leurs Maîtres. Mais tout cela ne servit de rien. *Beverning* fut inébranlable, & l'affaire fut faite.

Voilà les réflexions de Temple sur la maniere, dont la Paix fut signée à Nimegue, entre le Roi de France, & les EE. GG. des PP. UU. Il étoit en particulier fâché, parce que cela rendoit nul le Traité de la Haie, pour continuer la guerre contre la France; dont il reçut la Ratification; le lendemain de la signature, dont on vient de parler. Il partit néanmoins pour la Haie, & le lendemain de son arrivée il fit l'échange, des ratifications; selon l'ordre, qu'il en avoit reçu. Cela paroît assez étrange, puis qu'on ne pouvoit pas ratifier un Traité, que l'on venoit de faire, & tenir celui, qui avoit été signé à Nimegue; puis que dans celui de la Haie, les Etats se lioient avec l'Angleterre contre la France, & que celui de Nimegue étoit tout contraire. Peut-être que les Etats voulurent faire voir à la France que, s'ils avoient voulu, ils auroient pû continuer la guerre, contre elle, avec le secours de l'Angleter-

(2) Moine défroqué venu de Suede, en Angleterre, & dépêché en France par S. M. B. comme on le peut voir dans les Mémoires de Temple.

1678. terre, & se faire un mérite en France de ce qu'ils avoient mieux aimé faire la Paix avec Elle, que de profiter du penchant, que le Parlement d'Angleterre avoit à s'opposer vigoureusement à la France. D'un autre côté, ils pouvoient vouloir marquer aux Anglois, en signant une Alliance, avec eux, contre la France; que s'il y arrivoit à l'avenir quelque rupture, ils pourroient s'assurer du secours des Etats.

Le Chevalier Temple ne laissa pas de se rendre incessamment à la Haie, où il trouva, dit-il, le Pensionnaire & plusieurs autres Députés des Etats mal satisfaits de la Paix, & plus encore de la précipitation, que Beverning avoit témoignée; en signant, ce même jour, que les François avoient offert d'évacuer les Villes des Pais-Bas, dont il étoit question; sans avoir voulu attendre de nouveaux ordres, sur ce sujet. Ils dirent qu'il avoit passé ses ordres, & parlerent de lui en faire une affaire, de le defavouër, & de suivre le Traité qu'on avoit fait & signé, avec Sa Majesté Britannique. Ils y étoient d'autant plus portés, qu'ils voyoient que la France ne vouloit pas s'y engager, & qu'elle avoit mieux aimé rabatre quelque chose de la fierté, qu'elle avoit toujours fait paroître, en traitant avec ses voisins. Mais d'autres Députés, & particulièrement ceux d'Amsterdam déclarerent qu'ils étoient satisfaits du Traité de Nimègue. Ils disoient que la foiblesse de leurs Alliez, sur tout des Espagnols, & l'irrésolution de l'Angleterre, avoient rendu la Paix absolument nécessaire à la Hollande; & que la précipitation de leurs Ambassadeurs devoit être excusée, par la nécessité, où l'on étoit de faire cette démarche, parce que le tems, nécessaire pour envoyer à la Haie, auroit engagé les Etats à continuer la guerre, suivant le Traité fait avec l'Angleterre.

Néanmoins le même Temple, pour rendre justice à chacun, dit qu'il n'avoit jamais vû, ni lû aucune négociation qui eût été ménagée, avec tant d'adresse, que celle-ci l'avoit été par les François; particulièrement depuis le Mariage du Prince d'Orange, qu'on avoit crû d'abord fatal, pour eux, & qu'ils tournerent à leur avantage. Il est certain qu'ils n'avoient pas dessein de continuer la guerre, quand même l'Angleterre embrasseroit le parti des Conféderez; parce que la puissance de ce Royaume n'auroit pas manqué de faire pencher la balance, de ce côté-là. Les François, à ce que dit l'Ambassadeur Anglois, estimoient plus les Troupes Angloises, que celles des autres Alliez; principalement depuis les grands services, qu'ils en avoient reçus, contre les Allemands. Ils craignoient d'ailleurs que la Flotte Angloise, jointe à celle de Hollande, ne fit quelque descente sur leurs côtes, qui auroient pû avoir de fâcheuses suites, à cause du mécontentement des Peuples. Outre cela, ils prévirent une autre conséquence, qui leur auroit été plus fatale, en deux ans, que tout le reste. C'est que, selon Temple, la grandeur de la France venoit du grand nombre de Marchandises, que les Nations Voisines tiroient de la production de ce Pais-là, ou de l'industrie de leurs Ouvriers. Si les François avoient eu la guerre, avec l'Angleterre, tous les canaux, par lesquels ces immenses richesses couloient en France, auroient été bouchés; excepté du côté d'Italie, où le négoce étoit peu considérable; parce qu'elle ne tire pas des François leurs vins, ni leurs sels, ni leurs nouvelles Modes; aulieu que les autres Nations, plus Septentrionales, font une dépense infinie & portent des sommes immenses, dans ce

Royaume; qui, selon Temple, a été plus favorisé de la Nature, que tous les autres du monde. Si le Commerce avoit cessé, pendant deux, ou trois ans, il se seroit trouvé épuisé.

Quoi que le Mariage du Prince d'Orange leur fit craindre ce qu'on vient de dire, ils n'en témoignèrent aucun ressentiment au Roi d'Angleterre. Mais ils se servirent adroitement de la facilité de Charles, en l'engageant à proroger le Parlement; peu de tems après. Ils eluderent encore les effets, qu'on attendoit du voyage du Lord de Duras, & retarderent le Traité qu'on leur proposoit. Ils empoisonnerent même, à ce que dit Temple, les esprits des Anglois, par l'ombrage qu'ils leur donnerent, au sujet du Mariage du Prince d'Orange; comme si par-là, la Cour avoit dessein de les épuiser par la guerre, qu'on vouloit faire à la France, en faveur de ce Prince. Il dit encore que les François furent unir deux factions opposées, qu'il y avoit à Amsterdam, & les porterent à accepter la Paix, aux conditions qu'ils proposèrent, & rejeter celles, que le Roi d'Angleterre avoit proposées. Après que la plûpart des Membres des Etats Généraux des Provinces Unies eut consenti; la France fit savoir au Roi d'Angleterre, qu'elle s'étoit assurée de la Paix, de ce côté-là, & lui offrit, par son Ambassadeur, de grosses sommes, pour le faire consentir à une Paix, dont la Hollande même étoit contente.

Dès que les Etats furent résolus à la Paix, forcez, dit Temple, par la faction d'Amsterdam, & par la crainte qu'ils avoient des armes de la France, après la prise de Gand, & le danger, où se trouvoit Anvers; les François crurent que les Hollandois avoient une si grande envie d'avoir la Paix, & qu'ils étoient si dégoûtés des irrésolutions du Roi de la Grande Bretagne, qu'ils pouvoient bien agir fierement, avec eux, en ce qui regardoit les interêts de l'Espagne. Ce fut, en ce tems-là, qu'ils déclarerent qu'ils n'évacueroient point les Places du Pais-Bas, que la Suede n'eût reçu satisfaction, sur les pertes qu'elle avoit faites. Quelques Politiques jugeoient, que la France avoit fait en cela une fausse démarche; mais Temple n'étoit nullement de leur sentiment, parce que dans la situation, où l'on étoit alors, il y avoit toutes les apparences du monde, que la France réussiroit. Elle n'avoit pas sujet de croire, que l'Angleterre & la République des PP. UU. s'intéresseroient si fort dans cette affaire, & si promptement, & prendroient d'aussi justes mesures, qu'elles prirent, dans le Traité de la Haie, qui fut conclu au Mois de Juillet. Ce fut alors que les François mirent tout en usage, pour faire échouër ce Traité, & eurent tant de condescendance, pour les EE. GG. Ils déclarerent, en même tems, qu'ils ne se relâcheroient jamais, sur les difficultez, qu'ils avoient faites, que par un Traité; afin d'endormir par-là les Conféderez, & les empêcher de prévenir un coup, dont ils ne se doutoient point; dans la pensée, que l'honneur de la France y étoit trop engagé. Ils continuerent à agir, de cette maniere, jusqu'au dernier jour du terme, qu'on leur avoit donné, pour se déclarer, & leur secret fut si religieusement gardé, que personne n'en eut pas le moindre soupçon; non pas même le matin, qu'ils se déclarerent. Ils attendirent jusqu'à ce dernier moment, qu'ils se déclarerent, afin que les Ambassadeurs des Etats n'eussent pas le tems d'en avertir leurs Maîtres; de crainte que, si les Etats en étoient avertis, ils ne voulussent pas signer la Paix, sans le consentement de l'Espagne; & comme le terme, qu'on leur avoit donné étoit un peu court, ils appré-

hendoient qu'il ne fût expiré, avant qu'on reçût ce consentement, & qu'ainsi ils ne demeurassent exposés aux dangers, qu'il y avoit à craindre, par le Traité entre l'Angleterre, & les Etats Généraux.

Voilà, dit encore le Chevalier Temple, comme les François firent la Paix avec la Hollande, & ôtèrent au Roi de la Grande Bretagne, tous les prétextes d'entrer en guerre avec eux; après les grandes dépenses, qu'il avoit faites, pour mettre une Armée sur pied, & pour en transporter une partie en Flandre, & après toutes les esperances, que ses Sujets en avoient conçues. L'Espagne fut aussi obligée d'accepter les conditions de Paix, que les Ambassadeurs des Etats avoient négociées pour elle; ce qui fit que la Paix de l'Empereur, & la restitution de la Lorraine furent entierement à la discretion de la France. Tout cela faisoit que Temple croyoit devoir en conclurre que la conduite des François, dans toute cette affaire, avoit été admirable, & qu'il étoit vrai, selon le mot des Italiens, que tous les fous François étoient morts: *Tutti gli Francesi pazzi sono morti.* Au contraire les Conseils Anglois, & leur conduite parurent peu dignes d'attention.

„ Nos Conseils
„ au contraire, dit le même Chevalier Temple, &
„ nôtre conduite ressemblerent à ces Iles flottantes, que les vents & la marée chassent d'un côté & d'autre. Le Roi étoit porté par ses inclinations naturelles, à garder les mesures, qu'il avoit prises avec la France, & par conséquent à procurer une Paix générale, qui rompit la forte Alliance, qu'il y avoit contre la France. Le Peuple & le Parlement avoient au contraire une violente inclination à engager le Roi dans la guerre; mais les Ministres balancoient entre la crainte de faire mal leur Cour, ou de s'attirer la haine des Communes; dont le Roi avoit besoin, à cause de ses grandes dépenses. C'est à ces différentes dispositions, qu'il faut attribuer les irrésolutions perpetuelles de nôtre Cour, que ceux, qui n'étoient pas bien instruits des affaires, croyoient beaucoup plus mystérieuses, qu'elles ne l'étoient dans le fonds.

Ce que dit Temple n'est pas faux, considéré en général, mais comme l'on parloit alors en Angleterre de la conspiration des Catholiques Romains, d'autres Auteurs Anglois ont écrit avec plus de franchise sur cette affaire, dont ils ont, comme il semble, découvert le fonds. Ils (1) remarquent que c'étoit alors un Mystere de Politique, qui embarrassoit bien des gens, que de voir la Cour, qui avoit toujours été très-éloignée de faire la guerre à la France, irritée contre la Paix de Nimegue. La Cour n'en usoit ainsi, que pour s'accommoder à l'inclination générale, tant du Parlement, que du Peuple d'Angleterre; qui étoient d'avis qu'il falloit faire la guerre aux François. Outre cela, on esperoit à la Cour, que cette guerre contre la France mettroit le Duc d'York, & ceux de son parti à couvert des recherches, qu'on alloit faire d'une Conspiration du Parti Romain, contre les Protestans; de laquelle on parloit beaucoup, en ce tems-là, & qui donna assez de peine à ceux, qui se mêlerent de cette affaire. Hyde, dont nous avons parlé, fut envoyé à la Haie, sans que les Plénipotentiaires, qui étoient à Nimegue fussent pourquoi, environ vers la fin du Mois d'Août. Il présenta aux EE. GG. un Mémoire, où il disoit, que S. M. B. ayant appris qu'il s'étoit fait & signé, à Nimegue, un Traité de Paix, par les Ambassadeurs du Roi

(1) Hist. d'Angleterre in folio T. 3. p. 363.

„ de France, & ceux des Etats en avoit été extrêmement surpris, d'autant plus qu'on n'avoit aucune sureté, que le Roi de France évacuerait les Places, qu'il avoit prises dans les Pais-Bas; ni aucune Barriere, du côté de l'Empire; Que là-dessus S. M. B. l'avoit envoyé à la Haie, pour assurer les EE. GG. que s'ils vouloient refuser de ratifier le Traité signé à Nimegue; S. M. trois jours après qu'on lui en auroit donné avis, déclareroit actuellement la Guerre à la France, & la pousseroit, comme on en étoit convenu dans le Traité de la Haie.

Les ordres, qu'Hyde portoit, étoient aussi adressés à Temple, à qui la Cour recommandoit, avec des instances très-pessantes, cette affaire. Ils allerent donc tous deux, le soir même, trouver le Prince d'Orange, qui étoit à une de ses Maisons de Campagne, qu'on appelle *Honflar-dyk*. Hyde lui exposa au long le sujet de son voyage, & le Prince conseilla à Hyde, de présenter un Mémoire aux Etats, pour leur demander des Commissaires, pour traiter avec eux; afin de s'assurer de leur disposition, sur laquelle il ne vouloit pas faire de conjecture.

Après cette courte Audience, Hyde alla à l'appartement de la Princesse, pour lui faire la reverence. Il laissa Temple seul, avec le Prince, qui levant deux, ou trois fois les mains vers le Ciel, dit au Chevalier: *Y eut-il jamais rien de plus chaud, & de plus froid, que Vôtre Cour? Le Roi, qui a été si souvent en mer, n'apprendra-t-il point un mot, dont on s'y sert, que j'y appris, dans mon dernier passage, & dont je me souviendrai toujours? La tempête étoit fort violente, & le Capitaine du Vaisseau ne cessa de crier au Matelot qui étoit au Gouvernail; ferme, ferme. Si cette Lettre (du Roi d'Angleterre) étoit arrivée, il y a vingt jours, elle auroit changé la face des affaires de la Chrétienté, & l'on auroit pu continuer la guerre, jusqu'à ce que la France eût été réduite sur le pied du Traité des Pirenées, & par conséquent en un état, dans lequel elle auroit laissé le monde en paix, le reste de nos jours. Mais à présent, elle ne servira de rien. Au moins c'est mon sentiment, quoi que je n'en aye rien dit à Mr. Hyde.* Le Prince demanda aussi à Temple, d'où il croyoit qu'étoit venu un changement si subit de la Cour d'Angleterre. Il dit qu'il n'en favoit rien, mais il apprit quelques mois après, que ce n'étoit que pour satisfaire le peuple, qui se plaignoit de la Conspiration, qui avoit été faite pour y introduire le Catholicisme; comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons voulu achever de dire ici, quelle fut la conduite de la Cour d'Angleterre, à l'égard de la Paix de Nimegue. Il faut reprendre ce que l'Histoire nous apprend de la conduite du Prince d'Orange, à l'égard de l'Armée Française, du Duc de Luxembourg, qui assiégeoit Mons.

Dans le tems, auquel la Paix fut signée à Nimegue, Temple dit au Maréchal D'Estades, qu'il pourroit bien arriver que l'on auroit, en un même jour, un Traité de Paix signé, & un Combat donné; sans doute, parce qu'il avoit eu quelque avis de la marche du Prince d'Orange, du côté de Mons. Le Maréchal dit, qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là; parce que le Duc de Luxembourg lui avoit écrit qu'il étoit si bien retranché, que, quand il n'auroit que dix-mille hommes, & le Prince quarante, il ne seroit jamais forcé; & que son Armée étoit aussi forte, que celle des Hollandois. Le 14. d'Août, le Prince entreprit de forcer le Camp du Général François, quelque bien retranché qu'il fût. Il décampa pour cela de Soignies, le 11. d'Août, &

1678. marcha droit à l'Ennemi, qui avoit sa droite à l'Abbaye de St. Denys, & la gauche à Mefnil S. Pierre; postes, qu'on regardoit comme inaccessibles à une Armée. L'Abbaye fut d'abord attaquée & emportée par l'Armée du Prince; quoi que les François se défendissent avec vigueur, & que les passages étroits fussent occupez par leurs Troupes. A Midi, le Duc de Monmouth arriva dans l'Armée, & dina, avec le Prince, en rale Campagne. Après diné, on attaqua un autre poste, avec les Troupes Espagnoles, commandées par le Duc de *Villa Hermosa*, Gouverneur des Pais-Bas Espagnols, assisté de quelques Régimens Anglois & Ecoissois. On assure, qu'en cette occasion le Prince d'Orange fut en un grand danger, & qu'un Cavalier François étoit prêt à décharger son Pistolet sur lui, si *D'Odyk*, n'eût tué ce Cavalier. La nuit sépara les deux Armées, & l'on a cru que, si le Prince avoit pu agir le lendemain, avec sept ou huit-mille Anglois ou Ecoissois, il auroit fait lever le blocus de Mons, & même pû entrer en France. Il est certain que le Prince étoit brave, jusqu'à la témérité; mais on a oui dire à des Officiers, qui s'étoient trouvez en des Combats, où il avoit commandé les Anglois & les Hollandois, qu'il ne prenoit pas assez promptement son parti; qualité que les Anciens Historiens ont avec raison vantée, en Jules César, & en d'autres, & les modernes dans le grand *Louis de Bourbon*, Prince de Condé. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ôter au Prince d'Orange beaucoup de courage & de fermeté. Si ses Lieutenants Généraux l'avoient soutenu de leur habileté, comme ils l'auroient dû faire, il auroit plus gagné de batailles, qu'il n'a fait.

Le jour, qui suivit celui de cette entreprise, le Prince reçut avis de grand matin, que la Paix avoit été signée à Nimegue. D'autres ont prétendu qu'il avoit déjà avis, de la conclusion de la Paix, avant que d'attaquer le Maréchal de Luxembourg. Cependant le Prince écrivit au Pensionnaire une Lettre, du 15. d'Août 1678. où il lui disoit, „ qu'il croyoit qu'il auroit appris, par sa „ Lettre écrite à l'Etat, ce qui s'étoit passé dans „ la furieuse bataille du jour précédent; à quoi „ il ajoûtoit ces mots : *Je ne sai pas comment nos gens prendront cela; mais je puis vous assurer, devant Dieu, que je n'ai su, qu'aujourd'hui à midi, par votre Lettre du 31. que la Paix étoit conclue.* Après cela, il n'est pas permis, comme a fait un célèbre Historien (1) François, de s'exprimer ainsi : „ Le Prince d'Orange, mécontent de la „ Paix, dont il avoit appris la nouvelle, & es- „ perant de la faire rompre, s'il pouvoit défaire „ l'Armée de France, vint à la tête de cinquante-mille hommes, attaquer le Duc de Luxembourg, campé à S. Denys, proche de Mons; „ jugeant qu'ayant aussi reçu la nouvelle de la „ Paix, il ne seroit pas sur ses gardes : Mais „ la présence d'esprit du Général suppléa à la „ surprise. Il y eut un sanglant combat, & le „ Prince d'Orange fut repoussé, avec perte de „ quatre-mille hommes, sans les blesez & les „ prisonniers. Nos Troupes y fierent des merveilles, & nous y perdîmes aussi beaucoup d'Officiers; entre autres le Comte de *St. George*, „ Colonel du Régiment du Roi, & le Comte de *Fimarcon* Colonel d'un Régiment de Dragons. Le Duc de Luxembourg, après la retraite du Prince d'Orange, demeura sur le „ champ de Bataille, & se retira. Cette affaire „ n'eut point de suite, par rapport à la Paix.

(1) Le Pere Daniel dans son Abregé de la Vie de Louis XIV. Tome III.

1678. Il semble que les François pouvoient se plaindre de la conduite du Prince d'Orange, comme coupable d'avoir rompu la Paix, & en demander réparation aux E.E. G.G. Mais comme le Roi de France ne le fit point, il y a de l'apparence qu'il étoit persuadé, que le Prince avoit ignoré la signature de la Paix.

Quand le Prince envoya à Mr. de Luxembourg, le lendemain du Combat, pour l'en avertir, il ne paroît pas que le dernier en eût été averti; au moins on ne voit pas qu'il en fit aucuns reproches au Prince. Le Chevalier Temple dit, que le Prince en avertit le Général François.

„ Après les complimens, de part & d'autre, „ dit-il, le Duc souhaita de voir le Prince. On „ convint du lieu, & du nombre des Officiers qui „ y pourroient assister. Les principaux Officiers „ de l'une & de l'autre Armée y furent, & tout „ se passa, avec bien de la civilité. Les Officiers „ François témoignèrent beaucoup d'empressement, pour voir un Prince, qui faisoit „ tant de bruit dans le monde, & qui avoit si vigoureusement soutenu un combat, avec des „ forces inégales.

On pourra voir le Traité fait & signé à Nimegue, en une infinité de Recueils de Traitez, qu'on a publiez en divers lieux, & particulièrement en Hollande, dans celui qui est intitulé *Actes & Mémoires des Négotiations de la Paix de Nimegue*, Edition III. en 1697. Tome II. P. 2. où l'on trouvera le Traité Général pour tout l'Etat, & l'Article particulier qui regarde le Prince d'Orange. Nous remarquerons seulement que le Traité anéantissoit ce qui avoit été fait, pendant la guerre, des deux côtes, & rétablissoit les anciennes conventions & l'amitié précédente, entre les deux Nations. On y anéantissoit, entre autres choses, toutes les saisies qui pouvoient avoir été faites, de part & d'autre, pendant la Guerre, comme la Ville de Berg-op-zoom, qui appartenoit au Comté d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie de France; la Ville de Mastricht; avec le Comté de Vroon hof, le Pais de Fauquemont, de Dalhem, de Rolle-Duc, d'Outre-Meuse; avec les Villages de Rédemption, Bancs de S. Servais, & tout ce qui dépend de la Ville &c. L'une & l'autre partie fit comprendre en ce Traité tous ses anciens amis & d'autres, qui souhaitoient y être compris; comme on fait dans les Paix, qui se font sur tout après une longue guerre.

Il y avoit un Article séparé, pour le Prince d'Orange; à qui le Roi de France rendoit toutes les Terres qu'il lui avoit fait saisir en Franche-Comté, dans les Pais-Bas, & ailleurs. Outre cela, le Roi s'engagea à faire observer les Traitez de Marine & du Commerce, qui n'avoient pas été observez, pendant la guerre, au préjudice des deux Nations. Il y eut encore un Article séparé, touchant l'imposition de cinquante sols, sur les Vaisseaux étrangers, qui sortoient des Ports de France. On joignit à tout cela les Ratifications nécessaires.

Il y eut aussi un Traité de Trêve, entre la France & l'Espagne, fait entre les deux Armées, le 19. d'Août; & un Acte du 24. de Septembre, d'Amnistie réciproque, entre la France & les Etats Généraux. Les deux Couronnes s'entredonnerent aussi des Projets de Paix, & conclurent enfin un Traité de Paix, qui fut signé à Nimegue, le 17. de Septembre, dont les Ratifications ne furent faites, & échangées que le 15. de Septembre. Il ne seroit pas possible de mettre ici des Abregez de ces Actes, sans s'étendre trop. Les Lecteurs pourront les trouver, dans la Par-

1678 tie II. du I. Tome *des Actes & Mémoires*, que nous avons déjà citez. Il y a encore plusieurs Actes, qui se rapportent aux Puissances du Nord & à divers Princes d'Allemagne, auxquels on ne peut pas s'arrêter, & qu'on trouvera dans les Tomes III. & IV. du même Recueil.

C'est ainsi que finit une guerre, qui dura près de sept ans, & où il se fit des actions par terre & par mer, que des Auteurs Payens pourroient louer, avec plus de bienfiance, que ne font les Historiens Chrétiens; qui, selon les principes de leur Religion, ne sauroient faire l'éloge de l'animosité & de la haine, que tant de Peuples & de Potentats, témoignent d'avoir les uns pour les autres. Ils ne peuvent pas décrire l'effusion effroyable de Sang Humain, qui se fit ou pour attaquer les autres, ou pour se défendre, & l'adresse inhumaine, que l'on employoit pour cela, ni le courage que l'on eut de faire tant de cruelles exécutions; sans le moindre remors, & même en s'applaudissant, au lieu de s'en faire des reproches. Personne ne parle mal de la guerre, personne n'en a horreur, que ceux qui en souffrent; car pour ceux, à qui elle a été favorable, ils s'applaudissent de l'avoir commencée, & sont prêts à reprendre les armes, à la première occasion. Voilà un des plus grands

desordres, que l'on puisse reprocher à la Nature Humaine; sur tout quand il s'agit de gens, à qui la Révelation de l'Évangile n'est pas inconnue.

La Raison seule enseigne aux hommes, qu'ils font faits, (1) pour s'aider les uns les autres, à passer cette vie, avec quelque douceur. L'expérience le confirme, en leur apprenant qu'ils ont nécessairement besoin de se secourir mutuellement; sans quoi la Vie seroit plus malheureuse, que celle des Bêtes. Si cela est nécessaire en chaque Etat en particulier, il ne l'est pas moins dans la Société Humaine en général; comme on le peut comprendre par l'état déplorable, où se trouve le Plat-Pais, en tems de guerre, & même des Villes fermées, qui subsistent du produit des Campagnes voisines. Après cela, il est surprenant qu'il se trouve des gens, qui admirent & qui louent ceux qu'on appelle *Conquerants*; qui ne sont que des Princes, ou des Aventuriers, qui abusent de la supériorité de leurs forces, sans avoir aucun égard à la Justice, ni à l'Humanité.

(1) Voyez ce qu'on a dit sur cette matière, dans l'Avertissement qui est à la tête du I. Tome des *Négociations Secrètes de Munster & d'Osnabrug*, imprimées à la Haie 1725.

F I N du XV. LIVRE.



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAÏS-BAS.

LIVRE SEIZIEME,

Contenant un Abregé des Principaux Evenemens, qui y sont arrivez depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à la Paix d'Utrecht, en MDCCXII.



1678. **T**ANT arrivez à des tems si proches de celui, auquel nous écrivons; nous nous trouvons obligez de changer nôtre maniere d'écrire; soit parce qu'on n'a pas encore publié autant d'Actes de ce tems-ci, que nous en avons eu des années précédentes; soit à cause qu'il n'est pas encore tems de dire ce qu'on pourroit exposer ici aux yeux du Public. Le tems viendra, auquel on pourra parler & juger de tout, conformément à la Vérité & à l'Équité. La Posterité pourra discourir plus sûrement, & plus sagement de bien des choses; qui ne nous sont pas assez indifférentes, ni assez connues, pour décider sur ce qu'on en doit penser.

Il faut écouter là-dessus un des plus Grands Hommes de l'Antiquité. *Qui ignore, dit-il, que la principale (1) Loi de l'Histoire est qu'Elle n'ose rien dire de faux; & ensuite qu'elle ose dire tout ce qui est véritable; en sorte qu'on ne la puisse soupçonner, ni de favoriser qui que ce soit, ni de passion contre personne. Ce sont-là ses fondemens, qui sont connus de tout le monde.* On ne peut pas douter que ces Loix ne soient très-véritables & très-justes; mais leur observation n'appartient qu'à la Posterité; qui peut dire, sans danger, les vérités du tems passé, qui viennent à sa connoissance. Mais pendant qu'il y a des gens, qui ont eu part à des choses, qui ne sont pas dignes de loüange; ou dans la réputation desquels ils intéressent leurs Amis, comme si c'étoit la leur propre; il n'est pas juste

d'exiger d'un Historien une observation rigoureuse de la Loi, que l'on a rapportée; puis que l'on n'est pas même disposé à le protéger, contre ceux, qui s'en choqueroient mal à propos, & injustement.

Après cela on ne trouvera pas mauvais, que l'on ne fasse pas, dans ce qu'on a encore à dire de l'Histoire des Provinces Unies, ce que l'on a fait dans la narration des choses plus anciennes. Comme nos Prédecesseurs nous ont laissé le soin de dire des vérités, qu'on n'osoit pas dire ouvertement, de leur tems; nous avons le même droit de charger la Posterité du soin de dire ce que nous avons omis, pour de bonnes raisons.

Au commencement du Periode de tems, auquel nous allons entrer, il se passa peu de choses aussi dignes de remarque, que celles que nous avons racontées au Livre précédent. Ainsi nous ne suivrons pas si exactement les tems, & nous ne nous étendrons pas autant que nous avons fait auparavant. Si nous n'avions pas résolu de nous abstenir de ce qui ne regarde pas directement la République des VII. Provinces, nous aurions pu mettre ici ce qui concerne les Puissances, qui eurent quelque chose à négotier à Nimegue. Mais cela nous meroit trop loin, & nous ne ferons que toucher, ce qui a eu quelque liaison, avec ce qui regarde la République.

L'ANNE'E MDCLXXIX. l'Electeur de Brandebourg, qui étoit brouillé avec la Suede, à qui il avoit pris quelques Places en Pomeranie, s'attira l'indignation (2) du Roi de France, qui

D d d 3

(1) Voyez ce qu'on a dit de cette Loi dans le I. Tome des *Perrhasiana* p. 150.

(2) *Pufendorf* Rerum Brandenburgicarum Lib. XVII. num. 58.

1679. envoya des Troupes dans le País de Clèves, qui y firent bien du ravage, au mois de Mars. L'Electeur demanda aux Etats Généraux du secours, pour s'opposer aux desordres, que faisoient les Troupes France, dans ce País-là. Les Etats plaignoient le sort de ce Prince, mais la Paix de Nimégue, signée au mois d'Août, leur lioit les bras. Ils témoignoient beaucoup de douleur, des desordres que les François faisoient, sur ses Terres; mais ils n'étoient pas en état de se brouiller de nouveau avec la France.

L'Electeur (1) leur écrivit encore fortement le 1. de Juillet, pour leur représenter le tort qu'ils lui faisoient, en souffrant qu'elle lui causât tant de dommage, sans penser qu'au commencement de la Guerre, il en avoit usé à peu près de même en MDCLXXII. On ne lui reprocha néanmoins rien de semblable. Les Etats se contenterent de lui représenter, dans une Lettre du 19. d'Août, " qu'ils prenoient beaucoup de part, dans le fâcheux état où il se trouvoit, & qu'ils auroient été ravis, s'il eût pu obtenir la Paix aux conditions, qu'il y avoit proposées. Mais comme le Roi de France étoit engagé, avec la Suede, qui avoit pris d'abord son parti, ce Roi étoit aussi obligé de prendre la défense du Danemarck, contre l'Electeur; & en effet il le fit si heureusement, qu'il fut contraint de rendre aux Suédois, ce qu'il leur avoit ôté en Pomeranie. Les Etats dirent aussi " qu'ils avoient plaidé la cause de l'Electeur contre les François, avec tant de véhémence, que le Roi s'en étoit choqué, & que les Ambassadeurs de la Suede les avoient voulu attaquer, comme si par-là ils violoient la Paix conclue à Nimégue; qu'ils n'avoient pas oublié ce que S. S. E. avoit fait pour eux, quoi qu'Elle n'eût pas fait tout ce qu'Elle pouvoit, & ce que demandoit l'extrême danger, où se trouvoit la République.

Ils ajoûtoient à cela " qu'ils n'avoient épargné ni les biens de leurs Sujets, ni leurs vies, pour finir heureusement cette guerre; & qu'ils laissoient à l'Electeur à juger, si tous les Conféderez en avoient fait autant qu'eux: Qu'ils avoient que lors qu'ils avoient vû que les País-Bas Espagnols étoient en un état si périlleux, qu'on jugeoit qu'ils ne pouvoient sortir, que par une espece de miracle, du danger d'être envahis par la France; ils avoient jugé qu'il étoit au-dessus de leurs forces de les défendre plus long-tems: Que les Sujets des Etats avoient tant souffert, par l'interruption du négoce, par les pertes qu'ils avoient faites, & par les impôts immenses qu'il leur avoit fallu payer, que la République n'étoit pas en état de soutenir une semblable guerre: Qu'elle avoit été forcée de chercher le moyen de faire la paix, à laquelle elle n'auroit pas autrement pensé: Qu'elle savoit bien que l'Electeur seroit prêt à concourir, avec toutes ses forces, pour repousser l'ennemi; mais que ce Prince savoit aussi très-bien que ses Alliez étoient épuisés, & que la République n'étoit pas en état de leur fournir, ce dont ils auroient besoin; puisqu'il lui étoit assez difficile d'entretenir ses propres Troupes: Qu'elle avoit crû que ses Alliez embrasseroient la paix, en même tems qu'elle, puis qu'on ne pouvoit pas continuer la guerre. On trouvera encore d'autres raisonnemens, là-dessus, que *Pufendorf* a traduits assez obscurément, mais qui tendent tous à la nécessité de faire la paix, puis qu'on n'étoit pas en état

de soutenir les dépenses, qu'il faudroit faire pour cela. Enfin, la République proposoit une Conférence entre les Ministres de l'Electeur & les siens; dans la supposition qu'on pourroit par-là finir cette affaire plus promptement, que par des Lettres.

L'Electeur, qui avoit cru que la République répareroit les dépenses & les pertes, qu'il avoit faites, ne voyant pas qu'elle se disposât à le satisfaire là-dessus, crut qu'il l'obligeroit de le faire, en faisant avancer ses Troupes du côté de l'Yssel. Il jugea cependant devoir envoyer Meinders, en France, pour voir si cette Couronne voudroit bien concéder à la démarche, dont on vient de parler, ce qu'on avoit de la peine à croire. Le Prince d'Orange avoit été déjà informé de ce dessein, apparemment de ceux de Conseil Electoral, qui le désapprouvoient; entre lesquels étoit *Swering*, ancien Ministre de l'Electeur. On pourra voir les raisons qu'il employoit, pour prévenir la guerre, que l'on trouvera dans l'Historien, qu'on a cité. Le voyage de Meinders en France ne produisit aucun effet; parce que Louis XIV. pensoit à rétablir ses finances, que la guerre passée avoit épuisées. Aussi étoit-il fort étrange de recommencer une guerre dans les País-Bas, après avoir pris tant de peine à faire la paix. Ainsi l'Electeur ceda aux raisons de la France; qui ne vouloit pas achever de ruiner les Provinces-Unies, pour quelques intérêts de ce Prince. On verra le Traité, qui se fit là-dessus, entre le Roi & ce Prince, dans l'Historien que l'on a cité, & dans les Recueils de Traitez.

DEPUIS ce tems-ci jusqu'à l'an MDCL- 1684. XXXIV. il n'arriva aucune affaire générale & de grande importance, que la prise de Luxembourg, par la France. Elle fut investie le 28. d'Avril, & la tranchée fut ouverte le 8. de Mai, la ville se rendit, par capitulation, le 7. de Juin. Cette conquête choqua extrêmement le Prince d'Orange; d'autant plus que la France s'étoit emparée de divers endroits de la Campagne, sur la Frontière des Espagnols. Le Prince crut qu'on devoit se ressentir de cette procédure & entreprit d'engager les EE. GG. à augmenter leurs Troupes de seize mille. Mais la Ville d'Amsterdam s'opposa fortement à cela, dans les Etats de Hollande. Cependant le Prince, dans l'esperance d'obtenir que cette Ville se laisseroit gagner à ses instances se transporta en personne à Amsterdam, où il proposa de faire cette nouvelle levée de seize mille hommes, outre les Troupes qui étoient sur pied, pour s'opposer aux desseins que la France pouvoit avoir sur les País-Bas Espagnols; qu'elle pourroit bien conquérir, si on ne les secouroit pas. Cette proposition n'avoit rien, qui ne fût assez plausible. Mais les dépenses que l'Etat avoit faites, depuis l'an MDCLXXII, & l'interruption du Commerce, qui avoit fait causé de grandes pertes à ceux d'Amsterdam, l'emporterent sur les instances du Prince. *Cornard van Beuning* Bourguemestre de la Ville étoit à la tête du parti, qui jugeoit qu'il falloit entretenir la Paix avec la France.

En ce tems *Fuchs* (2) Envoyé de l'Electeur de Brandebourg étoit à Amsterdam, & soutenoit vivement le sentiment des Magistrats de cette grande Ville. Van Beuning disoit, comme l'assure l'Historien de *Frideric Guillaume*, " que le Prince n'avoit aucune bonne raison d'être si irrité contre cette Ville, qui vouloit le sauver, malgré qu'il en eût; sur tout parce qu'il en-
" trait-

(1) Là-même p. 62. & suiv.

(2) *Pufendorf*. Liv, XVIII. §. 118.

1684. „ traineroit la Ville & la République : Que le
 „ Prince se trompoit entièrement : Que si les
 „ Espagnols lui devoient trois millions, ils lui
 „ en avoient payé une partie, & lui avoient pro-
 „ mis le reste : Qu'il se fioit trop à cette pro-
 „ messe, puis que l'indigence de l'Espagne étoit
 „ connue de tout le monde : Que les Espagnols
 „ lui rapportoient de fausses nouvelles de Fran-
 „ ce, dont le Roi, *disoit-on*, étoit fort éloigné
 „ de vouloir faire la guerre, & craignoit extré-
 „ mement le Prince : Que si l'on faisoit paroître
 „ de la fermeté, on obtiendrait tout de lui :
 „ (1) Qu'il y avoit de l'apparence, que les Fran-
 „ çois faisoient eux-mêmes courir de semblables
 „ nouvelles : Que le Prince ne manquoit pas
 „ de Flateurs, qui disoient qu'il n'y avoit qu'un
 „ vaste Génie, comme le sien, qui pût faire
 „ échouer les vastes desseins de la France : Que
 „ le Prince avoit plus d'ambition, d'opiniâtreté,
 „ & de bonne opinion de lui-même, qu'il ne faut
 „ droit : Que, sans cela, il auroit plus de défe-
 „ rence pour l'Electeur son Oncle, qu'il devoit
 „ regarder comme un Pere : Qu'il s'étoit entiè-
 „ rement donné au Marquis de Grana & à Bor-
 „ gomanero, Ministres de l'Espagne : Que le pre-
 „ mier n'étoit qu'un brouillon & n'avoit pas as-
 „ sez de Jugement : Que l'un & l'autre étoient
 „ les Auteurs de la Comédie, qu'ils joüoient : que
 „ le premier avoit espéré de charger l'Allema-
 „ gne & les Etats Généraux du fardeau des Païs-
 „ Bas : que *Borgomanero* s'étoit persuadé mal-à-
 „ propos, que le Roi de la Grande Bretagne,
 „ seroit obligé de faire la guerre à la France :
 „ que les Espagnols avoient bâti sur des fonde-
 „ mens de cette sorte la Déclaration de guerre,
 „ qu'ils avoient faite à la France. Que d'ail-
 „ leurs ceux d'Amsterdam n'étoient pas si bizar-
 „ res, que de vouloir augmenter la Puissance de
 „ la France, & de se mettre à eux-mêmes les
 „ fers aux pieds ; puisque rien n'étoit plus opposé,
 „ que les intérêts de la République des PP. UU. &
 „ ceux de la France ; mais que c'étoit alors l'usage
 „ d'accuser ceux, qui ne vouloient pas faire une
 „ guerre pernicieuse, de favoriser les François.

Fuchs, à qui Van Beuning disoit tout cela,
 „ lui dit aussi, „ qu'il étoit surprenant que quel-
 „ ques-uns des Princes d'Allemagne, dont la
 „ puissance étoit fort bornée, excepté l'Elec-
 „ teur de Bavière, osassent disposer du sort de
 „ l'Allemagne, & proposer ce qu'ils trouvoient
 „ à propos, sans avoir aucuns ordres des plus
 „ puissans. Il étoit surpris qu'on eût aucun é-
 „ gard à ces Associez ; puis qu'ils n'étoient pas
 „ gens à fournir un seul Cavalier, pour la défen-
 „ se des PP. Unies. Il ajoûtoit que les autres dé-
 „ mêlez, entre la France & l'Espagne, pour-
 „ roient être accommodés à la Haie ; mais qu'il
 „ falloit renvoyer à Ratisbonne les affaires d'Al-
 „ lemagne. Fuchs fit, à la Haie, d'autres pro-
 „ positions au Prince d'Orange qui répondit „ qu'il
 „ étoit bien fâché que tout fût en une si gran-
 „ de confusion. Il faut remarquer ici un inci-
 „ dent funeste, qui arriva sur les côtes de Hol-
 „ lande, & qui déconcerta extrêmement ses pro-
 „ jets. Comme il étoit Amiral Général des Pro-
 „ vinces-Unies, & qu'il faisoit fonds sur son au-
 „ torité, il avoit envoyé la Flotte des Etats en
 „ Suede, où elle avoit chargé seize mille Soldats
 „ de cette Nation, qu'elle amena jusqu'à l'entrée
 „ du Tessel ; où il s'éleva une si violente tempé-

te, qu'une bonne partie de la Flotte y perit. 1684.
 „ On assuroit qu'on n'avoit jamais fait une si
 „ grande perte, en aucune Bataille Navale. Ou-
 „ tre la fermeté de la Ville d'Amsterdam, à sou-
 „ tenir qu'il falloit demeurer en Paix, avec la
 „ France ; cet accident rompit le projet du Prin-
 „ ce d'Orange.

Il y eut de grandes contestations, entre les
 „ Princes d'Allemagne, sur l'état où se trouvoient
 „ les affaires publiques, que l'on pourra chercher
 „ dans le Livre XVII. de *Pufendorf* sur cette an-
 „ née, auxquelles on ne s'arrêtera point. (2) Mais
 „ on ne peut pas omettre entièrement une Confere-
 „ nce que *Fuchs* eut avec le Prince d'Orange le 18.
 „ de Mars. Il dit à *Fuchs*, „ qu'il étoit bien fâché
 „ que les choses fussent si brouillées, que si Dieu
 „ n'avoit pitié des Provinces-Unies, & de leurs
 „ Voisins, ces Peuples seroient entièrement rui-
 „ nez ; Qu'il savoit bien qu'on lui attribuoit à lui-
 „ même tout le mal, parce qu'il souhaitoit la
 „ guerre, mais qu'on lui faisoit tort ; que les
 „ Provinces Espagnoles ne pouvoient pas être a-
 „ bandonnées par les EE. GG. puis qu'elles leur
 „ servoient de rempart, & que si on les perdoit ;
 „ on ne pourroit pas empêcher la France d'en-
 „ trer dans le cœur du Païs, & de le subjuguier
 „ quand elle le trouveroit bon : Que les condi-
 „ tions, que la France proposoit, étoient telles ;
 „ qu'elle seroit toujours en état de les envahir ;
 „ qu'elle ne le faisoit pas encore, parce qu'il y
 „ avoit en plusieurs lieux, quelques Troupes ;
 „ mais que si l'on posoit les armes, à cause de la
 „ prétendue Paix, ou de la Trêve ; il arriveroit
 „ ce qui étoit arrivé, après la Paix de Nimegue,
 „ par laquelle la France avoit gagné plus de ter-
 „ res, qu'elle n'avoit fait par les armes : qu'on
 „ ne pouvoit pas laisser Luxembourg, entre ses
 „ mains ; puis que c'étoit la seule ligne de com-
 „ munication, entre la Haute Allemagne & les
 „ Païs-Bas.

Il ajoûta encore „ que pour faire voir qu'il
 „ n'étoit nullement éloigné d'accepter une Paix
 „ équitable, il avoit fait un projet, qu'il remet-
 „ troit à l'Electeur de Brandebourg seul, qui
 „ pouvoit conduire cette affaire à sa fin. Il ju-
 „ geoit que la dureté de la France ne venoit, que
 „ de ce qu'elle se sentoient appuyée par le Dane-
 „ marc & par l'Electeur, & que le Roi de Da-
 „ nemarc ne seroit rien, que du consentement de
 „ ce dernier ; que si l'Electeur usoit bien du pou-
 „ voir, qu'on lui avoit donné, on auroit bien-
 „ tôt la Paix, dont il auroit tout l'honneur, &
 „ dont il tireroit encore de l'avantage.

Il ne croyoit pas qu'il fût du bien des affaires
 „ de l'Electeur de permettre que le Païs-Bas Espa-
 „ gnol se perdît. Il ajoûtoit „ que l'Electeur ne
 „ se trouveroit pas mieux de l'amitié de la Fran-
 „ ce que les Suédois, l'Electeur de Bavière,
 „ & le Duc d'Hanovre, qui avoient été plus
 „ étroitement unis que lui, avec la France : que
 „ l'Electeur de Cologne avoit toujours été atta-
 „ ché à cette Couronne, & que néanmoins ses
 „ terres en avoient beaucoup souffert : que les trois
 „ Electeurs qui sont sur le Rhin, n'osoient
 „ rien dire, qui déplût à la France, & que l'E-
 „ lecteur de Trêves, quoi que fort attaché à cet-
 „ te Couronne, souffroit beaucoup de la haine,
 „ que *De Louvois* avoit conçue contre lui : que
 „ le Roi de France n'avoit aucun droit sur ce
 „ dont il s'étoit saisi, après la Paix de Nime-
 „ gue

(1) Il faut remarquer que *Pufendorf* écrivoit tout cela sur ce
 „ qu'écrivoient les Ministres de Brandebourg en Hollande, & que
 „ son Histoire fut imprimée à Francfort sur l'Oder, en 1699.

(2) Tout ceci paroît tiré des Lettres de *Fuchs*, que *Pufendorf*
 „ avoit vûes.

1684. „ gue, & qu'il falloit être aveugle, pour ne
 „ pas voir que ce Prince aspirait à la Monarchie
 „ de l'Europe; ou au moins à une autorité, qui
 „ lui donneroit le moyen de la gouverner, com-
 „ me il voudroit: qu'on ne pouvoit à la vérité,
 „ avoir aucunes forces, qu'on lui pût opposer:
 „ que si on confidroit les choses, selon le cours
 „ naturel, qu'elles pouvoient avoir, la Républi-
 „ que des PP. UU. ne pouvoit s'attendre, qu'à
 „ des pertes; mais que pour lui, ayant une bon-
 „ ne cause & une conscience nette, il attendroit
 „ patiemment ce que Dieu avoit résolu de faire:
 „ que s'il se devoit faire un changement fatal,
 „ il étoit plus honnête de périr, les armes
 „ à la main, que de voir presser des dépendan-
 „ ces & des réunions ridicules: qu'enfin une mort
 „ glorieuse étoit plus honorable, qu'une vie
 „ pleine de lâcheté: que pour lui, il étoit né
 „ dans un tems fâcheux, & qu'il avoit été élevé,
 „ dans l'adversité, mais que par la grace du Ciel,
 „ il avoit recouvré les charges qu'avoient eu ses
 „ Prédecesseurs, & qu'il espérait que Dieu ne
 „ permettroit pas qu'il mourût, dans la misère;
 „ mais que si la Providence l'avoit résolu, il se
 „ soumettoit à sa volonté: qu'une chose le fâ-
 „ choit le plus, qui étoit que l'Electeur son On-
 „ cle, qui l'avoit aimé depuis sa naissance com-
 „ me son propre fils, & que lui-même respec-
 „ toit, comme son pere, penchoit alors du côté
 „ de la Ville d'Amsterdam, qui se faisoit hon-
 „ neur de s'opposer à tous ses desseins! qu'il ne
 „ savoit pas comment finiroient les brouilleries
 „ intestines; mais que quand la Ville d'Amster-
 „ dam rentreroit dans le bon chemin, il ne par-
 „ donneroit point à Van Beuning.

Ce dernier, depuis ce tems-là, n'osa pas for-
 tir d'Amsterdam, de peur que le Prince ne lui
 jouât quelque mauvais tour. L'Hiver suivant,
 on prit une telle peur, ou au moins on feignit de
 l'avoir, que l'on augmenta la garde aux Portes
 de la Ville, & qu'on rompit la glace, sur laquel-
 le on auroit pu entrer dans la Ville. Mais il ne
 se fit aucune entreprise semblable.

Le Discours que l'Historien rapporte, comme
 du Prince d'Orange, représente si bien son caractere
 & ses maximes, qu'il est très-croyable que
 le Ministre que l'Electeur avoit en Hollande l'é-
 crivit à son Maître, tel qu'il avoit été.

Fuchs repliqua „ que l'Electeur, son Maître,
 „ concevoit très-bien le danger, où l'on seroit,
 „ si la puissance de la France s'augmentoient en-
 „ core, & que ce que faisoit le Prince tendoit
 „ à l'empêcher: Qu'il étoit du même sentiment
 „ à ces égards, mais qu'il n'étoit pas d'accord
 „ de la maniere, dont on se serviroit, pour par-
 „ venir au but qu'on se proposoit: Qu'il pré-
 „ voyoit que la guerre, que les Alliez se pro-
 „ posoient, pourroit être fatale à la Chrétienté;
 „ parce qu'elle étoit fondée sur le desespoir, qui
 „ n'écouloit aucun conseil salutaire. L'Empe-
 „ reur, *disoit encore Fuchs*, a besoin de toutes ses
 „ forces, pour les opposer aux Turcs. L'Alle-
 „ magne est divisée, & n'a que peu de Troupes
 „ sur pied; l'Espagne est très-foible; les mem-
 „ bres, qui composent la République, sont di-
 „ visez; le Roi d'Angleterre est très-éloigné de
 „ vouloir faire la guerre à la France; les Fran-
 „ çois, au contraire, sont en état de se rendre
 „ Maîtres de Rhin, & d'attaquer les Provinces
 „ Unies, en même tems. Quelle esperance
 „ peut-on avoir de recouvrer ce qu'elle a pris,
 „ qu'on ne craigne pas encore plus de perdre en-
 „ core ce qu'on a? On peut éviter cette extrémi-
 „ té, par une Paix, ou une Trêve; qu'il est

1684. „ en nôtre pouvoir d'obtenir. Il ne faut pas,
 „ par desespoir, tout hasarder. Si on ne fait pas
 „ tout ce qui se pourroit faire, il faut au moins
 „ faire ce qui est possible. De là vient qu'on
 „ est souvent obligé de céder quelque chose,
 „ qu'on ne cederoit pas autrement. Le Prince
 „ attendroit, en vain, du secours d'Allemagne,
 „ où la plupart des Puissances sont du même sen-
 „ timent, que l'Electeur de Brandebourg. On
 „ assure même que l'Empire ne pouvoit se sau-
 „ ver, qu'en entretenant la Paix.

On objectoit qu'on ne pouvoit nullement se
 confier aux Traitez, que l'on faisoit avec la
 France. Falloit-il donc ne faire jamais la
 Paix, avec elle? Le Roi de la Grande Breta-
 gne & l'Electeur de Brandebourg vouloient bien
 être garands de cette Paix, avec d'autres; qui
 s'offroient de plus de lui faire la guerre, si el-
 le manquoit de tenir sa parole. Cependant le
 Prince d'Orange demeura dans son sentiment,
 & le Comte d'Avaux dit qu'il ne s'étoit pas at-
 tendu à autre chose. Fagel, Pensionnaire de Hol-
 lande, entretenoit le Prince dans sa fermeté. Il
 jugeoit néanmoins que le Roi de France n'iroit
 pas plus loin; parce qu'autrement ceux d'Amster-
 dam & des Provinces de Frise & de Groningue se
 joindroient avec les autres, dont ils s'étoient sé-
 parés. D'ailleurs le Roi de la Grande Bretagne
 n'étoit pas, comme on le disoit, d'humeur de
 le souffrir; auquel cas les Magistrats d'Amster-
 dam se trouveroient réduits à l'étroit. On ju-
 gea là-dessus qu'il valoit mieux laisser les choses
 dans l'état, où elles étoient; d'autant plus qu'on
 ne pouvoit pas voir que les Turcs voulussent faire
 la Paix, avec l'Empereur. Cependant le Com-
 te de Waldek, Fagel & Campricht étoient du
 sentiment du Prince (1).

Fagel soutenoit, avec assez de chaleur, que la
 République étoit en un très-grand danger. Il a-
 joutoit néanmoins, qu'au siècle précédent, elle
 avoit été dans un plus dangereux état; lorsqu'a-
 près la perte de Harlem, Almar & Leide furent
 sauvés, comme par miracle. Il ajoutoit que le mê-
 me Dieu étoit encore, & que si cela ne réussissoit
 pas, leur cause étoit la même, & qu'il aimoit
 mieux mourir, en soutenant une bonne cause;
 que de défendre des choses suggerées, par le Démon.
 Il jugeoit aussi qu'il valoit mieux aller attendre
 les ennemis, près de Brusselles & d'Anvers, que
 près de Breda, ou de Dordrecht. Il ajoutoit de
 plus que la mémoire du mal, que les François a-
 voient fait au Païs, étoit encore toute fraîche. Il
 valoit mieux, selon lui, mourir, que d'être ex-
 posé aux violences de De Louvois, le plus cruel
 de tous les hommes, ou de quelque Exacteur,
 qui auroit été son Laquais. D'ailleurs il croyoit;
 disoit-il, qu'il n'attendoit rien que de l'Electeur
 de Brandebourg qui avoit les mêmes intérêts, &
 la même Religion, que les Etats. Il disoit en-
 core d'autres choses de cette nature, qu'on pour-
 ra voir dans (2) *Pufendorf*.

Cela obligea l'Electeur de Brandebourg à s'ap-
 pliquer à empêcher qu'il ne se fit aucunes hostili-
 tés; de peur que la guerre ne s'enflammât, de
 quelque côté, & qu'il ne fût pas aisé de l'étein-
 dre. Il s'y appliqua, avec plus de zèle, lors
 qu'il eut appris que Louis XIV. avoit écrit à l'E-
 vêque de Strasbourg, qu'il enverroit un corps
 d'Armée dans le Diocèse de Cologne, à laquelle
 l'Archevêque joindroit quelques milliers d'hom-
 mes

(1) *Witzendorf*, Ministre de Lunébourg disoit la même chose
 mais avec plus de modération.

(2) Liv. XVIII, §. 19.

1684. mes, pour donner de là crainte aux Provinces Unies, & pour commencer la guerre, s'il en falloit venir jusques-là. L'Archevêque l'ayant confirmé à Fuchs, (1) qui étoit retourné à Cologne; le Prélat lui assura, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'il ne s'ensuivit beaucoup de mal de ces mouvemens. Cependant il disoit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, pour empêcher que les François n'entraissent en Allemagne; & que ç'avoit été le but, qu'il s'étoit proposé, dans toutes les négociations, qu'il avoit faites avec la France. Il avoit que si les François venoient à executer leur projet, la Paix seroit violée; & que les Electorats du Rhin perdroyent courage.

La France s'étoit obligée, dans les Traitez qu'elle avoit faits avec l'Electeur de Brandebourg, de ne rien entreprendre, contre ses interêts. Mais le Comte d'Avaux ne laissoit pas de dire que le Roi son Maître étoit convenu avec l'Electeur, les Danois, & l'Archevêque de Cologne, d'attaquer ceux qui enverroient du secours à la République. Il assuroit aussi que le même Electeur étoit convenu de demeurer neutre. Supposé que cela fût, les E. E. G. ne pouvoient espérer d'autre secours, que le secours du Ciel; mais comme on ne sauroit pénétrer les desseins de la Providence, & que les hommes ne sont nullement dignes de sa protection; on ne pouvoit pas ne craindre beaucoup des confédérations, contre la République.

On disoit alors que les Espagnols avoient dessein, pour éviter la Guerre avec la France, de lui céder les Pais-Bas. On ajoûtoit qu'ils lui présentoient Luxembourg, Namur, la Haute Gueldre, & une partie du Brabant; à condition que Louis XIV leur rendit un Equivalent en Catalogne. Ils vouloient; disoit-on, mettre sous la Protection de la Grande Bretagne les Villes maritimes de la Flandre comme Ostende, Nieupoort, Gand, Bruges, Anvers & le reste des Pais-Bas. Ils se plaignoient que l'Electeur de Brandebourg favorisoit alors la Ville d'Amsterdam; qui avoit été cause que la Paix avoit été conclue à Nimegue, où ils n'avoient nullement favorisé l'Electeur.

Fuchs traitoit ces propositions de gens desesperés, puis qu'on ne pouvoit trouver des remedes plus doux, pour un mal dont on se plaignoit; qu'un bon Pilote tâchoit bien de se rendre où il vouloit aller, avec le vent arrière; mais qu'il y alloit en louvoiant, quand il ne pouvoit pas mieux faire. Il dit que trois Princes étoient convenus d'entretenir cinquante mille hommes, pour leur défense réciproque. Ces Puissances étoient le Roi de Danemark, l'Electeur de Cologne, & celui de Brandebourg. Il jugeoit que ces Troupes seroient suffisantes, pour faire pencher la Balance du côté, auquel elles se rangeroient. Il se fit encore d'autres négociations entre d'autres Princes, mais qui n'aboutirent à rien. Mais il arriva une révolution quatre ans après, par laquelle l'Espagne & les Provinces Unies furent mises hors d'état de craindre si fort la France, qui faisoit de si grandes menaces. Mais c'étoit une chose, que la prévoyance humaine ne pouvoit deviner.

Cependant il sera bon de mettre ici de quelle maniere la Providence prépara une révolution, à laquelle personne ne s'attendoit. On sait par les Historiens, qui ont conservé à la Postérité ce qui arriva dans la Grande Bretagne, que le Duc d'York, frere unique de Charles II. après avoir dissimulé sa Religion, pendant quelques années,

vint enfin à se déclarer Catholique Romain; quoi que le Roi son frere continuât dans sa dissimulation, jusqu'aux approches de la mort. Voyez l'Histoire Complète d'Angleterre sur l'année 1681. & celle de Mr. de Rapin Thoiras. Il tomba malade, par la force, comme on le crut, d'un poison & mourut le 6. de Fevrier MDCLXXXV. Le Duc d'York, beau-Pere du Prince d'Orange, qui faisoit profession ouverte de la Religion Romaine, succéda à son Frere, sans aucune opposition.

Il y avoit déjà du tems, que Charles II. Roi d'Angleterre avoit chassé de la Grande Bretagne le Duc de Monmouth, son fils Naturel, & le Comte d'Argyle Seigneur Ecossois, qui étoient ennemis déclarés du Duc d'York. Ils se retirerent en Hollande & le Comte d'Argyle y demeura caché, à Amsterdam; pendant que le Duc de Monmouth se tenoit à la Haye. Argyle ne laissoit pas de le voir secretement, & lui persuada de se joindre, avec lui, contre le Roi Jaques. Ils convinrent d'agir de concert contre lui, & le Comte d'Argyle acheta secretement des armes, pour armer cinq mille hommes, qu'il chargea sur trois vaisseaux. Nous eumes alors occasion de le voir à Amsterdam, sans le connoître. Il ménoit avec lui, un vieux Ministre Presbyterien, & alloit manger dans une Auberge Française; où il ne venoit personne, qui voulût en avertir l'Envoyé Anglois à la Haie. Ainsi le Comte s'embarqua sur un de ses bâtimens, avec quelques Officiers Allemands, & quelques Soldats, qu'il avoit levez en Hollande.

Il arriva le 5. de Mai, à la côte d'Orkney, au Nord de l'Ecosse, d'où il y envoya son Secrétaire (*c'étoit un vieux Ministre Ecossois Presbyterien, avec qui nous parlames plusieurs fois, sans néanmoins vouloir pénétrer le dessein, qui l'avoit appelé en Hollande*) mais cet homme fut arrêté, ce qui fit que le Comte se retira de là.

Il mit à la voile & alla à un autre lieu, mais tous ses efforts, pour faire soulever l'Ecosse furent inutiles. Il fut pris & décapité. Le Duc de Monmouth, qui avoit voulu soulever l'Angleterre, en sa faveur, échoua aussi & fut encore pris & décapité. Nous ne mettons ici que ce qui regarde les Provinces Unies & il suffit de dire, par rapport à cette République, que l'on crut communément que le Prince d'Orange avoit connivé à l'armement du Comte d'Argyle, aussi bien qu'à celui du Duc de Monmouth. Il partit le 24. de Mai sur un Vaisseau de trente pieces de Canons, avec deux autres, & eut le malheur de demeurer dix-neuf jours en mer, quoi qu'il ne rencontrât aucun Vaisseau de Jaques II. pour lui contester l'abordage, sur les côtes d'Angleterre. Cependant Jaques avoit eu avis de son dessein, & avoit donné ordre à Skelton, son Envoyé à la Haie, de porter des plaintes contre lui; & en effet on lui accorda de le faire arrêter, ce qui le fit partir plutôt qu'il n'auroit fait. Le bruit courut alors que le Prince d'Orange avoit été bien instruit auparavant du dessein de Monmouth; mais qu'il n'étoit pas fâché de voir quel succès pourroit avoir cette descente, sur les côtes d'Angleterre; pour régler sa propre conduite là-dessus, au cas, qu'il fût lui-même obligé de faire une semblable entreprise, comme il la fit en effet.

Le Duc débarqua, sans obstacle, le 11. de Juin, sur les côtes occidentales de l'Angleterre, près de Lyme, avec environ quatre-vingt hommes, avec lesquels il fut reçu dans cette petite ville. Il y publia un Manifeste, où il soutint qu'il étoit fils légitime de Charles II. qui avoit, disoit-il, épousé sa Mere, ce qu'on lui a toujours contesté. Le Roi obtint du Parlement, qui étoit alors assemblé;

(1) Le même. Le 21. de Mars.

1685. un Acte par lequel il fut déclaré coupable de Lèse-Majesté. Cependant il se fit proclamer Roi, dans la petite Ville de Taunton. Mais tout lui réussit mal, & il eut la tête tranchée; comme on le verra dans ceux, qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre de ce tems-là.

Cependant le Prince d'Orange offrit à son Beau-Pere d'aller commander son Armée; & cela pour le faire de bonne foi, comme il le sembleroit; parce que le Roi Jaques n'avoit pas encore abusé excessivement de son autorité. Ce Monarque, qui ne croyoit pas encore avoir si choqué ses Sujets Protestans, qu'il eût à craindre, qu'ils ne se rangeassent au Duc de Monmouth, & qui ne se fioit pas tout à fait au Prince d'Orange, le remercia civilement. Il fit un corps du Régiment de ses Gardes & de quelques peu d'autres troupes, qui faisoient ensemble deux mille hommes d'Infanterie, & sept cents Cavaliers, ou Dragons. Le Roi donna le Commandement de ces Troupes à un Gentil-homme François, Frere des Maréchaux de Lorge & de Duras, & Neveu de celui de Turenne. Il lui avoit donné le titre de Comte de *Feversham*. Il alla camper à un Port nommé *Sedgemore*, qui n'étoit pas fort éloigné du lieu où le Duc de Monmouth étoit abordé.

Ce dernier averti de cela crut qu'il falloit attaquer, sans délai, *Feversham*, de peur que le corps, qu'il commandoit, ne fût augmenté en sorte qu'il ne le pourroit plus attaquer, sans s'exposer à une défaite assurée. Il partit donc de nuit, sans aucun bruit, mais après deux heures de marche, il rencontra le Regiment de *Dumbarton*, qui étoit composé des meilleures troupes du Roi, qui reçut celles du Duc, comme s'il les avoit attendues, & les repoussa avec avantage. Le Lord *Grey*, qui commandoit la Cavalerie du Duc, fit mal son devoir, & se retira en desordre, en sorte qu'on soupçonna, qu'il trahit le Duc. Il arriva encore que son Infanterie fut mal fournie de munitions de guerre, qui avoient été conduites dans un marais; de sorte qu'encore qu'elle fit d'abord assez de résistance, elle fut obligée de plier, faute de poudre. Le 17. de Juillet, le Lord *Grey* fut pris, & peu de tems après le Duc de Monmouth fut aussi fait prisonnier. Le lendemain, il écrivit une Lettre soumise au Roi, à qui il promettoit de découvrir quelque chose de conséquence à Sa Majesté. Le 23. du mois il fut conduit à Londres, où il obtint une audience de son Oncle, à qui, pour obtenir la vie, il donna une déclaration de sa main, par laquelle il avouoit que le Roi son Pere lui avoit dit qu'il n'avoit jamais épousé sa Mere. Le Duc demanda la vie au Roi, avec les larmes aux yeux. Le Roi lui dit qu'il étoit fâché de son malheur, mais que son crime étoit trop grand, pour être pardonné. On assure que la Reine l'insulta, ce qui sembla exciter en lui une indignation, qui ne servit de rien, dans l'état où il étoit. Il fut envoyé à la Tour, où il fut exécuté le 25. de Juillet. Il s'y trouva deux Théologiens, qui l'exhorterent fortement à témoigner quelque repentance de sa Rebellion, mais il ne les voulut pas écouter & dit, entre autres choses, qu'il mourroit, comme un Martyr, pour le Peuple. Il auroit mieux parlé, s'il avoit dit qu'il étoit le Martyr de son Ambition. Il fut décapité d'une manière, qui lui attira la pitié de tout le monde; parce que comme il fut étendu sur le Bloc, selon l'usage d'Angleterre & qu'on eut donné le signal ordinaire au Bourreau; cet homme lui donna d'abord un coup de hache sur les Epaules, apparemment troublé de l'exécution d'un Fils d'un Roi, & d'un Prince qui n'étoit pas haï du peuple. En

1685. suite il ne sépara sa tête de son corps, qu'en deux coups de hache.

On fit quelques autres executions semblables, mais la Cruauté de *Geffrei*, Chef de Justice, à l'égard au peuple de l'Quest de l'Angleterre, fit horreur à tout le monde. Il y fit pendre des milliers de gens, des deux Sexes & de tous âges, sans forme de justice, comme complices de la Conspiration du Duc de Monmouth, & fut fait Chancelier d'Angleterre, pour recompense de ces cruautés. Comme cela ne regarde que l'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas.

Le Roi Jaques assembla son Parlement, & le harangua le 19. de Novembre. (1) Quoi qu'il ne s'exprimât qu'en termes généraux, on comprit qu'il souhaitoit que le Parlement lui donnât de quoi entretenir une (2) Armée sur pied, tant en paix, que pendant la guerre; & l'autorizât à donner le commandement de ces Troupes à des Officiers Catholiques Romains, quoi que les Lois ne le permissent pas. Il continua dès lors à faire une profession plus ouverte de la Religion Romaine; sur quoi il avoit auparavant témoigné quelque ménagement. Il marqua qu'il étoit résolu de dispenser de l'Acte du Test, qui étoit le plus grand rempart que l'on eût, contre les progrès de cette Eglise. On comprit aussi clairement qu'il vouloit avoir une armée toujours sur pied, & commandée par des Officiers de la même Religion. Aussi la Chambre des Communes résolut de s'y opposer de toutes ses forces. Elle concevoit qu'employer des Officiers, qui n'avoient pas pris le Test, étoit la même chose que les dispenser d'obéir à toutes les Lois du Royaume; & que s'il y avoit des Officiers Catholiques Romains, qui étoient honnêtes gens, cela venoit de leur bon naturel; & non de leur Religion.

Cependant on commença à craindre Jaques, à qui personne n'osoit s'opposer & qui avoit déjà réduit l'Ecosse & l'Irlande, à le laisser faire ce qu'il jugeoit à propos, par rapport à la Religion & à n'avoir aucun égard à l'Acte du Test, comme l'Auteur Anglois, que nous avons cité, & *Mr. de Rapin Thoiras* l'ont montré assez au long. On pourra apprendre d'eux le détail de tout cela. Comme nous n'avons pas entrepris de faire l'Histoire de la Grande Bretagne, mais seulement des Provinces Unies; nous ne disons ici, que ce qu'il est nécessaire à savoir, pour la liaison de l'Histoire.

1686. Le Roi Jaques continua cette année à travailler à se rendre maître absolu de ses Royaumes, pour se défaire sur tout en Angleterre de l'autorité de son Parlement; qui traversoit le dessein qu'il avoit d'établir une puissance arbitraire; en renversant la constitution politique de l'Etat, & en introduisant les sentimens de l'Eglise Romaine, qu'il s'imaginait être plus favorables au Pouvoir Despotique des Rois.

Il entreprit de le persuader aux Juges, dont en effet la plus grande partie plia, & quatre seulement aimèrent mieux quitter leur emploi, que d'embrasser le Catholicisme. Mais le Roi en nomma quatre autres plus souples, dont l'un étoit Catholique Romain.

1687. Il introduisit de même parmi les *Sergents* en Loi, divers Jurisconsultes de la même Religion, ou disposez à avoir pour lui toutes les complaisances, qu'il demanderoit d'eux. Il en fit autant en son Conseil Privé, & ne fit point de difficulté de faire le Jesuite *Peters* Conseiller Privé, ce qui scandaliza tous les Protestans, d'autant plus que

(1) Voyez l'Histoire Complète d'Angleterre Tom. III. pag. 499. col.

(2) *A standing Army*, en Anglois;

1687 les Princes de l'Eglise Romaine n'avoient pas même la coutume de le faire. Il y eut aussi des Evêques Catholiques, consacrez dans la Chapelle du Roi, & envoyez en diverses Provinces, sous le titre de Vicaires Apostoliques. Les Jesuites ouvriront des Ecoles, pour prévenir la Jeunesse de leurs sentimens. On ne reçut personne aux Emplois, qui venoient à vaquer, qui ne fût Catholique Romain, ou disposé à le devenir. Le Roi lui-même faisoit le Missionnaire, parmi les Seigneurs de la Cour; dont quelques-uns eurent la lâcheté de se rendre à la *grace efficace*, pour parler ainsi, des Charges, que le Roi leur donnoit. Il envoya un Ambassadeur à Rome, qui, comme on le dit, n'y fut pas fort bien reçu; parce que la Cour de Rome, plus prévoyante que celle d'Angleterre, prévoyoit que de la maniere, dont on s'y prénoit à Londres, il n'y avoit guère d'apparence que l'on pût réussir.

1688. LE Test fut foulé aux pieds, & le Roi donna une Déclaration, par laquelle il revoquoit cette Loi & admettoit aux Charges ceux qui ne l'observoient point; & on ne put empêcher que dès lors les Catholiques n'entraissent dans les Charges, que le Roi leur donnoit, quoi qu'ils fussent de l'Eglise Romaine.

Le Roi, non content de cela, voulut qu'on publiât cette Déclaration, dans toutes les Eglises, & donna ordre à son Conseil d'écrire à tous les Evêques de la faire lire, dans toutes les Eglises de leurs Dioceses. Là-dessus divers Evêques, qui étoient à Londres, s'assemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery, pour délibérer sur un ordre si étrange. Outre *Sancroft*, Archevêque de cette Ville-là, il y avoit *Lloyd* Evêque de St. Asaph, *Kenn* de Bath & de Wels, *Turner* d'Ely, *Laker* de Chichester, *White* de Peterborow, *Trelawny* de Bristol. Ces Evêques convinrent qu'ils ne pouvoient pas, en bonne conscience, faire lire cette Déclaration dans leurs Dioceses, & conclurent de présenter là-dessus une Requête au Roi, tant en leur nom, qu'au nom de divers autres de leurs Confreres, qui étoient absens, & du Clergé inférieur de leurs Dioceses.

Après avoir dressé cette Requête, ils la signèrent, & la présentèrent le 18 de Mai au Roi. Ils lui représentèrent, „ que la grande répugnance „ qu'ils sentoient à publier, dans leurs Dioceses, „ la Déclaration du Roi ne venoit pas d'un „ défaut d'obéissance à la Majesté Royale, „ dont l'Eglise Anglicane avoit toujours fait „ profession; non plus que d'un défaut de tendresse pour les Non-Conformistes, à l'égard „ desquels, ils étoient prêts de témoigner toute „ la modération, qui seroit jugée nécessaire; lorsquela chose auroit été examinée & établie, par „ le Parlement & par la Convocation du Clergé: „ Que cette répugnance venoit uniquement de „ ce que la Déclaration étoit fondée sur le pouvoir de dispenser des Loix, qui avoit été déclaré être contre toutes les Loix, les années „ MDCLXII & MDCLXIII, & au commencement du Regne du Roi: Que c'étoit une chose de si grande conséquence, tant à l'égard de „ la Nation, & par rapport à l'Eglise, qu'à l'égard de l'Etat; que les Supplians ne pouvoient „ ni en honneur, ni en bonne conscience, faire „ publier cette Déclaration, dans les Eglises: „ Qu'enfin les Supplians prioient ardemment & „ respectueusement S. M. de révoquer l'ordre „ qu'elle leur avoit donné.

Le Roi, qui croyoit que, si ses ordres pouvoient être exécutez par les Evêques, il viendroit bien

Tome III.

à bout de faire dépendre toutes les Loix de son bon plaisir, témoigna qu'il s'attendoit à une toute autre réponse, sur tout de l'Eglise Anglicane, & que s'il changeoit d'avis, il le feroit savoir aux Evêques; mais s'il ne leur faisoit rien dire, il s'attendoit qu'ils obéiroient à ses ordres.

Il est étrange qu'il pût croire que les Evêques se soumettroient à ses ordres, en une chose tout-à-fait contraire à la Religion du Royaume, & aux Loix, que les Evêques lui citerent; sur tout après que le Prince d'Orange, & la Princesse son Epouse s'étoient assez déclarés, pour le maintien des Loix. On assure même, qu'il avoit été averti, de la part du Pape, de ne pousser pas cette affaire avec tant de précipitation, de peur qu'il ne la fit échouer. Mais l'impetuosité & le zèle aveugle de ce Prince, excité d'ailleurs par de mauvais Conseillers, lui firent précipiter une chose, qui n'étoit nullement de celles, que l'on peut brusquer.

Le Roi fit donc citer les Evêques, devant le Conseil, le 8. de Juin, où on leur demanda s'ils avoient cette Requête. Les Evêques, qui l'avoient présentée eux-mêmes au Roi, surpris de cette question, appréhendoient qu'on ne leur tendît quelque piège. Mais comme elle étoit écrite de la main de l'Archevêque, qui l'avoit signée par lui-même & par ses six Confreres; ils reconnurent que c'étoit bien la leur, & dirent qu'il n'y avoit rien, dans cette Requête, qu'ils ne fussent en état de justifier.

Le Chancelier les censura de leur conduite, & leur demanda s'ils vouloient paroître devant le *Banc du Roi*, qui est un Tribunal, devant lequel les Pairs du Royaume ne sont pas obligez de comparoître. Ils dirent que non, vû leur Privilège, qu'ils étoient obligez de défendre, aussi bien que la Religion. Là-dessus le Chancelier les menaça de la Tour, s'ils ne retractoient leur Requête. Ils demeurèrent fermes, & le Roi les envoya à la Tour, par la Tamise, de peur que s'ils y alloient par terre au travers de la Ville de Londres, il ne se fit quelque sédition en leur faveur. Mais on ne put pas empêcher que le Peuple, à genoux sur les bords de la Riviere, ne demandât leur bénédiction, & ne les exhortât à être fermes pour la Religion. Quand ils furent arrivés à la Tour, les Soldats qui la gardoient, en firent autant. Le Roi auroit dû comprendre que sa conduite étoit désapprouvée de la plus grande partie du Peuple; & il vit, dans la suite, que la plupart de la Noblesse, qui abandonna son parti, dès qu'elle put s'assurer que le Prince d'Orange la mettroit à couvert de la vengeance du Roi, lui étoit opposé.

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour ce Prince, c'étoit qu'il n'avoit point d'enfans, qui pussent soutenir le dessein, qu'il avoit formé d'éteindre la Religion Protestante, dans la Grande-Bretagne; où l'on assuroit qu'il y avoit mille Protestans, contre un Catholique Romain. Cela fit que ceux de cette Religion apprirent, avec bien de la joie, que la Reine avoit accouché d'un Fils le 10 de Juin, dont la Cour parut avoir un très-grand plaisir. Cependant ceux qui étoient intéressés dans la naissance de cet Enfant, ne prirent aucunes précautions, pour empêcher que l'on ne pût douter qu'il fût né de la Reine. Aussi publia-t-on des Ecrits, par lesquels on tâcha de persuader le Public, que l'Enfant, qu'on appelloit *le Prince de Galles*, étoit un Enfant qu'aucune Dame de la Cour ne vit naître, & qui assurément n'étoit point Fils de la Reine. Mr.

1688. *Burnet* (1), depuis Evêque de Salisbury, fit d'abord un Ecrit qui rendoit sa naissance très-suspecte, & augmenta encore cette piece, sans qu'on y répondit rien. Enfin l'indolence de la Cour d'Angleterre, sur cette matiere, fit croire que cet Enfant n'étoit point de la Reine. D'un autre côté, le Prince d'Orange & son Epouse, fille du Roi *Jaques II.* ni les Parlemens, qui leur étoient affectionnez, ne firent depuis aucune recherche, sur cette affaire. Ainsi ni ceux, qui souhaitoient que l'on crût que cet Enfant étoit fils du Roi & de la Reine; ni ceux, qui étoient interessez, à prouver le contraire, ne firent rien, qui pût suffire à lever toutes les difficultez, qui se trouvoient dans le sentiment dont ils faisoient profession d'être. Cela suffit pour nous dispenser d'entrer en aucune recherche, sur cette matiere.

Le Roi voyant qu'il trouveroit plus de difficulté, à faire publier sa Déclaration, par les Evêques, crut qu'il gagneroit plus facilement les Ecclesiastiques & les Laiques, dont il pouvoit avoir besoin; s'il faisoit appeller, à part, ceux qu'il vouloit gagner, en son cabinet. Il leur promettoit ce qu'il croyoit les pouvoir ébranler, & n'oublioit pas les menaces, lors qu'il croyoit que cela étoit nécessaire. Il se préparoit même à employer la force ouverte, s'il ne pouvoit autrement venir à bout de son dessein. Il fit venir pour cela des Regimens entiers d'Irlandois, & mit quantité d'Officiers de cette Nation dans les Regimens Anglois. La Nation Angloise en fut extrêmement offensée, parce que depuis le Massacre des Anglois en Irlande, elle avoit conçu une haine implacable contre cette Nation; & cette haine augmenta encore alors, que l'on regarda les Irlandois, comme des instrumens qu'on alloit employer pour établir le pouvoir arbitraire en Angleterre; soit par rapport aux Loix Civiles, soit à celles qui concernent la Religion. La Ville de Cardile ne laissa pas de présenter une Adresse au Roi, que l'on disoit avoir été dressée par un Jesuite.

Cependant on envoya querir les Evêques prisonniers le 15 de Juin, pour être jugez devant le Banc du Roi; mais demandant quelque délai, on leur en accorda jusqu'au 29. de ce mois. Ils y comparurent ce jour-là, & l'Avocat de la Cour soutint que leur Requête étoit un *Libelle*, & celui des Evêques tout le contraire. Il étoit visible qu'ils avoient raison. Cependant les Juges ou les *Jurez*, comme l'on parle en Angleterre, qui s'étaient retirez dans une autre chambre, pour y conférer entre eux, y passerent la nuit (ce qui arrive aussi quelquefois en Angleterre) & déclarerent les Evêques *non Coupables*. On entendit alors des cris de joie dans la Ville de *Londres* & en celle de *Westminster*, qui se touchent. Le Roi étoit allé ce jour-là dîner au Camp de *Honfrow*, dans le Tente de *Mylord Feversham*, qui y commandoit. Pendant qu'ils étoient à table, la nouvelle de l'absolution des Evêques y arriva, ce qui fit jeter des cris de joie à la plus grande partie de l'Armée. Sur cela le Lord *Feversham* sortit de table, pour savoir d'où venoit ce bruit. Il revint ensuite, & dit que cela n'étoit rien; que les Soldats avoient seulement témoigné la joie qu'ils avoient que les Evêques avoient été absous. Le Roi, qui s'étoit attendu à autre chose, lui dit: *N'appellez-vous cela rien? Mais tant pis pour eux.* Il étoit surprenant que le Roi, qui avoit dû être élevé dans la Religion Protestante, après être sorti d'entre les mains de la Reine sa Mere, fût de-

meuré dans la Catholicité, & voulût que les Evêques & les autres Ecclesiastiques Protestants de la Grande Bretagne contribuassent à détruire leur propre Religion, pour lui faire plaisir. Mais le zèle aveugle peut faire commettre les plus grandes *incongruitez*, pour parler ainsi. Sans cela, Jaques auroit bien facilement compris que les Evêques, qui étoient des Gens de Lettres, & qui faisoient en particulier profession d'avoir bien étudié la Théologie, ne se rendroient pas à la première instance, qu'on leur faisoit de favoriser le Catholicisme Romain. On pouvoit dire, sans aucune exagération, que le Clergé Anglois Protestant avoit infiniment plus étudié la Théologie, que son Pere *Peters* & les autres Théologiens de la même Religion. Il ne leur est pas plus permis d'examiner les dogmes de leur Eglise, qu'il ne l'est permis, selon les principes, au reste du Peuple. Il s'agit d'embrasser les dogmes reçus, & non de les examiner. Aussi a-t-on cru que le Roi ne cherchoit de faire un changement dans la Religion, que pour en faire un autre dans les Loix & dans la forme du Gouvernement, qu'il vouloit rendre absolu. Autrement s'il n'avoit eu que des difficultez sur la Religion, il auroit dû consulter les Théologiens de l'Eglise Anglicane, & leur proposer ses difficultez; ou même demander une Conférence entre les deux partis, pour ne pas paroître se déterminer, sans connoissance de cause. On fait qu'il y avoit de très-habiles Théologiens, dans l'Eglise Anglicane, qui auroient pu lever les difficultez, qu'il pouvoit avoir sur la Religion. Mais le P. *Peters* & les autres Théologiens de l'Eglise Romaine n'étoient nullement en état de leur tenir tête, dans une Conférence réglée, & les livres qu'on avoit vû, depuis quelque tems, l'avoient bien fait voir. Mais ce n'étoit pas ce dont il s'agissoit alors, mais de changer le Gouvernement, & de le rendre arbitraire.

Cependant il s'assembla un nombre considerable de Noblesse Angloise, qui se rendit à la Haie, pour prier le Prince & la Princesse d'Orange, de se mêler de ce qui se passoit en Angleterre. Le Prince fut ainsi instruit des efforts que le Roi y faisoit, pour y introduire la Religion Romaine, & le Pouvoir absolu; deux choses, pour lesquelles il avoit une passion si grande, qu'il ne pouvoit plus la cacher.

On assure que le Roi, ne voyant aucun moyen d'abolir le Test & les Loix Pénales, contre ceux qui voudroient attenter quelque chose de semblable, crût qu'il falloit implorer le secours de l'Armée. Mais comme cela alloit à l'extinction de la Constitution de l'Etat, qui suppose que les ordres Parlementaires, confirmez une fois par le Roi, sont des Loix, qui ne se peuvent révoquer que par les mêmes Puissances agissantes de concert. Jaques crut qu'il falloit voir, si l'Armée voudroit bien l'aider à anéantir ces Loix, sans que le Parlement s'en mêlât. Pour cela, il jugea, qu'il falloit en parler à chaque Regiment, à part; dans la pensée que, si un, ou deux, vouloient le soutenir dans son dessein, tout le reste de l'Armée s'y conformeroit.

Il s'adressa d'abord au Regiment de *Liechfield*, à qui il fit dire par le Major, que ceux qui ne voudroient pas l'aider à faire révoquer le Test & les Loix Pénales, n'avoient qu'à mettre les armes bas. Sur le champ le Regiment jeta les armes en terre, excepté deux Capitaines & quelque peu de simples Soldats. Le Roi en fut extrêmement surpris; mais étant revenu de sa surprise, il dit aux Soldats de reprendre leurs

(1) Voyez l'Histoire de son tems.

1688. leurs armes, & se contenta d'ajouter qu'un autre fois, il ne leur feroit pas l'honneur de demander leurs avis.

Ayant compris par-là, qu'une Armée ne l'aideroit pas à subjuguier sa Nation; il cassa quantité d'Officiers & de Soldats Protestans, & mit en leur place des Irlandois Catholiques, dans quelques Régimens; mais il y trouva de l'opposition. Il éprouva la même chose, sur la Flotte.

Il y eut néanmoins quelques Evêques, qui firent lire la Déclaration, qu'ils leur avoient envoyée; mais la plus grande partie la refusèrent. Il vit aussi une union, qu'il n'avoit jamais crue, entre les Episcopaux & les Presbyteriens, pour s'opposer de concert à ses desseins. Cependant si le Roi eût eu le tems d'assembler tous ceux, qui le favorisoient, & s'il n'étoit venu du côté de la Hollande un puissant secours, pour soutenir la Religion Protestante; on auroit bien eu de la peine à lui résister, faute d'un Chef, qui fût assez respecté, pour tenir unis les principaux de ceux, qui étoient opposés aux desseins de Jaques.

Ce Chef ne pouvoit se trouver qu'en Hollande, où étoit le Prince d'Orange, qui étoit fils d'une fille d'Angleterre, qui avoit épousé, comme on l'a dit en son lieu, la fille aînée du Roi, & qui seul étoit en état de conduire un corps de bonnes Troupes, pour s'opposer aux Troupes Royales, & capable de les battre, avec celles, qui se voudroient mettre sous le Général qui les commandoit. Aussi plusieurs Seigneurs & Gentilshommes Anglois se rendirent-ils à la Haie, pour offrir leurs Personnes & leurs Biens au Prince, qu'ils trouverent fort disposé à entreprendre ce qu'ils lui propofoient. Le Docteur *Burnet* fut un de ceux, qui persuaderent au Prince, qu'il ne seroit pas fort difficile de gagner les Anglois mécontents du Gouvernement du Royaume; & de réduire le Roi à se retirer, comme il le fit.

On trouva à propos que les Seigneurs Anglois, qui étoient à la Haye, demanderoient, pour toute l'Angleterre, le secours des Etats Généraux, après en avoir parlé avec quelques-uns de leur Corps. Comme cette affaire regardoit le Prince d'Orange, les Députés aux Etats témoignèrent qu'ils ne manqueroient pas de s'employer à la faire réussir. En effet, si l'Angleterre avoit embrassé la Religion Romaine, & se fût unie à la France; il auroit été difficile de se défendre, contre ces deux Couronnes, agissantes de concert.

Il s'agissoit de faire les appareils, nécessaires pour cela, sans qu'on s'en aperçût, & sans que la France accourût au secours du Roi d'Angleterre, en attaquant les Etats Généraux; ce qui auroit empêché que le Prince d'Orange n'allât au secours des Anglois. Il arriva heureusement pour eux, que la France eut des affaires avec plusieurs Princes d'Allemagne, qui attirèrent ses forces de ce côté-là.

L'Archêvêché de Cologne vint à vaquer, par la mort de celui, qui en étoit en possession. Le Prince de Furstemberg, qui avoit été fait Cardinal, aspira encore à la dignité de cet Archêvêché, où il étoit déjà Chanoine. Comme il avoit toujours été dévoué à la France, il fut vivement soutenu par cette Couronne. Elle fit en sorte qu'il fut *postulé*, comme on parle, de quatorze Suffrages; & le Prince *Clement* de Baviere fut élu de neuf. On se remit de part & d'autre, au jugement du Pape Innocent XI. qui confirma le Prince de Baviere, quoique la France soutint le Prince de Furstemberg. Pour faire sentir au Pa-

pe son mécontentement, le Roi fit prendre Avignon & tout le Comtat; ce qui fit que l'on y mit quelques Troupes Françoises.

Cependant la Ligue d'Augsbourg, qui s'étoit formée, pour s'opposer aux entreprises de la France, fit quelques mouvemens, qui l'obligea d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là; pour empêcher que la Ligue n'entreprit rien contre les intérêts du Roi. Elles passèrent le Rhin & se saisirent d'Hailbron, d'où elles coururent tout le País jusqu'à Augsbourg, & le mirent sous contribution,

Outre cela le Roi avoit un autre démêlé, avec l'Electeur Palatin, sur la succession du dernier Electeur Protestant; dont la fille avoit été mariée, avec le Duc d'Orléans. Il y envoya aussi quelques Troupes, commandées par Mr. le Dauphin de France, qui se saisit d'Heidelberg, Capitale de l'Electorat. D'autres en firent autant de Mayence, & furent ainsi, comme toutes celles qui étoient employées à brider les Allemands, hors d'état d'attaquer la frontière des Etats Généraux. Tout cela leur donna le tems de préparer les Troupes, qu'ils avoient données au Prince d'Orange. Ce Prince ayant vu les avantages des François en Allemagne, en témoigna de la joie; parce que, sans cela Louis XIV. auroit pu attaquer la République, & empêcher qu'elle ne pût permettre que le Prince n'allât secourir l'Angleterre. Il lui déclara bien la Guerre le 3. de Décembre; mais le coup étoit déjà frappé, comme on le verra par ce que nous allons dire; sans néanmoins vouloir entrer dans aucun détail de ce qui se passa, dans la Grande Bretagne.

Pour tenir secret ce qui se faisoit, par rapport à l'entreprise de secourir la Grande Bretagne Protestante, contre le Parti Romain; on nomma un petit nombre de Commissaires, pour donner les ordres nécessaires touchant la Flotte & les Troupes, que l'on mettroit dessus. Tout fut exécuté sans fracas, & sans desordre. Quoique le bruit en eût couru auparavant, on ne savoit rien du fond de cette affaire. Le Prince, voyant que la Flotte étoit à peu près prête, eut des conférences, avec l'Electeur de Saxe, & celui de Brandebourg, & divers autres Princes d'Allemagne, à Minden; qui s'engagerent d'avoir prêt un certain nombre de Troupes, pour secourir les Etats Généraux, s'ils étoient attaquez, en son absence. En ce tems-là, les Princes de l'Empire continuèrent à se confirmer, dans la pensée, que le Gouvernement des Provinces Unies, tel qu'il est, est avantageux à toutes les Puissances voisines; parce qu'il ne cherche ni conquêtes, ni changemens dans le voisinage; mais seulement que chacun garde ce qu'il possède, & conserve la forme de son gouvernement, telle qu'elle a été auparavant.

Cependant le Prince, selon un usage de ses Prédecesseurs, comme on l'a pu voir plus d'une fois, en cette Histoire, assembla l'Armée des Etats Généraux dans les Bruyeres proche de Nimegue, comme pour en faire la revue; mais que l'on pouvoit facilement mener par les Rivieres, dans les Mers qui séparent la Grande Bretagne du Continent, & les conduire dans cette grande Ile.

Les Etats avoient équipé cinquante Vaisseaux de Guerre, avec plus de quatre cens petits bâtimens, pour porter en Angleterre toutes les provisions de guerre & de bouche, qui étoient nécessaires pour faire réussir l'entreprise. Le Roi de France eut quelque vent de ce dessein, par le Comte d'*Avaux*, qui étoit alors son Ambassadeur en Hollande. *Skelton* Envoyé du Roi Jaques à la Haie, découvrit aussi à son Maître,

1688. tre, qu'il se tramoit quelque chose contre lui. Cependant ce Prince, mal servi par ses Espions, & se confiant trop au Parti, qui le favorisoit, n'eut aucun égard aux avertissemens, qu'on lui donnoit. Mr. le Président *Barillon*, Ambassadeur de France en Angleterre, étoit aussi persuadé, que Jaques n'avoit rien à craindre. Le Comte d'Avaux donna néanmoins des avis tous contraires au Roi son Maître; mais les avis opposez de *Barillon*, qui étoit à Londres, en firent douter. Le Roi Jaques, dans cette incertitude, crut pouvoir calmer les esprits, en publiant qu'il étoit résolu d'appeler un Parlement. Il s'ouvrit là-dessus à son Conseil, le 24 d'Août, & dit qu'il avoit résolu de le faire, pour le 27 de Novembre. Il donna ordre au Chancelier d'expédier les ordres, de faire dans tout le Royaume, de nouvelles élections. Mais ces ordres ne furent point envoyez, apparemment parce que l'on vouloit voir auparavant ce que le Prince d'Orange pourroit faire.

Cependant on vit arriver à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part du Roi de France, pour offrir au Roi de la Grande Bretagne, une Flotte & une Armée de terre, qui seroit de trente mille hommes. Cela ayant été proposé, le Comte de *Sunderland*, Président du Conseil, dit qu'il ne paroïssoit pas être de la prudence de le recevoir dans le Royaume, au tems, auquel on convoqueroit un Parlement; & que si les François entreprennent de s'emparer de l'Angleterre; le Roi ne trouveroit personne, qui voulût se joindre à lui, pour le voir après Vice-Roi de la Grande-Bretagne, au nom de la France. Cela fit résoudre Jaques de refuser un semblable secours.

Cependant il donna ordre au Marquis d'*Albyville*, son Ambassadeur à la Haie, de demander aux Etats Généraux, ce qu'ils prétendoient faire, avec leur Flotte, & les Troupes, dont ils la chargeoient. Ils lui répondirent, qu'ils l'avoient fait, à l'imitation de Sa Majesté Britannique, qui avoit une Flotte & une Armée de terre considérable, sans qu'on fût pourquoi; & avoit fait une nouvelle alliance, sur laquelle ils auroient bien plus de raison de lui demander, pourquoi il l'avoit faite?

Cette réponse des Etats lui parut assez claire, & il se crut obligé là-dessus, de prendre une résolution, pour empêcher que la Flotte Hollandoise ne fit une descente en quelque poste, sur les Côtes Méridionales ou Septentrionales de l'Angleterre, ou sur le Canal, comme parlent les Hollandois, ou sur la Manche comme on le nomme en France; ou au Nord, vers les Frontières de l'Ecosse. Pour cela, il remit à ses Gouverneurs du Port de Portsmouth, & la place de Hull, qui est au Nord vers les Côtes de l'Ecosse, à l'Orient.

Comme tout le monde faisoit les préparatifs, qu'on faisoit en Hollande, Jaques jugea qu'il seroit bon de convoquer un Parlement, pour s'opposer plus vivement aux Etats. Il déclara donc à son Conseil le 24 d'Août, qu'il avoit dessein d'appeler un Parlement, pour le 27 de Novembre, & le Chancelier eut ordre d'envoyer des Mandemens, afin que les Membres de la Chambre des Communes fussent élus le 5. de Septembre. Mais ces *Ecrits*, comme on les nomme en Angleterre, ne furent point envoyez; ce qui fit croire, que le Roi n'avoit parlé de convoquer un Parlement, que pour amuser ses Sujets.

En ce tems-là, il arriva de Paris à Londres Mr. de *Bonrepos*, de la part de Louis XIV. pour offrir à Jaques II. un secours très-considérable,

1688. par mer & par terre, contre ceux qui traversoient ses desseins. Mais le Comte de *Sunderland* conseilla au Roi de la Grande Bretagne, de le refuser; de peur que ce secours étranger ne le rendît plus odieux à ses Peuples.

On assure même, qu'il ne pouvoit se persuader que son Gendre osât l'attaquer, & que cela le rendoit insensible à ce qui se passoit. On demandoit en vain à *Skelton*, qui étoit alors Envoyé à Paris, d'où venoit que le Roi son Maître n'acceptoit pas le secours, que Louis XIV. lui offroit. *Skelton* ne pouvoit rien répondre à cela; mais il s'avisa d'un expédient, qu'il crut pouvoir être équivalent au secours, qu'il ne pouvoit pas accepter, sans des ordres exprès. Ce fut que le Comte d'Avaux témoigneroit aux Etats Généraux, que Louis XIV. regarderoit, comme fait à lui-même, ce que l'on feroit à Jaques II.

Le Roi de France approuva fort cette pensée, & le Comte d'Avaux présenta un Mémoire aux EE. GG. le 9. de Septembre, où il témoignoit que le Roi son Maître tiendroit comme fait à lui-même, ce qu'on feroit au Roi de la Grande-Bretagne; contre lequel il s'apercevoit bien qu'on faisoit des appareils, qui tendoient à le chasser de son Trône.

Les Etats répondirent, en termes ambigus; & pour rendre la même chose au Roi d'Angleterre, ils firent demander au Marquis d'Albyville à quoi tendoit l'Alliance, que les deux Rois avoient faite ensemble. Ce dernier répondit, que son Maître n'avoit pas consenti à ce que le Comte d'Avaux avoit dit aux Etats. Il fit même mettre en prison *Skelton*, après l'avoir rappelé. Il fit aussi diverses démarches, pour ramener les esprits, comme de proposer, dans une Proclamation, des termes équivoques, qui ne tromperent personne. Dans la Proclamation du 21. de Septembre, il disoit, entre autres choses, " que son dessein étoit de procurer une entière liberté de conscience, à tous ses Sujets. (Ce qui regardoit seulement les Catholiques Romains; car pour l'Eglise Anglicane, le Roi ne pouvoit pas s'attribuer, ce qu'elle ne devoit qu'aux Loix.) Il ajoûtoit encore, qu'il feroit que, non seulement l'Eglise Anglicane, mais encore les autres Sectes, fussent rendues incapables d'être de la Chambre des Communes; afin d'éloigner par-là la crainte, qu'on pourroit avoir, qu'ils ne se missent en possession de l'Autorité Législative, pour ruiner les Protestans.

Mais il ne pouvoit pas proposer, comme une grace, un droit, que tous les Anglois devoient naturellement avoir. Aussi cette proposition ne contenta-t-elle personne, & l'on ne fut nullement disposé à voir les Seigneurs Catholiques, dans la Chambre Haute. Les ordres de procéder à l'élection de ceux de la Chambre des Communes ne vinrent point.

Cependant comme il ne pouvoit plus douter que le Prince d'Orange n'en voulût à lui-même, qu'il vouloit empêcher de ruiner la Religion Protestante & de changer même la forme du Gouvernement; le Prince se disposa à partir, le plutôt qu'il seroit possible. Le Roi Jaques nomma, pour commander son Armée, le Comte de *Feversham*, dont on a déjà parlé ci-devant; car le Comte de *Roie* avoit refusé cette place, où il étoit aisé de comprendre qu'un Protestant Etranger ne pourroit pas se soutenir, contre une Armée Protestante, qu'on attendoit tous les jours. Pour prévenir l'aliénation des esprits des Anglois, à cause de l'Alliance que Jaques avoit avec la France; il ordonna à d'Albyville, de protester aux Etats GG.

1688. par un Mémoire, que son Maître n'avoit aucun Traité avec la France, que ceux qui avoient été imprimez; & d'offrir aux Etats de renouveler la Paix de Nimegue, & la Trêve de vingt ans, dont on étoit convenu en MDCLXXXIV. Mais les Etats n'écouterent nullement l'Ambassadeur, persuadez que tout cela ne tendoit qu'à aider Jaques à se rendre absolu en Angleterre.

Le Pensionnaire même de Hollande ne dissimula point, que le Prince d'Orange alloit en Angleterre, invité par la Noblesse pour la soutenir contre la violation des Loix, que le Roi commettoit tous les jours. Jaques fut averti de tout & du grand nombre de Noblesse Angloise, qui étoit en Hollande; ce qui marquoit assez clairement qu'il trouveroit, en Angleterre, plus de difficulté qu'il n'avoit cru, pour y introduire le Catholicisme, & le Despotisme.

Mais ne sachant à qui il pouvoit s'adresser, pour l'aider à dissiper les soupçons, que l'on avoit en Angleterre qu'il ne voulût renverser les Loix Politiques & Ecclesiastiques, il résolut enfin de s'adresser à l'Eglise Anglicane; pour lui demander son conseil, dans une conjoncture telle qu'étoit celle, où il étoit alors. Il s'adressa, pour cela à six Evêques, qui se trouverent alors à Londres. C'étoient les Evêques de Winchester, de Chichester, de Petersborough, de Rochester, d'Ely, & de Bath & Wels. Après leur avoir dit d'abord qu'il les avoit fait venir, pour leur demander leurs avis, sur les conjonctures délicates, où il se trouvoit; il témoigna qu'il étoit disposé à faire tout ce qu'on jugeroit nécessaire, pour la conservation de la Religion Protestante, & des privileges des Sujets; sans néanmoins rien faire, qui fût contraire aux droits de la Couronne. On voyoit bien que ces offres, quelque avantageuses qu'elles fussent, naissent niquement de la peur, qu'il avoit; & que la peur étant passée, il se trouveroit que les droits de la Couronne étoient incompatibles, avec ce qu'on lui demanderoit.

Les Evêques furent en suite, chez l'Archevêque de Cantorbery, pour voir ce que l'on pourroit répondre au Roi. En effet, ils n'étoient pas disposés à faire quoi que ce fût, qui fût contre les Loix & les Usages. Ils lui représenterent donc le 3. d'Octobre, 1. qu'ils seroient d'avis que Sa Majesté remit l'administration des affaires, dans les Provinces, entre les mains de gens de naissance & qui fussent qualifiés pour cela; c'est-à-dire, qui fussent Anglois & de la Religion Protestante: 2. d'abolir la Cour Ecclesiastique: 3. de révoquer toutes les dispenses, données aux Catholiques Romains, pour exercer des Charges tant Ecclesiastiques, que Civiles; particulièrement, dans les Universitez, & sur tout dans le College de la Magdelaine d'Oxford: 4. de défendre les Ecoles Publiques accordées aux Catholiques: 5. de ne plus les dispenser des Loix; mais remettre cela au Parlement: 6. de faire révoquer les quatre Evêques, qui prenoient le titre de *Vicaires Apostoliques*: 7. de ne remplir les Bénéfices Ecclesiastiques vacans, en Angleterre & en Irlande, que par des Protestans de piété & de savoir.

A cela, que tous demanderent en commun, l'Archevêque de Cantorbery demanda, en son particulier, que l'Archevêché d'York, qui étoit vacant depuis long-tems, fût rempli.

8. De rendre à chaque Corps de métier ses Chartres & ses Privileges.

Comme les Evêques apprirent que le Roi avoit promis de rendre sa Chartre à la Ville de Londres, ils en remercièrent le Roi.

9. De convoquer un Parlement libre, par le

moyen duquel l'Eglise Anglicane fut mise en repos, selon les Actes d'Uniformité; qu'une juste Liberté de Conscience pût être établie, & les Droits & les Privileges du Peuple fussent maintenus. 10. Qu'enfin & sur toutes choses, il plût à S. M. d'accorder aux Evêques la permission de lui représenter les raisons, qu'Elle avoit de se joindre à l'Eglise Anglicane, dans laquelle il étoit né & avoit été élevé.

Le Roi, pour regagner les esprits; accorda une bonne partie de ces Articles aux Evêques; & parut disposé à l'exécuter, pendant que l'on attendit la Flotte du Prince d'Orange, & il envoya des ordres, pour cela. Mais il n'en avoit usé de la sorte, pendant qu'on attendit la Flotte Hollandoise; puis que comme il arriva une tempête, il reprit ses anciennes manieres; ce qui fit comprendre qu'il ne tiendrait ce qu'il promettoit, qu'autant qu'il auroit peur du Prince d'Orange. On trouva moyen d'empêcher l'Evêque de Winchester de redresser ce qui avoit été fait à Oxford, suivant les ordres du Roi. Cette conduite lui fit entièrement perdre la confiance des Evêques, qui lui avoient donné ce conseil.

Comme il ne pouvoit s'assurer que sur son armée, il s'appliqua à la grossir de Soldats Catholiques Romains, auxquels seuls il pouvoit se fier. Pour les Protestans, sur tout ceux, qui avoient un peu de zèle, pour leur Religion; si le Roi Jaques ne pouvoit pas s'y fier, ils n'avoient guère de sujet de se fier en lui, puisque cette espece de Dévots n'ont aucun égard, que pour l'Eglise. Il y a sujet d'être surpris que tant de gens s'y fient; & cela en des choses, dans lesquelles elle a un intérêt visible de les tromper. Ceux qui connoissent un peu le Coeur de l'Homme, ne peuvent guère douter, qu'il ne se déclare pour une opinion, qui lui rapporte du profit, & qu'il ne s'éloigne de tout ce qu'il croit lui être ruineux. Le peuple de Londres se fit alors si fort craindre au Roi, qu'il donna ordre qu'on fermât toutes les Chapelles Romaines, qui étoient à Londres; de peur que le peuple ne fit quelque soulèvement, à cette occasion. Il ordonna en ce même tems, dans tous les Ports & les rades, où la Flotte de Hollande pourroit faire descente, ou emmenât tous les Chevaux & le Bétail à vingt milles de la côte.

Comme il parut alors un Ecrit imprimé en Hollande, où l'on accusoit l'Enfant, qu'on appelloit le *Prince de Galles*, de supposition: le Roi convoqua le 22. d'Octobre un Conseil extraordinaire, où il dit tout ce qu'il put, en faveur de cet Enfant, pour faire voir qu'il étoit bien né de la Reine. Bien des gens ne purent pas croire que cela fût vrai, à cause du peu de soin, qu'on avoit pris de faire trouver assez de témoins de la naissance de cet enfant. On peut voir dans le Livre du Prélat, cité en marge, qu'au moins on ne pouvoit pas prouver, en bonne forme, la *légitimité*, pour parler ainsi, de cet Enfant; & de l'autre côté, qu'on n'avoit pas de preuve incontestable de sa supposition. Quoi qu'il en soit, la question n'a pas été décidée depuis, dans les formes, & il étoit bien sûr que le Prince d'Orange étoit fils de la sœur de Jaques II, sans que cela pût être mis en doute. Il étoit encore d'une notoriété publique, que la Princesse Marie, que le Prince d'Orange avoit épousée, étoit bien sûrement fille de ce même Roi. Aussi depuis, quand on regla la succession à la Couronne de la Grande Bretagne,

(1) Voyez Mr. Burnet, dans l'Histoire de son tems sur cette année;

1688. on n'eut aucun égard à celui que l'on disoit, parmi les Catholiques, être fils de Jaques II. Au reste, on ne s'arrête pas à ces incidens, parce qu'ils ne regardent nullement les Provinces Unies; mais seulement l'Angleterre, dont on n'a pas entrepris de faire ici l'Histoire. On verra tout ce qu'on peut souhaiter là-dessus, dans plusieurs Historiens d'Angleterre, & particulièrement dans celle de l'Evêque de Salisbury en Anglois, & dans celle de Mr. de Rapin Thoyras, en François.

En ce tems-ci, le Parti du Roi Jaques étoit dans une grande inquietude, parce qu'il ne se sentoient pas en état de s'opposer à celui du Prince d'Orange; que le Parti Protestant, regardoit comme le seul Protecteur, qu'il pouvoit avoir, contre les *Jacobites*, comme on nommoit les créatures de Jaques II.

On fit en Hollande un Manifeste, en Anglois, pour le répandre dans la Grande Bretagne, dès que la Flotte Hollandoise y feroit arrivée. Un Historien (1) Moderne a fort bien remarqué que cet Ecrit pouvoit être réduit à trois Chefs généraux, dont on mettra ici la substance.

„ I. Le 1. contenoit une énumération des „ Grieffs des Anglois. On s'y plaignoit du pou- „ voir, que le Roi Jaques s'étoit arrogé, de dis- „ penser de l'observation des Loix; de ce qu'il „ avoit établi un Conseil Ecclésiastique, où il „ avoit fait suspendre l'Evêque de Londres de son „ emploi; parce qu'il avoit interdit le Président du „ College de la Magdelaine à Oxford, & plusieurs „ autres, qui n'avoient pas voulu consentir à l'a- „ bolition du Test, & des Loix Pénales; qu'il „ avoit établi des Magistrats Catholiques Ro- „ mains; qu'il avoit enlevé les Chartres, & in- „ troduit des gens de la même Religion, dans les „ Corps des Métiers; qu'il les avoit fait recevoir „ dans les Emplois de la Justice, & dans ceux de „ la Terre & de la Mer; donné aux Irlandois „ des Magistrats de la même Religion; & fait „ mille autres choses contre les Loix, comme on „ le pourra voir dans l'Original.

„ Le second Article général montrait l'impos- „ sibilité de remédier à ces desordres, vû la dis- „ position du Roi & du Conseil, qui aspiroient „ à un grand changement, dans les Loix; & qui „ n'admettoient aucunes plaintes, contre une con- „ duitte si irrégulière: qu'ils regardoient les re- „ quêtes & les remontrances, comme des crimes, „ telle qu'étoit celle des sept Evêques; que le „ Lord *Lovelace* avoit traité de criminels, pour „ avoir dit qu'on n'étoit point tenu de respecter „ les ordres d'un Juge de Paix Papiste; que le „ Prince d'Orange lui-même, avec la Princesse „ son Epouse, avoient fait des plaintes respectueu- „ ses, sur cela, mais que cela n'avoit fait qu'ai- „ grir davantage le Roi; qu'un Parlement n'y „ pouvoit apporter aucun remède; parce qu'on „ avoit fait élire ceux, qui étoient dans le Parti „ du Roi; qu'il avoit mis de la division entre les „ Protestans, & fait élire, à force d'argent, „ ceux qui favorisoient les desseins de la Cour; „ qu'un Parlement de cette sorte étoit même il- „ légitime, parce que les Charges de Magistra- „ ture étoient entre les mains des Papistes; qu'il „ y avoit de grandes présomptions, que celui, „ qu'on appelloit *Prince de Galles*, étoit un enfant „ supposé; puis qu'une bonne partie des gens „ avoient douté si la Reine étoit encinte, & cru „ que cet enfant étoit supposé; sans qu'on eût „ fait la moindre chose, pour lever ce doute; que

(1) Mr. de Rapin.

„ le Prince & la Princesse étoient disposés à 1688. „ soutenir la Religion & les Loix: Qu'ils y é- „ toient d'autant plus portés, qu'ils y étoient sol- „ licitez par un nombre considerable de Seigneurs, „ tant Ecclésiastiques, que Laïques, & par beau- „ coup de Gentilshommes de toutes condi- „ tions.

Le dernier Article portoit „ que pour tou- „ tes ces raisons, & plusieurs autres, le Prince a- „ voit résolu de se transporter en Angleterre, a- „ vec des forces suffisantes; pour être à couvert „ des attentats, qu'on pourroit faire contre lui; „ qu'il n'avoit d'autre dessein que de faire ap- „ peler un Parlement, libre & légitime, & fai- „ re en sorte que les anciennes Chartres fussent „ rendues aux Communautés; qu'il remettroit à „ ce Parlement l'examen de la naissance du Prin- „ ce de Galles, comme on l'appelloit, & tout ce „ qui regardoit le Droit de la succession; qu'il „ tiendrait ses Troupes, en une exacte discipline, „ & qu'il renverroit les Troupes étrangères, aussitôt „ que les affaires de la Nation le pourroient „ permettre; qu'il convoqueroit aussi en Ecosse „ un Parlement, pour y remettre le Gouverne- „ ment dans (2) son ancien état; & qu'il feroit „ tous ses efforts, pour mettre l'Irlande dans celui „ où elle avoit été du tems de l'*Acte d'Etablisse- „ ment*, & que les intérêts de la Religion Protec- „ tante y fussent en sureté.

Cette Déclaration ayant été imprimée, le Prin- ce fut averti, que le Roi avoit corrigé divers abus, dont il y étoit parlé; ce qui pouvoit affoiblir la force des plaintes du Prince, quoique venu un peu tard. Sur cela, on jugea à propos de faire promptement une Addition à ce Manifeste, dans laquelle il étoit dit „ que depuis la date de „ cet acte, qui étoit du 10. d'Octobre, le Prin- „ ce avoit appris que le Roi, par l'avis des Evê- „ ques, avoit redressé divers abus, dont il étoit „ parlé, dans son Manifeste, & que pour cela il „ trouvoit à propos d'y ajouter quelque chose, „ qui se réduit à ce qui suit: „ Que depuis la date „ de son Manifeste, S. A. avoit appris que quel- „ ques actions du pouvoir despotique avoient été „ revoquées; qu'on avoit promis, à la Ville de „ Londres, qu'on lui rendroit son ancienne Char- „ tre; & qu'on publioit, en même tems, que le „ Prince vouloit envahir l'Angleterre; & qu'il „ avoit trouvé à propos d'ajouter à ce que portoit „ son Manifeste, ce qui suit.

C'étoit „ que les Forces, qu'il menoit avec „ lui, ne convenoient pas au dessein de conquérir „ l'Angleterre; que les Seigneurs & les Gentils- „ hommes Anglois, qui étoient avec lui, & ceux „ qui pourroient encore s'y joindre, ne con- „ courroient point à un semblable dessein; puis- „ qu'ils étoient tous de naissance distinguée, & „ avoient toujours été fideles à la Couronne; de „ sorte qu'ils étoient bien éloignés de vouloir „ contribuer à subjuguier leur Patrie; que pour „ S. M. Britannique il ne comprenoit pas, „ qu'on „ avoit dit de la part de ce Roi, après avoir si sou- „ vent manqué de parole; que le redressement des „ grieffs étoit un aveu des violences commises au- „ paravant, & ne pouvoit aussi être regardé que „ comme très-défectueux, puis qu'il pouvoit être „ révoqué, quand on le voudroit: Que le pou- „ voir despotique, dont on ne faisoit aucune „ mention, subsistant toujours, on ne pouvoit „ redresser les Grieffs, que par une Déclaration „ du

(2) Il avoit été entièrement renversé, sous le regne de Char- les II, & encore plus sous Jaques II. Voyez l'Histoire que Mr. Burnet a donnée de ce Païs, dans l'*Histoire de son tems*.

1688. du Parlement, touchant les droits des Sujets, faite au Parlement, & non par des-actes de grace, qui n'étoient qu'un effet de la crainte. C'est pourquoi le Prince s'en rapportoit à une Assemblée du Parlement.

Les Etats Généraux publièrent aussi une Résolution, prise dans leur Assemblée, concernant les raisons, qui les avoient portez à prêter au Prince leurs Vaisseaux & leurs Troupes. C'étoit principalement, que le Prince d'Orange avoit été invité à cette entreprise, par la Noblesse & par le Clergé d'Angleterre; & que les Etats avoient juste sujet de craindre, que le Roi d'Angleterre, après s'être rendu absolu en son Royaume, ne se joignît avec le Roi de France, pour détruire la Religion Protestante dans les Provinces Unies.

Tout étant prêt, dans la Flotte, pour partir, le Prince alla prendre congé aux Etats Généraux, dans leur Assemblée, qui ne le laissa pas sortir sans répandre des larmes, qu'il ne put pas retenir lui-même. En effet, le Prince s'exposoit à un très-grand danger, & l'Etat des Provinces Unies avec lui. Si l'entreprise n'avoit pas réussi, on eut été en un grand danger, par l'union des Rois de France & d'Angleterre, pour perdre cette République.

Le Prince s'embarqua le 29. d'Octobre sur une Frégate de quarante pièces de canons. Mr. le Maréchal de *Schomberg*, que le Prince avoit demandé à l'Electeur de Brandebourg, chez qui il étoit, s'embarqua sur le même Vaisseau. Toute la Flotte étoit composée de cinquante Vaisseaux de Guerre, de vingt Fregates, & d'autant de Brulots. Il y avoit environ quatre cens Bâtimens de transport. Il n'y avoit pas de quoi effrayer le Roi Jaques, s'il avoit eu une Flotte, en qui il pût se fier, & telles que celles que son Frere avoit équipées plus d'une fois contre les Hollandois; il auroit pour le moins pu maltraiter les Vaisseaux de transport de la Flotte Hollandoise. Mais ou il faut qu'il ne se fiât pas à sa Flotte, ou qu'il crût la Hollandoise plus forte, qu'elle n'étoit, ou que le courage & la prudence lui manquassent. Les Anglois les plus qualifiez, qui étoient avec le Prince, furent les Comtes de *Shrewsbury* & de *Maclesfield*, & les Lords *Mordant*, *Wiltshire*, *Pawlet*, *Elan*, *Dumblain*, l'Amiral *Herbert*, le Colonel *Sidney*, Mr. *Herbert*, Mr. *Ruffel*, le Chevalier *Gwyn*, le Major *Wildman*, le Dr. *Burnet*, Mr. *Harbord*, Mr. *Fergusson*, Ministre. Outre le Maréchal de *Schomberg*, il avoit avec lui, *Charles de Schomberg* son fils, Mr. de la *Caillemotte*, Fils cadet du Marquis de Ruvigni, avec trois cens Officiers François Réfugiez. *Herbert*, Amiral Anglois, commanda l'Avant-Garde; *Everfson*, Vice-Amiral Zelandois, eut l'Arriere-Garde. Le Prince se mit au Corps de Bataille, & l'on voyoit sur son Bord un Pavillon, avec ses armes, & autour ces mots *La Religion Protestante, & les Libertez d'Angleterre*; & au dessous, *Je maintiendrai*, qui est la Devise de Nassau.

Cette Flotte, comme le rapporte un Officier François, qui étoit dessus, n'eut pas été longtemps en Mer, que le vent tourna à l'Ouëst; & elle fut si fort dispersée, que le lendemain à peine en voyoit-on deux Vaisseaux ensemble. La tempête dura deux jours, & la Flotte fut tout-à-fait dispersée. A peine pût-elle se rendre au Rendez-vous, plus de huit jours après. Cependant le dommage ne fut pas grand. On assure, qu'en cette occasion, les Etats, pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne mît en Mer, pour attaquer leur Flotte, firent mettre dans la Gazette, que le Prince avoit fait une si grande perte, qu'il ne

Tome III.

pourroit remettre à la voile, que l'Hiver suivant; 1688. dans l'espérance que Jaques ne se hâteroit pas de mettre sa Flotte en Mer. En effet, le Roi, ayant reçu cette nouvelle, crut être hors de danger, pour ce tems-là; & se flattoit de trouver, pendant l'Hiver, le moyen de faire échouer le dessein du Prince. Dans cette conjoncture, il révoqua diverses graces, qu'il avoit faites à les Sujets, & fit connoître par-là, que ce n'étoit que par la peur de l'Armée Hollandoise, qu'il croyoit avoir bientôt sur ses Côtes, qu'il les avoit accordées.

Cependant un Officier Anglois, qui étoit au service des Etats, porta en Angleterre un paquet des Manifestes du Prince. On saisit ce paquet, & on le porta au Roi, qui là-dessus revoca encore quelques graces, qu'il avoit faites à ses Sujets. Il voulut engager les Evêques, qui se trouverent à Londres, à renoncer à ce Manifeste; & leur demanda, s'ils avoient été du nombre des *Seigneurs Spirituels*, qui avoient appelé le Prince d'Orange. Les Evêques se contenterent d'assurer le Roi de leur fidelité, sans entrer en aucun éclaircissement. Mais le Roi prétendit qu'ils se justifiasent publiquement, en faisant serment de n'avoir point appelé le Prince d'Orange; en lui apportant un Ecrit, signé de leurs mains, par lequel ils témoignassent qu'ils n'avoient point appelé ce Prince en Angleterre. Il marqua le jour, auquel il vouloit qu'ils lui apportassent ce papier. Il ne leur dissimula point, qu'il vouloit démentir le Prince, sur la correspondance, qu'il se vançoit d'avoir avec les Evêques. Ils retournerent, le jour marqué, à Whitehall; mais ils s'excusèrent de donner rien par écrit, parce que l'accusation, que l'on faisoit contre eux, ne désignoit personne en particulier; à quoi ils ajoûtèrent, qu'il ne convenoit pas à des gens, comme eux, d'allumer la Guerre entre le Beau-Pere & le Gendre. Le Roi résolut là-dessus de supprimer le Manifeste de ce dernier, dans la supposition, qu'il n'y en avoit que peu d'Exemplaires, dans le Royaume; mais ayant appris qu'il y en avoit beaucoup, il le fit imprimer, avec des Remarques, contre le Prince. Ce dernier écrivit aussi une Lettre à l'Armée Angloise, que le Roi tenoit encore sur pied, sans néanmoins s'y fier trop. L'Amiral *Herbert* écrivit aussi à la Flotte Angloise, qu'il exhortoit de demeurer ferme dans la Religion Protestante, & fidele à sa Patrie.

Le Roi avoit fait fonds sur la fidelité de ces Armées, parce qu'il supposoit, que des Soldats & des Matelots ne s'engageroient point en une querelle de Religion. Il a couru un bruit, que l'Amiral *Herbert*, tenté avant ce tems-ci, par le Roi Jaques, de se faire Catholique Romain, puisque ne paroissant pas avoir beaucoup de Religion, à cause de sa vie licencieuse; il lui avoit dit, qu'il étoit un grand pécheur; mais il soutint, qu'il n'étoit pas encore assez mal-honête homme, pour changer de Religion.

Le dommage, que la Flotte du Prince avoit souffert, se trouva de si peu de conséquence, ou fut réparé, avec tant de promptitude, par les Amirautes des Etats, toujours fournies de tout ce qui est nécessaire pour cela; que, dans l'espace de onze jours, la Flotte fut si bien radoubée, qu'elle fut en état de se remettre en Mer.

Le Prince se rembarqua le 11. de Novembre, après midi. Il sembla d'abord, que le Prince iroit prendre terre au Nord d'Angleterre, à cause de quelque manœuvre qu'il avoit faite, ce qui obligea le Roi d'envoyer quelques Troupes de ce côté-là. Mais vers la nuit, le vent ayant tourné à l'Est, & étant assez violent, la Flotte entra

Fff

dan

1688.

dans la Manche, & s'arrêta entre Douvre & Calais; pour y attendre les Vaisseaux, qui étoient les moins bons voiliers. Cependant le Roi Jaques, qui avoit cru que le Prince iroit vers le Nord de la Grande Bretagne; dans la pensée apparemment, que ce Prince avoit quelque intelligence avec les Écossais, se trouva bien trompé, quand on lui dit qu'elle étoit dans la Manche. Il espéroit néanmoins, que le Comte de Darmouth, qui commandoit la sienne assez bien équipée, pourroit remporter quelque avantage sur la Flotte Hollandoise. Cependant cette dernière continua sa route vers l'Ouëst, sans que l'Angloise entreprît rien. Elle auroit pu facilement entreprendre quelque chose sur la Hollandoise, dans la Manche, empêchée par les Vaisseaux de charge, qu'elle avoit avec elle; au lieu que celle du Roi n'avoit que des Vaisseaux de Guerre, & pouvoit avoir à toute heure ce qui lui manquoit de l'Angleterre.

Cependant (1) le Roi Jaques s'attendoit, que le Lord *Darmouth* attaqueroit la Flotte Hollandoise; mais il fut extrêmement surpris, lors qu'on lui dit qu'il ne l'avoit point fait; puis qu'elle avoit continué sa route, sans qu'il fit aucun mouvement. On ne fut pas, s'il y avoit eu quelque brouillard entre les Hollandois & lui, qui l'eût empêché de les voir; ou s'il trouva sa Flotte prête à l'abandonner; ou si lui-même n'eût point de dessein d'empêcher la délivrance de sa Patrie. Ce ne fut pas, comme des gens sages l'ont jugé, sans une Providence toute particulière, que le Prince d'Orange ne trouva, par Mer, aucun obstacle, qui l'empêchât de pousser son dessein, & qu'il ne fit presque point de perte, par Mer.

Sur l'alarme, que l'on eut, que le Prince d'Orange alloit faire une descente, le Roi son Beau-Pere envoya le Duc de Berwick à *Portsmouth*, avec quelques Troupes; pour s'assurer de ce Port de très-grande importance, & d'empêcher qu'il ne tombât entre les mains du Prince d'Orange. On voulut néanmoins le rendre méprisable, & empêcher, que plus de gens ne se joignissent à lui; en publiant, qu'il avoit très-peu de monde; au lieu que le Roi auroit trente-mille hommes, qu'il commanderoit en personne. Il envoya, en attendant, quatre mille Irlandois dans la plaine de *Salisbury*, parce qu'il se proposoit d'y avoir son Armée, de trente mille hommes.

On fit imprimer des Listes des Soldats du Prince, pour le rendre méprisable, par le petit nombre de ses Soldats. Le Roi déclara, en son Conseil, qu'il regarderoit comme ses Ennemis ceux, qui lui proposeroient de se raccommoder avec le Prince. Il fit aussi une Proclamation dans son Conseil, le 16. de Novembre, où il protestoit, qu'il ne pouvoit point appeler de

„ Parlement, jusqu'à ce que les Ennemis fussent
 „ chassés de ses Royaumes; & qu'il ne doutoit
 „ point que ses fideles Sujets ne voulussent l'aider
 „ à les mettre dehors.

Le Prince étant débarqué près de *Torbay*, coucha chez le Chevalier *Guillaume Court*, où il coucha deux, ou trois nuits, & marcha, avec son Armée à *Exeter*, où le Dr. *Burnet* lui avoit fait préparer un logement. Le Prince entra dans cette Ville le 19. de Novembre, comme en triomphe, & se rendit à l'Eglise Cathédrale, pour remercier Dieu de son heureuse entrée en Angleterre. Après que les prières furent faites, le Dr. *Burnet* commença à lire la Déclaration du Prince; & plusieurs de ceux, qui étoient au Chœur, & d'autres, sortirent de l'Eglise; de peur que,

(1) Compleat History of England Tom. III. p. 944 et suiv.

si le dessein ne réussissoit pas, ils ne fussent punis, pour avoir approuvé le dessein de S. A. Mais ceux, qui demeurèrent à l'Eglise, répondirent *Amen*, quand le Docteur dit: *Seigneur, veuillez sauver le Prince d'Orange*. Pour l'Evêque *Lamplug*, dès qu'il fut que le Prince venoit à *Exeter*, il sortit de sa maison, & s'en alla à *Londres*; pour recevoir du Roi des ordres, sur la conduite, qu'il avoit à garder. Jaques prit cela, pour une marque de la fidélité de l'Evêque, à qui il donna l'Archevêché d'*York*, qu'il avoit laissé vaquant, pour en faire un semblable usage.

Pendant que S. A fut à *Exeter*, la Noblesse, qui se trouvoit avec lui, s'engagea à lui être fidelle. Le Prince ne laissa pas de trouver leur réception un peu froide. Il avoit cru que, dès qu'il seroit arrivé, toute la Noblesse de l'Ouëst de l'Angleterre se joindroit à lui. Il ne laissa pas de leur faire un Discours, dans lequel il marquoit les abus, auxquels il avoit dessein de remédier. Il se passa encore divers autres choses, qui, quoique d'importance pour l'Angleterre, ont trop peu de liaison avec les intérêts des Provinces-Unies, pour être insérées ici. On les verra dans l'*Histoire Complète* d'Angleterre, sur cette année, où l'on voit que plusieurs Seigneurs, après avoir vû la fermeté du Prince d'Orange, & l'inclination d'une grande partie de la Noblesse & du Peuple à se joindre à lui, se déclarerent pour lui; d'autant plus que la conduite de Jaques devenoit toujours plus suspecte. Plusieurs Seigneurs & Evêques, qui étoient à *Londres*, entre lesquels étoit l'Archevêque de *Cantorbery*, & celui d'*York*, les Evêques de *S. Asaph*, d'*Ely* &c. avec divers seigneurs, comme le Duc de *Grafton*, & celui d'*Ormond*, les Comtes de *Clare*, de *Clarendon*, d'*Anglesey* &c. dressèrent de concert une Requête, qu'ils présentèrent au Roi, où ils disoient,

„ que dans le profond sentiment, où ils étoient,
 „ des miseres de la Guerre, qui commençoit à s'a-
 „ lumer dans les entrailles du Royaume; ils se
 „ croyoient obligés en conscience, de représen-
 „ ter au Roi que le seul moyen de sauver S. M.
 „ & son Royaume, étoit d'appeler un Parlement
 „ régulier & libre à tous égards: Que pour cela,
 „ ils le supplioient instamment de l'appeler, en
 „ promettant qu'ils contribueroient, de leur
 „ part, à procurer une Paix dans l'Etat & dans
 „ l'Eglise; comme cela pourroit convenir à l'hon-
 „ neur & à la sûreté de sa personne. Ils lui in-
 „ sinuoient, qu'en attendant, il seroit bon de
 „ faire une suspension d'armes, pour prévenir
 „ toute occasion de répandre du sang humain.

Cette rémontrance fut présentée au Roi, par les deux Archevêques, & les Evêques d'*Ely* & de *Rocheſter*, le 27. de Novembre. Les Seigneurs Catholiques Romains, qui étoient alors les seuls Conseillers du Roi, lui conseillerent de se fier plutôt à son Armée, qu'à son Parlement. Il dissimula néanmoins, en quelque maniere, puis qu'il répondit: “ Qu'il souhaitoit lui-même pas-
 „ sionnément ce qu'on demandoit, & qu'il leur
 „ promettoit, foi de Roi, qu'il convoqueroit un
 „ Parlement tel qu'on le demandoit, dès que le
 „ Prince d'Orange auroit quitté le Royaume;
 „ mais qu'il n'étoit pas possible d'avoir un Parle-
 „ ment libre, pendant que le Prince d'Orange se-
 „ roit dans le Royaume, & pourroit avoir une
 „ centaine de Suffrages pour lui.

Cette réponse, quoi qu'elle pût paroître pacifique, ruina entièrement les affaires du Roi; parce que les moins clair-voyants, s'apperçurent bien, que la présence de l'Armée du Prince étoit la seule chose, sur laquelle la liberté du Parlement étoit

1688. étoit appuyée, sans quoi l'Armée du Roi auroit été maîtresse de tout, si celle du Prince se fût retirée.

Le même jour, le Roi partit pour Salisbury; mais avant que de partir, il fit appeler quelques-uns de ses Officiers, qui furent le Duc de *Grafton*, le Lord *Churchill*, le Colonel *Trelawney*, & le Colonel *Kirk*, & leur dit „ qu'il avoit engagé „ sa parole Royale, de convoquer un Parlement „ libre, d'abord que le Prince d'Orange auroit „ quitté le Royaume; qu'il l'avoit résolu, autant „ qu'il seroit en sa puissance, pour calmer le Peuple, „ en assurant sa Religion, ses Loix, & ses Libertez. Il „ ajouta, que si l'on souhaitoit quelque chose de „ plus, il l'accorderoit; mais que si l'on n'étoit pas „ content, il étoit prêt de donner des Passports, à „ tous ceux, qui voudroient aller se joindre au „ Prince d'Orange; pour leur épargner la honte „ d'abandonner leur légitime Souverain. Il re- „ commanda, en même tems, au Maire, d'avoir „ soin de Londres; & ajouta, qu'il lui laissoit „ assez de Troupes, pour se défendre; qu'en cas „ de besoin, il pourroit s'adresser au Conseil d'Etat. Il ajouta encore „ que s'il revenoit lui-même „ victorieux, il tiendrait ponctuellement ce qu'il „ avoit promis, touchant la sûreté de la Religion & des Privileges. Il chargea du Gouvernement, en l'absence du Chancelier, les Seigneurs *Arundel*, *Bellasis*, *Preston* & *Godolfin*, qui n'étoient pas tous également agréables au Peuple.

Cependant le Pere *Peters*, Jésuite, qui avoit, par ses mauvais conseils, mis le Roi dans le danger où il étoit, s'enfuit en France; à la suite du Lord *Walgrave*, qu'on y envoyoit à la place du Colonel *Skelton*. Ainsi l'Auteur de la plupart des mauvais conseils, qu'on avoit donné au Roi, n'eut pas le courage de le soutenir, jusqu'à la fin. Il est surprenant, que non seulement les Particuliers, qui peuvent craindre cette espece de gens, qui sont les plus vindicatifs des hommes; mais encore les Têtes Couronnées les craignent, comme elles font. Cela semble être une conséquence de la coutume, qui s'est introduite, de diviser les Chrétiens, en deux factions, dont l'une est des Laïques, & l'autre des Ecclesiastiques; qui est devenue si formidable, qu'on ne l'attaque pas facilement; parce qu'elle a trouvé le moyen de persuader qu'elle étoit en état d'ouvrir & de fermer le Ciel aux Chrétiens. Pour leur pouvoir dans l'autre monde. personne de ceux, qui y sont allés, n'est revenu, pour nous apprendre ce qui en est; mais il est certain, que dans celui-ci, on leur a laissé prendre une autorité si grande, qu'elle est formidable, même aux Têtes couronnées, qui s'y fient. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler d'une matiere si délicate.

Le Roi Jaques arriva la nuit du 29. de Novembre à Salisbury. Le lendemain étant allé voir son Armée, qui étoit campée dans la Plaine voisine de cette Ville; il se prit à saigner du nez, avec tant de violence, qu'on ne put arrêter cette hémorragie, qu'en lui ouvrant la veine au bras. Mais cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain à *Warminster*, qui étoit le quartier le plus avancé de son Armée. Pendant cela, les principaux Chefs de son Armée s'adresserent au Comte de *Feversham*, pour lui dire, qu'encore qu'en une autre occasion, ils verseroient leur sang, jusqu'à la dernière goutte; ils ne pouvoient pas en bonne conscience, se battre contre un Prince, qui n'étoit venu, que pour faire appeler un Parlement libre, pour assurer leur Religion, & leurs Loix, ou leurs Libertez, comme parlent les Anglois. Le Roi put bien comprendre, par-là,

Tom. III.

le peu de sujet qu'il avoit de se fier à son Armée; & de compter, qu'aucun des principaux Officiers ne lui obéiroit. Le Lord *Churchill*, qui a depuis été nommé le Duc de *Marlborough*, & fait une très-grande figure dans les Armées d'Angleterre & des Etats Généraux des Provinces-Unies, écrivit aussi une Lettre au Roi Jaques; pour lui dire, qu'il ne pouvoit pas servir, sous lui, à ruiner la Religion & les Loix de sa Patrie. On les trouvera dans l'Histoire d'Angleterre; & l'on ne sera pas surpris, après cela, de la révolution, qui se fit sous ce Monarque.

De Salisbury il retourna à Londres, après avoir publié une Amnistie, en faveur de ceux, qui étoient dans l'Armée du Prince d'Orange; pourvu qu'ils la quittassent, dans vingt jours. Ce fut en vain, & le Prince même de *Danemarck*, qui avoit épousé sa seconde Fille, qui fut depuis la Reine *Anne*, en fit autant, & son Epouse après lui.

On peut voir par-là, que ni le Roi Jaques, ni ses Conseillers, ne connoissoient guere l'humeur des Anglois, ni ce qu'ils croyoient de la Théologie Romaine; puis qu'ils s'imaginoient qu'on les feroit facilement changer de sentimens. On avoit, depuis quelques années, publié quantité de petits Traitez contre les sentimens de l'Eglise Romaine, qui leur auroient pû faire connoître qu'on étoit bien éloigné d'embrasser ses sentimens. Mais ils n'ont pas accoutumé de lire cette sorte de Livres, de peur de s'infester, comme ils parlent, des Hérésies des Protestans. Il faut avouer, qu'il y a, parmi ces derniers, des gens, qui parlent trop cavalièrement, comme on dit, de la Religion; comme si ce n'étoit qu'une invention des Théologiens, pour gouverner plus facilement les peuples. Mais on a vû par l'expérience, que cette espece de Libertins, sont encore plus éloignés des sentimens de l'Eglise Romaine, que de ceux des Protestans. On a entendu parler des Italiens, qui s'imaginoient que les Anglois se soumettroient facilement à l'Eglise Romaine; mais on a vû, par l'expérience, que ces gens-là ne connoissoient guere les Anglois, qui parlent des sentimens particuliers de cette Eglise, beaucoup plus mal, que de ceux dont les véritables Protestans font profession. Son Inquisition leur est infiniment plus odieuse, que tout ce que les Protestans peuvent dire.

Pour revenir à l'Histoire, il y avoit encore quelque Noblesse, qui croyoit, qu'on pourroit accommoder le Roi & le Prince. Le premier; après avoir eu le dessous, en quelques rencontres, se rendit à Londres, au commencement de Décembre, où il donna ordre au Chancelier de convoquer un Parlement, pour le 25. de Janvier; & pour la sûreté de ceux, qui seroient employez à l'élection des Membres, il déclara, que tous ses Sujets auroient une entière liberté dans l'élection des Membres, & qu'il seroit même permis, de choisir ceux qui auroient commis quelque hostilité contre S. M: Il leur accorda un Pardon général, par rapport à ce qui s'étoit passé. Si le Roi eût convoqué d'abord un Parlement, avant ce qui s'étoit passé à Salisbury, cela auroit pû réussir; mais alors il étoit trop tard; & l'on crut, que les Seigneurs, qui étoient alors à Londres, l'avoient contraint de convoquer ce Parlement. Etant prié de dire leur sentiment sur les conjonctures présentes, ils lui conseillèrent *premierement*, d'accorder un pardon général à tous ceux, qui avoient favorisé le Prince: *secondement*, de lui envoyer quelques Seigneurs, pour traiter avec lui, touchant la suspension d'armes, & la maniere d'accorder ce differend: *troisièmement*, d'ôter aux Ca-

1688. tholiques tous leurs emplois, pour convaincre le monde qu'il agissoit de bonne foi. Le Roi dit, qu'il penseroit à ce qu'ils lui proposoient, & le lendemain il résolut, en son Conseil, d'appeler un Parlement, & dit qu'il accorderoit un pardon de tout ce qui s'étoit passé. Il dit depuis, qu'il nommeroit des Commissaires, pour traiter avec le Prince d'Orange. Pour ce qu'on lui proposoit, d'ôter aux Papistes leurs emplois, il vouloit bien que cela fût débatu au Parlement.

Les personnes, qui traiteroient avec le Prince, furent nommées; savoir, le Marquis d'*Halifax*, le Comte de *Nottingham*, & le Lord *Godolfin*. Ces Seigneurs étoient des personnes de capacité. Le Comte de *Feversham* envoya un Trompette, pour obtenir les Passe-ports, nécessaires pour ces Seigneurs. Cette affaire ne réussit point, à cause des évasions du Prince, comme on disoit. Mais cette négociation étoit de celles, où chacun prétendoit tout, ou rien. Les deux Armées firent quelques mouvemens, ce qui donna occasion à une escarmouche à *Reading*, où le Prince eut l'avantage.

On avoit aussi fortifié, par ordre du Roi, un Pont nommé *Maiden-head-Bridge*. Les Peuples de cet endroit-là avoient beaucoup souffert, des quartiers, que les Troupes du Roi avoient pris chez eux, & avoient appelé le Prince d'Orange, qui avoit des Troupes, qui n'étoient pas loin de là; pour prendre ce poste, & les délivrer de la peur, qu'ils avoient des Irlandois. Mais quelques-unes des Troupes du Roi étant revenues, contre l'attente des Habitans, *Lanier*, Colonel au service du Roi, se remit en possession de la Ville, & posta quelques Troupes d'Irlandois, pour défendre un Pont, sur lequel les Troupes du Prince devoient venir, pour entrer dans la Place. Il posta outre cela, un Regiment de Cavalerie Ecoffoise, en bataille, dans le Marché de la Ville. Mais un petit détachement de la Cavalerie du Prince, étant arrivé, les Irlandois firent sur elle une décharge, & se retirèrent. Les Ecoffois, qui n'avoient nulle envie de se battre, s'enfuirent de même en désordre, & en se plaignant, que les Habitans tiroient de leurs fenêtres, pendant que la Cavalerie du Prince les attaquoit de front. Le Pont de *Maiden-head* étoit en quelque maniere fortifié, & gardé par les Irlandois. Mais quelques-uns des Habitans, s'étant mis à battre, pendant la nuit, la Marche Hollandoise, épouvantèrent si fort les Irlandois, qu'ils abandonnerent leur poste, en confusion, & laisserent même leur Artillerie.

Comme l'on jugea, qu'on ne seroit pas en'état de se défendre, contre le Prince; le Parti Catholique Romain, & sur tout *Barillon*, Ambassadeur de France, & le Comte de *Lauzun*, pressèrent le Roi d'envoyer la Reine, avec celui qu'on disoit être son Fils, en France, & de la suivre le plutôt qu'il seroit possible. Les Ministres de la France jugerent, qu'enfin tous les Protestans Anglois abandonneroient le Roi, & qu'il tomberoit entre les mains du Prince, qui néanmoins étoit si éloigné de vouloir le retenir, qu'il lui donna toute la facilité possible de s'éloigner. Le 20. de Décembre, la Reine trouva moyen de s'en aller, avec cet Enfant, & la Marquise de *Powis*, sa Gouvernante, le Marquis son Epoux, & quelques autres, au bord de la Tamise, par le degré dérobé de *Whitehal*. De-là, quoique la nuit fût très-noire & orageuse, elle traversa la Tamise, mit les pieds en terre, & attendit que les Carosses, qu'on préparoit en une Auberge voisine, la vinssent prendre. Elle se rendit ainsi à *Gravensend*, ac-

compagnée par une forte escorte, & se mit sur un Yacht, qui devoit emmener Madame de *Lauzun* en France. On fit passer la Reine, pour une Dame Italienne, comme elle l'étoit en effet; & on lui fit donner la chambre du Capitaine, à qui l'on dit, qu'elle retournoit en Italie, par la France. Il y avoit encore trois Capitaines Irlandois, qui devoient prendre garde à la conduite du Capitaine; en cas qu'on découvrit que c'étoit la Reine. Elle eut un passage fort heureux, & alla faire descente, avec son monde, à *Calais*, d'où elle se rendit à la Cour. Le Roi desespéré dit, immédiatement après son départ, qu'il vouloit s'aller mettre à la tête de son Armée, pour combattre le Prince. Il ordonna cependant ensuite, qu'on jettât le grand Seau d'Angleterre, dans la Tamise, avec les Billets qu'on devoit envoyer, pour la convocation du Parlement, & une défense d'employer les autres. On peut voir par-là, que ce Prince s'étoit grossièrement imaginé, que ses Sujets le laisseroient faire tout ce qu'il voudroit; sans penser qu'ils étoient aussi attachés à leur Religion, qu'il le pouvoit être lui-même à la sienne. Mais les Princes sont souvent les moins instruits de leur Religion, & encore moins de celles des autres, & suivent aveuglément les sentimens de leurs Confesseurs, qu'ils n'ont jamais examinés, non plus que ceux des autres, & par conséquent, les moins capables de juger de quel côté se trouve la vérité. Ce qu'il y a de pire, c'est que les Grands prétendent juger de la Religion, sans la connoître par eux-mêmes, & contraindre par de mauvais traitemens ceux, que leurs Confesseurs condamnent, à faire profession de croire ce qu'ils ne croient pas. Jaques, après avoir envoyé la Reine, & celui qu'on appelloit le Prince de Galles, en donna avis au Comte de *Feversham*. Il lui disoit, entre autres choses, qu'il avoit été obligé de se retirer de l'Armée, par l'avis des Généraux, qui ne jugeoient pas à propos qu'il combattit le Prince d'Orange, à leur tête; & que ce seroit aussi trop dangereux pour eux, d'en faire autant contre une Armée étrangère, & une Nation, disoit-il, empoisonnée. Il leur déconseilla néanmoins d'entrer en aucune Association, & en aucune autre intrigue de cette sorte. Cette Lettre étoit datée du 10. de Décembre, & après l'avoir envoyée, les Gardes du Corps eurent ordre de l'aller attendre à *Usbridge*. Mais le Roi, au lieu d'aller à l'Armée, prit le chemin de la Riviere, pour retourner à *Whitehall*, à huit heures du matin, accompagné seulement, par le Chevalier *Hales*, par *Sheldon*, & par *Labadie*.

Dès qu'on sut que le Roi avoit abandonné l'Armée, le Duc de *Northumberland* se joignit au Prince d'Orange, avec une Compagnie de Gardes à cheval, qu'il commandoit; dans la pensée que le Roi quittant la partie, il ne la reprendroit jamais. Il y en eut d'autres, qui en firent autant. Cependant le Roi, étant dans le dessein de sortir du Royaume, se rembarqua sur un petit Bâtiment, & alla jusques près de *Feversham*, pour s'y embarquer sur une Fregate, qui l'attendoit. Comme le Roi n'étoit pas connu de tout le monde, & qu'il étoit fort simplement vêtu; on le prit pour un Prêtre Catholique, ce qui fit qu'on le fouilla, & on lui trouva quatre cens Guinées, & divers Cachets, & quelques autres Bijoux de valeur. Il n'y eut que le Juge de Paix du lieu, qui connoissoit le Roi, & qui se jettant à ses pieds, lui demanda pardon de la maniere, dont on l'avoit traité, & exhorta ceux, qui l'avoient fouillé, à lui rendre ce qu'ils lui avoient ôté. Mais le

1688. le Roi leur laissa l'argent, & reprit seulement quelques Joyaux; sur quoi ce Prince dit, qu'il espéroit qu'on le traiteroit mieux. Mais la populace l'emmena par force dans la Ville, d'où Jaques envoya querir le Comte de *Winchelsea*, qu'il avoit fait *Seigneur Lieutenant* de ce Comté, & Gouverneur de Douvres. Cette étrange aventure fit divers effets sur le Prince d'Orange, & sur le Peuple d'Angleterre. Le Prince auroit souhaité, qu'on ne l'eût point arrêté; mais le Peuple vouloit lui faire voir, qu'on n'avoit aucun mauvais dessein sur sa personne. Le Conseil du Roi assés, après quelques contestations, nomma quatre de ses Membres, pour l'aller prier de revenir à Whitehal. Il le refusa d'abord, mais enfin il y consentit. Les Députés écrivirent là-dessus au Prince d'Orange, pour lui dire, que le Roi étoit encore en Angleterre; sur quoi le Prince se rendit à *Windsor*, le 24. de Décembre, & logea dans l'appartement du Prince de Danemarck; où ayant délibéré, avec plusieurs personnes de qualité, il fut résolu d'envoyer *Zuylesfeyn* au Roi à Rochester; où il avoit été, & où l'on souhaitoit qu'il demeurât. Mais il le trouva déjà parti le 26. de Décembre, dès le matin. Il arriva l'après-dinée à Londres. C'étoit un Dimanche, & il y entra, comme en triomphe, & se rendit à Whitehall, avec de grandes acclamations, au son des Cloches, & au travers de feux de joie; ce qui monroit, que le Peuple, quoi qu'ennemi du Papisme, ne haïssoit nullement le Roi, pour être de cette Religion-là.

La nuit, avant qu'il quittât Rochester, il avoit envoyé le Comte de *Feversham*, avec une Lettre au Prince, par laquelle il l'invitoit de venir au Palais de St. James, avec tel nombre de Gardes & de Troupes, qu'il trouveroit à propos; afin d'accommoder amiablement les démêlés, qu'ils avoient ensemble, & redresser les Grieffs, dont on se plaignoit réciproquement. Le Comte étoit revenu le Dimanche à *Windsor*, & comme il eut présenté la Lettre de Jaques à son Gendre, il fut bien surpris que le Sr. de *Bentink*, Favori du Prince, lui demandât son épée; & dit, qu'il avoit de plus ordre du Prince, de l'arrêter prisonnier; pour avoir congédié l'Armée, sans son consentement.

Lors que le Prince eut fait rapport de cela aux Pairs, qui étoient à Londres, ils l'avertirent qu'il ne seroit pas en sûreté à St. James, qui étoit encore plein de Prêtres & d'Irlandois; à moins que le Roi ne demeurât plus éloigné de Londres. Après quelque contestation là-dessus, on convint que le Roi retourneroit à Rochester, & que le Prince demeureroit à St. James, où il retourna.

Cependant il se fit diverses Conférences, entre les Membres du Parlement, tant Ecclesiastiques, que Laïques, sur ce qu'on pourroit faire; pour obtenir ce que le Prince avoit demandé, dans son Manifeste.

Le 28. de Décembre, le Prince rentra dans St. James, quand on l'eût nettoiyé des Jésuites, des Irlandois, & des autres gens de la même sorte, dont le Roi avoit rempli cette Maison Royale; apparemment pour les mettre à couvert des insultes du Peuple. Le Prince reçut là les visites de divers Ministres de plusieurs Puissances de l'Europe, les assura de sa protection, & fit expédier des Passeports, à ceux, qui en avoient besoin; ce que l'on regarda comme un présage, ou un prélude de sa Royauté. L'Ambassadeur d'Espagne, & le Résident de Venise l'envoyèrent complimenter, & lui demander sa protection. D'autres en firent de même, de peur que les Peuples

ne les insultassent, sous prétexte qu'ils étoient de la même Religion, que le Roi. Il envoya aussi des Passeports au Nonce du Pape, & aux Envoyés de Pologne, de Savoie, & de Modene, qui trouverent à propos de se retirer; parce qu'ils n'avoient été envoyés, qu'au Roi Jaques, & qu'ils ne pouvoient pas savoir, ce qui pourroit arriver. Les Lords *Langdale* & *Montgomery*, qui avoient été arrêtés, furent élargis. Mais les Comtes de *Peterboroug* & de *Salisbury*, furent retenus, en arrêt, avec plusieurs Prêtres séculiers, & bon nombre de Jésuites, qu'on relâcha, de peur qu'ils n'excitassent quelque brouillerie. Le 31. de Décembre, les Evêques & les Seigneurs Laïques délibérèrent de ce qu'il y avoit à faire, dans une conjoncture si délicate. S'étant rendus, au nombre de soixante & dix, à St. James, ils résolurent de s'assembler à l'avenir à Westminster, dans la chambre, où le Parlement s'assembloit; où ils résolurent de choisir *François Gwin*, pour enrégistrer les résolutions, qu'ils prendroient désormais. Comme les Juges du Royaume ne se trouverent pas à Londres, en ce tems-là, ceux qui s'assemblerent, appelèrent cinq des plus célèbres Jurisconsultes qu'il y eût; savoir, le Chevalier *Jean Mainard*, & Mrs. *Holt*, *Polexfen*, *Bradfort*, & *Atkinson*. Il fut résolu qu'on signeroit l'Association, que la Noblesse avoit déjà signée à Exeter; sans qu'il y eût aucune opposition, que de trois, ou quatre.

Cependant le Roi, qui étoit demeuré à Rochester, reprit son premier dessein de se retirer en France, & l'exécuta, le 2. de Janvier. Il se leva, sans bruit, à trois heures du matin, & se retira; sans communiquer son dessein à personne, pas même au Comte de *Dumbarton*, qui étoit couché, dans la chambre de S. M. & qui ne se réveilla qu'après que le Roi fut parti. Ce Prince, abandonné de tous les siens, ne prit avec lui que le Duc de *Berwick*, *Sheldon*, & *Labadie* son Valet de Chambre. Il alla le long de la Rivière, jusqu'au lieu où *Makdonet* l'attendoit; avec une petite Fregate, qui le conduisit à Ambleteuse, sur les Côtes de France, d'où il se rendit en poste à St. Germain.

Le Comte de *Midleton*, qui étoit venu, pour lui remettre le Seau, trouva le lendemain sur la table, une Lettre du Roi, où il marquoit, qu'il souhaitoit qu'on donnât aux Gardes du Prince, qui étoient avec lui, à chacun une Guinée, & cent aux Capitaines, & cinquante aux Lieutenans & aux Enseignes, & à proportion aux autres, qui l'avoient gardé. Il laissa un Ecrit de sa main, qui fut depuis imprimé. Il portoit les raisons, qui l'avoient obligé de se retirer de Rochester.

„ Le monde, *disoit-il*, ne doit pas s'étonner, „ de ce que je me suis retiré, une seconde fois. „ J'aurois pu m'attendre, à être un peu mieux „ traité, après ce que j'avois écrit au Prince „ d'Orange, par Mylord *Feversham*, & vû l'inf- „ truction que j'avois donnée à ce dernier. Mais „ à quoi pouvois-je m'attendre, après l'affront „ que m'a fait le Prince, en arrêtant ce Sei- „ gneur, contre le droit des Geus? Après a- „ voir envoyé ses propres Gardes, à onze heu- „ res de la nuit, se saisir des postes de White- „ hall, sans m'en avertir; après m'avoir envoyé, à „ une heure après minuit, ordre par trois Lords, „ de sortir de mon Palais avant midi, ce matin „ même? Après cela, comment pouvois-je espe- „ rer d'être en sûreté; pendant que j'étois entre „ les mains d'un homme, qui ne m'avoit pas seu- „ lement fait tout cela; mais qui avoit envahi „ mes Royaumes, sans en avoir aucun juste sujet;

1689 „ qui dans sa propre Déclaration me calomnioit,
 „ par rapport à mon Fils ? J'en appelle à tous
 „ ceux, qui me connoissent, & même à lui-
 „ même, pour les sommer de dire, s'ils me
 „ croyent capable d'une aussi vilaine action, &
 „ contre la nature; ou que j'aie si peu de sens
 „ commun, que de m'en laisser imposer, dans
 „ une chose de cette nature. Mais à quoi de-
 „ vois-je m'attendre de lui-même, qui m'a fait,
 „ aux yeux de mon Peuple, plus noir que l'En-
 „ fer, aussi bien qu'à tout le monde ? On peut
 „ voir quel effet cela a fait sur mon Armée, &
 „ sur toute l'Angleterre; puis qu'elle est toute
 „ soulevée, aussi bien que la Nation.

On trouvera le style de cette Lettre bien embarrassé; mais il l'est bien plus dans l'Original. Soit que ce fût le Roi, qui eût composé cette Lettre, ou quelque Jésuite; elle ne représente pas mal l'embarras, & le chagrin de ce Prince. Mais ceux, auxquels ils avoient à faire, étoient disposés à tout croire de gens, à qui les *fraudes pieuses*, comme ils les nomment, ne coûtent rien. Les relâchemens, dans la Morale, dont tant de Docteurs de leur Eglise les accusent là-dessus, autorisent suffisamment les Protestans à se défier d'eux, quand il s'agit d'un intérêt considérable; comme auroit été la conquête de la Grande Bretagne. On pourra lire le reste de cette Lettre, dans l'Original. En voilà assez, pour comprendre, que ce Prince fut bien malheureux, de s'être entêté de renverser la Religion & les Loix de ses Royaumes; pour en introduire d'autres en faveur des Ecclésiastiques, dont il étoit obsédé.

Dès que le Prince d'Orange eut appris le départ du Roi, à qui il avoit lui-même ouvert la porte; il ne pensa plus, qu'à vivre en bonne harmonie avec le Parlement, & avec tous les Ordres, dont il est composé. Pour rétablir le calme, il convoqua tous ceux, qui avoient été Membres du Parlement, sous le Règne de Charles II, & qui devoient alors se trouver à Londres le 5. de Janvier. Il y appella aussi le Maire, & les Aldermans de cette Ville, auxquels il souhaita, que cinquante, de ce qu'on y nomme le *Commun Conseil*, se joignissent, pour rendre cette Assemblée plus complète, & les résolutions qu'elle pourroit prendre, de plus grand poids. Comme ces Assemblées furent formées, celle des Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers, crut qu'elle ne pouvoit prendre, que le titre de *Convention*. Le 4. de Janvier, l'Assemblée, qui tenoit la place de la Chambre des Communes, ne pouvoit prendre ce titre, qu'en conséquence d'une convocation du Roi. Cependant elles ne laisserent pas de prier le Prince de se charger de la conduite des choses, tant Civiles, que Militaires; pour prévenir les desordres, qui pourroient arriver dans une Anarchie.

Le 7. de Février, la Chambre des Communes, s'étant changée elle-même en *Committé*, comme l'on parle en Angleterre, c'est-à-dire, en Assemblée commise pour examiner une chose, sans prendre néanmoins aucune résolution; ce qui se fait, pour débrouiller des choses difficiles; Mr. Hambden prit la *Chaire*, ou fit la fonction d'Orateur, ou de Président, sans en prendre néanmoins le titre. Mr. Dalben fit là-dessus un Discours, pour prouver, que le *Trône étoit vacant*; parce que le Roi Jaques, tant par la violation des Loix, que par sa désertion volontaire, étoit déchu de tous ses Droits, & avoit renoncé au Gouvernement; en Anglois: *had forfeited his Right, and abdicated the Government.*

Plusieurs Membres de l'Assemblée s'opposèrent 1689. à cette expression, comme si elle étoit inouïe en Angleterre, sur quoi le Chevalier *Richard Temple* demanda, si le *Trône n'étoit pas vacant*; quelle affaire les Membres de l'Assemblée avoient, & par quelle nécessité, ou par quel pouvoir on avoit appelé cette *Convention*. Après cela, il confirma ce que Mr. Dalben avoit dit. Enfin après un *Débat* de quatre heures, *Hambden* fit rapport de la plus grande voix de la Commission, qui étoit, que le *Trône étoit vacant*; ce que l'Assemblée approuva. On exprima cette résolution, en ces termes: *Que le Roi Jaques avoit tâché de renverser la Constitution du Royaume, en violant le Contrat Original, entre le Roi & le Peuple; & cela, par le conseil des Jésuites, & autres méchantes gens; & qu'étant sorti de son propre mouvement, il avoit abdiqué le Gouvernement, de sorte que le Trône étoit devenu vacant.*

Mr. *Hambden*, par ordre de l'Assemblée, porta cette résolution à la Chambre des Seigneurs, qui trouverent, qu'il y avoit deux choses à changer; savoir, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il falloit mettre le mot d'*abandonné*, & que par-là le *Trône avoit été devenu vacant*.

Les Communes ne convenoient pas, qu'au lieu du mot *abdiqué*, il fallût mettre *déserté*, & firent dire aux Seigneurs, que ce mot ne répondoit pas bien à ce qui précédoit. Elles ne consentoient pas qu'on mît que, par sa retraite, le *Trône étoit devenu vacant*. Sur quoi, il y eut de grandes contestations; comme on le verra dans l'*Histoire complète de la Grande Bretagne*.

Ces contestations avoient été fomentées par l'Ambassadeur de France, *Barillon*; ce qui obligea le Prince d'Orange, de lui faire dire de sortir du Royaume, dans l'espace de vingt-quatre heures. L'Ambassadeur demanda plus de tems, ce qui lui fut refusé; de sorte qu'il fut obligé de partir avec *Rangoni*, Envoyé de Modene, à qui le Prince avoit donné une escorte.

Peu de tems après, le Roi Jaques écrivit de St. Germain une Lettre, adressée aux Seigneurs & à d'autres, qui avoient été de son Conseil Privé. Elle étoit dattée du 4. de Janvier. Il en écrivit encore une autre, le 5. de Février. On envoya ces deux Lettres, aux deux Chambres, qui n'y firent aucune réponse. Il promettoit une amnistie à ceux qui lui avoient été contraires, & une entière sûreté à la Religion Protestante; comme si c'étoit une chose, que l'on regardoit comme une grace de sa part; sans penser qu'ils prétendoient que cela leur appartenoit de Droit, dès le tems de la Reine Elisabeth. Aussi ne fit-on aucune réponse à cette Lettre.

On parla ensuite de la forme du Gouvernement, & l'on vint enfin à proposer, si l'on établiroit un *Régent*, ou un *Roi*; & l'on conclut de reconnoître le Prince & la Princesse d'Orange pour Roi & Reine de la Grande Bretagne. Comme c'est une chose, qui est arrivée de notre tems, & connue de tout le monde, nous ne nous y arrêterons pas. Outre cela, on doit se ressouvenir, qu'ayant entrepris d'écrire l'*Histoire des Provinces Unies*, & non celle de la Grande Bretagne; on ne doit s'étendre sur cette Monarchie, qu'autant qu'elle a été unie à cette République, dans des intérêts communs (1). Le Prince fit de grands remerciemens aux deux Chambres, & les Chambres marquerent aussi d'avoir beaucoup de confiance en lui, & n'eurent pas sujet

(1) Voyez l'*Histoire d'Angleterre*, intitulée: *Compleat History of England*, sur cette année.

1689 de s'en repentir, comme cela leur étoit arrivé, sous quelques Regnes précédens.

L'Écosse se soumit ensuite au Roi, & Guillaume & Marie furent proclamés Roi & Reine d'Écosse, comme ils l'avoient été d'Angleterre, le 21. d'Avril. On vit alors paroître à Edimbourg une Liste de toutes les infractions, que Jaques avoit faites aux Loix en Écosse; qui avoit été bien plus maltraitée, que l'Angleterre, même sous Charles II, comme on le pourra voir dans l'Histoire de ce tems-là. Nous ne nous arrêterons point à cela, non plus qu'aux autres choses, qui ne regardent que la Grande Bretagne, sans que les États Généraux s'en mêlassent. Nous passerons à ce qui regardoit l'Irlande, où les Troupes des États s'opposèrent conjointement à celles des Anglois, aux desseins des Irlandois Catholiques, & à la France, qui les soutenoit.

„ Le Comte de *Château-Renaud*, Lieutenant
„ Général des Armées Navales de la France,
„ conduisit un grand convoi de munitions, pour
„ faire la guerre en Irlande, avec un secours
„ de trois mille hommes. Pendant qu'il étoit
„ occupé à les débarquer, il aprit que l'Amiral
„ Anglois *Herbert* s'approchoit. Les deux Flottes,
„ à ce que disent les François, étoient à
„ peu près égales. *Château-Renaud* s'avança
„ pour recevoir les Anglois, & les obligea de
„ se retirer, pendant la nuit. Après cela, il
„ retourna à Brest, où il arriva le 18. de Mai.
„ Il prit encore, en s'en retournant, sept Vaisseaux
„ Hollandois.

„ La Guerre n'étoit pas encore déclarée,
„ entre la France & l'Angleterre, mais elle le
„ fut le 25. de Juin, où Louis XIV. le fit
„ dans les formes, & à leur prétendu *Protecteur*,
„ dit l'Auteur, qui entend par-là le Roi *Guillaume*,
„ en faisant allusion à *Cromwell*; comme si ce Prince
„ étoit parvenu à la Couronne, comme *Cromwell* étoit
„ devenu *Protecteur*. Sur la fin du mois de
„ Septembre, le Roi *Jaques*, secondé des forces de
„ la France, fit le Siege de *Londonderry*, en Irlande,
„ & avoit réduit cette place à la dernière extrémité,
„ par la famine, autant que par les attaques; car on
„ prétend, que sept mille personnes y moururent
„ de faim. Mais les Anglois, ayant trouvé le moyen
„ de rompre une estacade, que le Roi avoit fait
„ faire, pour fermer l'entrée de la Place, ils y
„ jetterent du secours & des vivres; ce qui obligea
„ *Jaques* d'abandonner son entreprise, après deux
„ mois de Siege.

Il est bon de remarquer ici quelques particularitez, que les Historiens Anglois nous fournissent de ce Siege, qui fut très-remarquable. *George Walker*, Ministre du S. Evangile, & le Major *Baker*, se chargerent de défendre cette Ville, & formerent en Régimens sept mille hommes, qui y étoient, & que l'on partagea entre huit Colonels, & trois cens trente-trois Officiers subalternes. C'étoit-là, sans doute, une entreprise très-hardie, que d'entreprendre de défendre une place, assez mal fortifiée, avec des Milices, qui n'étoient pas fort exercées à la Guerre, & mal armées; sans Cavalerie suffisante, pour faire des sorties, & sans Ingénieur. Les canons leur manquoient aussi, puis qu'ils n'en avoient que vingt de gros, & montez sur d'assez mauvais affuts.

Le Roi *Jaques* l'alla investir le 30. d'Avril, avec une Armée formidable, pour une Place de

la forte, & l'attaqua violemment, pendant le reste du mois. Ce qu'il y avoit de fâcheux, pour les Habitans de la Ville, c'étoit qu'ils avoient non seulement à combattre l'Ennemi; mais encore la Faim & les Maladies. A la fin du mois, le Roi *Jaques* fut obligé d'aller tenir son Parlement à *Dublin*, composé de Députés tant Catholiques, que Réformés, où il cajolla fort ces derniers, en leur disant, qu'il avoit toujours été pour la liberté de la Religion; ce qui ne signifioit autre chose, sinon qu'il avoit toujours crû, que les Protestans devoient non seulement souffrir que les Catholiques fissent profession de leurs sentimens, mais qu'ils eussent part à tous les Emplois de l'Etat & de l'Eglise; quoi que les Loix ne le permissent pas. C'est ce que l'on peut recueillir de la conduite de ce Prince, avant même que son Successeur fût arrivé en Angleterre; comme on le peut voir par l'Histoire de ce tems-là, & (2) par la conduite, qu'il tint en Irlande. Cependant *Londonderry* fut réduit à la dernière extrémité, jusqu'à manger les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Rats, le suif, & mille autres ordures.

Cependant le Lieutenant Général *Hamilton*, dans l'Armée de *Jaques II.* pour les obliger à se rendre, leur offrit de les recevoir, à des conditions tolerables. Mais ils lui répondirent fièrement, qu'ils étoient surpris, qu'il s'attendit qu'on auroit quelque confiance en lui, qui avoit indignement manqué à l'obéissance, qu'il devoit au Roi leur Souverain. Il menaça qu'il faccageroit tout ce qui appartenoit à leurs Amis, ou à ceux de la même Faction, s'ils ne se rendoient pas, avant le 1. de Juillet. Ils ne s'ébranlerent point, pour cela, quoiqu'on leur fit en effet les plus grandes avances. Ce sont-là des extrémités, que l'on ne voit guère, que dans les Guerres Civiles; où les différens partis se haïssent autant, que s'ils avoient toujours été ennemis. On pourra le voir, dans l'Histoire, que l'on a citée. Pour soutenir les esprits, *Walker* fit un Sermon devant la Garnison, où il la fit ressouvenir des effets de la Providence Divine, qu'elle avoit déjà éprouvée, pendant ce Siege; & l'assura, que si elle mettoit sa confiance en Dieu, il les préserveroit miraculeusement, de tomber dans les mains de l'Ennemi; & que s'ils avoient de la foi & du courage, ils ne devoient pas douter, qu'ils ne fussent bientôt délivrés de leurs Ennemis.

Ce Discours ne parut pas seulement un effet de son zèle, mais une prophétie; lors qu'une heure après on vit venir trois Vaisseaux, qui apportoient des vivres à la Garnison, par les ordres du Général *Kirke*, & qui ne remonterent pas facilement la Rivière; au travers du feu perpetuel, que les Ennemis faisoient sur eux des deux bords. On ne sauroit s'imaginer, quelle fut la joie de la Garnison, qui ne comptoit plus que sur deux jours de vie, à cause du peu de vivres qui lui restoit. Mais on peut soupçonner, que *Walker* avoit été averti, que la Flotte, qui apportoit des vivres, étoit près de-là, & que, sur cet avis, il hazarda la prédiction, que l'on vient de rapporter.

Ensuite le Siege de la Place fut levé par les Irlandois, & le Duc de *Schomberg* fut envoyé à *Chester*, pour s'y embarquer, avec environ dix mille hommes, sur une Flotte de quatre-vingt Vaisseaux, & des vivres, pour conserver l'Irlande, contre les efforts, que le Roi *Jaques* & les Irlandais

(1) Le P. *Daniel*, dans son Histoire de France de ce tems-ci.

(2) Voyez l'Histoire complete d'Angleterre, sur cette année.

1685.

Irlandois Catholiques, soutenus de la France, faisoient, pour en chasser ceux qui s'étoient déclarés pour le Roi Guillaume. Il y arriva le 23. d'Août, dans la Baye de Carrick-Fergus, avec dix mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, où il fit descente près de Bangor, sans opposition. Il envoya de-là un Parti à la découverte, & marcha à Belfast, que l'ennemi avoit abandonné, en prenant le chemin de Carrick-Fergus, & plusieurs Irlandois Protestans, qui n'avoient pas osé se déclarer auparavant, se joignirent à lui.

Pour apprendre quelque chose des Ennemis, il marcha avec ses Troupes vers *Belfast*. Il trouva que l'Ennemi l'avoit abandonné, & s'étoit retiré à *Carrick-Fergus*, où il fit une brèche considérable. La Garnison, craignant qu'il ne se rendit maître de la Place, se rendit, à condition qu'outre ses armes, elle pût emporter ce qu'elle pourroit charger sur son dos. Cependant le Duc de Schomberg fit venir ce qu'il avoit laissé de Troupes & d'Artillerie à Chester; avec les autres provisions, dont il avoit besoin. Elles ne furent pas plutôt arrivées, qu'il alla chercher l'Ennemi, qui se retira devant lui, & qui mit même la Ville de *Newry* en cendres. Sur cela, le Duc lui envoya dire que, s'il continuoit à en user ainsi, il ne donneroit, de son côté, point de quartier. Cela produisit cet effet, que l'on ne continua pas à bruler ce que l'on abandonnoit. Mais ce qu'on avoit laissé à Chester, & que l'on avoit envoyé querir, ne venoit point; ce qui fait comprendre, que le Roi Guillaume n'avoit pas encore pu donner tout ce qui regardoit l'entretien, & l'attirail nécessaire des Armées; mais du côté du Roi Jaques, les choses n'alloient pas mieux. Il y a bien de l'apparence, que ce Prince, à qui on avoit décrit la disposition des esprits des Anglois, des Ecossois, & des Irlandois, tant Protestans qu'autres, comme s'ils souhaitoient passionnément son retour, & qu'un peu de secours les mettroit tous en mouvement, pour rappeler leur ancien Souverain; parce que, s'il avoit fait la chose trop difficile, & représenté qu'elle demandoit de puissantes Armées, & cela sans délai; il auroit trouvé la France peu disposée à lui donner aucun secours.

1690.

Schomberg ne fut pas bien servi, de ceux qui lui devoient envoyer le reste de l'Artillerie, qu'il avoit laissé à Chester. L'Auteur Moderne de l'Histoire de France, que nous avons déjà cité, nous dit " que le Marquis d'Amfreville, Lieutenant Général des Armées navales de Louis XIV, mena en Irlande un troisième secours de Troupes, de munitions, & d'argent, & y arriva le 22. de Mars. C'étoit en effet de bonne heure, si Jaques eût eu de lui-même, de quoi entretenir une Armée un peu considérable; sans quoi un petit secours ne lui seroit de rien. Mais la France n'étoit pas alors en état d'entretenir beaucoup de Troupes, au service du Roi déshonoré; à cause de la Guerre, qu'elle avoit elle même contre la Ligue d'Augsbourg, & contre les Espagnols, les Hollandois, dans les Pays-Bas; pour ne pas parler du Duc de Savoie, avec qui elle étoit brouillée. La grandeur excessive de la France lui attira tous ces Ennemis, sur les bras. En divisant ses forces, elle les affoiblit, & cela l'empêcha d'envoyer assez de forces en Irlande, pour la défendre contre le Roi Guillaume.

Ce dernier, averti du danger où se trouvoit l'Irlande, y envoya quelques Troupes, qu'il suivit bien-tôt après. Il s'embarqua à Chester, le 21. de Juin, avec un vent favorable, avec six

Vaisseaux de Guerre, commandez par le Chevalier *Cloudesty Shovel*, six Yachts, & plusieurs Vaisseaux de transport; qui faisoient environ trois cents Bâtimens. Le Roi arriva le lendemain à terre, à la Baye de Carrick-Fergus; d'où il se rendit par terre à Belfast; où vinrent le Duc de Schomberg, le Prince de Wirtemberg, le Major Général Kirke, & d'autres Officiers Généraux. Après avoir fait réposer l'Armée, pendant quelques jours, comme quelques Officiers Généraux avertissoient le Roi de certaines précautions, qu'on pourroit prendre, il leur dit, *qu'il n'étoit pas venu jusques-là, pour laisser croître l'herbe sous ses pieds*; maniere de parler proverbiale, pour dire, qu'il ne demeureroit pas long-tems, en ce lieu-là. Il marcha ensuite, avec l'Armée, à un lieu nommé *Loughbrit-Land*, où il arriva le 2. de Juillet. Ayant fait passer là l'Armée en revue; il la trouva de trente-six mille hommes, en bon état, & disposés à bien faire. De-là il s'avança à *Newry*, & de-là à *Dundalk*, le 7. de Juillet.

Le Roi Jaques, ayant appris les mouvemens de Guillaume, résolut d'aller au devant de lui, & sortit de Dublin le 6. de Juillet, avec six mille Fantassins François, de vieilles Troupes, & laissa, pour garder la Ville, six mille hommes des Milices du Pais & du voisinage, sous le commandement du Colonel *Lutterel*. Dès lors il temble qu'il craignoit ce qui lui arriva; puis qu'il donna ordre à *Patrick Traut*, de lui tenir prêts quelques Vaisseaux à *Waterford*, afin qu'en cas de besoin, il put se réfugier sûrement en France. Ce Prince, ayant assemblé toutes ses forces, les trouva égales à peu près à celles de son Gendre; outre près de quinze mille hommes, qu'il laissa dans la Place; dont il s'étoit saisi. On lui conseilla de repasser la Boyne, & de laisser les Anglois, par des marches & contre-marches, au-delà de cette Riviere, qu'il jugeoit que les Anglois ne pourroient pas passer malgré lui.

Le Roi Guillaume, informé que Jaques avoit repassé la Boyne, conduisit son Armée, en trois lignes, vers cette Riviere; dont il n'étoit éloigné, que d'une lieue. Il s'approcha assez des Ennemis, pour en voir le Camp. Ils étoient rangez-en deux lignes le long de la Riviere. Un Officier Hollandois en parla méprisamment, comme d'une *petite Armée*. Le Roi lui répondit, qu'il y pouvoit encore avoir des Troupes dans Dublin, & derriere quelques Collines; mais que, quoi qu'il en fût, il sauroit bien leur nombre. Il se promena, en effet, le long de la Riviere, à cheval, & pensa être tué, dans une fonction, dont il pouvoit bien, sans blesser sa réputation, se décharger sur quelques Officiers Généraux. Comme il faisoit un tour, un boulet de canon passa le long de ses épaules, rompit sa casaque, lui emporta une partie de la peau, & brisa le pistolet d'un Gentilhomme. Le Lord *Coningsby* couvrit promptement l'endroit écorché de son mouchoir, & le Roi étant remonté sur son cheval, continua à marcher, sans rien dire, sinon *qu'il ne falloit pas que le boulet s'approchât davantage*.

Le concours de gens, qui se fit vers l'endroit, où étoit le Prince, fit juger aux Ennemis, qu'il étoit mort. Sur quoi il se fit un grand bruit dans leur Armée, dont plusieurs Escadrons de Cavalerie s'approcherent de la Riviere, comme s'ils vouloient la passer, & poursuivre l'Armée Angloise, qu'on croyoit déstituée de Chef. Le bruit de sa mort fut porté à Dublin, & de-là à Paris. On fit là-dessus des feux de joie, & l'on s'imagina, que l'on verroit bien-tôt la fin de la Guerre.

Ce-

Cependant le Prince demeura à cheval, comme s'il ne lui étoit rien arrivé de fâcheux, jusqu'à quatre heures, & dina en rasé campagne. Il monta encore à cheval, quoiqu'il y eût été depuis une heure après minuit. Il fit appeler le Conseil de Guerre, auquel il déclara, qu'il avoit dessein de passer la Rivière, le lendemain matin, pour donner la chasse à l'Ennemi. Le Duc de Schomberg s'opposa d'abord à ce dessein; mais il se rendit, lors qu'il vit que le Roi demeureroit ferme. Il fut d'avis, d'envoyer une partie de l'Armée, tant Cavalerie qu'Infanterie, à Stain-Bridge, pour y passer la Rivière, entre l'Ennemi & le poste de Duleck. Ce sentiment fut d'abord goûté; mais les Officiers Généraux Hollandois s'y opposerent ensuite, & le Duc de Schomberg se retira en la Tente. On a cru depuis, que ces Officiers ne vouloient pas, par envie, suivre les sentimens de ce grand homme; qui avoit fait autrefois lever le Siege de Maastricht au Prince d'Orange. Quoi qu'il en soit, il n'y avoit personne, dans ce Conseil, qui fût comparable au Maréchal, excepté le Roi; mais qu'on a accusé de se laisser trop prévenir, par ses Favoris; quoi qu'inférieurs, en ces matieres, à d'autres qu'il n'employoit pas, par complaisance pour ceux, qui avoient sù gagner sa faveur. Le Maréchal, peu de tems après, reçut, en sa Tente, l'ordre de la bataille, que l'on vouloit donner le lendemain, & ne put s'empêcher de dire, *que c'étoit le premier, qui lui avoit été envoyé de cette sorte*; pour marquer, qu'il ne devoit pas avoir été arrêté, en son absence; puis qu'étant le plus ancien, & le plus expérimenté dans le métier de faire la Guerre; il étoit de l'honnêteté de ne rien résoudre, qu'en sa présence. Il avoit été résolu, que le Lieutenant Général *Douglas* commanderoit l'Infanterie de l'aile droite; & le Comte *Mainard* de Schomberg la Cavalerie; & devoient partir de bon matin, pour Stain-Bridge, & à un autre Gué plus haut sur la Rivière, d'où on pourroit prendre l'Ennemi en flanc; ou s'assurer du Port entre lui & *Drogeda*, pendant qu'un autre Corps d'Infanterie s'ouvreroit le passage à *Old-Bridge*. Les canonnades continuerent, de chaque côté, jusqu'avant dans la nuit. Le Roi *Guillaume* ordonna alors, que chaque Soldat fût pourvu d'une bonne quantité de poudre, & se tint prêt à marcher à l'aube du jour, chacun avec une branche verte, sur son chapeau; pour se distinguer des Ennemis, qui avoient des morceaux de papier aux leurs. On remarqua, avec étonnement, que le Roi, avant que de se coucher, voulût visiter toute son Armée, à la clarté des flambeaux, & témoigna de l'impatience de voir l'aube du jour.

C'est ainsi que parle la Relation Angloise, quoique le Combat se donnât en un tems où la nuit n'est pas fort longue. Dès le matin, les Officiers de l'Armée marcherent aux postes, qui leur avoient été marquez. A six heures, le Lieutenant Général *Douglas*, avec de l'Infanterie, marcha sur la droite, & le Comte de Schomberg, avec de la Cavalerie, après lui. Dès que les Ennemis eurent remarqué leur marche, ils s'avancerent, pour s'opposer à leur passage. L'aile droite avoit d'abord eu ordre de passer la Rivière à un certain endroit; mais ayant été mieux instruite du terrain, elle le fit en un autre endroit; où un Regiment de Dragons ennemis fit une décharge sur elle, pour l'empêcher de passer; mais ayant été filuez à leur tour, avec beaucoup de perte, & chassés par les Troupes Angloises, qui passerent la Rivière; ils se retirerent vers le gros

de leur Armée, qu'elles trouverent rangée en deux lignes. *Douglas* rangea son Détachement de même; mais comme il n'avoit que six Bataillons d'Infanterie, avec vingt-quatre Escadrons de Cavalerie & de Dragons, il envoya demander plus d'Infanterie. Le Comte de *Portland* lui donna d'abord avis de mêler l'Infanterie à la Cavalerie, afin qu'elles se soutinssent mieux, l'une l'autre. Il arriva, peu de tems après, plus d'Infanterie; & comme on les eut de nouveau séparées, elles marcherent à l'Ennemi, qu'elles mirent en déroute. Il se retira du côté de *Dulek*, suivi par le Comte de Schomberg.

Le Roi, avant que de savoir les avantages remportés, par son aile droite, ordonna trois attaques, qui lui réüssirent, & mirent en desordre le centre de l'Armée ennemie. A la gauche les Troupes Danoises passerent bien la Rivière, mais elles furent repoussées, par la Cavalerie d'*Hamilton*, Lieutenant Général de l'Armée de *Jaques*, & quelques-unes repassèrent la Rivière. Le Duc de Schomberg, qui étoit à la gauche, s'étant aperçu, que les Troupes des François réfugiés étoient destituées de Chef, parce que *Mr. de la Caillemote*, qui les commandoit, étant blessé à mort, voulut passer la Rivière, pour s'aller mettre à leur tête; ce qu'il fit avec tant de précipitation, qu'il ne se donna pas le tems de prendre sa cuirasse; quoique *Foubert*, un de ses Aides de Camp, le pressât de le faire. Il ne fut pas plutôt passé, qu'il s'adressa aux François Réfugiés, qui étoient à cette aile, en leur montrant les François Catholiques Romains, que leur Roi avoit envoyés, au secours du Roi *Jaques*. Il leur cria: *allons; Messieurs, voilà vos Persécuteurs*; pour les encourager à faire honneur à leur Parti, en cette occasion. Mais il se trouva, que quinze, ou seize des Gardes du Roi déthroné, qui retournoient à leur Corps, qui avoit été battu, voyant le Duc de Schomberg mal accompagné, & trop avancé pour un homme de son rang, se jetterent sur lui, & lui donnerent deux coups de sabre sur la tête. On a dit, selon le rapport de la Relation Angloise, que les François Réfugiés, voyant les Gardes de *Jaques*, tirerent brulquement sur eux, & tuerent malheureusement l'illustre Maréchal, sans le vouloir faire. Cela fait voir, qu'il s'en faut beaucoup que nos Armées modernes gardent, dans les batailles, le bon ordre que les Romains gardoient dans les leurs; car assurément ils ne tuerent jamais un Général Romain, parmi les Ennemis. Le Duc reçut un coup de mousquet, dont la balle lui perça le cou, & l'abattit mort. *Foubert*, en tâchant de le relever, fut lui-même blessé au bras. Le Docteur *Walker*, dont nous avons parlé ci-dessus, fut aussi tué d'une blessure, qu'il reçut au ventre, environ dans le même tems, mais dans une autre action. Ainsi ce brave homme ne jouit pas long-tems, de la récompense, que le Roi *Guillaume* lui avoit donnée; pour la bravoure & la constance, qu'il avoit témoignée à *Londonderry*.

Cependant ce Monarque, accompagné du Prince de Danemarck, son Beau-Frere, qui avoit épousé la Princesse *Anne*, sœur de la Reine, passa la Rivière avec l'aile gauche de sa Cavalerie. Son Cheval s'embourba sur l'autre bord, il fut obligé de s'en dégager, & ne put le remonter; que par le secours de ses Domestiques, qui l'aiderent à se mettre dessus. D'abord que sa Cavalerie fut passée, & remise en quelque ordre, le Roi mit l'épée à la main, quoi qu'avec quelque peine, à cause de la contusion, qu'il avoit reçue le jour précédent à l'épaule. Il marcha ainsi, à la

1690.

tête de sa Cavalerie, droit à l'Ennemi; qui revenoit en bon ordre, pour attaquer l'Infanterie Angloise, qui avoit passé heureusement le gué, & qui marcha courageusement contre le double d'Irlandois. Comme ces Troupes étoient prêtes à en venir aux mains, les Irlandois s'aperçurent de l'Aîle gauche des Anglois, qui venoit à eux, & se retirèrent sur une hauteur, qui est dans le voisinage. Les Anglois les suivirent, & les attaquèrent avec assez de vigueur; mais ils furent repoussés, quoique le Roi Guillaume les commandât, en personne. Il trouva d'abord de la peine, à les faire reculer, mais il en vint à bout. Cependant le Comte de *Lauzun*, François, qui étoit venu avec le secours de France, représenta au Roi Jaques, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, que la retraite; avant qu'il fût enveloppé, par l'Armée Angloise. Cela le fit résoudre à marcher droit à Dublin, escorté du Régiment de *Sarsfield*; ce qu'il fit en assez bon ordre.

On ne fait monter sa perte, dans cette action, qu'à quinze-cens hommes, parmi lesquels étoient les Lords *Dongan* & *Carlingford*, le Chevalier *Neal O-Neal*, & le Marquis de *Harquincourt*. Il y eut aussi plusieurs Prisonniers, dont le principal fut le Lieutenant-Général *Hamilton*; qui fit très-bien son devoir, dans le Combat, & rendit la victoire douteuse, jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier. Les Anglois ne perdirent que cinq cens hommes; & leur plus grande fut la perte du Duc de *Schomberg*. Nous ne nous arrêterons pas à faire son éloge, que les François connoissoient encore mieux que les Anglois.

Le Roi Guillaume s'exposa à tous les dangers, mais il ne lui arriva rien de fâcheux, sinon qu'un boulet de canon lui emporta une partie de l'une de ses bottes. On ne lui peut rien reprocher, que de n'avoir pas fait paroître assez d'estime au Maréchal de *Schomberg*; ce que l'on a attribué à ses Favoris, plutôt qu'à lui. Aussi les Irlandois eux-mêmes lui rendirent la justice, qui lui étoit due, en disant, que si les Anglois avoient changé de Roi avec eux, ils auroient donné une seconde bataille. En effet, il s'acquitta de tous les devoirs d'un grand Général, & fit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui.

Le Roi, son Beau-Pere, au lieu de rallier, avec soin, son Armée, qui n'avoit pas fait une si grande perte, qu'elle ne pût retarder la Conquête de l'Irlande, ne pensa plus qu'à retourner en France. Etant arrivé à Dublin, il assembla le Conseil de cette Ville, à qui il dit " que son Armée Angloise l'avoit trahi, en Angleterre, de sorte qu'il avoit été obligé de se retirer en France; que quelque tems après il étoit venu en Irlande, où il avoit trouvé ses Sujets Catholiques Romains, aussi bien armez, qu'ils pouvoient l'être, selon leur pouvoir, pour défendre la cause de leur Souverain; & qu'encore qu'on lui eût dit qu'ils ne se soustrairoient point, pour le choq de l'Ennemi; il ne l'avoit jamais crû, avant ce jour-là, qu'ayant une Armée considérable, & tout l'appareil nécessaire pour combattre des Troupes étrangères; qu'il avoit vû ce jour-là la vérité des avertissemens qu'on lui avoit donnez; qu'encore que son Armée ne l'eût pas abandonné, comme il lui étoit arrivé en Angleterre, elle n'avoit pas gardé son terrain, mais l'avoit abandonné aux Ennemis, & qu'on n'avoit pas pû la rallier, quoique sa perte fût très-petite; qu'après cela il s'étoit résolu de penser à sa sûreté, comme les Irlandois à la leur; qu'on avoit souvent délibé-

1690.

ré si, en un semblable cas, on ne devoit pas bruler Dublin, après l'avoir abandonné, ce que l'on regarderoit dans tous les Royaumes, comme une barbarie; qu'ainsi il leur défendoit de la piller, ou de la brûler; de peur qu'on ne crût que ce fût par son ordre, & que si on le faisoit, on ne pourroit guère espérer de quartier des ennemis; que pour lui, il étoit alors contraint de céder à la force, mais qu'il ne laisseroit pas de travailler à leur délivrance, tant qu'il vivroit.

Après avoir donc passé, la nuit, à Dublin, le matin suivant, accompagné du Duc de *Berwick*, du Comte de *Tyrconnel*, & du Marquis de *Powis*, il s'en alla en Poste à *Waterford*, où il y avoit un Vaisseau François, nommé le Comte de *Lauzun*; & ayant peur d'être suivi, il fit rompre un Pont, par où l'on pouvoit venir à lui. En Mer, le Sr. *Foran*, qui commandoit l'Escadre, le fit mettre sur une Fregate, qui étoit le Vaisseau le plus léger, & qui le mena à terre; d'où il partit pour *S. Germain en Laie*, d'où il ne retourna plus dans ses Etats. Il paroît que ce Prince avoit été élevé, dans le Catholicisme le plus échauffé, & qu'il ne connoissoit guère mieux la Religion Protestante, que s'il eût été en Italie, ou en Espagne; ce qui ne l'empêchoit pas néanmoins de la condamner. Il paroît avoir cru qu'avec un Peuple Protestant, & une Armée Protestante, pour la plûpart, & quelque peu de Catholiques, il pourroit renverser toutes les Loix impunément, & établir sa Religion, sur les ruines de la Protestante, sans que personne osât s'y opposer. On assure même, que la Cour de Rome blâma sa conduite, & lui prédit ce qui lui arriva. Environné de Jésuites, & de Jésuites ignorans; soit dans la Religion, soit dans la bonne Politique, il se prêta à leur zèle aveugle, & fut enfin obligé de sortir de ses Etats, pour n'y retourner plus.

Pour revenir à notre Histoire, il semble que ce Prince ne fût point alors que la Flotte de France avoit batu (ce qui ne lui étoit jamais arrivé) une Flotte Angloise & Hollandoise, sur les Côtes de l'Angleterre, la veille, avant la Bataille que le Roi Guillaume gagna sur les Irlandois & les François, comme nous venons de le raconter. Voici comment le P. *Daniel* narre cette bataille, sans que les Historiens Anglois, ou les Nouvellistes Hollandois, disconviennent des faits.

Le 10. de Juillet, le Comte de *Tourville*, Vice-Amiral de France, eut ordre du Roi d'aller chercher les Ennemis, dans la Manche, pour les combattre. Ils allèrent attaquer, avec l'avantage du vent & de la Marée, à la Côte de *Bevesier*. L'Avant-Garde des Alliez, composée des Vaisseaux des Etats, & commandée par le Vice-Amiral *Everise*, commença le combat, contre la Françoisé commandée par le Comte de *Château-Renaud*, & le fit avec beaucoup de valeur. Le Comte la reçut de même, & la mit en desordre, en ayant désarmé & dématé une grande partie; qui, ainsi que le reste de l'Armée, ne fut sauvée d'une perte entière, que par le changement de la Marée, dont elle fut profiter bien à propos. Un des Vaisseaux Hollandois fut pris, par le Marquis de *Nesmond*. Le Corps de bataille, composé des Vaisseaux Anglois, sous les ordres du Comte *Herbert*, n'attaqua pas celui de la Flotte de France, où étoit Mr. de *Tourville*, avec la même vigueur. Une partie de leur Arrière-Garde chargea assez vivement les der-

niers

1690. „ niers Vaisseaux de la Françoisé, commandée
 „ par le Comte d'Etrées, qui soutint le choc a-
 „ vec beaucoup de fermeté. Les Alliez retinrent
 „ le vent, & s'éloignerent. Ce Combat dura
 „ depuis dix heures du matin, jusqu'à trois
 „ après midi. Le Comte de *Tourville*, dès que
 „ la Marée le lui permit, continua de poursuivre
 „ les Alliez; qui n'observant plus aucun ordre,
 „ fuyoient à toutes voiles. Il y eut dix-sept de
 „ leurs Vaisseaux, qui ayant été dématés, s'é-
 „ chouerent sur la Côte & se brulerent. Le gros
 „ de l'Armée passa le pas de Calais, & rentra
 „ dans les bancs de Hollande & dans la Tamise,
 „ où l'Armée du Roi ne les put pas suivre;
 „ n'ayant point de Pilotes, qui connussent cette
 „ Riviere, & les bancs où les Hollandois se re-
 „ tirerent. Ce fut une de ces Batailles Nava-
 „ les, où la victoire ne fut point équivoque.

Les Auteurs Anglois conviennent de la victoi-
 re des François; mais celui, qui commandoit la
 Flotte Angloise, dit pour son excuse, qu'il n'a-
 voit pas pu résister à une Armée, qui étoit de
 quatre-vingt-deux Vaisseaux. Cependant l'Au-
 teur de l'*Histoire Complète d'Angleterre* remarque,
 que cette défaite ne fit aucun honneur à l'Ami-
 ral Anglois, parmi le Peuple, qui n'attribue un
 malheur, qu'à une mauvaise conduite; mais que
 l'an MDCXCVII. la paix ayant été faite, plu-
 sieurs Officiers François, qui alors n'avoient pas
 de sujet d'excuser l'Amiral Anglois *Torrington*,
 avoient dit, qu'il avoit plutôt mérité d'être recom-
 pensé, que censuré, puisqu'il avoit sauvé une bonne
 partie de la Flotte, qui auroit été détruite sans lui.
 Mais il se pourroit bien faire, qu'en parlant ain-
 si, ils vouloient vanter leur Nation, qui avoit
 plus d'honneur d'avoir vaincu un brave homme,
 & habile dans la Marine; qu'un Amiral, qui n'au-
 roit été, ni l'un, ni l'autre.

L'Auteur François de l'*Histoire Abrégée de*
Louis XIV. dit „ que cette victoire, pour avoir
 „ battu deux Nations, qui, quelques années au-
 „ paravant, se disputoient l'Empire de la Mer,
 „ fit une grande réputation aux François.
 S'ils étoient aussi forts, ou même plus forts, que
 les Anglois ne les représentent; il n'y avoit pas beau-
 coup de sujet de les louer. Il y a aussi un peu
 d'exaggeration en ce que l'Auteur ajoûte, „ que
 „ cette défaite causa à ces deux Nations des per-
 „ tes extrêmes, par l'interruption de leur Com-
 „ merce; car, selon lui, les Vaisseaux du Roi
 „ de France étant demeurez les maîtres de la Mer,
 „ leur enleverent une infinité de Vaisseaux, &
 „ quantité d'autres n'osèrent sortir de leurs Ports.
 „ Les François ne perdirent pas une Chaloupe.
 „ Il n'y eut que le Sr. *Pannetier* qui eut sa Pou-
 „ pe en desordre, par une bombe.

Cela ne semble pas bien s'accorder, avec la bra-
 voure avec laquelle les Hollandois se battirent.
 D'ailleurs cet Auteur avoué, que plusieurs Vais-
 seaux se retirerent sur les bancs de Hollande, où
 on ne les pouvoit guère attaquer; & en effet, il
 ne se fit point de descente, sur les Côtes de Hol-
 lande, & c'est une chose impraticable avec de
 gros Vaisseaux, sans le secours des Pilotes Costiers
 du País.

Il est vrai qu'on en eut peur, en Angleterre;
 mais la Ville de Londres donna des marques de
 sa fidélité à la Reine, & tout le monde s'em-
 pressa à lui offrir ses services. Elle envoya aussi
 le Sr. *Herbord* aux Etats Généraux, pour leur té-
 moigner „ qu'elle prenoit beaucoup de part dans
 „ la perte, qu'ils avoient faite, dans le combat,
 „ qui s'étoit donné contre les François, pour
 „ n'avoir pas été secondez, comme ils le devoient
Tom. III.

1690. „ être (*par les Anglois*) surquoi elle avoit donné
 „ ordre, que l'on fit des perquisitions; afin de
 „ punir ceux qui se trouveroient coupables, & de
 „ recompenser ceux qui avoient bien fait; qu'Elle
 „ avoit donné ordre de radouber les Vaisseaux
 „ Hollandois desemparez, à ses propres dépens;
 „ d'avoir un soin particulier des Matelots Hol-
 „ landois malades ou blesez; que l'on donnât
 „ une récompense aux Veuves, qui auroient per-
 „ du leurs Maris en cette occasion, en faisant
 „ leur devoir; pour exciter les autres à en faire
 „ autant; qu'elle avoit donné ordre de bâtir
 „ douze des plus gros Bâtimens, & qu'elle ex-
 „ hortoît les Hollandois à en faire autant. L'En-
 „ voyé fit de plus part aux Etats du bon succès
 „ de l'Armée d'Angleterre, en Irlande. Les E-
 tats témoignèrent d'être entièrement satisfaits de
 la maniere généreuse, dont S. M. en usoit, & or-
 donnerent, que l'on bâtiroit treize gros Vaisseaux,
 & six Fregates.

L'Historien François dit néanmoins, „ que
 „ pour ne laisser aucun doute de la grandeur de
 „ la victoire, aux Peuples d'Angleterre & de
 „ Hollande, auxquels on la déguisoit, *Tourvil-*
 „ le, s'étant remis en Mer, fit un détachement;
 „ sous le Comte d'Etrées, de quelques Vaisseaux
 „ & Galeres; où il mit quinze à seize cens hom-
 „ mes, pour faire descente en Angleterre, & y
 „ bruler douze Vaisseaux, qui étoient dans la Baye
 „ de *Tinmouth*. La descente se fit, dit le P.
 „ *Daniel*, on força un retranchement, où il y
 „ avoit trois pieces de canon, on pilla quelques
 „ maisons, & en même tems quelques-uns des
 „ Vaisseaux François s'étant détachez, pour at-
 „ taquer ceux qui étoient dans la Baye, on les
 „ brula tous. Il y en avoit quatre de Guerre, &
 „ le reste étoient des Vaisseaux Marchands ri-
 „ chement chargez; ce qui étant fait, le Com-
 „ te d'Etrées fit rembarquer ses Troupes, sans
 „ perdre un seul homme, emportant les trois ca-
 „ nons du retranchement. On voit bien, dans
 l'*Histoire Angloise* de ce tems-ci, que l'on crai-
 gnoit en Angleterre une descente des François,
 & que la Ville de Londres offrit d'augmenter les
 Troupes, qu'elle entretenoit; mais on (1) n'y
 voit rien de l'insulte du Comte d'Etrées.

Après la victoire de la Boine, le Roi *Guillau-*
me, le 13. de Juillet, détacha quelques Compag-
 nies de Cavalerie, sous le commandement du
 Duc d'*Ormond* & de Mr. d'*Auverkerque*; pour
 s'assurer de la Ville de *Dublin*, où ils furent bien
 reçus. Le Roi les suivit trois jours après, & y
 entra comme en triomphe. Il se rendit en même
 tems à l'Eglise de *St. Patrik*, où les Evêques de
Meath & de *Limerik* se trouverent. Le Peuple,
 qui étoit, pour la plus grande partie, Protestant,
 en témoigna beaucoup de joie. L'après-dinée le
 Roi retourna au Camp. Il promit ensuite am-
 nistie à ceux du Peuple, qui étoient sortis de
 chez eux, à condition qu'ils y retournassent, avant
 le mois de Mai; ce qui ne fit pas grand effet d'a-
 bord.

Le Roi attaqua ensuite *Waterford*, & le prit
 le 5. de Juillet; après quoi il alla attaquer *Lime-*
rick, Place assez mal fortifiée, mais où il y a-
 voit un Commandant François, nommé *de Boif-*
seleau, Capitaine aux Gardes Françaises, qui la
 défendit fort bien, & qui fut seconcé par les Ir-
 landois; qui ne manquent pas de bravoure, lors-
 qu'ils sont bien commandez. La Place fut in-
 vestie le 19. d'Août, & elle le fut si vivement, que
 les

(1) Voyez l'*Histoire d'Angleterre*, sur cette année, T. III.
 p. 562.

1690. les Anglois se logerent sur la brèche, quoiqu'ils y eussent perdu assez de monde. Le Gouverneur trouva néanmoins le moyen de faire un retranchement, au-dedans de la brèche, & se préparoit à soutenir un second assaut, lors que le Roi, qui avoit perdu, ditent les François, cinq mille hommes, leva le Siege, le 10. de Septembre. Les Assiegez avoient perdu plus de mille Soldats, & quatre-vingt-dix-sept Officiers. Quoique les Anglois ne peussent peut-être pas tant de monde, qu'on dit; on ne peut pas douter qu'ils n'y eussent fait de la perte, puisqu'ils se retirèrent de devant cette Place. Mais on pourroit soupçonner qu'ils n'avoient point d'Ingenieurs assez habiles avec eux. On remarquera ici, comme on l'a déjà fait ailleurs, que le Prince, dont il s'agit, ne suivoit pas en cela l'exemple de Maurice, & de Frideric Henri de Nassau, ses Prédecesseurs; qui entendoient eux-mêmes l'art de fortifier & d'attaquer les Places, dont ils se servirent très-heureusement.

Le 21. d'Août, un Gentilhomme Irlandois, nommé *Obrian*, vint au Camp, pour avertir qu'un Irlandois, nommé *Sarsfield*, avoit passé la Riviere de Shannon, pendant la nuit, avec un Corps de cinq ou six cens Cavaliers-ou Dragons, neuf milles au-dessus de Limerick, sans doute pour quelque dessein particulier. Le Roi jugea d'abord que cet homme avoit quelque dessein sur son Artillerie, qui venoit de Kilkenny, sous une petite escorte. Là-dessus il donna ordre au Chevalier *Lanicy*, de marcher au-devant de cette Artillerie, avec cinq cens Chevaux. Mais cet ordre ne fut executé, qu'à une heure, ou deux après minuit, & le détachement s'avança très-lentement, jusqu'à ce qu'il eût vû une grande lumière dans l'air, & qu'il entendit un grand bruit, ce qui venoit de l'Artillerie, que l'on déchargeoit. On verra les autres circonstances de cette affaire, & la maniere, dont le Siege de Limerick finit, dans (1) *l'Histoire Complète d'Angleterre*. Le Roi se rendit ensuite à Londres, où il assambla le Parlement, le 12. d'Octobre; auquel il représenta la dépense qu'il faudroit faire, pour finir heureusement cette Guerre, & obtint du Parlement ce dont il avoit besoin. Comme la République des Provinces-Unies n'eut pas beaucoup de part dans ce qui se passa depuis en Angleterre, nous ne nous y arrêterons nullement.

La France avoit toujours cherché à se rendre la maîtresse des Pais-Bas Espagnols; & les Espagnols, pour se soutenir, s'étoient unis à l'Empire brouillé avec la France. Ils attirèrent par-là les armes de Louis XIV. sur ces Provinces, auxquelles les Etats Généraux envoyerent nécessairement du secours, pour s'empêcher d'avoir Louis XIV. pour voisin immédiat; selon leurs anciennes maximes, qui n'étoient pas inconnues à ce Monarque. Il envoya une Armée dans les Pais-Bas Espagnols, sous le commandement du Duc de Luxembourg, contre les Armées des Espagnols & des Etats Généraux, qui agissoient de concert contre la France; comme cette dernière avoit fait, en faveur des Etats, contre les forces de l'Espagne, pendant qu'ils furent en Guerre avec elle. Il passa la Sambre, & attaqua, près de Fleurus, un corps de quinze cens Chevaux, commandez par le Comte de *Berlo*, & soutenus par cinq autres Regimens. Ce fut le Duc (2) du Maine, qui fut chargé de l'execution, & qui passa un desfilé, que les Alliez avoient mis devant

eux. Ensuite il tomba sur cette Cavalerie, la culbuta, & la mit en déroute, jusqu'à un Vallon, au-dessus duquel étoit l'Armée Confédérée, commandée par le Comte de Waldeck, qui se contenta d'être Spectateur de ce qui se passa. Ce Seigneur passoit parmi ceux de sa Nation, pour un Général très-habile à choisir les lieux propres à camper, & à observer l'Ennemi; mais il n'étoit pas heureux, dans les Combats. Dans celui-ci les François tuerent une bonne partie de la Cavalerie, à qui ils eurent à faire. Le Comte de Berlo son Chef fut tué. Cette action se fit le 30. de Juin.

Le lendemain le Duc de Luxembourg ayant examiné le poste, que les Alliez avoient occupé, résolut de les attaquer. Ils avoient devant eux deux Ruisseaux, dont l'un étoit fort difficile à passer à la vuë de l'Ennemi; dont les côtez étoient parfaitement bien appuyez. Le Général François donna le soir publiquement ordre à son Armée, de se tenir prête pour repasser la Sambre le lendemain; mais il fit donner un contr'ordre, en secret. Cependant il fit partir les Bagages, qui en effet repassèrent la Riviere. Le lendemain il mit en bataille les Troupes de la seconde ligne, faisant face à celle des Alliez, sous les ordres de Mr. de *Gournay*, ce qui attira l'attention du Général des Alliez. Cependant il marcha, avec sa premiere ligne, sur deux Colonnes, avec l'Artillerie au milieu; prit l'Ennemi en flanc, & rangea là sa Cavalerie, sur deux lignes. Les Alliez ne s'apperçurent qu'un peu tard de cette manœuvre des François, ce qui les obligea de changer aussi l'ordonnance de leur Armée. Cependant le Duc rangeoit son Infanterie, à mesure qu'elle arrivoit, & les Ennemis furent obligez de ranger aussi leur Armée d'une autre maniere; ce qui leur fit perdre l'avantage de la situation, & leur flanc gauche ne fut plus appuyé, comme auparavant. Cependant De *Gournay*, comme il en étoit convenu avec le Duc, attaqua la droite des Ennemis; mais par malheur *Gournay* fut tué, ce qui causa quelque desordre parmi la Cavalerie Française. Cependant le Généralissime ayant attaqué la gauche des Alliez, & ensuite le Centre, mit leur Cavalerie en déroute; & ceux qui avoient été mis en desordre à l'Aile gauche, reprirent courage, & poussèrent si vivement la Cavalerie des Alliez de ce côté-là, que revenant sur l'Infanterie, il la mit en desordre; de sorte, qu'en quatre heures de tems, l'Armée Alliée fut entièrement défaite. Les Relations Françaises portoient, que les Vaincus n'avoient pas laissé de se battre, avec beaucoup de valeur; puis qu'ils tuerent trois mille hommes aux François. Ces mêmes Relations disoient, qu'ils avoient perdu six mille hommes, toute leur Artillerie, & plus de deux cens Etendarts, ou Drapeaux. Ils perdirent encore quelques Châteaux voisins. Quoique le Comte de Waldeck eût eu le dessous, on ne peut pas tout-à-fait se fier à ce que les Ennemis dirent, du nombre des morts des Alliez; mais il paroît sûr que ce Général eut le dessous. Les Compatriotes du Comte disoient, qu'il savoit parfaitement bien camper, décamper, & observer l'Ennemi; mais qu'il ne savoit pas le vaincre. En effet, il parut plus d'une fois, qu'il n'étoit pas assez prompt à prendre son parti. Le Roi Guillaume avoit appris de lui le métier de la Guerre, & n'avoit pas non plus, à ce qu'on a dit, assez de promptitude à prendre son parti. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas refuser à Louis XIV. & à ses Généraux, qu'ils remporterent de grands avantages sur leurs Ennemis,

(1) Tom. III p 364. & suiv.

(2) Ou plutôt les Officiers, qu'on lui donna.

1690. mis, pendant cette Campagne. Mais cela ne regarde pas notre Histoire, qui se doit renfermer en ce qui regarde immédiatement les Provinces Unies. Si nous y avons mêlé des choses, qui regardent proprement la Grande Brétagne; c'a été parce que les Troupes des Etats Généraux, étoient mêlées avec celles des Anglois, & qu'elles avoient un Généralissime commun.

1691. APRES avoir réduit la plus grande partie de l'Irlande, & laissé le reste à faire à Mr. *Van Ginkel*; le Roi Guillaume pensa à passer en Hollande, où il alla au commencement de l'année MDCXCI, pour assister à un Congrès de plusieurs Princes d'Allemagne; qui s'y devoient rendre, pour prendre des mesures ensemble, afin d'arrêter les progrès excessifs de la France. Il y vint deux Electeurs en personne, qui étoient ceux de *Baviere* & de *Brandebourg*; les Ducs de *Lunbourg*, de *Zell*, & de *Wolfenbützel*, le Landgrave de *Hesse-Cassel*; *Chrétien-Louis de Brandebourg*; le Prince de *Waldek*; le Prince de *Nassau*, Gouverneur de Frise, & d'autres Princes de la même Maison; le Duc Administrateur de *Wittemberg*, les deux Princes d'*Anspach*, le Landgrave de *Hesse-Darmstadt*, le Prince son Frere, le Prince de *Saxe-Eisenach*, *Philippe*, Prince *Palatin*, le Prince de *Sulzbach*, le Prince de *Wirtemberg*, & le Prince son Frere; le Duc de *Courlande*, & le Prince son Frere; le Prince d'*Anhalt Zerborst*, & divers autres. Il s'y trouva aussi nombre de personnes de qualité, & des Ministres de plusieurs autres Princes, dont on verra la Liste complete dans l'*Histoire Complete d'Angleterre*.

Le Roi Guillaume leur dit " que l'éminent danger, où ils s'étoient trouvez, faisoit assez voir les fautes, qu'on avoit commises; ce qui le dispenseroit d'employer plusieurs raisons, pour leur persuader, qu'il falloit désormais prendre des mesures plus justes: Que les circonstances, où l'on étoit, ne demandoient pas qu'on délibérât, mais que l'on agit: Que l'Ennemi étoit maître de toutes les principales Places, qui étoient les barrières de la Liberté commune: Qu'il se mettroit, en peu de tems, en possession de tout, si un Esprit de division, la Lenteur, & les Interêts particuliers continuoient à regner, parmi les Alliez: Que chacun devoit être persuadé, que son intérêt particulier étoit renfermé, dans l'intérêt commun des Alliez: Que les forces de l'Ennemi commun étoient très-grandes, & que, si l'on n'y prenoit garde, elles entraineroient tout, après elles, comme un torrent: Que c'étoit en vain qu'on s'en plaignoit, ou qu'on crioit contre lui, & que l'on oppoisoit de vaines clameurs, & d'inutiles protestations à ses injustices: Qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'une résolution d'une simple Diète, ni que les esperances de quelques gens de fortune, qui ne sont fondées que sur de foibles fondemens, pussent rien produire de bon; mais des Soldes, de grandes Armées, & une union prompte & sincère, entre les forces de tous les Alliez: Qu'il les falloit opposer au plutôt à l'Ennemi, si l'on vouloit arrêter le cours de ses Conquêtes, & arracher de ses mains la Liberté de l'Europe, qu'il tenoit déjà sous un joug très-pesant.

Le Roi finit, en disant " que pour lui, son crédit, ses forces, & sa personne, seroient prêtes pour concourir, avec ses Alliez, dans un dessein si juste & si nécessaire; & que dès le Printems il viendroit se mettre à la tête de l'Armée, pour tenir sa parole, qu'il leur avoit si solennellement engagée.

Ce Discours touchant du Roi Guillaume ébranla si fort les Alliez, qu'il fut résolu, dans cette Assemblée, d'employer contre la France deux-cens-vingt-deux mille hommes. L'Empereur, le Roi d'Espagne, & le Roi d'Angleterre s'engagerent d'en payer chacun vingt mille hommes. Avec ces forces bien entretenues, & celles des Provinces-Unies, ils laisserent enfin la France; mais il s'en fallut beaucoup, que les Membres de l'Empire fournissent les Troupes, qu'ils avoient promises. Après ce Congrès, le Roi Guillaume retourna en Angleterre, le 22. d'Avril, & en revint le 11. de Mai en Hollande, pour ouvrir la Campagne. Le Roi de France vint cependant avec une bonne partie de sa famille, & assiegea la Ville de Mons, qu'il prit par capitulation le 9. d'Avril, après seize jours de tranchée ouverte.

Il ne trouva pas néanmoins à propos de demeurer plus long-tems, dans les Pais Bas. Il remit son Armée au Maréchal de Luxembourg, qui refit les fortifications de la petite Ville de Hall, près de Bruxelles, qui couvroit cette Ville du côté de Mons. En se retirant, il donna ordre au Marquis de *Boufflers* de bombarder Liege. Il le fit, après avoir pillé les Fauxbourgs de cette Ville. Elle fut ainsi traitée, pour avoir reçu quelques Troupes des Ennemis de la France.

Les François affurent, que le Maréchal de Luxembourg, avec vingt-huit Escadrons de Cavalerie, en défit, le 19. de Septembre, près de *Leuse*, soixante-quinze aux Ennemis; soit qu'ils les eussent surpris, ou qu'ils ne fussent pas si nombreux que la Vie de Louis XIV. nous le dit. Si l'on en croit cette Vie, les Ennemis de la France eurent près de quinze cens hommes de tuez; mais il en couta cher à la Cavalerie Française, qui y perdit vingt Officiers, & eut environ quatre cens Gardes, Gendarmes, Chevaux Legers, Cavaliers, ou Dragons tuez, ou blesez.

Nous avons dit, sur l'année précédente, que l'Irlande étoit à peu près réduite, parce qu'il n'étoit pas vrai-semblable, que les Irlandois pussent long-tems résister seuls aux Troupes Angloises. En effet, il auroit été bien difficile de leur faire tête, si le Roi de France n'avoit soutenu les Irlandois par de nouveaux secours.

Il y en envoya un, qui étoit considerable, si l'Auteur de la Vie abrégée de Louis XIV. dit vrai. Ce fut Mr. de *Nesmond*, qui y mena ce second, & ce grand secours, avec douze Vaisseaux de Guerre. Mr. de *St. Rbut*, Lieutenant-Général, y passa, pour y commander les Troupes de France; tant celles qui y étoient, que celles qu'il y mena. On y transporta un grand nombre d'Officiers, des armes en quantité, & tout ce qui étoit nécessaire, pour rétablir l'Armée du Roi Jaques. Ce secours étant arrivé, S. Rhut campa à l'Abbaie de *Kilkonnel*, avec *Sarsfield*, qui commandoit les Troupes Irlandoises. Le Général *Van Ginkel*, qui étoit à la tête de l'Armée Angloise, alla les attaquer. Il le fit avec vigueur, & l'Infanterie Irlandoise ne laissa pas de se bien défendre. La Cavalerie en fit autant, pendant deux heures, après quoi, elle fut mise en déroute. *St. Rbut* y fut tué d'un coup de canon, & cet accident acheva de tout perdre. On y perdit, dit l'Historien François, trois ou quatre mille hommes.

Limerik capitula ensuite, & par cette capitulation, il fut permis à toute sorte de gens de passer d'Irlande en France, avec leurs effets. Cependant le Roi avoit ordonné un nouveau secours, pour l'Irlande; mais comme il apprit le mauvais succès du précédent, il fit retenir ce qu'on avoit

1691. préparé; & depuis, on ne pensa plus à l'Irlande.

On trouvera dans l'*Histoire Complete*, que nous avons citée tant de fois, un plus grand détail de toute cette affaire, qui fit beaucoup d'honneur au Général *Van Ginkel*; qui ayant pris la Ville d'*Atblone*, reçut du Roi Guillaume le titre de *Comte d'Atblone*, qui est demeuré, dans sa famille.

L'Historien François remarque, avec raison, que le combat avec *S. Ruth*, gagné par le Comte, fut la cause de la reddition de *Limerik*, & de quelque peu de Places, qui restoient entre les mains des Irlandois Jacobites; ce qui fit perdre entierement toute l'Isle au Roi Jaques. Un des Articles de la Capitulation de *Limerik*, accordoit à toutes sortes de gens la liberté de s'en aller en France, avec tous leurs effets. Le Comte de *Château-Renaud* passa en Irlande, pour y faire exécuter la Capitulation de *Limerik*. Il en emmena, non seulement tous les François, mais seize mille hommes de Troupes Irlandoises, & quantité de familles. Mais on assure qu'une bonne partie de ces gens-là retournerent chez eux, lorsque la Paix fut faite; & qu'ils virent qu'ils pouvoient vivre en paix dans leur Patrie, en obéissant au Roi Guillaume.

1692. DIVERS contre-tems, à ce que dit l'Auteur de la Vie abrégée de Louis XIV. causez par les vents contraires, engagerent le *Comte de Tourville*, Vice-Amiral de France, avec une Flotte de quarante-quatre Vaisseaux, d'en venir aux mains dans la Manche, avec celle des Anglois & des Hollandois, qui étoit de quatre-vingt Vaisseaux. " Il at-
 " taqua, dit-il, leur Corps de Bataille, avec tant de
 " vigueur, qu'il le fit plier entierement, & sou-
 " tint le combat jusqu'à la nuit sans perdre au-
 " cun Vaisseau, après en avoir fort mal traité
 " quelques-uns des Ennemis. Il fit une
 " belle retraite, & elle auroit été aussi heureuse,
 " que glorieuse, si la Marée ne lui eût point
 " manqué. Cet accident lui fit perdre quatorze
 " de ses Vaisseaux, qui furent brulez, ou cou-
 " lez bas à Cherbourg, ou à la Hogue. Non-
 " obstant ce malheur, cette action fut jugée si
 " belle, que le Roi en récompensa le Comte de
 " *Tourville* du Bâton de Maréchal de France (1).
 " Tous ceux, qui l'accompagnèrent, dans ce
 " Combat, firent des prodiges; mais on ne peut
 " pas passer sous silence ce que fit le Sr. de *Coët-
 " logon*, Chef d'Escadre; qui voyant qu'il n'y
 " avoit plus d'occasion de combattre à l'arrière-
 " garde, où il servoit de Contre-Amiral, s'en dé-
 " tacha, passa au travers de divers Vaisseaux En-
 " nemis, alla joindre son Général & son Ami, qu'il
 " voyoit, dans le plus extrême danger. Il trouva,
 " en arrivant, cinq Brulots, qu'on détachoit sur
 " lui, & il se servit de toute sa bravoure & de
 " toute son expérience; par lesquelles il a mérité,
 " depuis ce tems-là, la dignité de Vice-Amiral
 " de France.

L'Histoire Angloise raconte ainsi ce Combat: Le 29. de Mai, l'Amiral François commença le Combat à onze heures avant midi, près du Cap de *Barfleur*, & le Combat dura jusqu'à quatre heures & demie, après midi; où un calme, causé par les grandes décharges des deux Flottes, obligea les François de se faire remorquer, par

(1) Sans vouloir diminuer le mérite du Maréchal, il se pourroit bien faire que Louis XIV. le revêit de cette dignité, pour exciter ceux qui commandoient ses Forces Navales à mieux faire qu'il n'avoit fait, puisqu'on pouvoit par-là parvenir à être Maréchal de France; quoiqu'il n'y ait eu personne depuis, qui y soit parvenu de cette maniere.

leurs Barques. Mais le vent revint à six heures, 1692.
 & l'Escadre bleuë recommença le Combat, qui dura jusqu'à dix heures de la nuit. Alors les François furent forcez, par le vent, de se retirer à la rade de *Conquet*. Toute la nuit fut fort calme, & il y eut un brouillard le matin. Le 31. les Anglois mirent de nouveau à la voile, l'Amiral allant vers *Barfleur*, & les Hollandois & l'Escadre bleuë vers *Alberney*; ce qui fit qu'une partie de la Flotte Française arriva en sûreté à *S. Malo*, parce que les Anglois ne croyoient pas sûr de la suivre, de ce côté-là; & le Parlement fit une affaire là-dessus au Chevalier *Jean Asebley*. Le Chevalier *Ralph Delaval* se tira mieux d'affaire; car loin de *Cherbourg*, il brula le *Soleil Royal*, Vaisseau de cent & quatre pieces de canons, commandé par l'Amiral *Tourville*; l'Admirable, qui en avoit cent & deux, & le *Conquerant*, de quatre-vingt, avec trois autres d'une moindre grandeur. L'Amiral *Ruffel* ne réussit pas moins bien, en poursuivant treize Vaisseaux François, qui étoient devant la *Hogue*; où il jeta l'ancre le 31. & y demeura encore le lendemain, & d'où il envoya le lendemain le Vice-Amiral *Rook*, & avec lui plusieurs Vaisseaux de Guerre, des Fregates, des Brulots, & des Barques armées, pour ruiner cette partie de la Flotte des Ennemis. Mais les François avoient si fort tiré de leurs Vaisseaux, près du bord, qu'on ne pouvoit pas employer contre eux les Vaisseaux de Guerre, mais seulement quelques Frégates légères. On ne laissa pas de bruler la nuit six Vaisseaux de Guerre, & le lendemain sept, outre quelques Vaisseaux de transport. Cette execution étoit difficile & dangereuse, mais elle fut si bien conduite, & les Soldats étoient si animez, dans leurs Chaloupes, par la victoire; qu'ils prirent plusieurs Vaisseaux ennemis, & qu'ils en tournerent les canons contre les François mêmes, qui tiroient sur eux, & cela à la vue du Camp des François & des Irlandois, que l'on devoit débarquer sur les Côtes d'Angleterre.

On vit une Description, d'une partie de ce qui avoit été fait, en deux Lettres, l'une de *Ruffel*, & l'autre de *Delaval*; qu'on trouvera dans l'*Histoire complete*, aussi-bien que les deux précédentes. Si le Roi Guillaume avoit été aussi heureux, par terre, il n'y auroit rien eu à ajouter à la gloire de l'Angleterre; mais la Providence mêle l'Adversité avec la Prosperité, pour tenir les hommes dans une sorte d'équilibre; en sorte qu'on ne vöye pas trop d'orgueil, dans les uns, ni trop de desespoir dans les autres. Heureux ceux, qui font aussi bon usage de l'une, que de l'autre!

Le Roi Guillaume obtint, cette année, du Roi d'Espagne, le Gouvernement des Pais-Bas, pour l'Electeur de Baviere; dans l'esperance qu'il empêcheroit les progrès de la France, en ces Provinces. Il ne put pas néanmoins empêcher que Louis XIV. n'attaquât & ne prît *Namur*, l'une des plus fortes Places de ce Pais-là. Il investit le 25. de Mai, & le 29. il ouvrit la tranchée, & poussa les travaux, avec tant de vigueur, qu'il se rendit, en quatre jours, maître de tous les Ouvrages extérieurs vers la Porte de *S. Nicolas*, & obligea la Garnison à rendre la Ville le 5. de Juin, à condition qu'elle garderoit le Château; qui est sur une hauteur presque inaccessible.

Le Roi Guillaume, qui étoit à la tête des Allies, près d'*Anderleek*, le 27. de Mai, arriva à la vue de *Namur*, le 23. de Juin, & donna des nouvelles de la victoire de la Flotte Angloise, sur celle des François, & de l'insulte des Anglois aux

1692 aux Côtes de Bretagne, par trois décharges de toute son Artillerie. Les François y répondirent par deux de leurs plus petits canons.

C'étoit le Roi Louis XIV. en personne, qui faisoit le Siège, avec les personnes les plus qualifiées de la Cour; mais le Maréchal de Luxembourg couvroit le Siège, avec une Armée de soixante & dix mille hommes. Comme il fut averti, que le Roi d'Angleterre s'avançoit vers la Meuhaigne, il s'avança du même côté. Les Armées étoient à peu près égales, & n'étoient séparées, que par une petite Riviere, & elles parurent l'une à l'autre. Le 10. de Juin, elles furent en vuë, l'une à l'autre, & en furent venues, au plutôt, aux mains; si le jour suivant il n'eût pas fait une très-grande pluie. L'action la plus vive qui se fit, en ce Siège, fut la prise du Fort, qui avoit été fait par le fameux Ingénieur *Cochorn*. Le Roi de France le fit attaquer, pour le prendre, quoi qu'il en pût coûter; le 21. de Juin; mais quelques efforts, que les François pussent faire, ils furent repoussés ce jour-là. Les Assiegeés firent une incroyable résistance, & repoussèrent les Assiegeans deux fois, avec beaucoup de perte; mais les Assiegeans revinrent avec plus de monde, & se rendirent maîtres du Chemin couvert, & ôtèrent au Fort la communication, avec le Château. *Cochorn* fut dangereusement blessé, & la Garnison crut qu'elle n'étoit pas en état, de repousser une nouvelle attaque. Elle demanda seulement d'avoir le tems d'envoyer au Prince de *Barbançon*, qui commandoit le Château, pour l'avertir qu'elle ne pouvoit plus défendre le Fort. Il y consentit, & le Fort fut rendu le 10. de Juillet.

Le Roi Guillaume, en ce tems-là, étoit campé à Melle, où il forma le dessein de surprendre Mons, mais il n'y réussit pas. Il se tourna du côté de Genap, & de-là à Hall, & passa le 1. d'Août la Riviere de Senne, où il fut joint par les Troupes d'Hannover, qui faisoient huit mille hommes. De l'autre côté, le Roi de France prit Namur. Le Château, qui restoit à prendre, ne se rendit, qu'après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Le Roi, assez content d'avoir pris Namur, à la vuë des Ennemis, remit le commandement de son Armée au Maréchal de Luxembourg; qui se posta avantageusement en un lieu couvert d'un Bois & de Haies très-épaisses, entre Enghien & Steenkerk, où le Roi Guillaume résolut de l'attaquer; sur ce que des personnes, qui connoissoient le terrain, comme on le croyoit, en dirent. Mais il faut, pour cela, savoir bien des choses, qui ne sont pas connues à bien des gens de Guerre.

Le 3. d'Août l'Armée commença à marcher, après qu'on eut envoyé le gros bagage à Hall. Elle passa par plusieurs défilez, & en quelques lieux il fallut faire le chemin, pour y faire passer l'Armée, ce qui retarda beaucoup sa marche. Le Prince de *Wirtemberg* partit avec l'Avant-garde, qui consistoit en quatre Bataillons d'Infanterie Angloise, deux de Danois, & un détachement de la Brigade du Colonel Churchill. Ces Troupes poussèrent d'abord l'Ennemi de Haie en Haie, & se posterent enfin en un endroit du Bois, qui couvroit l'Aile droite de l'Ennemi. Elles placèrent sur deux petites hauteurs deux Batteries de canon, dont l'une battoit la droite de l'Armée ennemie, & l'autre la gauche.

Pendant que ces Batteries joüoient contre l'Ennemi, l'Armée Angloise marchoit à la tête du Défilé, à cinq cens pas du Bois; où il y a une Plaine, qui n'a pas plus d'une lieue jusqu'au Bois,

qui termine à la droite; & qui consiste en Bois de haute futaye. A la droite, il y avoit une Mé-tairie, qui fut brulée par l'Ennemi, d'abord après que le Combat eût commencé; pour couvrir plusieurs de leurs Bataillons, qui étoient postez derrière. Il y avoit encore des bocages, où l'on plaça de l'Infanterie. Il n'y a guère que des Lecteurs, qui ont été sur les lieux, qui puissent se bien représenter la disposition de ce terrain.

Quand l'Armée Confédérée fut venue à la tête de ces Défilez, on lui fit faire alte, excepté aux Gardes du Corps, & divers Escadrons & Bataillons; après quoi le Combat commença, & fut très-vif, mais sans grand ordre, comme on le peut voir dans la Relation Angloise.

Le Roi Guillaume, étant averti de la maniere; dont le combat se faisoit, & de la difficulté qu'il y avoit de se dégager, par un Ajudant du Prince de *Wirtemberg*, qui envoya dire au Roi, qu'il étoit difficile que l'Armée des Alliez se soutint plus long-tems contre les François; le Roi envoya dire au Comte de *Solms*, qui commandoit le plus grand Corps, d'envoyer plus d'Infanterie, pour soutenir le Prince de *Wirtemberg*; „ mais „ le Comte, qui avoit toujourns eu une grande „ envie, contre les Anglois, & qui étoit jaloux „ de ce que le Prince de *Wirtemberg*, comman- „ doit l'Avant-Garde; emploi qu'il avoit souhai- „ té; au lieu d'obéir aux ordres du Roi, fit a- „ vancer la Cavalerie, & fit faire halte à l'In- „ fanterie, ce qui fut cause de la perte de la „ Bataille. Le terrain étoit si plein de haies, de „ broussailles, & de fosses, que la Cavalerie ne „ pouvoit être que de très-peu d'usage. Cepen- „ dant au commencement du combat, il n'y eut „ que peu d'Infanterie, qui fût mêlée avec la Ca- „ valerie à l'Aile gauche, pour la soutenir, le „ gros de l'Infanterie étant demeuré presque une „ lieue en arriere. Le Roi fit néanmoins tout „ ce qu'il put, pour faire avancer plus d'Infan- „ terie, pour en former une ligne dans le Bois. „ Elle se hâta si fort d'obéir au Roi, qu'elle se „ mit en quelque desordre, & employa trop de „ tems à former ses Bataillons; de sorte qu'elle „ perdit plus de tems, qu'il n'auroit fallu; en „ une semblable conjoncture. Ainsi ayant qu'el- „ le fût arrivée au Bois, l'Avant-Garde & l'In- „ fanterie de la gauche plierent devant trente Ba- „ taillons des Ennemis; qui les chargerent sans „ cesse, les uns après les autres, & par un Corps „ de Dragons que de *Boufflers* amena; de sorte „ que les Alliez abandonnerent le Bois le plus „ promptement, qu'ils purent, & l'abandonne- „ rent en desordre à l'Ennemi. Les Gardes du „ Corps Anglois furent sauvez, par les Gardes à „ pied Danois. Le Baron de *Pibrack*, avec son „ Regiment de Lunbourgeois, étant en desordre „ à côté du Bois, & le Colonel lui-même étant „ dangereusement blessé, fut secouru par le Che- „ valier *Bevill Grandville*, qui commandoit le Ré- „ giment de Bath, & qui marcha à son secours; en „ essuyant la décharge des Ennemis, avant qu'au- „ cun Soldat du Régiment y répondit. De cette „ maniere, il se logea dans le chemin creux, près „ du Bois; d'où il fit emporter le Baron de *Pibrak*, „ & garda ce poste, jusqu'à ce que le Prince de „ *Nassau* lui ordonna de l'abandonner.

Le Roi fâché de ce que l'Avant-Garde, pour n'avoir pas été soutenue à tems, avoit été si mal traitée; répéta plusieurs fois: *O mes pauvres Anglois, comment avez-vous été abandonnez!* & ne voulut pas voir, plusieurs mois, le Comte de *Solms*. Comme on ne pouvoit renouveler le combat, sans exposer toute l'Armée; *Luxembourg*, à qui *Boufflers* ayant ame-

1692. né un secours considérable, & que la nuit approchoit, le Roi ordonna que l'Armée se retirât; ce qui fut exécuté, avec un grand ordre; sans que l'Ennemi y apportât aucun empêchement considérable, & qu'il voulût attaquer les Alliez, dans la retraite. Ils perdirent, dans la bataille, le Lieutenant Général *Mackai*, le Chevalier *Jean Lanier*, le Chevalier *Robert Douglas*, le Comte d'*Angus*, & divers braves Officiers. Il y eut plus de deux mille hommes de tuez, & trois mille de blesez, ou faits prisonniers; & l'on perdit encore une partie de l'Artillerie, qu'il ne fut pas possible de retirer assez promptement.

Pour les François, qui se faisoient honneur, d'être demeurez inaitres du Champ de Bataille, ils n'avoient pas beaucoup de sujet de se féliciter de leur avantage; puis qu'ils y perdirent le Marquis de *Bellefons*, le Marquis de *Tilladet*, le Brigadier *Stouppa*, le Marquis de *Fimarcon*, & d'autres Officiers de marque, deux mille de simples Soldats de tuez, & autant de blesez. Ils nes'en feroient pas tirez à si bon marché, si le Chevalier de *Millevoix*, Domestique de l'Electeur de *Baviere*, n'eût donné avis de ce qui se passoit au Camp des Alliez, au *Maréchal de Luxembourg*; mais il fut pendu à un arbre, à la droite de l'Armée.

Environ le même tems, on punit le Chevalier de *Granval*, qui avoit fait une conspiration, pour tuer le Roi Guillaume, avec quelques autres, qui se joignirent à lui. *Granval* ayant été pris, & examiné, dans un Conseil de Guerre, avoia son dessein, sans être mis à la torture, & fut condamné à être étranglé & écartelé. Il témoigna beaucoup de repentance du crime, qu'il avoit projeté. Pour ceux, qui l'avoient voulu employer, l'Auteur de l'*Histoire complete d'Angleterre* dit (1),

„ que l'Histoire est obligée de dire, avec hor-
 „ reur, que, si l'on a égard à la confession de cet
 „ homme, avant qu'il fût exécuté, telle qu'on
 „ l'a rapportée, que non seulement des Am-
 „ bassadeurs & des Ministres d'Etat, mais même
 „ un Archevêque, & une Tête couronnée, fu-
 „ rent en particulier de cet abominable projet.
 „ Après avoir vû comment les Anglois décrivent
 „ cette journée, il ne sera pas mal à propos d'en-
 „ tendre, ce qu'on en dit en France, & qui n'est
 „ nullement défavantageux aux Alliez. „ Ce Com-
 „ bat, dit le *P. Daniel*, fut infiniment sanglant,
 „ défavantageux d'abord aux François, par la
 „ surprise; mais rétabli par la présence d'esprit
 „ des Chefs, par leur intrépidité, & par la va-
 „ leur des Troupes. Le Prince d'Orange (ou
 „ le Roi d'Angleterre) qui avoit très-bien conduit
 „ cette affaire, fut repoussé après bien des ef-
 „ forts. Parmi ceux, qui furent tuez, ou qui
 „ moururent de leurs blessures, les plus confide-
 „ rables furent le Prince de *Turenne*, le Marquis
 „ de *Tilladet*, Lieutenant-Général, le Marquis
 „ de *Bellefons*, Brigadier, le Comte de *S. Florentin*,
 „ Colonel du Régiment Colonel de Dragons, *Po-
 „ lier*, Colonel Suisse, le Marquis de *Murcé*, Co-
 „ lonel de Dragons, *Fimarcon*, *De Vins*, *De
 „ Beu-regard*, Capitaine des Grenadiers des Gar-
 „ des Françaises, le Chevalier d'*Estrades*, & le
 „ Marquis de *Guecmaenc*.

„ Parmi les blesez étoient le Duc de *Chartres*,
 „ le Marquis d'*Alegre*, le Chevalier de *Tilladet*,
 „ le Marquis de *Blainville*, Colonel du Regiment
 „ de Champagne; Surlaube Brigadiers, le Comte
 „ d'*Albert*, Colonel de Dragons, *Stouppa*, Briga-
 „ dier, *Fimarcon*, *Maupeou*, Capitaine aux Gardes
 „ Françaises, *Vigni*, Brigadier commandant l'Ar-

(1) Pag. 652. dn III. Tome, Col. 1.

„ tillerie, le Marquis de *Thianze*, & de *Puissegur*. 1692.
 „ On prétend qu'il y eut dix mille hommes de
 „ tuez, ou de blesez, du côté du Prince d'O-
 „ range (on parloit ainsi en France, avant qu'on
 „ l'eût reconnu) & sept à huit mille du côté des
 „ François. Les marques de la victoire de ceux-
 „ ci, outre la retraite de l'Ennemi, furent dix
 „ pieces de canon, quelques Etendars & Dra-
 „ peaux des Ennemis pris, & le Champ de Ba-
 „ taille, qui leur resta. Ce ne fut qu'un com-
 „ bat d'Infanterie, qui dura sept heures.

La différence du nombre des morts & des blesez, des deux Armées, ne fut pas grande, selon le *P. Daniel*. Pour les autres marques de la victoire des François, elles ne sont pas si considérables, qu'ils eussent beaucoup de sujet de s'en glorifier. Le champ de Bataille ne fut fort avantageux, ni aux uns, ni aux autres; & si le Comte de *Solms* avoit fait ce qu'il devoit, il y a apparence, que les François auroient eu encore moins de sujet de se vanter, qu'ils n'en eurent.

Le Roi d'Angleterre partit du Camp, qui étoit à *Grammen*, & laissa le 17. d'Octobre, le commandement de l'Armée à l'Electeur de *Baviere*, pour aller faire un tour à sa Maison de *Loos*, afin de s'y reposer un peu; après quoi il alla à *Bruxelles*, où il tint un Conseil de Guerre, où l'on marqua à l'Armée ses Quartiers d'Hiver. Il vint ensuite à la *Haie*, d'où il passa en Angleterre, le 28. d'Octobre. Le 30. la Reine alla au-devant de lui, près de *Newhall*, d'où ils allerent à *London*; où le Roi fut reçu avec de grandes marques de joie, & le 14. de Novembre le Parlement fut assemblé. Le Roi le remercia des subsides d'argent, qu'il lui avoit donnez, & dit entre autres choses: que lui & les Anglois avoient bien sujet de se réjouir de la victoire, qu'ils avoient remportée, par Mer, sur les François; qu'il auroit bien souhaité de leur pouvoir dire qu'on en avoit remporté une semblable par terre, & que ses Sujets avoient eu une grande part, dans ces deux actions; qu'on ne pouvoit parler de leur bravoure, en ces occasions, qu'avec beaucoup d'honneur; & demanda, ensuite, au Parlement les secours d'argent nécessaire, pour faire, avec honneur, la Campagne suivante. Comme nous écrivons l'Histoire des Provinces Unies, & non celle d'Angleterre, nous n'en dirons pas davantage.

Ce Prince ne put s'embarquer, pour la Hollande, pour ouvrir la Campagne suivante, qu'au commencement d'Avril, parce que les vents avoient été contraires. Peu de tems après, il alla camper à *Parc*, en *Brabant*; où il ne fit d'abord qu'observer les François, qui avoient entrepris de se rendre maîtres d'une bonne partie de ce Pais-là. Dès le (3) commencement de l'année, le Marquis de *Boufflers* prit *Furnes*, en quinze heures de tranchée ouverte, quoi qu'il y eût trois ou quatre mille, dit un Historien François, Anglois, ou Hollandois. Si cela est, il faut que cette Ville fût tout-à-fait ouverte, puis qu'il la fallut rendre si promptement; & en ce cas-là, c'étoit exposer, assez mal à propos, trois ou quatre mille hommes, dans un poste si foible. Dix-neuf, Ville voisine, se rendit ensuite au même. L'Historien Anglois dit, que ce campement du Roi Guillaume, rompit entièrement un projet, que le Roi Louis XIV. avoit fait sur le *Brabant*. Il y a en effet bien de l'apparence, qu'il y auroit fait plus de progrès, si le Roi d'Angleterre étoit demeuré de-là la Mer. Mais ce dernier n'é-

(2) Voyez l'*Histoire Complete d'Angleterre*, sur cette année.

(3) Voyez le *P. Daniel*, sur cette année.

1693. toit pas assez fort, pour faire tête à la France. Le même Historien dit que cette conduite du Roi Guillaume obligea le Roi de France de faire un détachement pour l'Allemagne; sous la conduite du Dauphin de France & du Maréchal de Boufflers. Louis XIV. lui-même retourna à Versailles, sans avoir rien entrepris.

L'Armée de France demeura, pendant cela, campée à Meldert, & les convois, qui venoient à cette Armée, étoient fort incommodés, par la Garnison de Charleroi. Cependant, il sembloit que les deux Armées se piquoient également de ne point décamper la première. Enfin l'Armée Françoisé, qui étoit la plus forte, fut obligée de décamper la première, le 23. de Juillet, & de marcher du côté de la Meuse. Cela donna occasion au Roi Guillaume d'envoyer un gros détachement, sous le commandement du Prince de Wirtemberg; pour forcer les lignes, que les François avoient faites, pour couvrir leurs conquêtes, entre l'Escaut & la Lis. Ils en avoient fait de semblables jusqu'à Ypres, Bergue S. Vinox, & même jusqu'à Dunkerque.

Dans le même tems, le Comte de Tilly, qui commandoit les Troupes, qu'on avoit jettées dans Liege, se mit en chemin, avec une partie de ces Troupes, pour aller joindre le Roi. Le Maréchal de Luxembourg, en ayant été averti, l'empêcha de continuer son chemin, en le surprenant dans un chemin creux; ce qui obligea le Comte de se retirer promptement à Mastricht, après avoir perdu environ deux cens hommes & tout le bagage.

Le Prince de Wirtemberg força heureusement les Lignes des François, & exigea de grosses contributions de ceux, qu'on croyoit avoir mis en sûreté par-là. Mais cela n'empêcha pas que le Maréchal de Luxembourg n'allât assiéger Hui; ce qui engagea le Roi d'Angleterre, à s'avancer, de ce côté-là; mais il apprit bien-tôt que Hui étoit pris, & que le Général François s'avançoit vers Liege. Il y jeta dix Bataillons, quoique ce ne fût pas sans peine. Les François avoient d'abord offert la neutralité à cette Ville; mais elle l'avoit refusée.

Là-dessus le Général François feignit de vouloir assiéger cette Place, afin d'attirer par-là à un combat le Roi Guillaume; qui étoit campé à Keerhespen, affoibli par les détachemens, qu'il avoit faits, pour renforcer les Garnisons de Liege & de Mastricht. On comptoit alors que les François avoient trente-cinq mille hommes, plus que le Roi. Ce Prince, pour être mieux informé des desseins des Ennemis, avant que de s'écarter davantage de la Meuse, envoyoit tous les jours des Partis, pour battre l'estrade. Il en revint un le 28. de Juillet, qui lui vint rapporter qu'il avoit rencontré un gros Parti de Cavalerie Françoisé. C'étoit en effet leur Aîle gauche, qui étoit en marche; sur quoi le Roi monta sur le champ à cheval, avec l'Electeur de Baviere, & plusieurs Officiers Généraux, pour voir ce qui en étoit.

Il jugea, à la contenance de l'Ennemi, qu'il venoit pour l'attaquer, avec toute son Avant-Garde, dans son propre Camp. Il rangea donc son Armée, pour le recevoir. La plupart des Officiers Généraux étoient d'avis de passer la Guête; mais le Roi jugea qu'il valoit mieux profiter de l'avantage du terrain, & hasarder un combat, que d'exposer son Arriere-Garde à être taillée en pieces, s'il se battoit en retraite. Comme les Ennemis étoient près des plus grandes Villes de Brabant, elles seroient exposées à la violence des Fran-

Tom. III.

1693. çois, s'il ne les retenoit, par l'espérance d'un Combat. Outre cela, l'avantage d'une victoire étoit grand, pour les Alliez, s'ils pouvoient avoir le dessus. Le Roi avoit encore l'Armée victorieuse du Duc de Wirtemberg, par laquelle il répareroit les pertes, qu'il auroit faites dans la sienne; avantage, que les Ennemis ne pourroient pas avoir. L'événement fit voir, qu'il y avoit là plus de subtilité, que de solidité. On n'avoit pas de sujet de se promettre de remporter la victoire, sur un Ennemi plus fort, & enflé des avantages, qu'il avoit remportez sur l'Armée des Alliez. Il paroît que le raisonnement du Roi d'Angleterre avoit plus d'apparence, & le succès le fit voir; mais ce Prince se promettoit, qu'à force de hasarder, il gagneroit; à peu près comme un joueur malheureux s' imagine vainement, qu'enfin il regagnera ce qu'il a perdu.

L'Aîle droite de l'Armée des Alliez étoit à Heiliffem, & s'étendoit à Wanguen, sur la Riviere de Guête, jusqu'à Neerwingue, avec un petit Ruiffeau & plusieurs Haies, & des chemins creux. L'Electeur avoit son quartier à Wanguen. Le Corps de l'Infanterie & l'Aîle gauche s'étendoit depuis là jusqu'à Dormas, sur un Ruiffeau nommé Beck, où Louvain demouroit derriere l'Armée.

Le Roi, qui avoit été tout le jour à cheval, pour voir executer les ordres, qu'il donnoit, touchant les differens postes, qu'il vouloit que l'Armée occupa, fit venir son carosse, où il dormit deux heures; après quoi il fit venir un des Chapelains, pour lui faire une priere propre à la conjoncture, où il se trouvoit. On ne peut pas ne point louer cette marque de pieté; sur tout si le Chapelain demanda à Dieu une bonne & équitable Paix, qu'on doit regarder, comme l'unique fin de la Guerre, & non l'effusion du sang humain; ni son agrandissement, aux dépens des autres. Au lever du Soleil, les François se présenterent à la portée du canon des Alliez, qui leur tua bien du monde, & qu'ils estuyèrent avec beaucoup de constance, jusqu'à six heures; qu'ils firent un mouvement, pour s'approcher plus près de l'Armée Confédérée; & sur les huit heures avant midi, ils attaquèrent quelques Postes, avec beaucoup de vigueur; dont ils se rendirent maîtres, & qu'ils quitterent, & reprirent plusieurs fois. Plusieurs postes furent pris & repris, plus d'une fois; & il sembla, pendant quelque tems, que les François, qui avoient perdu bien du monde par l'Artillerie des Alliez, vouloient abandonner leurs attaques. Mais ils recommencerent, peu après, à les pousser. Le Maréchal de Luxembourg, qui étoit plus fort à l'égard du nombre des Soldats, fit avancer plusieurs Corps, qui ne s'étoient pas encore battus vers le Village de Neer-Vinden, sous la conduite du Prince de Conti, qui enfin l'emporta; mais à qui on le contesta de nouveau, & qui chassa enfin, de ce poste, les Troupes Confédérées; comme on le verra, dans les Relations de ce tems-là. Le Roi d'Angleterre s'exposa assez, & son Armée, quoi qu'inférieure à la Françoisé, résista longtemps; mais enfin il fit sa retraite, avec assez de désordre. Quelques Corps même s'enfuirent, & ne firent halte, que quand ils furent à Breda.

C'est ce qu'on trouvera plus au long dans la Relation Angloise, dont on vient de donner l'Abregé. Elle ajoûte, que les François prirent soixante pieces de canon & neuf Mortiers, qu'on ne put pas emmener promptement; dans un terrain aussi entre-coupé, que celui-là. Selon le compte des Alliez, ils n'eurent que

Hhh

fix

1693. six mille hommes de tuez, ou bleffez, ou faits prisonniers; & les François venoient qu'ils avoient eu deux mille Officiers, tuez ou bleffez; d'où l'on peut conjecturer combien ils eurent de simples Soldats. Ce fut là l'effet de l'Artillerie, & de la Mousquerie des Conféderez.

„ Le Roi, disent les Anglois, fit paroître, „ qu'il étoit un grand Général, & un grand Hé- „ ros. Ce ne fut pas, disent-ils, sans une Pro- „ vidence particuliere; puisqu'il étoit passé une „ bale de mousquet au travers de sa peruque. Il en „ eut une autre au travers de sa manche, & une, qui „ emporta le nœud de son écharpe, & lui fit une „ petite contusion au côté. S. M. s'attira „ par-là l'admiration des Ennemis, qui disoient, „ qu'il ne leur manquoit qu'un Roi, comme celui-là, „ pour se rendre maîtres de toute la Chrétienté. On „ intercepta même une Lettre du Prince de Conti „ à la Princesse son Epouse, où il disoit, qu'il a- „ voit vu le Roi d'Angleterre s'exposer aux plus grands „ dangers; & que tant de valeur méritoit bien de jouir „ tranquillement de la Couronne, qu'il portoit. D'au- „ tres trouvoient qu'il avoit tort de se hasarder si „ fort, puisqu'il hazardoit son Royaume, pour le- „ quel il avoit sujet de se conserver; aussi bien que „ la République, dans laquelle il étoit né, & dont „ il avoit les plus grands Emplois.

Les Alliez disoient que les François avoient perdu dix-huit mille hommes, dans cette bataille; & l'on crût que cela étoit vrai, parce que le Maréchal de Luxembourg ne tira presque aucun avantage d'une victoire, comme celle-là; puis qu'il s'arrêta quinze jours à Waram, sans rien entreprendre. Quoiqu'il en soit, il fut renforcé, par quelques Troupes, qui étoient sur la Côte de la Mer, & il lui vint encore un grand renfort, que Boufflers lui amena des bords du Rhin; avec lequel il attaqua Charleroi, & la prit seulement après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Elle se rendit le 20. d'Octobre.

L'Historien François de Louis XIV. s'exprime en ces termes, sur le 29. de Juillet, sur cette Bataille: „ Le Prince d'Orange est attaqué à Ner- „ winde, battu & défait, perd soixante & seize „ pieces de canon, huit mortiers, neuf pontons, „ & la plus grande partie des équipages d'Artil- „ lerie, soixante étendarts, & vingt-deux dra- „ peaux, deux mille Prisonniers, & douze mille „ hommes sur le Champ de bataille, ou dans la „ fuite. Le Combat dura, depuis quatre heures „ du matin, jusqu'à trois après midi. Les qua- „ tre premières heures se passèrent en une très- „ vive canonnade; où l'Armée Françoisse souff- „ rit le plus, & les trois autres heures à des at- „ taques & des décharges continuelles. Nous y „ eumes, dit l'Historien, six à sept mille hommes „ de tuez, & beaucoup de bleffez. Quand une „ fois on fut entièrement maître du Village de „ Nerwinde, où il y eut bien du sang répandu, „ & qu'on se fut mis en ligne au-delà, la droite „ des Ennemis, qui vint nous attaquer, fut re- „ poussée; leur gauche ne fit pas plus de résis- „ tance; le reste du Combat ne fut plus qu'une „ déroute, sur tout après la venue du Marquis „ d'Harcourt; qui ayant entendu le bruit du canon, „ accourut, avec un Camp volant, qu'il com- „ mandoit près de Hui.

Ce fut plutôt un acharnement, qu'une bataille réglée, car enfin les deux Partis s'exposèrent à un terrible feu.

„ Le Duc de Chartres combatit à la tête de la „ Maison du Roi, d'une manière, qui put servir „ d'exemple à ce Corps, qui ne recule guère; & „ ce Prince se débarrassa du milieu des Ennemis,

1693. „ où son courage l'avoit engagé. Mr. le Duc „ ne se distingua pas moins, dans l'attaque du „ Village de Nerwinde. Mr. le Prince de Con- „ ti pénétra les Lignes, avec la Cavalerie de la „ droite. Il y reçut un coup de sabre sur la tête „ d'un Cavalier, qu'il tua de sa propre main. „ Le Maréchal de Villeroi prit son tems, pour „ entrer avec la Maison du Roi, dans les retran- „ chemens des Ennemis. Enfin Mr. de Luxem- „ bourg, qui se trouvoit par tout, fut parfaite- „ ment secondé de tous les Officiers Généraux. „ Les François y perdirent le Lord *Lucan*, Mrs. „ de *Montchevreuil*, *Montrevel*, *Bolben*, *St Si- „ mon*, *Montfort*, *Quoad*, le Comte de *Gassion*, „ le Prince *Paul de Lorraine*, le Duc d'*Ufèz*. Il „ y eut aussi quantité de personnes de qualité, qui „ furent bleffées, dont on trouvera la Liste dans le „ P. *Daniel*. Le Duc de *Berwik*, fils naturel de „ *Jaques II*, le Comte de *Hoorn* & *Salis* demeu- „ rerent Prisonniers des Conféderez.

„ Une des suites de cette victoire, fut la pri- „ se de Charleroi, après vingt-six jours de siege. „ Mr. de *Vauban*, grand Ingenieur de Louis „ XIV, voulut, dit-on, épargner les Soldats, „ sans quoi il auroit pu prendre plus tôt la Place.

Les affaires n'allerent pas mieux, par Mer, dit l'*Histoire Complete d'Angleterre*. Les Anglois & les Hollandois avoient mis une Flotte très-considérable en Mer, assez tôt. Il y eut aussi une Flotte de Vaisseaux Anglois, Hollandois, Hambourgeois, & d'autres. Ils devoient faire voile pour le Détroit de Gibraltar, & pour divers Ports. Une Flotte de vingt-trois Vaisseaux de Guerre fut mise sous la conduite du Chevalier *George Rook*, qui reçut les ordres d'accompagner la Flotte Marchande, jusqu'à une certaine hauteur; ou qui, comme le disent d'autres, devoit accompagner la Flotte, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Flotte de France, qui les devoit observer. Rook à un certain tems laissa la plûpart de la Flotte, & quitta les Vaisseaux fretés pour Bilbao, Lisbonne, St. Ubes, & autres Vaisseaux, qui devoient se rendre à divers Ports, leur laissant deux Vaisseaux pour les escorter, & fit voile vers le Détroit. Le 25. de Juin étant à soixante lieues du Cap de St. Vincent, il découvrit une partie de la Flotte de France. Cela l'obligea de tenir Conseil, & il y fut résolu que le vent étant à l'Ouest, & propre à conduire la Flotte à Cadix, il falloit avertir les Vaisseaux de la Flotte Marchande de faire voile à ce Port, où elle seroit en sûreté. Il lui donna, pour Convoi, deux Vaisseaux de Guerre; mais la Flotte de France étant de quatre-vingts Vaisseaux, commandée par le Maréchal de *Tourville*; le Chevalier Rook abandonna la Flotte Marchande, & laissa faire à chaque Vaisseau, ce qu'il trouva à propos. Ils firent de leur mieux, pour se sauver, mais on ne laissa pas de faire une grosse perte; puis qu'outre la perte de quatre Vaisseaux, qui étoient des plus gros de ceux, qui alloient à Smyrne, & un Vaisseau de Guerre Hollandois, que Coctlogon brula, ou coula à fonds à Gibraltar, les sept qu'il prit; Mrs. de *Tourville* & le Comte d'*Eltrées* prirent encore deux Vaisseaux de Guerre Hollandois, brulerent une riche Pinnace & un Vaisseau de Guerre Anglois; ils se saisirent de vingt-neuf Bâtimens Marchands, & en firent perir cinquante moindres. Le Parlement traita cela de trahison; mais il sembla qu'on le regarda, dans le fonds, comme une malhabileté. Le Roi se contenta de nommer *Edouïard Ruffel* Amiral de la Flotte.

Malgré les avantages, que la France avoit pu rem-

1693 remportez sur terre & sur la mer; le Roi voyant qu'il y avoit une Famine dans son Royaume, & que ses Armées lui étoient trop à charge; il fit proposer, par le Roi de Danemarck, de faire la Paix avec l'Empereur, le 29. de Decembre & de donner satisfaction au Roi Guillaume; mais le tems de le faire n'étoit pas encore venu.

1694. IL se rendit en Hollande le 17. de Mai, pour se mettre au plutôt en Campagne. Sur la fin du (1) mois d'Août, le Dauphin de France vint, pour prendre le commandement de l'Armée; avec le Maréchal de Luxembourg, sous lui. Il fut d'abord averti que le Roi Guillaume, & l'Electeur de Baviere avoient fait le dessein de surprendre les Troupes Françoises, qui étoient au Pont d'Espieres, & de s'emparer des Lignes que la France avoit de ce côté-là. Mais les François les prévirent, & firent étouffer ce dessein.

Ce Prince, voyant ses projets déconcertez, ne fit, pendant cette Campagne, autre chose que de faire assieger Hui. Reignac, qui y commandoit, & qui n'avoit pas assez de monde pour défendre la Ville, se retira dans le Château & dans quelques petits Forts. Il y fut toudroyé, dit l'Historien, par soixante & quinze pieces de canon, & trente-huit mortiers, qui furent employez contre cette Bicoque. Elle obtint néanmoins une capitulation assez avantageuse, après dix jours de tranchée ouverte, quoiqu'il n'y eût que trois cens cinquante hommes, le 28. de Septembre. Mais il vaut mieux donner de bonnes capitulations; parce que les Troupes peuvent être employées plutôt à d'autres entreprises.

Il semble que le Roi d'Angleterre crût quel'on pouvoit causer plus de perte aux François, & les empêcher d'équiper des Flottes, qu'elle avoit faites; si l'on insultoit leurs Villes maritimes, & que l'on mît le feu aux Vaisseaux, qu'on trouveroit aborder dans leurs rades; ou même dans les Ports, qui ne se trouveroient pas inaccessibles, sans épargner même les maisons des Bourgeois.

L'Historien François prétend que les Anglois & les Hollandois firent encore plusieurs efforts, la plupart fort inutiles, & peu glorieux, & même dommageables pour eux, dont le plus grand fut celui qu'ils firent devant Brest. Le Lord *Barclai* entra, le 18. Juin, dans la Baye de Camaret, avec cinquante-six Vaisseaux de Guerre, à la tête d'un Bataillon de Grenadiers, & de huit, ou neuf cens hommes; que quantité de chaloupes mirent à terre. Le feu fut vif de la part des Anglois, & de la part des Batteries de terre & des retranchemens. *Benoise*, Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, ayant aperçu quelque desordre, parmi les Troupes descendues, sortit, l'épée à la main, à la tête de soixante hommes, soutenu d'une autre Compagnie. „ Il ren-
„ versa, dit-on, les Ennemis, en tua un grand
„ nombre, & les poursuivit jusqu'à leurs Cha-
„ loupes, où ils se jetterent, & les chargerent
„ tellement, qu'elles demeurèrent échouées.
„ Alors le Comte de *Servon*, Maréchal de Camp,
„ & d'autres Officiers, marcherent avec un Es-
„ cadron du Régiment de *Du Pleffis* jusque sur
„ la Grève; ce qui obligea les Troupes des Cha-
„ loupes échouées à demander quartier. Un Vais-
„ seau Hollandois, qui s'étoit trop approché, é-
„ choua, & fut obligé de se rendre. Les au-
„ tres, qui n'avoient pas encore fait la descente,
„ se sauverent à la faveur du canon des Vaisseaux.
„ Les Alliez, dit l'Historien François, perdirent

(1) Le P. *Daniel* dans l'Abregé de l'Histoire du Regne de Louis XIV.

„ quatre cens hommes, en cette descente, du
„ nombre desquels fut le Général *Talmash*. Qua-
„ rante Officiers furent faits Prisonniers, avec
„ cinq cens Soldats. Ils en eurent beaucoup de
„ noyez, & une bombe étant tombée sur une
„ Galiotte à bombes pleine de Soldats, ils peri-
„ rent tous. Cette entreprise leur coûta deux
„ mille hommes. Ils brulerent, pendant la nuit,
„ un de leurs Vaisseaux, & un autre de 60. pie-
„ ces de canon fut coulé à fonds. Il n'y eut du côté
„ des François, que quarante hommes de tuez.

On ne peut guère savoir si cela est vrai, en détail. Il s'ensuivroit de-là que ceux qui conduisoient la Flotte alliée n'étoient ni assez habiles, ni assez braves. (2) Mais les Relations Angloises tombent d'accord, que cette entreprise fut très-malheureuse pour les Anglois, & mal conduite par les Lords *Berckley* & *Ruffel*. Aussi ce dessein fut-il fait, avec trop peu de secret; puis qu'on en parloit, comme les Auteurs Anglois l'avouent, dans Londres, quelques mois, avant qu'on l'exécutât; & que même les François furent avertis du lieu, où se devoit faire la descente.

Il faut savoir aussi que le fameux Ingenieur *Vauban* commandoit dans Brest, & qu'il avoit pris toutes les mesures possibles, pour empêcher la descente des Alliez. Le Marquis de *Langeron* y commandoit un Bataillon de la Marine, & quelques autres Milices. Ces mauvais succès, dit l'Historien François, guérit les Alliez de l'envie de faire des descentes, sur les Côtes de France. Mais il ne les détourna pas du dessein d'aller bruler plusieurs Places maritimes, quoi qu'avec peu de succès; sur tout par les frais, qu'ils firent, pour y réussir. „ Les Anglois se servirent devant Diep-
„ pe, d'une machine, pleine de feux d'artifices,
„ qu'on nommoit *infernale*, qui ne produisit au-
„ cun effet. Mais S. Malo, qui étoit presque
„ toute de bois, ne laissa pas d'être presque tou-
„ te brulée, par les bombes qu'on y jetta. Les
„ Anglois firent la même chose au Havre de
„ Grace, excepté qu'ils n'y purent ruiner, que
„ quelques maisons.

L'Historien Anglois (3), que nous avons cité, dit que malgré quelques mauvais succès, que la Flotte Angloise eut dans l'Océan; elle ne laissa pas de paroître comme triomphante, dans la Méditerranée, dont elle allarma toutes les Côtes. Elle tint enfermée sur tout la Flotte Françoisse, dans le Port de Toulon, & s'attira le respect des Princes, qui avoient des Ports sur cette Mer. Par-là, comme disent les Anglois, ils empêcherent que l'Amiral François de *Tourville* ne parût en Mer, pour l'observer; & il ne se fit rien de plus glorieux, sur Mer, sous le Regne du Roi Guillaume; qui s'attira leurs égards, & qui engagea la République de Venise à lui envoyer un Ambassadeur, pour le féliciter de son avènement à la Couronne. Il ne se fit rien de considerable, pendant cette Campagne, dans les Pais-Bas.

Mais le Roi Guillaume perdit la Reine Marie son Epouse, qui mourut de la petite verole, le 18. de Janvier, de l'ANNEE MDCXCV. Cette Princesse a été louée (4) généralement, dans la Grande Bretagne & dans les Provinces Unies, sinon des Jacobites; qui auroient voulu, que l'on renonçât à la Religion Protestante, & à tous les

(2) Voyez l'Hist. Complete d'Angleterre, Tom. III. pag. 670. & suiv.

(3) Voyez Tom. III. pag. 670. Col. 2.

(4) Voyez là-dessus Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Histoire de son tems.

1695. les Privilèges du Royaume, pour faire plaisir au Roi Jaques. Comme ces gens-là ne voudroient pas dire, qu'on doit faire profession de la Religion du Souverain, quoiqu'on la croye fausse; ils doivent souffrir qu'on suive la même maxime; parce qu'il n'y a que la Révelation, que l'on doit suivre, dans une conjoncture, comme celle-là. En tout ce qui regarde la conscience, on doit suivre ses lumières, jusqu'à ce que l'on sâche qu'on s'étoit trompé.

Le 18. (1) de Janvier, les François, dans la crainte que les Alliez ne s'approchassent trop des Frontières de la France, se mirent à travailler à de nouvelles Lignes, entre la Lis & l'Escaut. L'Electeur de Baviere marcha de ce côté-là, avec vingt-quatre mille hommes, pour s'y opposer. Mais le Maréchal de Boufflers, qui couvroit les Travaillieurs François, empêcha que l'Electeur n'interrompît leurs travaux, ce qui fut executé le 13. d'Avril. Le Duc de Wirtemberg fit une entreprise, sur le Fort de la Knoque; mais il fut repoussé, avec perte de mille hommes; ce qui obligea le Duc, de se retirer la nuit du 26. au 27. de Juin. Le Maréchal de Villeroi, qui commandoit les Troupes Françaises en Flandre, y battit l'Arriere-Garde du Comte de Vaudemont, sans faire tort à la réputation du dernier; ce qui semble marquer qu'il n'y eut pas de sa faute. Il arriva tout au contraire à un Officier Danois, qui commandoit dans Dixmuid, en ce qu'il ne défendit que 36. heures cette Place, où Mr. de Montal fit Prisonniers six mille hommes, entre lesquels il y avoit 250. Officiers; outre mille chevaux, qui furent distribués à l'Armée Française. Le Roi Guillaume le fit mettre au Conseil de Guerre, par lequel le Danois fut condamné à avoir la tête tranchée. Il ne pouvoit être regardé, que comme un lâche, ou comme un Traître, qui s'étoit rendu à l'Ennemi. Deinsé se rendit aussi à l'Ennemi, quoiqu'il y eût deux mille quatre cens hommes dedans, qui furent faits Prisonniers de Guerre. Il faut que ces deux Places fussent bien mal fortifiées, sans quoi on les auroit gardées.

On auroit pû prendre cela, pour de mauvais augures de cette Campagne, l'une des plus glorieuses pour le Roi Guillaume. Pendant ce tems-là, ce Prince, qui, selon l'Historien que l'on a cité, avoit des Troupes, fort superieures à celles de France, avoit fait le siege de Namur. „ Il avoit, „ dit cet Auteur, si bien pris ses mesures, & fait „ des retranchemens si forts, qu'il ne fut pas possible de l'attaquer dans ses Lignes. La Place „ fut investie (de loin) dès le 1. de Juillet, & „ l'on ouvrit la tranchée le 11. Mais avant que „ la Place fût entierement enfermée, le Maréchal de Boufflers s'y étoit jetté, pour la défendre conjointement avec le Comte de Guiscard, qui étoit Gouverneur de la Ville. On ne vit jamais une plus terrible attaque, ni une plus vigoureuse défense. Plus de deux cens, tant canons, que mortiers, étoient en batterie „ contre la Ville & le Château, & faisoient un „ feu perpétuel, & quelquefois même pendant „ la nuit. Des Assauts furent donnez, soit à la „ Place, soit aux dehors, avec quinze mille „ hommes. Les principaux dehors furent pris „ & repris plusieurs fois. Il en coûtoit aux Attaquans les trois & les quatre mille hommes. „ La Ville se défendit jusqu'au 4. d'Août, & elle „ auroit tenu plus long-tems, si le Maréchal „ n'avoit eu égaid au grand nombre d'Officiers

1695. „ & de Soldats bleffez, qui y étoient, qu'on ne „ pouvoit pas transporter dans le Château, & qui, „ par la capitulation de la Ville, devoient être „ menez, par eau, à Dinant.

L'Auteur auroit pû dire que la Ville fut d'abord attaquée, selon les conseils & la direction d'un Ingenieur Allemand, à qui la Place n'étoit pas assez connue, & qui n'étoit pas non plus des plus habiles Ingenieurs. Il fit consumer une si grande quantité de poudre, en vain, que l'on eût peur qu'elle ne manquât. Comme le Roi Guillaume avoit, contre l'usage de ses Prédécesseurs, négligé la Science, dont les Ingenieurs font profession; on pouvoit le tromper là-dessus, & lui faire commettre des fautes, que n'auroient jamais commises *Maurice*, & *Frederic Henri de Nassau*, ses Prédécesseurs. D'ailleurs il n'étoit pas assez accessible à ceux qui n'étoient pas introduits, par ceux qui l'approchoient le plus facilement. Il y avoit dans l'Armée un Frison, nommé *Koehorn*, qui avoit bâti, sur la hauteur qui commande la Ville, le Fort, qu'on nommoit le *Fort Guillaume*. Cet homme, qui étoit seul capable de donner de bons avis, pour se rendre maître de la Place, fut d'abord négligé; & l'on avoit déjà consumé une si grande quantité de poudre, qu'on commença à craindre qu'elle ne vint à manquer. Dans cette conjoncture, le Roi l'envoya querir, & lui demanda comment on pourroit faire, pour réduire la Place à se rendre. *Koehorn* lui répondit qu'il n'avoit pas assez considéré les approches, pour répondre sur le champ; mais qu'il pourroit le faire le lendemain. Le Roi lui demanda aussi, par combien d'hommes, il faudroit faire donner l'assaut. L'Ingenieur dit aussi, qu'il le pourroit dire le lendemain, & le Roi lui ordonna de venir le lendemain, de bon matin, & de le faire d'abord éveiller, s'il ne l'étoit pas. *Koehorn* fit ce qu'il avoit promis, & dit le matin au Roi, que l'attaque n'avoit pas été faite comme il falloit, & qu'il la falloit changer. Il demanda aussi au Roi les Troupes qu'il jugeoit nécessaires, & ce Prince lui en donna le double. L'attaque étant changée, & conduite par un homme, qui connoissoit parfaitement le foible de la Place, & la maniere de la réduire, on la contraignit de se rendre le 5. de Septembre, comme on le peut voir en détail, dans les Relations de ce tems-là.

„ Durant que l'on avoit attaqué la Ville, dit „ le P. Daniel, on battit aussi le Château, & ce „ fut là, que se fit le plus grand carnage. Le „ dernier assaut se donna à la Place. On y combattit avec un acharnement, qui n'a point d'exemple, & les Alliez furent repoussés. Ils y eurent neuf mille hommes tant tuez, que bleffez, & les Assiegez trois mille. Enfin les brèches étoient telles, qu'un Bataillon y pouvoit entrer de front. Il ne restoit plus, après les derniers assauts, que deux mille trois cens hommes, en état de combattre. C'est ce qui déterminina le Maréchal & le Gouverneur à capituler. La capitulation fut aussi honorable; que la défense avoit été belle. Mais elle fut violée par le Prince d'Orange (le Roi d'Angleterre) qui fit arrêter le Maréchal de Boufflers.

Il fut rencontré à quelque distance du Château, par le *Baron de Dykvelt*, qui se plaignit, par l'ordre du Roi d'Angleterre, de ce que les François n'avoient pas fait observer le Cartel & les Capitulations de Dixmuyde & de Deinsé; qu'on refusoit de rendre les Prisonniers, en payant leur rançon; & demanda au Maréchal, s'il vouloit donner sa parole que ces Garnisons seroient renvoyées,

(1) Histoire de France, sous Louis XIV.

1695. voyées, à cette condition. Mais il répondit, que si le Maréchal de Villeroi avoit manqué, en quelque chose, pour ce qu'on demandoit, il falloit un ordre exprès du Roi. Depuis, lorsqu'il s'agit de récompenser, en quelque manière, ceux qui avoient bien servi, en ce Siege, le Roi lui donna le titre de Duc, & à d'autres, à proportion de leurs services.

„ Pendant que les Alliez assiegeoient Namur, „ le Maréchal de Villeroi eut ordre de s'avancer „ à Bruxelles, pour la bombarder (*afin de se venger de ce que les Anglois & les Hollandois avoient fait à plusieurs Villes, dans la Manche, & peut-être encore, pour faire lever le Siege de Namur*), & il „ l'exécuta, malgré les Troupes du Prince de Vaudemont, qui étoit devant la Place. On y jeta trois mille bombes, qui ruinerent la Ville. „ Il y eut trois mille huit cens vingt maisons abattues, ou brulées; & de ce nombre furent plusieurs Hôtels, soit publics, soit appartenans à des Seigneurs du Pais, & plusieurs Eglises. Il „ ne tint qu'au Duc de Baviere, (*dit l'Auteur*) d'empêcher ce desordre; car Mr. de Villeroi „ lui fit l'honêteté de ne point faire tirer, sur le quartier, où étoit logée Madame l'Electrice. Il fit encore dire au Prince de Bergues, „ Gouverneur de la Ville, que, quoique tout fût préparé, pour le bombardement, le Roi „ T. C. lui avoit envoyé ordre de ne le pas faire; au cas que les Alliez voulussent cesser de „ bombarder les Villes maritimes de France. Mais „ les délais, qu'on apporta à répondre à cette proposition, attirerent ce malheur à la Ville de „ Bruxelles.

„ Le 15. & le 16. de Juillet, les Anglois retournerent à S. Malo, pour le bombarder, avec soixante & dix voiles, dont vingt-cinq étoient des Galioles à bombes, & trois Machines infernales. Ils jetterent, *dit le P. Daniel*, neuf cens bombes, dans la Ville, qui ne brulerent que dix ou douze maisons, & en ébranlerent quelques autres. Ils firent encore jouer deux Machines infernales, qui se consumèrent, „ sans causer aucun dommage, si l'on peut croire nôtre Historien.

1696. „ ON forma, *dit l'Auteur de l'Histoire de Louis XIV.*, de grands projets, dès le commencement de cette année. Les Anglois & les Hollandois résolurent encore de ruiner les Villes maritimes, dans l'espérance d'y mieux réussir, qu'ils n'avoient fait auparavant. Excepté Dieppe, „ toutes les tentatives n'avoient abouti à rien, par les précautions; que les François prirent „ contre les desseins, qu'on pouvoit avoir, du côté de leurs Côtes maritimes.

Louis XIV. avoit encore fait un dessein de rétablir Jaques II. dans ses Royaumes, en le transportant en Angleterre, avec une Flotte bien fournie de tout, & pleine de Troupes, qui devoient mettre le pied à terre. Le Roi de France avoit fait, pour cela, une très-grande dépense, & cela en gardant un très-grand secret. „ Jaques „ croyoit s'être formé un très-grand parti dans la „ Grande-Bretagne, prêt à le recevoir, quand „ il y arriveroit, avec l'Armée de France; mais „ il fut trahi. Le Roi Guillaume en fut averti „ à tems, & se précautionna, avec tant de „ promptitude, & fut si bien secondé, par les „ Hollandois, qu'il rompit le coup. Le Roi de France fut obligé d'abandonner cette entreprise; quoique Jaques II. se fût déjà rendu à Calais, le 1. de Mars, pour s'y embarquer.

„ L'on parla, depuis ce tems-là, de finir une „ Guerre, qui ne seroit qu'à épuiser tous les

„ Partis, sans que personne pût se promettre de 1696. „ tirer quelque avantage, dans la continuation de „ la Guerre.

La première chose, dont on parla, après être 1697. convenu qu'il étoit tems de parler sérieusement à faire la Paix, ce fut du lieu, où l'on pourroit s'assembler, pour en traiter. L'Empereur proposoit Mayence, ou Francfort; les Etats GG. souhaitoient qu'on prît quelque Ville de leur domination, comme pourroient être *Mastricht, Nimegue, ou Breda*, dans lesquelles on savoit qu'on avoit fait des Paix, pendant ce Siècle; sans qu'on se fût plaint que ces Villes fussent incommodés, pour cette sorte d'Assemblées. On proposa aussi la Haie, en Hollande, où les Alliez pourroient loger, pendant que les François pourroient demeurer à *Delft*, qui n'en est éloigné qu'une petite heure. Etant ainsi logez, il s'agit de nommer un lieu, où les Conférences se pourroient tenir. On nomma *Ryswyck*, Village également éloigné de ces lieux, où il y a une Maison, bâtie autrefois par *Frederic-Henri de Nassau*, Ayeul du Roi Guillaume. Cette Maison avoit été depuis assez négligée, mais on se proposa d'y refaire ce qui en avoit besoin, & de disposer les portes; en maniere que les Ambassadeurs pussent arriver dans la grande Sale, pour y conférer, de divers côtes; pour éviter les contestations, qui pouvoient naître pour le pas. Les Parties en convinrent, & après cela, on établit ces Préliminaires: I. Que les Traitez de Westphalie & de Nimegue seroient supposés, comme les Bases de ce dont on traiteroit. II. Que *Strasbourg*, qui étoit entre les mains de la France, seroit restitué à l'Empire. III. Que *Luxembourg* seroit rendu, dans l'état où il étoit. (*Ces deux Places étoient entre les mains de la France, qui offroit des équivaleus.*) IV. Que *Mons & Charleroi* seroient rendus, dans l'état où ils étoient. V. Que toutes les Places, que les François avoient prises en Catalogne, depuis la Paix de Nimegue, seroient restituées de la même maniere. VI. Que *Dinant*, tant à l'égard de la Ville, que du Château, seroit rendu à l'Evêque de *Liege*, en l'état où il étoit. VII. Que toutes les réunions faites, depuis la Paix de Nimegue, seroient déclarées nulles. VIII. Que la *Lorraine* seroit rendue, conformément à ce Traité-là; mais que si l'on ne convenoit pas de la maniere, on renverroit cette affaire au Traité général. Il y avoit aussi en cet Article, que *la Paix étant conclue, la France reconnoitroit le Prince d'Orange, pour Roi de la Grande Bretagne, sans aucune sorte de difficulté, restriction, condition, ou réserve*; mais pour les autres Princes, soit qu'ils fussent dans la Confédération, ou non, leurs prétentions seroient réservées à la Négotiation générale, sous la médiation du Roi de Suede. IX. Que le Duché de *Deux-Ponts* seroit rendu à cette Couronne. X. Que *Philipsbourg* seroit rendu à l'Evêque de *Spire*. XI. Que l'on raseroit le Fort de *Kiel*, & les autres Fortifications sur le *Rhin*. XII. Que l'on feroit la même chose, à l'égard du Fort *Louis* & de *Hunninguen*. XIII. Que *Traerbach* & *Montroyal* seroient rendus, & le premier démantelé, à condition qu'il ne seroit point rétabli. XIV. Que l'Electeur Palatin seroit rétabli, non seulement dans son Electorat, mais encore dans les Seigneuries de *Simmeren* & *Lauthern*, avec le Comté de *Manheim*, & autres Places, dont il avoit été privé, jusqu'à ce tems-là. XV. Que la Duchesse d'Orléans n'auroit point recours à la force, pour se soutenir, dans ses prétentions, mais seulement au Droit, par rapport à l'Electeur. XVI. Que le

1697. Château & le Comté de Veldens seroient rendus à leur légitime Maître. XVII. Que Bisweiler seroit rendu au Comte de Hanau. XVIII. Que les Seigneuries de March, Marmosy, & Dagstein, & du Comté de Duysbourg, seroient remises au Comte d'Overstein. XIX. Que les Seigneuries de Salms & Valkenstein seroient rendues au Prince de Salms, ou à leurs Propriétaires. XX. Que les Seigneuries de Latzenheim & Altheim seroient rendues à leurs Propriétaires, &c. Le XXIV. & dernier Article portoit, que la Principauté d'Orange (*dont la France s'étoit saisie, pendant la Guerre*) seroit rendue à son légitime Possesseur. On ajouta encore diverses demandes des Alliez; mais nous ne nous y arrêterons pas, comme trop éloignées de notre Histoire.

La discussion de ces prétentions ne doit pas être ici; mais on ne doit pas omettre que Charles XI. Roi de Suede, mourut le 15. d'Avril à Stockholm, âgé de quarante ans; après avoir été malade, pendant quelque tems. Son fils Charles XII. est celui, qui a fait depuis tant de bruit, en Europe & en Asie. La médiation de cette Couronne ne laissa pas de subsister, par la prudence de la Reine Mere du Roi, & de son Conseil. Mr. de Lillienroot, qui avoit été envoyé, par le feu Roi, en Hollande, eut ordre d'y demeurer.

Pour commencer à négotier à Ryswick, il marqua le 9. de Mai, pour y tenir la première Conférence. Les Alliez tinrent les leurs à part, en un des côtes du Château, & les François dans l'aîle opposée; mais le Médiateur se plaça dans l'apartement, qui est au milieu. Les Alliez & les François lui envoyerent là des copies de leurs Pleins-Pouvoirs. Cela emporta bien trois heures, & l'Assemblée fut renvoyée au lendemain, & ce jour-là il communiqua aux François les Pouvoirs des Alliez. Ils convinrent de s'assembler constamment le Vendredi avant diné, & le Samedi après diné. Outre cela, pour éviter la foule, on convint que chèque Plénipotentiaire ne viendrait qu'avec un seul Carosse à six Chevaux, deux Pages, & deux Valets de pied. Le 15. & le 16. le Médiateur & les Plénipotentiaires s'assemblerent une seconde fois, & s'entretinrent du Cérémonial, dont la plus grande partie fut réglée sur celui, qui s'étoit observé à Nimegue.

Le 22. de Mai, les Plénipotentiaires de l'Empereur mirent leurs prétentions, entre les mains du Médiateur, au nom de l'Empereur & de l'Empire. Quelques Ministres des Princes d'Allemagne, lui remirent en même tems les prétentions de leurs Maîtres. Après cela, les Ministres des Alliez lui communiquerent aussi des Dédutions des Droits, sur lesquels ils se fondoient. Mais ils ne confierent pas ces Dédutions, sans des ordres de leurs Maîtres.

Néanmoins les François, ayant déclaré qu'ils n'avoient rien à prétendre, ni à demander, & qu'ils étoient prêts à répondre aux Alliez, ils changerent de pensée. Les François avoient cependant des Conférences, touchant le Commerce & la cessation d'armes. Les mêmes faisoient de grandes instances, pour la dernière, & le Médiateur en faisoit autant. Il témoigna aux Espagnols, qu'il étoit dans cette opinion, que rien ne pouvoit plus hâter la conclusion de la Paix, qu'une Trêve, dont on conviendrait de part & d'autre. Quoi qu'il semblât que tout le monde approuvât cette ouverture, il intervint d'autres choses, qui empêcherent qu'on n'en parlât. L'Ambassadeur de Brandebourg insistoit fort, que tous les noms des Princes Conféderez fussent exprimés dans le Trai-

té. Quelques-uns des Alliez se choquerent de cette proposition; parce que les prétentions de l'Empire furent proposées, par les Ambassadeurs de l'Empereur seul. Pour faire cesser ces plaintes, il fut dit qu'il étoit libre à tous les Alliez, de proposer à part des Articles appartenans à leurs intérêts, & divers Princes donnerent leurs Grieffs au Médiateur.

Le Roi de France prévoyant bien que la Maison d'Autriche insisteroit sur le Traité des Pyrénées, résolut de pousser ses Conquêtes en Flandres & en Catalogne, afin d'obliger les Espagnols à faire ce qu'il souhaitoit, & de faire la Paix l'épée à la main. Ainsi la France recommença d'attaquer les Espagnols, dans les Pais-Bas, en Italie & en Catalogne. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que cela ne regarde pas assez directement les Provinces Unies. Les Couronnes du Nord, voyant cette manœuvre, ne pouvoient souffrir ces nouveaux sujets de rompre, avec leurs Alliez. Elles déclarerent aux Ambassadeurs de France, qu'elles seroient obligées de prendre les armes, pour les défendre. Là-dessus la France pensa sérieusement à faire la Paix, avec les Etats Généraux des PP. UU.

Comme (1) les Négotiations de Ryswyk duroient trop long-tems, selon la coûtume, à cause des chicaneries des Ambassadeurs, qui ne se hâtent guère de finir, qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils demandent, de peur d'être dédités de ceux, qui les ont envoyez; le Roi Guillaume prit un autre tour, pour abréger les longueurs des Ambassadeurs. Ce fut d'employer deux hommes d'épée, qui n'étoient pas si verbeux, dans les adresses de la négociation. Le Roi de France y consentit, & choisit de sa part le Maréchal de Boufflers; comme celui d'Angleterre le Comte de Portland. Comme ils étoient employez dans les deux Camps, ils consentirent de se rendre à une certaine distance, pour leur Conférence, le 10. de Juin MDCXCVII. Après en avoir fait l'ouverture, ils eurent trois Conférences, accompagnées d'un égal nombre d'Officiers & de Soldats, pour leur servir de Gardes. Ils s'étoient d'abord entretenus en rase campagne, mais ils le firent ensuite dans le Faubourg de *Notre Dame de Hall*. Le 26. de Juillet, ils mirent sur le papier ce dont ils étoient convenus, & le signerent le 2. d'Août.

Le Roi Guillaume ayant quitté son Camp le 3. d'Août, & étant allé à sa Maison de Dieren, envoya le Comte de Portland à la Haie, au Congrès; pour lui dire, qu'il étoit tombé d'accord, avec la France, pour ce qui concernoit sa personne & ses Royaumes, ce qui pourroit faire que l'on conclût une Paix générale; ce qui faisoit qu'il pressoit ses autres Alliez, & particulièrement l'Empereur, de contribuer à la conclusion de la Paix, comme cela se fit.

Elle fut conclue & signée à Ryswyk, le 20. & le 21. de Septembre, entre la France d'une part, & l'Espagne, l'Angleterre, & les EE. GG. de l'autre part.

La France avoit remporté si de grands avantages, 1698. sur les Espagnols, tant dans les Pais-Bas, qu'en Catalogne; que les Etats auroient pu avoir une occasion de rompre de nouveau avec la France; mais il étoit tems de prendre quelque repos, & de le procurer à ses Voisins.

Il y avoit une autre raison d'un très-grand poids, qui engageoit la République à en user ainsi.

„ Comme

(1) Hist. Complete d'Angleterre, T. III. p. 73.

1698. „ Comme la santé chancelante du Roi d'Espagne, dit l'*Histoire abrégée de Louis XIV*, ne lui promettoit pas une longue vie; les autres Potentats de l'Europe appréhendoient, qu'à cette occasion, la Guerre ne se rallumât. Le Roi Guillaume, auquel la plupart s'en rapportèrent, fit un Projet de Partage de cette Monarchie; qui devoit s'exécuter, après la mort du Roi d'Espagne. Ce Projet fut signé, à la Haie, & portoit, que le Prince Electoral de Baviere, comme le plus proche héritier, étoit désigné Roi d'Espagne; que le Dauphin de France devoit avoir les Royaumes de Naples, & de Sicile, & les Places dépendantes de la Monarchie d'Espagne, sur les Côtes de l'Italie. On cedoit, à l'Archiduc Charles d'Autriche, le Duché de Milan, & sur la Frontiere d'Espagne les Villes de Fontarabie, S. Sebastien & le Port du Passage.

1699. „ LE Prince Electoral de Baviere, âgé de six ans & de quelques mois, mourut le 6. de Février; ce qui rendit inutile le Traité de Partage de la Monarchie d'Espagne.

1700. „ L'ON en dressa un autre, dans lequel on eut en vuë de garder l'équilibre, entre la Maison d'Autriche, & celle de Bourbon; qui prétendoient à cette Succession, à l'exclusion de tout autre. Selon ce nouveau Plan, l'Archiduc Charles, second Fils de l'Empereur, devoit avoir le Royaume d'Espagne, les Indes & les Pais-Bas. Le Dauphin de France auroit dû avoir seulement les Royaumes de Naples & de Sicile, les Places dépendantes de la Monarchie d'Espagne sur les Côtes de Toscane, le Marquisat de Final, & le Duché de Milan, la Province de Guipuscoa, & nommément les Villes de Fontarabie, de St. Sebastien, & le Port du Passage. Outre cela, les Etats du Duc de Lorraine devoient être cedez, dans l'état dans lequel on les lui avoit rendus, par le Traité de Ryfwik; & le Duché de Milan devoit lui être cédé par le Dauphin, pour lui & ses Successeurs; mais l'Empereur refusa ce Projet.

„ Cependant le Roi d'Espagne fit son Testament, par lequel il déclara héritier de toute la Monarchie Philippe de France, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Il fut salué Roi, de toute la Cour, & le Roi son Ayeul accepta cette Succession; avec le consentement du Dauphin, à qui cette même Succession devoit être immédiatement. On ne douta pas que ce Testament du Roi d'Espagne, ne lui eût été dicté par les Grands d'Espagne, qui avoient touché de grandes sommes de la France. On a publié là-dessus deux Volumes, intitulés, (1) *Mémoires & Négociations secrètes de Ferdinand, Comte d'Harbach, Ambassadeur Plénipotentiaire de Sa Majesté Imperiale, à la Cour de Madrid, depuis la Paix de Ryfwik; contenant ce qui s'est passé de plus secret & de plus remarquable, pendant le dernier Regne de Charles II. depuis l'année 1695. jusqu'au premier Traité de Partage.* Si les pieces, qu'on y rapporte, sont vraies, il faudra avouer d'un côté la vénalité des Grands d'Espagne, employez à la Cour de Madrid; & d'un autre, que la Cour de Vienne, se fiant trop à l'amitié de Charles II, tomba dans une négligence si grande; qu'on n'a pas sujet d'être surpris, si les Etats de l'Espagne sont tombez entre les mains d'un Prince de la Maison de Bourbon. Charles mourut âgé de trente-neuf ans, le 1. de Novembre.

Ainsi Philippe de Bourbon fut proclamé Roi à

(1) A la Haie, en 1720. in 8, par Mr. de la Torre.

Madrid, le 24. de Novembre, & ce Prince partit incessamment, pour s'y rendre. Il ne fit son entrée publique à Madrid, qu'au commencement de l'année suivante, sans que la Branche Imperiale de la Maison d'Autriche pût s'y opposer.

1701. LES Etats Généraux des PP. UU. qui avoient des Garnisons, dans les Places de leur Barriere; le reconnurent pour Roi d'Espagne; par une Lettre qu'ils lui écrivirent, & par une autre adressée au Roi de France, son Ayeul; sans quoi on ne leur eût pas permis de retirer quatorze mille hommes, qu'ils avoient dans les Villes de la Barriere, proche de la Frontiere de France.

„ L'Empereur, dit le P. Daniel, ne fut pas long-tems, sans se déclarer contre le Testament du Roi d'Espagne, & sans faire valoir; les armes à la main, les prétentions qu'il avoit pour la succession à cette Monarchie. Il fit passer une Armée de trente mille hommes en Italie, sous la conduite du Prince Eugene de Savoie; qui a fait voir, en ces derniers tems, ce que les plus grands Guerriers de l'Antiquité ont fait autrefois, parmi des Nations moins belliqueuses, que les Peuples de l'Europe ne le sont aujourd'hui.

„ Le Roi de France avoit déjà fait passer une Armée en Italie, sous la conduite du Maréchal de Catinat, qui servit aussi très-bien son Roi. Mais nous n'avons pas résolu de faire l'Histoire générale de l'Europe de ce tems-là. Ce seroit une entreprise fort au-dessus de nos forces, & les Nations, qui s'y intéressent, ne sont pas encore en état d'entendre de certaines veritez, qui ne leur sont pas avantageuses.

Il se fit, au commencement de Septembre, selon l'Auteur, que nous avons cité, un Traité, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Généraux des Provinces-Unies, contre la France & l'Espagne, pour empêcher que ces deux Royaumes ne fussent soumis à un seul Monarque; qui se trouveroit en état de subjuguier toute l'Europe, s'il savoit se servir de ses forces. Comme, à parler en général, le Repos & la Paix sont des biens, auxquels chacun aspire; il n'étoit pas étrange, que les Puissances, que l'on a nommées, y aspirassent, & qu'elles se joignissent ensemble, pour empêcher qu'aucune Puissance ne pût les troubler. Elles convinrent premièrement, qu'on ne permettroit point que les Couronnes de France & d'Espagne fussent sur une seule tête; sans que l'Empereur, comme Chef & Héritier, selon les Testaments de plusieurs Rois d'Espagne, eût satisfaction; & que les Etats du Roi Guillaume & des Etats Généraux, eussent les sûretés nécessaires pour leur Commerce: secondement, qu'on feroit tous ses efforts, pour conquérir les Pais-Bas Espagnols, afin d'en faire une barriere aux EE. GG: troisièmement, que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, & les Villes maritimes d'Espagne, seroient réduites sous l'obéissance de l'Empereur: quatrièmement, que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Pais, que les Espagnols possédoient aux Indes, & que ce, que les uns & les autres prendroient, seroit pour eux; cinquièmement, qu'on empêcheroit que les François n'eussent aucun Commerce, ni ne se saisissent d'aucun Pais, ni Places, dans les Indes, appartenantes aux Espagnols.

Depuis que Jaques II. s'étoit retiré en France, Louis XIV. l'avoit logé à S. Germain en Laye, où il lui fournissoit tout ce dont il avoit besoin; mais Jaques ne laissoit pas de mener une vie fort mélan-

1702.

mélancholique, en pensant à ce qu'il avoit perdu, par sa faute. Les Princes de son rang ne sont rien moins, que Philosophes; & quand on croit qu'ils sont déchûs, par leur faute, on ne peut que les mépriser. La maniere, dont Jaques fut si fort attaché aux sentimens de l'Eglise Romaine, étoit venuë, comme il sembloit, de l'éducation de son enfance; sous l'inspection de sa Mere, & de quelque Ecclésiastique Catholique Romain; à quoi on peut ajouter l'opinion, où l'on étoit alors, que pour changer un Gouvernement, dont les Loix bornent l'autorité, il falloit aussi changer la Religion. D'ailleurs ni lui, ni son Frere, n'étoient pas gens à examiner la Religion, avec quelque méthode. La seule lecture des Livres Anglois de Controverses, qui furent publiez au commencement de son Regne, l'auroit pu guerir. Il n'y avoit personne de bon sens, qui eût quelque connoissance des Livres d'un *Tillotson* & d'un *Wake*, qui leur pût opposer ceux de quelques Jesuites; qui sont infiniment inférieurs à ces doctes Protellans, & à bien d'autres, d'une moindre capacité. Jaques II. mourut le 16. de Septembre.

Pour revenir à notre Histoire, comme le Roi *Guillaume* n'avoit point d'enfant de *Marie Stuart*, son Epouse, (1) on commença à parler en MDC LXXXIX. de regler la Succellion à la Couronne, & d'en exclure tous les Princes & Princesses de l'Eglise Romaine; pour ne pas tomber dans les mêmes inconveniens, où l'on avoit été sous Jaques II. Le 19. de Mai de l'année, dont nous venons de parler, la Chambre des Communes envoya à celle des Seigneurs le modele d'un *Bill*, (comme parlent les Anglois) c'est-à-dire, un modele d'une résolution; où la Chambre des Communes déclaroit, que les Seigneurs avoient fait une grande omission, en parlant du Droit de Succellion à la Couronne d'Angleterre; puisqu'ils n'avoient fait aucune mention de S. A. la Princesse *Sophie*, fille de la Reine de Boheme, & petite-fille de Jaques I. Elle étoit mariée à l'Electeur d'*Hanovre*, & devoit succeder à la Couronne, en cas qu'il n'y eût personne de sa race, qui y pût succeder; comme cela arriveroit, s'il n'y en avoit aucun, qui fût de la Religion Réformée. Les Communes souhaitoient qu'on mit une Apostille, en faveur de cette Princesse. On y consentit; mais il y eut des gens, dans le Parlement, qui condamnoient cette Addition. Ils prétendoient qu'aucun Parlement n'avoit jamais réglé la Succellion, plus loin qu'à deux, ou trois personnes. Selon eux, si l'on alloit plus loin, la Maison d'*Hanover* pourroit employer des Etrangers, qui prendroient connoissance de choses, qui ne regardoient que la Nation Angloise. Ces gens-là ajoutèrent même, qu'avant que la Couronne fût échue à la Princesse *Sophie*, il y avoit des Princes Catholiques plus prochains, dans la ligne droite, qui pourroient embrasser la Religion Protestante.

Le Roi *Guillaume* étoit de ce sentiment, quoi qu'il souhaitât ardemment que la Couronne continuât dans la Ligne Protestante. Il fit tout ce qu'il pût, pour engager la Chambre des Communes à se conformer à ce sentiment. Il dit même, dans le Conseil, que la Reine son Epouse, & le Prince & la Princesse de Danemarck, étoient du même sentiment. La Chambre des Seigneurs approuva aussi ce sentiment; qui assurément, avec le respect, qui est dû à ceux qui en étoient, étoit dangereux, & jettoit de nouveau le

Royaume dans le danger, d'où il ne faisoit que de sortir. Après avoir vû Jaques I. Charles I. & Charles II. soupçonner, non sans quelque raison, d'être en secret, dans les sentimens de l'Eglise Romaine; & Jaques II. s'étant ensuite ouvertement déclaré, & ayant été prêt à opprimer la Religion Protestante; la moderation, dont on vient de parler, ne pouvoit guère paroître bien fondée. Il faut tolerer, selon les regles de l'Evangile, ceux, qui veulent tolerer réciproquement ceux qui les supportent, & qui s'en font un point de conscience. La bonne Politique ne permet pas autrement qu'on se fie à ceux, qui se croient obligez de ne pas souffrir les sentimens des autres Societez Chrétiennes.

Le Roi d'Angleterre étant venu en Hollande, au commencement de Juillet, il y fit un petit discours, digne de remarque, dans l'Assemblée des EE. GG. duquel voici le sens. Il leur dit "qu'il venoit toujours, avec joie, en ce Pais; mais principalement dans une conjoncture aussi dangereuse, que celle où l'on se trouvoit; parce qu'il prévoyoit que sa présence seroit nécessaire, pour le service de l'Etat: Qu'il avoit esperé & désiré de passer le reste de ses jours en paix; & de laisser la République, dans un état florissant, comme il y avoit travaillé, depuis la dernière Paix; mais que depuis cela, il étoit arrivé un si grand changement, dans les affaires de l'Europe, qu'il ne savoit point de quelle maniere la Providence en disposeroit: Qu'il pouvoit néanmoins assurer leurs HH. PP. que, soit que les affaires s'accommodassent, sans s'embrouiller davantage: soit qu'il fallût prendre de nouveau les armes; il conserveroit toujours l'affection & le zèle, qu'il avoit eus, pour le service des Provinces; & qu'il contribueroit, autant qu'il seroit en son pouvoir, au bien de ces Provinces, & à défendre leur Religion & leur Liberté, aussi bien qu'à leur sûreté particulière, comme à celle de toute l'Europe: Qu'il avoit une très-grande joie d'y trouver encore toutes choses, dans le calme; dont, après Dieu, on étoit obligé à la prompte & unanime résolution de leurs HH. PP. pour se mettre en état de défense: Qu'il étoit persuadé que leurs Alliez leur donneroient du secours; ce qui étoit le seul moyen de prévenir la Guerre; ou, en cas de rupture, de défendre l'Etat, contre les dangers, qui le pourroient menacer: Que c'étoit une satisfaction, pour lui, de pouvoir assurer les Etats, non seulement de l'affection qu'il avoit pour eux, mais encore de celle de toute la Nation Angloise; & qu'ils étoient prêts à les secourir, avec vigueur; de quoi Leurs HH. PP. pouvoient être assurées: Qu'il espéroit que Dieu béniroit les moyens, qu'ils avoient employez, pour cela, soit par la voie de la Négotiation, soit par celle des Armes, en cas de rupture; pour arriver à la fin, qu'ils s'étoient proposez; sur tout par rapport à leur Liberté, & à leur Religion.

Les Etats lui répondirent, par de semblables complimens, qui étoient en effet des marques de la grande considération qu'ils avoient pour le Roi. Ensuite il alla visiter les Frontières de l'Etat, de sorte qu'il fit, chez eux, les fonctions de Stadhouder, & de Capitaine Général.

Quand il fut de retour, il trouva à la Haie que le Comte d'*Avaux* avoit présenté aux EE. GG. une Lettre de Louis XIV. du 18. de Juillet, dans laquelle il leur disoit qu'il avoit trouvé à propos de rappeler le Comte d'*Avaux*, qui faisoit alors la fonction d'Ambassadeur Extraordinaire, au-

(1) Hist. Complete d'Ang. T. III. p. 529. Col. 2,

1701. près d'eux ; parce que les Conférences, qu'il avoit eues, n'étoient d'aucun fruit, & qu'eux-mêmes les avoient souvent interrompues. Il ajoutoit qu'il ne tiendrait qu'à eux de ressentir encore des marques de son amitié. Il sembleroit que Louis auroit souhaité, qu'ils rompiissent avec l'Angleterre ; ce qui auroit été la plus grande faute, qu'ils eussent pu commettre.

L'Ambassadeur joignit aussi un Mémoire à cela, (1) par lequel il tâchoit de les faire revenir de la crainte, qu'ils avoient conçue du couronnement du Petit-Fils de Louis XIV. pour Roi d'Espagne. Il leur disoit „ qu'il avoit espéré „ que Leurs HH. PP. auroient eu assez de confiance, dans l'affection du Roi son Maître, & „ dans le desir qu'il avoit de la Paix ; pour dissiper les vaines craintes, que l'élevation de son „ Petit-Fils, sur le Trône d'Espagne, pouvoit „ leur avoir données : Qu'il l'avoit rapporté au „ Roi son Maître, avec la satisfaction d'avoir été employé, pour prévenir les troubles nouveaux, qui menaçoient l'Europe ; & que cette „ Négotiation avoit été confirmée, par la reconnaissance que Leurs HH. PP. avoient faite „ des Droits légitimes du Roi d'Espagne, & par „ la félicitation qu'Elles en avoient faite à ce „ Prince ; par laquelle Elles paroissoient desapprouver les prétentions de ceux, qui s'y opposoient.

Nous n'en rapporterons pas la suite, qui roule sur ce que nous venons de dire. On la voit dans les Papiers de ce tems-là. Mais nous ne pouvons pas ne rien dire d'une Résolution des EE. GG. qui fut publiée alors. Ils résolurent le 1. d'Août de dire au Comte d'Avaux, pour réponse, „ que „ Leurs HH. PP. se tenoient bien obligées à Sa „ M. T. C. de la bonté, qu'Elle avoit eue de leur envoyer le Comte d'Avaux, en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire. Qu'elles avoient espéré qu'on trouveroit, avec lui, des „ moyens suffisans, pour entretenir la Paix générale, & une sûreté raisonnable, pour cet Etat, „ & que le Roi le laisseroit, chez Elles, autant de tems, qu'il seroit nécessaire, pour parvenir „ à cette fin : Qu'ainsi leurs HH. PP. n'avoient „ pû apprendre, sans déplaisir, que S. M. eût „ trouvé bon de le rappeler auparavant ; d'autant „ plus qu'on l'attribuoit à leur conduite, quoi- „ qu'Elles eussent fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'Elles, pour le retenir : Qu'Elles „ avoient très-bien que leur République n'avoit „ aucun plus grand intérêt, que l'entretien de la „ Paix : Qu'Elles ne pouvoient attribuer qu'au „ malheur du tems, de n'avoir pas pû persuader „ S. M. de la sincérité de leurs intentions, quoi „ qu'elles y persistassent encore, & qu'Elles espérassent de l'en pouvoir enfin convaincre.

Le Roi ne pouvoit pas douter en effet, que les EE. GG. ne cherchassent autre chose, que de tenir en équilibre les deux plus puissantes Couronnes de l'Europe ; de peur d'être enfin la proie de celle, qui auroit trouvé le moyen de ruiner l'autre. Auparavant, après avoir secoué eux-mêmes le joug insupportable de l'Espagne, par le secours de Henri IV, de Louis XIII. son Fils, & même de Louis XIV. son Petit-Fils, ils avoient été dans le parti de la France ; mais dans l'invasion que la France fit de la plus grande partie de leur Etat, en MDCLXXII, ils eurent recours aux Espagnols, qui avoient le même intérêt qu'eux. C'est ainsi que ceux, que la Providence a établis, pour entretenir la Paix & la Justice par-

mi les hommes, sont souvent les premiers à les fouler aux pieds ; lors qu'ils croyent y trouver quelque avantage, sans trop de risque.

1701. „ Que lors que S. M. après la mort du Roi „ d'Espagne, au lieu de suivre le Traité, fait au „ sujet de la Succession d'Espagne, trouva bon „ d'accepter le Testament du dernier de la Mai- „ son d'Autriche, & avoit fait connoître à LL. „ PP. les raisons qu'Elle avoit eues de le faire ; „ Elles firent dire à S. M. les raisons, qu'Elles „ avoient, de ne pas se déterminer d'abord, dans une „ chose de cette importance ; & qu'ensuite Elles l'avoient fait le plutôt qu'elles l'avoient pû faire, selon la constitution de leur Etat ; qu'Elles avoient „ demandé de conférer là-dessus avec le Comte de „ Briord, qui étoit alors Ambassadeur Extraordinaire de S. M. chez Elles ; ou avec quel autre, que S. M. voudroit autoriser pour cela.

„ Qu'ensuite S. M. ayant trouvé à propos „ d'envoyer en Hollande le Comte d'Avaux, en „ qualité d'Ambassadeur Extraordinaire ; il n'y „ étoit pas plutôt arrivé, que les EE. avoient „ nommé des Députés, pour conférer avec lui, „ & régler comment on pourroit entamer les Négotiations, & les finir le plutôt, qu'il seroit „ possible, avec fruit.

„ Que Leurs HH. PP. ayant appris du Comte, que S. M. souhaitoit qu'on reconnût son „ Petit-Fils, pour Roi d'Espagne ; Elles s'étoient „ résolues de le faire, & d'entrer en Négotiation, „ avec Leurs Majestés les Rois de France & d'Espagne, sous l'intervention du Roi de la Grande „ Bretagne : Que Leurs HH. PP. l'avoient „ fait, pour l'entretien de la Paix & du Repos „ Public.

„ Que ces motifs, entre autres, avoient porté LL. „ HH. PP. à faire cette reconnaissance, en quoi „ ils n'avoient en rien préjudicié à l'intervention „ de S. M. Britannique au Traité de Partage, „ avec les Potentats intéressés dans la Paix générale ; & qu'Elles n'avoient pris par là aucune „ connoissance de la justice, ou de l'injustice des „ autres prétentions, ni séparé leurs intérêts d'avec ceux des Puissances, qui étoient intéressées, „ comme elles, à la continuation de la Paix & du „ Repos public.

„ Que Leurs HH. PP. avoient fait cette reconnaissance, dans l'espérance assurée que les „ Négotiations seroient moins retardées ; & qu'à „ la première, qui en avoit été faite, Elles avoient proposé au Comte d'Avaux, comment „ il pouvoit se faire, que par l'acceptation du „ Testament du Roi d'Espagne, par le Roi de „ France, & la rejection du Traité de Partage, „ les EE. pouvoient trouver leurs sûretés, tant „ par rapport à la Paix générale, qu'à eux en „ particulier.

„ Que Leurs HH. PP. étoient surprises qu'on „ supposât que la Guerre, plutôt que la Paix, „ seroit le fruit de l'étroite union entre le Roi „ de la Grande Bretagne & Leurs HH. PP. „ ne sachant sur quel fondement on pouvoit établir une semblable conclusion ; puisque Leurs „ HH. PP. n'avoient jamais reconnu en Sa M. „ B. que de l'amour pour la Paix, comme Elle „ l'avoit témoigné, en toute occasion.

Cela n'étoit pas une chose, qu'on pût préférer à la rigueur, puisqu'il étoit de notoriété publique, que ce Prince étoit d'une humeur guerrière, & qu'il ne pouvoit pas souffrir qu'il parût, en quoi que ce fût, que la France, qui n'étoit que trop formidable, le devint encore plus, par une liaison trop grande avec l'Espagne. Mais ce n'étoit pas une chose, dont on pût tomber

(1) Hist. Complete d'Angleterre, T. III. p. 822. col. 2.

1702 d'accord, après les reproches que la France en avoit faites, elle qui n'auroit pu souffrir que l'on fit paroître qu'on étoit disposé à aider l'Empereur à retenir la Monarchie Espagnole dans sa Maison.

Les Etats se contenterent de représenter, en termes généraux, que l'entretien de la Paix générale, & l'affermissement de leur sûreté particulière, étoient les fondemens, sur lesquels ils avoient commencé cette Négotiation. Ils ajoutèrent qu'il étoit clair, qu'on ne pouvoit conserver la Paix générale, que par une satisfaction particulière, que l'on fit à l'Empereur. On verra le reste dans les réflexions judicieuses, que les Etats firent alors, sur l'état où l'Europe se trouvoit; & en particulier sur le danger, qu'il y avoit à permettre l'agrandissement de la France, jusqu'à la laisser unir à ses propres forces celles de la Monarchie Espagnole. C'est là le style de cette réponse, que l'on fit au Mémoire du Comte d'Avaux, qui est trop long pour être mis entier ici. On publia encore une autre réponse aux raisons contraires de l'Ambassadeur de France, le 4. d'Août, après avoir eu diverses Conférences avec lui.

On ne croyoit pas que l'on eût tant à craindre de l'Empereur, si l'Archiduc *Charles* devenoit Roi d'Espagne, que si un Fils de France le devenoit; à cause du voisinage de la France. L'Empereur ne pouvoit pas secourir si facilement son Fils en Espagne, que Louis XIV. pouvoit faire son Fils. On vit en effet bien-tôt une Armée Imperiale en Italie; & le Prince Eugene de Savoie, qui y fit de grandes actions, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; parce qu'elles se firent trop loin des Provinces Unies, & que d'ailleurs elles mériteroient d'être écrites par quelcun, qui eut de meilleurs Mémoires, que ce qui a été publié.

On dira seulement ce que l'Historien de Louis XIV. dit sur le 7. de Septembre de l'année MDCCII. Il se fit une Alliance, en ce tems-là, entre l'Empereur, le Roi Guillaume, & les Etats Généraux des Provinces Unies. Ces Puissances s'engagerent à empêcher, autant qu'il leur seroit possible, que les Royaumes de France & d'Espagne, ne fussent jamais sous le même Roi; & à ne mettre les armes bas, que d'un commun consentement, & sans avoir obtenu ce qu'ils demandoient pour S. M. Imperiale. On convint encore de faire la Guerre, jusqu'à ce qu'on eût mis les Etats du Roi Guillaume & les Provinces Unies en sûreté, & affermir leur Commerce. On devoit aussi faire tout ce qu'on pourroit, pour conquérir les Pais-Bas Espagnols; afin d'en faire une Barrière aux Provinces-Unies, contre la France. On convint que le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Iles de la Méditerranée, les Villes de la dépendance de l'Espagne, sur les Côtes d'Italie, les Villes maritimes d'Espagne seroient réduites sous l'obéissance de l'Empereur: Que les Anglois & les Hollandois pourroient attaquer les Pais, que les Espagnols possédoient dans les Indes, & que ce que les uns & les autres prendroient seroit pour eux: Qu'on empêcheroit que les François n'eussent aucun Commerce, ni se faussent d'aucuns Pais, ni Places, dans les Indes, qui appartinrent aux Espagnols.

En ce même tems, le Roi Jaques II. mourut à S. Germain en Laye, âgé de soixante-huit ans. On a vu que ce Prince avoit été, pour parler ainsi, le Martyr du Pouvoir absolu, & du Catholicisme; deux choses qui étoient des crimes d'Etat en Angleterre, & qui étoient incompatibles avec le repos & les Privilèges du Pais. Le

Roi de France, après sa mort, reconnut, pour son Successeur, celui qu'on a appelé depuis, dans la Grande Bretagne, le Prétendant, & dans les Pais Catholiques *Jaques III.* 1702.

Le Roi *Guillaume*, son Gendre, qui l'avoit déthroné, mourut le 19. de Mars, à Kensington, près de Londres. Comme nous avons fait sa Vie, en racontant, en cette Histoire, dès sa naissance, les principales choses qui lui arriverent; il ne sera pas nécessaire que nous en fassions l'éloge. On peut dire que, depuis qu'il entra dans les Emplois de ses Prédécesseurs, il les exerça avec beaucoup de modération, & qu'il laissa la République, en possession de toutes les Loix & de tous ses Privilèges; de sorte qu'après sa mort, elle se trouva dans le même état, où elle étoit, avant qu'il eût part au Gouvernement, sans aucun changement. Ainsi l'on peut dire, sans le flatter, qu'il a été le Conservateur de sa Patrie; & la terreur de ses Ennemis. On peut voir au reste son éloge, dans l'Histoire Posthume de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, qui l'avoit connu très-particulièrement.

On ne peut rien dire de lui, sinon qu'il aimoit trop la Guerre, & qu'il hazardoit trop les batailles, quoi qu'il n'y fût pas fort heureux, sous prétexte qu'il n'arrive rien que ce qui est prédestiné; opinion qui l'empêchoit quelquefois de prendre les précautions nécessaires.

Ce Prince (1) étant mort, le Parlement fit une Députation à la Princesse Anne, pour lui faire sa condoléance pour la mort de Guillaume, & la féliciter de son avènement à la Couronne. Le Parlement ordonna que l'on proclameroit la nouvelle Reine, à trois heures après midi, comme on le fit.

Peu d'heures auparavant, le Conseil d'Etat étant assemblé au Palais de St. James, la Reine lui dit " qu'Elle étoit très-sensible au malheur du Royaume, dans la perte, qu'il venoit de faire; & que rien ne l'engageoit à se charger du poids du Gouvernement, que la part qu'elle prenoit à la conservation de la Religion, des Loix, & des Privilèges de sa Patrie; que tout cela lui étant aussi cher, qu'à qui que ce pût être, le Conseil pouvoit faire fonds là-dessus; qu'Elle n'épargneroit ni peines, ni diligence, pour le faire, & pour soutenir la ligne Protestante, aussi bien que le Gouvernement établi dans l'Eglise & dans l'Etat.

Elle ajouta " qu'il étoit, comme Elle le croyoit, nécessaire dans cette occasion, où Elle s'adressoit à eux, de leur dire, qu'il falloit faire tous les préparatifs nécessaires, pour s'opposer à la puissance excessive de la France; & qu'Elle ne manqueroit pas d'assurer tous les Alliez de l'Angleterre, qu'Elle feroit tout ce qui étoit nécessaire, pour soutenir la cause commune: qu'Elle ne manqueroit pas de demander au Conseil Privé & au Parlement leur sentiment là-dessus.

Enfin elle fit tout ce qu'une Reine a accoutumé de faire, dans de semblables conjonctures; mais cela ne fait rien à l'Histoire des PP. UU. Elle écrivit aussi-tôt aux Etats Généraux, puisque sa Lettre est du 10. Mars MDCCII, selon l'ancien Style. Elle leur dit " que ce n'étoit pas sans un sensible chagrin, qu'Elle étoit obligée de leur écrire l'affligeante nouvelle de la mort de *Guillaume III.* Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, son très-cher Frere de

(1) *The Annals of Queen Anne's Reign.* Tom. I. pag. 1. & suiv.

1702. glorieuse mémoire. Il fut, dit-elle, faisi Vendredi passé d'une fièvre, qui s'augmenta si fort, le lendemain; que malgré tous les remèdes, qu'on employa, il expira le Dimanche, à 8 heures du matin. Il est certain que c'est une très-grande perte, pour toute l'Europe, & en particulier pour V^{otre} Etat; dont il avoit toujours défendu les intérêts, avec beaucoup de valeur, de prudence, de zèle, & de conduite. Comme il a plu à Dieu que nous lui succedassions au Trône de ces Royaumes; nous lui succéderons, dans la même inclination à entretenir une constante union & amitié avec vous, & à maintenir toutes les Alliances, qui ont été faites avec v^{otre} Etat, par nôtre très-cher Frere; & mes autres Prédecesseurs, & à concourir avec vous, pour prendre toutes les mesures, qui seront nécessaires; pour la conservation de la Liberté de l'Europe, pour réduire la puissance de la France à ses justes bornes. Nous souhaitons que vous vous assuriez, que nous regarderons les intérêts de l'Angleterre & ceux de v^{otre} Etat, comme inséparables, & comme unis par des liens, qui ne peuvent être rompus, sans porter un très-grand préjudice aux deux Nations.

Cette Lettre fut envoyée à Stanhope; avec de nouvelles Patentes, pour le confirmer dans l'emploi d'Envoyé Extraordinaire, le 10. Mars, V. S. de l'an 1702. On publia la Lettre de la Reine de la G. B. aux EE. GG. & la réponse de ces derniers; pour contredire les bruits, qu'on avoit répandus, que l'Angleterre ne continueroit pas d'entretenir la même bonne intelligence, avec les EE. GG. qu'elle avoit entretenue; sous le feu Roi.

La mort du Roi Guillaume avoit jetté d'abord les Etats dans la crainte, que l'Angleterre ne voulût plus suivre les mesures, que ce Prince avoit prises, pour s'opposer à l'accroissement de la puissance de la France. Pour calmer cette crainte, la Reine envoya le Comte de Marlborough en Hollande, (1) où il arriva le 28. de Mars, & assura les EE. GG. de tout le contraire; dans l'Audience, qu'il eut le 31. du même mois. Mr. Dyckvelt; Président de l'Assemblée, cette semaine-là, répondit, après avoir témoigné l'affliction; que la mort du Roi avoit causé aux PP. UU. & congratula l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'avenement de la Reine à la Couronne. Il la remercia des assurances qu'Elle donnoit aux EE. de son amitié, & l'assura que les EE. concourroient au dessein qu'Elle avoit de soutenir l'intérêt commun des deux Etats.

Le Comte d'Avaux, en se retirant en France, avoit laissé à la Haie un Résident, nommé Barré, qui présenta un Mémoire aux EE. GG. le 31. de Mars, qu'il commençoit, en disant qu'il avoit ordre du Roi de représenter à Leurs SS. qu'avant que ses nombreuses Armées fussent obligées d'entrer en action, S. M. avoit voulu les faire ressouvenir de ce qu'ils devoient à l'affection des Rois ses Prédecesseurs, & des démarches qu'il avoit faites pour l'entretien de la Paix au Traité de Ryswick: Qu'il n'avoit pas tenu au Roi que cette florissante République, toujours heureuse, pendant qu'elle regardoit son étroite union avec la Couronne de France, comme une des maximes fondamentales de son Gouvernement, ne jouît long-tems d'une parfaite tranquillité, & des avantages, que S. M. avoit bien voulu lui accorder, pour son Commerce, par les derniers Traitez: Que LL. SS. avoient vu à quel point Elle avoit porté sa pa-

1702. tience & sa moderation: Qu'Elle avoit mieux aimé souffrir jusqu'à l'extrémité les vains reproches de foiblesse, & de défiance de ses forces, que de desabuser vos Peuples, en tournant ses armes, contre un Etat; qu'Elle regarde encore, avec affection; persuadée; qu'il est de l'intérêt de VV. SS. d'y répondre. Il a jugé qu'Elles le feroient, aussi-tôt qu'Elles auroient recouvré ce tems de Liberté, où Elles regardoient le maintien d'une bonne intelligence, avec la France, comme leur plus solide appui; & certainement, les démarches opposées étoient l'effet d'un état violent. C'est ainsi que S. M. a regardé la rupture des Conférences demandées par VV. SS. pour la confirmation de la Paix; les Traitez faits avec les Ennemis du Roi d'Espagne; contre Elle & contre le Roi, son Petit-Fils; les assistances secretes; qu'Elles ont données, pour envahir les Etats, soumis au R. C.; les actes d'hostilité, exercez en pleine Paix, contre les Troupes de S. M.; le refus d'examiner les Droits du Roi d'Espagne & ceux des PP. UU. après avoir demandé des Conférences, pour en convenir; & pour faire cesser les plaintes, de part & d'autre; & les entreprises faites contre les Alliez de S. M. les secours donnez sans réserve, pour les attaquer.

Présentement que la République est rendue à elle-même, que son Esprit va gouverner, que ses seuls interets seront consultez, sa conduite reglera les sentimens de S. M. pour Elle, & tous sujets de plaintes seront à jamais ensevelis.

Le Résident ajoûtoit encore, que le Roi, son Maître, lui avoit ordonné d'assurer Leurs SS. que si Elles vouloient enfin rentrer en leur ancienne & sincere amitié pour Elle; rien ne troubleroit le Commerce de leurs Sujets; Elles auroient le plaisir de les voir jouir, sans trouble, de tous les Privileges, & de tous les avantages, qu'ils ont obtenus, en differens tems, de la France & de l'Espagne. Sa Majesté, ajoûtoit-il, le promettra, pour Elle, & en sera Garante, pour son Petit-Fils, assurée que ce Prince voudra bien confirmer les Traitez de Munster, de Nimegue & de Ryswick. La sûreté de vos Provinces, bien loin d'être menacée par S. M. deviendra le principal sujet de son attention; & pour l'affermir plus solidement, Elle fera savoir à VV. SS. ses intentions, soit que vous nommiez un Ministre, pour les apprendre de S. M. soit qu'Elle en choisisse un; pour venir reprendre auprès de VV. SS. la qualité & les fonctions de son Ambassadeur. Qu'Elles cessent de craindre le voisinage de tant de Troupes, qu'Elles voyent sur leurs Frontières. Il dépend d'Elles; non seulement de les avoir pour Amies, mais de les faire entièrement sortir des Pais-Bas Espagnols, la Paix rétablie, & VV. SS. desarmant la garde des Provinces du R. C. ne sera plus commise, qu'à ses propres Troupes. Une promptie résolution rendra le calme à vos Provinces. La Paix & la Liberté y renaitront ensemble. C'est à VV. SS. seules maintenant, consultées sur le Gouvernement, à décider ce qu'Elles doivent préférer, ou le repos & la Liberté, ou la Guerre & la ruine de leur Commerce; sacrifiez à des intéressez. Le tems de la Campagne s'approche, les Armées de S. M. sont en état d'agir. La prudence de VV. SS. leur fera voir, dans le peu de tems laissé encore à délibérer, les parti qu'Elles doivent prendre, pour le bien de la Patrie, & pour la gloire immortelle de VV. SS.

Voilà un Discours bien tourné, pour faire croire que la France agissoit de bonne foi; mais il ménoit tout droit à se brouiller avec les Anglois, qui étoient persuadés qu'on ne tireroit rien d'avantageux de la France, que par la force. Louis XI. Roi de France, qui passoit pour le plus grand Politique de son tems, aimoit mieux donner de l'argent aux Anglois, pour les tenir au de-là de la Mer; parce qu'il favoit, à ce que dit Phil. de Commines,

(1) Annales de la Reine Anne T. 1. p. 12. & suiv. Tome III.

1702. Historien sincere, de quelle maniere ils se demenoient des bras. A parler sincerement, on n'a pas eu de sujet, même en nôtre tems, de s'attirer cette Nation sur les bras; comme on le verra par la suite de cette Histoire, aussi bien que par les anciens Auteurs François.

En cette occasion, le Comte de Goes, qui étoit Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la Haie, adressa un Mémoire aux Etats Généraux; pour les remercier de la prompte communication de cet Ecrit du Résident de France, & pour dire ce qu'il en pensoit. „ Le Souffigné, dit-il, Envoyé Extraordinaire de S. M. I. se trouve obligé de remercier VV. SS. de la prompte & de la fidele communication, qu'Elles ont voulu faire à l'Empereur mon Maître, leur fidele Allié, du Mémoire du Résident de France, présenté à VV. SS. le 31. du mois passé. Il seroit superflu de les ennuyer, par une recapitulation du contenu, & l'on ne manquera pas de faire les réflexions, qu'on y peut faire. Elles auront, sans cela conçu, depuis long-tems, une juste indignation des reproches continuels, que la France leur fait de ses bienfaits, & du peu de reconnoissance, qu'elle prétend que VV. SS. lui en ont marqué, par leur conduite passée, comme si c'étoit elle, qui a érigé cette République, & que la Providence divine & la valeur de leurs Ancêtres, n'y eussent rien contribué. Ces censures & ces menaces ne peuvent être que bien sensibles à un Etat souverain, absolu & puissant, comme celui de VV. SS. Cette flaterie injurieuse, dont la France se sert dans le Mémoire, lorsqu'elle croit VV. SS. aujourd'hui plus maîtresses chez Elles, que quinze jours auparavant, est un manque de bonne opinion de leur sagesse, & ne convient nullement avec la douleur universelle qu'on voit en toutes ces Provinces, sur le funeste changement, qu'Elle insinue &c. Que le Souffigné Envoyé est si persuadé de la fermeté de VV. SS. qu'il fait qu'Elles rejetteront, avec mépris, toutes ces offres de la France, & particulièrement d'envoyer, ou de recevoir un Ambassadeur. Il leur représente seulement, par ordre de l'Empereur son Maître, que depuis long-tems les deux mois stipulez, dans l'Article III. de l'Alliance, sont expirez; que la France profite du délai, en augmentant ses Troupes en Italie, & dans le voisinage de cet Etat; qu'il étoit tems d'en venir à une déclaration ouverte, pour causer une diversion des forces de la France. Sa Majesté Imperiale y exhorte VV. SS. avec tout l'empressement possible, l'Angleterre les y invite, l'Empire & d'autres Puissances, n'attendent que d'être éclaircis, par des faits, des intentions de VV. SS. L'intérêt de la bonne cause le demande, aussi bien que vos Peuples, & tous les Alliez, qui seront bien aises d'être desabusés des vaines espérances, que la France a soin de répandre, dans toutes les Cours de l'Europe, & principalement dans les Provinces-Unies.

Ce sont là les instances que les Ministres de l'Empereur faisoient à la Haie, pour engager les Etats GG. à se déclarer ouvertement contre la France. Les Remarques des Commissaires des EE. GG. pour les affaires étrangères, qui avoient examiné le Mémoire du Résident Barré, ayant été vuës, on trouva bon de lui faire la réponse suivante. „ Que „ LL. HH. PP. se souvenoient toujours de cet „ heureux tems, auquel la République avoit „ été unie avec la Couronne de France, quand „ leurs intérêts communs les unissoient les uns a-

vec les autres: Qu'Elles n'avoient jamais rien fait, qui y pût apporter quelque changement; mais qu'Elles, à leur grand regret, n'avoient pu conserver l'affection de S. M. comme Elles avoient joui de celle de ses Prédecesseurs de glorieuse mémoire; quoiqu'Elles eussent toujours fait une très-haute estime de son amitié, & qu'Elles en avoient donné des preuves, en toute occasion, autant qu'on le pouvoit attendre d'une République Souveraine: Qu'Elles avoient toujours contribué, de tout leur pouvoir, à la conservation de la Paix générale, pourvu qu'Elles eussent une sureté raisonnable pour leur Etat: Que ce qu'Elles ont fait; tant avant, qu'après la mort du dernier Roi d'Espagne, pour parvenir à une fin si salutaire, étoit assez connu; en sorte qu'Elles sont bien assurées que leur bonne volonté, & leur droite intention à cet égard, ont paru aux yeux de tout le monde. Mais que la Négotiation entamée pour faire une Paix générale, étant rompue par le rappel du Comte d'Avaux, sans que Leurs HH. PP. eussent aucune marque sure de l'amitié de S. M. & voyant que leur Barriere étoit comme occupée par ses Troupes; les préparatifs, pour faire la Guerre, s'augmenter tous les jours; leur Etat comme bloqué de toutes parts, & prêt à être enfermé entièrement; s'enlever enfin ses Amis; Elles étoient obligées d'armer aussi de leur côté, & de demander du secours à leurs Amis & Alliez: Que LL. HH. PP. voyant alors assez clairement, par le Mémoire présenté par le Comte d'Avaux, que leurs précautions n'avoient pas été inutiles; puisque S. M. étoit résolue de faire la Guerre, & qu'Elle n'attendoit que la Saison propre, pour faire agir ses nombreuses Armées: Que d'un côté LL. HH. PP. ne se trouvoient pas coupables des reproches, qu'on leur faisoit; & que d'un autre côté, Elles n'étoient pas coupables, à l'égard de choses, où Elles avoient agi avec beaucoup de moderation; n'ayant fait, que ce qu'on les avoit obligé de faire, pour leur défense: Que les choses étant en cette situation, Elles ne voyoient pas de quelle utilité il seroit d'envoyer un Envoyé à S. M. ou d'en recevoir un de sa part, parce que dans les Alliances, qu'Elles avoient faites, Elles s'étoient obligées de n'entrer en aucune Négotiation particuliere, & sans la participation de leurs Alliez: Qu'Elles étoient surprises de voir que dans le Mémoire, qu'on leur avoit adressé, on leur disoit qu'Elles auroient plus de liberté dans leurs résolutions; que cela ne pouvoit se rapporter, qu'à la mort de Sa M. Britannique; mais que le Résident, qui avoit présenté le Mémoire, se trompoit fort, pour ne pas connoître leur Gouvernement, & que LL. HH. PP. avoient toujours eu autant de liberté qu'alors. Après cela, ils donnoient au Roi Guillaume les éloges, qu'ils jugeoient lui être dûs: & disoient enfin qu'Elles étoient résolues de suivre les mêmes maximes, & de conserver les mêmes Alliances qu'Elles avoient faites pendant la vie de Sa M. B. pour le maintien de leur Liberté & de leur Religion.

Cette fermeté étoit fondée sur les Alliances faites avec l'Empereur & avec la Reine d'Angleterre. Elles étoient en effet les plus solides fondemens, sur lesquels les Etats pouvoient s'appuyer.

Les premieres hostilités, que l'on fit contre la France, quoique d'une maniere indirecte, consistèrent à l'attaque de la Ville de Keyserwert, Place

1702.

Place sur le Rhin, que l'Electeur de Cologne avoit mis entre les mains des François, & d'où ils pouvoient faire des courses sur les Terres des Princes du Bas Rhin, & même des Etats Généraux. Elle fut investie par des Troupes Brandebourgeoises, Palatines & Hollandoises, sous le nom de Troupes Auxiliaires de l'Empereur, le 16. d'Avril, qui en donna la conduite au Prince de Nassau-Sarbruck; pendant que le Prince *Louis de Bade* ramassoit une Armée, sur le Haut-Rhin.

Le 4. de Mai V. S. la Reine d'Angleterre déclara la Guerre au Roi de France, dont voici les termes. „ Comme il a plu à Dieu tout-puissant „ de nous appeller au Gouvernement de ces „ Royaumes, au tems que notre très-cher Fre- „ re le Roi Guillaume III. de glorieuse mémoi- „ re, selon les conseils réitérez du Parlement de „ ce Royaume, étoit entré dans une solemnelle „ Alliance, avec l'Empereur d'Allemagne, les „ Etats Généraux des Provinces Unies, & au- „ tres Princes & Potentats; pour la défense de „ la Liberté de l'Europe; & tenir la balance é- „ gale entre les Puissances, comme aussi pour „ réduire à ses justes bornes la puissance exhor- „ bitante de la France, dont les Traitez font „ fondez sur les injustes usurpations du Roi „ des François (*c'est ainsi qu'ont parlé les Rois d'An- „ gleterre, parce qu'ils ont prétendu être eux-mêmes „ Rois de France*) „ qui a pris & qui possède enco- „ re une grande partie des Etats du Roi d'Espa- „ gne, en exerçant une autorité absolue sur tou- „ te cette Monarchie, ayant pris Milan, les Pais- „ Bas Espagnols, par ses Armées; & qui s'est „ rendu maître de Cadis, & de l'entrée de la Me- „ diterranée, & des Ports, que les Espagnols ont „ aux Indes Occidentales, par ses Flotes, ayant „ dessein d'envahir la liberté de l'Europe, & „ d'ôter la liberté de la Navigation & du Com- „ merce; ayant été pourvû par le XXXIV. Ar- „ ticle de l'Alliance ci-dessus mentionnée, que, „ si dans l'espace de deux mois, qui sont déjà „ expirez, on n'a pas remedié aux plaintes de „ part & d'autre; les Parties intéressées s'en- „ traideront, avec toutes leurs forces: & com- „ me le *Roi des François*, au lieu de donner les „ satisfactions, qu'on lui a demandées, a non „ seulement commis d'autres violences, mais en- „ core en avoit usé d'une manière injurieuse con- „ tre le Royaume, en déclarant le prétendu *Prin- „ ce de Galles* Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Ir- „ lande, & porté l'Espagne à en user de même; „ Elle s'est trouvée obligée de garder la Foi Pu- „ blique, & de défendre l'honneur de sa Couron- „ ne; & pour prévenir les maux, dont toute „ l'Europe étoit menacée, en déclarant, comme „ Elle le faisoit, la Guerre à la France & à l'Es- „ pagne &c. Cette Confédération étoit datée „ du 7. de Mai MDCCII.

Le Parlement remercia la Reine, de la part qu'Elle lui avoit donnée de ce dessein de faire la guerre au Roi de France & à son Petit-Fils. Le lendemain le Parlement la remercia encore de ce qu'Elle avoit ordonné que l'on priât, dans les Prières Publiques, pour la Princesse *Sophie*; qui, à faute d'Heritiers de la Reine, lui succéderoit, & ses descendans après elle. (1) Il ne manqua pas de gens mal intentionnez, qui tâcherent de diffamer la conduite de la Reine; mais ils n'y réussirent pas, non plus que les autres Jacobites.

La Reine déclara le Prince de Danemark, son

(1) Voyez les Annales du Regne de la Reine Anne T. I. p. 32. & suiv.

Epoux, Grand Admiral d'Angleterre, & le Chevalier *George Rook* Lieutenant Admiral, & les autres Officiers de la Flotte furent aussi nommez. Mais la guerre ne se fit pas tant, par Mer, que par Terre. Enfin le Parlement fut prorogé jusqu'au 7. de Juillet S. A.

Pendant que cela se passoit, en Angleterre, les Allicz pressoient le Siege, avec plus de constance, que de bonheur; soit à cause de la saison, qui fut extrêmement pluvieuse; soit parce que les François envoyoit facilement des rafraichissemens à la Garnison, ce qui étoit cause qu'elle faisoit de vigoureuses sorties: „ C'étoit, comme le dit l'Historien de Louis XIV. „ une petite ville, qui „ n'avoit qu'une rue, située sur le bord du Rhin. „ Elle couta à prendre cinquante neuf jours de „ tranchée ouverte, & les ennemis y perdirent „ plus de monde, qu'ils n'auroient fait, en per- „ dant une grande Bataille, y ayant eu sept, ou huit „ mille hommes de tuez.

Il faut bien qu'il y perit autre une bonne partie de la Garnison, qu'on ne laissa pas de rafraichir. „ C'étoit, dit notre Auteur, le Marquis de *Blainville*, qui y commandoit. Il fit de fréquentes „ & vigoureuses sorties, où il ruina, plusieurs „ fois, les travaux de leur tranchée, en cloüa „ des Canons des Ennemis & les obligea de „ changer leurs attaques. Enfin la Ville n'étant „ plus qu'un amas de ruines, il en sortit, par une „ capitulation très-honorable. Il y fut blessé, „ aussi bien que le Chevalier de *Croissy*, & le „ Marquis de *S. Sulpice*, qui mourut de ses blef- „ sures. Sur la mer, dit le même Auteur, les Flot- „ tes d'Angleterre & de Hollande entreprirent de „ s'emparer de Cadis; mais elles furent repouf- „ sées.

On a attribué cela au peu de discipline, que les Chefs firent observer aux Troupes, qui y firent descente. Comme elles mirent pied à terre en un lieu, où il y avoit beaucoup de vin, elles en prirent tant, qu'elles furent hors d'état de rien faire contre la Ville. On les accusa encore d'avoir fait des insolences, dans quelques Couvents de Religieuses; ce qui leur attira la haine des habitans de l'Isle, & leur fit perdre beaucoup de tems, sans rien faire. Les François ont dit, comme le témoigne le *P. Daniel*, que les Troupes Alliées furent repouf- sées devant Cadis, & que le Marquis de *Villadarias*, qui en étoit Gouverneur, se défendit avec beaucoup de valeur & d'habileté. Mais il est bien assuré que le Chef Anglois ne fit paroître ni l'un, ni l'autre. „ On dit que l'Espagnol fut bien se- „ condé par quelques Galeres Françaises, dans la „ défense du Fort de *Mattagorda*, où le Comte „ *Hernand Nunnes*, Commandant des Galeres de „ France & d'Espagne, fit bien son devoir; mais on ne loua ni en Angleterre, ni en Hollande, ceux qui commandoient les Flottes Angloise & Hollandoise, devant Cadis.

Ils reparerent néanmoins le peu de succès, qu'ils avoient eu devant Cadis, par ce qu'ils firent à *Vigo*. L'Historien François dit „ que le Com- „ te de *Château-Renaud* avoit été envoyé avec „ une Escadre, pour escorter les Gallions Espa- „ gnols, qui venoient du Mexique très-riche- „ ment chargez, & les conduire à Cadis; mais „ qu'étant arrivé à la vuë de ce port, il trouva „ l'Armée navale d'Angleterre & de Hollande, „ qui lui bouchoient le passage; sur quoi il pro- „ posa aux Officiers Espagnols de les conduire „ dans un port de France; mais qu'ils n'y voulu- „ rent jamais consentir, de sorte qu'ils fut con- „ traint d'aborder dans le Port de *Vigo*: Qu'il „ prit

1702. prit toutes les mesures possibles, pour se défendre dans ce mauvais poste, & fit transporter la plus part de l'or & de l'argent des Gallions à Lago, dans les terres; que l'Admiral Rook parut quelques jours après; qu'il mit à terre deux mille hommes, qui attaquèrent le Fort & les Bateriaes, qui défendoient le Port. Un Auteur Anglois, qui a publié (1) les *Annales de la Reine Anne*, que nous avons déjà cité, dit que le premier, qui le fit sur la Flotte Angloise, fut le Sr. *Beauvoir* de Jersey, qui étoit Chapelain du Vaisseau nommé le *Pembroke*, & qui parloit François, aussi bien qu'Anglois, comme font l'ordinairement les Habitans de cette Ile, qui est soumise à l'Angleterre, bien que tout proche des côtes de France. La Flotte Angloise étant allée dans la Baye de Lagos, & ayant appris du Consul François, en ce lieu-là, avec qui il fit connoissance, où étoit la Flotte des François, en avertit les Commandans de la Flotte Angloise.

L'Historien de Louis XIV. dit que l'Amiral Rook parut quelques jours après, sur cette côte, & mit à terre deux mille hommes à Terre, qui attaquèrent le Fort & les Bateriaes qui défendoient le Port; qu'ils prirent, après quelque résistance, tandis que les Vaisseaux forgoient l'Estacade qu'on avoit faite devant le Port. Le Comte de *Château-Renaud*, voyant tout desespéré, envoya ordre aux Capitaines des Vaisseaux & des Gallions de les bruler, si-tôt qu'ils en auroient tiré les Equipages; & cependant il mit dans la Ville, & dans le Château un nombre suffisant de gens pour les défendre. On n'eut que le tems de bruler sept Vaisseaux & d'en faire échouer quatre. Quinze Gallions furent aussi brulez & quatre échouiez. Les Anglois & les Hollandois prirent cinq Vaisseaux de Guerre & autant de Gallions.

Ils eurent, dit l'Historien, neuf cens hommes tuez ou blesez, en cette Expedition. Ils prirent l'Admiral Espagnol, Mr. d'*Aligre* Chef d'Escadre, le Marquis de la *Glissoniere*, Mr. de *Monbault* & de la *Maison Forte* Capitaines de Vaisseaux. Les François y perdirent Mr. de la *Rade* & de l'*Escaleite* Lieutenant, de *Pont de Vesse*, Enseigne, *Fricambaut* Capitaine de Vaisseau, & du *Plessis-Liencourt*, outre plusieurs blesez.

Les Anglois & les Hollandois tenterent en vain de se rendre Maîtres de Vigo & furent repoussez, par le Prince de *Barbançon*, Gouverneur de la Province de Galice.

Les Anglois & les Hollandois ne laisserent pas d'y faire du butin. Quand ils furent de retour de cette expedition; il y eut plusieurs Marchands, qui soutinrent qu'ils avoient part aux Retours, qui étoient revenus d'Amérique, & qui les redemanderent aux Puissances. Ces dernieres ne le refuserent pas, pourvû qu'ils prouvassent bien que ces Retours leur apparrenoient; ce qui n'étoit guere possible, parce que ce négoce se fait, sous d'autres noms.

Pour la perte des Vaisseaux des François & des Espagnols, on en pourra trouver la liste dans les *Annales de la Reine Anne*, sur cette année.

Pour le profit (2) qui revint aux Anglois & aux Hollandois, on ne le peut estimer, qu'en considérant que cette Flotte étoit, comme on le disoit, la plus riche, qui fût jamais revenue d'Amérique en Europe: Que l'or & l'argent qui en fut apporté se montoit à vint millions de pieces de huit, dont les Espagnols n'en sauverent que quatorze:

1702. Que le reste fut pris & emporté, par les Anglois & les Hollandois, ou sauvé par l'Ennemi, ou tomba dans la mer; parce que les Gallions furent brulez, ou coulez à fonds: Que des vint millions de pieces de huit, il n'y en eut qu'un quart de sauvé & les deux parties de prises qui demeurèrent aux Alliez, outre les Vaisseaux pris, & beaucoup d'or & d'argent, & de Marchandises, qui demeurèrent entre les mains des Particuliers.

Le Duc d'Ormont auroit été d'avis d'hiverner en Espagne & d'y retenir Vigo, mais on jugea en Angleterre qu'il valoit mieux l'abandonner. La Flotte Angloise s'en retourna en Angleterre, où elle aborda le 17. de Novembre, où l'on fit de grandes réjouissances, mais je ne m'arrêterai pas à cela.

1703. Au commencement de Mai, le de Marlborough entreprit le siege de Bonn, où le Marquis d'*Alegre*, commandoit pour l'Electeur de Cologne. Cette Ville fut attaquée, selon la méthode du fameux Koehorn, avec une très-grande artillerie, qui la réduisit à se rendre le 15. de Mai.

Pendant (3) que ce siege se faisoit, les Maréchaux de France de *Villeroi*, & de *Boufflers*, croyant surprendre les Alliez dispersez, autour de Mastricht, de bombarder la Ville même & de pouvoir aller se jeter sur Liege, se mirent pour cela en chemin de nuit, & s'avancerent le 9. de Mai vers Tongres, avec une Armée de quarante mille hommes & l'un d'eux se mit d'un côté de la ville & l'autre de l'autre. Cela obligea les Alliez, qui étoient en chemin, pour se poster à Tongres, de se retirer promptement sous le canon de Mastricht. Cependant les François se jetterent sui Tongres, où ils ne trouverent que deux Bataillons d'Infanterie; celui d'Est, & celui de Portmore, qui se défendirent courageusement, pendant vint-huit heures; mais qui furent contrains de se rendre en suite à discretion. Cela donna le tems aux Alliez de se rendre devant Mastricht. On crut que les Ennemis s'y vouloient poster, pour engager la Cavalerie des Alliez à repasser la Meuse près de Nimegue, & l'Infanterie à se mettre dans les Ouvrages de Mastricht, où ils se proposoient de la bombarder. Au lieu de cela, ils trouverent l'armée des Conféderez rangée en bataille, sous le Général Owerkerk, & prête à se battre, quoique fort inferieure en nombre. Les deux Maréchaux François se trouverent embarrassez, sur ce qu'ils avoient à faire, en cette conjoncture.

Ils parurent en suite à sept heures du matin sur une colline, qu'on nomme *Duitsberg*, avec la plus grande partie de leur Armée; d'où ils firent divers signaux, sans qu'on y pût rien comprendre. Le Général qui commandoit les Troupes des Alliez s'opposa à tous les desseins, qu'on pût soupçonner, que les Ennemis avoient. Tous ces mouvemens n'aboutirent à rien & le Général Owerkerk eut l'honneur de les avoir obligez de se retirer. Cependant le Duc de Marlborough étant venu, ils parurent vouloir lui donner bataille. Ils firent mettre leur bagage à part & marcherent comme s'ils avoient été disposez à donner une bataille; mais quand ils virent le Duc prêt à les recevoir, ils se retirerent dans leurs lignes. Le Duc voyant qu'il ne les pouvoit pas attirer à un combat, résolut de les forcer. C'est cè que l'on voulut faire du côté du país de Was, où les Fran-

(1) En 10. Volumes in 8.

(2) *Annales de la Reine Anne* sur cette année pag. 139.

(3) *Annales de la Reine Anne* sur cette année. p. 118.

1703. François avoient fait des lignes fortifiées en divers lieux, pour empêcher les courtes des Alliez, sur leurs terres. (1) En effet le Général *Koeboorn* & le Baron *Spar* en vinrent heureusement about, en deux endroits, sans y perdre beaucoup de monde, le 27. de Juin. *Koeboorn* sur tout n'y perdit, que trois ou quatre hommes, mais l'autre attaque coûta beaucoup plus de monde, parce que le poste étoit beaucoup mieux fortifié.

Le matin (2) du 27. de Juin, les Lignes des François à la pointe de Callo, furent forcées, sans beaucoup de peine; après quoi on mit le feu à quelques maisons, comme on en étoit convenu avec Mr. le Baron *d'Opdam*; qui partit cette même nuit, pour se rendre à *Ekeren*, où devoit être le quartier général; dans le dessein de se présenter, ce même jour, aux lignes d'*Anvers*; pour alarmer les Ennemis, & les empêcher de faire aucun détachement pour la Flandre. L'Armée (3) s'étant renduë à *Ekeren*, on y reçut des Lettres du Duc de *Marlborough* & de Mr. *d'Owerkerk*, qui donnoient avis de leur marche, & qui disoient encore que l'Ennemi avoit décampé & s'étoit approché de la *Demer*; d'où il lui seroit facile d'envoyer des troupes, vers les lignes d'*Anvers*. On en concluoit qu'il falloit se tenir sur ses gardes, & que cependant on observeroit l'Ennemi, avec la grande Armée de l'Etat & qu'en cas qu'il fit quelque détachement, on ne manqueroit pas d'en faire autant. Cet avis étant conforme à ce qu'on rapportoit qu'un corps de Cavalerie Ennemie, qui s'étoit avancé du côté de *Diest*; il fut unanimement résolu, dans un Conseil de Guerre, qui se tint l'après-midi, que puis que le Camp d'*Ekeren* ne consistoit qu'en treize Bataillons & en vingt-six Escadrons & que la gauche n'étoit point couverte; l'Ennemi pourroit, avec des forces superieures, lui couper non seulement la communication de *Berg-op-Zoom* & de *Breda*, mais aussi de *Lillo*; le plus expédient étoit d'envoyer les gros bagages à la premiere de ces Places (comme on l'avoit fait le jour précédent, au soir, & de changer de Camp, pour s'approcher de *Lillo*, au premier avis, qu'on auroit des mouvemens des Ennemis. En effet on avoit pris vers le Midi, que les François étoient sortis de leurs Lignes, avec un grand nombre de Troupes; & les Gardes des Alliez les apperçurent bien peu après. Les Généraux des Etats s'étant avancez s'apperçurent en effet que l'Ennemi défiloit, avec un gros détachement de troupes, vers *Houwen* & *Stabroek*, dans le dessein de couper les troupes Hollandoises. Sur cela on résolut, sans délai, de le prévenir, si cela se pouvoit, en faisant retirer l'Armée. Mais cela n'ayant pû se faire assez promptement, l'Ennemi parut de tous côtez. On en vint aux mains, & le combat devenu violent, en plusieurs endroits, dura depuis trois heures après midi, jusqu'à la nuit. Le succès de ce combat parut, plusieurs fois, douteux; jusqu'à ce que par la bravoure des Anglois & des Hollandois, & des autres Nations qui étoient à la solde des Etats, le village d'*Ekeren* fut occupé & retenu malgré les François. La Cavalerie, commandée par le Général Major *Hompès*, se battit avec beaucoup de bravoure. Elle essuya non seulement le feu des Ennemis, qui fut très-vif pendant trois heures, & les obligea même de se retirer. On a toujours remarqué que la premier choc des François est difficile à soutenir mais qu'en leur résistant, ils se lassent. Dans cette occasion le Lieutenant Général. *Fagel* fut blessé à la tête & au pied, mais ses blessures ne furent pas dangereuses. Il y en eut encore d'au-

1703. tres d'entre les Officiers, qui eurent le même sort. Au commencement du Combat, l'Ennemi s'étoit emparé de quatre pieces de Canon, mais il fut bien-tôt obligé de les abandonner, & les Alliez leur en prirent un des siens; avec quelques munitions de Guerre, quelques paires de Timbales, deux Etendarts des Gendarmes & quelques Drapaux. Ils firent aussi prisonniers le Colonel du Regiment du Maine; un Lieutenant Colonel, & divers Officiers subalternes. Il en demeura encore beaucoup sur le Champ de Bataille. On fut même depuis, par quelques Prisonniers, qu'ils avoient emmené à *Ekeren* plus de quatre cents blesez, outre plusieurs autres, qui furent emmenez ailleurs.

Il n'est rien dit, dans cette Rélation du Général de l'Armée de Etats G. G. ou du Baron *d'Opdam*, qui voyant que les François étoient superieurs, en nombre, & ne comprenant pas comment l'Armée qu'il commandoit, pourroit se tirer d'affaire, se retira à *Breda*, avec trente Chevaux, & écrivit aux E. E. G. G. que les François, qui étoient près d'*Anvers*, ayant reçu un renfort considerable de leur principale Armée, le 30. de Juin, avoient environné les troupes, qui étoient sous son commandement, & les avoient mises entierement en déroute; qu'il s'étoit retiré avec trente Chevaux à *Breda*, & qu'il ne pouvoit dire l'état, où étoit le reste. Cette nouvelle causa une grande consternation à la Haie, où les Etats furent assemblez, jusqu'à une heure après minuit. Ils envoyerent trois Députez, avec de l'argent, & des ordres, pour prévenir les mauvaises suites, que cet accident pourroit avoir. Les Députez rencontrèrent, sur la frontiere, un Courrier, avec une Lettre de Mr. *Hop*, Député à l'Armée, qui écrivoit aux Etats comment l'affaire s'étoit passée, & qui causa une joie d'autant plus grande, que la Lettre, qu'ils avoient reçu du Général leur avoit donné de chagrin.

On n'a pas laissé de juger plus favorablement de lui, dans les (4) *Annales de la Reine Anne*; où après avoir dit qu'on fit chanter le *Te Deum* à Paris, sur une action, qui étoit assez équivoque, on ajoute, que le plus spécieux fondement; „ que les François avoient de leur prétendu a- „ vantage, étoit la retraite du Général *Op- „ dam*, qu'il écrivit de *Lillo* & où il reconnoît „ qu'il avoit fait un jugement trop précipité du dan- „ ger éminent, où étoit toute l'Armée, puis que les „ Ennemis la pressoient avec une superiorité, à la „ quelle on ne pourroit pas résister, à un coup de pis- „ tolet du lieu où il étoit, & où aucun secours ne „ pourroit venir, pour le mettre en état de défendre „ le terrain, où il se trouvoit. Il ajoutoit qu'il vou- „ droit avoir repris le commandement de l'Armée; „ & que les Officiers Généraux & les autres Offi- „ ciers ne faisoient point de scrupule d'obeir à ses Ordres; „ mais que sentant que l'estime générale qu'on avoit eue „ pour lui, étoit diminuée, & qu'on le regardoit com- „ me un homme indigne de commander les Forces de l'E- „ tat, il avoit demandé aux Députez de leurs H. H. „ Puissances, qu'il lui fût permis d'aller à la Haie; „ pour peu de jours, afin de se justifier; comme il le fit „ en effet, par une Apologie manuscrite, où il se „ servoit de cette distinction, qu'il n'avoit pas fait „ ce qu'il voudroit avoir fait, mais le meilleur de ce qu'il „ pouvoit faire. En effet, on ne pouvoit pas nier, „ selon la remarque de l'Auteur des *Annales de la „ Reine Anne*, qu'il n'eût servi sa Patrie, pendant „ plus de trente ans, avec une fidelité, où l'on ne „ pou-

(4) Tom. II. pag. 130. & suiv.

1703.

pouvoit rien trouver à redire, & avec beaucoup de zèle & de courage. Pour cette dernière action, ayant été coupé, par les Ennemis, & n'étant pas en état de regagner les Troupes de l'Etat; il ne lui restoit rien d'autre à faire, qu'à s'empêcher de tomber entre les mains de l'Ennemi; puisque s'il avoit été tué, ou pris, ce qui ne pouvoit pas n'arriver point, les Alliez n'en auroient tiré aucun avantage. Mais c'est le malheur des Grands hommes, qu'ils sont censurés par les moindres personnes, qui n'ont point d'égard aux motifs, qu'ils peuvent avoir eus, mais seulement à l'événement.

Si l'on lit même la Lettre du Général *Slanguenburg* aux Etats Généraux, datée du 2. de Juin à Lillo, & qui vint à la Haie, après celle de Mr. le Général *Opdam*, & celle de Mr. *Hop*; on on pourra bien voir, qu'il n'y avoit eu que du malheur, dans la conduite du second *Slanguenburg* disoit aux Etats „ qu'à près que „ par les ordres de leurs HH. PP. l'Armée avoit été réduite à treize bataillons & à vingt-six Escadrons, & que l'on eut trouvé bon „ que cette petite Armée marchât de *Stabroek* vers *Ekeren*; le Comte de *Tilly* & lui avoient représenté la mauvaise situation de leur „ Camp, avec si peu de Troupes, à trois quarts de lieuë des lignes des Ennemis qui étoient, „ selon le rapport du Général *Koeborn*, en état de rassembler cinquante Bataillons, depuis „ *Lier* jusqu'à *Ostende*, outre le secours qu'ils pouvoient tirer de l'Armée du Maréchal de „ *Bouffers*; au lieu que les Troupes des Etats ne pouvoient pas être secourues à tems, même par *Koeborn*; Que le Comte de *Tilly* & lui jugerent que l'Ennemi étant fort supérieur en nombre, pourroit couper la retraite aux Troupes des Etats: Que l'Ennemi étoit plus fort, dans ses Lignes, que l'Armée de l'Etat: Que la grande Armée des PP. UU. avoit passé le *Jecker*, & que celle de l'Ennemi s'étoit avancée aussi loin que *Tirlemont*, & que l'on avoit appris que l'Ennemi attendoit plus de Troupes dans ses Lignes: Que néanmoins quand on avoit représenté tout cela, on n'avoit pu obtenir autre chose, si non qu'on envoyât les gros Bagages à *Berg-op-Zoom*; ce qui ne fut fait qu'au même tems, que le Maréchal de *Bouffers* entra, dans les lignes des François, avec un corps considérable de Cavaliers & de Dragons, & soixante & dix Compagnies de Grenadiers: Que, sans perte de tems, ils firent sortir toutes leurs troupes de leurs lignes, avec le Marquis de *Bede-mar*, & le Prince *Serclas*, *Villeroi* le Fils, & plusieurs Officiers Généraux: Qu'ils avoient marché, avec une diligence incroyable, & posté une embuscade sur la droite, devant la gauche des Hollandois; qu'ils s'étoient avancés, avec la principale partie de leur Armée à *Cappelle*, derrière le Camp des Etats, avant qu'on fût informé de leur dessein & de leur marche: Qu'il n'en avoit été averti, quelors qu'elle fut investie, mais que lui & le Comte de *Tilly*, & quelques Généraux Majors, en faisant le tour du Camp Hollandois, avoient vû une embuscade de Dragons, environ à une heure, près de la Garde à cheval des Hollandois: Qu'ils avoient jugé que le dessein de l'Ennemi étoit de les attaquer, & qu'ils avoient fait mettre leur monde en armes, en avertissant le Général de ce qu'ils avoient fait. Qu'un sentinelle qu'on neral de avoit mis, au haut de l'Eglise d'*Ekeren*, avoit averti qu'il venoit un gros

1703.

„ corps de Troupes vers *Capelle* & qu'ils s'avan- „ çoit incessamment; sur quoi le Général d'*Op- „ dam* se résolut de se retirer sous le Fort de *Lillo*, & donna ordre à deux Escadrons de Dragons de se rendre Maître du poste d'*Houwen*, „ pour couvrir la marche de l'Armée: Que pendant que le même Général étoit occupé à régler leur marche, on apprit que l'Ennemi s'étoit avancé jusqu'à *Houwen* & avoit repoussé ces deux Escadrons de Dragons, par où il avoit coupé le chemin à *Lillo*: Que le Brigadier *Schulemberg* fut envoyé, pour prendre un autre poste, qui étoit déjà occupé par l'Ennemi: Que l'Ennemi s'étoit avancé & avoit fait tous les passages: Qu'enfin l'Ennemi avoit commencé à attaquer les Hollandois, à trois heures, & que le feu avoit duré très-violent jusqu'à huit heures.

On pourra trouver par les autres circonstances, dans la suite de la Lettre du *Slanguenburg*, que les Hollandois se dégagerent courageusement de l'Armée François, quoi que beaucoup supérieure à la leur.

Le P. *Daniel* le reconnoit, en quelque manière, en disant que l'Armée des Etats étoit campée, dans un lieu fort avantageux, coupé de canaux, de digues, de *Watergankes*, & de Haies. Ce furent plusieurs combats, que l'on donna, les uns après les autres, pour pousser les Ennemis, de poste en poste. „ Les Troupes Françoises, „ dit-il, y firent paroître une valeur & une constance extraordinaires, étant obligées de forcer les digues, & les autres obstacles à chaque pas. Ce combat, de poste en poste, fut continué jusqu'à la nuit. Les Ennemis y feroient tous peris, n'ayant plus, pour se retirer, qu'une seule digue, dont les François & les Espagnols s'étoient rendus Maîtres; mais le Général *Slanguenburg* (il devoit y avoir *Slanguenburg*) leur ayant vivement représenté qu'il falloit ou périr, ou forcer cette digue, ils le firent; après un combat fort opiniâtre, où ils perdirent bien du monde. Ils furent poursuivis, jusqu'à onze heures, dit-on, du soir, dans leur retraite. Il se retirèrent, en suite en confusion, sous le Fort de *Lillo*. Le Gouverneur du Fort de *St. Philippe* sortit, à ce qu'on dit, sur eux, avec la Garnison. Il leur fit trois cents prisonniers, & leur prit trois cents chariots chargés de munitions de guerre & de bouche.

„ Les Hollandois, de leur propre aveu, eurent deux mille & deux cents Soldats tuez, ou blessés, huit Colonels, autant de Lieutenants Colonels, six Majors, trente sept Capitaines, cent soixante six subalternes. On leur fit sept cents prisonniers, on leur prit six piéces de Canon, deux gros mortiers, quarante petits, toutes leurs tentes & quantité d'équipages.

Les Lettres de *Mrs. Hop* & *Slanguenburg* ne parlent pas ainsi, ni aucune relation Hollandoise, que l'on sâche.

„ Les François, continue l'Historien, y eurent cinq cents hommes de tuez. Nous y perdimes Mr. de *Seguiran*, Colonel du Regiment du Maine, Regiment qui fit des merveilles, & y perdit trente Officiers. Nous eumes huit cents quarante blessés & de ce nombre furent le Duc de *Mortemare* Colonel, les Srs. *Briffant*, *Duret*, le Chevalier de *Sourches*, *Marfillac* Exempt des Gardes du Corps. *Courville*, Colonel dans le Regiment du Maine, fut fait Prisonnier. Tous les Officiers généraux y firent voir leur valeur & leur habileté. C'étoient le Comte de *Guiscard*, le Duc de *Villeroi*, les Marquis de *Gassion* &

de

1703. de Bay Lieutenans Généraux; le Duc de Gui-
che, le Prince d'Epinoi, le Comte de Horn Ma-
rêchaux de Camp, de Labadie, & Grimaldi
Brigadiers. Voilà assurément bien des Offi-
ciers, qui s'aquiterent de leur devoir, dans l'Ar-
mée de France. Il n'y a pas lieu de douter, que
ceux, qui étoient à la solde des Etats Généraux,
ne fussent aussi des gens de la même sorte; puis
qu'étant, en moindre nombre, que les François,
ils leur tintent tête, pendant quelques heures. A
l'égard du nombre des morts, il est certain qu'on
les grossit un peu; s'ils eussent perdu autant de
gens que l'on dit, il y auroit aussi eu plus de morts,
du côté des François.

Les Etats avoient, aussi bien que leurs Enne-
mis, une Armée plus considérable en Campagne;
mais elle étoit pour couvrir leurs frontieres.

Outre cela, le Duc de Marlborough avoit une
Armée particuliere, composée d'Anglois & d'Alle-
mands, qui sembloient devoir rappeler les François
sur leurs frontieres. Mr. de Reignac qui commandoit
dans Limbourg, avoit ordre d'en démolir les murail-
les, & d'en faire sauter le Château, parce qu'il n'é-
toit guere possible de défendre cette Place. Mais
il fut prévenu & se trouva obligé de se défendre
contre les Anglois, commandez par le Duc de
Marlborough. Il a s'y défendit, depuis le 13. de Sep-
tembre jusqu'au dix-neuvième; auquel il obtint
qu'on laisseroit aux Officiers leurs équipages, &
aux Soldats ce qu'ils avoient.

Le 16. d'Août le Comte de Noyelles fut en-
voyé, pour s'emparer de la Ville d'Huy, dont le
Gouverneur abandonna une partie, & se retira
au delà de la riviere où il y avoit trois Forts, &
aupres le pont qui étoit sur la riviere; mais ces
Forts furent emportez le 25. d'Août.

La Ville de Gueldres, qui donne le nom à une
des Provinces Unies, après un Bombardement;
& une espece de Blocus de quatorze mois, fut
rendue par Bethis, qui y commandoit pour la
France; quoi qu'elle ne lui fût pas de grand usa-
ge, parce qu'elle est trop éloignée de la frontiere.
On avoit tenu conseil, il n'y avoit pas long-tems,
dans le Camp où étoit l'Armée Angloise & Hol-
landoise, pour savoir ce que l'on pourroit faire,
pour se venger de ce qui étoit arrivé à Ekeren.
Ce fut le 24. d'Août, dans le Val Notre Da-
me. Le Duc de Marlborough s'y trouva, avec
les Députez des Etats Généraux qui étoient Mrs.
d'Owerkerk & Slangenburgh. Il y avoit encore les
Lieutenans Généraux & plusieurs des Majors Gé-
neraux.

Il s'agissoit de savoir ce que l'on pourroit fai-
re, quand on auroit pris Huy. On proposa d'a-
bord d'attaquer Limbourg, mais les Généraux,
dont on mettra les noms ci-dessous, furent d'avis
qu'on attaquât plutôt les Lignes entre la Mebagne
& Leuwe petite ville du Brabant, comme étant
une entreprise très-glorieuse & très-avantageuse à
l'Armée des Alliez. Ils jugeoient aussi qu'on
pourroit attaquer Limbourg, par un détachement,
lorsque la saison seroit plus avancée.

Le Duc de Marlborough & plusieurs autres Géné-
raux furent d'avis d'entreprendre l'attaque des Li-
gnes, pour les raisons suivantes. 1. Que les Ennemis
ayant de grands Magazins à Namur, pour faire sub-
sister leur Armée, & que les Alliez étant superieurs
par le nombre de leurs Troupes, & par là en état
de donner de l'ombrage aux François, de ce côté-
là; ils seroient obligez, quand on leur auroit
pris Huy, de mettre une plus forte Garnison
dans Namur, pour la sûreté de leurs Magazins,
la superiorité des Alliez seroit encore plus grande,
& que les Ennemis seroient encore moins

Tome III.

en état de s'opposer à leurs efforts. 2. Que les
Alliez avoient devant eux un terrain uni, qui
avoit plus de deux lieues & demie d'étendue, &
où l'on devoit comme il sembloit, attaquer leurs
lignes; & vû que toute l'Armée Alliée pouvant agir,
il seroit hors d'état de les défendre contre elle;
dans une si grande étendue. 3. Que si les Fran-
çois vouloient se résoudre à un combat, après ce
que l'on avoit cherché pendant toute la Campa-
gne; on devoit embrasser cette occasion, parce
qu'on avoit alors une superiorité sur eux, que l'on
n'avoit jamais eue. 4. Que si l'on n'attaquoit pas
l'Ennemi, par cet endroit, avec les meilleures
Troupes, qu'on eût eues & avec une superiorité,
à laquelle on ne pouvoit pas s'attendre l'année
suivante; il seroit clair non seulement pour les
Alliez, que l'on décourageroit, mais encore
pour les Ennemis, qu'ils avoient raison de vanter
leurs lignes, ce qui les engageroit à les forti-
fier encore davantage, comme étant une bar-
riere insurmontable, pour les Alliez. 5. Que
si l'on n'attaquoit pas les lignes, il n'y auroit
autre chose à faire, que de se retirer de l'autre
côté de la Meuse, ou dans la Mairie de Bolduc;
parce qu'il y avoit plus de fourrage, que là où l'on
étoit; & que le premier deshonoreroit l'Armée
des Alliez, qu'on diroit n'oser pas approcher des
Ennemis, qu'une riviere entre deux; & le second
seroit dangereux, pour l'Etat, & avantageux à
ses Ennemis, qui pourroient se servir commodé-
ment de leurs Magazins, ce qui les mettroit en
état d'entreprendre quelque chose; & qu'au con-
traire, en attaquant les Lignes, on pourroit a-
vec l'aide de Dieu, esperer une victoire com-
plete, dont les suites pourroient être plus avan-
tageuses, qu'on ne pourroit prévoir; & que si
l'Ennemi trouvoit à propos de se retirer, on le
pourroit pousser, avec avantage. 6. Que ceux, qui
étoient de cet Avis, consideroient aussi que l'En-
nemi étant superieur en Italie, & dans l'Empire,
& ayant plus de troupes que ses Ennemis, excep-
té dans les Pais-Bas; tous les Alliez avoient les
yeux attachez sur l'Armée de la Reine d'Angleter-
re & sur les Etats, & que ces Alliez ne manque-
roient pas de les blâmer de ne pas faire ce qui se
pouvoit faire, pour les aider.

Ces raisons furent mises par écrit & signées par
les Officiers Généraux Anglois, Danois, Lune-
bourgeois & Hessois. Mais les Députez & les
Généraux des Provinces Unies refuserent de ha-
zarder leurs Troupes à une Action; qui, com-
me ils dirent, ne pouvoit être tout au plus que
douteuse, & dont tout l'avantage ne seroit autre
chose, que d'obliger les François à se retirer dans
leurs Places fortes; au lieu que si les François a-
voient le dessus, les Provinces Unies seroient ou-
vertes à leurs courses.

Les Etats, étonnez encore de l'affaire d'Eke-
ren, jugerent qu'il ne falloit pas s'exposer à une
invasion, si, par malheur, ils avoient le dessous;
outre que les défiances, qui sont entre les voisins,
empêchent presque toujours qu'ils ne se fient les
uns aux autres. Cependant ils ne purent faire
souhaiter la paix aux François, que par une glo-
rieuse victoire qu'ils remportèrent en Allemagne,
sur eux, l'année suivante.

Pour celle-ci, on ne fit autre chose contre
la France, que prendre la ville de Lim-
bourg, mauvaise place. Le P. Daniel dit (1)
que De Reignac, Gouverneur de Limbourg, qui
y commandoit une Garnison de sept cens hom-
mes,

(1) Histoire abrégée du Regne de Louis XIV. sur le 27.
de Septembre de cette année 1703.

1703. mes, avoit ordre du Roi de l'abandonner, de démolir ses murailles, & d'en faire sauter le Château, parce que la Place ne valoit rien. Mais ayant été prévenu, il ne le put faire, & prit le parti de se défendre, comme il le pourroit. Il s'y défendit, depuis le 13. du Mois, jusqu'au 19. Il fut obligé de rendre ses gens prisonniers de guerre, à condition qu'on laisseroit aux Officiers leurs équipages & aux Soldats ce qui leur appartenoit.

Les Anglois (1) racontent la chose un peu autrement; car ils disent que Limbourg fut investi le 10. de Septembre & pris le 28. du même mois; à condition que les Officiers & les Soldats emporteroient leurs hardes, & qu'on donneroit aux Officiers douze charrettes pour voiturer leurs hardes; pourvu qu'ils ouvrissent leurs portes une demie-heure, après cette capitulation. Ce fut ainsi que finit cette Campagne, dans les Pais-Bas. Sur le milieu d'Octobre, (2) l'Archiduc Charles, qui est à présent Empereur, arriva à Dusseldorp; où le Duc de Marlborough ne manqua pas de lui aller rendre une visite, au même mois; pour le féliciter de son avènement à la Monarchie d'Espagne, à laquelle il devoit en effet succéder, selon le projet que les Alliez en avoient fait, qui s'obligerent de le soutenir sur le Trône, malgré la France. Comme nous avons évité de parler de ce qui s'est passé en ce tems-là, trop loin des Provinces Unies, nous n'en parlerons pas. Dans la visite, que le Duc rendit au Roi Charles, ce Prince, en ôtant son Epée de son côté, & la donnant au Duc, lui dit en François: *Mylord, je n'ai pas honte de dire, que je suis un pauvre Prince, & que je n'ai que la Cape & l'Epée. La dernière n'est pas devenue pire, parce que je l'ai portée un jour.*

De là le Roi d'Espagne, comme on le nommoit alors, alla dans les Provinces Unies, & se rendit le 2. Novembre, à la Haie, où il fut reçu, avec beaucoup de joie & de magnificence. Il alla en suite en Angleterre, où il fut reçu de même, & d'où il alla ensuite en Espagne. Mais comme nous ne voulons pas parler de ce qui s'est passé, trop loin de ces Provinces; nous ne dirons rien de ce qui se passa depuis en Espagne. C'est aux Puissances intéressées d'employer des gens habiles & bien instruits, pour en régaler le Public, sans se fâcher si l'on dit d'Elles, ce qui ne leur est pas avantageux, aussi bien que ce qui l'est. Nous finirons l'Histoire de cette année, par ce qu'on dit de ce qui se passa sur la mer, entre les Nations Maritimes. L'Histoire abrégée de Louis XIV. dit que les Anglois ayant voulu faire une descente à la Gardeloupe sur les côtes de l'Amérique, ils en furent repoussés.

Le Marquis de Coëtlogon étant en mer, avec cinq Vaisseaux de guerre, rencontra, à la hauteur de Lisbonne, une Flotte Marchande d'environ cent Voiles, escortée par cinq Vaisseaux de Guerre. Il s'attacha d'abord à ceux-ci, & après un combat de quelques heures fort opiniâtré, il en prit quatre à l'abordage, & coula à fond le cinquième. Cependant la Flotte marchande profita de la longueur du combat, pour se sauver aux Ports du Portugal, qui s'étoit déclaré contre la France; & il n'y eut que peu de ces Vaisseaux de pris. Cela arriva le 22. de Mai.

L'Amiral Anglois Rook, le 6. de Juin, fit une entreprise sur Belle-Ile, à l'embouchure de la Loire. Il y débarqua quelques Troupes, qui

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne T. II. pag. 28.*

(2) Là-même p. 54.

investirent le Fort; mais il fut obligé de rembarquer ses Troupes, sans avoir rien fait, comme il étoit arrivé à plusieurs autres, pour y avoir trouvé plus de résistance, qu'ils ne croyoient. Il tenta aussi une descente sur l'Ile de Grouais, sans en pouvoir venir à bout; à cause des troupes qui y étoient, & des Milices. „ Il fit, dit l'Auteur de la „ *Vie de Louis XIV.* quelques autres tentatives inu- „ tiles, & après s'être encore promené quelque „ tems, le long des côtes de France; il retourna en „ Angleterre, sans avoir rien fait; mais c'étoit, „ dit l'Auteur, beaucoup faire, que d'obliger le „ Roi (de France) d'avoir des troupes par tout, „ & par conséquent d'affoiblir ses Armées. Il faut avouer que les efforts, qu'on fit contre les côtes de ce Grand Royaume, ne réussirent point; mais il faut aussi convenir, que les tentatives semblables, que l'on fit contre les deux Puissances Maritimes, n'eurent pas un meilleur sort. Mais on fit beaucoup de tort à leur commerce, en attaquant leurs Flottes Marchandes; comme fit cette année le Comte de S. Paul, qui attaqua le 10. d'Août une Flotte Hollandoise de deux cens Voiles, escortée par quatre Vaisseaux de Guerre, dont il prit trois à l'abordage, & brula, ou prit trente un des Vaisseaux Marchands.

Il arriva (3) en Angleterre & en Hollande une tempête sur les côtes, qui leur causa, aussi beaucoup de perte, le 26. de Novembre S. A. entre les 11. & les 12. heures de la nuit, à laquelle on ne se souvenoit pas d'avoir vû un semblable orage. Le vent étoit Ouest-Sud-Ouest, & on vit, dans l'air, quantité d'éclairs, depuis ce tems-là jusqu'à sept heures du matin. Cette bourrasque abattit quantité de Cheminées, de devans de Maisons, & même de Maisons entières. Beaucoup d'Arbres furent aussi arrachés, ou rompus par le milieu; des toits de diverses tours furent enlevés, le plomb des Eglises & de divers Bâtimens, fut mis en rouleaux, & jetté à terre. Cet ouragan fut aussi cause de la mort de plusieurs personnes, & entre autres l'Evêque de Bath & de Wels fut écrasé en son lit, avec son Epouse, par la chute de sa Maison Episcopale, trop vieille & trop mal appuyée. Plusieurs autres furent blessés, & d'autres sauvés, comme par miracle. On estimoit la perte, qui avoit été faite à Londres & à Westminster à un million & demi de Livres Sterling, & celle, que l'on fit à Bristol, à cinq cens mille de la même monnaie. Mais on fit une perte encore plus grande sur la mer, puisque, non seulement plusieurs Vaisseaux du Roi, mais beaucoup d'autres, qui étoient à des Particuliers, se perdirent. On voit, dans l'Auteur, la liste de treize Vaisseaux, qui se perdirent & le nombre des Matelots, qui furent au nombre de mille cinq-cens-dix-neuf.

Il se fit aussi de la perte en Hollande & particulièrement à Amsterdam, où l'on vit un très-grand nombre de cheminées rompues, & de toits brisés. Quantité de maisons dont le devant & le derrière finissoient en pointe, avec des ornemens dont on se servoit autrefois, perdirent ces ornemens. Le quart de la Frise fut mis sous l'eau, dont la violence rompit les digues. L'Amiral Allemonde, qui étoit arrivé depuis peu de jours du Détroit, essuya la tempête, en perdant quelques Mats. L'Amiral Callemberg, avec une Esquadre de Vaisseaux de Guerre, & une Flotte de Vaisseaux Marchands, que l'on attendoit du Tessel dans la Meuse, fut jetté sur les côtes de Norwegue.

L'Ar-

(3) *Annales de la Reine Anne T. II. p. 166.*

1703. L'Archiduc, avant que de partir pour l'Espagne, demanda aux Etats Generaux, qu'on lui remit la Province de Limbourg, qui avoit appartenue à la Couronne d'Espagne. Les Etats la lui accorderent & le Comte de *Zinzendorf* en alla prendre la possession; apparemment pour engager l'Empereur son Frere à la garder, contre les François, ce qui néanmoins étoit difficile, en ce tems-là; si la France eût eu de l'avantage, dans la Campagne suivante.

1704. Les Etats Généraux firent prier la Reine d'Angleterre, dès le commencement de cette année, par leur Ambassadeur qui étoit à Londres, de vouloir leur envoyer le Duc de *Marlborough* à la Haie; pour concerter, avec lui, ce qu'il faudroit faire, l'Été suivant, pour le bien des Conféderez. La Reine le leur accorda; le Duc passa la mer en Janvier & retourna en Angleterre, au Mois de Fevrier. Il semble que ce fut, pour délibérer, s'il n'étoit pas plus avantageux de transporter le théâtre de la guerre en Allemagne; pour empêcher que les François ne contraignissent l'Empire d'entrer dans leur parti, à cause de la foiblesse de la Maison Imperiale; & que l'Italie ne tombât dans la dépendance de la France; que l'on accusoit, plus que jamais, d'aspirer à la Monarchie Universelle; comme on avoit fait autrefois l'Empereur Charles V. & son Fils Philippe II.

Le Maréchal de Tallard s'étoit rendu Maître de Brissac, & avoit repris la forte Ville de Landau, après avoir défait l'Armée de l'Empire près de Spire. L'Electeur de Baviere, qui avoit auparavant été fort attaché à l'Empereur, se déclara ouvertement pour la France. Il se rendit maître des villes Imperiales Ulme, Ratisbone, Augsbourg & Passau; & comme il étoit soutenu par l'argent de la France, il se préparoit comme on disoit, à aller attaquer Vienne & à s'emparer des terres de la Maison d'Autriche. Cependant il y avoit une rebellion en Hongrie, dont les Chefs étoient le Prince *Ragotzi* & les Comtes *Berezi* & *Caroli*. Ils s'étoient déjà emparez de plusieurs places, & promettoient d'assister l'Electeur de Baviere à se rendre Maître des terres Héritaires de la Maison d'Autriche. Si c'étoit sans stipuler la Liberté de Religion, c'étoit une grande lâcheté; & s'ils la demandoient, sans de grandes sûretés, il y avoit une grande imprudence, dans leur conduite, vû la maniere, dont la Maison d'Autriche en avoit usé, envers les Protestans. Là-dessus le Comte de *Wratislaw* présenta, au mois d'Avril, à la Reine de la Grande-Bretagne, un Mémoire, où il lui représentoit, qu'ayant déjà représenté à S.M. & à ses Ministres de bouche les nécessitez pressantes, où étoit l'Empire; par la jonction d'une Armée Françoisse, avec le Duc de Baviere, & par la rebellion des Hongrois, qui avoient mis en grand danger les Terres Héritaires de l'Empereur; d'où on avoit à craindre quelque grande révolution, & une désolation de toute l'Allemagne; si on n'y envoyoit pas un secours, proportionné au besoin, où elle étoit, & cela promptement: Qu'il étoit satisfait du zèle des Ministres de S. M. pour la cause commune, & de l'attention, qu'ils avoient donnée à ses représentations; mais que n'y ayant encoire rien de résolu, quoi que la saison fût avancée; & qu'on avoit renvoyé l'examen des projets, qu'il avoit présentés, au retour du Duc de *Marlborough*; il avoit cru devoir faire ses derniers efforts, pour montrer par écrit le danger, où se trouvoient l'Empereur & l'Empire, en ce tems-là: Qu'il prioit S. M. conformément au zèle qu'Elle avoit, pour la Liberté de

l'Europe, d'ordonner au Duc de *Marlborough*, de consulter sérieusement les EE. GG. sur les moyens les plus prompts de secourir l'Empire & d'envoyer au delà de la Mer, des Troupes, pour délivrer l'Allemagne de son entière ruine: Qu'il n'étoit ni juste, ni avantageux d'arrêter les Troupes de S. M. sur les frontieres des PP. UU. où il ne paroïssoit aucuns Ennemis, & qui étoient couvertes par de grandes rivières, ou par des places fortes; pendant que l'Empire étoit défolé par le fer & le feu, que les François employoient pour cela.

La Reine répondit que le Duc de *Marlborough* avoit reçu ordre, de sa part, de voir avec les Etats Généraux, par quel moyen on pourroit tirer au plutôt l'Empereur & l'Empire du danger éminent, où ils étoient.

Pour executer cela, le Duc partit d'Angleterre le 19. d'Avril & se rendit en Hollande en deux jours, où il eut le 23. une conférence, avec des Députés des EE. GG. sur les mesures, qu'on pourroit prendre l'Été suivant. Une partie des Garnisons de *Mastricht* & de *Liege*, faisoient soixante & treize Escadrons & environ quarante bataillons, qu'on fit camper dans le voisinage. Les Etats réglèrent, en même tems, que Mr. d'Owerkerk, Maréchal de Camp, seroit chargé de commander les Troupes, qu'on laisseroit sur la Meuse; ayant sous lui les Comtes de *Tilly* & de *Noyelles*, comme Généraux. Le Général *Slangenbergh* fut chargé de commander les Troupes, qu'on tiendroit sur la Moselle. On assigna le Brabant au Lieutenant Général *Salisch*; & la Flandre aux Généraux *Spaar* & *Fagel*. On envoya le Major-Général *Bel-Castel*, en Savoie, dont le Duc étoit Allié des Etats. On voit par-là que les Etats garderent la plus grande partie de leurs Troupes, tant pour leur sûreté, que pour leurs Alliez, qui en pourroient avoir besoin.

Le 2. de Mai, le Duc de *Marlborough* eut une autre Conférence avec les Députés des EE. GG. à qui il communiqua le Projet, qu'on avoit concerté depuis long-tems, & dont il n'avoit découvert que quelques parties, à ceux, en qui il se fioit le plus, dans le tems que les Etats avoient demandé qu'il vint à la Haie. Il ajoûta que sa marche en Allemagne seroit très-utile, pour encourager les Conféderez, & pour donner du chagrin aux Ennemis; ce qui le persuadoit, que quand ils l'auroient communiqué aux Etats Généraux, ils seroient du même sentiment, & qu'ils joignissent leurs forces avec celles de la Reine, pour une si glorieuse cause.

Les Etats employerent, tout un jour, à examiner les propositions du Duc; parce qu'il y avoit quelques Membres de leur Corps, qui ne consentoient pas à faire un détachement de leurs forces; de peur qu'on ne perdît, disoient-ils, en une Campagne, tout ce que le Duc avoit gagné, dans les deux précédentes.

Le 4. de Mai, il eut une Conférence avec les Etats Généraux eux-mêmes, à qui il décrivit, avec beaucoup de vivacité, le danger éminent, auquel étoit tout l'Empire d'Allemagne, & même toute l'Europe, si l'on ne s'opposoit aux progrès de la France, & de l'Electeur de Baviere.

Il ajoûta encore que les Etats étant Maîtres de la Meuse, & de la Gueldre Espagnole; peu de Troupes suffiroient, pour garder leurs Frontieres. Ces discours du Duc, soutenus de la réputation de celui qui les avoit faits, & de l'adresse de ceux à qui il avoit fait confidence de desseins, gagnerent toute l'Assemblée.

1704.

Le 5. de Mai il partit, en un Yacht, pour Utrecht, & de là il alla en Carosse à Ruremonde, autour de laquelle il y avoit des Troupes Angloises; à qui il ordonna de s'en aller près de Coblents. Il donna encore ordre, qu'on fit un Pont sur la Moselle, pour y faire passer les Troupes Angloises, comme elles le firent, l'ayant à leur tête. Les François, qui étoient dans les Pais-Bas, jugerent que le Duc avoit dessein d'attaquer Traerbach; que pour ouvrir la Campagne il alloit à Coblents & qu'il y préparoit les choses, qui pouvoient servir à faire un siège. Ils s'imaginèrent aussi, qu'il vouloit s'avancer le long de la Moselle, pour entrer en France. C'étoit à cause de cela, qu'ils envoyèrent huit bataillons & seize Escadrons vers cette Riviere, & qu'ils faisoient courir le bruit qu'ils alloient assiéger Hui; dans la pensée d'empêcher le Général Anglois de rien entreprendre. Mais il savoit trop bien que ce qu'il avoit laissé de Troupes, sous Mr. d'Owerkerk en Flandre, étoit suffisant pour les amuser. Il continua, donc son voyage en Allemagne; où il apprit bien tôt d'une Lettre de Prince *Louis de Bade*, & de quelques autres, qu'il y avoit toute apparence que les François se feroient un chemin, au travers de la Forêt Noire; pour conduire du secours à l'Electeur de Baviere. On lui écrivit encore de Hollande, que la Cour de France avoit envoyé des ordres positifs au Maréchal de Villeroi de marcher vers la Moselle, avec trente-cinq bataillons & quarante-six Escadrons; sur la conjecture qu'on faisoit, que l'Armée Angloise cherchoit à entrer en France de ce côté-là. Il ne se détourna point, pour cela, ni ne s'arrêta point. Mais le 23. de Mai il alla voir les fortifications de Bonne, dont on s'étoit saisi, pendant que son Armée s'avançoit en Allemagne. Il visita les fortifications de cette place, auxquelles on travailloit encore, & après avoir donné quelques avis à l'Ingénieur, qui conduisoit le travail; il suivit son Armée.

Nous ne nous arrêterons pas à marquer en détail les lieux, par où le Duc passa, en allant joindre l'Armée Imperiale; parce qu'il ne lui arriva rien de remarquable, dans cette longue marche. Il reçut le 9. de Juin avis que le Prince Eugene le viendroit voir le lendemain, pour dîner avec lui, à Mondelsheim, où il se rendit le lendemain, à trois heures, après midi, avec le Comte de *Wratislaw*. Ils eurent après dîner une Conférence, sans doute, sur les affaires présentes, mais dont on n'a rien pu savoir. On peut seulement dire qu'ils parlerent de l'état, où se trouvoit l'Empire, & qu'ils en sortirent avec une estime réciproque, l'un pour l'autre.

Le 11. de Juin, le Prince alla, avec le Duc, au grand Heppach, où le dernier fit voir son Armée au Prince rangée en bataille, qui fut extrêmement satisfait des Troupes Angloises & Hollandoises. Le Prince fut surpris de les trouver en si bon état, après une si prompte marche, par rapport à la distance des lieux. „ Mylord, dit-il, „ je n'ai jamais vû de meilleurs Chevaux, des „ soldats mieux vêtus, & équippez. Tout cela „ néanmoins se peut acheter, pour de l'argent; „ mais on ne pas acheter l'air assuré; que l'on „ voit sur leurs visages. Le Duc dit là-dessus „ que, si ce que S. A. disoit étoit vrai, c'étoit „ Elle, qui leur inspiroit l'air assuré, qui paroif- „ soit sur leurs visages.

Le 12. on apprit des nouvelles de l'Armée du Prince *Louis de Bade*, dont trois Regiments de Cavalerie avoient passé les Lignes de Stolhoffen; & de l'arrivée de neuf mille Prussiens, qui les a-

voient joints. Le 13. le Duc fut aussi averti que le Prince, qu'on a nommé, le venoit voir, & ainsi les Généraux des Alliez firent connoissance ensemble. Jamais l'Angleterre n'avoit envoyé un semblable secours à l'Empire, qui fut délivré par-là de la crainte la France. On résolut, dans le Conseil de Guerre des Conféderez, d'attaquer Donawert place sur le Danube, & l'Electeur de Baviere ayant soupçonné ce dessein, envoya au Comte d'*Arco*, qui étoit avec quelques Troupes à Schellenberg, qui est un terrain plus élevé, près de cette Place; où il se retrancha, le plus promptement qu'il put. Le Duc de Marlborough ne laissa pas d'entreprendre de chasser les Ennemis de cet important poste. Après avoir donné ses ordres, il s'approcha le 2. de Juillet de cette hauteur avec un détachement de six mille Fantassins & de trente Escadrons de la Cavalerie Angloise & Hollandoise, outre trois Bataillons de Grenadiers Imperiaux. Le reste de l'Armée, sous le Prince *Louis de Bade*, les suivit avec toute la vitesse possible; mais les chemins étoient si mauvais, & la distance des lieux si grande, qu'il ne put se rendre qu'à Midi ou environ, à la Riviere Werntz, qui est près de Donawert; & l'Artillerie ne la put passer, qu'environ trois heures après. Le Duc ayant passé cette même Riviere, à la tête de la Cavalerie, alla voir les retranchements de la Ville & fit les préparatifs nécessaires, pour l'attaque. En même tems, l'Artillerie Angloise & Hollandoise commencerent à la canonner. Les Ennemis y répondirent d'une même maniere, qui fit juger que l'action seroit très-vive. Les Anglois & les Hollandois firent ensuite leur attaque, avant les Imperiaux, & furent repoussez deux fois; mais dans une autre attaque, qui dura une heure & demie, les Imperiaux étant montez à l'attaque; les retranchements furent forcez, & les Ennemis furent si presséz, qu'ils ne virent pas de moyen d'échapper, qu'en se jettant dans le Danube, à l'imitation du Comte d'*Arco*, & des autres Officiers Généraux, qui passerent la Riviere à la nage. On prit sur eux quinze pièces de Canon, avec leurs Munitions, leurs Tentés & leur Bagage, qui fut distribué aux Troupes victorieuses. On prit aussi treize Drapeaux, & la vaisselle du Comte d'*Arco*, avec un riche butin; qui fut distribué entre les soldats, pour les encourager à faire bien leur devoir. En effet la gloire de cette journée fut également due à la Cavalerie & à l'Infanterie, de l'une & de l'autre nation. L'Ennemi avoit dix-huit mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, qui étoient commandez, par le Comte d'*Arco*, Maréchal de Camp, & par le Comte *Maffei* Général de bataille; outre deux François Lieutenants Généraux. Le Duc de Marlborough eut beaucoup d'honneur de cette action; dans laquelle il donna ses ordres, avec une grande présence d'esprit, & où il s'exposa aux plus grands dangers. *Louis de Bade* s'acquitta aussi des devoirs d'un brave & grand Général. La perte de l'Ennemi fut estimée de cinq mille hommes.

Cette victoire ouvrit aux Alliez les Etats du Duc de Baviere & l'obligea de se retirer, sous le Canon d'Augsbourg. Divers des Généraux furent blesez, mais légèrement. Le Lieutenant *Goer*, le Prince d'Hombourg, celui de *Beveren*, les Comtes d'*Erback* & de *Schuylenbourg* & le Général *Beinheim*, furent tuez, & le Comte de *Stirum* mourut, peu de jours après, de ses blessures.

L'Electeur de Baviere ne fut pas plutôt informé de la défaite de ses Troupes, qu'il quit-

1704.

ta le Camp où il avoit été entre Dillinguen & La-winguen, & se retira au delà du Danube, vis à vis de Donawert, le 3. de Juillet, & s'achemina à la riviere de Leck; de peur que les Alliez ne lui coupassent la retraite en ses Etats. La même nuit, il envoya ordre à la Garnison de Donawert, de mettre le feu à la Ville, & de bruler les ponts & les Magazins de cette même Ville & de se retirer. Ils mirent pour cela de la paille, en diverses maisons. Mais les Alliez s'étant avancez jusqu'à un Fauxbourg de la Ville, & jettant déjà leurs Ponts pour y entrer, ils n'osèrent pas s'arrêter dans la Ville, de peur que les Alliez ne leur coupassent leur retraite. Ils brulerent seulement leurs Ponts & les Magazins & se retirerent le 4. de Juin, au même tems que l'Ennemi entra dans la Ville, sans opposition; où ils trouverent deux mille sacs de farine, & grande quantité d'Avoine & toutes sortes de Provisions & de Munitions, que l'Ennemi n'eut pas le tems de bruler. Le 5. de Juin, l'Armée Confédérée passa le Danube, sur divers Ponts & Pontons, qu'on fit pour passer la riviere; après quoi elle alla loger à Mertinger, dans les Terres de l'Electeur de Baviere; dont l'Armée s'étoit retirée au delà de la riviere du Lech, & allé se retrancher près d'Augsbourg.

Le 6. du Mois le Duc célébra un jour d'action de graces, selon l'usage des Protestans, & le Prince Louis fit chanter le *Te Deum* dans son Camp, à la maniere des Catholiques.

Sans nous arrêter aux Marches de l'Armée, qui ne peuvent appartenir qu'à une Histoire particulière de cette Campagne, nous dirons qu'en ce tems-là l'Empereur écrivit une Lettre de remerciement au Duc de Marlborough, pour l'avoir délivré de la crainte de l'Electeur de Baviere; qui ne se promettoit pas moins, qued'envahir, pour lui-même, la Dignité Imperiale, & d'en dépouiller la Maison d'Autriche, quoi qu'il n'y en ait rien (1) dans sa Lettre. Elle fut rendue au Duc, par le Comte de *Wratislaw*, qui lui dit au même tems que l'Empereur avoit dessein de le créer Prince de l'Empire. (2) Mais le Duc refusa l'honneur, que l'Empereur lui vouloit faire.

Pendant cela, le Duc & le Prince de Badeser-voient de près l'Electeur de Baviere; à qui ils vouloient couper le retour en ses Etats, & en effet il ne s'en faillit pas beaucoup. Cependant on aprit du Prince Eugene, que le Maréchal de Tallard étoit arrivé à Villingue le 18. du Mois, sur cette nouvelle. Le Prince marcha de ce côté-là, avec vingt bataillons & soixante Escadrons, dont trente lui furent envoyez de l'Armée Angloise, pour observer les mouvemens de l'Ennemi. Pour les autres Troupes, qui étoient sous le commandement du Comte de *Nassau Weilbourg*, on les laissa, pour garder les Lignes de *Stolboffe*.

La Prince Héritaire de *Hesse-Cassel* retourna alors de Donawert, à l'Armée confédérée; où il fut déclaré, par le Duc de Marlborough Général de la Cavalerie Angloise & Hollandoise. Le 26. l'Armée Confédérée fit un Fourrage Général, à la vuë des Ennemis, sans aucune perte; & le soir la nouvelle vint que le Maréchal de Tallard, apres avoir canonné la Ville de Villinguen, pendant six jours, avoit été obligé, à l'approche du Prince Eugene, qui le 23. s'étoit approché de Rotweil, de lever ce siege. Le même jour, il fit deux lieues, & s'arrêta à Duttingue; pendant que le Prince Eugene s'avança de l'autre côté

(1) Voyez la dans l'Appendix du 3. Tome des *Annales de la Reine Anne*, p. IV.

(2) Voyez le même Tome des *Annales* p. 64.

1704. té du Danube, pour l'observer. Le 28. le Duc de Marlborough fit cependant une revue de l'Aile Gauche de l'Armée des Alliez, qu'il trouva en bon état; d'autant plus que plusieurs Officiers, qui avoient été bleffez, à l'attaque de Schellemburg, étoient revenus à leur Régiment. On croyoit qu'à cause des pertes, qu'il avoit faites autour de Donawert; il profiteroit de la bonne disposition, que les Alliez lui avoient témoignée, à le bien recevoir; s'il vouloit se joindre à eux, vû le peu d'avantage qu'on avoit tiré de la supériorité, où l'on étoit à son égard; quoi qu'au-paravant, il avoit paru avoir de la disposition à s'accommoder. Il avoit même promis de se rendre en personne au Camp des Conféderez, pour signer un accommodement. Mais il retira sa parole, dès qu'il fût que le Maréchal de Tallard avoit passé la Forêt Noire. Le Duc de *Marlborough* fut extrêmement choqué de ce manquement de parole. Il en fut de même, du Prince Louis de Bade, & ils convinrent d'envoyer le Comte de la Tour, Général de la Cavalerie Imperiale, avec trente Escadrons de Cavalerie & de Dragons, pour facager la Baviere, jusqu'à Munik, qui est la Capitale; dans l'esperance qu'il ne voudroit pas exposer ses Sujets à cela, & ses propres Troupes à manquer du nécessaire. Les Bavaois, abandonnez de leur Prince, envoyerent offrir au Général Anglois de lui payer des Contributions, pour se garantir de ce Pillage; mais le Duc répondit fierement que les Troupes de la Reine d'Angleterre n'étoient pas venues en Baviere, pour y gagner de l'argent avec eux, mais pour mettre leur Prince à la raison.

On eut, le dernier d'Août, avis que l'Electeur avoit envoyé un détachement de Cavalerie, vers Landsperg. Là-dessus, en envoya le Duc de Wirtemberg avec deux mille Cavaliers, ou Dragons, pour observer les Bavaois. On fut informée, immédiatement après, que le Détachement Bavaois n'étoit que de quatre Escadrons, qui alloient grossir la Garnison de Munik. Là-dessus on envoya ordre au Duc de Wirtemberg de se joindre avec le Comte de la Tour, pour executer sa convention. Ils ne manquerent pas de s'accager tout jusqu'à Munik, & apres avoir pillé les Ennemis, ils retournerent au Camp le 3. d'Août. Le Duc de *Marlborough* & le Prince Louis de Bade voyant qu'on ne pouvoit pas fléchir le Duc de Baviere, soutenu, comme il l'étoit, de la France, qui lui promettoit de le dédommager de toutes les pertes, qu'il souffroit, & qui joignoit à cela, comme on le publia alors dans toute l'Europe, qu'Elle le feroit même mettre sur le Throne Impérial; le Prince, dis-je, Louis de Bade & le Duc de Marlborough firent un affreux ravage dans les Etats du Prince Bavaois, qui ne plioit point, par la confiance qu'il avoit dans les promesses de Louis XIV. qui le secourut en effet, de toutes ses forces. Mais il n'étoit guère possible de l'attaquer, dans son Camp, sous le Canon d'Augsbourg, d'autant plus que le Maréchal de Tallard s'avançoit avec son Armée. On pensa seulement à se rendre Maîtres des places fortes de la Baviere, de celles qu'il avoit sur les rives du Danube & de commencer par Ingolstadt. Le Prince Louis de Bade se chargea d'attaquer la Place, avec les forces Imperiales, & le Duc de le couvrir, avec son Armée; qui, dans un besoin, seroit soutenue par celle du Prince Eugene de Savoie, qui s'étoit avancé jusqu'à *Dillingue*.

Cependant le Maréchal de Tallard, avec vingt-deux mille hommes, tant d'Infanterie, que de

1704.

Cavalerie, arriva dans le País. Là-dessus l'Electeur de Baviere laissa Mr. de *Chamarante* à Augsbourg, avec huit Bataillons & quatre Escadrons de Troupes Françoises & marcha le 5. d'Août, avec le reste de son Armée, comme pour joindre l'Armée Françoisé à Biberach. Son dessein véritable étoit de passer le Danube à Lawinguen, & de tomber sur les Troupes; que le Prince *Eugene* avoit conduites à Hochstet, avant qu'il eût reçu du renfort. De là il se rendit, le 6. d'Août, à la principale Armée, pour y avoir une conférence avec le Prince de Bade & le Duc de Marlborough. Ayant vu, en venant, un terrain élevé, propre à y camper, entre les villages de Munster & d'Erlinghaven, avec un petit ruisseau au devant; il envoya ordre à son Armée de se venir saisir d'un poste aussi avantageux que celui-là; ce qui fut executé ce soir-là même.

Le même jour, ayant été averti que l'Electeur de Baviere étoit allé camper, près de Tirhaupten de l'autre côté du Lech, entre Biberach & Closter-Polts, résolut de le faire observer, & pour cela d'approcher de Donawert.

Le 7. d'Août, on détacha du Camp le Comte de *Merci* Général Major des Troupes Imperiales, avec huit cents Chevaux, pour presser d'un côté du Danube la Ville d'Ingolstadt, pendant que le Brigadier *Baldwin* en feroit autant de l'autre.

Après diverses (1) Marches & Contre-marches de l'Armée de l'Empereur & de celle de ses Alliez, auxquelles nous ne nous arrêterons pas; le 11. d'Août le Prince *Eugene* & le Duc de Marlborough, allèrent conjointement, pour voir le lieu, où l'on pourroit donner bataille. Ils virent d'une hauteur où ils se posterent, par le moyen de Lunettes à longue vuë, que toute l'Armée des Ennemis étoit en mouvement. Le jour suivant, à l'aube du jour, les Généraux des Alliez de l'Empereur, & les siens propres virent, par le moyen de leurs Lunettes à longue vue, du haut d'une Tour de Thiffinguen, l'Armée Françoisé & la Bavaroisé en mouvement, & qui s'arrêterent, d'abord qu'ils eurent aperçu l'Armée de l'Empereur & de ses Alliez.

Le lendemain, à la même heure, ces mêmes Généraux, s'avancerent, avec tout le Piquet, qui consistoit en 28. Escadrons. Etant montez au haut de la Tour de Thiffinguen ils virent ceux des Ennemis s'arrêter, quand ils virent les leurs. A deux heures après midi, ils virent les Quartier-Mestres de l'Ennemi, qui mettoient leurs Marques, & qui plaçoient leur Camp entre Bleinheim & Lutzinguen. Les Imperiaux & leurs Alliez concurrent alors que c'étoit une nécessité d'attaquer l'Ennemi, avant qu'il pût fortifier le terrain, où il s'étoit placé. Ils voyoient que leur Armée auroit besoin de Fourrage, avant qu'Ingolstadt pût être pris. Outre cela, ils étoient bien informez que le Maréchal de Villeroi, en laissant Mr. de *Coigni*, avec un Corps de Troupes, qui étoit suffisant, pour tenir en échec, dans les lignes de Biehl, les Troupes que les Alliez y avoient, & faire en même tems une irruption, de concert avec l'Electeur de Baviere, dans le País de Wirtemberg, avec un autre Corps; de sorte que les Troupes Françoises pourroient établir une communication libre du Rhin avec le Danube, & soumettre tout, jusqu'au Mein; pendant que l'Electeur de Baviere, dès son Camp de Hochstet, ruineroit une bonne partie du Cercle de Franconie. Cela auroit empêché que le Duc de Marlborough ne subsistât, pendant

le Quartier d'Hiver, sur les bords du Danube, 1704. & auroit rendu l'Ennemi supérieur, si le Duc eût abandonné l'Empire. Ces raisons, selon le sentiment de l'Auteur des *Annales de la Reine Anne*, engagerent le Prince *Eugene*, & le Général Anglois, à se résoudre de hasarder une bataille. Mais ces raisons n'auroient pas suffi, pour les excuser, s'ils avoient été battus. Les Anglois n'auroient pas pardonné au Duc d'avoir hazaré la vie de ses Compatriotes; en faveur des Allemands. On fait assez que comme un heureux succès fait qu'on pardonne une action téméraire; un mauvais fait, au contraire, qu'on ne pardonne point une témérité. Quoi qu'il en soit, on se prépara dans l'Armée, pendant la nuit, à attaquer l'Ennemi, dès le matin. Pour cela, on envoya quelques troupes à Rietlinguen, village, entre Munster & le Danube.

L'Armée des Alliez avoit 52. pièces de Canon, & consistoit en 66. Bataillons & 178. Escadrons, qui se montoient à 50000. ou 52000. hommes. On jugeoit que celle des Ennemis étoit forte de 60000. hommes, divisez en 82. Bataillons, & 160. Escadrons; avec 90. pieces de Canon, dont 8. étoient de 24. livres de boulets. L'aile droite fut commandée par le Maréchal de Tallard, & divisée en 60. Escadrons & 40. Bataillons des meilleures troupes de France. L'aile gauche étoit commandée par l'Electeur lui même, & le Maréchal de Marlin; qui commandoit les Troupes Françoises, qui étoient dans cette Aile.

Le 13. l'Armée commença à passer le ruisseau, qu'on appelle *Kessel*, sur plusieurs ponts, qu'on avoit préparés dès la nuit précédente. L'Armée fut distinguée en six Colomnes. Elle passa ce ruisseau, près de Thiffinguen, où l'on donna ordre aux Gardes avancées, de se ranger aux Corps desquels elles avoient été tirées. On ne rapportera point d'autres menues circonstances, qui ne soient pas liées avec un fait digne de remarque.

A six heures du matin, ou environ, le Prince *Eugene* & le Duc de Marlborough étant montez sur une hauteur, y firent appeler tous les Officiers Généraux, pour les instruire de la conduite, qu'ils devoient tenir, dans le combat.

Cela étant fait, l'Armée s'avança à un Marais, dont le fonds étoit si fangeux, que l'Infanterie n'y put pas passer. On jeta donc promptement cinq ponts sur ce Ruisseau, & ceux qui passerent sur ces ponts furent conduits à l'Ennemi; qui ne paroissoit pas fort en peine d'empêcher que les Ennemis ne vinssent si facilement à eux. Le Prince *Eugene* commandoit l'aile droite, qu'il conduisit à l'Ennemi le long d'un Bois, qui étoit de ce côté-là, pour prendre l'Electeur en flanc; mais l'Electeur étendit à proportion, son Aile gauche, ce qui affoiblit l'aile qu'il commandoit & fut, comme on le crut, une des principales causes de sa défaite.

Pour faciliter le passage de l'Aile gauche, les deux Brigadiers d'Infanterie, que le Lord commandoit, eurent ordre de passer le Ruisseau; & après avoir executé cet ordre, elles se placerent en un fonds proche du village de Bleinheim, où elles effluyèrent pendant plusieurs heures, le feu de six pieces de Canon, placés au plus haut du village. En même tems, les Ennemis tirent vivement sur les Ponts, qu'on avoit faits pour le passage de l'Infanterie; mais on leur répondit bien-tôt après, par deux batteries dont l'une étoit Angloisé & l'autre Hollandoisé, qui firent en peu de tems un grand effet.

(1) Voyez les dans les *Annales de la Reine Anne*.

1704. Environ à Midi, l'aile gauche fut prête à en venir aux mains, mais comme, en divers lieux, on remarqua que la Cavalerie ne pouvoit pas passer à cause du terrain marécageux; on envoya chercher des fascines, pour faire un chemin au travers du Marais. Chaque Escadron fut chargé de faire vingt fascines, dans le voisinage, plein de menu bois. En ce tems-là, l'Infanterie du centre se posta dans le village d'Onderklaw, & le Prince d'*Holstein-Beck*, se rendit maître du Village de Weiler, ou de Schonbach & fit dresser là une contrebatterie.

Tout cela étant fait, le Duc de Marlborough donna le signal d'une attaque générale, vers une heure après Midi. Les bataillons Anglois de *How*, d'*Ingolsby*, de Marlborough, de *Row*, de *North & Grey*, & quatre Bataillons de Hessiens furent soutenus par le Lord *Cutts* & par le Major Général de *St. Paul*, avec onze autres Bataillons, & par quinze Escadrons de Cavalerie, sous le commandement du Major Général *Wood*. Les cinq Bataillons Anglois, commandez par le Brigadier *Row*, qui chargea étant à pied à la tête de son propre Regiment, attaquèrent, avec une vigueur extraordinaire, le Village de *Bleinheim*. On s'approcha jusqu'au bout du Mousquet, pendant que quelques Officiers se battoient à coups d'épée, au travers des Palissades. Mais les Anglois exposez à un feu fort supérieur au leur, se retirèrent, en dépit qu'ils en eussent; après avoir perdu le tiers de leur monde tué sur le champ de bataille, ou blessé mortellement; entre lesquels fut le Brigadier *Row*. En cette retraite, ils furent suivis par treize Escadrons de la Gendarmerie Française & par leurs Carabiniers, qui les auroient taillez en pieces; si les Hessiens ne les eussent arrêtez, en faisant un très-grand feu sur l'ennemi. Les François étant repoussez, par cinq Escadrons Anglois, qui avoient passé le Ruisseau, furent obligez de fuir à leur tour. Mais comme ils se rallioient; quelques Brigades fraîches de François, & supérieures en nombre, attaquèrent si vigoureusement les Anglois, qu'elles les obligèrent de repasser le Ruisseau, avec précipitation. En cette occasion, l'Infanterie Hessienne leur rendit un grand service, en mettant les Ennemis en déroute, par un feu perpetuel, qu'elle fit sur eux, & ils recouvrèrent quelques Drappeaux, qu'ils avoient gagnez sur le Colonel *Row*. Pendant que la Brigade de cet Officier se rallioit, celle de *Ferguson*, commandée par lui-même, attaqua de nouveau le Village de *Bleinheim*, sur la gauche, mais elle n'y réussit pas mieux; puis qu'après avoir été trois, ou quatre fois à la charge, avec une grande vigueur, elle ne laissa pas d'être repoussée, avec un semblable désavantage; de sorte qu'on jugea qu'il n'étoit pas possible de forcer l'Ennemi en ce poste, sans sacrifier toute l'Infanterie de l'Armée.

L'Infanterie Angloise ayant ainsi commencé le combat, à la gauche; la Cavalerie de la même nation attaqua vivement le Centre des Ennemis. Alors la Cavalerie de leur droite se fit aussi des passages sur le Ruisseau, avec de petits ponts de bois, comme ils purent. Enfin toute l'Armée des Allies passa en aussi bon ordre, qu'il étoit possible, le petit Ruisseau, & se mit en bataille.

Les Ennemis mal traitez leur donnerent tout le tems, qu'il falloit, pour cela, en demeurant en repos sur les hauteurs; dont ils s'étoient saisis, sans descendre dans la plaine, vers le ruisseau; en sorte que la seconde ligne de la Cavalerie Angloise eut le tems de se former elle même. On attribua la défaite des François principalement à cela.

La Cavalerie de la Gauche des Anglois s'avantant vers les hauteurs, que les François avoient occupées, deux Brigades d'Infanterie, commandées par le Lord *Cutts* eurent ordre de passer le Ruisseau. Cela étant executé, elles se posterent dans un fond près du Village de *Bleinheim*, & essuyèrent, pendant plusieurs heures, avec une fermeté étonnante, le feu de six pieces de Canon placées sur une hauteur, près du Village. Au même tems, l'Ennemi se mit à tirer fort brusquement sur les ponts, qu'on avoit faits pour faire passer l'Infanterie. A cette batterie on en opposa deux, une Angloise & l'autre Hollandoise. Les Canons tant d'un côté, que de l'autre, furent d'un grand effet.

A midi, tout étoit prêt, du côté des Anglois de l'Aile gauche; mais comme on remarqua qu'en divers endroits, on manquoit de fascines pour passer le Marais, on ordonna aux Cavaliers de la seconde ligne d'en aller faire, en sorte que chaque Escadron se pourvût de vingt fascines. Cependant une bonne partie de l'Infanterie du principal corps de l'Armée se posta dans le Village d'*Onderklaw*, & tout autour; pendant que le Prince de *Holstein-Beck* se faisoit du village de *Weiler*, où il fit faire une Contre-batterie.

Toutes ces préparations ayant été faites, le Duc de Marlborough donna ordre de faire une attaque générale, un peu avant une heure après Midi. Le Major-Général *Wilks* commença à faire l'attaque, avec les quatre Bataillons Anglois d'*How*, d'*Ingoldsby*, de *Marlborough*, & de *North & Grey*; outre quatre bataillons de Hessiens, soutenus par le Lord *Cutts* & le Major Général de *St. Paul*, avec onze autres bataillons; outre quinze Escadrons de Cavalerie, commandez par le Major Général *Wood*.

La Cavalerie de la gauche des Anglois s'avantant vers la hauteur, commença enfin à faire quelque mouvement, & commença à agir avec beaucoup de fureur. L'Infanterie Française, qui étoit dans le village de *Bleinheim*, commença à faire une grande décharge, de derrière quelques Haies du Village, sur le flanc de la Cavalerie Angloise, & celle du Duc d'*Hanover*, qui s'étoient avancées trop près du Village. Cela la mit en un si grand desordre, qu'elle repassa le Ruisseau. Sur cela le Lieutenant Général *Bulaw*, qui commandoit en chef, prit quelques troupes de la seconde ligne, & se rendit au Village. Cela donna le tems aux Troupes, qui étoient demeurées au delà du Ruisseau, de faire une seconde ligne, après les Dragons, qui s'étoient avancez les premiers vers le Village, & soutint si bien les Dragons, qui étoient les premiers, qu'ils garderent leurs postes, tant que l'action dura.

La Cavalerie de l'Aile gauche ayant eu lieu cependant de s'avancer, de ce côté-là, forma une seconde ligne, après les Dragons qui étoient proche du village, & qui s'avancèrent, sans se hâter trop, au haut de cette colline, & attaquèrent plus d'une fois les Ennemis, les tinrent à une plus grande distance du Village. Cela fit que les Allies trouverent le moyen de gagner plus de terrain.

Là-dessus le Maréchal de *Tallard* fit avancer dix Bataillons de son Infanterie, pour remplir les espaces, qui étoient entre les Brigades de Cavalerie, qui y étoient demeurées. Le Prince de *Cassel* Général de la Cavalerie & quelques autres Officiers, s'étant aperçus de cela, firent venir quelques Troupes de l'Infanterie, pour soutenir la Cavalerie. Comme il s'avançoit, pour retourner à la charge; le feu de l'Infanterie Ennemie étant fort supérieure à lui, l'empêcha de gagner plus

1704. plus de terrain. Là-dessus, on fit venir trois bataillons d'Infanterie du Duc de Zell, pour soutenir leur Cavalerie, & faire un dernier effort. Néanmoins les François continuerent à soutenir leur poste, par leur grand feu, & mirent de nouveau en desordre la premiere ligne des Allemands. Ils la tinrent à soixante pas de distance, sans qu'aucun des Partis s'avancât de plus près. Enfin les Anglois recommencerent la charge & le firent si vigoureusement, & avec tant de succès, qu'ayant mis leur Cavalerie en déroute; les dix bataillons, abandonnez de la Cavalerie, furent taillez en piece; si l'on en excepte ceux, qui se cachèrent parmi les morts.

Le Maréchal de Tallard rallia, comme il put, sa Cavalerie derriere quelques Tentés, qui étoient demeurées dressées en son Camp. Comme il vit qu'il n'y avoit plus d'esperance de repousser l'Ennemi, & le contraindre d'abandonner le Village; il se résolut enfin de retirer son Infanterie & ses Dragons du Village.

Il envoya en suite prier le Maréchal de Marcin, de s'avancer à la droite du Village d'Overclaw, pour faire tête à l'Ennemi, afin qu'on put retirer l'Infanterie, qui étoit dans celui de Bleinheim. Mais il lui répondit qu'on avoit trop à faire à défendre le devant du Village, où on avoit à faire au Duc de Marlborough lui-même, & le reste de sa ligne, pour pouvoir détacher aucunes troupes; parce qu'encore qu'il fût demeuré Maître de son terrain, il n'étoit nullement victorieux.

Cependant le Lieutenant Général Anglois *Ingholdsby* fit comprendre au Prince de Hesse & aux Lieutenants, *Lumley* & *Hompesch* qu'il seroit facile de défaire entierement la Cavalerie Française, en la chargeant à la Droite. Cet avis ayant été executé, avec beaucoup de vigueur, on la mit en desordre, & ensuite en une déroute entiere. Une partie courut au Danube, pour se rendre maîtresse d'un Pont, qu'on avoit jetté sur cette riviere, entre Bleinheim & Hochstet; & l'autre partie, dans laquelle étoient les Gens d'Armes, fut suivie de près par les Dragons de *Bothmar* & ceux, qui échapperent à l'épée de l'Ennemi, se jetterent dans le Danube, où ils se noyerent.

Cependant ceux, qui étoient fuïs du côté d'Hochstet, se rallierent de nouveau, comme s'ils avoient encore dessein de secourir le reste. Mais le Régiment de *Bothmar*, les ayant attaquez de front, les avoit tenu, quelque tems, en crainte, & ayant été renforcé de quelques autres Régimens; l'Ennemi s'enfuit au Gallop, du côté de Hochstet. Le Maréchal de Tallard fut enveloppé & entraîné par les Fuyars, & pris à une lieuë derriere le Village de *Senderen*, qui n'est pas loin du Danube, & arrêté par *Boinembourg*, Lieutenant Colonel dans les troupes de Hesse-Cassel, & Aide de Camp du Prince de ce nom. Le Marquis de *Montperous*, Général de la Cavalerie, & Mrs. de *Seppesville*, de *Villy*, & de *la Valiere*, Majors Généraux, Mrs. de *la Missiliere*, *St. Poüange*, de *Ligondois*, & divers Officiers de marque furent aussi faits prisonniers dans cette déroute.

Pendant que cela se passoit au Village de *Bleinheim* & dans le Centre, le Duc de Marlborough fit attaquer le Village d'Overclaw, qui étoit le quartier du Maréchal de Marcin. Il fut attaqué par la Brigade de *Berendorf*, qui étoit de dix Bataillons. Le Duc d'*Hulstein-Beck*, qui les commandoit, comme Major Général, passa le petit Ruiffeau, à la tête de deux bataillons, avec beaucoup de résolution. Mais comme la Cavalerie Impé-

1704. riales qui le devoit soutenir étoit à deux coups de mousquet loin de là; à peine eût il passé le ruiffeau, qu'il fut mal traité par six ou sept bataillons, qui se jetterent sur lui; avant qu'il eut pu ranger ses deux Régimens, & sur tout celui de *Goor*. Le Prince lui-même fut blessé mortellement & pris prisonnier. Les mêmes Alliez étant soutenus par quelques Danois & Hannoveriens, firent un nouvel effort, qui ne réussit pas mieux. Mais le Duc de Marlborough ayant amené lui-même quelques Escadrons, qui devoient être soutenus par d'autres, qui faisoient la Réserve, en fit passer le ruiffeau à quelques-uns; sur quoi l'Ennemi commença à se retirer.

D'abord après cela, le Duc retourna vers le centre, où il trouva l'affaire décidée, en faveur des Alliez. Il arrêta là la Cavalerie victorieuse, pour observer la contenance de celle de l'Ennemi, qui avoit été poussée au delà du marais de Hochstet. Pendant que l'on faisoit alte en cet endroit, on aperçut l'Electeur, qui se retiroit du Village de *Zutzinguen*, sur quoi on envoya le Général *Hompesch*, qui avec quelques Escadrons se mit à suivre l'Ennemi vers *Morselinguen*, & ayant atteint deux de leurs Bataillons, les obligea de poser les armes, & de demeurer avec ceux, qui avoient déjà fait halte; tant pour empêcher que l'Electeur ne se jettât sur l'arriere-garde de *Hompesch*, que pour avoir un corps pour s'opposer à l'Electeur, qui auroit pu se jeter sur *Hompesch*, que pour former un Corps, qui put charger ce Prince; qui marchoit, avec beaucoup de diligence, avec sa Cavalerie à sa droite, & l'Infanterie à sa gauche. Avant que *Hompesch* revînt de sa poursuite, on vit l'Aile droite de l'Armée des Alliez, qui suivoit l'Electeur d'assez près, pour passer pour une partie de son Armée, qui auroit pû attaquer le Duc de Marlborough & le charger. Cela fit qu'il envoya promptement un Parti, pour savoir qui c'étoit. Pendant cela, l'Electeur marchoit avec beaucoup de précipitation, pour atteindre le Marais de *Morselinguen*.

Les François ayant été entierement défaits & l'Armée de leurs Ennemis se trouvant Maîtresse du terrain, qui étoit entre la Gauche de l'Ennemi & Bleinheim; les 28. Bataillons & les 12. Escadrons, qui étoient en ce village, furent coupez du reste de leur Armée, & se rendirent à huit heures du soir, en posant les armes, & remettant leurs Drapeaux aux Ennemis. Ils se rendirent prisonniers de guerre, à condition, qu'on ne fouilleroit pas les Officiers. On vit par-là combien il étoit resté de gens des quarante bataillons, que le Maréchal de Tallard avoit amenez, & qui étoient tirez des vieilles Troupes de France; puisque l'on en avoit fait 28. de prisonniers, & que 10. avoient été taillez en pieces.

Pour dire à présent ce qui se passoit à l'aile droite, où le Prince Eugene de Savoie commandoit; il avoit en tête l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Marcin. L'Infanterie de cette Aile consistoit en sept Bataillons Danois & en onze Prussiens. Pour la Cavalerie, elle étoit de quatre-vints-douze Escadrons de Troupes de l'Empereur, du Roi de Prusse, du Cercle de Swaube, & du Duché de Wirtemberg, pour ne pas parler des autres Princes de l'Empire, qui craignoient que, si l'Electeur de Baviere avoit le dessus il ne se fit un nouvel Empire en Allemagne, favorisé, comme il l'étoit, par la France. L'Ennemi ou les Bavaois avoit à son Aile Gauche, à laquelle le Prince Eugene de Savoie s'étoit opposé, trente Bataillons, & beaucoup de Cavalerie. Il avoit placé quatorze Bataillons dans le Village d'Overclaw,

1704. claw, que le Duc de Marlborough avoit fait attaquer par son Infanterie. Pour les dix-huit Bataillons, qui étoient le plus à la Droite, ils ne vinrent sur la colline qu'assez tard; parce que le ruisseau, de ce côté, étoit le plus difficile à passer. C'est ce qui contraignoit le Prince d'attaquer ceux qu'il avoit en tête, plus tard, qu'il n'auroit voulu.

Outre cela, les Troupes de la Droite s'étant postées dans un fonds, qui n'étoit pas fort loin de Lutzinguen, furent obligées pendant trois heures, d'essuyer les Canonades des Ennemis, sans pouvoir se servir de leur Artillerie; jusqu'à ce que l'on eût une Contre-batterie, qu'on fit dans le bois.

Quoique la Droite ne pût charger l'Ennemi, qu'une demie-heure après que la Gauche eût commencé son attaque, la première ne laissa pas de réussir assez bien. Son Infanterie, quoi qu'inférieure se soutint assez vigoureusement, & la Cavalerie rompit la première ligne des Ennemis; & se soutint d'abord, avec beaucoup de fermeté. Mais aussi elles furent poussées avec beaucoup de confusion, au delà du Ruisseau. L'Infanterie des Alliez n'ayant plus de Cavalerie, pour la soutenir; elle fut obligée, malgré toute sa bravoure, de se retirer trois ou quatre cens pas, avec une perte considérable pour deux Bataillons, qui étoient sur les flancs; en sorte que les choses étoient en très-mauvais état, de ce côté-là.

L'Infanterie demeura ferme, près du bois & le Prince Eugene ayant de nouveau rallié la Cavalerie, la mena à la charge; mais elle fut repoussée, une seconde fois. Il la rallia encore une fois, & dans trois quarts d'heure, elle se trouva à soixante pas de l'Ennemi, sans que personne fit aucun mouvement. On se servit de cet intervalle de tems, pour les placer plus avantageusement & on les mena une troisième fois au combat. Cette Cavalerie eut d'abord de l'avantage sur l'Ennemi, mais il la repoussa ensuite; au lieu que l'Infanterie poussa ceux, avec qui elle eut à faire; quoi qu'elle ne pût pas marcher jusqu'à eux, à cause qu'ils étoient dans un terrain, où un moindre nombre de Troupes en pouvoit arrêter un plus grand. Le Prince Eugene quitta alors sa Cavalerie, parce qu'il ne voyoit pas d'apparence à la pouvoir rallier & se mit à la tête de l'Infanterie; qui profitant du desordre, où elle avoit mis l'Ennemi, les suivit, par un terrain fort inégal, & les poussa, devant elle. Elle les mit enfin tout à fait en déroute, & les suivit plus d'une heure, aussi loin que le Village de Lutzinguen. Alors le Prince fit arrêter son Infanterie victorieuse; pour donner à la Cavalerie le tems de la joindre; mais les François ne les attendirent pas.

Lors que la gauche de l'Armée, commandée par le Duc de Marlborough, eut fini de mettre les Ennemis en déroute, du côté de l'aile gauche; il se disposa, de lui-même, à aller avec une partie de son Aile attaquer la gauche des François, près du Village d'Overclaw, & cela pour secourir l'Aile de l'Armée, commandée par le Prince Eugene. Mais comme il apprit, d'un Aide de Camp du Prince, qu'il n'en avoit plus besoin, il n'y alla pas.

Ce fut là la fin d'une Bataille, qui dura cinq heures & où les François, quoi qu'en desordre, ne laisserent pas de balancer assez long-tems la victoire & de donner de la peine aux Généraux de l'Empereur, & de ses Alliez. Comme toute cette Action fut, en quelque sorte, conduite par

Tom. III.

1704. le Général Anglois, on ne peut pas disconvenir qu'une grande partie de la gloire ne lui appartint. Mais on n'eut pas moins de sujet de regarder le Prince Eugene, comme une des principales causes de la victoire. Tout le monde admira le calme, avec lequel l'un & l'autre donnerent leurs ordres, & la clarté de leurs expressions. On ne fut pas moins surpris de l'Activité, & de la Valeur, qui parurent dans les autres Généraux. Il faut aussi rendre justice à ceux des François, & aux Officiers subalternes de la même Nation, aussi bien qu'à leurs Troupes. Les Anglois (1) ont jugé que le Duc de Baviere avoit, en cette occasion, bien soutenu la réputation, qu'il avoit acquise auparavant; & qu'il ne fut pas mal soutenu, par le Maréchal de *Marfin*; mais que le Maréchal de *Tallard* & les autres Officiers de l'aile Droite des François, ne témoignèrent pas autant de bravoure & de conduite, que l'on en attendoit d'eux. On censura en particulier ce Maréchal d'avoir affoibli son Armée, en jettant tant de monde dans le Village de Bleinheim; parce qu'il affoiblit trop le centre de son Armée. Mais il faut avouer que les Alliez ne laisserent pas de perdre beaucoup, en attaquant ce poste; quoi qu'ils François eux-mêmes aient fort censuré la conduite de Maréchal de Tallard, de mettre 28. Bataillons & 12. Escadrons en un si mauvais poste & leur reddition. On croyoit même que ces Troupes, qui étoient des meilleures de France, auroient bien pû se faire un chemin, l'épée à la main, pour y retourner.

On remarqua aussi qu'une des plus grandes fautes du Maréchal étoit d'avoir laissé passer aux Impériaux le ruisseau bourbeux, qui séparoit les deux Armées, & de s'être moqué de ceux, qui trouvoient étrange qu'on passât le Ruisseau, en disant que s'ils n'avoient pas assez de Ponts, pour le passer, il leur en enverroit davantage. Comme on lui dit que les Anglois passeroient, il répondit: laissez-les en paix, plus il en passera, plus nous en tuerons. D'autres, qui vouloient excuser ce Général, disoient qu'il avoit donné des ordres formels de ne pas laisser passer les Ennemis, & de les attaquer, lors qu'ils passeroient, mais que ces ordres n'avoient pas été exécutés.

Le soir du combat, deux des Généraux François soupant avec le Duc de Marlborough, comme ils ne pouvoient pas s'empêcher de parler de leur défaite, quoi que le Duc tâchât de les mettre sur quelque autre matière. Un de ces Généraux avoit dit, qu'il y avoit eu un moment fatal, auquel la victoire avoit été entre les mains des François, si les Gens d'Armes avoient fait leur devoir. C'étoit ainsi que parloient ceux, qui vouloient excuser le Maréchal, & ce qu'ils écrivirent aux Ministres de leur Roi.

Le Lord *Tunbridge*, qui étoit un des Aides de Camp du Duc Marlborough, dit au Général François qu'il alloit chez le Duc & lui demanda s'il y avoit quelque chose à lui dire de sa part; sur quoi le Maréchal lui dit que si le Duc vouloit laisser aller ces pauvres gens (parlant de ceux qui étoient assiégez à Bleinheim) il donneroit ordre qu'ils ne tirassent plus sur les Alliez. Cela ayant été rapporté au Duc, il dit qu'il étoit surpris que Mr. de Tallard ne considérât pas qu'il n'avoit rien à commander, où il étoit.

Le Maréchal fut mené ce soir au quartier du Prince de Hesse, où il devoit être gardé. Le Duc l'alla visiter le lendemain, & lui dit qu'il étoit fâché qu'une disgrâce, comme celle qui lui étoit arrivée,

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 84.

1704. *vée, fût tombée sur une personne, pour laquelle il avoit tant d'estime; à quoi le Maréchal répondit: qu'il avoit l'honneur d'avoir été vaincu, par les meilleures Troupes du Monde. Sur quoi le Duc lui repliqua, qu'il croyoit en effet ses Troupes les meilleures Troupes du monde, puis qu'il avoit battu des Troupes, que le Maréchal croyoit être telles.*

La perte, que les François avoient faite, étoit de près de quarante ou cinquante mille hommes, comme on le trouva en diverses Lettres interceptées; soit par leur retraite précipitée par la Forêt Noire, ou par désertion, ou par le grand massacre que les Paisans en firent. En effet les Alliez firent plus de treize mille prisonniers, entre lesquels il y avoit treize cens Officiers. On ne se souvenoit pas d'avoir vû une victoire si complète que celle-là. On avoit taillé en pièces dix Bataillons François de l'aile droite; & il s'étoit jetté, dans le Danube, près de trente Escadrons de Cavalerie, ou de Dragons, dont une partie fut noyée. Leur aile gauche avoit aussi beaucoup souffert, particulièrement dans l'Infanterie; qu'on avoit trouvé à Hochstet, à Wiltingue, & à Lawingue où l'on avoit pris quatre vint cinq Officiers; outre le nombre des blessés que l'on amena d'Ulme, qui étoient plus de sept mille. Si l'on a égard à tout cela, ces Lettres paroîtront justes, sûr toût, si l'on considère les gens de distinction, qui perirent sur le champ de Bataille; ou qui moururent de leurs blessures, ou qui furent faits prisonniers; dont on voit les listes imprimées à Londres. On leur prit aussi un grand nombre de Drapeaux, plus de cent pièces de Canon, grandes & petites, vint quatre Mortiers, cent vint neuf Drapeaux, 171. Eten dards, 17. paires de Timbales, trois-mille Tentés, trente-quatre Carosses, trois-cent Mulets chargez, deux Pontons, vint-quatre barrils, & un tonneau d'Argent.

Cette victoire coûta aux Alliez 4485. hommes tuez dans l'action, 7525. blessés & 273. de perdus, ou faits prisonniers. Ce nombre, considéré en lui même, fut grand; mais peu considérable, si l'on considère les avantages infinis, que les Alliez tirèrent de la Victoire. Ils ne laisserent pas de perdre bien du monde, comme on le verra, dans les listes de ce tems-là.

Si cette Victoire fut considérable, en elle même, elle le fut encore davantage, par les suites; comme on le voit dans l'Histoire de ce même tems là; dans laquelle nous n'entrerons point, parce qu'elle ne regarde pas directement les Provinces Unies. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence la reconnaissance, que l'Empereur en témoigna au Duc de Marlborough. Il lui écrivit une Lettre datée du 28. d'Août dans laquelle il le traita de *très-illustre Cousin*. Il lui disoit, que, de son propre mouvement, il l'avoit reçu, parmi les Princes du S. Empire Romain; non en considération de sa noble Famille, mais à cause de son mérite personnel, & des services qu'il avoit rendus à l'Auguste Maison d'Autriche, & à tout le S. Empire Romain, &c. Les Etats Généraux le remercièrent aussi, par une Lettre de civilité, aussi bien que la Reine de la G. B. pour avoir bien voulu prêter ce Grand Homme à la cause commune. Nous ne pouvons pas nous arrêter à une chose, qui ne regarde pas particulièrement les Provinces Unies; quoi que leurs Troupes ne contribuassent pas peu à la Victoire, & en Allemagne & en Espagne. C'est ce qui nous meneroit trop loin, & il y a même de Grandes Puissances qui ne sont pas encore en état d'entendre la vérité, sur des choses de cette sorte.

1704. Quoi que les actions, qui se firent par mer, ne fussent nullement à mépriser, elles n'approchèrent pas de ce qu'on vient de raconter. Le Chevalier Rooke, partit le 5. de Mai, de la riviere de Lisbonne avec une Flotte Angloise & Hollandoise, composée de quarante vaisseaux de ligne; pour faire voile à Barcelonne, avec le Prince de Darmstad. En passant le Déroit, ils se trouverent devant Gibraltar, sans avoir pensé d'attaquer régulièrement cette place, dont on a tant parlé depuis. Ils lui tirèrent seulement quelques volées de canon, comme pour l'insulter. Mais comme la Garnison n'étoit que de cent hommes, ou fort peu plus nombreuse, elle arbora d'abord le pavillon blanc; ce qui surprit la Flotte qui ne savoit pas, qu'il y avoit si peu de garnison dedans. Elle ne laissa pas d'en profiter, & cette Ville est demeurée entre les mains des Anglois, jusqu'à présent, & a soutenu un assez long siege en 1727. contre les Espagnols, qui ont enfin levé ce siege. Après cela, les forces Maritimes de l'Angleterre, & des Provinces Unies, après avoir laissé une Garnison de leurs nations à Gibraltar, continuerent de faire voiles dans la Méditerranée.

Dans ce tems-là, comme dit l'Auteur de l'Histoire de France, que nous avons souvent citée, „ Mr. le Comte de Toulouse, Amiral de France, s'étant rendu à Brest, mit à la voile le 6. de Mai, avec trente-trois vaisseaux de guerre, & sur son Bord le Maréchal d'Estrees, pour commander sous lui. Il apprit, dans la route, que la Flotte des ennemis forte de cinquante vaisseaux (*les Anglois & les Hollandois ne lui en donnent que quarante*) étoit partie pour passer le Déroit & se joindre à d'autres Vaisseaux. Nonobstant cela, il prit la route du Déroit, résolu de le passer; étant de grande importance de se joindre aux Vaisseaux de Toulon. Il fut, sur le chemin du Déroit, fortifié de six Vaisseaux, & le passa, sans rencontrer les ennemis. Il s'approcha des côtes de France, où le reste des Vaisseaux & les Galeres le joignirent. Il arriva aux Iles d'Hieres & ayant sù que la Flotte des ennemis avoit paru à la hauteur de Malaga, il fit voile de ce côté-là.

On a appris d'un des Principaux Commandans de la Flotte Hollandoise, qu'il se tint un Conseil de Guerre sur le Vaisseau de l'Amiral Rooke, où il fut proposé, si l'on se devoit battre contre la Flotte Française, ou non. L'Amiral Anglois n'en étoit pas d'avis, vû la superiorité de cette Flotte, soit pour le nombre des Vaisseaux & de l'Artillerie de l'ennemi, soit pour la grosseur des Vaisseaux, soit pour leurs équipages. Rooke ne jugeoit pas qu'il dût hazarder la Flotte de la Reine; mais les Capitaines Hollandois jugeoient qu'il ne falloit pas perdre cette occasion de faire voir aux François qu'on n'étoit nullement étonné de leur superiorité. Pour décider de ce qu'on feroit, on alla aux voix, & l'Amiral Anglois fut le seul de son sentiment, quoi qu'il fût le plus prudent. Les Capitaines Anglois se joignirent tous aux Hollandois, qui étoient d'avis de ne point marchander les François, quoi que superieurs; dans la supposition, que l'on n'oseroit pas hazarder le Comte de Toulouse, Prince cheri du Roi son Pere. Cependant on se trompa & ce Prince fit paroître plus de courage, que n'en ont les Personnes de son Rang.

„ L'Amiral Rooke, dit notre Auteur, ayant le vent, alla attaquer la Flotte de France.

Son

1704.

„ Son corps de bataille s'attacha à celui du Comte
 „ de Toulouse, qui soutint son feu, avec beau-
 „ coup de fermeté & le fit plier. On se canon-
 „ na, depuis dix heures du matin, jusqu'à huit
 „ heures du soir. Les Ennemis s'éloignerent ;
 „ on les suivit, & ils nous laisserent maîtres du
 „ Champ de bataille, par leur retraite. Ils eu-
 „ rent seize à dix-sept cens hommes de tuez &
 „ un plus grand nombre de blessés. Le Vaisseau
 „ de l'Amiral Hollandois fut si mal traité, qu'il
 „ fut obligé d'en monter un autre. L'Armée
 „ François'e eut quinze cents hommes de tuez, ou
 „ de blessés. L'Auteur ajoûte que Mr. le Com-
 „ te de Toulouse y fut blessé légèrement, & que
 „ quatre de ses Pages furent blessés, ou tuez, au-
 „ près de sa personne. C'est comme le *P. Daniel*
 „ raconte ce combat, où il se peut bien faire
 „ qu'il favorise un peu ses Compatriotes ; sur tout
 „ si l'on pense que les Anglois & les Hollandois sont
 „ plus entendus & plus hardis, dans les choses, qui
 „ regardent la Marine ; ce qui fit qu'ils osèrent bien
 „ attaquer une Flotte plus forte & mieux équipée,
 „ que la leur. Mais on sait que l'on favorise sa
 „ Nation, & qu'on ne compte cela, que pour un
 „ péché véniel ; outre que l'on n'est pas toujours
 „ assez bien informé.

Les Anglois (1) racontotent la chose un peu
 autrement, que ne fait l'Auteur, que l'on vient
 de citer. „ La ligne des François, disent-ils,
 „ consistoit en cinquante Vaisseaux, mais l'A-
 „ vant-Garde & l'Arrière étoient plus foibles, ce
 „ qui fit qu'on y mêla des Galeres, pour y ten-
 „ nir lieu de Vaisseaux de guerre. Le Marquis
 „ de *Vilette*, Lieutenant Général, commandoit
 „ l'Avant-garde, avec les Escadres Blanche &
 „ Bleuë, & avoit pour Lieutenant le Duc de
 „ *Tursis*, avec sept Galeres François'es & cinq
 „ Espagnoles. Le Comte de Toulouse étoit au
 „ centre, avec l'Escadre blanche, & avoit avec
 „ lui le Marquis de Roie, à la tête de quatre Ga-
 „ leres. L'Escadre blanche de huit Galeres fai-
 „ soit l'Arrière-garde & étoit commandée par le
 „ Marquis de *Terville*. Le corps de la Flote con-
 „ fédérée consistoit en cinquante trois Vaisseaux.
 „ Le Chevalier *Rook* étoit au corps de bataille,
 „ avec *Bing*, & *Dilks* ; les Chevaliers *Shovel* &
 „ *Leake*, commandoient l'Avant-garde, & *Cal-
 „ leberg* & *Vander Duffen* formoient l'Arrière-
 „ garde, avec douze Vaisseaux Hollandois. L'A-
 „ miral François commanda que l'*Hirov-delle*, la
 „ *Pantbere*, l'*Alouette*, le *Newport* & deux Bru-
 „ lots, demeurassent au vent, en cas que l'Enne-
 „ mi voulût écarter des autres quelques Vaisseaux
 „ des Alliez ; avec leurs Brulots, ou leurs Gala-
 „ res. Un peu après dix heures, l'Amiral *Scho-
 „ vel* perça, avec l'Avant-Garde, jusqu'au Cen-
 „ tre des François. Le Marquis de *Vilette*,
 „ l'ayant remarqué, crut qu'il pourroit pren-
 „ dre le Chef de cette Escadre. Mais après avoir,
 „ de part & d'autre, fait ce que pouvoient faire
 „ de braves gens, consommés dans la science de la
 „ Marine, & s'être bien causés de la perte récipro-
 „ quement, ils furent séparés par la nuit. Les uns
 „ & les autres ne laissoient pas de s'attribuer la Vic-
 „ toire ; mais comme ni d'un côté, ni d'autre, il
 „ n'y eut aucun Vaisseau brulé, ni coulé à fonds,
 „ ni pris ; les juges impartiaux jugerent que la
 „ Victoire n'appartenoit ni aux uns, ni aux au-
 „ tres.

On a assuré que Mr. le Comte de Toulouse,
 souhaitta qu'on allât chercher le lendemain la
 flotte Ennemie, dans l'esperance d'en remporter

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. III. pag.
 108. & suiv.

une Victoire, qui ne fût pas douteuse ; mais que
 le Maréchal d'Estrées lui répondit que l'on ne mois-
 sonnoit qu'une fois, en une Année. Sage réponse,
 qui marquoit que c'étoit assez, pour un Prince
 comme lui, que de s'exposer une fois en une an-
 née, & de se retirer avec honneur, du danger,
 auquel il avoit été exposé.

Il ne se fit rien de considerable, pendant cette
 campagne, dans les Pais-Bas. Namur fut bombardé
 depuis le 26. de Juin jusqu'au 29. & l'on prit le
 Fort Isabelle, en Flandre ; (2) ce qui rétablit le
 commerce de l'Ecluse, que ce Fort incommodoit.

Cependant l'Electeur de Bavière, qui s'étoit
 retiré là, auroit bien voulu attaquer Mr. d'Ower-
 kerk ; mais le Maréchal de Villeroi, qui avoit
 des ordres contraires de la Cour de France, qui
 commença à souhaiter sérieusement la paix, l'en
 empêcha. En effet après tant de dépenses, pour
 les Armées de Terre, & pour les Flottes, sans
 en tirer aucun avantage, qui égalât les fraix que la
 France avoit faits ; & après une infinité de gens
 qui étoient peris dans les Batailles, il étoit tems
 de penser sérieusement à la Paix. Le Duc de
 Marlborough, qui y étoit, fut par tout reçu, a-
 vec beaucoup de joie, même dans les Villes de com-
 merce, à cause de la Paix, que l'on croyoit avoir
 bien-tôt avec la France ; mais elle n'étoit pas en-
 core si proche, qu'on se l'imaginait.

Rien ne fâchoit tant les Espagnols, que la per-
 te de Gibraltar, qui pouvoit beaucoup incom-
 moder leur navigation, & servir aux Vaisseaux
 Anglois & Hollandois, qui negotioient dans la
 Méditerranée. (3) Ils entreprirent de l'attaquer,
 & ils y envoyerent le Marquis de *Villadarias*, qui
 commença de l'attaquer le 22. d'Octobre, avec
 quatre mille hommes, sur un Vaisseau de Guerre
 & quelques Galeres de France, & ouvrirent la
 tranchée devant la Place. Les Amiraux Anglois
 & Hollandois, le Chevalier *Leake* & *Vander Duffen*
 entreprirent de la secourir. Ils partirent pour cela
 de Lisbonne le 5. de Novembre, & arriverent
 devant la Place le 9. du même Mois, jetterent
 l'ancre dans la Baye, où ils trouverent une Fre-
 gate François'e de 42. pieces de Canon, une au-
 tre de 24. & une troisième de 14. avec un Bru-
 lot de 16. pieces, un Vaisseau chargé de Bom-
 bes & de Grenades, 2. prises Angloises & une
 Tartane, que les Espagnols brulerent à l'arrivée
 des Ennemis. Les Assiegez témoignerent une
 grande joie à l'arrivée de la Flotte Alliée, parce
 que n'ayant rien du côté de la mer, ils esperoient
 de se défendre facilement du côté de la terre.

Cependant les assiegeans ne laisserent pas d'atta-
 quer vigoureusement la place, la nuit du 11. Ils trou-
 verent le moyen de monter sur le rocher voisin par
 des échelles de cordes, quoi qu'on crût ce chemin-
 là impraticable. Ils devoient être soutenus par
 trois-mille hommes, qui furent battus par le Prin-
 ce de *Hesse-Cassel* ; & les Espagnols ne purent pas
 venir à bout de cette place, qui avoit été la pre-
 miere que le Maure *Tarik* prit en Espagne, ce
 qui fit qu'on l'apella *Gebal-Tarik* ; c'est à dire,
 le Mont de *Tarik*. On fait que (4) les Espagnols
 n'en sont pas encore venus à bout aujourd'hui,
 & que la Place est entre les mains des An-
 glois.

„ Le commencement de la Campagne de cette
 „ Année, comme le reconnoit le *P. Daniel*, ne
 „ fut pas heureux pour sa Majesté Catholique (On
 „ pour le Roi Philippe.) On assiegeoit depuis près
 „ de

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* T. III. p. 134.

(3) *Annales de la Reine Anne* Tom. III. p. 132. & suiv.

(4) En MDCCXXVIII.

1705. „ de six mois Gibraltar, dont les Anglois s'é-
 „ toient emparez l'année précédente. Le tems fut
 „ fâcheux & sur la Mer & sur la Terre. La Garni-
 „ son fut toujours rafraichie, par des Vaisseaux
 „ Anglois, ou Hollandois. Le Roi de France y en-
 „ voya une Escadre assez forte pour l'empêcher,
 „ sous les ordres de Mr. de *Pointis*. Huit de ces
 „ Vaisseaux ne purent ni tenir en rade, ni sou-
 „ tenir la tempête, qui les sépara des autres.
 „ Dans cette conjoncture arriva une Flotte de
 „ vingt Vaisseaux de guerre Ennemis. Mr. de
 „ *Pointis*, qui n'en avoit plus que cinq, coupa
 „ ses cables, & s'échoüa; étant poursuivi de fort
 „ près, & brula son Vaisseau & un autre, qui
 „ l'accompagoit. Les trois autres essuyèrent un
 „ rude combat, & après une vigoureuse résistan-
 „ ce, ils furent pris. Les Anglois jetterent de
 „ nouvelles Troupes, dans la Place, & les Espa-
 „ gnols voyant le mauvais tems continuer, le-
 „ verent le siège. Il y eut cette année quelques
 „ pertes, pour les Marchands Hollandois & Anglois
 „ qui leur furent causées, par les Armateurs des
 „ côtes de la Flandre. „ Le Chevalier de *S. Paul*,
 „ faisant voiles de la rade de Dunkerque, avec
 „ trois Vaisseaux, aperçut une Flotte, qui ve-
 „ noit ayant le vent sur lui, & qui étoit escortée,
 „ par deux Vaisseaux de guerre Hollandois.
 „ Il détacha un de ses trois Vaisseaux, pour don-
 „ ner dans la Flotte Marchande, & faire des prises;
 „ & alla, avec les autres, combattre les
 „ deux Vaisseaux de guerre Hollandois. Il en
 „ prit un, qu'il fut obligé de bruler, parce que
 „ ce Vaisseau n'étoit plus en état de tenir la Mer,
 „ mais il prit encore six Vaisseaux Marchands
 „ richement chargez. S'il faut dire la verité,
 „ cela ne valoit pas la peine d'être mis entre les ma-
 „ teriaux de l'Histoire de Louis le Grand.

Tel est encore ce qui suit du même Chevalier,
 „ qui „ commandant une Escadre de quatre Vais-
 „ seaux du Roi apperçut la Flote Angloise de la
 „ Mer Baltique de douze Vaisseaux, escortée par
 „ trois Vaisseaux de Guerre. Il commanda, dit-
 „ on, au Sr. *Bart* (*Corfaire Flamand*) de se ren-
 „ dre Maître des Vaisseaux Marchands; ce qu'il
 „ fit avec l'aide de cinq Armateurs, qui l'avoient
 „ joint. Le Chevalier de *S. Paul* attaqua un
 „ Vaisseau Anglois; le Sr. de *Roquefeuille* en
 „ combattit un autre, & le Sr. *Hennequin* s'at-
 „ tacha au troisième. Après un combat fort opi-
 „ niâtre, les trois Vaisseaux Ennemis furent a-
 „ bordez & forcez; mais le Chevalier de *S. Paul*
 „ fut tué d'un coup de Mousquet, avant la fin
 „ de l'action. Ce fut, dit l'*Historien*, une gran-
 „ de perte, pour nôtre Marine, à cause de sa
 „ valeur & de son habileté dans les combats de
 „ mer. Le Comte d'*Illiers* prit le commande-
 „ ment en sa place, & acheva le combat & la
 „ victoire. Toutes les prises & les trois Vaisseaux
 „ de Guerre Anglois furent conduits à Dunker-
 „ ke; comme huit autres Vaisseaux de la même
 „ Nation, qui avoient été pris, la veille de ce
 „ Combat.

J'avoué qu'il me paroît étrange, que l'on ait mis
 des pirateries, comme celles-là, entre les ma-
 teriaux de l'Histoire de Louis le Grand. Si l'on
 vouloit recueillir des Matériaux, pour faire la
 Vie de quelque *Dey* d'Alger, il n'y auroit rien
 eu d'étrange, car cette sorte de Puissances ne
 cherche que la guerre & le pillage; mais parmi
 les Chrétiens, qui doivent aimer la Paix & haïr la
 Guerre, il est visible qu'on doit fuir l'effusion du
 sang, autant qu'il est possible. C'est ce que les
 Historiens ne sauroient trop presser, & s'ils ne le
 font pas, ils ne s'aquient pas de leur devoir,

IL paroît, qu'encore que l'on parlât déjà de 1706.
 paix, l'année dans laquelle nous allons entrer,
 ce n'étoit qu'à main armée; comme si l'état na-
 turel de l'Homme étoit un état de Guerre & non
 de Paix, comme de (1) mauvais Politiques l'ont
 soutenu. Après l'effusion du sang, qui s'étoit
 faite l'année 1704. à la Bataille de *Hogstet*; il
 sembloit que personne ne devoit être pour la
 guerre. Pour ne pas parler de celle, qui se fai-
 toit en Italie & en Allemagne; on se mit, dans
 les Pais-Bas, du côté de la France en état de se
 vanger de la perte, qu'on avoit faite ailleurs, sans
 néanmoins y réussir.

Les Armées de France menaçoient les Espa-
 gnols, les Anglois, & les Hollandois, du ressen-
 timent du Roi & de celui du Roi d'Espagne son
 Petit-Fils, que son Grand Pere avoit enfin rassu-
 ré sur le throne de cette Monarchie, sur la-
 quelle on dit que le Soleil ne se couche jamais.

Le 23. Mai de cette année il se donna encore
 une bataille près de *Ramilly*, „ où l'Armée (2)
 „ de France fut entièrement défaite.

„ Les deux Armées se trouverent en présence,
 „ le jour de la Pentecôte. On se canonna, de
 „ part & d'autre, depuis onze heures, jusqu'à
 „ deux, que le Duc de *Marlborough*, qui com-
 „ mandoit l'Armée Alliée, commença le Com-
 „ bat. Il prévint bien que sa droite ne pourroit
 „ être attaquée, à cause d'un Marais, qui la sé-
 „ paroît de la gauche des François. C'est pour-
 „ quoi il en tira quarante Escadrons, pour forti-
 „ fier sa Gauche, dont il fit quatre lignes; outre
 „ une colonne, composée d'un Corps de Réser-
 „ ve. Ainsi tout le poids du combat tomba sur
 „ l'aile droite des François, où étoit la Maison
 „ du Roi. Ce corps (comme on le disoit en Fran-
 „ ce) toujours invincible, entra dans les Trou-
 „ pes Ennemies, & culbuta les trois premières li-
 „ gnes. Mais en trouvant une quatrième, & la Co-
 „ lomne, qui s'ébranloit, pour les prendre en flanc;
 „ la Maison du Roi fut obligée de céder, & de se
 „ retirer, pour se rallier derrière les troupes, qui la
 „ suivoient, & qui, au lieu de la soutenir, se re-
 „ tirèrent, sans avoir combattu. Les choses é-
 „ tant ainsi desespérées, l'aile gauche des Fran-
 „ çois, qui n'avoit pu combattre, à cause du
 „ marais, qui la séparoit des Ennemis, se forma
 „ sur une hauteur; ce que le Marquis de *Messe-
 res*, Lieutenant Général, fit fort à propos &
 „ arrêta la Cavalerie Ennemie, qui seroit de fort
 „ près la Maison du Roi, laquelle se rallia, & se
 „ retira en bon ordre.

„ La plupart des Troupes se débänderent, a-
 „ vant la retraite; & c'est ce qui causa les mal-
 „ heurs, qui arriverent, dans la suite; car
 „ les François n'eurent pas plus, à ce que dit no-
 „ tre *Historien*, de trois ou quatre mille hommes
 „ de tuez dans le Combat, outre les blesez, qu'il
 „ nomme. C'est ce que la bravoure des Fran-
 „ çois, & l'envie de réparer la perte, qu'ils avoient
 „ faite à *Hochstet*, leur attira. Mais il semble qu'il
 „ eût été mieux de le laisser faire au tems, car il
 „ n'est guère possible, qu'on rende si-tôt le coura-
 „ ge à des gens, qui ont eu le malheur d'avoir été
 „ battus tant de fois. La terreur, que les Vaincus
 „ ont prise pour leurs Vainqueurs, leur fait presque
 „ toujours craindre d'être vaincus une autre fois.
 „ Les Princes, qui n'ont pas été présens à la défail-
 „ te de leurs Troupes, s'imaginent aisément qu'elles
 „ pour-

(1) *Hobbes* dans son *Leviatan*.

(2) Le *P. Daniel*. Voyez aussi la Relation, que l'on en trou-
 ve, sur cette année au Tom. V. des *Annales de la Reine An-
 née* sur cette année.

1706. pourront mieux réussir, une autre fois; mais ils se trompent très-souvent. Ils ont le sort d'un mauvais joueur, qui veut encore hasarder, malgré ses pertes, pour les réparer, & qui ne fait que les augmenter.

Les suites de cette Bataille, comme le remarque l'Historien, dont nous venons de citer les paroles, furent la perte de Bruxelles, de Louvain, de Bruges, de Gand & de quantité d'autres Places, dont on tira les Garnisons, pour les mettre à Anvers, & en quelques autres, qu'on crut pouvoir faire une plus longue défense. Mais la terreur des armes des Alliez & en particulier le nom du Duc de Marlborough, troublèrent si fort la plus grande des Habitans; qu'ils jugerent qu'il étoit plus sûr, pour eux, de se rendre que de s'obstiner à se défendre.

Anvers n'essaya pas seulement de se défendre, & les Alliez s'en rendirent Maîtres, mais sans attaquer le Château; que l'on regarda, comme un poste, qui seroit obligé de se rendre, de lui même.

Ostende, Place considérée autrefois presque comme imprenable, avoit une Garnison, commandée par le Comte de la Motte. Mais, si l'on en croit le P. Daniel, plus de mille Bombes, qui la a bouleversèrent, les Habitans, qui menaçoient de se rendre, la mésintelligence des François & des Espagnols de la Garnison, & le manquement d'Armes des Soldats obligèrent le Commandant de capituler.

Les Alliez assiègerent en suite Menin, avec beaucoup d'Artillerie, qui fit de si grandes brèches, que malgré la capacité de Mr. de Caraman, Lieutenant Général, qui commandoit dans la Place, il fut obligé de la rendre le 22. d'Août.

La prise de Dendermonde, le 5. de Septembre, fut causée par la mésintelligence des deux Commandans, dont l'un étoit François & l'autre Espagnol, après cinq jours de siege; on prit, le 4. d'Octobre, la ville d'Ath, après onze jours de tranchée ouverte.

Par mer, les Armateurs François remporterent divers avantages, sur des Flottes Marchandes Angloises & Hollandoises. Si les Armateurs de ces deux Nations ne firent pas de même aux Flottes Marchandes Françaises; ce ne fut pas faute d'envie de se vanger, & de l'entreprendre, mais seulement parce que les François n'avoient pas tant de Vaisseaux qu'eux, en mer.

1707. L'ANNEE suivante, il ne se passa rien de considérable par rapport aux PP. UU. mais l'année
1708. le Prétendant, ou celui qui se donnoit pour être fils de Jaques II. Roi d'Angleterre, entreprit de faire une descente en Ecosse; où il croyoit avoir un Parti considérable, qui le recevoit à bras ouverts; quoi que le Parti Protestant fût beaucoup plus fort. Comme on se flatte de ce qu'on souhaite passionnément, il se flatte que cela réussiroit. (1) Là-dessus il demanda à Louis XIV. une Escadre, pour y mener quelque peu de Troupes, qui devoient s'augmenter, par la jonction du Parti Catholique Romain en Ecosse. Les Vents contraires, comme le dit le P. Daniel, & la promptitude des Anglois & des Hollandois à mettre une puissante flotte en mer, & quelques autres contre-tems l'empêcherent de réussir. Quand on fut arrivé au Golfe d'Edimbourg, où la descente se devoit faire, on fit les signaux, desquels on étoit convenu avec les Ecossois, qui avoient persuadé au Prétendant de faire cette entreprise, qu'ils vou-

loient qu'on regardât, comme immancable. Mais ces Ecossois n'ayant point répondu aux signaux, soit qu'ils ne fussent pas en état de tenir leurs promesses, soit qu'ils eussent changé de sentiment, par peur ou autrement; les Ecossois, dis-je, ne répondirent point aux signaux. Là-dessus le Chevalier de Fourbin, qui commandoit l'Escadre Française, ne jugea pas, dit-on, à propos d'exposer à un si évident danger la personne du Roi (prétendu) d'Angleterre & les Vaisseaux François. Il mit incessamment à la voile, & fit d'abord une fausse route vers le Nord, suivi de la Flotte Ennemie. De nuit, il reprit la route des côtes de France & arriva à Dunkerke, au commencement d'Avril, après avoir perdu un Vaisseau, nommé le Sarisbury; qui n'étoit pas assez bon voilier, peur demeurer joint aux autres. Les Anglois prirent ce Vaisseau, après un assez long combat. Il y avoit cinq Compagnies du Régiment de Bearn, le Marquis de Meuse Colonel, Mylord Griffin, & d'autres Anglois & Ecossois Catholiques Romains; qui servoient, depuis long-tems, dans les Armées de France. Les François s'étoient imaginez qu'en ce tems-là l'Amiral Leake seroit parti, avec sa Flotte pour Lisbonne, & qu'ils ne trouveroient aucun obstacle à leur entreprise. Les Anglois en firent une autre, dans laquelle ils réussirent bien mieux. Ce fut l'attaque de l'Île de Sardagne, dont cet Amiral se empara le 13. d'Août, pour la remettre au Roi Charles. Le Général Stanhope, qui commandoit en Espagne les Troupes Angloises, qu'on avoit envoyées à ce Prince, prit aussi l'Île de Minorque, avec le Port Mahon; qui est un poste d'importance, pour garder cette Île, & pour agir, en un besoin contre les Espagnols & contre les Maures, s'ils entreprennent quelque chose contre la navigation des Anglois, dans la Méditerranée; sans que les Rois Louis XIV. & le Roi Philippe son Fils, aient tâché de reconquerir ces Places, depuis.

Mais ils prirent, dans les Pais-Bas, Gand & son Château le 5. de Juillet, & après cela Bruges, & le Fort de Plasfendal. Peu après, „ le Prince „ Eugene, comme le dit le P. Daniel, alla joindre „ le Duc de Marlborough, avec qui il forma le „ dessein d'attaquer l'Île; comme ils le firent, „ ainsi qu'on le verra.

Il faut dire ici, avant que de parler de ce fameux siege que l'on commença dès lors à s'apercevoir que le Maréchal de Tallard, qui étoit prisonnier de guerre en Angleterre, fut plus heureux, dans la négociation & dans l'intrigue, que dans une bataille. La gloire du Duc de Marlborough & les richesses, qu'il avoit acquises, soit par la faveur de la Reine, soit par sa libéralité envers la Duchesse son Epouse, soit par la voie des Sauves-Gardes, qu'il accordoit à la Noblesse des Pais-Bas, pour protéger leurs Maisons, contre les pilleries de ses Soldats; soit enfin par une prudente Economie, lui avoit acquis de si grands biens, que l'on disoit qu'il étoit le plus riche Seigneur des trois Royaumes. Mais il falloit reconnoître qu'il n'avoit jamais été soupçonné d'avoir aucune intelligence avec les Ennemis de la Grande Bretagne, ni traité en secret avec la France. Quand on s'aperçut que la Reine n'avoit plus les égards, qu'elle avoit eus auparavant pour lui; il y eut quelqu'un qui dit que S. M. avoit très-justement pris, pour sa devise: toujours la même; mais qu'il falloit l'entendre (1) comme Virgile qui dit que la femme est changeante & qu'elle varie toujours.

(1) Voyez le P. Daniel, & les Annales de la Reine Anne, sur cette année.

(1) Ce Poète a dit des femmes *Varium & variabile semper* Encide IV. vers 569.

1708. jours. Mais cela se verifia encore micux, dans la suite.

Le 11. de Juillet, le Prince Eugene, dit le P. Daniel, alla joindre le Duc de Marlborough, & ils se rendirent, avec beaucoup de vitesse, à Oudenarde, où ils passerent l'Escaut, avec leurs Armées, où ils se rangerent en bataille. „ L'Armée „ de France y arriva en même tems en bataille „ & les chargea. Le combat fut rude, & dura „ depuis quatre heures du soir, jusqu'à la nuit, „ qui sépara les Combattans; après quoi l'Armée de „ France se retira à Gand, excepté l'aile gauche, „ qui demeura jusqu'au grand jour, sur le champ „ de Bataille, à ce que dit l'Auteur, sans que „ l'Ennemi l'osât attaquer. Quelques jours après „ un détachement de l'Armée Françoisé prit „ un Fort, qui étoit situé sur le Canal, qui va „ au Sas de Gand(1).

On avoit trouvé à propos, en Hollande, de tirer des lignes, dans le voisinage de la Flandre Hollandoise, pour la couvrir. Mais comme ces lignes n'étoient pas assez garnies de Troupes, les François les forcèrent, près de l'Île de Cadfant, mirent le pais sous contribution, & brula quantité de Maisons; parce que les Hollandois en avoient fait autant, dans l'Artois.

Comme le P. Daniel n'a presque rien dit du combat, qui se donna entre l'Armée Françoisé le 11. de Juillet, près d'Oudenarde, & celle des Alliez; nous en parlerons ici, un peu plus au long, que nous n'aurions fait (2). Comme le Duc de Bourgogne & le Duc de Vendôme étoient brouillez ensemble, la jeune Noblesse se joignit de sentimens avec le premier, & opinèrent d'attaquer le Général Major Cadogan; qui étoit au delà d'un Ruiffeau pour attaquer un Village, entre 3. & 4. heures après Midi, avec 12. ou 16. Bataillons. Le Major General Grimaldi eut ordre de l'aller déloger, avec la Cavalerie de la Maison du Roi, pour commencer l'attaque, & déloger le Major Général Rantzau de l'éminence, où il étoit posté. Mais ayant trouvé ce ruiffeau tout bourbeux, il ne crut pas devoir se hasarder à le passer, & se retira vis à vis de leur droite. Là-dessus le Major Général Cadogan, qui avoit passé la riviere entre trois & quatre heures, avec 12. ou 16. Bataillons, attaqua le Village d'Heinem, le Brigadier Sabine étant à leur tête, & se rendit bientôt Maître du Village; où il y avoit sept Bataillons François, dont les Anglois prirent trois tous entiers & la plûpart des autres. En même tems, le Major Général Rantzau passa le ruiffeau, avec huit Escadrons, & en suite toute l'Armée, & ses deux Chefs, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough. Les François ramasserent aussi là toute leur Armée, & il se donna une Bataille, où les deux Armées furent engagées. Les François prétendirent qu'ils avoient gagné la bataille, sous le commandement de Mrs. les Ducs de Bourgogne & de Berry, auxquels ils ajoutent le Prétendant, comme on le nomme en Angleterre. Ils parloient de ce combat, comme d'une espee d'Escarmouche; mais les Anglois leur répondirent qu'ils avoient six ou sept cents Officiers François prisonniers, & six mille Soldats, avec dix Timbales, & environ cent étendars, ou drapeaux. Les François disoient encore qu'il paroïsoit qu'ils n'avoient pas été défaites, en ce qu'ils n'avoient

point perdu leur bagage. Mais les Anglois répondoient, que c'étoit parce qu'ils l'avoient laissé en arrière, aussi bien que leur Artillerie. 1708.

Ces derniers avoient formé un dessein bien plus important, qui avoit été fait quelque tems auparavant, & dont on parloit tout autrement en Angleterre, comme il paroît par la relation que l'on en trouve dans les *Annales du Regne de la Reine Anne*, où il est dit „ que la Victoire du Prince „ Eugene, & du Duc de Marlborough fut grande „ en elle même, mais qu'elle le fut encore plus „ dans ses suites. Pendant que les Généraux François, qui étoient campez sur le Canal, qui est entre Gand & Bruges; il se tint un Conseil entre les Deputez des États Généraux & les Officiers de l'Armée Confédérée; où il fut résolu, d'un commun consentement, que l'Armée du Duc de Marlborough, après avoir demeuré sur le Champ de Bataille, iroit le 14. de Juillet à Menin, où il passeroit la Lys, & raseroit les lignes des François, entre Warneton & Ypres, & qu'il empêcheroit qu'ils n'envoyassent aucun détachement dans cette dernière Place, & que l'Armée de France ne se retirât de ce côté-là: Que le Prince Eugene iroit, en même tems, avec un détachement de la grande Armée, du côté de Bruffelles; pour y assembler ses Forces, observer le Duc de Berwick, & empêcher en même tems que l'Armée de l'Ennemi, qui étoit proche de Gand, ne prît le même chemin, par lequel il y étoit venu.

Selon cette résolution, le Comte de Lottum, qui commandoit les Troupes Prussiennes, alla avec les Lieutenants Généraux Fagel & Dopt, la nuit du 13. du Mois, avec trente Bataillons & quarante Escadrons à Oud-Helbin, & s'approcha vers les lignes des François, qui abandonnerent le Fort du Port-Rouge, sans faire aucune résistance. Le 15. l'Après-dinée Warneton, Commines, & Verwick, avec cinq-cents hommes se rendirent à discretion.

Le même jour, le Duc de Marlborough qui étoit, avec ses Troupes, campé entre Belleguem & Hauterive, marcha en deux Colonnes du côté de Menin, passa la Lys sur deux Ponts près de cette Place; entre laquelle & Werwick il employa un détachement à raser les lignes entre Ypre & la Lys, & un autre pour exiger des contributions jusqu'aux portes d'Arras. Les habitans de l'Artois ne pouvant pas en convenir avec lui & étant retourné à Arras; les Alliez eurent recours à une execution militaire, & envoyèrent un Parti, pour mettre le feu à deux des Fauxbourgs d'Arras. On en alloit faire autant à Lens, si les Habitans n'avoient pas envoyé des Otages, jusqu'à ce qu'ils revinssent, pour payer ce dont ils étoient convenus.

Comme on avoit résolu d'assiéger quelque Place de conséquence, on pensa à la route qu'on pourroit prendre, pour faire conduire à l'Armée de la grosse Artillerie; car sans cela on ne pouvoit faire aucun siège de conséquence. On en vint à bout, sans que les François le pussent empêcher comme on le peut voir dans les *Annales Angloises*, que nous avons citées plusieurs fois.

Les Alliez ne purent pas tenir tout-à-fait secret le dessein, qu'ils avoient d'aller assiéger Lille ville considerable de la Flandre.

Le Maréchal (3) de Boufflers en fut averti dès le commencement d'Août, ce qui l'engagea à se jeter dans cette Place, pour la défendre jusqu'à l'extrémité, comme il le fit. On a déjà remarqué,

(1) Les Anglois prétendirent avoir eu l'avantage, dans le combat; comme on le peut voir dans les *Annales de la Reine Anne*: Tome VII. pag. 77.

(2) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VII. p. 66. & suiv.

(3) Voyez le P. Daniel sur cette Année.

1708. qué, plus d'une fois dans cette Histoire; qu'il étoit difficile à un gouvernement, tel qu'est celui des Provinces Unies, de tenir secret tous ses dessein; & qu'elle n'étoit pas fort bien instruite de ce qui se passe chez ses Voisins, par une Economie, qu'on ne fauroit estimer.

Lille fut investie le 12. d'Août, par le Prince Eugene, qui entreprit de l'attaquer, pendant que le Duc de Marlborough couvriroit le siege, avec l'Armée d'observation. Ce siege dura quatre Mois, ce que l'on n'a pastant attribué à la Garnison & à ceux qui commandoient la Garnison, qu'aux fortifications de la Place, & qu'aux fautes commises par quelques-uns des Ingenieurs, qui conduisoient les attaques, qui n'égalotent pas Coehoorn. On disoit tout haut qu'on avoit attaqué la Ville, par l'endroit le plus fort. On asuroit encore, que les Assiegez étoient constamment avertis des lieux & des tems, où ils seroient attaquez; parce qu'on les trouvoit toujours parfaitement bien disposez à se defendre par tout. On a assuré même que le feu des Assiegez étoit plus grand & plus prompt, que celui des Assiegeants; & que bien des Bombes ne faisoient que peu d'effet, parce qu'elles passaient souvent par dessus la Ville; & que dans les attaques les Assiegez étoient si prêts à se defendre qu'ils tiroient de plusieurs lieux sur les assaillants & leur faisoient essuyer un plus grand feu, que n'étoient celui de dehors.

„ Outre les prodiges de valeur, dit l'Historien
 „ François que nous avons souvent cité en cette
 „ Histoire, que les Assiegez firent paroître châ-
 „ que jour, il se passa durant ce siege, & à son oc-
 „ casion plusieurs actions vigoureuses dont voici
 „ les principales. Lors que le Duc de Bourgo-
 „ gne s'approchoit, pour tenter le secours de
 „ Lille, deux Bataillons des Ennemis vinrent at-
 „ taquer le Château d'Aigremont, où le Sr. Be-
 „ quet, Capitaine, avoit été posté; avec deux
 „ cens hommes. Il les repoussa & leur tua cent-
 „ cinquante hommes, du nombre desquels étoit
 „ l'Officier qui les commandoit.

„ Le jour suivant (le 11. de Septembre,) on
 „ chassa les Ennemis de Seclin. Leurs autres re-
 „ tranchemens étoient si forts, & le poste qu'ils
 „ occupoient étoit si avantageux, qu'on ne jugea
 „ pas à propos de pousser l'attaque plus loin; mais
 „ on s'appliqua à les empêcher, autant qu'il é-
 „ toit possible, de recevoir des convois & à jeter
 „ dans Lille de nouvelles Troupes, avec des mu-
 „ nitions de guerre. Le Chevalier de Luxem-
 „ bourg fut envoyé de Douay, dans ce dessein,
 „ avec deux mille, tant Carabiniers que Cava-
 „ liers & Dragons; qui outre leurs armes, por-
 „ toient chacun un fusil & soixante livres de pou-
 „ dre. Tournefort, qui venoit de la grande Ar-
 „ mée, avec quelques Troupes choisies, le joi-
 „ gnit en chemin. Ils traverserent le Camp des
 „ Ennemis, en contrefaisant les Allemands &
 „ entrèrent dans la Ville, par la porte de Notre-
 „ Dame, au nombre de dix-huit cens hommes.
 „ Le reste du détachement ayant trouvé la bar-
 „ rière fermée par les Ennemis, qui reconnurent
 „ enfin les François, se retira à Douai. Il est
 „ assez difficile que cela pût être executé si facile-
 „ ment, à moins que quelque Officier de l'Armée
 „ ne fût gagné, pour laisser passer ce secours.

Cependant les Alliez presserent vivement le siege de Lille, & se trouverent en état d'y donner un Assaut. Les habitans craignants de voir la Ville prise de la sorte, ce qui l'auroit mise en danger d'être pillée, obtinrent du Maréchal de Boufflers de battre la Chamade. Ils se rendirent donc le 23. d'Octobre, & les principales conditions

1708. que la Ville demanda lui furent accordées; qui étoient que la Religion Catholique seroit maintenuë dans l'état où elle étoit, & que les Bourgeois conserveroient leurs biens & leurs Privileges.

Le Maréchal se retira, avec quatre mille six cens hommes, dans la Citadelle (1). Les François avoient qu'ils avoient eu douze mille hommes de Garnison, sans y comprendre trois mille Bourgeois, qui avoient fait les mêmes fonctions que les Troupes réglées. On comptoit qu'on avoit perdu cinq, ou six mille hommes de Troupes réglées. Pour les Alliez; ils avoient qu'ils avoient trois-mille-six-cens-trente-deux hommes de tuez, & huit mille-trois-cens-vint-deux de blesez. Supposé qu'il en mourut la moitié; il s'en suivroit qu'on y auroit perdu huit mille hommes; nombre bien moindre, que celui que l'on avoit perdu devant Namur.

Par la Capitulation, les François s'obligerent de sortir de la Ville le 25. d'Octobre. Les Etats Généraux y établirent le Prince de *Holstein-Beck*, pour Gouverneur, qui entra dans la Ville, avec le Major-General *Zoutland*, avec Mrs. de *Boiffet* & du *Troussel*, & quinze bataillons. Il y eut quelque difficulté, sur quelques Ouvrages, qui couvroient l'entrée de la Citadelle; que le Maréchal prétendoit garder. Mais comme les Alliez refusoient, de leur côté, de permettre à la Cavalerie Française de se retirer à Douai, les François se relâcherent de leurs prétentions, de sorte que les Alliez se faquirent des dehors de la Citadelle.

Les hostilités devoient être suspendues jusqu'au 26. d'Octobre; mais cette suspension fut continuée jusqu'au 29. du même Mois. Cependant les habitans de Lille étoient en peine, pour leurs maisons, si l'on venoit à se canonner ou à se bombarder réciproquement, du Château & de la Ville. Ils tâcherent même de persuader au Maréchal de Boufflers de s'accommoder, avec les Alliez. Mais il voulut engager les Bourgeois de Lille à faire ce qui étoit au-dessus de leurs forces. Il vouloit qu'au lieu de deux Millions de Livres, qu'il leur auroit demandez, ils fissent instance de sortir avec tout leur Canon; que les Alliez remissent en liberté le Maréchal de Tallard; & autres choses, que les Alliez rejetterent avec indignation. Cependant ces derniers tirerent une ligne parallele d'un côté de l'Esplanade à l'autre; & firent plusieurs coupures sur les murs les plus près de la Citadelle; & le Maréchal se prépara; de son côté, à se defendre vigoureusement. Le 29. on recommença à faire des hostilités de part & d'autre, à s'entre-canonner. Cependant il se fit diverses hostilités entre la France & les Alliez; dans les Pais-Bas; auxquelles on ne s'arrêtera pas.

La Citadelle de Lille & les Habitans de la Ville ne s'accommodant point, les Alliez commencerent à attaquer le Maréchal, qu'ils réduisirent à se rendre le 19. de Décembre, auquel jour il sortit de la Citadelle, avec honneur. Pendant que l'on assiegeoit Lille, le Roi Auguste de Pologne vint voir ce siege, avec le Landgrave de Hesse-Cassel. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough s'attiroient en effet les yeux de tout le monde; par les avantages qu'ils avoient remportez sur la plus grande des Puissances de l'Europe. La saison étant bien avancée chacun commençoit de se retirer, & le Duc de Marlborough parloit d'aller en Angleterre; sur quoi le Roi de Pologne lui

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne*; sur cette année; dans le VII. Tome.

1708. souhaita un bon voyage. Le Duc lui repondit, en François, *que le tems étant fort froid, il ne vouloit pas passer la mer, sans Gand*: ce dernier mot étant le nom d'une grande ville des Pais-Bas & le nom qui signifie ce dont on se sert, pour garentir ses mains du froid. En effet il en vouloit à ceux de Gand, & il prit cette Ville à la fin de l'année, & les François abandonnerent aussi Bruges.

1709. Nous passons ici quantité de menus évènements, qui n'ont eu aucunes suites de conséquence. Il fit un si grand froid, à la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, que l'on craignit en France & ailleurs, où l'on ne fait pas de si grands amas de Bled, que l'on en fait dans la Hollande, de voir une famine. On a cru que cela, joint aux mauvais succès de la Campagne par rapport aux Pais-Bas, détermina la France à rechercher la paix, dès le commencement de cette année. Elle (1) envoya pour cela le Président de Rouillé, dans les Pais-Bas; d'où il devoit passer en Hollande. Quand on le fut en cette Province, les Etats Généraux nommerent Mr. Buys, Pensionnaire de la Ville d'Amsterdam, & Mr. Van der Duffen, Pensionnaire de Gouda, pour écouter ce qu'il avoit à proposer & le rapporter aux Etats. Il en fit les premières propositions à Woerde, & elles ne furent point jugées suffisantes, pour pouvoir négotier là-dessus. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough, qui vinrent, peu de tems après en Hollande, en ayant été informez en jugerent de même.

Les Etats ayant fait savoir à *De Rouillé* qu'ils n'étoient pas satisfaits de ses propositions, il envoya un Exprès pour le faire savoir à la Cour de France, qui fut peu contente d'une réponse aussi seche, que celle-là. La France n'étoit point résolue de renoncer aux prétentions qu'elle avoit sur la Monarchie d'Espagne, & c'est ce que les Alliez prétendoient. D'un autre côté le froid excessif de l'Hiver ayant fait un grand dommage au bled, qui étoit levé; le peuple craignoit qu'il n'y eût une famine en France & ne demandoit que *Paix & Pain*.

L'Exprès, que Mr. de Rouillé avoit envoyé au Roi son Maître, en raporta le 18. d'Avril de quoi amuser les Etats Généraux, mais non de quoi les satisfaire. Ces sortes de négociations ressemblent fort à celles des Marchands, qui n'offrent jamais d'abord, ou très-rarement des Marchandises, qu'ils souhaitent d'acheter, ce qu'ils en veulent donner.

La Cour de France, pour persuader les Alliez de sa sincérité, envoya à la Haie Mr. le Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, pour les affaires étrangères. Il y arriva le 6. de Mai & fit si bien son personnage dans les Conférences, qu'il eut avec les Députez des Etats, qu'il sembloit avoir de la peine, en parlant, de retenir ses larmes. Les Etats répondirent, qu'ils ne pouvoient rien dire à la France, qu'après avoir sù ce que la Reine d'Angleterre jugeoit de ce que le Roi T. C. offroit; ce qu'ils sauroient par le Duc de Marlborough, qui étoit allé en Angleterre & qui en reviendroit bien-tôt. Il arriva en effet le 18. de Mai; avec le Vicomte Townshend, qui est encore aujourd'hui, au commencement de l'année MDCCXXVIII. Secretaire d'Etat, avec beaucoup d'honneur.

La première (1) visite, que Mr. de Torcy

(1) Voyez les *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. p. 2. & suiv.

(2) Voyez le VIII. Tome de *Annales de la Reine Anne*, par Mr. Boyer.

1709. rendit au Duc de Marlborough, lui fut rendue, le 18. de Mai. Elle dura deux heures, & le lendemain le même Duc reçut encore une autre visite du Ministre du Roi de France. Ils allerent même ensemble, chez le Prince Eugene. Le même jour sur le soir, ces deux grands Généraux furent voir Mr. le Pensionnaire *Heinfus*; qui leur dit que les EE. GG. avoient résolu de ne point accepter les offres, que la France leur faisoit faire, & de ne faire aucun pas là-dessus, que de concert avec ses Alliez. On a dit même que le bon Pensionnaire, ayant temoigné beaucoup de zèle pour l'Alliance, que l'on avoit faite contre la France, en présence d'une autre personne distinguée de cette République; elle lui fit remarquer que bien loin qu'il fût de l'intérêt des Etats Généraux d'augmenter si fort la puissance de la Reine d'Angleterre; si elle pouvoit plus loin ses victoires, les EE. GG. seroient obligez, en bonne Politique, de prendre le parti de la France, & de la secourir, contre les Anglois. Mais on ne fut pas obligé, par la suite, d'en venir à cette extrémité.

D'une autre part, on (3) assure que Mr. de Torcy, ayant demeuré quelque tems en une posture équivoque, où il refusoit, ou accordoit ce qu'on lui demandoit de la part des Alliez, dans une Conférence, que les Plenipotentiaires eurent ensemble le 20. du Mois, cet habile Ministre déclara, que le Roi son Maître en viendroit jusques-là, que de consentir à la démolition de Dunkerke, & à obliger le Prince, qui prétendoit avoir droit à la Couronne de la Grande-Bretagne, de sortir de ses Etats; de renoncer à toutes les prétentions, qu'il avoit eues sur la Couronne d'Espagne; d'accorder aux EE. GG. la barrière qu'ils demandoient, en marquant, pour cela, Furnes, Ipres, Menin, Tournai, Lille, Condé & Maubeuge. A l'égard de l'Empire, les Ministres du Roi offroient de se réduire, à ce qui avoit été réglé par la paix de Ryswyk, & à démolir les fortifications de Strasbourg.

Mais les Alliez insisterent sur quelques autres Articles, comme à la restitution de la haute & basse Alsace à l'Empire; sur quoi Mr. de Torcy déclara qu'il n'avoit aucun ordre là-dessus. Il rompit même les Conférences, & demanda un Passeport au Pensionnaire, pour s'en retourner en France. Néanmoins comme s'il avoit changé de pensée, il différa son départ. Le 21. il demanda seul une Conférence au Pensionnaire, qui se tint à six heures du soir. Quoi que les Ministres de France eussent dit qu'ils ne pouvoient rien ajoûter aux propositions, qu'ils avoient faites; ils ne laissèrent pas de promettre de rendre Strasbourg, dans l'état où il étoit.

Les Alliez ne furent pas satisfaits de leurs offres, en cette Conférence; on en tint une autre le lendemain, qui ne réussit pas mieux, & où les François déclarerent qu'ils étoient résolus de s'en retourner, & firent demander d'autres Passeports au Pensionnaire.

Le Prince Eugene partit le 20. de Janvier pour Vienne, afin de recevoir les ordres de l'Empereur, sur les conjonctures présentes. Il en revint à Brusselles le 27. de Mars, avec un Plein-pouvoir de S. M. Imperiale de conclure la Paix, & ensuite à la Haie. Les Etats dirent à ce Prince & au Duc de Marlborough les propositions de la France, sur quoi il dit que, si la France ne fai-

soit

(3) *Là-même* p. 4.

1709. soit pas d'autres offres, il faudroit que les Alliez allassent traiter de la Paix en France, l'Été suivant, avec cent-cinquante-mille Plénipotentiaires. Les Etats dirent à Mr. de Rouillé les conditions auxquelles les Alliez pourroient faire la Paix, & le Courier qu'il envoya à Paris, étant revenu à la Haie, n'apporta aucune réponse par écrit; apparemment pour ne s'engager à rien qu'après avoir ouï quelles seroient les prétentions des Alliez. Plusieurs jours se passerent en Conférences dans lesquelles les Ministres de France faisoient toujours paroître un grand désir de la Paix; mais sans rien proposer aux Alliez qui put les satisfaire. Mais enfin les Articles Préliminaires furent conclus & signez par les Plénipotentiaires des Alliez à la Haye le 28. May. (1) Quand ce vint à Mr. de Torci à signer il refusa de le faire sous prétexte qu'il n'avoit point d'ordre de sa Cour d'accorder des demandes si exorbitantes: Mais pour colorer son refus, il dit aux Ministres des Alliez qu'il alloit partir incontinent pour Paris afin d'engager le Roi son Maître à ratifier lesdits Articles, avec promesse au Prince Eugene de lui faire savoir sa résolution le 4. du Mois suivant. Après cette Déclaration Mr. de Torci partit en effet le même jour chargé des Articles Préliminaires, dont voici la substance.

„ I. ON procedera incessamment à faire une
„ Paix bonne, ferme, & durable, & une Allian-
„ ce perpetuelle, entre S. M. Imperiale & ses
„ Alliez, particulièrement le Royaume d'Angle-
„ terre & les Etats Généraux des PP. UU. d'une
„ part; & de l'autre entre S. M. Très-Chrétienne
„ & ses Alliez. Comme les conjonctures présen-
„ tes n'ont pas permis que S. M. Imperiale ait
„ pû recevoir le consentement de l'Empire, sur
„ tout ce qui le regarde dans ces Préliminaires;
„ Elle tâchera d'obtenir, selon l'usage établi dans
„ l'Empire, le plutôt qu'il sera possible, le Con-
„ sentement & la Ratification de ce même Em-
„ pire, avant l'exécution de ces Articles, qui le
„ regardent particulièrement.

„ II. POUR parvenir à ce but au plutôt, &
„ pour en jouir dès à présent, on est convenu
„ des Articles Préliminaires, qui doivent servir de
„ fondement aux Traitez de la Paix Générale.

„ III. PREMIEREMENT, en consideration de
„ la Paix, le Roi T. C. reconnoitra dès à pres-
„ ent, authentiquement, de même que dans les
„ Traitez à faire, que le Roi Charles III. en qual-
„ ité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples
„ & de Sicile & généralement de tous les Etats
„ compris sous le nom de la Monarchie d'Espa-
„ gne, en quelque partie du Monde, qu'ils
„ soient situez; à la réserve de ce qui doit être
„ donné à la Couronne de Portugal, & au Duc
„ de Savoie, suivant les Traitez faits entre les
„ Hauts Alliez, & de la Barriere que le Roi
„ Charles III. doit remettre aux Etats Géné-
„ raux des Pais-Bas, selon la Grande Alliance de
„ l'année MDCCI. & de ce qui sera dit du haut
„ quartier de Gueldre & des Conventions à faire
„ avec le Roi Charles III. sans en rien excepter
„ davantage, & avec tous les Droits que le feu
„ Roi d'Espagne Charles II. a eus, ou dû avoir,
„ tant pour lui, que pour ses Héritiers & suc-
„ cesseurs; selon la Disposition Testamentaire
„ de Philippe III. & les Pactes reçus dans la
„ Maison d'Autriche.

„ IV. QUE puisque le Duc d'Anjou étoit al-
„ lors en possession d'une grande partie des Ro-
„ yaumes de l'Espagne, des côtes de Toscane,
„ & d'une partie des Pais-Bas; on a réciproque-
„
„ Tome III.

(1) Annales de la Reine Anne. Tom, VIII pag. 2.

1709. „ ment résolu que, pour s'assurer de l'exécution
„ de ces Articles & des Traitez à faire & à ache-
„ ver, dans l'espace de deux mois, à commencer
„ du 1. de Juin, s'il étoit possible; Sa Majesté
„ T. C. feroit en sorte que, dans ce même ter-
„ me, le Royaume de Sicile fût remis à S. M.
„ Catholique Charles III. & que le Duc d'An-
„ jou sortiroit, en toute liberté, des Ter-
„ res d'Espagne, avec sa Famille, & pour
„ leurs personnes & pour leurs effets, avec tous
„ ceux qui le voudroient suivre; en sorte que si
„ ce terme finissoit, sans que le Duc d'Anjou
„ consentît à cette convention; le Roi Très-
„ Chrétien & les Princes & Etats, qui s'y inte-
„ ressoient, prendroient les mesures convenables,
„ pour en assurer l'effet.

„ V. QUE S. M. Très-Chrétienne retireroit,
„ dans le terme de deux mois, les Troupes & les
„ Officiers, qu'Elle avoit en Espagne & en Sici-
„ le, comme en tous les autres Etats de cette
„ Monarchie, & qu'Elle promettrait de n'en-
„ voyer rien au Duc d'Anjou, s'il refusoit d'en
„ sortir.

„ VI. QUE la Monarchie d'Espagne demeu-
„ reroit, en son entier, à la Maison d'Autriche,
„ sans qu'on en pût accorder aucune partie à
„ celle de Bourbon.

„ VII. QUE la France ne pourroit jamais se
„ rendre maîtresse des Iles Espagnoles, ni y en-
„ voyer des Vaisseaux; pour y faire quelque com-
„ merce, sous quelque prétexte que ce fût.

„ VIII. QUE Sa M. T. C. consentiroit à
„ rendre à S. M. I. & à l'Empire la Vil-
„ le de Strasbourg, avec la Citadelle, dans
„ l'état où elle étoit, avec le Fort de Kiel & ses
„ dépendances, des deux côtes du Rhin, sans au-
„ cune répétition de fraix, sous quel prétexte que
„ ce fût; avec cent pieces de Canon de Bronze
„ de differents calibres; favoir, cinquante pièces
„ de vingt-quatre & de deux livres de bales; &
„ cinquante pièces de huit & de quatre livres &
„ des munitions à proportion.

„ IX. QUE la Ville de Brisac, avec son Ter-
„ ritoire seroit évacuée, par Sa M. T. C. pour
„ être mise entre les mains de S. M. I. avec tou-
„ te son Artillerie, à la fin de Juin, pour le plus
„ tard, pour en jouir ainsi que S. M. I. en avoit
„ joui.

„ X. QUE S. M. T. C. posséderoit dès lors
„ l'Alsace, dans le sens littéral du Traité de
„ Westphalie; en sorte qu'Elle se contenteroit
„ du Droit de Préfecture, sur les dix Villes Im-
„ periales, sans néanmoins étendre ce droit au
„ préjudice des prérogatives, droits & privileges
„ qui leur appartiennent, comme aux autres;
„ excepté toutefois la Ville de Landau, dont
„ la propriété appartiendroit, pour toujours,
„ à S. M. I. & à l'Empire, avec pouvoir de dé-
„ molir cette Place, si l'Empereur & l'Empire
„ le trouvoient à propos.

„ XI. QU'EN conséquence du même Traité
„ de Westphalie, Sa M. T. C. feroit démolir,
„ dans le tems, dont on seroit convenu, à ses dé-
„ pends les places qu'Elle avoit alors sur le Rhin,
„ depuis Bâle, jusqu'à Philipsbourg, & nommément
„ Hunninguen, Neuf-Brisac & le Fort
„ Louis, avec toutes ses dépendances, tant au
„ deça, qu'au delà du Rhin, sans que jamais
„ on le pût rétablir.

„ XII. QUE la Ville & Forteresse de Rhinfeltz,
„ avec ce qui en dépend, demeureroit au Laudt-Grave,
„ jusqu'à ce que l'on en fût convenu autrement.

„ XIII. QUE la Reine de la Grande Bréta-
„ gne, & les EE. GG. soutenant que la clause

1709.

„ inferée, dans l'Article IV. du Traité de Ryswyck, concernant la Religion, est contraire à la teneur de la Paix de Westphalie; & que par conséquent elle devoit être révoquée; il a été trouvé bon que cette affaire seroit remise à la Négotiation de la Paix Générale.

„ XIV. QUE S. M. T. C. reconnoitroit dès à présent, & dans la Négotiation du Traité & la Paix à faire, la Reine de la G. B. en cette qualité.

„ XV. QUE le R. T. C. reconnoitroit aussi dès lors & dans la Négotiation, qui étoit à faire avec la Reine de la Grande Bretagne, la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante; ainsi qu'elle étoit établie, par les Actes du Parlement d'Angleterre.

„ XVI. QUE le R. T. C. cederoit à la Couronne de la Grande Bretagne ce que la France possédoit dans l'île de Terre-Neuve, & que l'on rendroit de la part de la Reine de la Grande Bretagne, aussi bien que de la part de Sa Majesté T. C. tous les Pais, Iles, Fortereses, & Colonies, que les armes, de l'un & de l'autre côté, ont occupé, depuis le commencement de cette guerre, en quelque lieu des Indes, qu'ils soient.

„ XVII. QUE sa même Majesté Très-Chrétienne promettrait de faire raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerke, du Port & des Rysbanes & ce qui en pourroit dépendre, à ses dépens, sans aucune exception; en sorte que la moitié de ces fortifications, & du port seroient rasées, ou comblées, dans l'étendue de deux autres mois, sans qu'il lui fût permis de les rétablir.

„ XVIII. QUE la Personne, qui prétend être Roi de la Grande Bretagne, ayant désiré de sortir du Royaume de France, & prévenir la demande que la Reine de la Grande Bretagne & la Nation Britannique en ont faite, se retireroit en tel Pais & de telle manière, que par le prochain Traité de Paix Générale, il sera convenu sur les moyens de ce Traité-là.

„ XIX. QUE dans la Négotiation principale du Traité à faire on tâcheroit de convenir d'un Traité de Commerce avec la Grande-Bretagne.

„ XX. Qu'à l'égard du Portugal, Sa Majesté T. C. consentiroit qu'il jouit de tous les avantages établis en sa faveur, par le Traité fait entre lui & les Alliez.

„ XXI. QUE S. M. reconnoitroit le Roi de Prusse en cette qualité, & promettrait de ne point le troubler dans la possession de la Principauté de Neuf-Châtel & du Comté de Valangin.

„ XXII. QUE quant aux Seigneurs EE. GG. S. Majesté leur cederoit, par les termes les plus précis, les places de Furnes & Furner-Abbatt, le Fort de Kenok, y compris Menin avec sa Verge, Ypres avec sa Châtellenie & ses Dépendances, qui seroient dès ce tems-là à Bailleu, ou Belles, Warneton, Comines, Wervic, Popperinguen, & ce qui dépend des lieux nommez. Que la Ville & Châtellenie de Cassel demeureroient à Sa Majesté T. C. Lille avec sa Châtellenie, (à l'exception de la Ville & Gouvernance de Douai,) Tournai, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs Dépendances; le tout dans l'état où ils étoient alors; particulièrement avec l'Artillerie & Ammunitions de guerre, qui s'y trouvoient; & tout cela pour servir de Barrière aux SS. Etats Généraux, avec le reste des Pais-Bas Espagnols; & particulièrement pour avoir en toute Propriété &

„ Souveraineté le haut quartier de Gueldre 1709. selon le 12. du Traité de Munster de l'an MDCXLVIII, comme de tems, en tems, ils le trouveront bon: Qu'il y auroit un Magasin général à Tournai, & que l'on conviendrait de la quantité & de la qualité de l'Artillerie, & des Munitions, qui seroient laissées en cette Place.

„ XXIII. QUE S. M. Très-Chrétienne rendroit aussi toutes les Places Fortes occupées, dans les Pais-Bas Espagnols, dans l'état dans lequel elles sont présentement, avec leur Artillerie & Ammunitions de guerre; bien entendu que si depuis que les Troupes du Roi T. C. sont entrées dans Namur, il s'est fait quelque Magasin, ou amas d'Artillerie, ou d'Ammunitions, dans cette Ville, ou dans le Château, outre ce qui étoit nécessaire pour sa défense; elles seroient retirées, par les Officiers de Sa Majesté Très-Chrétienne, de concert avec ceux des Officiers des Etats Généraux, dans le tems de l'évacuation; laquelle ne pourra pas être retardée, pour cela: Que la Religion Catholique seroit maintenue, dans les Places, & dans leurs dépendances; excepté que les Garnisons des Etats pourroient faire les exercices de leur Religion & cela autant dans les Places cedées pour l'augmentation de la Barrière, que dans les Places des Espagnols rendus.

„ XXIV. QU'AFIN que cette Convention pût être pleinement exécutée, S. M. Très-Chrétienne promettrait, dès à présent, de ne faire sortir aucune Artillerie, ni Ammunitions de guerre des Villes & des Forts, qui devront être rendus & cedez, en vertu de ces Articles.

„ XXV. QUE S. M. accorderoit aux EE. GG. touchant le Commerce, ce qui est stipulé par le Traité de Ryswyck & le Tarif de 1664; la suppression des Tarifs de tous Edits, Déclarations & Arrêts postérieurs, contraires au Tarif de 1664; & aussi la révocation du Tarif fait entre la France & les EE. GG. le 29. de Mai l'an 1699; de sorte qu'il n'y auroit que le Tarif du 18. de Septembre de l'an 1664. qui auroit lieu à leur égard, avec l'exemption de 50. sols par Tonneaux, sur les Vaisseaux Hollandois négocians dans les Ports de France. C'étoit un Tarif très-avantageux pour les Hollandois & qui excluait en effet toute autre Nation du Commerce de France.

„ XXVI. QUE S. M. reconnoitroit, quand on signeroit les Traitez, le Neuvième Electorat, en faveur de la Maison de Lunebourg.

„ XXVII. QUE le Duc de Savoie seroit remis en possession de ce Duché, du Comté de Nice, & de tous les Lieux, qu'il possédoit par héritage, & que les Armées du Roi T. C. avoient occupé, pendant la guerre présente, sans réserve, & qu'on consentiroit que S. A. R. jouiroit d'ailleurs de ce dont Elle se seroit saisie, du tems de la Guerre, & de tous les Pais, Places & Etats, que l'Empereur, & ses Alliez lui auroient cedés.

„ XXVIII. QUE le Roi T. C. cederoit au Duc de Savoie la Propriété & la Souveraineté d'Exilles, de Fenestrelles & de Chaumont, occupées par les armes de son A. R. aussi bien que la Vallée de Pragelas, comme aussi de tout ce qui est au deça du Mont Genève & autres, en sorte que désormais ces Monts servent de Barrière, & de Limites, contre le Royaume de France, & de la Principauté du Piémont.

„ XXIX. QUE quant aux Electeurs de Cologne & de Baviere, on parleroit de leurs prétensions,

„ tensions,

1709. „ tensions, quand on travailleroit au Traité de
 „ Paix, & que les Décrets de S. M. Imperiale
 „ & de l'Empire, émanez durant cette guerre, se-
 „ roient soutenus, à l'égard de S. A. Electorale Pa-
 „ latine qui resteroit dans la possession du Haut Pa-
 „ latinat, & du Comté de Cham, comme il en a-
 „ voit été investi par S. M. Imperiale; comme
 „ aussi ce qui avoit été fait, en faveur de la Ville
 „ Imperiale de Donawert, & plusieurs autres
 „ dispositions de cette nature; & que les Gar-
 „ nisons, qui se trouvoient, ou qui se trouve-
 „ roient en suite, de la part des EE. GG. dans
 „ la Citadelle de Liège & de la Ville de Bonn;
 „ y resteroient, jusqu'à ce qu'on fût convenu
 „ autrement, avec S. M. Imperiale, &
 „ l'Empire.

„ XXX. QUE pour faire cesser tous les doutes,
 „ sur l'exécution de ces Articles exprimez
 „ ci-dessus, & en avançant l'exécution, de la-
 „ quelle dépend le repos général & de la Con-
 „ fiance & Amitiez réciproques;

„ XXXI. ON promettoit que les demandes
 „ ulterieures, que l'Empereur, la Reine de la
 „ G. B. & les EE. GG. pourroient faire, dans
 „ la Négotiation, de la Paix Générale, aussi bien
 „ que le Roi T. C. ne pourroient pas interrom-
 „ pre l'Armistice, dont il seroit parlé ci-après.

„ XXXII. QUE pour l'Empereur, les quatre
 „ Cercles associés, le Roi de Portugal, le Roi de
 „ Prusse, le Duc de Savoie & autres Alliez, il leur
 „ seroit libre, outre ce qui leur étoit accordé
 „ ci-dessus dans l'Assemblée Générale, de fai-
 „ re dans cette même Assemblée Générale telles
 „ demandes, qu'ils trouveroient convenables.

„ XXXIII. QUE l'Assemblée se termineroit,
 „ s'il étoit possible, dans le tems de deux mois.

„ XXXIV. QU'AFIN que cela se pût d'autant
 „ mieux faire dans ce tems, & que la Paix la
 „ suivît immédiatement; on avoit accordé qu'il
 „ y auroit une cessation d'Armes, entre toutes
 „ les Armées des Puissances qui étoient en Guerre;
 „ à commencer dès que la conclusion de ces Ar-
 „ ticles leur seroit parvenue.

„ XXXV. QUE le Roi T. C. pour témoi-
 „ gner l'inclination qu'il avoit à voir finir une si
 „ grande guerre, promettrait qu'aussi-tôt qu'il
 „ auroit appris la conclusion & la Ratification
 „ de Sa Majesté Imperiale, d'évacuer aux Pais-
 „ Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroi,
 „ avant le 15. de Juin prochain; Luxembourg,
 „ Condé, Tournai, & Maubeuge 15. jours ap-
 „ près; & avant le 15. de Juillet, les Villes de
 „ Nieuport & Furnes, avec les Forts de la Ke-
 „ noque, & Ypres; & outre cela, avant l'expiration
 „ de ces deux mois, de raser & de combler, comme
 „ on en étoit convenu ci-dessus, les Fortifications
 „ & le Port de Dunkerque; se rapportant, à
 „ l'égard de Strasbourg & du Fort de Kell, à
 „ ce qui avoit été stipulé, par l'Article VIII.

„ XXXVI. QUE Sa Majesté T. C. promet-
 „ troit de même, au tems de la conclusion, &
 „ avant que les deux Mois suivans expirent,
 „ d'exécuter tout ce qui auroit été accordé ci-
 „ devant à l'égard des autres Alliez.

„ XXXVII. QU'EN cas que le Roi T. C.
 „ exécutât tout ce qui a été dit ci-dessus, & que
 „ la Monarchie d'Espagne eût été cédée au Roi
 „ Charles III. comme on en seroit convenu, la
 „ Cessation d'armes dureroit jusqu'à la conclu-
 „ sion, & à la Ratification des Traitez de Paix
 „ à faire.

„ XXXVIII. QUE tout cela serviroit de base
 „ aux Traitez de la Paix à faire, & qu'on l'éten-
 „ droit davantage, selon l'usage.

Tome III.

„ XXXIX. QUE les Articles Préliminaires
 „ seroient formez & échangez, de la part du Roi
 „ T. C. de la R. de la G. Bretagne & des SS.
 „ Etats Généraux avant le 15. de Juin suivant,
 „ de la part de l'Empereur, le 1. de Juillet, &
 „ de celle de l'Empire, le plutôt qu'il seroit pos-
 „ sible; & qu'aussi-tôt après la délivrance des
 „ Ratifications, on procederoit à l'exécution de
 „ ce qui auroit été stipulé, touchant l'évacuation
 „ des Places que S. M. T. C. devoit rendre aux
 „ Pais-Bas, comme aussi touchant la démolition
 „ de la Ville de Dunkerke & le comblement de
 „ son Port; & que la même exécution auroit
 „ lieu, pour ce qui étoit stipulé en faveur de l'Em-
 „ pereur & du Roi Charles III. après la Ratifi-
 „ cation de S. M. Imperiale.

„ XL. QUE, pour avancer la conclusion des
 „ Traitez de Paix Générale, on étoit convenu
 „ que le 15. du même Mois de Juin; le
 „ Congrès commenceroit à la Haie & que tous
 „ les Rois, Princes & Etats, Alliez & autres,
 „ seroient invitez d'y envoyer leurs Ministres &
 „ Plénipotentiaires, pour prévenir toutes les dif-
 „ ficultez sur le Cérémoniel, & afin d'avancer
 „ d'autant plus, pour la conclusion de la Paix
 „ Générale: Que ceux des Ministres, qui au-
 „ roient le Caractere d'Ambassadeurs, ne le dé-
 „ clareroient, que le jour de la signature. Ainsi
 „ fait, convenu & signé par les Plénipotentiaires
 „ de S. M. Imperiale, de S. M. la Reine de la
 „ Grande-Bretagne, des SS. EE. des Provinces
 „ Unies, avec les Ministres Plénipotentiaires de
 „ S. M. T. C. A la Haie le 28. de Mai 1709.

Ces Mrs. étoient, pour l'Empereur, S. A. S.
 le Prince *Eugene de Savoie & Philippe Louis Comte
 de Zintzendorf*; de la part de la Reine de la Gran-
 de Bretagne, le Prince *Duc de Marlborough & le
 Lord Townshend*; & de la part des Etats Gé-
 neraux Messieurs *J. V. Welieren, F. B. de Reede,
 A. Heinsius, Conink, F. Baron de Reede, de Reus-
 woude, S. V. Goslinga, E. V. IJersum, W. Wi-
 chers, Guillaume Buys, & Vander Duffen*.

Ces Articles préalables étoient conçus de ma-
 niere, & rouloient sur des choses de si grande
 importance, qu'on ne pouvoit guères s'attendre
 à les voir ratifiez par le Roi de France; qui n'é-
 toit pas accoutumé de se régler sur les senti-
 mens de ses Voisins. Aussi le Marquis *de Torci* &
 le Président *de Rouillé* n'eurent garde de les signer
 quoiqu'ils eussent été dressés de concert avec eux,
 comme le Pensionnaire le déclara aux Etats, dans
 l'Assemblée du 8. Juin (1). Mr. *De Torci* étant
 parti, le Président demeura à la Haie, pour ob-
 server ce qui se passeroit, parmi les Alliez. Le
 Marquis suivant la promesse qu'il en avoit fait au
 Prince Eugene, de lui faire savoir la résolution du
 Roi son Maître, lui écrivit de Versailles le 2. de Juin,
 „ que S. M. ayant examiné les Articles Prélimi-
 „ naires, n'avoit pas pû les accepter, & avoit
 „ donné ordre au Président d'en avertir les Mi-
 „ nistres des Alliez à la Haie.

Ce dernier demanda une Conférence avec les
 Ministres des Alliez, (2) qu'ils lui donnerent le
 5. de Juin. Il leur dit que le Roi, son Maître,
 ne sauroit accepter les Articles, qu'on lui avoit
 envoyez, ni en particulier souscrire le 10. le 11.
 le 28. le 29. & le 37. qui étoient, en effet, de
 difficile digestion, pour *Louis le Grand*; d'autant
 plus que ses ennemis auroient semblé lui donner
 la Loi, à cause des victoires qu'ils avoient rem-
 portées sur ses Armées. Il étoit de l'intérêt &
 de

(1) *Annales de la Reine Anne* Tom. VIII. pag. 11.

(2) *Annales de la Reine Anne*, Tom. VIII. p. 10.

1709.

de l'honneur de Louis XIV. d'en user ainsi. Pour ce qui regardoit le 10. Article, il l'accepta, en ce qui concernoit la possession de l'Alsace, selon le sens littéral du Traité de Munster; mais il insistoit à redemander Landau, comme l'Équivalent de l'ancien Brisac. C'étoient deux places, que ce Traité lui accordoit. Le Roi de France ne pouvoit consentir à la démolition d'Hunningue, du nouveau Brisac, & du Fort Louis; mais il témoignoit qu'il conviendrait de tout ce qui étoit dans le reste du 11. Article. Pour ceux, qui regardoient le Duc de Savoie, il les rejettoit entièrement, & les renvoyoit à une nouvelle discussion. Il desapprouvoit entièrement le 29. Article, dans lequel on approuvoit tout ce que l'Empereur avoit fait, contre les Electeurs de Cologne & de Bavière, & vouloit que cela fût renvoyé à une Paix Générale; mais à condition que le Haut Palatinat, & la Dignité qui y est attachée, seroit confirmée à celui qui le possédoit; & que les intérêts des Electeurs de Cologne & de Bavière seroient rétablis, dans les Articles Préliminaires. Enfin le Roi de France protestoit sur tout, contre l'Article 37. où on lui donnoit seulement deux Mois, pour vider la Monarchie d'Espagne.

Ces difficultez, ayant été appuyées par la Cour de France, furent communiquées par De Rouillé au Comte de Zintzendorf, au Duc de Marlborough, au Vicomte de Townshend & à Mr. Heinsius. Ils eurent là-dessus une Conférence entre eux; dans laquelle il fut déclaré qu'on ne devoit faire aucun changement dans les Préliminaires, sur tout où les François demandoient qu'on en fit, & qui étoit essentiel au Traité, comme on le leur fit dire. De Rouillé fut averti de se préparer, pour partir en vingt-quatre heures. Mais le 6. de Juin il fut voir le Duc de Marlborough, & proposa d'avoir encore une Conférence, la nuit suivante; où il ne se passa autre chose, sinon que les Alliez déclarerent au Président, qu'ils ne se vouloient relâcher sur aucun des Articles, dont ils étoient convenus, & que si son Maître n'y acquiesçoit pas, ils ne se tiendroient plus obligés par ces Articles, après le 15. du Mois. Le Ministre François déclara n'avoir aucun autre Ordre, & se retira. Le même soir, Mr. Walpole, Secrétaire des Plenipotentiaires Anglois, apporta à la Haie la Ratification des Préliminaires.

Le 8. le Pensionnaire de Hollande fit rapport aux Etats de la déclaration de Mr. de Rouillé, & du Refus que faisoit le Roi T. C. de ratifier les Articles dont on étoit convenu avec ces Ministres: sur quoi il fut unanimement résolu dans l'Assemblée des Etats, de pousser la Guerre avec vigueur; jusqu'à ce qu'on eut réduit l'Ennemi commun à consentir à une Paix sûre & honorable: & dès le même soir on envoya un Passeport à Mr. De Rouillé avec ordre de sortir incessamment de toutes les Terres de la dépendance des Etats. Il partit en effet le lendemain 7. Juin, après avoir déclaré que si les Alliez avoient voulu se contenter du 5. Article touchant l'Espagne, le Roi de France auroit pu être porté à se relâcher sur les Articles qui regardoient l'Alsace & le Duc de Savoie (1), mais les Alliez ne voulurent se relâcher sur rien. On avertit en suite les Ambassadeurs de l'Empereur & de la Reine de la G. B. de ce qui s'étoit passé, & ils remercièrent les Etats de leur fermeté. Le Roi de France écrivit aussi aux Gouverneurs des Provinces & aux Evêques de son Royaume, une Lettre circulaire, dans laquelle il informoit ses Sujets des raisons qui l'avoient empêché de souscrire aux conditions

(1) *Annales. ibid. p. 1c.*

1709.
que les Alliez avoient voulu lui imposer, où il se plaint des demandes excessives de ses Ennemis; & de l'inhumanité avec laquelle on vouloit le contraindre à abandonner le Roi d'Espagne son Petit-Fils & l'obliger à descendre du thône: Il leur ordonne de faire savoir à ses Peuples qu'ils jouiroient de la paix s'il eut dépendu seulement de sa volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il falloit l'acquérir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses qu'il auroit accordées, sont inutiles pour le rétablissement de la tranquillité publique. Cette Lettre aux Gouverneurs des Provinces étoit accompagnée d'une Lettre à l'Archevêque de Paris & à tous les Archevêques & Evêques du Royaume pour leur ordonner de nouvelles Prières, afin d'obtenir la bénédiction du Ciel sur les Armes de Sa Majesté & pour parvenir à une heureuse Paix: Il est pourtant certain que ces propositions que l'on traitoit d'injustes, & d'exorbitantes ne tendoient qu'à faire restituer à la France ce qu'elle s'étoit appropriée par la Loi du plus fort depuis le Traité de Westphalie, & celui des Pyrenées.

La Guerre continua donc & le Duc de Marlborough partit de la Haye le 9. de Juin; le même jour que Mr. de Rouillé en étoit parti pour retourner en France. Il se rendit le lendemain à Bruxelles. Le Prince Eugene, y étoit déjà, dès le commencement du Mois. Ces deux Généraux résolurent de faire incessamment l'ouverture de la Campagne, en rassemblant leur principale Armée, entre Menin & Oudenarde; excepté un Camp volant de douze Bataillons & d'autant d'Escadrons, qui demeura près d'Alost, sous le Général Murray & le Major Général Chancelos, pour couvrir Bruxelles, & le Brabant, & observer un petit corps des Ennemis, qui s'assembloit. Les Ennemis étoient aussi en marche, pour former leur Armée, près de Lens, sous le commandement du Maréchal de Villars, qui s'y retrancha.

Les deux Généraux des Alliez sortirent de Bruxelles le 12. de Juin, escortés de deux cens chevaux, & se rendirent à Gand le 12. de Juin pour aller former leur Armée; ce qu'ils ne purent pas faire si-tôt, à cause des pluyes. On assure que les Troupes des Alliez, pour cette Campagne, étoient de cent-dix-mille hommes, qui furent assembles autour de Courtrai & de Menin. Ils trouverent les François commandés par le Maréchal de Villars & si avantageusement postés, qu'ils ne jugerent pas à propos de les attaquer. Ils se résolurent à assiéger plutôt une Ville, parce que le Maréchal avoit affoibli ses Garnisons, pour renforcer l'Armée, qui devoit tenir la Campagne, & faire tête à l'Ennemi. Ils cachèrent néanmoins, avec soin, leur dessein, & pour donner le change aux François, on envoya le gros bagage à l'île, ce qui fit croire aux uns & aux autres, qu'il y auroit une Bataille. Mais les Alliez décamperent à environ neuf heures du soir des bords de la Deule, sans faire battre une partie de la nuit les Tambours, ni sonner les Trompettes, comme pour surprendre l'ennemi. Mais on fut bien surpris, quand on remarqua que l'Armée tournoit à gauche; si bien qu'elle arriva le 27. au matin, devant Tournai, qu'elle investit un peu après; sans que les François eussent soupçonné son dessein. Il n'y avoit, dans la Place, que douze Bataillons assez foibles, avec quatre Escadrons de Dragons, sous le commandement de Mr. de Surville, Lieutenant Général. Le Prince de Nassau, Gouverneur de Frise, fut d'abord détaché avec trente Escadrons, & dix Bataillons, pour se rendre maître de St. Amand & de Mortagne, postes nécessaires, pour couvrir

1709. couvrir le Siege. La Garnison de S. Amand se retira promptement à Valenciennes, sans essayer de se défendre, & celle de Mortagne se rendit le lendemain prisonnière de guerre, dès que les Alliez eurent pris l'épée à la main une redoute.

Outre le Détachement que commandoit le Prince de Frise, on en fit un second sous le commandement du Lieutenant Général Lumley qui étoit destiné à renforcer le Général Dompré, qui ayant décampé le 26. d'Aloft, avoit pris son poste auprès de Tournai avec neuf Escadrons, & cinq Bataillons: & toute l'Armée ayant suivi ces deux Détachemens, Tournai se trouva investi de l'un & de l'autre côté de l'Escaut. Le Duc de Marlborough pris son quartier à Willemeaux, & s'étendit jusqu'à la Chaussée de Douai; & le Prince Eugene étendit le sien le long de la chaussée de Marquain donnant à son campement, la forme de Demi-Lune. Comme les François n'avoient pas soupçonné que les Alliez entreprendroient ce siege, ils n'avoient pas fait les Provisions nécessaires pour le soutenir; le Gouverneur de la Place se saisit de la plus grande partie du bled, qu'il trouva chez les Habitans, & envoya plusieurs des Bourgeois hors de la Ville; pour en ramasser le plus, qu'ils pourroient, & en faire de même du bétail, qu'ils pourroient acheter, & de l'amener dans la Place. Ils enleverent tout ce qu'ils purent trouver. Ils ramassèrent en effet quelque bétail; mais ceux qui étoient sortis, pour cela, furent pris en retournant, avec leur bestiaux, excepté neuf ou dix Dragons; le reste se sauva dans le voisinage. Les Assiegeans, pour gagner les habitans du plat Pais, les leur firent rendre, pour attirer le plus de vivres au Camp, qu'il seroit possible.

Le 28. les François firent ouvrir les Ecluses de Valenciennes & de Condé, pour empêcher que les differens postes des Alliez ne pussent avoir aucune communication entre eux; mais on remédia à cela; en faisant faire des ponts, par tout où ils étoient nécessaires; de sorte que la communication des quartiers fut rétablie. Le Maréchal de Villars entreprit aussi de jeter du secours dans la place, mais tous les detachemens: qu'il envoya furent obligés de revenir ayant trouvé les avenues trop bien gardées. Après que les Chefs de l'Armée confédérée eurent ainsi remédié de leur mieux aux difficultez, qui se trouvoient à attaquer Tournai; ils ouvrirent la tranchée le 7. de Juillet, & l'attaquèrent vigoureusement, comme on le pourra voir dans les Relations, qui en ont été faites (2) en ce tems-là.

Enfin la ville de Tournai fut obligée de capituler le 28. de Juillet, & se rendit le 30. Elle coûta aux Assiegeans trois-mille-deux-cens-dix tuez, ou blesez. Cette reddition ne regardoit que la Ville; mais la Citadelle retarda la sienne, jusqu'au 4. d'Août, & la fit à condition que le Roi en approuveroit les Articles, ce qu'il ne voulut pas faire d'abord. Mrs. de *Lalo* & de *Ravignan* Officiers dans la Citadelle, pour le Roi de France, furent à la Cour. Mais ce Prince refusa d'abord d'approuver les conditions, auxquelles on l'avoit rendu. Cependant il ne fut pas possible de la retenir guère plus long-tems; puis que la Garnison fut obligée de se rendre le 3. de Septembre.

Après la prise de Tournai les Alliez formerent le dessein d'assiéger Mons, à moins qu'on ne put engager le Maréchal de Villars à une Bataille. Dans cette vuë le Prince de Hesse fut détaché avec 60. Escadrons & 4000. Fantassins pour forcer les Lignes entre la Haine & la Sambre; & toute l'Armée suivit ce Détachement. Le Prince de Hesse étant entré dans les Lignes sans coup

ferir, parce que les François les avoient abandonnée à son approche, le Maréchal de Villars se retira avec son Armée à Quievrain derrière la Scarpe. Cet obstacle étant surmonté, Mons fut investi & les Généraux des Alliez prirent chacun leur poste. Cependant l'Armée Françoisse renforcée de toutes ses Garnisons, s'étant approchée le 9. elle vint occuper les Bois de Lagnières, de Sart, & de Janfart, qui étoit un poste très-avantageux par sa situation naturelle, mais que les François rendirent encore plus fort par un triple Retranchement, muni de canons, & par de grands abattis de bois auxquels ils travaillèrent avec une diligence incroyable.

Les Généraux des Alliez ayant considéré l'importance de ce poste, & combien les François pourroient les incommoder de la pendant le Siege, resolurent de les en déloger. On différa seulement l'attaque d'un jour pour donner le tems aux Troupes que l'on avoit laissé à Tournai de joindre l'Armée, & les Ennemis profiterent de cet intervalle pour perfectionner leurs Retranchemens. Tout étant disposé pour l'Attaque, le Combat commença le 11. à 8. heures du matin & dura jusques à 2. heures après-midi, avec une grande tuerie de part & d'autres: mais au bout de ce tems-là, les Ennemis ayant été chassés de tous leurs Retranchemens, & l'Armée des Alliez s'étant fait jour au travers des bois & des buissons, les François se retirèrent avec précipitation du côté de Maubeuge, de Condé & du Quesnoi abandonnant leurs blesez & leurs Canons. Voici comment le P. Daniel rapporte ce combat. „ Notre Armée, dit-il, occupoit les Bois de Sart & de Janfart & avoit un Retranchement devant elle. Les Ennemis furent repoussés aux trois premières attaques, qu'ils firent depuis huit heures du Matin jusqu'à Midi. A la quatrième, ils entrèrent dans les Retranchemens, par la gauche, & furent encore repoussés, par le Maréchal, qui y accourut. La blessure, qu'il reçut alors, l'ayant obligé de sortir du combat, l'aile gauche se retira en bon ordre. Pendant ce tems-là les ennemis pénétrèrent dans le centre, le Maréchal de Boufflers les fit charger six fois par la Maison du Roi, & par d'autre Cavalerie. Deux ou trois de leurs lignes furent renversées & percées à chaque charge, & sans leur Infanterie à la faveur de laquelle ils se rallioient, ils eussent été entierement defaits. Cependant le Maréchal de Boufflers, les voyant maîtres du Bois de Sart, donna des ordres pour la retraite. Notre Armée fit si bonne contenance, en se retirant, que les Ennemis cessèrent de la suivre au ruisseau de Tainier; d'où elle marcha tranquillement, vers le Quesnoi, avec trente-deux drapeaux, ou étendarts, qu'elle leur avoit pris. Le champ leur coûta près de trente mille hommes ou blesez, ou tuez. La perte, que souffrit notre Armée, fut moindre des deux tiers.

Voilà le cas où se trouverent les Espagnols après une Bataille perdue, par l'Empereur Charles V. si l'on en croit *Sandoval*, son Historien, qui a mis dans le Titre d'un Chapitre: *les Espagnols victorieux s'ensuyent*.

Après avoir vu la Relation de l'Historien François, l'équité veut que nous rapportions aussi les Relations qui furent publiées par les Anglois & par les Hollandois. Voici comme les Anglois (1) racontent ce Combat: „ Les Troupes, qui vinrent de Tournai, avant le 11. de

Mmm 3

„ Sep-

(2) Voyez particulièrement les Annales de la Reine Anne sur cette Année au Tom. VIII.

(3) Annales de la Reine Anne Tom. VIII. p. 52.

1709. „ Septembre, au matin, joignient l'Aile Droite, vis-a-vis du bois de Sart, ou l'Aile Gauche étoit poitée. Le Prince Eugene, le Duc de Marlborough, & les Députés des EE. GG. Mis. *Ramwyck, Hooft & Gossinga* passèrent à cheval entre les deux Armées, & virent tomber, à leurs côtés, quelques-uns de ceux qui les accompagnoient. Un peu après huit heures, le signal du Combat fut donné, par cinquante volées de Canon; après quoi, le Prince Eugene s'avança, avec l'Aile droite, vers le Bois de Sart & 36 Bataillons de la même Aile, commandez par le Général *Schuylenburgh*, le Duc d'*Argyle*, & d'autres Officiers Généraux. Les vingt-deux autres furent sous le commandement du Comte de Lottum. Ces Troupes attaquèrent, avec beaucoup de bravoure, l'Ennemi, malgré les hayes de branches entre-lacées, qui avoient été faites pour couvrir l'Armée Française, & s'en firent, en surmontant encore quelques autres difficultés. Ils chassèrent, en une heure de tems, les François des bois de Sart & de Taisnière. Le Général *Hibers*, avec dix neuf Bataillons, attaqua Taisnière & Blaignière, avec la même vigueur, & eut un semblable succès.

„ Trente-six Bataillons des Etats, commandez par le Prince d'Orange, Gouverneur de Frise, & par le Baron Fagel, attaquèrent les Ennemis, qui s'étoient postez dans le Bois de la Marte, & qui s'y étoient fait trois Retranchemens, bien garnis d'hommes. On y trouva une grande résistance, & l'on perdit bien du monde, pour s'en rendre maître. Aussi-tôt que l'Ennemi commença à lâcher pied, on l'occupa. Le reste de l'Armée Française se retira en confusion, en partie à Maubeuge & à Valenciennes & d'autres à Conde. Il resta, entre les mains des Alliez, non seulement le Champ de bataille, mais encore seize de leurs Canons, vingt Drapeaux, vingt-six tendards, & autres marques incontestables de la victoire. Les Alliez firent aussi beaucoup de prisonniers, dont quelques-uns furent faits dans l'action-même, & dans la poursuite des Ennemis; mais la plupart furent pris le lendemain à Bavai, & en d'autres places voisines.

A cette Relation nous joignons la Lettre du Comte de Tilli écrite à leurs H. P. le même jour du Combat, qui est une pièce pour le moins aussi authentique que le récit du P. Daniel.

Lettre du Général Comte de Tilli, à Leurs Hautes Puissances.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,

„ JE me donne l'honneur de féliciter V. H. P. de la grande Victoire remportée aujourd'hui sur l'Armée Ennemie, par la bonne conduite & l'intrépidité de M. le Prince Eugene de Savoye, & de M. le Duc de Marlborough.

„ Le Maréchal de Villars ayant vu l'heureux succès de notre entreprise sur les Lignes au dessus de Mons, assésa toute son Armée, & vint se poster près de Quevrain, faisant répandre le bruit parmi ses Troupes, qu'il étoit absolument résolu de nous venir attaquer: Il en avoit déjà fait mine dès le Samedi & le Dimanche d'aparavant, avant fait divers tours tantôt à la droite & tantôt à la gauche de son Armée, avec plusieurs Escadrons, qui s'avançoient tant du côté de Bossut, que vers les ouvertures qui sont entre le Bois de Grand Blaugies (autrement de Sart) & celui de Langue-

1709. „ terres. Cela nous fit prendre le parti de passer incontinent la Trouille, & d'occuper les Hauteurs & les Plaines qui sont entre la Haine & les Rivières de Bougnies, & le Grand & Petit Quevi. Le Maréchal de Villars qui étoit campé depuis la Haine près de Montrueil, jusqu'à Athis & Montigni sur Roc, reçut en ce tems-là son dernier renfort, savoir le Corps de M. d'Artagnan, qui avoit eu la garde du Camp entre Bethune & la Bassée, & qui avoit rassemblé toute l'Infanterie qu'il avoit pu tirer des Garnisons d'Ipres, d'Aire & autres Places de ce côté là; de sorte qu'il s'est trouvé beaucoup plus fort que nous en nombre de Bataillons & d'Escadrons.

„ Avant hier au matin, ce Maréchal se mit en marche avec ces Forces, étendant sa Droite par delà le coin du Bois de Lagnieres, qu'il fit aussi-tôt occuper, de même que celui de Sart & les Buiffons qui sont aux environs, jusqu'au delà du Village d'Aunoit. Il fit aussi occuper les Buiffons d'un Hameau, nommé Blacquet, situé entre ces deux Bois; de sorte qu'il ne restoit que très peu d'ouverture entre ledit Hameau & le Bois de Lagnieres: les Ouvertures étoient plus grandes vers le côté du Bois de Sart.

„ Sur l'avis de cette marche, les Généraux s'assemblèrent près du Maulin de Sart, où il fut résolu de faire avancer l'Armée, afin d'occuper avec la nôtre la Plaine qui est entre les deux Bois: celle du Prince Eugene fut postée dans les Ouvertures du Bois à notre Droite, ce qui fut exécuté avec toute la diligence possible. Cependant le jour se trouva trop court pour attaquer les Ennemis, parce que l'Aile droite étoit trop éloignée pour arriver à tems à son Poste. On auroit bien pu les attaquer le lendemain; qui étoit hier, avant qu'ils eussent achevé leurs Retranchemens devant les Ouvertures, & fortifié les Buiffons qu'ils occupoient, qui leur ont été d'une plus grande utilité que leurs Lignes; mais on jugea plus à propos d'attendre les Troupes du Siège de Fournai, qui sont arrivées ce matin, afin qu'elles eussent part à l'Action.

„ Le signal de l'Attaque ayant été donné ce matin entre 8. & 9 heures, par une forte canonnade à l'un & à l'autre côté; l'Infanterie de l'Aile droite a commencé l'attaque des Buiffons & des Retranchemens, au coin du Bois de Sart; & celle de l'Etat le long du Bois de Lagnieres, & aux deux côtés dudit Hameau de Blacquet: Le feu y a été d'une très-grande violence, & particulièrement à l'Attaque de l'Infanterie de l'Etat, qui a beaucoup souffert, à cause des triples Retranchemens qui étoient de ce côté-là, sans avoir pu les emporter, nonobstant toute la bonne conduite & la bravoure du Prince de Nassau, & la vigueur des Officiers & Soldats, que l'on peut dire s'être tous distingués: les derniers Bataillons qui soutenoient, se sont avancés avec la même bonne contenance que ceux qui avoient déjà été maltraités: l'Infanterie de l'Aile droite a pareillement fait tous les efforts imaginables, & s'est d'abord emparée de quelques Postes; mais elle a été arrêtée par d'autres Retranchemens, où le feu a été très-violent jusqu'à environ 2. heures après midi, que le feu de notre Infanterie a commencé de redoubler.

„ Dans le même tems, l'Armée du Prince de Savoye a eu le bonheur de percer, & de mettre en desordre l'Aile droite des Ennemis.

„ Cepen-

1710. „ Cependant, nous avons de nôtre côté fait une
 „ ouverture pour introduire la Cavalerie dans la
 „ Plaine, où le Prince Hereditaire de Hesse a
 „ conduit, avec une bravoure extraordinaire,
 „ les premiers Escadrons de la Cavalerie de nôtre
 „ Aile gauche. Après que la Cavalerie a com-
 „ mencé à penetrer, la Victoire s'est bien-tôt
 „ déclarée: les Escadrons Ennemis, qui se sont
 „ presentez en grand nombre, ont été chargez
 „ dès qu'il y en a eu des nôtres de formez, qui
 „ dans le commencement ont eu beaucoup de
 „ peine à se soutenir contre le grand nombre des
 „ Ennemis; mais ayant été renforcez de tems en
 „ tems, secondez à la droite par les Escadrons
 „ du Prince Eugene, les Ennemis n'ont pû
 „ soutenir nôtre effort, & ils se sont retirez en
 „ nous abandonnant le Champ de Bataille: ils
 „ se sont pourtant ralliez plusieurs fois: mais le
 „ reste des Escadrons de l'Aile gauche ayant
 „ joint ceux de la droite, on a achevé de met-
 „ tre en fuite leur Cavalerie, qui s'est retirée
 „ par le chemin de Bavay & de Quenoy: leur
 „ Infanterie, qui s'étoit encore maintenuë dans
 „ quelques Buissons, s'est retirée le long des
 „ Bois, partie du côté de Maubeuge, & par-
 „ tie par le même chemin que la Cavalerie,
 „ abandonnant la plus grande partie de leur
 „ Artillerie, & autres marques d'une Victoire
 „ complete, dont on ne peut pas encore dire
 „ les particularitez.

„ Je me donne aussi l'honneur de notifier à
 „ V. H. P., que le Lieutenant Général De-
 „ dem, avec un Corps de 3000. hommes, se
 „ rendit hier maître de St. Guillain. Je suis,
 „ &c.

Après le Combat, les Généraux des Conféde-
 rez ayant visité le terrain, d'où ils avoient chassé
 les François, ne purent pas s'empêcher d'être
 surpris de la grandeur des difficultez, qu'il leur
 avoit fallu surmonter, pour en venir à bout.

Quelques jours s'étant passez à faire reposer
 l'Armée, à panser les blesez & à enterrer les
 morts, on reprit le premier dessein du Siège de
 Mons. La direction du Siège fut donnée au
 Prince Héreditaire de Frise, & les attaques furent
 poussées avec tant de vigueur que les Assiégez fu-
 rent contrainsts de capituler le 21. après vingt-
 cinq jours de Tranchée ouverte, quoique les En-
 nemis eussent publié que la Ville étoit munie de
 tout ce qu'il falloit pour soutenir un Siège de six
 mois.

La reduction de cette importante Place, après
 une Bataille aussi sanglante que celle de Malpla-
 quet étoit une nouvelle preuve de la victoire que
 les Armées des Alliez avoient remportée sur celle
 des Ennemis. Il étoit pardonnable aux Généraux
 François de s'attribuer les avantages de cette mé-
 morable Journée parce que leurs Troupes s'étoient
 mieux defenduës derriere leurs Retranchemens,
 qu'elles n'avoient fait pendant toute la Guerre,
 & de ne laisser aux Alliez que le Champ de Ba-
 taille, & le nom d'une Victoire. Mais le Siège
 & la prise de Mons qui suivit de près ce fameux
 Combat: sans que l'Armée de France osât faire
 le moindre mouvement pour secourir la Place,
 ou interrompre les Assiégeans, apprit à tout l'U-
 nivers ce que l'on devoit penser de la gloire que
 les François s'étoient acquise dans cette grande
 Journée, où suivant le rapport du Maréchal de
 Boufflers, toute l'Infanterie des Alliez avoit été dé-
 faite & ruinée.

La Saison étant trop avancée pour former de
 nouvelles entreprises, la Campagne finit par la
 reduction de Mons; & les Armées de part &

d'autre se retirerent dans leurs Quartiers d'Hi-
 ver.

CELLE de 1710. commença par le Siège de 1710.
 Douai. Mais avant de parler des progrès que les
 Armes des Alliez firent encore cette année, il
 faut dire un mot des Conférences pour la Paix
 qui se commencerent au Mois de Mars à Gertruy-
 demberg. La France se servit de Mr. de Petec-
 kum, Ministre du Duc de Holstein à la Haye,
 pour les renouer. (1) Mr. de Torci s'étant ex-
 pliqué nettement par une Lettre que le Roi de
 France consentiroit à tous les Articles Préliminaires
 excepté le 37. pour lequel il seroit question de cher-
 cher un Equivalent; sur ce fondement on expedi-
 dia des Passeports pour les Plenipotentiaires
 François, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de
 Polignac, qui arriverent à Anvers le 9. Mars,
 & de là se rendirent à Gertruydemberg qui é-
 toit le lieu que l'on avoit choisi pour les Con-
 férences. Les Etats nommerent de leur côté
 Mr. Buys & Mr. vander Duffen pour écouter
 les Propositions des François. Il y eut plu-
 sieurs Conférences dans lesquelles les Ministres
 de France ne firent autre chose que proposer
 des Plans de Partage demandant tantôt les Ro-
 yaumes de Naples & de Sicile pour le Roi Phi-
 lippe; tantôt se désistant du Royaume de Na-
 ples & proposant en échange celui d'Arragon,
 & tantôt se contentant de celui de Sicile & de
 Sardaigne, & des Places Espagnoles qui sont sur
 les côtes de Toscane. Ils offrirent encore une
 somme d'argent aux Alliez pour continuer la
 guerre en cas que le Duc d'Anjou ne voulut
 pas renoncer à la Monarchie d'Espagne, & se
 contenter de la Sicile & de la Sardaigne. Les
 Députez des Alliez furent extrêmement surpris
 de voir que les Ministres de France ne faisoient
 que former de nouveaux incidens sans en venir
 à un Equivalent pour le 37. Article, le seul
 sur lequel on n'étoit pas d'accord & qui devoit
 être le principal objet de la Négociation. On
 s'aperçut bien-tôt que la Cour de France n'a-
 voit d'autre but que d'amuser les Alliez, de se-
 mer la jalousie entre eux, & d'animer les Peu-
 ples à supporter plus patiemment le fardeau de
 la Guerre par l'esperance d'une prochaine Paix.
 De sorte qu'après diverses Conférences, cette
 seconde Négociation fut rompuë le 25. Juillet,
 avec aussi peu de succès que celle de l'Année
 précédente. (2) On remarqua dès lors que les
 François ne paroissoient plus si ardens pour la
 Paix, & qu'ils en traitoient avec plus d'indif-
 férence, soit qu'ils se flattassent d'une diversion
 du côté du Nord, soit que les brouilleries &
 les divisions qui éclatterent alors à la Cour d'An-
 gleterre, leur fit esperer quelques heureuses Re-
 volutions pour leurs Affaires. Il est certain,
 comme le remarque le P. Daniel, que les Al-
 liez eurent sujet de se repentir de n'avoir pas ac-
 cepté les Propositions qui leur furent faites à Ger-
 truydemberg: mais il y a tout lieu de croire
 qu'ils ne s'en seroient point repentis si l'incon-
 stance de la Reine Anne, qui changea tout à
 coup de conduite, ou l'argent de France ré-
 pandu à propos, n'avoit produit dans ce Ro-
 yaume un changement qui releva les esperances
 abbatuës des François, & qui fit perdre aux
 Alliez les principaux avantages qu'ils étoient en
 droit de se promettre d'une Guerre aussi glo-
 rieuse que celle qu'ils avoient soutenuë jusqu'a-
 lors.

Pendant que ceci se passoit à Gertruydem-
 berg,

(1) Annales de la Reine Anne. Tom. IX. p. 3.

(2) Ibid. p. 22.

1710. berg, la campagne s'ouvrit en Flandres. Le Prince Eugene & Mylord Marlborough ayant assemblé leur Armée aux environs de Tournai, elle se mit en marche le 20. de Mars, & fit tant de diligence qu'elle surprit les Lignes que les François avoient élevées pour couvrir Douai, & leurs autres Places. L'Armée de France s'étant assemblée de l'autre côté de la Scarpe fit mine de vouloir disputer le passage de cette Rivière, mais sur l'approche de l'Armée des Alliez, les François se retirèrent avec précipitation du côté de Cambrai, & laisserent ainsi la liberté de faire le siege de Douai. Cette Place fut investie le 22. Avril. La Tranchée fut ouverte la nuit du 4. au 5. de May. Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough commandoient eux-mêmes le siege. L'Historien François dit que Mr. d'Albergotti, qui commandoit dans la Place, se défendit fort bien; mais comme il fut aussi vigoureusement attaqué, il fut contraint de capituler le 25. Juin. Pendant le Siege l'Armée de France vint camper dans la Plaine de Lens pour incommoder les Assiégeans: mais ayant trouvé par tout que l'on étoit disposé à les recevoir, ils s'en retournerent sans rien faire.

La prise de Douai fut suivie de celle de Bethune, d'Aire, & de St. Venant. Pendant que l'on étoit occupé au Siege de cette dernière Place, un Détachement de 4000. hommes de l'Armée Française, commandé par Mr. de Ravignan, surprit sur la Lis un Convoi des Alliez de 46. bateaux chargés de diverses Munitions de guerre. Il étoit escorté par 12. ou 1300. hommes sous les ordres du Comte d'Athlone, & de plus de 2. mille selon le P. Daniel. Le Comte d'Athlone voyant approcher l'Ennemi, fit ranger son Escorte en Bataille: Il y eut un rude combat, mais il fallut céder au nombre; quatre ou cinq cens furent tuez, ou noyez, environ 600. furent faits prisonniers entre lesquels se trouva le Comte d'Athlone; le reste se sauva à Deinsé. Des 46. bateaux il y en eut 27. de brûlez ou coulez à fond. Le reste échappa à la poursuite de l'Ennemi.

Ce contre-tems ralentit pour quelques jours les attaques d'Aire & de St. Venant que l'Armée des Alliez assiégeoit en même-tems. La première de ces deux Places, comme la plus considerable, se défendit le plus long-tems, elle tint 52. jours de tranchée ouverte: mais enfin les Assiégeans ayant donné l'assaut au Corps de la Place & s'étant logez sur la brèche, Mr. de Goëbriant, qui y commandoit, fut contraint de capituler, & de remettre la Place aux Alliez le 8. de Novembre. Par la conquête de toutes ces Places, les Alliez non seulement couvroient la Ville de Lille, & toutes celles dont ils s'étoient emparez le long de la Lis & de l'Escaut, mais ils s'étoient encore établis dans l'Artois, ils se voyoient en état d'étendre leurs logemens & leurs contributions, & de pénétrer bien avant sur les terres de France. Tous ces Sieges furent faits à la vuë de l'Armée Française, qui fit mine au commencement de vouloir risquer une Bataille, mais qui se contenta de se poster avantageusement & de se retrancher, pour se tenir sur la défensive.

1711. QUOIQUE la faveur & le credit du Duc de Marlborough fut considerablement diminué à la Cour d'Angleterre, par l'expulsion de ses Créatures que la Reine Anne priva de leurs emplois, & par le choix qu'elle fit de nouveaux Ministres Ennemis du Duc, cependant on ne laissoit pas à la Cour d'avoir encore quelque ménagement pour un Général qui avoit si bien mérité de la Nation, & que la Reine & les deux Chambres du Parle-

ment avoient si souvent loué & remercié de ses grands & signalez services. Le Duc étant arrivé à Londres dès le Mois de Janvier de cette Année, la Reine lui temoigna, comme à l'ordinaire, beaucoup de satisfaction de sa conduite & lui confirma le Commandement de ses Armées en Flandres; soit que les nouveaux Ministres se flattassent de l'attirer dans leur parti, soit qu'ils crussent avoir encore besoin de lui, & que le tems ne fut pas convenable pour faire éclater sa disgrâce. Quoiqu'il en soit, les Etats Généraux ayant écrit à la Reine d'Angleterre pour lui témoigner combien la présence du Duc étoit nécessaire en ces Provinces, pour prendre de bonne heure des mesures contre l'Ennemi commun & concerter ensemble les Operations de la Campagne prochaine: Sa Majesté fit à L. H. P. la réponse qui suit:

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ **N**Os bons Amis, Alliez & Confédérez.
 „ Nous avons vû par vôtre Lettre du 27.
 „ de ce Mois les raisons qui vous ont porté à
 „ nous prier de renvoyer au plûtôt le Duc de
 „ Marlborough: Nous convenons avec vous de
 „ la nécessité qu'il y a de prendre toutes les pré-
 „ cautions possibles contre les desseins de nos En-
 „ nemis; & comme nous sommes très-satisfaits
 „ nous-mêmes de la Capacité & des Services si-
 „ gnalez dudit Duc de Marlborough, nous som-
 „ mes bien-aïses de voir que vos sentimens sur
 „ son sujet se rencontrent parfaitement avec les
 „ nôtres; & conformément à vos souhaits,
 „ Nous lui avons d'abord ordonné de se prépa-
 „ rer à retourner en Hollande aussi-tôt qu'il sera
 „ nécessaire, & il ne manquera pas de se rendre
 „ auprès de vous dans le tems que vous avez
 „ marqué, pour y concerter les mesures nécessai-
 „ res, & pour les mettre en exécution avec sa
 „ prudence & sa vigueur accoutumée. Au reste
 „ nous prions Dieu qu'il vous ait, Hauts & Pui-
 „ sans Seigneurs, nos bons Amis, Alliez & Con-
 „ fédérez, en sa Sainte & digne Garde. Écrit
 „ à nôtre Cour à St. James le 31. jour de Jan-
 „ vier l'an 1711. & de nôtre Regne le neuvième.
 „ Vôtre bien bonne Amie &c.

En conséquence de cette Lettre Mylord Duc partit de Londres à la fin de Fevrier & arriva le 4. Mars à la Haye, (1) apportant avec lui de nouvelles assurances de la part de la Reine que le changement qu'elle avoit fait dans son Ministre, n'en apporteroit aucun dans son attachement à la cause commune, ni au payement des Troupes qui étoient à la Solde d'Angleterre. Cette Déclaration rassura pour quelque tems les Ministres des Alliez, qui n'étoient pas sans inquietude sur ce qui se passoit dans cette Cour.

Le Duc de Marlborough ayant conféré avec les Députez des Etats sur les Operations de la Campagne partit le 23. d'Avril de la Haye, & étant arrivé à Tournai le 25. il rassembla ses Troupes & se mit à la tête de son Armée.

Il commença la Campagne par la prise d'Arleux, qui étoit un Poste important que les Ennemis avoient fortifié, & qu'ils reprirent ensuite sur les Alliez. Il y eut plusieurs rencontres entre divers Détachemens qui ne décidoient de rien. Sur ces entrefaites l'Empereur Joseph étant mort, le Duc de Marlborough fut contraint de faire un Détachement de son Armée de 12. Bataillons & de 30. Escadrons pour renforcer l'Armée, que le Prince Eugene devoit commander en Alsace, par où les François menaçoient

(1) *Annales de la Reine Anne.* Tom. X. pag. 4.

1711. nagoient de pénétrer dans l'Empire, & de traverser l'élection d'un nouvel Empereur. Malgré cette diminution de Troupes, Mylord Duc forma le dessein de surprendre les Lignes des François, qui étoient plus fortes que celles des années précédentes, (1) & que le Maréchal de Villars appelloit le *ne plus ultra* du Duc de Marlborough. Pour cet effet le 1. Août toute l'Armée des Alliez ayant décampé, s'approcha des Lignes. Le Maréchal de Villars ne doutant point qu'il ne seroit attaqué & soupçonnant que ce pourroit être du côté de Hesdin, rappella les Détachemens & fit tous les préparatifs nécessaires pour bien recevoir l'Ennemi. Pour augmenter ces soupçons le Duc de Marlborough donna ordre aux Soldats de se pourvoir de fascines, & il fut lui-même pour reconnoître les Lignes; mais la nuit du 4. au 5. l'Armée se mit en marche vers la gauche, avec tant de diligence qu'à 10. heures du matin, elle arriva à Bac à Bacheul où les Généraux Cadogan, Hompesch & Murray étoient entrez dans les Lignes avec un Corps de 10000. hommes rassemblé de diverses Garnisons. Les Ennemis, qui s'attendoient d'être attaquez d'un autre côté, avoient retiré toutes leurs Troupes de cet endroit-là, de sorte que ces redoutables Lignes furent emportées sans tirer un coup. Le Maréchal de Villars, qui avoit suivi l'Armée, fit mine de la vouloir attaquer pendant qu'elle étoit encore fatiguée de la marche extraordinaire qu'elle avoit été obligée de faire, mais il se contenta de s'en approcher, & ayant vû que l'on étoit disposé à le recevoir, il se retira derrière le Marais d'Inchi, où il étoit impossible d'aller à lui. Ainsi l'Armée des Alliez passa l'Escaut dans la résolution de faire le Siege de Bouchain.

Ce Siege fut d'autant plus difficile que l'Armée de France se posta aussi près pour défendre la Place que les Troupes des Alliez pour l'attaquer. Plusieurs jours se passerent à déloger les Ennemis des postes qu'ils avoient occupé dans les Marais qui sont aux environs, & jusques au 18. ils conservèrent une communication avec la ville; mais enfin les Alliez étant venus à bout de tirer une ligne à travers du Marais qui ôtoit toute communication aux François avec Bouchain, on ouvrit la Tranchée la nuit du 23. au 24. Le Siege fut poussé avec tant de vigueur que malgré la nombreuse Garnison, qui étoit dans la place, les Ennemis furent contraints de battre la Chamade le 12. de Septembre & de subir la Loi que le Duc de Marlborough voulut leur imposer, qui étoit de se rendre prisonniers de guerre, au nombre de 3100. hommes en y comprenant les bleffez.

Mr. de Ravignan, qui commandoit dans la Place, & plusieurs autres Officiers François ayant été relâchez sur leur parole, & étant arrivez au Camp du Maréchal de Villars, ils se plainirent hautement qu'on avoit manqué à la promesse qui leur avoit été faite de les laisser sortir en liberté de Bouchain. Ces plaintes donnerent lieu à quelques Lettres & Mémoires entre le Duc de Marlborough & le Maréchal de Villars, où le fait fut entièrement éclairci, & la Cour de France parut si convaincuë de l'injustice de ces plaintes, qu'elle envoya ordre au Maréchal de relâcher sur leur parole, le Comte d'Erbach, le Major Général Borek, le Comte de Denhof, le Colonel Savary & le Baron de Waffenaer, qui avoient été faits prisonniers en diverses rencontres, & à qui on avoit refusé la liberté sous prétexte de la prétendue infraction faite à la Capitulation de Bou-

Tome III.

(1) *Annales de la Reine Anne, ibid. pag. 23.*

chain. Toutes ces Pièces furent renduës publiques alors; il n'est pas apparent que le P. Daniel n'en ait eu connoissance, & la fidelité de l'Histoire demandoit qu'il en fit mention, au lieu de rapporter simplement, comme il fait sur des bruits publics, que les *Assiégeans promirent à minuit à la Garnison de la laisser sortir en liberté: sur cette assurance les Assiégez livrerent un coté d'une porte; mais lorsqu'ils en furent maîtres, ils forcerent la barriere & s'emparerent de la place.* Ceux qui voudront se donner la peine de comparer ce recit avec les Lettres du Duc de Marlborough, & le Mémoire du Général Fagel qui commandoit le Siege, se convaincront facilement de l'infidelité de l'Historien François.

Après la prise de Bouchain (2) Mylord Duc auroit fort souhaité d'entreprendre le Siege du Quefnoy, tant pour couvrir les nouvelles Conquêtes, que pour incommoder les Garnisons de Condé & de Valenciennes. Il dépêcha même le Comte d'Albemarle pour avoir l'agrément des Etats Généraux. Mais Leurs H. P. furent d'avis, pour diverses raisons, de ne point entreprendre de nouveau Siege de cette Campagne; de sorte que le Duc ayant mis ses Troupes en Quartiers d'hiver, revint à la Haye le 6. Novembre, & repassa en Angleterre peu de tems après.

Les Ennemis ayant rassemblé un Corps de 30. à 40. mille hommes au Mois de Decembre, firent semblant d'en vouloir à Bouchain: mais l'évenement fit voir que ce grand attroupement n'étoit destiné qu'à faire sauter quelques Ecluses, qu'à renverser des digues, qu'à interrompre la navigation de la Scarpe, & du Canal de Douay à l'Isle, qu'ils bouchèrent en plusieurs endroits, cela dans la vuë d'ôter aux Alliez la commodité de l'eau pour remplir leurs Magazins pour la Campagne prochaine. Le Comte d'Albemarle, ayant rassemblé quelques Garnisons, poursuivit les Ennemis, qui se retirèrent avec tant de précipitation qu'il ne fut pas possible de les joindre.

Ces Provinces firent cette année une perte irréparable dans la Personne de l'illustre Prince de Nassau, Gouverneur Héritaire de Frise & de Groningue, qui promettoit de faire revivre dans sa Personne la valeur & la prudence de ses Ancêtres, & qui s'étoit déjà signalé dans plusieurs Sieges & dans plusieurs Batailles. Le Roi de Prusse s'étoit rendu à la Haye pour hâter la conclusion des Differens qu'il avoit avec ce Prince touchant la succession du feu Roi d'Angleterre, dont les Etats Généraux devoient être les Arbitres. La presence du Prince étant nécessaire pour terminer cette affaire à l'amiable, il fut fortement sollicité par sa Majesté Prussienne, & par les Etats de venir à la Haye. Il se rendit à leur instance, & quitta l'Armée le 11. de Juillet. Son Altesse ayant continué sa route, arriva le 14. au Mocrdyck, où il se mit sur une barque avec Mr. Hilken Colonel de ses Gardes, & quelques Personnes de sa suite. Il faisoit un fort gros tems, & la barque étoit sur le point d'aborder de l'autre côté du rivage, lorsqu'un coup de vent la renversa, & tous ceux qui étoient dessus étant tombez dans l'eau, le Prince & le Colonel eurent le malheur d'être noyez, sans que les efforts des gens de la Barque & de quelques autres qui se jetterent à l'eau, les pussent sauver. Le Prince avoit d'abord saisi le mât de la Barque, auquel il se tint quelque tems attaché, mais une grosse vague l'en ayant séparé on ne le revit plus. On chercha inutilement son corps pendant plusieurs jours, jusqu'au

N n n

22. qu'un

(2) *Annales de la Reine Anne, Tom. X. pag. 46.*

1711. 22. qu'un Battelier faisant voile de Berg-op-zoom, le rencontra flottant sur l'eau assez près de l'endroit où il s'étoit noyé. Il le pêcha & le porta à Dordrecht où il a été embaumé, & ensuite envoyé à Leeuwarde pour être inhumé au tombeau de ses Ancêtres. La Princesse, Epouse du Prince, apprit cette triste Nouvelle avec une douleur inexprimable : Elle étoit enceinte de plusieurs mois, & malgré l'extrême affliction que ce coup lui causa, elle accoucha heureusement, le 1. de Septembre, d'un Prince qui fut nommé Guillaume, Charles, Henri, Friso, dont les Etats Généraux & les Etats de Hollande & de West-Frise en particulier ont été les Parrains.

Cette année 1711, sera toujours marquée dans l'Histoire, comme une des plus mémorables de notre Siècle, par l'étrange Révolution que l'on vit arriver dans les Affaires des Alliez. L'Union & le concert qui avoit régné jusques alors entre les Princes Alliez, les glorieux succès qui avoient accompagné leurs Armes, l'extrémité où la France se trouvoit réduite, les conditions immenses que Louis XIV, comme il s'en étoit exprimé lui-même, avoit fait offrir aux Alliez deux ans auparavant, tout cela sembloit promettre à l'Europe une Paix honorable où toutes les Parties intéressées devoient trouver leur sûreté & leur avantage. Mais toutes ces grandes esperances s'en furent en fumée, par le changement de la Reine Anne, & par les mesures que les nouveaux Ministres de la Cour d'Angleterre trouverent à propos de prendre en épousant les intérêts de la France avec autant de zèle & de chaleur, que cette Cour en avoit témoigné ci-devant pour la Cause commune. Un service si important rendu au Roi Très-Chrétien, dans des circonstances si critiques, par une Couronne qui a toujours été Rivale de celle de France, & qui avoit contribué plus que tout autre à son abaissement, est un de ces revers de Politique qui étonnerent toute l'Europe, & la France même, qui avoit peine à le comprendre, & qui regarda les premières démarches de la Cour d'Angleterre comme un piège dont on devoit se défier : mais l'étonnement redoubla lorsqu'à la conclusion de la Paix on vit combien peu il en avoit coûté à la France pour mettre les Ministres d'Angleterre dans ses intérêts, & avec quel artifice elle fut éluder au Congrès d'Utrecht les demandes que l'Angleterre avoit faite pour elle-même, & pour ses Alliez.

Ce qui contribua beaucoup à cette étrange Révolution, ce fut la mort inopinée de l'Empereur Joseph, & le choix que les Electeurs firent du Roi Charles pour lui succéder au trône de l'Empire : Dès lors on conçut des sujets de crainte que l'on n'avoit pas eu auparavant ; on craignit que la Réunion des deux Monarchies dans la personne du Roi Charles, ne rendît la Maison d'Autriche aussi puissante & aussi formidable, qu'elle l'avoit été autrefois, & ne replongât l'Europe dans les mêmes inconveniens que l'on vouloit éviter par la Guerre, que l'on avoit entreprise pour arracher l'Espagne à la Maison de Bourbon. Ce fut un Argument que les Ministres Anglois furent bien faire valoir pour justifier le changement de leur conduite, & pour obliger les Alliez à se désister de la restitution de l'Espagne, qui étoit le principal sujet de la guerre, & se contenter de quelques démembrements de cette Monarchie, & d'une simple Renonciation que le Roi Philippe devoit faire pour lui, & pour ses descendans à perpétuité, à tout titre & droit sur la Couronne de France.

Les événemens qui ont produit cette Révolution, sont si voisins de notre tems que la pru-

dence nous défend d'en dire tout ce que l'on en fait & tout ce que l'on en pense, de peur de déplaire à plusieurs personnes, qui y ont eu part & qui sont encore en vie. Nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux, de les appuyer de quelques Pièces Authentiques qui parurent alors, laissant à un autre âge le soin de débrouiller les intrigues qui ont causé un changement si subit dans les affaires des Alliez.

Dès le commencement de cette année, on avoit eu divers sujets de soupçonner que les nouveaux Ministres d'Angleterre avoient de toutes autres vuës que celles de continuer la guerre, ou de faire la Paix conjointement & de concert avec les autres Alliez, comme ils y étoient obligés par le 8. Article de la grande Alliance. Un voyage secret que Mr. Prior fit en France (1) & qui fut découvert par un pur hasard, donna lieu à plusieurs reflexions & commença à causer de l'inquiétude aux Alliez. Ces inquiétudes redoublèrent, lorsque l'on vit Mr. Menager arriver à Londres, conférer secrettement avec les nouveaux Ministres, & que les Gazettes de ce Pais-là parloient de plusieurs Projets de Paix que l'on affectoit de répandre, comme pour tâter le goût du public, & le préparer à ce qui alloit éclore. Ces Projets de Paix furent en effet bien-tôt suivis des Articles Préliminaires qui avoient été concertés à Londres, en date du 27. Septembre de l'Année 1711., & qui furent communiqués aux Ministres des Alliez qui étoient en cette Cour. Les voici.

„ Le Roi voulant contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de la Paix générale, Sa Majesté déclare :

„ I. Qu'Elle reconnoitra la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, comme aussi la Succession de cette Couronne, selon l'établissement présent.

„ II. Qu'Elle consentira volontiers & de bonne foi, qu'on prenne toutes les mesures justes & raisonnables, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne soient jamais réunies en la Personne d'un même Prince ; Sa Majesté étant persuadée qu'une Puissance si excessive seroit contraire au Bien & au Repos de l'Europe.

„ III. L'intention du Roi est que tous les Princes & Etats engagés dans cette Guerre, sans aucune exception, trouvent une satisfaction raisonnable dans le traité de Paix qui se fera ; Et que le Commerce soit rétabli & maintenu à l'avenir, à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, & des autres Nations qui ont accoutumé de trafiquer.

„ IV. Comme le Roi veut aussi maintenir exactement l'observation de la Paix, lors qu'elle aura été conclue ; Et l'objet que le Roi se propose, étant d'assurer les Frontières de son Royaume, sans inquieter en quelque manière que ce soit les Etats de ses voisins, S. M. promet de consentir par le Traité qui sera conclu, que les Hollandois soient mis en possession des Places fortes, qui y seront spécifiées, dans les Pais-Bas, qui serviront à l'avenir de Barrière, pour assurer le Repos de la Hollande, contre toutes sortes d'entreprises du côté de la France.

„ V. Le Roi consent aussi qu'on forme une Barrière sûre & convenable pour l'Empire, & pour la Maison d'Autriche.

„ VI. Quoi que Dunkerque ait coûté au Roi de très-grosses sommes, tant pour l'acquérir que pour la fortifier, & qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense considérable pour en

„ rasér

(1) Annales de la Reine Anne, Tom. X. p. 231. & suiv.

1711. „ les Ouvrages, Sa Majesté veut bien cependant
 „ s'engager à les faire démolir, immédiatement
 „ après la conclusion de la Paix, à condition
 „ qu'on lui donnera un Equivalent pour les forti-
 „ fications, à sa satisfaction: Et comme l'Angle-
 „ terre ne peut pas fournir cet Equivalent, la
 „ discussion en sera remise aux Conférences qui se
 „ tiendront pour la Négociation de la Paix.

„ VII. Lors que les Conférences pour les
 „ Négociations de la Paix seront formées, on y
 „ discutera de bonne foi & à l'amiable, toutes
 „ les prétentions des Princes & Etats engagez
 „ dans cette Guerre, & on ne négligera rien pour
 „ les régler & terminer à la satisfaction des Par-
 „ ties intéressées.

„ *En Vertu du Plein-Pouvoir du Roi, Nous*
 „ *subsigné Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Dé-*
 „ *puté au Conseil de Commerce, avons conclu au*
 „ *Nom de S. M. les préseus Articles Préliminaires.*
 „ *En foi de quoi Nous avons signé.* Fait à Lon-
 „ dres le 27. Septembre v. st. ou 8. Octobre
 „ n. st. 1711. MENAGER.

Ces Articles Préliminaires, qui étoient si dif-
 ferens de ceux qui avoient été proposez à la Fran-
 ce lors que Mr. de Torci fut envoyé en Hollan-
 de, il n'y avoit que deux ans, surprirent tout le
 monde & exciterent de grands murmures. On se
 demandoit les uns aux autres ce que la France avo-
 it gagné dans ces deux dernières Campagnes, quel-
 les victoires elle avoit remporté sur les Alliez
 pour proposer à present des conditions, si éloi-
 gnées de celles que l'on étoit en droit d'attendre,
 & qu'elle avoit été sur le point d'accepter.

Pour calmer un peu les esprits (1) & faire ces-
 ser ces murmures, on publia le même jour à Lon-
 dres, une addition à ces Articles Préliminaires,
 qui contenoit 6. autres Articles dont on disoit
 que l'on étoit convenu avec la France, mais qui
 n'étoient point signez comme les précédens, &
 qui ne furent point aussi communiqez aux Mi-
 nistres des Alliez. „ Savoir,

„ I. Que les Royaumes de Naples, Sicile,
 „ & Sardaigne, le Duché de Milan, les Fortes-
 „ resses de la Toscane, qui apartenoient à la
 „ Couronne d'Espagne, & toute la Flandre, res-
 „ teront à jamais à la Maison d'Autriche.

„ II. Que le Roi Philippe aura toute l'Espa-
 „ gne, les Isles de Majorque & de Minorque,
 „ & les Indes Occidentales.

„ III. Que pour la sûreté du Commerce des
 „ Anglois & des Hollandois en tout tems en Es-
 „ pagne, le Roi Philippe consentira que les An-
 „ glois ayent toujours Garnison à Cadix; & que
 „ la Compagnie de la Mer du Sud ait pleine li-
 „ berté de s'établir dans le Continent de ce Pais-
 „ là, suivant l'Acte du Parlement.

„ IV. Que les Fortifications de Dunkerque
 „ seront razées, & le Port ruiné.

„ V. Que les Hollandois pourront nommer
 „ des Commissaires pour traiter avec des Com-
 „ missaires François, touchant les Barrières né-
 „ cessaires.

„ VI. Qu'on donnera satisfaction & des sû-
 „ retez aux autres Alliez dans le Congrès gé-
 „ ral.

Toutes ces Intrigues & ces Négociations, qui
 se passoient à la Cour d'Angleterre, obligerent
 les Etats à dépêcher Mr. Buys en qualité d'En-
 voyé extraordinaire, pour tâcher d'en appron-
 dir la vérité, & pour veiller aux intérêts de la
 Cause commune: Il arriva à Londres le 29. Oc-
 tobre: il eut plusieurs Conférences avec les Mi-
 nistres, dont le resultat étoit tenu fort secret.

Tome III.

(1) *Annales de la Reine Anne. Ibid. p. 250.*

1711. Tout ce que l'événement en a appris c'est que les
 Etats Généraux furent contraints, malgré la re-
 pugnance qu'ils avoient fait paroître d'abord,
 d'accepter ces Articles Préliminaires & de con-
 sentir que l'on traitât de la Paix sur les conditions
 proposées par la France.

Les Ministres Anglois ayant gagné ce point,
 (2) la Reine de la Grande-Bretagne écrivit une
 Lettre circulaire à toutes les Puissances Alliées,
 pour les inviter à envoyer leurs Plénipotentiaires
 au prochain Congrès pour traiter de la Paix Gé-
 nérale, & pour leur déclarer que de concert avec
 les Etats Généraux, elle avoit choisi la Ville
 d'Utrecht pour le lieu des Conférences, & fixé
 le 12. de Janvier de l'année 1712 pour les com-
 mencer.

Pendant les Memoires & les Remontrances
 pleuvoient de tous côtez. Le nouvel Empereur
 écrivit une Lettre très-forte à leurs H. P. pour
 les exhorter à continuer la Guerre plutôt que
 d'entrer en conférence sur des propositions aussi
 frivoles & aussi captieuses, qu'étoient celles de
 la Cour de France, & pour leur déclarer que
 quant à lui, il n'accepteroit jamais lesdits Preli-
 minaires, & quelles qu'en pussent être les con-
 sequences, il étoit résolu de continuer la guerre,
 & de faire voir à toute la terre que ce n'étoit
 nullement par sa faute si une guerre si glorieu-
 se ne se terminoit pas par une Paix sûre, avan-
 tageuse, & honorable. Le Baron de Both-
 mar, Envoyé de S. A. E. de Hanover, presenta
 aussi un Mémoire sur le même sujet à la Reine de
 la Grande-Bretagne, qui fit grand bruit en An-
 gletterre, & qui déplut autant aux nouveaux Mi-
 nistres, qu'il fut reçu avec applaudissement du
 Parti contraire. Voici ce Mémoire.

„ Son Altesse Electorale de Brunswick-Lune-
 „ bourg ayant renvoyé le soussigné, son Minis-
 „ tre d'Etat & de son Conseil Privé, le Baron
 „ de Bothmar, auprès de S. M. la Reine de la
 „ Grande-Bretagne, lui a ordonné principale-
 „ ment de remercier très-humblement S. M. de
 „ l'honneur qu'Elle lui a fait, de lui communi-
 „ quer ce qui s'est passé depuis peu touchant la
 „ Négociation de Paix, par une personne de dis-
 „ tinction & de la confiance de M. le Comte de
 „ Rivers, & de la nouvelle marque de l'honneur
 „ de son Amitié, qu'Elle a bien voulu donner à
 „ cette occasion, à lui & à sa Serenissime Famil-
 „ le, par ses généreux soins pour ses intérêts.

„ Monseigneur l'Electeur se raporte particu-
 „ lièrement aux sentimens qu'il a fait connoître
 „ à Mylord Rivers, & à la Réponse qu'il lui a
 „ fait donner par écrit sur ses Propositions, dont
 „ une Copie va ci-jointe. Il étoit que ce seroit
 „ manquer au respect dû à la confiance dont Sa
 „ Majesté l'a honoré, s'il n'y répondoit avec la
 „ sincérité qu'Elle doit attendre de son plus vé-
 „ ritable & de son plus zélé Serviteur & Ami,
 „ qui s'intéresse pour sa gloire & pour son intérêt
 „ plus que personne du monde. Il espère que Sa
 „ Majesté lui fera l'honneur de recevoir dans ce
 „ sens & selon cette intention, tant ce qu'il a
 „ pris la liberté de lui faire dire de ses sentimens,
 „ par le susdit Lord Rivers, que ce qu'il a or-
 „ donné au soussigné son Ministre de se donner
 „ l'honneur de représenter encore à ceux de Sa
 „ Majesté.

„ Les sentimens de S. A. E. sur la Paix &
 „ sur la Négociation sont: Que les Alliez ont
 „ besoin, non seulement de Déclarations positi-
 „ ves, mais encore de sûretéz réelles, sur tout
 „ ayant à faire à un Ennemi dont les manières
 „ N n n 2 d'agir

(2) *Annales ibid. p. 269.*

1711.

„ d'agir sont assez connus. C'est à quoi les
 „ Préliminaires précédens avoient pourvû, en
 „ obligeant la France à restituer préalablement
 „ des Places de sûreté. Ici, il n'y a ni sûretés
 „ réelles, ni aucunes Déclarations claires & pré-
 „ cises: Tout se réduit à des généralitez vagues,
 „ qui au fonds ne veulent rien dire, & sur les-
 „ quelles on pourroit négocier des années. On
 „ laisse à juger, quel est le moyen le plus sûr
 „ pour mettre une prompte fin à la Guerre; Ou
 „ d'exiger préalablement de la France de telles
 „ conditions, qu'il n'y ait plus rien à faire dans
 „ l'Assemblée générale, que de leur donner la
 „ forme de Traité; Ou d'ouvrir cette Assemblée
 „ sur des Articles captieux & obscurs, qui lais-
 „ sent le champ libre à la France de mettre en
 „ usage ses Intrigues & ses Chicanes ordinaires.

„ Il n'y a qu'une parfaite Union entre les
 „ Alliez, pendant qu'on traitera la Paix généra-
 „ le, & la Garantie mutuelle qu'ils se donneront
 „ de ce qui y aura été conclu, qui puissent les
 „ mettre en sûreté pour l'avenir. Sans cela,
 „ toute l'Europe tombera dans la confusion, &
 „ tôt ou tard dans l'Esclavage; sur tout, si on
 „ laissoit l'Espagne & les Indes à un Prince de la
 „ Maison de Bourbon. On ne pourroit pas se
 „ flatter que même après la Paix conclüe de telle
 „ manière, la Grande-Bretagne pût être en sû-
 „ reté, & se maintenir dans un état tranquille &
 „ florissant; à moins que de demeurer avec les
 „ Etats Généraux, & avec les autres Alliez, dans
 „ une Union qui les mît tous ensemble à couvert
 „ des entreprises de la France. Toutes leurs For-
 „ ces unies ont à peine suffi pour s'en garantir:
 „ D'où l'on peut juger de ce qui arriveroit, si
 „ cette Couronne venoit à bout de les diviser, &
 „ ce qu'elle seroit capable d'exécuter, après a-
 „ voir respiré pendant quelques années, & après
 „ s'être renforcée par l'Espagne & par les Ri-
 „ chesses des Indes. On ne doute donc pas, que
 „ S. M. Britannique ne se propose d'agir dans
 „ toutes ces affaires conjointement & de concert
 „ avec ses Alliez, conformément aux assurances
 „ qu'Elle leur a données. Mais pour bannir toute
 „ défiance, il seroit bon qu'il n'y eût aucune
 „ Négociation secrète, qui pût donner lieu de
 „ soupçonner que l'un ou l'autre des Alliez
 „ pourroit faire son Traité séparément.

„ Tous les Alliez concurrencent avec plaisir à
 „ conclure la Paix, pourvû qu'elle leur procure
 „ leur sûreté; n'y en ayant point qui ne soit las
 „ des dépenses & des incommoditez de la Guer-
 „ re, & qui veuille la continuer lors qu'elle ces-
 „ sera d'être nécessaire. De plus, il n'y en a
 „ point parmi Eux qui ne se fasse un plaisir de
 „ contribuer de tout son pouvoir, à obtenir à la
 „ Grande-Bretagne les conditions & les avanta-
 „ ges qu'elle peut prétendre de la France: Son
 „ Altesse Electorale se fera en particulier un de-
 „ voir d'y apporter tous les soins qu'on pourra dé-
 „ sirer d'Elle, rien au monde n'étant plus juste,
 „ après tant de grandes choses que S. M. Britan-
 „ nique a faites avec sa Triomphante Nation
 „ pour la Cause commune, depuis le commen-
 „ cement de son glorieux Règne. Et cette voye
 „ paroît plus sûre à S. A. E., pour parvenir à
 „ ce but, & pour se conserver les avantages, que
 „ si la Grande-Bretagne y travailloit sans la con-
 „ currence de ses Alliez par une Négociation se-
 „ parée. Rien ne seroit aussi plus avantageux à
 „ la France, que si par son habileté, elle pou-
 „ voit éblouir assez une Puissance Maritime,
 „ pour lui faire accepter quelque avantage telle-
 „ ment au préjudice de l'autre, que la Jalousie

„ qui en naîtroit devint un obstacle à leur U-
 „ nion pour l'avenir; laquelle, faisant leur sûre-
 „ té réciproque, paroît à la France le plus grand
 „ empêchement à ses vastes Deseins.

1711.

„ S. A. Electorale peut répondre, que la
 „ Cour Imperiale n'a jamais formé le dessein
 „ qu'on lui impute, de vouloir entamer avec la
 „ France une Négociation secrète, au préjudi-
 „ ce des Intérêts de la Grande-Bretagne: Mais
 „ pour ôter à cet égard tout sujet d'ombrage,
 „ tant de la part de l'Empereur, que de la part
 „ des Etats Généraux des Provinces-Unies, on
 „ pourra prendre avec ces deux Puissances de
 „ nouveaux engagements; & on peut s'assurer
 „ qu'elles ne feront aucune difficulté de pro-
 „ mettre à la Reine, de la manière la plus
 „ forte & la plus solemnelle, de n'entrer ja-
 „ mais avec l'Ennemi commun dans aucune Né-
 „ gociation, de ne recevoir jamais aucune ou-
 „ verture ou proposition de sa part, sans la par-
 „ ticipation de S. M., & sans prendre de con-
 „ cert avec Elle des mesures communes. On
 „ allégué, que la Cour Imperiale renoncera sans
 „ peine à l'Espagne & aux Indes, pourvû qu'on
 „ lui donne les Etats d'Italie & les Pais-Bas:
 „ Mais c'est sur quoi il est juste d'entendre le
 „ nouvel Empereur, qu'on sçait avoir fort à
 „ cœur les affaires d'Espagne.

„ Il est aisé de connoître les suites perni-
 „ cieuses qu'on auroit sujet d'aprehender, si on
 „ laissoit l'Espagne & les Indes au Duc d'An-
 „ jou. S. M. Elle-même s'est expliquée ou-
 „ vertement dans sa Harangue à l'entrée de la
 „ dernière Session de son Parlement, recom-
 „ mandant la Guerre d'Espagne, comme celle
 „ qui intéressoit le plus la Nation Britannique,
 „ qui ne sera aucunement dédommée par le
 „ Commerce de la Mer du Sud, dont on la
 „ flate; lequel, si on lui en donnoit même la
 „ réalité, dont on peut justement douter en-
 „ core, ne seroit au moins que précaire, & ne
 „ dureroit qu'autant que la France & l'Espa-
 „ gne voudroient bien le permettre. Ces deux
 „ Couronnes ne pourront être considérées au
 „ susdit cas que comme une même Puissan-
 „ ce. Tout le monde sçait que c'est la Fran-
 „ ce qui gouverne les Espagnols, dans leur
 „ Conseil, dans leurs Finances, dans le Mili-
 „ taire, & qui même fait leur Commerce aux
 „ Indes par ses Vaisseaux: Elle s'est déjà ren-
 „ duë tellement la maîtresse de tout cela, que
 „ quand les Espagnols voudroient s'en affran-
 „ chir, soit après la Paix, soit après la mort
 „ du Roi de France d'à présent, cela n'est plus
 „ dans leur pouvoir, & aucun Traité ne sera
 „ assez fort pour obtenir de la France de quit-
 „ ter effectivement ces Avantages. Il y a ou-
 „ tre cela à considérer, que si la Lignée du
 „ Duc d'Anjou, ou la Lignée mâle du Dau-
 „ phin son Frere, venoit tôt ou tard à man-
 „ quer, ces deux Couronnes seroient entière-
 „ ment combinées sous une même Tête: Nul
 „ Traité, nulle Renonciation ne seroient assez
 „ forts pour empêcher cette combinaison en
 „ pareil cas; dont la Renonciation faite à la
 „ Paix des Pirenées, & le Traité de Partage,
 „ fournissent entr'autres des exemples d'une as-
 „ sez grande évidence. Il est très-certain aussi,
 „ que le Roi de France, qui nonobstant la Paix
 „ & ses Engagemens avec le Roi Guillaume
 „ III. de glorieuse Mémoire, a reconnu de son
 „ vivant un autre pour le Roi d'Angleterre,
 „ aussi-tôt qu'il s'est crû Maître de l'Espagne
 „ par son Petit-Fils; ne verra pas si-tôt celui-
 „ „ ci

1711. „ ci affermi sur ce Trône, qu'il travaillera à
 „ mettre sa Créature sur celui de la Grande-Bre-
 „ tagne, & qu'il en viendra à bout ayant aug-
 „ menté sa Puissance par celle de l'Espagne, &
 „ ses Richesses par celles des Indes. Il est aisé
 „ de prévoir le danger où seroit en ce cas la Per-
 „ sonne de la Reine, & ce que deviendroit alors
 „ la Liberté de la Grande-Bretagne, sous un
 „ Maître élevé dans les Principes de la France,
 „ & dans la haine contre les meilleurs Anglois
 „ qui l'ont abjuré selon la Loi, & ce qu'il seroit
 „ fait ensuite de celle de toute l'Europe & de la
 „ Religion Protestante, par la liaison d'obliga-
 „ tion, de nécessité & de reconnaissance de trois
 „ Rois d'une Religion opposée, & d'une telle
 „ Puissance par Mer & par Terre, sous la direc-
 „ tion de celui de France. Ce sont des consé-
 „ quences où S. A. Electorale est trop intéres-
 „ sée, pour les considérer avec indifférence.

„ Quant à la Barrière aux Pais-Bas Espa-
 „ gnols, on ne peut pas dire qu'elle ne regarde
 „ que la sûreté des Provinces-Unies: elle regarde
 „ au contraire tout autant celle de la Grande-
 „ Bretagne, laquelle ne se trouveroit pas moins
 „ en danger que ladite République, si la France
 „ devenoit maîtresse des Pais-Bas Espagnols.
 „ C'est une vérité qui a été reconnue de tout
 „ tems par les Anglois, & même sous le Règne
 „ de Charles II. ; lequel, malgré ses liaisons avec
 „ cette Couronne, ne voulut pas permettre qu'elle
 „ en fit la Conquête: De sorte que la Barrière,
 „ qui ferme à ce dangereux Ennemi l'entrée
 „ aux Pais-Bas, est un intérêt commun aux
 „ deux Puissances Maritimes, de même qu'à
 „ l'Empire d'Allemagne; outre que la Grande-
 „ Bretagne trouve à cette heure dans sa Garan-
 „ tie, celle de la Succession Protestante récipro-
 „ quement.

„ Quelque chose qui arrive, & soit qu'on
 „ ouvre dès à présent l'Assemblée de la Paix,
 „ soit qu'on la renvoie à un autre tems, c'est-
 „ à-dire jusqu'à ce que la France ait fait des Dé-
 „ clarations plus satisfaisantes, S. A. Electorale
 „ croit que c'est d'une absoluë nécessité de ne se
 „ point relâcher par rapport aux préparatifs pour
 „ la Campagne prochaine; n'y ayant aucune es-
 „ pérance d'obtenir de bonnes Conditions de
 „ Paix, qu'en se mettant en état de poursuivre
 „ vigoureusement la Guerre, & de commencer
 „ la Campagne de bonne heure avec des Forces
 „ considérables; & cela d'autant plus, qu'on
 „ voit les préparatifs que la France fait déjà de
 „ son côté pour cela: C'est aussi par cette con-
 „ sidération que S. A. Electorale ne veut point
 „ se prévaloir de la permission que S. M. a eu
 „ la bonté de lui accorder avec tant d'amitié, de
 „ prendre pendant cet Hiver quelques-uns de ses
 „ Régimens de Dragons dans son propre Pais,
 „ ayant résolu de les laisser tous au Pais-Bas.
 „ Monseigneur l'Electeur conservera ce nonob-
 „ stant pour S. M. la même reconnaissance, que
 „ si Elle se fût servie effectivement de sadite per-
 „ mission. On ne doit pas douter que l'Empe-
 „ reur ne fasse de beaucoup plus grands efforts
 „ que ci-devant, & que les Etats Généraux ne
 „ fournissent ce à quoi ils sont obligés par leurs
 „ Traitez; S. M. Imperiale étant prête de faire
 „ de nouveaux concerts là-dessus avec S. M. Bri-
 „ tannique: Mais il sera sur tout essentiel de se
 „ garantir du piège d'une Cessation d'Armes,
 „ qu'il est très-apparent que la France proposera
 „ aussi-tôt que l'Assemblée de la Paix sera ouver-
 „ te, & qui laissant les Puissances Maritimes
 „ dans la nécessité de faire les mêmes efforts &

1711. „ les mêmes dépenses pour la Guerre; & d'en-
 „ tretien les mêmes Flottes & les mêmes Ar-
 „ mées, leur ôteroit les moyens de s'en servir,
 „ & arrêteroit les progrès de leurs Armes Vic-
 „ torieuses.

„ Il y a lieu d'espérer, qu'en demeurant bien
 „ unis, on réduira bien-tôt la France, avec la
 „ bénédiction de Dieu, à accorder des Condi-
 „ tions raisonnables; l'extrême épuisement où
 „ est cette Couronne, & le besoin qu'elle a de
 „ la Paix, étant très-certain & confirmé de tous
 „ côtés. Dieu a béni les Armes de la Reine &
 „ de ses Alliez de tant de Triomphes sur leur
 „ Puissant Ennemi, pour les mettre à couvert,
 „ par une Paix sûre & avantageuse, de ce qu'ils
 „ ont à craindre de lui; qu'il ne voudra pas, que
 „ tout épuisé & vaincu qu'il est dans toutes les
 „ occasions, il obtienne encore son but par cette
 „ Guerre, & qu'il en sorte par une Paix glorieu-
 „ se pour lui, à la ruine des Alliez Victorieux,
 „ & à la destruction de la Liberté de toute l'Eu-
 „ rope, en gagnant par cette Paix le pouvoir de
 „ donner un Roi à l'Espagne, d'en imposer un
 „ à la Grande-Bretagne, & de faire dépendre de
 „ son approbation la validité de l'élection d'un
 „ Chef de l'Empire. Fait à Londres ce 9. Dé-
 „ cembre 1711. Signé, Le Baron de BOTH-
 „ MAR.

Dans ces entrefaites le Parlement, après a-
 voir été prorogé plusieurs fois pour donner le
 tems aux nouveaux Ministres de préparer toute
 chose, s'assembla enfin le 18. de Decembre. La
 Reine, dans son Discours qu'elle fit aux deux
 Chambres, déclara dès le commencement que
*l'on avoit fixé le lieu & le jour du Congrès pour trai-
 ter de la Paix générale nonobstant les artifices de
 ceux qui se plaisoient dans la guerre.* Ces expres-
 sions marquoient un dessein formé de faire la Paix
 à quelque prix que ce fut, puisqu'on traitoit
 d'artifices, toutes les démarches qui tendoient à
 continuer la Guerre.

Les nouveaux Ministres ne laisserent pas que
 de trouver bien des difficultez avant que pouvoir
 faire goûter à la Chambre des Pairs les nouvelles
 mesures qu'ils avoient prises pour la Paix: Cette
 opposition parut dès la premiere Séance lorsqu'il
 fut question de délibérer sur l'Adresse de remercie-
 ment que l'on devoit faire à la Reine; car la ques-
 tion ayant été proposée si l'on remontreroit à la
 Reine, qu'il ne pouvoit y avoir de paix sûre & hono-
 rable pour la Grande-Bretagne tant que l'Espagne;
 & les Indes demeureroient entre les mains d'un
 Prince de la Maison de Bourbon, l'affirmative l'em-
 porta de 61. voix contre 55. de sorte que la Re-
 montrance fut inserée dans l'Adresse malgré le
 parti de la Cour, qui trouva à propos de faire
 faire par la Reine cette Réponse à la Chambre
 des Seigneurs. Mylords: *Je reçois amiablement les
 remerciemens que vous me faites. Je serois fâchée qu'il
 y eut quelqu'un qui put penser que je ne fasse pas mes
 derniers efforts pour retirer l'Espagne & les Indes de
 la Maison de Bourbon.* Cette premiere démarche
 de la Chambre des Pairs fit juger aux nouveaux
 Ministres que jamais ils ne viendroient à bout de
 leurs desseins, à moins que par quelque coup de
 vigueur ils ne s'assürassent de la majorité des voix:
 ce qu'ils firent par un coup d'éclat en portant la
 Reine à créer, dans un jour, douze nouveaux
 Pairs dévoués au parti de la Cour qui furent in-
 troduits dans la Chambre, & qui mirent à cou-
 vert les Ministres; car c'étoit l'opinion commu-
 ne d'alors que sans ce renfort, Mylord Oxford
 étoit envoyé à la Tour, & que le parti des
 Whigs, étant le plus fort dans la Chambre Hau-

te, auroit dérangé toutes les mesures de la Cour.

1712. LES choses ayant été conduites jusques-là, les Ministres s'étant assurés ainsi des deux Chambres du Parlement, ils ne se contraignirent plus tant; au contraire ils agirent avec plus de hauteur, ils ne songerent qu'à se lier de plus en plus avec la France, & à pousser avec vigueur le projet de Paix qui leur étoit devenu absolument nécessaire pour se maintenir. Le Duc de Marlborough fut demis de tous ses Emplois, & la plus-part de ses Charges conférées au Duc d'Ormond: Il fallut même que ce fameux Général, qui avoit porté si loin la gloire du Nom Anglois, se défendit contre diverses accusations qui furent portées contre lui dans la Chambre des Communes sur des affaires pécuniaires, & qu'il se bannit ensuite lui-même d'Angleterre pour laisser passer l'orage. On en fit autant à tous ceux qui désapprouvoient les démarches de la Cour & qui se déclaroient contre la Paix sur le pied qu'on la vouloit négocier alors: Tous furent dépossédés de leurs Charges ou contraints de s'en démettre eux-mêmes. Le Prince Eugene, qui passa alors en Angleterre, fut reçu avec de grands honneurs, mais sa présence ne fut pas capable de faire changer de mesures aux Ministres: ils étoient engagez trop avant avec la France pour reculer. Les Etats Généraux eux-mêmes, quoiqu'ils fussent entrez en apparence dans les vuës du Ministère Anglois, ne laissèrent pas que d'essuyer les hauteurs du nouveau Parti, qui fit passer plusieurs votes dans la Chambre Basse qui déclaroient, *que les Etats Généraux n'avoient pas satisfait à leurs engagements pendant la Guerre*: On les attaqua encore sur le Traité de Barriere passé en 1709. entre la Grande-Bretagne & les Etats Généraux. On prétendit „ que ce „ Traité sous prétexte d'assurer la succession „ d'Angleterre dans la Ligne Protestante, & de „ donner une Barriere aux Etats des Provinces- „ Unies, tendoit à la ruïne du Commerce de la „ Grande-Bretagne, & étoit extrêmement dés- „ honorable à sa Majesté, que le Vicomte de „ Townshend, qui avoit négocié & signé ledit „ Traité, & tous ceux qui avoient conseillé à la „ Reine de le ratifier, étoient Ennemis de sa „ Majesté & de son Royaume: „ Toutes ces Résolutions passèrent dans la Chambre-Basse avec une très-grande pluralité de voix; il fut même résolu que l'on feroit une très-humble Représentation à la Reine sur tous ces chefs, dont les termes n'étoient pas fort ménagés, & qui finissoit par prier la Reine „ de trouver des moyens d'expliquer & de corriger divers Articles de ce Traité, en sorte qu'il pût compatir avec les Intérêts de la Grande-Bretagne, & avec une amitié sincère & durable entre Sa Majesté, & les „ Etats Généraux.

Les Etats Généraux informez des Procédures de la Chambre des Communes, & trouvant qu'on ne leur rendoit pas justice, ne manquèrent pas aussi de répondre par écrit: ils prirent le 1. d'Avril la Résolution suivante.

„ Messieurs de Broekhuysen, & les autres „ Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, ont en conséquence de la Résolution „ Commissoriale du 12. du mois passé par eux „ reçûe, & pour y satisfaire, examiné avec quelques-uns de Messieurs les Députés du Conseil „ d'Etat la Lettre Missive de M. van Borssele, „ Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour „ de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, „ écrite de Londres le 8. précédent, contenant „ avis des Résolutions prises par la Chambre des

Communes du Parlement de la Grande-Bretagne, au sujet de continuer & entretenir dans les Pais-Bas pour l'année 1712.: Première-ment, les 40. mille hommes que S. M. a pris à son service au commencement de la Guerre: „ En second lieu, les 10. mille hommes d'augmentation faite en l'année 1703.: Et en troisième lieu, 15178. hommes; cette dernière augmentation faite sous condition que les Etats des Provinces-Unies entretiendront autant de Troupes que monte la proportion de trois cinquièmes contre deux cinquièmes. Sur quoi ils ont fait le Rapport suivant à l'Assemblée.

„ Que pendant l'examen de la susdite Missive, ils avoient appris que M. le Comte de Straffort, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa dite Majesté, avoit déclaré la veille de son dernier départ pour Utrecht, qui fut Lundi passé, à quelques Seigneurs, qu'il avoit reçu ordre par M. S. Jean, Secrétaire d'Etat, de dénoncer à L. H. P. qu'Elles eussent à suppléer à ce qui manque de leur Contingent de trois cinquièmes par rapport aux susdits 15178. hommes; faute de quoi S. M. congédieroit autant dudit nombre des 15178. hommes, que la quote-part de S. M. de deux cinquièmes contre trois cinquièmes de la part de l'Etat, excède le nombre des Troupes qui a été fourni par l'Etat dans les Pais-Bas par rapport aux susdits 15178. hommes, laquelle déclaration est fondée sur cette supposition: „ Qu'au commencement de la Guerre l'Etat s'étoit chargé de fournir pour la Guerre dans les Pais-Bas 102. mille hommes, savoir 42000. pour les Garnisons & 60. mille pour la Campagne; & que la Grande-Bretagne de son côté devoit fournir 40. mille hommes dans les Pais-Bas, lesquelles Troupes furent augmentées l'an 1703. de 20000. hommes, qui devoient être payez, moitié par la Grande-Bretagne, & moitié par l'Etat: Mais qu'à l'égard des susdits 15178. hommes fournis par S. M. de la Grande-Bretagne depuis l'an 1703., la première proportion de 60000. hommes à quarante mille, ou de trois cinquièmes contre deux, devoit être observée.

„ Que cela leur avoit donné occasion d'examiner aussi les Votes & les Résolutions de la Chambre des Communes du Parlement de la Grande-Bretagne du 16. Février dernier, nouveau stile, par lesquelles il est imputé à cet Etat, qu'à divers égards il n'a pas satisfait à ses engagements, dans le fournissement à quoi il étoit obligé suivant sa Quote ou Contingent, pour pousser la Guerre: Et aussi d'examiner l'Adresse de la Chambre des Communes présentée à S. M. sur ce sujet, laquelle Adresse, de même que lesdites Votes, ont été imprimées, rendues publiques, & répandues par tout.

„ Que pour démontrer le peu de fondement tant de la susdite supposition, que de ce qu'on a imposé à l'Etat par les susdites Résolutions ou Votes, & par ladite Adresse des Communes qui les a suivie, lesdits Sieurs Commissaires ont rédigé dans un Mémoire les raisons qui établissent le contraire, lequel Mémoire a été délivré par lesdits Sieurs Députés, & ici inséré à la fin des Presentes.

„ Sur quoi ayant délibéré, il a été jugé à propos & résolu, qu'on enverra au Seigneur de Borssele, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, des Copies du susdit Mémoire, & „ des

1712. „ des Pièces qui y sont jointes, & qu'on lui é-
 „ criera qu'il ait à représenter de vive voix & par
 „ écrit à Sadite Majesté & ailleurs où il pourra
 „ être utile, que la notification faite par ledit
 „ Seigneur Comte de Strafford, comme s'il fal-
 „ loit qu'à l'égard des susdits 15178. hommes,
 „ l'Etat augmentât ses Troupes de ce qui man-
 „ que à leurs trois cinquièmes, ou que S. M.
 „ diminueroit le nombre des siennes, & les ré-
 „ duiroit à proportion de deux cinquièmes par
 „ rapport à celles de l'Etat, à cause d'autant plus
 „ de déplaisir à L. H. P., que, selon leur juge-
 „ ment, elle n'est pas bien fondée, vû qu'il n'y
 „ a pas lieu d'exiger d'un Etat, qui supporte dé-
 „ ja tant de charges, qu'il augmente ses Trou-
 „ pes, & que dans la présente conjoncture, le
 „ Bien de la Cause Commune ne peut permettre
 „ que celles de S. M. soient diminuées.

„ Que la supposition ci-dessus mentionnée,
 „ sur laquelle est fondée cette notification, ne
 „ peut être admise par L. H. P., & que quand
 „ même elle pourroit être admise, toute la dif-
 „ férence alors ne consisteroit seulement qu'en
 „ 4303. hommes, que l'Etat auroit de trop peu,
 „ ou que S. M. auroit de trop dans les Pais-Bas:
 „ à quoi l'on peut opposer, qu'il seroit raisonnable
 „ d'avoir égard aux Troupes que l'Etat a
 „ premièrement fournies au commencement de
 „ cette Guerre, avant que la Grande-Bretagne
 „ ait de sa part fait aucune augmentation, & à
 „ ce que celles de l'Etat ont été alors entrete-
 „ nues pendant quelques années, jusqu'au nom-
 „ bre de cent deux mille, ainsi qu'il est démon-
 „ tre par le susdit Mémoire: Et que par ces rai-
 „ sons, le Seigneur van Borsselen demandera,
 „ que S. M. veuille bien n'exiger pas de l'Etat
 „ qu'il augmente ses Troupes, ni que de son côté
 „ Elle diminue les siennes.

„ Qu'en même tems ledit Seigneur van Borsselen
 „ représentera à S. M., que ce n'est qu'avec
 „ beaucoup de déplaisir que L. H. P. ont
 „ vû par lesdites Résolutions ou Votes, & par
 „ l'Adresse de la Chambre des Communes, qui
 „ ont été imprimées, publiées & répandues de
 „ toutes parts dans le monde, qu'Elles y ont été
 „ condamnées sans avoir été ouïes, comme si el-
 „ les n'avoient pas satisfait à leurs engagements,
 „ ni contribué autant qu'Elles devoient à pro-
 „ portion de S. M. pour les charges & fraix de
 „ la Guerre.

„ Que pour se décharger de ce blâme, &
 „ pour informer S. M. des raisons pourquoi elles
 „ se persuadent qu'il leur a été injustement im-
 „ puté, Elles lui ont enjoint de présenter à S. M.
 „ le susdit Mémoire, dont en même tems, il de-
 „ livrera copie; en ajoutant que lors qu'il plaira
 „ à S. M., ainsi qu'on l'espère, de faire de fa-
 „ vorables & équitables reflexions sur les efforts
 „ que l'Etat, après deux très-onéreuses Guerres,
 „ a maintenant & de nouveau faits dans cette
 „ troisième, dans laquelle, dès son commence-
 „ ment, il a entretenu cent dix mille hommes:
 „ Armement si puissant, qu'il s'en faut beaucoup
 „ que dans les Guerres précédentes il en ait ja-
 „ mais fait un si grand; que de tems en tems il
 „ a augmenté considérablement ses Troupes, à
 „ quoi il faut joindre la considération des Subs-
 „ des qu'il a été obligé de payer, & les équipe-
 „ mens de Mer qu'il a faits; L. H. P. se tien-
 „ nent assurées que S. M. suivant son équité si
 „ connue, aussi bien que tout le Public, seront
 „ nécessairement convaincus que l'Etat a fait dans
 „ cette présente Guerre, autant & plus qu'on
 „ en pouvoir & devoit attendre de bons & fidé-

1712. „ les Alliez, selon les règles de la raison & de
 „ l'équité; & qu'il n'y a qu'un excès d'Amour
 „ pour leur Liberté & pour leur Religion, & un
 „ zèle ardent pour détourner l'Esclavage dont
 „ toute l'Europe, aussi-bien que cet Etat sont
 „ menacés, qui ait pû les porter à faire de si
 „ prodigieux efforts, & à les continuer pendant
 „ un si long-tems: Qu'elles rendent grâces à
 „ Dieu de ce que ces efforts, qu'Elles ont joints
 „ à ceux de Sa Majesté & de leurs autres Alliez,
 „ ont été tellement bénis par sa Bonté Divine,
 „ qu'en comparant l'état où les affaires étoient
 „ au commencement de cette Guerre, avec ce-
 „ lui où elles sont présentement, leur face à l'é-
 „ gard des Hauts-Alliez est maintenant beaucoup
 „ meilleure & plus avantageuse qu'elle n'étoit
 „ d'abord; en sorte qu'il semble qu'il n'y ait
 „ plus rien de nécessaire à desirer, que cette mê-
 „ me constance, cordialité & union entre Eux,
 „ avec lesquelles on a commencé & poussé si
 „ loin cette Guerre, pour concevoir la juste es-
 „ pérance de la voir finir heureusement par une
 „ bonne & solide Paix.

„ Que L. H. P. ont toujours considéré l'u-
 „ nion & la bonne harmonie entre S. M. & l'E-
 „ tat, & entre leurs Sujets de part & d'autre,
 „ comme le plus grand appui de la Cause Com-
 „ mune, & qu'Elles la considèrent encore sur le
 „ même pied, jugeant que présentement elle est
 „ autant & plus nécessaire que jamais: Que par
 „ cette raison Elles ont toujours recherché avec
 „ soin l'affection & l'amitié de S. M., de même
 „ que la conservation & l'accroissement de ladite
 „ union & bonne harmonie entre les deux Na-
 „ tions; Qu'Elles la rechercheront toujours, &
 „ qu'il n'y a rien de plus douloureux pour Elles,
 „ que de se voir réduites à se justifier sur de pa-
 „ reilles censures, qu'Elles ont si peu méritées;
 „ d'autant plus que cela donne lieu aux
 „ Ennemis, à qui l'union entre la Grande-Breta-
 „ gne & l'Etat doit être redoutable, d'espérer
 „ qu'il arrivera du refroidissement & de la divi-
 „ sion entre des Alliez si étroitement unis, ce
 „ qui ne peut que faire beaucoup de mal aux uns
 „ & aux autres.

„ Qu'ainsi L. H. P. désireroient que ces pierres
 „ d'achopement n'eussent pas été mises dans le
 „ chemin, & qu'il seroit bon qu'elles en fussent
 „ ôtées au plutôt: ce qui fait qu'on attend de la
 „ haute équité de S. M. & de son zèle pour la Cau-
 „ se Commune, qu'Elle ne voudra pas que la con-
 „ tinuation du service de ses Troupes dans les
 „ Pais-Bas, & particulièrement desdits 15178.
 „ hommes soit attachée & dépende de l'augmenta-
 „ tion de celles de l'Etat; Et que de leur côté L.
 „ H. P. contribueront autant qu'il sera dans leur
 „ pouvoir, & qu'il dépendra d'Elles, à procurer
 „ & avancer le bien de la Cause Commune, ainsi
 „ qu'Elles ont toujours fait ci-devant; & princi-
 „ palement à prendre des mesures avec S. M. &
 „ concerter en toute confiance les moyens d'y
 „ réussir, de même qu'à faire voir à S. M. par des
 „ effets, qu'Elles recherchent & estiment infini-
 „ ment son affection & son amitié, dont le Sei-
 „ gneur van Borsselen donnera à S. M. toutes les
 „ plus fortes assurances.

„ Il sera aussi remis un Extrait de la présente
 „ Résolution de L. H. P., avec une Copie du
 „ susdit Mémoire, entre les mains du Seigneur
 „ Comte de Strafford, Ambassadeur Extraordi-
 „ naire &c. de Sadite M., lequel sera prié de se-
 „ conder par ses bons offices les bonnes intentions
 „ de L. H. P. *Paraphé*, H. VAN ISSELMUN-
 „ DE, *vt. Et Signé*, F. FAGEL.

1712. Cette Résolution de L. H. P. & le Mémoire qui l'accompagnoit furent bien-tôt rendus publics à Londres: Le Parti de la Cour s'en trouva très-offensé; & comme on ne gardoit plus aucun ménagement avec aucun des Alliez, les Communes déclarerent que ce prétendu Memoire des Etats Généraux étoit un *Libelle faux, scandaleux, & malicieux, réfléchissant sur les Résolutions de la Chambre, & sur l'Adresse présentée à sa Majesté, & faisant brèche aux Privilèges de la Chambre.* Sur quoi un Membre du Parti des moderez dit, par manière de dérision, qu'il jugeoit qu'il faudroit envoyer un Messager en Hollande, pour faire mettre aux arrêts ceux qui avoient dressé ce Memoire.

Mais ce qui acheva de dévoiler la conduite des Ministres d'Angleterre, & ce qui fit connoître ouvertement à toute l'Europe à quel point ils s'étoient dévouez à la France, ce fut la Déclaration que le Duc d'Ormond fit à l'Armée vers la fin du mois de Mai, & celle que l'Evêque de Bristol fit deux jours après aux Députéz de l'Etat au Congrès d'Utrecht. Le premier étant pressé d'aller aux Ennemis dit, qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans de nouveaux ordres. L'autre déclara que puisque les Etats répondoient si mal aux avances de la Reine, Elle feroit ses affaires à part, & qu'elle estimoit n'être plus dans aucune obligation quelle qu'elle pût-être à leur égard. Nous ne saurions mieux exprimer l'indignation, & la surprise que ces deux Déclarations produisirent dans le parti des Alliez, qu'en rapportant ici la Lettre, que les Etats Généraux écrivirent à cette occasion à la Reine, & qui fut présentée par Mr. van Borsselen leur Envoyé, dans une Audience particulière le 6. de Juin.

MADAME,

„ Après toutes les preuves que Vôtre Majesté
 „ a données pendant le cours de son glorieux Règne, de son grand zèle pour le Bien
 „ public, & de son attachement à la Cause Commune des Hauts-Alliez; après tant de mar-
 „ ques, qu'Elle a eu la bonté de Nous donner de sa précieuse affection, & de son amitié pour
 „ notre République; & après les assurances réitérées, qu'Elle Nous a données & fait donner
 „ tout récemment, de ses intentions de faire agir ses Troupes contre l'Ennemi commun,
 „ aussi long-tems que la Guerre ne sera pas terminée par une Paix générale; il est impossible
 „ que Nous ne soyons surpris & touchés des deux Déclarations que Nous venons de recevoir,
 „ l'une après l'autre, de la part de Vôtre Majesté: La première par le Duc d'Ormond,
 „ vôtre Général, de ne pouvoir rien entreprendre sans vos nouveaux Ordres: L'autre par l'Evêque
 „ de Bristol, vôtre Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, de ce que Vôtre Majesté, voyant que
 „ Nous répondions si mal aux avances qu'Elle Nous auroit faites, & que Nous ne voulions point con-
 „ certier avec ses Ministres au sujet de la Paix, Elle feroit ses affaires à part; & qu'Elle estimoit de
 „ n'être plus dans aucune Obligation, quelle qu'elle puisse être, à notre égard.

„ Dès que Nous avons été avertis de ces Déclarations, Nous avons envoyé nos ordres à
 „ notre Ministre, qui a l'honneur de résider auprès de Vôtre Majesté, de lui représenter les
 „ raisons de notre surprise, & les conséquences de ces Déclarations; & de la prier avec tout
 „ le respect que Nous avons toujours eu, & que Nous conserverons toujours pour sa Personne
 „ Royale, de vouloir donner d'autres ordres au Duc d'Ormond, afin qu'il puisse agir avec

1712. toute vigueur, suivant la raison de Guerre, & d'avoir la bonté d'entrer à nôtre égard, dans d'autres sentimens, que ceux que l'Evêque de Bristol a déclaré à nos Plénipotentiaires à Utrecht.

„ Mais plus Nous faisons attention à ces Déclarations, plus Nous les trouvons importantes, & plus Nous en appréhendons les suites: C'est pourquoi Nous avons crû ne pouvoir Nous dispenser de Nous adresser directement à V. M., par cette Lettre, espérant qu'Elle y voudra bien donner l'attention que Nous Nous promettons, tant de sa grande prudence & sagesse, que de son zèle si renommé pour le Bien public, & particulièrement de son amitié & affection accoutumée pour Nous & pour Nôtre République.

„ Nous protestons avant toutes choses, qu'ayant toujours eu pour V. M. une véritable amitié, aussi-bien qu'un très-grand respect, & un attachement sincère à tous ses intérêts, avec un désir ardent de vivre avec V. M. dans une parfaitement bonne intelligence & union, Nous avons encore les mêmes sentimens, & Nous les conserverons toujours, ne souhaitant rien plus, que d'en pouvoir donner à V. M. des preuves les plus convaincantes.

„ Après quoi Nous prions V. M. de vouloir réfléchir, suivant ses grandes lumières, si Nous n'avons pas juste sujet d'être surpris de voir arrêter, par un ordre de la part de V. M., donné à nôtre insçû, les opérations de l'Armée des Alliez, la plus belle & la plus forte qui peut-être soit entrée en Campagne pendant tout le cours de la Guerre, & pourvûe de tout le nécessaire pour agir avec vigueur, & cela après qu'elle avoit marché, suivant la résolution prise de concert avec le Général de V. M., comme en présence de celle des Ennemis, avec une grande supériorité tant en nombre qu'en qualité de Troupes, animées d'un noble courage & ardeur de bien faire; de sorte que suivant toutes les apparences humaines, avec l'assistance Divine, que Nous avons ressentie si clairement dans tant d'autres occasions, on auroit, soit par une Bataille, soit par des Sièges, pû remporter de grands avantages sur l'Ennemi, rendre la Cause des Alliez meilleure, & faciliter les Négociations de la Paix.

„ Nous Nous flatons bien de l'esperance que le Duc d'Ormond a donnée, que dans peu de jours il attendoit d'autres ordres; mais Nous voyons cependant avec douleur une occasion des plus belles passées, dans l'incertitude si elle sera bien aussi favorable ci-après, puis qu'on laisse aux Ennemis le tems de se fortifier & de se précautionner, pendant que l'Armée des Alliez reste dans l'inaction, & consumant les Fourages tout à l'entour, s'ôte à soi-même les moyens de subsister à l'avenir, dans les lieux, où, suivant les projets, les opérations se devroient faire, ce qui pourroit rendre impossibles ci-après les entreprises, qui seroient fort praticables présentement, par où toute la Campagne peut être rendue infructueuse, au préjudice inestimable de la Cause Commune de tous les Hauts-Alliez.

„ Certainement, quand Nous considérons l'Armée, telle qu'elle est, composée des Troupes de V. M. & des autres Alliez, jointes ensemble d'un commun concert, pour agir au plus grand avantage & avancement de la Cause Commune; & les assurances que V. M. Nous a données par ses Lettres, par ses Mi-
 „ nistres,

1712. „ nistres, & dernièrement par son Général le
 „ Duc d'Ormond, de ses intentions de faire agir
 „ ses Troupes avec leur vigueur ordinaire; com-
 „ me aussi les engagements dans lesquels V. M. est
 „ entrée, non seulement à notre égard, mais
 „ aussi, tant séparément que conjointement avec
 „ Nous, à l'égard des autres Alliez; il Nous
 „ est bien difficile de conjecturer & de compren-
 „ dre, comment un ordre si préjudiciable à tou-
 „ te la Cause Commune, donné si subitement à
 „ notre insçu, & sans doute aussi à l'insçu des
 „ autres Alliez, peut convenir & subsister avec
 „ la nature de la Société, & avec ces assurances,
 „ & avec ces engagements dont Nous venons de
 „ parler: Car quoi que, suivant la Déclaration
 „ de l'Evêque de Bristol, V. M. se tienne pour
 „ dégagée de toute Obligation à notre égard, il
 „ est évident qu'il ne s'agit point ici de notre in-
 „ térêt ou avantage particulier, mais de celui
 „ de tous les Alliez, qui souffriront par le pré-
 „ judice que cet ordre, si peu attendu, portera
 „ à toute la Cause Commune.

„ Mais, Madame, Nous ne pouvons pas
 „ Nous dispenser de dire à V. M., que la Dé-
 „ claration faite par l'Evêque de Bristol à *U-
 „ trecht*, ne Nous a pas moins surpris, que celle
 „ du Duc d'Ormond à l'Armée; elle Nous pa-
 „ roît si extraordinaire, que Nous ne savons pas
 „ comment la concilier avec cette grande bonté
 „ & bienveillance dont V. M. Nous a toujours
 „ honoré, ne pouvant concevoir comment el-
 „ les peuvent avoir changé si subitement à notre
 „ égard. Nous n'en sommes pas seulement sur-
 „ pris, mais Nous en sommes affligés. Nous
 „ avons examiné avec soin notre conduite, &
 „ Nous n'y trouvons rien qui puisse avoir donné
 „ lieu au mécontentement que V. M. Nous a
 „ fait paroître par cette Déclaration.

„ Du premier jour que V. M. est montée
 „ sur le Trône, Nous avons eu pour Elle toute
 „ la déférence qu'Elle pouvoit désirer d'un Etat,
 „ Ami, & Allié: Nous avons recherché avec
 „ soin son amitié & affection; & considérant les
 „ bons effets que pouvoient produire, & qu'ont
 „ produit réellement la bonne intelligence, har-
 „ monie, & Union, entre V. M. & Nous, &
 „ entre les deux Nations, & l'avantage qui en
 „ résultoit pour l'une & l'autre, aussi bien que
 „ pour la Cause Commune de tous les Alliez,
 „ Nous avons pris à tâche & à cœur de les cul-
 „ tiver, & de gagner de plus en plus la confian-
 „ ce de V. M., & de Nous conformer à ses sen-
 „ timens, autant qu'il Nous a été possible.

„ Nous croyons en avoir donné une preuve
 „ éclatante, particulièrement à l'égard de la
 „ Négociation de la Paix; puisque non seule-
 „ ment, après que Nous fûmes informés des
 „ pourparlers, qui se font tenus ci-devant en
 „ Angleterre sur ce sujet, Nous avons attendu
 „ que V. M. Nous en donneroit connoissance &
 „ ouverture, ayant cette ferme confiance en son
 „ amitié pour notre République, & en son zèle
 „ pour le bien de la Cause Commune, que rien
 „ ne seroit fait qui pût porter préjudice à Nous,
 „ ni aux autres Alliez; mais aussi quand V. M.
 „ nous a fait communiquer les points Prélimi-
 „ naires, signez par Mr. de Menager en Angleter-
 „ re; & quand Elle nous a fait proposer la con-
 „ vocation & la tenuë d'un Congrès pour la
 „ Paix générale, & Nous a requis de donner à
 „ cet effet les Passeports nécessaires aux Minis-
 „ tres de l'Ennemi, nous y avons consenti, quoi
 „ que nous eussions plusieurs raisons, à notre a-
 „ vis très-bien fondées, de n'entrer point dans

1712. „ une telle Négociation sans plus de fondement,
 „ du moins sans la concurrence des autres Alliez;
 „ mais nous avons postposé nos sentimens à ceux
 „ de V. M., pour lui donner une nouvelle preu-
 „ ve de notre déférence à son égard.

„ Nous n'avons pas moins fait, par rapport
 „ aux difficultez qu'on a fait naître au sujet du
 „ Traité de Garantie mutuelle de la Succession
 „ dans la Ligne Protestante aux Royaumes de
 „ V. M., & de Notre Barrière: Traité si im-
 „ portant pour les deux Nations, que Nous le
 „ considérons comme le lien le plus fort qu'on
 „ pourroit trouver, pour unir à jamais les cœurs
 „ & les intérêts des deux Nations; conclu après
 „ la plus meure délibération, & ratifié de part &
 „ d'autre dans la forme la plus authentique.
 „ Car quoi que Nous eussions pû Nous tenir
 „ simplement à ce Traité, cependant Nous som-
 „ mes entrez en Négociation sur ces difficultez,
 „ & particulièrement sur le point de l'*Affiento*;
 „ surquoi Nous avons tellement instruit Nos Plé-
 „ nipotentiaires, que Nous ne doutions plus que
 „ toutes les difficultez seroient applanies, au
 „ contentement réciproque, & que par là Nous
 „ aurions regagné entièrement la confiance de
 „ V. M.; d'autant plus, qu'en premier lieu,
 „ lorsqu'il s'agissoit de l'Assemblée d'un Congrès
 „ pour la Paix générale, V. M. Nous a fait dé-
 „ clarer par son Ambassadeur, qu'Elle ne dési-
 „ roit que Notre concurrence en ce seul point,
 „ & cette unique marque de Notre confiance;
 „ qu'après cela elle Nous donneroit des preuves
 „ fortes & réelles de son affection envers Nous,
 „ & de ses droites intentions à l'égard de la Cause
 „ Commune de tous les Alliez: & qu'ensuite,
 „ quand on a fait intervenir les difficultez sur le
 „ Traité de *Succession* & de *Barrière*, V. M.
 „ Nous a fait assurer de même, que si Nous
 „ Nous relâchions sur les points les plus essen-
 „ tiels, & particulièrement sur l'affaire de l'*Af-
 „ fiënto*, ce seroit le vrai moyen de rétablir la
 „ confiance mutuelle & nécessaire, laquelle étant
 „ rétablie, V. M. prendroit particulièrement à
 „ cœur les intérêts de l'Etat, & iroit de con-
 „ cert avec Nous dans toute la Négociation,
 „ pour parvenir à une Paix honorable, bonne,
 „ & sûre.

„ Mais Nous Nous trouvons bien éloignés
 „ de Notre attente, puisque dans le tems même
 „ que Nous Nous sommes les plus approchés de
 „ V. M., & que Nous croyions que Nous tom-
 „ bierions d'accord sur les Points qui étoient en
 „ différent, Nous voyons partir le Comte de
 „ Straffort sans avoir fini l'affaire, Nous voyons
 „ arrêter l'Armée dans le commencement de sa
 „ carrière, & Nous entendons une Déclaration,
 „ par laquelle V. M. se tient dégagée de toutes
 „ ses Obligations à notre égard, dont on allegue
 „ pour raison, que Nous aurions mal répondu
 „ aux avances qu'Elle Nous a faites, & que Nous
 „ ne voulions point concerter avec ses Ministres
 „ sur la Paix.

„ Si V. M. veut avoir la bonté de regarder
 „ d'un œil un peu favorable & équitable notre
 „ conduite, Nous Nous flattons, & Nous a-
 „ vons une ferme confiance, qu'Elle n'y trouve-
 „ ra rien, qui lui puisse donner une idée & des
 „ pensées si défavantageuses à notre égard; mais
 „ qu'Elle trouvera plutôt, que Nous avons fati-
 „ sifait, & satisfaisons encore à tous les devoirs
 „ de bons & fidèles Alliez, particulièrement en-
 „ vers V. M.

„ Ce que Nous avons déjà dit pourroit peut-
 „ être suffire pour l'en persuader, mais Nous dé-

1712. „ vous y ajouter, qu'ayant toujours regardé l'af-
 „ fection de V. M., & la bonne harmonie en-
 „ tre les deux Nations, comme un des plus fer-
 „ mes apuis de notre Etat & de la Religion Pro-
 „ testante, & comme un des moyens les plus ef-
 „ ficaces pour le soutien & l'avancement de nos
 „ Intérêts communs, & ceux de toute l'Allian-
 „ ce; & ce sentiment sincère étant imprimé for-
 „ tement dans nos cœurs, Nous n'avons jamais
 „ été éloignez de communiquer & de concerter
 „ en toute confiance sur les affaires de la Paix a-
 „ vec V. M. & avec ses Ministres, conforme-
 „ ment aux fondemens portez par la grande &
 „ autres Alliances. Nous déclarons, que Nous
 „ y avons toujours été portez & prêts, & que
 „ Nous le sommes encore, autant que Nous le
 „ pouvons faire, sans préjudice des autres Al-
 „ liez, & sans contrevenir aux Engagemens,
 „ Traitez, & Alliances, que Nous avons con-
 „ traitez.

„ Mais, MADAME, toutes les propo-
 „ sitions qui Nous ont été faites sur ce sujet
 „ jusques à present, sont demeurées en des ter-
 „ mes fort généraux, sans que le résultat des
 „ Négociations entre les Ministres de V. M.
 „ avec ceux de France, ni même les pensées de
 „ V. M. sur le sujet sur lequel Nous devrions
 „ concerter ensemble, Nous ait été communi-
 „ qué. Il est vrai que dans quelques-unes des
 „ dernières Conférences, les Ministres de V. M.
 „ ont demandé, si les nôtres étoient munis d'un
 „ plein-pouvoir, & autorisez à faire un Plan
 „ pour la Paix: Mais il auroit été bien juste,
 „ qu'avant que d'exiger cela de Nous, on Nous
 „ eût communiqué le résultat des Négociations
 „ traitées depuis long-tems entre les Ministres
 „ de V. M. & ceux de l'Ennemi, du moins
 „ les pensées de V. M.

„ Si ce Plan regardoit seulement les inté-
 „ rêts de V. M. & les Nôtres, nous aurions
 „ peut-être tort de n'y avoir pas donné les
 „ mains incessamment, quoi que même alors
 „ l'affaire ne seroit pas sans difficulté, puisque
 „ la moindre connoissance qui en parviendroit
 „ à l'Ennemi, ne pourroit être que fort pré-
 „ judiciable: Mais comme le Plan, dont il s'a-
 „ git, doit regarder les intérêts de tous les Al-
 „ liez, & presque de toute l'Europe, Nous a-
 „ vons eu de fortes appréhensions, que com-
 „ me les Négociations particulières entre les
 „ Ministres de V. M. & ceux de France, &
 „ la facilité avec laquelle Nous avons consenti
 „ au Congrès d'*Utrecht*, & donné nos Passé-
 „ ports aux Ministres de l'Ennemi, ont déjà
 „ donné beaucoup de soupçons & d'inquiétude
 „ à S. M. Imperiale & à d'autres Alliez; Nous
 „ avons appréhendé, disons Nous, que S. M.
 „ Imperiale & les autres Alliez, venant à ap-
 „ prendre, (ce qu'il seroit bien difficile de leur
 „ cacher,) le concert qui se seroit entre les Mi-
 „ nistres de V. M. & les Nôtres, pour un Plan
 „ de la Paix, avant même que les Ministres
 „ de France ayent répondu spécifiquement aux
 „ Demandes des Alliez, leurs soupçons & leur
 „ inquiétude pourroient augmenter, & que ce
 „ procédé pourroit leur donner sujet à des pen-
 „ sées préjudiciables, comme si l'intention de
 „ V. M. & la Nôtre seroit d'abandonner la
 „ Grande Alliance & la Cause Commune, ou
 „ pour le moins de régler seuls avec la France
 „ le sort de tous les autres Alliez, par où S.
 „ M. Imperiale & d'autres Alliez pourroient
 „ être poussez à prendre leurs mesures à part,
 „ & à faire des démarches qui ne convien-

droient nullement avec les intérêts de V. M. 1712.

„ Nous croyons ces raisons assez bien fon-
 „ dées, pour justifier auprès de V. M. Nôtre
 „ conduite sur ce point; & si Nous ne sommes
 „ pas entrez avec tout l'empressement qu'Elle
 „ peut avoir souhaité, dans le concert proposé,
 „ Nous espérons que tout au plus V. M. ne re-
 „ gardera nôtre difficulté que comme un excès
 „ de prudence ou de scrupule; & nullement
 „ comme un défaut de confiance en V. M., pen-
 „ dant que les Alliez pourroient le regarder com-
 „ me une contravention aux Traitez, & particu-
 „ lièrement à l'Article VIII. de la Grande Al-
 „ liance. Nous espérons aussi que V. M., par
 „ les raisons que Nous venons d'alléguer, revien-
 „ dra d'une pensée si défavantageuse pour Nous,
 „ que Nous aurions mal répondu aux avances
 „ qu'Elle Nous a faites, & que Nous ne vou-
 „ drions point concerter avec ses Ministres au
 „ sujet de la Paix. Mais, Madame, quand V.
 „ M. n'acquiesceroit pas à Nos raisons, (de quoi
 „ pourtant Nous ne pouvons pas douter,) Nous
 „ prions V. M. de considérer, si cela suffiroit
 „ pour que V. M. pût se tenir dégagée de tou-
 „ tes ses Obligations à Nôtre égard?

„ Si Nous avions contrevenu aux engage-
 „ mens & Traitez que Nous avons l'honneur d'a-
 „ voir conclu avec V. M., Nous attendrions de
 „ sa bonté & de sa justice, qu'Elle nous feroit
 „ représenter ces contraventions, & qu'Elle ne
 „ se tiendroit point quitte de ses Engagemens,
 „ qu'après que Nous aurions refusé d'y apporter
 „ le redrès nécessaire: Mais comme Nous ne
 „ Nous sommes engagez nulle part, d'entrer a-
 „ vec V. M. dans un concert pour faire un Plan
 „ de Paix, sans la participation des autres Mem-
 „ bres de la Grande Alliance, le peu de facilité
 „ ou d'empressement que Nous aurions montré
 „ sur ce sujet, ne peut être regardé comme une
 „ contravention à Nos Engagemens, & ainsi ne
 „ peut servir à dégager V. M. des liens à Nôtre
 „ égard; puis que Nous sommes fortement per-
 „ suadez d'avoir pleinement satisfait à tous nos
 „ Traitez & à toutes nos Alliances, tant avec
 „ V. M. qu'avec les Hauts-Alliez en général, &
 „ d'avoir fait dans la presente Guerre, plus qu'on
 „ n'auroit pû attendre de Nous avec justice &
 „ équité. Toute la différence entre V. M. &
 „ Nous en ceci, ne consiste tout au plus, à le
 „ considérer sainement, que dans une disparité
 „ de sentimens.

„ En vérité, Madame, si pour un tel sujet
 „ entre des Puissances Alliées, & unies ensemble
 „ par les liens & les nœuds les plus forts & les
 „ plus étroits d'Alliance, d'Intérêts & de Reli-
 „ gion, une seule de ces Puissances pouvoit se
 „ dégager de tous ses Engagemens, & se défaire
 „ de toutes ses Obligations, il n'y a point de
 „ liaison qui ne pût être rompue à tout moment,
 „ & Nous ne voyons point sur quels Engagemens
 „ on pourroit compter à l'avenir.

„ Nous Nous assurons que V. M., en vo-
 „ yant les conséquences, ne voudra pas se tenir
 „ à la Déclaration que l'Evêque de Bristol a fai-
 „ te: Nous l'en supplions avec tout le respect &
 „ tout l'empressement dont Nous sommes capa-
 „ bles, comme aussi qu'Elle veuille révoquer
 „ l'ordre donné au Duc d'Ormond, s'il ne l'est
 „ pas encore, & de l'autoriser d'agir selon les
 „ occurrences, ainsi que la raison de Guerre &
 „ l'avancement de la Cause commune le deman-
 „ dera.

„ Nous Vous prions aussi, Madame, de
 „ vouloir encore Nous communiquer le résultat
 „ des

1712. „ des Conférences tenues par vos Ministres avec
 „ ceux des Ennemis, ou du moins vos pensées
 „ sur la Paix, & Nous tâcherons de donner à
 „ V. M. toutes les marques imaginables de Nô-
 „ tre déférence pour ses sentimens, & de Nôtre
 „ desir sincere de conserver sa précieuse amitié,
 „ autant que Nous le pourrons faire, sans blef-
 „ ser la bonne foi des Engagemens dans lesquels
 „ Nous sommes entrez par des Traitez & Al-
 „ liances, tant avec V. M., qu'avec d'autres
 „ Puissances.

„ Nous sommes fortement persuadez, que
 „ ce n'est nullement l'intention de V. M. de les
 „ rompre en aucune manière, puis qu'Elle a été
 „ toujours de ce sentiment avec Nous & avec
 „ les autres Alliez, que la bonne union entre les
 „ Alliez, non seulement pendant la presente
 „ Guerre, mais aussi après que la Paix sera faite,
 „ est & sera toujours le moyen le plus solide, &
 „ même l'unique, de conserver la liberté & l'in-
 „ dépendance de tous ensemble, & de chacun
 „ en particulier, contre la grande Puissance de
 „ la France.

„ Nous attendons aussi, qu'après avoir don-
 „ né des preuves si grandes & si éclatantes de sa
 „ sagesse, de sa fermeté, & de son zèle pour le
 „ soutien de la Cause commune, V. M. ne vou-
 „ dra pas prendre presentement des résolutions,
 „ qui pourront être préjudiciables à Nous & aux
 „ autres Alliez; mais que pour parvenir à une
 „ Paix honorable, sûre & générale, Elle pour-
 „ suivra les mêmes voyes, & se tiendra aux mê-
 „ mes maximes qu'Elle a tenues ci-devant, &
 „ que le bon Dieu a béni d'une manière si sensi-
 „ ble, par des Victoires & par de grands Even-
 „ nemens, qui rendront la gloire du Règne de
 „ V. M. immortelle.

„ Nous renouvelons encore à V. M., les as-
 „ surances de Nôtre haute & parfaite estime
 „ pour sa Personne & pour son amitié; comme
 „ aussi de nos intentions & de nos desirs sinceres,
 „ d'entretenir avec V. M. la même bonne cor-
 „ respondance, harmonie & union, que ci-de-
 „ vant; & de les cultiver entre les deux Na-
 „ tions, par tout ce qui dépendra de Nous;
 „ priant Vôtre Majesté de conserver aussi pour
 „ Nous, & pour Nôtre République, sa premiè-
 „ re affection. Nous Nous remettons au reste à
 „ ce que le Seigneur de Borstle, Nôtre Envoyé
 „ Extraordinaire, pourra dire de plus à V. M.
 „ sur ce sujet; après quoi Nous prions le Tout-
 „ Puissant, &c.

Cette Lettre de Leurs H. P. devenuë publi-
 que en Angleterre y produisit parmi le Peuple,
 l'effet auquel on devoit s'attendre. Un grand
 nombre qui s'étoient reposez sur les promesses des
 Ministres touchant la Paix, commencerent à ou-
 vrir les yeux & à se défier de leur conduite: Pour
 prevenir les suites de cette impression que la Let-
 tre avoit faite, le Conseil de la Reine trouva à
 propos de calmer la crainte d'une Paix désavanta-
 geuse, qui paroissoit répandue dans le Public par
 la Réponse suivante.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS,
 Nos bons Amis, Alliez & Confédérez.

„ IL n'y a rien qui nous soit plus cher que la
 „ conservation d'une bonne intelligence, &
 „ d'une parfaite union avec vôtre Etat. Elles ont
 „ été l'objet de nos principaux soins, & bien
 „ loin de nous pouvoir accuser d'avoir contribué
 „ en aucune façon à leur diminution, nous ré-
 „ Tome III.

1712. „ fléchissons avec plaisir sur toutes les peines que
 „ nous avons prises, & sur toutes les instances
 „ que nous avons faites, afin que les disputes sur-
 „ venues, par rapport aux intérêts des deux Na-
 „ tions, fussent terminées à l'amiable, & afin
 „ que nous pussions nous parler sans réserve sur
 „ ceux du Public; car dans des conjonctures
 „ comme celles où nous nous trouvons, il faut
 „ que l'ouverture soit égale de part & d'autre,
 „ & la confiance réciproque.

„ Nous croyons que l'allarme que vous avez
 „ prise au sujet des Déclarations, tant du Duc
 „ d'Ormond, que de l'Evêque de Bristol, aura
 „ cessé; & nous vous repetons ce que nous a-
 „ vons tant de fois déclaré, qu'il ne tiendra qu'à
 „ vous, comme il a fait par le passé, que tou-
 „ tes nos mesures touchant la Guerre, ou tou-
 „ chant la Paix, soient prises de concert avec
 „ vôtre Etat.

„ Le Comte de Strafford retournera en peu
 „ de jours auprès de vous, pleinement instruit
 „ de nos intentions. Nos Ministres seront dis-
 „ posez, & autorisez de faire tout ce qui peut
 „ dépendre de nous, pour renouveler une entiè-
 „ re confiance avec vous, & pour prévenir à l'a-
 „ venir des mesintelligences qui ont été fomen-
 „ tées avec tant d'artifice, & si peu de fonde-
 „ ment.

„ Mais nous ne pouvons pas passer sous silen-
 „ ce que nous avons été extrêmement surpris de
 „ voir que vôtre Lettre du 5. de ce mois, a été
 „ imprimée, & publiée presque aussi-tôt que
 „ nous l'avons reçue des mains de vôtre Envoyé.
 „ Un tel procédé est également contraire à la
 „ bonne Politique, & à la bienséance: C'est
 „ faire une Rémonstrance, au lieu de s'adresser
 „ au Souverain. Nous espérons que vous ne
 „ voudrez plus souffrir que pareille chose arrive
 „ à l'avenir; car notre honneur nous engageroit
 „ à prendre la résolution de ne donner aucune
 „ réponse à des Lettres, ou à des Mémoires, qui
 „ seroient publiez de la sorte. Au reste nous
 „ prions Dieu, &c.

Vôtre bien bon Amic,

Signé, ANNA R.

(Plus bas)

S. JOHN.

A Kingston le 9. Juin 1712.

C'est ainsi que les nouveaux Ministres se fer-
 voient du nom & de l'autorité de la Reine, pour
 amuser les Alliez par de feintes protestations,
 tandis que toute leur conduite témoignoit ouver-
 tement le peu de cas que l'on faisoit de leur ami-
 tié, & de leur Alliance, & la Résolution que l'on
 avoit prise en Angleterre de pousser les choses à
 toute extremité pour contraindre les Alliez, à
 souscrire aux conditions dont on étoit convenu a-
 vec la Cour de France. Ce qui prouve ce que
 nous venons d'avancer, c'est que dans le même
 tems que l'on faisoit écrire à la Reine de la
 Grande-Bretagne la Lettre que nous venons de
 voir, un de ses Ministres s'étant plaint dans la
 Chambre des Communes de ce que la Lettre des
 Etats Généraux avoit été traduite en Anglois,
 & de ce que l'on en avoit débité un nombre pro-
 digieux d'Exemplaires, il engagea la Chambre à
 presenter une Adresse à la Reine, pour lui mar-
 quer le juste ressentiment, que la Chambre avoit de
 l'indignité faite à sa Majesté, en imprimant & pu-
 bliant une Lettre des Etats Généraux à sa Majesté,
 & pour la prier très-humblement de marquer aussi
 son

1712. *son ressentiment de telles indignitez en ne répondant point à l'avenir à aucunes Lettres ou Mémoires, qui seront imprimés ou publiés.*

Mais on se tromperoit cependant bien fort si l'on croyoit que tous les Anglois voyoient avec plaisir le train que prenoient les affaires, par l'administration des nouveaux Ministres. Outre un grand nombre de particuliers & de Seigneurs, qui témoignent ouvertement leur mécontentement, jamais on ne vit paroître tant de Brochures, qui étoient destinées à faire voir le tort que l'Angleterre se faisoit à elle-même & aux Alliez. L'illustre Evêque de St. Asaph entre autres se signala dans une Préface qu'il mit à la tête de quelques Sermons, où il déplore d'une manière très-pathétique les changemens arrivés depuis peu dans la Nation. Quoi que cette Pièce n'appartienne pas proprement à notre Histoire, il est juste que nous en rapportions quelques morceaux pour faire voir ce que les bons Anglois pensoient alors de l'étrange conduite que l'on tenoit en Angleterre, & pour rendre justice à une Nation qui s'étoit si fort signalée dans la dernière Guerre, & à qui l'on ne pouvoit pas reprocher jusqu'à ce tems-là d'avoir manqué de foi à ses Alliez.

„ J'ai vécu assez long-tems, dit ce digne
„ Prêlat, pour voir les noms illustres des grands
„ Libérateurs, & Défenseurs de la Religion Pro-
„ testante & du Gouvernement Anglois, flétris,
„ & les grands services qu'ils ont rendu à la Na-
„ tion traitez avec mépris. J'ai l'ambition, je
„ l'avoué, de me mettre hors du nombre des in-
„ grats, & comme j'ai honoré & cheri ces
„ grands Princes (1) pendant leur vie, & que
„ j'ai pleuré leur mort, j'ai voulu tâcher de leur
„ élever un Monument de louange, d'aussi lon-
„ gue durée que mes Ecrits pourront l'être, &
„ le faire dans un tems où il est tout-à-fait hors
„ de mode de parler d'eux avec respect. Ja-
„ mais, ajoute-t-il, sept pareilles années consé-
„ cutives n'ont passé sur la Tête d'aucun Mo-
„ narque Anglois, & ne l'ont couvert de tant de
„ Gloire. La Couronne & le Sceptre sembloient
„ être les moindres Ornaments de la Reine, puis
„ qu'Elle les avoit en commun avec d'autres
„ Princes, & que ses Vertus personnelles font
„ les mêmes avant & après ce tems-là. Mais
„ telle étoit la Renommée de son Gouvernement
„ au dedans, & de son heureuse Sagesse dans le
„ choix de ses Ministres, la fidélité, le zèle, la
„ vigilance & l'habileté de ceux-ci dans l'exécu-
„ tion de ses Ordres, étoient alors dans une si
„ haute Estime: son Grand Général & ses Ar-
„ mées avoient porté le Nom Anglois, à un si
„ haut faîte de Gloire Militaire: il y avoit tant
„ d'harmonie & de concorde entre Elle & ses Al-
„ liez; & Dieu répandoit tant de Bénédiction
„ sur ses Conseils & sur ses Entreprises, que
„ l'Histoire ne nous fournit point d'exemple
„ d'aucun autre de nos Princes, qui ait été si
„ heureux, si cheri, si estimé, & si honoré par
„ ses Sujets & par ses Amis, ni si redouté de ses
„ Ennemis.

„ Nous allions entrer alors, selon l'opinion
„ de tout le Monde, dans la voye qui sembloit
„ nous conduire à une Paix, qui devoit répondre
„ aux Prières de notre Pieuse Reine, aux soins
„ & à la vigilance d'un très-habile Ministère,
„ aux Contributions libres d'un Peuple obéis-
„ sant, de même qu'aux glorieux Travaux, &
„ aux hazards des Gens de Guerre: Quand
„ Dieu, pour la punition de nos Péchez, per-

(1) Il veut parler du Roi Guillaume, de la Reine Marie, du Duc de Gloucester.

„ mit à l'ESPRIT DE DISCORDE de se pro-
„ mener par la Terre, & en tourmentant furieu-
„ sement le Camp, la Ville & la Campagne (Et
„ plutôt à Dieu qu'il eût épargné son Sanctuaire!) de
„ troubler & de défigurer, pour un tems, cette
„ belle & agréable Perspective, & d'y substituer
„ je ne sai quoi..... Nos Ennemis diront le
„ reste avec plaisir. Il me convient mieux de
„ prier Dieu qu'il nous remette en état d'obtenir
„ une Paix qui tende à sa Gloire, à la sûreté, à
„ l'honneur & au bien de la Reine & de ses E-
„ tats, & à la satisfaction générale de ses Hauts
„ & Puissans Alliez.

Cette Préface de l'Evêque qui contient quantité d'autres traits de pareille force, déplut si fort au Parti regnant qu'il engagea la Chambre des Communes, à ordonner qu'elle seroit brûlée par la main du Bourreau, ce qui ayant été rapporté à ce Prélat, il dit, qu'il s'estimoit heureux de souffrir avec le Duc de Marlborough, & tant d'illustres Anglois dont on avoit tâché de noircir la réputation.

Pendant que tout ceci se passoit en Angleterre, la Campagne s'ouvrit en Flandres. Dès le commencement de Mars le Comte d'Albemarle avoit fait une expédition sur Arras, pour en brûler les Magazins, qui réussit heureusement. Les François eurent leur revanche dans deux rencontres: L'une sur un Détachement de 600. Chevaux, commandé par le Colonel 's Gravemoer qui tomba dans une embuscade & qui fût fait prisonnier: L'autre, à l'attaque d'une Ecluse sur la Sensée près d'Arleux, où l'on avoit posté 300. Fantassins & 200. Cavaliers, qui furent obligés de se rendre prisonniers de Guerre.

Le Prince Eugene, étant arrivé de Londres à la Haye, partit le 22. d'Avril pour se rendre au Pais-Bas: Le Duc d'Ormond, qui avoit succédé au Duc de Marlborough dans le commandement des Troupes Angloises, le suivit peu de tems après. L'Armée s'étant formée aux environs de Bouchain, se trouva être une des plus belles, & des plus nombreuses qu'on eut vû au Pais-Bas. Elle se mit en marche le 26. May, & ayant passé l'Escaut, elle vint camper la droite à la hauteur de Neuville, & la gauche vers St. Aubert, ayant la petite Riviere de Selle à dos: Le Prince Eugene prit son quartier à Haspres, & le Duc d'Ormond à Ste. Solemne. Mais le Comte d'Albemarle demeura campé entre Souches & Denain, avec 13. Bataillons & 30. Escadrons pour couvrir les ponts & assurer la communication, avec Marchienne où étoient les Magazins de l'Armée.

Les Ennemis ayant aussi formé leur Armée sous le commandement du Maréchal de Villars, la firent camper en ordre de Bataille le Long de l'Escaut, la droite à Câtelet & la gauche finissant à St. Martin.

Dans cette situation on tint plusieurs Conseils de Guerre, dans l'un desquels le Prince Eugene & les Députés des Etats furent d'avis d'attaquer les Ennemis, & ce fut alors que le Duc d'Ormond déclara, comme nous l'avons dit, qu'il avoit ordre de ne rien entreprendre contre l'Ennemi, ce qui surprit également tout le monde.

La Déclaration du Duc d'Ormond n'empêcha point que l'Armée des Alliez ne forma le Siege du Quesnoi sous le commandement du Général Fagel: la Ville ayant été investie, la tranchée fut ouverte le 18. de Juin. Comme on étoit occupé à ce Siege. Le Duc d'Ormond demanda une Conférence au Prince Eugene & aux Députés des Etats: Ce fut pour leur déclarer qu'il a-
voit

1712. voit ordre de la Reine de la Grande-Bretagne de faire publier dans 3. jours une Suspension d'Armes de deux mois dans son Armée, & d'envoyer dix Bataillons Anglois à Dunkerque, pour prendre possession de la place que les François devoient lui remettre pour sûreté de leurs bonnes intentions pour la Paix. Ce Général proposa en même tems au Prince Eugene & aux Députés une pareille Suspension, sur quoi ceux-ci ayant représenté qu'une telle démarche ne dépendoit pas d'eux, & ayant demandé du tems pour consulter leurs Maîtres, le Duc ne voulut accorder que cinq jours. Il proposa aussi aux Généraux des Troupes Etrangères, à la solde d'Angleterre de le suivre, sur peine d'être privés de leur solde & de perdre les Arrérages qui leur étoient dûs. Sur quoi ceux-ci demandèrent aussi du tems pour se consulter.

Cet Ordre au Duc d'Ormond avoit été jusques-là un secret entre les deux Cours de France & d'Angleterre; on ne faisoit que le soupçonner à l'armée par la contenance ferme & assurée que l'on voyoit dans les troupes de France, qui ne pensoient plus à se couvrir de Lignes & de Retranchemens comme dans les années précédentes. La Déclaration du Duc Anglois apprit à tous ce que l'on ne faisoit que soupçonner, & fit voir aux Alliez quel fond ils devoient faire sur les assurances réitérées que la Reine leur avoit fait donner par ses Ministres, qu'elle agiroit de concert avec eux pour pousser la Guerre avec vigueur.

Le refus que les troupes étrangères firent de suivre le Duc d'Ormond, déconcerta pour quelque tems les mesures des Anglois. Mr. de St. Jean, Secrétaire d'Etat, en fit des reproches aux Ministres de Danemark, de Prusse, de Hanover & des autres Puissances, qui avoient des troupes à la solde d'Angleterre, & il leur déclara que sa Majesté regardoit cette manière d'agir comme une rupture. Mais comme il n'y avoit plus de difficultés qui étoient capables d'arrêter les Ministres Anglois, & que la Reine avoit fait déclarer aux Alliez que quoiqu'il pût arriver elle ne s'écarteroit point du Plan de Paix proposé dans sa Harangue au Parlement, la Suspension d'Armes fut déclarée après que le Duc d'Ormond se fut assuré de l'évacuation de Dunkerque, & qu'il en eut fait prendre possession au nom de la Reine d'Angleterre. Le Général Anglois se retira avec son Corps d'Armée du côté de Gand & de Bruges, dont il prit possession, & posta son Armée le long du Canal entre ces deux villes. Comme on avoit tout à craindre en Hollande des dispositions où l'on voyoit la Cour d'Angleterre, ce ne fut pas sans inquiétude que l'on vit ce Corps d'Armée s'approcher de leurs Frontières, & peut-être que la crainte de quelque chose de pis, jointe à la catastrophe de Denain, fit que les Etats Généraux se hâtèrent d'entrer dans les mesures que l'on avoit prises pour la Paix.

On ne peut pas douter que la démolition du Port & des Fortifications de Dunkerque, ne fut un point important pour la Nation Angloise: mais outre qu'il leur auroit été aussi facile d'obtenir cet Article en demeurant unis aux Alliez, c'est que c'étoit l'acheter par une étrange voye, que celle dont on se servit alors, puisqu'il est tout apparent que si le dessein de la France eut réussi & que toutes les troupes étrangères eussent abandonné l'Armée, & suivi le Duc d'Ormond, l'Armée du Prince Eugene & celle des Etats Généraux eut été à la merci des François. Et à qui les Anglois sont-ils redevables aujourd'hui de cet avantage qu'ils avoient stipulé pour eux-mêmes? N'est-ce pas au regne du Roi George, qui fit

arrêter les ouvrages du fameux Canal de Mar-dyck, auquel le Roi de France fit travailler immédiatement après la paix signée, & qui auroit été bien plus formidable pour la Navigation de la Grande-Bretagne, que ne le fut jamais le port de Dunkerque?

Pendant le Siege du Quesnoi se pouvoit avec vigueur. Les Assiégeans s'étant emparés de la Contrescarpe se préparoient à donner l'Assaut au corps de la place, lorsque les Assiégés bâtirent la chamade le 3. Juillet: mais les Ennemis ayant refusé de se rendre prisonniers de Guerre, on recommença à tirer jusques au lendemain que la Garnison se rendit à discrétion.

Pendant que l'Armée des Alliez étoit occupée au Siege du Quesnoi, on fit un Détachement de 1400. chevaux avec quantité d'Officiers & de Volontaires pour faire une irruption en France. Ce Détachement s'étant partagé en plusieurs Troupes, se répandit dans la Champagne, dans le Soissonnois jusques par de-là Rheims, & après avoir enlevé un grand nombre d'Otages & fait quantité de butin, il revint à l'Armée. Le Maréchal de Villars en ayant eu avis, détacha plus de 40. Escadrons pour les suivre: mais ces derniers ne furent pas loin, soit qu'ils eussent appris en chemin que le Détachement des Alliez étoit trop avancé pour l'atteindre, soit qu'ils eussent ordre de ne pas trop s'éloigner de l'Armée dans la crainte que l'on avoit d'être attaqué.

Après le Siege du Quesnoi les Alliez formèrent la résolution d'entreprendre celui de Landrecies: mais après avoir fait toutes les dispositions pour l'attaque, les Alliez furent contraints d'en lever le Siege après la déroute de Denain, qui fut plus fatale aux Alliez que n'auroit été la perte d'une Bataille, puisque la prise d'un poste si important rendit les Ennemis Maîtres de leurs Magazins, de leurs munitions de Guerre qui étoient dans Marchienne, & fournit par là aux François les moyens de reprendre Douai, le Quesnoi, & Bouchain avant la fin de la Campagne. Comme cet événement a fait grand bruit dans l'Europe, & qu'il a eu de grandes influences sur la Paix que les Alliez furent contraints d'accepter aux conditions que les Anglois avoient stipulées pour eux, il est à propos que nous en donnions le détail. (1) Voici comment le Pere Daniel raconte le fait dans son Histoire.

Après avoir rapporté plusieurs marches, & contre-marches que le Maréchal de Villars fit faire à l'Armée de France, pour donner le change au Prince Eugene, & lui cacher le dessein qu'il avoit sur Denain, où le Comte d'Albemarle étoit posté avec 17. Bataillons & 14. Escadrons, voici comment il raconte le fait.

„ Des mesures si sagement prises eurent tout
 „ l'effet qu'on pouvoit souhaiter. Quoique l'Ar-
 „ mée eût marché toute la nuit vers Neuville,
 „ le Prince Eugene ne fut averti de sa marche
 „ qu'à sept heures du matin. Il accourut d'a-
 „ bord au camp de Denain, après avoir com-
 „ mandé aux troupes qu'il en avoit fait éloi-
 „ gner, de le suivre en diligence. Etant arrivé
 „ à Denain, il donna ses ordres à l'Infanterie
 „ pour la défense de ce camp, retira les qua-
 „ torze Escadrons qui y étoient, pensant qu'ils
 „ seroient inutiles, & repartit aussi-tôt pour
 „ presser la marche de ses troupes, qu'il ne put
 „ amener à temps. Les Ponts furent achevés à
 „ Neuville avant neuf heures du matin par les
 „ * N n n 3
 „ soins

(1) Histoire de France. Tom. 7. p. 198.

1712. „ soins du Marquis de Vieuxponts. Le Com-
 „ te de Broglio, qui venoit d'arriver avec ses
 „ quarante Escadrons, passa promptement l'Es-
 „ caut avant l'Infanterie par ordre du Maré-
 „ chal de Villars, marcha incontinent aux Li-
 „ gnes qui commençoient entre Neuville &
 „ Denain, & les força presque sans résistance,
 „ les ayant trouvé peu garnies. Il y avoit au
 „ delà un convoi de cinq cens chariots chargez
 „ de pain: les troupes de Denain fortirent sur
 „ plusieurs Colonnes pour le défendre & pour tâ-
 „ cher de reprendre les Lignes; mais voyant arri-
 „ ver l'Infanterie Françoisé, elles se retirèrent
 „ dans leur camp. Cinq cens Chevaux & cinq
 „ cens Fantassins qui escortoient le convoi, furent
 „ enveloppez, & furent tous tuez ou pris.
 „ L'Infanterie Françoisé ayant passé l'Escaut, &
 „ les Lignes que le Comte de Broglio venoit de
 „ forcer, le Maréchal de Villars la mena droit
 „ au retranchement de Denain, qui étoit de
 „ quinze à vingt pieds de hauteur, & défendu
 „ par dix-sept Bataillons qui le bordoient. Elle
 „ le força après une assez longue résistance, &
 „ étant entrée dans le camp, elle fit main basse
 „ sur tous ceux des ennemis qui voulurent faire
 „ tête. Les autres se retirèrent dans le Village
 „ & dans l'Abbaye, où ils furent encore forcez,
 „ & serrez de si près, que des Bataillons entiers
 „ cherchant à s'enfuir, se précipiterent dans
 „ l'Escaut, où ils se noyèrent pour la plupart,
 „ en sorte que des dix-sept Bataillons qui étoient
 „ dans le retranchement, il n'y eut pas plus de
 „ quatre cens soldats qui échaperent à la défaite,
 „ tout le reste ayant été pris, tué ou noyé. A
 „ la fin du combat le Prince Eugene arriva ame-
 „ nant le reste de ses troupes, & se presenta au
 „ pont de Prouvi que le Comte Albergotti, &
 „ le Marquis de Nangis venoient de prendre a-
 „ vec la redoute qui le couvroit. Il tenta l'at-
 „ taque de cette redoute, & y perdit quatre Ba-
 „ taillons qui furent réduits au plus à trente
 „ hommes chacun. Les Deputez des Etats Gé-
 „ néraux l'empêcherent d'opiniâtrer plus long-
 „ temps cette attaque, qui n'eût abouti qu'à
 „ faire perir le reste de son Armée, la redoute
 „ étant défenduë par le Regiment de Navarre,
 „ & par une partie de nôtre Armée qui bordoit
 „ l'Escaut avec de l'artillerie. Nous n'eûmes dans
 „ toute cette Action que quatre cens hommes
 „ tuez ou blesez.

Après l'action le Maréchal de Villars détacha
 le Comte d'Albergotti pour s'emparer de Morta-
 gne & de St. Amand, qui ne tinrent pas long-
 tems & dont les garnisons furent faites prisonniè-
 res de Guerre.

„ Marchienne (*ajoute le P. Daniel*) conta
 „ plus à prendre. Ce poste étoit fortifié de plu-
 „ sieurs ouvrages, entouré de marais qu'on ne
 „ pouvoit traverser que sur une chaussée, & gar-
 „ dée par six Bataillons, cinq cens hommes de
 „ la garnison de Douai, & trois Escadrons de
 „ Cuirassiers. Il fallut en faire le siege dans les
 „ formes: le Maréchal de Montesquiou le pouf-
 „ sa si vivement que dès le second jour de tran-
 „ chée ouverte les assiegez bâtirent la chamade.
 „ Le Maréchal de Villars qui venoit d'arriver
 „ au siege leur déclara qu'ils n'auroient point
 „ d'autre condition, que d'être prisonniers de
 „ Guerre; & que s'ils gâtoient les munitions
 „ qui étoient dans la place, il ne leur feroit au-
 „ cun quartier. Sur le refus qu'ils firent de se
 „ rendre ainsi, on recommença à tirer, on fit
 „ brèche, & on étoit sur le point de donner l'as-
 „ saut, lorsque les ennemis se rendirent prison-

1712. „ niers de Guerre. On trouva dans ce poste cent
 „ picces de canon, trois cens chariots avec leurs
 „ attelages, & plus de cent belandres chargées
 „ d'une si grande quantité de munitions de guer-
 „ re & de provisions de bouche, qu'il y en avoit
 „ assez pour faire deux sieges. La prise de ces
 „ magasins, & la défaite de Denain déconcerte-
 „ rent les projets des Alliez, & les détermine-
 „ rent enfin par les suites fâcheuses qu'elles eu-
 „ rent pour eux, à traiter sérieusement de la paix.
 „ On leur prit dans ces deux actions trente-sept
 „ drapeaux, trois étendarts, plus de sept mille
 „ soldats ou Cavaliers, plus de quatre cens Offi-
 „ ciers, quatre Maréchaux de Camp, trois Lieu-
 „ tenants Généraux, & le Comte d'Albemarle
 „ Général des Hollandois.

Voilà comment l'Historien François rapporte
 cette action. Voyons à present comment elle fut
 rapportée par les Alliez, & commençons par la
 Lettre que les Députez de l'Etat à l'Armée écri-
 virent à leurs H. P. pour leur donner connois-
 sance de la défaite de Denain.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ **L**E Maréchal de Villars décampa hier au
 „ soir au coucher du Soleil de Château-Cam-
 „ bresis, & marcha avec tant de diligence,
 „ qu'aujourd'hui de grand matin, il a passé l'Es-
 „ caut en 8. Colonnes à Sourche & à Neuville.
 „ D'abord que le Prince Eugene de Savoye eut
 „ reçu avis de la marche des Ennemis, il se ren-
 „ dit à Denain, y fit passer six Bataillons pour
 „ renforcer le Corps du Comte d'Albemarle, vi-
 „ sita en Personne son Retranchement, & l'In-
 „ fanterie qui y étoit postée, fit venir la Cava-
 „ lerie & les Bagages en deça de l'Escaut, afin
 „ qu'ils ne causassent aucun embarras, & revint
 „ sur les 10. heures en deça du Pont, pour faire
 „ les dispositions nécessaires pour soutenir ce
 „ Corps-là, avec toute l'Infanterie de l'Armée
 „ qui étoit déjà en marche. Cependant les En-
 „ nemis s'étant avancez jusqu'auprès du Rétran-
 „ chement, en une Colonne fort resserrée de
 „ leur aîle gauche & de leur Corps de Bataille,
 „ ont défilé pour l'attaquer en front. Ils ont en-
 „ suite fait mine diverses fois de se retirer, à cau-
 „ se du grand feu que nos gens faisoient sur eux
 „ de leur Canon; mais ils se sont enfin ruez a-
 „ vec tant de furie sur les Régimens qui étoient
 „ là postez, qu'après une décharge ils ont aban-
 „ donné le Retranchement. Les Ennemis ayant
 „ ensuite pénétré dans ce Retranchement, ont
 „ chargé nos Gens à droit & à gauche, les ont
 „ culbutez, & les ont obligez après une vigou-
 „ reuse, mais inutile résistance, de se retirer vers
 „ le Pont sur l'Escaut; mais il avoit été malheu-
 „ reusement rompu, par le poids des Bagages qui
 „ venoient de le passer; de sorte que la plus
 „ grande partie de ceux qui vouloient le passer
 „ ont été noyez; une autre partie est venue en
 „ deça de l'Escaut; & le reste des 17. Bataillons
 „ qui étoient dans le Retranchement ont été
 „ tuez ou faits prisonniers. Le Général Comte
 „ d'Albemarle, & le Major Général Sobel sont
 „ parmi les derniers. Le Comte de Dohna,
 „ Lieutenant Général, & le Prince de Holstein
 „ Major Général, au service de l'Empereur,
 „ ont été noyez. On n'a encore aucunes nou-
 „ velles certaines du Comte de Nassau-Wouden-
 „ bourg. Parmi les 17. Bataillons dont on vient
 „ de parler, il y en avoit 8. Imperiaux ou Pala-
 „ tins, & 3. de l'Etat, sçavoir ceux d'Albemar-
 „ le, de Welderen, & de Douglas, le reste é-
 „ tant de Troupes auxiliaires. Nous sommes o-
 „ bligez

1712. „ bligez de remettre à une autre occasion à en-
 „ voyer à Vos Hautes Puissances un plus exact
 „ détail de la perte que nous avons faite; Elle est
 „ petite, eu égard au grand feu; & sans l'acci-
 „ dent survenu au Pont, elle auroit été encore
 „ moindre; car l'Ennemi n'a pas osé pénétrer
 „ jusqu'à l'Escaut, pour éviter le feu de nôtre
 „ Infanterie qui étoit postée en deça de cette Ri-
 „ vière. Le Brigadier Berkhofer, est à Mar-
 „ chienne avec six Bataillons; & comme cette
 „ Place est située sur la Scarpe dans un endroit
 „ presque inaccessible, nous espérons qu'il se re-
 „ tirera ailleurs, en cas que les Ennemis viennent
 „ à passer cette Rivière. Comme toute commu-
 „ nication, nous est coupée avec Marchienne,
 „ on a d'abord donné ordre de cuire du pain pour
 „ l'Armée, ici & à Mons; & l'on a fait revenir
 „ l'Infanterie à l'Armée, qui est dans la préce-
 „ dente situation.

„ On concertera demain avec Mr. le Prince
 „ Eugene de Savoye & le Comte de Tilli, ce
 „ que nous ferons; & nous en informerons d'a-
 „ bord Vos Hautes Puissances. Nous espérons
 „ qu'on prévendra entièrement par là les mau-
 „ vaises suites de cette perte. Nous sommes,
 „ Hauts & Puissants Seigneurs, &c.

Etoient signez,

J. Welderen.

J. Hop.

W. Hooft.

W. de Haerfolte.

P. F. Vegelin de Claerbergen.

À la Queen le 24. Juillet 1712.

A la Lettre des Députés nous ajouterons quel-
 ques circonstances prises de diverses Relations qui
 furent publiées alors.

L'Armée de France après avoir fait divers
 mouvemens du côté de la Sambre, pour faire
 croire aux Alliez qu'elle vouloit faire lever le
 Siege de Landrecies, décampa le 23. Juillet au
 soir, & marcha toute la nuit avec une extrême
 diligence par les plaines entre la Selle, & l'Es-
 caut jusqu'à Neufville sur l'Escaut au dessous de
 Bouchain, où l'on fit d'abord construire des ponts
 pour passer la rivière. Quoique Mylord Albe-
 marle qui commandoit à Denain eut plusieurs
 Espions en campagne pour veiller sur les mouve-
 mens des Ennemis, contre ces rivières qui fai-
 soient la sûreté de son camp, il ne reçut aucun
 avis de leur marche: soit qu'ils eussent été arrêtés
 ou pris, ou qu'ils n'eussent pû passer à cause de
 la quantité de partis François qui battoient la
 Campagne de ce côté-là. Le Prince Eugene qui
 étoit au Camp de Landrecies, ne fut informé de la
 marche des Ennemis que le 24. à 7. heures du ma-
 tin, de sorte que le Comte d'Albemarle n'en put
 recevoir aucun avis de la Grande Armée. Ce ne
 fut qu'entre 7. & 8. heures du matin, que le Gé-
 néral Major Bothmar qui étoit de jour & qui vi-
 sitoit le Camp, lui fit savoir que l'Armée Fran-
 çoise se faisoit voir à Avesne le Sec. Mylord Al-
 bemarle envoya d'abord au Prince Eugene, pour
 lui donner avis de ce qui se passoit, & il fit d'a-
 bord monter la Cavalerie à cheval pour aller dis-
 puter aux François le passage de la Neufville. Il
 ignoroit que leurs ponts étoient faits, & que leurs
 troupes y passoient déjà, mais sitôt qu'il fut avancé
 à la tête de la Cavalerie jusques sur une hauteur,
 il trouva qu'une grande partie de la Cavalerie &
 de l'Infanterie Françoisse avoit déjà passé l'Escaut,
 & s'étendoit dans la plaine vers Escaudin, de for-
 te qu'il fut contraint de revenir sur ses pas, & de
 faire rentrer sa Cavalerie dans les retranchemens
 pour éviter qu'elle ne fut renversée par la grande
 supériorité des François.

1712. Cependant Mylord Albemarle avoit fait poster
 son Infanterie le long des retranchemens, consis-
 tant en 10. Bataillons. Le Prince Eugene étant
 arrivé sur les 10. heures avec plusieurs Généraux
 fut reconnoître en personne la marche, & les
 mouvemens des François, il visita les retranche-
 mens, & ordonna à la Cavalerie de repasser l'Es-
 caut parce qu'elle ne pouvoit plus être d'aucune
 utilité, les François ayant passé avec toute leur
 Armée, & ayant investi le retranchement de fort
 près de tous côtez: il fit remplacer la Cavalerie
 par 6. Bataillons Imperiaux & Palatins, qui se
 trouverent le plus à portée. Cependant l'Armée
 Françoisse se rangeoit en Bataille avec grande di-
 ligence pour attaquer les retranchemens des Al-
 liez, afin de prévenir le renfort qui auroit pu leur
 venir de la grande Armée. On commença à se
 canonner de part & d'autre, le Prince Eugene
 ayant donné ordre de défendre le retranchement
 le plus long-tems qu'il seroit possible, pour don-
 ner le tems à l'Infanterie de la grande Armée qui
 étoit en marche; de venir à leur secours. Le
 Comte d'Albemarle s'étant aperçu que le dessein
 des Ennemis étoit de pénétrer par le centre, en-
 voya ordre au Comte de Dhona, qui comman-
 doit à la gauche, de se jeter en cas de besoin vers
 le centre avec son Infanterie, pour attaquer l'En-
 nemi en flanc, ce qui fut executé fort à propos,
 mais sans que ce mouvement put produire l'effet
 que l'on souhaitoit, à cause de la grande supério-
 rité des Ennemis.

La première colonne de leur Infanterie se jeta
 sur la Redoute dans laquelle le Regiment de
 Welderen étoit posté, & sur l'ouverture d'à côté
 qui avoit été bouchée: ils furent reçus avec un
 grand feu, mais le nombre des attaquans croissant
 à tout moment, & les derniers ayant poussé les
 premiers jusques sur le parapet du Retranchement,
 qui n'étoit de ce côté-là que de pierre & de sa-
 ble, il s'éboula & remplit le fossé. Les François
 y pénétrèrent d'abord, & poussèrent les troupes
 des Alliez fort vivement la bayonnette au bout
 du fusil: sur quoi ceux-ci abandonnerent le Re-
 tranchement de tous côtez prenant la fuite partie
 vers le Pont, & partie vers le Moulin à eau.
 Mylord Albemarle fit ce qu'il put pour rallier
 ses troupes premièrement à l'Abbaye, & ensuite
 auprès du Pont pour arrêter la fougue des Fran-
 çois, mais se trouvant presque seul, il fut envi-
 ronné des François, pris prisonnier, & amené
 aussi-tôt à Valenciennes. Une partie de l'Infan-
 terie fut tuée par les François, une autre partie
 se précipita dans la Rivière, plus de deux mille
 furent faits prisonniers, le reste au nombre de
 4000. se sauva, & revint à la grande Armée. Ce-
 pendant le Prince Eugene avoit déjà fait avancer
 14. Bataillons jusques sur les bords de l'Escaut,
 mais ils ne purent passer la Rivière à tems, parce
 que le Pont se trouva embarrassé par le bagage &
 les fuyards, & qu'il se rompit même ensuite,
 ainsi ces Troupes ne servirent qu'à sauver les dé-
 bris de celles qui avoient été chassée du poste de
 Denain.

Ainsi se passa cette fameuse Action qui fit per-
 dre aux Alliez le fruit de toutes les glorieuses
 Campagnes de cette Guerre. Cet échec, qui en
 lui-même étoit peu important, devint très-consi-
 dérable par ses suites, & par les circonstances
 dans lesquelles il arriva: car comme c'étoit peu
 de tems après la séparation des Anglois, l'Armée
 des Alliez se trouva considérablement affoiblie par
 toutes ces pertes: joint à cela que les François
 s'étant emparez de Marchienne peu de jours a-
 près l'Action de Denain, ils se rendirent Maîtres
 pas

1712. par là des Munitions de Guerre, & de l'Artillerie des Alliez, ce qui mit le Maréchal de Villars en état de reprendre Douai, le Fort de la Scarpe, le Quesnoi, & Bouchain, dont toutes les Garnisons furent obligées de se rendre prisonnières de Guerre.

On peut bien juger que dans les dispositions où l'on étoit à la Cour de France & d'Angleterre, la nouvelle de la déroute de Denain y causa une grande joye. Dès lors on ne douta plus dans ces deux Cours que les Alliez ne seroient enfin forcez d'entrer dans les mesures que l'on avoit prises pour la Paix, & de la demander à leur tour avec autant d'instance que la France avoit paru la souhaiter peu d'années auparavant. C'est ce qui paroît par la lettre que Mr. de Torci, écrivit à Mylord Bolingbrock, Secrétaire d'Etat (1) dans laquelle

„ il lui marque que le Roi étoit persuadé que l'a-
 „ vantage que ses troupes venoient de rapporter,
 „ feroit plaisir à la Reine, puisque ce seroit un
 „ moyen pour surmonter l'obstination des Enne-
 „ mis de la Paix. Il ajoute, qu'il espere que la
 „ Reine les reduiroit enfin à la raison, & qu'elle
 „ leur feroit accepter les derniers offres du Roi
 „ pour finir ce grand ouvrage. Elle est en état
 „ de le faire, dit-il, pourvu qu'elle veuille se
 „ servir de Gand & de Bruges dont ses troupes
 „ sont en possession & particulièrement de Gand;
 „ puisqu'il dépend de ceux qui en sont les Maî-
 „ tres de faire avorter tous les desseins des Enne-
 „ mis, & d'imposer la Loi aux Hollandois.

Pendant que toutes ces choses se passaient en Flandres, le Congrès s'étoit assemblé à Utrecht; les Etats Généraux ayant été contraints après plusieurs délais, d'expédier des passeports pour les Plénipotentiaires de France. Ils arriverent à Utrecht le 18. Janvier de cette année: l'Evêque de Bristol qui avoit été nommé par la Reine de la Grande-Bretagne, pour y assister de sa part avec le Comte de Strafford, y arriva le 19. & y parut avec beaucoup de magnificence: Les Députés des Etats Généraux ne s'y rendirent que le 26, & l'ouverture du Congrès se fit le 29.

Nôtre dessein n'est pas d'entrer dans le détail des Négociations qui se sont passées à Utrecht, que l'on peut voir ailleurs: nous nous contenterons de remarquer que les Plénipotentiaires de France, se sentant appuyez de ceux d'Angleterre, trouverent le moyen de trainer la Négociation en longueur pendant toute l'année, tantôt en refusant de répondre par écrit aux demandes spécifiques des Alliez, tantôt en faisant naître d'autres incidens. Celui dont ils se prévalurent pendant long-tems, ce fut une dispute survenue entre le Comte de Rechteren & Mr. Ménager. Le premier s'étant plaint à Mr. Ménager des insultes faites par ses Domestiques aux siens, & en ayant demandé satisfaction sans pouvoir l'obtenir, il permit que ses Laquais maltraitassent publiquement ceux de Mr. Ménager. Les Plénipotentiaires de France en ayant donné connoissance au Roi, ils reçurent ordre de suspendre toute Négociation, jusqu'à ce qu'ils eussent eu satisfaction de cette insulte. Mr. Ménager dressa un *Factum* qu'il delivra aux Ministres Anglois. Le Comte de Rechteren en fit un autre qu'il adressa aux Etats Généraux en demandant sa démission. Les Ministres Anglois appuyèrent les demandes de la Cour de France, & presserent les Etats de désavouer publiquement le Comte de Rechteren, & de le rappeler d'Utrecht Ce qui ne fut fait qu'au mois de Janvier de l'année suivante, que trois Plénipotentiaires des Etats, se rendirent chez le Maréchal d'Uxelles, pour lui temoigner le dé-

(1) Voyez le Rapport du Comité secret.

plaisir que L. H. P. avoient de la conduite de leur Plénipotentiaire, & lui notifier son rapel. 1712.

Cependant les Etats voyant qu'il n'y avoit plus rien à attendre du côté des Anglois, qui non contents d'avoir tourné le dos aux Alliez, prenoient ouvertement le Parti de la France, sans que rien fut capable de les faire changer de plan ni de dessein, voyant d'ailleurs le mauvais succès de leurs Armes pendant cette Campagne, & la division répandue parmi les Puissances Alliez, ils se résolurent enfin de donner les mains à la Paix suivant le Plan que la Reine avoit marquée dans sa Harangue à son Parlement. Mais comme les choses avoient un peu changé de face depuis la déroute de Denain, que les François étoient fiers de leurs succès, il y eut de grands débats touchant la Barrière, qui devoit être accordée aux Hollandois. Les François vouloient ravoir Lille comme un équivalent de Dunkerque: ils insistoient encore sur la restitution de Tournai, & ne vouloient point consentir à ceder Maubeuge & Condé. Les Hollandois d'un autre côté étoient fortement résolus de garder Tournai & d'avoir Condé, ou de continuer la Guerre quoiqu'il en put arriver.

1713. COMME le tems se passoit en disputes, les Ministres Anglois menacerent les Plénipotentiaires des autres Puissances de se separer d'eux, & de conclure une Paix particulière avec la France: c'étoit sans doute ce que ceux-ci cherchoient, comme il paroît par une Lettre écrite par Mylord Strafford, & par l'Evêque de Bristol, au Duc de Shrewsbury où il dit: (2) *Nous sommes surpris de l'ardeur avec laquelle les François nous pressent de conclure seuls avec eux, dans un tems où plusieurs des Alliez sont en train de se joindre à nous: outre que nous craignons à nôtre tour les consequences de ce procedé.* Ce qui faisoit tenir ce langage aux Plénipotentiaires Anglois, c'est que leurs Plein-pouvoirs sous le grand Seau ne les autorisoit qu'à négocier, & à conclure une bonne Paix Générale, & qu'il étoit d'importance pour eux à ne pas aller au delà de leurs Plein-pouvoirs. Mylord Bolingbrock pour les satisfaire leur envoya une nouvelle commission, & leur réitéra les ordres qu'il leur avoit donné de la part de la Reine de conclure avec la France, & de signer. Mylord Oxford leur écrivit dans le même esprit, en leur faisant entendre que ces longueurs pouvoient devenir funestes à leur parti, qu'il étoit à craindre que l'on ne fit naufrage au port, que la fermentation commençoit à se mettre dans les esprits, qu'il seroit impossible de répondre du tour que prendroient les affaires dans la Chambre-basse, au cas que ces délais la poussent à bout.

Ce fut alors que les Plénipotentiaires Anglois firent aux Députés des Etats Généraux, la déclaration suivante.

„ Que la Reine demandoit une prompte
 „ résolution, si l'Etat étoit porté, ou non, à
 „ signer immédiatement la Paix sans plus de
 „ délai. Que S. M. seroit obligée de signer la
 „ sienne sans l'Etat, s'il attendoit plus long-
 „ tems que deux ou trois semaines. Que S. M.
 „ étant assurée, que l'Etat ne tarderoit pas de
 „ signer la Paix avec elle, promettoit de pro-
 „ curer à l'Etat la Ville de Tournai, laquelle,
 „ avec beaucoup d'autres Places, ne seroit plus
 „ à espérer du côté de la France, en cas que
 „ la Reine signât la Paix séparément. Que le
 „ plan de Paix que le Comte venoit de pro-
 „ poser, étoit à peu près celui qui est compris
 „ dans la Harangue de S. M. ajoutant que S. M.
 „ avoit

(2) Voyez le Rapport du Comité secret.

1713. „ avoit jugé nécessaire pour plus grande sûreté
 „ de la Barrière, que l'Etat eût Garnison à
 „ Mons, comme aussi dans les autres Places de
 „ la Barrière.

„ Que S. M. avoit tâché de disposer la
 „ France à céder Condé, mais que ses efforts a-
 „ voient été infructueux. Qu'à l'égard de l'Em-
 „ pire, il n'y auroit aucun changement en ce
 „ qui étoit compris dans la Harangue de la Rei-
 „ ne, ni à l'égard de l'Empereur, sinon que la
 „ Sardaigne devoit être donnée à l'Electeur de
 „ Bavière: que le Duc de Savoye devoit avoir la
 „ Sicile, & que S. M. requeroit la concurren-
 „ ce de l'Etat en tout ce qui regarde l'Electeur
 „ de Bavière, & à obliger l'Empereur à consen-
 „ tir à la Neutralité pour l'Italie, & à retirer
 „ ses Troupes de Catalogne.

„ Qu'il demandoit de plus, que les Pléni-
 „ potentiaires de l'Etat à Utrecht fussent pour-
 „ vus de Plein-pouvoirs, pour pouvoir d'abord
 „ conclure le nouveau Traité de Barrière: &
 „ que S. M. demandoit sur tout une prompte &
 „ positive résolution & réponse de Leurs Hautes
 „ Puissances, pour pouvoir terminer cette gran-
 „ de Négociation.

Une Déclaration si nette & si précise de la
 part de la Reine de la Grande-Bretagne, ne lais-
 soit plus aux Alliez de choix entre ces deux par-
 tis, ou de continuer seuls la Guerre contre la
 France & l'Espagne, ou de faire la Paix aux con-
 ditions, qu'il avoit plu aux Ministres Anglois de
 stipuler pour eux dans les Négociations secretes
 qu'ils avoient eu avec la Cour de France. Les
 Etats Généraux choisirent le dernier parti &
 conclurent leur Traité avec la France le 29. Jan-
 vier de l'année 1713. Ceux qui souhaitent de
 voir ce Traité, & toutes les autres Pièces qui
 concernent cette Négociation, les trouveront
 dans les Actes & Memoires de la Paix d'Utrecht
 & dans le Corps Diplomatique, ou Recueil des
 Traitez de Paix qui va bien-tôt paroître.

Quelques mois se passerent encore à ajuster les
 différens avec les Cours de Portugal, de Prusse,
 & de Savoye, mais enfin tous ces Traitez furent
 conclus & signez, le 11. Avril dans la Maison
 des Ministres Anglois qui furent les Mediateurs,
 ou plutôt les Arbitres de cette fameuse Négociation.

Ainsi finit cette Guerre une des plus glorieuses
 que la République ait soutenuë depuis sa fonda-
 tion, mais dont les fruits & les avantages ne ré-
 pondirent gueres aux Victoires dont elle avoit été
 accompagnée, & aux sommes immenses qu'il en
 avoit couté pour la soutenir? Les Anglois, qui
 s'étoient rendus les Maîtres de la Paix, furent
 bien éloignés d'en tirer pour eux-même, tous les
 avantages qu'ils auroient pû s'en promettre en
 demeurant unis aux Alliez. La France seule, qui
 ne s'étoit jamais vuë si bas pendant le long regne
 de Louis XIV. eut sujet de se rejouir & de triom-
 pher: (1) *Ce que le Roi ceda dans tous ces Traitez,*
dit le Pere Daniel, n'étoit que la moindre partie de
ses Conquêtes, & n'étoit rien en comparaison de
la Couronne d'Espagne, & des Indes qui avoit fait
le principal sujet de la Guerre, & qu'il assuroit à son
Petit-Fils par cette Paix.

Nous ne parlons point des Catalans, qui furent
 sacrifiés par cette Paix, & qui soutinrent seuls
 contre l'Espagne une siege des plus memorables,
 & par sa durée & par la vigoureuse résistance des
 assiégés, mais qui furent obligés enfin de se ren-
 dre à discrétion, & de subir la Loi qui plut au
 Roi d'Espagne de leur imposer. Nous ne dirons

(1) Histoire de France. Tom. VII. p. 207. à la fin.

rien non plus du refus que fit l'Empereur d'entrer
 dans la Paix, ni de ce qui se passa sur le Rhin,
 pendant la Campagne de 1713. qui se termina
 par le Traité de Bade, parce que toutes ces cho-
 ses n'appartiennent pas proprement à nôtre His-
 toire, & qu'on peut les trouver ailleurs. Mais
 ce que nous ne devons pas omettre, & qui est
 essentiel à l'Histoire des Provinces-Unies, c'est
 le Traité de Barrière conclu à Anvers le 15. No-
 vembre de l'année 1715. entre sa Majesté Impé-
 riale & Catholique, & les Etats Généraux, qui
 regle les prétentions de L. H. P. sur les Pais-
 Bas, & qui contient les principaux avantages que
 l'Etat a retiré de cette longue & onereuse Guer-
 re. On trouvera ce Traité inseré tout du long
 à la fin de cette Histoire.

On a pu voir dans les trois Volumes précédens
 les principaux événemens qui concernent cette
 République, tant par rapport à ce qui s'est passé
 dans son sein, que sur ses Frontières. Quand on
 considère la petite étendue de ces Provinces, &
 la grandeur des Puissances qui l'ont voulu détrui-
 re, on est surpris de voir cette République se for-
 mer, & s'établir en si peu de tems, & comment
 Elle a pu, non seulement se défendre contre ces
 Puissances, mais qu'Elle leur ait même causé des
 dépenses & des pertes considérables, qui les ont
 engagés enfin à souhaiter de faire la Paix avec
 Elle.

Le premier Ennemi que cette République eut
 à combattre, ce fut le Prince le plus puissant, &
 le plus formidable de son tems: je veux parler de
 Philippe II. Roi d'Espagne, qui ne possédoit pas
 seulement l'Espagne & les Indes, d'où il tiroit
 des richesses immenses, mais qui voyoit encore
 réuni à sa Couronne, le Portugal, le Duché de
 Milan, les Royaumes de Naples & de Sicile. Il
 sembloit que les Protestans des sept Provinces n'é-
 toient nullement en état de résister à un Prince
 aussi puissant que l'étoit Philippe II. Cependant
 comme il n'en vouloit pas moins à leurs Privile-
 ges, qu'à leur Religion, qu'il se proposoit d'éta-
 blir un Gouvernement arbitraire dans ces Pro-
 vinces, il réunit contre lui tous les Peuples des
 Pais-Bas, tant ceux qui étoient restés Catholiques
 que ceux qui avoient embrassé la Reforme, qui
 résolurent unanimement de secouer le joug de l'Es-
 pagne, & qui prirent les Armes pour cet effet,
 comme on le peut voir au commencement de
 cette Histoire.

Philippe, pour les faire rentrer dans le devoir,
 comme on parloit en Espagne, envoya contre eux
 le fameux Ferdinand de Toledo, Duc d'Albe,
 qui ne fit qu'aigrir les esprits & qu'augmenter le
 mal en employant contre eux le fer, & le feu se-
 lon l'usage de l'Inquisition d'Espagne. Il est re-
 marquable que les sentimens des nouveaux Repu-
 blicains sur les droits des Rois, que l'on traitoit
 de séditieux, étoient peurtant les mêmes que ceux
 des Espagnols, & que les plus habiles Théolo-
 giens de cette Nation ont fourni aux Protestans
 des Pais-Bas, les plus fortes raisons que l'on pût
 opposer à Philippe II.

C'est dequoi on peut se convaincre par la Lec-
 ture du fameux Livre de *Jean Mariana*, Jésuite
 Espagnol, qu'il a intitulé *de Institutione Regis*, ou
de la Manière d'instruire les Rois, qui fut publié
 en Espagne, avec approbation & privilege, l'an
 MDXCIX. qui a été réimprimé à Frankfort en
 MDCXL. chez les Heritiers de Wechel S^o.
 & qui fut dédié ensuite à Philippe III. en
 MDCXCIX. Dans ce Livre le Jésuite soutient
 que le Prince n'est point au dessus des Loix: *Principem non esse solutum Legibus*: il donne la dif-
 férence

1713.

férence entre un Roi & un Tiran; il propose ensuite cette question assez délicate, *s'il est permis d'opprimer un Tiran, de l'empoisonner, ou de le contraindre à s'empoisonner soi-même*, & il se déclare pour l'affirmative; en parlant de ce qui s'est passé en France du tems de la Ligue, il dit qu'*Henri III. du non, tué d'un coup de coutEAU par un Moine, fut un vilain spectacle, mais que les Princes doivent apprendre de là, que les entreprises impies ne demeurent pas sans punition, & que la puissance des Princes est foible si les Peuples cessent de les respecter.* Le Jésuite dit tout cela aussi froidement que si ç'avoit été une Doctrine commune en Espagne, sans penser que Philippe II. meritoit bien mieux le titre odieux de Tiran que l'infortuné Henri III. Aussi son Livre fut condamné en France à être brûlé.

Dans le Chap. VIII. il examine une autre Question, qui n'est pas moins délicate, savoir *chez qui reside l'autorité souveraine, ou dans le Roi, ou dans le Corps de l'Etat?* & il se déclare pour le Corps de l'Etat. L'Auteur finit ce Chapitre en disant, *qu'il est très-bon qu'il y ait des personnes qui tiennent l'autorité des Princes renfermées en de certaines bornes, qu'il n'y a que des flatteurs qui la font indépendante, & que quoique l'on accuse toujours cette sorte de gens d'être des pestes de l'Etat, il y en aura toujours: Quæ Pestis semper accusabitur & semper erit.*

Telle est la Doctrine du Jésuite Espagnol. Tout l'usage que l'on pretend en faire, c'est de montrer, que les Espagnols n'étoient pas fondez en ce tems-là à traiter de *Rebelles* les Peuples des Pais-Bas, puisqu'un célèbre Jésuite dans un Livre publié avec approbation, & adressé au Roi Philippe III. portoit les droits du Royaume beaucoup plus loin que ceux du Roi.

Aussi les Espagnols témoignèrent-ils dans la suite du tems, qu'ils regardoient ces Peuples comme des Peuples libres: premièrement en faisant une Trêve avec eux, & ensuite par la Paix de Westfalie, comme nous l'avons montré dans l'Histoire de ce tems-là.

La Paix étant faite entre l'Espagne & les Provinces-Unies, elles commencerent à se ressentir de la mauvaise humeur de la France, dont le voisinage étoit aussi à craindre pour Elles que toute la puissance d'Espagne. C'est ce qui obligea ces Provinces à s'unir avec l'Angleterre pour empêcher que la France ne chassât entièrement les Espagnols des Pais-Bas.

La Paix de Nimegue n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en avoit attendu, on trouva qu'il étoit encore nécessaire de se tenir sur ses gardes contre une Puissance aussi formidable, que celle de la France qui fit ressentir son pouvoir à ces Provinces en 1672.

Ce qu'il y eut de fâcheux pour cette République, c'est qu'elle eut souvent pour Ennemis, ceux qui pour toutes sortes de raisons devoient être ses Amis: je veux parler des Anglois, qui se déclarerent contre Elle sous le Regne de Charles I, & sous la Régence de Cromwel. Si cette guerre causa de la perte à ces Provinces, Elles ne s'en ressentirent pas moins sous Charles II. quoiqu'Elles s'en tirassent avec plus d'honneur. Les Guerres qui survinrent ensuite, & que cet Etat a eu à soutenir sous le Gouvernement du Prince d'Orange qui fut appelé au trône de la Grande-Bretagne, & après sa mort, sont pleines d'événemens surprenans, comme on pourra le voir dans cette Histoire. Depuis ce tems-là les intérêts de la Grande-Bretagne, ont été joints à ceux des Provinces-Unies, & il est à souhaiter que cette Union continuë long-tems de même. Ceux qui aiment ces Provinces & qui s'intéressent à leur prospérité, ont sujet de remercier Dieu pour leur conservation au milieu de tant de Guerres qu'elles ont eu à soutenir, contre les Puissances les plus formidables de l'Europe, & de prier le Ciel de lui continuer sa protection jusqu'à ce que celui qui conserve toutes choses, trouve à propos d'y faire le changement qui y doit arriver à la consommation des siècles. C'est ce que nous leur souhaitons après y avoir séjouré bien plus long-tems que dans nôtre propre Patrie.

F I N.



BERIGT VOOR DEN BINDER.

De Binder zy verdragt dat in het Traſtaat van Barrière Letter O o o gen abuys in de Folioos begaan is, en heeft zig alleen te Reguleren na de Signaturen en Reklamen die op malkander volgen moeten.

A U R E L I E U R.

Il observera qu'il s'est commis une faute aux Pages suivantes de cet Ouvrage sur le Traité de Barrière, ainsi il n'a qu'à suivre les Reclames.

TRAI-

T R A I T É

D E

B A R R I È R E,

Entre Sa Majesté Imperiale & Catholique CHARLES VI. Sa Majesté de la GRANDE-BRETAGNE & les ETATS GENERAUX.

Fait & conclu à Anvers le 15. Novembre 1715.

1715.

Comme il a plû au tout Puissant de rendre depuis quelque temps la Paix à l'Europe, & que rien n'est plus désirable & nécessaire, que de rétablir & assurer par tout, autant que se peut, la sûreté & la tranquillité commune & publique, & que leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies se sont engagées de remettre les Pais-Bas à sa Majesté Imperiale & Catholique Charles VI., selon qu'il a été stipulé & arrêté par le Traité, fait à la Haye le septième de Septembre mille sept cens un entre sa Majesté Imperiale Leopold, de glorieuse mémoire, sa Majesté Britannique Guillaume III., aussi de glorieuse mémoire, & lesdits Etats Généraux, que lesdites Puissances conviendroient ensemble sur ce qui regarderoit leurs interêts réciproques, particulièrement par rapport à la maniere, dont on pourroit établir la sûreté des Pais-Bas, pour servir de Barrière à la Grande-Bretagne, & aux Provinces Unies, & par rapport au Commerce des habitans des dits Pais-Bas, de la Grande-Bretagne, & de ceux des Provinces Unies; & qu'à présent sa Majesté Imperiale & Catholique Charles VI., à qui lesdits Pais-Bas seront remis par ce Traité, sa Majesté Britannique George, tous deux aujourd'hui regnants, & tous deux Heritiers & Successeurs légitimes des dits Empereur & Roi, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, agissant en cela par les mêmes principes d'amitié, & dans la même intention de procurer & d'établir ladite sûreté mutuelle, & d'affermir de plus en plus une étroite union, ont nommé, commis & établi pour cette fin pour leurs Ministres Plenipotentiaires, savoir, sa Majesté Imp. & Catholique le Sieur Joseph Lottaire, Comte de Kingsegg, son Chambellan, Conseiller de Guerre & Lieutenant Général de ses armées; sa Majesté Britannique le Sieur Guillaume Cadogan, Ecuyer, son Envoyé extraordinaire auprès de leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, Deputé au Parlement de la Grande-Bretagne, Maître de la Garderobe, Lieutenant Général de ses armées & Collonel du second Regiment de ses Gardes; & les Etats Généraux les Sieurs Bruno Vander Duffen, ancien Bourguemaître, Sénateur & Conseiller Pensionnaire de la Ville de Gouda, Affecteur au Conseil des Heemrades de Schielandt, Dyckgraef de Crimpenerwardt, Adolph Henri Comte de Rechteren, Seigneur d'Almelo & Vriefveen, &c. Président des Seigneurs Etats de la Province d'Overysse, Drossard du Quartier de Zalland, Scato de Gockinga, Sénateur de la Ville de Groningue; & Adrien de Borsselle, Seigneur de Geldermalsen, &c. Sénateur de la Vil-

Tome III.

le de Flessingue; les trois premiers Deputez à l'Assemblée des Seigneurs Etats Généraux de la part des Provinces d'Hollande & Westfrise, d'Overysse & de Groningue & Ommelanden; & le quatrième, Deputé au Conseil d'Etat des Provinces Unies, lesquels étant assemblés dans la Ville d'Anvers, qui d'un commun consentement avoit été nommé pour le lieu du Congrès, & ayant échangé leurs Pleinpouvoirs, dont les copies sont inserées à la fin de ce Traité, après plusieurs conférences, sont convenus pour & au nom de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Généraux, de la maniere comme il s'ensuit.

1715.

ARTICLE I.

Les Etats Généraux des Provinces Unies remettront à sa Majesté Imperiale & Catholique, en vertu de la grande Alliance de l'année mille sept cens un, & des engagements, dans lesquels ils sont entrés du depuis, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, toutes les Provinces & Villes des Pais-Bas & Dependances, tant celles qui ont été possédées par le feu Roi d'Espagne Charles II., de glorieuse mémoire, que celles, qui viennent d'être cedées par feu sa Majesté le Roi Très Chrétien, aussi de glorieuse mémoire, lesquelles Provinces & Villes ensemble, tant celles, que l'on remettra par ce présent Traité, que celles qui ont déjà été remises, ne seront désormais, & ne composeront en tout, ou en partie, qu'un seul, & indivisible, inalienable & incommutable Domaine, qui sera inseparable des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, pour en jouir sa Majesté Imperiale & Catholique, ses Successeurs & Heritiers, en pleine irrevocable Souveraineté & propriété, savoir, à l'égard des premieres Provinces, comme en a joui, ou dû jouir le feu Roi Charles II., de glorieuse mémoire, conformément au Traité de Ryfwyk, & à l'égard des autres Provinces, de la maniere & aux conditions, qu'Elles ont été cedées & remises aux dits Seigneurs Etats Généraux par le feu Roi Très-Chrétien, de glorieuse mémoire, en faveur de la très auguste Maison d'Autriche, & sans autres charges, ou hypothecations, constituées de la part des Etats Généraux & à leur profit.

ART. II. Sa Majesté Imperiale & Catholique promet & s'engage, qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse ou Territoire desdits Pais-Bas, ne pourra être cedé, transferé, donné ou échoir à la Couronne de France, ni à aucun Prince ou Princesse de la Maison & Lignée de France, ni autre, qui ne sera pas Successeur, Heritier, & Possesseur des Etats de la Maison

Ooo

d'Autr.

1715. d'Autriche en Allemagne, soit par donation, vente, échange, Contrat de mariage, heredité, succession Testamentaire, ou *ab intestato*, ni sous quelque autre titre ou pretexte, que ce puisse être; de sorte qu'aucune Province, Ville, Place, Forteresse, ni Territoire desdits Païs-Bas ne pourra jamais être soumis à aucun Prince, qu'aux seuls Successeurs desdits Etats de la Maison d'Autriche, à la reserve de ce qui déjà a été cédé au Roi de Prusse, & de ce qui sera cédé par le present Traité auxdits Seigneurs Etats Généraux.

ART. III. Comme la sûreté des Païs-Bas Autrichiens dependra principalement du nombre des Troupes qu'on pourra avoir dans lesdits Païs, & dans les Places, qui formeront la Barriere, qui a été promise aux Seigneurs Etats Généraux par la Grande Alliance; sa Majesté Imperiale & Catholique, & leurs Hautes Puissances, sont convenus, d'y entretenir chacun à leurs propres fraix toujours un Corps de trente mille, à trente-cinq mille hommes; desquels sa Majesté Imperiale & Catholique donnera trois cinquièmes, & les Etats Généraux deux cinquièmes: bien entendu, que si sa Majesté Imperiale & Catholique diminue son contingent, il sera au pouvoir desdits Etats Généraux de diminuer le leur à proportion.

Et lors qu'il y aura apparence de Guerre, ou d'attaque, on augmentera ledit Corps jusques à quarante mille hommes, suivant la même proportion; & en cas de guerre effective, on conviendra ulterieurement des forces, qui se trouveront nécessaires.

La repartition desdites Troupes en temps de Paix, pour autant qu'elle concerne les Places commises à la Garde des Troupes de leurs Hautes Puissances, sera faite par elles seules; & la repartition du reste par le Gouverneur Général des Païs-Bas, en se donnant part réciproquement des dispositions, qu'ils auront faites.

ART. IV. Sa Majesté Imperiale & Catholique accorde aux Etats Généraux garnison privative de leurs Troupes dans les Villes & Châteaux de Namur & de Tournai, & dans les Villes de Menin, Furnes, Warneton, Ypres & le Fort de Knocque; & s'engagent les Etats Généraux de ne pas employer dans lesdites Places des Troupes, qui bien qu'à leur solde, pourroient être d'un Prince, ou d'une Nation, qui soit en guerre, ou suspecte, d'être dans des engagements contraires aux intérêts de sa Majesté Imperiale & Catholique.

ART. V. On est convenu, qu'il y aura dans la Ville de Dendermonde Garnison commune, qui sera composée pour le présent d'un Bataillon de Troupes Imperiales, & d'un Bataillon de celles des Etats Généraux, & que si dans la suite il pourroit être nécessaire d'augmenter ladite garnison, cette augmentation se fera également des Troupes de part & d'autre, & de commun concert.

Le Gouverneur sera mis de la part de sa Majesté Imperiale & Catholique, lequel aussi bien que les subalternes, prêteront serment aux Etats Généraux, de ne jamais rien faire, ni permettre dans ladite Ville, qui puisse être préjudiciable à leur service, par rapport à la conservation de la Ville, & de la Garnison, & il sera obligé par ledit serment de donner libre passage à leurs Troupes, toutes & quante fois ils le souhaiteront, pourvû qu'il en soit requis préalablement, & que ce ne soit que pour un nombre modique à la fois: Le tout selon le formulaire, dont on est

convenu, & qui sera inseré à la fin de ce Traité. 1715.

ART. VI. Sa Majesté Imperiale & Catholique consent aussi, que dans les Places, ci-dessus accordées aux Etats Généraux, pour y tenir leurs Garnisons privatives, ils y puissent mettre tels Gouverneurs, Commandants & autres Officiers, qui composent l'Etat Major, qu'ils jugeront à propos, à condition, qu'ils ne seront pas à charge de sa Majesté Imperiale & Catholique, ni aux Villes & Provinces, si ce n'est pour le logement convenable & les émoluments, provenans des Fortifications, & que ce ne soient pas des Personnes, qui pourroient être desagréables, ou suspectes à sa Majesté pour des raisons particulieres à alleguer.

ART. VII. Lesquels Gouverneurs, Commandants & Officiers, seront entierement & privativement dependans & soumis aux seuls ordres & à la seule judicature des Etats Généraux, pour tout ce qui regarde la defense, garde, sûreté & toute autre affaire militaire de leurs Places, mais seront obligez lesdits Gouverneurs, aussi bien que leurs subalternes, à prêter serment à sa Majesté Imperiale & Catholique, de garder lesdites Places fidellement à la Souveraineté de la Maison d'Autriche, & de ne se point ingerer dans aucune autre affaire, selon le formulaire, dont on est convenu, & qui est inseré à la fin de ce Traité.

ART. VIII. Les Généraux se rendront réciproquement, tant dans les Villes, où il y aura Garnison de sa Majesté Imperiale & Catholique, que dans celles, qui sont confiées à la garde des Troupes de leurs Hautes Puissances, les honneurs accoutumez selon leur caractère, & la maniere de chaque service, & au cas que le Gouverneur Général des Païs-Bas vint dans les Places commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, on lui rendra les honneurs, qu'il est accoutumé de recevoir dans les Places des Garnisons de sa Majesté Imperiale & Catholique, & pourra même y donner la parole: Le tout sans préjudice de l'Article fixiéme.

Et les Gouverneurs, & en leur absence les Commandants, donneront part audit Gouverneur Général des dispositions par eux faites pour la sûreté & garde des Places confiées à leurs soins, & ils auront des égards convenables pour les changemens, que ledit Gouverneur Général pourroit juger y devoir être faits.

ART. IX. Sa Majesté Imperiale & Catholique accorde l'exercice de la Religion aux Troupes des Etats Généraux, par tout où elles se trouveront en Garnison, mais cela dans des endroits particuliers convenables, & proportionnez au nombre de la Garnison, que les Magistrats assigneront & entretiendront dans chaque Ville & Place, où il n'y en a pas déjà d'assignées, & auxquels endroits on ne pourra donner aucune marque exterieure de l'Eglise; & on enjoindra severement de part & d'autre aux Officiers politiques & militaires, comme aussi aux Ecclesiastiques, & à tous autres qu'il appartient, d'empêcher toute occasion de scandale & de contestation, qui pourroient naître sur le sujet de la Religion, & quand il naîtra quelque dispute, ou difficulté, on les applanira à l'amiable de part & d'autre.

Et quant à la Religion, par rapport aux Habitans des Païs-Bas Autrichiens, toutes choses resteront & demeureront, sur le même pied, qu'elles étoient pendant le Regne du Roi Charles second, de glorieuse mémoire.

ART. X. Toutes les Munitions de guerre, Artillerie, Armes des Etats Généraux, comme aussi les Materiaux pour les Fortifications, les Grains

1715. en temps de difette, les Vivres pour mettre en Magasin, lors qu'il y aura aparence de guerre, & de plus les Draps & Fouritures pour l'habillement des Soldats, que l'on verifera devoir être employé à cet usage, passeront librement, & sans payer aucuns droits ou peages, au moyen des Passeports, qui seront demandez & accordez sur la specification signée; à condition néanmoins, qu'au premier Bureau de sa Majesté Imperiale & Catholique, où lesdites Provisions, Matériaux, Armes, & Montures entreront, qu'à l'endroit où elles devront être dechargées, les Bâteaux & autres Voitures pourront être dûment visités, pour empêcher qu'on n'y mêle d'autres Marchandises, & pour éviter toute fraude & abus, contre lesquels il sera libre de prendre telles précautions, que la suite du temps & l'expérience feront juger nécessaires, sans qu'il soit permis aux Gouverneurs & leurs subalternés, d'empêcher en quoi que ce soit, l'effet de cet Article.

ART. XI. Les Etats Généraux pourront changer leurs Garnisons & les dispositions des Troupes dans les Villes & Places commises à leur garde privative, selon qu'ils le trouveront à propos, sans qu'on puisse empêcher ou arrêter le passage des Troupes, qu'ils y enverront de temps à autre, ou celles qu'ils en tireront, sous quelque prétexte que ce puisse être; Pourront même lesdites Troupes, quand le cas le requereroit, passer par toutes les Villes de Brabant & de Flandre, & par tout le plat Pais, faire des Ponts tant sur le Canal entre Bruges & Gent, que sur tous les autres Canaux; & sur toutes les Rivières, qu'elles trouveront dans leurs routes; à condition néanmoins, que ce seront des Troupes d'un Prince, ou d'une Nation, non en guerre avec sa Majesté Imperiale & Catholique, ni suspecte d'aucun engagement ou liaison, contraires à ses intérêts, comme il est dit ci-dessus en l'Article quatrième, & que préalablement il en sera donné connoissance & requisition faite au Gouverneur Général des Pais-Bas, avec lequel on reglera les routés & les autres besoins par quelqu'un, qui en aura la commission de leurs Hautes Puissances.

On observera le réglemeut fait par les Etats Généraux sur le passage des Troupes, comme il est observé dans leurs propres Pais.

Et les Etats Généraux tâcheront de faire lesdits changemens de garnison, ainsi que les dispositions nécessaires pour cela, de la manière qu'elles soient, le moins qu'il se pourra, à charge & incommodité des Habitans.

ART. XII. Comme la sureté commune demande en temps de guerre, ou dans un imminent danger de guerre, que les Etats Généraux envoient leurs Troupes dans les Places, qui se trouveront les plus exposées au peril d'être attaquées, ou d'être surprises, il est convenu entre sa Majesté Imperiale & Catholique & les Etats Généraux, que leurs Troupes seront reçues dans lesdites Places, autant qu'il sera nécessaire pour leur défense, quand le cas viendra évidemment à exister, bien entendu, que cela se fasse d'accord & de concert avec le Gouverneur Général des Pais-Bas.

ART. XIII. Les Etats Généraux pourront à leurs fraix & dépens faire fortifier les susdites Villes & Places, soit par de nouveaux ouvrages, ou en faisant réparer les vieux, les entretenir, & généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la sureté & défense desdites Villes & Places, à la réserve, qu'ils ne pourront pas faire construire de nouvelles Fortifications, sans en avoir donné connoissance préalable au Gouverneur Général des Pais-Bas, & avoir en-

1715. tendu son avis & ses considérations là-dessus, & sans qu'on pourra les porter à la charge de sa Majesté Imperiale & Catholique, ou du Pais, qu'avec contentement de sa Majesté.

ART. XIV. Pour la sureté de communication entre les Provinces Unies & les Villes & Places de la Barrière, sa Majesté Imperiale & Catholique aura soin, de faire en sorte, que les Lettres & Messagers, tant ordinaires, qu'extraordinaires, pourront passer librement, pour aller & venir dans les Villes & Places de la Barrière, & par celles des autres Pais, à condition, que lesdits Messagers ne se chargeront pas de Lettres ou de paquets des Marchands, ou autres particuliers, lesquels, tant pour les places de la Barrière, que pour tout autre part, devront être remis aux Bureaux de poste de sa Majesté Imperiale & Catholique.

ART. XV. Pour ce qui regarde l'Artillerie; Magazins & provisions de guerre, que leurs Hautes Puissances ont dans les Villes & Places; qu'elles remettent à sa Majesté Imperiale & Catholique, il leur sera permis, de les faire transporter, sans aucun empêchement, & sans payer aucuns droits, ou peages, tant celles, qu'elles y ont fait conduire elles-mêmes, que l'Artillerie; marquée de leurs Armes, perduë dans la dernière guerre, & leur appartenant d'ailleurs, qu'elles auront trouvé dans lesdites Places, à moins, que sa Majesté Imperiale & Catholique ne souhaite de prendre ladite Artillerie & Munitions de guerre pour son compte, & ne convienne du prix avec leurs Hautes Puissances, avant la reddition des Places.

Et quant à l'Artillerie & Munitions, qui sont présentement dans les Places, commises à la garde des Troupes des Etats Généraux, elles seront laissées à leur garde & direction, suivant les inventaires, qui en seront dressés & signez de part & d'autre, avant l'échange des Ratifications du présent Traité, sans qu'il sera permis de les faire transporter ailleurs, que d'un commun consentement; & restera la propriété à sa Majesté Imperiale & Catholique, pour autant qu'il s'en est trouvé dans lesdites Places au temps de leur cession ou reddition.

ART. XVI. En cas que les Provinces des Pais-Bas Autrichiens fussent attaquées, & qu'il arrivât (ce qu'à Dieu ne plaise) que les Armées des ennemis entrassent dans le Brabant, pour y agir & faire le siège de quelque Place dans ladite Province ou quelqu'une de celles, qui en font la Barrière, il sera permis à leurs Hautes Puissances, de faire occuper & prendre poste par leurs Troupes dans les Villes & endroits sur le Demer, depuis l'Escaut jusques à la Muse; comme aussi d'y faire des retranchemens, des lignes, & des inondations, pour empêcher les progrès ultérieurs des ennemis, autant que la raison de guerre le pourra demander: Pourvû que le tout se fasse de concert avec le Gouverneur Général des Pais-Bas.

ART. XVII. Comme il conste par l'expérience de la guerre passée, que pour mettre en sureté les Frontières des Etats Généraux en Flandre, il falloit y laisser plusieurs corps de Troupes si considérables, que l'Armée se trouvoit beaucoup affoiblie par-là: Pour prévenir cet inconvénient, & pour mieux assurer lesdites Frontières à l'avenir, sa Majesté Imperiale & Catholique cede aux Etats Généraux tels Forts & autant de territoire de la Flandre Autrichienne, limitrofe de leurs dites Frontières, qu'on aura besoin pour faire les inondations nécessaires, & pour les bien couvrir depuis l'Escaut jusques à la Mer, dans les

1715. endroits, où elles ne font pas déjà suffisamment assurées, & où elles ne sauroient l'être par des inondations sur les seules Terres déjà appartenantes aux Etats Généraux.

Pour cette fin sa Majesté Imperiale & Catholique agréée & approuve, que pour l'avenir les limites des Etats Généraux en Flandre commenceront à la Mer entre Blankenberg & Heyft, à l'endroit où il n'y a point de Dunes, moyennant qu'ils n'y feront pas bâtir, ni ne permettront pas qu'on bâtisse des Villages, ou des Maisons auprès dudit poste, ni ne souffriront point aucun établissement de pêcheurs, ou d'y faire des écluses à la Mer.

Et promettent de plus leurs Hautes Puissances, que si elles trouvent bon de faire construire quelques Fortifications à la tête de leurs nouvelles limites; elles auront soin de ne pas diminuer la force de la Digue; & non seulement se chargeront des fraix extraordinaires qui pourroient être causez à l'occasion desdites Fortifications, mais même dédommageront les habitans de la Flandre Autrichienne de toutes les pertes, qu'ils pourroient souffrir, au cas que la Mer vint à faire des inondations par les Fortifications susdites.

On tirera du poste susnommé une ligne droite sur le Gotewegje, d'où la ligne continuera vers Heyft: De Heyft elle ira sur le Driehoeck & Swart-fluys: De-là sur le Fort de Saint Donas, lequel sa Majesté Imperiale & Catholique, cede en propriété & Souveraineté à leurs Hautes Puissances (moyennant que les portes des écluses audit Fort seront & resteront ôtées en tems de paix) & cede pareillement le terrain, situé au Nord de la ligne ci-dessus marquée.

Du Fort de Saint Donas les nouvelles limites des Etats Généraux s'étendront jusques au Fort de Saint Job, d'où on regagnera les anciennes près de la Ville de Middelbourg, lesquelles limites on suivra le long de Zydlingsdyck jusques à l'endroit où l'Eekelolè Watergangh & le Waterloop se rencontrent à une écluse.

Ensuite de quoi on suivra le Graaf-Jans-Dyck, jusques au Village de Bouchoute (aux interressez des écluses duquel on permet de les remettre, où elles ont été ci-devant) & dudit Bouchoute on continuera la ligne droite, pour regagner les anciennes limites des Etats Généraux.

Sa Majesté Imperiale & Catholique cede aussi en pleine & entiere Souveraineté aux Etats Généraux le territoire situé au nord de ladite ligne.

Et comme pour leur entiere sureté il est nécessaire, que l'inondation soit continuée de Bouchoute jusques au Canal de Zas de Gand, le long de Graaf-Jans Dyck, il sera permis en tems de guerre à leurs Hautes Puissances d'occuper & faire fortifier toutes les écluses, qui se trouveront dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck.

A l'égard de la Ville de Zas de Gand, les limites seront étenduës jusques à la distance de deux mille pas Géométriques, pourvû qu'il n'y ait point de Villages compris dans cette étenduë.

Et pour la conservation du Bas Escout, & la communication entre le Brabant & la Flandre des Etats Généraux, sa Majesté Imperiale & Catholique cede en pleine & entiere propriété & Souveraineté aux Etats Généraux le Village & Polder de Doel, comme aussi les Polders de Saint Anne & Ketenisse.

Et comme en tems de guerre il sera besoin pour plus de sureté, de former des inondations par les écluses entre les Forts de la Marie, & de la Perle, sa Majesté Imperiale & Catholique remettra, aussi-tôt que la Barriere sera attaquée, où la guer-

re commencée, la garde du Fort de la Perle, à 1715. leurs Hautes Puissances & celle des écluses: Bien entendu, que la guerre venant à cesser, elles remettront ces écluses; & ledit Fort de Perle, à sa Majesté Imperiale & Catholique, comme aussi celles, qu'elles auront occupées dans le Graaf-Jans-Dyck & Zydlingsdyck.

Les Etats Généraux ne pouront faire aucune inondation en tems de paix, & se croyant obligez d'en former en tems de guerre, ils en donneront connoissance préalable au Gouverneur Général des Pais-Bas, & en concerteront avec les Généraux Commandans les Armées au Pais-Bas. Promettans de plus, que si à l'occasion de la cession de quelques écluses (dont les Habitans de la Flandre Autrichienne conserveront le libre usage en tems de paix) ils vinssent à souffrir quelque dommage ou préjudice, tant par les Commandans, que par d'autres Officiers militaires, que non seulement les Etats Généraux y remedieront incessamment, mais aussi qu'ils dédommageront les interressez.

Et puisque par cette nouvelle situation des limites il faudra changer les Bureaux, pour prévenir les fraudes, à quoi sa Majesté Imperiale & Catholique & leurs Hautes Puissances sont également interressées, on conviendra des lieux pour l'établissement desdits Bureaux, & des précautions ultérieures, qu'on jugera convenir de prendre.

Il est de plus stipulé par cet Article, qu'une juste évaluation sera faite avant la ratification du present Traité des revenus, que le Souverain tire des Terres, qui se trouveront cedées à leurs Hautes Puissances par cet Article, comme aussi de ce que le Souverain a profité par le renouvellement des Octrois, sur le pied qu'ils ont été accordez depuis trente ans en deça, à être deduits & defalquez sur le subside annuel de cinq cens mille écus.

Et la Religion Catholique Romaine sera conservée & maintenue dans les lieux ci-dessus cedez, en tout sur le pied qu'elle y est exercée actuellement, & qu'elle l'a été du tems du Roi Charles II., de glorieuse mémoire, & seront de même conservez & maintenus tous les privilèges des Habitans.

Le Fort de Rodenhuisen sera rasé, & les differens touchant le Canal de Bruges seront remis à la decision d'Arbitres neutres, à choisir de part & d'autre. Bien entendu, que par la cession du Fort de Saint Donas, ceux de la Ville de l'Ecluse n'auront pas plus de droit sur ledit Canal, qu'avant cette cession.

ART. XVIII. Sa Majesté Imperiale & Catholique cede à leurs Hautes Puissances les Etats Généraux à perpetuité en pleine Souveraineté & propriété dans le Haut Quartier de Gueldre, la Ville de Venlo avec sa Banlieuë, & le Fort de Saint Michel; de plus, le Fort de Stevenswaart avec son Territoire ou Banlieuë, comme aussi autant de Terrain, qu'il faudra, pour augmenter leurs Fortifications en deça de la Meuse; Et promet sa dite Majesté de ne faire jamais bâtir, ni permettre qu'un autre bâtisse aucune Fortification, de quelque nom que ce soit, à la distance d'une demi-lieuë de ladite Forteresse.

Sa Majesté Imperiale & Catholique cede de plus aux Etats Généraux l'Ammannic de Montfort, consistant (à l'exception des Villages de Swalmt & Elmt, qu'elle se reserve) dans les petites Villes de Neustad, & d'Echt, avec les Villages suivans, savoir, Ohe & Lack, Roosteren, Braght, Besel, Belfen, Vlodorp, Postert, Bergh,

1715. Lin & Montfort, pour être possédés par lesdits Etats Généraux de la manière que les a possédés, & en a joui sa Majesté le Roi Charles II. de glorieuse mémoire, avec les Préfectures, Bourgs, Fiefs, Terres, Fonds, Cens, Rentes, Revenus, Peages, de quelque nature qu'ils soient, Subsidés, Contributions & Collectes, Droits Feodaux, Domaniaux & autres quelconques, appartenans aux dits lieux cédés ci-dessus: Le tout pourtant sans préjudice, & sauf tous les droits, qui pourront competer à sa Majesté le Roi de Prusse; Et ce nonobstant toutes exceptions, prétensions, ou contradictions, faites ou à faire, pour troubler les Etats Généraux, dans la paisible possession des lieux cédés par le présent Article. Tous Pactes, Conventions, ou Dispositions contraires au présent Article étant censés nuls & de nulle valeur: Bien entendu, que cette cession se fait avec cette clause expresse, que les Statuts, anciennes coutumes, & généralement tous les Privilèges, Civils & Ecclesiastiques, tant à l'égard des Magistrats & des Particuliers, que des Eglises, Conventions, Monastères, Ecoles, Seminaires, Hôpitaux, & autres lieux publics, avec toutes leurs Appartenances & Dépendances, de même que le Droit Diocésain de l'Evêque de Roermonde, & généralement tout ce qui regarde les droits, libertez, immunités, fonctions, usages, cérémonies & l'exercice de la Religion Catholique, seront conservés & subsisteront, sans y apporter changement ou innovation, ni directement, ni indirectement, dans tous les lieux ci-dessus cédés, de la manière, que du tems du Roi Charles II. de glorieuse mémoire, & selon qu'on l'expliquera de part & d'autre plus amplement, en cas qu'il arrive quelque dispute sur ce sujet; Et ne pourront être données les charges de Magistrature, & telles autres de Police, qu'à des Personnes, qui soient de la Religion Catholique.

Le droit de collations de bénéfices, qui a été jusques ici au Souverain, appartiendra dorénavant à l'Evêque de Roermonde, à condition que lesdits Bénéfices ne pourront être donnés, qu'à des Personnes, qui ne seront pas désagréables aux Etats Généraux; pour des raisons particulières à alleguer.

Il est aussi stipulé, que les Etats Généraux ne prétendront pas d'avoir acquis par la cession de la Ville d'Echt, aucun droit de judicature, ou d'appel, par rapport au Chapitre de Thorn, ou autres Terres de l'Empire, & il sera libre à sa Majesté Imperiale & Catholique de nommer tel endroit qu'il conviendra pour la dite judicature ou appel.

Et puisque les Habitans de la partie du Haut Quartier, qui vient d'être cédée, ne pourront plus porter leurs procès en cas d'appel à la Cour de Roermonde, il sera libre à leurs Hautes Puissances d'établir une Cour d'appel pour leurs Sujets dans un tel lieu de la Province, qu'elles trouveront convenir.

On est convenu de plus, que les droits d'entrée & de sortie, qui se levent tout le long de la Meuse, ne pourront être haussés, ni baissés, en tout ou en partie; que d'un commun consentement, desquels droits sa Majesté Imperiale & Catholique tirera à son profit ceux, qui se levent à Ruremonde, & à Navaigne, & les Seigneurs Etats Généraux, ceux qui se levent à Venlo.

Et comme lesdits Droits sur la Meuse en général, comme aussi ceux sur l'Escaut subsidiairement sont affectés au paiement de deux rentes distinctes, savoir une de quatre vingt mille, & une de vingt mille florins par an, en vertu de la Transac-

tion, passée & conclue le vingt-sixième de Decembre mille six cents quatre-vingt-sept avec feu sa Majesté de la Grande-Bretagne Guillaume III. on est convenu, que leurs Hautes Puissances à cause de la cession susmentionnée subviendront à sa Majesté Imperiale & Catholique dans le Paiement desdites rentes & autres dettes, qui pourront y être hypothéquées, annuellement & à proportion du produit des droits d'entrée & de sortie, qu'elles recevront, le tout suivant les constitutions mêmes desdites rentes.

Et quant aux dettes & charges contractées & constituées sur la Généralité du Haut Quartier, les Etats Généraux concourront dans le paiement d'iceux pour leur quote part, selon la proportion portée par la matricule de tout ledit Haut Quartier.

Tous les Documents & Papiers, qui concernent le Haut Quartier de Gueldre, resteront comme ci-devant dans les Archives à Ruremonde, mais on est convenu, qu'il en sera formé un Inventaire ou Registre, à l'intervention des Commissaires de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté Prussienne, & des Seigneurs Etats Généraux, & Copie authentique sera donnée dudit Inventaire à chacune des trois Puissances, pour avoir toujours libre accès à tous les Papiers & Documents, dont elles pourroient avoir besoin pour la partie qu'elles possèdent dans ledit Haut Quartier de Gueldre, & dont Copie authentique leur sera délivrée à la première requisition.

ART. XIX. En considération des grands fraix & dépenses extraordinaires, auxquelles les Etats Généraux sont indispensablement obligés, tant pour entretenir le grand nombre de Troupes, qu'ils se sont engagés par le présent Traité d'entretenir dans les Villes ci-dessus nommées, que pour subvenir aux grosses charges, absolument nécessaires pour l'entretien & réparation des fortifications desdites Places, & pour les pourvoir de Munitions de guerre & de bouche, sa Majesté Imperiale & Catholique s'engage & promet, de faire payer annuellement aux Etats Généraux la somme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande; par dessus le revenu de la partie du Haut Quartier de Gueldre, cédé en propriété par sa Majesté Imperiale & Catholique aux Etats Généraux par le dix-huitième Article du présent Traité, comme aussi par dessus les fraix pour le Logement des Troupes, selon le Règlement fait en l'année mille six-cens-quatre-vingt-dix-huit de manière que l'on en conviendra en détail; laquelle somme de cinq-cens-mille écus, ou douze-cens-cinquante-mille florins, Monnoye d'Hollande, sera assurée & hypothéquée, comme elle est assurée & hypothéquée par cet Article, généralement sur tous les revenus des Pais-Bas Autrichiens, y compris les Pais cédés par la France, & spécialement sur les revenus les plus clairs & liquides des Provinces de Brabant, & de Flandre, & sur ceux du Pais, Villes & Châtellenies & Dépendances, cédées par la France, selon qu'on est convenu plus spécifiquement par un Article séparé, tant pour l'hypothèque, que pour les moyens & termes de les percevoir.

Et commencera ledit paiement du subsidé de cinq-cens-mille écus ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande, du jour de la signature du présent Traité, sur quoi seront deduits au *pro rata* du tems les revenus des Villes, Châtellenies & dépendances, cédées par la France, échus depuis ledit jour, jusqu'au jour, que lesdits Pais seront remis à sa Majesté Imperiale & Catholique pour

1715. autant que les Etats Généraux les auront reçu.

ART. XX. Sa Majesté Imperiale & Catholique confirme & ratifie par cet Article les Capitulations, accordées aux Provinces & Villes des Pais-Bas, ci-devant appelez Espagnols, du tems de leur réduction sous l'obéissance de sa dite Majesté, ainsi que l'administration générale dudit Pais, y exercée par la Grande-Bretagne, & les Etats Généraux des Provinces Unies, ayant représenté le légitime Souverain par leurs Ministres, qui ont residé à Bruxelles, & par le Conseil d'Etat, commis au Gouvernement Général desdits Pais-Bas, ensuite du Pouvoir & des Instructions, qui lui ont été données, & des requisiions, qui lui ont été faites de la part des deux Puissances, tant en matière de Regale, de Justice, de Police que de Finance, comme aussi l'administration particulière des Etats des Provinces, des Colleges, des Villes & des Communautés au Plat Pais, de même que des Cours Souveraines de Justice, & autres Cours & Juges subalternes: Lesquels Actes de Police, Regale, Justice & Finance, subsisteront & sortiront leur plein & entier effet, selon la teneur desdits Actes, & des Sentences rendus: Le tout de la même manière, comme s'ils avoient été faits par le Souverain légitime du Pais, & sous son Gouvernement.

ART. XXI. Tout ce qui est compris dans l'Article précédent sera aussi observé, ratifié & maintenu de la part de sa Majesté Imperiale & Catholique, à l'égard du Haut Quartier de Gueldre, & des Pais conquis sur la France (dont le Roi Charles II. de glorieuse mémoire n'étoit pas en possession à son décès) pour toutes les dispositions, faites au nom & de la part des Etats Généraux des Provinces Unies.

Et pour ce qui est des Bénéfices & Dignitez Ecclesiastiques, ceux qui en ont été pourvus, & qui se trouvent en possession, ne pourront être depossédez, & ceux qui ne sont pas encore en possession, y seront admis, sans qu'on puisse s'y opposer, que par les voyes, & dans l'ordre de la Justice, selon les loix & coutumes du Pais.

ART. XXII. Sa Majesté Imperiale & Catholique reconnoît & promet de satisfaire les Obligations, qui ont été passées de la part de sa Majesté Catholique Charles II, de glorieuse mémoire, pour les levées d'Argent, que leurs Hautes Puissances ont fait négotier pour sadite Majesté, dont la Liste est jointe au bas de cet Article: Et comme on n'a point encore remis aux Etats Généraux les Obligations des Etats des Pais-Bas Espagnols pour la somme de deux-cens-mille florins par an, à fournir par eux pour le payement des intérêts & pour remboursement d'un capital de quatorze-cens-mille florins, levé à intérêt en l'an mille six-cent-quatre-vingt-dix-huit, pour être employé aux nécessitez des Frontières desdits Pais-Bas Espagnols, & de quatre années d'intérêt, portant la somme de deux-cens-vingt-quatre mille florins dont ledit capital de quatorze-cens-mille florins est augmenté: Lesquelles Obligations ledit Roi Charles II., de glorieuse mémoire, avoit promis, de faire tenir, sans que cela se soit fait: Sa Majesté Imperiale & Catholique promet par cette de faire passer les Obligations par les Etats des Provinces dudit Pais-Bas, & de les faire delivrer incessamment après auxdits Etats Généraux, conformément à la teneur de ladite Obligation de sa Majesté Catholique du trentième de Mai mille six-cens quatre-vingt-dix-huit, à la première convocation des Etats, ou au plus tard dans le terme de deux mois après l'échange des ratifications de ce Traité.

Mémoire des négociations faites à la requisition de sa 1715
Majesté Catholique Charles II. de glorieuse
mémoire.

- La première négociation a été d'un million cinq cens soixante & quinze mille florins, sur les droits d'entrée & sortie de la Marie, à cinq pour cent, faite par Acte du treizième de Décembre mille six cens quatre vingt dix. 1575000-0-0
- La seconde a été de cinq cens vingt & cinq mille florins, à cinq pour cent, sur le même fonds, levée par Acte du vingt & un de Mars mille six cens quatre vingt & onze. 525000-0-0
- La troisième a été de cinq cens soixante & sept mille florins, à cinq pour cent, sur les revenus du Haut Quartier de Gueldre, faite par Acte du quinze de Janvier mille six cens quatre vingt & douze. 567000-0-0
- La quatrième & cinquième négociations de cinq cens mille & de deux cens mille florins, ont été faites conformément à deux Actes du quatre & du vingt & deux de Mai, mille six cens quatre vingt & treize, sur les droits d'entrée & sortie de la Marie, à six pour cent. 700000-0-0
- La sixième a été de six cens soixante & cinq mille florins, sur le même fonds, à cinq pour cent, levée par Acte du onze Avril mille six cens quatre vingt & quinze. 665000-0-0
- La septième a été d'un million quatre cens quarante mille florins, sur le même fond, à cinq pour cent, levée par Acte du vingt & quatre de Novembre mille six cens quatre vingt & quinze. 1440000-0-0
- La huitième, neuvième & dixième somme de quatre cens mille, d'un cent mille, & de trois cens mille florins, ont été levées par Actes du dix de Décembre mille six cens quatre vingt & quinze, du douze de Septembre mille six cens quatre vingt & seize, & du six de Mars mille six cens quatre vingt & dix sept, à cinq pour cent, sur les revenus de la Province de Namur, & subsidiairement sur les revenus de la Marie, & les Domaines de la Province de Luxembourg, portant ensemble. 800000-0-0
- L'onzième somme de cinq cens mille florins a été levée par Acte du trente d'Avril mille six cens quatre vingt & seize à six pour cent sur les revenus de la Prevôté de Mons. 500000-0-0
- La douzième somme d'un million quatre cens mille florins, à quatre pour cent, a été levée sur les subsides des Provinces des Pais-

1715. Pais-Bas, sur les remises d'Espagne, & subsidiairement sur les revenus de la Marie. Item deux cens vingt & quatre mille florins, pour quatre années d'interêts du Capital, conformément à la teneur de l'Obligation, du trente de Mai mille six cens quatre vingt dix huit, portant ainsi la somme totale d'un million, six cens vingt & quatre mille florins. 1624000-0-0

ART. XXIII. Pareillement sa Majesté Imperiale & Catholique reconnoît, approuve, & confirme toutes les levées d'argent (dont la Liste est jointe au bas de cet Article) qu'on a été obligé de faire pour le paiement de plusieurs necessitez indispensables, pour la conservation des Pais-Bas Espagnols & pour l'entretien des Troupes de sa Majesté Imperiale & Catholique, pendant le Gouvernement provisionel de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux des Provinces Unies, & faits par Leurs Hautes Puissances, de concert avec sa Majesté de la Grande-Bretagne, promettant sa Majesté Imperiale & Catholique d'y satisfaire, & de faire dûment enregistrer lesdites négociations dans les Chambres des Finances & des Comptes, & d'en faire délivrer Acte en forme à Leurs Hautes Puissances, & de faire payer le Capital & les interêts hors des fonds & hypothèques, tant principales que subsidiaires, affectées pour cette fin: sans que sa Majesté Imperiale & Catholique pourra apporter, si ce n'est de l'aveu des Etats Généraux, aucun changement à la direction, ou à l'administration des hypothèques, sur lesquelles les négociations ont été faites, mais qu'elle les laissera à Leurs Hautes Puissances, conformément à la teneur des obligations; & si ces fonds n'étoient point suffisants, ce qu'il y manquera sera suppléé par les Etats des Provinces desdits Pais-Bas Autrichiens.

Mémoire des négociations faites pendant le Gouvernement provisionel de sa Majesté Britannique, & de Leurs Hautes Puissances aux Pais-Bas.

EN 1707. ont été levez 300. mille florins à 5. pour 100. sur la Posterie, & destinez à être envoyez au Roi à Barcelone. Encore 400000. mille florins, à cinq pour cent, sur les droits d'entrée & sortie en Flandre, destinez à des necessitez aux Pais Bas. Les interêts desdits 400. mille florins ont été assignez sur la Posterie. 700000
 Au mois de Février de l'année 1709. ont été levez 250. mille florins à 5. pour 100. sur les droits de la Marie, pour l'entretien des Troupes Imperiales & Palatines 250000
 Au mois de Mai 1709. a été levée une somme de 500. mille florins à 5. pour 100. aux mêmes conditions, sur le même fonds & au même usage. 500000
 Au mois d'Août a été encore levée une somme de 1000000. florins à 5. pour 100., aux mêmes conditions, sur le même fonds & au même usage. 1000000
 En 1710. a été negociée une somme de 300. mille florins à 6. pour 100. sur le revenu de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales & Palatines au service de S. M. I. & C. 300000
 Item, sur les Droits d'entrée & de

sortie en Flandre, une somme de 400. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie. 400000

Item, sur le même Fonds & à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits d'entrée & sortie en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie; une somme de 300. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Item, sur le même Fonds, & à 6. pour 100., savoir 5. pour 100. à trouver sur les Droits d'entrée & sortie en Flandre, & 1. pour 100. sur les Revenus de la Marie, une somme de 342. mille six cens vingt-cinq florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 342625

Item sur les Revenus de la Marie à 5. pour 100., une somme de 300. mille florins pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

Au mois de Mars 1711. a été levée une somme de 300. mille florins à 6. pour 100. sur les Revenus de la Posterie, pour subvenir aux fraix des Troupes Imperiales. 300000

En Decembre 1712. a été negocié sur la Marie, 228. mille trois cens trente florins à 5. pour 100., pour pourvoir aux necessitez & aux Fortifications de Mous, St. Guilain & Ath. 228330

Faisant les susdites levées ensemble la somme de 4618950. florins. L'emploi de laquelle aussi bien que la somme de 550. mille florins que les Receveurs des Droits d'entrée & de sortie de Flandre ont fourni en Lettres de Change aux Etats Généraux en l'an 1710., de 100. mille florins qu'ils ont regû du Receveur des Medianates, & de 105. mille florins, *Salvo errore calculi*, qu'ils ont regû de la 3. Chambre du Conseil de Flandre, a été verifié aux Ministres Plenipotentiaires de S. M. I. & C. de la maniere que cela est expliqué plus particulièrement par la déclaration mise au bas de l'état des Négociations & Argent fourni, & de l'emploi desdits deniers, signé ce même jour.

ART. XXIV. On procédera si-tôt que faire se pourra à la liquidation du paiement fait des interêts & du Capital des emprunts mentionnez dans les deux Articles précédens, dans laquelle liquidation ne sera porté à la charge de L. H. P., que tout ce qu'il se trouvera payé effectivement & réellement en vertu desdites Obligations, & sans que de la part de S. M. I. & C. on puisse faire contre le paiement desdits interêts quelque difficulté ou prétention de rabat ou diminution, à cause de non possession des Hypothèques, Confiscation en tems de Guerre, dépravation des Hypothèques à cause de diminution des Droits d'entrée & sortie, ou autre cause ou prétexte quelconque.

Et sans qu'à cause de cette liquidation on puisse de la part de S. M. I. & C. discontinuer le paiement, pour le recouvrement des interêts & termes de remboursement, dans lequel il sera continué, conformément aux Conditions portées par les Obligations, jusques à ce qu'il constera que tous les emprunts & interêts d'iceux seront entièrement acquitez & remboursez: après quoi les Hypothèques seront dûment déchargées & restituées.

1715.

ART. XXV. De plus, est ratifié & confirmé par le présent Article, le Contrat pour le Pain, Chariots & Fourage des Troupes Imperiales & Palatines, fait par les Ministres des deux Puissances a Bruxelles, ou par le Conseil d'Etat commis au Gouvernement des Pais-Bas, sur la réquisition desdits Ministres; & sont pareillement confirmez & ratifiez tous les payemens déjà faits à ce sujet par le Conseil des Finances, & les ordres donnez par ledit Conseil, pour assigner le restant de ce qui est dû pour lesdits Pain, Fourage & Chariots, sur les Droits d'encrescence des quatre especes, ensuite des requisitions du Conseil d'Etat; sans que lesdits Droits d'encrescence puissent être divertis à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce puisse être, avant que les Entrepreneurs qui ont livré ledit Pain, Fourage & Chariots, soient entierement satisfaits, selon la teneur de leur Contrat ensuite des Réquisitions des Ministres des deux Puissances, & des Ordres du Conseil d'Etat, & de celui des Finances.

ART. XXVI. Pour ce qui regarde le Commerce, on est convenu que les Navires, Marchandises & Denrées venant de la Grande-Bretagne & des Provinces Unies, & entrant dans les Pais-Bas Autrichiens, de même que les Navires, Marchandises & Denrées, sortant desdits Pais-Bas vers la Grande-Bretagne & les Provinces Unies, ne payeront les Droits d'entrée & de sortie, que sur le même pié qu'on les leve à present, & particulièrement tels qu'ils ont été réglés avant la signature du présent Traité, selon la réquisition faite au Conseil d'Etat à Bruxelles par les Ministres des deux Puissances en date du 6. Novembre; & qu'ainsi le tout restera, continuera & subsistera generalement sur ledit pié, sans qu'on y puisse faire aucun changement, innovation, diminution ou augmentation, sous quelque prétexte que ce puisse être, jusqu'à ce que S. M. I. & C., S. M. B. & les Seigneurs Etats Généraux en conviendront autrement, par un Traité de Commerce à faire le plutôt qu'il se pourra: demeurant au reste le Commerce & tout ce qui en dépend, entre les Sujets de S. M. I. & C. dans les Pais-Bas Autrichiens, & ceux des Provinces-Unies, en tout & en partie, sur le pié établi & de la maniere portée par les Articles du Traité fait à Munster le 30. Janvier 1648., entre S. M. le Roi Philippe IV. de glorieuse mémoire, & lesdits Seigneurs Etats Généraux, concernant le Commerce, lesquels Articles viennent d'être confirmez par le présent Traité.

ART. XXVII. Que les Fortifications & tous les Ouvrages de la Citadelle de Liege, de même que celles du Château de Hui, aussi avec tous les Forts & Ouvrages, seront razez & démolis, sans qu'ils puissent être jamais rebâtis ou rétablis: bien entendu, que la dite démolition se fera aux dépens des Etats & du Pais de Liege, à qui les Materiaux resteront pour être vendus & transportez ailleurs; le tout aux ordres & sous la direction des Etats Généraux, qui enverront pour cette fin des personnes capables pour avoir la direction desdites démolitions, auxquelles on commencera de travailler immédiatement après la signature du présent Traité, & que l'on achevera dans 3. mois, ou plutôt s'il se peut, & que cependant les Garnisons des Etats Généraux ne fortiront pas desdites Places, avant que la démolition soit achevée.

ART. XXVIII. Et pour plus grande sûreté & exécution du présent Traité, promet & s'engage S. M. B. de le confirmer & de le garantir dans

tous les points & Articles, comme elle le confirme & le garantit par celui-ci. 1715.

ART. XXIX. Le présent Traité sera ratifié & approuvé par S. M. I. & C., par S. M. B., & par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies; & les Lettres de Ratification seront delivrées dans le terme de 6. semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi dequoi nous Ministres Plenipotentiaires de S. M. I. & C., de S. M. B., & des Seigneurs Etats Généraux, en vertu de nos Pouvoirs respectifs, avons esdits noms, signé ces présentes de nos Seings ordinaires, & a icelles fait apposer les Cachets de nos Armes.

Fait à Anvers le 15. Novembre 1715.

Etoit signé,

L. C. de Kinigsegg. W. Cadogan. B. v. Duffen.
(LS) (LS) (LS)

Le Comte de Rechteren.
(LS)

S. L. Gockinga.
(LS)

*Adr. van Borsssele
tot Gelder-Malsen.*
(LS)

*Formulaire du Serment pour le Gouverneur
de Dendermonde.*

JE N. N. établi Gouverneur par S. M. I. & C. à Dendermonde, promets & jure, que je ne ferai jamais rien, ni ne permettrai pas qu'il se fasse quelque chose dans ladite Ville, qui puisse être préjudiciable au service de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces Unies, par rapport à la conservation de la Ville & de la Garnison, & que je donnerai libre passage à leurs Troupes, toutes & quantes fois qu'ils le souhaiteront, moyennant une réquisition préalable, & que lesdites Troupes ne passent, que pour un nombre modique à la fois, le tout conformément à l'Article V. du Traité de la Barriere, dont Copie m'a été communiquée, ainsi Dieu me soit en aide.

*Formulaire du Serment pour les Gouverneurs
des Places.*

N. N. je jure & promets de garder fidèlement à la Souveraineté & propriété de S. M. I. & C., qui m'a été confiée, & de ne la pas remettre jamais à aucune autre Puissance, & que je ne me mêlerai pas directement ou indirectement, ni ne souffrirai pas, que qui que ce soit, sous mon Commandement, se mêle d'aucune affaire concernant le Gouvernement Politique, Religion, & choses Ecclesiastiques, Justice & Finances, ni même en quoi que ce soit, contre les Droits, Privilèges & immunités des Habitans, tant Ecclesiastiques que Laïques, ou aucune autre affaire n'ayant pas relation directe à la conservation de la Place, qui m'a été confiée & pour le maintien de la Garnison commise à mes soins; mais que je laisserai tout cela à S. M. I. & C. comme légitime Souverain, ou aux Etats & Magistrats, tant Ecclesiastiques que Laïques, pour autant qu'il en appartient à chacun d'eux. Promettant au contraire de les assister de main forte,

1715.

1715. toutes & quantefois que j'en ferai requis, pour le maintien des ordres politiques & la conservation de la tranquillité contre tous ceux qui voudroient s'y opposer: bien entendu, qu'il me sera permis d'exécuter les ordres que les États Généraux me donneront conformément & en exécution du Traité entre S. M. I. & C. & L. H. P. Ainsi Dieu me soit en aide.

Plein-pouvoir du Ministre Plenipotentiaire de sa Majesté Imperiale & Catholique.

NOS Carolus VI. Divina favente clementia Electus Romanorum Imperator semper Augustus, Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ & Bobemiæ Rex, &c. Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Brabantie, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wurtembergæ, Comes Flandriæ, Habsburgi, Tirolis & Goritiæ, &c. &c. &c. Postquam solemniter Pacis, quæ Nos inter ac Serenissimum Potentissimumque Principem, Dominum Ludovicum XIV., Franciæ Regem Christianissimum, Radstadii nupero mense Martio inita fuit, Badenæ Helvetiorum, Deo propitiante jam jam ad finem properant, resque eo jam loci sit, ut qui Nobis superest cum Ordinibus Generalibus Fœderati Belgii securitatis, seu Limitineus Tractatus vulgo Barriere dictus cum iis quantocius instituat, atque utrinque amicabiliter transigatur; Hinc est, quod in fide, prudentia ac rerum usu Nostri Camerarii, Consiliiarii Bellici, ac Generalis Campi Sub-Mareschalli, Illustris ac Magnifici Josephi Lotbavii, Comitum a Kinigsfegg, Nostri ac Sacri Romani Imperii dilecti fidelis, confisi, eandem plena ad hunc actum potestate hisce muniverimus, dantes ei omnimodam facultatem, Nostro nomine cum Deputatis præfatorum Statuum Generalium, pari mandato instructis, loco ad hunc Tractatum utrinque placito super dictis Limitibus agendi, tractandi & transigendi: Verbo Cæsareo, Regioque spondentes, Nos ea omnia & singula, quæ is ita egerit, convenerit atque transegerit, firmæ, rata, grataque esse habituros, non secus ac si Nos ipsi præsentibus ea coram egissemus ac transigissemus. In fidem quorum præsentibus propria manu subscripsimus, Nostroque Cæsareo Regio Sigillo communiri jussimus. Datum in Nostra Civitate Viennæ, die sexta Augusti anno millesimo septingentesimo decimo quarto: Regnorum Nostrorum Romani tertio, Hispanici undecimo, Hungarici vero & Bobemici quarto. Signatum, Carolus. Infra, Joan. Frid. C. a Seilern. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. Signatum, Joannes Georgius Buol.

Plein-pouvoir du Ministre Plenipotentiaire de sa Majesté Britannique.

GEOGIUS Dei gratia Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Rex, Fidei Defensor &c. omnibus & singulis, ad quos præsentibus Literæ pervenerint, salutem. Cum Tractatu inter nuperam Sororem & Consanguineam Nostram charissimam, Annam, Magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Reginam, & Celsos ac Præpotentes Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ultrajecti ad Rheenum die decimo nono mensis Januarii, anno millesimo trigesimo

septingentesimo duodecimo inito, conventum concordato decimo tertio

datumque sit de Obice vulgo Barriere dictorum Dominorum Ordinum Generalium in Provinciis Hispano-Belgicis constituendo, & de commercii ratione in præfatis Provinciis describenda cum Cæsareo & Ca-

tholica sua Majestas earundem possessionem imitura sit. 1715. Nos tamen è re Nostra Regnorumque Nostrorum esse existimavimus, quam Amicorum Nostrorum communium commoda plurimum attinere, Virum quendam idoneum & ejusmodi negotio undiquaque parem nominare qui ad Conventum Antverpiæ celebrandum Nostro nomine se conferat, atque ibidem & Obicis antedictæ & commercii rationes sedulo procuret, sciatis igitur, quod Nos, fide, prudentia, ac rerum tractandarum usu Fidelis & Dilecti Nobis Gulielmi Cadogau, Armigeri, Nostri apud Celsissimos & Potentissimos Dominos Ordines Generales Fœderatarum Belgii Provinciarum Ablegati extraordinarii, in Comitibus Parliamenti Nostri Magnæ Britanniæ Senatoris, Vestium Nostrorum Regiarum Magistris, & in exercitiis Nostris Locumtenentis Generalis, ac secundæ Nosræ cohortis Prætorie Præfetti, penitus confisi, eundem nominavimus, constituimus, facimus & ordinamus Nostrum verum, certum & indubitatum Commissarium, Procuratorem & Plenipotentiarium, dantes eidem & concedentes omnem & omnimodam facultatem, potestatem & auctoritatem, nec non mandatum generale pariter ac speciale pro Nobis, & Nostro nomine, cum Ministris Cæsareæ & Catholice suæ Majestatis & Dominorum Ordinum Generalium Fœderati Belgii aliorumque Principum & Statuum quorumcunque Ministris, sufficienti pariter potestate munitis, Antverpiæ vel alio quovis loco congregandi, tractandi, consulendi, renovandi & concludendi ejusmodi fœdera & conventiones, nec non Articulos sive secretos sive separatos, & alia omnia, quæ ad finem prædictum feliciter obtinendum maxime faciunt, quæque ita ab ipso renovata, conclusa & conventa fuerint, Nostro nomine signandi mutuoque tradendi recipiendique, & reliqua quæcumque factu necessaria præstandi, perficiendique tam amplo modo & forma, ac Nos ipsi si interessemus, facere & præstare possimus, spondentes & in verbo Regio promittentes, Nos ea quæ à dicto Nostro Commissario, Procuratore & Plenipotentiarario renovari & concludi contigerint rata, grata & accepta omni meliori modo habituros, neque passuros unquam ut vel in toto vel in parte à quopiam violentur aut contraveniantur. In quorum omnium majorem fidem & robur, Magnum Nostrum Magnæ Britanniæ Sigillum præsentibus manu Nostra Regia signatis, apponi jussimus. Dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi undecimo die Octobris anno Domini millesimo septingentesimo decimo quarto. Regni Nostri primo. Signatum, Georgius Rex.

Plein-pouvoir des Ministres Plenipotentiaires des États Généraux des Provinces Unies.

ORDINES Generales Unitarum Belgii Provinciarum, omnibus & singulis quorum interest, aut quomodolibet interesse poterit, salutem. Quum hoc rerum statu nihil nobis optabilius sit, quam ut quantocius inter Sacram Suam Cæsaream Majestatem & Nos convenire queat de omnibus iis, quæ ad constituendum Obicem, vulgo Barriere, in Provinciis Hispano-Belgicis pro securitate nostra necessaria sunt, proinde consilii prudentiæ, experientiæ & fidei Dominorum Brunonis vander Dussen, Consularis ac Senatoris nec non Consiliiarii ac Syndici Civitatis Goudanæ, Concilii quod agro Schielandiæ præest Assessoris & Agri Crimpenfis Dykgravi; Adolphi Henrici Comitum de Rechteren, Domini Almeloæ, Summi Prætoris Sallandiæ in Transsylvania; Scatoris de Gockinga, Senatoris Civitatis Groningensis; & Adriani de Borssle, Domini in Geldermalsen, Senatoris Civitatis Vlissinganæ, tribus prioribus in Confessu Nostro ex Provinciis Hollandiæ & West-Frisiæ, Transsylvaniæ, & Groningæ ac Ommelandoræ;

1715. *quarto in Concilio Status à Zelandia Deputatis, eodem nominavimus, elegimus & constituimus, quemadmodum hoc ipso nominamus, eligimus & constituimus, veros & indubitatos Plenipotentiarios Nostros hunc in finem, ut cum illo vel illis, qui ex parte sacrae Caesaræ suæ Majestatis pari cum potestate constitutus sit, vel constituti sint, agant, tractent & concludant, quæcunque ad constituendum dictum Obicem cum omnibus eo spectantibus hinc inde necessaria vel utilia consuerint: Dantes & concedentes ad hoc ipsum iisdem Plenipotentiaris Nostris, omnibus conjunctim, vel aliquibus, etiam uni illorum seorsim, reliquis absentibus vel aliter impeditis, plenam & omnimodam potestatem nec non mandatum generale pariter ac speciale, ut hac in causa agere, concludere, instrumenta necessaria conficere, signare & subscribere, denique omnia facere queant, quorum nobis ipsis agendi potestas foret, si præsentibus essemus, quantumvis mandato magis speciali opus esse videretur: Promittentes insuper bona fide Nos accepta, rata & grata habituros, quæcunque hi antea nominati Plenipotentiarum Nostri, omnes conjunctim vel aliqui ac etiam unus eorum seorsim, reliquis absentibus, vel aliter impeditis, vi præsentium egerint & concluderint, Nosque ratificationis tabulas solemnè forma super illis expedituros & extradituros. In quorum fidem hæc sigillo Nostro majori muniti, per Confessum Nostri Præsidentem signari, & per Graphiarium Nostrium subscribi jussimus. Hæc Comitum die vigesimo octavo Septembris, anno millesimo septingentesimo quarto decimo. Signatum, A. Velters. Infra ad mandatum alitè memoratorum Dominorum Ordinum Generalium. Signatum, F. Fagel.*

Article Separé.

Comme dans l'Article 19. du Traité de la Barrière pour les Etats Généraux des Provinces Unies dans les Pais-Pas Autrichiens, conclu ce jourd'hui 15. de Novembre 1715. entre sa Majesté Imperiale & Catholique, sa Majesté Britannique, & lesdits Seigneurs Etats Généraux, on est convenu de s'expliquer plus spécifiquement, par un Article séparé au sujet des Hypotheses & des moyens de percevoir le subside y mentionné; sa Majesté Imperiale & Catholique, pour assurer & faciliter d'autant plus le paiement dudit subside de 500000. écus, ou 1250000. florins, monnoye d'Hollande par an, accordé & stipulé par ledit Article, assigne spécialement sur les Pais, les Villes, Châtelonies & Dépendances, cedées par la France, annuellement la somme de 610000. florins, monnoye d'Hollande, selon la repartition suivante, à savoir:

Sur la Ville de Tournay,	55000
Sur la Châtelonie de Tournay, dit le Tournesin,	25000
Sur la Ville & Verge de Menin,	90000
Et sur la partie de la Flandre Occidentale, qui a été cedée par la France, à repartir sur les Villes, Châtelonies & Dépendances, suivant le Transport de Flandre.	440000
Et le restant, sur les subsides de la Province de Brabant un tiers, faisant la Somme de	2133333
Et sur ceux de la Province de Flandre deux tiers; faisant la somme de	4266666
faisant les dites sommes respectives ensemble la subdite somme totale de 500000. écus, ou 1250000. monnoye d'Hollande.	

La portion de la Province de Brabant est assignée sur le contingent des sept quartiers d'Anvers, & des autres districts de Brabant dans les

1715. subsides de cette Province, & la portion de la Province de Flandre sur le contingent du Pais de Waes, y compris Beveren, du Pais d'Oudenbourg, du Franq de Bruges, du Pais d'Alost, & de la Ville & Pais de Dendermonde, dans le subside de cette Province.

Et pour assurer d'autant plus le paiement régulier des subdites sommes respectives, sa Majesté Imperiale & Catholique promet & s'engage, que le paiement se fera de trois en trois mois, à commencer du jour de la signature du présent Traité, à payer à l'échéance du Terme, & au défaut dudit Paiement à la fin des 3. mois.

Ordonne S. M. I. & C., dès à présent, & par ce Traité aux Etats des Provinces & Départemens, & les Receveurs des Subsides tant ordinaires qu'extraordinaires, de même que ceux de ses Droits & Domaines, hors desquels le paiement se doit faire conformément à la Répartition ci-dessus, qu'en vertu de cet Article, & sur une Copie d'icelui, ils auront à payer incessamment à chaque échéance, & sans délai, au Receveur Général desdits Etats Généraux, ou à ses ordres, les sommes ci-dessus marquées, & sans attendre autre ordre ou Assignations, ce présent Article leur devant servir d'ordre & d'Assignation dès à présent, & pour lors, & ledit paiement leur sera passé en compte à la charge de S. M. I. & C. comme s'ils l'avoient fait à elle-même.

Faute de quoi, ou bien en cas que lesdits Etats n'accordassent pas avec la promptitude nécessaire les Subsides, pourront les Etats Généraux procéder aux moyens de contrainte & d'exécution, & même par voye de fait contre les Receveurs, Etats & Domaines desdites Provinces & Départemens, lesquels S. M. I. & C. y soumet en vertu de cet Article; le tout sans préjudice du Droit de L. H. P. sur les autres Revenus du Souverain par dessus le Subside des Provinces, comme sont les Droits d'Entrée & de Sortie, impôts, Tailles, Péages & autres Domaines.

De plus, on est convenu, que le paiement dudit Subside ne pourra être retardé, moins refusé, sous prétexte de Compensations, Liquidations ou autres prétentions de quelque nom ou nature qu'elles puissent être. Et aura cet Article séparé la même force que ledit Traité de la Barrière, & tout comme s'il y étoit inséré de mot à mot, & sera ratifié dans le même temps que ce Traité.

En foi de quoi, nous Ministres Plenipotentiaires de Sa Majesté Imperiale & Catholique, de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Généraux, avons signé le présent Article, & y avons fait aposer les Cachets de nos Armes. A Anvers ce 15. de Novembre 1715.

Etoit signé,

L. C. de Kinigsegg. W. Cadogan. B. v. Duffen.
(LS) (LS) (LS)

Le Comte de Rechteren.
(LS)

S. L. Gockinga.
(LS)

Adr: van Borsselle tot
Gelder-Malsen.
(LS)

1715. s'Ensuit la Ratification de Sa Majesté Imperiale & Catholique, sur le Traité de Barriere.

s'Ensuit la Ratification de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, sur le Traité de Barriere. 1715.

Nos Carolus sextus, Divina favente Clementia electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germanie, Hispaniarum, Hungarie, Bohemie, Dalmatie, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae ac superioris & inferioris Silesiae, & Wurtembergae, Princeps Sveciae, Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusitaniae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiae & Namurci, Landgravius Alsaticae, Dominus Marchiae, Slavoniae, Portus Naonis & Salinarum, &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, cum facta superiori anno, Badae Helvetiorum, cum Gallia pace, subinde Nobis cum Serenissimo ac Potentissimo Magnae Britanniae Rege: Nec non Ordinibus Generalibus Foederati Belgii convenerit, ut, quae ex foedere anno millesimo septingentesimo primo, die septima Septembris Hagae Comitum inchoata adhuc mutuo praestanda superesse videbantur, in eo, quem Antwerpiam indicere placuit, Congressu per Ministros plena undequaque potestate munitos quantocius conficerentur: in primis vero ea loca, Urbes ac Munimenta Belgii Nostrae, quae Provinciis ac Ditionibus praefatorum Ordinum Generalium securitatis, Tutaminis ac Propugnaculi loco, vulgo Barriere, post hac essent, designarentur, caeteraque quae ad rem pertinent, componerentur, id quod Divino favente Numine amicis praecipue officiis dilecti Serenissimi Magnae Britanniae Regis, sub die decima quinta Novembris, nuper inter eosdem Ministros Plenipotentiariorum, quorum nomina subiecta conspiciuntur, in haec tandem verba, & Articulos definitum, transactum fuit.

Fiat insertio.

Quod Nos, quae inter praefatos cum Nostrum, tum Regium Britannicum, Ordinumque Generalium Ministros Plenipotentiariorum virtute habiti mandati ita ut supra acta, conclusa, atque transacta fuere, rata grataque habuerimus, prout ea omnia & singula vigore praesentium, approbamus & ratificamus, verbo Caesareo Regio & Archiducali spondentes, Nos ea, quae Nos tangunt, firmiter ac religiosè impleturos & observaturos, ac à Nostris pariter observari curaturos, neque ut iis contraveniatur, passuros esse, certo confisos, Sac. Rom. Imperii Electoris, Principes ac Status perpensis rite rerum momentis, iis, quae supra Art. 27. super aequatione Munimentorum Arcis Leodiensis prout & Castellorum ac Munimentorum Urbisque Huyensis, concedi praesens temporum ratio coegit, consensu suo haud gravatim accessuros esse. In quorum fidem praesentes, propria manu subscriptione, appressoque Nostrae Caesareae Regio Sigillo communicavimus. Viennae die vigesima prima mensis Decembris anno millesimo septingentesimo decimo quinto, Regno Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici vero & Bohemici itidem quinto.

Signatum,
CAROLUS.

Subsignatum,
Philippus Lud. C. a Sinzendorf, (L. S.)

Subscriptum,
Ad mandatum Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis proprium.

Signatum,
JOANNES GEORGIUS BUOL.

Georgius, Dei gratia, Magnae Britanniae, Franciae, & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, &c. omnibus & singulis, ad quos praesentes Literae pervenerint salutem. Quandoquidem Ministri Plenipotentiariorum, tam ex nostra parte, quam Caesareae & Catholicae suae Majestatis, & Celsorum ac Praepotentium Dominorum Ordinum Generalium Unius Belgii, Antwerpiae congressi, & Mandatis atque auctoritate sufficienti muniti Tractatum quendam die decimo quinto presentis mensis Novembris concluderint, signaverintque, forma & verbis quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso & perpensa Tractatu suprascripto, eundem in omnibus & singulis ejus Articulis & clausulis approbavimus, & ratum, firmumque habuimus, sicut per praesentes, pro Nobis, Hereditibus, Successoribus Nostris eundem approbamus, & ratum, firmumque habemus, spondentes, & in verbo Regio promittentes, Nos praedictum Tractatum, omniaque & singula, quae in eo continentur, sanctè atque inviolabiliter praestituros & observaturos, neque passuros unquam (quantum in nobis) ut à quopiam violentur, aut ut iis quocunque modo in contrarium eatur. In quorum majorem fidem & robur, hinc praesentibus manu nostra Regia signatis, magnum Nostrum Magnae Britanniae Sigillum appendi iussimus. Dabatur in Palatio Nostrae Divi Jacobi die trigesimo mensis Novembris anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, regni Nostrae secundo.

Signatum erat,

GEORGIUS R.

s'Ensuit la Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, sur le Traité de Barriere.

Les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant vû & examiné le Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715., par les Ministres Plenipotentiaires de sa Majesté Imperiale & Catholique; de sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, sur la manière dont les Pais-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barriere, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, ainsi que ce Traité fuit ici inferé de mot à mot.

Fiat insertio.

Nous ayant pour agréable tout ce que Nos Deputez & Ministres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & signé ce Traité, l'avons agréé, approuvons & ratifions par ces présentes, & promettant sincèrement & de bonne foi, de le garder, observer & exécuter, en tout, & en chacun de ses Articles, sans aller au contraire en quelque manière que ce soit, directement ou indirectement. En foi de quoi Nous avons fait attacher à ces présentes nôtre grand seau, les avons fait signer par le Président de nôtre Assemblée, & sousigner par nôtre Greffier. A la Haye le 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plicq étoit écrit, par Ordonnance des susdits Seigneurs Etats Généraux. Etoit signé, *F. Fagel*. Et sellé du grand Seau de cire rouge.

1715. s'Ensuit la Ratification de Sa Majesté Imperiale & Catholique, sur l'Article séparé du Traité de Barrière.

Nos Carolus sextus Divina favente Clementia, electus Romanorum Imperator, semper Augustus, ac Germaniae, Hispaniarum, Hungariae, Bohemiae, Dalmatiae, Croatiae, Slavoniaeque Rex, Archidux Austriae, Dux Burgundiae, Brabantiae, Styriae, Carinthiae, Carnioliae, Limburgi, Luxemburgi, Geldriae, ac superioris & inferioris Silesiae, & Wurtembergae, Princeps Sueviae, Marchio sacri Romani Imperii Burgoviae, Moraviae, superioris & inferioris Lusitiae, Comes Habsburgi, Flandriae, Tyrolis, Feiretis, Kyburgi, Goritiae & Namurci, Landgravius Alsatiae, Dominus Marchiae Slavoniae, Portus Naonis & Salinarum, &c. &c. Notum testatumque facimus, quorum interest universis & singulis, postquam gravissimis de causis, quod Art. 19. hujus Tractatus de praestando praesidiario Statuum Generalium militi annuo subsidio quingentorum militum Imperialium generalioribus verbis sancitum fuit, per articulum separatum amplius explicare, dictumque subsidium in singulas Belgii Nostri Provincias per classes distribuere, ac de eo cavere sequenti modo placuerit.

Fiat insertio.

Quod Nos articulum huncce separatum, ejusque contenta perinde, ac ipsum Tractatum approbaverimus, prout eundem hisce pari fide ac Religione observaturos ac à Nostri adimpleri curaturos spondemus. In quorum robur praesentes ipsi subscripsimus, ac Signilli Nostri Caesareo-Regii appensione muniri jussimus. Datum Viennae die vigesima prima Decembris, anno millesimo septingentesimo decimo quinto, Regnorum Nostrorum Romani quinto, Hispaniarum decimo tertio, Hungarici verò & Bohemici itidem quinto.

Signatum,

CAROLUS.

Subsignatum,

Philippus Lud. C. a Sinzendorf.

Subscriptum,

Ad mandatum Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis proprium.

Signatum,

JOANNES GEORGIUS BUOL.

s'Ensuit la Ratification de sa Majesté de la Grande-Bretagne, sur l'Article séparé du Traité de Barrière.

Georgius, Dei gratia, Magnae Britanniae, Franciae & Hiberniae Rex, Fidei Defensor, &c. Omnibus & singulis, ad quos praesentes Litterae pervenerint, salutem. Quandoquidem Articulus quidam separatus ad Tractatum de Obice vulgo Barrière constituendo Antwerpiae decimo quinto die mensis Novembris praesentis conclusum pertinens eodem in loco, eodemque die per eosdem Ministros Plenipotentiarios sufficienti autoritate undiquaque munitus signatus fuerit, forma & verbis, quae sequuntur.

Fiat insertio.

Nos viso, perpensoque Articulo separato supra scripto, eundem in omnibus & singulis ejus clausulis approbavimus, & ratum firmumque habuimus, sicut per praesentes, pro nobis, haeredibus & successoribus nostris, eundem approbamus ac ratum, firmumque

habemus, spondentes & in Regio verbo promittentes, Nos omnia & singula, quae in praedicto Articulo separato continentur, sincere & bona fide observaturos, ac quantum in Nobis est, observari curaturos; in quorum majorem fidem, & robur hisce praesentibus manu nostra Regia signatis magnum nostrum Magnae Britanniae sigillum apponi jussimus. Quae dabantur in Palatio Nostro Divi Jacobi, die trigesimo mensis Novembris anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, Regni nosteri secundo.

Signatum

GEORGIUS R.

s'Ensuit la Ratification des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, sur l'Article séparé du Traité de Barrière.

Les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas à tous ceux qui ces presentes verront, salut. Aiant vû & examiné l'Article séparé du Traité conclu & signé à Anvers, le quinze du mois de Novembre 1715. par les Ministres Plenipotentiaires de sa Majesté Imperiale & Catholique, de sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, & de Nous, sur la maniere dont les Pays-Bas Autrichiens serviront ci-après de Barrière, à la Grande-Bretagne, & à nôtre Etat, duquel Article séparé la teneur s'ensuit.

Fiat insertio.

Nous aiant pour agreable tout ce que nos Deputez & Ministres Plenipotentiaires ont fait, lors qu'ils ont conclu & signé cet Article séparé, l'avons agréé, approuvé & ratifié, l'agréons, approuvons & ratifions par ces presentes, promettant sincerement & de bonne foi, de le garder, observer & executer, sans aller au contraire en quelque maniere que ce soit, directement ni indirectement. En foi de quoi nous avons fait attacher à ces presentes nôtre grand sceau, les avons fait signer par le President de nôtre assemblée, & sousigner par notre Greffier. A la Haye de 14. Janvier 1716. Etoit paraphé, *W. vander Does*, vt. Sur le plicq étoit écrit, par Ordonnance des susdits Seigneurs Etats Généraux. Etoit signé, *F. Fagel*. Et scellé du grand Sceau de Cire rouge.

ETat de l'Emploi des deniers provenus des Négociations faites sur divers Fonds des Pays-Bas durant le Gouvernement provisionel des deux Puissances Maritimes, distinctement mentionnées dans la Liste jointe au bas de l'Article 23. du Traité de la Barrière, signé le 15. de Novembre 1715., montant à une somme de quatre millions six-cens-dix-huit-mille-neuf-cens-cinquante-cinq-florins, comme aussi des cinq-cens-cinquante-mille florins, fournis en Lettres de Change par les Receveurs des Droits d'entrée & sortie de Flandres; de plus, cent-mille florins fournis par le Receveur des Medianates, & finalement de cent-cinq-mille florins fournis par le troisiéme Membre du Conseil de Flandre, faisant en tout ensemble une somme de

favoir,

Monnoye de Hollande.

Remise par Leurs Hautes Puissances l'année 1709., au Roi Catholique Charles III. hors les deniers levez sur la Posterie des Pays-Bas Espagnols, la somme de trois cens-mille florins.

300000

Pour

1715. Pour la livraison du Fourage faite aux Troupes de Sa dite Majesté, selon le compte, deux millions septante huit mille neuf cens & seize florins six sols six deniers. 2078916-6-6

La livraison de Pain, compris les Chariots de vivres, selon le compte, deux millions, deux cens quatre-vingt-sept mille sept cens septante six florins quatorze sols six deniers. 2287776-14-6

Item des autres payemens extraordinaires mis en Compte par Mrs. les Etats Généraux, soixante neuf mille cinq cens quatrevingt trois florins quinze sols. 69583-15-0

Argent payé à la Caisse de Guerre pour les portions de Pain & de Fourrage pendant le Quartier d'hiver, depuis le 1. Janvier 1709. jusques au mois d'Avril 1711., selon le Compte six cens cinquante-sept mille huit cens quatrevingt-neuf florins seize sols 657889-16-0

Des fraix pour les Hôpitaux & autres dépenses extraordinaires, selon le Compte, trente deux mille trois cens trente six florins un sol six deniers. 32336-1-6

Dépenses pour les Munitions & Fortifications dans les Villes de Mons, St. Guilain & autres, cent cinquante-huit mille six cens trente-neuf florins six sols six deniers. 158639-6-6

Somme 5585142-0-0

Le Souffigné Ministre Plenipotentiaire de S. M. I. & C., declare d'avoir vû & examiné l'Etat ci-dessus, & de l'accepter & de l'approuver, comme je l'accepte & approuve, pour & au nom de Sa dite Majesté, avec les conditions suivantes.

Que premierement, sera défalqué de l'impôt total une Somme de 24485. fl., payez pour des Chariots, dont les Châtellenies ennemies ont été en défaut, & qui par ainsi ne viennent point à charge de S. M. I. & C.

Que secundo, on produira les Quitances Originales de 7373. fl., qui manquent sur une Somme totale de 21535. fl. 12. s. 6. d., ou au défaut d'icelles d'autres pieces justificatives.

Que tertio, on produira de même les Quitances, ou à leur défaut des justifications, sur une Somme de 37927. fl. 16. s., sur laquelle Castiglio a donné une Copie de Quitance suspecte.

Que Quarto, on produira encore les Quitances originales, ou à leur défaut des justifications au-

tentiques, sur une Somme de 14636. fl. 14. s., sur lesquelles ledit Castiglio n'a produit pour preuve de livraison qu'une Attestation de Monsieur Armstrom.

Que quinto, on produira de même les Quitances originales, ou à leur défaut les justifications qui manquent, pour une Somme de 2818. fl. 14. s. & demi sur une Somme totale de 17237. fl. 6. d.

Que sexto, on éclaircira mieux les deux Comptes pour Ostende, portant la Somme de 16425. fl. 1. s. 3. d., pour averer ce qui en doit rester à la charge de Sa Majesté Imperiale & Catholique.

Et qu'enfin, on enseignera les Munitions de guerre selon le Compte spécifié qu'on en a prententé. A Anvers ce 15. Nov. 1715. Signé, L. C. de KINGSEGG.

Comme en ajustant l'Article pour la démolition des Fortifications de la Citadelle de Liege & du Château de Hun, les Souffignez Ministres Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux ont insisté que de la part de l'Empereur on voulût donner les assurances, que le Prince & Etats de Liege se desisteroient de la prétention qu'ils ont portée à la Diète de l'Empire, contre le Fort que les Etats Généraux ont fait construire sur le Petersberg devant Mustricht, & aussi que l'on puisse convenir sur leurs prétensions au sujet de Bonn, soit en faisant démolir les Fortifications, ou bien en s'accordant sur la Garnison que l'on y pourroit mettre pour la sûreté commune, Mr. le Comte de Kinigsegg, Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Imperiale & Catholique, s'étant excusé d'y entrer dès-à-présent faute d'ordre, pour lequel il auroit écrit en sa Cour: Et que d'ailleurs ces deux points ayant tant de rapport avec le susdit Article; & étant de tant d'importance pour les intérêts des Etats Généraux, que lesdits Plenipotentiaires ne sauroient s'en desister, ayant des ordres exprès là dessus; ils se trouvent obligez de déclarer, comme ils déclarent par cette, qu'ils n'ont consenti au contenu dudit Article que dans la persuasion & dans l'attente qu'avant l'Echange des Ratifications, il sera donné de la part de Sa Majesté Imperiale & Catholique, pleine & entiere assurance, qu'il sera satisfait aux pretensions de Leurs Hautes-Puissances sur ces deux Points. Fait & délivré à Monsieur le Comte de Kinigsegg, à Anvers ce 15. Novembre 1715.

Signé,
B. V. DUSSEN,
Comte de RECHTEREN,
GOCKINGA,
&

Adr. van BORSSELEN, tot Geldermalsen.

F I N.



